



HAL
open science

La famille esclave à Bourbon

Gilles Gérard

► **To cite this version:**

Gilles Gérard. La famille esclave à Bourbon. Histoire. Université de la Réunion, 2011. Français.
NNT : 2011LARE0029 . tel-01038011

HAL Id: tel-01038011

<https://theses.hal.science/tel-01038011>

Submitted on 23 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE LA REUNION.
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Département d'Histoire

LA FAMILLE ESCLAVE

A BOURBON

Thèse de Doctorat d'Histoire
Présentée et soutenue publiquement par

Gilles GERARD

VOLUME I

Membres du jury:
Mr. Ivan COMBEAU
Mr. Sudel FUMA
Mr. Barthélemy MANJAKAHERY
Mme Lucile RABEARIMANANA

Directeur de recherche :
Monsieur Sudel FUMA

Avril 2011

REMERCIEMENTS

Ce travail de recherche s'est étalé sur plus de dix ans, à la suite d'une recherche en anthropologie sociale sur le choix du conjoint à la Réunion. Le contact quotidien avec les familles réunionnaises, grâce à mon activité professionnelle, m'a amené à poursuivre mes recherches sur les origines de cette société qui ont conduit, dans la perception des individus, à la revendication de « *tout y tonm famiy* ».

C'est donc d'abord à ces personnes, anonymes ici, que vont mes remerciements.

Cette recherche n'aurait jamais pu se conclure sans la participation, à tout instant et à tous niveaux, de Martine Grimaud qui a effectué une très grande partie des relevés d'état civil et qui a surtout systématiquement questionné mes approches.

Mon directeur de thèse, Sudel Fuma, a dès le départ de mes travaux, montré son intérêt pour l'approche que je comptais développer et m'a régulièrement encouragé à finaliser mes recherches. Qu'il soit remercié également pour la liberté qu'il m'a donnée de suivre ma démarche.

Outre la plupart du personnel des Archives Départementales de La Réunion, que je côtoie depuis 1986, il convient de citer Pierrette et Bernard Nourigat qui ont accepté de me communiquer systématiquement leurs relevés des actes d'affranchissements, parfois même avant publication.

Je remercie également Marie-Hélène Hilaire et Jean-Michel Lambert pour leurs lectures de ce document et leurs observations pertinentes.

Je suis redevable également aux chercheurs réunionnais qui, soit par leurs écrits, soit lors de rencontres, ont manifesté quelque intérêt pour mes travaux.

INTRODUCTION GENERALE

« L'histoire a une dette envers les morts », Paul Ricoeur.

« Il n'y aurait pas de sociétés sans familles mais il n'y aurait pas non plus de familles s'il n'y avait pas déjà une société. » Claude Lévi-Strauss

Êtres humains ou non ? Est-il nécessaire de répondre à cette question pour étudier la problématique de l'esclavage, ses caractéristiques, son mode de fonctionnement, son économie ? L'idéologie dominante des siècles précédents justifiait aisément, en particulier en milieu colonial, l'instauration du système esclavagiste appliqué aux Noirs victimes de la Traite. Le taux de mélanine, les comportements païens, le physique, les rites, servaient de justificatifs à l'exclusion du monde des humains, civilisés, les soi-disant « sauvages ». Les philosophes des Lumières, dans la « patrie des Droits de l'homme » s'inscrivaient pour la plupart dans ce courant.

La seconde partie du XX^{ème} siècle a vu apparaître une dénonciation idéologique de cette exclusion, aboutissant à la proclamation, par l'Etat français, de l'esclavage comme crime contre l'humanité. Ce pas important, pour la reconnaissance de la qualité d'être humain des esclaves, apporte donc, partiellement, une réponse à la question initiale. On peut suivre, à travers les écrits des différents pouvoirs, coloniaux, religieux, économiques, intellectuels, les arguments justifiant l'une ou l'autre des positions idéologiques.

Les matériaux dont dispose l'historien pour analyser et expliciter l'enchaînement des comportements et les réglementations caractérisant l'instauration, le fonctionnement puis la disparition du système esclavagiste dans les colonies françaises, ces matériaux sont essentiellement ceux produits par ces différents pouvoirs.

« L'histoire du silence »¹, doit dès lors, non pas ignorer ni minorer l'importance de ces regards, mais en déceler la cécité et la surdité afin de mettre en évidence le caractère profondément humain des personnes réduites en esclavage.

Nous avons voulu, à travers cette étude, mettre en évidence ce bruissement incessant de l'humanité fondamentale des esclaves qui apparaît, se distingue, émerge, s'amplifie jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Ce crissement, rarement un cri, s'entend, entre autres, dans la forme d'organisation humaine la plus fondamentale, l'inscription dans une famille, une lignée et une parenté.

Nous verrons que bien souvent, il ne faut pas chercher dans les déclarations et écrits des différents pouvoirs² l'écho de ces bruissements. Il apparaît, *en misouk*³, bien souvent à leur insu.

Pour plagier Aimé Césaire, le plus incroyable c'est que les esclaves aient tenu.

Il s'agit dès lors de « débusquer » dans les écrits des uns et des autres, dans les diverses déclarations, en particulier d'état civil, des mentions et informations justifiant et accréditant l'idée d'une famille esclave.

C. Meillassoux⁴ résume de manière synthétique la problématique qui est la nôtre :
« *Par la capture, il était arraché à sa société d'origine et désocialisé. Par le mode d'insertion dans la société d'accueil et les liens qu'il entretenait avec ses maîtres, il était ensuite dé-civilisé et dépersonnalisé, voire dé-sexualisé, lorsque des tâches ne correspondaient pas habituellement à celles tenues par les représentants de son sexe lui étaient confiées.* »

Pour O. Patterson⁵ l'esclavage est une mort sociale. L'esclave ne naît pas, ne meurt pas par lui-même, mais toujours dans l'approche du maître.

Selon H. Gerbeau⁶, « *L'histoire trahit toujours l'esclave. Même lorsqu'elle parle de lui, c'est sous un faux nom, un nom de cirque, un nom volé, puis elle l'abandonne en cours de route. Orphelins de vacation et pères d'orphelins, les esclaves ne naissent ni ne*

¹ En référence aux approches de Mr. Hubert Gerbeau. L'esclavage et son ombre, l'île Bourbon aux XIX^e et XX^e siècles. 2005.

² Plusieurs mentions, de-ci de-là sont faites sur l'importance de la famille chez les esclaves ; nous les retrouverons en cours d'étude. Elles ne sont souvent que peu considérées.

³ En cachette, en créole réunionnais.

⁴ Meillassoux, Claude. Anthropologie de l'esclavage. 1998. p. 100

⁵ Paterson, O. Paterson, Orlando. Slavery and Social Death, 1982.

⁶ Gerbeau, Hubert. Les esclaves noirs. 1970. p.16 et 56

meurent. » Un peu plus loin, cet historien précise cette notion de perte d'identité et d'inscription dans un groupe de filiation:

« Les mères que l'on déracine de leurs enfants perdent souvent le goût de la nourriture. L'arrachement au village natal creuse dans le ventre un puits de solitude où vont se noyer ancêtres et descendance. »

Parmi les dénis de l'humanité des esclaves, M. Péina⁷ relève, outre le libre arbitre et les capacités de se mouvoir librement, le droit de fonder une famille. Elle précise :

« il n'existe pour l'esclave ni naissance, ni mariage, ni décès... pour être exact, tout se passe comme s'il n'existait, ou ne devait exister pour l'esclave, ni naissance, ni mariage, ni décès. Car il s'agit bien de la négation de ce qui, de toute évidence, existe malgré tout dans l'univers esclavagiste. »

Notre recherche, dans cette optique, a porté sur cette réalité : en effet, les esclaves naissent, s'unissent et décèdent. Nous verrons que les conditions pour que ces trois actes se réalisent ne sont pas remplies pour chaque esclave, en particulier, pour le second.

La naissance biologique est certes évidente. Par contre, la naissance sociale, c'est-à-dire la reconnaissance par le groupe, d'une intégration dans une société caractérisée par une inscription dans la parenté, sera complexe dans les sociétés esclavagistes.

La mort biologique est elle aussi inhérente à l'espèce humaine. Mais la mort, naturelle ou non, est aussi caractérisée dans toute société humaine par une inscription dans une conception du monde et de la vie propre à chaque société.

Naissances et morts des esclaves ne rempliront que peu ces fonctions sociales et culturelles.

Pour tout peuple, la connaissance généalogique, c'est-à-dire le souvenir, la mémoire de ses ancêtres, la revendication de ses descendants, l'affirmation de ses choix d'alliance constituent la base de son existence sociale, son inscription dans le monde des humains. C'est là où la volonté de destruction et de négation par les pouvoirs esclavagistes s'est exercée à l'origine.

Cela s'observe par la Traite des Noirs tout d'abord, par la rupture violente avec le monde de la parenté des esclaves issus du continent africain et de Madagascar, pour l'essentiel à l'île Bourbon. Les conséquences de ces pratiques expliquent en partie l'évolution sociale de La Réunion.

⁷ Péona, Mickaëlla. Terres d'esclavages, société de plantation, de la race comme marqueur social. In Déraison, esclavage et droit. Op. cit. p.261

Puis, par l'ignorance, la mise à l'écart, volontaire bien souvent, du père des enfants créoles, c'est-à-dire nés dans l'île, et son remplacement symbolique par le maître ou une puissance religieuse.

Enfin, par l'attitude du corps social dominant, par sa négation, par son déni ou par son indifférence des formes d'organisation familiales mises en place par les esclaves.

Il s'agit donc ici d'essayer d'attester de l'existence d'un processus de structuration familiale, en résistance à la déshumanisation de l'esclave, base d'organisation du système esclavagiste.

Nous ne tenons pas pour quantité négligeable, loin s'en faut, les autres formes de résistance plus criantes, telles que le marronnage, les révoltes collectives ou individuelles d'esclaves, d'éventuelles pratiques abortives ou les suicides. Nous verrons toutefois, que ce soit dans la révolte des esclaves de Saint-Leu en 1811 ou dans l'étude des crimes de sang, que la question de la famille esclave est également présente.

Il nous apparaît cependant que la forme la plus permanente de résistante servile, concernant des milliers d'esclaves, a été, à travers de ce que nous appellerons les *familles marrons*, la création – (re)création de formes d'organisations familiales. Celles-ci ont abouti à la permanence d'une société créole.

V. Schoelcher⁸, constatant le refus du mariage religieux par les esclaves, écrivait en 1842 :

« Il ne faudrait pas conclure ... que les nègres des colonies vivent dans une promiscuité absolue, sans lois ni ordre. Ils n'ont pas le mariage comme leurs maîtres, mais ils ont des liaisons ou se retrouve la fixité des relations conjugales, auquel viennent le plus souvent se rattacher les obligations du mariage. Même dans l'état bestial auquel ils sont condamnés, le sentiment de la famille s'est développé chez eux à un très haut degré. Ils conservent sur leurs enfants toute l'autorité compatible avec la servitude, ils honorent profondément leur père, leur mère ... Parmi les nègres ... les liens de famille, tout aussi illégitimes qu'ils puissent être selon le Code sont légitimés et sanctionnés par la moralité naturelle de leur cœur. Les affections paternelles et filiales restent vivaces. »

On peut, en écho, citer un article du milieu du XX^{ème} siècle qui montre la permanence de l'association de la bestialité et du « libertinage » dans la population réunionnaise :

⁸ Schoelcher, Victor. Des colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage 1842. P.80-81

« C'est dans le camp des propriétés et d'usines que la situation de l'enfant fait peine à voir. Dans ce milieu, des sangs étrangers se sont mélangés pour imposer une ambiance, comment dire ? ... spéciale, monde bestial où l'individu croupit dans la saleté et la misère. Ici la femme enfante comme la bête met bas. Une bande d'enfants grouillent, nés souvent d'unions passagères. »⁹

Le tableau de la société servile, tel que nous le présentons ici, se doit également de faire apparaître les exclus de cette structuration. Nous verrons comment les esclaves victimes de la Traite, en particulier celle illégale à partir de 1817, ont eu le plus de mal à se réinsérer dans une organisation familiale, eux qui avaient connu la destruction de leur structure antérieure. De plus, en raison d'un sex ratio déséquilibré chez les esclaves, principalement ceux venant de la côte Est de l'Afrique, un grand nombre d'esclaves, dit Cafres, ne connaîtront pas ces formes de résilience que peuvent constituer l'alliance, la maternité et la paternité, pratiques qui engagent l'individu dans une autre existence. La base de ce travail est constituée d'une recherche pour la reconstitution¹⁰ de ces familles à travers l'étude croisée de documents d'archives, du début du peuplement de l'île Bourbon, dans le sud-ouest de l'océan Indien, vers 1665 jusqu'à l'abolition officielle de l'esclavage en 1848.

Une autre partie s'efforcera d'avancer des données et des hypothèses sur la composition, l'organisation, le fonctionnement de ces structures familiales durant la période de l'esclavage.

Il conviendra de mettre dès lors en question la « viabilité » de ces familles esclaves ; dans quelle mesure pouvaient-elles ou non assurer le maintien, voire une croissance démographique naturelle dans une société « artificielle » basée, dès son origine, sur le recours à des « bras » – mais aussi à des corps -, notion contestée par certains historiens.¹¹

⁹ Béry, Paul. Autour du recensement de 1954 in Recueil et documents pour servir à l'histoire de La Réunion. Tome 3 ; p.109. A.D.R. 2 PER 693

¹⁰ Nous reprenons cette expression dans la définition suivante : attestation de filiations, alliances et ascendances pour une population donnée, dans une zone géographique limitée et pour une période précise.

¹¹ Voir en particulier la thèse de Mme Audrey Carotenuto, celle d'Hubert Gerbeau, les travaux de Sudel Fuma et Prosper Eve pour La Réunion, mais également les recherches dans d'autres aires géographiques, aux Antilles et aux Amériques.

Cette étude s'efforce de croiser les regards et les démarches analytiques par la rencontre de l'histoire et de l'anthropologie. Il conviendra ainsi de faire appel tant à la démographie historique, à l'histoire des mentalités qu'à l'étude des phénomènes d'acculturation et à la déclinaison de certains universaux.

Le thème de notre recherche n'est pas inédit à La Réunion. En effet, quelques historiens travaillant sur le thème de l'esclavage se sont penchés sur la problématique de la famille esclave. La fin du XVIII^{ème} et le début du XIX^{ème} ont été étudiés, dans une approche essentiellement en démographie historique, par R. Bousquet¹². Le XIX^{ème} siècle a fait l'objet d'une recherche sur « *Esclavage et vie familiale* »¹³ qui pose de nombreux problèmes méthodologiques. Rappeler le « silence du monde servile » dans les sources ne doit pas impliquer de l'acter, et surtout pas en privilégiant le discours des Blancs, esclavagistes ou abolitionnistes, ce qui occulte les lieux d'expression cachés des esclaves. De manière générale, on peut déjà signaler que la quasi-totalité de ces recherches minimisent l'existence et le rôle de ces structures familiales. Aucune étude approfondie n'a, à ce jour, été menée sur ce thème qui est pourtant implicitement présent dans de nombreux travaux.

Trois éléments sont en général mis en avant pour minimiser l'importance de la famille esclave et son rôle dans la structuration de la société créole. Le premier concerne les fondements du système esclavagiste, par la négation de la parenté chez les esclaves. Le second argument porte sur la faible natalité chez les esclaves, avec parfois une analyse portant sur le refus de reproduction comme résistance à l'esclavage. Le troisième point sur lequel s'appuient certains chercheurs concerne la rareté de structures légitimes, les mariages religieux.

Nous aborderons ces trois arguments de la manière la plus objective, ayant la prétention de ne pas « fantasmer », pour des raisons idéologiques ou autres, sur l'importance de la famille.

Il convient d'affirmer que toute approche qui établit la confusion entre famille et mariage est marquée d'un ethnocentrisme évident. L'alliance chez les esclaves, à Bourbon et ailleurs, se caractérise, quantitativement, par sa non légitimation par les maîtres. Ne chercher la famille esclave que dans ses formes socialement reconnues et/ou organisées par les maîtres implique d'ajouter au silence la cécité.

¹² Robert Bousquet, Les esclaves et leur maître, 1992

¹³ D'Abrigeon Marie –Pierre, Esclavage et vie familiale : l'île Bourbon au XIX^e siècle ; 1988.

Ce n'est pas parce que le Code Noir déniait toute possibilité de structuration familiale aux esclaves que, en pratique, sur les habitations, cela s'est déroulé ainsi. L'acceptation des formes familiales imposées ou autorisées parfois par les maîtres ne doit pas dissimuler, aux yeux des chercheurs, le vécu au quotidien de très nombreux esclaves. On retrouve la même problématique dans la catégorisation des naissances entre légitimes et illégitimes. Cela n'a bien entendu de sens que dans la perception des différents pouvoirs, mais dans celle des esclaves, rien ne permet de supposer qu'ils aient perçu leurs enfants de cette manière. Le poids très relatif durant de nombreuses décennies de l'Eglise sur les représentations des esclaves laisse penser que la légitimation des enfants ne correspondait pas à une démarche des esclaves. Les conjoints et les enfants existaient quelle que soit l'attitude du maître. La réalité de leur structure familiale s'imposait aux esclaves.

Quant à la fertilité des femmes esclaves, les résultats de notre recherche permettent d'approcher sa juste place dans une société quelque peu « irréaliste » dans son développement démographique.

L'expression de l'humanité des esclaves doit s'entendre au-delà de ce cadre moral et religieux imposé.

On doit retenir les travaux de P. Eve¹⁴ qui s'intéresse à l'ensemble de la période de l'esclavage à Bourbon, de 1667 à 1848, dans une approche en démographie historique et en histoire des mentalités ainsi que ceux de H. Gerbeau, deux historiens auxquels nous nous référons souvent, parfois avec un regard divergent du leur.

Les travaux universitaires, les thèses en particulier, centrés sur l'esclavage à Bourbon, sont rares. Certes, de nombreuses publications depuis les années 80 s'intéressent à cette problématique. Sudel Fuma, en 1987, avec une recherche sur les « *Mutations sociologiques et économiques dans une île à sucre* »¹⁵ ou Jean François Géraud¹⁶, en 2002, avec un travail sur les usines sucrières, ont abordé ce thème mais leur travail est focalisé, me semble-t-il, davantage sur l'économie sucrière, son organisation et les conséquences de son développement.

¹⁴ Eve, Prosper, Naître et mourir à l'île Bourbon à l'époque de l'esclavage, 1999 A; Variations sur le thème de l'amour à Bourbon à l'époque de l'esclavage B;

¹⁵ Fuma, Sudel, Mutations sociologiques et économiques dans une île à sucre : La Réunion au dix-neuvième siècle. 1987 ; Université d'Aix-Marseille

¹⁶ Géraud, Jean-François. Des habitations-sucreries aux usines sucrières : la mise en sucre de l'île Bourbon , 1783-1848. 2002 ; Université de La Réunion

Les liens entre la poursuite de la venue d'esclaves durant la Traite illégale, les grands propriétaire/usiniers, leurs amitiés et intérêts avec les négociants de Nantes, Bordeaux ou Lorient, le discours officiel systématique sur l'impossibilité du monde des esclaves à se reproduire naturellement, les enjeux financiers et l'endettement « programmé » de certains planteurs, méritent à notre avis une étude approfondie dont une des hypothèses serait l'éventuelle entente de milieux financiers et industriels afin de maintenir une permanence de la Traite des esclaves pour d'autres buts que le maintien de la main d'œuvre servile.¹⁷

La recherche ne peut ignorer les motifs et les acteurs locaux de la Traite illégale. Il conviendrait de mieux connaître dans quelles propriétés se retrouvent ces esclaves arrivés après 1817 et également après 1830. H. Gerbeau¹⁸ émet quelques hypothèses, à vérifier, sur les liens entre les différents pouvoirs :

«L'indulgence dont font preuve certains représentants de l'autorité, quand ils ont à réprimer les pratiques négrières, incite à se demander si cette attitude n'est que le fruit de l'indifférence et du laisser-aller. Bourbon offre des exemples nombreux de négligences, qu'on peut souvent expliquer par le manque de moyens et par la tentation éprouvée par les détenteurs de l'autorité de se sentir proches des propriétaires - surtout quand, comme certains magistrats, ils sont eux-mêmes de riches habitants... Omblin Desbassayns est la plus grande propriétaire d'esclaves de l'île. Son pouvoir est renforcé par le mariage d'une de ses filles qui épouse Villèle. Dans les documents que j'ai consultés, son nom n'apparaît pas directement lié à la traite illégale. Certaines sources orales associent pourtant le nom d'Omblin au trafic mais, curieusement, présentent celui-ci comme licite... quelques autres indices font penser qu'à Bourbon un lien existe peut-être entre les bénéficiaires procurés par la traite. »

Les liens de cette famille avec les négociants et armateurs de Lorient en particulier, sont avérés.¹⁹

Nous verrons, dans les zones que nous étudierons par la suite, que grâce à la connaissance des âges des esclaves dits Cafres ou Malgaches, vers 1846, ces derniers ne se trouvent que peu dans les petites et moyennes propriétés. Le rôle des propriétaires-

¹⁷ Géraud J.F., op. cit. p.820, aborde ponctuellement ce lien entre négociants et propriétaires.

¹⁸ Gerbeau, Hubert. L'Océan Indien n'est pas l'Atlantique. La traite illégale à Bourbon au XIXe siècle. in Outre-Mers, 2002, Paris,

¹⁹ En particulier avec Jean Gérard, accusé de trafic d'armes et assassiné « par la populace lorientaise » en octobre 1792 quelques jours avant l'embarquement de C. Desbassayns depuis Lorient pour Bourbon.

usiniers dans la Traite illégale est une hypothèse sur laquelle il convient d'approfondir les recherches. Nous nous interrogerons également sur les âges attribués à ces esclaves et les manipulations éventuelles sous jacentes aux pratiques des maîtres dans les recensements et actes d'enregistrement des naissances et décès des esclaves afin de contourner l'interdiction de la Traite.

Nous signalons, pour mémoire, puisque cet accord ne fut pas validé par le gouvernement, la convention signée le 1^{er} avril 1846 entre l'iman de Mascate, Saïd-Bin et un agent du gouverneur de Bourbon portant sur des affranchissements d'esclaves achetés au nord du Cap Delgado sur la côte du Mozambique, réalisés simultanément avec des contrats d'engagements de ces affranchis d'un jour, contrats dont la spécificité était de ne définir aucune limite dans le temps de la période d'engagement et aucune estimation de salaire. Cette forme d'engagisme fut assimilée à une nouvelle forme de Traite. Elle avait cependant l'aval du Gouverneur de l'île et devait répondre sans aucun doute à la demande de propriétaires.

Une thèse récente, celle d'Hubert Gerbeau²⁰, en 2005, réinscrit ce thème de l'esclavage dans une perspective plus large, temporellement et spatialement, tandis que la recherche d'Audrey Carotenuto²¹, en 2006, étudie les phénomènes d'oppositions serviles à Bourbon entre 1750 et 1848 à partir des sources judiciaires. Nous étudierons plus loin, dans le détail, ces deux recherches.

A cela, il convient d'ajouter le travail de J.M. Filliot²² sur la traite des esclaves vers les Mascareignes.

Si notre étude s'arrête en 1848, cela ne doit pas être considéré comme une validation de nombreuses analyses qui voient dans cette date, pour les colonies françaises, une réelle disparition de l'esclavage²³.

²⁰ Gerbeau, Hubert. L'esclavage et son ombre Op. cit. 2005.

²¹ Carotenuto Audrey. Les résistances serviles dans la société coloniale de l'île Bourbon (1750-1848). 2006 ; Université d'Aix-Marseille

²² Filliot, Jean-Marie. La traite des esclaves vers les Mascareignes au XIII^e siècle. 1974 ; ORSTOM

²³ A la suite de S. Fuma, nous estimons que l'engagisme, qui implique la notion juridique de consentement, qui va se développer après 1848, s'apparente davantage à du « servilisme », en particulier pour les engagés africains, polynésiens et chinois. L'arrivée à La Réunion, en 1867, d'un enfant de 10 ans, « de caste cafre », avec un contrat d'engagement sous le nom typiquement africain de « Grain de riz » témoigne à la fois de formes de servilité sous le vocable d'engagisme et d'un recours à des « bras » encore bien jeunes. Les registres d'état civil pour les décès recèlent également des informations discréditant l'idée d'abolition effective de l'esclavage et de la traite : ainsi, à Saint-Leu, en 1854, décès de Toupaye, 12 ans, Kalaquer, 9 ans, Safrane 9 ans, Omala 12 ans, tous Cafres, de père et mère inconnu, sur

Notre ambition se limite à apporter à la connaissance de la période de l'esclavage à La Réunion des éléments, et des analyses, sur la nature des relations familiales créées par les esclaves eux-mêmes, preuve première, mais non pas évidente dans les divers regards, de leur inscription dans la parenté et donc de leur humanité.

Notre démarche consiste alors à mettre en évidence les échos de la résistance quotidienne des esclaves à la déshumanisation en nous appuyant sur des sources – et leur critique – dont l'objet premier n'était nullement un intérêt pour la famille esclave. Nous utiliserons, à maintes reprises, la notion d'inscription dans la parenté.

Si le domaine de la parenté est un champ de recherches classique de l'anthropologie, il convient de rappeler l'étendue de cette notion. Elle recouvre tous les liens familiaux rattachant un individu à d'autres. Cela comprend bien évidemment les ascendants et les descendants qui s'inscrivent dans des liens de filiation et également les liens d'alliance, tels que le mariage les organise, mais également des formes d'union plus ou moins reconnues selon les époques. Ce que l'on appelle communément, dans les sociétés occidentales, le concubinage ainsi que d'autres formes d'alliance, reconnues ou non par le groupe social et son organisation, appartiennent également au domaine de la parenté, de même que les formes anciennes de recomposition familiale telles qu'elles sont signalées, à Bourbon, lors des mariages d'esclaves à partir de 1838 et qui se caractérisent par la reconnaissance ou l'adoption d'enfants provenant d'un autre parent, en général décédé.

La période sur laquelle porte notre recherche, du début du peuplement à 1848 à Bourbon, devenue La Réunion, se signale, aux deux extrémités, par cette problématique de la formation de familles esclaves.

J.M. Filliot²⁴ rappelle qu'en 1665, selon F. Martin,

« les nègres avaient fui à la montagne après avoir manqué une conjuration qu'ils avaient faites d'assassiner les deux Français ; le sujet ... était pour avoir à leur dévotion des négresses que les deux Français avaient amenées avec eux ... dont une était fort bien faite car il faut aux noirs des femmes. »

la propriété de A. Lesport. A noter qu'H. Gerbeau, dans sa thèse, sur l'esclavage, prolonge son analyse jusqu'aux années 1930.

²⁴ Filliot, Jean-Marie. Op.cit p.24 ; citation de François Martin in Mémoires sur l'Isle de Madagascar, 1665-1668.

En 1848, l'inscription dans les registres d'affranchissements, avec mention de filiation et d'ascendance, ainsi que les multiples mariages avec reconnaissances d'enfants, indiquent la permanence de cette volonté d'alliance et de parenté chez les esclaves. Sur l'ensemble de la période durant laquelle l'esclavage est légal, nous estimons que des formes d'organisation familiale ont concerné un nombre conséquent des esclaves au XVIII^{ème} siècle pour atteindre 60 à 70 % de ceux-ci à la veille de l'abolition. La partie principale de notre recherche justifiera ces estimations.

Notre réflexion s'insère dans les recherches et les études sur l'esclavage à l'époque moderne, en lien avec le phénomène de la Traite négrière. Que ce soit en Amérique du Sud, dans un premier temps, puis du Nord, dans les Caraïbes ou les Mascareignes, la question de la famille esclave, sur un plan économique ou sur un plan social, est très présente dans les interrogations des chercheurs. Les travaux de Frazier²⁵ puis ceux de Gutman²⁶, d'Engerman et Fogel²⁷, de Lovejoy²⁸ ou Paterson²⁹, de Meillassoux³⁰, Daget³¹, Debien³², Pétré-Grenouilleau³³ ou Sala-Molins³⁴, pour n'en citer que quelques uns, se confrontent, dans des approches pourtant différentes, à cette même question de l'existence, de la viabilité, de l'organisation de la famille esclave, et ce dans des espaces différents et à des époques plus ou moins proches.

La complexité du sujet nécessite de faire appel à des historiens mais également des anthropologues, des sociologues, des économistes ou des philosophes. Ce rapprochement ne peut être fécond.

Nous avons fait le choix de ne pas recourir aux sources orales, à la mémoire collective. De nos travaux précédents³⁵, nous avons tiré des enseignements sur la grande richesse que pouvaient apporter différentes formes d'entretien et de récoltes de récits de vie pour la compréhension des représentations sur tel ou tel sujet. Dans la problématique qui est

²⁵ Frazier, E. Franklin. La famille noire aux Etats-Unis. 1939

²⁶ Gutman, Herbert G. the black Family in slavery and Freedom. 1976

²⁷ Fogel, Robert William, Engerman, Stanley. Time on the cross. 1974

²⁸ Lovejoy, Paul E. Transformation in slavery. 1983

²⁹ Paterson, Orlando. Slavery and Social Death, 1982.

³⁰ Meillassoux, Claude. Anthropologie de l'esclavage. 1986.

³¹ Daget, Serge. La traite des Noirs. 1990

³² Debien, Gabriel. Les esclaves aux Antilles françaises (XVIIe-XVIIIe siècles)

³³ Pétré-Grenouilleau. Les traites négrières. 2004

³⁴ Sala-Molins, Louis. Le Code noir, ou le calvaire de Canaan, 1987.

³⁵ Gérard, Gilles. Le choix du conjoint Op. cit. 1997. Arthus-Bertrand, Yann, Gérard, Gilles Visages de l'usine. 1994

la nôtre ici, la famille esclave, la fiabilité des informations orales, au regard de l'espace temps qui nous sépare désormais de la période de l'esclavage, ne nous a pas semblé permettre une utilisation pertinente de telles données.

Nous faisons nôtres les définitions de P. Nora :

« la mémoire est la vie, un lien vécu au présent éternel et installe le souvenir dans le sacré, susceptible de toutes les déformations et amnésie ... elle est la marque d'un pays particulier alors que l'Histoire désacralise mais reconstruit dans une quête jamais complète, on peut avancer l'idée que la société a la double exigence de reconstruire ce qui n'est plus (la fonction de l'histoire) et celle d'ancrer la mémoire, notamment par les lieux, comme facteur de cohésion par le groupe. »³⁶

Avant d'aborder longuement la réalité des pratiques familiales chez les esclaves à Bourbon, nous nous intéresserons aux perceptions de l'esclave et de son identité au sein des groupes dominants, à savoir les pouvoirs civils et religieux, ainsi que parmi les divers observateurs, chroniqueurs, voyageurs ou écrivains en les confrontant, chaque fois que cela sera possible aux approches des chercheurs.

³⁶ Nora, Pierre. Lieux de mémoire. 1984

A/ Réflexions sur la question de la famille esclave

Il convient d'approcher les différentes analyses et perceptions, non seulement à travers le temps, mais également d'après les chercheurs et observateurs. La question de la famille esclave est omni présente dans les sociétés ayant connu l'esclavage. Certes, nous le verrons, elle a été rarement abordée directement mais elle est sous-jacente aussi bien dans la réglementation, dans la Traite, dans l'organisation des sociétés que dans les travaux des chercheurs et récits des voyageurs. Enfin, et surtout, elle est, à notre avis, au centre des préoccupations des esclaves eux-mêmes. La moindre parcelle de liberté octroyée ou acquise aura son pendant dans la sphère familiale.

1/ Famille et esclavage : l'état des savoirs et perceptions à travers le monde.

Il s'agit ici, brièvement, d'aborder la diversité des analyses sur ce sujet. La bibliographie sur l'esclavage dans ses diverses déclinaisons, philosophique, économique ou sociale, est bien trop importante pour envisager une quelconque exhaustivité. Il s'agit, plus modestement, d'indiquer que le thème qui est le nôtre, est au cœur, ou à la marge, de la plupart des travaux sur l'esclavage. A l'universalité de la structure familiale correspond tout naturellement sa prise en compte par les chercheurs appliqués à comprendre et analyser le phénomène de l'esclavage. A un autre niveau, les différents pouvoirs, dans leur justification de l'existence et du maintien de la servitude ou lors de leur combat abolitionniste, ont également eu à considérer cette question de l'appartenance ou non de l'esclave à l'espèce humaine.

Car si l'esclave n'est pas un être humain à part entière, quelle est sa nature ? Nous ne nous interrogerons pas, à notre tour, pour savoir s'il possède une âme mais les comparaisons, plus ou moins violentes, et la proximité avec le monde animal si souvent mise en avant par les philosophes, les religieux et autres détenteurs de pouvoirs, expliquent en partie les théories justifiant l'esclavage.

Par dérision, on pourrait s'interroger, au vu des pratiques maintes fois observées, sur le fait que les comportements bestiaux étaient sans doute davantage du côté des maîtres que de celui des esclaves.

Cette approche sur l'identification de l'esclave au monde animal est une constante que l'on observe déjà chez Xénophon³⁷ :

« Pour les esclaves, la méthode d'éducation qui semble particulièrement convenir pour les bêtes est un très bon moyen pour leur apprendre à obéir... il existe pour les hommes et les chevaux un âge où ils rendent immédiatement des services et s'améliorent progressivement. »

Pour Aristote : *« Il y a par nature des gens qui sont libres, d'autres qui sont esclaves et que pour ces derniers, demeurer dans l'esclavage est à la fois bienfaisant et juste. »*³⁸

Selon lui, le barbare – l'esclave- se caractérise par sa proximité avec les animaux :

« Il n'y a d'ailleurs, dans les services rendus, qu'une mince différence : nous recevons des uns et des autres, des esclaves et des animaux domestiques, l'aide de leur corps pour les nécessités de la vie... Le bœuf, en effet, tient lieu d'esclave pour le pauvre »

Cette opposition, humanité et bestialité, est récurrente dans tout les discours des défenseurs de l'esclavage. La référence aux bovidés est également une constante.

*« Les Noirs appartiennent aux peuples à caractère bestial. Ce sont des sous hommes anthropophages et leur place est plus proche du stade animal. Les Noirs sont les seuls peuples adaptés à l'esclavage, en raison d'un degré inférieur d'humanité... Au sud de ce Nil existe un peuple noir que l'on désigne par le nom de Lemlem... Au delà du pays des Lemlem, dans la direction du sud, on rencontre une population peu considérable; les hommes qui la composent ressemblent plutôt à des animaux sauvages qu'à des êtres raisonnables. Ils habitent les marécages boisés et les cavernes; leur nourriture consiste en herbes et en graines qui n'ont subi aucune préparation; quelquefois même ils se dévorent les uns les autres : aussi ne méritent-ils pas d'être comptés parmi les hommes. »*³⁹

Pour l'écrivain persan du XIII^{ème} siècle, Nasir Al-Din Tusi⁴⁰, ils ne diffèrent des animaux que parce que *« leurs deux mains sont levées au-dessus du sol. »*

*« Les nègres esclaves ? Socialement : des bêtes, voire des objets. Individuellement : des créatures humaines, susceptibles de salut par le baptême. »*⁴¹

³⁷ Xénophon. Economique.

³⁸ Aristote. Politique I. 1254b25

³⁹ Ibn Khaldoun. Prolègomènes. 1377. Tr. par M. De Slane, 1863, t. 1, p. 115.

⁴⁰ Cité par Pétré-Grenouilleau. Op.cit. p.37.

⁴¹ Sala-Molins, Louis ; op.cit. Lire en particulier le chapitre I sur la malédiction liminaire ; p.20-72

Cette approche se vérifie constamment dans l'attitude des organisateurs de la Traite et de l'esclavage à partir de la fin du XV^{ème} siècle.

En 1812, c'est G. Cuvier⁴², fondateur de la géologie et de la paléontologie, qui écrit :
« *L'africain est la race humaine la plus vile dont la forme se rapproche de l'animal.* »

Quelques années auparavant, en 1781, c'était Camper qui :

« *inventait la mesure de l'angle facial. Celle-ci servit bientôt à laisser croire que plus prononcé vers l'avant que celui de l'homme, et, de fait plus proche du singe, le menton de l'Africain témoignait de son animalité.* »⁴³

A la Révolution, des agents de la Traite, pour conserver leurs privilèges soutiennent que :

« *Leurs connaissances intellectuelles [des Nègres] ne surpassent pas de beaucoup celles des animaux qui cohabitent avec eux dans le désert.* »⁴⁴

Certains, argumentant sur les bienfaits qu'apportent la déportation et la mise en esclavage des Africains, déclarent :

« *Ils naissent et vivent chez eux comme des bêtes. ... L'homme du commun [le maître] traite son esclave avec le même intérêt et le même ménagement qu'il a pour ses animaux.* »⁴⁵

Les arguments de certains abolitionnistes reprendront également cette comparaison.

Rappelant que l'esclave ne peut devenir époux et père que selon le bon plaisir de son maître, le député H. Carnot⁴⁶ précise:

« *Malgré leur état de minorité intellectuelle et leurs abandons aux passions animales, les esclaves conservent une bonté de cœur profonde.* »

En 1845, les délégués des quatre colonies s'opposent à la loi de juillet 1845 en argumentant sur les conséquences de l'affranchissement des esclaves, compte tenu de ce qui s'était passé à Saint-Domingue :

⁴² Cuvier, Georges. Le règne animal. 1812

⁴³ Cité par Pétré-Grenouilleau. Op.cit. p.278

⁴⁴ Ecrit de Mr Lamiral, cités par Amadou Mahtar M'Bow :Les théories esclavagistes à travers la présentation du cahier de doléances de Saint-Louis du Sénégal aux Etats-Généraux de 1789. in Déraison, esclavage et droit, les fondements idéologiques et juridiques de la traite négrière et de l'esclavage ; Unesco 2002. P.296

⁴⁵ Deslozières, Louis. Les égarements du nigrophilisme. 1802. P.30 & 54

⁴⁶ Carnot, Hippolyte. De l'esclavage colonial ; Paris 1842 ; p.65

« *quel degré d'abrutissement, de pauvreté, de démoralisation peuvent descendre les noirs, quand ils retournent, suivant une pente trop naturelle, vers leur état primitif de sauvages africains.* »⁴⁷

Cette perception des esclaves, noirs, persistera longtemps⁴⁸. En 1910, Howard Odum, cité par Frazier, déclare :

« *Dans sa vie privée, le noir est sale, négligent et indécent ... aussi dépourvu de moralité que beaucoup d'animaux inférieurs.* »⁴⁹

A La Réunion, J. Barassin décrit la déportation à Bourbon en 1654 de « *Thaureau avec sept compatriotes, six nègres, cinq vaches pleines et un petit taureau.* »⁵⁰. La proximité des dénominations est troublante.

A. Billiard⁵¹ dans les années 1820, dans sa description des types d'esclaves, définit le Cafre :

« *Le sentiment de sa liberté ne se développe de nouveau que par l'excès de mauvais traitements ; c'est un bon serviteur ; c'est le Nègre par excellence ; celui, puisqu'il faut le dire, par qui le cheval et le mulet sont le plus avantageusement remplacés.* »

S. Brunet, opposé à une émancipation rapide des esclaves, ne niait certes pas formellement la qualité d'humain des esclaves mais restait dans la même philosophie quand il écrivait en 1840⁵² :

« *Le caractère de l'Africain exporté présente une infériorité relative si manifeste, que pendant de longues années, après son implantation sur le sol colonial, il ne se montre sensible qu'aux châtiments corporels et aux passions brutales ; à peine articule-t-il quelques monosyllabes pour indiquer ses besoins. Le Cafre est le dernier degré de l'espèce humaine.* »

H. Gerbeau⁵³ rappelle qu'à l'époque de la Traite illégale, la dénomination utilisée le plus souvent par les négriers pour les captifs était celle de « *bœufs* ».

⁴⁷ Mémoire sur le travail des affranchis dans les colonies françaises. Conseil des délégués des colonies au Ministre de la Marine et des colonies. Paris. 1847. p,9

⁴⁸ A La Réunion, en 1926, sur le domaine des frères Giraud à Saint-Benoît, un recensement regroupe « *Engagés et animaux* » soit, « *2 hommes Malabare, 12 hommes malgaches, 3 femmes malgaches et un enfant malgache ainsi que 32 bœufs, 20 porcs, 250 poules,...* ». A.D.R. ; voir annexe n°2.

⁴⁹ Odum, Howard. Social and Mental Traits of the Negro,1910. Cite par Frazier, op. cit.

⁵⁰ Barassin, Jean. Bourbon, des origines jusqu'en 1714. p.32

⁵¹ Billard, Auguste. Voyage aux colonies orientales. Paris : Ladvocat Editeur. 1822. p.306

⁵² Brunet, Sully. Considérations sur le système colonial et plan d'abolition de l'esclavage. P.21 ;

⁵³ Gerbeau, Hubert, 2005. Op. cit. p.520

Pendant des décennies, le recensement des esclaves à Bourbon les situera entre les productions agricoles et l'évaluation du cheptel animal⁵⁴. Nous verrons que les dénominations affectées aux esclaves, de faux « patronymes » se rapprochent aussi souvent bien plus d'une appellation pour un animal domestique que pour un être humain.

En 1846, dans son compte rendu des travaux de la Commission du rachat et des engagements, E. Pajot, membre du Conseil colonial de l'île Bourbon, mentionne dans la colonne d'observations, à côté du nom d'Elésine :

« Sujet-race, sous les rapports physiques. »

V. Schoelcher qui relate ce rapport⁵⁵ signale que l'emploi de ce terme n'est nullement en usage ordinaire à Bourbon et qu'il correspond :

« à ce qu'on appelle dans les animaux domestiques un étalon ...il paraît que la demoiselle Elésine est une négresse remarquablement belle et que pour cette unique raison on lui a fait payer sa liberté au prix énorme de 4000fr. comme ces chevaux pur-sang... »

En 1863, V. Focard⁵⁶ décrit ainsi une scène lors des élections de 1848 :

« nous voyons encore un grand Yambanne dont l'œil enflammé suivait tous les mouvements du cocher. Il y avait dans son attitude quelque chose de sauvage. C'était le vieil homme de la côte d'Afrique qui retrouvait ses instincts... Arcbouté sur ses pieds, prêt à bondir, il nous représentait un de ces molosses dont les élans sont enchaînés à un pieu. Pour ce molosse yambanne le collier de retenue c'était nous. »

De cette proximité présumée avec les animaux, découlaient chez de nombreux observateurs, des regards négatifs sur la sexualité des esclaves et sur leur vie personnelle. C'est en cela que ces approches se rattachent à notre sujet. On leur prêtait communément des comportements empreints de bestialité dans ce domaine :

« Voyons ... que sait le Noir des obligations du lien conjugal ? Pas plus, Monsieur, que le taureau et la génisse du village... Les planteurs ne pouvaient plus obliger les parents noirs à empêcher leur progéniture de courir en liberté comme de jeunes animaux. »⁵⁷

⁵⁴ Le 23 janvier 1845, la vente des biens d'Adrien Bellier, liste ses biens dans cet ordre : 1^{er} les biens immobiliers, 2^{ème} les mulets et bovins, 3^{ème} les esclaves. A.D.R. 4Q 564. En 1926, un recensement de Giraud Frères à Saint-Benoît, regroupe les « engagés et animaux » ; A.D.R. 6M1296 (voir annexe 2)

⁵⁵ Schoelcher, Victor. . Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années. P.124-125.

⁵⁶ Focard, Volsey. Dix-huit mois de République à l'île Bourbon. p.346.

⁵⁷ Cité par Herbert Gutman. Normes et déviances.

« *Quand ils ont faim, ils volent, quand ils sont rassasiés, ils fornicent.* »⁵⁸

A Bourbon, en 1740 :

« *De tous les Noirs de nos maisons ce sont ceux de Sainte-Suzanne qui sont pires pour leurs libertinages ; voleurs, raisonneurs et mutins, impudiques comme des chiens... Il n'y a pas jusqu'à des enfans de sept ou huit ans qu'on attrape faisant ce qu'ils appelle malice.* »⁵⁹

La commission chargée d'étudier les conditions de travail des esclaves de l'Atelier Colonial, en 1827⁶⁰ voit la famille esclave comme une structure dangereuse :

« *C'est encore près de leurs mères et dans la corruption d'un désordre habituel que les négrillons des deux sexes puisent ce goût effréné de libertinage.* »

Elle propose de retirer les enfants d'esclaves, dès l'âge de deux ans, à leurs mères pour les former à l'hôpital de Saint-Paul sous le contrôle des sœurs de l'établissement.

On mentionnera également le caractère « volage » des partenaires et leur multiplicité.

« *Les esclaves sont aussi libertins. Le curé Teste est obligé de construire un magasin bien clos pour renfermer la nuit ses jeunes négresses et une case pour les négrillons.* »⁶¹

L'Eglise, en particulier, fondera son action auprès des populations serviles sur l'ambition de moraliser la vie intime de ces derniers. Selon les lieux et les époques, elle s'efforcera – ou non – de régulariser les unions des esclaves afin à la fois de les rendre conformes à la morale chrétienne et dans le même temps de contrôler cette population.

B. Champion⁶² nous rappelle que :

« *l'entreprise colonisatrice engage (notamment) une conversion au système de parenté du colonisateur et que c'est cela, au fond, porter la bonne parole... La parenté, en effet, ne porte pas seulement nos évidences familiales et comportementales : elle fonde nos croyances religieuses... Comment conquérir les âmes ? En imposant un nouveau système de parenté. La leçon du missionnaire était une leçon de parenté dispensée à travers le filtre moral ... cette leçon de parenté est une leçon d'économie* »

A Bourbon, la position des maîtres sera elle aussi variable. Encourager la stabilité familiale des esclaves pouvait permettre, selon certains, de les fixer à la propriété, de les

⁵⁸ Selon un Haddiths, Cité par Pétré-Grenouilleau. Op.cit. p.37.

⁵⁹ Frère lazariste ; recueil trimestriel tome 3, p.263-266 ; cité par Hubert Gerbeau : Les esclaves noirs. P.132-133

⁶⁰ Cité par P. Eve ; Les esclaves de Bourbon, la mer et la montagne. p,9

⁶¹ Eve, Prosper. Un quartier du Bon Pays, Sainte Suzanne, de 1646 à nos jours. 1996. p.76

⁶² Champion, Bernard. Que signifie porter la bonne parole ? Mission et colonisation in Idées et représentations coloniales dans l'océan Indien. PUPS. 2009. p.364-375

empêcher de partir « marron ». Pour d'autres, favoriser la famille esclave devait correspondre à l'attribution de droits et de pouvoirs contraires aux intérêts des possédants.

Ce débat autour de la question de la famille esclave s'est bien sûr signalé dans tous les espaces où l'esclavagisme a sévi. Il a été bien souvent posé sur le plan de la rentabilité économique par les maîtres, et les chercheurs ont dû intégrer cette dimension à leurs travaux.

La question se posait dès l'organisation de la Traite. Fallait-il, et dans quels buts, introduire des femmes parmi les esclaves dans les espaces que les différentes puissances coloniales voulaient exploiter ? Le déséquilibre du sex ratio fut une constante, à quelques exceptions près, dans l'histoire de l'esclavage. Celui organisé pour leurs propres besoins par les sociétés à esclaves musulmanes favorisait parfois la traite des femmes comme domestiques ou concubines. L'esclavage pratiqué dans la péninsule ibérique aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, s'en approche également.

En Afrique, certains ont soutenu l'idée que l'organisation du travail et la polygamie justifiait la traite des hommes principalement afin de maintenir la production agricole, apanage des femmes.

S. Daget ⁶³ s'interroge sur certaines contradictions :

« Il est plus hypothétique de trouver un élément d'explication au fait que les navires négriers chargent une quantité notable de femmes, en, langage négrier : des femelles, en principe beaucoup moins demandées et recherchées à la côte, moins rentables comme productrices dans les terres esclavagistes, comme l'observent certains auteurs, d'ailleurs contredits par d'autres. »

A Bourbon, les propriétaires selon Hébert en 1708 :

« demandent plutôt des femelles ; à cause des enfants qu'elles peuvent avoir, qui étant créoles de l'isle leur sont plus soumis. »⁶⁴

Une des grandes questions qui se pose au système esclavagiste est celle de la reproduction des esclaves. Il ne s'agit pas de la reproduction sociale⁶⁵ de ce groupe mais bien entendu de sa reproduction en tant que force de travail. Deux options sont dès lors

⁶³ Daget, Serge. Op.cit. p. 129

⁶⁴ Hébert, George. In Recueil Trimestriel de documents et travaux, Tome V ; 1940. p.71

⁶⁵ Selon C. Meillassoux, op.cit, celle-ci est impossible dans le système de l'esclavage, car juridiquement, l'esclave ne peut être parent.

possibles : soit le recours à la Traite pour renouveler le « cheptel » soit la reproduction biologique.

« Un de mes étonnements, écrivait en 1764 le gouverneur de la Martinique, Fénélon, a toujours été que la population de cette espèce n'ait pas produit, depuis que les colonies sont fondées, non pas de quoi se passer absolument des envois de la côte d'Afrique, mais au moins de quoi former un fond, dont la reproduction continue n'exposerait pas à être toujours à la merci de ces envois. »⁶⁶

La non croissance naturelle de la population servile – nous reviendrons sur la pertinence de certains concepts de démographie historique dans des sociétés peuplées

« artificiellement » - a longtemps été explicitée par un fort taux de mortalité chez les esclaves, en raison soit de l'inadaptation au climat soit par les effets désastreux d'épidémies. D'après les études de H.S. Klein⁶⁷, c'est la méconnaissance que :

« L'âge et le rapport inégal entre les sexes de ces Africains constituaient le facteur déterminant de la croissance négative de la force de travail servile ... lorsque les arrivées nouvelles d'Africains déportés par la Traite cessèrent d'influencer la répartition par sexe et par âge de la population résidente, il devint possible pour la population esclave de commencer à augmenter par croît naturel. »

Pour O. Patterson, de nombreuses sociétés à esclaves ont compté sur un accroissement naturel des populations serviles pour se maintenir et se développer. Celles ayant recours régulièrement à la Traite devaient donc, soit avoir choisi pour des raisons économiques de privilégier cette forme de maintien de la main d'œuvre servile, soit être confrontées à un problème d'impossibilité de la population esclave à se reproduire biologiquement.

« Dans toutes les sociétés où l'institution [l'esclavage] persista plus que le temps de deux ou trois générations, la naissance devint la seule source véritablement importante d'esclaves. »⁶⁸

Aux Etats-Unis, selon O. Pétré-Grenouilleau⁶⁹:

« entre cette période [1820] et le début de la guerre de Sécession, la population servile fut multipliée par trois, essentiellement par accroissement naturel. »

⁶⁶ Roncière, Charles de La. *Nègres et négriers*. Vers 1930. p.194

⁶⁷ Klein, H.S. *The Atlantic Slave Trade*. p.170-173

⁶⁸ Patterson, Orlando. *Slavery and social Death : a comparative study*. 1982. p.132

⁶⁹ Pétré-Grenouilleau. *Op.cit.* p.448

L'idée que l'accroissement naturel de la population esclave – comme celle du cheptel animal - était possible a été défendue à diverses époques. Les calculs économiques sur la rentabilité de l'une ou l'autre des solutions sont aussi contradictoires que ceux sur les effets de la Traite sur la population africaine.

Déjà aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, les femmes esclaves valaient plus cher que les hommes car elles auraient été appréciées pour leur capacité reproductive⁷⁰, selon certains chercheurs, alors que pour d'autres, le faible taux de natalité et l'émancipation de nombreux nouveau-nés, rendaient cette explication non pertinente.

Les analyses plus récentes n'évitent pas toujours le rapprochement entre humanité et bestialité, en particulier dans l'approche économique de l'augmentation de la population esclave :

*« Proponents of the breeding thesis have been misled by their failure to recognize the difference between human beings and animals. That eugenic manipulation increases the fertility of animals does not mean it would have the same effect on human beings. »*⁷¹

Aux Antilles, à la fin du XVII^{ème} siècle, selon Pétré-Grenouilleau⁷² :

« Leur reproduction était encouragée, ou du moins non entravée... A partir du moment où, avec la révolution sucrière, l'on privilégia l'utilisation massive d'une main d'œuvre rapidement amortie ... la rentabilité immédiate étant privilégiée, la reproduction sur place n'intéressait plus. Parfois, on y était même carrément hostile, car la femme enceinte perdait de son efficacité au travail et l'on ne pouvait attendre la montée en âge des enfants. »

Pour cet auteur, si dans les îles françaises, anglaises et espagnoles, des décrets et codes avaient pour but, à la fin du XVIII^{ème} siècle⁷³, de favoriser la reproduction des esclaves sur place, cela ne fut que de courte durée avant de préférer à nouveau la traite d'hommes. Il précise également :

« Chez la plupart des planteurs, l'incitation à la maternité prit plus la forme d'une répression de l'avortement que celle d'encouragements positifs, plus coûteux. »

⁷⁰ Martin-Casarès, Aurélia. Esclavage et rapports sociaux de sexe in Les Cahiers de la mémoire, n°5. 2003

⁷¹ Fogel, Robert, Engerman, Stanley. Op. cit. p.84

⁷² Pétré-Grenouilleau. Op.cit, p.229-230

⁷³ Selon Arlette Gautier, « de 1650 à 1680, les maîtres français décidèrent d'acheter autant d'hommes que de femmes pour permettre la constitution de couples dans un but explicitement nataliste, avec succès. » in Les esclaves ... Op. cit. ; 2001

D'après Y. Behanzin⁷⁴ :

« Le roi du Danemark Christian II pratiqua une autre politique quand il décréta l'abolition de la traite dans les colonies danoises des Petites Antilles, Saint-Thomas et Sainte-Croix : des mesures furent prises pour assurer un nombre suffisant d'esclaves avant son entrée en application prévue pour le début de l'année 1803. Parmi celles-ci, le gouvernement, pour favoriser dans l'intervalle l'augmentation de la population féminine, renonça à percevoir les droits sur les importations d'esclaves femmes. ».

Le même auteur signale par ailleurs l'existence d'une politique nataliste pour les colonies françaises suite aux conséquences sur la Traite de la guerre de Sept Ans (1756-1763).

L'évolution de la recherche sur les familles esclaves se constate un peu partout. Pour Porto-Rico⁷⁵ :

« Les thèses traditionnelles selon lesquelles la vie familiale des esclaves des Antilles non-hispaniques, pendant la période antérieure aux grandes plantations, était nécessairement instable sont discréditées par les recherches récentes. Si les mariages d'esclaves à Caguas, Cayey, San Germán et Yauco (quatre paroisses de Porto Rico) ne constituent qu'une partie de l'ensemble des mariages célébrés dans ces villages, ils sont beaucoup plus fréquents qu'on ne l'a supposé jusqu'à présent. Les familles esclaves portoricaines du dix-huitième siècle semblent avoir été très stables, comme en témoigne la reconstruction des intervalles inter gènesiques des femmes mariées et des femmes célibataires. Ces deux catégories de femmes ont les mêmes comportements de fécondité. Ceci indique que la majorité des mères esclaves non mariées vivaient dans des unions non officialisées mais néanmoins stables, leur calendrier de fécondité étant en grande partie identique à celui des femmes mariées. »

Selon certains analystes, les prémisses des abolitions n'incitèrent pas les colons à favoriser la naissance d'enfants voués à devenir prochainement libres. Pour d'autres, il n'était pas financièrement intéressant d'acheter des esclaves adultes ayant le même avenir. Il est bien difficile de saisir une ligne directrice dans les pratiques des

⁷⁴ Behanzin, Yolande. Femmes esclaves dans les Amériques (XVIème-XIXème siècles) in Cahier des Anneaux de la mémoire . n°5 ; 2003. p. 45.

⁷⁵ Clark, David M. Discovering the invisible Puerto Rican slave family: Demographic evidence from the eighteenth century. in Journal of History Family . Octobre 1996. volume 21, n°4 . p.395-418.

propriétaires. On peut envisager - l'étude reste à faire – que les intérêts financiers en jeu ne soient pas étrangers à la diversité des incitations à l'une ou l'autre des démarches⁷⁶.

Toujours aux Antilles, un dominicain, le Père Dutertre⁷⁷, signale vers 1635:

« nos François ont soin de les marier le plustost qu'ils peuvēt pour en avoir des enfans qui, dans la suite du temps prennent la place de leurs Peres, font le mesme travail & leur rendent mesme assistance. »

Pour le même espace, G. Debien⁷⁸ donne des exemples à Saint-Domingue, en 1704, sur une propriété où vivent 42 esclaves:

« Six ménages sont présentés qui regroupent 35 esclaves. Il est une famille dont la mère disparue, le père reste avec trois enfans. Trois mères demeurent avec 4, 2 et un enfans, familles maternelles, les autres paraissent conjugales ... La proportion de familles est donc considérable. »

Comme à Bourbon, les autorités tant civiles que religieuses déplorent la rareté des légitimations d'unions d'esclaves. Que ce soit en raison du refus du maître ou à cause d'une supposée aversion des esclaves au mariage, le constat est le même : peu de pratiques religieuses, donc pas de moralisation possible pour les esclaves :

« Il est déplorable d'être obligé de dire que le nombre des mariages parmi les esclaves est infiniment petit dans la colonie et qu'il n'augmente pas... »⁷⁹

« Le concubinage est tellement naturel chez eux, que le mariage n'est qu'une gêne sans compensation ... du reste, dans l'état de promiscuité où vivent presque tous les noirs, les liens de parenté naturelle sont reconnus et fort respectés. »⁸⁰

Dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle, la traite organisée par la Compagnie des Indes, depuis Madagascar vers les Mascareignes, demandait aux capitaines négriers de :

« longer la côte du 20° au 26° pour trouver le choix de nègres et de négresses ... bien faits et de corporance, qui indique de la force et de l'âge. »⁸¹

⁷⁶ La question des indemnités versées aux colons après 1848 est sans doute une des éléments importants dans la compréhension des choix de tel type de propriétaires.

⁷⁷ Dutertre, J.B. Histoire générale des Ant-isles habités par les François Tome II.p.507

⁷⁸ Debien, Gabriel. Op. cit. p.350

⁷⁹ Rapport du procureur général de la Martinique, en date du 1 juillet 1842

⁸⁰ Rapport du procureur de Fort-Royal, mai et juin 1841

⁸¹ Cité par Filliot, Jean-Marie. Op. cit. p.122

S'il est difficile, voire inutile, de chiffrer avec précision les esclaves traités depuis Madagascar, selon le sexe, on constatera cependant la diversité des « cargaisons ». On relève ainsi des bateaux tels que l'Athalante qui, en 1735, ramène :

« 48 testes d'esclaves noirs et négresses traités de Madagascar »⁸² répartis en « 23 noirs pièces d'Inde, 11 négresses, 11 négrillons et 3 négrittes. », soit 70 % d'esclaves masculins.

La même année, la frégate L'Astrée⁸³ introduit 117 esclaves dont 54 femmes, deux ayant un enfant « à la mamelle », soit plus de 46 % d'éléments féminins.

Quelques années plus tôt, en 1729, « la vente et la distribution de Noirs de Madagascar de la seconde traite du vaisseau La Sirenne »⁸⁴ concernent 348 esclaves dont 231 seront affectés à Saint-Paul. Cette traite comprend 56 % d'esclaves féminines.

Dans l'étude détaillée de la population en 1735, nous pourrions observer à Bourbon un relatif équilibre du sex ratio.

En 1767, la Compagnie organise une vente à l'encan d'esclaves « de castre judaïque » arrivés par une frégate commandée par le capitaine Delaval. Ces esclaves, non baptisés, ont encore un patronyme « païen »⁸⁵. La répartition, par sexe et âge, indique là aussi la diversité des esclaves traités:

« 13 noirs, 12 négresses (dont une avec un enfant à la mamelle), 9 négrillons et 4 négrittes ».

Il convient de noter que l'âge estimé des hommes va de 17 à 40 ans, celui des femmes de 17 à 30, celui des garçons se situe entre 8 et 12 ans et celui des filles entre 8 et 14 ans.

En 1770, une vente à l'encan pour les biens de P. Martin décédé, propose, outre « un millier de sel »:

« un noir âgé d'environ sept ans de caste malgache adjudgé à Mr Delanux pour 352 livres. »⁸⁶

Vendu séparément d'autres esclaves, on ignore si l'âge estimé correspond aux « obligations » des Lettres Patentes sur la non séparation des enfants de leur mère avant

⁸² A.D.R. C°1533

⁸³ Idem ; voir annexe n°5.

⁸⁴ A.D.R. C° 1527 voir annexe n°3.

⁸⁵ A.D.R. C° 1551 ; voir annexe n°4.

⁸⁶ A.D.R. 34 C ; Décembre 1770.

l'âge de sept ans, de même que l'on ignore si cette séparation a eu lieu sur le sol malgache ou à Bourbon.

Après le retour de Bourbon au pouvoir royal, les marchés gérés par le commissaire Général des Colonies, porteront aussi bien sur des bougies, du bois ou de la paille de maïs que sur l'achat d'esclaves :

*« Marché pour l'achat de neuf noirs caffres à livrer à la Négrerie du Roy ... neuf noirs caffres pièce d'inde, de dix-huit à trente six ans. »*⁸⁷

Les exemples de ventes à l'encan d'esclaves arrivés à Bourbon nous amènent à nous interroger sur la politique de recrutement de « bras » masculins dont on souhaitait exploiter la force. Dans les convois présentés ici, les hommes de plus de 15 ans représentent moins de 37 % du total des esclaves.⁸⁸

Cela est confirmé par les dires de Roux au général Decaen en 1807 :

*« les hommes faits de ce pays [Madagascar] ne sont pas très recherchés à nos îles mais les jeunes noirs et les jeunes négresses ... rendent ce commerce très lucratif. »*⁸⁹

A l'opposé, C. Rafidinarivo Rakotolahy⁹⁰, qui précise l'ancienneté de l'esclavage à Madagascar, estime que la forte proportion d'hommes malgaches envoyés dans les Mascareignes est un choix des acteurs malgaches de la Traite car :

« Les femmes sont très appréciées sur le marché intérieur. Elles sont le traditionnel trophée de guerre symbolisant la conquête d'un territoire et de sa capacité de reproduction. »

Il n'est pas inutile de rappeler que :

*« la première qualité était la pièce d'Inde : c'est un homme ou une femme depuis 15 ans jusqu'à 25 ou 30 au plus, qui est sain, bien fait, point boiteux et avec toute ses dents. Il faut trois enfants au-dessus de 10 ans jusqu'à 15, pour faire deux pièces, et deux au-dessus de 5 ans jusqu'à 10 ans pour faire une pièce. »*⁹¹

Pour Y. Behanzin⁹² :

⁸⁷ A.D.R. 15 C ; 1782

⁸⁸ Dans son ouvrage Les esclaves de Bourbon, la mer et la montagne. 2003, Prosper Eve mentionne 64 % d'hommes sur le Loyseau et l'Indien en 1733, 74,6 % d'hommes sur le Diane et 85 % sur le Rubis en 1764, mais sans préciser l'âge des esclaves.

⁸⁹ Cité par Filliot J.M. ; op.cit. p.158

⁹⁰ Rafidinarivo Rakotolahy, Christiane. Océan Indien, esclavage et colonisation. In Cahier des anneaux de la Mémoire, n°1. 1999. p.72

⁹¹ Idem p.215

⁹² Behanzin, Yolande. Op. cit. p.35

« Hommes et femmes étaient séparés et placés dans des hangars différents, accentuant la douleur et l'inquiétude de tous dont les liens étaient parfois déjà brisés pour la deuxième fois, après le rapt ou l'achat... La différenciation entre les deux sexes apparaissait quant à leur valeur marchande puisque, si parfois les femmes et les jeunes filles adultes atteignaient le prix de jeunes hommes, par contre après 35 ans, elles étaient considérées comme sans grande valeur et au-dessous de 20 ans, leurs prix pouvaient être fortement réduits. »

Dans sa relation d'un récit de voyage en 1725, le père Labat⁹³ retrace les conditions de la Traite au départ de la côte occidentale africaine. Comparant les différentes ethnies « mises sur le marché », il déclare que :

« les nègres Tebou ... ne valent absolument rien, à moins qu'on ne les prenne quand ils n'ont que dix ou douze ans ; pour lors qu'on les élève comme on le juge à propos, & on les rend propres au service de la maison ... mes nègres Gujamba ... ont les mêmes marques que les Tebou ; ce sont de mauvais esprits qui mettent le chagrin dans la tête des autres, il n'en faut pas davantage pour porter toute une cargaison d'esclaves à se desesperer & se laisser mourir de faim. Dès que le chagrin s'empare de l'esprit des Nègres, ils s'assoient par terre les coudes sur les genoux & la tête entre leurs mains & en trois ou quatre jours ils meurent. »

Ses conseils aux agents de la traite sont également de marquer peu d'intérêt pour les femmes et les enfants qu'on leur propose.

« Il faut observer dans une cargaison de captifs de ne prendre au plus que le tiers de femmes, elles sont moins recherchées aux Iles que les hommes... Les enfants de dix à quinze ans sont les meilleurs captifs que l'on puisse conduire à l'Amérique. »

La traite devenue illégale portera également parfois sur des esclaves jeunes. C'est le cas des Malais dont H. Gerbeau nous dit :

« L'âge des Malais rencontrés dans les Archives notariales confirme l'existence de raptés d'enfants et d'adolescents. ... [les archives] montrent que la jeunesse des Malais n'est pas le seul fait étonnant ; elle s'accompagne d'un relatif équilibre entre les sexes. »⁹⁴

⁹³ Labat, Jean Baptiste. Voyage du chevalier Des Marchais en Guinée, Isles voisines et à Cayenne en 1725.

⁹⁴ Gerbeau, Hubert. Des minorités mal connues : esclaves indiens et malais des Mascareignes au XIX^e siècle. p.32. On peut noter que de telles pratiques se maintiendront après l'abolition officielle de l'esclavage.

Il estime également le nombre d'esclaves entrés illégalement entre 1815 et 1848 à 45000. Nous reviendrons sur ce point.

D'après J.V. Payet⁹⁵, en 1735, Bourbon comptait 2271 hommes esclaves et 2225 femmes dont 725 Africains, 487 Indiens, 1503 Créoles et 3855 Malgaches. Cette présentation est erronée car elle ignore les enfants, dont un nombre important a un âge estimé entre 12 et 14 ans et constitue une main d'œuvre utilisable de suite.

Nos propres calculs nous indiquent 3444 esclaves de sexe masculin et 3199 de sexe féminin soit respectivement 51,8 % et 48,2 % du total des esclaves.

En 1779, cet équilibre semble largement rompu puisqu'on estime à 14369 le nombre d'esclaves masculins et à 9259 celui des femmes. L'âge et l'appartenance ethnique ne sont pas précisés. Selon P. Eve⁹⁶ :

« La proportion d'esclave double pratiquement tous les vingt ans jusqu'en 1778... la population se stabilise aux environs de 60000. Malgré une forte poussée de 1825 à 1830, le nombre d'esclaves passe de 59 000 à 71 000... De 1817 à 1830, l'excédent des décès sur les naissances est d'environ 1500 esclaves par an. Or le nombre de ces derniers passe de 52 000 en 1817 à 71 000 en 1830... Cette anomalie s'explique par la pratique de la traite illégale. Elle neutralise les décès et masque la réalité. »

Nous reviendrons sur ces données, basées en partie sur les travaux de P.U. Thomas, lors de l'analyse critique de la thèse d'H. Gerbeau.

Lors d'un débat sur la préparation de l'abolition en 1841⁹⁷, un des membres du Conseil Spécial de Bourbon, estime, d'après les registres des années 1834-1836, la durée de vie moyenne des esclaves à trente et un ans, contre trente deux à trente trois en France. Se basant sur *« les dernières années de la Traite, qui s'arrêtent en 1830... cet âge [celui des esclaves introduits] variait entre douze et vingt-cinq ans, et la moyenne était de dix-huit ans. »*

Cela devait entraîner la disparition progressive des esclaves, de façon naturelle, sans affranchissement général, *« l'abolition suprême qui résulte des décès. »*

⁹⁵ Payet, J.V. *Histoire de l'esclavage à l'île Bourbon*. 1991. p.17

⁹⁶ Eve, Prosper. *Une colonie française dans l'océan Indien occidental : Bourbon de 1665 à 1848*. in *Histoire de La Réunion, de la colonie à la région..* Cresoi ; Université de La Réunion. 2001. p.47

⁹⁶ Gerbeau Hubert ; Op. cit. p. 100... Op. cit. p.47

⁹⁷ A.D.R.GB819 ; séances du 15/11/1841. p. 27. Annexe n°7.

Pour A. Stella⁹⁸ qui a étudié en particulier l'esclavage à Cadix, la moyenne d'âge des esclaves importés était de treize ans. Citant Moreno Fragnals, il précise que ceux envoyés aux Amériques, jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, se caractérisaient par leur jeunesse, de 15 à 20 ans en moyenne. A partir de 1830, à l'époque de la Traite illégale, on assista à une importation massive d'enfants de 9 à 12 ans.

Pétre-Grenouilleau se demande :

« comment interpréter le fait que les jeunes et les femmes composaient 76 % des captifs introduits à la Havane entre 1790 et 1820 ? Est-ce dû à l'incapacité africaine de fournir de nouveaux adultes ou bien à une nouvelle demande de la part de planteurs désireux d'encourager la reproduction des captifs, et de préparer ainsi les lendemains de la Traite... ? »⁹⁹

Au Brésil, au XVIII^{ème} siècle, selon Florentino¹⁰⁰ :

« Le déséquilibre entre les sexes variait en fonction du trafic négrier... En moyenne, les enfants représentaient à peine un cinquième de la population servile. Bien évidemment, avec le temps, les esclaves vivant sur la plantation faisaient souche et ce déséquilibre s'amenuisait. Dans les domaines qui n'avaient pas acheté d'esclaves depuis vingt ans, l'équilibre entre les sexes était, à peu près, normal et les enfants représentaient le tiers de la population servile. »

Toujours dans le même pays, selon L. Bergad¹⁰¹ :

« dans certains états essentiels pour l'économie esclavagiste ... la population servile avait dès le début du XIX^o siècle commencé à progresser par le seul fait du croît naturel. »

Ce même auteur précise que dans l'Etat du Minas, entre 1790 et 1880, 67 % des esclaves étaient natifs du Brésil alors que dans le même temps, à Cuba on en comptait que 52 %, la traite s'étant poursuivie plus longtemps.

Tout au long de notre recherche, nous essaierons de préciser ces différents points sur l'âge et le sexe des esclaves et les hypothèses que l'on peut avancer, en se basant sur ces données, sur la démographie à Bourbon à différentes époques.

⁹⁸ Stella, Alesandro. *« La traite d'enfants. In Les Anneaux de la mémoire. N°5. 2003 p.198*

⁹⁹ Pétre-Grenouilleau, Olivier. *Op.cit. p.465*

¹⁰⁰ Florentino, Manolo. *L'enfance asservie : les esclaves au Brésil au XVIII^o siècle. In Déraison, esclavage et droit. op.cit. p.351-352*

¹⁰¹ Bergad, Laird W. *Slavery and the demographic and Economic History of Minas, Brazil 1720-1888.p.130*

Comprendre les stratégies des maîtres et négociants dans le recours à la Traite ou dans l'encouragement à la natalité pour faire fonctionner leurs habitations, nous l'avons mentionné, est hasardeux. On peut cependant, en étudiant la valeur attribuée lors des successions et vente à l'encan aux divers esclaves, hommes, jeunes, femmes, femmes avec enfants, tenter de distinguer si des calculs économiques étaient réellement pris en considération par les propriétaires aux cours des décennies d'esclavage à Bourbon. L'étude ne peut être exhaustive ici et nous nous contenterons de donner quelques exemples qui, à notre avis, ne permettent pas de mettre en évidence un choix précis et régulier des maîtres. Il est évident que les différences d'importance des propriétés impliquaient des possibilités de choix limités pour les plus petits propriétaires qui, progressivement au XIX^{ème} siècle non seulement ne pourront pas acheter de nouveaux esclaves mais bien souvent loueront à la journée ceux qu'ils possèdent. Cette classe des petits propriétaires, ne l'oublions pas, est très nombreuse dès la fin de la période de la Compagnie des Indes.

Nous nous appuyerons, dans la présentation des données suivantes, sur les informations présentes dans les ventes à l'encan ou les successions après décès des propriétaires. Le corpus étant très partiel, il ne s'agit donc que de quelques indications¹⁰².

Lors de la vente des esclaves amenés par le vaisseau La Sirene, en 1729¹⁰³, les « *Grandes Negresses* » sont prisées autour de 300 livres, les « *Grands Noirs* » à 350 livres, les « *Petits noirs* » 200 livres et les « *Petites Negresses* » à 150 livres.

Les Malgaches traités par L'Astrée à Matatane en 1735¹⁰⁴ étaient prisés 300 livres pour les « *noirs pièces d'Inde* », 260 livres pour les « *Negresses pièces d'Inde* » et 150 livres pour les « *négrillons et négrittes* ». Ceux de L'Athalante valaient également 260 livres pour les « *négresses* » et 300 pour les hommes, « *négrillons et négrittes* » étant tous prisés 150 livres.

On constate une moindre valeur pour les femmes mais l'écart n'est pas considérable. En 1767, les valeurs ont changé et les femmes sont de plus en plus « prisées », en particulier si elles sont mères.

¹⁰² Jauze, Albert. *Esclaves et patrimoines dans le sud de Bourbon de 1730 à la Révolution*. In *Revue Historique des Mascareignes*. N°2 ; pour une approche plus systématique.

¹⁰³ A.D.R. C°1527 « *Vente et distribution des Noirs de madagascar de la seconde traite du vaisseau La Sirene au nombre de 348 noirs et Negresses* »

¹⁰⁴ A.D.R. C° 1533. Distribution de 122 esclaves venus par la frégate L'Astrée le 31 octobre 1735.

Un « *Noir pièce d'Inde* » vaut de 670 à 1205 livres, un « *négrillon* » de huit ans 415 livres et à dix ans, 725 livres, une « *négresse* » de dix-sept ans 780 livres et 820 livres à vingt-cinq ans. Au même âge mais avec un enfant « *à la mamelle* », la nommée Messer sera adjugée 925 livres

En 1775, la succession Virapa¹⁰⁵ permet d'estimer quelques moyennes.

Un couple sans enfants est vendu 2500 livres. Avec trois jeunes enfants, la valeur est de 3720 livres. Avec deux enfants légèrement plus âgés, l'estimation est de 3620 livres et descend à 3450 livres s'il n'y a qu'un seul enfant.

Une jeune Indienne de quinze ans est vendue 1300 livres et un Malgache de 30 ans 1370 livres.

En 1778¹⁰⁶, Julie, malgache de 25 ans et son fils Zéphir, malgache d'environ 5 ans, sont adjugés 1805 livres et Marie Jeanne, créole de 40 ans, et sa fille Jeannette, 12 ans également pour le même prix.

Lors de la succession de Jacques Auber en 1782, grand propriétaire dans les Hauts de Saint-Leu, on relève ainsi les valeurs attribuées aux esclaves. Un couple sans enfant vaut 2000 à 2500 livres et, avec un enfant, il est prisé soit 1700 soit 2700 livres. Avec deux enfants, la valeur globale atteint 2500 livres tandis que les hommes seuls sont estimés entre 900 et 1250 livres avec un maximum à 1400 livres. La valeur des femmes sans enfants varie de 900 à 1300 livres. La même année, a lieu la vente à l'encan du : « *nommé Louis Mozambique et la nommée Angélique sa femme, adjugée ... 820 livres.* »¹⁰⁷

En 1812 à Saint-Leu, l'inventaire après décès d'une Libre de Couleur¹⁰⁸ fournit les éléments suivants :

« Jacques, caffre âgé d'environ vingt six ans prisé mille livres.

Adélaïde caffrine âgée d'environ cinquante ans prisée six cens livres.

Clère créole âgée d'environ quatorze ans prisée douze cens livres.

Philibert créole âgé d'environ douze ans prisé mille livres.

Ursule créole âgée d'environ trente cinq ans et sa fille suzette âgée de quatre ans 1500 livres. »

¹⁰⁵ A.D.R. 29C ; 26 mars 1775 ; succession analysée plus loin

¹⁰⁶ A.D.R. 29 C ; 5 février 1778

¹⁰⁷ A.D.R. 29 C ; 12 mai 1782

¹⁰⁸ A.D.R. Etude Maître Magnan ; Inventaire de feu Louison femme de couleur ; du 7 février 1812 ; n°889

On constate ici que la plus forte valeur est attribuée à une jeune fille sans enfant et que parmi les hommes, dès douze ans, le prix est celui d'un adulte. A l'inverse, passé cinquante ans, quelque soit le sexe ou l'origine, la valeur est estimée entre 300 et 400 livres.

En 1815, Henry Grondin¹⁰⁹ achète un couple d'esclaves de quarante ans avec deux enfants, l'un de trois ans et l'autre de six mois, pour 2000 livres.

Si nous ne connaissons pas à quel prix fut finalement vendue l'esclave du fils Mérandon¹¹⁰ en 1830, du moins pouvons nous constater que la promesse d'un ventre fécond est un argument de vente dans certains cas :

« A vendre une négresse créole âgée de 20 ans, bon sujet, laveuse et repasseuse, enceinte de six mois, garantie bonne nourrice. »

Dans le testament de Mme Desbassayns, en 1846 à Saint-Paul, la valeur moyenne pour les bœufs *« avec leurs charrettes »* est de 185 francs ; pour une famille composée d'un couple et six enfants, 14500 francs mais seulement 12500 pour cinq enfants et 8500 s'il y a trois enfants. Un homme créole de 20 à 40 ans est estimé de 2 à 3000 francs. La fonction fait également varier le prix et un tonnelier ou un domestique aura plus de valeur qu'un esclave à la pioche.

Une femme de 40 ans, ayant fait preuve de sa fertilité, avec deux enfants, vaut de 3 000 à 3500 francs. Un couple, légitime, de jeunes créoles sans enfants est estimé entre 4 et 5000 francs.

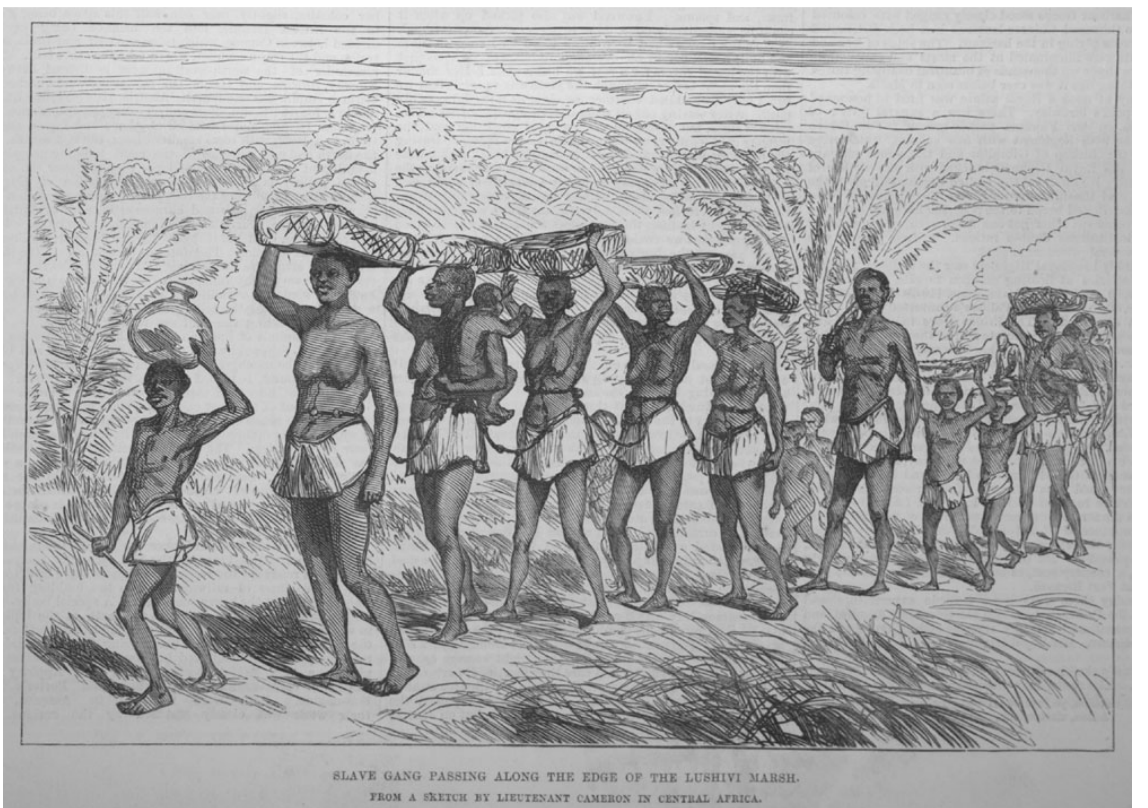
Les Cafres de plus de 40 ans, souvent invalides, sont prisés aux environs de 1000 à 1750 francs, parfois juste 300 francs alors que les plus jeunes atteignent 2500 francs. Il est donc difficile de tirer des conclusions de ces quelques exemples pris à des moments différents.

Il y a cependant une constante que l'on peut observer, c'est que les femmes, mères réelles ou potentielles, sont autant recherchées que les hommes. Cela signifie que les propriétaires n'ont jamais ignoré le profit à moyen terme qu'ils pouvaient tirer de l'augmentation naturelle de la population servile.

Il semble que la plupart du temps, ils aient, selon l'offre, essayé de maintenir des sources diverses de renouvellement de leur esclaves.

¹⁰⁹ A.D.R. 3 E229, n°80.

¹¹⁰ A.D.R. 1 PER 5/9 ; Feuille hebdomadaire de l'île Bourbon du 6 juillet 1830.



- 1/ 1/ «Convoi de Négresses ; Alphonse Levy (1843-1918) in Musée du Quay Branly
- 2/ The Illustrated London News (April 15, 1876), vol. 68, p. 377.

CASH!

— — — — —

All persons that have **SLAVES** to dispose of, will do well by giving me a call, as I will give the **HIGHEST PRICE FOR**

Men, Women, & CHILDREN.

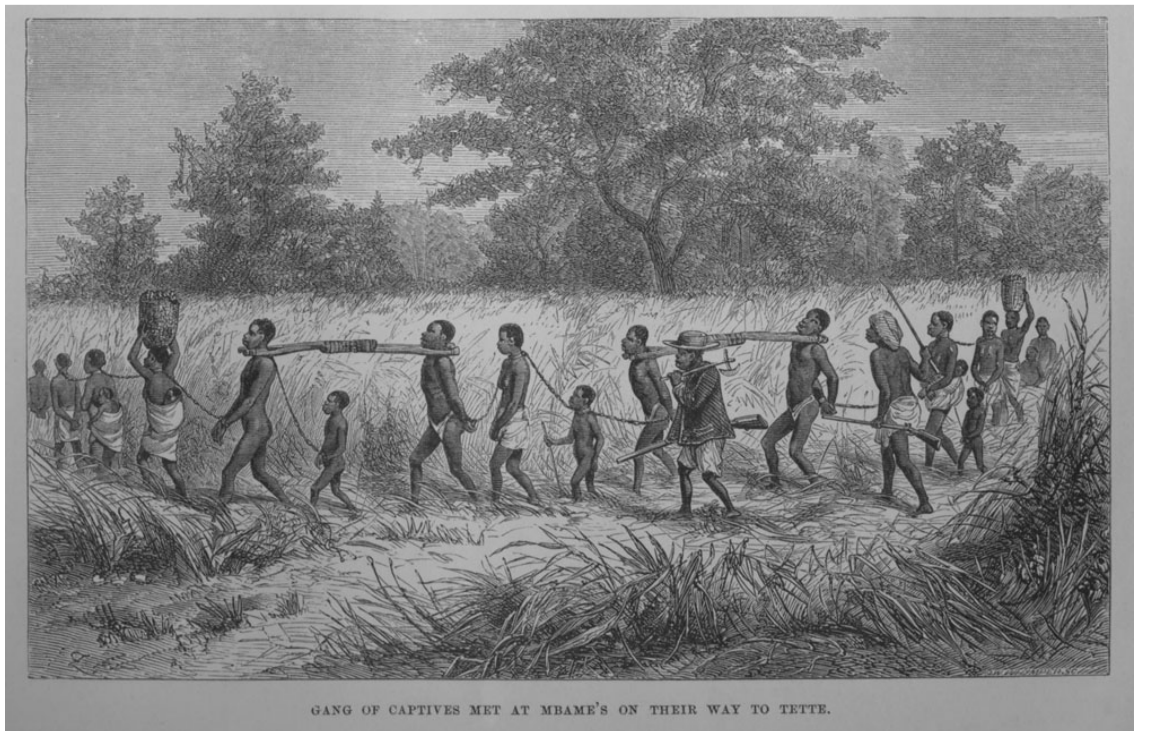
Any person that wishes to sell, will call at Hill's tavern, or at Shannon Hill for me, and any information they want will be promptly attended to.

Thomas Griggs.
Charlestown, May 7, 1835.

PRINTED AT THE FREE PRESS OFFICE, CHARLESTOWN.



- 1/ « Advertisement of Slave Dealer, Charleston, South Carolina, 1835 »; source inconnue.
- 2/ « Une vente de nègres », Martinique, 1826 » ; Alcide Dessalines d'Orbigny, Voyage pittoresque dans les deux Amériques. (Paris, 1836), p. 14, fig. 4.



1/ « Embarquement des nègres » ; Carte postale, Musée de la Compagnie des Indes, Lorient, Citadelle de Port-Louis, France; 18^{ème} siècle.

2/ “Gang of captives met at Mbame’s on their way to Tette”; David and Charles Livingstone, Narrative of an Expedition to the Zambesi and its Tributaries; and of the Discovery of the Lakes Shirwa and Nyassa, 1858-1864 ; London, 1865.



1/ Published in Anthony Tibbles (ed.), *Transatlantic Slavery: Against Human Dignity* (London: HMSO, 1994), p.106, fig. 23; Source originale non identifiée.

2/ "Slavers revenging their losses", *The Last Journals of David Livingstone, in Central Africa, from 1865 to his death . . .* by Horace Waller (London, 1874, p. 62; New York, 1875, p. 58).



1/ Advertisement for Sale of Newly Arrived Africans, Charleston, July 24, 1769.

2/ "Newly Arrived Enslaved Africans, Surinam, 1770s"; John Gabriel Stedman, Narrative, of a Five Years' Expedition, against the revolted Negroes of Surinam . . . from the year 1772, to 1777 (London, 1796), vol. 1, facing p. 200.



GROUP OF SLAVE-CHILDREN ON BOARD THE "DAPHNE."

[Page 165.]

(From a Photograph by the Author.)



GROUP OF NEGRO MEN AND BOYS TAKEN OUT OF CAPTURED DHOW IN A STATE OF STARVATION.

[Page 168.]

(From a Photograph by the Author.)

1/ "Africans Liberated from a Slave Ship, East Africa, 1870s"; George L. Sullivan, *Dhow chasing in Zanzibar waters and on the eastern coast of Africa* (London, 1873), facing p. 180.

2/ "Africans Rescued from a Slave Ship, East Africa, 1869"; George L. Sullivan, *Dhow chasing in Zanzibar waters and on the eastern coast of Africa* (London, 1873), facing p. 168.

2/ Les familles d'esclaves dans les colonies

L'argument principal utilisé par les sources officielles, et souvent repris sans trop de vérifications des sources par certains historiens, pour nier l'importance de la famille esclave, ou pour la qualifier d'illusion, d'embryon, de « création » du maître ou du prêtre, se base sur les taux de croissance démographique, en particulier le taux de natalité et celui de fécondité¹¹¹. Outre le fait que les chiffres de la population esclave totale ou des femmes en âge de procréer ne sont pas connus ou sont manifestement faux pour calculer certains taux, leur utilisation, pour les calculs de croissance, ne sont pas pertinents. Quelles que soient les précautions prises, la plupart des analyses vont s'appuyer sur les données fournies par les propriétaires et les responsables coloniaux. Pour des raisons diverses, ces chiffres sont faux. Que ce soit la Traite illégale et ses estimations variables, y compris sur les dates, ou que ce soit les recensements et les déclarations de naissances ou de décès, la véracité des données ne peut qu'être systématiquement mise en cause vu les intérêts économiques liés aux déclarations du nombre d'esclaves. Dissimuler les entrées d'esclaves illégales pendant l'interdiction de la Traite, minorer les naissances pour des raisons d'impôts, déclarer l'ensemble des esclaves pour préparer l'abolition et l'indemnisation ou au contraire, négliger les déclarations de naissances en raison de la forte mortalité infantile, telles ont été les pratiques des uns et des autres. Tenir compte de tous ces « biais », rend illusoire des analyses de la population basées sur le concept de croissance naturelle. Car s'y ajoute la question essentielle de « l'artificialité » de cette société sur le plan démographique. Si cela était possible, l'étude sur une zone relativement importante et sur l'équivalent de trois générations permettrait d'estimer le taux de croissance naturelle du groupe esclave. Nous avons pensé y arriver, mais la qualité des sources manuscrites, recensements et état civil des esclaves, ne permet pas d'avoir une vue sérieuse de ce mouvement démographique.

¹¹¹ Nous utiliserons le taux de fertilité, nombre moyen d'enfants qu'a une femme dans sa vie, pour lequel les sources sont plus sûres et non le taux de fécondité, rapport du nombre de naissances au nombre de femmes en âge de procréer. Nous ferons également appel au taux de natalité en une seule occasion pour laquelle les données sont suffisantes, à savoir 1844.

Un article de H. Q. Ho¹¹², en 2000, tente d'avancer sur la question. Bien que proposant des données liant le nombre de mariages et le taux de fécondité dans les années 1840-1847, il constate la différence importante entre population libre et esclave. Rien de surprenant, le mariage des esclaves ne signifiant rien sur le plan de la croissance démographique. Il estime toutefois que si peu de mariages d'esclaves intervenaient, cela doit être perçu comme un choix des maîtres de considérer leurs esclaves féminines davantage comme des travailleuses que comme des moyens de « production » d'esclaves. Sans doute, mais cela est toujours une analyse à partir du regard et des choix des maîtres. Ce que nous pensons, c'est que les esclaves ne fonctionnaient pas selon les démarches économiques des maîtres. Ce n'est pas le mariage qui doit être analysé mais les structures familiales.

Cet auteur fournit également des données, pour les années 1836-1847, de la mortalité et de la natalité de la population esclave. Cela peut être intéressant si les chiffres sont exacts et surtout si on n'utilise pas le terme, comme il le fait, « d'accroissement naturel de la population. » Enfin, s'interrogeant sur la fiabilité de ses sources, il émet diverses hypothèses, sur la sincérité des déclarations des planteurs pour en tirer une moyenne aléatoire. Ce genre d'analyse et d'interprétations de statistiques douteuses sont, nous y reviendrons, trop fréquentes dans les approches de l'esclavage à Bourbon.

Dans d'autres espaces, on rencontre souvent la même démarche avec cependant, depuis quelques années, une remise en cause d'idées communes.

Nous nous intéresserons principalement aux sociétés esclavagistes de type colonial. Précisons toutefois, qu'en Afrique même, de nombreuses études attestent localement de maisonnées ou villages d'esclaves dans lesquelles existaient des structures familiales¹¹³. Aux Etats-Unis, elles sont mises en évidence comme moyen de résistance, par une adaptation et réappropriation, au système esclavagiste.

E. Genovese¹¹⁴ signale que :

« les esclaves organisèrent remarquablement la vie de famille et, lorsque les conditions le permettaient, favorisèrent autant que possible la famille nucléaire. »

¹¹² Ho, Hai Quang. Données statistiques et hypothèses économiques sur la traite, les affranchissements et le prix des esclaves à La Réunion. In Cahiers de la Mémoire n°2 ; 2000 ; p.61-93

¹¹³ Voir en particulier les recherches de C. Meillassoux. Op. cit. Ces familles d'esclaves n'impliquent nullement, selon lui, une inscription dans la parenté, si ce n'est celle, symbolique, du maître.

¹¹⁴ Genovese, Eugène. Roll, Jordan, Roll. 1974

Fogel et Engerman¹¹⁵ indiquent que :

“the family was also an important instrument for maintaining labor discipline. By encouraging strong family attachments, slaveowners reduced the danger that individual slaves would run away...It is not true that “the typical slave family was matriarchal in form” and that the “husband” was at most his wife’s assistant... For better or worse, the dominant role in slavery society was played by man, not women... Planters recognized husbands as the head of the family. Slaves families were listed in their records books with the husband at the top of the list.”

Ils signalent également que c’est l’importance de la propriété qui déterminait la structure familiale avec une fréquence plus importante de familles dirigées par la mère sur les exploitations possédant moins de 15 esclaves. C’est dans ces cas-là qu’on observait des résidences séparées entre les conjoints, chacun appartenant à un maître différent.

Les études sont nombreuses au Brésil sur la famille esclave. Selon R. Slenes¹¹⁶ ;
« *Plus les unités de production sont grandes et destinées à l’agriculture d’exportation, plus les esclaves réussissent à créer des foyers stables (les femmes s’y marient davantage, les unions sont plus longues). Par conséquent, si les institutions familiales furent nécessairement bridées, les maîtres ne purent cependant jamais les briser totalement ...La création d’une famille, nucléaire ou étendue, relève à l’évidence des stratégies d’adaptation et de survie des esclaves.* »

Aux Antilles, diverses formes d’organisation familiale sont attestées également par M. Sainte-Rose¹¹⁷, pour la Martinique, et Nicole Frisch¹¹⁸, pour la Guadeloupe.

Les familles nucléaires avec un père identifié sont minoritaires et les cellules familiales, avec la mère uniquement signalée, bien plus nombreuses.

Faisant une synthèse sur les diverses sources dans les Caraïbes, A. Gautier¹¹⁹ rappelle l’importance accordée par les esclaves à leurs familles et insiste sur :

¹¹⁵ Fogel, Robert, Engerman, Stanley. *Time on the cross*. 1974. p.127-142

¹¹⁶ Slenes, Robert Wayne. *Na enzala uma flor : Esperanças e Recordações da Familia Escrava (Brasil Sudeste, Século XIX* 1999, cité par Capron, Elsa, *Cahiers du Brésil Contemporain* Université de Montpellier. 2003

¹¹⁷ Sainte-Rose, Monique. *Problèmes de l’identité familiale de la femme esclave dans la Martinique du début du 19^{ème} siècle*. 1985.

¹¹⁸ Frisch, Nicole, Frisch, Marc. *Les esclaves de la Guadeloupe à la fin de l’Ancien Régime : du code noir aux codes numériques* in *Historie et mesure*. 1987, vol 2, n°2. P.109

¹¹⁹ Gautier, Arlette. *Les esclaves femmes du Nouveau Monde*. Colloque Femmes et esclavage ; Haïti ; 2001. P.7-8

« l'énergie à maintenir leurs liens malgré les séparations pendant l'esclavage, puis à se retrouver après l'abolition. » que ce soit à la Barbade, à la Jamaïque, à Trinidad ou aux Antilles françaises.

« Les Africains adopteraient le modèle nucléaire simple, que garderait la deuxième génération, alors que les générations suivantes développeraient des relations de parenté et particulièrement des familles étendues, tout en vivant plus souvent en familles monoparentales. ».

Elle s'interroge sur le rôle des hommes comme époux et pères, en se référant à Patterson :

« On ne sait pas si les hommes vivant avec une femme et des enfants étaient bien les pères de ceux-ci, ni quel était leur rôle réel, et notamment s'ils pouvaient avoir l'autorité du père, vu les conditions de l'esclavage. »

A Bourbon, en 1710¹²⁰, dans son premier Mémoire, A. Boucher, détaillant les groupes humains vivants sur l'île, indique que ce sont les esclaves eux-mêmes qui font référence à leur parenté :

« Les derniers habitans de l'isle Bourbon sont les noirs esclaves. Il sembleroit que le nom et la situation d'esclave devoit mettre bas tout l'orgueil quy se trouve chez les hommes.... Ceux qui sont créoles disent que leurs père et mère à la vérité estoient esclaves. Mais qu'eux estant nez en France¹²¹ où il n'y a point d'esclaves, en bonne justice il ne devoient pas l'estre... sur ce principe, ils veulent estre les premiers et paréier avec les mullastres. La vérité est qu'ils sont beaucoup meilleurs noirs que les autres et leurs maitres ont beaucoup d'égards pour eux, et les regardent plustôt comme leurs enfans que comme leurs esclaves... Ceux des autres noirs quy veulent l'emporter sont les Indiens quy, par une vanité indienne, disent qu'ils sont issus de père et mère libres, que s'ils sont esclaves, c'est par ce qu'on les a enlevez ou trompez et vendus sans leur consentement. »

¹²⁰ Boucher, Antoine. Mémoire d'observations sur l'isle Bourbon adressé à M. de Foucherolle, directeur général de la Royale Compagnie des Indes, par son très humble serviteur Boucher. p,232. Ce mémoire, de 139 pages, appelé « mon discours », par Boucher, moins connu que le second, traite de la colonie, des habitans et du gouvernement. Les citations présentées ici proviennent de l'ouvrage : Les origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar. par M.I. Guët. 1888.

¹²¹ « Depuis l'Edit du 3 juillet 1315, la règle vouloit que tout esclave posant le pied sur le sol français devînt libre.... Pour François Loisel, toutes personnes sont franchises en ce royaume ; si tost qu'un esclave a atteint les marches d'ycelui, se faisant baptiser, il est affranchi. » Cité par E. Saugera. Bordeaux, port négrier. 1985. P.290-291

Pour les Antilles, J.B Labat¹²² mentionne la parenté spirituelle comme élément important lors de l'organisation des mariages d'esclaves :

« Ce n'est pas une mince affaire que la conclusion d'une alliance, surtout entre les nègres créoles ; il faut bien des cérémonies avant d'en venir là. Outre le consentement du maître, il faut avoir celui des parrains et des marraines, de tous les parents et des principaux amis de la famille. »

La fécondité des femmes esclaves ainsi que le taux de fertilité, pouvant permettre un accroissement naturel dans une société à population « artificielle », - nous y reviendrons - sont des éléments pris en compte par de nombreux chercheurs.

Aux Etats-Unis, dans les espaces qu'ils étudient, Fogel et Engerman¹²³, estiment les naissances à un enfant tous les deux ans¹²⁴. Le taux de natalité élevé était lié à cette succession rapide des naissances. La moyenne de l'âge au premier enfant se situait à 22 ans et 6 mois, les naissances chez les jeunes filles de moins de quinze ans ne représentant que 4 % des cas.

A la Martinique, M. Sainte-Rose¹²⁵ signale que :

« Le nombre d'enfants varie généralement de trois à huit ou neuf dans un couple. L'écart observé entre deux enfants est généralement de deux à trois ans, rarement d'un an. On retrouve les mêmes écarts moyens dans les familles de Blancs à la même époque. »

Le Père Dutertre¹²⁶, pour les Antilles, décrivait ainsi les relations au sein de la famille esclave :

« Quand les Peres & Meres reviennent du travail, a midy ou au soir la premiere chose qu'ils font c'est d'appeler leurs enfans ou de les aller chercher chez les voisins... les Nègres ayment leurs enfans avec tant de tendresse, qu'ils s'ostent le morceau de la bouche pour leur donner. »

Il relate également le comportement d'un esclave veuf qui emmenait régulièrement ses enfants sur la tombe de leur mère.

¹²² Labat, J. B. *Voyages ...* Op. cit. p. 494.

¹²³ Fogel, Robert, Engelman Stanley. Op. cit. p. 137.

¹²⁴ En France au XVIIIème siècle, le rythme des naissances est estimé à 3 ans.

¹²⁵ Sainte-Rose, Monique. Op. cit. p. 695.

¹²⁶ Dutertre ; op.cit. p. 509.

De nombreux rapports, tant aux Antilles qu'à Bourbon attestent de l'importance de la vie familiale chez les esclaves mais en dehors de toute légitimation, souhaitée ou non par les maîtres, fortement encouragée ou pas par les représentants religieux :

« Si le mariage est la formation d'une famille, sa perpétuation, l'établissement d'une communauté d'intérêts, de sentiments et d'affection, rien de cela ne peut exister pour l'esclave : l'esclave n'a pas de nom de famille, le père s'appelle Jean, le fils est François, et voilà tout. Jusqu'à l'âge de 14 ans, c'est-à-dire tant que l'enfant est incapable de quelque chose, les relations de parenté naturelles sont maintenues. Mais, après, cette famille à peine formée peut se diviser : le maître vend l'enfant à un autre propriétaire, et tout est dissous. Est-ce qu'on est le maître d'établir une famille quand on ne s'appartient pas ? »¹²⁷

Ces êtres, qui selon l'idéologie esclavagiste étaient relativement proches de l'animal, ne présentant que peu ou pas de capacités intellectuelles, à la sexualité non contrôlée, mais dont la reproduction naturelle pouvait répondre en partie au besoin de moyens de production des esclavagistes, ne pouvaient, comme leurs maîtres, créer des familles reconnues ou être inscrit dans la parenté, à l'exception de ceux convertis, pour les sociétés esclavagistes musulmanes, ou baptisés pour celles chrétiennes.

¹²⁷ Rapport du juge de paix de Saint-Martin, du 15 janvier 1843.



- 1/ "Mulâtresses et négresse créoles". Adolphe D'Hastrel. ADR GF 69/22. Droits réservés
- 2/ "Negress Carrying Her Child", Brazil, 1860s; Harper's Weekly (Oct. 21, 1865), p. 664.



1/ « Woman Carrying a Child, Trinidad, ca. 1830s”; Richard Bridgens, *West India Scenery...from sketches taken during a voyage to, and residence of seven years in ... Trinidad* (London, 1836).
 2/ « Nègres de Traite en voyage »; Abel Hugo, *France pittoresque ou description pittoresque, topographique et statistique des départements et colonies de la France* (Paris, 1835), vol. 3, p. 270.

3/ Approche de l'Eglise et des pouvoirs politiques

Dans l'espace et le temps qui nous occupe, le rôle de l'Eglise doit être analysé.

Sa position évoluera très lentement sur l'esclavage. Si une lettre de Pie II, en 1462, dénonce le trafic d'esclaves vers l'Europe par le Portugal comme un grand crime, cela n'empêchera pas l'Etat Pontifical de posséder des esclaves jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, ni les prêtres de Bourbon d'en posséder jusqu'en 1848.

*« Paul III interdira l'esclavage des Indiens d'Amérique et des nouveaux peuples païens découverts, en 1537 mais autorise la possession et l'achat d'esclaves dans ses Etats. »*¹²⁸

Selon Pétré-Grenouilleau¹²⁹ :

« En 1639, une bulle papale menaçait d'excommunication les catholiques se livrant au trafic de l'esclavage... la toute première lettre [dénonçant] directement la pratique courante de la traite négrière, la constitution In supremo apostolatus fastigio du pape Grégoire XVI, ne date que de décembre 1839. »

C. Prudhomme¹³⁰ souligne que cette lettre :

« n'appelle à aucun moment à l'émancipation des esclaves dans les colonies. »

A Bourbon, l'abbé Macquet¹³¹ répondait ainsi aux propriétaires qui s'inquiétaient, vers 1840, de l'envahissement du clergé dans les habitations comme une annonce d'une prochaine abolition de l'esclavage :

« Qu'y a-t-il de commun entre la connaissance du vrai Dieu et l'émancipation ? La science de la religion et de la morale n'est-elle point le domaine de tous ? »

En France, la hiérarchie catholique sera de manière très minoritaire dans le camp des abolitionnistes. Selon N. Schmidt¹³²,

« Dans les colonies, le rôle des religieux et missionnaires depuis le XVII^{ème} siècle était celui d'auxiliaires des autorités coloniales. »

Dans l'espace géographique de notre étude, la première vente d'esclave est réalisée par un religieux :

¹²⁸ Memel-Foté, Harris. Culture et nature dans les représentations africaines de l'esclavage et de la traite négrière. Cas des sociétés lignagères. In Déraison, esclavage et droit, les fondements idéologiques et juridiques de la traite négrière et de l'esclavage ; Unesco 2002 ; p.204

¹²⁹ Pétré-Grenouilleau, Olivier. Op.cit. p.264.

¹³⁰ Prudhomme, Claude. «L'Eglise catholique et l'esclavage : une aussi longue attente in Esclavages et abolitions dans l'océan Indien . 1723-1860 p,82.

¹³¹ Macquet, abbé. Six années à l'île Bourbon. 1893.

¹³² Schmidt, Nelly. L'abolition de l'esclavage. 2005. P.186.

« En mai 1687, le Très Révérend père Domingue de la Conception vendit à Gaspard Lautret un esclave indien âgé de douze ans, du nom de François... Le 26 septembre 1707, Dulivier, gouverneur de Pondichéry, écrivait à l'Abbé Robin de Saint-Germain, curé de Saint-Denis, qu'il avait connu au Bengale : Je vous envoie ... un petit esclave de 9 à 10 ans qui a été élevé par les Français. Je suis fâché de n'avoir pu en trouver un autre de l'âge que vous me le demandez... a été baptisé au nom d'André. »¹³³

Quelques décennies plus tard, un autre prêtre, Desbairs, missionnaire et curé de la paroisse de Saint-Pierre sera partie prenante dans la vente d'esclaves :

« Mr Desbairs livrera au Sr Jacques Moreau la quantité de quatre noirs caffres ... pour et moyennant le prix et la somme de mille piastres d'Espagne. »¹³⁴

Selon M.I. Guët¹³⁵, dans son premier journal du 17 juin au 29 mars 1704, Antoine Boucher relate:

« En août 1703, le cardinal Maillart de Tournon, patriarche d'Antioche, légat du pape, allant en mission dans l'Extrême-Orient, descend à Bourbon où le bâtiment qui le porte est venu faire escale. Il profite de la circonstance pour confirmer toute la population de l'île en deux journées, à Saint-Paul et à Saint-Denis. Pêle-mêle petits et grands, femmes et forbans, absous et convertis, agenouillés devant ce grand-oncle du poète Alfieri, reçurent le sacrement que la rareté de son administration à Mascareigne avait rendu si désirable. »

En 1844, toujours à Bourbon :

« Le peu de succès rencontré dans la moralisation des noirs par l'instruction primaire et religieuse est pour Barbaroux un autre obstacle au succès de l'abolition et l'échec le plus marquant de l'action menée par les autorités et le clergé. »¹³⁶

Rappelons que « le clergé a peu de représentants à Bourbon : 4 prêtres en 1714, 13 en 1763, 9 en 1785, 11 en 1789. »¹³⁷ Jusqu'en 1714, un seul prêtre était présent pour les trois quartiers de l'île.

P. Eve décrit les églises quasiment vides et leur peu de fréquentation par les Blancs.

Quant aux esclaves, excepté des baptêmes et mariages assez nombreux dans un premier

¹³³ Filliot, Jean-Marie ; op.cit. p, 177-178

¹³⁴ A.D.R. 3 E56 ; 4 février 1757.

¹³⁵ Guët, M.I. Les origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar. 1888

¹³⁶ Julien, Benoît. Les magistrats coloniaux face à l'esclavage : l'exemple de Charles Ogé de Barbaroux in Contributions à l'histoire de l'esclavage. Revue historique des Mascareignes n°2. 2000. p,128.

¹³⁷ Eve, Prosper. Op. cit. p.40

temps, le désintéret des maîtres pour la chose religieuse ne les incitera nullement à se soucier de cet aspect de la vie de la population servile. La volonté de prévenir les effets néfastes, pour les Blancs, de l'abolition qui se dessine, les incitera, à partir de 1840, à développer une « moralisation » de la population esclave.

L'ordonnance royale du 5 janvier 1840 n'entraînera que peu de modifications concrètes, en particulier dans l'effort de mise à disposition des colonies de personnels religieux. Même si Bourbon¹³⁸ dispose d'un représentant de l'église catholique pour 1000 esclaves contre 1100 en Martinique et 1200 en Guadeloupe, cette présence s'intéressera surtout à la population libre des colonies, que ce soit les Blancs ou, dans une moindre mesure, les Libres de Couleur.

En 1847, le rapport du Procureur Général Massot¹³⁹ dresse un bilan final des actions de représentants du pouvoir religieux :

« Malgré le zèle et les soins de quelques ecclésiastiques, il faut reconnaître que l'instruction religieuse des esclaves n'a fait que peu de progrès. Elle est aujourd'hui ce qu'elle était il y a quelques années, à peu près nulle en prenant la masse des esclaves. »

Certains prêtres et missionnaires se démarqueront partiellement des orientations pro-esclavagistes de l'Eglise officielle.

« Quelques missionnaires seront ainsi expulsés de Bourbon et des Antilles pour avoir protesté contre les exécutions, ou insinués aux enfants blancs de traiter humainement leurs Noirs ; d'autres pour avoir marié des esclaves avec chants et carillons, ou fait quelque dangereuse citation de l'Évangile. La plupart des ecclésiastiques, qui sont eux-mêmes possesseurs d'esclaves (et peu désireux de s'attirer les foudres du pouvoir) restent cois. »¹⁴⁰

Les actions de ces ecclésiastiques, tels que le père Lafosse, pendant la période Révolutionnaire ou les abbés Monnet et Levavasseur, peu de temps avant l'abolition, en 1843, dans leur volonté de moraliser l'esclavage et de christianiser ses victimes,

¹³⁸ Moyenne établie selon les chiffres fournis dans le document : Exposé général des résultats du patronage des esclaves dans les colonies françaises. 1844.

¹³⁹ Eve, Prosper. Une colonie française ... 2001. P.65.

¹⁴⁰ Gerbeau Hubert ; Op. cit. p.100.

rencontreront des obstacles érigés par les maîtres et pouvoirs publics. L'ambivalence des positionnements des représentants de l'Eglise est permanente.¹⁴¹

Selon P. Eve¹⁴², citant l'abbé Levavasseur, les propriétaires s'opposaient aux mariages d'esclaves avec des Libres de Couleur de crainte de perdre le contrôle de leurs esclaves. Il cite également l'abbé Piastre qui en 1817 signalait les réticences des maîtres à marier également les esclaves entre eux :

« Les noirs qui vivent comme des animaux et meurent presque de même, seraient susceptibles de quelques instruction et même d'un changement de mœurs, si leurs maîtres voulaient tant soit peu nous aider. Mais ceux-ci les traitent avec tant de vigueur et se prêtent si peu à leur faire contracter des alliances devant l'Eglise, qu'il est bien difficile de les amener à la prudence de la religion. »

L'abbé Liberman¹⁴³ ajoute :

« Les noirs ... manquent très rarement de fidélité à leur femme.. ; ils prennent grand soin de la moralité de leurs enfants et ils sont respectés et estimés.»

L'approche sur le terrain de certains religieux se retrouve dans la vision de l'abbé Macquet¹⁴⁴ :

« Le noir n'est pas une brute ; sous ses cheveux crépus, il y a une intelligence vive et subtile ; sous ce cuir noir, il y a un cœur d'or ; je ne parle pas du Noir dégradé et abruti par l'arac mais bien du Noir converti. »

Nous ne reviendrons que brièvement sur les pratiques de l'église catholique pendant la période de la Compagnie des Indes sans approfondir néanmoins son rôle dans le fonctionnement ou la résistance à l'ordre esclavagiste. Certains chercheurs se spécialisent dans ces études¹⁴⁵. Nous reprendrons plutôt une des conclusions de G. Debien¹⁴⁶ :

¹⁴¹ En annexe (n°11) est présentée une lettre de l'Abbé Monnet au Procureur du Roi en 1842. Son questionnement sur comment punir un esclave, ayant volé entre autres un régime de bananes, sans le fouetter parce que le maître, Mr Desbassayns s'y refuse, laisse planer un doute sur les pratiques de l'abbé quand il n'y a pas d'opposition des maîtres à des sanctions physiques. A.D.R. 122 W 447, n°28

¹⁴² Eve, Prosper. Variations sur le thème de l'amour à Bourbon à l'époque de l'esclavage. 1999. P.171-172.

¹⁴³ ANOM G. C456, d 5129. Lettres de l'abbé Lidermann au Ministre. Bourbon, 22 mars 1844.

¹⁴⁴ Macquet, Abbé. Six années à l'île Bourbon. P.72.

¹⁴⁵ En premier lieu, Prosper Eve dans différents ouvrages mais également H. Gerbeau dans sa thèse, fournissent de nombreux éclairages sur le rôle de l'Eglise à Bourbon, en particulier dans ses relations avec les pouvoirs politiques et économiques.

¹⁴⁶ Debien, Gabriel. Op. cit. p. 249.

« Ce qu'il y eut de chrétien dans la vie des esclaves fut évidemment le reflet de la vie religieuse des colons eux-mêmes, qui ne se soucièrent de la religion sur leurs plantations qu'autant qu'ils vivaient eux-mêmes en chrétien. »

Enfin, on peut relever la déclaration, citée par A. Cochin¹⁴⁷, contenue dans les Actes du Concile des évêques à Bordeaux en 1853 :

« Un grand nombre de constitutions des Pontifes romains, remontant à plusieurs siècles, attestent combien la sainte mère l'Eglise catholique a toujours déploré le dur esclavage dans lequel on retenait une multitude d'hommes pour la perte de leurs âmes, et par combien d'efforts elle n'a cessé de travailler à remédier à un si grand mal. »

Les pouvoirs politiques, à Bourbon, chargés d'appliquer les lois et règlements des pouvoirs nationaux, navigueront eux aussi entre des textes, tel que le Code Noir que nous étudierons plus loin, qui définissent l'esclave comme un bien meuble au même titre que le bétail, et des règlements visant à moraliser et encadrer les pratiques familiales des esclaves.

P. Eve¹⁴⁸ rappelle les approches de la Compagnie des Indes au début du XVIII^{ème} siècle :

« Peu après l'arrivée des Lazaristes, la Compagnie des Indes s'est quelque peu inquiétée pour marier les esclaves. Le courrier de Bourbon reçoit l'ordre de pratiquer la traite des nègres à Madagascar et d'acquérir assez de négresses pour marier tous les Noirs de Bourbon qui ne l'étaient pas encore. Il devait traiter de telle sorte que chaque noir qu'il embarque ait sa négresse pour qu'ils puissent se marier à Bourbon. »

Ainsi, le Conseil Supérieur en 1733¹⁴⁹, proclame l'interdiction pour les maîtres d'organiser et de permettre des relations illégitimes entre les esclaves des deux sexes :

« Plusieurs autres un peu moins coupables n'entreprennent point véritablement d'accoupler comme des bêtes ces âmes pour lesquelles Jésus Christ est mort. »

J.M. Dioré, en 1790¹⁵⁰, critiquant l'attitude de certains maîtres n'hésite pas à écrire :

« [Ces maîtres] qui négligent d'aimables et respectueuses épouses ... pour des êtres bêtes, puants, laids ... qui les infectent de toutes sortes de maux... Cette vie crapuleuse

¹⁴⁷ Cochin, Auguste. L'abolition de l'esclavage. Résultats de l'abolition de l'esclavage. 1861. p.311

¹⁴⁸ Eve, Prosper. Op. cit. 1999. P.131.

¹⁴⁹ A.D.R. C°2517.

¹⁵⁰ A.D.R. L9 ; Mémoire de Jean Marie Dioré à l'Assemblée coloniale.

est contraire à la justice, à l'honnêteté, à la délicatesse, c'est à peu de choses près le crime de bestialité. »

Une certaine évolution se dessine dans les délibérations du conseil Privé, en 1834¹⁵¹, portant aussi bien sur l'habitat des esclaves que sur les « avantages » à apporter aux femmes enceintes ou à l'éducation des enfants au respect de leurs parents. Ainsi, l'article 14 propose que :

« les négresses parvenues au dernier mois de leur grossesse, celles qui sont dans les cinq premiers mois de l'allaitement et les enfants des deux sexes en dessous de dix ans ne pourraient être employés qu'à des travaux compatibles avec leurs forces physiques et les ménagements motivés par leur état. »

L'article 9 attribue également aux femmes en couches une couverture supplémentaire et *« les langes nécessaires à leur nouveau-né. »*

L'article 16, incite à la répression de :

« tout acte d'impiété ou de dépravations susceptibles d'entraîner un fâcheux exemple dans leurs ateliers ainsi que le manque de respect des enfants esclaves à l'égard de leurs parents et ils [les maîtres] exerceront à cet égard un pouvoir discrétionnaire. »

D'autres articles portent le mariage des esclaves, selon les mêmes règles que dans le Code Noir mais avec des précisions concernant la nécessité d'avoir l'âge requis et surtout que les esclaves :

« ne soient pas parents ou alliés au degré prohibé. »

Le consentement du maître est rappelé comme étant indispensable (article 20) mais il est précisé, dans l'article suivant :

« il est expressément défendu au maître d'exercer aucune contrainte quelconque sur leurs esclaves afin de les porter à contracter mariage. »

L'article 26 rappelle l'essentiel des conséquences du mariage pour les esclaves :

« Le mariage des esclaves sera purement religieux et aucun officier de l'état civil ne pourra y procéder. Il ne pourra avoir sur les conjoints ni pour leurs enfants aucun des effets civils du mariage contracté par des personnes libres. »

Cela signifie qu'il s'agit d'une union sans aucune conséquence sur les droits familiaux, la parenté et la filiation. Ce mariage fictif n'a pour but que de tenter de « moraliser » des individus non civilisés. L'article 15 précisait d'ailleurs que :

¹⁵¹ A.D.R. 16 K14 ; Séance du 3 juin 1834 sur le projet d'Ordonnance Royale concernant les améliorations à introduire dans la condition des esclaves.

« Les maîtres veillent à l’instruction morale et religieuse de leurs esclaves et leur feront faire les prières le matin et le soir. »

Tout autant que les articles portant sur le logement, la nourriture ou les lopins de terre à attribuer aux esclaves, l’ensemble de ces articles resteront sans effet sur le quotidien des esclaves. Nous verrons que c’est essentiellement dans les années précédant l’abolition, voire les semaines ou les jours, que certains maîtres organiseront des mariages d’esclaves.

Pourtant le thème de la famille esclave demeure un souci majeur pour les autorités.

En 1835, dans une Adresse au Gouverneur, le Conseil colonial de Bourbon s’oppose au projet d’ordonnance sur le rachat des esclaves et le principe du « *pécule* ». A nouveau, c’est la problématique de la famille esclave et de sa « moralisation » qui est utilisée dans l’argumentaire :

*« Il faut avant tout, détruire le concubinage et créer la famille ; si l’esclave devient libre subitement et avant d’avoir reçu le joug salutaire des mœurs, jamais il ne s’y soumettra. Alors surgira bientôt une société nouvelle et hideuse dans laquelle le concubinage sera la règle et le mariage l’exception. »*¹⁵²

S. Brunet¹⁵³, un des auteurs de cette adresse, proposait également un projet d’abolition de l’esclavage effectif à partir du 1^{er} janvier 1860 avec des articles sur la famille qui d’une certaine manière, tout en permettant et encourageant le mariage des esclaves, le rendait quasiment impossible si les deux conjoints n’appartenaient pas au même maître. Il établissait également un distinguo très net entre enfants légitimes et illégitimes. Ainsi l’obligation de rachat des enfants de moins de cinq ans concernait les seules femmes non mariées et pour celles unies religieusement, le rachat devait concerner tous les enfants légitimes de moins de quatorze ans. D’autres propositions sur la famille esclave ont également pour but, objectivement, de mettre le plus possible d’obstacles à l’affranchissement des esclaves.

Sur demande du ministère en 1840 d’une réflexion et d’un avis sur les moyens d’aboutir à l’abolition de l’esclavage, le Conseil Spécial de Bourbon, en 1841¹⁵⁴, étudiera trois propositions. L’une d’elles, soutenue par Barbaroux, procureur général du Roi,

¹⁵² Mémoire à Monsieur le Gouverneur sur le rachat forcé et le pécule des esclaves ; 1836

¹⁵³ Brunet, Sully. Considérations sur le système colonial et plan d’abolition de l’esclavage p.62

¹⁵⁴ A.D.R.GB819 ; séances du 15/11/1841 et 19/11/1841 ; voir annexe n°7.

prévoyait un affranchissement général progressif¹⁵⁵. Son argumentation considère que le déséquilibre démographique entre les femmes et les hommes, beaucoup plus nombreux, accentue les effets d'une faible natalité, déjà insuffisante pour assurer le renouvellement des générations. En affranchissant uniquement les enfants à naître, l'esclavage disparaîtra peu à peu. Affirmant que les chiffres officiels prouvent que, le nombre de femmes égalant celui des hommes, la natalité dans les Antilles françaises équivaut à la mortalité chez les esclaves. Il considère que dans ces îles, l'esclavage ne peut que perdurer à la différence de Bourbon où le déséquilibre des sexes, deux hommes pour une femme, verra l'excédant d'hommes disparaître sans se renouveler. Il défend également sa position en affirmant :

« les naissances sont loin d'être en rapport avec les décès ; d'abord parce que les négresses évitant autant que possible tout contact avec les esclaves pour s'attacher aux hommes de la population libre, les enfants qui naissent de ces rapports ne sont point un élément de reproduction de la race esclave, car ils sont alors presque tous affranchis. »

Il déclare enfin, pour soutenir sa thèse, qu'il n'y a aucun inconvénient :

« de briser les liens de famille, qui, chez les esclaves, sont d'ailleurs à peine compris. »

Le Directeur de l'Intérieur, opposé à cette solution d'affranchissement exclusif des enfants à naître, lui répondra sur les dangers de :

« destruction de tous sentiments moraux, la ruine des liens sociaux, l'anéantissement de la famille ; de la famille qu'on veut surtout en France constituer pour l'esclave ; de la famille qui est aujourd'hui plus que jamais la base de la société. »

Dans un article dans un journal sur cette discussion, S. Brunet¹⁵⁶ déclare :

« Nous estimons quant à nous que cette anomalie d'esclaves procréant des enfants libres est à la fois dangereuse et immorale : l'enfant libre pourra-t-il ne pas mépriser ses parents esclaves ? »

Le débat sur la moralisation des esclaves par le mariage se retrouve à travers les comptes rendus du Procureur du Roi, entre 1840 et 1844, dans les « Résultats du

¹⁵⁵ Cette idée d'affranchissement progressif fut régulièrement envisagée par les abolitionnistes : Condorcet, en 1781, proposait d'affranchir les esclaves de plus de 35 ans – moins productifs, Vieville des Essars, député en 1791, envisageait d'affranchir un seizième des esclaves chaque année dans chaque colonie et Saint-Hilaire, directeur des colonies en 1835 se prononçait pour l'affranchissement des enfants de 12 ans et de ceux qui naîtraient à partir de 1838.

¹⁵⁶ A.D.R 1 PER9/1 ; Le Créole, 19 juin 1840. Sully Brunet, délégué des planteurs de La Réunion était fortement opposé à l'idée d'une abolition immédiate de l'esclavage et proposait un système pour un affranchissement progressif jusqu'en 1859.

patronage des esclaves » selon l'Ordonnance Royale du 5 janvier 1840¹⁵⁷ portant sur l'éducation morale et religieuse des esclaves.

Pour Bourbon, il apparaît, selon le Procureur, que les esclaves refusaient le mariage proposé par les pouvoirs religieux et civils, y compris ceux vivant « *en concubinage* » depuis longtemps.

V. Schoelcher¹⁵⁸ aborde également la question de la préférence pour la pratique du concubinage plutôt que celle du mariage :

« Il est beaucoup d'entre eux qui refusent le mariage, bien qu'ils en connaissent la valeur ... parce que nous ne voulons pas voir notre femme pour une faute légère, pour un caprice du gèreur, du maître ... livrée aux mains du commandeur et taillée nue, en présence de tout l'atelier ... on nous enlèverait nos enfants pour les vendre. »

Famille et mariage étant intimement liés dans l'esprit des esclavagistes mais également des abolitionnistes, l'incompréhension de la démarche des esclaves ne pouvait permettre d'expliquer leurs pratiques.

A. Gautier¹⁵⁹ reconnaît que les couples vivants en concubinage devaient être nombreux, et que selon les circonstances, ils concernaient des esclaves d'une même ou de différentes plantations.

« Ces relations extra-plantations, qui nous sont complètement inconnues, sont donc majoritaires. »

Autant il est difficile d'en attester que ce soit aux Antilles ou dans les Mascareignes dans les premiers temps de la colonisation, autant cela ressort avec évidence à mesure qu'approche la date de l'abolition.

Curieusement, certains rapports de religieux, cités dans les rapports sur le patronage, indiquent :

« Tous les mariages faits depuis trois ans que nous travaillons à cette œuvre vont très bien. Tous les esclaves mariés sont fidèles, courageux, pieux, dévoués, aimant l'ordre et la propreté sur leurs personnes et dans leurs cases. Ils soignent parfaitement leurs femmes et leurs enfants : nous avons la consolation de voir beaucoup de négresses abandonner le désordre pour se marier à des noirs. »

¹⁵⁷ Exposé général du patronage des esclaves dans les colonies françaises. Ministère la Marine, 1844.

¹⁵⁸ Schoelcher, Victor. Des colonies française... Op. cit. p. 76.

¹⁵⁹ Gautier, Arlette. Les sœurs de Solitude Op. cit. p. 1058.

Ils mentionnent également le choix des esclaves de chercher des alliances avec des esclaves d'autres maîtres pour conclure aux difficultés de marier ces esclaves en raison du refus des maîtres.

Les rapports des magistrats, pour la même période sont nettement différents. Après avoir mentionné la rareté des mariages parmi les esclaves, ils déclarent :

*« L'obstacle qui s'oppose ici aux mariages des esclaves ne vient point de l'indifférence des habitants, comme pour l'instruction religieuse : il est tout entier dans la répugnance invincible que les noirs, et surtout les négresses, éprouvent pour tout ce qui contrarie la spontanéité de leurs caprices, et pour tout ce qui leur impose des devoirs ou des sacrifices. Leur réponse aux maîtres qui les invitent à l'abandon du concubinage est toujours celle-ci : Mon corps est à vous, mais mon cœur m'appartient. L'esclave n'est pas assez avancé en morale et en civilisation pour comprendre que l'association de l'homme et de la femme puisse avoir d'autre fin que la satisfaction des appétits charnels. »*¹⁶⁰

On retrouve ici l'analyse sur l'attrait des esclaves pour la luxure et la débauche.

Ce que le pouvoir civil mentionne de la même façon que le pouvoir religieux, ce sont les choix « préférentiels » pour des alliances en dehors de la propriété, ce qui par conséquent provoque l'hostilité des maîtres. Là encore, le responsable est l'esclave.

En lisant les rapports du Procureur du Roi, on constate un refus des esclaves en concubinage, ou en alliance « marron », de légitimer leurs unions selon les règles des différents pouvoirs. Pour ces derniers, ce n'est pas la famille elle-même qui est importante mais sa « consécration » religieuse puisque, sur le plan civil, il n'est pas question que ces unions soient suivies de l'attribution de quelque droit que ce soit.

*« Nous venons de dire que des esclaves âgés, voyant qu'on leur faisait faire la prière, partaient marrons ; ils menacent d'en faire autant chaque fois qu'on leur parle d'unions légitimes. Les esclaves, en général, ont une répugnance invincible pour le mariage ; et sur les 31 habitations que nous avons visitées, nous n'avons point rencontré une seule union légitime. »*¹⁶¹

V. Schoelcher explique cette répugnance à l'union religieuse par l'incapacité légale de l'esclave à être père ou mère, mari et femme, et où :

¹⁶⁰ Rapport du Procureur du Roi du 1 août 1840.

¹⁶¹ Idem Saint-Paul, avril 1842.

*« l'enfant, sorte de bétail doué de la parole, peut être détaché de la famille à un certain âge comme le poulain et le veau qui n'ont plus besoin de lait maternel. »*¹⁶²

Selon les exemples cités, si le mariage est refusé, l'alliance et la famille esclave sont par contre revendiquées par les esclaves :

« Chez le sieur ..., il y a un noir et une négresse qui vivent ensemble depuis dix-neuf ans, et, malgré les sollicitations du maître, un mariage légitime n'est pas possible. »

*« Dans ma dernière tournée, pas plus que dans les précédentes, je n'ai rencontré aucune mariage légitime... il y a des esclaves qui vivent maritalement depuis dix ou douze ans, dans la plus parfaite union ; qui ont des enfants dont ils ont soin, qui se soumettent à toutes les obligations naturelles qui découlent de pareilles réunions, et qui se refusent de la manière la plus formelle à faire légitimer leur mariage. »*¹⁶³

Selon les rapports, le refus vient aussi bien de l'homme que de la femme.

Ces représentants du pouvoir royal apparaissent bien plus proches des grands propriétaires, comme Desbassayns, que des Blancs pauvres qu'ils assimilent fréquemment aux quelques esclaves qu'ils possèdent.

Un autre statisticien, Moreau de Jonnés¹⁶⁴ se basera lui aussi sur les chiffres fournis par l'administration coloniale pour tirer des conclusions sur la situation particulière de Bourbon au regard des autres colonies françaises. Relevant un fort déficit des naissances sur les décès dans les années 1832-1838 ainsi qu'un décalage entre la fécondité des femmes blanches et des femmes esclaves, à savoir 128 enfants pour 100 femmes chez les premières et seulement 88 enfants pour les secondes, il analyse les causes de cette faible natalité en présentant quatre causes. Outre la différence numérique entre hommes et femmes esclaves, il relève :

« Les obstacles qui s'opposent partout au mariage des nègres, et qui empêchent les meurs et les habitudes de famille de se former, se transmettre et se propager.

Un concubinage passager et stérile si grand qu'il n'y a nulle part de filles publiques, et si général, qu'il reproduit, sous l'empire des lois de l'Europe, la polygamie africaine.

¹⁶² Schoelcher, Victor. *Des colonies française* cit. p.76-77.

¹⁶³ Rapport du Procureur du Roi de Saint-Denis, du 20 septembre 1842.

¹⁶⁴ Moreau de Jonnés, Alexandre. *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial et sur les moyens de le supprimer*. Paris ; 1842. p. 74-75. Il dirigera jusqu'en 1851 le « Bureau de la statistique générale de la France », ancêtre de l'Insee. Il sera le promoteur de l'affranchissement général par le travail supplémentaire des esclaves pour leur rachat. Sur ses sources, il indique : « Nous nous bornons à rassembler les chiffres officiels des registres de l'état civil. »

Les avortements facilités par le climat, provoqués par des travaux pénibles, et multipliés bien plus encore par des pratiques coupables qui tiennent lieu de l'infanticide, et qui dispensent de l'exposition des enfants, crimes des sociétés civilisées entièrement inconnus aux esclaves des colonies. »

Il considère également que les nombreux esclaves victimes de la Traite illégale à Bourbon sont « *dédaignés comme des mésalliances par les négresses créoles.* »

Cette attention sera constante, dans les écrits des pouvoirs coloniaux au XIX^{ème} siècle, pour la natalité et la moralisation des esclaves, souvent accusés d'être responsables de la situation démographique de Bourbon.

Finalement, au niveau national, la commission présidée par le Duc de Broglie proposera une émancipation des esclaves dans un délai de dix ans.

La décision d'abolir l'esclavage en 1848 ne s'appuiera sur aucune de ces analyses qui auront pourtant mobilisé pendant quelques temps les pouvoirs civils et inquiété également le monde des propriétaires.

4/ L'état de la recherche

Pour conclure la présentation du cadre général de cette étude, il est nécessaire de faire le point des études sur la famille esclave. Un « survol » des sociétés à esclaves permet de situer la recherche dans une évolution qui se caractérise par une remise en cause, surtout outre-Atlantique, aussi bien dans les Caraïbes qu'en Amérique du Nord ou du Sud des approches « classiques » qui niaient l'existence d'une famille esclave stable et importante dans les espaces esclavagistes.

Nous l'avons indiqué, les historiens mais également des représentants d'autres disciplines, se sont posés la question de l'existence, de la viabilité, du fonctionnement, du rôle et, moins souvent, de la signification de ces familles d'esclaves.

Les premières études, aux Etats-Unis, sont à mettre à l'actif de F. Frazier¹⁶⁵ qui présente la famille noire comme héritière de la famille esclave sur une base matriarcale, résultat d'une adaptation aux conditions de vie de l'esclavage.

L'étude critique de ces travaux fut faite en particulier par H. Gutman¹⁶⁶. Cela lui permet de remettre en cause les assertions sur le « chaos culturel » qui aurait caractérisé la famille esclave aux Etats-Unis. Il présente en particulier des chiffres significatifs sur la bi-parentalité dans ces familles et leur persistance après l'abolition. Il cite ainsi des cas de couples d'esclaves ayant vécu plus de quarante ans ensemble- nous retrouverons de telles données à Bourbon – et conclut à la non pertinence de la qualification de matriarcale pour ces familles. Il insiste également sur la rencontre intellectuelle des anti-esclavagistes et des pro-esclavagistes pour nier l'existence de la famille esclave :

« Les abolitionnistes blancs refusaient aux esclaves une vie familiale parce que pour eux le mariage n'était lié qu'à la loi civile, pas à la culture. Les esclavagistes disaient que les Noirs libres ne pourraient construire de mariages sains pour des raisons raciales. »

Toujours aux Etats-Unis, Fogel et Engerman¹⁶⁷ sont catégoriques :

« The belief that slave-breeding, sexual exploitation, and promiscuity destroyed the black family is a myth. The family was the basic unit of social organization under

¹⁶⁵ Frazier, Franklin E. La famille noire aux Etats-Unis.

¹⁶⁶ Gutman, Herbert. Op cit.; également: Le phénomène invisible: la composition de la famille et du foyer noirs après la Guerre de Sécession in Normes et déviations.

¹⁶⁷ Fogel, Robert, Engelman, Stanley. Op. cit. p.5.

slavery. It was to the economic interest of planters to encourage the stability of slave families and most of them did so. Most slave sales were either of whole families or of individuals who were at an age when it would have been normal for them to have left the family. »

Ils estiment d'ailleurs la vente d'esclaves nés sur de grandes plantations à moins de 0,2%. Ils démentent par ailleurs l'existence de fermes d'élevage que rien n'atteste et rappellent que les appels dans les journaux pour la capture de fugitifs indiquaient que ces derniers étaient soupçonnés de vouloir rejoindre leur famille dont ils venaient d'être séparés.

Aux Antilles, A. Gautier¹⁶⁸ constate que :

« Certains maîtres encourageaient les esclaves à former des unions stables mais non légitimes religieusement... dès l'abolition, de l'esclavage, de nombreux pères reconnaissent leurs enfants et les parents qui vivaient sur des plantations différentes se réunissent : la famille nucléaire peut être désirée par les esclaves aussi. »

Nous mentionnerons régulièrement la situation aux Antilles françaises car une similitude d'origine est partiellement vraie. Les données sur ces îles, en particulier aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles sont bien souvent plus riches que celles obtenues dans les Mascareignes, et à Bourbon en particulier. On peut considérer qu'un intérêt plus prononcé¹⁶⁹ de la métropole pour les Antilles, leurs proximités avec l'Amérique mais également l'expérience de Saint-Domingue et la force des relations économiques, ont contribué à des écrits, récits et codifications plus nombreux. La tenue de registres par les géreurs des habitations constituent à ce titre une réelle source d'informations sur la vie quotidienne dans les domaines. Toutefois, l'histoire du peuplement, du développement de la colonisation, et surtout pour ce qui concerne le thème de notre recherche une répartition démographique souvent très différente de ce qu'a connu Bourbon, ne permettent pas d'analyser sous le même angle la question de la famille esclave.

Le sex ratio ne sera jamais autant déséquilibré en Guadeloupe ou en Martinique que ce que nous observerons à Bourbon., en particulier au XVIII^{ème} siècle. En 1804, on compte

¹⁶⁸ Gautier, Arlette. Les sœurs de Solitude; la condition féminine dans l'esclavage aux Antilles du XVII^o au XIX^o siècle. p, 126 &149.

¹⁶⁹ Selon C.Wanquet, « *les colonies françaises d'Amérique ... polarisaient le plus l'attention de l'opinion et des dirigeants français et qui polarisent le plus aujourd'hui celle des chercheurs.* » in La France et la première abolition de l'esclavage. P. 12.

80 hommes pour 100 femmes en Guadeloupe ; en 1826, on estime qu'en Martinique, il y a 86 hommes pour 100 femmes.

Cela a pour conséquence qu'on ne trouve pas trace à Bourbon, à part quelques cas isolés dont les différents pouvoirs argumentent pour dénoncer un libertinage chez les esclaves, de pratiques polygéniques telles que V. Schoelcher¹⁷⁰ les décrit aux Antilles:

« Le nègre prend une femme avec laquelle il vit maritalement et dont il accepte les enfants pour siens mais il veut conserver la facilité de séparation ... et cela ne l'empêche pas d'avoir autant de concubines qu'il peut en entretenir, comme beaucoup de ses maîtres. »

Un autre élément important dans la différenciation de l'histoire des Antilles françaises avec celle de Bourbon réside dans la catégorisation phénotypique et généalogique. Le degré de « blancheur » ou de « noirceur » a ainsi déterminé une classification des individus beaucoup plus importante aux Antilles. Cette gestion de la couleur des individus, et de la marque plus ou moins forte dans leur ancestralité d'appartenance au monde esclave, ne s'observe pas, du moins sous cette forme, à Bourbon.

Cela peut, du moins en partie, provenir d'un rapport différent aux Blancs, en particulier dans le domaine des relations sentimentales et sexuelles, en lien avec une présence féminine forte parmi les esclaves, en Guadeloupe ou à la Martinique. Le lexique créole à Bourbon est réduit sur le plan de la définition du métissage. Seules les mentions de « *mulâtre* » dans certaines feuilles de recensements et écrits d'observateurs, soulignent les implications de rapports entre Blancs et esclaves. Le groupe des Libres de Couleur dont un certain nombre de membres sont issus de relations entre maîtres et esclaves ne connaîtra pas un tel degré de catégorisation.

Pour les colons de Bourbon, être esclave correspond à « *nègre* » quelle que soit la couleur de la peau. Lors d'un court séjour à Bourbon vers 1843, le docteur Yvan¹⁷¹ relèvera :

« Lorsqu'on observe avec quelque attention la population de Bourbon, on reconnaît avec surprise qu'elle ne se compose pas seulement de nègres, mais encore de Malais, de Bengalis, de Malabars et même de blancs... Je ne saurais désigner autrement des hommes aux formes accusées, à l'épiderme d'une blancheur égale à celle des plus purs

¹⁷⁰ Schoelcher, Victor. Des colonies françaises... Op. cit. p.72-73.

¹⁷¹ Yvan, Melchior. De France en Chine p.180.

délégués coloniaux, et des femmes dont la peau transparente et lisse surpasse en éclat et en beauté celle des plus grandes dames créoles. »

Lors d'une messe sur ce qui devait être l'habitation de C. Desbassayns, ce médecin se demandait pourquoi on n'avait pas affranchi ces esclaves blancs, allant les pieds nus. La réponse fut : « *Monsieur, ce sont des nègres. »*

Les unions après 1848, avec le nombre considérable d'enfants reconnus de même que les reconnaissances par le père d'enfants dont la mère est décédée, attestent à notre avis d'un autre type de comportement que celui décrit plus haut. De surcroît, il serait peu pertinent de lier ces pratiques avec le statut d'homme esclave.

Il ne s'agira donc pas ici de mettre les deux archipels sur le même plan historique ni de comparer l'importance des structures familiales. C'est plutôt la similitude du cadre et du système qui nous importe dans les différentes mentions que nous ferons des travaux et observations sur les Antilles françaises en particulier. Des différences originelles découlent des réappropriations caractéristiques à chaque île et à son histoire.

Nous renvoyons pour plus d'éléments à la lecture de multiples travaux dont ceux de G. Debien et A. Gautier pour les Antilles.

A l'île de France, l'existence de familles d'esclaves est également attestée¹⁷² :

« On peut voir le fonctionnement mental des esclaves dans les doléances. Nous savons dans un sens, ce que les esclaves pensaient de leurs familles et comment des liens étaient tissés et maintenus... Les plaintes nous permettent d'affirmer que la vie communautaire existait déjà, dans des formes auxquelles on ne s'attendait pas ... dans leurs doléances, les esclaves parlaient de leurs « époux » ou « épouses » bien qu'ils n'étaient pas légalement mariés. »

Dans une étude¹⁷³ sur l'île Maurice, H. Ly-Tio-fane Pineo analyse l'importance de la famille esclave dans les districts ruraux. Sur un échantillon de 646 familles, elle distingue celles complètes, 14 %, de celles où le père n'est pas signalé par le maître, 59,3 %. Il est regrettable qu'on ignore combien cela concerne d'esclaves sur son corpus de 7814 esclaves. N'ayant pas effectué le suivi de cette cohorte, elle ne peut estimer

¹⁷² Teelock, Vijayalakshmi : L'importance des rapports du « Protector of Slaves pour l'étude de l'esclavage à Maurice. » in Esclavages et abolition... Op. cit. p.227.

¹⁷³ Ly-Tio-Fane Pineo, Huguette. Les esclaves "de plantation" de l'île Maurice in Histoires d'Ostre-mer, t,2, p,642. La population servile est estimée alors à 61833 individus.

l'importance des familles complètes marrons, c'est-à-dire celles où le père apparaîtra ultérieurement. Toutefois, ces données correspondent à une structure familiale pour 75% des esclaves étudiés.

A La Réunion, dans ses conclusions, P. Eve¹⁷⁴, en 1999, soulignant l'adoption, dans un premier temps, par les esclaves du modèle de la famille proposée par le clergé, puis sous l'action négative des maîtres, l'éloignement des esclaves de ce modèle, précise que :
« *Triomphe alors la famille monoparentale dans le monde esclave où le père est le grand absent. Pour être toujours choyée, la femme esclave préfère ne pas s'allier à un homme.* »

Pour A. Carotenuto¹⁷⁵ :

« *La dénatalité traduit un comportement social négatif qui stigmatise une société en souffrance... elle est l'expression d'une résistance féminine qui trahit plusieurs desseins plus ou moins conscient : celui, en tant que femme de préserver le contrôle de son corps ... De plus, elle s'affranchit d'une inquiétude supplémentaire qui en tant que mère pourrait l'anéantir davantage. Dans un combat pour sa survie, l'instinct maternel décline en tant qu'il représente un acte d'amour ; et l'amour précisément peut être fatal pour un esclave réduit à l'état de meuble... Par ailleurs, l'absence de renouvellement naturel révèle un climat de peur qui règne dans l'île ... L'absence de procréation est donc un moyen pour la femme de ne pas pérenniser un système par le don d'une valeur productive supplémentaire que représente un enfant d'esclave. Elle est en cela une opposition claire à la société coloniale esclavagiste et une résistance de préservation en tant que moyen de survie* »

H. Gerbeau qualifie de « *leurre* » la famille esclave tout en reconnaissant la réalité de cette dernière :

« *Quant aux pères de familles, la précarité de leur rôle leur enlève toute responsabilité dans l'éducation des enfants. Le grand nombre de foyers matrinucléaires que l'on rencontre aujourd'hui aux Antilles, la fréquence des démissions paternelle portent sans doute la trace de quelque habitude enracinée autrefois dans l'esclavage. L'absentéisme de l'époux a survécu, mais l'abolition comme si elle avait débridé des maternités trop*

¹⁷⁴ Eve, Prosper. Op. cit. 1999. p. 199.

¹⁷⁵ Carotenuto, Audrey. Op. cit. p. 364.

*longtemps refoulées, a donné le départ à plus d'un siècle de natalités sauvages. Du refus à l'excès d'enfants, l'esclavage reste le maître. »*¹⁷⁶

Nous reviendrons bientôt sur le travail de ces deux chercheurs.

M.P. D'Abrigeon¹⁷⁷ conclut sa recherche ainsi :

« La famille traditionnelle grands-parents / hommes et enfants est donc bien une réalité : en résumé, le sens de la famille, la perception de celle-ci comme jouant un rôle primordial dans les relations entre individus existe bien chez ces êtres voués à n'être que de simples objets utilitaires, de simples marchepieds pour la domination de la classe des maîtres blancs. Cependant leurs formes de parenté sont régies par d'autres coutumes que celles des européens. »

Pour cet auteur cependant :

« Les esclaves refusent la famille classique à deux parents, non seulement parce qu'elle est difficilement praticable mais aussi et surtout parce que c'est une façon de se révolter contre la machine servile... Ce refus de procréer, participe donc d'un sabotage de l'institution responsable de leur situation malheureuse. »

S. Fuma¹⁷⁸, dans un article publié en 1999, expliquait l'augmentation massive du nombre de mariages après 1848, comme résultant :

« du désir des Affranchis de s'intégrer dans la société coloniale et de jouir pleinement de leur statut d'hommes libres. La famille d'Affranchie, encouragée par le clergé et la politique gouvernementale, qui font cause commune, tend à se constituer progressivement. Néanmoins, cette famille existait déjà à l'état embryonnaire avant même l'abolition de l'esclavage. L'institution du mariage avait donc nécessairement des bases fragiles et l'infidélité conjugale était une pratique courante. »

Notre recherche actuelle se démarque en partie de ces différentes approches, en particulier, par une démarche qui tend, tout en tenant compte des discours des différents pouvoirs de l'époque, à les remettre en question et à les confronter à une réalité souterraine, bien souvent, celle de pratiques familiales ancrées dans la population

¹⁷⁶ Gerbeau, Hubert. Op. cit. p.132.

¹⁷⁷ Abrigeon, Marie Pierre, d'. Esclavage et vie familiale : l'île Bourbon au XIXe siècle. Mémoire ; Aix-Marseille 1988.

¹⁷⁸ Fuma, Sudel. Les actes d'état civil en 1848 : une nouvelle source historique pour aborder l'histoire de l'esclavage à La Réunion in Esclavages et abolitions... Op. cit. p. 418.

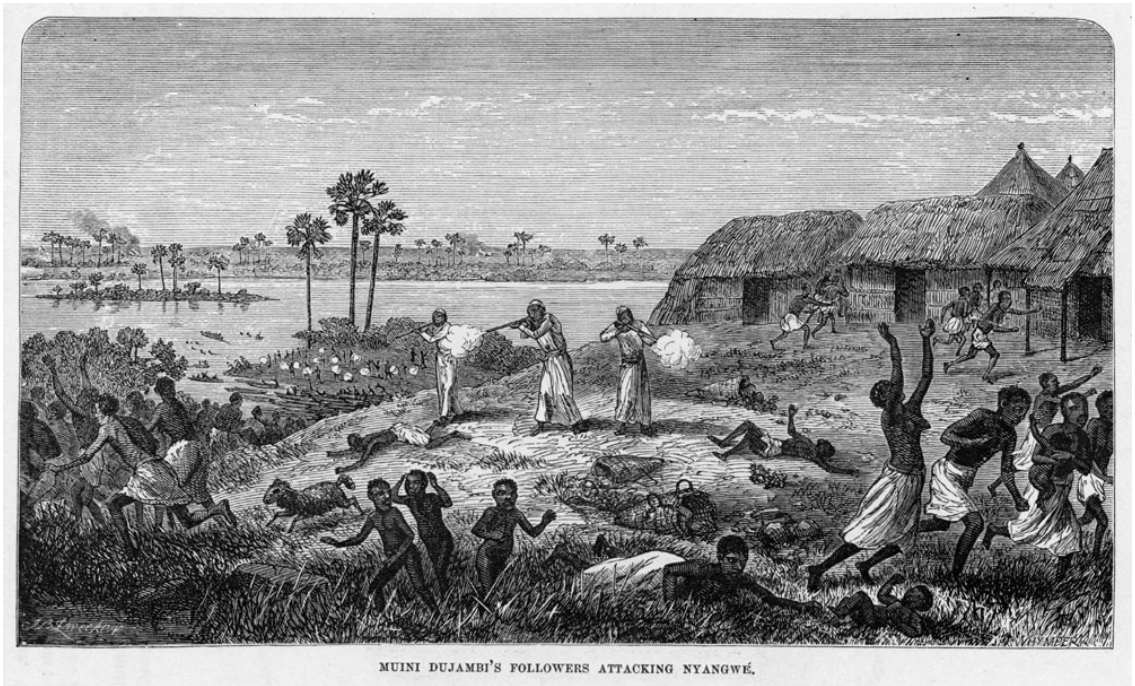
servile et dont la fonction, à notre avis, doit s'analyser en tant que forme de résistance à l'inhumanité inhérente au système esclavagiste.

La question des sources sur lesquelles s'appuient les différentes thèses qui sous estiment le rôle de la famille esclave sera examinée plus loin.

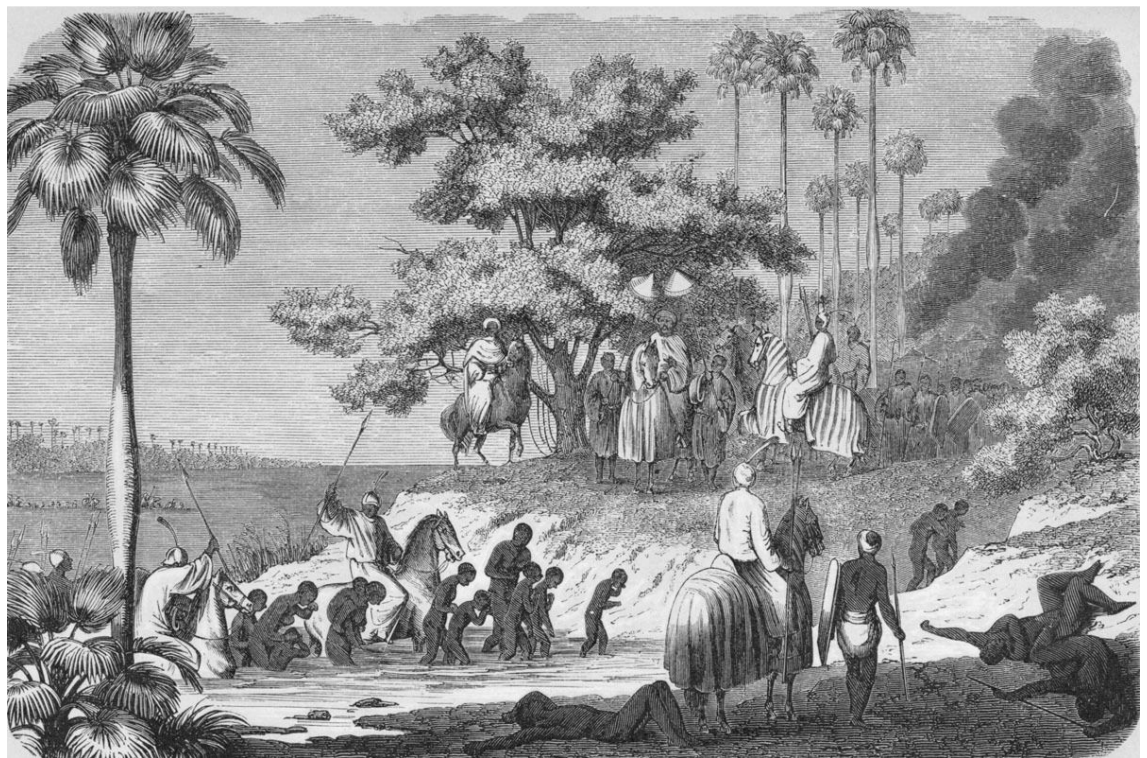


1/ « Black Family, Beaufort, South Carolina, 1862 »; Library of Congress, Prints and Photographs Division.

2/ « Vente d'une esclave et de ses enfants », Surinam, 1839 »; Pierre Jacques Benoit, Voyage à Surinam . . . cent dessins pris sur nature par l'auteur; Bruxelles, 1839.

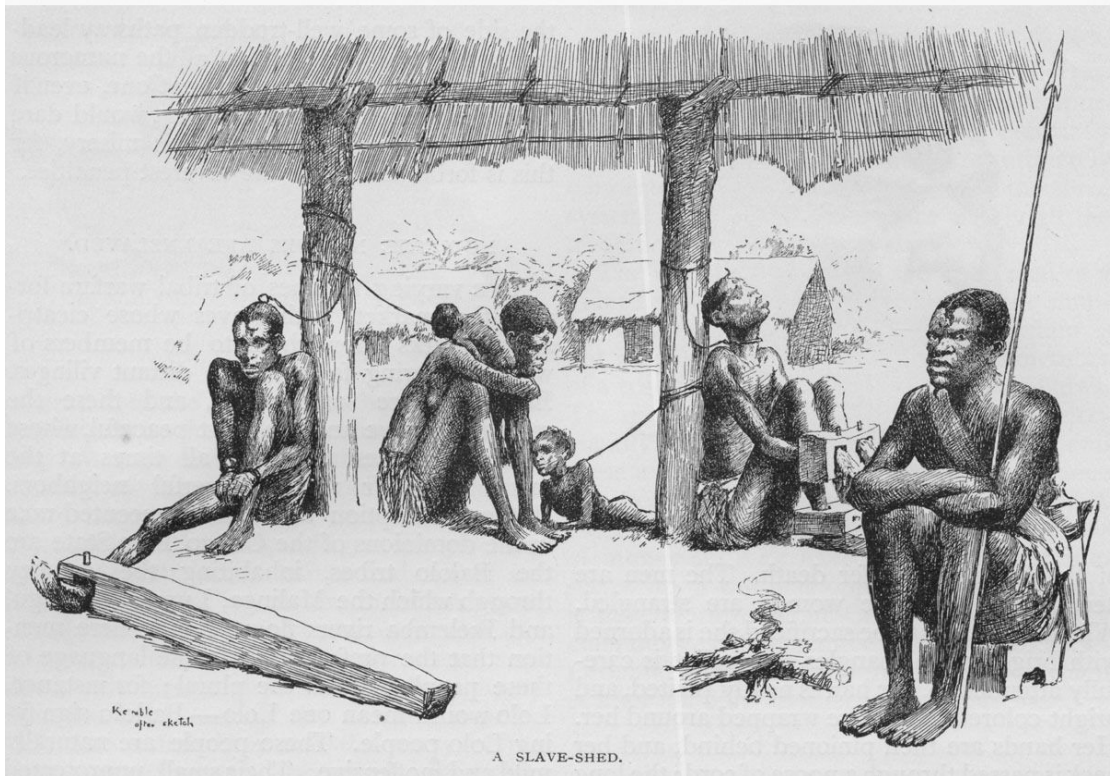


MUINI DUJAMBI'S FOLLOWERS ATTACKING NYANGWÉ.



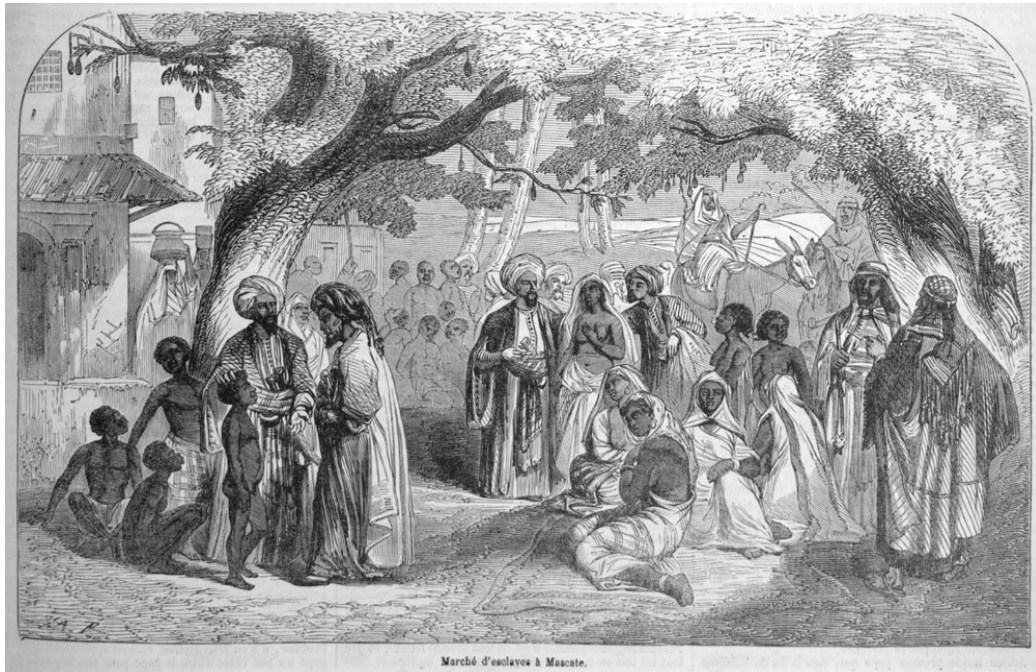
1/ « Arab Slavers Attacking Village, East Africa, 1870s”; Thomas W. Knox, *The Boy Travellers on the Congo* (New York, 1888), p. 219.

2/ « Captured Africans and their Captors, Nigeria, 1860”; Hermann Wagner, *Schilderung der Reisen . . . Eduard Vogel in Central-Afrika* (Leipzig, 1860, p. 217.



1/ Hermann von Wissman, *My Second Journey through Equatorial Africa from the Congo to the Zambesi in the years 1886 and 1887*. Translated from the German (London, 1891), facing p. 186.

2/ « A slave-shed”; Barracoon, Congo, 1880s”; E.J. Glave, *The Slave-Trade in the Congo Basin*. By one of Stanley's pioneer officers. Illustrated after sketches from life by the author (*The Century Illustrated Monthly Magazine*, 1889-1890), vol. 39, pp. 824-838.



Marché d'esclaves à Mascate.

\$200 Reward.

RANAWAY from the subscriber, on the night of Thursday, the 30th of September,

FIVE NEGRO SLAVES,

To-wit: one Negro man, his wife, and three children.

The man is a black negro, full height, very erect, his face a little thin. He is about forty years of age, and calls himself *Washington Reed*, and is known by the name of Washington. He is probably well dressed, possibly takes with him an ivory headed cane, and is of good address. Several of his teeth are gone.

Mary, his wife, is about thirty years of age, a bright mulatto woman, and quite stout and strong.

The oldest of the children is a boy, of the name of *FIELDING*, twelve years of age, a dark mulatto, with heavy eyelids. He probably wore a new cloth cap.

MATILDA, the second child, is a girl, six years of age, rather a dark mulatto, but a bright and smart looking child.

MALCOLM, the youngest, is a boy, four years old, a lighter mulatto than the last, and about equally as bright. He probably also wore a cloth cap. If examined, he will be found to have a swelling at the navel.

Washington and Mary have lived at or near St. Louis, with the subscriber, for about 15 years.

It is supposed that they are making their way to Chicago, and that a white man accompanies them, that they will travel chiefly at night, and most probably in a covered wagon.

A reward of \$150 will be paid for their apprehension, so that I can get them, if taken within one hundred miles of St. Louis, and \$200 if taken beyond that, and secured so that I can get them, and other reasonable additional charges, if delivered to the subscriber, or to *THOMAS ALLEN, Esq.*, at St. Louis, Mo. The above negroes, for the last few years, have been in possession of *Thomas Allen, Esq.*, of St. Louis.

WM. RUSSELL.

ST. LOUIS, Oct. 1, 1847.

1/ « Marché d'esclaves à Mascate », 1840 » ; L'Illustration (Paris), Vol. 14, 1849, p. 137.

2/ « Handbill Offering Reward for Fugitive Slaves, St. Louis, 1847 » ; Library of Congress, Prints and Photographs Division, LC-USZ62-62797.



1/ "Halte d'une caravane d'esclave", Région du Nil, 1840; L'Illustration (Paris), Vol. 14, 1849, p. 136.
2/ « Une vente de nègres », Martinique, 1826 » ; Alcide Dessalines d'Orbigny, Voyage pittoresque dans les deux Amériques. (Paris, 1836), p. 14, fig. 4.

5/ Aperçu sur les familles d'origines des victimes de La Traite

Il s'agit ici d'aborder, certes de manière bien trop superficielle, la question des formes d'organisation familiale des Africains et Malgaches qui seront capturés par les puissances coloniales avec le relais des pouvoirs locaux esclavagistes. Il faut préciser que malgré les recherches les plus diverses, l'origine précise des captifs est encore mal connue pour ceux transportés vers les Mascareignes. Deux sources principales, la côte orientale de l'Afrique et Madagascar sont cependant identifiées. Les apports de Guinée, sur la côte occidentale de l'Afrique, furent mineurs. Cela est nettement insuffisant pour se référer à des groupes ethniques de ces régions. La diversité des pratiques familiales de la seconde moitié du XVII^{ème} jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle ne peut être globalisée. Les choix d'alliance des esclaves à Bourbon, nous le verrons, se caractérisent au fil du temps par une exogamie ethnique de plus en plus importante. Chercher dans ces unions, légitimées ou non par les pouvoirs, une reproduction de pratiques ancestrales n'est pas pertinent.

Les récits divers de voyageurs, administrateurs ou religieux ne peuvent ignorer l'existence de structures familiales dans les sociétés d'origine. La plupart ne les analysent que peu mais les citent cependant, en particulier lors des opérations des négriers pour capturer les futurs esclaves :

« N'est ce pas pour nous livrer des esclaves qu'ils vont porter le fer et le feu chez les malheureux Nègres dont ils embrasent les habitations, dont ils ravagent les récoltes ? N'est ce pas pour nous, qu'ils arrachent l'enfant au bras de la mère, la femme des bras de son époux, le père de toute sa famille ? »¹⁷⁹

Au moment de la Révolution française, des antiesclavagistes, tels que L. Degrandpré¹⁸⁰, argumentent à partir de la déstructuration familiale qu'implique la Traite et l'esclavage :
« Celui qui planta ce café l'arrosa des larmes du désespoir, arrachées par le souvenir d'une épouse et d'un enfant chéri dont on le sépara dans sa patrie, pour venir sur une terre étrangère servir la cupidité d'un barbare qui l'acheta et l'employa comme une bête de somme. »

¹⁷⁹ Ecrit de Mr Lamiral, cités par Amadou Mahtar M'Bow. Op. cit. p. 293

¹⁸⁰ Degrandpré, L. Voyage à la côte occidentale d'Afrique fait dans les années 1786-1787. Paris ; 1801. P.41.

Ce que l'on sait des origines ethniques des esclaves malgaches est complexe. La côte orientale de Madagascar fût, à l'époque de la Compagnie des Indes, privilégiée par les négriers, bien que ponctuellement des traites soient organisées directement depuis la côte occidentale.¹⁸¹. Mais les esclaves regroupés et embarqués, de la baie d'Antongil au cap Saint-Augustin, principalement à Tamatave, Tintingue et Majunga, ne provenaient que partiellement des groupes humains installés dans ces zones.

Selon P. Larson¹⁸², 67 % des esclaves malgaches entre 1769 et 1820 provenaient des Hautes Terres en Imérina.

Si les 22 Malgaches introduits vers 1669-1670, sans être qualifiés d'esclaves, étaient dits « *natifs d'Anoso du pays Ambolo* »¹⁸³, on relève par la suite des origines diverses. En effet, les demandes importantes des colons de Bourbon amenèrent les agents locaux de la traite à élargir leur zone de capture, allant jusqu'au Comores¹⁸⁴ et à la côte du Mozambique :

« *Les peuplades connues sous le nom de Sakalave ont peuplé le nord-ouest de Madagascar d'Anjouanais captifs.* »¹⁸⁵

Cela explique la présence de tombeaux sakalava à l'embouchure de Rovuma au Mozambique. La présence de Makoas à Madagascar est attestée depuis le début de la traite, en particulier dans le Fiherena, situé au sud-est, royaume indépendant du pouvoir merina jusqu'en 1890 et longtemps exportateur d'esclaves. D'après Fressange¹⁸⁶ :

« *les esclaves qu'on y achète [à Foulpointe] sont Malgaches ou Mozambiques : les esclaves malgaches viennent pour la plupart du pays d'Ancove, les Mozambiques viennent de Mosangaïe ou de Bonbétoc où ils ont été apportés par les chelingues arabes qui font ce trafic en contrebande... ils traversent l'île dans sa plus grande largeur pour les venir vendre, soit à Foulpointe, soit à Tamatave.* »

¹⁸¹ Filliot, Jean-Marie. Op. cit. p.191.

¹⁸² Larson, Pier M. A census of slaves exported from central Madagascar to the mascarenes between 1769 and 1820, in Actes du Colloque International sur l'esclavage ; Antananarivo. 1996. P.142-145.

¹⁸³ Barasin, Jean ; op. cit.

¹⁸⁴ Vérin, Pierre. Histoire ancienne du nord-ouest de Madagascar. In Talohan°5 ; Université de Madagascar. 1972.

¹⁸⁵ Albrand, Gouverneur de Sainte-Marie en 1820, cité par .Vérin.

¹⁸⁶ Fressanges, in Ayache et Valette, 1963. p. 38, cité par Vérin.

A l'époque de la traite illégale, sur 40 navires de provenance connue, entre 1815 et 1832, 24 viennent de Madagascar.¹⁸⁷

Selon I. Rakoto¹⁸⁸, « *l'andevo* [esclave] *objet n'a donc pas de droits civils. Ainsi l'esclave ne peut pas faire les actes fondamentaux et faits de la vie civile, tel se marier, adopter sans l'autorisation du maître...* »

La question de la parenté à Madagascar est trop complexe pour être abordée sérieusement ici. Elle se double, dans le cas de notre étude, par la nature de l'esclavage dans la Grande Ile sous sa forme initiale. Nous ne savons pas si les esclaves malgaches traités à Bourbon étaient des captifs ou des esclaves à l'origine. C'est-à-dire, la désocialisation, la destruction de la parenté était-elle déjà réalisée avant le transport à Bourbon ? Cela a une certaine importance car les repères familiaux ne sont plus les mêmes, le culte des ancêtres ne fait déjà plus partie éventuellement de la pensée des esclaves.

F. Ramiandrasoa indique¹⁸⁹.

« *Très peu pouvait invoquer leurs ascendants et remonter à plus de deux générations... il ne peut pas leur pousser des « racines »...les communautés d'esclaves sont des communautés sans racine et sans passé.* »

Les observations faites à l'époque, comme par Flacourt¹⁹⁰, témoignent de certaines pratiques dans le comportement pré-nuptial dont il est difficile de savoir si elles sont le reflet d'une réalité ou de la perception de l'auteur :

« *C'est la coutume de ce pays que la simple fornication, entre ceux qui ne sont pas mariés, n'est point péché envers Dieu ni envers les hommes. Les filles ne voudraient pas épouser un garçon qu'elles ne l'eussent esprouvé plusieurs fois...* »

Nous ignorons si ces esclaves seront les mêmes que ceux envoyés à Bourbon.

A l'époque royale, liberté, monopole et restrictions se succèdent pour cette traite. Les esclaves devenus trop chers, on se tournera davantage vers la côte orientale de

¹⁸⁷ Cité par Hubert Gerbeau . Histoire oubliée, histoire occultée ?La diaspora malgache à La Réunion : entre esclavage et liberté in L'esclavage à Madagascar. Actes du colloque International sur l'esclavage ; Antananarivo. 1996. p,. 12.

¹⁸⁸ Rakoto, Ignace. Entre ou ne pas être : l'andevo esclave, un sujet de non-droit in L'esclavage à Madagascar. Actes du colloque International sur l'esclavage ; Antananarivo. 1996. P.77.

¹⁸⁹ Ramiandrasoa, Fred. L'esclavage à Madagascar. Actes du colloque International sur l'esclavage ; Antananarivo. 1996. p 86.

¹⁹⁰ Flacourt, Etienne. P. 85-86.

l'Afrique¹⁹¹, en particulier dans la zone du Mozambique, de Sofala à Quiloa et de l'actuelle Tanzanie, de Pemba à Quiloa.

Selon J.M. Filliot¹⁹², les relais locaux pour la Traite appartenaient aux Yao et aux Nyamwesi :

« L'activité de ces deux peuples expliquerait que la plupart des captifs... venaient de la région du lac Nyassa et de l'ouest du lac Victoria. »

Cet auteur évalue les esclaves traités vers les Mascareignes entre 1670 et 1810 à près de 160 000 personnes dont 45 % de Malgaches, 40 % de Mozambiques, 13 % d'Indiens et 2 % d'Africains de l'Ouest (à partir de Gorée et Oudah). Pour ces derniers, il précise les années : 300 de Guinée en 1730, 750 de Guinée et du Sénégal en 1750. En 1731, il précise que les 188 esclaves venant de Gorée, des Oualofs et des Bambaras, ont plutôt été envoyés à l'Île de France¹⁹³.

La particularité de la Traite vers les Mascareignes est qu'elle ne s'inscrit pas, pour l'essentiel, dans la traite triangulaire qui caractérise l'espace atlantique.

Il est donc difficile d'identifier exactement l'origine des esclaves importés à Bourbon et d'en définir les pratiques familiales.

J.P. Dozon¹⁹⁴ analysant les structures des sociétés lignagères, affirme que :

« L'union entre un homme et une femme relève d'une logique sociale qui met en présence moins des individus que des groupes de filiation : tel lignage donne une femme à tel autre », c'est-à-dire que c'est la revendication d'un ancêtre commun qui structure le clan.

J. Capela¹⁹⁵, dans une étude sur les Makwa-Lomwe, insiste sur le rôle éminent du clan et sur la solidarité entre ses membres. Selon lui, la société makwa est composée de clans matrilineaires exogamiques :

« le lignage makwa est un ensemble de petites unités utérines constituées à partir d'une mère primordiale et de sa descendance féminine... La consanguinité peut être

¹⁹¹ La traite depuis le Mozambique avait commencé depuis 1711 mais connaîtra des difficultés multiples avant de se développer vers 1760.

¹⁹² Filliot, Jean-Marie. Op. cit. p. 164.

¹⁹³ La liste des navires de la Compagnie des Indes ayant pratiqué la Traite au départ de France indique, en 1731, 188 esclaves débarqués à Bourbon par le duc de Noailles (sur 216 embarqués) et en 1744, par le navire La Favorite, 356 (sur 438 captifs) débarqués à Bourbon et à l'Île de France .

¹⁹⁴ Dozon, Jean-Pierre. *Histoire de la famille*. Tome 2, p. 310.

¹⁹⁵ Capela, José & Medeiros, Eduardo. *La traite au départ du Mozambique vers les îles françaises de l'Océan Indien. 1720-1904*.

davantage mythique que réelle, car le lignage, pour s'agrandir, intègre des éléments extérieurs. »

Chez les Shona¹⁹⁶, groupe installé au sud de la vallée du Zambèze jusqu'aux portes du Kalahari et dont les espaces furent parcourus par les traiteurs musulmans et portugais dès le XVI^{ème} siècle, la structure est nettement patrilinéaire :

« The shona kinship system is basically patrilineal, which means that kinship through males is stressed over kinship through females. One obvious way in which this expresses itself is in the inheritance of a name... the spirit of the common ancestor becomes a prominent guardian of the whole group and is frequently honoured with ceremonial millet beer. »

Les Makondé, dont on relève parfois la dénomination dans des recensements d'esclaves "cafres", font partie de cette aire culturelle.

Notre étude démontrera qu'il n'est pas possible d'attester d'une quelconque survivance à La Réunion de pratiques lignagères et de conceptions de la parenté issues de ces aires géographiques. Issus de sociétés à filiation matrilineaire ou patrilinéaire, les esclaves traités ne pourront perpétuer en aucun cas leurs formes de parenté. La pratique occidentale de gestion des esclaves qui impliquait, d'une certaine manière, une matrilinearité ne fut jamais un choix culturel des esclaves. Les choix faits au moment de l'abolition de l'esclavage furent déterminés par les sociétés dans lesquels ils avaient pris place sous la contrainte et qui, pour celles de type colonial, reposaient sur le principe de la bilatéralité.

C. Meillassoux¹⁹⁷, dans son approche de l'esclavage en Afrique, insiste sur :

« un caractère qui apparaîtra dans toutes les formes d'esclavage, un trait qui en est l'essence même : l'incapacité sociale de l'esclave à se reproduire socialement, c'est-à-dire l'incapacité juridique d'être parent. Cette incapacité ... fera donc de l'esclavage l'antithèse de la parenté ».

H. Memel-Fossé¹⁹⁸ évoque pour les esclaves :

« une infirmité essentielle. Comme des organismes qui manquent de certains organes essentiels, certaines fonctions nécessaires et indispensables à l'accomplissement de la

¹⁹⁶ Bourdillon, Mickaël. The Shona peoples. Rééd. 1991 ; p. 25-27.

¹⁹⁷ Meillassoux, Claude. Op.cit. p. 35.

¹⁹⁸ Memel-Fossé, Harris. Culture et nature dans les représentations africaines de l'esclavage et de la traite négrière. Cas des sociétés lignagères. In Déraison, esclavage Op. cit. p.199.

personne leur font défaut. C'est l'ancêtre, c'est le nom, c'est la parole. Faute d'ancêtres connus, l'esclave est exclu de la relation d'appartenance réciproque qui caractérise l'origine... Sans ancêtres, l'esclave n'assume aucune fonction ni de propriété ni de succession en matière foncière, il est au contraire possession et héritage. Sans ancêtre, il est également dépourvu de mémoire organique, il n'a pas la généalogie d'un nom propre, son nom d'emprunt est l'ombre portée du nom de son maître, que ce nom soit patronymique, polémique ou identitaire. »

La non-parentalité inhérente au système esclavagiste ne permettait donc pas un quelconque maintien ou reproduction de pratiques traditionnelles dans l'organisation de la famille esclave. L'adaptation à un nouveau cadre sera la seule possibilité – avec le « choix » du célibat – pour les esclaves de s'inscrire- réinscrire dans un système de parenté.

Aux Etats-Unis, d'autres explications sont proposées¹⁹⁹ :

« Slaves apparently abandoned the African family forms because they did not satisfy the needs of blacks who lived and worked under conditions and in a society much different from those which their ancestors experienced. The nuclear family took root among blacks because it did satisfy those needs. »

Si on ne peut exclure que des familles constituées sur leur terre d'origine, couples avec ou sans enfants, aient été raziées en même temps, transportées ensemble jusqu'au même point d'embarquement, sans décès, aient supporté dans leur totalité la traversée depuis Madagascar ou la côte africaine pour être finalement vendues au même propriétaire sans qu'il n'y ait de dispersion de la famille, cela ne change strictement rien au problème de la rupture avec groupe social d'origine et des liens ancestraux qui liaient ces individus. La reproduction sociale ne pouvait plus s'organiser.

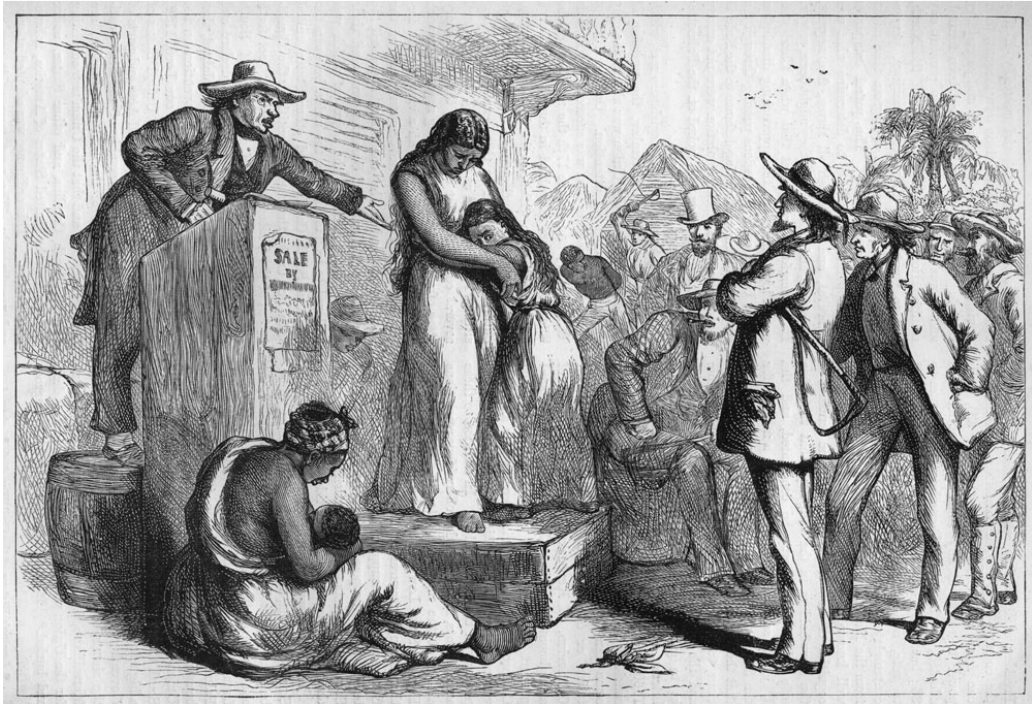
Nous observerons de nombreux cas de mères arrivées à Bourbon avec leurs enfants, ceux dits « à la mamelle », lors des ventes à l'encan par la Compagnie. Cela est attesté également dans les recensements pour des enfants en bas âge dits malgaches, cafres ou indiens. Cela ne prouve jamais que le géniteur soit issu du groupe d'origine compte tenu des pratiques de violences sexuelles des différents acteurs de la Traite tout au long du processus.

¹⁹⁹ Fogel, Robert, Engerman, Stanley. Op. cit. p.142.

Cette question des pratiques traditionnelles de la parenté dans les sociétés d'origine des esclaves africains et malgaches et de leur maintien en terre réunionnaise ne peut donc se prêter à une quelconque hypothèse pertinente. Cependant, nous verrons que certains aspects d'éléments culturels, voire culturels, ont pu, en dehors du contrôle ou de l'intérêt des maîtres, se perpétuer pendant quelques temps. L'incompréhension et l'aveuglement de ces derniers, de pratiques « discrètes », peut être envisagée.

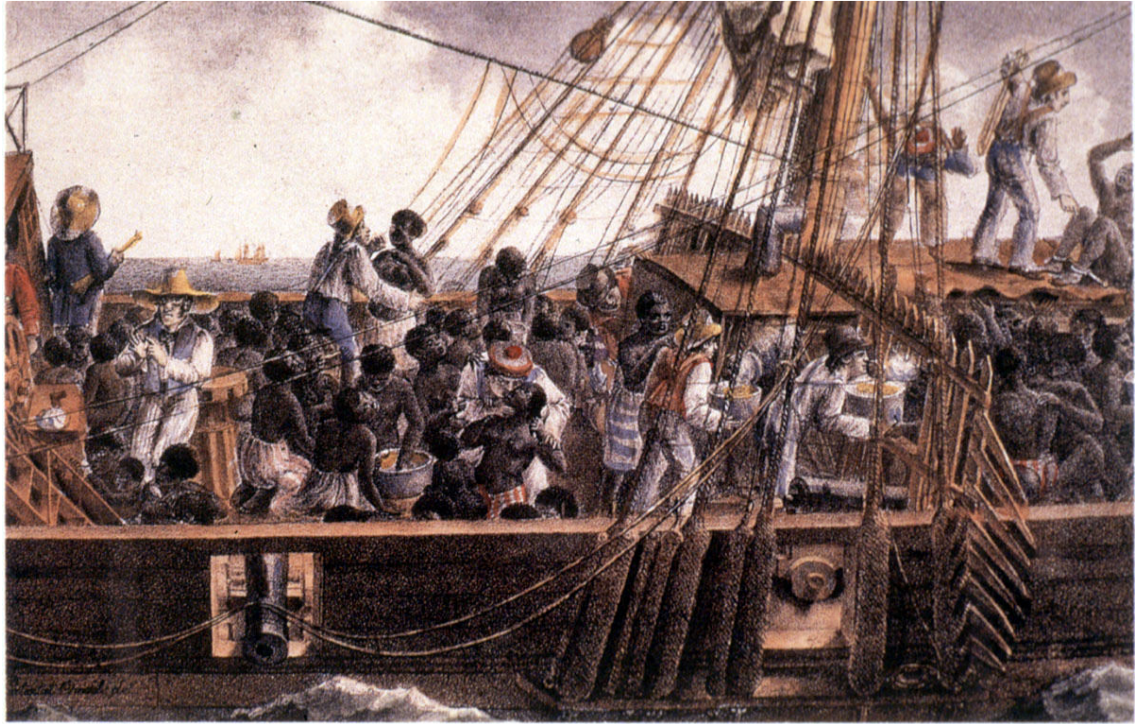
Le respect aux ancêtres, leur inscription dans les représentations du monde dans les pays d'origine des esclaves ne pouvaient que difficilement se perpétuer à Bourbon, en particulier en raison de l'âge des esclaves à leurs arrivées sur l'île, surtout si, comme nous le verrons en dernière partie, les estimations de ces âges, sans doute hasardeuses en première partie de colonisation, ont probablement été manipulées au XIX^{ème} siècle afin de masquer l'importance de la Traite illégale.

Au cours de notre travail, nous attesterons donc de quelques cas de maintien de liens familiaux pour les esclaves victimes de la Traite mais cela ne peut être considéré comme un maintien ou une reproduction du système de parenté.



1/ "Slave Auction, U.S. South, mid-19th cent.," Edmund Ollier, Cassell's History of the United States (London, 1874-77), Vol. 3, p. 199.

2/ " « Quel contrat infâme, l'un marchand ce qui n'appartient à personne, l'autre vend la propriété de la nature » ; Gravure aquarelle, Côte de Guinée, 1794. Coll. Chatillon. Bordeaux.



1/ "Top Deck of French Slave Ship, 19th cent"; Lithographie en couleur de Pretexat Oursel, 19^{ème} siècle ; Musée d'Histoire de la Ville et du Pays Malouin, Saint Malo.
2/ Henry Howe, *Life and Death on the Ocean: A Collection of Extraordinary Adventures in the Form of Personal Narratives* (Cincinnati, 1856), facing p. 537.



THE AFRICAN SLAVE-TRADE—SLAVES TAKEN FROM A DHOW CAPTURED BY H.M.S. "UNDINE"



- 1/ "Captured Africans Liberated from a Slaving Vessel, East Africa, 1884" *The Graphic: An Illustrated Weekly Newspaper* (London), vol. 29 (1884), p. 548 (Courtesy of the Mariners' Museum, Newport News, Virginia).
- 2/ Johann Moritz Rugendas, *Voyage Pittoresque dans le Brésil*. Traduit de l'Allemand (Paris, 1835).

6) Le Code Noir

Nommé également Lettres Patentes lors de son application à Bourbon²⁰⁰, ce document, que tout historien travaillant sur l'esclavage ne peut ignorer ou écarter, a été en particulier « décortiqué » par L. Sala-Molins.²⁰¹

Nous retiendrons ici quelques aspects réglementaires du Code Noir caractérisant ce texte dans ce qu'il dit de la famille esclave, du mariage, des enfants et ce qu'il ne dit pas, sur la filiation, la transmission ou la parenté.

La première remarque se doit de porter sur le nombre d'articles chargés de gérer tout ce qui se rapporte à la vie privée de l'esclave, en particulier la dimension familiale.

Si ce texte a nécessairement porté dans de nombreux articles sur ce point, c'est sans doute que ses rédacteurs avaient conscience de l'importance, donc du danger, de laisser échapper au contrôle du maître et des pouvoirs civils et religieux l'organisation de base des esclaves. Cela ne pouvait les laisser indifférents.

C'est ainsi que plusieurs articles ont vocation à réglementer le comportement « intime » de l'esclave.

L'article I en situant le rôle de l'Eglise Catholique dans l'instruction à donner aux esclaves rappelle que le pouvoir religieux a organisé une substitution du père envers les populations. Dans la société esclavagiste, le représentant de l'Eglise, ou à défaut le maître des esclaves, prend la charge de l'autorité du père.

Cet article, à Bourbon, connaîtra des fortunes diverses. Son application s'opposera à la volonté de nombreux maîtres mais souffrira également de l'absence de représentants réguliers.

L'article V interdit toute vie commune pour les Libres avec les esclaves. Le concubinage étant une forme de structure familiale non soumise au contrôle de l'Eglise, est répréhensible même pour les esclaves entre eux.

L'article VI, essentiel, exclut l'esclave de sa parenté; il n'est pas le fils ou la fille de quelqu'un. L'autorité de ses parents naturels, même s'ils forment un couple légitime au regard du droit religieux, est niée.

²⁰⁰ Les différences entre les deux textes portent en partie sur l'âge auquel on pouvait séparer les enfants de leurs mères.

²⁰¹ Louis Sala-Molins, Le code noir ou le calvaire de Canaan, Paris 1987.

L'article VII porte sur le mariage des esclaves – irresponsables – et dont l'union ne doit être autorisée, donc contrôlée, que par le maître.

L'article VIII traite des enfants des esclaves qui appartiennent au maître et sur lesquels, dans le droit fil de l'article précédent, les parents réels n'ont aucune légitimité.

L'article IX revient sur l'exclusion du père dans la famille esclave. Si on reconnaît à la mère une certaine importance, le père, dans la logique du pouvoir religieux de l'époque, n'est rien.

L'article XII, indirectement, définit le cadre des rencontres d'esclaves en limitant leurs déplacements et occasions de rencontre. Cela impliquera un choix préférentiel du conjoint – reconnu ou non – dans les limites de l'habitation.

Les articles XIX et XXIX indiquent que le pouvoir a conscience des traitements inhumains possibles envers les esclaves ; il les limite à l'aspect physique et exclut, de fait, ce qui sera réellement inhumain dans le système esclavagiste.

Enfin l'article XLII déclare :

« voulons mentionner que le mari, la femme et leurs enfants impubères ne puissent être saisis et vendus séparément s'ils sont tous sous la puissance d'un seul maître. »

Pour R. Bousquet²⁰² :

« On notera la contradiction entre l'article XLII qui évoquant le mari, la femme et leurs enfants conforte la cellule familiale et garantit la pérennité des unions matrimoniales et l'article VII qui rattache les enfants de la femme au maître de celle-ci si les maîtres sont différents. »

Comme quelques autres articles « favorables » aux esclaves, celui-ci ne sera pas respecté. Une des solutions trouvées par les propriétaires sera progressivement de ne plus inciter les esclaves au mariage. Par ailleurs, il ne reconnaît aucun droit aux esclaves ayant créé des familles « marrons », c'est-à-dire vivant sous des formes de concubinage.

L'article VIII, dans le code de 1685²⁰³, précisait :

« déclarons bâtards les enfants qui naitront de telles conjonctions, que nous voulons être tenues et réputées, tenons et réputons pour de vrais concubinages. »

Ces « conjonctions » sont celles entre des Libres et des esclaves. L'interdiction du concubinage chez les esclaves n'est à aucun moment abordé. Cette cécité est totale puisque, nous le verrons, ces liens « illicites » existaient parmi les esclaves,

²⁰² Bousquet, Robert. Op. cit. p. 52.

²⁰³ Codes Noirs, de l'esclavage aux abolitions. p. 40.

Le Code Noir, donc, dans un nombre relativement important d'articles, définit un cadre dans lequel l'esclave est dénué de toute inscription dans la parenté, en particulier dans ses articles écartant les parents de tout pouvoir et autorité sur leurs enfants.

Alors qu'il détaille un certain nombre de réponses à des comportements tel que le colportage et le contrôle des denrées transportées par les esclaves (articles XIX et XX), il ne dit mot de l'absence de patronymes pour ces derniers ni ne fixe d'interdit particuliers pour cause de parenté aux unions religieuses.

Ce texte est fondateur pour les colonies françaises. Il n'est cependant qu'un texte et son principal intérêt est de nous éclairer sur la conception de l'idéologie dominante à l'époque de l'esclavage.

H. Gerbeau²⁰⁴ souligne, en parlant des rations alimentaires, mais pas uniquement, que : *« Le fossé semble gigantesque entre ce que prévoient les textes et ce que représente la réalité : que ce soit par excès ou par défaut, l'inadéquation entre le fait et le droit – qui est peut-être une constante du système servile réunionnais – touche particulièrement le domaine de la nourriture. »*

Nous estimons que de nombreux articles du Code Noir – certains étant contradictoires – sont en réalité en décalage permanent avec les pratiques des « habitants ».

D'autres lois, décrets, règlements et ordonnances seront également promulgués jusqu'à la dernière, celle de l'abolition de l'esclavage. Les pouvoirs civils et politiques se sont appuyés en général sur ces textes, les propriétaires d'esclaves beaucoup moins. Les infractions de ces derniers étaient rarement signalées et jugées. Au quotidien, dans la vie ordinaire des maîtres et des esclaves, c'est la loi des premiers qui était respectée et mise en œuvre, une loi non codifiée ni promulguée, une loi qui, si l'on s'attache à quelques cas particuliers peut laisser à penser que l'esclavage à Bourbon fut relativement doux et les maîtres, dans l'ensemble, paternalistes. Ces exemples sont alors à la base d'analyses que les représentants, chroniqueurs, administrateurs voire historiens de l'idéologie coloniale mettent en avant.

Faux débat à notre avis puisque l'essentiel reste dans la négation de l'être humain dans l'intégralité de ses fonctions, en particulier familiales et ancestrales.

C'est ainsi que les obligations des maîtres dans les domaines de la nourriture, des vêtements, de la durée du travail, de la santé, des sanctions, etc. ne furent respectées que

²⁰⁴ Gerbeau, Hubert. L'esclavage et son ombre. 2005. Op. cit. p. 621.

par ceux qui le voulaient ou, parfois, le pouvaient. Celles figurant dans les Lettres Patentes, pour Bourbon, seront bien plus générales que dans le Code Noir et ne fixeront pas, par exemple, les rations alimentaires²⁰⁵, ou une obligation de loger les esclaves. L'étude, un peu plus loin, d'une propriété à Sainte-Suzanne, démontrera, en partie, que quels que soient les comportements paternalistes de certains maîtres, le pouvoir et ses abus restent entre leurs mains.

L'interdiction, dans l'article 13 des Lettres Patentes, de regroupements « festifs » des esclaves sera elle aussi régulièrement ignoré par les maîtres et les esclaves :

« Défendons pareillement aux esclaves appartenant à différents maîtres de s'attrouper, soit le jour ou la nuit, sous prétexte de noces ou autrement, soit chez un de leurs maîtres ou ailleurs, et encore moins sur les grands chemins ou lieux écartés, à peine de punition corporelle... »

Cela constituera au contraire une des possibilités de rencontre et de formation de couples d'esclaves.

²⁰⁵ Article 17 des Lettres Patentes et 22 & 25 du Code Noir.

7/ Accroissement naturel et démographie historique

La question de l'accroissement naturel de la population esclave est un thème, nous l'avons brièvement rencontré précédemment, qui interroge d'abord les différents pouvoirs dans les sociétés à esclaves et, tout naturellement, les historiens travaillant sur l'esclavage.

Il y a lieu, à notre avis, de réfléchir aux concepts classiques de démographie historique pour évaluer leur pertinence dans les sociétés esclavagistes. En effet, si en ce qui concerne la fertilité, le corpus ne pose pas trop de problèmes, par contre, les taux de natalité, mortalité et d'accroissement naturel, s'ils doivent être utilisés dans une approche comparative, ne nous semblent pas très pertinents. Nous l'avons signalé, les données quantitatives sur la population globale et encore plus celles sur les femmes en âge de féconder ne sont pas utilisables en raison des fausses déclarations mais également d'un corpus inexistant sur la durée.

La caractéristique des sociétés dans lesquelles le peuplement est constitué d'individus introduits par la Traite, est qu'on doit les considérer comme « artificielles » sur le plan démographique.

Ainsi, dire que la société de Bourbon, en 1687, a une moyenne d'âge de 35 ans ou un taux de natalité insignifiant, n'a aucun intérêt pour l'analyse démographique, compte tenu du corpus et de son importance quantitative.

Il n'est pas non plus pertinent de calculer un taux d'accroissement qualifié de « naturel » étant donné que le type de société que nous étudions se constitue « artificiellement », c'est-à-dire par l'arrivée de plus en plus massive d'adultes masculins, par le biais de la Traite.

S'il est intéressant, au niveau social, de connaître l'augmentation ou la diminution de la population de Bourbon, ou d'autres colonies, et d'expliquer le phénomène par la Traite, son interdiction, sa reprise sous des formes illégales, cela ne doit pas impliquer une analyse et une interprétation selon le concept d'accroissement naturel. Cela n'autorise pas une analyse des chiffres obtenus pour en déduire un taux de natalité suffisant ou non pour permettre le renouvellement des générations et encore moins d'en tirer des conclusions hâtives sur les pratiques matrimoniales, voire sexuelles, des esclaves. Dans d'autres sociétés coloniales esclavagistes, des arguments de ce type ont aussi été

utilisés. L'objectif fut toujours d'accroître les biens des propriétaires et des négociants. Les augmentations de population que l'on va observer dans les sociétés à esclaves du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle sont toutes artificielles car basées sur la Traite, légale ou non. L'accroissement de la population à Bourbon, de 1687 à 1830, est considérable. Comparé à celle d'une région de France à la même époque, il pourrait indiquer une vitalité démographique exceptionnelle. Il n'en est rien, bien sûr, cela n'est qu'une illusion.

Si on ne peut, avec les outils classiques de la démographie historique, qu'avancer très prudemment sur la question de l'accroissement naturel de la population esclave, c'est également parce que ne comptabiliser que la population créole serait également une méthode erronée.

Ainsi, à Bourbon, le nombre d'esclaves créoles pendant la période de la Compagnie des Indes passe de 113 en 1690 à 119 en 1704, puis 538 en 1714 et à 1503 en 1735 et 8420 en 1765. Cela est très important mais ne peut pas non plus être analysé sous le vocable d'accroissement naturel. Selon nous, il est bien évident que les naissances enregistrées proviennent en partie, mais en partie seulement, de la population créole elle-même. Il y a là un biais, pour reprendre la terminologie des spécialistes en démographie historique, dont il faut tenir compte. D'autres femmes, en particulier malgaches pour cette période, ont contribué à cette augmentation et ne sont pourtant pas comptabilisées.

J. Barassin²⁰⁶ l'analyse pourtant ainsi en signalant que :

« le nombre de noirs s'accrut également ... par la suite des naissances auxquelles s'ajoutèrent les effets d'une traite timide parce que théoriquement illégale. La population noire se trouva quintuplée en vingt-cinq ans, passant de 11 à 538 individus entre 1689 et 1714. »

A Bourbon, l'augmentation de la population servile à l'époque de la Compagnie des Indes donne lieu à des estimations assez différentes. Selon Chaudenson²⁰⁷, sur les 50 000 esclaves introduits aux Mascareignes, la quasi-totalité provient d'Afrique de l'Est ; la Traite en provenance d'Afrique de l'Ouest n'aurait concerné que moins de 500 personnes, le coût humain – économique pour les marchands d'esclaves – augmentant

²⁰⁶ Barassin, Jean. La vie quotidienne des colons de l'île Bourbon à la fin du règne de Louis XIV, 1700-1715. 1989. p. 103.

²⁰⁷ R. Chaudenson, 1992 ; Op. cit. p. 69.

avec la durée du voyage. A La Réunion, le même auteur évalue le nombre d'esclaves à 1576 en 1725.

Nos données²⁰⁸, pour l'année 1735, font état de 7171 esclaves dont 3839 Malgaches, 1601 Créoles, 738 Cafres et 465 Indiens

D'après J.V. Payet²⁰⁹, en 1765, les 22120 esclaves se répartissaient en 9300 Malgaches, 3300 Africains, 1100 Indiens et 8420 Créoles.

Au XIX^{ème} siècle, il est mentionné que la population esclave passe de 49400 en 1815 à 70000 en 1830, soit une augmentation de près de 42 %, sous l'effet de la Traite illégale en particulier.

Les estimations proposées pour la période 1830-1848²¹⁰ négligent deux éléments contradictoires. D'abord, la poursuite illégale de la Traite, attestée par H. Gerbeau et d'autres, et d'un autre côté, l'accroissement important du nombre d'affranchissements puisque la population affranchie passe de 4500 en 1815 à près de 8000 en 1848²¹¹, ce qui implique une diminution globale de la population servile. S. Fuma estime, pour sa part, le nombre d'affranchissement entre 1830 et 1846 à 5273 et H.Q. Ho à 5865²¹². D. Miloche-Bâty²¹³ a recensé, entre 1815 et 1848, 6287 personnes affranchies.

Enfin, et nous allons y revenir en détail, il apparaît que les chiffres utilisés pour ces différents calculs, sont bien souvent faux.

Il faut signaler que les esclaves débarqués des bateaux pris en flagrant délit de Traite illégale étaient affectés à l'Atelier Colonial. Peu avant 1830, il fut décidé qu'à l'occasion de la Fête du Roi, « 3 nègres et 3 nègresses » méritants devaient chaque année se voir proposer un engagement de cinq ans suivi d'un affranchissement avec un pécule versé par la colonie équivalent à 2 frs par jour d'engagement. En 1829 et 1830, aucun esclave n'en profita mais l'année suivante trois esclaves devinrent des engagés. En 1836, à l'issue de leur période de cinq ans, ils devaient être libérés et bénéficier du

²⁰⁸ Voir p.137 le détail de la population en 1735 ; 319 esclaves ne sont pas identifiés sur le plan ethnique. Nos résultats diffèrent nettement de ceux présentés pour l'année 1735 par J.V. Payet (voir p.21)

²⁰⁹ J.V. Payet, *Histoire de l'esclavage à l'île Bourbon* ; L'Harmattan, 1990.

²¹⁰ Géraud, Jean François, op. cit. p. 908 : « *Entre 1830 et 1847, la population qui ne se renouvelle pas, diminue de 10700 individus en 18 ans, soit 0,8 % par an, ou pour mille ... la population esclave vieillit, et n'est pas remplacée par le croît naturel : la spécificité de Bourbon est cette absence de croît naturel de la population esclave, et les colons la connaissaient.* »

²¹¹ Selon le procureur du roi, 4282 affranchissements ont été prononcés entre 1830 et 1843, dont 2108 entre 1837 et 1843, soit 300 par an. Aux Antilles françaises, cette moyenne est doublée.

²¹² Ho, HaiQuang. Op. cit. p. 74.

²¹³ Miloche-Baty, Danielle. *De la liberté légale et illégale des esclaves de Bourbon au XIX^e siècle*,

pécule. Le Conseil Privé²¹⁴, en 1836, prononça effectivement leur libération mais aucune somme n'ayant été prévue dans le budget de la colonie, le pécule ne fut pas versé, le Conseil Privé souhaitant de plus ne pas ébruiter auprès des principaux intéressés cette omission.

On doit s'interroger sur le discours des propriétaires sucriers, en particulier, mais également des pouvoirs civils – les deux se confondent parfois – qui dans la perspective d'une abolition générale, se devaient de maintenir des pressions auprès des pouvoirs nationaux en agitant le spectre du manque de bras et des conséquences sur l'économie des colonies et au-delà. Les données de A. Moreau de Jonnes²¹⁵ qui estime le taux de natalité en 1835 à 14,65 ‰ et celui de mortalité à 22,7 ‰ doivent-elles être reprises telles quelles ou soumises à des critiques ? Ses estimations du nombre de naissances, par exemple en 1837, à savoir 1001 nouveau-nés, nous apparaissent peu crédibles. En effet, sur la zone ouest que nous avons étudiée et qui représente environ un quart de la population esclave, nous relevons en 1846, 222 enfants de 11 ans encore vivants.

Rapportés à l'ensemble de l'île, cela donne près de 900 enfants.

La mortalité étant forte chez les enfants les cinq premières années, il est évident que les chiffres fournis sous-estiment la natalité. S'ils ont été élaborés à partir des données fournies par les communes, cela explique leur caractère erroné. Ils ne traduisent pas la réalité démographique de l'île et ne doivent pas être utilisés pour cela. Le même problème se pose, nous le verrons, pour les sources de P.U. Thomas, réutilisées bien souvent sans critique.

Nous ne pouvons, pour notre part, proposer des chiffres sûrs. Il est possible que parmi les nombreux décès comptabilisés figurent des enfants en bas âge dont la naissance n'a pas été prise en compte par les maîtres, et donc dans les statistiques, en raison de l'incertitude sur leur viabilité.

Nous avons comptabilisé, pour l'année 1845 à Saint-Leu, toutes les variations du nombre d'esclaves – quand elles étaient indiquées sur les feuilles de recensement de 1846. Cela permet d'apprécier sur une année le nombre de naissances et de décès selon l'ethnie. On relève ainsi une soixantaine de naissances signalées et 75 décès. Dans les registres d'état civil pour la même année, on recense 101 naissances. Nous ne

²¹⁴ A.D.R. 16 K18 ; Séance du 29 avril 1836.

²¹⁵ Moreau de Jonnes, Alexandre. L'esclavage colonial ... Op. cit. p. 59. Il estime l'excédent des décès à près de 7000 entre 1832 et 1838.

retrouvons pas 31 enfants, déclarés cette année là, dans le recensement de 1846. Cela doit sans doute être lié à leur décès dans leur première année, soit une mortalité infantile de 30 %. Pour les décès, 139 sont signalés, dont 39 Cafres (28 %), 17 Malgaches (12,2 %) et 83 Créoles (59,7 %). Dans ce groupe, le nombre d'enfants décédés avant l'âge de dix ans est important puisqu'il représente près de 35 % du total des décès.

A la lecture de ces chiffres, on constate que parmi les Créoles, qui représentent près de 70 % de la population servile, le taux d'accroissement naturel est notable.

Pour l'année 1836, le registre des naissances fait état de 82 actes et celui des décès de 158. Parmi ces derniers, on trouve 47 Cafres (29,7 %), 19 Malgaches (12 %) et 96 Créoles (60,7 %). La part dans le nombre total des décès de chaque groupe ethnique est semblable à celle observée dix ans plus tard. Le pourcentage d'enfants décédés avant l'âge de dix ans atteint 38,6 %. Nous observons déjà que les enfants mort-nés ne sont comptabilisés que dans le registre des décès.

Nous l'avons déjà signalé, certains auteurs²¹⁶ doutent de la capacité de la population esclave à se maintenir et à se reproduire sans l'arrivée de nouveaux esclaves. Ce genre d'analyse sert parfois à étayer des démonstrations mettant en évidence la résistance des esclaves par l'avortement ou le refus de maternité par rapport au système esclavagiste. En 1838, le docteur Morizot²¹⁷ déclare :

« Les négresses sont bonnes mères et ne font usage, quoi qu'on en ait dit d'aucun moyen abortif ; et quels intérêts auraient-elles à se faire avorter ? Une population de douze ou quinze mille âmes ne nous a donné occasion d'observer aucun avortement qu'on pût rattacher à des moyens criminels. »

Il est possible que ne rentre pas dans l'analyse de ce médecin, comme « *moyens criminels* », l'utilisation de diverses plantes aux vertus sans doute connues des femmes aussi bien créoles que malgaches.

Seul G. Debien²¹⁸, mentionne aux Antilles la répression de l'avortement et de l'infanticide ainsi que son importance :

²¹⁶ En particulier, P. Eve, *Variations sur le thème de l'amour...* Op. cit. p.181 : « *Les femmes esclaves n'aimant pas mettre au monde des êtres qui partageraient le même sort qu'eux n'ont pas hésité à se faire avorter.* »

²¹⁷ Morizot, Joseph. *Considérations historiques et médicales sur l'état de l'esclavage à l'île Bourbon* ; 1838. P.23.

²¹⁸ Debien, Gabriel. *Les esclaves aux Antilles Françaises (XVIIe-XVIIIe siècles)*. 1974. p. 363-366.

« La proportion des fausses couches fut toujours très élevée aux îles... Mauvaise volonté des mères ? Ignorance des sages-femmes ? Un point certain est le grand nombre des avortements chez les esclaves ... Quand une esclave avait pratiqué plusieurs avortements, on infligeait à la malheureuse un châtement particulier. D'abord on lui mettait un collier de fer comme aux marrons récidivistes. Sur la fin du siècle, on lui imposait un billot de bois sur le dos pour la punir et l'humilier par ce simulacre d'un enfant. »

Cet auteur précise que parfois l'avortement était de la responsabilité du maître et s'interroge également, chez les femmes africaines, sur la pratique de l'avortement comme fait culturel de gestion des grossesses ou comme réaction à la servitude.

Les fausses couches, de même que l'infertilité, chez les femmes originaires d'Afrique, sont sans doute aussi à relier à l'arrachement au pays natal, à la traversée, à la fatigue et aux mauvaises conditions alimentaires et sanitaires. Comme dans bien d'autres sociétés, l'usage par les femmes de simples comme moyen de contrôle des naissances, tant dans la société d'origine que dans celle esclavagiste où elles ont été vendues, ne doit pas être interprété, dans ce dernier cas, comme une forme de résistance aux maîtres mais plutôt comme le maintien et la poursuite de pratiques culturelles.

E. Jean-Jacques²¹⁹ soutient cependant que :

« la noire esclave ... en tant que lieu de la reproduction, donc de la multiplication des bêtes/choses pour garantir la fiabilité d'un système qui l'écrabouille, c'est dans la négation de cette reproduction qu'elle va affirmer ses figures de pouvoir, d'où la pratique des avortements comme refus de l'esclavage à sa progéniture ».

J.B. Labat, pour les mêmes sociétés des Antilles, signale le recours à l'avortement pour les esclaves enceintes de leur maître et avec l'accord de celui-ci pour échapper aux conséquences d'une Ordonnance du Roi qui confisquait les esclaves dans de telles situations au profit de l'hôpital.²²⁰

Les fausses couches furent sans doute nombreuses pour des raisons diverses, telles que l'état physique des femmes esclaves, leurs conditions de travail et les maladies mal soignées. D'autres raisons sont parfois signalées comme par Estève, marronne capturée qui déclare lors de son interrogatoire :

²¹⁹ Jean-Jacques, Elvire. Noires Epiques in Cahier des anneaux de la mémoire. N°5. 2003. p. 56-57.

²²⁰ Labat. Jean Baptiste. Nouveaux voyages aux isles de l'Amérique. p. 122.

« qu'elle est partie marronne à cause que son maître est trop mauvais et l'écrase de coups ... qu'à son retour son maître l'a mise au fers et continuant de l'écraser de coups l'a forcée de faire une fausse couche. »²²¹

D'après A. Gautier²²², aux Antilles,

« Les maîtres étaient persuadés que les enfants mouraient par l'effet des maléfices de leurs mères et punissaient celles-ci en conséquence. »

Cette spécialiste de la condition féminine à l'époque de l'esclavage, reprend également les écrits de Foäche, déjà cités par G. Debien, sur les tortures infligées aux femmes suspectes d'avoir volontairement fait une fausse couche.

« La négresse déclarée grosse et reconnue pour telle qui fait une fausse couche sans le déclarer doit être punie du fouet et du collier de fer jusqu'à ce qu'elle redevienne grosse. »

Les sources orales, au XX^{ème} siècle, doivent certes être prises comme des informations sur les représentations de l'esclavage à travers la mémoire populaire mais elles ne peuvent être assimilées, sans critique, à une réalité de faits passés et surtout à leur généralisation.²²³

D'autres chercheurs²²⁴ indiquent que le nombre d'enfants moyen dans la population libre était cinq fois supérieur à celui du groupe esclave, ignorant cependant que, très rapidement, une partie de ces Libres étaient de Couleur, donc d'anciens esclaves.

Nous n'avons pas trouvé trace de mention de femmes stériles. Pourtant, l'usage au XX^{ème} siècle d'un qualificatif infamant, d'origine malgache *taman*²²⁵ doit avoir des origines anciennes. Il fait référence à une vache non féconde à laquelle on compare une femme stérile ou qui n'a pas eu d'enfants dans les toutes premières années de son mariage. De même que le lexique créole est marqué dans l'alimentation – rôle des femmes entre autres dans les sociétés à esclaves – par des origines malgaches serviles, nous pensons que ce terme est ancien et devait correspondre à un usage parmi la population de La Réunion à l'époque de l'esclavage.

²²¹ Cité par Gamaleya, Clélie. *Filles d'Héva*. p.63.

²²² Gautier, Arlette. *Les sœurs de Solitude*. Op. cit. p.113.

²²³ Eve, Proper. *La thèse de la douceur de l'esclavage à Bourbon : mythe ou réalité* in *Cahier des Anneaux de la Mémoire* n°2. 2000. p.18-19.

²²⁴ Carotenuto, Audrey. *Des résistances serviles dans la société coloniale de l'île Bourbon. (1750-1848)*. Aix en Provence, 2006.

²²⁵ Pourchez, Laurence. Op. cit.

Pour les Antilles, G. Debien²²⁶ estime que :

« Les grandes fatigues de la marche des captives vers les esclaves de traite, celles, aussi profondes, de la traversée, leur dépaysement à leur arrivée, rendaient souvent ces femmes stériles pendant plusieurs années. »

Cela expliquerait la différence des taux de fertilité chez les femmes créoles esclaves et celles non natives que nous observerons dans les études de cas.

Toujours aux Antilles, A. Gautier²²⁷ considère que le refus d'assumer des maternités dans un cadre caractérisé par la solitude le travail exténuant et le manque de perspectives d'avenir, peut expliquer :

« la forte proportion de femmes sans enfants survivants est une des caractéristiques de la démographie antillaise. »

Ces observations portent sur la seconde partie du XVIII^{ème} siècle et prennent en compte également la forte mortalité infantile.

C. Wanquet²²⁸ indique un fléchissement de la nuptialité et de la natalité à la fin de l'Ancien Régime dont une des raisons, selon lui, serait *« la pratique fréquente de l'avortement chez les femmes noires. »* Il se réfère à un mémoire de 1785 :

« La principale cause est que la plupart des femmes détruisent leur fruit ne voulant pas mettre au monde des enfants aussi malheureux qu'elles. »

Si la baisse, voire la disparition totale de la nuptialité au sens d'union religieuse, est certaine, nous ne pouvons qu'infirmier le reste de ces propos. Rien n'atteste d'un recours à l'avortement chez les esclaves, si ce n'est de tels écrits. Les archives judiciaires sont muettes sur ce sujet.

Nous observerons à Bourbon, au début du siècle suivant, un nombre important de femmes également sans enfants vivants identifiés, en particulier parmi les esclaves non natives. Toutefois, cela ne peut se vérifier qu'avec un examen minutieux des décès enregistrés avant la période d'observation, 1830-1846 dans notre étude.

On ne peut intégrer les femmes ayant eu des enfants décédés avant elles comme des esclaves refusant d'assumer une maternité. C'est bien plutôt exactement le contraire. C'est également ce qui nous fait soutenir que le refus d'enfants fut très minoritaire parmi les esclaves de quelques origines que ce soient.

²²⁶ Debien, Gabriel. Op.cit. p.359.

²²⁷ Gautier, Arlette. *Les sœurs de Solitude*. Op. cit. p.123.

²²⁸ Wanquet, Claude. *Histoire d'une révolution...* Op. cit. p.47.

Si les naissances étaient nombreuses dès le début de l'esclavage, la forte mortalité infantile – qui s'étendra quasiment jusqu'à la fin de la première moitié du XX^{ème} siècle – ne pouvait permettre un accroissement de la population esclave aussi spectaculaire que le recours à la Traite. Toutefois le fait que le groupe créole passe de 119 en 1704 à 1503 en 1735 puis à 8420 en 1767 démontre une capacité de renouvellement des générations assez conséquente. Certes, le pourcentage d'esclaves créoles diminue par rapport à l'ensemble de la population servile mais cela ne peut en aucun cas démontrer que ce groupe ne possède pas la capacité, ou qu'il refuse par une démarche de résistance, de se reproduire biologiquement et socialement.

En effet, la proportion du groupe créole reste identique par rapport à l'ensemble du groupe esclave : 38,2 %. De plus, elle a été multipliée par 70 entre 1704 et 1767, dans les mêmes proportions que l'ensemble des esclaves. Son augmentation naturelle démontre donc une forte vivacité, certes en corrélation avec l'arrivée de nouveaux parents potentiels.

La critique des sources est une obligation en démographie historique. Il n'est pas possible d'accepter, sans critiques, les chiffres officiels sur la natalité ou la mortalité tels qu'ils sont livrés par les institutions religieuses ou civiles. L'exemple le plus marquant, à Bourbon, est la sous-estimation, voire la négation, des naissances. Les actes d'état civil de la population esclave, durant la Période Royale et celle dite Révolutionnaire, sont souvent inexistantes. Plus de naissances, peu de morts, de rares mariages.

La situation ne s'améliorera que peu par la suite. Une Ordonnance Royale du 4 août 1833, réitérée le 13 juillet 1839 par Louis-Philippe, redéfinissait à la fois la tenue des feuilles de recensements mais également la tenue des registres pour « *la constatation des naissances et des décès de la population esclaves* » :

« Tout maître d'esclave est tenu de faire, soit par lui-même, soit par un fondé de pouvoirs, devant le maire de la commune où résident les esclaves, la déclaration de leurs naissances, de leurs décès et de leurs mariages... Les déclarations de naissances et de décès doivent être faites, verbalement ou par écrit, dans le délai de trois jours. ... La déclaration de naissance doit être suivie, dans un délai de quarante jours, de la présentation de l'enfant. Les déclarations ... doivent mentionner lorsqu'il s'agit d'une naissance, le jour et l'heure de la naissance, le sexe de l'esclave nouveau-né, le nom

*qui lui est donné, le nom et l'âge de la mère... et le nom du père, si l'enfant est issu d'esclaves mariés. »*²²⁹

Selon les implications qu'entraînaient les déclarations de décès, baisse de l'imposition, et celle des naissances, hausse des mêmes taxes, les choix des propriétaires furent vite effectués. L'habitude d'être assuré de la viabilité d'un nouveau-né impliquait également un retard dans la déclaration et par la même des oublis. La non tenue des registres paroissiaux, en particulier en raison du faible nombre d'ecclésiastiques, sera une constante. On relèvera régulièrement des mentions, lors de mariages après 1848, indiquant que la naissance n'avait pas été enregistrée pour telle ou telle personne. Ainsi, à Sainte-Marie²³⁰, la naissance n'a pas été déclarée pour Marie, née en 1845, fille C. Carignon et J. Lienne, Pierre, né en 1846 de F. Boulard M. Merisier, Gertrude née en 1833, de L. Auger et M. Dallery ou Elisenne, née en 1834, de C. Dodart et Virginie Esberger.

Ces questions de l'esprit critique dans les données démographiques ont été mises en avant par les spécialistes de la discipline²³¹. Ces auteurs ont bien souligné que les études sur le système démographique des populations du passé se basent sur une hypothèse de fermeture de la société, c'est-à-dire hors migration. C'est pour cette raison que des chercheurs tels que J. Dupâquier remettaient en cause les outils de la démographie classique et proposaient de raisonner en termes de familles plutôt qu'en considérant le nombre total d'individus dans une société. L'immigration d'individus, telle que celle connue dans les sociétés ayant recours à la Traite, est tellement élevée et régulière que nous ne pouvons analyser les faits démographiques à l'identique.

Il convient de souligner que le problème de l'accroissement naturel continuera à se poser à La Réunion après 1848. L'importation massive de travailleurs « engagés » fausse également l'analyse, ce mouvement étant, vu son ampleur, tout aussi artificiel. A partir des recherches « complètes » que nous avons menées sur la zone du Quartier de Saint-Paul, on obtient des chiffres significatifs pour le taux de fertilité et l'âge au premier enfant. Les calculs sur l'espérance de vie moyenne se heurtent à l'imprécision de l'âge attribué aux esclaves non natifs. Leur analyse ne peut qu'être hypothétique

²²⁹ Ordonnance du Roi sur les recensements dans les colonies (IX, Bull. DCLIX, n°8023 ; in Collection complète des lois, décrets, ordonnances et avis du conseil d'Etat. Paris, Duvergier 1840.

²³⁰ A.D.R. Registre des mariages pour l'année 1849, commune de Sainte-Marie.

²³¹ Voir en particulier les travaux de L. Henry Manuel de la démographie historique puis de J. Dupâquier Pour la démographie historique.

compte tenu de la structure de la société. De même, toute interprétation des variations du taux de mortalité est aléatoire. Cet ensemble de réserves rend délicat la comparaison avec d'autres espaces et nous ne ferons que notifier les uns et les autres.

Ainsi, les spécialistes évaluent à 4 % le taux de natalité en France aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Ils considèrent pour la même époque que dans une famille où naissaient cinq ou six enfants, deux ou trois arrivaient à l'âge adulte. L'intervalle intergénéral est estimé, quant à lui, aux environs de deux.

Ces données sont proches de celles que nous observerons sur l'île. L'allaitement et ses conséquences sur la durée de l'aménorrhée se signalent également dans les familles esclaves. L'expression « à la mamelle » que l'on retrouve fréquemment dans des ventes à l'encan ou des actes notariés de succession, nous rappelle, si besoin est, l'universalité d'une forme primitive de contraception. Il est par contre difficile de situer exactement, à Bourbon, la durée de l'allaitement.

Une information nous est fournie par le Projet d'Ordonnance Royale de 1834²³².

L'article 14, nous l'avons vu précédemment, proposait des travaux allégés pour les femmes « *qui sont dans les cinq premiers mois de l'allaitement* », cette durée devant correspondre au minimum d'allaitement chez les femmes esclaves.

Dans son ouvrage rendant compte de ses séjours aux Antilles, le Père Dutertre²³³ décrit les accouchements ainsi que les soins, les langes et l'alimentation donnés par les femmes esclaves. La présence de matrones est rare et il affirme que quelques heures après l'accouchement, les femmes sont déjà au travail dans la case du maître.

L'allaitement y est décrit comme durant cinq à six mois. Il confirme leur gestion des grossesses par le recours à l'allaitement.

« Les femmes Nègres sont naturellement fort fécondes ... plus elles ont de mal & plus elles ont d'enfants ; & le seul amour qu'elles leur portent les empesche d'en avoir davantage ; car elles gardent une continence admirable, jusqu'à ce que leurs enfans soient sevez, de peur que devenant grosses, leur lait ne leur fasse mal ; d'où vient qu'elles n'accouchent pour l'ordinaire, que de vingt mois en vingt mois, & quelquefois de deux ans en deux ans ; que si l'enfan vient à mourir bien tost après la naissance, elles manquent rarement d'accoucher au bout des neuf mois. »

²³² A.D.R. 16 K14 ; Séance du 3 juin 1834 sur le projet d'Ordonnance Royale concernant les améliorations à introduire dans la condition des esclaves.

²³³ Dutertre, J.B. Op. cit. Tome II. p. 505-506.

Une autre indication provient d'une étude anthropologique²³⁴ sur les relations mères-enfants à l'époque contemporaine.

On peut envisager un comportement similaire des femmes esclaves. Si d'un côté les exigences des maîtres pour remettre pleinement au travail leurs esclaves le plus tôt possible après l'accouchement peuvent réduire cette durée, d'un autre côté, au XX^{ème} siècle, les possibilités de l'allaitement artificiel ont un effet réducteur. Nous ne pouvons attester que le comportement des femmes esclaves à la Réunion soit différent des femmes en France à la même époque (durée de l'allaitement inférieure à un an) ou de celui des esclaves aux Etats-Unis (plus d'un an). Les recherches sur ce thème, pour le XX^{ème} siècle, mentionnent des durées d'allaitement d'un minimum d'un an mais allant régulièrement jusqu'à trois, quatre voire cinq ans.

Ce qui est sous-jacent, nous semble-t-il, dans les mises en cause des capacités de la population esclave à s'accroître naturellement est une approche « partisane » des mouvements démographiques qui la parcourent. Ce que nous critiquons, et pensons erroné, sont les théories qui réutilisent l'argumentation officielle et aberrante au point de vue démographique - croissance naturelle et immigration massive d'adultes - visant à justifier le recours à la Traite et les explications scientifiques sur un non accroissement naturel causé en partie par le recours à l'avortement et le refus d'enfants chez les femmes esclaves, avec pour implication un choix de résistance basé sur le refus de structures familiales.²³⁵

Les recherches en démographie historique utilisent le concept de société stable pour celle ayant, sur le long terme :

*« une distribution par âge invariable, une mortalité et une fécondité constante. Elle peut être croissante, décroissante ou stationnaire. »*²³⁶

Il convient de revenir sur des aspects, survolés, précédemment, d'estimations de populations qui conduisent à des analyses insistant sur la non croissance naturelle de la

²³⁴ Pourchez, Laurence. Grossesse, naissance et petite enfance en société créole. 2002.

²³⁵ Si le refus d'enfants avait été une forme réelle de résistance à l'esclavage, on ne devrait pas, après son abolition, constater les mêmes phénomènes démographiques. Or, on note la poursuite, quasiment à l'identique, de ce déséquilibre entre naissances et décès. Le solde de la « croissance naturelle » restera longtemps négatif. Avec la seule différence significative que ce sont des Indiens, Chinois et Polynésiens qui décéderont en grand nombre entre 1850 et 1870 à la place des Africains et Malgaches à l'époque de l'esclavage. Ainsi à Saint-Leu, en 1856, on relèvera 237 naissances et 274 décès ; en 1870, 213 naissances et 240 décès (1873) ; en 1880, 256 naissances et 312 décès.

²³⁶ Dupâquier, Jacques. Pour la démographie historique. 1984. p.77.

population servile et sur l'importance de la Traite illégale. Bien souvent, dans les travaux de chercheurs qui abordent ce sujet, les sources ne sont pas indiquées ou sont de simples reprises de données d'un chercheur précédent, qui lui-même s'appuyait sur des notes de voyageurs, ou sur les chiffres officiels de la colonie. C'est ainsi que l'importance de la Traite illégale est définie, après 1820, selon le décalage entre taux de croissance naturelle - différence entre taux de natalité et taux de décès rapporté à la population globale - et données démographiques générales de la population.

A l'exception de P. Eve et S. Fuma qui indiquent systématiquement les sources de leurs données - dont P.U. Thomas pour quantifier la population esclave -, la plupart des chercheurs²³⁷ mentionnent soit des travaux précédents soit des données officielles ou semi-officielles quand elles proviennent de voyageurs ou statisticiens de l'époque. Peu les interrogent et les situent dans leur contexte historique.

Si S. Fuma se réfère à P.U. Thomas, il signale toutefois qu'il faut aborder avec beaucoup d'interrogations les chiffres que ce dernier fournit.

Bien plus sommaire est le choix d'A. Carotenuto qui se base sur un fascicule pédagogique²³⁸ de 1989 et sur les données de P.U. Thomas²³⁹ de 1825 pour estimer que la croissance naturelle est impossible chez les esclaves et que la famille y est peu connue. Elle exclut ainsi toute hypothèse de résistance servile par le biais de la réappropriation de son humanité par l'esclave à travers la structuration familiale, se concentrant sur d'autres formes de résistance de la population servile.

Cette historienne spécialisée dans les formes de résistance à l'esclavage, vols, crimes, incendies, révoltes, marronnage, etc., néglige, à notre avis, les pratiques familiales, préférant avancer des hypothèses que bien peu de sources confirment. C'est ainsi qu'elle insiste sur les avortements au sein de la population esclave :

« La femme esclave va dans un premier temps essayer d'enrayer la poursuite de sa grossesse en pratiquant des techniques abortives diverses. Ces entreprises pré-natales ne laissent par essence que très peu de traces, les cas de flagrants délits étant rares... En l'absence de preuves édifiante, nous ne pouvons qu'imaginer ces usages qui restent

²³⁷ Entre autres : Payet, J.V., Eve, P, Fuma S, Gerbeau H., Carotenuto A., Ho Hai Quang, Géraud J.F. (voir p.908), Stéhlé G..

²³⁸ Desport, Jean-Marie. De la servitude à la liberté, Bourbon des origines à 1848.

²³⁹ Thomas, P.U. Essai de statistiques de l'île Bourbon. 1828.

*tout à fait vraisemblables dans une société composée de différentes ethnies détenant le savoir des plantes ou des techniques matrilineaires. »*²⁴⁰

Les deux cas qu'elle présente sont peu significatifs.

En démontrant que les données sur lesquelles se base cette approche sont fausses, l'analyse faite par cette historienne qui insiste sur le blocage démographique par les femmes comme stratégie de résistance à l'esclavage, se révèle non pertinente et de plus contraire à la réalité qui se dessine à travers les nombreuses sources dépouillées et croisées. L'idée que la femme esclave « *entend contrôler son corps et sa sexualité ... refuser de faire le don d'une valeur productive supplémentaire.* » nous semble un peu anachronique mais également dévalorisant sur le regard porté aux esclaves. Le déni d'humanité que sous entend cette approche au profit d'une vision fantasmée de femmes en réalité déstructurées par les razzias, la Traite, les violences, etc. n'est pas soutenable. Se reconstruire en recréant une structure familiale est peut-être une manière moins « héroïque » de résister à l'asservissement mais elle a montré son efficacité. Cela devrait à notre avis être considéré, dans la typologie de cette historienne comme relevant de la résistance de préservation d'autant plus que sont classées comme telles les démarches de transmission des savoirs.

La première moitié du XIX^{ème} verra les débuts de la « science statistique ». Les critiques que nous apportons aux données recueillies par P.U. Thomas doivent être étendues aux travaux de Betting de Lancastel ou de Moreau de Jonnés.

Ces trois statisticiens insisteront sur la faible natalité et la forte mortalité chez les esclaves et certains proposeront des solutions aux problèmes posés par l'esclavage soit par le retour à la légalisation de la Traite pour le premier, soit à un affranchissement général par le travail des esclaves pour le dernier.

P.U. Thomas fut Ordonnateur à Bourbon de 1818 à 1825. Proche du Gouverneur Millius, il reprend, dans ses tableaux, des données officielles de la colonie et des municipalités. Pour les naissances et décès, bases de sa démonstration, il donne des chiffres qu'il qualifie lui-même de « *sommaire* » et qui, entre 1818 et 1825 font état, année par année, d'un excédent des décès de près de 1500 individus en moyenne : 1844 naissances pour 13806 décès.

Les chiffres de P.U. Thomas sur la population de Bourbon sont les suivants :

²⁴⁰ Carotenuto, Audrey. Op. cit. p.443.

Tableau I : Statistiques sur la population esclave 1776-1825 ; P.U. Thomas ; 1828			
Année	Population esclave	Année	Population esclave
1776	26175	1818	54259
1804	50350	1821	49696
1810	52141	1823	57530
1815	49369	1824	58842
		1825	61898

L'analyse attribue à l'occupation anglaise la baisse de la population esclave en raison d'un grand nombre d'affranchissement, puis une remontée jusqu'à l'interdiction de la Traite et une chute depuis celle-ci. La diminution est donc attribuée à l'arrêt de la Traite et à l'incapacité de la population esclave à connaître une croissance naturelle.

Il nous apparaît nécessaire de traiter à part l'approche de H. Gerbeau²⁴¹ qui cite, des dizaines de fois, P.U. Thomas.²⁴²

Si cela est utile, précisons de suite que nous ne remettons pas en cause le travail considérable de ce chercheur auquel nous nous référons à de très nombreuses reprises. Nous reprenons d'ailleurs son analyse :

« Le regard du chercheur, fût-il le plus illustre possible ou le plus chevronné, reste à l'évidence marqué par les auteurs dont il s'inspire... « Le regard » de Daget comme le mien ou celui d'autres chercheurs doit être analysé et confronté à des regards différents pour que la reconstruction du passé soit la moins inexacte possible. »²⁴³

Ainsi, sur deux points importants, notre analyse diffère nettement de la sienne, ce qui justifie de rentrer dans le détail de certaines argumentations, en ce qui concerne la famille esclave et la Traite illégale.

De même qu'A. Carotenuto qui ne consacre que quelques lignes à la famille esclave, H. Gerbeau ne s'y intéresse que brièvement. Comme les historiens cités précédemment, il se réfère essentiellement à P.U. Thomas et à son travail de statisticien, tant pour minorer

²⁴¹ Gerbeau, Hubert. *L'esclavage et son ombre*. 2005.

²⁴² Thomas, P.U. Op. cit. Il est évident que nous ne traiterons pas ici de la validité des chiffres fournis par cette personne sur les productions vivrières ou autres.

²⁴³ Idem, p.494.

la fécondité des femmes esclaves que pour valider ses calculs sur l'importance de la Traite illégale.

P.U. Thomas est donc cité systématiquement pour mettre en évidence la faible natalité chez les esclaves au moment de l'interdiction de la traite et l'accroissement considérable de la population esclave enregistrée vers 1830. Puisqu'il y a peu d'enfants et une forte mortalité, cela permet de quantifier la Traite illégale. La réalité est bien plus complexe. Les chiffres fournis par P.P. Thomas sont faux et il déclare lui-même : « *d'une manière trop frappante, l'évidence de l'inexactitude des déclarations de naissances et de décès.* »²⁴⁴

Cela ne l'empêche nullement de mettre sur le compte du libertinage des femmes et du déséquilibre du sex ratio la faible fécondité des femmes. Il ajoute :

« *Ce n'est point parce qu'il est esclave que le noir se reproduit peu ; il a au contraire dans cet état une foule de raisons de le faire. Pendant la gestation et la nourriture, les mères travaillent peu ou point ; les soins qu'elles exigent, ceux dont les enfants doivent être longtemps l'objet ne sont point à leur charge. Les noirs n'ont en aucun temps à pourvoir à leur nourriture, à leurs vêtements, à leur logement. Le travail et le repos successif, voilà toute leur affaire... Ce qui s'oppose à la reproduction des noirs C'est d'abord le défaut de proportion entre les sexes.* »

Déjà en 1828, ses chiffres étaient considérés comme faux. Sa publication a bénéficié du Prix de la Statistique pour l'année 1827, décerné par l'Académie des Sciences qui dans son rapport²⁴⁵, établi par Coquebert de Montbret, précise :

« *Quant à la diminution de nombre de noirs, la confiance que mérite M. Thomas nous oblige à la croire réelle et nous ne nous permettons pas de penser qu'il se soit laissé influencer par le désir qu'ont généralement les propriétaires d'esclaves, d'établir que la race noire ne saurait se recruter dans les colonies par le seul effet de la reproduction.* »

Belle formule qui sous entend que les rapports provenant de la colonie ne sont pas jugés toujours de bonne foi. A plusieurs reprises, H. Gerbeau va adopter le point de vue de Thomas sur le comportement des esclaves et dans d'autres cas s'en démarquer. Ainsi, d'une part, il précise²⁴⁶ :

²⁴⁴ Idem p.212.

²⁴⁵ Idem p.10.

²⁴⁶ Gerbeau, Hubert. Op. cit. p.264.

« A l'instant de désigner le coupable, mémoire et rapport se rejoignent : ce n'est ni le système servile, ni l'usage qu'en fait le maître ; ce n'est ni l'Anglais, pourfendeurs de négriers, ni le gouvernement qui souscrit à ses vues, qu'on va mettre en cause ; c'est l'esclave. »

Il cite à l'appui un rapport²⁴⁷ qui indique :

« Il suffit de jeter les yeux sur les relevés des registres de l'Etat civil pour s'apercevoir que la population esclave dans cette île ne soutient pas, le désordre de ses mœurs, ses habitudes vicieuses, sont causes qu'il y a peu de naissances et une grande mortalité. »

D'une part, il signale²⁴⁸ :

« A Bourbon, il est fréquent que l'on rende responsable du petit nombre de naissances l'immoralité des femmes esclaves. »

D'un autre côté, il affirme :

« Mais en fait tout conduit la femme esclave à la débauche et presque tout la détourne de la vie familiale. » Puis il cite Barbaroux,

« Les mœurs des noirs sont une ... cause très active de la dépopulation. »

En suggérant une apparente versatilité des femmes esclaves, en affirmant des refus d'unions religieuses par refus de descendance, il reprend les argumentations des acteurs de l'époque. Sans fournir d'exemples attestés, il affirme, plus qu'il ne propose comme hypothèse, un refus de formes d'unions qu'il semble ne concevoir que dans la version officielle des maîtres, à savoir religieuse, par la crainte des esclaves d'assister à des traitements inhumains de leurs proches ou en raison d'inconvénients spécifiques tels que :

« celui d'être privé de liberté, dans un des rares domaines où l'esclave peut en jouir ; celui – si l'on est fille et jolie – de se voir interdire la voie royale d'accès à la promotion et à l'affranchissement qui est luxure ou concubinage avec les puissants. »²⁴⁹

Il est vrai qu'un certain nombre d'affranchissements laissent à penser à des relations très proches entre des maîtres et des esclaves mais cela ne concerne qu'une minorité d'esclaves. Il conviendra de noter également les cas réguliers, même si peu nombreux, d'alliances légales de maîtres avec leurs esclaves affranchies, à partir de 1830, et celles régulières également d'anciens maîtres, - petits, quelquefois moyens propriétaires –

²⁴⁷ Idem, citant Rapport, CAOM, Réunion, C515, d5989, fol 2.

²⁴⁸ Idem ; 2005 ; p.799 et 760.

²⁴⁹ Idem ; 2005 ; p.1013.

avec des affranchies de 1848, parfois de très nombreuses années après l'abolition mais bien souvent avec reconnaissance d'enfants nés avant 1848. Point de « luxure » dans ces cas là, sans doute aussi nombreux que ceux où une femme esclave écartait l'idée d'une union légitime ou non avec un autre esclave pour être disponible pour une alliance avec son maître.

H. Gerbeau, qualifiant Thomas d'administrateur des plus scrupuleux, rappelle que même ce dernier :

*« n'entretenait aucune illusion sur la valeur des comptages dont il faisait état. »*²⁵⁰

Cependant, il affirme :

*« il est en tout cas certain que le déséquilibre des sexes et la faible natalité, conjuguée à une forte mortalité, situent la population esclave en position d'extrême précarité. »*²⁵¹

Notre désaccord porte uniquement sur la « faible natalité ». Alors que suivant cette affirmation, H. Gerbeau reprend l'intégralité des tableaux statistiques de Thomas sur la natalité et la mortalité des esclaves, pour conclure que :

*« il nous semble inutile de nous attarder sur des données dont le caractère fantaisiste est si manifeste que les conclusions qu'on pourrait en tirer le seraient tout autant. »*²⁵²

Un autre exemple - nous en avons vus quelques uns précédemment – démontre la dissimulation générale des naissances dans le premier tiers du XIX^{ème} siècle.

Un statisticien, Betting de Lancastr²⁵³ est également systématiquement cité comme référence dans les divers travaux et recherches sur l'esclavage à Bourbon. Les données chiffrées qu'il présente pour la colonie « *en exécution de l'article 104 §28 de l'Ordonnance Royale du 21 août 1825* » proviennent, comme pour P.U. Thomas, des informations proposées par les municipalités. Nous ne remettons en cause que ses chiffres concernant la démographie qui sont autant sujet à caution que ceux de l'Ordonnateur. Comme lui, il signale que ces estimations sont à perfectionner, « *malgré tous les soins que nous avons pris pour obtenir des données certaines sur chaque localité.* »

²⁵⁰ Idem ; 2005. p.747.

²⁵¹ Idem, p. 747 à 753. Peut être ne considère-t-il ici comme fantaisiste que les données d'après 1830 !

²⁵² Idem, p.754.

²⁵³ Betting de Lancastr. Statistique de l'île Bourbon. 1827 ; En 1845, il est mentionné dans le testament de Mme Desbassayns comme négociant à Nantes et en relation financière avec la famille Desbassayns, sans doute pour la vente des sucres produits sur la propriété.

Il convient de retenir que pour les mouvements au sein de la population esclave pour l'année 1826²⁵⁴, il commente ainsi le tableau récapitulatif :

« On peut voir par l'indication de la colonne des naissances avec quelle inexactitude ces naissances sont déclarées. »

S'il relève au 31 décembre 1825, 765 naissances et 2354 décès, plusieurs communes ne signalent aucune ou très peu de naissances, ce qui, en effet, n'est pas crédible : aucune à Saint-Joseph, Sainte-Rose, Saint-André, Sainte-Marie et seulement dix à Saint-Paul et deux à Saint-Denis.

La vérification, dans les registres de naissances pour l'année 1825 à Saint-Denis, permet d'affirmer qu'au moins 29 actes de naissance ont été transcrits. On constate à cette occasion que si les décès des enfants mort-nés, six, sont notés dans les décès mais jamais dans les naissances, il en est de même pour les enfants de moins d'un mois. Pour l'année examinée, cela soustrait 24 naissances. Ainsi aux deux naissances proposées par Betting de Lancastel, on peut opposer le nombre réel de 53. La sous-estimation est flagrante.

Reprenant les données fournies par les registres des naissances, il recense dix naissances à Saint-Paul en 1826 pour une population servile de 10344 esclaves. En 1846, vingt ans après, on recense à Saint-Paul, 181 esclaves âgés de 20 ans. Nous ne nous permettrons pas d'appliquer le même pourcentage de rectification à l'ensemble des données fournies par ce statisticien sur la natalité et présentées par l'historien dont nous remettons en cause les sources.

Le tableau ci-dessous reprend les nombres des naissances relevées par P.U. Thomas pour les années 1818-1823, ceux de Betting de Lancastel pour l'année 1826 ainsi que ceux de Moreau de Jonnés pour les années 1832-1838 pour l'ensemble de l'île. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de personnes nées pour chaque année et vivantes telles qu'elles apparaissent dans les recensements de 1846 pour les seules communes de Saint-Leu et de Saint-Paul, qui représentent environ 25 % de la population esclave de l'île.

On peut ainsi mesurer l'ampleur des erreurs des statisticiens. Celles de P.U Thomas sont les plus importantes. En ne considérant que les décès des Créoles entre 1818 et 1846, on peut dire qu'au minimum ses données ne correspondent qu'à notre zone définie et qu'il

²⁵⁴ Idem. p. 109.

faut considérer, au minimum, que le nombre de naissances pour ces années doit être multiplié par 3. Les chiffres de Moreau de Jonnés semblent se rapprocher un peu plus de la réalité mais si l'on intègre les décès entre 1832 et 1846 chez les Créoles, il apparaît qu'il est nécessaire au minimum de les multiplier par 1,5.

1818	181 (193)	1826	765 (198)
1819	242 (160)	1832	1563 (234)
1820	187 (151)	1833	1177 (238)
1821	119 (175)	1834	1160 (246)
1822	285 (183)	1835	1251 ((203)
1823	290 (176)	1836	1131 (224)
1824	204(194)	1837	1001 (258)
1825	336 (198)	1838	1118 (255)
Total	1844 (1430)	Total	9166 (1856)

L'excédent des décès sur les naissances que ces statisticiens évaluent à 12000 pour le premier, entre 1818 et 1825, et à 6787 pour le second, entre 1832 et 1838, doit donc être reconsidéré dans ses proportions.

De ces comparaisons découlent la certitude d'une base statistique fautive sur laquelle il n'est pas possible de construire une argumentation sur la faible natalité à Bourbon ou le taux de fécondité des femmes, le refus d'enfant des esclaves féminines et une impossibilité d'observer une croissance naturelle sur le plan démographique, rendant de ce fait l'existence du groupe servile précaire.

Aux yeux des partisans d'une reprise de la Traite, l'utilisation de ces données fausses peut se comprendre pour défendre sa cause, sous le regard de l'historien, cela ne peut être pris en compte.

Cette démonstration ne tend pas à prouver que la croissance du groupe esclave, groupe artificiel, pouvait se maintenir naturellement, les décès restant sans doute plus nombreux que les naissances. Il convient de préciser toutefois qu'H. Gerbeau précise que:

*« La perspective est faussée par la dissimulation de nombreuses naissances, dans la mesure où des maîtres omettent d'en faire la déclaration, soit par négligence soit pour échapper à l'impôt ».*²⁵⁵

Il nous semble que c'est là que réside l'explication première à ces non déclarations de naissances.

Certaines conséquences découlent de la fausseté des données si souvent reprises. Ainsi, le taux de natalité, entre 1818 et 1824, selon P.U Thomas, était en moyenne de 4,4‰²⁵⁶. Sur Saint-Leu, recalculé sur la même période en tenant compte de la non déclaration de naissances d'esclaves que nous retrouvons vivants en 1846, ce taux était de 13,7‰. Nous estimons que 30 % des enfants nés une année ne dépassaient pas la quinzième année, cela suite à l'étude de la cohorte d'enfants nés entre 1818 et 1823.

Certes, des différences entre les communes pouvaient exister mais l'écart est ici trop important pour rendre crédibles les chiffres de l'Ordonnateur.

Calculé selon la population servile totale, esclaves des deux sexes et non natifs compris, ce taux ne nous dit rien de la croissance naturelle chez les esclaves. Nous utiliserons plutôt le taux de fertilité des femmes pour appréhender la réalité démographique de l'île.

Le premier tableau ci-dessous regroupe, pour la commune de Saint-Leu, les données issues d'une part des registres d'état civil pour les naissances et les décès entre 1816 et 1846 et d'autre part celles relevées par âge des esclaves créoles en 1846. On constate que, si manifestement à partir de 1836-1837, les déclarations de naissances semblent refléter plus nettement la réalité de la natalité, dans les années précédentes, en particulier avant 1825, elles sont très fortement sous estimées. Ce sont pourtant les données sur lesquelles s'appuient P.U. Thomas et tous ceux qui reprennent tels quels ses chiffres.

Le dépouillement systématique des registres de décès à partir de 1816, confirme la sous estimation des naissances.

L'intérêt de suivre sur une trentaine d'années cette cohorte d'esclaves est de gommer les erreurs d'âge assez fréquentes, d'une année, dans les données fournies en 1846.

²⁵⁵ Idem. p.753.

²⁵⁶ En comparaison, selon P. Eve, Naître et mourir ... Op. cit. p.102, le taux de natalité oscillait chez les Blancs, entre 36 et 44 ‰.

Tableau III ²⁵⁷ : Etat comparatif des naissances et décès par année, Saint-Leu				
Année	Naissance	Décès	Décès de l'année	Rec. 1846
1816	68	137	27	40
1817	59	119	24	39
1818	33	112	25	56
1819	20	105	13	35
1820	SR	SR	11	32
1821	SR	SR	19	42
1822	25	104	16	45
1823	22	98	18	64
1824	SR	SR	20	54
1825	22	107	24	41
1826	45	133	34	32
1827	24	183	45	54
1828	24	167	20	53
1829	SR	SR	19	43
1830	21	122	27	52
1831	26	94	21	57
1832	SR	130	39	51
1833	SR	123	51	75
1834	92	128	52	74
1835	89	152	71	63
1836	82	158	83	58
1837	60	186	44	55
1838	57	157	54	73
1839	84	200	58	68
1840	100	153	53	87
1841	98	180	50	74
1842	114	113	51	50
1843	116	134	43	80
1844	116	156	46	99
1845	101	139	27	88
Total	1498	3590	1135	1734

Une Ordonnance royale du 19 juin 1830, dans ses articles 25 à 27, portera sur les modalités de constatation des naissances, mariages et décès chez les esclaves. Il apparaît probable que dès lors plus de rigueur sera apporté à la tenue des registres, ce que l'on constate dans les tableaux précédents.²⁵⁸

²⁵⁷ En gras, le nombre de décès des esclaves créoles nés depuis 1816 et donc à rajouter a minima à la colonne suivante. SR : pas de registre.

²⁵⁸ Il convient de signaler que la mauvaise tenue des registres d'état civil est dénoncée dès le début de l'Empire sur le territoire national. En 1820, trente ans après la promulgation de 1792, le constat, surtout en milieu rural, est éloquent : « *Nulle part les registres ne sont tenus correctement* » ; Noiriel G. *L'identification des citoyens*. 1993 ; p. 8.

Il semble que les naissances, à partir de 1834, aient ainsi été plus régulièrement enregistrées. En effet, durant les années précédentes, 1816-1833, il est certain que les naissances n'étaient pas enregistrées à l'état civil : en 1828, 24 actes de naissances, 18 ans après, 53 jeunes de 18 ans sont recensés. En 1830, pour Saint-Leu, 21 actes de naissance et 52 jeunes de 16 ans dans le recensement de 1846. L'année suivante, on compte 26 actes de naissances et 15 ans plus tard, 57 enfants nés théoriquement cette année là.²⁵⁹

La lecture de ce tableau indique qu'entre 1816 et 1845, 1498 naissances ont été déclarées. Dans le même temps, 1135 jeunes enfants nés durant ces années sont décédés. Pourtant, en 1846, on en trouvera 1734 encore vivants. Cela implique qu'au minimum 2865 naissances ont eu lieu durant ces années. Il convient donc de multiplier, sur la zone étudiée, le nombre de naissances par 1.92. La sous estimation est donc évidente.

Une première critique de notre approche pourrait remettre en cause les données des recensements sur lesquelles nous nous basons. Il se trouve cependant que la plupart des enfants de un à trente ans signalés dans le recensement se retrouvent après 1848. Il n'est pas sérieux d'envisager que les parents, se mariant après l'abolition, reconnaissent des enfants n'ayant jamais existé et qui se marieraient, eux aussi, quelques années plus tard. Nous avons signalé plus tôt la proximité de certaines approches sur la réalité de la famille esclave, son existence et ses moyens d'assurer un renouvellement de la population par croissance naturelle. Nous avons vérifié, dans les recherches les plus récentes sur l'esclavage à La Réunion, les sources sur lesquelles s'appuyaient les chercheurs.

H. Gerbeau, dans sa recherche sur le phénomène de la Traite illégale suggère également des manipulations de propriétaires utilisant, dans les feuilles de recensements, le nom d'esclaves décédés pour les remplacer par des esclaves introduits illégalement. Cela explique, selon lui, les âges élevés de certains.

Dans nos recherches, nous avons trouvé ainsi des décès d'esclaves, ou d'anciens esclaves après 1848, dont l'âge indiqué frôlait, voire dépassait les 100 ans, ce qui confirme son analyse. Nous pensons, à la lumière des suggestions de H. Gerbeau, que la

²⁵⁹ A.D.R. 2Miec46.

même pratique a pu avoir lieu pour des naissances. En effet, dans un certain nombre de cas, des incohérences sont apparues dans les données que nous avons recueillies.

Par exemple, des maternités à des âges très précoces, - six ans, voire deux ans -, qui indiquent que les âges sont faux, y compris dans le groupe des esclaves créoles. On peut envisager que la dissimulation des naissances, vu la forte mortalité infantile, servait à éviter le paiement de l'impôt par capitation et que les naissances ultérieures²⁶⁰, sous le même prénom, permettaient de dissimuler un certain nombre de décès et de naissances. Vingt ou trente ans plus tard, quand nous confrontons les données à l'occasion d'un mariage, d'une naissance ou d'un décès, la différence d'âge réapparaît.

Des éléments présentés dans cette critique de l'approche de la famille esclave par H. Gerbeau, il découle un questionnement sur les données liées à la Traite illégale. Bien que ce thème ne concerne qu'indirectement notre sujet, il nous semble que les calculs complexes auxquels se livrent H. Gerbeau, mais également H. Q. Ho²⁶¹ pour évaluer l'importance de la Traite après 1817 ne peuvent s'appuyer sérieusement sur les statistiques de P.U. Thomas. Cela n'infirme en rien l'existence ni l'importance de la traite illégale, attestées aussi bien par la saisie de navires que par les condamnations envers les négriers y participant. L'évaluation quantitative à partir de données démographiques semble bien peu fiable.

Comme nous le verrons dans le détail des analyses de propriétés sur l'ouest de l'île, les recensements, peu avant l'abolition, intègrent un nombre plus ou moins important d'esclaves non créoles dont manifestement l'âge indiqué implique que ces personnes aient été victimes de la Traite illégale.

Sur le même thème, les données que nous avons recueillies par le dépouillement des actes de décès à partir de 1848 jusqu'en 1905 sur notre zone privilégiée d'étude, attestent d'un nombre important de personnes – non engagés - que nous ne retrouvons pas dans le recensement de 1846, et qui, dans la plupart des cas, ne sont connues que par un prénom, décèdent à l'hospice ou dans des ravines et sont dans la grande majorité des cas d'origine africaine. Nous reviendrons plus précisément sur ces données à la fin de cette recherche mais l'hypothèse qu'il s'agisse là de victimes de la Traite illégale

²⁶⁰ On constate régulièrement que le prénom d'enfants morts en bas-âge sera attribué ultérieurement à un autre enfant.

²⁶¹ Ho, Hai Quang. Données statistiques Op. cit.

peut être avancée aussi bien que celle de personnes ayant fui les habitations en 1848 et qui proviendraient d'autres zones géographiques que celle que nous avons privilégiée. Dans le premier cas, la non mention de ces personnes dans les feuilles de recensements, peu avant l'abolition, pouvait présenter l'avantage pour les propriétaires de ne pas être inquiétés pour ces pratiques illégales, mais d'autre part, cela les empêchaient de prétendre à une quelconque indemnisation pour ces esclaves affranchis. Si on peut envisager que les marrons et les esclaves entrés illégalement dans la colonie n'ont pas été en général affranchis officiellement en 1848, cela implique que les estimations sur la population globale en 1848 sont fausses

Un autre voyageur, A. Billiard²⁶², est systématiquement cité comme référence dans les travaux universitaires. Nous le ferons nous-mêmes à plusieurs reprises pour ce qu'il dit de la famille esclave et de la Traite illégale. En aucune façon, cela ne nous permet d'affirmer que sa vision de la société de Bourbon, toujours vers 1820, époque de la Traite illégale, soit conforme ou non à la réalité. Il suffit de mentionner, comme cet auteur le fait à plusieurs reprises, qu'il était très proche de la famille Desbassayns et que ses analyses semblent être le reflet des approches des grands propriétaires-sucriers, en partie liés aux négociants de Nantes ou de Bordeaux. La question du lien entre Traite illégale et faible natalité est récurrente dans ses lettres. Il dénonce l'interdiction de la Traite, souhaitant qu'on favorise plutôt la « reproduction naturelle » en excluant de l'impôt sur les esclaves les jeunes enfants. Il fournit, lui aussi, des estimations de la population, 60000 esclaves en 1820 tout en précisant que les recensements n'en comptabilisent que 51000 et les rôles de contributions aux alentours de 56000. Il soutient également que même avec un sex ratio équilibré, la population esclave ne pourra se développer. La seule solution efficace apparaît comme étant de ne plus pénaliser les propriétaires ayant recours à la traite.

²⁶² Billard, Auguste. Voyages aux colonies orientales 1822 ; rééd 1990.

8) Nos sources et notre méthode

De manière générale, après avoir noté les incohérences de certaines sources telles que P.U Thomas, la prudence nous conduit à relativiser les données que nous avons recueillies, du moins dans certains de leurs aspects. Nous avons vu que les estimations sur la population esclave de l'île, du début de son peuplement à 1848, sont à prendre avec des réserves. Les archives conservées localement, vu leur état souvent déficient sur le plan matériel mais également notoirement incomplètes, ne permettent pas d'affirmer de leur exhaustivité dans le domaine qui concerne le cœur de notre étude, en particulier pour la période 1765-1848. A l'inverse, celles provenant des fonds collectés après l'abolition, à savoir les registres de naissances-reconnaisances, mariages et décès, sont en général en bon état et globalement complètes.

Afin de reconstruire les familles d'esclaves, outre les actes extraits des registres paroissiaux puis des registres d'état civil, nous avons utilisé comme base de travail les recensements de population, en particulier ceux individuels.

Celui de 1735, le mieux conservé et le plus complet pour l'époque, liste les maîtres et leur famille, avec mention de l'âge et du lieu de naissance, et les esclaves « *masles* » puis « *femelles* », avec mention de l'âge et de l'origine ethnique. Les productions agricoles et le bétail sont détaillés ainsi que les terrains avec leur origine et surface en arpents. La démonstration de C. Mazet selon laquelle ce document ne recense pas l'intégralité des propriétaires et des esclaves ne nous a pas convaincue²⁶³. Nous reprendrons donc les données recueillies en 1735, l'absence éventuelle de quelques propriétaires ne jouant pas dans l'approche de la famille esclave. Par contre, dans ce même document, ainsi que dans ceux utilisés par la suite, il est certain que les données sur l'âge et l'origine géographique des esclaves ne sont à prendre en compte que comme valeur indicative.

En effet, surtout pour les esclaves non natifs, l'âge était estimé par les négriers et les propriétaires et ne sont donc pas fiables, à quelques années près.

Ainsi, nous identifierons comme décédé en 1877 à 77 ans, une personne ayant au moins le même prénom et recensée en 1846 entre 43 et 49 ans.

Pour les esclaves créoles, la fourchette d'estimation a été réduite à un ou deux ans.

²⁶³ Mazet, Claude. Op. cit.

L'estimation de l'âge de l'esclave, nous l'avons signalé, peut être due à des pratiques frauduleuses de maîtres.

Plus problématique est la situation quand de nombreuses sources multiplient les âges possibles. Ainsi, dans un cas que nous détaillons pour une autre démonstration²⁶⁴, le croisement de la feuille de recensement de 1846, d'un inventaire et d'un partage en 1828 ainsi que les actes de mariages et de décès ultérieurs nous donnent les propositions suivantes.

Sophie, indienne, née en 1788 dans l'inventaire, en 1767 dans le recensement et en 1780 à son décès. Une de ses filles serait née en 1825 à l'inventaire, 1817 au recensement, 1810 à son mariage, et 1811 à son décès

Une autre fille, Onézime, est dite née en 1820 dans l'inventaire, en 1810 au recensement et en 1811 à son décès. Le plus troublant, pour cette esclave, est que lors de l'inventaire, il est dit qu'elle a huit ans et que quelques semaines plus tard, lors du partage, elle est attribuée avec son fils Jean Baptiste, nouveau-né.

Il faut donc, par prudence, ne pas s'arrêter systématiquement aux âges, y compris ceux de la population créole.

Il en est de même pour les attributions ethniques mentionnées dans les archives. Nous trouverons régulièrement des esclaves qui, à des temps différents, seront dits Cafres ou Malgaches. Cela confirme que la Traite organisée à partir de Madagascar concernait régulièrement des individus traités dans un premier temps sur la côte africaine ou dans l'archipel des Comores. Cela aura une incidence notable dans notre travail quand nous essaierons de quantifier les unions interethniques à l'époque de la Compagnie des Indes. La multiplicité des actes d'état civil après 1848, nous a conduit à privilégier les attributions ethniques répétées dans les cas de suspicion d'informations erronées.

Durant la Période Royale, au début des années 1780, le Grand Recensement n'indiquait pas la « dénomination » des esclaves mais celui-ci apparaîtra dans les années suivantes.

Ces recensements, incomplets, mentionnent essentiellement les esclaves et les cultures.

Pour les esclaves, le nom, donc, la catégorie d'âge, 13 ans et au dessus, la caste et le métier sont indiqués. Aucune mention de l'alliance ou de l'ascendance n'y figurent mais la récapitulation indique l'augmentation ou la diminution, ainsi que leurs causes, de la population servile. Enfin, les terrains, animaux et productions sont précisés.

²⁶⁴ Voir page 337.

Les documents des années 1814-1815 précisent le nom des Noirs, leurs castes, âges et métiers ainsi que mention de leur marronnage éventuel. Le détail des ventes et acquisitions, avec date et noms des acheteurs ou vendeurs, doit être précisé. Il faut également indiquer les dates des naissances et décès ainsi que l'état de la vaccination depuis le précédent recensement. En général, seules les quatre premières colonnes sont remplies. L'inconvénient pour notre recherche, durant cette période, réside dans la faible quantité de feuilles de recensement conservées et qui ne permettent que ponctuellement d'attester de la présence sur la propriété de tel ou tel esclave, de son âge approximatif et de son origine ethnique.

L'essentiel de notre travail s'est effectué à partir des recensements extraits de « *l'Ordonnance royale du 11 juin 1839 sur les recensemens dans les colonies* ».

Obligatoires sous peine d'amende, ces recensements annuels devaient être déposés à la mairie avant le premier février de l'année suivante. Il était prévu des amendes différentes selon que le propriétaire possédait ou non des esclaves.

La première partie du document renseignait sur les propriétaires, leur lieu et dates de naissance, leur alliance et profession, ainsi que la liste de leurs enfants résidant avec eux. Un cadre était destiné à recevoir les informations sur les personnes libres résidant avec le maître. Parfois des régisseurs, d'autres fois, des affranchis, ayant un lien familial ou non avec le maître, figuraient dans ce cadre. La liste des esclaves devait être complétée, théoriquement, de nombreuses informations. Outre le nom, l'âge, la caste et le métier, données que l'on retrouvait dans les documents précédents, devaient figurer le sexe, la couleur, la taille ainsi que les :

« *signes particuliers propres à constater l'identité de l'esclave.* »

On peut ainsi constater que l'identité d'un esclave n'était pas liée à son nom, attribué par le maître, mais bien plutôt, afin entre autres de le reconnaître en cas de capture après marronnage, à des signes physiques, scarifications, marques, infirmités diverses.

Ainsi dans le recensement de Mme Sicre²⁶⁵, on relève les mentions suivantes :

« *un peu vouté, impotent, pieds en dedans, borgne, manchot, de grandes oreilles, hernie, tatoué, tatoué au nez, une jambe en moins.* »

Sur les feuilles du recensement de Mme Desbassayns²⁶⁶, peu de détails sont mentionnés comme éléments d'identification :

²⁶⁵ A.D.R. 6M 396 Recensement de Mme Sicre de Fontbrune pour l'année 1845, commune de Sainte-Suzanne.

« *Bras paralysé, chauve, un doigt de pied cassé, cagneux, lépreux, louche, paralysé des seins, genoux déformé, pied bot, marque de verette, un bras invalide, une grosse jambe, myope, asthmatique, sourd, etc.* »

Les colonnes suivantes permettent d'indiquer l'augmentation ou la diminution de la population esclave en précisant les causes. Enfin, une dernière colonne :

« *Observations* » dans laquelle doivent être indiqués ceux des esclaves dépendants d'habitations rurales, ceux employés dans les villes, les marrons et ceux unis par le mariage ».

Sur les propriétés que nous venons de citer, cette colonne nous indique régulièrement les mariages et les filiations. Dans la plupart des petites et moyennes plantations, aucune mention ne figure. Cependant, on relève parfois, à côté du patronyme de l'enfant, parfois de l'adulte, celui de sa mère.

Si dans certaines propriétés, comme G. Debien l'a signalé à Saint-Domingue²⁶⁷ à l'époque coloniale, les listes étaient établies selon la famille, le père, la mère et les enfants – le père n'est pas fréquemment cité en tant que tel -, dans la plupart des grandes exploitations, l'énumération des esclaves a lieu par sexe, les hommes en premier, par ethnie dans certains cas et par âge.

Ainsi on peut retrouver les catégorisations suivantes :

« *Noirs créoles au-dessous de 14 ans, Nègresses Malgaches de 14 à 60 ans, Nègresses au-dessous de 14 ans, Noirs Cafres au-dessus de 60 ans.* »

Enfin, certains maîtres énumèrent sans ordre apparent leurs esclaves, recopiant d'une année sur l'autre les listes, n'ajoutant parfois même pas l'année supplémentaire et rayant ceux décédés.

Un tableau récapitulatif, enfin, résume la population libre, celle esclave, détaille les surfaces cultivées ou en friche, les productions de la récolte et dresse l'inventaire du bétail ainsi que des moulins et autre pirogues.

Les feuilles de recensements après 1839, comme celles précédentes, signalent la localisation de ou des habitations en précisant en général les ravines qui les bordent. Le propriétaire, enfin, signe et « *déclare le présent Recensement fidèle* ».

²⁶⁶ A.D.R. 6M 683 Recensement de Mme Desbassayns, 1844, commune de Saint-Paul.

²⁶⁷ Debien, Georges. Op. cit. p.351 « l'usage de dresser des listes d'esclaves par groupes familiaux ne dépasse pas 1730. »

B/ Familles reconnues, familles inconnues

La première mention d'une personne ayant le statut d'esclave à l'île Bourbon date de 1687²⁶⁸. L'abolition officielle ayant lieu le 20 décembre 1848, c'est donc entre ces deux dates que se situe notre étude. Elle porte principalement sur deux périodes pour lesquelles les données d'archives sont probantes, sans négliger pour autant les informations, bien moins complètes, entre ces périodes. C'est ainsi que nous aborderons notre problématique à travers les familles d'anciens esclaves affranchis entre 1770 et 1830

La première période concerne les années durant lesquelles la Compagnie des Indes a eu la gestion de l'île soit de 1664 à 1764/1767. La seconde s'étend de 1831 à 1848, durant la monarchie de Juillet. L'espace étudié, de la manière la plus exhaustive possible, est le Quartier de Saint-Paul ainsi que les communes qui en découleront, Saint-Paul, Saint-Leu et La Possession. Nous avons également abordé la situation dans d'autres espaces, mais cela de manière moins complète : Saint Denis pour la période de la Compagnie des Indes, l'ensemble des communes de l'île pour la seconde. Nous étudierons également l'intégralité de la propriété possédant le plus d'esclaves en 1846, celle de Mr Chabrier à Saint-Louis ainsi que celles des veuves Sicre et Desbassayns, l'une à Sainte-Suzanne et l'autre à Saint-Paul. Une approche de Salazie sera également présentée.

Si l'essentiel de la reconstitution de familles d'esclaves, afin d'attester de leur réalité, s'est donc basé sur Saint-Paul et Saint-Leu, nous verrons cependant que le même phénomène est présent ailleurs et concerne l'ensemble de l'île. La période après 1848 nous permet de justifier pleinement notre démarche à partir de l'étude d'actes d'état civil établis selon l'identité officielle des individus devenus citoyens de la République. Ce qu'ils disent de leur ancestralité et de leur parenté, jusqu'au début du XX^{ème} siècle, est le socle de notre démonstration. Celle-ci s'appuie également sur les recensements généraux de la population : 1735 pour la première période, 1846 pour la seconde. Nous disposons en effet pour ces dates de documents en très bon état et assez complets sur les espaces étudiés.

²⁶⁸ Voir note 133.

C'est par le croisement de ces sources, complétées par divers actes de vente, donation, successions et autres, que nous avons pu établir l'importance, la diversité, les caractéristiques démographiques de la population esclave dans son aspect familial. Deux types de formation familiale apparaissent selon la période et le comportement des pouvoirs coloniaux, même si elles coexistent mais dans des proportions singulièrement opposées.

En effet, la période de la Compagnie des Indes se caractérise par une importance visible et très forte des familles organisées selon le modèle colonial, suite à la volonté manifeste des pouvoirs religieux et civil de cadrer la population esclave à travers des mariages religieux. Les naissances enregistrées témoignent cependant de liens de filiation en dehors de ce schéma. Ce sont ce que nous appellerons les familles reconnues.

A l'inverse, durant la seconde période, les mariages d'esclaves seront peu nombreux alors que la reconstitution des familles permet d'affirmer l'existence quantitativement et socialement importante de familles d'esclaves avec une inscription importante dans l'ancestralité et la parenté.

Le terme de famille « marron » ou inconnue s'applique donc bien plus à la seconde période dès lors que ces structures familiales se sont constituées et qu'elles ont fonctionné dans le désintérêt, l'ignorance, la négation ou la tolérance des maîtres.

Pour reprendre les mots d'Antonio Mendes de Almeida²⁶⁹ :

« les esclaves ne furent pas que des pièces à qui les maîtres apprirent à être esclaves, mais des hommes, des femmes et des enfants aux destins divers ... »

Nous verrons également que la législation a peu changé en ce qui concerne le rapport aux esclaves et la conception de leur nature. Sans doute, l'inefficacité, l'improductivité des pratiques premières a-t-elle peu à peu conduit les propriétaires à gérer différemment leurs esclaves. Ceux-ci, à l'inverse, ont maintenu durant toute la période de l'esclavage leur revendication « silencieuse » d'humanité à travers leurs comportements d'hommes et de femmes.

Il convient de préciser que la notion de famille telle que nous l'entendons dans cette recherche ne se décline pas dans la version civile, morale et religieuse des pouvoirs

²⁶⁹ Antonio Mendes de Almeida, Traite des femmes africaines et métissage au Portugal (XV^e-XVI^e siècles, in La Traite négrière Coloniale, Océans Atlantiques et Indien, regards croisés, Europe, Afrique, Amérique ; colloque ADEN, Dakar/Gorée, 15-18 novembre 2007.

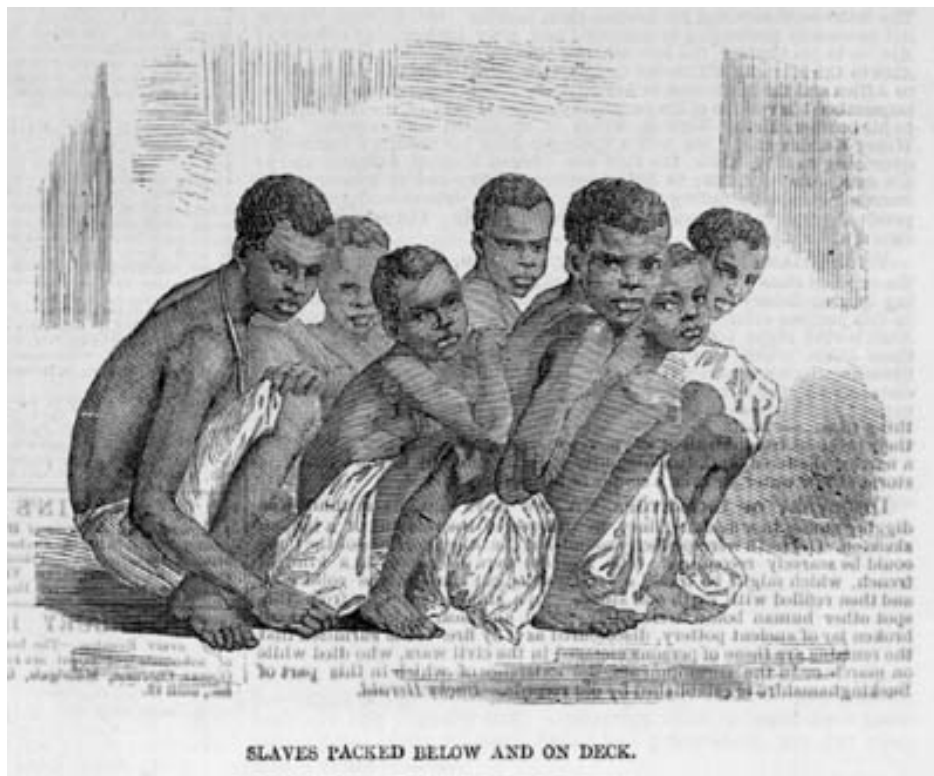
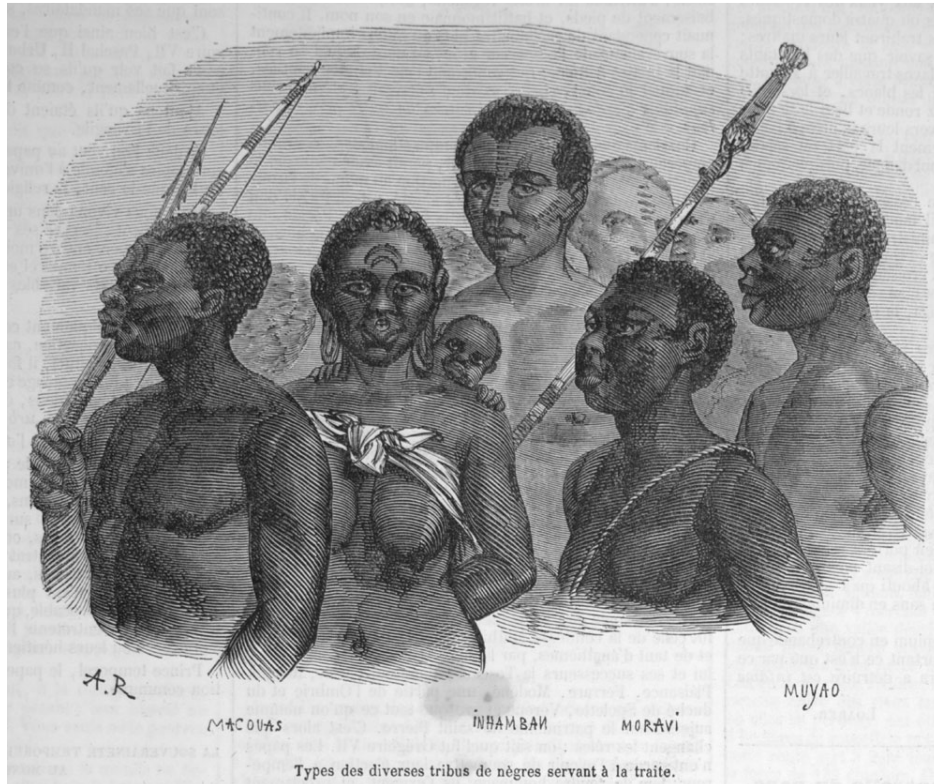
coloniaux mais bien dans sa dimension anthropologique. Il ne faut donc surtout pas aborder cette question à partir du système de valeurs dominant de la puissance coloniale mais plutôt déceler, y compris, mais pas seulement, à travers l'acte du mariage, les éléments constitutifs d'une organisation familiale permettant à l'esclave de tisser – retisser pour ceux victimes de la Traite – une trame sociale dans laquelle les fils de l'union, de la descendance et de l'ascendance se croisent peu à peu.

Selon Lévi-Strauss²⁷⁰ :

« chaque société a un moyen d'opérer la distinction entre les unions libres et les unions légitimes... »

Les populations serviles, dans leurs pratiques intimes, ont su, en particulier à Bourbon, différencier ce qui relevait de liens ponctuels, non reconnus par leurs pairs, et ce qui les situait, au sein de la population esclave, dans des relations de type familiale, inscrite dans la parenté. Les regards des propriétaires ou des commentateurs civils ou religieux se sont parfois portés sur ces formes d'alliance choisies par les esclaves eux-mêmes, les ont codifiées, à l'époque de la Compagnie des Indes, selon leurs propre système, ou les ont ignorés à partir de 1770, allant même jusqu'à nier les naissances, cela dans leur intérêt propre. Ceci n'est que secondaire par rapport à la revendication silencieuse et aux pratiques « souterraines » des esclaves.

²⁷⁰ Claude Lévi-Strauss, op.cit 1979. p.106.



1/ « Types des diverses tribus de nègres servant à la traite », Afrique de l'Est, 1840"; L'illustration (Paris), Vol. 14, 1849, p. 137.

2/ "Africans Packed into a Slave Ship, 1857"; The Illustrated London News (June 20, 1857), vol. 30 p. 595.

1) La période de la Compagnie des Indes: les familles reconnues

On peut distinguer, entre 1664 et 1667, deux sous-périodes durant lesquelles des constats assez différents peuvent être établis non seulement sur le plan économique mais également sur le plan social.

La première Compagnie des Indes, qui voit apparaître les premières familles d'esclaves s'étend, à peu près, de 1664 à 1719.

Si la première mention d'un « esclave » est signalée en 1687, on a déjà enregistré des naissances d'enfants créoles descendants de Malgaches dits domestiques puis esclaves. *« Conformément aux instructions de la Compagnie, qui défendaient de faire des esclaves, pas un seul des Malgaches mentionnés dans les actes à cette époque n'est appelé esclave. Cette épithète n'apparaît qu'en 1690. »*²⁷¹

Les premières mentions de filiation apparaissent très tôt.

Dès 1686-1690, selon J. Barassin²⁷², sur 50 familles, huit sont constituées de couples malgaches et regroupent 40 personnes sur 240 recensées à Bourbon, soit plus de 16 % de la population. Le nombre moyen de personnes par famille est de cinq chez les « esclaves » et légèrement inférieur chez les Libres.

Le recensement de 1690²⁷³ relève entre 50 et 75 « domestiques », dont trois à neuf femmes, « 12 négrillons et 9 négrillonnes. ». En vérité, plutôt neuf garçons et cinq filles. Au moins six hommes de ce groupe servile sont mariés, la trace de trois femmes, épouses, étant attestée.

En 1704²⁷⁴, le recensement indique 734 personnes dont 292 à 311 esclaves, selon les sources. Parmi ceux-ci, on enregistre 119 créoles, 38,3 %, dont on peut retrouver en partie les ascendants.

Des données collectées par M. Dion, on peut retenir des indications sur la situation matrimoniale des esclaves en 1709. Selon elle, le tiers des hommes esclaves étaient mariés ou veufs en 1705, alors que près de 82 % des femmes, de plus de 12 ans, étaient dans la même situation. Quatre ans plus tard, elle estime à moins de 31 % des hommes ceux étant ou ayant été mariés et à un peu plus de 58 % les femmes veuves ou mariées.

²⁷¹ Toussaint, Auguste. Histoire des îles Mascareignes ; Berger-Levrault 1972, p.30.

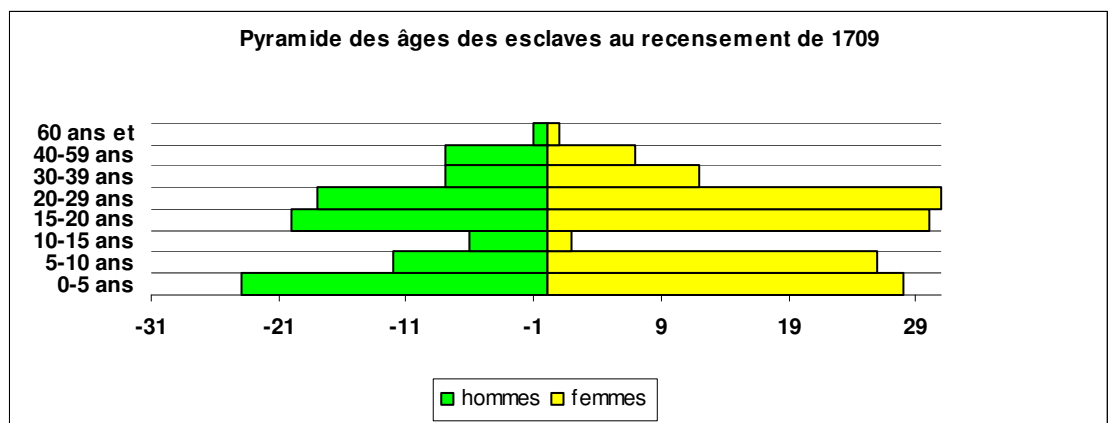
²⁷² Barassin, Jean. Bourbon des origines ... Op. cit. 1953.

²⁷³ Dion, Michèle. Quand La Réunion s'appelait Bourbon. 2005.

²⁷⁴ Idem p.69-73.

Durant ces années, la venue d’esclaves augmente régulièrement, caractérisée par un taux de masculinité important. Cette démographe évalue à une cinquantaine le nombre de couples d’esclaves avec un taux de fécondité de 200‰. Ces estimations sont proposées à partir d’archives très incomplètes. Selon elle, près de 33 % des esclaves sont créoles en 1705 et l’accroissement du groupe servile, jusqu’en 1709, se fait à 44 % par des naissances. Concrètement, cela signifie qu’en 1705, on recensait 101 esclaves créoles et quatre ans plus tard 184. Cela démontre dès les premières années de l’esclavage, une forte natalité chez les esclaves.

Le graphique suivant, sur la pyramide des âges de la population servile, est également établi à partir des recherches de M. Dion et n’a, lui aussi, qu’une valeur indicative large.



En 1709, la population servile est estimée à 365 personnes, hors les esclaves possédés par la Compagnie. L’essentiel des esclaves d’habitation sont sur le quartier de Saint-Paul, tandis que ceux de la Compagnie des Indes sont recensés à Saint-Denis. Une trentaine d’entre eux est aux mains des habitants du Quartier de Sainte-Suzanne. Enfin, dix ans plus tard, la population esclave du Quartier de Saint-Paul se compose de 773 personnes dont 327 enfants.

Dans ce qu’il est convenu d’appeler la société d’habitation et qui laissera la place à la société de plantation avec le début de la culture spéculative du café vers 1725, la genèse de la société créole se distingue aussi par une reconnaissance première des ascendants dans la famille esclave.

Ainsi cet acte de baptême, le 25 mai 1670 :

« *Je soussigné prêtre de la congrégation de la Mission a baptisé solennellement en la chapelle de Mascarin, Anthoine Théo, fils de Raingeouvagombo, ses père et mère tous noirs du pays de Guabade Mangabe..* »²⁷⁵

De même, ces mentions de structures familiales dans le recensement de Firelin en 1690: « *Le Sieur Carré-Talhoit... marié a une femme de France a quatre enfants ... avec deux Nègres dont un marié qui a un enfant et une vieille femme des Indes négresse.* »

De Gilles Launay, il est dit qu'il est marié à une femme :

« *négresse de Madagascar a quatre enfants ... quatre grands nègres dont deux mariés et sept a huit petits nègres et négresses.* »

« *Pierre Hybon qui fait le mettier de masson ... avec deux nègres dont un marié qui a deux enfants.*»²⁷⁶

Dans l'inventaire de la succession d'Antoine Royer, décédé le 2 février 1697, on recense :

«*7 nègres, 2 hommes, 1 femme et 4 enfants* »²⁷⁷.

Ces données posent la question de l'alliance des esclaves et de leur lieu de résidence. En effet, dans deux cas, on mentionne le père et ses enfants mais non la mère. Soit, le plus probable, elle est décédée, soit elle est recensée chez un autre maître mais curieusement sans ses enfants. Cette dernière hypothèse est peu probable car même si les habitations sont assez regroupées à cette époque, on peut douter qu'à un quelconque moment de l'histoire de Bourbon, on est privilégié une quelconque patrilocalité.

On doit toutefois retenir, qu'à cette époque de la colonisation, la place du père dans la famille esclave est mise en avant. Cela sera de courte durée et n'apparaîtra que ponctuellement, par la suite, dans des actes de succession.

Les recherches de Robert Bousquet²⁷⁸ permettent de suivre l'évolution des mentions de filiation durant la première période de la Compagnie des Indes.

Le premier document concerne, le 25 mai 1670, le baptême de :

²⁷⁵ A.D.R. G1.

²⁷⁶ J. Recensement de 1690, AOM G1-477.

²⁷⁷ Barassin, Jean. Op. cit. p. 235.

²⁷⁸ Bousquet, Robert. Trois générations d'esclaves à Bourbon, la famille Jacques Lamboutique 1670-1720, 1993 ; Les Esclaves et leurs maîtres à Saint-Paul, Ile Bourbon et dans le quartier Sous-le-vent des origines à 1735 : étude de démographie historique de la population servile de Saint-Paul, Ile Bourbon (La Réunion) et du quartier Sous le vent d'après les registres paroissiaux, les recensements, les actes notariés : 1668-1735.

« Estienne Lambouquisi fils de Mouan et de Reine Laixor ses père et mère tous noirs du pays d'Ifouchy. »

Puis, Jacques Lambouquisi, lors de son baptême le 20 novembre 1672 est dit :

« *Enfant né du légitime mariage d'Estienne Lambouquisi et Marguerite Racase, noirs de Madagascar.* »

Lors de son mariage le 10 février 1692 avec Lacratchi Marianne, ses parents sont nommés mais avec ajout de leur appartenance à Gilles Launay. Son épouse, « *enfant femelle de légitime mariage de Gilles Lacratchy et de Jeanne Caso* », baptisée le 19 novembre 1679, voit ses parents mentionnés eux aussi comme appartenant à Gilles Launay. Il est intéressant de relever que lors de ce mariage, les parents des conjoints « *ont donné leur consentement.* »

Si lors du baptême de leur premier enfant le 6 février 1694, il n'est pas fait mention de leur statut d'esclave, cela n'est plus le cas, dès le 29 août 1697 lors de la naissance de leur fils Jean. Ils sont dits : « *tous deux noirs et esclaves de Monsieur Launay.* »

Enfin, Jacques Lamboutique, né en 1713 et décédé en 1714, est dit également à son décès :

« *fils de Jacques Lemboutique et de Marie Anne Lacraxi, tous deux esclaves de Dame Anne Case.* »

Peu à peu ces informations vont disparaître, l'esclave victime de la Traite ne sera le fils de personne :

« *Marie, Ethiopienne de nation, négresse à François Cazan, née à Madagascar de parents infidèles, âgée d'environ 6 à 7 ans, a reçu le baptême dans l'église paroissiale de Saint-Paul, le deuxième de mars (1698).* »²⁷⁹

Les esclaves créoles, donc nés sur l'île, ne conserveront que leur ascendance maternelle, du moins dans les registres paroissiaux.

Dans le recensement de 1690, le statut matrimonial des esclaves, mais pas la filiation entre eux, est signalé. Trois propriétaires ont un couple marié et chacun possède également un ou deux enfants, sans aucun doute issus de ces couples. Le quatrième propriétaire, Gilles Launay a deux couples d'esclaves mariés et plusieurs enfants.

Selon M. Dion²⁸⁰, on constate :

²⁷⁹ A.D.R. GI, cité par R. Chaudenson « Des îles, des hommes, des langues » ; L'Harmattan 1992, p.99.

²⁸⁰ Dion, Michèle. Op. cit.

« Une stabilité résidentielle des esclaves avec une régularité dans les « couples » et une descendance régulière. »

Le recensement de 1704 a la même particularité de préciser si les esclaves sont mariés ou non. Ainsi chez Gilles Launay²⁸¹, sur dix esclaves « *males* » de plus de 20 ans, cinq sont mariés et deux veufs ; chez les esclaves « *femelles* », les cinq esclaves âgées de 12 ans et plus sont mariées ; les enfants, huit de moins de 12 ans, s'ils ont eu mention de leur filiation lors de leur baptême, ne l'ont pas lors du recensement.

Jusqu'aux environs de 1715, lors du mariage des esclaves, on trouve encore parfois mention d'un patronyme et d'une filiation, puis, très vite, seule l'origine ethnique et l'appartenance à un maître sont signalées. L'identité originelle des esclaves est dès lors niée.

De 1690 à 1719, le nombre d'esclaves dans la colonie est inférieur à celui des Libres. Durant la même période, dans le quartier de Saint-Paul, on enregistre 85 unions d'esclaves et 95 unions de Libres.

Dans le quartier de Saint-Denis, entre 1698 et 1719, on note 30 unions de Libres et autant chez les esclaves. A noter que dans ce quartier, on trouvera encore en 1721, quelques mariages d'esclaves avec patronyme et mention complète des ascendants. Ainsi, les mariages en 1721 d'Antoine De Silve, esclave de la Compagnie des Indes avec Madeleine Soze, fille d'Antoine Soze et de Marguerite De Mangue ou Mingot Alexandre, esclave de la Compagnie avec Catherine Mise.

A Sainte-Suzanne, quartier créé en 1704, on note, jusqu'en 1719, treize mariages de Libres et quatre chez les esclaves.

Globalement, le nombre de ménages officiels chez les esclaves est proportionnellement équivalent à celui relevé chez les Libres.

Les registres paroissiaux des baptêmes vont également voir se raréfier les mentions patronymiques ainsi que celles des deux ascendants. A Saint Denis, entre 1700 et 1719, 63 enfants nés viables seront baptisés avec systématiquement mention du père et de la mère dans 58 cas. Ainsi :

« Jacques, fils de Sébastien Namourougma époux de Anne Namosano, esclaves de Pierre Martin »

²⁸¹ Recensement de 1704 AOM G1-477.

Ignace, baptisé en 1711, est dit fils d'Antoine et de Cécile, mariés en 1710, esclaves de Jean Janson. On trouve également quatre baptêmes dans lesquels la mère indique le nom du père de l'enfant ; ainsi Marie, en 1716, esclave de Cavet, signale que le père de Marguerite est François Diogne ; Luce, en 1717, esclave de Pierre Boisson, signale que le père d'Anne Marguerite est Antoine.²⁸²

Dans ces années où le Code Noir de 1685 n'est pas officiellement appliqué à l'île Bourbon, on constate cependant que ses articles II et X sont à la base de ces unions religieuses et des différents baptêmes d'adultes ou d'enfants :

« Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique. »

« Les solennités prescrites par l'ordonnance de Blois et par la déclaration de 1639 pour les mariages seront observés tant à l'égard des personnes libres que des esclaves sans néanmoins que le consentement du père et de la mère de l'esclave y soit nécessaire, mais celui du maître seulement. »²⁸³

On voit ici apparaître la volonté de négation de la famille esclave et le déni de l'humanité des esclaves. Leurs pères et mères n'en sont plus socialement, l'esclave appartient à son maître, son premier père, et à une divinité, le second.

Les esclaves adultes, en ce début du XVIII^{ème} siècle, après avoir connu la rupture avec leurs ascendants, connaissent la perte d'autorité et de responsabilité, une seconde rupture, avec leurs descendants.

La société d'habitation qui caractérise Bourbon durant un demi-siècle se traduit donc, sur le plan de l'organisation sociale des esclaves, par de très nombreuses structures familiales et une fertilité des femmes importante. On ignore cependant le taux de mortalité infantile pour cette époque.

Il est probable que ces formes d'organisation familiale sont validées, encouragées et peut-être, parfois, organisées par les différents pouvoirs coloniaux. Peut-on cependant en déduire que le pouvoir des maîtres leur permet d'intervenir efficacement dans le choix du conjoint et de la maternité ? S'il est certain que les incitations à l'union aient été, à cette époque, fréquentes afin de correspondre aux injonctions des pouvoirs religieux et de la Compagnie des Indes, aucun élément ne permet de valider, ou non, l'hypothèse d'un choix d'alliance imposé par le maître.

²⁸² A.D.R. GG2.

²⁸³ Code Noir de Mars 1685, Edit du roi sur les esclaves des îles d'Amérique.

Aux Antilles, vers la même époque, il apparaît que les mariages pouvaient être arrangés par les propriétaires dans le but de les « attacher » à l'habitation :

« la raison pourquoi un mestre oblige ses esclaves de se marier c'est que cela empêche beaucoup de désordre qui arrivait autrefois parmi les esclaves trouvant toujours les malles avec les femelles, les uns avec les autres avec du mal et s'infestaient les uns et les autres. De plus c'est que les malles, s'en aloyent sur d'autres habitations d'un costé, les femelles sur les habitations d'un autre, voloyent pour porter où ils aloyent, s'enyroient, se batoyent et souvent s'en aloyent marons ... outre que estant mariez, il en vient des enfants quy grandissent à mesure que les pères et mères vieillissent de sorte qu'en mourant ils laissent quelquefois plus d'enfants qu'ils n'emportent d'esclaves avec eux. »²⁸⁴

Nous avons signalé précédemment la diversité d'origine des esclaves malgaches. Rien ne nous permet d'attester d'un choix d'alliance par les esclaves tenant compte de pratiques matrimoniales dans leur société d'origine. Si la possibilité existe théoriquement que des esclaves unis selon les règles de leur groupe ethnique à Madagascar aient été capturés, transportés et vendus ensemble au même propriétaire, nous devons cependant considérer cela comme une simple hypothèse invérifiable. De toutes façons, l'extraction du milieu social d'origine rendait inopérante, sur le plan de la parenté, de telles alliances.

Aucune source n'atteste non plus de rites, en particuliers malgaches, souterrains, secrets, qui aient légitimé, au sein du groupe servile, des unions entre esclaves. Une telle hypothèse peut cependant être avancée mais le silence imposé aux esclaves nous prive de la moindre confirmation.

L'analyse des unions enregistrées entre 1694 et 1721 sur le plan de l'endogamie ethnique est rendue difficile par l'imprécision fréquente sur l'origine des esclaves qui se marient.

A Saint-Denis, sur trente mariages d'esclaves, on ne connaît l'origine des deux conjoints que dans un cas, celui d'une union entre un Malgache et une Créole. Sur Saint-Paul, pour 85 mariages d'esclaves, on ne connaît que dans 33 cas l'origine des conjoints. On relève toutes les possibilités d'alliance sur le plan ethnique. Celles

²⁸⁴ Goupy, Jean. Voyage aux Isles d'Amérique et aux côtes d'Afrique. Cité par G. Debien, Les esclaves aux Antilles françaises. P.261.

strictement endogamiques sont rares : trois entre Créoles²⁸⁵, cinq entre Malgaches et une entre *Malabares*²⁸⁶. La majorité des unions se font selon une endogamie de résidence, à savoir l'appartenance à un même maître sur une même habitation.²⁸⁷

On note ainsi huit unions entre Créoles et Malgaches, quatre unions entre Cafres et Malgaches, deux entre Cafres et Créoles, une entre Cafre et *Malabare* et neuf entre Malgaches et *Malabares*.

La période de la seconde Compagnie des Indes débute vers 1720 et se termine vers 1764-1767 par la rétrocession de l'île au roi.

Elle va se caractériser, pour les points concernant directement notre étude, par le développement de la culture du café, afin d'en faire une culture spéculative, entraînant un accroissement significatif du nombre d'esclaves, et par le passage d'une société d'habitation à une société de plantation. Autre élément déterminant, l'application du Code Noir pour les esclaves des Iles de France et de Bourbon, à partir de 1723 sous une forme assez différente de l'original par l'application des Lettres Patentes.

On enregistrera durant cette période un nombre de mariages d'esclaves nettement supérieur à celui des Libres.

A cette époque, les registres paroissiaux ne mentionnant plus les ascendants, il est quasiment impossible de reconstituer des familles sur plusieurs générations. On note cependant suffisamment de couples créoles pour rendre crédible l'existence de « dynasties » de créoles esclaves, c'est-à-dire de familles ayant au moins quatre générations d'esclaves à Bourbon.

La famille Lamboutique, présentée précédemment, en fait sans nul doute partie, un des petits-fils d'Etienne Laboutique et de Marguerite Caze se mariant en 1727. La poursuite du travail de R. Bousquet sur cette famille est possible en tenant compte de la dispersion après le décès de la veuve Launay.

Nous présentons, dans les tableaux suivants, des recensements de propriétaires complétés par les données issues de la reconstruction de cette famille. La prudence reste

²⁸⁵ Par extension, nous utilisons le terme d'ethnie pour les Créoles, mais dans les premiers temps de Bourbon, la marque malgache est telle qu'à la deuxième génération, le lien avec les origines est sans doute encore fort.

²⁸⁶ Nous regroupons sous ce terme, dans l'orthographe utilisée en 1735, les différentes mentions : Bengali, Côte de Coromandel, Indien, etc.

²⁸⁷ G. Gérard. Le choix du conjoint en société créole, trois siècles de mariage à l'île de La Réunion, 1997, p.115.

de mise car la possibilité d'erreurs est évidente, compte tenu des sources. On constate cependant la forte natalité dans ces familles ainsi qu'un choix d'alliance d'esclaves créoles tourné en partie vers des conjoints non créoles.

La présentation de ce recensement, par sexe et par âge, ne permet que très partiellement l'identification de relations familiales entre les esclaves. Celui de 1846, à l'inverse, chez les petits propriétaires, sera souvent réalisé en listant les esclaves, la mère en général en premier, suivie de ses enfants.²⁸⁸

²⁸⁸ Cottias, Myriam. Ordre de raison ou raison d'ordre in Populations, 1988 p.660-662. Elle utilise cette technique pour attester dans les habitations de la Martinique, de la présence de familles d'esclaves.

2) Les unions d'esclaves

Le recensement total des unions sur les différents quartiers de l'île entre 1687 et 1767 permet de relever 2188 unions d'esclaves. Dans le même temps, on ne compte que 990 unions de Blancs²⁸⁹. Il y a là une indication très forte de l'existence massive de structures familiales fondées selon le modèle des maîtres.

A Saint-André, qui devient un quartier dès 1740, on note, entre 1742 et 1753, 34 mariages d'esclaves et seulement cinq de Blancs.

A Saint-Benoît, paroisse créée en 1733, on relève, entre 1752 et 1767, 99 mariages d'esclaves et 86 de Blancs.

A Saint-Pierre qui devint officiellement une paroisse en 1732, on recense, de 1728 à 1766, 173 mariages, sur 219, qui concernent des esclaves

A Sainte-Suzanne, entre 1704 et 1767, ce sont les mariages de Blancs et Libres de Couleur qui sont nettement plus nombreux, 179 sur 240, signifiant ainsi le quartier de prédilection pour les unions des Libres.

A Sainte-Marie, 164 mariages d'esclaves ont lieu entre 1737 et 1767 contre 47 chez les Blancs. On peut noter sur ce quartier, une forte proportion d'unions endogamiques chez les Malgaches, une cinquantaine.

A Saint-Louis, paroisse depuis 1726, entre 1735 et 1749, on compte douze mariages au sein de la population servile et dix-neuf unions chez les Blancs.

A Saint-Denis, 75 % des mariages concernent les esclaves, soit 630 unions et 210 des Blancs, entre 1698 et 1767.

Enfin, dans le quartier de Saint-Paul, le plus peuplé et le plus étendu, on enregistre durant toute la période de la Compagnie des Indes, 1015 mariages d'esclaves et 398 de Blancs.

Les appartenances ethniques sont trop souvent absentes ou illisibles pour fournir une grille de lecture complète sur cette question. Le tableau proposé ci-après regroupe cependant l'ensemble des unions des esclaves sur l'île entre 1687 et 1767 selon leur appartenance ethnique connue. L'élément à souligner est le nombre d'unions basées sur une endogamie ethnique des Malgaches car près de 60 % de ceux-ci se marient entre

²⁸⁹ Le terme de « Blancs » désignera tout au long de cette étude, les groupes des individus n'ayant aucune ascendance servile ; la dénomination de « Libres de Couleur » concernera les anciens esclaves affranchis et leurs descendants.

eux. Ce « choix préférentiel » concerne également 50 % des Créoles mais seulement 43% des Cafres et moins de 32 % des *Malabares*.

Ces unions, dans leur quasi-totalité ont lieu entre personnes appartenant au même maître. Un seul mariage, en 1723 à Saint Denis, unit François, esclave de Mr Beauvolier à Pauline, esclave de la Compagnie des Indes. Le respect des Ordonnances de 1723 est donc évident.

Nous rejoignons à peu près les données sur l'importance des mariages réunies par P. Eve²⁹⁰ qui de 1700 à 1763-1769 comptabilise, sur les quartiers de Saint-Paul, Sainte-Suzanne, Saint-Denis et Saint-Pierre, environ 2060 unions alors que nous en comptabilisons 2177

Après la rétrocession au Roi, le nombre de mariages d'esclaves va très nettement chuter. Cet historien n'en relève que 14 entre 1768 et 1777 à Saint-Pierre, 49 à Saint-Paul et 16 à Saint-Denis, de 1770 à 1779.

La signification de ces mariages religieux ne peut que varier selon la position et le statut des intervenants. S'il est probable que pour les pouvoirs religieux et civils, la moralisation de la population esclave était l'objectif premier et que cela avait une influence partielle sur les maîtres, ces derniers devaient aussi considérer qu'une forme d'organisation familiale telle que celle issue de mariages religieux pouvait les aider à maintenir leurs esclaves sur les propriétés, à cette époque où le marronnage était fréquent. Pour les esclaves, il est plus difficile d'attester du sens qu'ils attribuaient à ces unions. Sans doute, parfois, n'avaient ils pas le choix d'accepter ou refuser la légalisation d'une alliance ; dans d'autres cas, il pouvait en espérer quelques avantages. La troisième hypothèse est qu'il n'y attachait aucune valeur, que le rituel qui accompagnait ces mariages n'avait aucune influence sur leur manière d'appréhender leur structure familiale, de même que le baptême n'impliquait aucune modification de leur perception du monde. Les deux rituels catholiques concernant le baptême et le mariage devaient difficilement trouver une résonance dans les esprits de ces esclaves de la première partie de la colonisation, majoritairement malgaches et africains. L'aspect collectif des cérémonies liées à ces pratiques, sans doute leur organisation même, rend envisageable que la plupart des maîtres et des esclaves les aient peu pris au sérieux.

²⁹⁰ Eve, Prosper. Nâître et mourir Op. cit. p.77-78.

Tableau IV ²⁹¹ : Unions des esclaves 1687-1767 (Ile Bourbon)						
	Femme Sans mention	Femme malgache	Femme <i>Malabare</i>	Femme créole	Femme cafrine	total
Hommes Sans mention	1391	26	2	13	23	1455
Homme malgache	18	180	21	50	34	303
Homme <i>Malabare</i>	6	19	21	13	6	65
Homme créole	10	50	11	102	33	206
Homme Cafre	15	25	12	26	65	143
Homme divers	2	2			1	5
Total	1442	302	67	204	162	2177

²⁹¹ Tableau établi à partir des registres paroissiaux, A.D.R. GG1, GG2, , GG 13-14, 1Mi18B10-B44, 1 Mi18 B1-B9, 1M20 B1, 1Mi16 B7-B30, 1Mi18 B1-B9, 1Mi9 B60-B62, C°820à C° 827 ; en gras, les unions endogamiques.

3) Le recensement de 1735

Avec le recensement de 1735²⁹², document particulièrement complet et en bon état, nous disposons d'une source essentielle pour confirmer l'existence de familles d'esclaves. En croisant les informations contenues dans ce document en ce qui concerne « l'identité » des esclaves, à savoir leur dénomination, leur âge, leur sexe et leur origine, avec celles émanant des registres paroissiaux pour les mariages et les naissances, nous pouvons reconstituer, sur quelques années, la structure de familles d'esclaves. Des données telles que l'âge au mariage, étant donné les conditions de l'union, ne semblent pas pouvoir apporter de conclusions pertinentes de même que l'âge au premier enfant ou l'intervalle intergénéral étant donné les difficultés à suivre une cohorte d'individus. Par ailleurs, trop de naissances ne sont suivies d'un baptême que si l'enfant est viable.

Du croisement des données, on peut retenir que les naissances légitimes, c'est-à-dire survenues après le mariage des parents, ne représentent qu'une petite majorité des baptêmes célébrés à l'époque de la Compagnie des Indes.²⁹³

H. Gerbeau²⁹⁴ signale que :

« Les registres paroissiaux de Saint-Paul montrent par exemple que, de 1735 à 1756, 80 à 100 % des enfants esclaves qui naissent sont de père connus et que près de la moitié des naissances serviles du quartier sont légitimes, c'est-à-dire se produisent dans des foyers d'esclaves mariés. »

Cela indique bien la présence forte de familles d'esclaves, comprenant donc des enfants créoles et des deux parents. Cela ne dit rien sur le fonctionnement de ces familles mais démontrent leur existence. Les mariages privilégiant l'endogamie d'habitation, c'est donc sur le même espace que vivent les membres de ces familles. Quantifier la proportion d'esclaves, par décades par exemple, figurant dans ce type de tableau, est très aléatoire. Les décès des uns et des autres- y compris de nombreux enfants – ne permettent pas de proposer un pourcentage précis d'esclaves vivant dans une structure

²⁹² A.D.R. C°770 ; Annexe n°12.

²⁹³ Selon R. Bousquet, op.cit., p.20, les naissances légitimes représentent 54 % du total des naissances à Saint Paul entre 1668 et 1739 (948 sur 1750) et autant à Saint Denis entre 1700 et 1739, 380 sur 695

²⁹⁴ Gerbeau, Hubert. L'esclavage et son ombre. Op. cit. p.1012.

familiale. L'accroissement artificiel de la population par la Traite est également une raison principale qui empêche une évaluation pertinente.

Les adultes, eux aussi, conformément au Code Noir, devaient d'abord être baptisés avant de pouvoir se marier. Les cérémonies religieuses étaient souvent brèves et regroupaient des esclaves de différentes habitations. Sans doute la faible présence de prêtres justifiait-elle ce genre de pratique.

On note ainsi dans les registres paroissiaux des relations de ce genre :

*« Antoine Scilanne d'une part et Marinel Isabelle d'autre part, comme aussi François Chivaconne d'une part et Anne San d'autre part, tous esclaves de Pierre Folio ; après les fiançailles et la proclamation des bans faites par trois dimanches consécutifs, sans avoir découvert aucun empêchement canonique, ont de leur plein gré et consentement libre, y consentant le dit Folio, contracté le sacrement du mariage... en l'église paroissiale de Saint-Paul, le trente et unième jour du mois de juin l'an mil sept cent un. »*²⁹⁵

Nous avons dépouillé l'intégralité du document de 1735. D'autres chercheurs avaient déjà effectué ce décompte et nous ne pouvons qu'ajouter aux différentes données les nôtres, qui parfois sont proches et dans d'autres cas singulièrement éloignées. Comment un tel document peut-il fournir des résultats divers dans son dépouillement ?

Dans un cas, le travail de C. Mazet²⁹⁶, son choix de rectifier les données en les complétant avec le recensement de 1733-1734 ne nous a pas convaincu. Pour avoir en partie utilisé ce même recensement pour appréhender le genre de mutations démographiques sur quelques propriétés – naissances, décès, vente, achats – nous avons pu constater que certains propriétaires présents en 1733-1734 sont décédés l'année suivante et que leurs esclaves ont alors été répartis sur plusieurs propriétés, en général celles des enfants du défunt, qui n'apparaissent pas dans le recensement précédent. Seule l'identité commune d'esclaves dans les deux recensements atteste alors de la présence de doublons. N'ayant pas réalisé ce travail sur tous les quartiers, nous avons préféré conserver les données de 1735. Notre but n'étant pas d'évaluer à quelques dizaines près l'évolution de la population servile, cela ne dessert pas notre approche.

²⁹⁵ A.D.R. GG 13.

²⁹⁶ Mazet, Claude ; Un quartier de l'île Bourbon au XVIII^{ème} siècle. in Saint-Benoît, un « quartier » réunionnais au fil des ans. 1990 ; P. Eve propose d'autres chiffres de même que J. Barassin.

Les premières données à prendre en compte concernent celles sur la répartition des esclaves sur des propriétés de tailles très différentes. Nombreuses sont celles sans doute proches géographiquement et dont les maîtres sont liés par des attaches familiales. Ces données sont importantes car elles déterminent le champ matrimonial des esclaves. Le tableau ci-dessous présente, par quartier, la répartition des propriétés selon leur « richesse » en esclave.

	St Paul	St Denis	Ste Suzanne	St Louis	Total
- de 10 esclaves	40	21	75	39	175
De 10 à 29 esclaves	57	37	43	29	166
De 30 à 49 esclaves	19	15	5	5	44
De 50 à 99 esclaves	7	6	7	2	22
Plus de 100 esclaves	0	0	1	0	1
Total	123	79	131	75	408

Les propriétés regroupant moins de 10 esclaves représentent près de 43 % de l'ensemble et celles de plus de 50 esclaves seulement 5,6 %. Si on globalise le nombre de celles entre 10 et 50 esclaves, on relève pour ce groupe un taux de 51,5 %.

C'est uniquement dans les propriétés de moins de 10 esclaves que l'on peut noter l'absence d'enfants. Dans le quartier de Sainte-Suzanne, cela se produit dans quinze habitations qui pour la plupart ont un ou deux esclaves. Ces rares esclaves sont souvent des femmes jeunes, ce qui permet d'envisager que par la suite il y a pu y avoir également des enfants. A Saint-Louis, on constate la même situation.

A Saint-Denis cependant, une seule habitation ne possède pas d'enfants esclaves²⁹⁷, celle d'Antoine Héros chez qui on ne relève que la présence d'une jeune Malgache de 17 ans.

Enfin, à Saint-Paul, on peut noter que la propriété de Dutrévoux ne possède que deux femmes malgaches de 25 et 35 ans et qu'aucun enfant n'y est présent en 1735. Sur l'habitation de F. Lautrec, on recense quatre esclaves masculins, cafre ou malgaches et ni femmes ni enfants. La situation est assez semblable chez J. Brenier où l'on ne compte qu'une femme et quatre hommes.

Sur d'autres propriétés comme celle d'A. Avril, on recense quatre hommes et trois femmes non natifs et aucun enfant à la date du recensement. On observe la même répartition chez E. Touchard à la différence que tous les hommes sont « marrons ». Seule l'étude des registres des naissances pour les années suivantes permettraient d'infirmer ou de confirmer la situation de ces quelques propriétés dans lesquelles aucun mariage et aucune naissance ne sont enregistrés. Quelques autres habitations peu importantes sont dans le même cas avec une constante toutefois, la présence systématique de femmes esclaves. On recense enfin une propriété, celle de H. Hoarau, où la seule esclave est une fillette créole de neuf ans.

Sur les plus petites propriétés, le nombre d'esclaves était souvent équivalent à celui des Blancs et les relations, entre Libres et esclaves mais également entre les esclaves eux-mêmes, devaient nettement différer de celles observables quand plus de cinquante esclaves étaient sur l'habitation. A Sainte-Suzanne, où les mariages de Libres étaient plus nombreux que ceux des esclaves en raison d'une forte présence de Blancs, on constate que c'est le quartier où les petits propriétaires sont les plus nombreux mais également celui qui possède le domaine le plus riche en esclaves.

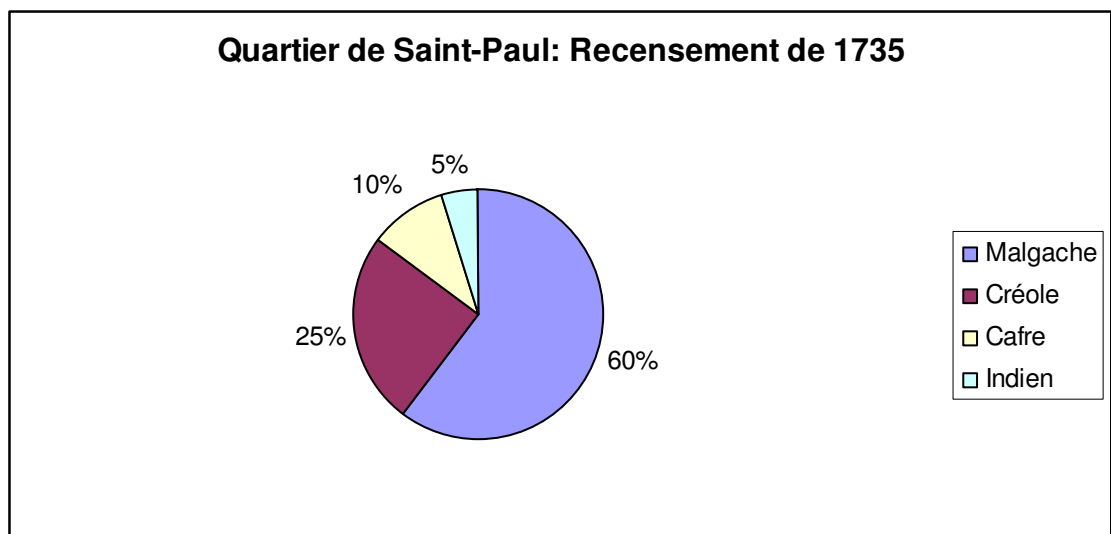
Les tableaux ci-dessous détaillent la population esclave de Bourbon en 1735, d'abord selon l'appartenance ethnique signalée par les maîtres, puis selon le sexe, cela par quartier et globalement. Les pyramides des âges permettent à leur tour, par ethnie et globalement, d'appréhender en partie la réalité démographique à cette époque.²⁹⁸

²⁹⁷ A cette époque, il ne s'agit pas que d'enfants créoles, de très nombreux jeunes Malgaches et Indiens des deux sexes sont représentés dans le groupe des moins de quinze ans.

²⁹⁸ Quelques différences entre les différents tableaux car pour certains esclaves, en particulier ceux de Sicre de Fontbrune à Sainte-Suzanne, nous connaissons l'âge, le sexe mais pas l'appartenance ethnique.

Nous obtenons un total de 7221 esclaves²⁹⁹ mais l'analyse exclut 319 esclaves pour lesquels nous ne disposons pas d'informations, en particulier les 310 appartenant à la Compagnie des Indes, et rattachés à Saint-Paul, ainsi que 50 marrons sur Saint-Louis et Saint-Denis, en raison de données incomplètes.

Pour Saint-Paul, on recense 2293 esclaves dont 1047 esclaves de sexe féminin (45,7 %) et 1246 de sexe masculin (54,3 %) ainsi que 1243 propriétaires d'esclaves.



Le groupe malgache est largement prépondérant et se caractérise par un relatif équilibre du sex ratio à l'inverse du groupe des Cafres. Il apparaît nettement que ce dernier est, proportionnellement, bien plus masculinisé que les autres, tant chez les adultes que chez les moins de 15 ans. Les éléments masculins représentent plus de 75 % du groupe. Ce déséquilibre sera permanent tant à l'époque de la Compagnie des Indes que durant les Périodes Royale et Révolutionnaire. Au XIX^{ème} siècle, jusqu'à l'abolition mais également durant la période de l'engagisme, ce phénomène persistera.

Le groupe des Indiens, y compris un Maure, est peu important quantitativement ; Cela sera permanent durant toute la période esclavagiste à Bourbon.

Les tableaux ci-dessous présentent quelques particularités démographiques du Quartier de Saint-Paul :

²⁹⁹ A. Lounnon en recense 6573, C. Mazet 7235 et 7577 en valeurs corrigées ; P. Eve, lui, reprend le nombre de 6573 (en 1999) mais celui de 7614 (en 1996).

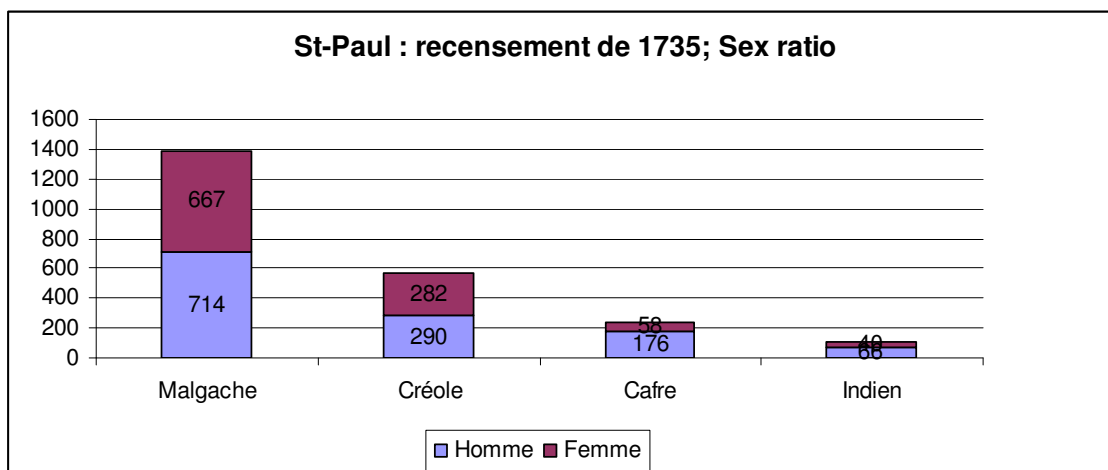


Tableau VI :

Saint-Paul 1735 ; Age moyen par ethnie selon les tranches d'âge

	Malgache	Créole	Cafre	Indien
Hommes	26,62	24,31	31,48	37,2
Femmes	29,33	22,91	29,23	32,4
Garçons	10,88	5,73	10,68	12,5
Filles	10,68	5,51	8,5	12

Si on peut constater que l'écart le plus important concerne la différence d'âge entre les hommes et les femmes indiennes, on peut noter également que dans le groupe des Malgaches, l'âge moyen des femmes est plus élevé que celui des hommes. On peut envisager que les estimations des négriers et propriétaires aient été dans ce cas caractérisées par une minoration de l'âge des hommes. Les adultes créoles, par leur âge moyen, attestent d'une présence ancienne. Dans ce groupe, le plus âgé a 61 ans, donc une naissance vers 1674. Il s'agit de Michel, esclave d'Auber, peut-être celui portant le patronyme de Cotte à son mariage en 1713 avec Marie Calle. Chez les femmes créoles, on note Marianne, 58 ans, donc née vers 1677 à Bourbon et esclave de la Veuve Pierre Auber. Il s'agit ici de Marianne Lahératchy, épouse de Jacques Lamboutique avec lequel elle avait été léguée, à la succession de Gilles Launay à Pierre Auber. Nous reviendrons sur cette famille un peu plus loin.

Il est possible, cela est attesté pour la famille Lamboutique, vu ces âges, qu'en 1735, certains enfants créoles soient déjà de la quatrième génération et connaissent leurs grands-parents.

Dans les autres groupes, on relève également des âges estimés assez avancés. Ainsi , Marguerite esclave malgache de 60 ans appartenant à Henry Hibon, Thomas, Malgache de 70 ans à Jacques Collet, Marthe, Malgache de 90 ans, esclave de Charles Hébert, Thomase, esclave indienne de 60 ans, à Marie Hibon, Pierre, Malgache de 61 ans, à Mr Villarmoy, Vioatouv, Cafre de 59 ans à Françoise Folio ou Mathieu, Cafre de 61 ans à Gervais Donnard. Il y a également Thomas, *Malabare* de 61 ans, marié d'abord à Marguerite en 1726, puis, veuf, remarié en 1730 à Blandine, Malgache de 19 ans, tous deux esclaves d'André Morel et Antoine, 69 ans, *Malabare* appartenant à Henry Mussard.

Dans le quartier de Sainte-Suzanne, colonisé réellement depuis 1667, la population esclave, en 1735, est selon nos calculs de 1797 personnes³⁰⁰. La plus grosse propriété de l'île, quant au nombre esclaves possédés, est celle de Sicre de Fontbrune, avec 110 esclaves.

Nous reviendrons dans notre étude sur cette dynastie de propriétaires dont on peut affirmer qu'elle s'est développée parallèlement à des dynasties d'esclaves. On recense, en 1735, sur ce quartier, 131 propriétaires d'esclaves.

Particularité de ce quartier, le nombre plus important d'Indiens et moindre de Créoles, en comparaison avec Saint-Paul. Selon P. Eve, le nombre moyen d'esclaves par habitation est de 12,9 à Sainte Suzanne contre 24,5 à Saint-Paul. Nos dépouillements indiquent 14,7 esclaves par propriétaire à Sainte-Suzanne et 18,5 à Saint-Paul, chez les 124 propriétaires.

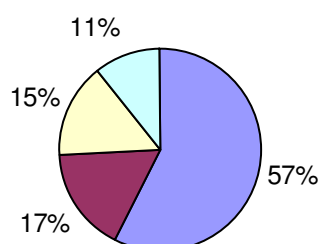
*« S'il possède le plus de Blancs que tous les autres quartiers de la colonie et le plus de propriétaires, il reste le quartier le moins doté en esclaves. »*³⁰¹

On constate également le nombre bien supérieur de femmes malgaches par rapport aux hommes de même origine.

³⁰⁰ C. Mazet, repris par P. Eve, comptabilise 1810 esclaves.

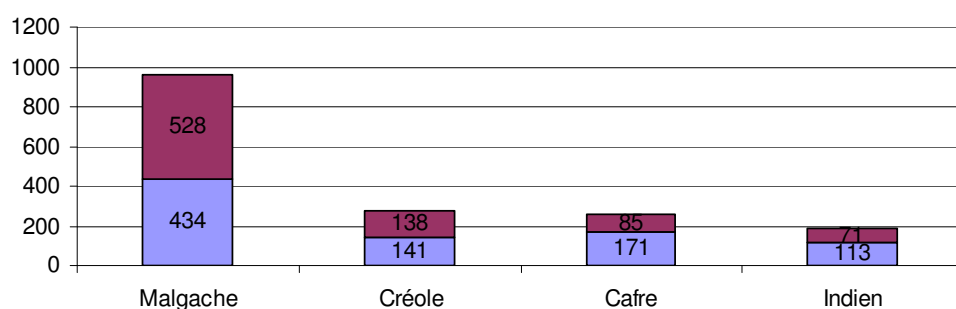
³⁰¹ Eve, Prosper. *Sainte-Suzanne, un quartier...*1996. p.39.

Quartier de Sainte-Suzanne: Recensement de 1735



■ Malgache ■ Créole ■ Cafre ■ Indien

Ste-Suzanne: recensement de 1735; Sex ratio



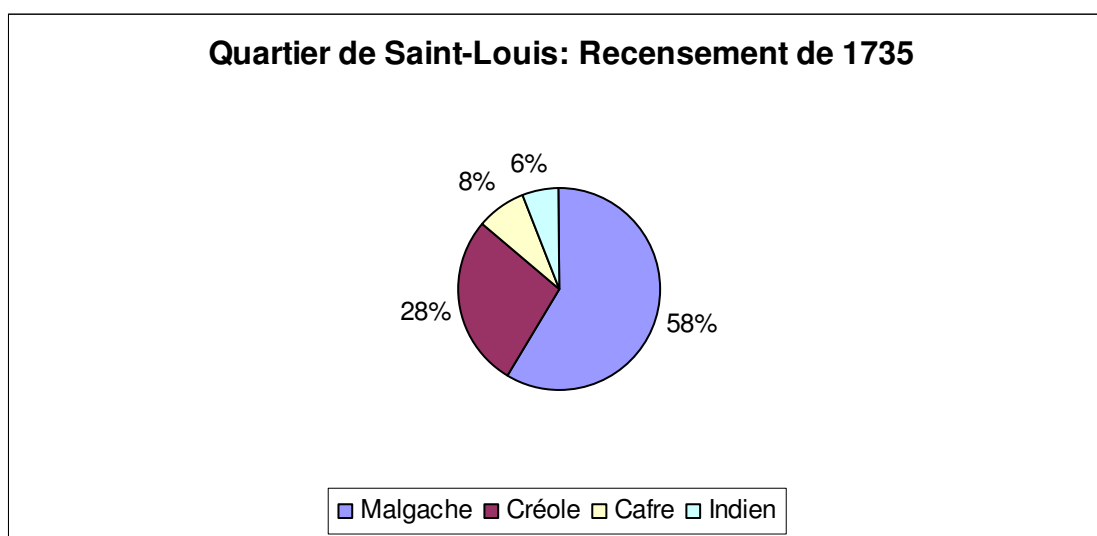
■ Homme ■ Femme

Les données pour ce quartier, sur les âges des esclaves, indiquent d'une part que les Indiens, plus nombreux, sont également plus jeunes tant les hommes que les femmes et les garçons. De plus, le moindre nombre de Créoles s'accompagne d'une moyenne d'âge plus basse qu'à Saint-Paul. L'ancienneté et la stabilité des propriétaires sur cet espace géographique semblent plus faibles.

Les esclaves âgés de plus de 50 ans sont dès lors plus rares. On relève bien une femme malgache de 82 ans et une autre, cafrine, de 60 ans, un homme malgache de 66 ans, un Cafre de 74 ans et un Indien de 83 ans, mais l'âge des Créoles ne dépassent pas 43 ans chez les hommes et 40 ans chez les femmes.

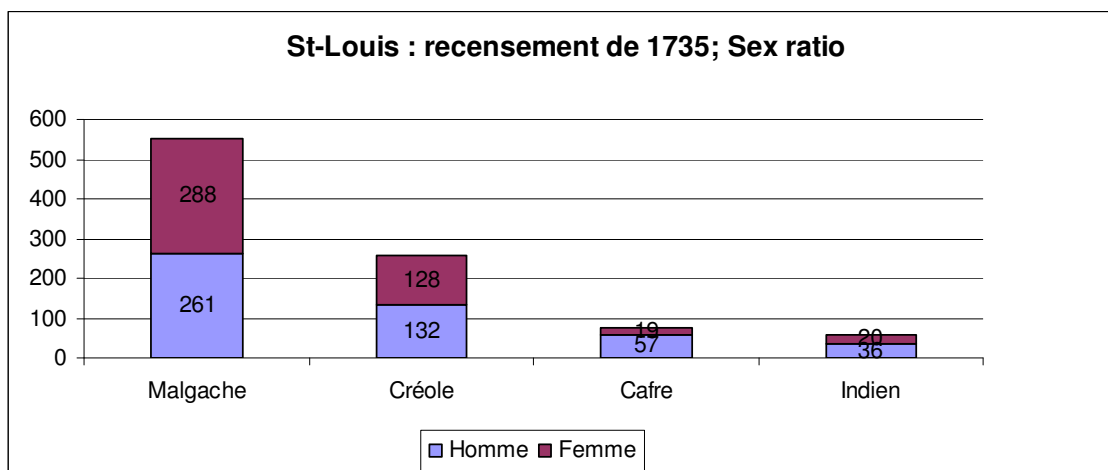
	Malgache	Créole	Cafre	Indien
Hommes	27,28	22,29	31,73	28,9
Femmes	29,26	23,26	30,29	29,05
Garçons	10,28	3,94	10,87	10,8
Filles	10,13	3,51	11,45	13

Le troisième quartier recensé en 1735 est celui de Saint-Louis. On y recense 1031 esclaves dont 90 avec des renseignements incomplets. Avec 75 propriétaires, on obtient une moyenne de 13,7 esclaves par habitation. En nombre d'esclaves, ce quartier est le moins peuplé, l'implantation s'étant effectuée dans les trois autres précédemment. Un seul propriétaire, L. Hoareau, semble n'avoir aucun esclave sur sa propriété puisque les trente mentionnés sont dits « marrons »



On constate un faible pourcentage d'esclaves cafres et un nombre plus conséquent d'esclaves créoles. On dénombre 531 esclaves de sexe masculin, 51,5 %, et 500 esclaves de sexe féminin, soit 48,5 %.

Dans les deux groupes principaux, les Malgaches et les Créoles, le sex-ratio est quasiment équilibré, avec, comme à Sainte-Suzanne, un nombre de femmes malgaches supérieur à celui des hommes. Le groupe des Cafres, peu important, connaît, ici aussi, un fort déséquilibre.



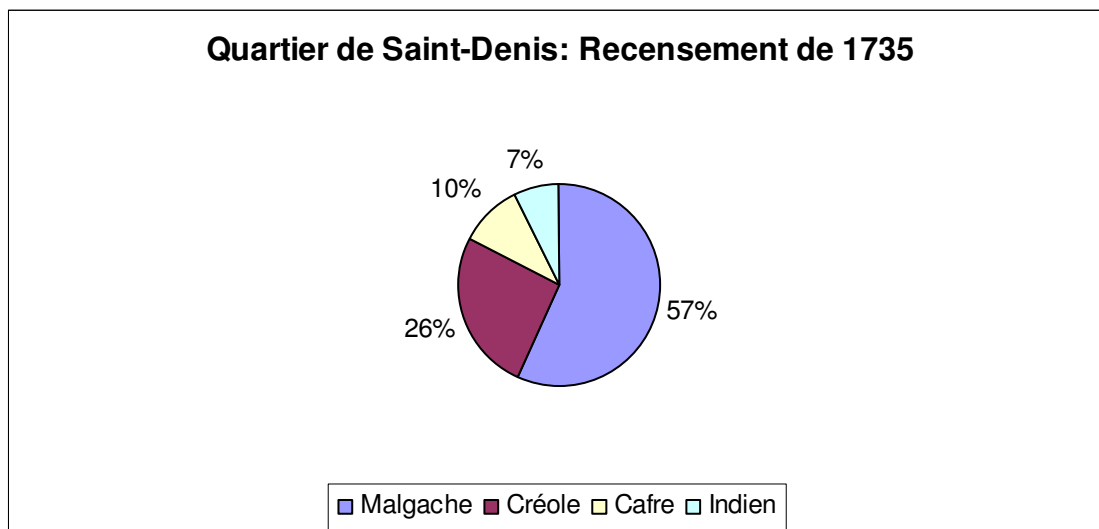
Les moyennes d'âges sont assez semblables aux autres quartiers. A noter que dans le groupe créole, l'égalité presque parfaite, sur le plan quantitatif, entre les garçons et les filles, se confirme pour la moyenne d'âge, 109 garçons et 108 filles. Ici aussi, les femmes malgaches sont en moyenne, plus âgées que les hommes.

Tableau VIII : Saint-Louis 1735 ; Age moyen par ethnie et tranches d'âge

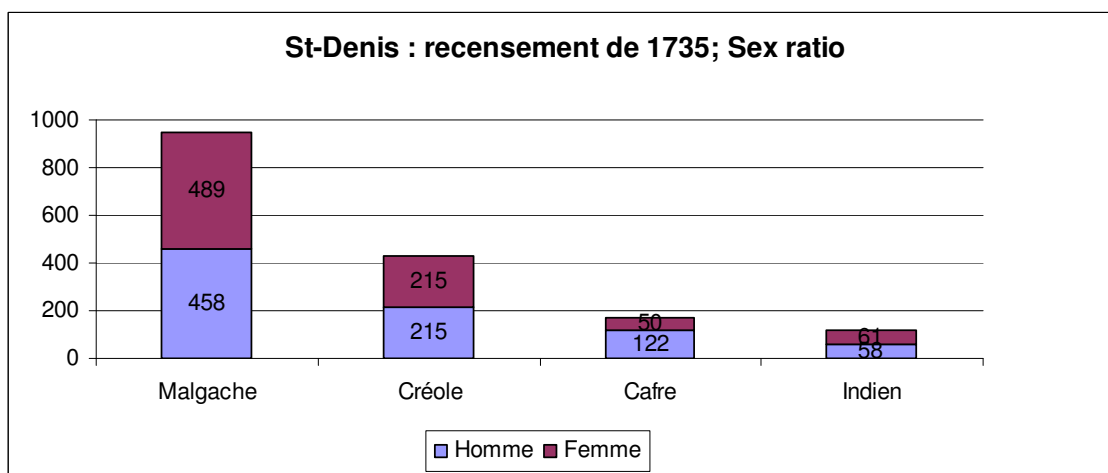
	Malgache	Créole	Cafre	Indien
Hommes	28,17	24,26	33,23	37,59
Femmes	29,3	21,15	32,11	31,78
Garçons	9,92	4,73	10,77	12,25
Filles	10,17	4,98	9	11

De peuplement plus récent, 1719, ce quartier se distingue également par des âges maximum plus bas qu'ailleurs dans le groupe des Créoles. A l'exception de deux hommes créoles de 60 et 52 ans, tous les autres ont moins de 27 et la femme créole la plus âgée n'a que 28 ans. Dans les autres groupes, par contre, on relève encore des âges plus élevés, 68 ans pour une Malgache, 60 pour un Malgache, 41 ans pour une Cafrine et 62 pour un Cafre. Dans le groupe des Indiens, on note un homme de 64 ans et une femme de 65 ans.

Enfin, à Saint-Denis. La population esclave, en 1735, est de 1672 personnes, appartenant à 79 propriétaires, soit 21,16 esclaves en moyenne par habitation, ce qui, selon nous, est le taux le plus fort de l'île.



La répartition ethnique y est proche de celle de Saint-Paul. Les esclaves de sexe masculin, 853, représentent 51,1 % du total de la population servile.



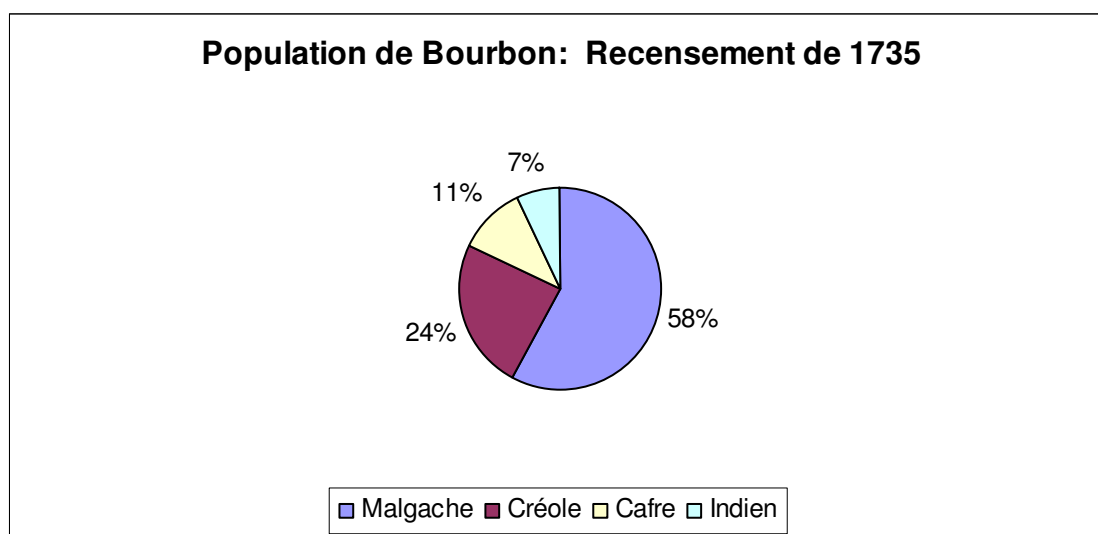
C'est dans ce quartier que l'équilibre global du sex ratio est le meilleur. Détaillé par ethnité, il montre, ici aussi, une plus forte proportion d'éléments féminins dans le groupe des Malgaches et un équilibre « naturel » parfait, dans celui des Créoles. On note à nouveau un âge moyen chez les femmes malgaches supérieur à celui des hommes. Ce phénomène s'observe également parmi les Créoles adultes.

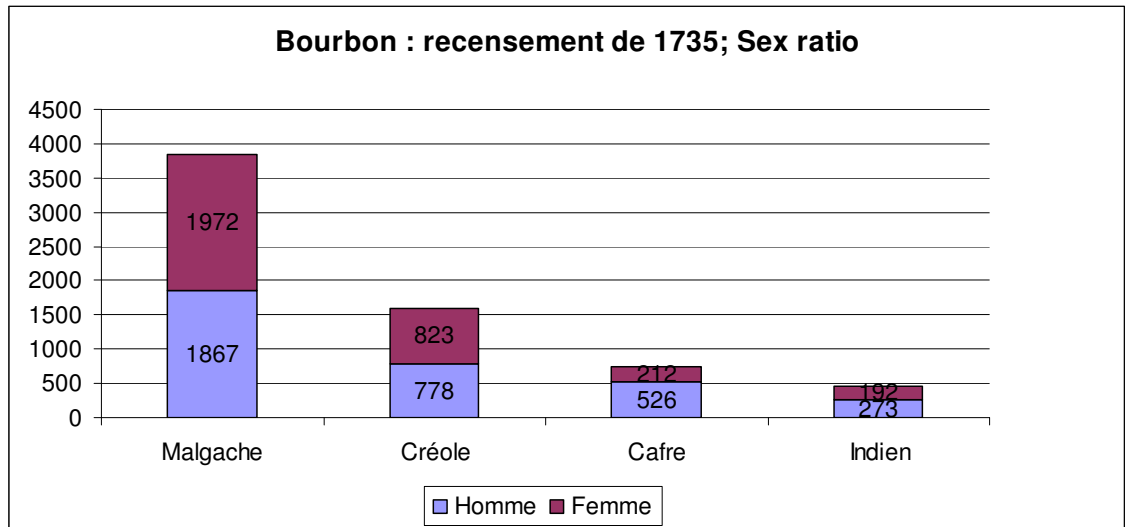
	Malgache	Créole	Cafre	Indien
Hommes	27,51	22,6	35,01	33,88
Femmes	30,3	26,34	29,2	32,76
Garçons	10,21	4	9,08	11,06
Filles	8,78	4,9	11,14	11,66

Si on globalise les résultats sur toute l'île, on recense alors 7221 esclaves répartis sur 411 propriétés, en y incluant ceux de la Compagnie, soit une moyenne de 17,56 esclaves par propriétaire d'esclaves.

Les esclaves de sexe masculin sont au nombre de 3444, soit 51,8 %, et celles de sexe féminin sont 3199 soit 48,2 % du total. On est loin d'une population servile déséquilibrée dans son ensemble au niveau du sex ratio.

Les bases de la société réunionnaise sont ici présentes : une population pluriethnique, un pourcentage d'enfants important et des possibilités d'union fortes. Ce qui se concrétisera en partie par les nombreux mariages dont nous avons parlé précédemment. Alors que depuis à peine une dizaine d'années, la population servile est plus importante que celle des Blancs, sa croissance naturelle aurait pu se réaliser si la traite des esclaves s'était interrompue. La soi-disant frivolité ou bestialité des esclaves ou un recours ponctuel à l'avortement ou à l'infanticide, ne furent que des justifications à-posteriori pour contourner l'interdiction officielle de la Traite.





Si l'on considère les données pour l'ensemble de l'île, il est à souligner la nette différence dans le groupe des Malgaches entre les hommes et les femmes et celle, équivalente proportionnellement, dans le groupe des Créoles. On ne peut que constater, dès lors, une présence féminine très importante. On ne manquait pas de femmes à Bourbon, dans la population esclave, à cette époque cruciale de la colonie. Ce que nous avons suggéré précédemment, concernant le groupe des Cafres, se confirme sur l'ensemble de l'île. Les conséquences de cette situation de déséquilibre pour ces derniers, pourront se voir dans les pratiques culturelles et culturelles mais également dans les difficultés, voire impossibilité, de s'unir au sein du groupe, alors que cela sera possible pour les autres, y compris partiellement pour le groupe des Indiens.

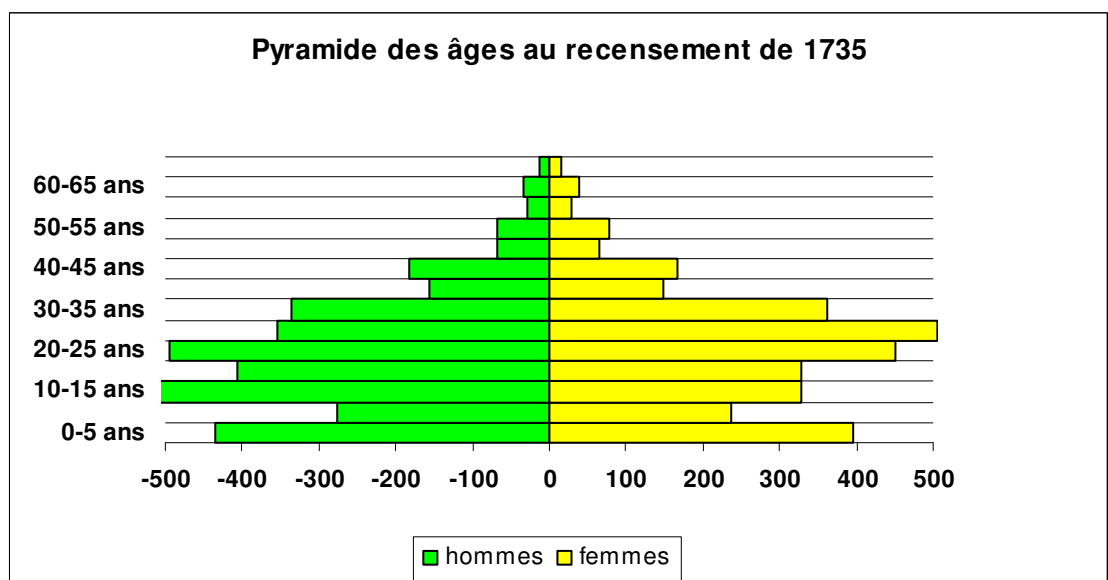
Tableau X : Ile Bourbon, 1735 ; Age moyen par ethnie et tranches d'âge

	Malgache	Créole	Cafre	Indien
Hommes	27,2	23,7	32,7	35,5
Femmes	29,52	23,5	29,9	31
Garçons	10,41	4,69	10,5	11
Filles	9,97	4,43	10,5	11,8

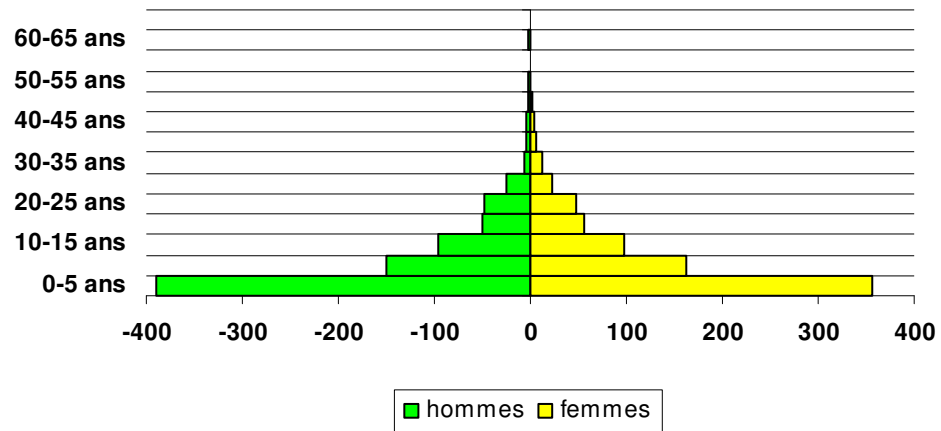
Sur l'ensemble de l'île, se confirme également un âge moyen supérieur chez les femmes malgaches tandis qu'au sein de la population créole, aucune différence caractéristique ne peut s'observer. Parmi les adultes des autres groupes non natifs, si aucune différence

n'est notable chez les moins de 15 ans, l'écart entre les adultes se situe entre trois et quatre ans.

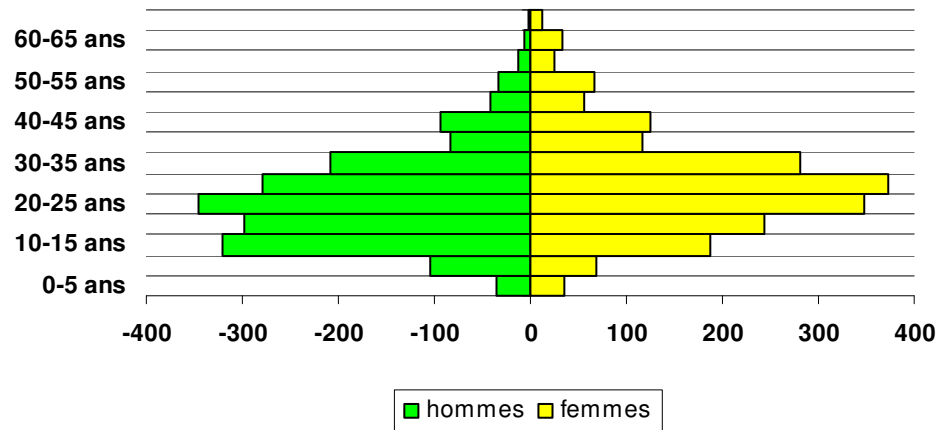
La répartition par classes d'âges, telles qu'elles sont présentées dans les sources d'archives, indiquent un âge moyen pour les enfants, jusqu'à 14 ans inclus, avec des différences notables entre le groupe créole et les autres. Le premier présente un sex-ratio équilibré et un âge moyen de quatre ans et demi. Les autres oscillent entre près de dix ans pour les filles malgaches et aux environs de douze ans chez les filles indiennes. Autant le premier reflète un état naturel, autant les autres indiquent que l'on prélevait dans les différents espaces un certain nombre d'enfants pubères, considérés peut être par les négriers comme des adultes, les âges n'étant qu'estimés. On constate que le déséquilibre des sexes chez les enfants non natifs, reste le même si l'on réduit d'un an la première tranche d'âge. Ainsi, dans le groupe malgache, cela concerne 104 enfants, sur un total de 753, dont 63 garçons et 41 filles, avec toujours un rapport d'environ 61/39. Il apparaît donc nettement que le groupe des Cafres est, proportionnellement bien plus masculinisé que les autres, tant chez les adultes que chez les moins de 15 ans. Les éléments masculins représentent plus de 75 % du groupe. Ce déséquilibre sera permanent tant à l'époque de la Compagnie des Indes que durant les périodes royale et révolutionnaire.



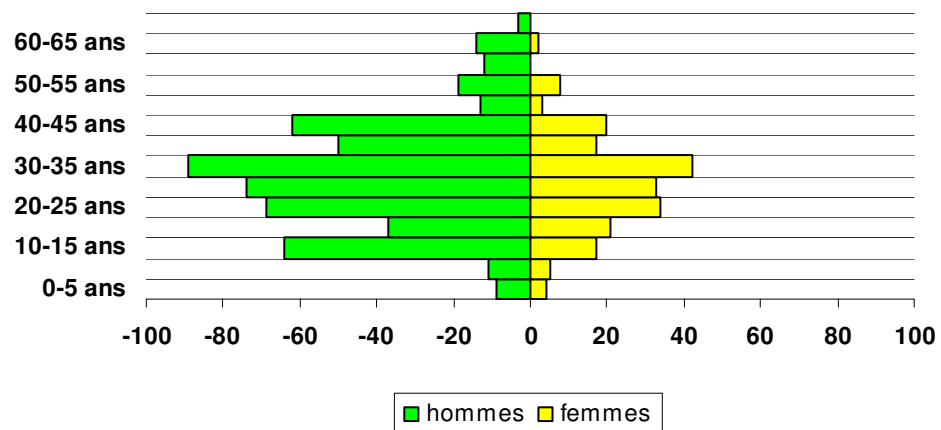
Pyramide des âges des Créoles au recensement de 1735



Pyramide des âges des Malgaches au recensement de 1735

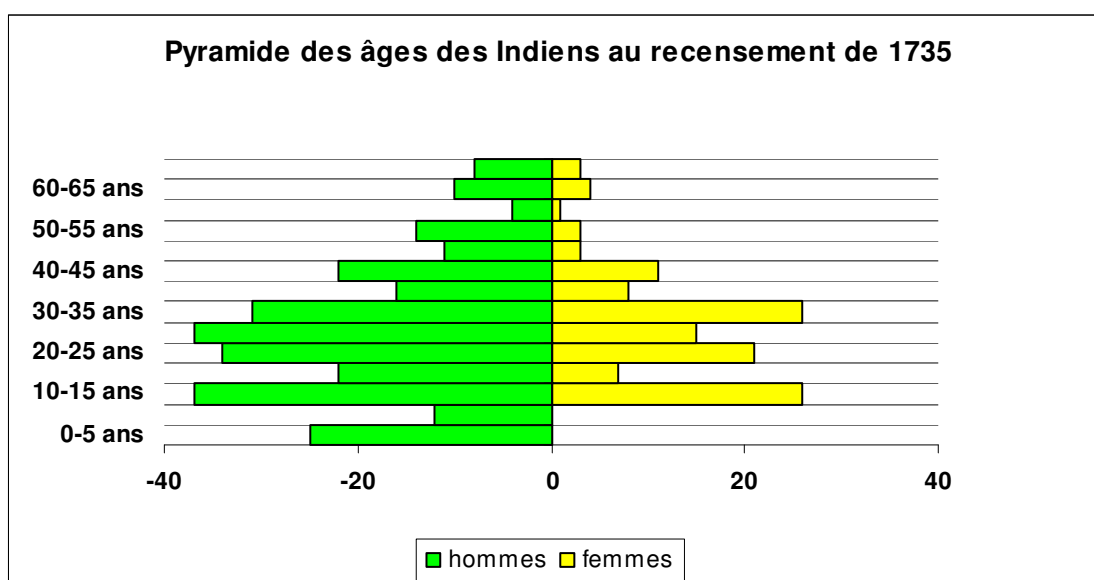


Pyramide des âges des Cafres au recensement de 1735



Si on essaie de décrypter plus précisément le phénomène des naissances à Bourbon à l'époque de la Compagnie des Indes, il convient de s'attarder sur les données, fort nombreuses, recueillies par P. Eve.³⁰²

Il recense ainsi, à partir des registres paroissiaux, 2107 naissances³⁰³ d'esclaves pour les quartiers de Saint-Denis et Saint-Paul, entre 1700 et 1739. Pour ces deux quartiers, la population esclave féminine, de plus de 15 ans, était en 1735 de 1278 personnes. Cela ne permet certes pas une évaluation de la fécondité mais donne un aperçu sur la fertilité des femmes esclaves, sachant que les nombreuses naissances suivies du décès de très jeunes enfants ne sont pas comptabilisées.



Entre 1740 et 1770, dans les mêmes quartiers, il relève 5443 naissances. En moyenne annuelle, cela correspond respectivement à 52,6 naissances entre 1700 et 1739 et à 181,5 pour les trois décennies suivantes.

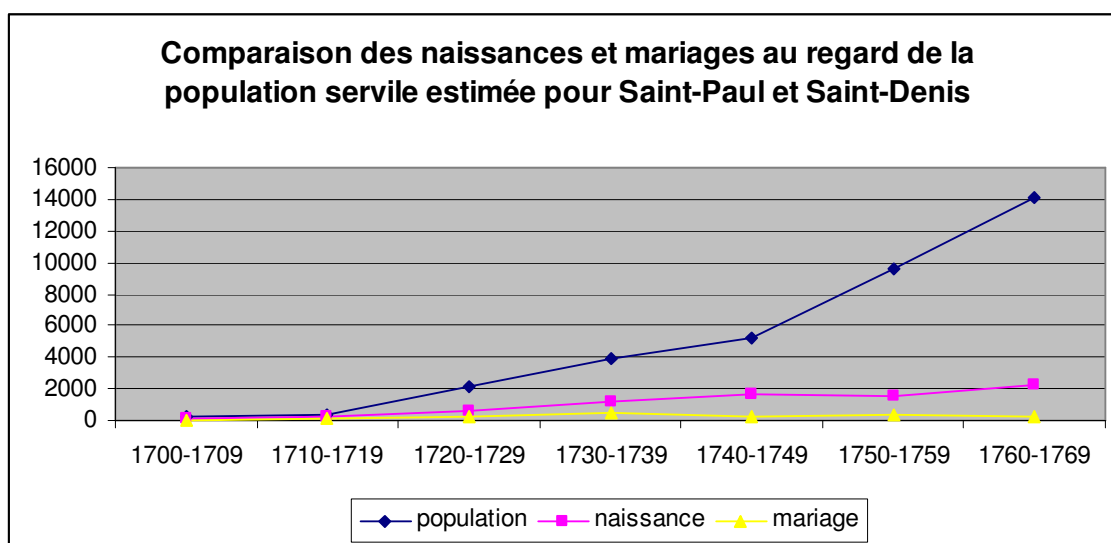
Dans le même temps, la population esclave de ces deux quartiers va évoluer entre 1700 et 1779 : de 84 personnes à 1672 en 1735, puis à 6675 à Saint-Denis³⁰⁴. A Saint-Paul, on recensera 199 esclaves en 1700, 2293 en 1735 puis 7427 en 1770.

³⁰² Eve, Prosper. L'ouvrage de référence est Naître et mourir à l'île Bourbon à l'époque de l'esclavage. 1999. De très nombreuses sources y sont indiquées.

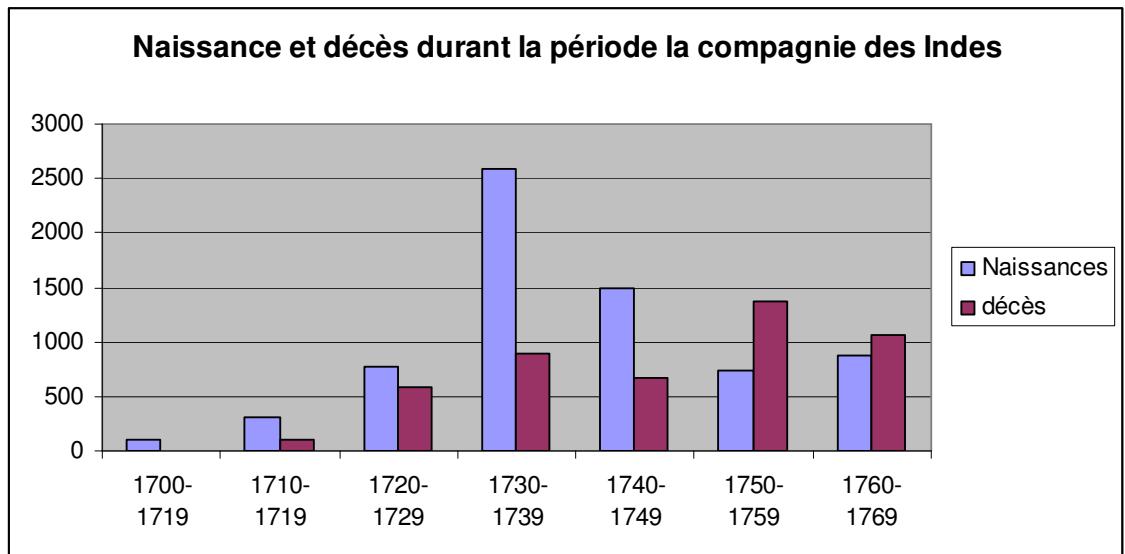
³⁰³ Idem. P.103.

³⁰⁴ Nous avons intégré la population de Sainte-Marie, paroisse depuis 1745, et celle de Saint-Leu, paroisse depuis 1777, tout en ignorant si P. Eve a intégré cette zone dans le recensement des naissances.

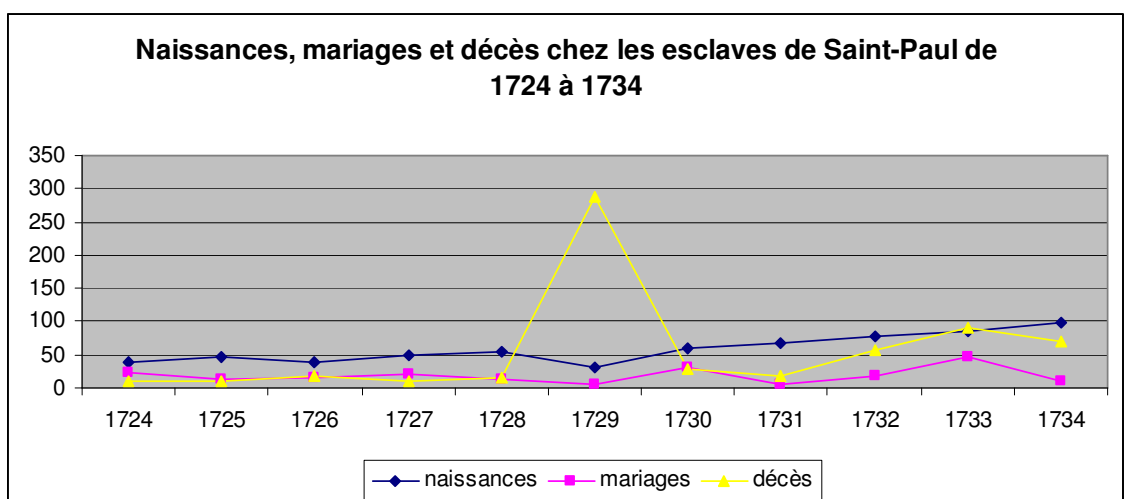
Le graphique ci-dessous lie l'évolution de la population servile à celle des mariages d'esclaves et des naissances. Il ne s'agit que d'une estimation. Pour la population servile globale sur ces deux quartiers, les données n'existant pas pour les années 1715, 1745 et 1765, nous avons effectué une moyenne avec les décennies suivantes. Ces chiffres ne sont qu'indicatifs. A l'accroissement important de la population esclave généré par la Traite, ne correspond pas une augmentation similaire des naissances et des mariages. Pour ces derniers, l'hypothèse la plus vraisemblable, en raison du petit nombre de représentant de l'Eglise, est, d'une part, qu'il n'y avait moins de pressions de ces derniers pour célébrer des unions et d'autre part, que les maîtres, peu à peu, s'éloignaient de pratiques imposées par les pouvoirs publics et religieux durant les décennies précédentes. En ce qui concerne les naissances, les mêmes raisons peuvent être invoquées, les périodes royale puis révolutionnaire nous montrant que les maîtres dédaignaient, parfois en raison de l'impôt sur la capitation, de déclarer des naissances bien réelles.



Toujours en nous basant sur les données de P. Eve, on peut, pour à peu près la même période, comparer le nombre de naissances et de décès enregistrés durant la période de la Compagnie des Indes



Le graphique suivant³⁰⁵, intègre les décès pour la période de 1724 à 1734 à Saint-Paul. L'année 1729 se caractérise par un nombre important de décès tant chez les Blancs que chez les esclaves dû à une épidémie de variole qui va toucher aussi bien Saint-Paul que Saint-Denis. Cette épidémie, et ses conséquences, nous privent sur la zone de Saint-Paul pour laquelle nous avons essayé de reconstruire un certain nombre de familles, de données permettant d'établir les lignées familiales. On constatera, dans ce quartier, de nombreux remariages d'esclaves, signe que l'un des conjoints est décédé prématurément.



³⁰⁵ Idem p.141-142.

Commentant les données pour les Blancs, P. Eve estime :

« Les conséquences de cette crise sont importantes. Le niveau des naissances de 1728 n'est pas atteint avant 1760. En fait, il faut atteindre 1778 pour dépasser définitivement le cap des 41 naissances. »

On constate donc que les esclaves, eux, auront une natalité bien plus positive puisque dès 1730, ils retrouvent un niveau supérieur à celui précédant l'épidémie et que le taux de croissance redevient aussitôt positif.

Le même phénomène se constate dans le quartier de Saint-Louis avec 84 naissances et 42 décès entre 1728 et 1732 ainsi qu'à Saint-Denis où on enregistre, entre 1721 et 1731, 195 naissances et 124 décès et à Sainte-Suzanne, quartier peu touché par l'épidémie de variole, où l'on dénombre, entre 1724 et 1735, 926 naissances et seulement 335 décès. Ce solde positif va par la suite diminuer puis devenir négatif, en raison de la sous-estimation des naissances mais également par l'augmentation des décès d'esclaves arrivés adultes.

Entre 1750 et 1759, P. Eve³⁰⁶ relève 644 décès d'esclaves à Saint-Paul et 1055 naissances. Sur Saint-Denis, pour la même époque, il recense, entre 1750 et 1759, 610 décès, et 528 naissances.

Ces différentes données, mariages, naissances et décès chez les esclaves durant la période de la Compagnie des Indes, démontrent ainsi la vitalité de la population esclave, le nombre important de familles reconnues par les maîtres, avec une évolution progressive vers un déni de celles-ci, en fin de période.

Reconstituer ces familles comme nous le ferons pour la période qui précède l'abolition, n'est pas possible ici de manière exhaustive. Le manque de données archivées, en particulier les recensements bien trop incomplets ne permet pas d'appréhender de manière satisfaisante ce que l'on peut appeler des dynasties d'esclaves, ou plus simplement des lignées. Quelques exemples pourtant attestent de cette réalité familiale. Le travail de R. Bousquet³⁰⁷ en fait la démonstration pour la famille Lamboutique.

« La famille de Jacques Lamboutique est une des familles d'esclaves que l'on peut partiellement reconstituer grâce aux dépouillements des registres paroissiaux ... Cette famille peut être considérée comme une famille d'esclaves représentatives des premiers

³⁰⁶ Eve, Prosper. *Naître et mourir ...* Op. cit. p.110, 129 et 147.

³⁰⁷ Bousquet, Robert. Op. cit.

temps du peuplement de Bourbon ... les grands-parents paternels, le père et la mère puis les douze enfants... »

La poursuite du travail de cet historien nous permet de préciser l'existence de descendants du premier couple à la quatrième génération. La généalogie de cette famille est présentée dans le tableau suivant.

On peut noter que certaines unions se font dans la parenté proche. Ainsi, le mariage entre Gilles Lahératchy et Marie Lamboutique en 1704 et celui entre Jacques Lamboutique et Marianne Lahératchy en 1691 se font entre cousins au premier degré sans que soit signalé, dans les actes religieux, la moindre dispense pour affinité. La négation de la parenté de l'esclave trouve ici une démonstration.

Les unions dans la société des Blancs vont se caractériser, à partir de 1740³⁰⁸, par un certain nombre de mariages nécessitant une dispense pour consanguinité, une cinquantaine entre 1740 et 1780, en général au troisième degré. Auparavant, cela n'est noté que dans trois cas sur le quartier de Saint-Paul.

Pour notre part, à partir du recensement de 1735, le croisement des données nous a permis d'insérer, pour le quartier de Saint-Paul, 740 esclaves dans une relation de parenté ou de filiation, soit 32,3 %.

Cela comprend des couples mariés, des enfants légitimes mais également des liaisons non reconnues par le pouvoir religieux. C'est ainsi que de nombreuses naissances sont dites « *d'une négresse païenne* » sans que celle-ci soit systématiquement dénommée. La négation de la mère est caractéristique dans ces cas. Le père est clairement identifié dans les naissances légitimes mais parfois également lors de naissances naturelles.

Ursule, née en 1732 est la fille de Louise, esclave malgache de 17 ans, appartenant à Chevalier, « *qu'elle dit avoir eu de Dussac* »

Annette, née en 1733, est dite « *fille illégitime d'un nommé Bernard* », 30 ans, malgache et de Marianne, 20 ans malgache, « *tous deux païens* », esclaves de Gervais Donnant.

La même année, on relève également Marguerite, née en 1733, « *fille illégitime de Jean et de Marie esclaves païens de Mr Gachet* ».

Athanaze, né en 1734, de Vau 43 ans, malgache, « *qu'elle dit avoir eu d'un noir païen nommé Thomas* », 41 ans, malgache, sont tous deux esclaves de Pierre Noël.

³⁰⁸ Gérard, Gilles. Op. Cit. p.119.

Marguerite est née en 1732, de Marianne, 20 ans, malgache, « *qu'elle dit avoir eu du noir* » Etienne, 22 ans, malgache, tous deux esclaves d'Adam Jams. Le mariage religieux d'Etienne et de Marianne en 1737 n'entraînera aucune modification dans le statut de l'enfant

Il est intéressant de noter que lors de naissances d'enfants naturels et dont le père est mentionné, ce dernier appartient à chaque fois au même propriétaire d'esclaves. Cela indique que les couples, légitimes ou non, cautionnés ou non par le maître, se constituaient sur la même habitation. Une des raisons principales doit se trouver sans doute dans le contrôle permanent des déplacements des esclaves afin d'éviter tout regroupement hors habitation et toute tentative de fuite. Il apparaît également qu'un relatif équilibre du sex ratio dans de nombreuses habitations permettait un choix matrimonial assez ouvert sur le lieu de résidence.

L'exemple ci-dessous présente les esclaves recensés en 1735 dans le Quartier de Saint Paul, chez Jeanne Gruchet, Veuve Antoine Hoarau, avec, dans la dernière colonne, les alliances enregistrées avant ou après 1735 ainsi que les filiations attestées de quelques esclaves.

On peut relever que les enfants nés avant l'union des parents ne présentent que l'ascendance maternelle et non pas celle paternelle, aléatoire à partir de ces documents. Un autre point à relever est la présence de deux esclaves malgaches âgés de 9 ans. Soit ils viennent d'arriver à Bourbon, mais leur dénomination suggère un baptême déjà réalisé, soit ils sont arrivés avec leur mère plusieurs années auparavant. Aucun document sur la Traite ou la vente des esclaves ne nous permet à ce jour d'établir une filiation entre Louis ou Germain et éventuellement, Marianne, Brigitte. De même, rien ne s'oppose à ce que Laurent puisse éventuellement être le géniteur d'un de ces esclaves.

Sur cette propriété, plus de 76 % des esclaves sont inscrits en 1735 dans une structure familiale que nous pouvons attester.

Les liens filiaux entre esclaves malgaches sont quelquefois signalés. Ainsi en 1718, a lieu le baptême d'Augustin, trois ans, malgache, « *venu avec sa mère encore païenne* », tous deux esclaves d'Antoine Maunier.³⁰⁹ ; En 1730, René, âgé d'un an et demi,

³⁰⁹ A.D.R. GG2.

malgache, est dit lors de son baptême, fils « *d'une négresse païenne nouvellement arrivée* », esclave de Thomas Elgard.³¹⁰

1	Augustin	35	Malgache	= 1732 Marie
2	Vincent	35	Cafre	= 1726 Olive
3	Laurent	35	Malgache	= Brigitte (13) ; = 1737 Marguerite
4	François	17	Créole	= 1737 Cécile
5	Sébastien	13	Créole	De Marguerite
6	Joseph	12	Créole	De Marianne (12)
7	Jacques	8	Créole	de Thérèse (14)
8	Bruno	1	Créole	De Laurent (3) = Brigitte (13)
9	Paul	20	Malgache	= 1739 Rose (15)
10	Louis	9	Malgache	
11	Germain	9	Malgache	
12	Marianne	35	Malgache	D'où Joseph (6)
13	Brigitte	30	Malgache	= Laurent (3) d'où Bruno (8), Pélagie 1731
14	Thérèse	54	Malgache	= 1726 Joseph ; d'où Jacques (7), Pauline 1728 ; = 1737 Germain
15	Rose	14	Malgache	= 1739 Paul (9)
16	Charité	20	Malgache	
17	Aline Alice	2	Créole	

En 1733, on signale encore, lors d'un baptême, l'attribution de paternité à un Blanc. Catherine, baptisée en 1733³¹¹, fille d'Hélène « *qu'on dit qu'elle a eu d'un blanc* » Le dépouillement des registres des baptêmes à Saint Paul, entre 1718 et 1734, nous renseigne sur l'importante natalité observable dès cette époque. En excluant bien sûr les baptêmes d'adultes et de jeunes enfants arrivés avec leur mère, on recense 780 naissances d'enfants créoles³¹².

Dans le recensement de 1735, on ne trouve plus que 466 personnes âgées de moins de 17 ans. Cela représente moins de 60 % d'enfants ayant survécu, en particulier à l'épidémie de variole de 1729. Les ventes ou déplacements éventuels d'enfants vers d'autres quartiers, non étudiés ici, seraient logiquement compensés, du moins partiellement, par des mouvements dans l'autre sens. Parmi les 780 enfants créoles baptisés, il faut noter que 380, soit 48,7 %, sont issus de parents reconnus par les

³¹⁰ A.D.R. 2MiEC 765.

³¹¹ A.D.R. idem ; 19 juin 1733, n°2307.

³¹² A quelques unités près, nos données chiffrées pour les baptêmes recouvrent celles présentées dans ses travaux de démographie historique par Prosper Eve, op.cit. p.97.

maîtres à travers leur mariage et que 27, soit 3,5 %, se voient attribuer une ascendance dite illégitime en raison du non mariage de leurs parents, le plus souvent qualifiés de « *paiens* ».

Dans quelques cas, on trouve mention du décès du père, légitimement marié.

Ainsi, Jacques, esclave de Henry Hibon, baptisé en 1729 est dit fils de Jacques, décédé, et de Agathe ; de même, Grégoire, baptisé en 1730, appartenant aux Prêtres Missionnaires, est fils de Pierre, décédé, et de Rose.

On dénombre également 197 enfants (25,2 %) dont la mère, seule parent identifiée, est elle-même baptisée et 173 (22,2 %) où cette dernière est qualifiée de « *paienne*. »

Dans quelques cas enfin, les enfants sont signalés comme descendants d'une personne baptisée et d'une autre « *paienne* ».

On trouve aussi des mentions d'enfants « *naturel et légitime* » issus de parents non mariés, telles que Barbe³¹³, esclave d'Etienne Hoareau, baptisée le 11 novembre 1725 et dite « *filie naturelle et légitime de Louis et Geneviève* », de même que Martin, baptisé en 1726, fils de Jacques et Françoise, esclaves de Maunier.³¹⁴

Globalement, cela signifie que plus de la moitié des jeunes esclaves créoles, 52,6 %, ont une double ascendance signalée par leur maîtres. Pour les autres, la non reconnaissance par le maître ou le prêtre n'implique nullement l'absence de paternité connue. Les mariages entre esclaves, qui se poursuivront durant la période de la Compagnie des Indes, ne pourront entraîner de reconnaissances d'enfants. De même, lors des décès des esclaves, aucune mention dans les registres paroissiaux ne permet de reconstituer l'ascendance des esclaves créoles devenus adultes.

La reconstitution des familles d'esclaves à partir du recensement de 1735 ne peut être que partielle car un certain nombre de propriétaires, petits ou grands, ne semblent pas avoir favorisé les unions de leurs esclaves ni bien souvent fait baptiser adultes et enfants.

Ainsi, chez Jean Cazenove, propriétaire de 59 esclaves, aucun des quatre enfants créoles n'a pu être rattaché à une mère ; deux mariages sont observables alors que 18 femmes

³¹³ A.D.R. 2Miec765, actes n°1572 et 1592.

³¹⁴ Prosper Eve, op.cit., p.107, analyse ce genre d'acte comme preuve que beaucoup de naissances illégitimes sont l'œuvre d'esclaves vivant maritalement. Une autre explication peut être envisagée : les transcriptions des naissances étaient faites selon un modèle qui parfois était reproduit systématiquement avant de rayer (ou d'oublier de le faire) les mentions incorrectes. Cela expliquerait également par la suite un certain nombre d' « incongruités » dans les actes d'état civil.

sont recensées. Chez Louis Morel, parmi les 64 esclaves, on note quatre couples mariés, un enfant créole avec identification de la mère mais dix autres enfants de moins de 11 ans sont sans parenté signalée.

A l'inverse chez Henry Hibon, parmi douze enfants créoles de moins de 16 ans, huit ont une ascendance complète, deux n'ont que la mère et deux autres aucun parent identifiable.

De manière globale, pour le quartier de Saint Paul, le nombre d'enfants créoles de moins de 15 ans s'établit à 428 personnes. Nous pouvons en réinscrire 226 dans une filiation. A noter un équilibre naturel du sex ratio avec 213 garçons et 215 filles.

Chez les adultes créoles 83 hommes – dont certains ont plus de 40 ans et Michel 61 ans- , et 67 femmes – dont la plus âgée a 58 ans – on relève à l'inverse un déséquilibre qui peut être attribué en partie aux décès précoces des femmes en couches ou suite aux naissances, compte tenu des problèmes sanitaires.

Parmi les esclaves malgaches, groupe le plus nombreux, les garçons de moins de 15 ans sont 166 mais on ne peut établir une filiation ou une alliance que pour douze d'entre eux. Les filles de moins de 15 ans sont 75 et seuls cinq sont identifiables par une alliance.

Ces caractéristiques se retrouvent également dans le groupe des « Cafres » et des « *Malabare* »³¹⁵.

Pour les adultes de ces trois groupes, l'inscription dans une structure familiale se fait essentiellement par le mariage.

A noter enfin que le remariage des veufs ou veuves est relativement fréquent dans chaque groupe. Le déséquilibre global du sex ratio chez les adultes implique une fréquence plus soutenue du remariage chez les femmes.

La question de « l'encouragement » à la procréation des esclaves doit être posée dans certains cas. Selon R. Bousquet³¹⁶ :

« Par le baptême puis par le mariage, les maîtres tentent-ils de développer une stratégie du mariage chrétien qui vise à augmenter la natalité et réduire les frais de renouvellement de la main d'œuvre servile... »

³¹⁵ Le terme de Cafre, reprend la dénomination officielle des esclaves venus d'Afrique et sera conservé jusqu'en 1848 ; la dénomination de *Malabare*, pour les personnes venues d'Inde, sera utilisée moins longtemps. Nous utiliserons le terme d'Indien à partir de 1830.

³¹⁶ R. Bousquet, op.cit, p.14.

Pierre Poivre³¹⁷ soutient que la meilleure façon d'éviter des troubles causés par les esclaves est, pour les maîtres :

« *d'être juste et bienfaisant envers les malheureux, de favoriser par les mariages la multiplication des ouvriers devenus nécessaires.* »

On ne trouve pas mention dans les différentes sources d'archives ou autres récits, de « fermes d'élevage » à Bourbon durant cette première période de l'esclavage. Les habitations ne possédant que des femmes esclaves sont celles n'ayant qu'un ou deux esclaves. Rien ne permet ainsi d'attester à un recours à des esclaves «*étalons* » comme il sera parfois question aux Antilles, en particulier dans la littérature romanesque.

On doit cependant s'interroger sur les caractéristiques de certaines habitations.

Ainsi, la propriété de Jean Gruchet³¹⁸, en 1735, regroupe 35 esclaves dont 27 Créoles soit 77 %. Parmi ceux-ci, 21 enfants ont moins de 15 ans. Cette proportion est très importante en comparaison de ce qu'on observe chez les autres propriétaires.

Le tableau ci-après permet de constater cette réalité.

Cette présentation, dans ce tableau, des familles esclaves fournit un pourcentage d'esclaves insérés dans une structure familiale important sur cette propriété, à plus de 77 %.

Comme dans les autres données que nous fournirons tout au long de ce travail, ce chiffre est *a minima*. Nous avons exclu les six enfants créoles pour lesquels nous n'avons pas trouvé trace d'ascendants mais cela ne dépend que de la qualité des registres et des déclarations des maîtres.

On peut noter qu'une seule femme adulte, Marie, (n° 19) est célibataire et ne possède aucune descendance ainsi qu'un seul homme, Louis, (n°35).

Toutefois, chez Jean Gruchet, on note trois baptêmes ; Jean et Madeleine en 1731 ainsi que Jacques en 1732, tous enfants d'une « *négresse païenne* » non nommée.

Nous retrouvons une descendante, à la troisième génération, d'Etienne Lamboutique³¹⁹, Marguerite (n°17), qui s'unit à un homme malgache.

³¹⁷ P. Poivre, Voyages d'un philosophe ou observations sur les mœurs et les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique., An II, p,161. Voir l'annexe n°17 sur « *la jeunesse propre à multiplier.*

³¹⁸ Selon Antoine Boucher, Mémoire pour servir à la connoissance particulière de chacun des habitans de l'Isle de Bourbon p.81, Jean Gruchet, un des plus riches habitants vers 1704 possédait à cette époque « 5 noirs et quatre négresses ».

³¹⁹ Les patronymes de Lamboutique et Lacratchy sont ajoutés par nous-mêmes dans la colonne de droite mais ne figurent pas dans la feuille de recensement.

Des six enfants que les registres paroissiaux des baptêmes lui attribuent, seuls quatre sont encore sur la même propriété que leurs parents et vivants en 1735.

Ces enfants, de la quatrième génération des Lamboutique ont certes une ancestralité connue sur l'île du côté maternel mais une négation partielle de leurs ancêtres du côté paternel.

Si on examine la généalogie de la famille Lamboutique, établie pour la période 1640-1734, on note, outre quelques alliances dans la parenté proche déjà signalées, que quatre générations peuvent être établies. Elles n'ont certes pas coexisté mais au moins trois générations ont vécu chez des propriétaires apparentés.

Nous avons vu plus haut que le recensement de 1690 chez Gilles Launay indiquait deux couples adultes mariés, sans doute Etienne Lamboutique et Marguerite Caze ainsi que Gilles Lahératchy et Jeanne Caze, les deux femmes étant sœurs.

Ce même recensement relevait la présence de « *sept à huit petits negres et négresses* »³²⁰, issus, sans doute, de ces deux couples. Au recensement de 1704³²¹, on peut attester que ces enfants sont encore tous vivants. A cette époque, avec les naissances survenues depuis 1690, on relève trois survivants sur quatre des deux couples initiaux et une descendance constituée de vingt personnes, enfants et petits enfants, soit trois générations d'esclaves sur la même propriété.

Au recensement de 1709³²², le décès de Gilles Launay ainsi que les alliances de ses filles avec Jacques Auber et Gilles Dennemont, entraînent une dispersion de ces esclaves. La Veuve Launay ne déclare plus que quatorze esclaves, tous descendants des premiers couples.

En 1735, des quatre personnes à l'origine de la famille Lamboutique-Lahératchy à Bourbon, on passe à neuf, vivantes, à la seconde génération, puis à vingt-quatre à la troisième génération et enfin à dix à la quatrième. Si le couple formé par Etienne Lamboutique et Marguerite Caze a eu au moins six enfants, sans doute sept ou huit, celui de leur fils Jacques, marié avec Marianne Lahératchy, en aura douze ou treize dont une fille, Marguerite sera mère déjà de six enfants en 1735. Le couple d'Athanaze et Catherine Chirama en aura quant à lui cinq.

³²⁰ Et non pas « 7 négrillons et huit négrillonnes » comme l'écrit M. Dion.

³²¹ AOM G1-477.

³²² AOM G1-477. Le récapitulatif global de la population à Bourbon, pour cette année 1709, précise : « *Il y a beaucoup d'aparences que cet Etat n'est point juste.* »

Tableau XII : Recensement de Jean Gruchet en 1735 ³²³				
1	Jérôme	22	Malgache	= Véronique (33)
2	Jacques	40	Malgache	= 1719 Marguerite Lamboutique (17)
3	Denis	39	Créole	= 1718 Marthe d'où Angélique 1718, André (32), Louise (24), Philippe 1726, Ambroise 1728; = 1743 Magdeleine (21)
4	François	35	Créole	= 1719 Ignace (18)
5	Louis	17	Créole	
6	Mathieu	15	Créole	= 1736 Rose (22)
7	Denis	9	Créole	
8	Paul	8	Créole	
9	Antoine	7	Créole	De Jacques (2) = Marguerite (17)
10	Joachim	4	Créole	De Jacques (2) = Marguerite (17)
11	Joseph	13	Malgache	= 1738 Marguerite (29)
12	Etienne	13	Malgache	= 1736 Cécile (23)
13	Jean	3	Créole	De Jacques (2) = Marguerite (17)
14	Marc	3	Créole	
15	Athanaze	5	Créole	
16	Henry	15	Malgache	Hors service
17	Marguerite	35	Créole	De Jacques Lamboutique = Marianne Lacratchy ; = 1719 Jacques (2) d'où Elisabeth 1734, Jacques 1722, Louis Antoine (9), Joaquim (10), Suzanne (28), Jean (13)
18	Ignace	43	Malgache	B 1818 ; = 1719 François (4) d'où Isabelle 1720, Pélagie 1723
19	Marie	38	Malgache	B 1721 ;
20	Thérèse	22	Créole	D'où Marthe (31)
21	Magdeleine	17	Créole	D'où Catherine (30) ; = 1743 Denis (3)
22	Rose	14	Créole	= 1736 Mathieu (6) d'où Augustin 1734
23	Cécile	13	Créole	De Catherine = Pierre ; = 1736 Etienne (12)
24	Louise	9	Créole	De Marthe = Denis (1030)
25	Geneviève	5	Créole	De Suzanne (chez Maunier-Gruchet) = Joseph (chez Maunier-Gruchet)
26	Olive Aline	9	Créole	
27	Agathe	3	Créole	De Thérèse, négresse païenne
28	Suzanne	1	Créole	De Jacques (2) = Marguerite (17)
29	Marguerite	14	Créole	= 1738 Joseph (11)
30	Catherine	0,2	Créole	De Magdeleine (21)
31	Marthe	0,7	Créole	De Thérèse (20)
32	André	8	Créole	A Pierre Gruchet; de Denis (3) = Marthe
33	Véronique	15	Créole	A Pierre Gruchet ; = Jérôme (1) d'où Sylvestre 1834
34	Jacques	8	Créole	A Françoise Gruchet
35	Louis	37	Malabare	A Françoise Duhal

³²³ Tableau réalisé en croisant les actes de baptême et de mariages entre 1718 et 1740 (A.D.R. GG2)

Pour ce couple, on peut relever qu'il s'est marié en 1700, que la femme et son bébé de six mois sont en 1704 chez Gilles Dennemont³²⁴ alors que le père, René Lamboutique, est toujours chez Gilles Launay.

La maison de Gilles Launay se trouve « *sur les sables Entre la mer et l'étang* », et celle de son gendre est à proximité :

« *Située au bord de letang du Coté de La Montagne* ».

Il est précisé également que :

« *Le dit Dennemont fait sa Demeure Ordinaire chez Gilles Launay son beau Pere.* »

On peut signaler également que Jacques, né en 1722 de Jacques, malgache et Marguerite Lamboutique, sera affranchi en l'an VI suite à la requête en liberté déposé par S. Auber, exécuteur testamentaire de Françoise Gruchet décédée, dans les termes suivants :

« *Jacques, créole âgé de soixante quinze ans, Joseph malgache âgé de soixante ans et Marie Joseph sa femme, fille de Jacques, âgée de 46 ans.* »³²⁵

Une partie de cette dynastie se retrouve dès lors dans le groupe des Libres de couleur. Une donation de deux jeunes esclaves cafres est complétée par un terrain au lieu-dit Bassin Bleu.

Il est malheureusement impossible d'attester du devenir des autres personnes de cette famille d'esclaves. Les mentions de propriétaires lors des mariages étant bien souvent absentes, le père de plus en plus négligé, les décès mal enregistrés, font qu'un travail rigoureux ne peut confirmer les hypothèses pourtant bien souvent probables. L'étude des unions des maîtres, ainsi que les informations recueillies lors des décès et partage, permettent cependant, jusqu'en 1735, de suivre la plupart de ces esclaves.

Il est utile de préciser une autre particularité de cette famille, à savoir que l'épouse du propriétaire était la propre sœur de Marguerite et Jeanne Caze, ce qui a sans doute joué dans la non dispersion de la famille. La plupart des descendants de ces esclaves seront d'ailleurs, lors du décès du propriétaire, puis celui de son épouse, attribués aux enfants de ces derniers, leurs cousins.

³²⁴ Idem. Au recensement de 1690, Gilles Dennemont est « *grand garçon creolle de cette ile, demeure chez Gilles Launay son Parain.* »

³²⁵ A.D.R. 3 E214 ; Maître Chauvet, acte n°2004 du 16 Ventose An VI.

Reconstitution de la famille **LAMBOUTIQUE** : les ancêtres

Jeanne CAZE = Gilles Lahératchy 1645-avt 1709 Mada d'ou
 Gilles 1681, Marianne 1679, Vincent 1683

1/ **Etienne LAMBOUTIQUE** 1640 Mada + apr. 1709) = **Marguerite CAZE** 1655, fils
 de Mouan et de Reine Laixor, du pays d'Ifouchy / fille de Ranoulo du pays d'Anossy d'ou

2/ Jacques 1672 = 1691 Marianne Lahératchy d'ou
 3/ Charles 1695-1733 ; = avant 1729 Madeleine, Malgache
 3/ Jean 1697 ; = 1723 Anne, Annette, malgache 1710 d'ou
 4/ Louis 1724
 4/ Pierre 1726 (chez J. Auber)

3/ Jacques : 1699-+ avt 1704
 3/ Anne 1701
 3/ Marguerite 1703 ; = 1717 Jacques 1695 Mada (J. Auber) d'ou
 4/ Elisabeth 1734
 4/ Jacques 1722 ; affranchi en l'an VI ; = ? d'ou
 5/ Marie-Josèphe 1751 ; = Joseph, Malgache 1737
 4/ Louis Antoine 1724
 4/ Joaquim 1727
 4/ Suzanne 1734
 4/ Jean 1732

3/ Pierre 1707
 3/ Louise 1710 ; = 1723 (A Mme Launay)
 3/ Marie Josèphe 1711
 3/ Jacques 1713-1714
 3/ Jacques 1715
 3/ Françoise 1715
 3/ Jacques 1718
 3/ Raymond 1720

2/ Athanaze 1680 ; = 1700 Catherine Chirama 1687 Malgache d'ou
 3/ Louise 1704,
 3/ Appoline 1714 (chez Gilles Dennemont = Marguerite Launay)
 3/ Barbe 1718/
 3/ René 1721
 3/Julienne 1725 (chez Dennemont)

2/ Etienne 1682 ; = 1711 Geneviève Sinamsine d'ou
 3/ Marc 1714

2/ René 1678 ; = 1699 Thérèse Zanafoi 1784 Malgache d'ou
 3/ Grégoire 1700 ; = Agathe d'ou
 4/ Françoise 1721
 - 4/ Alexis 1723 (chez Launay)
 3/ Charles 1734
 3/ Lucine 1719
 3/ Brigitte 1726 (la mère veuve à la naissance)

2/ Marie Marthe ; = 1690 Etienne Mitsiki
 = 1704 Gilles Lahératchy 1681 d'ou
 3/ Marie Anne 1714

2/ Claire 1792 ; = 1704 Vincent Lahératchy 1683 d'ou
 3/ Brigitte 1720

Enfin, la présence chez ce propriétaire de huit enfants de moins de neuf ans, dont nous ne trouvons trace lors des baptêmes, oblige à relativiser la tenue et la rédaction de ces documents.

Cela signifie que dès la période de la Compagnie des Indes, les registres paroissiaux ne prenaient pas en compte la totalité des naissances.

Le recensement suivant, celui d'Angélique Caron, veuve Touchard, illustre le type moyen de reconstitution de famille que l'on peut opérer à partir du croisement des données avec les registres de baptêmes et de mariages³²⁶.

A leur mariage en 1699, Pierre Cathingue et Catherine Finanrephe étaient dits « *domestiques et esclaves* » de Louis Caron, père d'Angélique Caron. Aucune mention n'indiquait leurs âges et origine. A la naissance de Martin (n°1), en 1721, son présumé père, et conjoint de sa mère, n'est plus nommé. Il en est de même en 1723 à la naissance de Pélagie (n°12). N'ayant pas d'indication sur la date du décès de Pierre Cathingue, on ne peut affirmer sa paternité.

A la différence toutefois de Catherine (n°9) dont le père est précisé comme inconnu. On retrouve ici aussi la disparition du patronyme de Catherine, signalé en 1699 mais absent lors de la naissance de ses enfants.

Sur cette propriété d'A. Carron, le pourcentage d'esclaves vivants en famille, est de 77% ; les trois esclaves que nous n'avons pu rattacher à une mère ou un père sont trois jeunes enfants créoles.

Lors des mariages entre Blancs, les apports d'esclaves comme dot, signalent également les unions de ces derniers. Ainsi lors du mariage de François Bachelier en 1716 avec Thérèse Mollet, l'époux apporte dix esclaves dont Gaspard et Jeanne, mariés ainsi que plusieurs esclaves créoles : Charles, François, Bernard, Hélène, Barbe et Thérèse.

La même année, « *Firense 15 ans, Malgache, et son enfant femesle non baptisée* », âgée de cinq mois, font partie de l'apport de Bègue lors de son mariage avec Jeanne Jefire.

D'autres types de documents, tels que ceux relatifs aux successions, permettent d'évaluer l'importance des familles esclaves. Les recherches d'A. Jauze³²⁷ apportent de nombreuses références à des familles « conservées » lors des cessions. Ainsi, celle de :

³²⁶ Idem pour les patronymes de Cathingue et de Finanrephe.

³²⁷ Jauze, Albert. *Esclaves et patrimoines*. Op. cit. p.71.

« Antoine malgache agé d'Environ trente cinq ans, Appoline sa femme créole agée d'environ trente ans, Thérèse Et Marie Joseph leurs Enfants Créoles agés l'une de cinq ans Et l'autre de deux mois. » ou celle de « Joseph caffre, agé de trente huit ans, infirme, Dauphine malgache sa femme agée de trente cinq ans, Etienne agé de neuf ans, Christophe agé de sept ans, Marthe agée de cinq ans, Clément agé de trois ans, Véronique agé de deux ans et Lucine agée de trois mois, Leurs enfants créoles. »

1	Martin	15	Créole	De Catherine Finanrephe (3) = Pierre Cathingue +
2	Jacques	19	Malgache	= Geneviève (5)
3	Catherine FINANREPHE	50	Malgache	= 1699 Pierre Cathingue ; d'où Marguerite (7), Martin (1)
4	Louise	32	Malgache	D'où Brigitte (11), Antoine 1718, Sylvestre 1822
5	Geneviève	26	Malgache	= Jacques (2) d'où Catherine (9), Pélagie (12), Germain 1727
6	Marie	18	Créole	
7	Marguerite	12	Créole	De Catherine Finanrephe (3) = Pierre Cathingue +
8	Françoise	12	Créole	De (illisible) et de père inconnu
9	Catherine	9	Créole	De Geneviève (5) = Jacques (2)
10	Suzanne	6	Créole	
11	Brigitte	2	Créole	De Louise (4)
12	Pélagie	2	Créole	De Geneviève (5) = Jacques (2)
13	Luce	1	Créole	

On peut noter la présence de famille importante telle que celle d' :

« une famille d'esclaves créoles dont le père Pierrot a 45 ans, la femme, Suzanne 35 ans et les sept enfants entre trois et quinze ans. »³²⁸

Un travail similaire pour la Guadeloupe³²⁹ indique que :

« Les inventaires nous renseignent également sur les structures familiales des esclaves : les mères sont le plus souvent seules, et leurs enfants sont énumérés à leur suite. Les cas des couples légitimes sont bien sûr mis en avant ; dans quelques cas aussi rares les enfants sont énumérés à la suite du père. »

³²⁸ Idem, succession de feu Pierre Nativel à Manapany ; 3 E/1543.

³²⁹ Frisch, Nicole, Frisch, Marc. Op. cit. 1987, vol 2, n°2. P.95.

Le bilan global de reconstitution de familles d'esclaves basée sur le recensement de 1735 se caractérise par un nombre important d'unions légitimes d'esclaves et un pourcentage d'enfants créoles ayant deux géniteurs reconnus. Cela sous entend qu'à côté des alliances légitimées existaient des alliances « marrons ». Alors que pour la période précédant l'abolition nous disposerons de sources permettant de quantifier et d'attester de cette réalité, tant que l'île sera gérée par la Compagnie des Indes, nous ne pouvons confirmer cette situation. Cependant, *a minima*, le taux de naissances considérées comme illégitimes par les pouvoirs religieux et civils indique la présence de familles mono parentales. L'importance quantitative à cette époque d'esclaves non natifs et marqués par leur système culturel, en particulier dans le domaine de la famille, permet d'envisager que la recherche, par quelque moyen que ce soit, d'une légitimation de relations affectives par le maître et les prêtres ne devait pas être la priorité de ces esclaves déracinés.

On doit souligner le nombre moyen d'enfants par famille esclave. Il n'est pas considérable, en moyenne aux environs de deux identifiés, ce qui ne permet pas un accroissement naturel de la population mais permet son maintien. Il faut cependant prendre en compte les autres enfants créoles dont nous ne pouvons attester de la filiation, soit en raison du caractère partiel des registres soit à cause du décès de l'un ou des deux parents. Il est bien plus probant de se baser sur le nombre croissant d'individus créoles comme nous l'avons signalé plus haut.

Les registres de décès étant sommaires pour les jeunes enfants, à la différence de ce que nous noterons durant les décennies précédant l'abolition, la fertilité des femmes ne peut correctement être étudiée. Nous pouvons juste l'estimer, au regard du taux de mortalité que nous pourrions appréhender par la suite, aux environs de quatre à cinq enfants par femme féconde.

Les outils de la démographie historique, tel que le taux de natalité ou de mortalité, pertinents dans les espaces où ils ont été élaborés, doivent être mis en question dans les espaces comme les îles de l'Océan Indien où l'apport permanent d'hommes et de femmes à travers la Traite change à la fois la pyramide des âges, le sex-ratio ou la probabilité de décès par l'afflux d'adultes maltraités. L'étude comparative avec d'autres espaces fonctionnant selon d'autres systèmes économiques, donc démographiques, nous apparaît de peu d'intérêt. De plus, le manque de rigueur manifesté dans la tenue des

registres paroissiaux – à un degré plus fort pour les registres d'enregistrement des naissances, décès et mariages des esclaves après la Révolution – minore fortement les analyses que l'on peut effectuer avec ses outils.

Si la question sous-jacente à ce débat porte sur la nécessité ou non d'un recours, pour des raisons économiques, à une augmentation considérable de la Traite des esclaves pour permettre le développement de la culture du café à des fins spéculatives, il est certain que l'augmentation naturelle de la population dite créole ne pouvait apporter une réponse rapide à ces besoins.

L'autre interrogation, permanente dans l'histoire de Bourbon, sur l'éventualité, et ses motifs, d'une faible natalité chez les esclaves par refus de constitution de couples ou refus d'enfants, n'est à notre avis qu'un prétexte justifiant la réponse apportée à la première question.

Sur un plan strictement démographique, il semble que dès 1735, les ressources humaines pour une reproduction et une survivance de la population esclave de Bourbon sont suffisantes. En cela, il ne faut pas comprendre qu'une croissance démographique semblable à celle complètement artificielle que la Traite entraînera était possible mais que le peuplement de l'île, par son rapport entre esclaves masculins et féminins ainsi que par la fertilité des femmes, aurait pu, en cas d'arrêt de la venue de nouveaux esclaves, se poursuivre à travers une croissance sans doute faible compte tenu des conditions de vie, en particulier celles sanitaires.

4) Rôle et responsabilité du pouvoir religieux à l'époque de la Compagnie des Indes

« *Le premier Code Noir est promulgué l'année de révocation de l'Edit de Nantes, assurant la suprématie catholique dans un royaume qui se rêve de confession homogène... Dès l'article II, il est fait obligation de baptiser les esclaves. L'Eglise est bien l'autorité suprême.* »³³⁰

On peut noter que le concept de baptême est associé à celui de dénommer. C. Petit³³¹ considère qu'on débaptisait plutôt les esclaves car il s'agit de:

« *enlever à quelqu'un ... son nom, sa dénomination, pour lui en donner un autre.* »

En effet, on trouve mention des anciens noms des esclaves, sur les propriétés jusqu'en 1740, et du nom que leur confère le maître, le prêtre et le baptême catholique.

Dans le recensement de 1735, de nombreux esclaves non encore baptisés ont un nom qu'on peut présumer d'origine tel que Calle, Mahef, Saav ou Anfoua pour des Malgaches et Sambapoul, Sanbsonas, Manerou ou Sillery pour des Cafres.

L'article I de l'Edit du Roi sur les esclaves pour les îles de France et de Bourbon, promulgué en 1723, stipule que:

« *Tous les esclaves ... seront instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine, et baptisés à peine d'amende arbitraire.* »³³²

La société esclavagiste va donc se baser et se justifier sur une organisation, tant pour les maîtres que pour les esclaves, sous l'autorité spirituelle de l'Eglise.

Celle-ci fut représentée sur l'île dès 1676 par le père Bernardin. L'arrivée des Lazaristes en 1714 eut pour but l'évangélisation plus générale de Bourbon puis de l'Ile de France.

Les Prêtres Missionnaires vont, dès le début du peuplement, être signalés dans les actes de baptêmes, mariage ou décès. Ainsi le 25 août 1670, l'un d'eux, J. Jourdié, baptise Marguerite Casa.³³³

En 1672, le mariage d'Estienne Lamboutique et Marguerite Racase est célébré par F. Denis, Capucin, « *prédicateur et missionnaire apostolique.* »³³⁴

En 1692, une autre célébration de bénédiction nuptiale est faite par « *Frère Hyacinthe de Quimper, Capucin et Curé de l'île Bourbon.* »³³⁵

³³⁰ Christine Taubira, introduction, Codes Noirs, de l'esclavage aux abolitions, Dalloz, 2006, p.21.

³³¹ Petit, Christian. Identité et normativité juridique à La Réunion. P.117.

³³² Idem, p.59.

³³³ A.D.R. GG1 n°34.

³³⁴ Idem, n°44.

En 1731, à peine débarqués, les esclaves sont baptisés « à la chaîne »:

« Pierre, paul, andré, Jean-Jacques, Philippe, mathieu, Thomas, Etienne, Pauline, anne, Marguerite, Marie, Catherine, Jeanne, Geneviève, Théodose ... venus sur le bateau le duc de Noailles... »

Tous ont pour parrain Etienne, esclave. L'importance accordée, parfois, à la parenté spirituelle chez les esclaves est sans doute quelque peu exagérée. Entre un esclave parrain d'une quinzaine d'esclaves et des Blancs, parrains ou marraines d'un instant sur le papier et qui ignoraient les mouvements des esclaves que ce soit sur le plan géographique ou démographique, on se doit de limiter l'impact global de cette forme de parenté, ce qui n'exclut nullement des exceptions.

Si dans un premier temps, le travail des Lazaristes se traduit par la profusion de mariages d'esclaves, telle que nous l'avons détaillée précédemment, cela se dégrade peu à peu. Selon P. Eve³³⁶ :

« de 1726 à 1735, sur 3875 esclaves débarqués à Bourbon, 509 seulement (13,14 %) sont baptisés, de quoi décourager des missionnaires quelque peu zélés... Dès lors, à partir des années 1740, le message des Lazaristes semble trouver encore un peu moins d'écho à Bourbon... Les Lazaristes n'hésitent plus à avouer que la mission auprès des esclaves est impossible et sollicitent à maintes reprises leur rappel en France. Ils sont désarmés et ne parviennent pas à convaincre les maîtres de la nécessité de convertir ces êtres considérés sans âme.»

Ce phénomène de régression du nombre des mariages et des baptêmes d'esclaves va se poursuivre et s'amplifier après la rétrocession de Bourbon au pouvoir royal en 1767. L'inadéquation entre la volonté proclamée des pouvoirs religieux et les pratiques domestiques des maîtres d'esclaves et professionnelles des représentants locaux de l'Eglise, sera permanente jusqu'à l'abolition de l'esclavage. Ces derniers participeront au fonctionnement du système esclavagiste en possédant eux-mêmes des esclaves. Ils se distingueront cependant bien souvent en essayant de maintenir parmi leurs esclaves des pratiques d'unions religieuses. Jusqu'en 1767, on notera la fréquence des mariages d'esclaves appartenant aux Missionnaires. On en recense ainsi 69 dont 23 sur Saint Denis, 14 à Saint Paul et 11 dans la paroisse de Sainte Suzanne.

³³⁵ A.D.R. GG 13 n°15.

³³⁶ Prosper Eve, op.cit 1999; p,76-77.

Ils mettront tout en œuvre pour faire respecter les interdictions de concubinages tant chez les maîtres que parmi les esclaves. La pratique du concubinage – ou famille « marron » – est pourtant ordinaire dans le groupe de ces derniers. Manifestement, cela ne choquera vraiment que les représentants de l’Eglise. Chez Jacques Collet, en 1735, parmi les 31 esclaves dont sept femmes, sept hommes adultes et onze enfants créoles, il y a un veuf et seulement un couple marié. Sur l’habitation de Defortia, on ne compte qu’un seul couple marié mais dix femmes et vingt et un hommes adultes ainsi que six enfants créoles.³³⁷

Le pouvoir civil, par le biais du Conseil Supérieur³³⁸ fera certes quelques rappels à l’ordre sur les facilités accordées, volontairement ou non, par les maîtres à la cohabitation des esclaves mais ses décisions ne seront que peu suivies. Il rappelle ainsi l’interdiction :

« De s’immiscer de faire aucune conjonction illicite entre noirs et négresses que celles-ci devaient être logées nuitamment dans des cases séparées des noirs et fermant à clef. »

Les conditions d’habitat des Blancs au début du peuplement sont encore si précaires qu’il est difficile d’envisager ces solutions pour les esclaves. J. Barassin³³⁹ souligne que vers 1710 :

« Certains colons et les esclaves se contentaient de cahutes rudimentaires, petites cabanes en branche de palmier. »

Durant la période de la Seconde Compagnie des Indes, le nombre d’habitations regroupant moins de 40 esclaves est tel qu’on devine que la volonté des propriétaires de fonctionner selon les préconisations du Conseil Supérieur ne devait pas être très forte. A la fin de la période de la Compagnie des Indes, le nombre de mariages d’esclaves ainsi que celui de naissances légitimes va s’amenuiser considérablement. H. Gerbeau³⁴⁰ estime à environ 5 % le nombre de naissances légitimes et à seulement 10 % les enfants dont le père est connu. Cette évolution des chiffres n’indique rien de plus qu’une désaffection du clergé et des propriétaires pour l’établissement de liens légaux chez les esclaves et un mépris des pères esclaves. De même que, par la suite, l’absence

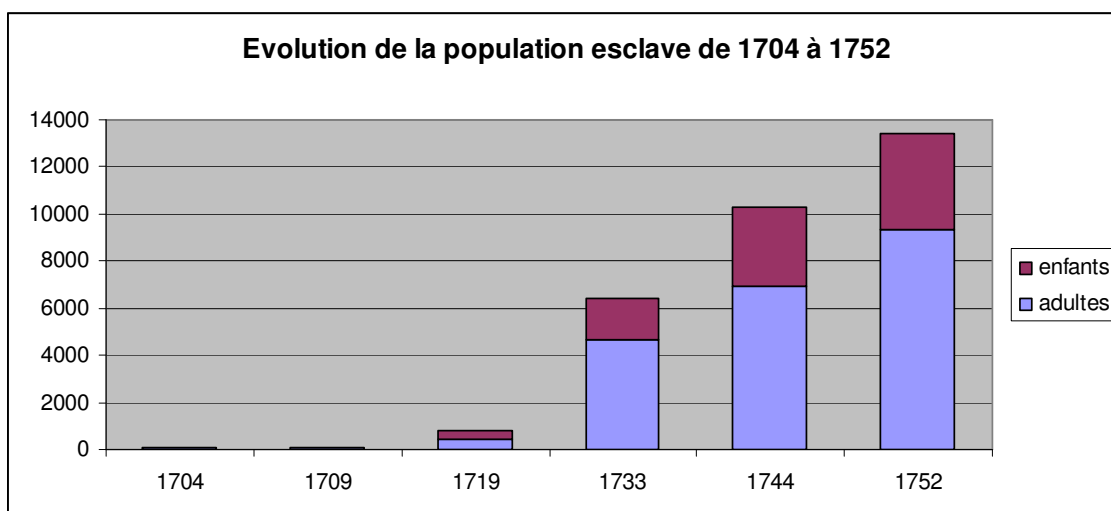
³³⁷ A.D.R. C° 770.

³³⁸ Cité par Prosper Eve, de Albert Lougnon, l’île Bourbon pendant la Régence Desforges Boucher, 1956 Paris.

³³⁹ Barassin, Jean. La vie quotidienne des ... Op. cit. ; p.175.

³⁴⁰ Gerbeau, Hubert. L’esclavage et son ombre. Op. cit. p. 1012.

d'enregistrement et de baptêmes d'esclaves ne signifie nullement un arrêt de la fécondité des femmes, cette baisse d'identification des pères ne peut être interprétée comme résultant de pratiques de « débauche et de luxure » des femmes esclaves. Ceci sera l'argument des maîtres pour dissimuler des naissances trop onéreuses pour eux. Pour conclure cette approche du développement des structures familiales des esclaves à l'époque de la Compagnie des Indes, le tableau suivant, tiré des données de M. Dion³⁴¹, indique l'augmentation générale de la population esclave en grande partie due à l'arrivée de non natifs mais également l'accroissement important de la population de moins de 15 ans. Précisons que les données ne permettent pas de distinguer l'origine de ces enfants dont un certain nombre, nous l'avons vu pour 1735, sont souvent de jeunes Malgaches, beaucoup plus rarement des Indiens ou des Africains.



Un premier bilan, à la fin de cette période qui s'étend sur environ un siècle, doit faire état de la présence permanente de la famille esclave, souvent légalisée, et dans bien d'autres cas, cachée ou ignorée. L'inscription dans la parenté et dans l'ancestralité est signalée chaque fois que les pouvoirs l'acceptent. Leur ignorance ou leur mépris de cet aspect de la vie des esclaves, ne doit pas masquer une réalité que nous avons essayé, avec sans doute de trop nombreux chiffres, de présenter dans toute sa richesse. Les documents d'époque sont bien sûr trop partiels et limitent les hypothèses que l'on

³⁴¹ Pour l'année 1719, ne sont connus que les chiffres pour le Quartier de Saint-Paul.

pourrait formuler sur le vécu quotidien des esclaves dans le domaine de la famille. Deux points essentiels se distinguent toutefois, l'inter-ethnicité des unions, et donc des familles, et l'endogamie résidentielle qui apparaît dans les mariages au sein de la même habitation.

Les mentions de parents nés entre 1750 et 1800 seront très fréquentes lors des régularisations d'unions avec ou sans reconnaissance d'enfants après 1848. Cela confirme la présence effective de la famille esclave, souvent sous des formes non reconnues par les maîtres mais sans aucun doute essentielle pour les esclaves tout au long de la période où l'île était gérée par la compagnie des Indes.

C/ 1767-1830, la famille esclave ignorée

Les périodes historiques qui s'ouvrent, à partir de la rétrocession par la Compagnie des Indes au Roi de France des colonies telles que l'île Bourbon et qui s'étendent de la Révolution Française au Premier Empire puis à la Restauration, seront, dans le cadre de notre approche, regroupées. En effet, les effets de l'évolution politique en France, y compris les premières lois d'abolition de l'esclavage, se situent dans un temps historique³⁴² qui ne correspond pas à celui de l'histoire des esclaves à Bourbon. Les conséquences de la Révolution³⁴³ ne concerneront, pour l'essentiel, que le monde des Blancs et des Libres. Le conservatisme des maîtres finira par s'adapter aux grands changements politiques, économiques et religieux intervenus à partir de 1789. Le monde servile – à l'exception des esclaves bénéficiant d'affranchissements, nombreux sous la Révolution mais qui de facto ne seront plus esclaves – continuera, lui, à subir la loi des propriétaires.

Selon C. Wanquet, la période royale puis celle révolutionnaire furent fortement marquées par:

*« un important essor démographique, la diversification de l'économie agricole et surtout une extraordinaire effervescence politique et sociale. »*³⁴⁴

Les répercussions sur le statut et la vie des esclaves ne furent qu'indirectes.

Les propositions d'encouragements à la natalité, prônés entre autres par J.M. Dioré, ne furent pas retenues. Celui-ci proposait que :

*« Une négresse non mariée qui aura nourri trois enfants à son maître et dont le dernier nourrisson aura dix ans sans avoir manifesté de symptômes vénériens sera libre. »*³⁴⁵

Il étendait d'ailleurs le bénéfice de l'affranchissement au mari si *« la négresse s'est mariée en face de l'église. »*

Il atteste ainsi de l'existence de familles esclaves non reconnues jusqu'alors par les maîtres.

³⁴² Voir en particulier l'analyse de Prosper Eve, 1999 ; Op. cit. p.9.

³⁴³ Bourbon prendra alors pour quelques années le nom d'Ile de La Réunion et en 1806 celui de Bonaparte jusqu'en 1810.

³⁴⁴ Wanquet, Claude. Saint-Benoît aux époques royale et révolutionnaire in Saint-Benoît un quartier réunionnais... Op. cit. p.53.

³⁴⁵ A.D.R. L9 Mémoire de Jean-Marie Dioré, 1790.

L'interdiction momentanée de la Traite, qui fait suite à une augmentation importante entre 1788 et 1793, sera davantage motivée par des raisons sanitaires que, selon C. Wanquet³⁴⁶, « *des motifs humanitaires.* » Cette suspension fut très brève.

La non application à Bourbon du décret d'abolition de l'esclavage du 16 pluviôse An II³⁴⁷ aura elle autant de non effets sur la population esclave que le rétablissement, sous Bonaparte par la loi du 16 juillet 1802, de l'esclavage.

Cette première abolition, votée et non appliquée, A. Césaire la qualifiera de « *farce* ».

L'essor démographique qui caractérise les années 1767-1804 concernera certes les Blancs et les affranchis mais bien plus la population servile par un recours important à la Traite.

Entre 1767 et 1788, on estime que la population des Blancs et Libres comme celle des esclaves augmentera de 66 %³⁴⁸. Le passage en une vingtaine d'années du nombre d'esclaves de 22400 à 37000 ne fut pas le résultat d'une natalité importante mais bien d'un recours systématique à la Traite, depuis l'Afrique et Madagascar. La fertilité des femmes esclaves n'était pas importante à ce point.

Sous le Premier Empire, la population servile s'élèvera, vers 1807-1808 selon les déclarations des maîtres³⁴⁹, à environ 48000 esclaves. Ce qui nous intéresse dans ces données partielles est la répartition ethnique des esclaves.

On recense alors 12241 Créoles, soit un peu plus de 42,3 % de l'ensemble des esclaves. Les autres groupes humains se répartissent en 20,4 % de Malgaches, 34,2 % de Cafres et 3 % d'Indiens et de Malais. Les communes ne présentent pas toutes le même visage puisque, par exemple, à Sainte-Suzanne et Saint-Louis, plus de 55 % des esclaves sont créoles alors qu'à Sainte-Rose et Saint-Leu, ils ne sont que 34,9 %.

Globalement, l'augmentation de la population créole met en évidence l'accroissement des esclaves insérés dans des structures familiales.

³⁴⁶ Wanquet, Claude. Histoire d'une révolution... Op. cit. p.330

³⁴⁷ Le 4 février 1794, la Convention vote l'abolition de l'esclavage dans les quatre colonies françaises. En 1796, les envoyés métropolitains venus à Bourbon pour mettre en œuvre le décret d'abolition seront expulsés.

³⁴⁸ Selon A. Toussaint, Histoire des îles Mascareignes, reprenant les chiffres de Scherer. P..

³⁴⁹ A.D.R. L 138.

Les recensements pour l'année 1808 présentent parfois une mise en parallèle du nombre des naissances et du nombre des décès. Ce dernier est en général bien supérieur mais les chiffres des naissances et des décès ne sont toujours pas crédibles.

A Saint-Leu, en 1808, il est déclaré 42 naissances et 151 décès ; à Saint-Louis, le constat est différent en 1807 avec 74 naissances et 72 décès. A Saint-Pierre, on indique 44 naissances et 50 décès en 1808 mais 63 naissances et 227 décès en 1807.

Il est à noter que les feuilles de ces recensements proposent pour les Blancs et les Libres de Couleur, trois colonnes pour récapituler les actes d'état civil et que pour les esclaves, il n'y a que celles des naissances et des décès, le mariage étant *de facto* exclu pour ce groupe. Ce qui permet de déduire les sources postérieures est pourtant que de très nombreuses familles « marrons » existaient à l'époque. Elles apparaîtront dès 1849 sous les indications de « *fils naturel de ... et de ...* » ainsi que sous la formulation « *fils (ou fille) naturel et reconnu de ... et de ...* »

En 1849 à Saint-Leu, lors de son mariage avec Françoise Antonio, Jean-Pierre Dany, né en 1796, est dit « *fils naturel de Daniel et de Marie Louise.* »

La même année, Justin Bertini, né également en 1796, voit inscrit dans son acte de mariage avec Delphine Bonard qu'il est « *fils naturel de Noël et Marie Thérèse.* »

Les exemples de ce type sont très nombreux et mettent en évidence la réalité des familles esclaves que sous le Premier Empire puis sous la Restauration, les pouvoirs coloniaux s'efforçaient de nier.

Selon C. Wanquet³⁵⁰, les réglementations concernant les esclaves, dans les premières années qui suivent la révolution, peuvent se résumer en :

« *cohérence, prudence, humanisation...Mais cette législation est-elle réellement appliquée ? A-t-elle des conséquences importantes au niveau de la vie quotidienne ? Le silence des esclaves interdit de répondre très précisément à ces questions.* »

Cet historien précise que les débats, les antagonismes et les oppositions qu'a connus l'île à l'époque révolutionnaire, ne sont que secondaires :

« *Car la défense du système esclavagiste est finalement la pierre d'achoppement du mouvement populaire et l'option qui prime toute autre considération.* »

³⁵⁰ Wanquet, Claude. Histoire d'une révolution ... Op. cit. Tome II, p.748 & 500.

1/ De l'absence de sources officielles comme déni de la famille esclave

Dans le cadre de notre étude, la tenue hasardeuse des registres, paroissiaux jusqu'en 1804 puis civils pour les actes de naissances ou de mariages, ne permet pas une analyse précise comme auparavant. Les mariages d'esclaves vont se raréfier jusqu'à finalement disparaître jusqu'en 1830 et la Monarchie de Juillet.

A la fin de l'Ancien Régime, on enregistrera toutefois encore quelques unions au sein de la population servile : une centaine entre 1768 et 1777, essentiellement à Saint-Paul et Saint-Denis. On peut noter qu'à partir de 1770, on enregistre de plus en plus d'unions d'Indiens libres ou d'affranchis. Exceptées les années 1778, 1779 et 1780, durant lesquelles seront réalisés 51 mariages religieux d'esclaves dans le Quartier de Saint-Paul³⁵¹, les archives ne fournissent plus de documents attestant d'unions légalisées pour les esclaves.

Les registres de naissances ne seront pas tenus à jour, de même que ceux des baptêmes. Même les recensements, tels qu'ils sont conservés, sont bien trop partiels pour permettre une analyse pertinente.

Et pourtant, la population esclave va survivre, s'accroître même. Le monde créole va se développer et les familles « marrons » se multiplier. Grâce aux documents d'état civil d'après 1848, nous pourrions attester du maintien de ces structures familiales en dehors de la reconnaissance des maîtres.

Pour ces périodes tumultueuses et décisives pour l'histoire de France, le chercheur en est réduit à glaner à travers différents documents des traces de la réalité sociale.

A partir de 1778, les registres paroissiaux sont séparés pour la population blanche. A partir de 1792, ce sont les municipalités qui vont établir les registres de ce qui deviendra en 1803 l'état civil. L'absence de ces registres – disparition ou non tenue³⁵² – pour les zones préférentielles de notre étude – rend impossible la poursuite sérieuse de reconstitution des familles. Les recensements, à partir de la période royale jusqu'à la Restauration sont trop incomplets pour être dépouillés de manière exhaustive.

³⁵¹ A partir de 1780, le registre de Saint-Paul devient illisible.

³⁵² A noter que les feuilles de recensements par commune en 1806-1807, si elles ont trois colonnes pour les Blancs et les Libres de Couleur – naissances, mariages, décès – n'en possèdent que deux pour les esclaves, naissances et décès. Cela signifie que le mariage des esclaves est impossible ; A.D.R. L 138.

Il ne faut donc considérer que comme des estimations les effectifs des groupes humains proposées par les uns ou les autres.

La population esclave devait donc être aux environs de 30 000 esclaves en 1779, 50 000 en 1804 et 71 000 en 1830. Cette forte augmentation – avec cependant quelques baisses ou stagnations ponctuelles – provient à la fois de l'intensification de la Traite pendant la Révolution et sous l'Empire mais également d'un accroissement naturel par les naissances. L'interdiction de la Traite en 1817, comme d'autres décrets ou lois - en particulier l'abolition de l'esclavage le 16 Pluviose an II (4 février 1794) - ne fut ni respectée ni appliquée dans les faits. L'âge estimé des esclaves originaires d'Afrique, dans les recensements peu avant l'abolition en est une des preuves.

P. Eve³⁵³ comptabilise pour la paroisse, puis commune de Saint Paul, 2849 esclaves en 1735, 6035 en 1779, et 10129 en 1804, soit à cette date, et en ajoutant ceux de la commune de Saint Leu (4897 esclaves), plus de 15 000 esclaves, à peu près 30 % de la population servile de toute l'île. En 1826, on estime à près de 21 000 le nombre d'esclaves sur ces deux communes, soit près du tiers des esclaves de l'île. L'enquête sur la répartition de la population entre villes et habitations rurales ne donne, pour 1830, que 11500 esclaves. La répartition par âge et origine est inconnue pour tous ces différents recensements depuis 1779. Seules certaines données vers 1808 fourniront des indications sur le nombre de femmes, d'hommes et d'enfants.

Selon P. Eve, en 1806-1807, le nombre de naissances sur l'île serait de moins de 700 alors que le nombre de décès atteindrait 1760³⁵⁴. Le déficit serait donc considérable.

Hors le dépouillement des recensements de Saint-Leu et Saint-Paul pour 1846 indique 233 créoles nées en 1804-1807 et encore vivants pour ces deux seules communes.

Sur Saint-Leu uniquement, pour les années 1806 à 1808³⁵⁵, les recensements indiquent un total de 69 naissances d'esclaves. En 1846³⁵⁶, les esclaves créoles, vivants, âgés de 38 à 40 ans sont au nombre de 93 !

On peut donc, au minimum, estimer le nombre de naissances dans la population esclave au double, voire le triple, de celui présenté dans les recensements, compte tenu des décès intervenus dans les quarante premières années de la vie des esclaves créoles.

³⁵³ Eve, Prosper. Op. cit. 1999, p.23-26.

³⁵⁴ Selon les sources officielles, A.D.R. L138.

³⁵⁵ Idem..

³⁵⁶ D'après le recensement de Saint-Leu 1846, 6 M 510.

La confrontation de ces données démontre que les registres de naissances de cette époque ignorent la réalité de la natalité à Bourbon et ne sont absolument pas fiables. Ils n'abusent d'ailleurs pas les personnes chargées de ces recensements puisqu'à Saint Benoît³⁵⁷, en marge des décomptes, on trouve l'observation suivante :

« *Les naissances et décès des esclaves sont rarement déclarés par les habitants.* »

On ne peut donc utiliser ces recensements pour une argumentation sur la faiblesse de la natalité chez les esclaves.

Le taux de mortalité dans la population esclave est estimé à 33‰ entre 1818 et 1823 par Thomas et à plus de 32‰ entre 1835 et 1843 par Voïart³⁵⁸. Un sondage, très partiel, sur Saint-Leu pour l'année 1823³⁵⁹, et portant uniquement sur 30 personnes, donne une mortalité chez les Cafres et Malgaches de quatorze adultes, de trois Créoles de plus de 20 ans, de sept enfants créoles de moins de six ans ainsi que six non identifiables.

D'autres données, émanant toujours de P.U Thomas, sur la composition ethnique en 1826 doivent être considérées avec toutes les réserves que ses erreurs sur la natalité incitent à observer. Il indique ainsi la présence sur l'île de 26418 Créoles, 14371 Malgaches, 18845 Cafres et 1333 Indiens ou Malais. Cela correspond à 43,3 % de Créoles et 31 % de Cafres.

On doit cependant retenir la diversité des situations. Ainsi, la créolisation de la population esclave dans son ensemble ne doit pas masquer certaines disparités. On peut prendre l'exemple de la propriété de J. Laborde, à Saint-Gilles, qui, en 1814, regroupe 49 esclaves. Parmi ceux-ci, les Créoles ne sont que quinze dont une seule femme et un seul enfant de neuf ans. Quatre autres femmes, d'origines diverses sont également présentes. Le taux de masculinité est donc très fort, les alliances au sein de l'habitation ont peu de possibilités de se réaliser et la fertilité des femmes est très faible.

D'autres documents, tels que les ventes à l'encan, en particulier à l'occasion de successions, permettent d'attester cependant de la réalité familiale vécue par les esclaves durant cette période.

³⁵⁷ A.D.R. L 138 Recensement du quartier de Saint Benoît pour l'année 1807.

³⁵⁸ J.M. Voïart, Annuaire administratif, commercial et statistique de l'île Bourbon ; 1844.

³⁵⁹ A.D.R. 2MIEC 46 J 46.

En 1770³⁶⁰, on relève d'une part la vente de « *Jouanne, cafrine de 28 ans et de Marie sa fille créole, âgée de 7 ans* » mais également celle d' « *un noir âgé d'environ sept ans de caste malgache, adjudé à Mr Delanux pour 352 livres.* »

Ainsi en 1782, lors du partage provenant de la succession de Jacques Auber³⁶¹, les lots constitués sont établis en tenant compte des esclaves mariés et de leurs enfants. Les âges n'étant pas précisés, il est fort possible que seuls les mineurs, sans doute même ceux âgés de moins de sept ans, soient « prisés » avec leurs parents. Ainsi, le lot n°3 est composé de « *Hyacinthe, Flore sa femme et Catherine leur enfant.* » Le lot n°4 est constitué de six esclaves dont « *Jean Louis et Angélique sa femme.* » ; Le lot n°5 regroupe « *Barthélémy prisé avec sa femme Ursule et Marie Madeleine leur fille* » pour 1700 livres. Le lot n°6 comprend huit esclaves dont « *Paul et Marianne sa femme, Marie, Egyptienne et Suzanne leurs enfants* ». Le lot n°7 comprend « *Grand Simon, Pauline sa femme ainsi que Thérèse, Euphrosine et Pierre Noël, ses enfants.* »

En 1769, pour la succession Bonin³⁶², on note la présence d' :

« *un noir malgache nommé Henry et Julienne sa femme, adjudés à A. Maillot.* »

La succession de Virapa³⁶³, malabar libre décédé en 1773 est réglée par une procuration faite à son frère Sangalvouya, demeurant à Pondichéry, en 1778 ; elle comprend :

« *Henry, malgache âgé d'environ trente ans, Antonique, cafrine sa femme, âgée d'environ vingt-cinq ans, Marie Françoise âgée de onze ans, Jullien âgé d'environ neuf ans et Suzanne âgée d'un an, tous trois créoles leurs enfants adjudés à Mr Douyère.*

Item, Benoist malgache âgé d'environ quarante cinq ans, Brigitte créole sa femme âgée d'environ trente cinq ans, Isabelle âgée d'environ dix ans et Marie Louise, âgée d'environ trois ans, tous deux créoles, leurs enfants, adjudés à Mr Derchen pour la somme de 3620 livres.

Idem Hector indien âgé de quarante ans, Madeleine sa femme créole âgée de trente ans, René douze ans, Jérôme dix ans, Perette huit ans, Narcisse trois ans aussi créoles, leurs quatre enfants Pour la somme de 10150 livres à Chariapa.

Augustin, créole âgé de quarante ans, Isabelle, malgache âgée de soixante cinq ans, sa mère, Louise créole âgée de vint-cinq ans, Henry Paul âgé de six ans, Félicité âgée de

³⁶⁰ A.D.R. 34 C, Vente à l'encan du 22 avril 1770 et décembre 1770.

³⁶¹ A.D.R. 36 C, 1782.

³⁶² A.D.R. 34 C.

³⁶³ A.D.R. 29C.

douze ans, Euphrasie âgée de cinq ans, tous trois enfants créole de Louise ... pour la somme de 9250 livres à Mr Leclerc de Saint-Benoit.

Idem Béatrice créole âgée de quinze ans et Bertilde son enfant aussi créole âgée de trois ans ... à Mr Dailly pour la somme de 3030 livres. »

Cette succession résume la situation familiale des esclaves à la fin de la Compagnie des Indes. La filiation entre adultes, les alliances interethniques, le nombre d'enfants et l'intervalle intergénéral indiqués démontrent clairement l'importance de la famille chez les esclaves. On peut relever également la précocité de l'âge au premier enfant puisque les femmes ici nommées ont été mères à 12, 13, 18, 24, 25 et 28 ans.

Sous l'occupation anglaise, après trois décennies de non légitimation d'unions chez les esclaves, on constate lors des partages ou inventaires après décès, l'absence de mention de liens conjugaux et de paternité.

Ainsi, lors de l'inventaire réalisé après le décès de J. Macé, tué lors de la Révolte ou « *Insurrection des Noirs* »³⁶⁴ en 1811 à Saint-Leu, on relève :

« Adélaïde créole de 25 ans et Félix 4 ans, Anne 1 an, Mélanie 3 ans et Julie 7 ans, ses enfants. »

En 1813, la liste des esclaves apportés par les conjoints lors du mariage de P. Galland avec J. Hibon³⁶⁵, ne mentionne aucun lien de parenté dans la population servile alors que la reconstruction des familles que nous avons effectuée à partir du recensement de 1846 atteste de la réalité de ces liens. Même les enfants de moins de sept ans ne sont pas signalés avec leurs mères.

Cela sera en partie différent en 1815, dans l'inventaire après le décès de Mme Normand où l'on relève³⁶⁶, sans mention précise de la filiation mais dans une présentation numérotée :

« n°88 : Rose, créole de 30 ans, Françoise 7 ans, Firmin 7 ans, Joseph 4 ans, Thérèse 3ans, Gabrielle 18 mois.

n°89 : Philosophe, malabard 45 ans, et Etienne 6 ans, Jean Baptiste 56 ans, Henry 4 ans, Constance 1 an et demi. »

³⁶⁴ Selon les termes utilisés par sa famille dans les feuilles de recensement de 1812 ; A.D.R L 240 & 3 E227.

³⁶⁵ A.D.R. 3 E228.

³⁶⁶ A.D.R. 3 E229.

S'il est assez évident que dans la plupart des cessions d'esclaves, les enfants de moins de sept ans étaient « lotis » avec leur mère, on peut s'interroger si dans la constitution des lots, en particulier suite à un décès, la présence de tel ou tel homme avec telle femme et son enfant, est une indication d'un éventuel lien de parenté. Cela se pose principalement lorsque les lots sont constitués de peu d'esclaves, comme lors de l'inventaire et de la constitution des lots suite au décès de M. Ricquebourg³⁶⁷ :

« Lot n°2 : *Candide et Angèle, Azor, Philémon*

Lot n°3 : Florine et Estrope, Henry, Louison »

L'inventaire précise que Candide était une créole de 32 ans et Angèle sa fille de deux ans. Azor était un Malgache de 35 ans et Philémon un Cafre de 35 ans également.

Quant à Florine, créole de 41 ans et sa fille Eutrope, âgée de cinq ans, elles sont loties avec Henry, Cafre de 48 ans et Louison, Malgache de 72 ans. On peut avancer des hypothèses sur les liens conjugaux et de filiation entre ces personnes. Aucune confirmation cependant n'apparaît par la suite, en particulier après 1848.

Jusqu' à cette date d'ailleurs, les ventes, successions et inventaires ne mentionneront que rarement les liens familiaux incluant le père.

De ces quelques exemples, on ne peut tirer aucune statistique sur l'importance des structures familiales chez les esclaves entre 1770 et 1830. Elles sont fréquentes certes, de natures sans aucun doute diverses, à savoir monoparentales ou complètes, mais certaines indications accréditent l'idée d'une présence constante et importante. D'abord le nombre d'esclaves créoles mais également les mentions d'ascendants que nous retrouverons, après 1848, chez des personnes nées avant 1830.

Ainsi parmi les créoles de la propriété Desbassayns, on comptabilise 142 esclaves identifiés nés avant 1830 à Bourbon. La reconstitution des familles permet d'affirmer que 90 d'entre eux, soit 63,4 %, revendiquent une double ascendance et 27, soit 19 %, une ascendance maternelle uniquement³⁶⁸.

Par contre, sur la plus importante propriété, selon le nombre d'esclaves en 1847, celle de Chabrier à Saint-Louis, sur 139 esclaves créoles nés avant 1830, on n'en

³⁶⁷ A.D.R. 3 E228, actes du 9 avril 1814 du notaire Chiron.

³⁶⁸ Nous verrons dans l'étude de cette habitation le détail de ces chiffres.

identifie que douze, soit 8,6 %, avec une double ascendance et 90, soit 64,8 % avec une seule ascendance maternelle.³⁶⁹

On obtient donc selon les cas, entre 73 et 82 % d'esclaves créoles adultes mentionnant une ascendance.

Etant donné le manque de sources fiables pour la période 1767-1830, nous avons donc choisi d'explorer les structures familiales telles qu'elles peuvent apparaître chez les affranchis d'avant 1848, les Libres de Couleur. Les caractéristiques de ce groupe qui va progressivement devenir de plus en plus important au sein de la population globale, résident dans la forte proportion de femmes et d'enfants. Etudier ce groupe, c'est donc étudier également celui des esclaves puisqu'ils en sont issus et qu'ils ont connu des structures familiales, légales ou non, avant leur affranchissement. Cela nous amènera également à croiser le groupe des Blancs puisque, dans un certain nombre de cas, ce sont des unions « marrons » entre Blancs et esclaves qui produiront l'affranchissement de ces derniers. Ce n'est qu'à partir de 1830 que la légitimation de telles unions, parfois très anciennes, pourra se réaliser. Mais les reconnaissances d'enfants que ces unions entraîneront indiquent et démontrent, à posteriori, les « passages » qui existaient entre les différents groupes sociaux à Bourbon. Ces alliances sont difficiles à quantifier mais restent bien sûr largement minoritaires dans chaque groupe.

³⁶⁹ Notons toutefois que pour la propriété Chabrier, aucune recherche n'a été faite sur les décès alors que c'est bien souvent dans ce cas que les ascendants étaient indiqués.

2/ Les familles d'anciens esclaves : le groupe des Libres de Couleur

Si le manque de données et documents exploitables pour notre recherche, entre 1767 et 1830, nous amène à mettre entre parenthèses, la problématique qui est la nôtre, nous pouvons cependant nous intéresser à un phénomène qui commence réellement à partir de la Période Royale et qui prendra peu à peu une certaine ampleur, celui de l'affranchissement des esclaves avant 1848.³⁷⁰

L'article IX du Code Noir de 1685 déclarait que :

« ... lorsque l'homme libre qui n'était point marié à une autre personne durant son concubinage avec son esclave, épousera dans les formes observées par l'Eglise ladite esclave, qui sera affranchie par ce moyen et les enfants rendus libres et légitimes. »

L'article LV permettait d'affranchir des esclaves *« sans qu'ils soient tenus (les maîtres) de rendre raison de l'affranchissement »*

L'article suivant reconnaissait pour affranchis les esclaves nommés par leurs maîtres tuteurs de leurs enfants, légataire universels ou exécuteur testamentaire. Aucun cas de ce type ne s'est produit aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

L'article LVII définit l'affranchissement comme une nouvelle naissance de l'esclave : *« Déclarons leur affranchissement faits dans nos îles, leur tenir lieu de naissance dans nos dites îles... encore qu'ils soient nés dans des pays étrangers. »*

L'article LIX enfin donne à l'affranchi les droits et privilèges des personnes Libres.

Les Lettres Patentes de 1723 apporteront quelques modifications.

Ainsi tout affranchissement devra au préalable obtenir la permission du Conseil Supérieur ou provincial de l'île. L'article L réintroduit la responsabilité chez les nouveaux libres de leurs enfants:

« Voulons néanmoins que les esclaves qui auront été nommés tuteurs de leurs enfants, soient tenus et réputés, comme nous les tenons et réputons, pour affranchis. »

Durant toute la période de la Compagnie des Indes, les affranchissements seront rares, jusqu'aux années 1760.

³⁷⁰ Sainte-Rose, Monique, dans un article intitulé Problèmes de l'identité familiale de la femme esclave dans la Martinique du début du 19^{ème} siècle, signale qu'il est plus aisé de reconstituer des familles à partir de la mère que du père, sauf lorsque ceux-ci sont affranchis. Ce qui démontre qu'aux Antilles également, les mariages et reconnaissances des Affranchis d'avant 1848 indiquent des unions et des filiations « latentes » lorsque les personnes avaient le statut d'esclaves.

Un arrêté ³⁷¹ autorisera l'affranchissement d'esclaves ayant « produit » un certain nombre d'enfants pour son maître. Peut-être faut-il voir ici un de ces motifs pour l'accord donné à la requête de Gabriel Grosset, le 24 septembre 1778³⁷² pour affranchir son esclave Justine, Créole d'environ 50 ans :

« en récompense des bons soins qu'elle a toujours pris aux intérêts du suppliant... et enfin en considération du nombre de 12 enfants qu'elle a donné au suppliant. »

De plus, l'affranchissement par mariage n'est plus autorisé que pour les maîtres eux-mêmes appartenant au groupe des Libres de Couleur.

« Une négresse qui aura donné à son maître cinq enfants vivants, dont le plus jeune aura 15 ans, sera libre de droit, et si elle est mariée en face de l'église, son mari sera libre aussi, mais dans ce cas il faudra 6 enfants. »

Entre 1772 et 1788³⁷³, le nombre de Gens de Couleur va passer de 225 à 1029.

C. Wanquet³⁷⁴ souligne qu'en 1787, les Libres de Couleur, qui ne représentent qu'un peu plus de 10 % de la population libre, sont pourtant à l'origine de plus de 30 % des affranchissements, en général des membres de leur famille

Plus tard, en février 1793, un arrêté précisera les moyens de subsistance à attribuer aux esclaves affranchis. Divers décrets, jusqu'en 1830 définirent ainsi les termes et conditions d'affranchissement.

En 1794, un projet restreignant les facilités pour les affranchissements sera étudié par l'Assemblée avec un âge minimum, 30 ans pour les femmes, pour en bénéficier. Si cette mesure ne fut pas retenue, d'autres encadrant plus rigoureusement les modalités d'affranchissements seront adoptées.

Au début du XIX^{ème}³⁷⁵, il sera stipulé :

« Les enfants au dessous de l'âge de 7 ans, nés d'une esclave qui obtiendra son affranchissement, suivront le sort de leur mère. »

Decaen restreindra cependant le droit d'affranchissement par mariage :

³⁷¹ Wanquet Claude. *Histoire d'une révolution ...*, op.cit p.746 ; Selon P Eve, op.cit 1999, p 69, à l'époque royale, «Crémont propose que les couples d'esclaves qui auront donné 10 enfants à leurs maîtres soient affranchis de façon automatique, mais il ne précise pas qu'ils doivent être mariés. » (voir sous série C 3, volumes 12 à 20)

³⁷² A.D.R. 1B9 J 25, n°170.

³⁷³ Wanquet, Claude ; idem. p.219.

³⁷⁴ Wanquet, Claude. *Histoire d'une révolution ...* Op. cit. p.133-134.

³⁷⁵ Article 4 de l'arrêté du 1^{er} Messidor An 13.

*« Le mariage d'un noir libre avec son esclave et la légitimation des enfants nés de leur commerce, ne pourront plus avoir lieu qu'après que l'esclave et les enfants auront été affranchis dans les formes et dans les conditions prescrites par lesdits arrêtés et le présent. »*³⁷⁶

L'arrêté du général Decaen fixe également la puberté à 7 ans, alors que le Code Noir, appliqué aux Antilles, la prévoyait à 12 ans pour les filles et quatorze ans pour les garçons et que les Lettres Patentes ne fixaient aucun âge. Cela impliquera l'impossibilité de se prévaloir de la règle de l'enfant non pubère qui suit le statut de la mère lorsque celle-ci sera affranchie par le maître, ou, peu avant l'abolition, désireuse de se racheter en faisant valoir son droit « gratuit » sur ses jeunes enfants.

Cela aura également pour conséquence, d'après M. Miloche-Baty,

*« De cette nouvelle mesure du législateur découle un obstacle à la fondation de familles. Plutôt que de payer la taxe, plusieurs libres, ayant envisagé de régulariser leur union avec leur concubine ou encore de légitimer leurs enfants préfèrent renoncer à l'affranchissement de leurs compagnes. »*³⁷⁷

Cette réglementation ne sera abolie que temporairement sous l'occupation anglaise.

Toutefois, on relève dès 1830 :

*« Le nommé Quinola, homme de couleur libre, affranchit Charlette, environ 50 ans, le 3 septembre 1830, qui prend le nom de Charlette Bergerie, pour se marier avec Charlette. »*³⁷⁸

Enfin, en 1839, une Ordonnance reconnaîtra les affranchissements de droit par le mariage entre maîtres et esclaves. Cela concernera également leurs enfants naturels.

H. Gerbeau analyse certains affranchissements comme:

« Une pratique qui peut représenter, pour l'affranchi, une charge plus qu'une aide ; c'est l'octroi à l'intéressé d'un ou plusieurs membres de sa famille. Certains, sans insister sur la bizarrerie morale et juridique qui consiste à faire d'un ancien esclave le maître de ses enfants ou de ses parents, soulignent les bienfaits d'une formule qui tend à maintenir réunies des familles. »

D. Miloche-Baty³⁷⁹ a la même analyse et en donne un exemple :

³⁷⁶ Article 6 du 27 août 1806.

³⁷⁷ Miloche-Baty, Danielle. Op. cit. p.195.

³⁷⁸ A.D.R. 4 E 237, 16 K 7 n°2 ; cité par D. Miloche-Baty.

Il ³⁷⁹ Miloche-Baty, Danielle. Op. cit. p.195.

« Eugénie, 18 ans et sa fille Clémentine 2 ans reçoivent en donation pour Eugénie : la mère d'Eugénie (38 ans) et sa grand-mère (60 ans) »

Ce que nous, nous retenons de cet affranchissement, c'est l'indication de quatre générations d'esclaves et la poursuite, après affranchissement, d'une structure familiale préexistante.

Il semble pourtant que les affranchis, le plus souvent, s'efforcent d'obtenir la liberté pour leur parentèle comme Sévère, à Sainte-Marie, qui demande l'affranchissement de sa sœur Pauline et de ses deux neveux qu'il a achetés.³⁸⁰

Le premier exemple d'un propriétaire d'esclaves, membres de sa famille, remonte aux débuts du peuplement et à la première période de la Compagnie des Indes, où, nous l'avons vu, la femme de Gilles Launay, était la sœur de deux de ses esclaves et la tante de plusieurs.

Selon A. Scherer³⁸¹, les Libres de Couleur étaient 465 en 1779, 950 en 1788, 2700 en 1804, 4500 en 1815 et 6000 en 1826 avant d'atteindre 8000 en 1848.

A Saint Benoît, on en dénombre 35 en 1779 et 108 en 1788. A Saint-Leu, en 1792, dix foyers regroupent 26 personnes dont deux couples seulement. On dénombre également deux femmes affranchies vivant seules et quatre avec des enfants au nombre total de onze.

Un Libre de Couleur, ou affranchi, est un ancien esclave ou descendant d'esclave³⁸². C'est à ce titre que nous nous intéresserons à eux car l'organisation familiale dont ils sont issus et se réclament, est bien celle d'anciens esclaves. De nombreux observateurs mentionneront le taux de natalité important chez les Blancs et les Libres de Couleur. Hors ces derniers, nous le verrons dans les exemples qui suivent, ont déjà une famille importante quand ils sont affranchis. Cela indique bien que la fertilité de ces femmes esclaves, quelque soit l'époque, était importante, que l'organisation au sein de familles étaient fréquente. Les divers exemples montrent également la connaissance généalogique et l'étendue de la parenté dans l'affinité.

Dans la relation de ses voyages à Bourbon, le botaniste Bory de Saint Vincent raconte ainsi l'histoire du peuplement de Saint Joseph :

³⁸⁰ A.D.R. L328acte du 15 juin 1787.

³⁸¹ André Scherer, *La Réunion*, 1980, p.60.

³⁸² A l'exception notable des Indiens venus sous contrat d'engagés donc libres.

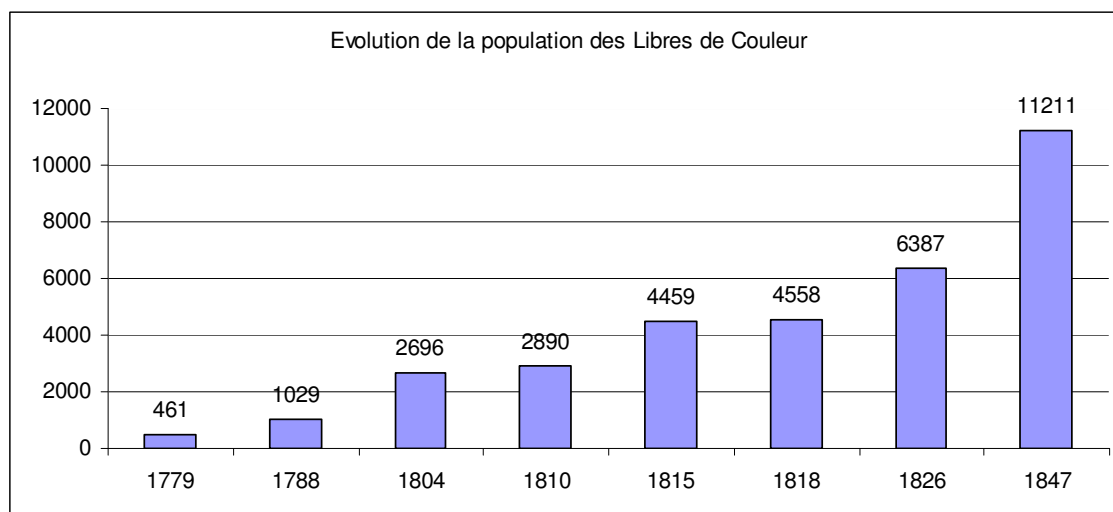
« Le quartier commença à se peupler de chasseurs de marrons, et de ces hommes de couleur, sans propriétés, nés libres de père en fils, qui achètent une esclave dont ils font leur femme et dont ils ont des enfants noirs mais libres comme eux... Ils se croient blancs ; extrêmement susceptibles sur ce point, ils regarderaient comme un outrage le nom d'hommes de couleur ou de noirs libres... »³⁸³

Dans son essai, P.U. Thomas propose de conditionner l'égalité des droits des Blancs et des Libres de Couleur par l'amélioration morale de ces derniers avec une première condition significative :

« On exigerait ... du Libre ... la preuve qu'il est issu de légitimes mariages depuis la troisième génération. Il serait ainsi déjà éloigné de l'esclavage. »³⁸⁴

D'après P. Bessière³⁸⁵, on note en moyenne 25 affranchissements durant l'époque royale, avec un pic à 76 actes en 1783. Par la suite, on observe la même moyenne durant la période révolutionnaire. C. Wanquet³⁸⁶, entre juillet 1795 et juin 1797, relève 240 actes d'affranchissements pour 424 esclaves dont 179 enfants et 122 femmes

La croissance de ce groupe est due en partie aux affranchissements mais également à une forte natalité : entre 1818 et 1823, les registres de naissances font état de 1225 nouveau-nés alors que dans le même temps, on n'enregistre que 647 décès.



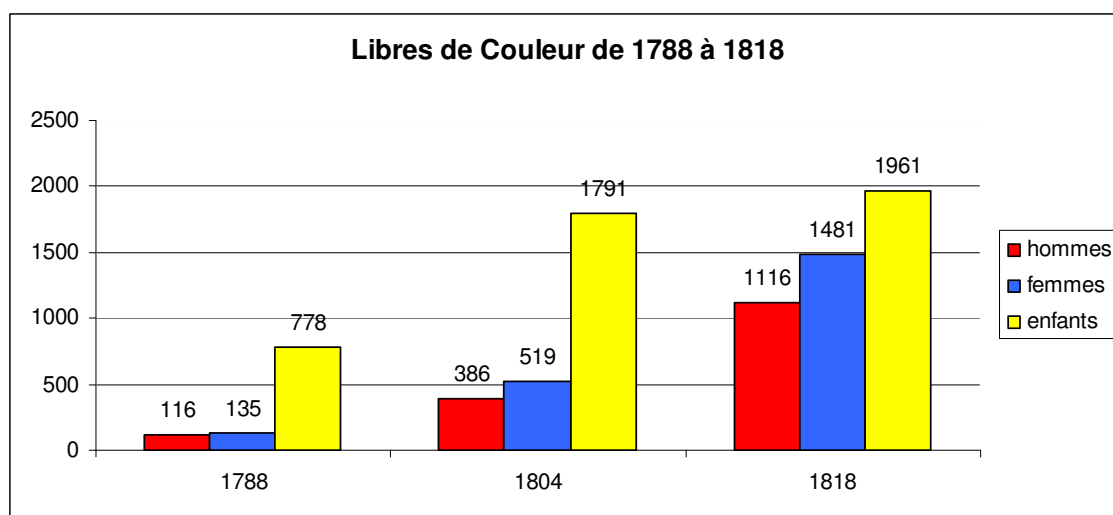
³⁸³ Bory de Saint Vincent, J.B.G.M. Voyages dans les principales îles des mers d'Afrique ; tome 2 ; 1801-1802. p. 300.

³⁸⁴ Thomas, P.U. Op. cit. p.200-201.

³⁸⁵ Bessière, Philippe. Les libres de Couleur et le métissage réunionnais. In Actes du colloque sur Lacaussade.

³⁸⁶ Wanquet, Claude. Histoire d'une révolution ... Op. cit. p.135.

Ce groupe se caractérise par un nombre d'enfants importants, principalement lors de sa constitution sous l'ancien Régime. Il indique alors une forte fécondité des femmes. On peut avancer l'hypothèse qu'au sein du groupe esclave, la croissance naturelle pouvait se rapprocher de celles des futurs Libres de Couleur. C'est sur la commune de Saint-Denis, près de 10 % de la population totale en 1804, qu'on en trouve le plus grand nombre, proportionnellement.



D. Miloche-Baty évalue à 374 le nombre d'actes d'affranchissements³⁸⁷ réalisés durant l'occupation anglaise, de 1810 à 1815 et à seulement 85 les nouveaux cas enregistrés entre 1815 et 1830. Elle estime à près de 6200 les affranchissements réalisés ensuite jusqu'en 1848. Durant cette dernière période, ces actes concernent à peu près autant de femmes que d'enfants et un nombre nettement inférieur d'hommes.³⁸⁸

A partir de cette date, on assistera à nouveau à de très nombreux affranchissements nous indiquant les liens familiaux sous le statut d'esclave.

Ainsi Aimée³⁸⁹, créole de 68 ans, est affranchie le 11 décembre 1833 avec ses sept enfants âgés entre 28 et 40 ans. A noter que deux d'entre eux se marieront en 1849 en étant déclaré de père et mère inconnus. Le plus jeune, épousant une ancienne esclave originaire d'Afrique, reconnaîtra un fils né en 1825.

³⁸⁷ Miloche-Baty, Danielle. Op. cit. p. 206. Ce nombre d'actes concernera 653 personnes, indiquant ainsi que dans la plupart des cas, ce sont des membres d'une famille, qui sont affranchis.

³⁸⁸ Idem. p.586.

³⁸⁹ Miloche-Baty, Danielle. *Saint Benoît et la liberté servile (1815-1848)* in *Saint Benoît, un quartier réunionnais au fil des ans*, AHIOI, 1990, p.120-121.

Autre exemple, les affranchissements, le 31 août 1847, de Joséphine, 60 ans :
« ancienne esclave et fille de demoiselle Sophie, affranchie de la famille Champierre ,
Pierre Marie-François, âgé de 23 ans, fils de Joséphine, esclave et petit-fils de
Demoiselle Sophie ... , Marie Françoise 21 ans, fille de Joséphine, Léoncine, âgée de
18 ans, fille de Joséphine, Albert 5 ans, fils de Marie Françoise, Marie, 4 ans, fille de
Marie Françoise, Léon, âgée d'un an, fils de Léoncine. »

Nous avons ici quatre générations d'esclaves et descendants d'esclaves dont la mémoire
généalogique est très riche en 1847.

Le grand absent est le père, celui de Joséphine mais également à la troisième génération
ceux de Léoncine, Marie Françoise et Pierre-Marie-François ainsi qu'à la quatrième
génération, celui de Marie, Léon et Albert. Cela indique qu'il n'y a pas eu de mariage
légitime dans cette famille depuis plus de 60 ans, ce qui confirme les informations
précédentes. La seule piste pour une éventuelle reconstitution plus complète de la
famille est la répétition du prénom Léon/Léontine ainsi que le prénom du seul garçon
présent.

A l'inverse, dans la même commune, l'affranchissement le 27 janvier 1834 de
Florine³⁹⁰, indienne de 55 ans, et de ses treize enfants âgés de 5 à 41 ans précise que ces
derniers sont :

« tous esclaves et enfants du Sieur Honoré Zitte qui veut épouser leur mère et les
reconnaître. Florine prendra le nom de Grant »

Il apparaît ainsi que la natalité est importante chez ces anciens esclaves, et surtout que la
reconnaissance paternelle a lieu dans le groupe des affranchis dès que la législation le
permet. C'est bien le système esclavagiste qui nie et gomme le père. L'humanité
reconnue à travers l'affranchissement réintroduit les ascendants quel que soit leur statut.
Sur un des espaces que nous avons plus particulièrement étudié, celui Saint-Leu³⁹¹, les
exemples de ce type sont presque la règle. L'esclave affranchi, souvent une femme et
ses enfants, va retrouver, en particulier sous la Monarchie de Juillet, une ancestralité et
une parenté réelle.

Les registres de naissance, mariages et décès des Libres de Couleur, à la différence de
ceux des esclaves, sont entre 1792 et 1830 assez complets et donc exploitables. Leur

³⁹⁰ A.D.R. 16 K13. Session de 27 janvier 1834.

³⁹¹ Gérard, Gilles. Op. cit. 1997.

fiabilité est bien plus grande que pour ceux des esclaves. Des omissions volontaires ne semblent pas pouvoir se justifier, les erreurs, sans doute minimes, ne résultant alors que de négligences.

Ces généalogies d'esclaves affranchis ont certes des limites. On trouve mention de la mère de l'affranchi(e) mais plus rarement celle du père, du moins pour ceux et celles affranchis avant 1800 et décédés avant 1830.

C'est le cas de Boniface, né en 1763. Affranchi le 30 juillet 1793 par Joseph Dejean époux de Lebreton, il est fils de Justine, esclave des mêmes propriétaires. Il décédera en 1827. En 1812, il affranchira lui-même sa compagne Gertrude, née en 1752 et décédée en 1820, ainsi que ses deux enfants³⁹² qu'il reconnaîtra. Ils auront en tout six enfants dont l'une s'unira avec un Blanc, les trois autres avec des Libres de Couleur. En 1848, on recensera alors 16 petits-enfants et 13 arrières petits-enfants vivants de Justine. Il convient de noter qu'au début du XIX^{ème} siècle, Saint-Leu est la commune où l'on enregistre le plus faible pourcentage de Libres de Couleur, 1,7 %.³⁹³

P. Eve s'interroge sur le moindre recours des Libres de Couleur au mariage en comparaison des pratiques matrimoniales des Blancs. Une des explications semble résider dans l'impossibilité jusqu'en 1830 de s'unir à leur conjoint(e) Blanc et jusqu'en 1848 si ce dernier, ou cette dernière, était esclave.

Il est nécessaire de rappeler que l'Ordonnance Royale du 7 septembre 1831 a mis fin à la discrimination entre Blancs et Libres de Couleur pour les actes d'état civil. A partir de cette date, Blancs et affranchis purent se marier entre eux. Cela explique le nombre important dans toute l'île de régularisations d'unions de personnes relativement âgées, entraînant de très nombreuses reconnaissances d'enfants comme nous venons d'en présenter.

A Saint Paul, les Libres de Couleur³⁹⁴ vont apparaître dès 1755 lors des premiers affranchissements. Au début, cela concernera des *Malabares* libres, souvent des maçons, engagés par la Compagnie des Indes. Ces *Malabares* seront nombreux à s'unir

³⁹² Le 7 juillet 1811, il avait déjà obtenu l'affranchissement de Joséphine sa fille âgée de 16 ans et de son enfant Fanny âgée de deux ans. A.D.R. 2 Miec46.

³⁹³ Eve, Prosper. Op.cit. *Naître et mourir ...* 1999, p.25; Les Libres de Couleur représentent en 1804, 4,1 % de la population totale et à Saint Denis, près de 10 %.

³⁹⁴ Nous excluons de cette dénomination les *Malabares* et noirs dit libres dès leur arrivée à Bourbon et qui n'ont donc pas subi l'esclavage.

à une de leurs esclaves après affranchissements de ces dernières ainsi qu'à reconnaître et affranchir leurs enfants « illégitimes ».

Le 11 mars 1768³⁹⁵, Denis Modeste Chariapa, « *mestry des Malabares* » obtient l'accord du conseil pour :

« *la liberté au nommé Julien son fils naturel et son esclave... pour lui jouir de la liberté conformément à l'Edit du mois de décembre 1723.* »

Le 5 octobre 1775, c'est Chavria³⁹⁶, indien Libre, qui demande la liberté pour « *Loucques et Antoine, ses esclaves et enfants naturels.* »

Le 10 février 1755, on note le mariage de Philippe dit Ribault, avec Sébastienne dite Bastiane, « *Indien et négresse indienne* », tous deux affranchis par les héritiers d'André Raux.

Le 31 juillet 1775, Mandar, lascar « *créole libre* » demande l'affranchissement de Françoise :

« *en considération de l'adjuration qu'il se dispose à faire et du mariage qu'il veut contracter avec la dite Françoise, en face l'église.* »

Tous deux affranchiront ensuite leurs cinq enfants³⁹⁷, acquis de Mme Chamand, le 14 juin 1782. Ces enfants, nés esclaves donc, s'uniront tous avec des descendants d'affranchis, dont un avec une fille de Ribaud et Bastiane.

Le 3 janvier 1769³⁹⁸, Patchi, *Malabare* libre, affranchit « *Julie, malgache, le nommé Noël, son mari, Suzanne 11 ans, Louis François 9 ans, Marie Euphémie 7 ans, tous enfants de Julie* »

On peut relever ici la distinction dans l'alliance et la filiation, les enfants n'étant pas dits du mari de Julie, ce qui éventuellement, pouvait être la réalité.

La parenté par alliance s'observe également dans certains cas. Jean Baptiste³⁹⁹, tailleur indien, demande la liberté pour :

« *Baptiste, Malabare, son beau-père âgé de 75 ans, Gratia, sa belle-mère 50 ans, Jean Baptiste malabare créole son beau-frère.* »

³⁹⁵ A.D.R. 1B9J 25 n°4.

³⁹⁶ Idem n°74 et 75.

³⁹⁷ Idem, n°219.

³⁹⁸ Idem, n° 25 à 29, du 3 janvier 1769.

³⁹⁹ Idem, n° 154 à 156 ; 8 mars 1778.

Si les premiers affranchissements ont souvent été autorisés afin de permettre le mariage de la femme avec son maître, peu à peu, les motifs d'affranchissement vont se diversifier.

Le 12 septembre 1794 est prononcé à Saint Paul, l'affranchissement de Véronique, « *négresse bengalie* », esclave de François Ferrère, ainsi que celui de ses enfants, Pierre, Jean Marie et Marie, pour « *services durant sa maladie.* »

Le 16 mai 1794 seront affranchis à Saint Benoit, Philippe, 40 ans, créole, sa femme Henriette, 36 ans créole ainsi que leur fils Soulange.

Lors de son mariage, le 6 septembre 1790, un autre Soulange, à Saint-Paul est dit : « *fil de Pierre, esclave de Marie Aubert, et d'Angélique, esclave d'Augustin Auber* ». Dans ce cas, il est intéressant de noter la double ascendance de l'esclave affranchi ainsi que l'appartenance à deux maîtres différents – mais de la même famille – des parents. Nous retrouverons un peu plus loin cette famille.

Le 27 mai 1794, l'affranchissement d'Emirante, âgée de trois mois et née depuis la demande de liberté, enfant d'Esther, affranchie le même jour par sa mère, la citoyenne Clotilde, est dit « *petit enfant de la comparante.* » La filiation, sur trois générations, est là bien signalée.

Le 30 août 1778, à Saint-Paul est prononcé l'affranchissement de Gilbert et Antonique, esclaves de Merine, affranchie depuis plusieurs années du Sieur Ferrière. « *Les nommés Gilbert et Antonique ses père et mère qu'elle a acquis de son épargne et de la dame Panon Delamare.* »

En 1797, Marie Rose, Libre de couleur, dépose une demande de liberté pour : « *Sylvain, âgé de soixante douze ans et Marie âgée de soixante dix ans, ses père et mère* »⁴⁰⁰

On trouve donc des anciens esclaves qui affranchissent soit leurs parents, soit leurs enfants, parfois les uns et les autres mais à des dates différentes.

Dans d'autres cas, c'est le maître qui en affranchissant une esclave lui attribue ses parents comme esclaves. Ainsi, en 1787, est examinée la requête de Jean Louis, « *appareilleur du Roy de lui accorder l'affranchissement de Louise Agathe ... lequel*

⁴⁰⁰ A.D.R. 3 E214 ; maître Chauvet ; acte n°2019 du 16 ventôse de l'an VI.

*offre de lui faire don de deux esclaves qui sont ses père et mère de la d. Louise Agathe. »*⁴⁰¹

La situation de l'esclave affranchi, dans ses rapports de famille, n'est pas toujours simple. Lors de l'affranchissement de Magdeleine, créole de 48 ans, le 3 janvier 1786 par le Sieur Dulac, pour services rendus, le maître offre de :

« lui faire don d'une somme de 1500 livres qu'elle a déjà reçus et de lui laisser la jouissance et le service de ses enfants Henriette et Sidonie, lesquelles retourneront en propriété audit Dulac au décès de la dite Magdeleine. »

Parfois, c'est le père affranchi qui rachète ses enfants sans qu'il soit fait mention de la mère. Le 26 janvier 1786 sont affranchis :

*« Pierre Mathieu, Antoine Alexandre, Etienne Furcy, Pierre Louis, Victoire, Jacqueline, Marguerite Euphrasie, Louise Magdeleine et Louise Jeanne Andreze, esclaves de Paris leur père. Le nommé Paris libre ci-devant domestique de Monsieur Desforges-Boucher ancien gouverneur général des Isles de France et de Bourbon. Ses enfants qu'il a achetés de son ancien maître, tous créoles. L'état d'aisance où se trouve le dit Paris et par les ressources qu'ils ont eux-mêmes, la plupart d'entre eux ayant un talent, qui les mettront toujours à l'abri de l'indigence. »*⁴⁰²

Les situations sont parfois des plus complexes comme celle qui apparaît dans la demande d'affranchissement en 1775 par F. Adrien, lui-même affranchi de Desforges :

*« pour Marie Josèph, Henry, Pierre, Marie, Julienne, Aimée et Toinette, sa femme cy devant esclaves du nommé Ambroise libre et ses enfants nés avant et depuis leur mariage. »*⁴⁰³

Le mariage avait dû être conclu entre deux esclaves et le statut d'affranchi du propriétaire laisse penser que les relations entre les deux conjoints étaient facilitées. Dans d'autres cas, c'est la mère, et épouse, qui affranchit⁴⁰⁴, comme lors de la requête de Marcelline, affranchie, pour *« Noël son mari et ses cinq enfants, Marie Jeanne, Dauphin, Charlotte, Jean Baptiste et Xavier. »*

⁴⁰¹ A.D.R. L 328 ; en date du 10 août 1787.

⁴⁰² A.D.R. Acte n° 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, et 448.

⁴⁰³ A.D.R. 1B9J25, actes 76 à 81 du 24 août 1775.

⁴⁰⁴ A.D.R. 1B9 J 25, n° 111 à 116 ; 4 novembre 1776 ; ils s'étaient mariés en 1765.

Parfois, c'est le fils qui affranchit son père comme Jacques⁴⁰⁵ « pour son père François qu'il a acquis du sieur Lépinay » ou sa mère, comme Charlot le 7 décembre 1776 pour Agathe 60 ans.⁴⁰⁶

En 1834⁴⁰⁷, on relève l'affranchissement de :

« Jean Marie, créole de 56 ans, pêcheur et patron de pirogue esclave et père du sieur Jean Marie Daride, propriétaire à Saint-Paul. Il prendra le nom de Gallois. »

Des familles entières sont quelquefois affranchies, confirmant de manière évidente notre propos. Ainsi, Le 9 ventôse an III, la « citoyenne Leraut » affranchit Jean Louis, malgache de 40 ans, son épouse légitime Marie Héléne 30 ans, malgache ainsi que leurs trois enfants, Vincent de Paul, douze ans, Marie Jeanne, huit ans, et Marie Aimée cinq ans

Le 8 juin 1774, le 8 juin, est étudiée la requête de :

« Jean François malgache et de Marguerite Catherine indienne son épouse légitime, tous deux affranchis par décret du Conseil le 15 février 1766 » pour l'affranchissement de « Jean Marie 15 ans, Pierre Jean 12 ans, Marguerite 10 ans, leurs enfants nés avant leur affranchissement. »

Ils obtiendront satisfaction en raison de leur bonne conduite mais également parce que depuis leur affranchissement, ils ont eu trois autres enfants. Cet encouragement à la fécondité, ici d'une Libre de Couleur, indique sans doute, à l'époque royale, un souci de récompenser un comportement « moral » chez d'anciens esclaves.

Le rachat ou l'affranchissement s'étend également dans la parenté utérine. Ainsi :

« Marie Louise, Marie Eline, Jean Mathias et Arthur, esclaves de la nommée Ursule Flore sa sœur et leur tante ».

La nommée Ursule Flore, libère :

« la nommée Marie Louise créole, sa sœur, qui se trouve actuellement son esclave par l'acquisition faite dans l'intention de lui donner la liberté à elle et ses trois enfants, Marie Eline 5 ans, Jean Mathias 3 ans et Arthur 1 an. »

En septembre 1781, Pauline est affranchie par Antoine Flavigny avec ses trois enfants. Elle rachète son fils Xavier pour le libérer et lui permettre d'exercer le métier de charpentier, en juin 1788. Le mois suivant, c'est peut-être la même qui demande :

⁴⁰⁵ Idem n°143 du 15 janvier 1778.

⁴⁰⁶ Idem 7 décembre 1776.

⁴⁰⁷ A.D.R. 16 K 13 ; séance du 27 janvier 1834 ; n°31.

*« la liberté pour Cécile, sa cousine et ses trois enfants Marie Céline, Louis Jérôme et Marie Elisabeth les ayant achetés pour les tirer de l'esclavage. »*⁴⁰⁸

Les enfants de Pauline auront par la suite le patronyme du maître, l'une des filles déclarant à son mariage, en juillet 1794, être la fille d'Antoine Flavigny.

En 1790, le 17 février, est reçue la requête de la nommée Marie Rose négresse libre pour l'affranchissement d' :

« Ursule sa mère, 70 ans, acquise par elle de Monsieur le Chevalier Sicre, offrant de la nourrir, soigner et entretenir sa vie durant, même en cas de décès de sa part, et d'imposer à ses enfants la même obligation. »

Le lien et la reconnaissance entre les générations sont ici mis en avant.

Les mentions des liens familiaux sont parfois incompréhensibles si on ignore l'exacte situation familiale. Ainsi en 1776, Christine qui vient de se marier avec Dominique, affranchi de J. Hoareau, demande les affranchissements de :

*« Pauline, dix-huit ans et Marie Louise, quatorze ans, esclaves de Santuary, toutes deux filles de Modeste et petites filles de Suzanne en récompense de vingt-cinq années de bons et loyaux services de la dite Suzanne qui n'a pu jouir de cette faveur étant tombé en démanche. »*⁴⁰⁹

S'il convient de souligner le nombre de cas attestant d'une famille d'esclave antérieure à l'affranchissement, il faut donc retenir également que les propriétaires auront des pratiques diverses, les uns affranchissant l'ensemble de la famille, d'autres attribuant comme esclaves des membres de sa famille à celui ou celle qui affranchit et d'autres n'affranchissant qu'une personne, lui laissant la possibilité par la loi, de racheter ultérieurement ses ascendants, descendants, conjoints ou collatéraux.

Ainsi, Jean François, malgache, et Marguerite Catherine, indienne, son épouse légitime, tous deux affranchis le 15 février 1765, déposent une requête, examinée le 8 juin 1774⁴¹⁰, pour l'affranchissement de :

« Jean Marie 5 ans, Pierre Jean 12 ans et Marguerite 10 ans, leurs enfants nés avant affranchissement. »

Leur demande obtient une réponse favorable :

⁴⁰⁸ A.D.R. L328 ; Demande du 17 juillet 1788 :

⁴⁰⁹ A.D.R. 1B9J25 ; actes n° 108 & 109 du 28 octobre 1776 :

⁴¹⁰ A.D.R. 1B9 J 25, n° 61 à 63 :

« en considération de la bonne conduite de Jean François et de Marguerite Catherine et de la naissance de leurs trois autres enfants depuis leur liberté. »

De même, François Adrien⁴¹¹, affranchi de Desforges, demande l'affranchissement pour :

« Marie Josèphe, Henry, Pierre, Marie, Julienne, Aimé et Toinette, sa femme cy devant esclave du Sieur Ambroise libre et ses enfants nés avant et depuis leur mariage. »

Cela indique que le mariage des esclaves n'avait pas pour but seulement de favoriser le renouvellement des « bras » puisqu'il reconnaît les naissances antérieures.

Dans d'autres cas, s'il est fait référence à la famille de l'esclave, seul l'un d'entre eux peut parfois être affranchi. Ainsi, le 18 septembre 1790, la demande faite par Léger Monchéry pour l' :

« Affranchissement du nommé Paul créole âgé de neuf ans environ, reconnaissance de l'attachement et de la fidélité inviolable que sa famille a eu et dont il reste le seul existant lui a constamment témoignés, Offre de le vêtir, alimenter et faire instruire à un métier utile et lui donner en toute propriété lorsque il aura acquis l'âge de sa majorité un emplacement de quatre gaulettes sur douze sur lequel est une maison de seize pieds carrés et deux esclaves de l'un et l'autre sexe au choix du dit Paul. »

La parenté spirituelle, provenant du baptême, est parfois invoquée, sans qu'il ne soit possible d'établir systématiquement un lien avec la parenté biologique.

En 1790⁴¹², Dorothee, Libre, agissant pour Jean-Baptiste :

« a l'honneur de vous exposer très humblement que par ses travaux et sa bonne conduite, elle est parvenue à procurer la liberté à toute se famille qui était sous l'esclavage. Il ne reste plus que la nommée Elisabeth, âgée de vingt-cinq ans, sa nièce et sa filleule, qui soit encore esclave. Elle a cependant réussi à se faciliter les moyens de l'acheter.... L'exposante ose vous supplier de lui accorder cette faveur dont le bonheur de sa vie dépend. »

Cette demande nous indique que la parenté de l'esclave était parfois utilisée pour choisir les parrains et marraines.

Andrèse, affranchie, dépose une requête pour l'affranchissement de « Jérôme son filleul et Brigitte sa femme »⁴¹³. Ces derniers demanderont le 1 avril 1781 l'affranchissement

⁴¹¹ Idem, n° 76 à 81 :

⁴¹² A.D.R. L328. Acte du 25 avril 1790 :

⁴¹³ Idem n° 143, du 15 janvier 1778 .

pour leur enfant Jean Marie âgé de 23 ans « *qu'ils sont parvenus à acheter à leur premier maître* »⁴¹⁴. Ils signaleront également un lien familial qui n'apparaissait pas dans la première demande, à savoir qu'Andrèze est la mère de Brigitte.

Le nombre important d'affranchissements demandés au sein d'une même famille indique parfois que sur de petites propriétés l'ensemble des esclaves étaient liés par la parenté avec le maître. L'exemple suivant en est l'illustration de même qu'il nous rappelle la question de la fiabilité des sources.

Ainsi, en 1834, Elie Desile⁴¹⁵ épouse Sidonie, « *fil et fille naturels de parents décédés non libres* » après avoir affranchi, le 20 février, douze esclaves « *qui prendront le nom de leur père et grand-père.* ». Parmi leurs enfants, Caroline, 41 ans, est affranchie avec ses trois enfants âgés de six mois à dix ans. Emeranthe, 39 ans, est affranchie avec ses six enfants âgés de neuf à vingt-trois ans.

Elle se mariera le 29 avril 1851 avec un esclave affranchi d'après 1848 et qui légitimera tous les enfants nés précédemment.

Enfin le fils, Ferdinand, 32 ans, épousera le 8 juin 1836 Sophie Lafayette, affranchie un an auparavant par son futur époux ainsi que leurs sept enfants âgés de un à seize ans. On constate, à la lecture de l'acte de mariage d'Elie et Sidonie :

« *qu'ayant été précédemment mariés à l'église avant leur affranchissement, il est provenu de leur union trois enfants.* »

Dans le recensement de 1821⁴¹⁶, une partie de cette famille était recensée comme esclave d'Elie Desile alors que d'autres étaient inscrits comme ses enfants et non pas comme esclaves, ce qu'ils seront légalement jusqu'en 1834. L'organisation familiale s'est maintenue malgré que certains soient restés plus longtemps en esclavage.

Ce même propriétaire a affranchi, dans les années 1834-1836, d'autres esclaves dont nous ne pouvons attester de liens familiaux avec les précédents.

La feuille de recensement présente en particulier comme esclave :

« *Marine, sa mère, maîtresse de ses volontés, créole de 78 ans.* »

Cela signifie que quatre générations d'une même famille, mêlant des esclaves, des Libres et des affranchis cohabitaient.

⁴¹⁴ Idem n° 208.

⁴¹⁵ A.D.R. ; acte n°4 du 6 mai 1834. 2MIEC 20. Voir l'annexe n°10 : Elie et Sidonie avaient été affranchis le 30 avril 1813.

⁴¹⁶ A.D.R. 6M 423. Voir en'annexe n°9.

Les choix effectués par les maîtres, au sein de familles esclaves, lors de demandes d'affranchissements, sont parfois surprenants. On peut s'interroger sur les motivations de L.J. Grondein, habitant de Sainte-Suzanne, qui le 27 janvier 1834, affranchit d'abord son fils Adolphe, 11 ans, puis, le 2 mars 1834, affranchit Urbain, 33 ans, Gervais, 35 ans, ses fils, ainsi que Cécile, leur mère, créole de 66 ans, et compagne du maître. Il les reconnaît le 29 mars mais un autre de ses fils ne sera affranchi qu'en 1840 par son frère Urbain.

Les formes prises pour la transmission des patronymes nous informes également de l'ancienneté des liens familiaux. Ainsi, lors de l'affranchissement en 1834⁴¹⁷ d'Olivette, créole de 43 ans, et de ses huit enfants, on peut relever le prénom de l'un d'eux ; Pierre Zacary, sept ans. L'acte précise :

« tous esclaves et les huit derniers enfants du Sieur Pierre Zacary propriétaire et chef de détachement à Saint-Benoît. Olivette prendra le nom de Fournier et ses enfants celui de Zacary leur père. »

Si on prend comme exemple la session du 27 janvier 1834, on relève 68 demandes d'affranchissements dont 22 pour des raisons de parenté, c'est-à-dire que soit l'affranchissement est demandé afin de permettre l'alliance légitime et la reconnaissance des enfants soit pour affranchir ses pères, mères, frères ou sœurs. Durant cette séance, l'ensemble des demandes vont permettre d'affranchir 164 personnes, dont 86 ayant des liens de parenté. Cela indique que lorsqu'un maître déposait une requête pour bons et loyaux services, cela ne concernait en général qu'un esclave. Ceux qui affranchissaient des esclaves de leur famille donnaient la liberté à un nombre bien plus grand d'individus.

La possession de souliers, et éventuellement leur usage, symbolisait le passage du statut d'esclave à celui de Libres. Dans la relation de son voyage à Bourbon, M.C. Lavollée⁴¹⁸ décrit le travail incessant de parents affranchis afin de pouvoir racheter leur fils :

« Je vis un nègre qui béchait avec ardeur un carré de terre. Une négresse travaillait auprès de lui. Deux paires de souliers étaient déposées dans l'allée. Voici des nègres libres me dit mon guide ; ils ont des souliers... J'ai un fils, et ma négresse et moi, nous lui achetons sa paire de souliers. Nous sommes libres et il est esclave... notre maître, avant de mourir, nous a affranchis ; mais il a oublié que nous avons un fils »

⁴¹⁷ A.D.R. 16K13. Session de décembre 1834.

⁴¹⁸ Lavollée, M.C. Voyage en Chine (1843-1846). p.101.

Si l'affranchissement est bien souvent octroyé pour permettre à l'esclave de légaliser sa famille, d'autres raisons en motivent également la réalisation. En 1848⁴¹⁹ :

« Une négresse âgée de quarante ans en faveur de laquelle sa maîtresse témoigne de vingt années de dévouement et d'attachement : elle vit depuis longtemps avec Vénérise Salvat, un des révélateurs du complot de Saint-Benoît qui n'attend que la liberté de sa femme pour l'épouser et légitimer ses enfants qu'il a déjà rachetés. »

Si nous pouvons attester ainsi de liens familiaux sur plusieurs générations, il convient de présenter également parfois leur absence. Ainsi, en 1823, Marcelin de Marie Josèph, né le 20 thermidor An 10, fils de Marie Josèph, décédée, devra pour pouvoir se marier faire état d'une autorisation d'un conseil de famille. Le tribunal de paix donnera son autorisation :

« Considérant que le requérant n'a ni père ni mère, ni aïeul ni aïeule, et qu'il est nécessairement obligé d'invoquer l'article 160 du Code civil pour avoir le consentement de ses amis à défaut de ses parents. »

Deux de ses amis composeront le côté paternel et deux autres le côté maternel lors de la réunion du conseil de famille.⁴²⁰

Nous allons proposer dans les pages suivantes un essai de reconstruction de familles d'esclaves affranchis. L'objectif n'est pas d'en faire un modèle de grille de lecture pour l'ensemble de l'île mais de démontrer à la fois la possibilité de réinscrire des esclaves dans leur lignée, de croiser les cas les plus divers d'affranchissements et d'établir un « pont » entre les reconstructions limitées durant la période Compagnie des Indes et celles plus riches présentées ultérieurement à partir de 1830.

Nous prendrons comme cadre géographique la commune de Saint-Leu, paroisse depuis 1777, et comme document de base le recensement de 1792⁴²¹. Il recense une population de Blancs comprenant 497 personnes dont 59 chefs de familles « éligibles »⁴²² et 65 dits « actifs » ainsi que 3380 esclaves dont 1756 hommes, 972 femmes, 431 garçons et 321

⁴¹⁹ A.D.R. 16K 30/2 ; février 1848.

⁴²⁰ A.D.R. 2 Mie 46 ; Mariage du 31 décembre 1823 et extrait du greffe du Tribunal de paix du 30 décembre 1823.

⁴²¹ Recensement de la population de Saint-Leu 1792, A.D.R. L 138.

⁴²² Ce n'est que le 24 mars 1792 que la concession des droits électoraux avait été étendue aux Colonies à tous les « Libres ».

filles. Il note également la présence de 26 Noirs Libres⁴²³ possédant six esclaves, quatre hommes et deux femmes.

Ce qu'il dit de la population des Noirs Libres, peu de couples et peu d'enfants, est en décalage avec la réalité familiale vécue par ces anciens esclaves. Cela signifie que parfois, un seul membre de la famille était affranchi.

En croisant les recensements précédents avec les actes d'affranchissements et ceux de baptêmes puis naissances, mariages et décès, on peut approcher la complexité des situations familiales de ce groupe composé de Créoles et d'une Malgache, Rose.

Par ailleurs, l'étude de groupes familiaux comme ci-dessous nous renseigne sans cesse sur l'histoire de La Réunion et sur les stratégies des individus, sur le plan social et matrimonial, pour s'inscrire dans une société en évolution.

Les données recueillies sont malheureusement d'importance inégale selon les cas.

Le tableau ci-dessous regroupe ces Noirs Libres.

Pour le dernier, Louis (n°10), nous n'avons pu retrouver son affranchissement. Il s'agit sans doute de Louis dit Lagourgue, né vers 1771 et décédé en 1844, affranchi avant 1792⁴²⁴, propriétaire de 57 esclaves en 1834, marié à Charité (1777-1815), affranchie par Louis en 1811, et dont il aura un enfant né en 1792. Ce dernier décédé en 1857, marié à une fille d'affranchie, Joséphine Boniface (1792-1866), aura onze enfants dont Edmond, né en 1821, qui se mariera en 1854 avec une esclave affranchie de 1848, reconnaissant six enfants dont quatre nés avant l'abolition. Ceux-ci constituent la quatrième génération.

Louis dit Lagourgue se remariera en 1823 avec Mélanie Marie Catherine, fille d'une affranchie, (Catherine, 1757-1824, malgache, affranchie par Ducorail Léger), dont il aura neuf enfants nés entre 1819 et 1834.

On comptabilise ainsi avant 1848, une trentaine de descendants directs de cet affranchi.

En 1817, on relève dans les registres des naissances et décès d'esclaves, la déclaration suivante⁴²⁵ :

« Louis, libre de Lagourgue, a déclaré le décès de François Marie, indien et son père, âgé de 90 ans. »

⁴²³ En l'An XIII, le nombre de libres de couleur sera de 129 personnes, 15 hommes, 23 femmes, 49 garçons et 42 filles ; A.D.R. L138.

⁴²⁴ Il subsiste un doute sur l'ascendance paternelle, éventuellement celle d'un Blanc, de Louis.

⁴²⁵ A.D.R. 2Miec46 ; Naissances et décès des esclaves pour l'année 1817 ; Saint-Leu.

Tableau XIV : Recensement des Libres de Couleur ; Saint-Leu, 1792						
Noms des noirs Libres	femmes	garçons		Filles		total
		grands	petits	grandes	Petites	
1/ Hortence			3		1	5
2/ Rose			1			2
3/ Pierre	1			1		3
4/ Soulange	1					2
5/ Amant						1
6/ Félicité						1
7/ Marie-Jeanne						1
8/ Ursule			2		2	5
9/ Julie			1		3	5
10/ Louis						1
Total : 10	2		7	1	6	26

Julie (n°9) est affranchie le 19 décembre 1783⁴²⁶ par Pierre Hibon pour « *bons services* » ainsi que ses trois filles, Louise, Jeanne et Célerine. Cette dernière s'unira en 1805 à Louis⁴²⁷.

Amant, créole, né vers 1752, sans doute affranchi par Fulgence Raux, se marie le 26 janvier 1796 (6 Pluviôse An IV) à Marie Louise Brigitte, affranchie d'Antoine Aubert vers 1794. Il figure dans l'état des hommes de Couleur Libres faisant partie de la Garde Nationale du 16 germinal an 12 (06/04/1804) et il est dit âgé de 52 ans. Il décède le 28 mai 1830 à Saint-Paul. Son premier fils, François, est né vers 1788 mais « *attaché à sa mère* » donc non recensé parmi les Libres de Couleur ; il sera affranchi par son père le

⁴²⁶ Requête pour affranchissement ; A.D.R.

⁴²⁷ A.D.R. E 11.

24 juillet 1794. En 1804, François fait également partie de la Garde Nationale dont C. Wanquet⁴²⁸ nous dit :

« Sa création, en remplacement de la milice, a été une mesure populaire car elle concernait toutes les personnes sans distinction d'état, d'âge, de sexe, qui ont des propriétés. »

Citant Cossigny, cet historien rappelle les difficultés rencontrées dans l'organisation de la milice :

« la mûlatresse qu'épouse le commandant de quartier a à sa suite sa parenté qui s'étend sur les caffres, les malgaches. »

François se marie en 1810 avec Esther, née en 1795, fille de Victoire (décédée en 1830), affranchies toute les deux par Jacques Hibon. Deux autres enfants sont signalés, Fanchin, né en 1796 et décédé en 1813 ainsi que Catiche.

L'histoire de Marie Jeanne (n°7) est plus complexe. Née vers 1777, elle est affranchie par Thimothée Hibon de même que son fils Jean Baptiste né le 24 décembre 1790.

Celui-ci épousera, le 24 avril 1811, Florine, née le 21 octobre 1789, affranchie comme sa mère, Egyptienne, créole née vers 1772 et décédée le 16 décembre 1824, l'inscription dans le registre des Blancs ayant été faite *« par inadvertance »*. Florine, sa mère, et ses frères Fabien et Sylvain, ont été affranchis par Gilles Dennemont, le 15 octobre 1800. Marie Jeanne aura neuf autres enfants nés Libres de Couleur. La plupart se marieront avec des affranchis ou enfants d'affranchis.

Une autre Marie Jeanne, à Saint-Leu, sera propriétaire de nombreux esclaves après 1830 mais il s'agit d'une personne née « Libre » en 1770 à Saint-Denis, fille de Marie Rose, Indienne, et qui épousera successivement deux Blancs, Jean Kuntz puis, en 1810 à Saint-Leu, J.M. Morin, commerçant dont elle héritera des biens.

Hortence (n°1), en 1792 est recensée avec trois jeunes garçons et une fille. Nous n'avons identifié qu'Euphrasie née en 1786, David né en 1788 et Joseph né en 1789. Cette esclave malgache a été affranchie vers 1780 par Norbert Macé avec ses enfants. David sera membre lui aussi de la Garde Nationale pour les Libres de Couleur ; son frère Joseph épousera une fille d'affranchi. Un autre enfant, Benoît, naîtra en 1803. Là aussi, nous ne trouvons aucune trace du père.

⁴²⁸ Wanquet, Claude. Saint Benoît aux époques Royales et révolutionnaires ; p.62.

Rose (n°2), née vers 1742 à Bourbon, sera affranchie le 9 juin 1787 par Pierre Auber, ainsi que son fils Louis, né vers 1777, « *pour reconnaissance des bons services* ». Il lui sera attribué un terrain à Etang-Salé. En 1820, elle décédera à 78 ans chez son frère André, âgé lui de 74 ans. Les liens utérins ont subsisté alors qu'il n'ait jamais fait mention des ascendants. S'il n'y a pas trace d'un affranchissement éventuel du frère, on sait cependant qu'il fut marié à Germaine, malgache née vers 1755, décédée en 1820 et affranchie le 10 décembre 1798, elle aussi par Pierre Auber. Un de leurs enfants, Germaine, avec le patronyme de German, née en 1814 épousera un descendant d'une affranchie que nous allons présenter.

Ursule (n°8), née vers 1765 et décédée en 1841, fut affranchie par Lebrun le 4 juin 1787 ainsi que sa fille Marie alors âgée de six ans. Elle aura quatorze enfants par la suite. La législation le permettant, elle épousera en 1831 Jean Baptiste Delanux, descendant de colons installés à Bourbon dès le début du XVIII^{ème} siècle. Il légitimera tous les enfants vivants. Chaque naissance signalée entre 1793 et 1807 aura lieu sur l'habitation de Delanux aux Colimaçons.

Marie, mais également Ursule, épouseront l'une en 1833, l'autre en 1837 des natifs de France. Six autres épouseront des descendants d'affranchis. Un petit-fils, naturel d'une affranchie en 1834 mais reconnu par un des fils d'Ursule, épousera en 1851 une ancienne esclave d'avant 1848.

A la quatrième génération, vers 1848, on dénombre plus de 70 descendants d'Ursule. Le patronyme de René, attribué à Ursule, plus ou moins régulièrement à partir de 1810 sera partagé également par une autre lignée, celle de Marie Josèphe, née vers 1772, décédée en 1822 et dont plusieurs enfants seront reconnus en 1833 par un Blanc, grand propriétaire. L'habitation sur laquelle vivra cette famille est bordée par le terrain d'Ursule. On peut supposer un lien de sororité entre les deux femmes mais l'absence dans les deux cas de mentions tant lors des naissances, qu'aux mariages, décès ou affranchissements, d'une quelconque ascendance commune ne permet pas de confirmer actuellement cette hypothèse.

Félicité (n°6), née vers 1760 et décédée en 1797, a été affranchie le 18 septembre 1790 par Léger Fromancourt qui lui attribuera deux esclaves malgaches. Au recensement de

1792, elle est seule. Pourtant elle a déjà huit enfants nés entre 1775 et 1786. Le dernier né sera racheté par sa mère et affranchie que le 24 avril 1795 et prendra le nom de Fromancourt. Un autre sera affranchi le 24 janvier 1795. Les unions de ses enfants se feront essentiellement avec des fils ou filles d'affranchis, dont certains présentés précédemment. A la quatrième génération, on dénombre 55 descendants de Félicité. L'hypothèse d'une paternité biologique de Fromancourt peut être envisagée, mais non attestée.

Les deux derniers Libres de Couleur présents dans le recensement de 1792 de Saint-Leu seront présentés ensemble puisqu'il s'agit d'un père et son fils. Ce sont les seuls pour lesquels il a été possible de retrouver certains ascendants d'origine à la Réunion. Ainsi Pierre (n°3), baptisé en 1723, esclave de Jacques Auber, est issu du légitime mariage de Michel, Malgache né vers 1678 avec Rose, Malgache née vers 1673. Il aura au moins une sœur, Barbe, baptisée en 1726. Pierre se mariera également avec Angélique, née vers 1751, décédée en 1817 et affranchie le 28 mai 1774 par Marie Aubert. Ils auront une fille, signalée dans le recensement, Tarcile.⁴²⁹

« Le nommé Pierre libre affranchi de Mme Marie Aubert, a fait depuis 8 ans l'acquisition de sa fille la nommée Tarcile, alors esclave de Me Duhazier que depuis ce temps ne croyant pas devoir regarder son enfant comme son esclave il lui a bâti un emplacement et lui a donné un morceau de terre dans son habitation, qu'elle y vit honnêtement par les animaux qu'elle élève et le travail de ses mains et que ce petit terrain peut en tous les temps lui procurer le nécessaire à la vie Le suppliant âgé de 70 ans désire affranchir son enfant. A charge de faire constater par la municipalité de St Leu les moyens de subsistance »

Pierre et Angélique auront au moins un autre enfant vivant, Soulange (n°4), affranchi en 1790 par A. Aubert et présent sous ce nom au recensement de 1792. Il se mariera en 1790 à Marie Louise Martine, née en 1776, affranchie en 1790 elle aussi par Augustin Aubert et décédée en 1838. Ils n'auront sans doute qu'une fille, Euryphile, née en 1812 et décédée en 1863. Entre 1829 et 1838, elle aura cinq enfants naturels qui seront légitimés par le mariage de leur mère avec un Blanc, Mr Maillot. Ces enfants représentent la cinquième génération.

⁴²⁹ Acte du 28 juin 1791.

On retrouve ici un lien complet entre les premiers esclaves arrivés à La Réunion et leurs descendants avant l'abolition. Cette reconstruction d'une famille selon une démarche généalogique est bien sûr incomplète. De nombreux membres, frères et sœurs en particulier, ne sont pas identifiables si aucun affranchissement n'a été réalisé. Il faut constater également que le patronyme de Soulange ne sera porté réellement que par un membre, Euryphile, qui naîtra et décédera sous ce nom. Il est intéressant de noter également que ce genre de reconstruction n'est possible que s'il y a permanence de la famille du maître, c'est-à-dire ni vente ni dispersion lors de succession.

Ce qui caractérise ces familles d'anciens esclaves affranchis est d'abord la forte natalité ainsi que le recours très fréquent à la régularisation des unions selon les lois en vigueur. Cela permet bien souvent d'identifier les pères. On peut envisager que la mémoire généalogique fonctionne car, lors des décès, il n'y a pas de différence dans les mentions des ascendants avec celles fournies lors des naissances ou mariages. Bien souvent, au tout début du XIX^{ème} siècle, les naissances ont lieu chez l'aïeul, maternel ou paternel. Cela indique également une résidence souvent commune et donc un fonctionnement en famille élargie.

Si nous ne pouvons pas proposer de reconstitution de familles d'anciens esclaves aussi complètes pour les autres communes de l'île, on peut toutefois noter que les exemples présentés ici seront bien plus nombreux dans d'autres quartiers. Le petit nombre d'affranchis sur la commune de Saint-Leu permettait cette démarche mais il convient de ne pas négliger les données sur d'autres espaces.

Ainsi, dans l'Est de l'île, la recomposition de trois familles d'anciens esclaves⁴³⁰ permet de proposer une généalogie assez complète dans laquelle se retrouvent bon nombre de caractéristiques de ce groupe ainsi que plusieurs exemples des « passerelles » avec le groupe des Blancs et celui des esclaves.

La première « dynastie » commence avec le mariage en 1726 de deux esclaves indiens, Joan, né vers 1709 et Josèphe, née vers 1708. Ils appartenaient à Maître Deguigné marié à Bachelier. Ils auront au moins trois enfants vivants, Marguerite, née en 1734, qui épousera en 1756 un autre esclave de la propriété, Hyppolite, né en 1729 et Basile né vers 1732. Ce dernier épousera à Saint-Denis, en 1754, une esclave malgache, Sylvie,

⁴³⁰ Généalogies réalisées d'après les recherches de Martine Grimaud.

née vers 1725, esclave, elle aussi, de Deguigné. De cette union naîtront au moins trois enfants, Josèphe Perrine, en 1762, Euphrasie en 1764 et Henriette en 1752. Nous ne trouvons trace que de celle-ci et de ses descendants. Si ses deux sœurs restent esclaves de Deguigné, elle sera affranchie le 10 novembre 1804 à Sainte-Marie par celui qu'elle épousera le 16 nivôse An XIII, Guillaume Pacifique, un créole né vers 1761, fils de Marie Rose, cafrine, et affranchi le 11 avril 1793 par Gillot Létang qui lui octroiera alors 40000 livres. Ils auront quatre enfants, nés entre 1789 et 1798, trois filles et un garçon. Celui-ci, Bruno, l'aîné, laissera une descendance sous le patronyme de Bruno et non plus de Pacifique. A la suite de son union en 1807 avec Marie Anne Gautier, que nous trouverons dans la seconde « dynastie », il aura 9 enfants, nés entre 1810 et 1829. Une de ses sœurs, Josèphe, né en 1796, épousera un autre affranchi, Pierre Denis. Cette famille d'affranchis, au début du XIX^{ème} siècle, se composera d'une vingtaine de personnes, les derniers nés étant la cinquième génération. On peut relever la reprise des prénoms, régulière au sein de cette famille, en général avec un saut de génération. Ainsi de Josèphe, l'aïeule indienne et de sa petite fille mais également de son arrière petite-fille. Marie Rose, la mère de Guillaume Pacifique verra son prénom porter par une de ses petites-filles, et Guillaume transmettra le sien à un de ses petits-fils. Il sera parfois difficile de différencier les divers membres de cette famille à partir de la quatrième génération en raison des dénominations irrégulières entre Pacifique et Guillaume. Dans l'inventaire réalisé en 1818⁴³¹ suite au décès de Guillaume Pacifique, fils d'une esclave cafrine, on note une certaine aisance avec, entre autres biens :

« 62 chemises, 58 pantalons, 29 gilets, 30 assiettes bleues de porcelaine, une montre en argent, une armoire en natte, 34 couteaux de tables, manches en bois d'ébène... »

La deuxième grande famille d'esclaves affranchis est celle initiée par Claire, esclave de Delanux, et qui aura deux filles : Barbe Elisabeth, en 1747, et qu'au baptême, elle déclarera « pour père, Pierre Collet », un Blanc, et Annette, née le 21 août 1751 et décédée le 19 brumaire de l'An XI à Sainte-Marie. Celle-ci se mariera avec Mathieu, esclave du même propriétaire. Ils auront six enfants, Perpétue vers 1775, Olympe vers 1780, Honoré et Honorine, des jumeaux, en 1781, Célestin en 1787 et Euphrasie en 1790.

⁴³¹ A.D.R. 3 E 1040.

L'aînée sera affranchie le 5 ventôse de l'An IV, à vingt ans, ainsi que sa fille Arthémise, âgée de deux ans, par Delanux père qui lui donne 2400 livres. Avant de décéder le 15 septembre 1806, elle aura eu ses frères et sœurs comme esclaves, et aura affranchi au moins Honoré, son frère, et Corisandre, sa nièce, fille d'Honorine. Un des fils d'Olympe porte le même prénom que Delanux, Anne Joseph. Une de ses sœurs, Marie Olympe, selon les documents aurait été affranchie soit par sa nièce, selon le désir de Perpétue, soit par Anne Joseph Erasme Delanux en l'An XIV. En 1806-1807, au recensement, elle est notée Libre chez ce dernier avec ses deux enfants, Eugénie, six ans, et Olympiade, trois ans. A la naissance de sa fille, Marie Anne Clara, en 1807, le témoin est à nouveau Erasme Delanux.

Au recensement de l'An XIII, signé par ce même Delanux pour la succession de Perpétue, sont mentionnés ses trois fils, Henry Richard, quatre ans – qui donnera à ses descendants le patronyme de Richard-, ainsi que Jean Baptiste, six ans qui prendra comme nom celui de Perpétue. On note également la présence d'Adolphe, trois mois, qui décédera peu de temps après. Sont également citées sa fille, Arthémise, dix ans ainsi que Marie Anne Gautier, onze ans, dont le tuteur est Erasme Delanux. Celle-ci, dite de père et de mère inconnus à sa naissance à Saint-Louis, a eu comme marraine Anne Barbe Delanux et comme parrain, le mari de cette dernière, Mr Nairac. Sans doute, ces propriétaires l'auront confiée à Perpétue. Curieusement, son statut est celui de Libre de Couleur dès sa naissance. C'est elle qui épousera en 1807, à 12 ans, Bruno, fils de Pacifique Guillaume.

La liste des esclaves, lors de ce recensement, signale les frères et sœurs de Perpétue, Euphrasie, Honoré, Honorine et sa fille Corisandre, et Célestin. On peut noter qu'Erasme Delanux est l'exécuteur testamentaire.

Un document de 1833⁴³² détaille la situation de cette famille :

⁴³² A.D.R. 16 K 12.

- 1/ **Joan**, indien, 1709 ; = **Josèphe**, Indienne, 1708 d'où
2/ **Hyppolite** 1729
2/ **Marguerite** 1734 ; = 1756 **Luc**
= 1761 **Michel**
2/ **Basile** 1735 ; = 1754 **Sylvie**, 1725, Malgache, d'où
3/ **Josèphe Perrine** 1762
3/ **Euphrasie** 1764
3/ **Henriette** 1752-1832, affr. 1804 ; = 1805 Guillaume Pacifique, 1761,
affr. 1794 (de Rose, cafrine) d'où
4/ Constance 1794 d'où
5/ Eline 1792
4/ Marie Rose 1798
4/ Josèphe 1796-1838 ; = Pierre Denis, affr.
4/ Suzanne Céphise ; = François Joseph
4/ Bruno 1789; = 1807 Marie Anne Gautier 1792-1832 d'où
5/ Marie Rose 1814; = 1845 Amédée Florantine 1809
5/ Ferdinand 1823 ; 1844 Adèle Adolphe
5/ Marie Anne Zéline Arthémise
5/ Marie Henriette 1811; = Victor Serge 1807 d'où
6/ Marianne Henriette 1845
6/ Joseph Erasme 1831
6/ Antoine Adolphe 1834
6/ Fontenelle Victor 1837
6/ Philippe Bruno 1839-1884
6/ Marie Anne Victoire 1844
6/ Marie Anne Nanette 1846
5/ Zélonie Bruno ; = 1844 Jean François Joseph
5/ Marcy Guillaume 1810-1843; = Marianne Juliette
1817 d'où
6/ Marianne Rose 1841

- 1/ **Claire** d'où
2/ **Barbe Elisabeth** 1747
2/ **Annette** 1751-1802, de Pierre Collet, Blanc ; = **Mathieu** d'où
3/ **Perpétue** 1775-1806, affr. 1796 ; d'où
4/ **Arthémise** 1794-1804
4/ Henry Richard 1800-1864 ; = Brigitte Achardy 1802
4/ Jean Baptiste 1798
4/ Adolphe 1804-1806
4/ Marie Anne Gautier 1793 (PMI) ; = 1807 Bruno Pacifique
3/ **Olympe** 1780-1865, affr. 1806 par A. J. Erasme Delanux d'où
4/ A. Joseph Florestan 1813; = Marie Anne Perpétue 1821 d'où
5/ Marie Estelle
5/ Marie Joséphine
5/ Augustin Joseph

⁴³³ En gras, les personnes nées esclaves.

- 5/ Jean Baptiste 1849-1852
 4/ Charles 1806
 4/ **Eugène** 1800
 4/ **Antoine** Adolphe 1806-1829 ; = 1828 **Adélina** 1806-1836,
 affr. 1811 d'où 5/ Adèle 1828-1873
 4/ Marianne Clara 1807-1883 ; = 1823 Jean Charles 1799, de
 Julie d'où 5/ Marianne Zéliska 1824; = 1847 Jules Richard
 5/ Jean Charles 1825 ; = 1846 Rosine Richard 1830)
 5/ Marianne Zéliska 1829
 5/ Joseph Adolphe 1835
 5/ Marianne Roseline 1841
 5/ Jean Joseph Julien 1846
 4/ **Olympiade** 1803
 4/ Louis Joseph Mérestan 1817 ; = Joséphine Pédre
 4/ Victor Serge 1807-1854 ; = Marianne Henriette Bruno
 4/ Marianne Joséphine + 1866; = 1834 Pierre Delville
 3/ **Honoré** 1781-1830
 3/ **Honorine** Gagnet 1779, affr. 1834 d'où
 4/ **Corisandre**, 1798 affr. vers 1812 ; = Adolphe d'où
 5/ Charly
 5/ Arthur
 4/ **Eugénie** Gisnet 1802, afro 1834 d'où
 5/ Zéliore 1827
 5/ Juliette 1829
 4/ **Adolphe** 1804
 3/ **Célestin** 1787
 3/ **Euphrasie** Cheron 1790 d'où
 4/ Pierre Delville 1812; = 1834 Marianne Joséphine 1827
-
- 1/ **Judith** Jinville 1788-1864, affr. 1835 créole, = 1842 **Hyppolite** Pierret, affr. 1840
 d'où 2/ **Marguerite Achardy** 1814, affr. 1834 ; d'où
 3/ **Eugène**
 3/ **Jules**
 3/ Hyppolite 1840
 = 1858 Hilaire Delpha
 2/ **Brigitte** Achardy, 1802-1878, affr. 1832 par Richard Perpétue; = 1832 Richard
 Perpétue d'où 3/ **Damastite** Benoite 1819 ; = 1817 Louis Mérestan
 3/ **Gustave** 1821; = 1843 Marie Elisenne 1825 (de Geneviève)
 3/ **Amédée** 1823; = 1845 Jeanne Drosin
 3/ **Henry** 1825; = 1845 Ernestine Edouard
 3/ **Jules** 1827; = 1847 Marianne Zéliska
 3/ **Perrine** Rosine 1830; = 1846 Jean Charles (ci-dessus) d'où
 4/ Charline Marianne 1848
 3/ Thomy Henry 1831; = 1853 Perrine Elie
 3/ Aristèle 1843
 2/ **Jean** 1807, affr. 1835 ; = 1847 Marie Victoire
 2/ **Marguerite**
 2/ **Henriette** Sainte-Barbe, 1819 ; affr. 1840; = 1853 Joseph François Bachelier

« Honorine est sœur d'une affranchie nommée Perpétue qui avait eu la liberté en 1791. Le premier usage qu'elle fit de sa liberté fut d'acheter sa famille et d'abord sa sœur, Honorine et sa nièce, Marie Désirée dite Corisandre. Plus tard, sous le gouvernement anglais, Marie Désirée fut affranchie. Sa tante étant morte, le reste de la famille libre de fait, tomba en sa possession. Marie Désirée se maria à Adolphe de Sainte-Marie mais son mari ne lui inspirant pas une confiance absolue, elle fit en 1827 un testament par lequel elle léguait à Marie Olympe, l'une de ses sœurs, qu'elle avait parallèlement affranchie, le reste de sa famille. Corisandre étant morte, la légataire désire remplir ses intentions, elle demande l'affranchissement d'Honorine, âgée de 55 ans et aussi celui d'Eugénie, 30 ans plus les deux enfants d'Eugénie, Zéliore, 7 ans, et Juliette, 5 ans. »

Euphrasie, sœur de Perpétue, sera, elle aussi, affranchie et prendra le nom de Cheron ; elle aura un fils, Pierre Delville que l'on retrouvera dans son alliance avec la troisième famille.

Honoré décédera en 1830 et Honorine, avec le patronyme de Gisquet, en 1833. Eugénie, fille d'Honorine, et ses enfants, se verront attribuer celui de Gisnet.

L'autre sœur de Perpétue, Marie Olympe aura une dizaine d'enfants dont plusieurs s'uniront avec les descendants de la famille de Bruno Pacifique, en particulier Victor qui épousera Bruno Marianne Henriette.

La troisième famille étudiée sera celle dont le patronyme sera soit Achardy soit Jinville. Nous ne pouvons remonter que jusqu'à Judith Jinville, créole née vers 1788, décédée en 1864 à Saint-Denis à l'âge de 81 ans et qui aura une union légitimée en 1842 avec Hyppolite Pierret, affranchi en 1840 par sans doute sa propre fille, Marguerite, et qu'un de ses petit-fils désignera comme aïeul à son décès. Leur mariage a eu lieu après l'affranchissement de Judith. Elle sera affranchie en 1831, alors qu'elle était esclave de son gendre marié à sa fille, Brigitte. Celle-ci était née vers 1802, esclave de Delon, puis affranchie le 16 avril 1832 par Richard Henry Perpétue, - vu précédemment -, son propriétaire, qu'elle épousera le 23 avril 1832, avec un contrat de mariage rédigé par Maître Desrieux. Ce couple aura 9 enfants dont Damastite Benoitte, née en 1819 qui épousera Louis Mérestan, né en 1817, fils d'Olympe, de la deuxième famille étudiée. Judith Jinville a eu un fils, Jean, né en 1807, noté Hyppolite au recensement de 1848 chez son beau-frère, et une fille, Marguerite qui aura le même patronyme que sa sœur, cette parenté étant signalée lors de l'affranchissement. Une quatrième enfant de Judith,

attestée comme sœur de « *Mme Richard Henry Perpétue* », Henriette Sainte-Barbe, née en 1819, ne figure pas au recensement de sa sœur en 1846.

Les reconstitutions présentées ci-dessus essaient de présenter de manière simplifiée, les généalogies de ces trois familles d'affranchis d'avant 1848, en soulignant l'évolution du statut des individus et les entrecroisements, par les unions, entre ces personnes pour lesquelles il est difficile de parler de choix préférentiel, la législation interdisant longtemps d'autres choix d'alliance.

On constate ainsi les présomptions d'unions avec des Blancs, impossibles à légaliser durant longtemps en raison des interdictions et qui, souvent en raison du décès d'un des membres, avant les modifications réglementaires, n'ont jamais pu se réaliser. La forte natalité est également à relever dans ce groupe. Ce schéma, incomplet car les descendants des esclaves ne peuvent pas tous être identifiés, présente, dans sa complexité même, une image sans doute assez proche de ce que les individus ont pu vivre, à travers des affranchissements par le Blanc, dans un premier temps, puis par les nouveaux affranchis des différents membres de leur famille. Cela ne put se faire que rarement dans un même temps en raison du coût du rachat, entraînant de ce fait, des situations courantes où un enfant possédait ses parents, ses frères et sœurs, parfois ses neveux ou tantes. Cette situation juridique ne nous dit rien de la vie familiale telle qu'elle pouvait être vécue sur ces petites propriétés. Elle indique pourtant la permanence de l'idée de parenté dans ce groupe issu de l'esclavage.

La famille Delanux sera présente, nous le verrons, dans d'autres situations de ce genre sur la commune de Saint-Leu au début du XIX^{ème} siècle. Toutefois, on peut noter que celui qui n'avait pas affranchi Annette et Mathieu, déposera une requête, en 1789⁴³⁴, pour Marie, cafrine née vers 1744, et sa fille Françoise Scholastique, née en 1771, esclaves recensées en même temps que les deux précités.

La question de la famille esclave et de son adaptation aux choix des maîtres d'affranchissement sélectif est caractérisée ici par la « distribution » des membres de la famille. En effet, le propriétaire attribue à Marie :

« *Gaspard, cafre, son mari, ainsi que Laurent et Georges leurs fils créoles.* »

A Françoise Scholastique, il donne un terrain ainsi que Benoît, son frère. Ce dernier, le plus jeune puisque né vers 1779, n'est donc pas attribué à sa mère.

⁴³⁴ A.D.R. L 328, acte du 18 mai 1789.

Une dernière généalogie de famille d'esclaves affranchies⁴³⁵, sur Saint-Denis, permet d'attester que les exemples précédents ne sont pas une exception.

A son origine se trouvent Charles, malgache né vers 1720 et Geneviève, malgache également et tous deux esclaves de Deguigné Labérangerie. Nous ignorons leurs dates d'arrivée à Bourbon mais ils se sont mariés en 1735 à Saint-Denis. De leur descendance, nous connaissons Geneviève Javotte, née en 1742, qui sera affranchie avec son fils Jean-Jacques, né en 1765, après une requête de Mr Deguigné en 1783⁴³⁶.

Lors de la naissance de son premier fils, le 21 février 1765, elle :

« a déclaré pour père de l'enfant Jean Baptiste Deguigné, fils de Labérangerie. »

Le 22 septembre 1788, elle affranchit ses enfants⁴³⁷ :

« payés avec le fruit de son épargne, aidée de Mr Deguigné de Monrepos de qui elle tient la liberté. »

Parmi ses huit enfants, nés entre 1767 et 1782, l'un d'eux, Drozin épousera, le 10 brumaire An XIII, une affranchie de l'An IV, née en 1776 d'une mère indienne. Ils reconnaîtront quatre enfants dont l'un se mariera en 1836 avec une descendante des familles affranchies présentées précédemment.

La présomption de paternité de Deguigné pour les autres enfants ne peut être assurée. Si on élargit à d'autres horizons géographiques la question de la famille affranchie, on constate une similitude entre Bourbon et la plupart des îles ou espaces colonisés et dans lesquels l'esclavagisme a sévi.

Ainsi, aux Antilles, selon un rapport pour la Guadeloupe :

*« Les nouveaux libres se marient assez souvent, c'est principalement pour eux une affaire d'amour-propre : ils ont tellement hâte de se créer une famille, qu'ils légitiment la plupart du temps les enfants qu'ils ont eus chacun de leur côté avant le mariage. »*⁴³⁸

Les travaux de M. Sainte-Rose⁴³⁹ confirment cette observation :

« On remarque que dès que l'homme et la femme d'un même couple sont enfin tous deux affranchis, ils n'ont souvent qu'une seule hâte, se marier et reconnaître les enfants qu'ils ont eu lorsqu'ils étaient encore esclaves... le cas d'un homme libéré en 1814,

⁴³⁵ Selon les données recueillies par M. Grimaud.

⁴³⁶ A.D.R. 1 B9 J25 n° 328. Ce propriétaire, ancien maire de Sainte-Marie, né en 1746, décèdera célibataire.

⁴³⁷ A.D.R. L 328.

⁴³⁸ Rapport du deuxième substitut du procureur général, en date du 19 avril 1842.

⁴³⁹ Sainte-Rose, Monique. Op. cit.. p.687 et 701.

quelques mois après la naissance de son premier enfant. Il en aura encore sept avec la même femme esclave, qui changera entre temps de maîtres à deux reprises au moins. Ce n'est que dix-sept ans plus tard qu'elle obtient à son tour son affranchissement. ... Leur huitième enfant naîtra dix-sept jours après l'affranchissement de la femme en 1831. »

Elle illustre son propos également en détaillant la famille d'Hyacinthe qui reconnaît en 1832 les sept enfants :

« lesquels il a eu de la dame Rosélie, décédée, son épouse, et qu'ils n'avaient pu reconnaître dans l'acte civil de leur mariage, ne jouissant pas alors des droits civils. »

A l'Ile de France, selon R. Allen⁴⁴⁰ :

« La plupart des femmes affranchies de l'île avaient été la concubine de leur maître. »

Il donne ainsi deux exemples :

« le 28 décembre 1763, Sieur François DESVEAU a confirmé la liberté d'Hélène, la fille naturelle de Roze, négresse de caste indienne, et légua 20000 livres à l'enfant. L'année suivante, le testament de Nicolas Auclair stipulait que non seulement Suzanne, négresse de caste malgache, et ses six enfants, devaient être libres le jour de sa mort, mais qu'en plus, elle recevrait sa propriété de rivièrre des Lataniers, avec tous ses esclaves, son bétail, ses meubles et tous ses biens. »

Ces quelques exemples de quasi reconnaissance d'enfants et d'une union proscrite entre Blancs et esclaves, affranchies ou non, ne doivent en aucun cas masquer les actes de violences sexuelles bien plus courantes qui ont marqué l'histoire de l'esclavage dans les colonies. Ils permettent cependant d'attester d'une complexité des relations entre les différents groupes, complexité qui se lit en partie dans des formes d'organisation familiale. Dans ces quelques cas, la durée de l'union « marron » est importante et caractérisée par la présence d'un nombre significatif d'enfants, parfois âgés.

A Bourbon, on relève également un acte d'affranchissement où la reconnaissance par le propriétaire, Blanc, semble parfois évidente :

« Sieur Jean Jacques Tescher, propriétaire, affranchir le 11 décembre 1833 Malite (Famel), 45 ans, créole, et leurs dix enfants âgés de 23, 20, 23, 22, 21 et 20 ans... Sieur Pierre Zacary, propriétaire et chef de détachement, affranchit Olivette, 43 ans, créole et ses huit enfants âgés de 23, 20, 18, 13, 7, 5, 2 et un an.»⁴⁴¹

⁴⁴⁰ Allen, Richard. Femmes libres de couleur et l'esprit d'entreprise dans la société esclavagiste de l'Ile de France à la fin du XVIII^{ème} siècle. in Cahier des anneaux de la Mémoire, n°5, 2003. P.156.

⁴⁴¹ A.D.R. 16 K 11, BOIR 1833, n° 23 et 30.

Selon D. Miloche-Baty, si entre 1815 et 1830, on n'enregistre aucun affranchissement par le père, propriétaire, de ses enfants, entre 1830 et 1848, on enregistrera 152 cas de ce type et durant la même période 107 actes où c'est la mère qui accomplit la démarche. Le même auteur signale que ces femmes affranchies, parfois sans progéniture, se situent cependant dans la parenté. Il cite ainsi le cas de Jeanneton qui :

« Ne s'était pas seulement consacrée à assurer un avenir à ses neveux et nièces, mais aussi à protéger l'intégrité du patrimoine. En plus d'avoir légué quatre arpents et un esclave à son neveu Jean-Marie et à sa nièce Louison, tous les deux enfants de son frère décédé, et sa maison avec tous les meubles, et un esclave à ses nièces Louise et Angélique,... Jeanneton décida que, si ses neveux Jean-Marie et Louison venaient à mourir, les biens qu'elle leur aurait laissés iraient de droit à leurs cousins. »

M. Cotias⁴⁴², pour la Martinique, souligne le dynamisme démographique du groupe des Libres de Couleur avec 43 % d'enfants au sein de ce groupe en 1732.

Elle rappelle également, citant V. Schoelcher, un argument des pouvoirs concernant les mœurs des ces femmes, arguments que nous avons déjà rencontré pour expliquer une soi-disant faible fécondité des femmes esclaves :

« Les femmes de couleur... qui vivent toutes en concubinage ou dans la dissolution, parmi lesquelles les Blancs viennent chercher leur maîtresses comme dans un bazar, contribuent certainement par leur libertinage à entretenir l'abaissement de la race qu'elles déshonorent. »

Aux Antilles, on recense plus de 7000 affranchissements entre 1830 et 1832 contre 230 à Bourbon⁴⁴³, puis 13700 entre 1832 et 1839 contre 4215 à Bourbon, le pourcentage d'hommes concernés reste cependant proche, entre 18 et 23 %. Mais dans les deux espaces, les professions des esclaves affranchis sont de même nature : ce sont essentiellement les domestiques, servantes, couturières et cuisiniers qui bénéficient de l'état de Libres, dans 45 % des affranchissements⁴⁴⁴. Dans 90 % des cas, il s'agit de femmes. Selon la même source, entre 1832 et 1842, sur 4281 affranchissements prononcés à Bourbon, plus de 39 % concernent des enfants et 37 % des femmes.

⁴⁴² Cotias, Myriam. *La séduction coloniale. Damnations et stratégies. Les Antilles. XVII^{ème} - XIX^{ème}* in Cahier des Anneaux de la Mémoire, n°5, 2003. p.166.

⁴⁴³ *Exposé général des résultats du patronage des esclaves dans les colonies françaises.* 1884 ; p.601.

⁴⁴⁴ Idem, pour l'année 1842, p.602-606.

On constate, en parcourant les feuilles de recensements et les registres des Libres de Couleur, qu'avant 1848, la quasi-totalité de ces anciens esclaves ou descendants d'esclaves vivaient dans une structure familiale ou pouvaient y être rattachés. Après 1848, quelques unions entre Blancs et nouveaux affranchis vont être régularisées. Bien plus nombreuses sont celles entre un Libre de couleur et, en général, une nouvelle affranchie. Ces mariages étaient fort souvent accompagnés de reconnaissances d'enfants. Plus rarement, c'est une Libre de Couleur qui épousait un ancien esclave, comme lors du mariage, à Saint-Pierre, en 1858, d'Abmon Lubin et Françoise Séverin. Nous n'avons relevé aucun cas où figurent une femme du groupe des Blancs et un nouvel affranchi. Les passerelles entre les groupes sociaux étaient donc peu usitées et uniquement dans un certain sens, tant pour les Blancs que les Libres de Couleur.

D/ De la Monarchie de Juillet à la Révolution de février 1848

La période historique qui s'ouvre après 1830 va influencer très fortement la population esclave, d'abord par des modifications législatives, puis par les conséquences du développement de la culture de la canne et surtout par l'abolition de l'esclavage en 1848. Si la loi du 24 avril 1833 abroge les restrictions mises à l'exercice des droits civils et politiques des Gens de Couleur, supprimant ainsi la distinction juridique avec les Blancs⁴⁴⁵, c'est principalement le décret du 27 avril 1848, et son application à compter du 20 décembre à La Réunion, qui va marquer l'organisation sociale en abolissant l'esclavage.

La loi de 1833 permettra l'apparition au grand jour d'un certain nombre d'unions entre Blancs et affranchis, y compris certaines depuis peu de temps. Cela concernera en général que des petits propriétaires et dans quelques cas, rares, des moyens ou grands propriétaires qui, à cette occasion, reconnaîtront de nombreux enfants, attestant, là aussi, d'une ancienneté des unions.

L'extension de la culture de la canne à sucre fut progressive et prit peu à peu la première place dans les exportations et dans les surfaces cultivées, au détriment principalement de la culture du café. Ce développement sera conjoint avec la problématique des « bras » nécessaires à sa culture et dont l'engagisme, autorisé dès 1823, sera la solution adoptée par les pouvoirs politiques et économiques, dans la perspective d'une anticipation de l'abolition de l'esclavage après une interdiction de la Traite de plus en plus réelle.

L'accroissement de la production de sucre eut également comme corollaire à la fois l'émiettement des petites propriétés et, en sens inverse, la concentration des terres en de grandes plantations ainsi que la « disparition » des moyennes propriétés. Sur le plan humain, cela entraîna en particulier des déplacements d'esclaves par des ventes en plus grand nombre. La population globale de l'île est estimée, en 1848, à près de 110 000 personnes dont au moins 62 000 esclaves. Cette baisse de la population esclave, 70 000 personnes en 1830, est d'abord due à un arrêt presque complet de la Traite, interdite formellement depuis 1817 mais depuis 1830 dans la réalité. Elle se caractérise

⁴⁴⁵ Selon A. Scherer, Op. cit. p. 60 : « la politique systématique d'affranchissement pratiquée sous la Monarchie de Juillet amena le nombre de Libres de Couleur à près de 8000 en 1848 ».

également par un accroissement important de la population dite créole, au sein du groupe des esclaves, qui va représenter aux environs de 70 % de la population totale.

1) Les familles d'esclaves légalisées : 1838-1848

Après un demi-siècle d'oubli, de refus et de négation, les familles esclaves vont à nouveau être reconnues, dans des proportions modestes, et parfois encouragées par les pouvoirs civils et religieux.

D'après P. Eve⁴⁴⁶ :

« Il faut attendre les années 1840, l'arrivée d'un missionnaire du Saint Esprit, l'abbé Alexandre Monnet, puis de missionnaires ..., l'action soutenue des mouvements abolitionnistes en France, pour que quelques familles prennent conscience de l'utilité d'offrir à leurs esclaves une formation religieuse et pour que les mariages d'esclaves progressent à nouveau dans quelques quartiers desservis par ces prêtres zélés.... 26 mariages en 1841, 116 en 1842, 230 en 1843. »

Les rapports du Procureur du Roi, entre 1840 et 1844 soulignent la rareté des mariages religieux chez les esclaves, à part au sein de quelques propriétés comme celle des Desbassayns. Il est mentionné également la non information par les prêtres auprès des mairies des unions qu'ils ont officialisées. Ainsi,

« Des états statistiques pour l'enseignement religieux des esclaves, il résulte qu'il y a eu à Bourbon, dans le courant de 1842, 116 mariages entre esclaves. Des notes qui ont été fournies par M. les maires, il résulterait que seulement 38 mariages de ce genre ont été déclarés en mairie ; 78 n'auraient donc pas été déclarés. »⁴⁴⁷

Selon P.Eve :

« Comme la plupart de ces esclaves ne sont pas à leur premier amour le jour de leur mariage, la mésentente règne souvent dans leur foyer. Au fil des mois, les missionnaires viennent à douter de la valeur de ces mariages d'esclaves devant les échecs de certains couples mariés. »⁴⁴⁸

Nous ne partageons pas cette analyse. Si effectivement un petit nombre de mariages religieux mentionnent des reconnaissances d'enfants dont l'un ou l'autre des conjoints est signalé comme n'étant pas le géniteur, ce qui accrédite l'idée d'amours précédentes, il convient de souligner que ces ruptures sont souvent liées au décès d'un des deux partenaires.

⁴⁴⁶ Eve, Prosper. Op. Cit. p.79-80.

⁴⁴⁷ Extrait d'une lettre du procureur général, du 25 février 1843.

⁴⁴⁸ Eve, Prosper. Un quartier du Bon Pays, Sainte Suzanne, de 1646 à nos jours. 1996. p.81.

Ainsi, à Saint-Denis, l'union en 1840 de Pierre Lucas et de Françoise, esclaves sur l'Établissement du Chaudron, signale :

« Lucas reconnaît les enfants de Françoise comme siens et Françoise reconnaît ceux de Lucas provenant de feu Elisabeth Mérantienne comme siens. »

Dans la même commune, en 1841, il est signalé à l'inverse pour le mariage d'Eugène et d'Estelle que cette dernière :

« ayant 4 enfants d'un autre père, esclave de la même maîtresse, qu'Eugène, lesquels enfants Eugène s'engage à regarder comme les siens propres. »

Il est plus délicat d'interpréter les informations concernant l'union en 1843 de Henry Antoine Adonis, cafre de 26 ans, avec Léocadie, créole de 26 ans :

« esclave de M. Chirol, ayant 4 enfants : 1 fille de 16 ans Marie Augustine, Marie 7 ans, Uranie 6 ans et Louise 5 ans et une provenant du Noir, nommée Adeline, 3 ans. ».

Il est vraisemblable que le Noir en question soit Antoine.

La diversité des situations présente également des formes de familles « recomposées » telle celle de Pierre Rosaire *« créole, 53 ans, charpentier, ayant 3 enfants avec la femme qu'il épouse ... Théophile, Sophie, Elise..., esclave de M. Mézière Lepervanche »* qui épouse, en 1844, Eugénie *« créole, 48 ans, esclave de Mme Vve Robinet de Laserve, ayant 2 enfants, Grâce et Suzette, d'un autre mari. »*

La même année, toujours à Saint-Denis, Jean, *« cafre, 32 ans, engagé de l'Atelier Colonial, ayant un 1 enfant Thrace d'un 1er mariage »* se marie avec Marie *« cafrine, 30 ans, Veuve en 1ères noces de Sedan. »*

Quantitativement, la persistance des unions, religieuses ou non, indique un comportement marqué par une « fidélité » certaine. La perception de mariages religieux non stables parce que manifestement organisés par les différents abbés, ne nous semblent pas caractériser ces unions. Elles témoignent, à notre avis, davantage d'une incompréhension des structures familiales des esclaves qui ne s'intègrent que partiellement dans le modèle prôné par les religieux.

P. Eve recense 1089 unions⁴⁴⁹ d'esclaves entre 1838 et 1848. Pour notre part, en nous appuyant, en partie, sur les travaux récents de B. Nourigat⁴⁵⁰ et nos propres relevés, nous en relevons 2011 pour la même période.

⁴⁴⁹ Eve, Prosper. *Variations ...* 1999. p.124.

On peut constater que souvent les familles de Blancs organisant l'union religieuse de leurs esclaves sont celles qui n'ont que rarement favorisé les affranchissements avant 1848. Les familles Desbassayns, De Villèle et De Chateaufort en sont les exemples les plus marquants. Pour la première famille, on ne relève que trois affranchissements en 1769⁴⁵¹, 1783 et 1785 et pour la troisième, quelques affranchissements peu avant l'abolition générale.

A. Cochin⁴⁵² signalait dans son étude :

« Le Tableau officiel ... nous apprend que jusqu'en 1840, Bourbon, on n'avait pas même pris la peine de constater régulièrement le nombre des mariages des esclaves ».

Il mentionne, en se référant aux tableaux officiels, une moyenne annuelle de 135 mariages d'esclaves entre 1838 et 1847, soit pour une période légèrement inférieure à la notre 1350 unions religieuses.

Le tableau ci-après, détaille ces 2011 mariages d'esclaves entre 1838 et 1848 dans quatorze communes⁴⁵³ de l'île.

Avec un peu plus de 5400 personnes vivant en famille « complète », c'est-à-dire un couple avec ou sans enfants, nous obtenons moins de 10 % de la population servile fonctionnant selon le schéma organisé et contrôlé par les maîtres.

Les âges au mariage, calculés sur quelques communes, sont élevés mais ils signifient uniquement que les maîtres ne permettaient ces mariages que pour certains esclaves à un moment choisi par eux seuls.

L'âge au premier enfant s'établit à 21 ans et 6 mois pour les femmes esclaves mais le corpus est trop réduit pour valider une quelconque interprétation de ce chiffre.

A la différence de ce que l'on pouvait observer à l'époque de la Compagnie des Indes, un certain nombre de mariages ont lieu entre esclaves appartenant à des maîtres différents, même si, souvent, ceux-ci sont liés entre eux. Cela concerne 16 % des unions à Saint-Leu, 8,3 % à La Possession, 50 % à Saint-Philippe, 45 % à Saint-Paul.

Nous verrons ultérieurement ce qui rendait possible l'organisation de familles d'esclaves sur des propriétés distinctes.

⁴⁵⁰ « Affranchissements d'esclaves » ; pour les communes citées ; Le nombre de 1984 peut être diminué de quelques unités en raison de doublons lors des transcriptions initiales par les curés et les dépôts, début 1849, dans les Mairies. Nous nous sommes efforcé de vérifier au maximum ces doublons.

⁴⁵¹ A.D.R. 1B9J25 : Affranchissement de Blandine, créole de 45 ans, « à la charge de la marier devant l'église. » Acte n°58 du 29 décembre 1769.

⁴⁵² Cochin, Auguste, L'abolition de l'esclavage ; p.274

⁴⁵³ Salazie, district de Saint-André, est ici compté comme commune.

Tableau XV : Unions religieuses et reconnaissances d'enfants dans les différentes communes de l'île					
Communes	Nombre d'unions	Unions avec enfants (%)	Moyenne d'enfants	Esclaves en famille C	Age des époux (H/F)
Saint-Leu	55	9 (16,36 %)	20 (2,22)	130	39,5/34,5
Saint-Paul	234	60 (25,64%)	216 (3,6)	684	37,2/34,3
Saint-Philippe	30	12 (40 %)	23 (1,9)	83	35,3/32,8
Sainte-Marie	273	69 (25,27%)	153 (2,22)	699	34,1
La Possession	24	3 (12,5 %)	14 (4,66)	62	33,2/31,5
Sainte-Rose	14	3 (21,4 %)	7 (2,33)	35	
Saint-Benoît	85	11 (12,94%)	24 (3,18)	194	
Sainte-Suzanne	286	56 (17,45%)	157 (2,8)	729	
Saint-Joseph	23	0	0	46	
Saint-André	275	96 (34,9 %)	241 (2,51)	791	
Salazie	7	3 (42,9 %)	7 (2,3)	21	
Saint-Louis	125	20 (16 %)	85 (4,25)	335	
Saint-Pierre	130	53 (40,76%)	175 (3,3)	435	
Saint-Denis	449	114 (6,19%)	282 (2,47)	1180	
Total	2011	507 (25,19 %)	1399 (2,76)	5434	

Le pouvoir religieux, pourtant, s'inquiétait pour ces esclaves de maîtres différents :
« Les négresses vivent d'ailleurs principalement avec des noirs d'un autre atelier. En pareil cas, il n'y aurait pas toujours consentement des maîtres au mariage ; mais quand bien même des mariages auraient lieu entre esclaves appartenant et continuant d'appartenir à deux maîtres différents, et sur des habitations souvent séparées par une

grande distance, que pourraient devenir les mœurs et les mariages, et comment pourrait se former la famille, en l'absence de la vie commune des époux ? »⁴⁵⁴

Nous confronterons également ces données avec le nombre de personnes qui, après 1848, lors de leurs mariages ou décès, indiqueront une double ascendance. L'écart est tel qu'on ne peut soutenir la représentativité de ces couples légitimes d'esclaves comme modèle des familles d'esclaves. Il faut noter enfin que les légitimations d'enfants lors de ces unions sont plus nombreuses que celles mentionnées dans le tableau ci-dessous. On trouvera en effet mention de « *légitimé(e) par le mariage ecclésiastique* » lors des unions, après 1848 de ces enfants, sans que la mention en ait été faite lors des diverses transcriptions.

Par exemple, à Saint-Pierre, l'union religieuse en juin 1848, de Joseph Philopemène et de Adélaïde Philopemène, tous deux esclaves d'Isidor Mahé, est accompagnée de la légitimation de six enfants. Lors des affranchissements de 1848, quatre autres auront la même mention dans les registres officiels. On peut noter que ces dix enfants, vivants en 1848, sont nés entre 1820 et 1839 ; l'âge de la mère au premier enfant (vivant), est relativement élevé puisque se situant entre 24 et 28 ans.

De même, toujours à Saint-Pierre, en décembre 1844, il n'est pas mentionné d'enfants légitimés lors de l'union religieuse d'Hyacinthe et Julie (Jeannette), esclaves de Mr Lebidan. Pourtant, deux filles, Clarisse et Aglaé, lors de leur mariage civil en 1854 et 1858, verront portée sur leurs actes d'état civil, la mention « *filles légitimées par mariage ecclésiastique du 25 décembre 1844 de Hyacinthe Abfi, 56 ans & Jeannette Beauteint, 51 ans* »

Le 9 mai 1844, à Saint-Leu, ont lieu simultanément les mariages de 34 esclaves⁴⁵⁵. Ces mariages sont enregistrés le 11 mai par la municipalité « *après notification du curé* ».

Dans ce premier acte administratif, certains couples reconnaissent des enfants, globalement une vingtaine, dont le plus âgé a 15 ans. Ces actes⁴⁵⁶ seront retranscrits en 1849 mais les enfants ne seront plus signalés. Par contre, en marge de l'acte rédigé par le maire, Mr. Deguigné, chaque conjoint se voit attribuer un patronyme, à la différence des unions réalisées auparavant.

⁴⁵⁴ Rapport du procureur du roi de Saint-Paul, du 31 octobre 1841.

⁴⁵⁵ Cette pratique de mariages collectifs d'esclaves existait déjà à l'époque de la Compagnie des Indes.

⁴⁵⁶ Selon l'arrêté du 27 décembre 1848. « *pour servir à inscrire les actes de mariages contractés à l'église entre les esclaves avant l'époque de leur libération.* »; ces documents s'avèrent discutables car outre les enfants, ils omettent également des mariages (5 sur 15 à Saint-Leu pour l'année 1844).

Ainsi, à « *Soulange, âgé de quarante quatre ans et à Hortence, âgée de quarante deux ans* » sont accolés les noms de Tressol et Burgès.

A Valère, âgé de soixante dix ans et à Crescence, âgée de soixante huit ans, sont donnés les noms de Fidou et Filota.

« *Tous ces noirs appartenant à Mr J.B. de Villèle ou aux membres de sa famille, tous ont donné leur accord* »⁴⁵⁷

Tous les mariages ne sont pas collectifs, en particulier à la veille de l'abolition :

« *N° 14 : Joseph Médor Bion et Marie Junon Clomme, mariés le 22 septembre 1847.... Après avoir publié une fois les bans du futur mariage entre le nommé Joseph Médor, caffre et Marie Junon, malgache, âgé d'environ quarante sept ans, appartenant tous deux à la Dame Mazuel, je les ai baptisés et je leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies d'usage, en présence des frères Amand et Scubilion et autres personnes. Signé Tarroux, curé.* »⁴⁵⁸

Il est à signaler que les enfants nés de ces unions religieuses ne seront, lors de leur propre mariage ou lors de leur décès que rarement identifiés comme enfants légitimes de leurs deux ascendants. En général, seule la mère sera mentionnée.

Comme dans d'autres communes – nous verrons Saint-Paul un peu plus loin – le mariage donne donc lieu à des reconnaissances d'enfants communs, parfois assez âgés, ou à la reconnaissance, signalée dans certains cas comme l'adoption, d'enfants de l'un ou l'autre des conjoints.

Lors de son mariage religieux le 20 février 1844, Pierre Adonis, 31 ans, cafre, esclave de Charles Desbassayns, avec Félicité, créole de 40 ans, esclave du même maître, adopte les quatre enfants de Félicité : Adèle treize ans, Léonard cinq ans, Aurélie trois ans et Louise dix-huit mois.

Le 8 juin 1843, Soulange, créole de 49 ans, épouse Charlotte, âgée de 38 ans, et tous deux reconnaissent huit enfants, tous esclaves du sieur Gillot. La cadette, née vers 1816, se mariera le 16 septembre 1845 à Léon Millard, malgache de 40 ans « *ayant deux enfants de sa femme.* » Même si on sait que les âges sont parfois approximatifs, on peut souligner que Charlotte aurait eu son deuxième enfant vers onze ans.

La troisième fille, Pauline, née vers 1822 se mariera le 19 décembre 1848 à Baptiste Burgos, Cafre de 34 ans, esclave de Jean Beaumont.

⁴⁵⁷ A.D.R. 2MIEC 47 (J65).

⁴⁵⁸ Registre des mariages d'esclaves 1847, Saint-Leu. Etat civil de la commune.

Le 19 décembre 1848, à la veille de l'abolition, a lieu le mariage de Pierre Louis Nelson, Malgache de 60 ans avec Marie, Créole de 50 ans, tous deux esclaves de Mme Boiscourt. Ils reconnaissent pour enfants Jérôme 33 ans, Daniel 20 ans et François 18 ans. L'aîné était marié depuis 1843 avec Catherine, Créole née vers 1819, et avait lui-même reconnu lors de son union quatre enfants. Daniel était, quant à lui, marié depuis le 30 novembre 1848 avec Florine. Lors de son mariage, il avait reconnu deux enfants provenant de sa femme.

Dans quelques cas, les époux mentionnent leur ascendance. C'est le cas le 5 juillet 1845 lors du mariage d'Hilaire, créole de 22 ans, fils naturel d'Olympe, avec Brigitte, créole de 16 ans, fille légitime de Charles et Toinette, tous esclaves de Desbassayns.

A Saint-Denis, en 1841, lors du mariage de Célestin et Victorine, il est précisé que les témoins sont:

« Jean Pierre, père de la mariée et esclave de Mlle Céleste et Lubin, libre, frère de la mariée. »

Toujours à Saint-Denis, en 1843, lors de son mariage avec Emma, Jean est dit :

« créole, 19 ans, esclave de M. Ch. Manès, fils légitime de Jean et Marie, son épouse. »

Un dernier cas regroupe un certain nombre de caractéristiques de ces familles d'esclaves sur trois générations. Il s'agit de celui de Gertrude, mariée religieusement en 1844 à Basile, Créole né en 1784 et qui prendra le nom de Minosier. Ce couple a eu quatre enfants vivants dont l'aîné, Pierre Noël, né vers 1814 (ou 1797) se mariera également en 1844 avec Petite Henriette née vers 1807, sans faire état de reconnaissance d'enfants alors que deux d'entre eux sont déjà nés, Joseph en 1831 et Virginie en 1841.

La seule fille, Agathe, née vers 1809 n'aura mention que de sa mère, Gertrude, lors de son alliance en 1843 avec Margery Simon. Ils reconnaîtront un enfant de cinq ans.

Le second fils, Côme, né vers 1814, épousera en 1844 Charlette *« fille de Caroline, femme de Gédéon »*

Le dernier garçon, Hilarion, né vers 1824 se mariera également en 1844 avec Louise *« ayant deux enfants d'un autre mari »*.

On constate la rareté des mentions des ascendants alors qu'ils sont connus, y compris par les maîtres.

L'importance quantitative de ces unions d'esclaves ne peut être interprétée, trop rapidement, comme résultant d'une volonté de les rendre légitimes au regard de la

religion. Le fait que nombre d'entre elles aient lieu la veille de l'abolition de l'esclavage montre surtout les efforts désespérés de prêtres de mettre « leurs ouailles » à l'abri des menaces républicaines fantasmées depuis février 1848. Cela ne s'oppose nullement à la possibilité d'appropriation des croyances catholiques par les esclaves mais on ne peut prêter aux esclaves la même approche que celle de leurs maîtres. L'interrogation doit se porter sur l'alternative entre adhésion aux lois civiles ou religieuses et adoption d'attitudes et de pratiques conformes aux comportements attendus selon le modèle social.

Une autre commune, celle de Saint-Philippe, se distingue par le fort pourcentage de mariage religieux d'esclaves. Trente mariages seront ainsi célébrés les 16 et 19 décembre 1848. Parmi eux, douze entraînent la reconnaissance de 23 enfants, soit une moyenne de 1,97 enfant par couple. On relève que treize mariages sont effectués par des esclaves de Mr Rochery, cinq par des esclaves appartenant à Charles Payet et cinq autres par des esclaves de Montbel Fontaine. Ces trois propriétaires regroupent ainsi près de 77 % des unions. La différence avec d'autres communes, vues précédemment et caractérisées par la présence de grands domaines et, son corollaire, un nombre important d'esclaves, réside dans le nombre équivalent d'unions d'esclaves ayant le même maître (16) et avec des maîtres différents (14). Le champ matrimonial dans des habitations petites ou moyennes est différent de celui des grandes propriétés.

Sur le plan de l'endogamie ethnique, il y a quatorze mariages de créoles entre eux et cinq mariages de Cafres soit plus de 63 % d'unions endogamiques. Si on compare aux 35,5 % observés à Sainte-Marie, on peut s'interroger sur le choix plus endogamique lorsque l'union se fait en dehors de l'habitation. L'analyse détaillée démontre que cela n'est pas pertinent car dix unions sur seize pour des esclaves ayant le même maître sont de type endogamique et neuf sur quatorze quand le maître est différent.

La commune de Saint-Paul connaît également un fort pourcentage (40 %) d'unions avec reconnaissance d'enfants. On va y enregistrer, entre 1838 et 1848, 234 unions d'esclaves dont 60 (26 %) entraîneront la reconnaissance globale de 216 enfants, soit une moyenne de 3,6 enfants par couple.

Comme le précise P. Eve⁴⁵⁹, juste avant l'abolition la plupart des unions religieuses régularisent des unions anciennes, en général avec des enfants. Ces « *vieux couples* » ne constituent cependant pas la totalité de ces mariages.

Parmi ces unions, l'une d'elles concernera un Créole âgé de 78 ans et une femme, malgache de 68 ans. Le couple le plus jeune se formera entre un homme de 19 ans, esclave d'Antoine Kozet et Marie Jeanne, 13 ans, dont le propriétaire est le curé de Saint Paul, l'abbé Monnet. Ce mariage aura lieu le 15 novembre 1843. Ils auront un enfant, Elisabeth, née la même année, sans doute avant le mariage car elle est dite de père inconnu.

La reconstruction de la famille permet d'identifier le père de Marie-Jeanne, Paul, décédé avant 1844, et sa mère Marie Jeanne Ferrand, née en 1800 à Madagascar. Celle-ci, de même qu'une sœur et trois frères de la jeune Marie-Jeanne sont rattachés à l'Abbé Monnet. Pierre Elie, née vers 1824, se marie lui aussi en 1844. Lors de son mariage, le 3 septembre, son ascendance est précisée :

« *Pierre Elie, 20 ans, domestique de Monnet missionnaire apostolique, curé, fils légitime de feu Paul et de Marie Antoinette son épouse, esclave de la Cure.* »

On relève 124 unions⁴⁶⁰ qui se feront entre esclaves ayant le même maître, dont 30 avec reconnaissance d'enfants. 102 mariages auront lieu entre esclaves de maîtres différents, dont 28 avec reconnaissance d'enfants. Il n'y a pas là d'indication de comportements différents entre ces deux sous-groupes.

Sur cette commune, la propriété de Mme Desbassayns regroupe 411 esclaves en 1843 ; celle de Mr Fabert en compte 218. Cela représente environ 5,7 % des esclaves présents sur la commune avant l'abolition de 1848.

Le nombre de mariages religieux sur ces deux propriétés s'élèvent à 75 unions, dont 59 chez Desbassayns, soit 32,5 %, du total des mariages d'esclaves. La surreprésentation de certaines familles de propriétaires confirme ce que l'on observait à Sainte-Marie et Sainte-Suzanne. Là aussi, il faut noter que la quasi-totalité de conjoints ont le même maître.

Si certaines familles de propriétaires, comme le souligne P. Eve, ont organisé la conversion et l'évangélisation des esclaves en relation avec les représentants religieux, - la famille Desbassayns en particulier, ainsi que ses alliés tels que De Chateauxvieux ou

⁴⁵⁹ Eve, Prosper. *Naître et mourir...* Op. cit. p.85.

⁴⁶⁰ Dans huit cas, nous ignorons le nom du maître des esclaves.

De Villèle -, la plupart des autres propriétaires, quantitativement bien plus nombreux et possédant globalement bien plus d'esclaves ont négligé, refusé ou ignoré la légitimation des unions des esclaves, malgré les appels plus ou moins fervents des différents pouvoirs à la « moralisation » des esclaves.

Notons enfin que lors des ventes à l'encan ou dans les inventaires après décès, il est parfois fait mention des couples d'esclaves, en particulier après 1845, selon une étude⁴⁶¹ sur les actes notariés :

« dans la vente à l'encan des 140 esclaves appartenant à feu M. Saint-Marc, le 11 mai, on recense 10 couples d'esclaves créoles avec leurs enfants ... Le 20 octobre, l'inventaire des biens de feu Dame Bédier Prairie ne fait état que de 2 couples mariés sur 31 esclaves... Le 10 juillet 1848, dans l'inventaire de feu Victor Henry Lory, il y a 22 couples mariés sur les 225 que compte la plantation. »

Nous ne possédons que peu d'informations sur les « noces » des esclaves. A la Guadeloupe, le Père Labat, sans préciser le type d'habitations ni leur fréquence, les relate ainsi dans les dernières années du XVIII^{ème} siècle⁴⁶² :

« Le plus considérable de leurs festins est celui de leur mariage. Quoique le maître y contribue beaucoup, cela ne suffirait pas. Tous les nègres de l'habitation, et tous ceux qui y sont invités, ne manquent pas d'apporter quelque chose pour la noce, et un présent aux mariés. »

Avant lui, au XVII^{ème} siècle, le Père Dutertre faisait les mêmes observations, précisant que les « invités » étaient de la même « terre » et que les maîtres fournissaient l'alcool. *« apres le festin, ils dansent tout le jour & toute la nuit, & quand le maistre est un peu facile, il leur donne encore le lendemain pour continuer leur recreation. »*⁴⁶³

Dans son Journal⁴⁶⁴, J.B. Lescoules fait également une allusion à ces noces en se référant à un vol de volailles.

On ne peut envisager que le concubinage serait plus proche de la conception de la famille pour les Africains, car ne passant pas par le mariage chrétien. Il ne faut pas oublier, comme le souligne A.Gautier :

⁴⁶¹ Huitelec, Didier. L'esclavage à Bourbon à travers les minutes notariales de 1800 à 1848. Mémoire de DEA ; 1997. P.49-50.

⁴⁶² Labat, Jean-Baptiste. Voyages aux îles françaises de l'Amérique. p. 180.

⁴⁶³ Dutertre, J.B. Op. cit. tome II. p.529.

⁴⁶⁴ Lescoules, Jean Baptiste. Op. cit. p.785.

« Dans ce continent, le mariage a une autre dimension : il dépend du lignage, il est l'occasion de dons et de contre-dons qui scellent l'alliance de groupes familiaux ainsi que de grandes fêtes. »⁴⁶⁵

Ces pratiques, impensables dans le système esclavagiste, et qui auraient correspondu à une reconnaissance de la culture et des mœurs des esclaves, ne sont jamais ni signalées ni même évoquées à Bourbon.

Enfin, la commune de Saint-Denis se distingue à la fois par un nombre plus important d'unions d'esclaves et une fréquence de familles « recomposées ». Dans cette commune où les grandes propriétés sont rares, à l'exception de celle du Chaudron, les unions d'esclaves appartenant à des maîtres différents sont assez nombreuses. Pour les 428 mariages pour lesquels nous disposons d'informations complètes, près de 60 % se feront entre esclaves ne résidant pas sur le même lieu. Parmi les 282 enfants reconnus lors de 114 unions religieuses, 77 seront signalés comme le produit d'une union précédente, tant du côté de l'époux que de l'épouse.

Si on observe les comportements sur le plan de l'endogamie ethnique, il apparaît assez nettement qu'elle a pu s'y réaliser plus facilement que dans les autres communes.

Certes, toutes les combinaisons se retrouvent mais avec une tendance assez nette à maintenir des liens ethniques ou culturels. L'appartenance ou non au même maître ne sembla pas ici interférer.

On recense ainsi, pour les 303 mariages dont on connaît l'origine des deux conjoints, 106 mariages entre Créoles, 16 entre Malgaches, 33 entre Cafres et 12 entre Malais. Ce dernier groupe est le plus surprenant. D'abord par sa relative importance numérique en comparaison des autres communes et par un choix préférentiel d'unions au sein du groupe. Parmi les 36 femmes malaises, le tiers fera un choix endogamique, neuf s'uniront à un Cafre, autant à un Malgache et six à un créole. Moins nombreux, les vingt Malais s'uniront à 60 % à des Malaises et les autres à des Créoles. Globalement, l'endogamie ethnique se situe à plus de 55 % dans les unions religieuses d'esclaves à Saint-Denis.

A Saint-André, on enregistre également de nombreux mariages d'esclaves mais dans près de la moitié des cas, l'un ou les deux conjoints ne sont pas identifiables sur le plan

⁴⁶⁵ Gautier, Arlette. Les familles esclaves aux Antilles françaises, 1635-1848. In: Population, 55e année, n°6, 2000.p. 975-1001.

ethnique. Parmi les 140 couples dont on connaît les origines, les mariages endogamiques représentent 80 cas dont 62 dans le groupe créole. On constate que les 18 couples malgaches ou cafres n'entraînent qu'une seule reconnaissance de deux enfants alors qu'au sein du groupe créole 24 unions étaient accompagnées de la reconnaissance de 61 enfants. On peut sans doute y trouver une confirmation de la faible fécondité des femmes esclaves non natives, sujet sur lequel nous reviendrons dans la dernière partie.

Le nombre important de mariages d'esclaves enregistrés à la Rivière des Pluies, à Sainte-Marie⁴⁶⁶, mérite aussi d'être analysé car il concerne 273 couples pour une population servile totale d'environ 3680 individus, soit près de 15 % de ce groupe⁴⁶⁷. A titre comparatif, à Saint-Paul, les mariages religieux d'esclaves ne concernent que 5,1 % des esclaves, près de 3 % à Saint-Leu pour un nombre total d'esclaves à peu près équivalent et 2,5 % à Saint-Pierre. On enregistre cependant 15 % à Sainte-Suzanne, 12,2 % à Saint-André et 9 % à Saint-Denis.

Parmi les 273 unions d'esclaves de Sainte-Marie, 69 (25,3 %) sont accompagnées de reconnaissance de 153 enfants, une moyenne de 2,22 enfants reconnus. Ce chiffre est inférieur à celui signalé plus haut dans la globalité des communes. Cependant, il ne témoigne que partiellement de la réalité familiale.

L'homme le plus âgé est un esclave de Desbassayns, âgé de 70 ans et sa femme de 60 ans ; ils se marient le 26 octobre 1843. Le plus jeune homme a 22 ans et la femme la plus jeune 15 ans.

Sur le plan de l'endogamie de résidence, 204 des conjoints sont sur la même propriété et 46 ont des maîtres différents. Pour 35 mariages, au moins un des propriétaires n'est pas clairement signalé.

Il faut noter le nombre important de couples résidant sur les habitations de Mr Desbassayns, Mme Sicre de Fontbrune et Mr Gillot de l'Etang. A eux trois, ils regroupent 116 mariages (41,5 %) alors que leurs esclaves (703) ne représentent que 20,6 % du total sur Sainte-Marie (3420).

Cela signifie que dans les grandes propriétés, le champ matrimonial est plus « riche ».

⁴⁶⁶ Selon P. Eve, op. cit. p. 85, cela est dû à l'action de l'abbé Monnet puis de l'abbé Levavasseur.

⁴⁶⁷ Pierrette et Bernard Nourigat, Affranchissements d'esclaves relevés à partir des actes de mariages postérieurs, Sainte Marie ; 2002.

Sur le plan de l'endogamie ethnique, 99 mariages se font selon ce critère soit 35,5 %. On recense 63 mariages entre Créoles, 7 entre Malgaches et 29 entre des Cafres. Un certain nombre d'appartenance ethnique ne sont pas complètes, 174, et ne permettent pas de confirmer un quelconque choix d'union selon l'origine ethnique.

Il sera intéressant de comparer ces données avec celles obtenues après l'abolition de l'esclavage pour les couples « marrons » existant auparavant.

Notre ambition au départ de cette recherche, était d'établir sur la durée de l'esclavage à Bourbon, la réalité de structures familiales, des « dynasties » reconstituées. Le manque de sources fiables à l'Epoque Royale et Révolutionnaire, introduit un « blanc » dans l'histoire des familles esclaves qu'on ne peut surmonter que ponctuellement. Nous citerons ainsi quelques cas de généalogies d'esclaves, partielles, sur la période étudiée. L'augmentation régulière de la population dite créole, l'avancement de l'âge de ses membres au cours des décennies, les très nombreuses mentions de filiations qui indiquent une ascendance vivante à Bourbon dans le premier quart du XVIII^{ème} siècle, justifie et confirme notre hypothèse de départ. Nous avons recherché ces filiations, ascendances et alliances dans un vaste territoire géographique, celui de la commune de Saint-Paul et de celle de Saint-Leu. Mais nous avons également tenu à démontrer que les mêmes observations pouvaient être faites dans d'autres lieux. C'est ainsi que nous nous sommes attaché à l'histoire de deux lignées de gros propriétaires qui ont perduré durant la période de l'esclavage, l'une celle de la famille Panon Desbassayns avec des propriétés à Saint-Paul, Saint-Denis et Sainte-Marie et celle de la famille Sicre de Fontbrune, essentiellement à Sainte-Suzanne et Sainte-Marie mais également, par le jeu des alliances, avec Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Leu. La particularité de ces familles est d'être signalée comme possédant de nombreux esclaves aussi bien au recensement de 1735 qu'à celui de 1846. Une autre caractéristique est de figurer parmi celles qui ont eu recours le plus fréquemment au mariage de leurs esclaves, nous laissant ainsi des traces facilitant notre recherche. Cela s'explique dans les deux cas par le fait que ces propriétaires se signalent également par aussi bien l'implantation de chapelles sur leurs propriétés que par des liens assez étroits avec le clergé de Bourbon. Il n'est pas dans notre esprit de vouloir généraliser les données ainsi obtenues à l'ensemble des habitations. L'importance de ces propriétés favorisait ainsi l'organisation de familles

esclaves en leur sein même alors que sur les petites et moyennes propriétés, bien plus nombreuses, de très nombreux esclaves vivaient dans des structures qui ne permettaient pas la cohabitation ou la proximité des conjoints. Une autre caractéristique de ces propriétaires est qu'ils ne vendaient que peu leurs esclaves ; ils en achetaient, sans doute illégalement, nous le verrons, lorsque la traite était interdite mais les mutations intervenaient principalement lors des partages des successions et ne brisaient pas un certain nombre de structures familiales. Il existe donc une base sur laquelle il est possible de s'appuyer pour reconstituer des familles. Celles-ci ne seront jamais complètes, trop de naissances ou décès ne sont pas signalés dans les actes d'état civil. L'augmentation régulière de la population créole sur ces propriétés, entre 1735 et 1846, indique la capacité de croissance naturelle de la population esclave. Cela contredit les argumentations de chercheurs, que nous avons présentées précédemment, sur la précarité démographique de cette population.

Une autre étude de cas portera sur la propriété Chabrier, à Saint-Louis, dont l'importance quantitative en nombre d'esclaves est considérable. Nous aurons là un champ d'étude en partie différent en raison de la composition ethnique de la population et des nombreuses mutations intervenues sur ce domaine au cours des années, Mr. Chabrier ne provenant pas d'une «dynastie » de propriétaires.

Enfin, dernier cas étudié, ce qui deviendra plus tard la commune de Salazie et qui restera longtemps un secteur de Saint-André. La position géographique, la nature des cultures et les implications sur le plan de l'occupation des sols par les hommes fournissent des particularités dont nous nous attacherons à distinguer les caractéristiques dans le domaine de structuration familiale des esclaves.

2) Etude de cas : les propriétés Sicre de Fontbrune à Sainte-Marie et Sainte-Suzanne

Nous avons déjà rencontré cette famille de propriétaires qui, en 1735, possédait le plus grand nombre d'esclaves dans la colonie. De son ancienneté et de sa stabilité géographique découle, pour notre étude, des informations aisément utilisables.

La comparaison des recensements de 1733-1734 et de 1735 permet d'affiner les caractéristiques de cette propriété. Entre deux recensements, la population esclave passe de 87 à 110 personnes. Si la composition ethnique varie peu, on peut noter toutefois que le phénomène de créolisation est déjà en action, le groupe des esclaves créoles passant de 26,3 % à 30 % en une année. Cela grâce aux naissances puisque les enfants de moins de quatorze ans sont au nombre de 23 en 1734, dont quatre jeunes Malgaches, et de 34 l'année suivante, dont cinq non créoles (quatre Malgaches et un Indien). Certes cette augmentation, en grande partie naturelle, n'égale pas le nombre d'esclaves achetés essentiellement à Madagascar. Théoriquement, on obtient donc dix naissances et treize achats mais en réalité, des décès sont intervenus puisque, au sein de la population adulte, une dizaine d'esclaves, malgaches pour la plupart, ne se retrouvent pas dans le recensement de 1735⁴⁶⁸. On peut aussi constater que, parmi les enfants enregistrés en 1735, le taux de masculinité est très élevé, puisqu'on passe de 13 à 22 garçons alors que les filles créoles sont au nombre de six en 1734 et de sept l'année suivante.

Cette forte créolisation dès l'origine va se poursuivre et s'amplifier régulièrement. La présentation de cette propriété, à la veille de l'abolition de l'esclavage, permet d'appréhender la réalité et la persistance de l'organisation familiale sur un grand domaine.

La Veuve Sicre de Fontbrune⁴⁶⁹, née en septembre 1777 et héritière des propriétés Fréon sur la commune de Sainte-Suzanne possédait, en 1845, 327 esclaves. Sur une autre propriété, à Sainte-Marie, 171 esclaves étaient rattachés à son habitation en 1848. De très nombreux esclaves de la propriété de Sainte-Suzanne proviennent de l'héritage-achat de la succession Léger, veuve Fréon qui en 1812 regroupait 142 esclaves.

⁴⁶⁸ On ne peut pas exclure la possibilité que les baptêmes d'esclaves survenus pendant cette période, entraînent un changement de dénomination.

⁴⁶⁹ Des liens familiaux proches existaient avec J.B. Lescoules qui fait très fréquemment allusion à cette famille et à l'habitation de Belle-Eau.

Durant les dix années précédant l'abolition, on enregistrera 18 mariages dont aucun n'entraînera de reconnaissances d'enfants sur la propriété de Sainte-Marie.

La reconstruction des familles sur cette propriété atteste pourtant d'au moins onze enfants issus de ces couples et qui mentionneront lors de leurs propres unions leur ascendance double. Il est donc certain que le bon vouloir des maîtres et des autorités religieuses est responsable de ces non déclarations d'enfants.

Par exemple, le 7 mars 1848 se marient Toussaint, 57 ans, cafre, et Marie Louise 53 ans, créole. Ils ne reconnaissent aucun enfant mais le 27 octobre 1849, lors de son mariage civil, Jean Denis Gaby sera dit fils légitime de Toussaint Gaby et de Marie Louise Gaby. Son frère, Vincent Gaby signalera cette même ascendance le 1^{er} mars 1853 lors de son mariage.

La propriété, située entre la Ravine des Chèvres et celle de Bel Air est d'une longueur de 1800 mètres sur une hauteur de 739 mètres. Le principal produit des récoltes est le sucre mais on y cultive également du café, de la girofle, du maïs et du manioc, ces deux derniers produits servant sans doute à l'alimentation des esclaves. Bovins, porcins, ovins et caprins constituaient un cheptel important. Les charrettes, par leur nombre, confirment ce qu'avancait P.U Thomas une vingtaine d'années auparavant sur la nécessité d'équiper les habitations en charrette pour transporter des denrées que les esclaves en nombre réduit depuis l'arrêt de la Traite portaient auparavant à dos d'hommes.

Sur la propriété de la famille, à Sainte-Suzanne, on trouve par contre des mariages religieux accompagnés de reconnaissances d'enfants. Ainsi, parmi les 333 esclaves recensés en 1845⁴⁷⁰, 116 ont été unis religieusement entre 1841 et 1848⁴⁷¹. Dans neuf mariages, il est fait mention de la légitimation d'enfants, 25 au total⁴⁷².

On relève 43 mariages religieux entre esclaves de la même propriété, avec une différence d'âge entre les époux d'environ trois ans et six mois. Cela concerne vingt-cinq unions entre Créoles, cinq unions entre Cafres et Créoles, cinq mariages entre Malgaches et Créoles et deux entre Malais et Créoles. Pour les victimes de la Traite, les

⁴⁷⁰ A.D.R. 6M ; voir annexe n°16.

⁴⁷¹ Le fait que sur cette propriété on ait enregistré de nombreuses unions religieuses d'esclaves ne doit en aucune manière laisser supposer que ces pratiques soient signes d'un esclavage doux, marqué par un certain paternalisme. En 1839, l'époux de Mme Sicre fut poursuivi, peu de temps, pour maltraitance envers une esclave dont, selon elle, il voulait abuser.

⁴⁷² La reconstruction des familles fait passer ce nombre à 88.

unions endogamiques sont rares : un mariage entre Malgaches et quatre entre Cafres. On note enfin une union entre un esclave malgache et une esclave cafrine.

Les unions avec des esclaves d'autres propriétés concernent aussi bien les hommes que les femmes, créoles ou cafres. Dans trois cas, l'autre conjoint provient de la propriété Sicre de Sainte-Marie et dans cinq cas de l'habitation voisine de Mme Marchand.

L'âge au premier enfant, vivant en 1845, dépasse légèrement les 25 ans chez les femmes. Cette moyenne, sur 66 femmes de plus de 15 ans, masque des écarts très importants. La plus âgée a 38 ans et la plus jeune n'aurait que 6 ans ! Dans les deux cas, il s'agit de femmes créoles dont, en général, l'âge est plus précis.

Cela peut indiquer d'une part des décès possibles d'enfants avant 1845 pour les femmes les plus âgées et d'autre part des attributions d'âge parfois peu précises. Pour le premier point, nous distinguerons, dans les études de cas plus vastes, l'âge au premier enfant uniquement pour les femmes entre 15 et 35 ans. Sur le second point, on peut reposer l'hypothèse d'enfants non déclarés à la naissance et qui prennent « la place » dans les recensements d'un aîné décédé entre temps. Nos sources ne permettent pas d'attester réellement de cette possibilité mais nous retrouverons des âges au premier enfant peu crédibles.

De très nombreuses unions ayant été réalisées avant 1848, on ne trouve que quelques cas, après cette date, d'unions accompagnées de reconnaissances d'enfants nés sous l'esclavage. Cela ne concerne que trois couples dont un était constitué avec un esclave d'un autre maître.

Nous verrons que dans d'autres espaces, c'est l'inverse qui se produit le plus souvent : de rares unions légitimées avant 1848 et une profusion d'unions après l'émancipation. Les mariages concernant les nouveaux affranchis, à partir de 1848, ne concerneront, pour cette propriété que les plus jeunes présents au recensement de 1845. Signalons que ces derniers contracteront des mariages, jusqu'en 1864, essentiellement avec d'anciens esclaves d'autres propriétés.

La reconstruction des familles d'esclaves sur cette propriété est d'autant plus facile que des registres spéciaux pour la commune de Sainte-Suzanne sont complets⁴⁷³. De plus, la notation par le maître, sur les feuilles de recensements des filiations pour les enfants les

⁴⁷³ Tous les registres spéciaux de la commune de Sainte-Suzanne n'ont pas été conservés mais celui traitant des affranchis de Sicre est complet. Il a été dépouillé par Mme et Mr Nourigat dont nous reprenons ici les données.

plus jeunes, facilite l'identification et la reconstitution des familles. Grâce à l'attribution du patronyme après décembre 1848 ainsi que par l'utilisation des registres de naissances, décès et mariages des nouveaux affranchis, nous pouvons attester de l'identité de 327 esclaves. Cela correspond à près de 98,2 % des esclaves. Parmi ceux que nous n'identifions pas se trouvent deux hommes cafres ainsi qu'une femme et un homme créoles.

L'analyse détaillée de cette propriété oblige à réfléchir à nouveau – nous l'avons fait précédemment pour la période autour de 1735 – à l'hypothèse de « ferme d'esclaves ». En effet, à partir d'une esclave, Modeste, née le 18 juillet 1767⁴⁷⁴, on trouve, au sein de cette propriété, huit enfants vivants en 1845 à la première génération, 21 petits-enfants⁴⁷⁵ et 16 arrières-petits*enfants vers 1845, soit 46 personnes de la même famille en ligne directe. La plupart de ces esclaves porteront le nom d'Eaubelle après 1848, en relation avec l'anagramme du lieu où se situait la propriété, Belle Eau. Sur la même propriété, une autre famille, du patronyme de Jégu, regroupe 33 personnes, sur quatre générations, en ayant des liens avec la famille précédente.

D'autres familles relativement importantes apparaissent dans le document annexé (n°19) : celles dont les patronymes sont Guignolet, Buret, Tiret ou Biais.

Cette dernière, dont l'ancêtre âgée de 69 ans, Babet aura cinq enfants vivants en 1845, est indiquée comme créole à cette date mais est classée comme indienne au recensement de 1812. Ne connaissant pas son décès, nous ne pouvons retrouver son éventuelle ascendance à La Réunion.

Une autre doyenne est signalée avec sa filiation, Sidonie Jégu, Créole de 81 ans en 1845 mais qui à son décès, en 1849, est qualifiée de « *père et mère inconnus* ». Son conjoint légitime, Louis Jégu, Créole de 70 ans, est dans le même cas, ce qui nous empêche de faire le lien avec les recensements du XVIII^{ème} siècle. L'absence de registre des naissances à l'Epoque Royale pose les limites de la reconstruction de ces familles.

⁴⁷⁴ Grâce aux recherches de Mme Grimaud Martine, nous pouvons remonter aux ascendants de cette esclave créole ; ses grands-parents maternels sont Bruno né à Madagascar vers 1700, et son épouse Marguerite, malgache née vers 1696. Ils auront, entre autres, une fille, Françoise, née le 11 février 1733 qui épousera en 1748 Paul, malgache né vers 1726. Ces deux générations seront esclaves de Hyacinthe Martin, leur fille Modeste, appartiendra, dans un premier temps, à un descendant de ce dernier. Voir la généalogie ci-après

⁴⁷⁵ Joséphine, petite-fille de Modeste, est évoquée par P. Eve, Les esclaves de Bourbon, p.156, comme la mère éventuelle de l'auteur du roman *Matzingoro* qui traite du thème de l'esclavage et des marrons (cette ascendance semble erronée). P. Eve s'interroge sur la couleur de cette affranchie de 1845, élément lui permettant d'être élève des sœurs de Cluny. Sa mère est dite *olivâtre*, sa grand-mère *blanche* et ses trois frères *blanc*, *jaune* et *jaune clair*.

FAMILLE EAUBELLE- ROCHETAING – BOURVAL

1/ **Bruno** -1696-1706, Malgache = **Marguerite** 1697, Malgache, esclaves Hyacinthe Martin au recensement de 1735 d'où :

- 2/ **Blandine** 1734 = 1747 Louis, créole
- 2/ **Françoise**, 11/02/1733 = 1748 **Paul**, 1726 malgache d'où

- 3/ **Véronique** 1751 (3 ans au recensement de 1754 de H. Martin,
- 3/ **Joseph** 1761
- 3/ **Félicité** 1746
- 3/ **Modeste** 18/07/ 1767, esclave H. Martin : *blanche, cheveux gris, ancienne domestique au recensement de 1845*) d'où

- 4/ **Catherine** 1788 d'où

- 5/ **Delphine** 1820 d'où

- 6/ **Elisa** 1840

- 6/ **Colette** 1844

- 6/ **Marie Catherine** 1848

- 5/ **Numa** 1806 affr. 1847, 1) = 1841 **Auréli** + 1851 d'où

- 6/ **Aurélia** 1841 = 1856 **Fleury BOURVAL**

- 6/ **Elie** 1836

- 6/ **Céleste** 1839 ;

- 2) = 1852 **BOUCHET Marie Jeanne**

1820, France

- 4/ **Julie** 1796-1866 = **Alexis** 1788-1841 (chez Fréon), porte Bourval d'où

- 5/ **Alidor BOURVAL** 1818 (affr.1844 par Volon Ricquebourg)

- 5/ **Bon Ange** 1822-1871 (affr. par son frère en 1846) == HUSSON

d'où

- 6/ **Julie** (+ 26/05/1866)

- 5/ **Modeste** 1826 affr. 1847 par Vve Sicre

- 5/ **Fleury** 1828 affr. 1847 par Vve Sicre; = 1856 Marie Amélia

NUMA 1841

- 5/ **Alexis** 1830 = 1861 BURSCH **Thérèse** 1835 d'où

- 6- **Arthur** 1850

- 4/ **Emilie** 1794 (à St Denis) d'où

- 5/ **Gautier** 1829 affr. 1847 par sa sœur Joséphine

- 5/ **Joséphine** CENTRAL 1832, (affr. 17/10/1845 par Noguès

- 5/ **Lamothe dit Philogène** 1822 – 1871

- 5/ **Julien** 1820 = 1845 **Louise Lucile** ROCHETIN d'où

- 6/ **Isabelle** 1849

- 6/ **Joséphine** 1846

- 4/ **Mélanie** 1801 d'où

- 5/ **Frédéric** 1818-1849 = 1849 PADAN **Daphrose**, 1832

- 5/ **Léopold** 1829

5/ **Arnold** 1838, reconnu 1879 par Dorin PAYET

4/ **Marie** + d'où

5/ **Alfred** 1802 = 1841 **Agnès GAILLARD** 1802 d'où

6/ **Rosélie** 1834, = 1863 GAUDAINS Aristole

6/ **Pierre** 1839

6/ **Jean Baptiste** 1844

6/ **Pélagie** 1847

6/ **Hersilie** 1837 ; = 1863 SERAPHINE **Pierre Luce**

5/ **Richard** 1811

4/ **Augustine** d'où

5/ **Désiré** 1811 ; = **Roséore**, malaise d'où

6/ **Justine** 1830

4/ **Céleste** + d'où

5/ **Etienne** 1816 ; = **Louise** 1822 d'où

6/ **Marie Céleste** 1843 ; = Bégue **Julien** 1832

6/ **Joseph Augustin** 1835 ; = 1860 DEROSE **Marie**

Louise 1844

4/ **Alain ROCHETAING** 1808-1871 (affr. Sicre 1847) = 1841

ROCHETINE Françoise 1815, d'où

5/ **Aimée** 1837

4 / Blanche 1808 vendue en 1844 à Mayé d'où

5/ **Mathurin** 1826 = 1845 **Elina** Chérimont d'où

6/ **Pierre Thomy** 1834/1847 REFON « fils d'Elina et

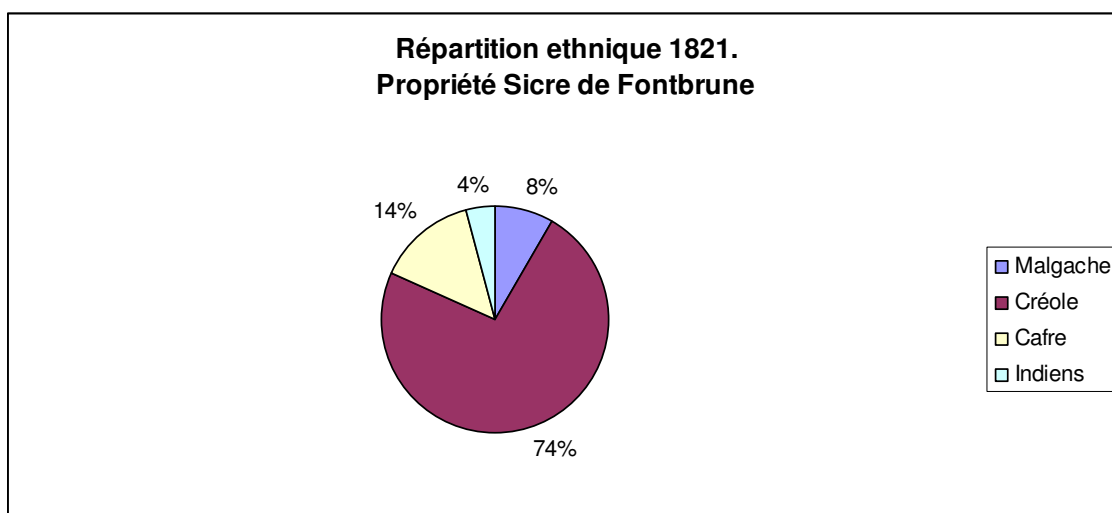
Mathurin ; reconnu le 7/10/1873 par Blanche Réfon, sa mère ; épouse SENSE Thomas

4/ ?? d'où

5/ **Agathe** 1813 = 1841 Pierre Nicolas APPY malgache 1803 d'où

6/ **Nicolas** 1833, ; = 1864 LANDRY Sophie 1837

Il est caractéristique que le nombre d'esclaves créoles soit relativement élevé : 231 soit près de 70 % en 1845⁴⁷⁶. Au recensement de 1821, ils représentaient 74 % de la population servile. Cela est l'inverse du phénomène que l'on observera sur l'ouest de l'île. Il est difficile d'affirmer le rôle joué par la Traite illégale dans cette situation. Dans le recensement de 1821, on ne relève que peu d'esclaves qui pourraient en avoir été victimes. Ce sont essentiellement des Malgaches, âgés de 11, 13, 16 et 17 ans ainsi que deux Cafres de 15 et 16 ans. Sur les autres propriétés qui constitueront en 1845 les biens de la Veuve Fréon, les cas de jeunes esclaves non natifs sont également peu nombreux : une Malgache de 15 ans, un Cafre de 12 ans et quelques autres entre 17 et 19 ans.



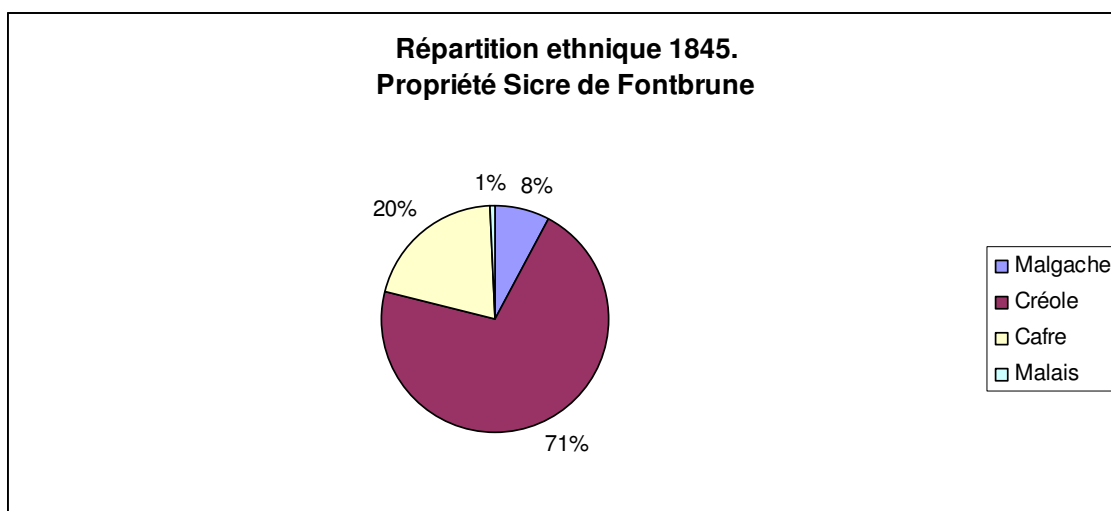
Dans le recensement de 1845, les esclaves dont on peut « attester », selon leur âge, qu'ils sont nés après 1817, sont au nombre de treize dont une seule femme, Mirza née en Afrique vers 1825, deux Malgaches et dix Cafres, nés entre 1817 et 1825.

On peut également relever que, selon les âges attribués par la propriétaire, certains esclaves, s'ils n'ont peut-être pas, mais on peut en douter fortement, été introduits sur l'île après l'interdiction, sont quand même arrivés très jeunes à Bourbon.

On constate que ce groupe ne comprend que quatre femmes dont une Malaise, Corinne qui serait née vers 1816 et trois esclaves africaines. Les hommes sont beaucoup plus nombreux, induisant l'hypothèse que la Traite illégale s'est caractérisée par une

⁴⁷⁶ Ce pourcentage correspond à peu près à ce que nous noterons sur l'ensemble de la zone ouest mais également sur certaines propriétés comme celle de Chabrier à Saint-Louis.

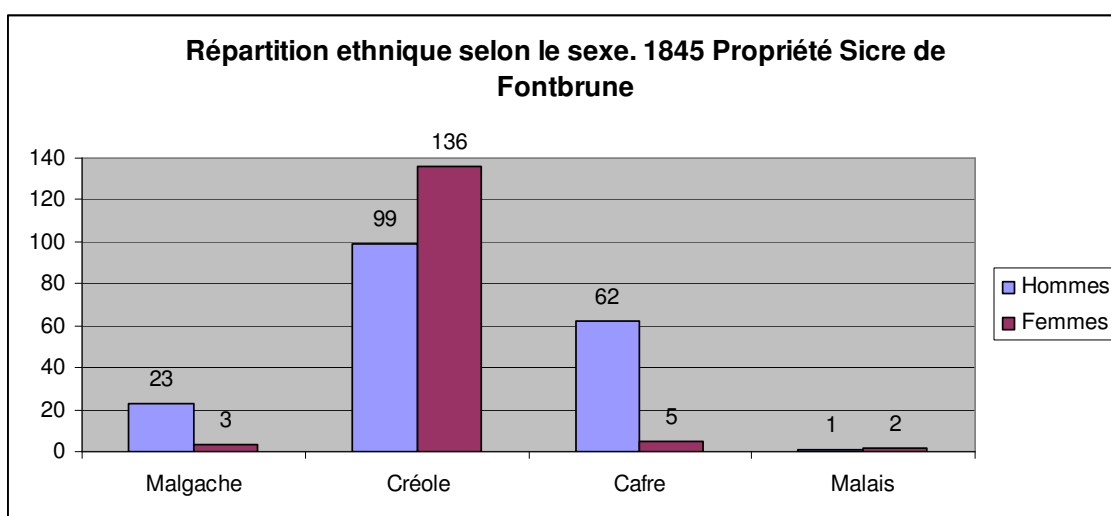
demande forte d'hommes, dans des proportions bien plus importantes qu'auparavant. On relève ainsi la présence d'un Malais, de quatre Malgaches et de quinze Cafres. Globalement, on peut estimer à une quarantaine les esclaves présents sur cette habitation en 1845 et qui y auraient été introduits après 1817. Cela représente 12 % du total des esclaves et 40 % du groupe des esclaves non natifs. L'attribution d'un nom aux esclaves cafres de cette génération est un peu particulière puisqu'on retrouve Latulippe, Lajonquille, Lafleur ou Laviolette.



Si on tente d'analyser les stratégies, les comportements des maîtres, pour le fonctionnement de leurs habitations, on peut considérer qu'ils ont « joué sur les deux tableaux ». C'est-à-dire qu'ils ont à la fois encouragé, le nombre de mariages religieux en atteste, la « reproduction » en interne de leurs esclaves mais également ont eu recours à la Traite en permanence pour augmenter leur « cheptel ». En effet, si on considère la pyramide des âges des esclaves non natifs, compte tenu des nombreux décès à tout âge, au sein de la population esclave, cela indique un recours régulier aux esclaves de la Traite.

Le contrôle par les maîtres se retrouve dans l'organisation et le cadrage de leurs esclaves par un recours fort aux unions religieuses de ces derniers. On ne peut toutefois pas considérer cette forme de « ferme d'esclaves » comme « un élevage d'esclaves ».

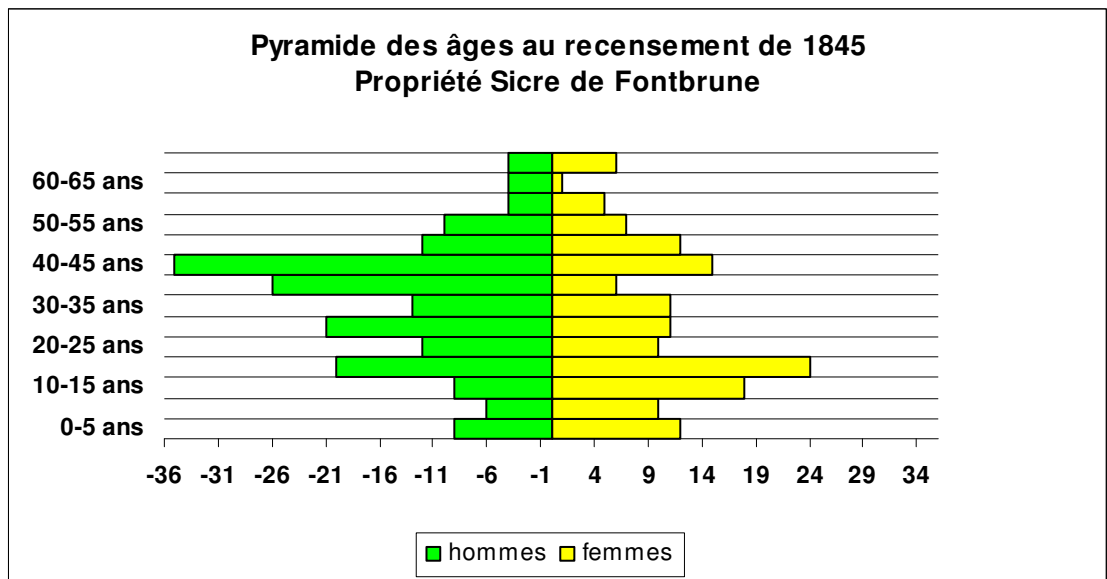
En effet, très rares sont ceux qui seront vendus à d'autres propriétaires. On peut juste relever le cas d'une enfant de trois ans, Aglaé, vendue en 1844 à Mme Ricquebourg alors que sa mère, Ernestine, demeurait sur la propriété de la veuve Sicre de Fontbrune. La pyramide des âges des esclaves sur cette propriété, en 1845, met en évidence le déséquilibre des sexes, 56 % d'esclaves masculins et 44 % d'esclaves féminins. Il est cependant bien moins contrasté que ce que l'on observera globalement sur l'île. La répartition par ethnie selon le sexe, dans le tableau suivant, complète ces informations.



La pyramide des âges peut s'appréhender sous l'angle de l'appartenance ethnique et sexuelle. Dans le groupe des Cafres, l'âge moyen des femmes s'établit à 33 ans et 5 mois et celui des hommes à 38 ans et 6 mois. Parmi les Malais, on note un homme de 31 ans et deux femmes âgées respectivement de 29 et 39 ans. Enfin, dans le groupe des Malgaches, les trois femmes ont entre 43 et 45 ans et les hommes présentent une moyenne d'âge approchant les 42 ans⁴⁷⁷.

La population créole se distingue par l'existence d'un groupe d'enfant dont la moyenne d'âge est de 8 ans pour les filles et de 6 ans et 10 mois pour les garçons. Chez les adultes, l'âge moyen s'établit à 32 ans et 7 mois pour les hommes et à 35 ans et 10 mois pour les femmes.

⁴⁷⁷ Au recensement de 1812, l'âge moyen des Malgaches se situait également à 42 ans, celui des Cafres à 30 ans et celui des Indiens à 35 ans. Il n'y avait personne recensé comme Malais mais trois Indiennes âgées de 31 ans, 71 ans et 73 ans. Dans le groupe des Créoles, la moyenne pour les hommes était de plus de 35 ans et de près de 31 ans pour les femmes.



Si l'on recense sur cette propriété les esclaves inscrits dans une structure familiale, couple, famille nucléaire ou famille monoparentale, on comptabilise 247 personnes soit plus de 74 % des esclaves. La forte identification des individus est un des moyens qui permet d'attester de cette forte inscription dans la parenté.

Le recensement de 1845 nous apporte également d'autres informations sur les professions des esclaves, selon le sexe et l'origine ethnique, mais également sur la « couleur » telle qu'elle est perçue par la propriétaire.

C'est ainsi que l'on note treize esclaves qualifiés de « blancs », dont Modeste, vue précédemment, ainsi que huit de ses enfants ou petits-enfants.

La complexité génétique de la population esclave se retrouve dans le tableau ci-dessous, détaillant les attributs coloristes selon l'origine ethnique.

On note ainsi, au sein d'une même famille, des appréciations sur la couleur de peau très différentes. Ainsi, une mère, dite « *jaune foncé* » et mariée à un homme dit « *bistre* », aura des enfants qualifiés l'un de « *cuivré* », un autre de « *noir* », un troisième de « *jaune foncé* », un quatrième de « *bai* » et un dernier de « *bai brun* », tous étant dit créoles.

La situation familiale selon l'ethnie doit être également envisagée sur la globalité de cette propriété. Aux 247 personnes signalées dans une structure familiale, on doit en ajouter treize autres correspondant à des Créoles dont nous n'avons pu retrouver les ascendants mais qui sont nécessairement « enfants de personnes ayant vécu sur l'île ».

Globalement, pour les esclaves victimes de la Traite, 30 % du total, on recense 86 hommes et 10 femmes. Le déséquilibre du sex ratio est ici considérable.

	Créoles	Cafres	Malgaches	Malais
Blanc	13			
Clair	11	2		
Foncé	2		1	
Noir	30	47	6	
Noir clair	12	2		
Noir foncé	1			
Noir jaune		1		
Jaune	17		6	
Citron	2			
Jaune clair	17			
Jaune foncé	38	1	2	
Bai	3	1	1	
Bai brun	13	7		
Bai clair		2	1	
Bistre	11		1	
Olivâtre	10	1	3	1
Chocolat	18	1	3	
Alezan	1			
Marron	8	3	1	
Acajou	3			1
Rouge	2			
Rouge clair	12			
Rouge brun	1			
Brun	2			
Cuivré	2			1
Mulâtre	3			
Bronzé	1			
Total	231	67	26	3

Ce qui nous intéresse plus particulièrement dans le cadre de cette étude, c'est le nombre de personnes que nous pouvons réinscrire dans la parenté, par alliance ou filiation. Chez les personnes natives de Madagascar, 30,4 % des hommes et 66,6 % des femmes ont récréé une structure familiale durant l'esclavage. Dans le groupe des Cafres, on note

32 % des hommes et 80 % des femmes. Pour les trois Malais, tous ont fondé une famille dont deux avant l'abolition.

Si on examine la situation de ceux présumé arrivés après 1817, on constate que les femmes, soit avant 1848, soit après, vont toutes recréer une structure familiale.

Pour les hommes, la situation est différente. Si neuf d'entre eux font partie des esclaves mariés religieusement avant l'abolition et si deux autres contracteront une union après l'abolition, les 22 autres, 60 % du groupe, resteront exclus de structures familiales, du moins sous les formes que nous avons pu reconstituer.

Dans le groupe des Créoles, à priori, nous aurions dû les retrouver tous dans un système de parenté, puisqu'il est composé d'individus nés sur l'île et, théoriquement, l'ascendance maternelle, à minima, devrait être attestée. Cela sera le cas pour 99 % des femmes mais pour à peine 95 % pour les hommes.

Sur cette propriété, il apparaît que la première moitié du XIX^{ème} siècle ne se caractérise pas par l'entrée dans une nouvelle structure familiale pour les esclaves victimes de la Traite et de son corollaire, la destruction des structures familiales d'origine.

Si l'on observe le comportement matrimonial des Malgaches sur cette propriété, avant 1848, on constate que parmi les huit personnes concernées, deux se marient entre elles, formant ainsi une famille de type endogamique, cinq hommes s'unissent à des créoles et une femme à un Cafre. Le déséquilibre du sex ratio, dans les cargaisons d'esclaves ainsi que dans leur répartition sur les propriétés, ne permettaient pas un choix endogamique. On peut toutefois noter que sur les trois femmes malgaches présentes chez la Veuve Sicre, l'une d'elle s'unit à un Malgache, une deuxième à un Cafre et la troisième décédera sans avoir réalisé d'alliance ni enfanté.

La même approche pour le groupe des Cafres, 67 personnes dont 62 hommes et 5 femmes, met en évidence, même si le corpus est limité, un choix endogamique pour les femmes. Trois d'entre elles épouseront un Cafre, une autre s'unira à un Créole et la dernière ne se signale dans aucune alliance ou filiation.

Pour les hommes engagés dans une union, outre les trois unis à une femme d'Afrique et un à une Malgache, onze autres s'uniront à des Créoles.

A cette faible endogamie ethnique s'oppose une forte endogamie « d'habitation » ou géographique. L'essentiel des unions religieuses sur cette propriété concerne des esclaves y résidant et appartenant au même maître. Sur les 58 unions religieuses

contractées, ou organisées, entre 1841 et 1848 seules sept concernent un esclave de Mme Sicre avec l'esclave d'un autre maître, y compris deux unions où l'autre propriétaire est de la famille proche de Mme Sicre.

Comme pour les autres espaces que nous étudierons, nous devons dépasser le cadre historique de notre étude afin de nous interroger sur le devenir des exclus de la parenté de 1848. En particulier, il est important de savoir si, après l'abolition, ces personnes ont réussi à recréer une structure familiale. Le résultat est significatif quand à l'exclusion partielle de certains groupes ethniques de cette pratique. En effet, parmi les Cafres, à savoir 47 personnes, seule une y parviendra sous la forme d'une union légitime. Il est possible que d'autres aient contractés ou poursuivis des unions « marrons » mais nous n'avons pu noter, que ce soit dans des naissances ou des décès, aucune revendication de parenté avec ces personnes qui figurent dans des registres d'état civil.

Pour le groupe des Malgaches, les 17 personnes, 16 hommes et une femme, n'apparaîtront pas dans des structures familiales entre 1848 et 1864.

Jusqu'à la fin du XIX^{ème}, on enregistrera des décès, parfois à l'hospice, d'anciens esclaves de la propriété Sicre, avec un patronyme mais sans mention de parenté.

Pour poursuivre cette analyse, si l'on recense les femmes entre 20 et 55 ans qui ne soient ni mariées ni mères d'enfants avant 1848, on ne trouve que 9 femmes dont sept créoles. Cela implique que la quasi-totalité du champ matrimonial est occupé et qu'en raison du déséquilibre du sex ratio, il était impossible pour de nombreux hommes, en particulier les Cafres, de trouver une compagne au sein de la propriété. On peut dès lors constater que l'inscription dans la société par le vecteur familial a des limites sur le plan essentiellement ethniques. La reconstruction d'une parentalité n'est que partielle au sein du groupe des esclaves victimes de la Traite.

On peut conclure l'étude de cette propriété en s'attachant à ce qu'il serait déplacé d'appeler une homogamie sociale et qu'il conviendrait plutôt de dénommer « proximité d'activités ». Certaines études mentionnent en effet que les esclaves domestiques s'unissaient plutôt avec des personnes occupant le même genre de fonction et que ceux « à la pioche » auraient plutôt lié des alliances avec d'autres travaillant comme eux aux champs.

Ce distinguo entre les esclaves présente l'inconvénient de scinder artificiellement le groupe servile. En effet, dans une même famille, les membres étaient affectés à des

travaux divers. Père et fils pouvaient très bien avoir, ou non, la même activité. De même, une mère gardienne, cuisinière ou infirmière, ne voyait pas systématiquement ses filles avoir le même travail ni d'ailleurs lui succéder. Ce qui apparaîtra plus tard, au XX^{ème} siècle dans les usines sucrières avec la transmission de savoirs techniques de père en fils, comme avec les « cuiseurs » ne sera que ponctuel et concernera essentiellement des engagés, et leurs descendants, indiens.

Ainsi, sur la propriété de la Veuve Sicre, on constate des situations très diverses.

Au sein de la famille Eaubelle, l'aïeule, Modeste, est dite ancienne domestique. Parmi ses enfants vivants en 1845, quatre sont domestiques et trois à la culture. Chez les petits-enfants âgés de plus de 15 ans, cinq sont domestiques, maçon, palefrenier ou bourrelier, et onze à la culture. Il n'y a pas d'alliance attestée entre esclaves à la première génération mais à la seconde, on relève deux couples où les deux conjoints sont à la culture, un autre où l'homme, Eaubelle, est maçon et la femme à la culture et enfin un dernier où une petite-fille de Modeste, à la culture, épouse un jardinier malgache.

Parmi les esclaves extérieurs à cette famille, on relève les unions d'un esclave à la culture et d'une femme chargée des poulaillers, d'un cocher avec une esclave à la culture, d'un jardinier cafre avec une cafrine à la culture et d'un charpentier malgache avec une infirmière malgache. En ce qui concerne les unions avec des esclaves des habitations voisines, nous ignorons la profession de ces derniers.

Il apparaît ainsi peu pertinent de considérer que les familles d'esclaves se constituaient de manière générale selon la proximité professionnelle. Il est également hasardeux d'assurer que certaines familles occupaient systématiquement certaines fonctions, en particulier celles, plus valorisées, de domestiques, gardien, sage-femme ou autres fonctions en dehors du travail au champ.

L'importance quantitative de la famille Eaubelle se retrouve naturellement dans sa présence dans de telles fonctions mais il convient par ailleurs de noter que d'autres esclaves vont également être présents dans des activités similaires.

Ainsi, Lorine est commandeur, Volatilde est infirmière, Cécile et Pélagie sont domestiques, Brigitte est cuisinière, Claire occupe les fonctions de sage femme et Egyptienne est responsable des poulaillers. Chez les hommes, Rigobert est cuisinier, Montrose et Edouard sont des cochers, Jasmin tonnelier, Appy jardinier, Christophe

chaudronnier et Prosper boulanger. Deux commandeurs, Jules et François, se situent également en dehors de la famille Eaubelle de même que Maurice, forgeron ou Laflèche, bouvier.

On peut aussi appréhender les familles d'esclaves en observant la différence d'âge entre les conjoints. On relève une moyenne de différence de 6 ans, le maximum d'écart, quand les deux membres du couple sont sur l'habitation étant de 15 ans. Dans quelques cas, la femme est la plus âgée.

L'inscription dans la parenté, nous le verrons également sur la propriété suivante, peut se lire également dans la revendication d'ascendants nés au XIII^{ème} siècle, ce qui confirme l'ancienneté des structures familiales, en particulier durant la période pour laquelle nous ne disposons pas de sources sérieuses, à savoir entre la Révolution et la chute de l'Empire.

Sur l'habitation de Mme Sicre, les esclaves créoles nés entre 1800 et 1835 sont au nombre de 119, dont 24,4 % mentionnent une double ascendance et 60,5 % une seule ascendance maternelle. Globalement, cela correspond à près de 85 %

Si on prend en compte uniquement ceux nés avant 1800, le corpus se compose de 44 personnes dont 6,8 % seulement peuvent identifier leurs père et mère et 36,4 % uniquement leur mère.

Sur les 163 esclaves âgés de plus de quinze ans, 73,6 % revendiquent ainsi une ascendance.⁴⁷⁸

Cette première étude de cas permet ainsi de voir les caractéristiques des familles d'esclaves sur une grande propriété, que ce soit leur fréquence, leur ancienneté, leur importance numérique ou leurs bases d'endogamie d'habitation.

⁴⁷⁸ Ce chiffre est à nouveau à minima puisque nous n'avons pas consulté lors des décès survenus après 1848 les mentions d'ascendants. Cette source est particulièrement riche comme nous le verrons pour les communes de l'ouest.

3) Etude de cas : la propriété Desbassayns

Nous avons choisi de dissocier l'étude cette propriété de Saint-Paul de l'ensemble de la commune de Saint-Paul que nous présenterons ultérieurement. De même que pour la famille Sicre, celle des Debassayns se caractérise par sa durée et sa constance dans son implantation géographique. C'est également une famille qui procédera assez facilement à des unions religieuses de ses esclaves, nous permettant ainsi de suivre plus facilement l'histoire familiale de ces derniers.

Les travaux d'A. Miranville ainsi que le testament de Mme Desbassayns et les écrits de son fils⁴⁷⁹ sont des sources importantes sur la vie quotidienne des esclaves vivant sur cette propriété. Ils nous ont permis en particulier de reconstituer les familles existantes vers 1843 et de comprendre le système mis en place pour « *le Control* » du domaine. Les références à cette famille seront régulières dans les récits des divers voyageurs, statisticiens et religieux de passage sur l'île. Nous ne nous y intéressons que dans l'aspect structuration des familles d'esclaves qui s'y sont développées.

Cette famille de propriétaires, au fil du temps, possédera plusieurs habitations dans des quartiers différents. En 1735, les Panon-Desbassayns sont déjà installés à Saint-Paul mais également à Saint-Denis et dans le quartier de Sainte-Suzanne.

Le recensement de 1710 dénombre 12 esclaves chez Augustin Panon père, puis, celui de 1735 à Saint-Denis, 48 esclaves dont 17 créoles soit plus de 35 %. La même année, il est recensé 29 esclaves sur la propriété d'Augustin Panon fils à Saint-Paul dont 16 créoles, soit plus de 55 %. Un autre fils, recensé également à Saint-Denis, en possède 24 dont seulement sept créoles.

En 1763⁴⁸⁰, le premier fils, le père étant décédé en 1749, possède sur son habitation de Saint-Paul, 72 esclaves dont près de 78 % sont créoles.

Sur cette propriété, comme pour l'étude de cas précédente, nous ne parlerons pas d'élevage d'esclaves mais bien d'une stratégie économique favorisant la « reproduction du cheptel humain ». Si l'esclave créole la plus âgée est née vers 1723, 24 esclaves ont moins de 14 ans. Les familles que nous détaillerons plus loin sont issues de ce monde servile créole quantitativement important.

⁴⁷⁹ Desbassayns, Charles. Notes des objets à Observer comme moyens De Control et de Surveillance ; vers 1840.

⁴⁸⁰ A.D.R. C°808.

Un second fils, Joseph Panon, possède quant à lui 59 esclaves à Saint-Denis. Pour la même année, un autre recensement de François Desbassayns, fils d'Augustin, dénombre 29 esclaves dont 21 créoles. A Saint-Denis, c'est encore 39 esclaves qui sont recensés chez Philippe Auguste Panon, son frère.

Globalement, en 1763, la dynastie Panon Desbassayns possède donc près de 200 esclaves.

En l'an VI⁴⁸¹, les époux Desbassayns dotent leur fille, future épouse de Mr Pajot, d'un terrain au Bernica et de 22 esclaves dont un couple, Toussaint et Brigitte, Créoles de 21 ans chacun ainsi que de sept autres jeunes esclaves créoles et de douze esclaves cafres de 13 à 47 ans. Les jeunes esclaves créoles âgés de trois, quatre et cinq ans, semblent tous avoir été séparés de leur mère qui n'est pas citée.

En 1823⁴⁸², la veuve Desbassayns, à Saint-Paul, possède 486 esclaves dont 272 Créoles, soit 56 %. On relève pour cette année-là un grand nombre d'esclaves issus de la Traite, dont 128 Cafres et 37 femmes venues d'Afrique.

Lors de sa visite de la propriété vers 1844, l'abbé Macquet décrit ainsi l'habitat des esclaves :

*« Le camp est une vraie cité ouvrière, traversée dans tous les sens par des rues différentes ; toutes les cases ont la façade sur la rue afin que la surveillance y soit plus facile : chaque famille y forme un groupe concentré ; il n'a pas de case sans basse-cour ; je connais même un Noir qui, avec sa volaille et sa porcherie, s'est amassé un pécule pour son rachat. »*⁴⁸³

Si en 1763 sur la propriété de son beau-père, on ne comptait que 44,4 % d'hommes, soixante ans plus tard, à l'époque de la Traite illégale, ils représenteront plus de 61 % de la population servile.

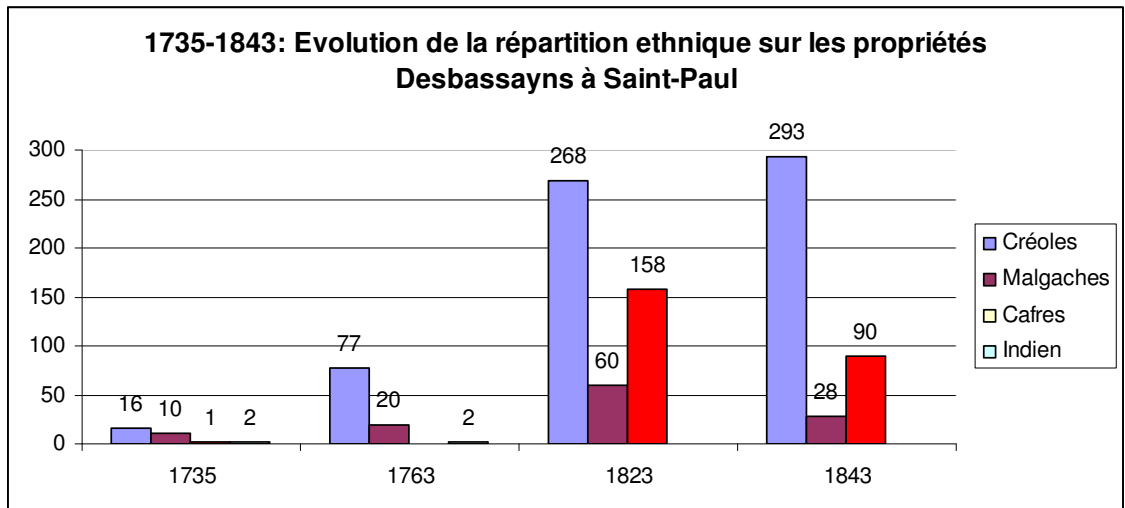
L'ancienneté des familles d'esclaves se traduit dans les graphiques suivants par la permanence et l'importance des esclaves créoles.

En 1845, par le jeu des alliances matrimoniales avec De Villèle et De Chateaufieux, on les trouve également à Sainte-Marie et Saint-Leu. Suivre globalement les esclaves dans leurs filiations sur ces différents territoires s'est avéré trop complexe. L'étude sera donc concentrée sur la zone de Saint-Paul.

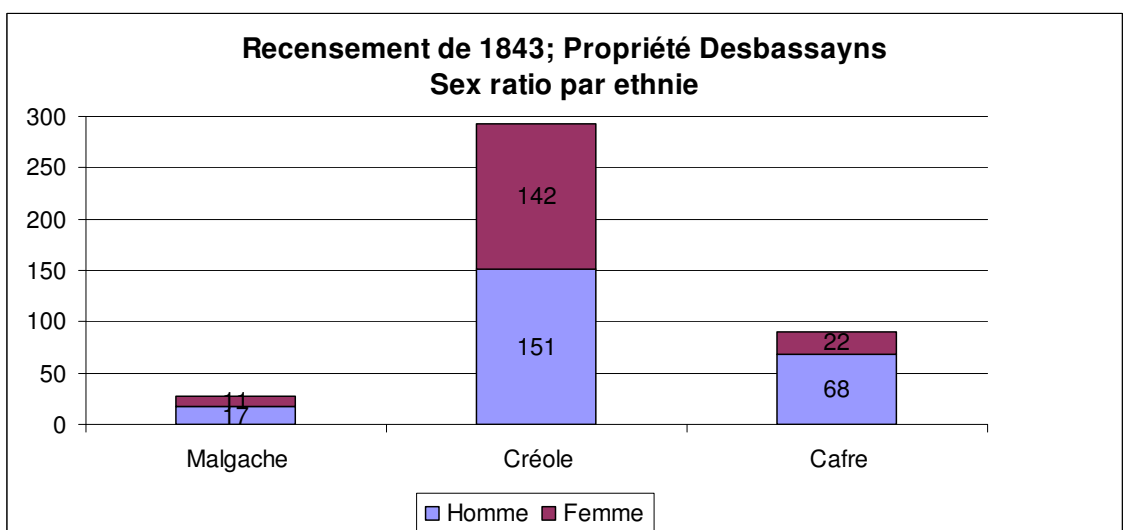
⁴⁸¹ A.D.R. 3 E 213 ; Chauvet notaire ; acte du 1^{er} Vendémiaire.

⁴⁸² A.D.R. 6M 593.

⁴⁸³ Macquet, abbé. Six années ... Op. cit. p.80.



Manifestement, au XIX^{ème} siècle, les mutations d’esclaves ont été rares entre les différentes propriétés et se faisaient essentiellement lors de dotation pour un mariage au sein de cette famille. Quelques esclaves ont pu ainsi être suivis dans ces déplacements. La répartition ethnique présentée dans le tableau ci-dessous met en évidence l’importance du groupe créole qui représente 71,2 % du total des esclaves. Dans ce groupe, l’équilibre des sexes est presque atteint, permettant ainsi un choix matrimonial de type endogamique. Le déséquilibre est par contre à nouveau présent dans le groupe des Cafres avec plus de 75 % d’hommes. Pour les Malgaches, on relève 60 % d’hommes et 40 % de femmes.

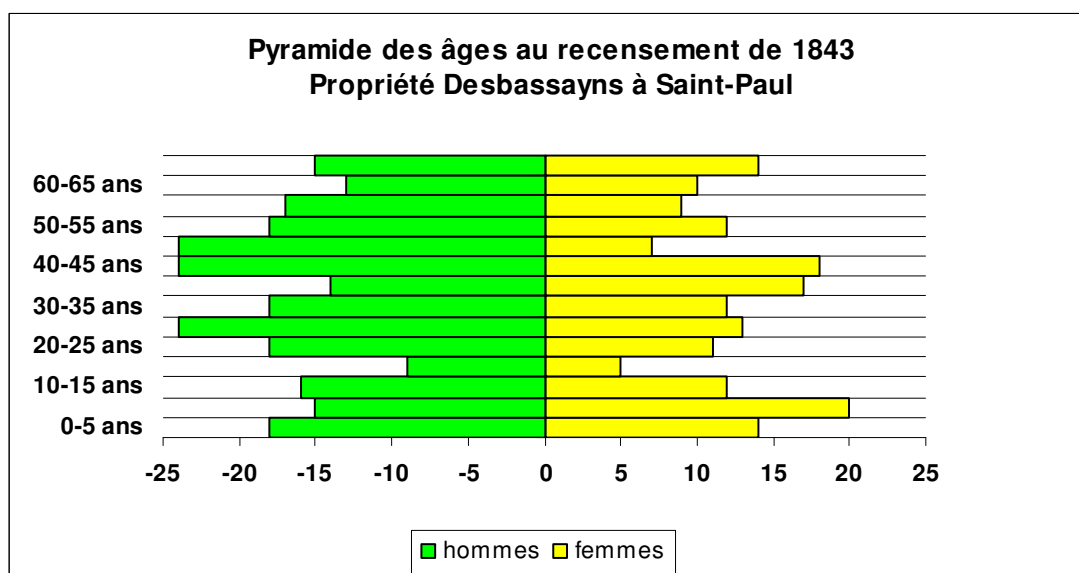


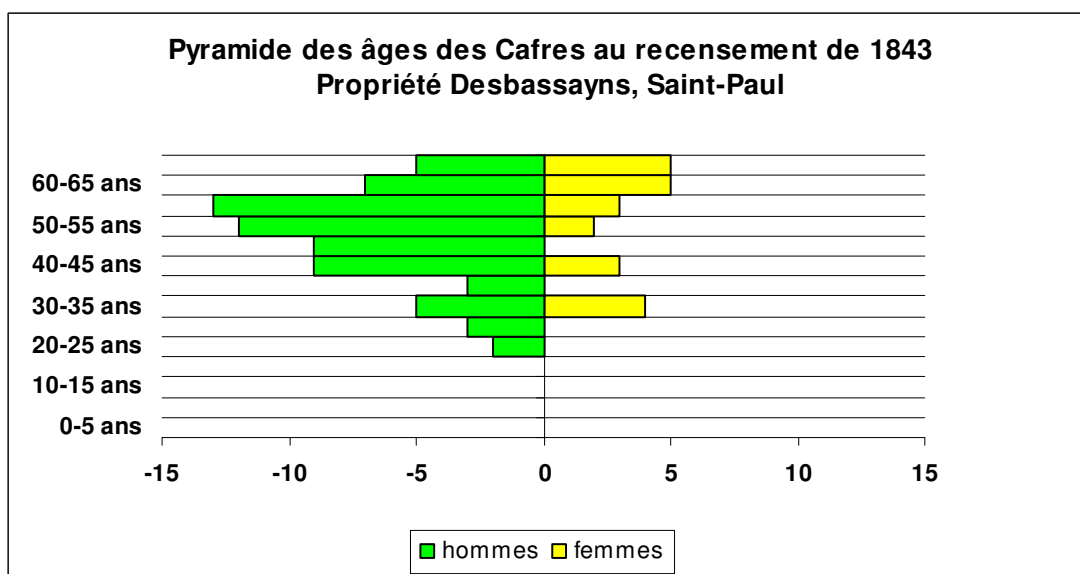
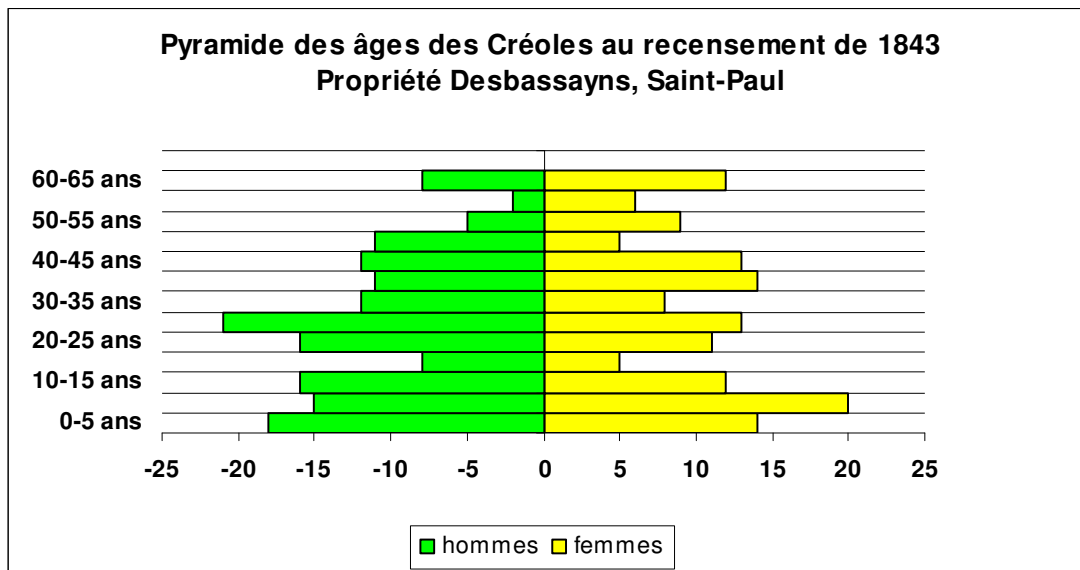
Parmi les enfants créoles de moins de 14 ans, on dénombre 49 garçons et 46 filles, un équilibre naturel. Globalement, la population esclave, sur cette propriété, se partage en 57 % d'hommes et 43 % de femmes. Comme sur la propriété de la veuve Sicre, on peut constater que lorsque la population est majoritairement créole, le sex-ratio est moins déséquilibré.

Nous verrons, comme dans l'exemple précédent, que la quasi-totalité des femmes s'inscrivent dans une forme d'organisation familiale alors que dans le même temps, près de 30 % des hommes n'y ont pas accès. Parmi ceux-ci, près des trois-quarts sont des esclaves venus d'Afrique.

La pyramide des âges, présentée dans les tableaux suivants, précise globalement, puis selon le groupe ethnique, la situation de la population servile.

On peut noter que trois esclaves cafres sont nés après l'interdiction de la Traite en 1817 ; Si on tient compte, comme sur la propriété de Mme Sicre, de cas « suspects » d'esclaves âgé de moins de sept ans, on recense alors un seul esclave malgache et dix Cafres dont trois femmes. Si ces dernières seront présentes dans des structures familiales avant l'abolition, cette situation ne sera partagée que par la moitié des hommes de même origine.





On peut en déduire que cette famille de propriétaires a eu recours à la Traite illégale mais dans des proportions moindres que Mme Sicre. L'autre éventualité se trouve dans la non inscription de ces esclaves dans les feuilles de recensement.

Dans l'étude des décès survenus entre 1817 et 1843 sur cette propriété, on ne trouve que quelques cas douteux, ceux de jeunes enfants dont on peut éventuellement supposer l'arrivée récente avec leurs mères.

Ainsi, en 1821, est déclaré le décès d'une « *négritte* » de deux ans, alors que le terme de créole est utilisé le plus souvent pour les enfants nés à Bourbon. En 1828, c'est le décès d'une « *petite négresse d'un an* »

Les déclarations de décès des non natifs ne précisant souvent pas leurs âges, il est hasardeux d'en tirer la moindre conclusion. En comparaison à la propriété étudiée plus haut, il semble que le recours à la Traite illégale ait été faible ou bien dissimulée.

Nous pouvons suivre sept « dynasties »⁴⁸⁴ d'esclaves dont la plupart commencent avant 1735. Même si nous ne pouvons pas toujours l'attester, un enfant dit créole et né vers 1740-1750 a de fortes probabilités que ses parents soient présents avant 1735 sur l'île. Toutes ces familles se sont croisées sur les propriétés Desbassayns. Au recensement de 1843, on peut considérer que sur les 411 esclaves, au moins 320 sont liés les uns avec les autres par des liens d'affinité ou d'ascendance.

Ainsi, des sept enfants nés de l'union religieuse en 1760 de Christophe, Créole né vers 1740 et de Dorothée, Créole également, née en 1743, sont issus ceux identifiés avec le patronyme de Lencan.

Deux autres créoles, Pierre, né vers 1725, et Pauline, née en 1735, auront au moins six enfants dont Sylvestre, né en 1762, sera le premier à porter le nom de Roma. De son union avec une fille de la famille précédente, naîtront cinq enfants.

Au recensement de 1785⁴⁸⁵, Pierre et Pauline, sa femme, sont déclarés affranchis et recensés en tant que tels sur la propriété.

La famille Carlot a son origine avec un esclave malgache, Alexis, né vers 1753, marié à Marie –Louise. Elle a la même origine que la famille Rameau. Un des fils, né en 1797, épousera Perpétue Roma (deuxième famille) et ils auront neuf enfants.

La famille Séraphin, constituée au départ de deux Créoles nés l'un en 1768 et l'autre en 1770, sera, pour ses descendants présents au recensement de 1843, dans des liens pluriels avec les familles Saurèze et Puylaurent. Cette dernière, constituée de personnes nées vers 1772-1776, s'unira essentiellement avec la famille Saurèze.

Sous ce patronyme, dont une trentaine de personnes peut se prévaloir dans ses ascendances en 1843, se trouve une branche de la famille Roma. Selon nos recherches, les « ancêtres » sont les mêmes. Au XIX^{ème} siècle, on va en particulier rencontrer, sur la propriété Desbassayns, trois sœurs qui se marieront religieusement en 1843 avec trois

⁴⁸⁴ Voir la présentation ci-dessous. Ils furent affranchis le 4 août 1783; actes n°302 et 303, A.D.R. 1B9J25.

⁴⁸⁵ A.D.R. 93 C. il s'agit là d'un des deux cas d'affranchissements, chez cette famille de propriétaires, que nous avons mentionnés précédemment.

frères Puylaurent. Leur mère, née peu avant la Révolution française, est toujours présente en 1843.

De Jérôme et Perpétue, créoles nés vers 1746, est issue une lignée d'esclaves qui prendront, après 1848, les patronymes de Philippe, Partenay ou Mazamet.

On pourrait ainsi lister d'autres familles créoles dont les origines à Bourbon se situent vers 1740, telles que Painboeuf, Atale, Bergerat, Saint-Gilles ou Résus (ou Rhésus).

On trouve également des familles plus récentes, constituées à partir d'esclaves introduits dans l'île vers la fin de la Période Royale.

C'est le cas pour le patronyme de Fierbois pour lequel on trouve au début une esclave née vers 1765 en Afrique et qui aura quatre fils. Ils s'uniront, religieusement ou non, aux autres familles vues précédemment.

La même situation se retrouve avec la famille Paya⁴⁸⁶ créée par un Malgache né vers 1755 et une femme, sans doute créole, née vers la même époque.

Deux femmes africaines sont également à l'origine de familles, plus récentes, celles de Montaudran et Risus ou Résus. Les liens entre un descendant de l'une et l'autre attestent de choix de conjoint dans lesquels l'origine ethnique a pu avoir un rôle. En effet, on peut envisager que ces derniers, nés créoles, aient privilégié, pour des raisons culturelles entre autres, une alliance avec un conjoint dont les parents avaient la même origine ethnique que les siens. Cette possibilité doit pourtant être considérée avec précaution car nous ignorons l'identité, et l'appartenance ethnique, du père.

Les contradictions entre les différentes sources utilisées sont illustrées par la famille Contois pour laquelle, soit il s'agit de sœurs nées à Madagascar, soit l'une d'elles serait née à Bourbon. Dans les deux cas, il s'agirait d'un des rares maintiens de structures familiales antérieures à l'esclavage.

En se basant sur les naissances enregistrées entre 1760 et 1790, à Saint-Paul, et pour lesquelles le maître signalé est un membre de la famille Desbassayns, nous obtenons de nombreux actes pour lesquels il ne nous est pas possible d'attester de la présence de descendants en 1843. C'est le cas en particulier pour le couple composé d'Ignace, créole née en 1745, et Hyppolite, malgache né vers 1722 pour lequel on trouve sept enfants nés entre 1761 et 1779, présents, en partie, aux différents recensements de 1763 ou 1788 mais qu'on ne peut, par la suite, relier aux esclaves de 1843.

⁴⁸⁶ Une origine indienne est signalée dans le testament de 1843.

RECONSTITUTION DE FAMILLES ESCLAVES CHEZ DESBASSAYNS 1843

Famille LANCAN

- 1/ **Christophe**, créole, né 1740 = 1860 **Dorothée**, créole, née 1743 d'où
 - ?2/ Philippe 1857 de Dorothée et Lahaye, soldat
 - 2/ Euphrasie 1759, père inconnu
 - 2/ Marie Josèphe 1763 (jumelle d'Antoinette)
 - 2/ Parfait 1765, = Laurince d'où
 - 3/ Marie Philogène 1790
 - 2/ Stanislas 1765, jumeau de Parfait
 - 2/ Augustin 1767
 - 2/ Célestin 1773
 - 2/ **Henriette LENCAN** 1780 d'où
 - 3/ **Olien REGI RESUS** 1820 = 1843 **Adélaïde PARTENAY** d'où
 - 4/ **Julienne** 1845
 - 2/ **Antoinette** 1763 = **Sylvestre ROMA** d'où
 - 3/ **Dronsin** 1799 = 1843 **Agathe ROCHER** 1804 Malgache d'où
 - 4/ Sylvestre 1832
 - 4/ Marie Anaïs 1836
 - 4/ Pierre Toussaint 1841
 - 3/ Preuve 1787
 - 3/ Clarice 1789
 - 3/ **Perpétue** 1803 = 1843 **Noël**
== **CARLOT Paulin** d'où
 - 4/ **Jacques Philippe** 1822, = 1843 **RAMEAU Félicité** 1828
 - 5/ Phrasie Louise 1848
 - 4/ Brigitte 1833
 - 3/ Jacques Philippe 1785

d'où

Famille SERAPHIN

- 1/ **Isidore** 1740 créole, = **Clotilde** 1748 créole, d'où
 - 2/ **Séraphin** 1768, = **Julie Justine** 1770 (de Françoise 1748 créole) d'où
 - 3/ **Stanislas** 1801 = 1843 **Mévanir ORAN** 1807 Malgache d'où
 - 4/ **Nanette** 1832 = **PUYLAURENT Ferdinand** (B5)
 - 4/ Stanislas Philoté 1837
 - 4/ Rigobert Stanislas 1844
 - 4/ Toussaint Lolo 1840
 - 3/ **Zéline** 1801 = **Joseph Chriseuil** d'où
 - 4/ Joséphine 1839
 - 3/ **Gustave** 1807 = **Félicité SAUREZE** B4
 - 3/ **Clarice** 1811 = **PUYLAURENT Théodore** (D3) d'où
 - 4/ Séraphin 1832
 - 4/ Marie Barbe 1848
 - 3/ **Françoise** 1792 d'où
 - 4/ Félix CREON 1811, = 1844 Barbe TOURNAY
 - 4/ Joséphine 1823
 - 4/ Polycarpe 1825 .
 - == Adrien d'où 4/ Evariste 1831
 - 2/ Pierre Vilbrode 1777

2/ Jean Pierre 1780

Famille ROMA SAUREZE ATALE

- 1/ Pierre, créole né vers 1725 = 1756 Pauline, créole 1735, d'où
 - 2/ Marie Céleste 1759
 - 2/ Léocadie 1757
 - 2/ Pierre Constant Bien Nommé 1754
 - 2/ Charles Benjamin 1766, = Javotte d'où
 - 3/ Aure BOIBRULE 1785
 - 2/ Appoline 1778
 - 2/ Hélène 1775
 - 2/ Laurence 1771
 - 2/ Clotilde 1771
 - 2/ Charles 1752
 - 2/ Sylvestre ROMA 1762 = Antoinette (A2)
 - 2/ Jacques Philippe Volcan 1785
 - 2/ Constant 1764 = Natale 1754 créole d'où
 - 3/ Célie 1771
 - 3/ Soulange 1786
 - 3/ Thimothée 1774
 - 3/ Marin 1775
 - 3/ Emilienne 1777
 - 3/ Marcelly 1816
 - 3/ Darie 1807, = 1843 Dominique MONTAUDRAN 1807 d'où
 - 4/ Adèle 1831, = 1847 Albert PARTENAY
 - 4/ Marie Jeanne 1833
 - 4/ Marie Nathalie 1839
 - 4/ Marie Laurince 1835
 - 4/ Félicité 1830
 - 4/ Rosalie 1838
 - 3/ Elie SAUREZE 1780 = Louise SALUS 1785 d'où
 - 4/ Montrose 1809
 - 3/ Constant 1813, = Marie Louise RESUS 1789
 - 3/ Agathe SAUREZE 1789 d'où
 - 4/ Emilie 1807 = 1843 Baptiste PUYLAURENT d'où
 - 5/ Pierre Sénateur 1840
 - 5/ Christophe 1837
 - 5/ Théogène Jean Baptiste 1832
 - 5/ Delphine 1843
 - 5/ Ferdinand 1828, = 1849 SERAPHIN Nanette 1832
 - 5/ Marie Josèphe 1844
 - 5/ Marie Rosine 1846
 - 5/ Pierre François 1833
 - 5/ Louis Martin 1838
 - 4/ Augustine 1813 = Dominique PUYLAURENT d'où
 - 5/ Marie Barbe 1827
 - 5/ François Esquelin 1842
 - 5/ Lisette 1836
 - 5/ Agathe 1834

- 5/ Nancy 1838
- 5/ Pierre Alfred 1843
- 5/ Marie Françoise 1833
- 5/ Nanette 1837
- 4/ Agnès 1820 = 1843 Eugène PUYLAURENT d'où
 - 5/ Charles Eugène 1842
 - 5/ Egyptienne 1841
 - 5/ Jean François 1847
 - 5/ Pierre Ozène dit Ozone 1848
- 4/ Félicité 1820 = SERAPHIN Gustave d'où
 - 5/ Julie 1840
 - 5/ Natale 1837
 - 5/ Anaïs Anasthasie 1846
 - 5/ Marie Ursulette 1844
 - 5/ Parfait 1840
 - 5/ Lucile 1848

FAMILLE PUYLAURENT PAINBOEUF

- 1/ Barbe 1765 malgache d'où
 - 2/ Vincent Prémont 1777
 - 2/ Egyptienne 1776-1840 = Adrien, créole 1772, d'où
 - 3/ Baptiste PUYLAURENT 1801 = Emilie SAUREZE
 - 3/ Dominique PUYLAURENT 1811 = Augustine SAUREZE
 - 3/ Eugène PUYLAURENT 1817, = Agnès SAUREZE
 - 3/ Théodore PUYLAURENT 1807 = Clarisse SERAPHIN
- 2/ Junon PAINBOEUF = Arsène 1764 Cafre d'où
 - 3/ Félix 1818
 - == Sorin/ Mérance 1777 Cafre d'où
 - 4/ Pierre Augustin dit Alidor 1841
- 3/ Zélie 1809
 - == Jean Louis 1775 créole
- 3/ Barbe 1801 == Louis Marie ASARIAS 1795 d'où
 - 4/ Julie Junon 1821 = Pierre Louis MAZAMET d'où
 - 5/ Marie Hortence 1844
 - 4/ Laurencine 1835, = 1852 PARTENAY Jérôme
 - 4/ Pierre Médar 1836
 - 4/ Zélia 1833
 - 4/ Marcelin 1833

FAMILLE COMTOIS

1/ Eléonore CONTOIS 1802 Malgache, créole au + 1854, = Jean Baptiste LAE 1802 Malgache d'où

2/ Eline 1814, = Pelage RHINE 1819 d'où

3/ Louis 1843

3/ Genade 1846

== Lepervanche 1802 Afrique d'où

3/ Marie 1823

1/ Scholastique CONTOIS, 1802, malgache, = Lagou BRADANIEL 1803 d'où

2/ Désiré dit Petit 1821

2/ Florantine 1837

2/ Héloïse 1832

2/ Pierre Noël 1834

Famille SAINT-GILLES

1/ Marie Jeanne, 1778 créole (1784 cafrine) = Lajeunesse, 1779 cafre, d'où

2/ Gabriel 1803 = Pauline d'où

3/ Edouard 1827,

= Sidonie BERGERAT 1801

2/ Didier 1814, = 1843 Flore FRONTON 1810 d'où

3/ Marie Rose 1835, = 1852 RESUS Florentin 1829

3/ Angélique 1835

3/ Alexis 1835

3/ Toussaint Edouard 1837

2/ Virginie 1806, = Laurent BEZIER 1796 d'où

3/ Claire 1828,

3/ Henry Lajeunesse 1836

3/ Jeanne Victoire 1839

3/ Modeste 1831

3/ Pierre Bernin 1841

3/ Toinette 1832

2/ Marie Josèphe 1821 d'où

3/ Lorence 1833

Famille PARTHENAY-PHILIPPE-MAZAMET

- 1/ Jérôme, créole 1746 = Perpétue, créole 174 d'où
- 2/ Philippe Volcan 1773 = Céleste 1783 d'où
 - 3/ Eglantine 189 = Jean Pierre FIERBOIS 1783 d'où
 - 4/ Michel 1816, = 1843 Louison ROBIGO
 - 4/ Nicolas 1818
 - 4/ Pierre Antoine 1825
 - 4/ Thérésine 1822, = Onésime CARLOT
 - 3/ Henriette PARTHENAY 1800, = 1843 PASQUIN d'où
 - 4/ Adélaïde 1823, = 1843 Olive RESUS 1820
 - 4/ Albert 1820, = 1847 Adèle MONTAUDRAN
 - 4/ Céleste 1818, = Philogène RINEL 1821 d'où
 - 5/ Henriette 1847
 - 5/ Pierre Elphège 1835
 - 5/ Pierre Philippe 1841
 - 5/ Amand 1846
 - 5/ Amanda 1846
 - 4/ Jérôme 1832
 - 4/ Médar Honoré 1842
 - 4/ Marie Aglaé 1838
 - 4 Aimée Henriette 1837
 - 3/ Amand PHILIPPE 1793, = Ursulette, 1792 créole
 - 3/ Sophie MAZAMET 1782, = Philémon 1773 créole d'où
 - 4/ Pierre Louis 1802, = Julie PAINBOEUF (D4)
 - 4/ Victorine 1806, = Fanchin 1815
 - 4/ Mélanie 1807 = ROSSOLIN d'où
 - 5/ Montjol 1836,
 - 5/ Sophie 1833
 - 5/ Pierre Venant 1841
 - 5/ Julienne 1843

La situation est identique pour le couple de Jean, né en 1730, fils de Jean et de Geneviève à son mariage en 1748 avec Rosalie, née en 1732 de Jacques, Indien né vers 1698 et Anne, Malgache née vers 1707. De cette union naîtront huit enfants entre 1752 et 1771, dont nous perdons la trace.

Sur une propriété comme celle des Desbassayns, on constate ainsi la durée des unions et leur fécondité ainsi qu'un choix du conjoint sur des bases non ethniques à l'origine. Ce sont ces naissances multiples qui expliquent la forte proportion d'esclaves créoles dans ces grands domaines.

On peut envisager que la connaissance des ancêtres était suffisamment importante pour éviter des unions de type consanguin. On constate ainsi que des familles, dont nous pouvons attester d'une ascendance commune, ne se croisent pas, plusieurs générations après, lors de mariages.

Dans son analyse sur le testament de Mme Desbassayns de 1845, A. Miranville⁴⁸⁷ explique l'origine des noms des esclaves de ce domaine :

« Au total, neuf patronymes d'esclaves ont pour origine des noms de village ou lieux-dits du Tarn et de la Haute-Garonne ... Ce sont deux départements ... où Henry-Paulin et ses trois fils aînés ont séjourné quelques temps. C'est également la terre d'origine des De Villèle, de l'abbé Taroux et du père Escudé, les deux premiers desservant de la Chapelle Pointue. »

Cependant nous ne pouvons qu'infirmes les recherches de cet historien qui affirme qu'en 1845 :

« Les Malgaches et surtout les Africains formaient les deux composantes de base de la population qui vivait alors dans le camp. »

Ce testament⁴⁸⁸ reprend et estime le prix des différents esclaves. Dans sa présentation, il les liste par famille comme :

« Dominique, créole âgé de trente-trois ans, commandeur, et sa femme augustine, créole, âgée de trente-deux ans, commandeur, avec leurs six enfants, Elise, créole, âgée de quatorze ans, Agathe, lisette, Nancy, Dominique et Alfred, estimés ensemble quatorze mille cinq cent francs. »

On trouve également :

⁴⁸⁷ Miranville, Alexis. Villèle village réunionnais. Histoire d'un ancien camp d'esclave. 2001.

⁴⁸⁸ Document reproduit par le Musée historique de Saint-Gilles-Les-Hauts, ancienne Maison Desbassayns- De Villèle.

« Vénus, créole, négresse de cour, infirme, son enfant Marie-Charlette et les deux enfants de sa sœur, Marie Aurélie, Anne Zaire, estimés ensemble deux mille cinq cents francs. »

Il est difficile, ici aussi, d'appréhender le taux de croissance de la population sur cette propriété. Il n'existe que peu de documents d'état civil avant 1830. Si on trouve les décès pour les années 1827-1828, il n'y a aucune information pour les naissances.

En 1830, Mme Desbassayns déclarera cinq naissances et quinze décès dont huit concernent des Créoles, parmi lesquels quatre enfants. L'année suivante, pour sept naissances enregistrées, on ne comptabilise que sept décès dont aucun créole.

En 1832, onze naissances sont signalées ainsi que neuf décès dont deux enfants créoles. Globalement, entre 1830 et 1842, on note 84 naissances et 140 décès. Cet écart explique en grande partie la baisse globale du nombre d'esclaves entre 1823 et 1843. Il faut retenir que parmi ces décès, si 40 concernent des enfants créoles de moins de dix ans, les autres se répartissent entre trois Créoles entre 10 et 15 ans, 28 adultes créoles, 14 Malgaches et 38 Cafres.

Si on calcule le taux de croissance naturelle, à partir uniquement des Créoles, on constate qu'il est positif.

L'âge au premier enfant est en moyenne de 24 ans. Si on se limite aux femmes entre 15 et 35 ans, il est de moins de 22 ans avec un nombre moyen d'enfants de 3,11 par femme, la plupart créoles. La moyenne d'âge est sensiblement la même chez les Créoles et chez les femmes du groupe Cafre.

Enfin, l'étude des unions religieuses réalisées chez cette propriétaire entre 1840 et 1848 permet de distinguer une forte endogamie résidentielle et un choix du conjoint nécessairement endogamique sur le plan ethnique étant donné la composition de la population servile marquée par l'importance du groupe créole. Ces unions religieuses auront lieu essentiellement en 1843, 23 mariages, et en 1845, 33 mariages.

Le domaine Desbassayns était constitué de deux propriétés, l'une à Saint-Gilles, avec 295 esclaves rattachés, et l'autre au Bernica avec 111 esclaves. Si l'on s'intéresse aux familles d'esclaves en ces lieux, il convient d'observer la répartition des conjoints selon l'un ou l'autre des propriétés, compte tenu que chaque famille constituée était rattachée à une des deux habitations.

A partir du testament de 1845, très détaillé, on relève 56 couples mariés dont 35 unions entre Créoles et quatre mariages entre Cafres. Si on affine l'analyse, on constate une certaine différence entre les deux propriétés concernées, celle de Saint-Gilles et celle du Bernica. Dans la première, 29 unions sur 37 ne concernent que des Créoles alors que dans la seconde, six mariages sur 19 sont du même ordre. Au Bernica, les unions concernent bien plus souvent des Cafres puisqu'ils sont présents dans douze unions. Cette différence correspond à la répartition des esclaves sur les deux habitations, l'une étant essentiellement composée d'esclaves créoles. Une seule union est notée entre un Cafre de Saint-Gilles et une Créole du Bernica.

A côté de ces unions reconnues par le maître existaient d'autres types de familles. Le testament de Mme Desbassayns énumère ainsi 17 femmes avec 36 enfants, soit 2,11 enfants en moyenne dans ces structures apparemment mono-parentales. On peut noter que seules trois femmes sont concernées par cette situation sur la propriété du Bernica. On peut s'interroger sur les raisons qui conduisaient quelques propriétaires, bien rares, à mentionner les filiations⁴⁸⁹ de leurs esclaves dans la colonne du recensement nommée « observations ». Cette mention de filiation, dans les cas où elle est précisée, ne concerne en général que les enfants de moins de 7 ans, exceptionnellement, ceux jusqu'à 14 ans. Pour les plus âgés, entre 14 et 70 ans, aucune filiation n'est indiquée et n'inscrit les esclaves dans une parenté reconnue par le maître. La reconstitution des familles nous permet de le faire.

Les formes familiales de type monoparentales ne sont qu'apparentes puisque les unions enregistrées après 1848 attestent que sur les 17 familles monoparentales relevées, en réalité, 14 sont des unions non légitimées par la propriétaire mais réelles pour les esclaves. Sur la propriété du Bernica, à l'inverse, deux des trois familles ne donneront pas lieu à des reconnaissances ultérieures⁴⁹⁰.

Par exemple, les deux enfants de Mélanie, que l'on peut considérer comme faisant partie d'une famille monoparentale avant 1848, seront dits, à leur affranchissement, l'un

⁴⁸⁹ Rappelons que cette colonne devait cependant mentionner les mariages des esclaves.

⁴⁹⁰ Cela souligne à nouveau une spécificité dont l'explication doit pouvoir se trouver dans l'histoire de cette propriété, de moindre valeur que celle de Saint-Gilles et dont l'origine remonte à une des premières concessions. Cette dernière est estimée pour les terres et constructions à 502500 francs alors que celle du Bernica à 266 000 francs. La valeur moyenne des esclaves est de 1451 francs sur l'habitation principale et 1367 sur celle du Bernica.

de « Henry », l'autre de « Rossolin », sans que nous puissions affirmer qu'il s'agisse de la même personne. Cela est identique pour Marie-Charlette, née en 1842, qui est déclarée fille de Tentalis Parfait lors de son affranchissement.

Autre exemple, Joséphine Séraphin, recensée avec sa mère Zéline en 1846, sera légitimée par le mariage, en 1853, de sa mère avec Joseph Chriseuil Janvier, démontrant que cette famille complète existait avant l'abolition de l'esclavage.

Il convient de retenir que la forte mortalité chez les esclaves entraîne obligatoirement une sur estimation des foyers monoparentaux. On peut observer que même s'il est décédé avant 1848, le père sera parfois mentionné lors des actes d'affranchissement, comme pour les deux enfants d'Henriette dont le père, Pasquin, était décédé en 1846. Scholastique, Malgache de 44 ans, « *gardienne de poulailler* », épousera en 1849 Lagoa Bradaniel et ils reconnaîtront les quatre enfants mentionnés avec leur mère dans le testament ainsi qu'un cinquième, Désiré dit Petit, né en 1821 et noté, sans doute en raison de son âge, indépendamment de sa mère dans le testament.

La situation est plus complexe pour Constance, créole, et ses quatre enfants, Faustin, Monique, Olivette et Pélagie. Lors de son mariage en 1850 avec Pascal Pierre, seules Olivette et Perpétue seront reconnues alors que Monique et son frère Faustin seront dits, à leurs affranchissements, enfants de César.

La mention du père lors de l'affranchissement ne sera pas toujours suivie d'une reconnaissance officielle, par mariage des parents ou acte de reconnaissance.

On peut souligner que lors de l'établissement de la liste des esclaves dans ce testament, son organisation interne place en premier les couples mariés, avec le père mentionné au début.

La confrontation entre les listes d'esclaves présentées dans le testament de Mme Desbassayns, le recensement de 1843 avec ses annotations sur les familles et les données issues des différents registres de naissances, décès et mariages, avant et après l'abolition, permet de mesurer l'importance des structures familiales sur cette grande propriété.

On arrive ainsi à identifier, c'est-à-dire retrouver le patronyme et/ou les filiations et alliances de 384 esclaves sur les 411 recensés en 1843, soit près de 94 %. Parmi les 27 personnes non identifiées, on relève huit Créoles, quatre Malgaches et quinze Cafres.

L'absence de sept d'entre eux sur le testament amène à envisager leur décès entre ces deux dates.

L'insertion dans une structure familiale est attestée, à l'époque de l'esclavage pour 280 créoles sur les 293 recensés, soit plus de 95,5 %. Parmi les 28 Malgaches, 15 esclaves, dont 11 hommes, ne sont pas rattachés à une famille. Enfin, au sein du groupe des Cafres, 65 individus, dont 11 femmes et 54 hommes ne sont pas insérés dans une structure familiale. Cela représente près de 72 % de ce groupe.

Sur la totalité des esclaves de cette propriété, on compte donc 328 personnes, soit 79,8% du total de la population servile, qui ont créé ou se sont inscrites dans la parenté.

La proportion de femmes que l'on ne peut relier à une famille est faible puisqu'elles ne sont qu'une vingtaine dans ce cas, en particulier celles victimes de la Traite et assez âgées, ce qui rend plus difficile d'attester d'une filiation.

Il importe également de souligner l'ancienneté de ces familles d'esclaves en analysant les « revendications d'ancêtres » dans le groupe des esclaves créoles nés avant 1816 et avant 1800. Ceci afin d'attester que ces familles ne sont pas le résultat d'une politique particulière du propriétaire dans les années précédant l'abolition de l'esclavage. Si une évolution a eu lieu dans la reconnaissance par le maître de familles d'esclaves, en organisant en particulier des mariages religieux plus fréquemment à partir de 1840, les pratiques des esclaves se situent dans une autre dimension.

L'analyse détaillée des mentions d'ascendants pour les personnes nées entre 1800 et 1816, met en évidence que sur un corpus global de 78 esclaves des deux sexes, on relève une double ascendance dans 51 cas, soit 65,4 % et une seule ascendance maternelle dans 12 autres cas, soit 15,4 %. Globalement, 80 % des esclaves de cette tranche d'âge, entre 27 et 43 ans, peuvent mentionner des ascendants.

Si on procède de la même manière avec les esclaves créoles nés au XVIII^{ème} siècle et âgés de 43 à 82 ans, on obtient, pour un corpus de 64 personnes, 61 % des individus signalant une double ascendance et 23,4 % n'en mentionnant qu'une seule.

Globalement, la connaissance de ses parents pour ces esclaves «âgés» est de près de 85%.

Comme pour la propriété de Mme Sicre, le corpus étudié permet d'approcher la notion de « proximité d'activités » dans la constitution des couples présents sur l'habitation.

Cette démarche ne sera pas possible sur les deux communes étudiées plus loin en raison du nombre d'esclaves global.

Tous les esclaves sur la propriété du Bernica étant attachés à la culture, leurs unions correspondent à cette situation.

Sur la propriété de Saint-Gilles où habite la propriétaire, on va par contre retrouver des domestiques et autres métiers non agricoles. Cependant, ici aussi, l'essentiel des unions concernent des noirs à la culture. On relèvera simplement le couple formé par Dominique et Augustine, tous deux commandeurs ainsi que les unions de trois autres commandeurs, l'un avec une femme gardienne, un autre avec une domestique et le dernier avec une femme à la culture. Il y a également un couple composé d'un charpentier et d'une domestique et un autre d'un esclave à la culture et de l'infirmière de l'habitation⁴⁹¹.

Globalement 21 esclaves sont dans des fonctions autres que dans les champs ; à l'exception d'un commandeur cafre et d'un gardien malgache, tous les autres sont créoles et souvent trop âgés pour que l'ancien conjoint soit toujours vivant et ainsi identifié dans sa fonction.

On peut constater que malgré la présence d'un « *établissement de sucrerie* » sur les deux propriétés, aucun esclave n'est qualifié d'une spécificité technique telle qu'on en retrouve parfois dans les recensements.

Les différences d'âge entre les conjoints sont très diverses et la moyenne théorique s'établit aux environs de 7 ans.

La propriété Desbassayns fut le passage obligé de nombreux voyageurs, civils et religieux, durant la première moitié du XIX^{ème} siècle. Tous vantaient le charme du domaine et de sa propriétaire. Vers 1846, le docteur Yvan⁴⁹² relate dans son ouvrage es propos de son fils Charles Desbassayns concernant l'abolition de l'esclavage qui se dessine:

« Cette mesure est inévitable ; mais je fais les vœux ... pour que la loi d'émancipation ne soit promulguée qu'après la mort de ma vieille mère. Si jamais elle savait que ses nègres peuvent librement s'en aller, la chose lui paraîtrait une iniquité monstrueuse. »

⁴⁹¹ On relève quelques différences entre les professions telles qu'elles sont mentionnées dans les feuilles de recensement et celles figurant dans le testament. Dans ce dernier, on cite pour la propriété du Bernica, la présence de deux commandeurs, de deux charpentiers et de plusieurs gardiens ou gardiennes.

⁴⁹² Yvan, Melchior. Op. cit. p.186.

M. Yvan commente ainsi ce discours :

« elle a vu fouetter de père en fils cinq ou six générations de nègres : il faut bien lui pardonner ses préjugés. »

Les deux grandes propriétés que nous venons de présenter se caractérisent donc par des structures familiales nombreuses, qu'elles soient prises en compte par l'organisation de mariages religieux ou qu'elles se soient développées à l'insu ou sans doute plus probablement dans l'indifférence des maîtres. Cependant, le contrôle qu'exerçait ces maîtres, ou les régisseurs qui les suppléaient, dans l'organisation du travail et du maintien de l'ordre au sein de leurs domaines, laisse à penser qu'ils n'ignoraient sans doute que peu de choses des liens qui unissaient les esclaves, en particulier lorsqu'il y avait des enfants. Le document *« Notes des Objets à Observer comme Moyens De Control et de Surveillance »*⁴⁹³, rédigé par le fils de Mme Desbassayns qui possédait la propriété de Sainte-Marie, est significatif sur ce sujet. Chaque esclave y est défini selon son comportement et les mesures à prendre pour le contrôler. La vie quotidienne, en particulier les différents travaux et l'attitude des esclaves y est particulièrement renseigné. Si ce document mentionne l'habitat et la nourriture des esclaves, c'est bien que leurs pratiques quotidiennes étaient sous l'œil vigilant du maître.

Ces deux propriétés se distinguent également par un fort pourcentage de Créoles dont on peut assez aisément remonter les généalogies, attestant ainsi de formes anciennes d'organisation familiale. Cela permet de retrouver la trace de nombreux pères que, par la suite, certains documents, tels que les actes de mariages des enfants ou les actes de décès, omettront de signaler. Enfin une autre constante est la relative mise à l'écart des esclaves originaires d'Afrique, en particulier les hommes pour lesquels un éventuel champ matrimonial est réduit, surtout dans une optique endogamique.

⁴⁹³ Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des îles françaises de l'océan Indien. Archives de La Réunion, 1984.

4/ La propriété Chabrier à Saint-Louis

En 1719, Desforges Boucher avait obtenu une concession au « *Gaulle* » dans ce qui deviendra le quartier de Saint-Louis. Au recensement de 1735, ses enfants du « premier lit » déclarent 24 esclaves et ceux du « deuxième lit » une trentaine, dont une Chinoise, Marion, âgée de 38 ans⁴⁹⁴. Les esclaves créoles, dont Petit Jean âgé de 60 ans, représentent alors près de 30 % de l'ensemble.

En 1784, 206 esclaves sont sur l'habitation et 286 lors d'un partage en 1801.

La reformation de ce vaste domaine aurait été l'ambition de J.F. Chabrier qui, à partir de 1824 et avec des associés divers jusqu'en 1848, réunira peu à peu les diverses habitations qui le composaient à l'origine. Selon X. Le Terrier⁴⁹⁵, en 1840 :

« il a entre ses mains pratiquement tout le domaine du Gol concédé à Desforges-Boucher. »

J.F. Chabrier, avec A. Couve⁴⁹⁶, acheta donc en 1824 une propriété au Gol à Saint-Louis, à l'époque de l'engouement des colons pour la canne à sucre et ses possibilités spéculatives. Depuis 1822, une sucrerie était installée sur le domaine

Alors que certains de ces nouveaux colons-sucriers, endettés pour s'équiper, ne pouvaient payer leurs créanciers et sortaient ruinés de leur expérience, d'autres comme Chabrier se développent et s'agrandissent. Celui-ci fera progressivement diverses acquisitions dont celles du domaine du Château du Gol, propriété de la famille de son épouse, mais également les terres avoisinantes. En 1845, il possède un domaine d'un seul tenant avec trois sucreries. Dans le recensement de cette année-là, les esclaves sont signalés selon leur localisation, Bellevue, Gol et Château.

Selon X. Le Terrier, entre 1835 et 1839, le nombre d'esclaves baissera constamment en raison des décès et des départs en marronnage qu'une faible natalité des esclaves ne suffisait pas à compenser. Selon le même historien, l'augmentation de la population servile dépendra des achats de terres, et des esclaves qui y sont attachés, sauf, après 1840 où selon lui :

⁴⁹⁴ Les mentions d'esclaves chinois sont rares et il est difficile d'attester que l'origine géographique correspondait bien à l'attribution ethnique faite à ces esclaves. On notera le décès en 1781 de François, Chinois âgé de 86 ans chez Duplessy Ricquebourg.

⁴⁹⁵ Informations tirées des travaux de X. Le Terrier. Etude d'archéologie industrielle des usines sucrières à La Réunion, l'usine du Gol des origines au début du XX^e. P.39 & 117.

⁴⁹⁶ Cette association sera de courte durée et, par la suite, c'est avec Deshayes qu'il organisera cet important domaine. En 1848, aura lieu la résiliation de tous les accords entre les deux hommes.

« *Ce sont probablement les naissances (supérieures aux décès) qui font augmenter le nombre d'esclaves.* »

Il constate également, en comparant avec l'autre grand domaine sucrier du Chaudron à Saint-Denis, l'importance du groupe créole, 42,8 % des esclaves en 1836 et 53 % en 1848. Cela est cependant bien inférieur à ce que l'on observera comme moyenne dans les diverses zones de l'île et sur les deux grandes propriétés que nous venons de présenter. Il relève également le nombre de femmes qui représenteront 32,9 % des esclaves en 1840 et 40,16 % en 1848.

La présentation, en annexe (n°21), de la propriété Chabrier à Saint-Louis a été retenue ici pour plusieurs raisons tenant à sa spécificité. En particulier, il s'agit, à la veille de l'abolition de l'esclavage, de l'habitation regroupant le plus grand nombre d'esclaves, 624 personnes, avec une composition ethnique qui se distingue par un fort taux de présence d'esclaves cafres et, en conséquence, un pourcentage plus faible d'esclaves créoles, 55,1% en 1847. La pyramide des âges et le sex ratio se révèlent dès lors différents de ce que l'on observera sur les deux communes de l'ouest étudiées plus loin ainsi que sur les propriétés Sicre et Desbassayns.

Nous n'avons pas effectué des recherches aussi approfondies dans l'état civil que pour les autres espaces mais, en se basant sur les registres complets d'affranchissements⁴⁹⁷, on obtient cependant des résultats intéressants qui permettent d'apprécier les permanences dans le domaine de la démographie et ses conséquences sur le plan de l'organisation familiale.

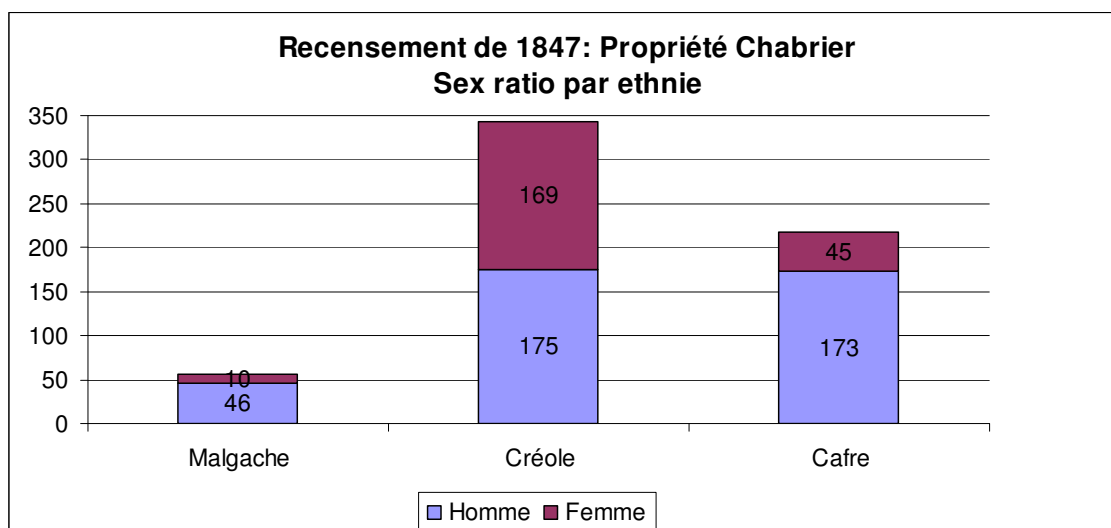
Ainsi, le taux d'identification sur cette propriété est de 97 %, ce qui est logique compte tenu de la qualité des registres. Les deux-tiers de ceux non identifiés sont des Cafres ou des Malgaches.

Le sex ratio est en déséquilibre important puisqu'ici on ne relève en 1847 que 36,4 % de femmes. Si l'équilibre est parfait au sein du groupe des Créoles, 169 esclaves de sexe féminin et 175 de sexe masculin, c'est bien l'importance du groupe des hommes d'origine africaine qui entraîne le déséquilibre global.

On note également la présence d'un esclave indien et de deux Malais, un homme et une femme.

⁴⁹⁷ Pierrette et Bernard Nourigat, Affranchissements d'esclaves relevés à partir des actes de mariages postérieurs, Saint-Louis; 2008.

La répartition ethnique, présentée ci-dessous, se distingue donc de celle observable globalement sur la zone ouest où l'on relève 71 % de Créoles et entre 18 et 20 % de Cafres. L'équilibre au sein du groupe créole est confirmé mais l'écart au sein du groupe des Cafres est amplifié



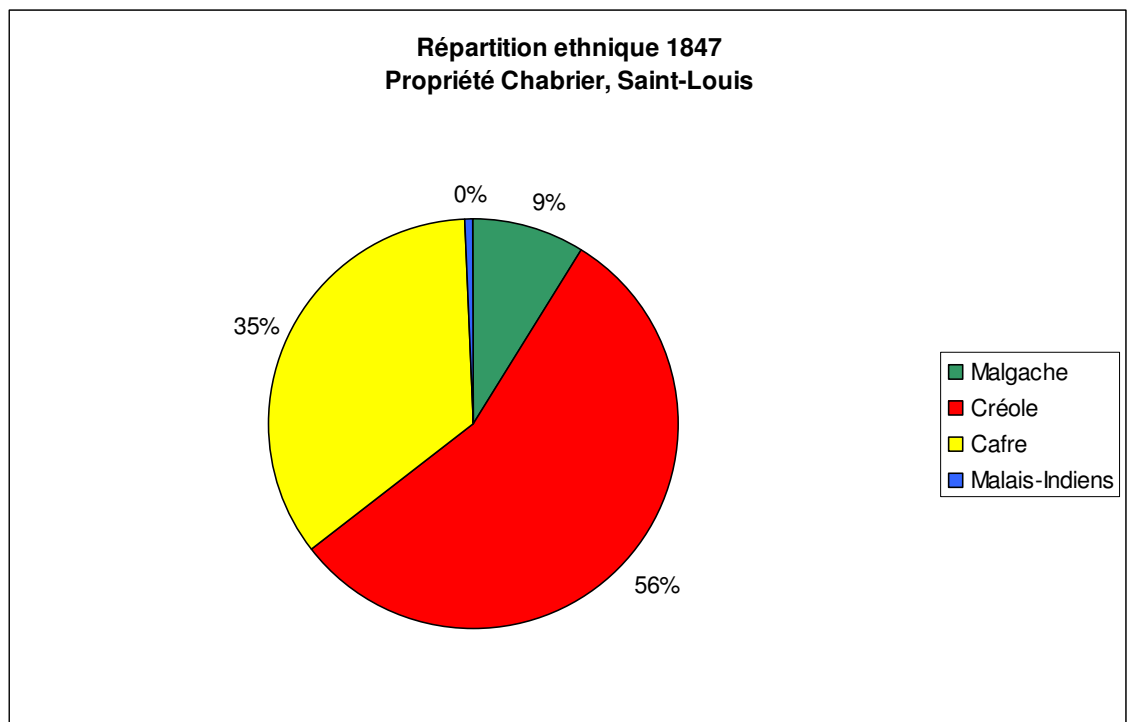
Cela entraîne des conséquences dans le domaine de l'organisation familiale. Si la qualité des registres permet d'attester pour les esclaves identifiés d'une appartenance à une famille, avant 1848, pour 92,4 % des Créoles, pour les autres groupes, les résultats sont nettement plus faibles : pour les Malgaches, 7,2 % pour les hommes et 40 % chez les femmes ; dans le groupe des esclaves cafres : 44,4 % parmi les femmes et 7,4 % pour les hommes.

On peut constater que ces derniers ont des alliances en général avec des femmes créoles et que les autres esclaves cafres qui s'uniront, officiellement, après 1848, le feront bien souvent avec des femmes de même origine ethnique et de la même propriété.

Globalement, sur cette habitation particulière, 59,3 % des esclaves étaient dans une structure familiale avant l'abolition, soit un résultat à peine inférieur à ce que nous obtenons dans d'autres espaces.

Contrairement aux propriétés Sicre et Desbassayns, le recours au mariage religieux par le maître est insignifiant ; un seul mariage de ce type est éventuellement enregistré

avant 1848⁴⁹⁸, entre deux esclaves créoles dont un seul sur la propriété Chabrier. Par contre, durant l'année 1849, on recensera 38 unions des nouveaux affranchis. Cet exemple permet d'appréhender la complexité et la diversité des situations vécues par les esclaves. Si majoritairement, ils seront bien inscrits dans la parenté, une part non négligeable, selon les propriétés, en seront exclus. A nouveau, on peut constater que cela se produit pour l'essentiel dans le groupe des Cafres. Comme pour les autres espaces géographiques étudiés, si on pousse l'analyse des données en s'intéressant aux esclaves créoles âgés de plus de 30 ans et qui mentionnent leurs ascendants, on obtient 102 personnes dont douze sont identifiées par deux parents, et, ce sur un corpus d'esclaves identifiés de 139 personnes, soit 73,8 % des esclaves créoles de cette tranche d'âge. En se basant sur les esclaves créoles nés avant 1800, on relève, pour un corpus de 40 individus, 67,5 % mentionnant au moins un ascendant. A nouveau, on constate donc que la famille esclave n'est pas qu'une réalité des années pré-abolition mais est bien ancrée dans les pratiques du groupe esclave.



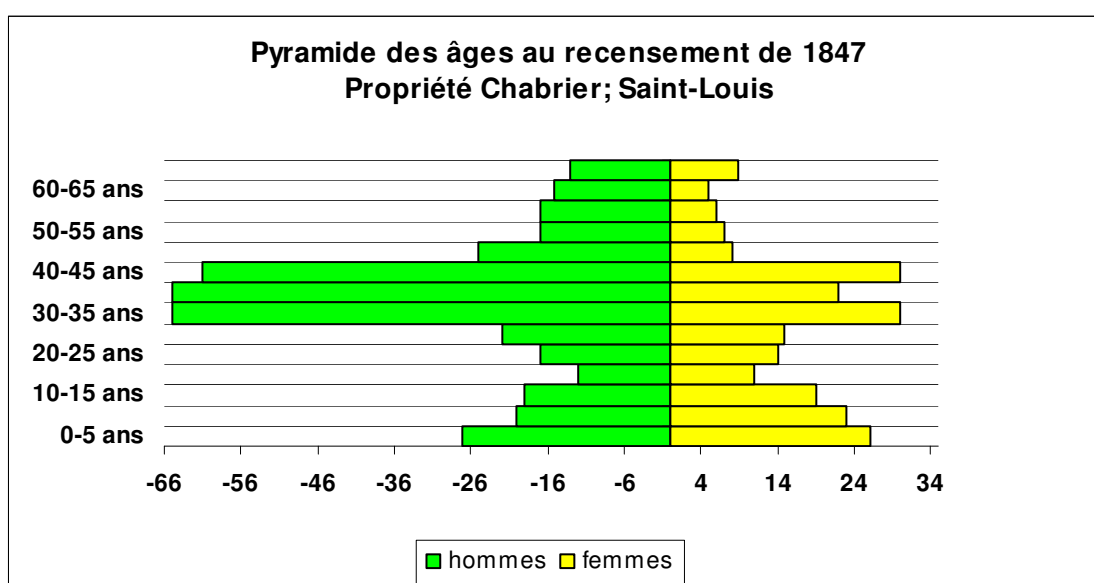
⁴⁹⁸ A l'époque de la Compagnie des Indes, sur cette propriété, on enregistrait quelques unions religieuses : neuf entre 1735 et 1749.

Sans avoir eu recours aux registres de déclaration des naissances et décès des esclaves avant 1847 à Saint-Louis et donc en ne comptabilisant pas les enfants décédés avant cette date, on note cependant, pour les femmes âgées entre 15 et 35 ans, un taux de fertilité de 2,46. Cela concerne essentiellement des femmes créoles pour lesquelles le nombre d'enfants en moyenne est de 2,72. On retrouve ici la moindre fécondité des esclaves non natives.

La famille Bronte est caractéristique de ces dynasties d'esclaves où l'endogamie ethnique est peu importante dans les choix du conjoint. Le couple, formé d'un Créole né vers 1783 et dont on connaît l'identité de la mère, avec une Malgache née vers 1797, sera légitimé en 1849 et entraînera la reconnaissance de huit enfants dont certains auront des descendants sur la propriété en 1847, ce qui correspond à quatre générations identifiées.

La famille Dinan-Futazar, des Créoles dont on connaît également l'ascendance maternelle, aura sept enfants légitimés en 1850 ainsi que plusieurs petits-enfants. Ces familles créées à l'époque de l'esclavage, s'y sont maintenues et développées. Elles constituent le type même de ce que nous appelons les familles marrons.

La pyramide des âges nous permet de mettre en évidence, ici aussi, « l'anormalité démographique » sur certaines propriétés. A l'équilibre du sex-ratio des Créoles jusqu'à la tranche d'âge des 25 ans succède « l'empilement » des 30-45 ans constitué en grande partie de non natifs.



Cette pyramide permet également de quantifier, si on la détaille, les éventuels esclaves provenant de la Traite illégale, c'est-à-dire nés après 1817.

On recense alors 21 esclaves africains dont 9 femmes, un homme et une femme dits Malais et 8 Malgaches dont une seule femme, soit 40 personnes.

Si on étend la présomption de venue après 1817 aux esclaves non natifs qui avaient moins de dix ans à cette date, le nombre devient très important : 104 esclaves africains et 20 Malgaches. Il convient d'envisager qu'un certain nombre sont venus très jeunes ou « à la mamelle » mais il reste probable que globalement près de 150 esclaves, soit près de 25 % de la population servile sur cette propriété soit arrivés sur l'île après 1817 mais avant 1830, date où la répression de la Traite illégale devient plus concrète.

Dans le groupe des Cafres, on ne trouve que huit hommes insérés dans une structure familiale avant 1848 mais neuf femmes. La quasi-totalité des autres femmes africaines constitueront d'ailleurs une famille après 1848, ce qui ne sera pas du tout le cas des hommes.

Chez les esclaves malgaches, sans doute arrivés après 1817, on relève un seul homme ayant des liens familiaux ainsi que deux femmes. Enfin, à la différence de son compatriote, la seule femme malaise créera une famille avant 1848.

L'examen des professions des esclaves permet, pour l'année 1847, de quantifier les fonctions. L'immense majorité des femmes est à la culture, à l'exception de Célestine qui est dite « commandeur », de quatre gardiennes et de cinq domestiques. Ces dernières, créoles entre 22 et 67 ans sont « célibataires » avec des enfants, y compris après 1848, à l'exception d'Isaure mariée à un Malgache, Cot qui lui est cuisinier.

Les nombreuses unions, après 1848, qui légaliseront des familles avec des enfants concerneront donc essentiellement des femmes esclaves « à la pioche ». On ne peut donc pas parler d'endogamie « professionnelle » sur cette propriété.

Les femmes esclaves qui ne sont pas à la culture n'ont par ailleurs aucun lien familial établi entre elles, ce qui indique qu'il n'y avait pas un système de transmission des fonctions.

Cette propriété comportant trois sucreries, le nombre d'esclaves maçons et charpentiers est assez important puisqu'il s'élève à 21 individus. On recense également 13

commandeurs. Les autres fonctions, autres qu'à la pioche, sont des gardiens, des charretiers des domestiques et des tonneliers, charbonniers, marins et infirmier.

Leurs alliances se feront principalement avec des femmes esclaves travaillant dans les champs de canne à sucre. Les enfants sont signalés sans fonction mais on note un cuisinier âgé de quinze ans et un domestique de douze ans.

Enfin les commandeurs sont souvent célibataires et non créoles. Quand ils ont constitué une famille, ils l'ont fait avec des femmes esclaves à la pioche.

Aucune mention d'un ouvrier spécialisé, à la cuite ou aux chaudières n'est indiquée sur cette propriété.

Elle ne constitue pas un modèle mais un des cas ordinaires dans le domaine de la parenté des esclaves, quelle que soit la composition ethnique du groupe.

5/ Salazie

« Il y a peu d'années encore que ces parages presque inaccessibles servaient de retraite aux nègres marrons ; les blancs n'osaient poursuivre jusque dans ce désert leurs esclaves révoltés ; le plus intrépide chasseur n'aurait pas été assez hardi pour s'aventurer dans ces étroits défilés bordés d'affreux précipices. »⁴⁹⁹

Enclavé, à l'intérieur des terres et des montagnes, le district spécial de Saint-André portant le nom de Salazie a toujours été d'un accès difficile.

Le peuplement par les Blancs y fut tardif en comparaison des autres espaces étudiés ici, puisqu'on estime aux années 1830 le début d'installation de colons Blancs et les premières concessions⁵⁰⁰. Celles-ci étaient accompagnées à leur création d'une exemption des droits capitaux sur les esclaves.

La découverte de sources thermales vers 1831 impliqua un intérêt pour cette zone.

L'arrivée des nouveaux colons, presque tous ayant des liens de famille, a concerné des propriétaires de terres de la côte Est soucieux d'agrandir leur domaine.

Un autre peuplement, celui par les esclaves marrons a dû se produire durant le XVIII^{ème} siècle car la toponymie est très explicite : Piton d'Anchaing ou Cimendef. L'apport malgache se retrouve en particulier dans des lieux tels que Be-Mahot, Be-Cabot ou Bélouve.

Dans ses déplacements sur l'île en 1802, Bory de Saint-Vincent⁵⁰¹ mentionne comme lieux dénommés, le Cimendef, la mare à Poule d'eau, la mare à Martin ainsi que le Gros Morne ou le Morne de Bras-Panon, mais pas le piton d'Anchaing.

Si les descriptions des voyageurs sont idylliques par rapport aux panoramas qui s'offrent à la vue, celles concernant les habitants sont pour le moins péjoratives :

« A des centaines de mètres de hauteur, j'aperçois quelques huttes isolées ... Ces pauvres gens, favorisés par un climat délicieux ... doivent avoir le développement intellectuel de la chèvre qui broute dans leur enclos, de la poule qui picore dans leur jardinet. »⁵⁰²

⁴⁹⁹ Yvan, M. De France en Chine. Voyage à l'île Bourbon. P.172.

⁵⁰⁰ Wanquet, Claude. Histoire d'une révolution Op. cit. p.182. Il cite l'auteur d'un mémoire, en 1785, qui préconisait le défrichage des terres dans « *les fonds de la rivière du Mas situés entre les gros Mornes ou les Salazes et le rempart de la plaine des fougères* » et d'y développer l'élevage.

⁵⁰¹ Bory de Saint-Vincent Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique. P.23-24.

⁵⁰² Verschuur, G. Aux colonies d'Asie et de l'Océan Indien. 1900. p.380-381.

Selon M.C. Lavollée ⁵⁰³ :

« Le gouvernement a établi dans ce quartier, récemment créé, les nègres affranchis de l'atelier colonial, auxquels il distribué des terres, construit des cabanes et donné le droit de propriété et de culture, dont assurément ils n'abusent pas. »

En 1839, la Commission de Santé⁵⁰⁴ envisageait :

« la nécessité de séquestrer les noirs lépreux dans un lieu où ils pourraient recevoir des soins et désignait à cet effet le district de Salazie. »

Ce que nous appellerons, par facilité, Salazie est, en 1848, caractérisée par l'absence de grandes propriétés que le relief ne permettait pas de développer.

Les chiffres de la population sont à considérer avec précaution, tant le lien avec Saint-André implique des confusions sur la localisation des esclaves, tantôt recensés sur cette commune et parfois distingués sur Salazie.

En 1836⁵⁰⁵, on recense 110 Libres et 458 esclaves vivants dans le cirque. Les propriétaires les plus importants sont la famille Adam avec 30 esclaves sur trois emplacements, la famille Lepervanche avec 46 esclaves sur trois habitations également et la famille Dubuisson avec 35 esclaves partagés sur quatre propriétés.

La progression du nombre de Libres sera très rapide puisque l'année suivante, ils sont 259 à être recensés alors que le nombre d'esclaves a, selon les sources⁵⁰⁶, légèrement baissé à 435 ou augmenté à 553. Notre décompte personnel, pour cette année, indique 444 esclaves dont une proportion importante d'esclaves non natifs et jeunes. Il semble que la population servile, envoyée dans le « cirque de l'intérieur » pour sa mise en valeur, provienne en grande partie de la Traite illégale.

Ainsi en 1837, sur la propriété de Diomat, on recense 37 esclaves, tous masculins et dont onze d'entre eux présentent un âge qui permet de soupçonner très fortement un recours à la Traite après 1817.

On constate entre 1837 et 1848 de nombreux départs de moyens propriétaires avec leurs esclaves, comme Finot ou Diomat ainsi que l'arrivée de nouveaux avec leurs propres esclaves.

⁵⁰³ Lavollée, M.C. Voyage en Chine (1843-1846); p.75.

⁵⁰⁴ Barassin, Jean. La lèpre à Bourbon ; le lazaret de la Ravine à Jacques et la léproserie de Saint-Bernard in Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire de La Réunion. Tome 3. p.82.

⁵⁰⁵ A.D.R. 6M1305.

⁵⁰⁶ Idem et 6M1309.

On relève également, entre 1839 et 1846, près d'une vingtaine d'affranchissements dont celui, par exemple, de Henriette, Créole de 38 ans et ses cinq enfants, âgés de un à huit ans, qui appartenaient auparavant à P.J. Bertaux

En 1837, les femmes ne représentent que 18 % des esclaves et les enfants un peu plus de 16 %. Cela confirme le besoin de « bras » pour le défrichage et la mise en valeur de l'espace agricole. La répartition ethnique le confirme avec la présence de 292 hommes dont 250 non natifs, les Cafres étant les plus nombreux avec 169 esclaves.

Les propriétaires sans esclaves sont peu nombreux, une douzaine, nombre qui augmentera très rapidement.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la population esclave durant les quelques années où Salazie a connu l'esclavage.

Tableau XVII : Evolution de la population esclave ; Salazie, 1836-1848			
<u>1836</u>	458	<u>1839</u>	601
<u>1837</u>	444	<u>1847</u>	474
<u>1838</u>	554	<u>1848</u>	535

Dans un recueil de 1848, les chiffres proposés sont de 580 Libres et 542 esclaves.

Le dépouillement des feuilles de recensement pour l'année 1848 donne des chiffres assez différents puisque nous avons relevé 514 esclaves et 978 Blancs ou Libres de Couleur propriétaires. Ces derniers sont très souvent sans esclaves. Une des particularités de Salazie est bien le nombre de Blancs et Libres de Couleur largement supérieur à celui des esclaves.

Les statistiques officielles⁵⁰⁷, peu après l'abolition feront état de 881 Blancs, 342 Libres de couleur et 530 nouveaux affranchis dont 59 garçons, 44 filles, 309 hommes et 118 femmes.

Le recensement de 1848 signale 253 propriétaires, de terres, mais dont 70 seulement possèdent des esclaves. Nous ne retrouverons pas ailleurs un tel « dénuement » de maîtres sans esclaves.

⁵⁰⁷ A.D.R. 6M1305. Durant l'année 1848, il est fait état de cinq naissances et de cinq décès parmi les nouveaux affranchis.

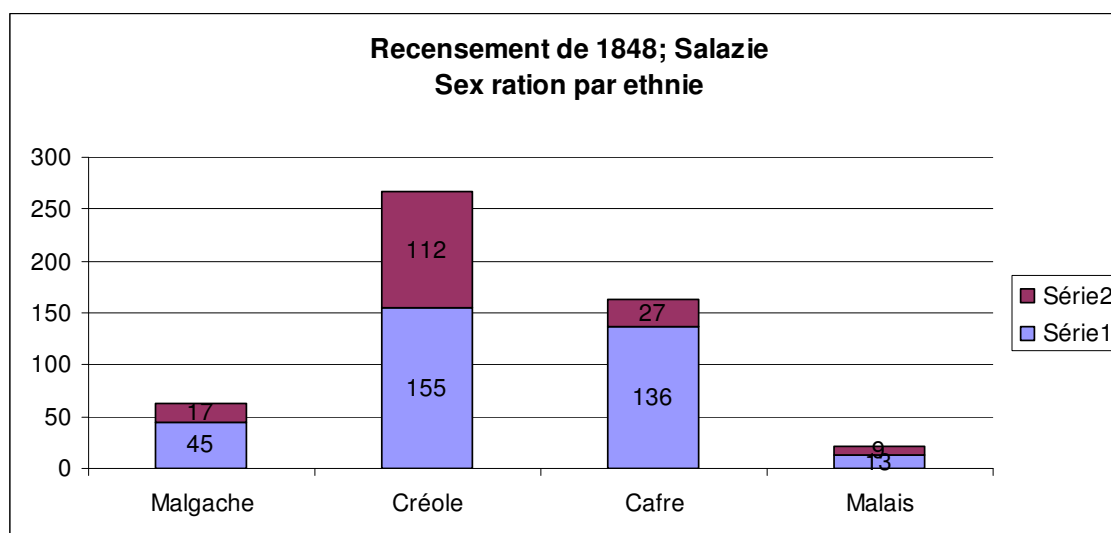
Ceux qui en possèdent, dans une grande majorité des cas, en déclarent moins de dix. La répartition selon l'importance de la propriété ne peut pas utiliser les mêmes critères que ceux que nous emploierons sur la zone ouest.

On recense alors 267 Créoles, 62 Malgaches, 163 Cafres et 22 Malais. Les femmes ne représentent qu'un peu plus de 32 % de cette population servile et 70 % d'entre elles sont créoles.

- de 10 esclaves	54	20 à 29 esclaves	4
10 à 19 esclaves	9	30 à 38 esclaves	3

Le graphique ci-dessous permet de constater la particularité de Salazie

En effet, quel que soit le groupe ethnique, les femmes sont peu nombreuses, y compris dans le groupe des Créoles. L'histoire du peuplement de cette aire géographique est particulière. On peut avancer l'hypothèse que les propriétaires venus s'installer ont amené avec eux essentiellement des hommes pour défricher et cultiver. Les femmes qu'ils possédaient ont dû rester sur les habitations sur la côte.



En 1837, le recensement⁵⁰⁸ permet de valider cette hypothèse. Ainsi Mr Berthaud est installé entre « *la grosse roche et les 3 Bras* » avec 18 esclaves masculins et une seule femme, tous non natifs. Un autre membre de la famille, J. Bertaud, a par contre sur sa propriété deux femmes et 3 enfants créoles.

J. Adam de Villiers, installé entre « *la rivière du mât et la ravine demoiselle* » possède 12 esclaves dont une seule femme ; Mr. Mizouard de Montile déclare huit esclaves dont une femme.

Une douzaine d'années plus tard, une évolution très nette apparaît mais l'identification des familles permet de constater que les alliances légalisées après 1848 vont mettre en relief l'éloignement des membres des familles. On aura ainsi sur Salazie des femmes, et des enfants, dont les conjoints sont localisés à Saint-Benoît, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne ou Saint-André. La réciproque avec l'homme sur le district de Salazie est encore plus fréquente. Les déplacements entre les propriétés ne devaient pas s'effectuer, compte tenu du relief, aussi facilement que ce qui se passera dans d'autres espaces géographiques.

Après 1848, de nombreux nouveaux affranchis quitteront Salazie et rejoindront les localités de la côte. Inversement, de nombreux anciens affranchis et Blancs s'installeront dans le cirque. Cela apparaît dans les mariages réalisés à Salazie et qui concernent des personnes nées à Saint-Pierre ou Saint-Philippe.

Les esclaves de moins de 15 ans, tous créoles, représentent 22 % des esclaves. Parmi les moins de 15 ans, le taux de masculinité est de 54 % indiquant en cela que les jeunes gens étaient envoyés travailler à Salazie. Dans le groupe des hommes créoles, ce taux est de 61 %.

Les résultats de l'identification des esclaves sur ce district sont présentés dans le tableau ci-dessus. Près de 93 % des esclaves sont identifiés, ce qui est proche de ce que nous obtenons par ailleurs. Ceux dont nous n'avons pu retrouver le patronyme sont pour la plupart des esclaves vendus en 1847 et dont nous ignorons la destination.

L'étude des registres d'affranchissement⁵⁰⁹ permet de déceler ici un problème qui éventuellement peut se retrouver ailleurs. Il s'agit du double affranchissement de certains esclaves. On note ainsi l'affranchissement le 11 décembre 1848 de Robinson Crusoë et d'Oscar Lintéressé, l'un ayant le matricule général n° 168 et l'autre n°786.

⁵⁰⁸ A.D.R. 6M86.

⁵⁰⁹ Sources : Relevés des affranchissements par P. et B. Nourigat.

Le 28 juin 1849, sont affranchis à Saint-Denis, Robinson Loriau et Oscar Aurilo, inscrits à la matricule de Salazie sous le même numéro que les précédents.⁵¹⁰

Au-delà de ces cas particuliers, c'est la réalité numérique exacte des esclaves affranchis en 1848 qui est en question.

	Hommes / garçons		Femmes / filles		Total
	identifiés	Non identifiés	identifiées	Non identifiées	
Créoles	84 / 60 <i>89,4 % / 98,4 %</i>	10 / 1	56 / 52 <i>93,3 % / 100 %</i>	4 / 0	267
Cafres	119 <i>87,5 %</i>	17	24 <i>88,9 %</i>	3	163
Malgaches	42 <i>93,3 %</i>	3	16 <i>94,1 %</i>	1	62
Malais	13 <i>100 %</i>		9 <i>90 %</i>	1	22
Total	318 <i>91,1 %</i>	31	156 <i>94,5 %</i>	9	514
	349		165		

Ces résultats proviennent de la qualité des registres d'affranchissement, de la superficie limitée et de « l'isolement » géographique des habitations.

Sur chaque propriété, des unions vont progressivement apparaître car les légitimations d'unions avec reconnaissance d'enfants nés avant 1848 seront nombreuses à partir de 1849. Dans les trois années qui suivent l'abolition, on enregistrera 137 mariages dont 49 seront accompagnés de la reconnaissance de 149 enfants. Au fil des ans, on relèvera encore 31 unions avec 81 enfants nés esclaves. Cela correspond à 390 personnes en famille complète avant 1848. Si on comptabilise les unions réalisées après 1848, sans reconnaissance d'enfants mais avec mention d'ascendant, on compte près de 190

⁵¹⁰ Autre exemple, le double affranchissement de Charlotte et Evelina sous le patronyme d'Elbran et de Lactive à Saint-Louis, le 31 décembre 1848 par les délégués Rivière et Dormeuil.

⁵¹¹ En italiques, le pourcentage par rapport à la totalité du corpus ethnique ou de genre.

personnes en famille monoparentale. Le total dépasse le nombre d'esclaves recensés en 1848. Sans doute en raison de doublons mais également parce que certains conjoints et enfants n'étaient pas recensés sur dans le district de Salazie ou qu'ils sont venus s'y installer après 1848.

Le dépouillement du recensement, croisé avec les registres de naissance avant l'abolition, permet de proposer le tableau suivant qui élimine ces erreurs dues à la prise en compte de non résidents à l'époque de l'esclavage.

Tableau XX: Nombre et pourcentage, selon l'origine, des personnes identifiées et inscrites dans la parenté avant 1848 ; district de Salazie ⁵¹²			
Origine	Femmes/filles	Hommes/garçons	Total
Créole	56/50 100 % / 96,2 %	78/59 92,39 % / 98,3 %	243 96,4 %
Cafre	16 66,7 %	19 16 %	35 24,5 %
Malgache	8 50 %	7 16,7 %	15 25,9 %
Malais	5 62,5 %	3 23,1 %	8 38,1 %
Total	135 86,53 %	166 52,2 %	301 63,5 %

Le taux de 63,5 % des individus identifiés et inscrits dans la parenté est supérieur à ce que ce que nous obtenons par ailleurs. Rapporté à l'ensemble des esclaves présents en 1848 à Salazie, cela correspond à près de 59 % des esclaves dont on peut affirmer au minimum qu'ils vivaient dans des structures familiales avant 1848.

Le fort taux d'esclaves africains et malgaches n'est pas ici un obstacle à la création de familles. En comparaison des résultats obtenus sur d'autres zones, on constate une place plus importante prise par les hommes et les femmes non natifs dans les formes familiales. Il est intéressant d'estimer comment dans de telles conditions de vie, tant sur

⁵¹² Les pourcentages sont en regard des individus identifiés pour chaque groupe.

le plan démographique que naturel, les esclaves ont pu constituer des familles, selon quels critères et sous quelles formes.

La dispersion ou le rassemblement des esclaves sur le plan familial prend donc des formes différentes. Avant 1848, on enregistrera sept unions religieuses d'esclaves sur Salazie dont trois avec reconnaissance d'enfants. La plupart concernent des esclaves sur la même propriété. C'est ainsi le cas du mariage en 1848 de Désiré Tillemont, créole de 31 ans, avec Eugène Tillemont, Malais de 39 ans. Ils auront quatre enfants, dont un décédé en bas-âge, sur la même propriété qu'eux.

Après 1848, en se basant sur le lieu d'affranchissement, qui n'est qu'une indication, on relèvera alors l'union de Nathalie, Créole de 29 ans, esclave de Damour, avec Pierre Cadeau, recensé à Sainte-Suzanne. Les deux enfants du couple sont avec la mère.

La même année, 1849, c'est Zabeth Providence, né à la Côte d'Afrique il y a 34 ans, ancienne esclave de Lepervanche qui épouse Benoit Leravisé, Créole de 43 ans, ancien esclave d'Adam de Villiers. Ils reconnaissent six enfants âgés de 2 à 12 ans.

Les conjoints peuvent également se trouver chez des propriétaires apparentés. C'est le cas d'Agathe Lindolente, esclave africaine de 37 ans et esclave d'Armand Adam de Villiers, qui épouse en 1852 Jean Baptiste Lerecéleur, Cafre de 55 ans et ancien esclave d'un autre Adam de Villiers. Trois enfants sont légitimés à cette occasion.

En 1850, Toinette Indolente⁵¹³, Malgache de 48 ans, ancienne esclave de Charles Adam de Villiers, légitime son union déjà ancienne avec Azor Balet, Créole de 63 ans qui fut esclave d'un autre Adam de Villiers. Cinq enfants, entre 11 et 27 ans, sur la même propriété que la mère sont reconnus.

Le dernier cas de figure, des esclaves sur la même propriété, se retrouve dans l'union en 1850 de Victorine confiance, Cafrine de 41 ans avec Nestor Lhonneur, Cafre de 37 ans. Ils étaient esclaves de Félicie Dauphin qui possédait six esclaves. Ils eurent un fils en 1840 qui décéda peu avant l'abolition.

C'est également le cas sur la propriété Dubuisson à Mare à Vieille Place avec le mariage de Clémentine Magdeleine, Malaise de 34 ans avec Elie Jean-Marie, Malais de 38 ans. Quatre enfants sont reconnus lors de cette union. Sur la même propriété de vingt esclaves, il y a également, en 1850, le mariage de Manuel Bellevoix, Cafre de 38 ans

⁵¹³ Les patronymes attribués en 1848 aux esclaves des diverses propriétés Adam de Villiers sont caractéristiques.

avec Suzette Marie, Cafrine de 46 ans qui entraîne la reconnaissance d'une fille de 15 ans.

Une autre union chez Dubuisson concerne une Cafrine de 50 ans, Rosine Charlotte, avec Joseph Philippe, Créole de 55 ans, dont nous ignorons la localisation. Six enfants seront légitimés dont cinq vivants sur la propriété. Ces trois familles regroupent ainsi quinze des vingt esclaves recensés.

Ces exemples permettent de constater certains choix endogamiques dans les structures familiales existantes avant l'abolition. Le tableau ci-dessous détaille ces choix d'alliance. Les données utilisées dans ce tableau intègrent les conjoints recensés sur une autre commune. On peut y noter la présence d'engagés.

Tableau XXI: Salazie 1849-1864					
Union des affranchis avec reconnaissance d'enfants selon l'ethnie d'origine ⁵¹⁴					
	Femmes créoles	Femmes malgaches	Femmes cafrines	Malaises	Total
Hommes créoles	9	4	6		19
Hommes malgaches	2	1	2		5
Hommes cafres	10	3	13	1	27
Indiens & Malais	2			2	4
Total	23	8	21	3	55

L'accès à la parenté de ces derniers, présents dès 1844 à Salazie⁵¹⁵, se réalise par des unions comme celle d'Héloïse Jean-Baptiste, 32 ans, fille d'un couple malgache, avec

⁵¹⁴ En gras, les unions endogames. Les deux unions apparemment endogames chez les Malais concernent en réalité deux engagés indiens.

⁵¹⁵ Depuis l'arrêté du 3 juillet 1829, la venue d'engagés asiatiques étaient possible. A partir de 1843, l'arrivée de 100 travailleurs chinois est autorisée ; 458 seront présents en 1846 à Bourbon. Dix d'entre eux seront cédés à Mr Perrichon, sériculteur à Mare à Citrons. L'implantation de la magnanerie sera un échec.

Narsou Encana né vers 1805 en Inde. Sur les cinq enfants du couple, trois seront vivants et avec la mère en 1848. Nous ignorons le nom de l'engagiste du père.

La caractéristique de Salazie réside dans le nombre important d'esclaves africains et dans leur choix d'union nettement endogamique, à plus de 54 %.

Sur l'ensemble du district, les unions de ce type, tous groupes confondus, ne représentent que moins de 42 %. Il convient toutefois de ne voir ici qu'une tendance car l'inclusion de personnes, assez nombreuses, non recensées sur Salazie influe les résultats.

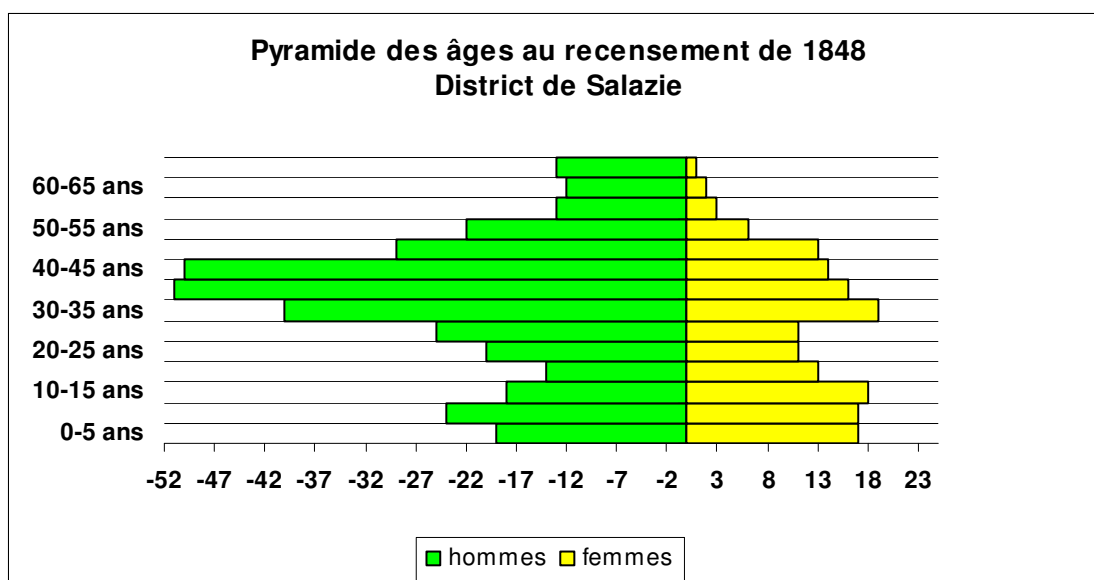
La première conclusion que l'on peut retirer de l'étude de cette commune est donc que, quelle que soit la répartition ethnique, le pourcentage d'esclaves insérés dans une forme d'organisation familiale est aux alentours de 60 % au minimum, à peu près comme sur la propriété Chabrier. Cela correspond également à ce que nous relèverons sur l'ensemble de la zone ouest.

La pyramide des âges pour les esclaves recensés dans le district de Salazie se caractérise par une part moins importante des groupes humains aux deux extrémités. La même raison explique ces écarts. La demande en forces vives, en « bras » était l'élément déterminant à l'exploitation de ces nouvelles terres ; cela implique la moindre présence de femmes, donc d'enfants. Aucune habitation n'étant ancienne, peu d'esclaves ont pu y vieillir. Il faut constater que cette pyramide n'est qu'une image ponctuelle d'un espace qui, sur le plan démographique, évoluera très rapidement. La pyramide de 1837 indiquait déjà le mouvement que l'on constate en 1848 et l'abolition de l'esclavage, par les nombreux déplacements de personnes qu'elle va entraîner sur le district de Salazie, changera nettement les données. Le déséquilibre du sex ratio, et l'écrasement des tranches d'âge entre 30 et 45 ans est significatif du recours à des hommes adultes. La fertilité des femmes, toujours à ce moment donné, est semblable, en moyenne, à celle que l'on retrouvera par ailleurs. Cependant, la moindre importance du groupe des Créoles, en particulier des femmes, implique en comparaison une importance plus grande des esclaves non natives. Le taux de fertilité des femmes entre 15 et 35 ans est de 2,6. Contrairement à ce que nous observons dans les autres lieux étudiés, les femmes

Selon le docteur Yvan, op. cit. p.170, la fragilité des cocons seraient en partie due aux: « *particules âcres et fétides que dégage la surface cutanée du nègre ... Le ver à soie a des nerfs bien autrement délicats que la femme la plus vaporeuse... en confiant aux esclaves l'éducation du ver à soie, on établit au milieu de ces précieux insectes une cause permanente d'inappétence et de dégoût.* »

créoles n'ont qu'une fertilité de 2,21 alors que celle des esclaves non natives oscille entre 3,4 et 4.

Les âges indiqués dans les feuilles de recensement de 1848 permettent d'appréhender l'importance de la Traite illégale sur le district de Salazie. On relève ainsi la présence de 23 esclaves d'origine africaine, nés après 1817 et de 4 Malgaches ainsi que 6 Malais de la même tranche d'âge. En étendant « le doute » sur les esclaves nés après 1810, on note alors, globalement, un corpus d'une centaine d'esclaves qui pour la plupart doivent être arrivés à Bourbon dans un cadre théoriquement interdit. Cela correspond à près de 25 % du total de la population servile, ce qui est très important. Les femmes ne constituent que le quart de cet effectif et les natifs d'Afrique, 73, sont les plus présents. Nous ne retrouverons pas de tels chiffres par ailleurs.



Ces esclaves « illégaux » auront cependant un accès à la parenté puisque 30 % des esclaves africains seront inscrits dans une famille avant 1848 ainsi que 43 % des Malais et 23 % des Malgaches. Cela indique une adaptation à la société dans laquelle ils ont été introduits, et une capacité de résilience assez importante.

Nous ne mentionnerons ici que brièvement l'inscription dans la parenté telle qu'elle apparaît dans les revendications d'ascendants pour les esclaves nés avant 1833. Le faible nombre de Créoles, la faible proportion d'esclaves âgés et surtout le fait que les

ascendants se situent souvent hors de la zone et que nous n'avons pas consulté les registres de décès, tout cela limite l'analyse possible avec les données obtenues.

Sur les 94 esclaves âgés entre 15 et 45 ans, 19,1 % mentionnent une ascendance double et 70,2 % leur ascendance maternelle.

Parmi les 58 « vieux » esclaves nés en général au XIII^{ème} siècle, un seul mentionne deux ascendants et 29, soit 50 %, identifient leur mère.

Globalement cela indique, avec les réserves émises plus haut, que plus de 65 % des esclaves créoles revendiquent des ascendants nés entre 1774 et 1833.

Ces quatre études de cas, par leur diversité, deux grandes propriétés anciennes, à l'ouest et à l'est de l'île, une autre vers le sud de création plus récente et une « commune » relativement isolée au centre, avec des répartitions ethniques diverses indiquent cependant toutes une réelle présence et une force des familles esclaves, reconnues ou non, qui se manifestent en particulier avec le processus de créolisation et les nombreuses naissances.

A côté des familles reconnues par les maîtres par le biais des unions religieuses, il en existe donc des milliers d'autres, telles que celles que nous avons rencontrées dans ces diverses études de cas. Ce sont les plus nombreuses, celles qui se sont organisées plus ou moins en « *misouk* », c'est-à-dire, avec soit l'approbation muette des propriétaires, soit dans l'ignorance ou le mépris de ceux-ci. Elles concernent la majorité de la population esclave, comme nous allons le démontrer, et témoignent de la vitalité et de la résistance de la population servile à la déshumanisation inhérente au système esclavagiste.

E) les familles « marrons »

Ces familles vont apparaître au grand jour dans les années qui suivent l'abolition de l'esclavage. Toute l'île sera concernée, de façon variable, selon la répartition de la population avant 1848.

Nous avons rencontré précédemment de telles familles qui coexistaient avec celles légalisées par les maîtres. Les généalogies démontraient bien qu'à certains moments de l'histoire de Bourbon, de telles structures étaient latentes. Ce que l'abolition de l'esclavage, et ses conséquences sur la vie familiale des individus, a impliqué, c'est la mise au grand jour des formes d'organisations familiales entretenues, souvent sur plusieurs générations, par les esclaves eux-mêmes, dans ce qui s'apparente, à notre avis, à une forme de résistance au système esclavagiste.

Notre ambition, dans un premier temps, est d'établir, avec une marge d'erreur limitée, le nombre de personnes dont on peut affirmer qu'ils ont vécu, avant l'abolition de l'esclavage, dans une forme quelconque d'organisation familiale.

S. Fuma notait en 1999⁵¹⁶ :

« Une des conséquences spectaculaires de l'abolition de l'esclavage a été l'augmentation considérable des mariages en l'espace d'une année, celle de l'émancipation, due à la possibilité légale pour les anciens esclaves de contracter un mariage au même titre que les anciens Libres, blancs ou affranchis d'avant l'abolition de l'esclavage. Ainsi de 375 mariages civils en 1848 concernant les Libres, on passe à 2453 mariages civils en 1849 ! »

En poursuivant le recueil d'informations au-delà de cette première année, nous constatons, durant encore au moins trois ans, un recours très fréquent à la légitimation d'unions, dont certaines anciennes.

L'analyse des mariages effectués par les anciens esclaves après 1848⁵¹⁷, en nous indiquant les couples légitimant des enfants nés durant la période de l'esclavage, nous donne une première estimation de l'importance de la population concernée. Le recensement des couples indiquant des ascendants – qu'ils reconnaissent ou non des enfants – nous fournit également un autre nombre de personnes ayant vécu dans une

⁵¹⁶ Fuma, Sudel. *Etude des actes de mariage...*; Op. cit. p.1.

⁵¹⁷ Nous avons utilisé les bases de données de Sudel Fuma sur le site Historun ainsi que les travaux de collecte de Pierrette et Bernard Nourigat. Pour certaines communes, le relevé s'est étendu jusqu'à 1905.

structure familiale. Si le premier groupe peut s'assimiler à des familles « complètes », c'est-à-dire deux parents et des enfants, ainsi que parfois des ascendants, soit trois générations identifiées, le second concerne ce que l'on appelle aujourd'hui des familles monoparentales, pour l'essentiel. En effet, rares sont ceux qui vont, lors de leur mariage, mentionner deux parents. Cela sera le cas pour certains Libres de Couleur et plus rarement pour les affranchis de 1848 dans les premières années, hormis à Saint-Leu où cela sera relativement fréquent. Les mariages religieux antérieurs n'étaient pas intégrés dans le nouvel état civil la plupart du temps. On verra apparaître peu à peu des mentions d'enfants naturels de deux parents mais les premières années après l'abolition sont très peu renseignées sur ce point.

L'absence d'ascendants connus concernera pour la plus grande part des anciens esclaves non créoles. Les natifs d'Afrique, de Madagascar ou d'Inde seront systématiquement qualifiés de « *père et mère inconnus* ».

On pourrait avancer comme hypothèse que la structuration familiale, telle que nous la mettrons en évidence par la suite, ne concerne que les années précédant l'abolition de l'esclavage et que pendant longtemps, elle ne fut qu'embryonnaire. Quelques données, à chaque étape de notre recherche, sur le pourcentage d'esclaves par tranche d'âge – 30 à 45 ans et 46 à 90 ans – mentionnant un ou deux de leurs ascendants, permettra d'infirmier cette hypothèse.

Nous avons ensuite, dans un deuxième temps étudié la population esclave de manière complète, dans sa dimension familiale, pour deux communes⁵¹⁸ limitrophes, Saint-Leu et Saint-Paul. Cela nous a conduit à « épilucher » les actes d'état civil, naissances, mariages et décès jusqu'au début du XX^{ème} siècle, en particulier pour les décès qui jusqu'à ces années-là indiquent, pour des personnes nées durant l'esclavage, leurs ascendants.

Nous prétendons que le rapport entre ces deux communes et l'ensemble de l'île, tel qu'il apparaît dans un premier temps entre 1848 et 1852, peut être envisagé comme pertinent pour toute l'île dans ce que nous découvrons des comportements familiaux.

⁵¹⁸ En réalité quatre communes actuelles puisque celle de Trois Bassins ne sera séparée de Saint-Leu qu'en 1894. Celle de La Possession sera séparée de Saint-Paul à partir de 1834 mais le recensement à la base de notre travail, celui de 1846, est regroupé avec Saint-Paul et les actes d'état civil seront communs jusqu'en 1848.

Ce choix de communes s'explique d'abord par l'importance des données « inexploitées » recueillies lors d'une précédente recherche ainsi que par la continuité géographique et la barrière naturelle que constitue le littoral nord. L'impact des mouvements de population était pour ces raisons limité, à l'époque de l'esclavage ainsi qu'après l'émancipation de 1848. Cela entraînera donc peu de déplacements de cette population et, en conséquence, aura un moindre effet sur l'état civil et la reconstitution des familles.

Il est indispensable de s'interroger sur les sources que nous avons utilisées dans ce travail de recherche. Dans notre approche globale de la famille sur l'île, c'est essentiellement les registres d'état civil qui ont été dépouillés. On doit réfléchir sur leur fiabilité et sur les éléments utilisés pour rédiger de tels actes. On peut tenir pour peu important les erreurs de transcription des noms, telles que les rectifications opérées dans l'état civil après jugement du tribunal en attestent jusqu'en au début du XX^{ème} siècle. Par contre, les mentions, présentes ou non, des ascendants faussent de manière considérable les données brutes.

Ainsi, et plus particulièrement en 1849, lors d'un mariage, les conjoints seront bien souvent dits de « père et mère inconnus » alors qu'à leur décès on trouvera mention d'au moins un des ascendants. Les mariages des enfants antérieurs à ceux des parents impliquent également le non signalement du père. On peut trouver surprenant que lors d'un décès comme celui de Valère Alma en 1903, à l'âge de 78 ans, cette personne soit dite « *de Delval décédé et de Constance décédée* » dans les mêmes termes que pour sa sœur lors de son mariage en 1852. Cela pose la question des documents utilisés lors de la rédaction des actes. Il n'y a pas, pour les anciens esclaves, d'acte de naissance utilisé par l'état civil mais soit des « *extrait du registre spécial suppléant au registre de l'état civil pour tenir lieu d'actes de naissance* » soit « *un acte de notoriété reçu par le juge de paix du canton ...* » soit la mention d'un « *arrêté de Monsieur le Gouverneur qui supplée l'acte de naissance* ».

Pourtant, le 2 janvier 1850, lors du mariage de Marvilliers Fanchin et de Pariste Marianne à Saint-Paul, l'acte mentionne les actes de naissance des époux, dont il est fait lecture, mais ne donne que leur âge, leur profession éventuelle et le nom de leur engagiste mais pas leur date de naissance. A l'inverse, les actes fournis par les anciens

Libres précisent la date exacte de naissance ainsi que les ascendants et leur état, âge et profession. Peu à peu, la mention des ascendants pour les nouveaux affranchis créoles sera précisée. Les actes de décès, la même année sont encore moins précis et ne font référence à aucun acte d'état civil antérieur tel qu'un acte de naissance.

Nous n'avons pu trouver d'informations sur les documents utilisés par la suite pour établir l'identité des conjoints ou des personnes décédées. Les témoins semblent l'élément majeur d'identification. Ils sont parfois « *amis et voisins* » ou sont reliés par leur parenté. On trouvera ainsi mention de « *frère utérin* », « *neveu par alliance* » ou « *aïeul maternel* ».

Lors des mariages impliquant une reconnaissance d'enfants nés avant 1848, il est fait référence au registre spécial.

Ainsi, lors de leur mariage le 27 mai 1851 à Saint-Paul, Saloüs Henry et Schuller Françoise reconnaissent :

« Stoline Schuller née en 1833 inscrite au registre spécial de la lettre A n° 580 ouvert en vertu du décret de Monsieur le Commissaire de la République en date du huit novembre mil huit cent quarante huit. ».

Ce document, conservé partiellement aujourd'hui, semble avoir été longtemps utilisé comme référence pour l'établissement des actes d'état civil, même s'il n'est plus mentionné par la suite.

Institué par arrêté n°53 du 8 novembre 1848, ce registre⁵¹⁹ a pour but d'établir – rétablir – l'identité des anciens esclaves :

« Article 1^{er} : il sera ouvert dans toutes les communes, des registres pour servir à l'inscription des personnes non libres

Article 2^{ème} : Les inscriptions sur les registres des personnes non libres comprendront le nom actuel de chaque individu, un nom patronymique qui leur sera donnée par l'inscrivant, l'âge, le sexe, la filiation, la mention que les père et mère existent ou sont décédés, la commune de leur habitation, celle de l'inscrit... et la déclaration que l'inscrit s'est présenté et a été bien reconnu par l'inscrivant. Il sera porté en marge de chaque inscription un numéro d'ordre et les noms et prénoms patronymiques adoptés par l'inscrit et suivis de l'indication de son ancien nom ... »

⁵¹⁹ Ces registres ont été analysés par S. Fuma et sont à la base du travail de recueil de données de Mr et Mme Nourigat.

On doit noter que, de même que leur ancien nom, le nouveau patronyme est attribué par les inscrivants au registre. La transmission est donc exclue, de même que le choix volontaire. Il est cependant fait mention de la filiation ainsi que des noms des ascendants⁵²⁰. On trouve là une première reconnaissance de la famille esclave. Ainsi, dès le mois de mars 1849, on relève à Saint-Leu dans le registre des mariages, l'union de Justin Bertini « *fil naturel de Noël et de Marie Thérèse, décédés.* » La mention de « naturel » indique que ce nouvel affranchi, âgé de 50 ans, est issu d'une famille « marron » complète qui existait au XVIII^{ème} siècle. Il reconnaît, lors de son mariage avec Delphine Bonard, créole de 45 ans, plusieurs enfants dont le premier était né en 1827.

Dans un certain nombre de cas, les patronymes attribués seront différents au sein d'une même famille en raison de la non présentation commune devant les délégués chargés d'établir ces registres mais également en raison de l'éparpillement géographique de certaines familles. Il faudra attendre les mariages civils d'après 1848 pour identifier des relations familiales non signalées dans ces registres.

V. Focard⁵²¹, dans son ouvrage critique de l'abolition de l'esclavage et de ses conséquences, indique en 1863:

« les registres spéciaux, ouverts pour établir l'identité de ces derniers [les affranchis] témoignent à chaque feuillet de la légèreté avec laquelle cette tâche a été accomplie ... au lieu de demander aux Mairies les renseignements nécessaires à cette inscription, on les demandait aux maîtres qui ne savaient pas toujours l'âge de leurs noirs ou aux noirs eux-mêmes qui ne le savaient jamais... ainsi, avec un peu de réflexion et de bonne volonté.. même les noms de ses père et mère auraient pu y être mentionnés avec celui du maître... aujourd'hui nos nouveaux affranchis connaîtraient leur nom et pourraient le transmettre à leurs enfants ; tandis que deux sur dix sont dans l'impossibilité de remplir ce vœu de la paternité... Ce n'est qu'à la troisième ou quatrième génération que les libérés de 1848 pourront avoir une filiation régulièrement établie. »

⁵²⁰ Ainsi, dans le registre n°1 pour la commune de Saint-Benoît, près de 400 personnes sont dites de père et mère inconnus, une quinzaine sont rattachés à leurs deux parents et à peu près 600 sont identifiées avec mention de leur mère.

⁵²¹ Focard, Volsy. *Dix-huit mois...* p.324. Dans les pages suivantes, 322-326, cet auteur détaille un exemple de déclaration de naissances basée sur de fausses informations et propose aussi une explication au problème que nous avons rencontré d'âge improbable pour des maternités.

De ces écrits, retenons en particulier la revendication de paternité au sein du groupe des esclaves et la reconnaissance que celle-ci avait été ignorée.

L'étude de ces registres d'affranchissements permet de déceler très rapidement des structures familiales, y compris un certain nombre d'entre elles qui ne se repréciseront pas ultérieurement dans des unions légales, voire dans des actes de décès.

Ainsi, à Saint Pierre, Zabeth Redon⁵²² est notée née en 1788, fille de Dauphine, décédée. Son mariage en 1852 avec Lubin Regnaud, né en Côte d'Afrique et âgé de 48 ans, entraînera la légitimation de quatre enfants, nés entre 1826 et 1835 et déjà notés en 1848 sous le nom de Redon et enfants de Zabeth. Sur le même registre de 1848, sont également notés deux autres enfants : Olivette Revil, née en 1810, fille d'Elisabeth, et Marc Redon, né en 1814, fils de Zabeth. Ce dernier, à son mariage en 1853 est dit fils naturel de Zabeth Redon. Il reconnaît à cette occasion un enfant né en 1842. Olivette, à son mariage en 1850 avec Raynaud Richard, est dite fille d'Elisabeth Redon, née vers 1788. Elle reconnaît six enfants, déjà portés sur les registres d'affranchissement sous le nom de Revil, dont Marie Sophie, née en 1828. De cette dernière est enregistré dans le même document, l'affranchissement de sa fille Marguerite, née en 1848. Cela indique une structure familiale sur cinq générations, de Dauphine à Marguerite, attestant ainsi d'une filiation connue et revendiquée par les nouveaux affranchis.

On trouve de nombreux cas où quatre générations d'esclaves apparaissent dans ces registres. Toujours à Saint-Pierre, cela concerne par exemple 29 personnes sur quatre générations autour de l'ancêtre Babé pour lesquelles le patronyme de Picheran sera attribué.

De même, on relève 21 personnes autour du nom de Pestel, des années 1760 à 1848, toujours sur quatre générations.

Dans ces deux cas, des unions légitimes interviendront après 1848, attestant de la réalité d'un père revendiqué.

A Saint-Louis, ces « dynasties » d'esclaves seront également très fréquentes. On compte ainsi 40 personnes, sur quatre générations, nées avant 1848 et descendants de Pauline « Babillon ». Les familles Baret (24 personnes), Dunois (27 personnes), Baronce (30 personnes), Arthémise (22 personnes), Lioni (28 personnes) ou Truelle (24 personnes)

⁵²² Registre Affranchissements St Pierre (A.D.R. E dépôt 5/24 ; registre premier, acte n°254 du 10/12/1848), relevé de P. B Nourigat « Affranchissement Saint-Pierre et Entre-Deux ; 2009 CGR.

sont quelques autres exemples de l'importance des familles esclaves sur cette commune et que l'on peut retrouver facilement à partir des registres d'affranchissements.

La famille Gastrin, des affranchis d'avant et après 1848, regroupe plus de 40 personnes, nées entre 1766 et 1848, sur cette même commune.

Les registres d'affranchissement mentionnent parfois un père que l'on ne retrouve pas par la suite. Ainsi, la famille Otello, d'une dizaine de personnes en 1848, est présentée dans le registre, pour ce qui concerne les enfants, comme fils de Charlette et de Lafleur. On ne trouve pas trace d'un mariage religieux précédent ni d'une union civile ultérieure. Il y a donc eu revendication, à l'occasion de l'inscription dans les registres spéciaux, d'une ascendance paternelle. L'explication la plus plausible tient à un décès éventuel de Lafleur avant une possible union légale. Une des enfants, à son mariage civil, ne verra que la mention que de son ascendance maternelle. La non-officialisation de l'union de ses parents interdisait sa mention dans un acte d'état civil malgré qu'elle ait été faite dans les registres d'affranchissement.

Selon les communes, selon les responsables de l'enregistrement et selon les informations transmises par les propriétaires, les liens familiaux seront donc plus ou moins bien signalés.

Le dénigrement des familles d'esclaves se poursuit après l'abolition, signifiant ainsi le peu de changements dans les mentalités du groupe des anciens propriétaires d'esclaves. Dans la presse de l'époque, on relève ainsi des déclarations négatives sur ce sujet :

*« Les affranchis n'ont aucun sens, aucune idée précise de leurs obligations et de leurs devoirs de famille. »*⁵²³

V. Focard⁵²⁴ caricature ainsi ces unions suscitées, selon lui, par l'article 2 de l'arrêté du 24 octobre 1848 qui exonérait les femmes mariées de l'obligation de contracter un engagement :

« Il arriva que les femmes, pour jouir de cette faculté qui leur était offerte, s'empressèrent d'aller jurer fidélité et constance devant M. le Maire et M. le Curé. C'est à qui de ces demoiselles, dont la plupart étaient déjà mères, voulaient se marier, peu importe avec qui. On vit alors de jeunes négresses épouser de vieux noirs, de jeunes noirs s'unir à de vieilles négresses. Des caractères les plus opposés, des habitudes les plus contraires s'associèrent en toute hâte. Mais à peine la lune de miel s'était-elle

⁵²³ *Le Moniteur de La Réunion* ; 18 février 1854.

⁵²⁴ Focard, Volsy. *Dix-huit mois de République à l'île Bourbon*. Lahuppe, 1863. p.240.

levée sur ces unions favorisées par l'Eglise et consacrées par l'Etat civil, que les reproches, les antipathies, les querelles désunirent les époux pour rire, que l'intérêt avait un instant fait entrer dans le lit nuptial... Un oui et trois mots latins... avait amené ce déplorable résultat. »

La crainte, après l'abolition, de ce que représentait la mise en relief des structures familiales des anciens esclaves, s'inscrit dans la continuité du discours colonial et esclavagiste. Derrière ces attitudes, on trouve la persistance de l'inquiétude d'un manque de « bras » pour l'économie de l'île dirigée par les planteurs, en particulier en raison d'une des conditions qui permettaient aux nouvelles affranchies d'échapper à la poursuite de l'esclavage, « déguisé » en engagement, quand elles avaient le statut d'épouses.

La consultation systématique des registres d'état civil sur deux communes permet d'attester que la désertion des propriétés, redoutée par les anciens maîtres esclavagistes ne fut que partielle. On constate en effet, lors de mariages, naissances ou décès que bon nombre de nouveaux affranchis sont engagés sur la même propriété, que certains, peu avant la fin du XIX^{ème} siècle décéderont sur l'habitation ou près de cinquante ans avant ils étaient esclaves.

On va noter par contre que les regroupements familiaux vont régulièrement se réaliser et que les conjoints, séparés avant 1848, vont être signalés sur la même propriété, soit celle de la femme ou de l'homme soit chez un engagiste commun. Dans d'autres cas, on relève une résidence commune chez un ancien Libre de Couleur.

1) Les familles dévoilées : la fin d'un long silence

On recense 7811 mariages d'anciens esclaves à La Réunion entre 1849 et 1852. Nous intégrons dans ce nombre une petite partie des affranchis de 1830 à 1848⁵²⁵ ainsi que, mais en quantité très modeste, les Blancs ayant épousé, durant ces quatre années, d'anciens ou de nouveaux affranchis.

Parmi ces mariages, 3031, soit 38,8 %, entraînent la reconnaissance de 7491 enfants nés avant l'abolition soit une moyenne de 2,47 enfants par couple.

Même s'il peut y avoir des « doublons » entre ces enfants reconnus et ceux qui se marient, nous obtenons un total de plus de 13 550 personnes issues de structures familiales complètes existantes à l'époque de l'esclavage et comprenant des enfants reconnus par leurs deux parents. Le tableau ci-dessous nous précise ces informations par commune.

Ces données constituent la preuve de l'existence d'un premier groupe dont l'union, après l'émancipation, révèle l'existence de structures familiales sous l'esclavage. Près de 22,5 % de l'ancienne population esclave signalent, durant ces quatre années post abolition, leur organisation familiale.

Ainsi en 1849 à Saint-Joseph, deux anciens esclaves malgaches se marient et reconnaissent huit enfants nés entre 1823 et 1843⁵²⁶.

En 1850, deux affranchis créoles, nés en 1785 et 1789, reconnaissent également huit enfants nés entre 1806 et 1834, chacun des époux mentionnant leur ascendance maternelle⁵²⁷.

A Saint-Pierre, Paulin Basque, né en 1778, et Emilie Pontho, née en 1797, tous deux créoles, l'un de père et mère inconnus, l'autre fille de Céleste âgée de 70 ans, se marient en 1849 et reconnaissent Toinette, née en 1815, Paul Emile né en 1816, Ortaire né en 1819, Théodose né en 1822, Paulin né en 1824, Isidor né en 1828, Céleste née en 1819, Edmond né en 1832, Joséphine née en 1833 et Montosier né en 1833. La même année, Céleste se marie et reconnaît deux enfants, Dauphin né en 1847 et Aurélie en 1848.

⁵²⁵ Nous avons tenté de les dissocier au maximum mais l'identification du statut d'anciens et de nouveaux affranchis n'était pas possible sur l'ensemble de l'île.

⁵²⁶ 12 octobre 1849, union de Diroflau Christophe et Etténan Augustine.

⁵²⁷ 16 octobre 1850, union de Barasieur Léonard et Almanie Scholastique.

Ainsi, quatre générations d'esclaves se reconnaissent, entre Céleste, née vers 1779, et Aurélie, née en 1848.

Communes	esclaves 1847 ⁵²⁹	Nbre d'unions	Nbre d'unions avec enfants	Personnes en famille compl.	% pop. esclave
St Denis	9750	1207	410 (900)	1720	17,64
St Philippe	661	91	23 (53)	99	14,97
St Joseph	2688	390	154 (367)	642	25,11
Ste Rose	1421	127	55 (138)	248	17,45
La Possession	9920	164	65 (139)	269	23,1
St Paul		1006	437 (1149)	2023	
St Leu	3571	534	235 (563)	1033	28,92
Ste Marie	3420	314	112 (248)	472	13,8
St Benoit	5272	592	246 (596)	1088	20,63
Ste Suzanne	3680	323	84 (179)	347	9,42
St Pierre	10171	1466	606 (1525)	2737	28,43
Entre Deux		83	31 (93)	155	
St André	4495	520	151 (375)	677	15,06
St Louis	4737	857	357 (1017)	1731	36,54
Salazie	474	137	65 (149)	279	58,86
Total	60260	7811	3031 (7491)	13553	22,49

La lecture de ce tableau permet d'appréhender les différences entre les communes dans le rapport du nombre de mariages d'anciens esclaves entre 1849 et 1852 par rapport à la population esclave recensée en 1847⁵³⁰. Si la moyenne globale des unions avec reconnaissance d'enfants s'établit à 22,5 % des anciens esclaves se mariant durant ces quatre années, on peut remarquer qu'à Sainte-Suzanne, on se situe à 9,4 % tandis qu'à

⁵²⁸ Le comptage diffère ici de celui utilisé dans les études de cas. La prise en compte des unions sur l'ensemble de l'île permet de ne pas tenir compte, dans les années concernées, des mouvements de population et des localisations des esclaves avant 1848. Cela explique en particulier la différence des données pour Salazie.

⁵²⁹ A.D.R. 6M1 309. Les estimations pour 1848 font état d'un total de 62151 esclaves.

⁵³⁰ Colonnes 2 et 3.

Saint-Louis, on obtient 36,5 %. Saint-Leu se trouve au dessus de la moyenne, à 28,9 % et Saint-Paul en dessous à 23,1 %. Le résultat cumulé sur ces deux communes donne une moyenne de 22,7 %, assez proche mais légèrement supérieure à la moyenne globale. Cela permet d'inscrire ce territoire dans une « normalité » statistique que nous reprendrons par la suite.

Nous avons choisi de ne pas comptabiliser les très nombreuses unions, sans reconnaissances d'enfants, qui se sont produites dans les premiers mois qui ont suivi l'abolition de l'esclavage. On peut en effet envisager qu'un certain nombre correspondaient à une volonté d'éviter l'engagement, en particulier pour les femmes. Il serait cependant curieux que les anciens esclaves qui vont s'unir légalement peu de temps après le 20 décembre 1848 soient tous dans ce cas ou qu'il n'y ait jamais eu cohabitation entre eux précédemment. Ne pouvant attester de telle ou telle situation, nous ne les avons donc pas retenues. Nous nous limiterons à indiquer qu'elles concernent des mariages avec des conjoints d'âge et d'origine les plus divers. A Saint-Leu, en 1848, sur 178 mariages, 93 se font sans reconnaissance d'enfants mais on peut envisager qu'un certain nombre des conjoints devaient vivre en concubinage avant l'abolition.

Pour illustrer l'importance des unions avec reconnaissances dans les quatre premières années qui suivent l'abolition de l'esclavage, on peut examiner la situation sur la commune de Saint-Benoît. Aux onze mariages religieux qui étaient accompagnés de reconnaissances d'enfants succèdent, entre 1849 et 1852, 246 unions légitimant 596 enfants. Dans les dix années suivantes, de 1853 à 1864, on enregistrera encore 142 mariages avec reconnaissance de 340 enfants, nés avant 1848.

Si pour les quatre premières années, nous nous sommes basé sur notre propre recueil d'informations, pour les années suivantes, parfois jusqu'en 1867, nous avons utilisé les travaux de P. et C. Nourigat.⁵³¹

Le nombre de régularisations d'unions va nettement baisser après 1852 mais concernera encore une part importante des nouveaux affranchis⁵³². On constate que les esclaves non natifs vont essentiellement légaliser leurs unions entre 1849 et 1852 puis dans des proportions beaucoup plus faibles par la suite, à la différence des esclaves créoles qui attendront parfois plusieurs années pour faire enregistrer leur alliance et

⁵³¹ Colette et Pierre Nourigat. Op. cit.

⁵³² Idem ; à Saint-Pierre, on passe de 1456 mariages entre 1849 et 1852 à 1117 entre 1853 et 1862.

légitimer leurs enfants. On relève d'ailleurs, dans ce cadre là, un certain nombre d'alliances de femmes créoles avec des Français ainsi que celles de propriétaires, souvent Libres de Couleur, avec leurs anciennes esclaves.

Tableau XXIII: Unions et reconnaissances d'enfants 1849-1867			
Communes	unions avec enfants 1849-1852	Unions avec enfants 1853-1864	Personnes en famille compl.
St Denis (1867)	410 (900)	210 (423)	2563
St Philippe (1858)	23 (53)	5 (12)	121
St Joseph (1852)	154 (367)	12 (25)	724
Ste Rose (1860)	55 (138)	32 (78)	390
La Possession (1864)	65 (139)	50 (132)	501
St Paul (1864)	437 (1149)	181 (414)	2799
St Leu (1864)	235 (563)	59 (147)	1298
Ste Marie (1864)	112 (248)	33 (95)	633
St Benoit (1864)	246 (596)	142 (340)	1712
Ste Suzanne (1864)	84 (179)	23 (61)	454
St Pierre (1864)	606 (1525)	188 (406)	3711
Entre-Deux (1864)	31 (93)	9 (19)	
St André (1852)	151 (375)	45 (103)	870
St Louis (1864)	357 (1017)	58 (151)	1998
Salazie (1864)	65 (149)	31 (81)	422
Total	3031 (7491)	1078 (2487)	18196

Le tableau ci-dessus juxtapose, pour chaque commune, le nombre de mariages avec reconnaissances d'enfants nés avant 1848 et propose une globalisation des données pour les anciens esclaves dont on peut attester d'une organisation familiale « complète » révélées entre 1848 et 1867.

On recense alors 18196 personnes dont on peut attester d'une structure familiale complète de type nucléaire, soit 30,2 % de la population d'avant 1848.

Ces résultats sont le minimum que nous avons pu vérifier mais il est bien évident que les lacunes dans les registres d'affranchissements minorent les résultats.

On constate des différences notables entre les communes. Ainsi, à Saint-Louis, la population esclave est organisée selon ce type de famille à plus de 42 % alors qu'à Saint-Denis cela ne concerne que 26,3 % des individus.

A Saint-Leu, l'estimation se situe à plus de 36 % et à Sainte-Suzanne, où la population esclave était sensiblement identique sur le plan quantitatif, on n'enregistre que 12,3 %. Sainte-Suzanne est un cas un peu à part car le nombre important d'unions religieuses avant 1848 implique pour la période suivante ce faible pourcentage. Le dernier tableau intégrera cette variable.

Le second groupe, qu'il convient de recenser, est celui des personnes se mariant et qui, s'ils ne reconnaissent pas d'enfants, mentionnent toutefois un ou deux ascendants. Il s'agit en général de jeunes pour lesquels l'hypothèse d'une forme de vie familiale avec leur nouveau conjoint ne peut être attestée pour la période d'avant 1848 mais qui, par l'identification de leur(s) ascendant(s), s'inscrivent, ainsi que ces derniers, dans la parenté.

Si à Saint-Philippe, avant l'abolition, on compte 121 personnes en famille complète, il en existe également 264 qui mentionneront une de leur ascendance lors d'un acte de mariage après 1848. Globalement, entre 1849 et 1858, à Saint-Philippe, nous pouvons attester de l'existence d'une famille structurée pour 385 personnes soit plus de 58 % de la population esclave de 1847.

A Sainte-Rose, en prolongeant le recueil de données jusqu'en 1860, nous obtenons 47,1% des esclaves insérés dans une structure familiale.

Ces exemples démontrent qu'en étendant les recherches dans le temps, les familles esclaves se dévoilent peu à peu.

Dans la plupart des communes, nous avons pu remonter jusqu'en 1867. L'écart avec les données recueillies jusqu'en 1852 pour chaque commune permet d'avancer des hypothèses fiables. Là aussi, l'étude complète sur Saint-Leu et Saint-Paul, jusque vers 1905, apportera des informations décisives.

Le tableau ci-dessus détaille, par commune, ces informations sur les familles officiellement monoparentales.

Dans de nombreuses communes, et globalement, on constate que le nombre d'esclaves qui vivaient en famille complète avant 1848 est très nettement supérieur à celui des esclaves en structure familiale de type monoparentale.

Si nous avons jugé nécessaire de comptabiliser les personnes ayant un ou deux ascendants lors de leurs unions, c'est parce que, à la différence d'un simple comptage des natifs de l'île, les Créoles, dont on peut déduire une structure familiale au moins de type monoparentale, la revendication et l'affirmation d'une ascendance est un élément déterminant dans l'intégration au sein d'une parenté.

Tableau XXIV : Situation familiale antérieure des affranchis de 1848			
Communes	Personnes en famille complète	Personnes en famille monoparentale	total
St Denis	2563	2384	4947
St Philippe	121	264	385
St Joseph	724	708	1432
Ste Rose	390	280	670
La Possession	501	268	769
St Paul (1892)	2799	3002	5807
St Leu (1905)	1298	1044	2342
Ste Marie	633	598	1231
St Benoit	1712	1305	3017
Ste Suzanne	454	570	1024
St Pierre Entre-Deux	3711	1874	5585
St André	870	901	1771
St Louis	1998	1915	3913
Salazie	432	191	623
Total	18206	15304	33510

Cette connaissance généalogique, qui ne pouvait être le simple fait de la personne rédigeant les actes d'état civil, témoigne de l'attachement des individus à leur structure familiale d'origine. On peut dès lors s'interroger sur les causes qui n'ont pas permis que les natifs d'Afrique, de Madagascar ou dits « Malais », lors de leurs unions légitimes, puissent en faire de même.

Dans les milliers d'actes étudiés pour les années postérieures à 1848, aucun affranchi non créole ne voit ses ascendants mentionnés⁵³³ alors que, dans le même temps, les engagés indiens ou chinois qui se marieront, indiqueront progressivement et assez souvent leurs ascendants restés en Inde ou en Chine.

Dès 1852, à Saint-Denis, ce genre d'informations apparaît comme pour l'union entre Adolphe Sparon, ancien esclave créole, né en 1811, et Anama :

« née à Pondichery en 1813, filles légitime de Manuel et Atéquien, tous deux décédés à Pondichery ».

En 1854, Bartasardy, 31 ans, *« né dans l'Inde, fils de feu Mounoussamy »*, épouse Elison dite Elise, 23 ans, *« née dans l'Inde, fille de feu Francine, en Inde »*. Des certificats du Commissaire Spécial chargé de l'Immigration sont présentés.

A l'inverse, en 1857, toujours à Saint-Denis, Tsivouni, engagé malgache est dit de père et mère inconnus, de même que son épouse, Gaga, ancienne esclave, née en 1833 à Madagascar.

Cette mention d'ascendants concernera également parfois les engagés chinois. En 1858, Channe, né à Tankio en Chine, est dit *« fils légitime de Toukin et Soytier »* à son mariage avec une affranchie créole, comme Oing Emile, *« né en Chine à Anking, fils légitime de Fertiane et Sanchine, tous les deux en Chine »*.

A Saint-Louis, en 1861, on note Acky, *« né en Chine à Hoc Kien, courant 1834, marchand à St Pierre, fils légitime de Sr Pin & de Dame Léave, tous deux décédés »*.⁵³⁴

Déjà, à Sainte-Suzanne en 1849, on relevait l'union de *« Bangarou Apaya, 41 ans, né à Corniguy, cochin..., fils légitime de feu Apaya Judil et Satanan »* avec *« Elisa Colin, née à la côte malaise, 35 ans ... , père et mère inconnus.. »*

Si en 1859, l'indien Sinivassy est dit lors de son mariage, de *« père et mère inconnus »* et *« baptisé sous le prénom de Joseph »*, son homonyme qui se marie trois mois plus tôt, est dit *« fils de Patchémoutou, baptisé sous le prénom de Louis »*.

A l'inverse, Flansus Crescent, ancien esclave, né en Afrique vers 1814, sera dit de parents inconnus, à son mariage en 1851 ainsi que lors de son remariage en 1864⁵³⁵.

⁵³³ A deux ou trois exceptions près.

⁵³⁴ Relevé de P. & B. Nourigat ; 2009.

⁵³⁵ Cette discrimination envers les originaires d'Afrique et de Madagascar se poursuivra même pour ceux arrivés dans l'île comme engagés. C'est le cas ainsi de Liwa Madi *« né en Afrique, 36 ans, cultivateur ... , père et mère inconnus, arrivé dans la colonie 20/08/1852, Matricule Générale n°27281, »* lors de son

Nous n'avons trouvé que de très rares mentions d'ascendants pour un engagé africain. Il s'agit de Schouandou Aoumba, « né à la Côte d'Afrique en 1839, fils légitime de Aouba et de mère inconnue », qui épouse à Saint-Denis, « Agniboukou, engagée née à Madagascar en 1831, de père et mère inconnus ».

On relève également en 1862, l'union de « Névou Ambatountani, né à Madagascar en 1819, fils d'Ambatountani, décédé, et de mère inconnue », avec Ivoule Béfanou, engagée malgache, « née en 1843, fille de Béfanou, décédé, et de mère inconnue ».

Cette absence générale d'informations sur les ascendants des esclaves ou engagés provenant d'Afrique pose à nouveau la question des sources utilisées dans la rédaction des actes d'état civil. Bien souvent, il semble que le registre matricule ou l'inscription dans le registre d'affranchissement ait été le seul document attestant de l'identité de l'esclave et, pour les engagés, le livret d'engagement. Ces derniers ne mentionnaient que rarement la parenté de l'engagé de même que le registre d'affranchissement, selon le délégué municipal qui l'avait renseigné. On ne peut que supposer que les informations délivrés directement par les personnes concernées, en particulier lors d'un mariage, n'étaient pas jugés recevables si elles ne s'appuyaient pas sur un document émanant des autorités officielles.

Ainsi, la négation de la parenté de l'ancien esclave se poursuit-elle après 1848.

Il convient à nouveau de préciser ici aussi la sous-estimation du nombre de parents signalés. En effet, à de nombreuses reprises, lors du mariage n'est signalé qu'un ascendant, la mère, mais quelques temps plus tard, à l'occasion du mariage des ascendants, on découvre la double filiation des individus.

Ainsi, lors de son mariage à Sainte-Marie en 1850 avec Fanny Hanon⁵³⁶, créole de 29 ans, Jean Baptiste Hitier est dit fils de Françoise Hitier et de père inconnu. Le couple reconnaît deux enfants nés en 1845 et 1848.

En 1853, a lieu le mariage de Françoise Hitier, née vers 1790 en Afrique, avec Fantan Escalier, né également en Afrique vers 1804. A cette occasion, ils légitiment Jean

mariage en 1864. Cela sera encore le cas lors du mariage en 1902 à Saint-Leu, de Lampihao, âgé de 38 ans, né en Afrique ou de Jouao, en 1911 dans la même commune. L'Africain n'a pas de parenté. L'hypothèse que ces personnes n'aient pas connaissance de leurs ascendants, et ne puissent donc pas les mentionner lors de leurs unions en raison de leur statut d'esclave déjà dans la société d'origine, peut être envisagée mais le caractère systématique de ces situations de non déclaration d'ascendant, même la mère, pose cependant un problème sur lequel nous reviendrons ultérieurement

⁵³⁶ Mariages Sainte-Marie, acte 16 du 6 février 1850, acte 7 du 16 janvier 1850 et acte 89 du 3 novembre 1853.

Baptiste né en 1810. Curieusement, Delphine Hitier, née en 1821 de Françoise Hitier, n'est pas légitimée. Elle aussi s'était mariée en 1850 avec la mention de fille naturelle. De même, Adolphe Lafosse, né en 1823, est dit de Charité Lafosse et de père inconnu lors de son mariage à Saint Louis en 1849 avec Caton Tiennette née en 1829. L'année suivante, sa mère, née en 1804, fille de Florence, épouse Séverin Lafosse né vers 1805 à Madagascar. Ils reconnaissent tous deux sept enfants nés entre 1823, Adolphe, et 1841, Prudent. Ils se marient le même jour que leur fils Jean Baptiste, né en 1831, et dont l'acte de mariage mentionne les deux parents⁵³⁷.

Ce cas sera relativement fréquent. Ainsi, à Saint-Leu en 1849, Jean-Pierre Dany, né en 1799, « *filz majeur et légitime de Daniel et de Marie Louise, décédés* » épouse le 15 mars 1849, à dix heures du matin, Françoise Antonio, âgée de 47 ans et fille de Candide. Ils reconnaissent cinq enfants. Le second, Arnice, né en 1815, épouse le même jour, à 11 heures, Adélaïde Orland, créole de 38 ans ; ils reconnaissent trois enfants d'un à dix ans. Moins d'une heure après sa légitimation, Arnice est dit dans l'acte officiel « *filz majeur et légitime* » de Dany et Antonio.

Le dernier tableau récapitule, par commune, les unions mentionnant des informations sur le statut familial des individus. Les mariages entre 1838 et 1848 sont comptabilisés pour l'évaluation des structures familiales même s'ils ne sont pas accompagnés de reconnaissance d'enfants puisqu'ils indiquent l'existence d'une cellule familiale durant l'esclavage. Les données recueillies, en dépassant les 64 % d'esclaves vivant en structures familiales diverses avant l'abolition, ne sont que le minimum dont la recherche peut attester à ce jour.

En 1848, 70 à 80 % des esclaves sont créoles, donc nés sur l'île, et, dans la quasi-totalité des cas, reconnus par leur mère ; ils s'inscrivent automatiquement dans la parenté, d'autant plus que ces mères ont, en général, plusieurs enfants, ce que nous démontrerons dans l'analyse complète de deux communes. Nous aurions dû atteindre les 80 % de la population, sur la base de cet important groupe créole, selon les unions contractées par des non natifs mais également à partir des mères malgaches, africaines ou malaises d'enfants créoles. Ce décalage important est dû essentiellement aux nombreux registres d'affranchissements disparus ou inutilisables aux Archives de La Réunion.

⁵³⁷ Actes de mariage Saint-Louis n°259 du 16 octobre 1849, n°93 et n°94 du 10 août 1850.

Avec les données que nous fournissons, c'est bien la revendication de parenté qui apparaît car on ne peut exclure des personnes nées sur l'île ayant perdu tout contact, à un moment de leur histoire, avec leurs ascendants ou descendants, par exemple à l'occasion de ventes ou de donations.

Nous verrons, dans la dernière partie, la composition de ces familles sur le plan ethnique. Les hypothèses panmictiques et endogamiques que nous utiliserons sur les deux communes suivantes ne sont possibles que si l'on connaît exactement la répartition ethnique de la population afin de donner du sens aux résultats obtenus. Aucune recherche, à ce jour, n'a établi cette répartition, commune par commune.

Tableau XXV : structures familiales des esclaves entre 1838 et 1848 ⁵³⁸				
Communes	données 1	données 2	données 3	données 4
St Denis	1180	2563	2384	6127 (62,84 %)
St Philippe	83	121	264	468 (70,8 %)
St Joseph	46	724	708	1396 (51,93 %)
Ste Rose	35	390	280	705 (49,61 %)
La Possession	62	501	268	7316 (73,75 %)
St Paul	684	2799	3002	
St Leu	130	1298	1044	2472 (69,22 %)
Ste Marie	699	633	598	1930 (56,43 %)
St Benoit	194	1712	1305	3211 (60,9 %)
Ste Suzanne	729	454	570	1753 (47,63 %)
St Pierre	435	3711	1874	6020 (59,18 %)
Entre-Deux				
St André	791	870	901	3191 (60,92 %)
Salazie	16	422	191	
St Louis	335	1998	1915	4248 (89,67 %)
Total	5413	18196	15304	38913 (64,55 %)

⁵³⁸ Légende : 1/ Personnes en structure familiales reconnues avant 1848 ; 2/ Personnes en familles complètes reconnues après 1848 ; 3/ Personnes en familles monoparentales identifiées après 1848. 4/ Total et pourcentage par rapport à la population esclave en 1847.

On peut toutefois souligner que l'importance quantitative du groupe créole en 1848 implique nécessairement des unions endogamiques.

Dans le détail, on constate des pratiques qui doivent nous interroger comme à Saint-Benoît, où l'on relève de nombreuses unions entre Cafres ainsi qu'entre Cafres et Malgaches. A Sainte-Suzanne, on doit noter qu'aux nombreuses unions religieuses avant 1848 ont succédé un petit nombre d'unions avec reconnaissances d'enfants principalement entre non-natifs. Il apparaît que sur cette commune, les esclaves victimes de la Traite n'étaient pas vraiment mis sur le même plan que les esclaves créoles dans l'acceptation et la reconnaissance par les maîtres de leurs alliances.

A Saint-Denis, ce sont les nombreuses unions, après 1848, d'affranchis dits Malais, qui caractérisent cette commune ainsi qu'un nombre important de mariages endogamiques chez les Cafres et les Malgaches. Nous ne pouvons cependant pas rapporter ce nombre à une population totale.

Nous allons voir que l'étude exhaustive sur deux communes, en multipliant les sources, qu'elles soient d'état civil ou de notaires, permet d'attester de l'inscription dans la parenté pour environ 70 % de la population, en particulier pour Saint-Leu, commune pour laquelle aucun registre d'affranchissement n'a été conservé.

2) L'ouest de La Réunion

Ce qui fut longtemps le Quartier de Saint-Paul, jusqu'en 1776, année où Saint-Leu devint paroisse, est communément considéré comme le berceau du peuplement de l'île. La zone géographique comprise entre la Ravine des Avirons/ Ravine du Trou et la Ravine à Marquet, à l'ouest de La Réunion s'étend actuellement sur près de 64000 ha, soit environ le quart de la superficie de l'île. Le groupe humain que nous allons étudier avoisine les 15000 personnes, soit un peu moins du quart de la population affranchie en 1848.

Certes, nous avons vu, dans les précédents tableaux que l'on pouvait constater des différences selon les communes, mais nous pensons que notre corpus est représentatif de l'ensemble de l'île, par la diversité des situations économiques et sociales qu'il présente, que ce soit sur les plans de rôles agricoles, d'importances diverses des propriétés et de composition ethnique. Pour ces raisons, nous estimons que nos analyses sur les structures familiales des esclaves peuvent être étendues, à quelques corrections près, à l'ensemble de l'île.

Cet espace géographique présente une certaine homogénéité. Bien entendu, les relations humaines faisaient fi partiellement des barrières géographiques et un certain nombre d'unions, en particulier à Saint-Leu, attestent de liens réguliers avec Saint-Louis et pour Saint-Paul, dans une moindre mesure, avec Saint-Denis. Toutefois, les déplacements d'esclaves étaient limités et hormis quelques cas de propriétaires ayant des emplacements à la fois sur cette zone et sur les communes de Saint-Denis et Saint-Louis sont assez rares. C'est dans ces cas là uniquement que quelques esclaves, recensés parfois dans ces communes mais attachés aux cultures sur Saint-Leu et Saint-Paul, s'inscriront dans une parenté formellement distante. Cela se notera, dans les annexes, à travers les mentions d'affranchissements à Saint-Denis, en particulier, d'esclaves recensés à Saint-Paul ou à Saint-Leu.

Par contre, les liens entre les deux communes, Saint-Leu dépendait du quartier de Saint-Paul jusqu'en 1791, sont indéniables. De nombreux propriétaires résidaient à Saint-Paul tout en ayant des habitations à Saint-Leu. Ce qui deviendra la commune de Trois Bassins en 1897, jouera en grande partie ce rôle de continuum géographique et humain.

Pour ce territoire, nous avons privilégié une approche exhaustive de la réalité de l'esclavage dans sa dimension familiale. Le lien avec la première partie traitant de la famille esclave à l'époque de la Compagnie des Indes, est évident⁵³⁹. Malgré des « chaînons manquants » dus à l'absence quasi-totale d'état civil des esclaves à partir de la Révolution de 1789 jusqu'à la restauration de 1830, nous avons essayé d'établir la continuité sur le plan des structures familiales esclaves tout au long de la période de l'esclavage. On peut constater que le maintien – et l'accroissement quantitatif – des propriétaires sur la zone permet de renouer des liens familiaux que la politique esclavagiste dédaignait. Il est malheureusement impossible de reconstituer l'ensemble des familles sur toute la période mais il apparaît que les ventes d'esclaves, leur dispersion, n'étaient que partielles. Des « dynasties » d'esclaves créoles se sont peu à peu créées. Les inventaires après décès et les contrats de mariages avec donation d'esclaves permettent ainsi dans certains cas de retrouver les filiations, au moins partiellement. Les ascendances lors des naissances étant parfois incertaines, ce n'est donc qu'une partie des familles que nous pourrions retrouver. Le plus important n'est pas là mais se trouve dans ce qui apparaît comme une véritable mémoire généalogique qui prendra toute son ampleur après l'abolition. Qu'en 1897, un ancien esclave, lors de son décès, soit identifié comme enfant naturel de deux personnes décédées avant 1848, démontre l'importance pour ces individus de leur ancestralité.

Nous nous sommes basés pour ces deux communes, essentiellement sur le recensement de 1846 pour Saint-Leu, et pour Saint-Paul sur ceux de 1843 à 1847 afin de compléter les données manquantes dans certains cas. Cela aboutit à un nombre total d'esclaves assez différent de celui présenté officiellement car nous avons intégré un certain nombre d'esclaves décédés au cours de ces années.

Pour ces deux communes, nous avons dépouillé l'intégralité des actes de décès de 1830 à 1905, les actes de mariages de 1830 à 1880 et pour les naissances les registres de 1806 à 1855. Ces derniers à partir de 1849 fournissent des informations importantes sur des reconnaissances d'enfants par un de leurs ascendants, le plus souvent le père après le décès de la mère, survenu en général avant l'abolition. Ces reconnaissances sont caractéristiques de l'existence du « père ».

⁵³⁹ Rappelons qu'en 1735, le Quartier de Saint-Paul regroupait près de 32 % des esclaves de l'île.

La base que constituent les recensements de 1846 - et des années proches – nous permet de reconstituer les familles esclaves et leur structure, d'identifier près de 85 % des personnes selon leur origine ethnique et les patronymes attribués après 1848. Cela permet également de « retrouver » les registres d'affranchissements d'anciens esclaves, partiellement disparus pour Saint-Paul et inexistant aujourd'hui pour Saint-Leu. Certains chercheurs généalogistes⁵⁴⁰ estiment la population esclave à Saint-Paul et La Possession à environ 15000 personnes en 1848 en se basant sur les plus grands numéros parfois mentionnés dans les actes de reconnaissance d'enfants. D'après les recensements étudiés pour cette commune, nous ne trouvons qu'environ 11000 esclaves.

Le recensement de 1847⁵⁴¹ n'en indique lui que 9920. Pour Saint-Leu, cette source indique 3571 esclaves alors que nous en relevons 3995 en 1846.

On peut envisager, comme pour d'autres données officielles, que le nombre d'esclaves ait été minoré ou qu'un certain nombre de personnes, issues de la Traite illégale, n'aient pas été mentionnées dans ces recensements. Cela pourrait expliquer le nombre d'individus, manifestement anciens esclaves et pour qui, lors de leurs décès, après l'abolition, nous n'avons pu retrouver trace dans les recensements. De nombreux cas de ce type concernent des personnes dites « cafres ».

⁵⁴⁰ Nourigat, Pierrette et Bernard « Affranchissements d'esclaves, relevés à partir des actes de mariage St Paul (1848-1864) ; Cercle généalogique de Bourbon.

⁵⁴¹ A.D.R. 6M1 309.

3) La commune de Saint-Leu

« Au fond de cette sombre gorge, Saint-Leu nous apparaissait comme un gracieux nid de fauvette ; mais à mesure que nous pénétrions dans cet entonnoir, le nid prend d'aimables proportions car il est placé au milieu d'odorants canneliers et de verdoyants caféiers. Chacun connaît la renommée du café de Saint-Leu. Si Saint-Paul est une étuve, Saint-Leu est une fournaise. »⁵⁴²

Cette commune, à l'écart des centres économiques importants, que sont et furent Saint-Paul ou Saint-Pierre, doit sa réputation chez les historiens et chroniqueurs de l'époque principalement à deux éléments.

Le premier concerne la culture du café, activité agricole à la base de l'arrivée de nombreux esclaves et qui perdura à Saint-Leu⁵⁴³ à une époque, début du XIX^{ème} siècle, où les autres communes se tournaient de plus en plus vers la canne à sucre.

« La première fois que j'allais à Saint-Leu, une traite de noirs débarquée pendant la nuit se reposait au fond de la ravine... Les cafétérias qui sont au-dessus de Saint-Leu seraient les plus belles... De tous les quartiers de la colonie, Saint-Leu est celui qui produit le plus de café, et peut-être le meilleur ; deux cents noirs et négresses étaient occupés à piler du café de l'année précédente ... le gérant blanc avec son bâton ferré à la main, les commandeurs armés du chabouc, parcouraient les travaux, gourmandant les paresseux. »⁵⁴⁴

En 1827, 70 % des surfaces cultivées en café se trouvent sur cette commune qui produit alors près de 1000 tonnes de café, soit plus de 40 % de la production de l'île.⁵⁴⁵

Le lien entre café et esclavage est particulièrement fort à Saint-Leu. Le prix et le paiement des esclaves se faisaient en balles de café. Les mêmes navires se chargeaient indifféremment des deux « cargaisons ».

« que la moitié des Noirs estimés pour l'isle de Bourbon y soit vendus le pied de deux cents piastres la pièce d'Inde au comptant ou en caffè... L'empressement ... que les

⁵⁴² Macquet, abbé. Six années à l'île Bourbon. P.121.

⁵⁴³ Le nom de Laleu aurait été celui d'un garde-magasin de la Compagnie des Indes à la fin du XVII^{ème} qui aurait donné son nom au Boucan Laleu, devenu Repos de Laleu puis Saint-Leu. Dans les listes des gardes-magasins de cette époque, nous n'avons pas trouvé trace d'un tel patronyme. Cependant, ce nom correspond à un quartier de La Rochelle dont certains des premiers colons étaient originaires.

⁵⁴⁴ Billard, Auguste. Op. cit.

⁵⁴⁵ L'ensemble des informations sur café et esclavage provient de l'exposition « Café et esclavage », Gilles Gérard - Muséum Agricole et Industriel Stella Matutina, 1998, à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

habitans témoignent pour avoir des noirs de Guinée fait penser à la compagnie ... qu'ils ne tarderont pas à estre tous vendus à leur arrivée. Le vaisseau La Méduse vous ayant remis sa cargaison, vous travaillerez à l'expédier promptement pour aller faire une traite de noirs à Madagascar... pendant le séjour de La Méduse à Madagascar, vous préparerez le caffè que vous aurez à lui donner pour sa cargaison affin qu'aussytot son retour, il puisse le prendre et sans revenir en France. »⁵⁴⁶

Le café à Saint-Leu, fut, en permanence, lié intimement à l'esclavage.

L'autre raison de la renommée de Saint-Leu tient à la « Révolte des esclaves »⁵⁴⁷ de 1811, à l'époque de la mainmise anglaise sur l'île.

Cet évènement a été longuement étudié par des historiens, en particulier H. Gerbaud, P. Eve et S. Fuma et nous ne reviendrons donc pas sur son déroulement ni sur son issue. Toutefois, ces chercheurs ne relèvent pas une des explications fournies à cette révolte par un propriétaire-maire-usinier après 1848, le marquis de Chateaufieux.⁵⁴⁸

La personnalité de ce représentant de la puissance économique liée à la canne et son parti pris idéologique en font certes un témoin, qui plus est indirect, peu objectif.

Cependant, dans son récit « relevé » auprès d'un jeune esclave témoin de la révolte, Paulin Céma⁵⁴⁹, il mentionne d'abord les liens qui unissaient trois des principaux « meneurs » de la révolte, Elie, Jules et Prudent. Selon ce témoin, Elie, créole d'une trentaine d'années, aurait harangué les autres esclaves en ces termes :

« A mesure que les conjurés sortaient de l'ombre des caféiers ... trois frères : ils appartiennent à MM Célestin Hibon, Henry Hibon et Benoît Hibon. Autour d'eux se rangent une soixantaine d'hommes... Quel est celui de nous dont la femme est encore honnête, dont les enfants n'ont pas été vendus ailleurs ; mais nous ne sommes que des nègres... »⁵⁵⁰

⁵⁴⁶ A.D.R. Lettre de la Compagnie des Indes, 13 août 1728.

⁵⁴⁷ Révolte ou *tapage*, Révolution ou insurrection, selon les termes utilisés à l'époque ; la recherche doit encore faire la lumière sur cet évènement. Il faut noter que tous les membres de la famille Hibon ainsi que ses alliés firent allégeance au roi d'Angleterre.

⁵⁴⁸ De Chateaufieux, Sosthènes. *Histoire de Saint-Leu*. 1865.

⁵⁴⁹ Voir n° 2318 dans la base de données.

⁵⁵⁰ La même argumentation se retrouve dans le roman de L.T. Houat, *Les marrons*, 1844. Le malgache Antacine y déclare : « Ah ! Frères, on vous bat, et on vous écorche... On vous fait mourir de faim et de coups... Cela fait mal, c'est vrai ! mais quand on vous prend votre femme, vos petits enfants, on les vend à l'enchère publique... oh ! c'est plus que de la souffrance ! ... On se sent tant mal qu'on est comme fou, on voudrait tuer quelqu'un ou bien se faire mourir. »

La présence d'une fratrie reconnue parmi les esclaves révoltés indique que l'appartenance à une structure familiale n'impliquait nullement une soumission au maître.

Cette révolte fut le fait essentiellement d'esclaves masculins. Sur les 155 participants à divers titres à cette révolte que nous avons pu identifier, on ne comptabilise que huit femmes, dont aucune, semble-t-il, ne fut condamnée. Pour l'instant, nous ignorons tout d'une possible complicité ou d'un soutien par les femmes esclaves de même que, vu l'année, nous ne pouvons attester des structures familiales éventuelles des différents acteurs à l'exception de la fratrie citée plus haut.⁵⁵¹

La famille de propriétaires dont il est question ici est celle qui obtint une concession, en 1706, sur cette aire géographique, au :

« *Boucan de Laleu, borné d'un côté de la ravine de la chaloupe et de l'autre côté de la ravine de Bagatelle et du bord de la mer et par en haut jusqu'à ce qu'il pourra s'étendre.* »

En 1782, l'un des descendants du premier concessionnaire, est le plus gros propriétaire de la commune avec 187 esclaves ; en 1785, il en possède 232. En 1815, un de ses fils en déclare 356 et un autre, en 1834, 273. Tous sont parmi les plus gros producteurs de café.

En 1846, la succession Zénon Hibon déclarera encore le plus grand nombre d'esclaves sur Saint-Leu, 256. La même année, les membres de cette famille posséderont 1183 esclaves, soit près de 30 % de ceux recensés sur la commune. Cela concerne quatorze propriétaires du même patronyme et neuf alliés, en général conjoints d'une demoiselle Hibon.

Si à l'époque de la compagnie des Indes puis durant la période royale, cette famille déclarait fréquemment des naissances, comme pour les autres propriétaires de l'île, par la suite, cela devint rare. A partir de l'occupation anglaise, la dissimulation des naissances chez ces propriétaires est flagrante. En 1822, ils ne déclarent aucune naissance alors que dans le même temps, ils signalent de nombreux décès dont ceux d'enfants tels que « *Gabriel, négrillon fils de la nommé Andrèze* »⁵⁵²

⁵⁵¹ La reconstruction de la famille d'Elie permet d'attester de la présence d'un autre frère qui ne participa pas à la révolte et qui fit souche à Saint-Leu, avec des descendants aujourd'hui présents sur la zone.

⁵⁵² A.D.R. 2Miec46 ; décès de la population esclave 1822 Saint-Leu.

La réalité de la pratique de la Traite illégale chez les grands propriétaires se confirme également grâce aux mentions de décès.

En 1827, dix ans après l'interdiction de la Traite, Z. Hibon déclare les décès de trois esclaves cafres, Bernard et Joseph, tous deux âgés de dix ans ainsi que Véronique, 12 ans. La même année, un autre grand propriétaire, H. Hoarau signale les décès de Bouard, 10 ans, Joaki 12 ans, Vincent 12 ans et Adonis 14 ans, tous venus d'Afrique. Mr. Maunier, moyen propriétaire, indique le décès de Lucas et Clara, 10 ans, tous deux d'origine africaine. On relève également, chez T. Hibon, le décès d'Edmond, malgache de 6 ans.

Entre 1706 et 1846, nous n'avons trouvé trace que de rares affranchissements faits par un membre de cette famille⁵⁵³.

De même, on ne note aucun cas d'unions religieuses pour des esclaves leur appartenant après 1867. Cela fait douter de la vision douce que le Marquis de Chateaufieux fait de cette famille :

*« Cette grande cour ressemble à un village, c'est la cour de M. Célestin Hibon : famille forte dont l'opulence égalait la noblesse et chez qui la grandeur n'était pas diminué par ce laisser-aller et cette bonhomie de gentilhomme qui les faisait les pères les plus faibles de leurs nombreux esclaves. C'est là que se tramait, par des cœurs dénaturés, le plus noir complot à l'abri de ces paternelles faiblesses, dans les loisirs nombreux du plus doux esclavage, que couvait la révolte la plus odieuse, si elle n'était pas la plus insensée... »*⁵⁵⁴

Ce genre de description est peut-être à l'origine du proverbe :

*« Heureux comme un esclave des Hibon. »*⁵⁵⁵

Un des membres de cette famille, médecin, sera l'un des rares à mentionner dans les feuilles de recensement des marques ethniques chez certains des esclaves africains, telles que « *Moudiova, Jivoula, Macoua, Yambane.* »

Le nombre de mariages religieux à Saint-Leu, entre 1840 et 1848, est, nous l'avons vu, insignifiant. Dans un rapport de 1842, le procureur du roi signale :

⁵⁵³ En 1783, Pierre Hibon affranchit Julie, créole et ses trois enfants. A.D.R. 1B9J25. Actes n°332 à 335 du 18 décembre 1783 ; Tourville Hibon affranchit en 1786 Célerine et Marie Louise ; Thimothée Hibon affranchira également Marie Jeanne et ses enfants.

⁵⁵⁴ De Chateaufieux, Sosthènes. Op. cit.

⁵⁵⁵ Cité, entre autres, par C. Wanquet qui l'attribue à Saint Elme le Duc.

« Dans Saint-Leu, qui compte 4225 esclaves, je n'ai trouvé que 5 unions légitimes.... Ces faits sont tristes à constater ; mais il est encore plus déplorable de rencontrer des maîtres qui, non seulement ne favorisent pas l'instruction religieuse de leurs esclaves, mais qui redoutent même de les voir éclairer par la religion. Le nombre de ces maîtres est plus grand qu'on ne pense. »⁵⁵⁶

Dans le même rapport, le procureur signalait que ses visites n'avaient rencontré d'hostilité que dans cette commune, et en particulier de la part des maîtres :

« qui, à tort ou à raison, ont une réputation d'être durs envers leurs esclaves. J'entends par cette expression durs, que ces maîtres usent de tous les moyens de correction que les règlements ont confiés à leur sagesse, et non à leurs caprices et à leurs passions. »

L'année suivante, le constat sur l'instruction religieuse sur le territoire de la commune complète le tableau d'une zone à l'égard des centres urbains, délaissée par les autorités religieuses :

« C'est la seule localité de la colonie où, lors de mon passage, les frères ne fissent pas encore d'instruction quotidienne aux esclaves : il est vrai qu'ils n'étaient installés dans cette commune que depuis moins d'un an. »⁵⁵⁷

Un an plus tôt, un courrier ministériel⁵⁵⁸ constatait qu'en violation des lettres Patentes de 1723:

« Dans les paroisses de Saint-Leu, la plupart des maîtres font travailler leurs noirs les dimanches et fêtes jusqu'à midi, quelquefois même jusqu'à 4 heures, ce qui empêche beaucoup de noirs de se rendre au catéchisme... Cet usage ... est d'ailleurs en opposition formelle avec les obligations imposées ... aux maîtres, par les règlements. »

A l'époque révolutionnaire, certains esclaves de Saint-Leu utilisaient leurs temps de repos à d'autres activités :

« une multitude de noirs yvres qui ne reconnaissent aucun frein ... que très souvent on ne compte pas 12 habitants au quartier, même les dimanches et fêtes, et que ces jours, on voit régulièrement plus de 60 à 80 noirs hors d'eux-mêmes par l'ivresse. »⁵⁵⁹

Nous ne reviendrons que brièvement sur les données issues de notre recherche précédente pour la commune de Saint-Leu. Il s'agit principalement de remettre en

⁵⁵⁶ Rapport du substitut du procureur du Roi de Saint-Paul, du 25 août 1842.

⁵⁵⁷ Rapport du procureur général, du 18 mai 1843.

⁵⁵⁸ Dépêche ministérielle du 31 août 1842.

⁵⁵⁹ A.D.R. L 337. Arrêté municipal du 1^{er} juin 1792.

perspective le rapport entre l'origine ethnique, le nombre de propriétés et les choix du conjoint.⁵⁶⁰

Ce n'est qu'à partir de l'accès de Saint-Leu au statut de paroisse en 1777 que l'on peut estimer l'accroissement de la population servile.

En 1788, elle est estimée à 2468 individus puis en 1792 à 3486. Dans les recensements de 1808, il est indiqué que 5352 esclaves se partagent entre 1870 Créoles, soit 35 % de la totalité et 2052 Cafres, soit 38,3 %, 1341 Malgaches, 25 %, et 89 Malais et Indiens. Entre 1788 et 1808, le nombre d'esclaves a plus que doublé, essentiellement sous l'effet de la Traite. Il faut relever que le nombre d'esclaves originaires d'Afrique va passer entre 1808 et 1846 de 2052 à 786, celui des Malgaches de 1341 à 426. Cette diminution de 300 % pour les Malgaches est dû à l'âge plus élevé de ceux-ci et celle de 260 % des Cafres doit dépendre de l'arrêt progressif de la Traite. Cela explique également le nombre important de décès que l'on observera à cette époque au sein de ces deux groupes.

Les conséquences démographiques apparaissent dès 1815, année pour laquelle nous disposons de données indiquant la présence d'un groupe créole représentant désormais 43,8 % de la population servile, les Cafres n'étant plus que 35,9 % et les Malgaches 19,1 %.

En 1834, les Créoles étaient nettement majoritaires avec 55,7 % tandis que le groupe des Cafres avoisinait les 27 % et les Malgaches moins de 15 %.⁵⁶¹

Le premier graphique précise la répartition ethnique des esclaves en 1846. Le nombre d'esclaves créoles est de 2743 personnes, les Cafres sont 786 et les Malgaches 424. On note également 24 Malais et 15 Indiens.

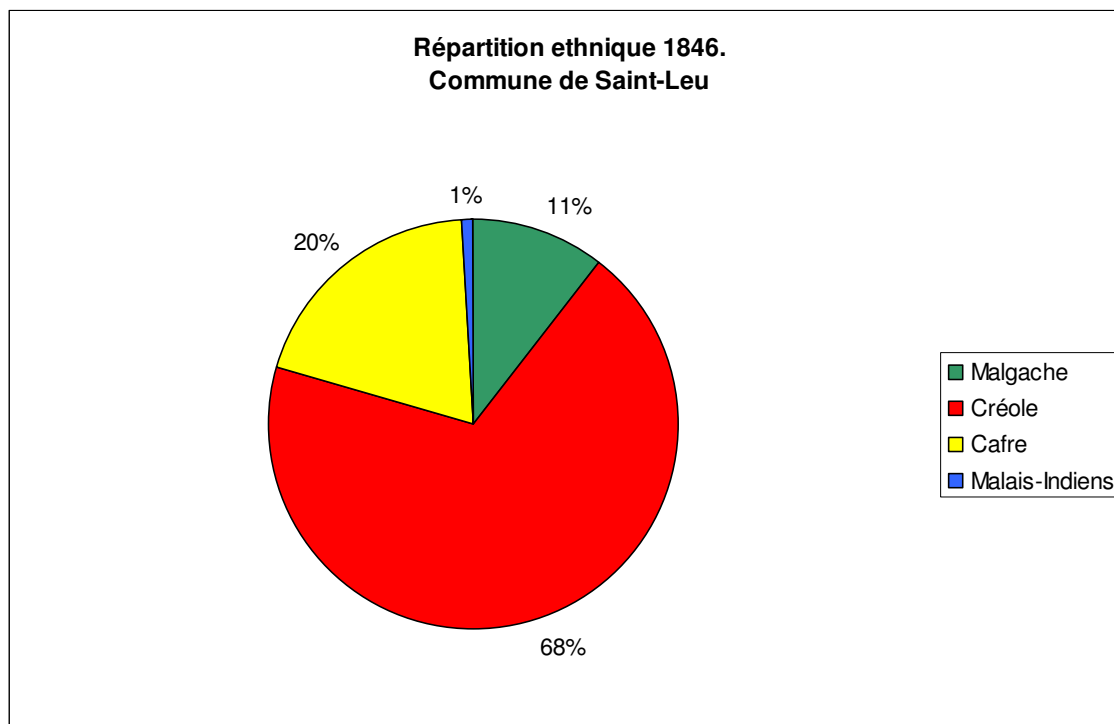
La créolisation de la population servile fut donc régulière, y compris durant la période durant laquelle la Traite était encore légale. En 1846, 68,7 % des esclaves sont des Créoles.

Les graphiques suivants présentent les pyramides des âges des esclaves, d'abord de manière globale puis selon les groupes ethniques. Le déséquilibre du sex ratio est important dans les groupes humains victimes de la Traite : 84,4 % d'hommes pour les

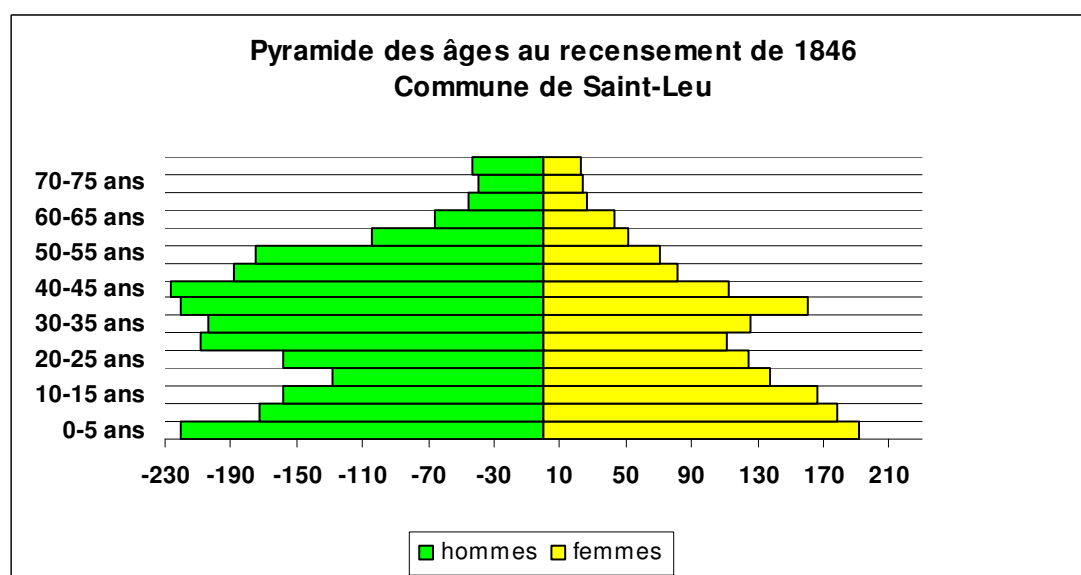
⁵⁶⁰ Gérard, Gilles. Op cit. Le choix du conjoint...; 1997.

⁵⁶¹ Selon Moreau de Jonnès, à Bourbon en 1835, il y avait parmi les esclaves 44 % de Créoles, 32 % de Cafres et 24 % de Malgaches.

natifs d'Afrique, 71,1 % d'hommes pour les esclaves malgaches et 64,9 % pour ceux dits Malais ou Indiens.



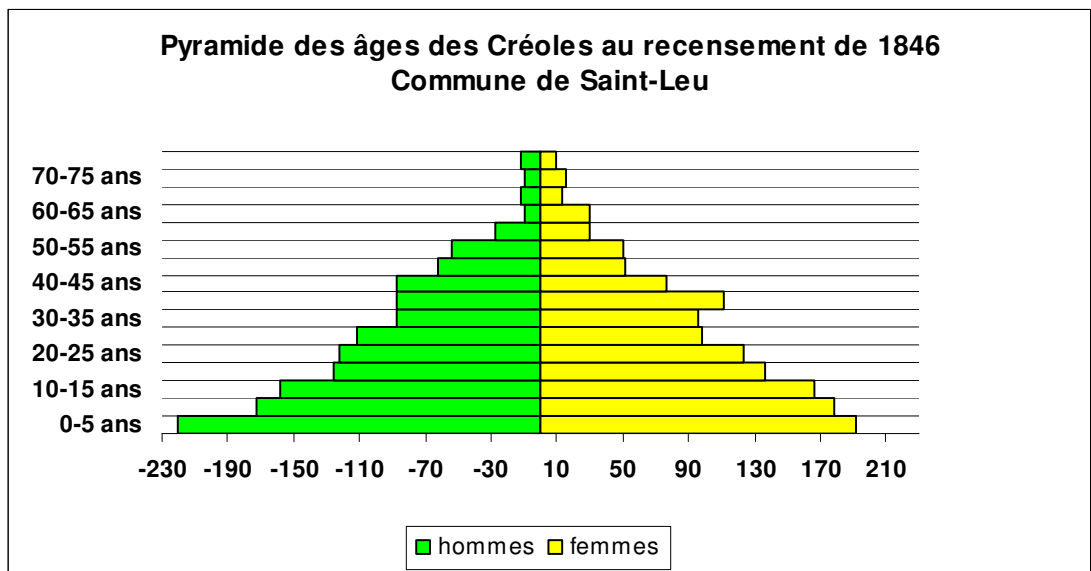
On constate « l'anomalie » de la tranche d'âge 35-45 ans qui correspond aux arrivées régulières d'esclaves avant l'interdiction de la Traite ainsi sans doute qu'un certain nombre d'entre eux venus après 1817.

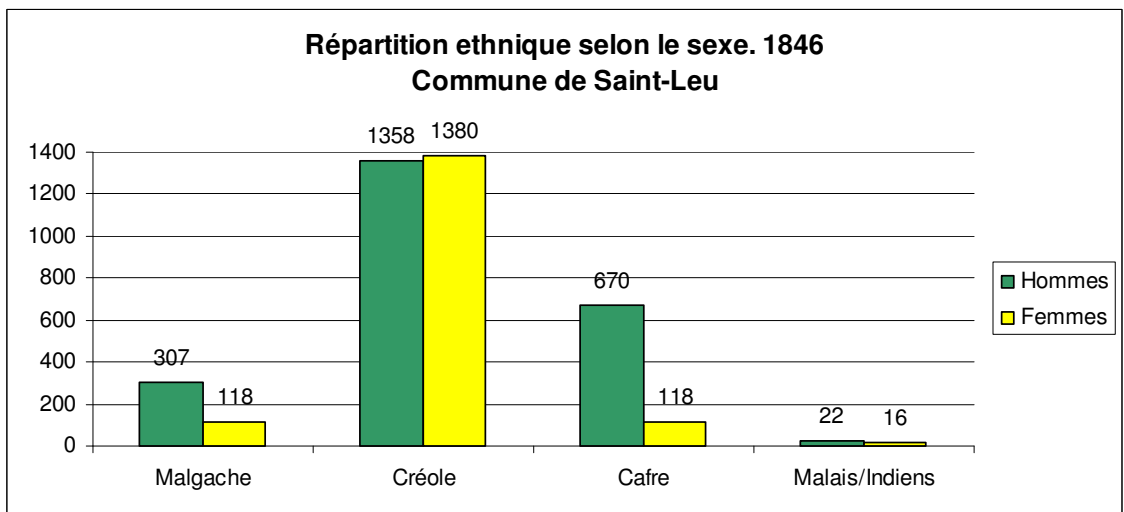
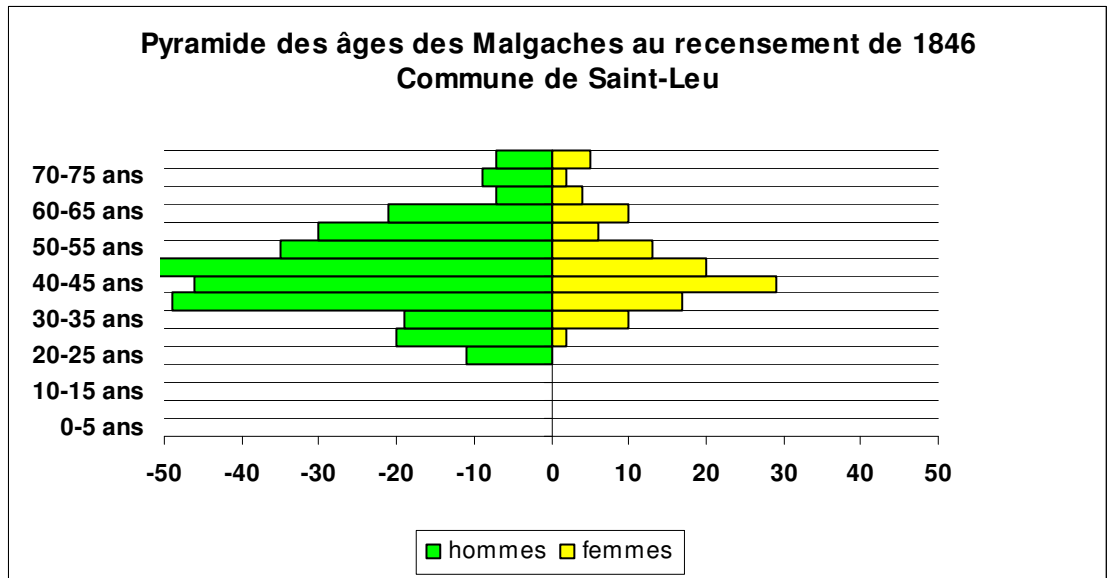
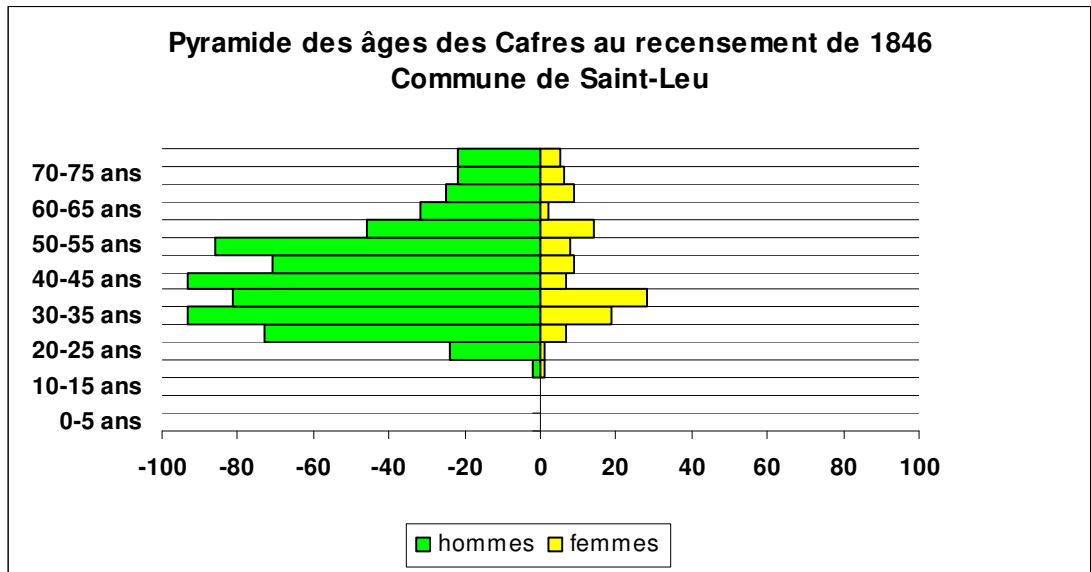


Chez les adultes de plus de 15 ans, on note 62,1 % d'hommes et 37,9 % de femmes.
 Chez les moins de 15 ans, tous créoles, l'équilibre des sexes est réel : 49,6 % de filles et 50,4 % de garçons. On trouve, inversé, à peu près les mêmes résultats chez les adultes créoles : 49,2 % d'hommes et 50,8 % de femmes.

On peut noter que les esclaves âgés de plus de 60 ans sont plus rares chez les Créoles que dans les autres groupes humains. Cela est logique compte tenu de la créolisation progressive de la société esclave. S'il ne faut pas prendre pour très exact l'âge attribué aux esclaves non-natifs, Cafres et Malgaches, on doit constater toutefois que certains d'entre eux ont connu une certaine longévité.

Au sein des deux groupes les plus importants d'esclaves non-natifs, on doit relever la différence de ratio hommes/femmes, beaucoup plus marqué chez les Cafres que parmi les Malgaches. Cela est un héritage de la Traite à la fin du XVIII^{ème} siècle où les convois d'esclaves comprenaient de nombreuses femmes enlevées sur les côtes malgaches. Globalement, la récapitulation ci-dessous permet de visualiser les équilibres et déséquilibres selon l'origine ethnique et le sexe.



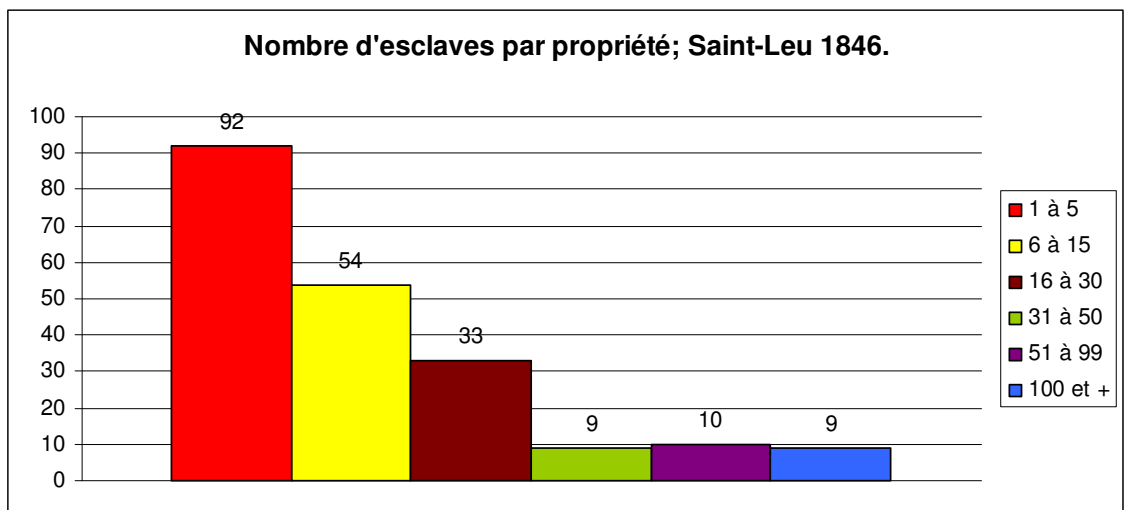


Le dernier graphique présente la répartition des propriétés selon le nombre d'esclaves possédés. Il faut souligner que de très nombreux propriétaires, en 1846, ne possédaient, officiellement, aucun esclave. Parmi les 341 feuilles de recensement remplies pour l'année 1846, 134, soit près de 40 %, n'indiquent aucun esclave⁵⁶². Il s'agit bien souvent d'affranchis d'avant 1848 et dans quelques cas de « Blancs pauvres. »

Dans une lettre au Directeur de l'Intérieur, en février 1849, le Maire de Saint-Leu indiquait :

*« ... tous les propriétaires d'esclaves, à quelques exceptions près, se trouvent dans un dénuement complet. »*⁵⁶³

Les anciens propriétaires d'esclaves se déclarèrent donc ruinés par l'émancipation. Les indemnités promises par le pouvoir comprenaient des secours pour les plus nécessiteux. Dans un premier temps, 113 foyers de Libres prétendirent à ces aides, se reconnaissant propriétaires de plus de 400 esclaves. Par la suite, seuls 47 d'entre eux purent confirmer leur demande en se déclarant indigents et/ou chargés de familles nombreuses. Cela correspond à 24 anciens affranchis et 23 Blancs. Les secours, selon la réglementation, étaient destinés aux propriétaires de moins de dix esclaves.



⁵⁶² Eve, Prosper. *Un Quartier du « Bon Pays »*. Op. cit. p.61. Pour la même année, il signale que 55,5 % des propriétaires n'ont aucun esclave à Sainte-Suzanne.

⁵⁶³ A.D.R. ; lettre au Citoyen Directeur de l'Intérieur, le 28 février 1849.

Dans son récit de l'abolition de l'esclavage à Saint-Leu, De Chateauevieux⁵⁶⁴, réintroduit la problématique de la famille esclave :

« Les esclaves ... cherchèrent à se réunir par familles et le premier usage qu'ils firent de leur liberté fut de rechercher les conditions de bien-être qu'ils ambitionnaient ... avant tout, c'était d'avoir un lieu pour y établir une demeure, y élever des animaux domestiques et y vivre en famille, sans se préoccuper de l'avenir... »

Les mariages d'anciens esclaves enregistrés entre 1849 et 1859 à Saint-Leu sont au nombre de 1014, avec ou sans reconnaissance d'enfants. L'index d'homogamie ethnique⁵⁶⁵ général est de 0,36, avec des disparités puisqu'on relève 0,41 chez les Créoles, 0,48 chez les Africains et 0,14 pour les Malgaches. Le taux de 0,36 indique une nette propension à ne pas rechercher un conjoint issu du même groupe ethnique.⁵⁶⁶ Entre 1700 et 1790, sur tout le territoire ouest, l'index d'homogamie se situait à 0,20.

A partir du recensement de 1846⁵⁶⁷, notre premier travail a été d'identifier les esclaves par leur nom et/ou par leur parenté.

Quelques propriétaires mentionnent dans les feuilles de recensement les filiations, ascendance ou unions concernant leurs esclaves. Cela est le cas de ces rares propriétaires qui se signalaient auparavant par un nombre de mariages religieux chez leurs esclaves bien plus important que chez la majorité des propriétaires.

Ainsi, le recensement de 1834 de De Villèle⁵⁶⁸ a facilité grandement le travail du chercheur en indiquant en marge des notes telles que celles sur les ascendants de tous les enfants de moins de 13 ans.

« Aubin, créole, 2 ans, fils de Constance ... Charité, créole 12 ans, fille de Françoise créole ... Marie 8 ans, créole, fille de Sabine petite... etc. »

Parfois, pour certains esclaves créoles adultes, est précisée leur ascendance maternelle.

« Nanette, 32 ans, créole, à la culture, fille de Domitille. »

⁵⁶⁴ De Chateauevieux. S. Op. cit. p.16-17.

⁵⁶⁵ Idem p, 50-51 ; l'index d'homogamie se calcule par le rapport entre une hypothèse homogamique (nombre maximal de possibilités de se marier avec un conjoint de même origine en fonction du sex ratio et de la répartition ethnique) et une hypothèse panmictique, correspondant à des constitutions de couples « au hasard »

⁵⁶⁶ G. Gérard ; op cit. p.117 ; Entre 1700 et 1790, sur le quartier de Saint-Paul, l'index d'homogamie se situait à 0,20, mais l'échantillon d'esclaves avec origine ethnique détaillée était faible.

⁵⁶⁷ Pour confirmation de filiation, d'âge ou de prénom, nous avons consulté également le recensement de 1843 ainsi que celui de 1847 6M512.

⁵⁶⁸ A.D.R. 6M 508 Recensement Frédéric De Villèle.

On trouve, ponctuellement, des informations directes ou indirectes sur trois générations :

« *Adèle créole 7 ans... Amélie créole 4 ans, petites filles d'Emilie Indienne.* »

« *Marie Hélène, 5 ans, créole ... Domitille, 1 an, créole, ... filles de Nanette* »

Les unions religieuses sont également à l'origine des informations sur les couples :

« *Amédée, 40 ans, créole mulâtre, commandeur ... marié à Emilie créole* »

« *Françoise, 51 ans, malgache, à la culture ... femme légitime de Joseph* »

Le recensement de 1846 précise dans certains cas une filiation complète :

« *Edmond, 30 ans, créole, commandeur ... marié à Célestine, fils de Germeuil et Candide.* »

« *Maurille, 28 ans, créole, à la culture ... fils de Germeuil et Candide.* »

La feuille de recensement de Bellier de Villentroy, allié de De Villèle, présente les mêmes caractéristiques :

« *Basile, 11 ans, créole, fils de Basile et Zadire ... Pierre Jean, 9 ans, créole, fils de Charles et Marthe, ... Eloi 8 ans, petit fils de Célestine* »

Lors du mariage religieux entre Germeuil et Candide en 1840 ou lors de celui de Basile et Zadire en 1844, il n'est nullement fait mention de reconnaissance et légitimation d'enfant. Cela sera fait lors de l'enregistrement par la mairie en 1844 après

« *notification du curé* »

Un autre grand propriétaire, Xavier Macé, identifie la mère de l'esclave, à côté du prénom du descendant :

« *Edmond, 41 ans, de Marianne, ... Célerine, 34 ans, de Candide, ... Dominique, 53 ans, de Rosette,* »

D'autres propriétaires, tels que Gruchet ou Marie Jeanne, n'indiquent la filiation que pour les très jeunes enfants.

De manière générale, les maîtres sont beaucoup plus explicites pour signaler les ventes ou acquisitions d'esclaves que pour indiquer leur filiation. Les informations recueillies sur les familles d'esclaves lors d'actes notariés restent rares.

Lors du contrat de mariage établi en 1844 entre Julie Dennemont et François Rolland⁵⁶⁹, l'épouse apporte en dot 12 esclaves dont « *Occence créole, 30 ans et Pierre Dalmon 3*

⁵⁶⁹ A.D.R. ; Acte n° 85, 3 E 424.

ans ... Marie Louise, 23 ans, créole, Rosalie 3 ans et Augustine 1 an ... Léocadie créole et Modeste 6 ans ainsi que Juliette 6 mois. »

A l'occasion de l'adjudication après décès de la succession de Pierre Lossandière séparé de Marianne Lesport⁵⁷⁰, est mentionnée « *Félicienne créole et Thérèse et Hermine. »*

L'inventaire au décès, en 1842, était bien plus complet⁵⁷¹. Il mentionnait 25 femmes, la plupart créoles, ainsi que leurs enfants respectifs au nombre total de 36, dont de nombreux nouveau-nés.

En 1841⁵⁷², l'inventaire après décès de Mr Laffon, signale :

« Fanchette 18 ans et ses deux enfants, Rosa 3 ans et Joseph 1 an. »

La vente à l'encan qui suivra⁵⁷³ mentionnera également Héloïse, vingt ans, Marie Jeanne deux ans et Pierre quatre mois.

Les ventes à l'encan concernent bien évidemment des familles d'esclaves. Il semble que jusqu'à sept ans, les enfants ne sont pas vendus séparément de la mère. Quant au père, il n'en est jamais fait mention.

Alors que le Code Noir de 1687 prévoyait de ne pas séparer les mères de leurs filles âgées de moins de douze ans et de leurs fils âgés de moins de quatorze ans, ce qui sera appliqué aux Antilles et en Guyane, Bourbon aura un traitement différent, à partir de 1805, qui autorisera les ventes séparées d'enfants à partir de sept ans. Cela sera relevé comme un obstacle au mariage et à la moralisation des esclaves par le procureur du roi en 1844 :

« L'édit de 1723 veut que le mari, sa femme et leurs enfants impubères ne puissent être vendus séparément, quand ils sont sous la puissance d'un même maître ; mais il est permis aujourd'hui à Bourbon de vendre séparément les enfants de sept ans. Ne faudrait-il pas revenir au moins à la disposition de l'édit de 1685, laquelle est demeurée en vigueur dans nos autres colonies ... ? »⁵⁷⁴

En 1844, lors de l'inventaire et de l'adjudication des biens de la succession de la communauté entre Jean Pierre Galland et Pauline Fleury⁵⁷⁵, Louise, malgache de 29 ans,

⁵⁷⁰ A.D.R. ; Acte n°64 3 E 424.

⁵⁷¹ A.D.R. ; Acte 61 3 E 421.

⁵⁷² A.D.R. Acte n°14 3 E 420.

⁵⁷³ Idem acte n°68.

⁵⁷⁴ Rapport du procureur du roi de Saint-Paul, du 31 octobre 1842.

⁵⁷⁵ A.D.R. acte n°32 3 E 369, Janvier 1844 ; Maître Kanval.

est vendue à L. Delanux tandis que ses filles, Prudente dix ans et Estelle huit ans, sont vendues à la Veuve Galland. A l'inverse, Claire 22 ans, créole, est attribuée à la Veuve Galland ainsi que sa fille Marguerite, trois ans, de même que Sophie, Malgache de 47 ans et sa fille Olympiade six ans. Nous retrouverons exactement les mêmes situations dans l'étude de Saint-Paul.

Si on analyse le document présenté en annexe (n°23) et qui reprend l'intégralité du recensement de 1846 complété par les données recueillies avant cette date mais également jusqu'en 1905, on constate que près de 88 % des esclaves sont inscrits dans la parenté et/ou identifiés lors de leur décès.

Le tableau ci-dessous propose, en nombres réels, ces données.

Le premier constat porte sur l'importance de l'identification pour les enfants créoles de moins de 15 ans : 93.6 % pour les garçons et 95 % pour les filles. Chez les adultes, on obtient, grâce aux mentions habituelles pour la mère, 95 % chez les femmes créoles et 83.5 % chez les hommes. Dans les autres groupes, nous pouvons identifier 91.3 % des femmes et 79.3 % des hommes, originaires d'Afrique. Nous verrons plus loin que cela concerne de très nombreux célibataires à leur décès. Ce taux passe à 75,4 % chez les hommes malgaches et à 91,6 % chez les femmes de même origine.

	Hommes + garçons		Femmes + filles		Total
	identifié	Non identifié	identifiée	Non identifiée	
Créoles	674 + 516	133 + 35	808 + 510	40 + 27	2743
Cafres	532	139	105	10	786
Malgaches	230	75	109	10	424
Indiens	6	4	5	0	15
Malais	7	5	11	1	24
Total	1449 + 516	356 + 35	1038 + 510	61 + 27	3992
	1965	391	1548	88	

⁵⁷⁶ La totalité des identifications n'est pas sûre. Les points d'interrogation dans le document en annexe témoignent des doutes présents actuellement, en particulier pour les personnes décédées à l'hospice, en général dites de père et mère inconnus et dont l'âge ne correspond que partiellement. Cette étude n'étant pas de la généalogie, il importe peu que tel originaire d'Afrique décédé telle année soit rattaché ou non à tel propriétaire. L'important, pour nous, est qu'il soit décédé sans être réintroduit dans la parenté.

De manière globale, pour les adultes, 94,5 % des femmes sont identifiées contre 83,4 % pour les hommes.

Les données concernant l'appartenance à une structure familiale avant 1848 sont bien évidemment inférieures à ces chiffres. Nous n'avons pu attester pour l'ensemble des Créoles de cette situation qui, biologiquement, allait de soi. Le fait de ne pas rencontrer, dans les différentes sources, des mentions d'ascendants pour de nombreux esclaves nous a conduit à les classer sans parenté. Ils rejoignent en cela les esclaves non-natifs dont les ascendants étaient niés par les différents pouvoirs civils, religieux et économiques.

L'impossibilité de relier, dans de nombreux cas, des esclaves âgés de plus de 20 ans à leurs ascendants, en particulier chez les hommes, est en partie due à la dispersion des enfants, devenus adolescents ou adultes, chez d'autres propriétaires, même si ces derniers sont liés sur le plan familial.

Identifier sur les diverses propriétés Hibon et alliés des esclaves qui ont vécu les séparations créées par les décès ou alliances de leur maître est trop complexe, d'autant plus quand il s'agit de prénoms très usuels. Même si l'union de ces personnes, après 1848, mentionne les ascendants, il n'est pas possible de confirmer telle ou telle affectation de parenté.

Nous avons choisi de ne pas comptabiliser les esclaves non-identifiés dans les calculs sur l'appartenance à une structure familiale.

On note ainsi près de 7 % de femmes de plus de 15 ans qui ne sont pas inscrites dans une structure familiale et en particulier plus de 10 % des femmes originaires d'Afrique. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour ce groupe. La première porte sur un refus de procréer pour ne pas faire subir à sa descendance les mêmes souffrances qu'elles. Cela correspond à la théorie de la résistance de « préservation » soutenue, entre autres, par A. Carotenuto.⁵⁷⁷

La seconde possibilité est que ces femmes aient subi des traumatismes psychologiques et physiologiques aussi bien par le rapt en Afrique que durant la traversée ou la vente à Bourbon. Les viols subis par ces femmes, dès leur capture mais également sur les bateaux puis dans les propriétés font évidemment partie de ces traumatismes.

⁵⁷⁷ Carotenuto, Audrey. Les résistances serviles... Op. cit. p.615.

La dernière hypothèse, qu'il importe d'envisager, réside dans la non indication de la descendance de ces femmes en fonction de leur âge, leurs enfants ayant pu décéder avant le recensement. Une observation précise des âges des personnes concernées ne permet pas de trancher. En effet, le corpus, limité à 12 personnes, se décompose en cinq esclaves de plus de 45 ans et 7 entre 17 et 37 ans. Parmi les esclaves identifiés, le nombre de femmes africaines pour lesquelles nous n'avons pas trouvé de descendants est bien plus important. On trouve ainsi onze esclaves, âgées entre 65 et 76 ans en 1846, dont nous connaissons le décès, entre 1845 et 1864. On noté également 18 femmes, entre 28 et 57 ans, pour lesquelles nous connaissons une alliance, en général après 1848, mais pas de descendants. Globalement, cela représente 41 femmes sur 116 sans enfants, selon nos sources. Ce nombre représente plus de 35 % des esclaves africaines.

A l'opposé, si on s'intéresse à l'âge au premier enfant de ce groupe, pour les femmes entre 15 et 35 ans, il s'établit à 22 ans. Le taux de fertilité de ces femmes est de 2,9, ce qui largement suffisant pour le renouvellement des générations.

Nous pouvons envisager que ces trois facteurs, résistance, infertilité et manque de traces, peuvent conjointement expliquer ce taux relativement élevé de non-descendance, en particulier pour les femmes venues d'Afrique.

Il convient de noter que dans ce groupe, 9 femmes sont nées après l'interdiction de la Traite. Si quelques unes ont pu arriver très jeunes avant 1817, on peut cependant s'interroger sur les dates d'arrivée des 47 autres femmes qui seraient venues à Bourbon à un âge inférieur à dix ans. Ces deux sous groupes représentent près de 50 % des esclaves africaines présentes en 1846. L'hypothèse que la plupart d'entre elles aient été victimes de la Traite illégale, et des conditions de traversée plus difficiles, peut être avancée.

Cela est illustré par les mentions dans l'acte de mariage, en 1853, d'Augustin Bétoc, Malgache de 37 ans, avec Véronique Maria, 40 ans, de la Côte d'Afrique. L'acte de notoriété atteste qu'elle est de parents inconnus et que :

« elle est arrivée dans la colonie il y a environ trente ans et qu'alors elle avait à peu près dix ans. »⁵⁷⁸

Dans le groupe des Malgaches, le nombre de femmes non identifiées est identique à celui des natives d'Afrique alors que le corpus est légèrement plus important. L'âge de

⁵⁷⁸ Acte de mariage n°78 du 20 octobre 1853.

ces dix femmes se situe entre 30 et 45 ans pour six d'entre elles et entre 46 et 62 pour quatre autres femmes. Aucune n'est née après l'interdiction de la Traite mais 25 avaient moins de dix ans en 1817.

L'âge au premier enfant, pour celles âgées entre 15 et 35 ans en 1846, ne concerne donc qu'un corpus peu significatif, quatre femmes, avec une moyenne d'âge de 25 ans et un taux de fertilité de 2.

Si on prend en compte l'ensemble des femmes malgaches identifiées, celles n'ayant pas de descendance repérée sont au nombre 48 dont 18 entre 50 et 83 ans, avec un doute sur la possible identification de leur descendance. En effet, dans ce dernier groupe, 27 sont partie prenante d'alliance, avant ou après 1848. Les autres sont identifiées à l'occasion de leur décès.

Le groupe le plus important, sur le plan quantitatif, est celui des femmes créoles. Elles représentent 82,2 % des femmes esclaves et sont identifiées à 95,3 %.

L'âge au premier enfant pour ce groupe se situe à 19,8 et le taux de fertilité est à 3.

Pour ce groupe, l'évaluation de l'âge est plus crédible que pour les femmes non-natives.

L'adaptation au milieu est plus naturelle et elles n'ont pas eu à subir les atrocités de la Traite. On peut considérer que leur fertilité devait être supérieure à celle des femmes malgaches ou africaines.

En ce qui concerne les femmes indiennes et malaises, le corpus est trop insuffisant pour en tirer des enseignements pertinents. Notons toutefois la forte fécondité des femmes indiennes, avec une moyenne de trois enfants par femmes, ainsi que leurs âges qui se situe essentiellement entre 58 et 78 ans. Pour les femmes dites Malaises, on observe l'inverse avec cinq femmes nées après 1817 et cinq autres qui avaient moins de dix ans à cette date. L'hypothèse d'une importante proportion de Malais victimes de la Traite illégale⁵⁷⁹ se trouve ici confirmée, d'autant plus qu'au sein du groupe des hommes, ils sont cinq nés après 1817 et six qui avaient moins de dix ans.

Si nous n'avons pu identifier deux de ces femmes malaises et si deux autres, décédées avant 1848 ne peuvent être inscrites dans la parenté, nous retrouvons des alliances et des descendants pour les sept autres.

Selon H. Ly-Tio-Fane Pineo⁵⁸⁰, la situation est semblable à l'île de France:

⁵⁷⁹ Gerbeau, Hubert. . Les minorités mal connues Op. cit.

⁵⁸⁰ Ly-Tio-Fane Pineo, Huguette. Les esclaves "de plantation" de l'île Maurice in Histoires d'Outre-mer, t.2, p.642.

« les femmes créoles acceptaient volontiers de procréer. 29,2 % d'entre elles étaient mères, mais les femmes d'importation récente semblaient refuser les maternités. »

La similitude se limite toutefois à la moindre fécondité des femmes non natives.

Les tableaux ci-dessous synthétisent les données sur l'âge au premier enfant pour l'ensemble des femmes esclaves, âgées entre 15 et 35 ans, ainsi que le taux de fertilité selon le groupe ethnique. Les différences, comme nous le noterons pour Saint-Paul sont liés, semble-t-il, à la période d'observation qui implique un corpus étudié très nettement créole. Globalement, le taux de fertilité s'élève à 2,96 et l'âge au premier enfant se situe à près de 20 ans.

On constate, quelquefois, des naissances très précoces qui ont lieu chez des jeunes filles de moins de 12 ans, créoles dans chaque cas, et dont l'âge est donc plus vérifiable. Il ne s'agit là cependant que de cas isolés.

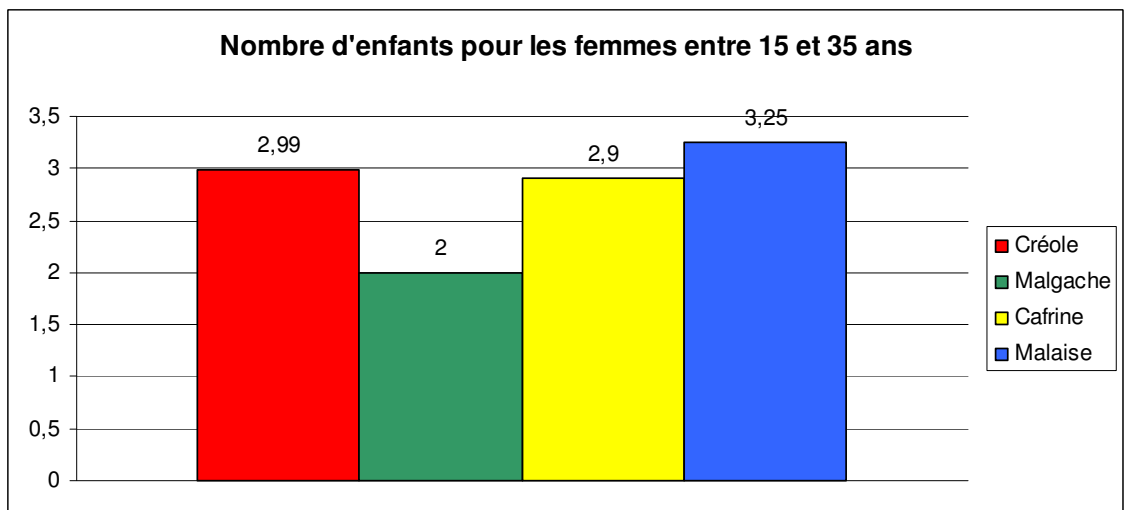
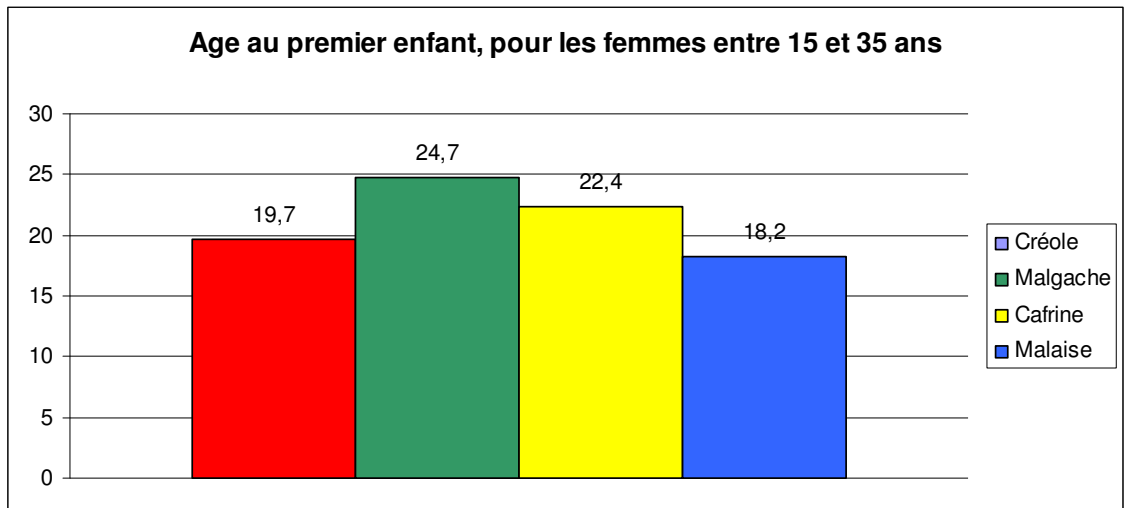
Ainsi en 1819, Célerine, créole de 10 ans et esclave de Mr. Noël, donne naissance à Pierre Noël ; En 1827, Angélique, 12 ans, accouche de Georges chez A. Hibon ; En 1845, c'est Gertrude Tablet (n°1223) et Angélique Berrante (n°1222), nées toutes les deux en 1834, esclaves de Z. Hibon, qui auront un enfant en 1845. Gertrude en aura un second l'année suivante.

Certains cas sont plus troublants et l'explication peut, éventuellement, être mise sur une erreur d'écriture, soit dans le recensement, soit dans les actes d'état civil ou alors dans une gestion particulière par les maîtres des décès et naissances de ses esclaves, telle que nous l'avons abordée précédemment, avec une conservation de prénoms d'enfants décédés et réattribution à ceux nés ultérieurement.

De même que la variable ethnique n'a que peu d'influence, ici, sur les résultats obtenus sur la fécondité des femmes, l'analyse de la fécondité selon l'importance en esclaves de la propriété ne révèle rien de significatif.

Si on prend en compte deux grandes propriétés comme celles de J.A. Auber et H. Hoarau, pour un total de 263 esclaves, on obtient un taux de fertilité de 2,33. Avec 260 autres esclaves de petites et moyennes propriétés⁵⁸¹, le résultat est de 2,37.

⁵⁸¹ Prises au hasard de l'ordre alphabétique dans les feuilles de recensement. Calcul réalisé uniquement avec les enfants encore vivants en 1846.



La quasi absence d'unions religieuses ne permet pas non plus d'envisager que la fertilité des femmes soit liée à « la moralisation de la famille ».

Aux Antilles, V. Schoelcher⁵⁸² s'interrogeait également sur le lien entre forte fertilité et mariage religieux pour finalement constater que selon les propriétés, ces critères n'étaient pas pertinents. Il avançait cependant une explication aux différences qu'ils constataient selon les habitations :

« Il est des ateliers dont les négresses ne voulant pas avoir d'enfants, usent de moyens connus d'elles seules, pour étouffer le fruit de leur conception, ou détruire leur progéniture à sa naissance. Est-ce la peine de naître, disent ces malheureuses, dont le ventre donne la servitude avec l'existence ? »

⁵⁸² Schoelcher, Victor. Des colonies françaises ... Op. cit. p.79.

Si à Bourbon, on examine la fertilité des femmes esclaves selon qu'elles sont mariées religieusement ou non, on peut faire le même constat qu'aux Antilles. Ainsi, à Saint-Leu, au sein de la propriété De Villèle, on note 23 familles unies à l'église ; neuf n'ont pas d'enfants et les autres en ont 3,2 en moyenne. Sur la même propriété, les mères non mariées ont 3,6 enfants en moyenne. Rappelons que sur l'ensemble de la commune, le taux de fertilité est de 2,96.

A Saint-Paul où le taux de fertilité est globalement de 2,62, dans l'étude de l'habitation des Desbassayns, où les mariages religieux furent nombreux, on relève 3,11 enfants par mère globalement et seulement 2,11 chez les esclaves non mariées.

Sur la propriété de la Veuve Sicre, 34 unions religieuses précèdent ou suivent la naissance de 88 enfants, soit 2,59 comme taux de fertilité pour les femmes concernées.

Pour 36 autres femmes non unies religieusement, le taux de fertilité est de 2,8.

Les situations sont donc diverses et on ne peut confirmer le lien supposé entre reconnaissance de la famille par le maître et propension à avoir davantage d'enfants. Ce qui se jouait dans l'esprit des femmes devaient dépendre d'autres facteurs. Certes le comportement du maître devait y participer, mais les possibilités de rencontre selon l'éloignement de l'autre membre du couple de la famille marron ainsi que certainement la stérilité de femmes en raison des conditions d'hygiène ou de maladies, devaient entrer en ligne de compte. Enfin, dans certains cas, on ne peut exclure la volonté de ne pas avoir d'enfants dans le système esclavagiste. Toutefois, cela aurait du apparaître après l'abolition par une augmentation des naissances que nous n'avons pas observée.

L'inscription des esclaves au sein d'une parenté est l'objet principal de notre recherche. Le tableau récapitulatif ci-dessous présente les résultats obtenus. La présentation de la base de données, en annexe, récapitule les limites et erreurs possibles. De manière générale, il convient, de même que pour les autres données fournies précédemment, de considérer ces chiffres comme *a minima*. La poursuite des recherches est toujours possible et ne peut qu'aller vers une augmentation du nombre d'esclaves dont on peut attester d'une appartenance à une structure familiale avant l'abolition de l'esclavage. Sur très peu de propriétés, on constate l'absence de structure familiale. Cela ne se retrouve que chez une vingtaine de propriétaires ayant moins de trois esclaves, souvent des affranchis d'avant 1848. Leurs esclaves sont soit des Africains ou des Malgaches

dont on connaît le décès et le patronyme soit des Créoles pour lesquelles les hypothèses les plus probantes est qu'ils aient été affranchis entre 1846 et 1848 par leur propriétaire-générateur ou vendus à un autre maître et soient alors des doublons.

Le tableau détaille, par groupe d'origine, les personnes inscrites ou non dans la parenté avant 1848. Les mariages ou reconnaissances d'enfants après 1848 ont permis cette qualification de même que les mentions des propriétaires ou les actes de décès. Ainsi, en 1849⁵⁸³ :

« Antoine Hérode 45 ans ..., reconnaît 5 enfants, Joseph Diavolo, 17 ans, Alphonse Diavolo, 14 ans, Amand Brias 9 ans, Fanchin Codrus 9 ans, Léocadie Pragma 8 ans, ... lesquels il a eu d'Espérance, de son vivant servante. »

De même, en 1850⁵⁸⁴, On note le décès de « René Vauche, 44 ans, ... fils naturel de décédée Marie Joseph. »

Tableau XXVII : Nombre et pourcentage, selon l'origine, des personnes identifiées et inscrites dans la parenté avant 1848 ; commune de Saint-Leu			
Origine	Femmes/filles	Hommes/garçons	Total
Créole	766 + 493 94,8 % - 96,7 %	581 + 500 86,2 % - 96,7 %	2340/2506 (93,4 %)
Cafre	71 67 %	117 22,1 %	188/637 29,5 %
Malgache	66 60,6 %	49 21,3 %	115/339 33,9 %
Indiens/Malais	8 50 %	7 53,85 %	15/29 51,7 %
Total	1404 90,7 %	1254 63,8 %	2658/3511 75,7 %

Dans les années qui suivent l'abolition, les mentions des engagistes chez lesquels ont lieu les décès sont une confirmation de l'identité des personnes. Cela permet également d'estimer les mouvements de population et l'importance de la « fuite » des habitations

⁵⁸³ Registre des naissances Saint-Leu 1849, acte n°117 du 8 octobre 1849.

⁵⁸⁴ Registre des décès, Saint-Leu 1850, acte n°70 du 2 mai 1850.

sur lesquelles les nouveaux affranchis avaient vécu durant l'esclavage. On se trouve confronté alors à une complexité d'analyse étant donné des comportements très différents observables, entre ceux qui resteront plusieurs années sur les mêmes habitations – et dont les descendants aujourd'hui occupent les mêmes espaces – et ceux qui, soit pour retrouver des membres éparpillés de leur famille, soit pour fuir les vestiges du système esclavagiste, vont se retrouver parfois sur d'autres habitations et parfois « sur les chemins », finissant leur vie au fond d'une ravine ou à l'hôpital des indigents, l'hospice ou la « geôle ».

Globalement, près de 76 % des personnes identifiées s'inscrivent dans la parenté. Il faut relever les écarts très importants entre les jeunes créoles, garçons ou filles - dont les 3,3% non inscrits dans la parenté sont, pour plus d'un quart, ceux décédés entre 1846 et l'abolition de l'esclavage et dont nous n'avons pu retrouver la filiation lors de la naissance ou du décès - et le groupe des hommes, cafres ou malgaches, où l'on ne trouve trace d'une alliance ou d'une filiation, même naturelle, que pour 22,1 % et 21,3% des personnes identifiées.

Si l'on intègre dans les calculs, les pratiques matrimoniales des nouveaux affranchis après 1848, on note des différences notables dans l'accès aux structures familiales. On doit s'interroger sur la signification de certaines augmentations. Ainsi, les femmes malgaches, dont 60,6 % sont inscrites dans la parenté avant l'abolition, sont plus de 78% dans les années suivantes. Les femmes originaires d'Afrique dont 67 % étaient dans une structure familiale avant 1848, sont 82,7 % dans la même situation quelques années plus tard.

Deux hypothèses peuvent s'envisager. La première consiste en un refus, à l'époque de l'esclavage, de s'allier à un homme avec le risque d'en être séparée par une vente éventuelle. La seconde possibilité réside dans l'impossibilité, en raison du contrôle, voire des interdictions du maître, à trouver un conjoint sur la propriété ou en dehors. La liberté obtenue en 1848 changeait la situation et leur permettait de rencontrer qui elle voulait. Nous pensons là aussi que les deux hypothèses ont pu se cumuler pour expliquer les choix matrimoniaux de ces femmes.

Si on observe le comportement des hommes, on constate que les Malgaches qui ne sont que 21,3 % dans la parenté avant 1848, sont 37,1 % en prenant en compte les alliances formées après l'abolition. Les mêmes explications que pour les femmes peuvent être

formulées mais le fait du nombre très important d'hommes, 72 % des esclaves malgaches présents en 1846 à Saint-Leu, en dehors de toute structure familiale identifiable, ne peut se satisfaire de ces hypothèses. Le déséquilibre du sex ratio nous semble un des facteurs premiers amenant à cette exclusion de la parenté. Le fait que ce phénomène concerne également les Cafres, dont les deux tiers resteront en dehors de toute parenté revendiquée socialement, nous amènera, dans une autre partie, à réfléchir au problème de l'exclusion de la parenté.

Le groupe des hommes créoles ne présente pas les mêmes caractéristiques. Par la filiation pour la plupart mais également par l'alliance, nous pouvons en situer 86,2 % de ceux identifiés dans une structure familiale et 72 % si on considère l'ensemble du groupe. Si on établit le rapport entre les personnes mentionnant ascendance, alliance ou descendance, nous obtenons 66.6 % des esclaves présents en 1846 sur la commune de Saint-Leu. L'écart avec l'estimation présentée dans le tableau récapitulatif⁵⁸⁵ est de moins de 3 % que l'on peut donc estimer à la marge d'erreur acceptable. Elle correspond sans doute à une surévaluation par des « doublons » des ascendants de familles monoparentales ainsi qu'à des personnes d'autres communes prise en compte dans ce tableau.

Toutefois, compte tenu de la population dite créole, donc issue au minimum d'une structure familiale comprenant mère et enfant(s) constituée sur l'île, on peut estimer à 75 % la population esclave inscrite dans la parenté. Nous examinerons en détail, le même type de résultats sur la commune de Saint-Paul, afin éventuellement d'en dégager des constantes pour l'ensemble de l'île.

A l'inverse des quelques propriétés dans lesquelles alliance ou filiation chez les esclaves n'apparaissent pas, l'immense majorité des « habitations » regroupera un certain nombre de familles. On constate à la lecture du document en annexe, que les ascendants, collatéraux ou descendants ainsi que le conjoint, sont régulièrement situés sur des propriétés différentes. Bien souvent pourtant, il s'agit de la même famille de propriétaires dont les alliances et filiation déterminent, à travers les héritages ou dots, l'affectation des esclaves. Les ventes hors famille sont rares. La proximité des habitations dont les propriétaires sont liés par le sang ou le mariage, explique la relative dissémination apparente de certaines familles d'esclaves. Le recours à des recensements

⁵⁸⁵ Voir p. 295, tableau XXV. Selon le système de comptage utilisé pour toutes les communes, 69.2 % des esclaves de Saint-Leu appartiendraient à une structure familiale.

précédents, 1815 ou 1834, assez complets, permet de retrouver dans de nombreux cas l'origine unique de certaines familles.

La carte simplifiée de Saint-Leu, présentée ci-dessous, met en évidence le découpage de la commune par les nombreuses ravines. La position des principales habitations⁵⁸⁶ permet de visualiser, en se référant à l'annexe, comment les structures familiales des esclaves, lorsqu'ils n'appartenaient pas au même maître, ont pu se maintenir.

C'est le cas de Cécile Charlot (n°16), résidant avec ses enfants sur la propriété de Joson Ady à la Pointe et de Julien Nangue (n°800), esclave de Mr Guénand dont la propriété est également située à la Pointe⁵⁸⁷. A leur mariage en 1849, ils reconnaîtront cinq enfants.

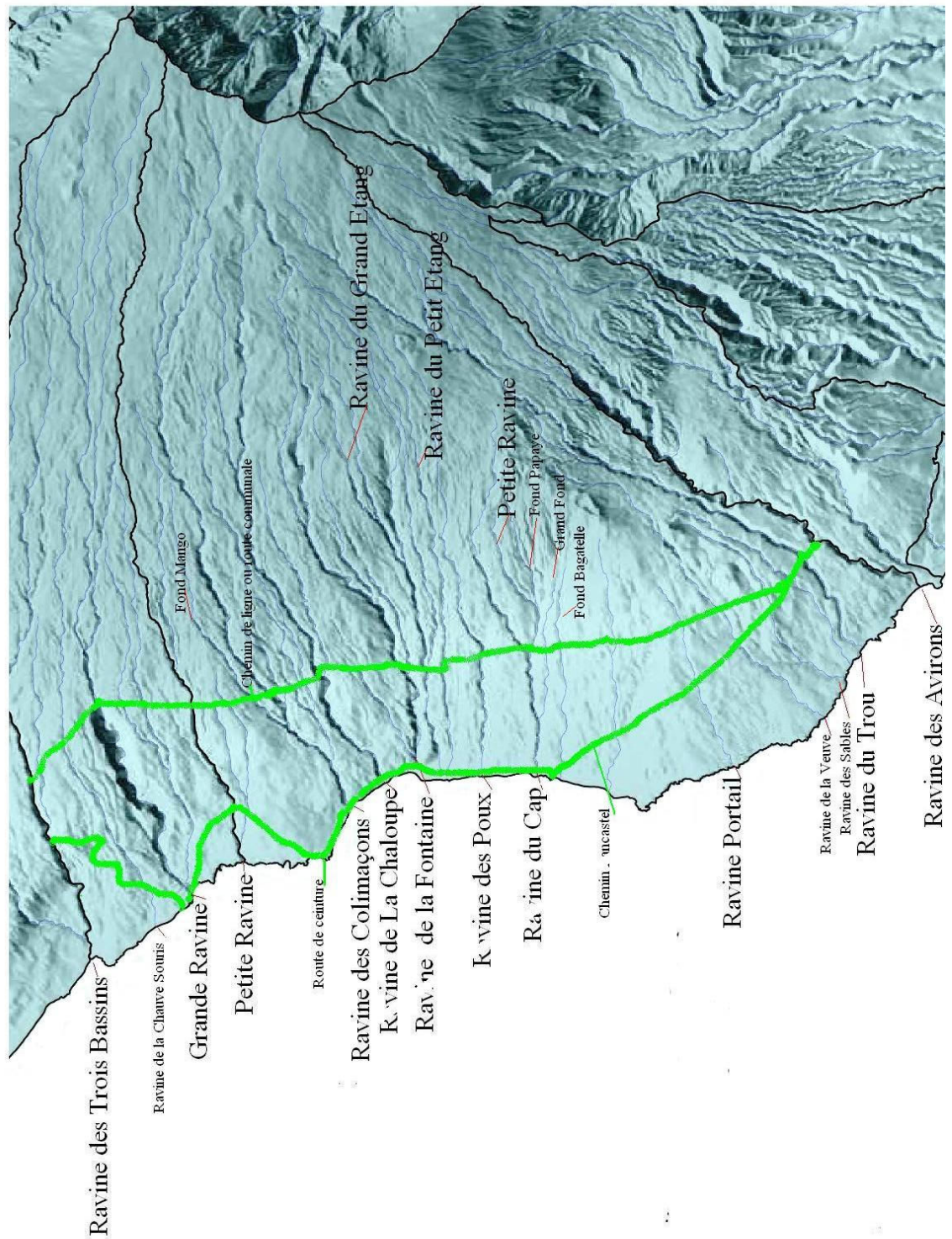
Sur certaines propriétés comme celle de la Veuve Joseph Baillif, entre la Ravine du Cap et celle du Trou, huit des onze esclaves sont de la même famille. On y note la présence d'Emilie Quéric, l'aïeule, créole de 79 ans, de sa fille Nanette âgée de 66 ans et de trois des enfants de cette dernière dont sa fille Marie, âgée de 24 ans et trois de ses enfants entre un et cinq ans. Ces derniers seront reconnus par Marcel Léar, créole de 20 ans, lors de son mariage en 1861 avec Marie.

Cet esclave appartenait à Antonin Préau dont la propriété se situait également entre la Ravine du Trou et celle du Cap. La proximité résidentielle entre les deux est évidente. On retiendra également que, pour cette famille composée de quatre générations, le père n'apparaît qu'à la troisième et sans aucun doute grâce à la proximité dans le temps de l'abolition.

Toujours chez les petits propriétaires, on retrouve ce genre de structures familiales conservées au sein de la propriété chez Méry Mercier qui possède 17 esclaves. L'aïeule, Victoire Vilbro, malgache de 77 ans aura au moins quatre enfants, âgés de 32 à 49 ans en 1846 et vivants sur la même propriété. Une des filles épousera en 1849 un esclave cafre et l'un des fils se mariera en 1844, mariage uniquement religieux, avec une esclave créole. Dans les deux cas, les conjoints appartenaient au même maître.

⁵⁸⁶ Les relevés de cadastre n'existant pas pour cette époque, nous nous sommes basés sur les indications fournies par les propriétaires, sur les feuilles de recensements, pour situer approximativement la localisation des habitations. De nombreux propriétaires, en particulier les moins aisés, négligeaient cette formalité.

⁵⁸⁷ Nous pensons qu'il s'agit du lieu dit La Pointe des Châteaux, anciennement Pointe des Chameaux, et non pas de la Pointe au Sel.



⁵⁸⁸ Source : Office de l'eau Réunion. En vert, les tracés des voies de communication existantes vers 1846. Les habitations étaient principalement situées de part et d'autre du Chemin de ligne à mi-pente.

Sur cette propriété, on notera la non identification de trois esclaves créoles âgés entre 25 et 40 ans pour lesquels la probabilité d'être des enfants de Victoire est relativement importante mais que nous ne pouvons attester.

Si on examine ce qui se passe dans les moyennes propriétés, celles ayant entre un et cinquante esclaves, on constate que bien souvent elles appartiennent à des maîtres de même patronyme. Cela concernera des propriétaires tels que Delanux, Macé, Lebreton, Lesport ou Ricquebourg.

Le morcellement des grandes propriétés, selon la Coutume de Paris, lors des successions, en est l'explication. Les emplacements sont ainsi relativement proches. Ainsi les terres appartenant aux familles Delanux seront situées entre la Ravine des Colimaçons et la Petite Ravine, dans la partie nord de la commune, celles de la famille Macé entre les ravines du Cap et du Trou de même que celles des familles Lebreton et Lesport dans la partie sud. Entre ces deux zones, la famille Ricquebourg dans la zone de l'Etang.

La famille Delanux, présente aussi bien à Saint-Paul qu'à Saint-Denis et Sainte-Suzanne se caractérise par les alliances de plusieurs de ses descendants avec des affranchis d'avant 1848. Les mouvements, successions mais également achats et ventes, seront fréquents et rendent difficile le suivi des familles sur ces propriétés. L'un d'eux, Joseph Crécy, propriétaire de 45 esclaves en 1846, se distingue par l'affranchissement à Saint-Denis, en 1848, de la plupart de ses esclaves. Certains reviendront sur Saint-Leu, dont les descendants de Doxile Constantin (n°587), esclave de C. de Fayard, allié aux Delanux et dont la famille présente la même caractéristique d'unions légales avec des affranchis d'avant 1848 avec reconnaissances de nombreux enfants. Les enfants de Doxile Constantin, reconnus lors du mariage de leur mère en 1851 avec Augustin Torpos, Africain né vers 1791 et dont nous n'avons pu retrouver le propriétaire, se retrouveront donc pour la plupart chez Delanux. L'une d'entre eux (n°1865), mariée en 1851 avec un ancien esclave de la propriété voisine aux Colimaçons de la famille De Chateauvieux-De Villèle- Desbassayns, aura six enfants avant 1848, reconnus par la suite par leur père. Un des fils de Doxile et Augustin, Zoïle (n°1853), aura des unions diverses sur Saint-Leu et Saint-Paul et l'autre restera sur la même propriété que sa mère.

La population esclave de ces propriétaires, en lien sans doute avec les nombreuses mutations, est marquée par une hétérogénéité ethnique assez importante et une moindre présence d'esclaves créoles.

La famille Macé, dont deux des représentants avaient trouvé la mort lors de la révolte de 1811, présente ces mêmes caractéristiques que l'on a observé chez certains petits propriétaires, c'est-à-dire des familles constituées d'esclaves appartenant à l'un ou l'autre de ses membres.

Ainsi, Paulin Céma (n°2318), dont nous avons parlé dans le récit de la révolte de Saint-Leu, se mariera avec Eugénie Colomba (n°2325), esclave sur la même propriété, et ce en compagnie de leurs cinq enfants. Les parents de cette dernière, au moins la mère, vivaient eux sur une autre propriété Macé.

On ne constate cependant pas une systématisation de ces pratiques. En effet, toujours dans la même famille même de propriétaires, on peut examiner les pratiques de la famille Pias-Abellou, dont la mère (n°2358) aura sept enfants reconnus lors du mariage en 1852 par le père (n°453), esclave du Mr Déguigné, propriétaire de deux habitations dont l'une, comme les Macé, entre les ravines du Cap et du Trou.

Parmi leurs enfants les plus âgés, une des filles, Victoire (n°2357), aura cinq enfants légitimés en 1851 par un ancien esclave malgache de Mme Retout dont les terres semblent se situer au nord de la commune. Une autre fille (n°2362) s'unira, avec reconnaissance de trois enfants avec un ancien esclave (n°2443) de la Succession Macé, à proximité.

Ceux que l'on peut qualifier de grands propriétaires sont en nombre réduit, moins d'une dizaine. Si la propriété De Villèle se distingue des autres, c'est essentiellement par les mariages religieux organisés par ces maîtres, au sein de l'habitation pour la plupart mais parfois également avec un propriétaire voisin et allié, les Bellier de Villentroy. Parmi les 56 esclaves de ce dernier, dix s'uniront religieusement avec un esclave de De Villèle et deux autres avec un esclave de la même propriété. Ces familles, constituées de jeunes couples, n'ont que peu d'enfants, treize, mais replacées dans la parenté, cela concernera, sur quatre générations, 34 esclaves. La plupart des autres sont natifs d'Afrique ou de Madagascar et rares sont ceux inscrits dans la parenté.

On peut remarquer la diversité des patronymes dans les fratries. Ainsi, les filles d'Aza et Brigitte, décédés tous deux avant 1848, prendront l'une le nom de Majac, l'autre celui de Bugés.

Chez De Villèle, il apparaît que quelques esclaves ont leurs ascendants sur la propriété Desbassayns dont est issue Mme De Villèle. Le même constat peut être fait sur la propriété De Chateauvieux. Il s'agit en particulier de la famille Morvil (n°3468).

Les mariages religieux entre 1840 et 1848 structurent une trentaine de familles dont les membres, restés sur la propriété, sont près d'une centaine. La majeure partie des esclaves cafres et malgaches sont là aussi exclus.

La diversité des patronymes lors de l'affranchissement est significatif ici puisque les descendants de Delval et Constance, esclaves décédés avant 1848, prendront les noms de Alma, Aubin, Bérol, Genadan, Cantoti, Gravier et Pradines. Les filles s'étant mariées, seul le patronyme d'Aubin subsistera.

La mention de leurs parents, lors de leurs unions ou décès, permet de relier ces différentes personnes chez lesquelles on constate un respect des interdits matrimoniaux en vigueur à l'époque⁵⁸⁹.

Parmi les autres grands propriétaires, on trouve la Succession Auber, dont la propriété est située elle aussi entre la Ravine des Colimaçons et la Petite Ravine et possédant une centaine d'esclaves. A la différence de la précédente, aucun mariage religieux n'a été relevé et les familles identifiées sont pour l'essentiel, monoparentales et sur deux générations. Des liens avec la commune de Saint-Paul apparaissent après l'abolition et dans quelques cas, comme celui d'Antoinette Arne (n°98), on assiste à la régularisation de familles marrons.

La relative rareté des liens et leur ancienneté ne permettent pas d'attester une continuité avec les ancêtres de ce propriétaire qui, dès le début de la Compagnie des Indes, se distinguaient par de nombreux mariages d'esclaves et des naissances multiples au sein de la population servile. Rappelons que la famille Lamboutique était en grande partie, de 1700 à 1735, chez la famille Auber

Un autre grand propriétaire, J.B. Lauret, entre la Ravine du Trou et celle des Avirons, ne permettra que peu d'alliances reconnues entre ces esclaves. Ceux-ci les réaliseront

⁵⁸⁹ Nous reviendrons plus loin sur les pratiques matrimoniales dans ce domaine.

après 1848 avec le plus souvent des partenaires issus de la même propriété et avec des reconnaissances d'enfants.

Grâce à la mention fréquente des pères, on peut suivre ainsi la famille de Charlette Gono (n°2050), née en Afrique et âgée de 70 ans en 1846. Elle aura deux fils dont l'un au moins avec Gillot Labatrie, créole de 84 ans lors du recensement. De ses deux fils (n°1992 et n°1993), l'un se mariera en 1840 et reconnaîtra ultérieurement trois filles. L'autre reconnaîtra cinq enfants lors de son mariage en 1850 avec une affranchie de la propriété Martin, (n°2810), entre les Ravines du Cap et de Bagatelle, à une relative proximité de la propriété Lauret.

Sur cette propriété, mais cela est très fréquent dans l'ensemble de Saint-Leu, on peut noter qu'à l'occasion de leurs mariages après 1848, et dans une moindre mesure lors de leurs décès, des esclaves créoles de plus de 40 ans mentionnent régulièrement un ou deux ascendants. Par exemple, Jeanne Aliboron (n°2026), née vers 1776, est fille de Toussaint et Madeleine, tous deux décédés, mais nés sans doute avant 1760. De même Mérancienne Daman (n°2028), née vers 1797 est dite fille de Bruno et Dauphine. Gillot Labatrie né vers 1762 ne mentionne que sa mère, Clotilde née avant 1750 ; Brigitte (n°2032), née vers 1782, est fille de Siméon et Henriette.

Sur la plus grande propriété de la commune, celle de Guillaume Lossandière avec 257 esclaves, située entre la Ravine des Poux et celle du Trou, dans le même espace que les diverses propriétés Hibon dont une fille a épousé G. Lossandière, de nombreuses unions se feront entre esclaves ayant le même maître, telles que les familles Toussaint (une vingtaine de personnes sur trois générations), Ducap (une douzaine d'esclaves), Casimir, Diblar et Bercalo (une dizaine d'esclaves chacune). D'autres auront lieu avec des esclaves appartenant souvent à la famille Hibon.

Analyser, de manière complète pour cette dernière, les familles d'esclaves selon les habitations est très complexe car tous les cas de figure se présentent vu l'étendue quantitative et géographique de cette famille de propriétaires.

On y trouve ainsi un des couples les plus âgés, tel celui formé par Eloi (n°1407), 74 ans, fils de Martin et Bertille, avec Célerine (n°1408), 55 ans, fille de Marie et d'Antoine. Il est à noter que nous n'avons pu leur rattacher une descendance. Marié en 1850, on pourrait envisager que leur couple ne s'est formé qu'après l'abolition de l'esclavage. Cependant, dans la feuille de recensement d'Abel Hibon, marié à Aurélie Lossandière,

ils sont inscrits l'un après l'autre, ce qui ne peut être anodin. Ils font, à notre avis, partie de ces esclaves dont les enfants sont soit largement adultes et pour qui, à leur mariage dans les années 1849 et 1850, on ne mentionne aucun ascendant et à qui on attribue un patronyme sans rapport avec celui affecté à leurs parents, soit sont décédés avant ces derniers.

La femme créole la plus âgée dont on trouve trace de descendants est Claire Caira (n°3214), 86 ans, fille de Babet⁵⁹⁰, et esclave sur la propriété du couple Roland-Hibon. Si son fils se trouve sur la même propriété qu'elle, sa fille Jeannette (n°1109), âgée de 59 ans, est esclave, ainsi que sa propre fille (n°1164), de Zénon Hibon alors que son fils (n°3771) est chez G. Lossandière, époux de Julie Hibon. L'affranchi qu'elle épousera en 1850 à Saint-Paul, et qui reconnaîtra les deux enfants vivants, Fanchin Hortence (n°998) vit sur la même propriété qu'elle.

L'éclatement de cette famille n'est donc qu'apparent, les liens entre les divers membres, y compris de générations différentes, pouvaient se maintenir.

A l'occasion des décès des uns et des autres, on se rend compte de la persistance du lien familial puisqu'il est fait mention de leur ascendance commune.

Si nous avons mentionné à plusieurs reprises, ce qui nous semble être une exclusion de la parenté pour certains groupes tels que les Cafres et les Malgaches, il est bien évident que ce phénomène n'est que partiel. On relève ainsi divers couples, dont certains relativement âgés, tel que celui formé par Jean Baptiste Merni (n°545) et Emeranthe (n°543), tous deux d'origine africaine et âgés de 71 ans. Nous n'avons pas relevé de mariage les concernant mais leurs enfants mentionneront leurs deux parents, à leur propre mariage ou décès. Cette famille provient d'affranchis d'avant 1848, installés près de la Ravine Souris Chaude et de la Ravine Trois Bassins. Leurs enfants, avec des patronymes divers tels que Macris ou Kuster seront pour deux d'entre eux sur la même propriété que leur père, pour un fils, et la mère pour l'autre fils, une fille et l'enfant de celle-ci, soit trois générations. Une autre fille semble avoir été chez un autre propriétaire proche avant d'être vendue en 1846 à un maître résidant à Saint-Paul. Rappelons que cette zone géographique, aujourd'hui commune de Trois Bassins, est à la jonction de Saint-Leu et de Saint-Paul. On peut noter que le second fils s'unira en 1850 avec l'ancienne esclave d'un propriétaire lui-même affranchi avant 1848 et résidant au même

⁵⁹⁰ On ignore l'origine de Babet, née sans doute avant 1740.

lieu et qu'il reconnaîtra à cette occasion deux enfants. La vie familiale pour cette famille ayant choisi une endogamie ethnique dans un premier temps est donc possible vu la proximité, parfois immédiate, des différents conjoints.

La même situation existait sur la propriété De Villèle pour Tarcile Cada (n°3513) et Auguste Auguste (° 3512), Africains de 59 et 70 ans et mariés en 1844. Au décès d'Auguste en 1846, la présence d'aucun enfant ne peut être attestée. Toutefois, avec le remariage de Tarcile en 1855 avec Tranquillin Baleinier (n°2233), esclave créole de Lesport, deux enfants de 33 ans chacun en 1846 seront légitimés. On peut s'interroger sur l'identité du père de ces derniers. On a constaté, en particulier sur Saint-Denis que même lors de mariage religieux avant 1848, de nombreux esclaves reconnaissaient des enfants dont le père ou la mère n'était pas un des conjoints, en général une personne décédée comme dans le cas présenté ici.

Dans d'autres groupes humains non créoles, l'ancienneté des liens familiaux est également attestée. Ainsi la famille constituée par Figaro Lavigny (n°1091), esclave malais, indien à son décès, âgé de 60 ans, chez Zénon Hibon et Zémire (n°3349), esclave malgache de 78 ans, chez Delort Sérignan, propriétaire proche des Hibon, comprend cinq enfants âgés de 23 à 36 ans, tous esclaves de l'une ou l'autre propriété Delort. Les deux filles auront également plusieurs enfants vivants avec elles.

Le même cas se présente pour Séverin (n°414), Malgache de 73 ans, esclave de Deplas et décédé en 1846, qui a formé une famille avec Mérenthe (n°415), Malgache de 62 ans chez le même propriétaire. Un seul enfant semble avoir survécu, Larkan Charlot (n°1477), né en 1799, esclave d'Abel Hibon, et qui se mariera en 1849 avec Madeleine Somphal, ancienne esclave des propriétaires Préau-Hibon, reconnaissant huit enfants âgés entre 1 et 24 ans.

Ce cas, comme le précédent, illustre le fait que dans de nombreux cas, nous pouvons attester de la présence, et donc du rôle, d'un père, quand celui-ci est recensé en 1846. Ceux décédés avant l'abolition seront plus rarement mentionnés.

La transmission et la reproduction des prénoms est, dans certains cas, l'indice d'une filiation mais, dans les cas de décès avant 1848, cela nous est inutile.

L'ancienneté des familles esclaves peut se lire également dans les mentions des ascendants, selon l'âge.

Ainsi, si on isole les données relatives aux esclaves créoles âgés de plus de 30 ans, on constate que globalement, 74,3 % ont connaissance d'un ou de deux de leurs ascendants. Il ne s'agit pas là de jeunes enfants qui auraient pu bénéficier d'une évolution du comportement des maîtres peu de temps avant l'abolition mais bien d'adultes.

Si on limite le corpus aux esclaves âgé de plus de 46 ans, donc nés au XVIII^{ème} siècle, on constate qu'ils sont 176 sur 306, soit 57,5 % à mentionner leur ascendant.

Ce chiffre est également *a minima* car bon nombre des esclaves inclus dans ces comptes sont décédés avant l'abolition et les propriétaires ne mentionnaient jamais leurs liens familiaux. Il faudra attendre les années suivantes pour que ces renseignements apparaissent. L'origine de ces informations pouvait venir, à l'occasion du décès, soit de la famille soit, même si cela n'est pas attesté, d'une inscription figurant dans les registres d'affranchissement⁵⁹¹.

Le nombre d'esclaves créoles âgés de plus de 30 ans et mentionnant lors de leur mariage ou à l'occasion d'un décès, deux ascendants, est de 211, ce qui représente 36,6% de ceux dont au moins une ascendance est revendiquée. Ce pourcentage est même légèrement plus élevé, 38 %, si on ne s'attache qu'à ceux nés avant 1800. Cela implique que la période entre 1770 et 1806, pour laquelle les données sur la famille esclave n'existent pas réellement, fut marquée sans aucun doute par une présence forte de familles « marrons » dont nous retrouvons les descendants en 1846. Cela indique également que des couples et des familles complètes étaient fréquents et que, par conséquence, l'homme esclave pouvait être également un conjoint et un père.

L'homogénéité de la population esclave n'est pas plus importante que celle des Blancs, sur le plan de l'endogamie sociale. Si nous avons déjà noté les pratiques familiales des affranchis d'avant 1848, il nous faut nous intéresser également aux quelques familles constituées par des Blancs libres et des esclaves. Si elles n'apparaissent pas avant 1848 par le biais des affranchissements, l'abolition de 1848 va leur permettre d'apparaître au grand jour. Elles sont rares mais indiquent les quelques passerelles qui existaient entre les deux mondes, celui des maîtres et celui des esclaves.

Ainsi, sur la propriété de Valéon Grimaud, on observe une structure familiale apparemment monoparentale constituée d'une créole de 40 ans, Julie Berlit (n°786) et

⁵⁹¹ Rappelons que Saint-Leu est une des rares communes dont la totalité des registres d'affranchissements a disparu..

de ses quatre enfants âgés entre un et dix ans. Lors du mariage de Julie en 1850 à Saint-Paul avec Louis Artidor Hoarau, né en 1805 et dont les deux parents appartiennent au groupe des Blancs, ces enfants seront reconnus par le père.

Etienne Mercier, un autre propriétaire blanc, affranchira ses deux enfants dont l'un né en 1820, en 1836 avant d'épouser leur mère en 1852, Henriette Martigny (n°3159), ancienne esclave de Roburent. Un des frères d'Henriette était le conjoint d'une fille de Zémire (3349) dont nous avons étudié le cas précédemment.

D'autres unions avec d'anciens Blancs libres auront lieu après 1848 sans qu'il y ait reconnaissance d'enfants ce qui ne permet pas d'attester une forme familiale quelconque sous l'esclavage, comme pour Adeline Cheppy (n°2413) qui en 1850 épousera un Blanc.

Les structures familiales regroupant des esclaves et des affranchis d'avant 1848 sont elles plus fréquentes ; comme celle de Louis Boniface qui épousera en 1854 Adélaïde (n°3218), esclave de Mr Roland et reconnaîtra dix enfants âgés entre 20 et 39 ans en 1846 ou celle de Charles Barillet qui attendra 1862 pour épouser Henriette Casimir (n°3804) et reconnaître plusieurs enfants dont deux nés esclaves sur la propriété Lossandière.

Au sein de la famille Baillif, une des plus anciennes de l'île, si des unions avec des affranchis d'avant 1848 se réalisent à partir de 1830, Mondure Baillif ne s'unira qu'en 1852 avec Scholastique Servant (n°2910), appartenant à la commune ; il reconnaîtra à cette occasion trois enfants âgés de huit à douze ans en 1846.

Nous pourrions multiplier les exemples de structures familiales esclaves. Leur solidité, leur permanence, à mesure que l'on parcourt le document annexe sont évidentes.

Il est plus délicat d'aborder le cas des familles dispersées qui ont nécessairement existé. Mais si la revendication de filiation ou de descendance n'est pas attestée, il est difficile d'en faire état. Dans l'étude des documents notariés, les liens familiaux, nous l'avons vu, sont parfois indiqués. Dans la plupart des cas, les revendications après l'abolition, sont confirmées par l'identité du propriétaire à une époque donnée.

Nous n'avons cependant pas étudié l'ensemble des transactions et nous ne pouvons avancer d'affirmation que pour celles examinées.

La confrontation entre les actes notariaux et les reconstructions de familles tirées des recensements, permet de mettre en évidence, d'une part le caractère très aléatoire des pratiques des maîtres mais également le fait que, malgré ces séparations, la structure familiale s'est maintenue, a résisté et peut réapparaître après l'abolition. Les documents en annexe signalent un certain nombre d'esclaves créoles pour lesquels nous ne pouvons pas attester, dans l'état actuel de la recherche, d'une filiation ou ascendance. Sans doute, cela tient aux décès précoces des parents ou à leur âge « avancé » ainsi qu'au problème des sources mais également aux conséquences de séparations et des dispersions lors de ventes de succession⁵⁹² ou autres. Il semble toutefois que la préparation des successions ait davantage permis la proximité et le maintien de liens familiaux. Lors de ventes résultant de problèmes financiers chez les propriétaires – et elles seront nombreuses avec l'endettement résultant du développement de l'industrie sucrière après 1820 -, cette pratique de préservation d'un certain nombre de liens familiaux paraît beaucoup moins significative.

Pour les enfants quasiment adultes, la vente séparée ne posait sans doute que peu de problèmes aux propriétaires. Ainsi, en 1845⁵⁹³, les fils de Gertrude, décédée, l'un âgé de seize ans et l'autre de dix-huit ans seront vendus le premier à Mr Mutel alors que le second sera conservé par sa propriétaire.

Dans certains cas, nous observerons, comme pour la vente par les enfants mineurs de François Boniface, à Saint-Leu, vers 1844, un maintien relatif des familles d'esclaves. Ces jeunes propriétaires avaient hérité de huit esclaves : Olive 35 ans, créole, Tranquille 11 ans, Laurent 8 ans, Louis, 9 ans, Caroline, 15 ans et Anselme 18 ans, ses enfants, ainsi qu'Onézime, un homme créole de 34 ans et Montfleury créole de 26 ans⁵⁹⁴.

En 1846, on retrouve Olive, Tranquille et Laurent chez L. Dejean, un petit propriétaire. Montfleury, Louis, ainsi qu'un enfant de Caroline, née en 1844, sont chez Z. Boniface, sans doute un des héritiers. Quant à Onézime, il a été acheté par P. Hibon et Anselme par H. Hoarau. Caroline, enfin, a été vendue à F. Ricquebourg.

Onézime et Olive se marieront en 1849 à Saint-Louis et reconnaîtront les enfants nés précédemment. On note également l'échange qui interviendra entre Mr Ricquebourg et Mr Boniface d'enfants nouveau-nés, dont celui de Caroline.

⁵⁹² Voir en annexe n°14 des exemples d'adjudication de couples.

⁵⁹³ A.D.R. 3 E 370. Séparation de biens entre Marie Tarsile Hibon et Pierre Antoine Valency.

⁵⁹⁴ Voir en annexe 23, les numéros 321, 418, 419, 420, 1289, 1674 et 3090.

En 1828, toujours à Saint-Leu, l'inventaire de la communauté de biens entre les époux Zénon et Catherine Hibon⁵⁹⁵ indique des liens familiaux entre esclaves. En particulier, il mentionne Julie, créole de 35 ans, et ses enfants Urbain, cinq ans, Aristole, dix ans, Edouard, trois ans et une nouveau-née. Lors du partage aux héritiers, cette famille a du être préservée et, au recensement de 1846, on retrouve les enfants, la mère étant décédée. Ils sont sur deux propriétés d'héritiers de Z. Hibon. On notera plus particulièrement que lors de leurs mariages respectifs après 1848, tous les trois se diront enfants de Julie et de Lubin, tous deux décédés. Lors du partage, Lubin, Cafre de 35 ans, sera déjà décédé.

Lors du même inventaire, Sophie, malgache de 40 ans⁵⁹⁶, est signalée avec trois de ses enfants : Alexis, quatre ans, Hortence, trois ans et Benoît, dix-huit mois. Nous savons, par la reconstruction de sa famille, qu'elle avait également Elisabeth, 23 ans et Onézime, douze ans. En 1848, Alexis, Hortence et Onézime prendront le nom de Sya, Elisabeth celui de Delin et Benoît celui de Tinot tandis que Sophie sera dénommée Mardary. Dans ce cas également, on trouve partiellement mention du père : Benoît, lors de son mariage en 1860 et, indirectement, Alexis, par la reprise du prénom. On peut estimer qu'au moins les derniers enfants sont issus du couple Alexis et Sophie et vivaient, jusqu'en 1828 sur la même habitation. En 1846, Sophie et Onézime seront chez Etienne Hibon, Elisabeth chez Louis Hibon, Benoît, sans doute chez Joseph Lebreton et Hortence chez le couple Raynaud-Sauvage avec son fils Joseph, six ans, vendu en 1844 par Etienne Hibon à ce même Raynaud. Alexis (n°3244) sera esclave sur la propriété Sauvage-Langlois.

Il n'est pas possible de quantifier les séparations d'esclaves d'autant plus qu'elles sont fréquentes. A chaque décès dans une génération de maîtres, à chaque dotation pour un mariage, se reproduisent ces pratiques. Il est certain que cela restreint les possibilités d'attester de relations familiales. Certains prénoms très courants rendent de plus illusoire toute tentative de démontrer systématiquement ces cas.

Cette séparation des esclaves par les maîtres se retrouvera également après l'abolition sous une autre forme. On peut citer l'exemple de la famille Euger à La Possession dont les enfants au décès de leur mère en 1850 se partageront les coupons de recensements

⁵⁹⁵ A.D.R. 3 E231, n°130 ; en annexe, n° 1517, 1522, 1521.

⁵⁹⁶ Au recensement de 1846, alors âgée de 73 ans, elle est dite indienne (n°1527).

de leurs anciens esclaves en ignorant totalement les liens familiaux entre eux afin de conserver leurs droits aux indemnités attachés à ces esclaves.⁵⁹⁷

Sur les près de 4000 esclaves étudiés sur la commune de Saint-Leu, nous n'avons trouvé qu'un seul cas, éventuel, de maintien de la structure familiale d'origine pour des esclaves non-natifs. Il s'agit de Sophie Vorangine (n°641), malgache de 48 ans, appartenant à la succession Galland, qui est dite sœur de Rosa Orangine, malgache de 57 ans, esclave de Cassin de Bellegarde à Saint-Paul, et de Victorine Saladin, créole, esclave de Brouhet, également à Saint-Paul. Les trois sœurs auraient pour mère Florine, malgache née vers 1772 et esclave, sans doute, chez Desbassayns. Les deux premières se marieront à Saint-Paul en 1854 et 1853, la troisième en 1844. Un fils de Sophie, Jean Baptiste Pougary (n°81), créole de 37 ans, aurait été esclave chez Auber.

L'acte reliant ces personnes, qui lors de leurs décès sont dites de « *père et mère inconnus* » est celui inscrit dans le registre d'affranchissement de Saint-Paul.⁵⁹⁸

La proximité patronymique laisse également envisager la véracité de ces informations qui concerneraient donc une famille d'esclaves malgaches arrivés sans doute en même temps, ce qui nous amène à ne pas exclure totalement l'hypothèse du maintien de relations de type familial dans les pratiques des esclaves victimes de la Traite.

L'attribution des patronymes aux esclaves, lors de l'affranchissement de 1848, complique la tâche du chercheur. Si on note bien parfois pour des enfants le même patronyme que la mère, en revanche, pour les adultes germains, la multiplicité des patronymes rend plus complexe la démonstration d'appartenance familiale. Cela sera très fréquent dès lors que les parents communs seront décédés. Ces cas de patronymes différents se retrouvent en général pour des esclaves de la même famille mais résidant chez des maîtres distincts. Si on ignore comment exactement ont eu lieu les inscriptions sur les registres d'affranchissement, on peut envisager que cela s'est déroulé différemment selon l'importance des propriétés. Il n'est pas certain que pour ces identifications, tous les esclaves d'une même propriété se soient rendus simultanément auprès du délégué chargé de cette fonction⁵⁹⁹. A Saint-Denis, puisque pour la commune étudiée ici, aucun registre n'a été conservé, on constate que dès le mois de novembre

⁵⁹⁷ A.D.R. 3 E382 ; n° 82 ; acte du Léo de Lanux, notaire, le 25 mai 1850.

⁵⁹⁸ Lettre K, n°723 du 29 décembre 1848 ; relevé P. & B. Nourigat.

⁵⁹⁹ L'arrêté du 8 novembre 1848 prévoyait l'ouverture de ces registres dans toutes les communes. L'arrêté du 13 février 1850 fixait la clôture de ces registres au 31 mars suivant.

1848, ces registres ont été élaborés. On imagine difficilement les maîtres laisser 200 à 300 esclaves se présenter auprès de ce délégué, alors même que le décret d'abolition n'est pas en vigueur.

Signalons toutefois que les mentions sur ce registre précisent que le nouvel affranchi : « *s'est présenté devant nous et après avoir été reconnu par nous, il a pris les nom et prénom de...* »

Pour les grandes propriétés, l'hypothèse d'une remise par le propriétaire lui-même ou son régisseur d'une liste des esclaves lui appartenant est à retenir de même qu'un éventuel déplacement du délégué sur les habitations⁶⁰⁰.

A Sainte-Suzanne, sur la propriété Sicre de Fontbrune, que nous avons étudié précédemment, l'ensemble des enregistrements aura lieu les 27, 28 et 29 septembre 1848

Globalement, à Saint-Leu en 1846, on constate donc à la fois une importance quantitative de la population esclave créole qui génère *de facto* des structures familiales très nombreuses, s'étendant sur trois, voire quatre, générations, et une fécondité importante des femmes qu'on ne peut réduire, vu les âges, à une évolution récente de l'attitude des maîtres vis-à-vis de leurs esclaves. Si les liens avec l'époque de la Compagnie des Indes ne peuvent être formalisés en raison de la période durant laquelle les archives des registres paroissiaux ou d'état civil sont absentes, ils sont cependant sous-jacents et se laissent deviner dans les mentions d'ancêtres comme nous l'avons vu dans les mentions d'ascendants chez les esclaves créoles nés avant 1800.

La dispersion des esclaves d'une même famille est fréquente au sein de la famille du propriétaire mais bien plus rare entre maîtres sans liens familiaux. L'abolition de l'esclavage va faire apparaître au grand jour ces familles dont la majorité a une structure nucléaire. Enfin, en raison du déséquilibre du sex ratio, il sera impossible à un certain nombre d'esclaves d'intégrer une structure familiale par l'alliance. Si pour les esclaves créoles, les ascendants et collatéraux peuvent en partie pallier à cette situation, pour les esclaves venus d'Afrique, de Madagascar, d'Inde ou de la Côte Malaise, l'exclusion de la parenté et de ses possibilités de résilience sera une réalité.

⁶⁰⁰ A Saint-Denis, en août 1850, on procède encore à l'enregistrement des nouveaux affranchis et à Saint-Louis, en juillet 1851. A Sainte-Suzanne, dès le mois de septembre 1848, en pleine période de coupe de la canne à sucre, les inscriptions sur les registres spéciaux débutent.

Pour conclure cette partie de notre recherche sur Saint-Leu, il nous paraît souhaitable de revenir sur la problématique des naissances au sein de la population esclave. Nous avons fourni des données dans la première partie de notre travail sur le décalage très important entre les naissances enregistrées et celles réelles, telles qu'elles apparaissent dans l'étude des âges, plusieurs années après. Nous critiquons alors les analyses⁶⁰¹ basées sur une sous estimation des naissances. Les arguments sur l'incapacité de la population esclave à se reproduire, sur le refus de maternité des femmes ou sur le recours fréquent à l'avortement pour résister à l'esclavage, devraient après l'abolition, entraîner des changements notables dans le comportement des femmes nouvellement affranchies.

Or l'on constate une permanence dans le vécu de ces femmes, un nombre de décès toujours supérieur à celui des naissances et des enfants mort-nés toujours aussi nombreux.

A l'exception de l'année 1850 durant laquelle le nombre des naissances sera légèrement supérieur à celui des décès, on constate toujours un excédent des décès, y compris jusqu'en 1880.

Tableau XXVIII :		
Etat des naissances et décès ; Saint-Leu 1849-1880		
	Naissances	Décès
1849	138	139 (13)
1850	167	155 (17)
1853	92	255 (32)
1855	197	228 (30)
1856	237	274 (35)
1857	227	257 (45)
1859	223	335
1870	213	276
1880	256	312

⁶⁰¹ Voir en particulier le chapitre 7, p.86 et le tableau III.

Pour les années 1849-1850, 294 décès seront enregistrés dont 134, soit près de 46 %, chez des enfants de moins de douze ans. Chez les adultes, 76 concerneront des non natifs, dont de plus en plus d'Indiens engagés, et 83 des créoles de plus de 12 ans⁶⁰². Parmi les enfants, 70 auront moins d'un an. La mortalité infantile reste très élevée et l'explication la plus probante, comme à l'époque de l'esclavage, tient aux conditions de vie, d'hygiène et d'alimentation.

Si on examine la situation dix ans plus tard, on relève, en 1859, 223 naissances et 335 décès. Parmi ceux-ci, 85 soit 24,5 %, concernent des enfants de moins de douze ans et 185, soit 55,2 %, des personnes non créoles. Les adultes créoles sont au nombre de 65, soit 19,4 %. En globalisant les données, on obtient donc 150 décès et 223 naissances parmi les Créoles.

On doit donc retenir que la croissance naturelle, et non artificielle, de la population esclave, est réelle mais limitée par cette surmortalité infantile dont nous examinerons certaines causes dans un autre chapitre.

L'examen attentif du document en annexe, avec ses nombreuses mentions d'enfants décédés (prénom suivi du signe +), permet d'attester de ces nombreux décès d'enfants en bas âge. En attestent également, à partir du moment, après 1830, où les pressions pour que les naissances et décès des esclaves soient correctement enregistrés, les mentions sur les décès des enfants de moins d'un mois qui n'apparaissaient jamais auparavant.

Ainsi, à Saint-Leu, en 1833, on note les décès à deux jours de Fanny, de Paulin et d'Adrien, à trois jours de Paulin, à six jours d'Azor, Luce et Edouard, à sept jours de Paulin.

En 1834, on enregistrera encore une mortalité infantile dans les premiers jours de vie de ces enfants esclaves tels ceux de Marie, Adeline, Marie à deux jours, Paul et à trois jours, Marie et Gautier à quatre jours et Octavie à 13 jours. On trouve également la première mention d'un enfant mort né, sans patronyme mais avec l'indication de Louison, sa mère, esclave de Lossandière.

Ces suites d'enfants décédés peu après leur naissance continueront à être régulièrement présentes dans les registres, y compris après 1848.⁶⁰³

⁶⁰² Ces données ne distinguent pas les nouveaux affranchis des Blancs et anciens Libres, qui sont eux aussi concernés par de nombreux décès d'enfants à la naissance ou lors des premières années.

4) La commune de Saint-Paul

Peuplé dès 1665, le Quartier de Saint-Paul s'étend de la Grande Chaloupe à la Ravine des Avirons. Le Quartier de Saint-Denis, à partir de 1669 et celui de Sainte Suzanne, à partir de 1669 sont les autres zones de peuplement initiales de l'île.

Si, en 1711, Saint-Paul regroupe 65 % de la population, dont 50 % d'esclaves, en 1735, la paroisse ne regroupera que 35 % de la population totale de Bourbon. Cette suprématie quantitative perdurera jusqu' en 1847, 16,4 % de la population résidant à cette date à Saint-Paul.

Les descriptions en sont plus ou moins idylliques selon les auteurs de l'époque.

Ainsi l'abbé Macquet⁶⁰⁴ insiste sur la chaleur et les ravissants panoramas qu'offrent la ville et souligne que :

« Les habitations sont construites comme celles de Saint-Denis. La population est aussi la même, c'est-à-dire multicolore. Les Noirs dominant, puisque sur vingt mille habitants, il y a onze mille nègres. »

Le docteur Morizot⁶⁰⁵ souligne dans sa description les problèmes sanitaires engendrés par la situation de la ville :

Saint-Paul ... placé sur un sol sablonneux qu'occupait autrefois la mer, et adossé au nord à des rochers presque perpendiculaires, offre une chaleur concentrée qui devient étouffante pendant huit mois de l'année. Il n'est alors pas besoin du moindre mouvement pour être inondé de sueur. Au sud de la ville est un vaste étang dont les eaux s'écoulent lentement, mais continuellement, dans la mer. C'est sur un vaste plateau d'environ trois lieues carrées que sont construites presque toutes les sucreries, les cafétérias de ce quartier... C'est principalement dans cette partie de l'île que le praticien a à combattre ces affections chroniques, soit du tube intestinal (gastrite, gastroentérite), soit de l'enveloppe cutanée (dartres de toute espèce), ... C'est encore tant à Saint-Paul qu'à Saint-Gilles qu'on rencontre plus communément ces maladies hideuses (lèpres, éléphantiasis) qu'on attribue, en général, à l'usage continuel du cochon ladre, des coquillages, des poissons de mauvaise nature, de ceux qui se nourrissent de coraux. »

⁶⁰³ Jusque dans les années 1950 où l'on verra se développer des progrès dans la santé publique, cette forte mortalité infantile sera constante.

⁶⁰⁴ Macquet, abbé. Op. cit. p.62.

⁶⁰⁵ Morizot, Joseph. Op. cit. p.VII-VIII.

A la différence de Saint-Leu, commune longtemps essentiellement rurale, Saint-Paul sera très rapidement à la fois une zone agricole très étendue mais également un centre urbain essentiel dans la vie de la colonie. Dans le cadre de cette étude, y est intégrée la partie géographique la plus au nord et qui deviendra la commune de La Possession en 1890, mais qui jusqu'à l'abolition de l'esclavage sera comprise dans l'espace de Saint-Paul, en particulier lors des recensements de population alors que, depuis 1834, elle constitue une section particulière de Saint-Paul.

Des différences démographiques seront notables avec la commune vue précédemment, en particulier dans le rapport quantitatif maîtres/esclaves mais également par la présence bien plus importante, proportionnellement, d'affranchis d'avant 1848. De même qu'à Saint-Denis, autre centre urbain, l'accroissement de la population des Libres de Couleur sera significatif tout au long de l'histoire de la commune, en particulier mais pas uniquement, par l'existence plus nombreuses d'esclaves domestiques, ayant des rapports plus proches avec leurs maîtres, dans certains cas.

Une paupérisation relativement importante chez certains Blancs, et cette forte présence de Libres de Couleur peuvent expliquer les perceptions de représentants de l'autorité civile :

*« Chez les propriétaires de moins de dix noirs, et principalement chez ceux qui n'en ont que deux ou trois, l'esclave vit comme son maître, au jour le jour, et dans une complète communauté, communauté de besoins, communauté de vices, communauté de paresse et de vagabondage ; triste assemblage de ce qu'il y a de plus sauvage chez l'esclave détaché de tout frein, et de plus dépravé chez l'homme libre sans principes, sans éducation, et que la misère dévore. On considère généralement les esclaves de cette catégorie comme les plus heureux de la colonie, parce que le joug de la servitude pèse à peine sur eux ... Or il y a quelque chose d'effrayant à penser que le nombre de ceux qui possèdent moins de dix noirs, dans la commune de Saint-Paul seulement, s'élève à 643 individus, chef de famille. »*⁶⁰⁶

Au sein de la population esclave, les tendances notées à Saint-Leu se vérifieront en grande partie quant à la structure des groupes ethniques ainsi que dans la pyramide des âges. Si Saint-Paul s'est rapidement tourné vers la canne à sucre après avoir consacré

⁶⁰⁶ Rapport du procureur du Roi par intérim de Saint-Paul, du 1^{er} août 1840.

ses terres aux cultures vivrières telles que le riz et le blé, puis, lors du développement de la société de plantation, aux cultures spéculatives comme le café, elle a également toujours eu une approche du littoral et de l'espace marin bien différente de celle de Saint-Leu. C'est ainsi que la rade de Saint-Paul a longtemps été un des lieux privilégiés d'accès à l'île.

On trouvera ainsi en nombre plus important des esclaves dont la profession sera « marins » ou des sociétés de batelage rares à Saint-Leu.

Centre urbain, ce fut également un centre politique dans la vie de Bourbon, certes vite détrôné par Saint-Denis comme capitale en 1738 mais dont l'importance numérique, ainsi que financière, de nombreux habitants en ont fait une commune dont le rayonnement économique fut important. Outre la famille Desbassayns installée dès le début de la colonisation sur cette commune, bien d'autres familles de grands propriétaires, puis usiniers, ont participé à la renommée de cette commune.

Pour le monde esclave, rien ne distingue cependant cette commune des autres zones de l'île. Le système esclavagiste s'y est développé de manière conséquente ainsi que les indications sur l'évolution démographique le démontrent.

Dans son étude sur les résistances serviles, A. Carotenuto⁶⁰⁷ indique que sur le territoire de Saint-Paul, on recense près de 18 % des affaires judiciaires avec culpabilité prononcée, ce qui correspond à peu près, proportionnellement, aux nombres d'individus vivants sur la zone.

On trouvera sur cet espace géographique aussi bien des petits propriétaires que des plantations de plusieurs centaines d'esclaves. On y retrouvera également un espace découpé par de nombreuses ravines avec cependant la présence de plaines telles que celles à proximité de la Rivière des Galets ou de l'Etang de Saint-Paul. Les déplacements à l'intérieur de cette commune étaient, dans les parties basses et à mi-pente plus aisés que sur la commune de Saint-Leu. Le morcellement des propriétés, principalement les petites et moyennes, aura les mêmes conséquences partout dans l'île. De même, la gestion patrimoniale, par le biais des alliances matrimoniales, caractérisera les grands propriétaires peu enclins à disséminer leurs biens.

Les données démographiques, jusqu'en 1790, intègrent ce qui deviendra la commune de Saint-Leu ainsi que celle de Trois Bassins ultérieurement.

⁶⁰⁷ Carotenuto, Audrey. Les résistances serviles... Op. cit. p.163-164.

Lors de notre approche des structures familiales à l'époque de la Compagnie des Indes, nous avons vu que le Quartier de Saint-Paul, présentait un fort taux d'unions religieuses d'esclaves. A partir de la Révolution, les mêmes problèmes d'accès aux données que ceux signalés pour Saint-Leu, vont se retrouver ici.

La différence la plus notable pour le chercheur est l'existence d'un seul registre d'affranchissements de 1848 qui témoigne des familles existantes mais essentiellement sous leur forme monoparentale⁶⁰⁸.

Comme pour la commune précédente, le document proposé en annexe (n°24) reprend principalement le recensement de 1846, à la veille de l'abolition de l'esclavage, complété, en raison de manques évidents, par ceux des années précédentes et suivantes. Il en découle certainement quelques erreurs et doublons d'esclaves vendus entre deux dates et recensés à des époques différentes chez des maîtres différents. Nous nous sommes efforcé de les « pourchasser » mais l'importance du corpus, près de 11000 esclaves, rend quasi impossible une correction totale, les âges étant parfois erronés. Les différents tableaux que nous allons présenter s'efforcent de donner une grille la plus précise possible de cette population esclave et de ses structures familiales. Par manque d'informations fiables et vu l'étendue géographique de Saint-Paul, la carte des implantations des propriétés est malheureusement moins complète et moins précise que pour Saint-Leu. Elle permet toutefois, pour un certain nombre de structures familiales parmi les esclaves, de présenter les conditions d'existence de celles-ci.

La structure foncière à Saint-Paul, à la différence de Saint-Leu, se caractérise par un certain émiettement des propriétés bien plus marqué ici. Parmi les 1064 propriétaires ayant des esclaves, près de 3 % en possèdent plus de 50 alors que sur la commune voisine, on en relevait plus de 9 %

Le tableau ci-dessous met en évidence l'importance quantitative des petits propriétaires, ceux de moins de cinq esclaves qui représentent 58 % du total. Les grandes propriétés y sont donc plus rares. On notera en particulier, celle des Desbassayns, 411 esclaves, étudiée précédemment⁶⁰⁹, celle d'O. Lemarchand, 310 esclaves, située près de la Rivière des Galets, puis celle de D. Laprade, où l'on recense 256 esclaves et enfin celle de De Fabert, au Bernica, avec 218 esclaves.

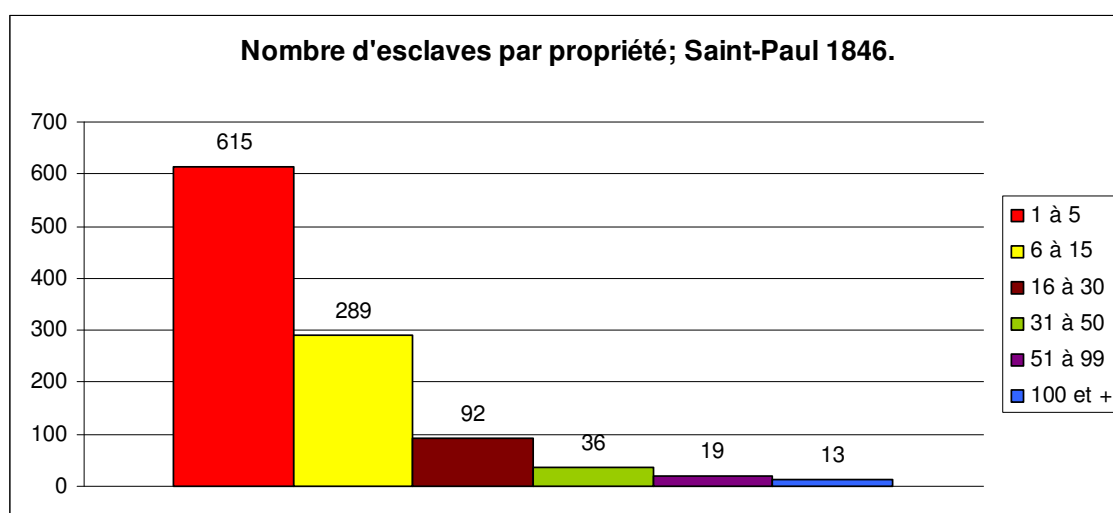
⁶⁰⁸ Selon C. & B. Nourigat, seul le registre K a été conservé alors qu'il devait en exister au moins une dizaine.

⁶⁰⁹ Les données de cette propriété sont intégrées dans celles globales pour Saint-Paul.

On constate la multiplicité des moyennes propriétés parmi les familles Lebreton et Hoarau ainsi que le résultat des partages successoraux, dans la zone de La Possession aboutissant à la présence de petites propriétés comme pour les familles Robert, Técher ou Grimaud.

Si on compare à Saint-Leu, on s'aperçoit qu'à Saint-Paul, il y a cinq fois plus de propriétaires possédant des esclaves mais que globalement le nombre de ces derniers ne représente que moins de trois fois celui de Saint-Leu.

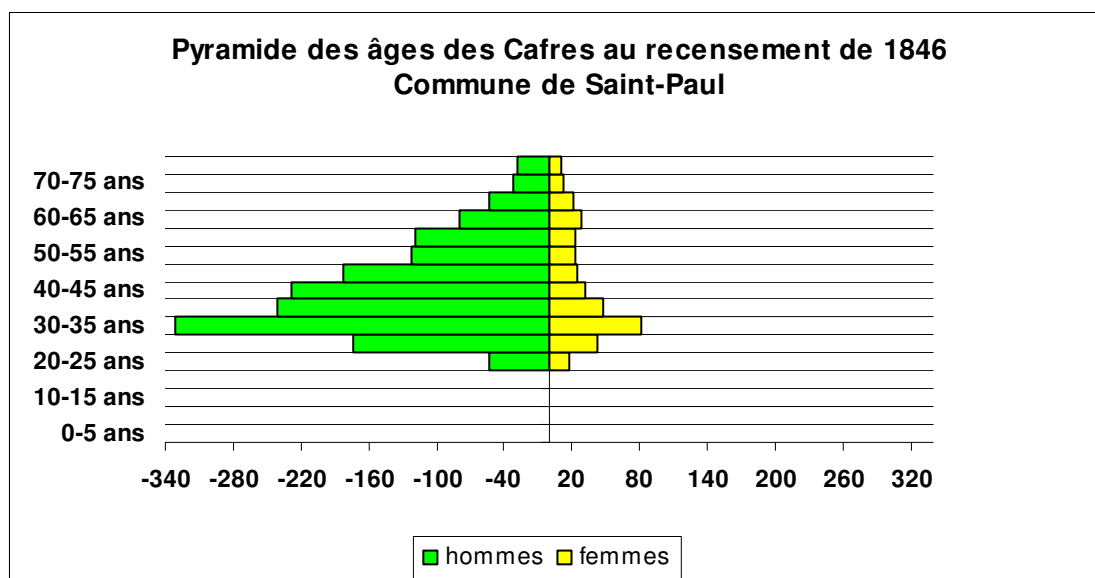
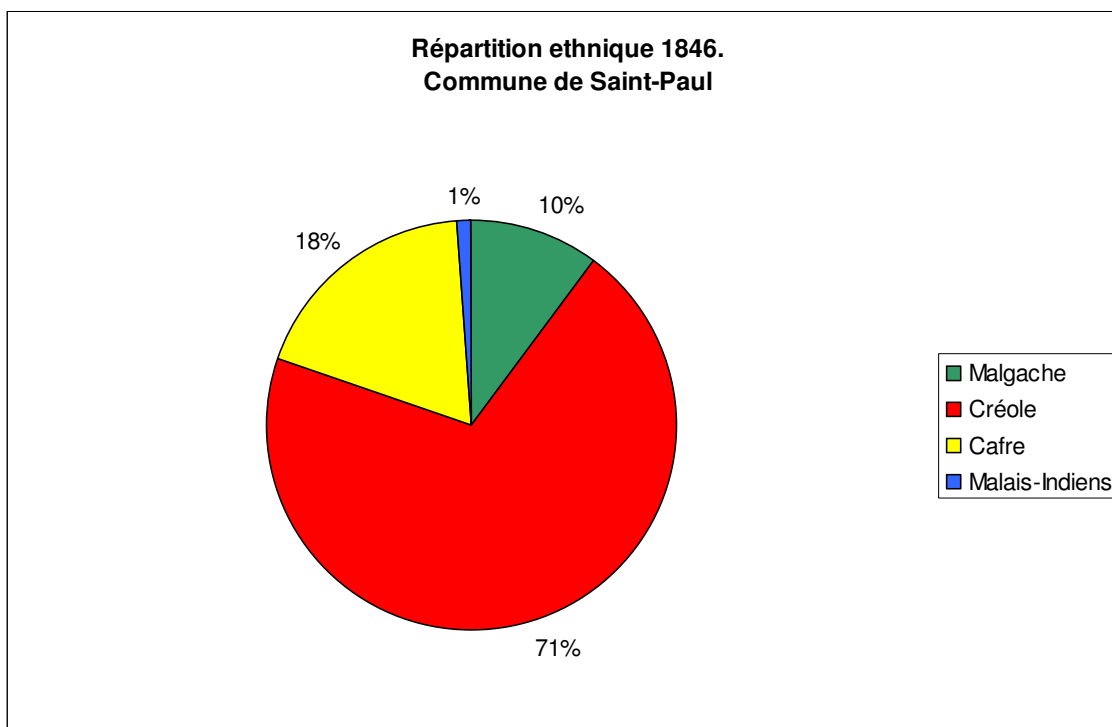
Les moyens propriétaires, ceux ayant entre 16 et 50 esclaves, constituent plus de 20 % des propriétaires à Saint-Leu et moins de 12 % à Saint-Paul.

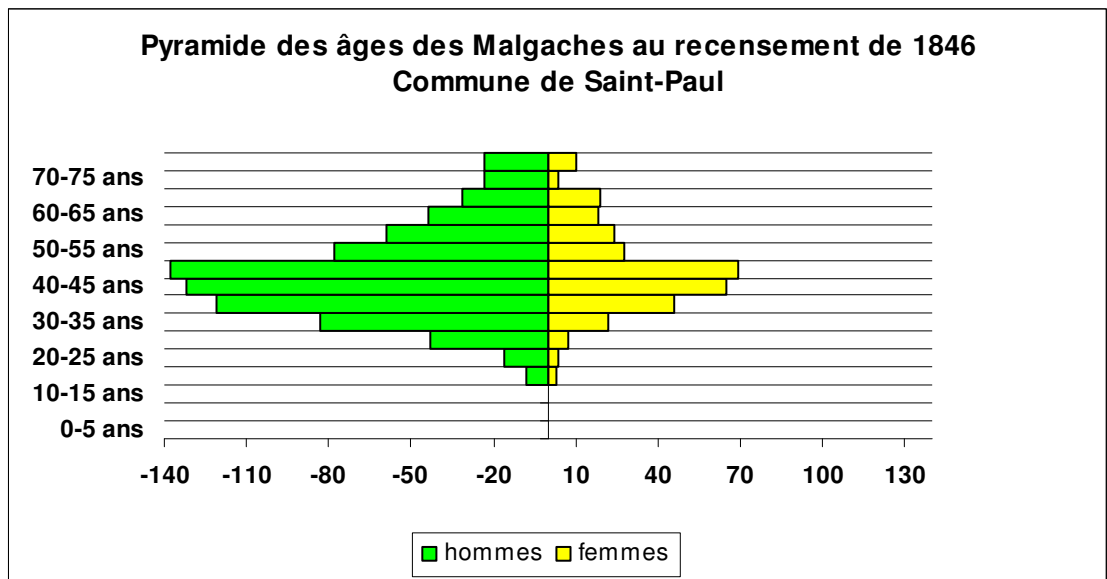


La structure démographique de la population esclave, que ce soit selon les groupes ethniques ou les pyramides des âges⁶¹⁰, est semblable à celle relevée à Saint-Leu. L'importance du groupe créole, et ce que cela signifie dans le domaine de la structuration familiale, est encore plus forte à Saint-Paul que dans la commune voisine, au détriment de celui des Cafres, légèrement plus faible. Tout en restant très minoritaire, le groupe des Malais, confondus ici avec les Indiens uniquement pour une meilleure lisibilité du graphique, est proportionnellement plus important. Il concerne également une population bien plus jeune que dans les autres groupes de non-natifs, indiquant à nouveau leur présence effective dans la Traite illégale.

⁶¹⁰ Pour 63 esclaves (0,57 %), l'état des documents ne permet pas de préciser leur appartenance ethnique.

Les pyramides des âges, selon le groupe ethnique, permettent de visualiser à la fois le déséquilibre du sex ratio chez ces non natifs ainsi que l'équilibre dans le groupe des créoles, que ce soit chez les adultes ou chez les moins de 15 ans.





Au sein du groupe des esclaves d'origine africaine, le déséquilibre du sex ratio est à nouveau important. On peut envisager que l'importance quantitative des hommes, entre 30 et 35 ans, correspond à l'époque de la Traite illégale. Cela démontrerait qu'un certain nombre d'entre eux étaient recensés dans les années précédant l'abolition, peut-être afin de bénéficier des indemnités promises.

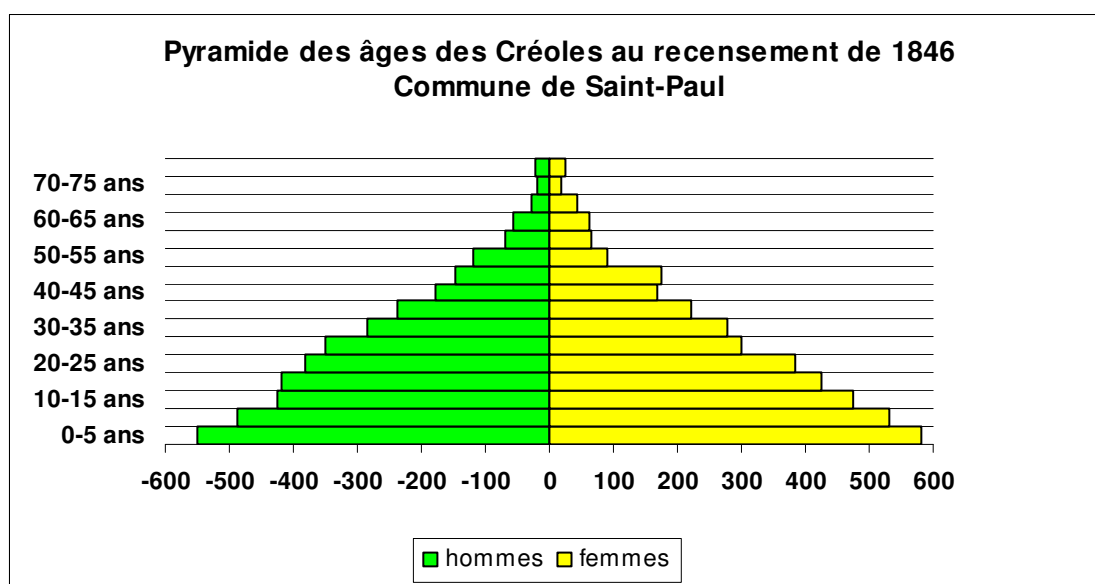
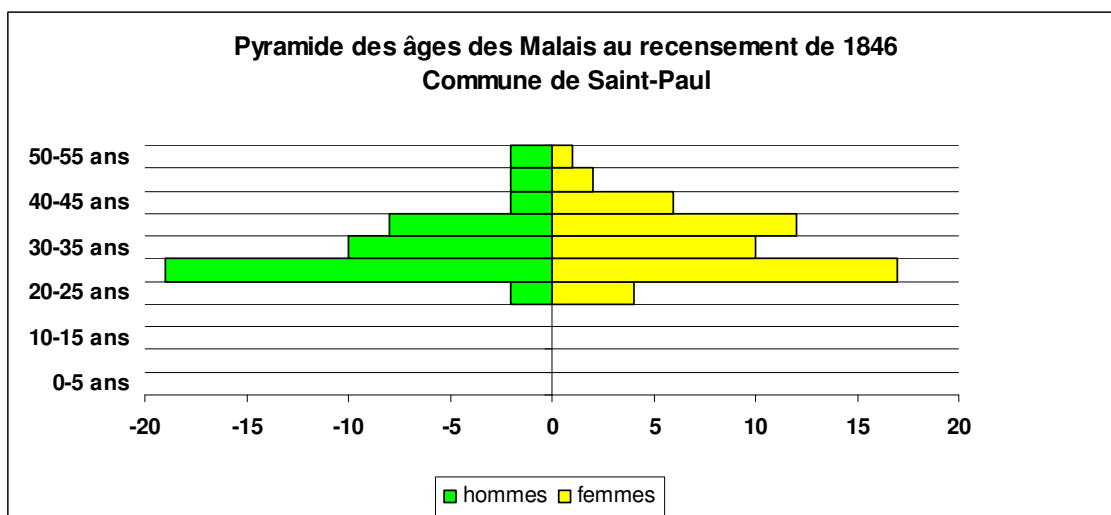
Dans certains cas, ces esclaves manifestement venus après 1817 sont encore plus jeunes. C'est ainsi que sur la propriété de P. Bénonie⁶¹¹, en 1846, parmi les six esclaves recensés, on note la présence de Monjoli, 16 ans, Jean Baptiste 18 ans et Marianne 20 ans, les deux premiers dits Cafres et la dernière qualifiée de Malgache. Est également présente Louise, 33 ans, cafrine.

Si l'effectif global des Malais, une centaine de personnes, est relativement faible, on constate, comme pour le groupe des Cafres, l'importance de ceux âgés entre 25 et 35 ans, très certainement venus dans l'île après 1817, tant chez les hommes que chez les femmes.

Le groupe des Créoles présente une pyramide des âges équilibrée et de format classique. Globalement, on recense 3758 hommes et 3876 femmes, le décalage se trouvant principalement chez les moins de 15 ans où l'on relève 1426 garçons et 1570 filles.

⁶¹¹ A.D.R. 6M 399 ; les esclaves sont tous dits : « *A la jouissance* » au recensement de 1845.

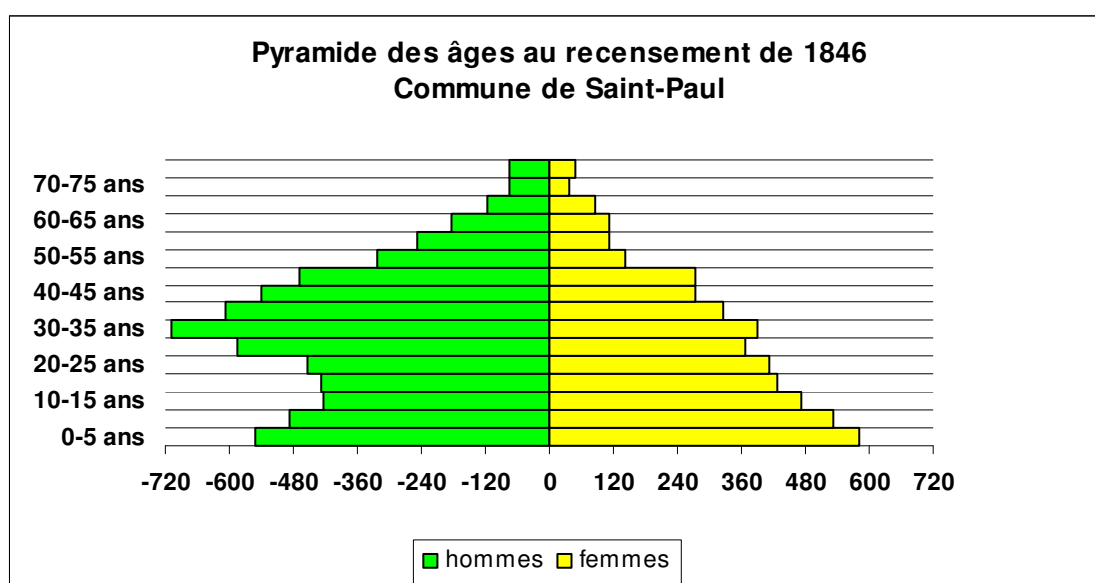
La synthèse des données met en évidence « l’anormalité démographique », principalement chez les hommes, de la tranche d’âge entre 25 et 45 ans, ce qui pour l’essentiel correspond aux esclaves arrivés après 1817.



On peut évaluer ceux-là en reprenant la démarche utilisée pour les deux études de cas précédentes, à savoir d’une part ceux dont l’âge mentionnée dans le recensement implique une arrivée après 1817 et ceux qui, avec une marge de sept ans, ont dû pour la plupart vivre la même situation.

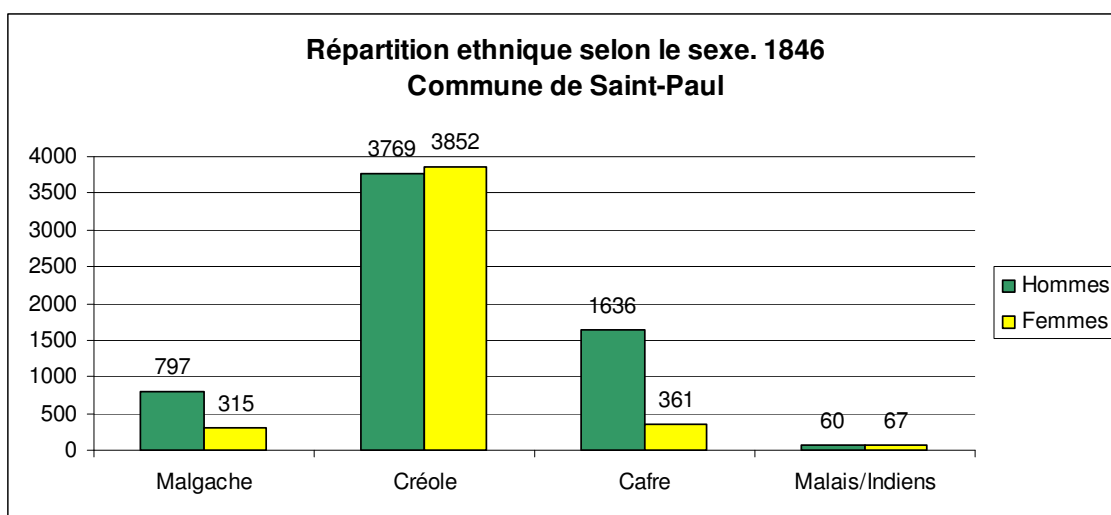
On obtient ainsi 70 malgaches dont 12 femmes, 118 cafres dont 45 femmes et 31 Malais dont 17 femmes. Dans le deuxième cas de figure, les résultats sont plus importants puisqu'on recense alors dans le groupe des Malgaches 117 hommes et 27 femmes, dans le groupe des Cafres, 431 hommes et 116 femmes, 1 seul cas parmi les Indiens et chez les Malais, 18 hommes et 17 femmes. Cela correspond à un total de 946 esclaves dont 234 femmes, soit 8,8 % de la population servile totale. Comparé au total des esclaves non natifs, cela représente près de 30 %.

Manifestement, le recours à la traite illégale a été massif et cela aussi bien chez les grands que chez les moyens propriétaires. Le chiffre que nous proposons est sans doute à augmenter vu les limites, moins de sept ans, que nous avons fixées. On ne peut envisager qu'entre 1810 et 1817, 727 très jeunes esclaves aient été introduits uniquement sur la zone étudiée. Leur capacité de travail ne pouvait intéresser les propriétaires d'autant plus que se profilait l'interdiction de la Traite.



La présentation ci-dessous permet de visualiser les rapports du sex ratio selon l'origine ethnique et de remettre en évidence le déséquilibre quantitatif dans certains groupes d'esclaves. Cela implique l'impossibilité pour les non natifs de trouver un conjoint au sein de leur groupe d'origine, même sur un territoire relativement étendu. Les unions avant 1848 ou post abolition avec reconnaissance d'enfants seront le résultat de cette situation démographique.

Le travail d'identification des esclaves sur leurs anciennes propriétés donne des résultats proches de ceux obtenus à Saint-Leu où nous avons obtenu 88 % de la population esclave identifiée. Globalement, et avec les mêmes réserves que précédemment, on relève 87,9 % d'anciens esclaves dont on peut soit fournir le patronyme attribué en 1848 et la date de décès, soit attester d'une filiation, d'une alliance ou d'une descendance à l'époque de l'esclavage.



On peut également à nouveau observer les exclus d'une parenté revendiquée et/ou reconnue, situation qui concerne en grande partie le groupe des Cafres et des Malgaches. Le déséquilibre du sex ratio ne peut que produire les mêmes effets, quel que soit le territoire étudié.

A la pénurie des « bras » qui mobilisait les propriétaires correspond d'une certaine manière « la pénurie des femmes » qui concernait la population esclave.

Le pourcentage élevé d'identification des femmes esclaves, 92 %, est dû, en grande partie, à l'identification de leur descendance, ce qui est plus faible chez les hommes. Si les Malgaches, en pourcentage, sont plus nombreux à ne pas être identifiés, quantitativement, ce sont les Cafres qui présentent le nombre le plus élevé.

Nous n'avons pas intégré dans ces calculs les esclaves déclarés « marrons » par leur propriétaire. Leur identification est trop aléatoire, même lors d'un décès, pour affirmer quoi que ce soit. Les patronymes proposés dans quelques cas, dans le document annexe,

ne sont qu'indicatifs. On ignore de manière sûre ce que sont devenues ces personnes après l'abolition, certaines étant sans doute également, décédées avant 1848.

Les raisons de la non identification d'esclaves sont ici les mêmes que pour la commune de Saint-Leu, à savoir des erreurs de relevés, de transcriptions ou des doublons, dont le chercheur peut être responsable, ou bien des mouvements de population vers d'autres communes, des décès non enregistrés et également des parcours de vie en dehors de la reconnaissance sociale tels que les registres d'état civil ne peuvent les attester. Enfin, chez les jeunes esclaves de moins de 15 ans, garçons ou filles, une des principales raisons de leur non identification, près d'une sur trois, provient de leur décès avant l'abolition, sans mention d'une quelconque ascendance. Il s'agit également d'enfants dont la naissance n'a pu être attestée à partir des registres. Ils constituent une preuve supplémentaire du caractère incomplet des registres des naissances.

Si nous examinons, comme précédemment, les mentions d'ascendants des esclaves créoles adultes afin d'attester de l'ancienneté des structures familiales, on obtient des résultats proches de ceux relevés sur la commune de Saint-Leu.

1445 esclaves créoles sont nés entre 1800 et 1816 et 806 au XVIII^{ème} siècle. Nous connaissons au moins un ascendant dans près de 60 % des cas.

Parmi ceux âgés entre 30 et 45 ans, 11,4 % mentionnent deux ascendants et 53,4 % une seule ascendance, maternelle en général. Parmi ceux du second groupe, deux ascendants sont mentionnés dans 7,7 %⁶¹² des cas et la seule dénomination de la mère pour 41,2 % des individus compris dans ce corpus.

Cette revendication apparaît soit lors de l'affranchissement, soit lors d'une union légitime ou à l'occasion du décès. Dans ce dernier cas, cela implique que ceux qui le signalent ont en connaissance, qu'ils soient voisins, amis, conjoints ou descendants, tel que cela figure dans les actes d'état civil. La connaissance de la profondeur généalogique, dans ces derniers cas, est également un indice de l'appropriation de l'ancestralité.

La répartition ethnique et selon le genre de ces « inconnus » pose cependant des questions à l'historien. D'autant plus que le même phénomène s'observe aussi bien dans les décès sans patronyme, à l'hôpital ou à l'hospice, que dans le non accès à la parenté.

⁶¹² A Saint-Leu, parmi ceux mentionnant au moins une ascendance, on enregistrait 38 % des individus et donc à Saint-Paul, seulement 16,5 %.

Si, à nouveau, on analyse ces données en distinguant ceux, parmi les esclaves identifiés, qui ont pu créer, ou maintenir, une structure familiale, on approche les 68 % d'esclaves insérés dans une structure familiale, complète ou monoparentale alors que selon les mêmes critères, on relevait un peu plus de 70 % des esclaves dans cette situation à Saint-Leu.

	Hommes + garçons		Femmes + filles		Total
	identifiés	Non identifiés	identifiées	Non identifiées	
Créoles	2068+ 1300	265 + 126 (11,4%)-(8,7%)	2145 + 1467	161 + 103 (6,9%)-(6,6%)	7635 8,6%
Cafres	1325	313 (19,2 %)	318	43 (11,9 %)	1999 17,8 %
Malgaches	607	185 (23,4 %)	300	32 (9,6 %)	1124 19,3 %
Indiens	11	5 (31.6 %)	13	0 (0 %)	29 17,2 %
Malais	32	13 (37,1 %)	46	9 (16,4 %)	100 22 %
Total	5343	907	4289	348	10887
	85,5 %	14,5 %	92,5 %	7,5 %	88,5%

Comme précédemment, nous ne retrouvons donc pas la parenté pour la totalité des esclaves créoles, 71 % de la population esclave, alors que, théoriquement, comme cela est démontré dans les communes pour lesquelles on a conservé la totalité, ou presque, des registres d'affranchissements, les inscriptions mentionnaient systématiquement l'ascendance maternelle, du moins pour les affranchis âgés de moins de 40 ans. Des alliances plus nombreuses, proportionnellement, permettent également de réinscrire dans leur filiation, les filles de moins de 15 ans, 96,7 % de celles identifiées, tandis que chez les garçons, on obtient 93,3 % de ceux identifiés.

Une des hypothèses que l'on peut également avancer quant à la non inscription dans la parenté d'esclaves créoles peut être qu'il s'agit là d'esclaves vendus à une époque de

leur vie et que le lien de filiation n'ait pu être ni maintenu ni attesté lors de l'émancipation. Ces créoles « sans famille » peuvent constituer une partie de ceux dont ne pouvons certifier une ascendance.

Tableau XXIX : personnes identifiées et inscrites dans la parenté, avant 1848 selon l'origine; commune de Saint-Paul			
Origine	Femmes/filles	Hommes/garçons	Total
Créole	1975/1415 92 % / 96,5 %	1255/1220 61,79 % / 93,8 %	5865 84%
Cafre	159 50 %	216 16,43 %	373 23 %
Malgache	167 55,7 %	116 19,08 %	275 30,89 %
Indiens/Malais	27 45,8 %	12 26,8 %	39 36 %
Total	3743 87,3 %	2827 53,23 %	6485 67,97 %

On peut noter que les femmes, quelle que soit leur origine, sont bien plus souvent inscrites dans la parenté que les hommes. Cela est très net dans le groupe des Malgaches, ainsi que dans ceux des Malais, Indiens et Cafres.

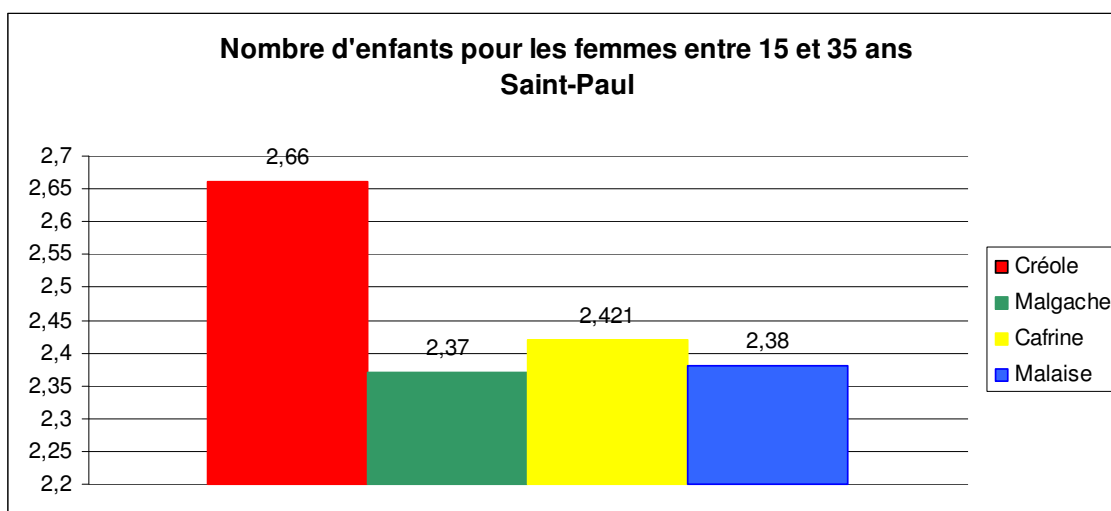
On pourrait en conclure, dès lors, que ce sont les hommes qui étaient le plus réticents à être partie intégrante d'une structure familiale. Or, cela est bien entendu erroné. Le déséquilibre du sex ratio et la non prise en compte par les maîtres de la paternité chez les esclaves expliquent, pour l'essentiel, ces résultats.

Si proportionnellement à leur importance numérique, ce sont les Malgaches qui sont le plus rarement insérés dans une structure familiale, quantitativement, c'est dans le groupe des esclaves originaires d'Afrique que l'on relève le plus grand nombre de personnes exclues de ces structures.

Si on croise ces données avec celles sur les pyramides des âges, on note toutefois que pour un nombre non négligeable de Cafres entre 35 et 45 ans, la cellule familiale, en général avec des enfants, est assez présente avant 1848. A contrario, pour les plus jeunes, dont un certain nombre doit provenir de la Traite illégale, l'accès à une forme ou une autre de structure familiale est bien rare.

A l'autre extrémité de la pyramide des âges, parmi les plus âgés, on ne trouve trace quasiment que pour ceux qui ont été unis religieusement avant 1848 d'une appartenance familiale. Les autres n'ont pas « légalisé » d'éventuelles unions et sont trop âgés pour que d'hypothétiques enfants les mentionnent.

Comme pour Saint-Leu, il est possible d'approcher le nombre d'enfants par femme entre 15 et 35 ans. Dans le graphique ci-dessous, nous avons intégré tous les enfants nés avant 1848, y compris ceux décédés avant l'abolition et ceux nés entre 1846 et 1848. Globalement, le taux de fertilité est de 2,62 avec des différences notables selon le groupe d'appartenance ethnique.



Le groupe des femmes créoles, nettement le plus important, près de 90 % du corpus, est celui qui aura la moyenne d'enfant la plus élevée. Logiquement, si on observe l'évolution par tranche d'âge, on constate que la moyenne d'enfant de ce groupe passe de 1,62 pour les femmes âgées entre 15 et 19 ans en 1846 et 3,35 pour celles âgées entre 30 et 35 ans. Cela s'explique d'un côté par l'accès récent des jeunes filles à la

maternité et de l'autre par la perte d'informations à mesure que l'âge des femmes augmente, en raison en particulier des filiations que nous ne pouvons attester.

La fécondité de ces femmes est donc importante, celles ayant eu entre cinq et dix enfants sont relativement nombreuses mais avec un nombre significatif d'enfants décédés. La mauvaise tenue des registres ne permet pas d'avancer un intervalle intergénéral fiable.

Certains cas illustrent ainsi notre propos. Ainsi, Julienne (n°1809) aura eu son premier enfant à l'âge de 15 ans, en 1838 puis en 1840, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1846. Un de ceux-ci décédera en bas-âge.

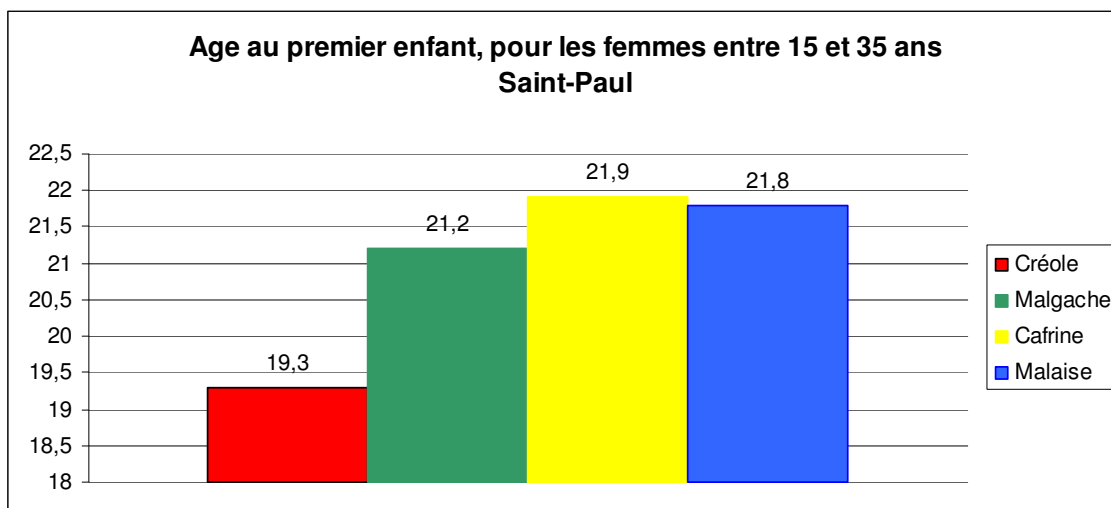
Sur la propriété d'O. Lemarchand, Elise (n°6618), créole de 25 ans, aura huit enfants entre 1836 et 1838 : Julien en 1836, Céleste en 1838 (décédée), Antoine en 1841, Paulin en 1842, Emile en 1843, Zoïle en 1845 ainsi que Jules et Uranie en 1848.

De manière générale, dans les fratries, on trouve au moins un enfant décédé, parfois deux ou trois, dans cette génération. Cela signifie que chaque femme, mais de nombreux hommes également, faisait l'expérience de la perte d'un enfant.

Le corpus, plus important que sur Saint-Leu, permet donc de distinguer une fécondité plus importante chez les Créoles. Si on relève l'âge présumé au premier enfant pour ces mêmes femmes, on note des différences certaines entre les Créoles et les esclaves non natives. Le tableau ci-dessous présente selon l'ethnie la moyenne d'âge au premier enfant. Globalement la différence est de deux ans. Si on affine l'analyse en observant selon les tranches d'âge, on constate que les femmes créoles âgées entre 15 et 19 ans en 1846, ont eu leur premier enfant vers 15 ans et 9 mois, celles âgées de 20 à 24 ans ont été mères vers 18 ans et 3 mois, celles entre 25 et 29 ans, en moyenne à 20 ans et le dernier groupe, celles entre 30 et 35 ans à 22 ans.

Ces différences ne proviennent pas d'une évolution des comportements des jeunes femmes mais d'une meilleure qualité des sources. Cela explique que les femmes africaines ou malgaches, plus nombreuses dans la dernière tranche d'âge, ont à peu près la même moyenne. On peut dès lors supposer que les maternités avant vingt ans étaient sans doute fréquentes.

Si on relève celui pour les femmes âgées de 36 à 70 ans, on obtient un peu plus de 24 ans. Cette différence s'explique par la mortalité qui a déjà touché les aînés.



La fréquence de la présence de jeunes mères à 13-14 ans est également plus forte qu'à Saint-Leu. Les quelques cas où le simple calcul donne une naissance vers 9-10 ans peuvent dépendre de pubertés précoces. Cela indique cependant, qu'un peu comme au tout début du peuplement dans le groupe de Blancs, dès que les jeunes filles esclaves sont pubères, la pression exercée sur elle, par les maîtres ou d'autres esclaves devaient être souvent forte.

On peut illustrer cette précocité des maternités⁶¹³ avec l'exemple de Virginie (n°6638), esclave d'O.Lemarchand, née en 1830 d'une mère malgache et qui aura son premier enfant à l'âge de 10 ans, Louise. La même situation se retrouve pour Denise (n°3701), esclave de D. Laprade et mère à 11 ans de Bernard, né en 1835 et qui décédera très vite, puis de Pélagie, née l'année suivante et d'Auguste en 1841.

Sur la propriété de F. Robert à la Rivière des Galets, c'est Egyptienne (n°6011) qui, à 12 ans, accouchera d'Alexandre en 1834 et chez F. Lebreton, on retiendra Félicie (n°3073) âgée de 12 ans à la naissance de Clarence en 1834. Trois autres enfants naîtront en 1842, 1843 et 1844. Fréquemment, dans les cas de maternité précoce, on note un espace de quelques années entre le premier enfant et les suivants.

Ces données sont à relativiser bien évidemment en tenant compte de sources contradictoires. Ainsi Clarence, à son mariage en 1859, est dite née en 1826, alors que sa mère n'avait que deux ans.

⁶¹³ Ces maternités précoces sont analysées par N. Colomby dans sa thèse sur la famille noire à l'époque de l'esclavage aux Etats-Unis comme donnant de la valeur aux jeunes mères, diminuant ainsi leur risque d'être vendues.

La carte ci-dessous présente la géographie de la zone étudiée ainsi que l'implantation de quelques propriétés dont nous avons pu retrouver mention de leur emplacement.

L'étude de quelques propriétés sur la commune de Saint-Paul, aux structures diverses, permet de mieux appréhender ce que nous disent les chiffres globaux.

Ainsi, après avoir étudié précédemment la plus importante des habitations, celle de la famille Desbassayns, l'examen de la propriété De Fabert permet de faire le lien avec d'autres plus petites. Chez ce propriétaire de 219 esclaves, on relève également de nombreuses unions religieuses avant 1848, près d'une quinzaine. La population esclave est composée de 172 Créoles, 78,5 % du total, ainsi que de 28 Cafres et 18 Malgaches. La présence de structures familiales, qui s'entrecroisent, concernent en grande partie les créoles mais certains des « fondateurs » sont malgaches ou d'origine africaine.

Près de 150 personnes sont ainsi liées à l'époque de l'esclavage. La famille la plus importante, celle des Comtois, regroupe près de cinquante personnes sous le même patronyme après 1848.

La présentation globale, ci-dessous, de ces généalogies d'esclaves, montre à la fois l'importance du nombre d'enfants et la mémoire conservée de certains de ses ancêtres. On peut constater que les patronymes attribués font sur cette propriété, très souvent référence à une région française : Bourguignon, Bourgogne, La Saône, Comtois, Vesoul, etc. Le même phénomène se retrouvait sur la propriété Desbassayns où de nombreux esclaves s'étaient vus attribués un patronyme en rapport avec la région d'origine et d'études de plusieurs enfants du propriétaire.

Ce qui est remarquable, c'est la mémoire généalogique, le souvenir de ses « ancêtres » qui est constant et que l'on retrouve à travers les mentions dans les actes d'état civil. Pour la famille Comtois, par exemple, la référence aux ascendants, Sophie et César, parents de sept enfants vivants en 1846, est présente lors du mariage de ces derniers mais également à l'occasion de leur décès. On relève ainsi quatre générations au sein desquelles la transmission de biens immatériels est envisageable. César étant créole, « l'ancêtre fondateur », à Bourbon, doit remonter avant 1760, à l'époque de la Compagnie des Indes.

La propriété De Fabert étant la suite, en partie de celle de Carbon, la recherche pourrait être prolongée si les archives le permettaient. Il n'est pas sûr cependant que la mémoire généalogique et la revendication de filiation puissent rendre cela pertinent.

On constate, dans cette reconstitution de famille d'esclaves, que les unions avant 1848 se faisaient essentiellement au sein de la propriété et que cela sera beaucoup moins le cas après l'abolition.

La deuxième famille étudiée, moins nombreuse, remonte cependant au moins aux années 1760-1770 avec l'ancêtre identifiée, Geneviève. A la différence de la précédente, nous ne pouvons attester, pour les deux premières générations, de la présence d'hommes au sein de la structure familiale Lasaône. Le lien avec la famille Comtois s'établit à la quatrième génération avec Gertrude. A noter qu'à nouveau, cinq générations sont identifiables et identifiées par les membres de cette famille.

On constate également l'importance des décès d'enfants lors des premières années. Les registres d'état civil ne nous permettent de l'attester que pour ceux nés après 1830 mais le phénomène était récurrent auparavant.

Nous ne présenterons pas ici la reconstitution d'une des deux familles constituées selon un principe d'endogamie ethnique. Il s'agit de celle formée par Lin et Sabine Luxeuil, tous deux natifs d'Afrique. En effet, nous rencontrons un problème méthodologique sur lequel il s'agit d'être rigoureux. Si on peut attester de l'union en 1847 de ces deux personnes ainsi que de la présence de deux de leurs cinq enfants en 1846, la présence, sur la même propriété d'une autre famille d'origine créole mais portant le même patronyme démontre que lors de l'affranchissement certains esclaves se sont vus attribuer le même nom alors qu'il n'avait aucun lien de parenté. Cela reste, à notre avis, très rare mais implique la nécessité impérieuse de croiser les données issues de l'état civil ou d'autres documents pour attester des liens familiaux.

Sur la propriété de De Fabert, nous concluons notre présentation par une dernière famille d'esclaves, celle portant le patronyme de Vesoul.

De même que dans les précédents cas, on peut constater que dans les unions enregistrées avant 1848, mais également parfois après l'abolition, le patronyme des deux conjoints est identique. Il ne s'agit pas là de lien de parenté de type consanguin mais bien plutôt d'une facilité pour les personnes chargées de déclarer et d'enregistrer les affranchissements.

Dans le doute, les liens familiaux non attestés par une revendication commune de parenté lors d'un décès ou mariage, ne sont pas définis ici. On observe alors que deux lignées partagent le même patronyme, l'une provient de Dauphine, l'autre de Pauline. Un lien éventuel entre les deux, l'une et l'autre étant créoles, la présomption d'appartenance commune à une même ancêtre, voire une filiation compte tenu des dates, peut fortement être envisagée mais n'est pas attestée. A noter qu'aucune alliance n'intervient entre ces deux familles de même patronyme, ce qui renforce l'idée d'une ascendance commune.

La reconstruction des familles, afin d'attester non seulement de leur existence et de leur fréquence mais également de leur importance et de leur diversité peut également se réaliser sur des propriétés bien moins importantes que celles des Desbassayns ou De Fabert.

Quantitativement, ces familles sont moins importantes en raison d'une dissémination au cours des années et à l'occasion des partages successoraux ou des dots en mariage qui rendent plus aléatoires, à défaut de registres d'affranchissements les attestant, les liens de parenté. Parmi les habitations de moyenne importance, on peut analyser divers cas de figure.

Ainsi, sur les quatre propriétaires recensées sous le nom de Maréchal, dont deux veuves, on recense 2, 11, 31 et 6 esclaves. Sur trois autres propriétés, celles des Puren, mariés à trois femmes nées Maréchal, on recense respectivement 22, 10 et 4 esclaves. Sur l'ensemble de ces habitations, la population dite créole est toujours largement majoritaire. Globalement, sur les 96 esclaves recensés sur ces sept propriétés, 75 sont créoles, six des Cafres, deux des Malgaches et trois des Malais.

Il est précisé, parfois, que certains des esclaves proviennent de la succession Maréchal. D'autres propriétaires auront également acheté lors de la vente à l'encan en 1845 des biens de F. Maréchal, plusieurs esclaves que l'on peut identifier quand les feuilles de recensements mentionnent ces acquisitions. C'est le cas de plusieurs jeunes femmes avec leurs enfants en bas âge, telles que Elisa Tylis, 17 ans, et sa fille Barbe d'un an, Geneviève Pécunia, 21 ans, et ses deux enfants Félicie, trois ans, et Toussaint, un an, ou Julienne, 29 ans, et son enfant Urlotte, huit ans, et enfin Amélie quatorze ans⁶¹⁵.

⁶¹⁵ Ces esclaves se retrouvent chez M. Gruchet, P. Loriol, C. Giraud, L. Mercher et L. Robin.

Pour ces jeunes femmes, aucune ascendance ne se retrouve mentionnée par la suite, alors qu'elles sont toutes créoles. Aucune revendication de paternité n'apparaît lors d'unions ou de reconnaissances après 1848.

On relève également le cas de Clotilde, 56 ans, Créole, et dont les enfants « adultes », sont disséminés un peu partout. Elle en reconnaîtra deux en 1850 et aucun de ses trois époux successifs, après 1848, ne reconnaîtra l'un des ses trois enfants. Ces « familles » illustrent les conséquences des séparations des individus à diverses occasions selon le bon vouloir des maîtres.

D'autres familles, sur ces propriétés vont cependant apparaître clairement dans toute leur importance.

On peut examiner la famille Mimbél pour laquelle trois générations résident chez le même propriétaire. De l'aïeule, créole de 74 ans, à Antoinette, trois ans, onze personnes constituent la structure familiale sur cette propriété, celle d'A. Maréchal, qui regroupe 31 esclaves. On peut noter que le conjoint d'une des filles de Marie Jeanne, Lespoir Laimable est esclave sur la propriété d'A. Louis et que lors de leur mariage en 1854, il reconnaîtra Jean né en 1841. Une autre famille, celle des César, est partagée et se retrouve également chez la veuve F. Maréchal, propriétaire de six esclaves. Globalement, sur trois générations également, on recense sept esclaves de la même famille.

Parmi les 11 esclaves de la veuve F. Maréchal, cinq constituent une structure monoparentale, celle de Françoise Tromel et ses quatre enfants. La reconstitution plus complète permet de lier cette esclave avec sa mère et ses frères et sœurs, esclaves de P.Z. Masséaux. Les relations familiales entre les esclaves des deux propriétaires concernent d'autres familles telles que celles de Lionaise, Broderie et Ropaul. Sur les deux propriétés appartenant à des couples Puren-Maréchal, les structures familiales sont aussi importantes, sans qu'il soit possible d'attester d'un lien avec les familles vues ci-dessus

C'est le cas de la famille Clémenti-Lagourde, acquise de la succession Maréchal, et qui se compose, sur trois générations d'une douzaine de personnes. Comme dans le cas précédent, l'homme, futur conjoint légal et père de plusieurs enfants, réside sur une autre propriété.

Reconstruction de la famille COMTOIS⁶¹⁶ chez De Fabert ; 1846 St Paul

- 1/ Sophie 1783-1841 == César 1775-1842 d'où
 - 2/ **Félix** 1798-1871 ; = 1849 **Sophie** COMTOIS 1789-1866 (d'Andrèze) d'où
 - 3/ **Fabien** 1833 ; = 1855 MANDIE Charité (10186)
 - 3/ **Ovide** 1828 ; = 1852 MANDIE Christine 1811 (10120)
 - 3/ **Agnès** 1827 ; = 1850 VOCHRE Anicet (9723) d'où
 - 4/ **Arsène** 1848
 - 4/ **Julienne** 1846-1847
 - 2/ **Philibert** 1803-1866
 - 2/ **Laurence** 1804-1888; = 1845 **Augustin** COMTOIS 1803-1868 d'où
 - 3/ **Sidonie** 1832 ; = 1849 VOCHRE Saint Ange (9724)
 - 3/ **Célestine** 1836 ; = 1852 BASQUE Hyppolite (5558)
 - 3/ **Eugénie** 1837 ; = 1854 CARLOT Alaric(2)
 - 3/ **Séraphin** 1840
 - 2/ **Venant** 1810-1865 ; = 1847 **Barbe** BOURGUIGNON 1803-1866 d'où
 - 3/ **Féréol** 1819-1852 ; = 1847 **Gertrude** LASAONE 1825-1874 d'où
 - 4/ **Hortence** 1839; = 1855 CAPE Edouard (6258)
 - 4/ **Clotilde** 1842; = 1857 CLORATE Auguste (2779)
 - 4/ **Sainte Luce** 1846-1848
 - 4/ **Auguste** 1839
 - 4/ **Candide** 1844-1847
 - 3/ **Paulin** 1826-1853
 - 3/ **Adolphe** 1833 ; = 1855 NICLIN Mélanie (2774)
 - 3/ **Dominique** 1842
 - 2/ **Joséphine** 1811-1876 ; = 1854 BULIN Jean Pierre d'où
 - 3/ **Uranie** 1833 ; = 1849 **Georges** COMTOIS 1825-1877 (570) d'où
 - 4/ **Olivette** 1847-1848
 - 3/ **Elphège** 1835 ; = 1852 LOUBERT Jeanne (7329)
 - 3/ **Olympe** 1836-1864 ; = 1864 MATOSA Edouard (1284)
 - 3/ **Emeranthe** 1837 ; = 1855 CHARLETTE Baptiste (8931)
 - 3/ **Eulalie** 1838
 - 3/ **Sensée** 1839 ; = 1858 ALAGUIRISAMY 1829
 - 3/ **Arthur** 1840
 - 3/ **Basile** 1844
 - 3/ **Colombo** 1847-1867
 - 2/ **Villebrode** 1812-1882 ; = 1847 **Thérèse** FILLAIN 1811-1881 d'où
 - 3/ **Euphrasie** 1830 ; = 1855 CATON Joseph (9027)
 - 3/ **Michel** 1833 ; = 1853 NICLIN Olivette (2791)
 - 3/ **Clarisse** 1842 ; = 1858 NICLIN Amand (2788)
 - 2/ **Zéline** 1815 (= 1853 TURAS Romain, Cafre) d'où
 - 3/ **Hyppolyte** 1833 ; = 1858 PATROCLE Marie (2968)
 - 3/ **Denise** 1836 = 1852 LAURINCE Orézo 1821 libre
 - 3/ **Laurette** 1838 ; = 1855 LABAN Séverin 1839
 - 3/ **Rachelle** 1840
 - 3/ **César** 1844

⁶¹⁶ En gras, les esclaves présents sur la propriété en 1846 ; les numéros entre parenthèses renvoient à l'annexe n°24

Reconstruction de la famille LASAONE⁶¹⁷ chez De Fabert ; 1846 St Paul

1/ Geneviève d'où

2/ **Théodore** 1776-1850

2/ **Séraphine** 1783-1864 d'où

3/ **Céleste** 1799-1864 ; = 1849 Alcibiade Bryas ((3232) d'où

4/ **Gertrude** 1825-1874 ; = 1847 **Féréol** Comtois d'où

5/ **Clotilde** 1842; = 1857 Clorate Auguste (2779)

5/ **Hortence** 1839-1879; = 1855 Cape Edouard (6258)

5/ Auguste 1839

5/ Candide 1844-1847

5/ **Sainte Luce** 1845-1848

4/ **Perpétue** 1827 ; = 1852 **Eustache** Gy 1821-1872 d'où

5/ **Thomas** 1842 ; = Barbe Florine (1864)

5/ Rose 1845

4/ **Aimée 1832** d'où

5/ Palma 1848 +

= 1851 Louis Mithra (741)

3/ ? d'où

4/ **Joseph** 1810-1881 ; = 1847 **Chonette** Lasaone 1815 d'où

5/ **Bertin** 1832-1867 ; = 1853 **Filain** Antoinette

5/ **Bélonie** 1831-1876 ; = 1854 Anaïs Paudion (5895)

5/ Bertrand 1838

5/ Jean Baptiste

5/ Perrine 1844-1847

5/ France 1847

5/ Cécile

4/ **Anne** 1829-1878 ; = 1849 Gardon Ferdinand (10545)

3/ **Pierre Louis** 1815-1870 ; = 1847 **Agathe** Despalmistes 1827-1871

d'où

4/ **Rosine 1838-1852**

4/ Valéry 1847-1868

3/ **Alain** 1826-1884 ; = 1849 **Suzette** Dujardin 1828 d'où

4/ **Séraphine** 1845 ; = 1863 Tacite Joseph St Leu

3/ **Dronsin** 1828-1883 ; = 1852 Kéteck Ariane (4026) d'où

4/ Philippe 1847-1866

3/ Toussaint

⁶¹⁷ En gras, les esclaves présents sur la propriété en 1846 ; les numéros entre parenthèses renvoient à l'annexe

Reconstruction de la famille VESOUL⁶¹⁸ chez De Fabert ; 1846 St Paul

1/ Dauphine d'où

2/ **Honorine** 1779-1855 ; = 1850 Livra Joseph 1800-1870 St Leu

1/ Pauline d'où

2/ **Louis Marie** 1805 ; = 1849 BADONNE Hélène 1807-1858 (de Félicité)

2/ **Marie Joseph** 1797-1874; = 1845 Besançon **Isidor** 1795-1850 d'où

3/ **Lucine** 1828 ; = 1849 Mystras Pierre

3/ **Delphine** 1841 ; = 1857 Rinel Louis

3/ **Luc** 1836 ; = 1858 Mythra Lisomie

3/ **Alidor** 1838 ; = 1858 Lardoy Celestine

3/ **Alexandre** 1818 ; = 1849 Tentates Marie

3/ **Bastien** 1822 ; = 1852 Sinel Antoinette d'où

4/ Eglantine 1846

3/ **Furcy** 1826-1886 ; = 1850 Mythra Laurencine

3/ **Germain** 1827-1888 ; = 1849 Bourgogne **Marie Louise** d'où

4/ Antide 1847

2/ **Geneviève** 1803-1887 ; = 1847 **David** VESOUL 1781 -1862 Cafre d'où

3/ Séverin 1835

3/ **Albert** 1832 ; = 1852 Madacène Zélia

3/ **Gaspard** 1827-1890 ; = 1852 Dujardin **Lise** 1829-1863 d'où

4/ Elie 1847

3/ **Annette** 1840 ; = 1856 Crito Victor

3/ **Marie** 1831-1853 ; = 1850 Mithra Dronsin

3/ **Doxile** 1833-1852 ; = 1849 Marc VESOUL 1810-1860 Malgache

2/ **Modeste** 1822 ; = 1849 Louis Marie Basque 1813-1887 d'où

3/ **Hélène** 1838 ; = 1854 Vorangine Henry

3/ **Reine** 1840 ; = 1857 Vorangine Amédée

3/ Bienvenu 1845

3/ **Elisabet** 1844 ; = Dronsin

2/ **Claire** 1825-1879 ; = 1849 Gy **Philogène** 1795-1810 d'où

3/ **Emile** 1838-1885

2/ Gilles 1802-1860, chez Sérec

⁶¹⁸ En gras, les esclaves présents sur la propriété en 1846.

Sur l'habitation de Justine d'Agathe, affranchie d'avant 1848, on recense 14 esclaves avec quatre Cafres et deux Malgaches dont une femme dont la descendance comprendra les huit personnes créoles en 1846. Deux de ses filles s'uniront avec des esclaves cafres de la propriété qui reconnaîtront respectivement en 1849 et en 1850 deux et trois enfants nés avant 1848. Les deux derniers esclaves originaires d'Afrique ne participeront pas à la formation d'une structure familiale.

Sur cinq autres propriétés appartenant à la famille Frédy et regroupant respectivement 42, 21, 7, 13 et 3 esclaves, soit 86 personnes (74 Créoles, 7 Cafres et 5 Malgaches), les structures familiales sont tout aussi nombreuses et s'étendent régulièrement entre les propriétés.

Ainsi la famille Gravère est présente au moins sur trois d'entre elles. Elle regroupe 27 esclaves vivants, en 1846, dont « l'ancêtre fondatrice » identifiée est Dauphine, née avant 1750. La mention du lien de filiation avec celle-ci, lors du décès de Luce en 1857, rappelle la transmission de la parenté entretenue par les esclaves. Il ne s'agit pas là d'une ancestralité de « papier »⁶¹⁹ mais bien d'une revendication de la réalité d'une filiation. Le document ci-dessous permet de visualiser ces données.

Plusieurs caractéristiques apparaissent ici. En particulier, l'illustration de l'importance du lien de filiation paternelle à travers la reconnaissance en 1850 par Jean François Gravère de sept enfants nés de sa liaison avec l'esclave Louise, décédée en 1835. Ces enfants, en 1846, sont sur des propriétés différentes : cinq chez Barrois-Mottet, une chez Laffon-Barrois et une chez Wesly-Mottet.

Une autre particularité, que l'on retrouve régulièrement dans les petites ou moyennes propriétés, est l'union religieuse d'esclaves de maîtres différents avec reconnaissance d'enfants, presque toujours avec la mère. C'est le cas de Joséphine, fille de l'aïeule Luce, esclave chez Lautret et mariée, en 1844, avec Favory, esclave chez Dolphin, dont elle aura deux enfants nées en 1831 et 1832, éventuellement à une époque où elle n'était pas chez le même propriétaire.

Les familles Lauzel, sept personnes, Lenel, huit personnes, Rabois, onze personnes et Gibor, onze personnes, sont d'autres exemples de familles dans lesquelles trois générations peuvent être identifiées et reliées.

⁶¹⁹ Par ce terme, nous distinguons ces informations de celles recherchées par les généalogistes qui reconstituent des lignées dont la revendication, au-delà de cinq générations, n'a pas de sens identitaire.

Sur les habitations de moins de cinq esclaves, les plus nombreuses, les structures familiales ne peuvent pas être aussi importantes. On trouvera cependant parmi les esclaves créoles, très souvent mention d'une ascendance mais il sera difficile d'en attester, par croisement des sources, de la réalité.

Ainsi, sur la propriété de J. Deveaux, les trois esclaves sont de la même famille, Adélaïde et deux de ses enfants, de 11 et 33 ans ; une fille est également esclave sur la propriété Chabot-Deveaux (8 esclaves) avec son futur époux et trois enfants dont deux reconnus en 1852 par le père. Les trois enfants d'Adélaïde seront reconnus à l'occasion de son mariage en 1854 avec Marcelin Verpet, esclave chez Chabot-Martin (7 esclaves). On voit ici l'imbrication entre les différents propriétaires de la même famille quant à la dissémination relative de leurs esclaves et les contacts possibles entre père, mère et enfants. L'hypothèse d'une proximité géographique immédiate de ces petites propriétés issues en général de partages successoraux peut être fortement envisagée, expliquant ainsi les possibilités de fonctionnement de ces familles éclatées et le maintien de liens réels.

Dans quelques cas, l'ensemble de la famille se retrouve sur la même petite propriété. C'est le cas par exemple chez L. Dacier qui possède quatre esclaves, un couple uni religieusement en 1844 et deux de ses quatre enfants vivants. Un autre appartient à la veuve Chandemerle et sa sœur à G. Chandemerle. Les appartenances ethniques des parents sont différentes, la femme étant malaise et l'homme africain.

Chez C. Mercier qui possède cinq esclaves également, on recense une mère malgache et trois de cinq enfants, entre neuf et quatorze ans, tous du même père, sans doute décédé avant 1846. Une autre de ses filles, plus âgée et d'un autre père est esclave chez la veuve Mercier tandis que la dernière, sans paternité revendiquée, n'a pu être identifiée chez un propriétaire. Notons enfin la présence sur cette propriété d'un autre esclave malgache qu'on ne peut relier à la famille étudiée.

La même situation se présente sur la propriété de J.P. Técher à La Possession. Ce dernier est recensé avec six esclaves dont une mère créole de 27 ans et ses quatre enfants de quatre à neuf ans. On trouve également un homme créole de 32 ans, décédé en 1852, dont on pourrait penser qu'il peut être le géniteur des enfants. Le mariage en 1856 de J. P. Técher, veuf depuis 1839, avec son esclave sans reconnaissance des

différents enfants de celle-ci, n'apporte pas une confirmation aux hypothèses envisagées.

D'autres petites propriétés comme celles de J. Dalleau ou d'E. Rimbaud, avec peu d'esclaves, ne proposent aucun lien familial entre les esclaves.

Enfin, chez les propriétaires d'un seul esclave, souvent non créole, il est difficile d'attester d'une appartenance à une structure familiale sur une autre propriété.

Le lien avec le XVIII^{ème} siècle est affaire de généalogie. La recherche, qui ne peut qu'être ponctuelle, permet ainsi de démontrer l'existence de familles esclaves à une époque où les sources sont rares.

Sur la propriété Euger en 1846 à La Possession, on relève le cas de Vitaline, esclave créole née vers 1790 et décédée en 1873 sans avoir de patronyme, dont peut retrouver une ascendance à l'époque de la Compagnie des Indes puisqu'elle est fille de Marie Louise, créole née en 1774, décédée en 1804. Celle-ci était fille de Paul et Marguerite, le premier, né à Bourbon vers 1753, la seconde étant une esclave indienne née vers 1748. Leur mariage a dû se produire vers 1770 mais nous n'en avons pas trouvé trace. Deux enfants au moins sont issus de ce couple. Outre Marie Louise, on notera également Toussaint, baptisé en 1773. On retrouve les divers membres de cette famille dans le recensement de la propriété de Joachim Lautret en 1783.

La consultation du document sur Saint-Paul, en annexe, permet d'appréhender cette complexité des formes d'organisation familiale chez les esclaves. Des différences importantes existent entre les familles que l'on peut identifier, tant dans leur composition que dans ce qu'on peut « imaginer » de leur fonctionnement selon l'importance des habitations, la proximité des propriétés, etc.

Ce document permet d'attester plus concrètement de la réalité de ces familles d'esclaves que les chiffres globaux que nous avons pu présenter et dont le but premier était de quantifier ces liens familiaux, afin de dépasser ce qui ne pourrait être que des particularités.

Or ce qui apparaît, à travers aussi bien les données globales que les exemples précis, c'est la réalité, ancienne, de ces familles d'esclaves et la revendication, « silencieuse » au regard des différents pouvoirs jusqu'en 1848, d'une humanité retrouvée.

Ce qui se dégage également, c'est l'importance quantitative des enfants au sein de ces familles, malgré une forte mortalité néo-natale.

Reconstruction de la famille GRAVERE⁶²⁰ chez Frédy François ; 1846 St Paul

- 1/ Dauphine (née avant 1750, + avant 1846) d'où
 - 2 **Luce GRAVERE** 1762-1857 d'où
 - 3/ **Marie Thérèse** 1801-1851 ; d'où
 - 4/ **Eglée** 1822-1858 = 1852 **Jules A.D.R.ASSET** 1822 d'où
 - 5/ **Pierre Jean** 1839
 - 5/ **Ferdinand** 1837-1873
 - 5/- **Sophie** 1845-1875
 - 3/ **Jean François** 1802-1859 ; == Louise + 1835 d'où
 - 4/ Joseph 1821
 - 4/ Félicie 1826-1859
 - 4/ Jean 1828
 - 4/ Elise 1831
 - 4/ Coralie 1833
 - 4/ Louisa 1834-1875
 - 4/ Clarice 1836
 - 3/ **Vincente** 1806-1862 == Azor d'où
 - 4/ **Juvégny** 1817-1867
 - 4/ **Hortence** 1818-1883 ; = 1852 Jules SOLESSE d'où
 - 5/ **Elisa** 1839
 - 5/ **Eloïse** 1841
 - 5/ **Mélinthe** 1843
 - 5/ Anaïs 1845-1847
 - 5/ Sainte-Luce 1846-1880
 - 4/ **Joseph** 1827
 - 4/ **Marie Reine** 1830
 - 4/ **Eugène** 1835-1873
 - 4/- Philippe 1837-1872
 - 4/ Euphrasie
 - 3/ **Lucine** 1810-1879 ; = 1844 **CADUL Lespoir** 1808-1865 Afrique d'où
 - 4/ **Augustine** 1830-1885 ; d'où
 - 5/- **Célice** 1845
 - = 1856 Philibert CHEREAU d'où
 - 5/ **Jeannette** 1840
 - 5/ Annette 1846-1872
 - 4/ **Clarice** 1832
 - 4/ Mélin 1837
 - 4/ **Julie** 1839
 - 4/ **Jean** 1842-1852
 - 4/ **Marianne** 1845-1847
 - 3/ Joséphine SONAR (J. Lautret) 1811; = 1844 Favory BELFAN d'où
 - 4/ Joséphine 1831
 - 4/ Cécile 1832-1849
 - 3/ **Fulgence** 1814

⁶²⁰ En gras, les esclaves présents sur la propriété en 1846

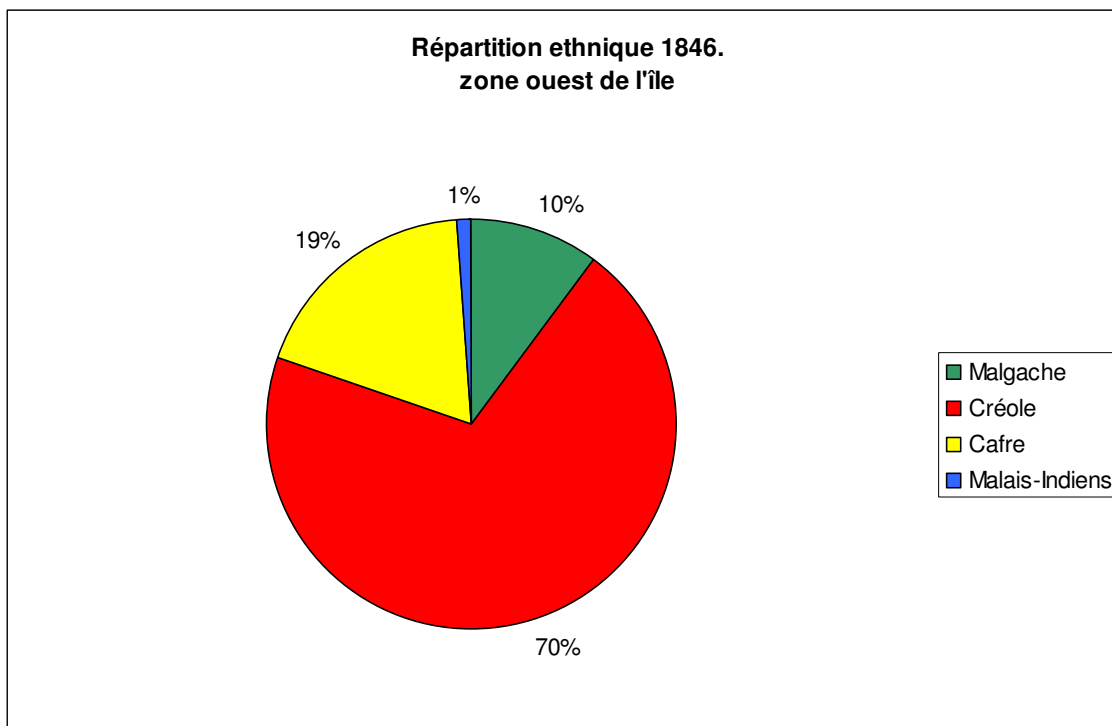
5) Premières conclusions

Sur les deux communes étudiées de façon quasiment exhaustive, nous obtenons des résultats que nous globaliserons sur quelques points essentiels. Sur le plan démographique, nous avons observé le comportement de près de 15000 esclaves présents dans les recensements mais un peu plus en réalité puisque les naissances survenues, ainsi que les décès, juste avant l'abolition, ont souvent été intégrées dans les calculs.

Selon P.U Thomas⁶²¹ qui récapitule les données sur la répartition de la population esclave dans les différents quartiers de l'île entre 1804 et 1824, notre zone d'étude représente entre 29,8 et 31,4 % de la population servile totale. P. Eve⁶²² indique, lui, 25,3 % en 1824. En 1847, ce pourcentage ne serait plus que de 22,4 %.

Nous estimons à presque 25 % la population de notre zone par rapport à l'ensemble, ce qui sera le rapport utilisé pour envisager, sur toute l'île, les résultats probables.

La répartition ethnique, dans le tableau ci-dessous, doit à notre avis correspondre à celle de Bourbon en globalité.



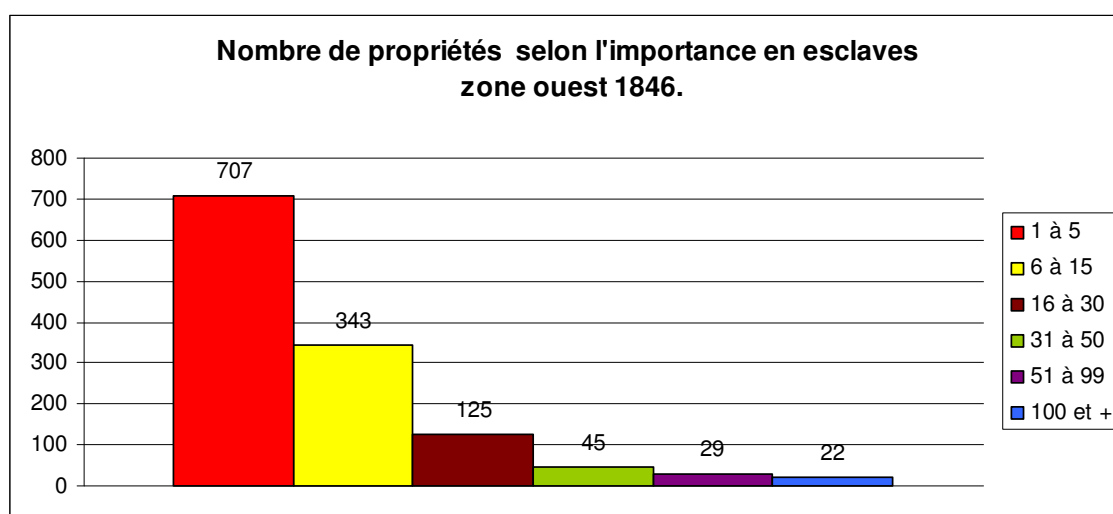
⁶²¹ Thomas, P.U. Op. cit. p.221.

⁶²² Eve, Prosper. Naître et mourir... Op. cit. p.30.

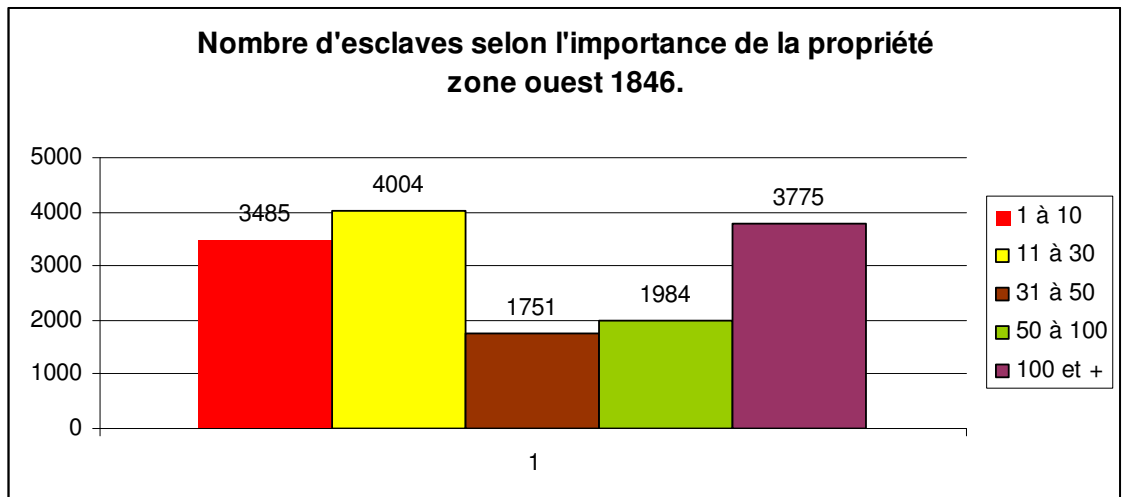
Cela confirme que la population créole, quelques années avant l'abolition, représentait au moins 70 % des esclaves avec les conséquences, en matière de transmission de valeurs, que nous verrons plus loin.

Le second tableau significatif concerne la répartition des esclaves selon l'importance de la propriété.

Il apparaît nettement que les petites et moyennes propriétés sont les plus nombreuses. Ce sont celles où vivent souvent la mère et les jeunes enfants, le conjoint étant en général sur une propriété voisine.

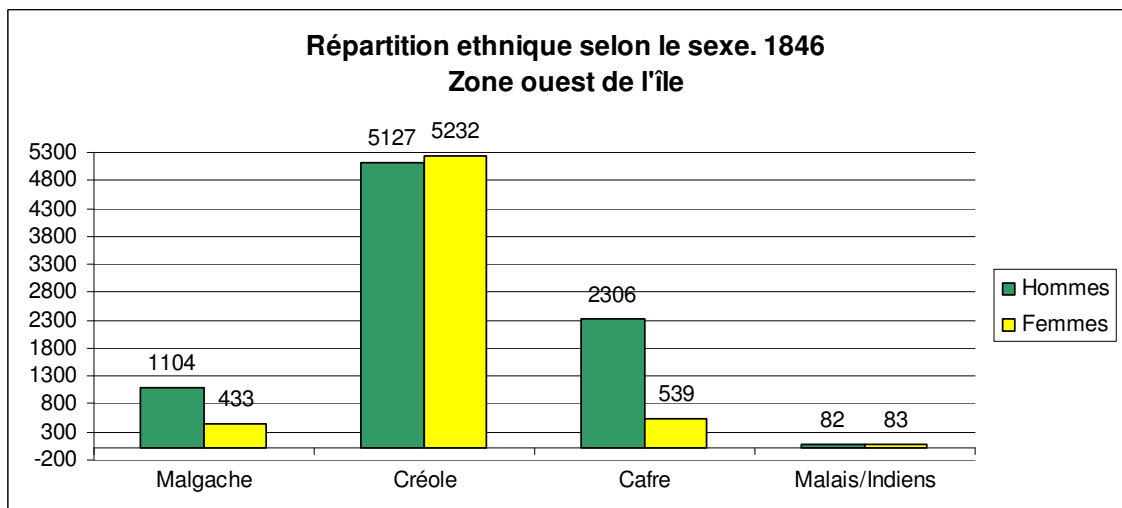


La présentation ci-dessous détaille le nombre d'esclaves concernés par cette situation. Globalement, 25 % des esclaves vivent sur des habitations de plus de 100 esclaves, 25% sur celles possédant entre 30 et 100 esclaves et 50 % sur des petites propriétés. Les conséquences de cette répartition des esclaves implique que plus de la moitié de ceux-ci pouvaient difficilement contacter une alliance au sein même de l'habitation car le champ matrimonial y était réduit. Cela implique que les alliances nouées avant 1848 se caractérisaient par une proportion importante de familles disséminées que l'abolition de l'esclavage permettra de se regrouper. Il n'est pas possible d'évaluer la « distance », géographique ou des relations familiales des propriétaires pour l'ensemble de la population concernée. Il apparaît toutefois, à l'examen des annexes, que la plupart du temps, il existe une proximité dans l'un ou l'autre domaine.



La troisième donnée qu'il convient de globaliser est le rapport homme/femme, en prenant en compte les appartenances ethniques. Le graphique suivant illustre les résultats obtenus. S'y confirme l'équilibre du sex ratio chez les Créoles et le déséquilibre pour les non natifs, en particulier les Cafres.

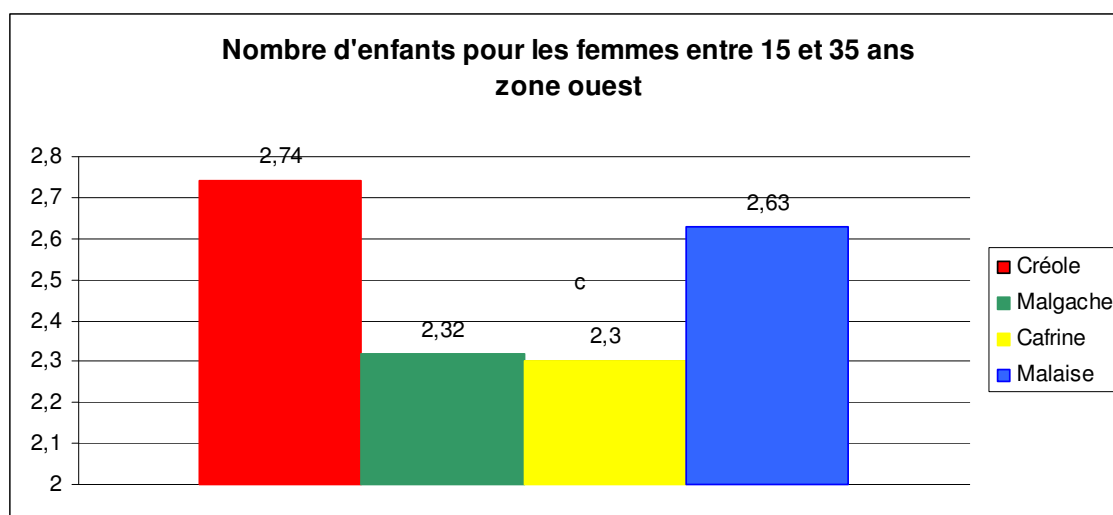
L'impossibilité pour un certain nombre d'hommes à réaliser une alliance est une fois de plus illustrée ici, en particulier, hormis le groupe des Créoles, une union basée sur des critères d'endogamie ethnique.



Le regroupement des données sur la fécondité des femmes, selon l'origine ethnique, se retrouve dans le graphique ci-dessous. Les différences notables enregistrées dans chacune des communes s'atténuent pour donner une moyenne, toutes origines

confondues, de 2,7 enfants par femme. Le groupe des femmes créoles constitue 89,3 % du corpus.

Ce taux de fertilité, pour les femmes entre 15 et 35 ans, confirme la possibilité de la population esclave de se maintenir démographiquement par le renouvellement naturel. Ce qui, nous avons beaucoup insisté sur ce point, ne correspond pas à la croissance artificielle recherchée par les propriétaires.



Nous pouvons estimer le taux de natalité à 28,6‰ pour l'année 1845 pour laquelle nous disposons de données complètes. En 1835, Moreau de Jonnés l'estimait, pour l'ensemble de l'île, à 14,7‰. Entre ces deux dates, les registres des naissances ont été régulièrement tenus. Le taux de fécondité, fiable pour les mêmes raisons aux mêmes années, s'établit à 198‰.

Des résultats obtenus sur les deux communes étudiés, sans l'aide des registres d'affranchissements, on peut conclure à l'identification de près de 91 % de la population esclave, à l'existence d'un groupe créole dépassant les 70 % et surtout à l'appartenance à une structure familiale pour plus de 60 % des nouveaux affranchis en 1848.

L'étude de cette vaste zone qui couvre tout l'ouest de l'île nous fournit des données attestant donc de l'importance de la famille esclave quelles que soient les formes qu'elle prenne.

Ces résultats, y compris dans leur aspect de reconstruction des familles esclaves, doivent à notre avis être étendus à toute l'île. Les tableaux présentés précédemment⁶²³ situent l'ouest dans un mouvement général qui se caractérise par cette forte présence de familles esclaves.

Une brève approche d'une commune comme celle de Saint-Louis, qui regroupe près de 5000 esclaves en 1847, en se basant sur les registres d'affranchissements de 1848⁶²⁴, confirme à la fois le nombre d'esclaves identifiés mais surtout l'appartenance à une structure familiale. Ainsi, à Saint-Louis, en 1848, 4990 esclaves, 4737 en 1847, sont identifiables en particulier par leur patronyme ; cela représente la quasi-totalité des esclaves présents sur la commune au moment de l'abolition. 3470 d'entre eux, (69,5 %) sont créoles et il est fait mention dans l'acte d'affranchissement de leur ascendance maternelle, et dans quelques cas, paternelle, en général pour ceux dont les parents avaient été unis religieusement avant 1848. On retrouve ainsi le pourcentage du groupe créole relevé à Saint-Paul et Saint-Leu. On doit ajouter à ce nombre 125 mères, africaines, malgaches ou malaises, mentionnées dans les registres. Cela implique qu'au minimum, 72 % de la population esclave à Saint-Louis, est inscrite dans la parenté. La non-prise en compte du père dans les registres d'affranchissement, ce qui interviendra par la suite à l'occasion d'unions avec légitimation, exclut de fait, dans ces calculs, les hommes malgaches, cafres ou malais.

Dans la commune de Saint-Denis, dont la plus grande partie des registres d'affranchissements a été dépouillée⁶²⁵, les informations recueillies ou enregistrées par les Délégués municipaux sont peu utilisables dans notre optique. Manifestement, certains délégués n'ont pas voulu inscrire les liens de parenté ou alors les propriétaires ont refusé de les fournir.

Certes, ces registres ne permettent pas, sous leur forme officielle, de reconstituer les familles d'esclaves mais ils indiquent très nettement les filiations reconnues à la fois sans doute par les principaux intéressés et par l'administration coloniale.

⁶²³ Tableaux XVI à XIX.

⁶²⁴ Selon les relevés de P. & B. Nourigat.

⁶²⁵ Idem ; les registres d'affranchissements consultables aux Archives regroupent près de 9340 noms sur environ 10 000.

Comme nous l'avons démontré, la créolisation progressive de la population esclave, dans la quasi-totalité des cas, était synonyme d'apparitions et de reproduction de formes familiales, au point qu'à la veille de l'abolition, près de 70 % de cette population est qualifiée de créole. Ces structures n'ont pu se mettre en place que par la participation de non natifs, à des degrés divers selon l'appartenance ethnique, mais dans un mouvement permanent. Nous avons pu voir également combien la bi-parentalité est une réalité cachée jusqu'en 1848 mais qui se dévoile très vite dans les années suivantes.

Nous avons régulièrement mentionné ce qui apparaissait, quelle que soit le lieu ou l'époque comme les groupe des exclus de la parenté. Si cela concerne des créoles vendus séparément de leur famille et pour lesquels nous n'avons pu attester de filiation ou d'ascendance, il est indéniable que la plupart des membres de ce groupe sont originaires d'Afrique ou de Madagascar. En ce qui concerne ces derniers, leurs arrivées furent surtout importantes à l'époque de la Compagnie des Indes. Dans les premiers temps de la colonisation, ils furent quantitativement les plus nombreux, tant pour les hommes que pour les femmes. Les familles créées à cette époque furent bien souvent endogames sur le plan ethnique mais peu à peu, la créolisation de la population esclave augmentant régulièrement, ce sont ces derniers qui se retrouvèrent partenaires de la plupart des alliances.

Les esclaves africains, hormis ceux arrivés également avant 1770, vont se trouver dans une situation bien différente. Le déséquilibre flagrant des sexes dans les convois d'esclaves entre 1770 et 1817, ainsi que par la suite durant la Traite illégale, n'ont pas permis des choix de type endogamique. Le fonctionnement de la société esclavagiste, ses préjugés, voire ses angoisses, ont entraîné un accès à la parenté bien plus limité pour ceux désignés par le vocable de Cafres, ou parfois d'esclaves « *bruts* ».

Ce terme, employé dans les rapports du procureur du roi, entre 1840 et 1844, correspond aux représentations que se font les pouvoirs des esclaves africains, avant l'abolition, et dans la continuité de ce que nous avons vu en début de cette recherche sur la « bestialité » des noirs.

Ainsi, en 1841, il est dit sur le peu d'empressement des esclaves, si ce n'est de la répugnance, à participer à l'instruction religieuse que cela serait dû à leur incompréhension, sur le plan linguistique, des interventions des missionnaires:

« ... cette répugnance se remarque principalement parmi les Cafres, la caste la moins intelligente de la population esclave. Je crois même qu'il faut désespérer de toute amélioration à leur égard ; car je doute que cette génération, déjà vieille et endurcie dans ses habitudes, préfère jamais les maximes sévères du christianisme aux maximes si faciles et si accommodantes de son culte national. »⁶²⁶

Exclus en partie de la parenté, les Cafres semblent aussi l'être de la religion :

« Pour les vieux noirs, pour les Cafres principalement, il n'y a pas espoir, je pense, d'apporter des améliorations à leurs mœurs, à leurs idées par la religion. »⁶²⁷

Certains prévoient même, sans état d'âme, l'extinction des Noirs de Traite âgés :

« Ceux-ci sont des demi-sauvages ... il n'y a pas lieu de se préoccuper de leur barbarie ; ils s'éteignent tous les jours et bientôt il ne restera plus debout que la génération nouvelle. »⁶²⁸

On doit s'interroger sur les raisons, et les conséquences de cette exclusion de la parenté dans ce cas-là. Diverses hypothèses, sans doute complémentaires, peuvent être envisagées. Ainsi, même si ces esclaves africains venaient souvent jeunes à Bourbon, leur culture et leur langue différaient de celles des créoles, même à la première génération. Leurs rapports avec les maîtres qui venaient de les acheter ne devaient pas s'établir, dans bien des cas, sur les mêmes bases que celles qui constituaient le socle des relations maître-esclaves créoles, nés sur l'habitation. Le déséquilibre des sexes impliquant obligatoirement que chaque esclave masculin ne pouvait constituer une alliance avec une femme esclave, le choix de ces dernières pouvaient tenir compte de cette distance culturelle. Une des raisons majeurs doit cependant provenir du traumatisme vécu par ces esclaves cafres, victimes de razzias, coupés de leur parenté et de leur culture d'origine, ayant survécu aux conditions de transport vers Bourbon et obligés de subir le « dressage » par les maîtres pour s'adapter à leur nouvelle situation, tant au niveau du travail que de la nourriture et des relations humaines. La mortalité des Cafres fut importante tout au long de la période esclavagiste et à des âges plus précoces que dans d'autres groupes. Si on note, comme des exceptions quelques décès annoncés à 100 ans ou plus, l'étude des registres de décès dans les communes démontre bien que beaucoup mourraient jeunes.

⁶²⁶ Rapport su substitut du procureur du roi à Saint-Paul, novembre 1841.

⁶²⁷ Idem, rapport du 1^{er} juin 1842.

⁶²⁸ Vidal, Ed. Bourbon et l'esclavage 1847. p.34.

En 1806, sur 85 décès, près de 40 % concernent des Cafres et en 1826, on relève 45 % des décès dans ce groupe

Si on examine cette question sous l'angle de la résilience⁶²⁹, on peut affirmer que cela fut impossible pour la plus grande partie des esclaves africains arrivés au XIX^{ème} siècle. Certains partirent marrons, d'autres se suicidèrent ou se révoltèrent, individuellement le plus souvent, contre l'autorité des maîtres, un certain nombre retrouvèrent leur humanité par des alliances et des filiations. La majorité d'entre eux, cependant, terminèrent leur vie, seuls, à l'hospice bien souvent, quelquefois sur l'habitation où ils avaient été esclaves puis parfois engagés.

Les nombreux décès, après 1848 et dont nous avons parlé précédemment, de personnes nées en Afrique et mortes sans patronyme, soulignent que la reconquête de leur humanité fut difficile et parfois vaine.

On constate également, que ce soit dans les dénominations dans les recensements d'avant 1848 ou dans les patronymes attribués lors de l'affranchissement, que les appellations les plus ridicules ou infâmantes concernent en général des esclaves cafres. Dans le premier cas, cela peut s'expliquer par le non baptême des esclaves arrivés à l'époque de la Traite illégale. On retrouve ainsi des « noms » tels que ceux reprenant les jours de la semaine ou les mois de l'année mais aussi tels que Coup-de-sec, Trop-cher ou Trop-payé.

En 1829, le recensement de P.I. Dennemont à Saint-Paul, se caractérise par la dénomination attribuée à de jeunes esclaves africains :

« *Bagasse, Ecumoire, Sirop, Moulin, Cendrier, Baquet, Sucrée, Vesou, Cheminée, Caisson.* »⁶³⁰

Avec l'affranchissement de 1848 et l'inscription dans les registres, on va noter des patronymes de toutes sortes. Les plus méprisants seront en général attribués à des esclaves africains. La disparition de la plupart de ces patronymes indique qu'ils n'ont pas été transmis, c'est-à-dire que ceux qui les ont reçus n'ont pas constitué de famille. On notera ainsi Légume, Huître, Vapeur Alambic, Fil de Fer, Moustique Piquant ou Léveillé Bonmatin.

⁶²⁹ Le concept de résilience peut se définir comme la capacité d'un individu à surmonter des épreuves et à se reconstruire après un traumatisme, y compris par des formes d'adaptation sociale. Cela sera débattu par la suite.

⁶³⁰ A.D.R. 6 M ; Saint-Paul.

On constate qu'en général ce sont les hommes cafres, plus que les femmes, qui sont porteurs de patronyme ridicules.

Il est difficile, mais il convient de n'exclure aucune hypothèse, que le choix de rester « célibataire » fut celui d'un certain nombre des esclaves victimes de la Traite. Outre que dans leurs sociétés d'origine ce statut n'est jamais valorisé, l'accès à l'humanité est inhérent à chaque individu. C. Lévi-Strauss⁶³¹ signalait :

« un célibataire n'est réellement qu'une moitié de l'être humain. »

Ceux qui ont constitué des familles, hommes et femmes, ne l'ont fait que partiellement avec des personnes de même origine. Quelles que soient les époques, hormis les premières décennies de la Compagnie des Indes, les choix de conjoint furent plutôt exogamiques pour les non-natifs. Le déséquilibre numérique des sexes en fut sans aucun doute la raison majeure de même que la dispersion sur les propriétés des esclaves de même origine.

Durant les premiers temps du peuplement, le recours massif à des esclaves malgaches, avec un sex ratio relativement équilibré a entraîné des structures familiales caractérisées par l'importance de couples endogames, 60 % des Malgaches faisant ce « choix » entre 1697 et 1767. Par la suite, les mutations dans le peuplement avec l'arrivée de plus en plus importantes d'esclaves africains et la poussée démographique du groupe créole ont entraîné des modifications importantes dans le champ matrimonial. C'est ainsi que pour les dernières décennies avant l'abolition, et pour lesquelles nous disposons de données plus précises, on constate l'importance des familles basées sur une composition d'origines multiples.

Sur les propriétés et espaces que nous avons analysés précédemment, cela se constate nettement.

Ainsi, sur la propriété Sicre de Fontbrune, sur 43 mariages religieux dans lesquelles interviennent huit Malgaches, seuls deux réaliseront une union endogamique ; chez les esclaves africains, sur quinze présents dans une union, huit se feront entre eux.

Les familles légitimées après 1848, mais fonctionnant à l'époque de l'esclavage, se structurent avec des personnes d'autres communes.

Sur la propriété Desbassayns, dans les mariages religieux, 19 esclaves africains sont présents mais on ne compte que quatre couples endogames, les onze autres personnes

⁶³¹ Lévi-Strauss, Claude. In Claude Lévi-Strauss, R. Bellour et C. Clément; p.106.

s'unissant avec des Créoles. Les trois Malgaches présents dans des unions en font de même. Dans les années suivant l'abolition, les mariages avec reconnaissances d'enfants sont rares et ne concernent que des Créoles entre eux, à l'exception d'une union entre un Cafre et une femme créole.

Sur la propriété Chabrier, enfin, on note un seul mariage religieux avant 1848 et il concerne deux esclaves créoles dont un seul est sur la propriété. Si les trois hommes et trois femmes malgaches s'unissent tous avec des Créoles en reconnaissant des enfants, le groupe cafre se caractérise par des unions nettement endogamiques après 1848, régularisant des familles préexistantes à l'abolition. Nous avons souligné la particularité de cette propriété où le pourcentage d'esclaves africains était très important. La conséquence est que sur 18 personnes insérées dans une structure familiale à l'époque de l'esclavage, 14 s'unissent entre elles et quatre avec des femmes créoles.

Ce contre exemple, justifié par sa particularité s'oppose à ce que l'on observe de manière globale sur les ensembles plus vastes que nous avons étudiés.

Ainsi, sur la commune de Saint-Leu, on ne peut attester que de 23 couples endogamiques entre des personnes d'origine africaine alors qu'on recense 72 familles composées d'un ou une esclave africaine avec un esclave d'une autre origine. Cela signifie que 61 % des Cafres, ayant constitué une structure familiale durant les dernières années de l'esclavage, sont inscrits dans une alliance exogamique.

Sur la commune de Saint-Paul, encore plus vaste, les unions endogamiques antérieures à l'abolition sont au nombre de 31 alors qu'on en recense 92 exogamiques. Cela correspond à près de 60 % d'alliances exogamiques. On doit cependant préciser que sur 38 femmes africaines, 31 se sont unies avec un Cafre.

Les données sur l'ensemble de l'île, portant sur 4128 unions avec reconnaissances d'enfants, indiquent que parmi les 1477 esclaves cafres, 985 hommes et 492 femmes, 339 unions sont de nature endogamique et 799 de type exogamique. Cela signifie que 54 % de ces esclaves africains étaient engagés dans des alliances exogamiques. Ces alliances entre esclaves cafres ne représentent par contre que 8,2 % du total des alliances existantes avant l'abolition de 1848 alors que les Cafres représentaient aux environs de 18 % de la population.

Le déséquilibre du sex ratio dans ce groupe justifie que près de 68,9 % des femmes

d'origine africaine soit inscrites dans une alliance endogamique alors que les hommes ne sont que 34,4 %.

Il est nécessaire de rappeler que la cohésion tant linguistique que culturelle de ceux que les pouvoirs dénommaient Cafres n'est qu'une illusion et qu'une grande diversité caractérisait ce groupe dont la seule unité provenait de son vécu de la Traite et de ses conséquences psychologiques.

Dans le groupe des Créoles, on constate 78,3 % de pratiques endogamiques. Une autre différence notable avec le groupe des Cafres se trouve dans les choix des hommes, à 89,6 % endogames et des femmes à moins de 70 %. Cela confirme leur rôle créolisateur dans les structures familiales. En effet, en tant qu'élément fixe de transmission des différents savoirs, linguistiques mais également alimentaires, elles sont un agent de créolisation important dans les familles existantes.

Tableau XXX : La Réunion 1849-1865					
Union des affranchis avec reconnaissance d'enfants selon l'ethnie d'origine ⁶³²					
	Femmes créoles	Femmes malgaches	Femmes cafrines	Indiennes & Malaises	Total
Hommes créoles	2190 (5412)	119	94	39	2442
Hommes malgaches	453	153 (355)	51	16	549
Hommes cafres	519	105	339 (614)	22	985
Indiens & Malais	109	9	8	26 (57)	152
Total	3147	386	492	103	4128

Parmi les Malgaches, les unions endogames représentent 32,72 % des alliances, 39,6 % chez les femmes et 27,9 % chez les hommes.

⁶³² En gras, les unions endogames, et entre parenthèses, le nombre moyen d'enfants reconnus.

Enfin dans le groupe des Indiens et des Malais, à peine 20 % font un choix endogamique, 25,3 % parmi les femmes et 17 % chez les hommes. Dans le détail, ce sont les Indiens qui s'unissent avec quelqu'un d'un autre groupe alors que les Malais ont un fort taux d'unions endogamiques, là où ils sont nombreux comme à Saint-Denis. On peut constater, en comparant quelques communes, que la réalité de ces familles pluri-ethniques, si elle est majoritaire, connaît cependant une grande diversité. Nous avons choisi de détailler des communes présentant des particularités dans ce domaine.

Ainsi, sur la commune de Saint-Denis, on peut constater l'importance quantitative d'affranchis malgaches et malais insérés dans des structures familiales.

Tableau XXXI : Saint Denis 1849-1865					
Union des affranchis avec reconnaissance d'enfants selon l'ethnie d'origine					
	Femmes créoles	Femmes malgaches	Femmes cafrines	Indiennes & Malaises	Total
Hommes créoles	240	17	11	18	286
Hommes malgaches	74	42	10	10	136
Hommes cafres	53	21	58	12	144
Indiens & Malais	30	4	4	16	54
Total	397	84	83	56	620

Le nombre d'enfants par femmes, dans les couples endogames se situe entre 2,18 et 2,28, à l'exception des femmes du groupe cafre où il se situe à 1,87. Ceux sont les couples créoles-malgache ou malgaches-créoles qui se situent au niveau le plus élevé, avec respectivement 2,88 et 2,31 enfants en moyenne.

A Saint-Louis, les esclaves malais sont très peu nombreux, de même que les Malgaches. On note que les femmes de ce dernier groupe sont présentes à 40 % dans des unions

endogames. On relève également 68,5 % des femmes africaines et près de 80 % des femmes créoles dans le même type de structures

Tableau XXXII : Saint-Louis 1849-1865					
Union des affranchis avec reconnaissance d'enfants selon l'ethnie d'origine					
	Femmes créoles	Femmes malgaches	Femmes cafrines	Indiennes & Malaises	Total
Hommes créoles	284	7	9	3	303
Hommes malgaches	22	8	2		32
Hommes cafres	43	5	24	1	73
Indiens & Malais	7				7
Total	356	20	35	4	415

Si à Saint-Denis, les couples créoles ne représentaient que 38,7 % de la totalité des unions, on relève à Saint-Louis le taux de 68,4 %. Les Créoles, hommes ou femmes, sont présents dans 80 % des unions sur cette commune.

Le nombre d'enfants par femme passe de 2,13 à Saint-Denis à 2,79 à Saint-Louis.

La forte créolisation de la population semble expliquer ce phénomène.

Le dernier exemple sur la diversité des situations se trouve à Sainte-Rose. Dans cette commune du sud, les affranchis malgaches sont rares de même que les Malais. Les Cafres sont à peine plus nombreux dans les alliances.

En conséquence les unions endogames sont rarissimes dans ces groupes, une dans le groupe des Malgaches et cinq dans celui des Cafres. Les femmes créoles sont présentes dans 86,2 % des alliances et les hommes dans 70,1 %. Les mariages de type endogamiques représentent 95 % des alliances des hommes créoles et 77,3 % pour les femmes.

Globalement, au sein des couples endogames, le nombre d'enfants reconnus s'établit pour les Créoles à 2,47, pour les Malgaches à 2,32, pour les Cafres à 1,81 et à 2,19 parmi les Malais et les Indiens. Sur l'ensemble des unions, le nombre moyen était de 2,4 enfants par femmes. On constate dès lors que seul le groupe créole est au-dessus de cette moyenne.

La moyenne d'enfants au sein des couples endogames se situe à 2,37 alors que parmi les couples exogames, elle n'est que de 2.09. Cette différence tient en grande partie au rôle joué par les couples créoles.

Tableau XXXIII: Sainte-Rose 1849-1865					
Union des affranchis avec reconnaissance d'enfants selon l'ethnie d'origine ⁶³³					
	Femmes créoles	Femmes malgaches	Femmes cafrines	Indiennes & Malaises	Total
Hommes créoles	58		3		61
Hommes malgaches	6	1	2	1	10
Hommes cafres	6		5		11
Indiens & Malais	4				4
Total	75	1	10	1	87

Si on analyse les comportements des autres femmes selon qu'elles sont en couple endogame ou exogame, on note respectivement 2,32 et 2,25 pour les femmes malgaches, 1,81 et 1,93 pour les femmes africaines ainsi que 2,19 et 2.02 dans le groupe des Indiennes et des Malaises. L'origine ethnique et les choix d'alliances ne semblent jouer qu'un rôle mineur dans la fécondité des femmes.

⁶³³ En gras, les unions endogames.

La maternité ne fut donc pas systématique pour les femmes non natives.

Si on étudie les registres de naissances au début du XIX^{ème} siècle dans certaines communes, on constate que la plus grande partie des actes concernent des femmes créoles. Ainsi, à Saint-Leu, en 1812, pour 75 femmes ayant accouché et dont on connaît l'origine ethnique, 64 % sont des Créoles, 20 % des Cafrines, 13,3 % des Malgaches et 2,7 % des Indiennes

En 1816-1817, sur 92 femmes qui accouchent, 70, soit 76 % sont des Créoles et 12 des femmes africaines, soit 13 %. Les femmes malgaches et une Indienne complètent les données.

En 1826, pour 45 naissances, on ne connaît l'origine ethnique des mères que pour quatorze femmes créoles, 82,4 %, deux Malgaches et une seule Cafrine.

Enfin, en 1836, pour 76 naissances déclarées et identifiées, 65, soit 85,5 % proviennent de femmes créoles et 7, soit 9,2 % de femmes africaines.

Certes, cela est à comparer aux proportions réciproques des divers groupes de femmes esclaves, données que nous ne possédons pas pour ces années. On peut par contre constater qu'à la veille de l'abolition, en 1845, alors que les femmes africaines représentent plus de 10 % de la population féminine, âgée de plus de quinze ans, elles ne sont que 6 % à accoucher alors que les femmes créoles, 78 % de la même population, représentent 90 % des nouvelles mères.

Les conséquences de cette non inscription dans la parenté peuvent, peut-être, se lire aujourd'hui dans le phénotype des individus mais plus sûrement dans la difficulté à faire apparaître la « part cachée africaine » dans la population, que ce soit au niveau linguistique ou dans le domaine de l'alimentation et des croyances.

Ces registres, langues, cuisines, rituels, ont un lieu de transmission privilégiée, dans toutes sociétés, celui de la famille. En étant partiellement exclus, les esclaves africains, nous semble-t-il, n'ont pu que, partiellement, transmettre leur culture⁶³⁴.

La faiblesse numérique des naissances de type endogamique chez les non natifs est sans doute un des motifs expliquant, au XIX^{ème} siècle la déperdition de valeurs qui ne trouvaient pas au sein de la structure familiale les moyens d'être transmises, valorisées et maintenues.

⁶³⁴ Notre étude étant globale, nous revoyons sur ce thème aux recherches menées par certaines associations et quelques historiens pour un approfondissement indispensable.



1/ « Le séga, danse des Noirs ». Rivière de l'Est. Adolphe d'Hastrel. ADR GF 69/24 ; Droits réservés.
2/ « Le barreau, repos des Noirs après la journée » ; Lithographie de Roussin, novembre 1849. ADR Bib 2486



1/ Case des noirs ; Album Roussin 1867. ADR BIB 119 IV
2/ Case à Nègres ; in La France Pittoresque ; XIX^{ème} siècle ; Bullura



1/ Le boucan, cases des Noirs ; Album de Roussin ; Octobre 1849

2/ « Site des environs de la Rivière d'Abord » 1802 ; in Bory de Saint Vincent ; Voyage dans les quatre îles... ADR GF 110.

F/ FAMILLE / FAMILLES

1) La vie des familles esclaves au jour le jour

Nous avons démontré l'existence de structures familiales pour une grande majorité des esclaves, quelle que soit l'époque. Nous avons vu les obstacles, facilités, ignorance ou mépris pour ces familles de la part des maîtres et des autres pouvoirs.

Nous devons nous interroger sur le fonctionnement au quotidien de ces structures.

Il convient de souligner à nouveau le silence imposé et renouvelé aux principaux acteurs. La vie quotidienne des esclaves n'est que rarement mentionnée dans les diverses archives, la mémoire orale n'a laissé que peu de traces sur lesquelles appuyer une quelconque démonstration. Nous ne souhaitons pas nous aventurer dans des spéculations, on ne peut plus hasardeuses ou basées sur les convictions idéologiques ou morales de l'historien ou des chroniqueurs des époques précédentes. Nous avons rencontré les dérives possibles de telles approches dans les théories sur l'avortement, l'infanticide ou le refus d'enfants. Pour cette raison nous ne mentionnerons parfois que brièvement des domaines dans lesquels la recherche se heurte à un mur du silence, comme par exemple dans celui du lexique de la parenté.

La vie quotidienne se déroule d'abord dans un espace public, celui du travail de l'esclave et dans un espace privé, celui de la résidence, même si les deux lieux sont souvent bien proches, voire contigus. L'habitat des esclaves est mentionné dans de nombreuses sources d'archives auxquelles nous nous référerons. Le vécu familial, au jour le jour, est par contre peu renseigné.

J.B. De Lescouables⁶³⁵ est un des rares informateurs qui précise, souvent indirectement, des actes quotidiens des esclaves dans leur vie privée. Il nous renseigne en particulier sur des pratiques médicales que nous mentionnerons parfois. Les rapports du procureur du roi, dans les années 1840 sont également une source d'indications, à replacer dans un contexte précis.

De même, la thèse de médecine de J. Morizot⁶³⁶ sera longuement citée car elle est un témoignage de premier plan d'un « praticien » resté six années à Bourbon. Bien

⁶³⁵ Lescouables, Jean Baptiste, de. La vie Op. cit.

⁶³⁶ Morizot, Joseph. Op. cit.

évidemment, ses considérations morales ne sont qu'informatives mais les indications sur les maladies, leur fréquence, causes et éventuelles conclusions plus ou moins positives nous renseignent sur le quotidien des esclaves, en particulier dans le domaine de la famille.

Nous aborderons ainsi le logement, le rythme de travail et de repos, l'alimentation, la maladie et les diverses activités des esclaves pour se procurer un « pécule ».

Ces sujets seront abordés en ce qu'ils intéressent et renseignent sur la famille esclave.

Nous ferons également référence aux travaux de L. Pourchez⁶³⁷, anthropologue ayant étudié certaines pratiques familiales au XX^{ème} siècle. Avec prudence, car il semble évident que ce qu'elle décrit sur les désirs d'enfants, sur les pratiques religieuses et magiques auxquelles ont eu recours des femmes du siècle dernier pour la fertilité ou au contraire dans des buts abortifs est en partie lié à l'arrivée des engagés indiens après l'abolition. Toutefois, d'autres pratiques, sont manifestement un héritage que l'on ne peut que faire remonter aux années de l'esclavage. Les savoirs mais également le vocabulaire et certaines pratiques sont le résultat d'une transmission, en général par les femmes, de génération en génération. Des influences européennes sans doute mais également malgaches et africaines peuvent être très sérieusement envisagées. La réglementation concernant les femmes enceintes et les enfants en bas-âge sera également abordée.

Les rapports au sein des familles d'esclaves sont plus difficiles à préciser. Se référer aux actes juridiques concernant les crimes et délits n'apportent des informations que sur les cas « pathologiques », ceux de relations empreintes de violence, par jalousie ou désespoir. Cela ne concernait, statistiquement, que très peu de familles. Il en est de même pour les cas d'inceste et d'abus sexuels. L'approche juridique est nécessairement partielle dans ce qu'elle nous dit de la vie sociale, ne s'attachant qu'aux « dérives ».

Nous ne parlerons que brièvement de domaines pour lesquels les sources manquent nettement. Que ce soit des relations affectives entre époux et entre les parents et les enfants, que ce soit sur la sexualité des uns ou des autres mais également dans le domaine de la transmission de valeurs culturelles et de ce que l'on appelle le patrimoine immatériel qu'ont nécessairement transmis les esclaves, comme la danse ou la musique, nous en resterons à des généralités.

⁶³⁷ Pourchez, Laurence. Grossesse, naissance et petite enfance en société créole. 2002.

Par ailleurs, l'iconographie sur la famille esclave, présentée au fil des pages de cette recherche, ne peut être considérée que comme un témoignage d'abord artistique. Ce qu'elle indique des rapports au sein des familles esclaves est principalement le regard d'un illustrateur ou autre artiste⁶³⁸.

Enfin, sur la question des solidarités entre esclaves, en particulier celles intrafamiliales, nous ne disposons pas de sources fiables. Si celles-ci semblent parfois voler en éclats dans les cas d'esclaves accusés de différents crimes et délits et qui cherchent à éviter au maximum les sanctions, en reniant sans doute parfois les complicités plus ou moins actives au sein de la famille, y compris étendue, l'époque de l'esclavage ne nous livre que très peu de preuves. Que ce soit au travail, durant le temps de repos ou à l'occasion de maladies, si les liens directs, en particulier mère-enfants semblent forts, il est difficile d'avancer quelques hypothèses dans les liens moins directs. Comment les esclaves agissaient-ils pour, par exemple, alléger le travail des uns ou des autres, les protéger de la sanction du maître ou les soutenir dans la maladie, cela est difficile à attester.

Comment ceux qui partaient « marrons » étaient-ils soutenus par leurs proches, reste également une question sans réponse. Des mentions d'hébergements par leur femme, sur une autre propriété, sont quelquefois citées dans les actes de justice. Les propriétaires savaient ainsi où récupérer leur esclave, masculin le plus souvent.

Un autre indice, que nous avons déjà signalé, est celui de la transmission des prénoms, à la première ou à la deuxième génération. La difficulté réside dans le fait que nous ignorons qui choisissait réellement le prénom. On ne peut que constater la succession de ces pratiques de transmission.

Dans les registres d'enregistrement des naissances des esclaves, les déclarations précisent toutefois que c'est le maître qui « *a donné le prénom de ...* »

C. Petit⁶³⁹ nous rappelle que la loi du 11 germinal an XI, dans son article premier, stipule, pour tout la population française, de choisir le prénom :

« *dans les différents calendriers de la langue française ou parmi les personnages connus dans l'histoire ancienne.* »

⁶³⁸ A noter que la plupart des illustrations présentées ici décrivent la Traite atlantique et les espaces sud-américains, nord-américains et les Antilles et très peu les Mascareignes.

⁶³⁹ Petit, Christian. Op. cit. p.118.

Cela explique en partie le choix de nombreux maîtres d'avoir recours à la mythologie grecque ou romaine pour dénommer leurs esclaves, ainsi que, au moment de l'abolition, pour leur attribuer un patronyme.

a) l'habitat

Les sources pour nous renseigner sur cet aspect de la vie des familles esclaves ne concernent que peu la période de la Compagnie des Indes. Selon R. Chaudenson⁶⁴⁰, à l'époque de la société d'habitation, jusqu'aux environs de 1710-1720 à Bourbon, la proximité des conditions matérielles d'existence des Blancs et des esclaves était réelle et se concrétisait par exemple dans l'habitat sommaire des uns et des autres, « *cases en bois couché* » pour les premiers, en « *bois debout* » pour les seconds. Les unes et les autres étaient couvertes de feuilles de latanier.

Quelques informations apparaissent par la suite, comme, en 1780, cette description de la « *Négrerie du Roy* » :

« *deux cent quatre vingt cases en piquets et en feuilles.* »⁶⁴¹

Il faut attendre le XIX^{ème} siècle pour trouver des informations provenant soit de propriétaires soit de rapports officiels sur la situation matérielle des esclaves.

Si aux Antilles, les règlements précisent les obligations des maîtres quant à l'hébergement de leurs esclaves, à Bourbon, ils sont muets tant en ce qui concerne les cases que la mise à disposition de « jardins ». L'obligation de fournir un logement à ses esclaves ne peut venir que de l'application d'un article du Code pénal colonial :

« *qui punit des peines de police le maître qui laisse son esclave sans asile.* »⁶⁴²

Le cadre résidentiel des esclaves sera fonction de plusieurs éléments. L'image de la famille esclave, parents et enfants autour d'un feu, le soir, avec la case en arrière-plan, fut sans doute une réalité mais l'impression de calme et de sérénité qui s'en dégage occulte sans doute une partie de la vérité quotidienne. Les heures de travail, les problèmes de santé tant des adultes que des enfants, l'absence physique du père, bien souvent sur d'autres propriétés, disparaissent ici au profit de la mise en avant d'une structure familiale sereine. On ne peut se fier à l'iconographie coloniale sur les formes d'habitat des esclaves que comme une des variétés de celui-ci.

De même, en Guyane, des scènes idylliques dépeignent la famille esclave :

« *L'homme a sur sa tête un filet et un panier de poissons ... ; sa femme enceinte, porte des fruits de plusieurs espèces, en filant du coton au fuseau et, en fumant paisiblement*

⁶⁴⁰ Chaudenson, Robert. Des îles, Des hommes, Des langues. P.99-100.

⁶⁴¹ A.D.R. 51 C ; inventaire 1780.

⁶⁴² Article 479 § 12 ; Exposé sur les résultats.... p.267.

sa pipe ; elle a encore un enfant sur son dos ; un autre court en se jouant à côté d'elle... Leur pauvre case, close comme une boîte, crépie de terre et de bouse de vache et couverte de feuilles de lataniers, excitait la commisération. »⁶⁴³

Lors des ventes de propriétés, les « cases de noirs » sont rarement décrites et même mentionnées. Selon les différents observateurs, voyageurs, missionnaires et autres chroniqueurs, les descriptions varient peu cependant sur l'état d'insalubrité et la rusticité des ces formes d'habitat. Il en ressort toutefois que sur les grandes et moyennes propriétés, de nombreux esclaves étaient regroupés par famille, légitimée ou non, quand celle-ci était reconnue par les maîtres. Les célibataires étaient plutôt regroupés dans ce qui s'apparente à des calbanons ou des longères.

Comme sur d'autres sujets, les rapports des procureurs du Roi semblent épargner, bien souvent, les grandes propriétés. Leurs descriptions des cases des esclaves de « troisième ordre » mentionnent par contre, très souvent, des conditions de vie très précaires :

« Saint-Paul. Les cases des noirs de cette commune sont habituellement en bois couché ou en gaulettes couvertes en paille, ou en torchis. Les premières sont les plus commodes ; elles datent toutes d'une époque où les bois de construction étaient très communs sur les habitations : ce sont celles qu'occupent d'habitude les commandeurs, les ouvriers et quelques noirs d'élite, chefs de famille. Dans toutes celles-là, j'ai constamment trouvé quelques menus meubles, des coffres pleins de linge, et quelquefois des armoires assez propres. Les autres sont loin d'être aussi bien entretenues, quoiqu'elles mettent ceux qui les habitent entièrement à l'abri de l'intempérie... La case du noir est considérée comme étant sa propriété... Quand c'est le noir lui-même qui l'a construite, si l'habitation vient à être vendue, elle n'est pas comprise dans la transmission de l'immeuble... »

Saint-Leu. Je n'ai rencontré, par exemple, que dans la demeure des noirs les plus intelligents des lits convenablement établis. La plupart des noirs bruts couchent sur une natte et l'humidité du sol, dans la saison des pluies, doit être très nuisible. »⁶⁴⁴

Selon les mêmes sources, à Saint-Denis et Sainte-Marie :

« Les petits propriétaires n'ont point de camp ni, la plupart du temps, de cases à noirs ; ils logent pêle-mêle avec leurs esclaves. »

⁶⁴³ Roncière, Charles, de la. Op. cit. p.97 à 100.

⁶⁴⁴ Rapport du procureur du roi par intérim de Saint-Paul, du 1^{er} août 1840.

Les informations sont plus précises sur ces habitats collectifs car, parfois réalisés partiellement en dur, ils étaient mentionnés dans le patrimoine lors des successions.

Selon D. Huitelec⁶⁴⁵ :

« En fait, les cases individuelles sont rarement mentionnées comme si elles ne faisaient pas partie des dépendances des habitations. La signification est claire. Les planteurs considéraient avec mépris ces cases construites le plus souvent par les esclaves eux-mêmes. ».

Il cite cependant l'exemple des terres de M. et Mme Paul de Richemont à Sainte-Suzanne :

« un enclos servant de camp entouré d'un mur de pierre ... Cet enclos contient 45 cases à noirs dont 33 d'environ 3,40 mètres carrés en paille, les autres en bois et torchis. »

Selon le marquis de Ségur, cité par A. Gautier⁶⁴⁶, après le baptême et le mariage, il logeait ses esclaves, *« de deux en deux dans des cases meublées. »*

Dans une description plus idyllique, le Père Labat⁶⁴⁷ dépeint ces cases comme plutôt propres :

« On leur donne pour l'ordinaire treize pieds de long sur quinze de large. Si la famille n'est pas assez nombreuse pour occuper tout ce logement, on le partage en deux. On couvre ces maisons avec des têtes de canne, des roseaux ou des feuilles de palmistes. Leurs lits sont de petits réduits qu'ils pratiquent dans la division qu'ils font de leur maison. Le mari et la femme ont chacun le leur, et dès que les enfants ont sept à huit ans, on les sépare pour éviter qu'il ne commence de trop bonne heure à offenser Dieu car il n'y a pas au monde de nation plus portée au vice de la chair que celle-là.

Les lits des nègres ne consistent qu'en 2 ou 3 planches posées sur des traverses qui sont soutenues par de petites fourches. Ces planches sont quelquefois recouvertes d'une natte... »

Il précise également qu'un lopin de terre était fourni aux esclaves pour en faire un jardin à cultiver après la messe ou en prenant sur leur temps de repas.

Selon le docteur Morizot, les cases dans lesquelles il était amené à se rendre pour visiter des malades étaient dans un état qui favorisait diverses maladies :

⁶⁴⁵ Huitelec, Didier. L'esclavage à Bourbon à travers les minutes notariales de 1800 à 1848. Mémoire de DEA ; 1997. p.95- 98 ; réf. A.D.R. 3 E 685.

⁶⁴⁶ Gautier. A. ; Op. cit. p.100.

⁶⁴⁷ Labat, Jean-Baptiste. Voyages aux îles ... Op. cit. p.175.

« Chaque établissement possède une cour ou emplacement où sont construites en bois ou en paille les misérables petites cases des nègres qui vivent ainsi pêle-mêle, souvent en compagnie avec des cochons, des volailles, etc. Un cadre ou boucan leur sert de lit ; on n'y remarque que quelques mauvais chiffons sales, une natte déchirée, une petite marmite cassée, le tout sur un sol terreux, humide : ces cases exhalent une odeur dégoûtante de fumée et d'immondices ; tels sont en général, les logements destinés aux noirs de pioche... Ce serait vainement qu'on chercherait à leur persuader que la propreté est une condition indispensable à la conservation de leur santé et à la guérison de certaines maladies cutanées dont ils sont affectés, et qui ne reconnaissent souvent d'autres causes que la malpropreté dans laquelle ils croupissent. »⁶⁴⁸

Les enfants élevés dans ces conditions sanitaires souffriront ainsi de nombreuses pathologies en découlant.

G. Debien⁶⁴⁹ réfute la présentation du Père Labat et confirme plutôt celle du docteur Morizot. Il souligne que d'après les inventaires, les cases des esclaves étaient exigües, et composées d'une seule pièce en général.

« Dressées ou non par des maçons, les cases étaient particulièrement fragiles, leurs toitures toujours légères; une mauvaise saison pluvieuse, un fort coup de vent, crevassaient leurs murs faits de gaulettes garnies de terre ou de bois non équarri et mal lié, les lézardaient, emportaient les végétaux de leur toit. Elles restaient peu de temps en bon état. Elles n'étaient réparées qu'après de longs mois de plaintes et, au lieu de les restaurer, on préférait les porter ailleurs, ce qui veut dire en quel état on les avait laissées le plus longtemps possible. Sur la fin du XVIIIe siècle ce fut un grand progrès de les couvrir d'essentes ou petites planchettes.

Au sol de l'intérieur, de la terre battue, un lit fait d'une pailleasse garnie de feuilles mortes, mise sur une claie, rendue obligatoire par les colons et l'administration pour éviter les maux provoqués par l'humidité, quelques couis et calebasses servant de plats, une demi-barrique pour la provision de patates, une jarre, une ou deux chaudières, et chez les plus soigneux, un coffre où placer les vêtements du dimanche. »

L'évolution de l'habitat, selon lui, s'effectuera avec le développement de l'industrie sucrière avec l'apparition, à Saint-Domingue, de grandes cases de plusieurs chambres, se rapprochant de dortoirs et autres longères. Il signale également que dans les premiers

⁶⁴⁸ Mourizot, Joseph. Op. cit. p.10.

⁶⁴⁹ Debien, Gabriel. Histoire des Antilles et de la Guyane. 1982.

temps, les esclaves d'une même famille se regroupaient et construisaient leurs cases autour d'une sorte de place centrale, rappelant une disposition fréquente dans le continent d'origine :

*« Tous les esclaves d'une même famille batissent leurs cases en un mesme lieu ...Chaque Nègre qui n'est point marié a sa petite Case à part... L'homme & la femme n'en ont qu'une pour eux deux t pour leurs petits enfan, mais dez qu'ils sont grands, le Pere a soin de leur en bastir quelqu'une proche de la sienne. »*⁶⁵⁰

Il explique également l'emplacement des cases des esclaves :

« pour éviter la mauvaise odeur qu'exhalent leurs corps ...au dessous du vent du logis de leurs Maistres »

A Bourbon, les rapporteurs insistent sur le regroupement dans les cases d'esclaves de « même caste » ou d'individus «célibataires ».

Soit les esclaves unis par une quelconque forme de parenté logent ensemble, soit, si le concubin ou la concubine est chez un autre maître, ils se déplacent, souvent la nuit et le maître semble en avoir connaissance bien souvent.

*« En général, les esclaves, quoique non mariés légitimement, logent par famille, et par 2 et 3 esclaves dans chaque case. »*⁶⁵¹

*« On en compte toujours, sur chaque établissement, un certain nombre qui passent les nuits sur les habitations voisines, où les appellent des habitudes de concubinage. »*⁶⁵²

Aux Antilles, le lien entre mariage religieux et habitat commun fut un des encouragements parfois proposés à la moralisation des esclaves. Selon A. Gautier⁶⁵³, qui cite le Marquis de Ségur en 1777 et De Wimpffen en 1788 :

« Instruits les uns les autres de leurs prières, ils ont été incessamment après baptisés et mariés à leur gré et volonté et logés de deux en deux dans des cases meublées ...les seuls nègres mariés ou soi-disant tels auraient le privilège d'habiter une case particulière, sans leur permettre, comme on le fait, de changer beaucoup plus fréquemment de femmes que de chemises. »

La diversité des situations doit là aussi entraîner des comportements et des pratiques multiples. On peut envisager que sur les propriétés où se trouvaient des esclaves mariés

⁶⁵⁰ Dutertre ; Op. cit. Tome II. p.517.

⁶⁵¹ Rapport du procureur du Roi de Saint-Paul, d'avril 1842.

⁶⁵² Rapport du substitut du procureur du Roi à Saint-Paul, du 9 novembre 1841.

⁶⁵³ Gautier, Arlette. Les sœurs de solitude... Op. cit. p.100-101.

religieusement, l'habitat devait être commun pour les membres de la famille. Dans les cas de familles marrons, l'attitude du maître face au concubinage devait impliquer des possibilités ou non de résidence commune pour les esclaves concernés.

Sur les habitations de moindre importance, dans lesquelles les esclaves unis religieusement étaient rares, la résidence pouvait être commune de manière permanente si les membres appartenaient au même maître, et bien plus sporadique quand ceux-ci différaient. Les sorties nocturnes ou les déplacements divers étaient alors l'occasion de rencontres plus que de cohabitation.

J.F. Géraud⁶⁵⁴, à partir de 120 mentions d'habitations d'esclaves relevées dans les actes de mutations de propriété sucrières, souligne la rareté de « camps » d'esclaves organisés et la multiplicité de références à des cases disséminées et éparpillées.

Dans le premier cas, on relève :

« un camp pour les noirs de 24 cases de 58,98m2 toutes neuves ; un camp pour les Indiens de 4 grandes cases de 7,68 m. sur 3,84 m. avec lits de camps. »

Dans l'autre cas, ne figurent que de simples mentions de « cases à noirs. » localisées tout autour de l'habitation, certaines à proximité de la maison du maître, d'autres près de la cuisine, du magasin ou en bordure de chemin.

Il précise, que dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, la majorité de ces cases étaient construites avec une couverture systématique en paille et une armature souvent en bois, quelquefois en torchis ou paille.

Les procureurs du Roi mentionnent, eux, des pièces de « dix à douze pieds de long sur huit à dix de large » pour les cases en bois et en torchis.

Il semble qu'en général ce soit les esclaves eux-mêmes qui construisent leur case avec des matériaux parfois fournis par le maître et bien plus souvent qu'ils se sont procurés eux-mêmes sur leur temps de repos, le dimanche en général.

J.B Lescoubles nous informe également sur la construction, et reconstruction après les « coups de vent », de leurs cases individuelles par les esclaves. La nature de la couverture des cases est ici indiquée :

*« Les noirs ont travaillé toute la journée à couper du vétyvert, parce que dans la nuit du coup de vent, on a volé huit canards à Lydia dans sa case, et quatre chapons à Fortuné. C'est à eux d'y veiller. »*⁶⁵⁵

⁶⁵⁴ Géraud, J. F. Op. cit. p.1057-1059.

Les situations semblent avoir été diverses de même que pour l'équipement intérieur de ces cases où selon semble-t-il le statut de l'esclave, domestique ou noir de pioche, l'ameublement ainsi que les ustensiles de cuisine étaient plus ou moins sommaires. L'entretien de l'intérieur de la case pouvait également dépendre du statut de ses occupants :

*« L'intérieur des cases n'est pas toujours aussi propre qu'on pourrait le désirer, mais cela vient de l'insouciance de l'esclave, et surtout de celui qui ne vit pas en famille, car il y a plus d'ordre et plus de propreté chez ceux qui vivent maritalement, quoique non mariés. »*⁶⁵⁶

Le docteur Yvan⁶⁵⁷ décrit ainsi un intérieur de case d'esclave :

« J'entrai dans un de ces chenils ; il y avait par terre une natte, pas un vêtement, pas un ustensile de cuisine : c'était là pourtant l'habitation d'une famille entière. »

Le même personnage décrit également les quelques cases qui se distinguent de celles ordinaires. Dans ces cas là, précise-t-il, les occupantes sont des jeunes femmes esclaves liées intimement au maître, à un des fils ou à un responsable de l'établissement.

« Au milieu d'un pauvre hameau formé par les misérables cabanes des nègres, une case de meilleure apparence ... entouré d'un jardin coquet.. »

V. Schoelcher⁶⁵⁸, enfin, décrit ce qu'il définit comme le style d'habitat le plus fréquent aux Antilles :

« Pour l'ordinaire, ce ne sont que de misérables huttes en bambous, en treillages ou en lattes, grossièrement enduites de terre, et couvertes en feuilles de cannes. Les cases forment toujours une pièce carrée, séparée en deux par une petite cloison ... Sa case est encore à l'image d'une grossièreté de mœurs qui touche à la sauvagerie. »

Plus rares qu'aux Antilles, mais parfois cités, sont les lopins de terre et espaces d'élevage d'animaux pour les esclaves. Cette activité, sensée apporter aux esclaves soit un complément de nourriture soit une source de revenus, « un pécule », a également un rôle dénoncé comme néfaste au niveau de l'hygiène :

*« Le défaut de parcs à porcs et de poulaillers est d'ailleurs une des principales causes de la saleté d'un grand nombre de cases. »*⁶⁵⁹

⁶⁵⁵ Lescouables, J.B. *Journal d'un colon ...*. Op. cit. p.1252.

⁶⁵⁶ Rapport du procureur du Roi de Saint-Paul, du 20 septembre 1842.

⁶⁵⁷ Yvan, M. *De France en Chine, Voyage à l'île Bourbon*, P.163 & 183.

⁶⁵⁸ Schoelcher, Victor. *Des colonies françaises*; 1842. p.2.

⁶⁵⁹ Rapport du procureur du Roi de Saint-Denis, des 16 août et 21 septembre 1840.

*On voit des porcs, des poules et des lapins dans l'intérieur des cases de presque tous les esclaves, qui, malgré tous les inconvénients d'un tel voisinage, aiment mieux avoir ces animaux avec eux que de les laisser dans leurs enclos, où ils seraient bientôt enlevés par les voleurs.*⁶⁶⁰

J.B. De Lescouables, peu disert sur l'habitat de ses esclaves, confirme dans son journal que certains possédaient des animaux – volailles, porcins – qu'ils pouvaient commercialiser. Il est quelquefois fait mention que ces animaux étaient par moments enfermés dans le domicile de l'esclave, les vols étant fréquents.

*« 1 mai 1834, cases à noirs habimés par l'ouragan. La case de Gérôme a été écrasée sous un bois. »*⁶⁶¹

D'après A. Billiard⁶⁶², sur une grande propriété, il y avait :

« le camp des noirs, composé d'une cinquantaine de cabanes en bois couché. On remarque aussi celle des commandeurs et des esclaves les plus laborieux ; elles ont un petit enclos pour élever des cochons ; quelques pieds de tabac sont cultivés autour de la maisonnette. »

Le projet d'Ordonnance Royale, discuté à Bourbon en 1834⁶⁶³, prévoyait dans son article 10 :

« Il y aura sur chaque habitation un emplacement réservé pour l'établissement du camp de noirs esclaves, lequel sera distribué de manière à ce que chaque ménage puisse construire une haie avec les matériaux fournis par le maître et que cette demeure soit couronnée d'un petit enclos où celui ou ceux qui l'occuperont, pourront aux journées et heures de repos élever des animaux et cultiver des végétaux. La disposition de chaque case devra mettre celui ou ceux qui l'occuperont à l'abri de l'intempérie des saisons. »

Comme les autres articles de ce projet, celui n'aura que peu d'effets. Il sous-entend cependant la notion de famille en parlant de « ménage ».

Les cultures réalisées par les esclaves sur ces lopins de terre, lorsqu'ils en bénéficiaient, concernaient des légumes, du manioc⁶⁶⁴, du maïs, quelques bananiers et parfois du tabac.

⁶⁶⁰ Rapport du substitut du procureur du Roi de Saint-Denis.

⁶⁶¹ Lescouables, Jean Baptiste. *Journal d'un colon ...* ; Op. cit.

⁶⁶² Billard, Auguste. Op. cit. p.60.

⁶⁶³ A.D.R. 16 K14 ; Séance du 3 juin 1834 sur le projet d'Ordonnance Royale concernant les améliorations à introduire dans la condition des esclaves.

Selon les propriétaires, ces cultures correspondaient à l'alimentation des esclaves ou pouvaient servir, par la vente, à la constitution d'un pécule que l'esclave utilisait pour d'autres achats. Si les différents rapports mentionnent à la fois la rareté des ces lopins de terre dévolus aux esclaves mais également le peu d'entretien apporté par ces derniers à ces cultures, cela semble provenir, sur ce dernier point, du manque de temps attribué à l'esclave pour cette activité, sans bénéfice pour le maître.

*« L'entretien continuel d'un jardin enlèverait à l'esclave son temps de repos, et s'opposerait à des travaux plus profitables et d'un intérêt plus réel. Les produits qu'ils en retireraient seraient sans profit, puisqu'il n'en trouverait pas le débit. »*⁶⁶⁵

Cependant, d'autres informations font référence à des possibilités certaines de vente de ces produits. Schoelcher mentionne ces transactions entre maîtres et esclaves ainsi que la transmission, aux Antilles, de ce bout de terre de père en fils.⁶⁶⁶

J.B. Lescoules mentionne ainsi comment il achetait la moitié d'un cochon élevé par une de ses esclaves.

Sur la propriété Desbassayns à Saint-Paul, il est prévu⁶⁶⁷ :

« Quand nous aurons récolté les pommes de terre nen ayant plus sur pied Vous pourrez permettre aux Noirs daller le Dimanche fouiller derrière a condition quils aillent en Bande et quils ramassent tout balayant Net car je ne connois pas dautre Moyen de faire enlever toutes les Pommes de terre du Champ fouillé. »

Si l'article 21 du Code Noir stipulait que l'esclave ne possédait rien qui ne soit à son maître et que ses enfants, son père ou sa mère ne pouvait prétendre à une quelconque succession, l'article 22 prévoyait cependant la possibilité pour l'esclave d'avoir un pécule provenant d'un « négoce ».

Le rapport du Ministre de la Marine et des Colonies consacre d'ailleurs un chapitre entier à ce sujet. La fréquence des élevages d'animaux par les esclaves dans un but de vente est soulignée. Les rapporteurs mentionnent des revenus de 200 à 500 francs par an pour les esclaves qui se livrent, sur leur temps de repos, à cette activité. Le miel fait également partie des produits récoltés par les esclaves.

L'usage fait par les esclaves de ce pécule est dénigré par les maîtres et les procureurs :

⁶⁶⁴ En 1785, le docteur Dazille mentionne le manioc des Mascareignes comme particulièrement nocif selon la préparation et la cuisson, et cause de nombreuses maladies chez les esclaves.

⁶⁶⁵ Rapport de tournée du procureur du Roi de Saint-Paul, du 20 novembre 1842.

⁶⁶⁶ Schoelcher, Victor. *Des colonies françaises...* Op. cit. p.11.

⁶⁶⁷ Desbassayns, Charles. *Notes des Objets ...* Op. Cit. p.21.

« Il fait ensuite des excès de boire et de manger pendant plusieurs jours ; il achète à haut prix du linge de qualité très inférieure ; il offre à une négresse un châle ou une robe ; et très rarement il amasse de petits fonds ... On en compte bien peu qui fassent des économies pour se racheter de leurs maîtres. »⁶⁶⁸

En janvier 1846 fut promulguée à Bourbon la loi⁶⁶⁹ sur le rachat par les esclaves de leur liberté. Les demandes furent peu nombreuses, comme le souligne V. Schoelcher⁶⁷⁰, une vingtaine en presque un an, ce qui lui fait déclarer :

« L'esclavage durera longtemps s'il doit s'éteindre par le rachat forcé. »

Citant le délégué des *Blancs de Bourbon*, il mentionne :

« Ce pécule qui se compose de l'excédent des fruits d'un petit champ cultivé le samedi, du salaire de quelques heures de travail volontaire, et des gratifications ou tolérances du maître, ne peut évidemment former un capital suffisant au rachat de l'esclave qu'après plusieurs années d'une économie soutenue. »

Il est plus difficile d'attester des occupants de ces cases, non pas selon les fonctions des occupants mais selon la composition ou non des familles, ce qui ne se recoupe pas. Si on peut envisager que les familles légitimes, pour le maître, bénéficiaient sans doute d'une case individuelle, nous ignorons si les familles marrons, avec ou sans enfants, bénéficiaient des mêmes dispositions ou si seule la femme avec ses enfants était attributaire de tels logements.

Il est de même difficile de connaître la proximité de résidence entre les générations.

Dans le cas où les pères étaient esclaves sur une autre propriété, la relation matrilatérale était-elle prépondérante ? C'est-à-dire dans les cas fréquents où trois générations d'esclaves coexistaient, la résidence des femmes étaient-elles la même ? Est-ce que les relations de parenté, du côté de la mère, étaient privilégiées ?

La lecture des annexes amène des réponses qu'il est impossible de quantifier quant à l'importance prise par ces comportements qu'il est difficile d'attribuer à la seule responsabilité des esclaves eux-mêmes. Les décisions des maîtres résultaient du fait que l'enfant suit le statut de la mère mais également sa résidence, au moins jusqu'à l'âge de sept ans. Tout naturellement, le système esclavagiste niant la parenté dans ses principes mais la paternité dans plupart des pratiques des maîtres, il semble que cette matrifocalité

⁶⁶⁸ Rapport du procureur général, du 15 septembre 1841.

⁶⁶⁹ Loi du 18 juillet 1845.

⁶⁷⁰ Schoelcher, Victor. . Histoire de l'esclavage... Op. cit. p.122-123.

ait résulté d'abord du choix des propriétaires plutôt que de celui des esclaves. Nous l'avons déjà souligné, après l'abolition de 1848, les résidences des membres de ces familles marrons vont devenir communes mais elles semblent avoir été choisies autant selon les possibilités d'engagement que selon des choix dictés par une préférence familiale. Les liens familiaux intergénérationnels rendaient sans doute « supportable » l'esclavage en permettant la permanence de liens mère-enfants sur trois générations. On peut prendre en exemple certaines familles sur la commune de Saint-Leu comme celle des Quéric, citée précédemment et dont l'aïeule est entourée de trois générations de descendants, ou celle formée par le couple Bassinot-Pampilduc, esclaves cafres de la Veuve Barillet. Les enfants, à la première génération, des filles, seront sur la même propriété ainsi que leurs propres enfants. Leurs conjoints, Gustino et Kéracois, seront esclaves, sans doute, l'un chez Dejean et l'autre chez H. Hoarau.

La promiscuité imposée par la rusticité des cases d'esclaves aux parents et enfants a-t-elle été un facteur favorisant des relations incestueuses au sein des familles ? Il est très difficile d'apporter une réponse à un phénomène sur lequel il convient de ne pas fantasmer à partir de réalités actuelles. S'il est fait mention, dans divers règlements, des interdits d'union pour les esclaves, mais également les Blancs, selon les règles de l'église catholique, on ne trouve pas dans les diverses archives, en particulier judiciaires, de faits rapportés à des relations incestueuses. Cela n'implique nullement qu'elles n'aient pas existées mais on ne peut ni en attester ni donc les analyser. C'est dans le milieu des Blancs, au début de la colonisation, qu'il en sera question, essentiellement à travers les écrits de Boucher⁶⁷¹ dont les portraits corrosifs de ses contemporains doivent être pris avec réserves.

« X, pendant qu'il était encore garçon ..., les gouverneurs ont été obligés de le chasser, et le bannir de la maison de son père ... et de sa belle-mère ... pour des raisons que la pudeur, ni la bienséance ne permettent de dire.

Y : il arrive souvent qu'elles poussent l'énormité de leur débauche si loin, que les parents même les plus proches, se trouvent mêlés, et confondus dans leurs abominables dérèglements.»

Un auteur écrivant peu avant l'abolition précisera même :

⁶⁷¹ Boucher, Antoine. Mémoire pour servir ... Op. cit. p.39 & 77.

*« Un fait qui dément la prétendue immoralité des noirs, c'est que l'inceste, ce crime inconnu dans notre Europe civilisée, mais fait commun dans la colonie, par des causes trop longues à déduire ici, l'inceste est sans exemple parmi eux. Ils poussent même si loin le scrupule à cet égard, que vous ne verrez jamais un esclave prendre à femme sa cousine germaine. »*⁶⁷²

Ce thème de l'inceste parmi les esclaves resurgira en 1850 lorsque le Ministre de la Marine déclarera le 7 août à la tribune de l'Assemblée, s'attirant les foudres des représentants des nouveaux affranchis et de V. Schoelcher⁶⁷³ :

« il faudrait par une éducation religieuse bien entendue ... apprendre à ces malheureux, qui sont dignes de notre sollicitude, que l'inceste, l'adultère, l'incendie, le vol sont des crimes. »

⁶⁷² Vidal, Ed. Bourbon et l'esclavage P.38.

⁶⁷³ Schoelcher, Victor. Protostations des citoyens français, nègres et mulâtres contre des accusations calomnieuses. P.34.

b) Le temps du travail

La vie quotidienne des esclaves était caractérisée par le temps du labeur, celui organisé, planifié et contrôlé par les maîtres et les commandeurs.

Le rythme de vie, basé sur le travail agricole ou de domesticité, laissait peu de temps libre à l'esclave et à sa famille. La journée commençait au lever du soleil, parfois avant et se terminait à son coucher. Selon P. Eve⁶⁷⁴, la journée de travail n'est jamais inférieure à 12 heures au XVIII^{ème} siècle pour atteindre, officiellement, 10h30 en 1847. Si aux Antilles, une Ordonnance Royale de 1786 précisait les articles du Code Noir sur le travail, en excluant la période 12-14 heures ainsi qu'avant et après le coucher du soleil, à Bourbon, aucun décret ou ordonnance n'en fera de même.

Jusqu'en 1825⁶⁷⁵ où il sera prescrit « *pendant l'hivernage du 16 novembre au 15 mars* » un arrêt du travail entre 11 heures et 13 heures dans les champs, aucune réglementation ne limitera le temps de travail des esclaves. L'attribution aux mères de familles nombreuses, six enfants, d'un jour de repos supplémentaire, ne concernera pas non plus l'île Bourbon.

Lors du conseil spécial⁶⁷⁶ chargé de réfléchir à l'abolition, il fut rappelé que :

« *L'esclave ne travaille jamais pour lui ; il n'a dans la semaine aucun jour qui lui soit abandonné, si ce n'est, pour quelques uns, le dimanche.* »

Un rapport de 1840 indique :

« *Sur toutes les habitations visitées, le travail de la terre commence avec le lever du jour et finit avec le coucher du soleil ; chaque journée de travail est coupée par 2 heures de repos qui correspondent au déjeuner et au dîner⁶⁷⁷ ; sur quelques habitations, cette suspension du travail n'est que d'une heure et demie ... Partout les femmes enceintes sont exemptes du travail de la terre, à partir du huitième mois de grossesse ; elles ne sont soumises, pendant le dernier mois, qu'à quelques occupations purement domestiques. Elles ne quittent ordinairement l'hôpital ou la case, où elles ont accouchées, que 20 jours après la délivrance. J'ai vu plusieurs négresses travaillant aux champs avec leur nourrisson enveloppé d'une pagne et attaché sur leur dos.* »⁶⁷⁸

⁶⁷⁴ Eve, Prosper. Les esclaves de Bourbon à l'œuvre. In Contributions à l'histoire de l'esclavage ; revue Historique des Mascareignes. 2000. p.49-51.

⁶⁷⁵ Arrêté du 23 mars 1825.

⁶⁷⁶ A.D.R.GB819 ; séances du 15/11/1841 et 19/11/1841 ; p,14.

⁶⁷⁷ Le déjeuner est indiqué comme étant pris vers 8 heures et le dîner à midi.

⁶⁷⁸ Rapport du procureur du Roi par intérim de Saint-Paul, des 1^{er} et 16 août 1840.

Le docteur Morizot confirme ces informations ainsi que les conséquences sur la santé du travail en pleine chaleur :

« C'est par bande ou réunion d'un plus ou moins grand nombre, qu'on les voit presque nus travailler en chantant, sous la direction d'un commandeur toujours armé du redoutable fouet ou rotin ; parmi eux on remarque quelques misérables négresses cafrines ou iambanes, dont les vêtements ne sont que des lambeaux, et portant souvent un jeune enfant attaché sur leur dos. »

Cet état général des vêtements des femmes esclaves est confirmé par le docteur Yvan⁶⁷⁹ qui signale le contraste avec celles de ces esclaves qui sont les « favorites » des maîtres :

« Leur mise contraste singulièrement avec les misérables haillons de leurs compagnes. »

Un autre rapport indique que les femmes enceintes ne travaillent plus aux champs dès le quatrième ou cinquième mois de grossesse. De même que pour le constat du non travail des enfants de moins de dix, voire quinze ans, et des vieillards, on peut s'interroger sur la réalité de telles pratiques :

« Sur un assez grand nombre d'habitations, il y a ce qu'on appelle la petite bande, laquelle est composée de tous les enfants et placée sous la direction d'une vieille négresse. Cette petite bande est consacrée à de menus ouvrages ... Il est vivement à désirer que ... partout les maîtres songent à régulariser l'emploi des enfants et à leur donner le goût du travail. »⁶⁸⁰

Sur les propriétés Desbassayns, l'organisation du travail des esclaves nous est connue grâce à un document de Charles Desbassayns⁶⁸¹. Il détaille les différentes activités avec minutie et le rôle de chaque esclave. L'organisation générale et les règles qu'il impose autant aux régisseurs qu'aux commandeurs et esclaves sont très strictes :

« Personne ne bouge du Chantier dans les heures de repas. Ils [les ouvriers travaillant à la cour] sortent du Camp avec les Noirs de la bande et ne retournent plus au Camp. Les Chefs en répondent et si il y a désobéissance, le Chef et le (Noir) en prison. Le soir ils

⁶⁷⁹ Yan, Melchior Op. cit. p.183.

⁶⁸⁰ Rapport du procureur général, du 30 janvier 1841.

⁶⁸¹ Notes des Objets à Observer comme Moyens De Control et de Surveillance. Charles André Panon Desbassayns ; vers 1840 ; p.13 & 18.

balayent le Chantier et attendent la bande rentrée et défilent avec la bande... Le Talent cest de se créer des Yeux partout... »

Dans les usines sucrières mais également dans les boulangeries, le travail de nuit concernait les esclaves. La journée de travail pouvait alors commencer dès trois heures du matin et durer dix-sept à dix-huit heures. On considérait alors que :

*« Jamais les esclaves ne se portent mieux et ne sont en meilleur embonpoint que pendant les travaux de la manipulation ... Tout le monde sait que l'esclave, lors même qu'il peut faire autrement, ne se livre au sommeil de la nuit que pendant cinq ou six heures seulement : tel est son goût, telles sont ses habitudes. »*⁶⁸²

D'autres sources, telles que les analyses et observations du docteur Morizot⁶⁸³, insistent sur la dangerosité du travail dans les sucreries :

« faute de précautions, des noirs, à moitié endormis ou harrassés de fatigue, avaient les mains, les avant-bras déchirés, broyés par les cylindres de ces machines; d'autres, dans le même état, tombaient dans des chaudières pleines de vesou bouillant. »

La conséquence des brûlures et autres plaies est l'apparition du tétanos.

Quant aux domestiques, leur disponibilité devait être permanente, nombreux étant ceux qui dormaient dans la demeure du maître pour pouvoir répondre à toute demande.

Sur les habitations urbaines, on peut noter l'importance du personnel domestique. Ainsi, à Saint-Paul en 1845, C. Bossan déclare dix esclaves dont une bonne d'enfant, un cuisinier, un maître d'hôtel et sept domestiques. La même année, J. Beffié a également six domestiques ; un tailleur, un cuisinier et un jardinier.

Au temps de travail « normal », s'ajoutaient les corvées, jusqu'à 7, 8 ou 9 heures du soir ainsi que celles du dimanche matin. Ces corvées, pour l'essentiel, consistaient à s'occuper des bestiaux de l'habitation et de leur alimentation. Sur certaines habitations, elles avaient lieu également chaque matin, entraînant un lever des esclaves vers 4-5 heures, avant de commencer la journée de travail aux champs avec le lever du soleil. Cet ensemble laisse un temps de repos des plus réduit pour l'esclave, en particulier pour sa cellule familiale. Les horaires de travail des hommes dans les usines sucrières laissaient peu de temps pour une présence au foyer de l'esclave.

La privation du repos du dimanche est également un moyen « rentable » utilisé par les maîtres pour sanctionner les « fautes » commises selon eux par leurs esclaves.

⁶⁸² Rapport du procureur du Roi de Saint-Denis, du 20 septembre 1842.

⁶⁸³ Morizot, Joseph. Op. cit. p.26.

Ainsi C. Desbassayns⁶⁸⁴ recommande des nuits en prison mais également :

« Pour les fautes de Mauvois ouvrage, cest passer cest momentané 1 nuit suffit le plus souvent ... il convient d'y joindre le travail d'une ou plusieurs heures le Dimanche après la Corvée. Quand il y a impertinence ou intention de Mal faire On peut donner la Semaine 7 jours pour qu'il y ait 1 dimanche dans le nombre. Manque a lappel ou 1 nuit prison ou travail le Dimanche quand il y a récidive on Cumule. »

J.B. Lescouables use régulièrement de ce moyen pour sanctionner les auteurs de vols de maïs, de cannes ou de volailles sur sa propriété mais également les gardiens considérés comme inefficaces:

« La nuit dernière, on est venu voler des brèdes dans mon jardin. Cana, qui en était gardien, est allé en promenade. Il travaillera le dimanche pour lui apprendre son devoir ... dimanche 1^{er} mars : Les noirs ont volé des volailles la semaine dernière, et pour les en punir, ils ont travaillé une partie de la journée. »⁶⁸⁵

L'affranchissement par le travail fut une proposition faite vers 1838 par Moreau de Jonnes⁶⁸⁶. Ses arguments, partant de statistiques erronées sur la fécondité des femmes esclaves dans les colonies françaises et constatant le coût trop élevé pour l'état d'indemniser les propriétaires, envisageait d'ajouter au temps de travail de l'esclave chez leur maître, estimé à l'équivalent de huit mois, un travail rémunéré afin de financer leur rachat, travail consistant à la mise en valeur de terres incultes, grâce entre autres, à la production d'opium. Ses calculs sur la rentabilité d'une telle démarche, qui correspond à une partie de travail salarié dans la journée après un travail d'esclave, n'eurent pas de suite. Dans le cadre de notre étude, la justification finale de ces propositions est à relever:

« Acheté comme un vil bétail et conduits à travers l'océan ... on pourvoit à leur subsistance ... avec autant de soins que s'ils étaient des animaux domestiques ... Ce sont des hommes et pourtant ils n'ont ni patrie, ni religion, ni droits, ni volonté. Ils naissent au hasard, sans aucune intervention sociale, sans mariage, sans baptême, sans acte civil. Ils vivent sans famille, sans salaire, sans propriété... Nous devons chercher le moyen d'effectuer ces émancipations... le travail nous paraît devoir être la clé de ce système. C'est lui qui doit donner aux esclaves leur liberté, aux maîtres l'indemnité

⁶⁸⁴ Desbassayns, Charles. Notes des Objets ... Op. cit. p.32.

⁶⁸⁵ Lescouables, J.B.. Journal d'un colon ... Op. cit. p.547.

⁶⁸⁶ Moreau de Jonnes, Alexandre. Recherches statistiques ... Op. cit. p.172-173.

qu'ils réclament justement... Il suffit donc de demander aux esclaves adultes un travail agricole de quelques heures n'équivalent qu'à moitié, tout au plus, de celui qu'ils font pour leurs maîtres, et il en résultera une richesse assez grande pour acquérir leur affranchissement en quelques années. »

On doit considérer, à nouveau, que durant la plus grande partie de la période esclavagiste, la loi du maître a dû s'appliquer, en dehors de toute considération morale ou règlementaire. Si dans les dernières années, les abus furent sans doute un peu plus souvent signalés, les sanctions, comme le rapportent les archives judiciaires, ne furent que partielles et uniquement quand des conséquences graves en découlaient.

S. Brunet⁶⁸⁷ résume ainsi l'attitude des colons de Bourbon en ce qu'elle diffère de celle des propriétaires des colonies anglaises:

« Le propriétaire, au lieu de s'en remettre à des agents mercenaires pour la direction de ses biens, habite sur son domaine, voit et dirige tout par lui-même. »

Globalement, on peut considérer que l'attention portée aux esclaves, et à leurs conditions de travail, par l'administration coloniale, et d'autres, fut ponctuelle et provenait davantage des débats au niveau national que de ceux des acteurs locaux.

⁶⁸⁷ Brunet, Sully. Considérations sur le système colonial et plan d'abolition de l'esclavage. P.22.

c) Le temps du repos

Le temps du repos, ou plutôt du non travail pour le maître, était des plus réduits. Il permettait à l'esclave de s'occuper, s'il en possédait, de son lopin de terre et des animaux, et ce dans le cadre familial quand celui-ci existait. Une autre activité, celle de la pratique religieuse, fut en général très peu suivie, sauf peut-être sur les grandes habitations telles que nous en avons rencontrées précédemment. Enfin la préparation des repas devait occuper une partie de ce temps de repos.

Les sources locales sont assez rares sur le sujet mais on peut envisager que le dimanche, légalement jour de repos, ne l'était pas vraiment. Sans doute que ceux appartenant aux grands propriétaires ayant une chapelle sur la propriété pouvait assister à des offices religieux mais pour la plupart, l'éloignement des habitations par rapport aux lieux de culte rendent peu probable ce genre de pratique.

Vers 1840, les prêtres se plaignaient du manque de disponibilité des esclaves pour participer aux offices :

*« A peine les esclaves ont-ils le temps de laver et raccommoder leur linge, ou soigner leurs animaux ; ils n'ont pas le temps de se reposer et encore moins de s'instruire. »*⁶⁸⁸

Pour P. Eve⁶⁸⁹,

« Les missionnaires des Noirs ont des difficultés à marier les esclaves qui appartiennent à des maîtres différents ou la Nègresse amoureuse d'un compagnon déjà affranchi...Quant étant de différents maîtres, on les marie, il arrive que les maîtres changent de demeure et s'éloignant les uns des autres, les époux se trouvent séparés et retombent par la suite dans des désordres plus grands que ceux où ils se trouvaient avant d'être mariés. Beaucoup de Noirs devenus libres ont des femmes illégitimes qui sont restées esclaves et vice-versa. »

Une autre activité, mentionnée fréquemment dans les différentes sources, porte sur les rencontres d'esclaves des deux sexes, dont celles à caractère familiale et qui ne pouvaient se réaliser bien souvent qu'en dehors du temps de travail. Un seul rapport évoque aussi bien sur les grandes que les petites propriétés la question de la proximité, durant le travail à la culture, d'esclaves des deux sexes:

⁶⁸⁸ Rapport du curé de Saint-Denis au préfet apostolique, 15 juillet 1843.

⁶⁸⁹ Eve, Prosper. Un quartier du Bon Pays, Sainte Suzanne, de 1646 à nos jours. 1996. p.80-81 ; citation du Père Levavasseur.

*« Une amélioration bien désirable serait la séparation des sexes : cette mesure aurait, je crois, une influence bien positive sur la moralisation de l'esclave. »*⁶⁹⁰

Lorsque les couples résidaient sur des propriétés différentes, on peut penser que les rencontres se faisaient à l'occasion des nombreux déplacements qui étaient le lot de certains esclaves, sans doute ceux qui avaient le plus la confiance des maîtres⁶⁹¹. Les alliances que nous avons signalées entre esclaves de maîtres différents se créaient ou se maintenaient également par l'accompagnement des maîtres lors des visites de ceux-ci aux autres propriétaires auxquels, bien souvent, ils étaient liés par des liens de parenté. Le « Journal » de J.B. Lescouble⁶⁹² apporte un témoignage précis sur ces pratiques. Au fil des jours, ce moyen propriétaire de Sainte-Suzanne, détaille les déplacements quotidiens de ces esclaves pour porter des lettres, récupérer des objets, de la nourriture : *« Vendredy 26 février 1813 : la bande de Grinne est arrivé ce matin pour ramasser le café. Lundy 1 mars 1813 : Joseph est allé chercher du pain à Saint-Denis. Mercredy 3 mars 1813 : J'ai envoyé François porte un billet à Mme Ducastaing... Ma femme a envoyé Noël voir un cochon chez Mr Caradec. Dimanche 14 avril 1822 : j'ai envoyé Pauline vendre ce matin trois quartiers de mouton tué hier. Samdy 15 janvier 1831 : Auguste est parti pour Saint-Denis avec Adélaïde, Edmont et Léon, portant avec eux des fruits pour vendre et se procurer du savon et de l'huile. »*

Les déplacements des esclaves n'étaient autorisés qu'avec la délivrance d'un billet par le maître :

« jeudy 9 juillet 1829 : pauline est venu ce soir me demander la permission d'aller à Saint-Denis pour y faire quelques emplettes et y vendre des volailles. Je lui ai donné, ainsi qu'à Alphonse qui va avec elle, un permis. »

Dès 1737⁶⁹³, « Joseph Brenier, procureur général propose que les esclaves ne circulent plus sans une permission du maître ; l'ordonnance du 7 septembre 1772 rappelle la nécessité d'un laisser passer des maîtres et la circulaire du 26 septembre 1778 annonce combattre la trop grande indulgence des maîtres qui permettent à leurs esclaves de

⁶⁹⁰ Rapport du substitut du procureur du Roi de Saint-Denis, du 29 décembre 1841.

⁶⁹¹ Selon C. Wanquet, *Histoire d'une révolution ...* Op. cit. p. 733, durant l'époque révolutionnaire, par crainte des révoltes, ces déplacements furent encadrés par divers décrets, en particulier en 1791 : « pour circuler entre 8 heures du soir et 4 heures du matin, un esclave devra avoir un billet de son maître ; sinon il sera envoyé au bloc. »

⁶⁹² Lescouble, Jean Baptiste, de. *Journal d'un colon de l'île Bourbon*. Paris 1990.

⁶⁹³ Cité par P. Eve, *Les esclaves de Bourbon à l'œuvre* in *Contributions à l'histoire de l'esclavage*. 2000. p.42.

s'absenter de chez eux car ils en profitent pour acheter et pour vendre toutes sortes de produits. »

Ce commerce semble s'être organisé avec l'accord tacite de certains maîtres. Cela se déroulait souvent dans les « boutiques » ou « cantines » où :

« on récolte impunément et à bas prix toutes sortes de dentées des noirs esclaves, qui vendent furtivement sans aucun billet des maîtres. »⁶⁹⁴

C. Desbassayns, quand il estime nécessaire de punir ses esclaves, utilise l'interdiction de déplacement. C'est le cas de Drosin qui pour désobéissance ainsi que pour avoir bu :

« aura 8 jours de prison ... Plus de permission pour S.PAUL (dici au jour de lAn.) »

C'est le cas également pour trois autres esclaves coupables d'être partis sans prévenir le commandeur :

« Plus de permission pour S.PAUL dici au jour de lAn. Si ils ont des volailles a vendre ce sera par dautres... »⁶⁹⁵

Les déplacements nocturnes, autorisés ou non, étaient sans doute très fréquents sur certaines propriétés.

« dimanche 15 juin 1834...un chien faisant du bruit m'a fait crier après Julie pour le mettre dehors. Mais l'aimable malaise n'y était pas et la porte était ouverte. Je suis sorti, et je l'ai trouvé dans la case de Clarice, soit disant pour y manger du gros balle. Du gros balle soit, mais j'imagine qu'il y avait là plus de goujeon que de gros balle. »

Il mentionne également le lien entre famille et marronnage :

A. Billiard⁶⁹⁶ rapporte le même genre de scène :

« Toutes les cases ne sont pas occupées. Voyez-vous ce noir qui croyant ne pas être aperçu, enjambe lestement le mur de clôture dont le camp est entouré ? C'est un coureur, et pourtant c'est un de nos plus vaillants sujets. Il va partager le cadre de la négresse d'une habitation voisine. Il y en a qui font deux ou trois lieues pour aller trouver une femme, et qui reviennent avec exactitude à l'heure où les travaux doivent recommencer. »

En d'autres terres, le scénario était identique :

« Parfois la nuit dont les ombres couvraient le secret des rendez-vous, des coups de sifflet se répondaient de la montagne et de la forêt à la plaine. Car le « nègre » qui

⁶⁹⁴ A.D.R. L 340. Assemblée de Saint-Paul du 9 mai 1790.

⁶⁹⁵ Desbassayns, Charles. Note des Objets ... Op.cit. p.33-34.

⁶⁹⁶ Billard, Auguste. Op. cit. p.72.

renfermait dans ses veines les feux d'un climat brûlant, allait quelquefois à de grandes distances, porter des vœux à l'objet aimé. »⁶⁹⁷

A. Gautier⁶⁹⁸, cite le marquis de Ségur, aux Antilles :

« Aussi suis-je d'avis de les marier, on évite par là les courses de nuit qu'ils font pour aller voir leurs maitresses sur des habitations souvent très éloignés. Après avoir couru toute la nuit pour satisfaire un besoin très naturel ... un nègre retourne chez son maître au point du jour ... s'il se sent incapable de le faire, il reste marron. »

Le comportement des maîtres, nous l'avons dit, allait de l'ignorance au mépris des formes familiales adoptées par les esclaves.

« Marguerite Compiègne, femme sans éducation ... cruelle à ses noirs aussi bien que son mari, ne voulant pas seulement permettre à ceux de ses noirs, qui sont mariés, de coucher ensemble. »⁶⁹⁹

Nous avons vu que les « *noirs de pioche* », en particulier, prenaient leur repas sur le lieu de travail. Selon l'importance de la propriété, la préparation des repas devait être différente. Les témoignages des divers voyageurs portent en général sur de grandes habitations. Ainsi, A. Billiard, proche de la famille Desbassayns, décrit ce moment ainsi :

« La bande se précipite vers la case enfumée, où le vieux cuisinier fait cuire deux grandes marmites, des pois du Cap et du maïs ; chaque noir se présente avec un débris dealebasse, un plat de bois, une moitié de coco de Praslin, ou seulement un lambeau de feuille de bananier, pour prendre part à la distribution. Tous s'en retournent au camp. »⁷⁰⁰

Il décrit un autre tableau de famille esclave :

« Arrêtons- nous un instant près de cette cabane ; le noir, sa commère qu'il appelle sa femme, leurs enfants, sont accroupis autour d'un petit foyer, car ils aiment à avoir du feu, même dans la saison la plus brûlante ; auprès de ce feu est petite marmite : un noir serait malheureux s'il n'était pas propriétaire d'une petite marmite pour y faire cuire

⁶⁹⁷ Roncière, Charles, de la. Op. cit. p.100.

⁶⁹⁸ Gautier, Arlette. *Les sœurs de Solitude*. P.101.

⁶⁹⁹ Boucher, Antoine. *Mémoire pour servir à la connoissance particulière de chacun des habitans de l'Isle Bourbon* p.60.

⁷⁰⁰ Billiard, Auguste. *Voyages aux colonies orientales*. P.117.

ses brèdes assaisonnées de piment ou préparer à sa manière ses pois du Cap et son maïs. »

Pour une autre grande propriété, celle de Mr. Vinson⁷⁰¹ vers 1846, la distribution collective est également décrite ainsi :

« C'était l'heure du souper ; chaque nègre tenait à la main une petite écuelle destinée à recevoir la maigre pitance ...enfin le fouet d'un commandeur ordonna le silence, les nègres se rangèrent ... un vieux nègre s'avança lentement, reçut dans son écuelle une cuillerée de purée de pois secs, prit un gâteau de riz ... et se retira...une fois rentrés dans leurs cases, les nègres se réunirent par bandes autour de grands feux... ; la liberté commençait pour eux ; la liberté ! C'est-à-dire l'orgie, les folles danses, le vagabondage, la maraude. Qu'importe au maître pourvu que le lendemain, au lever du jour, le troupeau se réunisse au fouet du commandeur. »

On ne peut sans doute généraliser la gestion de l'alimentation de la population esclave. Durant la première époque de la Compagnie des Indes, avec un nombre d'esclaves inférieur à celui des Libres sur les propriétés, la préparation, éventuellement la prise des repas, ne pouvait être similaire à ce que l'on observera sur les grandes propriétés dans la première partie du XIX^{ème} siècle. De même, à cette époque, sur les petites propriétés possédant moins de trois esclaves, parfois tous membres de la famille du propriétaire, un Blanc pauvre ou un(e) affranchi(e) d'avant 1848, la situation ne pouvait être comparable à celle observée sur de plus grandes propriétés. Le déséquilibre du sex ratio, avec ses conséquences sur l'habitat des esclaves, impliquait également une gestion différente de l'alimentation selon l'existence ou non de structures familiales.

De nombreuses études ont montré que la réglementation quant à la fourniture aux esclaves par les maîtres de denrées alimentaires, n'était qu'exceptionnellement respectée. Il est peu probable que les prises de repas aient été de type familial, en raison du fonctionnement interne des habitations. La diversité des situations devait s'observer également selon la fonction des esclaves. Ceux attachés à la culture ne devaient pas se nourrir dans les mêmes conditions que les esclaves ayant des fonctions domestiques. Ces derniers devaient une disponibilité horaire à leur maître différente.

⁷⁰¹ Lavollée, M.C. Voyage en Chine (1843-1846) p.85-87.

On peut envisager qu'une des origines de ce que l'on pouvait observer jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle dans bon nombre de familles réunionnaises, à savoir une prise de repas plurielle dans le temps et l'espace, soit en partie la poursuite de pratiques ancestrales. Les rapports des procureurs du Roi rappellent la législation en vigueur à Bourbon. Les Lettres Patentes, comme dans bien d'autres domaines, ne fixaient aucune réglementation en ce domaine. Une ordonnance locale de 1767 fixait la ration à « deux livres de maïs par jour et permet d'y substituer des denrées équivalentes telles que le riz, les haricots, les patates et le manioc. »⁷⁰²

La fourniture de légumes, de viande ou de poisson n'était pas prévue. En 1840, ces mêmes rapports mentionnent la fourniture de riz, parfois de façon équivalente pour les enfants et les adultes et indiquent que les légumes sont achetés par les esclaves eux-mêmes ou sont le produit de leurs propres cultures, en particulier les brèdes. Des racines sont également présentes, comme le manioc, dont le surplus sert à l'alimentation des animaux propres aux esclaves.

En 1785, M. Dazille⁷⁰³ décrit ainsi l'alimentation des esclaves et les conséquences sur leur santé :

« La première cause de ces différentes maladies des Negres, provient de leur nourriture qui consiste généralement en racine de manioc grossièrement pilée, mise en galette & le plus souvent mal cuite, avec laquelle, dans quelques-unes de nos colonies, ils mangent encore une plante émolliente, connue sous le nom de brette ; quelques uns font un mélange de substances animales & végétales, appelé carry, dans lequel les substances dominant & sur-tout le piment. »

La distribution de viande ou de poissons, de la morue le plus souvent, apparaît exceptionnelle et souvent c'est l'esclave lui-même qui se procure cette partie de son alimentation. Il est dit également que la distribution d'une part entière aux enfants permet aux mères de récupérer le surplus consommé pour l'élevage de ses animaux. Que ce soit dans les écrits de Lescoules, dans les différents rapports, récits ou actes judiciaires, le vol de nourriture est très fréquemment cité⁷⁰⁴. Ainsi, régime de bananes,

⁷⁰² Exposé sur les résultats... Op. cit. p.179.

⁷⁰³ Dazille, M. Observations sur les maladies des nègres, leurs causes, leurs traitements et les moyens de les guérir. P.26.

⁷⁰⁴ Selon C. Wanquet, Histoire d'une révolution... Op. cit. p.738, à l'époque révolutionnaire, le vol d'aliments par les esclaves pouvant indiquer une mauvaise alimentation fournie par les maîtres, ces derniers devaient prouver qu'ils possédaient les réserves de vivres obligatoires.

manioc, maïs et brèdes sont régulièrement soustraits par les esclaves. Ces petits délits, sanctionnés au quotidien par le fouet, indiquent néanmoins une sous alimentation de la population servile alors que dans le même temps, de manière générale, les rapports des procureurs mentionnent la bonne santé des esclaves en raison d'une alimentation suffisante.

« Quoi qu'il en soit, je dois penser que les esclaves reçoivent une nourriture suffisamment abondante, puisque je les ai trouvés généralement bien portants et dans un état loin de la maigreur ... Ils sont, en masse, dans un état d'embonpoint qui ne permet pas de penser qu'elle [l'alimentation] soit moindre de ce qui est nécessaire à leur existence. »⁷⁰⁵

A partir de cette description idyllique de l'alimentation des esclaves, on doit s'interroger sur le mauvais état sanitaire des esclaves. Les mêmes rapports indiquent que rarement, sur les grandes habitations, plus de la moitié des esclaves soient au travail parce que fatigués ou malades. Si on convient que le temps de repos et de sommeil est suffisant, que les conditions d'alimentation sont plus que correctes et que le travail n'est finalement pas trop pénible, la question se pose de l'origine des maladies récurrentes et celle du décès précoces de nombreux esclaves, en dehors des périodes d'épidémie. Un rapport sur la propriété Chabrier, en 1842, mentionne 29 esclaves malades, sur un total de 616, dont une dizaine pour cause de fatigue.

Dans ses observations en 1780 sur certaines maladies affectant les esclaves non natifs, L. Hoarau⁷⁰⁶ indiquait que :

« Ceux qui paraissent sains ne tardent pas à donner des marques vénériennes sitôt qu'ils sont assujettis aux travaux pénibles auxquels ils ne sont pas habitués. »

Vers la même époque, les écrits de M. Dazille⁷⁰⁷ insistent sur le lien, à Bourbon, entre libertinage, maladies et conditions de travail et de vie des esclaves pour expliquer la forte mortalité qui sévit parmi eux. La mauvaise nourriture, les vêtements insuffisants pour résister aux écarts de température, le travail épuisant ainsi que l'usage d'alcool et les penchants des esclaves pour les *« plaisirs de l'amour »* détruisent leur santé :

⁷⁰⁵ Rapport du procureur du Roi à Saint-Paul, d'avril 1842 et décembre 1842.

⁷⁰⁶ A.D.R. 15 C Observations sur les maladies convulsives des nouveau-nés à l'île Bourbon ; 5 mai 1787.

⁷⁰⁷ Dazille, M. Observations sur les maladies des nègres, leurs causes, leurs traitements et les moyens de les guérir. P.28-31.

« Le travail auxquels les negres sont assujettis, et presque continuel & souvent très pénible, quelquefois même au-dessus de leurs forces... Le libertinage est d'autant plus dangereux chez les Negres, que pour le satisfaire, ils vont souvent chercher au loin, pendant la nuit, l'objet de leurs désirs ... ainsi ce tems qu'ils déroberent au seul repos qu'ils peuvent prendre, étant employé à des plaisirs précédés & suivis de courses fatigantes, il en résulte un épuisement, des suites duquel est bien difficile de les sauver. »

Dans sa thèse de médecine, le docteur Morizot relate la plainte au Procureur du Roi, pour mauvais traitements, de douze esclaves :

« se plaignant d'avoir reçu ... pendant quinze jours, tous les matins, chacun une douzaine de coups d'une corde volumineuse avec privation d'aliments jusqu'au soir. Des témoins disposent de cette vérité. Tous étaient dans un état de faiblesse et de maigreur remarquable ... Ils n'accusaient de souffrance qu'une extrême fatigue et une grande faiblesse. »⁷⁰⁸

Ce médecin cite également la mauvaise qualité de l'alimentation fournie aux esclaves ; que ce soit du riz avarié ou du maïs vert, cela entraîne, selon lui, indigestions, coliques et dysenteries. Les conséquences durent être plus graves chez les nouveau-nés.

Le même auteur, enfin, signale la consommation de viandes avariées par les esclaves :

« Plusieurs semblent avoir un goût particulier pour les viandes corrompues, les chairs d'animaux en putréfaction, qu'ils trouvent toujours occasion de dérober, malgré toute défense , soit chez leur maître, soit au bord de la mer. »

Dans le temps de repos des esclaves, on doit insérer celui des fêtes. Non pas celles religieuses plus ou moins accordées comme jour de repos pour les esclaves mais celles organisées par les esclaves eux-mêmes. Les mentions dans les différents écrits sont fréquentes. La consommation d'alcool y est systématiquement signalée, cet alcool fourni par le maître parfois à ces ouvriers d'usine mais également celui, acheté ou volé, apporté par les esclaves. Ces fêtes réunissaient des esclaves des deux sexes. Le docteur Yvan⁷⁰⁹ en fait une description assez particulière :

« Une douzaine de nègres et de négresses faisaient la fête en ce lieu. Les hommes couchés sur le sable, les paupières apesanties par l'ivresse... semblaient se baigner

⁷⁰⁸ Morizot, Joseph. Op. cit. p.13, 20 & 23.

⁷⁰⁹ Yvan, Melchior. Op. cit. p.189-190.

avec une volupté nonchalante dans les effluves qu'exhalait cette orgie africaine... Leurs yeux somnolents, un rire silencieux ... semblait annoncer la vague et terrible exaltation que procurent l'opium et le haschich. Les femmes, ivres aussi, dansaient furieusement autour de ces hommes anéantis par une débauche prolongée. Elles dansaient cette pantomime licencieuse, la bambola. »

D'autres fêtes, entre soldats et femmes esclaves étaient également organisées dans les casernes. C. Wanquet indique qu'à l'époque révolutionnaire apparaît pour les maîtres : « *une hantise qui va profondément marquer l'histoire révolutionnaire locale, celle de la collusion entre les soldats et les esclaves.* »⁷¹⁰

⁷¹⁰ Wanquet, Claude. Histoire d'une révolution ... Op. cit. p.479.

d) La maladie et la mort

Ces deux réalités rythmaient la vie familiale des esclaves. D'après le Journal de Lescouables⁷¹¹, les enfants subissaient régulièrement les conséquences d'une hygiène et d'une alimentation défectueuse, résultat, entre autres, d'une gestion économique inhumaine de la population servile. Les liens entre les enfants malades et leur mère sont rapportés par ce propriétaire dans leur quotidienneté. La perte de l'enfant, en particulier dans les premières années de vie n'était pas exceptionnelle et touchait la plupart des familles. Ce phénomène se poursuivra longtemps après l'abolition de l'esclavage puisque les taux de mortalité infantile, au moins jusqu'à la départementalisation, resteront très élevés.

Parmi les maladies que ce moyen propriétaire cite le plus souvent, en particulier pour les enfants, il y a les vers, le tétanos et la rougeole.

« Malgré tout ce que j'ai pu employer pour le pauvre enfant de Clémentine, je l'ai perdu ce soir... le tétanos est une terrible maladie pour ces pauvres petits êtres ... »

Le docteur Morizot⁷¹² s'inquiète du recours systématique au vermifuge, tel que le pratique par exemple J.B. Lescouables tant pour ses proches que pour ses esclaves. Selon lui, la similarité de certains symptômes, ne doit pas conduire à privilégier une présence de vers à d'autres maladies plus graves :

« Ces phlegmasies gastro-intestinales sont d'autant plus communes chez les petits négroillons, qu'ils se voient forcés de faire usage, comme leurs mères, d'une nourriture forte en condiments échauffants et très-stimulants (piment, safran, gingembre), dont on ne leur donne que trop souvent avec excès ... [Ces maladies sont] caractérisées par des symptômes présentant plus ou moins d'analogie avec ceux déterminés par les vers intestinaux : une faim bien prononcée, hoquets, nausées, coliques, diarrhée, etc. »

La dysenterie est également connue chez les Blancs et les esclaves mais ces derniers, à la différence des premiers, ne peuvent avoir recours, pour des raisons de coût, à l'utilisation de sangsues. Toujours selon J. Morizot, la diète indispensable au rétablissement du malade est perçue par les esclaves comme une volonté du maître de faire des économies:

⁷¹¹ Lescouables, J.B.. Journal d'un colon Op. cit. p.572, 776, 1035, 1238.

⁷¹² Morizot, Joseph. Op. cit. p.31 & 35.

« Les négresses surtout sont, plus déraisonnables, d'un entêtement plus opiniâtre que les autres : que de négrillons ne succombent pas à cette affection, tant bénigne soit-elle dans le principe, victimes de l'imprudence de leurs mères ! Etonné de la persistance ou de l'exacerbation des symptômes chez plusieurs enfants, et prévenu de la dangereuse habitude qu'ont ces négresses de leur accorder des aliments, malgré ma défense expresse, il m'est arrivé bien des fois d'entrer brusquement dans leurs cases, et de surprendre ainsi soit la mère se hâtant de cacher le riz dont elle gorgeait le petit malade, soit la bouche de celui-ci encore pleine de cette nourriture. »

Les adultes sont davantage sujets à la vérole, la syphilis et le choléra comme durant l'année 1829.

« François a été fort malade avant-hier. Sa mère m'a envoyé chercher à minuit. Hier il a pris à vomir et a rendu par haut neuf gros vers. Ce matin il a été purgé par le bas et va bien, mais il est pourri de syphilis ... Mambo est en médecine depuis trois semaines pour des boutons purulents à la jambe droite et qui sont opiniâtres, cela ressemble à la Ste Siphyllis ... Auguste est en traitement pour la vérole. »⁷¹³

Des traditions médicinales, à base de plantes présentes à Bourbon, endémiques ou non, n'ont pu que se maintenir pour des esclaves venus en particulier de Madagascar.⁷¹⁴

J. Morizot⁷¹⁵, en 1838, cite l'usage de ses plantes dans certaines affections telles que la syphilis :

« Plusieurs plantes, dont les propriétés sudorifiques jouissent d'une réputation populaire, font la base du traitement anti-syphilitique : l'ambaville, la fleur jaune, la citronnelle, etc. Elles servent à préparer, surtout la première qui est une espèce de salsepareille, des décoctions plus ou moins rapprochées dont on gorge le malade qu'on tient alors renfermé : c'est de cette manière que sont traités les écoulements blennorrhagiques récents ou chroniques, les ulcères vénériens qu'on recouvre néanmoins quelquefois d'onguent mercuriel, etc. »

L'utilisation de simples fut longtemps le seul moyen de soigner différentes maladies. Ils sont à la base, également, de préparations servant à combattre l'infertilité de la femme ou au contraire à gérer une fécondité trop forte.

⁷¹³ Lescouables, Jean Baptiste. Op. cit.

⁷¹⁴ On peut se référer sur cette question aux ouvrages suivants : Epidémies et pharmacopée traditionnelle dans l'histoire des îles de l'océan Indien, ss la dir. De S. Fuma et J. Chan Low ainsi que Pharmacopée traditionnelle dans les îles du sud-Ouest de l'océan Indien ss la dir. de S. Fuma et B. Manjakahéry.

⁷¹⁵ Morizot, Joseph. Op. cit. p.30.

L. Pourchez⁷¹⁶ souligne l'importance pour les femmes de prouver leur fertilité.

« Mettre un enfant au monde, c'est ici remettre en cause le principe de l'anéantissement de la personne humaine. Ainsi à La Réunion, les générations s'emboîtent les unes dans les autres ... enchâssement sans fin qui transcende la notion de mort.... Car accepter qu'une famille reste sans descendance c'est admettre l'idée d'une fin en soi et l'importance des relations de parenté par lesquelles les enfants prolongent, en quelque sorte, la vie de leurs géniteurs, est ici particulièrement prégnante... Chaque naissance renforçait l'image et le statut du mari au sein de son propre lignage. »

L'importance des familles nombreuses, signalée en particulier chez les Libres, se retrouve également dans les familles esclaves. Le fort taux de mortalité infantile chez ces dernières limite bien entendu la réalité démographique.

« A La Réunion, la femme inféconde est qualifiée de taman, de tamand ou parfois de tamang. Ces trois termes sont issus du malgache : les deux premiers, également utilisés dedans le cas d'une vache stérile, dérivent du terme malgache tamana ou aomby tamana vache grasse et stérile par trop de graisse. »⁷¹⁷

Si des préparations à base de plantain sont mentionnées comme remèdes à l'infertilité, quand on considère que celle-ci est due à un déséquilibre du corps de la femme entre *chaud* et *froid*, d'autres explications liées à l'alimentation ou à des accidents physiques cohabitent avec des causes d'infertilité soit relevant d'une « punition divine » soit comme conséquence d'un acte prohibé.

« L'interdit le plus fréquemment évoqué est l'interdiction faite à la femme de porter atteinte à la vie de son enfant, de ce fruit, qui dès sa conception est sacré. »⁷¹⁸

Si les valeurs religieuses, catholiques en particulier, expliquent partiellement ces attitudes, elles rejoignent sans aucun doute celles des sociétés d'origine, aucune société humaine ne valorisant l'infertilité.

La circulation des enfants, c'est-à-dire, leur prise en charge par des personnes autres que leurs géniteurs, souvent des parents et en particulier des femmes stériles, peut expliquer quelques cas, relevés dans les annexes, dans lesquels la résidence des jeunes enfants différait de celle de la mère mais pas de la tante maternelle.

⁷¹⁶ Pourchez, Laurence. Grossesse, naissance..... Op. cit. p.60.

⁷¹⁷ Idem, p.65.

⁷¹⁸ Idem. p.71.

Les usages traditionnels considérés comme abortifs s'appuient également sur l'utilisation de « zèrbaz » et s'inscrivent dans la différenciation « chaud / froid »⁷¹⁹

Les traitements conseillés ont recours à l'utilisation de vin chaud, de thym, de romarin mais également le benjoin, le plantain, l'ananas ou le gingembre. D'autres éléments végétaux, dont certains endémiques, sont également utilisés pour refroidir : avocat marron, bois de bombarde, bois de quivi⁷²⁰ et bois de maman⁷²¹. Dans bien des cas, l'utilisation de ces plantes est liée à des pratiques magico-religieuses.

L'usage de ces plantes, ou d'autres aux propriétés similaires, ne pouvait qu'exister dans les sociétés d'origine⁷²². La gestion des naissances, souvent pour des raisons économiques, est une constante dans les sociétés humaines. Qu'un usage à Bourbon de ces plantes dans des visées de résistance au pouvoir du maître ait eu lieu ne peut pas, bien évidemment, être exclu. Opposé au désir d'enfant et à la nécessité essentielle d'être (ré)inscrit dans la parenté, on ne doit le considérer que comme secondaire, le nombre de naissances réelles nous le démontre.

Un autre moyen de contrôle de la fécondité, qu'on ne peut expliquer sommairement comme un moyen de résistance à l'ordre esclavagiste, consistait en un sevrage tardif des enfants. Cette pratique, encore actuelle, dont l'efficacité n'est pas systématique, présumait que l'allaitement protégeait d'une nouvelle grossesse⁷²³. Il est à nouveau difficile d'estimer la fréquence de cet usage, pourtant presque universel. Les mentions « à la mamelle » lors des ventes à l'encan d'esclaves, ne font que confirmer un

⁷¹⁹ Selon L. Pourchez, op.cit. p.101, « ils ont pour objectif de refroidir le corps en liquéfiant le sang, de permettre le retour des menstruations en empêchant le développement complet de l'embryon. »

⁷²⁰ Un arbuste très proche de celui-ci, endémique de La Réunion, existe à Madagascar. En Guinée, le même arbuste est utilisé pour le traitement des envoutements et de la folie.

⁷²¹ Idem. *Persea americana*, *Tambourissa elliptica*, *Turraea casimiriana* Harms et *Maillardia borbonica* Duchartre. Les effets de certaines de ces plantes sont contradictoires ; selon Lavergne : « Espèce peu commune, *Maillardia borbonica* Duchartre n'est plus guère usitée. Une indication thérapeutique rapportée par un élève contredit le pouvoir nocif du Bois-de-maman pour celles qui sont « en voie de famille », en effet, il fallait faire bouillir quelques rameaux feuillés de ce « bois de forêt » et boire 4 ou 5 fois de cette tisane « pour éviter une fausse couche ». « In tisaner » indiquait aussi qu'il fallait faire boire une tisane de feuilles et d'écorce de Bois-de-maman à une femme enceinte, la décoction d'écorce servant à des injections vaginales pour faire tenir l'enfant. D'autres tisaners utilisent le Bois-de-maman pour lutter contre la stérilité féminine ou pour y rechercher un effet galactogène quand une accouchée a peu de lait pour son nourrisson (Lavergne, 1989) (Lavergne, Smadja & Véra, 1990). »

⁷²² P. Eve indique l'utilisation à des fins abortives d'une tisane « composée de quatre racines de raisin, de bois d'andrése, de bois noir, de patte poule et de sel de France ». Le choléra de 1820 : entre débats et remèdes in Epidémies et pharmacopée traditionnelle... Op. cit.p.160.

⁷²³ A noter que des esclaves, catégorisées comme nourrices, allaitaient les enfants des Blancs. Lors de la révolte des esclaves de Saint-Leu, Elie, un des chefs de l'insurrection est dit « frère de lait » d'un des Macé assassiné, ce qui peut être attesté.

allaitement maternel évident pour les bébés. Les âges de ces derniers ne sont pas précisés mais semblent devoir être relevés en mois et non en années.

*« Les femmes enceintes sont dispensées des travaux ordinaires, pendant leur grossesse et dans les mois qui suivent leur accouchement, non seulement jusqu'à ce qu'elles soient tout à fait rétablies, mais jusqu'à ce que leurs enfants puissent se passer de leurs soins. »*⁷²⁴

On peut en déduire que la durée de l'allaitement, en moyenne, devait avoisiner les six mois et sans doute bien plus pour les femmes qui n'étaient pas attachés à la culture. Un autre rapport atteste même que certaines esclaves semblaient tirer profit de la situation en prolongeant leur convalescence *« jusqu'à 6 semaines et même 2 mois. »*

Sur d'autres habitations, le constat est le même :

*« J'ai constaté que l'on observait les ménagements qu'exige l'état des femmes enceintes et de celles en couche ; j'ai même remarqué que quelques unes de ces dernières abusaient de leur état en ne voulant quitter leurs cases qu'à près de quarante jours, alors qu'elles n'étaient appelés qu'à un service des plus doux. »*⁷²⁵

On ne peut que constater que le nombre important d'enfants mort-nés ainsi que celui de décès d'enfants dans les trois premières années de leur vie rend peu plausible les observations des procureurs.

Une des particularités de Bourbon étant le très grand nombre de petits propriétaires, on peut imaginer aisément que ces derniers, quand la seule femme esclave attachée à leurs petites habitations étaient enceinte, devait lui imposer un travail qui ne devait que très peu différer de celui exigé en temps ordinaire. Après l'accouchement, le rythme et les heures de travail devaient également très rapidement reprendre leur normalité.

Concernant les nouveau-nés, le docteur Morizot⁷²⁶ indique :

« Parmi les maladies communes aux nouveau-nés, il en est une, dans les colonies, plus funeste que toutes les autres ; le trismus ou mal de mâchoires, malgré une amélioration sensible, apportée, d'après les conseils réitérés des médecins, dans les moyens propres à le prévenir, n'en moissonne pas moins encore à peu près le sixième, les premiers jours de leur naissance. Le défaut de soins, de propreté, de linge, de lotions tièdes après l'émission des urines, l'exposition au contact d'un air vif ou humide, la non-précaution

⁷²⁴ Rapport du procureur du Roi de Saint-Denis, du 21 septembre 1840.

⁷²⁵ Rapport du procureur du Roi de Saint-Paul, du 20 novembre 1842.

⁷²⁶ Morizot, Joseph. Op. cit. p.23.

de garantir l'intérieur de la case de toute influence extérieure; l'administration par les matrones de préparations astringentes pour combattre ce qu'elles appellent des coliques vertes (vive irritation intestinale caractérisée par des déjections verdâtres⁷²⁷): telles sont les causes sous l'influence desquelles se déclare presque toujours le trismus chez ces enfants. »

Cette moyenne d'un enfant sur six ne survivant pas au-delà d'une semaine correspond à peu près à ce que l'on trouve mentionné dans les registres de décès des esclaves⁷²⁸.

Le recours à un allaitement prolongé pour diminuer les possibilités de grossesse a été mis en évidence dans d'autres contrées où l'esclavage était la base du système social⁷²⁹ : « Cette faible fécondité des esclaves peut tenir à la durée de l'allaitement et à des tabous sexuels, notée par Moreau de Saint-Méry, les esclaves nourrissent longtemps. Elles n'en ont que plus de mérite, car elles passent pour très exactes, à éviter alors tout commerce suspect. »

Les interdits sexuels, durant l'allaitement⁷³⁰, sont signalés dans certaines régions d'origine des esclaves de Bourbon mais également dans la France du XVIII^{ème}, ce qui était une des raisons de la mise en nourrice. Selon diverses études, la continence postpartum traditionnelle en Guinée peut atteindre deux ans mais seulement deux mois en Ouganda. La région des Grands Lacs, parcourue par les esclavagistes lors de leurs razzias, présente également des variations notables.

Comme dans bien d'autres cas, alors que la législation aux Antilles prévoyait depuis 1786 « une case destinée « à servir d'hôpital seulement », aucune réglementation ne fut décidée pour l'île Bourbon. Si les Lettres Patentes de 1823 mentionnent les soins à donner aux infirmes, il n'est jamais question des esclaves malades.

En 1780, le commissaire général des colonies passe un marché pour la fourniture de : « paille de maïs pour 341 paillasses destinées pour l'hôpital du Roy. »⁷³¹

⁷²⁷ Cela correspond au *Tanbav*, mot malgache pour désigner la gastro-entérite des bébés. On continue aujourd'hui à donner aux nouveau-nés des préparations pour les purifier. Voir Pourchez Laurence, *Tanbav, sens et étiologie d'une maladie infantile à La Réunion*. 1999.

⁷²⁸ Selon N. Colomby, op.cit. p,50, à la même époque aux Etats-Unis, on enregistrait le même pourcentage de décès d'enfants d'esclaves dans leur première année.

⁷²⁹ Ho J. *Les esclaves dans la zone d'occupation anglaise de Saint-Domingue en 1796*. In: *Population*, 26e année, n°1, 1971 pp. 152-157.

⁷³⁰ Dans de nombreuses sociétés, on estime que « le sperme gâte le lait »

⁷³¹ A.D.R. 51 C ; marché n°23 du 14 août 1780. A l'hôpital du roy à l'isle de France, le docteur Dazille mentionne les salles séparées pour les Blancs, les esclaves masculins et les femmes, tous atteints de vérole ; il décrit le comportement des Blancs qui se joignaient aux « *Negresses infectées de vérole*. »

Dans son mémoire de 1785, le docteur Dazille⁷³² insiste sur l'impossibilité de guérir les esclaves malades de la dysenterie :

« en les laissant nuds ou presque nuds, en les faisant coucher sur des nattes étendues par terre ... dans des hangards servant d'hôpitaux, comme cela se pratique trop souvent... il faut leur faire construire des cadres à pieds, garnis de cordages, propres à recevoir des matelas de coton... »

Dans les rapports des procureurs, les hôpitaux sont souvent décrits comme « beaux » ou « spacieux », et dans certains cas comme « mal exposés, clos, les malades couchés par terre... » Selon eux, la responsabilité du mauvais état de ces hôpitaux est due aux esclaves qui répugnent à quitter leurs cases.

Il est noté cependant que l'usage habituel est de les soigner dans leurs cases. En particulier, dans les petites habitations, les plus nombreuses, les soins sont donnés par le maître et dans certains cas par un médecin appelé expressément. Ces mêmes rapports ne mentionnent jamais, pour Bourbon, le recours, par les esclaves eux-mêmes ou par leurs maîtres, à des simples. Les conséquences pour les esclaves sont que :

*« Chez beaucoup de petits habitants, les malades manquent de soin et des secours d'art, et l'ignorance a beaucoup de part à leur traitement. Aussi, quand les malades ne meurent pas, restent-ils souvent atteints d'affections chroniques. »*⁷³³

Dans son mémoire, C. Desbassayns⁷³⁴ insiste sur le compte rendu quotidien de l'état des malades à l'hôpital mais également sur les travaux qu'ils doivent effectuer :

« Occuper les Malades à l'hôpital Moyen de forcer l'infirmière à les surveiller de plus on a Moins de répugnance à laisser les Noirs fatigués Sy reposer. Ne pas négliger les bains aux malades cela délasse c'est un Moyen de Santé pour les Noirs sales et peu soigneux de leur corps facilite la transpiration et les fonctions Animales leau sert ensuite aux cochons ... Il faut chercher de l'occupation aux Malades du Vacoua a fende de la terre apiler pour terrer du sucre a ceruder ... de la laine a déchirer, des cordes a faire, de l'huile. »

Dans ses observations, notifiées en 1787 après 35 ans de pratiques, le médecin chirurgien Hoarau Létang⁷³⁵ nous renseigne sur les maladies qu'il a observées chez les

⁷³² Dazille, M. Observations sur les maladies des nègres, leurs causes, leurs traitements et les moyens de les guérir, P,104.

⁷³³ Rapport du procureur général, du 30 janvier 1841.

⁷³⁴ Desbassayns, Charles. Notes des Objets ... Op. cit. p.14.

⁷³⁵ A.D.R. 15 C ; Observations sur les maladies... Op. cit.

esclaves, leur fréquence selon les origines ethniques ainsi que les traitements préconisés. Il traite en particulier de la maladie dite « *mal des petits enfants* » ou « *mal mâchoires* », rare chez les enfants de Blancs mais très fréquente chez les esclaves noirs. Il constate ainsi que si le premier enfant d'une femme succombe à cette maladie, les suivants connaîtront le même sort. Il note que l'hypothèse de manque de soins par les mères esclaves ou les gardiennes n'est pas une des raisons de ces décès :

« *On les a retirés [les nouveau-nés] de leurs mains. Sitôt leurs naissances, on les a transportés dans la chambre de leurs maîtresses avec les mêmes soins qu'elles ... avec leurs propres enfants ; ces précautions ont été inutiles ... Les enfants des Cafres qui en réchappent ont la plupart des maladies vénériennes.* »

Les soins qu'il administrait aux femmes enceintes consistaient essentiellement en des « *frictions mercurielles* » qui permettaient selon lui de sauver certains enfants. La forte mortalité infantile était donc due, selon lui, à une forme de tétanos⁷³⁶ transmis par les mères à leurs enfants. Il précise également que l'efficacité de son traitement serait plus grande si on pouvait :

« *les traiter avant qu'elles soient enceintes mais il faudrait aussi traiter les pères ce qui n'est pas toujours praticable puisqu'ils sont souvent inconnus aux mères mêmes.* »

Il constate également que les femmes ayant accouché durant les traversées en bateau ne sont pas victimes de cette maladie. Selon lui, une des explications se trouve dans les pratiques malgaches et africaines d'entretenir toujours un foyer dans la case. Ajoutant que les femmes créoles sont moins sujettes à cette maladie, il suppose que les germes « *vénériens* » que les esclaves non natives amènent peuvent se développer à Bourbon. Il présente enfin une autre maladie convulsive, « *les crampes* » ou « *crabe* », observable chez les esclaves victimes de la Traite et qui apparaît suite à des brûlures, des blessures ou des piqûres, en particulier aux pieds. Rares sont ceux qui, atteints de cette maladie, y survivent. Sans doute cela correspond-il au tétanos tel qu'il sera dénommé par la suite.⁷³⁷

⁷³⁶ Certains médecins en Europe, à la même époque, évoquent l'utilisation d'instruments non stériles pour couper le cordon ombilical comme cause d'apparition du tétanos chez les enfants. Cette cause d'hygiène défectueuse est avancée également pour expliquer les décès de certaines parturientes. Au début du XX^{ème} siècle, on considérera que les infections ombilicales sont la cause du nombre important des décès de nouveau-nés dans les zones tropicales.

⁷³⁷ Selon Poupée-Desportes, à Saint-Dominique : « *on perd, par cette maladie, un nombre inconsidérable de négrillons. Elle les attaque dans les huit ou dix jours de leur naissance.* » Cité par J. Gimelle, Du tétanos. P.34.

Dans sa thèse de médecine en 1838, le docteur Morizot⁷³⁸ relie l'interdiction de porter des chaussures, symbole vestimentaire du statut d'esclave, à des conséquences sur le plan de la santé :

« la marque distinctive de l'esclavage, les pieds nus, ... : cette habitude, bien que déterminant chez presque tous des endurcissements de la plante des pieds, des callosités, n'en est pas moins une cause très-fréquente d'accidents, tels que : contusions, plaies, piqûres, introduction de corps étrangers souvent suivis de tétanos, etc. Le malade ou le convalescent est dans l'obligation de se munir d'un certificat, l'autorisant à se servir d'une chaussure quelconque. »

Ce médecin insiste également sur la fréquence des infections syphilitiques qui touchent de très nombreux esclaves de même que sur la physiologie des femmes esclaves qui rend leur accouchement «*aisé*» selon lui :

« Leur bonne conformation, le grand développement de leur bassin, la dilatation, la mollesse des parties charnues, tout concourt à rendre facile, chez ces esclaves, les accouchements auxquels préside toujours une vieille accoucheuse. »

Il précise que cette dernière, par les soins post accouchements qu'elle prodigue rend les «*nouvelles accouchées ... exposées à la suppression des lochies et aux péritonites ou fièvres puerpérales. »*

Dans le Journal de Lescoubles, les accouchements des esclaves sont parfois évoqués : «*Alfrède, appelé chez Roudic pour un accouchement laborieux de sa négresse Emilie est venu nous voir. »*⁷³⁹

Sur les propriétés importantes, cette présence de sage-femme est indiquée. Nous avons trouvé dans le testament de Mme Desbassayns la mention d'Anne, créole de 88 ans, portée pour «*mémoire* » et qui était sage-femme sur l'habitation du Bernica. Sur celle de Saint-Gilles-les-Hauts, figure «*La Foé, créole de cinquante sept ans, sage-femme* » dont C. Desbassayns⁷⁴⁰ nous dit :

« La Foy. C'est décidément elle qui Surveille la Cour. Elle déchire de la Laine ou fit des Sacs. Elle est Sage femme ce qui Ninterrompt pas Son Service de Cour qui fait le Jour Seulement. »

⁷³⁸ Morizot, Joseph. Considérations historiques... Op. cit. p.23.

⁷³⁹ Lescoubles, J.B. Op. cit. p.752 ; mercredi 18 février 1829.

⁷⁴⁰ Desbassayns, Charles. Notes des Objets ... Op. cit. p.29.

Sur la ville de Saint-Paul, une autre sage-femme, sans doute du groupe des Libres de Couleur, déclare régulièrement les naissances des enfants qu'elle a mis au monde.

Nous trouvons également dans la thèse de médecine de J. Morizot, une information qui peut attester d'une certaine infertilité des femmes. Il mentionne en effet, dans les pathologies⁷⁴¹ favorisant le développement du « *tétanos idiopathique* » :

« la suppression des menstrues à laquelle les négresses se trouvent par leur condition si fréquemment exposées. »

Saignées et infusions d'ayapana sont prescrites par le médecin pour tenter de soigner le tétanos, avec des effets limités qu'il reconnaît. Il s'insurge à nouveau contre l'interdiction faite aux esclaves de porter des chaussures :

« Ne pourrait-on, comme cela existe à la Martinique, dit-on, et ailleurs, permettre aux esclaves de porter une chaussure quelconque capable de garantir les pieds de ces fréquentes piqûres de cloux, de morceaux de verre, d'éclats de bois, de coquillage, de coraux, etc., qui donnent promptement et si souvent naissance au tétanos traumatique? Ne serait-il pas possible d'imaginer une autre marque distinctive entre l'esclavage et la liberté, que celle de les forcer à marcher nu-pieds partout et dans toutes les circonstances? »

D'après le Code Noir et les Lettres Patentes, il est prévu l'inhumation des esclaves :

*« en terre sainte, et dans les cimetières prévus à cet effet... et à l'égard de ceux qui mourront sans avoir reçu le baptême, ils seront enterrés la nuit dans quelque champ voisin du lieu où ils sont décédés. »*⁷⁴²

Cela est confirmé quelques années avant l'abolition par l'abbé Macquet⁷⁴³ :

« Il est vrai que les enterrements d'esclaves sont d'un prix modiques ; mais les plus maigres atteignent encore 5 piastres... Les esclaves païens sont enterrés à l'habitation. »

Cet abbé décrie également l'administration des « derniers sacrements », vers 1840, à une esclave, en nous précisant l'importance de la famille de cette dernière :

*« une robuste Négrresse de quatre-vingt-dix-sept ans, mère de trente enfants dont vingt-cinq entouraient la couche funèbre ... Cette fécondité est assez commune dans la race nègre, c'est une cause de fortune pour les colons. »*⁷⁴⁴

⁷⁴¹ Ce lien entre tétanos et stérilité n'a jamais été attesté ultérieurement par la médecine.

⁷⁴² Article 14 du code Noir et 10 des Lettres Patentes de 1723.

⁷⁴³ Macquet, abbé. Six années .. Op. cit. p.66 et 83.

En 1790, l'Assemblée coloniale⁷⁴⁵, suite à des réclamations d'esclaves, tentera de régler les funérailles des esclaves :

« Lorsqu'il mourra un noir chrétien, le curé ou son vicaire sera tenu d'aller à l'église pour y dire sur le corps les prières d'usage. »

Dans son journal, J.B. Lescoules⁷⁴⁶ mentionne à plusieurs reprises des décès d'esclaves *« portés en terre »*. Manifestement, les maîtres ne participaient jamais aux inhumations.

Il manifeste cependant quelquefois une émotion lors du décès de jeunes enfants esclaves, les mentionnant dans leur structure familiale à leur décès après avoir systématiquement relaté, brièvement leur naissance ainsi que les soins apportés à certaines maladies:

« Alidor, Rosa accouchée le 1^{er} novembre ... Ce matin, j'ai fait encor vomir Alidor ; il a rendu un second ver de la même grosseur Depuis un mois, Alidor est malade et a maigri considérablement ...J'ai perdu mon pauvre petit Alidor, unique enfant de Rosa ... J'ai éprouvé un chagrin bien vif de cette perte ... La malheureuse mère est encor inconsolable aujourd'hui... »

Selon J. Morizot⁷⁴⁷, la perte d'un esclave est vécue par les maîtres comme celle d'un élément du patrimoine :

« Les soins ainsi administrés au noir sont entièrement intéressés : c est un animal que visite un vétérinaire ; et la mort d'un esclave de 60 ans ne fait naître d'autre regret au propriétaire que celui de n'avoir peut-être pas tiré de lui pendant sa vie tout l'avantage qu'il aurait pu en obtenir. »

On peut s'interroger sur la perception de la mort chez les esclaves, différente de celle des maîtres. Sa fréquence chez les nouveau-nés, et en général chez les enfants de moins de dix ans, la faible espérance de vie, malgré la présence de quelques « vieillards », impliquent un rapport régulier à la mort au sein des familles esclaves.

Si nous ne pouvons attester d'une représentation liée aux sociétés d'origine, on reste cependant dans le cadre d'une société traditionnelle avec ses caractéristiques de lien au-

⁷⁴⁴ Il s'agit là de Dorothee, esclave créole de Desbassayns, mariée à Christophe, créole né vers 1740 (voir annexe n°20). L'abbé confond les générations puisqu'en réalité elle a eu environ 7 enfants mais également de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants.

⁷⁴⁵ A.D.R. L7 ; Délibérations de l'Assemblée Coloniale de janvier 191 ; « des prestres » ; article 3.

⁷⁴⁶ Lescoules, J.B.. *Journal d'un colon ...* Op. cit. p.1075, 1219, 1827, 1319, 1328.

⁷⁴⁷ Morizot, Joseph. Op. cit. p.10 & 24.

delà du décès. Les *zames*, positives ou malfaisantes, sont ancrées dans l'imaginaire populaire, à Bourbon également. Le lien avec les défunts, sous des formes diverses, est universel.

Une des conséquences de la forte mortalité notée sur l'île est que les familles ne sont souvent complètes qu'un temps. Les remariages fréquents après l'abolition en sont un indice.

La déportation de millions d'esclaves à partir de l'Afrique, dans le cadre de la traite organisée, n'a pas été que celle des corps. Elle a concerné d'abord celle de fils et de filles du continent africain. La mort sociale de ces personnes se caractérise également par la rupture avec le culte des ancêtres. Combien d'ancêtres malgaches ou africains de l'Est ont-ils été négligés par leurs descendants captifs ? Cette question concerne d'abord l'Afrique mais indirectement les colonies peuplées grâce à la Traite. Dans l'espace géographique qui nous concerne ici, il faut s'interroger sur les conséquences psychologiques de la non pratique par les esclaves importés, non seulement de rites d'initiation traditionnels dont ils ont été exclus mais surtout des rites d'inhumation, et de retournement des morts pour les Malgaches. Les familles inter-ethniques, pour les esclaves non natifs, n'ont pas permis, semble-t-il, le maintien de telles pratiques. Plus encore, l'exigence des pouvoirs civils et religieux, dénonçant les pratiques « païennes », ne pouvait qu'anéantir d'éventuels désirs de pratiques d'inhumation ou de rites aux ancêtres. Jusqu'à sa mort, l'esclave est nié dans son humanité, dans son ancestralité. La controverse récente, sur la nature des sépultures d'esclaves, est stérile. Peu importe que l'esclave baptisé et évangélisé ait droit à une sépulture chrétienne. Ce qui est une négation de sa personne, c'est qu'il n'ait pas eu droit à ses pratiques fondamentales dans le domaine de la mort.

Selon le docteur Morizot⁷⁴⁸

« Aucune race ne paraît avoir conservé ici la moindre marque de sa religion primitive, excepté toutefois les Indiens qui n'ont rien perdu des usages de leur pays; ils brûlaient encore, il y a peu de temps, leurs morts dans des endroits désignés par les autorités et assez éloignés des villes. Vers la fin de l'année, ils célèbrent, avec autant de pompe que possible une fête (le Iamserey) etc. Que si plusieurs noirs de la côte d'Afrique ou de

⁷⁴⁸ Morizot, Joseph. Op. cit.p.17-18.

Madagascar manifestent, dans les derniers moments de leur vie, le désir de voir un prêtre, ce que j'ai observé assez souvent, surtout parmi les domestiques; si, avant l'inhumation, ils vont déposer leurs morts sur une espèce de tombe en simulant quelques prières, etc., tout cela se fait par pure imitation. »



1/ « Culte des Nègres » ; Nicolas Colibert, 1795, d'après Amédée Fréret. Musée d'Aquitaine.
 2/ « Négresses yambanes ». Adolphe D'Hastrel. A.D.R. GF 69/7. Droits réservés.

2) Nature des familles et rôles de ses membres

Les familles d'esclaves étaient constituées, nous l'avons vu, dans de nombreux cas de trois générations, regroupées ou disséminées. Cela implique tout naturellement qu'elles étaient composées bien souvent d'enfants, d'adultes et de « vieux » esclaves.

Si les travaux des plus jeunes sont quelquefois énumérés, ceux des esclaves âgés de plus de soixante ans et listés en tant que tels dans les feuilles de recensements des grandes propriétés, sont moins souvent cités. Il est difficile d'évaluer l'espérance de vie des esclaves. Son importance variait selon l'origine ethnique des esclaves et sans aucun doute selon leurs fonctions. Les rapports entre les générations nous sont en grande partie inconnus et l'importance attribuée communément aux rôles des anciens dans les sociétés d'origine des esclaves non natifs ne semble pas pouvoir être confirmée à Bourbon. Il s'agit là de la fonction de « sage » dont la transmission a été détruite par la Traite et ses conséquences sociales et psychologiques.

Déjà sous l'Ancien Régime, le devenir des esclaves âgés, et souvent invalides, était posé pour les esclaves du Roi. C. Wanquet⁷⁴⁹ relate la position de Crémont, Ordonnateur en 1767, qui envisagea de les vendre avant d'y renoncer craignant que de nombreux propriétaires suivent cet exemple pour se « débarrasser » d'esclaves inutiles. Une ordonnance de 1767 rappelait que les esclaves infirmes seraient rattachés à l'hôpital, tout en restant à la charge du maître. Quelques années plus tard, à l'époque révolutionnaire, un règlement mentionnera les esclaves abandonnés ce qui indique les pratiques de certains maîtres dès que « les bras » devenaient inutiles.

A Bourbon, on note régulièrement l'affranchissement d'esclaves âgés. Cela est justifié par le maître comme remerciement pour de bons et loyaux services mais J. Morizot avance une autre explication :

*« une famille qui les vend quand il lui plaît, les affranchit lorsqu'ils sont vieux ou infirmes les abandonnant ainsi à leurs misères. »*⁷⁵⁰

Il est en effet plausible que certains maîtres, pour ne plus avoir à leur charge un esclave malade, vieux ou infirme, aient eu recours à l'affranchissement.

Nous trouvons trace dans les écrits de J.B. Lescoules d'allusions aux liens intrafamiliaux sur plusieurs générations :

⁷⁴⁹ Wanquet, Claude. Histoire d'une révolution Op. cit. p.215 & 739.

⁷⁵⁰ Morizot, Joseph. Op. cit. p.16.

*« La vieille Euphrasie, mère de Blanche, est morte ce matin. Cette pauvre vieille domestique de ma tante était abandonnée de Md Bari et recueillie par le vieux Vermont, par charité. »*⁷⁵¹

Sur les propriétés où vivaient peu d'esclaves, la charge pour les maîtres, lorsque l'esclave n'était qu'une dépense, semble en avoir conduit certains à les abandonner et à négliger leur entretien.

En 1735, les esclaves âgés de plus de 60 ans représentaient 1,4 % de l'ensemble. Il s'agissait à 44 % de femmes malgaches. Nécessairement, vu l'époque, il n'y avait que peu de Créoles, quatre dont deux femmes.

En 1846, on relève respectivement sur Saint-Leu et Saint-Paul 7,8 % et 6,7 % d'esclaves des deux sexes de cette tranche d'âge. On peut noter que, selon les sexes, la répartition ethnique est bien différente. En effet, les femmes esclaves de cet âge sont en grande partie des Créoles, ce qui semble logique vu leur poids démographique. Par contre, que ce soit à Saint-Leu ou à Saint-Paul, parmi les hommes, ce sont les Cafres qui sont le plus nombreux à atteindre cet âge. Les hommes créoles sont aussi nombreux que les Malgaches qui représentent pourtant une minorité à cette époque. L'explication la plus plausible peut se trouver dans la surestimation très nette de l'âge des esclaves originaires d'Afrique lors de leur enregistrement sur les propriétés.

Sur la propriété des Desbassayns à Saint-Paul en 1843, la proportion d'esclaves de plus de 60 ans dépasse les 10 % et, à nouveau, on observe que le pourcentage de Cafres est important puisqu'il avoisine les 50 %.

Parmi eux, Tranquillain, veuf depuis 1825 mais ayant de nombreux descendants, est un commandeur dont les fonctions sont multiples alors qu'il est âgé de 67 ans⁷⁵² :

« Quand on a du mortier à faire, il est bon pour cela et compter les balles de chaux ... L'occupation Spéciale ... est la réparation et la confection des harnois. Quand il n'en a plus à faire alors il fait des Cordes ou Choses tresser des Sangles en Cadere... »

Deux ans plus tard, dans le testament de Mme Desbassayns, il est signalé comme invalide.

On note également, Bayonne, Malgache de 60 ans, à la pioche, Louise, Créole de 60 ans, à la pioche, Elie, Créole de 63 ans, à la pioche tout en étant invalide, Ozone, Indien de 67 ans, cuisinier ou Marine, esclave créole de 70 ans à la pioche. D'autres sont plutôt

⁷⁵¹ Lescouble, Jean Baptiste, de. *Journal d'un colon ...* Op. cit. p.1287.

⁷⁵² Desbassayns, Charles. *Notes des Objets ...* Op. cit. p.13.

gardiens ou gardiennes de jardin. Quelques uns sont également dits infirmes ou aveugles. Enfin certains comme Anne, Créole de 88 ans, ancienne sage-femme, ou Florine, Malgache de 78 ans, ancienne gardienne, ne sont inscrits dans le testament que « pour mémoire » et ne sont pas prisées⁷⁵³.

Si, dépassant notre période d'étude, on s'intéresse à ce qui va se passer, sur le plan démographique dans les décennies qui suivront l'abolition de l'esclavage, certaines données sont troublantes. Ainsi, les registres des décès des années 1877-1878 de la commune de La Possession nous indiquent, outre les très nombreuses mentions d'enfants mort-nés ou de moins de dix ans, une moyenne d'âge des décès de Cafres et Malgaches, anciens esclaves, plus élevée que celle des Créoles ayant connu la même situation. Ainsi sur 58 décès, 35 concernent des Créoles nés avant 1848 avec une moyenne d'âge au décès de 54 ans.

Parmi les 23 non natifs, Indien, Malais, Malgaches et Africains, la moyenne d'âge est de 75 ans et six mois. Un autre élément notable est que parmi les Créoles, un seul décès concerne une personne de plus de 77 ans, Sévrin Acile, mort à 92 ans. Par contre, les âges élevés sont fréquents parmi les anciens autres esclaves, hommes ou femmes. On relève ainsi les décès de Paulin Atarel, Cafre de 100 ans, Marianne Medele, originaire d'Afrique et âgée de 95 ans, Jean Josen, Cafre de 97 ans, Céline Monbel, Malgache de 75 ans, Fanchette, Malgache de 95 ans ou Henry Sylvestre, Cafre âgé de 98 ans.

Les explications possibles à cet état de fait sont soit que les esclaves africains ou malgaches étaient bien plus robustes que les Créoles et que leurs conditions de capture, de traite, n'aient pas eu d'influences sur une santé physique excellente, soit que les estimations d'âge soient complètement erronées dans un certain nombre de cas. Si on retient cette hypothèse, c'est l'aspect volontaire ou non de cette erreur qui est en cause. Qu'après près d'un siècle et demi de traite des esclaves, le groupe des maîtres ait aussi mal évalué l'âge des captifs semble surprenant. Comme les décès enregistrés avant 1830 ne signalaient pas un tel décalage entre les groupes d'esclaves, on peut avancer l'hypothèse, qui reste à vérifier par les chercheurs travaillant sur la Traite, qu'à partir du moment où les sanctions contre les propriétaires ne respectant la loi de 1817 semblaient se préciser, tout a été fait pour dissimuler ce trafic et qu'en conséquence, de même que nous l'avons envisagé pour la dissimulation des naissances pour échapper aux taxes,

⁷⁵³ Testament de Mme Desbassayns ; 1845. Musée historique de Saint-Gilles-les-Hauts.

certaines manipulations aient eu lieu pour intégrer, en particulier dans les feuilles de recensements, des esclaves dont l'âge n'indiquait pas une arrivée postérieure à 1817. Lors de l'affranchissement général, les indications fournies aux délégués municipaux chargés d'établir les registres, auraient simplement confirmé ces âges erronés.

Dans ses recherches, J. Morizot⁷⁵⁴ note en 1838 :

« tolérée jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, et depuis sévèrement interdite, la Traite n'a été que très rarement et très-clandestinement exécutée par quelques navires marchands. Le dernier qui la tenta, fut un brick chargé d'environ quatre-vingt-dix nègres achetés sur la côte d'Afrique, et qu'il chercha à débarquer en 1832. »

Sur les propriétés bien moins importantes, on ignore donc les relations entre les générations. On peut toutefois là aussi envisager qu'à l'occasion des déplacements des maîtres au sein de leur parenté, les esclaves pouvaient rencontrer leurs ascendants ou descendants. La poursuite des liens après 1848 rend cette hypothèse plausible.

Une autre pratique sur laquelle nous devons en rester aux hypothèses est celle de la prise en charge des petits-enfants par une grand-mère. Dans les cas de maternité précoce comme ceux que nous avons mentionnés, on peut se demander qui élevait les enfants. On sait que les jeunes esclaves, sur les grandes propriétés, étaient regroupés pour des travaux d'entretien mais, à la lueur de phénomènes actuels qui voient régulièrement des grands-parents jouer le rôle de parents, on peut envisager qu'il y ait une pratique ancienne à l'origine de tels comportements. Dans certains cas, nous avons rencontré des situations où, selon les documents, l'attribution de la maternité semblait « sauter » une génération et concerner, ponctuellement, une grand-mère. Une autre explication, pour ces rares cas, peut se trouver dans le décès prématuré de la mère biologique.

Si la première éducation donnée aux enfants devait dépendre de la mère, tant sur le plan linguistique qu'alimentaire, on peut à nouveau considérer que selon l'importance de la propriété les pratiques devaient différer. Le rôle des aînées dans les fratries, l'importance du père, et éventuellement de son rôle de modèle, nous sont très peu connus, en particulier dans le domaine de la transmission de valeurs.

L'attention portée officiellement par les autorités à l'éducation morale et religieuse des enfants esclaves ne fut que rarement suivie d'applications dans la plupart des habitations. Les rapports des procureurs du Roi en attestent en signalant les quelques

⁷⁵⁴ Morizot, Joseph. Op. cit. p.9.

familles de Blancs qui se prêtent à ces obligations : Desbassayns, De Villèle, Sicre-Fréon et Boyer de la Giroday.

Encore faut-il préciser que leurs accords se limitent essentiellement à la moralisation des jeunes esclaves. Proportionnellement, aux Antilles comme à Bourbon, ce sont les jeunes filles qui sont particulièrement ciblées dans les tentatives de moralisation et d'instruction religieuse des esclaves.

L'accès à l'instruction scolaire concernera des enfants d'affranchis mais non pas ceux d'esclaves. En 1840, une trentaine de classes sur l'ensemble de l'île, reçoivent près de 1200 élèves avec le concours de quinze frères de la Doctrine Chrétienne et de quinze sœurs de Saint-Joseph de Cluny⁷⁵⁵. Les procureurs jugent impossible, vu de plus la qualité des résultats obtenus avec les enfants des Libres de Couleur, d'étendre l'instruction primaire gratuite aux enfants d'esclaves, en raison d'une part du nombre d'intervenants nécessaires mais surtout du refus prévisible des maîtres de « libérer » les jeunes esclaves des tâches qu'ils accomplissent sur les propriétés pour aller à l'école. Pourtant, l'ordonnance royale du 5 janvier 1840 prévoyait qu' :

« il est établi que les esclaves des deux sexes, à partir de l'âge de 4 ans, seront admis dans toutes les écoles gratuites qui seront formés dans les villes, bourgs et commune. »

Le gouverneur de Bourbon estimera inutile cette instruction :

« Quels résultats sera-t-il permis d'attendre ... avec la considération, surtout, que l'intelligence de la race esclave est bien moins développée que celle de la population libre... ? Ni leurs parents, ni eux-mêmes ne sont en état d'apprécier les avantages de l'instruction qu'on se propose de leur donner. »⁷⁵⁶

Dans les quatre colonies françaises, la réponse sera la même face aux demandes du pouvoir royal, qui de toutes façons ne prévoyaient aucune sanction pénale si les dispositions sur l'instruction primaire n'étaient pas respectées.

La négation de la famille esclave, son instabilité et les « tares » qu'on lui attribue sera une constante dans l'argumentaire des maîtres et des pouvoirs civils, parfois même des responsables religieux. Les antiabolitionnistes à Bourbon vers 1840 s'y référeront encore. S. Brunet⁷⁵⁷ en est l'exemple le plus typique mais bien d'autres opposeront

⁷⁵⁵ Exposé sur les résultats ... Op. cit. p.563.

⁷⁵⁶ Lettre du gouverneur, en date du 20 mai 1843.

⁷⁵⁷ Considérations sur le système colonial et plan d'abolition de l'esclavage. p.25.

l'idée d'attribuer le statut de Libre et de citoyen à des êtres qui n'ont aucun lien social, ne se soucient que d'eux-mêmes. Il faut donc, dans l'esprit des opposants à l'abolition, d'abord les moraliser, les insérer dans le modèle de la famille propre aux colons.

« Quels peuvent être ces besoins pour l'homme demi-sauvage, sous un ciel qui n'exige point d'habitation fermée, dans un climat qui dispense de vêtements ; là où une racine sans valeur, que son goût et ses habitudes agréent, suffit à son alimentation ; où le soin d'une famille, l'éducation d'un enfant sont choses étrangères à son caractère, sa vie ? »

D'autres, partisans de l'abolition, feront une description positive des relations au sein des familles esclaves et, arguant de l'immoralité de l'esclavage souligneront la contradiction entre esclavage et moralisation. Ainsi, dans un bref essai, E. Vidal⁷⁵⁸ :

« Le noir, même dans sa rudesse primitive, est plein de respect pour ses parents et ses proches ; esclave, il s'attache fidèlement à sa compagne, sans y être astreint par le joug du mariage ; il aime ses enfants avec une tendresse charmante,, et vous le voyez consacrer à leur affranchissement un pécule qui pourrait servir à le racheter lui-même ... Mais n'allez pas lui dire des injures de son père ou de sa sœur : Vous insultez ma famille » vous répondra-t-il, en vous demandant grâce pour eux. Sa famille ! lui qui ne s'appartient même pas ! »

⁷⁵⁸ Vidal. E. Op. cit. p.38.

a) Le maintien de liens familiaux d'origine et de pratiques ancestrales

En 1768, à Saint-Denis, un affranchi, François Xavier⁷⁵⁹ dépose une requête pour l'affranchissement de :

« Magdeleine, Louis Julien et Marianne ; Magdeleine, sa mère, native de Guinée, Louis Julien malgache, Marianne sa femme, native de Guinée, ses sœurs et beau-frère. »

Il s'agit là d'un cas rare de maintien de la parenté d'origine, que le comparant soit lui-même ou non, natif de Guinée.

C'est encore à l'occasion d'une demande d'affranchissement que peuvent se révéler de tels liens. Ainsi, en 1787⁷⁶⁰, Adélaïde demandera la liberté pour :

« Perrine sa sœur malgache âgée de vingt-cinq ans qu'elle a achetée du Sr Bellon. »

Cela indique que lors de la Traite, ce sont parfois des familles entières qui en ont été victimes en Afrique, transportées sur les mêmes bateaux et vendues, dans certains cas, sans être dispersées. Il est évident que la mémoire généalogique de ces esclaves pouvait, du moins pour un temps, se perpétuer ainsi que d'autres pratiques et croyances. A noter que l'on retrouve le mariage en 1742, à Saint Denis, de Louis Julien et Marianne, esclaves de Bonin.

A. Billiard⁷⁶¹ relate également les retrouvailles d'une mère et sa fille, séparée depuis quatorze ans, suite à leur capture à Madagascar, vendues séparément à Bourbon et qui, au hasard d'un marché, s'identifient mutuellement, grâce sans doute à une tâche de naissance. Ce chroniqueur note finalement :

« Les deux maîtres donnèrent à la mère et à la fille la permission d'aller de Saint-Leu à Saint-Paul et de Saint-Paul à Saint-Leu, aussi souvent que cela leur conviendrait. »

Il est probable que lors des razzias, que ce soit en Afrique ou à Madagascar, les trafiquants d'esclaves ont regroupé, volontairement ou non, des personnes liées sur le plan familial. L'âge des esclaves malgaches ou cafres sur les propriétés, principalement à l'époque de la Compagnie des Indes laisse supposer que des mères, voire des pères, ont été capturés avec leurs enfants. Des naissances sur les bateaux négriers ont également eu lieu.

⁷⁵⁹ A.D.R. 1B9 J 25, 11 mars 1768, requête du Sieur François Xavier.

⁷⁶⁰ A.D.R. L328; demande du 14 décembre 1787.

⁷⁶¹ Billard, A. Op. cit. p.,75-76.

Cela apparaît lors des baptêmes effectués entre 1715 et 1724 et que J. Barassin a analysés⁷⁶². Il distingue les baptêmes d'adultes importés « *de 6 à 60 ans* » de ceux « *d'enfants introduits avec leurs mères enceintes ou en bas-âge, jusqu'à 3 ans.* » En une dizaine d'années, cela concerne 135 mères et 137 enfants, en raison de la présence de jumeaux.

En 1720, parmi les 32 « adultes » baptisés, 28 sont des enfants de 6 à 12 ans. L'arrivée à cette époque de ces nombreuses cellules familiales, sans doute monoparentales, d'origine malgache, a nécessairement entretenu durant des années des relations de filiation sur les propriétés.

Lors de leur mariage à Saint-Pierre en 1850, Picou Pédre, cafre de 41 ans et Germaine Ribou, âgée de 58 ans et native de Madagascar, reconnaissent Calice, né à Madagascar en 1817. L'ascendance paternelle peut certes être mise en doute, mais celle de la mère semble évidente. Lors de son affranchissement en 1848, Calice est dit de père et mère inconnus et son origine n'est pas définie.⁷⁶³

Dans d'autres cas, même s'ils restent exceptionnels, on trouve trace de liens familiaux. Ainsi, en 1777⁷⁶⁴, la demande d'affranchissement de Thérèse :

« Ayant été requis par le Sr Antoine Guy Rousin négociant de lui accorder un acte en forme pour éviter qu' l'avenir on ne puisse contester la liberté de la nommée Thérèse, caffrine qui n'a été introduite en cette Colonie par le vaisseau l'Aigle que parce qu'elle a voulu suivre ses père et mère esclaves présentement vendus à Mr Mazade des Isles... »

De même, en 1783⁷⁶⁵, la demande d'affranchissement par Azi, Lascard, donc né hors de l'île, pour sa sœur Olive et ses quatre enfants acquis de Henry Robert.

Lors d'une communication⁷⁶⁶, D. Diene expliquait la réappropriation, par les esclaves originaires de l'Afrique de l'Ouest, des croyances religieuses chrétiennes dans la zone atlantique, Caraïbes, Amérique du Sud, etc. On doit s'interroger sur la non apparition d'un tel phénomène dans l'Océan Indien. Il y a bien une religion populaire marquée par certains traits qu'on peut sans doute considérer comme la marque de cultures d'origines,

⁷⁶² Barassin, Jean. L'esclavage à Bourbon avant l'application du Code Noir in Recueil de documents ... Tome II .p.30.

⁷⁶³ A.D.R Acte n° 74 du 18 avril 1850 ; Registre des mariages de Saint-Pierre.

⁷⁶⁴ A.D.R. 1 B9J25, n° 126; voir annexe n°18.

⁷⁶⁵ Idem n°285-289.

⁷⁶⁶ Diene, Doudou. Conférence du 26 février 2010 sur les résistances culturelles à l'esclavage.

mais aucun système d'ensemble. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées à la suite de notre recherche. Quels sont, dans les zones d'où proviennent les Cafres de La Réunion, les responsables des cultes ? Les hommes, les femmes ? Où trouve-t-on les passeurs de mémoire ? Les choix matrimoniaux que l'on observe à travers notre étude, mais également dans d'autres recherches⁷⁶⁷, se caractérisaient par une union en dehors du groupe ethnique d'origine. Peut-on envisager que la perte de repères aient été accélérée par ce « métissage » ?

Si on s'attache aux esclaves d'origine malgache, y-a-t'il un panthéon de divinités, formalisées par des sculptures ou autres formes de représentations comme on en observe dans de nombreux groupes ethniques d'Afrique de l'Ouest ? Le fait, par processus culturel, de ne pas pouvoir faire un lien entre les représentations religieuses des divinités de la religion catholique avec les pratiques culturelles d'origine n'est-il pas l'élément déterminant dans la non existence d'un processus de syncrétisme et de détournement de croyances ?

Si tout est sacré dans les croyances africaines, cela peut sans doute être étendu à la représentation malgache du monde. Si la famille est un élément central dans les cultures africaines, on peut sans hésiter en dire autant de la culture malgache. Que cette organisation privée soit essentielle à La Réunion aujourd'hui comme hier peut sans doute se rattacher aux cultures d'origine. L'universalité de l'organisation familiale implique que d'autres groupes, venus d'autres espaces auraient certainement développé les mêmes formes de résistance à l'esclavage.

Dans le domaine des croyances, la transmission des connaissances des *ombiasy* à Madagascar se fait traditionnellement par le père ou l'oncle.

*« Quand un ombiasy succède à son père, il hérite de son influence, de son pouvoir de vie sur les nombreuses familles qui viennent le consulter. »*⁷⁶⁸

Comment envisager que les très jeunes Malgaches capturés et envoyés à Bourbon à l'époque de la Compagnie des Indes aient pu être porteurs et passeurs de tels savoirs ? Nous avons, dans ce travail, délibérément choisi de distinguer le groupe des Créoles de celui des autres esclaves non natifs. Certes, significatif dans les premiers temps du peuplement, puis de moins en moins important, le lien de ces Créoles avec leurs

⁷⁶⁷ Gérard, Gilles. Le choix du conjoint... Op. cit.

⁷⁶⁸ Goedefroit, Sophie. A l'ouest de Madagascar : les Sakalava du Menabe. P. 257-258 ; « Ombyasy : personne aux grandes vertus ».

ascendants venus d’Afrique ou de Madagascar, permettait une certaine transmission de valeurs et d’éléments culturels. Cependant, les vécus des uns et des autres étaient trop éloignés et la pluri ethnicité des alliances amenait, nécessairement, un décalage de plus en plus important entre les groupes.

D’après B. Cyrulnik :

*« Trois composantes pèsent fortement sur l’adaptation de ces migrants : l’accueil, le sens et le sexe. Quand un migrant change de culture en emportant avec lui un morceau de son monde d’origine, il est beaucoup moins désorienté puisqu’il garde auprès de lui quelques repères de son passé. »*⁷⁶⁹

A Bourbon, les seuls apports de leur monde d’origine qu’il était possible aux esclaves d’apporter étaient immatériels.

Si on s’interroge sur quelques pratiques traditionnelles en lien avec la thématique de la famille, on constate, par exemple, que la gémellité, considérée dans le sud-est de Madagascar comme très négative, « *fady kambana* », le tabou des jumeaux, et qui amenait au rejet et à l’abandon de ces enfants, n’a laissé aucune trace dans les archives de Bourbon. La circoncision, cérémonie toujours importante sur la Grande Ile, n’a pas eu davantage la possibilité de se perpétuer ici.

La pratique, encore vivace une partie du XX^{ème} siècle à La Réunion, d’enterrer le cordon ombilical et le placenta, se retrouve dans de nombreuses sociétés traditionnelles.

En Polynésie mais également en Normandie ou en Alsace. A Madagascar, selon P.

Ottino⁷⁷⁰ :

« Le placenta appelé Zoke (l’aîné) est enterré avec une aiguille et deux pièces de monnaie à l’est dehors. »

Selon les régions, le cordon est coupé avec un morceau de bois affûté ou du verre mais jamais avec un instrument en fer, vecteur éventuel de maladies.

Il serait hasardeux de rattacher les pratiques réunionnaises à l’influence de telle ou telle origine. L’universalité de la notion de terre nourricière est un concept attesté. On peut toutefois considérer que la pratique à La Réunion de cette coutume renvoie à une appropriation et à un investissement de l’espace géographique. Bourbon est devenue progressivement la terre des ancêtres.

⁷⁶⁹ B. Cyrulnik, Un merveilleux malheur, Odile Jacob 1999, p. 44.

⁷⁷⁰ Ottino, Paul. Les champs de l’ancestralité : parenté, alliance et patrimoine p.386.

Si on peut estimer que les pratiques traditionnelles des esclaves non natifs n'ont pu, au moins dans le domaine symbolique de la parenté mais également dans celui de vie familiale, se maintenir et se reproduire, cela n'infirmes nullement une adaptation et une réappropriation symbolique d'éléments traditionnels.

b) Les séparations des familles d'esclaves :

*« Dans ces impitoyables séparations, on ne voulait pas s'inquiéter de la mère, on ne s'en inquiétait pas, on n'admettait même pas qu'elle pût souffrir. Est-ce qu'une négresse peut avoir des sentiments maternels, est qu'une esclave peut aimer son fils ou son père ? »*⁷⁷¹

Le plaidoyer de Schoelcher stigmatisant les ventes séparées d'esclaves aux Antilles, y compris les séparations quand seule la mère était affranchie, s'appuie sur une réalité fréquente également à Bourbon.

Que ce soit en raison de ventes ou de choix d'alliances en dehors de la propriété, un certain nombre d'esclaves connaîtront une vie familiale marquée par la séparation, temporaire, voire définitive dans le premier cas.

Dès le début du peuplement, les séparations des enfants avec leurs parents, quel que soit l'âge, sont organisées.

*« Pierre Parny ayant une négresse Agathe Moine, âgée de vingt ans environ la donne audit Mussard ... [qui] sera obligé de la marier à l'un de ses noirs nommé Maximin, âgé de vingt-deux ans .. François Musard donne au dit Parny une petite négresse âgée de six ans environ ... et les deux premiers enfants qui proviendront des dits noir et négresse à terme et vivants. »*⁷⁷²

En quelques lignes, on décèle l'esprit des maîtres sur le choix du conjoint des esclaves et la notion d' « étalon » ainsi que leur conscience de la forte mortalité chez ces derniers.

Le 6 février 1718, selon J. Barassin, le partage des biens de Mr Bellon est effectué ainsi:

*« la Veuve Bellon conserve pour elle un couple d'esclaves. Les cinq petits issus de ce couple sont attribués par le sort à cinq des onze enfants Bellon. »*⁷⁷³

Cet historien cite également, pour la même époque, un exemple de séparation particulier :

*« Marguerite condamné à mort [pour marronnage] sera visitée pour savoir si elle est grosse et en cas de grossesse, elle sera exécutée après son accouchement. »*⁷⁷⁴

⁷⁷¹ Schoelcher, Victor. Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années. 1847. p.43.

⁷⁷² A.D.R. C°1 ; 29 novembre 1704.

⁷⁷³ Barassin, Jean. L'esclavage à Bourbon ... Op. cit. .p.37.

⁷⁷⁴ Idem p.45. Jugement du 27 février 1714.

Alors que la législation interdisait de vendre séparément la mère et ses enfants âgés de moins de sept ans, certaines mentions dans les feuilles de recensement laissent planer un doute sur le respect de cette interdiction. Ainsi en 1845, L. Beaufond⁷⁷⁵ signale dans sa feuille de recensement qu'il a acquis Charles, créole de 6 ans, de la succession Maréchal. Aucune des deux femmes présentes sur la même propriété n'est notifiée comme acquise cette année-là.

La famille esclave disséminée est parfois signalée ou suggérée:

« jedy 21 janvier 1813. La bonne femme Adèle et allée à la vigne voir sa sœur qui est malade ... samdy 19 février 1820 : Marie Jeanne et Pauline ont aussi reçu des lettres de leurs maris qui disent la maladie de beaucoup diminué ... Lundy 11 novembre 1822 : Noël qui m'avait demandé la permission d'aller à Sainte-Marie est arrivé ce matin ... Dimanche 24 novembre 1822 : J'ai donné permission à petit Blaise et Célestin d'aller chez Grinne voir des parents ... ils ne sont pas encore de retour ce soir, à 8 heures ... Samedi 18 septembre 1824 : J'ai profité de Cana pour envoyer Lydia à sa mère parce que son état m'annonçait qu'elle ne tarderait pas à avoir la rougeole ... Dimanche 23 juillet 1826 : Charlot m'a demandé la permission d'aller à Saint-Denis voir son neveu. Il est parti avec la mère d'Euranie [concubine affranchie de Lescoules] »⁷⁷⁶

Les déplacements d'esclaves, nous l'avons plus haut, étaient l'occasion de maintenir des liens familiaux ou de les créer.

Régulièrement, il est fait état dans les diverses archives, en particulier judiciaires, de problèmes liés à la séparation de familles esclaves, ce qui fut un des motifs du « petit marronnage ». H. Gerbeau⁷⁷⁷ relate le cas de :

« Léveillé, marin cafre d'environ 45 ans, jugé à Saint-Denis en 1840... surpris avec trois de ses compagnons alors qu'un soir entre onze heures et minuit, ils se déplacent pour aller voir leurs femmes. »

Dans sa transcription des interrogatoires judiciaires d'esclaves accusés de « petit marronnage », P. Eve⁷⁷⁸ mentionne de nombreux cas où cette pratique était liée à une recherche de contacts affectifs entre esclaves. C'est le cas de Barbe, créole de 22 ans :

⁷⁷⁵ A.D.R. 6M399 ; recensement de Louis René Beaufonds.

⁷⁷⁶ Lescouble, Jean Baptiste, de. *Journal d'un colon ...* Op. cit. p.95, 177, 256, 259, 325, 557.

⁷⁷⁷ Gerbeau, Hubert. *L'esclavage et son ombre*. Op. cit. p.564, référence A.D.R. U 15-3.

⁷⁷⁸ Eve, P. *Le bruit du silence ...* Op. cit.

« a dit... qu'elle avait été danser un soir chez le nommé Baptiste noir libre, sans la permission de sa maîtresse qu'elle y avait passé la nuit et qu'elle n'avait pas osé retourner chez elle le lendemain matin dans la crainte d'être fouettée. »

Au détour d'interrogatoires sur des affaires plus graves, on découvre la fréquence de ces sorties nocturnes. Ainsi, suite à l'empoisonnement d'un commandeur, on apprend que celui-ci avait une femme chez un autre maître, qu'il allait la voir régulièrement et qu'elle même venait de temps en temps sur la propriété de son conjoint⁷⁷⁹. De même, Félix, esclave marron de Lafitte, accusé de divers méfaits, tente de se disculper en relatant que :

« Dès le samedi, j'avais quitté les auteurs du vol et j'étais allé avec ma femme Rosine, esclave de M. Guilbaud, j'étais allé la trouver le samedi soir au soleil couché, je ne l'ai quitté que le dimanche soir, au soleil couché. »

Si la révolte de 1811 à Saint-Leu est narrée par S. De Chateaufieux en la basant sur le refus des esclaves d'être séparés de leur famille, d'autres sources plus rigoureuses mettent en évidence les conséquences sur la cohésion des familles des articles du Code Noir en ce qui concerne la liberté de vente par les maîtres.

Ainsi, en 1846⁷⁸⁰,

« Lindor, à Saint-Joseph, malais de 40 ans ... aurait choisi la mort pour ne pas suivre celui-ci [son maître] ... à Saint-Benoît. On explique son geste par le fait qu'il avait ses habitudes à Saint-Joseph. Sans doute faut-il entendre par cette formule qu'il y avait une compagne et peut-être des enfants dont l'éloignement lui avait paru insupportable. »

Dans un autre registre, celui de la « littérature » typiquement coloniale, A. Billard⁷⁸¹ raconte :

« J'avais vendu à un habitant d'un quartier éloigné un jeune Noir qui aimait avec passion une négresse avec laquelle j'ignorais qu'il se fut uni car je n'eusse pas voulu les séparer : la négresse fut vendue d'un autre côté. Le pauvre Elie nous arrachait des larmes de pitié tant il était désespéré ... il se passa près d'un mois dans les négociations nécessaires pour la conclusion d'un marché... »

⁷⁷⁹ Idem, p.410 ; A.D.R. 2U79 ; 1843.

⁷⁸⁰ H. Gerbeau, « Des minorités... ». Op. cit. p.39 ; ANOM Réunion C428, d4474, Justice, état des suicides 1846.

⁷⁸¹ Billard, Auguste. Op. cit. p.74.

La fin de l'histoire est prétexte à démontrer l'aspect volage des esclaves, raison pour laquelle, selon lui, il n'y a pas d'exemples d'esclaves qui fussent unis par des liens légitimes.

Les documents en annexe présentent les diversités de situation des familles et signalent les très nombreux cas, en particulier sur les petites et moyennes propriétés, où les membres des familles marrons ne cohabitaient que rarement.

Une des conséquences de cette situation est la notion d'absence du père qui est régulièrement mentionnée dans les divers travaux. Pourtant, les données, présentées dans le tableau XVIII, démontrent que la majorité des esclaves insérés dans une structure familiale se rattachent à une famille complète, dans les années qui précèdent l'abolition.

Selon A. Gautier⁷⁸², aux Antilles, le même processus de regroupement des familles d'esclaves se produira en certains endroits :

« La moitié des ménages qui prennent le même nom n'habitaient pas sur la même plantation ce qui donne une idée de la vie des couples sous l'esclavage ... la plupart de ces femmes rejoignent leur compagnon après l'abolition. »

Nous avons vu combien le père était ignoré des différents pouvoirs, que ce soit dans les actes de naissance ou de baptême des enfants ou dans les annotations lors des recensements. Cette permanence de l'idéologie coloniale, en relation étroite avec la philosophie chrétienne, s'est maintenue au-delà de l'abolition de l'esclavage. La négation de la parenté chez les esclaves se caractérise essentiellement par l'exclusion du père et le mépris de ce dernier.

Dans un de ses romans, E. Glissant⁷⁸³ décrit ainsi le comportement de certains maîtres :

« Ma première décision fut pour accoupler ceux de mes esclaves qui se trouvaient en mesure de procréer. Il m'en vint ainsi une quinzaine sans autre frais. Voyez Louise : elle ne connaît pas ceux qui l'ont engendrée ... quand les maîtres voulaient accroître leur cheptel, ils louaient des esclaves mâles sur les propriétés voisines. »

Citant un voyageur du début du XVIII^{ème} siècle, J. Barassin relate :

« étant dans l'intérêt d'un maître lorsqu'il n'a qu'un nègre de lui assortir une femme, aussi esclave qu'il a acheté des vaisseaux ... pour la marier avec son nègre, faisant

⁷⁸² Gautier, Arlette. Les sœurs de Solitude. Op. cit. p.147.

⁷⁸³ Glissant, Edouard. Le quatrième siècle. Paris, Le Seuil; 1964.

visiter avant que de les acheter, s'ils sont propres à la génération pour lui rapporter plus de profit. »⁷⁸⁴

A l'opposé, L. Pourchez⁷⁸⁵ insiste sur la présence du père :

« Ce père, que la plupart des recherches consacrées aux sociétés créoles nous présentent comme absent, évincé du processus de la naissance, s'est en effet montré singulièrement présent, au sens, ethnologique du terme, présent par sa pratique de nourriture de l'embryon, par ses comportements de couvade, qu'il s'agisse de manifestations physiques ou d'interdits comportementaux, par les usages symboliques liés à la fonction paternelle ».

Se positionnant à l'opposé de P. Eve qui soutient la thèse de l'absence du père actuel comme un héritage des obstacles mis à l'établissement d'une vie familiale des esclaves, elle ajoute :

« Il semble au contraire, s'il est possible d'expliquer le présent par le passé, que l'esclavage, loin d'éloigner les pères de leurs enfants à naître, aurait pu favoriser leur implication, par réaction, par un comportement proche des compensations par rupture d'interdit... »

Selon A. Gautier⁷⁸⁶, ce qui caractérise les sociétés antillaises aujourd'hui, s'observe dans:

« une forte illégitimité et nombreuses femmes chefs de famille, semblaient prendre leur origine dans le fait que les esclaves auraient pu être des géniteurs, mais jamais des pères. »

A. Cochin⁷⁸⁷ cite divers auteurs qui insistent systématiquement sur ce rôle négligeable ou vide de sens du père dans la famille esclave. Ainsi, rapportant les écrits du Duc de Broglie, il indique:

« C'est un régime de promiscuité et de concubinage universel ... L'enfant n'a pas de père, le père pas de famille... les négresses sont abandonnées, en général, par les hommes qui les ont rendus mères. Les enfants sont toujours abandonnés par les pères, ils le sont quelquefois par les mères. »

⁷⁸⁴ Barassin, Jean. *L'esclavage à Bourbon ...* Op. cit. p.25. Citant Durot *Journal de voyage* ; vers 1700.

⁷⁸⁵ Pourchez, Laurence. *Grossesse, naissance...* Op. cit. p.350-353. Rappelons que cette analyse basée sur des observations faites pour le XX^{ème} siècle s'applique à des comportements dont l'origine, du moins en partie, ne peut qu'être la poursuite de pratiques ancestrales.

⁷⁸⁶ Gautier, Arlette. *Les soeurs de Solitude*. Op. cit. p.59.

⁷⁸⁷ Cochin, A. Op. cit. p.275.

Il relate également l'analyse de Tocqueville :

« Il existe une antipathie profonde et naturelle entre l'institution du mariage et celle de l'esclavage. Un homme ne se marie point quand il est dans la condition de ne pouvoir jamais exercer l'autorité conjugale, quand ses fils doivent être ses égaux et qu'ils sont irrévocablement destinés aux mêmes misères que leur père ; quand ne pouvant rien sur leur sort, il ne saurait connaître ni les devoirs, ni les droits, ni les espérances, ni les soucis dont la paternité est accompagnée. »

Si, par principe, le père est absent du système esclavagiste, on trouve, nous l'avons vu, de très nombreuses preuves de sa présence, de son rôle et de son attachement à ses enfants. Il apparaît comme une réalité sous-jacente à de très nombreuses reprises, malgré un dénigrement permanent.

Si on souhaite éviter le piège de fantasmes anachroniques, il est délicat de définir la nature des relations entre conjoints. Les maîtres ou leurs représentants abordent régulièrement le lien mère-enfants mais rarement celui père-enfant et homme-femme autrement que pour, dans ce dernier cas, dénoncer la « frivolité » des uns et des autres. La réalité, nous en sommes persuadé, fût bien plus complexe. Sur les relations de pouvoir au sein des couples, sur la répartition des rôles au sein de la famille, légalisée ou marron, nous ne disposons que d'informations sur des cas pathologiques.

Pour les esclaves non natifs, le maintien des pratiques traditionnelles, nous l'avons dit, était inconcevable, que ce soit dans les fonctions agricoles ou de chasse, d'inscription lignagère et de pratiques de parenté, mais également dans le soin et la relation avec les enfants.

Il est donc impossible d'attester ainsi qui du père ou de la mère servait de modèle, ou auquel de ses parents, éventuellement selon le sexe, l'enfant pouvait s'identifier.

Il n'est pas possible d'analyser les diverses règlementations comme favorisant l'un ou l'autre des conjoints, l'homme ou la femme esclave. La négation de leur humanité ne doit pas s'évaluer en fonction de dispositions comme celles qui précisent que les enfants suivent la mère. Voir dans cela une attitude incitant à la matrifocalité relève d'une perception segmentaire de la réalité. L'abomination de l'esclavage est totale et ne peut se découper en parties plus ou moins tolérables. Les comportements des maîtres se basaient ainsi, dans les problèmes de séparation de famille sur leur propre modèle familial mais également sur un pragmatisme dépendant, entre autres, des besoins

nutritifs des enfants. Ces derniers, « à la mamelle » en particulier, étaient rattachés à la mère. La possibilité, à Bourbon uniquement, de les vendre ou de les donner dès l'âge de sept ans de manière séparée, met à sa juste place dans l'esprit des propriétaires l'importance de la relation mère-enfant.

Il est mentionné aux Antilles une des fonctions de la mère par rapport à ses enfants, à savoir la transmission de valeurs religieuses⁷⁸⁸ :

« Vous direz aux mères d'apprendre à leurs enfants ce qu'elles savent en fait de religion et de prières. »

Ces prescriptions d'un gouverneur, dont nous ne connaissons pas d'équivalent à Bourbon, n'apparaissent, comme bien souvent, que comme des « vœux pieux ». La fonction, non reconnue, des parents dans la famille esclave, est, par nature, la transmission. Non pas celle d'un quelconque patrimoine matériel dont il est exclu par le Code Noir que les esclaves aient la moindre propriété, mais celle de valeurs et de traits culturels. L'objet de cette recherche n'est pas centré sur l'héritage d'un patrimoine immatériel par les esclaves à leurs descendants mais il convient de signaler quelques pistes de recherche qui devraient être fécondes⁷⁸⁹.

La danse, avec le *Tshéga*, ancêtre du maloya, la, avec le *bobr* ou le *kaiamb*, dont la présence est attestée à l'époque de l'esclavage, font partie de cet héritage :

« Je jouais du bobre et quelques noirs du voisinage dansaient comme ça même. »⁷⁹⁰

Le docteur Morizot⁷⁹¹ note la fréquence de ces pratiques :

« Egalement passionnés pour la danse, on les voit tous les dimanches se rassembler en foule, ordinairement au bord de la mer, former des cercles au milieu desquels se trouvent les instruments de musique (les bobres, les tamtam). Leur danse est très-lascive et excessivement fatigante ; tous les muscles de leur corps sont convulsivement agités, et au bout d'un certain temps ils se trouvent entièrement couverts de sueur ; ils poussent cet exercice jusqu'à tomber de lassitude, c'est une vraie fureur. »

A. Billiard⁷⁹² mentionne également l'usage du « vali » :

⁷⁸⁸ Cité par Gautier, Arlette. *Les sœurs de Solitude*, P.140.

⁷⁸⁹ De nombreux travaux existent déjà en ce domaine.

⁷⁹⁰ Eve, Prosper. *Le bruit du silence...* Op. cit. p.177 ; Interrogatoire de Fortuna. A.D.R. 2 U46 ; 1823 Le kaiamb est signalé dans les zones de traite, telles que le Mozambique, la Tanzanie ou Madagascar, sous le nom de Chikitse, kayemba ou Raloba.

⁷⁹¹ Morizot, Joseph. Op. cit. P.17.

⁷⁹² Billiard, Auguste. Op. cit. p.118-120. Il définit le gniang comme un « revenant ».

« Le chant monotone d'un bobre ou du vali ... le vali ou voulou des malgaches est une lyre cylindrique... »

Il narre aussi une scène mettant en situation la transmission orale :

« Le chef de la case raconte des histoires merveilleuses ; la famille attentive l'écoute parfois d'un air effrayé : il raconte comment un noir jaloux, ayant assassiné sa maîtresse, alla tuer son corps ... Depuis ce temps, son gniang et celui de sa maîtresse reviennent tous les soirs ; ce n'est qu'en portant des grisgris, c'est-à-dire des amulettes, qu'il est possible de se préserver de leurs maléfices. »

L'utilisation de protections, *garanti*, jusqu'à nos jours, en particulier pour les enfants ne peut qu'avoir, au moins partiellement, son origine dans ces pratiques du temps de l'esclavage et relève des interactions au sein de la famille.

R. Chaudenson⁷⁹³ indique que le dénuement des Blancs, dans les premières décennies de la colonisation, les a conduits à adopter, pour compenser l'absence d'objets européens, des éléments de culture matérielle des Malgaches, avec le lexique qui les désignait, tels que les « *sézi* », « *tante* » ou « *zampone* ».

De même, l'utilisation de certaines racines dans l'alimentation ou de certains simples dans la médecine traditionnelle a dû, pour perdurer, emprunter le canal de transmission au sein des familles. A. Billard signale ainsi :

*« Les noirs, particulièrement les Malgaches, connaissent les vertus d'un grand nombre de simples dont les pareilles se trouvent dans les montagnes de Madagascar. Il y a parmi eux des empiriques qui ont parfois tiré d'affaire des malades abandonnés par les docteurs ; mais il est vrai qu'il y a toujours quelque peu de sorcellerie dans leur médecine ; le malin esprit donne aux remèdes une vertu qu'ils n'ont pas sans doute lorsqu'on s'avise de les administrer sans lui. »*⁷⁹⁴

Si dans le registre des croyances, cela est plus difficile à attester car les mentions en sont rares, il y a un domaine précis dont on ne peut douter, c'est celui de la langue. Sans nous situer ici dans les débats sur l'importance des influences malgaches ou africaines sur le lexique ou la syntaxe créole, il convient de souligner que la langue des colons était une variété populaire du français, que les échanges entre eux étaient possibles alors qu'au sein du monde esclave, la diversité d'origine rendait cela souvent complexe. La langue de communication qui s'est forgée peu à peu, sous l'influence des

⁷⁹³ Chaudenson, Robert. *Des îles ...* Op. cit. p.102.

⁷⁹⁴ Billard, Auguste. Op. cit. p.100.

deux groupes, avec l'un dominant, n'a pu se perpétuer et se développer qu'au sein de ce lieu privilégié, en toute société, celui de la famille. Selon R. Chaudenson⁷⁹⁵, les jeunes enfants jouaient même un rôle de « médiateur linguistique » grâce à leur capacité plus performante d'intégrer, et d'adapter, la langue des maîtres. Il insiste également sur le rôle de « passeur » de langues des esclaves créoles, à mi-chemin des maîtres parlant français et des « esclaves bruts » non natifs.

Les mentions fréquentes de l'importance de la langue créole se retrouvent, au niveau des sources, en partie dans les actes de justice mais également dans la position des religieux regrettant l'incompréhension des esclaves par rapport aux notions spirituelles présentées en français. La démarche, peu avant l'abolition, consistant à créer un catéchisme en créole⁷⁹⁶ alors qu'il devenait urgent pour les pouvoirs de changer la nature de leur domination des esclaves en ayant recours à la religion, illustre notre propos. Sachant qu'à cette époque, près de 70 % de cette population était créole, il est évident que la langue utilisée était éponyme.

L'abbé Monnet, vers 1840, promet :

*« une catéchisation orale où le créole de Bourbon devient l'outil linguistique de l'évangélisation. »*⁷⁹⁷

En 1842 il est mentionné que Boyer de la Girauday :

*« a traduit un petit catéchisme en langue créole. »*⁷⁹⁸

Nous avons vu, quelle que soit l'époque, l'importance des familles basées sur une alliance exogamique, avec une présence particulière des femmes créoles. Elles furent sans aucun doute l'agent de transmission linguistique le plus efficace, bien plus que les maîtres et commandeurs dont les échanges verbaux avec les esclaves devaient être limités et stéréotypés. Cette langue, et ce qu'elle véhicule, nous apparaît comme l'élément central de la transmission des valeurs des esclaves. Exclue de la parenté, certains esclaves non natifs ne devaient sans doute pas bénéficier autant que les autres de ce processus. Cela apparaît dans les commentaires d'un Procureur du roi en 1842 : *« Il est probable qu'ils assisteraient plus volontiers aux exercices religieux s'ils comprenaient davantage ; la preuve, c'est que cette répugnance se remarque*

⁷⁹⁵ Chaudenson, Robert. *Des îles, ...* Op.cit. p.119-122.

⁷⁹⁶ Présent dès 1828 à l'île Maurice, un catéchisme protestant en créole.

⁷⁹⁷ Staudacher-Valliamée, Gillette. *Catéchisme créole et Mission des Noirs à Bourbon*. p.23-24.

⁷⁹⁸ *Exposé sur les résultats du patronage ...* Op. cit. p.541.

*principalement parmi les Cafres, la caste la moins intelligente de la population esclave.»*⁷⁹⁹

On peut penser que les descriptions, pour le moins péjoratives voire infâmantes, utilisées par les observateurs de la population de Bourbon pour décrire les esclaves non natifs sont en partie dépendantes de l'incompréhension linguistique. Ainsi, J. Morizot note⁸⁰⁰ :

« Les Malgaches seuls peuvent être considérés comme assez intelligents : ils sont ouvriers, tailleurs, menuisiers, couvreurs, marins, mécaniciens, etc. Les Iambanes et les Mozambiques semblent au contraire nés pour l'esclavage, bons seulement à piocher la terre; leur peu d'intelligence ne paraît pas susceptible de développement ; ils ont l'air hébété, idiot. Presque tous sont bien organisés pour la musique et la danse. »

Les sources pour rendre compte du lexique de la parenté sont inexistantes pour la période de l'esclavage. Les archives judiciaires, dans les compte rendus d'interrogatoire, ne concernent jamais des enfants dont on aurait aimé savoir comment ils nommaient leurs ascendants ou les membres de leur fratrie.⁸⁰¹

La seule possibilité pour tenter de connaître comment les membres de la famille se nommaient est de partir de l'existant et d'éliminer ce qui proviendraient probablement de la période de l'engagisme. C'est le cas par exemple pour « *dada* », voire « *nénaïne* » dont l'origine est liée à une influence indienne, plus pertinente à La Réunion, après 1848.

On ne peut ainsi s'appuyer que sur quelques expressions comme « *matant* », « *gromatant* » ou « *tipèr* » qui renvoient à l'idée de familles élargies ou recomposées telles que nous en avons rencontrées fréquemment.

Le maintien d'une terminologie classificatoire trouvant son origine dans les langues originelles, s'il s'est produit à un moment donné, a totalement disparu actuellement. Le recours aux appellations utilisées par les propriétaires semble plutôt s'être imposé avec une utilisation sans doute parfois élargie comme pour « *kouzin* ». Dans les relations entre générations, des termes comme « *granpapa*, *granmèr* » ne sont en général utilisés que dans leur sens premier en français.

⁷⁹⁹ Rapport du substitut du procureur du roi à Saint-Paul, novembre 1841. p.561.

⁸⁰⁰ Morizot, Joseph. Op. cit. p.15.

⁸⁰¹ Dans un article de l'Album de Roussin, en 1867, Pierre de Montforand fait référence à l'utilisation des termes « *pa* » et « *ma* » pour désigner les ascendants directs. Cela reste à confirmer.

Si le terme « *zansèt* » n'implique pas obligatoirement une revendication précise de filiation biologique mais plus souvent culturelle, les expressions « *monzanfan, mon tizanfan* » ou « *ma fiy* » indique la filiation par le possessif.

Enfin, on ne peut dater l'apparition d'une expression comme « *zanfan dann zerb*⁸⁰² » dont l'usage, de toute façon, dépasse le cadre familial.

Dans les relations d'affinités, le même phénomène s'observe. Une des raisons éventuelles à cette absence de vocables particuliers à la parenté peut bien entendu se trouver dans la négation de la parenté chez les esclaves.

Dans la parenté spirituelle, une différenciation se fera entre « *marèn* » et « *gros marèn* », cette dernière désignant l'épouse du parrain.

L'ignorance du lexique de la parenté nous prive d'un accès aux représentations de la famille des esclaves.

Une des questions importantes sur les structures familiales est celle de leur qualification en famille nucléaire ou polynucléaire, dite parfois étendue. Les études en démographie historique⁸⁰³ ont indiqué que :

« La famille sociale ne pouvait apparaître avec sa fréquence véritable dans les listes nominatives, car même là où elle constitue le modèle dominant, elle ne représente qu'un moment du cycle de développement domestique : dès la mort d'un des parents, elle prend l'allure d'une famille étendue ; à la mort du second, celui d'une famille nucléaire ; et il faut attendre le mariage du petit-fils (ou de la petite-fille) pour qu'elle se reconstitue. Finalement, avec la mortalité du passé, il n'y aurait même pas une chance sur trois de trouver deux couples cohabitant. »

Les reconstructions des familles, en particulier celles présentées à partir du recensement de 1846, n'échappent pas à cette difficulté. Si nous avons pu mettre en évidence, la cohabitation sur la propriété de trois générations simultanées, bien souvent, les foyers étaient incomplets, en partie en raison de décès.

Le fort taux de mortalité ainsi que le niveau d'espérance de vie des esclaves étaient également un facteur limitant la possibilité de cohabitation de plusieurs générations.

⁸⁰² Enfant illégitime, selon le Dictionnaire Kréol-français. Armand, Alain. 1987.

⁸⁰³ Dupâsquier, Jacques. Op. cit. p.87, citant L.K. Berkner : The Stem Family and the Development Cycle of the Peasant Household.

Manifestement, les ventes et octroi d'esclaves à l'occasion de succession entraînaient une dispersion géographique minimale des membres de la famille.

La non inscription dans la parenté provient quelquefois de la situation d'orphelin.

Dans nos recherches sont apparus quelques cas où les maîtres inscrivait sur les feuilles de recensement, dans la colonne « observations », cette mention d'« orphelin ». Cela concernait essentiellement des esclaves âgés de moins de quinze ans. Dans un seul cas, l'esclave a pu être identifié à partir de la mention de son ascendance lors de son mariage après 1848⁸⁰⁴. Dans un autre cas, était mentionné également en référence un membre plus âgé de la fratrie, dont l'identification, grâce au mariage, permet de retrouver l'ascendance maternelle de cet orphelin.

Si chez Mme Desbassayns, aucune mention ne figurait sur la feuille de recensement, le testament⁸⁰⁵, par contre, précise, dans la liste des esclaves attachés à la propriété de Saint-Gilles:

« Marie-Louise, créole, gardienne d'hôpital et ses deux petits enfants Généreuse et Marie Louise ... Vénus, créole, négresse de cour, infirme, son enfant Marie-Charlotte et les deux enfants de sa sœur, marie Aurélie, Anne-Zaïre ... Thérèse, créole, pioche, et son enfant Pierre-Bruno et Etienne, enfant d'Estelle, de mamelle... »

On relève également dans le recensement de 1845⁸⁰⁶ d'U. Bègue, les mentions suivantes :

« Pierre Germain, 2 ans, donné à J. Bègue Léocadie 6 ans, donnée à Mlle E. Bègue... »

Le premier a été donné, sans doute en dot, à Marianne Robert, épouse d'U. Bègue. La mère est restée chez Robert puisqu'elle y est encore recensée en 1846. En 1847, Pierre Germain, 4 ans, est toujours chez U. Bègue ainsi que Léocadie. La séparation est ici évidente même si nous ignorons la proximité ou non des habitations. Cela a peut être été rendu possible car les Lettres Patentes interdisent la vente séparée des mères et de leurs enfants mais pas la donation.

⁸⁰⁴ Ernest (n°650), esclave âgé de 7 ans, chez Gruchet à Saint-Leu et Henry (n°3553), esclave de 19 ans chez De Villèle.

⁸⁰⁵ 17 février 1846 ; Musée historique de Saint-Gilles-Les-Hauts. Estelle, cafrine, est esclave de De Chateaueux, sur une autre propriété en 1846, son conjoint étant chez De Villèle. On peut en conclure que Thérèse est également nourrice.

⁸⁰⁶ A.D.R. 6 M399.

La même situation se retrouve pour Ernest, un an, et Florentine, sept ans, donnés en 1847 lors du contrat de mariage entre A. Levigoureux et L. Laperrière. Différents membres de la famille ayant offert des esclaves, il est difficile de savoir si la mère de ces enfants en faisait partie. Cependant, elle n'était pas recensée sur la même habitation que ses enfants. D'autres cas se remarquent régulièrement mais en général avec des enfants de plus de sept ans comme Hyppolite, 10 ans et Juliette, neuf ans, séparés de leurs mères respectives lors du mariage de C. Quiélet.

La mortalité des esclaves concernant également de jeunes femmes ayant le statut de mères, les cas de jeunes esclaves « sans famille » devaient être bien plus fréquents. Lorsque la mère était créole, il semble que ce soit la famille élargie qui s'occupait de l'enfant mais lorsque la mère était une esclave victime de la Traite, l'enfant ou les enfants, devaient être confiés, surtout ceux en bas-âge, à une mère de substitution dont il est difficile de définir le profil. Selon l'importance de la propriété, les solutions devaient différer. Soit une femme sans enfant, stérile ou non, soit une esclave âgée, aux fonctions de gardiennage ou domestique.

Ayant rencontré à de multiples reprises des décès simultanés de mère et d'enfants nouveau-nés, on peut présumer que les enfants précédents devaient se retrouver dans la situation d'orphelins. Ceci dans les cas de familles monoparentales ou lorsque les pères étaient rattachés à une autre propriété. Dans les autres cas, il faut considérer que les pères devaient, d'une certaine manière, être responsables de leurs enfants. Cela est attesté à la fois par les mariages religieux avant 1848 où figurent la mention d'enfants provenant d'une autre femme que l'épouse mais également par les reconnaissances effectuées après 1848 d'enfants dont les mères sont dites « décédée » dans les actes. Cela est illustré par des actes de reconnaissance tel que celui qu'effectue à Saint-Leu Duclassant Dalletin, 66 ans, qui, en 1855, reconnaît Chonette Ducater née en 1808, de Sophie, décédée.

Aux Etats-Unis, à l'époque de l'esclavage, on estime les orphelins de moins de treize ans à près de 16 %. De même, selon N. Colombu⁸⁰⁷ :

« Lorsqu'une mère était vendue ou mourait, il n'était pas rare de voir sa fille aînée assumer le rôle de mère auprès de ses frères et sœurs. »

⁸⁰⁷ Colombu, Nicole. La famille noire sous l'esclavage aux Etats-Unis. P.75.

A plusieurs reprises, nous avons rencontré l'importance quantitative des familles d'esclaves quant à leur composition. Les renseignements sur les relations au sein de la famille, entre les époux mais également entre les parents et leurs enfants, sont rares mais, à chaque fois, montrent l'attachement entre les générations. L'humanité des esclaves y trouve sa place.

On peut citer ainsi des annotations de C. Desbassayns, dans son strict règlement intérieur de la propriété de sa mère à Saint-Paul :

« *cest FRANCOISE qui commande aux Domestiques Mais il faut se Méfier de ses dire ADRIEN son mari ne Reste avec elle que pour avoir tout ce quil peut du Godon et ses enfants quelle gate sont tous des Gourmands parcequelle ne Saint rien leur refuser.* »⁸⁰⁸

Les femmes qui partaient en marronnage, dans un certain nombre de cas, emmenaient leur progéniture si celle-ci se limitait à un enfant. Entre 1730 et 1734, à l'époque où les femmes malgaches étaient nombreuses, elles représentaient 87 % des femmes parties « marronnes »⁸⁰⁹. Mais leur statut n'était que rarement celui de mère.

Nous devons aborder également le problème des familles recomposées. Nous avons vu, lors d'unions religieuses peu avant l'abolition mais également dans quelques cas à l'époque de la Compagnie des Indes qu'en général suite à un décès – mais également parfois sans doute à des séparations que nous ne pouvons attester – des familles recomposées étaient légitimées par les pouvoirs religieux. Il s'agit dans ces cas, de mariages dans lesquels l'un ou l'autre des époux, parfois les deux, légitiment un ou plusieurs enfants nés d'une union précédente, rarement légitime.

Nombreuses sont les familles recomposées non légitimes, c'est-à-dire celles pour lesquelles nous ne pouvons attester de la qualité de père pour un individu ainsi que des familles, légitimées après 1848 mais dont tous les enfants de la mère ne seront pas reconnus par le père. Cela peut dans certains cas être attribué à l'âge avancé de certains enfants, parfois mariés avant leurs parents, mais également à des ascendances paternelles multiples. La cohabitation, en particulier sur les grandes propriétés est souvent avérée dans ce dernier cas. Cette situation apparaît nettement dans les annexes sur Saint-Leu et Saint-Paul.

⁸⁰⁸ Desbassains, Charles. *Notes des Objets ...* Op. cit. p.19 ; Le « godon » est un placard ou un appentis pour le rangement des provisions alimentaires.

⁸⁰⁹ Eve, Prosper. *Le bruit du silence ...* Op. cit. p.131 Le groupe des femmes marronne ne représentait que le tiers des esclaves marrons alors qu'elles constituaient plus de 48 % de la population esclave.

Dans d'autres cas, nous pouvons avancer l'hypothèse, fort probable, d'une reconnaissance d'enfants dont manifestement le père était une autre personne. Cela va concerner en particulier des engagés arrivés avant l'abolition de 1848.

Ainsi, Tam Chong, né en 1830 en Chine, un des premiers engagés chinois, n'a pu arriver sur l'île avant 1844. Pourtant, en 1850, lors de son mariage à Sainte-Marie⁸¹⁰ avec Pratique Pauline, esclave africaine née vers 1812, il reconnaîtra deux enfants dont Jean né en janvier 1844.

Dans le cas des Indiens arrivés sous contrat avant 1848, il est plus difficile d'attester de la même réalité puisque nous ne connaissons jamais exactement leurs dates d'arrivée. Ces informations indiquent cependant que les vagues d'immigration d'engagés qui vont s'accroître après l'abolition de l'esclavage impliqueront elles aussi, par le biais de la formation rapides de structures familiales, l'insertion des nouveaux travailleurs dans le monde créole et qu'à nouveau, la survivance à un système aussi proche de l'esclavage que fut l'engagisme, sera une affaire de familles.

⁸¹⁰ A.D.R. Registre des mariages Sainte Marie 1850, acte n°35.

c) Amour et violence chez les esclaves

« *Quelle que soit la culture, la famille demeure le lieu de la violence* »⁸¹¹

« *C'est au sein du cercle familial ou, plus largement du cercle des proches, que se recrutent la plupart des assassins.* »⁸¹²

Les sources nous manquent pour avancer des hypothèses sur la nature des relations affectives parmi les esclaves. Nous avons croisé, dans les pages précédentes, des mentions qui permettent d'attester, si besoin est, de l'existence de liens affectifs entre les membres de la famille esclave. Reconnaître l'humanité des esclaves, c'est également reconnaître leur droit à la passion ou à la haine. C'est plutôt cette dernière qui a laissé des traces dans les archives à travers les procès pour violences ou meurtres entre esclaves des deux sexes. Cette approche est donc éminemment sélective.

Nous avons cité les propos de Dutertre pour les Antilles sur l'amour des esclaves pour leurs enfants dont il dit :

« *Ils ne sauraient aussi les voir châtier ou les entendre crier qu'aussitôt ils n'y courent et ne témoignent un extrême déplaisir du mal qu'on leur a fait, car ils aimeraient mieux qu'on les frappât eux.* »⁸¹³

Il indique également la solidarité des esclaves de même origine :

« *L'Amour qu'ils ont les uns pour les autres, est fort tendre & ceux d'une même terre ont en semble des liaisons si étroites & si particulières, qu'ils s'assistent dans toutes leurs maladies, s'intéressent dans le traitement qu'on leur fait.* »⁸¹⁴

On peut signaler également l'analyse de Rochefort sur les relations entre esclaves:

« *Ils s'aiment passionnément entre eux et bien qu'ils soient nés en pays différents et quelquefois ennemis les uns des autres, ils s'entre-soutiennent et s'entraident au besoin comme s'ils étaient tous frères.* »⁸¹⁵

D'autres observateurs insisteront eux sur les rejets réciproques des esclaves selon leur origine. Dans son rapport, P.U. Thomas indique :

« *Cette composition hétérogène de la population esclave est une très-grande garantie pour la tranquillité du pays. Bien qu'elles aient un but commun, il existe entre les castes*

⁸¹¹ B. Cyrulnik, Les Nourritures affectives ; Odile Jacob, 1993, p.135.

⁸¹² J.C. Chesnay, Histoire de la violence ; Laffont, 1981, p.79-80.

⁸¹³ Dutertre. Op. cit. tome II. P.509.

⁸¹⁴ Idem p.499.

⁸¹⁵ Rochefort p.323 (cité par A. Gautier).

*principales une jalousie singulière qui naît de l'opinion que chacune a sa supériorité sur l'autre. »*⁸¹⁶

Les données sur les choix d'alliances selon l'origine démentent plutôt cette dernière approche.

Le rôle de la population dite libre dans la « dépravation » des mœurs des esclaves, est souligné par certains religieux mais également par J. Morizot⁸¹⁷:

« Le libertinage auquel se livrent dès leur bas-âge tous les noirs, et les maladies qui en sont la suite inévitable, ont été l'objet des observations des praticiens. Mais si la jeune négresse, de 8 à 10 ans par exemple, s'abandonne déjà au premier venu, ne pourrait-on pas en trouver fort souvent la cause dans l'immoralité du blanc, propriétaire ou non, qui, usant de tous les moyens de corruption possibles, finit toujours par en obtenir, dès l'âge le plus tendre, ce qu'il désire : abus d'autorité, menaces, violence, tout est mis en usage. De l'aveu même de certains propriétaires, un nombre plus ou moins grand de leurs esclaves, cinq, six par exemple, sont leurs propres enfants, dont ils trafiquent comme des autres, selon leur bon plaisir. Des dames créoles, spéculant sur la jeunesse et la beauté de leurs négresses, en favorisent la prostitution par l'obligation où elles les mettent de leur rapporter chaque soir une somme déterminée, qu'elles sont forcées de se procurer par les moyens les plus honteux, pour ne pas encourir la disgrâce de leurs maîtresses. »

Le thème de la virginité des jeunes filles esclaves ne donne lieu à aucun développement dans les différents écrits si ce n'est dans les craintes des représentants de l'église de voir leur jeunes « ouailles » succomber aux pressions de leurs maîtres ou d'autres esclaves.

Si le prix des femmes vierges est signalé comme étant plus élevé dans les pays musulmans ayant recours à l'esclavage, on ne trouve qu'une mention au Pérou :

*« Des esclaves de Lima, où vivaient 60 % des esclaves du Pérou péruviennes, utilisaient l'argument de la «virginité corrompue » pour obtenir leur liberté auprès de l'inquisition à Lima entre 1800 et 1850. »*⁸¹⁸

⁸¹⁶ Thomas, P.U. Op. cit. p.209.

⁸¹⁷ Morizot, Joseph. Op. cit.

⁸¹⁸ Hünefeldt Christine, 1994, Paying the price of freedom, Princeton, Princeton University Press; Henry Gilles, 1976, Monte Christo ou l'extraordinaire aventure des ancêtres d'Alexandre Dumas, Paris, Librairie académique Perrin : 124. ; cité par Gautier, Arlette, Les esclaves femmes du Nouveau Monde ; Colloque « Femmes et esclavage » 7-8 novembre 2001.

Certains chercheurs, aux Antilles en particulier, se sont interrogés sur la valeur de la virginité chez les esclaves non natives. Diverses conceptions s'opposent entre une virginité non valorisée, dans les pays d'origine, au détriment d'une fécondité attestant du statut de la femme fertile. De même, des hypothèses ont été avancées sur le maintien de pratiques traditionnelles de polygamie, expliquant ainsi le refus des esclaves d'origine africaine de contracter une alliance. Ce dernier argument n'apparaît pas très pertinent car la situation de polygame en Afrique était essentiellement celle des individus ayant un statut social élevé. Ceux capturés et transportés dans les colonies n'appartenaient que rarement à cette classe d'hommes. Le déséquilibre du sex ratio indiquerait au contraire une justification de la polyandrie qui ne sera, à Bourbon, mentionnée que pour des femmes indiennes, au début de l'engagisme.

A. Gautier constate ainsi pour les Antilles que le développement de l'industrie sucrière et le type de travaux de type industriel qu'elle impliquât, eut pour conséquence au moins le maintien du choix de faire venir majoritairement des hommes :

*« Ce choix condamna à la solitude de nombreux jeunes hommes ; à moins qu'ils n'acceptent de partager une femme alors qu'ils viennent de zones où ils pouvaient être mariés à plusieurs femmes. »*⁸¹⁹

La précocité de rapports sexuels, pour les deux sexes, est ainsi quelquefois mise en avant. Cependant, le lien avec l'importance que prendra ce sujet dans les familles créoles et les rites qui y seront attachés au XX^{ème} siècle, n'apparaît pas dans les sources consultées.

Le rapport au corps des individus, sous l'angle de la « pudeur », correspond à une valeur essentiellement coloniale telle qu'elle est appréhendée par les différents chroniqueurs. Les responsables religieux ont systématiquement condamné la manière de se vêtir des esclaves, en particulier ceux non natifs. Si d'une part, les habitudes de protection par les vêtements dans les pays d'origine correspondaient sans doute à une faible couverture du corps, d'un autre côté, la fourniture d'habits pour les esclaves, telle qu'elle était prévue dans diverses codifications, ne semble pas avoir été respectée, à la lettre, par les maîtres.

Le Code Noir, pour les Antilles et la Guyane, demandait aux maîtres de fournir chaque année à leurs esclaves « *deux habits de toile ou quatre aunes de toile, au gré des*

⁸¹⁹ Gautier, A. Les sœurs de Solitude. P.80-81.

maîtres. » Les Lettres Patentes, pour Bourbon, se limitaient à demander aux officiers du Conseil Supérieur de transmettre leur avis sur :

*« la qualité de l'habillement que les maîtres fournissent à leurs esclaves ... par chaque année. »*⁸²⁰

Aucune obligation n'était donc faite aux maîtres de vêtir leurs esclaves. On trouve l'extension d'un règlement destiné aux Noirs de l'Atelier colonial du 5 octobre 1819 qui précise que :

*« il sera délivré un habillement complet à chaque noir et nègresse. Ces habillements sont composés, savoir : pour les noirs, d'un pantalon et d'une chemise ; pour les nègresses, d'une jupe, d'une chemise et d'un mouchoir. »*⁸²¹

Les comptes rendus des visites des procureurs du Roi signalent que ces règlements seraient appliqués en général et que les esclaves des habitations rurales, ouvriers ou domestiques seraient vêtus. Par contre, il est noté :

*« Les autres (les Cafres et les Malgaches) sont ordinairement presque nus de la tête aux pieds ; ils ont une aversion prononcée pour tout espèce d'habillement, et certains d'entre eux (que l'on désigne sur les habitations sous le nom de noirs bruts) vendent les vêtements ... ou les roulent autour de leurs reins en forme de ceinture. »*⁸²²

La nudité observée ne concernerait que les hommes car, précise-t-on, pour les femmes, quelles que soient leurs origines :

« Il n'en est pas une seule qui consentit à se montrer nue. »

Les rapporteurs ne mentionnent qu'un seul cas de nudité partielle d'une femme, à Saint-Leu :

*« Une jeune nègresse créole vêtue à la manière des Cafres, c'est-à-dire portant seulement autour des reins cette ceinture connue sous le nom de langoutis ; mais j'ai appris qu'elle était sortie dans cet état à l'insu de son maître. »*⁸²³

Il est mentionné également un phénomène que l'on retrouvera, après l'abolition, pour ceux qui seront qualifiés de vagabonds, de déplacements, en dehors du temps de travail, d'esclaves peu vêtus :

⁸²⁰ Article 17 des lettres patentes ; 1723 et article 25 du Code Noir.

⁸²¹ Exposé général des résultats. Op. cit. p.220.

⁸²² Rapport du procureur du Roi par intérim de Saint-Paul, du 1^{er} août 1840.

⁸²³ Rapport du procureur du substitut du Roi à Saint-Paul, de novembre 1841.

« On rencontre le dimanche ainsi que les jours ouvrables, un grand nombre d'esclaves nus ou à moitié vêtus, tant sur les routes que dans les rues des bourgs et même de la ville de Saint-Denis. »⁸²⁴

Une différence fréquente est relevée entre les esclaves domestiques, en contact régulier avec les Blancs et les esclaves de pioche. Ces derniers sont régulièrement décrits comme allant quasiment nus, couverts en ce qui concerne les hommes par un « langouti », et un pagne pour les femmes. L'état de ces vêtements laissait à désirer. La description vestimentaire des voyageurs ayant séjourné sur les côtes africaines pour négocier des esclaves est sommaire :

« Quant à nos esclaves, la propreté nous impose de les tenir complètement nus. Cet état n'est point gênant pour eux, car la pudeur est un sentiment qu'ils ignorent. »⁸²⁵

J. Morizot⁸²⁶ note ainsi :

« La plupart de ceux attachés à la culture n'ont aucun vêtement ; les Iambanes, les Mozambiques ne portent qu'un sale morceau de toile (langouti) qui leur couvre à peine les parties sexuelles ; le reste du corps est absolument nu. Bien qu'habitué à cette nudité complète, ils n'en sont pas moins fort souvent exposés, et on le conçoit aisément, aux influences des variations atmosphériques, et aux maladies qu'elles occasionnent. Les négresses de ces castes sont vêtues d'une robe de toile bleue qu'elles portent tant qu'elle ne tombe pas en lambeaux. Il n'est accordé par le maître qu'un rechange par année, le premier jour de l'an, aux Cafres, Malgaches et à beaucoup de domestiques. »

A. Billard⁸²⁷, comme tant d'autres voyageurs, insiste sur le refus des esclaves de se couvrir :

« La couleur noire des Africains est un vêtement dont ils sont couverts ; ... C'est pour être presque entièrement nus qu'ils ont été faits noirs : aussi le Cafre auquel on donne des habits se hâte presque toujours de s'en débarrasser. »

Si on ajoute à ces informations que certains maîtres sont accusés de ne pas fournir de vêtements à leurs esclaves en arguant de leur refus de s'habiller, il est difficile de définir ce qui, dans les pratiques des esclaves, relevaient d'un choix libre de se déplacer et de travailler sans certaines entraves, pourtant protectrices, corporelles. La pudeur, au sens

⁸²⁴ Rapport du procureur du Roi de Saint*-Denis, du 16 août 1840.

⁸²⁵ Degrandpré, L. *Voyage à la côte...* Op. cit. p.75.

⁸²⁶ Morizot, Joseph. Op. cit.

⁸²⁷ Billiard, Auguste. Op. cit. p.124.

occidental, des femmes par la préservation et la protection de leur corps semble plus certaine. Cette pudeur, les négociants d'esclaves semblaient l'ignorer quand ils examinaient l'état de santé des « pièces d'inde » lors des ventes et achats.

Il faut également envisager que les conditions d'habitat des esclaves, sur les propriétés situées à mi-pente, ne devaient pas être propices, durant l'hiver austral, à un dénuement volontaire des esclaves.

La promiscuité, au sein de la famille, en raison en particulier des conditions sommaires d'habitat, devait être une réalité, qui perdurera bien après l'abolition de l'esclavage dans bon nombre de familles réunionnaises.

Les reproches réguliers des responsables civils et religieux portant sur la bestialité ou la dépravation des esclaves, hommes ou femmes, ne nous renseignent pas réellement sur la sexualité de ces derniers. Ce n'est que dans certaines œuvres romanesques ou poétiques que celle-ci sera abordée. Nous nous limiterons, ici, à reproduire une citation de M. Grimaud⁸²⁸ :

« Depuis la nuit des temps, un homme et une femme savaient quoi faire quand le désir envahissait leurs corps. »

La passion semble à l'origine d'un certain nombre de cas de violences « conjugales » En lien avec la jeunesse de certains esclaves introduits dans l'île alors que la Traite était officiellement illégale, mentionnons un récit d'H. Gerbeau⁸²⁹ :

« En 1829, dans les hauts de Saint-Gilles, à Bourbon, une sucrerie emploie plusieurs esclaves arrivés de la Côte malaise l'année précédente. Dans cette cargaison se trouvait un Malais de nom de Mongou, dit Kaïtane, accompagné de ses deux enfants en bas-âge... Un matin, un drame se produit sur la propriété : se plaignant d'une injustice du commandeur Etienne, le Malais fume de l' « amale ». Il s'arme ensuite de couteaux, égorge ses deux enfants et, ivre de sang et de rage, s'élanche dans l'établissement, semant la terreur sur son passage. »

J.B. Lescouables⁸³⁰, dans son journal, mentionne plusieurs fois, des violences chez les esclaves :

« lundy 16 janvier 1826 : j'ai su qu'un noir a été mis en jugement pour avoir violé une enfant... un autre noir a été arrêté dernièrement pour avoir tué sa femme dans un accès

⁸²⁸ Grimaud, Martine. *Au fil d'Argente* ; 2008 ; p.85.

⁸²⁹ H. Gerbeau, « *Des minorités...* ». Op. cit. p.40.

⁸³⁰ Lescouables, J.B. de. Op. cit. p.487.

de jalousie. Lundy 18 janvier 1830 :J'ai appris ce mattin l'assassinat d'une négresse, nommée Adélaïde, à Viloène Dejean ... par un noir nommé Bonhomme... il a commis ce crime par jalousie ... Ce Noir vivait avec la négresse et, dans un accès de frénésie, il lui a fendu la tête d'un coup de hache qui l'a tuée sur le coup. »

Dans une étude sur la criminalité à Bourbon, C. Fays⁸³¹ recense les crimes à base passionnelle au début du XIX^e siècle. La jalousie, la passion le refus de la séparation sont à l'origine d'un certain nombre d'assassinats ou tentatives d'assassinats à l'arme blanche en général, sabre, couteaux, ou poignard. Elle en recense 23, parmi les 102 ayant pour point commun l'esclavage, dont les motifs sont identifiés. Dans la quasi-totalité des cas, c'est l'homme qui en est l'auteur et une femme la victime.

Ainsi à Saint-Philippe, en 1829, Adonis, esclave malais, tue sa maîtresse, Julie, Malaise également⁸³².

« Le nommé Adonis et la négresse Julie vivaient depuis longtemps dans une intimité connue de leurs maîtres et de leurs camarades. C'était habituellement chez le sieur Baron dans la case de Julie que l'esclave Adonis allait passer ses nuits ... Avant de l'agresser, il s'adresse à elle en malais et il la tue d'un coup de couteau à sa demande. »

En 1830, Bonhomme, à Saint-Paul, tue à coups de bâton sa femme Adélaïde.

« Ce Noir vivait avec la négresse et dans un accès de frénésie, il lui a fendu la tête d'un coup de hache qui l'a tuée sur le champ. »⁸³³

En 1834, refusant une rupture, Julien esclave créole de 25 ans à Saint-Benoît, tente d'assassiner avec un rasoir ou une hache Henriette, Créole de 28 ans. A Sainte-Suzanne en 1840, c'est pour l'incendie de la case de Joachim et Constance, son ex-concubine, que Dieudonné, Cafre, sera condamné aux fers à perpétuité.

En mai 1834, c'est Euphémie, Créole de 44 ans, qui sera condamnée pour infanticide sur son nouveau-né.

« Abandonné » par Adeline, Sylvain, Cafre présent depuis plus de vingt ans sur l'île, sera exécuté le 13 août 1844 pour le meurtre et l'enlèvement de leur fille de deux ans.

En 1839, à Saint-André, Gabriel, Cafre de 45 ans, est condamné pour tentative d'assassinat à l'aide d'une sagaie sur Annette, 50 ans.

⁸³¹ Fays, Laurence. Les crimes de sang à Bourbon de 1825 à 1845. 2001.

⁸³² A.D.R. 2 U 52/2. Cour d'Assises de Saint-Denis, 1829.

⁸³³ Lescoubles, J.B.. Journal d'un colon ... Op. cit. p.862.

L'étude de cette affaire apporte des explications tenant à la séparation des deux esclaves, appartenant à des maîtres différents, l'un à Saint-André, l'autre à Saint-Benoît. « *Par la force des choses, Gabriel a pris l'habitude de rejoindre Annette la nuit tombée dès qu'il le peut. Le 16 septembre 1839, dans la nuit, suite à une dispute, Annette s'enfuit dans la case d'Alexis, mais son amant lui plonge une lame dans le sein.* »⁸³⁴

Les autres cas détaillés de crimes de jalousie concernent également des Blancs.

On doit signaler que les formes d'infanticide que les Missionnaires dénonçaient à Madagascar, à la fin du XVII^{ème} siècle⁸³⁵, à savoir l'abandon d'enfants nés un jour néfaste, ne seront jamais attestées à Bourbon.

Enfin, J. Morizot⁸³⁶ nous dépeint l'importance de cette notion de jalousie dans les rapports au sein des couples :

« *Excessivement jaloux, mais seulement entre eux, leur jalousie ne s'étendant guère aux blancs qu'ils regardent comme leur étant infiniment supérieurs, le moindre soupçon suffit pour faire naître des accès de colère, de rage, toujours accompagnés de voies de fait. Malheur à celui qui est regardé comme rival ! Malheur à la femme dont la fidélité paraît douteuse ! Presque toutes les constatations de meurtres, d'assassinats dont j'ai été seul chargé dans l'espace d'environ six ans d'exercice au quartier Saint-Paul, ne reconnaissent d'autre cause que cette funeste passion—Deux mois avant mon départ de cette colonie, trois noirs, dans fort peu de temps, furent condamnés à mort pour assassinats commis sur des négresses qu'ils considéraient comme leurs femmes : le premier, sur le simple soupçon que la sienne lui était infidèle, lui plonge huit fois un couteau dans différentes parties du corps : elle succombe peu d'heures après à une hémorragie interne ; le second, sans plus de probabilités, coupe la tête à une créole, les membres supérieurs et inférieurs qu'il jette avec fureur çà et là autour de lui, etc.* »

L'infanticide est présenté parfois comme une forme de résistance à l'esclavage. Outre le fait que les cas sont très rares, y compris dans d'autres sociétés esclavagistes, nous ne sommes pas certain que l'argument utilisé, en particulier par les Abolitionnistes, pour démontrer les crimes qu'engendrait l'esclavage, eût pu être pensé ainsi par les hommes

⁸³⁴ Fays, Laurence. Les crimes de sang ... 2001 ; A.D.R. 2U68.

⁸³⁵ « *Les anciens français m'ont assuré que leurs mères jettent leurs enfants qui naissent tous les samedis de l'année depuis le soleil couché jusqu'au chant du coq ... cette heure est malheureuse ... si ces enfants vivaient, ils tueraient leurs pères et mères.* » p.26 du recueil des Lettres manuscrites des Pères Lazaristes ; cité par Claude Allibert in Histoire de la grande isle Madagascar par Etienne Flacourt.

⁸³⁶ Morizot, Joseph. Op. cit. p.18.

et les femmes qui en furent accusés. La démarche psychologique qui est liée à cet acte ne peut se résumer dans la volonté de ne pas fournir aux maîtres de nouveaux esclaves ou de refuser que ses descendants ne revivent ce que leurs parents ont vécu. La cruauté de certains maîtres, les tortures infligées aux esclaves, tant hommes que femmes, peuvent par contre expliquer ces gestes. On retrouve là l'idée de certains esclavagistes, à savoir que l'abolition définitive se trouve dans la mort des esclaves.

Un des cas détaillé par L. Fays concerne un père ayant jeté le nouveau-né de sa concubine à la merci de porcs en liberté. Dans le témoignage, aucune motivation du père n'est présentée et aucune pièce judiciaire ne permet la moindre hypothèse.

Neuf cas d'infanticide sont dénombrés, un seul a un motif connu : la folie du père, absout pour cause de démence. Dans les autres cas, aucune condamnation ne sera prononcée. Les auteurs connus sont autant des femmes que des hommes. Plus pertinent encore est le fait que dans un tiers seulement des infanticides, l'accusé est un esclave.

P. Eve ne signale qu'un autre cas, celui de Désirée, en 1826, qui porte atteinte à la vie des trois enfants :

*« parce que son maître les aimait trop et se suicide ensuite. »*⁸³⁷

Un autre cas, l'affaire Sylvain, en 1844, regroupera mort d'enfant et jalousie. Il s'agit de l'enlèvement, du meurtre et d'un acte d'anthropophagie sur une enfant de deux ans, par son père après sa rupture avec la mère de l'enfant, elle-même esclave. Ce crime servira de propagande contre les abolitionnistes en insistant sur la sauvagerie des esclaves que l'on se propose d'affranchir.

Les formes pathologiques de certaines familles d'esclaves sont ainsi plus facilement signalées par les observateurs. Ainsi, J.B. Lescouables qui ne parle jamais de la vie affective de ses esclaves, narre longuement un crime commis en décembre 1833 :

*« Un horrible crime s'est commis mercredi dernier : un Noir ambolam A tué trois de ses enfants à coups de sabre et a ensuite été à une grande distance pour tuer sa femme aussi... L'assassin a été arrêté, interrogé : il a dit que sa fille âgée de 16 à 17 ans avait déshonoré sa famille en s'alliant à un cafre et que les deux autres enfants l'enuiaient ... »*⁸³⁸

Une autre forme de violence, le suicide, est attestée plus régulièrement à Bourbon et présentée également comme une résistance à l'esclavage. Dans un certain nombre de

⁸³⁷ Eve, Prosper. *Variations ...*. Op. cit. p.188.

⁸³⁸ Lescouables, J.B.. *Journal d'un colon ...*. Op. cit. p.1211.

cas, cela sera associé à un cadre englobant la famille esclave et les difficultés ou obstacles mis par les maîtres à la vie familiale de ce groupe.

P. Eve⁸³⁹ relate en particulier, en 1847, ceux de :

« Claude, noir de pioche ... trouvé pendu à un arbre sans autre motif que celui de se voir séparé d'une négresse... Pollux, âgé de quarante ans s'est épris de Marie... Mécontent et jaloux, il menace d'incendier la case de Marie. »

Il sera retrouvé pendu dans la case de cette dernière.

Enfin, en 1819, Mardé qui vit avec Dorothee, bien qu'appartenant à des maîtres différents :

« l'assomme, la pend avant de se pendre lui aussi, par dépit ou pour n'encourir aucune poursuite judiciaire. »

J.B. Lescouables est des plus concis, voire cynique quand il évoque le suicide d'esclaves :

« Un Noir à Campenon s'est pendu hier. Ce Noir n'avait envie de mourir de vieillesse ... Nous avons su ce soir qu'une négresse à Diomat s'est pendue ce matin, voilà un beau désespoir. »⁸⁴⁰

Selon J. Morizot⁸⁴¹, les causes de suicide ne sont pas toutes à rapporter à la problématique familiale mais il exclut, de fait, le lien de cette pratique avec le refus de l'esclavage dans toute sa dimension :

« A quoi tiennent ces nombreux suicides observés de tout temps, et dans toutes les parties de cette colonie, parmi les esclaves des deux sexes de tout âge? Sans doute, un amour contrarié, malheureux, et surtout la jalousie, peuvent, particulièrement chez eux, les porter à se détruire ; mais il est certain que le caractère emporté d'un maître trop exigeant, la misère, les mauvais traitements en sont les causes les plus communes. »

Il décrit également les techniques utilisées par les esclaves pour se pendre et note également la fréquence de ces actes :

« Presque toujours ces suicides affectent un mode épidémique : et si quinze ou vingt jours se sont passés sans donner lieu à aucune levée de cadavre, c'est avec certitude qu'on peut prédire que le premier noir trouvé pendu sera, quelques jours après, imité par plusieurs autres. Toutefois, nous avons observé que l'époque de la plus grande

⁸³⁹ Idem. p. 189.

⁸⁴⁰ Lescouables, J.B. *Journal d'un colon ...*. Op. cit. p.385 & 440.

⁸⁴¹ Morizot, Joseph. Op. cit. p.21-22.

fréquence des suicides est la saison des plus grandes chaleurs et celle des travaux extraordinaires. Le moyen que les esclaves emploient pour mettre leur projet à exécution, consiste en une petite corde de vacoua, arbre dont les feuilles servent à faire des nattes et des sacs; une de ses extrémités est attachée à une branche; l'autre, passée autour du cou, se termine par un noeud coulant. »

Les historiens qui travaillent sur les résistances serviles mentionnent les différents aspects que celles-ci ont présentés au cours du temps. Nous n'avons cité que très brièvement les révoltes ou incidemment, les vols et autres agressions physiques quand on pouvait les relier à la problématique de la famille esclave. Ce fut le cas également pour le suicide ou l'avortement.

Le domaine qui symbolise le plus la recherche de liberté par des actes volontaires est bien entendu le marronnage. Notre thématique de recherche rencontre ponctuellement celle de la fuite des esclaves des propriétés et des tentatives de reconstruction de structures sociales.

Les territoires où se sont développés traite et esclavage ont tous connus des formes de marronnage. Au XVII^{ème} siècle, le Père Dutertre⁸⁴², pour les Antilles, le mentionnait et précisait également les stratégies des marrons qui partaient seuls dans les hauteurs des montagnes, défrichaient, plantaient et, au moment de la récolte, redescendaient chercher femmes et enfants

A Bourbon, les premiers esclaves marrons sont signalés sous ce nom et pourchassés dès le début de la Compagnie des Indes. Les archives notariales⁸⁴³ nous indiquent que les relations entre esclaves concernent également ces révoltés :

« Jacques, esclave de Pierre Pradeau, condamné à être pendu pour avoir enlevé dans le bois et violé avec force la nommée Suzanne Chevail, esclave de Pradeau ».

P. Eve⁸⁴⁴ présente plusieurs cas d'enfants de « marron » baptisés après la capture ou le décès de leurs parents. Ils sont dits alors « né(s) dans les bois » ou « les montagnes ».

Selon D. Miloche-Bâty⁸⁴⁵, au XIX^{ème} siècle, à la différence du siècle précédent, les femmes qui partent en marronnage sont presque aussi nombreuses que les hommes.

V. Mac Auliffe⁸⁴⁶, dans une histoire du cirque de Cilaos, mentionne :

⁸⁴² Dutertre, J.B. Op. cit. p.536.

⁸⁴³ A.D.R. C° 2794 ; registre des notaires 1716-1736.

⁸⁴⁴ Prosper Eve, op. cit. p.95.

⁸⁴⁵ Miloche Baty, Danielle. *De la liberté ...* Op. cit. p.991.

⁸⁴⁶ Auliffe, Victor. *Cilaos pittoresque et thermal* ». 1902.

« C'était vers l'an 1828 ou 1829, l'îlette à malheur servait de refuge à une quarantaine de marrons qui vivaient en famille ».

Dans son journal, J.B.Lescouables mentionne quelques fois le lien entre marronnage et relations affectives :

« Lundy 26 mai 1834, ... qui me prie de faire arrêter son Noir André, marron, et qui vivant avec Gertrude, doit nécessairement se trouver avec elle. »

H. Gerbeau signale également les écrits de J. Barassin sur Sinacane et Sara :

« Ces esclaves se sont amourachés l'un de l'autre mais ils appartiennent à des maîtres différents et, pour cette raison ne parviennent pas à vivre ensemble. »

Dans les comptes rendus de captures d'esclaves marron⁸⁴⁷ sont attestées des situations dans lesquelles l'organisation familiale dans les camps de marrons était présente :

« Dans ce camp il n'y avoit qu'un noir et une negresse qui se seroient jettés dans le rempart...la dite negresse auroit été reconnue pour la nommée Roze malgache esclave de Jacques Lebeau ... qu'ils auroient trouvé dans l'ajoupa des d. marrons un enfant d'environ un an fils dfe dite Roze Lequel a été rendu a la dite Jacques Lebeau. »

En 1838, le docteur Morizot⁸⁴⁸ décrit une situation qui a dû, au moins ponctuellement, se produire :

« D'autres, préférant à un genre de vie trop pénible la liberté, leur état primitif sauvage, sont depuis fort long-temps partis marrons ; mais parvenus à un âge avancé qui ne leur permet plus de pourvoir à leur subsistance, on les trouve dans un état de marasme complet, morts de misère, de faim, dans quelques sentiers détournés ou près de l'habitation dont ils faisaient autrefois partie et où ils n'osaient rentrer. »

Les données chiffrées sur l'importance du marronnage sont très diverses.

J. Barassin évalue à plus de 500 le nombre de marrons en 1741⁸⁴⁹ mais estime que ce nombre va décliner jusqu'au milieu du XIX^{ème} ce que contredit C. Wanquet (p.117).

Les captures uniquement sont estimées par H. Gerbeau entre 1500 et 2000 à Bourbon au début du XIX^{ème}. Dans son rapport, P.U. Thomas estime à 1200 le nombre d'esclaves marrons au début de 1824⁸⁵⁰ dont :

⁸⁴⁷ A.D.R. ; C°982 ; 1757.

⁸⁴⁸ Morizot, Joseph. Op. cit. p.22.

⁸⁴⁹ Barassin, Jean : La révolte des esclaves à l'île Bourbon in Mouvements de populations. 1980, p.357-391.

⁸⁵⁰ Thomas, P.U. Op. cit. p.212 et 322.

« cent cinquante au plus, grands marrons incorrigibles préfèrent tout ce qu'a de pénible une vie toujours errante, passée au milieu des forêts en appréhension continuelles. »

L'année suivante, il propose des chiffres bien différents, de même que pour la population globale, avec 2892 marrons en 1824 et 3056 en 1825. Il considère que 200 seraient encore en fuite compte tenu des captures et de ceux rentrés volontairement. Selon D. Miloche-Bâty, en 1828, le nombre de marrons est estimé à 2863 et en 1829 aurait eu lieu la capture de 795 « petits marrons » et 307 « grands marrons ».

En 1840, le procureur du Roi⁸⁵¹ signale que :

« Dans les deux communes de Saint-Paul et de Saint-Leu, le nombre des esclaves en état de marronnage s'est élevé, pendant les six premiers mois de 1840, à 353, sur lesquels 265 sont rentrés chez leurs maîtres. »

En 1841-1842, l'administration⁸⁵² estime le nombre de marrons à 345 esclaves, dont 36 à la côte au vent et 309 à celle sous le vent. La disproportion entre les deux espaces semble disproportionnée d'autant plus qu'entre 1834 et 1837, ce sont respectivement 345 et 349 marrons de la zone au vent et de celle sous le vent qui sont condamnés par l'autorité judiciaire⁸⁵³. Ces données ne sont jamais complétées par des informations sur les modes d'organisation des esclaves lors de leurs fuites, que ce soit dans les camps ou sur d'éventuelles complicités solidaires.

L'analyse faite par les pouvoirs civils insiste sur la brièveté des fuites d'esclaves et sur leurs motivations provenant bien souvent de la crainte de punitions après de petits vols ou étant parfois dues à des problèmes de liaisons amoureuses :

*« On ne connaît presque plus ce que l'on appelait autrefois le grand marron ou marron des bois ; mais on se plaint beaucoup des petits marrons, autrement dits marrons privés. »*⁸⁵⁴

Le relevé des mentions de « marrons » dans les feuilles de recensements permet cependant d'attester de la permanence du « grand marronnage » peu avant l'abolition de l'esclavage, même si quantitativement, cela concerne peu d'esclaves.

⁸⁵¹ Rapport du procureur du roi par intérim de Saint-Paul, du 1^{er} août 1840.

⁸⁵² Exposé général des résultats du patronage des esclaves dans les colonies françaises ; Ministère de la Marine. P.162.

⁸⁵³ Données fournies par H. Gerbeau, *L'esclavage et son ombre*. Op. cit. p.929.

⁸⁵⁴ Rapport du procureur du Roi de Saint-Paul, du 20 novembre 1842.

Ainsi en 1846 à Saint-Leu, on relève 16 esclaves marrons dont certains depuis plusieurs années comme Fanchon, Créole de 31 ans, marronne depuis six ans, Vilbrode, Malgache de 53 ans, marron depuis onze ans ou Fanta, Cafre de 48 ans, marron depuis 1829.

A Saint-Paul, à la même époque, ce sont 50 esclaves qui sont déclarés marrons dont Scipion, Cafre de 59 ans, esclave de P. Martin « *marron depuis 1825* » ou Paulin et Gaspard, Malgaches de 48 ans, esclaves de J.B. Mahé et « *marrons depuis fort longtemps.* »

Sur la propriété d'A. Técher à la Ravine à Marquet, en 1845, parmi les 37 esclaves de la propriété, six Cafres et un Malgache sont dits marrons, depuis 1815 pour les plus anciens et 1829 pour les plus récents. Sur d'autres habitations, aucun n'est signalé.

Le recueil des interrogatoires d'esclaves par la justice⁸⁵⁵ permet également de vérifier les motifs du petit marronnage. A côté des fuites provoquées par les mauvais traitements infligés par le maître, on relève également le récit fait par Louise⁸⁵⁶, Malgache de 25 ans et femme de Jouan, Cafre :

« *Dit que c'est vray qu'elle s'est sauvée de la dite prison avec son mary.* »

Ce dernier ajoutera :

« *Interrogé s'il n'a pas voulu emmener au marron Isabelle négresse appartenant à Kerourio. A dit que non, c'est Isabelle qui leur a dit qu'elle voulait aller avec eux parce que son maître l'avait battue. Interrogé s'il n'a pas sollicité Isabelle de tuer son enfant de peur qu'il ne les fit découvrir lorsqu'ils seront dans les bois. A dit que non et qu'Isabelle laisserait son enfant à la case.* »

Selon P. Eve :

« *la femme amoureuse suit généralement son amant ou son mari ... Le 4 octobre 1732, Perrine créole 21 ans multirécidiviste a emmené avec elle sa fille créole de neuf mois, Marie âgée de 10 ans marronne pour la première fois, Perrine se rend avec sa fille.* »

C'est également le cas de Dauphine en 1780 ou de Marie Josèphe qui, en 1809, part avec Etienne. Cet historien souligne que la plupart de ces femmes sont des Malgaches. Les déclarations effectuées par les détachements chargés de poursuivre les marrons mentionnent quelquefois la présence d'enfants ou de liens familiaux entre les esclaves pourchassés. Ainsi, dans un rapport de F. Mussard qui relate une telle opération, il est

⁸⁵⁵ Eve, P. *Le bruit du silence ...* Op. cit. p.132-134.

⁸⁵⁶ Eve. P. Idem. p.103 ; A.D.R. C°1021.

précisé que parmi les six esclaves malgaches tués, deux hommes et quatre femmes, se trouvaient :

*« Catherine au S. Ant. Touchard ... et trois enfans creols des Bois, deux mâls et une femelle appartenans tous trois à la dtte Catherine ... un desquels enfans mals est agé d'environ neuf ans, et les autres au dessous. »*⁸⁵⁷

En référence à un rapport de détachement⁸⁵⁸, P. Eve relate le cas de Françoise :

« En juin 1758, Germain Guichard ... poursuit des noirs marrons, prend une négresse portant un enfant âgé de trois ou quatre mois ...elle déclare qu'elle s'appelle Françoise et qu'elle est chrétienne car avant d'aller en marronnage, elle s'est mariée en face de l'église. Dans les bois, elle a changé de nom, elle s'appelle maintenant Reine Fouche et elle s'est remariée au Noir Mauzac selon les traditions de son pays. »

Dans un voyage à Bourbon peu avant l'abolition, C.A. Lavollée⁸⁵⁹ mentionne les sépultures de marrons vers Salazie :

« On nous assura que des nègres marrons, chassés de Salazie par l'invasion des blancs, habitaient encore sur les neiges du Piton. Triste vie ! Mais, du moins, ils étaient libres. Dans un des plis de la montagne se trouve un cimetière où ces nègres ensevelissent séparément les têtes de leurs compagnons, conformément à la croyance accréditée parmi eux que ces têtes doivent, après la mort, retourner au pays. »

Les romans mettant en scène les marrons feront également le lien avec la famille esclave. M. Leguen, comme Héry, attribue sept enfants à Anchaing ; Dayot écrit aussi sur Anchaing et Héva, couple qui s'enfuit et s'installe en pleine montagne.

Nous n'aborderons pas ici les représentations de l'esclave marron, selon son origine ethnique, dans la littérature, que ce soit les romans ou la poésie.

Les mythes, non fondateurs, de communautés d'esclaves marrons, leurs interprétations à travers la toponymie de l'île, relèvent d'une approche qui n'est pas la nôtre ici.

L'insuffisance, pour ne pas dire l'absence, de sources tant écrites qu'orales dans la mémoire des Réunionnais, ne nous permet pas de valider des hypothèses issues essentiellement de la littérature coloniale. Le recours à cette forme littéraire, riche d'exemples, nécessite à notre avis une recherche sur les représentations de l'esclave marron, et de ses formes d'organisation familiale et d'insertion dans l'ancestralité,

⁸⁵⁷ A.D.R. C° ; Rapport du 6 février 1753.

⁸⁵⁸ A.D.R. C° 1000, déclaration du 9 juin 1758 ; in *Variations ...* Op. cit. p.168.

⁸⁵⁹ Lavollée, M.C. *Voyage en Chine (1843-1846)*. p.77.

recherche qu'il n'est pas pertinent de faire ici puisque l'essentiel de notre travail est sur les pratiques des esclaves sur le plan de la reconstruction et de perpétuation de structures familiales.



1/ "Châtiment des quatre piquets". Gravure d'Eugène Ferdinand Buttura et Moynet, milieu du 19^{ème} siècle. Musée du Quai-Branly.

2/ "Whipping Slaves, Missouri, 1856"; Anon., *The Suppressed Book About Slavery!* Prepared for Publication in 1857 (New York, 1864), facing p. 240.



1/ "Escaping Slavery, U.S. South, 1850s"; Anon, *The Suppressed Book About Slavery!* Prepared for Publication in 1857 (New York, 1864), facing p. 336.

2/ "Fugitive Slaves and Bloodhounds, U.S. South, 1850s"; Anon., *The Suppressed Book About Slavery* Prepared for Publication in 1857 (New York, 1864), facing p. 241.

Conclusion

La famille esclave à Bourbon, telle que nous avons essayé de la présenter dans cette recherche, est un élément permanent dans l'histoire de l'île. Son apparition fut progressive, se constituant dans un premier temps sur des bases endogamiques importantes compte tenu de la forte présence d'esclaves malgaches. Au fur et à mesure que les pouvoirs esclavagistes, en lien direct avec le passage à une économie de plantation, spéculative d'abord avec le café puis avec la canne à sucre, vont diversifier les zones de traite, cette base ethnique des familles va se complexifier. La créolisation de cette population, en raison des naissances nombreuses en son sein, va peu à peu amener une nouvelle situation dans laquelle il apparaît que la recherche des alliances se fera, toujours dans une forte endogamie d'habitation sur les grandes propriétés mais également résidentielle dans le cas des plus petites propriétés.

Ces formes d'organisation familiales seront diverses quant à leurs structures, en raison de l'attitude des maîtres sans aucun doute. C'est à l'intérieur de ces organisations de base que vont se transmettre peu à peu les éléments constitutifs de la société et de la culture créole, que ce soit dans les manières de vivre, de penser et de se penser, dans la langue mais également dans les représentations et le rôle de la famille.

Les pratiques des esclaves ne vont pas correspondre à l'idéologie coloniale et esclavagiste pour laquelle l'esclave ne peut pas être parent.

Cette idéologie se manifestait à travers les textes fondateurs de l'esclavage à Bourbon et dans les attitudes à la fois de l'administration coloniale et des pouvoirs religieux mais également dans les pratiques quotidiennes des maîtres.

Il y a eu bien des exceptions, nous les avons présentées, où, sur certaines propriétés ou dans les premières années, avant l'application des Lettres Patentes, la filiation était reconnue, la famille était encouragée, essentiellement sous la forme de cérémonies religieuses, mais l'essentiel apparaît dans les actes d'enregistrement où les esclaves sont fils et filles de personne, que ce soit à leur naissance, parfois lors de leurs unions, toujours à leur décès. Que des dizaines de milliers d'esclaves aient cependant pu créer et maintenir des liens de filiation et d'alliance malgré « l'aveuglement » ou le déni des divers responsables, cela ne peut être qualifié d'embryonnaire ou de précaire. Il y a bien là, à notre avis, une résistance permanente pour vivre son humanité.

C'est à travers les reconstitutions des familles d'esclaves, en particulier celles présentées dans les annexes, pour Saint-Leu, Saint-Paul et Salazie, que se lit l'importance et la réalité de ces familles.

Des différences apparaissent au cours des décennies dans l'histoire de Bourbon. Si nous avons davantage analysé la situation à partir des années 1800, c'est parce que l'issue à la négation des familles esclaves se profilait pour se concrétiser à partir du 20 décembre 1848. Ce que nous observons alors ne pouvait se produire à l'époque de la Compagnie des Indes. La reconnaissance sociale mais également le regroupement des membres des familles existantes au XIX^{ème} siècle ne pouvait se réaliser au siècle précédent. D'une certaine façon, les familles dont nous avons attesté de la présence dès le début du peuplement servile de l'île ont subi en permanence le poids du système esclavagiste. La famille est une forme d'organisation sociale a-historique et universelle mais sa déclinaison dans les sociétés esclavagistes, sous des formes diverses, à travers son apparition, son maintien et son développement, prend des formes particulières ainsi qu'une signification précise dont la présente recherche s'est efforcée de mettre en évidence les caractéristiques.

Si, au départ, notre recherche pensait ne pouvoir s'appuyer que sur de rares données d'archives, à mesure qu'elle avançait et progressait, il s'est avéré que la problématique de la famille esclave apparaissait, implicitement le plus souvent, en arrière-plan, dans les différentes sources.

Les voyageurs, les statisticiens, les propriétaires, les prêtres, les représentants de l'administration coloniale, les différents chroniqueurs, tous, sous une forme ou une autre, faisaient référence à ce thème. Soit pour décrier ou dénigrer, soit pour encourager à sa formation, la notion de familles esclaves est omniprésente, de même que l'esclavage, dans l'histoire de Bourbon.

Au cours des décennies pendant lesquelles Bourbon va se développer grâce à l'esclavage, on peut aussi observer les contradictions du système esclavagiste. Entre pratiques et codifications, entre déclarations officielles et la réalité dans les habitations, l'écart fut bien souvent important.

Comment interpréter, si ce n'est parfois avec une analyse portant sur la vue à court terme de l'avenir de l'île, les recours systématiques à des baptêmes et des unions religieuses durant la Compagnie des Indes, vite organisés, sans suite dans la prétendue

moralisation des esclaves, suivis de décennies d'ignorance totale dans ce domaine ? Comment considérer la réglementation, à travers Code, Lettres patentes, Ordonnances visant à organiser la vie quotidienne des esclaves que ce soit pour les nourrir ou les sanctionner et les pratiques barbares de certains maîtres, leur détournement de regard, pour ne pas dire aveuglement en ce qui concerne l'alimentation, la santé ou l'habitat de la population servile ? Quelle logique doit on chercher chez un prêtre revendiquant le statut de protecteur des noirs et qui se demande comment les gérer s'il n'a plus le droit de leur donner le fouet ?

Quelle cohérence entre encouragement ponctuel à la natalité et maintien des femmes enceintes dans des conditions de travail et de vie abrutissantes ?

La gestion totale par les maîtres, dans leur diversité, des esclaves attachés à leur habitation nous semble être permanente dans l'histoire de l'esclavage à Bourbon. Ce ne sont pas les événements successifs qui se passent dans la métropole qui influent sur leur vie, du moins jusqu'aux années précédents l'abolition, si ce n'est les mois ; ce sont bien davantage les histoires personnelles de leurs maîtres, les décès ou les alliances de ces derniers, les ruines ou la prospérité de leur activité économique qui vont directement avoir un effet sur le devenir des esclaves.

Nous insistons sur le fait que ce substrat sur lequel s'est construite la société réunionnaise est d'une grande complexité. La diversité des formes d'organisation familiales, des choix d'alliances, de la fécondité des femmes et de leur nombre d'enfants, mais également les différentes variables d'organisation des propriétés selon leur importance ou les choix moraux des maîtres, est évidente, de même que quelque soit ces variables, la famille esclave est bien réelle et incontournable.

Il n'y avait pas une mais des familles esclaves. Stériles ou prolifiques, mono parentales ou complètes, regroupant deux, trois ou quatre générations, rassemblées ou disséminées, reconnues ou cachées, cette pluralité dans les pratiques confirme l'existence singulière de la famille esclave dans un système qui la nie.

Deux hypothèses doivent être envisagées quand à la signification de la famille esclave. Un certain regard peut y voir une adaptation et une soumission au système esclavagiste dont, nous l'avons vu, les nombreuses déclarations portaient sur l'importance de la famille esclave pour à la fois éviter l'envie de révolte et de fuite des esclaves en les « attachant » à l'habitation. Cependant, dans le même temps, les pouvoirs civils et

religieux n'offraient que peu de possibilités de réalisation à ces formations familiales. Car elles constituaient une négation des bases sur lesquelles devaient fonctionner le système, à savoir le statut de biens meubles, la non transmission civile et surtout la non parenté.

La deuxième approche consiste à voir dans l'apparition et le développement de la famille esclave une forme de résistance servile à l'esclavage et à son système déshumanisant. Cela correspond à notre analyse.

Nous avons tenté de démontrer que l'hypothèse du refus d'enfants de la part des esclaves ne concernait éventuellement qu'une minorité de ceux-ci. Sans doute, des femmes violentées régulièrement par les maîtres ou commandeurs ont dû avoir cette réaction et les cas que nous avons cités de femmes sans enfants ne peuvent certainement pas être tous rapportés à un problème de stérilité, mais il est évident, à partir des données que nous fournissons, que la maternité ne fut pas refusée en tant que telle. Si l'argument repris pour soutenir cette hypothèse, à savoir préserver son éventuelle descendance des affres de l'esclavage⁸⁶⁰ et résister ainsi au système est contredit par les données faisant état de naissances régulières, fréquentes, d'un taux de fertilité élevé pour des femmes de l'époque de l'esclavage, si donc cet argument n'est pas crédible, il est nécessaire de présenter une explication à la recherche de maternité et à la structuration familiale. Comme il n'est pas question d'inverser la problématique et de supposer que le désir d'enfants des esclaves avait pour objectif de fournir des « bras » futurs aux maîtres, c'est donc dans la démarche individuelle de ces esclaves que se trouve la réponse la plus probante.

Autrement dit, nous pensons que si, pour les maîtres soucieux en grande partie d'augmenter leur « patrimoine », les naissances chez leurs esclaves étaient considérées comme un avantage économique pour accroître leur « cheptel », cela ne correspondait en aucune manière à la démarche des esclaves.

Il faut bien entendu se garder d'avoir une vue uniforme de la population esclave. Elle était composée d'individus aux histoires particulières, aux expériences différentes. Nous avons préféré le pluriel pour les familles esclaves de même qu'il convient de l'utiliser pour les individus. Ainsi, on doit admettre que des comportements sociaux, sexuels, affectifs ont été divers dans cette population hétérogène dès sa genèse.

⁸⁶⁰ Les écrits de V. Schoelcher sont souvent cités pour argumenter cette thèse ; il rapporte des paroles d'esclaves des Antilles refusant de se marier.

A travers une reproduction biologique, les esclaves résistaient à leur déshumanisation inhérente au système esclavagiste. Par le rôle, certes non intégral, de parents dans une partie de leur quotidienneté, ils retrouvaient l'essence de leur humanité. En cela, nous estimons que les formes d'organisation familiale mises en place par les esclaves correspondent à une résistance face à la barbarie. De même que nous avons parlé de familles marrons pour celles fonctionnant nécessairement en partie en dehors du contrôle des propriétaires, aurions nous pu utiliser les termes de naissances « marrons ». Il convient de ne pas opposer cette forme de résistance qui permet de « regagner » son humanité en créant un système de parenté aux autres formes de résistance servile. Le marronnage, le suicide, les rébellions furent d'abord une révolte contre les maîtres et ce qu'ils faisaient subir directement aux esclaves, ce furent des réactions individuelles le plus souvent ou de petits groupes. On ne doit pas opposer ces résistances à celle caractérisée par la formation de structures familiales. On ne doit pas minorer pour celles-ci la signification du nombre très important de légitimations dans les années qui suivent l'abolition de 1848.

Ainsi, on peut constater que la principale révolte d'esclaves qui s'est produite en 1811 à Saint-Leu a concerné, si on s'attache aux esclaves décédés ou condamnés à la suite de cette « insurrection », majoritairement des Créoles, donc inscrits dans la parenté au moins du côté maternel. Parmi les dix-huit condamnés à mort et exécutés, onze sont nés sur l'île. Parmi les sept graciés, deux sont créoles. Les « chefs » de la rébellion, nous l'avons dit, sont trois frères. Organisation familiale et recherche de la liberté par la rébellion ne sont donc pas antinomiques.

L'étude des situations de marronnage, suicides, vols, incendies ou autres crimes, montre, à la lecture des actes de procédure, que le monde créole y est certes présent mais proportionnellement moins que ce qu'on pourrait attendre de son importance numérique. Dans ces actes de résistance plus individuels, ce sont sans doute les « exclus de la parenté », quelle que soit leur origine ethnique, qui sont les plus présents. Cela se confirme avec également la moindre présence des femmes, en particulier celles ayant le statut de mères.

La constitution de familles esclaves et de liens de parenté a sans aucun doute permis, non pas de rendre « l'esclavage plus doux », reprendre cette expression pouvant valider d'une certaine manière la perception qu'avaient les représentants des divers pouvoirs

de la situation à Bourbon, mais d'y survivre, de se reconstruire et d'y retrouver une part importante de son humanité. Cela doit se comprendre dans le sens que créer des liens familiaux avait pour conséquence d'éloigner en partie les personnes concernées d'un état voulu par les maîtres. Cette forme de résilience caractérise bien l'ambiguïté de ce concept avec ce que cela suppose d'adaptation à un système. C'est cela qui a permis la permanence de la société créole. Il n'y a pas là soumission à un système mais plutôt « récupération » d'éléments permettant à la fois la survie mais également la dignité. C'est là que l'on comprend mieux l'attitude, dans la pratique et non dans les discours, des maîtres qui méprisaient, dévalorisaient, ignoraient voire combattaient les formes d'organisation familiale de leurs esclaves.

Sans doute, le regard de la société coloniale sur les familles d'esclaves ne fut-il pas uniforme, lui non plus, que ce soit parmi certains maîtres, quelques religieux ou représentants de l'autorité coloniale.

On ne peut pas considérer que l'importance prise par la structure familiale à l'époque de l'esclavage n'ait pas laissé de trace dans la mémoire collective et dans la culture créole, au sens anthropologique. La puissance et la dimension de l'espace familial aujourd'hui ne peut que prendre, au moins en partie, source dans le passé de l'île.

Cela n'implique en aucune manière que les familles d'aujourd'hui soient le reflet ou le continuum des familles esclaves. Cela ne signifie pas davantage qu'on puisse expliquer la totalité des points positifs ou négatifs dont on affecte aujourd'hui les structures familiales réunionnaises par un héritage de la période esclavagiste.

Cette histoire des familles esclaves à Bourbon doit être encore enrichie, elle n'est certainement pas finie d'écrire dans ce document. L'extension de la reconstitution des familles sur toute l'île, dans les années précédant l'abolition, peut constituer un outil d'analyse.

Les recherches sont à poursuivre sur le fonctionnement au quotidien de ces familles esclaves, trop d'interrogations subsistent sur leurs représentations, trop d'éléments inconnus empêchent d'évaluer les valeurs et éléments culturels transmis ou disparus. La complexité des familles et de leur fonctionnement est toujours en corrélation avec les points d'équilibre et de déséquilibre d'une société à un moment donnée.

Distinguer, dans l'actualité des familles, les héritages et adaptations nouvelles est une autre recherche.

TABLE DES MATIERES

Introduction générale	p.2
<u>A/ Réflexions sur la question de la famille esclave</u>	p.14
1/ Famille et esclavage : l'état des savoirs et perceptions à travers le	p.14
2/ Les familles d'esclaves dans les colonies	p.39
3/ Approches de l'Eglise et des pouvoirs politiques	p.47
4/ L'état de la recherche	p.59
5/ Aperçu sur les familles d'origines des victimes de La Traite	p.71
6) Le Code Noir	p.81
7/ Accroissement naturel et démographie historique	p.85
8) Nos sources et notre méthode	p.110
<u>B/: Familles reconnues, familles inconnues</u>	p.114
1) La période de la Compagnie des Indes : les familles reconnues	p.118
2) Les unions d'esclaves	p.127
3) Le recensement de 1735	p.130
4) Rôle et responsabilité du pouvoir religieux à l'époque de la Compagnie des Indes	p.163
<u>C/ 1767-1830 : la famille esclave ignorée</u>	p.168
1) de l'absence de sources officielles comme déni de la famille esclave	p.171
2) Les familles d'anciens esclaves : le groupe des Libres de Couleur	p.178
<u>D/ De la Monarchie de Juillet à la Révolution de 1848</u>	p.211
1) Les familles d'esclaves légalisées : 1838-1848	p.213
2) Etude de cas : la propriété Sire de Fontbrune	p.227
3) Etude de cas : la propriété Desbassayns	p.242
4) Etude de cas : la propriété Chabrier	p.262
5) Etude de cas : Salazie	p.269
<u>E/ Les familles « marrons »</u>	p.281
1) Les familles dévoilées : la fin d'un long silence	p.289

2) L'ouest de La Réunion	p.300
3) La commune de Saint-Leu	p.303
4) La commune de Saint-Paul	p.342
5) Premières conclusions	p.370
<u>F/ Famille, familles</u>	p.388
1) La vie des familles esclaves au jour le jour	p.388
a) l'habitat	p.392
b) Le temps du travail	p.404
c) Le temps du repos	p.409
d) la maladie et la mort	p.418
2) Nature des familles et rôle de ses membres	p.432
a) Le maintien des liens familiaux	p.438
b) Les séparations des familles d'esclaves	p.443
c) Amour et violence chez les esclaves	p.458
Conclusion	p.476
Table des matières	p.482
Bibliographie	p.484
Liste des tableaux	p.496
Liste des graphiques, cartes et généalogies	p.497
Liste des annexes	p.500

1/ HISTOIRE

- ABRIGEON, Marie-Pierre, d'. Esclavage et vie familiale : l'île Bourbon au XIX^e siècle. Mémoire ; Aix-Marseille. 1988.
- Actes des journées d'étude : Auguste Lacaussade (18915-1897) ; le fils d'une affranchie d'avant 1848. Faculté de Lettres et Sciences Humaines de La Réunion. 2004
- Actes du colloque International sur l'esclavage : l'esclavage à Madagascar, aspects historiques et résurgences contemporaines. Antananarivo : Institut de Civilisations-Musée d'Art et d'Archéologie. 1997
- ANDRE, Ed. C. De l'esclavage à Madagascar. Paris : Arthur Rousseau, 1899.
- BARASSIN, Jean. La vie quotidienne des colons de l'île Bourbon à la fin du règne de Louis XIV, 1700-1715. Académie de La Réunion. 1989.
- BARASSIN, Jean. Bourbon, des origines jusqu'en 1714.
- BARASSIN, Jean. L'esclavage à Bourbon avant l'application du code Noir de 1723 in Recueil de documents et Travaux inédits pour servir à l'histoire de La Réunion. Tome 2. A.D.R. : Couderc ; Nérac. 1957.
- BARASSIN, Jean. La lèpre à Bourbon ; le lazaret de la Ravine à Jacques et la léproserie de Saint-Bernard in Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire de La Réunion. Tome 3. Nérac. 1959.
- BERGAD, Laird W. Slavery and the demographic and Economic History of Minas, Brazil 1720-1888. Cambridge, CUP. 1999.
- BOUSQUET, Robert. Vie et mort des Blancs de Saint-Paul, des origines à 1810. Mémoire de Maîtrise d'Histoire. Université de La Réunion : sans éd. 1980.
- BOUSQUET, Robert. Les esclaves et leurs maîtres à Saint-Paul, île Bourbon et dans le quartier sous le vent, des origines à 1735. DEA d'Histoire. Saint-Denis de La Réunion : sans éd. 1992.
- Cahiers des Anneaux de la Mémoire : La traite esclavagiste, son histoire, sa mémoire, ses effets. n°1. Nantes : Karthala. 1999.
- Cahiers des Anneaux de la Mémoire : Esclavage et engagisme dans l'océan Indien, la traite atlantique. N°2 ; 2000
- Cahiers des Anneaux de la Mémoire : Les femmes dans la traite et l'esclavage, n°5, Nantes. Karthala. 2003.
- Cahiers des Anneaux de la Mémoire : De l'Afrique à l'Extrême-Orient. n°9. Nantes : Karthala. 2006.
- CAROTENUTO, Audrey. Des résistances serviles dans l'océan indien (Ile Bourbon, 1750-1848) : mythe, mémoires et enjeux historiques in ...
- CAROTENUTO, Audrey. Les résistances serviles dans la société coloniale de l'île Bourbon (1750-1848). Thèse de doctorat, Université Aix-Marseille, 2006.
- CLARK, David M. Discovering the invisible Puerto Rican slave family: Demographic evidence from the eighteenth century. in Journal of History Family. Octobre 1996. Volume 21, n°4.
- COLOMBU, Nicole. La famille noire sous l'esclavage aux Etats-Unis. Thèse de doctorat, Université de Paris-Sorbonne, Institut d'Etudes Anglaises et Nord-Américaine ; 1982. 379 p. ; n.p.
- Codes noirs, de l'esclavage aux abolitions. Dalloz Editions. 2006.

Contributions à l'histoire de l'esclavage. In *Revue Historique des Mascareignes*, n°2. 2000.

COTTIAS, Myriam. Ordre de raison ou raison d'ordre ? Les dénombrements des habitations de la Martinique aux XVIII^e et XIX^e siècles in *Population*, vol43, n°3 ; 1988.

DAGET, Serge. La traite des noirs. Editions Ouest France. 1990.

DEBIEN, Gabriel. Les esclaves aux Antilles Françaises (XVII^e-XVIII^e siècles). Société d'histoire de la Guadeloupe et de la Martinique; 1974.

DESPOIT Jean-Marie. De la servitude à la liberté, Bourbon des origines à 1848. Océans Editions. 1989.

DION, Michèle. Quand La Réunion s'appelait Bourbon (XVII^{ème} - XVIII^{ème} siècles). Paris. L'Harmattan 2005.

DUPAQUIER, Jacques. Pour la démographie historique. Paris : PUF. 1984.

DUPRÉ, Ruth. Cliométrie, économie et histoire : un ménage à trois. École des Hautes études commerciales *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 46, n° 4, 1993.

ELISABETH, Léo. La société martiniquaise aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Thèse de Doctorat d'Etat. Université Paris I : sans éd. 1989.

Esclave = facteur de production. L'économie politique de l'esclavage. Dir. Par S. Mintz. Paris : Bordas. 1981.

EVE, Prosper. La religion populaire à La Réunion. Saint-Denis de La Réunion : ILA. 1985

EVE, Prosper. Ile à peur, la peur redoutée ou récupérée. Saint-André de La Réunion : Océans Editions. 1994.

EVE, Prosper. Les cimetières de La Réunion. Saint-André de La Réunion : Océans Editions; 1994.

EVE, Prosper. Un quartier du « Bon Pays », Sainte-Suzanne, de 1646 à nos jours. Océans Editions. 1996

EVE, Prosper. Naître et mourir à l'île Bourbon à l'époque de l'esclavage. Université de La Réunion : L'Harmattan. 1999.

EVE, Prosper. Variations sur le thème de l'amour à Bourbon à l'époque de l'esclavage. Saint-André : Océans Editions; 1999.

EVE, Prosper. Les esclaves de Bourbon, la mer et la montagne. Université de La Réunion : Karthala. 2003.

EVE, Prosper. Petit précis de remise en cause des idées reçues sur les affranchis de 1848 à La Réunion. Saint André : Océans Editions 2009.

EVE, Prosper. Le bruit du silence, parole des esclaves de Bourbon de la fin du XVI^e siècle au 20 décembre 1848. Saint André : Océans Editions 2010.

FAUQUE, Claude, THIEL, Marie-Josée. Les routes de l'esclavage. Paris : Hermé. 2004.

FAYS, Laurence. Les crimes de sang à Bourbon de 1825 à 1845. Mémoire de maîtrise ; Université de La Réunion. 2001

FILLIOT, Jean-Marie. La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIII^{ème} siècle. Paris: ORSTOM. 1974.

FOGEL, Robert William, ENGERMAN, Stanley L. Time on the cross. W.W. Norton & Company. New York, Londres 1974; Rééd. 1995

FONTAINE, Sylvie. Les esclaves pendant la première moitié du XVIII^{ème} siècle à l'île Bourbon. Mémoire de DEA de Droit. Université de La Réunion : sans éd. 1988.

FRISCH, Nicole, FRISCH, Marc. Les esclaves de la Guadeloupe à la fin de l'Ancien Régime : du code noir aux codes numériques. In Histoire & Mesure, Année 1987, Volume 2, Numéro 2.

FUMA, Sudel. Esclaves et citoyens : le destin de 60 000 réunionnais. La Réunion : F.R.D.O.I. 1979.

FUMA, Sudel. Mutations sociales et économiques dans une île à sucre : La Réunion au XIXe siècle. 1987. - 5 vol.

FUMA, Sudel. Une colonie, île à sucre. Saint-André de La Réunion : Océans éditions. 1989.

FUMA, Sudel. L'esclavagisme à la Réunion, 1794-1848. L'Harmattan. 1992.

FUMA, Sudel. Histoire d'un peuple. La Réunion 1848-1900. Saint-Denis de La Réunion : Editions CNH. 1994.

FUMA, Sudel. Etude des actes de mariage de l'état civil de La Réunion de 1848 à 1850. 2000. Historun.com

FUMA, Sudel. Histoire d'une passion... le sucre de canne à La Réunion. Saint-André de La Réunion : Océans Editions- Muséum Stella Matutina. 2002.

FUMA, Sudel, MANJAKAHERY, Barthélemy. Pharmacopée traditionnelle dans les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien. Université de La Réunion, Océans Editions. 2006.

FUMA, Sudel & CHAN LOW, Jocélyn. Epidémies et pharmacopée traditionnelle dans l'histoire des îles de l'océan Indien. Université de Maurice et Chaire Unesco de l'Université de La Réunion. 2008

FUMA, Sudel. (Dir.). Mémoire orale et esclavage dans les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien, silences, oublis, reconnaissance. Université de La Réunion et Unesco. Saint-André. 2005.

GAUTIER, Arlette. Les sœurs de la solitude, la condition féminine dans l'esclavage aux Antilles du XVIIème au XIXème siècle. Paris : Editions Caribéennes. 1985.

GAUTIER, Arlette. Les esclaves femmes du Nouveau Monde, in Actes du colloque « Femmes et esclavages », Port-au-Prince. Haïti. 2001

GAUTIER, Arlette. Les familles esclaves aux Antilles françaises, 1635-1848. In: Population, 55e année, n°6, 2000.

GENOVESE, Eugène D. The political Economy of Slavery. London: Mac Gibbon & Kee. 1966.

GERARD, Gilles. « Café et esclavage », Muséum Agricole et Industriel Stella Matutina, 1998, exposition à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

GERAUD, Jean-François. Des habitation-sucreries aux usines sucrières : la mise en sucre de l'île Bourbon, 1783-1848. 2002 ; Université de La Réunion.

GERAUD, Jean-François, LE TERRIER, Xavier. Atlas historique du sucre à l'île Bourbon/La Réunion (1810-1914). Océan Editions. 2010

GERBEAU, Hubert. L'Océan Indien n'est pas l'Atlantique. La traite illégale à Bourbon au XIXe siècle in Outre-Mers, revue de la société française d'Histoire d'Outre-mer, n° 336-337, décembre 2002, Paris,

GERBEAU, Hubert. Les minorités mal connues : esclaves indiens et malais des Mascareignes au XIXème siècle. Saint-Denis de La Réunion. Ronéotypée. 1976

GERBEAU, Hubert. Les esclaves noirs. Paris : André Balland. 1970.

GERBEAU, Hubert. L'esclavage et son ombre. Thèse de doctorat, Université de Provence, Aix-Marseille. 2005.

GISLER, Antoine. L'esclavage aux Antilles Françaises. Paris : Karthala. 1981

GOUSSEAU, Sylvie. Beauregard, une plantation de la côte au vent. Saint-Denis de La Réunion : F.R.O.I. 1984.

GUËT, M.I. Les origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar. Paris: Charles Bayle éditeur; 1888

GUTMAN, Herbert. Black family in slavery and freedom. 1750-1925. New York: Pantheon books ; 1976.

GUTMAN, Herbert G. Le phénomène invisible : la composition de la famille et du foyer noirs après la guerre de Sécession in Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, 1972, Volume 27, Numéro 4

HENRY, Louis. Démographie, analyse et modèles. Paris : Larousse. 1972.

HEUTERBIZE, Georges. Histoire des Afomarolahy, extrême sud de Madagascar. Paris : Editions du CNRS. 1986.

Histoire de La Réunion, de la colonie à la région. Ouvrage collectif. ; Cresoi-Université de La Réunion 2001.

HO J. Les esclaves dans la zone d'occupation anglaise de Saint-Domingue en 1796. In: Population, 26e année, n°1 ; 1971.

HUITELEC, Didier. L'esclavage à Bourbon à travers les minutes notariales de 1800 à 1848. Mémoire de Maîtrise. Université de La Réunion. 1997.

HUNOLD LARA, Silvia. L'esclavage africain et le travailleur esclave au Brésil, in Dialogues d'histoire ancienne, Année 1993, Volume 19, Numéro 1.

JAUZE, Albert. Esclaves et patrimoines dans le sud de Bourbon de 1730 à la Révolution in Revue Historique des Mascareignes ; 2^{ème} année ; n°2. 2000.

KLEIN, Herbert.S. The Atlantic Slave Trade. Cambridge, Cambridge University Press; 1999.

LE GOFF, Jacques. Histoire et mémoire. Paris : Gallimard. 1988.

LE ROY LADURIE, Emmanuel. Le territoire de l'historien. NRF, Gallimard 1976.

LE TERRIER, Xavier. Etude d'archéologie industrielle des usines sucrières à La Réunion, l'usine du Gol des origines au déclin du XX^e. Mémoire de maîtrise, université de La Réunion. 1998.

LOUGNON, Albert. L'île Bourbon pendant la Régence. Paris : Editions Larose. 1956.

MADARIAGA, Salvador, de. Le déclin de l'Empire espagnol d'Amérique. Paris : A. Michel. 1958.

MAESTRI, Edmond. (ss dir. de). Esclavage et abolitions dans l'océan Indien, 1723-1860. Université de La Réunion : L'Harmattan. 2002

MAESTRI, Mario. L'esclavage au Brésil. Paris : Karthala. 1991

MENDES DE ALMEIDA, Antonio, Traite des femmes africaines et métissage au Portugal (XV^e-XVI^e siècles) in Colloque ADEN, Dakar/Gorée, 15-18 Novembre 2007 : « La Traite Négrière Coloniale, Océans Atlantique et Indien. Regards Croisés, Europe, Afrique, Amériques »

MILOCHE-BATY, Danielle. De la liberté légale et illégale des esclaves de Bourbon au XIX^e siècle. Thèse d'Histoire. Aix-en-Provence : sans éd. 1984.

MILLER, Joseph. Slavery in south West Indian Ocean Moka, Mahatma Gandhi Institute, 1989.

NODILLE, Norbert. (dir) Idées et représentations coloniales dans l'Océan Indien. Paris : La Sorbonne ; 2009.

NOIRIEL, Gérard. L'identification des citoyens. Naissance de l'état civil républicain. In Genèse, vol 13 ; 1993.

NOEL, Karl. L'esclavage à l'île Maurice de 1715 à 1810. Paris : Editions Two Cities. 1991.

NORIA, Pierre. Lieux de mémoire. La République ; Tome 1 ; Paris ; 1984.

NOURIGAT, Pierrette et Bernard. Affranchissements d'esclaves, relevés à partir des actes de mariage postérieurs à 1848. Cercle Généalogique de Bourbon. Sainte Marie 2002, Saint-Paul 2003, Saint-Pierre 2009, Sainte-Suzanne 2006, Saint-Benoît 2007, Saint-Louis 2008. Sans édition.

Notes biographiques sur Madame Desbassayns. [1846 IGR]. Musée Historique Saint-Gilles Les Hauts, La Réunion. 1992.

PAYET, Jean Valentin. Histoire de l'esclavage à l'île Bourbon. Paris: L'Harmattan. 1990.

PEROTIN, Yves. Chroniques de Bourbon. Nérac : Couderc. 1957.

PETRE-GRENOUILLEAU, Olivier. Les traites négrières. Paris : Gallimard. Rééd. 2004.

PRUDHOMME, Claude. Histoire religieuse de La Réunion. Paris : Karthala. 1984.

QUEIROS MATTOSO, Katia. Etre esclave au Brésil. XVIème-XIXème siècles. Paris : Hachette. 1979.

RAZAFINDRALAMBO, Lolona N. Construction d'identité et relations de dépendance : descendants d'anciens maîtres et descendants d'anciens « esclaves » en Imerina. TALOHA, numéro 14-15 ; septembre 2005.

Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des îles françaises de l'océan Indien. Archives de La Réunion. 1984.

RENAULT, François, DAGET, Serge. Les traites négrières en Afrique. Paris : Karthala. 1985

RICQUEBOURG, Camille. Dictionnaire généalogique des familles de l'île Bourbon. Saint-Denis de La Réunion : Greco Océan Indien. 1976.

SAINTE-ROSE, Monique. Problèmes de l'« identité familiale » de la femme esclave dans la Martinique rurale du début du XIXe siècle in Dialogues d'histoire ancienne, Année 1985, Volume 11, Numéro 1.

SAUGERA, Eric. Bordeaux, port négrier, XVIIème-XIXème siècles. Paris et Biarritz : Karthala et Atlantica. 1995.

SCHERER, André. Histoire de La Réunion. Paris : PUF. 1965.

Saint-Benoît, un quartier réunionnais au fil des ans. Ouvrage collectif. Saint-Denis : A.H.I.O. 1990.

SCHMIDT, Nelly. L'abolition de l'esclavage, cinq siècles de combats, XVI°-XX° siècles. Paris : Fayard, 2005.

SCHOELCHER, Victor. Abolition de l'esclavage : examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sang-mêlés. Paris ; Pagnerre. 1840.

SCHOELCHER, Victor. Des colonies françaises, abolition immédiate de l'esclavage. Paris ; Pagnerre. 1842.

SCHOELCHER, Victor. Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années. Paris : Pagnerre, 1847.

SCHOELCHER, Victor. Protestations des citoyens français, nègres et mulâtres contre des accusations calomnieuses. Paris ; De Soyter & C^e. 1851

STELLA, Alessandro. Histoire d'esclaves dans la péninsule ibérique. Paris : EHESS, 2000.

STEHLE, G. Démographie et économie à l'époque de l'abolition de l'esclavage in L'économie de La Réunion n°98 ; 1998

- THIBAU, Jacques. Le temps de Saint-Domingue. Paris : Lattés. 1989.
- TOUSSAINT, Auguste. Histoire des îles Mascareignes. Paris : Berger-Levrault. 1972.
- UNESCO. Relations historiques à travers l'Océan Indien. Etudes et documents, n°3. Publications de l'Unesco. URA 1041 CNRS. 1980.
- UNESCO. Déraison, esclavage et droit, les fondements idéologiques et juridiques de la traite négrière et de l'esclavage. Editions Unesco, Mémoires des peuples. 2002.
- Saint-Benoît, un « quartier » réunionnais au fil des ans (XVIIIe-XXe siècles). AHIOI. Saint Denis de La Réunion. 1990.
- VERIN, Pierre. Histoire ancienne du Nord-Ouest de Madagascar ; Le développement du système de la traite et son extension contre les Comores et la côte orientale d'Afrique. Université de Madagascar ; Taloha n°5. Revue du Musée d'Art et d'Archéologie. 1972.
- WANQUET, Claude. Histoire d'une révolution. La Réunion de 1789 à 1803. Marseille : Edition J. Lafitte. 1980.
- WANQUET, Claude. La France et la première abolition de l'esclavage, 1794-1802. Paris ; Karthala.
- WANQUET, Claude. (dir.) Economies et sociétés de plantation à La Réunion. Saint-Denis de La Réunion : Publications Universitaires de La Réunion. 1989.
- WANQUET, Claude, Benoit, Julien. Révolution française et Océan Indien ; Prémices, paroxysmes, héritages. Université de la Réunion : L'Harmattan, 1996.

2// ANTHROPOLOGIE/ SOCIOLOGIE / PHILOSOPHIE/ DROIT / LITTÉRATURE

- ABOU, Sélim. L'identité culturelle. Paris : Anthropos. 1981
- AFFERGAN, Jean Louis. Anthropologie à la Martinique. Paris : Presse de la fondation Nationale des Sciences Politiques, 1983.
- Afrique plurielle. Afrique actuelle. Hommage à Georges Ballandier. Collectif. Paris : Karthala. 1986.
- AMSELLE, Jean Loup. Logiques métisses, anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs. Paris : Payot. 1990.
- BALLANDIER, Georges. Anthropo-logiques. Paris : PUF. 1974.
- BARNET, Miguel. Esclave à Cuba. Paris : Gallimard 1968 (éd. orig. La Havane. 1966).
- BARRY, Laurent. La parenté. Paris: Gallimard. 2008.
- BARTH, Frédrick. Ethnic groups and boundaries. Boston: Little Brown. 1969.
- BASTIDE, Roger. Dusky Venus, Black Apollo. In Race. Paris. 1961.
- BASTIEN, Rémy. Le paysan haïtien et sa famille. Paris : ACCT-Karthala. 1985.
- BENEDICT, Burton. Family firms and firms families : a comparaison of indian, chinese and creole firms in Seychelles. University of New Mexico Press. 1979.
- BENOIST, Jean. Anthropologie médicale en société créole. Paris : PUF. 1993.
- BENOIST, Jean. Seychelles, Réunion, Maurice. In Ethnologie Régionale 2. Paris : NRF. 1978
- BONNIOL, Jean-Luc. Couleur et identité. Le miroir des apparences dans la genèse des populations créole. Thèse dact. Aix en Provence. 1988.
- BONNIOL, Jean-Luc. La couleur comme maléfice. Paris : A. Michel. 1992.
- BONNIOL, Jean-Luc. Les usages publics de la mémoire de l'esclavage colonial. In Matériaux pour l'histoire de notre temps, 85 ; 2007.
- BOURDILLON, Michael. The Shona peoples. Gweru : Manbo Press. 1976.

- CHANE KUNE, Sophie. Aux origines de l'identité réunionnaise. Paris : L'Harmattan. 1993.
- CHAUDENSON, Robert. Des îles, des Hommes, des Langues. Paris : 'Harmattan, 1992.
- Cuba et les Antilles. Actes du colloque de Pointe à Pitre 1984. Presse Universitaires de Bordeaux. 1988.
- DECARY, R. Troisième contribution à l'étude des infanticides rituels à Madagascar in Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, Année 1936, Volume 7, Numéro 1.
- DE SINGLY, Françoise. (Dir.). La famille, l'état des savoirs. Paris : Editions La Découverte. 1992.
- DUPON, Jean François. Contraintes insulaires et fait colonial aux Mascareignes et aux Seychelles. Thèse de Géographie Humaine. Paris : Champion. 1977.
- EVANS-PRITCHARD, E.E. Parenté et mariage chez les Nuer. Paris : Payot. 1973.
- FANON, Frantz. Peaux noires et masques blancs. Paris : Le Seuil. 1954.
- FLANDRIN, Jean-Louis. Les amours paysannes. Paris : Gallimard. 1975.
- FOX, Robin. Anthropologie de la parenté. Une analyse de la consanguinité et de l'alliance. Paris : Gallimard. Réé. 1972.
- GAMALEYA, Clélie. Filles d'Héva. Saint-André de La Réunion : Océans éditions. 1984.
- GEFFRAY, Christian. Ni père ni mère, critique de la parenté : le cas makhuwa. Paris : le Seuil. 1990.
- GERARD, Gilles. Le choix du conjoint en société créole, étude anthropologique du champ matrimonial et approche des processus d'acculturation : trois siècles de mariage à Saint-Leu, Ile de La Réunion. Thèse de doctorat d'Anthropologie. Université de La Réunion : sans éd. 1997.
- GOEDEFROIT, Sophie. A l'ouest de Madagascar : les Sakalava du Menabe. Khartala ; 1998.
- HERITIER, Françoise. L'exercice de la parenté. Paris : Le Seuil. 1981.
- HERITIER-AUGE Françoise, COPET-ROUGIER, Elisabeth. Les complexités de l'alliance. Tome II. Paris : Editions des Archives Contemporaines. 1991.
- LAVONDES, Henry. Bekoropa, quelques aspects de la vie familiale et sociale d'un village malgache. In Cahiers de l'Homme. La Haye : Mouton & Co. 1967.
- LE GALL, Didier, MARTIN, Claude. Les familles mono-parentales. Paris : Editions ESF. 1987.
- LEGENDRE , Pierre. L'ineestimable objet de la transmission. Etude sur le principe généalogique en Occident. Paris ; Fayard. 1996.
- LEVI-STRAUSS, Claude. Les structures élémentaires de la parenté. La Haye : Mouton & Co. Rééd. 1967.
- LEVI-STRAUSS, Claude in Claude Lévi-Strauss. Textes réunis par Raymond Bellour et Catherine Clément. Paris, Gallimard. 1979
- MEILLASSOUX, Claude. Anthropologie de l'esclavage. Paris : PUF. 1986.
- Métissages, linguistique et anthropologie. Paris ; L'Harmattan. 1992.
- MOLLET, Louis. La conception malgache du monde surnaturel et de l'homme en Imérina. Paris : L'Harmattan. 1979.
- MORNER, Magnus. Le métissage dans l'histoire de l'Amérique Latine. [éd. orig. Little Brown and company. 1967]. Paris : Fayard. 1971.

- NEEDHAM, Rodney. (Dir.). La parenté en question, onze contributions à la théorie anthropologique. Paris : Le Seuil. 1977.
- OTTINO, Paul. Les champs de l'ancestralité : parenté, alliance et patrimoine ; Paris ; Khartala. 1998.
- PETIT, Christian. Identité et normativité juridique à La Réunion.
- PFEIFFER, Ida. Voyage à Madagascar. Paris : Karthala. 1981.
- RAVOLOLOMANGA, Bodo. Etre femme et mère à Madagascar. Paris : L'Harmattan. 1992.
- POURCHEZ, Laurence. Grossesse, naissance et petite enfance en société créole. Paris : Karthala. 2002.
- RODRIGUEZ de AREIA, M.L. Le savoir mnémotechnique des Tshokwe de l'Angola in Journal des Africanistes, vol. 46 n°1 ; 1976.
- SALA-MOLINS, Louis. Le code noir ou le calvaire de Canaan. Paris : PUF, 1987.
- SALA-MOLINS, Louis. Le code noir espagnol. Paris : PUF. 1992.
- SEGALEN, Martine. Sociologie de la famille. Paris : A. Collin. 1981.
- SEGALEN, Martine. Parenté et alliance dans les sociétés paysannes. In Ethnologie Française, XI. Paris : A. Collin. 1981-4.
- SEGALEN, Martine & GULLESTAD, Marianne. La famille en Europe. Paris ; La Découverte, 1995.
- VERGES, Françoise. Monsters and Revolutionaries. Colonial Family Romance and Metissage. Doctorat de Philosophie. University of California. Berkeley: sans éd. 1995.
- VILATTE, Sylvie. La femme, l'esclave, le cheval et le chien : les emblèmes du kalòs kagathòs Ischomaque. Dialogues d'histoire ancienne, Année 1986, Volume 12, Numéro 1, p. 271 – 294.
- STAUDACHER-VALLIAMÉE, Gillette. Catéchisme créole et Mission des Noirs à Bourbon ; Paris ; Ed. Peeters ; 2000.

3/ RECITS DE VOYAGES, MEMOIRES, STATISTIQUES, ROMANS

- AZEMA, Georges. Histoire de l'île Bourbon depuis 1643 jusqu'au 20 décembre 1848. Paris ; Plon. 1862.
- BETTING DE LANCASTEL. Michel Statistique de l'île Bourbon. 1827. Saint-Denis. Imprimerie de Lahuppe.
- BILLIARD, Auguste. Voyage aux colonies orientales ou lettres aux Iles de France et de Bourbon pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820. Paris : Ladvocat Editeur. 1822 ; Rééd. ARS Terres Créoles 1990.
- BILLIARD, Auguste. Graves erreurs de M. Thomas dans son essai de statistique sur l'île Bourbon. Paris ; didot. 1829.
- BORY DE SAINT VINCENT, J.B.G.M. Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique [Paris : Buisson. 1804]. Marseille : Lafitte Reprints. 1980.
- BOUCHER, Antoine. Mémoire pour servir à la connoissance particulière de chacun des habitants de l'Isle Bourbon. Introduction et notes par le R.P. Barassin. Sainte Clotilde de La Réunion : ARS Terres Créoles (Collection Mascarin). 1989.
- BRUNET, Sully. Considérations sur le système colonial et plan d'abolition de l'esclavage. Paris ; F. Locquin. 1840.
- CARETTE, A.A. Lois annotées ou lois, Décrets, ordonnances, avis du conseil d'Etat. 1831-1844. Vol. 1. Paris, 1845.

CARNOT, Hippolyte. De l'esclavage colonial. ; Revue Indépendante ; Paris ; 1845.

CHATEAUVIEUX, Armand, De. Histoire de Saint-Leu. Saint-Denis de La Réunion : sans éd. 1865.

COCHIN, Auguste. L'abolition de l'esclavage. Résultats de l'abolition de l'esclavage. Paris. J. Lecoffre. 1861

DAZILLE, M. Observations sur les maladies des nègres, leurs causes, leurs traitements et les moyens de les guérir. Paris ; Didot. 1776.

DEGRANDPRE, L. Voyage à la côte occidentale d'Afrique fait dans les années 1786-1787. Paris, Dentu. 1801

DESBASSAYNS, Charles André Panon. Notes des Objets à Observer comme Moyens de Control et de Surveillance. In « Recueil de documents inédits pour servir à l'histoire des îles françaises de l'océan Indien » ; A.D.R. 1984.

DESLOSIERES, Louis. Les égarements du nigrophilisme ; Paris ; Migneret. 1802.

DU TERTRE, J.B. Histoire générale des Ant-isles habités par les François Tomes II et III. Paris. 1671.

DUVERGIER, J.B. Collection complète des lois, décrets, ordonnances et avis du conseil d'Etat. Paris 1840.

ESCUDIE, Père. Manuscrit du Journal du Père Meerseman. 1880-1903. Saint-Gilles Les Hauts. Sans éd.

FLACOURT, Etienne. Histoire de la grande isle Madagascar. Annoté par Claude Allibert ; Paris ; Khartala. 2007.

FOCARD, Volsy. 18 mois de république à l'île Bourbon. Saint-Denis de La Réunion : Lahuppe. 1863.

GATINE, Ad.: Arrêt : Causes de liberté pour Marie Sainte Plation de la Martinique réclamant les quatorze libertés de son mari et des enfants ou petits enfants. Paris : Cordier ; Cour de Cassation 1847.

GIMELLE, Jules. Du tétanos. Paris 1856.

GRIMAUD, Martine. Au fil d'Argente. Société des écrivains ; Paris, 2008.

HOUAT, Louis Timogène. Les marrons. 1844. Fac-similé pour les éditions du Centre de Recherche Indianocéaniques. 1989.

LABAT, Jean-Baptiste. Nouvelle relation de l'Afrique occidentale: tome 3. Elibron Classics replica Editions. Rééd, 2005.

LABAT, Jean Baptiste. Voyage du chevalier Des Marchais en Guinée, Isles voisines et à Cayenne en 1725. Paris : Saugrains. 1730.

LABAT, Jean-Baptiste. Voyages aux îles françaises de l'Amérique. Paris ; rééd. 1831.

LABAT, Jean Baptiste. Nouveau voyage aux îles françaises de l'Amérique ; La Haye. 1724.

LAVOLLEE, M.C. Voyage en Chine (1843-1846) Paris ; Ledoyen. 1852.

LE GENTIL DE LA GALAISIERE. Voyages dans les mers de l'Inde. Paris : Gallimard. 1955.

LEGUAT, François. Voyages et aventures de François Leguat & de ses compagnons en deux isles désertes des Indes Orientales. Amsterdam ; De l'orme. 1708

LESCOUBLE, Jean Baptiste de. Journal d'un colon de l'île Bourbon. Editions du Tramail. 1990.

MAILLARD, Louis. Notes sur l'île de La Réunion. Dentu Ed. Paris. 1862.

MARAT, Jean-Paul. Les chaînes de l'esclavage (1774), édition de l'An I : 1792. Version numérique : Les classiques des Sciences sociales.

Mémoire à Monsieur le Gouverneur sur le rachat forcé et le pécule des esclaves. 1836, in Procès verbaux du conseil colonial de l'île Bourbon.

Mémoire sur le travail des affranchis dans les colonies françaises. Conseil des délégués des colonies au Ministre de la Marine et des colonies. Paris. 1847.

MILBERT, Jules. Voyages pittoresques à l'île de France, au Cap de Bonne Espérance et à l'île de Ténériffe. Paris : Neveu. 1812.

Ministère de la Marine; Exposé général des résultats du patronage des esclaves dans les colonies française. Paris, Imprimerie Royale. 1844.

MIRANVILLE, Alexis. Villèle village réunionnais. Histoire d'un ancien camp d'esclave. Paris ; L'Harmattan. 2001.

MONNIOT, Victorine. Le journal de Marguerite. Paris : Librairie catholique Périsse Frères. 1866.

MOREAU DE JONNES, Alexandre. Recherches statistiques dus l'esclavage colonial et les moyens de le supprimer. Paris, Bourgogne et Martinet. 1842.

MORIZOT, Joseph. Considérations historiques et médicales sur l'état de l'esclavage à l'île Bourbon. (Afrique) Thèse de Médecine ; Université de Montpellier. 25 Juillet 1838 ; J. Martel imprimeur.

PAJOT, Elie Simple renseignements sur l'île Bourbon. Saint-Denis ; Damotte. 1878

RONCIERE, Charles de. Nègres et négriers. La Découverte. Rééd. 1998.

RENNEFORT, Souchy de. Relation du premier Voyage de la Compagnie des indes Orientales en l'isle de Madagascar ou Dauphine Paris. 1668.

THOMAS, Thomas, P.P. Essai de statistiques de l'île Bourbon. Paris : Bachelier libraire, 1828.

TROUETTE, Emile. L'île Bourbon pendant la période révolutionnaire de 1789 à 1803. Paris ; Challamel. 1888.

VERSHUUR, G. Aux colonies d'Asie et dans l'océan Indien. Paris ; Hachette. 1900.

VIDAL, Ed. Bourbon et l'esclavage. Paris ; Louis Hachette. 1847.

YVAN, M. De France en Chine, Voyage à l'île Bourbon. Paris ; Hachette. 1855.

SOURCES MANUSCRITES

1) ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA REUNION

a) Recensements individuels :

- Commune de Saint-Leu : 1786-1788 : 88C, 89C, 90C, 91C ; 1792-1807 : L138 ; 1811-1815 : L239 à L244 ; 1836 : 6M491-492; L326-329 ; 1843 : 6M507/508 ; 1846 : 6M510/511 ; 1847-1848 : 6M512.
- Etat-civil : 4^E9-1 à 4^E9-173 ;
- Commune de Saint-Paul : 1815 : L235 ; 1819 : 6M588 ; 1823 : 6M593 ; 1824 : 6M595 ; 1844 : 6M689-690 ; 1845 : 6M697-700 ; 1846 : 6M704 ; 1847 : 6M706 à 718
- Commune de La Possession
- Commune des Avirons : 1846
- Commune de Saint-Louis : 1847 ; 6M571
- Commune de Salazie : 1848

- Commune de Sainte-Marie : 1845 : 6M395 ; 1848 : 6M398-400
- Commune de Sainte-Suzanne : 1785 : 95C ; 1804 : L204/177 ; 1812 : L179 ; 1821 : 6M423-424 ; 1835 : 6M430 ; 1845 : 6M
- commune de Saint-André : 1843

b) Recensements généraux : 1732 : C°785 ; 1733-1734 : C°769; 1735 : C°770 ; 1744 : C°771 ; 1756 : C°778 ; 1762 : C°807-808 ; 1777-1788 : 95C-96C ; 1785 ; 1788 : 93C;L138 (1807-1808) ; 1846/1848 : 6M1308-1309
Saint-Leu 1789 :L326 ;

c) Etat-Civil :

- Saint-Leu : naissance, mariages et décès des Libres de couleur : 2Miec46 ; 1802-1819 : 4 E9/2 à 95, 186-190 ; 4 E9/33 à 274 (1809-1848)
 - Décès des esclaves et affranchis:1846-1905 ; 2Miec47 à 2Miec571 ; 4 E9/417 à 4 E9/504 ainsi que Etat-Civil de la commune de Saint-Leu
 - Naissances des esclaves : 1825-1845 : 2Miec46-47; 4 E9259 ; 4 E9 270-272
 - Naissances et reconnaissances 1850 : 2Miec564
 - Mariages d'esclaves : 2Miec47 ; 4 E9278 et 273
- Les Avirons : naissances/décès des esclaves : 1840-1848
- Trois Bassins : décès 1889-1905 : 4^e22/4 à 4^E22/66
- Saint-Paul : décès 1846-1890 : 2Miec10 et 2Miec501 à 740
 - Naissances : 1749-1765 : 2Miec765 ; 1838-1846 : 2Miec769, 2Miec7 à 10
 - Naissances et reconnaissances : 1849-1853 : 2Miec500
 - Naissances et décès des esclaves : 1820-1848 : 2Miec4-9 (1815-1843)
- La Possession : décès 1849-1874 : 2Miec588 à 589
- Salazie : naissances, décès des esclaves, 1840-1848 : E dépôt 14-1 naissances/affranchissements 1840
- Saint-André : mariages d'esclaves : 2Miec45
- Sainte-Rose : mariages d'esclaves : 2Miec49
- Saint-Pierre : mariages d'esclaves : 2Miec31
- Saint-Benoît : mariages d'esclaves : 2Miec38
- Sainte-Suzanne : mariages d'esclaves : 2Miec22
- Sainte-Marie : mariages d'esclaves : 2 Miec40-41

d) Minutes notariales : série 3 E ; particulièrement,
 Carré : 3 E 17 (1795-1803)
 Barrois 3 E1163 à 166 (1786-1793)
 Chauvet E. et J.B.: 3 E200 à 219
 Chiron P.M.: 3 E 70, 3 E227 à 229.
 De Lanux L.: 3 E420 à 427 (1841-1845)
 K/anval A.: 3 E367 à 377 (1844-1847)
 Choppy M.G: 3 E229-233
 Julienne : 3 E349 (1814-1816)
 Divers :Magnan J.B., Laffon J.B. et Maucron D.

e) Affranchissements : C°1048 ; 1B9 (1767-1786), L328 (1787-1793) ; 1794 : 2Miec767 ; 1834-1837 : 16K15-19 ; Période royale : 36C ; L 484

f) Période Compagnie des Indes :

Naissances/mariages/décès des esclaves

- Saint-Pierre 1728-1763 : GG1-18
- Sainte-Suzanne : 1704-1739 1M20B1 ; 1759-1763 1M21B36-48
- Saint-Benoît : 1752-1763 : C°820-823
- Sainte-Marie : 1737-1775 : GG1-2, 1Mi18B1-B9, 1Mi18B10-B44
- Saint-Denis : 1700-1778 : GG1-2 ; GG26
- Saint-André : 1742-1761 : C°824
- Saint-Paul : 1687-1778 : GG1-2 ; GG13-14 ; 1778-1785 : 2Miec1

Registre notaire : 1716-1736 : C°2794 ; 1755 C°2211

Vente à l'encan : 29C ; 34C ; 36C ; C°1527, C°1533 ; C°1551, C°1924 ; C°2809

Marchés et rapports Période royale: 51 C

g) Délibérations :

16K14 : Projet d'ordonnance royale sur les améliorations à introduire dans la condition des esclaves.

GB819 : Débat au conseil Spécial de Bourbon sur les propositions des colonies pour passer de l'esclavage à l'abolition. Séances du 15/11/1841 et suivantes.

h) Justice : assises : ZU 52/2, 1829

i) Périodiques :

- L'hebdomadaire : 1840, 1PER 9/1
- Feuille hebdomadaire de l'Ile Bourbon : 1830, 1PER 5/9
- Courrier de Saint-Paul : 1844, 1 PER 10/1

j) divers : L330 Etat des noirs introduits dans la Colonie (An 13) ; 16K10 (1831) sur la Traite illégale

2/ ARCHIVES D'OUTRE-MER:

Etat Civil Saint-Paul : 1850, 1851, 1853, 1858 (85MIOM/1100)

Liste des tableaux

Tableau I : Statistiques sur la population esclaves 1776-1824 ; P.U. Thomas ; 1828	p.99
Tableau II : Nombre de naissances relevées par les statisticiens officiels ; 1818-1823	p.104
Tableau III : Etat comparatif des naissances et décès par année, Saint-Leu & Saint-Paul	p.106
Tableau IV : Unions des esclaves 1687-1767 (Ile Bourbon)	p.129
Tableau V : nombre de propriétés selon l'importance en esclaves ; 1735	p.132
Tableau VI : Saint-Paul 1735 ; Age moyen par ethnie et tranches d'âge	p.135
Tableau VII : Sainte-Suzanne 1735 ; Age moyen par ethnie et tranches d'âge	p.138
Tableau VIII : Saint-Louis 1735 ; Age moyen par ethnie et tranches d'âge	p.139
Tableau IX : Saint-Denis 1735 ; Age moyen par ethnie et tranches d'âge	p.141
Tableau X : Ile Bourbon, 1735 ; Age moyen par ethnie et tranches d'âge	p.142
Tableau XI : Recensement 1735 : Jeanne Gruchet	p.151
Tableau XII : Recensement de Jean Gruchet en 1735	p.156
Tableau XIII : Recensement Angélique Carron, 1735	p.160
Tableau XIV : Recensement des Libres de Couleur ; Saint-Leu, 1792	p.196
Tableau XV : Unions religieuses et reconnaissances d'enfants dans les différentes communes de l'île	p.216
Tableau XVI : Sainte-Suzanne, recensement 1845 de la propriété Sicre de Fontbrune	p.237
Tableau XVII : Evolution de la population esclave ; Salazie ; 1836-1848	p.271
Tableau XVIII : Répartition des propriétés selon le nombre d'esclaves ; Salazie ; 1848	p.272
Tableau XIX : Récapitulatif des identifications ; District de Salazie	p.274
Tableau XX : nombre et pourcentage, selon l'origine, des personnes identifiées et inscrites dans la parenté avant 1848 ; Salazie	p.275
Tableau XXI : Salazie 1849-1864 : Union des affranchis avec reconnaissance d'enfants, selon l'ethnie d'origine	p.277
Tableau XXII : 1849-1852 / Unions avec enfants nés avant 1848	p.290
Tableau XXIII: Unions et reconnaissances d'enfants 1849-1867	p.292
Tableau XXIV : Situation familiale antérieure des affranchis de 1848	p.294
Tableau XXV : Structures familiales des esclaves entre 1838 et 1848	p.298
Tableau XXVI : Récapitulatif des identifications à Saint-Leu	p.316

Tableau XXVII : Nombre et pourcentage, selon l'origine, des personnes identifiées et inscrites dans la parenté avant 1848 ; commune de Saint-Leu	p.323
Tableau XXVIII : Récapitulatif des identifications ; Saint-Paul	p.353
Tableau XXIX : selon l'origine, des personnes identifiées et inscrites dans la parenté avant 1848 ; commune de Saint-Paul	p.354
Tableau XXX : La Réunion 1849-1865 ; Unions des affranchis avec reconnaissance d'enfants selon l'ethnie d'origine	p.380
Tableau XXXI : unions avec reconnaissances d'enfants nés avant l'abolition, par appartenance ethnique ; commune de Saint-Denis	p.381
Tableau XXXII : unions avec reconnaissances d'enfants nés avant l'abolition, par appartenance ethnique ; commune de Saint-Louis	p.382
Tableau XXXIII : unions avec reconnaissances d'enfants nés avant l'abolition, par appartenance ethnique ; commune de Sainte-Rose	p.383

Liste des graphiques

Pyramide des âges au recensement de 1709	p.119
Quartier de Saint-Paul : recensement de 1735	p.134
Saint-Paul : Recensement de 1735 ; Sex ratio	p.135
Quartier de Sainte-Suzanne : recensement de 1735	p.137
Sainte-Suzanne : Recensement de 1735 ; Sex ratio	p.137
Quartier de Saint-Louis ; recensement de 1735	p.138
Saint-Louis : recensement de 1735 ; Sex ratio	p.139
Quartier de Saint-Denis : recensement de 1735	p.140
Saint-Denis : recensement de 1735 ; Sex ratio	p.140
Population de Bourbon : recensement de 1735	p.141
Bourbon : recensement de 1735 ; Sex ratio	p.142
Pyramide des âges au recensement de 1735	p.143
Pyramide des âges des Créoles au recensement de 1735	p.144
Pyramide des âges des Malgaches au recensement de 1735	p.144
Pyramide des âges des Cafres au recensement de 1735	p.144
Pyramide des âges des Indiens au recensement de 1735	p.145
Comparaison des naissances et mariages au regard de la population servile estimée pour Saint-Paul et Saint-Denis	p.146
Naissances et décès durant la période de la Compagnie des Indes	P.147
Naissances, mariages et décès chez les esclaves de Saint-Paul, 1724-1734	p.147

Evolution de la population esclave de 1704 à 1752	p.166
Evolution de la population des Libres de Couleur	p.182
Libres de Couleur de 1788 à 1818	p.183
Répartition ethnique 1821 ; propriété Sicre de Fontbrune	p.233
Répartition ethnique 1845 ; propriété Sicre de Fontbrune	p.234
Répartition ethnique selon le sexe, 1845 ; propriété Sicre de Fontbrune	p.235
Pyramide des âges au recensement de 1845 ; propriété Sicre de Fontbrune	p.236
1735-1843 : Evolution de la répartition ethnique sur les propriétés Desbassayns à Saint-Paul	p.244
Recensement de 1843 ; propriété Desbassayns ; sex ratio par ethnique	p.244
Pyramide des âges au recensement de 1843 ; propriété Desbassayns à Saint-Paul	p.245
Pyramide des âges des Créoles au recensement de 1843 ; propriété Desbassayns à Saint-Paul	p.246
Pyramide des âges des Cafres au recensement de 1843 ; propriété Desbassayns à Saint-Paul	p.246
Recensement de 1847 ; Propriété Chabrier ; sex ratio par ethnique	p.264
Répartition ethnique 1847 ; Propriété Chabrier ; Saint-Louis	p.265
Pyramide des âges au recensement de 1847 ; propriété Chabrier ; Saint- Louis	p.266
Recensement de 1848 ; Salazie ; sex ratio par ethnique	p.272
Pyramide des âges au recensement de 1848 ; District de Salazie	p.279
Répartition ethnique en 1846 ; commune de Saint-Leu	p.309
Pyramide des âges au recensement de 1846 ; commune de Saint-Leu	p.309
Pyramide des âges des Créoles au recensement de 1846 ; commune de Saint-Leu	p.310
Pyramide des âges des Cafres au recensement de 1846 ; commune de Saint-Leu	p.311
Pyramide des âges des Malgaches au recensement de 1846 ; commune de Saint-Leu	p.311
Répartition ethnique selon le sexe ; 1846 ; commune de Saint-Leu	p.311
Nombre d'esclaves par propriété ; Saint-Leu ; 1846	p.312
Age au premier enfant pour les femmes entre 15 et 35 ans ; Saint-Leu	p.321
Nombre d'enfants pour les femmes entre 15 et 35 ans ; Saint-Leu	p.321
Nombre d'esclaves par propriété ; Saint-Paul ; 1846	p.346

Répartition ethnique en 1846 ; commune de Saint-Paul	p.347
Pyramide des âges des Cafres au recensement de 1846 ; commune de Saint-Paul	p.347
Pyramide des âges des Malgaches au recensement de 1846 ; commune de Saint-Leu	p.348
Pyramide des âges des Malais au recensement de 1846 ; commune de Saint-Paul	p.349
Pyramide des âges des Créoles au recensement de 1846 ; commune de Saint-Paul	p.349
Pyramide des âges au recensement de 1846 ; commune de Saint-Paul	p.350
Répartition ethnique selon le sexe ; 1846 ; commune de Saint-Paul	p.351
Nombre d'enfants pour les femmes entre 15 et 35 ans ; Saint-Paul	p.355
Age au premier enfant pour les femmes entre 15 et 35 ans ; Saint-Paul	p.357
Répartition ethnique, 1846 ; zone ouest de l'île	p.370
Nombre de propriétés selon l'importance en esclaves ; 1846 ; zone ouest	p.371
Nombre d'esclaves selon l'importance des propriétés ; 1846 ; zone ouest	p.372
Répartition ethnique selon le sexe ; 1846 ; zone ouest	p.372
Nombre d'enfants pour les femmes entre 15 et 35 ans	p.373

Liste des reconstitutions de familles

Famille Lamboutique ; Saint-Paul ; XVIII ^{ème} siècle	p.158
Famille d'esclave : Sainte-Marie ; XVIII-XIX ^{ème} siècles	p.203
Famille Eaubelle ; Sainte-Suzanne	p.231
Familles esclaves chez Desbassayns ; 1843	p.249
Famille Comtois chez De Fabert ; 1846 St Paul	p.363
Famille Lasaone chez De Fabert ; 1846 St Paul	p.364
Famille Vesoul chez De Fabert ; 1846 St Paul	p.365
Famille Gravère chez Frédy François ; 1846 St Paul	p.369

Liste des cartes

Plan des ravines de Saint-Leu et localisation d'habitations	p.327
Carte de Saint-Paul, ravines et zones d'habitation	p.359

Liste des annexes

1/ Livret de l'engagé Grain de Riz ; 1871	p.501
2/ Recensement des engagés et des animaux ; Domaine de Bras-Madeleine ; 1926	p.502
3/ Vente et distribution de Noirs du vaisseau La Sirene ; 1729 ; ADR C°1527	p.503
4/ Vente des esclaves de caste judaïque de la Compagnie ; 1737	p.504
5/ Etat de distribution de 122 esclaves de la frégate L'Astrée ; 1735 ; ADR C°1533	p.505
6/ Vente à l'encan du 26 juillet 1772 ; ADR 34C	p.506
7/ Conseil Spécial de Bourbon ; débat sur l'émancipation partielle et progressive des esclaves ; 184.	p.507
8/ Demande de jeunes esclaves pour le prêtre Dhegouty ; 1787 ; ADR C°656	p.508
9/ Recensement individuel d'Elie Desile, 1821, Sainte Suzanne	p.509
10/ Mariage d'Elie Désiré et Sidonie ; 1834	p.510
11/ Lettre de l'abbé Monnet du 27 septembre 1842	p.511
12/ Recensement individuel de Hyacinthe Ricquebourg ; 1735 ; ADR C°770	p.512
13/ Testament d'Eugénie Florette ; 1847	p.513
14/ Vente de noirs de la succession Virapa ; 26 mars 1779 ; ADR 29C	p.514
15/ Acte d'état civil de reconnaissance de Javotte par Louis Ursel ; 1853	p.515
16/ Recensement de la Veuve Sicre de Fontbrune ; 1845	p.516
17/ Lettre au Conseil supérieur de l'Isle Bourbon sur la charge du navire La Méduse de 237 captifs de la Coste de Guinée ; 12 février 17.29 ; ADR C°633	p.517
18/ Accord du Vicomte de Souillac pour l'acte de liberté de Thérèse, caffrine qui a voulu suivre ses père et mère esclaves ; 20 mai 1777	p.518
19/ Reconstruction des familles d'esclaves à partir du recensement 1846 ; propriété Sicre de Fontbrune ; 1845	p.523
20/ Reconstruction des familles d'esclaves à partir du recensement 1843 ; propriété Desbassayns	p.539
21/ Reconstruction des familles d'esclaves à partir du recensement 1847 ; propriété Chabrier	p.566
22/Recensement du district de Salazie, 1848	p.590
23/ Reconstruction des familles d'esclaves à partir du recensement 1846 ; commune de Saint-Leu	p.614
Reconstruction des familles d'esclaves à partir des recensements 1843-1847 : commune de Saint-Paul	p.804

UNIVERSITE DE LA REUNION.
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Département d'Histoire

LA FAMILLE ESCLAVE

A BOURBON

Thèse de Doctorat d'Histoire
Présentée et soutenue publiquement par

Gilles GERARD

VOLUME II

Membres du jury:
Mr. Ivan COMBEAU
Mr. Sudel FUMA
Mr. Barthélemy MANJAKAHERRY
Mme Lucile RABEARIMANANA

Directeur de recherche :
Monsieur Sudel FUMA

Avril 2011

SERVICE DE L'IMMIGRATION

Le présent Livret

Contenant douze feuillets a été coté et paraphé par nous pour servir à la transcription des engagements du nommé

Crain de Riz

Agé de 10 ans en 1867 (1857)

caste *scipite*

arrivé le en 1867 dans la Colonie

sur

SIGNES PARTICULIERS : — Taille d'un mètre " millim.
Une marque de denture dans la tête, à droite; une sur la main droite. Une queue de verrette au coin du coude gauche.

Porté à la matricule de la commune de *Sainte*

Pote, sous le N° 5.661 et à la matricule générale sous le N° 98.934

Le Syndic,

- 3 -

Engagé à *Saint-Denis*, le 19 octobre 1871 pour 10 ans, en qualité de (*pour tout faire*)
A raison de " fr. " c. par mois,
sous la retenue de " fr. " c. par mois,
jusqu'au paiement de " fr. " c. avancés,
dans l'Inde.

Nourriture réglementaire: 800 grammes de riz, 400 grammes de poisson salé ou viande salée, 100 grammes légumes secs, et 20 grammes de sel par jour,

Les enfants de 10 à 14 ans ont droit aux 3/4 des quantités ci-dessus indiquées. (Décret du 27 Août 1887.)

Logement — soins médicaux — Deux échanges par an.

Rapatriement à la fin de l'engagement, ou plus tôt, si, pour mauvaise conduite, l'Autorité supérieure ordonnait le renvoi de l'immigrant de la Colonie.

Chaque journée de présence illégale entraîne pour l'engagé, outre la perte du salaire et des vivres de cette journée; l'obligation de fournir une journée de travail avec vivres et salaire à l'expiration de son contrat.

L'engagé, s'il est cultivateur, doit la corvée le dimanche et les jours fériés jusqu'à neuf heures; s'il est domestique, il doit tout son temps.

DOMAINE DE BRAS-MADELINE
GIRAUD FRÈRES
 SAINT-BENOIT - ILE DE LA REUNION

Engagés et Animaux.

Mélanocercs	2
Malgaches	12
Femmes malgaches	3
Enfant "	1

ANCIENS PROPRIETAIRES
 DE LA REUNION

Animaux

Boeufs	32
Porcs	30
vache	1
veau	1
Chèvres	250
Mules	9
chevaux	2

Bras Madeline le 11 Mars 1925
[Signature]

Annexe 3

DE LA REUNION

1902

Vente Et Distribution Des Nôirs de Madagascar
de la seconde partie du Bailhan la femme au
Nombre de 548 noirs et Negresses,

Scauoir

Vente a la Demis

M. Justambert	2. Grandes Negresses de	300	
M. Lanson pere	1. Grand noir de	250	
	1. Moyen noir de	200	950
	1. Grande Negresse de	300	
Dumaine	2. Moyens noirs de	570	
Lucanthé martin	1. Grande Negresse de	300	
Cabrie droman	1. Moyen noir de	270	500
	1. Moyenne Negresse de	230	
M. Desblotiers	1. Moyen noir de	280	
J. Desquigne fils	1. Moyen noir de	250	
J. maillet dep.	1. Grand noir Breton de	300	
Julien Robert	1. Grande Negresse de	300	
Heau	1. Petit noir de	200	
B. Dachelier	1. moyen noir de	250	550
	1. Grande Negresse de	300	
J. Lantier	1. Grande Negresse de	300	

F 5100

1527

Vente au Paul

M. Dore	2. Moyennes negresses de	540	
	2. moyen noirs	540	1080
M. Gramille	1. Grand noir de	350	
	1. Moyen noir de	200	950
	1. Negresse de	200	
De Guign' pere	1. Moyenne negresse de	200	200
M. Guign' pere	1. Grand noir malade de	250	550
	1. Grande negresse de	300	
M. Caillon	1. Petit noir de	200	300
	1. Grande negresse de	300	
Sirey Cocteau	1. Grande negresse de	300	
Edo. Moreau	1. petit noir de	200	450
Prin	1. Moyenne negresse de	250	
Sirey Desquigne fils	1. Moyen noir de	220	220
M. Combrun	1. Petit noir de	200	
M. Archer	1. Grande negresse de	300	
M. Delaune	2. Moyens noirs	550	900
	1. Grande Negresse et son enfant	350	
M. De Daffy	1. Moyen noir de	250	
M. Juppier pere	1. Grande negresse de	300	650
	1. Grand noir de	350	
L. Verdus	1. Grand noir de	350	

F 6900

DE LA HEURON
la Distribution de 122 esclaves
la frigate l'entrée faite le 31^{er} 8. 1785



Journal

	Catégorie	Quantité	Montant
A... anl. Touchant pour le Compte de M. Dumas g ^{re}		1	
Cy	Malep ^{re} g ^{re}	2	
A... Dite	negrités	1	
A... Ouchery laine sur le Compte de m ^{re} Dumas femme p ^{re} g ^{re}	negriton	1	410
A... Dite	negriton	1	
A... Juppim laine pour le Compte de g ^{re} Julia	negriton	1	200
A... Louis Fitou p ^{re} le compte de m ^{re} Dumas	negriton	1	150
A... Girard en remplacement d'un noir p ^{re} g ^{re} d ^{re} mont	negriton	2	
Faut traiter de la Compagnie	negriton	2	600
A... Harmonis p ^{re} le compte de m ^{re} Dumas con ^{te}	malep ^{re} g ^{re}	1	
A... p ^{re} tabaris suite de m ^{re} Dumas g ^{re}	female p ^{re} g ^{re}	1	560
A... Dite	female p ^{re} g ^{re}	1	500
A... 1 ^{re} Apparon suite le compte de m ^{re} Dumas g ^{re}	noir p ^{re} g ^{re}	1	
A... Observat le gogue pour la compagnie de haut femme p ^{re} g ^{re}	noir p ^{re} g ^{re}	3	
A... Dite	noir negrités	8	2860
A... Louis p ^{re} la compagnie de p ^{re} d ^{re} Louis	negriton	7	1160
A... Dite	negrités	1	
A... 1 ^{re} Grassin	negriton	3	500
A... p ^{re} Coutance	negriton	1	
A... Dite	negrités	1	300
A... 1 ^{re} arbroy Ferrucis	female p ^{re} g ^{re}	1	400
A... Dite	negrités	1	100
A... 1 ^{re} baberjacquet	negrités	1	200
A... 1 ^{re} Agénou	negriton negriton	1	200
A... Duchy Rogeron	negriton	1	200
A... Dite	negriton negrités	1	200
A... 1 ^{re} Garros	negriton p ^{re} g ^{re}	1	200

Cd 1533

Bourbon; mais il ne faut pas perdre de vue que la métropole demande un projet qui puisse être appliqué à toutes les colonies. Nous avons donc à répondre à des généralités.

« Que la population esclave soit ou non en voie de diminution, il faut voir quelles sont les conséquences de l'adoption du premier système. »

« Il se compose de trois conditions : l'affranchissement des enfants à naître, la constitution d'un pécule, et le droit de rachat forcé.

« Or, l'affranchissement des enfants à naître serait la destruction de tous sentiments moraux, la ruine des liens sociaux, l'anéantissement de la famille; de la famille, qu'on veut surtout en France constituer pour l'esclave; de la famille, qui est aujourd'hui plus que jamais la base de la société; de la famille, qu'on a spécialement en vue, en multipliant les prêtres pour répandre l'instruction religieuse parmi les esclaves. Il faut donc que le système adopté repose sur des bases meilleures, sur des bases non entachées d'immoralité.

« Remarquez ensuite qu'une autre conséquence de ce premier système, c'est l'abandon des enfants. Ils ne pourront rester, eux libres, avec leurs mères esclaves : à qui les laisserez-vous? Aux maîtres? ils s'y refuseront à bon droit; au Gouvernement? ne savons-nous pas ce que peut être sa tutelle pour de tels individus? Donc, sur ce premier point, le projet n'est pas admissible.

« Parlerons-nous maintenant de la constitution du pécule? Mais ne savez-vous pas qu'à Bourbon elle est impossible? L'esclave ne travaille jamais pour lui; il n'a dans la semaine aucun jour qui lui soit abandonné, si ce n'est, pour quelques-uns, le dimanche; et le respect dû à la religion ne nous permet pas de consentir à ce qu'on les fasse ou qu'on les laisse librement travailler le dimanche. Cependant ils ont des goûts, des passions à satisfaire; comment y parviennent-ils? en se livrant au vol. Pour eux, le vol est ici un besoin. Et, si vous leur permettez de se constituer un pécule, c'est par le vol qu'ils y arriveront. L'intelligence, en eux, n'est que l'auxiliaire du vol, et cette propension s'est surtout fortement développée depuis quelques années.

« Dans les autres colonies, il n'en est pas de même à cet

pour celles-là une nouvelle cause de diminution, et cette observation emprunte encore de la force à ce fait général pour la colonie qu'il y a deux décès pour une naissance.

« La dépopulation devient donc évidente pour la classe esclave; c'est au reste un fait observé depuis longtemps; M. Thomas en parle dans sa *statistique de Bourbon*; M. Billard aussi, dans le *voyage aux colonies orientales* qu'il a publié.

« Que doit-on conclure de ces faits? C'est que l'excédant de la population masculine disparaîtra d'abord; puis, le nombre des femmes s'abaissant toujours, il y aura un nouvel excédant d'hommes à détruire; et, pendant ce temps, les naissances ne compenseront que la moitié des décès. La race esclave ira donc s'éteignant jusqu'à ce que les deux sexes se soient équilibrés dans les conditions normales des climats chauds.

« D'après toutes ces causes réunies, est-il nécessaire d'un long terme pour arriver à cette période de dépopulation? Non, sans doute : quelques années suffiront.

« Les calculs que j'ai faits, d'après les registres de l'état civil des années 1834, 1835 et 1836, m'ont porté à fixer à trente et un ans la durée de la vie moyenne des esclaves dans la colonie, tandis qu'en France la vie moyenne est de trente-deux à trente-trois ans; M. Pajot (Élie), dans un mémoire fort curieux, publié en 1833, est arrivé par d'autres observations à fixer à trente et un ans aussi la durée moyenne de la vie de l'esclave.

« Appliquant cette théorie à la population esclave, il faut d'abord remarquer que l'excédant des hommes provenant surtout des dernières années de la traite, qui s'arrêtent à 1830, ils ont tous été introduits à un âge tel qu'ils pussent immédiatement être appliqués aux travaux de l'agriculture; cet âge variait entre douze et vingt-cinq ans, et la moyenne était dix-huit ans. Ils avaient donc déjà passé la moitié de leur vie hors de la colonie. Or, en les supposant tous entrés le dernier jour de la traite, à la fin de 1830, et tous à l'âge moyen de l'introduction, dix-huit ans, aujourd'hui, après dix ans, plus d'un cinquième aurait déjà disparu. On peut facilement, à l'aide d'une proportion basée sur les tables de mortalité, calculer ce qui resterait de cette race à la fin de l'année 1840, et l'on voit qu'il n'y en resterait plus qu'un tiers environ.

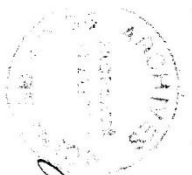
« Je dois cependant faire connaître aussi les raisons principales qui, bien qu'en dehors du premier système, m'ont toutefois porté à le préférer.

« La première, c'est que les deux autres systèmes exigent plus de préparations, plus de sacrifices, et offrent plus de difficultés et de dangers. Notre population esclave est mal coupée par castes; c'est un tout composé de parties hétérogènes, malgaches, malaises, yaïbanes, mozambiques, cafres, créoles. Il n'y a, pour cette masse, d'améliorations possibles que dans un très-long espace de temps. Pour chacune de ces races, il faudrait employer des moyens différents, et là surgissent d'immenses embarras. De plus, l'émancipation générale offre ce danger inévitable, de jeter dans l'état social toute une population naturellement en état d'hostilité contre lui.

« Les affranchissements individuels, au contraire, présentent l'avantage de ne placer dans la société coloniale que les individus susceptibles de se façonner à ses lois, à ses conditions d'existence. M. Bernard, procureur général de la Guadeloupe, a émis une opinion contraire à ce système; il pense qu'il ne peut qu'ôter à l'ordre et au travail tout ce qu'il donne à la liberté; qu'il désorganise le travail actuel, sans préparer le travail à venir. J'avoue qu'on n'a pas eu encore l'idée d'organiser le travail libre à l'aide de l'affranchissements, mais rien ne s'oppose à ce que des mesures soient préparées pour obtenir ce résultat, auquel je ne crois pas impossible d'arriver en affranchissant tous les enfants à naître.

« Enfin cet affranchissement, combiné avec l'abolition suprême qui résulte des décès, constitue un système qui nécessite moins de dépenses que les autres, qui ne désorganise pas la société, qui ne met pas aux prises deux classes d'hommes si différents de nature et d'instinct, et qui, en définitive, n'est exclusif d'aucune des améliorations qu'on veut introduire dans la situation de la race noire aux colonies. C'est, en un mot, l'abolition sans désordre et presque sans embarras.

« Je présenterai une dernière considération : de l'évident abaissement du chiffre des bras dans la colonie, de leur insuffisance reconnue, il résulte la nécessité imminente d'appeler des travailleurs du dehors. Or, si l'on peut avoir de la



Henry i Morruau Legois aname Antilles Servoy
Pm Oray partielles Cousin attenda mon

pro amors arives.
Sennu fuanim paf p'p'm ag'donne par len
de founu deu om d'ruiz cedetes mofcoups

paru m fadtes Celuy de M. D'hegnatp.
S'agrand'ny p'p'v'm om l'v'm p'v'it' v'v'm
M'v'm de 807. 18. 2. 80 p'v' m'p'ly comm'm' de

plus par copies p'd'm'm' au M. D'egay om am' 2
ag'v'ables de l'v' Cedetes de 1856. id' am' d'v'm
d'act'm' d'ann'p'm' d'eg'ny p'f'ny p'v'v'v'

807. 18 2 g'v'v'v' de m' d'p'te
1856. pour am' 2 y'p'm' d'v'm d'm'm' and with f'ann'v'
2169. 189. pour a Cedetes de M. D'hegnatp' p'v'v'm' d'v'm

Am dans ce Cedetes de l'v' Cedetes a Comptes
Om am' ag'v'ables de Cedetes d'v'm d'v'm
m'm'm' d'v'm' g'v'v'v'v' d'v'm d'v'm d'v'm
m'p'p'p' p'm'm' p'm' d'v'm d'v'm d'v'm
p'v'v' M. Morv' ag'v'm' m'm'm' f'ann'm' d'v'm
& d'v'm' d'v'm' d'v'm' m'p'p'p'p' d'v'm d'v'm
m'm' Comptes p'f'ny 2 am' g'v'v'v'v' grand' est
p'v'v'm'm'm' ad'v'm' m'm'm' om'm' est de la Compt.
aut'v'm' d'v'm' p'v'v'v'v'v'v'v' p'v'v'v'v'v'v'v'v'

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DE LA RÉUNION

00656

IIE DE BOURBON.

Quartier *Saint Pierre*

ANNÉE 1821.

N^o 1^{er} du Recensement de l'année précédente.

RECENSEMENT de *Elie, 1816* âgé de 60 ans, né à *St Pierre* domicile dans le quartier *Saint Pierre*, occupant la profession de *Religieux*, demeurant *St Pierre* âgé de 33 ans. *Marie* née à *St Pierre*, mariée à *St Pierre* âgée de 33 ans.

GARÇONS			FILLES		
NOMS	AGE	PROFESSION	NOMS	AGE	
<i>Georges</i>	<i>24</i>	<i>Religieux</i>	<i>Emilie</i>	<i>27</i>	
<i>Pauline</i>	<i>19</i>		<i>Marie</i>	<i>19</i>	
<i>Elie</i>	<i>15</i>		<i>Pauline</i>	<i>14</i>	

Individus ne devant entrer dans le tableau.

Les détails du tableau ci contre ne doivent être portés que dans le recensement du lieu où réside le chef de famille. On doit faire mention des enfants, même en qualité, et ne comprendre dans la répartition d'autre part que ceux qui résident chez le chef de famille.

<i>Michelle 20</i>					
<i>Sauvage</i>	<i>18</i>	<i>Religieux</i>	<i>Marie</i>	<i>18</i>	
<i>Yvonne</i>	<i>8</i>	<i>Religieuse</i>	<i>Pauline</i>	<i>14</i>	
<i>Yvonne</i>	<i>8</i>	<i>Religieuse</i>	<i>Marie</i>	<i>14</i>	

Annexe 10

A.A.
Élie de Dillenc
 et
Sidonie

Et ont été tout deux, qu'elles se sont mariés, à Meudon, par devant nous, Jean de la Roche, seigneur de Meudon, de la Communauté de Saint-Denis, par le Baron, emp. l'An 1700, Déclaration des fonctions et offices de l'Église Civil, dont Compromis en la Meudon Communauté de l'Église de Dillenc, âgé d'environ 50 ans, notaire de la Communauté de Meudon. Bonnet, et Françoise d'Orléans, âgé d'environ 40 ans, notaire des lieux de Meudon, tous deux propriétaires domiciliés au lieu dit Meudon, dans la Communauté, Affranchis par les seigneurs Jacques Cavalier Dubouquet et Jean Baptiste Sublet Montigny, en leur Meudon propriétaires domiciliés en la Communauté de Saint-Denis, et fils et filles naturels, de parents décédés, non le baron, le quel, en présence de seigneurs Charles-Jean-Baptiste Meudon, âgé de quarante ans, notaire de Meudon, domiciliés au lieu dit la Meudon en cette Communauté; Georges-Jean-Baptiste Meudon, âgé de cinquante ans, notaire de Meudon, domiciliés au lieu dit l'Église de Meudon en cette Communauté; Christian Champen, âgé de trente ans, notaire de Meudon, domiciliés au quartier de Meudon en cette Communauté; et Joseph-François Meudon, âgé de trente ans, notaire de Meudon, domiciliés de la Ville de Saint-Denis, tous quatre amis des futurs époux et témoins par eux produits, ont, les dits futurs époux, requis de procéder à la célébration de leur mariage, en nous déclarant qu'ils ont été précédemment mariés à l'Église, avant leurs affranchissements, et ont exposé de leur mariage trois Enfants qui sont reconnus et légitimes, savoir: Ferdinand,

âgé de quatre ans, Catherine, âgée de trois ans, et
 et Caroline, âgée de deux ans, qui ont été déclarés
 libres par l'Église de Meudon le jour de leur mariage le 20 de
 vingt février dernier, transcrits sur le registre des mariages de
 cette Communauté le cinq Mars suivant. Faisant donc à nous
 requérir, nous avons habondamment lectes 1. de l'acte de l'Église
 des futurs époux, inséré dans le registre de l'Église Civil de cette
 Communauté le trente d'Avril mil sept cent treize, constatant qu'ils
 ont été tout deux déclarés libres le vingt-cinq d'Avril mil
 sept cent douze; 2. de l'acte de l'Église de Meudon le jour de leur
 mariage, en date du vingt février dernier, portant affranchissement
 de trois enfants des futurs époux; 3. de l'acte de publication
 faite en cette Communauté le dimanche vingt et vingt-sept
 d'Avril dernier, sur lesquelles il n'est intervenu aucune opposition;
 4. Enfin, du Chapitre sur, livre cinq de leurs premiers de l'Église
 Civil, concernant les droits et devoirs respectifs de l'époux. —
 Après quoi nous avons demandé au futur époux et à la future
 épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme: —
 Chacun d'eux ayant répondu affirmativement, nous
 avons prononcé au Nom de la loi que le d'Église de Meudon
 et Françoise d'Orléans ont été tout deux par leur mariage, et que leurs
 enfants, Ferdinand, Catherine et Caroline sont légitimes,
 légitime légitime légitime en usage de l'Église de
 l'acte de transcription de leur affranchissement. De tout
 quoi nous avons dressé le present acte sur les trois registres,

Élie de Dillenc Sidonie

Annexe 11

Envoie le soir à ta garde à ma disposition
 1842
 Monsieur le procureur Daker

voilà le seul individu qui m'a été dans
 la bande de monsieur de Dabbayag, on me
 pas voulu donner à une nouvelle méthode
 et par le par m. de Dabbayag lui-même, qui ne
 veut plus qu'aucun esclave soit fouetté.
 on me le remit, me priant de trouver un moyen
 de l'empêcher de voler je n'ai pu savoir que les
 bras m'en font tomber, car j'aurais eu pas
 encore touché d'aussi endurci et en même temps
 d'aussi rusé. ce soir vient de voler de
 nouveau, une recharge, une régime de fèves
 deux marmittes et une natte, la un soir de
 monsieur adoube, le sucre, et pour faire
 ce vol il a défilé la cape du soir.



je vous rendrais à mon tour (en ayant le pouvoir)
 tout priant, me le procureur de voir
 de trouver un moyen de correction qui lui
 soit efficace.

je suis en témoignage d'estime ma reconnaissance
 et vous prie de recevoir l'assurance de mon
 respect et de mon entier dévouement.

Le 27 septembre 1842.

Abbe' Mornet

J'aurais l'honneur d'aller vous voir demain à ce sujet.
 Je vous le rendrai aujourd'hui avec la boîte de papier
 le genre de punition qu'on doit lui infliger.

Annexe 12

Jacynthe	Orléans	25
Paul	Orléans	21
Joseph	Orléans	19
Dolans Malte		
Baptiste	Malte	28
Antoine	Malte	27
Marc	Malte	26
Jacques	Malte	25
Bernard	Malte	24
Pierre	Malte	23
François	Malte	22
Augustin	Malte	21
Denis	Malte	20
Alphonse	Malte	19
Marie	Malte	18
Lucas	Malte	17
Paul	Malte	16
Edouard	Malte	15
Col	Malte	14
Joseph	Malte	13
André	Malte	12
Paul	Malte	11
Edouard	Malte	10
Col	Malte	9
Baptiste	Malte	8
Joseph	Malte	7
Jérôme	Malte	6
Paul	Malte	5
Lucas	Malte	4
Edouard	Malte	3
Col	Malte	2
Bombard	Malte	1

Antoine	Malte	25
Jean	Malte	24
Femmes	Malte	23
Manon	Malte	22
Jeanne	Malte	21
Barbe	Malte	20
Genevieve	Malte	19
Col	Malte	18
Antoine	Malte	17
Tanguy	Malte	16
Simone	Malte	15
Femmes		
Thérèse	Malte	14
Genevieve	Malte	13
Marie	Malte	12
Marguerite	Malte	11
Caroline	Malte	10
Valérie	Malte	9
Marie	Malte	8
Jacynthe	Malte	7
Marguerite	Malte	6
Agathe	Malte	5
Dauphine	Malte	4
Marie	Malte	3
Langouste	Malte	2
Col	Malte	1
Margite	Malte	0
Coffres ditto Coffres Boites Moutons Cabas		
12000	4000	8000
20	50	70
Coffres Boites ditto Coffres Boites Moutons Cabas		
50	40	20
20	40	40
40	40	4000
ditto Moutons Boites		
0	1000	



M^r le Comte. M^r de Lamoignon.
M^r de Lamoignon.
M^r de Lamoignon.
M^r de Lamoignon.
M^r de Lamoignon.

Le Comte de Montmorin

Le Comte de Montmorin
Le Comte de Montmorin
Le Comte de Montmorin
Le Comte de Montmorin

Le Comte de Montmorin

Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,
Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,
Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,
Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,

Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,
Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,
Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,
Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,

Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,
Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,
Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,
Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,

Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,
Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,
Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,
Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,

Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,
Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,
Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,
Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,

Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,
Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,

Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,
Monsieur de Montmorin, Monsieur de Montmorin,

M. D'Angere & **Balthazard malgache** de la ville de **Daourou** (Haut-Congo)
Angere le **15** **Septembre** 1893. **Daourou** (Haut-Congo).
 A **M. le Gouverneur** de la Colonie de **Congo** (Haut-Congo).
 Monsieur le Gouverneur, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint
 une copie de la lettre que nous avons écrite à ce sujet le 15 Mars 1893.
 Nous espérons que vous voudrez bien nous en faire part.
 Nous sommes, Monsieur le Gouverneur, avec toute notre dévotion,
 votre très humble et très dévoué serviteur,
M. D'Angere et **Balthazard**
 (Signatures)

M. D'Angere et **Balthazard** de la ville de **Daourou** (Haut-Congo)
 ont l'honneur de vous adresser ci-joint une copie de la lettre que
 nous avons écrite à ce sujet le 15 Mars 1893.
 Nous espérons que vous voudrez bien nous en faire part.
 Nous sommes, Monsieur le Gouverneur, avec toute notre dévotion,
 votre très humble et très dévoué serviteur,
M. D'Angere et **Balthazard**
 (Signatures)

M. D'Angere et **Balthazard** de la ville de **Daourou** (Haut-Congo)
 ont l'honneur de vous adresser ci-joint une copie de la lettre que
 nous avons écrite à ce sujet le 15 Mars 1893.
 Nous espérons que vous voudrez bien nous en faire part.
 Nous sommes, Monsieur le Gouverneur, avec toute notre dévotion,
 votre très humble et très dévoué serviteur,
M. D'Angere et **Balthazard**
 (Signatures)

M. D'Angere et **Balthazard** de la ville de **Daourou** (Haut-Congo)
 ont l'honneur de vous adresser ci-joint une copie de la lettre que
 nous avons écrite à ce sujet le 15 Mars 1893.
 Nous espérons que vous voudrez bien nous en faire part.
 Nous sommes, Monsieur le Gouverneur, avec toute notre dévotion,
 votre très humble et très dévoué serviteur,
M. D'Angere et **Balthazard**
 (Signatures)

M. D'Angere et **Balthazard** de la ville de **Daourou** (Haut-Congo)
 ont l'honneur de vous adresser ci-joint une copie de la lettre que
 nous avons écrite à ce sujet le 15 Mars 1893.
 Nous espérons que vous voudrez bien nous en faire part.
 Nous sommes, Monsieur le Gouverneur, avec toute notre dévotion,
 votre très humble et très dévoué serviteur,
M. D'Angere et **Balthazard**
 (Signatures)

M. D'Angere et **Balthazard** de la ville de **Daourou** (Haut-Congo)
 ont l'honneur de vous adresser ci-joint une copie de la lettre que
 nous avons écrite à ce sujet le 15 Mars 1893.
 Nous espérons que vous voudrez bien nous en faire part.
 Nous sommes, Monsieur le Gouverneur, avec toute notre dévotion,
 votre très humble et très dévoué serviteur,
M. D'Angere et **Balthazard**
 (Signatures)

Acte de la Réunion.

Le dix huit cent cinquante trois, le mardi
quatorze juin à neuf heures et demie du matin
pardevant nous Henry Jean Baptiste Philibert Roche
= mont Chavret, adjoint au Maire, remplissant par
Obligation les fonctions de l'officier de l'état civil de la commune
de Saint Paul, armés et munis sous le vent de sous-signés, et
comparu le sieur Pierre Louis Wesel, âgé de soixante deux
ans, cultivateur domicilié de cette dite commune, lequel nous
a déclaré qu'il se reconnaît père d'un enfant de sexe fi-
= minin, nommée Jarotte Boire, née à Saint Paul, le
Acte de Réunion, en mil huit cent vingt six, inscrit sur le
registre spécial de la lettre A N° 508, ouvert au chef de commune
par devant le sous-préfet le commissaire spécial de la Seine
= titique, in Code du huit novembre mil huit cent quarante
distance de l'enfant-né, qu'il nous présente qu'il a eue de sa femme Charlotte
= née à Saint Paul, épouse de
registre spécial de la
= domicile de Saint Paul; lesdits déclarer, et présentation faite
le maire adjoint. en présence des sieurs Pierre Cornuier, âgé de quarante six
ans et Olier Dasset, âgé de trente cinq ans, tous deux habitants
cultivateurs domiciliés de même lieu, et de son père et les
= moins déclaré ne savoir signer de ce interpellés et avons signé le
présent acte de reconnaissance après que lecture lui en a été faite.

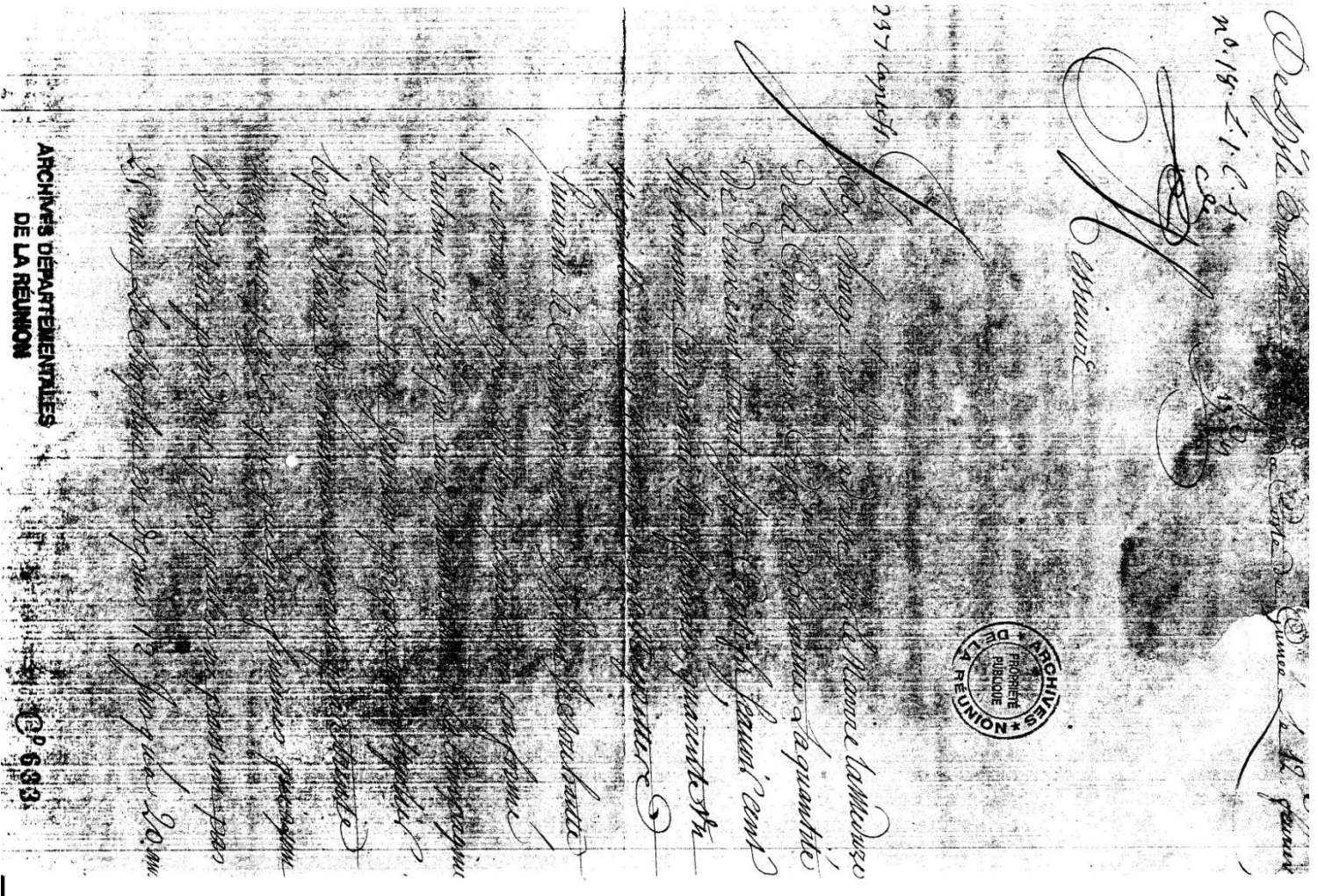
1853

Reconnais-
de Jarotte
= faite par
= Louis Wesel.
N° 425.

Acte de la Réunion
de l'enfant-né
= née à Saint Paul
le 14 juin 1853
Chavret

Annexe 16

noms et prénoms des esclaves	âge	sexe	coste	couleur	cheveux	tailles en mètres	profession	signes particuliers		mutations survenues depuis le dernier recensement.		observations
								propres à constater l'identité & l'âge	causes d'augmentations	causes de diminutions		
<i>Suite des notes de 14 à 60 ans.</i>												
medard.	32	masculin	croche	clair	droits	1,61	a la culture					noirs attachés à l'habitation
rigobert.	16	id	id	oliveâtre	frisés	1,62	cuisinier					
benoit.	32	id	id	cajou	lisses	1,69	a la culture					
montrose.	28	id	id	id	frisés	1,66	cocher					marie à Louis
edmond.	31	id	malais	id	bouclés	1,56	a la culture					marie à Leoco
adonis.	43	id	malgache	chocolat	frisés	1,52	id					
alaric.	30	id	cafre	noir	crispés	1,64	id					
jasmin.	24	id	croche	rouge	noirs	1,64	tonnelier				recensé précédemment à Saint-Marie	
zacharie.	23	id	id	brun	id	1,64	a la culture					
Charles (père)	19	id	id	rouge-brun	ondulés	1,51	id					
apry.	42	id	malgache	mulâtre	crispés	1,70	jardinier				précédemment recensé à Saint-Marie	marie à agath
christophe.	22	id	croche	noir	id	1,40	chaudronnier				précédemment recensé à Saint-Marie	marie à Angély
prospere.	20	id	id	jaune	frisés	1,64	boulangers				précédemment recensé à Saint-Marie	
bruno.	14	id	id	brun	noirs courts	1,29	a la culture					
aléor. <i>(si il paraît 156)</i>	14	id	id	rouge-clar	noirs	1,29	id					
<i>negresses de 14 à 60 ans</i>												
cécile.	16	feminin	croche	jaune-clar	noirs	1,63	domestique					marie à Odeor
agath. (grande)	45	id	id	id	id	1,51	a la culture					marie à martha 57
agath. (petite)	32	id	id	brune	id	1,46	id					marie à apy
adèle.	42	id	id	jaune-clar	id	1,50	id				importante aux travaux de ménage	
agne.	14	id	id	id	id	1,51	a la culture					marie à stp.
celine.	41	id	id	id	id	1,40	id					
victorine.	32	id	id	id	id	1,48	id					
pelagie.	42	id	id	id	id	1,52	domestique					
Louise.	23	id	id	id	id	1,53	a la culture				portée par erreur malgache précédemment recensée à Saint-Marie	marie à teta
ernestine.	20	id	id	mulâtre	id	1,41	id					





à l'Ordre Royal de Militaire & d'Armes
 Capitaine de Vaillance de Log Command.
 pour sa Majesté de l'Isle de Bourbon.

Et

Cyrilhonore De Genere Commissaire
 Général de la Marine Ordernateur &
 l'Isle de Bourbon. Et Prévians le Conseil
 d'Inferieur & Stables.

uniquus, amant
 fuisse d'icy au
 le Cap d'outre

Ayant été luy par les Customs Guy Romm
 Négocians de lui accorder une acte de faveur pour critter
 qu'il s'écrit ou ne puisse contester la liberté de sa
 nommée l'homme l'effrayé qui ne l'ait introduite en cette
 Colonie par le port de l'Isle qui se acquitte a voulu
 d'entre les ports de New Echano, parantement de Paris
 au N. de l'Isle de l'Isle, de la l'Isle par lui paranté
 de l'Isle du port de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle
 d'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle
 avons accordé ces accords et adhérent à la d'Isle de l'Isle
 et adhérents a tous ces l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle
 reconnu comme telle en toutes occasions pour par l'Isle de l'Isle
 Et par de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle
 de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle
 n'y a qu'une l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle
 du l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle
 au l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle
 donne et communiqué au l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle
 Et par l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle
 l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle de l'Isle

Introduction aux bases de données

Le travail présenté ici regroupe les reconstructions de familles réalisées sur divers espaces, à partir des recensements de 1843 à 1848. Nous avons mis en premier les données concernant trois grandes propriétés, celle de Mme Sicre de Fontbrune, en 1846 à Sainte Suzanne, celle du domaine des Desbassyns à Saint-Paul, à partir du recensement de 1843 et celle de la propriété Chabrier à Saint-Louis en 1846. Le district de Salazie est également présenté à partir du recensement de 1848.

Deux communes importantes sont également étudiées : Saint-Leu, d'après le recensement de 1846 et, très ponctuellement, ceux de 1842, 1843 et 1844, ainsi que la commune de Saint-Paul, y compris La Possession, entre 1843 et 1846. Nous avons séparé la propriété de la famille Desbassayns à Saint-Paul car la base est enrichie de données de recensements de 1823 et 1836, ce qui aurait posé des problèmes de numérotation.

Il nous apparaît indispensable de fournir ces données qui attestent de la richesse et de la complexité des familles esclaves. Elles ne présentent pas un caractère d'exhaustivité qu'il serait présomptueux de revendiquer. Elles contiennent certes des erreurs ou des approximations. De manière générale, lorsque nous n'avons pas pu croiser nos sources, c'est-à-dire nous baser sur au moins deux mentions dans des actes divers, nous avons fait précéder l'attribution patronymique d'un point d'interrogation. A mesure que nos recherches avançaient, ces derniers ont parfois disparu ou au contraire ont été inscrits. Les doutes, encore très nombreux sont également signalés par un « schlass » (/) séparant deux patronymes possibles et donc deux identifications, quelquefois deux familles, différentes.

Ce document a été réalisé avec le maximum de rigueur. L'analyse de ces données figure dans le corps principal de la thèse et pourra donc être consulté conjointement. Nous avons présenté nos sources précédemment mais il convient de rappeler qu'outre les données recueillies personnellement, nous devons énormément aux travaux de Mr et Mme Nourigat ainsi qu'au labeur, durant plusieurs années, de Mme Grimaud, en particulier pour les actes de décès à partir de 1848. Le sérieux de leurs recherches ne peut être mis en doute.

Pour la compréhension de cette base, il convient de signaler le codage utilisé.

Pour tous les recensements, la première colonne est un numéro d'ordre personnel qui permet de retrouver les différents alliés et descendants. Durant les années où ce travail a été effectué, un certain nombre d'erreurs a été relevé, à posteriori, dans les recensements, en particulier des esclaves notés dans un premier temps lors du relevé des propriétés à deux occasions, en général en raison de vente ou d'héritage survenus entre des recensements à deux dates différentes. Ces doublons ont, je l'espère, été tous supprimés. Malheureusement la conséquence en est l'absence de certains numéros d'ordre ou la non-continuité sur quelques rares propriétés. Il en découle que sur Saint-Leu et Saint-Paul, le dernier numéro attribué ne correspond pas au nombre exact d'esclaves en 1846. Cela n'a aucune implication dans l'analyse des données mais peut rendre déroutant, parfois, la recherche. Renuméroter l'ensemble des esclaves aurait impliqué de renuméroter l'ensemble des liens entre eux, ce qui ne m'a pas paru utile à la démonstration.

Les alliances légitimes sont signalées par le signe « égal » (=) et les alliances non reconnues par son double (==) ; les décès sont indiqués par un « plus » (+).

La deuxième colonne présente le « prénom » attribué à l'esclave puis son patronyme attribué lors de l'affranchissement. Dans les analyses de cette base, nous avons signalé les nombreux décès d'esclaves, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle sans qu'il soit fait mention d'un nom. Cela apparaît à travers la mention « ss patro », c'est-à-dire, sans patronyme. Cela concerne également les esclaves décédés avant l'affranchissement. Dans un certain nombre de cas, nous avons « attribué » le patronyme d'enfants à leurs ascendants décédés avant 1848 mais ce nom est mis entre guillemets (« »).

Dans un certain nombre de cas, une double « orthographe » du nom est proposée compte tenu des variations dans les différents actes.

La troisième colonne reprend les attributions de « caste » par les maîtres, telles qu'elles sont présentes dans les recensements. Ces données sont en général fiables et confirmées, sauf dans quelques cas pour lesquels nous trouvons des contradictions entre l'origine ethnique indiquée sur le recensement et celle mentionnée au mariage ou lors du décès. On constate que vers les années 1870-1880, les contradictions semblent plus fréquentes car bien souvent sont déclarées « né à La Réunion » des personnes qui manifestement étaient qualifiées de « cafres » aux recensements.

La quatrième colonne indique l'âge mentionné lors des recensements. Nous avons recalculé ceux pour lesquels les données avaient recueillies en 1843, 1844 ou 1845, afin d'uniformiser en particulier dans l'optique du calcul des années de naissances les informations. Lorsque le recensement utilisé est d'une autre année que 1846, cela est mentionné à côté du nom du propriétaire. A droite de cette donnée figure également l'emplacement signalé par le maître de son habitation, au dos de la feuille de recensement. Nombreux sont ceux qui négligeaient de remplir cette formalité ce qui limite nos possibilités d'analyse des organisations familiales selon la proximité dans les cas où les membres de la famille esclaves sont répartis sur plusieurs propriétés.

La dernière colonne du tableau, la plus importante, regroupe les informations sur la famille de l'esclave. Y sont indiquées la date de décès, éventuellement le lieu s'il diffère de la commune étudiée ainsi que parfois la mention « PMI », c'est-à-dire « père et mère inconnus ». On peut en effet observer que si lors de l'alliance, les parents de l'un ou de l'autre des conjoints n'étaient pas signalés, dans certains cas, c'est le contraire, à savoir qu'on connaît lors du mariage les ascendants mais on les ignore au décès de la personne concernée. Concernant les décès, nous avons jugé utile de préciser le lieu, en particulier lorsqu'il se produit non pas au domicile ou chez l'engagiste éventuel mais plutôt à l'hospice ou à l'hôpital. On remarquera la fréquence des décès à l'hôpital pour des personnes dites « cafres » et l'absence presque systématique d'informations sur les ascendants, conjoints ou descendants.

Dans cette même colonne sont précisées la filiation éventuelle, l'union et la descendance avec, à chaque fois entre parenthèses (), le numéro d'ordre des personnes concernées. Ce numéro peut être complété par la commune si elle diffère de celle étudiée. Ainsi (345StLeu) correspond à la base de donnée de cette commune quand on consulte celle de Saint-Paul, et inversement.

Ces deux communes se caractérisent au niveau des sources par l'absence, totale pour Saint-Leu et partielle pour Saint-Paul, des registres d'affranchissements de 1848. Les dépouillements de ces documents, par Mr et Mme Nourigat, permettent d'attester dans quelques cas d'affranchissements réalisés à Saint-Denis, Saint-Louis ou Saint-Benoît.

Cette colonne contient également quelques informations diverses, telles que les reconnaissances d'enfants par le père, en général, alors que la mère est décédée, bien souvent avant 1848. De même, sont parfois signalées les rectifications patronymiques ou de date de décès opérées par les services juridiques.

Nous avons également indiqué les enfants décédés avant 1848 mais déclarés à la naissance. Cela concerne essentiellement les années 1840-1848 durant lesquels les déclarations officielles de naissance furent plus complètes. Lorsque nous retrouvons trace du décès de cet enfant mais que nous n'en trouvons pas mention dans le recensement, cela est indiqué sous la forme « 1845-1879 ». En général, il semble que l'année de naissance calculée à partir de l'âge du décès ne soit pas toujours très fiable. Lorsque le décès est intervenu en bas âge, la date de naissance est suivie du signe « plus », par exemple « 1842 + ». Cela permet d'attester des très nombreuses naissances et de la forte mortalité infantile.

Nous avons également indiqué les naissances, parfois également les mentions de mort-né, survenus dans les années suivant l'abolition. Ces informations ont pour but de démontrer que les pratiques familiales instituées à l'époque de l'esclavage se poursuivent et que les alliances ne sont que rarement le résultat de stratégies visant à contourner les lois sur l'engagement des travailleurs, comme cela fut soutenu par certains nostalgiques dans les années qui suivent l'abolition ainsi que plusieurs décennies après.

Pour la même raison, nous avons indiqué les alliances survenues après l'abolition, afin de démontrer la poursuite des stratégies familiales des anciens esclaves, y compris à travers les deuxièmes ou troisièmes mariages enregistrés officiellement.

Annexe 19 : PROPRIETE SICRE DE FONTBRUNE ; Sainte-Suzanne 1845

1	Antoine Alexandre BIAIS	42	Créole	De Babet Biais (268) ; = 1842 Marie Louise POILBOUC (218) ou (219)
2	Alfred EAUBELLE	43	Créole	+ 1851 ; De Marie 1783 + ; = 1841 Agnès GAILLARD (162)
3	Amédée BIAIS	42	Créole	De Babet Biais (268) ; = 1849 St André LAROSE Rosa 1819 Afrique
4	Aristide VINCENDO	26	Créole	Affr 1847 ; frère de (188)
5	Achille JEGU	19	Créole	+ 1858 ; De Lucine Esther Jégu (194) = Auguste Jégu ; = 1850 St Denis FOL Estelle 1821
6	Armand BOURNICHON	27	Créole	De Zoé Bournichon (239)
7	Anténor KIOV	40	Cafre	= 1850 Irma MANISTE 1798 Mada
8	Alin EAUBELLE	38	Créole	+ 1871 ; De Modeste (271) ; affr 1847 par Sicre ; = 1841 ROCHETINE Françoise (228)
9	Bon Ange BOURVAL	23	Créole	+ 01/04/1871 ; De Julie (204) = Alexis ; affr 01/04/1846 par son frère ; == HUSSON d'où Julie + 1866
10	Bruno (Verville) ? BURSCH	52	Créole	+ av 1851 ; = 1841 Thérèse BURET (232)
11	Biribi BAGNERES	35	Cafre	
12	Bienvenu Jean François GUIGNOLET	45	Malgache	= 1844 Caroline GUIGNOLET (185)
13	Bazile ? SOULANGE	38	Malgache	= 1846 Victorine CLEODULE (165)
14	Balaco AYMON	46	Cafre	= 1843 Giroflée (201) ; = 1853 Thérèse BURET (232)
15	Beaupré ? SOUZA	38	Malgache	
16	Charlot ss patro	58	Créole	+ 1845 ; = 1843 Zabeth SUEDE (240)
17	Charles PITTE	41	Malgache	D'où Jeannette Guignolet (203)
18	Collier AVRIL	59	Malgache	
19	Charles LETEMERAIRE	42	Malgache	= 1843 Volafilde HUITRE (237)
20	Crispin MEDECIN	28	Cafre	= 1848 VIENNE Augustine 1810 d'où Armand 1844, Célestin 1846, Julienne 1839

21	Célestin BIAIS	49	Créole	De Babet Biais (268) ; = 1846 Balbine TIRET (181)
22	Caprice MON	40	Cafre	
23	Cosaque DUDON	40	Cafre	
24	Calembour MAUVAIS	38	Cafre	
25	Champagne LEGUME	47	Malgache	
26	Chamguel WITMAN	41	Malgache	
27	Bouvet PITT	41	Cafre	D'où Jeannette Guignolet (203)
28	Daniel (Verville) BATAVIA	41	Cafre	
29	Dominique (Verville) DARIUS	41	Cafre	
30	Domingue SAINT REMY	53	Cafre	= 1843 Nina GISQUET 1802 Mada (Sicre Ste Marie)
31	Dominique MARCIA	43	Cafre	= 1853 MANDOU Julienne (205)
32	Désiré EAUBELLE	35	Créole	D'Augustine + (fille de Modeste (271) ; = 1843 Roseaure Rosalie (229)
33	Didier LEBRUN	37	Cafre	
34	Denizar MOSCOU	40	Malgache	
35	Damas TURC	28	Malgache	
36	Elie (Maingard) ? LABARRE	40	Créole	
37	Edouard CORMAO	34	Créole	De Lorine Cormao (208) ; = 1859 GRAVIER Rosine (255)
38	Étienne EAUBELLE	29	Créole	De Céleste + (fille de Modeste (271); = Marie Louise (166)
39	Étienne (Roudic) ? BORGNE	41	Créole	
40	Elie (Verville) ? CATON	26	Cafre	= 1855 Ste Marie JULIE Jacqueline 1839 St Denis,
41	Eugène TIRET	27	Créole	De Claire Tiret (184) ; = 1844 Geneviève SEGU JEGU (253) ; = 1851 JEGU Luce (212)
43	Edmond POILBOUC	23	Créole	De Marie Louise Poilbouc (218)

44	Ferdinand JEGU	53	Créole	+ 1853 PMI, vf de Delphine Jégu ; De Louis (261) = Sidonie Jégu (273) ; = 1844 Daphrose JEGU (186)
45	Figaro SIROP	54	Cafre	+ 1856
46	Faustin GOBELET // JEGU	28	Créole	= 1848 Marie Claire TIRET (247) // De Lucine Jégu + av 1848 ;
47	Frédéric EAUBELLE	27	Créole	+ 1849 ; De Mélanie Eaubelle (222) ; = 1849 PADAN Daphrose 1832
48	François PERSANS	40	Créole	= 1843 Elise JEGU (196)
49	Félix ANTILLES	35	Malgache	Gardien emplacement St Denis
50	Gustave SUEDE	19	Créole	D'Agnès Suède (267)
51	Hector Victor CORMAO	40	Créole	+ 1849 PMI; De Lorine ?? (208) ; = 1848 Luce JEGU (212)
52	Hyppolite (Verville)	57	Cafre	+ 1846
53	Hyppolite MALDIVES	28	Cafre	
54	Janvier DEXEMBRE	44	Cafre	// à trouver Décembre = 1850 CERF Jeanne 1821 d'où Emile 1844 //
55	Julien EAUBELLE	25	Créole	D'Emilie (192) ; = 1845 Louise Lucile ROCHETIN (211)
56	Joseph ROCHETIN	23	Créole	De Thémise (234) ; = 1845 Eléonore RIGORDIN (254) ; = 1860 Ste Marie GABIOU Antoinette 1826 St Denis affr
57	Jacques POUILLAC	32	Cafre	
58	Joseph BURSCH	20	Créole	De Thérèse Buret (232) = Bruno (10)
59	Joseph BLOIS	35	Malgache	+ 1845 ; = 1844 PLIVAR Magdeleine (213) ; = 1860 St Denis AMALFI Louise 1827
60	Jolicoeur SOLON	38	Cafre	
61	Jules ss patro	27	Cafre	+ 1845 ; = Augustine JEGU (221)
62	Jeannot BARTHE	40	Cafre	
63	Janvier ? SOURD	43	Cafre	
64	Jules Giles (Dalizard) ROSEY	35	Créole	= 1844 Marie Rose BURET (214)
65	Louis JEGU	38	Créole	De Sidonie Jégu (273) = Louis (261) ; = 1843 Juliette COLORE (207)
66	Louis LISBONNE	29	Cafre	+ 1856

67	Lamotte (Philogène) EAUBELLE	22	Créole	+ 1871 ; D'Emilie Eaubelle (192)
68	Laflèche LAPONIE	54	Malgache	
69	Larichesse PAUVREZE	24	Malgache	= 1844 Germaine JEGU (200)
70	Lundi ROUGE	47	Cafre	= 1843 Adélaïde MANDOU (172)
71	Laviolette OLERON	31	Cafre	= 1843 Anna BUVARD (174)
72	Lafleur BUVARD	32	Cafre	= 1843 Anna BUVARD (174)
73	Lajonquille RODES	32	Cafre	= 1843 Eline (189); = 1849 Ste' Marie RAMBART Zénade 1832; = 1857 Ste Marie GRIMARA Caroline 1808 Afrique
74	Féréol JEGU	21	Créole	De Lucine Jégu + av 1848 ; = 1847 PLIVART Madeleine (213)
75	Latulipe VERT-PRE	32	Cafre	
76	Latulipe LEGRIS	28	Cafre	
77	Lafrance ISLANDE ou ISLAM	41	Malgache	= 1846 St Denis POLINOT Eugénie 1816 Mada
78	Lafrance LEROUVRE	28	Cafre	
79	Lafricain ALBY	33	Cafre	+ 1849
80	Luc BADE	40	Cafre	
81	René JEGU	15	Créole	+ 1854 ; De Ferdinand Jégu (44) = Daphrose (186)
82	Lingot PESANT	38	Cafre	= 1852 Ste Marie NOYER Louise 1816 Mada d'où Euphrasie 1843, Françoise 1846, Marie Louise 1849
83	Lajoie VIVE	37	Cafre	
84	Méderic GUIGNOLET	21	Créole	De Marie Louise Guignolet (219) ; = 1852 Aglaé GLAUR 1837
85	Macoi MURAT	46	Cafre	
86	Mathurin REFON EAUBELLE	19	Créole	De Blanche Eaubelle (177) ; = 1845 Elina CHERIMONT 1830 d'où Pierre Thomy 1847-1849 ; rec en 1873 par Blanche REFON
87	Maurice BAVARD	42	Créole	= 1843 BAVARD Marie Joseph (220)
88	Marceau MARCELOT	39	Cafre	

89	Mahomet	45	Cafre	
90	Mamoncane COCHET	45	Cafre	
91	Malo SAINT	35	Cafre	
92	Macaron BON	26	Cafre	
93	Muscade EPICES	40	Cafre	
94	Numa MANU	39	Créole	+ av 1861 ; De Catherine Eaubelle (183) ; = 1841 Aurélie + 1851 (Vve Marchand) d'où Aurélie 1841 (= Fleury Bourval (128)), Elie 1836, Céliste 1839 (= Alfred Sensée), Félicia, Elidor ; = 1852 BOUCHET Marie Jeanne 1820, France ; affr 1847
95	Nestor COOPER	40	Cafre	= 1843 Marie COOPER (206)
96	Nicolas dit Colas BELGIQUE	35	Cafre	
97	Ozone BURET	43	Créole	De Javotte Buret (270) ; = 1843 Tranquille JEGU (233)
98	Olivier PERDRIX	28	Cafre	= 1849 Babet BIAIS (315)
99	Omer CORSE	38	Cafre	
100	Pollux RODOLPHE	45	Malgache	
101	Pierre Louis BURET	33	Créole	De Pélagie (165) ; petit fils de Javotte Buret (270); = 1843 Blanche EAUBELLE (177)
102	Piton GEAI	43	Cafre	
103	Porphire BOURNICHON	20	Créole	De Zoé Bournichon (239)
104	Pierre (Maingard) PITRE	45	Cafre	
105	Pierre Paul BURET	40	Créole	De Pélagie (165) ; = 1842 Virginie (Mme Marchand)
106	Pompée FRANCHE	35	Cafre	
107	Paul PAVOT	51	Malgache	
108	Parfait PALE	37	Malgache	
109	Perlet LEPEINTRE	35	Malgache	= 1852 PAREDRES Estelle 1812 Malaise
110	Paulin CAILLE	37	Cafre	
111	Philogène GUIGNOLET	52	Créole	Loué à St Denis ; De Gertrude (199) ; cousin de (176), (185), (219) ; = 1852 FABIUS Hélène 1789

112	Richard EAUBELLE	54	Créole	Loué à dompteur de chevaux ; +1849 ; de Marie Eaubelle + ; beau-frère de (55)
113	Riquet AGAVE	32	Cafre	= 1843 Héloïse AGAVE (195)
114	Séverin JEGU	38	Créole	De Sidonie Jégu (273) = Louis (261)
115	Saint Ange BURET	19	Créole	De Thérèse Buret (232) = Bruno (10) ;
116	Samson ESCLAVONS	43	Cafre	+ 1856 chez Sicre
117	Sica	29	Cafre	
118	Toussaint CORMAO	45	Créole	De Lorine Cormao (208) ; = 1843 Adèle (170)
119	Thomas MARIAT	60	Cafre	
120	Théodore FOUCAULT	28	Cafre	
121	Thom ss patro	41	Cafre	+ 1847
122	Tribor CENTIMES	41	Cafre	= 1843 Mirza CRESPELLE (223)
123	Prosper MESNIL	55	Cafre	
124	Vernet CARACO	32	Malgache	
125	Zéphir BRIGANDY	37	Cafre	
126	Toussaint AFFRANCHI	38	Cafre	
127	Christophe TIRET	17	Créole	De Genade ; Petit fils de Claire Tiret (184)
128	Fleury BOURVAL	17	Créole	De Julie Eaubelle (204) = Alexis ; affr 11/09/1847 par Sicre ; = 1856 MANU NUMA Aurélia 1841
129	Gautier EAUBELLE	17	Créole	De Mélanie (192) ; affr 31/08/1847 par sa sœur (302)
130	Pierre Henry AMADIS	17	Créole	De Bavard Maurice (87) = Bavard Marie Joseph (220) ; = 1848 Fanchette BIAIS BRAISY (251) ; = 1856 GADY Marie Célestine 1841
131	Victorin PRUSSE	17	Créole	De Victoire Prusse (235) ; = 1854 ESLER Agnès 1839
132	Alexis BOURVAL	15	Créole	De Julie Eaubelle (204) = Alexis ; = 1861 St Denis BURSCH Thérèse (307)
133	Gautier MACASSAR	15	Créole	Né en 1828, PMI
134	Jean VOUSELOT	16	Créole	D'Emilie Vouselot (191)
135	Henry GUIGNOLET	16	Créole	De Bienvenu Guignolet (12) = Caroline Guignolet (185) ; = 1852 PALLAS Euranie 1832

136	Léopold EAUBELLE	16	Créole	De Mélanie (222)
137	Laurent JEGU	16	Créole	De Tranquille Jégu (233) = Ozonne Buret (97)
138	Paulin CORMAO	16	Créole	De Victoire Cormao (236) = Ricimer Laurent ; = 1852 Perrette JEGU (225)
139	Vasmon GUIGNOLET	16	Créole	De Marie Louise Guignolet (219) ; = 1858 Ste Marie Rosina MONGIVA 1840
140	Louis Marie BIAIS	16	Créole	De Perpétue Biais (226)
141	Romain SALES	52	Créole	= 1842 Egyptienne (193)
142	Adolphe	42	Créole	+ 1847 ; = 1845 CLEOBULE Victorine (164)
143	Médard	52	Créole	
144	Rigobert CORBEAU	46	Créole	= 1843 St Denis Joséphine 1806 C, esclave de Sauget
145	Benoit GIRONDE	32	Créole	De Radeconde + ; = 1851 Ste Marie MEUDON Ursule 1827
146	Montrose ARSON	28	Créole	De Christophe 1779 C = Modeste + ; = 1841 Lorine GUIGNOLET (209)
147	Edmond PRIMEVERT	31	Malais	= 1843 Léocadie TIRET (210)
148	Adonis MONNAIE	43	Malgache	
149	Alaric PIASTRES	30	Cafre	= 1853 Ste Marie POILBOUC Aure (175)
150	Jasmin ? Jean Baptiste Michou	27	Créole	+ 1850 St Denis ; = 1848 Célerine LOUSTAUD (242)
151	Zacharie DIJON	23	Créole	
152	Charles LEJAUNE	19	Créole	D'Adèle Lejaune (161) == Isidor Régina (St André)
153	Appy SCHAFOUSSE dit Pierre Nicolas	42	Malgache	= 1841 Agathe EAUBELLE (160)
154	Christophe CHATELARD	22	Créole	De Fanny 1783 ; = 1849 GUIGNOLET Adéline (259)
155	Prosper TELLIAM	20	Créole	Affr 1847
156	Bruno BURET	14	Créole	De Thérèse Buret (232) = Bruno (10) ;
157	Alidor LEJAUNE	14	Créole	D'Adèle Lejaune (161) == Isidor Régina (St André)
158	Cécile SAMSON	46	Créole	= 1841 Isidor REGINA (Mme Marchand) ; affr 1847

159	Agathe GAILLARD	45	Créole	De Perpétue (Ste Marie) ; D'où Cécilia (249), Elise (169)
160	Agathe petite EAUBELLE	32	Créole	De ?; = 1841 Appy SCHAFOUSSE (153) d'où Nicolas (286)
161	Adèle Cécile LEJAUNE	42	Créole	+ av 1848 ; == Isidor REGINA (St André) d'où Thémise (319), Charles (152), Amélie (321), Alidor (157)
162	Agnès GAILLARD ? Eugénie	44	Créole	De Perpétue (Ste Marie) ; = 1841 Alfred EAUBELLE (2) d'où Jean Baptiste (291), Rosélie (250), Pierre (287), Pélagie 1847, Hersilie (320), Céleste 1834 (+ av 1845)
163	Zéline SAINT CAST	41	Créole	De Béatrix ; D'où Ernestine (167), Hermance (248), Jeannette (318), Marie Céline (252)
164	Victorine CLEOBULE	32	Créole	De Léonore Ste Marie ; = 1845 Adolphe (142) d'où Elisabeth (328), Pierre (289), Marie Louise (322), Valentin 1846 + ; = 1846 SOULANGE Bazile (13) ; = 1848 ISAMBERT Auguste (Damour St André) d'où Pierre 1837
165	Pélagie ? BURET	42	Créole	+ av 1848 ; de Javotte Buret (270) ; d'où Pierre Louis (101), Pierre Paul (105)
166	Louise	23	Créole	= Etienne EAUBELLE (38) d'où Marie Céleste 1843-1846, Joseph Augustin (283)
167	Ernestine SAINT CAST	20	Créole	De Zéline (163); D'où Aglaé (323), Georges 1846, Joseph Montchéry 1848
168	Corine LEONCE	29	Malaise	= 1855 Saint Prix SAINT BERNARD 1817
169	Elise GAILLARD	18	Créole	+ 1848 ; D'Agathe Gaillard (159) ; D'où Marie Elisabeth (332)
170	Adèle « CORMAO »	32	Cafrine	= 1843 Toussaint CORMAO (118) d'où Fanchette (300)
171	Angélique JEGU	58	Créole	= 1843 Barthélémy HOLLANDE (264) d'où ? François dit Dominique 1831, Marie Jeanne 1828, Eléonore
172	Adélaïde (Verville) MANDOU	58	Créole	+ 1851 ; = 1843 Lundi ROUGE (70) d'où Julienne (205), Sophie (230)
173	Anaïs ROCHETIN	27	Créole	De Thémise Rochetin (234), rec 1862 St Denis, affr 1846 par Gerbandier; = 1843 Saint Ange GERBANDIER 1804 (affr 1844 par Gustave Touris) ; = 1862 St Denis HORTENCE Victor 1821
174	Anna BUVARD	31	Cafrine	= 1843 Laviolette OLERON (71) ; = Lafleur BUVARD (72) ; d'où Noël (281) ; = 1856 Mada Ste Marie HACHE Louis 1805 Mada
175	Aure POILBOUC	19	Créole	De Marie Louise Poilbouc (218) ; d'où Marie Colette (317) ; = 1853 Ste Marie PIASTRE Alaric (149)

176	Brigitte GUIGNOLET	52	Créole	D'Henriette + ; = 1843 Pierre Zamor (Mme Marchand)
177	Blanche EAUBELLE	37	Créole	Vendue en 1844 à Mr Mayé ; De Modeste (271) ; d'où Mathurin (86) ; = 1843 Pierre Louis TIRET (101)
178	Clémence FOULARD	30	Cafrine	Créole en 1836
179	Clairette JEGU	21	Créole	De Mérante + ; petite fille de (273) ; = 1849 GRISET Edouard 1818 Mada
180	Célerine SUISSE	28	Créole	D'Agathe (Ste Marie)
181	Balbine TIRET	38	Créole	De Claire (184) ; = 1846 Célestin BIAIS (21) d'où Victorine (238), Blanche (326), Célestin (278), Gertrude (243), Jean Marie (290), Marie Claire (247), Marie Sylvie 1846 +, Bernard 1837
182	Clara ESPAGNE	45	Malgache	+ 1849
183	Catherine EAUBELLE	57	Créole	+ 1856 ; De Modeste Eaubelle (271) ; d'où Delphine (187), Numa MANU (94)
184	Claire TIRET	44	Créole	De Blanche + ; d'où ? Balbine (181), Eugène (41), Léocadie (210), grand-mère de Christophe (127), fils de Genade 1809-+ entre 1840 et 1845
185	Caroline GUIGNOLET	44	Créole	D'Henriette + ; = 1844 Jean François Bienvenu GUIGNOLET (12) d'où Henry (135), Gaspard (282)
186	Daphrose JEGU	46	Créole	+ 1846 ; = 1844 Ferdinand JEGU (44) d'où René (81), Eugénie (190)
187	Delphine EAUBELLE	25	Créole	De Catherine Eaubelle (183) ; D'où Marie Colette (330), Elisa (299), Marie Catherine 1848-1849
188	Daride VINCENDO	21	Créole	Affr 1848 ; sœur de (4)
189	Eline ss patro	49	Créole	+ 1846 ; = 1843 Lajonquille RODES (73)
190	Eugénie JEGU	19	Créole	De Ferdinand Jégu (44) = Daphrose (186) ; = 1847 BERLIN Théodore 1824 ? Afrique d'où Jean François (290)
191	Emilie (Roudic) VOUSELOT	50	Créole	D'où Jean (134)
192	Emilie EAUBELLE	51	Créole	A St Denis ; de Modeste (271) ; d'où Gautier (129), Joséphine (302), Lamothe (67), Julien (55)
193	Egyptienne ss patro	57	Créole	+ 1846 ; = 1842 Romain SALES (141)

194	Esther JEGU ; ? Lucine	51	Créole	+ St Denis ; = Auguste (Ste Marie) et/ou Placide + St Paul d'où Germaine (200), Achille (5)
195	Héloïse AGAVE	43	Malgache	= 1843 Riquet AGAVE (113)
196	Elise JEGU	40	Créole	De Sidonie Jégu (273) = Louis (44) ; = 1843 François PERSANS (48)
197	Fannie MANDOU	18	Créole	De Polidor Névrays = Sophie Mandou (230) ; d'où Adélaïde 1848
198	Félicité JEGU	19	Créole	De Lucine Jégu 1797-+ av 1848 ; = 1849 Ste Marie ROBINEAU Gervais 1813
199	Gertrude GUIGNOLET	54	Créole	Sœur d'Henriette + ; D'où Lorine (209), Marie (216), Philogène (111)
200	Germaine JEGU	20	Créole	D'Esther Jégu (194) = Placide + St Paul; = 1844 Chérisseuil Larichesse PAUVREZE (69) d'où Auguste 1844
201	Giroflée« LOUSTAUD »	48	Cafrine	= 1843 Balaco AYMONT (14) d'où Célerine (242)
202	Hortence JEGU	28	Créole	De Lucine Jégu 1797-+ av 1848 ;
203	Jeannette GUIGNOLET	21	Créole	De parents + ; nièce de (219) ; reconnue 1864 par Charles PITT (17) ; D'où Paulin (294) ; = 1849 St Denis TIBULE Joseph 1821
204	Julie EAUBELLE	49	Créole	+ 26/05/ 1866 ; De Modeste (271) ; = Alexis BOURVAL 1788-1841 (Fréon) d'où Alidor 1818 (affr 23/01/1844), Bon Ange (9), Modeste (215), Fleury (128), Alexis (132)
205	Julienne MANDOU	29	Créole	De Lundi Rouge (70) = Adélaïde Mandou (172) ; = 1853 MARCIA Domingue (31)
206	Marie COOPER	38	Créole	Louée à St Denis ; = 1843 Nestor COOPER (95)
207	Juliette COLORE	33	Créole	= 1843 Louis JEGU (65)
208	Lorine Laurence CORMAO	52	Créole	+ 1849 PMI ; D'où ?? Hector (51), Edouard (37), Toussaint (118), Victoire (236)
209	Lorine GUIGNOLET	20	Créole	De Gertrude (199); = 1841 Montrose ARSON (146) d'où Montrose 1845, Perrine 1848
210	Léocadie TIRET	25	Créole	De Claire Tiret (184) ; = 1843 Edmond PRIMEVERT (147) d'où Marie Dorothée Céline (297), Charlotte 1845-1846
211	Lucile ROCHETIN	19	Créole	+ 1851 ; De Thémise (234) ; = Julien EAUBELLE (55) d'où Joséphine 1846, Isabelle 1849
212	Luce JEGU	33	Créole	De Méranthe 1792-+ ; = Jules (61) ; petite fille de (273) ; = CORMAO Hector (51) d'où Méranthe (308), Lorine (244), Marie Luce (305) ; = 1851 TIRET Eugène (41)
213	Magdeleine PLIVART	19	Créole	= 1844 BLOIS Joseph (59) ; = 1847 Féréol JEGU (74)
214	Marie Rose BURET	19	Créole	De Thérèse Buret (232) = Bruno (10) ; = 1844 Jules ROSEY (64)
215	Modeste BOURVAL	20	Créole	De Julie Eaubelle (204) = Alexis; affr 11/09/1847 par Sicre

216	Marie bazar GUIGNOLET	44	Créole	De Gertrude (199) ; cousine de (176), (185), (219)
217	Marie ? BOUFFARD	36	Créole	D'où Michel (284), Lafrance (285), Joseph (283), Arthur 1845 +, Arthur 1846
218	Marie Louise dite Atis POILBOUC	42	Créole	De Françoise + ; = 1841 Antoine BIAIS (1) d'où Babet (315), Aure (175), Edmond (43), Evariste (279)
219	Marie Louise (de St Paul) GUIGNOLET	45	Créole	D'Henriette + ; sœur de (176) et (185) ; = Athis d'où Adélina (259), Vasmon (139), Prudence (227), Louise (303), Atis (275), Médéric (84),
220	Marie Joseph BAVARD	37	Créole	= 1843 BAVARD Maurice (87) d'où Amadis Pierre Henry (130)
221	Augustine JEGU	25	Créole	De Tranquille Jégu (233) ; = Jules (61) d'où Sidonie (331)
222	Mélanie EAUBELLE	44	Créole	De Modeste (271) ; d'où Frédéric (47), Léopold (136) ; == Dorin PAYET d'où Arnold (274)
223	Mirza CRESPELLE	26	Cafrine	= 1843 Tribor CENTIMES (122) d'où Honoré (295), Adolphe (277), Hyppolite (280), Rosa 1846, Marie Rosette 1848
224	Olivette JEGU	38	Créole	+ 1854 ; De Sidonie Jégu (273) = François 1761 C
225	Perrette JEGU	19	Créole	De Lucine Jégu + av 1848 ; D'où Alexandre (292), Hilaire 1846-1847 ; Elisabeth 1847 ; = Paulin CORMAO (138)
226	Perpétue BIAIS	45	Créole	De Babet Biais (268) ; d'où Crescence (296), Fanchette (251), Joséphine (301), Louis Marie (140)
227	Prudence GUIGNOLET	28	Créole	De Marie Louise Guignolet (219)
228	Rochetine Françoise	29	Créole	De Thémise (234) ; = 1841 Alin EAUBELLE ROCHETAING (8) d'où Aimée (325)
229	Roseaure Rosalie	39	Malaise	= 1843 Désiré EAUBELLE (32) d'où Justine (246)
230	Sophie MANDOU	45	Créole	De Lundi Rouge (70) = Adélaïde Mandou (172) ; = 1850 NEVRAY Polidor St Denis 1807 d'où Fannie (197), Elisa (245), Rose (312)
231	Suzanne PRUSSE	19	Créole	De Victoire Prusse (235) ; = 1850 Alphonse FLORENCEY 1829 d'où Gaspard 1849
232	Thérèse BURET	52	Créole	= 1841 Bruno BURSCH (10) d'où Thérèse (307), Joseph (58), Marie Rose (214), Bruno (156), Hermine (298), Saint Ange (115) ; = 1853 AYMON Balaca (14)
233	Tranquille JEGU	42	Créole	= 1843 Ozone BURET (97) ; d'où Augustine Gabrielle (221), Charlot (276), Geneviève (253), Laurent (137)

234	Thémise ROCHETIN	43	Créole	De Catherine Pastol Rochetin (269) ; D'où Lucile (211), Françoise (228), Clorinde (241), Joseph (56), Nancy (310), Sidonie (313), Anaïs (173)
235	Victoire PRUSSE	44	Créole	D'où Victorin (131), Suzanne (231), Olive (311), Nanette (309)
236	Victoire (Roudic) CORMAO	46	Créole	De Lorine Cormao (208) ; = 1849 RICIMER Laurent 1802 d'où Paulin (138), Laurence (304), Appoline (324)
237	Volafilde HUITRE	45	Malgache	= 1843 Charles LETEMERAIRE (19)
238	Victorine TIRET	19	Créole	De Balbine Tiret (181) = Célestin Biais (21) ; D'où Marie Grâce (329), Balbine (316), Victor Bazile 1847
239	Zoé BOURNICHON	58	Créole	D'où Porphire (103), Armand (6)
240	Zabeth SUEDE	41	Créole	D'Agnès Suède (267) ; = 1843 Charlot (16) d'où 5 enfants ; = 1849 St Denis JUBIN Benjamin 1802 Afrique
241	Clorinde ROCHETIN	16	Créole	De Thémise (234)
242	Célerine LOUSTAUD	16	Créole	De Balaco (14) = Giroflée (201) ; = 1848 Jasmin Michou (150) d'où Marie Giroflée 1847 ; = 1851 SALLIO Charles 1827
243	Gertrude TIRET	16	Créole	De Balbine Tiret (181) = Célestin Biais (21) ; = 1853 PARRA Gustave 1831
244	Lorine JEGU	16	Créole	De Luce Jégu (212) = Hector Cormao (51) ; = 1851 POIRE Saint Ange 1822
245	Elisa MANDOU	15	Créole	De Sophie Mandou (230) = Polidor Névray; de Jasmin + au = 1852 CHIPY Patrice 1832
246	Justine EAUBELLE	15	Créole	De Désiré Eaubelle (32) = Roséaure (229)
247	Marie Claire TIRET	15	Créole	De Balbine Tiret (181)= Célestin Biais (21) ; = 1848 GOBELET Faustin (46) d'où Marie Charlette 1848
248	Hermance SAINT CAST	15	Créole	De Zéline Saint Cast (163); = 1845 Ernest d'où Virginie 1848, Adélaïde 1846-1847
249	Cécilia GAILLARD	15	Créole	D'Agathe Gaillard (159)
250	Roselie EAUBELLE	15	Créole	D'Alfred Eaubelle (2) = Agnès Gaillard (162) ; = 1863 GAUDAINS Aristole 1831
251	Fanchette BIAIS BRAISY	14	Créole	De Perpétue Biais (226) ; = 1848 AMADIS Pierre Henry BAVARD (130)
252	Marie Céline SAINT CAST	14	Créole	De Zéline Saint-Cast (163)
253	Geneviève JEGU	18	Créole	+ 1849 ; De Tranquille Jégu (233) = Ozonne Buret (97); = 1844 Eugène TIRET (41) d'où André (293), Laurencine 1848

254	Eléonore RIGORDIN	21	Créole	= 1845 Joseph ROCHETIN (56)
255	Rosine GRAVIER	34	Créole	St Paul ; De Calle Gravier ; = 1859 CORMAO Edouard (37)
256	Célestine GRAVIER	24	Créole	St Paul ; De Calle Gravier ; = 1850 St Denis MICKAEL Jean Baptiste 1820 malais
257	Pauline	17	Créole	
258	Irma EAUBELLE	18	Créole	+ 1863 St Denis; De ?; d'où Marie Barbe 1848
259	Délina GUIGNOLET	14	Créole	De Marie Louise Guignolet (219) = Atis Guignolet; = 1849 CHATELARD Christophe (154) d'où Prudence, février 1849
260	Cyprien ss patro	73	Créole	+ 1846
261	Louis JEGU	70	Créole	= Sidonie JEGU (273)
262	Siméon JEZABEL	70	Créole	= Béatrix (Mme Marchand)
263	Aza MADRID	68	Malgache	
264	Barthélémy HOLLANDE	62	Créole	= 1843 Angélique JEGU (171)
265	Daniel GUIGNOLET	62	Créole	D'Augustin + ; neveu de (199) ; + 1858 à 78 ans, Malgache
266	Léon MABILLE	62	Cafre	Mada au rec 1812
267	Agnès SUEDE	64	Créole	D'où Gustave (50), Zabeth (240)
268	Babet BIAIS	69	Créole	D'où Célestin (21), Perpétue (226), Amédée (3), Alexandre Antoine (1) ; indienne au rec 1812
269	Catherine Pastol ROCHETIN	81	Créole	D'où Thémise (234)
270	Javotte BURET	76	Créole	D'où Pélagie (1265), Thérèse (232), Ozonne (97)
271	Modeste EAUBELLE	76	Créole	+ 1853 à 98 ans ; d'Henriette; A St Denis. De Françoise 1733 = 1748 Paul 1726-1809 Mada ; d'où Catherine (183), Julie (204), Emilie (192), Mélanie (222), Marie + av 1848, Augustine + av 1848, Céleste 1800 + av 1848, Alain (8), Blanche (177) ; esclave de J.J. Martin à la naissance
272	Mérançienne ss patro	76	Créole	+ 1846
273	Sidonie JEGU	81	Créole	+ 1849 PMI ; = Louis Jégu (261) d'où Lucine 1797 + av 1848, Méranthe + av 1848, Tranquille (233), Ferdinand (44), Elise (196), Esther (194), Louis (65), Olivette (224),

				Séverin (114), Augustine (221)
274	Arnold EAUBELLE	7	Créole	De Mélanie (222) ; rec 1879 par Dorin PAYET
275	Atis GUIGNOLET	9	Créole	De Marie Louise Guignolet (219)
276	Charlot JEGU	12	Créole	De Tranquille Jégu (233) ; = Jules (61)
277	Adolphe CRESPELLE	11	Créole	De Mirza Crespelle (223) = Centimes Tribord (122)
278	Célestin TIRET	11	Créole	De Balbine Tiret (181) = Célestin Biais (21)
279	Evariste POILBOUC	11	Créole	De Marie Louise Poilbouc (218)
280	Hyppolite CRESPELLE	9	Créole	De Mirza Crespelle (223) = Centimes Tribord (122)
281	Noël BUVARD	12	Créole	D'Anna Buvard (174) ; =1859 Ste Marie NOLRUBE Ernestine 1839
282	Gaspard GUIGNOLET	3	Créole	De Jean François (12) = Caroline Guignolet (185)
283	Joseph EAUBELLE // BOUFFARD	10	Créole	D'Etienne Eaubelle (38) = Marie Louise (166) ; = 1860 DEROSE Marie Louise 1844 // De Marie Bouffard (217)
284	Michel BOUFFARD	6	Créole	De Marie Bouffard (217)
285	Lafrance BOUFFARD	2	Créole	De Marie Bouffard (217)
286	Nicolas EAUBELLE	12	Créole	D'Appy Schafousse (153) = Agathe Eaubelle (160) ; = 1864 LANDRY Sophie 1837
287	Pierre EAUBELLE	8	Créole	+ 1854 ; D'Alfred Eaubelle (2) = Agnès Gaillard (162) ; d'Alfred = Eugénie au + .
288	Augustin	4	Créole	
289	Pierre CLEOBULE	6	Créole	De Victorine Cléobule (164) = Adolphe (142) ou Isidor Isambert ; = 1856 ARDECHE Adeline 1839
290	Jean François JEGU // Jean Marie TIRET	2	Créole	4 ans, D'Eugénie Jégu (190) = Berlin Théodore // De Balbine Tiret (181) = Célestin Biais (21)
291	Jean Baptiste EAUBELLE	0	Créole	D'Agnès Gaillard (162) = Alfred Eaubelle (2)
292	Alexandre JEGU	0	Créole	De Perrette Jégu (225)
293	André JEGU	0	Créole	+ 1849 ; De Geneviève Jégu (253) = Tiret Eugène (41)
294	Paulin GUIGNOLET	0	Créole	+ 1845 ; De Jeannette Guignolet (203)
295	Honoré CRESPELLE	0	Créole	De Mirza Crespelle (223) = CENTIMES Tribord (122)

296	Crescence BIAIS	4	Créole	De Perpétue Biais (226)
297	Dorothée Céline TIRET	9	Créole	De Léocadie Tiret (210) = Edmond Primevert (147) ; = 1862 ROSSET Antoine 1840 St Denis
298	Hermine BURET BURSCH	11	Créole	De Thérèse Buret (232) = Bruno (10) ; = 1851 Félix COULON 1829 d'où Joseph 1850
299	Elisa EAUBELLE	5	Créole	De Delphine Eaubelle (187)
300	Fanchette CORMAO	4	Créole	De Toussaint Cormao (118) = Adèle (170)
301	Joséphine BIAIS	7	Créole	De Perpétue Biais (226)
302	Joséphine CENTRAL	12	Créole	De Emilie Eaubelle (192) ; affr 17/10/1845 par Nogues St Denis)
303	Louise GUIGNOLET	12	Créole	De Marie Louise Guignolet (219) ; = 1853 Ste Marie GIRON Auguste 1832
304	Laurence CORMAO	13	Créole	De Victoire Cormao (236) = Laurent Ricimer
305	Marie Luce JEGU	9	Créole	De Luce Jégu (212) = Hector Cormao (51)
306	Marie Françoise BIAIS POILBOUC	10	Créole	+ av 1848 ; De Babet Biais (315)
307	Marie Thérèse BURSCH	10	Créole	De Thérèse Buret (232) = Bruno (10) ; = 1861 St Denis BOURVAL Alexis (132)
308	Méranthe JEGU	12	Créole	De Luce Jégu (212) = Hector Cormao (51) ; = 1857 Gervais DEJAZET 1832(d' Amanda Dejazet 1805 = Gervais 1810-1847) chez Sicre P.H.)
309	Nanette PRUSSE	9	Créole	De Victoire Prusse (235)
310	Nancy ROCHETIN	12	Créole	De Thémise Rochetin (234)
311	Olive PRUSSE	7	Créole	De Victoire Prusse (235)
312	Rose MANDOU	11	Créole	De Sophie Mandou (230) = Polidor Névrays
313	Sidonie ROCHETIN	10	Créole	De Thémise (234) ; = 1857 VALSE Philibert 1831
314	Ursule JEGU	12	Créole	De parents + (Méranthe Jégu) ; petite fille de (273)
315	Babet BIAIS	13	Créole	D'Antoine Biais (1) = Marie Louise Poilbouc (218) ; = 1849 Olivier PERDRIX (98) d'où Marie Françoise (306), Marie Françoise 1848
316	Balbine TIRET	4	Créole	De Victorine Tiret (238)
317	Marie Colette POILBOUC	2	Créole	D'Aure Poilbouc (175)
318	Jeannette SAINT CAST	11	Créole	De Zéline Saint-Cast (163)

319	Thémise LEJAUNE	12	Créole	D'Adèle Lejaune (161) == Isidor Régina (St André)
320	Hercilie EAUBELLE	8	Créole	D'Agnès Gaillard (162) = Alfred Eaubelle (2) ; = 1863 SERAPHINE Pierre 1834
321	Amélie LEJAUNE	10	Créole	D'Adèle Lejaune (161) == Isidor Régina (St André)
322	Marie Bonne CLEOBULE	4	Créole	De Victorine Cléobule (164) = Adolphe (142)
323	Aglaé SAINT CAST	3	Créole	D'Ernestine (167) ; vendue en août 1844 à Mme Ricquebourg
324	Appoline CORMAO	9	Créole	De Victoire Cormao (236) = Ricimer Laurent
325	Aimée ROCHETAING	9	Créole	D'Alain Eaubelle (8) = Françoise ROCHETIN (228) ; = 1853 HENRY Albert 1834
326	Blanche TIRET	4	Créole	+ vers 1855 ; De Balbine Tiret (181) = Célestin Biais (21)
327	Amélia LINOTTE	7	Créole	De parents décédés
328	Elisabeth CLEOBULE	1	Créole	De Victorine Cléobule (164) = Adolphe (142)
329	Marie Grâce TIRET	1	Créole	De Victorine (238)
330	Marie Colette EAUBELLE	1	Créole	+ 1847 ; De Delphine (187)
331	Sidonie JEGU	1	Créole	D'Augustine Jégu (221) = Jules (61)
332	Marie Elisabeth GAILLARD	0,1	Créole	D'Elise Gaillard (169) ; = 1866 St Denis RIBE François 1838 affr.
333	Sophie			Portée pour mémoire

Annexe 20 : RECENSEMENT PROPRIETES DESBASSAYNS 1843

Colonne 1 : numéro dans le testament ; Colonne 2 : ordre dans le recensement de 1843 ; * non présent dans « le testament » pour cause de décès ; ** idem mais cause inconnue. Les numéros 412 à 499 concernent les « ancêtres » décédés avant 1843

Notes : Lagoa est dit marié à Catherine dans le testament et marié à Scholastique Contois en 1849 avec reconnaissance d'enfants.

Non présents dans recensement mais indiqués dans le testament : n°78 César, Cafre 1814 = Joséphine, Cafrine 1815 d'où Thérèse, achetés en 1844 à Hamelin ; N°50 : Fanchin = Juliette ; n°122 Constance 1810, créole ; n° 125 : Adonis, Cafre n° 195 et Félix ; n°129 achetés 1844 à S. Dejean ; Figaro, Cafre ; n°136 Charles, Cafre ; n°202 Gustave ; n°209 Augustin ; n°216 Germain, Malgache

Charlot (412), sa femme Véronique (230) et cinq enfants (Paulin 1797, Eloi 1809, Joson 1808, Alexis et Maguitte) ont été acquis du gouvernement en 1811 par adjudication et payables en balles de café : 190 pour la famille. D'autres esclaves sont acquis en même temps ; Noël (130), 15 ans, pour 17 balles, Marcellin, (357), cafre, 25 ans, pour 26 balles

254	0	Gertrude Anne PIAMAL	1838	Créole	De Julie Piamal (268) ; = 1853 Gilles LANGROMME (5227)
	1	André Casimir RESUS	1842	Créole	+ av 1845 ; De Suzanne Résus (213) = Louis Marie 250)
26	2	Alaric Marc CARLOT	1831	Créole	+ 1874 ; De Carlot Paulin (142) = Léocadie Paya (199) ; = 1854 COMTOIS Eugénie (427chez Faber)
43	3	Alexis SAINT-GILLES	1835	Créole	De Didier Saint Gilles (90) = Fronton Flore (189)
*	4	Benjamin ss patro	1830	Créole	+ 1844
4	5	Charles Eugène PUYLAURENT	1842	Créole	D'Eugène Puylaurent (98) =Agnès Saurèze (161) ; = Pauline TILLIN 1844-1901
36	6	Cafre TARDIPES	1836	Créole	De Célestin Ménage (483) = Aimée Tardipes (379)
2	7	Christophe PUYLAURENT	1837	Créole	De Baptiste Puylaurent (83) = Emilie Saurèze (181)
10	8	Charles Fanchin SERAPHIN	1836	Créole	+ 1877 ; De Nanette (445) = Fanchin (444) ; = Marie Josèphe THOMAS 1855
12	9	Evariste SERAPHIN	1831	Créole	De Séraphin Françoise (188) = Adrien +
1**	10	François Esquelin « PUYLAURENT »	1842	Créole	+ 1844 ; De Dominique Puylaurent (89) = Augustine Saurèze (164)
32	11	Florentine CONTOIS	1837	Créole	+ 1864 ; De Lagon Bradaniel (125) = Comtois Scholastique (383) ; ==

					Fanchin MANIBALE (10209) Chez Schneider)
47	12	Henry Lajeunesse BEZIER	1836	Créole	De Laurent Bézier (123) = Virginie Saint-Gilles (221)
25	13	Jérôme PARTENAY	1832	Créole	D'Henriette Partenay (192) = Pasquin +1846 ; = 1852 Laurencine PAINBOEUF (52) ; = Zéline CHEREAU (2624) StLeu)
25	14	Médard Honoré PARTENAY	1842	Créole	D'Henriette Partenay (192) = Pasquin +1846 ; = 1864 CONTAU Célestine 1846
**	15	Marcel ss patro	1833	Créole	+ 1844 ; De Zabeth Créole 1807
16	16	Marcelin PAINBOEUF	1833	Créole	De Barbe Painboeuf (166) ; = 1853 Hélène CLITANDRE (5557) Vve Pomphily) = 1864 CONTAU Célestine 1846
16	17	Montjol MAZAMET	1836	Créole	De Mélanie Mazamet (203) = Henry ; = 1857 St Benoit Fifine JEAN MARIE 1841
61	18	Pierre Alexis REMPHAN	1840	Créole	De Remphan Marie Hélène (202) = Rémus Figaro (369)
77	19	Pierre Augustin PAINBOEUF dit Alidot	1841	Créole	+ 1880 ; De Zélie Painboeuf (222) == Mérance ; = Cécilia RACINE 1840 affr.
32	20	Pierre Alphonse BRADANIEL	1839	Créole	De Lagon Bradaniel (125) = Comtois Scholastique (383) ; = Virginie RIFLA 1841-1901
47	21	Pierre Benoit BEZIER	1842	Créole	De Laurent Bézier (123) = Saint-Gilles Virginie (221)
241	22	Parfait ? Dominique SERAPHIN	1840	Créole	De Justine Sara (chez Cuvelier) = Séraphin Polycarpe (146) // de Justine (267)
76	23	Pierre Denis CYRIAQUE	1832	Créole	+ 1854 ; De Catiche Cyriaque (175) = Rinel Gustave (82)
72	24	Pierre Elphège RINEL	1835	Créole	De Catiche Cyriaque (175) = Rinel Gustave (82) ; = 1855 à Ste Marie FUTUR Euphémie 1839 (de Cyriaque Jean 1816 = Futur Monique 1808) // ou de Céleste Parhenay
61	25	Pierre Joseph Fleury 1 REMPHAN	1838	Créole	De Marie Hélène Remphan (202) = Rémus Figaro (369)
253	26	Pierre Gustave (ou Pierre Louis) NEMORIN	1842	Créole	De Fanélie Rudoux (264) = Némorin Philogène (144)
63	27	Pierre Henry CARLOT	1841	Créole	De Carlot Dorphise (176) = Carmel Henry (112) ; = 1864 St Denis NAUD Charline 1840
32	28	Pierre Noël BRADANIEL	1834	Créole	De Lagon Bradaniel (125) = Comtois Scholastique (383)

62	29	Philémon REMPHAN	1830	Créole	De Remphan Marie Hélène (202) = Rémus Figaro (369) ; = 1853 AUBRAS Marie (4255chez Lautret)
26	30	Pierre dit Paul CARLOT	1839	Créole	+ 1856 ; De Paulin Carlot (142) = Léocadie Paya (199)
72	31	Pierre Philippe PARTENAY	1841	Créole	De Céleste Partenay (172) == Philogène ; = 1861 NOEL Elodie 1847 affr. ; = 1900 BRUEL Lucine
26	32	Pierre Saint Lis CARLOT	1837	Créole	+ 1887 ; De Paulin Carlot (142) = Léocadie (Candide) Paya (199) ; = 1861 Dorothee CHINOIS 1843 St Denis
29	33	Séraphin PUYLAURENT	1832	Créole	+ 1898 ; De Théodose Puylaurent (155) = Clarisse Séraphin (174) ; = 1857 Phare YOLOS (10636chez Dupuy)
44	34	Sylvestre ROMA	1833	Créole	De Roma Dronsin (91) = Rocher Agathe (376)
2	35	Théogène dit Jean Baptiste PUYLAURENT	1832	Créole	De Baptiste Puylaurent (83) = Emilie Saurèze (181) ; = Charline NERET 1835-1877 St-Denis
19	36	Théodule ROBIGO	1835	Créole	+ 1883 ; D'Anne (429) = Louis; = 1855 LANGLET Mélanie (10915 chez Lebreton) ; = Antoinette METANIRE 1852
**	37	Toussaint Lolo SERAPHIN	1840	Créole	+ 1852 ; De Stanislas Séraphin (149) = Mévanir Oran (381)
45	38	Adèle MONTAUDRAN	1831	Créole	+ 1864 ; De Montaudran Dominique (95) = Atale Darie (178) ; = 1847 Albert PARTENAY (76)
22	39	Anne Zaire SAMOS	1838	Créole	+ 1897 ; D'Eléonore (1772 Créole) = Gentil (1801-1837 cafre), petite fille d'Aurélié (385); = 1854 RHARUS Adonis (2841Chez Lelièvre); = 1863 JANNIN Charles (9625)
48	40	Benoite Candide BLAGNAC	1843	Créole	De Léonard Blagnac (124) = Céline Revel (169) ; = 1858 ABNER Norbert (465 chez Fabert)
1	41	Elise PUYLAURENT	1831	Créole	+ 1859 ; De Dominique Puylaurent (89) = Augustine Saurèze (164) ; d'où mort-né 1859
43	42	FRONTON Marie Angélique	1838	Créole	De Didier Saint-Gilles (90) = Flore Fronton (189) ; = 1851 NEPARO Sylvain 1826 Ste Rose
47	43	Jeanne Victoire BEZIER	1839	Créole	+ 1881 St-Leu ; De Laurent Bézier (123) = Saint-Gilles Virginie (221) ; = 1853 POUGARI Jolimou (3089 chez Lebreton) d'où Marie, Agathe, Charité, Gabriel, Henriette

1	44	Lisette PUYLAURENT	1836	Créole	De Dominique Puylaurent (89) = Augustine Saurèze (164) ; = 1855 DIDIER Jules 1833 St-Denis d'où Augustine 1856-1858
**	45	Luce VANIER	1837	Créole	D'Anne (429) ; tuteur Lolo ASARIAS (121) ; = 1852 Gustave Glamport 1830 affr.
**	46	Augustine CARLOT	1842	Créole	De Léocadie Paya (199) = Paulin Carlot (142) ; + av testament
1	47	Agathe PUYLAURENT	1834	Créole	+ 1873 ; De Dominique Puylaurent (89) = Augustine Saurèze (164)
22	48	Aurélié SAMOS	1835	Créole	+ 1886 ; D'Eléonore (1772 Créole) = Gentil (1801-1836 Cafre); = 1851 BLAGNAC Soulange (152) d'où Eléonore 1856-1859, Ange 1860-1862
4	49	Marie Egyptienne PUYLAURENT	1841	Créole	D'Agnès Saurèze (161) = Eugène Puylaurent (98)
23	50	Joséphine SERAPHIN	1839	Créole	De Zéline Séraphin (223) = Joseph Chriseuil Janvier
45	51	Marie Jeanne MONTAUDRAN	1833	Créole	+ 1867 ; De Dominique Montaudran (95) = Atale Darie (178); = 1849 PERROT Sylvain 1822 Créole St Louis
73	52	Laurencine PAINBOEUF	1835	Créole	+ 1855 ; De Barbe Painboeuf (166) = Louis Marie Asarias (122) ; = 1852 PARTENAY Jérôme (13)
3	53	Julie SERAPHIN	1840	Créole	+ 1884 ; De Gustave Séraphin (108) = Félicité Saurèze (186) ; = 1854 SALMACIS Drosance (92)
55	54	Laurence MONTAUDRAN	1835	Créole	De Dominique Montaudran (95) = Atale Darie (178) ; = 1861 LEBRETON Stanislas 1836
33	55	Monique RESUS	1832	Créole	+ 1849 ; De Résus Constance (170) = César (86)
47	56	Modeste BEZIER	1831	Créole	+ 1898 ; De Laurent Bézier (123) = Saint-Gilles Virginie (221) ; = Georges DANTOINE (107) d'où Laurent 1848-1852
48	57	Pauline Maguitte BLAGNAC	1838	Créole	De Léonard Blagnac (124) = Revel Céline (169) ; = 1850 RACOL Louis Marie (4155 chez Laprade)
48	58	Marie Marguerite BLAGNAC	1840	Créole	+ 1855 St-Denis ; De Léonard Blagnac (124) = Revel Céline (169)
45	59	Nathalie MONTAUDRAN	1839	Créole	+ 1857 ; De Montaudran Dominique (95) = Atale Nathalie (178) ; = 1853 DRONZIN Paul Emile (6256 chez Ricquebourg)
1	60	Nancy PUYLAURENT	1838	Créole	De Dominique Puylaurent (89) = Augustine Saurèze (164) ; = 1854 DUFOUR Jules (5127 chez Martin)
33	61	Olivette RESUS	1834	Créole	De Constance Résus (170) = Pascal PIERRE 1802 ; = 1851 BLAGNAC

					Saint-Ange (154)
33	62	Pélagie Perpétue RHESUS	1840	Créole	De Constance Résus (170) = Pascal PIERRE 1802
43	63	Marie Rose SAINT GILLES	1835	Créole	De Didier Saint-Gilles (90) = Fronton Flore (189) ; = 1852 RESUS Florentin (99)
63	64	Fanny CARLOT	1838	Créole	De Dorphise Carlot (176) = Cramel Henry (112247) ; = 1854 LIGDAMIS Marcelin (5631 chez Vve Prémont)
**	65	Marie Françoise	1837	Créole	De Léonette 1811-1837 créole
22	66	Charlette TAPHUS	1842	Créole	De Taphus Vénus (220) = Tentalis Parfait (374)
2	67	Delphine PUYLAURENT	1843	Créole	+ 1847 ; De Baptiste Puy Laurent (83) = Emilie Saurèze (181)
**	68	Généreuse RESUS	1834	Créole	De Marie Suzanne Résus (213) = Louis Marie (250), petite fille de Marie Louise Résus (204)
26	69	Gertrude CARLOT	1834	Créole	+ 1863 ; De Paulin Carlot (142) = Léocadie Paya (199) ; = 1851 TARAN Roger dit Dauphin (148)
20	70	Marie Louise RESUS	1841	Créole	+ 1887 ; De Marie Suzanne Résus (213) = Louis Marie (250) ; petite fille de Marie Louise Résus (204) ; = 1855 CHARLETTE Henry 1835-1901 affr.
39	71	Nanette SERAPHIN	1832	Créole	+ 1898 ; De Stanislas Séraphin (149) = Mévamir Oran (381) ; = 1849 Puy Laurent Ferdinand (101) ; = Furcy BESANCON (572)
**	72	Natale SERAPHIN	1837	Créole	+ 1899 ; De Gustave Séraphin (108) = Félicité Saurèze (186) ; = 1851 LORRAINE Pierre (7446 chez Ferrand)
**	73	Sophie MAZAMET	1833	Créole	De Mélanie Mazamet (203) ; + av testament
73	74	Zélia PAINBEUF	1833	Créole	+ 1847 ; De Barbe Painboeuf (166) = Louis Marie Asarias (122)
32	75	Héloïse BRADANIEL	1832	Créole	+ 1879 ; De Lagon Bradaniel (125) = Comtois Scholastique (383) ; = 1850 TAUROBOLE Pierre (3098 chez Lebreton) ; d'où Rosalie + 1854 ; = 1876 St Leu Edouard GERMI (3545StLeu)
71	76	Albert PARTENAY	1820	Créole	D'Henriette Partenay (192) = Pasquin (+ 1846) ; == Lucine Perpétue CODIFOR (270) ; = 1847 Adèle MONTAUDRAN (38)
79	77	Amant PHILIPPE	1793	Créole	+ 1856 ; De Céleste (438) = Philippe (437) ; = 1853 Chanette SALACIA (171)

80	78	Antoine PAYA	1802	Créole	De Madeleine + = Antoine (479) ; = 1849 St Denis Séraphine (9252)
81	79	Adolphe	1795	Créole	
69	80	Ambroise REMPHAN	1808	Créole	+ 1852 ; De Phrasie (224) ; = Philémon (426); = 1852 Saréya INCAMAN 1812 Inde, engagée
82	81	Aubin RHINE	1822	Créole	D'Eugénie (423) = Martin (326)
83	82	Auguste RINEL	1815	Créole	+ 1871 ; De François Rinel (1787, Afrique, chez Nyon) = Françoise Ridel (5513 chez Nyon); = 1850 CYRIAQUE Catiche (175) d'où Pierre dit Denis (23), Jacques (= 1864 à Ste Marie, Bonangy Ernestine 1843 Mada) ; = 1859 ISIDORE Roseline 1842 affr
2	83	Baptiste PUYLAURENT	1801	Créole	D'Adrien (434) = Egyptienne (435); = 1843 Emilie SAUREZE (181) d'où Ferdinand (101), Marie Joseph 1844, Marie Rosine 1846, Pierre François 1833, Delphine (67), Louis Martin 1838, Théogène (35), Pierre Sénateur 1840, Jean Baptiste, Christophe (7), Victoire 1835-1849
84	84	Blaise ss patro	1801	Créole	+ 1847
31	85	Célestin BERGERAT	1825	Créole	De Sidonie Bergerat (212) = Célestin + ; = 1857 St Denis FLORIDIA Graceline 1820
85	86	César CAROLIN	1791	Créole	+ 1876 PMI ; De Colette + = Guillaume + ; == Constance RESUS (170)
15	87	Constant ATALE	1813	Créole	+ 1876 ; De Constant Atale (441) = Nathalie (441); = RESUS Marie Louise (206) d'où Suzanne Résus (213)
86	88	Docité REVEL	1790	Créole	De Marie Thérèse (476) = Vincent + ; = 1849 AUBRAS Marie 1809, affranchie depuis 1839 avec ses enfants : Alfred 1829-1889, Delphine 1824, Adeline 1827 ; == Pauline (451) d'où Céline (169) ; = 1858 BELLEMENE Henriette (9457)
1	89	Dominique PUYLAURENT	1811	Créole	+ av 1895 ; D'Adrien (434) = Egyptienne (435); = 1843 Augustine SAUREZE (164) d'où Pierre Alfred 1843, Lisette (44), Marie Nancy (60), Agathe (47), François Esquelin (10), Marie Barbe 1847, Marie Françoise 1833, Nanette 1837, Parfait 1840-1902
43	90	Didier SAINT GILLES	1814	Créole	+ 1881 PMI; De Lajeunesse (464) = Jeanne (361) ; = 1843 Flore FRONTON (189)

44	91	Drozin ROMA	1799	Créole	D'Antoinette (488) = Sylvestre (460); = 1843 Agathe ROCHER (376)
87	92	Drosance SALMACIS	1821	Créole	+ 1880 ; De Dorothée (177) = Jean (444); = 1854 SERAPHIN Marie Julie (53)
88	93	Denis	1809	Créole	Lépreux, porté pour mémoire dans testament
104	94	Désiré Petit BRADANIEL	1821	Créole	+ 1888 ; De Lagou Bradaniel (125) = Comtois Scholastique (383) ; = Marie Claire BEZIER 1826
45	95	Dominique malabar MONTAUDRAN	1807	Créole	De Jeanne Montaudran (457) = Zéphir (409) RHABUS ; = 1843 Darie ATALE (178) d'où Adèle (38), Marie Jeanne (51), Marie Nathalie (59), Marie Laurince (54), Félicité 1830, Rosalie 1838 ; = 1865 PATROL Marie Jeanne (9651)
89	96	Ernest CYRIAQUE	1826	Créole	+ 1870 ; De Fanélie Cyriaque (433) = Jean Pierre Fierbois (113) ; = 1851 MYSCILE Geneviève (8877 chez Selsis)
46	97	Eloi CARLOT	1809	Créole	+ 1883 ; De Véronique (230) = Charlot (412) ; = 1845 RAMEAU Euphrasie (182)
4	98	Eugène PUYLAURENT	1817	Créole	+ 1872 ; D'Adrien (434) = Egyptienne (435); = 1843 Agnès SAUREZE (161) d'où Charles Eugène (5), Jean François 1847, Pierre Ozène dit Ozone 1848-1897, Egyptienne (49), Joseph 1847
33	99	Florentin dit Faustin RESUS	1829	Créole	+ 1901 ; De Constance Résus (170) = César (86) ; = 1852 SAINT-GILLES Marie-Rose (63)
49	100	Fanchin RHIMMON	1813	Créole	D'Arliette (1763 cafrine) = Servé (1796 créole); = 1845 Victorine MAZAMET (219) ; = PAINBOEUF Julie Junon (194)
2	101	Ferdinand PUYLAURENT	1829	Créole	De Baptiste Puylaurent (83) = Emilie Saurèze (181) ; = 1849 SERAPHIN Nanette (71)
90	102	Fanchin	1794	Créole	D'Emilie (281) ; lépreux, chez sa mère ; = Juliette RHINE (195)
91	103	Félix dit Norau CREON	1811	Créole	De Françoise Séraphin (188) ; = 1844 TOURNAY Marie Barbe + 1849; = 1851 Lucine GAUTERAU 1813 (St Pierre)
**	104	Félix dit Mazère PAINBOEUF	1818	Créole	De Junon Painboeuf + == Arsène (469)
92	105	Fulgence CHARLOT	1812	Créole	+ 1854 ; De Charlot (412) = Véronique Carlot (230)

30	106	Gabriel SAINT GILLES	1803	Créole	+ 1881 ; De Marie Jeannette (361) = Lajeunesse + (464) ; = Sidonie BERGERAT (212) ; == Pauline d'où Edouard (577) ; = Hélène AVIE
6	107	Georges DANTOINE	1822	Créole	+ 1874 ; D'Elise (454) = Antoine (455); = 1846 Modeste BEZIER (56)
3	108	Gustave SERAPHIN	1807	Créole	+ 1867 ; De Séraphin (456) = Justine (226); = 1843 Félicité SAUREZE (186) d'où Marie Ursulette 1844, Marie Julie (53), Natale (72), Parfait 1840, Anasthasie Anaïs 1848-1849, Lucile 1848 ; affr 29/11/1848
75	109	Hypolitte NOMAN	1823	Créole	De Catherine Noman (173)
67	110	Hilaire REMPHAN	1813	Créole	+ 1873 ; De Phrasie (224) = Philémon (426)
94	111	Henry n°1 ROBIGO	1818	Créole	D'Anne (429) = Laurent Bézier (123) ; = 1851 Charlette ACTEON (4341)
93	112	Henry n°2 CARMEL	1818	Créole	+ 1899 ; De Zélia Carmel (8466) ; = 1849 Dorphise CARLOT (176)
95	113	Jean Pierre FIERBOIS	1784	Créole	De Marie Thérèse (477) = Ambroise + ; = Fanélie CYRIAQUE (433) d'où Eline (179), Catiche (175), Ernest (96), Lucine (201)
68	114	Jean François REMPHAN	1815	Créole	+ 1881 ; De Phrasie (224) = Philémon (426) ; = 1859 PANEL Clarence (3074 chez Lebreton)
100	115	Jean Denis RHIN	1808	Créole	+ 1879 ; De Marine (227) = Vital (424)
97	116	Julien ss patro	1825	Créole	+ 1848
96	117	Joson CHARLOT	1808	Créole	+ 1879 hôpital ; De Charlot (412) = Véronique Carlot (230)
51	118	Jacques Philippe ROMA	1822	Créole	+ 1864 ; De Roma Perpétue = Carlot Paulin (142); = RAMEAU Félicité (187) d'où Phrasie Louise 1848
7	119	Jules DANTOINE	1825	Créole	+ 1896 St-Leu ; D'Elise (454) = Antoine (455) ; = 1855 ALDINI Véronique 1823 St-Leu d'où Virginie (2405 chez Macé St-Leu) ; ; = 1865 St Leu Mérancienne TROCA (3817StLeu) ; = 1892 St Leu LIEGE Dauphine 1833 (de Raoule, vve 2 ème noces Clotagatide ? St Louis)
8	120	Julien DANTOINE	1825	Créole	D'Elise (454) = Antoine (455) ; = 1850 à Ste Marie Eline MIRABEL 1832 (de Pulcherie 1780)
18	121	Lolo ASARIAS Louis Marie dit Volome	1795	Créole	+ 1858. De Marie Luce (458) = Zacharie (459); = 1843 Madeleine MIGUEL (208); = 1851 Caroline AGESIDAME (5950 chez Rochebelle)
17	122	Louis Marie ASARIAS	1795	Créole	De Marie Luce (458) = Zacharie (459) ; == Barbe Painboeuf (166)
47	123	Laurent BEZIER	1796	Créole	+ 1869 ; De Marie Françoise + = Adrien (414) ; = 1845 Virginie SAINT

					GILLES (221) d'où Claire (168), Henry (12), Jeanne (43), Modeste (56), Pierre Benoit (21), Toinette 1832 ; = Anne (429) d'où Henry ROBIGO (111)
48	124	Léonard BLAGNAC	1817	Créole	= 1843 Céline REVEL (169) d'où Léonard 1847, Benoite Candide (40), Marie Maguitte dite Pauline (57), Marie Marguerite (58), Léonard Rémy 1844
74	125	Lagon BRADANIEL	1803	Créole	+ 1866 ; De Mathurine (471) = Gérion + ; = COMTOIS Scholastique (383)
52	126	Montrose SALUS	1810	Créole	De Louise Salus (200) == Elie Saurèze (283) ; = Olive Eugénie RHINE (185)
98	127	Marcyli ATALE	1816	Créole	D'Atale Nathalie (441) = Constant (441)
14	128	Michel FIERBOIS	1816	Créole	+ 1867 ; De Jean Jacques Fierbois (285) = Eglantine (428) ; = 1843 Louison Robigo (198) ; = 1866 Juliette Dorval (9440 chez Dachery)
53	129	Montchéry PASQUIN	1819	Créole	+ 1875 ; De Pasquin (442) = Dauphine (443) ; = 1844 CYRIAQUE Marie Lucine (201)
55	130	Noël « ROMA »	1793	Créole	= 1843 Perpétue ROMA (210)
99	131	Nicolas FIERBOIS	1818	Créole	De Jean Jacques Fierbois (285) = Eglantine (428)
40	132	Norbert CHARLOT	1825	Créole	+ 1899 ; De Paulin Carlot (142) = Léocadie Paya (199) ; = 1849 COMTOIS Marie (207)
42	133	Odon AJAX	1793	Créole	De Remphan Marie Hélène (202) = Figaro ; = 1843 Lucile (197) ; = 1853 MANIBALE Zabeth (1775 chez Fitau)
54	134	Onésime CARLOT	1818	Créole	De Paulin Carlot (142) = Léocadie Paya (199) ; = Thérèsine FIERBOIS (215)
*	135	Omer RHODOPE	1816	Créole	+ 1862 ; D'Hortense (462) = Labonté + ; = 1854 Rose Chercan (2633StLeu)
56	136	Olien RESUS REGI	1820	Créole	+ 1875 ; D'Henriette (225) ; = 1843 Adélaïde PARTENAY (162)
13	137	Pierre ss patro	1805	Créole	+ 1846 ; = 1843 Ermeline 1818
105	138	Pierre Sylvestre BLAGNAC	1818	Créole	De Maguitte (482) = Sylvestre (461)
102	139	Procope RHAMSES	1797	Créole	+ 1851 ; De Thomase (467) = Théophile (490)

57	140	Pierre Louis MAZAMET	1802	Créole	+ 1871 ; De Philémon (426) = Sophie Mazamet (229); = 1845 Julie PAINBOEUF (194)
58	141	Paul MONTAUDRAN	1812	Créole	De Jeanne (457) = Zéphir Rhabus (409) ; = 1843 Sabine RISUS (211)
26	142	Paulin CARLOT	1797	Créole	+ 1872 ; De Charlot (412) = Véronique Carlot (230) ; = 1843 Léocadie PAYA (199); = 1859 JEANNE Babet 1802 affr.
105	143	Philothé RHIPHEE	1801	Créole	De Nanette + = Bernardin (478)
27	144	Philogène CARLOT	1819	Créole	+ 1900 ; De Paulin Carlot (142) = Léocadie Paya (199)
59	145	Pelage RHINE	1819	Créole	D'Eugénie (423) = Martin (326) ; = 1844 Eline LAE (180) d'où Louis 1843, Genade 1846 ; = 1854 DINAND Florine (6986 chez Barrois)
11	146	Polycarpe SERAPHIN	1825	Créole	+ 1901 ; De Françoise Séraphin (148); = 1849 SARA Justine (1021) ; = 1851 St Denis Adélaïde KERRANA 1834-1865 St Denis
106	147	Pierre Antoine FIERBOIS	1825	Créole	+ 1873 ; De Jean Jacques Fierbois (285) = Eglantine (428) ; = 1853 St-Leu MEGARUS Charité (10113 chez Bosse)
107	148	Roger dit Dophin TARAN	1823	Créole	+ 1883 ; De Fanny + 1826; = 1851 CARLOT Marie Gertrude (69) ; = 1863 KETECK Elisa (4027) ; = Christine SARDOU (10482)
39	149	Stanislas SERAPHIN	1801	Créole	+ av 1874 ; De Julie (226) ; = 1843 Mévimir ORAND (381) d'où Nanette (71) ; = 1851 LANGLET Aimée (10894 chez Lebreton)
108	150	Simon NOMAN	1810	Créole	+ 1861 ; De Manon (431) = Résus Tranquillain (288)
109	151	Séverin VULCAIN	1798	Créole	De Céline + = Didier +
110	152	Soulange BLAGNAC	1822	Créole	+ 1881 ; De Maguitte (482) = Sylvestre (461) ; = 1851 Aurélie SAMOS (48) ; frère de (39)
112	153	Servais SAVENAY	1796	Créole	De Sensé +, père inconnu
111	154	Saint Ange BLAGNAC	1821	Créole	+ av 1858 ; De Maguitte (482) = Sylvestre (461) ; = 1851 PIERRE Olivette (61)
29	155	Théodose PUYLAURENT	1807	Créole	+ 1879 ; D'Egyptienne (435) = Adrien (434); = 1843 Clarisse SERAPHIN (174) d'où Marie Barbe 1848, Séraphin (33)
113	156	Ursain RHODIE	1802	Créole	De Flore + = André (452)
114	157	Vital MONTAUDRAN	1804	Créole	+ 1868 ; De Jeanne Montaudran (475) = Zéphir Rhabus (409)
103	158	Jean Baptiste RHACUS	1788	Créole	+ 1850 ; D'Ignace (466) = Hypolitte +

38	159	Aure BOIBRULE	1785	Créole	+ 1855 ; De Javotte Geneviève (470) = Benjamin +
5	160	Agathe SAUREZE	1789	Créole	+ 1871 ; De Constant (441) = Atale Nathalie (307) ; D'où Agnès (161), Augustine (164), Emilie (181), ? Félicité (283)
4	161	Agnès SAUREZE	1820	Créole	+ 1867 ; D'Agathe (160) ; = 1843 Eugène PUYLAURENT (98)
56	162	Adélaïde PARTENAY	1829	Créole	+ 1868 ; D'Henriette Partenay (192) = Pasquin +1846 ; = 1843 Olive RESUS (136) d'où Julienne 1845-1880, enfant mort-né 1848, Marie Louise 1856-1857
115	163	Autrude SAUGARIDE	1785	Créole	+ 1850 ; De Pauline + = Pierre +
1	164	Augustine SAUREZE	1813	Créole	+ 1895 ; D'Agathe (160) ; = 1843 Dominique PUYLAURENT (89)
116	165	Betsy OMPHALE	1789	Créole	De Jean Baptiste (463) = Chérie +
73	166	Barbe PAINBOEUF	1801	Créole	+ 1873 ; De Junon + = Jean Louis (284), == Louis Marie ASARIAS (122) d'où Julie (194), Marie Laurencine (52), Pierre Médar 1836, Zélia (74), Marcelin (16) ; = 1852 ACTEON Abraham (8036 chez Dachery)
**	167	Cécile	1829	Créole	Chez Villentroy
47	168	Claire BEZIER	1828	Créole	+ 1901 ; De Laurent Bézier (123) = Saint-Gilles Virginie (221) ; = 1849 Désiré COMTOIS (233) d'où mort-né 1859 ; = Désiré BRADANIEL (94)
48	169	Céline REVEL	1816	Créole	+ 1865 St Leu ; De Revel Docité = Pauline (451) ; = 1843 Léonard BLAGNAC (124)
33	170	Constance RESUS	1800	Créole	+ 1865 ; De Généreuse (432) = Simon + ; == César (86) d'où Monique (55), Faustin Florentin (99); = 1850 PIERRE Pascal 1802 d'où Perpétue Pélagie (62), Olivette (61)
65	171	Chaumette SALACIA	1785	Créole	+ 1858 ; De Marianne Marie Luce + = Sylvain + ; = 1843 Pompée (405) ; = 1853 PHILIPPE Armand (77)
72	172	Céleste PARTENAY	1818	Créole	+ 1872 ; D'Henriette Partenay (192) = Pasquin +1846 ; == Philogène d'où Elphège (24), Pierre Philippe (31) ; = 1850 RINEL Bénonie (5510 chez Nyon) d'où Amand 1846, Henriette 1847, Amande 1846
**	173	Catherine NOMAN	1805	Créole	De Manon (431) = Résus Tranquillain (288) ; d'où Hypolitte (173) ; =1850 GUENIER Sicca 1798-1815 Afrique
29	174	Clarisse SERAPHIN	1810	Créole	+ 1881 PMI ; = 1843 Théodose PUYLAURENT (155)

76	175	Catiche CYRIAQUE	1811	Créole	+ 1858 ; De Fanélie Cyriaque (433) = Jean Pierre Fierbois (113) ; = 1850 RINEL Augustave (82)
63	176	Dorphise CARLOT	1815	Créole	+ 1902 ; De Charlot (412) = Véronique Carlot (230) ; = 1849 CARMEL Henry (112) d'où Pierre Henry (27), Véronique 1843, Marie Fanny (64)
**	177	Dorothée SALMACIS	1796	Créole	= Jean (444) d'où Drozance (92)
45	178	Darie ATALE	1807	Créole	+ 1863 ; D'Atale Nathalie (441) = Constant (441); = 1843 Dominique dit malabar MONTAUDRAN (95)
117	179	Eline FIERBOIS	1814	Créole	De Fanélie Cyriaque (433) = Jean Pierre Fierbois (113)
59	180	Eline Joséphine LAE SERAPHIN	1821	Créole	+ 1853 ; = RHINE Pelage (145)
2	181	Emilie SAUREZE	1807	Créole	+ 1881 ; D'Agathe Saurèze (160) ; = 1843 Baptiste PUYLAURENT (83)
46	182	Euphrasie RAMEAU	1779	Créole	+ 1864 ; De Marie Louise + = Alexis (475) ou de Luce; = Eloi CARLOT (97) d'où Félicité (187),
**	183	Eliza ? FERAL	1817	Créole	D'Olympiade (273) ; = 1849 St-Leu GALOT Elie 1824
**	184	Estelle	1808	Créole	Voir (3970StLeu) chez De Chateauvieux
52	185	Eugénie Olive RHINE	1826	Créole	+ 1869 ; De Martin (326) = Eugénie(423); = SALUS Montrose (126)
3	186	Félicité SAUREZE	1820	Créole	+ 1863 ; D'Agathe Saurèze(160) ; = 1843 Gustave SERAPHIN (108)
51	187	Félicité RAMEAU	1828	Créole	D'Euphrasie Rameau (182) = Carlot Eloi (97) ; = Jacques Philippe ROMA (118) ; = 1865 St Denis CORADIN Benjamin 1818 Malais
9	188	Françoise SERAPHIN	1792	Créole	+ 1853 ; De Julie (226) = Séraphin 1768 créole; D'où Félix Créon (103), Evariste (9), Joséphine (193)
43	189	Flore FRONTON	1810	Créole	+ 1878 PMI; De Rose (430) = Edouard + ; = 1843 Didier SAINT GILLES (90) d'où Angélique (42), Marie Rose (63), Alexis (3), Toussaint Edouard 1837
120	190	Généreuse RHIMMON	1805	Créole	+ 1872 ; D'Ariette + (1763 cafrine) = Servé + (1796 créole) ; = 1849 PAINQUALY Janvier (321)
176	191	Geneviève SALUS	1793	Créole	+ 1854 ; De Thérèse (425) = Denis (422); = 1853 RHARIA Dominique dit Macondé (390)
25	192	Henriette PARTENAY	1800	Créole	+ 1871 ; De Céleste (438) = Philippe (437); = 1843 Pasquin + 1846 d'où Adélaïde (162), Albert (76), Céleste (172), Jérôme (13), Médor Honoré

					(14), Marie Aglaé 1838-1839 +, Aimée Henriette 1837, Amédée 1845
41	193	Joséphine SERAPHIN	1823	Créole	De Françoise Séraphin (188)
57	194	Julie Junon PAINBOEUF	1821	Créole	+ 1879 ; De Barbe Painboeuf (166) = Louis Marie Asarias (122) ; = 1845 Pierre Louis MAZAMET (140) d'où Marie Hortence 1844; = Fanchin RHIMMON (100)
50	195	Juliette RHINE	1817	Créole	D'Eugénie (423) = Martin (326) ; = 1845 Fanchin (102)
118	196	Lafoix ou Foy	1788	Créole	+ 1849 à 77 ans ; affr. par Ménage (483)
42	197	Lucile PAYA	1790	Créole	+ 1848 ; de Léocadie (440) = Emmanuel (439) ; = 1843 Odon AJAX (133)
14	198	Louison ROBIGO	1821	Créole	+ 1863 ; D'Anne (429); sœur de Théodule (36), Henry (111) ; = 1843 Michel FIERBOIS (128)
26	199	Léocadie (Candide) PAYA	1801	Créole	+ 1857 ; D'Ozonne (287) = Marie Magdeleine + ; = 1843 Paulin CARLOT (142) d'où Alaric Marc (2), Augustin dit Saint Lis (32), (69), Norbert 1825, Onésime (134), Philogène (144), Pierre dit Paul (30), Ulanique 1830, Augustine (46)
119	200	Louise SALUS	1785	Créole	De Thérèse (425) = Denis (422); == Elie SAUREZE (283) d'où Montrose 1810
53	201	Lucine CYRIAQUE	1825	Créole	De Fanélie Cyriaque (433) = Jean-Pierre Fierbois (113); = 1844 PASQUIN Montchéry (129)
61	202	Marie Hélène REMPHAN	1805	Créole	+ 1881 ; De Philémon (426) = Phrasie (224); = 1844 REMUS Figaro (369), d'où Pierre Furcy 1845, Joseph Fleury (25), Pierre Paul 1837, Pierre Alexis (18), Furcy 1831, François 1832, Philémon (29)
16	203	Mélanie MAZAMET	1807	Créole	+ 1882 ; De Sophie (229) = Philémon (426) ; == Henry d'où Montjol (17), Sophie (73); == ROSSOLIN d'où Marceline Sophie 1845, Pierre Venant 1841, Julienne 1843
**	204	Marie Louise SALERTIFER	1786	Créole	+ 1869 ; De Généreuse (432) = Simon + ; = 1855 VOLONIA Quinolat (2066 chez Gaubin)
24	205	Marie Barbe PUYLAURENT	1802	Créole	
15	206	Marie Louise RESUS	1789	Créole	De Généreuse (432) = Simon + ; d'où Suzanne (213) ; = 1849 Constant

					ATALE (87)
	207	Marie CONTOIS	1823	Créole	+ 1897 ; D'Eléonore Contois (378) == Lepervanche (398) ; = 1849 CARLOT Norbert (132)
18	208	Madeleine MIGUEL	1801	Créole	De Malo Miguel (286) = Perrine (234) ; = 1843 Lolo ASARIAS (121) d'où Toussaint Lolo 1842
60	209	Monique Isabelle NOMAN	1807	Créole	De Manon (431) = Résus Tranquillain (288) ; = Bayonne OZIEL (367) d'où Pierre Tranquillain 1840-1842, Paul Jean Marie 1843
55	210	Perpétue ROMA	1803	Créole	D'Antoinette (488) = Sylvestre (460); = 1843 Noël (130) ; == CARLOT Paulin (142) d'où Jacques Philippe (118), Brigitte (413)
58	211	Sabine RISUS	1816	Créole	+ 1884 ; De Glodine = Anicet ; = 1843 Paul MONTAUDRAN (141) d'où Clodine 1837 +
30	212	Sidonie BERGERAT	1801	Créole	+ 1871 ; De Julie + = Paul ; D'où Célestin (85) ; = Gabriel SAINT GILLES(106)
**	213	Suzanne RESUS	1817	Créole	+ av testament ; De Marie Louise (204); = Louis Marie (250) d'où Marie Généreuse (68), Marie Louise (70), Marie Françoise (1833, + ou (65)
38	214	Thérèse SATURNE	1815	Créole	De Fitte + = Philippe (436) d'où Zitte 1847, Pierre Bruneau 1844-1848
54	215	Thérèsine FIERBOIS	1822	Créole	+ 1888 ; De Jean Jacques Fierbois (285) = Eglantine (428); = CARLOT Onésime (134) d'où mort-né 1848
**	216	Ursulette BALNET	1792	Créole	+ 1844 ; = Armand BALNET BERNICA (353)
121	217	Ursule RHODS	1797	Créole	+ 1868 ; D'Olivette (447) = Arsène (446); = 1851 DESPALMISTES Edmond (565 chez Fabert)
22	218	Vitaline SAMOS	1813	Créole	+ 1864 ; D'Aurélie Samos (385) = Saba Carbon (388) ; == Fabien ANDRE 1815 ; = 1853 NOTO Donnant Raymond 1800 Afrique d'où Marie Aglaë 1844-1893, Louis 1844-1849
49	219	Victorine MAZAMET	1806	Créole	+ 1870 ; De Sophie (229) = Philémon (426); = 1845 Fanchin RHIMMON (100)
22	220	Vénus TAPHUS	1806	Créole	D'Aurélie Samos (385), père inconnu (SABA Carbon) ; = TE NTALIS Parfait (374) d'où Marie Charlette (66), Pierre Médar 1833 +, Fantaisie 1832 +

47	221	Virginie SAINT GILLES	1806	Créole	+ 1864 ; De Lajeunesse (464) = Marie Jeanne (361); = 1845 Laurent BEZIER (123) d'où Claire (168), Henry (12), Jeanne (43), Modeste (56), Pierre Bernoit (21) Toinette 1832 (+ ?), frère de Marie Josèphe 1805 (== Paulin (2004StLeu) d'où Marie Lorence 1833) ;
77	222	Zélie PÄINBOEUF	1809	Créole	De Junon Painboeuf + == Sorin (298) ; d'où Pierre Augustin dit Alidor (19) ; = 1860 VELAYADOM fils de Moutia, Inde, 1817
23	223	Zéline SERAPHIN	1800	Créole	De Julie (226) = Séraphin + (1768 créole); = 1853 St Denis Joseph Chriseuil JANVIER d'où Joséphine (50)
66	224	Euphrasie REMPHAN	1775	Créole	+ 1846 ; = Philémon (426) d'où Hilaire (110), Ambroise (80), Jean François (114), Marie Hélène (202), Philémon (29)
155	225	Henriette Lancan	1780	Créole	De Dorothée Créole 1743 = Christophe (489) ; d'où Olien (136)
**	226	Julie SERAPHIN	1770	Créole	De Françoise 1748 créole ; = Séraphin (1769 d'Isidore créole 1740 = Clotilde 1748 créole); d'où Stanislas (149), Zéline (223), Gustave (108), Françoise (188)
156	227	Marine RHIN	1778	Créole	De Constant (441) = Natale ; = Vital (424) d'où Jean Denis (115), Constance (337)
157	228	Suzanne ss patro	1775	Créole	+ 1848
28	229	Sophie MAZAMET	1782	Créole	De Céleste (438) = Philippe (437); = Philémon (426) d'où Victorine (219), Mélanie (203), Pierre Louis (57)
64	230	Véronique CARLOT	1774	Créole	+ 1852 ; de Marie Louise + = Alexis (475) ; = Charlot (412) d'où Carlot Paulin (142), Deslauriers Maguitte (4177), Eloi (97), Alexis GAMA 1771-1865 (frère utérin de (97) à son +), Fulgence (1005), Joson (117)
253	231	André dit Eloi NEMORIN	1841	Créole	De Philogène Némorin (144) = Rudoux Fanellie (264)
253	232	Christophe NEMORIN	1836	Créole	+ 1898 ; De Philogène Némorin (144) = Rudoux Fanellie (264) ; = Joséphine SOLON (7613)
204	233	Désiré COMTOIS	1829	Créole	= 1849 BEZIER Marie Claire (168)
253	234	Fanchin NEMORIN	1843	Créole	De Philogène Némorin (144) = Rudoux Fanellie (264)
**	235	Narcisse « PIAMAL »	1842	Créole	+ 1844 ; De Blanche Rudoux (259) = Piamal Théodose (254)
253	236	Philogène NEMORIN	1839	Créole	+ 1867 ; De Philogène Némorin (144) = Rudoux Fanellie (264)

**	237	Rémy dit Drozance NOMER	1835	Créole	+ 1860 ; D'Agathe Nomer (250) = Séverin Lebel (252) ; = 1854 SENATEUR Geneviève (289)
254	238	Caroline PIAMAL	1840	Créole	+ 1847 ; D'Anne Piamal (268)
**	239	Elixène SENATEUR	1841	Créole	D'Elisabeth Sénateur (262) = Luc Chrisostin ; = 1857 SAULT Pierre (6404 chez Thiburce)
200	240	Bruno NEDOL	1821	Créole	+ 1867 ; de Céline + ; = 1853 GRAVERE Marie Reine (1831 chez Fredy)
205	241	Crescent Josten	1801	Créole	= Uranie (276)
194	242	Drosin DALVIT	1807	Créole	+ 1854 ; De Victoire (472) ; = 1854 MEANDRE Marie 1793 Afrique
199	243	Elie n°1	1811	Créole	
180	244	Francisque ROLLOT	1815	Créole	= 1845 Esther (342)
184	245	Godard n°1	1806	Créole	+ 1846 ; = 1845 Adèle DUFON (258) (en 1823 un Godard, créole 61 ans, le père ?)
201	246	Gilles	1812	Créole	
192	247	Henry n°1 LABADON	1807	Créole	= 1845 RECIEN Euphrasie (339)
186	248	Joseph DABOR	1817	Créole	+ 1861 ; De Soulange ; = 1845 Anaïs MERCURE (9255 à la succ. Victor)
183	249	Léonard NOUDAL	1819	Créole	= 1845 Zitte Tarnel (291)
207	250	Louis Marie	1804	Créole	+ 1847 ; = Suzanne RESUS (213) d'où Généreuse (68)
208	251	Osonne	1798	Créole	
191	252	Séverin dit Lebel GRAVAL	1798	Créole	De Marthe (450) ; = 1845 Agathe NOMER (256); = 1856 CABALES Carmélite 1808/1816-1864 (de Pérance); = 1866 Euphrosie NIGELINA (5089)
206	253	Sénateur CHARLES	1824	Créole	+ 1881 ; D'Elisabeth Sénateur (262) = Pascal (331) ; = DUFON Madeleine (290) d'où Marie Magdeleine dite Marie Rose 1846 ; = 1857 Favry Pérance 1828 (d'Amand Favry = Carmélite Cabalès) ; = Génade NERUP (8494)
181	254	Théodose PIAMAL	1817	Créole	+ 1885 à 50 ans ; D'Eloy Mascaryl (316) = Piamal Marie Louise (272) ; = 1845 Blanche RUDOUX (259)
218	255	Zéphir NOMAN	1802	Créole	+ 1852 ; de Perpétue Noman (352)
191	256	Agathe NOMER	1808	Créole	+ 1854 ; = 1845 Séverin Lebel Graval (252) d'où Rémy (237), Joachim

					Léandre 1843
232	257	Arthémise ? Arménide SERAPHIN	1804	Créole	+ 1886 ; = Pierre
184	258	Adèle DUFON	1804	Créole	De Marie Rose (427); = 1845 Godar (245), d'où Madeleine (290); =1852 PAROSIN Camille (695chez Cadet)
181	259	Blanche RUDOUX	1823	Créole	+ 1885 ; De Marie Louise (474) ; = PIAMAL Théodose (254) d'où Adolphe 1844, Narcisse 1842, Adrien 1845
240	260	Charlotte GRAVAL ou 1790	1795	Créole	+ 1858 ; De Marthe (450); = 1851 Hercule CELIN 1800 Afrique (139 dans testament) ; = 1853 PALMARIE Armand (3565 chez Laprade)
236	261	Daphrose TANEL	1816	Créole	+ 1871 ; de Hélène (265) ; d'où Gertrude 1849, Marie Rosine 1841
185	262	Elisabeth SENATEUR	1813	Créole	De Marie Josèphe + ; = 1845 Pascal (331) d'où Charles (253), Geneviève 1838, Dorine 1837; = 1854 Luc Chrisostin PIAMAL 1801 d'où Elixébe (239)
190	263	Espérance PRIAL	1808	Créole	+ 1848 ; = 1845 PRIAL Athanaze (411) d'où Vilbrode 1846
253	264	Fannélie RUDOUX	1820	Créole	De Marie Louise (474) ; = 1851 NEMORIN Philogène 1819 (9024) Beaupré) d'où Christophe (232), Philogène (236), André (231), Fanchin (234), Pierre Gustave (26), Pierre Louis 1846-1896
217	265	Hélène TANEL	1794	Créole	+ 1868 ; de Zitte ; = Armand BALNET Bernica (353) d'où Zitte (291)
189	266	Héloïse PAMON	1794	Créole	+ 1859 ; de Zaïre ; = 1845 Mercredi (328) ; = Toussaint CHAVAN 1793-1862 Afrique
241	267	Justine LEMOU	1799	Créole	+ 1870 ; de Marie Louise (474) ; sœur de Fannélie (264) ; D'où Parfait (22) ; = 1852 SORIOL Laurent 1807 (chez Lebreton)
254	268	Julie PIAMAL	1801	Créole	+ 1886 ; D'Anne Piamal (279) ; d'où Gertrude (0), Caroline (238), Lucine Perpétue (270) ; = 1851 NIGOR Alidor (1058) ; = Mathieu MATHIAS (7543)
179	269	Jeannette n°1 LEVOU	1803	Créole	= 1845 Pierre LABERT (366)
237	270	Lucine Perpétue CODIFOR	1826	Créole	+ 1853 ; De Julie Piamal (268) ; == Albert PARTHENAY (76) d'où Julie 1846 (reconnue 1862)
233	271	Modeste BARLONG	1822	Créole	+ 1860 ; de Victoire + ; = 1845 Paulin dit le Roux (403)
187	272	Marie Louise PIAMAL	1792	Créole	+ 1866 ; D'Anne Piamal (279), = 1845 Eloï MASCARYL (316)

230	273	Olympe FERAL	1791	Créole	De Thomase ; D'où Elisa (183)
**	274	Olivette	1801	Créole	
250	275	Preuve « ROMA »	1787	Créole	De Sylvestre (460) = Antoinette (488)
205	276	Uranie DUFON	1807	Créole	= 1845 JOSTEN Crescent (241) d'où Marie Rose 1832, Madeleine (290)
227	277	Cyril ss patro	1776	Créole	+ 1871 St-Leu
214	278	Porphire CASIMIR	1776	Créole	+ 1847 ; d'Etienne ; = 1845 Judith EPARVI (345)
251	279	Anne PIAMAL	1755	Créole	+ 1858 PMI ; D'où Julie (268), Marie Louise (272), CHRISOSTIN Luc 1801
249	280	Eléonore	1767	Créole	
257	281	Emilie	1770	Créole	De Philippe = Pauline (de Jacques Philippe malgache = 1748 Appoline 1733 créole ?); D'où Fanchin (102)
248	282	Modeste n°1	1780	Créole	Si 1763 fille de Gratia
150	283	Elie SAUREZE	1780	Créole	+ 1865 ; de Natale (307) = Constant (441); == Louise SALUS (200) d'où Montrose (126)
151	284	Jean Louis « PAINBOEUF »	1775	Créole	De Barbe, Mada ; = Junon + d'où Barbe (166) ; où Junon de Barbe
152	285	Jean Jacques FIERBOIS	1783	Créole	+ 1860 ; De Marie Thérèse (477) = Dominique + ; = Eglantine (428) d'où Michel (128)
153	286	Malau MIGUEL	1778	Créole	+ 1849 ; De Justine (baptisée en 1778) + = Michel + ; = Perrine (234) d'où Madeleine (208)
154	287	Osonne PAYA	1778	Créole	+ 1855 ; De Léocadie (440) et Emmanuel (439) ; = Marie Magdeleine + d'où Léocadie PAYA (199) ; dit Indien dans le testament, créole en 1823, négriillon créole en 1788
21	288	Tranquillin RESUS	1776	Créole	+ 1862 ; De Généreuse (432) = Simon + ; = Manon (431) d'où Catherine NOMAN (173), Monique dit Isabelle (209), Simon (150), Constance RESUS 1820, Suzanne RESUS 1817
**	289	Geneviève SENATEUR	1838	Créole	D'Elisabeth Sénateur (262) = Charles (331) ; = 1854 NOMER Rémy (237)
206	290	Madeleine DUFON	1829	Créole	+ 1856 ; d'Adèle Dufon (258) = Godar (245) ; à son +, d'Uranie Dufon (276) ; = Charles SENATEUR (253) d'où Madeleine dite Rose 1846
183	291	Zite TANEL	1827	Créole	D'Hélène Tanel (265) ; = 1845 NOUDAL Léonard (249)

			1833		
70	292	Emile PASQUIN	1820	Créole	De Pasquin (442) = Dauphine (443)
160	293	Barré BECOULOS	1780	Cafre	+ 1857
161	294	Blaise REMPONO	1781	Cafre	+ 1854
*	295	Daniel ss patro	1782	Cafre	+ 1844
**	296	Lubin dit Michel Gonneau RIGA	1764	Cafre	+ 1848 ; == Sidonie VOCHRE (9730) dont il reconnaît Pierre Louis 1831, en 1851 à 86 ans
162	297	Lindor RHEE	1778	Cafre	
**	298	Saurin ss patro	1777	Cafre	+ 1844 ; == Junon PAINBOEUF d'où Zélie (222)
165	299	Alexandrine SAIS	1780	Cafrine	+ 1851
164	300	Candide SALIENS / CASTELVIEILLE	1783	Cafrine	+ 1853 // d'où Clotilde 1836, Candide 1813 (chez Dechateauvieux)
166	301	Honorine DERFLA	1781	Cafrine	+ 1866
167	302	Minerve SABINS	1782	Cafrine	+ 1862 à 110 ans chez de Villèle
234	303	Perrine	1775	Cafrine	+ av 1848 ; = Malo MIGUEL (286) d'où Magdeleine (234)
178	304	Vénus	1777	Cafrine	
**	305	Marcelin Michel Gonany	1783	Malgache	Acheté à Chérimont en 1823
188	306	Séverin SALMONEE	1778	Malgache	
159	307	Nathalie NATALE	1782	Malgache	+ 1849 à 77 ans ; = Constant ATALE (441) d'où SAUREZE, ATALE, Thimothée 1774 ; Darie (178), Marcily (127), Elie (283), ? Marine 1775, ? Emilienne 1777, Agathe (160), Constant (87), Soulange 1786
**	308	Avril ss patro	1780	Cafre	+ 1844
243	309	Caprice ss patro	1788	Malgache	+ 1847
193	310	André CHICOT	1802	Cafre	+ 1864
182	311	Azor NEIDER	1802	Cafre	+ 1870 ; = Aure RICARDEL (340) ; = Toinette WALDECK
126	312	Augustin	1810	Cafre	
196	313	Alidor	1811	Cafre	
226	314	Baptiste ss patro	1786	Cafre	+ 1867
212	315	Damien	1802	Cafre	

187	316	Eloi MASCARYL	1812	Cafre	+ 1859 ; = PIAMAL Marie Louise (272) d'où Théodose PIAMAL (254)
225	317	Fabien ss patro	1786	Cafre	Ou 1796 ; + 1855 hospice
197	318	Fulgence ? COXBAS	1801	Cafre	+ 1874 St-Leu à 68 ans
**	319	Gustave LANOT	1799	Cafre	= 1845 Perpétue NOMAN (352)
230	320	Honoré ss patro	1790	Cafre	+ 1848
211	321	Janvier NITAL // ss patro	1817	Cafre	= 1849 La Possession Lise TOEBE 1813 // + 1878 à 50 ans chez De Villèle)
222	322	Jacques ? ALAMBRY	52	Cafre	+ 1866 La Possession
256	323	Jean Marie ss patro	1806	Cafre	+ 1855 hospice
213	324	Lafortune TODINEL	1784	Cafre	= 1852 BARIEL Denise (7682 chez Hoarau)
219	325	Lindor ? AUZIER	1789	Cafre	+ 1856 chez Etchegaray
223	326	Martin RHINE	1790	Cafre	= Eugénie (423), d'où Pelage (145), Aubin (81), Eugénie Olive (185), Juliette (195)
210	327	Mardi VANOL	1793	Cafre	= 1854 OSPONT Fatime (2764)
189	328	Mercredi ? Toussaint CHAVAN	1793	Cafre	+ 1862 ; = 1845 Héloïse PAMON (266) ; ? + 1862
*	329	Maximin ss patro	1813	Cafre	+ 1844
188	330	Philogène + 1847	1794	Cafre	+ 1847 ; = 1845 Eline GULER (341)
185	331	Pascal + 1847	1789	Cafre	+ 1847 ; = 1845 Elisabeth SENATEUR (262)
**	332	Paulin	1788	Cafre	
228	333	Polycarpe ? ss patro	1788	Cafre	+ 1851 hospice
**	334	Procope	1788	Cafre	
215	335	Sylvestre ? DITARGUE	1807	Cafre	+ 1870 St-Leu
198	336	Songol Philippe DASONGOL	1798	Cafre	+ 1869 ; = Léocadie Dubot (346)
**	337	Scipion ss patro	1793	Cafre	+ 1844
255	338	Ferdinand ? AZOR	1797	Cafre	+ 1888; = 152 STABIRA Clarice 1811 Mada
192	339	Euphrasie RECIEN	1811	Cafrine	+ 1858 ; = 1845 Henry LABADON (247)
182	340	Aure RICARDEL	1802	Cafrine	= NEIDER Azor (311)

188	341	Eline GULER	1813	Cafrine	+ 1860 ; d'òu Geneviève 1837 ; = 1845 Philogène (330)
180	342	Esther ss patro	1812	Cafrine	+ av 1848 ; = 1845 ROLLOT Francisque (244)
244	343	Genade	1784	Cafrine	
231	344	Hortence GESUR	1803	Cafrine	D'òu Thérèse 1813-1856 Afrique ; = 1845 MARILET Elie (348) ; = Elie BASQUE (4400)
214	345	Judith EPARVI	1802	Cafrine	+ 1851 ; = 1845 Porphire CASIMIR (278)
245	346	Léonardien DUBOT	1791	Cafrine	+ 1864 ; = DASOGOL Philippe (336)
235	347	Luce DAMUL	1787	Cafrine	+ 1850
231	348	Elie MARILET	1782	Malgache	Ou cafre ; = 1845 GESUR Hortence (344)
**	349	Etienne ss patro	1764	Malgache	+ 1844
238	350	Elie	1782	Malgache	
252	351	Florine Euphrosine ss patro	1767	Malgache	+ 1873 ; d'òu Jean Baptiste Pougary 1809, Victorine Saladin 1816 (chez Brouhet), Rosa Orangine 1789 Mada (chez Cassin), Sophie Orangine 1798 Mada (chez Galland St-Leu), Philippe FOGINE 1820-1860 ; = Côte PROCOPE PORCOS (9243 chez succ. Victor) d'òu Charles Camion (4103 chez Laprade)
**	352	Perpétue MONAN	1782	Malgache	+ 1865 ; = LANOT Gustave (319) d'òu Zéphir (255)
217	353	Armand Bernica BALNET	1780	Cafre	+ 1862 ; = Ursulette (216); = 1845 Hélène TANEL (265)
258	354	Charlemagne	1780	Cafre	
**	355	Laurent ss patro	1780	Cafre	+ 1844
224	356	Lin ss patro	1774	Cafre	+ 1847
221	357	Marcelin ss patro	1782	Cafre	+ 1851 hospice
229	358	Troussaille dit Membo	1782	Cafre	
220	359	Valéry	1774	Cafre	
247	360	Anastasie	1781	Cafrine	
242	361	Jeannette « SAINT GILLES »	1764	Cafrine	+ 1848 ; = Lajeunesse (464) d'òu Gabriel (106), Didier (90), Virginie (221)
**	362	Radegonde	1766	Cafrine	
246	363	Glodine RISUS	1777	Cafrine	+ av 1848 ; = Anicet d'òu Sabine (211)

204	364	Coblince ? Gobelin	1792	Malgache	+ 1858
128	365	Félix DULAS	1814	Cafre	+ 1858 hôpital
179	366	Pierre LABERT	1803	Malgache	= LEVOU Jeannette (269) ; = 1852 Afrique St benoit PARGAS Irène 1833
60	367	Bayonne OZIEL	1785	Malgache	= Monique Isabelle NOMAN (209) ; = 1844 Elisa 1820-1844
169	368	Désiré RUMINA	1800	Malgache	
61	369	Figaro REMUS	1785	Malgache	+ 1853 ; = REMPHAN Marie Hélène (202)
171	370	Jean Baptiste LAE	1802	Malgache	+ 1852 ; = 1853 Eléonore CONTOIS (378) d'où Eline (180)
170	371	Marcien NEPTUNE	1797	Malgache	
172	372	Neptune ss patro	1811	Malgache	+ 1846
175	373	Olivier	1798	Malgache	
174	374	Parfait TENTALIS	1798	Malgache	+ 1865 St-Leu ; = TAPHUS Vénus (220)
173	375	Valéry dit cordonnier ROZEAU	1798	Malgache	+ 1862
44	376	Agathe ROCHER	1804	Malgache	= 1843 Drozin ROMA (91) d'où Joachim Léandre 1843, Sylvestre (34), Marie Anaïs 1836 +, Pierre Toussaint 1841 +
**	377	Constance RHIN	1806	Malgache	
34	378	Eléonore CONTOIS	1802	Malgache	+ 1879 ; = 1853 Jean Baptiste LAE (370) d'où Eline (180) ; == Lepervanche (398) d'où Marie (207)
36	379	Aimée TARDIPES	1797	Malgache	= Célestin Ménage 1796, créole, d'où Cafre (6)
*	380	Grâce ss patro	1790	Malgache	+ 1844
39	381	Mévamir ORAND	1807	Malgache	+ 1850 ; = 1843 Stanislas SERAPHIN (149) d'où Stanislas Philoté 1837, Rigobert Stanislas 1844-1848, Nanette (71), Toussaint Lolo (37)
123	382	Ravole RHODIE	1798	Malgache	= 1850 Acoste Paulin 1802 Mada (chez Sonnie); = 1863 Lirva Joseph 1788
32	383	Scholastique CONTOIS Dit Catherine (testament)	1802	Malgache	+ 1859 ; Sœur d'Eléonore Contois (378) ; = Lagou Bradaniel (125) d'où Désiré dit Petit (94), Florentine (11), Héloïse (75), Pierre Alphonse (20), Pierre Noël (28)
147	384	Agnès CASTANET	1812	Cafrine	= 1850 Scipion LAFRICAÏN (9905)
148	385	Aurélié SAMOS	1786	Cafrine	= 1853 SABA Carbon (338) d'où Vitaline (218), Eléonore + ; = Gentil +

					(1801-1836 cafre (d'où Anne Zaïre (39), Marie Aurélie (48), Vénus TAPHUS (220))
149	386	Rosalie SABIS	1789	Cafrine	+ 1859 ; = 1852 COMMUNAL Pierre 1778-1859
124	387	Azor SAGESSE	1793	Cafre	+ 1872 ; = 1851 Florentine CLANOR Afrique
127	388	Carbon Camangue SABA	1799	Cafre	+ 1862 ; = 1853 SAMOS Aurélie (385)
168	389	Charles MONTPELLIER	1816	Cafre	= 1855 ZACONE Colette (3192)
137	390	Dominique Macondé RHARIA	1806	Cafre	= 1853 SALUS Geneviève (191)
138	391	Empanqué GROBAL	1790	Cafre	+ 1869 à 103 à 103 ans
130	392	Fidelle ss patro	1809	Cafre	+ 1867
131	393	Henry SABLIER	1786	Cafre	+ 1850
132	394	Joseph RENOMME	1794	Cafre	+ 1856
133	395	Janvier ss patro	1797	Cafre	+ 1847
164	396	Léveillé MANGO	1784	Cafre	+ 1861
**	397	Lafortune ss patro	1785	Cafre	+ 1844
134	398	Lepervanche SANTE	1802	Cafre	+ 1867 : == CONTOIS Eléonore (378) d'où Marie (207)
140	399	Lafleur RICHESSE	1797	Cafre	+ 1865
135	400	Léon ONEL	1797	Cafre	+ 1849
**	401	Michel	1786	Cafre	+ 1859 à 80 ans hospice
141	402	Onésime TARTAVE	1796	Cafre	+ 1860
177	403	Paulin dit Laroue LEROUX BOISLONG	1819	Cafre	+ 1890 ; = 1845 Modeste BARLONG (271) ; = 1862 BEZIR Calle (10395 chez Chauvet)
142	404	Pemphyle TARCHON	1792	Cafre	+ 1857
65	405	Pompé ss patro	1786	Cafre	+ 1847 ; = 1843 Chaunette SALACIA (171)
143	406	Renaud	1802	Cafre	Marron depuis 1837
144	407	Sadoc SALAMBO	1796	Cafre	
145	408	Valentin RUMIA	1811	Cafre	
146	409	Zéphir RHABUS	1786	Cafre	+ 1857 ; = Jeanne MONTAUDRAN (457), d'où Dominique (95), Auguste 1825-1858 (= Zulmée YOLANDE 1840), Paul (141), Vital (157)
	410	Bernard ss patro	1765	Malgache	+ 1842

190	411	Athanaze PRIAL	1788	Cafre	+ 1858 ; = 1845 Espérance (263) d'où Villebrode 1846; = 1853 LONCOURT Euphrosine (2380 chez Gonneau)
Ascendants décédés avant 1843 mais présents dans recensements précédents					
	412	Charlot	1775	Créole	+ 1838 ; = Véronique (230) d'où CARLOT & DESLAURIERS Maguitte
	415	Brigitte	1764	Créole	+ 1842
	413	Brigitte ROMA	1833	Créole	+ 1843 ; De Perpétue ROMA (210)
	414	Adrien BEZIER	1772	Créole	+ 1843 ; = Marie Françoise (1779 de Thérèse ou 1776 de Tranquille ou 1777 de Catherine) d'où Laurent BEZIER (123)
	415	Pierre Tranquillain	1840	Créole	+ 1842 ; De Monique Norman (209) = Tranquillain
	416	Sylvain	1837	Créole	+ 1843
	417	Delphine	1811	Créole	+ 1842
	418	Mélanie	1754	Malgache	+ 1841
	422	Denis SALUS	1780	Créole	? = Thérèse (425) d'où SALUS
	423	Eugénie	1792	Cafrine	+ 1826 ; = Martin (326) d'où RHINE
	424	Vital	1778	Créole	De François C = Lucine C ; = Marine (227) d'où RHIN
	425	Thérèse	1765	Créole	= Denis (422) d'où SALUS
	426	Philémon	1765	Créole	+ 1839 ou 1820 ; D'Hyppolite (491) = Rosalie (492); = Sophie (229) d'où MAZAMET / avec Phrasie (224) donne REMPHAN
	427	Marie Rose	1771	Malgache	+ 1838 ; d'où DUFON
	428	Eglantine	1789	Créole	+ 1837 ; De Philippe (437) = Céleste (438) ; = Jean Jacques FIERBOIS (285)
	429	Anne 1798	1766	Créole	+ 1841 ; = Laurent 1780 Cafre d'où ROBIGO Henry 1818 ; = Louis 1803-1828 (créole) d'où Théodule (36)
	430	Rose	1767	Malgache	= Edouard 1768-1841 Afrique d'où FRONTON
	431	Manon	1774	Cafrine	+ 1825 ; = RESUS Tranquillain (288) d'où NOMAN et RESUS
	432	Généreuse	1753	Malgache	+ 1825 ; = Simon + d'où RESUS Tranquillain (288), Zéphirin 1781
	433	Fanélie	1787	Malgache	= Jean-Pierre FIERBOIS (113) d'où CYRIAQUE
	434	Adrien	1772	Créole	+ 1843 ; = Egyptienne (435) d'où PUYLAURENT
	435	Egyptienne	1778	Créole	+ 1840 ; De Barbe ; = Adrien (434) d'où PUYLAURENT

	436	Philippe	1773	Créole	= Fitte + d'où SATURNE Thérèse 1815
	437	Philippe Volcan	1777	Créole	+ 1828 ; = Céleste (438) d'où Amand Philippe (77), Sophie Mazamet (229), Eglantine (428), Aimée 1787, Cosil 1780
	438	Céleste	??	Créole	= Philippe (437)
	439	Emmanuel	1754	Malgache	? = Léocadie d'où PAYA Osonne (287) Candide 1780, Norbert 1780, Hélène 1777, Lucine (197)
	440	Léocadie			= Emmanuel (439)
	441	Constant ATALE	1764	Créole	+ 1824 ; = Nathalie (307),
	442	Pasquin	1776	Créole	+ 1847 ; = Dauphine (443) d'où PASQUIN Montchéry 1819, PASQUIN Emile (292)
	443	Dauphine	1787	Malgache	= Pasquin (442) ; De Denise au baptême en 1787
	444	Jean	1800	Créole	= Dorothée (177) d'où SALMACIS ; acheté à Chérimont en 1823
	445	Nanette	1772	Créole	= Pasquin (442) ou Bernard (478) ; = ? Fanchin d'où SERAPHIN
	446	Arsène	1764	Cafre	= Olivette (447) d'où RHODS Ursule 1797, Mathurin 1780, Hermine 1781, Florentine 1784
	447	Olivette			= Arsène (446)
	448	Paul	1790	Cafre	= Julie (449) d'où BERGERAT Sidonie (212)
	449	Julie	1770	Créole	= Paul (448)
	450	Marthe	1767	Cafrine	+ 1840 ; créole de Bruno = Victoire 1745, créole ; D'où GRAVAL
	451	Pauline	1793	Créole	= Docité REVEL (88)
	452	André	1765	Créole	(ou 1777 de Généreuse) ; = Flore, d'où RHODIE Ursain 1802
	454	Elise	1799	Créole	= Antoine (455)
	455	Antoine dit Miguoy	1792	Cafre	+ 1832 ; = Elise (454) d'où DANTOINE Georges 1822
	456	Séraphin	1768	Créole	= Justine Julie (226) d'où SERAPHIN Zéline 1800
	457	Jeanne MONTAUDRAN	1784	Cafrine	+ 1831 ; = Zéphir Rhabus (409)
	458	Marie Luce	1792	Cafrine	= Zachary (459) d'où ASARIAS
	459	Zachary	1787	Cafre	+ 1833 ; = Marie Luce (458)
	460	Sylvestre ROMA	1762	Créole	+ 1838 ; De Pierre = Pauline ; = (An)Toinette (488) d'où ROMA Dronsin 1799, Preuve 1787, Clarisse 1789, Perpétue ROMA 1803, Jacques

				Philippe 1785
461	Sylvestre	1797	Cafre	= Maguitte +(482) d'ou BLAGNAC
462	Hortence	1802	Créole	+ 1838 ; = Labonté + d'ou RHODOPE Omer 1816
463	Jean Baptiste	1786	Créole	+ 1840 ; = Chérie + d'ou OMPHALE Betsy 1789
464	Lajeunesse	1779	Cafre	+ 1836 ; = Marie Jeanne (créole 1778-1828 ou cafrine 1784-1831) d'ou SAINT GILLES Gabriel (106), Didier (90), Virginie (221)
465	Céline			= Didier + d'ou VULCAIN Séverin 1798
466	Ignace	1745	Créole	= Hyppolyte 1722 Mada d'ou RHACUS Jean Baptiste 1788 ; Joseph 1779, Justin 1774
467	Thomase			= Théophile + (490) d'ou RHAMSES Procope (139)
468	Sensée			D'ou SAVENAY Servais 1796
469	Arsène	1764	Cafre	+ idem 446 ; = Junon + d'ou PAINBOEUF Félix 1818
470	Javotte			= Benjamin (1766 de Pierre C = Pauline C) d'ou BOIBRULE Aure 1785
471	Mathurine			= Gérion d'ou BRADANIEL Lagon 1803, Paul 1780, Couronnée 1785, Céleste 1789
473	Victoire	1779	Cafrine	+ 1840 ; d'ou DALVIT
474	Marie Louise	1788	Cafrine	+ 1827 ; D'ou RUDOUX Phanélie (264), Blanche (259)
475	Alexis	1753	Malgache	= Marie Louise + d'ou RAMEAU Euphrasie (182), Véronique CARLOT 1774
476	Marie Thérèse	1763	Cafrine	Ou 1764 créole = Vincent (487) d'ou REVEL Docité 1790
477	Marie Thérèse			= Ambroise + d'ou FIERBOIS Jean Pierre 1784 ; Jean Jacques (285), Jean François 1788, Pierre Denis 1786
478	Bernard	1761	Cafre	+ 1825 ; = Nanette (445) d'ou RIPHEE Philoté 1801
479	Antoine dit Macoua	1792	Cafre	+1832 ; = Madeleine + d'ou PAYA Antoine 1802
480	Marianne Marie Luce	1764	Malgache	= Sylvain + d'ou SALACIA Chaunette 1785, Basile 1785
481	Michel	1784	Cafre	+ 1837 ; = Justine + d'ou MIGUEL Malau 1778 ;
482	Marguerite Maguitte	1782	Créole	+ 1823 ; = Sylvestre (461)
483	Célestin Ménage	1796	Cafre	= Aimée TARDIPES (379) d'ou Cafre 1836
484	Marie Louise			D'ou Euphrasie Rameau 1779

	485	Martin	1789	Créole	Si 1768 de Dominique = Constance, + 1839
	486	Barbe		? Malgache	D'où Egyptienne (435), Jean Louis (284) PAINBOEUF, Vincent Prémont 1777
	487	Vincent	1762	Créole	De Pierre (Créole) = 1753 Agathe (Créole) ? ; = Marie Thérèse 1763 (476)
	488	Antoinette	1763	Créole	De Christophe (489) = Dorothée ; = ? Sylvestre (460) d'où ROMA Dronsin, Jacques Philippe 1785
	489	Christophe	1740	Créole	= 1760 Dorothée 1743 ; D'où Marie Joseph 1763, Antoinette (488), Parfait 1765, Stanislas 1765, Augustin 1767, Henriette (225), Euphrasie 1759
	490	Théophile	1764	Créole	De Jean = Thérèse (493) ; = Thomase (467) d'où RHAMSES
	491	Hyppolite	1727	Créole	De Jeannot = Geneviève ; = Rosalie 1748 d'où Philémon 1765 (426)
	492	Rosalie	1732	Créole	De Jacques (497) = Anne (498) ; = Hyppolite (491)
	493	Jean	1738	Créole	= 1755 Thérèse
	494	Thérèse	1739	Créole	= 1755 Jean (493) d'où Théophile 1764 (489)
	495	Jeannot	1705	Cafre	= 1723 Geneviève (496)
	496	Geneviève	1700	Malgache	= 1723 Jeannot (495) d'où Hyppolite 1727 (491)
	497	Jacques	1700	Indien	= Anne (498)
	498	Anne	1707	Malgache	= Jacques (497) d'où Rosalie 1832 (492), Noël 1849, Aman 1750, Augustin 1752, Haune 1754
	499	Maguitte DESLAURIERS	1800	Créole	De Véronique Carlot ; d'où Philogène NEMORIN (144), Fanchette Némorin 1820 (NR); = 1851 TIMAL Léandre 1812 Mada

Annexe 21 : PROPRIETE CHABRIER 1847 Saint-Louis

1	Bertin TASSE	10	Créole	De Tranquille + ; = 1855 GILAS Eulalie 1840
2	Didier NATA BRONTE	16	Créole	De Nancy (178) = Joseph Babas (41)
3	Elicie Elien DIOSCURIE	16	Créole	De Zéline (556); = Léonie CHANGEL
4	Félix NAIDAS	16	Créole	De Césaire (161) ; = 1855 Louisa BONNE
5	Léonard GEMAR	17	Créole	De Lucine (157); = 1854 Claire BRACOURT 1824
6	Rémy DIRACUS	17	Créole	De Catherine (554)
7	Vital TANCREDE	17	Créole	De Vital Tancrede = Gertrude (177) ; = 1853 Clarice ABARIS (522)
8	Anicette NICTEE DRAME	18	Créole	De Béatrice (180) = Antoine Nanty affr ; = 1850 PITOR Ernestine (289)
9	Jean Surin VENDOME	18	Créole	De Charlette (152) = Célestin (83)
10	Louis Georges GORDON	18	Créole	De Pauline (158) = Charlot Tell (96) ; = 1852 Isabelle BAVIERE
11	Hyppolite BRISOT	19	Créole	De Genade ; = 1853 BUPTO Virginie (334)
12	Philidor GAMEL	19	Créole	De Lucine ; = 1852 LAUNA Cécile
13	Adolphe GRAVIER	20	Créole	PMI
14	Casimir UDINO	20	Créole	De Cécile Abelgard (613) = Romain Diodora (81)
15	Amédée TACHARD FRANCOISE	21	Créole	De Sidonie (155) = Jean Marie Françoise ; = 1852 Fanny ADNEE (537)
16	Benoit TARPA	22	Créole	De Fanny Admord (169)= Août Tamerlo (435); = 1851 BENAN Constance (132)
17	Jean Marie TANCREDE	22	Créole	De Vital Tancrede = Gertrude (177)
18	Olphège VALTE	22	Créole	De Gillette +
19	Pierre Noël GADE // BRONTE	22	Créole	De Toinette Niort (197) = Jean Baptiste Bilis (85) // d'Hervé Bronte (103) = Thérèse Blampin (611)
20	Adolphe BIAL SABIAL JOBIAL	23	Créole	De Marguerite Vigor (166) = Anselme Abnonet ; = 1852 Généreuse PHILATRE (140)
21	Désiré NATABE GERFO	23	Créole	De Lubin Gerfo (56) = Agathe Cernant (141) ; = Salom Augustine
22	Pierre Louis BARBIER GABALI	23	Créole	De Javotte Barbier (205) ; = 1849 Clarice LEDA 1825
23	Auguste	24	Créole	
24	Bernard dit Petit TASSONI	24	Créole	De Sulette

25	Julien GINET	24	Créole	De Caroline Blanchin (612)
26	Gabriel FRANCOISE DABIN	26	Créole	De Sidonie (155) = Jean Marie Françoise
27	Melthior ? ARGIEU // ARROT	26	Créole	Si 36 ans ; De Judith (203); = 1851 Roselie JARD (329)// de Marie Marthe +
28	Montrose ARSEC	27	Créole	D'Agathe Cernant (141) = Lubin Gerfo (56)
29	Sylvestre NOLA NOCA	27	Créole	De Flore ; = 1852 Suzanne BERULI (146)
30	Pierre Louis FLAINS	28	Créole	D'Ursule +
31	Ruffin RISTOUR	28	Créole	D'Hyacinthe
32	Fantaisie DAMISE	29	Créole	PMI
33	Geslin DINAN	29	Créole	De Futazar Plaisance (100) = Crescence Dinan (204) ; = Catherine PHORCA (142)
34	Jean Marie GIGUE DIGUE	29	Créole	D'Ursule + ; = 1852 ABADOS Balbine (343)
35	Jean Pierre CLOTURE	29	Créole	
36	Louis Marie LAROSE	29	Créole	De Florine Larose (206); = 1851 Zulmée BARNAVE (133)
37	Louis Marie ? THEMIS	29	Créole	De Julie Thémis = Christophe Affiga
38	Grégoire DABIS	50	Créole	PMI
39	Honoré LACALE	30	Créole	de Marie Hélène Afrique 1812-1845; = Hermine DINARD
40	Dominique ? GONAL	31	Créole	Si 46 ans
41	Féréol DEFON	31	Créole	De Thérèse Defon (172); = 1852 Laurette BOSSEVILLE (532)
42	Joseph DIT Grand BAAL	51	Créole	De Jeanneton + ; = 1853 Célestine DINAN (181)
43	Montfleury ANCHISSE	31	Créole	Cafre au = 1851 Betzy ODIN (150); Mada au = 1859 ABIP Catherine 1822 :
44	Romain DOXAL dit petit	31	Créole	De Cléo ; = 1853 BLANCHIN Caroline (612)
45	Alidor TAQUET	32	Créole	Malais au = 1850 PITOR Angélique (114)
46	Edouard DESTOURON	32	Créole	PMI
47	Eugène DIVALE	32	Créole	D'Adélaïde (201) ; = 1849 Lucie ADALBERT 1817
48	Charles TORME	55	Créole	PMI
49	Diogène LAROSE	33	Créole	+ 1854 ; De Florine Larose (206) ; = 1852 PROTEE Céleste (135)
50	Elie DENTAS / DANTIN DATIN	33	Créole	De Célerine + ; // de Toinette ; = 1848 Perrine BASELY 1815 esclave de Régi ; d'où Suzette 1839

51	Elizé ? BARREAU	13	Créole	De Caroline +
52	Eugène DIOCLES DIODE dit St Gilles	33	Créole	D'Adélaïde (201) ; = 1851 Martine VELSER (529)
53	Henry BODI	33	Créole	De ... St Denis
54	Joseph Laman ? FORDICIDE dit Petit	33	Créole	PMI
55	Léon Baptiste GENITA dit St Paul	53	Créole	PMI
56	Lubin GERFO dit St Gilles	55	Créole	de Pauline ; = 1851 Agathe CERNANT (141)
57	Toussaint NEMBRO	33	Créole	De Marie Thérèse Varé (209)
58	Fanchin DEMOGOR	34	Créole	D'Adélaïde (201); = 1852 Marguerite VADE (196)
59	Furcy DAQUIN	34	Créole	De Thérèse ?
60	Gédéon BUPTO	34	Créole	De Charité Sanisco ; = Esther BRONTE (137)
61	Joséphin BELGE	34	Créole	De Claire/ Clarice ? (167); = 1852 HUITTEL Claire 1806
62	Paulin ? AVENOT	34	Créole	de Nathalie ; = 1852 Célerine GOTRAND 1826
63	Petit Joseph CLOSSET dit l'encan	34	Créole	De Judith (203)
64	Soulange NIOBE	34	Créole	D'Adélaïde (201) ; = 1852 Cécile BRONTE (134)
65	Auguste GRANDET	36	Créole	De Denise Grandet (210) ; = 1852 Henriette BRONTE 1822 d'où Jules (222), Philogène (216)
66	Charles THEODORIC	36	Créole	De Denise ? (210)
67	Edmond DIDAN Dit St Gilles	36	Créole	De Marthe
68	Pierre Jean GAMELIENS	36	Créole	D'Euphrasie ; = 1853 BOUTAR Zélia (540)
69	Gaspard BODARI dit Grand	37	Créole	PMI
70	Gilbert ss patro	37	Créole	+ 1847
71	René NABO	37	Créole	De Judith (203); = 1849 Félicité HERVIN (153)
72	Fabien DEMIURGE	38	Créole	Afrique au = 1855 SOMON Constance 1799 C
73	Gilbert ss patro	38	Créole	+ 1848
74	Pierre GADDI	38	Créole	De Simone ; = 1849 STONG Vitaline (194)
75	François DECIMA	39	Créole	De Marie Rose ; = 1852 Thérèse NORNA (526)

76	Ortair ABON FRANCOISE	59	Créole	De Jérôme Batti 107) = Madeleine Valaze (207);
77	Jean Denis CIMBLE	40	Créole	
78	Joseph BATTI CLAUDIA	40	Créole	De Jérôme Batti 107) = Madeleine Valaze (207); = 1850 ALMELDA Eugénie (156)
79	Joseph GAUDE	40	Créole	+ 1852 ; De Pélagie ; = 1851 FELIX Marie Josèphe (171)
80	Louis Marie GEDEA	40	Créole	De Cécile Abilgard (613) ; = 1850 Fanchette ADELARD (125)
81	Romain DIODORA	40	Créole	De Marie Françoise (541); = 1849 Cécile ABILGARD (613)
82	Alexis TABERNA	41	Créole	PMI
83	Célestin VENDOME // DINAN	41	Créole	De Denise ? (210) ; = Charlette (152) //
84	Charles THEODOSE	41	Créole	PMI
85	Jean Baptiste BILIS	41	Créole	D'Henriette Bacara (202); = 1849 Toinette NIORT (197)
86	Joseph Louis ? BABAR dit Petit la boue	41	Créole	De Gertrude ; = Nancy BRONTE (178)
87	Nicolas ? ALMONT	41	Créole	De Marie Thérèse (611) ou (172); = 1852 BLEANCE Sensée (179)
88	Louis GENTI	42	Créole	D'Adélaïde (201); = 1851 Lucine BRONTE (144)
89	Aristide TABONE dit St Paul	43	Créole	PMI
90	Gilles BUTTE	43	Créole	De Toinette, St Denis
91	Jean Paul DINAN	46	Créole	De Crescence Dinan (204) = Futazar Plaisance (100)
92	Luc GELANI dit petit	46	Créole	De Théotis ; = 1854 GOTRAND Henriette 1828
93	Jean Baptiste BENAN // BENOM	47	Créole	De Romaine ; = 1851 PITOR Sylvie (198)// d'Henriette
94	Jean Jérôme BIA BATTI	47	Créole	De Jérôme Batti (107) = Madeleine Valaze (207); = 1849 Irma BALLON (170)
95	Victorin NICEFORT	47	Créole	PMI
96	Charlot TELL	49	Créole	De Grain ; = Pauline BECAIRE (158)
97	Benezeth TANNEBOT	60	Créole	De Charlette
98	Bellony TARANE	62	Créole	De Charité ; = 1851 Claire SARNIENNE (167)
99	Marcelin FACIUS	62	Créole	de Christine
100	Plaisance FUTAZAR	62	Créole	De Florisine/ Euphrosine ; = 1850 DINAN Crescence (204)
101	Baptiste TAVANNE	63	Créole	De Charité ; = 1852 Jeannette BANDIERI (173)
102	Jean BEAUSIS	63	Créole	De Thérèse

103	Hervé BRONTE	64	Créole	De Julie ; = 1849 Thérèse BLAMPIN (611)
104	Anatole FORMOSE	68	Créole	PMI
105	Nicolas ss patro	72	Créole	+ 1848
106	Sylvain NOUDINE dit Palefrenier	72	Créole	PMI ; Afrique au = 1852 NARGA Rosalie 1795 Afrique
107	Jean Jérôme BATTI	78	Créole	De Christine ; = Madeleine VALAZE (207)
108	Hector ss patro	82	Créole	+ 1848 cafre
109	Charles THEOCRITE	85	Créole	PMI
110	Brigitte OBY dite Genade	40	Créole	De Zenade
111	Julie BARABAN	44	Créole	De Jeannette
112	Olivette BALLON	13	Créole	D'Irma Ballon (170) = Jean Jérôme BATTI (94)
113	Clémentine ABDER	16	Créole	De Marie Marthe + ; = LABOURRE Amédée 1808 (de Scholastique)
114	Françoise PITOR	16	Créole	De Sylvie Pitor (198) = Jean Baptiste Benan (93); = 1850 Alidor TAQUET (45)
115	Genade BALLON BADOF	16	Créole	D'Irma Ballon (170) = Jean Jérôme BATTI (94)
116	Judith NIORT	16	Créole	De Toinette Niort (197) = Jean Baptiste Bilis (85)
117	Marcelline	16	Créole	
118	Mélie BLANCHIN // DINAN	16	Créole	De Caroline Blanchin (612) = Romain Doxal (44)// de Crescence Dinan (204)
119	Modeste DINAN	16	Créole	D'Eléonore Dinan (168)
120	Marie DUBIN VIGNE	18	Créole	De Caprice Dubin (476) = Eléonore Algrin (555)
121	Adeline BALLON	19	Créole	D'Irma Ballon (170) = Jean Jérôme BATTI (94) ; d'où Alphonse (239)
122	Angélique PALES	20	Créole	De Louise Raffon ; = 1851 Joseph FERULUS 1812 St Denis
123	Françoise NIORT	20	Créole	De Toinette Niort (197) = Jean Baptiste Bilis (85)
124	Braxelle NICTEE	21	Créole	De Béatrice Nictée (180) = Antoine Nanty affr
125	Fanchette ADELARD BRONTE	21	Créole	De Joseph Baba (41) = Nancy Bronté (178) ; = 1850 Louis Marie GEDEA (80)
126	Fanchette THALES TALET	21	Créole	D'Eric Thalès (600) = Verneuil Marcelline (174) ; = 1854 Prosper MANLALD 1821
127	Victoire BOUQUET	21	Créole	De Javotte Bouquet (205); = 1850 Jean Baptiste LAFOSSE 1831
128	Clara AGARIN	22	Créole	De Clarice + ; = 1854 ROSET Victor 1826 d'où Isabelle (299), Charles (219)
129	Clotilde SABARRE	22	Créole	De Gillette + ; = Prosper DELBINCY ; = 1858 PHELADE Alexis 1831

130	Léonette FRANCOISE	22	Créole	De Sidonie Batti (155) = Jean Marie Française ; = 1852 Paul Emile CHERBON 1826
131	Aurélie PANDOR	23	Créole	De Marguerite Pandor (166) ; = 1852 ATIDE Joseph 1822
132	Constance PITOR	23	Créole	De Sylvie Pitor (198) = Jean Baptiste Benan (93) ; = 1851 Benoit TAMERLO (16)
133	Zulmée BARNAVE	23	Créole	De Suzanne + ; = LAROSE Louis Marie (36) d'où Docité (232)
134	Cécile BRONTE	26	Créole	d'Hervé Bronte (103) = Thérèse Blampin (611); = 1852 Soulange NIOBE (64) d'où Saint Ange (243), Soulange (223), Valmir 1848
135	Céleste PROTEE	26	Créole	De Française ; = 1852 Diogène LAROSE (49) ; = 1855 ZURINGUE Abel (569)
136	Tranquille BEOTUS // BACICOT	27	Créole	D'où Joson (213) ; // D'Ursule + ; d'où Henriette (298), Ursule (312)
137	Esther BRONTE ALBORO	28	Créole	D'Hervé Bronté (103) = Thérèse Blampin (611) ; = 1852 BUPTO Gédéon (60) d'où Virginie (334), Charité (321), Thérèse 1845 Léon (235), Crescente 1848, Emile 1841-1845
138	Euphrasie ALFIN	28	Créole	De Javotte Barbier (205) ; = 1851 PALMA Léonard 1798
139	Jeanncy BARINI	28	Créole	+ 1861 ; D'Andrèze ; = 1850 TAOCHY Louis François 1824 libre d'où Cadet (228)
140	Généreuse Geneviève PHILATRE	29	Créole	De Marie Louise / Madeleine ; = 1852 Adolphe JOBIAL (20) d'où Madeleine (327), Céline (292)
141	Agathe CERNANT	50	Créole	D'Henriette ; = 1851 GERFO Lubin (56) d'où Désiré (21), Montrose (28), Rosette (341), Rose (339)
142	Catherine PHORCA	30	Créole	De Marie Jeanne + 1844 ; = 1849 Geslin DINAN (33) d'où Joachim (234), Marie Jeanne (277), Laurence 1848
143	Esther ALMANER	30	Créole	De Méranthe St Paul
144	Lucine BRONTE	30	Créole	d'Hervé Bronte (103) = Thérèse Blampin (611) ; d'où Gustave Bodar (266) ; = 1851 Louis GENTI (88)
145	Mélithe VILLEFOI	30	Créole	De Florentine ; = Antoine PIQUET 1813 d'où Jacques Elie (252), Janvier (241), Victor (226), Louis 1849
146	Suzanne BERULE	30	Créole	De Babet ; = 1852 Sylvestre NOCA (29)

147	Brigitte NORTINE dit St Gilles	31	Créole	D'Euphrasie ; = 1851 MALABAR Enée (577) d'où Euphrasie (308), Paul (214)
148	Isaure BALUSE	31	Créole	De Madeleine ; = Cot TANNEUR (589) d'où Julie (325), Jeannette (310), Jean Marie 1848, Lucine (283)
149	Sophie NIORT	31	Créole	De Toinette Niort (197) = Jean Baptiste Bilis (85)
150	Betzy ODIN	32	Créole	Afrique au = 1851 ANCHISSE Montfleury (43)
151	Braxelle OGIAS GUIDON	32	Créole	+ 1851 ; D'Andrèze ; d'où Germeuil (221), Andrèze (331), Grégoire (233), Venant (238)
152	Charlette BRUMAL	32	Créole	D'Andrèze ; = 1850 Célestin VENDOME (83) d'où Jean (9) ; = 1849 Amébon LARY 1809 St Pierre d'où Bénéfice (218), Homébon (251)
153	Félicie HERONIE FRANCOISE	32	Créole	De Sidonie (155) = Jean Marie FRANCOISE ; = 1849 NABO René (71) d'où Eulalie (293), Chrisostome (211), Sidonie (318)
154	Louison BASIN // FILLAU	32	Créole	Si 29 ans ; de Judith // si 30 ans, de Louise
155	Sidonie BATTI	52	Créole	De Jérôme Batti (107) = Madeleine Valaze (207); = Jean Marie FRANCOISE 1807 d'où Félicie (155), Gabriel (26), Amédée (15), Léonette (130)
156	Eugénie SARNIENNE ALMEDA	33	Créole	De Claire Sarnienne (167) = Bellony Tarane (98) ; d'Olivette + au = 1850 CLAUDIA Joseph (78)
157	Lucine « GEMAR »	33	Créole	+ 1847 ; D'où Léonard (5)
158	Pauline BECAIRE dite d'ici	35	Créole	De Louison ; = Charlot TELL (96) d'où Léocadie (282), Louis Georges (10) Théodule 1848, Charlot (311), Fulgence 1840, Charlot (248)
159	Rosalie EPRON // POMPON // MARGO	33	Créole	D'Hélène // de Julie Ponpon // si 53 ans
160	Suzette PANDA	33	Créole	De Béatrice ; d'où Gracia (297), Nanette (284)
161	Césaire NAIDAS	34	Créole	De Rosette ; d'où Emilie, Azenor (244), Félix (4), Jean Joseph (275), Julienne (323), Rosette (341), Emilia (280)
162	Dauphine AMBROSE	34	Créole	De Judith (203) ; d'où Séphise (286)
163	Julia BARRACHE	34	Créole	Afrique au = 1851 DELVE Elie (381) d'où Charité (332)
164	Mélithe VARIN	35	Créole	D'où Lubin (268), Jacques dit Elie

165	Jeannette BARBSE	36	Créole	PMI
166	Marguerite PANDOR // VIGOR	56	Créole	D'ou Aurélie (131) // D'Adélaïde (201); = 1857 ABNONET Anselme 1798 d'ou Adolphe (20)
167	Claire SARNIENNE	57	Créole	De Barbe ; = 1851 Bellony TARANE (98) d'ou Eugénie (156), ? Joséphin (61)
168	Eléonore DINAN	37	Créole	De Futazar Plaisance (100) = Crescence Dinan (204) ; d'ou Rosalie (340), Modeste (119) ; = 1856 BIJOUX François
169	Fanny ADHEMAR ADMORE	37	Créole	De Thomase Beure ; = 1849 Août TAMERLO (435) d'ou Benoit (16), Marie Rose (337), Honoré (256) , Marie Jeanne (309), Pierre (237), Thomase ()
170	Irma BALLON	37	Créole	De Genade ; = Jean Jérôme BATTI (94) d'ou Jean Félix (257), Adelina (121), Genade (115), Olivette (112), Raynal (253), Marie Barbe (294), Maurice (229), Céliste 1847, Marguerite 1849
171	Marie Josèphe FELIX	37	Créole	+ 1863 ; D'Henriette Bacara (202); = 1851 Joseph GAUDE (79) d'ou Gilbert (260), Catherine (328)
172	Marie Thérèse DEFON	37	Créole	d'ou Féréol (41)
173	Jeannette BANDURI	38	Créole	De Geneviève ; = 1852 TAVANNE Baptiste (101)
174	Marcelline VERNEUIL	38	Créole	D'Emerancienne (200); = 1852 Eric TALET (600) d'ou Fanchette (126)
175	Mélanie VICAR	38	Créole	De Gertrude ; = 1856 Lamontagne VOYAGE 1809 Afrique
176	Elisabeth ALMAGRE	59	Créole	
177	Gertrude BACHOT	39	Créole	D'Hélène ; = 1849 Vital TANCREDE d'ou Jean Marie (17), Vital (7)
178	Nancy BRONTE	39	Créole	d'Hervé Bronte (103) = Thérèse Blampin (611) ; = Joseph BABA (41) d'ou Norbert (236), Fanchette (125), Didier (2), Pierre Paul (254)
179	Sensée BLEANCE	39	Créole	De Denise Bléance ; = 1852 Nicolas ALMONT (87)
180	Béatrice NICTEE	40	Créole	De Séraphine ; = 1852 NANTY Antoine 1798 affr 1845 d'ou Françoise 1822, Gustave 1825, Anicette (8), Braxellle (124), Suzette (324), Antony affr 1845, Théophile affr 1842, Javotte (322), Coralie (313), Pierre Robert (242)
181	Célestine DINAN	40	Créole	De Futazar Plaisance (100) = Crescence Dinan (204) ; = 1853 BAAL Joseph (42)
182	Charlette ss patro	40	Créole	+ 1848
183	Dauphine ACCARE	40	Créole	Si Afrique = 1852 Charlemagne THERENCE (471)

184	Louise BASSON dite d'ici	40	Créole	D'Adélaïde (201); d'où Philibert (215), Senneville (272), Pélagie (192) ; = 1853 Gaspard BIGOR 1815 d'où Adélaïde 1848,
185	Tarcile BEZIENS	40	Créole	D'Andrèze ; = 1852 Philibert !FRANCOISE 1806
186	Delcie ACHARD	41	Créole	+ 1859 ; De Pélagie ; d'où Charlette (305), Théodore (273) ; = ANCHISSE Montfleury
187	Hélène BADAME dite St Gilles	41	Créole	De Félicité, St Paul
188	Henriette BALANCI dite St Gilles	41	Créole	Si Afrique ; = 1851 ELIDAQUE Célestin 1806 Afrique
189	Scholastique PICOLE NEDA	42	Créole	De Trèque ; d'où Didier (274), Céline (296), Céleste (276), Barthélémy 1839-1845
190	Olivette ULLER dite de Séna	43	Créole	De Pauline Témar ; = 1861 LONO Léon 1821
191	Pauline	43	Créole	
192	Pélagie BASIRE	18	Créole	De Louise ? (184)
193	Suzanne BERARDIER	43	Créole	De Pélagie
194	Vitaline STONG	43	Créole	D'Anasthasie ; = 1849 Pierre GADDI (74)
195	Marie VILLA	44	Créole	PMI
196	Marguerite VADE	46	Créole	+ 1856 ; De Perrette Héno ; = 1852 Fanchin DEMAGOR (58) d'où Thasie (330), Elise (288), Perrette (302), Denis (220), Laurencine 1848
197	Toinette NIORT	48	Créole	De Judith (203); = 1849 BILIS Jean Baptiste (85) d'où Sophie (149), Pierre Noël (19), Françoise (123), Baptiste (264), Judith (116), Pierre Henry (263), Saint Ange (255), Augustin (247)
198	Sylvie PITOR dite mère	50	Créole	De Constance ; = Jean Baptiste BENAN (93) d'où Théotis (345), Françoise (114), Constance (132), Ernestine (289) , Félicité (316)
199	Catherine VIRACUS	42	Cafrine	
200	Mérançienne VERNEUIL	61	Créole	D'où Marcelline (174)
201	Adélaïde « DEMOGOR »	63	Créole	+ 1848 ; D'où Fanchin (58), Eugène Divale (47), Eugène Diocles (52), Louise Basson (84), Louis Genti (88), Marguerite Vigor (166), Soulange Niobé (64)
202	Henriette BACARA	63	Créole	D'où Jean Baptiste (85), Marie Josèphe Félix (171)
203	Judith NIORT	63	Créole	+ 1848 ; d'où Toinette (197), Joseph (63), René (37), Dauphine (162), Melthior (27)

204	Crescence VINAN DINAN	66	Créole	De Modeste ; = 1850 Plaisance FUTAZAR (100) d'où Ermelinthe ? (118) (557), Paul (91), Célestine (181), Eléonore (168), Gracia, Geslin (33), Hermeline 1802
205	Javotte BOUQUET // BARBIER	66	Créole	D'où Victoire (127) // de Phrosine ; d'où Louis (22), Euphrasie (138)
206	Florine LAROSE	67	Créole	+ 1849 ; D'où Louis Marie (36), Diogène (49)
207	Madeleine VALAZE	67	Créole	De Marie ; = 1851 BATTI Jean Jérôme (107) d'où Ortaire (76), Sidonie (155), Jean Jérôme (94), Joseph (78)
208	Emilie ALLESSE	70	Créole	De Caroline +
209	Marie Thérèse VARE	73	Créole	De Charlotte + ; D'où Toussaint (57)
210	Denise GRANDET	76	Créole	D'où Auguste (65), ? Célestin (83), Charles (66)
211	Chrisostome NABO	1-	Créole	De René Nabo (71) = Félicité Héronie (153)
212	Hyppolite	1-	Créole	De Clarice Abarias (522), Charlette Brumal (152) ou Clara Agarin (128)
213	Joson BEOTUS	1-	Créole	De Tranquille (136)
214	Paul « NORTINE »	1-	Créole	+ 1848 ; de Brigitte Nortine, Afrique à la naissance (147)
215	Philibert BASSON	1-	Créole	De Louise Basson (183) = Bigor Gaspard
216	Philogène BRONTE	1-	Créole	D'Henriette Bronte () = Auguste Grandet (65)
217	Antony DRAME	1	Créole	D'Ernestine Pitor (289) = Anicet Drome (8)
218	Bénéfice BRUMAL	1	Créole	De Charlette Brumal (152) = Amebon Lary
219	Charles ROSET	1	Créole	De Victor Roset = Clara Agarin (128)
220	Denis VADE	1	Créole	De Fanchin Démagor (58) = Marguerite Vadé (196)
221	Germeuil OGIAS	1	Créole	De Braxelle Ogias (151)
222	Jules BRONTE BAUDIS	1	Créole	D'Henriette Bronté 1822 = Auguste GRANDET (65)
223	Soulange NIOBE	1	Créole	De Soulange Niobé (64) = Cécile Bronté (134)
224	Avril ASTING	2	Créole	De Négor Tarquin (455) = Flore Astring 1811 Afrique
225	Espérance	2	Créole	
226	Victor VILLEFOI	2	Créole	D'Antoine Piquet = Mélithe Villefoi (145)
227	Isoile ABARIS	3	Créole	De Clarice Abaris (522)
228	Louis Cadet TAOCHY BARINI	5	Créole	De Louis François Taochy = Jeannecy Barini (139)
229	Maurice BALLON ALICON	3	Créole	D'Irma Ballon (170) = Jean Jérôme BATTI (94)

230	Montchéry GAMELIEN	3	Créole	De Zélia Boutar (540) = Gamelien Pierre Jean (68)
231	Octave ORSIN BRISAN	3	Créole	De Gérin Léveillé (469) = Modeste ORSIN (548)
232	Docité BARNAVE	4	Créole	De Louis Marie Larose (36) = Zulmée Barnave ()
233	Grégoire GUIDON DAGUET	4	Créole	De Braxelle Ogias (151) ; = 1863 NANTY Théophile 1842 affr
234	Joachim DINAN BETASSE	4	Créole	De Catherine Phorca (142) = Geslin Dinan (33)
235	Léon BUPTO GEBELLE	4	Créole	De Gédéon (60) = Esther Bronte (137)
236	Norbert BABA	4	Créole	De Joseph Baba (41)= Nancy Bronté (178) ; = 1863 TELL Léocadie (282)
237	Pierre THAMERLO	4	Créole	De Fanny Admord (169)= Août Tamerlo (435)
238	Venant « OGIAS »	4	Créole	+ 1848 ; de Braxelle Ogias (151)
239	Alphonse UNCAS BALLON	5	Créole	D'Adelina Ballon (121)
240	Augustin BREGUIN	5	Créole	de Mélanie == Jules Lascots
241	Janvier VILLEFROI	5	Créole	D'Antoine Piquer = Mélithe Villefoi (145)
242	Pierre Robert BOEUF	5	Créole	De Béatrice Nictée (180)
243	Saint Ange NIOBE	5	Créole	De Soulange Niobé (64) = Cécile Bronté (134)
244	Agenor NADIAS	6	Créole	de Césaire Nadias (161) ; = 1860 Marie Barbe BIA (294)
245	Aimé BLANCHIN	6	Créole	De Caroline Blanchin (612) = Romain Doxal (44)
246	Charles BAILLI	6	Créole	D'Henriette (525)
247	Jean Augustin BIBIAS NIORT	6	Créole	De Toinette Niort (197) = Jean Baptiste Bilis (85)
248	Charlot TURENNE BECAIRE	7	Créole	De Pauline Bécaire (158) = Charlot Tell (96)
249	Fleury DAICA	7	Créole	De Catherine Daica ; = 1860 SARTINE Félicie 1845
250	Georges JESNA	7	Créole	De Nivar Septembre (431) = Jesna Marianne (544)
251	Homebon BRUMAL	7	Créole	De Charlette Brumal (152) = Amebon Lary
252	Jacques Elie VILLEFOI VARIN	7	Créole	D'Antoine Piquet = Mélithe Villefoi (145)
253	Raynal BALLON	7	Créole	D'Irma Ballon (170) = Jean Jérôme BATTI (94)
254	Pierre Paul BRONTE	8	Créole	De Joseph Baba (41) = Nancy Bronté (178)
255	Saint Ange NIORT	8	Créole	De Toinette Niort (197) = Jean Baptiste Bilis (85)
256	Honoré TAMERLO	9	Créole	De Fanny Admord (169)= Août Tamerlo (435)
257	Jean Félix BALLON BARACA	9	Créole	D'Irma Ballon (170) = Jean Jérôme (94) ; = 1855 Hortence FRANCOISE 1837
258	Alphonse MINERAY	10	Créole	De Sidonie / d'Adéline en 1843

259	Fostin DUBIN DAGUERRE	10	Créole	De Caprice Dubin (476) = Eléonore Algrin (555) ; = 1858 ROSET Isabelle (299)
260	Gilbert FELIX BRIBON	15	Créole	De Joseph Gaude (79) = Marie Josèphe Félix (171)
261	Anicette HOURY // ss patro	11	Créole	De Laurence + / + 1848
262	Furcy DAMIEN	12	Créole	D'Adèle + ; = 1858 TAMBOUR Geneviève (303)
263	Pierre Henry NIORT GABCAR	12	Créole	De Toinette Niort (197) = Jean Baptiste Bilis (85)
264	Baptiste NIORT GALLUS dit petit	13	Créole	De Toinette Niort (197) = Jean Baptiste Bilis (85)
265	Edmond GAMELIEN	13	Créole	De Zélia Boutar (540) = Gamélien Pierre Jean (68)
266	Gustave BODAR BRONTE	13	Créole	De Lucine Bronté (144)
267	Henry JESNA	13	Créole	De Nivar Septembre (431) = Jesna Marianne (544)
268	Lubin GRISLON	13	Créole	De Mélithe Varin (164) ; = 1853 VAVELIN Egyptienne 1838
269	Petit Baptiste ? TARPET NIORT	13	Créole	De Toinette Niort (197) = Jean Baptiste Bilis (85)
270	Philibert GANGA TAMBOUR	13	Créole	De Vanny Marie (552) = Tambour Azor (552)
271	Pierre Paul DINARD	13	Créole	D'Hermine Dinard (542) ; = 1859 Louise PHILEAS 1843
272	Senneville BASSON NIFAUT	13	Créole	De Louise Basson (183) ; = 1854 MERON Olivette affr 1838
273	Théodore NEMOLI ACHARD	13	Créole	De Delcie Achard (186)
274	Didier NEDA	14	Créole	De Scholastique Picole (189)
275	Jean Joseph NAIDAS	14	Créole	De Césaire Nadias (161)
276	Céleste PELOPE	1-	Créole	De Scholastique Picole (189)
277	Marie Jeanne DINAN	1-	Créole	De Catherine Phorca (142) = Geslin Dinan (33)
278	Thomase « ADHEMAR »	1-	Créole	+ 1848 ; de Fanny Adémar (169)
279	Valentine	1-	Créole	D'Esther Bronte (137) ou Ernestine Pitor (289)
280	Emilia NAIDAS	1	Créole	De Césaire Naidas (161)
281	Hermeline ORSIN VEGA	1	Créole	De Modeste Orsin (548) = Léveillé (469)
282	Léocadie TELL	1	Créole	De Pauline (158) = Charlot Tell (96) ; = 1863 BABA Norbert (236)
283	Lucine « BALUSE »	1	Créole	+ 1847 ; d'Isaure (148)
284	Nanette PANDA	1	Créole	De Suzette Panda (160)
285	Orphise DECIMA NORNA	1	Créole	De François Décima (75) = Thérèse Norma (526)
286	Séphise « AMBROSE »	1	Créole	De Dauphine Ambrose (162)

287	Anne	2	Créole	
288	Elise VADE ALCASAR	2	Créole	De Fanchin Démagor (58) = Marguerite Vadé (196)
289	Ernestine PITOR	20	Créole	De Sylvie Pitor (198) = Jean Baptiste Benan (93) ; = 1850 DROME Anicet (8) d'où Anthony (217), Sylvie 1848
290	Adélaïde	3	Créole	De C
291	Antoinette BRODET	3	Créole	De Sophie Brodet (561); = 1864 Etienne PITREBOTH 1841
292	Céline PHILATRE JOBIAL	3	Créole	De Généreuse Philatre (140) = Adolphe Jobial (20)
293	Eulalie NABO	3	Créole	De René Nabo (71) = Félicité Héronie (153) ; = 1859 Jacob DRANY 1837
294	Marie Barbe BALLON	3	Créole	D'Irma Ballon (170) = Jean Jérôme Batti (946) ; = Azénor NADIAS 1860 (244)
295	Méranthe JETRO MATRA	3	Créole	De Choisy Matra = Mélanie Vendôme (560); = 1859 LIVIERO Armand 1839
296	Céline NEDA PICOLE	4	Créole	De Scholastique Picole (189) ; = 1860 Démeres FIBERGLI 1842 St Pierre
297	Gracia PANDA	4	Créole	De Suzette Panda (160) ; = 1861 Jules LAMBINO 1840
298	Henriette BACICOT	4	Créole	De Tranquille (136)
299	Isabelle ROSET	4	Créole	De Victor Roset = Clara Agarin (128); = 1858 Fostin DUBIN (259)
300	Laurine VARRON	4	Créole	De Mélanie Varron (558)
301	Olive JOAS	4	Créole	De Marie Thérèse
302	Perrette VADE	4	Créole	De Fanchin Démagor (58) = Marguerite Vadé (196)
303	Geneviève TAMBOUR	5	Créole	De Vanny Marie (552) = Tambour Azor (552) ; = 1858 DAMIEN Furcy (262)
304	Marceline JOINVILLE	5	Créole	De Mérancienne (200)
305	Charlette ACHARD	6	Créole	De Delcie Achard (186)
306	Christine VARRON	6	Créole	De Mélanie Varron (558) ; = 1856 FOLIOURD Jean Pierre 1832
307	Elisa	6	Créole	
308	Euphrasie NORTINE	6	Créole	De Malabar Enée (577) = Brigitte Nortine (147)
309	Jeanne THAMERLO	6	Créole	De Fanny Admord (169)= Août Tamerlo (435)
310	Jeannette TANNEUR	6	Créole	De Cot Tanneur (589) = Isaure Baluse (148)
311	Marie Charlotte TELL	6	Créole	De Pauline (158) = Charlot Tell (96) ;
312	Ursule BACICOT	6	Créole	De Tranquille (136)

313	Coralie NICTEE	7	Créole	De Béatrice Nictée (180) = Antoine Nanty affr
314	Eloïse BAQUET	7	Créole	D'Héloïse
315	Euphrasie ALCALA	7	Créole	De Braxelle ; = 1861 SORES Jean Elie 1837 libre
316	Félicité PITOR ADAMSON	7	Créole	De Sylvie Pitor (198) = Jean Baptiste Benan (93)
317	Gillette BADIN	7	Créole	De Clarice +
318	Sidonie NABO BELLATE	7	Créole	De René Nabo (71) = Félicité Héronie (153)
319	Suzette DATIN BESSELI	7	Créole	D'Elie Datin (50) = Perrine Basely ; = 1855 Edouard PALMA 1832
320	Babet OGRINORMA	8	Créole	De François Décima (75) = Thérèse Norma (526)
321	Charité BUPTO	8	Créole	De Gédéon (60) = Esther Bronte (137)
322	Javotte NICTEE	8	Créole	De Béatrice Nictée (180) = Antoine Nanty affr
323	Julienne NAIDAS	8	Créole	de Césaire Nadias (161)
324	Suzette NICTEE	8	Créole	De Béatrice Nictée (180) = Antoine Nanty affr
325	Julie Isaure TANNEUR	9	Créole	De Cot Tanneur (589) = Isaure Baluse (148)
326	Cécilia PUSTER	10	Créole	D'Uranie Puster (565); = 1852 BILVERT François 1830
327	Marie Madeleine PHILATRE	10	Créole	De Généreuse Philatre (140) = Adolphe Jobial (20)
328	Catherine FELIX	11	Créole	De Joseph Gaude (79) = Marie Josèphe Félix (171) ; = 1852 QUINDER Jean Marie 1834 St Pierre
329	Roselie ? JARD	11	Créole	D'Eléonore ; = 1851 ARGIEN Melchior (27)
330	Thasie VADE	11	Créole	De Fanchin Démagor (58) = Marguerite Vadé (196)
331	Andrèze OLIMPIN OGIAS	12	Créole	De Braxelle Ogias (151)
332	Charité DELVE ARRONDEL BARRACHE	12	Créole	D'Elie Delve (381) = Julia Barrache (163)
333	Placide PECOU	12	Créole	De Mélanie Vendôme (560)
334	Virginie BUPTO	12	Créole	De Gédéon (60) = Esther Bronte (137) ; = 1853 BRISOT Hyppolite (11)
335	Babet DECIMA	13	Créole	De François Décima (75) = Thérèse Norma (526)
336	Marie Barbe VIGIL	13	Créole	De Catherine
337	Marie Rose TAMERLO VALADI	13	Créole	De Fanny Admord (169) = Août Tamerlo (435)
338	Pélagie DUBIN BODIER	13	Créole	De Caprice Dubin (476) = Eléonore Algrin (555)
339	Rose CERNANT	15	Créole	D'Agathe Cernant (141)

340	Rosalie DINAN	13	Créole	D'Eléonore Dinan (168) ; = 1850 Jean NAIDAS ()
341	Rosette NAIDAS // GERFO	13	Créole	De Lubin Gerfo (56) = Agathe Cernant (141) // de Césaire Nadias (161)
342	Sophie BERTOL	15	Créole	De Phar
343	Balbine ABADOS	14	Créole	De Marie Jeanne + ; = 1852 Jean Marie DIGUES (34)
344	Hortence BAILLON	14	Créole	De Marie Louise ; = 1853 SANGUILI 1824 Inde
345	Théotis PITOR	14	Créole	De Sylvie Pitor (198) = Jean Baptiste Benan (93)
346	Lindor ? TAMET TARNET	57	Indien	= 1849 BIRON Henriette 1804 d'où Elise 1831, Eugénie 1834, Marie 1837, Paul 1838, Vendredi 1840, Véronique 1843, Adélaïde 1846
347	Abraham TACONAY	24	Cafre	Si 34 ans
348	Prosper Petit FORNACAL	27	Cafre	
349	Anthénor GREC	28	Cafre	
350	César	28	Cafre	
351	Charles URF dit St Gilles	33	Cafre	= 1851 BAROTIN Joséphine (539)
352	Cyril TOPINO	28	Cafre	= 1856 Julie BARLON 1784 Afrique
353	Joppin BALL	28	Cafre	
354	Prosper HULOT	28	Cafre	
355	Soulange NAFE	28	Cafre	
356	Parfait FURNAUX	29	Cafre	
357	Hyacinthe ? BRUNON	30	Cafre	Si 40 ans
358	Hyppolite BRAMA	30	Cafre	
359	Lambert GETA	50	Cafre	
360	Michel MASSEUBE	50	Cafre	
361	Prosper GONO dit Château	30	Cafre	= 1849 ACHENI Delphine (550)
362	Anicette MENTOR	31	Cafre	
363	Cabot THERASSON	31	Cafre	Si 21 ans, = 1852 Estelle FINDAL 1827 St Paul
364	César TISSE dit d'Ici	51	Cafre	= 1852 Lisette BARUDAC (562)
365	Gaspard	51	Cafre	
366	Joachim BATALI	31	Cafre	Créole de Catherine en 1848
367	Joseph BIDON	31	Cafre	

368	Antoine	32	Cafre	
369	Benoit TARBAY dit St Gilles	32	Cafre	
370	Caprice TONDU	32	Cafre	= 1853 PHILOCLES Adèle 1810 d'où Jean Baptiste 1835, Edouard 1844
371	Casimir TURPINO dit St Gilles	37	Cafre	
372	Janus	52	Cafre	
373	Jason BADOS	52	Cafre	
374	Simon NODINE	52	Cafre	
375	Alexis ? TALLEMONT	33	Cafre	
376	Azor TATTIA dit St Paul	33	Cafre	Si 47 ans
377	Baptiste TAVERNE	33	Cafre	
378	Cot THEMINE	33	Cafre	
379	Dimanche NARFI	33	Cafre	
380	Edmond	33	Cafre	
381	Elie DELVE DIVI	33	Cafre	= 1851 Julia BARRACHE (163)
382	Gaston BURA dit St Gilles	35	Cafre	
383	Grand Luc GEANT	55	Cafre	
384	Hilarion BORONI	33	Cafre	= 1849 Sophie BRODET (561)
385	Hyppolite BOUT	33	Cafre	Créole de Zénade en 1848
386	Jean BETH dit St Gilles	33	Cafre	
387	Jérôme CLOSSIPE dit St Gilles	35	Cafre	
388	Lafortune GUEBRE dit St Gilles	35	Malgache	
389	Laurent GENI	33	Cafre	
390	Melthior ARROT	33	Cafre	
391	Muscadin FANNE	35	Cafre	
392	Numa AMOR	33	Cafre	Mada au = JANNOT Marie Rose 1803
393	Panca GARROT	33	Cafre	
394	Paulin GANGACE dit St Gilles	33	Cafre	
395	Songol NIZE dit Petit	33	Cafre	
396	Sylvain AUVIN	33	Cafre	= 1850 CLAVERIE Adélaïde 1816

397	Va.. ? James BAYA	33	Cafre	
398	Zénon NARAIGNAN	53	Cafre	
399	Alexis SILEX	34	Cafre	= 1851 Justine BARDIN (531)
400	Caprice THEOPHILATRE	34	Cafre	= 1849 Charité MIGRON 1800 Afrique
401	Gabriel BUCENTAURE dit St Gilles // LALLON	34	Cafre	// = 1852 Gertrude REAMA (553)
402	Louis GENNINS	34	Cafre	
403	Paul GADE dit Bellevue	35	Cafre	
404	Pierre FESSUS dit St Gilles	34	Cafre	
405	Pompée FLAMIN	54	Cafre	
406	Turc NEPALI	34	Cafre	
407	Zamor NANDI	54	Cafre	
408	Auguste TABUREAU	35	Cafre	
409	Adonis CRETE	36	Cafre	
410	Azor FIDIN dit St Gilles	36	Cafre	
411	Célestin BEQUET dit St Gilles	36	Cafre	
412	Hercule BRUGNON	36	Cafre	
413	Honoré ZIDOF	56	Cafre	= 1849 Geneviève LABARD 1793
414	Labonté GRENAT	56	Cafre	
415	Laherce GELON	56	Cafre	= 1852 BRADAN Thalie (545)
416	Lindor GELASIE	36	Cafre	
417	Maurice ? PANCHEL	36	Cafre	
418	Priam GADIN	56	Cafre	
419	Sylvestre MINIUS	36	Cafre	
420	Bernier TURPIN	37	Cafre	
421	Casimir TELLIER	37	Cafre	
422	Constant TURBIN	37	Cafre	
423	Elie	37	Cafre	
424	Gaspard BIZET dit St Gilles	37	Cafre	= 1849 BARDIN Séraphine (535)

425	Jacob GOMI	37	Cafre	
426	Juin	37	Cafre	
427	Lami GERANE	37	Cafre	
428	Lille GANGI	57	Cafre	
429	Novembre NUMOR	57	Cafre	
430	Pluton ERREA	37	Cafre	
431	Septembre NIVAR	37	Cafre	= 1851 JESNA Marianne (544)
432	Télémaque NELO	57	Cafre	= 1852 Rosalie GREAU 1795 Afrique
433	Victor	37	Cafre	
434	Amis TAFI dit St Pierre	38	Cafre	= 1849 ADILBERT Justine 1803 Afrique d'où Aurélie 1830, Paul Alphonse 1833, Victor 1837, Moïse 1841
435	Août THAMERLO	38	Cafre	= Fanny ADMORD (169)
436	Brutus ss patro	38	Cafre	+ 1848
437	Camoulé TENON	38	Cafre	
438	Caprice TOLIM	38	Cafre	
439	Eloi DIDI	58	Cafre	
440	Fanor DENATE	38	Cafre	
441	Félix DARDA	38	Cafre	
442	Figaro DOLIS	38	Cafre	
443	Low GELATINE	38	Cafre	
444	Lundi GOUZA	38	Cafre	
445	Roland DISERT	38	Cafre	= 1852 ALAIN Modeste 1836
446	Antoine TABARIN	39	Cafre	= 1849 Victorine BOURIGNON (534)
447	Azor TAMBOUR	39	Cafre	= 1853 Marie VANNY (552)
448	Guillaume BUTOIR dit nouveau	39	Cafre	= 1852 ADAN Françoise (559)
449	Henry ? BUBAR	39	Cafre	Créole en 1848, de Toinette
450	Jacob ? COMBEVOI	59	Cafre	
451	Janvier BEVERONT	39	Cafre	
452	Jean	39	Cafre	

453	Juillet BEZARON	39	Cafre	
454	Lajoie DUROUX / GOUDE	39	Cafre	
455	Tarquin NEGOR	39	Cafre	= Flore ASTING 1811 Afrique d'où Avril (224)
456	Barraque THEBAIN	40	Cafre	
457	Borgne ? TASSIN	40	Cafre	Né en 1824
458	Francq DAMIBE	40	Cafre	
459	Jean Petit GERMANE	40	Cafre	
460	Manuel ANTHEE	40	Cafre	
461	Mercredi ANNON ARMONT	40	Cafre	= 1852 Rosette BEAUCAIN (530)
462	Montvert FACIA	40	Cafre	
463	Napoléon APOLON	40	Cafre	= Didon ABERDEN (524)
464	Vamba NERITA	40	Cafre	
465	Ventouse NEME	40	Cafre	
466	Vulcain NICEE	40	Cafre	Ou Mada, à vérifier
467	Fanchin DELPHIS dit St Gilles	41	Cafre	
468	Léo CODMA	41	Cafre	
469	Léveillé GERIS	41	Cafre	= Modeste ORSIN (548)
470	Mercure ARGO	41	Cafre	= 1852 Zémire BOURARD (547)
471	Charlemagne THERINCE	42	Cafre	= 1852 Dauphine ACARE (183)
472	Octobre ABIA	42	Cafre	
473	Orphée ABBA	42	Cafre	
474	Rodrigue NAGATE	42	Cafre	
475	Camau UPTON	43	Cafre	
476	Caprice TARASCON DUBIN	43	Cafre	= ALGRIN Eléonore (555)
477	Casimi TRANEKr	43	Cafre	
478	Lafortune MEGAR	43	Cafre	
479	Louis GEDA	43	Cafre	
480	Lundi GENATE	43	Cafre	
481	Prosper FIDIUS dit St Pierre	43	Cafre	

482	Valéry NESROC	45	Cafre	
483	Vicomte MIAS	43	Cafre	
484	Victor ss patro	43	Cafre	+ 1847
485	Casimir TRAJAN	44	Cafre	= 1860 NELIDE Catherine 1810
486	Eloi DODON	44	Cafre	
487	Isaac BELIBE	44	Cafre	
488	Macoua ACCORD	44	Cafre	
489	Paulin FANTOC	44	Cafre	
490	Alexis TALON dit St Pierre	45	Cafre	
491	Bastien TAVERNIER	45	Cafre	
492	Jupiter BITAN	46	Cafre	
493	Martin ANONA	46	Cafre	
494	Aimé DAGOBERT	47	Cafre	= 1853 Anne IMA 1805
495	Bernard ss patro	47	Cafre	+ 1848
496	Cabot THOMSON	47	Cafre	
497	César TRUDEU dit St Paul	47	Cafre	
498	Février DAMIA dit St Pierre	47	Cafre	
499	Julien ss patro	47	Cafre	+ 1847
500	Jasmin BELBAC	48	Cafre	
501	Léon GENINS dit St Paul	48	Cafre	
502	Mathurin FABIOUS	48	Cafre	
503	Adolphe PATRIA dit St Pierre	49	Cafre	
504	Edouard LAROSE	49	Cafre	= 1853 Constance HAUBERS 1786 Afrique
505	Laventure GOUROU	49	Cafre	
506	Boniface TEKELI	55	Cafre	
507	Lahiman ss patro	60	Cafre	+ 1847
508	Pierre FETICHE dit cuisinier	60	Cafre	
509	Annibal TAMBOURIN	61	Cafre	= 1853 Pallas BAUMONT (533)
510	Pierre ISAAC	61	Cafre	

511	Michel ANDON ? FAAL	62	Cafre	// si 47 ans
512	Michel ARGES	62	Cafre	= 1852 Pélagie GIRS 1795 d'où Caroline 1828, Jean Louis 1821, Denis 1824
513	Sébastien ss patro	63	Cafre	+ 1848
514	Léveillé GOULE	67	Cafre	
515	Arlequin DUCA	71	Cafre	
516	Jean Louis ss patro	71	Cafre	+ 1848
517	Marcelin AUZIN	71	Cafre	
518	Azor ? GRANDI	75	Cafre	
519	Christophe ss patro	77	Cafre	+ 1847
520	Constance PUZA	26	Cafrine	= 1851 Paulin FERRANTINE 1814 Afrique
521	Charlette ? CAUSE CAISE	27	Cafrine	= 1849 César GODARD (593)
522	Clarisse ? ABARIS	27	Cafrine	Créole ; d'Elise; d'où Isoïde (227) ; = 1853 TANCREDE Vital (7)
523	Mélanie IBASSE dite Maniron	28	Cafrine	= 1851 NIVAR Septembre
524	Didon ABERDEN	29	Cafrine	= 1849 Napoléon APOLON (463) d'où Claire 1848
525	Henriette BAILLI	29	Cafrine	D'où Charles (246)
526	Thérèse NORNA	29	Cafrine	= 1852 François DECIMA (75) d'où Babet (335), Orphise (285)
527	Constance ABON	50	Cafrine	= ACHAT Salomon 1788 Afrique
528	Elise DAVOR	30	Cafrine	= 1849 Eugène BILLO 1813 Afrique
529	Martine VELSER	30	Cafrine	= 1851 Eugène DIOCLES (52)
530	Rosette BAUCAIN	57	Cafrine	= 1852 ARMONT Mercredi (461)
531	Justine BARDIN	31	Cafrine	= 1851 SILEX Alexis (399)
532	Laurette BOSSEVILLE	31	Cafrine	= 1852 Féréol DEFON (41)
533	Pallas BAUMONT	51	Cafrine	= 1853 Annibal TAMBOURIN (509) d'où Zéline 1805
534	Victorine BOURIGNON	31	Cafrine	+ 1858 ; = 1849 TABARIN Antoine (446) d'où Valentin 1848
535	Séraphine BARDIN	33	Cafrine	= 1849 Gaspard BIZET (424)
536	Antonique PANACE	54	Cafrine	
537	Fanny ADBEE	34	Cafrine	= 1852 FRANCOISE Amédée (15)
538	Javotte BAMBO	34	Cafrine	= 1851 APONE Narcisse (573)
539	Joséphine BANCHI	34	Cafrine	= 1852 FENUS Pierre 1813

540	Zélia BOUTAR	34	Cafrine	Créole à = 1853 Pierre Jean GAMELIEN (68) ; de Julie ; d'où Edmond (265), Montchéry (230), Rosalie 1840
541	Françoise DODORA	56	Cafrine	D'où Romain (81)
542	Hermina DINARD	36	Cafrine	D'où Pierre Paul (271) ; = Honoré LACALLE 1826 affr
543	Joséphine BARBOTIN	36	Cafrine	= 1851 URF Charles (351)
544	Marianne JESNA	36	Cafrine	= 1851 Septembre NIVAR (431) d'où Georges (250), Henry (267), Pierre 1849
545	Thalie BRADAN	56	Cafrine	= 1852 Laherce GELON (415)
546	Thomase ? BEURE	36	Cafrine	Si créole, de Diane
547	Zémire BOURARD	36	Cafrine	= 1852 ARGO Mercure (470)
548	Modeste ORSIN	38	Cafrine	= 1849 GERIS Léveillé (469) d'où Octave (231), Hermeline dite Justine (281)
549	Brigitte NOTUS dite petite	39	Cafrine	
550	Delphine ACHENI	40	Cafrine	= 1849 GONO Prosper dit Château (361)
551	Sidonie ss patro	40	Cafrine	+ 1848
552	Marie VANNY	41	Cafrine	= 1853 Azor TAMBOUR (447) d'où Geneviève (303), Philibert (270)
553	Perpétue REAMA	41	Cafrine	= 1851 Gabriel LALON (401)
554	Catherine DIRACUS	42	Cafrine	D'où Rémy (6) ; = 1851 LAMIBINO Oscar
555	Eléonore ALGRIN	42	Cafrine	= 1852 DUBIN Caprice (476) d'où Marie (120), Pélagie (338), Fostin (259)
556	Zéline DIOSCURIE	42	Cafrine	D'où Elicie (3)
557	Hermelinthe DINAN	43	Cafrine	Si créole, De Futazar Plaisance (100) = Crescence Dinan (204)
558	Mélanie VARRON dite St Pierre	44	Cafrine	D'où Christine (306), Lorine (300)
559	Françoise ADAN dite St Paul	46	Cafrine	= 1852 BUTOIR Guillaume (448)
560	Mélanie VENDOME dite St Gilles	46	Cafrine	= 1849 MATRA Choisy d'où Méranthe (295), Placide (333)
561	Sophie BRODET	46	Cafrine	D'où Antoinette (291) ; = 1849 Hilarion BORONI (384)
562	Lisette BARODAC	48	Cafrine	Mada au = 1852 César TISSE (364)
563	Véronique SMOLL	73	Cafrine	
564	Arthur TASSE VASSE	30	Malais	
565	Uranie PUSTER	26	Malaise	D'où Cécilia (326)
566	Cabot ARTHUR	51	Malgache	Si 48 ans, = 1857 UID Lisette 1795 Mada
567	Aly FARINAS	21	Malgache	

568	Homère BODE	22	Malgache	
569	Abel ZURINGUE	26	Malgache	= 1855 PROTEE Céleste (135)
570	Edmond DIOSI	28	Malgache	= 1850 BOURDON Marie Rose 1826
571	Christophe ULFELD	50	Malgache	
572	Eugène DETOUR	30	Malgache	
573	Narcisse APONE	30	Malgache	= 1851 BAMBO Javotte (538)
574	Salmin NISUS	30	Malgache	
575	Salmin	31	Malgache	
576	Zéphir ss patro	51	Malgache	+ 1847
577	Malabar ENEE	32	Malgache	= Brigitte NORTINE (147)
578	Philogène GADO // QUERS	33	Malgache	// = 1854 ABUCAR Delphine (614)
579	Renaux DONIN	35	Malgache	
580	Jean Louis ss patro	54	Malgache	+ 1847
581	Roméo DORCAY	34	Malgache	
582	Zamor NAYAS	34	Malgache	
583	Castor TESSIN	36	Malgache	= 1849 SOGNO Julienne 1823
584	François DEBIS dit petit pas	56	Malgache	
585	Denis NOBLET	57	Malgache	
586	Etienne DIORAMA	37	Malgache	
587	Léveillé GIAS dit St Gilles	37	Malgache	
588	César TORY dit St Gilles	38	Malgache	
589	Cot TANNEUR	38	Malgache	= Isaure BALUSE (148)
590	Farla AMBOILAM // DALE	38	Malgache	
591	Lundi GOUZA	38	Malgache	
592	Zéphir NAIBE	39	Malgache	
593	César USSON dit petit // GODARD	40	Malgache	// Afrique, = 1849 Charlette CAISE (521)
594	Eugène ss patro	40	Malgache	+ 1848 Mada
595	Mardi ? PALASSE	40	Malgache	

596	Lamour GRANNUS	41	Malgache	
597	Romain DOLO dit Grand	41	Malgache	
598	Vincent DEFECATEUR	41	Malgache	
599	Caprice THON	42	Malgache	Cafre au = 1849 Eugénie ABSALON 1805 Afrique
600	Eric THALES	42	Malgache	= 1852 Marcelline VERNEUIL (174)
601	Didrive	42	Malgache	
602	Mardi FALASSE	42	Malgache	
603	Marengo FARE	42	Malgache	
604	André TANCREDE // ss patro	43	Malgache	/ + 1848
605	Léandre GAGNA	43	Malgache	
606	Paul FORNAX	43	Malgache	
607	Athanaze MAZO	46	Malgache	
608	Romain dit jardinier ss patro	63	Malgache	+ 1848
609	Caron TURBIDO	85	Malgache	
610	Clara SALMONET	23	Malgache	Si 35 ans, = 1849 BROCAR Henry 1806 Mada
611	Thérèse BLAMPIN	50	Malgache	= 1849 Hervé BRONTE (103) d'où Adonis 1806, Lucine (144), Nancy (78), Esther (137), Cécile (134), Henriette 1822, Juliette 1823, Pierre Noël (19)
612	Caroline BLANCHIN	39	Malgache	= 1853 Romain DOXAL (44) d'où Aimée (245), Mélithe (118), Julien (25)
613	Cécile ABILGARD	40	Malgache	En 1848, de Charlette ; d'où Louis Marie Gédéa (80) ; = 1849 Romain DIODORA (81) d'où Casimir (14)
614	Delphine ABUCAN	40	Malgache	Si créole ; de Nanette ; = 1854 QUERS Philogène (578)
615	Cécile ABANCOURT	45	Malgache	37 à l'affranchissement
616	Julie ss patro	44	Malgache	+ 1848
617	Hortence BADILE	46	Malgache	Créole en 1848 ; = 1852 Benamour DACHECO 1799 Mada
618	Marie	61	Malgache	
619	Julie BARLAU	66	Malgache	+ 1859 ; Afrique au = 1856 Cyril TOPINA 1817 Afrique
620	Marcel FABLI	47	Cafre	

Annexe 22 : DISTRICT DE SALAZIE 1848 ; en italique les propriétaires et esclaves présents en 1836 à Salazie

BRUTON 1800				
1	Cosaque LERUSSE	22	Malais	= 1861 St Denis Modeste DUFRENE 1833 St Denis
2	Anaïs LOUISE	28	Malaise	D'où Jules (29)
3	<i>Constant AMANT</i>	31	Cafre	
4	<i>Avril POISSON</i>	30	Cafre	
5	Lagaité LAJOIE	33	Cafre	
6	Manuel LEFIN	25	Cafre	= 1851 St André DIJON Maria 1819 Afrique
7	Adonis LEBEL	27	Cafre	
8	Ride LHEUREUX	24	Cafre	
9	Prosper CERF VOLANT	24	Cafre	
10	Fanor LAIMABLE	25	Cafre	
11	Sans Soucis BELOEIL	25	Cafre	
12	Lundi LEPREMIER	23	Cafre	
13	Eugène AMEDEE	29	Cafre	
14	Denis LETYRAN	48	Cafre	
15	Hercule LEFORT	35	Cafre	
16	Lucile	25	Cafrine	
17	PERICLES Cocles	25	Malgache	
18	Etienne LESAINTE	36	Malgache	
19	Serbas NOSSIBE	23	Malgache	
20	Paul ? EMILE	21	Cafre	
21	Lièvre LERISE	23	Cafre	
22	Victorine CONSTANCE	33	Cafrine	= 1852 St Denis CAPOR Aristol 1814 Afrique d'où Félix Jean (25), Henriette (23), Caporal (36)
23	Henriette CONSTANCE	6	Créole	De Victorine Constance (22) = Capor Aristol
24	Eline BABET	31	Cafrine	= 1849 Ste Suzanne Jules RISQUETOUT 1813 Afrique
25	Félix JEAN	13	Créole	De Victorine Constance (22) = Capor Aristole

26	Julien SAINT	30	Créole	De Rachelle ; = 1849 Ste Suzanne Julie LIDA 1800 Afrique
27	David PIERRE	30	Créole	De Rachelle ; = 1852 Ste Suzanne ARIANE Scholastique 1834 Ste Suzanne
28	Gustave ADOLPHE	32	Créole	De Scholastique
29	Jules LOUISE	2	Créole	D'Anaïs Louise (2)
30	Tiennette AMARANTHE	30	Créole	D'où Joséphine (31), Antoine (32), Antoinette (33), Martine (35), Paul (34)
31	Joséphine AMARANTHE	12	Créole	De Tiennette Amaranthe (30)
32	Antoine AMARANTHE	10	Créole	De Tiennette Amaranthe (30)
33	Antoinette AMARANTHE	9	Créole	De Tiennette Amaranthe (30)
34	Paul AMARANTHE	5	Créole	De Tiennette Amaranthe (30)
35	Martine AMARANTHE	2	Créole	De Tiennette Amaranthe (30)
36	Caporal CONSTANCE	1	Créole	De Victorine Constance (22) = Capor Aristol
37	Fortuné RICHARD	26	Cafre	= 1854 Ste Suzanne VIENNE Julienne 1839
38	Calmon Talmor, Salmon ?	25	Malgache	
BUTTIE Joseph				
39	Séverin BONGARCON	45	Créole	De Céleste ; = 1853 St Benoit TRIDAN Elise 1805 Mada d'où Crispin, Célestine 1827, Paul 1824, Julienne 1831, Virginie 1833, Prosper 1839, Pierre 1840
40	André ss patro	68	Cafre	+ 1848
41	Victor Amédée PIERRE	29	Créole	De Médée
42	Joseph Aglaë LAMACA	36	Créole	D'Aglaé Porcir St Benoit; = 1854 St Benoit CORRETTE Euphémie Afrique
43	Odule Toinette LEVEILLE	23	Créole	De Toinette Riverin 1798 St Benoit = Brandinard Carini 1797 Afrique (d'où 4 autres enfants à St Benoit)
44	Pierrot MARIE	35	Créole	De Rosine St Denis
BIZOUARD de Montile				
45	Alexis MELA	35	Malais	= 1851 Fanny BOMBANCE 1818 St Benoit, de Perrine ; = 1860 Henriette PERIGNON 1813
46	Marcel LAVE	44	Malais	= 1851 Marie Salazie Manuel BEELEVOIX 1835 d'où Emile Marcel 1849
47	Eugène TILLEMONT	39	Malais	= 1848 Désirée TILLEMONT (51)
48	Honoré	56	Créole	
49	Edmond GROSBOIS	61	Créole	De Dorothée, St Benoît
50	Louis LAVANGUE	41	Cafre	

51	<i>Désirée TILLEMONT</i>	31	Créole	De Louise (St André) ; = 1848 Eugène TILLEMONT (47) d'où Louise (52), Gervais (53), Toussaint 1843 +, Marie Suzette 1838
52	Louise TILLEMONT	8	Créole	De Désirée Tillemont (51) = Eugène Tillemont (47)
53	Gervais TILLEMONT	5	Créole	De Désirée Tillemont (51) = Eugène Tillemont (47)
BUISSON 1818				
54	Elise RUSTAN	28	Créole	De Louise Rustan ; = 1849 JEAN BAPTISTE Lespoir (194) / = 1849 Léonard ACHARD (154) d'où Argente (55)
55	Argente RUSTAN	9	Créole	D'Elise Rustan (54) = Léonard Achard (154) ; = 1857 VOLCY Trime 1833 St Denis
BEGUE Denis 1776				
56	Jean Denis FIDELLE	44	Cafre	= 1843 Jeanneton Marie Jeanne FIDELLE (58)
57	Thérèse LINCONSTANT	35	Malaise	= 1851 ARDENT Lamour 1811 Afrique
58	Jeanneton FIDELLE	33	Créole	De Rose ; = 1843 Jean Denis FIDELLE (56) d'où Marie Julie 1830
BERTAULT Jacques 1802 <i>La grosse roche/ les trois bras</i>				
59	<i>Laurent MARCELIN</i>	44	Malais	Ou 37 ans
60	<i>Louis SEBASTIEN</i>	39	Malais	
61	Ravel ? Rumalais ROMULUS	45	Malgache	A St Denis
62	<i>Auguste FELIX</i>	47	Malgache	
63	<i>Coutel NOEL</i>	44	Cafre	Mada au = 1855 St Benoit Lili AURELIE (310)
64	<i>Gamelle ETIENNE</i>	40	Cafre	
65	<i>Sylvain</i>	43	Malgache	A St Denis
66	<i>Bienvenu THEODORE</i>	37	Cafre	= 1852 Clémentine SOUVILLE (244)
67	<i>Roussantoine</i>	36	Cafre	A St Denis
68	<i>Pierre JOSEPH</i>	41	Malgache	
69	<i>Mars MARTIN</i>	47	Malgache	Ou 37 ans
70	<i>Mainguireau SONGOR</i>	40	Cafre	
71	<i>Eugène SCIPION</i>	18	Créole	D'Eloïse ou de Mélicie ; = 1851 Joséphine SOPHIE 1834-1857 ; = 1859 St Benoit Mélicie LODEVE 1834 St Benoit d'où Marie Sirop 1848

72	<i>Prosper JEAN BAPTISTE</i>	12	Créole	De Eloïse Jean Baptiste (75) ; = ENCANA Narsou
73	<i>Marie IRMA</i>	39	Cafrine	A St Denis,
74	<i>Mélicie JEAN BAPTISTE</i>	66	Malgache	= 1853 PARI Emile 1800 malgache d'où Héloïse (75), <i>Prosper Mélicie 1820 (= 1851 GRACE Joséphine)</i>
75	<i>Eloise JEAN BAPTISTE</i>	32	Créole	De Mélicie Jean Baptiste (74) ; = 1849 ENCANA Narsou 1805, Inde ; d'où Prosper 1840, Achille 1841, Victoire (76), Toinette (77), Louis 1837 +
76	Victoire JEAN BAPTISTE	3	Créole	D'Eloïse Jean Baptiste (75) = Encana Narsou ; = 1860 Furcy CLOVIS 1836
77	Toinette JEAN BAPTISTE	2	Créole	+ 1848, D'Eloïse Jean Baptiste (75) = Encana Narsou
BOYER Mélanthe 1813				
78	Babet BIBIE	37	Cafrine	= 1851 St Benoit Jacques BERGERAC 18127 d'où Edouard (80)
79	Francine JULIETTE	12	Créole	De Juliette St Philippe
80	Edouard BIBIE	7	créole	De Bibie Babet (78) = Jacques Bergerag
BOEUF madame				
81	Clara CLARICE	32	Malaise	= GOUTELY Ramoulou (Indien engagé) d'où Héloïse (83), Pauline 1836 (+), Antoine (88), Fortuné (89), Clarisse 1845
82	Siata MARIE	36	Cafrine	= 1849 Daniel LENFONCEUR (458)
83	Héloïse CLARICE	12	Créole	De Clara Clarice (81) = Goutely Ramoulou ; = 1851 OLSANCE Philibert (218)
84	Louis TOINETTE	31	Créole	De Toinette ; = 1855 <i>Daphrose NEUVILLE 1832</i> non recensé ici
85	Alexandre LABONTE	60	Malgache	
86	François ROSSIGNOL	45	Cafre	
87	Prosper FURCY	44	Créole	De Marie ;
88	Antoine CLARICE	8	Créole	De Clara Clarice (81) = Goutely Ramoulou
89	Fortuné CLARICE	5	Créole	De Clara Clarice (81) = Goutely Ramoulou
BOEUF Etienne <i>Mare à poule d'eau</i>				
90	Sophie JOSEPHINE	14	Créole	De <i>Joséphine</i> , malgache 1806-1844 ; = 1851 SCIPION Eugène
91	Alexandre JOSEPHINE	6	créole	De <i>Joséphine</i> malgache 1806-1844
COLOGANS Constance				
92	<i>Anais FANELLIE</i>	15	Créole	De Fany Fanellie (196) = Lebon Henry (356); = 1849 ELIE Charles (380)
93	Ménelas MIDAS	58	Cafre	

COLOGANS Vve Cyprien				<i>Ilet à Vidot / Bras sec</i>
94	Rémy JEAN	34	Cafre	Ou 25 ans
95	Auguste LOUIS	29	Cafre	= 1849 Fanny Vilbois BOURDET 1824 d'où Charles 1845, Paul 1847 ; = 1856 Virginie LORIENTES 1840 St André
CHARLOTTE Firmin				
96	Lespoir MERCURE	31	Cafre	
CAZEAU Pierre				
97	Madair RODOLPHE	40	Malais	= 1857 ADRIENNE Sylvie (108)
98	Elie	50	Cafre	
99	Victor GARCON	29	Créole	De...
100	Isidor ANNE MARIE	37	Créole	De Marie Anne ; = 1850 PETRONILLE Marie Julie 1815 d'où Jean Auguste 1832, Benoit 1831
101	Jean Louis LOUISON ?	25	Créole	De Louison St Benoit
102	Jaquau NICODEME	37	Créole	
103	Saint Ange LAFARGE	38	Créole	D'Athalie ; = 1850 Marie Appoline Cécile (163)
104	Louis LEGROGNEUR	50	Malgache	
105	Joseph PHILIPPE	53	Créole	De Julienne ; = 1849 Rosine CHARLOTTE
106	Pacifique BONVOULOIR	46	Malgache	
107	Lucie MARIE NANETTE	40	Créole	De Marie Nanette
108	Sylvie ADRIENNE	40	Cafrine	= 1850 Caprice MAINGATE 1814 Afrique d'où Sylvia (110), Cécile (163), Caprice (111); = 1857 RODOLPHE Madaire (97) ; = 1864 Caprice MELANO 1818 Afrique
109	Estelle DARSA	20	Créole	De Zémire Darsa ; = 1855 Léon INDOLENTE (485)
110	Sylvia SYLVIE	5	Créole	De Sylvie Adrienne (108) = Caprice Maingate; = 1859 PONIN, 1821 Inde
111	Caprice SYLVIE	2	Créole	De Sylvie Adrienne (108) = Caprice Maingate;
COULON Polydor Héritiers				<i>Mare à citrons</i>
112	Rose JOSEPH	36	Créole	De Marie Louise, d'où Louis 1843 + ?
113	Mélanie RONDON // QUIEZE	29	Malaise	= 1849 CORNILLIER Antoine (443) // = 1854 Aza FINAUD 1813 Afrique
114	Zéphir RABOT // ACTIF	31	Malais	
FRUTEAU DE Laclos 1798				

115	Eulalie LABELLE	43	Cafrine	= 1850 Lafortune LESOUMIS (464) d'où Reine LALEGERE (455), Marie Gapré 1840
FELICIE ou Féline Dauphin				<i>Grosse roche / Rivière du Mât</i>
116	Victorine CONFIANCE	39	Cafrine	= 1850 Nestor LHONNEUR (119) d'où François (121)
117	Félicité LAGARDE	23	Créole	De Victorine Lagarde (118) = Achille Lagarde, d'où Victorin 1847 +, Victorine 1848
118	Victorine LAGARDE	54	Malgache	= 1851 Achille LAGARDE, 1795 Afrique, Affr 1842 ; d'où Félicité (117), DECIUS Gustave 1817 (= 1849 Albufi Clémentine, autre commune ?)
119	Nestor LHONNEUR	35	Cafre	= 1850 Victorine CONFIANCE (116)
120	Nababe DAUPHIN	30	cafre	Affranchi 1847
121	François ss patro	6	Créole	+ 1848 ; de Victorine Confiance (116)
DAMOUR Basile				
122	Nathalie AGUENETTE	29	Créole	De Martine (Ste Suzanne) ; = 1849 Ste Suzanne CADEAU Pierre 1816 Afrique d'où Pierre (123), Jules (124)
123	Pierre AGUENETTE	13	Créole	De Nathalie Aguenette (122) = Pierre Cadeau
124	Jules AGUENETTE	6	Créole	De Nathalie Aguenette (122) = Pierre Cadeau
DAMOUR Jean Baptiste				
125	Betsy	60	Cafrine	
DUBUISSON Propriété				<i>Vieille place / Trois bras</i>
126	Manuel BELLEVOIX	36	Cafre	= 1850 MARIE Suzette (129)
127	Bouquet LEBON	45	Cafre	= 1853 SIRENNE 1838 de Firma = Nicolle
128	Maconde LEDOUX	53	Cafre	
129	Suzette MARIE	44	Cafrine	= 1850 BELLEVOIX Manuel (126) d'où Salaze (140)
130	Laurette ss patro	44	Malgache	+ 1848
131	Amélie Rose CHARLOTTE	21	Créole	De Rosine Charlotte (144) = Joseph Philippe ; = 1851 Edouard RAOU 1811
132	Léo BASSICOT	34	Malgache	= 1850 RENCIN Laurencine 31 ans malaise
133	Elie JEAN MARIE	36	Malais	= 1851 MAGDELEINE Clémentine (137)
134	Thélémaque JEAN	35	Malais	
135	Henry Pierre CHARLOTTE	14	Créole	De Rosine Charlotte (144) = Joseph Philippe

136	<i>Grâce</i> Marie CHARLOTTE	12	Créole	De Rosine Charlotte (144) = Joseph Philippe
137	<i>Clémentine</i> MAGDELEINE	32	Malaise	= 1851 Elie JEAN MARIE (133) d'où Clémence (139), Françoise Aline (141), Aristole (143), Alidor (138)
138	<i>Alidor</i> MAGDELEINE	15	Créole	D'Elie Jean Marie (133) = Clémentine Magdeleine (137)
139	Clémence MAGDELEINE	9	Créole	D'Elie Jean Marie (133) = Clémentine Magdeleine (137) ; = 1859 MAUR Jean Baptiste 1836 St Benoit
140	<i>Salaze</i> MARIE MARIE	13	Créole	De Bellevoix Manuel (126) = Marie Suzette (129) ; = 1851 Marcel LAVE 1804 Malais d'où Emile 1849
141	Aline MAGDELEINE	6	Créole	D'Elie Jean Marie (133) = Clémentine Magdeleine (137)
142	Isambert Joseph CHARLOTTE	5	Créole	+ 1857 à St Paul ; De Rosine Charlotte (144) = Joseph Philippe
143	Aristole MAGDELEINE	3	Créole	D'Elie Jean Marie (133) = Clémentine Magdeleine (137)
144	<i>Rosine</i> CHARLOTTE	48	Cafrine	= Joseph PHILIPPE 1795 (De Juliette) d'où Amélie (131), Rosa (145), Amédée 1826, Henry Pierre (135), Marie Grâce (136), Joseph Isambert (142)
145	Rosa CHARLOTTE	2	Créole	De Rosine Charlotte (144) = Joseph Philippe
DOUYER François				
146	Victor AMEDEE	43	Cafre	= 1843 Adeline, esclave Gabou
DALLEAU Pierre 1797				
147	Antoine LEBORD	31	Malais	
148	Clarice ANTOINETTE	32	Créole	De Perrine ; d'où Espérance (149), Félicité (150), Roseline (151), Armand Joseph (152)= 1854 BRILLANT Louis Marie 1820
149	Espérance ANTOINETTE	17	Créole	D'Antoinette Clarice (148); d'où Pierre Thomy 1847
150	Félicité ANTOINETTE	13	Créole	D'Antoinette Clarice (148); = 1851 FURCY Cubure
151	Roseline ANTOINETTE	6	Créole	D'Antoinette Clarice (148);
152	Armand Joseph ANTOINETTE	7	Créole	D'Antoinette Clarice(148);
153	Elie CHARLES	42	Cafre	
LEPERVANCHE Propriété				

154	Léonard ACHAR	51	Malgache	= 1849 Eline Olsance ? RUSTAN (54) d'Olsance
LEPERVANCHE Alphonse 1793				<i>Mare à poule d'eau/ l'escalier</i>
155	<i>Marcelin</i>	47	Créole	Vendu 1847
156	Aly PACHA	35	Cafre	= 1852 Lucine DIEGO 1820 Mada d'où Joseph 1840, Eugène François 1847
157	<i>Mathurin</i>	35	Cafre	Vendu 1847
158	<i>Olivier</i>	37	Cafre	Vendu 1847
159	<i>Bénéfice</i>	45	Cafre	Vendu 1847
160	Constant JOSEPH PIERRE	33	Cafre	
161	<i>Honoré ?</i> CARDONY	31	Créole	Vendu 1847 ; de Judith ; affr 1848 St Benoit
162	<i>Clémence</i>	31	Cafrine	Vendu 1847
163	Cécile MARIE APPOLINE	12	Créole	Vendu 1847 ; d'Adrienne Sylvie (108) ; = 1850 Saint Ange LAFARGE (103)
164	Lisette KERRINOT	26	Créole	De Sophie ; = 1859 St André Jean Baptiste CREMAZI 1810 d'où Fabien (165), Achille (168), Marie Sophie 1848
165	Fabien CREMAZI	2	Créole	De Lisette Kerrinot (164) = Jean Baptiste Crémazi ;
166	Agnès	25	Créole	Vendu 1847
167	Ferdinand KERRINOT	8	Créole	Vendu 1847 ; de Sophie ; = 1859 St André GOBECETY Mariette 1843
168	Achille CREMAZI	5	Créole	De Lisette Kerrinot (164) = Jean Baptiste Crémazi ; = 1862 St André Tarcile ROCLIN 1841
169	Antoine LEBORD	29	Cafre	Vendu 1847
LEPERVANCHE Ainé 1779				<i>Mare à poule d'eau/ l'escalier</i>
170	Louis JOSEPH	74	Créole	D'Eulalie ; = 1851 Françoise NANCY (341)
171	François Célestin PERE	54	Malgache	= 1850 Désirée BONBEC (480)
172	Arnaud Jérôme	44	Cafre	Vendu 1847 à Labutte
173	Louis Alcindor ISIDOR	44	Cafre	= 1854 Théophile DITE 1814 Afrique ; = 1851 Célestine COTTIN 1811 Afrique, d'où Dieudonné 1838, Théophile 1837
174	Pierre Alexis MANON	29	Créole	De Manon Avocat, Ste Suzanne ; = 1849 MERA Euphrasie 1822 Ste Suzanne d'où Cyrille 1840
175	Ange Auguste MANON	28	Créole	De Manon, Ste Suzanne

176	Urbain LANCIEN	60	Créole	De... ;
LOUPY 47 ans				
177	Merrier ss patro	48	Cafre	+ 1848
178	Lespoir	46	Cafre	
179	Clara BRIGITTE	32	Malgache	= 1853 Olivier Marie Daniel 1811 Afrique d'où Anthony (180), Anthénor (181), Augustin (182), Augustine (183), Clarice (184), Achille (185)
180	Anthony BRIGITTE	11	Créole	De Brigitte Clara (179) = Olivier Marie Daniel ; = 1856 Félicie BRENNUS 1840 St André
181	Anthénor BRIGITTE	9	Créole	De Brigitte Clara (179) = Olivier Marie Daniel ;
182	Augustin BRIGITTE	6	Créole	De Brigitte Clara (179) = Olivier Marie Daniel ;
183	Augustine BRIGITTE	4	Créole	De Brigitte Clara (179) = Olivier Marie Daniel ; = 1858 Frédéric CRINO 1836
184	Clarice BRIGITTE	1	créole	De Brigitte Clara (179) = Olivier Marie Daniel ; non recensée
185	Achille BRIGITTE	1	Créole	De Brigitte Clara (179) = Olivier Marie Daniel ;
LABUTTE LAURENT Estranelle 1811				<i>Diomat / Demoiselle</i>
186	Azolan ss patro	47	Cafre	+ 1848
187	Azor LECOCHON	44	Cafre	
188	Zabeth PROVIDENCE	33	Cafrine	= 1849 LERAVISE Benoit (467), d'où Louis Marie (189), Guillaume (190), Marie Benoite (191), Vincent 1845 +, Saint Avit (192), Emilie (193), Zéphirin 1848
189	Louis Marie PROVIDENCE	10	Créole	De Zabeth Providence (188) = Leravisé Benoit (467)
190	Guillaume PROVIDENCE	9	Créole	De Zabeth Providence (188) = Leravisé Benoit (467); = 1862 Camille VAILLANT (432)
191	Marie Benoite PROVIDENCE	7	Créole	De Zabeth Providence (188) = Leravisé Benoit (467) ; = 1857 CHARLES Louis Joseph (344)
192	Avit Vincent PROVIDENCE	5	Créole	De Zabeth Providence (188) = Leravisé Benoit (467) ; = 1864 MALECK Aimée 1841
193	Emilie PROVIDENCE	1	Créole	De Zabeth Providence (188) = Leravisé Benoit (467)
LABUTTE Ferdinand née Cologans 45 ans				
194	Lespoir JEAN BAPTISTE	32	Cafre	= 1849 RUSTAN Marie Eliza (54)
195	Azor AZENOR / PINSAN	33	Cafre	= 1853 Ste Suzanne PINARD Marianne 1798 Mada
196	Fanny FANELLIE	31	Cafrine	= 1849 LEBON Henry (356) d'où Marie Anaïs (92)

LABUTTE Virginie				
197	Gérôme Armand DONNEUR	44	Cafre	
LAGOURGUE Lubin 1790				
198	<i>Antoine</i> MARC	34	Cafre	Marié à Zoé
199	<i>Laurent</i> SAINT	35	Cafre	
200	<i>Prosper</i> CERF VOLANT	33	Cafre	Marié à Christine
201	Edmond FINAUD	41	Cafre	
202	Azor LAMOUREUX	30	Cafre	= Louison (204) ; = 1850 (<i>St André</i>) VOLEY Dauphine 1818
203	Euphémie Perrine SOPHIE	24	Créole	De Sophie
LAMBERT Abraham 1817				
204	Louison	58	Créole	= LAMOUREUX Azor (202)
205	Fidalie MARIE	17	Créole	De Perrine ; = 1849 RAMSAMY 1814 Inde d'où Augustave (206)
206	Augustave SAMY Joseph	1	Créole	De Fidalie Marie (205) = Ramsamy ; = 1909 Adeline SOUHANAN
SOLESSE Charles 35 ans				
207	Cadet ROUSSEL	43	Cafre	= 1850 Thérèse FLAMBERGE 1783 Afrique d'où Marie Anne + 1846 (d'où reconnu Victor 1832, Joseph 1839)
208	Pierrot MARIE	35	Créole	De Rosine (St Denis)
209	Victoire GRACE	45	Créole	De Grace (300)
210	Marianne MISSOUQUE	42	Cafrine	
SAUTRON Jean François 68 ans				
211	<i>Labonté</i> BIENNOMME	46	Malgache	= 1851 St Benoit Euphrasie BONNE VOLONTE (412)
212	Mistral	48	Malgache	
213	Farlot LERAFLEUR	40	Malgache	
214	Adèle LACOUREUSE	49	Cafrine	= Robert LARON 1816 Afrique d'où Amélia (216), Adélia (215)
215	Adélia LACOUREUSE	11	Créole	De Robert Laron = Adèle Lacoureuse (214)
216	Amélia LACOUREUSE	10	Créole	De Robert Laron = Adèle Lacoureuse (214) ; = 1854 Frontin LALERTE (381)
GRONDIN Dosimont 54 ans				
217	Alexandre LEGRAND	41	Cafre	

218	Philibert OLSANCE	21	Créole	D'Olsance ; = 1851 Clarice Héloïse Ramoulou (83)
GABOU François France				
219	Galatée BALY	38	Malaise	Affr St Denis 1848
220	Alphonse BONAL	22	Créole	= 1857 <i>BOUVENOT Adélina</i> ; ? PALONIER Affr St Denis 1848
221	Comus MUCOS	42	Cafre	Affr St Denis 1848
222	Alexandre NICOLAS	38	Cafre	ROTULIN Affr St Denis 1848
223	Machabée BECHAMEL	53	Cafre	Affr St Denis 1848
224	Pierre GOUBA	38	Cafre	Affr St Denis 1848
225	Désiré BRANCARD	42	Malgache	= 1850 Clémentine BENCALIN (232) ; Affr St Denis 1848
226	BONOEIL Louis	42	Malgache	= 1855 MERIA Marie Louise d'où Parfaite 1845, Laurencine 1847, Affr St Denis 1848
227	André BOUGA	56	Cafre	Affr St Denis 1848
228	L'empereur CLAUDE	62	Malgache	Affr St Denis 1848
229	Alidor DORILA	48	Malgache	Affr St Denis 1848
230	BABINAIS Sophie	32	Cafrine	Affr 1848 St Denis ; = 1851 St Denis Pierre TAMERLAN 1809 Afrique
231	Josèphe TIREPIED	38	Créole	D'où Eugène
232	Clémentine BENCALIN	37	Créole	De Gertrude ; d'où Amélie (233)= Désiré BRANCARD (225) d'où Adolphe (242), Clément (238), Juliette (237), Paul Désiré (243), Antoine (234) ; = 1862 Mathurin ORANGE 1800, affr 1833 ; Affr St Denis 1848
233	Amélie BENCALIN	11	Créole	De Clémentine Bencalin (232) ; Affr St Denis 1848
234	Antoine BENCALIN	21	Créole	De Clémentine Bencalin (232) = Désiré Brancard (225) ; Affr St Denis 1848
235	Ernestine ss patro	11	créole	+ 1848
236	Eugène TIREPIED	12	Créole	De Josèphe Tirepied (231); = 1860 Joséphine OLIVIER (367) ; affr 1848 St Denis
237	Juliette BENCALIN	7	Créole	De Clémentine Bencalin (232) = Désiré Brancard (225)= 1855 <i>Jules RESEDA 1834</i> ; Affr St Denis 1848
238	Clément BENCALIN	5	créole	+ 1848 ; De Clémentine Bencalin (232) = Désiré Brancard (225)
239	Cyrille SAINT PRIX	35	Malgache	Affr St Denis 1848
240	Fantaisie Eugène BOYNA	39	Malgache	Affr St Denis 1848
241	Paulin n°1	58	Créole	+ 1848
242	Adolphe BENCALIN	3	créole	De Clémentine Bencalin (232) = Désiré Brancard (225)

243	Paul Désiré BENCALIN	1	créole	De Clémentine Bencalin (232) = Désiré Brancard (225)
GABOU Mme Fabien 1811				
244	Clémentine SOUVILLE / ODONY	18	Créole	De Rosine Souville ; = 1852 THEODORE Bienvenu (66) / De Marianne ; = 1849 Alfred Cocotier (383), d'où Paulin 1844
245	Femny ODONY	15	Créole	De Marianne
246	Marcelin AMBOUSANGUE	57	Cafre	
247	Armand ODONY	20	Créole	De Marianne ; = 1850 MORTIN Marie Louise 1828 (de Marie)
248	Alphire INDRET	37	créole	De Gertrude ;
249	Julien ROBINO	41	Malgache	Ou 36 ans
250	Lacaud ss patro	59	Cafre	+ 1848
251	Adeline	25	Créole	= 1843 Victor, cafre, 1813, chez Douyère ; + 1848
GAUVIN Crescent 1808				
252	Ida HILARION	50	Malgache	
253	Hilaire JULIE	21	Créole	De Julie
254	Rosette PETRONILLE	45	Créole	, De Pétronille ; = 1851 TREPORT Fortuné 1816 Afrique ; = 1864 Eugène GERDEL
255	Fanny JULIE	16	Créole	De Julie ; = 1851 Jean Batiste Alidor (426)
MARIE Théoline 38 ans				
256	Papillon VOLAGE	57	Cafre	
257	Léveillé	61	Cafre	
258	Lamour LOYAL	56	Cafre	
259	Robinson CRUSOE	45	Cafre	Recensé avec Auriol
260	Oscar LINRETESSE	41	Malais	Recensé avec Auriol
261	César LEMBARAS	80	Cafre	
MAILLOT François 1789				
262	Jean Marie	76	Créole	
LECOLIER 44 ans				
263	Marcel Manil Manuel	63	Cafre	
264	Lindor PERALE	33	Créole	

265	Alphonse ? CALAVE	41	Cafre	= 1852 BRIGITTE Suzanne
266	Brelan	44	Cafre	
267	Célestine	29	Créole	D'où Sélicourt 1839
268	Petit Elie	19	Créole	
269	Sélicourt	9	Créole	De Célestine
270	Aglaé	18	Créole	
271	Augustin	74	Créole ?	
272	Théophile RAVEL	58	Malgache	= 1851 Bertrand VELOS (278)
273	Suzanne BRIGITTE	48	Malgache	1851 = Alphonse CALAVE 1808 Afrique
274	Aimée	22	Créole	D'où Constance 1841 + ?, Joseph 1843 + ? les 2 non recensés
VILECOURT Arthenor 38 ans				
275	Pierre FUTE	47	Malgache	= 1850 Julie LAMBINE (276)
276	Julie LAMBINE	40	Cafrine	= 1850 Pierre FUTE (275)
277	Palison Polisson	26	Créole	
WICKERS Adolphe 1807				
278	Bernard ? BERTRAND VELOS	44	Malgache	= 1851 Théophile RAVEL (272)
279	Abraham	51	Créole	
280	Phisacé	34	Cafrine	
281	Louise GIBON	7	Créole	D'Agathe
282	<i>Elisa</i>	42	Malaise	
283	Elie LOUIS // LEGRAND	34	Créole	Ou 54 ans ; de Marie ; = 1849 ELEONORE Adèle (293) // ou 52 ans, de Sidonie ; = 1851 Victoire LEONPONA 1788
284	<i>Pierre Jean</i>	34	Créole	
285	<i>Hercule</i>	39	Cafre	
286	<i>François</i>	39	Malgache	
WELMANT Adolphe 1807				
287	Jean Marie CATHERINE	27	Créole	De Catherine
288	Edouard THOMAS	14	Créole	De Joséphine

289	Emilie JOSEPH	16	Créole	De Joséphine
290	Hubert FRANCOIS	45	Créole	De Françoise ;
291	Charlemagne PERRETTE	47	Créole	De Perrette,
292	Louis RUSE	31	Malgache	
293	Adèle ELEONORE	38	Créole	D'Eléonore ; = 1849 LOUIS Elie (283)
294	Charles JOSEPH	17	Créole	De Joséphine
295	<i>Jean Denis GABRIEL</i>	39	Créole	De Joséphine ; = Elisabeth GABRIEL (296)
296	Elisabeth GABRIEL	20	Créole	De Jeanne (St Benoit) ; = Jean Denis GABRIEL (295) d'où Jeanne 1844 + (20 jours), Jean Pierre (297)
297	Jean Pierre GABRIEL	1	créole	D'Elisabeth Gabriel (296) = Jean Denis Gabriel (295)
MAZURE Agricole 48 ans				
298	Théodore MALAIS	45	Malais	
MARTIN Jean Baptiste 1804				
299	Jules GRACE	26	Créole	De Marie Grace
300	Marie GRACE // LABELLE	55	Créole	De Florine Grace ; d'où Victoire (209)
301	Jean Louis NOEL	58	Cafre	
302	Salomon PIERRE	39	Cafre	
303	Augustin PAUL	21	Créole	De Marie Louise ; = 1852 St Benoit DELMAR Azélie 1826 St Benoit
304	Honorine VERONIQUE	29	Créole	De Véronique ;
305	Victor	53	Cafre	
306	Alindor	53	Cafre	
307	Lafleur EMILE // DESCHAMPS	41	Cafre	
308	Nathan ? Volsan FRANCOIS	27	Créole	De ...
MARTINEAUX 1792				
309	Monicourt ADONIS	33	Créole	De Taline Ste Rose

310	Lili AURELIE	26	Malaise	D'où Adonis (311) ; = 1855 St Benoit NOEL Coutel (63)
311	Adonis AURELIE	4	Créole	De Lili Aurélie (310)
PADIER Laurencine 47 ans				
312	Olivette DIERPA	35	Créole	De Sophie
PATU de ROSEMOND				
313	Soliman	37	Cafre	Vendue en 1847
314	Henry CARONDAS	40	Cafre	
315	Olinde COSTA	61	Cafre	
316	Clarice	50	Malgache	Vendue en 1847
317	Calypso DALBAN ALBINE	53	Malgache	Promesse mariage avec Tours, malgache 56 ans, atelier colonial en 1845 ; Tours, vf = 1857 Grâce Panier
PAYET Dorin				
318	Zamor LABORIEUX	34	Malgache	
319	Sophie MARIOLINE	33	Cafrine	D'où Romaine (320) ; = 1865 St Denis Jacot LAURIER (395)
320	Romaine MARIOLINE	1	Créole	De Sophie Marioline (319)
MAILLOT Joseph 1800				
321	Louis VOLTIGEUR	13	Créole	De Delphine
322	Marie Lucie	4	Créole	+ 1848
MAILLOT Joseph 1800				
323	Paul AGAMEMNON	64	Cafre	
324	Caprice BIENAIME	30	Cafre	= 1858 St Benoit Emerancienne PHYLIRE 1833 Ste Rose
MAILLOT Joseph 36 ans				
325	Ferdinand JOSEPH dit FERDINAND Joseph	33	Cafre	= 1850 JUBIN Aimée 1816 Afrique d'où Auguste 1840, Nicolas 1842
MAILLOT 35 ans				
326	Gabriel ORGUE	23	Créole	De Louise Orgue Ste Suzanne
327	Louis	13	Créole	
PIGNOLET de FRENE vve				
328	Camille DOROTHEE	38	Créole	De Dorothée ; 1792 à l'affranchissement

329	Zaccharie PIERRE	51	Créole	De Julie
330	Dorval CHARLES	21	Créole	D'Olympe (333); = 1852 Sabine GREGOIRE 1832
331	NARCISSE Adélard	70	Cafre	
332	Montauciel ANGE	71	Cafre	
333	Olympe ABDON	52	Malgache	De Clarice ; D'où Dorval Charles (330), Lavagabonde Irma (334) ; = 1854 LORGUE Jean (490) ; = 1864 Girodet DAMONT 1804 Afrique
334	Irma LAVAGABONDE	13	Créole	D'Olympe (333) ; = 1851 LEFRANC Jules 1830 de Elise
335	Delphine	38	Créole	
336	Rosa LUCIA	38	Cafrine	= 1849 Fantaisie LOYAL (355) d'où Larose (337)
337	Larose LUCIA	13	Créole	De Lucia Rosa (336) = Fantaisie Loyal (355)
PIGNOLET Martin 48 ans				
338	<i>Désirée</i> JEAN MARIE	49	créole	= 1850 (St André) BONDOL Prudent ; De Camille (Ste Suzanne), d'où Frédéric (339), Amélie (342)
339	<i>Frédéric</i> JEAN MARIE	28	Créole	De Désirée Jean Marie (338) ; = 1858 St André Agathe FANCHETTE 1825
340	<i>Pierre Louis</i> LAFORCE	35	Cafre	= 1856 Victoire LABDA Vve, 1806 Afrique
341	<i>Françoise</i> NANCY	40	Malgache	= 1851 Louis JOSEPH (170) d'où Charles (344)
342	<i>Amélie</i> JEAN MARIE	18	Créole	De Désirée Jean Marie (338) ;
343	<i>Sylvain</i>	13	Créole	De Désirée ou de Françoise ??
344	<i>Charles</i> NANCY	12	Créole	De Françoise Nancy (341) = Louis Joseph (170); = 1857 Marie Benoite LERAVISE (191)
PREMONT Robert 1807				
345	Louis TOINETTE	31	Créole	De Toinette St Benoit
346	Marie	15	Créole	
PERRICHON Edouard 59 ans				<i>La grosse roche / Rivière du Mât</i>
347	<i>Pierre</i> RONSIN	75	Créole	
348	<i>Philibert</i> CONSTANT	53	Créole	De Babet
349	<i>Julien</i>	49	Créole	
350	<i>Milord</i> BEAUREGARD	51	Cafre	= 1852 Félicie CORIN 1836
351	<i>Julien</i> SANS REPROCHE	49	Cafre	= 1850 Rose SANS REPROCHE (418)
352	<i>Major</i> RUSE	40	Cafre	

353	<i>Coumos</i> MOSCOU	38	Cafre	= 1851 <i>Minerve REBO</i> 1805 <i>Afrique</i>
354	<i>Sangène</i> BIENNOMME	36	Cafre	
355	<i>Fantaisie</i> LOYAL	33	cafre	= 1849 LUCIA Rosa (336)
356	<i>Henry</i> LEBON	36	Cafre	= 1849 FANELLE Fanny (196)
357	<i>Atis</i> FIDELIO // SAINTE MARIE	52	Malgache	
358	<i>Richard</i> FRANCOEUR	41	Malgache	
359	<i>Angélique</i> POTOLA	33	Malaise	d'où Eugène 1837 +, Marie Angéline 1842 ? +, Maria (361); = 1851 POTOLA Incana 35 ans, Inde d'où Joseph 1848
360	<i>André</i> LINGRAT	37	Malgache	
361	Maria POTOLA	1	Créole	D'Angélique Potola (359)
362	Louise ABEL	35	Cafrine	= 1850 Elysée Hyppolyte 1798 Réunion, d'où Albertine (370), Hyppolite (372)
363	<i>Thonie</i> OLIVIER	41	Créole	d'Olivier = Victoire ; d'où Clarice 1828, Jules (368), Victoire (369), Alexandre (365), Charles (366), Joséphine (367), Augustine (371), Henriette 1838, Saint-Ange 1847
364	<i>Thomy</i> OLIVIER	18	Créole	De Thonie Olivier (363) ; = 1862 LEFEBVRE de CHANTRENNE Estelle Marie Thérèse 1834 ; Blanc
365	<i>Alexandre</i> OLIVIER	16	Créole	De Thonie Olivier (363)
366	<i>Charles</i> OLIVIER	14	Créole	De Thonie Olivier (363)
367	<i>Joséphine</i> OLIVIER	12	Créole	De Thonie Olivier (363) ; = 1860 TIREPIED Eugène (236)
368	Jules OLIVIER	10	Créole	De Thonie Olivier (363)
369	Victoire OLIVIER	8	Créole	De Thonie Olivier (363)
370	Albertine ABEL	6	Créole	De Louise Abel (362) = Hyppolite Elysée 1798 créole ; = 1861 Arlequin CERIGO 1837
371	Augustine OLIVIER	4	Créole	De Thonie Olivier (363)
372	Hyppolite ABEL	1	Créole	De Louise Abel (362) = Elysée Hyppolite
PINAULT Charles 1811				
373	Jean Jacques POMMIER	46	Cafre	
PERRAULT Denis				
374	Salamir SALMON	63	Malgache	
375	Azor ZEMIR	35	Malgache	

376	Robin MARCELIN	17	Créole	De Marceline
377	Antoine LAFOND	40	Cafre	
NAZE Victor 42 ans				
378	Francisque	58	Cafre	+ 1848
379	Philogène HILDEVERT	45	Créole	De Thérèse ;
JALLOT Jean Baptiste 1796				<i>Rivière du Mât / Bras de la grosse roche</i>
380	<i>Charles</i> ELIE	30	Créole	De Elie ; = 1849 FANNELLIE Anaïs (92)
381	<i>Frontin</i> LALERTE	42	Cafre	= 1853 Amélia LACOUREUSE (216)
382	<i>Adèle</i> COCOTIER	40	Créole	D'Henriette ; = 1850 COCOTIER Hyacinthe, 1787, affranchi 1837 de Josset, d'où Saint Ange 1843, Alfred (383), Ernest (408), Adeline (411)
383	<i>Alfred</i> COCOTIER	20	Créole	D'Adèle Cocotier (382) = Hyacinthe Cocotier ; = 1849 ADONY Clémentine (244)
384	<i>Furet</i>	50	Cafre	
385	<i>Fabien</i> LESOBRE	43	Cafre	
386	<i>Félix</i> LABONTE	39	Cafre	Yambane ; = 1851 RABOT Phrasie 1834
387	<i>Lindor</i> LAMOUR	44	Cafre	
388	<i>Robert</i> LEDIABLE	43	Cafre	
389	<i>André</i> LESPIEGLE	42	Cafre	= 1850 Louise MARLEY 1808 Afrique d'où Armand Fougère 1820, Lamine Mélanie 1821 ; = 1853 Nanette COBEL 1820 créole d'où Thérèse 1836, Henry 1838, Gertrude 1843, Antoine 1845, St Pierre
390	<i>Gaspard ?</i> LONY	45	Cafre	Affr 1848 St Benoit ; = 1856 Anne Marie CLARK 1832 (de Rachelle)
391	<i>Lajoie</i> BONTEMPS	38	Cafre	Yambane ; = 1851 Magloire Porcia 1809 Afrique
392	<i>Lubin</i> SAINT PIERRE	38	cafre	Yambane, = 1850 GUIBAL Clotilde, Afrique 1803
393	<i>Alidor</i> PONCELEY	39	Cafre	Yambane ; = 1855 Victorine NEDA 1838
394	<i>Paris</i> ETIENNE	38	Cafre	Yambane,
395	<i>Jacot</i> MORPHEE / LAURIER	35	Cafre	Yambane ; / = 1865 St Denis Sophie MARIOLINE (319)
396	Ernestine dite <i>Sophie</i> ADOLPHE	39	Cafrine	= 1848 Adolphe dit Larose (409) ; d'où Louise 1827
397	Charlot CONFIANCE	7	Créole	De Célerine Confiance (402)

398	<i>Euphrasie</i> ANTOINE	14	Créole	D'Antoine = Tonie 1816 (fille de Zoé Boucard) ; = 1850 Louison JEAN LOUIS 1828
399	<i>Joseph</i> ELIE	11	Créole	De Tonie 1816 (fille de Zoé Boucard)
400	<i>Léonard</i> LAMOUREUX	69	Créole	De Marie Louise ;
401	<i>Michel</i> LEBETA	58	Créole	+ 1848
402	<i>Célerine</i> CONFIANCE	47	Créole	D'Angéline Nathalie ; d'où Charlot (397), Frédéric (403), Sylvain (404), Marie (405), Virginie (410)
403	<i>Frédéric</i> CONFIANCE	24	Créole	De Célerine Confiance (402)
404	<i>Sylvain</i> CONFIANCE	18	Créole	De Célerine Confiance (402)
405	<i>Marie</i> CONFIANCE	14	Créole	De Célerine Confiance (402)
406	<i>Annie</i> ELIE	9	Créole	De Tonie 1816 (fille de Zoé Boucard); = 1858 BENOITE Louis Ferdinand 1836 St Philippe
407	<i>Zoé</i> ELIE	9	Créole	De Tonie 1816 (fille de Zoé Boucard); = 1854 Emond GEBEAU 1816
408	<i>Ernest</i> COCOTIER	9	Créole	De Hyacinthe Cocotier = Adèle Cocotier (382)
409	<i>Larose</i> ADOLPHE	35	Cafre	Yambane ; = 1848 Ernestine dite Sophie (396)
410	<i>Virginie</i> CONFIANCE	4	Créole	De Célerine Confiance (402)
411	<i>Adeline</i> COCOTIER	2	créole	De Hyacinthe Cocotier = Adèle Cocotier (382)
ROBERT Maurice 63 ans				
412	<i>Euphrasie</i> BONNEVOLONTE	32	Malgache	= 1851 St Benoit LABONTE Biennommé (211) d'où Saïdou (413), Virginie (414)
413	<i>Saidou</i> BONNEVOLONTE	15	Créole	D'Euphrasie (412) = Labonté Biennommé (211)
414	<i>Virginie</i> BONNEVOLONTE	12	Créole	D'Euphrasie (412); = 1851 JUILLET Louis Marie 1825, de Mlle Juillet
415	<i>Cupidon</i> LECOQUIN	52	Cafre	
ROBERT Eudoxile 32 ans				
416	<i>Benoit</i> LEVIEUX	73	Malgache	
ROBERT Cyrille 42 ans				
417	<i>Noël</i> LUC	32	Cafre	
ADAM de VILLIERS Alexis 27 ans				
418	<i>Rose</i> SANS REPROCHE	45	Malgache	= 1850 Julien SANS REPROCHE (351)

419	Frontin BINDE	40	Malgache	
420	Vaillant LHEUREUX	39	Cafre	= 1850 EUDOXIE Elise (431)
ACTIF Alidor 52 ans = Romaine 57, + Adolphe 34, Godefrine 20 (= 1849 Alidor Joseph 22 ans, créole), Eloïse 17, Jean Marie 14				
421	Marie Souria AZEMIA	21	Créole	D'Azémia ; = 1850 LEDORMEUR Auguste (460) d'où Joseph (422), Fanchin Victor 1848
422	Joseph AZEMIA	1	créole	De Marie Souria Azémia (421) = Ledormeur Auguste (460)
423	Adélaïde ROSE	17	Créole	De Rosette, St Louis ; d'où François (424), Amédée (427); = 1855 Auguste LINDOLENT (484)
424	François Omos	1	créole	D'Adélaïde Rose (423)
425	Phanor VASSAL	50	Cafre	
426	Alidor JEAN BAPTISTE	34	Cafre	= 1851 JULIE Fanny (255)
427	Amédée ROSE	2	créole	D'Adélaïde Rose (423)
ADAM de VILLIERS				
428	Marguerite AGATHE	42	Créole	D'Agathe
429	Blandine FELICITE	47	Créole	De Félicité St Denis ; d'où Jérôme (430)
430	Jérôme FELICITE	27	Créole	De Blandine Félicité (429)
431	Elise EUDOXIE	25	Créole	D'Elise, <i>sœur d'Alexis 1825 et Cyprien 1831</i> ; = 1850 VAILLANT Lheureux (420) d'où Camille (432), Louis (433), Caroline (434)
432	Camille EUDOXIE	6	Créole	D'Elise Eudoxie (431) = Vaillant Lheureux (420) ; = 1862 Guillaume LERAVISE (190)
433	Louis EUDOXIE	3	Créole	D'Elise Eudoxie (431) = Vaillant Lheureux (420)
434	Caroline EUDOXIE	1,5	Créole	D'Elise Eudoxie (431) = Vaillant Lheureux (420)
435	Joson	32	Créole	De Joséphine (436)
436	Joséphine	45	Créole	D'où Ernest (438), Joson (435)
437	Augustine BARBIER	25	Créole	D'Eléonore Barbier (446) = Songor Porchon (442)
438	Ernest	23	Créole	De Joséphine (436)
439	Catherine BARBIER	24	Créole	D'Eléonore Barbier (446) = Songor Porchon (442)
440	Caroline BARBIER	20	Créole	D'Eléonore Barbier (446) = Songor Porchon (442)
441	Destrain	45	Créole	
442	Songor PORCHON	33	Cafre	= 1851 St André Eléonore BARBIER (446) ; = 1860 Sophie TORTI 1816 St André
443	Antoine CORNILLIER	41	Créole	D'Athalie ; = 1849 RONDON Mélanie (113)
444	François DREUX /	35	Cafre	Affr 1848 St André

	GUINZOT			
445	Figaro BARTHOLIN	53	cafre	Affr 1848 St André
446	Eléonore BARBIER	45	Malgache	= 1850 St André Songor PORCHON (442) d'où Juillette (447), Caroline (440), Augustine (437), Julien (448), Aure (476), Esther 1842 (=1855 St André Prosper SINGA)
447	Juillette BARBIER	12	Créole	D'Eléonore Barbier (446) = Songor Porchon (442) ; = 1855 RYLO François 1833 St Benoit
448	Julien BARBIER	4	Créole	D'Eléonore Barbier (446) = Songor Porchon (442)
476	Aure BARBIER	1	Créole	D'Eléonore Barbier (446) = Songor Porchon (442)
449	Frontin DRICHARD	38	Cafre	= 1853 LANGON Marie Anne 1806 Malgache
ADAM de VILLIERS 1787				
450	<i>Lucinette LAMANCHE</i>	63	Malgache	Affranchie = Donquichotte
451	<i>Guillaume ss patro</i>	72	Créole	+ 1848
452	<i>Eugène LINSENSIBLE</i>	33	Créole	De Tarcile ; = 1851 Olympe FLORIMONT 1835, de Louise
453	Baptiste LINGRAT	67	Cafre	
454	Emile LEMOUSTILLE	9	Créole	De Rose
455	Reine LALEGERE	19	Créole	D'Eulalie Labelle (115) = Lafortune Lesoumis (464); = 1848 Louis BONFOND (463)
456	Aza BALET BALMET	61	Créole	46 ans à l'affranchissement ; = 1850 Toinette INDOLENTE (484)
457	Jean Baptiste LUREMA / LERECELEUR	51	Cafre	? = 1859 Joséphine AMORIA // si 41 ans, = 1852 Agathe LINDOLENTE (468)
458	Daniel LENFONCEUR	36	Cafre	= 1849 SIATA Marie (82)
459	Jacques LESENSE / NICODEME	35	Cafre	26 ans à l'affranchissement /
460	Auguste LEDORMEUR	31	Créole	D'Olympe St André; = 1850 Azémia Marie SOURIA (421)
461	Benoit dit Saint Jean FENEANT	19	Créole	De Modeste
462	Simanou LINSOUCIANT	44	Malgache	
ADAM de VILLIERS Armand 1816				
463	Louis BONFOND	43	Créole	De Victorine St Denis ; = 1848 Reine LALEGERE (455)
464	Lafortune LESOUMIS	43	Malgache	= 1849 Victoire Eulalie GAFRE (115)
465	Médard DUFOND	24	Créole	De Célerine St André

466	Fortuné LINCERTAIN	43	Malgache	
467	Benoit LERAVISE	42	Créole	D'Emilie St Denis ; = 1849 Zabeth PROVIDENCE (188)
468	Agathe LINDOLENTE	33	Cafrine	= 1852 Jean Baptiste LE RECELEUR (457) d'où Marthe (470), Raymond (471), Sostène (472)
469	Célestin PAPANGUE	60	Créole	D'Ursule ;
470	Marthe LINDOLENTE	4	Créole	D'Agathe Indolente (468) = Jean Baptiste Lereceleur (457)
471	Raymond LINDOLENTE	3	Créole	D'Agathe Indolente (468) = Jean Baptiste Lereceleur (457)
472	Sostène LINDOLENTE	1	Créole	D'Agathe Indolente (468) = Jean Baptiste Lereceleur (457)
ADAM Toussaint 1789				
473	Joséphine TOUSSAINT	41	Cafrine	= 1845 Audressy HENRY (474)
474	Audressy Henry Louis	47	Créole	= 1845 Joséphine TOUSSAINT (473)
ARDENT Ulysse 62 ans Anjouan				
475	Alphonse BATHAZAR	56	Malgache	
AURIOL 46 ans (double recensement et double affranchissement 1848 St Denis)				
	Robinson CRUSOE	45	Cafre	LORIAU
	Oscar LINTERESSE	36	Malais	AURILO ; = 1850 Rosine MANON (492)
ADAM Charles 1789				
478	Charlot CONSTANT	50	Créole	De Daphrose ; = 1849 Ste Suzanne SAINT GERAND Marie 1811 (de Judith +) d'où Docité 1826, Marie Calle 1845
479	Benoite MARIANNE	46	Créole	De Nathalie ; d'où Adélaïde (483), Elie (499), Florentin (487), Edmond 1844 + ? , <i>Nathalie 1824 (non recensée avec ses enfants Agénor 1846 et Marie 1848)</i>
480	Désirée BONBEC	43	Malgache	= 1850 PERE François Célestin (171)
481	Toinette INDOLENTE	46	Malgache	= 1850 Aza BALET (456); d'où Amédée (486), Auguste (484), Léon (485), Sidonie (497), Toussaint (513), Missié Pierre 1824, Fénant Benoit dit Saint Jean 1828, René Joseph 1832
482	<i>Célerine</i> DUBIN	64	Créole	PMI ; D'où Louise (514)
483	<i>Adélaïde</i> MARIANNE	22	Créole	De Marianne Benoîte (479) ; d'où Octave (512), Antoine 1845 +, Benoite (515)
484	<i>Auguste</i> INDOLENTE	17	Créole	De Balmet Aza (456) = Indolente Toinette (481) ; = 1855 ROSE Adélaïde (423)
485	<i>Léon</i> INDOLENTE	15	Créole	De Balmet Aza (456) = Indolente Toinette (481) ; = 1855 Estelle DARSA (109)
486	<i>Amédée</i> INDOLENTE	12	Créole	De Balmet Aza (456) = Indolente Toinette (481) ;
487	Florentin MARIANNE	19	Créole	De Marianne Benoîte (479)

488	<i>Laynard</i> LEFAMEUX	36	Malgache	?? = Aboute Giroflone 1805 Mada d'où Joséphine 1845
489	Léonard ss patro		Cafre	+ 1848
490	<i>Jean</i> LORGUE	55	Créole	De Clarice ; = 1854 Olympe ABDON (333)
491	<i>Charles</i> JACARDY VINCENT	31	Créole	De Marianne ; = 1852 St André Eline ELEONA 1810
492	Césarine Rosine LOUISE MANON	29	Créole	De Louise Césarine (500) = Isidor Tanguy (493) ; = 1850 OSCAR Lintéressé (477)
493	<i>Isidore</i> TANGUE	44	Malgache	= 1851 LOUISE Césarine (500)
494	<i>Germain</i> LOUISE	19	Créole	De Louise Césarine (500) = Isidor Tanguy (493)
495	Julien PHILOSOPHE	71	Malgache	
496	Elie MARIANNE	6	Créole	De Marianne Benoîte (482)
497	Sidonie INDOLENTE	9	Créole	De Balmet Aza (456) = Indolente Toinette (484) ; = 1855 PRAO Louis 1831
498	Alexis	41	Cafre	
499	<i>Macondé</i> ss patro	46	Cafre	+ 1848
500	<i>Césarine</i> LOUISE		Cafrine	= 1851 Isidore TANGUY (493) ; D'où Césarine Rosine (492), Germain (494), Marie Louise (505), <i>Pierre</i> 1833, Céleste Emerdal 1822, affr 1848 St André
501	Caliste SURNOIS	32	Cafre	= 1852 Olivette PALESTINE 1815 d'où Jean Baptiste 1828 St Benoit
502	Azul BALMET	35	Cafre	= INDOLENTE Toinette
503	Marcel ROBROI	42	Cafre	
504	Etienne	32	Cafre	
505	<i>Marie</i> LOUISE	23	Créole	De Louise Césarine (500) = Isidor Tanguy (493); d'où Saint Lys (511), Charline 1845
506	Gaspard LEGOULU	50	Malgache	
507	<i>Michel</i> STOPP	41	Cafre	
508	<i>Gabriel</i> IMPASSIBLE	43	Cafre	
509	<i>Robinet</i> GOBE	52	Cafre	= 1851 Aline GOLO 1795 Ste Marie
510	Noël MARIANNE	64	Créole	De Marianne
511	Saint Lys LOUISE	5	Créole	De Louise Marie (505)
512	Octave MARIANNE	5	Créole	D'Adélaïde Marianne (483)
513	Toussaint INDOLENTE	25	Créole	De Balmet Aza (456) = Indolente Toinette (483) ;

514	Louise DUBIN	17	Créole	De Célerine Dubin (482)
515	Benoite MARIANNE	1	Créole	D'Adélaïde Marianne (483)

Annexe 23 : COMMUNE DE SAINT-LEU ; RECENSEMENT POUR L'ANNEE 1846

AMAT Louis = Louise Grimaud 1817				<i>Ravines Précipice / Jardin</i>
1	Annette ROSTON	22	Créole	Vendue à Lelièvre J.B.; d'où Henry (2), Pierre (3) ; voir (2835StPaul) ; = 1851 Prémont CASTELLO (2253) d'où Amélie Emilie 1843, Honorine 1847
2	Henry ROSTON	7	Créole	« « d'Annette (1)
3	Pierre ROSTON	3	Créole	« « ; d'Annette (1)
4	Etienne ? TALAVE	24	Créole	Acquis succ Grimaud en 1845 ; voir (8173StPaul)
ADY Joson veuve				<i>Ravine Bagatelle/ Ligne du Portail dite La Pointe</i>
5	Narcisse	42	Cafre	
6	Victor VOTHY	33	Cafre	+ 1866 ; = 1851 Laurince EMAYA (3100) ; = 1858 AUNEILLE Julie (3028StPaul)
7	Olympiade ? CHATEAUROUX	58	Créole	D'où Sensée (3951St Paul)
8	Pierre François ? DORIQUE	17	Créole	De Félicité ; = 1855 Françoise Laron (3825)
9	Médor	38	Malgache	
10	Charles ? François THEO	47	Cafre	+ 1851 à 55 ans chez Lossandière
11	Uranie CAMIER	38	Malgache	= 1849 CANDAN Anicet (2424) ; affr 1847
12	Thomas ss patro	34	Créole	+ 1846
13	Sylla CHARLOT	14	Créole	+ 1861 ; De Cécile Charlot (16) = Julien Nangué (800); = 1851 BEAUVARY Florentine (923)
14	Noël	8	Créole	
15	Chaussai LARIVE	28	Malais	= 1852 St Paul Suzanne CIRAC (4542StPaul) ; travaille à St Pierre
16	Cécile CHARLOT	29	Créole	+ 1878 ; De Charlot 1766-1843 C = Tarcille ; d'où Alphonse 1833-1835 ; = 1849 Julien Nangué (800) d'où Sylla (13), Joseph (17), Julien (18), Barnabé (19), Marie (21)
17	Joseph CHARLOT	1	Créole	De Cécile Charlot (16) = Julien Nangué (800); = 1874 VENAISSIN Ernestine 1853 ; = 1880 LANGEAY Marcelline 1865
18	Julien CHARLOT	7	Créole	De Cécile Charlot (16) = Julien Nangué (800); = 1860 Juliette HONORINE (2900) ; = 1894 PUAGNOL Elisabeth 1851
19	Barnabé CHARLOT	4	Créole	De Cécile Charlot (16) = Julien Nangué (800); = 1874 TOTALMY Coralie 1856 St Pierre (de

	NANGUE			Julienne Venaissin) ; = Geneviève GORAN (2868)
20	Rose ADIR	46	Malgache	+ 1862 ; De Julienne +; = 1849 LOUVERTURE Didier (1341) ; = 1856 LAJOIE Montfleury (1689) ; Acquis 1842 de Fanchin Geneviève
21	Marie CHARLOT	3	Créole	+ 1903 ; De Cécile Charlot (16) = Julien Nangue (800) ; = 1859 Pierre GARA (1308) ; ; Acquis 1842 de Fanchin Geneviève
22	Gédéon ALGAN	58	Créole	+ 1851 à 70 ans, chez Lossandière; de Janvier + == Marie Louise + ; ; Acquis 1842 de Fanchin Geneviève
23	Elie Pierre Elie TOURNIQUET	32	Créole	Vendu ; + 1855 à 37 ans ; de Clotilde Beaucis (1304) ; Acquis 1842 de Fanchin Geneviève
24	Georges ? DREAUB	46	Malgache	Témoin 1851 + Enfant Pallas ; Acquis 1842 de Fanchin Geneviève
25	Bichat ss patro	46	Malgache	Homme ; + 1848; Acquis 1842 de Fanchin Geneviève
120	Vulcain	39	Créole	Acquis 1842 de Fanchin Geneviève
26	Boniface	50	Cafre	Acquis 1842 de Fanchin Geneviève
AUBER Jean Auguste succession				<i>Ravine des Colimaçons / Petite Ravine</i>
27	Pierre Noël ? DOUBEL	50	Cafre	== Silère d'où Fostin (42)
28	Ducrescent MENELAS	60	Cafre	+ 1855
29	Agoa ? Rigobert JATTAN	60	Cafre	+ 1853
30	Denis TENEDOS	59	Cafre	+ 1849 ; == Marie Louise d'où Norphelette (54)
31	Ambroise ? ss patro	60	Cafre	+ 1866 à 70 ans chez Armaret
32	Honoré ss patro	47	Cafre	+ 1847
33	Parfait POLIPHENE	55	Malgache	+ 1856 Afrique
34	Philogène CRETON	40	Cafre	+ 1850
35	Charlot NONVAL	62	Malgache	+ 1869 ; = 1853 Euphrasie LATONE (55)
36	Laviolette	51	Malgache	+ 1845
37	Rigobert TIBOR	61	Malgache	
38	Théodose MINERVE	60	Créole	+ 1854 ; de Pierre + == Marie +
39	Arsène ss patro	42	Créole	+ 1846
40	Fleury	35	Créole	

41	Célestin THESTOR	33	Créole	+ 1853 ; de Pierre Louis + = Marianne + ; = 1852 VOISA Généreuse (1428)
42	Fostin DOUBEL	33	Créole	+ 1861 ; de Noël (27) == Silère
43	Amand PRIAM	28	Créole	= 1854 Marie Rose DEPSY (1417)
44	Adolphe MAURIAC	28	Créole	+ 1873 ; De Nantais + = Luce + ; = 1852 REMPHAU Josèphe Joséphine (5933StPaul)
45	Jean Marie CENCE	24	Créole	De Célerine Cencé (118)
46	Marcellin CENCE SANCE	18	Créole	+ 1853 ; De Célerine Cencé (118)
47	Etienne ACHILLO	23	Créole	+ 1872 ; D'Abraham + = Marianne + ; = 1852 DAGE Louison (4914StPaul)
48	Javotte FONQUE	53	Cafrine	+ 1855 (78 ans) ; d'où Edouard Fonque (1094)
49	Marie Jeanne ss patro	45	Cafrine	+ 1848
50	Angélique	35	Cafrine	
51	Félicité GILLA	60	Malgache	+ 1846 Afrique; D'où Virginie (52)
52	Virginie GILLA	39	Créole	+ 1871 ; De Félicité (51) : = 1853 COLONIUS Francisque (112) ; = TOUSSAINT Edouard (3737)
53	Andrèze AUDILLON	30	Créole	+ 1857 ; De Javotte + = Basile + ; = 1851 Guillaume GARGANTUA (463)
54	Norphelette EURYBOTE	39	Créole	De Denis Ténédos (30) == Marie Louise + ; = 1859 BEDY Hilaire (1718)
55	Euphrosine LATONE	41	Créole	+ 1880 ; De Charlette + ; d'où Jules (68), Julia 1842; == Philogène Bienros (1387) d'où Charlotte (70); == Pierre Louis + d'où Vincente (102) ; = 1853 NONVAL Charlot (35) d'où Germaine (71), Pierre Elie (66), Maria (125) et Célice (10214StPaul)
56	Marie Barbe MICALESSE	40	Créole	+ 1860 ; D'où Henriette (58), Pierre 1831
57	Hortence	41	Créole	
58	Henriette MICALESSE	29	Créole	+ 1855 ; de Barbe Micalesse (56) ; = 1850 St Paul STRABON Marcellin (8837StPaul)
59	Rosine HALIARTE	26	Créole	+ 1889; D'Auguste Mornet (6998StPaul) = Emilie Haliarte (5627StPaul); d'où Henry Paul (114) ; = 1849 St Paul Benjamin SINFORT CHINFAN (5301StPaul)
60	Sulette HALIARTE	25	Créole	+ 1899 St Paul ; D'Auguste Mornes (6998StPaul) = St Paul Emilie Haliarte (5627StPaul); d'où Rose (229) = 1849 St Paul MUSSIDANT Jérôme (1996StPaul) d'où Joson (67), Ernest (119), Amélia 1849 +, Clette 1848-1901; = 1859 St Paul VORANGINE Paul (4789StPaul)
61	Victorine OCALEI	19	Créole	+ 1855 ; De Colonne C /Philitée; = 1849 ANGLAS Fanchin (1406) d'où Colonne (69), Louis

				Parfait 1855 +, Urbain 1846-1856, Fanchin 1849-1871 ; Jugement 1900, elle est Nanette Gabrielo, fille de Adonis Gabrielo et Nanette Codet (idem (2869)
62	Lucine ANCHESTE	45	Créole	D'Elisabeth Durochepide + 1855 St Louis; d'où Cécile (63), Edmond; = 1856 Philogène TENERIFFE (8544St Paul)
63	Cécile ANCHESTE	26	Créole	+ 1855 ; De Lucine (62)
64	Bertile HERVILLE	19	Créole	+ 1864 St Paul; D'Olympiade + ; = 1853 St Paul LUAP Paul (684St Paul)
65	Marie Barbe	10	Créole	? de Lafoi 1814 C chez Michel Lossandière
66	Pierre Elie NONVAL	9	Créole	+ 1895 St Paul; D'Euphrosine Latone (55) = Nonval Charlot (35) ; = 1857 St Paul MAREL Geneviève (3459St Paul)
67	Joson HALIARTE	3	Créole	+ 1898 St Paul ; De Sulette Haliarte (60) = Mussidant Jérôme (1996St Paul) ; = Augustine SINCERE
68	Jules LATONE	3	Créole	+ 1853 ; d'Euphrasie Latone (55)
69	Colonne OCALEI	3	Créole	+ 1872 ; De Victorine Colonne (61) = Anglas Fanchin (1406); = 1862 COMTOIS Hyppolyte (455StPaul)
70	Charlette LATONE	11	Créole	+ 1878 ; De Philogène Bienros (1387) == Latone Euphrasine (55) ; = 1853 HANCINE Montjoli (85)
71	Germaine NONVAL	6	Créole	+ 1873 ; D'Euphrosine Latone (55) = Nonval Charlot (35) ; = 1855 MAUSOLE Saint Ange (5854StPaul)
72	Fanchin	26	Créole	
73	Philogène	22	Créole	
74	Sabat ss patro	29	Cafre	+ 1845
75	Désiré ? ss patro	47	Cafre	+ 1852, Créole, chez Barillet
76	Sévère	51	Malgache	Homme ; si femme = Pierre Noël Doubel
77	Faustin CHARAGON	60	Cafre	+ 1853
78	Salmine AILO	60	Cafre	+ 1857
79	Emile	28	Cafre	
80	Antoine PATROCLE	50	Cafre	+ 1860 ; = Marie Louise TARPEIA
81	Dominique ss patro	60	Cafre	+ 1858 ;

82	Jean Baptiste POUGARI	37	Créole	De Marie Florine (351StPaul); = 1852 TAURIES Charité (3088StPaul)
83	Louis LABONTE	42	Créole	Témoin + 1853 Julie Léar ;
84	Hyacinthe HANCINE	42	Créole	+ 1859 ; De Barbe +, petit-fils d'Agathe (115) ; == PARTHENOPE Thérèse (2947StPaul); = 1849 ALGUIE Angélique (1434) ;
85	Montjoli HANCINE	29	Créole	De Barbe +, petite-fille d'Agathe (115); = 1853 Charlette LATONE (70) ;
86	Pierre BOURDU	25	Créole	+ 1891 ; D'Arthémise ; = 1855 BONIFACE Jénie (3225) ;
87	Amédée NERCE NERE	23	Créole	De Fébronie 1803-1844 ; = 1853 St Paul BABEL Alcéïda Louisa (6299St Paul) ;
88	Alphonse THEBES	19	Créole	D'Elie + = Fébronie 1803-1844 ; = 1854 Génèreuse VOISA (1428) ;
89	Fortuné THELIS	33	Malgache	+ av 1876 ; = 1852 ILION Joséphine (105) ;
90	Firmin	33	Malgache	
91	Oscar ? TRACSO	27	Malgache	Affr 1848 St Louis ; = 1851 St Louis ORLY Babet 1834
92	Alphonse ? ss patro	52	Cafre	+ 1858 à 80 ans ;
93	Chiennotte CHINOT	43	Créole	+ 1879 ; De Laurince + ; = 1854 ORONTE Charlette (5563St Paul) ;
94	Pierre Denis MARTINIER	13	Créole	D'Antoinette Arne (98) = Hector Martinier (7090St Paul) ; = 1854 PEINTU Lisette (612) ;
95	Jean Jacques ILION	12	Créole	De Joséphine ILION (105) = Fortuné THELIS (89) ; = 1853 VOLTIGEANT Florine (3637) ;
96	Théodore	13	Créole	
97	Perpétue SCOMANDRE	49	Créole	+ 1850 St Paul chez sa fille Célestine Macret 1816-1855 affr 1844 ; d'où Marianne (2171StPaul)
98	Antoinette ARNE	35	Créole	+ 1866 ; De Charles + = Christine + ; = 1853 Hector MARTINIER (7090StPaul) d'où Blandine (122), Pierre Denis (94), Charles (113), Philippe (123)
99	Judith JOBELLE	63	Créole	D'où Anne Marie 1806/1810-1891 (= St Paul Georges Mirel (3237StPaul) ;
100	Eléonore	17	Créole	
101	Esther ASTREE	17	Créole	de Charité + : = 1857 DZURANDRAZA 1833 Mada ;
102	Vincente LATONE	12	Créole	+ 1864 ; De Pierre Louis + == Euphrasie Latone (55) ; d'où Euphrosine 1850-1852 ; = 1853 IMUS Jean Marie (8815StPaul) ;
103	Céleste AULIDE	12	Créole	+ 1869 ; De Scholastique Aulide (107) ; d'où Janvier 1851 + ; mort-né 1855, mort-né 1856 ; = 1856 SOPHIE Joseph 1833-1879 affr ;
104	Fanny	44	Malgache	

105	Joséphine ILION	33	Malgache	+ 1876 ; = 1852 THELIS Fortuné (89) d'où Jean Jacques (95) ; ; == Laverdure KIRGIS (8817StPaul)
106	Brigitte ? AUREL	43	Malgache	Si Créole ; + 1854 ; de Rosette
107	Scholastique AULIDE	34	Créole	D'Azor == Marie ; d'où Geneviève (124), Céleste (103), Constance 1842, mort-né 1840, Marie 1842 StPaul, Bernice 1847-1849 ; = 1868 Michel PORSTRATE (7820StPaul) ;
108	Honoré PATERON // EGEON	35	Créole	+ 1853; d'Adonis = Justine; = 1853 AUREL Anaclette (306) // + 1851 St Paul; = 1849 St Paul AUBAN AUBUCE Léocadie (2917St Paul);
109	Marc THELEMAQUE	24	Créole	De Simon + = Malcide C + ; 1850 PANETTA Ernestine (1412) ; = 1860 BARBE Marie Justine 1838 St Paul ;
110	Marguerite ss patro	29	Créole	+ 1848
111	Noël	11	Créole	
112	Francisque COLONIUS	34	Malgache	+ 1856 ; = 1853 Virginie GILLA (52) ;
113	Charles ARNE	7	Créole	D'Antoinette Arne (98) = Hector Martinier (7090 St Paul) ;
114	Paul HALIARTE	7	Créole	+ 1857 ; De Rosine Haliarte (59) ;
115	Agathe HANCINE	66	Malgache	+ 1851 ; d'où Barbe +, Hyacinthe (84), Monjoly (85), Jeanne (757) ;
116	Pierre ROMO	20	Créole	+ 1896 ; De Marie Joseph Romo (1112) = Pierre Noël; = 1852 Joséphine ADRIS (3799) ;
117	Catiche GRAIA	43	Malgache	+ 1872 ; = 1853 POMIE Charles (5219StPaul) ;
118	Célerine CENCE SANCE	37	Créole	+ 1854 ; De Clément + = Marcelline + ; d'où Silvert (121), Nancy (2214), Marcellin (46), Jean Marie (45)
119	Ernest HALIARTE	5	Créole	+ 1886 St Paul ; De Sulette Haliarte (60) = Mussidant Jérôme (1996StPaul); = 1862 BELEM Joséphine 1845 ; = Pauline GARDON 1851
121	Silver CENCE	10	Créole	De Célerine Cence (118) ; = 1856 MAUREL Mélie (2399) ;
122	Blandine ARNE	7	Créole	+ 1874 ; D'Antoinette Arne (98) = Hector Martinier (7090StPaul); = 1856 TINJUS Justin (2960StPaul) ;
123	Philippe ARNE	3	Créole	D'Antoinette Arne (98) = Faustin Charagon; = 1867 MITON Marie Barbe 1850 (de (715))
124	Geneviève AULIDE	1	Créole	De Scholastique Aulide (107) ; = 1862 Jean Pierre MINEURES (3275) ;
125	Maria NONVAL	1	Créole	+ 1869 ; D'Euphrosine Latone (55) = Nonval Charlot (35) ;
229	Rose « HALIARTE »	1	Créole	+ 1846 ; de Sulette Haliarte (60)
126	Olive	46	Créole	Achetée à Auber F

BAILLIF Montendre = Henriette Ferrer				<i>Ravines des Poux/Petit Etang</i>
127	Jean Baptiste	52	Créole	
128	Joson PERSEE	28	Créole	D'Egyptienne Persée (277) ; = 1849 Estelle ALBAR (132)
129	Vincent ABELARD	50	Créole	= 1848 St Louis CLEOMUR TOMANY Delphine Dauphine 1802 d'où 10 enfants (chez Rivière aux Avirons)
130	Louis AURENG	16	Créole	+ 1853 ; De Sabine Lénitar (3076) ; = 1851 LARON Françoise (3825)
131	Mars SEHERCUDE	33	Créole	+ 1887 Afrique ; = 1851 FALEZI Suzette (1394)
132	Estelle ALBAS ABLAS	33	Créole	+ 1881 ; De Gertrude Accordéon (151) ; = Joson PERSEE (128) d'où Félicité (133), mort-né 1842, mort né 1844, mort né 1845, Stoline 1846, mort-né 1853, Joseph 1856 +, Urbain 1840
133	Félicité ALBAR	8	Créole	D'Estelle Albar (132) = Persée Joson (128); = 1856 Elie LETRONE (2143)
134	Delphine BOUKA	20	Créole	+ 1886 ; De Dauphine + ; = 1849 URBATRO Urbain (174) d'où mort-né 1852
BAILLIF Vve Etienne : 26 esclaves (Morichon, Noël)				<i>Ravines des Poux / Fontaine</i>
135	Jean RUDELLE	53	Créole	+ 1879 ; de François + == Marthe +
136	Robert	38	Créole	
137	Jean Louis RUDELLE	38	Créole	+ 1874 ; de François + == Marthe +
138	Christophe ss patro	23	Créole	De Victoire (156) chez Monrichon
139	Henry SALVAN	19	Créole	+ 1885 St Paul ; De Flore Salvan (148) = Guines Marcellin (696) ; = 1859 St Paul PARISEAU Louison 1833 St Louis (d'Héloïse)
140	Charlot ? PLESSIER	38	Créole	Si 47 ans ; 45 ans en 1865, 59 ans en 1857 ; de Catherine ; = 1852 St Pierre Nanette ALAIS 1822-1855 St Pierre (de Alais = Plessis) d'où Angélique dite Catherine 1836, Pauline dite Agnès 1840, Marcel 1841, Marie Thérèse 1848; = 1857 DARD Joséphine (2976)
141	Servant « SERVAN »	66	Cafre	= Sylvie d'où Scholastique (2910), Célerine (824), Jean Baptiste (1903), Christophe (2808)
142	Xavier LIBAIL	46	Cafre	+ 1855
143	Jean Pierre ss patro	44	Malgache	+ 1846
144	Janvier	42	Cafre	
145	Edouard	23	Créole	
146	Valmir	30	Créole	
147	Noël SALVAN	5	Créole	D'Elisabeth Salvan (152)
148	Flore SALVAN	59	Créole	+ 1858 St Paul; De Balthazar + = Louison + ; = 1854 GUINES Marcellin (696) d'où Henry

				(139), Elisabeth (152), Virginie (153), Félix 1826, Vital Rémac 1811
149	Fanny ? AUDULE	34	Créole	D'où Adélina 1827, Zélina 1838, Adélaïde 1848, Elizène 1833, Couronnée (7225StPaul) ; = 1848 Avrons Antoine C 1808 (tous deux esclaves de Noël)
150	Marie ss patro	24	Créole	+ 1846
151	Gertrude ACCORDEON	46	Créole	+ av 1875 ; = 1848 MARC Hercule (2466) d'où Estelle Albas (132), Noël (147)
152	Elisabeth SALVAN	32	Créole	De Flore Salvan (148) = Guines Marcellin (696); d'où Marie Lucette 1843
153	Virginie SALVAN	23	Créole	+ 1865 ; De Flore Salvan (148) = Guines Marcellin (696) ; = 1851 St Paul CALMESE Edouard (8374StPaul)
154	Henriette VICTORI	16	Créole	De Victoire (156) ; = 1852 Fanchin SURVEILLANT St Pierre d'où Louis 1849, Cyprien 1851
155	Olympe ss patro	11	Créole	+ 1847
156	Victoire ss patro	58	Malgache	+ 1848 ; D'où Henriette Victori (154), Denise 1828, Christophe (138), Charlette 1822
157	Berthilde SEVAN	30	Créole	+ 1870 PMI ; = Michel BOURRIER (473)
158	Jeanne	38	Cafrine	D'où Marie Jeanne 1827, mort-né 1846
159	Louison ? DAGARD	2	Créole	+ av 1889 ; De Marie Louise + 1848 St Louis; = François GENNA 1843-1889 ; affr 1848 St Louis
BAILLIF Louisa : 1 esclave acquise de son frère ;				<i>Ravines Grand Etang/Fontaine</i>
160	Marie Louise TANGIE	10	Créole	+ 1853 ; De Tarcille Tangié (167) = Louis Gaussal (163) ; D'où Charles 1848-1850
BAILLIF Marie 1808				<i>Ravines Grand Etang/Fontaine</i>
161	Pierre Florentin FLORO	47	Cafre	+ 1862
BAILLIF Louis, affr et épouse 1845 Elisa Maneuville et ses 3 enfants				<i>Ravines Grand Etang/Fontaine</i>
162	Marcel MANLUC	55	Cafre	+ 1853, pas d'union
163	Louis GAUSSAL	52	Créole	+ 1874 ; D'Andrèze +; = 1852 TANGIE Tarcille (167)
164	Polidor	23	Créole	
165	Pierre TANGIE	9	Créole	De Tarcille Tangié (167 = Louis Gaussal (163)); = 1856 Modeste SETHOS (1424)
166	Antoine TANGIE	6	Créole	De Tarcille Tangié (167) = Louis Gaussal (163) ; = 1864 Marie Hélène SELRY 1849
167	Tarcille TANGIE	30	Créole	+ 1853 ; de Catherine Mistral +1849 St Louis ; = 1852 Louis Gaussal (163) d'où Pierre (165), Antoine (166), Jeannette (168), Catherine (169), Emilie (170), Montfleury 1849-1850, Marie Louise (160), Andrèze 1846
168	Jeannette TANGIE	14	Créole	+ 1854 ; De Tarcille Tangié (167 = Louis Gaussal (163) d'où mort-né 1848, Cécile 1846

169	Catherine TANGIE	4	Créole	+ 1899 ; De Tarcille Tangié (167 = Louis Gaussal (163) ; = Laurent POMMIEZ 1835
170	Emilie TANGIE	1	Créole	+ 1847 ; De Tarcille Tangié (167) = Louis Gaussal (163)
BAILLIF Marie Joseph Vve, née Elisabeth Hibon				<i>Ravines du Cap/Trou</i>
171	Pierre Louis QUERIC	37	Créole	+ 1876 ; De Nanette Quéric (175); = 1849 VICTORIA Joséphine (489); = 1851 AMNIA Gertrude (1460)
172	Hilarion CODET GABRIELO	27	Créole	+ 1865 ; De Gabrielo Adonis (3167) = Théotiste Codet (3172) ; = 1851 Larkan Floïde (2977)
173	Presto BARKALO	40	Cafre	+ 1849
174	Urbain URBATRO	36	Malgache	+ 1889 ; = 1849 BOUKA Delphine (134)
175	Nanette QUERIC	66	Créole	+1861 ; d'Emilie Quéric (177), PMI au + ; d'où Pierre Louis (171), Marie (176), Adèle (181), Marie Barbe +, Joson +, Joseph 1819 ; tous faisant partie de la dot de la veuve à son mariage en 1814
176	Marie QUERIC	24	Créole	+ 1880 ; De Nanette Quéric (175) ; = 1861 LEAR Marcel (2941) d'où Olivier (178), Joseph (179), Alfred (180), François 1854-1856
177	Emilie « QUERIC »	79	Créole	+ 1848 ; d'où Nanette (175)
178	Olivier QUERIC	5	Créole	+ 1894 St Paul ; De Marie Quéric (176) = Léar Marcel (2941) ; = Augustine DALLEAU 1846
179	Joseph QUERIC	4	Créole	De Marie Quéric (176) = Léar Marcel (2941)
180	Alfred QUERIC	1	Créole	De Marie Quéric (176) = Léar Marcel (2941)
181	Adèle QUERIC	39	Créole	De Nanette Quéric (175) ; d'où Ferdinand (483), Aglibert Tirtout (486) ; = 1853 EISSIPÈDE LESIPELLE Elphège (2252)
BAILLIF Vve François				
182	Paulin ss patro	65	Cafre	+ 1845
BAILLIF Montréveil = Ricquebourg				
183	Hilarion ss patro	51	Cafre	+ 1846
184	Arthémise	39	Créole	D'où Marie Thérèse 1834, Marie Thérèse (186), Jean Pierre (185), Prévoyante 1838
185	Jean Pierre	5	Créole	D'Arthémise (184)
186	Marie Thérèse	3	Créole	D'Arthémise (184)
BALBINE Basil Veuve Cécile				<i>Ravines Trois Bassins / Chauve Souris</i>
187	Prosper	69	Créole	Mada en 1843

BARILLET Charles				
188	Léveillé ? BREK	25	Malgache	= 1852 RAVENAL Aurélie St Louis
189	Jean Marie	3	Créole	
190	Commission	35	Malgache	
191	Elie LIOT	14	Créole	Affr 1848 St Denis
192	Alexis ? CRATER	14	Créole	Si 10 ans ; + 1856 ; de Cicéron Crater (2703) = Louison Nosil (1360)
193	Thélémaque	25	Malgache	
194	Jules	24	Cafre	
195	Jean Baptiste	6	Créole	
196	Hortence TAMADON	39	Créole	De Mathurine +; = 1853 St Paul MOUTH Siméon ? (630StPaul)
197	Olympe	42	Malgache	
198	Lafleur	25	Malgache	
BARILLET veuve				<i>Chaloupe/Fontaine</i>
199	Janvier CANNES // BASSINOT	53	Cafre	+ 1853 chez Barillet ; == Christine (201)
200	Christine PAMPILDUC	46	Cafrine	+ 1848, D'où Augustine Marius (217), Félicité Tambise (205) ; == Janvier BASSINOT (199) d'où Olivette (202), Antoinette Bassinot (209), Clairette Bassinot (202) ; A sa mort, la fille aînée semble prendre en charge les autres enfants.
201	Marie Louise BASSINOT	13	Créole	+ 1893 Trois Bassins, de Janvier Bassinot (199) = Christine (200); De Cyrille Kéracois (421) = Clairette Bassinot (202) ; = 1865 Jules Henry RENE 1827-1877 d'où Frédéric 1849 + 10 autres
202	Olivette Clairette BASSINOT	33	Créole	+ 1889, de Janvier Bassinot (199) == Christine ; = 1846 Cyrille KERACOIS (421) d'où Marie Louise (201), Antoinette (209), Cyril (204),
203	Juliette KERACOIS	16	Créole	= Indien + 1898 ;
204	Cyrille KERACOIS	14	Créole	+ 1865 ; De Cyrille Kéracois (421) = Clairette Bassinot (202) ; = 1852 BONIN Véronique (2433)
205	Félicité Tambise PAMPILDUC	25	Créole	+ 1850 ; de Christine (200) ; == Gustino Henry (1644) d'où Socrate (206), Marie Thérèse (207), Fanchette (208), Christine + 1849, jumeaux morts-nés 1847, mort-né 1848, Janvier 1846-1865, Marcellly 1841-1842
206	Socrate dit Capucin	10	Créole	+ 1889 St Paul ; De Félicité Pampilduc (205) == Gustino Henry (1644); = 1858 Justine

	PAMPILDUC			BLEMOND (3317)
207	Marie Thérèse PAMPILDUC	6	Créole	+ 1886 ; De Félicité Pampilduc (205) == Gustino Henry (1644); = 1855 Aubin TOURIS (3579)
208	Fanchette PAMPILDUC	3	Créole	De Félicité Pampilduc (205) == Gustino Henry (1644); = 1859 BONIN Sévère (768)
209	Antoinette BASSINOT	18	Créole	+ 1878 de Janvier Bassinot (199) = Christine (200); d'où Hélène (210), Frédéric (211) ; == Pierre CHARITE 1823 d'où Cécilia 1852-1855
210	Hélène BASSINOT	3	Créole	+ 1896 ; d'Antoinette Bassinot (209) ; = Philippe LASCOU
211	Frédéric « BASSINOT »	1	Créole	+ 1848, d'Antoinette Bassinot (209)
212	Emelina CANAVRE	22	Créole	= BONIFACE Edmond Pierre 1820-1880 affr d'où Hermine (213), Edmond (214), Gilles Pierre 1849-1850, Célestine (215), Gertrude 1847-1903
213	Hermine CANAVRE	1	Créole	+ 1847 ; D'Emelina Canavre (212) = Boniface Pierre
214	Edmond CANAVRE	5	Créole	+ 1897 ; D'Emelina Canavre (212) = Boniface Pierre ; = 1862 St Paul VASSOR Agathe 1845-1893
215	Célestine CANAVRE	4	Créole	+ 1883 ; D'Emelina Canavre (212) = Boniface Edmond Pierre ; = 1858 GRAND Nicolas (3475)
216	Marie Josèphe CANAVRE	2	Créole	D'Emelina Canavre (212) = Boniface Pierre ; = 1859 Alfred Vassor (8043StPaul)
217	Augustine MARIUS	24	Créole	+ 1877 ; De Christine (200) ; d'où Clémence 1840, Claire 1839 +; = 1849 Marcellin EMAYA (1321)
218	Rosalie ss patro	52	Cafrine	+ 1846, == Pompée NODODUS d'où Victor (222)
219	Furcy	17	Créole	
220	Jean Pierre	16	Créole	
221	Louis Marie	14	Créole	
222	Victor NODODUS	13	Créole	De Pompée Nododus (8281StPaul) = Rosalie (218) ; = 1853 CLUB Françoise (951)
223	Geneviève BRABANT	47	Malgache	Affr 1846 ; = 1851 Jean Baptiste SUIRAM (919) d'où Zéline 1839, Zéline 1841, Judith 1837-1886, Joséphine 1841, Elisa 1843-1875, Judith 1836, Louis 1834, Geneviève 1835
224	Albert EDILES	31	Créole	De Zéphirin (226) = Florine + ; = 1852 MELINOR Elisabeth (2393)
225	Benoit CURULE / QUARRY	47	Malgache	+ 1873 chez Tranquillin Confucius (3341) // = Céline BILLAN (915)
226	Zéphirin « EDILES »	59	Malgache	= Flore + d'où Albert (224)

227	Janvier PAMPILDUC	1	Créole	De Félicité Pampilduc (205) == GUSTINO Henry (1644)
228	Colequelle BANKI	50	Malgache	+ 1864
230	Hyppolyte BASTIE	48	Malgache	+ 1874
231	Alphonse COMMON	26	Malgache	+ 1898 ; = 1865 HAROU Pétronille (2356)
232	Jean Marie ss patro	49	Cafre	+ 1846
BARILLET Michel Ange				<i>Rue du grand chemin</i>
240	Joséphine ? BOYE	40	Créole	+ 1865 ; de Pauline ; d'où Charlette (242) ; = 1854 LAOPE Amédée (2333StPaul) d'où Louis Marie (767) ; acquis de Zoile en 1840
241	Grégoire	44	Cafre	acquis de Zoile en 1840
242	Charlette ? BOYE	12	Créole	acquis de Zoile en 1840 ; de Joséphine
243	Piver	21	Créole	Vendu à Sauvage
244	Joseph SILLOT SIBY	62	Créole	Acquis succ Galland ; + 1868 ; de François + = Marthe + ; Afrique au = 1857 Fanny TANTE (280)
245	Septembre ? DANTZIC	40	Cafre	Vendu à Bosse ; + 1850 Atelier discipline St Paul ; = Julie (7102StPaul)
246	Eugène ? IRY	6	Créole	Vendu à Bosse ; + 1880 PMI ou (7803StPaul)
247	Augustine ? KUSTER	10	Créole	Vendue à Bosse ; + 1858 ; De Merni Emeranthe (543) == Jean Baptiste + ; = 1852 HERODE Joseph (3639) d'où Madeleine 1853-1854
BARILLET Henry (Vve Delanux)				
248	Virginie DANAPOLE	30	Cafrine	+ 1894 ; = ROMBAS Jérôme (1551) d'où Jeannette (249), Claire (250), Philogène Caballe (251), Clairette 1839, Venant 1841 +, Cabales 1846
249	Jeannette DANAPOLE	7	Créole	De Virginie Danapole (248) = Rombas Jérôme (1551) ; = 1855 VELTINA Adolphe (1929)
250	Claire DANAPOLE	6	Créole	De Virginie Danapole (248) = Rombas Jérôme (1551) ; = 1857 PARTANT David (2475)
251	Philogène Caballe DANAPOLE	3	Créole	+ 1846 ; De Virginie Danapole (248) = Rombas Jérôme (1551)
BARQUISSEAU				<i>Ravines du Cap/Bagatelle</i>
252	Laurent	69	Cafre	
253	Mercure Appy LOF	26	Cafre	+ 1885 ; = 1850 Phèdre SIDON (256)
254	Fulgence SIDON	28	Créole	+ 1899 ; De Pierre Elie Sidon = Marie Jeanne (260); 1854 CHABOR Célerine (1761); = 1875 BOURDALOU Rosalie 1826-1900 (de Rémy == Rose)

255	Abraham	43	Créole	
256	Phèdre SIDON	22	Créole	+ 1899 ; De Marie Jeanne (260) = Pierre Elie Sidon; = 1850 LOF Appy (253) d'où Marie (259), Hénoc (262)
257	Zéline Zaluca SIDON	19	Créole	+ 1897; De Pierre Elie Sidon = Marie Jeanne (260); d'où Gratia (261) ; = 1851 DRONZIN Colas (3210) d'où Rose 1844 ; = 1870 Louis TROCA 1850
258	Rose SIDON	18	Créole	De Pierre Elie Sidon = Marie Jeanne (260); = 1853 BONIFACE Zénon 1824-1877 (de François Marcelin Boniface) d'où Balthazar 1848-1850, Rosélia 1849, mort-né1851
259	Marie SIDON	3	Créole	De Phèdre Sidon (256) = Appy Lof (253); d'où mort-né 1851 ; = 1864 KARI, Comores ; = 1876 ALISSEROU 1837 Afrique
260	Marie Jeanne BALANCOURT	44	Créole	+ 1886 ; Vendue ; = Pierre Elie SIDON 1820/1812-1877 d'où Phèdre (256), Fulgence (254), Zéline (257), Dorine 1822, Claudine 1818
261	Gratia « SIDON »	1	Créole	+ 1846 ; de Zéline Sidon (257)
262	Hénoc SIDON	1	Créole	De Phèdre Sidon (256) = Appy LOF (253)
BELLEVUE LECLAIR Nicolas				<i>Ravines du Cap/Poux</i>
263	Pierre Jean n°1 PERSEE	28	Créole	+ 1874 St Paul PMI ; D'Egyptienne Persée (277) ; = 1851 BOISVILY Olive (296)
264	Fanchin ADAMA	32	Créole	+ 1899 ; De Marie Josèphe (269) ; = 1851 GUILLAUME Marcelline (845) ; = 1883 GUSTA Clara (2084StPaul))
265	Pierre Noël TANTE	23	Créole	+ 1874 ; De Fanny Tante (280) = Sillot Joseph (244)
266	Charles PERSEE	23	Créole	D'Egyptienne (277) ; = 1852 Manette BARKA (1231)
267	Bernard BARKAN	10	Créole	De Marie Josèphe (269) ; = 1858 COUKAN Elise (2371)
268	Pierre Jean n°2 TANTE	11	Créole	De Fanny Tante (280) = Sillot Joseph (244)
269	Marie Josèphe ss patro	52	Créole	+ 1846 ; = Valentin + d'où Anasthasie Babilo (273), Fanchin Adama (264), Bernard Barkan (267), Augustine Sparte (270)
270	Augustine SPARTE	12	Créole	+ 1894 ; De Marie Josèphe (269) ; = 1855 MERALO Philémon (394)
271	Marie Marthe TANTE	28	Créole	De Fanny Tante (280) = Sillot Joseph (244); = 1851 SALVAIR Edouard (687) d'où Athanaze (281), Françoise + 1849, Edouard 1853 +, Marthe (275), Romaine 1846, Noël 1850
272	Momblin TANTE	26	Créole	+ 1887 ; De Fanny Tante (280) = Sillot Joseph (244); = 1850 LAFONTAINE César (396) d'où Gilles 1846, mort né 1844, mort né 1845, mort-né 1852, mort-né 1855, Marie Louise 1854,

				Césarine 1851 (= 1871 MORTO Gobert (1756)
273	Anasthasie BABILO	23	Créole	+ 1901 ; De Marie Josèphe (269) = Valentin ; = 1849 BONIDE Toussaint (2349)
274	Catiche TANTE	22	Créole	De Fanny Tante (280) = Sillot Joseph (244); = 1853 DORIL Isidore (1067)
275	Marthe TANTE	10	Créole	+ 1853 ; de Marthe Tante (271) = Salvair Edouard (687)
276	Clotilde TANTE	21	Créole	+ 1860 ; De Fanny Tante (280) = Sillot Joseph (244); = 1853 LECHAT Charles (3253) d'où mort-né 1848, Charles 1856 +, Fanny 1849 (=1867), Isidor 1851
277	Egyptienne PERSEE	56	Malgache	+ 1859 ; D'où Charles (266), Joson (128), ? Gabriel 1835 (chez Archambaud), Victoire 1820-1853 (d'où Pauline 1835), Marianne 1806-1866
278	Jean Baptiste ss patro // PRALIN	59	Malgache	+ 1848 // + 1856 chez Augeret (557) ; == Gertrude + d'où Lafoi (608)
279	Barnabé ss patro	59	Cafre	+ 1847
280	Fanny TANTE	55	Cafrine	+ 1863 ; = 1857 SILLOT Joseph (244); d'où Marie Marthe (271), Momblin (272), Clotilde (276), Esther (10695St Paul), Pierre Noël (265), Pierre Jean 1831, Pierre Jean (268), Catiche (274), Françoise 1825
281	Athanaze TANTE	6	Créole	+ 1875 ; De Tante Marthe (271) = Salvair Edouard
282	Modeste RILLARD	20	Créole	De Laurince Nodrin (2952) épouse Vital Dard (1291); = 1859 TRULES Edouard (1522)
283	Stanislas HOSTILES	29	Créole	+ 1853 ; de Henry + = Florine + ; = 1851 Chonette BERIN (2317)
284	Ferdinand ss patro	20	Créole	+ 1848
285	Passeport	13	Créole	De Marianne 1812 C chez P. Macé
286	Charlette ss patro	19	Créole	+ 1845
BENARD Bernard				
287	Anaïs	14	Créole	
BOISVILLIERS Vve : 10 esclaves ;				<i>Ravines Grand Etang / Petit Etang</i>
288	Louis GALBOIS	38	Créole	De Vincente Galbois (295) ; = 1849 TULLUS Adelina (2876)
289	Joseph ? SILEX	45	Cafre	+ 1856 ; Mada en 1842
290	Polycar	65	Cafre	
291	Pierre LAVILETTE PERSEE	12	Créole	+ 1860 ; De Boisvily Olive (296) = Persée Pierre Jean (263) ; = 1853 Scholastique AUREL (313)
292	Jean PERSEE	10	Créole	De Boisvily Olive (296) = Persée Pierre Jean (263); = 1857 PERSEE Pauline 1834-1900 (de

				Victoire Persée 1820-1853)
293	Joson PERSEE	7	Créole	De Boisvily Olive (296) = Persée Pierre Jean (263) ; = 1885 VOTHY Caroline (3811) ; = 1904 GRENOUX Adeline 1851 St Pierre
294	Marcelly PERSEE	2	Créole	+ 1883 St Paul ; De Boisvily Olive (296) = Persée Pierre Jean (263) ; = Eugénie AGAPET
295	Vincente GALBOIS	66	Créole	+ 1861; D'où Mélanie (297), Louis (288), Olive (296)
296	Olive BOISVILY	37	Créole	+ 1862 ; De Vincente Galbois (295) ; = 1851 Pierre Jean PERSEE (263) ; d'où Pierre (291), Jean (292), Joson (293), Marcelly (294), Mélanie (297), Armand 1847, Crescence 1850, Marie 1827, mort-né 1843, Armand 1847
297	Mélanie PERSEE COMTOIS	18	Créole	+ 1889 St Paul ; De Boisvily Olive (296) = Persée Pierre Jean (263) ; d'où Pierre Augustave 1846 ; = 1860 St Paul JEAN BART Etienne (3174StPaul)
BONARDO Vve Roburent			<i>Ravines Chaloupe / Bras Mouton & Ravine Colimaçons / Petite Ravine</i>	
298	Philippe DOMINE	46	Malgache	+ 1880; = 1851 Emilie Galard (2807)
299	Farla	44	Malgache	homme
300	Chinois CAROLAS	41	Malgache	+ 1867
301	Antoine TANAGRE	45	Malgache	+ 1870; = 1857 Célestine ABLAS ((3884)
302	Paul RAMIS	39	Malgache	+ 1878
303	Philogène IGNORE	39	Cafre	+ 1856
304	Elisabeth ASTREE	29	Créole	+ 1896 ; De Marie Rose 1798 C (chez René en 1818); = 1849 Zoïl ANILA (1853), d'où Anatole (308), Rock (309), Anselme 1839
305	Jeannette EUBEE	32	Créole	+ 1873 ; D'Elisabeth Eubée (319); = 1853 Pierre Louis NUMERE 1815-1867 St Louis (de Candide) d'où Scholastique (313), Arthur (310), Fanny (314)
306	Anaclette AUREL	24	Créole	+ 1884 ; De Noël + == Marie Rose + ; = 1850 PATERON Honoré (108) d'où Rose (315), Florentin (311), Edmond (312), Louise 1849-1850, Augustine 1853 + ; = 1857 Pierre Amand FIDELE 1818 Afrique
307	Euphrosine CADARNE	56	Cafrine	+ 1861
308	Anatole ASTREE ANILA dit aussi MATOTE Mila	11	Créole	+ 1896 ; D'Elisabeth Astrée (304) = Zoïl Anila (1853) ; = 1853 Céleste LEBON TOPARY (657); = 1856 Clémentine LELIO (3083)
309	Rock ASTREE ANILA	9	Créole	+ 1894 ; D'Elisabeth Astrée (304) = Zoïl Anila (1853); = 1857 St Paul ANDRIEN Henriette (2197StPaul)

310	Arthur EUBEE	9	Créole	+ 1876 ; De Jeannette Eubée (305) = Pierre Louis Numéré
311	Florentin AUREL	7	Créole	D'Anaclette Aurel (306) = Pateron Honoré (108)
312	Edmond "AUREL"	1	Créole	+ 1847; D'Anaclette Aurel (306) = Pateron Honoré (108)
313	Scholastique EUBEE	11	Créole	+ 1877 ; De Jeannette Eubée (305) = Pierre Louis Numéré ; = 1853 PERSEE Pierre (291) ; = 1862 Jules TACITE (3657)
314	Fanny EUBEE	9	Créole	+ 1886 ; De Jeannette Eubée (305) = Pierre Louis Numéré ; = 1857 POUGARY Sylvain (3090StPaul) d'où mort-né 1857
315	Rose AUREL	4	Créole	+ 1876 ; D'Anaclette Aurel (306) = Pateron Honoré (108); = 1854 Coukan Arthur 1835
316	Brancard	53	Créole	
317	Jacot NICAISE	24	Créole	+ 1860; D'Hortence Nicaise (320) = Hérode Antoine (3610); == Domitille LAVAL (3529)
318	Henry NICAISE	21	Créole	+ 1895 St Paul ; D'Hortence Nicaise (320) = Hérode Antoine (3610) ; = 1851 Félicie MNEMOSYNE (734StPaul)
319	Elisabeth EUBEE	58	Créole	+ 1870 Mada ; D'où Jeannette (305), Clotilde MOMENPHIS (7741StPaul)
320	Hortence NICAISE	45	Créole	+ à Salazie ; De Maguitte +; 1849 = Antoine HERODE (3610) d'où Jacot (317), Henry (318)
BONIFACE Zénon			<i>Ravines La Fontaine/ La Chaloupe</i>	
321	Louis BUTLER	11	Créole	D'Olive Bartier (417) = Onézime Butler (1289) ; = 1859 St Louis FERJUS Lucine 1842 St Louis
322	Montfleury	28	Créole	
323	Dauphine BUTLER	3	Créole	De Caroline Butler (3090) = Robur Cristin (3154) ; vendue à Ricquebourg F. voir doc échange de mère) ; = 1858 St Louis DOMEN Augustave 1840
324	Sidonie « ISONIE »	30	Créole	+ 1848 ; D'où Coralie (325)
325	Coralie ISONIE	5	Créole	+ 1864 ; De Sidonie (324) ; acquis de F. Ricquebourg
BOUE Jean Baptiste			<i>Portail</i>	
326	Maximin DUPORTAIL	54	Créole	+ 1865 ; De Marie Louise + == Paulin ; = 1849 BEZAL Suzanne (3784)
327	Gilles PITON	35	Créole	+ 1856 ; de Crescence +
328	Paulin ? DUPERTEUIL	20	Créole	De Mélanie ; = 1854 Ulphraïne ADVIGNAC 1826
329	Charles BOULO	15	Créole	Témoin + 1854 JULIETTE enfant
330	Jean Louis	29	Cafre	
331	Pierre Jean	29	Cafre	

332	Basile ? TOUSSAINT	67	Cafre	+ 1866 à 75 ans
333	Thélémaque SILVANOR	36	Malgache	+ 1879 ; = 1851 Crescente ROT (434)
334	Hortence ? ss patro	37	Créole	+ 1847 chez Mlle Marie Etienne
335	Sylvie LAFORET	47	Créole	+ 1865 PMI ; d'où Marie Rose Véhar (2432), Pierre (341)
336	Aurélie MARTIGNAC	25	Créole	+ 1865 ; = LAPOIRE Augustin (2119)
337	Delphine JARLIN	23	Créole	De Selry Jean Michel (2386) = Joséphine Jarlin (2398) ; d'où Pierre (338), Elisa 1840
338	Jean Pierre JARLIN	3	Créole	+ 1875 ; De Delphine Jarlin (337)
339	Euphrasie MERALO	21	Créole	+ 1886 ; De Catherine Méralo ; soeur de (394) ; = 1849 LAVAL Honoré (3554)
340	Adolphe LUSPRATE	6	Créole	De Toinette + ; = 1862 Espérance ALEN (796) ; = 1871 SCIMIAN Marie Josèphe (2058)
341	Pierre LAFORET	13	Créole	Si 32 ans ; De Sylvie Laforêt (335) ; = 1850 St Louis JANIN Elisa
342	Antoine ss patro	80	cafre	+ 1845
BRACONNIER Jean Marie = Bruant Joséphine				<i>Ravine Trois Bassins / Grande Ravine</i>
343	Julie ss patro	46	Créole	+ av 1848 ; D'où Anicet (349), Nicolas (351)
344	Brigitte CADARSI	42	Créole	+ 1879 ; St Denis, de Marie Josèphe + ; d'où Virginie (2772), Augustin (348), Paulin (350), Marie 1839, Marie Josèphe (345) ; = 1853 St Paul Noël CADOR (2014StPaul)
345	Marie Josèphe CADARSI	23	Créole	+ av 1853 ; De Brigitte Cadarsi (344) ; d'où Joseph 1852-1853 St Paul
346	François ? BONDENE	47	Créole	+ 1857, hermaphrodite
347	Benjamin CADARSI	13	Créole	+ 1852 St Paul ; de Brigitte Cadarsi (344)
348	Augustin « CADARSI »	9	Créole	+ 1846 ; De Brigitte Cadarsi (344)
349	Anicet ss patro	10	Créole	+ 1855 St Paul ; de Julie (343)
350	Paulin « CADARSI »	9	Créole	de Brigitte Cadarsi (344)
351	Nicolas	9	Créole	De Julie (343)
352	Betsie CADARSI	7	Créole	De Brigitte Cadarsi (344) épouse Noël Cadors ; = 1855 St Paul NERON Abraham (2204)
353	Maquoi ss patro	50	Cafre	+ 1853
354	Désiré TOINEAU	40	Cafre	= 1849 KODO Virginie (619)
355	Augustave	38	Cafre	
356	Thebaut Thibaut	51	Cafre	
357	Médare ss patro	75	Cafre	+ 1847 ; homme
BREAU Pierre				

358	Dauphin ss patro	59	Malgache	+ 1848
359	Georges DRAUB	45	Malgache	+ 1853 ; pas d'union
360	Crescente ? MATHERON	46	Créole	+ av 1855, d'où Louise Crescente 1826-1855
CADET Rigobert = Marguerite Lauret				<i>Ravines des Aviron/Trou</i>
361	Marie Barbe FILLAU	21	Créole	D'Angélique (611) ; = 1852 Charles DAVILLE (703); = 1857 Sévère SELRY (2378); affr 848 St Louis
362	Modeste LILA	11	Créole	De Candide + ; = 1851 St Louis GALDIN Henry 1819
CAINE Léger				<i>Ravines La Fontaine/ Etang</i>
363	Rosely ROMONT	11	Créole	+ 1885 St Paul ; De Josèphe Romo (1112); = St Paul 1854 LANTIER Mondure dit Pierre (1599) d'où Maria 1855-1857
CLAIN Vve				<i>Ravine Trois Bassins/Grande Ravine</i>
364	Mélanie VARIAN	24	Créole	+ 1893 ; D'Adélaïde Luther (2048); D'où mort-né 1846 ; = 1849 PINARD Célestin 1784-1859 ; = Germain FRAYDOU
365	Félix ss patro // ZERKA	31	Créole	+ 1846 // D'Euphrasie + ; = 1849 CATHRO Catherine (3364)
366	Michel MATON // THERON	43	Cafre	+ 1858 à 50 ans chez Léger // == Julie LELAIS d'où Véronique 1846-1861
367	Médor	9	Créole	
368	Madeleine ARDOUREL	37	Créole	+ 1873 ; D'Henriette Ardourel (374) ; d'où Espérance (370) ; = 1855 LEBON Marcely (1954) ; = 1867 EMAYA Florentin (1320)
369	Thérèse ARDOUREL	29	Créole	D'Henriette Ardourel (374) ; = 1856 NABRUN Côme (680) d'où Geneviève (371), Caprice (373), Jules 1850, Félix 1854, Côme 1855
370	Espérance ARDOUREL	10	Créole	De Magdeleine Ardourel (368) ; = 1854 St Paul MIRVAL Eugène (2623 St Paul) d'où mort-né 1852 ;
371	Genevieve ARDOUREL	10	Créole	De Thérèse Ardourel (369) = Côme Nabrun (680) ; = 1856 St Louis VALMY Jean Marie 1833
372	Jeannette ARDOUREL	29	Créole	+ 1853 ; D'Henriette Ardourel (374) ; 1849 St Paul = Jean Baptiste MIMEURES (7911StPaul) d'où Marie 1848-1880
373	Caprice ARDOUREL	3	Créole	+ 1865 ; De Thérèse Ardourel (369) = Côme Nabrun (680)
374	Henriette ARDOUREL	44	Créole	+ 1874 St Paul à 86 ans (donc 56 ans); de Magdeleine ; D'où Florentine (376), Madeleine (368), Jeannette (372), Babet (377), Véronique (375) ; = 1853 St Louis Benjamin HONORINE 1798-

				1869
375	Véronique ARDOUREL	18	Créole	+ 1868 ; D'Henriette Ardourel (374) ; = 1855 PARDA Gaspard 1816 Réunion
376	Florentine ARDOUREL	25	Créole	+ 1877 ; D'Henriette Ardourel (374) ; = 1849 GILBERT Antoine (3153)
377	Babet ARDOUREL	28	Créole	+ 1876 St Paul ; D'Henriette Ardourel (374) ; = 1853 St Paul BESANCON Alexandre (560 St Paul)
378	Gilbert SOLON	18	Créole	De Pauline + ; = 1854 OGGGA Suzanne (8321StPaul); = 1859 NONVAL Célice (10214StPaul)
CLAIN Joseph				<i>Ravine Trois Bassins/Grande Ravine</i>
379	Charlot PAROBINE	16	Créole	+ 1877 ; D'Olympe Parobine (380)
380	Olympe PAROBINE	32	Cafrine	D'où Charlot (379), Vital (381), mort-né 1842, mort-né 1843, Charlette (383)
381	Vital PAROBINE	12	Créole	D'Olympe Parobine (380)
382	Vincent	51	Cafre	
383	Charlette « PAROBINE »	1	Créole	+ 1846 ; D'Olympe Parobine (380)
CLAIN Louis				<i>Ravine Trois Bassins/Grande Ravine</i>
385	Thomas CODRUS	29	Cafre	+ 1887 ; = 1847 PAXO Marie Espérance (7779StPaul); = 1865 MARDOCHE Geneviève (897)
386	Narcisse MARCENY MESSINIE	27	Cafre	= 1848 (3 Bassins) STRABON Zéline (8810StPaul)
COMTE				
387	Soldat AFRICANO	28	Cafre	+ 1858
388	Hervasy RUSTO	32	Malgache	= 1851 PORCHA Anselme (1974)
389	Florentin	13	Créole	
390	Florine ? CODET	10	Créole	De Théotiste Codet (3167) = Gabrielo Adonis (3172) ; = 1852 LEAR Servais (2939)
CURE				
391	Victoire MATEO	41	Créole	= 1844 PESTABUL Romain (1389)
392	Marie RINAL	51	Créole	+ 1863 ; = 1855 HERPY Pierre Louis (740) ; 105 ans en 1860
393	Pierre	20	Malgache	
DANDRADE				<i>Piton</i>
394	Philémon MERALO // CRABON	19	Créole	+ 1867 ; de Catherine Méralo ; = 1855 Augustine SPARTE 1832 // de Romaine ; = 1857 St Louis BARONCE Dauphine 1842
395	Olivette ss patro	66	Créole	+ 1846

DESSABLONS Pierre					<i>Rue de la fontaine</i>
396	César LAFONTAINE	29	Cafre	= 1850 Momblin TANTE (272)	
397	Julie BADOU BADOI	28	Créole	De Marie + ; = 1851 RENE Désiré (9945StPaul) d'où Antoinette 1853-1854, Henry (398), Alphonse (399), Paul (400), Marie 1847, ? Bénoni 1841	
398	Henry BADOU	8	Créole	De Julie Badou (397) = René Désiré (9945StPaul) ; = 1863 St Denis KERWICK Joséphine 1844 ; = 1866 St Denis ALARIC Alexine 1846	
399	Alphonse BADOU	4	Créole	De Julie Badou (397) = René Désiré (9945StPaul)	
400	Paul BADOU	1	Créole	De Julie Badou (397) = René Désiré (9945StPaul)	
DESCOMBES Noël = Delanux					
402	Pasquin	32	Créole	Donné par Delanux	
403	Modeste NARCE // TELMAR	23	Créole	« « ; d'où Paul (406), Olive (405), François 1846	
404	Urbain LACLIDRE	8	Créole	« « ; De Coralie Florentine Laclidre (1809) = Maxime Doro (3374) ; = 1860 St Louis GAUDE Rosine 1841	
405	Olive « NARCE »	6	Créole	« « ; de Modeste Narcé (403)	
406	Paul « NARCE » / TELMAR	3	Créole	« « de Modeste Narcé (403) // = 1861 St Benoît MANDRIN Estelle 1841	
DEPLAS Théodore					
407	Félix LHEUREUX	42	Cafre	+ 1866 ; == Sidonie d'où Pierre Elie Pamphile (4272StPaul) ; = 1863 LUCRECE Louise (3701)	
DEPLAS Vve Jean François					
408	Casimir	40	Cafre		
409	Aurélie	34	Cafrine	D'où Adolphe (410)	
410	Adolphe	6	Créole	D'Aurélia (409)	
411	Laure FIGELA	16	Créole	De Lorette ; = 1851 St Pierre César CLARGUS 1814 Afrique d'où Félix 1848	
412	Laurent ss patro	65	Cafre	Acquis de Lanux ; + 1846	
413	Victoire ROBIAMO	76	Cafrine	Acquis de Lanux ; + 1851 chez Delanux	
414	Séverin ss patro	73	Malgache	Acquis de Lanux ; + 1846 ; = Mérenthe (415)	
415	Emire ou Mérenthe	62	Malgache	Acquis de Lanux ; = Séverin (414) d'où Larkan Charlot (1477)	
DEJEAN Louis					

416	Joseph JANNO	46	Créole	= 1848 Avirons Gertrude ATIDE 1806 C (chez Dennemont)
417	Olive BARTIER	37	Créole	Acquis des mineurs Boniface ; de Pélagie Mazeau ; = 1849 St Louis Onézime BUTLER (1289) d'où Tranquille (418), Laurent (419), Geneviève (420), Louis (321), Arsène (1674), Caroline (3090), mort-né 1840, mot-né 1841
418	Tranquille BUTLER	13	Créole	Acquis des mineurs Boniface ; D'Olive Bartier (417) = Onézime Butler (1289) ; = 1849 St Louis Charles KARLES 1819
419	Laurent BUTLER	10	Créole	Acquis des mineurs Boniface ; D'Olive Bartier (417) = Onézime Butler (1289) ; = 1857 St Louis PONTY Ernestine 1838
420	Geneviève « BUTLER »	1	Créole	+ 1847 ; D'Olive Butler (417)
DEJEAN Henry				
421	Cyrille KERACOIS	63	Créole	+ 1865 à 68 ans ; de Florentine ; = 1848 Clairette BASSINOT (201)
DEJEAN Joseph = Hortence Chevalier <i>Ravines La Chaloupe / Fontaine</i>				
422	Hyppolyte ROCHEBAR	48	Créole	+ 1877 ; De Jeanne + ; = 1851 ANGELINA Ursule (1299)
423	Perpétue RODE	63	Créole	+ 1853 ; d'Angélique Rode (3422)
424	Clarice DEJANOR	38	Malgache	+ 1881 ; = 1849 BERTY Gilbert (2446) d'où Flore (425), Nanette (426), Saint Ange (427), Juliette (432)
425	Flore DEJANOR BERTY	13	Créole	+ 1879 ; De Clarice Déjanor (424) = Berty Gilbert (2446) ; d'où Ernest 1856 +
426	Nanette DEJANOR	8	Créole	+ 1893 ; De Clarice Déjanor (424) = Berty Gilbert (2446) ; = 1860 Furcy DAPOLON (3778)
427	Saint Ange DEJANOR	6	Créole	+ 1891 ; De Clarice Déjanor (424) = Berty Gilbert (2446) ; = 1858 TRULES Julie (1536); = 1876 KAISSE Uranie 1858 ; = 1883 GARDA Célestine 1859
428	Pierre Denis VOKA	56	Créole	+ 1866 ; De Bénédicte + = Judith + ; = 1852 OBY Marie Hélène (1613)
429	Léveillé	58	Malgache	
430	Louis ss patro	75	Malgache	+ 1848
431	Blandine DEJARD	55	Créole	+ 1876 ; De Scholastique + ; = 1849 Cabanel Colas (2448)
432	Juliette DEJANOR	3	Créole	+ 1864 ; De Clarice Déjanor (424) = Berty Gilbert (2446); = 1858 TRULES Pierre Louis (2972) d'où Clarice 1857 (de la succ Dejean/Lebreton en 1842)
DENNEMONT Constance <i>Ravines du Trou/Bagatelle</i>				
433	Aimée « Oxence » PRUDAN	27	Créole	+ 1852 à 36 ans ; + 1886 ; De Colette (3190); = 1851 Jupiter HODGI (2949) d'où Catherine (435), Rassemé (437), Prudent (438), Claudine (439), Jupiter 1846, Julien 1849, Pierre (3180) ;

				= 1852 René NUCINGEN (3678)
434	Crescente ROT	49	Malgache	+ 1877 ; = 1851 SILVANOR Thélémaque (333)
435	Catherine HODGI	8	Créole	D'Aimé Prudan (433) = Jupiter Hodgi (2949), = 1853 GIAFFAR Prosper (2286) d'où Louis 1853-1854
436	Samson ss patro	44	Créole	+ 1848
437	Rasmai Rassené HODGI	14	Créole	+1894 ; D'Aimé Prudan (433) = Jupiter Hodgi (2949) ; = 1854 GIUSEPPO Perrine (777)
438	Prudent HODGI	5	Créole	D'Aimé Prudan (433) = Jupiter Hodgi (2949); = 1859 Rose CONVER 1844
439	Claudine HODGI	2	Créole	D'Aimé Prudan (433) = Jupiter Hodgi (2949) ; = 1859 Fanchin LEAR (2969)
DEGUIGNE Pierre M			<i>Grande Ravine /Petite Ravine et Trou /Cap</i>	
440	Dominique ss patro	42	Cafre	+ 1847
441	Jean	53	Cafre	
442	Narcisse MARKO	55	Cafre	+ 1851
443	Médor DARO	40	Cafre	+ 1856 hospice
444	Février TRIBLY	46	Cafre	+ 1887 ; = 1849 Arthémise RUGIER Y (496) ; = 1874 CAFRINA Fanchon (2182) ; = 1880 MARDOCHE Esther (10064StPaul)
445	Léveillé Petit CARPO	45	Cafre	= 1852 Mira CARDON (2192)
446	Célestin MANILLOT	58	Cafre	+ 1852
447	Pierre Jean ss patro	50	Cafre	+ 1848
448	Lindor ss patro	30	Cafre	+ 1848
449	Brice ? Dit Jean Pierre ss patro	38	Cafre	+ 1858 à 70 ans
450	Janvier	53	Cafre	
451	Atis ? ss patro	25	Cafre	64 ans en 1864, == Pauline CORNON d'où Joseph 1851-1864, à Saint Paul
452	Jean Baptiste MANFREDY	45	Cafre	+ 1863 ; = 1852 Esther MAXWELL (501)
453	Henry ABELLON/ GOBSK	52	Cafre	+ 1858 ; = 1852 PIAS Froncine (2358) / + 1866 chez Deguigné
454	Léveillé NUCINGEN	53	Cafre	+ 1870 ; = 1851 SABORIE Angélique (2987)
455	Jupiter TREMON	48	Cafre	+ 1863 ; = 1850 PENATA Madeleine (493)

456	Annibal QUERCUS	44	Cafre	+ 1866
457	Alexis CIDRA	30	Cafre	+ 1880 ; = 1850 MAXWELL Françoise (503); = 1868 HIPIAS Olympiade (1839)
458	Sans soucis MARSAY	43	Cafre	+ 1879 ; = 1849 NODIER Célerine (2392)
459	Aristol VANDENESSE	33	Cafre	+ 1871 ; = 1850 COLONA Thérèse (505)
460	Jacques ? SINGUR	53	Cafre	+ 1856 hospice ; en 1842, marron depuis 16 mois
461	Francisque CREPENSY	38	Cafre	+ 1852 : = 1849 BURKO Marie (1727)
462	Célestin DARTAGNAN	35	Cafre	+ 1853 Mada ; = 1852 Judith HOLOFER (2083)
463	Guillaume GARGANTU A	43	Cafre	= 1851 AUDILLON Andrèze (53) ; Mada en 1843
464	Bélizaire CONSTANTIN	43	Cafre	+ 1849
465	Mathieu LANGEAY	38	Cafre	+ 1872 Mada ; = 1851 SILVA Calle (508) ; = 1868 RAFFAR Perrine (672)
466	Benjamin ? BROCAR	43	Créole	Si 53 ans ; + 1860 ; de Marie Louise + ; = 1852 LUDOVE Esther (2959) ; Plutôt Saint Louis
467	René ss patro	35	Créole	+ 1845
468	Amédée ss patro	30	Créole	+ 1846
469	Basile PAULYR	40	Créole	+ 1864 ; De Paulin + = Victoire + ; == Ursule + d'où Victoire (506) ; = 1851 GLAR Clarice (675)
470	Etienne CONVER	36	Créole	+ 1859 ; De Blandine + ; = 1851 BROUTON Leauforte (1147)
471	Marcelly GRANDET	24	Créole	D'Ursule + ; = 1850 MAXWELL Zélie (507)
472	Séverin	49	Créole	
473	Michel BOURRIER	47	Cafre	+ 1873 ; = Berthilde SEVAN (157)
474	Edouard PATAGON	54	Créole	+ 1862 ; d'Espérance +
475	Pierre Jean	48	Créole	
476	Edmond FRASCALY	40	Créole	+ 1852 ; de Florentine Gerbaud 1786 ; frère de Laurince Emaya (3100)
477	François BOSSUAN	57	Créole	De Charité +
478	Caprice ? TOUCOURT	30	Malgache	+ 1897 C ; PMI
479	Julien CLAIS	60	Malgache	+ 1857
480	Charles YES / CORPULO	45	Malgache	+ 1852 // + 1852 ; Afrique en 1842

481	Alexis ss patro	68	Malgache	+ 1846 ou 1847, Afrique en 1842
482	Samson PRIAPE	75	Malgache	+ 1863 ; = 1851 NANTOUR Félicité (3716)
483	Ferdinand QUERIC	21	Créole	+ 1888 ; D'Adèle Quéric (181) ; = 1849 Esther CODET (495)
484	Jean MAXWELL	21	Créole	+ 1880 ; D'Esther Maxwell (501) = Jean Baptiste Manfray (452); = GRANDET Nanette (499)
485	Anselme INDIANA	16	Créole	+ 1878 ; De Vitaline Indiana (497) ; = 1853 BRIX Victoria (920)
486	Aglibert QUERIC TIRTOUT	14	Créole	De Adèle Quéric (181) ; = 1850 LARKAN Geneviève (2962) ; + disparu dans les flots en 1860
233	Pierre Noël INDIANA	14	Créole	+ 1875 ; De Vitaline Indiana (497) ; = 1854 BOUTILLIER Charlette 1797-1865 Mada
487	Marcellin MAXWELL	14	Créole	si Maximilien au + 1885 ; D'Esther Maxwell (501) = Jean Baptiste MANFRAY (452); = 1851 LUDOVE Marie (2978)
488	Alphonse GRANDET	13	Créole	De Virginie Grandet (498) = MORTHON Zacharie (3077) ; = 1854 SCIMIAR Geneviève
489	Joséphine VICTORIA	38	Créole	De Victorine + ; + 1849 ; = 1849 QUERIC Pierre Louis (171)
490	Dorothée « DORO »	63	Créole	D'où Pierre 1817 (= St Benoît), ? Brigitte (1461)
491	Sophie ? BASILIE	35	Créole	D'Ursule ; = 1849 St Benoît ROCQUELAURE Pierre, Afrique 1815
492	Fanchon	31	Créole	Marronne depuis 6 ans
493	Magdeleine PENATA	40	Créole	+ 1857 ; De Dauphine + ; = 1850 Jupiter TREMON (455)
494	Adélaïde ORLAND	35	Créole	+ 1879; D'Orland Florentine (3230) = Lanro Joson (3207); = 1849 DANY Arnice (2576) d'où Candide (515), Arnice (521), Motté 1848-1882, Flore (519), mort-né 1841, Côme 1846
495	Esther CODET	37	Créole	+ 1888 ; De Théotiste Codet (3172) = Adonis Gabrielo (3167) ; d'où Elise (516) ; = 1849 QUERIC Ferdinand (483)
496	Arthémise RUGIERY	51	Créole	+ 1873 ; De Flore + ; = 1849 Février TRIBLY (444)
497	Vitaline INDIANA	33	Créole	+ 1853 ; d'Ursule + ; D'où Anselme (485), Pierre Noël (233), Andrèze (509), Chonette (518), Elie 1845, Jeannot + 1849, Marie (511), mort-né 1841
498	Virginie GRANDET	28	Créole	D'Ursule + ; = 1853 Zacharie MORTHON (3077) d'où Alphonse (488), Denise (510), Hortence 1848-1850, Alexandrine 1854 +, Floïde (520), Valentin (528), Victorine (529)
499	Nanette GRANDET	26	Créole	D'Andrèze + ; = 1853 MAXWELL Jean (484) d'où Célerine (512), Jeanne (527), Alphonsine (517), Henry 1848-1901, Marie 1850
500	Louison CALYPSO	60	Créole	+ 1850 ; d'où Brigitte (502), Elisa (504)

501	Esther MAXWELL	54	Créole	+ 1863 ; De Sophie + ; d'où Maximilien (3457); = Jean Baptiste MANFRAY MANFREDY (452) d'où Zélie (507), Jean (484), Marcelly (487), Françoise (503),
502	Brigitte CALYPSO	39	Créole	+ 1859 St Louis; De Louison Calypso (500) ; = 1849 AGNO Florentin (3933) ; = 1853 Hyppolite CAMISARD 1819 Afrique
503	Françoise MAXWELL	29	Créole	+ 1861 ; D'Esther Maxwell (501) = Jean Baptiste Manfray (452); d'où François 1847-1849 ; = 1850 CIDRA Alexis (457) d'où Vincent (525), Esther 1849, Alexis 1846-1871, Esther 1851-1863
504	Elisa CALYPSO	31	Créole	+ 1904 ; De Louison Calypso (500) ; = 1851 HAMILCARO Rosnay (2943) d'où Jérôme (523),
505	Thérèse COLONA	29	Créole	+ 1876 ; D'Ursule 1794 C+ ; = 1850 VANDENESSE Aristol (459) d'où Ursule (514), Pierre Elie (524), Marie Rose 1848-1876 (= Basile Auguste Tonnerre (596)), Félicité 1849-1870
506	Victoire PAULYR	25	Créole	+ 1893 ; De Basile Paulyr (469) = Ursule + ; d'où Barbe 1842, Eugénie 1836 ; = 1858 Larose SENTEUR (1732)
507	Zélie MAXWELL	35	Créole	+ 1871 ; D'Esther Maxwell (501) = Jean Baptiste Manfray (452); = 1850 GRANDET Marcely (471)
508	Calle SILVA	47	Malgache	= 1851 Mathieu LANGEAY (465) d'où Pierre Paul (522)
509	Andrèze INDIANA	13	Créole	+ 1864 ; De Vitaline Indiana (497); = 1852 LARKAN Alphonse (2942) d'où Françoise 1849, Pierre Louis 1851-1853
510	Denise GRANDET	11	Créole	De Virginie Grandet (498) = Morthon Zacharie (3077) ; = 1852 ELICRAT Gabriel (990) d'où Augustin 1851 +, Pierre + 1852
511	Marie INDIANA / BLANCARD	6	Créole	+ 1872 ; De Vitaline Indiana (497) //+ 1861 ; plutôt St Louis ; d'Alexandrine +; = 1857 Julien PLUMETI (2265)
512	Célerine GRANDET	6	Créole	+ 1852 ; De Jean Maxwell (484) = Nanette Grandet (499)
513	Dorothée FLEURANGE	5	Créole	De Mélanie 1818-1843 C ou Mada; = 1861 St Benoît PHORCIADE Etienne ; tuteur J. Garsany = (947)
514	Ursule VANDENESSE	3	Créole	+ 1892 ; D'Aristole Vandenesse (459) = Colona Thérèse (505) ; = 1857 ROMONT Scipion (2262)
515	Candide DANY	3	Créole	+ 1873; D'Adélaïde Orland (494) = Dany Arnice (2576); = 1858 BROCAR Moïse (2970)
516	Elise « CODET »	2	Créole	D'Esther Codet (495)
517	Alphonsine	2	Créole	+ 1847 ; de Nanette Grandet (499)

	« GRANDET »			
518	Chonette INDIANA	2	Créole	+ 1897 ; De Vitaline Indiana (497); = 1862 BALANCOURT Elie (2793)
519	Flore « ORLAND »	1	Créole	+ 1847 ; d'Adélaïde Orland (494)
520	Floïde « GRANDET »	1	Créole	+ 1845 ; de Virginie Grandet (498)
521	Arnise DANY	7	Créole	+ 1871 ; D'Adélaïde Orland (494) = Dany Arnice (2576); = 1862 SAVIGNAN Célerine 1846
522	Pierre Paul SILVA	4	Créole	+ 1884 ; De Langeay Mathieu (465) = Calle Silva (508) ; = 1864 TRULES Adélaïde (1244)
523	Jérôme CALYPSO	3	Créole	+ 1891 ; De Elisa Calypso (504) = Hamilcaro Rosnay (2943) ; = Candide LORAN 1850
524	Pierre Elie VANDENESSE	1	Créole	D'Aristole Vandenesse (459) = Colona Thérèse (505) ; = 1862 ALEN Célerine (799) ; = 1869 VOTHY Aurélia 1851
525	Vincent MAXWELL	1	Créole	De Cidra Alexis (457) = Maxwell Françoise (503)
526	Elie	1	Créole	
527	Jeanne MAXWELL	1	Créole	De Jean Maxwell (484) = Nanette Grandet (499); = 1860 Philippe TAURAN (1759)
528	Valentin « GRANDET »	1	Créole	+ 1847 ; de Virginie Grandet (498)
Ajout Deguigné 1843 nombreux mariages sur St Benoît et affranchissements 1848 à St Denis				
933	Jean ASPHA	15	Créole	+ 1848 ; De Grande Thérèse ; affr 1848 St Denis
934	Eugène BEC	13	Créole	Orphelin ; affr 1848 St Denis
935	Fortuné D'HORT	13	Créole	De Floïde (1393) ; = 1856 St Benoît CANNEBIERE Esther 1839 St Benoît; affr 1848 St Denis
936	Edouard DORO	9	Créole	+ 1902 ; De Brigitte Doro (1461) = Toussaint Toussaint (3758) ; = Marthe GADO ; affr 1848 St Denis
937	Augustin DORO	7	Créole	De Brigitte Doro (1461) = Toussaint Toussaint (3758) ; affr 1848 St Denis
938	Gilles DORO	8	Créole	De Brigitte Doro (1461) = Toussaint Toussaint (3758) ; affr 1848 St Denis
939	Mothé ARMAND	4	Créole	D'Elizenne (966) ; affr 1848 St Denis
940	Aristide BRULO	6	Créole	De Clémentine Brulo (1111) ; affr 1848 St Denis
941	Gilles FELICI	20	Créole	De Félicité Félici (1271) ; affr 1848 St Denis
942	Ernest D'HORT	22	Créole	D'Hortence (1338) ; = 1849 St Benoît DAUPHI Henriette 1826 St Denis; affr 1848 St Denis
943	Fortin D'HORT	23	Créole	D'Hortence (1338) ; = 1849 St Benoît MARKA Mérencienne 1822 St Denis d'où Virginie 1842 ; affr 1848 St Denis
945	Petit Pierre PIERRE	17	Créole	De Victoire (1540) ; = 1851 St Benoît PAULINA Henriette 1829 ; affr 1848 St Denis
946	Perrine DORO	14	Créole	De Brigitte Doro (1461) = Toussaint Toussaint (3758) ; = 1854 St Benoît GOBALIN 1824

				Inde ; affr 1848 St Denis
947	Zabeth DORO	11	Créole	De Brigitte Doro (1461) = Toussaint Toussaint (3758) ; = 1854 St Benoît GARSANY Anicet 1829 ; affr 1848 St Denis
948	Geneviève MARDOCHE	14	Créole	+ 1877 ; D'Armand Mardoche (6213StPaul) == Marie Thémise (1523); = 1852 TATOE Paul (2549) d'où Armand 1851; = 1865 CODRUS Thomas (385) ; affr 1848 St Denis
949	Chonette D'HORT	10	Créole	De Floïde (1393) ; = 1852 St Benoît LANTMANN Louis Jules 1831 ; affr 1848 St Denis
950	Agathe MARDOCHE	10	Créole	+ 1856 ; D'Armand Mardoche (6213StPaul) == Marie Thémise (1523); = 1853 Georges COUTADIE (3577) ; affr 1848 St Denis
951	Françoise CLUB	10	Créole	D'Espérance Espérant (1830) = Club Joseph (1895) ; = 1853 Victor NODODUS (222) ; affr 1848 St Denis
952	Barbe	39	Cafrine	d'où Vincent (705), Hermeline (965), Marie Louise 1836
953	Ernestine ARMAND	8	Créole	D'Elizenne (966) ; = 1858 St Benoît CHERON Furcy 1839; affr 1848 St Denis
954	Barbe D'HORT	8	Créole	De Charité (1273) ; affr 1848 St Denis
955	Marie Luce ARMAND	6	Créole	D'Elizenne (966) ; affr 1848 St Denis
956	Marie Madeleine DORO	4	Créole	De Brigitte Doro (1461) = Toussaint Toussaint (3758)
957	Clairette ANDIANA	4	Créole	De Clara Andiana (1831)
958	Charline FONTA	5	Créole	D'Eléonore Fonta (1110) ; affr 1848 St Denis
959	Elisa CLUB	4	Créole	D'Espérance Espérant (1830) = Club Joseph (1895) ;
960	Généreuse BRULO	9	Créole	De Clémentine Brulo (1111) ; affr 1848 St Denis ; = 1906 St Benoit Augustin MILCOURT
961	Estelle BRULO	8	Créole	De Clémentine Brulo (1111) ; affr 1848 St Benoît
962	Louise DORO	17	Créole	De Brigitte Doro (1461) ; affr 1848 St Denis
963	Emilie	18	Créole	De Félicité (711) ; d'où mort né 1845
964	Suzanne PIERRE	18	Créole	De Victoire (1540) ; = 1851 St Benoit LAUVIN Scipion 1812 Afrique
965	Hermeline	18	Créole	De Barbe (952)
966	Elizenne ARMAND	27	Créole	De Marie Luce ; D'où Ernestine (953), Marie Luce (955), Mothé (939), Amédée 1835 ; = 1849 St Benoît Joseph TOCQUAY 1820 Inde d'où Mérencienne 1847; affr 1848 St Denis
1110	Eléonore FONTA	43	Créole	D'où Charline (958) ; affr 1848 St Denis ; ? == Montchéry (534) d'où Alexandre 1818 affr 1848 St Denis
1111	Clémentine BRULO	33	Créole	+ 1853 ; De Marie ; D'où Généreuse (960), Estelle (961), Aristide (940), Achille 1843 ; = 1851

				St Benoît MOTHE Paul (1296) d'où Virginie 1846, Emile 1849
1526	Adèle FIN	38	Créole	PMI ; D'où Clairette 1836, Françoise 1834 ; affr 1848 St Denis ; = 1859 St Benoît SIRAME Zami 1817 Afrique
1269	Julie FIN	45	Créole	affr 1848 St Denis
1271	Félicité FELICI	55	Créole	D'où Gilles (941) ; + 1856, de Victoire
1272	Flore SAVIDAN	60	Créole	+ 1849 ; d'où Françoise (2814), Henry (7096StPaul), Fanchin (7086StPaul) ; affr
1273	Charité D'HORT	24	Créole	D'où Barbe (954), Célestin 1845 ; affr 1848 St Denis
1275	Gertrude	41	Créole	D'où Pierre Jean 1840-1841
1338	Hortence D'HORT	55	Créole	D'où Ernest (942), Fortin (943), Alfred 1825 ; affr 1848 St Denis
1393	Floïde D'HORT	35	Créole	D'où Chonette (949), Fortuné (935), Saint Ange 1837 ; affr 1848 St Denis
1461	Brigitte DORO	36	Créole	D'Olivette + ; = 1853 TOUSSAINT Toussaint (3758) d'où Louise (962), Marie Madeleine (956), Perrine (946), Zabeth (947), Edouard (936), Augustin (937), Gilles (938), Prudent 1844
1523	Thémise MARDOCHE	33	Cafrine	+ 1856; == Amand MARDOCHE (6213StPaul) d'où Toussaint 1837, Geneviève (948), Agathe (950)
1529	Marie ? KABAY	28	Cafrine	Si 30 ans ; + 1880 ; = 1852 LABIT Timbale 1814 Afrique, St Louis
1540	Victoire PIERRE	44	Malgache	D'où Suzanne Pierre (964), Petit Pierre (945), Lucie 1834
1830	Lespérance ESPERANT	35	Cafrine	= 1851 CLUB Joseph (1895) d'où Elisa (959), Françoise (951)
1831	Clara ANDIANA	37	Cafrine	D'où Clairette (957), Mérancienne 1843, Thomy 1840-1841, Cyril 1836-1895 ; = 1849 St Paul Dauphin BENIS (5335StPaul) ; = 1854 St Paul PISTON Janvier (8186StPaul)
DUPUY Guillaume				<i>Ravine Trois Bassins / Grande Ravine</i>
530	Janvier CALVIGNAC	48	Créole	+ 1855 ; d'Anne +
531	César	38	Créole	+ 1877 hôpital
532	Jean Pierre ? ss patro	45	Malgache	+ 1858
533	Laurent	62	Malgache	
534	Montchéry ss patro	62	Cafre	== Eléonore (1110)
535	Florentin	12	Créole	
536	Edouard SEJEAN	29	Créole	De Geneviève Sejean (2815)
537	Pasquin	7	Créole	
538	Jean Baptiste MACRIS	22	Créole	+ 1881 ; De Merni Emeranthe (543) = Jean Baptiste Merni (545) ; = 1851 Rosalie

				TAUROBOLE (621) ; = 1864 Suzanne COMMUNO ASSOL (2124)
539	Fanny ? FANDANCE	24	Créole	+ 1869 ; de Marie +
ELIE Alexandre				<i>Ravine Trois Bassins / Grande Ravine</i>
540	Gustave MERNI	19	Créole	+ 1852 ; de Jean Baptiste (545) = Emeranthe Merni (543); = PEINTU Lisette (612)
541	Lucine MERNI	15	Créole	De Merni Emeranthe (543) = Jean Baptiste (545); = 1852 Féréol MARIE JOSEPH 1814/1823 d'où Augustin (542), Marie 1850, Céline 1853-1858
542	Augustin MERNI	1	Créole	De Lucine Merni (541) = Féréol Parfait de Marie Josèphe
543	Emeranthe MERNI	71	Cafrine	+ 1857 ; = Jean Baptiste MERNI (545) d'où Lucine (541), Augustine KUSTER (247), Jean Baptiste MACRIS (538), Augustave (540), Joseph (544) ; = 1852 Daniel COUCHETOUKA (3969) ; = 1855 PHRANOR Firmin Afrique 1807/1799-1867
ELIE Archambaud				<i>Ravines Chauve Souris/Trois Bassins & Petite Ravine/Colimaçons</i>
544	Joseph MERNI	18	Créole	+ 1854 ; d'Emeranthe Merni (543) = Jean Baptiste (545) ;
545	Jean Baptiste « MERNI »	71	Cafre	+ 1848 ; = Emeranthe MERNI (543)
ELISENNE Marie				
546	Hortence	38	Créole	Acheté d'Hibon Etienne
547	Siméon / ou Athanaze	30	Cafre	Acheté d'Hibon Etienne, voir (3725)
EUGER DESVALLONS Pierre = Hibon Suzanne				<i>Au Portail & Ravines Bagatelle /Trou</i>
548	Parfait SINTUBE	29	Cafre	+ 1874 ; = 1852 Marie Anne Beltion (1675) ; = 1872 DARD Pauline (2963)
549	Pierre Denis BOJU	26	Cafre	+ 1850
550	Adonis ss patro	47	Malgache	+ 1845
551	Auguste GASTON	46	Malgache	+ 1851 ou Malais
552	Edouard TRULES	35	Créole	+ 1872; De Lubin 1779 Afrique = Julie 1793 C ; = 1849 CIMAL Claire (1135)
553	Aristole TRULES	38	Créole	+ 1893 ; De Lubin 1779 Afrique = Julie + 1793 C; = 1852 VIOLET Modeste (1148); = 1874 RAFFARD Perrine (672)
554	Barnabé BERNARO / REDON // DADA	45	Créole	De Romaine ; = 1854 BIRMONT Sabine (1161) St Louis d'où 4 enfants / + 1868, de Rosalie // + 1863 ; de Florine
555	Alexis DERADE	37	Créole	+ 1865 St Paul ; D'Adélaïde + ; = St Paul 1851 MOLE Anaïs (7568 St Paul)
556	César TRULES	40	Créole	De Lubin 1779 Afrique = Julie 1793 C ; = 1849 LOUPRAT Dauphine (2954)
557	Paris OGERET	33	Créole	De Célerine Ogeret 1801 affr; = 1856 PRALIN Lafoi (608)

558	Jean Baptiste BERCY	2	Créole	+ 1900 ; De Rosalie Bercy (569) = Fourez Jules (829)
559	Nicolas AMOLVIN	18	Créole	D'Olivette Amolvin (1644StPaul) = Leblé Soulange (7955St Paul)
560	Aladin AMOLVIN	14	Créole	D'Olivette Amolvin (1644sStPaul) = Leblé Soulange (7955St Paul) ; = 1863 St Denis SIFLOR Louisa 1840
561	Alfred AMOLVIN	12	Créole	D'Olivette Amolvin (1644sStPaul) = Leblé Soulange (7955St Paul) ; = 1859 St Denis VIDAT Dauphine 1842
562	Pierre Adolphe OGERET	8	Créole	+ 1892 ; De Rose Ogeret (565); = 1856 PLUMETI Nanette (2274)
563	Emile	24	Malais	
564	Joseph « BERCY »	1	Créole	+ 1846 ; de Rosalie Bercy (569)
565	Rose OGERET AUGERAY	31	Créole	+ 1860 ; De Célerine Ogeret 1801 affr; D'où Pierre Adolphe (562), Eléonore (566)
566	Eléonore OGERET	17	Créole	+ 1876 ; De Rose Ogeret (565) ; = 1849 Rémy WALLY (805) d'où Emilie (571), Marie Javotte 1846-1849, Jospéhine 1853 +, mort-né 1854
567	Euphrasie BONER	45	Créole	+ 1850 ; de Marianne + ; d'où Joseph 1835
568	Julie BERCY	41	Créole	+ 1875 de Brigitte ; De Lubin + = Rosalie + ; = 1849 VOHA Christophe (818) d'où Louison (570), Rosalie (569)
569	Rosalie BERCY	17	Créole	+ 1875 ; De Julie Bercy (568) = Voha Christophe (818); d'où Joseph (564) ; = 1857 FOUREZ Jules (829) d'où Jean Baptiste (558), Louis 1846, Pierre 1850 ; = 1869 MARKA Toussaint (1019)
570	Louison BERCY	16	Créole	+ 1891 ; De Julie Bercy (568) = Voha Christophe (818); = 1851 SAVIGNAN Casimir (1274)
571	Emilie WALLY	1	Créole	+ 1882 ; d'Eléonore Ogeret (566) = Rémy Wally (805) ; = Didier Lycurgue 1843-1881
FAYARD DE Constant			<i>Ravines La Chaloupe / Colimaçons</i>	
234	Léveillé ? Lesville TRIO	26	Cafre	+ 1856 ; = 1851 NERAMO Romaine (809) ; = 1855 CLAVETTE Amanda (1530)
572	Eloi TORPOS	19	Créole	+ 1895 ; De Constantin Doxile (587) = Torpos Auguste ; = 1852 Henriette TRIEL (1573) ; affr 1848 St Denis
573	Louis ? GONO	12	Créole	Témoin + 1874 de (2049)
574	Paul	30	Cafre	
575	Jean Baptiste NIJAC	49	Malgache	+ 1857

576	Lajoie ss patro	52	Cafre	+ 1863
577	Augustin DARAFY	35	Cafre	+ 1882 sous le nom de Refil, rectifié 1900 par son fils Paulin ; = 1854 BERIN Chonette (2317)
578	Sylvain	44	Cafre	
579	Lubin « NORMAL »	10	Créole	De Basrie Basqui Normal (585)
580	BARAQUE Denis	24	Cafre	+ 1853 ; = 1852 SERIN Victoire Adèle (1266)
581	Polycarpe	53	Cafre	
582	Janvier ss patro	24	Cafre	+ 1850
583	David ? VIDA	24	Cafre	+ 1903 ; = 1851 BABOT Clarice (2355)
584	Raymond BATIE	6	Créole	De Luce Batié (2213); = 1882 GONO Adelina 1860
585	Bastie Basqui NORMAL	26	Cafre	+ 1879 ; = 1849 TALINGA Marie 1809 St Denis d'où Laurencine (3298), Lubin (579) ; = 1851 LEBORGNE Pauline (1934)
586	Hervé ? SAUDAN	52	Créole	Témoin + Egyptienne Léonidas (2210)
587	Doxile CONSTANTIN	54	Créole	+ 1867 ; PMI ; = 1851 TORPOS Auguste 1791-1857 Afrique, d'où Eloi (572), ANILA Zoïle Pierre (1853), Jacqueline ARTUSI (1865)
588	Pétronille	13	Créole	
589	Saint-Jean TONNERRE	32	Malgache	+ 1869 Afrique ; = Augustine TUZON (590)
590	Augustine (?Batie) TUZON	43	Cafrine	+ 1875 Réunion ; = Jean TONNERRE (589) d'où Basile Auguste (596)
591	Argente	11	Créole	Donné par mon beau père en 1842
592	Elise	16	Créole	D'où Philibert (595)
593	Anatole BATIE	4	Créole	De Luce Batié (2213);
594	Saint Ange TANGE	33	Créole	+ 1863; D'Olivette + ; = 1849 Héloïse EBUL (4989 St Paul)
595	Philibert	1	Créole	D'Elise (592)
596	Basile TONNERRE // ?	1	Créole	+ 1877 ; De Jean Tonnerre (589) = Augustine Tuzon (590) ; = 1863 Marie Rose VANDENESSE 1848-1876 ; = 1877 LEGUY Jeanne (3818) // de Batie 1817 Afrique
FAYARD DE Aimé = Vve Mutel née Auber				<i>Ravines Colimaçons/ La Chaloupe</i>
597	Augustine KOULAN	30	Créole	+ 1856 St Denis ; née à St Pierre; = 1856 St Denis CABRIOLLE Léveillé 1813 Mada d'où Anicet (601), Justin (599), Coralie (600), mort-né 1839

598	Marie VERTO	16	Créole	= Pascal VARCOURT (1009) d'où mort-né 1857
599	Justin Jules KOULAN	7	Créole	D'Augustine Koulan (597) = Cabriolle Léveillé ; = 1866 St Denis BARABITE Marie Louise 1848
600	Coralie KOULAN	5	Créole	D'Augustine Koulan (597) = Cabriolle Léveillé ; = 1864 St Denis LOUIS MARIE Charles 1841
601	Anicette KOULAN	1	Créole	D'Augustine Koulan (597) = Cabriolle Léveillé
FERRER Uranie				
602	Rosette	38	Créole	
603	Espérance SARDIN	32	Créole	De Véronique Sardin (2472); = 1849 BIENROS Philogène (1387)
604	Rose BLEMONT	15	Créole	+ 1853 ; De Denise Blémont (3311) = Cramon Adonis (3306) ; = 1849 BANOR Louis 1829 (affranchi) d'où Louis + 1853
FERRER Lucie <i>Rue Royale</i>				
605	Abellard ss patro	47	Créole	Marque au front ; = 1848 Avirons ANELARD Gertrude 1799 (chez Enault) d'où Abélarde 1831, Adolphe 1835, Gabriel 1834, Jean Marie 1838, Pierre 1821, Théodore 1816, Mélina 1815, tous aux Avirons
606	Rock	23	Créole	Marque au front
607	Florentin	16	Créole	
608	Lafoi PRALIN	37	Créole	De Gertrude + == Jean Baptiste Pralin (278): = 1849 OGERET Paris (557) d'où Marguerite Idamenthe 1846, mort-né 1850
FELIX Vve <i>Ravines La Fontaine / La Chaloupe</i>				
609	Augustine NIGER	45	Cafrine	+ 1887 ; = Tion MADARA 1809
FRANCOISE Bienvenu <i>Ravines Aviron / Trou</i>				
610	Romain FILO	53	Créole	+ 1855 St Louis ; De Brigitte ; = 1852 St Louis ARZAC Catherine (1115)
611	Angélique FILO	50	Créole	De Brigitte ; = 1854 St Louis KANGOL Jean Jacques 1797 Afrique d'où Corentin 1821, Claire 1808, Barbe (361)
FROMNCOURT Imogène <i>Ravines Trois Bassins/Chauve Souris</i>				
612	Lisette PEINTU	25	Créole	De Marie Thérèse Germino (823St Paul); = 1850 MERNI Augustin (540) d'où Louis (613), Gilles 1850 +, Thérèse (614), mort-né 1841, Augustave 1848 ; = 1854 MARTINIER Pierre Denis (94)
613	Louis PEINTU	3	Créole	De Lisette Peintu (612) = Merni Augustin (540) ; = 1874 DORO Marcelline 1855

614	Thérèse Equinoxy PEINTU	1	Créole	De Lisette Peintu (612) = Merni Augustin (540); = 1866 CYPRIEN Philippe (473StPaul)
FROMANCOURT Jean Pierre = Séraphine				<i>Ravine Trois Bassins</i>
615	Fortuné CARLOS	39	Malgache	= 1853 Marie Thérèse Germino (823StPaul)
616	Philogène ? GADO	38	Malgache	+ 1868 ; = 1851 Olive MASCARIN 1821-1873 d'où Marie Marthe 1844-1899, Pierre Jean 1839, Chérumont 1846-1901
617	Laurent TAURAN	31	Cafre	+ 1883 ; = Adélaïde SOUTHAN (1641)
618	Vilbrode	53	Malgache	Marron depuis 11 ans
619	Virginie KODO	40	Malgache	Vendue à Renoux ; = 1849 Désiré TOINEAU (354) d'où Marie Basogel (620)
620	Marianne ? Basage KODO	21	Créole	De Désiré Tonneau (354) = Virginie Kodo (619)
621	Rosalie GRAVURE TAUROBOLE	24	Créole	+ 1861 ; Vendue à Renoux ; De Valéry Taurobole (3079StPaul) = Tethras Perrine (3121StPaul); d'où Rosely Jean (622), Jeannette 1840 ; = 1851 MACRIS Jean Baptiste (538) d'où Jean Baptiste 1843, Rosélia 1846-1854, Perrine 1848-1858, mort-né 1858, Jean Baptiste 1854-1858
622	Jean Rosely TAUROBOLE	3	Créole	Vendue à Renoux ; + 1867 ; De Rosalie Taurobole (621) ; au + de Macris J.B.
623	Gérodine « GRAVURE »	1	Créole	Vendue à Renoux ; De Rosalie Taurobole (621)
624	Alerte ss patro	55	Malgache	+ 1845 ; acquis de F. Ycard
FROMANCOURT Aure 1791				<i>Ravines Trois Bassins/Chauve Souris</i>
625	Alexis ss patro	70	Créole	+ 1848
FIGEAC Uranie = Salvy Vaysette				
626	Basile	11	Créole	Acquis de Gaspard Adam
GENEVIEVE Fanchin				
627	Benoit ss patro	80	Cafre	+ 1848
FRANCOISE J.B. = Elise Delgard				<i>Ravines Aviron/Trou</i>
628	Gilbert ? RUSTO	44	Créole	+ 1868 ; de Rémy + = Marthe + ; = 1856 Olivette VELY (1686)
GALLAND Pauline : 15 esclaves 629 à 641 achetés succession Galland				

629	Antoinette ARZAC	71	Créole	+ 1867, PMI ; D'où Brunet (643), Rosélie (1302), Barbe (1108), Catherine 1115) ; == Gaspard Maurice ; chez Z. Hibon en 1816
630	Fanchette DALMONT	23	Créole	D'où Hyppolite (640), Sylvain 1845-1880 St Paul
631	Sophie ORANGINE	48	Malgache	+ 1858 St Paul; succ Galland ; = 1854 St Paul VECHOT Alexis (9827StPaul) d'où Azolan (633), Adeline (632), Olympiade (638), Augustin (645); de Florine Euphrosine (351StPaul), soeur de Rosa Orangine (1250St Paul), Victorine Saladin (7382StPaul), Jean Baptiste Pougary (81)
632	Adeline ORANGINE	14	Créole	De Sophie Orangine (631) = Alexis Véchet (9827StPaul) ; = 1853 LINDOR Ferdinand (2991StPaul)
633	Azolan ORANGINE	15	Créole	De Sophie Orangine (631) = Alexis Véchet (9827StPaul) ; = 1851 St Paul ZADIRE Eliska (2991StPaul)
634	Florentin VERBARD	31	Créole	De Thasie + ; = 1849 TALES Claire (636)
635	Adolphe ALBAN // LAIT	31	Créole	+ 1862 St Paul ; d'Olympiade + 1840; = Blandine LUBO (7267StPaul) // + 1869 St Leu ; de Vitaline ; = 1849 St Leu CHINFAN Jeanne (5311StPaul)
636	Claire TALES	23	Créole	succ Galland ; = 1849 Florentin VERBARD (634) d'où Marguerite (641), Marie Louise 1845-1850, Florentine (642), mort né 1844
637	Estelle VERTOICI	8	Créole	Acheté succ Galland ; de Louise (1800) = Eugène Java ; affr 1848 St Denis ; = 1854 St Denis BRAPAND Charly 1833
638	Olympiade ORANGINE	6	Créole	Achetée ; + 1877 St Paul ; De Sophie Orangine (631) = Alexis Véchet (9827StPaul)
639	Prudente VERTOICI	11	Créole	Acheté succ Galland ; de Louise (1800) = Eugène Java ; affr 1848 St Denis
640	Hyppolyte DALMONT	7	Créole	« « ; de Fanchette (630)
641	Marguerite Clémence TALES	4	Créole	+ 1876 St Paul ; Acheté succ Galland ; de Claire Talès (636) = Florentin Verbard (634) ; = 1866 St Paul VANILLIER François 1841
642	Florentine « TALES »	1	Créole	Achetée ; + av 1848 ; de Claire Talès (636) = Florentin Verbard (634)
643	Brunet ARZAC	30	Créole	Acheté ; + 1870 ; d'Antoinette Arzac (629) ; = 1852 CHARTON Madeleine (2336)
644	Françoise NAGAR	53	Créole	Vendue à Taffanel; + 1862 ; de Jean François (+) et Rosalie Rotane (1615); = 1852 Luc Besanval (2012)
645	Augustin VECHOT	11	Créole	Vendu à Fleury; De Sophie Orangine (631) = Alexis Véchet (9827StPaul) ; = 1858 St Paul ACESTE Alphonsine (2893StPaul)

GRUCHET GAUTIER 110 esclaves + héritage Deguigné fils				<i>Grande Ravine</i>
646	Philibert TIANGONE	13	Créole	+ 1897 St Paul ; De Thérèse Gondar (662) = Tiangone Victor (679); = 1857 ZANANAS Marie Julie (1024StPaul) ; = Joséphine MIMEURES (3291)
647	Pierre Elie SENAR	7	Créole	+ 1857 ; De Marie dite Cafrine Senar (667) = Lafleur Piflor (671)
648	François TIANGONE	9	Créole	De Thérèse Gondar (662) = Tiangone Victor (679); = 1855 CANTOTI Euphémie (3586)
649	Pierre Jean FOLIGE	9	Créole	De Lafoi Folige (660) = Ricbecq Fleury (1918)
650	Ernest ASSOL	7	Créole	+ 1877 ; Orphelin ; d'Ursule + == Jean Baptiste Assol (1620) ; = 1869 BAZANNE Marie Louise 1849
651	Constant FOLIGE	1	Créole	+ 1902 ; De Lafoi Folige (660) = Ricbecq Fleury (1918); = 1869 CHALBAN Clémentine (1841)
652	Célestin	1	Créole	De Céline (661)
653	Louis JEHAN	3	Créole	De Gertrude Jehan (663) = Tullien Thélémaque
654	Zacharie VITREY	1	Créole	De Sylvie Vitrey (665) = Corenthy Casimir (724)
655	Modeste VITREY	12	Créole	D'Aglaé Vitrey (666) ; = 1855 LEPEUREUX Gilles (4511StPaul)
656	Marie Uranie VITREY	5	Créole	D'Aglaé Vitrey (666) = Vincent Centon (3959); = 1856 THESON Hyppolyte (739)
657	Céleste CONSTANT	8	Créole	+ 1855; D'Esther Constant (664) = Topary Lebon Marcely (1954) ; d'où mort-né 1850; = 1853 ANILA Zoïle Pierre (308)
658	Olympe CONSTANT	3	Créole	+ 1847; D'Esther Constant (664) = Topary Lebon Marcely (1954);
659	Andrèze Caroline TIANGONE	5	Créole	+ 1848 : De Thérèse Gondar (662) = Tiangone Victor (679)
660	Lafoi FOLIGE	33	Cafrine	+ 1877 ; = 1851 RIBECQ Fleury (1918) d'où Pierre Jean (649), Constant (651), Jean Louis 1846-1899 St Paul, Elisa 1849 +, Jeannette 1843, Constance 1841
661	Céline ss patro	33	Cafrine	+ 1845 Créole; D'où Célestin (652)
662	Thérèse GONDAR	43	Cafrine	+ 1862 ; = 1852 TIANGONE Victor (679) d'où mort-né 18939, Philibert (646), François (648), Andrèze (659), Jean Charles (698), Caroline (659), Louis 1848, Claudine 1835, Marie Louise 1840
663	Gertrude JEHAN	41	Créole	De Louise + ; = 1852 TULIEN Thélémaque (707) d'où Louis (653), jumeau de Louise 1842
664	Esther CONSTANT	42	Créole	+ 1853 ; De Pierre Constant (1008) == Céleste + ; = 1849 TOPARY LEBON Marcely (1954) d'où Céleste (657), Olympe (658), mort-né 1846

665	Sylvie VITREY	14	Créole	De Vitrey Aglaé (666) = Centon Vincent (3959); d'où Lubin 1845-1849 ; = 1854 CORENTHY Casimir (724) d'où Zacharie (654)
666	Aglaé VITREY	36	Malgache	+ 1871 ; = 1852 Vincent CENTON (3959) d'où Modeste (655), Marie Uranie (656), Sylvie (665), Fanchette 1845, Vincent 1849, Adélaïde 1838
667	Marie dit Cafrine SENAR	35	Créole	+ 1872 Afrique ; D'où Césaire 1837, mort né 1845 ; = 1857 Lafleur PIFLOR (671) d'où Pierre Elie (647)
668	Augustine	61	Cafrine	
669	Marie Jeanne	61	Malgache	
670	Scholastique	62	Créole	
671	Lafleur PIFLOR	36	Cafre	+ 1887 ; = 1857 SENAR Marie (667)
672	Perrine ZIBOR // RAFFAR	40	Cafrine	+ 1881; = Gustave ADOL (726) // + 1893; = 1851 TIRTOUT Philibert (10623StPaul); = 1868 LANGRAY Mathieu (465), = 1874 TRULES Aristole (553)
673	Catherine ss patro	31	Cafrine	+ 1848, d'où Nathalie 1840 chez Robin
674	Sarah HAZAR	35	Cafrine	+ 1879 ; = 1851 PETRONET Joachi (2691) ; = Basile GOVER (1773)
675	Clarice GLAR	28	Cafrine	+ 1887 ; = 1851 PAULYN Basile (469) ; = 1869 CAQUIRA Kinja 1830 Afrique
676	Barbe LANDRY	38	Cafrine	D'où Armeline (715), mort-né 1847, Marie Louise 1836, mort né 1844
677	Justine TINAG	38	Cafrine	+ 1853 ; = Odule DRAGUINO (3946)
678	Joséphine JOSARA	36	Cafrine	= 1849 Miguel GUIRNY 1807 Afrique
679	Victor TIANGONE	40	Malgache	+ 1862 ; = 1852 Thérèse GONDAR (662)
680	Côme NABRUN	36	Malgache	= 1856 ARDOUREL Thérèse (369)
681	Bélizaire	21	Malgache	
682	Azenor	40	Malgache	
683	Hector JHORRE	39	Malgache	+ 1849
684	Henry ? RINOC	36	Malgache	+ 1887, si Afrique
685	Athis	32	Malgache	
686	Denis	53	Malgache	
687	Edouard ? SALVAIR	29	Cafre	= 1859 TANTE Marthe (271)
688	Casimir ss patro	41	Cafre	+ 1879
689	Lafleur ? GIBOLOT	50	Cafre	+ 1880 à 80 ans

690	Henry MINDORI	36	Cafre	+ 1868 chez Fanchin Loran (2156)
691	Claire « CALISTO »	43	Malgache	+ 1847 ; d'où Sidonie Calisto (713)
692	Clarice RAGLY	43	Malgache	= 1849 PREVIL Auguste (706)
693	Adrienne ADRY	44	Malgache	+ 1880 ; = 1852 GOLIATH David (750)
694	Marguerite Maguitte LINDAL	31	Malgache	= 1849 HISTOR Justin (731)
695	Etienne GERMOR	41	Créole	+ 1872 ; De Germain + = Flore (712); = 1854 RENFLO Florentine (1656)
696	Marcellin ADRI / GUINES	58	Créole	+1856 ; d'Isabelle + ; // + 1857; de Charlotte + ; = 1854 Flore SALVAN (148)
697	Balthazar BRAN	19	Créole	+ 1876 ; De Félicité Bran (711) = Marka Pierre; = 1852 BEROL Marie Louise (3584) ; = 1867 ASILE Elise 1851
698	Jean Charles TIANGONE GONDAR	15	Créole	+ 1878 ; De Victor Tiangone (679) = Gondar Thérèse (662); = 1849 BERNOL Marie 1819-1865
699	Jules MITON	28	Créole	+ 1882 St Paul ; De Félicité Brand (711) ; = 1849 LANDRY Armeline (715)
700	Pierre ss patro	38	Créole	+ 1846
701	Joson	36	Créole	
702	Crescent TANCRAY	41	Créole	+ 1877 ; De Marie + ; = 1849 LAVIGNY Claire (3282) ; = Marie OBUS (2913StPaul)
703	Charles DAVILLE	31	Créole	+ av 1857 ; De Charlotte Saviran ; = 1852 FILLAU FILO Barbe (361) ; affr 1848 St Louis)
704	Basile CROMWELL	40	Créole	+ 1867 ou (3118)
705	Vincent	16	Créole	De Barbe (952)
706	Auguste PREVIL / MADELINE	38	Créole	+ 1877 St Paul ; de Zabeth; = 1849 RAGLY Clarice (692) ; = 1863 St Benoît PRIAM Gertrude 1807 St Benoît // + 1860 ; de Céline +
707	Thélémaque TULIEN	43	Malgache	= 1852 JEHAN Gertrude (663)
708	Edmond ? GERON	20	Créole	+ 1891 ; de Laurince 1771-1841 C
709	Tranquille ULY	39	Créole	PMI ; + 1856 ; = 1852 PAJOUR Jouan (735) d'où Françoise (3058)
710	Mélanie LAJOIE	38	Créole	de Lajoie + = Egyptienne + ; = 1849 NEHERNIE Clément (1977StPaul)
711	Félicité BRAN	55	Créole	+ 1880 ; De Abraham + = Milie + ; = 1855 MARKA Pierre (1588) d'où Balthazar (697), Emilie 1825-1899
712	Flore « GERMOR »	60	Créole	+ 1847 ; == Germain d'où Etienne Germor (695)

713	Sidonie CALISTO	24	Créole	De Caliste + = Claire (691) ; = 1849 TRESSOL Francisque (3151) d'où Clairette 1840-1857
714	Emilienne ANGO	54	Créole	+ 1853 d'Anne + ; == Alexandre + d'où Sylvestre 1826-1875, (2291)
715	Armeline LANDRY	18	Créole	De Barbe Landry (676); = 1849 MITON Jules (699) d'où Maréchal 1847
716	Sévère ss patro	26	Malais	+ 1884
717	Virginie BASSET	12	Créole	= 1855 DARJOF Philippe (1083)
718	Marie	35	Créole	
719	Francisque ? PUKOL	51	Cafre	Créole au + 1865 PMI
720	Pierre Denis ? ESTHERO	51	Malgache	+ 1857, Afrique en 1842
721	Martin ss patro	51	Cafre	+ 1865 à 61 ans chez Gautier
722	Gaspard POTY	43	Cafre	+ 1849
723	Lindor	20	Cafre	
724	Casimir CORENTHY	20	Cafre	+ 1873; = 1849 CENTON Sylvie (665)
725	Bosse	27	Cafre	
726	Gustave ADOL	27	Cafre	+ 1891 ; = 1852 ZIBOR Perrine (672)
727	Philippe GROSNEZ	41	Cafre	+ 1868
728	Montfort CHALBAN	39	Cafre	+ 1852 ; = 1849 HYPIAS Olympiade (1839)
729	Juillet ss patro	37	Cafre	+ 1847
730	Robert ss patro // AVRAY	51	Cafre	+ 1864 à 59 ans chez Sanssoucy Marsay 1802 // + 1873
731	Justin HISTOR	41	Cafre	+ 1863 ; = 1849 LINDAL Marguerite (694)
732	S....	40	Cafre	
733	Marteau ss patro	61	Cafre	+ 1847
734	Pierrot ss patro	46	Cafre	+ 1870
735	Jouan PAJOUR	35	Cafre	= 1852 ULY Tranquille (709) ; = 1858 CERAZAF Juliette (2102)
736	Jean Marie FRANKO	44	Cafre	+ 1850
737	Salmine TARYSTRE	44	Cafre	+ 1855, pas d'union
738	Colas FUMAR	36	Cafre	= 1851 BIENROS Martine (1425)
739	Hyppolyte THESON	26	Cafre	= 1856 CENTON Marie Uranie (656)
740	Pierre Louis ? HERPY	67	Cafre	Si 57 ans ; + 1860 ; == Marie Thérèse « Adris » (3060) ; = 1855 Marie RINAL (392)

741	Arlequin	40	Cafre	Ou Mada
742	François MOLOS	40	Cafre	+ 1883
743	Muscade AROMAR	36	Cafre	+ 1849
744	Romain	25	Cafre	
745	Fabien ss patro	38	Cafre	+ 1847
746	Julien NELY	39	Cafre	+ 1861 ; = 1857 CUSTOS Laurence (1276St Paul)
747	Florent	20	Cafre	
748	Paul ss patro	51	Cafre	+ 1847
749	Paulin Faustin MARTI	50	Cafre	Créole au + 1871; De Paul = Marie ; = 1849 Sophie LAGORAS (5752StPaul)
750	David GOLIATH	41	Cafre	+ 1872 ; = 1852 ADRY Adrienne (693)
751	Félix BEATUS	41	Cafre	+ 1849
752	Azor Antoine MISSOUC	30	Cafre	+ 1862 ; = 1856 DOROGAGE Louison (2618)
GEORGET François,				<i>Rue Royale</i>
755	Aurélie	34	Créole	
756	Estherine DARTON	34	Créole	+ 1866 ; De Pierre + = Estherine + ; = 1851 LANO Honoré (1719) d'où Philosophe (1243), Louis (1097), Jean Louis 1844, Lafoi 1841
GESLIN Henry = Raux Ermelinthe : 5 esclaves ;				<i>Ravines La Fontaine / Cap</i>
757	Marie Jeanne HANCINE	50	Créole	+ 1856 ; d'Agathe Hancine (115)
758	Agnès ? Louise SOREL	70	Cafrine	+ 1864 C
759	Jean Marie ss patro	69	Cafre	+ 1845
760	Pollux FAEL	30	Cafre	= 1852 FOLAN Magdeleine (2280); = 1860 CONVER Charlette (2275)
GESLIN fils 1797 = Hoarau Charlette				<i>Ravines La Veuve/ Trou</i>
761	David BONIN	50	Créole	De Dorothée ; == Juliette + d'où Sévère (768) ; == Esther d'où Victoire (2401) ; = 1850 SANIER Véronique (2301)
762	Lucas ss patro	37	Créole	+ 1845
763	Lafleur GIUSEPPO	50	Créole	D'où Perrine (777)
764	Vincent TANTALIDES ? TANTALIS	26	Créole	+ 1876, PMI ; = 1853 JACOTIN Rosalie (2908StPaul)
765	Benjamin BIZAC	21	Créole	+ 1880 ; D'Esther + ; = 1849 NODRIN Sophie (2960)

766	Jean François DUPUIS	41	Créole	+ 1877 PMI ; = 1844 Judith ROTROU (775)
767	Louis Marie LAOPE	26	Créole	+ 1902 ; D' Amédé Laope (2333StPaul) = Boyé Joséphine (240) ; = 1854 Clotilde BEAUCIS BALANCOURT (1314)
768	Sévère BONIN	9	Créole	De David Bonin (761) == Juliette C +; = 1859 GUSTINO Fanchette (208)
769	Julien « BONIN »	6	Créole	De Juliette C 1808-1844
770	David	4	Créole	
771	Gervais	34	Cafre	
772	Etienne	26	Cafre	
773	Adrien ss patro	73	Cafre	+ 1846
774	Lubin NOIGRAT	51	Cafre	+ 1868 chez Geslin
775	JUDITH Marie ROTROU	44	Créole	+ 1884 ; = 1844 François DUPUIS (766)
776	Victorine	16	Créole	
777	Perrine GUISEPPPO	15	Créole	De Lafleur Giuseppe (763) et mère inconnue ; d' où Romain 1845 ; = 1850 LEGROS Janvier (3169) d' où Janvier + 1853
778	Raoule ss patro	52	Malgache	+ 1848, femme
779	Annette ICOUTE	42	Malgache	+ 1854
780	Dimanche ss patro	60	Cafre	+ 1845
GRONDIN Mineurs :				<i>Ravines Colimaçons/Petite Ravine</i>
781	Francis ss patro	27	Malgache	+ 1847
GRONDIN Henry = Astrée Maillot				<i>Ravines Colimaçons/Petite Ravine</i>
782	Larose REFUSION	70	Cafre	+ 1851 chez Rosalie Marka ; vendu à Célestin Delanux
GRENIER Vincent : 2 esclaves				
783	Elie PAGA // GALERE	46	Malgache	+ 1857 ; acquis de Joseph Arnoux // + 1873
784	Avril ss patro	25	Cafre	+ 1855 ; acquis de Pierre Macé
GRIMAUD Valéon : 8 esclaves				
785	Catherine MARIA	41	Créole	Affranchie 1846 ; = 1850 St Paul DELLOT Louis Marie
786	Julie BERLIT	40	Créole	De Julienne + ; = 1850 St Paul HOAREAU Louis Alidor (Blanc) d' où Louis (787), Félix (788), Etienne (790), Elmina (789)
787	Louis BERLIT HOARAU	13	Créole	De Julie Berlitt (786) = Louis Hoarau ;

788	Félix BERLIT HOARAU	10	Créole	De Julie Berlit (786) = Louis Hoarau
789	Elmina BERLIT HOARAU	6	Créole	De Julie Berlit (786) = Louis Hoarau
790	Etienne BERLIT HOARAU	1	Créole	De Julie Berlit (786) = Louis Hoarau
791	Cécile	16	Créole	Acquis de Jacques Grimaud
792	Lucile ? Lucine ALLET ALAIS PLESSIS	13	Créole	+ 1889; Acquis de Jacques Grimaud ; de Marie Barbe ; = Jean Baptiste SAVIGNAN (3117) d'où Célerine 1846-1898, Marie Jeanne 1849-1899
GRIMAUD Amédée				<i>Ravine des Colimaçons/Petite Ravine</i>
793	Sylvestre MARTINE	38	Créole	De Martine Henriette 1794 ; frère de (2477StPaul)
794	Louis Marie ? DONA	31	Créole	+ 1893 St Paul ; = Sabine DARDIN + St Leu
795	Esther TORIC	30	Créole	+ 1869 ; De Lafoi + = Ribi Victor (Cafre 1770-1850 St Leu)); = 1849 ALEN Amédée (5919StPaul) d'où François (796), Espérance (797), Isidor (798), Célerine (799), Henry Auguste ESTHERINO (9011), Antoinette 1848
796	François TORIC	6	Créole	+ 1860 ; D'Esther Toric (795) = Alen Amédée (5919StPaul)
797	Espérance TORIC	2	Créole	+ 1868 ; D'Esther Toric (795) = Alen Amédée (5919StPaul) ; = 1862 LURPRATE Adolphe (340)
798	Isidor TORIC	4	Créole	+ 1865 ; D'Esther Toric (795) = Alen Amédée (5919StPaul)
799	Célerine TORIC	1	Créole	+ 1865 ; D'Esther Toric (795) = Alen Amédée (5919StPaul); = 1862 VANDENESSE Pierre Elie (524)
GUENAND Propriété				<i>La Pointe</i>
800	Julien NANGUE	33	Créole	+ 1895 ; De Thérèse +; = 1849 CHARLOT Cécile (16)
801	Romain	67	Créole	
802	Jean Louis ss patro // MERAB	69	Cafre	+ 1852 à 90 ans // Ou créole + 1857; = 1852 Candide NODIER (2395)
803	Azor	67	Malgache	
804	Esther ENIOCHE	69	Cafrine	+ 1850 St Paul ; affr 1848 St Paul
GUFFET Vve Emma				
805	Rémy WALLY	24	Créole	+ 1895 ; De Nicolas + = Victoire + : = OGERET Eléonore (566) : = 1883 GARA Marie (1313)

806	Célestine	18	Créole	
807	Mélanie	12	Créole	
GUIOTON Pierre 1811 = Delanux:				<i>Rue Royale</i>
808	Victoire	46	Cafrine	
809	Romaine TARPY / NERAMO	43	Créole	De Luc Luya (1169) = Caroline Tarcy (1508StPaul)// + 1853 ; = 1851 TRIO Lesville (571)
812	Laimante HYSTAPE	53	Malgache	Acquis de Delanux François; + 1856
813	Françoise BURKO	51	Créole	Acquis de Delanux François; + 1867 ; d'Henriette +; = 1855 CROCHARD Célestin (10871StPaul) d'où Jean (1843), Marie (1727)
GUIOTON Sully				<i>Rue Royale</i>
814	Perrine ? RIPER	41	Créole	de Marie ; = 1849 Furcy LOUISET (1270) ; = 1865 David BELTION
815	Vincente MARKA	29	Créole	+ 1860 ; De Rosalie Marka 1798-1860 affr 1843 (d'où Godefroy (2486), Toussaint (1019), Rose 1814, William 1830, Joseph 1833) ; = 1852 VITEL Célestin (3276) d'où Geneviève (817), Baptistine (821), Jean Baptiste 1838, Rosette 1839
816	Euphrosine CHOURINAN	21	Créole	+ 1878 ; De Marie Barbe Tamelor (56) = Pierre Denis Demoy (3745) ; = 1849 BALANCOURT Blaise (2785)
817	Geneviève MARKA	7	Créole	+ 1860 ; De Vincente Marka (815) = VITEL Célestin (3276) ; = 1856 GASP Pierre Aldon (1864)
818	Christophe VOHA	36	Créole	De Brigitte + : = 1849 BERCY Julie (568)
819	Désiré ? LAMONT	13	Créole	+ 1865 ; de Rosine ; = 1854 St louis Louise PRECOURT 1826-1870
820	Augustave ? TOUSSAINT	12	Créole	+ 1855 ; de Julienne + ; neveu de Edouard Toussaint (3737)
821	Baptistine MARKA	3	Créole	De Vincente Marka (815) = VITEL Célestin (3276)
GAUTIER				<i>Rue Royale</i>
825	Violette	37	Créole	
826	Théodore	20	Créole	
827	Juillet	15	Créole	
828	Zamor	26	Créole	

829	Jules FOUREZ	25	Créole	+ 1859 ; De Christine + ; 1857= VOHA Rosalie (569)
HIBON Nicolas = Langlois Henriette			<i>Ravine des Poux / Ravine du Cap</i>	
830	Crispin FRANZ	36	Malgache	affr 1848 St Denis
831	Athanaze ALDE	36	Créole	+ 1868 ; affr 1848 St Denis
832	Gilles DECA	29	Créole	De Marie +; affr 1848 St Denis ; = 1854 St Louis RENEPOINT Lucine 1821 St Denis
833	Gabriel POPE	73	Cafre	Marron 1828 ; affr 1848 St Denis
834	François WERNER	31	Cafre	affr 1848 St Denis
835	Paul LAMPIGA	36	Cafre	affr 1848 St Denis
836	Arthur FEINO	42	Cafre	affr 1848 St Denis
837	Germain DECI	6	Créole	De Julie Déci (849) = Michel Némont ; affr 1848 St Denis
838	Léandre LIPPE	4	Créole	D'Esther (846) ; affr 1848 St Denis
839	Louis Marie LIPPE	3	Créole	d'Esther (846) ; affr 1848 St Denis
840	Pierre Noël « GUILLAUME »	2	Créole	De Marcelline Guillaume (845) = Adama Fanchin (264) ; + av 1848
841	Alodie RESOLU	34	Créole	+ 1895 ; PMI ; = 1851 Pollux LEHUTIN (1256) d'où Léocadie (842) ; affr 1848 St Denis
842	Léocadie Sévère RESOLU	20	Créole	+ 1854 ; De Pollux Lehutin (1256) = Alodie Résolu (841) ; = 1854 JAMAL Adolphe d'où Jean Baptiste 1855 + ; affr 1848 St Denis
843	Julienne PUCIN	46	Créole	D'où Eudoxile 1834, mort-né 1841, Marie Anne (844), Eséchiel 1819; affr 1848 St Denis
844	Marie Anne PUCIN	23	Créole	De Julienne (843) ; = 1853 St Denis Appollon CAUSSAMILE 1821 Afrique d'où Jean-Marie 1845, affr 1848 St Denis ;
845	Marcelline GUILLAUME	36	Créole	+ 1881 ; De Guillaume + ; = 1851 ADAMA Fanchin (264) d'où Victoria (854), Noël (840), Marguerite 1848 (= 1863 Triel Pierre Louis (1619)), Perrinette 1841 ; affr 1848 St Denis
846	Esther LIPPE	35	Créole	D'où Euphrosine (847), Léandre (838), Louis Marie (839), Ermeline (852), Hortence 1836, Sylvie 1840, Fanchette Selor 1834, Florentine (848) ; affr St Denis
847	Euphrosine LIPPE	16	Créole	D'Esther (846) ; affr 1848 St Denis ; d'où Dieudonné 1848 affr 1848 St Denis
848	Florentine LIPPE	8	Créole	D'Esther (846) ; affr 1848 St Denis ;
849	Julie DECI	32	Cafrine	= 1854 St Denis Michel NEMONT 1808 Afrique d'où Amélie (851), Germain (837) ; affr 1848 St Denis ; = St Denis 1862 Septembre FOURO 1810 Afrique

850	Marie Louise CHAMPELOS	46	Malgache	affr 1848 St Denis
851	Amélie DECI	4	Créole	De Julie Déci (849) = Némont Michel; affr 1848 St Denis
852	Hermeline LIPPE	1	Créole	D'Esther (846) ; affr 1848 St Denis
853	Victorin « GUILLAUME »	1	Créole	De Marcelline Guillaume (845) ; + av 1848
854	Victoria GUILLAUME	1	Créole	+ 1902 ; De Marcelline Guillaume (845) = Adama Fanchin (264) : = Philibert ULBANO (4512StPaul)
855	Fanta CELESTE	48	Cafre	Marron 1829 ; affr 1848 St Denis
856	Blaise ss patro	47	Cafre	+ 1845
857	Athis CELINI	75	Cafre	affr 1848 St Denis
HIBON Xavier				<i>Ravines du Cap / Trou</i>
858	Lucine TANLE	31	Créole	+ 1879 ; De Mérenthe (3065) ; = 1849 MAURAIN Hervé (3035) d'où Mars (859), Amanda (860), Isidore (fille 1837), Séraphin 1847
859	Mars TANLE	5	Créole	De Maurain Hervé (3035) = Lucine Tanlé (858); = 1863 CARABIN Charlette (2379)
860	Amanda TANLE	1	Créole	+ 1870 ; De Maurain Hervé (3035) = Lucine Tanlé (858)
HIBON Fils = Henriette Raux				<i>Ravines La Fontaine/ Grand Etang & Cap / Trou</i>
861	Pierre Paul DORLY	22	Créole	+ 1856 ; De Nanette + : = 1852 SIGER Flore (863)
862	Nelson Lefort GUINAU	15	Créole	+ 1892 ; De Nanette + = Jean Louis Guinau (2288) ; = 1862 DANTOINE Virginie (2405) ; Témoin + 1851 Enfant Amourdan
863	Flore SIGER	11	Créole	De Madeleine Sylvestre 1798 (d'où Brigitte (1836-1854,) ; = 1852 DORLY Pierre Paul (861) d'où mort-né 1852, Pierre Calvert 1853 +, Louis +1854, Magdeleine 1847
864	Jean Baptiste François	8	Créole	
865	Thasie Marie	38	Créole	
866	Antoinette ss patro	52	Cafrine	D'où Philibert 1816
867	Pierre ? DORLY	18	Créole	De Nanette +
HIBON Joson = Emilie Inard				<i>Ravines du Cap / Trou</i>
868	Téléshort GRALOU	43	Cafre	+ 1852
869	Guillaume	15	Créole	

870	Scipion ? CARTHAGE	51	Cafre	+ 1865 à 62 ans chez Gautier
871	Louis ? SILON	26	Créole	Vendu à Lory Mondon ; = 1852 Euphrasie PARY (1703)
872	Toinette	40	Malgache	Vendue à Lory Mondon
873	Adèle JONSAN	36	Malgache	Au Piton ; + 1852
HIBON Henry = Inard Louise				<i>Ravines du Cap / Trou</i>
874	Joseph Lafleur	50	Malgache	
875	Jean Hector TIQUAN	43	Malgache	Témoin + 1851 Enfant Amourdan
876	François Charly	48	Cafre	
877	Germain Etienne ss patro	73	Cafre	+ 1855 ou + 1857
878	Barbe FAURE	28	Créole	De Charlette Faure = Joseph Théodose Hodor 1789; d'où Fanchin 1815-1861 ; = 1853 LANDAIS Chéry (3288) d'où Philidor (879) Barbe (881), Ernest (880) + av 1853, Chéry 1847-1849, Rosine 1845, Grégoire 1840
879	Philidor FAURE	9	Créole	+ 1863 ; De Barbe Faure (878) = Landais Chéry (3288)
880	Ernest FAURE	5	Créole	+ 1849 ; De Barbe Faure (878) = Landais Chéry (3288)
881	Alexandrine FAURE	1	Créole	+ av 1853 ; De Barbe Faure (878) = Landais Chéry (3288)
HIBON Pierre Madame				<i>Ravines du Cap / Trou</i>
882	Augustin dit Justin BERTINI	47	Créole	+ 1874 ; De Noël + == Marie Thérèse + ; = 1849 BONARD Delphine (914) ;
883	Janvier n°1 LACTANCE	51	Créole	+ 1852 ; de Jean Baptiste == Judith; = 1851 Marie HAUDART (7935StPaul)
884	Volf	51	Créole	
885	Lévéillé	40	Créole	
886	Noël BARIL	25	Créole	De Marcelline Baril (911) ; == Pauline BEAUVARY 1826-1871 d'où Jean 1856 +
887	Fanchin BARIL	26	Créole	+ 1865 ; de Marceline Baril (911)
888	Martin ADOPTE	26	Créole	+ 1900 St Paul ; d'Euphrosine ; = 1862 St Paul Sidonie MONGENET (2965StPaul)
889	Dieudonné ? PALMONT	21	Créole	+ 1865 chez De Chateaufvieux à 60 ans
890	Auguste BERTINI	19	Créole	+ 1882 ; De Delphine Bonard (914) = Justin Bertini (882); = 1852 RUINEAU Augustine (3595)
891	Jean Louis BERTINI	15	Créole	+ 1862 ; De Delphine Bonard (914) = Justin Bertini (882); = 1851 SELRY Rose (2491)
892	Pierre ? BENICE	25	Créole	+ 1859 St Paul ; de Laurince 1805-1844 C
893	Joseph MARKA // ss	13	Créole	+ 1850 ; De Rosalie Marka 1798 = Delamarque Joseph + // + 1851 ; de Sophie + ; chez Gautier

	patro			
894	Jean Pierre ? « BOXAL »	12	Créole	+ 1845 ; d'Héloïse +
895	Narcisse	48	Cafre	
896	Eugène BELLO	26	Cafre	+ 1871 ; = Elise 1820-1850 Cafrine ; = 1856 SYA Hortence (3003)
897	Frédéric	39	Cafre	
898	César BRANDOL CODRUS	42	Malgache	+ 1871 ; = 1850 HONAU Eléonore (3229)
899	Augustin SOSIEVE	50	Cafre	= 1852 Charlette ZIGIE 1786-1868 St Louis/ St Paul (de Pétronille) d'où Clarice (2355), Maguitte (2498), Pétronille (2356), Toussaint (2349)
900	Bernice CHICO	48	Cafre	+ 1868 ; = 1861 BARIL Marcelline (911)
901	La Chaloupe	52	Cafre	
902	Jacquot	38	Malgache	
903	Edouard ? BARBINOT	48	Malgache	+ 1869 à 64 ans
904	Emile	39	Malgache	
905	Charles	26	Malais	
906	Antoine LAISMA	26	Malais	+ 1853
907	Gilbert CULDIJAC	53	Créole	+ 1853, PMI
908	Jean Baptiste POUDRE	76	Créole	De Judith +
909	Janvier BURLOVE	48	Créole	+ 1868 ; De Luc + = Marcelle + : = 1849 BIRAL Suzanne (916)
910	Constant LEGUINE	56	Malgache	+ 1850
911	Marcelline BARIL	51	Créole	+ 1868 ; De Jean + = Marianne + ; d'où Fanchin (887), Noël (886) ; = 1861 CHICO Bernice (900)
912	Zélia BOXAL	27	Créole	De Jean Pierre + = Héloïse + (d'où Pierre Jean 1831 ? (894)); = 1849 Théodose BIRAL (918) d'où Sidonie (927) ; = 1875 BARKA Benoit (1004)
913	Marie Louise ALBAN	51	Créole	D'Olympiade + ; = 1856 St Paul LAVOY Prosper (6487StPaul)
914	Delphine BONARD	42	Créole	+ 1873 ; De Marie Hélène + ; = 1849 BERTINI Justin (882) d'où Auguste (890), Jean Louis (891), Gustave (994), Augustin 1827
915	Céline BILLAN	38	Créole	+ 1857 ; de Lubin (1175) = Eléonore ; = Benoit TRUGER EUGER (3727) d'où Céline (995), Flore (930); == Jean Augustin QUARRY d'où Clémentine (993)

916	Suzanne BIRAL	52	Créole	+ 1855 PMI ; = 1849 BURLOVE Janvier (909) d'où Thémise (929), Théodose (918), Thérèse (928)
917	Pauline ss patro	39	Créole	+ 1845
918	Théodose BIRAL	23	Créole	De Suzanne Biral (916) = Burlove Janvier (909) ; = 1849 Zélia BOXAL (912)
919	Jean Baptiste dit malgache SUIRAM	49	Malgache	+ 1863 ; = Geneviève BRABANT (223)
920	Victoire BRIX	15	Créole	+ 1865 ; De Laurince 1804-1844 C ; = 1853 INDIANA Anselme (485)
921	Euphémie ss patro	26	Créole	+ 1848
922	Alexandrine CHAMARD	17	Créole	+ 1850 ; Tuteur (918) ; d'Héloïse + ; = 1849 CHERSO Joseph (2409)
923	Florentine BEAUVARY	13	Créole	+ 1883 ; D'Octobre Beauvary (1049) == Laurince 1805-1844; = 1851 NANGUE Sylla (13) d'où Amand 1852-1856; = 1864 Abel OVA (2230)
924	Victoire ss patro	56	Cafrine	+ 1848
925	Emilie JOLIRON	26	Malaise	+ 1864 ; = 1849 Eugène CHAMBERTIN (1938)
926	Anne Marie BROUTCHA	9	Créole	De Laurince 1805-1844 C; = 1866 HODGI Jupiter fils
927	Sidonie BIRAL BURLOVE	9	Créole	De Théodose Biral (918) = Boxal Zélia (912); = 1853 CHAMBRON Ebène (2792) d'où Jean Pierre 1854-1855
928	Thérèse BIRAL	14	Créole	+ 1904 ; De Suzanne Biral (916) = Burlove Janvier (909) ; = 1851 CHABOT Henry (2387) d'où Henry 1857 +; = 1881 CHOZE Ramouze 1832 Mada
929	Thémise BIRAL	12	Créole	+ 1853 ; De Suzanne Biral (916) = Burlove Janvier (909) ; = 1852 LIAMARD François (2114)
930	Flore « BILLAN »	10	Créole	De Céline Billan (915)
931	Augustin CHAX	63	Cafre	+ 1849
932	Annibal	49	Malgache	
993	Clémentine QUARRY	5	Créole	+ 1864 ; De Céline Billan (915) = Jean Augustin Quarry ; == SADEEN 1824 d'où Janvier 1856
994	Gustave BONARD	3	Créole	De Delphine Bonard (914) = Bertini Justin (882)
995	Céline TRUGER EUGER	1	Créole	+ 1849 ; De Céline Billan (915) = Benoit Truger (3727)
HIBON Zénon succession : Vve M. Josèphe Baillif				<i>Ravines du Trou / Avirons & Cap / Trou</i>
996	Jean Baptiste DARTY	47	Créole	+ 1870 ; De Suzanne + ; = 1851 PANCRASSE Marthe (2022)
997	Louis ARBO	52	Créole	+ 1856 ; De Suzanne + ; = 1853 CREIL Tarcile (1138)
998	Fanchin HORTANCE	45	Créole	+ 1871 St Paul ; de Claire Hortence Diérou (1184); = 1850 St Paul CAIRA Jeannette (1109) ;

				affr 1848 St Louis
999	Valentin	47	Créole	
1000	Fulgence BRANKA	58	Créole	+ 1870 ; De Valbire + ; = 1851 CANOR Charlette (1113)
1001	Lubin BARBIN	54	Créole	+ 1855 ; PMI
1002	Jean Marie	50	Créole	
1003	Louis Marie ? ARTINI	41	Créole	+ 1864 à 71 ans chez Dennemont
1004	Benoit BARKA	29	Créole	+ 1887 ; De Madeleine Barka (1150); = 1854 TIPARY Claire (1021) ; = 1875 BOXAL Zélia (912)
1005	Lagedor	39	Créole	
1006	Gédéon BRANKA	49	Créole	+ 1882 ; De Fulgence Branka (1000) = Charlette Canor (1113) ; = 1855 OLIVE 1810-1885 affr. (de Vincente)
1007	Servé ss patro	55	Créole	+ 1848
1008	Pierre ? CONSTANT	59	Créole	== Céleste + d'où Esther Constant (664)
1009	Pascal VARCOURT	32	Créole	+ 1893 ; de Crescente Varcourt (1186) ; = Henriette (1128); = Marie VERTO (598)
1010	Henry Paul	28	Créole	
1011	René VAUCHE	40	Créole	+ 1850 ; de Marie Josèphe 1783-1843 C
1012	Fanchin CIMAL	29	Créole	D'Ursule (1151) ; = 1855 St Louis PIPELET Rose (1300)
1013	Elie MUSCADA	54	Créole	Témoin + 1851 Enfant Jeannette
1014	Florentin GITON	41	Créole	+ 1863 ; De Brigitte Giton (2032) ; affr 1848 St Paul
1015	Richard	55	Créole	
1016	Louis Marie BARKA	35	Créole	+ 1855 ; De Madeleine Barka (1150) ; = 1851 JULIO Julienne (1137)
1017	Désiré	30	Créole	
1018	Gabriel ELRY	42	Créole	+ 1872 chez Dompny (3405)
1019	Toussaint MARKA	24	Créole	+ 1892 ; De Rosalie Marka 1790 affr 1843; = 1852 Véronique CANNELLE 1829-1865 d'où Ambrosine 1850 +, Hyacinthe 1852-1853, mort-né 1858 ; = 1869 VOHA Rosalie (569)
1020	Bellerive VIRO	29	Malgache	+ 1876 ; = 1854 PERLE Uranie (1155)
1021	Audule	22	Malgache	homme
1022	Prudent	47	Malgache	

1023	Georges BALBET / SELRY	21	Créole	de Claire Balbet (1129) ; affr 1848 St Louis // De Joséphine Jarlin (2398) = Selry Jean Marie (2386) ; = 1852 Mélinthe ANA (1368)
1024	Parfait TINVA	20	Créole	De Anne Tinva (1120) = Louis Baune ; = 1849 CEMA Genade (2327)
1025	Noël BALBET	20	Créole	De Claire Babet (1129) ; = 1856 St Paul BERRANTE Angélique (1222) ; affr 1848 St Louis
1026	Sans Souci BARKA	20	Créole	De Barka Louis Marie (1016) = Julio Julienne (1137)
1027	Saint Ange	19	Créole	
1028	Alphonse HURON	19	Créole	+ 1856 ; De Gertrude + ; = 1852 DARD Joséphine (2976)
1029	Pierre	20	Créole	D'Ermelinte C (chez Prosper Hibon en 1826)
1030	Louis Marie THEMISTA	34	Créole	D'Eline Thémista (1102)
1031	Etienne ss patro	38	Créole	+ 1847 ; ? De Philosophe, indienne 1770, à la vente en 1815
1032	Fabien DIFAN	55	Créole	+ 1882 ; De Louis + = Jeanneton + ; == Balbine CANOR (1133); = 1851 BAGLIONI Séraphine (3085) ; = 1876 ROCHEBART Thasie (1311)
1033	Jean Marie	41	Créole	
1034	Servant	29	Cafre	
1035	Grégoire CREIL	18	Créole	De Creil Tarcille (1138) = ARLO Louis (997) ; = 1851 St Louis GILAS Reine 1834
1036	Gales GLAND // LOYA	58	Malgache	+ 1849 // affr 1848 St Louis
1037	Sabin FAUSEIGLE // BISOR	51	Malgache	+ 1852 St Louis ; = 1852 St Louis Charlette BOUTEILLIER 1797 Mada d'où Rosina 1840-1870 // + 1851
1038	Blaise	47	Malgache	
1039	Laventure ? SEM	59	Malgache	+ 1864 chez Eloi Dorlin
1040	Matelot ss patro	37	Malgache	+ 1870 St Paul
1041	Germain GOTIN	61	Malgache	+ 1870
1042	Lestin	51	Malgache	
1043	Mercure	56	Malgache	
1044	Lafleur	53	Cafre	
1045	Toussaint FING	53	Cafre	+ 1856
1046	Maurice	61	Cafre	
1047	Azor ? GOAT	61	Cafre	+ 1851 à 76 ans chez Michel Maurain (2481)
1048	Mars	60	Cafre	

1049	Octobre ? BEAUVARY	49	Cafre	+ 1863 ; marron depuis 1810 ; == Laurince d'où (923) ; == Catherine 1811-1839 C d'où Pauline 1839-1871
1050	Hyppolyte	59	Cafre	
1051	Servant BURTH	29	Cafre	= 1851 BANON Adèle (1157)
1052	Avrier	55	Cafre	
1053	Evrard	41	Cafre	
1054	Alexandre	49	Cafre	
1055	Barthélémy PITY	41	Cafre	+ 1852
1056	Paulin SONGO	59	Cafre	+ 1864 C
1057	Sabin ss patro	51	Cafre	+ 1846
1058	Auguste TANGA	29	Cafre	= 1849 LORAN Marie Hélène (1116)
1059	Polycarpe RACI	54	Cafre	+ 1850
1060	Hannibal MANDRAGON	43	Cafre	+ 1896 ; = 1878 Zoé MAZARD (3839)
1061	Fabien BENAL / GOFAR	44	Cafre	+ 1876 ; == Héloïse TRULES (1531) ; = 1852 BADAURE Laurince 1833 / + 1865
1062	Frontin	45	Cafre	
1063	Gautier	56	Cafre	
1064	Crispin CRIX	43	Cafre	+ 1850 chez Lesport
1065	Prévert ss patro	51	Cafre	+ 1845
1066	Médort ss patro	56	Cafre	+ 1847
1067	Isidor DORIL	56	Cafre	= 1853 TANTE Catiche (274)
1068	Scipion POMARAI	45	Cafre	+ 1870 ; = 1849 TOMMASSIERE Barbe (1119) ; = 1855 BARBIL Fanchette (1142)
1069	Basile ? CLATA	41	Cafre	Marron ; + 1855 à 55 ans chez Kéracois (204)
1070	Marcellin	30	Cafre	
1071	Bernard ss patro	28	Cafre	+ 1846
1072	Honoré	45	Cafre	
1073	Léveillé ? CAFIO	32	Cafre	+ 1851 à 64 ans chez Dejean
1074	Vital GROLET	32	Cafre	+ 1853 ; = 1851 CESORI Césarine (1131)
1075	Lambert	31	Cafre	
1076	Albert	29	Cafre	

1077	Laviolle	51	Cafre	
1078	Dubuisson ARBY	28	Cafre	+ 1886 ; = 1862 BARDIERE Antoinette 1847
1079	Léveillé MOEBIT Lesville	26	Cafre	+ 1895
1080	Jacob COBA	32	Cafre	+ 1857 ; = 1851 GENNA Catherine 1803 C ; affr 1848 Avirons
1081	Mathurin SAUVION	28	Cafre	+ 1870 ; = 1857 PUAGNOL Elisabeth (3597)
1082	Renard	26	Cafre	
1083	Philippe ? DARJOF	26	Cafre	= 1855 BASSET Virginie (717)
1084	Benjamin	30	Cafre	
1085	Champagne ? RAVISE	48	Cafre	Marron,; + 1850 St Paul hôpital
1086	Dominique	27	Cafre	
1087	Caprice SOURD // BOVE	27	Cafre	+ 1852 // + 1885
1088	Prosper ? FRAPPANT	40	Cafre	+ 1866 créole
1089	Zépher CHAR	29	Cafre	+ 1864
1090	Jean Bart BARDU	25	Cafre	+ 1871 ; = 1851 Marie Colette COLLET (1140)
1091	Figaro LAVIGNY	60	Malais	+ 1871 Inde ; == Zémire (3349)
1092	Philogène LOGER	38	Malais	= 1851 FEMUR Euphémie (1158)
1093	Georges CALLER	31	Créole	+ 1882 ; D'Esther Filot (2995) = 1852 GIPIER Ursule (1567)
1094	Edouard FONQUE	31	Créole	+ 1880 ; De Javotte + (48) ; = 1852 ROULLO Thomase (1583StPaul)
1095	Louis PASCOTIS	60	Créole	+ 1852 ; De Marie Louise +
1096	Amand LACRITICK	16	Créole	+ 1881 ; D'Adèle + ; = 1852 NEDAL Rose (3184); = 1859 DANY Louise (1262) ; = 1873 SAVIGNAN Célerine 1846
1097	Louis LANO	16	Créole	D'Estherine Darton (756) = Honoré Lano (1719)
1098	Marie BURLOVE	30	Créole	+ 1902 ; de Javotte ; d'où Javotte 1846 ; = VARCOURT Noël 1818-1878 d'où Noël 1852
1099	Marie Louise EMON	30	Créole	De Caroline (1118) ; = Louis BLAND (2071) d'où Jean (1206), Carolinette (1247), Alfred (1202), Caroline 1845, Alexandrine 1847, Mort-né 1848, Zéline 1848, Louis 1850, Presto (1196)
1100	Simone VARCOURT	29	Créole	+ 1857 ; De Crescente Varcourt (1186) ; = 1850 St Louis Marcellin ARBERY 1807
1101	Hortence JOLY	32	Créole	+ 1891 ; De Philosophe 1770, Indienne, à la vente en 1815 ; = 1850 GORIOT Etienne (974)

1102	Onésime Eline THEMISTA	59	Créole	+ 1853 ; de Rose + ; d'où Louis Marie (1030), Jean Baptiste 1828, Paulin 1826
1103	Brigitte Claire NAIVE	57	Créole	De Brigitte Naïve (1182)
1104	Dauphine BARKA	36	Créole	+ 1878 ; de Madeleine Barka (1150)
1105	Tarcile ss patro	32	Créole	+ 1845 ; D'où mort né 1845
1106	Luce DIEUDONNE	41	Créole	De Creil Tarcile (1138) = Arbo Louis (997) ; = 1851 St Louis Jean DRAGUY 1795 Afrique d'où Angélique 1826, Alexis 1831, Angèle 1833, Jacob 1837 ; = 1862 St Louis Philibert PIQUEREL 1817 Mada ; affr 1848 St Louis
1107	Fanchon GARI	57	Créole	== Vincent TAPATU (1172) d'où Elisabeth (1117), Marie Josèphe (1159), Paul (42244StPaul), Jean 1812
1108	Barbe ARZAC	48	Créole	+ 1857 ; D'Antoinette Arzac (629) ; d'où Fulgence 1834 ; = 1853 SAIBOU Eugène 1803 Inde
1109	Jeannette CAIRA	52	Créole	+ 1857 ; De Claire Caira (3217) ; = 1850 St Paul HORTENCE Fanchin (998) d'où Clairine (1164), Ange (3771)
1112	Marie Josèphe ROMO ROMONT	55	Créole	+ 1860 ; == Pierre Noël + av 1849 d'où Pierre (116), Cyrille (1219), Rosely (363), Rosalie (1229), Magdeleine (1316) ;
1113	Charlette CANOR	61	Créole	+ 1862; De Lindor 1778 Afrique == Catherine 1780 Créole ; = 1851 BRANKA Fulgence (100) d'où Gédéon (1006), Balbine (1133)
1114	Babé Toinette	49	Créole	D'où Marie Thérèse (1239)
1115	Catherine ARZAC	43	Créole	d'Antoinette Arzac (629) ; = 1852 St Louis Romain FILO (610) d'où Olive (1240), Auguste (1207), Pierre (1215), Gaspard (1197), Romain 1833, Toinette (1162), Brigitte 1846
1116	Marie Hélène LORAN	30	Créole	+ 1877 ; De Candide Vilon (2892) = Loran Nicolas (3247); = 1849 TANGA Auguste (1058) d'où Augustine 1850 +, mort-né 1842, mort-né 1851, mort-né 1855
1117	Elisabeth GARI	26	Créole	+ 1879 ; De Fanchon Gari (1107) ; = 1851 CALEMON Julien (2077) d'où Alfred (1204), Aglaé (1245), Julien 1847, Marcelly 1850
1118	Caroline « EMON »	58	Créole	D'où Marie Louise Emon (1099), Arthur 1840-1853, Philogène
1119	Barbe TOMMASSIERE	46	Créole	+1851 ; De Lindor + = Agnès + ; = 1849 POMARAI Scipion ((1068)
1120	Anne TINVA	43	Créole	+ 1867 ; De Gertrude + 1849 St Leu ; = 1852 BAUNE François 1807-1859 d'où Valentin (1188), Séverin (1203), Parfait (1024), Gertrude (1223), Pierre Corentin (1212), Marie Josèphe (1250), Athanaze 1848

1121	Claire TIPARY	33	Créole	+ 1874 ; De Louise + ; d'où Julien 1846, mort né 1847, Pierre 1840, Pierre Paul (1191) ; = 1854 BARKA Benoit (1004) d'où Valentine (1232)
1122	Geneviève VANICA	53	Créole	+ 1873 ; de Balthazar + = Espérance +
1123	Rose ? PARVY	38	Créole	+ 1878 ; PMI ; = 1851 Henry DAMAN (1990)
1124	Françoise TABRISTAN	21	Créole	+ 1876 ; De Sabine Mélior (3076) ; = 1850 Henry BRICOLLE (2726) ; = 1866 Lucas CALUC (1862)
1125	Marie Jeanne MACON	56	Créole	+ 1868 ; D'Angélique + ; = 1854 ASSOL Jean Marie (3951) d'où Jean Baptiste (1620), Suzanne Communo (2124), Angélique 1828 (= St Louis)
1126	Fanie GENCOURT	52	Créole	+ 1849 ; D'Euphrosine + ; d'où Ernest (1213), Adélaïde 1846
1127	Adelina VETERINA	19	Créole	+ av 1858 ; d'où Françoise 1846-1858
1128	Olivette VARCOURT	46	Créole	De Crescente Varcourt (1186) ; + av 1849 ; = PASCAL Vincent d'où Cécile (1228), mort-né 1846, Charlotte (1234), François (1214)
1129	Claire BALBET	50	Créole	D'où Noël (1025), Georges (1023)
1130	Vitaline ? Lafoy	46	Créole	D'où Euphrasie (1227), Félicité 1818
1131	Césarine CESORI	36	Créole	+ 1861 ; De Grâce + ; = 1851 GROLET Vital (1074) ; d'où Candide 1843, Elisa 1841, Hervé 1840 ; = 1854 CALUC Lucas (1862)
1132	Virginie VARCOURT	31	Créole	+ 1853 ; De Crescence Varcourt (1186) ; ? d'où Laurencine 1834 chez Baillif Maricourt ; = 1851 St Louis Jules ODULES 1824 St Louis
1133	Balbine CANOR	31	Créole	+ 1850 ; De Branka Fulgence (1000) = Canor Charlette (1113) ; == Fabien DIFAN (1032) d'où Fulgence (1192), Jeanneton (1238); + 1850, Rose 1846, Charlette 1848-1852, Marianne (1246)
1134	Hélène AVRA ADRA	29	Créole	+ 1886 ; De Brigitte Naïve (1182) ; d'où Olive (1240) ; = 1853 RAMAR KAMAR Constant (1259) d'où Paul Emile (1195), Laurencine (1241)
1135	Claire CIMAL	36	Créole	+ 1878 ; D'Ursule (1151) ; = 1849 Edouard TRULES (552) d'où Venant (1252), Adélaïde (1244), Julie (1536), Malcide 1837-1904
1136	Marie Colette COLET	36	Créole	+ 1847 St Paul ; de Colette 1785-1844 Afrique ; d'où Marie Colette (1140), Adonis (1189), Henry (1211), Bastien (1200), Balthazar 1834, Grâce 1845, Egyptienne 1839; = Gudget + d'où Suzanne (1236)
1137	Julienne JULIO	51	Créole	De Marie Catherine + ; = 1851 BARKA Louis Marie (1016) d'où Sansoucy (1026), Magdeleine

				(1221), Manette (1231), Henry Pierre Louis (1209), Marcellin 1846, Julien 1834, Julien (1251) ; = 1856 SOPHA Joseph (2348)
1138	Tarcile CREIL	57	Créole	D'Angélique ; = 1853 Louis ARBO (997) d'où Luce (1106), Lucine (1218), Grégoire (1035), Geneviève 1816
1139	Judith ss patro	19	Créole	+ 1846
1140	Marie Colette COLET	19	Créole	+ 1896 ; De Marie Colette (1136) ; = 1851 BARDU Jean Bart (1090) ; = 1877 BALADER Thomy 1820-1900
1141	Eléonore ? NYPAR	24	Créole	De Lafoy Jourdin ; = 1855 St Louis FIGUIERES Lespoir 1829
1142	Fanchette BARBIL	51	Malgache	+ 1863 ; = 1850 TAPATU Vincent (1172) ; = 1855 POMARAI Scipion (1068)
1143	Charlette CORDAY	46	Malgache	+ 1870 ; ? d'où Séverin (973) ; = 1850 TRULES Urbain (1517)
1144	Victoire ss patro	49	Malgache	+ 1848
1145	Germaine ss patro	55	Malgache	+ 1854
1146	Mélanie	43	Malgache	
1147	Leauforte BOUTRON	56	Malgache	+ 1866 ; d'où Lafoy Hidromel (8698StPaul) ; = 1851 CONVER Etienne (470) : = 1860 CAINDAL Bernard (4052StPaul)
1148	Modeste ? VIOLET	31	Malgache	+ 1872 à 64 ans ; = 1852 Aristole TRULES 1808
1149	Pétronille BANCE	52	Malgache	D'où Louise (1165)
1150	Madeleine BARKA	59	Cafrine	+ 1849 ; d'où Benoit (1004), Louis Marie (1016), Dauphine (1104)
1151	Ursule « CIMAL »	59	Cafrine	+ 1848 ; d'où Claire (1135), Fanchin (1012), Catherine 1816
1152	Victorine	34	Cafrine	
1153	Généreuse ? ETORD	39	Cafrine	+ 1861 ; D'où Saint Martin 1835 ; = Appolon HELO (3000)
1154	Sophie	32	Cafrine	
1155	Uranie PERLE	32	Cafrine	+ 1870 ; = 1854 Bellerive VIRO (1020) d'où Athanaze (1208), mort-né 1846, Estherine 1848-1849, mort-né 1850, Hélène 1853 ; = Georges HONORINE (3109) d'où Olivette 1850-1852
1156	Valérie	26	Cafrine	D'où mort-né 1841, mort-né 1842
1157	Adèle BANON	31	Cafrine	= 1851 BURTH Servan (1051) d'où Augustave (1201), mort-né 1848, Fanchon (1233), Juliette (1249), Thomas (1199), Adèle 1845, Rose 1849
1158	Euphémie FEMUR	28	Malaise	= 1851 Philogène LOGER (1092) d'où Voltaire (1187), Thomy (1193), Antoinette (1237)
1159	Marie Josèphe GARI	24	Créole	De Fanchon Gari (1107) ; = 1851 BANOR Stanislas (2206) d'où Michel 1854-1855

1160	Marie Louise AVRA	36	Créole	+ 1895 ; de Brigitte Naïve (1182) ; = 1849 DURCY Louis Marie (2150)
1161	Sabine ? BIRMONT	50	Malgache	D'où Crescent Loro (3693), Tarcille 1823 St Louis, Sevrin 1836
1162	Toinette ARZAC	16	Créole	De Romain Filo (610) = Catherine Arzac (1115) ; = 1854 DANTAS Elie 1812
1163	Mélanie ORBILY	41	Créole	+ 1873 PMI
1164	Clairine NERY	15	Créole	+ 1900 St Paul ; De Caira Jeannette (1109) = Hortence Fanchin (998) ; = Soulange NOLOY (9317StPaul)
1165	Marie Louise BANCE BASSAN	27	Créole	De Pétronille Bance (1149) ; = 1853 St Paul COURTIL Auguste (9853StPaul) d'où Séverin (1203), Jean 1841, Joseph 1849
1166	François Célestin ss patro	75	Malgache	+ 1845
1167	Pierre Denis LOUPE	62	Créole	+ 1863 ; de Toussaint == Jeanne
1168	Charlot LOVELACE	62	Créole	D'Angélique + ; affr 1848 St Paul
1169	Luc LUYA	63	Malgache	+ 1864 ; = 1851 TARPY Caroline (1508StPaul) d'où Romaine (809)
1170	Narcisse ss patro	64	Malgache	+ 1846
1171	Léonard	63	Malgache	
1172	Vincent TAPATU	64	Cafre	+ 1854 ; == Fanchon GARI (1107) ; = 1850 BARBIL Fanchette (1142)
1173	Maurice	60	Cafre	
1174	Servais DOMPRO	65	Créole	+ 1857, PMI
1175	Sabin BILLAN	66	Créole	== Eléonore d'où Céline Billan (915)
1176	André ss patro	69	Créole	+ 1845
1177	François	80	Créole	
1178	Félix ROGNON	66	Malgache	+ 1856
1179	Labonté	72	Malgache	
1180	Maximin GRIBOUIL	82	Malgache	+ 1851
1181	Marthe ss patro	62	Créole	+ 1848
1182	Brigitte NAISE	70	Créole	+ 1864 ; De Catherine + ; D'où Marie Louise AVRA (1160), Hélène AVRA (1134), Claire Brigiette Naïve (1103) ; affr 1848 St Paul
1183	Aimé ss patro	67	Créole	+ 1846
1184	Claire Hortence DIEROU	81	Créole	d'où Fanchin (998)
1185	Céline ss patro	76	Cafrine	+ 1848

1186	Crescente VARCOURT	63	Créole	+ 1849 St Louis ; d'où Virginie (1132), Olivette (1128), Noël 1818-1878, Pascal (1009), Simone (1100)
1187	Voltaire LOGER	14	Créole	D'Euphémie Fémur (1158) = Loger Philogène (1092)
1188	Valentin BAUNE	13	Créole	D'Anne Tinva (1120) = Louis Baune ; = 1854 ABELLON Julienne (2359)
1189	Adoniste COLET	13	Créole	+ 1875 ; De Marie Colet (1136) ; = 1854 ABOPPAR Angélique (1226)
1190	Raymond	13	Créole	
1191	Pierre Paul TIPARY CYPARY	13	Créole	+ 1870 ; De Claire Tipary (1121) = Barka Benoit (1004) ; = 1854 St Louis Clémentine CANTINA 1839
1192	Fulgence DIFAN	13	Créole	+ 1881 ; De Fabien Difan (1032) == Balbine Canor (1133) ; = 1853 Corbeille GONO (2771)
1193	Thomy LOGER	13	Créole	D'Euphémie Fémur (1158) = Loger Philogène (1092) ; = 1855 DUMAS Olive
1194	Polidor CAUMONT	13	Créole	De Modeste ? 1782-1841 Mada ; = 1861 BOVALO Brigitte (3653)
1195	Paul Emile AVRA KAMAR	9	Créole	D'Hélène Avra (1134) = Ramar Constant (1259) ; = 1856 St Louis Olive FILO (1240)
1196	Presto « EMON »	9	Créole	De Marie Louise Emon (1099)
1197	Gaspard ARZAC	9	Créole	De Catherine Arzac (1115) = Romain Filot (610)
1198	Dominique VARCOURT	6	Créole	Témoin + mort-né (2757)
1199	Thomas « BANON »	6	Créole	D'Adèle Banon (1157) = Burth Sévran (1051)
1200	Bastien COLET	5	Créole	De Marie Colette Collet (1136)
1201	Augustave BANON	5	Créole	D'Adèle Banon (1157) = Burth Sévran (1051) ; = 1861 St Louis OTELLO Javotte 1836
1202	Alfred BLAND	8	Créole	+ 1894 ; De Marie Louise Emon (1099) = Louis Bland (2071); = 1856 NEMORAS Marie (2039); = 1869 LAMAIN Emile 1850-1871 ; = 1884 GONO Corbeille (2771)
1203	Séverin BAUNE // COURTIL	4	Créole	D'Anne Tinva (1120) = Louis Baune // + 1905 ; de Auguste Courtil (9853StPaul) = Louise Bance (1165)
1204	Alfred GARI	4	Créole	+ 1888 ; D'Elisabeth Gari (1117) = Calemon Julien (2077) ; = Annette BICARD 1853
1205	Richemond	4	Créole	De Marceline 1820-1842 C
1206	Jean EMON	4	Créole	+ 1853 ; De Marie Louise Emon (1099) = Louis Bland (2071)
1207	Auguste ARZAC	3	Créole	De Catherine Arzac (1115) = Romain Filot (610)
1208	Athanaze VIRO	3	Créole	De Perlé Uranie (1155) = Viro Bellerive (1020)
1209	Henry Pierre Louis	3	Créole	De Julio Julienne (1137) = Barka Louis Marie (1016) ; = 1866 VANDENESSE Félicité 1850-

	JULIO			1870
1210	Thomas	3	Créole	
1211	Henry COLLET	3	Créole	+ 1847 ; De Marie Colette Collet (1136)
1212	Corentin TINVA	3	Créole	+ 1847 ; D'Anne Tinva (1120)
1213	Ernest GENCOURT	2	Créole	De Fanny Gencourt (1126)
1214	François VARCOURT	1	Créole	+ 1846 ; De Pascal Varcourt (1009) = Olivette (1128) ;
1215	Pierre ARZAC	1	Créole	De Catherine Arzac (1115) = Romain Filot (610)
1216	Elizenne	13	Créole	
1217	Léocadie dit Camerlot LIVET	13	Créole	+ 1893 St Paul ; D'Olivette Livet (1686); = Victor KARIM (3246StPaul)
1218	Lucine CREIL	14	Créole	De Creil Tarcille (1138) = Arbol Louis (997) ; d'où Mort-né 1849
1219	Cyrille PIERROT	14	Créole	+ 1850 ; de Marie Josèphe ROMO (1112)
1220	Daride DURCY DIRAD	13	Créole	+ 1867 ; De Louis Marie Durcy (2940) = Catherine + ; d'où Catherine 1850-1851; = 1861 SERVEAUX Louis Sainte Croix Blanc
1221	Madeleine JULIO	13	Créole	+ 1879 ; De Julio Julienne (1137) = Barka Louis Marie (1016) ; = 1855 Phanor PARTANT 1837 St Pierre
1222	Angélique BERRANTE	12	Créole	De Mérenthe + Berrante; = 1856 St Paul BABET Noël (1025) d'où Philibert 1845, Noël 1848 ; affr 1848 St Louis ss le nom de RAMCY, modifié 1853 ; de Jeannette en 1848.
1223	Gertrude TABLET PANDARUS	12	Créole	D'Anne Tinva (1120) = Baune François ; = 1851 BAUNE Louis 1822 d'où Blandine (1248), Anne 1846
1224	Appolinaire	12	Créole	De Juliette 1816 Afrique
1225	Marie ? VICTIME	12	Créole	D'où mort-né 1857
1226	Angélique ? ABOPPAR	12	Créole	De Félix Aboppar (1778) = Marie Guichand 1784 ; = 1854 Adonis COLET (1189)
1227	Euphrasie ? FRAGOLE	11	Créole	De Vitaline (1130) / de Lafoi 1810-1839 C; = 1854 St Louis QUAT Chinois 1826 Chine
1228	Cécile VARCOURT	11	Créole	De Pascal Varcourt (1009) = Olivette (1128) ; = 1857 BOTOTELOU 1834 Mada d'où Anne Marie 1853, Louis 1855-1857, Crescence 1857-1859
1229	Rosalie « ROMO »	9	Créole	De Marie Josèphe Romo (1112)
1230	Sabine BERNARO	9	Créole	D'Elise 1821 ; = 1856 St Louis JORSANT Emile 1836
1231	Manette JULIO	9	Créole	De Julio Julienne (1137) = Barka Louis Marie (1016) ; = 1852 PERSEE Charles (266) d'où

				Charles 1851
1232	Valentin « TIPARY »	9	Créole	De Claire Tipary (1121)
1233	Fanchon BANON	7	Créole	D'Adèle Banon (1157) = Burth Sévran (1051)
1234	Charlotte VARCOURT	7	Créole	De Pascal Varcourt (1009) = Olivette (1128) ;
1235	Fanchon ss patro	7	Créole	+ 1847
1236	Suzanne COLET ONHIL	7	Créole	De Gudget + = Marie Colet (1136) ; = 1858 COUBO Ernest (1336) ; affr 1848 St Denis
1237	Antoinette LOGER	6	Créole	D'Euphémie Fémur (1158) = Loger Philogène (1092) ; = 1855 BABILLON Pierre 1832
1238	Jeanneton DIFAN	5	Créole	De Fabien Difan (1032) == Balbine Canor (1133) ; = 1856 ARZAC Bienvenu (2338)
1239	Marie Thérèse	5	Créole	De Babet Toinette (1114)
1240	Olive ARZAC	5	Créole	de Romain Filo (610) = Catherine Arzac (1115) ; = 1856 St Louis KAMAR Paul Emile (1195)
1241	Laurencine AVRA	5	Créole	+ 1897 ; De Ramar Constant (1259) = Avra Hélène (1134) ; = 1856 MERION Paulin (2873) d'où Robert 1858
1242	Madeleine	5	Créole	
1243	Philosophe LANO	14	Créole	D'Estherine Darton (756) = Lano Honoré (1719); = 1851 GARA Champvert (1307)
1244	Adélaïde CIMAL	3	Créole	De Claire Cimal (1135) = Trulès Edouard (552) ; = 1864 LANGEAY Pierre Paul (522)
1245	Aglaé GARI	2	Créole	+ 1847 ; De Zabeth Gari (1117) = Calemon Julien (2077)
1246	Marianne CANOR	2	Créole	De Fabien Difan (1032) == Balbine Canor (1133)
1247	Carolinette BLAND	2	Créole	+ 1867 ; De Marie Louise Emon (1099) = Louis Bland (2071); = 1859 CADET Alphonse (1323)
1248	Blandine TABLET PANDARUS	1	Créole	De Gertrude Tablet (1223) = Baune François ; = 1861 VINCENT Antoine 1838 St Louis ; affr 1848 St Louis
1249	Juliette BANON	1	Créole	+ 1847 ; D'Adèle Banon (1157) = Burth Sévran (1051)
1250	Marie Josèphe « TINVA »	1	Créole	+ 1847 ; d'Anne Tinva (1120)
1251	Julien GARI // JULIO	1	Créole	De Zabeth Gari (1117) = Calemon Julien (2077) // de Julienne (1137)
1252	Venant CIMAL	1	Créole	+ 1896 ; De Claire Cimal (1135) = Trulés Edouard (552) ; = 1866 TOLAR Marie 1847-1893
1253	Marine	2	Créole	
HIBON Paul = Henriette Deguigné				<i>Ravines du Cap / Trou</i>
1254	Euphrasie ZEBE	41	Créole	+ 1852 ; d'Antoinette + ; d'où Xavier 1825, Féréol (1257) ; = 1849 CICLOPE Séverin (2441)

				d'où Antoinette 1843
1255	Fanchin Mélidor	17	Créole	
1256	Pollux LEHUTIN Paul	31	Cafre	= 1851 Alodie RESOLU (841) ; affr 1848 St Denis
1257	Féréol ZEBE	14	Créole	Vendu à Valmir Nativel ; d'Euphrasie (1254)
1258	Ernest MANUEL	17	Créole	De Marie Anne + ; = 1856 LUCE Agnès (1860) ; acheté encan 1843 à J.B. Kinvert
1259	Constant KAMAR	31	Créole	Vendu à Valmir Nativel + 1878 ; de Rosette 1782-1842 C ; = 1853 Hélène AVRA (1134)
1260	Olivette ACCUI	41	Créole	+ 1878, PMI ; Vendue à Valmir Nativel ; = 1849 DANY Thomy (2934) d'où Pierre Antoine (1261), Louise (1262), Augustin (1265), Céline MARACHE (1348), Françoise LAI (1349), Gustave 1840, Sylvain 1842, Thomy 1834
1261	Pierre Antoine ACCUI	10	Créole	+ 1873; Vendu à Valmir Nativel ; D'Olivette Accui (1260) = Dany Thomy (2934); = 1858 ROBUR Augustine (3162); = 1870 LYMPO Adeline 1849
1262	Louise ACCUI	8	Créole	+ 1871; Vendue à Valmir Nativel ; D'Olivette Accui (1260) = Dany Thomy (2934); = 1859 Amand LACRITICK (1150)
1263	Nancy ZENAR	35	Malaise	+ 1865 ; = 1852 COCMA Joseph 1793 Mada
1264	Médard	17	Créole	
1265	Augustin ACCUI	2	Créole	Vendu à Nativel Valmir; D'Olivette Accui (1260) = Dany Thomy (2934);
1266	Victoire Adèle SERIN	26	Créole	D'Adèle + ; d'où Joseph (1267), Robert (1268), Marcellin 1844, mort-né 1846 ; = 1852 Denis BARAQUE (580) d'où Marie Adèle 1850, Françoise 1853 + ; = 1854 TAURICEPS Lespoir (1554) d'où Marie Louise 1855 +, mort-né 1856, mort-né 1857; = 1864 CODY Firmin (3965)
1267	Joseph « SERIN »	2	Créole	+ 1845 ; de Victoire Serin (1266)
1268	Robert SERIN	4	Créole	De Victoire Serin (1266)
1274	Casimir SAVIGNAN	25	Créole	+ 1881 ; De Célerine Savignan (3112) ; = 1851 VOHA Louison (570) ; affr 1848 St Louis
1276	Joseph ss patro	9	Créole	+ 1845
1277	Mirra	26	Créole	Si 34 et Mada ; D'où mort-né 1841
1278	Hortence KOLLER	38	Malgache	+ 1857 ; d'où Aurélie 1838 (conservé avec sa mère lors de l'adjudication 1844
1280	Sylvie PLAIZAN	23	Créole	« « De Louis Marie Plaizan = Hélène Favreur (St Pierre) ; = 1853 BAGLIONI Saint Luce (3092)
1281	Hector DRATEL	34	Malgache	« « ; + 1856
1282	Théodore CANNE	38	Malgache	+ 1885 Afrique ; = Henriette BISE (2734)

1283	Boniface ? TARDERO	39	Malgache	+ 1865 70 ans chez Adonis Gabriello
1284	Frédéric ss patro	38	Malgache	60 au + 1848
1285	Frontin	38	Malgache	
1286	Emmanuel	25	Créole	Acquis 1844 des époux Joseph Mimi
1287	Aristole LUDOVIC	13	Créole	Vendu à Valmir Nativel ; De Brigitte Pugilat (2053) = Ludovic Amédé (1303) ; = 1855 Adèle ANCHISE (2220) ; affr 1848 St Louis
1288	Florentin FILOT	30	Créole	Acquis 1844 de Fanchin Geneviève ; d'Esther Filot (2995)
1289	Onézime BUTLER	36	Créole	Acquis des mineurs Boniface ; d'Isabelle Daso... ; = 1849 St Louis Olive BARTIER (417)
HIBON J.B. Zénon				<i>Ravines du Cap / Trou</i>
1291	Vital DARD	54	Malgache	+ 1860 ; = 1852 NODRIN Laurince (2952)
1292	Mérenthe « GARA »	47	Malgache	+ 1845 ; = Sylvain + ; d'où Champvert (1307), Pierre (1308), Marie (1313), Julie (1315), Héloïse 1836
1293	Renard	35	Cafre	
1294	Thérèse GALANTIN	35	Cafrine	+ 1852 ; = 1851 Dominique MINIKO 1807 Mada d'où Alphonse (1310)
1295	Corsaire	50	Cafre	Homme
1296	Paul MOTHE	40	Créole	+ 1878 ; = Clémentine BRULO (1111) ; = 1856 Elisabeth CORSET 1823 ; 30 ans en 1857
1297	Geneviève ? LABARD	54	Créole	De Marie Anne ; = 1849 St Louis ZIDOF
1298	Zéphirin	45	Créole	
1299	Ursule ANGELINA	43	Créole	+ 1873 ; De Myrtil + = Louise + ; = 1851 ROCHEBAR Hyppolite (422) d'où Myrtil (1306), Thasie (1311) ; sœur de Lycurgue (1301)
1300	Rose NARGO // PIPLET	63	Créole	+ 1859 ; De Sophie + ; = 1849 HAMILCARO Hannibal (2944) d'où Balthazar (2938), Louis Marie (3940), Rosnay (3943), Ursule (2306), Caroline (1347) ou (1849), Rosette // de Valbère ; = 1855 St Louis CIMAL Fanchin (1012)
1301	Didier LYCURGUE	44	Créole	+ 1879 ; De Myrtil + = Louise + ; = 1851 MONTAL Marie Françoise 1810-1877 d'où Didier 1843-1881, Rose 1846
1302	Roselie ARZAC	31	Créole	D'Antoinette Arzac (629) = Gaspard Maurice ; = 1852 PIEBAS Dominique (1956)
1303	Amédée LUDOVIC	43	Créole	+ 1879 ; D'Aimée + ; = 1852 Brigitte PUGILAT (2053)
1304	Clotilde BEAUCIS	52	Créole	+ 1852 ; D'Avril + = Angélique + ; d'où Pierre Elie Tourniquet (23), Florine (1305) ; = 1851 BALANCOURT Hubert (2784) d'où Clotilde (1314)

1305	Florine BEAUCIS	36	Créole	+ 1855 ; De Clotilde Beaucis (1304); = 1851 CHAMBRON Bernard (2783)
1306	Myrtil ROCHEBART	22	Créole	+ 1887 ; De Ursule Angéline (1299) = Rochebart Hyppolyte (422); = 1852 BOURLON Mélanie (2042)
1307	Champvert GARA	20	Créole	De Mérenthe Gara (1292) = Sylvain + ; = 1851 LANO Philosophe (1243)
1308	Pierre GARA	4	Créole	De Mérenthe Gara (1292) = Sylvain + ; = 1859 NANGUE Marie (21)
1309	Pierre Vital CARTOUCHE	19	Créole	+ 1893 ; De Marie Jeanne + ; = 1853 SOUTHAN Perrine (1671)
1310	Alphonse GALANTIN	18	Créole	+ 1855 ; De Thérèse Galantin (1294) = Miniko Dominique; = 1853 PERSEE Pauline 1835
1311	Thasie ROCHEBART	17	Créole	D'Ursule Angéline (1299) = Rochebart Hyppolyte (422) ; = 1851 PAROT Noël (1821); = 1876 DIFAN Fabien (1032)
1312	Louis Marie ROULEAU	16	Créole	+ 1850 ; de Marie Jeanne +
1313	Marie GARA	15	Créole	+ 1888 ; De Mérenthe Gara (1292) = Sylvain + ; d'où mort-né 1851 ; = 1852 PAMELA Antoine (2526) ; = 1868 BERE Didier (2668) ; = 1873 VOISA Jean (1508) ; = 1883 WALLY Rémy (805)
1314	Clotilde BEAUCIS	6	Créole	de Clotilde Beaucis (1304) = Hubert Balancourt (2784) ; = 1854 Louis Marie LAOPE (767) d'où mort-né 1856,
1315	Julie GARA	13	Créole	+ 1902 ; De Mérenthe Gara (1292) = Sylvain + ; = 1886 AUBIN Louis (3579)
1316	Magdeleine ROMO	12	Créole	+ 1877 à 60 ans ! ; de Marie Josèphe Romo (1112) d'où Marie 1854 +, Marie Josèphe 1857-1858
1317	Bruno CHACAL	48	Cafre	+ 1870 ; = 1854 PECA Marie (10173StPaul)
1318	Dominique PIEBAS	40	Cafre	+ 1878 ; = 1852 ARZAC Rosélie (1302)
1319	Matelot LAPIROGUE	40	Cafre	+ 1853
HIBON Célestin = Georget Françoise				<i>Ravines du Cap / Trou</i>
1320	Florentin EMAYA	25	Créole	+ 1898 ; De Laurince Emaya (3100) ; = 1853 CADMUS Antoinette (2100); = 1867 ARDOUREL Madeleine (368)
1321	Marcellin EMAYA	20	Créole	+ 1877 ; De Laurince Emaya (3100) ; = 1849 MARTIUS Augustine (217)
1322	Petit Sylvain NEMO	19	Créole	De Sylvain + = Dauphine Dophino (1330) ; = 1854 FRAMPA FIANPA Adèle 1818-1880 (de Marie Jeanne)
1323	Alphonse CADET	11	Créole	D'Aimée Emaya (1333) == Cadet Henry ; = 1859 Carolinette BLAND (1247)

1324	Séverin CADET	9	Créole	D' Aimée Emaya (1333) == Cadet Henry ; = 1872 COCHIN Charlette St Pierre
1325	Pierre Colin NOIRA	5	Créole	De Suzanne Noira (1329) = Colas Coubo (3107)
1326	Henry CADET	3	Créole	D' Aimée Emaya (1333) == Cadet Henry ;
1327	Siméon NOIRA	1	Créole	+ 1870 ; De Suzanne Noira (1329) = Colas Coubo (3107)
1328	Victoire ss patro	60	Créole	Vendue ; + 1848
1329	Suzanne NOIRA MARA	31	Créole	+ 1867 ; de Théotiste 1787 C, + ; = 1853 St Louis COUBO Colas (3107) d' où Ernest (1336), Pauline 1843, Siméon (1327), Adonis 1835, Pierre Colin (1325)
1330	Dauphine « DOPHINO »	42	Créole	Vendue en 1845 ; + avant 1849 ; == Sylvain + d' où Henriette (1332), ? Henry (3007)
1331	Delphine BISER LANTIER	28	Créole	+ 1864 ; de Perpétue Lantier (7345StPaul)
1332	Henriette DOPHINO	12	Créole	+ 1856 ; De Sylvain + = Dauphine (1330) ; == Henry NELITAR (3073) d' où Henry 1851-1853 ; = 1856 BERE Didier (2668) d' où Magloiry + 1853, Didier 1854, Geneviève 1856-1857
1333	Aimée EMAYA	27	Créole	+ 1856 ; De Laurince Emaya (3100); + 1856 ; == Bélisaire NEDAL (3176) d' où Laurince (1334), Généreuse (1335), Hyppolite 1834 ; == Henry CADET d' où Alphonse (1323), Henry (1326), Séverin (1324)
1334	Laurince EMAYA	6	Créole	+ 1874 ; D' Aimée Emaya (1333) == Bélisaire Nédal (3176) ; = 1857 LAVIGNY Hyppolite (3387)
1335	Marie Généreuse « EMAYA »	1	Créole	+ 1846 ; D' Aimée Emaya (1333)
1336	Ernest COUBO	13	Créole	+ 1902 ; De Suzanne Noira (1329) = Colas Coubo (3107); = 1858 COLET Suzanne (1236)
HIBON Michel = Préau Constance				<i>Ravines du Cap / Trou</i>
1341	Didier LOUVERTURE	36	Créole	+ 1853 ; De Julienne Suzanne + ; = 1849 ADIR Rose (20)
1342	Julien BROREGE	20	Créole	De Fébronie Broreger (1345) == Théodore Berca (1539)
1344	Guillaume BROREGE	12	Créole	De Fébronie Brorege (1345) = Raquet Casimir (2998) ; = 1858 St Denis GERMAINE 1830 Ste Suzanne
1345	Fébronie BROREGE	37	Créole	De Henry + = Florine + ; == Théodore BERCA (1539) d' où Julien 1825, Pierre Louis 1831 ; = 1849 RAQUET Casimir (2998) ou (1354); d' où Guillaume (1344), Florine (1351), Florestine 1840, Jacqueline 1841, Louise 1839, mort-né 1843
1346	Dorothee ss patro	38	Créole	+ 1845 ; d' où Aimée 1842, Mélanie 1837, Suzanne 1839, Pierre 1834, mort né 1845

1348	Céline MARACHE DANY	16	Créole	+ 1879 ; D'Accui Olivette (1260) = Dany Thomy (2934); = 1856 Julien DELMOCRITE 1834 St Louis (chez Cadet Souange, d'Anasthasie +) d'où Julien 1856-1859
1350	Marianne OCTAVO	11	Créole	D'Octave Octavo (1579)
1351	Florine BROREGÉ	10	Créole	De Fébronie Brorège (1345) = Raquet Casimir(2998)
1353	Jean Pierre OCTAVO	9	Créole	D'Octave Octavo (1579)
1354	Casimir PRAIRE // RAQUET	37	Malgache	Acquis de Lossandière ; + 1875 // si Afrique, = 1849 Fébronie BROREGÉ (1345)
1355	André LOMBARD	40	Créole	« « ; + 1871 ; De Rosalie + : == Louison NOSIL (1360) ; = 1855 RICHORD Sidonie (1570)
1356	Dauphin	22	Créole	« «
1357	Joseph HAMILCARO // SINMARC	16	Créole	« « ; + 1853 ; de Caroline Hamilcaro (1347) // + 1903 ; De Roya + ; = 1854 ANCHISE Marie Jeanne (2238)
1358	Pierre Jean	25	Créole	« «
1359	Claire GRIEGE	10	Créole	+ 1895 ; D'Elise Griège (1822); = 1851 Cambau TRENOUL (2794) d'où mort-né 1852
1360	Louison NOSIL	30	Créole	« « + 1896 ; de Casimir + = Euphrasie 1785-1833 Afrique ; d'où Gilles Lepeureux (4511StPaul), Louis (1363), Euphrasie 1839, André 1840-1901 ; == André Lombard (1355) d'où Marie 1850 + ; = 1853 CRATERE Cicéron (2703) d'où Alexis (192), Angélique 1846-1865
1361	Thérèse FIDALA	15	Créole	« « ; de Joséphine Byron 1801-1856 (de Charlotte) ; = 1853 DORO Jean Baptiste (3375) d'où Marcelline 1855, Thérèse 1850, Rose 1844
1362	Perpétue	5	Créole	« « ; d'Uranie 1821 C
1363	Louis « NOSIL »	5	Créole	« « de Louison Nosil (1360)
1364	Joseph BOITEUX	25	Créole	« « + 1878 PMI ; de Mathurine ; = 1855 FELICITE Luce (3827)
1365	Clairette MATHA	13	Créole	« « ; + 1896 ; d'Esther Matha (3662) = Auguste Vildeman ; = 1850 GONO Jean (2796) ;
1366	Eline MATHA	12	Créole	« « ; + 1862 ; d'Esther Matha (3662) = Auguste Vildeman 1793-1852; = 1851 St Paul NAULON Ozone (1930St Paul) d'où mort-né 1852
1367	Rose LIMOUSIN	3	Créole	« « ; + 1878 ; de Limousin Théodore (2177) = Arthémise Anchise (2212) ; = 1859 JEHU Naibou (1763) d'où Louis 1867
1368	Mélinthe ANA	18	Créole	+ 1897 ; Acquis de Henry Prémont ; d'Abraham Ana (719StPaul) = Célerine Bora ; d'où Jean Baptiste 1844, Marie Barbe 1846 ; = 1852 SELRY Georges (1023)

1369	Marie ? Barbe SERINE	16	Créole	« « ; D'où Basile 1851-1852
1370	Sylvain	48	Malgache	« «
1374	Eloi	75	Cafre	« «
1375	Adélaïde	4	Créole	« «
HIBON Abel = Aurélie Lossandière				<i>Ravines des Poux/ Etang</i>
1376	Colas GERBER	35	Créole	+ 1865 ; de Maurice + = Jeanne 1772-1842 C
1377	Mars PARTANT	36	Malgache	+ 1891 ; = 1852 Clarice MOUCHOIRA (2474); = 1885 SINMARE Elise (3802)
1378	Barthélémy GLAION	56	Cafre	+ 1849
1379	Prosper POSAC	40	Malgache	= 1857 BEAL Victoire 1811
1380	Jérémy ? CIVIERE	53	Cafre	+ 1871
1381	Désiré ABAR	27	Créole	+ 1865 ; De Marie Louise + ; = 1851 SOIE Candide (1437)
1382	Guillaume	75	Cafre	
1383	Joseph AVOUDE	19	Créole	De Rava Thélémaque (1485) = Avoude Florine (1422)
1384	Pierre Denis ss patro	42	Créole	+ 1847
1385	Alphonse SULFURNE	41	Malgache	+ 1880
1386	Laurent BATHAR	47	Malgache	+ 1853
1387	Philogène BIENROS // EMON	38	Créole	De Martine Bienros (1425); == Euphrosine Latone (55); = 1849 SARDIN Espérance (603) ; = 1853 St Louis MOMBAR Brigitte 1811// De Caroline (1118)
1388	Faustin ADORRE	35	Créole	+ 1859 ; D'Andrèze + ; = Françoise BELISA (1486)
1389	Romain PESTABUL	50	Créole	= 1844 Victoire MATEO (391)
1390	Simon ss patro	52	Malgache	+ 1847
1391	Mathurin ANCECESTO	42	Malgache	+ 1859 ; = 1851 GIRPHA Maguitte (2607)
1392	Thomase PALISSIER	35	Créole	+ 1853 ; De Thomas + == Julienne +, sœur de Adélaïde LUTHER (2048); = 1849 RODE Lubin (3550) d'où Thomas (1472), mort-né 1847, Luce 1844, Joseph (1511) ;
1394	Suzette FALEZI	26	Créole	+ 1897 ; De Frédéric + = Eléonore + ; = 1851 Mars SEHERCUDE (131) d'où Gilboire (1467), Cécile (1503), mort-né 1848, mort-né 1849, Tarcille 1850, Frédéric 1853 +
1395	Sidonie FARSIBEL	45	Créole	+ 1893 ; De Sévère Farsibel (1418) = Zéphir + / Gado Charlot (1610); = 1850 Labonté DAGE (1510) d'où Louison (1396)

1396	Louison FARSIBEL	14	Créole	De Sidonie Farsibel (1395)= Labonté Dage (1510); d'ou Alexandre (1514) ; = 1852 ACHILLO Etienne (47)
1397	Fébronie COLMAR	33	Créole	D'Eléonore + ; = 1849 St Louis PALAZI Séverin Février 1817 d'ou Eléonore (1398), Agathe (1471), Perpétue (1497), Zéline (1516), Henry Paul 1838
1398	Eléonore COLMAR	15	Créole	De Fébronie Comar (1397) = PALAZI Séverin ; = 1852 St Louis HOURS Dronzin 1830
1399	Prudent CHARLEMA	27	Créole	+ 1877 ; De Marie Louise (1426) ; = 1852 COSTANET Euphrasie (1493)
1400	Zéphir GONFO	27	Créole	+ 1886 à 77 ans ; De Marie + ; = 1852 PRIAPE Rosine (1490) ; = 1884 EMAYA Fanélie (2104)
1401	Figaro	53	Cafre	
1402	Vincent	21	Créole	
1403	Vincent CORPORE	53	Cafre	+ 1859 ; = 1850 HELIVE Vitaline (1427)
1404	Toussaint CASSIN CALBAKA // LORAN	18	Créole	+ 1894 ; D'Henriette Ostarel (1441) = Félix Calbaka (2993) ; = 1849 Denise PROFOR (2820); = 1855 CARDES Léocadie (2597) ; = 1873 Angéline TANGIE 1852 // + 1859 ; de Nicolas Loran (3241) = Candide Vélon (2892) ;
1405	Frédéric ATOSSA	19	Créole	== Marie Anne GABRIER (1496)
1406	Fanchin ANGLAS	18	Créole	+ 1873 ; De Philotée + ; = 1849 Victorine OCALEI (61) ; = 1856 GABRIELO Nanette (2869)
1407	Eloi FAGE	74	Créole	+ 1863 ; De Martin + = Bertille + ; = 1850 Célerine MINUS (1408)
1408	Célerine NIMUS	55	Créole	+ 1864 ; D'Antoine + = Marie + ; = 1850 Eloi FAGE (1407)
1409	Venant MARIVAN	55	Créole	+ 1870 ; De Sévère Marivan (2644) ; == Thomase (1788-1845 Mada d'ou Modeste (1424), Thom (1423), Perrine (1469) ; = 1849 Olivette TOSSAM (1420)
1410	Luc ? ARGAN	35	Créole	= Florentine (2601)
1411	Tarcile SEHERCUDE // FILOT // BIRMONT	23	Créole	? // + 1904 ; d'Esther Filau (2995) ; = 1857 BOYER Louis Dominique, libre, 1830 // de Sabine Birmont (1161) ; d'ou Geneviève 1842
1412	Ernestine PANETTA	23	Créole	De Charlette + ; = 1850 Marc THELEMAQUE (109)
1413	Elisa FERAL	22	Créole	+ 1879 ; d'Olympiade Féral (1445) ; = 1849 Elie GALOT VOLAR (3770) d'ou mort-né 1855, Marie Josèphe 1852-1856
1414	Suzette	20	Créole	
1415	Françoise GLARD // FARDI	20	Créole	+ 1875 ; de François Glard St Denis, affr 1845 = Joséphine Espérance ; D'ou mort-né 1858 ; = 1862 Montfleury OPIFEX (3086) // d'Hortence ; = 1849 St Louis RETARD Déole 1817 Afrique

1416	Parfait BORE // FEVARD	41	Créole	+ 1849 à 50 ans chez Zéphir Ducap // + 1857 à 46 ans Afrique chez Zéphir Ducap
1417	Marie Rose DEPSY	47	Créole	+ 1882 ; De Philotée (1446) ; = 1854 PRIAM Amand (43)
1418	Sévère FARSIBEL	52	Cafrine	+ 1859 ; = Zéphir + d'où Sidonie (2416), Zoé Mazard (3839); = 1851 GADO Charlot (1610)
1419	Vincente / Vincent ALGUIE	25	Créole	D'où Sylvain (1500) // si homme, de Toinette + ; = 1852 St Paul MENS Elise (3425StLeu)
1420	Olivette TOSSAM	25	Créole	+ 1875 ; De Catel ; = 1849 Venant MARIVAN (1409) d'où Janvier (1463) ; = Félix GANG 1802 Afrique
1421	Marie	30	Malgache	
1422	Florine AVOUDE	38	Créole	+ 1861 ; De Joseph + = Marie Hélène + ; = 1849 RAVA Thélémaque (1485) d'où Joseph (1383); = 1852 AIX Gillo (1479)
1423	Thomas Louis MARIVAN	9	Créole	De Venant Marivan (1409) == Thomase 1788-1845 Mada ; = 1859 GRENOUX Héloïse 1842-1902 St Pierre d'où Alfred Séthos 1875
1424	Modeste SETHOS	9	Créole	+ 1897 ; De Thomase 1788-1845 Mada; tutrice Sévère Marivan (2644); = 1856 GAUSSAL Pierre (165)
1425	Martine BIENROS	51	Cafrine	D'où Philogène (1387) ; = 1851 FUMAR Colas (738)
1426	Marie Louise « CHARLEMA »	61	Créole	D'où Prudent (1399)
1427	Vitaline HELIVE	61	Créole	Ou 55 ans ; d'Antoine + = Fortune + ; = 1850 Vincent CORPORE (1403)
1428	Généreuse VOISA	15	Créole	De Philoté + ; = 1852 THESTOR Célestin (41) ; = 1854 THEBES Alphonse (88)
1429	Victoire IRENE	35	Créole	+ 1868 ; De Moïse + = Marie + ; d'où Jacques 1835, Caroline 1837 ; = 1849 LEGRIS Pierre Jean (3775) d'où Dauphine (1462)
1430	Marie Catherine DEPSY	18	Créole	+ 1897 ; De Philoté + ; = 1856 Paulin MARIUS (1548) ; = 1861 LUC Valentin 1825-1888
1431	Parfait GUILLARD	8	Créole	+ 1854 ; de Philotée +
1432	Magdeleine ? LAGOUE	10	Créole	+ 1904 ; de Marie Jeanne 1787-1837 C ; d'où mort-né 1853
1433	Adonis GRAULE	14	Créole	De Jeanneton (1442); + 1848
1434	Angélique ALGUIE	33	Créole	+ 1853 ; De Dominique + = Antoinette + (à son + fille d'Olympiade (1445)); d'où Georges 1827, Dominique 1846 ; = 1849 HANCINE Hyacinthe (84) d'où Marie Hélène (1470), Elysée

				+1850, mort-né 1853, Joseph 1851-1854, Ferdinand (1499), Marianne (1464), Angéline 1841, Hilaire 1839
1435	Zélia LUTHER	33	Créole	+ 1896 ; D' Adélaïde Luther (2048); = 1849 CROUZIÈRE Florent (1436)
1436	Florent CROUZIÈRE	32	Créole	+ 1899 ; De Justine 1784-1840 Afrique; = 1849 Zélia LUTHER (1435)
1437	Candide SOIE	44	Créole	+ 1891 ; = 1851 ABAR Désiré (1381) d'où Philippe (1438), Jeannette (1439), Euphrosine (1498), Sylvain (1500), Joseph (1476), Maurice 1838, Javotte (1506)
1438	Philippe ABAR	12	Créole	+ 1904 ; De Soie Candide (1437) = Abar Désiré (1381) ; = 1852 ANCECESTO Tarcille (3714)
1439	Jeannette SOIE	9	Créole	+ 1882 ; De Soie Candide (1437) = Abar Désiré (1381) ; d'où Tranquille 1848-1849 ; = 1851 BELUS Aristole (1481)
1440	Isidor	52	Cafre	
1441	Henriette OSTAREL	35	Créole	+ 1881 ; de Janvier == Esther ; = 1853 Félix CALBAKA d'où Toussaint Cassin (1404)
1442	Jeanneton GRAULE	35	Créole	+ 1849 ; de Jeannette 1769-1843 Afrique ; D'où Joséphine (1505), Auguste (1515), Joson (1443), Geneviève (1468), Adonis (1433), Jeannette (1444), mort né 1844
1443	Joson « GRAULE »	12	Créole	De Jeanneton Graule (1442)
1444	Jeannette « GRAULE »	12	Créole	+ 1846 ; de Jeanneton Graule (1442)
1445	Olympiade FERAL	79	Créole	De François + = Philotée ; + 1852 ; D'où Elisa (1413), ? Angélique Alguíé (1434), Jean (1712)
1446	Philoté VOISA	85	Créole	+ 1850 ; d'où Marie Rose DEPSY (1417)
1447	Alexis MANTO	54	Cafre	+ 1863 ; = 1850 ROLNY Célerine (1705)
1448	Lagrenade ss patro	55	Cafre	+ 1848
1449	Gaspard	77	Créole	
1450	Candide GALFARIN	46	Cafrine	+ 1857 Afrique, chez (1508)
1451	Tranquille NHIMER	66	Cafrine	+ 1851
1452	Charlot TOLAR	51	Créole	+ 1865 ; Afrique en 1842 ; De Thérèse + ; = 1850 BATISE Clotilde 1812 affranchie
1453	Cabaret	61	Cafre	
1454	Victoire IRENE	61	Créole	+ 1870 ; de Moïse + = Marie + ; soeur de homonyme (1429)
1455	Docité ss patro	59	Cafre	+ 1848
1456	Gaëtan	55	Cafre	
1457	Boniface ? ss patro	56	Cafre	+ 1847 chez Prudent
1458	Innocent ss patro	45	Créole	+ 1845

1459	Chéry PISISTRAT	30	Cafre	+ 1861 ; = 1850 OBY Marie Jeanne (1614)
1460	Gertrude AMNIA	23	Créole	+ 1871 ; De Marcellin + = Hortence + ; d'où Adolphe 1846-1856 ; d'où Rosaire (1465), Pierre 1844, Louis 1850 ; = 1852 QUERIC Pierre Louis (171)
235	Louis	41	Créole	Marron depuis 1839
1462	Dauphine IRENE	12	Créole	+ 1865 ; D'Irène Victoire (1429) = Pierre Jean Legris (3774) ; d'où Marcelly 1846 ; = 1852 BUCHON Louis Marie (3059)
1463	Janvier TOSSAM	16	Créole	D'Olivette Tossam (1420) = Marivan Venant (1409)
1464	Marie Anne « ALGUIE »	13	Créole	+ 1847; d'Angélique Alguié (1434)
1465	Rosaire AMNIA	9	Créole	+ 1875 ; De Gertrude Amnia (1460); = 1861 MARIE JEANNE Angenès (2996)
1466	Julien ss patro	6	Créole	+ 1845 ; de Thomase 1788-1845 Mada
1467	Gilboire FALEZI	7	Créole	De Falezi Suzette (1394) = Mars Séhercude (131)
1468	Geneviève « GRAULE »	7	Créole	+ 1856 ; De Jeanneton Graule (1442)
1469	Perrine MARIVAN	7	Créole	+ 1875 ; De Venant Marivan (1409) == Thomase 1788-1845 Mada ; = 1856 BANOR Marcelly 1837 affr
1470	Marie Hélène ALGUIE	7	Créole	D'Alguié Angélique (1434) = Hancine Hyacinthe (84)
1471	Agathe COLMAR	6	Créole	De Fébronie Colmar (1397) = Louis Palogin
1472	Thomas PALISSIER	4	Créole	De Thomase Palissier (1392) = Rode Lubin (3550)
1473	Marie Elisabeth SOIE	4	Créole	+ 1870 ; De Javotte Soie (1506) = Borelle Philibert (3142); = 1859 DARID Pierre Jean 1840-1862
1474	Florentine ss patro	4	Créole	+ 1847
1475	René MARIVAN	3	Créole	De Venant Marivan (1409) == Thomase + ; = 1870 Caroline Blaguenville 1850
1476	Joseph ABAR / SOIE	3	Créole	De Soie Candide (1437) = Abar Désiré (1381) // de Soie Javotte (1506) = BORELLE Philibert (3142)
1477	Charles LARKAN	46	Créole	De Séverin (414) = Mérenthe (415) ; = 1849 SOMPHAL Madeleine (2958)
1478	Bertin	46	Créole	
1479	Gillot AIX	32	Créole	De Béloni + = Anne 1777-1812 C ; = 1852 AVOUDE Florine (1422)
1480	Pétronille ? EUPHRASIE	47	Créole	+ 1879 ; d'Euphrasie
1481	Aristole BELUS	15	Créole	+ 1904 ; De Philoté + = Pierre Noël 1805-1844 C ; = 1851 ABAR Jeannette (1439)
1482	Benjamin ABASSIDE	75	Indien	+ 1851

1483	Saint Jean	51	Cafre	
1484	Jérôme ? NARSES	14	Créole	De Lafoi Fallax 1800-1851 C == Jérôme Narsés (3561); = 1851 NORMAL Laurencine (3298)
1485	Thélémaque RAVA	34	Cafre	+ 1850 ; = 1849 AVOUDE Florine (1422)
1486	Françoise BELISA	47	Créole	de Bijou 1815- 1844 Afrique = Charité + ; = 1850 FOUQUIRE Bernard (2539) ; = Faustin ADORRE (1388) ; affranchi 1846
1487	Rémy	70	Cafre	
1488	Gédéon « GABRIER »	7	Créole	+ 1847 ; de Marianne Gabriel (1496)
1489	Estelle ss patro	15	Créole	+ 1846 ; D'où Edouard (1512), Marcelline (1495), Constance (1513)
1490	Rosine PRIAPE CARAMEY	17	Créole	+ 1883 ; De Samson Priape (482) = Félicité Nantour (3716); d'où Edouard (1512) ; = 1852 GONFO Zéphir (1400) d'où Marie 1849, Rosine 1851-1852
1491	Félicité GABRIER	6	Créole	de Marianne Gabriel (1496) = Mozambique Pierrot (2082); = 1855 ANA Orika (2552)
1492	Marguerite ATILA	17	Créole	+1855 ; De Michel + = Félicité Nantour (3716); = 1849 VOISA Jean Marie (1508) d'où Adésire 1848-1850, Marguerite 1852-1853, mort-né 1855, Philoté 1849-1850, Jean Marie 1854-1857
1493	Euphrasie COSTANET // OSIANE	31	Créole	+ 1884 ; De Marie +; = 1852 Prudent CHARLEMA 1829 (1399) //
1494	Sabine COUTELLE	51	Cafrine	+ 1860 ; d'où Henry 1816 ; = 1853 LEGOUTEUR Azor (3238)
1495	Marcelline ss patro	4	Créole	+ 1847, d'Estelle (1489)
1496	Marie Anne GABRIER	27	Créole	== Frédéric ATOSSA (1405) d'où Charles + 1849 ; = MOZAMBIQUE Pierrot (2082) d'où Tranquillin 1846, Mignon 1851, Louis Marie (1502), Gédéon (1488), Félicité (1491)
1497	Perpétue COLMAR	2	Créole	De Fébronie Colmar (1397) = Palazi Séverin
1498	Euphrosine ABAR	10	Créole	De Soie Candide (1437) = Désiré Abar (1381) ; = 1859 MEBLON Mars (2766)
1499	Ferdinand « ALGUIE »	2	Créole	+ 1847 ; d'Angélique Alguié (1434)
1500	Sylvain ss patro //	2	Créole	+ 1847 ; de Vincente (1419) // de Candide (1437) / d'Olivette
1501	Pierre Louis ss patro	1	Créole	+ 1847
1502	Louis Marie GABRIER	2	Créole	De Marie Anne Gabriel (1496)
1503	Cécile FALEZI	22	Créole	Si 2 ans ; + 1880, De Suzette Falézi (1394) = Mars Séhercude (131); = GOUVAPANAÏCK 1830 Inde
1504	Elisidor	14	Créole	Garçon ;

1505	Joséphine GRAULE	16	Créole	+ 1851 ; De Jeanneton Graule (1442) ; = 1851 TOUSSAINT Hyppolyte (3684) d'où Anicet 1847
1506	Javotte ABAR	19	Créole	+ 1900 ; De Candide Soie (1437) = Désiré Abar (1381) ; = 1852 BORELLE Philibert (3142) d'où Elisabeth (1473), Joseph (1476), Pauline 1850, Rose + 1858, Gilbert 1852-1857
1507	Silverte Sylvestre	23	Créole	
1508	Jean Marie VOISA	20	Créole	+ 1882 ; De Philotée + ; = 1849 Marguerite ATILA (1492) ; = 1856 NEMORAS Espérance (2040). = 1873 GARA Marie (1313)
1509	Annibal ? ALBINA	35	Cafre	= Geneviève SEJEAN (2815)
1510	Labonté DAGE	47	Cafre	+ 1869 ; = 1850 FARSIBEL Sidonie (1395)
1511	Joseph « PALISSIER »	1	Créole	+ 1846 ; de Thomase Palissier (1392)
1512	Edouard ss patro // PRIAPE	1	Créole	+ 1846 d'Estelle (1489) // de Rosine Priape (1490)
1513	Constance ss patro	1	Créole	+ 1846 ; d'Estelle (1489)
1514	Alexandre « FARSIBEL »	1	Créole	+ 1847 ; de Louison Farsibel (1396)
1515	Auguste « GRAULE »	1	Créole	+ 1847 ; de Jeanneton Graule (1442)
1516	Zéline COLMAR	1	Créole	+ 1847 ; De Fébronie Comar (1397) = PALAZI Séverin
HIBON Etienne = Nathalie Mayot				<i>Ravines du Cap / Trou</i>
1517	Urbain TRULES	40	Créole	Vendu ; + 1874 ; de Lubin 1779 Afrique = Julie 1793 C + ; = 1850 CORDAI Charlotte (1143) ; en 1815 inventaire au + Suzanne Baillif = Zénon Hibon avec frères et père et mère
1518	Isidore LAFLEUR	77	Créole	+ 1867 chez Vve Keracois; d'Henriette +
1519	Refort Berfort	47	Créole	Présent à l'inventaire 1814
1520	Louis Joseph	52	Créole	Présent à l'inventaire 1814
1521	Lubin TRULES	10	Créole	D'Héloïse Trulès (1531) ; = 1859 SAULIN Florentine (6156StPaul)
1522	Edouard TRULES	9	Créole	D'Héloïse Trulès (1531) == Fabien Binal (1061); = 1859 RILLARD Modeste (1810)
1524	Fanny ? VADIER	47	Créole	+ 1860 à 75 ans ; Présent à l'inventaire 1814, d'où Anasthasie 1827 chez Benoît Hibon à 35 ans
1525	Onézime SYA	36	Créole	+ 1876 ; De Sophie Mardary (1527) ; d'où Jean Baptiste av 1828 ; = 1853 BANOR Joseph 1818-1877 (affranchi)
1527	Sophie MARDARY	79	Créole	Indienne 75 ans à + 1855, Malgache à l'inventaire 1814 au + Suzanne Baillif = Zénon Hibon;

				D'où Elisabeth Delin (1575), Hortence Sya (3003), Onézime Sya (1525), Alexis Sya (3244), Benoit 1812 ; == Alexis d'où Benoit 1827
1528	Hélène BASTRO	77	Malgache	+ 1852 à 76 ans ; Présent à l'inventaire 1814
1530	Amanda CLAVETTE	29	Malaise	+ 1867 Mada ; D'où Thomy 1837 ; = 1855 Lesville TRIO (571) ; Malgache à = 1860 TINOT Benoit (2086)
1531	Héloïse TRULES	25	Créole	+ 1850 ; de Lubin 1779 Afrique = Julie 1793 C+ ; == Fabien BINAL (1061) d'où Edouard (1522), César (1532), Lubin (1521), Julie (1536), Alphonse (1533)
1532	César TRULES	7	Créole	D'Héloïse Trulès (1531) == Fabien Binal (1061) ; = 1860 Tarcile BERNARD 1842 St Louis
1533	Alphonse « TRULES »	1	Créole	+ 1847 ; d'Héloïse Trulès (1531) == Fabien Binal (1061)
1535	Alfred	3	Créole	Vendu ; d'Uranie 1811-1834 Afrique
1536	Julie TRULES	2	Créole	D'Héloïse Trulés (1531) == Fabien Binal (1061) ; = 1862 St Louis PINCHARD Eloi 1835 // + 1876; d'Edouard Trulès (552) = Clarice Cimal (1135); = 1858 DEJANOR Saint Ange (427)
HIBON Louis J.B. = Delort Céleste				<i>Ravines La Chaloupe/La Fontaine</i>
1537	Jean TOINON	25	Cafre	+ 1854 ; = 1849 TRIEL Sidonie (1570)
1538	Perpétue « PIGER »	1	Créole	+ 1846 ; de Marie Adeline Piger (1597)
1347	Marie Caroline HAMILCARO	31	Créole	+ 1880 ; D'Hannibal Hamilcaro (2944) = Marie Rose Nargo (1300); d'où Joseph (1357), Jacques (1542), Edouard 1837 ; = 1852 David MELOBOSIS (3549) d'où Parfait (1352), Rose 1848, Zéphir 1849, David 1852-1853
1541	Béatrice TRIEL RICHORD	1	Créole	+ 1883 ; De Genade Triel (1569) ; = 1863 Henry RUBEGUE 1837-1879 St Denis
1349	Françoise LAI DANY	13	Créole	+ 1899 ; Acquis de Mll Hibon ; D'Accui Olivette (1260) = Dany Thomy (2934) ; = 1851 Benjamin ROBUR (3156)
1543	Suzanne NILAN	7	Créole	« « ; + 1865 ; de Mélanie Nilan (2953) ; = 1861 Philogène BANOR (2224) d'où Constant 1853-1854, Louis 1855-1857, Roger 1857-1859
1340	Charlette TARVAY	40	Malgache	« « ; + 1851
1339	Célerine LABROSSE	69	Malgache	« « ; + 1867
1539	Théodore BERCA	46	Malgache	« « ; == Fébronie BROREGER (1345)
1337	Castor ss patro	62	Cafre	« « ; + 1846
1343	Pierre Louis BROREGER	15	Créole	« « , de Fébronie Broreger (1345) == Théodore Berca (1539)

1352	Parfait HAMILCARO MELOBOSIS	9	Créole	« « ; de Caroline Hamilcaro (1347) = David Mélobosis (3549) ; = 1856 Sylvie BLEMON (3316)
1542	Jacques « HAMILCARO »	1	Créole	« « ; + 1846 ; de Marie Caroline Hamilcaro (1347)
1270	Furcy LOUISET	43	Cafre	+ 1863 ; = 1849 RIPIER Perrine ? (814)
1544	Etienne MANER	51	Cafre	+ 1849 à 84 ans chez Boué Isidor
1545	Joson MURET	33	Cafre	+ 1884
1546	Toussaint	35	Cafre	
1547	Hilaire BOUDOR	25	Cafre	Témoin + 1855
1548	Paulin ? MARIUS	27	Cafre	= 1856 DEPSY Catherine (1430)
1549	Pierre ss patro	50	Cafre	+ 1846
1550	Constant HERO	35	Cafre	+ 1851
1551	Jérôme ROMBAS	40	Cafre	+ 1884 ; = 1850 DANAPOLE Virginie (248)
1552	Cigarre GARCY	55	Cafre	+ 1863 chez Hibon Louis
1553	Salam OCCY	35	Cafre	+ 1880
1554	Lespoir TAURICEPS	37	Cafre	+ 1861 ; = 1850 SERIN Marie Adèle Victoire (1266)
1555	Castor TORCAS	46	Cafre	+ 1867 ; = 1858 MESSENGER Vincente (5202StPaul)
1556	Larabe RABER	25	Cafre	+ 1894 ; = 1860 RICHAL Marie Louise (2308)
1557	Philibert ss patro	71	Créole	+ 1847
1558	Dominique ss patro	70	Créole	+ 1847
1559	Bernard RICHORD	18	Créole	+ 1886 ; De Jean Baptiste Richord (1576) = Triel Généreuse (1584) ; = 1853 DARTY Marie Thérèse (2023)
1560	Marcelly GIPIER	14	Créole	+ 1850 ; D'Ursule Gipier (1567) = Caller Alfred (1561)
1561	Alfred CALLER	13	Créole	+ 1855 ; De Georges Caller = Ursule Gipier (1567) ; = 1855 DARTY Olive (2025)
1562	Pierre Denis ? BLONDINEL	46	Créole	+ 1860 ; PMI
1563	Jean SORET	25	Créole	+ 1893 Trois Bassins ; De Zéline Soret 1800-1868 (de Jean + = Félicité +); = 1848 St Paul Perpétue NERAN (2501) ; = 1852 CORA Elisabeth 1837-1867 d'où Reine 1851
1564	Anicet BONICART	33	Créole	+ 1875. De Louison Gipier St Louis = Bonicart; = 1856 OCTOBRE ONEIL Juliette

				(6308StPaul)
1565	Laurent	41	Créole	
1566	Pierre Paul ? POLLUX	24	Créole	Témoin + 1856
1567	Ursule GIPIER	39	Créole	+ 1895 ; De Louison Gipier St Louis; = 1852 CALLER Alfred (1561) d'où Clémence 1829 et Alfred 1831, affranchis en 1834 par Hibon ; Antoine 1823-1885, Marcely (1560)
1568	Jeannette ALBION	55	Créole	+ 1871 PMI ; ? de Florine chez Arsène Hibon
1569	Génade TRIEL	23	Créole	+ 1876 ; De Jean Baptiste Richord (1576) = Triel Généreuse (1584) ; d'où Béatrix (1541), Jean Baptiste (1585) ; = 1862 MACE Henry Pierre
1570	Sidonie TRIEL	20	Créole	+ 1883 ; De Jean Baptiste Richord (1576) = Triel Généreuse (1584) ; d'où Antoinette 1601), Annette 1841 ; = 1849 Jean TOINON (1537) d'où Pierre Louis (1619), Momblin 1846 ; = 1855 LOMBARG André (1355) d'où mort-né 1855
1571	Augustine TRIEL	14	Créole	De Jean Baptiste Richord (1576) = Triel Généreuse (1584) ; = 1851 BONNERET Bienvenu (3339) d'où Antoine 1848, Bernard 1850 ; = 1861 FONQUE Jacques (1094)
1572	Dauphine TRIEL	13	Créole	+ 1903 ; De Jean Baptiste Richord (1576) = Triel Généreuse (1584) ; = 1852 CONFUCIUS Tranquillain (3341) d'où Victorine 1849, Tranquillain 1852
1573	Henriette TRIEL RICHORD	9	Créole	De Jean Baptiste Richord (1576) = Triel Généreuse (1584) ; = 1852 TORPOS Eloi (572) d'où Généreuse 1852-1853
1574	Constance VOGARIE	22	Créole	+ 1903 ; de Louise ; = 1851 Gilles Augustin LABATRIE 1825 ; D'où Mort-né 1846, Jacques 1840
1575	Elisabeth DELIN	41	Créole	De Sophie Madary (1527); = 1849 CHARITERA Adolphe (1593)
1576	Jean Baptiste RICHORD	59	Malgache	+ 1863 ; = 1849 TRIEL Généreuse (1584)
1577	Lafleur	32	Malgache	
1578	Thélémaque	37	Malgache	
1579	Octave OCTAVO	27	Malgache	+ 1897 ; D'où Marianne (1350), Jean Pierre (1353)
1580	Antoine ?? PLANESSE	42	Malgache	+ 1894 à 65 ans, Créole + et = 1853 TRULES Malcide 1837-1904
1581	Gaspard LOKAN	40	Malgache	+ 1849
1582	Pierre	36	Malgache	
1583	Roméo	31	Malgache	
1584	Généreuse TRIEL	48	Malgache	+ 1872 ; = 1849 RICHORD Jean Baptiste (1576) d'où Bernard (1559), Génade (1569), Sidonie

				(1570), Augustine (1571), Dauphine (1572), Henriette (1573), Nul 1840
1585	Jean Baptiste TRIEL	4	Créole	+ 1901 ; De Génade Triel (1562) = MACE Pierre Henry ; = 1863 RICHORD Appoline (2063)
1586	Benjamin LEVIN	34	Malgache	+ 1852
1587	Lafoi NORVIL	34	Créole	+ 1866 ; De Marie Françoise + ; = 1849 MACON Jean Baptiste (1620) d'où Marie 1852-1853
1588	Jean Pierre MAKA	43	Créole	de Sophie + ; = 1855 BRAN Félicité (711)
1589	Elphège CORNELIUS	58	Cafre	Malgache ; + 1856 St Paul ; = St Paul 1852 Rosine Lesvillain (904St Paul) d'où Fulgence (943St Paul)
1590	Saint Ange MONO	21	Créole	d'Olive + ; + 1853 chez Biscou (3655)
1591	Abraham VERON	15	Créole	De Véronique +
1592	Pierre Paul GALACE GANACHE	36	Créole	De Zéline + ; = 1849 Euphrasie NEMESIS (7753StPaul)
1593	Adolphe CHARITERA	33	Créole	De Perpétue Charitera (9645StPaul) ; = 1849 DELIN Zabeth (1575)
1594	Paulin	60	Malgache	
1595	Siriac Cyriaque ss patro	54	Cafre	+ 1878 St Paul C
1596	Marie Geneviève dite Adèle GALAS	32	Créole	De Nina + ; = 1849 ZITTE Joseph (1621) d'où Joseph 1847
1597	Marie Adolphine PIGER	30	Créole	D'où Marie 1850-1852, Mondure LANTIER (1599), Perpétue (1538)
1598	Pierre dit Dolphin CHARITER	11	Créole	+ 1904 ; D'Alice + ; = 1858 MINEURES Marie Marthe (3296)
1599	Pierre Duvernet ? dit Mondure LANTIER	13	Créole	+ 1901 St Paul ; de Piger Adolphine (1597) ; = Roseline ROMONT (363)
1600	Marie Zélie CHARITER	8	Créole	+ 1897 ; d'Alice + ; D'où mort-né 1853
1601	Antoinette « TRIEL »	5	Créole	De Sidonie Triel (1570)
1602	Jean Jacque NIXON	42	Créole	De Claire + ; + 1852 chez René
1603	Pierre Jean	26	Créole	
1604	Philibert GEMANY	52	Créole	+ 1869 ; de Noël + = Elisabeth +
1605	Joseph ss patro	49	Créole	+ 1846 chez Lesport
1606	Philibert ss patro	23	Cafre	+ 1848
1607	Pierre ss patro	52	Cafre	+ 1845

1608	Bénéfice CONSTITU	33	Cafre	+ 1856
1609	Isidor PALMON	40	Cafre	+ 1867
1610	Charlot GADO	47	Cafre	+ 1865 ; = 1851 Sévère FARSIBEL (1418)
1611	Servé BASSAR	57	Malgache	+ 1850
1612	Auguste ss patro	71	Malgache	+ 1848
1613	Marie Hélène OBY	26	Créole	De Louise Oby (1616) ; d'où L'Etienne 1845 ; = 1852 VOKA Pierre Denis (428) d'où Vincent 1842, Luc 1846, Célestin 1848-1867, Bénédicte 1849-1867 ; = 1873 TOUSSAINT Edouard (3737)
1614	Marie Jeanne OBY	35	Créole	+ 1862 ; De Louise Oby (1616) ; = 1850 PISISTRAT Chéry (1459)
1615	Rosalie ss patro // ROTANE ROSANNE	78	Cafrine	+ 1847 // d'où Françoise Nagar (644)
1616	Louise OBY	71	Cafrine	+ 1849 ; D'où Marie Jeanne (1614), Marie Hélène (1613), Thérèse DECEMVIR (3101)
1617	Louise ss patro	3	Créole	+ 1847
1618	Rosemont BORTON	30	Créole	+ 1872 ; de Vincente +
1619	Pierre Louis TRIEL	2	Créole	De Sidonie Triel (1570) = Toinon Jean (1537) ; = 1863 ADAMA Marguerite 1848
1620	Jean Baptiste MACON	29	Créole	+ 1876 ; De Marie Jeanne Maçon (1125) = Assol Jean Marie (3951); == Ursule + d'où Suzanne 1844-1900 St Paul, Ernest (650) ; = 1849 NORVIL Lafoi (1587)
1621	Joseph ZITTE // JANADE	24	Créole	De Toinette + ; = 1849 Adèle GALAS (1596)// + 1854 PMI
HOARAU Edwin				<i>Ravine du Cap</i>
1622	Bertin LAVIE	45	Malgache	Affr 1848 St Louis ; = 1855 St Louis BESSIERE Flore 1800 Afrique
1623	Florentin TOLLY	48	Malgache	Affr 1848 St Louis
1624	Dominique MINIBERT	53	Créole	Affr 1848 St Louis, PMI ; De Rosette (2363)
1625	Joachim LIRO	61	Cafre	Affr 1848 St Louis
1626	Scipion CALANGUE	73	Cafre	+ 1871 ; affr 1848 St Louis
1627	Lubin GARGANTUA	62	Cafre	Affr 1848 St Louis
1628	Pierre Noël ss patro	75	Créole	+ 1848
1629	Pierre ss patro	83	Indien	+ 1855
1630	Marcelline ? DELLA	33	Créole	+ 1852 ; D'Esther ; affr 1848 St Louis ; d'où Eugénie (1631), Adèle 1829, Catiche 1831,

				Augustine 1837,
1631	Eugénie ? DELLA	7	Créole	De Marcelline (1630) ; affr 1848 St Louis ; = 1857 St Louis LAMONGE Jean Pierre 1822
1632	Angélique BERRANTE RAMEY	32	Créole	De Jeannette + ; = 1854 St Paul JOACHIM François Sylvestre 1800-1865 ; affr 1848 St Louis ; changement de patronyme en 1853
1633	Alphonse ss patro	2	Créole	+ 1845
HOARAU Hégésippe				<i>Ravines du Cap / Trou</i>
1634	Nicaise LESTRU	71	Cafre	+ 1855
1635	Pierre Noël SOUTHAN	36	Créole	+ 1880; D'Héloïse Southan (1646);
1636	Marianne BALIO	44	Malgache	+ 1870 ; d'où Germaine 1841 ; = 1851 GIBSON Léveillé (1658)
1637	Marthe CAPAU	39	Malgache	= 1849 COLOT Valancourt (2154); = 1868 BOTOMENA 1832 Mada
1638	Angélique ss patro	44	Créole	+ 1846
1639	Marie Louise SOUTHAN	33	Créole	D'Héloïse Southan (1646); + 26/07/1849 St Denis ; d'où Olivier (1798), Catherine (1760), Perrine (1671), Alexandre (1766), mort né 1845
1640	Noël COURRO	65	Créole	+ 1862
1641	Adélaïde SOUTHAN	42	Créole	+ 1851 ; D'Héloïse Southan (1646); = 1851 TAURAN Laurent (617) d'où Grégoire (1673), Rose (1746), Philippe (1759), Laurince (1770), Félicité 1847-1870, Zabeth 1849
1642	Janvier	37	Cafre	
1643	Louis BAREK	34	Cafre	+ 1870 ; = 1853 HERMIN Sylvie (2294)
1644	Henry ? GUSTINO	40	Créole	+1860 ; De Geneviève +; == Félicité PAMPILDUC (205)
1645	Julienne NOBLY	39	Cafrine	+ 1876 ; = 1850 MORTO Soter (1693) d'où Gobert (1756), Ernest (1797), Vincent (1678), Augustine 1848-1849, Julien 1842, Ambroise 1841
1646	Héloïse SOUTHAN	62	Créole	+ 1850 ; de François + = Adélaïde + ; d'où Adélaïde (1641), Marie Louise (1639), Espérance (1741), Pierre Noël (1635)
1647	François ? POFROT	28	Créole	Témoin + 1851 Enfant Tamil
1648	Antoine JEHU	54	Créole	+ 1868 ; De Blandine ; == Sophie + d'où Naïbon (1763) ; = 1854 TAMELOR Barbe (2605)
1649	Florine NIFLOR	51	Malgache	+ 1874 ; = 1849 TRAGITO Corneille (1652) ; = 1863 INCANA 1804 Inde
1650	Elie CALISTE	46	Créole	d'Euphrosine + ; affr 1848 St Paul
1651	Martin MITRON	43	Malgache	+ 1879 ; = 1853 Vitaline GUERIDON (2019)

1652	Corneille TRAGITO	48	Malgache	= 1849 Florine NIFLOR (1649)
1653	Hyacinthe CYNTO	45	Malgache	+ 1853
1654	Tanquiere QUITAN	39	Malgache	+ 1860 chez Eloi Gono
1655	Potin GARDE	45	Malgache	+ 1867
1656	Florentine RENFLO	43	Cafrine	+ 1872 ; = 1854 GERMOR Etienne (695) d'où Joséphine (1662), Modeste (1744)
1657	Prairie ss patro	71	Cafre	+ 1846
1658	Léveillé GIBSON	48	Cafre	= 1851 Marianne BALIO (1636)
1659	Hervé TIGNAC	41	Cafre	+ 1877 ; = 1850 RAIDY Charité (1713)
1660	Tranquillain TIFLOT	32	Cafre	+ 1881 ; = 1860 HOLOFER Judith (2083) ; = Hortence SYA (3003)
1661	Jean Pierre PEREJEAN	77	Créole	+ 1849 ; de Louison +
1662	Joséphine RENFLO	17	Créole	+ 1850 ; De Florentine Renflo (1656) = Germor Etienne (695); d'où Marie Barbe 1846-1868 (= BADJAH 1834) ; == Jacques TULY (1726) d'où Joseph 1849-1852
1663	Louis Marie ROLNY	17	Créole	+ 1869 ; De Manto Alexis (1447) = Rolny Célerine (1705)
1664	Labonté ss patro	55	Malgache	+ 1848
1665	Jean Baptiste MALGON	45	Malgache	+ 1879 ; = 1860 RINOR Marianne (3042)
1666	Sophie SALEM	54	Créole	== Asaph Pot de Fer ; + 1846 ; d'où Parfait (1667), Rosemond (1668)
1667	Parfait SALEM	18	Créole	+ 1877 PMI; De Sophie (1666) = Asaph Pot De Fer ; = 1852 DOMINE Colombine (2769) ; = 1867 Tarcille SEHERCUDE 1851
1668	Rosemont SALEM	16	Créole	+ 1893 ; De Sophie (1666) = Asaph Pot De Fer ; = 1852 DECO Véronique (1734)
1669	Eugène ROLNY	14	Créole	+ 1848 ; De Manto Alexis (1447) = Rolny Célerine (1705)
1670	Paul Emile BELTION	13	Créole	+ 1905 ; De Nija Jeanne (1698) = Beltion David ; = 1851 VOLAR Jeanneton (3807)
1671	Perrine SOUTHAN	13	Créole	+ 1883 ; De Marie Louise Southan (1639) ; = 1853 CARTOUCHE Vital (1309) d'où Catherine 1855-1857
1672	Olivette n°1 ? TEOLY	22	Créole	+ 1862 ; Afrique au + et = 1851 CERTAT Firmin (1738) d'où Olive 1849-1861
1673	Grégoire SOUTHAN	11	Créole	+ 1879 ; De Tauran Laurent (617) = Southan Adélaïde (1641) ; = 1852 LARKAN Célestine (2980)
1674	Anselme ? BARTIER	20	Créole	D'Olive Bartier (417) = Onézime Butler (1289)
1675	Marie Jeanne BELTION	11	Créole	+ 1871 ; De Nija Jeanne (1698) = Beltion David ; = 1852 SINTUBE Parfait (548)
1676	Joson ? Joseph SILON	11	Créole	

1677	Hilarion ALBIEN	8	Créole	De Virginie Albien (1745) = Maronar Hector (1747)
1678	Vincent NOBLY	7	Créole	De Julienne Nobly (1645) = Morto Soter (1693)
1679	Bernard SOUTHAN	7	Créole	De mère + ; = 1856 St Denis GALON Thérèse 1834 St Paul aff 1839
1680	Didier ROLNY	7	Créole	De Tarcile Manto (1709) = Devel Hyppolyte (1717) ; = 1858 St Louis TARNET Véronique 1843 ; = 1875 LAFONTAINE Marie Louise 1854
1681	Lucine TIGNAC	7	Créole	+ 1866 ; D'Hervé Tignac (1659) = Raidy Charité ; = 1854 PROMI Crespin (3698) d'où Pierre 1855 +
1682	Pierre Jean NIVER	36	Cafre	+ 1866 chez Bellevue
1683	Elie n°2 ?	46	Cafre	
1684	Elie ss patro	51	Malgache	+ 1847
1685	Elie n°4 ? DUCHON	46	Créole	+ 1851 ; De Thérèse +
1686	Olivette n°2 LIVET // VELY	46	Créole	+ 1873 ; de Javotte ; d'où Léocadie (1217) // + 1876 ; De Marie Jeanne ; = 1856 Gilbert RUSTO (628)
1687	Branus Brennus	51	Cafre	
1688	Victorin ? TORTILLARD	20	Créole	+ 1904 PMI
1689	Montfleury LAJOIE	42	Créole	D'Egyptienne ; = 1856 ADIR Rose (20)
1690	Casimir SAUSSE	38	Malgache	+ 1856
1691	Denis	53	Malgache	
1692	Florentin CAFIOLA	26	Cafre	+ 1892 ; = 1867 PRECOURT Louise 1826-1870
1693	Soter MORTO	31	Cafre	+ 1874 ; = 1850 NOBLY Julienne (1645)
1694	Roc	28	Cafre	
1695	Félix LISEP	29	Cafre	+ 1855
1696	Soulange NALSON	26	Cafre	+ 1849
1697	Balbine BHAL	28	Cafrine	+ 1873 ; = 1851 CHANDER Paul (1721) d'où Dauphin (1753)
1698	Jeanne NIJA	31	Cafrine	+ 1864 ; = 1849 BELTION David d'où Paul Emile (1670), Marie Jeanne (1675)
1699	Abraham BEVO	56	Malgache	+ 1857
1700	Milord ss patro	52	Cafre	+ 1846
1701	Lindor	46	Malgache	
1702	Favori ? CHARNEL	52	Cafre	Marron 1824 ; + 1876 à 82 ans à St Paul ou (4405StPaul)

1703	Euphrasie PARY	36	Créole	De Corentin + = Crescente + ; = 1852 SILON Louis (871) d'où Arsène (1768), Aristole (1757), mort-né 1841
1704	Simone « CRUCIL »	71	Créole	+ 1847 ; ? d'où Célerine 1815
1705	Célerine ROLNY	71	Créole	+ 1861 ; D'Euphrasie + ; == Didier + d'où Larigounal Mérencienne (3519StPaul) ; = 1850 Alexis MANTO (1447) d'où Jacqueline (1708), Tarcile (1709), Eugène (1669), Louis Marie (1663)
1706	Benoit ss patro	82	Cafre	+ 1845
1707	Augustin ss patro	71	Malgache	+ 1847
1708	Jacqueline MANTO	27	Créole	+ 1873 ; De Célerine Rolny (1705) = Alexis Manto (1447); = 1850 Vulcain CHABOR (2656) d'où Célerine (1761), Marcelly (1772); = 1858 GRANDO Frontin (3259)
1709	Tarcile ROLNY	25	Créole	+ 1879 ; De Célerine Rolny (1705) = Alexis Manto (1447); = 1850 DEVEL Hyppolyte (1717) d'où Didier (1680)
1710	Alexandre NAIDA	51	Créole	Affr St Denis ; de Marie louise Cordier (969) ; = 1851 St Denis FLORET Nancy 1809 d'où 4 enfants St Denis
1711	Jean Marie ss patro	58	Cafre	+ 1845
1712	Jean ? FERAL	38	Créole	+ 1871 ; d'Olympiade Féral (1445)
1713	Charité RAIDY	37	Cafrine	+ 1880 ; Si 32 ans ; = 1850 Hervé TIGNAC (1659) d'où Gervais (1755), Lucine (1681)
1714	Hector MERONDA	33	Cafre	+ 1854 St Leu
1715	Marcel SELMON	32	Cafre	+ 1873
1716	Norbert BERNOT	32	Cafre	+ 1875 ; == Madeleine Folan (2280) ; = 1857 Angélique PLESSIER 1837
1717	Hyppolyte DEVEL	32	Cafre	+ 1891 ; = 1850 MANTO Tarcile (1709) ; = 1889 UNIQUE Dorothée 1813-1897 (de Claire)
1718	Hilaire BEDY	31	Cafre	+ 1881 ; = 1859 EURYBOTE Norphelette (54)
1719	Honoré LANO	34	Cafre	+ 1868 ; = 1851 DARTON Estherine (756)
1720	Thomas FUTOL	33	Cafre	+ 1879 ; = 1851 Sophie GUERIDON (2059)
1721	Paul CHANDER	34	Cafre	+ 1874 ; = 1851 Balbine BHAL (1697)
1722	Célestin	33	Cafre	
1723	Romain BERT	34	Cafre	+ 1850
1724	Marcellin ss patro	23	Cafre	+ 1848
1725	Thésfort	23	Cafre	

1726	Jacques TULY	32	Cafre	+ 1881 ; == Joséphine RENFLO (1662) d'où Joseph 1849-1852
1727	Marie BURKO	20	Créole	+ 1853 ; De Françoise Burko (813) ; = 1849 CREPENSY Francisque (461) d'où Généreuse 1850 +, Marie Josèphe 1852 +
1728	Barthélémy AGAM	34	Cafre	+ 1868
1729	Fanchin SONY	34	Cafre	= 1855 CATEL Colette (1743)
1730	Séverin	20	Cafre	
1731	Désiré ALAT	20	Cafre	+ 1903 ; = 1851 Espérance SOUTHAN (1741)
1732	Larose SENTEUR	22	Cafre	= 1850 LEGRIS Marie Rose (3805) ; = 1858 PAULYR Victoire (506)
1733	Lafleur n°1 ORGAN	21	Cafre	+ 1864 chez Mascarel Fulgence
1734	Véronique DECO	28	Cafrine	+ 1883 ; = 1852 Rosemond SALEM (1668) d'où Clarice (1769), Christine
1735	Suzanne ss patro	38	Malaise	+ 1847
1736	Sidonie ss patro	38	Malaise	+ 1847;
1737	Zamor ? ss patro	31	Cafre	+ 1857 à 50 ans
1738	Firmin CERTAT	23	Cafre	+ 1866 ; = 1851 TEOLY Olivette 1824 Afrique ? (1672); = 1864 Marie Thérèse RIMAR (2221)
1739	Paulin ss patro	18	Cafre	+ 1845
1740	Philibert	32	Cafre	
1741	Espérance SOUTHAN	19	Créole	+ 1877 ; D'Héloïse Southan (1646) ; = 1851 ALAT Désiré (1731) ; d'où Sévère (1758), Thémise (1762), Joseph 1851
1742	Daniel ANGLOR	41	Cafre	+ 1873
1743	Colette CATEL	24	Créole	+ 1877 ; De Catel + ; d'où Hélène 1842, Germain (1771), mort né 1841 ; = 1855 SONY Fanchin (1729) d'où Théodore 1846-1862, mort-né 1859, Marie, Louis 1846
1744	Modeste RENFLO	7	Créole	de Florentine Renflo (1656) = Etienne Germor (695) ; = 1855 ABOPPAR Denis 1825-1875 (de Félix Aboppar = Marie Guichard)
1745	Virginie ALBIEN	24	Créole	+ 1867; D'Eugénie + ; = 1851 Hector MARONAR (1747) d'où Hilarion (1677)
1746	Rose SOUTHAN	7	Créole	De Tauran Laurent (617) = Adélaïde Southan (1641); = 1854 ANCOURT Edouard (1867)
1747	Hector MARONAR	51	Cafre	+ 1864 ; = 1851 Virginie ALBIEN (1745)
1748	Françoise	7	Créole	
1749	Papillon	44	Cafre	
1750	Firmin n° 1 ? PHRANOR	26	Cafre	+ 1868 à 68 ans

1751	Lafortune	28	Cafre	
1752	Ignace REPAR	44	Cafre	+ 1867
1753	Dauphin BHAL	7	Créole	De Balbine BHAL (1697) = CHANDER Paul (1721)
1754	Barnabé	7	Créole	
1755	Gervais TIGNAC	7	Créole	De Hervé Tignac (1659) = Raidy Charité ; = 1863 RIVIERE Henriette
1756	Gobert NOBLY	7	Créole	+ 1877 ; De Julienne Nobly (1695) = Soter Morto (1693) ; = 1871 LAFONTAINE Césarine 1851 (de (272))
1757	Aristol PARY	7	Créole	+ 1878; D'Euphémie Pary (1703) = Silon Louis (871)
1758	Sévère SOUTHAN	7	Créole	+ 1864 ; D'Espérance Southan (1741) = Alat Désiré (1731)
1759	Philippe SOUTHAN	7	Créole	+ 1891 ; D'Adélaïde Southan (1641) = Tauran Laurent (617) ; = MAXWELL Jeanne (527)
1760	Catherine SOUTHAN	7	Créole	+ 1856 ; De Marie Louise Southan (1639) ; = 1854 MERION Paulin (2873)
1761	Célerine CHABOR	7	Créole	+ 1875 ; De Vulcain Chabor (2656) = Jacqueline Rolny (1708) ; = 1854 SIDON Fulgence (254)
1762	Arthémise SOUTHAN	6	Créole	D'Espérance Southan (1741) = Alat Désiré (1731) ; = 1866 PONCHARVILLE Alfred (2562)
1763	Naïbon JEHU	6	Créole	+ 1900 ; D'Antoine Jéhu (1648) = Sophie + ; = 1859 LIMOUSIN Marie Rose (1367) ; = Rosalina MAMOURIHOVA 1865
1764	Auguste	6	Créole	
1765	Mélanie	5	Créole	
1766	Alexandre « SOUTHAN »	4	Créole	+ 1845 ; de Marie Louise Southan (1639)
1767	Pauline ss patro	64	Créole	+ 1847
1768	Arsène PARY	2	Créole	+ 1854 ; D'Euphrasie Pary (1703) = Silon Louis (871)
1769	Clarice DECO	2	Créole	De Véronique Déco (1734) = Salem Rosemond (1668)
1770	Laurince SOUTHAN	2	Créole	De Tauran Laurent (617) = Adélaïde Southan (1641) ; = 1863 Hubert BALANCOURT (2263) ; = 1898 GRENOUX Féréol 1849 St Pierre
1771	Germain « CATEL »	2	Créole	+ 1847 ; de Colette Catel (1743)
1772	Marcelly CHABOR	2	Créole	De Vulcain Chabor (2656) = Rolny Jacqueline (1708) ; = 1868 ANIBAR Augustine 1853
1773	Basile ? GOVER	25	Cafre	+ 1873 ; ou (1858) ; = Sacha HAZAR (674)
1774	Charles JANSE	23	Cafre	+ 1902 ; = 1853 RIPOSTE Antoinette
1775	Salam ss patro	65	Cafre	+ 1848

1776	Michel ERRANT	57	Créole	+ 1861, PMI
1777	Joseph ss patro	35	Créole	+ 1848
1778	Félix ABOPPAR // QUINQUET	42	Créole	De Couronnée Aspasia (9289StPaul) ; = 1851 St Pierre Marie GUICHAUD 1807 (de Perrine) d'où Gabriel (800StPaul), Denis 1825 (= St Leu), Angélique (1266), Hervé 1829, Perrine 1827 // + 1891
1779	Jean Louis ? Pierre Louis PEGAT	12	Créole	+ 1904 PMI
1780	Jean Baptiste n°2 ? CHEFMA	39	Créole	+ 1853 dit Mada ; = 1852 GARSANY Louison Zetma 1827 St Benoit
1781	Pierre Noël PONDY	54	Malgache	+ 1856
1782	Louis CORCY	48	Malgache	+ 1851
1783	Lafleur n°2	56	Malgache	
1784	Carlin NILCAR	21	Cafre	+ 18876 ; Témoin + 1853 enfant Persée
1785	Valentin	31	Cafre	
1786	Champagne VENET	29	Cafre	= 1849 TARTO Tarcille (2839)
1787	Etienne FRAP	29	Cafre	= 1849 GROMOND Marie (3226)
1788	Siméon ss patro	52	Cafre	+ 1845
1789	Calvin ? NICOL	34	Cafre	+ 1850 St Paul hôpital à 60 ans Mada
1790	Prosper ? DERIVAGE	43	Cafre	Créole au + 1866 chez Gautier
1791	Georges ss patro	43	Cafre	+ 1848
1792	Mathieu ss patro	51	Cafre	+ 1847
1793	Jean Pierre EREPO	51	Cafre	+ 1851
1794	Figaro	34	Malais	
1795	Virginie n°2	24	Créole	
1796	Ange ss patro	16	Créole	De Gertrude + ; vendu à Mutel en 1845 par Hibon-Valency, frère de Médard (9961StPaul)
1797	Arnes Ernest NOBLY	1	Créole	+ 1856 ; De Julienne Nobly (1695) = Soter Morto (1693)
1798	Olivier SOUTHAN	1	Créole	De Marie Louise Southan (1639)
LAMY Propriété				
1799	Jupiter JOVE //	46	Malgache	+ 1849 // + 1881

	RAPHAEL			
DELANUX Louis				<i>Ravine des Colimaçons / Petite Ravine</i>
1800	Louise VERTOICI	29	Malgache	Vendue à Guidon, acheté à Hibon Zénon; = 1853 St Denis Eugène JAVA 1817 Malais d'où Elise (1801), Prudente (639), Estelle (637), affr 1848 St Denis
1801	Elise VERTOICI	1	Créole	« « ; de Louise (1800) ; affr 1848 St Denis
DELANUX Célestin Véronge				<i>Ravine des Colimaçons / Petite Ravine</i>
1802	BALZAC ? Sosthènes	47	Malgache	+ 1865 St Paul à 50 ans
1803	Edouard ? DYON	28	Malgache	+ 1892 à 75 ans
1804	Louis ss patro	59	Cafre	+ 1848
1805	Rosine	7	Créole	
1806	Noël	69	Cafre	
1807	Marie	36	Malgache	
1808	Laurencine DERITAN	44	Malgache	+ 1874
1809	Coralie ? Florentine LACLIDRE	36	Créole	+ 1859 St Louis ; De Christine 1771-1841 C; = 1852 DOROMaxime () d'où Christine (1810), Bellomont (1811), Anicet (1812), Urbain (404), Olivier 1848
1810	Christine LACLIDRE	3	Créole	De Coralie Florentine Laclidre (1809) = Maxime Doro (3374)
1811	Bellomont LACLIDRE	1	Créole	De Coralie Florentine Laclidre (1809) = Maxime Doro (3374)
1812	Anicet LACLIDRE	5	Créole	De Coralie Florentine Laclidre (1809) = Maxime Doro (3374)
DELANUX Ferdinand				<i>Ravine des Colimaçons / Petite Ravine</i>
1820	Bélaire SUIRAM	34	Créole	+ 1872 ; De Zéphir + = Charlette +; = 1852 HIPIAS Laurencine (1840)
1821	Noël PAROT	30	Créole	+ 1856 ; PMI ; = 1851 ROCHEBART Thasie (1311)
1822	Elise GRIEGE	36	Créole	D'où Claire (1359), Rosette (1842), Denise 1846
1823	Gabriel	39	Créole	
1824	Lafleur FERMUL	44	Cafre	+ 1852
1825	Etienne	44	Malgache	
1826	Laventure BLONDEL	37	Malgache	+ 1874
1827	Nicolas	28	Malgache	
1828	Bernard ? MARATHON	62	Malgache	+ 1851 49 ans chez De Villèle
1829	Louis ? Profil	17	Créole	+ 1872 ; De Marie ; = 1855 URGEL Lucine (2135StPaul) ; = 1861 CAETAN Angélique 1846

	PROFILLION			
1832	Lancastel MIRA	14	Créole	De Catherine Méralo; frère de (394) ; = 1855 DOLPHUS Modeste (3719)
1833	Guillaume ? CITIN	46	Cafre	+ 1873 à 80 ans chez Céma Germain (2331)
1834	Joséphine HIPIAS Delphine	64	Créole	Acquis de Charles Desbassayns; D'où Laurencine (1840), Marie Louise (1838), Olympiade (1839) ; à la commune en 1819
1835	Léveillé ss patro	36	Cafre	+ 1845
1837	Henry ? CORSE	55	Créole	+ 1854 ; de Francisque + = Marthe +
1838	Marie Louise HIPIAS	29	Créole	De Joséphine (1834); D'où Isiamb (1848), Julien 1844; = 1864 BEAUBOIS Blac (10147StPaul)
1839	Olympiade HIPIAS	32	Créole	+ 1880 ; De Joséphine (1834); = 1849 CHALBAN Montfort (728) d'où Clémentine (1841), Joseph 1846-1847, Joseph 1845-1858 ; = 1868 CIDRA Alexis (457) ; à la commune en 1842
1840	Laurencine HIPIAS	39	Créole	+ 1857; De Joséphine (1834); = 1852 SUIRAM Bélisaire (1820)
1841	Clémentine HIPIAS	8	Créole	+ 1881; D'Olympiade Hippias (1839) = Montfort Chalban (728); = 1869 RIBECQ Constant (641) ; à la commune en 1842
1842	Rosette « GRIEGE »	2	Créole	D'Elise Griège (1822)
1843	Pierre Jean BURKO	28	Créole	De Célestin Crochard (7068StPaul) = Burko Françoise (813)
1844	Agricole	42	Malgache	
1845	Jean	51	Cafre	
1846	Soubaille	29	Cafre	Vendu à Perrot
1847	Alexandre MARIN // GILLOIN	63	Cafre	+ 1854 // + 1851
1848	Isamb HIPIAS	1	Créole	De Marie Louise Hippias (1838) == Rébus; = 1867 VOTHY Gertrude 1849
DELANUX Joseph Crécy 1816				<i>Ravine des Colimaçons / Petite Ravine</i>
1815	Coterel AQUILA	3	Créole	D'Adèle (1879); affr 1848 St Denis
3636	Lafleur	44	Cafre	
1849	Caroline BESLER	29	Créole	A Saint-Denis; affr 1848 St Denis; = 1841 LIOR Edouard 1808 (chez Lory)
1850	SAVOYARD Jacques	23	Cafre	= 1853 DOMICIEN Catherine (2101) ; affr 1848 St Denis
1851	Annecie Pierette BERGEN	15	Créole	affr 1848 St Denis; soeur de (1852), PMI
1852	Emile Louis Marie	12	Créole	affr 1848 St Denis; frère de (1851), PMI

	BERGEN			
1853	Zoïle Joël Pierre ANILA	29	Créole	+ 1883 ; D'Auguste Torpos = Doxile Constantine (587); affr 1848 St Denis ; == Eugénie + d'où Doxile 1830-1894 St Paul ; = 1849 ASTREE Elisabeth (304) ; == Luce BATIE (2213)
1854	Ambroise DISCIPLINAIRE	24	Cafre	affr 1848 St Denis
1855	Alexis »rouge » ANGELI	30	Cafre	affr 1848 St Denis
1856	Clément LAUP	24	Cafre	+ 1865 ; = 1851 BERCALO Marie Jeanne (3823)
1857	Zéphir ALBERNOS	40	Malgache	affr 1848 St Denis
1858	Basile ANTINE	25	Cafre	affr 1848 St Denis
1859	Alexis noir ANDRY	25	Cafre	affr 1848 St Denis
1860	Agnès LUCE	11	Créole	De Batie Luce (2213) = Anhila Joë Zoïl (1853); = 1856 MANUEL Ernest (1258) d'où Augustine 1854-1855
1861	Romain ANGELI	24	Cafre	affr 1848 St Denis
1862	Lucas CALUC	30	Cafre	+ 1879 ; = 1852 NAGAR Françoise (644) ; = 1868 VILBRO Marie (2836)
1863	Oscar GASP	7	Créole	De Jacqueline Artusi (1865) = Pierre Paul Gasp ; affr 1848 St Denis ; = 1861 CASTELVIEIL Clotilde 1836 (de Candide)
1864	Pierre Aldont GASP	9	Créole	De Jacqueline Artusi (1865) = Pierre Paul Gasp ; = 1856 VITEL Geneviève (817) ; affr 1848 St Denis ; = 1866 Candide BOURBON (3506)
1865	Jacqueline ARTUSI	25	Créole	+ 1886 ; Dite PMI (mais de Torpos Auguste = Constantine Doxile (587)) ; affr 1848 St Denis ; = 1851 GASP Pierre Paul 1818 affr d'où Oscar (1863), Reine (1874), Pierre Aldont (1864), Arthur 1841, Doxile (1892), Pauline 1848, Méricienne 1850
1866	Delphine BERTI	11	Créole	De Charlette Berti (1872) ; affr 1848 St Denis ; = 1859 St Denis TORTILLARD Célestin (2725)
1867	Edouard ANCOURT	18	Créole	PMI; = 1854 TAURAN Rose (1746)
1868	Julie BERTI	19	Créole	De Charlette Berti (1872) ; affr 1848 St Denis ; d'où Marie (1887), Augustine 1847 ; = 1850 St Denis Numa MANU 1819 Malais
1869	Louis BERTI	24	Créole	De Charlette Berti (1872) ; affr 1848 St Denis
1870	Pierre Louis ANAPIAS	44	Créole	affr 1848 St Denis
1871	Toussaint BEXON	44	Malgache	+ 1854 à 75 ans chez Delanux

1872	Charlette BERTI	44	Malgache	affr 1848 St Denis ; D'ou Delphine (1866), Julie (1868), Louis (1869)
1873	Hortence	3	Créole	
1874	Reine GASP	3	Créole	+ 1877 ; De Jacqueline Artusi (1865) = Pierre Paul Gasp ; affr 1848 St Denis ; = 1861 REVONGE Julien 1836 (de Clotilde Révonge 1796-1891 St Denis)
1875	Rose ? BENEVAL	35	Créole	D'Henriette Bénéval (2747) = Etienne ; = Pierre GARDA 1803 d'ou Madeleine 1856-1857
1876	Claire AQUILA	14	Créole	Acheté à Cordier ; d'Adèle (1879) ; affr 1848 St Denis ; = 1859 St Denis Ernest CELESTIN 1828
1877	Marcelline ANGELI	9	Créole	« « affr 1848 St Denis
1878	François AQUILA	11	Créole	“; affr 1848 St Denis; d'Adèle (1879)
1879	Adèle « AQUILA »	37	Créole	“” ; + av 1848 ; d'ou François (1878), Claire (1876), Coquetel (1815), Hélène (1884)
1880	Ursule ANVARI	35	Cafrine	“” ; affr 1848 St Denis
1881	Lisette ROMUALD	25	Créole	“” ; d'ou Ernest (1882) ; affr 1848 St Denis
1882	Ernest ROMUALD	4	Créole	“” de Lisette (1881) ; affr 1848 St Denis
1883	Léopold	1	Créole	“”
1884	Hélène dit Adeline AQUILA	5	Créole	Achetée; + 1848; affr 1848 St Denis; d'Adèle (1879)
1885	Marie Louise CAZIMIRE	17	Créole	Achetée ; d'ou Pierre Bastris (1886), Sophie 1848 ; affr 1848 St Denis
1886	Pierre Bastris CAZIMIRE	4	Créole	Acheté ; de Marie Louise (1885) ; affr 1848 St Denis
1887	Marie BERTI	1	Créole	Achetée ; affr 1848 St Denis ; de Julie Berti (1868)
1888	Toto	55	Cafre	Acquis de Marie Jeanne 1845
1889	Edmond dit Crescent	28	Créole	De Geneviève 1786 C
1890	Cécile ss patro	37	Malgache	+ 1851
1891	Hyppolite ? CHEVREAU	43	Malgache	+ 1866 à 51 ans
1892	Doxile GASP	1	Créole	De Jacqueline Artusi (1865) = Pierre Paul Gasp, affr 1848 St Denis
DELANUX Pierre Véronge				<i>Ravine des Colimaçons / Petite Ravine</i>
1893	Alexandre Marion	47	Cafre	Marron depuis 1840
1894	Docité ss patro	29	Créole	Condamné 10 ans geôle ; + 1847
1895	Joseph CLUB	34	Cafre	= 1851 ESPERANT Espérance (1830)
1896	David GOMAR	50	Cafre	+ 1864

1897	Annibal MITANO	36	Cafre	+ 1880
1898	Antoine ss patro	40	Cafre	+ 1848
1899	Mathias ss patro	22	Cafre	+ 1846
1900	Marie n°1 TASSIN	33	Créole	+ 1870; De Geneviève +; = 1854 MAUREL Venant (3295)
1909	Filot	20	Créole	
1910	Rondel	41	Malgache	
1911	Virginie ? LIMPAU	22	Créole	De Marie Louise Limpau 1794 St Pierre; D'où Victoire (1944), mort-né 1846 ; = 1859 St Paul GEAN Pierre Jean 1813
1912	Céleste BOUKAR BOURKAR	24	Créole	De Dauphine + / Marie Louise Bourkar (1913); D'où Constance (1947), Mort- né 1849, Pierre Louis (1943), Marie Louise (1941), Radegonde 1818; = 1862 St Denis TIOT Nicolas 1801
1913	Marie Louise BOURKAR // BABILLON	57	Créole	D'où Céleste (1912) // + 1853 ; de Geneviève + ; d'où Elie Opifex (3093), Victoire
1914	Pierre Paulin ? POMPON	56	Créole	+ 1867 à 70 ans
1915	Agathe TOPARY	49	Créole	De Françoise + ; = 1853 LEBON Joseph (5350StPaul) d'où Marcelly Lebon Topary (1954)
1916	Paul	38	Cafre	
1917	Jasmin ? RUMINO	38	Malgache	Si Afrique ; = 1856 RHENA Crescence 1827-1876 St Louis
1918	Fleury RIBECQ	27	Cafre	+ 1891 ; = 1851 Lafoi FOLIGE (660)
1919	Caëtanne NABOT	37	Cafre	+ 1853
1920	Prosper	43	Cafre	
1921	Léveillé ss patro	36	Cafre	+ 1845
1922	Adrien RONDO	46	Créole	+ 1869 St Paul
1923	Hilaire LITOR	25	Créole	+ 1885 ; De Marie Rose ; = 1851 CELIN Marie (2490)
1924	Marie	37	Cafrine	
1925	Marie n°3 BATISSE	38	Cafrine	+ 1877 ; = 1849 LEBORGNE André (1957) d'où Elise (1928), Pauline (1934), Marie 1851-1854 ; = 1866 MARTEAU Martin (3569)
1926	Charles CHOLAT	31	Cafre	+ 1851
1927	Philogène	28	Cafre	
1928	Elise LEBORGNE	14	Créole	D'André Leborgne (1957) = Marie Batisse (1925); = 1854 SAINT Lazare 1813 Afrique d'où Rosalie 1853-1854

1929	Adolphe VELTINA	15	Créole	+ 1887 ; De Marie Bernol ; = 1855 ROMBAS Jeanne (249)
1930	Rosette LANNE	30	Cafrine	D'où Gilles (1935)
1931	Jean Bart MARINIER	44	Cafre	+ 1881 ; = 1849 LATRO Florentine 1805-1877 Afrique d'où Adonis, Henry 1837, Alexandrine 1840-1849
1932	Denis TRONCAR	61	Malgache	+ 1851
1933	Zénon JARDIN	46	Cafre	Mada au + 1851
1934	Pauline LEBORGNE	10	Créole	D'André Leborgne (1957) = Marie Batisse (1925); = 1851 NORMAL Basqui (585) d'où mort-né 1855
1935	Gilles LANNE	9	Créole	+ 1849 ; De Rosette Lanne (1930)
1936	Samedi GLOIR	31	Cafre	+ 1849
1937	Aimé ALY	50	Cafre	+ 1879 à 78 ans
1938	Eugène CHAMBERTIN	22	Malgache	Si Cafre et 1820 = 1849 JOLIRON Emilie (925)
1939	Simaoutan	56	Malgache	
1940	François GONDAR	5	Créole	+ 1889 ; De Jean Gondar (698) = Marie Bernol 1819-1865; = 1862 HYACINTHE Thérésia (2972StPaul)
1941	Marie Louise « BOUKAR »	6	Créole	De Céleste Boukar (1912)
1942	Catherine ? MACON	34	Créole	D'où Améline (2632), Richemond 1836
1943	Pierre Louis « BOUKAR »	3	Créole	De Céleste Boukar (1912)
1944	Victoire « LIMPAU »	4	Créole	De Virginie ? LIMPAU (1911)
1945	Maquois TONNA	55	Cafre	+ 1854
1946	Azor	63	Indien	
1947	Constance BOUKAR // LIMPAU	2	Créole	De Céleste Boukar (1912); = 1860 Audule CARLIER (6953StPaul)
1948	Constant	1	Créole	
1949	Dalam ss patro	47	Cafre	+ 1846
DELANUX Fils				
1950	Maximin CHERIMO N	41	Cafre	Acquis de Pierre Delanux; + 1866

1951	Jean Baptiste LONGET	54	Malgache	“”; + 1858
1952	Henry	39	Cafre	“”;
1953	Adolphe MANDIMANDE	48	Malgache	“”; + 1875
1954	Marcely TOPARY	29	Créole	“+ 1866; D’Agathe Topary (1915); = 1849 CONSTANT Esther (664); = 1855 ARDOUREL Madeleine (368)
1955	Bernard VALIDE	59	Cafre	“; + 1850
1956	Dominique PIEBAS	41	Cafre	“”; = 1852 ARZAC Rosélie (1302)
1957	André LEBORGNE	33	Cafre	“; + 1864; = 1849 Marie BATISSE (1925)
LAURET J.B succession				<i>Ravine du Trou / Avirons</i>
1958	Augustin	44	Créole	
1959	Gilbert MERIN	45	Créole	D’Adélaïde ; = 1854 HARRATON Olivette (3205)
1960	Chérumont	36	Créole	
1961	Didier AMELIUS	33	Créole	+ 1878 ; De Rémy + = Marthe + ; = 1855 BRINDEJOUL Luce (2049)
1962	Vincent XERCES	57	Créole	+ 1868 ; de Delphine +
1963	Fulgence PONCHARVILLE	58	Créole	+ 1876. De Geneviève ; = 1853 Mathurine CHARETTE (2578) ; affr 1848 St Louis
1964	Grand Pierre ss patro	49	Créole	+ 1846
1965	André CARABIN	47	Créole	+ 1864 ; De Simon + = Henriette + ; = 1852 HAROU Pétronille (2356)
1966	Sylvain	49	Créole	
1967	Elie MATADOR	48	Créole	D’Etienne + = Fortune + ; = 1849 VENOSA Perrine (2030)
1968	Petit Fulgence LACHIQUE	45	Créole	+ 1855 à 54 ans; de Théodore + == Caroline + ; == Dorchié + d’où Jeanne Mnémon (2046)
1969	Jean Pierre ORTIGUET	50	Créole	+ 1855 ; de Piot Plumeti (1982) == Marie Louise +
1970	Fleury	42	Créole	
1971	Julien PLUMETI	42	Créole	De Piot Plumeti (1982) == Marie Louise + ; = 1849 BALANCOURT Henriette (2271)
1972	Martial LIAMARD	39	Créole	+ 1859 ; De Pierre + = Geneviève + ; = 1851 CONVER Charlette (2275) ; = Clara AUGUSTIN (2084StPaul)
1973	Henry LACHAUSSE	59	Créole	+ 1860 ; de Clotilde + ; == Rose d’où Brigitte (2053)

1974	Anselme PORCHA	39	Créole	De Thomas + = Caroline + ; = 1851 RUSTO Hervasia (388)
1975	François	38	Créole	
1976	Joson LAFLECHE	35	Créole	+ 1866 ; De Piot Plumeti (1982) = Marie Barbe + 1850; = 1851 GUERIDON Maguitte 1816/1826
1977	Albert LABATRIE	18	Créole	De Gillot Labatrie (1980) = Olivette Dalville (2600); = 1854 ABDERE Julie (3070StPaul)
1978	Pierre Noël BARBILLON	30	Créole	+ 1852 ; De Sabine + ; = 1852 Louise DONVAL (2589)
1979	Athanaze ALBA	22	Créole	+ 1901 ; De Louis + = Marie Josèphe Alba (2599) ; = 1849 BANOR Geneviève (2218)
1980	Gillot LABATRIE	84	Créole	De Clotilde + ; + 1858 ; == Véronique d'où Fulgence Némoras (1983) ; == Charlette Gono (2050) d'où Jean Gillot (1993) ; = 1849 Olivette Dalville (2600)
1981	Grand Pierre	77	Créole	
1982	Piot PLUMETI	63	Créole	De Zabeth ou Zabelle + ; + 1850 ; == Marie Louise + d'où Julien (1971), Jean Pierre Ortiguet (1969) ; == Marie Barbe d'où Joson Laflèche (1976)
1983	Fulgence NEMORAS	53	Créole	+ 1887 ; De Gillot Labatrie (1980) = Véronique + ; = 1849 REBECCA Laurencine (2038) ; = 1874 PANCRASSE Marthe (2022)
1984	Laurent ss patro	58	Créole	+ 1846
1985	Joseph GONO	11	Créole	+ 1883 St Paul ; De Gono Eloi (1992) == Justine (2130) ou Justine 1789-1837Afrique; = 1856 DIBLAR Jeanne (3816)
1986	Pierre Noël MOUSTACHE	20	Créole	+ 1880 ; De Charlot + = Tarcile; = 1852 FARLO Marie Barbe 1832-1852 (St Louis); = 1855 EMAYA Fanélie (2104) ; frère de (2030)
1987	Florentin ss patro	29	Créole	+ 1847
1988	Pierre Denis ? VIANDO	50	Créole	+ 1863 aux Avirons
1989	Hilarion PELOU	37	Créole	De Jeanne Aliboron (2026)
1990	Henry DAMAN	25	Créole	+ 1898 ; De Mérancienne Daman (2028) ; = 1851 Rose PARVY (1123)
1991	Pompée DAMAN	24	Créole	+ 1897 ; De Mérancienne Daman (2028) ; = 1851 DOUGLAS Nancy (2214)
1992	Eloi GONO	50	Créole	+ 1856 ; De Charlette Gono (2050) ; = 1840 Marie Louise CELLES (2016) ; = 1852 Etiennette FLAMMET 1812-1899 (de Tranquille Riche (3892))
1993	Jean Gillot GONO	49	Créole	+ 1864 ; De Charlette Gono (2050) = Gillot Labatrie (1980) ; = 1850 PROFOR Junon (2810) ; == Justine (2130)
1994	Charlot VENOSA	29	Créole	+ 1896 St Paul ; De Perrine Vénosa (2030) = Matador Elie (1967) ; = 1849 GONO Madeleine

				(2044)
1995	Zéphirin PICARD	41	Créole	+ 1863 ; D'Eloi (1999) == Marie Brigitte Hermina Picar (2032); = 1851 DUCATER Chonette (2581)
1996	Eloi NINON	16	Créole	+ 1894 St Paul ; De Généreuse Ninon (2033) ; = 1854 St Paul CHAFON Victoire (4256St Paul) ; = St Paul Marie Louise ANNA
1997	Colas NINON	14	Créole	+ 1900 St Paul ; De Généreuse Ninon (2033) ; = 1853 St Paul PISCARE Ursule (2041); = 1857 St Paul DUPOL Marie Laure (5297 St Paul)
1998	Claude LABIRODO	52	Créole	De Mérenthe + ; = 1861 Florine LAMARRE (1818)
1999	Gros Eloi PICAR	71	Créole	+ 1847 ; == Marie Hermina (2032)
2000	Pierre Louis ss patro	70	Créole	+ 1847
2001	Sylvestre ? MIRLAL	67	Malgache	== Célerine CENCE (118) d'où Nancy Douglas (2214)
2002	Philibert	41	Malgache	
2003	Jouan	57	Malgache	
2004	Paulin ss patro	37	Malgache	== Marie Josèphe BEZIER 1804 d'où Lorince 1833
2005	Mercure BASFOND	36	Malgache	= 1851 St Paul UCHAT Hortence (9665 St Paul)
2006	Donnant	41	Malgache	
2007	Olivier LALEUR	65	Malgache	+ 1852
2008	Germain PETRO // VEUZAC	40	Cafre	+ 1864 // Si créole, de Germaine (1251St Paul) ; = 1855 LIGNIERE Gertrude 1812
2009	Lafleur	73	Cafre	
2010	Fantaisie LAPERCHE	32	Cafre	+ 1864 St Paul ; = 1856 DELBLOND Louise (2074)
2011	Guillaume ss patro	65	Cafre	+ 1851
2012	Luc CALUS	46	Cafre	+ 1901 ; = 1851 Césarine CESORI (1131) ; = 1866 TABRISTAN Françoise (1124)
2013	Isidor PONTALBA	37	Cafre	= LYMPO Olympe (2184)
2014	Scipion ss patro	34	Cafre	+ 1858
2015	Elie MUSCADET	64	Cafre	+ 1855 ; = 1840 HERMINIA Marie Brigitte (2032)
2016	Marie Louise CELLES Sœur d'Olivette Dalville (2600) et Célerine Bora	51	Créole	+ 1851 ; D'Alexis + == Geneviève + ; = 1840 Eloi GONO (1992) d'où Nanette (2017), Charlette (2018), Madeleine (2044)

2017	Nanette GONO	31	Créole	+ 1885 St Paul ; De Marie Louise Celles (2016) = Eloi Gono (1992) ; = 1849 CONFLIT Valéry (3757); = 1855 KROFF Augustave (2684) ; = Augustave MADELEINE
2018	Charlette GONO	8	Créole	De Marie Louise Celles (2016) = Eloi Gono (1992) ; = 1852 CHEPRU Victor (2919) d'où Eloi 1852; = 1864 VOKA Vincent 1842
2019	Vitaline GUERIDON	51	Créole	+ 1873 ; De Sophie Guéridon ; d'où Sophie (2059) ; == Eustache + d'où Maguitte 1816/1826 ; = 1851 MITRON Martin (1651)
2020	Judith « GUERIDON »	7	Créole	+ 1847 ; de Sophie Guéridon (2059)
2021	Benjamin GUERIDON	3	Créole	+ 1856 ; De Sophie Guéridon (2059) = Futol Thomas (1720)
2022	Marie Marthe PANCRASSE	38	Créole	+ 1877 ; De Paul + = Louise + ; = 1851 DARTY Jean Baptiste (996) d'où Louise (2024), Olive (2025), Thérèse (2023) ; = 1874 NEMORAS Fulgence (1983)
2023	Thérèse DARTY	20	Créole	De Marie Marthe Pancrasse (2022) = Darty J.B. (996) ; d'où Thérèseine 1842 ; = 1853 RICHORD Bernard (1559) d'où Appoline (2063)
2024	Louise DARTY	16	Créole	+ 1884 ; De Marie Marthe Pancrasse (2022) = Darty J.B. (996) ; d'où Ernest 1855 + ; = 1876 ARZAC Louis (2337)
2025	Olive DARTY	7	Créole	De Marie Marthe Pancrasse (2022) = Darty J.B. (996) ; = 1855 Alfred CALLER (1561) d'où Alfrède 1857-1858, Marie 1854-1857
2026	Jeanne ALIBORON	70	Créole	+ 1853 ; de Toussaint + == Madeleine + ; D'où Esther PELOU (2027), Hilarion PELOU (1989) ; == Toussaint d'où Romaine DIEPE (2047)
2027	Esther PELOU	48	Créole	+ 1878 ; De Jeanne Aliboron (2026) == Toussaint + ; = 1851 TANLE Edouard (3064)
2028	Mérencienne DAMAN	49	Créole	+ 1852 ; de Bruno + = Dauphine + ; D'où Pompée (1991), Henry (1990), Dauphine 1816-1844
2029	Elise	9	Créole	
2030	Perrine VENOSA	46	Créole	+ 1858 ; De Charlot + = Tarcille + ; = 1849 MATADOR Elie (1967) d'où Charlot (1994), Marianne 1823-1848
2031	Cécile	15	Créole	Maronne
2032	Brigitte ? Marie HERMINA	64	Créole	+ 1871 ; de Siméon + = Henriette ; = 1840 Elie MUSCADET (2015) ; == Gros Eloi PICARD (1999) d'où Zéphirin (1995)
2033	Généreuse NINON	37	Créole	+ 1857 ; De Rosette Ninon (2051) ; == Donnant FILET 1800 d'où Noël 1849-1851 St Paul ; = 1852 St Paul François Bengale TYR (8681StPaul) d'où Lafoi (2037), Sylvie (2036), Florine (2035) ; Pierre Eloi (1996, Colas (1997), Célestin (2061), Rosette (2034)

2034	Rosette NINON	13	Créole	+ 1850 St Paul ; de Généreuse Ninon (2033) ; + 1852 ; D'Hannibal Hamilcaro (2944) = Marie Rose Nargo (1300) ; = 1851 Philogène DIJON (9614StPaul)
2035	Florine NINON	8	Créole	+ 1860 St Paul ; De Généreuse Ninon (2033) = François Bengale Tyr (8681 St Paul); = 1854 St Paul VITELLY Furcy (5113 St Paul)
2036	Sylvie NINON	7	Créole	+ 1863 ; De Généreuse Ninon (2033) = François Bengale Tyr (8681 St Paul); = 1854 St Paul MNEMONIDE Baptiste (6269 St Paul); = St Paul VERPET Jeanin (9604 St Paul)
2037	Lafoi NINON	6	Créole	+ 18678 ; De Généreuse Ninon (2033) = François Bengale Tyr (8681 St Paul); = 1855 St Paul Louis BAURY Caprice 1832
2038	Laurencine REBECCA	27	Créole	+ 1865 ; D'Ara + = Sévère Marivan (2644) ; d'où Adolphe 1835-1901, Sévère 1838, Louis 1840; = 1849 NEMORAS Fulgence (1983) d'où Marie (2039), Espérance (2040), Joseph 1843, Elodie 1846-1861, Antoine 1848, Fulgence 1850-1852, Grâce 1859 +
2039	Marie REBECCA NEMORAS	7	Créole	+ 1862 ; De Laurencine Rebecca (2038) = Fulgence Némoras (1983) ; = 1856 Alfred BLAND (1202) d'où Alfred 1856-1857
2040	Espérance REBECCA	4	Créole	+ 1865 ; De Laurencine Rebecca (2038) = Fulgence Némoras (1983) ; = 1856 VOISA Jean Marie (1508)
2041	Ursule PISCARE	14	Créole	+ 1856 ; De Simonette 1796-1840 Mada ; = 1853 NINON Colas (1997) d'où Nicolas 1853
2042	Mélanie BOURLON	24	Créole	+ 1896 ; De Romaine Diepe (2047); d'où Julie 1837 ; d'où Clément 1846 ; == SCIMIAR Rémy (2057) d'où Suzette (2043), Marie Josèphe (2058) ; = ROCHEBARD Myrtil (1306)
2043	Suzette BOURLON ROCHEBART	9	Créole	+ 1879 ; De Mélanie Bourbon (2042) == Scimiar Joseph (2057); d'où mort-né 1854, Rosa 1857 + ; = 1869 SERVEAUX Louis blanc
2044	Magdeleine GONO	22	Créole	+ 1881 St Paul PMI ; D'Eloi Gono (1992) == Justine + ; d'où Geneviève 1838 ?; = 1849 VENOSA Charlot (1994)
2045	Geneviève BRABANT	22	Créole	De Gillot Labatrie (1980) = Olivette Dalville (2600), d'où Marie Sylvie 1839 ; affr 1848 St Louis ; = 1853 St Louis CURNINA Barnabé (2554)
2046	Jeanne MNEMON	19	Créole	+ 1874 ; De Fulgence Lachique (1968) == Dorchie + ; = 1853 FURET Pistolet St Denis 1824-1866 d'où mort-né 1853; = 1872 BABORIS Benoit (3105)
2047	Romaine DIEPE	53	Créole	+ 1872 ; de Toussaint + = Jeanne (2026) ; D'où Mélanie Bourlon (2042) ; affr 1848 St Louis
2048	Adélaïde LUTHER	63	Malgache	+ 1850, de Thomas = Julienne ; D'où Varian Méline (364), Zélia (1435)
2049	Luce BRINDEJONC	51	Malgache	+ 1874 ; = 1855 AMELIUS Didier (1961) ; affr 1848 St Louis

2050	Charlette GONO	70	Cafrine	+ 1852 ; D'ou Eloi (1992) ; == Gillot Labatrie (1980) d'ou Jean Gillot Gono (1993)
2051	Rosette NINON	56	Cafrine	+ 1852 ; D'ou Généreuse Ninon (2033)
2052	Vincent Paul PUGILAT	1	Créole	+ 1898 ; De Brigitte Pugilat (2053) = Ludovic Amédé (1303) ; = Fanny LECHAT 1849
2053	Brigitte PUGILAT	37	Créole	De Henry Lachausse (1973) = Rose + ; = 1852 Amédée LUDOVIC (1303) d'ou Vincent Paul (2052), Vincente (2062), Aristole (1287), Louis 1849, Pierre Antoine 1837, Paul 1840, Virginie 1840, Louis Marie 1847
2054	Marie Joséphine ss patro	2	Créole	+ 1845
2055	Geneviève GUERIDON	50	Créole	De Sophie Guéridon + ; = 1849 DALLIA Magloiry (2205) ; = 1869 ALY Chauffeur 1797-1870 Afrique
2056	Fantaisie FINGAL	31	Malgache	Affr 1848 St Louis
2057	Rémy SCIMIAR	37	Malgache	+ 1885 Afrique ; = 1852 TOLMER Florentine (3704) ; == Mélanie BOURLON (2042) ; = 1860 Etiennette FLAMETTE 1813-1899
2058	Marie Josèphe REBECCA / BOURLON	1	Créole	De Rebecca Laurencine (2038) = Fulgence Némoras (1983) // + 1888 ; de Mélanie Bourlon (2042) == Rémy Scimiar (2057); = 1871 LUSPRATE Adolphe (340)
2059	Sophie GUERIDON	22	Créole	+ 1891 ; De Pascal + = Vitaline Guéridon (2019) ; = 1851 FUTOL Thomas (1720) d'ou Vitaline (2060), Benjamin (2021), Pascal 1844, mort-né 1846, Thomas 1850, Judith (2020) ; = 1883 BERTY Gilbert (2446)
2060	Vitaline GUERIDON	8	Créole	De Sophie Gueridon (2059) = Futol Thomas (1720) ; d'ou Crescence 1853
2061	Célestin « NINON »	2	Créole	+ 1848 ; de Généreuse Ninon (2033)
2062	Vincente PUGILAT	1	Créole	+ 1847 ; De Brigitte Pugilat (2053) = Ludovic Amédé (1303)
2063	Appoline DARTY PANCRASSE RICHORD	1	Créole	+ 1845 ; + 1884 ; de Marie Thérèse Darty (2023) = Bernard Richord (1559); = Jean Baptiste RICHORD (1585), son cousin ; ss doute autre Appoline, sœur de la défunte et née en 1846
2064	Arsène ss patro	27	Créole	+ 1845
LAURET Zéphirin 1773				<i>Ravines Aviron / Trou</i>
2065	Geneviève PREVIL BERTAM	71	Créole	+ 1850 ; de Suzanne + ; D'ou Lambert (2066), Ferdinand 1809, Magdeleine 1823
2066	Lambert BERTRAM PREVIL	27	Créole	De Geneviève Prévil (2065) ; = 1852 BANES Constance 1804 St Denis
LAURET Hortence ; d'Aubierge 1796-1842 C affr après 1826				

2067	Rosalie ss patro	84	Créole	+ 1845
2068	Félicienne BLAND	21	Créole	+ 1889 ; D'Aubierge 1796-1842 C+ (d'où Antoine Marie 1818, Marie Alphonsine 1830, Marie César 1825); = 1851 HAMILCARO Balthazar (2938) d'où Marie Rose 1846-1873, Antoine 1848, César 1850, Louis Joseph 1854-1857, mort-né 1841
2069	Amélie	9	Créole	
2070	Marie Josèphe ss patro	7	Créole	+ 1848
2071	Louis BLAND	29	Créole	+ 1855 ; D'Aubierge +1796-1842 C; = 1852 EMON Marie Louise (1099)
2072	Jean Pierre TOTALMY	11	Créole	+ 1899 ; PMI ; = 1857 VENAÏSSIN Julienne 1824 St Pierre (d'Elisabeth) d'où Appoline 1842, Elisenne 1850, Alfred 1854, Marie 1856
LACAÏLLE Louis				
2073	Zéline MITRIDATE	27	Créole	+ 1874 ; de Vitaline + ; = St Paul 1849 DELBLOND Luc (2483) d'où Louise (2074), Lucine (2075), Maurice 1852 +, Marguerite 1850-1852, Pierre 1848-1855
2074	Louise MITRIDATE	4	Créole	De Luc Delblond (2483) = Zéline Mitridate (2073); = 1856 LAPERCHE Fantaisie (2010)
2075	Lucine MITRIDATE	1	Créole	De Luc Delblond (3483)= Zéline Mitridate (2073); = 1860 BOUCLIER Auguste (1551StPaul)
LEBRETON Joseph fils <i>Ravines du Cap / Trou</i>				
2076	Jacques JACOBO	54	Créole	+ 1878 ; == Judith HOLOFER (2083) ; = Marie Romaine 1803-1878 C
2077	Julien CALEMON	42	Cafre	+ 1878 ; = 1851 GARI Zabeth (1117)
2078	Benjamin SINFORT	36	Cafre	Témoin + 1856
2079	Pierre ERY	31	Cafre	+ 1892
2080	Belzamine	45	Cafre	
2081	Firmin ss patro	46	Malgache	+ 1847
2082	Pierrot MOZAMBIQUE	28	Cafre	= 1852 GABRIER Marie (1496)
2083	Judith HOLOFER	52	Malgache	+ 1871 ; == JACOBO Jacques (2076) d'où Constance (2094) ; d'où Claudine 1840 ; = 1852 DARTAGNAN Célestin (462) ; = 1860 TIFLOT Tranquillain (1660)
2084	Gertrude BONIFACE	24	Créole	+ 1864 ; D'Adélaïde (3218) = Louis Boniface ; d'où mort né 1844, mort né 1845, mort né 1845 ;
2085	Crescent ss patro	38	Créole	+ 1874 PMI
2086	Benoît TINOT	35	Créole	+ 1885 St Paul ; D'Alexis + = Sophie Mardary (1527) ; = 1860 CLAVETTE Amanda (1530) ; = Clotilde OUZAN 1852

2087	Rosalie	11	Créole	
2088	Philogène	14	Créole	
2089	Fanchin	25	Créole	
2090	Louis	20	Créole	
2091	Charles ARGONAUULT	47	Malgache	+ 1875 ; = 1851 Sophie ANCECESTO 1821-+av1875
2092	Félix	34	Malgache	Indien en 1842
2093	Cupidon DOMPY	29	Créole	+ 1884 ; de Florentin = Florentine ; = Adélaïde BONIFACE (3203) d'où Florentin 1857
2094	Constance SERVAN HOLOFERT JACOBO	3	Créole	+ 1877 ; De Jacobo Jacques (2076) == Judith Holofer (2083) ; d'où mort-né 1857 ; = 1861 Pierre Louis CASTEL (2390)
LEBRETON P.J.			<i>Ravines du Cap / Trou</i>	
2095	Pierre Louis ? CANDAN	36	Créole	5 ans de chaîne ; + 1862 ; de Laurent + == Marie Josèphe + ; = 1857 PULMONES Espérance (5966StPaul)
2096	Léandre	70	Cafre	
LEBRETON Louis fils				
2097	Benjamin HAZAR	38	Créole	+ 1865
2098	Jean Baptiste TITUS	27	Créole	+ 1878 PMI ; De Marianne Titus (2489) ; = 1849 BARQUINO Reine (3624)
2099	Léonard ss patro	31	Créole	+ 1847
2100	Toinette CADMUS	33	Créole	+ 1863 ; De Rosine Cadmus (2121); = 1853 Florentin EMAYA (1320) d'où Fanélie (2104), Fanchin (2123), Jean Baptiste (2126), Henry 1850-1852, Florentine 1853 +, Florentin 1853 +, Jean Jacques 1846-1860
2101	Catherine DOMICIEN	32	Créole	+ 1879 ; De Marie Domicien (2133) : = 1853 Jacques SAVOYARD (1850)
2102	Juliette CERAZAT	41	Malgache	= Fulgence PIED LEGER (2946StPaul) ; = 1856 AIDONE Neptune (3025StPaul) ; = 1858 PAJOUR Jouan (735)
2103	Zéline CADMUS OZIAS	18	Créole	affr 1848 St Denis ; de Rosine Cadmus (2121) ; = 1849 St Denis COUREUR Thomy 1831 St Denis
2104	Fanélie CADMUS	7	Créole	+ 1898 ; D'Antoinette Cadmus = Florentin Emaya (1320) ; = 1855 MOUSTACHE Jean Pierre Noël (1986) ; = 1884 Zéphir GONFO (1400)
2105	Hyppolyte ? RICHORD	41	Malgache	Témoin + 1856
2116	Fantaisie LARON	28	Malgache	+ 1884 ; = 1851 BERCALO Clotilde (3834) ; = Clotilde LUCANE (2990)

2117	André	46	Cafre	
2118	Dominique BAUDILLON	29	Cafre	= 1851 DAMER Rosette 1824 Afrique
2119	Augustin LAPOIR	41	Malgache	+ 1868 ; = Aurélie MARTIGNAC (336)
2120	Salama ss patro	41	Malgache	+ 1856
2121	Rosine CADMUS	46	Cafrine	D'où Antoinette (2100), Zéline
2122	Lucie ? ROBUR	11	Créole	D'Adonis Robur (3152) = Radegonde (3160), chez Roburent
2123	Fanchin CADMUS	6	Créole	D'Antoinette Cadmus = Florentin Emaya (1320)
2124	Suzanne ASSOL COMMUNO (appartient à la commune en 1839)	20	Créole	+ 1881 ; D'Assol Jean Baptiste (3951) = Maçon Marie Jeanne (1125) ; d'où Joséphine (2127) ; = DOMICIEN Joseph (2144) d'où Caroline (2125), Ernest 1847, Joseph 1850, Jeanne 1851, Pierre 1850-1853; = 1864 MACRIS Jean Baptiste (538) ; // + 1900 St Paul de Jean Baptiste Assol (1620) == Ursule ; = Williams ; = Auguste NERTEUIL (1560StPaul)
2125	Caroline COMMUNO	6	Créole	+ 1884 ; De Communo Suzanne (2124) = Joseph Domicien (2144) ; = 1856 LEGRIS Hilarion (3774)
2126	Jean Baptiste CADMUS	2	Créole	+ 1865 ; D'Antoinette Cadmus = Florentin Emaya (1320)
2127	Joséphine « ASSOL »	1	Créole	+ 1848 ; de Suzanne Assol (2124)
LEBRETON Pierre			<i>Ravines du Cap / Trou</i>	
2128	Angélique ss patro	30	Malaise	+ 1845
2129	Suzanne ROMPO	51	Cafrine	+ 1851
2130	Justine GONO	48	Malgache	== Eloi Gono (1992) d'où Joseph (1985)
2131	Marianne MAUREL	55	Cafrine	+ 1852 ; d'où Venant (2131), Hélène (2396), Mélie (2399), Edmond (2380), Marianne 1833
2132	Modeste MILLOR	41	Malgache	+ 1853 ; = 1852 LANTREDEU Boniface (2147) d'où Hélène (2136)
2133	Marie DOMICIEN	56	Créole	D'où Joseph (2144), Pierre (2142), Catherine (2101)
2134	Euphrasie « LETRONE »	33	Créole	+ 1848 ; == Henry Paul AMION d'où Elie (2143), Jean Marie 1846
2135	Mérencienne	17	Créole	
2136	Hélène LANTREDEU	19	Créole	De Modeste Millor (2132) = Lantredu Boniface (2147) ; = 1852 Pierre Elie PAMPHILE (4272StPaul) d'où Marie Louise 1848
2137	Cécilia ? DARID	8	Créole	+ 1868 ; De Ferdinand Darid = Félicité Baride ; = 1851 LOUIX Jacques (2289)
2138	Zénon LETRILLE // BELBOIS	29	Créole	= Cécile REVOLTE (2621) // + 1866, PMI

2139	Rosette ? DARID	10	Créole	+ 1875 ; de Ferdinand Darid = Félicité Baride ; = Ferdinand KAISSE 1835 libre
2140	Charles LACEDEMONE	17	Créole	+ 1889 PMI ; = 1889 PATRIOTE Marthe (3820)
2141	Henry PAUSANUCE	14	Créole	D'Euphrasie Pausanuce (2134) ; = 1854 VILLEBOIS Bethilde (3828)
2142	Pierre DOMICIEN	14	Créole	De Marie Domicien (2133) ; = 1853 FREDEGONDE Pauline 1835
2143	Elie LETRONE	11	Créole	De Henry Paul Amion == Euphrosine + (2134) ; = 1856 Félicité PERSEE (133)
2144	Joseph DOMICIEN	20	Créole	+ 1861 ; De Marie Domicien (2133) : = 1852 Suzanne Communo (2124)
2145	Denis	66	Créole	
2146	Lindor BIRIBY	56	Cafre	+ 1854,
2147	Boniface LANTREDEU	45	Créole	+ 1864 ; De Florentine + ; = 1852 MILLOR Modeste (2132) ; = 1856 GOLVILLE Joséphine (2519StPaul)
2148	Florentin ss patro	55	Cafre	+ 1848 ; = Florentine d'où Cupidon Dompny (2093)
2149	Gaspard	48	Créole	
2150	Louis Marie BURCY DURCY	36	Créole	+ 1876 ; De Marie Rose + ; = 1849 Marie Louise AVRA (1160)
2151	Zacharie? Robert ss patro	4	Créole	+ 1847 ;
2152	Elisabeth ss patro	3	Créole	+ 1847
LESPORT Succession				<i>Ravines Bagatelle /Portail</i>
2153	Janvier ss patro	46	Créole	+ 1846
2154	Valancourt COLOT	23	Créole	De Candide Colot (2229) ; = 1849 CAPAU Marthe (1637)
2155	Vincent Paul CONVER	32	Créole	+ 1878 ; De Charlette Conver (2275) ; = 1851 SIDON Dorine (2168)
2156	Fanchin LORAN	36	Créole	+ 1895 ; De Marie Louise Codier (969) = Laurent ; = 1851 ELUSUR Ursule (2835)
2157	Paul DEMOSTHENES	46	Créole	De Marcelline + ; = 1854 DONVAL Louise (2589); = 1861 DORLIN Joséphine (2454)
2158	Joson THENOR	40	Créole	D'Egyptienne Placide affr 1837 ; == Hortence 1800-1838 Mada d'où Juptienne (2237), Marie Jeanne (2217); = 1849 BORGAS Geneviève (3713))
2159	Pierre Denis NERON	37	Créole	+ 1884 ; De Saint Jean + == Marie Louise + ; == Euphémie 1793-1840 C d'où Sylvie Castello (2283) ; = 1849 AMANDO Florine (2215) ; = 1859 CAMEL Irma (9224StPaul) ; frère de Vitaline Samos (2164)
2160	Ange GHEAN	31	Créole	+ 1862 ; D'Angélique + ; = 1854 TALESSSE Eline (2630)
2161	Henry CAFRAN	14	Créole	+ 1892 ; De Hector Cafran (2258) = Calita Jeannette (2186) ; = 1855 Geneviève SUMENE

				(3389) ; = 1866 DOLPHUS Grâce 1850; = 1880 SEHERCUDE Tarcile 1851 ; = 1901 LORAN Candide 1850
2162	Uranie BALANCOURT	23	Créole	+ 1897 ; De Balancourt Henriette (2271) = Plumeti Julien (1971) ; = 1862 St Louis Albert RICQUEBOURG 1812, Blanc
2163	Fanchette CIDENT (SIDON)	31	Créole	+ 1878 ; D'Euphrosine + ; d'où Paul 1834 ; = 1851 OVA Abel (2191) d'où Abel (2230), mort-né 1846 ; = 1866 DARBOT Siméon Samson (2707)
2164	Espaline Vitaline SAMOS	34	Créole	De Saint Jean + = Marie Louise + ; D'où Perrine 1850-1855, Jules + 1855, André 1856 +
2165	Modeste RAVA	40	Créole	De Marcel + == Pauline + ; d'où Bienvenu 1840 ; = 1856 POTOSKI Bienvenu (8578StPaul)
2166	Julie LAMOURT	72	Créole	+ 1851 ; de Jeanne +
2167	Dauphine NEDOF	53	Créole	+ 1849 PMI
2168	Dorine SIDON	24	Créole	+ 1892 ; De Pierre Elie Sidon = Marie Jeanne (260) ; d'où Fulgence (2232); = 1851 CONVER Vincent (2155) d'où Rose Méridon 1844, Paulin 1846
2169	Marc	29	Créole	Marron
2170	Paulin	34	Créole	
2171	Piot ? Prothe ATA	54	Cafre	+ 1851 chez De Villèle
2172	Dominique ? RAGATIN	45	Cafre	Si Mada, + 1879, ou (1823StPaul)
2173	Placide ? AQUA	42	Cafre	+ 1872 à 58 ans
2174	Laventure ? ALATZO	49	Cafre	Saint Joseph ; = Laurence PHORIENS (2904)
2175	Georges	34	Cafre	
2176	Florentin	48	Cafre	Grand maron
2177	Théodore LIMOUSIN	32	Cafre	+ 1857 ; = 1851 ANCHISE Arthémise (2212)
2178	Séverin ss patro	29	Cafre	+ 1847
2179	Augustin JOBARD	22	Cafre	+ 1865 chez Conver Vincent de Paul (2155)
2180	Annibal	58	Cafre	49 ans en 1847
2181	Bamboche BOBAR	32	Cafre	+ 1853
2182	Fanchon CAFRINA	45	Cafrine	+ 1877 ; = 1851 CORINGE Léonard (2427); = 1874 TRIBLY Février (444)
2183	Henriette TERHEN	32	Cafrine	D'où Louis (2248), Henry Paul 1842; = 1851 DOLO Adolle (3765); = 1856 USSON César ? = Césaire CODRUS 1822-1882 Afrique
2184	Olympe LYMPO	32	Cafrine	+ 1866; = 1852 PONTALBA Isidore (2013) d'où Perrine 1844, Pompée 1846, Narcisse 1844,

				Henry Simon (2231), Adeline 1849, Sincère 1842, Brutus 1846, Louis 1841
2185	Egyptienne	36	Cafrine	
2186	Jeannette CALITA	30	Cafrine	+ 1893; d'où Jean Baptiste 1846; = 1851 CAFRAN Hector (2258) d'où Henry (2161), Edouard 1847, Michelle 1854 +, Hector (2241), Joseph 1836, Marie Rose 1841
2187	Abraham « ANCHISE », « ARMANDO »	73	Malgache	+ 1846, == Marie + d'où Arthémise Anchise (2212) ; == Justine d'où Florine (2215)
2188	Bertrand ss patro	49	Malgache	+ 1846
2189	Pierre Denis TARTUS	49	Malgache	+ 1856; = 1853 St Paul Laurince 1801 PMI ou (1280StPaul)
2190	Zamor	49	Malgache	
2191	Abel OVA	43	Malgache	= 1851 CIDENT Fanchette (2163) ;
2192	Mira CARDON	34	Malgache	+ 1869 ; = 1852 CARPO Léveillé (445) d'où Virginie (2239), mort-né 1841, Joséphine 1846, mort-né 1848
2193	Armel	49	Cafre	
2194	Thélémaque LYSSE	32	Cafre	+ 1881
2195	Mauvé AZOF	54	Malgache	+ 1869 Afrique
2196	Mercure ASSIE	59	Cafre	+ 1861 ; = 1854 SABLIER Luce (3187)
2197	Scholastique	38	Malgache	
2198	Fulgence BALEINIER	33	Créole	+ 1869 ; De Tranquillain Baleinier (2233) = Cada Tarcile (3513); = 1851 BERE Joséphine (2671)
2199	Valeri	38	Cafre	Homme
2200	Prudent ORKA	27	Créole	+ 1869 ; de Virginie Orka (3798) ; = 1853 HONOR Luce (3372)
2201	Jean Marie BLAGUENVILLE	25	Créole	+ 865 ; De Jean Pierre Blaguenville (2223) + = Flore + ; = 1849 PLUMETI Marie Louise (2273)
2202	Soulange	42	Cafre	
2203	Monrose DEUCALION	20	Créole	+ 1870 ; De Massamba + = Jeanneton 1797-1837 Mada ; = 1856 PRISSOT Marianne (2818)
2204	Abraham AMANDO	16	Créole	D'Amando Florine (2215) = Néron Pierre Denis (2159) ; = 1855 St Paul CADARSI Bethsi (352)
2205	Magloiry DALLIA	39	Créole	+ 1864 ; De Geneviève Dallia (3024) ; = 1849 GUERIDON Geneviève (2055)
2206	Stanislas BANOR	15	Créole	+ 1890 ; De Dallia Sidonie (2211) = Banor Stanislas ; = 1851 GARI Marie Josèphe (1159)

2207	Edmond BANOR	8	Créole	De Dallia Sidonie (2211) = Banor Stanislas ; = 1858 St Benoît LAURENTIN Adèle 1817
2208	David ss patro	41	Créole	+ 1847
2209	Philibert BOVIR	13	Créole	+ 1852 ; d'Anne +
2210	Egyptienne LEONIDAS	42	Créole	+ 1850, de Pauline + ; == Parfait + d'où Monrose (2245), Zéphir (2235), Pauline (3792)
2211	Sidonie DALLIA	35	Créole	+ 1887 ; De Geneviève Dallia (3024); = 1849 BANOR Stanislas 1812 (affranchi 1840) d'où Jeanne (), Hortence 1845-1861, Ferdinand 1848, Stanislas (2206), Edmond (2207), Geneviève (2218), Cécile (2219) Pierre (2226), Joseph (2240)
2212	Arthémise ANCHISE	35	Créole	+ 1905 ; D'Abraham (2187) = Marie + ; == Vincent GENNA 1814 C St Louis d'où Marie Jeanne (2238), Célestine (2227) ; = 1851 LIMOUSIN Théodore (2177) d'où Adèle (2220), Marie Rose (1367) ; = AMIZA Hyppolite
2213	Luce BATIE	38	Cafrine	+ 1865 ; == Zoïl ANILHA (1853) d'où Raymond (584), Agnès (1860), Basile 1845-1853, Anatole (593), Odon 1843, Julie 1848
2214	Nancy DOUGLAS	28	Créole	+ 1898 ; De Sylvestre Douglas (2001) = Célerine Cence (118) ; = 1851 DAMAN Pompée (1991) d'où Adelina (2247), Euphémie (2242), Florentine 1847, Célerine (2243), Célestin 1837
2215	Florine AMANDO	37	Créole	+ 1857 ; D'Abraham (2187) = Justine + ; = 1849 NERON Pierre Denis (2159) d'où Abraham (2204), Jean (2234)
2216	Ursule	32	Créole	
2217	Marie Jeanne DOUVAL THENOR	15	Créole	De Joson Thénor (2158) == Hortence 1800-1838 Mada ; = 1851 CRAMON Jules (3309) d'où Joseph 1851-1853
2218	Geneviève BANOR	12	Créole	+ 1896 ; De Dallia Sidonie (2211) = Banor Stanislas ; = 1849 ALBA Athanaze (1979)
2219	Cécile BANOR	9	Créole	+ 1902 ; De Dallia Sidonie (2211) = Banor Stanislas ; = 1852 LABATRIE Pierre Jean 1829-1882
2220	Adèle ANCHISE	11	Créole	+ 1902 ; D'Anchise Arthémise (2212) = Limousin Théodore (2177) ; d'où mort-né 1854 ; = 1855 LUDOVIC Aristole (1287) d'où mort-né 1855
2221	Marie Thérèse RIMAR	17	Créole	de Fanny +; D'où mort-né 1846 ; = 1850 Philogène CONFLIT (2543) ; = 1864 Firmin CERTAT (1738) ; = 1888 MAYOMBOZIA Afrique 1835
2222	Anicet LORAN	24	Créole	+ 1860 ; De Fanchin Loran (2156) = Ursule Elusur (2835)
2223	Jean Pierre BLAGUENVILLE	45	Indien	= Flore + d'où Jean Marie (2201)

2224	Philogène BANOR	27	Créole	+ 1863 ; De Cécile Banor ; = 1861 Suzanne NILAN (1543)
2225	Richemond	4	Créole	
2226	Pierre BANOR	5	Créole	+ 1905 ; De Dallia Sidonie (2211) = Banor Stanislas ; = 1868 LEON Aimée 1850 affr.
2227	Célestine « ANCHISE »	4	Créole	D'Arthémise Anchise (2212)
2228	Parfait	23	Créole	Afrique en 1847
2229	Candide « COLOT »	42	Créole	+ avant 1849, d'où Valancourt (2154), Angèle (2773)
2230	Abel OVA	2	Créole	D'Abel Ova (2191) = Fanchette Cident (2163) ; = 1864 BEAUVARY Florentine (923); = 1884 PLANESSE Barbe 1858
2231	Henry Simon PONTALBA	3	Créole	+ 1876 ; D'Isidor Pontalba (2013) = Olympe Lympo (2184) ; = 1866 ICASE Mada 1836
2232	Fulgence « SIDON »	3	Créole	+ 1846 ; de Dorine Sidon (2168)
2233	Tranquillin BALEINIER BALMIR	59	Créole	De Mérancienne+ ; = 1855 CADA Tarcile (3513)
2234	Jean AMANDO	20	Créole	+ 1893 ; D'Amando Florine (2215) = Néron Jean Denis (2159) ; = 1849 THENOR Juptienne (2237)
2235	Zéphir LEONIDAS	19	Créole	D'Egyptienne Léonidas (2210) ; = 1851 CELIBA Généreuse (2282)
2236	Suzanne LORAN	23	Créole	+ 1852 ; De Candide Vilon (2892) = Loran Nicolas (3247); = 1852 CARBA Philogène (2224) d'où Soliman 1851 +
2237	Egyptienne VARINI THENOR	15	Créole	De Joson Thénor (2158) == Hortence 1800-1838 Mada ; = 1849 Jean AMANDO (2234) d'où Jean 1853
2238	Marie Jeanne ANCHISE	9	Créole	D'Arthémise Anchise (2212) ; = 1854 Joseph SINMARE (1357) d'où Jean Baptiste 1860
2239	Virginie CARDON	2	Créole	+ 1902 ; De Carpo Léveillé (445) = Cardon Mira (2192) ; = ,Jean Joseph ROLON
2240	Joseph BANOR	2	Créole	+ 1899 ; De Dallia Sidonie (2211) = Banor Stanislas ;
2241	Hector « CALITA »	2	Créole	+ 1846 ; de Jeannette (2186)
2242	Euphémie DOUGLAS	2	Créole	+ 1902 ; De Nancy Douglas (2214) = Daman Pompée (1991) ; = 1862 MELDA Rosely 1841 affr; = 1889 LARKAN Jérôme (2965)
2243	Célerine ? « DOUGLAS »	4	Créole	+ 1845 ; ? de Nancy (2214) ; en 1835
2244	Auguste GUSTAN	49	Malgache	+ 1851
2245	Monrose LEONIDAR	28	Créole	De Parfait + = Egyptienne Léonidas (2210) ; = 1851 Julienne CHIRON (2579)

2246	Hortence BANOR	1	Créole	+ 1861 ; De Dallia Sidonie (2211) = Banor Stanislas ;
2247	Adelina DOUGLAS	1	Créole	+ avant 1851 ; De Nancy Douglas (2214) = Daman Pompée (1991)
2248	Louis TERHEN	1	Créole	D'Henriette Terhen (2183) ; + avant 1851
LESPORT Appolidor				<i>Ravine des Poux</i>
2249	Auger	43	Créole	
2250	Alexandre	35	Cafre	
2251	Monrose ROMONT	34	Cafre	+ 1862 ; = 1851 SECLAR Clarice (2276)
2252	Dione	32	Malais	
2253	Prémont CASTELLO	30	Créole	+ 1852 ; D'Euphémie 1793-1840 C ; = 1851 ROSTON Annette (1) & (2835StPaul)
2254	Isidor	30	Créole	
2255	Castor ss patro	45	Cafre	+ 1854
2256	Joseph ANIBAR	37	Cafre	+ 1884 ; = 1854 VOTHY Caroline (3811)
2257	Eustache ? CROISE	39	Cafre	+ 1851
2258	Hector CAFRAN	35	Cafre	+ 1902 ; = 1851 CALITA Jeannette (2186)
2259	Julien CONVER	19	Créole	De Charlette Conver (2275) = Martial Liamard (1972)
2260	Charles SECLAR	18	Créole	+ 1892 ; De Romont Monrose (2251) = Seclar Clarice (2276)
2261	Jean Pierre BALANCOURT	15	Créole	De Julien Plumeti (1971) = Balancourt Henriette (2271) ; = 1852 St Louis GASTRIN Céline 1837
2262	Scipion SECLAR ROMONT	12	Créole	+ 1901 ; De Romont Monrose (2251) = Seclar Clarice (2276) ; = 1857 Ursule VANDENESSE (514)
2263	Hubert BALANCOURT	12	Créole	+ 1863 ; De Julien Plumeti (1971) = Balancourt Henriette (2271) ; = Françoise CRAMON (3315); = 1863 TAURAN Laurince (1770)
2264	Hortence CELIBA	1	Créole	De Basilice Céliba (2281) = Filain François;
2265	Julien BALANCOURT	10	Créole	De Julien Plumeti (1971) = Balancourt Henriette (2271) ; = 1857 BLANCARD Marie (511) ; = 1863 DUCAP Hortence (3851)
2266	Ernest BALANCOURT	7	Créole	De Julien Plumeti (1971) = Balancourt Henriette (2271)
2267	Albert FOLAN	3	Créole	De Magdeleine Folan (2280) = Pollux Faël (760) ; = 1868 WALLY Gratia
2268	Georges BALANCOURT	2	Créole	+ 1902 ; De Céline Balancourt (2272) = BAPTISTO Pierre Louis (2762) ; = 1864 DUCAP Thérèsine 1848

2269	Jean Baptiste PLUMETI	2	Créole	+ 1851 ; De Julien Plumeti (1971) = Balancourt Henriette (2271)
2270	Jean Baptiste « BALANCOURT »	3	Créole	+ 1845 ; D'Henriette Balancourt (2271)
2271	Henriette BALANCOURT	39	Créole	+ 1883 ; De Rosette Balancourt (2804); = Julien PLUMETI (1971), d'où Jean Baptiste (2269), Julien (2265), Ernest (2266), Jean Pierre (2261), Hubert (2263), Nanette (2274), Rosette 1846-1882, Marie Louise (2273), Céline (2272), Uranie (2162)
2272	Céline BALANCOURT	19	Créole	De Julien Plumeti (1971) = Balancourt Henriette (2271) ; 1852 BAPTISTO Pierre Louis (2762) d'où Georges (2268), Mort-né 1851
2273	Marie Louise BALANCOURT	12	Créole	+ 1897 ; De Julien Plumeti (1971) = Balancourt Henriette (2271) ; =1849 BLAGUENVILLE Jean Marie (2201) d'où Juliette 1847, Caroline 1850
2274	Nanette BALANCOURT	4	Créole	De Julien Plumeti (1971) = Balancourt Henriette (2271) ; = 1856 OGERET Adolphe (562)
2275	Charlette CONVER	47	Malgache	= 1851 LIAMARD Martial (1972) d'où Julien (2259), François (2114), Ferdinand (2115), Vincent (2155) ; = 1860 FAEL Pollux (760)
2114	François CONVER	14	Créole	De Charlette Conver (2275) = Martial Liamard (1972) ; = 1852 BURLOVE Thémise (929)
2115	Ferdinand CONVER	13	Créole	De Charlette Conver (2275) = Martial Liamard (1972)
2276	Clarice SECLAR	32	Cafrine	+ 1888 ; = ROMONT Monrose (2251) d'où Charles (2260), Scipion (2262), Jean 1843, Estelle 1836
2277	Cécile MUSICA	32	Créole	+ 1849 ; de Javotte + == Francisque +
2278	Esther	39	Cafrine	D'où Gertrude (2106)
2279	Hélène CRISSA	32	Cafrine	+ 1877 ; = 1851 FERARD Parfait (1601StPaul) d'où mort-né 1853, Parfait 1855
2280	Magdeleine FOLAN	28	Cafrine	Si 36 ans, + 1853 ; = Pollux FAEL (760) d'où Albert (2267), Elisa 1846-1879, Barbe 1835 ; == Norbert BERNOT (1716) d'où Augustin 1849-1850
2281	Basilice CELIBA	34	Créole	De Thurine + ; = 1858 St Paul FILAIN François (595 St Paul) d'où Généreuse (2282), Hortence (2264) ; = 1858 St Paul ERSELLE Michel (8195StPaul)
2282	Généreuse CELIBA	11	Créole	De Basilice Céliba (2281) = Filain François (595 St Paul) ; = 1851 Zéphir LEONIDAS (2235) d'où Egyptienne 1850
2283	Sylvie CASTELLO NERON	10	Créole	D'Euphémie 1793-1840 C == Pierre Denis Néron (2159)
2284	Pélagie ss patro	6	Créole	+ 1845

2106	Gertrude ss patro	2	Créole	+ 1845 ; d'Esther (2278)
LESPORT Montfort				
2285	Philibert MALOT	23	Créole	+ 1885 ; D'Anastasie ANNA épouse Caliste Oldé St Louis; = 1851 VEROTE Charlette (2295)
2286	Prosper GIAFFAR	19	Créole	+ 1886 ; De Julie + ; = 1853 HODGI Catherine (435)
2287	Georges	16	Créole	
2288	Louis GUINAU	49	Créole	+ 1864 ; De Félicité + ; == Nanette + d'où Nelson (862) ; = 1849 DEGMONT Marie (2985)
2289	Jacques ? LOUIX	?	Créole	Si 17 ans, de Louis = Mélanie ; = 1851 DARID Cécilia (2137)
2290	François DAPOLON	45	Créole	+ 1880 ; De Geneviève +; = 1853 VIADER Léocadie (3783)
2291	Sylvestre RIBI // ANGO	?	Créole	Si 1830, + 1880 St Paul à 50 ans// Si 1816 ; d'Alexandre == Emilienne Ango (714) ; = Thérèse NOBLI 1820
2292	Lindor DOZETE	57	Malgache	+ 1858
2293	Jacques	52	Cafre	
2294	Sylvie HERMIN	57	Cafrine	+ 1860 ; = 1853 BAREK Louis (1643)
2295	Charlette VEROTE	24	Créole	+ 1891; De Célerine Savignan (3112); d'où mort-né 1841 ; = 1851 MALOT Philibert (2285) ; affr 1848 St Louis
2296	Modeste AON	39	Créole	+ 1892 ; d'Esther Filot (2995) ; = 1851 Moïse GIRAUDIN 1809, affr 1844 d'où Isidor 1833, Juliette (2298), Eloïse 1847, Jean François 1838, Jeannette 1830 ; affr 1848 St Louis
2297	Esther ss patro	1	Créole	+ 1846
2298	Juliette AON	1	Créole	De Modeste (2296) ; affr 1848 St Louis ; = 1863 Germain CEMA (2331)
2299	Marie ss patro	83	Malgache	+ 1846
LECLERC				
2300	Jamarie ss patro	73	Cafre	+ 1846 ; Chez Lebreton Joseph aussi ; = Gabriel d'où Hercule (2466)
2301	Véronique SANIER	41	Créole	+ 1860 ; De Victoire + ; = 1850 BONIN David (761) d'où Augustin (2444) ; Chez Lebreton Joseph aussi
LECLERC				
753	Dauphin	54		Récupéré St Denis encan
969	Marie Louise CODIER	74	Créole	+ 1854 ; affr 1846 ; d'Angélique + ; == Laurent d'où Fanchin Loran (2156), Nicolas Loran (3247), Alexandre Naida
LECLERC François = Clémentine Hibon 1824				

2303	Narcisse BARIL	28	Créole	affr 1848 St Denis
2304	Paulin LUDOVIC	18	Créole	affr 1848 St Denis
2305	Clarice RICAL	26	Créole	+ 1854 St Denis ; d'où Marie Louise (2308), Louis Marie 1846 ; aff 1848 St Denis
2306	Ursule ? HAMILCARO	9	Créole	+ 1887 ; D'Hannibal Hamilcaro (2944) = Marie Rose Nargo (1300) ; = 1852 Henry NELITAR (3073) d'où Sophie 1854 +, Sabine 1857-1858
2307	Dorphise FROSI	29	Créole	Affr 1848 St Denis
2308	Marie Louise RICAL	2	Créole	De Clarice Rical (2305) ; = 1860 LARABE Raber (1556)
LEMERLE				
2309	Blandine	42	Créole	
2310	Vincent	41	Créole	
2311	Marcely ss patro	26	Créole	De Barbe 1784 C chez Ricquebourg en 1819
LEGROS Corentin				
2312	Jacquot ss patro	25	Cafre	+ 1846
2313	Marie Louise BARNOT	36	Créole	+ 1851 ; de Suzanne (2314); d'où François (2315), Véronique 1838, Geneviève 1835
2314	Suzanne « BARNOT »	70	Créole	+ 1848 ; d'où Marie Louise (2313) ;
2315	François BARNOT	15	Créole	+ 1878 ; De Marie Louise Barnot (2313) ; = 1851 CHERON BELEM Florentine (986)
2316	Babet BELEM	21	Créole	+ 1868 St Paul ; De Babet Bélem (970) = Joseph Ségure (10705StPaul); = 1853 TINCOR Louis (985) d'où Hervé 1846, Virginie 1845
2317	Chonette BERIN	25	Créole	+ 1859 ; De Blandine Diblette (977) ; d'où Philippe 1842, Toussaint 1839, mort né 1844 ; = 1851 HOSTILES Stanislas (283) d'où Georges 1845, Pierre Elie 1848-1866, Stanislas 1850; = 1854 DARAFY Augustin (577) d'où Dauphin
LEGROS Corentin suite, vendus en 1844 à Schneider et Fitau, St Paul				
967	Hervé ss patro	61	Malgache	+ 1844
968	Etienne	61	Malgache	
970	Babet BELEM	58	Créole	+ 1863 ; De Marie + ; d'où Abraham Verdac (3005), Josen (10208StPaul), Marie (976), Pierre Jean Géan 1813 ; = 1851 SEGURE Joseph (10705StPaul) d'où Marie Jeanne (984), Babet Oricot (2316), Marcelline (982)
971	Marianne « TACITE »	56	Créole	+ 1844 ; D'où Antoine (980), Barbe (978), Modeste (981), Mérenthe (983), Olive (979)

972	Constance ss patro	64	Créole	+ 1854
973	Séverin CONDAY	34	Créole	+ 1879 ; ? de Charlette Corday (1143) ; = 1848 Célerine SERVANT (824)
974	Etienne n°2 ? GORIOT	31	Créole	+ 1867 ; de Marie Louis Lampau = Jérôme Hamilcaro ; = 1850 Hortence JOLY (1101)
975	Félicité DIBLETTE SERIGAN	42	Créole	De Victoire + ; d'où Victoire Sérigan (3013)
976	Marie BELEM	32	Créole	+ 1871 ; De Babet Bélem (970) ; = 1854 Rémy RAVENNE (3132) d'où Florentine (986), Clément (987), Julienne (3664), Eugénie (3667), Pierre Paul 1844, Virginie 1839
977	Blandine DIBLETTE	38	Créole	+ 1860 ; De Victoire + ; d'où Chonette Bérim (2317) = 1851 Blac BEAUBOIS (10147StPaul) ; affr 1848 St Paul
978	Barbe TACITE	32	Créole	+ 1875 St Paul PMI ; De Marianne (971) ; = 1850 ANTILOPPE Fanchin (10211StPaul) ; chez Hibon Louis en 1843
979	Olive TACITE	24	Créole	+ 1859 St Paul ; De Marianne (971) ; D'où Auguste Désiré (1372), Amédée (3656), Zérosine (1279), Basile Zélia (988), Anicet 1838 ; = 1851 St Paul Hyacinthe BERBY (10138StPaul) d'où Jean Baptiste 1844, Onézime (3669), Marie Barbe 1848
980	Antoine TACITE	23	Créole	+ 1852 St Paul; De Marianne (971)
981	Modeste TACITE	23	Créole	+ 1875 ; De Marianne (971) ; D'où Désiré 1836, Jean Martin (1373), Adélaïde 1838, Joseph 1842-1895, Marianne (3658), Hélène (3752), Jérôme 1839-1851 ; = 1868 INCANA 1804-1873 Inde d'où Gilbert 1847-1881, Joseph 1844
982	Marcelline BELEM	23	Créole	De Babet Bélem (970) = Joseph Ségure (10705StPaul); = 1851 St Paul Paul POULOT (5600StPaul) d'où Marcelline 1835, Laurince (3018), Jean Pierre (3754), Adolphe (3666), Hervé 1845-1851, Célerine 1848-1856, Henry 1842-1862
983	Méranthe TACITE	22	Créole	+ 1852 à St Paul; De Marianne Tacite (971) ; D'où Jules (3657), Silvert 1838, mort-né 1842
984	Marie Jeanne BELEM	17	Créole	De Babet Bélem (970) = Joseph Ségure (10705StPaul) ; D'où Angélique 1848-1850 ; = 1851 St Paul ANTILOPPE Eugène (10230StPaul)
985	Louis ? TINCOR	14	Créole	De Marianne + ; = 1853 Babé BELEM SEGURE (2316)
986	Florentine BELEM CHERON	12	Créole	+ 1887 ; De Marie Bélem (976) = Ravenne Rémy (3132); = 1851 BARNOT François (2315)
987	Clément BELEM	10	Créole	+ 1856 ; De Marie Bélem (976) = Ravenne Rémy (3132); = 1853 GENNA Rosélia 1833 St Louis

988	Basile Zélia TACITE	10	Créole	+ 1883 St Paul; D'Olive Tacite (979); = 1853 St Paul Flore LUXEUIL (433StPaul)
989	Georges	53	Créole	Marron depuis 1833
990	Gabriel ELICRAT	20	Créole	De Tarcile Elicrat (3988) ; = 1852 GRANDET Denise (510)
991	Nicolas ELICRAT	17	Créole	+ 1895 St Paul ; De Tarcile Elicrat (3988) ; 1854 St Paul GAVESTON Marcelline (3319StPaul) ; affr 1848 St Paul
992	Jocelyn ? Jasmin TARCILE	14	Créole	De Tarcile Elicrat (3988) ; = 1852 St Paul DUHALDE Aglaé (7334StPaul)
1290	Marie Rose TARCILE	13	Créole	De Tarcile Elicrat (3988)
1371	Bernard ? PERPETUA	42	Créole	+ 1871 St Paul à 72 ans ; de Perpétue
1372	Auguste Désiré TACITE	7	Créole	+ 1884 St Paul; D'Olive Tacite (979) ; = 1858 St Paul GALOPINE Olympe (9424StPaul)
1373	Jean Martin TACITE	7	Créole	De Modeste Tarcile (981)
3018	Laurince BELEM	7	Créole	+ 1855 ; De Marcelline Bélem (982) = Paul Poulot (5600StPaul) ; = 1852 Faustin MACAVA (261StPaul) d'où Clémence + 1852, Faustin 1854-1855
3656	Amédé TACITE	4	Créole	+ 1856 ; D'Olive Tacite (979)
3657	Jules TACITE	4	Créole	+ 1881 ; De Mérenthe Tacite (983) ; = 1862 NUMERE Scholastique (313) ; = 1878 Marie Louise BAZANNE 1849
3658	Marianne n°2 TACITE	4	Créole	+ 1855 ; De Modeste Tarcile (981)
3664	Julienne BELEM	4	Créole	De Marie Bélem (976) = Ravenne Rémy (3132)
3666	Adolphe BELEM	4	Créole	De Marcelline Bélem (982) = Paul Poulot (5600StPaul)
3667	Eugénie BELEM	4	Créole	+ 1871 ; De Marie Bélem (976) = Ravenne Rémy (3132) ; == Félix VERBA (10895StPaul) d'où Eugénie 1855-1859
3669	Onésime TACITE	2	Créole	D'Olive Tacite (979) Hyacinthe BERBY (10138StPaul) ; = 1857 St Paul LABBE Albert (7316StPaul)
1279	Zérosine TACITE	2	Créole	+ av 1848 ; D'Olive Tacite (979)
3752	Hélène dite Geneviève TACITE	2	Créole	+ 1861 ; De Modeste Tarcile (981)
2107	Suzanne	22	Créole	D'où Nicaise 1837, Léonce (3753)
3753	Léonce	2	Créole	De Suzanne
3754	Jean Pierre BELEM	1	Créole	De Marcelline Bélem (982) = Paul Poulot (5600StPaul)

3988	Tarcile ELICRAT	54	Créole	+ 1867 St Paul ; De Rosalie +, chez Augustin Hibon ; d'où Nicolas (991), Marie Rose (1290), Jorcelin (992), Gabriel (990) ; chez Hibon Louis en 1843
MACE Hilarion = Thérèse Auber			<i>Ravine du Cap/Ravine du Trou</i>	
2318	Paulin CEMA	51	Créole	+ 1861; de Germain + = Adélaïde (2323) chez Dame Henry Hibon à la naissance; = Eugénie COLOMBA (2325) ; Indiqué comme serviteur fidèle lors de la révolte de 1811
2319	René CHABOT	48	Créole	+ 1855 à ? 27 ans ; De Jeanne +
2320	Prosper CHABOT	41	Créole	+ 1868 ; De Jeanne +
2321	Motais	14	Créole	
2322	Zénon	13	Créole	vendu à Rivière D.
2323	Adélaïde « CEMA »	65	Créole	+ 1846; d'où Paulin (2318), Louise 1812
2324	Catherine CRESPIEN	50	Créole	+ 1848; d'où Monique (2326)
2325	Eugénie COLOMBA	39	Créole	+ 1872 ; d'Evariste + = Génade (2411) ; = Paulin CEMA (2318) d'où Hortence (2340), Germain (2331), Adélaïde (2329), Genade (2327), Marthe (2330), mort-né 1842, mort-né 1843
2326	Monique CRESPIEN	30	Créole	+ 1880 ; De Catherine Crespin (2324); = 1851 Dieudonné BLUCKER (3329) d'où Philibert (2343), Justin (2344), Catherine 1849-1853, Dieudonné 1852-1856, mort-né 1842, Pierre Antoine 1846
2327	Genade CEMA	18	Créole	+ 1905 ; De Paulin Céma (2318) = Eugénie Colomba (2325); = 1849 TINVA Parfait (1024)
2328	Pauline CEMA	17	Créole	De Paulin Céma (2318) = Eugénie Colomba (2325)
2329	Adélaïde CEMA	14	Créole	De Paulin Céma (2318) = Eugénie Colomba (2325); = 1849 Toussaint CLOTAGATIDE 1824 (Chez Lesquelin Avirons) d'où Joséphine 1848
2330	Marie Marthe CEMA	13	Créole	+ 1903 ; De Paulin Céma (2318) = Eugénie Colomba (2325); = 1871 DOMPY Pierre (3180)
2331	Germain CEMA	10	Créole	De Paulin Céma (2318) = Eugénie Colomba (2325); = 1863 GIRAUDIN Juliette (2298)
2332	Luc ? CHECONY	44	Cafre	+ 1874 à 72 ans
2333	Léon ? FIEF	40	Cafre	+ 1852 à 77 ans
2334	Guillaume FAURT	37	Cafre	+ 1864; = Hélène MAUREL (3204)
2335	Javotte ss patro	73	Malgache	+ 1845
2336	Magdeleine CHARTON	39	Malgache	= Brunet ARZAC (643) d'où Bienvenu (2338), Louis (2337), mort-né 1844, mort né 1845, mort né 1846, mort-né 1847, mort-né 1848, mort-né 1852
2337	Louis ARZAC	8	Créole	De Brunet Arzac (643) = Magdeleine Charton (2336); = 1876 DARTY Louise (2024) ; = 1888

				TOLAR Marie Louise 1852
2338	Bienvenu ARZAC	8	Créole	De Brunet Arzac (643) = Magdeleine Charton (2336); = 1856 DIFAN Jeanneton (1238)
2339	Constance ss patro	8	Créole	+ 1845
2340	Hortence CEMA	8	Créole	De Paulin Céma (2318) = Eugénie Colomba (2325); = 1864 GOTRAND Pierre 1841 St Louis
2341	Jean CASTEL	52	Cafre	+ 1875; = 1851 MELMOR Marie Louise (2394)
2342	Grégoire CHAVRY	37	Cafre	+ 1874; = Elise 1804
2343	Philibert CRESPIEN	6	Créole	De Monique Crespin (2326) = Blucker Dieudonné (3329); = 1866 HAMILCARO Rose 1845-1873; = 1877 INDIANA Vitaline 1855 ; = 1898 MONTEVILLE Sulette 1874 St Paul
2344	Justin CRESPIEN	2	Créole	+ 1883 ; De Monique Crespin (2326) = Blucker Dieudonné (3329) ; = 1875 URBATRO Dauphine 1855
MACE Pierre = Ricquebourg Françoise			<i>Ravines de La Fontaine / La Chaloupe</i>	
2345	Appolon CAMPO	53	Créole	+ 1866 ; de Joseph + = Marie + ; + chez Brandebourg (2350)
2346	Fanchin PONSTAMI	44	Créole	+ 1870 ; De Pierre + = Sabine 1765-1812; = 1855 FRINGUE Julie (2680)
2347	Fulgence STUART	42	Créole	+ 1875 Afrique
2348	Joseph SOPHA	40	Créole	De Sophie + ; = 1849 Oliva OLINA 1813-1854 (St Louis, d'où Joseph 1830, Marie 1838, Perrine 1834, Zéline 1842, Cyril 1846); = 1856 JULIO Julienne (1137)
2349	Toussaint BONIDE	24	Créole	+ 1882 ; De Charlette Zigie 1786-1868 == Renau Renon ; = 1849 BABILO Anasthasie (273)
2350	Bélisaire BRANDEBOURG	19	Créole	+ 1872 ; De Lubin + = Fanchette 1786-1841 Mada ; = 1851 NODIER Esther (2400)
2351	Octobre BABOT	11	Créole	De Babot Clarice (2355) = Vida David (583); = 1857 Julie NUMITOR (3849)
2352	Marie Jeanne PIAS AB ELLON	16	Créole	+ 1879 ; De Pias Froncine (2358) = Abellon Henry (453); = 1853 BRICOLLE Paulin (2724) d'où Euphrasie 1857 +
2353	Marianne BOSTOVOI	33	Créole	+ 1897 ; De Pierre Jean + = Fanchette 1786-1841 Mada ; = 1851 COUKAN Fabien (2493) d'où Félix (2372), Elisa (2371), Fanchon (2360), Arthur 1835-1893, Louise 1849, Dauphine 1836, mort-né 1840
2354	Scholastique ss patro	73	Créole	+ 1847
2355	Clarice BABOT	32	Créole	+ 1900 ; De Charlette Zigie 1786-1868 = Sosiève Augustin (899) ; = 1851 VIDA David (583) d'où Octobre (2351), Genade (2375), Charles (2112) Rosine 1839 ; affr 1848 St Louis ;

2112	Charles Charlot BABOT	3	Créole	De Clarice Babot (2355)
2356	Pétronille HAROU	24	Créole	+ 1904 ; De Charlette Zigie 1786-1868 = Sosiève Augustin (899) ; = 1852 CARABIN André (1965) d'où Charlotte (2374), Constantin (2370), Philippe 1848-1875; = 1864 COMMOT Alphonse (231)
2357	Victoire PIAS	32	Créole	+ 1893 ; De Froncine Pias (2358) = Abellou Henry (453) ; = 1851 TURBAN Athanaze (3141) d'où Françoise (2373), Elvina 1841, Marguerite 1846, Foncine 1849-1871, Victorine 1840; = 1883 FAUSEIGLE Joseph 1833 St Pierre
2358	Froncine PIAS	48	Créole	De Victoire + ; = 1852 ABELLOU Henry (453) d'où Victoire (2357), Marie Jeanne (2352), Pauline (2362), Pierre Jean (2368), Julie 1820, Julienne (2359), Jean Marie 1835 ; = 1860 SARDIN Liboir (2857)
2359	Julienne PIAS	7	Créole	De Froncine Pias (2358) = Abellou Henry (453); = 1857 BEAUNE TINVA Valentin (1188)
2360	Fanchon BOSTAVOI	19	Créole	De Marianne Bostavoi (2353) = Coukan Fabien (2493) ; d'où mort-né 1851
2361	Juliette SELRY	6	Créole	D'Adolphe Selry (2443) = Pauline Abellou (2362), = 1855 ANA Eléodore (2553)
2362	Pauline PIAS	28	Créole	+ 1878 St Paul hospice ; De Froncine Pias (2358) = Abellou Henry (453) ; = 1849 SELRY Adolphe (2443) d'où Juliette (2361), Dieudonné (2376), Joseph 1841
2363	Rosette ss patro	66	Malgache	+ 1847 ;
2364	Blandine ss patro	70	Malgache	+ 1846
2365	Philibert	51	Cafre	
2366	Hector BABAR	76	Cafre	+ 1855
2367	Benoit DANEMAR	76	Cafre	+ 1858
2368	Pierre Jean PIAS	10	Créole	De Froncine Pias (2358) = Abellou Henry (453); = 1858 VENAISSIN Appoline 1842 St Pierre (de Julienne Venaissin)
2369	Constance ss patro	3	Créole	+ 1846 ; de Maguitte 1814 C
2370	Constantin HAROU	2	Créole	De Harou Pétronille (2356) = Carabin André (1965) ; = 1862 SELRY Sylvie 1847-1904; = 1911 NANGUE Laurence 1854
2371	Elisa BOSTOVOI	3	Créole	De Fabien Coukan (2493) = Bostovoi Mariannne (2353) ; = 1858 BARKAN Bernard (267)
2372	Félix BOSTOVOI	1	Créole	+ 1901 ; De Fabien Coukan (2493) = Bostovoi Mariannne (2353) ; = 1869 GIPIER Zélie (affranchie) d'où Félix 1870
2373	Françoise « PIAS »	1	Créole	+ 1846 ; de Victoire Pias (2357)

2374	Charlotte HAROU	1	Créole	+ 1901 ; De Harou Pétronille (2356) = Carabin André ; = 1863 MAURAIN Mars (859)
2375	Genade BABOT	1	Créole	De Clarice Babot (2355) = Vida David : = 1865 Léonice Jamard ; = 1868 BADJAH 1841 Afrique ; affr 1848 St Louis
2376	Dieudonné « PIAS »	1	Créole	+ 1845 ; de Pauline Pias (2362)
MACE Xavier = Joséphine Ricquebourg				<i>Ravines du Cap / Trou</i>
2377	Alain Paulin	41	Créole	Acheté en 1834
2378	Sévère Jean Louis SELRY	43	Créole	De Claude Selry (2439) = Antoinette + ; = 1857 FILLAU Barbe (361) ; Acheté en 1834
2379	Lindor	69	Indien	
2380	Venant MAUREL	41	Créole	+ 1887 ; De Marianne Maurel (2131) ; = 1854 TASSIN Marie (1900)
2381	Pierre Paul NODIER	30	Créole	De Candide Nodier (2395) = Jean Louis (802)
2382	Jean Pierre ss patro	30	Cafre	+ 1847
2383	Fanchin FILO	45	Cafre	+ 1854
2384	Dominique ? GODUE	53	Créole	+ 1866 PMI ; de Cr..ette
2385	Louis MELMOR	35	Créole	+ 1871; D'Elizabeth Melmor (2393) épouse Ediles Albert (224)
2386	Jean Marie SELRY	36	Créole	+ 1878 ; De Claude Selry (2439) = Antoinette + ; = 1849 JARLIN Joséphine (2398) ; Acheté en 1834
2387	Henry CHABOT	24	Créole	+ 1876 ; de Geneviève Chabot (2397) ; = 1851 Thérèse BURLOVE (928)
2388	Félix HERCA	37	Cafre	Témoin + 1856
2389	Raphaël ? GAVIN	49	Malgache	+ 1870 St Paul hospice C
2390	Pierre Louis MELMOR	12	Créole	De Marie Louise Melmor (2394) = Castel Jean (2341) ; = 1861 JACOBO Constance (2094)
2391	Joseph JARLIN	7	Créole	+ 1852 ; De Joséphine Jarlin (2398) = Selry Jean Marie (2386) ;
2392	Célerine NODIER	34	Créole	De Candide Nodier (2395) ; = 1849 MARSAY Sans Soucy (458)
2393	Elisabeth MELNOR	53	Créole	De Jeanne ; + 1860 ; De Simon + = Henriette + ; d'où Marie Louise (2394), Louis (2385) ; = 1852 EDILES Albert (224)
2394	Marie Louise MELMOR	30	Créole	D'Elizabeth Melmor (2393) épouse Ediles Albert (224); = 1851 CASTEL Jean (2341) d'où Léon 1835, Pierre Louis (2390), Claudine 1847, Jean 1849-1880, Marie 1850, Pierre 1854 +, mort-né 1856, Barbe (2406)
2395	Candide NODIER	67	Malgache	+ 1875 ; = 1852 MERAB Jean Louis (802) d'où Pierre Paul (2381), Célerine (2392), Esther

				(2400), Bertrix 1818, François 1813-1841
2396	Marie Hélène MAUREL	26	Créole	+ 1888 ; De Marianne Maurel (2131) ; d'où Louise 1842, Candide 1836, Florestine 1844, Auguste 1845, Vincent 1841, Robert 1839 ; = 1856 FAURT Guillaume (2334); = 1869 MARTINIER Hector (709StPaul)
2397	Geneviève CHABOT	36	Créole	+ 1856 ; De Jeanne + ; D'où Henry (2387) ; = 1853 St Louis TOUVERMAN Gilbert 1797 Mada
2398	Joséphine JARLIN DORLIN	34	Créole	D'Héloïse ; D'Azémia + ; = 1849 SELRY Jean Marie (2386) d'où Brigitte (2402), Marianne (2403), Domitile (2404), Georges 1825, Rose (2491), Joseph (2391), Delphine (337), Rosalie 1843 ; Acheté en 1834
2399	Mélie MAUREL	23	Créole	+ 1857 ; de Marianne Maurel (2131) ; = 1856 CENCE Silvert (121) d'où Anne Marie (2407)
2400	Esther NODIER	14	Créole	De Candide Nodier (2395) = Mérab Jean Louis (852); = 1851 BRANDEBOURG Bélisaire (2350)
2401	Victoire BONIN	15	Créole	D'Esther == Bonin David (761); = 1850 St Louis MARA Soulange 1828
2402	Brigitte JARLIN SELRY	12	Créole	De Joséphine Jarlin (2398) = Selry Jean Marie (2386) ; = 1849 BERE Caliste (2667) d'où Pélagie 1853 +, Hypollite 1854-1857
2403	Marianne JARLIN	15	Créole	De Joséphine Jarlin (2398) = Selry Jean Marie (2386) ; = 1851 VARCOURT Noël 1818-1878 St Louis ; Acheté en 1834
2404	Domitile JARLIN	6	Créole	+ 1852 ; De Joséphine Jarlin (2398) = Selry Jean Marie (2386) ;
2405	Virginie Eugénie DANTOINE	5	Créole	De Véronique 1813-1844; + 1868 ; De Jules d'Elise DANTOINE (119StPaul) = Véronique ALDINI 1825-1863; = 1862 Nelson GUINAU (862)
2406	Barbe « MELMOR »	2	Créole	+ 1847 ; de Marie Louise Melmor (2394)
2407	Anne Marie MAUREL	2	Créole	De Mélie Maurel (2399) ; = 1859 St Paul METANIRE Joseph (1126St Paul)
2408	Suzanne JARLIN	20	Créole	Acheté de Louis Roland ; marronne ; / De Joséphine Jarlin (2398)
MACE Benoit				<i>Ravines du Trou / Bagatelle</i>
2409	Joseph dit Cando CHERSO	29	Créole	+ 1860 ; De Marie Jeanne 1788 C ; = 1849 CHAMARD Alexandrine (922) ; = 1851 JOISANT Emilie 1835 St Louis
2410	Louis « CHERSO »	7	Créole	De Marie Jeanne Cherso (2414);
2411	Génade « COLOMBA »	59	Créole	+ 1846 ; = Evariste d'où Eugénie (2325)
2412	Perpétue CHERABY	39	Créole	D'Adélaïde + ; = 1849 CHEPPY Joseph (2422) d'où Adeline (2413), Fulgence 1819-1875

2413	Adeline Délisse CHEPPY	19	Créole	De Cheppy Joseph (2422) = Perpétue Chéraby (2412) ; = 1851 HOAREAU Pierre Olien libre
2414	Marie Jeanne « CHERSO »	29	Créole	+ 1846 ; De Marie Jeanne 1788 C ; d'où Marie Louise (2415), Toussaint 1835, Louis (2410), Jeannette (2418), mort-né 1842, mort-né 1843, mort né 1844, Victorine 1846
2415	Marie Louise CHERSO THIERSO	15	Créole	+ 1900 ; De Marie Jeanne Cherso (2414); = 1849 ROTROU Pierre Jean (3194) (son frère (2409) tuteur ; = 1886 René NUCINGEN (3618)
2416	Sidonie ? DOSY	45	Créole	+ 1861 ; PMI ; = Maurain LABRUTI 1798-1870 Afrique
2418	Jeannette « CHERSO »	5	Créole	De Marie Jeanne Cherso (2414)
2417	Julien BELPHIRE	53	Créole	+ 1877 ; De Louise ; = 1849 CLOTOLDE Geneviève (2421)
2419	Joson	23	Créole	
2420	Laurencine	8	Créole	
2421	Geneviève CLOTOLDE CLODULFE	57	Malgache	+ 1852 ; = 1849 BELPHIRE Julien (2417)
2422	Joseph CHEPPY	43	Créole	+ 1869 ; De Boniface = Julienne 1765-1835 C; = 1849 Perpétue CHERABY (2412)
2423	Octobre FONTANIER	55	Cafre	+ 1856
2424	Anicet CANDAR	40	Créole	+ 1858 ; De Casimir + = Jeanne + : =1849 Uranie CAMIER (11)
2425	Fulgence VEFOUR	32	Créole	de Vincente ; = 1850 VILDEMAN Marie Louise 1823 St Louis d'où Richemont 1862, Pierre 1859
2426	Jean Marie ss patro	66	Cafre	+ 1847
2427	Léonard CORINGE	59	Cafre	+ 1868; = 1851 CAFRINA Fanchon (2182)
2428	Laurent	59	Créole	
2429	Balthazar TABAL	42	Créole	De Donnant + = Zénabe + ; = 1851 NARA Elisa (2911)
2430	Pierre Denis « SELRY »	32	Créole	+ 1848 ; de Toinette == Claude Selry (2439)
MACE Succession 33 esclaves				
2431	Balbine PERLON	18	Créole	+ 1894 ; De Zabeth 1791 C, + = 1851 DORLIN Eloi (3108)
2432	Marie Rose VE HAR	17	Créole	+ 1881 ; De Silvie Rosa Laforêt (335) ; = 1849 SELRY Bélisaire (2445) d'où Adèle 1849-1858, Selry 1846, Rose 1851, Sylvie 1847-1904
2433	Véronique PERLON	10	Créole	+ 1867 ; De Perlon Blandine (2455) = Augustin Bonat (2444); = 1852 KERACOIS Cyrille (204)
2434	Julie CANTELEU	53	Malgache	+ 1860 ; D'où Elie Canteleu (2440), Marie (2457) ; = 1849 SELRY Claude (2439)

2435	Françoise BEAULE	49	Cafrine	+ 1858 ; = 1850 Furcy ARCHONTE (2450)
2436	Augustine PERLON	8	Créole	+ 1868 ; De Perlon Blandine (2455) = Augustin Bonat (2444); = 1859 VOLAR Joson (3782)
2437	Octobre ? PISCATOR	30	Cafre	+ 1878 C
2438	Emilie SELRY	6	Créole	De Mérenthe Selry (2456) = Elie Canteleu (2440) ; = 1855 VIVET Edmond (2669)
2439	Claude SELRY	68	Créole	+ 1865 ; D'Emilie 1779-1844 C ; == Antoinette 1789 C d'où Adolphe (2443), Bélisaire (2445), Méranthe (2456), Jean Marie (2386), Jean Louis (2378), Pierre Denis (2430) ; = 1849 Julie CANTELEU (2434)
2440	Elie CANTELEU	40	Créole	+ 1860 ; De Julie Canteleu (2434) ; = 1849 SELRY Mérenthe (2456) ; = 1857 LUCANE Clotilde (2990)
2441	Séverin CICLOPE ACOLPE	49	Créole	+ 1857 ; De Marie Louise + ; = 1849 St Paul Euphrasie ZEBE (1524) ; = 1853 AVRY Soline Céline 1807-1854 (de Toinette)
2442	Pierre Noël ? BERTINI	41	Créole	+ 1865 ; de Marie Thérèse +
2443	Adolphe SELRY	33	Créole	+ 1864 ; De Claude Selry (2439) == Antoinette 1789 C; = 1849 PIAS Pauline (2362)
2444	Augustin BONAT	29	Créole	+ 1887 ; De Véronique Sanier (2301) = David Bonin (761); = 1849 PERLON Blandine (2455)
2445	Bélisaire SELRY	24	Créole	+ 1891 ; De Claude Selry (2439) == Antoinette 1789 C; = 1849 Rose VE HAR (2432)
2446	Gilbert BERTY	29	Créole	+ 1894 ; De Nanette 1788 Mada + ; = 1849 DEJANOR Clarice (424) ; = 1883 GUERIDON Sophie (2059)
2447	Philémon CANUT	57	Malgache	+ 1870
2448	Colas CABANEL	54	Malgache	+ 1852 ; = 1849 DEJARD Blandine (431)
2449	Elie DUROZE	53	Malgache	+ 1867 ; = 1851 Tarcile TARCY (2452) ; = 1858 GENNA Catherine 1803 St Louis
2450	Furcy ARCHONTE	47	Cafre	= 1850 BEAULES Françoise (2435) ; = 1866 ALAISE Mélise (10632StPaul)
2451	Azor CAISSAC	27	Cafre	+ 1853
2452	Tarcile TARCY	63	Créole	+ 1853 ; De Laurince + ; = 1851 DUROZE Elie (2449)
2453	Florine CHABOT	45	Créole	+ 1876 ; De Jeanne + ; d'où Etienne 1840 ; = 1850 VERDAC Abraham (3005)
2454	Joséphine DORLIN	33	Créole	+ 1885 ; De Perrine + ; = 1849 BELISIS Jean Louis (3048); = 1861 DEMOSTHENES Paul (2157)
2455	Blandine PERLON	30	Créole	+ 1882 ; De Zabeth 1790 C, + ; = 1849 Augustin BONAT (2444) d'où Fortuné (2463), Véronique (2433), Augustine (2436), Pauline 1844, Elisabeth 1841
2456	Emeranthe SELRY	29	Créole	+ 1856 ; De Claude Selry (2439) = Antoinette C + ; = 1849 Elie CANTELEU (2440) d'où

				Claude + 1849, Emilie (2438), Perrine (2461), Christine 1847-1878 (= Joseph Biscou), Charles 1837, Elisa 1834
2457	Marie CANTELEU	28	Créole	+ 1888 ; De Julie Canteleu (2434) ; d'où Joseph (2462), Juliette 1842, Charles 1839 ; = 1852 BAZANNE Bénédicte (3009) d'où Etienne 1847, Louise 1849 (=650), Bénédicte 1851
2458	Pélagie SELRY	21	Créole	+ 1873 ; De Claude Selry (2439) = Antoinette + ; = 1849 MARKA Godefroy (2486) d'où mort-né 1850
2459	Phèdre	13	Créole	
2460	Rosalie ss patro	3	Créole	+ 1847
2461	Perrine SELRY	3	Créole	De Mérenthe Selry (2456) = Elie Canteleu (2440) ; = 1858 CLOPIN Lisis (2471)
2462	Joseph « CANTELEU »	2	Créole	+ 1846 ; de Marie Canteleu (2457)
2463	Fortuné PERLON	1	Créole	+ 1890 ; De Blandine Perlon (2455) = Bonat Augustin (2444) ; = 1865 TOUPETO Denise (9733StPaul)
MACE Xavier				
2464	Romain	30	Cafre	Marron depuis 1843
2465	Béatrice TRIBER	29	Cafrine	+ 1881 ; = 1851 Basile BELIZI (3340)
MARTINEL Vve Louise <i>Ravines de La Fontaine / Poux</i>				
2466	Hercule MARC	47	Créole	+ 1875 ; de Jamarie (2300) = Gabriel(le) ; = 1848 Gertrude ACCORDEON (151)
2467	Pierre Louis ? NELITA	44	Créole	+ 1869; de Marie Jeanne +
2468	Eléonice CLOPIN	53	Créole	De Victoire Vilbro (2831) ; D'où Charité Vilbro (2837), Clémentine (2470), Lisis (2471)
2469	Céleste	20	Créole	
2470	Clémentine CLOPIN	17	Créole	D'Eléonore Namique (2473) ; d'où Clémence 1846 ; = 1850 St Denis ULLOA Hilauire 1813 Afrique
2471	Lisis CLOPIN	11	Créole	D'Eléonore Namique (2473) ; = 1858 CANTELEU Perrine (?)
2472	Véronique ? SARDIN	74	Créole	D'où Espérance (603), Henry Liboir (2857)
MARTINEL Juliette <i>Ravines de La Fontaine / Poux</i>				
2473	Eléonore NAMIQUE	55	Malgache	+ 1870 ; = 1849 MAURAIN Michel (2481) d'où Lisis (2471)
MARTINEL <i>Ravines de La Fontaine / Poux</i>				
2474	Clarice MOUCHOIRA	46	Malgache	+ 1882 ; = 1852 PARTANT Mars (1377) d'où David (2475), Phanor 1837 ? St Pierre
2475	David MOUCHOIRA	8	Créole	De Clarice Mouchouira (2475) = Partant Mars (1377) ; vendu à Jules Nativel ; = 1857 ROMBAS

				Claire (250)
MARTINEL Louis				<i>Ravines de La Fontaine / Poux</i>
2476	Anna	28	Malaise	d'où Marie 1838, Espérance 1839
2477	Simon	28	Créole	
2478	Jean Baptiste NELITA	13	Créole	Acquis de Roland ; + 1850 ; De Vitaline Nélita (3026)
2479	Séverin VERON	13	Créole	Acquis de Roland ; de Véronique +
2480	Nanette VERON	17	Créole	+ 1876 ; Acquis de Roland ; De Véronique C + ap1839 ; d'où Aristide (3023), Joséphine 1851-1877 ; = 1852 LAVIGNY Noël (3351) d'où Véronique & Joséphine 1850 ; = 1863 BAILLIF Jean Baptiste 1835 libre
MARTINEL Evita				<i>Ravines de La Fontaine / Poux</i>
2481	Michel MAURAIN	50	Créole	+ 1866 ; D'Isidore + ; = 1849 Eléonore CLOPIN (2473)
2482	Thasie CODET	22	Créole	De Théotiste Codet (3172) = Gabrielo Adonis (3167) ; = St Denis 1854 DULER Furcy 1812
MACE Vve Jean				<i>Ravines de La Fontaine /Chaloupe</i>
2483	Luc DELBLOND	30	Créole	+ 1861, PMI ; = 1849 St Paul MITRIDATE Zéline (2073)
2484	Tranquillain PERLON	22	Créole	De Zabeth + ; + 1852
2485	Benjamin DUGOUA	43	Malgache	+ 1865
2486	Godefroy MARKA	22	Créole	+ 1895 ; De Rosalie Marka 1798-1860 affr 1843 (esclave de Delamarque en 1823 & 1841, mère de famille); = 1849 SELRY Pélagie (2458)
2487	Williams MARKA	16	Créole	+ 1863 ; De Rosalie Marka 1798-1860 affr 1843; = 1862 ASSOL Suzanne 1844/1840
MACE Jean Xavier				
2488	Valéry	26	Créole	Donné par son père ; de Marianne (2489)
2489	Marianne ? //TITUS	53	Cafrine	D'où Valérie (2488) et autres chez Macé Xavier père ///+ 1856 ; d'où Jean Baptiste (2098)
MACE Joséphine				
2490	Marie Satyre CELIN	36	Créole	+ 1864 ; De Marcellin + = Rose + ; = 1851 LITOR Hilaire (1923) d'où Rose 1849, Julienne
2491	Rose Joséphine SELRY	11	Créole	+ 1860 ; De Jean Marie Selry (2386) = Joséphine Jarlin (2398); = 1851 BERTINI Jean Louis (891) d'où Noël + 1853
2492	Dominique	8	Créole	Acheté de Mr Aubin
EUCHER Maximilien				<i>Rue Royale</i>
2493	Milord	28	Malgache	

2494	Modeste TESMO	42	Créole	+ 1887 ; D'où Lorince Polinar (2495) ; De Julienne + ; = CARTHAGO Annibal (3958)
2495	Lorina POLINAR	12	Créole	+ 1850 ; de Modeste Tesma (2494) ; D'où mort-né 1850
MACARTHY Joson 1801				
2496	Fabien COUKAN	25	Cafre	+ 1898 ; Vendu à Marie Jeanne ; = 1851 BOSTOVOI Marianne (2353)
MACE				
2497	Milie ? Emilie THORONE	26	Créole	+ 1853 à 40 ans ; donné par mon père
2498	Maguitte SOSIERE FANIO	31	Créole	+ 1891 ; De Charlette Zigie 1786-1868 = Sosiève Augustin (899) ; = 1853 Bénédicte BECHET (3343) d'où Fanélie (2499), Zéphir 1848-1868, Pierre 1850-1852, Augustine 1841
2499	Fanélie SOSIERE	1	Créole	+ av 1853 ; De Maguitte Sosière (2498) = Béchet Bénédicte (3343)
MERAND Prosper = Vve J.B. Zalaé				
2500	Soulange	23	Créole	
2501	Perpétue NERAN	24	Créole	+ 1849 ; de Gertrude + ; d'où Victorine 1842 ; = 1848 St Paul Jean SORET (1563) d'où Zéline 1847-1880 (= Louis Hyppolite JARD)
2502	Zéline MERCOURT	21	Créole	+ 1860 ; De Juliette 1809-1839 C ; = 1849 Pierre LAVIGNY (3352) d'où Céline (2503), Thomase Euphrasine (2504), mort-né 1847,
2503	Céline MERCOURT	4	Créole	+ 18664 ; De Zéline Mercourt (2503) = Pierre Lavigny (3352)
2504	Thomase Euphrasine MERCOURT	2	Créole	+ 1900 ; De Zéline Mercourt (2503) = Pierre Lavigny (3352) ; = 1859 DORLIN Amédée (2843)
MARIE JEANNE 1772 <i>Ravines du Cap / Bagatelle et Bagatelle / Portail</i>				
2113	Mathurin FALIXES	46	Cafre	+ 1851
2676	Marthe ss patro	70	Créole	+ 1845
2519	Pierre	15	Créole	
2505	Jean François ALBION	53	Créole	+ 1867 ; de Jean Baptiste + = Thérèse + ; = 1844 Génade ADOMI (2582)
2506	Denis GARDA	35	Créole	+ 1888, PMI ; = 1855 BENEVAL Laure (2739)
2507	Jupiter SEDRO	53	Malgache	+ 1862
2508	Brenus NEPOS	53	Malgache	+ 1873
2509	Lafleur ROVALAN	47	Malgache	+ 1866 chez Noël
2510	Vital BOTELLE	41	Malgache	+ 1864 ; = CHARY Charlette (3030)

2511	Hyacinthe DIDAMO	51	Malgache	+ 1856
2512	Gaspard	41	Malgache	
2513	Philippe LATIGE	47	Malgache	+ 1855 (commune)
2514	Jacques ss patro	44	Malgache	+ 1845
2515	Blaise ARPAYAN	35	Malgache	+ 1860
2516	Hervé	54	Cafre	
2517	Georges DOUCK	52	Cafre	+ 1857
2518	Melton	64	Cafre	
2520	Lubin DARIBOT	50	Cafre	+ 1855 ; = 1853 Céleste ARCORE (2583)
2521	Bertrand ? TORQUATUS	41	Cafre	+ 1863 à 80 ans chez (1979)
2522	Salmine	74	Cafre	
2523	Honoré	25	Créole	
2524	Virgile	25	Créole	
2525	Isidore ALBION	18	Créole	+ 1857 ; de François Albion (2505) = Adoma Génade (2582)
2526	Antoine PAMELA	17	Créole	+ 1864 ; d'Hermine 1785-1843 Afrique; = 1852 GARA Marie (1313)
2527	Ferdinand ? OLTEIN	17	Créole	+ 1904 ; PMI ; = Julie GRIMOLET 1844
2528	Hyacinthe ALBION	12	Créole	+ 1854 ; de François Albion (2505) = Génade Adoma (2582)
2529	Marcelly CHARRETTE	10	Créole	De Fortune Charrette (2586) ; = 1856 GRENOUX Thalie 1837 St Pierre
2530	Elie ALBION	10	Créole	+ 1897 ; De François Albion (2505) = Génade Adoma (2582); = 1856 HERODE Léocadie 1841-1866; = 1867 TAURAN Laurince (1770)
2531	Achille MISSIMI	38	Malais	+ 1856 ; = 1844 Julienne (2579)
2532	Félix « CHIRON »	9	Créole	De Julienne Chiron (2579)
2533	Macaire TALESSÉ	12	Créole	+ 1854 ; de Clairette Talesse 1805
2534	Marc ss patro	71	Créole	+ 1845
2535	Basile ss patro	73	Créole	+ 1845
2536	Hervé	65	Créole	
2537	Fanchin BRANQUE	49	Créole	+ 1869 ; de José + = Clotilde +
2538	Gaspard CARON	51	Créole	+ 1858 ; De Félicité + ; = Delphine (2598) ; = 1852 St Paul Zana ADESIR (8539StPaul)
2539	Bernard FOUQUIRE	36	Créole	De Geneviève ; = 1850 BELISA Françoise (1486)

2540	Landry	37	Créole	
2541	Martin	35	Créole	
2542	Edmond ss patro	54	Créole	+ 1848
2543	Philogène CONFLIT	29	Créole	+ 1862 ; De Joséphine + : = 1850 RIMAR Marie Thérèse (2221)
2544	Paulin ss patro	58	Cafre	+ 1845
2545	Dominique RACINE	84	Cafre	Malgache au + 1850
2546	Pierrot	66	Cafre	
2547	Parfait PEGRAC	66	Cafre	+ 1850
2548	Arsène CHIGNAN	59	Cafre	+ 1854
2549	Paul TATOE	29	Cafre	+ 1862 ; = 1852 MARDOCHE Geneviève (948)
2550	Hilaire ALARD	36	Cafre	+ 1864 ; = 1857 St Paul NORMANDIE Fanchette (3334StPaul)
2551	Pierre Jean	17	Créole	
2552	Horika ANA	12	Créole	De Bora Célerine (10676StPaul) = Ana Abraham (719StPaul) (d'où Jean Pierre 1840); = 1855 MOZAMBIQUE Félicité (1491) d'où Aurélie 1856 +
2553	Eléodore ANA	13	Créole	De Bora Célerine (10676StPaul) = Ana Abraham (719StPaul); = 1855 SELRY Juliette (2361)
2554	Barnabé CURNINA	13	Créole	De Babet Curnina (2603) ; = 1853 St Louis Geneviève BRABANT (2045)
2555	Castor JANTRA	54	Malgache	+ 1866
2556	Benjamin ss patro	65	Malgache	+ 1846
2557	Alphège CORNELIUS	48	Malgache	+ 1867
2558	David CHERCAN	56	Malgache	+ 1858; = 1852 St Paul ATTALAN Elisa (2580); = 1857 ARCORE Céleste (2583)
2559	Henry ? DARINEL	56	Cafre	Si 80, + 1853
2560	Antoine MARON	56	Cafre	+ 1874
2561	Auguste	7	Créole	
2562	Alfred PONCHARVILLE	9	Créole	+ 1883 ; De Catherine Poncharville (2588); = 1860 ALAT Arthémise (1562)
2563	Evariste ss patro	64	Malgache	+ 1846
2564	Simon	74	Malgache	
2565	Toussaint « CHARRETTE »	5	Créole	+ 1861 ; De Fortune Poncharville (2586)
2566	Julien	4	Créole	

2567	Jean PONCHARVILLE	4	Créole	+ 1878 ; De Catherine Poncharville (2588); = 1862 DABLEVILLE Clairette 1846-1872 de (3795)
2568	Georges « TURLIPIN »	4	Créole	+ 1848 ; de Modeste Turlipin (2602)
2569	Florentin	2	Créole	De Germaine (2611)
2570	Jean Baptiste ALBION	2	Créole	De François Albion (2505) = Génade Adoma (2582) ; = 1864 GIN Marie 1847-1884 St Louis
2571	Théodore ss patro	1	Créole	+ 1846 ; de Couronne (2606)
2572	Basile ss patro	1	Créole	+ 1846 ; de Rosalie 1825 C
2573	André NITOME	35	Malgache	+ 1867
2574	Charlot ss patro	1	Créole	+ 1847 ; De Germaine (2611)
2575	Louis DANTIN	1	Créole	De Marie Anne (2609)
2577	Céleste CARME	60	Malgache	+ 1851 chez Didamo (2511)
2578	Mathurine CHARRETTE	41	Malgache	+ 1876 ; = 1853 PONCHARVILLE Fulgence (1963) d'où Fortune (2586), Catherine (2588)
2579	Julienne CHIRON	40	Malgache	= 1844 Achille (2531) ; D'où Henriette (2640), Félix (2532), Dauphine 1844-1846, Cyril 1840, Achille 1846 ; = 1851 LEONIDAR Monrose (2245) (?? + 1 ^{er} mari en 1856)
2580	Elisa ATTALAN	40	Malgache	+ 1856 ; = 1852 St Paul CHERCAN David (2558) d'où Zéline (2624), Rose (2633) et Janvier 1846-1867, Sidonie 1840, mort né 1845
2581	Chonette DUCATER	38	Créole	+ 1868 ; de Sophie (2617); = 1851 PICARD Zéphirin ; reconnue 1856 par Duclassant Dalleton, propriétaire St Paul
2582	Génade ADOMI	44	Créole	+ 1862 ; de Lindor + = Agnès 1777-1837 Mada ; = 1844 ALBION Jean François (2505) d'où Elie (2530), Jean Baptiste (2570), Hyacinthe (2528), Catiche (2592), Dorphise (2591), Isidor (2525), Louis 1841-1863, Tranquille 1839
2583	Céleste ARCORE	45	Créole	+ 1857 ; D'Augustin + = Elisabeth + ; = 1853 DARIBOT Lubin (2520) d'où Joséphine (2594) ; = 1857 CHERCAN David (2558)
2584	Uranie	25	Créole	Employée à St Paul ; D'où Antoinette (2647), Sidonie 1840, Désiré 1839, mort né 1844
2585	Momblin SAVOLO	58	Créole	+ 1853 chez Marie Josèphe Alba (2599)
2586	Fortune CHARRETTE	31	Créole	+ 1871 ; De Mathurine Charrette (2578) = Poncharville Fulgence (1963); d'où Adolphe 1848, Eloïse (2646), Toussaint (2565), Marcelly (2529), Mathurine 1850-1851, Isabelle 1842
2587	Annette LANCIER	24	Créole	+ 1871 St Leu ; d' Agnès 1777-1837 Mada ; = 1849 St Paul MAINGER Jules (2929StPaul) d'où Mérencienne (2629), Delphine (2638)

2588	Catherine CHARRETTE	22	Créole	+ 1860 ; De Mathurine Charrette (2578) = Poncharville Fulgence (1963); d'où Jean (2567), mort-né 1844, mort né 1845, mort né 1846, Louis 1838, Alfred (2562)
2589	Louise DONVAL	21	Créole	+ 1857 ; De Hermine 1785-1843 Afrique (d'où Hermine 1842); D'où mort-né 1846, 1849 ; = 1852 Noël BARBILLON (1978) d'où Jules 1853 +, Julie 1853-1857 ; = 1854 DEMOSTHENES Paul (2157)
2590	Vincente DELPHIS	20	Créole	+ 1866 ; De Simonette = Olivier Gaudiéton (2007); = 1851 CALPIN Abraham (3682) d'où Anicet 1848-1849, mort-né 1850
2591	Dorphise ALBION	19	Créole	+ 1902 St Paul ; De François Albion (2505) = Génade Adoma (2582) ; D'où mort-né 1848, Marie 1852 +, Genade (2637 St Leu), Louis Joseph 1853-1854, Jean Baptiste 1859-1861
2592	Catiche ALBION	14	Créole	+ 1866 ; De François Albion (2505) = Génade Adoma (2582) ; d'où Janvier 1851-1852 = 1853 HERODE Alphonse (3641) d'où Pierre Elie 1857-1858
2593	Clarice THALES TALESSE	17	Créole	+ 1876 ; Vendue ; De Clairette Thalesse 1805; = 1849 ROPRY Pierrot (3286) d'où Pierre 1850 +, Célestin 1852-1856, Eline (2630), Louis 1848
2594	Joséphine ARCORE DARIBOT	17	Créole	De Daribot Lubin (2520) = Céleste Arcore (2583); = 1855 KIRGHIS Laverdure (8817StPaul) ; D'où Isabelle (2648)
2595	Suzanne	17	Créole	Employée à St Paul
2596	Perrine DANTIN	9	Créole	De Marie Anne (2609) ; = 1863 St Louis GENCE Floriste 1841
2597	Léocadie CARDES	9	Créole	De Clotilde Cardes (2608); = 1855 CALBAKA Toussaint (1404)
2598	Delphine ss patro	64	Créole	+ 1848 ; Cafrine ; ? = Gaspard CARRON (2538)
2599	Marie Josèphe ALBA	50	Créole	Afrique au + 1854 ; = Louis + d'où Athanaze (1979)
2600	Olivette DALVILLE Sœur de Marie Louise Celles (2016), Célerine Bora (10676StPaul)	53	Créole	+ 1861 ; D'Alexis + = Geneviève + ; = 1849 Gillot LABATRIE (1980) d'où Flore 1835, Pélagie (2612), Angélique (2628), Pierre Jean 1829-1882, Albert (1977), Gilles Augustin 1825, Geneviève BRABANT (2045)
2601	Florentine ss patro	41	Créole	+ 1847 ; Employée à St Paul ; = Luc ARGAN (1410) d'où Claire (2613)
2602	Modeste TURLIPIN	49	Créole	+ 1872 ; De René + = Marthe + ; d'où Georges (2568) ; = 1852 SARDOU Mars (3982) d'où Christine (2625), Marthe 1849
2603	Babet ? COURNINA	39	Créole	= 1844 Luc 1803 Mada (esclave M.J.) ; D'où Janvier 1835, Marceley 1838, Candide 1840,

				Barnabé (2554)
2604	Euphrosine	44	Créole	D'où Eloïse (2627), Tarcile (2636)
2605	Marie Barbe TAMELOR	39	Créole	+ 1878 ; De Germaine 1777-1837 C ; d'où Pétronille (2872), Fébronie 1845, Scipion 1839 ; = 1852 Pierre Denis DEMOY (3745) d'où Chourinam Euphrasie (816) ; = JEHU Antoine (1648) ; = 1869 ESTHERIE Germain (1238StPaul)
2606	Couronnée BRABAN	44	Créole	D'où Théodore (2571), Joson 1840, Joséphine (2615), Geneviève 1835
2607	Marguerite ? Maguitte GIRPHA	41	Créole	+ 1866 ; = Mathurin ANCECESTO (1391) d'où Sophie 1821- 18 ? (= Charles Argonaute 1801Mada), Tarcile (3714)
2608	Clotilde CARDES	30	Créole	+ 1871 ; de Lafoi 1807-1837 C ; D'où Léocadie (2597), Lafoi (2635), ? Juliette (2649), Murat 1831 ; == Médor ROMELO (2701) d'où Dorine 1852-1859
2609	Marie Anne ss patro	29	Créole	+ 1848 ; d'où Louis (2575), ? Laure (2641), Louise 1845, Perrine (2596), Tarcile (2636)
2610	Augustine ss patro	23	Créole	+ 1847 chez NOEL
2611	Germaine ss patro	19	Créole	+ 1848 ; D'où mort-né 1846, mort-né 1848, Charlot (2574), Florentin (2569)
2612	Pélagie LABATRIE	16	Créole	D'Olivette Dalville (2600) = Gillot Labatrie (1980); = 1851 Adrien JARDINOT (3361) d'où Olivette 1847-1884, Louis 1849, Angélique 1852-1884
2613	Claire ? DESTIVAL	16	Créole	De Luc Argan (1410) = Florentine (2601) ; = 1857 Ste Marie GRANDISSON Charles 1836 St André
2614	Mélinthe	17	Créole	D'où Crescent 1845
2615	Joséphine BRABAN // TALESSÉ	14	Créole	+ 1857 ; De Couronnées Braban (2606) ; = 1856 St Louis PHELADE Alexis 1831 // + 1882 ; De Marie Louise ; = TOUSSAINT ; D'où Elisabeth 1845-1846
2616	Marie Hélène BONNAT	24	Créole	De Charles + = Sabine 1780-1835 Mada ; = 1852 PELIAN Mercure (10950StPaul) d'où Charles 1850 +, Marie Hélène 1853 +, Joseph 1857-1858
2617	Sophie ALANO	74	Cafrine	+ 1853 ; == Duclassant DALLETON, propriétaire St Paul d'où Chonette Ducater (2581)
2618	Louison DOROGAGE	57	Cafrine	+ 1864 ; = 1849 MISTUS Hector (2657); = 1856 Antoine MISSOUC (752)
2619	Catherine DORDIE	69	Cafrine	+ 1849
2620	Laurince DUMOUR	58	Cafrine	+ 1851
2621	Cécile ? REVOLTE	37	Malgache	+ 1872 à 80 ans ; vendue ; = 1853 Zénon LETRILLE (2138)
2622	Marie Anne	44	Malgache	? d'où Germaine 1841 chez Hoarau H.
2623	Ursule BROTHAN	45	Malgache	+ 1857 ; = 1851 CHALON Colas (2663)

2624	Zéline CHERCAN	10	Créole	+ 1896 St Paul ; De David Chercan (2558) = Elisa Attalan (2580) ; = 1852 St Paul AGESIDAME Marcellin (5929StPaul) ; = Jérôme PARTENAY (13StPaul)
2625	Christine TURLIPIN	11	Créole	De Modeste Turlipin (2602) = Mars Sardou (3982);
2627	Eloïse	7	Créole	D'Euphrosine (2604)
2628	Angélique LABATRIE	7	Créole	+ 1849 ; D'Olivette Dalville (2600) = Gillot Labatrie (1980);
2629	Mérencienne MAINGER	7	Créole	De Jules Mainger (2929StPaul) = Annette Lancier (2587) ; = 1856 St Paul PERANCIA Etienne (6001St Paul) ; = BZIR Charles (10421StPaul)
2630	Hélène ? Eline TALESSE	7	Créole	+ 1865 ; De Clarice Talesse (2593) ; = 1854 Ange GHEAN (2160)
2631	Elise ss patro	7	Créole	+ 1847 ; de Clairette 1805 Mada
2632	Adeline MACON	7	Créole	+ 1858 ; de Catherine Maçon (1942)
2633	Rose CHERCAN	6	Créole	+ 1859 St Paul ; De David Chercan (2558) = Elisa Attalan (2580) ; = 1854 St Paul RHODOPES Omer (135St Paul)
2634	Javotte « PAMELA DONVAL »	6	Créole	D'Hermine 1785-1843 Afrique
2635	Lafoi CAR DES	6	Créole	+ 1861 ; De Clotilde Cardes (2608) : = 1854 Elie BALANCOURT (2793)
2636	Tarcile ? // DANTIN	6	Créole	D'Euphrosine (2604) / de Marie Anne (2606)
2637	Genade ALBION	4	Créole	+ 1861 ; De Dorphise Albion (2591) ; = 1858 St Paul Célestin Pomet (6806StPaul)
2638	Delphine MAINGER	4	Créole	De Jules Mainger (2929StPaul) = Annette Lancier (2587); = 1857 THEVENOT Médor (3231)
2639	Léonce ? BAURY	4	Créole	+ 1862 à 30 ans ; de Joséphine Bauray
2640	Henriette CHIRON	3	Créole	De Julienne Chiron (2579) = Achille (2531) ; = 1858 St Louis BAZALINE Caliste 1830 affr
2641	Laure DANTIN	3	Créole	De Marianne (2609)
2642	Flore ss patro	2	Créole	+ 1847 ; de Clairette 1805 Mada
2643	Marie Marthe	1	Créole	
2644	Sévère MARIVAN	73	Créole	+ 1865 ; de Louis + == Perrine + ; D'ou Venant Marivan (1409), Pierre Elie 1800 (affranchi 1840); == ARA + d'ou Laurencine Rebecca (2038)
2645	Virginie PAUSSADE	31	Malgache	+ 1858 ; = 1855 DAMINAU Grégoire (3304)
2646	Eloïse CHARRETTE	1	Créole	+ 1860 ; De Fortuné Charrette (2586)
2647	Antoinette	1	Créole	D'Uranie (2584)
2872	Pétronille « TAMELOR »	1	Créole	+ 1846 ; De Marie Barbe Tamelor (2605)

2648	Isabelle ARCORE	1	Créole	De Joséphine Arcore (2594)
2649	Juliette CARDES	12	Créole	De Clotilde Cardes (2608), Acquise de Béziat
MAZUEL Vve				
2650	Edouard	34	Cafre	
2651	Vincent BALLEC	89	Cafre	+ 1855
2652	Sylvestre	49	Cafre	
2653	Thomy	36	Cafre	
2654	Brasse CARLOMAN	36	Cafre	+ 1886 ; = 1844 ADRAS Justine (2673)
2655	Médor BION	43	Cafre	= 1847 Junon CLOMME (2672)
2656	Vulcain CHABOR	35	Cafre	+ 1857 ; = 1850 ROLNY Jacqueline (1708)
2657	Hector MISTUS	48	Cafre	+ 1855 ; = 1849 DOROGAGE Louison (2618)
2658	Sansouci	45	Cafre	
2659	Antoine DAUKEL	63	Cafre	+ 1856
2660	Bruno ss patro	63	Cafre	+ 1845
2661	Jasmin ss patro	63	Cafre	+ 1845
2662	Achille ss patro	38	Malgache	+ 1846
2663	Colas CHALON	37	Cafre	= 1851 BROTHAM Ursule (2623)
2664	Estelle « BERE »	4	Créole	De Joséphine Béré (2671)
2665	Anaïs VIVET	4	Créole	+ 1862 ; D' Antoine Vivet (3552) = Christine Balal (2674), = 1858 PLATHE Auguste (9687StPaul)
2666	Pluton	36	Cafre	
2667	Caliste BERE	19	Créole	De Christine Béré Balal (2674) ; = 1849 JARLIN Brigitte (2402)
2668	Didier BERE	15	Créole	+ 1873 ; De Christine Béré Balal (2674); = 1856 DOLPHINO Henriette (1332); = 1868 GARA Marie (1313)
2669	Edmond VIVET	9	Créole	De Christine Béré Balal (2674) = Vivet Antoine (3552); = 1855 CANTELEU Emilie (2438)
2670	Fulgence BALEINIER	1	Créole	De Baleinier Fulgence (2198) = Béré Joséphine (2671) ; = 1865 SALEM Clarice (1769)
2671	Joséphine BERE	32	Créole	+ 1894 ; De Christine Béré Balal (2674); = 1851 Fulgence BALEINIER (2198) d'où Fulgence (2670), Dauphine 1850 +, Tarcile 1839-1856, Christian 1842, Suzette 1849, Estelle (2664), Christin 1846

2672	Junon CLOMME	50	Malgache	+ 1872 ; = 1847 BION Médor (2655)
2673	Justine ADRAS	43	Cafrine	= 1849 CARLOMAN Brasse (2654)
2674	Christine BALAL BERE	56	Créole	+ 1862 ; De Dauphine + ; d'où Augustine 1835 +, Joséphine (2671), Caliste (2667), Didier (2668), Julie 1839 ; = VIVET Antoine (3552) d'où Anaïs (2665), Edmond (2669)
MAYER Saint Ange				
2675	Fanchin	16	Créole	Acquis de Sauvage
MARTIGNY François				
2677	Eugène GILBERT	15	Créole	+ 1876 ; De Caroline Gibert (3158) = Pierre Jean Florus (3749) ; = 1853 LEGUY Jeanne (3818)
MARCEL Agnès				
2678	Pierre ? SMINTHE	25	Créole	De Fébronie + = Elie + ; = 1853 Adélina Marmas (5881StPaul) ; = 1855 StPaul ONEIL Zélina (3006StPaul)
2679	Monrose FRINGUE	8	Créole	+ 1855 ; de Julie Fringue (2680)
2680	Julie FRINGUE	50	Créole	+ 1873 ; De Darys 1769-1854 Inde = Zaïre 1776-1845 Afrique; = 1855 PONSTAMI Fanchin (2346) d'où Fanchin (2681), Monrose (2679), Sabine 1836
2681	Fanchin FRINGUE	3	Créole	+ 1875 ; De Julie Fringue (2680) = Ponstami Fanchin (2346)
MAUNIER Louis <i>Ravines du Trou / Bagatelle</i>				
2682	Javotte « MADELINE »	35	Créole	+ 1848 ; = Auguste MADELINE (706) d'où Céline (2686), Augustine 1848-1850, Joseph 1842, Arthémise (2687), Auguste 1843-1860 (peut-être affranchi), Emilie 1846-1861
2683	Larose	40	Cafre	
2684	Augustave KROFF	20	Créole	+ 1885 ; PMI ; = 1855 GONO Nanette (2017)
2685	Celiste MADELINE	15	Créole	+ 1878 ; d'Auguste Madeline et mère inconnue au + ; de Céline + ; Sœur d'Auguste Madeline (706)
2686	Céline MADELINE	7	Créole	D'Auguste Madeline (706) = Javotte (2682) ; = 1866 TRULES Pierre Louis (2972)
2687	Gages Arthémise « MADELINE »	3	Créole	+ 1847 ; De Javotte Madeline (2682)
MAINGARD Paul = Ricquebourg				
2758	Azor ss patro	37	Cafre	+ 1844 ; = Marie Jeanne d'où Laurencine (2740)
2767	Alida ss patro	36	Cafrine	+ 1844
2688	Prudent TORTILLARD	38	Créole	== Virginie 1811-1839 C d'où Marie Louise (2752), Célestin (2725), mort-né 1839 ; = 1847

				Henriette BENEVAL (2747)
2689	Gustave BOTRU	40	Cafre	+ 1880 ; = 1847 LAGRENADE Marie Elise (2753)
2690	Fantaisie TRONQUE	41	Malgache	= 1849 MANIRON Elisa (2745)
2691	Joaqui PETRONET	38	Cafre	+ 1853 ; = 1851 HAZAR Sarah (674)
2692	Vital POUNI	28	Créole	= 1847 BENEVAL Magdeleine (2755)
2693	Alexis ? VERTRON	35	Malgache	+ 1848 ou 1852
2694	Arabe TURBOT	40	Cafre	+ 1873 chez César Pallas (3634)
2695	Napoléon ss patro // RACHAD	37	Cafre	+ 1878 St Paul hôpital // Affr 1848 St Denis ;
2696	David	39	Cafre	
2697	Romain	49	Cafre	
2698	Zacharie ss patro	48	Cafre	+ 1845
2699	Surveillé BRICOLLE	42	Cafre	= 1849 RASPAN Anne (2749)
2700	Laurent THIPHONE	40	Cafre	Témoin +
2701	Médor ROMELO	38	Cafre	+ 1879 ; == Sophie BAVOLOT (2744) ; == Clotilde CARDES (2608)
2702	Alexis	45	Malgache	
2703	Cicéron CRATER	39	Cafre	+ 1873 ; = 1853 NOSIL Louison (1360)
2704	Prusse ROCHER	42	Cafre	+ 1866 chez J.M. Selry (2386) ; = 1849 URBIS Maria (2746)
2705	Julien	31	Malgache	
2706	Sirop ? GIMPER	27	Cafre	Affr 1848 St Denis ;
2707	Siméon LARINDON /DARBOT	31	Cafre	+ 1869 // Si 24 ; = 1854 AMALGAME Andrèze 1822-1857 ; + 1892 ; = 1866 CIDENT Fanchette (2163)
2708	Edmond ? TIVO	32	Cafre	+ 1876; = 1849 Zoé MAZARD (3839)
2709	Malbrouck MARENGO	30	Cafre	+ 1887; = 1847 RASPAN Romaine (2742)
2710	Crespin/Crépin	37	Cafre	
2711	Urbain ss patro	32	Cafre	+ 1846
2712	Lachasse	50	Cafre	
2713	Vésou ? DINDONY	32	Cafre	Affr 1848 St Denis ; = 1853 ESTHER Lucie 1825

2714	Lafortune	38	Malgache	
2715	Valmir ? COCLES	39	Malgache	Affr 1848 St Denis ;
2716	Martin	55	Cafre	
2717	Lafleur ss patro	49	Cafre	+ 1845
2718	Didier ss patro	63	Cafre	+ 1847
2719	Paul VILBOIS	32	Cafre	+ 1854
2720	Céladon	60	Cafre	
2721	Anifat Annibal	62	Cafre	
2722	Laventure ss patro	64	Malgache	+ 1845
2723	Jean Baptiste BENEVAL	24	Créole	D'Etienne + = Henriette Bénéval (2747); = 1843 TORTILLARD Olivette (2751)
2724	Paulin RASPAN	24	Créole	De Raspan Anne (2749) = Bricolle Surveillance (2699); = 1853 ABELLON Marie Jeanne (2352)
2725	Célestin TORTILLARD	23	Créole	De Prudent Tortillard (2688) = Virginie 1811-1839 C ; = 1859 St Denis BERTI Delphine (1866)
2726	Henry RASPAN	15	Créole	De Raspan Anne (2749) = Bricolle Surveillance (2699); = 1850 TABRISTAN Françoise (1124)
2727	Joseph CARLON	8	Créole	De Romain Carlon = Ralon Clémentine (2741);
2728	Jules RASPAN	7	Créole	De Raspan Anne (2749) = Bricolle Surveillance (2699);
2729	Sabin	6	Créole	de Noémie 1819-1844 Afrique
2730	Saint Ange CARLON	3	Créole	De Romain Carlon = Ralon Clémentine (2741);
2731	Jean Marie BRANCHET	22	Créole	de Julienne Gardemin (2733); De St Denis ; = 1864 St Denis Domitille ZACHARIE 1815
2732	Alexis TORTILLARD	10	Créole	De St Denis ; De Prudent Tortillard (2688) = Henriette Bénéval (2747); = 1858 GADO Crescence 1842 St Louis
2733	Julienne LAMAIN GARDEMIN	40	Créole	De St Denis ; D'où Dauphine (2735), Théolienne 1824-1849, Toinette (2736), Jean Marie (2731)
2734	Henriette ? BISE	28	Créole	De St Denis; + 1852 ; De Catherine +; = Théodore CANNES (1282) d'où Catherine 1853 +
2735	Dauphine LAMAIN	15	Créole	De St Denis ; De Julienne Lamain (2733) ; = 1853 JULIE Alexandre 1830 affr , (refus de consentement des parents) d'où Emilie 1850-1871
2736	Toinette BRANCHET	12	Créole	De St Denis ; Non présent en 1845 ; de Julienne Gardemin (2733)
2737	Pierre	4	Créole	De St Denis ; Non présent en 1845
2738	Amanda DONANT	38	Malaise	+ 1880 ; = 1854 BLONDAL Noël (3040)

2739	Laure BENEVAL	27	Créole	+ 1877 ; D'Etienne + = Henriette Bénéval (2747) ; = 1855 GARDA Pierre Denis (2506) d'où mort-né 1843, mort-né 1847, mort-né 1848, Pierre 1849-1858, Jean Marie 1844, Ursule 1855-1859
2740	Laurencine FAUBLAS	24	Créole	D'Azor (2758) = Marie Jeanne ; d'où Espérance 1842-1844, Auguste 1839 ;= 1849 ESCOBAR Parfait 1810 Afrique, St Denis
2741	Clémentine RALON	38	Cafrine	+ 1862 ; = 1849 CARLON Romain d'où Joseph (2727), Saint Ange (2730), Mort né 1846, Adèle 1838
2742	Romaine RASPAN	27	Créole	+ 1896 ; D'Anne Raspan (2749) = Bricolle Surveille (2699) ; = 1847 Malbrouck MARINGO (2709) d'où mort-né 1853, Caroline 1847-1859
2743	Aricie ELISABETH / CASSAR	26	Créole	D'où Montrose 1846 ; == Jean LANGENIER 1808 d'où Vélonia 1846-1894, Sabine 1849 + // + 1872 ; = Julien CHAMPAGNE 1832
2744	Sophie BAVOLOT	33	Cafrine	+1851 ; d'où Marie Barbe (2754), mort-né 1835; = Médoc ROMELO (2701) d'où Françoise 1847-1872, Alida 1850-1851, Médor 1842-1844
2745	Eliza MANIRON	35	Cafrine	= 1849 TRONQUE Fantaisie (2690)
2746	Maria URBIS	40	Cafrine	+ 1874 ; = 1849 ROCHER Prusse (2704)
2747	Henriette BENEVAL BRANCHET	49	Malgache	+ 1885 ; = Etienne d'où Laure (2739), Rose (1875), Jean Baptiste (2723), Magdeleine (2755), Augustine 1846; = 1847 TORTILLARD Prudent (2688) d'où Alexis (2732), Marie Louise (2752)
2748	Blandine ? « LHIMENA »	56	Malaise	D'où Claire 1826 (= 1849 St Denis)
2749	Anne RASPAN	40	Créole	+ 1862 ; De Samson Barbe = Victorine + ; = 1849 BRICOLLE Surveillée (2699) d'où Paulin (2724), Romaine (2742), Jules (2728), Henry (2726), Zélie (2750), Chonette (2757), mort né 1847, Christine 1848, Christine 1852-1853, Augustin 1851-1859, Barbe (2759), Zacharie (2761)
2750	Zélie RASPAN	10	Créole	D'Anne Raspan (2749) = Bricolle Surveille (2699)
2751	Olivette TORTILLARD	14	Créole	De Prudent Tortillard (2688) = Henriette Bénéval (2747); = 1843 BENEVAL Jean Baptiste (2723)
2752	Marie Louise	9	Créole	+ 1896 ; De Prudent Tortillard (2688) = Henriette BENEVAL (2747); au + fille de (2688) ==

	TORTILLARD			Virginie C; = 1854 FLORESTAN Auguste 1811 St Louis d'où mort-né 1855; = 1881 ABOPPARD Hervé 1829 St Pierre
2753	Eliza LAGRENADE	15	Créole	+ 1875, PMI ; = 1847 BOTRU Auguste (2689)
2754	Marie Barbe BABOLOT	7	Créole	+ 1866 ; De Bavolot Sophie (2744); = 1860 Jupiter COMBE (3131)
2755	Magdeleine BENEVAL	14	Créole	D'Etienne = Henriette Bénéval (2747) ; = 1847 POUNI Vital (2692)
2756	Rose BENEVAL	8	Créole	+ 1872 ; D'Etienne = Henriette Bénéval (2747) ;
2757	Chonette RASPAN	7	Créole	+ 1882 ; D'Anne Raspan (2749) = Bricolle Surveillance (2699)
2759	Barbe « RASPAN »	4	Créole	+ 1845 ; D'Anne Raspan (2749) = Bricolle Surveillance (2699)
2760	Eliza ss patro	2	Créole	+ 1847 ; de Noémie 1819-1844 Afrique (d'où Fabien 1841)
2761	Zacharie « RASPAN »	1	Créole	+ 1846 ; d'Anne Raspan (2749)
MARECHAL Joseph				
2762	Pierre Louis BAPTISTO	24	Créole	+ 1891 ; De Louis == Nanette ; = 1852 PLUMETI Céline (2272)
MARTIN François				<i>Ravines du Cap / Bagatelle</i>
2763	Fulgence AMON	43	Cafre	+ 1864
2764	Léveillé	53	Cafre	Marron 1824 ; == Charlotte 1801-1840 C d'où Frontin (2791)
2765	Charlot ss patro	53	Cafre	+ 1845
2766	Mars MEBLON	36	Cafre	= 1855 ABAR Euphrosine (1498)
2768	Lais	14	Créole	Fille
2769	Colombine GALARD	10	Créole	+ 1856 ; D'Emilie Galard (2807) = Domine Philippe (298) ; = SALEM Parfait (1667) d'où Sophie 1851-1853
2770	Lisette SEJEAN ESTHERIE	11	Créole	D'Estherie Germain (1238StPaul) = Geneviève Sejean (2815) d'où Rosine 1856 +
2771	Corbeille GONO	6	Créole	De Jean Gillot Gono (1993) = Junon Profor (2810) ; = 1853 DIFAN Fulgence (1192) ; = 1884 BLANC Alfred (1202)
2772	Virginie THURIMA // CAPRICE	19	Créole	+ 1884 ; De Mathurine + ; = 1853 MORIKO Toussaint ? (3336) // + 1856 St Paul, de Brigitte Cadarsi (344)
2773	Angèle COLOT	30	Créole	+ 1862 ; De Candide Colot (2229); = 1849 Joseph FORGON BISCOU (3655)
2774	Rose SAVIDAN	1	Créole	De Françoise Savidan (2814)
2775	Pierre GERBON	40	Cafre	+ 1851

2776	Moïse NOLA	40	Cafre	+ 1855
2777	Lafleur ? ss patro	41	Malgache	Si 31, + 1849
2778	Azor ss patro	49	Malgache	+ 1845 Afrique
2779	Favori AVANDOR	28	Malgache	+ 1881 ; = 1853 Sylvie TRULES (2979) ; créole ou arrivé avec sa mère Zémire Avandor (2806) à = 1861 GENNA Généreuse 1819-1868 (de Bellerive Genna = Delphine)
2780	Clémence GOMBER	45	Cafre	= 1854 Luce ORTY (2693StPaul)
2781	Soulange ss patro	42	Cafre	+ 1845
2782	Azor SARGOU	51	Cafre	+ 1855
2783	Bernard CHAMBRON	36	Créole	+ 1880 ; De Gertrude + ; d'où Ebène (2792), mère inconnue ; = 1851 Florine BEAUCIS (1305) ; = 1867 BALABE Lucine (5806StPaul)
2784	Hubert BALANCOURT	42	Créole	De Rosette Balancourt (2804) ; = 1851 BEAUCIS Clotilde (1304)
2785	Blaise BALANCOURT	28	Créole	De Rosette Balancourt (2804) ; = 1849 CHOURINAN Euphrasie (816)
2786	Pierre Noël ROMO	45	Créole	+ av 1849 ; == Marie Josèphe ROMO (1112)
2787	François NELONE	55	Créole	+ 1868 ; de Marie Nélone ; = Elisabeth
2788	Edouard SEJEAN	36	Créole	+ 1879 ; De Théophile + = Crescence +
2789	Maurice ss patro	59	Créole	+ 1845
2790	Noël	43	Créole	
2791	Frontin GERVIR	25	Créole	+ 1853 ; De Léveillé (2764) = Charlette 1801-1840 C
2792	Ebène CHAMBRON	14	Créole	+ 1878 ; De Bernard Chambron (2783) et mère inconnue ; = 1853 BIRAL Sidonie (927)
2793	Elie BALANCOURT	13	Créole	+ 1895 ; De Nanette Balancourt + ; = 1854 CARDES Lafoi (2635) ; = 1862 INDIANA Chonette (518)
2794	Cacamboi ? TRENOUL	15	Créole	+ 1880 ; de Tranquille ; = 1851 Claire GRIEGE (1359)
2795	Bourguignon SEJEAN	13	Créole	D'Esthérie Germain (1238StPaul) = Geneviève Sejean (2815)
2796	Jean GONO	11	Créole	De Jean Gillot Gono (1993) = Junon Profor (2810) ; = 1853 VILDEMAN Clairette (1365) ; = 1898 MONTREUIL Babet (8459StPaul)
2797	Champagne GONO	10	Créole	De Jean Gillot Gono (1993) = Junon Profor (2810) ; = 1854 NORVACIER Marie Louise (3082)
2798	Phanor GONO	8	Créole	+ 1856 ; De Jean Gillot Gono (1993) = Junon Profor (2810) ;
2799	Picard SEJEAN	6	Créole	+ 1876 à Cayenne ; D'Annibal Albina = Geneviève Sejean (2815); = 1867 CHABOT Prudence 1850 ; au + fils de Annibal Albina

2800	Figaro « TRENOUL »	6	Créole	De Clorinde Trénoul (2817)
2801	Thom Tom ? Djhon « TRENOUL »	3	Créole	De Clorinde Trénoul (2817)
2802	Philippe « PRISSOT »	1	Créole	+ 1845 ; d'Ariane Prissot (2818)
2803	Achille PROFOR	1	Créole	+ 1875 ; De Cassin Toussaint (1404) = Denise Profor (2820) ;
2804	Rosette BALANCOURT	63	Indienne	+ 1864 ; D'où Blaise (2785), Hubert (2784), Joséphine (2813), Henriette (2271), Nanette (+ avant 48)
2805	Sensée GERBEE	52	Malgache	+ 1849
2806	Zémire AVANDOR	54	Malgache	+ 1850 ; d'où Favori (2779)
2807	Emilie GALARD	43	Créole	+ 1857 ; De Justine + ou Lucine + ; = 1851 DOMINE Philippe (2513) d'où Colombine (2769), Louis 1848-185
2809	Marie Josèphe ss patro	49	Malgache	+ 1847
2810	Junon PROFOR	37	Créole	+ 1879 ; De Julienne + ; = 1850 GONO Jean Gillot (1993) d'où Jean (2796), Corbeille (2771), Phanor (2798), Champagne (2797), Denise (2820), mort-né 1842
2811	Charité PRISSOT	55	Créole	+ 1858 ; De Sophie + ; D'où Justine (2812), Marianne (2818), Sophie 1817, Marie Hélène 1812 ; achetée à l'encan avec ses enfants en 1814 de M. Ricquebourg
2812	Justine PRISSOT	36	Créole	+ 1868 ; De Charité Prissot (2811) ; = 1852 BRISQUET Jean François (1166StPaul)
2813	Joséphine BALANCOURT	36	Créole	+ 1901 ; De Rosette Balancourt (2804) ; = 1849 Paul LAPOINTE (4244StPaul)
2814	Françoise SAVIDAN	34	Créole	+ 1862 ; De Flore Savidan (1272) ; d'où Henry (7096StPaul), Louise (7105StPaul), Didier 1842, Rose (2774) ; = 1860 MENIL Louis François 1816 libre (fils de MARTIN)
2815	Geneviève SEJEAN	45	Créole	De Théophile + = Crescence + ; = ESTHERIE Germain (1238StPaul) d'où Bourguignon (2795), Lisette (2770), Picard (2799), Edouard (536), Olympe 1839 ; = Annibal ALBINA (1509) d'où Picard (2799)
2816	Angélique ss patro	44	Créole	+ 1847
2817	Clorinde TRENOUL	21	Créole	+ 1849 ; de Tranquille + ; D'où mort-né 1846, Djohn (2801), Figaro (2800), Jean Baptiste 1842-1896 ; = DAMON P. Tranquille 1849
2818	Ariane Marianne PRISSOT	14	Créole	+ 1881 ; De Charité Prissot (2811) ; d'où Philippe (2802) ; = 1856 DEUCALION Monrose (2203) d'où Julie 1846-1893, Toussaint 1848-1873, Jeanneton 1853, Charité 1855

2819	Nicie Vidie ss patro	15	Créole	+ 1845
2820	Denise Vidie PROFOR GONO	19	Créole	+ 1855 ; + 1872 ; De Junon Profor (2810) = Jean Gillot Gono (1993) ; = 1849 CASSIN Toussaint (1404) d'où Achille (2803), Victor 1847, Paul 1848-1849
MERCIER Méry				
2821	Faro ss patro	77	Cafre	+ 1847
2822	Rémi KUBILON	54	Cafre	+ 1852 ; = 1849 VILBRO Esther (2832)
2823	Noël ss patro	54	Cafre	+ 1848, créole
2824	Denis ss patro	57	Malgache	+ 1848
2825	Henry FASIO	47	Malgache	+ 1871
2826	François VILBRO	49	Créole	+ 1868 de Françoise + ; De Victoire Vilbro (2831) ; = 1844 Charité Marie VILBRO (2837)
2827	Abraham BRAMIN	45	Créole	D'Antoine + = Pélagie + ; = 1853 TRUGER Gertrude (7567StPaul)
2828	Louis ? VILLEBOIS	40	Créole	+ 1868 ; de Toinette
2829	Elie	35	Créole	
2830	Rosaire	25	Créole	Homme
2831	Victoire VILBRO	77	Malgache	+ 1850 ; D'où François (2826), Esther (2832), Toinette (2833), Marie (2836), ? Eléonice (2468)
2832	Esther VILBRO	43	Créole	+ 1853 ; De Victoire Vilbro (2831) : = 1849 Rémy KUBILON (2822)
2833	Toinette VILBRO	46	Créole	+ 1849 ; De Victoire Vilbro (2831)
2834	Catherine	41	Créole	D'où Vital 1823, Jules 1834 chez Prosper Hibon, Anasthasie 1827
2835	Ursule ELUSUR Anxile ALEXIS (au + du fils)	39	Créole	+ 1857 ; De Mérancienne ; = 1851 LORAN Fanchin (2156) d'où Anicet (2222)
2836	Marie VILBRO	32	Créole	+ 1880 ; de Victoire Vilbro (2831) ; = 1868 Luc BESANVAL (2012)
2837	Marie Charité VILBRO	27	Créole	+1859 ; d'Eléonice Clopin (2468) ; = 1844 VILBRO François (2826) d'où Pélagie 1822
MERCIER Joseph				
2838	Lubin MINEUR	42	Créole	Témoin + enfant de Lida ELBEL 1850
MUTEL Armand = Louise Ricquebourg				
2839	Tarcile TARTO	26	Créole	De Mérancienne 1795 C St Pierre ; = 1849 VENET Champagne (1786)
2840	Juliette DEMAR	32	Malgache	+ 1871 ; == Elie Dorlin (3108) d'où Amédée (2843), Julien 1842
2841	Angélique DIAFEMME	22	Créole	+ 1877 ; = Pierre Jean JANUS
2842	Edmond	19	Créole	

2843	Amédée DORLIN	9	Créole	De Juliette Demar (2840) == Elie Dorlin (3108); = 1859 LAVIGNY Euphrosine (2504)
MUTEL Vve				
2844	Jacques SUFFORT	53	Créole	+ 1852 ; De Perrine + ; == Justine + d'où Cécile Albert (3572) ; = 1849 ALYN Fortune (2850)
2845	Pierre Jean ? ss patro	25	Créole	De Tranquille 1801C chez Villeroche
2846	Jean Baptiste DESARDAN	10	Créole	De Florentine Désardan (2849) ; = 1862 St Denis MACARDE Polonie 1833
2847	Pierre « DESARDAN »	4	Créole	De Florentine Désardan (2849)
2848	Désardente ss patro	52	Créole	+ 1846 ; d'où Florentine (2849)
2849	Florentine DESARDAN	35	Créole	+ 1850 ; de Désardente (2848) ; d'où Pierre (2847), Héloïse (2854), Julie (2855), Clémentine (2852) , Jean Baptiste (2846)
2850	Fortune ALYN	50	Créole	De Marie Louise + : = 1849 Jacques SUFFORT (2844)
2851	Brigitte ss patro	52	Créole	+ 1847
2852	Clémentine «DESARDAN »	12	Créole	De Florentine Désardan (2849)
2853	Rose ?	8	Créole	De Virginie, Afrique chez Archambault
2854	Eloïse DESARGENTE	8	Créole	De Florentine Désardan (2849)
2855	Julie « DESARGENTE »	5	Créole	De Florentine Désardan (2849)
NATIVEL Valmire				
2856	Paulin LINAN // Pollux ss patro	31	Créole	PMI ; = 1866 NESTOR Edile affr. // + 1848
2857	Henry Liboir SARDIN	37	Créole	De Véronique Sardin (2472); = 1852 Henriette TERO (3193); = 1860 PIAS Froncine (2358)
2858	Victor PANIER	41	Créole	+ 1846 ; == Barbe NEDAL (3182)
2859	Joseph	7	Créole	
2860	Joseph HONAU	34	Créole	+1878 ; D'Esther + ; = 1851 GIROT Marie Thérèse (2924)
2861	Louis Gence	19	Créole	
2862	Paul ? SIGER	26	Créole	Si 20 ans ; De Madeleine Sylvestre 1798 ; = 1852 LARKAN Suzanne (2964)
2863	Jean HILANI	3	Créole	+ 1886 ; De Marie Thérèse Hilani (2865)
2864	Alfred ss patro	2	Créole	+ 1847
2865	Marie Thérèse HILANI	32	Créole	D'où mort-né 1847, Jules 1848-1849, Jean (2863)

2866	Louise	9	Créole	
2867	Louise Lucine PRECOURT	20	Créole	+ 1870 ; de Marie Louise 1808-1840 C; = 1851 St Louis Christophe COLON 1823-1853 ; = 1854 St Louis Désiré LAMONT (819); = 1867 Florentin CAFIOLA (1692)
2868	Geneviève GORAN	18	Créole	+ 1902 ; De Nanette + ; = 1851 LORAN Vincent (2890) d'où Nanette 1845-1899, Abel 1848- 1882, Candide 1850, Joseph 1852-1854 ; = 1851 Vincent VILON (2890) ; = 1854 EOFQUE Barnabé (10274StPaul) ; ? = NANGUE Barnabé (78)
2869	Nanette GABRIELO voir (61)	18	Créole	Ou 1 an // + 1886 ; De Gabrielo Adonis (3167) = Théotiste Codet (3172) ; = 1849 FAIN Tommy 1803-1854 Mada ; = 1856 ANGLAS Fanchin (1406)
2870	Alphonse	1	Créole	
2871	Simon MACARTHY	? 22	Créole	Acquis de Martinel, + 1856, de Simonette + ; frère de (2041) ; dit PMI au +
2873	Paulin MERION	11	Créole	+ 1904 ; De Robert Méron (3135) == Nanette + ; = 1854 SOUTHAN Catherine (1760) ; = 1856 RAMAR Laurencine (1241)
NATIVES Henry = Oline				
2874	Vitaline TULLUS	46	Créole	D'Angélique + ; = 1852 St Louis IDMON Nicolas 1796 d'où Adelina (2876), Elisade 1830- 1876, Théogène (2879), Collin (2880), Nélahé (2877), Eivrin (2887), Babet (2883), Nicolas (2888) ;
2875	Tarcile	36	Créole	
2876	Adelina TULLUS	27	Créole	De Vitaline Tullus (2874); = 1849 GALBOIS Louis (288) d'où Célerine (2884), Elérina (2885), Pascal (2886)
2877	Nélahé TULLUS	12	Créole	De Vitaline Tullus (2874) = Idmon Nicolas
2878	Fostin	78	Créole	
2879	Théogène TULLUS	14	Créole	De Vitaline Tullus (2874) = Idmon Nicolas
2880	Collin TULLUS	13	Créole	De Vitaline Tullus (2874) = Idmon Nicolas
2881	Séverin	29	Créole	
2882	Adonis	43	Malgache	
2883	Babet TULLUS	7	Créole	De Vitaline Tullus (2874) = Idmon Nicolas
2884	Célerine TULLUS	6	Créole	+ 1850 ; De Galbois Louis (288) = Adelina Tullus (2876)
2885	Elérina TULLUS	7	Créole	De Galbois Louis (288) = Adelina Tullus (2876)
2886	Pascal TULLUS	4	Créole	De Galbois Louis (288) = Adelina Tullus (2876)

2887	Eivrin TULLUS	9	Créole	De Vitaline Tullus (2874) = Idmon Nicolas
2888	Nicolas TULLUS	3	Créole	De Vitaline Tullus (2874) = Idmon Nicolas
NEOUVIL Alexandre Vve Hibon				<i>Ravines du Cap / Trou</i>
2889	Raymond ? RIZAL	44	Créole	+ 1885 St Paul chez Lelièvre
2890	Vincent VILON	24	Créole	+ 1852 ; De Candide Vilon (2892) = Loran Nicolas (3247) ; = 1851 Geneviève GORAN (2868)
2891	Candide HURON	70	Créole	D'où Auguste VILON (3168) ;
2892	Candide VILON	49	Créole	+ 1865 ; De Suzanne + ; = 1849 LORAN Nicolas (3247) d'où Antoinette (2897), Julie (2893), Pierre (2894), Suzanne (2236), Marie Hélène (1116), Vincent (2890), Toussaint (1404), Marie Marthe (2901), Edmond 1834
2893	Julie VILON	28	Créole	De Candide Vilon (2892) = Loran Nicolas (3247); = 1849 Bertin HONORINE (3285) d'où Geneviève (2896), Bélonie (2899), Juliette (2900), Laurent (2902), Augustine (2895), Candide + 1852, Nicolas 1850-1852, Pierre 1853, Charlette 1856-1857, Auguste (2898), Joseph 1846-1878 (= 1867 PERCEVAL Rosette)
2894	Pierre VILON	13	Créole	+ 1852 ; De Candide Vilon (2892) = LORAN Nicolas (3247);
2895	Augustine HONORINE	11	Créole	De Julie Vilon (2893) = Bertin Honorine (3285); = 1851 FILIGIBERT Rémy 1828
2896	Geneviève HONORINE	9	Créole	De Julie Vilon (2893) = Bertin Honorine (3285) ; = 1853 Charles MONDEL (3199) d'où mort-né 1853, Fanny 1855 +, Charles 1857 +; = 1878 TOUSSAINT Maxime (3764)
2897	Antoinette VILON	6	Créole	De Candide Vilon (2892) = LORAN Nicolas (3247); = 1856 Augustave ROBUR (3166)
2898	Auguste « VILON »	5	Créole	+ 1847 ; De Julie Vilon (2893)
2899	Bélonie HONORINE	4	Créole	+ 1870 ; De Julie Vilon (2893) = Bertin Honorine (3285);
2900	Juliette HONORINE	3	Créole	+ 1886 ; De Julie Vilon (2893) = Bertin Honorine (3285) ; = 1860 NANGUE Julien (18)
2901	Marie Marthe VILON	2	Créole	De Candide Vilon (2892) = Loran Nicolas (3247); == 1862 HONORINE Vincent Paul
2902	Laurent HONORINE	2	Créole	De Julie Vilon (2893) = Bertin Honorine (3285);
PAYET Elisée				
2903	Nancy ? JOUAN	35	Indienne	+ 1858 St Paul, Afrique ; = Paul ALBANAIS 1820
PEDRE Henry = Geneviève Sidonie				
2904	Laurencine PHORIENS	33	Créole	= Laventure ALATZO (2174) St Joseph d'où Louis (2908)
2905	Jean Pierre BAROUBY	30	Cafre	+ 1852 ; = 1850 St Joseph GULLIN Charlette 1821 Mada
2906	Jean Baptiste GALORO	36	Malgache	= 1852 LARIGOUNAL Mérancienne 1814 (de 1705)

2907	Mascarin ? Babet	83	Cafrine	Chez Geslin = Inard en 1842 ; D'où Olive 1815 St Louis
2908	Louis Laventure ALATRO	2	Créole	De Laventure Alatzo = Laurencine Phoriens (2904); = 1862 AUGERET Marguerite Idament 1846 (de 608))
PREMONT Henry				<i>La Veuve</i>
2911	Elisa NARA	38	Malgache	= 1851 TABAL Balthazar (2429) d'où Victorine (2916), Joséphine 1833 St Louis, Elisa (2917)
2912	Henriette	64	Créole	
2916	Victorine NARA	5	Créole	De Tabal Balthazar (2429) = Elisa Nara (2911) ; = 1861 St Louis LUCZA Gabriel 1836
2917	Marie Elisa NARA	2	Créole	+ 1856 ; De Tabal Balthazar (2429) = Elisa Nara (2911)
2918	Frédéric ss patro	58	Malgache	+ 1848
2919	Victor CHEPRU	40	Malgache	+ 1857 ; = 1852 GONO Charlette (2018)
2920	Paul ? DARGOS	40	Malgache	+ 1863 à 63 ans chez Maunier
2921	Frontin	47	Malgache	
2922	Théodore MOMPRAY	45	Cafre	= 1851 Hortence GIROT (2923)
2923	Hortence GIROT	47	Malgache	= 1851 MOMPRAY Théodore (2922), d'où Aurélie (2925) et Marie Thérèse (2924)
2924	Marie Thérèse GIROT	27	Créole	+ 1879; D'Hortence Girot (2923) = Théodore Mompray (2922) ; = 1851 Joseph HONAU (2860)
2925	Aurélie GIROT	10	Créole	+ 1902 ; D'Hortence Girot (2923) = Mompray Théodore (2922) ; = 1851 GABRIELO Adonis d'où Claire +1883, Adonis 1859
2926	Laurencine	16	Créole	
2927	Eugénie ss patro	3	Créole	+ 1846 ; de Mélinthe 1824 C
PREAU Antoine				
2928	Juliette FILOT	23	Créole	Acquis de Pierre Geneviève ; + 1855 ; de Esther Filot (2995) ; = 1852 Médor THEVENOT (3231) d'où Isidore 1849, Sensée 1850, François 1855 +
PREAU Antonin = Julie Hibon				<i>Ravines du Trou / Cap</i>
2929	Jean Pierre DANY	48	Créole	+ 1861 ; De Daniel + = Marie Louise + ; = 1849 ANTONIO Françoise (3299)
2930	René	51	Créole	De Jeanne, chez Henry Hibon, à la naissance
2931	Augustin GHEAN	38	Créole	+ 1878 ; De Jeannette + ; = 1851 MARDOCHE Esther (10064StPaul)
2932	Edmont MONDOR	38	Créole	De Jean + = Marie + ; = 1850 CIMOR Hortence 1788
2933	Télésphort RANYAN	53	Créole	+ 1872 ; de Ranyan + = Barbe +

2934	Thomy DANY	32	Créole	+ 1895 ; De Jean Pierre Dany (2929) = Antonio Françoise (3299); = 1849 ACCUI Olivette (1260)
2935	Janvier ss patro	42	Créole	+ 1848
2936	Antoine DANY	28	Créole	+ 1882 ; De Jean Pierre Dany (2929) = Antonio Françoise (3299); = 1849 Louise LUDOVE (2961)
2937	Sylvain DANY	24	Créole	+ 1890 ; De Jean Pierre Dany (2929) = Antonio Françoise (3299); = 1851 SAVIRAN Vincente 1826-1896 d'où Pierre Antoine 1848, Pierre 1850, Dany 1848-1891
2938	Balthazard HAMILCARO	25	Créole	+ 1891 ; D'Hannibal Hamilcaro (2944) = Nargo Marie Rose (1300); = 1851 BLAND Félicienne (2068)
2939	Servé LEAR	21	Créole	De Julie Léar (2955); = 1852 Florine GABRIELO (390))
2940	Louis Marie DURCY HAMILCARO	20	Créole	+ 1876 ; D'Hannibal Hamilcaro (2944) = Nargo Marie Rose (1300); = 1852 PRIAPE Omblin (3717)
2941	Marcel LEAR	20	Créole	+ 1897 ; De Julie Léar (2955); = 1861 QUERIC Nanette (176)
2942	Alphonse LARKAN	18	Créole	De Charlot Larkan (1477) = Madeleine Somphal (2958); = 1852 Andrèze INDIANA (509)
2943	Rosnay HAMILCARO	18	Créole	+ 1893 ; D'Hannibal Hamilcaro (2944) = Nargo Marie Rose 1798 ? ? (1300) ; = 1851 CALYPSO Elisa (504)
2944	Annibal HAMILCARO	47	Cafre	+ 1871 ; = 1849 NARGO Marie Rose (1300) ;
2945	Casimir ATRAPE	65	Cafre	+ 1858
2946	Caliste GALIANI	84	Cafre	+ 1849 homme
2947	Lespoir ss patro	29	Cafre	+ 1847
2948	Arthémise THEMÉ	65	Cafrine	+ 1854
2949	Jupiter HODGI	51	Malgache	+ 1881 ; = 1851 PRUDAN Anne (433)
2950	Maurice ss patro	50	Malgache	+ 1848
2951	Alzire ? HERODE	61	Malgache	D'où Virginie (2956)
2952	Laurince NODRIN	43	Malgache	+ 1863 ; D'où Modeste (282) ; = 1852 DARD Vital (1291) d'où Pauline (2963), Sophie (2960), Joséphine (2976), Morichon (2966)
2953	Mélanie NILAN	36	Malgache	+ 1860 ; D'où Adélaïde (2983), Noël (2973), Suzanne (1543), Bernard (2971)
2954	Dauphine LOUPRAT	41	Malgache	+ 1853 ; = 1849 TRULES César (556) d'où Adèle (2975), Sylvie (2979), Pierre Louis (2972), Jean Marie 1826

2955	Julie LEAR	43	Créole	D'Ignace + ; +1853 ; D'où Servé (2939), Marcel (2941), Marie 1834
3299	Françoise ANTONIO	40	Créole	Rec 1842 ; + 1872 ; de Candide St Paul ; = 1849 Jean Pierre DANY (2929) d'où Andrèze Télascot 1819-1891, Antoine (2936), Sylvain (2937), Thomy (2934), Arnice (2576) ; = 1863 Joson LANRO (3207)
2576	Arnisse DANY	28	Créole	Rec 1842 ; + 1864 ; de Françoise Antonio (3299) = Jean Pierre Dany (2929) ; = 1849 ORLAND Adélaïde (494)
2956	Virginie ? HERODE	33	Créole	D'Alzire (2951) ; = 1853 St Louis CORBEILLE Lubin 1809 St Pierre
2957	Henriette MARRI	40	Créole	+ 1873 ; De Lubin + = Rosalie + ; = 1853 OLIVY Jean (3356)
2958	Madeleine SOMPHAL	39	Créole	De Paul + = Louise + ; = 1849 Charlot LARKAN (1477) d'où Mérenthe (2982), Geneviève (2962), Suzanne (2964), Célestine (2980), Séverin (2968), Jérôme (2965), Charlette (2974), Alphonse (2942)
2959	Esther LUDOVE	44	Créole	+ 1858 ; De Florimonde + ; = 1852 BROCAR Benjamin (466) d'où Louise (2961), Marie (2978), Hilarion (2967), Moïse (2970), Joson 1839
2960	Sophie NODRIN	24	Créole	+ 1876 ; De Dard Vital (1291) = Nodrin Laurince (2952) ; d'où Marie Rose 1841, mort-né 1843 ; = 1849 BIZAC Benjamin (763)
2961	Louise LUDOVE	26	Créole	+ 1882 ; De Esther Ludove (2959) = Brocar Benjamin (466); d'où Augustine 1844 ; = 1849 DANY Pierre Antoine (2936)
2962	Geneviève SOMPHAL	24	Créole	+ 1903 ; De Madeleine Somphal (2958) = Charlot Larkan (1477); = 1850 Aglibert QUERIC (486) ; = 1876 ROBIERE Venant (3683)
2963	Pauline NODRIN DARD	21	Créole	+ 1878 ; De Dard Vital (1291) = Nodrin Mandrin Laurince (2952) ; d'où Florentin 1844, Laurince 1841 ; = 1852 DELVO Montfleury (10783StPaul) d'où Brigitte 1848, Vital 1850; = 1872 SINTUBE Parfait (548)
2964	Suzanne SOMPHAL	20	Créole	De Madeleine Somphal (2958) = Charlot Larkan (1477); = 1852 SIGER Paul (2862) d'où Monchéri (2981), Paul 1853-1859, Magdeleine 1848
2965	Jérôme SOMPHAL	12	Créole	+ 1894 ; De Madeleine Somphal (2958) = Charlot Larkan (1477); = 1858 PLESSIER Agnès ; = 1889 DAMAN Euphrasie (2242)
2966	Morichon DARD	9	Créole	+ 1858 ; De Dard Vital (1291) = Nodrin Laurince (2952) ; = 1854 BERTY Nanette (426)
2967	Hilarion LUDOVE	8	Créole	+ 1867 ; De Esther Ludove (2959) = Brocar Benjamin (466); = 1858 SAVIRAN Zéline St Louis affranchie 1845

2968	Séverin SOMPHAL	8	Créole	De Madeleine Somphal (2958) = Charlot Larkan (1477); = 1858 St Benoît PARQUET Marie Louise 1839
2969	Fanchin LEAR	8	Créole	De Julie Léar (2955) ; = 1859 HODGI Claudine (439)
2970	Moïse LUDOVE	7	Créole	De Esther Ludove (2959) = Brocar Benjamin (466) ; = 1858 DANY Candide (515)
2971	Bernard NILAN	7	Créole	De Mélanie Nilan (2953)
2972	Pierre Louis TRULES	7	Créole	+ 1898 ; De Dauphine Louprat (2954) = Trulès César (556) ; = BERTY DEJANOR Juliette (432); = 1866 MADELINE Céline (2686)
2973	Noël NILAN	2	Créole	+ 1882 ; De Mélanie Nilan (2953)
2974	Charlette SOMPHAL	2	Créole	De Madeleine Somphal (2958) = Charlot Larkan (1477) ; = 1859 St Benoît FURME Acicet 1838
2975	Adèle TRULES	19	Créole	De Dauphine Louprat (2954) = TRULES César (556)
2976	Joséphine NODRIN DARD	15	Créole	De Dard Vital (1291) = Nodrin Laurince (2952) ; = 1852 HURON Alphonse (1028) d'où Antoinette 1851-1854; = 1857 PLESSIER Charlot (140)
2977	Floïde LARKAN	14	Créole	De Madeleine Somphal (2958) = Charlot Larkan (1477); = 1851 GABRIELO Hilarion (172) d'où Théotiste 1848, Charles 1850-1851, Pierre 1852-1859
2978	Marie LUDOVE	13	Créole	+ 1903 ; De Esther Ludove (2959) = Brocar Benjamin (466); = 1851 MAXWELL Marcellin (487) d'où Esther 1849, mort-né 1852, mort-né 1856, Jean Louis 1862
2979	Sylvie TRULES	12	Créole	+ 1859 ; De Dauphine Louprat (2954) = TRULES César (556) ; = 1853 AVANDOR Favory (2779); d'où Jean Marie 1854-1855 +, Joseph 1852-1856
2980	Célestine SOMPHAL	11	Créole	De Madeleine Somphal (2958) = Charlot Larkan (1477); = 1852 TAUREN Grégoire (1673)
2981	Monchéri LARKAN	1	Créole	+ 1870 ; De Suzanne Larkan (2964) = Paul Siger (2862); = 1868 MAXWELL Marie Louise 1853
2982	Mérenthe SOMPHAL	1	Créole	+ 1848 ; De Madeleine Somphal (2958) = Charlot Larkan (1477)
2983	Adélaïde NILAN	1	Créole	De Mélanie Nilan (2953)
PREVERT Pierre = Raux Geneviève				
2984	Jean Louis	43	Créole	
2985	Marie Jeanne DEGMONT	47	Créole	+ 1855 ; De Françoise + ; = 1849 Jean Louis GUINAU (2288)
PRUDENT Fortune <i>Ravines du Trou / Bagatelle</i>				
2987	Angélique SABORI	31	Créole	+ 1868 ; De Mérencienne + ; = 1851 Léveillé NUCINGEN (454) d'où René (3678), Angéлина

				(2988), Mérancienne (2989) ; = 1860 SAIBOU Louis 1817 Inde
2988	Angéline SABORI	5	Créole	D'Angélique Sabori (2987) = Léveillé Nucingen (454) ; = 1860 Xavier KIBIO 1837 St Pierre
2989	Mérancienne « SABORI »	10	Créole	+ 1845 ; d'Angélique Sabori (2987)
PRUDENT Athénais				
2990	Clotilde LUCANE	25	Créole	+ 1878 St Paul; De Lucané + = Angenès + ; == Eugène Prudent MARIE JEANNE 1819-1857 d'où Angenès (2996) ; = 1857 Elie CANTELEU (2440) ; = Fantaisie LARON (2116)
2991	Félicité CALBAKA	50	Malgache	+ 1870 ; = 1852 SERVANT Jean Pierre/ Jean Baptiste (1903) d'où Félix (2993) ; avec son enfant, dot lors du mariage en 1815 Prudent & Eugénie
2992	Jean Jacques MADA	32	Créole	+ 1893 ; De Louise + ; = 1851 Vitaline PELLICO PHILIPPO (3066); = 1883 PRIAPE Omblin (3717)
2993	Félix CALBAKA	33	Créole	+ 1886 ; De Félicité Calbaka (2991) = Jean Pierre SERVANT (1903); = 1853 OSTAREL Henriette (1441)
2994	Clotaire ss patro	3	Créole	+ 1846
2995	Esther FILOT FILEAU	52	Créole	Affranchi 08/1846 ; Acquis de la succ Fanchin Geneviève ; d'où Georges Caller (1093), Juliette (2928), Modeste AON 1808-1892, Tarcile (1411), Thérèse (3600), Florentin (1288)
2996	Angenès LUCANE	1	Créole	De Clotilde Lucane (2990) == Eugène Prudent Marie-Jeanne ; = 1861 AMNIA Rosaire (1465)
RAYNAUD Siméon = Zéliré Sauvage				
2997	Aimée	29	Malaise	
2998	Casimir ? RAQUET	27	Cafre	Si 35 ans, = 1849 Phébronie BROREGÉ (1345) ; vendu à Aubry
2999	Zéphir	43	Créole	Vendu à Aubry
3000	Appolon HELO	35	Cafre	= Généreuse ETORD (1153)
3001	Aurélie SIMONETTE	23	Créole	D'Adélaïde + ; = 1850 SANTAFA Alexis (4594 St Paul)
3002	Gervais TRITON	21	Créole	+ 1874 ; de Nanette 1798 C ; = 1859 Marie Baglioni (3089) ; acquis et revendu Aubry
3003	Hortence SYA	35	Créole	+ 1876 ; Acquis de Aubry ; De Sophie Mardary (1527) ; d'où Joseph (3004) ; = 1856 BELLO Eugène (896) d'où Hyppolite (640) ; ? = Tranquillain TIFLOT (1660)
3004	Joseph « SYA	5	Créole	+ 1846 ; Acquis de Aubry ; d'Hortence (3003)
RAYNAUD Monjol Vve Louise née Bègue <i>Ravine Colimaçons/ Petite Ravine</i>				
3005	Abraham VERDAC	44	Créole	De Babét Bélem (970); = 1850 CHABOT Florine (2453)

3006	Jean Baptiste ? LAIT	44	Créole	+ 1857
3007	Henry ? ss patro	28	Créole	De Dauphine 1801C (1330) chez Cordon
3008	George DAPAT	28	Créole	+ 1852 ; de Victoire + = André +
3009	Bénédict BAZANNE	18	Créole	+ 1886 St Paul; De Crescente Bazanne (3012) : = 1852 CANTELEU Marie (2457)
3010	Michel VERON	18	Créole	+ 1875 ; de Véronique +
3011	Léonard VERON	15	Créole	+ 1857 ; de Véronique +
3012	Crescente BAZANNE	46	Créole	D'où Bénédict (3009), Lucine (3015), Suzanne et Joséphine affranchies vers 1838 et 1842
3013	Victoire SERIGAN	18	Créole	+ 1880 ; De Félicité Diblette (975); = 1855 St Paul CAETAN (5369StPaul) d'où Isoline (3017), Angélique 1846 (= Louis Profil PROFILON (1829)), Louis 1848, Félicité (3021), mort-né 1839
3014	Judith ss patro	23	Créole	+ 1846 ; d'où Maximilien (3020), Gédéon (3022), mort-né 1841
3015	Lucine BAZANNE	15	Créole	+ 1894 ; De Crescente Bazanne (3012) ; = 1852 MENALE Eugène 1828-1881 d'où Philogène 1850 +
3016	Marie Théophile BAZANNE	11	Créole	De Joséphine Bazanne 1822, affranchie 1842 par Orly Féréol ; affranchie début 1848
3017	Isoline SERIGAN	9	Créole	+ 1884 ; De Victoire Sérigan ((3013) = Caëtan Augustin (5369StPaul); = 1854 MERONVILLE Henry (10196StPaul); = 1873 Célestin ASTIER 1847-1893
3019	Lafontaine HARLEY	41	Cafre	+ 1857 à 65 ans
3020	Maximilien	3	Créole	De Judith (3014) ; vendu à Tiphaine
3021	Félicité « SERIGAN »	2	Créole	+ 1847 ; de Victoire Sérigan (3013)
3022	Gédéon	1	Créole	De Judith (3014) ; vendu à Tiphaine
3023	Aristide VERON	1	Créole	+ 1892 ; De Nanette Véron (2480) ; = 1867 DUCAP Céline (3866) ; = 1889 YOLAS Augustine 1867 St Paul
ROLAND Prosper				
3026	Vitaline NELITA	42	Créole	+ 1852 ; de Marie Jeanne ; d'où Geneviève (3027), Jean Baptiste (2478), Nicolas 1847-1881
3027	Geneviève NELITA	17	Créole	+ 1882 ; De Vitaline Nélita (3026); = 1849 FERNO Julien 1826
3028	Mibout ?	17	Créole	vendu Martinel
3029	Justin	3	Créole	
3030	Charlette CHARY	41	Créole	+ 1875 ; D'Hortence + ; = 1854 BOTELLE Vital (2510) ; = 1865 AMBEL Pelage (3485)
3031	Gabriel FILO	39	Créole	Témoin + 1853 enfant Mnenon

3032	Pierre NELITA	18	Créole	De Marie Louise 1803 C + ; = 1856 ZANANAS Marie Juliette (1022StPaul) ; = CAÏNEDIE 1846-1888 Afrique
3033	Adonis	15	Créole	Vendu à Jean ...
3034	Marthe	37	Créole	
3035	Hervé MAURAIN	44	Créole	+ 1849 ; D'Isidore + : = 1849 TANLE Lucine (858)
RENE Auguste == Germaine GERMAN manumission ainsi que Alphonse Frédéric 6, Germain 1842, Paul 2 ; <i>Ravines des Colimaçons /La Chaloupe</i>				
3036	Augustine RENE	16	Créole	+ 1878 ; De Germaine German = Auguste René + son maître ; = 1864 Charles KAISSE
RENE Euphrasine 1809 <i>Ravine des Colimaçons /La Chaloupe</i>				
3037	Charles ss patro	37	Créole	+ 1847
3038	Daniel	20	Créole	
3039	Charité	79	Créole	
3040	Noël BLONDAL	23	Malgache	+ 1883 ; = 1854 DONANT Amanda (2738) ; = 1881 MARKA Emilie 1825-1899
3041	Laventure SABOT	41	Malgache	= 1853 MARKA Rose (3044)
3042	Marianne ? RINOR	40	Malgache	+ 1876 ; = 1860 MALGON Jean Baptiste (1665)
3043	Valéry COLON	58	Cafre	Homme ; + 1853
3044	Rose MARKA	27	Créole	+ 1901 ; de Rosalie Marka 1798-1860 affr 1843; = 1853 Laventure SABOT (3041) d'où Basile (3045) ; = PRESIGA Mathieu 1821
3045	Basile MARKA	6	Créole	+ 1861 ; De Sabot Laventure (3041) = Rose Marka (3044)
3046	Rosalie BAROT	14	Créole	+ 1860 ; De Germaine German = Auguste René + ; = 1852 COLON Pierre Jean (8573StPaul) d'où Pauline 1849-1851, Tranquille 1848, Germaine 1851 ; acquis d'Auguste René son père
823	Tom ss patro	64	Malgache	+ 1845
RENE Henry; <i>Ravines des Colimaçons / La Chaloupe</i>				
3047	Martin DATE	75	Malgache	+ 1856 à 90 ans
RIONDE Mlle 3 esclaves				
3048	Jean Louis BELISIRE	46	Créole	+ 1859 ; De Judith ; = 1849 Joséphine DORLIN (2454)
3049	François ss patro	78	Malgache	+ 1847 chez Ricquebourg
3050	Lindor RODIN	71	Malgache	+ 1853
RICQUEBOURG Elise				
3051	Fleury ss patro	46	Cafre	+ 1847

RICQUEBOURG Adolphe = Macé Henriette				
3052	Azor	60	Malgache	
3053	Arélise ZACORE	26	Créole	+ 1898 St Paul; de Lubin = Fanchette ; D'où mort-né 1847, Lubin (3055), Suzanne (3056), fanchin 1854 ; = Janvier SIBURON (6854StPaul)
3054	Charlette SUFFORT	56	Créole	+ 1867 St Paul ; De Perrine + ; sœur de Jacques Suffort (2844) ; d'où Anasthasie (9957StPaul), Gertrude 1811; les trois proviennent du partage des biens de Xavier Hibon, + 1811 ; = 1851 St Paul EUDOR Joseph 1796-1867
3055	Lubin « ZACORE »	2	Créole	+ 1849 ; d'Arélise (3053)
3056	Suzanne « ZACORE »	1	Créole	+ 1847 ; d'Arélise (3053)
RICQUEBOURG Joseph Vve née Maunier				
3057	Olivette LOVY	54	Créole	D'où Joseph (1813)
RICQUEBOURG Ariste = Maunier Françoise				
3058	Françoise PAJOUR	15	Créole	de Jouan Pajour (735) = Tranquille Uly (709) ; = 1853 ABASTER Saint Ange (7098StPaul)
RICQUEBOURG Antoine = Hibon : 4 esclaves				
3059	Louis Marie BAGLIONY // BUCHON	21	Créole	+ 1886 ; De Françoise Bagliony (1785-1863, de Pélagie, affranchie 1842) ; = 1859 St Denis ODON Marie 1834-1869 Ste Marie // + 1881 ; D'Emilie Brisquet (6165StPaul) ; = 1852 LEGRIS Dauphine (1462) ; = RIVIERE Charité 1836
3064	Edouard TANLE	38	Créole	+ 1876 ; De Mérenthe (3065); = 1851 PELOU Esther (2027) ; de la succ Ricquebourg mère
3065	Méranthe TANLE	60	Malgache	+ 1848 ; d'où Lucine (858), Edouard (3064) ; « «
3066	Vitaline BAGLIONY // PELLICO PHILIPPO	23	Créole	+ 1851 St Paul; De Françoise Bagliony (1785-1863, de Pélagie, affranchie 1842)// + 1881 ; D'Hortence ; = 1851 Jean Jacques MADA (2992) d'où mort-né 1859, Séverin 1841-1863, Henriette 1845 St Louis, Constance 1847, Ursulette 1850 //
RICQUEBOURG Succession J.B. = Antoinette Rivière				
3067	Maurice GOUBILLON	47	Créole	+ 1867 ; de Claire +
3068	Fanchin ANCCUS	41	Créole	+ 1860 ; De Maurice + = Julie +
3069	Jean ? LUC	36	Malgache	+ 1877 à 79 ans ; = Radegonde
3070	Clarice LAIDASIR	42	Créole	De Julie + : = 1850 FRAUDIE Jean Baptiste 1815 St Louis
3071	Véronique ANDRIA	41	Malgache	D'où Lafoi (3072)
3072	Lafoi ANDRIA	15	Créole	Affr 1848 St Paul ; De Véronique Andria (3071) ; == Victor d'où Eulalie 1848 St Paul

RICQUEBOURG Désert = Martinel Florence				
3073	Henry NELITAR	21	Créole	+ 1882 ; De Sabine Lénitar (3076) = Détruire Joseph (5744StPaul); = 1852 Ursule HAMILCARO (2306); == Henriette DOPHINO (1332)
3074	Julien NELITAR	9	Créole	De Sabine Lénitar (3076) = Détruire Joseph (5744StPaul) ; = 1855 St Louis ACELDY Alexandrine 1840
3075	Adolphe NELITAR	8	Créole	+ 1856 ; De Sabine Lénitar (3076) = Détruire Joseph (5744StPaul)
3076	Sabine LENITAR	40	Créole	De Pélagie +; d'où Françoise Tabristan (1124), Louis Aureng (130), ? Honoré 1834 ; = 1852 DETRUIRE Joseph (5744StPaul) d'où Julien (3074), Adolphe (3075), Henry (3073)
RICQUEBOURG Vve Henry				<i>Ravines du Cap / Trou</i>
3077	Zachary MORTON	40	Créole	+ 1866 ; De Lafoi + ; = 1853 GRANDET Virginie (498)
3078	Claire RIKLO	60	Malgache	+ 1850
3079	Candide LELIO	60	Malgache	+ 1855 ; D'où Clémentine (3083), Julie (3080);
3080	Julie LELIO	15	Créole	+ 1851 ; de Candide Lélío (3079) ; == CHERON Michel 1828 Saint Paul d'où Candide 1850-1851 ; Joséphine 1849-1852, Michel 1852 +, Perpétue 1848-1875, Véronique 1846
3081	Espérance RAMPER	50	Malgache	+ 1868 chez Ricquebourg ; = 1852 LAVERNE Prosper 1801
3082	Marie Louise NORVACIER	14	Créole	De Zabeth + ; = 1854 GONO Champagne (2797)
3083	Clémentine LELIO	14	Créole	+ 1901 ; De Candide Lélío (3079) ; == Fanchin DORLY (7086StPaul) d'où Emilie 1853-1855 ; = 1856 ANILA Anatole / MATOTE Mila (308)
RICQUEBOURG François 1785				
3084	Zéphirin MACARRON	33	Créole	+ 1871 ; de Philippe + = Brigitte + ; + chez Louis Marie Durcy (2940)
3085	SérAPHINE BAGLIONI	23	Créole	+ 1860 ; De Françoise Bagliony (1785-1863, de Pélagie, affranchie 1842); = 1851 DIFAN Fabien (1032) d'où mort-né 1847, mort-né 1841, Catherine 1848-1849 +
3086	Montfleury OPIFEX	20	Créole	+ 1880 ; De Pélagie Bagliony (3094) = Elie Opifex (3093); = 1862 GLARD Françoise (1415)
3087	Charles BAGLIONY	13	Créole	+ 1896 ; De Pélagie Bagliony (3094) = Elie Opifex (3093); = 1857 DUCAP Félicité (3837)
3089	Marie BAGLIONY	13	Créole	+ 1876 ; De Françoise Bagliony (+1785-1863, de Pélagie, affranchie 1842); = 1859 TRITON Gervais (3002) d'où Françoise 1855-1859, Joseph 1856
3090	Caroline BUTLER	17	Créole	Acquis de Boniface Zénon ; D'Onézime Butler (1289) = Olive Bartier (417); = 1851 ROBUR Christin (3154) d'où Dauphine (323)

3091	Olivette BAGLIONY //	1	Créole	+ 1848 ; De Séraphine Bagliony (3085) = Difan Fabien (1032) // d'Olive 1808 C
RICQUEBOURG Antoine				
3092	Saint Luce BAGLIONY	16	Créole	+ 1892 ; De Françoise Bagliony (+1785-1863, de Pélagie, affranchie 1842); = 1853 PLAIZAN Sylvie 1822 St Pierre
3093	Eliodore Elie OPIFEX // BAGLIONY	34	Créole	+ 1875 ; De Marie Louise Babillon (1913) ; = 1851 Pélagie BAGLIONY (3094) // de Françoise Bagliony (1785-1863) ; = 1856 St Denis LIMEA Méline 1811 St leu, affr 1848 St Denis
3094	Pélagie BAGLIONY	26	Créole	Née en 1808 ; + 1886 ; De Françoise Bagliony (1785-1863, de Pélagie, affranchie 1842); = 1851 Elie OPIFEX (3093) d'où Montfleury (3086), Charles (3087), Clémentine (3095)
3095	Clémentine BAGLIONY	13	Créole	+ 1891 ; De Pélagie Bagliony (3094) = Elie Opifex (3093)
RICQUEBOURG Féréol = Gruchet Louise				
3096	Félix EMAYA	15	Créole	+ 1860 ; De Vothy Victor (6) = Emaya Laurince (3100)
3097	Paulin EMAYA	11	Créole	+ 1859 ; De Victor Vothy (6) = Laurince Emaya (3100) ; = 1854 FELICITE Toinette (3822)
3098	Adolphe DECEMVIR	8	Créole	De Thérèse Décemvir (3101) = Civadier Cartau (3250)
3099	Hyppolyte DECEMVIR	3	Créole	De Thérèse Décemvir (3101) = Civadier Cartau (3250)
3100	Laurince EMAYA	45	Créole	+ 1852 ; de Florentine Gerbaud 1786; d'où Florentin (1320), Marcellin (1321), Aimée (1333), Pierre Louis 1840; = 1851 VOTHY Victor (6) d'où Félix (3096), Paulin (3097), Nanette (3102)
3101	Thérèse DECEMVIR	45	Créole	+ 1882 ; De Louise Oby (1616) ; = 1851 CIVADIER Carthau (3250) d'où Adolphe (3098), Hyppolyte (3099), Henriette (3104), Julie 1847, François + 1850, mort-né 1854, Ernest 1840 ; = 1855 Urbain DARENCY (3962)
3102	Nanette EMAYA	8	Créole	+ 1873 ; De Victor Vothy (6) = Laurince Emaya (3100) ; = 1857 HERODE Armand (3645)
3103	Théotiste MARKAN // SAINTE GABELLE	76	Indienne	+ 1852 chez Hercule Marc // + 1851 chez Maunier; d'où Virginie (2476StPaul), Céline 1826, Marie 1820
3104	Henriette « DECEMVIR »	1	Créole	+ 1847 ; de Thérèse Décemvir (3101)
RICQUEBOURG Louis = Hibon Elisabeth				
3105	Benoit BABORIS	31	Créole	PMI, = Uranie BADUVOIR 1816-1868 ; = 1872 MNEMON Jeanne (2046) ; = 1877 ROUFFIAC Victoire (3571)
3106	Toussaint ? CADAREDE	35	Créole	+ 1875 PMI
3107	Colas COUBO // Royer	46	Créole	+ 1891 ; de Barbe 1784 C ; = Suzanne NOIRA (1329) // + 1854 ; de Phare (10628StPaul)

	COLARD			
3108	Eloi DORLIN	36	Créole	+ 1880 ; De Lucine Dorlin (3115) ; == Juliette Démar (2840) ; = 1851 Balbine PERLON (2431)
3109	Georges ? HONORINE	21	Créole	== Uranie PERLE (1155)
3110	Jean Baptiste	35	Malgache	
3111	Philogène	31	Cafre	
3112	Célerine SAVIGNAN SAVIRAN // FELER	55	Créole	Si 46 ans ; + 1853 ; affr 1845 ; de Charlotte Véroté 1776-1855 ; D'où Casimir (1274), Charlette Vérote (2295), Argine (3122), Arcely (3241), Jean Baptiste (3117), Vincente 1826-1896, Bertin // affr 1848 St Denis
3113	Françoise	17	Créole	D'où François 1846
3114	Anne VOLAR	13	Créole	Affr 1848 St Denis
3115	Lucine DORLIN	52	Créole	+ 1874 ; de Perrine + ; D'où Elie DORLIN (3108)
3116	Lundi ? VERBOIS	51	Malgache	Affr 1848 St Denis
LEBRETON K'lonet Alexandre = Marie André				<i>Ravines du Cap / Trou</i>
3117	Jean Baptiste SAVIGNAN	23	Créole	+ 1890 ; De Célerine Savignan (3112) ; = Lucine PLESSIS ALLET (792) d'où Célerine 1846-1871
3118	Basile	40	Créole	Acquis de Hibon Paul
3119	Dauphin ss patro	52	Créole	+ 1846 ; Acquis de Hibon Paul
3120	Blaise	70	Cafre	Acquis de Hibon Paul
3121	Pauline ? CIRIS	16	Créole	+ 1859 ; Acquis de Hibon Paul ; de Bertille 1799 ; = SOUBRAMANIEN 1814 Inde
3122	Argine SAVIGNAN	11	Créole	+ 1895 ; Acquis de Hibon Paul ; De Célerine Savignan (3112); = 1853 REBECA Adolphe 1835 ; affr 1848 St Louis
RETOU Marie Louise = Archambaut				<i>Ravines La Fontaine / La Chaloupe</i>
3123	Elie BYSANCE	36	Créole	+ 1887 ; d'Olympiade
3124	Florentin LEUCTRE	43	Créole	+ 1851 ; de Théodose ROLAR (3147)
3125	Baptiste	50	Créole	
3126	Avril TITUS	9	Créole	+ 1868 ; De Toussaint Titus (3128) = Reine Sésostris (3145) ; = 1858 PLESSIER Braxelle 1841 ? St Pierre
3127	Jérôme « SESOSTRIX »	1	Créole	+ 1847 ; de Reine Sésostris (3145)
3128	Toussaint TITUS	35	Cafre	+1867 ; = 1851 Reine SESOSTRIS (3145)

3129	Auguste ? ss patro	32	Cafre	+ 1874 à 65 ans
3130	Paul RANSY	32	Cafre	+ 1850 chez Cadmus Toinette
3131	Jupiter COMBE	31	Cafre	+ 1886 ; = 1860 BAVOLOT Marie Barbe (2754)
3132	Rémy RAVENNE	30	Cafre	+ 1862 ; = Marie BELEM (976)
3133	Zéphir DRAGUINO	30	Cafre	+ 1850
3134	Dégagé TAILLEFER	27	Cafre	+ 1882
3135	Robert MERION // ss patro	27	Cafre	== Nanette + d'où Paulin (2873) ou 1803 de Marie Jeanne, affr 1848 St Louis // + 1864
3136	Adolphe ERES	27	Malgache	+ 1849
3137	Pierre TEMEDOS	28	Malgache	+ 1888
3138	Michel	26	Malgache	
3139	Paulin ? DINVAL	28	Malgache	+ 1871 à 62 ans
3140	Alexis COBAL	24	Malgache	+ 1877 ; = MYSILE Fanchette (8895StPaul)
3141	Athanaze TURBAN	37	Malgache	= 1857 PIAS Victoire (2357)
3142	Philibert BORELLE	37	Malgache	+ 1865 ; = 1852 SOIE Javotte (1506)
3143	Charlot NACORA	67	Malgache	+ 1857
3144	Bernard ss patro	62	Malgache	+ 1848
3145	Reine SESOSTRIS	41	Malgache	+ 1880 ; = 1851 TITUS Toussaint (3128) d'où Avril (3126), Marie Louise (3146), Jérôme (3127), mort-né 1847, Agathe 1842, Zoé 1839 ? (3148)
3146	Marie Louise TITUS	14	Créole	De Toussaint Titus (3128) = Reine Sésostris (3145) ; = 1854 ROLLON Hyacinthe (7760StPaul) d'où Emile 1853-1854, mort-né 1855
3147	Théodose ROLAR BOLAR	74	Créole	+ 1862 ; de Mérancienne + ; D'où Florentin (3124)
3148	Zéline ss patro	7	Créole	+ 1845
ROBURENT Vve 18 esclaves;				<i>Rue Royale</i>
3149	Léonard	58	Créole	Présent au rec 1785
3150	Louis Evêque MARTIGNY	29	Créole	+ 1858 ; De Charlette Martigny (3157) ; = 1849 Louise LAVIGNY (3350)
3151	Francisque TRESSOL	26	Créole	+ 1885 ; D'Hortence Buges (3424) = Soulange Tressol (3391) ; = 1849 CALISTO Sidonie

				(713)
3152	Adonis ROBUR	57	Indien	+ 1859 ; = Radegonde ROBUR (3160)
3153	Antoine GILBERT	22	Créole	+ 1879 ; De Caroline Gilbert (3158) = Florus Jean Pierre (3749) ; = 1849 ARDOUREL Florence (376)
3154	Cristin ROBUR	22	Créole	D'Adonis Robur (3152) = Radegonde (3160) ; = 1851 BUTLERCaroline (3090) ; affr 1848 St Denis
3155	Euloye GILBERT	20	Créole	+ 1849 ; De Caroline Gilbert (3158)
3156	Benjamin ROBUR	17	Créole	+ 1868 ; D'Adonis Robur (3152) = Radegonde (3160) ; = 1851 DANY Françoise (1349)
3157	Charlette MARTIGNY	63	Créole	Présent au rec 1785 ; + 1862 ; PMI ; D'où Louis (3150), Henriette (3159), François 1823
3158	Caroline GILBERT	52	Créole	+ 1876 ; de Jeannette + ; = 1851 FLORUS Jean Pierre (3749) d'où Antoine (3153), Euloye (3155), Eugène (2677)
3159	Henriette MARTIGNY	42	Créole	+ 1860 ; de Charlette Martigny (3157) ; = 1852 MERCIER Etienne (blanc) d'où 2 affranchis en 1836 Gilbert 1820 et François 1835
3160	Radegonde ROBUR	46	Créole	+ 1865 ; d'Euphrasie + ; = Adonis ROBUR (3152) d'où Christin (3154), Benjamin (3156), Augustave (3166), Augustine (3162), Pierre (3165), Mélinthe (3426), Lucile ? (2122), Fanchin 1837, Appolidor (3164), Léocadie 1826, evre 1817
3161	Mérenthe LIMPRA	37	Créole	De Brigitte + ; = 1849 RISSAR Amédée (3390)
3162	Augustine ROBUR	10	Créole	+ 1866 ; D'Adonis Robur (3152) = Radegonde Robur (3160) ; d'où Adonis + 1851, Adonis 1853 ; = 1858 DANY Pierre Antoine (1261)
3163	Uranie GANGINI	48	Créole	+ 1866, PMI ; = 1854 Fabien PLUTON (3609)
3164	Appolidor ROBUR	6	Créole	+ 1855 ; D'Adonis Robur (3152) = Radegonde Robur (3160)
3165	Pierre ROBUR	4	Créole	D'Adonis Robur (3152) = Radegonde Robur (3160) ; = 1878 PHILIPPE Esther St Pierre
3166	Augustave ROBUR	15	Créole	+ 1871 ; D'Adonis Robur (3152) = Radegonde Robur (3160) ; = 1856 LORAN Toinette (2897)
ROLAND François = Hibon				<i>Ravines du Cap / Trou</i>
3167	Adonis GABRIELO	55	Créole	+ 1869 ; De Blandine + ; = 1850 Théotiste CODET (3172)
3168	Auguste VILON	33	Créole	+ 1850 ; De Candide Huron (2891) ;
3169	Janvier LEGROS	33	Créole	+ 1853 ; De Nanette 1793-1837 ; = GUISEPPO Perrine (777)
3170	Louis ? ESSAYE	34	Cafre	+ 1876 (794), (810)
3171	Azor ? NOTUS	64	Cafre	+ 1864 à 100 ans chez (3494StPaul)

3172	Théotiste CODET	49	Créole	+ 1866 ; D'Esther + ; = 1850 Adonis GABRIELO (3167) d'où Florine (390), Nanette (2869), Thasie (2482), Esther (495), Hilarion (172), Adonis (1433), Christophe (3211)
3173	Marie Modeste ALAIN	7	Créole	Vendue ; De Léocadie (3174) = Benjamin ; affr 1848 St Louis ; = 1852 St Louis Rolland DISERT 1808 Afrique
3174	Léocadie ALAIN	35	Créole	Vendue ; De Jasmin = Henriette ; D'où Philibert (3175), Séverin 1833 ; = Benjamin d'où Juliette (3177), Modeste (3173) ; affr 1848 St Louis ; = 1849 St Louis RABELAIS Gustave 1820 d'où Marie 1848
3175	Philibert ALAIN	9	Créole	Vendue ; De Léocadie (3174) ; affr 1848 St Louis
3176	Bélisaire NEDAL	26	Créole	+ 1857 ; De Marie Barbe Nédal (3182) ; == Aimée EMAYA (1333) ; = CAMEL Irma (9224StPaul)
3177	Juliette ALAIN	1	Créole	Vendue ; De Léocadie (3174) = Benjamin; affr 1848 St Louis
3178	Rosaire NEDAL	17	Créole	+ 1873 ; De Marie Barbe Nédal (3182) ; = 1855 LAVIGNY Adolphine (3998)
3179	Jean Baptiste NEDAL	24	Créole	+ 1859 ; De Marie Barbe Nédal (3182) ; = 1851 ELORIAN Mélinthe (10858StPaul)
3180	Pierre DOMPY	6	Créole	+ 1882 ; d'Olonbon Oxence Prudan (433) = Cupidon Dompny (3503) ; = 1858 DOLPHUS Françoise (3720) ; = 1871 CEMA Marthe (2330)
3181	Maquois Macoi	25	Malgache	
3182	Marie Barbe NEDAL	49	Créole	+ 1854 ; d'Emilie +; d'où Marie Louise (3183) Rosaire (3178) Jean Baptiste (3179), Bélisaire (3176), Rose (3184) ; == Victor PANIER (2858) d'où Victor 1846-1849
3183	Marie Louissette NEDAL	25	Créole	De Marie Barbe Nédal (3182) ; = 1849 LIGAB Gabriel (3282) d'où Augustine (3188), Rosalie (3191)
3184	Rose NEDAL	20	Créole	+ 1857 ; De Marie Barbe Nédal (3182) ; d'où Julienne 1845 ; = 1852 LACRITICK Amand (1096)
3185	Ferdinand LEGROS	14	Créole	De Nanette 1793-1837 C ; = 1858 St Denis CARCONTE Clémence 1822
3186	Domingue « SABLIER »	48	Cafre	Vendu à l'encan ; + av 1854 ; == Victoire + d'où Luce (3187)
3187	Luce SABLIER	34	Créole	Vendue à l'encan ; D'où Jasmine (3189) ; Si 28 ans ; + 1868 ; de Dominique ? (3186) == Victoire + ; = 1854 Mercure ASSIE (2196)
3188	Augustine LIGAB	6	Créole	Vendue à l'encan ; De Gabriel Ligab (3282) = Marie Louise Nédal (3183) ; = 1861 TIVO Jean Jacques (3791); = 1880 LAVIGNY Hyppolyte (3387)
3189	Jasmin SABLIER	3	Créole	Vendu à l'encan ; De Lise Sablier (3187)

3190	Colette « PRUDAN »	66	Créole	+ 1845 ; D'où Aimée Oxence Prudan (433) ; == Prudent d'où Ruchemer Luc (3360), Saint Luce Girotin (3357)
3191	Rosalie NEDAL	3	Créole	+ 1892 ; De Gabriel Ligab (3282) = Marie Louise Nédal (3183) ; = 1857 MARTIGNY Figaro (3353)
3192	Justine	1	Créole	
3193	Henriette TERO	32	Créole	+ 1853 ; De Françoise Téro (3227) ; = 1852 Liboir SARDIN (2857)
ROLAND Louis Fils = Ricquebourg Françoise				<i>Ravine du Trou</i>
3194	Pierre Jean ROTROU	31	Cafre	+ 1881 ; = 1849 CHERSO Marie Louise (2415)
3195	Braque	30	Cafre	
3196	Prosper	36	Cafre	
3197	Louis Albert	19	Créole	
3198	Victor	70	Malgache	
3199	Charles MONDEL	11	Créole	+ 1875 ; De Fanny + ; = 1853 HONORINE Geneviève (2896)
3200	François HARRATON	15	Créole	+ 1864 ; d'Olivette Harraton (3200) = Gilbert Mérim (1959)
3201	Albert ss patro	9	Créole	+ 1846
3202	Henry HARRATON	10	Créole	+ 1849 ; d'Olivette Harraton (3205)
3203	Adélaïde BONIFACE	24	Créole	+ 1900 ; D'Adélaïde Boniface (3218) = Boniface Louis; = Cupidon DOMPY (2093)
3204	Marie Hélène MAUREL	25	Créole	D'où mort-né 1841. = Guillaume FAURT (2334)
3205	Olivette HARRATON	68	Créole	+ 1866 ; De Charité + ; D'où Mérenthe, Henry (3202) ; = 1854 MERIN Gilbert (1959) d'où François (3200)
3206	Emilie BEBERIN	69	Créole	+ 1869 à 101 ans chez Roland ; de Pélagie
ROLAND Louis = Hibon, Vve Jean Macé				<i>Ravines du Cap /Trou</i>
3207	Joson LANRO	56	Créole	+ 1871 ; De Gabriel + = Blandine + ; = 1849 ORLAND Florentine (3230) ; = 1863 Françoise ANTONIO (3299)
3208	Mottet ORLAND	27	Créole	De Orland Florentine (3230) = Joson Lauro (3207) ; + 1846
3209	Jean TERO	28	Créole	De Françoise Téro (3227)
3210	Colas BONIFACE DRONZIN	29	Créole	D'Adélaïde Boniface (3218) = Boniface Louis; = 1851 SIDON Zélina (257)
3211	Christophe CODET	23	Créole	De Théotiste (3172)

3212	Félix BONIFACE	39	Créole	+ 1857 ; D' Adélaïde Boniface (3218) = Boniface Jean Louis; = 1852 TEGU Thérèsia (3325) ; + 14/11/1857
3213	Charles ss patro	20	Créole	+ 1847 ; de Blandine
3214	François CAIRA	29	Créole	De Claire Caira (3217)
3215	Barnabé ss patro	54	Créole	+ 1847
3216	Lafortune LANDO	77	Cafre	+ 1850
3217	Claire CAIRA	86	Créole	+ 1852 ; de Babet + ; d' où Jeannette (1109), François (3214)
3218	Adélaïde BONIFACE	54	Créole	+ 1855 ; De Victoire + ; = 1854 BONIFACE Louis (libre 1790) d' où Julie (3219), Mélanie (3220), Louise (3221), Augustine (3223), Félix (3212), Colas (3210), Jenny (3225), Eugénie (3222), Etienne 1811, Adélaïde (3203), Dany 1817, Gertrude (2084), Delphine 1825-1898,
3219	Julie BONIFACE	38	Créole	+ 1877 ; D' Adélaïde Boniface (3218) = Boniface Louis
3220	Mélanie BONIFACE	36	Créole	+ 1865 ; D' Adélaïde Boniface (3218) = Boniface Louis
3221	Louise BONIFACE	33	Créole	D' Adélaïde Boniface (3218) = Boniface Louis; d' où Adèle (3224) ; = 1850 St Louis THOMASE Jean Baptiste 1827
3222	Eugénie BONIFACE	20	Créole	D' Adélaïde Boniface (3218) ; d' où Pierre Avril 1846
3223	Augustine BONIFACE	18	Créole	+ 1854 ; D' Adélaïde Boniface (3218) = Boniface Louis ; d' où Elisabeth 1852-1853
3224	Adèle BONIFACE	13	Créole	+ 1875 ; De Louise Boniface (3221) ; = 1850 ACELDY Janvier 1831 St Louis
3225	Jenny BONIFACE	20	Créole	D' Adélaïde Boniface (3218) = Boniface Louis; = 1855 BOURDU Pierre (86) d' où Pierre 1850, Pierre Louis 1856 +
3226	Marie TERO // GROMONT	19	Créole	De Françoise Téro (3227) // + 1884 ; D' Eléonore (3229) == Cyprien Durcan (St Pierre); = 1849 FRAP Etienne (1787)
3227	Françoise TERO	53	Créole	d' où Henriette (3193), Jean (3209), Marie (3226)
3228	Lucine LUCY	39	Malgache	= 1852 St Louis Benjamin GABIN 1810-1853 St Louis ; = 1854 St Louis Eugène EMYRNE 1813 Mada
3229	Eléonore HONAU	48	Créole	+ 1867 ; D' Esther + ; == Cyprien Dureau d' où Marie (3226) ; = 1850 BRANDOL CODRUS César (898)
3230	Florentine ORLAND	51	Créole	+ 1862 ; De Motais + = Marianne ; = 1849 LANRO Joson (3207) d' où Adélaïde (494)
LEBRETON K'lonet				<i>Ravines Trou / Cap</i>
3231	Médor THEVENOT	27	Créole	+ 1891 ; De Sensée + ; = 1852 FILOT Juliette (2928) ; = 1857 MAINGER Delphine (2638)

3232	Bertin SAVIGNAN	41	Créole	De Charlotte Savignan ; affr 1848 & 1849 & 1852 St Louis ; = 1852 St Louis DEMAGOR Thasie 1833
3233	Jacob ss patro	34	Cafre	+ 1846
3234	Gertrude ss patro	64	Créole	+ 1849 à 60 ans chez Préau
3235	Catherine	14	Créole	
3236	Tarcile CASTELMAN	23	Créole	+ 1874 ; De Charlette + ; == Jean Baptiste BENONI ACESTE (2871StPaul) d'où Jean Baptiste 1852 +, Frédéric + 1853 ; = 1854 BRISQUET Pierre Elie 1824 d'où Marie 1849 +
3237	Isidor DOREZI	40	Créole	De Célerine (3239)
3238	Azor LEGOUTEUR	47	Cafre	+ 1861 ; = 1853 COUTELLE Sabine (1494)
3239	Célestine ? Célerine DOREZI	60	Cafrine	+ avant 1849 ; d'où Isidor (3237)
3240	Bernard SOUTHAN		Créole	Si 12 ans, Ou (3240)
3241	Arcely SAVIGNAN	17	Créole	De Célerine Savignan (3112) ; = 1850 St Louis NURBEL Emilien 1827 St Paul, d'où Emilien (3242)
3242	Emilien SAVIGNAN	1	Créole	D'Arcely Savignan (3241) = Nurbel Emilien
SAUVAGE A.				<i>Rue Royale</i>
3243	Côme VAJO	27	Cafre	+ 1864
SAUVAGE Joseph = Langlois Anne				<i>Rue royale et pas géométriques</i>
3244	Alexis SYA	33	Créole	+ 1861 ; de Sophie Mardery(1527)
3245	Henry COMTOIS	36	Créole	De Julie + ; + 1849
3246	Joseph ss patro	70	Créole	+ 1848 St Paul
3247	Nicolas LORAN	45	Créole	+ 1875 ; De Marie Louise Codier (969) = Laurent; = 1849 VILON Candide (2892)
3248	Raymond MOURAY	41	Malgache	+ 1862
3249	Adolphe SAVE	44	Cafre	+ 1878
3250	Carthau CIVADIER	42	Cafre	+ 1852 ; = 1851 DECEM VIR Thérèse (3101)
3251	Cartahu ss patro	27	Cafre	+ 1851 hôpital St Paul Mada
3252	César RACHY	50	Cafre	+ 1863
3253	Charles LECHAT	31	Cafre	+ 1886 ; = 1853 TANTE Clotilde (276)
3254	Espérance	33	Cafre	+ 1845 ; Homme

529	Maurice ss patro	37	Cafre	+ 1845
3255	Cherbourg ss patro	41	Cafre	+ 1847 St Paul
3256	Joseph DALO	48	Cafre	= 1852 Gertrude ONEIL 1780-1855 Mada affranchie 1838 par Lebreton St Paul
3257	Henry	29	Cafre	
3258	Farla	38	Cafre	
3259	Frontin GRANDO	40	Cafre	+ 1872 ; = 1858 MANTO Jacqueline (1708)
3260	Cupidon	40	Cafre	
3261	Vadeboncoeur NOCOEUR	56	Cafre	+ 1864
3262	Jacques	70	Cafre	
3263	Hyppolyte ss patro	50	Cafre	+ 1845
3264	Soulange PLEBOT	25	Créole	+ 1872 à 55 ans
3265	Mercure CUMER	46	Cafre	+ 1856
3266	Louis ss patro	44	Cafre	+ 1845
3267	Dauphin FINAU	29	Cafre	+ 1866; = 1852 SOPHA Perrine 1834 St Louis; = 1854 ROBIERE Marthe (3706)
3268	Eugène	30	Créole	Loué à St Pierre
3269	Paul Emile	27	Créole	Loué à St Pierre
3270	Paulin	38	Créole	Loué à St Pierre
3271	Pierre	76	Créole	
3272	Edouard EVRARD	42	Malgache	+ 1853, pas d'union
3273	Hervé MINEURES	16	Créole	De Scholastiques Louvry (3289) = Nicolas Mineures (7910StPaul)
3274	Philibert	17	Créole	
3275	Jean Pierre MINEURES	6	Créole	De Scholastiques Louvry (3289) = Nicolas Mineures (7910StPaul); = 1862 AULIDE Geneviève (124)
3276	Célestin VITEL	41	Créole	De Pierre + = Louise + ; = 1852 MARKA Vincente (815)
3277	Romain MOLVIN	36	Créole	De Marie Louise + ; = 1849 PIROU Suzanne (3290)
3278	Alidor ? METOU	23	Créole	+ 1865 ; né St Paul, de Léandre Métou + = Denise Guéro +
3279	Hilarion	29	Créole	
3280	Marcellin SOCLET	31	Créole	= Marie GABELLE 1825 (de Théotiste (3103)) d'où mort-né 1853

	CHAUDETTE			
3281	Ruban	34	Malgache	
3282	Gabriel LIGAB	34	Créole	+ 1850 ; De Jean Pierre Gravier (4110St Paul) == Cyrille + ; = 1849 NEDAL Marie Louise (3183)
3283	Charlot	35	Malgache	
3284	Léon	23	Malgache	
3285	Bertin ? TIBER HONORINE	19	Créole	+ 1884 ; Encan Galland ; De Marguerite Réveillon St Louis = Paul Honorine; = 1849 LORAN Julie (2893)
3286	Pierrot ROPRY	29	Créole	Acquis Barillet ; + 1870 ; de Félicité Durnop (3310) ; = 1849 THALES CALLER Clarice (2593)
3287	Sylvain	25	Créole	Encan Galland ; de Julie 1782 C chez A. Baillif
3288	Chéry LANDAIS	29	Créole	+ 1883 ; Encan Galland ; de Benoite Vivenotte 1780-1855 (Ste Marie, de Thérèse +) ; = 1853 Barbe FAURE (878)
3289	Scholastique LOUVRY	36	Créole	+ 1878 St Paul ; De Marthe Soridon (4327StPaul) ; = St Paul 1853 MINEURES Nicolas (7910StPaul) d'où Joséphine (3291), Marie Josèphe (3292), Hervé (3273), Jean Pierre (3275), Clarice (3293), Marie Marthe (3296), Célestine (4324StPaul), mort-né 1842, Joseph 1846
3290	Suzanne PIRAU	37	Cafrine	+ 1893 ; = 1849 Romain MOLVIN (3277)
3291	Joséphine MINEURES	12	Créole	De Scholastiques Louvry (3289) = Nicolas Mineures (7910StPaul) ; = Philibert TIANGONE (646)
3292	Marie Josèphe MINEURES	10	Créole	De Scholastiques Louvry (3289) = Nicolas Mineures (7910StPaul) ; = 1861 St Denis EMY Auguste 1835
3293	Clarice MINEURES	8	Créole	De Scholastiques Louvry (3289) = Nicolas Mineures (7910StPaul)
3294	Arthémise ss patro	25	Créole	+ 1848
3295	Venant	46	Créole	
3296	Marie Marthe MINEURES	3	Créole	De Scholastiques Louvry (3289) = Nicolas Mineures (7910StPaul) ; = 1858 CHARITER Dolphin (1598)
3297	Zéline ? SORET	31	Créole	+ 1868 ; d'où Jean (1563)
3298	Laurencine NORMAL	15	Créole	Achetée 1844 à Paul Hibon, Vendue 1845; De Marie Talinga = Normal Bosqui (585) ; = 1851 NARCES Jérôme (1484)

SAUVAGE				
3300	Baptiste BINJA	78	Créole	+ 1855 ; d'Henriette +
SELLIER François				<i>Ligne du Portail</i>
3301	Godard DEVOLU	46	Malgache	+ 1869 ; Témoin + 1852 Jonsan
3302	Pierre Jean ATHENAS	43	Malgache	+ 1872 ; = 1852 RUMUS Caroline (3312)// + 1873 Afrique
3303	Etienne CORVAL	41	Malgache	+ 1876 ; = 1852 DURNOP Félicité (3310)
3304	Grégoire DAMINAU	36	Malgache	= 1855 PAUSSADE Virginie (2645)
3305	Cyprien MACAIRE	36	Malgache	= 1852 TORY Lucine 1800 Mada
3306	Adonis CRAMON	36	Malgache	+ 1874 ; = 1849 Denise BLEMON (3311)
3307	Edouard	22	Cafre	
3308	Georges	41	Cafre	
3309	Jules BLEMON	12	Créole	De Denise Blemon (3311) = Adonis Cramon (3306) ; = 1851 THENOR Marie Jeanne (2217)
3310	Félicité DURNOP DARNOT	45	Créole	+ 1876 PMI ; De Pierre + = Charlette + ; D'où Pierrot Ropry (3286) ; = 1852 CORVAL Etienne (3303)
3311	Denise BLEMON	34	Malaise	+ 1861 ; Mada au + ; = 1849 Adonis CRAMON (3306) d'où Jules (3309), Marianne (3314), Françoise (3315), Sylvie (3316), Justine (3317), Charlette (239), Rose (604)
3312	Caroline RUMUS	52	Malgache	+ 1870 ; = 1852 Pierre Jean ATHENAS (3302)
3313	Maguitte LEME	41	Malgache	+ 1864 ; = 1855 RUC Richemer (3360)
3314	Marianne BLEMON	10	Créole	+ 1880 ; De Denise Blemon (3311) = Adonis Cramon (3306) ; = Alexis TEGRAT (3345) d'où Juilette 1853 + ; = 1877 ROZENAR Azénor (682)
3315	Françoise BLEMON	8	Créole	+ 1857 ; De Denise Blemon (3311) = Adonis Cramon (3306) ; = 1854 PLUMETI Hubert (2263)
3316	Sylvie BLEMON	6	Créole	+ 1887 ; De Denise Blemon (3311) = Adonis Cramon (3306) ; = 1856 MELOBOSIS Parfait (1352)
3317	Justine BLEMON	4	Créole	De Denise Blemon (3311) = Adonis Cramon (3306) ; = 1858 GUSTINO Socrate (206)
239	Charlette BLEMON	1	Créole	+ 1853 ; De Denise Blemon (3311) = Adonis Cramon (3306)
SEVERIN Valon				
238	Laurette	36	Cafrine	Acquis H Séverin, d'où Félix (3318), Félicité (3319), Alexandre (3320)
3318	Félix	7	Créole	« « ; de Laurette (238)
3319	Félicité	4	Créole	« « ; de Laurette (238)

3320	Alexandre	1	Créole	« « ; de Laurette (238)
3321	Mardi PUNIQUE	60	Malgache	+ 1849 Acquis Vve Barillet
3322	Antoine ss patro	76	Cafre	« « ; + 1846
3323	Baptiste SUIVIN	76	Cafre	« « ; + 1866
3324	Maravi ss patro	54	Cafre	« « ; + 1846
SEVERIN Léonard				
3325	Thérèsia TEGU	38	Cafrine	+ 1882 ; = 1852 BONIFACE Félix (3212) d'où Rozanne (3326), Rosélia (3327), Rosemonde (3328), Rosely 1839 ; = 1859 SERMANE Paulin 1812-1892)
3326	Rozanne TEGU	12	Créole	+ 1872 ; De Thérèsia Tégou (3325) = Boniface Félix (3212)
3327	Rosélia TEGU	11	Créole	De Thérèsia Tégou (3325) = Boniface Félix (3212)
3328	Rosemonde TEGU	8	Créole	De Thérèsia Tégou (3325) = Boniface Félix (3212)
3329	Dieudonné BLUCKER	30	Créole	+ 1904 ; D'Euphrosine + ; = 1851 CRESPIN Monique (2326) ; = 1885 TRULES Adélaïde 1847
3330	Jean Louis GALMA	50	Malgache	+ 1869
SEVERIN Louis, Vve Delanux				
3331	Catherine ss patro	34	Créole	Acquis de Barillet ; + 1846 ; d'où Rosemonde (3332), Richemond (3333), Thomas (3334)
3332	Rosemonde	4	Créole	Acquis de Barillet ; de Catherine (3331)
3333	Richemond	6	Créole	Acquis de Barillet ; de Catherine (3331)
3334	Thomas	1	Créole	De Catherine (3331) ; Acquis de Barillet
3335	Jules DANTOINE	26	Créole	Ou (119 St Paul) ; D'Elise d'Antoine (454+StPaul); = 1865 Mérancienne TROCA (3817) ; = 1892 LIEGE Dauphine 1833 (de Raoule, vve 2 ème noces Clotagatide ? St Louis)
3336	Toussaint ss patro // MORIKO	43	Cafre	+ 1848 chez Barillet // + 1889 ; = 1853 Virginie THURIMA (2772)
3337	Jeudi DIJU	40	Cafre	+ 1855
3670	César	73	Cafre	
SEVERIN Henry				
3339	Bienvenu BONNERE BANNERIT	24	Créole	+ 1854; De Victoire/ Victorine +; = 1851 RICHORD Augustine (1571); affr 1848 St Denis
3340	Basile BELIZI	26	Créole	+ 1876 ; De Victorine 1792 C +; = 1851 TRIBER Bertix (2465)
3341	Tranquillain	19	Créole	De Victorine +; = 1852 RICHORD Dauphine (1572)

	CONFUCIUS			
3342	Anaïs AURELIEN	16	Créole	D'où Jules (3348); affr 1848 St Denis
3343	Bénéfice BECHET	26	Malgache	+ 1893; = 1853 SOSIERE Maguitte (2498); affr 1848 St Denis
3344	Thélémaque	12	Créole	
3345	Alexis TEGRAT	16	Créole	+ 1876; De Victorine +; = 1851 CRAMON Marianne (3314)
3346	Henriette AVIRANT	21	Créole	affr 1848 St Denis ; = 1855 St Denis DUFOUR LABOT Célestin 1828 d'où Balthazar 1848
3347	Elisabeth ss patro	50	Créole	+ 1845
3348	Jules « AURELIEN »	1	Créole	+ 1846; d'Anaïs (3342)
SERIGNAN DELORT = Geslin Flore				
3349	Zémire LAVIGNY	78	Malgache	+ 1847 ; Indienne à la naissance de Louise ; == Figaro Lavigny (1091) d'où Louise (3350), Noël (3351), Pierre (3352), Crescente (3383), Claire (3382)
3350	Louise LAVIGNY	26	Créole	+ 1875 ; De Zémire Lavigny (3349) = Figaro Lavigny (1091); = 1849 Louis MARTIGNY (3150) d'où Figaro (3353), Louis Marie (3354), Pauline (3355), Jean 1846
3351	Pierre Noël LAVIGNY	34	Créole	+ 1854, de Zémire Lavigny (3349) = Figaro Lavigny (1091); == Sidonie ZITTE (3998) ; = 1852 VERON Nanette (2480)
3352	Pierre LAVIGNY	23	Créole	+ 1861 ; De Zémire Lavigny (3349) = Figaro Lavigny (1091); = 1849 Zéline MERCOURT (2502)
3353	Figaro LAVIGNY	8	Créole	+ 1869 ; De Louise Lavigny (3350) = Louis (3150); = 1857 LIGAB Rosalie (3191)
3354	Louis Marie LAVIGNY	3	Créole	De Louise Lavigny (3350) = Louis Martigny (3150)
3355	Pauline LAVIGNY	3	Créole	De Louise Lavigny (3350) = Louis Martigny (3150)
SEVIGNAN DELORT Prosper = Dennemont				
<i>Ravines du Portail / Trou</i>				
3356	Jean OLIVY	50	Créole	+ 1868; D'Olivier + = Maguitte +; = 1853 MARRI Henriette (2957)
3357	Sainte Luce GIROTIN	34	Créole	+ 1853; De Colette (3190)
3358	Montfort PILBAL	55	Cafre	+ 1862; = 1853 PURRE PIERRE Babée Barbe (7404StPaul) d'où Louis Marie 1835-1857, Hyppolite (6816StPaul), Paul 1841
3359	Abraham ss patro	43	Malgache	+ 1845
3360	Ruchemer RUC	25	Créole	+ 1862; de Prudent == Colette (3190); = 1855 Marguerite LEME (3313)
3361	Adrien ? JARDINOT	29	Créole	Si Malais (non) + 1878 ; = 1851 LABATRIE Pélagie (2612)
3362	Monpremier HONOR	48	Malgache	= 1851 NORVIL Barbe (3368)

3363	Zéline	49	Créole	
3364	Catherine CATHRO	32	Créole	+ 1859 ; D'Euphrasie + ; = 1849 ZERKA Félix (365)
3365	Marie Madeleine OLIVY	64	Créole	+ 1863 ; D'Olivier + = Maguitte +
3366	Clémence VILBRON	21	Créole	D'où mort-né 1850
3367	Fanelly	34	Créole	
3368	Barbe NORVIL	38	Créole	De Marie Françoise +; sœur de Françoise Norvil (1587) ; = 1851 Monpremier HONOR (3362) d'où Pierre (3369), Onezime (3370), François (3371), Luce (3372) Corentin (3373), Alexandre (2108), Joseph 1848-1865
3369	Pierre HONOR	11	Créole	De Barbe Norvil (3368) = Monpremier Honor (3362)
3370	Onezime HONOR	13	Créole	De Barbe Norvil (3368) = Monpremier Honor (3362); = 1855 FAUSAIGLE Rosina 1840-1870
3371	François HONOR	10	Créole	De Barbe Norvil (3368) = Monpremier Honor (3362)
3372	Luce HONOR	8	Créole	De Barbe Norvil (3368) = Monpremier Honor (3362); = 1853 ORKA Prudent (2200)
3373	Corentin HONOR	4	Créole	De Barbe Norvil (3368) = Monpremier Honor (3362)
2108	Alexandre HONOR	2	Créole	De Barbe Norvil (3368) = Monpremier Honor (3362)
2109	July dit Julien	45	Créole	
2110	Florine	10	Créole	
2111	Azor	71	Cafre	
SERIGNAN Delort succession			<i>Petite Ravine/ Grande Ravine</i>	
3374	Maxime DORO	34	Créole	D'Olivette 1793 C ; = 1852 St Louis Coralie Florentine LACLIDRE (1809) ; = 1860 St Louis VILLY Marie Louise 1822
3375	Jean Baptiste Adeline DORO	32	Créole	+ 1878; D'Olivette 1793 C +; = 1849 TRESSOL Pélagie (3427)
3376	Jules DORO	21	Créole	D'Olivette 1793 C+; = 1852 St Louis ABELARD Antoinette 1834 ; affr 1848 St Louis
3377	Jean Baptiste NABONA	20	Créole	+ av 1876 ; De Marie Josèphe + ; = 1855 ZANANAS Marie Mélanie (1019StPaul)
3378	Blanche DORO	29	Créole	+ 1859 ; D'Olivette 1793 C + ; = 1847 Drozance (3542) ; d'où mort-né 1841
3379	Marie Joséphine DORO	21	Créole	+ 1891 ; D'Olivette 1793 C+; = Pierre Jean LOREE
3380	Flore ? Florine ZITTE	24	Créole	De Toinette ; D'où Françoise (3381), mort-né 1841 ; = 1849 St Pierre Louis LAVIGNY (3385) d'où Ernest 1846, Sidonie 1848-1850
3381	Françoise ? ZITTE	5	Créole	De Flore (3380)

SERIGNAN Delort Arthur = Chaulnes				
3382	Claire LAVIGNY	36	Créole	+ 1854 ; De Zémire Lavigny (3349) = Figaro Lavigny (1091); = 1849 TANCRAY Crescent (702) d'où Louis (3385), Marie (3384), Ernest (3386), Marie Zémire 1836, Crescent 1839
3383	Crescente LAVIGNY	34	Créole	+ 1857 ; De Zémire Lavigny (3349) = Figaro Lavigny (1091); d'où Hyppolyte (3387), Pierre 1839
3384	Marie LAVIGNY	9	Créole	De Crescent Tancray (702)= Claire Lavigny (3382); = 1854 GEREONE Anicet 1832 Affr St Philippe
3385	Louis LAVIGNY	20	Créole	+ 1867 ; De Crescent Tancray (702) = Claire Lavigny (3382) ; = 1849 St Pierre ZITTE Florine (3380)
3386	Ernest LAVIGNY	6	Créole	De Crescent Tancray (702) = Claire Lavigny (3382); = 1861 St Paul LYGDAMIS Anaïs (5645 St Paul)
3387	Hyppolyte TANCRAY	6	Créole	De Crescente Lavigny (3383); = 1857 NEDAL Laurencine (1334); = 1880 LIGAB Augustine (3188)
SERIGNAN Delort Vicomte Vve				<i>Rue Royale</i>
3388	Félicité MATHA	84	Cafrine	+ 1850; D'où Esther Matha (3662)
VILLELE Léon Vve				
3389	Geneviève SUMENE	31	Créole	+ 1862 ; De Thérèse + ; = 1855 CAFRAN Henry Edouard (2161)
VILLENTROY BELLIER				<i>Ravine des Colimaçons/Petite Ravine</i>
3390	Amédé RISSAN	34	Créole	De Nicolas + = Mérancienne + ; = 1849 LIMPRA Mérenthe ((3161)
3391	Soulange TRESSOL	46	Créole	+ 1869 Mada ; = Hortence BUGES (3424)
3392	Paulin	43	Créole	
3393	Clément BISCOU	64	Créole	+ 1856 ; De Jean Baptiste + == Mérancienne + ; = 1849 PERNO Elisabeth (3461)
3394	Chéry VIVET	48	Créole	+ 1872 ; de Sébastien + = Jeannette + ; = 1844 Victoire ROUFFIAC (3571)
3395	Toussaint Joé BIDON	29	Créole	+ 1874 PMI; = 1845 Marthe MARSY (3417)
3396	Caliste RODE HERODE	26	Créole	+ 1903 ; D'Angélique Rode (3422); = 1844 ALMA Valère (3534)
3397	Alidor	30	Créole	= 1848 Pauline BOILEAU (3521)
3398	Germain	65	Créole	
3399	Bertin	36	Malgache	
3400	Théodore CAMUS	34	Malgache	= 1844 Henriette BIP (3573)

3401	Rémy CAROTTE	51	Malgache	Témoïn + 1854 Cabro
3402	Denis ss patro	65	Malgache	+ 1846
3403	Zéphirin CONCORDE	39	Cafre	+ 1858 Mada ou (1857)
3404	Philippe	41	Cafre	
3405	Cupidon DOMPY	42	Cafre	== Oxence PRUDAN (433)
3406	Jacques ? CABIRAN	36	Cafre	+ 1853
3407	Hilarion ? LOUPE	31	Cafre	Si 1807 ; + 1876
3408	LURON Jean	42	Cafre	+ 1879
3409	Fanchin FIGNAL	16	Créole	+ 1849 ; d'Aman Fignal (3535) == Célestine Crespinet (3416)
3410	Marcellin ss patro	57	Cafre	+ 1847
3411	Fabien FABRE	57	Cafre	+ 1850
3412	Bidon ss patro	57	Cafre	+ 1847
3413	Donnant DOMAN	36	Cafre	= 1875 JOSON Sabine (3482) ; ? + 1893 St Paul, C
3414	Martin	78	Cafre	
3415	Hyppolyte	36	Cafre	
3416	Célestine CRESPINET	41	Créole	= 1844 Aman FIGNAL (3535) d'où Fanchin (3409), Scholastique (3418), Geneviève (3443), Augustine (3444) + ?+ d'où Eloi (3441), Aman (3442) ? Droso
3417	Marie Marthe MARSY	32	Créole	De Désirée 1788 Mada ; = 1844 Toussaint Zoé BIDON (3395) d'où Catherine 1851-1853, Marie Marthe 1855 (= 1871 CENTON) ;, Jean Pierre (3438)
3418	Scholastique FIGNAL	20	Créole	+ 1901 ; D'Aman Fignal (3535) = Célestine Crespinet (3416) ; d'où Clarice 1844-1846; = 1853 PHALARIS Jean Pierre (5322StPaul) d'où Jean Baptiste 1848
3419	Juliette MALINA MATHURINA	40	Malgache	+ 1870 St Paul ; = 1844 Lepervanche CHARIOT (3540)
3420	Valère Vadère	39	Malgache	= 1844 Basile (3547) d'où Basile (3435), Rosely (3436), Pierre Paul (3437),
3421	Euphrasie SIMONI	36	Créole	= 1844 Anaclet BARDIERES (3533) d'où Auguste (3430), Paul (3431), Antoinette 1847, Alexis 1854-1855
3422	Angélique RODE HERODE	65	Créole	D'où Lubin (3550), Caliste (3396), Perpétue ? (423), Sulette (3428)
3423	Marguerite MAJAC	46	Créole	+ 1883 ; d'Aza + == Brigitte + ; = 1844 Michel MARDOCHE (3541)

3424	Hortence BUGES	44	Créole	+ 1879 ; d'Aza + = Brigitte + ; = 1844 TRESSOL Soulange (3391) d'où Pélagie (3427), Francisque (3151)
3425	Elise MENS	43	Créole	+ 1854 ; De Véronique + ; ? d'où Charles 1836, Louise 1841, mort né 1844 ; = 1852 St Paul ALGUIE Vincent (1419) d'où Julie (3445), Josèphe Remphau (5933StPaul), Marie Tuberon (1095StPaul)
3426	Mélinthe ROBUR	29	Créole	+ 1883 ; D'Adonis Robur (3152) = Radegonde Robur (3160) ; d'où Elie 1834 ; = 1844 Henry Paul LEPANY (3548) d'où Gabriel (3434), Célestine (3446), Alfred 1838 ; = 1859 BORISTHENES Victor (6470StPaul)
3427	Pélagie BUGES	24	Créole	D'Hortence Bugès (3424) = Tressol Soulange (3391) ; = Jean Baptiste Adeline DORO (3375) d'où Victor (3433), Elisa (3447), Brigitte (3440), Jean 1848-1882, Emile 1837
3428	Sulette RODE MARTEAU	20	Créole	D'Angélique Rode (3422) ; =1848 Edouard GERMI (3545) d'où Louise 1855-1857
3429	Anne Aure	58	Créole	
822	Marie ss patro	71	Cafrine	+ 1848
3430	Auguste BARDIERES	8	Créole	D'Euphrasie Simoni (3421) = Anaclet Bardières (3533); = 1864 ANGO Juliette 1848-1871; = 1873 POUGARY Agathe 1855
3431	Paul BARDIERES	6	Créole	D'Euphrasie Simoni (3421) = Anaclet Bardières (3533) ; = 1867 BRUNE Marie Babet 1847 Ste Suzanne
3433	Victor DORO	3	Créole	+ 1846 : De Pélagie Bugès (3427) = Doro Jean Baptiste (3375)
3434	Gabriel ROBUR	4	Créole	+ 1883 ; De Mélinthe Robur (3426) = Henry Paul Lepany (3548); = 1876 BAVOL Euphémie 1859
3435	Basile	11	Créole	De Basile (3547) = Vadère (3420)
3436	Rosely	4	Créole	+ 1875 ; De Basile (3547) = Vadère (3420)
3437	Pierre Paul	2	Créole	De Basile (3547) = Vadère (3420)
3438	Pierre Jean BIDON // FIGNAL	9	Créole	+ 1887 ; de Toussaint Bidon (3395) = Marie Marthe Marsy (3417) // + 1903 St Paul ; De Charles Gaillac (3487) = Marie Marthe Fignal (3488) ; = St paul Hortence MASSAIN (6846)
3439	Jean Pierre « FIGNAL »	6	Créole	+ 1845 ; de Charles Gaillac (3487) = Marie Marthe Fignal (3488)
3432	Philémon « FIGNAL »	2	Créole	+ 1845 ; de Charles Gaillac (3487) = Marie Marthe Fignal (3488)
3440	Brigitte BUGES	1	Créole	+ 1847 ; De Pélagie Buges (3427)

3441	Eloi FIGNAL	8	Créole	Petit fils de Célestine Crespinet (3416) = Aman Fignal (3535)
3442	Aman FIGNAL	6	Créole	Petit fils de Célestine Crespinet (3416) = Aman Fignal (3535)
3443	Geneviève FIGNAL	13	Créole	+ 1866 ; de Célestine Crespinet (3416) = Aman Fignal (3535); = 1853 TEGEA François (5179StPaul)
3444	Augustine FIGNAL	7	Créole	de Célestine Crespinet (3416) = Aman Fignal (3535) ; = 1856 Clermont Juttard ZITTE (3995) d'où Henry 1856 +
3445	Julie MENS	13	Créole	D'Elise Mens (3425)
3446	Célestine ROBUR	10	Créole	+ 1847 ; De Mélinthe Robur (3426) = Henry Paul Lépany (3548)
3447	Elisa DORO	6	Créole	De Pélagie Bugès (3427) = Doro Jean Baptiste (3375) ; = 1855 ZITH Rémy 1832
ZITTE Françoise 1799				
3448	Bélaisaire LIBERTADE	57	Malgache	+ 1855
3449	Marcellin	53	Cafre	
3450	David OCHON	49	Cafre	+ 1865
3451	Julienne GUELON	37	Cafrine	+ 1879 ; D'où Amélia (3453) ; = Augustin GRINNE 1821
3452	Françoise SCHULLER	38	Créole	De Colette + ; = 1851 St Paul SALOUS Henry (5549St Paul) d'où Stoline (9383 St Paul)
3453	Amélia GUELON	12	Créole	+ 1875 ; De Julienne Guélon (3451) ; = 1849 BABILAIL Gabriel (3763)
ZOILE Jean Pierre JB = Marguerite Delanux				
3454	Volange	33	Créole	
3455	Anna	39	Malgache	
3456	Agathe PALORA	24	Créole	= Anthéonor TAMBOUR (9522StPaul) d'où Crépin (3459), Christophe (3460), Joseph (3458), Maximilien (3456)
3457	Maximilien PALORA	14	Créole	d'Agathe Palora (3456) = Anthéonor Tambour (9522StPaul); = 1860 St Denis TOUSSAINT Eléonore 1834
3458	Joseph PALORA	8	Créole	d'Agathe Palora (3456) = Anthéonor Tambour (9522StPaul)
3459	Crépin « PALORA »	2	Créole	+ 1845 ; d'Agathe Palora (3456) = Anthéonor Tambour (9522StPaul)
3460	Christophe PALORA	1	Créole	d'Agathe Palora (3456) = Anthéonor Tambour (9522StPaul) ; = 1877 VOLTIGEANT Geneviève 1861 (de 3637)
3461	Babet ? PERNOT	65	Créole	+ 1861 ; d'Adzire + ; = 1849 BISCOU Clément (3393) d'où Joseph Forgon (3655)
VIDOT Claude 1801				

3462	Elodie MONTSALY	38	Créole	+ 1871 ; De Barbe + ; = 1871 DRAGUINO Odule (3946)
3463	Auguste ? SUNDERLAND	16	Créole	+ 1887 sur un bateau ; d'Etienne == Marie Etienne
3464	Marie Jeanne	53	Créole	
3465	Guillaume ? FORT	43	Créole	Témoin + 1851 enfant Lait (5328StPaul)
3466	Frasie/Euphrasie	35	Créole	D'où Antoinette (3467)
3467	Antoinette	2	Créole	D'Euphrasie (3466)
De VILLELE : (1843)			<i>Ravine des Colimaçons / Petite Ravine</i>	
3468	Amédée MORVIL	42	Créole	+ 1875 ; de Bacques = Emaïs (voir (3986)); = 1840 Emilie DELBEIN (3469)
3469	Emilie DELBEIN	41	Créole	+ 1881 ; de Véronique == Boniface ; = 1840 Amédée MORVIL (3468) d'où Argentine (3470), Paul Amédée 1844-1884, Céleste (3472)
3470	Argentine MORVIL	16	Créole	D'Amédée Morvil (3468) = Emilie Delbein (3469); = 1848 PALLAS César (3634) d'où Drozance 1849-1852, Philippe 1850
3471	Adonis ADON	43	Cafre	+ 1851
3472	Céleste MORVIL	13	Créole	D'Amédée Morvil (3468) = Emilie Delbein (3469); = 1848 Charles REVONGE 1829-1857 St Denis (de Clotilde Révonge 1796-1891) d'où mort-né 1855; = 1861 PHILOGENE Louis 1824-1880 Ste Suzanne
3473	Christophe GRAND	42	Créole	+ 1875 ; = 1840 Julie AVRIL (3474)
3474	Julie AVRIL	40	Créole	+ 1864 ; De Domitille LAVAL (3529) = Avril; = 1840 Christophe GRAND (3473) d'où Nicolas (3475), Mérencienne 1844, Philomène 1844
3475	Nicolas GRAND	7	Créole	+ 1879 ; De Christophe Grand (3473) = Julie Avril Laval (3475) ; = 1858 BONIFACE Célestine (215)
3476	Justin JUSTIN	62	Créole	+ 1847 ; = 1844 Emilie GRAVIER JASTIX (3477)
3477	Emilie GRAVIER (JASTIX au décès)	58	Indienne	+ 1851 ; = 1844 Justin JUSTIN (3476) d'où Adèle (3479), Amélie (3478) (petites filles ; mère + entre 1830 et 1833) , Constance 1804-1841
3478	Amélie JUSTIN	16	Créole	De Constance 1804-1841 ; Petite fille de Justin (3476) = Gravier Emilie (3477) ; fille de Constance 1804-1841
3479	Adèle JUSTIN	19	Créole	De Constance 1804-1841 ; Petite fille de Justin (3476) = Gravier Emilie (3477); = 1843 Louis GRAVIER (3530) d'où Constance 1848-1850, Justin 1842 , Caroline 1846

3480	Philogène HARDIN	65	Créole	+ 1864 ; d' Alexis + = Marianne + ; = 1844 Scholastique FIGNAL (3481); = 1848 Sabine JOSON (3482)
3481	Scholastique FIGNAL	52	Créole	+ 1847 ; = 1844 Philogène HARDIN (3480)
3482	Sabine JOSON	42	Créole	+ 1875 Afrique ; De Maguitta ; D'où Marguerite (3483), Joseph (3588), Philibert (3589), Soulange (3484), Philogène 1848-1866; = 1848 Philogène HARDIN ; = 1865 Jacques CHEVRON (10791StPaul) ; = 1875 DOMAN Dona (3413)
3483	Marguerite JOSON	16	Créole	+ 1847 ; De Sabine Joson (3482)
3484	Soulange JOSON	3	Créole	De Sabine Joson (3482)
3485	Pelage AMBEL	39	Créole	+ 1884 ; de Jacques == Domitile ? Avril (3524); = 1844 Elisabeth GRANAL (3486); = 1865 CHARRY Charlette (3030)
3486	Elisabeth GRANAL	57	Créole	+ 1862 ; De François + = Isabelle + ; = 1844 Pelage AMBEL (3485)
3487	Charles GAILLAC	35	Créole	+ 1878 ; = 1844 Marthe FIGNAL (3488)
3488	Marthe FIGNAL	30	Créole	+ 1881 St Paul ; De Françoise 1786-1837 C d'où aussi Charité 1822) ; = 1844 Charles GAILLAC (3487) d'où Sidonie 1833, Pauline (3490), Lafoi (3507), Pierre Jean (3438), Jean Pierre (3439), Philémon (3432), Célestine 1852 +, Rosalie 1853-1855, Jacques 1847-1893 St Paul
3489	Aimée TROBU	7	Créole	De Florine TROBU (3543) = Charles CLINTON (3612)
3490	Pauline FIGNAL	3	Créole	+ 1848 ; De Marthe Fignal (3488) = Charles Gaillac (3487)
3491	Agnès CADY	60	Créole	== Adrien d'où Léocadie (3492), Cécile (3497), Hilaric (3500)
3492	Léocadie CADY	40	Créole	D'Agnès Cady (3491) == Adrien; D'où Adrien (3493), Eugène (3494), Emile (3495), Félix (3578), Augustin (3496), Norbert 1841, Clémence 1844 (= 1859), Lucile 1844
3493	Adrien CADY	22	Créole	+ 1874 ; De Léocadie Cady (3492); = 1863 PULMONES Espérance (5966StPaul)
3494	Eugène CADY	14	Créole	+ 1862 St Paul ; De Léocadie Cady (3492); = 1853 Henriette CANON (7146StPaul)
3495	Emile CADY	16	Créole	De Léocadie Cady (3492);
3496	Augustin CADY	4	Créole	+ 1847 ; De Léocadie CADY (3492);
3497	Cécile CADY	38	Créole	D'Agnès Cady (3491) == Adrien ; d'où Elise (3498), Aure (3499)
3498	Elise CADY	8	Créole	De Cécile Cady (3497)
3499	Aure CADY	3	Créole	De Cécile Cady (3497)
3500	Hilaric CADY	36	Créole	D'Agnès Cady (3491) == Adrien ; = 1844 Adeline 1814 C d'où Pierre 1844; = 1849 Joséphine

				CLITON (3631)
3501	Germeuil BOURBON	66	Indien	+ 1854 ; = 1840 Candide BOURBON 1786-1840 C d'où Edmond (3503), Maurille (3508), Philippe (3509); = 1847 Laure LARA (3985)
3502	Chevron	41	Malgache	
3503	Edmond BOURBON	33	Créole	+ 1874 ; De Germeuil Bourbon (3501) = Candide Bourbon ; = 1840 ARDIMINI Célestine (3504)
3504	Célestine ARDIMINI	29	Créole	+ 1890 ; de Jean == Elisabeth ; = 1840 Edmond BOURBON (3503) d'où Louis, Candide (3506), Edmond 1845 (= 1876 CADY Cécile)
3505	Pierre ss patro	56	Créole	+ 1844
3506	Candide BOURBON	5	Créole	De Edmond Bourbon (3503) = Célestine Ardimini (3504) ; = 1866 GASP Pierre Aldon (1864)
3507	Lafoi FIGNAL	3	Créole	+ 1843 ; De Marthe FIGNAL (3488) = Charles GAILLAC (3487)
3508	Maurille BOURBON	31	Créole	+ 1846 : De Germeuil Bourbon (3501) = Candide Bourbon
3509	Philippe « BOURBON »	23	Créole	+ 1844 ; De Germeuil Bourbon (3501) = Candide Bourbon
3510	Valéry FIDOU	72	Cafre	+ 1863 chez Edmond Bourbon; = 1844 Crescence FLOTA (3511)
3511	Crescence FLOTA	68	Cafrine	+ 1855 ; = 1844 Valère FIDOU (3510)
3512	Auguste AUGUSTE	70	Cafre	+ 1846 ; = 1844 Tarcile CADA (3513)
3513	Tarcile CADA	59	Cafrine	+ 1868 ; = 1844 Auguste AUGUSTE (3512) ; = Tranquillin BALEINIER (2233) d'où Suzette (1968StPaul), Fulgence (2198)
3514	Célestin ASTIER	39	Cafre	+ 1873 ; = 1844 Luce LUGUN (3515)
3515	Luce LUGUN	31	Créole	+ 1864 ; de Benjamin + = Hortence + ; = 1844 Célestin ASTIER (3514) d'où Hortence (3516), Agathe (3517), Célestin 1846-1893, Olive 1842-1849, mort-né 1853, Olive 1851-1855, Pierre Noël 1849-1876, Anne 1844
3516	Hortence ASTIE	12	Créole	+ 1876 ; De Célestin Astier (3514) = Luce Lugun (3515)
3517	Agathe ASTIE	11	Créole	+ 1881 ; De Célestin Aster (3514) = Luce Lugun (3515)
3518	Antoine MARON	52	Cafre	= 1844 Zémire MARON (3519) ; = 1854 HORA Hore 1790-1863 Afrique
3519	Zémire MARON	48	Malgache	= 1844 Antoine MARON (3518) ; + 1846
3520	Laurence « BOILEAU »	71	Créole	+ 1843 ; == Jacques + d'où Pauline (3521), Rosalie (3522)
3521	Pauline BOILEAU	39	Créole	De Laurence Boileau (3520); = 1847 Alidor (3397)
3522	Rosalie BOILEAU	16	Créole	Age à revoir ; + 1862 à 48 ans, De Laurence Boileau (3520) == Jacques + ; = 1848 Bertin

	LAURINZA			MANDER (3611) d'où Marie Jeanne (3523), Saint Ange 1832 +, Laurence 1831 + ;
3523	Marie Jeanne BOILEAU	9	Créole	+ 1860 ; De Rosalie Boileau (3522) = Bertin Mander (3611)
3524	Domitile AVRIL LAVAL	68	Créole	== Avril d'où Julie (3474), Nanette (3525) ;
3525	Nanette AVRIL LAVAL	44	Créole	+ 1873 ; De Domitile Avril (3524) = Avril; d'où Hélène (3526), Didier (3527), Saint Ange (3528), Domitille (3529), Honoré (3554)
3526	Hélène AVRIL	17	Créole	De Nanette Avril Laval (3525)
3527	Didier AVRIL LAVAL	12	Créole	De Nanette Avril Laval (3525) ; = 1853 SUIRAM Judith 1837
3528	Saint Ange AVRIL	5	Créole	De Nanette Avril Laval (3525) ; = 1861 St Paul FRANCIA Emilie 1845
3529	Domitile LAVAL	14	Créole	+ 1867 ; De Nanette Avril Laval (3525); = 1848 Jacob Louis HERODE (317) d'où mort-né 1852, mort-né 1853, Amédée 1855-1858
3530	Louis GRAVIER	24	Créole	De Constance + ; = 1843 Adèle JUSTIN (3479)
3531	Prosper PHAR	30	Créole	= 1844 Charite FRANCHIS (3532)
3532	Charité FRANCHIS	24	Créole	De Françoise Créole (1786-+1833-1843); = 1844 Prosper PHAR (3531) d'où Alfred (3583), Phare 1846mort-né 1852
3533	Anaclet BARDIERE	27	Créole	+ 1874 ; de Nicolas + == Marianne + ; = 1844 Euphrasie SIMONI (3421)
3534	Valère ALMA	22	Créole	+ 1903 ; De Constance 1804-1841 C == Delval ; sœur de (3579), (3584), (3585), (3586) ; = 1844 Caliste RODE HERODE (3396)
3535	Aman FIGNAL	59	Malgache	+ 1864 ; = 1844 Célestine CRESPINET (3416)
3536	Narcisse CORDIERE	71	Malgache	= 1844 Sabine COURTADIE (3537)
3537	Sabine COURTADIE	40	Créole	+ 1882 ; de Médar == Marie ; = 1844 Narcisse CORDIERE (3536) d'où Georges (3577), Marie (3574), Sulette (3546), Louison 1845
3538	Toussaint	66	Créole	
3539	Paulin DALVINA	54	Créole	= 1848 Thérèse PRADINES (3544)
3540	Chariot LEPERVANICHE	38	Malgache	+ 1871 St Paul hospice ; = 1844 Juliette MALINA (3419)
3541	Michel MARDOCHE	49	Cafre	+ 1872 ; = 1844 Marguerite MAJAC (3423)
3542	Drozance ss patro	34	Créole	+ 1847 ; = 1847 Blanche (3378)
3543	Florine TROBU	23	Créole	+ 1850 ; D' Aimée 1787-1837 C ; = 1848 Charles CLINTON (3612) d'où Aimée (3489),

				Abélard 1844, mort-né 1843, mort né 1847, Suzanne 1848-1851
3544	Thérèse PRADINES	27	Créole	De Constance 1804-1841 C; = 1848 Paulin DALVINAR (3539) d'où Anicet (3581), Clémence (3587), Constant (3582), Paulin 1849-1851, Thomas 1844
3545	Edouard GERMI	21	Créole	De Louise + av 1833; = 1848 Sulette RODE (3428) ; = 1876 BRADANIEL Héloïse (75StPaul) ; = 1881 ALECTON Lucine (8972StPaul)
3546	Sulette COURTADIE	15	Créole	De Sabine Courtadie (3537) = Narcisse Cordière (3536)
3547	Basile	39	Créole	= 1844 Valère Vadère (3420)
3548	Henry Paul LEPANY	39	Créole	+ 1858 St Paul ; de Mélanie 1790 ; = 1844 Mélinthe ROBUR (3426)
3549	David MELOBOSIS	61	Créole	+ 1881 ; de Zéphir + = Jeanne + ; = 1852 HAMILCARO Caroline (1347)
3550	Lubin RODE	37	Créole	D'Angélique Rode (3422); = 1849 Thomase PALISSIER (1392)
3551	Docité	30	Créole	
3552	Antoine VIVET	24	Créole	+ 1862 ; De Victoire Rouffiac (3571) = Vivet Chéry (3394) ; = 1849 Christine BALAL (2674)
3553	Henry	19	Créole	Orphelin en 1833, frère d'Edouard
3554	Honoré LAVAL	19	Créole	De Nanette Avril Laval (3525); = 1849 MERALO Euphrosine (339) ; = Marianne TINCOR 1849
3555	Jean Baptiste	73	Malgache	
3556	Toussaint ANDI	58	Malgache	+ 1854
3557	Hilarion ARNAL	49	Malgache	+ 1862
3558	Christophe GODIAU	40	Malgache	+ 1862
3559	Démocrate ss patro	63	Indien	+ 1845 Créole
3560	Joseph ss patro	73	Cafre	+ 1845 ; = Françoise 1782
3561	Jérôme ss patro // ? NARSES	48	Cafre	+ 1848 // == Lafoi FALLAX 1800-1851 (de Grâce) d'où Romaine 1836-1881
3562	Germain ONGLE	66	Cafre	+ 1853
3563	Sabin SABINO	66	Cafre	+ 1863
3564	Zamore ss patro	62	Cafre	+ 1847
3565	Sans Façon CABRO	53	Cafre	+ 1854
3566	Denis ss patro	52	Cafre	+ 1844
3567	Polycarpe ss patro	48	Cafre	+ 1844

3568	Auguste Gourville ss patro	49	Cafre	+ 1847
3569	Martin MARTEAU	34	Cafre	+ 1878 St Paul ; = 1845 Estelle DORDIE (3970) ; = 1866 Marie BATISSE (1925)
3570	Bonne NABO	68	Créole	+ 1853
3571	Victoire ROUFFIAC	48	Créole	= VIVET Chéry (3394) d'où Antoine (3552) ; = 1877 BABORIS Benoit (3105)
3572	Cécile ALBERT	36	Créole	De Jacques Suffort (2844) = Justine + ; = 1849 CHERY Evariste (3608)
3573	Henriette BIP	29	Créole	De Catherine (1783 Afrique ; + entre 1834 et 1843) ; = 1844 Théodore CAMUS (3400) d'où mort-né 1852
3574	Marie COURTADIE	22	Créole	+ 1887 ; De Sabine Courtadie (3537) = Cordière Narcisse (3536) ; = 1852 TARTAYA 1814 Inde ; = 1876 BRISQUET Jean François (766)
3575	Fare/Phare ss patro	68	Cafrine	+ 1844
3576	Gervais FEVRO FEBRO	16	Créole	+ 1886 PMI; Orphelin ; = 1848 Florine VILMOR PASQUE (3986)
3577	Georges COURTADIE	16	Créole	+ 1888 St Leu ; De Sabine Courtadie (3537) = Cordière Narcisse (3536) ; = 1853 MARDOCHE Agathe (950)
3578	Félix CADY	22	Créole	+ 1869 à 30 ans ; De Léocadie Cady (3492) ; = 1855 St Paul BALEYA Françoise (7108StPaul)
3579	Aubin Louis TOURIS AUBIN	14	Créole	+ 1905 ; De Constance 1804-1841 C = Delval + ; = 1855 GUSTINO Marie Thérèse (207); = 1886 GARA Julie (1315)
3580	Ernestine	7	Créole	De Léocadie
3581	Anicet PRADINES	5	Créole	De Thérèse Pradines (3544) = Paulin Dalvina (3559)
3582	Constant PRADINES	3	Créole	+ 1847 ; De Thérèse Pradines (3544) = Paulin Dalvina (3559)
3583	Alfred PHAR	3	Créole	De Charité Franchis (3532) = Prosper Phar (3531)
3584	Marie Louise BEROL	17	Créole	+ 1865 ; De Constance 1804-1841 C = Delval + ; = 1852 BRAN Balthazar (697) d'où Félicité 1848-1852, Constant 1848-1853, Paul 1851
3585	Genade GENADAN	11	Créole	De Constance 1804-1841 C = Delval + ; = 1853 SAINT ELMAR OLINARD Féréol 1820/1827-1881 d'où mort-né 1853, mort-né 1854
3586	Euphémie CANTOTI	8	Créole	De Constance 1804-1841 C = Delval + ; = 1855 TIANGONE François (648) d'où François 1854-1856
3587	Clémence PRADINES	7	Créole	De Thérèse Pradines (3544) = Paulin Dalvina (3534)
3588	Joseph JOSON	7	Créole	+ 1843 ; De Sabine Joson (3482)

3589	Philibert JOSON	10	Créole	+ 1843, de Sabine Joson (3482)
LE GAMBIER = Sylvina (petite fille de MARIE JEANNE)				
3590	René NUCINGEN	24	Créole	Ou (3678)
3591	Olive	21	Créole	
3592	Abelard	14	Créole	
3593	Otencia/Ostencia	11	Créole	
3594	Esther RUINEAU	46	Malgache	+ 1871 ; = 1854 PUAGNOL Jean Pierre (3599) d'où Augustine (3595), Jacob (3596), Félicité (3598), Elisabeth (3597), Félix 1846, Hélène 1850
3595	Augustine Justine PUAGNOL	16	Créole	+ 1880 ; De J.P. Puagnol (3599) = Esther Ruineau (3594) ; = 1852 BERTINI Auguste (890)
3596	Jacob PUAGNOL	10	Créole	De J.P. Puagnol (3599) = Esther Ruineau (3594); = 1858 PELAGIE Virginie 1812-1871 Ste Suzanne
3597	Elisabeth PUAGNOL	4	Créole	De J.P. Puagnol (3599) = Esther Ruineau (3594); = 1857 SAUVION Mathurin (1081); = 1874 MASSIVILA Afrique 1829-1898 ; = 1900 M'TEVERI 1865 Afrique
3598	Félicité PUAGNOL	1	Créole	+ 1882 ; De J.P. Puagnol (3599) = Esther Ruineau (3594); = 1860 PABLO Vincent (1701StPaul)
3599	Pierre Jean PUAGNOL	30	Malgache	+ 1871 ; = 1854 RUINEAU Esther (3594)
3600	Marie Thérèse PHILEAU	30	Créole	+ 1862 St Paul ; d'Esther Fileau ? (2995) ; D'où Alfred (3602), Blanche (3601), ? Henry (3603), Marie (3604)
3601	Blanche PHILEAU	10	Créole	De Marie Thérèse Fileau (3600) ; = St Paul 1855 MAULITOR Charly 1832-1865 (d'Elise) affr 1836
3602	Alfred PHILEAU	4	Créole	De Marie Thérèse Fileau (3600) ; = 1862 St Paul BODZEN Elisa (9287St Paul)
3603	Henry ? PHILEAU	1	Créole	De Marie Thérèse Fileau (3600)
3604	Marie PHILEAU // ?	1	Créole	+ 1847 ; De Marie Thérèse Fileau (3600) // de Justine 1830 C
3605	Clarice	16	Créole	
Succ. Lagourgue ; Mélanie Catherine = LOUIS (de François Marie, Indien 1737-1817 son esclave) <i>Ravine des Colimaçons / Petite Ravine</i>				
2302	Geneviève « HERODE »	87	Créole	+ 1844 ; d'où Antoine Hérode (3610)
2477	Noël ss patro	84	Cafre	+ 1844
3606	Lubin ss patro	92	Malgache	+ 1848 à 94 ans

3607	Laviolette ? ss patro	81	Cafre	+ 1860 St Paul chez Bellegarde à 120 ans
3608	Evariste CHERY	31	Créole	De Chéry = Aimée 1783-1835 C ; = 1849 ALBERT Cécile (3572)
3609	Fabien PLUTON	51	Cafre	+ 1875 ; = 1854 Uranie GANGINI (3163)
3610	Antoine HERODE	42	Créole	+ 1872 ; De Geneviève (2302) ; == Espérance HUVATE 1796-1840 Mada, reconnaît en 1849 Amand Brias (3645), Alphonse Diavolo (3641), Léocadie Pragma 1840-1866, Joseph Diavolo (3639), Fanchin Francis Codrus (3644); = 1848 MANDER Marie (3625) ; = 1849 NICAISE Hortence (320)
3611	Bertin MANDER	29	Créole	+ 1897 ; De Marie Mander (3625) ; = 1848 Rosalie LAURINZA (3522) ; = 1884 MAILLOT Valentine 1847 St Louis libre
3612	Charles CLINTON / BOVALO	30	Créole	= 1848 Florine TROBU (3543) / + 1891 ; De Pierre Louis Marie Bovalo = Florine ; = Florine VILMOR (3986)
3613	Louis Marie SANDANCE	29	Créole	+ 1894 ; De Marie + ; = 1852 BERCALO Célerine (3830); = 1859 DABLEVILLE Laurince (3863)
3614	Jean François NUMITOR	26	Créole	+ 1902 ; De Marie + ; = 1849 LAURENCIA Isabelle (3829)
3615	Thomas ? ss patro	77	Cafre	+ 1855 (commune)
3616	Pierre ss patro	59	Cafre	+ 1845
3617	Géréon ss patro	76	Cafre	+ 1845
3618	Barnabé ss patro	60	Cafre	+ 1847
3619	Pierre Jean TEGMINE	76	Cafre	+ 1856 Mada
3620	Pierre Henry CHERCAN	56	Malgache	+ 1850
3621	Pierre Louis ROCROU	47	Malgache	+ 1870 ; = 1849 BOILEAU Rosalie (3628)
3622	Marie Josèphe PRUDENTIA	42	Malgache	+ 1865 ; = 1851 GERMO Jérémy (3687)
3623	Janvier EMMA	57	Malgache	= Marie MANDER (3625)
3624	Reine BARQUINO	41	Créole	+ 1884 ; D'Octobre + = Luce 1759-1837 C ; = 1849 TITUS Jean Baptiste (2098)
3625	Marie MANDER	56	Créole	+ 1888 PMI ; = 1848 HERODE Pierre Antoine ? (3610) Mada ; d'où Pauline (3629), Bertin (3611), Odule (3640) ; = Janvier EMMA (3623)
3626	Rosette NESTOR	29	Créole	De Marie + ; = 1852 BOVALO Abéllard (3630) d'où Javotte (3643), Abel (3642), Eléonore (3647), Céline Lucie (3649), Brigitte (3653), Sophie 1848, Aristide 1850-1857, Coralie 1856 +

3627	Crescence ss patro	60	Créole	+ 1845
3628	Rosalie BOILEAU	33	Créole	De Marie + ; = 1849 Pierre Louis ROCROU (3621) d'où Pierre (3646), Geneviève (3651), Pierre Noël (3648), Janvier 1846-1881, Joséphine 1849, Mort né 1845
3629	Pauline MANDER	29	Créole	+ 1874 PMI ; De Marie Mander (3625); d'où Léocadie 1841 ; = 1852 PHALARIS François (5312StPaul) ; = 1871 PARDA Gaspard 1826-1898
3630	Abellard BOVALO	27	Créole	+ 1881 ; De Louis Marie Bovalo = Florine ; = 1852 NESTOR Rosette (3626)
3631	Joséphine CLITON	36	Créole	+ 1881 ; De Marie + ; = 1849 Hilaric CADY (3500) d'où Polycarp (3638), Clémence (3652), Charles (3635), Marie (3650), Edouard 1848, mort-né 1850, Janvier 1850-1851, Joséphine 1840
3632	Elisabeth CRALA	35	Créole	+ 1881 ; De Thérèse + ; = 1852 NARCE Pierre Louis (3743) ; = 1871 LAOPE Amédée (2333StPaul)
3633	Marie Louise ss patro // LEMPACE	62	Créole	+ 1847 chez Hibon A. // d'où Paulin Linan 1818
3634	César PALLAS	14	Créole	+ 1903 ; de Catherine 1814 c, vendue à Barillet en 1843; = 1848 Argentine MORVIL (3470)
3635	Charles CLITON	12	Créole	+ 1875; De Joséphine Cliton (3631) = Hilaric Cady (3500); = 1853 BOUTOR Valère (3819)
3637	Florine Florentine VOLTIGEANT	15	Créole	+ 1890 & + 1897; De Sulette Voltigeant ; d'où Eloïse 1846 ; = 1853 THELIS Jean Jacques (95)
3638	Polycarpe CLITON	14	Créole	De Joséphine Cliton (3631)= Hilaric Cady (3500); = 1855 CAMS Célerine 1840
3639	Joseph DIAVOLO HERODE	14	Créole	D'Antoine Hérode (3610) == Espérance + ; = 1852 KUSTER Augustine (247) ; = 1862 Henriette MADA 1845
3640	Odule MANDER	14	Créole	+ 1889 ; De Marie Mander (3625); = 1854 FAVRY Perrine 1837+1875 (St Denis, + St Leu)
3641	Alphonse DIAVOLO HERODE	11	Créole	+ 1891 ; D'Antoine Hérode (3610) == Espérance ; =1853 ALBION Catiche (2592); = 1868 LARON Françoise (3825)
3642	Abel BOVALO	8	Créole	De Abellard Bovalo (3630) = Rosette Nestor (3626); = 1859 St Paul GRAVERE Héloïse (1828St Paul)
3643	Javotte BOVALO	6	Créole	De Abellard Bovalo (3630) = Rosette Nestor (3626); d'où mort-né 1857, mort-né 1859
3644	Francis Codrus HERODE	6	Créole	D'Antoine Hérode (3610) == Espérance + ; = 1864 St Denis MANGON JAVARDON Mathilde 1841
3645	Amand BRIAS HERODE	6	Créole	D'Antoine Hérode (3610) == Espérance, Mada ; = 1857 VOTY Nanette (3102); = 1873

				TAURAN Zabeth 1849
3646	Pierre BOILEAU	5	Créole	De Rocrou Pierre Louis (3611) = Rosalie Boileau (3628); = 1858 CORTIN Adèle (3826)
3647	Marie Eléonore BOVALO	5	Créole	+ 1856; De Abellard Bovalo (3630) = Rosette Nestor (3626); = 1855 ZITTE Fanchin 1831-1888
3648	Pierre Noël BOILEAU	4	Créole	De Rocrou Pierre Louis (3611) = Rosalie Boileau (3628) ; = 1860 LARON Pauline (3850)
3649	Lucie ? BOVALO	4	Créole	+ 1857; De Abellard Bovalo (3630) = Rosette Nestor (3626)
3650	Marie CLITON	3	Créole	+ 1865 ; De Joséphine Cliton (3631) = Hilaric Cady (3500)
3651	Geneviève BOILEAU	3	Créole	+ 1864 ; De ROCROU Pierre Louis (3611) = Rosalie Boileau (3628) ; = 1859 CYPRIEN Philippe (473StPaul)
3652	Clémence CLITON	1	Créole	De Joséphine Cliton (3631) = Hilaric Cady (3500); = 1859 COJONDE 1825 Inde
3653	Brigitte BOVALO	1	Créole	De Abellard Bovalo (3630) = Rosette Nestor (3626); = 1861 CAUMONT Polidor (1194)
LOSSANDIERE Pierre 1820 = Marie Pierre;			<i>Petite Ravine/Grande Ravine & Ravines du Cap / Bagatelle</i>	
3655	Joseph FORGON BISCOU	31	Créole	+ 1892 ; (Vendu à Hibon) ; de Zabeth Perno (3461) = Biscou Clément (3393); = 1849 Angèle COLOT (2773) ; = Christine CANTELEU 1847-1878
3660	Ferdinand	11	Créole	De Jeannette 1820-1840 C
3661	Félicienne	51	Créole	D'où Thérèse, Hermine (3665) ; repris dans séparation Lossandière/Lesport ; rec 1848 St Denis Dussac-Villèle
3662	Esther MATHA	51	Créole	+1852 ; De Félicité (3388); = 1850 Auguste Odule VILDEMAN 1807-1852 (affr 1848 St Louis) d'où Laurencine (3663), Pierre Elie SINCLAIR 1827-1891, affr St Louis, Clairette (1365), Eline (1366), Marie Louise SINCLAIR 1823-1900 affr St Louis ; rec 1848 St Denis Dussac-Villèle
3663	Laurencine MATHA	31	Créole	+ 1850 ; De Esther Matha (3662) = Vildeman Odule Auguste ; = 1849 TAMAYA 1810-1855 Inde; rec 1848 St Denis Dussac-Villèle
3665	Hermine	13	Créole	De Félicienne (3661) ; rec 1848 St Denis Dussac-Villèle
3668	Claire	16	Créole	
LOSSANDIERE Guillaume 1809			<i>Petite Ravine/Grande Ravine & Ravines des Poux / Trou</i>	
3671	Jean Marie OCTOBRE	45	Créole	+ 1862 ; D'Aure Anne + ; = 1856 Agnès LAURENT (6307StPaul) ; == Glaudine ULBANO (4518StPaul)
3672	Songol	29	Cafre	

3673	Clopin / Alexis SILESCO	63	Cafre	+ 1851 chez Lesport
3674	Léveillé ? DUBUISSON	41	Cafre	+ 1877
3675	Edouard ? DAMIERS	48	Cafre	+ 1875
3676	Joachim PONTE // NIKO	38	Créole	De Julie + ; = 1854 HAUDARD Marie (7935StPaul); = 1859 LARIGOUNAL Mérancienne (3519StPaul) // +1870 ; de Bernard + = Phrasie +
3677	Jean Marie 2	51	Créole	
3678	René Louis NUCINGEN	24	Créole	Ou (3590) ; + 1905 ; De Léveillé Nucingen (454) = Angélique Sabori (2987) ; = 1852 PRUDAN Auxence (433) ; = 1886 CHERSO Louise (2415)
3679	Célestin CALPIN	22	Créole	+ 1864 ; De Lafoi Calpin (3700) = Venant Robière (3744); = 1851 TROCA Mérancienne (3817)
3680	Crescent 1 ? CHEPPY	39	Créole	+ 1862 chez (2422)
3681	Mitraille	23	Créole	Mada en 1843
3682	Abraham CALPIN	20	Créole	+ 1870 ; De Lafoi Calpin (3700) = Venant Robière (3744); = 1851 DELPHIS Vincente (2590) ; = 1867 CLAIRVAL Palmira 1821-1878 PMI
3683	Venant CALPIN	16	Créole	+ 1885 ; De Lafoi Calpin (3700) = Venant Robière (3744) ; = 1876 LARKAN Geneviève (2962)
3684	Hyppolite ? // TOUSSAINT	14	Créole	De Babé (3729) // + 1853 ; de Edouard Toussaint (3737) = Sophie Elusur (3025) ; = 1851 Joséphine GRAULE
3685	Louis Marie ss patro	9	Créole	+ 1845
3686	Séverin ? GRACE LUCRECE	8	Créole	De Marie Louise Grâce (3701)
3687	Jérémy GERMO	52	Malgache	+ 1863 ; = 1851 PRUDENTIA Marie Josèphe (3622)
3688	Pierre ? JEAN	35	Cafre	+ 1851 à 46 ans chez Barquisseau
3689	Guillaume GUINO	52	Cafre	+ 1854
3690	Luc ss patro	47	Créole	+ 1847
3691	René DOLPHUS	22	Créole	De Lafoi Fallax 1800- 1851 C; = 1852 Eléonore LESPAC (3715) ; = 1871 MACE Geneviève 1823 libre
3692	Balthazar PETRON	51	Cafre	+ 1849
3693	Crescent LORO	15	Créole	+ 1852 ; De Sabine Birmont (1161)

3694	Jean Pierre	22	Créole	de Pétronille 1796 C
3695	Gildoire RIDO	24	Créole	+ 1881 ; de Pierre Noël == Philotée 1797 C
3696	Bernard ss patro, NIKO	67	Cafre	+ 1847 ; == Phrasie + d'où Joachim (3676)
3697	Martin	91	Malgache	
3698	Crespin PROMI	28	Cafre	+ 1878 ; = 1854 Lucine TIGNAC (1681)
3699	Babet	38	Malgache	D'où Marie Rose 1837, Esther (3709), Paul (3729), Hyppolite (3684)
3700	Lafoie CALPIN CANELLE	41	Créole	+ 1870 ; De Dauphine / Delphine + ; = 1852 ROBIERE Venant (3744) d'où Célestin (3679), Venant (3683), Abraham (3682), Augustine (3705), Martine (3706), Thérèse (3707), François (3708), Justine (3705), Véronique 1829-1865, François 1842, mort-né 1842, Hilarion (3731), Hortence 1835, Antoinette (3813), Myrtil 1838, Romaine 1838, Paulin 1834, ? Barbe (65)
3701	Louise ss patro // GRACE LUCRECE	26	Créole	De Pétronille 1798 C // De Thérèse + St Benoit ; d'où Séverin (3686) ; = 1854 St Paul CABOT Jean Marie (2569StPaul) d'où Thérèse 1855 + ; = 1863 Félix LHEUREUX (407)
3702	Clémence	31	Créole	
3703	Marie Jeanne	31	Créole	D'où Crescent 1842, Féréol (3723), Joseph (3733), Luc 1840, Saint Ange 1834
3704	Florentine TOLMER	27	Créole	+ 1857 ; De Geneviève + ; = 1852 Rémy SCIMIAR (2057) d'où Geneviève (3710), Victor 1848, David (3711), Julien 1844, François 1855 +, Thibaud 1848, Rémy 1851, Joseph 1847-1865
3705	Augustine CALPIN dite Justine Canelle	16	Créole	De Lafoi Calpin (3700) = Venant Robière (3744); = 1852 TROCA François (3785) d'où Lafoy 1851, Jean François 1853
3706	Martine Marlène CALPIN	8	Créole	+ 1887 ; De Lafoi Calpin (3700) = Venant Robière (3744); = 1854 FINAU Dauphin (3267) d'où louis 1851-1857; = 1873 CALETI 1827 Afrique
3707	Thérèse CALPIN	6	Créole	+ 1880 ; De Lafoi Calpin (3700) = Venant Robière (3744); = 1858 LAGORAS Monrose (5756StPaul)
3708	François CALPIN	3	Créole	De Lafoi Calpin (3700) = Venant Robière (3744)
3709	Esther ss patro	19	Créole	+ 1848 ; de Babé (3699)
3710	Geneviève TOLMER	7	Créole	De Florentine Tolmer (3704) = Scimiar Rémy (2057)
3711	David TOLMER	4	Créole	De Florentine Tolmer (3704) = Scimiar Rémy (2057)
3712	Brigitte ss patro	28	Créole	De Marie Thérèse 1799 C ou 1807-1843 C
3713	Marie Geneviève BORGIA	35	Créole	+ 1868 ; De Perrine + ; = 1849 THENOR Joson (2158) d'où Urbain (3730), Jean Marie (3721), Adolphe 1835, mort né 1844

3714	Tarcile ANCECESTO MOIZEAU	18	Créole	+ 1905 ; De Mathurin Ancecesto (1391) = Maguitte Girpha (2607); d'où Uranie (3734) ; == Louis MAHAN 1814 d'où Eugénie 1850 + ; = 1852 ABAR Philippe (1438) d'où Maguitte 1848, Tarcile 1853
3715	Eléonore ? LESPAC	23	Créole	De Toinette Genna; = 1852 DOLPHUS René (3691) d'où mort-né 1839, Françoise (3720), Pierre 1848, Toinette + 1850, Lafoi 1851, Joseph 1856 +, Grâce 1850, Bernard (3722), Henry (3732),
3716	Félicité NANTOUR	53	Créole	+ 1859 ; D' Adézire + ; = PRIAPE Sanson (482) d'où Omblin (3717), Joson (3718), Julien 1826, Rosine (1490), Michel 1835, Olivier 1822
3717	Monblin NANTOUR	13	Créole	+ 1901 ; De Priape Sanson (482) = Félicité Nantour (3716) ; = 1852 Louis Marie DURCY HAMILCARO (2940) d'où Félicité 1850, Joseph 1851; = 1880 Vital LESFRITH 1826-1882 ; = 1883 MADA Jean Jacques (2992)
3718	Joson NANTOUR	9	Créole	+ 1894 ; De Priape Sanson (482) = Félicité Nantour (3716) :
3719	Modeste DOLPHUS	14	Créole	De Lafoi Fallax 1800-1851 C ; = 1855 MIRA Lancastel (1832) d'où mort-né 1853, Catherine 1853 +
3720	Françoise DOLPHUS	6	Créole	+ 1870 ; De René Dolphus (3691) = Eléonore Lespac (3715) ; = 1858 DOMPY Pierre (3180)
3721	Jean Marie BORGIA	9	Créole	De Marie Geneviève Borgia (3713) = Thénor Joson (2158)
3722	Bernard n°2 LESPAC	3	Créole	D'Eléonore Lespac (3715)
3723	Féréol ss patro	3	Créole	+ 1846 ; De Marie Jeanne (3703)
3724	Urbain n°1	36	Créole	
3725	Athanaze	17	Cafre	Si 35, acheté d'Hibon Etienne
3726	Henriette	17	Cafrine	Si 1822, acquis de Hibon
3727	Benoit TRUGER	28	Créole	De Gertrude Truger (7567StLeu) ; = Céline BILLAN (915)
3728	Julien TOLMER	1	Créole	De Florentine Tolmer (3704) = Scimiar Rémy (2057)
3729	Paul	1	Créole	De Babet (3699)
3730	Urbain BORGIA	1	Créole	+ 1887 ; De Marie Geneviève Borgia (3713) = Thénor Joson (2158) ; = Madeleine CARPO 1860
3731	Hilarion « CALPIN »	1	Créole	+ 1847 ; de Lafoy Calpin (3700)
3732	Henry « LESPAC »	1	Créole	+ 1847 ; d'Eléonore Lespac (3715)
3733	Joseph	1	Créole	De Marie Jeanne (3703)

3734	Uranie ANCECESTO	1	Créole	+ 1904 ; De Tarcile Ancecesto (3714) ; d'où Hyppolite 1864 ; = GATOULOUYA
LOSSANDIERE Ainé Guillaume 1783 = Julie Hibon				
3735	Montfleury DABLEVIL	54	Créole	+ 1863 ; De Jean + = Françoise + ; = 1849 TOUSSAINT Grâce (3795)
3736	Edmond n°2 DALLIA	36	Créole	+ 1878 ; De Geneviève Dallia (3024) ; = 1852 TOUSSAINT Vitaline (3829)
3737	Edouard TOUSSAINT	36	Créole	+ 1894 ; De Toussaint (3760) = Sophie (3831) ; = 1848 Sophie ELUSUR (3025); = 1857 GILLA Virginie (52) ; = 1873 OBY M.Hélène (1613)
3738	Célestin	24	Créole	
3739	Bénis	30	Créole	
3740	Odon ss patro	46	Créole	+ 1847
3741	Téléphore ? PORTALES	32	Créole	D'Annette Portales 1801 ; = 1849 St Pierre Rose FAUBART 1820
3742	Séverin ss patro	48	Créole	+ 1847
3743	Pierre Louis NARCE	42	Créole	+ 1870 ; De Narcé Adélaïde (3891); = 1852 CRALA Elisabeth (3632)
3744	Venant ROBIERE ROBUR	46	Créole	+ 1861 ; De Justine + ; = 1852 CALPIN Lafoi (3700)
3745	Pierre Denis DEMOY	56	Créole	+ 1852 ; de Robert + = Rose + ; = Marie Barbe TAMELOR (2605)
3746	Joson VOLAR	42	Créole	+ 1879 ; De Javotte + ; == Marianne + d'où Joson 1837 ; = 1849 GALOT Marie Josèphe (3788)
3747	Abraham VILLIER	36	Créole	+ 1875 ; De Fleury + == Sophie 1792 Mada ; = 1850 DRAVAIL Pétronille (3061) ; = Henriette KYBIO 1818-1887 St Pierre
3748	Prudent ss patro	44	Créole	+ 1846
3749	Pierre Jean FLORUS	54	Créole	+ 1870 ; De Valère + = Laurince + ; = 1851 ORPHI Caroline (3794); = 1854 GILBERT Caroline (3158)
3750	Pierre Jean	76	Créole	
3751	Zéphir DUCAP	32	Créole	+ 1853 ; D'Esther 1770-1843 Afrique ; = 1849 Clarice DUCAP (3063)
3756	Philogène CARBA	38	Créole	+ 1856 ; D'Andrèze Prime 1786-1851 = Philippe + (vendu par Philippe libre en 1815 à Henry Grondin avec ses deux enfants); = 1852 LORAN Suzanne (2236)
3757	Valéry CONFLIT	36	Créole	+ 1854 ; De Joséphine + ; = 1849 Nanette GONO (3017)
3758	Toussaint TOUSSAINT	39	Créole	+ 1880 ; De Toussaint (3760) = Sophie (3831) ; = 1853 Brigitte DORO (1461)
3759	Gilles	54	Créole	
3760	Toussaint n°1	76	Créole	+ 1845 ; = Sophie (3831) ;

3761	Désiré MONDESIR	42	Créole	+ 1852 ; de Jean + = Marie Valère + ; = 1848 Jeannette PATRIOTE (3832)
3762	Hilaire ss patro	46	Créole	+ 1848
3763	Gabriel ? RABILAIL	36	Créole	Si 26 ans ; = 1849 Amélia GUELON (3453)
3764	Maxime TOUSSAINT	12	Créole	+ 1884 ; De Julienne Toussaint ; = 1854 COUKAN Fanchon 1833 ; = 1878 HONORINE Geneviève (2896)
3765	Adolle DOLO	17	Créole	+ 1855 ; De Rose + ; = 1851 TERHEN Henriette (2183)
3766	Préfire MONTDESIR	8	Créole	+ 1850 ; de Mondésir Désiré (3761) = Jeannette Patriote (3832)
3767	Lubin ELUSUR	19	Créole	D'Eugénie (3797)
3768	Urbain n°1	25	Créole	De Clarice chez Fanny, affranchie de Boniface
3769	Alphonse DUCAP	24	Créole	+ 1862 ; D'Esther 1802 Créole; = 1849 Léocadie CAMPORNY (3801)
3770	Elie VOLAR	23	Créole	de Marie Josèphe Galot (3788) = Volar Joson (3746); = 1849 Elisa FERAL (1413) ; = 1883 TROCA Isabelle (3654)
3771	Saint Ange NERY	19	Créole	+ 1884 StPaul ; De Jeannette Cairra (1109) = Hortence Fanchin (998) ; = 1852 St Paul MAREUX Clarice (5409St Paul) ; = Clémence JEAN BAPTISTE 1852
3772	Cyril CASIMIR	8	Créole	De Thaïs CASIMIR (3088); = 1862 Rosette PLUMETI 1846 ; = 1900 LACEDEMONE Jeannette 1865 d'où 7 enfants
3773	Gustave	18	Créole	
3774	Hilarion LEGRIS	19	Créole	+ 1876 PMI St Paul ; De Rose + ; = 1856 DOMICIEN Caroline (2125)
3775	Pierre Jean LEGRIS	24	Créole	+ 1881 ; De Rose + ; = 1849 IRENE Victoire (1429) ; = 1870 TAUROBOLE Marie Rose (3103StPaul)
3776	Victoria BERAL	22	Créole	+ 1865 ; De Sabreur Privat (3932) = Béral Babet (3062); = 1853 DIBLAR Dauphine (3755)
3777	Gilboir ? « TOUSSAINT »	12	Créole	De Julienne Toussaint C
3778	Furcy DAPOLON	11	Créole	De Dapolon François (2290) = Léocadie Viader (3783); = 1860 BERTY Nanette (426) ; = TROCA Crescente (3808)
3779	Alfred DUCAP	9	Créole	De Zéphir Ducap (3751) = Clarice Ducap (3063)
3780	Hyppolite TRESSOL	13	Créole	D'Hortence Buges (3424) = Soulange Tressol (3391)
3781	Gustin DIBLAR	22	Créole	+ 1901 ; D'Esther Diblar (3793)= 1854 SABREUR Laurencine (3659)

3782	Joson VOLAR	9	Créole	+ 1867 ; De Joson VOLAR (3746) = Marianne + ; = 1859 BONAT Augustine (2436)
1813	Joseph ? LOVY	17	Créole	+ 1851 chez Deguigné ; d'Olivette Lovy (3057)
1814	Pierre	30	Créole	
3785	François TROCA	17	Créole	+ 1857 ; De Gautier Troca (3907) = Elusur Eugénie (3797) = 1852 CALPIN Augustine (3705)
3786	Clément LEONIDAS	15	Créole	De Pauline Léonidas (3792) = Parlot Etienne ; = 1853 St Louis MALOT Florentine 1838
3787	Monjoli dit Gautier TROCA	9	Créole	+ 1856 ; De Gautier Troca (3907) = Elusur Eugénie (3797)
1815	Elphège ss patro	8	Créole	+ 1847
3789	Gaspard DALLIA	8	Créole	D'Edmond Dallia (3736) = Toussaint Vitaline (3796) ; = 1866 DIFAN Rose ; = 1882 HERODE Espérance 1852
3790	Crescent TROCA	5	Créole	+ 1905 ; D'Isabelle Troca (3654) = Bon Isidore (3918) ; = 1875 MAXWELL Marie Louise 1853
3791	Jean Jacques MAZARD	5	Créole	+ 1871 en mer, enregistré en 1880 ; De Mazard Zoé (3839) = Tivo Edmond (2708); = 1861 LIGAB Augustine (3188)
3792	Pauline LEONIDAS	44	Créole	D'Egyptienne Léonidar (2210); = 1851 St Louis PARLOT Etienne 1812 Afrique d'où Clément (3786)
3793	Esther DIBLAR	48	Créole	+ 1852 ; de Joanne + ; D'où Dauphine (3755), Jouanne (3816), Gustin (3781)
3794	Caroline ORPHI	52	Créole	+ 1853 ; D'Henriette + ; d'où Caroline (3811) ; = 1851 FLORUS Pierre Jean (3749)
3795	Grâce TOUSSAINT	36	Créole	+ 1855 ; De Toussaint (3760) = Sophie (3831) ; = 1849 DABLEVIL Montfleury (3735) d'où Eugène 1835, Clairette 1836, mort-né 1840, Laurence (3863), Clairette 1846-1872, Jean Louis 1840, Victor 1842, Denis 1853-1855, Sainte Ville 1854-1856, Paul 1834
3796	Vitaline TOUSSAINT	34	Créole	+ 1878 ; De Toussaint (3760) = Sophie (3831) ; = 1852 DALLIA Edmond (3736) d'où Ferdinand (3874), Richemond (3864), Gaspard (3789), Fulgence (3853), Eugène (3846), Généreuse 1847, Alexandre 1849, Flore 1851-1852, Edmond 1832-1857
3797	Eugénie ELUSUR	42	Créole	+ 1856 ; De Mérancienne 1791-1842 Créole ; = 1851 TROCA Gautier (3907) d'où Isabelle (3654), Chrisostome (3860), Mérancienne (3817), Monjoli (3787), Crescente (3808), François (3785), Pierre Noël DIBLARD 1832 (=1849 St Louis), Louise 1849, Lubin (3767), Uranie 1817
3798	Virginie n°1 ORKA	36	Créole	+ 1887 ; de Candide ; D'où Alexandrine (3870), Didier 1839, Tranquille (3810), Prudent (2200)
1817	Perpétue CASPIRE	46	Créole	+ 1876 ; De Marianne 1763-1845 Afrique; = 1849 TATIUS Georges (3955)
754	Anne CASPIRE	54	Créole	+ 1871 chez Médor Fidéli (3390) ; D'où Pierre Denis 1836

3783	Léocadie n°2 VIADER	36	Créole	+ 1872 ; De Marie Louise 1770-1842 Afrique ; = 1853 DAPOLON François (2290) d'où Furcy (3778), Zéline 1845 +, Pierre 1847, Marie Louise 1852, Docité (3847), Hélène 1837, Pierre 1848-1876 (= Tranquille Daman)
3784	Suzanne BEZAL ABELARD	46	Créole	+ 1869 ; De Phrasie +; = 1849 DUPORTAIL Maximin (326)
3024	Geneviève DALLIA	66	Créole	+ 1851 ; de Flore + ; D'où Edmond (3736), Magloiry (2205), Sidonie (2211)
3025	Sophie ELUSUR	36	Créole	+ 1856 ; de Mérancienne 1791-1842 C ; d'où Marie Héloïse 1834; = TOUSSAINT Edouard (3737) d'où Hyppolite (3684)
3060	Marie Thérèse « ADRIS »	39	Créole	+ 1847 ; == Pierre Louis HERPY (740) d'où Joséphine (3799), Féréol (3867), Catherine (3812), Parfait 1837, Lafoi (3809), mort-né 1842
3788	Marie Josèphe GALOT	36	Créole	+ 1884 ; De Denise + ; = 1849 VOLAR Joson (3746) d'où Jeanneton (3807), Elie (3770)
3061	Pétronille DRAVAIL DARNEIL	39	Créole	+ 1862 ; De Perpétue + ; = 1850 Abraham VILLIER (3747)
1818	Foncine LAMARRE	52	Créole	Si 1804 ; + 1877 ; De Dauphine + ; = 1861 Claude LABIRODO (1998)
3062	Babet BERAL	46	Créole	+ 1851 ; De Godefroy + = Geneviève + Jouanne); = 1849 SABREUR Privat (3932) d'où Laurencine (3659), Victora (3776)
1819	Virginie n°2 CAMPORNY	49	Créole	+ 1878, de Marguerite + ; D'où Léocadie (3801), Thérèsine 1846
3063	Clarice DUCAP	26	Créole	+ 1890 ; D'Ermelinte + ; = 1849 Zéphir DUCAP (3751) d'où Alfred (3779), Mélinthe (3814), Florentine (3840), Zéphir (3857), Loriska (3878), Rose 1847-1853, mort-né 1853
3088	Thaïs CASIMIR	22	Créole	+ 1881, de Sophie Casimir (1804-1866 affranchie 1837, de Casimir = Henriette), d'où Sélisse (3881), Cyril (3772), Barbe (3861), Aristide 1842
1836	Augustine CASIMIR	20	Créole	De Sophie Casimir (affranchie 1837); = 1863 Henri CADET
3654	Isabelle TROCA	24	Créole	+ 1898 ; De Gautier Troca (3907) = Eugénie Elusur (3797); d'où Julie 1842, mort-né 1844, mort né 1845 ; = 1852 BOU Isidore (3918) d'où Crescent (3790), Paul (3852) ; = 1883 VOLAR Elie (3770)
3659	Laurencine SABREUR	22	Créole	De Privat Sabreur (3932) = Babée Béral (3062); = 1853 DIBLAR Gustin (3781) d'où Honoré (3872), Charles 1848, Didier 1850, Augustin 1854, Hervé 1844, mort-né 1843
2986	Euphémie « NUFAC »	6	Créole	+ 1846 ; de Jeannette Nufac (3886)

3799	Joséphine ADRIS	12	Créole	De Pierre Louis Herpy (740) == Marie Thérèse Adris (3060) ; = 1852 ROMO Pierre (116) d'où Judith 1853-1854, mort-né 1857
3800	Thérèse n°3 ss patro	23	Créole	+ 1848
3801	Léocadie CAMPORNY	22	Créole	+ 1875 ; De Virginie (1819) ; = 1849 DUCAP Alphonse (3769) d'où Céline (3866), Félicie (3837), Hortence (3851), Thérèsine 1846-1904, mort-né 1848, Elisabeth 1855 +, Docité (3847)
3802	Marie Elise SINMARC	29	Créole	+ 1891 ; De Roya + ; = 1849 VOTHY Samedi (3926) d'où Amédé (3843), Henry Paul (3859), Séverin (3877), Caroline (3811), Gertrude 1849, Aurélia 1851 ; = 1885 PARTANT Mars (1377)
3803	Honorine CASIMIR	26	Créole	+ 1850 ; de Sophie Casimir (affranchie 1837), d'où Chonette (3856), Polidor 1838, mort-né 1841
3804	Henriette CASIMIR	25	Créole	De Sophie Casimir (affranchie 1837); = 1862 BARILLET Charles libre d'où Coralie (3875), Charles Albert (3844), Charles 1850-1851, Elise Rose 1844, Maxence 1836, Aline 1856 +, mort-né 1840
3805	Marie Rose LEGRIS	28	Créole	+ 1854 ; De Rose + ; = 1850 SENTEUR Larose (1732) d'où Marguerite (3842), mort-né 1844, mort né 1846
3806	Florose LITOR	18	Créole	D'où Victorine 1846, Michel 1847-1850 ; + 1863 ; de Julie Litor 1803 ; = Thomy BALDER (1103StPaul)
3807	Jeanneton GALOT VOLAR	14	Créole	de Marie Josèphe Galot (3788) = Volar Joson (3746) ; = 1851 Paul Emile BELTION (1670) d'où mort-né 1853, Baptiste 1854 +, mort-né 1855
3808	Crescente TROCA	6	Créole	+ 1905 ; De Gautier Troca (3907) = Elusur Eugénie (3797) ; = 1854 VOLOVANT Edmond (3919) d'où Sophie 1854-1856, Marie 1857 + ; = Furcy DAPOLLON (3778)
3809	Lafoi « ADRIS »	6	Créole	De Marie Thérèse Adris (3060)
3810	Tranquille ORKA	17	Créole	De Virginie Orka (3798) ; D'où Rosa 1850, Emilienne 1854
3811	Caroline VOTHY / ORPHI	9	Créole	+ 1901 ; De Elise Sinmarc (3802) = Samedi Vothy (3926); = 1854 ANIBAR Joseph (2256) d'où Augustine 1857-1901; = 1885 Joson PERSEE (293) // de Caroline Orphi (3794)
3812	Catherine HERPY	14	Créole	+ 1877 ; De Marie Thérèse Adris (3060) = Herpy Pierre Louis (740); = 1852 FAUBE Elie (3952)
3813	Nanette ? « CALPIN »	12	Créole	De Lafoi Calpin (3700)
3814	Mélinthe DUCAP	8	Créole	+ 1888 ; De Zéphir Ducap (3751) = Clarice Ducap (3063) ; = 1855 Philippe MASCAREL 1837 St Pierre
3815	Fannie TAMIL	15	Créole	D'où Ancel (3873), mort-né 1851, Jules (3854)
3755	Dauphine DIBLAR	15	Créole	+ 1867 ; D'Esther Diblar (3793) ; = 1853 SABREUR Victora (3776) d'où Louise 1848, Augustin

				1849-1852, mort-né 1853
3816	Jouanne DIBLAR	14	Créole	+ 1889; D'Esther Diblar (3793) ; d'où Augustin 1849-1852 ; = 1856 GONO Joseph (1985)
3817	Mérançienne TROCA	14	Créole	+ 1889 ; De Gautier Troca (3907) = Eugénie Elusur (3797); = 1851 CALPIN Célestin (3679) d'où Eugénie 1850-1871 (= Anselme VACER); = 1865 DANTOINE Jules (3335)
3818	Jeanne LEGUY	13	Créole	+ 1883 ; De Nufac Jeannette (3886) = Leguy Benjamin (3928) ; = 1853 Eugène GILBERT (2677) ; = 1877 TONNERRE Auguste Basile (596)
3819	Valère BOUTOR	13	Créole	+ 1892 ; De Boutor Emeranthe (3894) = Cortin Corentin ; = 1853 CADY Charles (3635) d'où Morts-nés 1855, Jean 1853-1855
3820	Marie Marthe PATRIOTE	13	Créole	De Désiré Mondésir (3761) = Jeannette Patriote (3832); = 1889 LACEDEMONE Charles (2140) d'où Marianne 1848, Charlette 1854-1855, Pierre 1855, Jeannette 1865, Charles 1857 +
3821	Claire PATRIOTE	9	Créole	De Désiré Mondésir (3761) = Jeannette Patriote (3832); = 1852 Jean Marie MERASME (2731) d'où Delphine 1855 +, mort-né 1856, Gertrude 1859 +
3822	Toinette FELICITE	8	Créole	De Charité Villebois (3836) == Monrose FELICITE; = 1854 VOTY Paulin (3097)
3823	Marie Jeanne BERCALO	12	Créole	De Clotilde Bercalo (3834) = Laron Fantaisie (2116) ; = 1851 Clément LAUP (1856)
3824	Candide BERCALO	9	Créole	De Clotilde Bercalo (3834) = Laron Fantaisie (2116)
3825	Françoise LARON	11	Créole	De Clotilde Bercalo (3834) = Laron Fantaisie (2116); = 1830 Louis AURENG (130) d'où Rose 1851; = 1855 François DORIQUE (8) ; = 1868 HERODE Alphonse (3641)
3826	Adèle BOUTOR	8	Créole	+ 1903 ; De Mérenthe Boutor (3894) = Cortin Corentin ; = 1858 ROCROU Pierre (3646) d'où Mérenthe 1855, Pierre 1857
3827	Luce FELICITE	9	Créole	+ 1891 ; De Charité Villebois (3836) == Monrose FELICITE; = 1855 BOITEUX Joseph (1364) ;
3828	Berthilde VILLEBOIS	15	Créole	De Charité Villebois (3836) ; = 1854 PAUSANUCE Henry (2161) ou (2141) ; d'où Euphrasie 1849-1850
3829	Isabelle LAURENCIA	24	Créole	+ 1887 ; De Toussaint (3760) = Sophie (3831) ; = 1849 NUMITOR Jean François (3614) d'où Louis Marie 1840, Louis Marie 1843, Julie (3849), Julie 1849, François 1848, Pierre Antoine (3879)
3830	Célerine BERCALO	23	Créole	+ 1857 ; De Clotilde Bercalo (3834); = 1852 SANDANCE Louis Marie (3613)
3831	Sophie « LAURENCIA »	64	Créole	+ 1847 ; = Toussaint (3760) d'où Laurencia Isabelle, (3829) Edouard (3737), Vitaline (3796), Grâce (3795), Toussaint (3758), Julienne
3832	Jeannette PATRIOTE	52	Créole	+ 1864 ; de Lubin + = Marianne 1771-1845 Afrique ; = 1848 MONDESIR Désiré (3761) d'où

				Claire (3821), Marie Marthe (3820), Armeline (3868), Préfire (3766)
3833	Rosette BERCALO	56	Créole	+ 1852, de Clotilde + ; D'où Clotilde (3834)
3834	Clotilde BERCALO	36	Créole	+ 1865 ; De Rosette Bercalo (3833), = 1851 LARON Fantaisie (2116), d'où Marie Jeanne 1823 (NR) Marie Jeanne 1831, Célerine (3830), Françoise (3825), Candide (3824), Pauline 1842, Eloi (3880)
3835	Magdeleine PRIME	26	Créole	+ 1875 ; De Andrèze Prime 1787-1852 = Philippe ; = 1849 Azénor ROZENAR (682), d'où Andrèze 1845, Eléonore 1847-1870
3836	Charité VILLEBOIS	44	Créole	+ 1850, d'Antoinette + (d'où Floris 1810-1868); = d'où Thémise (3838), Charsyle 1831, Berthilde (3828), Aurélie (3858) ; == Montrose FELICITE d'où Luce (3827), Toinette (3822)
3837	Félicie DUCAP	5	Créole	+ 1892 ; D'Alphonse Ducap (3769) = Léocadie Camporny (3801); = 1857 Charles OPIFEX (3087)
3838	Thémise VILLEBOIS	5	Créole	+ 1868 ; De Charité Villebois (3836) ; = 1858 PEYRE Toussaint 1828 St Pierre
3839	Zoé MAZARD	38	Créole	De Sévère Farsibel (1418); = 1849 TIVO Edmond (2708) d'où Boniface (3862), Jean Jacques (3791), Zénon 1846, Dieudonné 1848, Sévère 1835 ; = 1878 Annibal MANDRAGON (1060)
3840	Faustine/Florestine DUCAP	4	Créole	+ 1887 ; De Clarice Ducap (3063) = Zéphir Ducap (3751) ; = 1859 JEANNETTE Ernest 1837 St Louis
3841	Marie Estelle ss patro	4	Créole	+ 1847
3842	Marguerite LEGRIS	4	Créole	+ 1851 ; De Marie Rose Legris (3805) = Senteur Larose (1732)
3843	Amédé VOTHY	4	Créole	+ 1852 ; De Marie Elise Sinmarc (3802) = Vothy Samedi (3926)
3844	Charles Albert CASIMIR	4	Créole	D'Henriette Casimir (3804) = Barillet Charles
3845	Valentin ABLAS	4	Créole	De Célestine Ablas (3884) = Tanagre Antoine (301)
3846	Eugène DALLIA	4	Créole	+ 1887 ; D'Edmond Dallia (3736) = Toussaint Vitaline (3796) ; = 1886 SAVRIAMA Marie 1853
3847	Docité « VIADER »	3	Créole	+ 1846 ; de Léocadie Viader (3847)
3848	Rosélia LEGUY	3	Créole	De Nufac Jeannette (3886) = Leguy Benjamin (3928)
3849	Julie LAURENCIA	3	Créole	D'Isabelle Laurencia (3829) = Numitor Jean François (3614) ; = 1857 Octobre VIDA (2351)
3850	Pauline LARON	3	Créole	De Clotilde Bercalo (3834) = Fantaisie Laron (2116) ; = 1860 ROCROU Pierre Noël (3648)
3851	Hortence DUCAP	3	Créole	+ 1887 ; D'Alphonse Ducap (3769) = Léocadie Camporny (3801); = 1863 PLUMETI Julien (2265)
3852	Paul TROCA	3	Créole	+ 1874 ; D'Isabelle Troca (3654) = Bou Isidore (3918)
3853	Fulgence DALLIA	3	Créole	+ 1876 ; D'Edmond Dallia (3735) = Toussaint Vitaline (3796)

3854	Jules « TAMIL »	3	Créole	De Fanny Tamil (3815)
3855	Marcelly ss patro	3	Créole	de Thérèse 1822 Afrique
3856	Chonette « CASIMIR »	3	Créole	D'Honorine Casimir (3803)
3857	Zéphir DUCAP	2	Créole	De Zéphir Ducap (3751) = Clarice Ducap (3063) ; =1863 St Paul MÉRANCIENNE Roseline 1845 affr
3858	Aurélie VILLEBOIS	2	Créole	+ 1853 ; De Charité Villebois (3836)
3859	Henry Paul VOTHY	2	Créole	De Marie Elise Sinmarc (3802) = Vothy Samedi (3926)
3860	Chrisostome TROCA	2	Créole	De Gautier Troca (3907) = Eugénie Elusur (3797) ; = 1870 PARTANT Julienne 1855
3861	Marie Barbe CASIMIR	2	Créole	+ 1849 ; de Thaïs Casimir (3088)
3862	Boniface MAZARD	2	Créole	De Mazard Zoé (3839) = Tivo Edmond (2708); = 1863 GRENOUX Aglaé St Pierre
3863	Laurince TOUSSAINT	2	Créole	De Grâce Toussaint (3795) = Dablevil Montfleury (3735) ; = 1859 SANDANCE Louis Marie (3613)
3864	Richemont «TOUSSAINT»	2	Créole	+ 1845; De Vitaline Toussaint (3796) = Edmond Dallia (3736)
3865	Albert TINAG	2	Créole	De Justine TINAG (677) = Odule Draguino (3946)
3866	Céline DUCAP	2	Créole	+ 1888 ; De Léocadie Camporny (3801) = Ducap Alphonse (3769) ; = 1867 VERON Aristide (3023)
3867	Féréol ADRIS	2	Créole	+ 1845; de Marie Thérèse ADRIS (3060) == Pierre Louis Herpy (740)
3868	Armeline PATRIOTE	2	Créole	De Jeannette Patriote (3832) = Désiré Mondésir (3761) ; = 1870 FELIX Frumence 1850
3869	Pierre Elie ABLAS	1	Créole	De Célestine Ablas (3884) = Tanagre Antoine (301)
3870	Alexandrine ORKA	1	Créole	De Virginie Orka (3798)
3871	Zéline	1	Créole	+ 1847 ; De Léocadie n°2 ;
3872	Honoré DIBLAR	1	Créole	De Laurence Sabreur (3659) = Diblar Gustin (3781)
3873	Ancel TAMIL	1	Créole	De Fannie TAMIL (3815)
3874	Ferdinand DALLIA	1	Créole	D'Edmond Dallia (3736) = Toussaint Vitaline (3796)
3875	Coralie CASIMIR	1	Créole	+ 1848 : D'Henriette Casimr (3804) = Barillet Charles libre
3876	Andrèze PRIME	1	Créole	+ 1847; De Magdeleine Prime (3835) = Rozenard Azénor (682)
3877	Séverin VOTHY	1	Créole	De Marie Elise Sinmarc (3802) = VOTHY Samedi (3926)

3878	Loriska DUCAP	1	Créole	De Zéphir Ducap (3751) = Clarice Ducap (3793)
3879	Pierre Antoine LAURENCIA TROCA	1	Créole	+ 1851 ; D'Isabelle Laurencia (3829) = Numitor Jean François (3614)
3880	Eloi BERCALO	1	Créole	+ 1859 ; De Clotilde Bercalo (3834) = Fantaisie Laron (2116)
3881	Séliste « CASIMIR »	1	Créole	+ 1847 ; De Thaïs Casimir (3088)
3882	Jacqueline	46	Malgache	D'où Cora 1816 chez Benoît hibon
3883	Babouche ss patro	56	Malgache	+ 1847
3884	Célestine ABLAS	30	Malgache	= 1857 TANAGRE Antoine (301) d'où Pierre Elie (3869), Valentin (3845), Sylvie 1847, Ernest 1839
3885	Martine	53	Malgache	
3886	Jeannette NUFAC	46	Malgache	+ 1868 ; = 1849 LEGUY Benjamin (3928) d'où Jeanne (3818), Rosélia (3848), Euphémie (2986)
3887	Marion BETACHE	64	Malgache	+ 1851
3888	Justine ss patro	42	Cafrine	+ 1848; = 1849
3889	Thérèse n°1 COMAL	56	Cafrine	+ 1890 ; = 1861 RECBO Romain 1813-1883, vf Gomor
3890	Elisabeth	46	Cafrine	
3891	Adélaïde NARCE	66	Cafrine	+ 1870 ; = 1855 BOITEUX Zénon (5343StPaul) d'où Pierre Louis (3743), Vitaline Tudor 1809-1852
3892	Tranquille RICHE	66	Cafrine	D'où Etiennette Flammet 1813-1899
3893	Olivette	66	Cafrine	
3894	Mérenthe BOUTOR	36	Cafrine	+ 1863 ; D'où Valère (3819), Jean 1835 ; = 1851 CORTIN Corentin 1823-1879 Afrique (St Denis) d'où Adèle (3826)
3895	Cécile LOGAL	56	Cafrine	+ 1851
3896	Thérèse ss patro	78	Indienne	+ 1853
3897	Brutus TIBOURET	39	Malais	+ 1874 Mada
3898	Alfred n°1 ? RAGOU	54	Malgache	+ 1864 à 62 ans
3899	Caliste FLORIAN	56	Malgache	Homme ; + 1854
3900	Hilaire ? PICHOUT	51	Malgache	+ 1852
3901	Charles	25	Malgache	
3902	Anthénor CALMON	24	Malgache	+ 1879 à 64 ans

3903	Assol	23	Malgache	
3904	Favori VAFARY	24	Malgache	+ 1866
3905	Montfleury n°1	23	Malgache	
3906	Hercule BOURRE	46	Malgache	+ 1876 à 70 ans
3907	Gauthier TROCA	43	Malgache	+ 1883 ; = 1851 Eugénie ELUSUR (3797)
3908	Mentor MANGRE	54	Malgache	+ 1878
3909	Pierre Paul OUBLIE	56	Malgache	+ 1855
3910	Vital ? TAMATAVE	62	Malgache	+ 1876 à 84 ans,créole
3911	Fanchin ss patro	46	Malgache	+ 1847
3912	Sylvain ss patro	44	Malgache	+ 1846
3913	Avril ss patro	60	Malgache	+ 1847
3914	Mercure AILE	44	Malgache	+ 1854
3915	Cambon ss patro	52	Malgache	+ 1849
3916	Ferdinand BRAVOR	65	Cafre	+ 1849
3917	Magloire GLORIEU	52	Cafre	+ 1852
3918	Isidor BOU BON	30	Cafre	+ 1881 ; = 1852 Isabelle TROCA (3654)
3919	Edmond VOLOVANT	32	Cafre	= 1854 Crescente TROCA (3808)
3920	Etienne	34	Cafre	
3921	Simon LATHENY	38	Cafre	+ 1852
3922	Maurice ARTHUS	53	Cafre	+ 1856 ; = Thérèse ARTHU ?
3923	Jacob n°2 ss patro	52	Cafre	+ 1846
3924	Pierre Louis ss patro	46	Cafre	+ 1853
3925	Paulin ? MANGAPA	42	Cafre	+ 1875
3926	Samedi VOTHY	30	Cafre	+ 1884 ; = 1849 Marie Elise SINMARC (3802)
3927	Prosper ? DECARTE	52	Cafre	+ 1862 St Paul chez D'Achery
3928	Benjamin LEGUY	38	Cafre	= 1849 NUFAC Jeannette (3886)
3929	Claration GAULY	39	Cafre	+ 1856
3930	Médard FIDELI // DARO	45	Cafre	+ 1888 ; = 1850 LABADIE Louison 1817 // + 1856
3931	Ovide ? METAPHORE	51	Cafre	== CELADON Magdeleine 1823

3932	Privat SABREUR	46	Cafre	= 1849 BERAL Babet (3062)
3933	Florentin ? AGNO	36	Cafre	= 1849 CALYPSO Brigitte (502)
3934	Jean Baptiste n°1 ? SARDA	36	Cafre	+ 1872 PMI, ethnie non précisé au +
3935	Philogène LORDY	46	Cafre	+ 1849
3936	Julien n°1 ? NELU	46	Cafre	+ 1873 à 69 ans
3937	Songol ss patro	56	Cafre	+ 1846
3938	Eustache	56	Cafre	
3939	Christophe ss patro	56	Cafre	+ 1848
3940	Romain CABREO	56	Cafre	+ 1853
3941	Faustin GOUDERNOR	66	Cafre	+ 1850
3942	César THIBERE	66	Cafre	+ 1862 à 90 ans
3943	Mercure NIPROR	84	Cafre	+ 1850 chez Euphrosine Latone
3944	Dominique ss patro	70	Cafre	+ 1847
3945	Moïse ss patro	74	Cafre	+ 1847
3946	Odule DRAGUINO	30	Cafre	+ 1889 ; = 1849 Justine TINAG (677) ; = 1871 MONTSALY Elodie (3462)
3947	Lafleur ss patro	56	Cafre	+ 1876
3948	Armel	36	Cafre	
3949	Siméon MAZOUKA	66	Cafre	+ 1849
3950	Arthur VOCATOR	44	Cafre	+ 1886 ; = 1856 TOUMELA Lisette (8399StPaul)
3951	Jean Marie ASSOL	46	Cafre	+ 1863 ; = 1854 MACON Marie Jeanne (1125)
3952	Elie n°1 FAUBE	36	Cafre	+ 1875 ; = 1852 HERPY Catherine (3812)
3953	Casimir ? BRY	44	Cafre	+ 1860 chez Charlot Plémir
3954	Mathieu ? RETARDO	44	Cafre	+ 1852 à 27 ans, chez Gautier
3955	Georges TATIUS	36	Cafre	+ 1880 ; = 1850 Perpétue CASPIRE (1817)
3956	Richard BOSSON	39	Cafre	+ 1877 St Paul
3957	Chéry ss patro	35	Cafre	+ 1855 (40 ans)
3958	Annibal CARTHAGO	35	Cafre	+ 1896 ; = 1849 Modeste TESMO (2494)
3959	Vincent CENTON	46	Cafre	+ 1869 ; = Aglaé VITREY (666)

3960	Figaro	36	Cafre	
3961	Eusèbe	39	Cafre	
3962	Urbain DARENCY	36	Cafre	+ 1856 ; = 1855 Thérèse DECEMVIR (3101)
3963	Donnant CELER	44	Cafre	+ 1854
3964	Labonté DEO	66	Cafre	+ 1852
3965	Firmin CODY	34	Cafre	+ 1889 ; = 1864 SERIN Marie Adèle Victoire (1266)
3966	Jouaki	50	Cafre	
3967	Choisi ULISSE	45	Cafre	+ 1855
3968	Ambroise ss patro	44	Cafre	+ 1856
3969	Daniel COUCHETOUKA	56	Cafre	+ 1853, = 1852 Emeranthe MERNI (543)
236	Frédéric COURBOIS	36	Cafre	+ 1886
237	Valéry COLON	52	Cafre	+ 1853
DE CHATEAUVIEUX (Rec 1843)				<i>Colimaçons</i>
3970	Estelle DORDIE	35	Cafrine	+1853 ; = 1845 Martin MARTEAU (3569) d'où Prosper (3971), Germain (3972), Sulette (3973), Florentine 1843-1861, Florine 1821, Louise 1850 +, Pierre Martin 1846-1888 & Florentin 1846, Etienne 1844
3971	Prosper MARTEAU	3	Créole	D'Estelle Dordié (3790) = Martin Marteau (35969) ; = 1862 GOLVILLE Ursule (2521StPaul)
3972	Germain MARTEAU	6	Créole	D'Estelle Dordié (3790) = Martin Marteau (3569) ;
3973	Sulette MARTEAU	12	Créole	D'Estelle Dordié (3790) = Martin Marteau (3569) ? +
3974	César	43	Malgache	
3975	Noël	39	Malgache	
3976	Anthénor RONEZAR	39	Malgache	Ou (682) ; + 1878 ; = 1849 PRIME Magdeleine (3835) ; = 1877 Marianne BLEMON (3314)
3977	Sangane	33	Indien	
3978	Larose	33	Malais	
3979	Ali	46	Indien	
3980	Désiré	32	Cafre	
3981	Louis ? PICOT	32	Cafre	Témoin + 1853
3982	Mars ? SARDOU	35	Cafre	+ 1872 ; = 1852 TURLUPIN Modeste (2602)
3983	Alexandre	67	Cafre	

3984	Laurette LARA	15	Créole	+ 1845 ; De Laure Lara (3985)
3985	Laure LARA	36	Créole	d'où Laurette (3984) ; = 1847 Germeuil BOURBON (3501)
3986	Florine VILMOR PASQUELIN	19	Créole	+ 1888 ; Donnée par Vve Desbassayns ; de Bacques== Emaïs (voir (3468)); = 1848 FEVRO Gervais (3576) d'où François 1851-1853, Henriette 1856-1859 ; + 1890, mêmes parents mais = Charles BOVALO (3612) d'où Aimée 1840-1892, Abellard 1844
3987	Antoine	34	Créole	Vendu en1841 à Amant Lasné
COMMUNE (1842, puis répartis)				
384	Romaine	41	Créole	
824	Célerine SERVANT	41	Créole	+ 1886 ; De Sylvie + == Servant (141) ; = 1848 CONDAY Séverin (973)
1901	Elisabeth	50	Créole	
1902	Marie Barbe	17	Créole	
1903	Jean Baptiste SERVANT	46	Créole	+ 1872 ; De Sylvie + == Servant (141); = 1852 CALBAKA Félicité (2991)
1904	Elie	27	Créole	
1905	Arthémise	25	Créole	Ou (3294)
1906	Henry	55	Créole	
401	Benoît ss patro	90	Créole	+ 1845
2808	Christophe SERVANT	42	Créole	+ 1877 à 86 ans ; de Servant (141) == Sylvie +
2910	Scholastique SERVANT	33	Créole	De Sylvie + == Servant (141) ; = 1852 BAILLIF Mondure 1812 d'où Joséphine (2909), Sylvie (2913), Louis Joseph (2914), Constance 1843
2909	Marie Joséphine SERVANT	10	Créole	De Scholastique Servant (2910) = Baillif Mondure ; = 1860 St Denis ORLANDES François 1840
2913	Sylvie SERVANT	8	Créole	De Scholastique Servant (2910) = Baillif Mondure ; = 1857 JULIE Félix 1831 affr
2914	Louis Joseph SERVANT	12	Créole	+ 1900 ; De Scholastique Servant (2910) = Baillif Mondure ; = 1856 RENE Marie Camille 1840 affr
2915	Angélique COMMUNO	18	Créole	D'Assol Jean Marie (3951) = Marie Jeanne Macon (1125) ; = 1849 (sous le nom de Sésame) St Louis Jean Jacques ROUSSEAU d'où Alphonse 1846
GESLIN Etienne Frédéric (1842)				
3989	Marie Louise ZITTE	26	Créole	D'où Clermont Juttard (3995), Rose (3993)

3990	Roséma	9	Créole	Garçon ;
3991	Aglagé ZITTE	20	Créole	+ 1860 ; = 1856 Joseph CASSIOPE (5856StPaul) ; = LOUIS d'où Elisabeth 1851
3992	Fanchin ZITTE	15	Créole	
3993	Rose ZITTE	6	Créole	De Marie Louise Zitte (3989) ; = 1859 PARASOUMARIN Inde 1837
DELORT SERIGNAN Emile (1842)				<i>Rues Haute/ de la cure</i>
3994	Léonce	30	Malgache	Homme
3995	Clermont Juttard ZITTE	11	Créole	De Marie Louise Zitte (3989) ; = 1856 Augustine FIGNAL (3444)
3996	Brice	32	Créole	
3997	Sidonie ZITTE	29	Créole	+ avant 1848 ; == Pierre Noël LAVIGNY (3351) d'où Adolphine (3998), Annette (3999), Clémentine 1847
3998	Adolphine ZITTE	8	Créole	+ 1881 St Paul ; de Sidonie Zitte (3997), reconnue en 1849 par Pierre Noël Lavigny (3351) ; = 1855 NEDAL Rosaire (3178)
3999	Annette ZITTE	5	Créole	+ 1875 ; de Sidonie Zitte (3997), reconnue en 1849 par Pierre Noël Lavigny (3351) ; = 1861 Saint Ange SERVEAUX 1841 St Philippe

UNIVERSITE DE LA REUNION,
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Département d'histoire

LA FAMILLE ESCLAVE
A BOURBON

Thèse de Doctorat d'histoire
Présentée et soutenue publiquement par

Gilles GERARD

VOLUME III

Membres du jury:
Mr. Ivan COMBEAU
Mr. Sudel FUMA
Mr. Barthélemy MANJAKAHERY
Mme Lucile RABEARIMANANA

Directeur de recherche :
Monsieur Sudel FUMA

Avril 2011

Annexe 24 : Commune de Saint-Paul ; reconstruction des familles d'esclaves à partir des recensements 1843-1847
(Les numéros 1 à 411 sont ceux de la propriété Desbassayns)

FABERT Gabriel vf Carbon		1843		<i>L'Eperon/ St Gilles</i>
412	Euphrasie COMTOIS	16	Créole	De Thérèse Comtois (498) = Villebrode Comtois (555) ; = 1855 CATON Joseph ? (9027)
413	Marie VESOUL	15	Créole	+ 1853 ; De David Vesoul (589) = Geneviève Vesoul (510) ; = 1850 MITHRA Dronsin (739)
414	Marie Louise BOURGOGNE	14	Créole	De Vincente Bourgogne (518) = Plombières Pierrot (533) ; = 1849 Germain BESANCON (579) d'où Antide 1847-1851, Paul 1852 +, Vincente 1849-1904, Soulange 1856-1862
415	Sidonie COMTOIS	14	Créole	De Laurence Comtois (509) = Augustin Comtois (535) ; = 1849 VOLCRE Saint Ange (9724)
416	Adèle BOURGOGNE	14	Créole	+ 1876 ; De Mélanie Bourgogne (505)= Pierre Désiré ; D'où Claude 1846 (+) ; == Fabien CELESTIN 1818-1895 Libre, d'où Guillaume 1854-1855, mort-né 1860, Fabien 1858-1860
417	Lucine BESANCON	18	Créole	+ 1897 ; De Vesoul Marie Josèphe (517) = Isidor Besançon (532) ; = 1849 MYSTRAS Pierre (742) d'où Odile 1848, mort-né 1860 ; = François PUY
418	Uranie COMTOIS	13	Créole	+ 1901 ; De Joséphine Comtois (506) = Jean Pierre Bulin (5014); = 1849 Georges COMTOIS (570) d'où Olivette (478), Joseph 1849 + ; = Chrisol DAGOUR (2502) ; = Joson HAMBE 1835
419	Henriette BONCAR	13	Créole	+ 1868 ; De François Boncar (548) = Victoire Boncar (503) ; d'où Jacques 1847-1893 ; = 1853 ETEOCLE Gabriel (10215)
420	Emerancienne BOURGOGNE	13	Créole	+ 1852 ; De Marianne (515) = Lespérance (618) ; == Espérance BOURGOGNE ? (618) son père ! d'où Tarcile 1849 +
421	Doxile VESOUL	13	Créole	+ 1852 & + 1889 ; De David Vesoul (589) = Geneviève Vesoul (510) ; = 1849 VESOUL Marc (596)
422	Denise COMTOIS	10	Créole	De Zéline Comtois (500) ; == Auguste ZEBE libre d'où mort-né 1853 ; = 1852 LAURINCE Orézo 1821, St Leu affr
423	Olympe COMTOIS	10	Créole	+ 1864 ; Reconnue 1850 par Joséphine Comtois (506) = Jean Pierre Bulin (5014) ; == Edouard MATOSA (1284) d'où Joséphine 1852 +

424	Célestine COMTOIS	10	Créole	+ 1902 ; De Laurence Comtois (509) = Augustin Comtois (535) ; = Hyppolite BASQUE (5558) ; = 1857 PROSPER Ernest Sylvestre 1822-1886, affr 1836
425	Maguitte BOURGOGNE	9	Créole	+ 1851 ; De Marianne Bourgogne (515) = Lespérance Bourgogne (618)
426	Antoinette FILAIN	9	Créole	De François Fillain (595) == Fanny (604) + ; = 1853 LASAONE Bertin (454)
427	Eugénie COMTOIS	9	Créole	De Laurence Comtois (509) = Augustin Comtois (535) ; = 1854 CARLOT Alaric (2)
428	Emeranthe COMTOIS// FILLAIN	9	Créole	De Comtois Joséphine (506) = Bulin Jean Pierre (5014) ; = 1855 CHARLETTE Baptiste (8931) d'où Henry 1856-1858 // ou de Henry Filain (538) = Julienne Filain (502)
429	Laurette COMTOIS	8	Créole	De Zéline Comtois (500) ; = 1855 LABAN Séverin (8017) d'où Séverin 1858-1861
430	Eulalie COMTOIS // FILLAIN	8	Créole	De Joséphine Comtois (506) = Jean Pierre Bulin (5014) // ou + 1881 ; de Henry Filain (538) = Julienne Plombières (502) ; = Charles LOUISIN (4053)
431	Hélène BASQUE	8	Créole	De Modeste Vesoul (493) = Louis Marie Basque (5548); = 1854 VORANGINE Henry (4786) d'où Henry 1859 +
432	Rosine LASAONE	8	Créole	+ 1852 ; D'Agathe Lasaone (488) = Pierre Louis Lasaone (558)
433	Flore LUXEUIL	8	Créole	De Sabine Luxeuil (607) = Lin Luxeuil (626) ; = 1853 ZILA Bazile (626StLeu) d'où Bazile 1855-1857
434	Sensée COMTOIS	7	Créole	De Joséphine Comtois (506) = Jean Pierre Bulin (5014) ; = 1858 ALAGUIRISAMY 1829 Inde
435	Estelle BOURGUIGNON	7	Créole	D'Eléonore Gy (494) = Ferdinand Bourguignon (542)
436	Hortence COMTOIS	7	Créole	+ 1879 ; De Féréol Comtois (543) = Gertrude Bryas (492) ; = 1855 CAPE Edouard (6258) ; = Moutin MOUTOUSSAMY 1824 Inde
437	Rosette FILLAIN	7	Créole	De Fanny (604) = Fillain François (595)
438	Annette VESOUL	6	Créole	De David Vesoul (589) = Geneviève Vesoul (510); = 1856 CRITO Victor (7029)
439	Reine BASQUE	6	Créole	+ 1878 ; De Modeste Vesoul (493) = Basque Louis Marie (5548); = 1857 VORANGINE Amédée (4793)
440	Delphine BESANCON	5	Créole	+ 1899 ; De Vesoul Marie Josèphe (517) = Isidor Besancon (532) ; = 1857 RINEL Louis (5515) d'où mort-né 1859
441	Aline BOURGUIGNON	5	Créole	+ 18953 ; D'Eléonore (494) Gy = Ferdinand Bourguignon (542)
442	Florine LUXEUIL	5	Créole	+ 1844 ; De Sabine Luxeuil (607) = Lin Luxeuil (626) // de Laurence (509)
443	Clotilde BRYAS	4	Créole	+ 1893 ; De Gertrude Bryas (492) = Féréol Comtois (543); = 1857 CLORATE Auguste (2779)
444	Laurencine ss patro	4	Créole	+ 1847 ; De Chonette 1825 C ? (501)

445	Cécile « FILLAIN »	4	Créole	De Zéline Fillain (500)
446	Malcy « FILLAIN »	4	Créole	De Fanny (604) = Fillain François (595)
447	Clarice COMTOIS	4	Créole	De Thérèse Comtois (498) = Villebrode Comtois (555) ; = 1858 NICLIN Amand (2788) d'où mort-né 1860
448	Aimée LASAONE	14	Créole	De Céleste Lasaone (512) = Bryas Alcibiade (3232) ; d'où Palma 1848 + ; = 1851 MITHRA Louis (741)
449	Sylvain	15	Créole	
450	Julien BONCAR	15	Créole	+ 1852 ; De François Boncar = Victoire Boncar (503)
451	Bélonie LASAONE	15	Créole	+ 1876 ; De Chonette Lasaone (501) = Joseph Lasaone (537) ; = 1854 Anaïs PAUDION (5895)
452	Elphège COMTOIS	15	Créole	De Joséphine Comtois (506) = Jean Pierre Bulin (5014) ; = 1852 LOUBERT Jeanne (7329)
453	Albert VESOUL	14	Créole	De David Vesoul (589) = Geneviève Vesoul (510) ; = 1853 Zélia MADACENE (5244)
454	Bertin LASAONE	14	Créole	+ 1867 ; De Chonette Lasaone (501) = Joseph Lasaone (537) ; = 1853 FILAIN Antoinette (426)
455	Hyppolite COMTOIS	13	Créole	+ 1875 ; De Zéline Comtois (500) ; = 1858 PATROCLE Marie (2968) ; = 1862 Corinne ANGLAS (62StLeu)
456	Adolphe COMTOIS	13	Créole	De Barbe Bourguignon (511) = Venant Comtois (553) ; = 1853 NICLIN Mélanie (2774) ; = 1866 Agnès TOINETTE (9756)
457	Fabien COMTOIS	13	Créole	De Félix Comtois (545) = Sophie Comtois (521) ; = 1855 Charité MANDIE (10186)
458	Abel LUXEUIL	13	Créole	+ 1889 ; De Esope Virago (10030) = Luxeuil Euphémie (508) ; = 1855 Cécilia MACKENRY (10034)
459	Michel COMTOIS	13	Créole	+ 1884 ; De Thérèse Comtois (498) = Villebrode Comtois (555) ; = 1853 NICLIN Olivette (2791); = 1855 ASCINE Scholastique (1131)
460	Noël FILAIN	12	Créole	+ 1872 ; De Fanny (604) == François Filain (595) ; = Louise + St Pierre
461	Jean Baptiste LASAONE	10	Créole	De Joseph Lasaone (537) = Chonette Lasaone (501) ; = 1856 TELON Henriette (2229), d'où Rose 1855 ; = 1860 AGEAS Mélanie 1845
462	Luc BESANCON	10	Créole	+ 1901 ; De Vesoul Marie Josèphe (517) = Isidor Besançon (532) ; = 1858 MITHRA Lisomie (746)
463	Oscar Esope VIRAGO	10	Créole	De Esope Virago (10030) = Luxeuil Euphémie (508)
464	Saint Ange GY	8	Créole	+ 1880 ; Neveu de (553) ; neveu par alliance de (511) ; De Célerine Plombières (497) = Gy

				Amédée (544) ; = 1856 CLORATE Rosaline (2783) d'où mort-né 1860
465	Norbert BOURGUIGNON	9	Créole	+ 1903 ; De Valère Bourguignon (513) = Abner Norbert (5545); = 1856 LEONARD Benoitte Candide (40) ; = Adélaïde OSIRIS (4557)
466	Alidor BESANCON	8	Créole	De Vesoul Marie Josèphe (517) = Isidor Besançon (532) ; = 1856 LARDOY Célestine (9657)
467	Emile VESOUL	8	Créole	+ 1885 ; De Claire Vesoul (504) = GY Philogène (544)
468	Aristide PLOMBIERES	8	Créole	+ 1860 ; D'Olive Plombieres (496)
469	Frédéric PLOMBIERES	7	Créole	+ 1881 ; De Bourgogne (Bourguignon) Vincente (518) = Plombières Pierrot (533)
470	Auguste COMTOIS	7	Créole	De Gertrude Bryas (492) = Féréol Comtois (543);
471	Cyrille FILAIN	6	Créole	+ 1899 ; De Julienne Filain (502) = Henry Filain (538) ; = 1861 VIRAGO Babet 1845, de (508)
472	Arthur COMTOIS	6	Créole	De Joséphine Comtois (506) = Jean Pierre Bulin (5014)
473	Philippe BOURGOGNE	5	Créole	De Bourgogne Christine Augustine (499) = Cyprien Auguste (556); = 1859 ROCROU Geneviève (3651StLeu) ; = 1866 St Leu MERNI Thérèse (614StLeu)
474	Constant FILAIN	4	Créole	+ 1868 ; De Julienne Filain (502) = Henry Filain (538) ; = 1861 CLORATE Julie (2775) ; = 1865 THOMAS Henriette 1844
475	Justin PLOMBIERES	4	Créole	D'Olive (496)
476	Thomas BRYAS	4	Créole	de Perpétue Bryas (483) = Gy Eustache (152) ; = BARBE Florine (1864)
477	Florentin « LUXEUIL »	4	Créole	De Sabine Luxeuil (607) = Lin Luxeuil ; = 1864 St Denis JANDEAU Marie 1848
478	Olivette COMTOIS	1	Créole	+ 1848 ; D'Uranie Comtois (418)
479	Sainte Luce COMTOIS	1	Créole	+ 1848 ; De Gertrude Bryas (492) = Féréol Comtois (543);
480	Rose PLOMBIERES	6	Créole	D'Olive Plombieres (496)
481	Séverin VESOUL	8	Créole	De Geneviève Vesoul (510) = David Vesoul (589) ;
482	Séraphine LASAONE	1	Créole	+ 1895 ; D'Alain Lasaone (576) = Suzette Dujardin (484) ; = 1863 TACITE Joseph (de (981StLeu))
483	Perpétue BRYAS COMTOIS	19	Créole	De Alcibiade Bryas (3232) = Céleste Lasaone (512) ; = 1852 GY Eustache (564) d'où Thomas (476), Rose 1845
484	Suzette DUJARDIN MOSELLE	18	Créole	De Sophie Dujardin (516) = Moselle Metz (615) ; = 1849 LASAONE Alain (576), d'où Henry 1849, Séraphine (482)
485	Anne LASAONE	17	Créole	+ 1878 PMI; = 1849 Ferdinand GARDON (10545), tuteur : Joseph Lasaone

486	Lise DUJARDIN	17	Créole	+ 1863 ; De Sophie Dujardin (516) = Moselle Metz (615) ; = 1852 VESOUL Gaspard (573)
487	Louise BOURGOGNE	19	Créole	+ 1850 ; De Marianne (515) = Lespérance Bourgogne (618)
488	Agathe DESPALMISTES	19	Créole	+ 1871 : De Catiche Despalmistes (520) = Pierre Denis Despalmistes (529) = 1847 Pierre Louis LASAONE (558) d'où Rosine (432), Valéry 1847-1868
489	Scholastique	19	Créole	
490	Agnès COMTOIS	19	Créole	+ 1899 ; De Félix Comtois (545) = Sophie Comtois (521); = 1850 VOCHRE Anicet (9723) d'où Juliette 1846-1847, Arsène 1848-1901
491	Zoé BOURGOGNE	19	Créole	+ 1875 St Leu; de Mélanie Bourgogne (505) ; d'où Pierre 1846, Charles 1850-1904 3B, Joseph 1856
492	Gertrude BRYAS COMTOIS LASAONE	21	Créole	+ 1874 ; De Céleste Lasaone (512) = Bryas Alcibiade (3232); = 1847 Féréol COMTOIS (543) d'où Sainte Luce (479), Clotilde (443), Hortence (436), Candide 1844-1847, Auguste (470)
493	Modeste VESOUL	24	Créole	+ 1896 ; De Geneviève Vesoul (510) = David Vesoul (589) ; = 1849 Louis Marie BASQUE (5548) d'où Hélène (431), Hilaire, Reine (439), Bienvenu 1846, Elisabeth 1844-1879, Gilbert 1850 +, Séverin 1856
494	Eléonore GY	24	Créole	= 1848 Ferdinand BOURGUIGNON FURLIN (542) d'où Estelle (435), Aline (441), Sylvie 1843, Achille 1845, Pierre Némorin 1841
495	Esther BOURGUIGNON	24	Créole	+ 1876 PMI ; De Marie Jeanne Bourguignon (523); = 1849 GERLI Fanchin (2330), d'où Albert 1847, Casimir 1859-1862
496	Olive « PLOMBIERES »	27	Créole	+ 1847 ; D'où Aristide (468), Rose (480)
497	Jeanne Célerine PLOMBIERES	28	Créole	+ av 1848 ; + 1867 ; de Rosalie Plombières (524) ; = Amédée GY (550) d'où Saint Ange (464)
498	Thérèse FILAIN	29	Créole	+ 1881 d'Eulalie ; = 1847 Villebrode COMTOIS (555) d'où Euphrasie (412), Michel (459), Clarice (447)
499	Augustine Christine BOURGOGNE	31	Créole	+ 1903 3B de Jacques Bourgogne = Tarcille ; = 1849 CYPRIEN Auguste (556) d'où Philippe (473)
500	Zéline COMTOIS	31	Créole	+ 1857 ; De Sophie + ; D'où Laurette (429), Denise (422), Hyppolite (455), Rachelle 1840, César 1844, Henry; = 1851 TURAS Romain (10122)
501	Chonette LASAONE	31	Créole	+ 1893 PMI ; = 1847 Joseph LASAONE (537) d'où Bertin (454), Bélonie (451), Bertrand 1838-1899, Jean Baptiste (461), Perrine 1844-1847, France 1847, Cécile (445)

502	Julienne PLOMBIERES	33	Créole	+ 1881 ; De Rosalie Plombières (524) ; = 1847 Henry FILAIN (538) d'où Cyrille (471), Eulalie (430), Constant (474), Julia dite Rosélia 1847-1857, Emeranthe Julia (428), Louis 1850-1862
503	Victoire BONCAR	33	Créole	+ 1865 ; de Raboude St Denis ; = 1849 BONCAR François (548) d'où Victoire 1838 (+), Françoise 1844, Gabrielle 1846-1847, Julien (450), Henriette (419), Ernestine 1838, Justin 1842, Justine 842
504	Claire VESOUL	21	Créole	+ 1879 ; De Geneviève Vesoul (510) = David Vesoul (589) ; = 1849 GY Philogène (544) d'où Emile (467)
505	Mélanie BOURGOGNE	34	Créole	+ av 1885 ; De Tarcille + ; == Pierre Désiré d'où Alfred (584), Zoé (491), Adèle (416) ; = 1851 HEGIRE Bertin (9567)
506	Joséphine COMTOIS	35	Créole	+ 1876 ; De Sophie ; = 1854 Jean Pierre BULIN (5014) d'où Eulalie (430), Elphège (452), Uranie (418), Arthur (472), Olympe (423), Emeranthe (428), Sensée (434), Bazile 1844, Colombo 1847-1867
507	Dauphine	36	Créole	
508	Euphémie LUXEUIL	38	Créole	+ 1856 ; D'Olympiade + ; tante de (128) ; = 1852 VIRAGO Esope (10030), d'où Abel (458), Esope Oscar (463), Babet 1845, Joson 1847, Joseph 1848-1875
509	Laurence COMTOIS	42	Créole	+ 1888 ; de César et Sophie; = 1845 Augustin COMTOIS (535) d'où Célestine (424), Eugénie (427), Sidonie (415), Séraphin 1840, ? Florine (442)
510	Geneviève VESOUL	43	Créole	+ 1887 PMI ; De Pauline + ; = 1843 David VESOUL (589) d'où Séverin (481), Albert (453), Gaspard (573), Annette (438), Claire (504), Marie (413), Modeste (493)
	Pauline ss patro	45	Créole	+ 1848
511	Barbe BOURGUIGNON	43	Créole	+ 1866 ; de Marie Jeanne Bourguignon (523); = 1847 Venant COMTOIS (553) d'où Paulin (575), Adolphe (456), Féréol (543), Dominique 1842
512	Céleste LASAONE	47	Créole	+ 1864 ; de Séraphine Lasaone (522) ; = 1849 Alcibiade BRYAS (3232) d'où Gertrude Comtois (492), Perpétue Comtois (483), Aimée (448)
513	Valère BOURGUIGNON	48	Créole	+ 1874 ; De Marie Jeanne Bourguignon (523); = 1849 ABNER Norbert (5545) d'où Christophe (578), Norbert (465), Marie Jeanne 1846-1849; = 1854 NANDEME Bazile (7703)
514	Célerine FEVRELLE // ss patro	48	Créole	+ 1872 ; d'Anne // + 1878 PMI hôpital
515	Marianne BOURGOGNE	48	Créole	+ 1867 à St Leu 51 ans ; = 1847 Lespérance (618) d'où Louise (487), Emerancienne (420), Maguitte (425), Constance 1842-1849, Marguerite 1836

516	Sophie DUJARDIN	48	Créole	De Glaudine + ; = 1853 MOSELLE Metz (615) d'où Lise (486), Françoise (7074), Suzette (484), Augustine Boizelet ? (842) ou St Leu
517	Marie Josèphe VESOUL	49	Créole	+ 1874 ; De Pauline + ; = 1845 BESANCON Isidor (532) d'où Alidor (466), Alexandre (560), Bastien (567), Furcy (572), Germain (579), Luc (462), Delphine (440), Lucine (417) ; = 1856 CHOKO Léon 1806 Afrique
518	Vincente BOURGOGNE	50	Créole	+ 1858 ; De Tarcille +, = 1853 PLOMBIERES Pierrot (533), d'où Marie Louise (414), Frédéric (469), Gustave 1836 (+), Marcel 1841
519	Honorine VESOUL	67	Créole	+ 1855 ; De Dauphine + ; = 1850 LIRVA Joseph (9556)
520	Catiche DESPALMISTES	60	Créole	= 1850 Pierre Denis DESPALMISTES (529) d'où Agathe Lasaone (488), Chéry (541), Edmond (565)
521	Sophie COMTOIS	57	Créole	+ 1866, d'Andrèze ; = 1849 Félix COMTOIS (545) d'où Fabien (457), Ovide (582), Agnès (490)
522	Séraphine LASAONE	63	Créole	+ 1864; de Geneviève ; D'où Dronsin (581), Céleste (512), Pierre Louis (558), Toussaint 1855
523	Marie Jeanne BOURGUIGNON	63	Créole	De Thérèse + ; D'où Valère (513), Ferdinand (542), Jean Pierre (547), Monrose (559), Eugène (569), Esther (495), Barbe (511)
524	Rosalie PLOMBIERES	67	Créole	+ 1857 ; De Lafoi ; D'où Pierrot (533), Léonard (539), Jeanne (497), Julienne (502) ; == Jouan PLOMBIERES (609)
525	Mélinthe GY	70	Créole	+ 1852 ; de Catherine + ; Affranchie 1847, d'où ? Amédée (550), Philogène (544)
526	Ignace LACHAMBRE	81	Créole	+ 1850, Mada, = 1850 MAUJAL Médard (592)
527	Théodore LASAONE	68	Créole	+ 1850 ; de Geneviève
528	Casimir BOURGUIGNON	66	Créole	+ 1853 ; de Thérèse
529	Pierre Denis DESPALMISTES	63	Créole	+ 1866 ; de Marie ; = 1850 Catiche DESPALMISTES (520)
530	Vincent DUPARC	63	Créole	+ 1858 ; = 1847 Marie Louise (603)
531	Rémy BEAUPIED	56	Cafre	+ 1858 ; = 1851 CALLE Perpétue (2309)
532	Isidor BESANCON	51	Créole	+ 1850 ; = 1845 VESOUL Marie Josèphe (517)
533	Pierrot PLOMBIERES	43	Créole	+ 1870 ; De Rosalie (524) ; = 1849 ALCMEON Marthe (1539) ; = 1853 BOURGOGNE Vincente (518)
534	Philibert COMTOIS	43	Créole	+ 1866 ; de Sophie +
535	Augustin COMTOIS	43	Créole	+ 1868 ; de Joseph = Zaïre Chaunette ; = 1845 Laurence COMTOIS (509)

536	Louis Marie VESOUL	41	Créole	+ 1869 ; De Pauline + ; = 1849 Hélène BADONNE 1807/1811-1858 ; = 1858 REDON Marie Anna 1815 St Denis
537	Joseph LASAONE	36	Créole	+ 1881 PMI; = 1847 Chonette LASAONE (501) ; frère et tuteur d' Anne (485)
538	Henry FILAIN	36	Créole	+ 1879 ; d'Eulalie ; = 1847 Julienne PLOMBIERES (502)
539	Léonard PLOMBIERES	36	Créole	+ 1871 ; De Rosalie (524) ; = 1849 MESTOR Céline (1118)
540	Hervé DEUPHRASIE	34	Créole	Témoin + fils de (1121)
541	Chéry DESPALMISTES	30	Créole	+ 1874 PMI ; De Catiche Despalmistes (520) = Pierre Denis Despalmistes (529)
542	Ferdinand BOURGUIGNON FURLIN dit Pacot	28	Créole	+ 1852 ; De Marie Jeanne Bourguignon (523) ; = 1848 Eléonore (494) ; = 1852 DINAND Florine (6986)
543	Féréol COMTOIS	27	Créole	+ 1852 (de Sophie à son DC) ; De Barbe Bourguignon (511) = Venant Comtois (553) ; = 1847 Gertrude BRYAS (492)
544	Philogène GY	48	Créole	+ 1873 de Caroline Gy; De Mélinthe Gy (525) ; = 1849 VESOUL Claire (504)
545	Félix COMTOIS	48	Créole	+ 1871 ; de Sophie +; = 1849 Sophie COMTOIS (521)
546	Gilles ? GILARD	27	Créole	Affr 1848 St Denis
547	Jean Pierre BOURGUIGNON	45	Créole	+ 1863 ; De Marie Jeanne Bourguignon (523) ; = 1853 VOCHRE Sidonie (9730)
548	François BONCAR	45	Créole	+ 1873 ; D'Adélaïde + ; = 1849 BONCAR Victoire (503)
549	Stanislas BONCAR	44	Créole	+ 1898 ; D'Adélaïde +
550	Amédée GY	41	Créole	+ 1857 ; De Mélinthe Gy (525) / Caroline; = 1847 Jeanne Célerine PLOMBIERES (497)
551	Augustin BONCAR	33	Créole	+ 1888 ; d'Adélaïde + ; = 1856 FICARRE Adélaïde (6988)
552	Pierre Etienne ss patro	39	Créole	+ 1847
553	Venant COMTOIS	36	Créole	+ 1865 ; de Sophie; = 1847 COMTOIS (511)
554	Célestin BOURGOGNE	36	Créole	(1800) de Tarcile + ; = 1853 ASCINE Estelle (1120) d'où Scholastique 1840 ; = 1854 CHARLETTE Angéline (8930) ;
555	Vilbrode COMTOIS	34	Créole	+ 1882 ; De Sophie ; = 1847 Thérèse FILAIN (498)
556	Augustin CYPRIEN	33	Créole	+ 1884 St Leu ; = 1849 BOURGOGNE Christine (499)
557	Didier ? EUPHROSINE	31	Créole	Ou Libre ; + 1873 ; d'Euphrosine + 1846; = 1852 Dauphine TEKUD (9914)
558	Pierre Louis LASAONE	31	Créole	+ 1871 ; De Séraphine Lasaone (522) ; = 1847 Agathe DESPALMISTES (488)
559	Monrose BOURGUIGNON	31	Créole	+ 1884 ; De Marie Jeanne Bourguignon (523); = 1849 Hélène NAMAN 1824
560	Alexandre BESANCON	28	Créole	+ 1890 ; De Vesoul Marie Josèphe (517) = Isidor Besançon (532) ; = 1849 TENTATES Marie Louise (3110) ; = 1851 PANCRACE Perrine (5300) ; = 1853 ARDOUREL Babet

				(377 St Leu)
561	Henry ? ROBE	27	Créole	De Denise = Angéli +
562	Ozone	25	Créole	
563	Dauphin ? CARRON	25	Créole	= sœur de (6154) et (4081)
564	Eustache GY	25	Créole	+ 1872 ; De Célerine (514) = Gy Amédée (550) ; = 1852 BRYAS COMTOIS Perpétue (483)
565	Edmond DESPALMISTES	25	Créole	+ 1857 ; De Pierre Denis Despalmistes (529) = Catiche Despalmistes (520); = 1851 RHODS Ursule (217)
566	André BOURGOGNE	24	Créole	+ 1853 St Leu ; de Tarcile +
567	Bastien BESANCON	24	Créole	De Vesoul Marie Josèphe (517) = Isidor Besançon (532) ; = 1852 SINEL Antoinette (2010)
568	Honoré	22	Créole	
569	Eugène BOURGUIGNON	22	Créole	+ 1887 ; De Marie Jeanne Bourguignon (523); = 1849 Marie Louise CARTOUCHE (7333)
570	Georges COMTOIS	21	Créole	+ 1877 PMI ; = 1849 Uranie COMTOIS (418) ; beau frère de (550) et (533)
571	Vital COMTOIS	20	Créole	+ 1849
572	Furcy BESANCON	20	Créole	+ 1886; De Vesoul Marie Josèphe (517) = Isidor Besançon (532) ; = 1850 Laurencine MITHRA (738) ; = Nanette SERAPHIN (71)
573	Gaspard VESOUL	20	Créole	+ 1890 ; De Geneviève Vesoul (510) = David Vesoul (589) ; = 1852 Lise DUJARDIN (486) d'où Elie 1847 (+), Louis 1849 ; = 1864 KETECK Barbe (4090)
574	Jean Marie SAINT AMAND // ss patro	20	Créole	= SANY Juliette (831) // + 1886 à 65 ans hôpital
575	Paulin COMTOIS	20	Créole	+ 1853 ; De Barbe Comtois (511) = Venant Comtois (553)
576	Alain LASAONE	20	Créole	+ 1884 ; De Séraphine (522) ; = 1849 DUJARDIN Suzette (484)
577	Edouard ? SAINT GILLES	20	Créole	De Pauline == Gabriel Saint Gilles (106) ; = 1849 PATROCLE Omblin (9883)
578	Christophe BOURGUIGNON	19	Créole	+ 1875 ; De Valère Bourguignon (513) = Norbert Abner (5545); = 1856 RAPIN Marie Françoise (8549)
579	Germain BESANCON	19	Créole	+ 1888 ; De Vesoul Marie Josèphe (517) = Isidor Besançon (532) ; = 1849 BOURGOGNE Marie Louise (414)
580	Edouard ? AVIE	19	Créole	Ou autres ; + 1853 ; de Rose Avie affr = Bouget Gabriel (7062) ; = 1849 MELCENCE Henriette 1825 St Benoit
581	Dronsins LASAONE	18	Créole	+ 1883 ; De Séraphine Lasaone (522) ; = 1852 KETECK Ariane (4026) ; = Espérance

				EMON 1844
582	Ovide COMTOIS	18	Créole	+ 1902 ; De Félix Comtois (545) = Sophie Comtois (521) ; = 1852 MANDIE Christine (10120)
583	Joson ? MAXIMIN	17	Créole	Frère de Marie Juliette 1821 (= (4579))
584	Alfred BOURGOGNE	17	Créole	+ 1870 ; De Mélanie Bourgogne (505); = 1855 TRUELLE Henriette 1830 (d'Henriette Barneck 1805 = NELSON Truelle 1812-1856 Mada)
585	Firmin	72	Malgache	
586	Jupiter ss patro // ZACHARY	67	Malgache	+ 1844 // = 1855 RULICAR Marceline (5439)
587	Alphonse	67	Malgache	
588	Cyprien ? ss patro	67	Malgache	+ 1853 St Leu à 70 ans chez Bellevue
589	David VESOUL	65	Malgache	+ 1862 dit cafre ; = 1847 Geneviève VESOUL (510)
590	Sylvestre ss patro	65	Malgache	+ 1847
591	Farlot ?? BATRIS	52	Malgache	Ou + 1847 ; = Delphine BRAFAR + 1856 St Louis ; = 1861 TINDA Gertrude (9470)
592	Médare MAUJAL	51	Malgache	= 1850 LACHAMBRE Ignace (526)
593	André	50	Malgache	
594	Odon SIMAEFF	39	Malgache	+ 1868 ; = 1849 Dauphine SIMAEFF (602)
595	François FILAIN	37	Malgache	== Fanny (604) + ; = 1854 CELIBA Basilice (2281StLeu)
596	Marc Mars VESOUL	36	Malgache	+ 1880 ; = 1849 Doxile Vesoul (421) ; = 1853 VERMON Louise (5675)
597	Jacob LUGELLE	33	Malgache	+ 1865 ; = 1853 BRIAN Charlette 1838-1855 ; = 1856 ADULTUS Théotiste (2278)
598	Adélaïde AUGONS	71	Malgache	+ 1849
599	Félicité SAVOUREY	68	Malgache	+ 1850 ; D'où Thomase (10028), Judith (7609), Annette 1826, Henry Bergan (7632); == Jean + d'où Gédéon (5381)
600	Julie TASY	68	Malgache	+ 1857 ; d'où Colas (5364)
601	Adélaïde	65	Malgache	
602	Dauphine SIMAEFF	50	Malgache	+ 1869 ; = 1849 Odon SIMAEFF (594)
603	Marie Louise DUPARC	60	Cafrine	= 1847 Vincent DUPARC (530)
604	Fanny ss patro	35	Cafrine	+ 1845 ; == François FILAIN (595) d'où Rosette (437), Antoinette (426), Malcy (446), Noël (460)
605	Louison CAVAPRINCE	35	Cafrine	+ 1850 ; = 1847 Antoine CAVAPRINCE (617)
606	Charlette DUPAIN	34	Cafrine	+ 1875 ; = 1851 Paul TAPENAR (10085) ; = 1854 SUBLIME Christophe (9743)

607	Sabine LUXEUIL	33	Cafre	+ 1900 ; = 1847 Lin LUXEUIL (626) d'où Flore (433), Florine (442), Théodore 1838 (+), Toussaint 1846-1878, Florentin (477)
608	Zénon JAUGOTT	65	Cafre	+ 1850
609	Jouan PLOMBIERES	65	Cafre	+ 1855 ; ? == Rosalie PLOMBIERES (524)
610	Amand CATIM	64	Cafre	+ 1854 hospice
611	Jérôme ? MOLIONE	63	Cafre	+ 1857
612	Désiré ? BREZE	57	Cafre	+ 1853 ; = 1852 DUCASSE Azémia (10331)
613	Victor ? SONGOL	57	Cafre	+ 1850 ; = 1849 Victoire KAIENNE (8051)
614	Clément ss patro	55	Cafre	+ 1847
615	Metz MOSELLE	46	Cafre	+ 1862 ; = 1853 Sophie DUJARDIN (516)
616	Lubin ss patro	45	Cafre	+ 1847
617	Antoine CAVAPRINCE	? 44	Cafre	= 1847 Louison CAVAPRINCE (605)
618	Lespérance BOURGOGNE BOURBAGNE	39	Cafre	+ 1854 ; = 1847 Marianne BOURGOGNE (515) ; == Emerancienne BOURGOGNE (920) sa fille !!
619	René TOUPIN	34	Cafre	+ 1856 ; = 1851 Louise NICOSTRATE (2192)
620	Romain AGOA	34	Cafre	= 1849 NILANCON Claire (1138) ; = 1862 BUTHIS Clarice (5754)
621	Faustin MACAVA	33	Cafre	= 1852 POULOT Laurince (3018StLeu) ; = 1857 BECUBO Meranthe (9411)
622	Castor DUPAIN	32	Cafre	+ 1850
623	Pollux BELLE SAUCE	32	Cafre	+ 1850
624	Mathurin TANGOUA	32	Cafre	= 1851 Juliette MEONIE (2320)
625	Roch GY	32	Cafre	+ 1868 ; = 1850 MIDAS Orphélia (1124)
626	Lin LUXEUIL	32	Cafre	+ 1898 ; = 1847 Sabine LUXEUIL (607)
627	Benjamin	32	Cafre	
628	Bruno MATIOMBE	32	Cafre	+ 1878 ; = 1849 MINOLE Marie Marthe (1121)
629	Louis MANGARINA	30	Cafre	+ 1852 chez Luxeuil
ABELLARD Sophie			1846	<i>Saint-Gilles / l'Hermitage</i>
630	Siméon ? MOUTH	50	Malgache	= 1853 TAMADON Hortence (196StLeu)
631	Augustave ss patro	34	Cafre	+ 1846
632	Jeanne CERENFLA	27	Créole	+ 1894 ; De Géronce Néda (633) ; = 1850 ALYON Lucas (1550)
633	Géronce NEDA ELIDA	64	Créole	+ 1860 ; De Perrine + ; d'où Jeannette (632) ; = 1853 PHILIPPIN Prudent (10275)

634	Léveillé ss patro	43	Malgache	+ 1844
635	Lindor MEROPS	48	Cafre	+ 1857 La Possession
636	Augustin	25	Créole	
637	Thomy MISERE	76	Malgache	+ 1854
638	Figaro BRAVO	43	Cafre	
639	Marceline « METRA »	47	Créole	+ 1847 ; d'où Ferdinand (640), Jeanne (8695)
640	Ferdinand METRA	13	Créole	+ 1864 ; De Marceline (639) ; = 1853 BOOZ Rosalie (7557)
641	Fortuné	28	Malgache	
642	Victoire ss patro	23	Malgache	+ 1843
643	Renaud MEZENCE	34	Malgache	+ 1863 hospice à 65 ans
644	Lafleur	84	Malgache	Vendu à Victor Amédé Mercher
POMPHILY Succession Rossinot			1846	<i>Grande Ravine / Trois Bassins</i>
645	Estelle ? ROSELY	19	Créole	+ 1903
646	Florestin ? ss patro	12	Créole	+ 1846 chez Troussail
BOUDICK Veuve			1846	<i>La Plaine / L'étang</i>
647	Zéphir ? LELOURD	33	Malgache	+ 1873 La Possession
648	Furcy Jean Baptiste SOPHIANA	26	Créole	+ 1888 ; De Merancienne (651) ; = 1852 FINELLI Marie Barbe (4602)
649	Louis Ferdinand SOPHIANA	21	Créole	+ 1873 ; de Merancienne (651)
650	Olivier SOPHIANA	14	Créole	+ 1893 ; De Merancienne (651) ; = 1858 DARCIER Glaudine (4339)
651	Merancienne SOPHIANA	52	Créole	+ 1866 ; de Babet ; D'où Olivier (650), Furcy (648), Louis Ferdinand (649)
CARBON L. 1800			1846	<i>Chaussée Royale</i>
652	Auguste ss patro	52	Cafre	+ 1847
653	Edouard NOBRAC	31	Cafre	= 1854 IGNACE Vincente (2049)
654	Florian NAIROL	29	Cafre	+ 1879 ; = 1847 Clarice (chez Rivollian) (5216)
655	Jouamy	33	Cafre	
656	Edouard ? SOUVIGNY	29	Cafre	Ou (10335), (10908) ; = 1852 HELIA Marie (6767) ; = Joséphine DALBERG (6664)
657	Victor Cicéron SURMAVE	31	Malgache	+ 1866 ; = 1858 St Leu Adèle ZANANAS (1023)
658	Angélique	52	Créole	
659	Françoise ? GRENELLE	41	Créole	+ 1862 ; de Catherine + ; = 1845 LABRECK Thélémaque (3173) ; esclave de Troussail au

				=
660	Célestine ADELICE	19	Créole	+ 1849 ; d'Hortence Adelis (9988) ; = 1849 ROMEL Charles (3812) d'où Cécilia 1847-1872
661	Emerinthe UMANOIR	5	Créole	A Laurencine Carbon ; de Agathe Armolier (9817) ; = 1855 HURET Antoine 1824 France
CARBON Jacques 1806			1846	<i>Chaussée royale</i>
662	Clément ? GRAMMONT	20	Créole	28 ans témoin + 1850
663	Joseph ? RODALON	40	Cafre	+ 1896 St Leu ; = Espérance ROCH (6075)
664	Jean Pierre ? ENOPIDE	30	Cafre	+ 1867 à 45 ans St Leu
CAILLOT 1817 = Louise Chauvet			1846	<i>La Saline</i>
665	Pierre ? ADONIS	45	Malgache	+ 1860 La Possession
666	Auguste	34	Malgache	
667	Constant PERON	29	Malgache	= 1852 Sophie DELCINE (4028) ; = 1861 ROBINEL Céleste (9084)
668	Fanchin ? SAPHO	37	Créole	PMI ou autres ()
669	Louis Nicolas	33	Créole	
670	Mélanie	24	Créole	D'où Eugène 1848 + ; == Milord MARENGO (3474) d'où Euphrasie 1855 +
671	Alexis	1	Créole	
672	Félix ? PUY	23	Créole	Témoin + 1864
673	Agathe ss patro	12	Créole	+ 1848
CAILLOT et GROULIE société boulangerie			1846	
674	Amitié EITIMA	33	Cafre	+ 1856 ; = 1852 BOTREL Julie (7102) ; acheté à Roussel
675	Auguste BRALON	33	Cafre	+ 1878 C et + 1882 C ; = 1864 AVRILLA Louise (5564)
676	Joseph GADOR / ATHIS	36	Malgache	+ 1856 ; = 1849 FREYA Joséphine (8726) ; acheté à Roussel // + 1893 à 90 ans hôpital
677	Romain NIAMOR	45	Malais	+ 1876 ; acheté à Roussel
678	Mango OGNAM	51	Malais	+ 1851 ; acheté à Roussel
679	Zéphir BANAGE // PERROQUET	31	Cafre	+ 1863 ; = 1856 ORGANO Clémentine (6660) // + 1870 ; + 1876 ; = Alexandrine TIMBER (3627) ; acheté à Roussel
680	Mitté RITTIM	33	Malais	+ 1849 ; acheté à Roussel
681	Colas ss patro	52	Créole	+ 1848 ; acheté à Roussel
682	Eluther CANZIO	51	Créole	De Célerine + St Leu ; acheté à Roussel
683	Pierre Noël ss patro	70	Créole	+ 1850 à 75 ans hôpital

684	Paul LUAP	30	Cafre	+ 1887 ; = 1853 Bertille HERVILLE (64St Leu) ; = CANVILLE Julienne (1944)
685	Auguste PETRA	25	Créole	Témoin + 1850
686	Thélémaque CLORATE	69	Cafre	+ 1860 ; = ? d'où Auguste NANDAR 1821
CADET Benjamin 1794 = Durvant Geneviève				1846
<i>Ravines Saint-Gilles / Bernica</i>				
687	Mélinthe VALENCA	42	Malgache	+ 1854 ; = 1852 ZIGIE Jean (4808) d'où Joséphine (688), Eloïde (689)
688	Joséphine ZIGIE	24	Créole	De Mélinthe Valença (688) = Zigie Jean (4808) ; d'où Elisa (690), Elodie 1840 ; = 1849 NAUDAR MANDAR Auguste (2778)
689	Eloïde ZIGIE	18	Créole	+ 1860 ; De Mélinthe Valença (688) = Zigie Jean (4808); = 1851 MOIRE Louis 1821 affr d'où Adolphe (691), Clarice 1847-1860, Fanny 1854-1858, Joseph 1853-1855
690	Elisa ZIGIE	3	Créole	+ 1848 ; de Joséphine Zigie (688)
691	Adolphe VALENCA	1	Créole	+ 1872 ; D'Eloïde Zigie (690) = Moire Louis ; = Louise LARIVE 1848
CADET Joseph Marie 1817				1846
<i>Le Guillaume</i>				
692	Soulange ? LARDAL	38	Créole	+ 1886 ; Né St Pierre ; de Marguerite ; = Luce BREVECOURT (9319)
CADET Déicole 1780 = Louise Cadet				1846
<i>Ravines Hyvon / Bernica</i>				
693	Dalenson	46	Créole	
694	Jacques ? BERTON	38	Créole	Témoin + 1867
695	Camille PAROSIN	30	Cafre	+ 1859 ; = 1852 DUFON Adèle (258)
696	Raphaëlle BIMAN	56	Créole	+ 1869 ; De Blondine + ; = 1854 EROSONGOL Jean dit Songol (9312)
697	Job	53	Créole	
698	Eulalie MASSELO	2	Créole	D'Elisa Capro (699) = 1856 Joseph Masselo (3045); = 1862 GALAIS Célestin 1844
699	Elisa CAPRO SINPIN	28	Créole	+ 1880 ; De Marcelin Capro (5176) = Eulalie Gentille (11056) ; = 1856 Joseph MASSELO (3045) d'où Eulalie (698), Claire 1847, Elisabeth 1859-1862, Désiré
CARRON Elie ou Elise 1803 = Crescence Thomas				1846
700	Etienne LECARRE	57	Malgache	Ou (7816) ; + 1869 hospice
CALVERT William = Elisabeth de la Mothe				1846
701	Calle	39	Créole	
702	André ss patro	16	Créole	+ 1848
703	Céline ss patro	14	Créole	+ 1847
704	Dorphise NATALET VULCAIN	18	Créole	+ av 1882 ; De Lafoi Natalet (3244) ; = 1853 REVONGE Gustave 1829-1882 St Leu (de Clotilde Révonge 1797)

705	Joséphine GRACIEUSE	32	Créole	+ 1882 ; = 1849 LEXCELLENT Fortuné (4346)
706	Mathilde	7	Créole	
707	Clarice	1	Créole	
708	Soulange	43	Créole	
709	Hyppolite PISARE	27	Cafre	= 1853 ATTON Juliette (6006)
710	Henry ? JULIA	40	Créole	+ 1862 ; De Julie +
711	Vincent ORANCE	32	Créole	+ 1857 ; De Domitille + ; = 1850 MONGAUD Caroline (8943)
712	Servant	26	Créole	
CAGNERAY de VALMENDIER = Ozoux Madeleine 1846				
713	Luce	8	Créole	
CAVET Charles 1846				
714	Victor DAMIS	17	Créole	+ 1861 ; Acheté de Mme Welmant 1844 ; de Marie Josèphe Damis (8022); = 1853 LIXAS Marie (7251)
CRESCENCE Furcy 1813 = Euranie Boisbrun 1846				
715	Florentin PALMISEN	53	Cafre	+ 1867 ; = 1851 BOVOL Généreuse 1790-1871 (de Pélagie,) affr 1845 par son fils Luc Bovol affr 1838 par Lanux/Laffon d'où Vincent MYRTILLE (5333), Hortence (717), Tarcile (716), Sylvie (5761)
716	Tarcile BOVOL	15	Créole	De Généreuse Bovol = Florentin Palmisen (715); = 1855 RIQUEL Edouard (3155)
717	Hortence BOVOL	13	Créole	+ 1903 ; De Généreuse Bovol = Florentin Palmisen (715); = 1852 NICLIN Zénon (2770) d'où Paul 1854-1860
718	Barbe DATAN	19	Créole	+ 1904 ; De Madeleine Valdo (8802); = 1849 VURCAL Pierre 1819/1829-1874 d'où Mélanie 1847 ; = VERBARD Florentin 1815-1879 (de Thasie affr.)
CRESCENCE Edmond Félicité = Palmont Aglaé 1846 <i>Saint-Gilles / Trois Bassins</i>				
719	Abraham ANA // ss patro	34	Créole	+ 1863 St Leu ; de Barbe + ; = 1851 St Leu Célerine BORA (10676) // + 1878 hôpital
720	Séverin BROUFE	12	Créole	+ 1885 ; De Fébronie Broufé (721) == Sylvain Lagourde (2886)
721	Fébronie BROUFE	29	Créole	+ 1885 ; de Sévère = Félicité ; == Sylvain LAGOURDE (2886) d'où Séverin (720), Henry
722	Henry BROUFE	1	Créole	+ 1896 ; De Fébronie Broufé (721) ; = Marianne ZILA 1848
CRESCENCE Lucie 1824 1846 <i>Saint-Gilles / Trois Bassins</i>				
723	Clémentine EVORA	43	Cafrine	+ 1873 ; D'où Eugène 1841, Coralie 1844 ; = 1853 COPERNE Benjamin (10808) d'où Emilie (726), Eugène Benjamin 1842

724	Pierre Jean ? JAMY	28	Créole	= 1849 THEOPHANE Angélique (7101)
725	Pompée Pierre	13	Créole	
726	Marie Emilie EVORA	2	Créole	+ 1883 ; De Clémentine Evora (723) = Coperne Benjamin (10808)
CRESCENCE Louis Henry = Célestine Gence 1846				<i>Hauts de Saint-Gilles</i>
727	Masseline OREST	17	Créole	De Dorphise Orest 1807 (affr 1840 par Félix Parfait); = 1860 ACHERON Pierre (6466) // d'où Denis 1844
728	Marie MNEME	20	Créole	De Brigitte + ; sœur de PéliSSon Scholastique (8938) ; D'où Alphonse (744), Paul (745), Brigitte 1846 ; = 1850 AMBROISIEN Paul (1534) d'où Françoise 1847-1869
729	Adolphe MITHRA // ss patro	20	Créole	? de Céleste Mithra (731) // + 1846
730	Gertrude MNESTHEE	13	Créole	De Césarine Mnesthée (732) ; = 1851 MESTOR Charles (1102)
731	Céleste MITHRA	44	Créole	+ 1858 ; De Sensée + ; d'où Adolphe (729) ; reconnaît en 1850 Laurencine (738), Dronzin (739), Célestine (740), Louis (741), Pierre (742) ; = 1849 Azor LARDOY 1799-1864 affranchi Martin 1835
732	Césarine MNESTHEE	44	Cafrine	+ 1850 ; d'où Gertrude (730)
733	Rosina MNEMOSYNE	8	Créole	+ 1901 ; De Marie Julienne Mnémosyne (737) ; = 1859 BAREL Gaspard (3048)
734	Félicia MNEMOSYNE	11	Créole	+ 1875 PMI; De Marie Julienne Mnémosyne (737) ; = 1851 Henry HERODE (318StLeu)
735	Gustave MNEMOSYNE	13	Créole	+ 1881 ; De Marie Julienne Mnémosyne (737) ; = 1853 LARDOY Félicie (9656)
736	Monchéry MNEMOSYNE	17	Créole	+ 1880 ; De Marie Julienne Mnémosyne (737) ; = 1850 AMICLAN Marie Thérèse (9799) ; = Marie Roseline IBAR 1855
737	Marie Julienne MNEMOSYNE	44	Créole	+ 1880 ; De Félicité ; D'où Rosina (733), Félicia (734), Gustave (735), Monchéry (736), Zéliore FRAISE 1831-1884, affr 1842 ; = 1851 ALOPECAN Sylvain (768)
738	Laurencine MITHRA	12	Créole	+ 1873 ; De Céleste Mithra (731) ; = 1850 BESANCON Furcy (572) d'où Aristide 1846-1874 (= Julienne Afrien 1850)
739	Dronzin MITHRA	12	Créole	+ 1893 ; De Céleste Mithra (731) ; = 1850 VESOUL Marie (413) ; = 1857 ANTILOPPE Rosine (10213)
740	Célestine MITHRA	15	Créole	+ 1895 ; De Céleste Mithra (731) ; = Jean MANON 1811-1887 St Denis (de Julie Manon) d'où Lisomie (746), Michel 1845
741	Louis MITHRA	18	Créole	+ 1904 ; De Céleste Mithra (731) ; = 1851 BRYAS Aimée (448)
742	Pierre MITHRA MYSTRAS	21	Créole	+ 1873 ; De Céleste Mithra (731) ; = 1849 Lucine BESANCON (417)
743	Edouard NESROCH LANY	38	Cafre	+ 1869 ; = 1852 NORTAL Virginie (3275)
744	Alphonse MNEME	3	Créole	+ 1865 ; De Marie Mnémé (728)

745	Paul MNEME	2	Créole	De Marie Mnémé (728)
746	Lisomie MITHRA	3	Créole	De Célestine Mithra (740) = Jean Manon ; = 1858 Luc Besançon (462)
CRESCENCE Cécicourt = Geneviève Mongenet (4517) 1846				<i>Fleurimont</i>
747	Achille ss patro	69	Malgache	+ 1846
748	Didier OLDERIC	10	Créole	+ 1858 ; d'Espérance
749	Joséphine OLDERIC	22	Créole	+ 1859 ; d'Espérance + ; d'où Jules (2189) ; = 1852 DILOIS Annibal (1570) d'où Françoise Espérance 1848
CRESTIEN Amédée 1801 = Cécile de Laprade 1846				<i>Ravines Saint-Gilles / Maunier</i>
750	Etienne ss patro	50	Créole	+ 1848
751	Martin	62	Cafre	
752	Lamour ss patro	63	Cafre	+ 1874 hôpital
753	Jacquot	62	Créole	
754	Jupiter CAETANE	57	Malgache	+ 1852
755	Jean SERVICAL	54	Malgache	+ 1856 chez Maunier
756	Antoine	52	Créole	
757	Jacques DONNAT	51	Malgache	+ 1855
758	Séverin ? ss patro	51	Créole	+ 1868 hospice
759	Jérôme TILLIN	48	Malgache	= 1850 Pauline NOALY (816)
760	Célestin MADEN // ss patro	45	Créole	+ 1851, d'Euphrasie // + 1851
761	Alain ? DIEP	44	Créole	Si 41 ; de Marthe + 1844; + 1884 ; = 1855 La Possession FLACONEL Marie (930) ; = 1862 La Possession GEORGET Claire (7402)
762	Servais EPIDOTIME	43	Cafre	+ 1871 ; = 1852 Florine PEMIDA (824)
763	Didier FLORENT	43	Créole	+ 1879 ; De Flore + ; = 1852 BELLEMENE Sidonie (822)
764	Elie ? FIRMIN	42	Malgache	+ 1873 St Leu à 75 ans
765	Gabriel n°1 MORTAGNE	41	Malgache	+ 1874 chez Crestien
766	Hercule	41	Cafre	
767	François ? ss patro	41	Cafre	+ 1866
768	Sylvain ALGORASSE ALOPECAN	40	Créole	+ 1855 ; de Pélagie + ; = 1851 MNEMOSYNE Julienne (737)
769	Africain NARDIQUE	38	Cafre	== Suzette + d'où Aimée (855) ; = 1851 Hortence TOURNESOL (5957)

770	Jean Marie HOLTENIO	37	Cafre	+ 1858 ; = 1854 RHODOMAN Eugénie (10878)
771	Phanor ALCIDAMAS	37	Cafre	== Juliette MYSCILE (8873) ; + 1860
772	Jean François ? DALENCON	37	Créole	+ 1877 à 78 ans hospice
773	Saphir LACOTOMIAN	36	Cafre	= 1855 MYSCILE Clémentine (8878)
774	Boutique	36	Cafre	
775	Job	36	Créole	
776	Pierre Yambane ss patro	35	Cafre	+ 1848
777	Vaillant COURGEON	35	Cafre	+ 1876 ; = 1853 EIDOLE Agnès (6396)
778	Louis Marie ZOPIRE COULIMER	35	Créole	+ 1874 ; De Scholastique Coulimier (10601) = Jean Marie Zopire (10612); = 1849 Perrette VIDAME (836)
779	Nicolas	32	Malgache	
780	Alerte	31	Cafre	
781	Topin ACATE	31	Créole	+ 1864 ; De Céleste Acaste (8246); = 1852 AVRILLA Louise (5564)
782	Edouard n°1	29	Malais	
783	Laurent Yambane MINOIS	29	Cafre	+ 1852
784	Antoine Marc DEROT	29	Cafre	+ 1859
785	Pierrot VALDIEU TILLIN	29	Créole	+ 1876 PMI hôpital ; De Tillin Jérôme (759) = Pauline Noaly (816); = 1850 CRITO Marie Anasthasie (7026)
786	Jean Jacques COULIMER	29	Créole	De Scholastique Coulimier (10601) = Jean Marie Zopire (10612); = 1853 NAURE Olympe (828)
787	Antoine Laurins ? Henry Laurent HABILLO ABYLON	28	Créole	+ 1874 ; de Françoise Abylon 1793-1873; = Cécile ARZEUX (7284) ; frère de (826)
788	Léonard BRAROUGE / VENANT	27	Créole	+ 1852. D'Emilie ; / + 1865 à 50 ans La Possession
789	Ferdinand FERRAN // FURLIN	26	Créole	+ 1864 ; d'Henriette ; = 1849 ELISABETH dite Zabeth 1821 // témoin + (623)
790	Macabi TORINIERE	25	Créole	+ 1895 ; De Maguitte +, sœur de Parpon Magdeleine (3626) ; = 1851 Marie Marthe HELIER (1121)
791	Edmond MERANCIENNE	24	Créole	= Clarice MERANCIENNE 1828-1857

792	Jean Pierre VALDIEU TILLIN	23	Créole	De Tillin Jérôme (759) = Pauline Noaly (816); = Julienne GRUGER (7025)
793	Casimir TORINIERE	23	Créole	+ 1877 ; + 1865 ; De Maguitte + ; = 1851 LOSTAN Joséphine 1818 ; = 1856 Henriette MELCENCE 1825 St Benoit
794	Julien MARY	18	Créole	De Marie (826), Frère Cousin germain de Habillon Jules (803) et Maria (874) ; = COLIN Céline (10883)
795	Jérôme VALDIEU	16	Créole	+ 1883 ; De Tillin Jérôme (759) = Pauline Noaly (816);
796	Jean Pierre VILLIERS	14	Créole	D'Emilie 1805 C
797	Didier ALPHARASA	14	Créole	+ 1875 ; De Denise + 1844 ; = 1858 MADACENE Laurencine (5243)
798	Joseph MARY	13	Créole	+ 1869 ; de Marie (826)
799	Pierre Jean	14	Créole	Orphelin
800	Gabriel n°2 ? ABOPPARD	14	Créole	De Félix Aboppard () = Marie Guichaud ; = 1855 CLEOGENE Pauline (1066)
801	Paul PEDOCLEME	11	Créole	? + 1850 ; de Marianne (825)
802	Edouard n °2 MARY	10	Créole	de Marie (826) ; = 1861 La Possession THOMAS Marie Antoinette 1846 libre
803	Jules Ernest HABILLON	10	Créole	+ 1862 ; de Céleste Habillon (833)
804	Dominique PEMIDA PERNIDA	8	Créole	De Florine Pémida (824)
805	Thomy BELLEME	7	Créole	D'Hortence Bellème (837)
806	Etienne BELLEME	6	Créole	+ 1899 ; D'Elisabeth Bellème (817) ; = 1863 GALMAR Marie Geneviève (4860)
807	Olivier PEMIDA	4	Créole	+ 1876 ; De Florine Pémida (824) ; = Brigitte MYNEIAS 1846
808	Figaro VIDAME	1	Créole	De Perrette Vidame (836) = Louis Marie Coulimer (778)
809	Adolphe « BELLEME	1	Créole	+ 1845 ; de Bellème Eugénie (841)
810	Hector « PEMIDA »	?	Créole	+ 1846 ; de Florine Pémida (824)
811	Michel ss patro	1	Créole	+ 1880 PMI hôpital
812	Monchoisy « LOISE »	1	Créole	+ 1846 ; de Rosine Loise (834)
813	Flore ss patro	78	Cafrine	Si malgache, + 1848
814	Laurince ss patro	72	Créole	+ 1848
815	Aline ss patro			+ 1845
816	Pauline PerrineNOALY	57	Malgache	+ 1863 ; = 1850 TILLIN Jérôme (759) d'où Perrette Vidame (836), Pierrot Valdieu (785), Jean Pierre Valdieu (792), Jérôme Noaly (795)
817	Elisabeth BELLEME	48	Créole	+ 1848 ; d'où Etienne (806), Elizenne (838), Joséphine (843), Couronnée (845), Marie

				Joseph (848), Etiennette (857), Hortence (837), Eugène (841), Louise (832)
818	Agathe TORISTE	41	Cafrine	+ 1865 ; D'où Fanny (849) ; = 1852 EZOU Phanor (5925) d'où Jacqueline (844)
819	Mélanie PULCHER	41	Malgache	+ 1883 ; = 1852 Denis TRANJAN (5401) ; = Bazile LAYEMAR (3577)
820	Elise DERABE // DARIE	39	Créole	+ 1850 ; de Rosine +// De Dary ; = 1851 La Possession TRUELLE Lamitié (6490) d'où Gustave (8325), Elise 1840-1901 //
821	Perrine ss patro	31	Créole	+ 1845
822	Sidonie BELLEMENE	39	Créole	+ 1873 ; De Françoise Leroisier Lerasur; = 1852 FLORENT Didier (763)
823	Thérèse GERMANO	39	Créole	+ 1871 ; De Catherine + ; d'où Lisette Peintu (612StLeu) ; = 1853 DONFAN Pierre Louis (4115)
824	Florine PEMIDA	36	Cafrine	D'où Estelle (859), Louis 1840, Olivier (807), Hector (810), Dominique (804) ; = 1852 EPIDOTIME Servais (762) d'où Rosalie (854)
825	Marianne « PEDOCLEME »	35	Cafrine	+ 1848 ; d'où Virginie (852), Yvon 1841, Yvonne (872), Julienne (862), Paul (801)
826	Marie « MARY »	34	Créole	+ 1847 ; de Françoise Habillon Babillon Abylon; d'où Henriette (864), Henry 1838, Joseph (798), Julien (794), Amélie (846), Marius Crescent dit Hivon 1847, Juliette (839), Edouard (802)
827	La grosse Zabeth ? PALMARIE	34	Créole	Si 24 ; de Bazile Palmarie (3789) = Thérèse Saint Langis (3663) ; = 1850 CAUZAN Chérumont (6430) ; = 1862 La Possession ETTENAR Robert ((3585)
828	Olympe NAURE	33	Créole	De Virginie + ; = 1853 ZOPIRE Jean Jacques (786)
829	Adèle DOITON	33	Cafrine	+ 1857 & 1897; = 1856 PALU Paul (5926)
830	Adeline DIOPHAN	33	Cafrine	= 1851 DONTIL Jacques (7050)
831	Juliette n°1 SANY	27	Malaise	+ 1884 ; D'où Antoine Auguste 1848 +, Frédéric 1839, Idamante 1842, Adolphe 1837 ; = Jean Marie SAINT AMAND (574)
832	Louise LAFORET	27	Créole	+ 1877 ; D'Elisabeth Bellème (817) ; d'où Zélie (856), Louisa (863), Héloïse ? (866), Ernest 1847-1902, Louis Fernand 1850 +
833	Céleste HABILLON	26	Créole	De Françoise Babillon 1793-1873 (d'où Gustave 1828-1868); d'où Elise Héloïse (866), Jules Ernest (803), Lisemée 1841, Maria (874), Ernestine (861), Jules Laurent 1846
834	Rosine LOISE	26	Créole	De Rose Hadinque (+ 1845) ; = 1858 HELENE Auguste Mélidor 1818 d'où Rosélia (860), Adéline (869), Monchoisy (812)
835	Marceline TORINIERE	26	Créole	+ 1859 ; De Maguitte + ; d'où Hilarion 1837 ; = 1850 ALCMON Hyppolite (1535)
836	Perrette VIDAME TILIN	26	Créole	+ 1873 ; De Tillin Jérôme (759) = Pauline Noaly (816); = 1849 COULIMER ZOPIRE Louis Marie (778) d'où Zoé (851), Chonette (867), Figaro (808), Constant 1847, Philippe

				1840 +, Honoré 1838, Jean Marie 1849
837	Hortence BELLEME	26	Créole	+ 1876; D'Elisabeth Bellème (817) ; d'où Thomy (805), Olivette (870), Rose (875), Henry 1839
838	Elisenne BELLEME	25	Créole	D'Elisabeth Bellème (817) ; D'où Joseph 1849 +, Lina (876), Anaïs (865), Eugène 1847-1857, Noémie 1842-1846, Amélie (871), Elisa 1838
839	Petite Juliette MARY	19	Créole	+ 1879 ; de Marie (826) ; D'où Elisa (868) ; = Constant DUPUY
840	Rosine VILLIERS	19	Créole	D'Emilie 1805 = 1849 Pierre Elie DACOEUR (4007) d'où Léontine (873), Alexandre 1847
841	Eugénie BELLEME	19	Créole	D'Elisabeth Bellème (817) ; D'où Clémentine 1846-1852, Adolphe (809), Emile 1850-1856, Victoire 1846
842	Augustine BOIZELET // COMTOIS	18	Créole	De Sophie Dujardin (516) = Metz Moselle (615) ; = 1853 MATVA Gustave // d'où mort-né 1859
843	Joséphine BELLEME	16	Créole	D'Elisabeth Bellème (817) ; d'où Camille 1859-1860
844	Jacqueline EZOU	13	Créole	+ 1897 ; De Toriste Agathe (818) = Phanor Ezou (5925) ; = 1853 ATIANA Gangoulou 1816 Inde (engagé)
845	Couronnée BELLEME	13	Créole	D'Elisabeth Bellème (817) ; d'où Louis Prosper 1856-1858
846	Amélie MARY	12	Créole	+ 1873 ; De Marie (826); D'où Louise et Louisa 1858-1860
847	Françoise ss patro	12	Créole	+ 1848
848	Marie Josèphe BELLEME // BRAROUGE	12	Créole	D'Elisabeth Bellème (817) ; d'où Noémie 1855-1856 ; cousine germaine de (856) // + 1859 ; d'Emilie ; = Crescent CAVANE (10672)
849	Fanny TORISTE	12	Créole	+ 1863 ; D'Agathe Toriste (818)
850	Anaïs n°1 ? LABASSE	12	Créole	= PIEMONT Pierre Paul 1819-1874
851	Zoé VIDAME	11	Créole	+ 1853 ; De Perrette Vidame (836) = Louis Marie Coulimier (778)
852	Virginie PÉDOCLEME	11	Créole	+ 1866 ; De Marianne (825) ; = 1858 TAMATAVE Gustave 1822 St Benoit
853	Emeranthe	11	Créole	
854	Rosalie GONSIL	11	Créole	+ 1899 ; De Florine Pévida (824) = Epidotime Servais (762) ; NAMEYACO
855	Aimée NARDIQUE	10	Créole	De Suzette + == Africain Nardique ; = 1854 CAIMIER Pierre Noël (9832)
856	Zélie LAFORET	10	Créole	De Louise Laforêt (832) ; = 1854 TAOCHY Jean Jasmin 1826 St Louis ; cousine germaine de (848)
857	Etiennette BELLEME	10	Créole	+ 1864 ; D'Elisabeth Bellème (817) ;

858	Romaine	9	Créole	De Denise 1812 C
859	Estelle PEMIDA	9	Créole	+ 1882 ; De Florine Pémida (824) ; d'où Frédéric 1853-1855 ; = 1860 BELAMI Joseph (3881)
860	Rosélia LOISE	8	Créole	De Rosine Loisé (834) = Hélène Augustin ; = 1856 TECHER Jean Baptiste 1837 (blanc)
861	Ernestine « HABILLOIN »	8	Créole	+ 1846 ; de Céleste Habillon (833)
862	Julienne « PEDOCLEME »	8	Créole	+ 1872 ; De Marianne Pédoclème (825)
863	Louisa LAFORET	8	Créole	+ 1857 ; de Louise Laforêt (832)
864	Henriette	6	Créole	De Marie (826)
865	Anaïs n°2 BELLEME	5	Créole	+ 1859 ; D'Elizenne Bellème (838)
866	Héloïse HABILLOIN // LAFORET	5	Créole	+ 1859 ; de Céleste Habillon (833) // de Louise Laforêt (832) ; = 1865 CORE Henry
867	Chonette VIDAME	4	Créole	+ 1870 ; De Perrette Vidame (836) = Louis Marie Coulimier (778) ; = 1857 BOUTIANA CAVANA Thomas (5961)
868	Elisa MARY	3	Créole	+ 1873 ; De Juliette Mary (839)
869	Adéline LOISE	3	Créole	De Rosine Loisé (834) = Hélène Augustin
870	Olivette BELLEME	3	Créole	+ 1860 ; D'Hortence Bellème (837)
871	Amélie « BELLEME »	2	Créole	+ 1845 ; d'Elizenne Bellème (838)
872	Yvonne « PEDOCLEME »	2	Créole	+ 1845 ; de Marianne Pédocleme (825)
873	Léontine DACOEUR	1	Créole	De Rosine Villiers (840) = Pierre Elie Dacoer (4007); = 1860 MYRTHE Louis (4744)
874	Maria HABILLOIN	1	Créole	+ 1870 ; De Céleste Habillon (833)
875	Rosa BELLEME	1	Créole	+ 1867 ; D'Hortence Bellème (837) ; = 1866 Jules CRETOIS 1843 affr.
876	Lina BELLEME	1	Créole	+ 1885 ; D'Elizenne Bellème (838) ; = 1864 MAGUITTE Auguste 1841 St Denis
877	Paulin VODROVANGE	26	Malgache	+ 1873 ; Acquis de Fredy, vendu à Barrois ; = 1852 VICTOIRE Jeanne 1823-1860 St Leu d'où Paul 1848-1891 La Possession
CRESTIEN Gustave Veuve 1813		1846		<i>Le jardin</i>
878	Palmont METELUS	29	Créole	+ 1859 ; D'Aimée Adois (7724) ; = 1851 Sidonie MONGENET (7338)
879	Philogène MELAE	27	Créole	Témoin + 1865
880	Thomy MELITON	12	Créole	+ 1887 ; D'Euphrasie Méliton (886) = Masséaux Louis; = 1855 TARIFFE Marie (7665)
881	Henry MASSEAU	7	Créole	D'Euphrasie Méliton (886) = Masséaux Louis; = 1860 GUENET Malvina (5640)
882	Julien CANDIDAT	9	Créole	+ 1895 ; De Marie Jeanne Candidat (884) = Mathieu Mathias (7543)

883	Xavier ss patro	76	Créole	+ 1848
884	Marie Jeanne CANDIDAT	42	Créole	+ 1869 ; De Candide + ; = 1851 MATHIAS Mathieu (7543) d'où Caroline (885), Julien (882), Eugène 1827-1901, Jean Pierre 1837
885	Caroline CANDIDAT MATHIAS	33	Créole	+ 1863 ; De Marie Jeanne Candidat (884) = Mathieu Mathias (7543); = 1854 TRIGIDE Laurince Laulance (7216)
886	Euphrasie MELITON MILTON	30	Créole	= 1873 Louis Dudésert MASSEAUX 1809 d'où Rose (889), Thomy (880), Henry (881), Louise (890), Augustine (891), Nancy 1839, Clémentine 1846-1874, Montchoisy 1850 +
887	Perpétue ? PARANY	52	Créole	
888	Estelle	12	Créole	
889	Rose MASSEAUX	6	Créole	+ 1888 ; D'Euphrasie Méliton (886) = Masséaux Louis; = 1861 VIDUS Jean Baptiste (9608) d'où mort-né 1862
890	Louise MASSEAUX	4	Créole	D'Euphrasie Méliton (886) = Masséaux Louis; = 1858 ADOLPHE Ferdinand dit Sago 1837
891	Augustine « MELITON »	1	Créole	+ 1894 ; D'Euphrasie Méliton (886) = Masséaux Louis;
CROSNIER Etienne 1806 = Gertrude Appolinaire 1846				<i>Rue Bourbon</i>
892	Dantin LACHAUSSEE	30	Malgache	+ 1897 ; = 1849 DEMALION Henriette (897)
893	Béart BOFFEL	33	Malgache	+ 1873 ; = 1849 MURETTE Clarice (5620) ; = MACASSAR Jospéhine (3005)
894	Louis François	21	Créole	
895	Chaussé	28	Malgache	
896	Amanda LAMANDE	22	Créole	+ 1866 ; D'Azémia 1808 C ; d'où Cécile 1847-1848, Angéline (898), Aglaé 1844, Victorine (899) ; = 1851 ALEX Jean Baptiste (5918) d'où Elizenne Félicité 1848
897	Henriette DEMALION	38	Cafrine	+ 1896 ; = 1849 Dantin LACHAUSSEE (892)
898	Angéline « LAMANDE »	3	Créole	+ 1847 ; d'Amanda Lamande (896)
899	Victorine LAMANDE	1	Créole	+ 1851 ; D'Amanda Lamande (896)
900	Azémia LABEAUTE	15	Créole	+ 1871 ; de Charles = Zémire ; D'où Amélie 1855 +
901	Jean Louis	57	Cafre	Marron 1837
CREMAZY Ainé = Anaïs Fourchon 1846				(plusieurs achetés 1843 Lebreton Auguste) <i>Rivière des Galets/ Ravine à Marquet</i>
902	Edouard NATIS	19	Malgache	+ 1878 La Possession
903	Bazile ? MARTIGNY	30	Malgache	
904	Rosine LESVILLAIN	37	Malgache	= 1852 CORNELIUS Elphège (1589StLeu) d'où Fulgence (943); = 1857 MOISE Isaac

				(6250)
905	Fanny ESPRITORT	40	Malgache	+ 1857 ; = 1852 Mercure ANNETTI (962) d'où Marie POINTA (910), Job 1840
906	Espérance	40	Malgache	Femme
907	Sévère ss patro	27	Malgache	+ 1845
908	Pélagie HALARDET	40	Cafrine	+ 1884 ; = 1851 La Possession BANET Philogène (5790)
909	Agathe ? ss patro	53	Malgache	+ 1852 La Possession à 79 ans
910	Marie POINTA	8	Créole	De Fanny Espritort (905) = Mercure Annetti (962) ; affr 1848 St Denis
911	Julie SARLOT MODESTA	6	Créole	D'Espérance Sarlot (923)
912	Marie Louise MINORI MODENOU COMPANYY	9	Créole	+ 1866 La Possession ; De Luce Minori (914) = Agénor Company; d'où Marie Louise 1856-1857 ; affr 1848 St Denis
913	Marie Josèphe MINORI	12	Créole	De Luce Minori (914)
914	Luce MINORI	33	Créole	Achetée en 1843 à LebretonBoisjoly ; De Marie Josèphe + 1821; = 1853 La Possession Agénor COPAYER 1804/1814-1861 Mada, d'où Faustin (964), Azénor 1854-1862 , d'où Marie Louise (912), Charles 1848, Marie Josèphe (913) ; = 1862 La Possession CORSET Ferdinand (2541) ; affr 1848 St Denis
915	Mélanie TERRAL // NILAMAY	30	Cafrine	+ 1863; d'où Héloïse (917), Clémentine (916); = 1849 Jeudi SAARTAVE (1678) d'où Jeudi 1843; // affr 1848 St Denis ; = 1853 LARCOURT Charles 1808 Afrique d'où Héloïse (917), Clémentine (916);
916	Clémentine TERRAL // NILAMAY	5	Créole	De Mélanie Terral (915) chez Lebreton Boisjoly ; affr 1848 St Denis
917	Héloïse TERRAL // NILAMAY	7	Créole	De Mélanie Terral (915) chez Lebreton Auguste ; affr 1848 St Denis
918	Laurencine NALIN THEMISE	8	Créole	D'Athémise Nalin (925) = Soulange Avari (948) ; affr 1848 St Denis
919	Toinette NALIN VAILLAC	13	Créole	D'Athémise Nalin (925) = Soulange Avari (948)
920	Suzette VALDEC	19	Créole	De Suzanne ; = 1851 La Possession RIOUL Hubert (1657) d'où Caliste 1853-1895
921	Christine SUZON	21	Créole	+ 1880 ; De Suzon ; = 1850 La Possession NEPTUNE Edouard ? (8336) d'où Pastille 1845, Amédée (963) ; affr 1848 St Denis
922	Florentine SERMONT PERPETUE	19	Créole	+ 1852 ; De Fanny Sermont (9127) ; d'où Adeline (982) ; affr 1848 St Denis
923	Espérance SARLOT MODESTA	33	Créole	+ 1849 ; d'où Julie (911), Clotilde 1844 ; affr 1848 St Denis

924	Eugénie MOUTON	34	Créole	+ 1887 ; d'Henriette ; = 1849 PEIDRE Lamour (10575) ; = 1861 GRECOURT Louis (7293)
925	Arthémise NALIN	37	Créole	D'Annette ; = 1849 St Benoit Soulange AVARI (948) d'où Laurencine (918), Toinette (919), Ferdinand (965)
926	Pélagie ss patro // ss patro	51	Cafrine	+ 1866 à 80 ans hospice // + 1861 à 90 ans à l'hospice
927	Esther HOGLORIE	46	Malgache	= 1855 La Possession SEVERN François 1793
928	Antoinette AVRIL	24	Créole	De Céline; affr 1848 St Denis ; = 1851 St Denis Eugène SOLDAT 1824 d'où Caprice 1846 ; affr 1848 St Denis
929	Sophie VIROPOS VERAPAZ	21	Créole	= 1849 LIARDIER Louis 1799 ; affr 1848 St Denis
930	Marie ROMANGE	33	Créole	+ 1858 ; de Thémise LENO (940) = Julien Flaconel (954) ; = 1852 CAUSSIDIÈRE Jean 1814-1854 d'où Auguste 1847; = 1855 La Possession DIEP Alin (761)
931	Dauphine Delphine	42	Créole	+ 1852 La Possession; = Erasme; prénom corrigé en 1873 ; Mada à son décès
932	Fanélie BRIGITTE	2	Créole	affr 1848 St Denis
933	Brigitte ? CLARA	41	Créole	+ 1874 PMI hôpital
934	Claire CHARITE	57	Créole	+ 1848 ; affr 1848 St Denis ; d'où Pierre (936), Augustine (6853), Silvert 1810
935	Henry GEDEON	30	Créole	Blanc ; affr 1848 St Denis
936	Pierre Jean LACHENY	37	Créole	Ou (9162) ; De Claire Lacheny (934)
937	Dormat	47	Créole	
938	Février	48	Cafre	
939	Camarade VENGEUR	57	Cafre	+ 1851 chez Lebeau 86 ans; affr 1848 St Denis
940	Thémise LENO	40	Créole	+ 1858 PMI; De Marie Véronique ; d'où François 1818, Virginie (3019) ; = 1852 La Possession Julien FLACONEL (954) d'où Zélonie (941), Zélida (942), Eugénie ? (924), Marie ? (929)
941	Zélonie FLACONEL	20	Créole	+ 1853 ; de Thémise LENO (940) = Julien Flaconel (954) ; d'où Marie 1848
942	Zélida FLACONEL	19	Créole	+ 1883 La Possession ; de Thémise LENO (940) = Julien Flaconel (954) ; = 1853 La Possession VALLUS Louis (984) d'où Félix (996), Montchéry 1847
943	Fulgence CORNELIUS	2	Créole	De Rosine Lesvilain (904) = Elphège Cornélius (1589StLeu) ; = Luce LAGORDE 1845-1881
944	Hyppolite ? VENTO	52	Créole	Témoin + Cédémon 1850, + (4518) en 1850
945	Martin TIMAR	64	Cafre	affr 1848 St Denis

946	Robert	40	Créole	
947	Lafortune	52	Créole	
948	Soulange AVARI	40	Créole	De Toinette ; = 1849 St Benoit NALIN Arthémise (925)
949	Théodore	50	Créole	
950	Léon ss patro	64	Créole	+ 1846
951	Hilaire ? DAVILAIRE	57	Créole	+ 1863 St Leu chez Elixéne Galas
952	Agricole	40	Créole	
953	Michel ? FERGUS	28	Créole	Témoin + fille de (6636)
954	Julien FLACONEL	48	Créole	+ 1864 ; De Marie Brigitte ; = 1852 la Possession Thémise LENO (940)
955	Tarquin	31	Créole	
956	Paul	21	Créole	
957	Joseph ? FARANCE	28	Créole	Témoin + 1850
958	Preste COURS	28	Malgache	= 1855 La Possession ALIBERTIE Crescence 1836
959	Chéry	51	Malgache	Créole en 1844
960	Fleury ss patro	37	Cafre	+ 1853 hospice
961	Blémur	38	Malgache	
962	Mercure ANNETTI	38	Malgache	= 1852 La Possession Fanny ESPRIFORT (905)
963	Amédée SUZON	3	Créole	De Christine (921)
964	Faustin MINORI	3	Créole	De Luce Minori (914) = Agénor Copayer
965	Ferdinand NALIN THEMISE	9	Créole	D'Athémise Nalin (925) = Soulange Avari (948) ; affr 1848 St Denis
966	Philibert JUPITER	29	Créole	affr 1848 St Denis ; = 1865 St Denis LOYRE Amélie 1816 Malaise
967	Donat	51	Créole	
968	Germain	52	Malgache	
969	Charles ? ELIVRON	14	Créole	De Théotiste Elivron (3890)
970	Marcellin ? GABLAN	29	Créole	Témoin + (64StLeu)
971	Janvier RIVAL	55	Créole	+ 1848 ; affr 1848 St Denis
972	Peters TAIEN	39	Créole	+ 1851
973	Henry AGARD	28	Créole	
974	Léveillé ss patro // ss patro	48	Malgache	+ 1874 à 75 ans chez Troussail // + 1874 à 80 ans chez Laprade
975	Benjamin	33	Malgache	

976	Gilles FELGA	28	Malgache	= 1854 La Possession MANSE Pauline (4432)
977	Clément ? NEHEMIE	35	Cafre	+ 1866 à St Leu à 62 ans ; = Mélanie LAJOIE (710StLeu)
978	Anthénor ? GREC	37	Créole	= Lucette SIDONIE (7778)
979	Appolon ss patro // SOLE	46	Cafre	+ 1874 hôpital // + 1877 St Leu
980	Dimanche	27	Malgache	
981	Benjamin	26	Malgache	
982	Adeline SERMONT	2	Créole	De Florentine Sermont (922)
983	Benoit ? GY	31	Malgache	Témoïn + (1085) si Mada
984	Louis VALLUS	30	Créole	+ 1873 ; De Marianne ; = 1853 La Possession Zélida FLACONEL (942)
985	Jean Baptiste ? COQUEROL	44	Créole	+ 1873 ; de Zelmire ; = 1852 La Possession LIEBA Candide (6983)
986	Joson ? ELIOT	33	Créole	Acquis de Sizac ; de Pauline + St Denis
987	Pierre Elie LUCULLUS // ss patro	36	Créole	De Joséphine / + 1867
988	Favori SUMELET	46	Malgache	= 1849 Joséphine TRIVAL (8616)
989	Achille ? BONCARO	37	Malgache	= BABET Angélique (1480)
990	Fortuné ATOCHE	31	Cafre	+ 1858 ; = 1853 MELPOMENE Barbe (9840)
991	Espérance ? ORTUSOI	44	Cafrine	= 1855 La Possession ANVIL Alexis (6084)
992	Jules ? FANTISIE	36	Cafre	Si 31 ans, + 1852 chez Chamings
993	Fantaisie ss patro	43	Cafre	+ 1845
994	Elie ss patro	33	Créole	+ 1845
995	Saint Ange	1	Créole	Blanc
996	Félix VALLUS	1	Créole	+ 1879 : De Louis Vallus (984) = Zélida Flaconel (942) ; = Euphrasie MALETIE 1855
CURE de St Paul			1846	
				<i>Eglise St Paul</i>
997	Athanaze ss patro	78	Cafre	+ 1847
998	Ambroise SALOMON	69	Cafre	+ 1852
999	Suzanne	64	Malgache	
1000	Rosette « DARLIN »	1	Créole	De Joséphine Darlin (10773)
1001	Elisabeth LIN dite Ferrand	3	Créole	De Fortuné Lin (8455) = Marie Jeanne Ferrand (10774) ; = 1863 BUTHIS Augustin (5749)
1002	Augustin	3	Créole	
1003	Pauline ss patro	4	Créole	+ 1847 ; de Marie (1010)

1004	François FERRAND	12	Créole	+ 1887 ; D'Antoinette Ferrand (1007) = Paul; == Anne GOLVAIS 1832
1005	Vincent FERRAND	14	Créole	D'Antoinette Ferrand (1007) = Paul ; == Martine ACADINE (4550)
1006	Elie EUDOR	49	Créole	+ 1871 ; De Pauline ; = 1856 St Louis BLAIVILLE Elisa 1840
1007	Antoinette FERRAND	46	Malgache	+ 1851 ; = Paul + d'où Pierre Elie (10777), Vincent (1005), Agathe (10776), François (1004), Marie Jeanne (10774)
1008	Martin ERINA	44	Cafre	= 1842 Gabrielle FRANCIA (4236)
1009	Pierre ? DONEMON	44	Cafre	= LESJOURS Olivette (9937)
1010	Marie	40	Créole	= 1843 ? D'où Pauline (1003), Pierre 1840
CUVELIER Estelle 1806-1859, d'Esther			1846	<i>Ravines La forge / Boisjoly</i>
1011	Pauline ? ss patro	34	Créole	+ 1849 à 40 ans hospice
CRESCENCE Pierre Désiré Veuve			1846	<i>Trois Bassins</i>
1012	Cécilia BABOLIN	11	Créole	De Sidonie Babolin 1812 affr 1846 ; = 1853 ZITTE Saint Ange 1828 affr
CUVELIER Adeline			1846	
1013	Antoinette MAISA	17	Créole	+ 1853 La Possession
CUVELIER Toussaint 1817 = Suzanne Deveaux			1846	
1014	Julien COMTEAU	33	Créole	+ 1860 hospice
CUVELIER Archimède 1809			1846	
1015	Louis VULLUS	27	Créole	De Marianne + ; = 1852 CHATEAUROUX Sensée (3951) ; ? = Zélida VASTRE d'où louis 1858-1859
CUVELIER Marianne 1789			1846	<i>Saint-gilles / Fleurimont</i>
1016	Simon SAPOR	61	Créole	+ 1852 ; De Zaire + = Simon + ; == Modeste + d'où Charles Saron (1017)
1017	Charles SARON	35	Créole	De Modeste + = Charles Saron (1016) ;
CUVELIER Ferdinand 1814 / Poulet			1846	<i>Bernica / Saint Gilles</i>
1018	Badoula MUZA	36	Cafre	
1019	Marie Mélanie ZANANAS	40	Créole	+ 1876 ; De Françoise + = Jeudi + ; d'où Marie Juliette (1022), == Jamary d'où Marie Adèle (1023), Marie Françoise (1020), == Aunicet d'où Clémence 1847, Sidonie 1850 ; == Isidor d'où Marie Claire (1029), Julie (1024) ; = 1855 St Leu Jean Baptiste NABONA (3377StLeu)
1020	Marie Françoise ZANANAS	13	Créole	De Jamary == Mélanie Zananas (1019) ; = 1851 MEROGE Eustache (10483)
1021	Marie Justine SARA	22	Créole	+ 1849 ; = 1849 SERAPHIN Polycarpe (146) d'où ? Parfait (22), Joséphine (1028)

1022	Marie Juliette ZANANAS	8	Créole	+ 1882 St Leu ; De Mélanie Zanas (1019) ; = 1856 St Leu NELITA Pierre (3032StLeu) d'où Marie Louise 1855
1023	Marie Adèle ZANANAS	7	Créole	De Jamary == Mélanie Zanas (1019) ; = 1858 St Leu SIRAMANE Cicéron Victor (657) d'où Domitile 1856, Mélanie 1857 ; = Louis Thomas CHARLETTE 1836-1878 affr
1024	Marie Julie ZANANAS	4	Créole	+ 1894 ; D'Isidor == Mélanie Zanas (1019) ; = 1857 St Leu TIANGONE Philibert (656StLeu)
1025	Thomas ? RIBAUD	68	Malgache	Revenu à Mère Cuvelier; + 1849
1026	Zozimé ss patro	51	Créole	« « ; + 1846
1027	Michel EPIPHRAU	50	Malgache	« « ; = 1850 MARIE Geneviève 1822
1028	Marie Joséphine « SARA »	2	Créole	De Justine Sara (1021)
1029	Marie Claire ZANANAS	2	Créole	D'Isidor == Mélanie Zanas (1019) ; = 1861 PANCALDY Mose (10703) ; = Amédée BOBECKE 1832-1893 Ste Rose
CHAPT François née Buisson		1846		
1030	Juliette AUBELET // FERIA	33	Cafrine	Acquis de Veuve Payet Magloire ; d'où Juliette (7806) ; = 1852 Prudent AUBERTAT (2495) // + 1883 St Leu ; D'où Amélie (851) ? = « Chino » ; = 1851 TALMA Eustache (5126) ; = 1853 CANAL Gaillard (9906) ; = 1857 THINE Crépin (9907) ; = 1871 César RICHARD (11002)
1031	Marie	18	Créole	Voir (9282)
1032	Auguste MENCLE // ARISTANGELE	37	Créole	= Brigitte CHLOE (9491) // de Clarice Aristangèle (3907) = César Bonbras (3921) ; = 1852 MAZETTA Marie (10570)
CHIRON Veuve 13/06/1791		1846		
1033	Azor DAMIAS	42	Malgache	+ 1880
1034	Romaine MACOUBE	28	Créole	De Catherine + St André; d'où mort-né 1848, Catherine (1035), Arthur 1842, Toussaint 1846, Augustine (1036) ; = 1853 SAVARY Pitché 1828 Inde
1035	Catherine MACOUBE	7	Créole	De Romaine Macoubé (1034)
1036	Augustine « MACOUBE »	3	Créole	+ 1847 ; De Romaine Macoubé (1034)
MATHERON Veuve née Pondichéry		1846		
<i>Rue de l'église</i>				
1037	Marie Rose MARIUS	62	Créole	D'où Anaïs (1038), Zéline (1039)
1038	Anaïs MARIUS	32	Créole	+ 1886 ; De Marie + ; = 1852 DONASSIN Loriska (9290) d'où Elisabeth 1835 (affr 1838), Eulalie (1040), Toussaint (1041), Lodoïska (1042), Eléonore 1845-1864, Zélie 1840 ;
1039	Zéline MARIUS	26	Créole	+ 1882 ; De Marie Rose Marius (1037)

1040	Marie Eulalie MARIUS	9	Créole	D'Anaïs Marius (1038) = Loriska Donassin (9290)
1041	Toussaint MARIUS	4	Créole	D'Anaïs Marius (1038) = Loriska Donassin (9290)
1042	Adaïsa MARIUS	1	Créole	+ 1882 ; D'Anaïs Marius (1038) = Loriska Donassin (9290) ; = Nicolas BOESCH 1839
CHIFOLIAN Emile 1801 France = Durux				1846
				<i>Rue Saint Louis</i>
1043	François ? ss patro	60	Cafre	+ 1865 hospice à 70 ans
1044	Troqué RABASTAN	31	Cafre	+ 1889; == Juliette ABENDANA (1082); = 1851 FREPONT Juliette (10520)
1045	Jean	40	Cafre	
1047	Simon PARAMÉ	55	Malgache	+ 1866 hospice
CHOPPY Gédéon veuve 1797				1846
				<i>Chaussée Royale</i>
1057	Louis ss patro // DIEP	36	Créole	+ 1863 hospice ; d'Ursule // + 1870 La Possession ; de Marthe ; = 1852 Rosine AMYON (5810)
1058	Alidor NIGOR	38	Malgache	+ 1866 ; = 1851 PIAMAL Julie (268)
1059	Thomassat ss patro	38	Malgache	+ 1845
1060	Victor CLEOGENE	19	Créole	+ 1854 chez Derbez ; de Clarice 1805 C +
1061	Frédéric CLEOGENE	7	Créole	+ 1889 ; De Clarice 1805 C + ; = Angélique BABEL 1844
1062	Céline ss patro	34	Malaise	+ 1873 La Possession ; d'où Hyppolyte 1838 +
1063	Flore « CLEOGENE »	18	Créole	+ 1848 ; de Clarice + ; d'où Alfred 1844, Léo (1067)
1064	Louise CLEOGENE	17	Créole	+ 1858 ; De Clarice + ; = 1855 CANON Jean Mathieu André dit Dolphin 1820
1065	Honorine MOSELLE	10	Créole	+ 1894 La Possession ; De Françoise Bolina Moselle (7074) ; = 1858 BELAMI Fleurimont (3876)
1066	Pauline CLEOGENE	6	Créole	De Clarice 1805 C + ; = 1855 ABOPPARD Gabriel (800)
1067	Léo CLEOGENE	2	Créole	+ 1883 ; De Flore (1063); = Clarice FOCA 1846-1883 (de Foca Désirée 1829-1873)
CHANDEMERLE Veuve 55 ans				1846
				<i>Saint-Gilles/ Bernica</i>
1068	Léopold CHARONDIN	82	Créole	+ 1858 ; De Marianne + ; = 1852 PESSEL Euphrosine (9362)
1069	Jean Marie ss patro	45	Créole	? + 1848
1070	Paul AUTHAN	22	Créole	+ 1890 PMI ; de Marie
1071	Denis AUTHEN	21	Créole	+ 1872 ; de Marie ; = 1849 VIRGINIA Clémentine (9632)
1072	Jean Baptiste ANTIMENE AMYCLAS	13	Créole	+ 1870 ; D'Antimène Genade (1081) = Amyclas Domingue (1078) ; = 1855 LEBON Julie 1840-1866
1073	Bélonie ANTIMENE	8	Créole	+ 1850 ; de Genade Antimène (1081)

1074	Marcelin Philogène ANTICLIDE	4	Créole	+ 1904 ; De Cécile Anticlède (1085) == Fanchin Sémon (2920) ; = 1862 CORDELIN Marie Louise 1847-1896
1075	Paulin AMYCLAS	10	Créole	+ 1865 ; D'Antimène Genade (1081) = Amyclas Domingue (1078) ; = 1858 Reine COURONNE (6779)
1076	Augustave ANAXAGORIN	67	Cafre	Si 52 ; + 1858 ; = 1851 Reine NENIE (7752) ; = 1853 MYSCILE Catherine (8874)
1077	Philippe ss patro	43	Cafre	+ 1848
1078	Domingue AMYCLAS	45	Cafre	= 1852 ANTIMENE Genade (1081)
1079	Pompée AMIOLAN	58	Cafre	Vendu à Bénoni
1080	Joséphine MAHEU CHALCIDON	56	Créole	De Constantin + = Célerine + ; = 1849 LETEILLIER ABANTIADÉS Salomon (7089) ; = 1854 St Leu OMNIBUS Pompée 1822 Afrique (1079)
1081	Genade ANTIMENE	42	Créole	+ 1856 ; De Marthe + ; d'où Jean Baptiste (1072), Paulin (1075), Bélonie (1073) ; = 1852 AMYCLAS Domingue (1078) d'où Olympiade (1094), Marthe (1093), Paulin (1075)
1082	Julienne ANTIMIDIN	13	Créole	+ 1856 ; De Mave Antimidin (1084) = Jean Pierre Abendana (9788); d'où Marie Thérèse 1847-18/50 ; == Troquet RABASTAN (1044) d'où Julienne Elisabeth (1098) ; = 1851 DAMOUR Cyril (3161)
1083	Juilliette AMIOTIN	25	Cafrine	+ 1871 ; = 1849 LAFLEUR Alphonse (4069)
1084	Mave Marie ANTIMIDIN	40	Malgache	+ 1877 ; = 1849 ABENDANA Jean Pierre Sapir (9788) d'où Julienne (1082)
1085	Cécile ANTICLIDE	35	Créole	+ 1869 ; De Clotilde + ; == Fanchin SEMON (2920) d'où Philogène dit Marcelin (1074), Brice Edouard (1089); = 1850 Jupiter BAUDEL (1990)
1086	Philogène ANAXILIN PHOCION	38	Créole	+ 1870 ; De Thérèse Mynias (1136) == Henry Phocion 1793 ; = 1858 Céliste ZADIRE 1826
1087	Stanislas dit Aya ANTIPHAN	40	Créole	= Azémia + d'où Stanislas (5948), Javotte (1096); = 1849 TUBERON Marie (1095) ; = 1855
1088	Louis ANDRAU	12	Créole	+ 1901 ; De Castor Téléf (9599) == Véléda Victorine (9597) ; = 1853 MARIE LOUISE Adélaïde (2089)
1089	Brice Edouard SEMON	1	Créole	De Fanchin Sémon (2920) == Cécile Anticlède (1085) ; = 1865 VITELLY Germaine 1849
1090	Monchéry ss patro	55	Cafre	+ 1847
1091	Chagrin	67	Cafre	
1092	Victoire ANTIMENE	13	Créole	+ 1899 ; D'Antimène Genade (1081) ; = 1852 TARISTAS Jean (3897)
1093	Marthe AMYCLAS	7	Créole	D'Antimène Genade (1081) = Amyclas Domingue (1078) ; = 1854 GLAIVE Mars (10959)

1094	Olympiade AMYCLAS	6	Créole	D'Antimène Genade (1081) = Amyclas Domingue (1078) ; = 1854 ACESTE Prosper (2872)
1095	Marie TUBERON	21	Créole	+ 1878 ; d'Elise Mens (3425StLeu) = Vincent Alquié (1419StLeu) ; = 1849 Stanislas ANTIPHAN (1087) d'où Marie Héloïse (1097), Elise Delphine (1099) ; = Charlot MILON (1100)
1096	Javotte ANTIPHAN	8	Créole	+ 1867 ; D'Azémia + = Stanislas Antiphan (1087) ; = 1853 FLAMAND Jacques (6952)
1097	Marie Héloïse TUBERON	4	Créole	+ 1851 ; De Stanislas Antiphan (1087) = Marie Tubéron (1095)
1098	Elisabeth RABASTAN	2	Créole	De Rabastan Troquet (1044) == Julienne Abendana (1082) ; = 1861 LAISSER Eloi 1839 St Louis
1099	Elise Delphine TUBERON	2	Créole	+ 1878 ; De Stanislas Antiphan (1087) = Marie Tubéron (1095) ; = 1859 AGAPET Jean Baptiste 1839-1866 Ste Marie
CHANDEMERLE Guillaume = LEGER Henriette 1846				<i>Trois Bassins / la Saline & Saint-Gilles / Bernica</i>
1100	Charlot MILON	37	Créole	+ 1881 ; de Scipion et Charlette ; = 1849 METRA Olivette (1119) ; = Marie TUBERON (1095) ; = Vitaline CHERON
1101	Saint Luce	33	Créole	Homme
1102	Charles MESTOR	20	Créole	+ 1887 ; De Céline Mestor (1118) ; = 1851 MNESTHEE Gertrude (730)
1103	Thomy ? BALADER	20	Créole	+ 1900 St Leu ; D'Olivette Vily (1119) ; = Florence LITOR (3806StLeu) ; = 1877 Colette COLET (1140St Leu)
1104	Julien MESTOR	18	Créole	+ 1882 ; De Céline MESTOR (1118) ; = 1852 ALCIMAQUE Véronique (1541)
1105	François BLUCKER	38	Créole	D'Euphrasie ; = 1853 MUSICA Françoise (5988)
1106	Valentin MYNIAS	46	Créole	De Pélagie + ; = 1850 AGESARQUE Babet (5942)
1107	François MYNIAS	49	Créole	+ 1871 chez Chandemerle ; De Pélagie + ; == Olive TELMAR (5022) ; = 1851 PAGASE Marguerite (7406) ; = 1857 BALEINIER Sulette (1968)
1108	Pierre Noël OURIOS	45	Créole	+ 1858 ; de Romaine
1109	Anthénor METANIRE / LINGES	37	Malgache	+ 1887 ; == Orophélia MIDAS (1124) ; = 1852 BAVOLE Célerine (5887) // = 1853 La Possession PISON Suzette 1808
1110	Maurice MIMAS	25	Malgache	= 1852 NAULON Julienne (1933)
1112	Denis MINEIAS	32	Malgache	= 1852 MYSCENE Masseline (7215)
1113	Yambane	30	Cafre	
1114	Gabriel VILLECROS // MLETIS	33	Cafre	= 1849 OCTAVET Anaïs (8646) // = 1853 CALEAN Virginie (6944)

1115	Philogène BOUSINGO	53	Cafre	+ 1882 St Leu
1116	Joseph N°1 JOLVILE	44	Cafre	+ 1868
1117	Germain ss patro	76	Cafre	+ 1857 St Leu
1118	Céline MESTOR	42	Créole	+ 1880 ; PMI ; D'où Julien (1104), Charles (1102), Victor 1847-1848, Louis (1141), Jules (1146), Michel (1125), Lisa (1129), Jean Marie (1130) ; = 1848 PLOMBIERES Léonard (539)
1119	Olivette METRA	39	Créole	+ 1868 ; = 1849 Charlot MILON (1100) d'où Eugénie (1134), ? Thomy (1103)
1120	Estelle ASCINE	22	Créole	+ 1853 ; de Scholastique (1131) ; d'où Scholastique (1131) ; = 1849 BOURGOGNE Célestin (554)
1121	Marie Marthe MINOCE / HELIER	19	Créole	= 1849 MATIOMB Bruno (628) d'où Bruno 1849-1850 // De Colette (3739) ; = Macabit TORINIÈRE (790)
1122	Clara MINTHE	30	Créole	+ 1901 ; De Sabine + ; = 1848 Henry CLOPON (2241) d'où Jacques (1140), Sabine (1143), Jean Baptiste (1127) ; = 1857 VIRAGO Esope (10030)
1123	Darie	60	Créole	Femme
1124	Orphélia MIDAS	30	Cafrine	+ 1869 ; == Anthénor METANIRE (1109) d'où Joseph (1126), Pierre (1139) ; = 1850 GY Roch (625)
1125	Michel MESTOR	11	Créole	+ 1850 ; de Céline Mestor (1118)
1126	Joseph MIDAS	6	Créole	D'Anthénor Métanire (1109) == Orphélia Midas (1124); = 1859 MAUREL Anne Marie (2407StLeu)
1127	Jean Baptiste Henry « MINTHE	3	Créole	+ 1846 ; De Clara Minthe (1122)
1128	Zélie Zéline MILLET	7	Créole	De Marianne (1132) ; D'où Marianne 1852-1853, mort-né 1859 St leu
1129	Lisa MESTOR	8	Créole	+ 1869 ; De Céline Mestor (1118) ; D'où Gilot 1852-1853 ; == Almovin BOUCLIER 1807-1871 (de Rosine) d'où Molevin 1858-1862 ; d'où mort-né 1862
1130	Jean MESTOR	10	Créole	De Céline Mestor (1118) ;
1131	Scholastique ASCINE	7	Créole	D'Estelle Ascine (1120) ; = 1855 COMTOIS Michel ? (1125) ou (459)
1132	Marianne MILLET	27	Créole	+ 1864 ; de Catherine ; d'où Zélie (1128)
1133	Pélagie MYNIAS	24	Créole	+ 1880 ; De Thérèse Mynias (1136) ; = 1852 BON Monjoli (1572) d'où Thérèse 1855-1862
1134	Eugénie METRA	20	Créole	+ 1897 ; D'Olivette Métra (1119) = Charlot Milon (1100) ; = 1850 ALCMON Louis (1536)

1135	Françoise JOURNELLI	39	Créole	+ 1869 ; De Brigitte (1956) ; = 1856 PANGLOSSE Bécharles (5594) d'où Charles (1965), René (1955)
1136	Thérèse MYNIAS	48	Créole	+ 1874 chez Chandemerle; D'où Pélagie (1133)
1137	Olympiade ss patro	67	Créole	+ 1847
1138	Claire NILANCON	29	Cafrine	+ 1862 ; = 1849 AGOA Romain (620)
1139	Pierre METANIRE	9	Créole	+ 1869 ; D'Anthénor Métanire (1109) == Orphélia Midas (1124); = 1856 CLORATE Marie Françoise (1811)
1140	Jacques CLOPON	6	Créole	+ 1893 ; D'Henry Clopon (2241) = Clara Minthe (1122); = 1861 RESUS Marie Julienne 1845 (de (136) = (162))
1141	Louis Jean Marie MESTOR	5	Créole	De Céline Mestor (1118)
1142	Cécile ? LINDOR	8	Créole	D'où mort-né 1857
1143	Sabine CLOPON	8	Créole	D'Henry Clopon (2241) = Clara Minthe (1122); = 1854 THOMAS Pierre Henry 1830 affr
1144	Pauline TELEF	8	Créole	+ 1872 ; De Castor Téléf (9599) = Véléda Victorine (9597) ; = 1855 St Leu Jean Baptiste POUGARY (82StLeu) d'où Maria 1854-1856
1145	Lafleur CASIOPE ALCIOPE	49	Malgache	+ 1863 ; = 1849 BAVOLE Perrine (5897)
1146	Jules « MESTOR »	2	Créole	+ 1847 ; de Céline Mestor (1118)
1147	Manuel ss patro	54	Cafre	Acquis de la commune ; + 1847
1148	Joseph n°3 JOIGNIS //	75	Cafre	Acquis de Mme Veuve Pomphily ; + 1868
CHABOT Jean Baptiste = MARTIN Tranquille				1846
				<i>Le Guillaume</i>
1149	Marcelin VERPET	49	Malgache	Donation Anne Grimaud Veuve ; = 1854 DURPRE Adélaïde (9606)
1150	Charles JOLVIGNE	11	Créole	« ; de Sylvie Jolvigne (1152) = Jean Baptiste Verchant ; = 1856 Soulangette LARDAGNE (9328)
1151	Jean Baptiste JOLVIGNE	1	Créole	« ; + 1849 ; de Sylvie Jolvigne (1152) = Jean Baptiste Verchant
1152	Sylvie JOLVIGNE	30	Créole	« ; + 1858 ; de Zémire + ; = 1849 Jean Baptiste VERCHANT 1806-1849 affr 1834 d'où Charles (1150), Rosélia (1153), Geneviève (1155), Jean Baptiste (1151), Elie Rose 1840, Jean Baptiste 1849-1852 ; == Louis MAUNIER + d'où Joseph 1852 + ; = 1853 LACENAIRE Pierre (9587)
1153	Rosélia JOLVIGNE AGATHE	9	Créole	« ; de Sylvie Jolvigne (1152) = Jean Baptiste Verchant ; = 1856 Paulin GARVIER (4154)
1154	Marie JOLVIGNE	5	Créole	« ; de Sylvie Jolvigne (1152) = Jean Baptiste Verchant
1155	Geneviève JOLVIGNE	4	Créole	« ; de Sylvie Jolvigne (1152) = Jean Baptiste Verchant

CHABOT Auguste 1810 = DEVEAUX Elisabeth 1846				<i>Divon / François / Les Roches</i>
1156	Joseph Florichon JOLVIGNE	32	Créole	+ 1879 ; de Zémire ; = 1849 VERCHAMP Fifine Joséphine 1810-1866 affr (nat de J.B. Verchamp)1834 d'òu Nanette 1834-1879 ; = Adélaïde LANDRE
1157	Pierre ? VERUTON	19	Créole	+ 1867 ; de Suzanne
1158	Fleury DURPRE	5	Créole	D'Emile Durpré (1161) = Elie Dibel (1160) ; = 1866 St Denis CHERSO Céline 1852 St Leu
1159	Augustave DURPRE	1	Créole	D'Emile Durpré (1161) ; = 1866 St Denis VIDIER Marie louise 1831
1160	Elie DIBEL	39	Créole	= 1844 Gertrude (9654) ; = 1852 DURPRE Emilie (1161)
1161	Emilie DURPRE	30	Créole	D'Adélaïde Durpré (9606) ; d'òu Augustave (1159) ; = 1852 Elie DIBEL (1160) d'òu Fleury (1158), Eglée (1163), Roseline 1850-1852
1162	Sophie	16	Créole	
1163	Eglet DURPRE	2	Créole	D'Emile Durpré (1161) = Elie Dibel (1160)
CHAMAND Paul Veuve 1846				<i>Rivière des Galets / Ravine à Marquet</i>
1164	Benoit ss patro // ss patro	44	Cafre	+ 1868 hospice // + 1872
1165	Servant	41	Malgache	
1166	Jean François	40	Créole	
CHAMAND Denis 1811 1846				<i>Ravine à Marquet / La Mare</i>
1167	Lindor ss patro	67	Cafre	+ 1852
1168	Boquet ? Toquet ss patro	27	Créole	+ 1847 chez Pitel
1169	Auguste CORSET	10	Créole	De Joséphine Corset (1170) ; = 1860 La Possession JUVENAL Marie Anne affr 1841 St Louis
1170	Joséphine CORSET	32	Créole	+ 1874 ; De Corset Ferdinand (2541) = Virginie Babet (8752); d'òu Auguste (1169), Martine (1172) ; = 1853 La Possession DARTIN DORETIN Jean Baptiste (6029) d'òu Célestin 1846-1857
1171	Françoise ANCELLI	11	Créole	De Barbe Ancelli (1180) = Haro Christophe (3588)
1172	Martine CORSET	6	Créole	+ 1860 ; De Joséphine Corset (1170) ;
CHAMAND Jacques Veuve 1846				
1173	Sylvie ARNAUL	37	Créole	+ 1861 PMI; De Julienne Caudal (4781) ; = 1849 La Possession MADELEINE Soulange 1807-1858 affr. D'òu Clément (1192), Claude 1831 ; = 1859 La Possession GIVRAN Anicet (6790)

CHAMAND Jean Baptiste Vatter		1846		<i>Rivière des Galets/ Ravine à Marquet</i>
1176	Bonaventure ANCELLI	33	Créole	De Suzanne Ancelli (1179) ; = 1849 La Possession DOSDANA Eugénie (10306)
1177	Jean Pierre ANCELLI dit Néret	24	Créole	+ 1887 ; De Suzanne Ancelli (1179) ; = 1849 Egyptienne GEORGET (6792) ; = 1851 La Possession VOLSEY Fanelie (1730)
1178	Pierre ANCELLI	21	Créole	De Suzanne Ancelli (1179) ;
1179	Suzanne ANCELLI	54	Créole	+ 1865 ; De Marie + ; D'où Bonaventure (1176), Jean Pierre (1177), Barbe (1180), Flore (1181), Pierre (1178)
1180	Barbe ANCELLI	28	Créole	De Suzanne Ancelli (1179) ; = 1850 HARO Christophe (3588) d'où Françoise (1171), Vincente (1185), Barbe (1186), Charles (1190), Marguerite (1183)
1181	Flore ANCELLI	24	Créole	1849 ; De Suzanne Ancelli (1179) ; == Joseph TAPACHES (8375) d'où Marie Louise (1184)
1182	Clotilde CORBIN	64	Créole	De Babé ; = 1851 La Possession LACHEL Louis 1781 Afrique d'où Jean Baptiste 1801, Mélanie 1804
1183	Marie Marguerite ANCELLI	2	Créole	De Barbe Ancelli (1180) = Haro Christophe (3588)
1184	Marie Louise ANCELLI TAPACHES	1	Créole	De Flore Ancelli == Tapaches Joseph (8375); = 1861 THIOGA Théodore (9511)
1185	Vincente ANCELLI	7	Créole	+ 1863 ; De Barbe Ancelli (1180) = Haro Christophe (3588); = 1856 DAGOUR Félix (3736); = 1853 La Possession BATISTE Joson (3643)
1186	Marie Barbe ANCELLI	5	Créole	De Barbe Ancelli (1180) = Haro Christophe (3588) ; = 1854 St Denis VULCAIN 1831
1187	Rosely	15	Créole	Garçon
1188	Frumence	10	Créole	Garçon,
1189	Anne	27	Créole	
1190	Charles ANCELLI	4	Créole	De Barbe Ancelli (1180) = Haro Christophe (3588)
1191	Auguste Nicolas	4	Créole	
1192	Arnaud Clément ARNAUT	21	Créole	De Sylvie Arnaut (1173) = Madeleine Soulange ; = 1853 LAYEMARD Louise 1835 affr
CHEVALIER L. Veuve		1846		
1193	Félix	41	Malgache	
1194	Philippe COLIN	41	Cafre	+ 1853 ; = 1851 RHODOMAN Eugénie (10878)
1195	Jacques VIRET	67	Malgache	+ 1854
1196	Charles	15	Créole	

1197	Baptiste ? CANTY	43	Cafre	+ 1865 à 70 ans hospice
1198	Ferdinand ? DAVERY DARCY	32	Créole	+ 1897 ; D'Henriette ; = 1854 La Possession Elise MARTHE JUVENAL 1835
1199	Eglée NOSMAS	19	Créole	D'où mort-né 1859
CHEVALIER R.F. Mme		1846		
1200	Olive BABILAS	69	Cafrine	+ 1866 ; = 1852 CRATIDAS Désiré (5750)
COMMAN G. Mr 1819		1846		
1201	Eline BRINIER	36	Malgache	+ 1877 ; = 1849 La Possession LABREUGE Jolicoeur (8258) d'où Clémentine (1202), Aristole (1203), Charles (7110)
1202	Clémentine BRINIER	5	Créole	+ 1881 La Possession ; D'Eline Brinier (1201) = Jolicoeur Labreuge (8258); = 1851 Paul DURANTIN (4763) ; = BRUNUS Simon 1824
1203	Aristole BRINIER	3	Créole	D'Eline Brinier (1201) = Jolicoeur Labreuge (8258)
CONSTANT Léon Veuve 1780 Valcin		1846		
<i>Tan Rouge</i>				
1204	Félicité ZAMIRE	51	Créole	+ 1872 ; De Maguitte + ; d'où Adelciné (1206), Félicie (1210), Louis (1208) ; = 1851 MONETA Milord (2314)
1205	Sophie dite Céline « CRISTO »	24	Créole	+ 1846 ; Vendue en 1845 à Ycard ; == Lespoir MYSUS (8887) d'où Jules (1207)
1206	Adelciné ZAMIRE	22	Créole	Vendue à Bodard ; + 1859 ; de Félicité Zamire (1204) ; = 1849 MYGDON Fantaisie (9263) d'où Alfred (1211), Ernestine (1212)
1207	Jules CRISTO MYSUS	6	Créole	+ 1901 ; Vendue en 1845 à Ycard ; de Sophie (1205) == Lespoir Mysus (8887) ; = 1866 St Denis RENARD Denise 1844 ; = Geneviève MYSCILE (8869)
1208	Louis ZAMIRE	22	Créole	+ 1893; De Félicité Zamire (1204)
1209	Auguste ? SIKIS	21	Cafre	Vendu à Charles Prosper ; + 1873 hôpital vers 40 ans
1210	Marie Félicie « ZAMIRE »	8	Créole	De Félicité Zamire (1204)
1211	Alfred ZAMIRE	5	Créole	+ 1870 ; De Zamire Adelcine (1206) = Fantaisie Mygdon (9263)
1212	Ernestine ZAMIRE	4	Créole	+ 1872 ; De Zamire Adelcine (1206) = Fantaisie Mygdon (9263) ; = Pierre Elie DACIER 1840
CONIL Antoine demeurant en France		1846		
1213	Candide DAGINCOURT // DAVILMAR	49	Malgache	+ 1871 ; d'où Thomy (10928) ; // + 1864 à 90 ans ; d'où Suzanne 1815
CONIL André = LARAME Clara		1846		
<i>Bout de l'Etang</i>				

1214	Gédéon MELUN	30	Créole	+ 1886 ; D'Elisabeth + ; = 1854 Phrasie TYCHON (10707) ; frère de Julie Fécato
1215	Emile FRIBOURG	16	Créole	+ 1865 ; De Justine dite Fifie + ; = 1855 ETYR Clémence (6681) ; sœur de Toinette THEEDINATES
1216	Hercule	46	Malgache	
1217	Victor NERGEL	31	Cafre	+ 1882 ; = 1853 LINDOR Henriette (2933)
1218	Jacques PARISAN	46	Malgache	+ 1855
1219	Clotilde ss patro	46	Cafrine	+ 1852
1220	Abraham NERON // ss patro	29	Créole	+ 1886 ; hôpital // + 1859 hospice
1221	Jean Louis	61	Cafre	
1222	Timor	33	Malais	
1223	Jean Jacques	6	Créole	
1224	Edouard ? DROTON	54	Malgache	+ 1853 à 80 ans chez Nabère
1225	Jean Baptiste	37	Cafre	
1226	Pierre Elie ss patro	33	Créole	+ 1852 ; de Joséphine +
1227	Paul ? AGATHE	36	Créole	+ 1898 chez Babef
CASSIN DE BELLEGARDE Charles 1825 1846				<i>La Saline</i>
1228	Gustave ? DULE	14	Créole	+ 1865 La Possession ; de Dule +
1229	Candide	18	Créole	
1230	Gertrude	8	Créole	
CASSIN DE BELLEGARDE 1846				<i>Rue de la Caverne</i>
1231	Louis MAHOT // ss patro	56	Cafre	+ 1866 ; = Bertille ERNEL (5737) ; + 1857 chez Balbine à 70 ans
1232	Philibert BONTE	57	Créole	+ 1856 ; de Jeanne 1761-1851 Afrique
1233	Jean Louis	51	Malgache	
1234	Domingue BEAUSEJOUR	53	Cafre	+ 1873 ; == Babeth d'où Dominique (1239); == Eléonore NEUVILLE (2247)
1235	Songol dit Goliath ss patro	48	Cafre	+ 1856 hospice
1236	Hilaire CALVET	47	Malgache	+ 1855 hospice
1237	Ragotin FIRMY	43	Malgache	Témoin +
1238	Germain ? ESTHERIE	43	Créole	+ 1879 ; d'Etherine ; = 1854 St Leu SEJEAN Geneviève (2815StLeu) ; = 1869 TAMELOR Barbe (2605StLeu)
1239	Dominique BEAUSEJOUR	23	Créole	de Domingue Beauséjour (1234) == Babeth ; = 1855 Marie BELMIR (7192)

1240	Mélanie MIDEL	33	Créole	+ 1884 ; De Fanchette +; = 1849 ADMETTE Pierre (10560) d'où Alexis (1245), Joseph (1246), Auguste (1247), Fanchette (1255) ; = 1853 Philogène PAROS (9881)
1241	Henriette RANGON	26	Créole	+ 1894 ; De Thérèse Canval 1800 ; d'où Victor (1248), Alphonse 1846, mort-né 1848 ; = 1853 OUZAN Louis (3039) d'où Louise (1242), Anaïs (1253), Thérèse (1254)
1242	Louise RANGON	9	Créole	D'Henriette Rangon (1241) = Louis Ouzan (3039)
1243	Gustave OLIERE	28	Créole	+ 1901 ; De Betsy + ; = 1852 PARILIE Marie (3395)
1244	Edouard OLIERE	19	Créole	+ 1851 ; de Betsy + ;
1245	Alexis ADMETTE	8	Créole	De Pierre Admette (10560) = Mélanie Midel (1240); = 1857 PARANY Ernestine 1828
1246	Joseph ADMETTE	6	Créole	De Pierre Admette (10560) = Mélanie Midel (1240) ;
1247	Auguste ADMETTE	4	Créole	De Pierre Admette (10560) = Mélanie Midel (1240)
1248	Victor RANGON	4	Créole	D'Henriette Rangon (1241) ? = Louis Ouzan (3039)
1249	Alfred « FONTENET »	1	Créole	+ 1845 ; d'Elisa Fontenet (1252)
1250	Rosa ORANGINE	57	Malgache	+ 1856 ; Si 50, sœur de Sophie Orangine (631StLeu); = 1853 CONSIGNE Charles 1801-1865 St Pierre
1251	Germaine « VEUZAC »	60	Créole	+ 1847 ; d'où Germain 1810-1885 (= Gertrude LINIERE)
1252	Elisa FONTENET	18	Créole	+ 1855 ; De Betsy + ; = 1845 HENRY Fontenais Fortuné (8799) d'où Betsy 1846-1847, Alfred (1249), Eugène 1848 (= 1865 INDUS Alfred 1846)
1253	Anaïs OUZAN	7	Créole	D'Henriette Rangon (1241) = Louis Ouzan (3039)
1254	Thérèse OUZAN	2	Créole	D'Henriette Rangon (1241) = Louis Ouzan (3039)
1255	Fanchette « MIDEL »	2	Créole	+ 1847 ; De Pierre Admette (10560) = Mélanie Midel (1240)
COSSIN Louis Antoine 1810		1846		<i>Rue du commerce</i>
1256	Lespoir QUINCY	29	Cafre	+ 1861 ; = 1844 Germaine QUESEDA (6221)
1257	Joseph RYER	27	Créole	De Fanchon = Joseph ; = 1843 Esther URDEL (10879) ; = 1851 BEZIR Florentine (3179)
1258	Balot AUZANAM	31	Malgache	= 1853 St Louis BERNARDIN Couronnée (7225)
1259	Joseph MONFAUCON	26	Cafre	= 1853 Eléonore BERTON (6679)
1260	Augustave USTALEMONT	26	Créole	+ 1852 ; d'Ursule Boro 1792; = 1847 Emma EDITSIRA (4333)
1261	Clémentine CAMBYSE	20	Créole	+ 1881 ; De Joséphine + ; = VICTORIA Edouard dit Tambour (8791); sœur de (8619)
CORDEREAU Henry 65 ans		1846		<i>Saint-Gilles</i>
1262	Charles DESTIN	29	Malgache	
COUDER Rubin Joseph Antoine = Cadet		1846		

1263	Domitile BRUNEL	20	Créole	+ 1849
1264	Sidonie	23	Créole	
1265	Crescence	20	Créole	
1266	Eugène ? ARHIMAN	16	Créole	De Jeannette Arhiman (8694) ; = Roselie AMYON (5792)
1267	Camille ? LILIO	Si 8	créole	+ 1849
1268	Clémentine			Vendue à Bonanmais
1269	Dominique			Vendue à Xavier
COURTAUD Paul 1789 Angoulême = Gruchet 1846				<i>La Grande Chaloupe / Ravine à Marquet</i>
1270	Annibal ss patro	62	Cafre	+ 1851 hospice
1271	Julien ROILLET	37	Cafre	+ 1888 ; = 1844 La Possession Henriette LEBONEL (1272)
1272	Henriette LEBONEL	31	Cafrine	+ 1853 ; = 1844 La Possession Julien ROILLET (1271)
1273	Urbain MARDON	34	Cafre	+ 1851
CELESTIN Preuve = Fanny Galine 1846				<i>Rue de la caverne</i>
1274	Marie Louise FATIME	28	Malgache	+ 1882 ; = Louis GOMBERT (1386) d'où Sophie dit Gombert 1838
1275	Héloïse TARPEIA	26	Créole	De Marie Louise Tarpéïa == Joseph d'où Adèle (1278) ; == Furcy d'où Adélina (1283), Furcy 1847 ; = 1864 GUIGNARD Auguste 1818-1886 Libre
1276	Laurince CUSTOS	64	Créole	PMI ; = 1853 Pierre Denis TARSUS (1280) ; = 1857 St Leu NELY Julien (746StLeu)
1277	Lespoir TAURICEPS	40	Cafre	
1278	Adèle TARPEIA	6	Créole	D'Héloïse Tarpéïa (1275) == Joseph ;
1279	Jean Louis ss patro	49	Cafre	+ 1846
1280	Pierre Denis TARSUS	79	Malgache	+ 1856 à St Leu ; = 1853 CUSTOS Laurence (1276)
1281	Amat TAUROS	58	Cafre	26 ans en 1844
1282	Jean TAUROCEROS	32	Créole	De Sophie + = Janvier +
1283	Marie Adélina TARPEIA	1	Créole	D'Héloïse Tarpéïa (1275) == Furcy; = 1858 SINCERE Pierre Arlove 1839 affr
CELESTIN Louis Monjol 39 ans 1846				
1284	Edouard MATOSA // VESPRIN	35	Malgache	== Olympe COMTOIS (423) // + 1869 ; = 1850 MASSONEL Laurince (5979)
1285	Julien ? YPRES	30	Cafre	= 1853 DANGIL Françoise (4257)
CELESTIN Elisabeth 1816-1890 1846				<i>Rue Saint-Louis</i>
1286	Laure TOURZEL	33	Cafrine	+ 1871 ; = 1851 PASTOUR Crespin 1812-1865 Afrique d'où Charlot (1287), Charles 1845

				(= fille de (10659), Rémy 1847
1287	Charlot TOURZEL PASTOUR	5	Créole	+ 1901 ; De Pastour Crespin = Laure Tourzel (1286) ; = Laurence BELAMI
CELESTIN Uranie 27 ans		1846		
1288	Zémire ? XENOPHA	39	Cafrine	+ 1879 ; = 1850 La Possession VALEGE Alexis (5607)
CELESTIN Jean Baptiste 1820		1846 <i>Ravine Tête Dure / Bassin</i>		
1289	Florine CLEVES	34	Créole	+ 1875 ; De Thasie + ; = 1852 HENRIETTE Louis Antoine dit Zalaé 1810 affr, d'où Adèle (1290), Françoise (1291)
1290	Adèle CLEVES	10	Créole	De Florine Clèves (1289) = Henriette Louis Antoine
1291	Françoise CLEVES	9	Créole	+ 1872 ; De Florine Clèves (1289) = Henriette Louis Antoine
1292	Séverin	25	Créole	
CELESTIN Jules 1816		1846		
1293	Pierre Denis ? RESSAM	28	Malgache	= 1843 La Possession ZELIE Zéphirine 1828-1871 (les deux à l'Atelier Colonial)
CERVEAUX Laurent Veuve 1776		1846 <i>Jardin / Précipice</i>		
1294	Alexis	67	Cafrine	
1295	Alexandre LUXIN	46	Malgache	+ 1864; = 1850 SEMELEEE Baronne (1504)
1296	Pierre Louis MIRANVILLE	23	Créole	De Miranville Pierre Bénonie (1301) = Hélène Laque (1303) ;
1297	Calle ss patro	71	Créole	+ 1848
1298	Anne Marie URADY	23	Créole	Acquis succession Veuve J. Grimaud ; de Berthilde Dofer (6102) ; d'où Anne (1299), Grâce (1300), Méderic 1846-1858
1299	Anne URADY	4	Créole	D'Anne Marie Urady (1298)
1300	Grâce « URADY »	2	Créole	+ 1847, d'Anne Marie Urady (1298)
CERVEAUX Jacques Laurent Vve J.Hoarau		1846 <i>Bassin & jardin</i>		
1301	Pierre Bénonie MIRANVILLE	42	Créole	+ 1850 ; de Thérèse ; = 1848 Hélène LAQUE (1303)
1302	Joseph MIRANVILLE	25	Créole	+ 1864 : De Miranville Pierre Bénonie (1301) = Hélène Laque (1303) ; = 1848 FAVORET SAVOURAY Annette 1826-1890 (chez Cerveaux) d'où Augustin 1847-1849, Jean Baptiste 1841-1903, Joseph, Paulin, Sylvain, Amédée Gilles 1849-1851
1303	Hélène LAQUE	49	Créole	+ 1885 ; de Claire ; = 1848 MIRANVILLE Pierre Bénonie (1301) d'où Henry (7632), Félix, Joseph, Auguste (7815), Fabien 1827, Pierre Louis (1296), Firmin (1306), Marie (1307), Marie Jeanne (1311), Joseph (1302), Pauline (1312), Pierre Bénoni (1310), Florentine 1832, Paul 1840

1304	Léocadie MARTIGNAC	59	Créole	+ 1870 ; Malgache ; d'où Jeannette Lurage (9215) ; = 1853 Hilaire FATOL (4042) d'où Aubin (1309), Jean Pierre (5322), Odon (7812), Aubron (3353), Henriette (7405), Olympe 1821, Bazile 1819-1870
1305	Christophe ? LOUIS	72	Cafre	+ 1850 hôpital Mada
1306	Firmin MIRANVILLE	17	Créole	De Miranville Pierre Bénonie (1301) = Hélène Laque (1303) ; = 1850 CALA Elise (3740)
1307	Marie MIRANVILLE	17	Créole	+ 1852 ; De Miranville Pierre Bénonie (1301) = Hélène Laque (1303) ; = 1851 CORTAN Pierre Fabien (2487) d'où Céliste 1852 +
1308	Barbe ss patro	9	Créole	+ 1848
1309	Aubin FATOL	14	Créole	D'Hilaire Fatol (4042) = Léocadie Martignac (1304) ; = 1854 ALAELA Elise (9858)
1310	Pierre Bénonie MIRANVILLE	2	Créole	+ 1874 ; De Miranville Pierre Bénonie (1301) = Hélène Laque (1303)
1311	Marie Jeanne MIRANVILLE	11	Créole	+ 1852 ; De Miranville Pierre Bénonie (1301) = Hélène Laque (1303) ;
1312	Pauline MIRANVILLE	5	Créole	+ 1859 ; De Miranville Pierre Bénonie (1301) = Hélène Laque (1303)
CELINE Françoise 1802		1846		<i>Les Lataniers / La mare/ Les deux bras</i>
1313	Lindor ss patro	66	Malgache	+ 1856 hospice
1314	Pierre Noël NOEL	61	Malgache	+ 1857 La Possession
1315	Jean Baptiste ss patro	48	Malgache	+ 1851 hospice à 75 ans // + 1867 La Possession à 75 ans
1316	Guillaume JEUDI	24	Créole	+ 1856 hospice
1317	Augustine	24	Créole	
1318	Laurencine LASNIER COSNIER	17	Créole	+ 1895 La Possession, PMI ; = 1849 La Possession ATTARCHE Paulin (6037) d'où Jules Paulin 1847
1319	Zélia ? MEDILE	19	Créole	+ 1870 La Possession ; de Reine Médile (6978) ; = 1853 Jean François MELAE (1619)
1320	Jean François	2	Créole	
1321	Paulin	1	Créole	
CESAR Pépin 1804 Maurice		1846		<i>Les Lataniers</i>
1322	Isidor ss patro // ss patro	52	Malgache	+ 1859 La Possession // + 1875 à 102 ans chez César pépin
1323	Cyrius	43	Malgache	
1324	Pluton ? LUPTON	34	Cafre	Affr 1848 St Denis ; = 1850 St Denis SOULVIE Denise 1803
1325	Catiche	36	Cafre	Homme
1326	Lafortune	61	Cafre	
1327	Capucin ss patro	34	Cafre	= Vincente MARIONNETTE (6864)

1328	Souvenir ss patro // SORNIEC	32	Malgache	Femme blanche ; + 1852 La Possession à 45 ans // affr 1848 St Denis
1329	Ballot François CATALAN	23	Créole	+ 1860; de Zémire Catalan (1591)
CLASSUN Omer 1804 Grande = Dennemont Doris 1846				
1330	Dieudonné CASIMIR HERBON	26	Créole	+ 1872 ; De Médor Herbon (6178) == Marie Louise Suleau 1797-1848 affr 1845 par Chassun ; == Magedeline BENOIT (1488) d'où Dieudonné 1849-1874
1331	Fanny CHARMANTINE	48	Malgache	= 1850 JOUX Siméon (2028)
1332	Fanchon RICHESSE	31	Créole	+ 1849 (hôpital) ; D'où Léontine 1844, mort-né 1848, Félicité 1839-1869
1333	Brigitte LAHIRE BENJAMINE	19	Créole	+ 1867 ; De Lahire Hilaire (8753) = Noflette Farce 1807 ; = 1854 La Possession PATUROT Nicéfort 1815/1822 d'où Pierre Noël (1342), mort-né 1862
1334	Suzanne SORADEUSE	57	Cafrine	+ 1857
1335	Clémentine CASIMIR HERBON	23	Créole	+ 1878 ; De Médor Herbon (6178) == Marie Louise Suleau 1797-1848 affr 1845 par Chassun ; = 1849 GASPARDIN Jules (affr) 1815-1870 (de Fanny) d'où Polidor (1339), Louisa (1340), Alphonse (1341)
1336	Octavie HERBON	14	Créole	De Médor Herbon (6178) == Marie Louise Suleau 1797-1848 affr 1845 par Chassun), d'où Julia 1846-1881
1337	Thérèse HERBON	12	Créole	De Médor Herbon (6178) == Marie Louise Suleau 1797-1848 affr 1845 par Chassun ; d'où Henry 1855-1856, Adolphe 1860 +
1338	Félicité RICHESSE	9	Créole	+ 1859 ; de Fanchon Richesse (1332) ; d'où Noël 1854 + ; = Emmanuel POUGARY (7417)
1339	Polidor CASIMIR	7	Créole	De Clémentine Casimir (1335) = Gasparin Jules
1340	Louisa CASIMIR	5	Créole	+ 1888 ; De Clémentine Casimir (1335) = Gasparin Jules ; = Rougin GASPARDIN
1341	Alphonse CASIMIR	1	Créole	De Clémentine Casimir (1335) = Gasparin Jules
1342	Pierre Noël LAHIRE	2	Créole	+ 1867 ; De Brigitte Lahire (1333) = Paturot Nicéfort
1343	Jean Pierre	1	Créole	
CLERGEANT Fraznçois 56 ans France 1846 <i>Rue du pont de la fontaine</i>				
1344	Pierre Biga	31	Créole	
1345	Olivette	38	Créole	
1346	Alophine « LOIRET »	30	Créole	+ 1846 ; d'où Monjoly (1348)
1347	Ferdinand ? DAMIDER	28	Créole	Beau frère de Compas Marine 1820-1869 St André
1348	Monjoly LOIRET	7	Créole	D'Alophine Loiret (1346) ; = 1858 FRANC Marie Josèphe (4085)

CLERGEANT François Marie 1819					1846
1349	Lazare TARAZONA	45	Créole	+ 1852 ; de Louise +	
CLOTILDE Mlle St Denis 57 ans					1846
1350	Marianne MEDELE // ss patro	56	Cafrine	+ 1878 La Possession à 95 ans // + 1852	
CLAIN Laurent 1815					1846
1351	Henriette DUBAS	30	créole	D'où Grâce (1352) ; affr 1848 St Denis; = 1846 BARTHELEMY Antoine	
1352	Grâce RACE	16	créole	D'Henriette (1351) ; = 1850 St Denis Didier HILARION 1809; affr 1848 St Denis	
CLASSUN Mathieu et Cie Legarnisson					1846
					<i>Rue royale</i>
1353	Philogène ss patro	45	Créole	+ 1848	
1354	Anselme TOTMA	31	Créole	+ 1887 ; De Juliette ; = 1853 NELLEE Hélène (4704)	
1355	Montvert CASSIN LEVROUX	20	Créole	+ 1886 ; De Marie Tassin 1810 ; = 1855 TOURNERIZ Perpétue (9484) ; = Julie RAQUIER 1851	
1356	Isidore MANTOR	23	Créole	= 1849 La Possession Crescence VERSIN (1732)	
1357	Alexis ? PERAUD	52	Créole	+ 1854 à 54 ans La Possession ; d'Alexis Peraud = Blackétail Marie +	
1358	Pierre Paul	52	Créole		
1359	Léveillé ? BEAUSOIR	48	Malgache	+ 1865 à 75 ans, ou (974)	
1360	Marcelin MAGASIN	46	Malgache	+ 1874	
1361	Sans nom FIOTARI	48	Malgache	+ 1860 ; = 1855 TAVELAVE Marceline (6649)	
1362	Alexandre BARCA	50	Cafre	+ 1865 à 80 ans	
1363	Donnant NOTO	48	Cafre	+ 1868 ; = 1853 SAMOS Vitaline (218)	
1364	Fanchin FONET	48	Cafre	+ 1866 ; = 1858 NAIS Genade (4702)	
1365	Robert ss patro	62	Cafre	+ 1847 à 91 ans chez Lacaussade	
1366	Henry CIRON // ss patro	57	Cafre	+ 1874 hôpital // + 1847	
1367	Jean Baptiste ? DOCALY	38	Cafre	+ 1850 à 52 ans hôpital	
1368	Parfait ss patro	46	Créole	+ 1848	
1369	Sangor	30	Malais		
1370	Bastien ? MACONDE	39	Cafre	Affr 1848 St Denis	
1371	Eucher MAGELLAN	38	Malgache	+ 1865 chez Legarnisson	
1372	Melon LAUTOMNE	57	Malgache	+ 1867 St Leu ; = 1849 Julienne TESANNE GENNE 1787-1872 Afrique	
1373	Toussaint SAUVAN	57	Cafre	= 1853 MANARDIERE Dauphine (1512)	

1374	Paulin VALERE // dit Créole	41	Créole	+ 1878 hospice ; de Valère + ; = 1854 IGNACE Toinette 1807 // + 1848 chez Lacaussade
1375	Jean Marie ss patro	41	Créole	+ 1845
1376	Anthénor GALOPINE MOZAMBIQUE	48	Cafre	+ 1867 ; = 1854 Lespérance LENSEL (9421)
1377	Fantaisie FOURMILLON // ss patro // BABORD	40	Cafre	+ 1863 chez Galopine // + 1854 hospice à 70 ans // + 1861 St Leu ; = Joséphine 1821 ; = Delphine ZARO (2543)
1378	Jean Marie ? ss patro	34	Cafre	+ 1847 hospice
1379	Eugène	34	Créole	
1380	Martial ss patro	25	Créole	+ 1845
1381	Monchéry	25	Créole	
1382	Gaspard LAIMABLE	36	Créole	Témoin + (1447)
1383	Auguste SINOPE	30	Malgache	+ 1897 ; = 1853 BREZE Marie (7655)
1384	Ezemme	24	Malgache	Homme
1385	Hercule ss patro	42	Malgache	+ 1876 à 80 ans chez Troussail
1386	Louis GOMBERT	29	Cafre	+ 1885 ; = Marie Louise FATIME (1274) //
1387	Alidor ? SPIRE	30	Cafre	== Thérèse MARINO (4778)
1388	Lassibé HALIMEDE	49	Cafre	+ 1871 ; = Olive BENOIT (1487)
1389	Blaise SUEBE	30	Cafre	+ 1854 ; = 1852 DEVE Angélique (1480)
1390	Maurice STAIN	40	Cafre	+ 1850 chez Quièvre-court
1391	Thomas ? Thomy AUGUSTIN	34	Cafre	+ 1884 à Aurère
1392	Mercure EMERALOPS	33	Cafre	= 1856 La Possession VESTA Jeannette (8265)
1393	Pateau TAUSSIM	31	Cafre	+ 1863 ; = 1851 Elixène LUBIGNAC ? (6549)
1394	Lubin ? LUBINEL	42	Cafre	+ 1862 ;
1395	Edouard ? FOLIN	31	Cafre	Ou (653), (1395) ; + 1861
1396	Frontin ss patro // WASCOW	41	Cafre	+ 1850 hôpital // + 1871
1397	François ? ss patro	31	Cafre	+ 1847
1398	Frontin	36	Créole	
1399	Dimanche	26	Cafre	
1400	Henry ? MADAGASCAR	40	Malgache	+ 1869 hospice à 75 ans

1401	Paul ? ss patro	51	Créole	+ 1853
1402	Alain	33	Cafre	
1403	Louis	50	Créole	
1404	Philibert	25	Créole	
1405	Jean ss patro	29	Créole	+ 1852 chez Gardenat
1406	Macoua ? CRABE	30	Cafre	Affr 1848 St Denis
1407	Nicolas ? ss patro	35	Créole	+ 1871 hospice
1408	Venant SARRAN	30	Créole	+ 1884 ; = 1849 Céleste SEMELE (1484)
1409	Séverin	24	Créole	
1410	Louis SARAGOSSE	19	Créole	+ 1866 ; D'Elisa Saragosse (1511)
1411	André SEMELE	13	Créole	+ 1864 ; De Baronne Séméle (1504) = Luxin Alexandre (1295); = 1861 LAMY Chonette 1835 affr
1412	Louis Bastien SAUVAN	19	Créole	De Toussaint Sauvan (1373) = Dauphine Manardière (1512) ; = 1853 HERBON Rose (1514)
1413	Pierre Elie	11	Créole	
1414	Edmond ? VORBY	6	Créole	De Mondé Santhaurine 1818-1876 malaise = Victor Vorby (6349)
1415	Servant MARGOZZA	36	Créole	+ 1865 ; De Marie Thérèse + ; = 1851 NILLIE Victoire (1497)
1416	Pierre Denis ? TRON	46	Créole	+ 1866 St Leu
1417	Gros Louis BENOIT	26	Créole	+ 1872 ; d'Olive Benoit (1487)
1418	François TRIDENT	4	Créole	+ 1898 ; D'Henriette Trident (1486) = Bardier François (6450) ; = Egyptienne FONTEZ (6294)
1419	Dominique CHATEAUROUX	2	Créole	De Petite Marie Chatauroux (1489) ; = 1862 DABRETON Euphrasie 1846-1886 (de 6153)
1420	Victor TRIDENT	1	Créole	+ 1898 ; D'Henriette Trident (1486) = Bardier François (6450)
1421	Vincent	1	Créole	
1422	Jean Pierre	36	Malais	
1423	Paulin ss patro // TOURNEL	27	Malgache	+ 1863 à 50 ans chez Bouquet // + 1878 La Possession ; = 1853 La Possession Siné LIVRA PERON (6923)
1424	Figaro UPATOR	45	Malgache	+ 1855
1425	Macoua	38	Cafre	

1426	Simon	35	Cafre	
1427	Adonis ss patro // ss patro	35	Cafre	+ 1853 St Leu chez Lebreton // + 1880 St Leu
1428	Pierre PHILAS // ss patro	45	Cafre	+ 1888 ; = Marie CLOBARY (2191) // + 1853 hospice
1429	Alexandre ? ss patro	26	Cafre	+ 1857 hospice à 45 ans
1430	Pédre ? ss patro	59	Cafre	+ 1853 St Leu à 81 ans
1431	Capiteau ss patro	59	Cafre	+ 1847
1432	Adolphe ? CARLON	33	Cafre	+ 1878 à 70 ans
1433	Jean n°2	37	Cafre	
1434	Songol ? ss patro	31	Cafre	+ 1874 hospice à 75 ans
1435	Gaspard MARINA	37	Cafre	+ 1868 ; = 1853 INDOSTAN Marie Rose (7772)
1436	Jules OFFICIEL // BRUNO // LABATERIE	48	Cafre	+ 1881 C // + 1865 St Leu chez Paul Hibon // + 1879 hôpital
1437	Francisque ? INGLOR	38	Cafre	+ 1854 à 27 ans
1438	Papillotte	34	Cafre	
1439	Constant SUMATRA	44	Cafre	= 1854 ANACLETTE Marie (6765)
1440	Casimir ? MIRCAS	42	Cafre	= 1859 LORIOT Jacqueline (6606)
1441	Alexis ? ss patro	33	Cafre	+ 1851 ou (8580), (8982)
1442	Joliment MONTJOLI	43	Malgache	+ 1856 chez Zitte
1443	Guillaume ? GERBAUT	42	Créole	= Perpétue Clémentine (1928)
1444	Célestin PORTUNA	32	Créole	+ 1852 ; De Portune + ; = 1849 PONTIER Marceline (2808)
1445	Zénon NONEZ	37	Créole	+ 1860 ; De Toinette Niclin (2789); = 1854 HERMINE Désirée (10822)
1446	Hyacinthe	15	Créole	
1447	Amand ss patro	57	Cafre	+ 1864
1448	Bonavant ss patro	50	Cafre	+ 1876 St Leu à 105 ans
1449	Christophe	68	Cafre	
1450	Auguste MAROC	32	Créole	+ 1872 ; De Monique + ; = 1866 HALIMEDE Dorphise (1491) d'où Edmond 1858
1451	Vital GERBEVILLE	28	Créole	+ 1863 ; De Javotte Milan (7565) ; == Nanette + d'où Javotte (1525) ; = 1850 Charlette COURONNE (6794)
1452	Soulange	32	Créole	
1453	Monrose GALVEZE	22	Créole	+ 1883 ; de Julienne Galvèze ; A Ste Marie ; = 1850 CIBELLE Julie (3866) ; =

	GALVAISE			Magdeleine BENOIT (1488)
1454	Antoine	17	Créole	
1455	Charles	16	Créole	
1456	César ss patro	35	Cafre	? + 1847
1457	Lassibé ss patro	35	Cafre	+ 1869 hospice
1458	Pompée	34	Cafre	
1459	Odule Audule	31	Cafre	
1460	Lamitié ss patro // ss patro	34	Cafre	+ 1850 chez Wilman à La Possession // + 1858 hôpital
1461	Célestin ss patro	29	Cafre	+ 1848
1462	André ss patro	28	Cafre	+ 1875
1463	Hilaire HELORE	27	Cafre	+ 1864 ; = 1851 Céleste VANDREUIL (6287)
1464	Jean n°3 ? MANOIR	27	Cafre	+ 1852 chez Vve Jouer ; témoin = (8583)
1465	Gabriel HAMBRE	27	Cafre	+ 1883 ; = 1851 GERY Joséphine (1509) ; = Virginie HUMBERT (7156)
1466	Gustave HIATELLE	27	Cafre	+ 1880 ; = 1849 LAPORTE Eglée (4984)
1467	Numa	26	Cafre	
1468	Figaro RODEUR	24	Cafre	+ 1863 ; = 1851 METUCOD Victoire (3067)
1469	Georges BALBET	27	Créole	+ 1873 ; de Babeth
1470	Philogène TULIP	26	Cafre	+ 1889
1471	Azor RAFF	27	Créole	+ 1877 ; = 1851 MINGEL Virginie (1746)
1472	Joseph ? ss patro	37	Créole	+ 1847
1473	Chrisostome EBOTAY // TORDEFILAS	57	Créole	De Marie Louise ; = 1852 St Louis JALMA Louise // + 1863 à 80 ans à Saint Leu
1474	Daphnis ? MERLIN	18	Créole	Affr 1848 St Denis ; = 1853 St Denis LENORME Sophie 1810
1475	Sylvestre COGNAC	39	Malgache	+ 1850 à 46 ans chez Puren
1476	Emerancienne GENERIN // RAMANERE	48	Créole	+ 1880 La Possession ; = 1844 Didier VOLSEY (1695) d'où Didier (1698), Juliette (1729), Honoré Gerville (1697), Célestine (1727), Zéline (1728), Albert Monjoly 1825, Fanélie (1730), Estelle (1706), Amédée (8223), Antoine (1725) // + 1851 ; de Marie Joséphe (4764)
1477	Louise VALERE // RENNE	35	Créole	D'où Louise (1496) // + 1867 ; de Claire ; = 1851 Mondésir ILNIA 1814-1852 St Benoit; = 1853 Carle PIBROC (6526)

1478	Mélanie « ANTINE »	37	Malgache	D'où Virginie (1479)
1479	Virginie ANTINE	4	Créole	+ 1881 ; de Mélanie (1478)
1480	Angélique BABEL// DEVE	48	Cafrine	+ 1852 ; = ? Achille BONCARO (989) // = 1852 SUEBE Blaise (1389) ; = 1856 SOUTAN Jean (8359)
1481	Charlette LUSARD	27	Cafrine	+ 1881 ; = 1851 AGYLE Benoit (5945)
1482	Hermine ? DAFRIQUE	21	Créole	D'Estelle ; = 1855 St Denis MAGUY Georges 1808 Mada
1483	Julie ? FICAIRE	19	Créole	+ 1874 ; de Bertille Ernel (5737) ; d'où mort-né 1848 ; = William FIATE 1816-1878 Afrique
1484	Céleste SEMELE	24	Créole	+ 1877 ; De Baronne Sémélée (1504) ; d'où Mort-né 1848 ; = 1849 SARRAN Venant (1408)
1485	Elisa n°1 ? ZABILIDE	24	Créole	+ 1884 La Possession
1486	Henriette TRIDENT	24	Créole	+ 1872 ; De Victoire Trident (1505) ; = 1856 BARDIER François (6450) d'où François Bonaparte (1418), Victor (1420)
1487	Olive BENOIT	37	Créole	+ 1872 ; d'où Louis (1417) ; = Lassibe HALIMEDE (1388) d'où Dorphise (1491), Amédée (3344)
1488	Madeleine BASALMI // BENOIT	22	Créole	+ 1849 ; = 1845 PINGLET Paul (4916) d'où Marie Pauline 1846-1852, Clarice 1849-1850 // == Dieudonné CASIMIR (1330) ; = GALVEZE Monrose (1453)
1489	Marie CHATAUROUX	19	Créole	+ 1888 ; De Sensée Chateauroux (3951); d'où Albert 1846 ; = 1854 HELICIE Alidor (6738) d'où Dominique (1419), Léopold 1848
1490	Pauline PANTICA REBELLE	14	Créole	De Gertrude + ; = 1853 PINGLET Paul (4916)
1491	Dorphise HALIMEDE	14	Créole	+ 1886 ; De Lassibe Halimède (1388) = Olive Benoit (1487) ; = 1866 MAROC Auguste (1450) ;
1492	Juilette	18	Créole	
1493	Mélie ? Elise VOLSEY	14	Créole	= Robert ETTENAR (3585)
1494	Brigitte SORA	18	Créole	De Rose Sora (1506) ; == Hector ARVE 1822 d'où Silvina 1848
1495	Nina SARAGOSSE	14	Créole	+ 1873 ; D'Elisa Saragosse (1511) = 1852 Boston BOISSY (10280)
1496	Marie Louise VALERE	7	Créole	+ 1886 ; de Louise Valère (1477)
1497	Victoire NILLIE	36	Créole	De Françoise + ; = 1851 MARGOZZA Servant (1415)
1498	Adeline n°1 ? NIECROS	27	Créole	+ 1856 ; PMI
1499	Adeline n°2	8	Créole	

1500	Perrine ss patro	4	Créole	+ 1845
1501	Eugénie SORA	7	Créole	De Rose Sora (1506) ; = 1855 St Denis PONTIAC HELENE Pierre 1836
1502	Séraphine SORA	3	Créole	De Rose Sora (1506) = Auguste SAINT CLAIR
1503	Rosine SANSEE // BARTHOLO	39	Malgache	+ 1868 Ilet à Bourse // Si 36 ans ; = 1850 MAOLA Hilarion (3611) d'où Athala (3943)
1504	Baronne SEMELEE	38	Malgache	D'où Céleste (1484) ; = 1850 LUXIN Alexandre (1295) d'où André (1411)
1505	Victoire TRIDENT	39	Malgache	+ 1864 ; D'où Henriette (1486)
1506	Rose SORA	38	Malgache	+ 1887; D'où Eugénie (1501), Brigitte (1494) ; = 1856 St Denis SAINT CLAIR Auguste 1803 Mada d'où Séraphine (1502)
1507	Marianne CONGREVE	47	Malgache	= 1852 Jean Marie PAMUR (7970)
1508	Caroline TARPY // ARVAL	48	Malgache	+ 1860 St Leu ; = St Leu 1851 Luc LUYA (1169) // + 1881 à 100 ans, Vve Joseph (5530)
1509	Joséphine GERY	40	Malaise	+ 1872 ; = 1851 HAMBRE Gabriel (1465)
1510	Céline ss patro	27	Malaise	+ 1848
1511	Elisa SARAGOSSE	37	Cafrine	+ 1873 ; D'où Nina (1495), Louis (1410) ; = 1852 BOISSY Boston (10280)
1512	Dauphine MANARDIERE	50	Cafrine	+ 1858 ; = 1853 SAUVAN Toussaint (1373) d'où Louis Bastien (1412)
1513	Genade ss patro	64	Cafrine	+ 1849
1514	Rose HERBON	20	Créole	De Médor Herbon (6178) == Marie Louise Suleau 1797-1848 affr 1845 par Chassun ; ; = 1853 SAUVAN Louis Bastien (1412) d'où Alphonsine (1521)
1515	Euphémie FAUVETTE	37	Créole	+ 1876 PMU hôpital; D'où Amélia (1520), Estelle (1518)
1516	Dauphine	39	Créole	
1517	Jeanne	22	Créole	D'où Célestin 1846, Henry 1842 chez JB Dennemont
1518	Estelle FAUVETTE	19	Créole	D'Euphémie Fauvette (1515) ; = 1853 JANNIN Charles (9625)
1519	Tranquille ? VOLUPIA	30	Créole	D'Amélie 1781 ; = 1851 SAMPA Jean Baptiste (6935)
1520	Amélia FAUVETTE	8	Créole	D'Euphémie Fauvette (1515) ; = 1855 LOGORAS Montjoli (5747)
1521	Alphonsine HERBON	4	Créole	Chez Dennemont J.B. ; De Rose Herbon (1514) = Sauvan Louis Bastien (1412)
1522	Marthe ss patro	63	Malgache	+ 1847
1523	Constance ? ZALA	38	Créole	+ 1870 ; de Joséphine
1524	Julienne ? ss patro	20	Créole	+ 1853
1525	Javotte GERBEVILLE	10	Créole	De Nanette + == Vital Gerbeville (1451) ; = 1853 BENOIT Amédée (3344)
1526	Rose	2	Créole	

1527	Rosa	32	Cafrine	
1528	Adèle ?	30	Cafrine	Si 14 ans ? ; = NUMA (3496) ; = 1858 La Possession LARIN Azor (8057)
1529	Suzette ss patro	31	Cafrine	+ 1847
CLARA Suzon 1809			1846	<i>Rue de la fontaine</i>
1530	Uranie BALIERE	30	Créole	De Dorothée Balère (9193); d'où Adrien 1854-1855, Joseph Eugène (1531)
1531	Joseph Eugène BALIERE	7	Créole	+ 1850 ; d'Uranie Balière (1530)
CLERMONT Babet 1788			1846	
1532	Cayette Cayenne	39	Cafre	Homme
CLEMENDOT Veuve 1788			1846	<i>Trois Bassins/ Bernica</i>
1533	Balthazar	89	Cafre	
1534	Paul AMBROISIEN	26	Créole	De Françoise « Alyon » +, sœur de (1537) ; = 1850 MNEME Marie (728)
1535	Hyppolite ALCMON	20	Créole	+ 1852 ; De Marthe Alcmon (1539) ; = 1850 Marceline TORINIERE (835)
1536	Louis ALCMON	19	Créole	+ 1884 ; De Marthe Alcmon (1539) ; = 1850 MILON Eugénie (1134)
1537	Marie Barbe ALYON	59	Créole	De Sophie +; D'où Lucas (1550) ; = 1850 ALEXICRATE Jean Baptiste (1542)
1538	Rosine ALCIMAQUE	46	Créole	+ 1858; De Marie Louise ; D'où Anna (1540), Véronique (1541)
1539	Marthe ALCMON	50	Créole	+ 1852 ; De Marie Louise + ; Reconnait en 1850 Hyppolite (1535), Louis (1536), Perrine (1543) ; = 1849 Pierrot PLOMBIERES (533)
1540	Anna ALCIMAQUE	30	Créole	+ 1891 3B ; De Rosine Alcimaque (1538) ; = 1852 FLEURUS Jérôme (5912) d'où François 1847, Jérôme 1850-1902 3B
1541	Véronique ALCIMAQUE	24	Créole	+ 1881 ; De Rosine Alcimaque (1538) ; = 1852 Julien MESTOR (1104)
1542	Jean Baptiste ALEXICRATE	60	Créole	+ 1865 ; De Brigitte + ; = 1850 ALYON Marie Barbe (1537) ; frère de Marie MNEMEE (728)
1543	Perrine ALCMON	14	Créole	+ 1863 & + 1882; De Marthe Alcmon (1539) ; = 1849 IRANA Jean Baptiste 1812 Inde
1544	Sylvain ? RAYMOND	40	Créole	De Zabeth ; = 1850 St Denis NAAN Lorine; = 1859 St Denis VICTORINE Zénaïde 1797 Mada
1545	Paul Vincent ALCMON	24	Créole	+ 1884 ; De Julie Alcméon (1546) ; = 1850 MADIL Florine (7051)
1546	Julie ALCMEON	39	Créole	+ 1872 ? ; de Pélagie ; Légitimé par erreur par Bouclier ; = 1849 BOUCLIER Marcel (3153) d'où Pierre (1553), Pélagie (1549), Auguste (1551), Marie Euzèbe (1552), Paul Vincent (1545), Catherine (1558), Charles (1548)
1547	Madeleine ALCMON	21	Créole	= 1849 ECHYLE Théodore (5938) d'où Marie (1558), Modeste 1847-1849, Françoise

				1843
1548	Charles ALCMEON	18	Créole	+ 1899 ; De Julie Alcméon (1546) ; = 1853 CLAIRBAR Constance (3906)
1549	Pélagie ALCMON	14	Créole	De Julie Alcméon (1546) = Bouclier Marcel (3153); d'où Hélène 1847-1848 ; == Charles NEPTUNA (1703) d'où Julien 1851-1852 ; = 1853 JAVAN Germain (10195)
1550	Lucas ALYON	35	Créole	+ 1885 ; De Marie Barbe Alyon (1537); = 1850 CERENFLA Jeannette (632)
1551	Auguste ALCMON	6	Créole	De Julie Alcmon (1546) = Bouclier Marcel (3153); = 1860 St Leu Lucine MITRIDATE (2075)
1552	Marie Eusèbe ALCMON	3	Créole	De Julie Alcmon (1546) = Bouclier Marcel (3153)
1553	Pierre ALCMON	8	Créole	De Julie Alcmon (1546) = Bouclier Marcel (3153); = 1858 MELIADES Fanélie (5902)
1554	Marie Josèphe	3	Créole	
1555	Marie Françoise ALCMON	3	Créole	de Madeleine Alcmon (1547) ; = 1860 St Denis DEVERAYENNE 1832 Inde
1556	Marie Louise ALCMON	17	Créole	+ 1846 ; d'où Joseph 1843
1557	Vincent ss patro	71	Créole	Acquis succ Antérne ; + 1846
1558	Marie Catherine ALCMON	1	Créole	+ 1876 ; De Madeleine Alcmon (1547) = Echyle Théodore (5938) ; = Ladouce PARFAIT 1843
ESPARON Veuve 77 ans				1846
1559	Larose	56	Cafre	
ESPARON née Robert Veuve 57 ans				1846 <i>Ravine Saint-Benoit / Ravine sèche</i>
1560	Auguste NERTEUIL // BONNE	25	Créole	+ 1874 ; = Suzanne ASSOL (2124StLeu) // + 1885 hôpital
1561	Modeste ? LUCET	5	Créole	D'Elise 1830-+ ; = Julien XAVIER (5138)
ENAUT Elisa 1806				1846
1562	Augustine ZADIRE	24	Créole	+ 1856 ; de Luce + ; Sœur de Valmont (3290); = 1848 Julien BARREL (1585) d'où Marie Louise 1853-1855, Marie Marthe 1856-1862, Auguste (1565) ; acquis de Piet
1563	Toinette CHERO	24	Créole	+ 1884 ; De Sophie + ; d'où Pierre (1564) ; = 1852 Jean Baptiste PEDASE (9879) d'où Odule 1852 +, mort-né 1862, Pélagie 1848-1850
1564	Pierre « CHERO »	8	Créole	+ 1847 ; de Toinette (1563)
1565	Auguste ZADIRE	7	Créole	D'Augustine (1560)
DELAUNAY Judith 1784-1868 Mada				1846 <i>Yvon / Guillaume</i>
1566	Rosine LACCENT	28	Malgache	+ 1855 ; = 1849 ABSALON Louis François Joseph (7390) d'où Joseph (1567), Victor

				(1568)
1567	Joseph ABSALON	8	Créole	+ 1864 ; De Rosine Laccet (1566) = Absalon Louis (7390) ; = 1859 FOSSARD Juliette (5050)
1568	Victor ABSALON	3	Créole	De Rosine Laccet (1566) = Absalon Louis (7390); = 1861 PERCRUL Caroline (7438)
1569	Moutin	29	Cafre	
1570	Annibal ? DILOIS	47	Cafre	+ 1872 ; = 1852 Joséphine OLDERIC (749)
ELIAS Antoine 1792-1870			1846	<i>Hauts de l'Hermitage</i>
1571	Jolicoeur	38	Cafre	
1572	Monjoli BON	36	Malgache	+ 1870 ; = 1852 MYNIAS Pélagie (1133)
ELIAS Pierre Charles 1791 = Dieudonné 1801			1846	<i>Hauts de l'Hermitage</i>
1573	Charles MARIE	41	Malgache	= 1842 Pétronille (1575) La Possession
1574	Domingue ? MEDOUR	41	Cafre	+ 1865 hôpital à 50 ans
1575	Pétronille « MARIE »	40	Créole	= 1842 Charles MARIE (1573)
1576	Fanchette FOUGERE // ROSIER	40	Malgache	Si 37 ans ; d'où Alphonse dit Jeudi (10976) ; = 1849 FRINGILLE François (5682) // + 1858 ; = Jean HORTENCIA (3205)
1577	André ss patro	60	Malgache	+ 1847
1578	Elise ? ROLOBAR	32	Créole	= ADRIEN Joson 1808 d'où Bertin 1845-1859, Tranquille 1846-1903
1579	Jean Baptiste ? DUTREUIL	14	Créole	+ 1873 hôpital
1580	Georges	9	Créole	
1581	Jean Baptiste dit Laya BARREL	49	Créole	+ 1862 ; de Félicité +
1582	Henri FONTEZ	32	Malgache	= 1851 HERCILLE Rose (6288)
1583	Thomas ss patro / Thomase ROULLEAU	39	Cafre	+ 1853 Saint Leu // si Cafrine ; + 1861 ; = Edouard FONQUE (1094StLeu) d'où Jacques 1840, Pierre Elie 1837
1584	Romanon FRONTOS	25	Malais	= 1855 St Denis COLMAR Marie 1820
1585	Julien BARREL	25	Créole	+ 1874 ; D'Aimée + 04/03/1820; = 1848 ZADIRE Augustine (1562) ; = 1863 BERBY Marie Barbe 1848
1586	Janvier ss patro	49	Cafre	+ 1847
1587	Hélène LABREDE	60	Créole	+ 1852 ; de Marie Jeanne + ; = 1849 Louis SANSOUCY (6532)
ELISABETH 32 ans			1846	

1588	Scipion ? ANSILOR	49	Cafre	+ 1862 chez Liteau
EMILIE Gréquiau 1733			1846	<i>La Possession</i>
1589	Avril CATALAN	32	Créole	+ 1864 à 62 ans ; De Zémire Azémia Catalan (1591) ; = 1855 La Possession RICAL Céline (6982)
1590	Charles ? GAUGAN	16	Créole	+ 1895 La Possession ; De Thémise Gaugan 1800 ; = Félicité MEGARUS ALEXIS Saint Gilles 1826-1863
1591	Zémire Azémia CATALAN	52	Créole	D'où Joséphine (1592), Avril (1589), Hercule (9067), Henry 1813 ; 85 ans au + de (1589) en 1864
1592	Joséphine CATALAN	27	Créole	De Zémire Catalan (1591) ; d'où Evelina (1596), Ernestine (1594)
1593	Elisa CATALAN	11	Créole	D'où Ernestine 1863 +, Joséphine 1864-1865
1594	Ernestine CATALAN	8	Créole	+ 1853 ; de Joséphine Catalan (1592)
1595	Charles Joseph	1	Créole	
1596	Evelina CATALAN	10	Créole	+ 1875 ; De Joséphine Catalan (1592) ; = 1854 La Possession ORLANDES Louis Joseph 1831 affr d'où morts-nés
EUPHRASIE Jeanzé Veuve Egron Mada			1846	<i>chez Kanval</i>
1597	Félix ? TAPACHES	47	Cafre	= 1853 BALEAU Louise 1799 Mada ; en usufruit
1598	Henriette	47	Cafrine	« «
EBRARD Auguste 1797 = Langlois Thérèse			1846	<i>Rivière des Galets / Ravine à Marquet</i>
1599	Sylvain ATTINOT	56	Créole	+ 1872 ; De Brigitte +; = 1852 Célérine CELERIEN (10999)
1600	Lavateur ss patro	40	Cafre	+ 1850 La Possession
1601	Parfait FERARD	36	Cafre	+ 1878 ; = 1853 St Leu Hélène CRISSA (2279StLeu)
1602	Gentil	34	Cafre	
1603	Isidore TRINQUET	36	Cafre	= 1856 LATRAN Marie Barbe (6087)
1604	Médor	36	Cafre	
1605	Théodore CANNE	34	Cafre	+ 1884 St Leu
1606	Bélizaire	36	Cafre	
1607	Mai GIROLD	36	Cafre	+ 1859 La Possession
1608	Lindor	36	Cafre	
1609	Lafleur LAGRANDEUR	61	Malgache	+ 1852
1610	Marcelin ss patro	42	Malgache	+ 1867 La Possession

1611	Rose LUCENET // ALFER	44	Malgache	+ 1871 La Possession ; = Lothaire // + 1868
1612	Paulin ATTE	16	Créole	+ 1899 La Possession ; de Marie Jeanne Atte (1621) ; = Florentine DELOUISE 1827
1613	Augustin ALLARCHER	5	Créole	+ 1903 ; De Marianne Allarcher (1626) == Cerveaux Augustin
1614	Edouard DEUX	9	Créole	+ 1856 ; d'Anaïs +
1615	Charlette LAVERNE	24	Créole	De Jeanne Alle (1621) ; = 1852 BUNOU Léveillé (1629) d'où Jeannette (1616), Marie (1617), Alphonse 1846, Alphonsine 1856-1857, Charlot 1837, Pierre 1853
1616	Jeannette LAVERNE	7	Créole	De Charlette Laverne (1615) = Bunon Léveillé (1629)
1617	Marie LAVERNE	5	Créole	De Charlette Laverne (1615) = Bunon Léveillé (1629)
1618	Henry TATEL TALET	37	Malais	= 1853 La Possession TRUFFOT Hortence (140746)
1619	Philogène MELOE	31	Malais	= 1853 La Possession MEDIL Zélia (1319)
1620	Philippe TIMBOLE	41	Malgache	+ 1880 St Leu à 80 ans
1621	Jeanne ALLE ATTE	43	Malgache	+ 1873 ; D'où Charlette Laverne (1615), Paulin (1612)
1622	François	60	Créole	
1623	Jean Baptiste VARD	16	Créole	D'Eléonore + ; = 1855 La Possession LATRON Céline ? (9497)
1624	Sylvain	5	Créole	De Pauline 1799 C
1625	Pierre	1	Créole	
1626	Marianne ALLARCHER	25	Créole	+ 1880 ; de Françoise (Saint-Leu) ; == Auguste Cerveaux, Libre, d'où Elisabeth (1628), Françoise (1627), Augustin (1613)
1627	Françoise ALLARCHER	7	Créole	De Marianne Allarcher (1626)
1628	Elisabeth ALLARCHER	2	Créole	De Marianne Allarcher (1626) == Auguste Cerveaux, Libre ; = 1861 La Possession ADELARD Hilaire 1818-1873
1629	Léveillé BUNON	29	Malais	D'Emilie Sanate ? (2983) ; = 1852 LAVERNE Charlette (1615)
EUGENIE d'Adélaïde 47 ans		1846		
1630	Charlette	49	Cafrine	
EUGENE Pierre Antoine St Benoit 26 ans		1846		
1631	Anicette	62	Malgache	
1632	Marmite FOYER	46	Malgache	+ 1869 ; = 1851 TOCORTE Louison (7054)
1633	Juliette BOFFEL	13	Créole	+ 1901 ; De Clarice Murette (5620) = Béart Boffel (893); = 1855 JOVIEN Jean François (2168) d'où Joseph 1854-1860
EUGENE Silvert Mme séparée de corps 19 ans		1846		

1634	Paulin FAGOTIA	40	Malgache	Marié ?; + 1852 chez Silvert Payet
1635	Antelosse	30	Créole	Mariée ?
1636	Clarice ? STATIRA	35	Malgache	Cafrine ; = 1852 AZOR Ferdinand (338)
EUGER Auguste 1812		1846		<i>Ravine Germain / La Reine</i>
1637	Fanchin AUGERAY	36	Créole	De Célerine Augeray 1802-1858 Créole (de Javotte) affr ; = 1851 ERAILIS Hélène (6168)
1638	Toussaint AUGERAY	54	Créole	+ 1849
1639	Fleury ALMOVIN	9	Créole	D'Olivette Amolvin (1644) = Soulange Leblé (7955) ; = 1859 St Denis SIFLOR Marie 1836
1640	Albert ALMOVIN	4	Créole	De Claire Amolvin (1647)
1641	Laure ALMOVIN	3	Créole	+ 1893 ; D'Olivette Amolvin (1644) = Soulange Leblé (7955) ; = Séverin BELLEMIR (7196)
1642	Eline ? Céline AUGERAY	20	Créole	+ 1872 ; de Célerine Augeray 1802-1858 affr
1643	Aurélie AUGERAY	15	Créole	+ 1881 ; De Célerine Augeray 1802-1858
1644	Olivette ALMOVIN	38	Créole	+ 1863 ; d'Uranie Désirée; d'où Villette (1830), Nicolas Barlar (2633), Claire (1647); = 1852 LEBLE Soulange (7955) d'où Marie Louise 1831 (= (9566)), Alfred (561StLeu), Aladin (560StLeu), Marie Laure (1641), Emilie (1645), Louis Ferdinand 1847,
1645	Emilie ALMOVIN	2	Créole	+ 1871 ; D'Olivette Amolvin (1644) = Soulange Leblé (7955) ; = Alexandre LAYEMAR 1838 affr
1646	Amélia ALMOVIN	2	Créole	De Claire Amolvin (1647)
1647	Claire ALMOVIN	22	Créole	+ 1873 ; D'Olivette Amolvin (1644) ; D'où Albert (1640), Albertine 1842-1844, Amélia (1646) ; == Dieudonné ROBERTHO (9481) d'où Uranie 1852 +
EUPHEMIE Françoise 47 ans		1846		<i>Guillaume / Bernica</i>
1648	Esther IMARNE	47	Cafrine	+ 1863 ; = 1855 BAGNISANAS Incanna 1787 Inde
EUDOCILE Marie Joséphe 1795		1846		
1649	Charlot BENJAMIN	35	Créole	+ 1887 hôpital
EUGER Michel Vve née Lautret 1760		1846		<i>Ravine à Marquet / Rivière des Galets</i>
1650	Benoit LAHIEVE	66	Malgache	= 1842 La Possession Justine MAIARA (1651)
1651	Justine MAIARA	67	Malgache	= 1842 La Possession Benoit LAHIEVE (1650)
1652	Clotilde Azéma LIOLE	49	Créole	+ 1873; de Clotilde; = Prosper RIOUL (4767) d'où Saturnin (1658), Xavier (1656), Morile (1659), Hubert (1657), Marie (1654), Simon (1660), Roch (6757), Urbain (3389)

1653	Vitaline ss patro	50	Créole	+ 1873 ; De Marie Louise 1774-1804 (de Paul 1853 = Marguerite 1748, indienne)
1654	Marie RIOUL	8	Créole	+ 1857 ; De Clotilde Liole (1652) = Prosper Rioul (4767); = 1855 La Possession HIREL Louis (7825)
1655	Emerancienne RIOUL	4	Créole	+ 1890 ; de Jean Marie Rioul = Marie Azéma ; = Pierre LEANE 1844
1656	Xavier LIOLE	28	Créole	De Clotilde Liole (1652) = Prosper Rioul (4767); = 1825 Elise LOFFE (8089)
1657	Hubert LIOLE	22	Créole	+ 1868 La Possession ; De Clotilde Liole (1652) = Prosper Rioul (4767); = 1851 La Possession VALDEC Suzette (920)
1658	Saturnin LIOLE	17	Créole	De Clotilde Liole (1652) = Prosper Rioul (4767); = La Possession 1849 Pauline BOLESLAS ? (8697)
1659	Morille LIOLE	11	Créole	De Clotilde Liole (1652) = Prosper Rioul (4767); = La Possession 1864 SERPON Anne Marguerite 1849
1660	Simon RIOUL	9	Créole	De Clotilde Liole (1652) = Prosper Rioul (4767); = 1854 La Possession LERIVAIN Zéline Nina 1835-1859
1661	Paul ? VARRON	13	Créole	+ 1852 à l'hospice ; de Charité
1662	Isabelle	72	Cafrine	
FALTE 1798 France = Grimaud			1846	<i>La Possession</i>
1663	Théotiste ss patro	79	Créole	+ 1849
1664	Agnès ? PECHON	26	Créole	Affr 1848 St Denis
FURGENT Constante 1811			1846	
1665	Louise ? ss patro	68	Créole	+ 1868 à 90 ans
FOIX Marie Louise 1789			1846	<i>au dessus de la chaussée</i>
1666	Joseph ANEYRE	42	Créole	+ 1873 St Leu ; de Scipion + = Sabine +
1667	Héloïse TAURIDE	31	Créole	D'où Fortuné (1668), Saint Ange (1669), == Augustin (St Leu) d'où Louise (1670)
1668	Fortuné TAURIDE	15	Créole	D'Héloïse Tauride (1667)
1669	Saint Ange TAURIDE	9	Créole	D'Héloïse Tauride (1667)
1670	Louise TAURIDE	12	Créole	D'Héloïse Tauride (1667) == Augustin
FONDAUMIERE Edouard = Irénard			1846	
1671	Emile	35	Créole	
1672	Elise FIDELI	37	Créole	= Henry MONFAUDIERE (1687) d'où Claire (1674), Pierre Paul (1673), Alfred 1846, Gabriel (1675), Ernest 1843

1673	Pierre Paul MONFAUDIERE	21	Créole	+ 1890 ; D'Henry Monfau dière (1687) = Elise Fidèle (1672) ; = 1852 La Possession COPETTE Célestine (6639) ; = 1860 MANSINI Thémis (7280)
1674	Claire MONFAUDIERE	4	Créole	D'Henry Monfau dière (1687) = Elise Fidèle (1672) ; = 1855 La Possession FRADELIN Jules (4492)
1675	Gabriel MONFAUDIERE	2	Créole	+ 1885 ; D'Henry Monfau dière (1687) = Elise Fidèle (1672) ; = Marie Célestine LOUISE
1676	Rose ss patro	47	Cafrine	+ 1849 hospice
1677	Suzanne ALBIERE	18	Créole	+ 1903 ; D'où Rosa (7466), Hélène (1681) ; = 1849 COULANGES Jacques Isaac 1821 St Pierre
7466	Rosa ALBIERE	1	Créole	De Suzanne Albière (1677)
1678	Jeudi SAARTAVE	33	Cafre	+ 1880 ; = 1849 La Possession TERRAL Mélanie (915)
1679	Paul Emei	31	Créole	
1680	Rosa	1	Créole	
1681	Hélène ? SUZANNA	1	Créole	De Suzanne Suzanna ? (1677)
1682	Géran	23	Créole	
1683	Songor GORSON	26	Cafre	= 1856 ROBEL Marie Jeanne (3396)
1684	Hilaire ? TROUVE	30	Créole	Témo in + (10164)
1685	Pierre Michel	38		
1686	Henry	33	Cafre	
1687	Henry MONTFAUDIERE	38	Malgache	+ 1875 ; = Elise FIDELI (1672)
FOI Mlle 1846				
1688	Doris	69	Indien	
1689	Zaïre ss patro	78	Indienne	+ 1857 St Leu à 90 ans chez Geslin
FONTAINE Paul 24 ans 1846				
1690	Jean Baptiste	21	Créole	
FONTAINE Grégoire = CHAUVET Vve 1846 <i>Rue de la chaussée</i>				
1691	Léonette PEZENAS	16	Créole	+ 1887 ; Achetée à Chauvet en 1844 ; De Gertrude Alibec (2690) = Pascal Pézenas (2637); d'où Victor 1852 +
1692	Philogène PEZENAS	26	Créole	« « ; De Gertrude Alibec (2690) = Pascal Pézenas (2637); = 1856 St Denis SOPHIE 1829 engagée, Mada
1693	Nina PEZENAS	19	Créole	« « ; si de Gertrude Alibec (2690) = Pascal Pézenas (2637), + av 1854

FONTAINE Pierre Jacques 1782		1846			<i>L'Ilette-Ravine à Marquet</i>
1694	Victor				
FONTAINE Joseph 1797		1846			<i>Rivière des Galets/ Ravine à Marquet</i>
1695	Didier Antoine VOLSEY	47	Créole	+ 1855 ; De Flore + ; = 1844 La Possession GENERIN Emerancienne (1476)	
1696	Zidor (Isidor) TOURNEL	47	Créole	+ 1862 ; d'Euphrasie +	
1697	Gerville VOLSEY	25	Créole	+ 1901 La Possession ; D'Emerancienne Générin (1476) = Didier Volsey (1695) ; = 1849 La Possession ONDAR Joséphine (7499) ; = Pauline QUERINET (2209)	
1698	Didier VOLSEY	31	Créole	+ 1886 ; D'Emerancienne Générin (1476) = Didier Volsey (1695) ; = 1850 La Possession Antoinette INSTANT (4452)	
1699	Janvier ? PAINCALDY	30	Créole	= 1849 Généreuse RHIMMON (190)	
1700	Fanchin ? ss patro	29	Créole	+ 1849 ; d'Euphrosine +	
1701	Vincent LANDRY // PAOLO	28	Créole	+ 1853 hospice // + 1883 St Leu ; de Crescente ; = 1860 Félicité PUAGNOL (3598StLeu)	
1702	Zépher LARIGUE	45	Créole		
1703	Charles NEPTUNA	30	Créole	== Pélagie BOUCLIER (1549)	
1704	Paul	29	Cafre		
1705	Flore ? SOUCA	18	Créole	+ 1850 ; de Phrasie Souca 1810 Mada ; d'où Florine 1849 St Leu	
1706	Estelle VOLSEY	10	Créole	D'Emerancienne Générin (1476) = Didier Volsey (1695) ; = 1851 La Possession MINATE Nicolas 1827	
1707	Aline GENERIN	9	Créole	De Juliette Générin (1729) = Guétrin Cupidon (4072)	
1708	Amélie Amélie	5	Créole	D'Emilie 1813	
1709	Célerine	43	Créole	Malgache en 1847	
1710	Jean Pierre GENERIN	4	Créole	De Juliette Générin (1729) = Guétrin Cupidon (4072)	
1711	Augustine GENERIN	4	Créole	De Célestine Générin (1727) = Delinier Jules (5479)	
1712	Dominique PILLON	42	Créole	+ 1867 ; de Joseph = Eugénie	
1713	Fantaisie Faustin GULI	40	Créole	Beau frère par alliance de (9730)	
1714	Félix LIMBAR	8	Créole	D'Olivette Limba (1718) = Charles Labreuge (7110)	
1715	Angélique ? BERRANTE	13	Créole	+ 1877 ; de Mérenthe ; = Noël BALBET ; = Melchior CARREAU (9487)	
1716	Gaspard ROBINEL	57	Créole	+ 1857 ; de Catherine + ; == Anicette + d'où Zémire (4575), Céleste (9084)	
1717	Pauline	17	Créole		
1718	Olivette LIMBAR	20	Créole	+ 1881 d'Adèle Limba ; PMI au = 1850 La Possession LABREUGE Charles (7110) d'où	

				Félix (1714) ; = Prosper SANTANA
1719	Baulie	33	Cafre	
1720	Marie Louise DUBREUIL // TARAN	30	Créole	+ 1863 ; De Félicité Neton + 1855 ; = 1858 CADAM Adonis (10556) // + 1873 ; de Célerine
1721	Lise CELINE	34	Créole	+ 1851 ; de Céline 1791 ; d'où Olivier (8115)
1722	Fantaisie	30	Cafre	
1723	Marcelin	29	Malgache	
1724	Denis SAUTRO	49	Cafre	+ 1857
1725	Antoine VOLSEY	23	Créole	+1884 ; D'Emerancienne Générin (1476); = 1849 La Possession Delphine DYFOVRE (9888) ; = Augustine BAUVON (7474)
1726	Euphrasie ALBERTI / DARIE	37	Cafrine	d'où Célerine 1826, Joséphine 1820, Clotilde (8656), Louis Ferdinand 1840-1901// + 1895 & + 1898 La Possession à 115 ans ; = Toussaint NELLON ; d'où Clémence 1844
1727	Célestine VOLSEY	24	Créole	+ 1901 : D'Emerancienne Générin (1476) = Didier Volsey (1695) ; = 1849 La Possession DELINIER Jules (5479) d'où Augustine (1711)
1728	Zéline VOLSEY	22	Créole	+ 1852 ; D'Emerancienne Générin (1476) = Didier Volsey (1695)
1729	Juliette GENERIN VOLSEY	29	Créole	D'Emerancienne Générin (1476) = Didier Volsey (1695) ; = 1850 La Possession GUETRIN Cupidon 1798 Afrique ? (4072) d'où Aline (1707), Aristide 1841, Jean Pierre (1710),
1730	Fanélie VOLSEY	20	Créole	D'Emerancienne Générin (1476) = Didier Volsey (1695) ; = 1851 La Possession ANCELLI Jean Pierre (1177) d'où Suzanne 1862 +, Didier 1857-1865
1731	Bertille TREVAL	19	Créole	+ 1878 ; D'Emilie C + 1844 ; = 1851 La Possession FELD Augustave (6055)
1732	Crescence VERSIN	33	Créole	+ 1859 ; = 1849 La Possession Isidor MANTOR (1356)
1733	Simon ss patro	47	Malgache	+ 1847
1734	Robin	42	Créole	
1735	Mai	37	Cafre	
1736	Caprice REPII	36	Malgache	+ 1873 ; = 1859 FRENOT Marie (8657)
1737	Gaspard OPIFER	32	Cafre	= 1855 MOPSUS Euphémie (5670)
1738	Valéry ? JOUSSE	37	Cafre	+ 1888 ; Si Mada ; = 1861 MADACENE Antoinette (5247)
1739	Joson	32	Créole	
1740	Joson ? TIONVILLE	30	Créole	+ 1858 ; d'Aspasie +

1741	Zéphir ? ss patro	40	Cafre	+ 1851 hospice à 50 ans
1742	Rochefort	32	Cafre	
1743	Jean Baptiste ? DUTREUIL DUBREUIL	14	Créoleg	+ 1873 hôpital
1744	Espérance ROLLET	56	Malgache	+ 1854 chez H. Hoarau
1745	Marie Rose ? GIANNE	37	Créole	+ 1849 si 47 ans
1746	Virginie MINGEL	32	Cafrine	+ 1882 ; = 1851 Azor RAFF (1471) ; = Pierre COMMANDEUR (9006)
1747	Léonard	1	Créole	
FONTAINE Idéfonce 1820			1846	<i>Ravine à Marquet</i>
1748	Antime	57	Malgache	
1749	Louis MAHELA	42	Malgache	+ 1850
1750	Philogène FIL // ARGUIER	31	Créole	+ 1873 St Leu // + 1861 St Leu
1751	Pauline MODESTE NANA VERLINE	11	Créole	+ 1898 ; De Modeste (1753) ; = 1855 La Possession SAINT LYS Elie (3595) d'où Elie 1857 +, Elie 1860-1861
1752	Félix SURCOUF	26	Créole	+ 1879 St Leu
1753	Modeste « NANA » LEDA	42	Malgache	+ 1858; D'où Pauline (1751) ; = 1851 FAJOUR Ali (5502)
1754	Marie Josèphe	49	Créole	
FONTAINE Sélicourt			1846	<i>Le Guillaume</i>
1755	Germain BERON	58	Créole	+ 1852 ; d'Esther +
1756	Augustin COUDEQUELLE	55	Malgache	+ 1869 hospice
1757	Thibaut CRAFER	68	Cafre	+ 1852
1758	Suzanne ss patro	55	Malgache	+ 1851 Afrique chez Boisselet
1759	Joséphine MIVAN // FURLIN FIORLIN// DALCON	42	Créole	+ 1856 ; de Julie + ; d'où Charles (1763) // d'où Estelle (1762) ; + 1872 ; d'Henriette ; = Félix AMABLE dit Mathieu GRACE 1834-1865 St Denis / d'où Estelle (1762)
1760	Augustine ? BRUNO	19	Créole	= 1849 BAZER Charles (6315)
1761	René	11	Créole	
1762	Estelle FURLIN / DALCON	8	Créole	D'où mort-né 1857 / de Joséphine Dalcon (1759)
1763	Charles « MIVAN »	2	Créole	De Joséphine Mivan (1759)
FONTAINE Antoine 1817 = Grimaud Zélie			1846	<i>L'hermitage /La Saline</i>
1764	Pauline MERIAN	27	Créole	D'où Eugène (1765), Uranie (1766), Marie Barbe (1767) ; = 1856 St Denis VOLCY

				Eugène 1829 ; = 1862 St Denis Frédéric CONFIANCE
1765	Eugène MERIAN	4	Créole	De Pauline (1764) ; = 1864 St Denis Henriette ABAILARD 1848
1766	Uranie MERIAN	3	Créole	De Pauline (1764) ; = 1861 St Denis MAMELOUK Machus 1841
1767	Marie Barbe MERIAN	1	Créole	De Pauline (1764) ; = 1861 St Denis RUBEGUE Charles 1841
FITTE Jean Vve née THOMAS 1846				
1768	Adonis ss patro	38	Malgache	+ 1874 hôpital
1769	Bachoux	39	Cafre	
FITAU Antoine = Lydie Hoskins 1846 <i>Bas de l'Hermitage/ Hauts de St Gilles</i>				
1770	Lagaité	44	Cafre	
1771	Pierre Odon MANIBALE	6	Créole	De Zabeth (1775)
1772	Malcie CORE	71	Indienne	+ av 1852 ; d'où Jeannette Décamy 1824-1852 ? (5468), Zéline Turban (2834), Rosine 1807-1876, Thélémaque 1812-1862 ? (3173)
1773	Toussaint MANIBALE	8	Créole	+ 1852 ; de Zabeth Manibale (1775)
1774	Ferdinand ? SOLON	34	Créole	+ 1859 ; De Joséphine Rébecca 1787 ; = 1853 OLAR Laurencine (7611)
1775	Zabeth MANIBALE	42	Créole	+ 1861 ; De Julie + ; D'où Toussaint (1773), Julien (10197), Chaunette (10207), Vincent (1782), Fanchin (10209), Pierre Odon (1771), Zaccharie (1046) ; = 1853 AJAX Odon (133)
1776	Laurent	58	Créole	
1777	Zacharie ss patro	2	Créole	+ 1847
1778	Joséphine DANIEL	39	Créole	D'où Marie Josèphe 1849 +
1779	Lamarre	25	Cafre	
1780	Constant ss patro	59	Créole	+ 1850 hôpital
1781	Alexis	75	Créole	
1782	Vincent MANIBALE	10	Créole	de Zabeth Manibale (1775) ; == Virginie RIFLA 1742
1783	Edmond	48	Créole	Marron depuis longtemps
1784	Justine	17	Créole	
1887	Laurent	57	Créole	Marron depuis longtemps
1046	Zacharie « MANIBALE »	1	Créole	+ en 1845 ; de zabeth Manibale (1775)
FELIX Aglaé Ile Maurice 1846				
1786	Dégage ss patro	20	Cafre	? + 1848

1787	Pierrot ? LECLERC	22	Créole	Si 18 ans, + 1852 hospice
FLORENTINE Catherine			1846	<i>Les Trois Bassins</i>
1788	Gertrude JUSTINIAN	45	Créole	+ 1876 St Leu ; De Clotilde ; = 1849 St Leu Montjole DERIMER 1817 d'où Ferdinand (1797), Clotilde 1822, ? Sophie (2898)
1789	Pierre Noël LACO	29	Créole	+ 1852 ; de Célerine + 1847 ; = 1849 HABER Julie (2362)
1790	Désiré LACO	26	Créole	De Célerine + ; = 1849 PARTHENON Pauline (2951); = 1854 BOMART Théotiste (3454)
1791	Hercilie JUVENAL	27	Créole	De Célerine + ; D'où mort-né 1848, Adèle (1793), Laurencia 1840, Nicolas 1844, Célerine 1846 ; = 1856 ADRIEN Prosper 1790 affr
1792	Barthélémy DELABORD // LACLOS	68	Cafre	+ 1854 // Si créole ; + 1862 ; de Françoise + ; = 1853 Louise PERFANE (5675) d'où Angélique 1845
1793	Adèle JUVENAL	9	Créole	D'Hercilie Juvénal (1791) ; = 1853 Casimir MARMONT (9979) d'où Alexandrine 1854-1855, Casimir 1859-1862
1794	Jean ? DAVERT	50	Cafre	+ 1865, ou (5680), (1794)
1795	Clotilde DERIMER	22	Créole	De Gertrude Justinian (1788) = Montjole Dérimer ;
1796	Eugène	20	Créole	
1797	Louis Ferdinand DERIMER	17	Créole	+ 1876 ; De Gertrude Justinian (1788) = Montjole Dérimer ; = 1856 CARRON Elise (7136)
1798	Toinette	17	Créole	
FLORINE Pierre Antoine 1825 Mme			1846	
1799	Médar ? ss patro	68	Créole	+ 1863 hospice à 70 ans
1800	Aimée DELO	68	Créole	Si 46 ; ? de Marie Rose Délo (2780) ; = 1849 HIAL Jacob (10797) d'où Rose (1801) ;
1801	Marie Rose DELO	12	Créole	D'Aimée Délo (1800) = Hial Jacob (10797); = 1850 ARSAC Ferdinand (9042)
FLORINE Veuve Jean Pierre LEANDRE			1846	
1802	Bernard ss patro			+ 1845
1803	Lindor ss patro			+ 1845
1804	Pierre Jean ? ss patro	60	Cafre	+ 1850 chez Alexis Rivière
1805	Lucine CONIPER	65	Cafrine	+ 1860 ;
1806	Florine CLOPON	58	Cafrine	+ 1864 ; D'où Henry (2241), Marceline (1808), Julienne (1809), Françoise Darival (8668)
1807	Céleste ss patro	71	Créole	+ 1847
1808	Marceline CLOPON	24	Créole	+ 1889 PMI; De Florine Clopon (1806) ; D'où Alfred (1813), Céline (1810), Charlette

				(1815), Cécile 1846
1809	Julienne CLOPON	23	Créole	+ 1902 ; De Florine Clopon (1806) ; = 1849 CLORATE David (2769) d'où Marie Françoise (1811), David (1812), Félix 1846-1904, Salomon (1814), Marie Louise 1843 +, Cécile 1846, Mathieu 1842, André 1855
1810	Céline CLOPON	9	Créole	De Marceline Clopon (1808) ; = 1854 CLORATE Janvier 1833
1811	Marie Françoise CLOPON	8	Créole	De Julienne Clopon (1809) = David Clorate (2769); = 1856 METANIRE Pierre (1139)
1812	David CLOPON	6	Créole	+ 1884 ; De Julienne Clopon (1809) = David Clorate (2769) ; = Marianne MONGENOT 1843
1813	Alfred CLOPON	6	Créole	De Marceline Clopon (1808) ; = 1862 TARISTAS Céline (3917)
1814	Salomon CLOPON	2	Créole	+ 1903 ; De Julienne Clopon (1809) = David Clorate (2769) ; = 1866 France LASAONE 1847
1815	Charlotte CLOPON	2	Créole	+ 1894 ; De Marceline Clopon (1808) ; = 1862 NERGEL Paul Emile (5294)
FORTADO 1816 = Cardenel Augustine 1826 1846				
1816	Nanette	28	Créole	
1817	Ernestine	12	Créole	
1818	Lodoïska	2	Créole	
FRETIGNY Sidonie 1846				
1819	Fanny DAMIA	30	Malgache	+ 1886 ; = 1850 RHUMMON Jouan (4971) d'où Marie Jeanne (1820), Victor (1821), Jouan 1846-1866
1820	Marie Jeanne RHUMMON	3	Créole	+ 1872 ; De Fanny Damia (1819) = Jouan Rhummon (4971); = François JOVIEN 1846
1821	Victor RHUMMON	4	Créole	De Fanny Damia (1819) = Jouan Rhummon (4971) ; = 1864 LOUISIN Céliste (4097)
1822	Gabriel GRANDPERE	76	Cafre	+ 1851 chez Frétigny
1823	Dominique ss patro // RAGATIN	50	Malgache	+ 1851 hospice à 70 ans ; // + 1879 St Leu ou (2172StLeu)
FREDY François Georges 1846 <i>Le Guillaume/ Hibon</i>				
1824	Vincente GRAVERE	40	Créole	+ 1862 ; De Luce Gravère (1849) ; D'où Hortence (1825), Joseph (1829), Eugène (1830), Marie Reine (1831), Philippe (6924), Euphrasie 1837 ; == Azor d'où Juvégny (1886)
1825	Hortence GRAVERE	28	Créole	+ 1883 ; De Vincente Gravère (1824) ; = 1852 Jules SOLESSE JULESSE dit Vincent (8431) d'où Elisa (1826), Mélinthe (1827), Héloïse (1828), Anaïs 1845-1857, Saint-Luce 1846-1880
1826	Elisa GRAVERE	7	Créole	De Hortence Gravère (1825) = Jules Solesse (8431) d'où Anaïs 1859-1862 ; = BEJOT

				Fanchin (5407)
1827	Mélinthe GRAVERE JULESSE	3	Créole	De Hortence Gravère (1825) = Jules Solesse (8431); = 1859 SARPEDON Médor (2332)
1828	Héloïse GRAVERE	5	Créole	De Hortence Gravère (1825) = Jules Solesse (8431); d'où Louis 1858 + ; = 1859 BOVALO Abel (3642StLeu)
1829	Joseph GRAVERE	19	Créole	+ 1890 dans le lit de la Ravine Hibon ; De Vincente Gravère (1824)
1830	Eugène GRAVERE	11	Créole	+ 1873 ; De Vincente Gravère (1824) ; = 1853 AUBRAS Eugénie 1831
1831	Marie Reine GRAVERE	16	Créole	+ 1898 ; De Vincente Gravère (1824) ; = 1853 NEDOL Bruno (240) d'où Jean François 1846-1898
1832	Florentine LENEL dite Flore	41	Créole	+ 1863 ; D'Elise + ; = 1852 DELAN Pierre Noël (8997) d'où Françoise (1833), Augustine (1834), Fanchette (1835), Gaspard (1836), Antoine (1837)
1833	Françoise LENEL	17	Créole	+ 1896 ; De Florentine (1832) = Pierre Noël Délan (8997); d'où François 1852 ; = 1853 BARBE Charles François 1817 d'où Florine (1864), Fanchette 1849-1859
1834	Augustine LENEL	11	Créole	+ 1903 ; De Florentine (1832) = Pierre Noël Délan (8997) ; d'où Furcy 1851-1861 ; = 1865 BITARD Charles 1824 affr
1835	Fanchette LENEL	9	Créole	+ 1863 ; De Florentine (1832) = Pierre Noël Délan (8997) ; == Charles PHILOMENE (6281) d'où Faustin 1854-1855
1836	Gaspard LENEL	8	Créole	+ 1889 ; De Florentine (1832) = Pierre Noël Délan (8997)
1837	Antoine LENEL	5	Créole	De Florentine (1832) = Pierre Noël Délan (8997)
1838	Adélaïde LAUZEL	37	Créole	+ 1873 ; D'Elise + ; = 1851 MALARD Anselme (3884) d'où Catherine (1839), Elise (1840), Pauline (1841), Sulette (1842), Rose (1843), Auguste 1842
1839	Catherine LAUZEL	12	Créole	D'Adélaïde Lauzel (1838) = Malard Anselme (3884)
1840	Elise LAUZEL	14	Créole	+ 1898 ; D'Adélaïde Lauzel (1838) = Malard Anselme (3884) ; = Eugène MICHEL
1841	Pauline LAUZEL	7	Créole	+ 1884 ; D'Adélaïde Lauzel (1838) = Malard Anselme (3884) ; d'où mort-n é 1862
1842	Sulette LAUZEL	9	Créole	+ 1859 ; D'Adélaïde Lauzel (1838) = Malard Anselme (3884) ; d'où Rose 1852 +
1843	Rose LAUZEL	1	Créole	+ 1847 ; D'Adélaïde Lauzel (1838) = Malard Anselme (3884)
1844	Marie Thérèse GRAVERE	45	Créole	+ 1851 ; De Luce Gravère (1849) ; D'où Eglé (1845)
1845	Eglé GRAVERE	24	Créole	+ 1858 ; De Marie Thérèse (1844) ; = 1852 ADRASSET Jules (1854) d'où Pierre Jean (1847), Ferdinand (1848), Sophie (1846)
1846	Sophie GRAVERE	1	Créole	+ 1875 ; De Eglé Gravère (1845) = Jules Adrasse (1854) ; = 1865 VERSY Victor (10271)
1847	Pierre Jean GRAVERE	7	Créole	+ 1898 ; De Eglé Gravère (1845) = Jules Adrasse (1854) ; = Marie ROMEL

1848	Ferdinand GRAVERE	9	Créole	+ 1873 ; De Eglé Gravère (1845) = Jules Adrasse (1854)
1849	Luce JOANNE GRAVERE dite Virginie	84	Créole	+ 1857 ; De Dauphine + ; D'où Fulgence (1850), Jean François (1852), Marie Thérèse (1844), Vincente (1824), Lucine (1896), Joséphine Sonar (4258)
1850	Fulgence JOANNE GRAVERE	32	Créole	De Luce Joanne (1849) ; = MASSAIN Félicie (6845)
1851	Gédéon LEGRIS	55	Cafre	+ 1877 Mada
1852	Jean François JOANNE	44	Créole	+ 1859, de Marie Josèphe Victoria + ; De Luce Joanne (1849) ; == Louise + 1835, il reconnaît en 1850 Coralie (4588), Clarice (9385), Félicie (7005), Jean (6999), Louise (7006), Joseph (7000), Elise (7004)
1853	Henry LOZEL LAUZEL	23	Créole	+ 1872 ; D'Elise +
1854	Jules ADRASSET	24	Créole	+ 1893 ; De Sophie + ; = 1852 Eglé GRAVERE (1845)
1855	Zéphir LENOM	59	Malgache	+ 1855
1856	Joséphine GIBOR	59	Malgache	+ 1859 créole, de Marie Josèphe (1874) ; D'où Henriette (1857), Victorine 1844-1852, Marie Josèphe (1889), Gertrude (1881)
1857	Henriette GIBOR	18	Créole	+ 1853 ; De Joséphine Gibor (1856) ; = 1852 EUPHROSINE Dominique 1814-1870 affr (d'Euphrasie)
1858	Théophile RABOIS	50	Créole	+ 1866 ; De Catiche + ; d'où Furcy (1870), Esther (1904), Edouard (1908), Monrose (1907), Marguerite (1859), Louis 1838; = 1855 PHOCION Henry 1792-1864 (d'Emilie Darius) d'où Catiche (9964), Aricie (1862)
9964	Catiche RABOIS	14	Créole	De Théophile Rabois ((1858) = Phocion Henry ; d'où Norina 1850-1852 ; = 1859 GRIMAUD Saint Ange (2432)
1859	Marguerite RABOIS	22	Créole	+ 1884 ; De Théophile Rabois (1858) ; = 1852 VULSON Jean Baptiste (4953) d'où Elisabeth (1860), Laurince (1861), Marie 1851 +
1860	Elisabeth RABOIS	3	Créole	De Marguerite Rabois (1859) = Vulson Jean Baptiste (4953)
1861	Laurince RABOIS	1	Créole	De Marguerite Rabois (1859) = Vulson Jean Baptiste (4953); = 1863 Théodose CERVEAUX 1841 blanc
1862	Aricie RABOIS	17	Créole	+ 1883 ; De Théophile Rabois (1858) = Henry Phocion ; = 1849 CHEREAU Christophe (2757) d'où Angélique 1847-1849, Geneviève 1849 +, Christophe 1852 +, augustine 1849-1850
1863	Paul ? ss patro	42	Créole	+ 1848 chez Lacaussade
1864	Florine LENEL	1	Créole	+ 1878 ; De Françoise Lénel (1833) = BARBE Charles ; = Thomas GY (476)
FREDY Etienne Anicet		1846		<i>Le Guillaume/ Hibon</i>

1865	Julien	22	Créole	
1866	Juliette TEMERLE	17	Créole	De Rose + : D'où Mars (1867), Julienne 1840, Marie 1843 ; = 1854 Médor CAURUS 1818-1867 Mada
1867	Mars TEMERLE	1	Créole	+ 1845 ; de Juliette (1866)
1868	Fanchin TEMERLE	10	Créole	De Rose + ; = 1858 MARTINIQUET Marceline (9612)
1869	Augustave TEMERLE	13	Créole	+ 1888 ; De Rose + ;
1870	Furcy RABOIS	21	Créole	+ 1889 ; De Théophile Rabois (1858) ; = 1853 CADUL Marie Clarice (1897)
1871	Lespoir CADUL	38	Cafre	+ 1865 ; = 1844 Lucine GRAVERE (1896)
1872	Benoit LENEL	60	Créole	+ 1862 ; D'Adélaïde + ; = 1858 MARIONNETTE Marion (6860)
1873	Auguste ss patro	38	Malgache	+ 1845
1874	Marie Josèphe « GIBOR »	88	Créole	+ 1849 ; d'où Joséphine (1856)
1875	Maconde	47	Cafre	
1876	Lindor ? ss patro	63	Cafre	+ 1856 à 70 ans chez Balbine
1877	Louis	19	Créole	
1878	Ozone ? COMTOIS	34	Cafre	+ 1899 Mada, à 94 ans, hospice
1879	Lafleur BOMEL	43	Cafre	+ 1865 ; = 1854 JACQUELINE Virginie (6381)
1880	Jean Pierre ERBAN	40	Malgache	+ 1852
1881	Gertrude GIBOR	32	Créole	+ 1853 de Victorine ; De Joséphine Gibor (1856) ; == Fortuné LECONSTANT (6800) qui reconnaît en 1853 Fortune Pierre (1882), Coco (1884), Zélina (1885), Joséphine 1844, Vergette 1846-1853, Joseph (1883)
1882	Fortuné Pierre LECONSTANT	10	Créole	+ 1860 ; De Gertrude Gibor (1881) == Fortuné Leconstant (6800); = 1856 CADUL Julie (1899)
1883	Joseph « GIBOR »	8	Créole	De Gertrude Gibor (1881) == Fortuné Leconstant (6800)
1884	Coco Marcey GIBOR	6	Créole	+ 1880 ; De Gertrude Gibor (1881) == Fortuné Leconstant (6800); = BELAMI Euphémie (3883)
1885	Zélina Victoire GIBOR	4	Créole	+ 1853 ; De Gertrude Gibor (1881)
FREDY Fils 1803 = Cadet 1805			1846	<i>Guillaume / Hibon</i>
1886	Jomini ? Juvégny GRAVERE	29	Créole	+ 1867 ; d'Azor == Vincente Gravère (1824)
1888	Bacchus	29	Malgache	
1889	Marie Josèphe GIBOR	21	Créole	+ 1893 ; De Joséphine Gibor (1856) ; d'où Joséphine (1890), Victoire (1891), Philibert

				1847-1877 ; == Alydor CELESTIN 1824-1888 affr d'ou Aline 1852 +
1890	Joséphine « GIBOR »	3	Créole	+ 1845 ; de Marie Josèphe Gibor (1889)
1891	Victoire GIBOR	1	Créole	De Marie Josèphe Gibor (1889)
1892	Pauline LEGOUT	29	Cafrine	+ 1872 ; = 1844 TABERE Thomas (8994) d'ou Jules (1893), Hélène 1838
1893	Jules « LEGOUT »	2	Créole	+ 1847 ; de Pauline Legout (1893)
FREDY Marianne Louis		1846		
1894	Marie SARQUET LARQUET	10	Créole	De Rosine ; == Frédéric BOMEL (6382) ;= URDEL Jean Marie (2415) ; D'ou mort-né 1862
1895	Emile SARQUET	7	Créole	De Rosalie ;
1896	Lucine GRAVERE	36	Créole	+ 1879 de Vincente Gravère (1824); De Luce Gravère (1849) ;= 1844 CADUL Lespoir (1871) d'ou Augustine (1898), Jeannette (1901), Julie (1899), Clarice (1897), Jean (1900), Roseline 1849-1852, Pierre 1851-1852, Marianne (1903), Melin 1837
1897	Clarice CADUL	14	Créole	+ 1889 ; De Cadul Lespoir (1871) = Lucine Gravère (1896) ; = 1853 RABOIS Furey (1870) d'ou Joseph 1859-1862, Augustin 1862 +
1898	Augustine CADUL	16	Créole	+ 1885 ; De Cadul Lespoir (1871) = Lucine Gravère (1896) ; d'ou Célice (1902) ; = 1856 CHEREAU Philibert (2763) d'ou Annette 1846-1862
1899	Julie CADUL	7	Créole	De Cadul Lespoir (1871) = Lucine Gravère (1896) ; 1856 LECONSTANT Fortuné (1882)
1900	Jean CADUL	4	Créole	+ 1852 ; de Cadul Lespoir (1871) = Lucine Gravère (1896)
1901	Jeannette CADUL	6	Créole	De Cadul Lespoir (1871) = Lucine Gravère (1896) ; = 1860 BOLON Arlove (5075) d'ou Roseline 1858-1862
1902	Célice « CADUL »	1	Créole	D'Augustine Cadul (1898) ; = GUADET Valmir (3987)
1903	Marianne « GRAVERE »	1	Créole	+ 1847 ; de Lucine Gravère (1896)
1904	Esther ? RABOIS	28	Créole	+ 1850 à 39 ans ; de Théophile Rabois (1858) ; D'ou Laure (1905)
1905	Laure ? RABOIS	9	Créole	Blanche ; d'Esther Rabois (1904)
1906	Philibert FIQUEREL	39	Créole	+ 1867 hospice
FREDY 1820		1846		
1907	Monrose RABOIS	24	Créole	De Théophile Rabois (1858) ; = 1850 BONARDIN Célestine (3865)
1908	Edouard RABOIS	20	Créole	+ 1880 ; De Théophile Rabois (1858) = Henry Phocion ; = 1851 BONARDIN Marie (3844)
1909	Gilles MAREUIL	19	Créole	De Geneviève Mareuil (2752) ; = 1850 XAVIER Julie (5150)

CALVERT 1803		1846		
1918	Virginie RICOU // CAPRICE	18	Créole	+ 1897 ; De Thalie Villon (10812) ; = Arthidor VILMAR (3920) // d'où Héloïse 1846-1852
1920	Félix OGRE	40	Cafre	
1921	Annibal VILROY	70	Malgache	+ 1855 à l'hospice
1922	Laventure ? RICLAT	50	Cafre	+ 1844
1923	Louisa ss patro	16	Créole	+ 1845
FRANCOISE Charlette 49 ans		1846		
1924	Auguste FOSSARD	38	Malgache	+ 1881 ; = 1849 ZARLINOMarie Louise (5056)
1925	Adélaïde ? MILINON	40	Malgache	+ 1850 à 60 ans chez Macarthy
1926	Marie Rose	4	Créole	
FRANCOISE Perrine dite Fanchette St Denis		1846		
1927	Hyppolite	38	Cafre	
1928	Clémentine ? PERPETUE	49	Cafrine	+ 1882 La Possession ; = Guillaume GERBEAU (1443) d'où Othello 1830, Achille 1830
FRANCOIS Fils = Françoise Gènereuse		1846		
1929	Cicéron	13	Créole	
MARCEL François 1790 = Gertrude Martin		1846		
				<i>Bernica</i>
1930	Ozone NAULON	23	Créole	De Monique Naulon (1932) ; = 1851 VILDEMAN Eline (1366St Leu)
1931	Pierre Léonard NAULON	19	Créole	+ 1860 ; De Monique Naulon (1932) ; = 1855 DUVALON Louise (2043)
1932	Monique NAULON	54	Créole	+ 1862 ; De Maguitte ; D'où Ozone (1930), Pierre Léonard (1931), Julienne (1933), Masséna Bodzen (5847)
1933	Julienne NAULON	15	Créole	De Monique Naulon (1932) ; = 1852 MIMAS Maurice (1110)
FRANCOIS Gabriel = Marie Adrien		1846		
				<i>Tête dure / la forge</i>
1934	Marie Jeanne ou Marianne	21	Créole	
FRANCOIS Michel 1846				
1935	Bélisaire ss patro	42	Cafre	+ 1868 La Possession?
DEVEAUX Charles Prosper 1774 = Léonette		1846		
				<i>Ravines d'Hyvon / Athanaze</i>
1936	Victorin ss patro	44	Malgache	+ 1848
1937	Ezidor	46	Malgache	
1938	Fanny OCTAVON	38	Malgache	+ 1871 ; D'où Charlot (1946), Alexandrine (1942), Emilien 1837, Pierre Paul (1943)

1939	Louis ? GLAUCUS	49	Cafre	+ 1864 à 65 ans ; = Marie Louise LUCENE (10756)
1940	Augustave ss patro		Cafre	+ 1847
1941	Christophe DALFON	22	Malgache	+ 1877 60 ans hospice
1942	Alexandrine OCTAVON	19	Créole	De Fanny Octavon (1938) ; D'où Fanélie (1951), Odon 1846-1853, mort-né 1861
1943	Pierre Paul OCTAVON	13	Créole	+ 1851 ; de Fanny Octavon (1938)
1944	Julienne CANVIL	27	Créole	+ 1876 ; D'Olivette 1780-1851 ; = 1852 PIERROT Décembre (10000) d'où Julie (1950), Saint Ange (1947), Olivette 1849-1852, Henriette 1846-1849 ; = Paul LUAP (684)
1945	Amédée ss patro	47	Malgache	+ 1873 hospice ; ou (9784), (9185)
1946	Charlot OCTAVON	12	Créole	+ 1858 ; De Fanny Octavon (1938) ; = 1856 LARDAL Eudoxie (9327)
1947	Saint Jean CANVIL PIERROT	11	Créole	+ 1873 ; De Pierrot Décembre (10000) = Julienne Canvil (1944) ; = 1863 MASSONEL Elisabeth 1845 (de 7386); = 1866 SOLON Hyppoline (7624)
1948	Zamor Joseph ZAMARD	82	Indien	+ 1849
1949	Adonis	45	Malgache	
1950	Julie CANVIL	8	Créole	+ 1874 ; De Pierrot Décembre (10000) = Julienne Canvil (1944) ; = 1854 PHILIPPE Paul dit Pierre 1828
1951	Fanélie OCTAVON	1	Créole	+ 1886 ; D'Alexandrine Octavon (1942); d'où mort-né 1860 ; = Charles Auguste CUVELIER 1840
DEBELLEVILLE 1802 = Dennemont 1810 1846				
1952	Raymond ? BIZEL	39	Créole	Témoin + (3860)
1953	Bienvenu	24	Malgache	
1954	Henry JOURNELLI	40	Créole	+ 1884 ; De Brigitte (1856) ; = Laurencine FOURVIL (2071) ; = XUDAN Laurince (5648)
1955	René PANGLOSSE	21	Créole	De Bécharles Panglosse (5594) = Françoise Journelli (1135)
1956	Christine JOURNELLY	60	Créole	de Sylvie ; d'où Henry (1954), Françoise (1135)= 1850 St Benoit BAC Chéry 1804
1957	Pélagie ? NERES	45	Créole	Si 55 ans ; + 1860 ; de Marianne +
1958	Tarcile FIBAL	15	Créole	De Sulette Baleinier (1968) = Numa Fibal (3810); = 1858 VILRUS Christin (7966) d'où Bazile 1851
1959	Laurince dite Candahar VERVIER HERBON	21	Créole	+ 1873 ; De Marie Louise Sulau + == Herbon Médor (6178); D'où mort-né 1848 ; = 1854 BULIN Valéry (5018) d'où Jules Vervier 1849 reconnu en 1851 par le père, Henry 1851
1960	Françoise Félicité BOULANDIERE	29	Créole	+ 1885 ; De Bertille Ernel (5737) ; d'où Clara (1961); = 1853 Marius LAPORT (4305) d'où Rosélia 1850, Louis Evariste 1851 ; = NATHIS Firmin (6342)

1961	Clara « BOULANDIERE »	1	Créole	+ 1846 ; de Françoise (1960)
DEBELLEVILLE Mme = Ferdinand REYNAUD 1846				<i>Bassin / Tête Dure</i>
1962	Alexandre ? ORNONA	48	Créole	+ 1901 à 90 ans
1963	Amand	52	Cafre	
1964	Duranton	51	Cafre	
1965	Charly PANGLOSSE	17	Créole	+ 1901 ; De Bécharles Panglosse (5594) = Françoise Journelli (1135); = 1861 CALA Victoire (3717)
1966	Jacques FIBAL	12	Créole	De Sulette Baleinier (1968) = Numa Fibal (3810);
1967	Clarice ss patro // TAUZEMONT	29	Malaise	+ 1847 // + 1879 ; = TACANE Alexis (4608); = 1858 Ernest HURTAL (9376); = BRETON Denis 1819
1968	Sulette BALEINIER VETERAVIE	33	Créole	+ 1883 ; De Tranquillin Baleinier (2223StLeu) = Tarcile Cada (3513StLeu); =1849 Numa FIBAL (3810), d'où Tarcile (1958), Jacques (1966); = 1857 François MYNIAS (1107)
1969	Laurince dite Hidalgo ? ALECTON	53	Cafrine	+ 1869 St Leu
1970	Bertille	28	Créole	Vendu par Boisière en 1844
DASSONVILLE Mme St Louis 1792 = Pierre 1846				
1971	Galaté TERBRAND	38	Malaise	affr 1848 St Denis ; = 1859 St Denis LEROUGE Victor 1800 Malais
1972	Joséphine FOX	36	Créole	+ 1865. De Lafoy ; D'où Marie Louise (1975) ; vendu 1845 ; de Lafoy + ; = 1851 YSERIC Joseph (5284)
1973	Elise SENSEE	25	Créole	+ 1879 ; D'où Amélia 1856-1858
1974	Charlette SENSEE	14	Créole	+ 1881 PMI hôpital
1975	Marie Louise FOX	1	Créole	De Joséphine Fox (1972) vendue 1845
DELANUX Succession 1846				(tous vendu le 8/2/1846 à Leconte de Lisle) <i>Fleurimont / Bernica</i>
1980	Numa CONSTANT	61	Cafre	+ 1851 hospice ss patro
1981	Marie Louise ? ss patro	13	Créole	A Ste Suzanne ; + 1853 chez Prosper Baillif
1982	Emilie DIBERT DOUPER	32	Créole	A Ste Suzanne ; == Mondésir ILNIA 1814-1852 d'où Emile (1992)
1983	Mayenne	7	Créole	De Mondésir Ilnia == Emile Douper (1982) ; = 1860 Victor VORTY 1841 St Denis
1984	Louis Profit	15	Créole	
1985	Annibal	33	Cafre	
1986	Marave	54	Cafre	

1987	Marave ss patro	31	Cafre	+ 1845 (76 ans) chez Leconte
1988	Hyppolite	31	Cafre	
1989	Gilbert ? ss patro	60	Créole	+ av 1880 ; = Célerine d'où Céline Basque (6266), Louis Marie (5548)
1990	Jupiter BAUDEL	26	Malgache	+ 1866 ; Infirme ; = 1850 ANTICLIDE Cécile (1085)
1991	Marie Louise ss patro	46	Créole	Marronne ; + 1850 hôpital ou + 1877 Hôpital
1992	Emile DIBERT	1	Créole	+ 1878; D'Emilie Dibert (1982)
DELANUX Marie Luc 19 esclaves		1846		<i>Trois Bassins/ La Saline</i>
1993	Joseph ss patro	78	Créole	+ 1846
1994	Janvier DESBARRIERES	53	Créole	+ 1866 ; De Geneviève + St Leu ; = Madeleine + 1849 St Pierre ; = 1852 BREFFAUD Madeleine Eulalie (4188)
1995	Jouan	60	Créole	
1996	Jérôme MUSSIDAN	28	Créole	+ 1857 St Leu; = 1849 HALIARTE Sulette (60StLeu)
1997	Pierre Louis ETALE	26	Créole	+ 1894 ; De Pauline + ; == Olivette TEROPE (3227); = 1849 ALCINOE Louise (7919); = 1853 PATROCLE Evenor (2949)
1998	Louis THELESTE	15	Créole	De Jeannette Téléste (2001) ; = Juliette ITHACUS (7936)
1999	Joseph THELESTE	13	Créole	+ 1880 ; De Jeannette Téléste (2001) ; = 1858 SORLIER Gertrude (7940)
2000	Pierre EGLISEN DELANUX	11	Créole	De Marie Jeanne Eglisen (2002) = Luc Delanux
2001	Jeannette THELESTE	62	Créole	+ 1860 ; De Rose + ; D'où Louis (1998), Joseph (1899)
2002	Marie Jeanne EGLISEN	33	Créole	De Pauline + ; = 1853 DELANUX Luc dit Poupon 1807 libre/affranchi, d'où Pierre (2000)
2003	Pierre Jean	99	Malgache	
2004	Olivier CALAMMEL	62	Malgache	+ 1871 hospice
2005	Jean Louis ? DALOUBERT	67	Malgache	Ou (1233) ; + 1853 à 68 ans
2006	Jean Pierre BOVINO	55	Malgache	+ 1864 ; = 1853 RICAUT Scholastique (2733)
2007	Henry MAUTURNA	55	Malgache	+ 1869 ; = 1853 MORTAR Egyptienne (4823)
2008	Charles ss patro	54	Malgache	+ 1847
2009	François	58	Malgache	
2010	Marie Antoinette ? SINEL	33	Créole	De Louison + ; = 1852 BESANCON Bastien (567) d'où Eglantine 1846-1867, Amédé 1855-1859
2011	Marie Rose	9	Créole	
LEGER DUQUAY Veuve ? Archambaud		1846		<i>La Saline / Trois Bassins & Rue de la Caverne</i>

2012	Casimir ss patro	67	Créole	+ 1847
2013	François ? PASSOT	48	Créole	+ 1852 hôpital
2014	Noël CADOR	36	Créole	+ 1883; D'Anasthasie + ; = 1853 CADARSI Brigitte (344StLeu)
2015	David NIVERSAN	33	Créole	+ 1866 ; d'Arthémise Niversan 1775
2016	Parfait NIVERSAN	23	Créole	+ 1873 ; d'Arthémise Niversan 1775 (affr 1836 par Léger) ; == ? d'où Parfait 1851
2017	Prosper ZUYDERZE	17	Créole	+ 1872 ; De Marianne + ; = 1851 CLIFON Estelle (2243)
2018	Monchoisy ? ss patro	16	Créole	+ 1847
2019	Jason ss patro	14	créole	+ 1845
2020	Donat Jasmin ABOMEL	59	Créole	De Gertrude Abomel (2051)
2021	Florent DUVALLO	9	Créole	De Louise (2021)
2022	Léopold CADAR	33	Créole	+ 1875 ; D'Anasthasie + ; = 1858 ANTOINI Victoire 1804-1878 St Louis
2023	Rémy NIVERSAN	3	Créole	D'Angélique Niversan (2041)
2024	Aristide ss patro	2	créole	+ 1845
2025	Hyppolite « ZUYDERZE »	3	Créole	+ 1904 3B ; D'Eline Zuyderze (2045) ; = Elocadie CHANZALE d'où Hyppolite 1870
2026	Auguste CADOR	1	Créole	+ 1876 ; D'Anasthasie Cador (2052) = Caprice Potin (5587)
2027	Damas	58	Malgache	
2028	Siméon JOUX	50	Malgache	+ 1864 ; = 1850 Fanny CHARMANTINE (1331)
2029	Elie GORGIA	72	Malgache	+ 1858
2030	Lamila ss patro	70	Malgache	Homme ; + 1848
2031	Lundi ss patro	57	Cafre	+ 1879 St Leu
2032	Antoine ? SASOT	49	Cafre	+ 1850 à 57 ans chez Lebreton ; == Adélaïde d'où François Tégéa (3084)
2033	Maximin VARENNES	49	Cafre	+ 1849
2034	Macalande GUSSEN	63	Cafre	+ 1850
2035	Bourbon CABIN	67	Cafre	+ 1859
2036	Olympe CILIN	56	Créole	+ 1871 ; d'Olivette + ; = 1854 SALERNE Colas (4062)
2037	Madeleine RUPEIZAT	45	Créole	+ 1858 ; = Jean Marie SONGOR (9373)
2038	Genade DUVALLO	60	Créole	39 ans ; + 1858 ; d'Ursule ; d'où Louise (2043), Ursule (2046), ? Edith (2056)
2039	Augustine CADOR	37	Créole	+ 1874 ; D'Anasthasie + ; d'où Anasthasie (2052) ; = 1853 MAREC Louis Marie 1805 d'où Angéline (2059), Olivette 1845
2040	Dauphine DANEL	27	Créole	+ 1855 ; d'Anasthasie + ; d'où Félicité (2053) ; sœur de (2039)

2041	Angélique NIVERSAN	27	Créole	+ 1851 ; d'Arthémise Niversan 1775, affr 1836 par Léger) + ; D'où Rémy (2023), Paulin 1846, Arthémise (2054) ; == Philogène PAROS (9881) d'où Philogène et Théogène 1850
2042	Pétronille	27	Créole	
2043	Louise DUVALLO	26	Créole	+ 1894 ; De Genade Duvallon (2038) ; d'où Florent (2021), Genade (2062) ; = 1855 NAULON Pierre Léonard (1931)
2044	Félicienne	25	Créole	D'où Olympe 1848 +, Céliste (2060), Aristile 1843
2045	Eline ZUYDERZE	22	Créole	+ 1857 St Leu ; De Marianne + ; d'où Marianne (2057), Hyppolite (2025)
2046	Ursule DUVALLO	16	Créole	+ 1874 ; de Genade (2038) ; D'où Amélie (2063), Margotton 1848-1895, affr 1845
2047	Antoinette	17	Créole	
2048	Aurélie ss patro	16	Créole	+ 1848
2049	Vincente SAINVAL // IGNACE	50	Créole	+ 1857 ; De Perpétue Sainval (9335) ; d'où Henry (2822), Antoine Lysis (10103), Marie Rose Essob 1811-1874 affr. ; = 1856 JAFFA Séverin (6737) // d'Ignace + ; = 1854 Edouard NOBRAC d'où Euphrasie (6795), Henry Dejar (9570)
2050	Zélia ZUYDERGE EUDOR	12	Créole	+ 1901 ; De Toussaint Eudor (10770) == Marianne + 1842; = 1855 CORTAN Pierre Fabien (2487) d'où Antoine 1858-1860, Antoinette 1858 ; = CLEMENTI Auguste (8149)
2051	Gertrude ABOMEL	74	Créole	+ 1854; De François + = Madeleine + ; sœur de Léocadie (3445) ; d'où Jasmin Donat (2020)
2052	Anasthasie CADOR	16	Créole	+ 1852; D'Augustine Cador (2039) ; = 1852 POTIN Caprice (5587) d'où Auguste (2026), Augustine (2061)
2053	Félicité DANEL	10	Créole	+ 1854; De Dauphine Danel (2040)
2054	Arthémise NIVERSAN	9	Créole	D'Angélique Niversan (2041) ; D'où Pierre Alfred 1862 +
2055	Sophie	7	Créole	
2056	Edith DUVALLO	7	Créole	D'où Emma 1860-1862
2057	Marianne ZUYDERZE	1	créole	Affranchie 1845 ; d'Eline Zuyderzé (2045) ; = 1863 BAVOL Pierre Elie (5917)
2058	Elina ? TOINON	6	Créole	De Toinette, St André ; aff 1848 St Paul
2059	Angéline CADOR	6	Créole	D'Augustine Cador (2039) = MAREC Louis Marie; = 1862 ZAGUEYA Philogène (2802)
2060	Céliste	4	Créole	De Félicienne (2044)
2061	Augustine « CADOR »	3	Créole	+ 1847 ; d'Anasthasie Cador (2052)
2062	Genade « DUVALLO »	3	Créole	De Louise Duvallon (2043)
2063	Amélie ROMELIA	1	Créole	+ 1878 ; D'Ursule Duvallon (2046) ; = 1860 Louis BREVAL 1841 St Louis

	« DUVALLOIN »			
GAUBIN Félix 36 ans 1846				
2064	Antoine VOLTURNE	80	Cafre	+ 1856
2065	Roméo ZOOGONES	20	Malgache	+ 1885 ; = 1847 Cécile SARPEDONIE (4804)
2066	Quinolàs VOLLONIA	56	Cafre	+ 1858 ; = 1855 RESUS Marie Louise (204)
GENEVIEVE Justine 1787 1846				
2067	Jeannette SAVILLAN	44	Malgache	D'où Marie (10067) ; = 1849 Philogène MALARD (3887) d'où Victoire (8245), Marie 1823-1862, Louis Jean Baptiste (2068), Eugène (2069)
2068	Louis Jean Baptiste MALARD	4	Créole	+ 1894 ; De Philogène Malard (3887) = Jeannette Savillan (2067) ; = 1859 La Possession LAHIRE Françoise 1844
2069	Eugène SAVILLAN	3	Créole	De Philogène Malard (3887) = Jeannette Savillan (2067)
GENEVIEVE Cécile 1806 St Denis 1846				
2070	Jean Jacques ? PORTON	40	Cafre	+ 1885 hôpital
MACE Gertrude 40 ans 1846				
2071	Laurencine MERAUTE FOIVIL	17	Créole	+ 1872 ; de Marie ; = Henry JOURNELLI (1954) d'où Denise 1840, Augustine 1841, Louis (2074), Denis (2073)
2072	Mathurin ? ss patro	29	Créole	+ 1865 hospice
2073	Denise MERAUTE	6	Créole	+ 1902 : De Laurencine Foivil (2071) = Henry Journelli (1954) ; = 1862 DASSOT Vital 1838
2074	Louis FOIVIL	1	Créole	De Laurencine Foivil (2071)
GERMAIN Etienne Héritiers 1846				
2075	Jean Louis GRANDORGE	48	Créole	+ 1875 PMI; De Marie Thérèse +
2076	Joseph CALIBE	18	Créole	+ 1869 ; de Marine Calibé (2077)
2077	Marine CALIBE	38	Créole	de Rose + ; d'où Joseph (2076) ; = 1853 ROUCHER Furcy (4639)
GERMAIN Ferdinand 1800 = Héloïse Lucas 1846				
2078	Hilievre	40	Malgache	
2079	Favory LEBON	56	Cafre	+ 1854
2080	Louise	30	Cafrine	
2081	Hortence ss patro	33	Créole	+ 1845
2082	Louise ZIMA	33	Créole	+ 1859 ; Acquis de Julien Joseph 1844 ; d'où Thélémaque (2083)

2083	Thélémaque « ZIMA »	1	Créole	+ 1847 ; De Marie Louise (2082)
GEMINER Héloïse 1846				
2084	Clara GUSTA KELERDY// AUGUSTIN	29	Cafrine	+ 1905 St Leu ; Makonde ; + 1884 ; = 1847 Zéphir HOUPIN(3997) ; = 1853 MARSIONE 1812-1879 St Leu Afrique ; = 1883 ADAMA Fanchin (264StLeu)// = LIAMAR Martial (1972StLeu) // + 1884 ; = Zéphir HOUPIN 1816
2085	Marie	23	Créole	D'où Pierre (2086), Lodoïska (2087)
2086	Pierre	4	Créole	De Marie (2085)
2087	Lodoïska	1	Créole	De Marie (2085)
GUENANT J. Dieudonné = Antoinette Deschamps 1846				
2088	Constant FELIX	24	Créole	+ 1852 ; de Célerine + ; = 1844 Adélaïde MARIE LOUISE (2089)
2089	Adélaïde MARIE LOUISE	20	Créole	+ 1898 ; De Justine (4572) = Louis Marie ; = 1844 Constant FELIX (2088) ; = 1853 ANDRAU Louis (1088) ; affr 1848 St Denis
2090	Dufrevil LEOCADIE	22	Créole	De Crescence Léocadie (8661) ; affr 1848 St Denis
2091	Charles EMELIA	19	Créole	+ av 1883 ; De Sidonie Emélia (5317) ; = 1857 ROSALBA Laurince 1836-1883 ; affr 1848 St Denis
2092	Sidonie EMELIA	15	Créole	De Sidonie Emélia (5317) ; affr 1848 St Denis
2093	Clery EMELIA	14	Créole	De Sidonie Emélia (5317) == Montvert Lamy ; affr 1848 St Denis
2094	Chonette EMELIA	11	Créole	+ 1888 ; De Sidonie Emélia (5317) = Montvert Lamy ; affr 1848 St Denis ; = Casimir MONTCHERY
2095	Antoinette EMELIA	7	Créole	De Sidonie Emélia (5317)
2096	Henry EMELIA	5	Créole	De Sidonie Emélia (5317) == Montvert Lamy ; affr 1848 St Denis
2097	Alphonse EMELIA	3	Créole	De Sidonie Emélia (5317) == Montvert Lamy ; affr 1848 St Denis
2098	Amélia « EMELIA	2	Créole	+ 1846 ; De Sidonie Emélia == Montvert Lamy (5317)
2099	Betsy EMELIA	1	Créole	+ av 1848 ; De Sidonie Emélia (5317)
GUENAND Jules 1813 = Rose Lacaille 1820 1846				
<i>Chaussée Nationale</i>				
2100	Edouard MOGADOR	25	Créole	+ 1860 ; de Mélanie (2124)
2101	Coralie MOGADOR	17	Créole	De Mélanie (2124); D'où Antoine Auguste (2104), Mélanie 1846 ; = 1855 St Denis Ernest DEPOINTE (3333) d'où Victor 1848, Ernestine 1851-1852 ; = 1861 St Denis Ernest MONEK 1835
2102	Rosa ? AUVEL	15	Créole	+ 1887 ; de Jeannette Avrel (2152) ; = 1855 Saint Luce DAGOBERT (3757)

2103	Richard	11	Créole	Ou Béchard
2104	Antoine Auguste « MOGADOR »	2	Créole	+ 1848 ; de Coralie Mogador (2101)
GUENANT Veuve 1789 1846				
2105	Joseph HIMBERT	52	Créole	+ 1862 ; De Catiche + ; frère de (9557); = 1851 DAMOND Caroline (2130)
2106	Cervical	56	Malgache	5 ans de Travaux forcés
2107	Noël LEBOIS	48	Créole	+ 1849 ; de Claire +
2108	François KARIKAL	37	Créole	+ 1872 ; de Séraphine Karikal 1780-1850 Inde affr 1839; = 1845 VILLEDIEU Marie Masseline (3952)
2109	Darie SAINT CYR Neveu de Caroline Damond	41	Créole	+ 1876 Afrique ; = 1846 Clémence ULCAMIE (2118)
2110	Marcel ss patro	50	Créole	+ 1847
2111	Emile RATISBONNE	20	Créole	+ 1852 ; De Marceline C + 1843;
2112	Sophie RATISBONNE	18	Créole	+ 1896 ; De Marceline + ; d'où Eugène (2113)
2113	Eugène RATISBONNE	3	Créole	+ 1885 St Leu ; De Sophie Ratisbonne (2112) ; = 1865 SOPHIE Marie Philippine 1841
2114	Françoise KARIKAL	10	Créole	+ 1871 ; De François Karikal (2018) = Villedieu Marie Masseline (3952); == Alexandre MYSCILE (8892) d'où Thomy 1851 ; = 1853 FELIX Janvier (2145) d'où mort-né 1862
2115	Rosine TIRANO	42	Créole	+ 1879 ; De Seconde + ; d'où Ferdinand (2116) ; = 1862 VOTE Antoine (7811)
2116	Ferdinand TIRANO	20	Créole	+ 1887 ; De Rosine Tirano (2115) ; = 1852 MARVILLIER Fanny (7855)
2117	Ernestine	11	Créole	
2118	Clémence ULCAMI	26	Malaise	+ 1885 ; D'où mort-né 1848, Alfred 1841, Ernest (2120) ; = 1846 Darie David SAINT CYR (2109) d'où Joseph 1855-1859 ; = Bertin Hégyre (9567)
2119	Alfred REBUA	25	Créole	+ 1872 ; d'Hermelinthe ; = 1844 PIZARRE Elisa (11045)
2120	Ernest ULCAMI	2	Créole	+ 1871 ; De Clémence Ulcami (2118)
2121	Angélique	12	Créole	
2122	Désiré ss patro	48	Malgache	+ 1847
2123	Alida ADILA	49	Malgache	= 1866 St Denis ACHILLIN Jean Marie 1820 Afrique
2124	Mélanie «MOGADOR»	49	Malgache	+ 1846 ; d'où Coralie (2101), Edouard (2100), Fanny (2126)
2125	Toussaint	49	Malgache	
2126	Fanny MOGADOR	14	Créole	De Mélanie Mogador (2124) ; D'où Charles 1850-1852

2127	Casimir ss patro	58		+ 1846
2128	Lamitié SADIN FADIN	26	Cafre	= 1854 EMON Pauline (5952)
2129	Julien de St Paul ? BERTOUL	37	Créole	+ 1866 de Sophie; De Charlette + ; = 1857 TIDOR Emilie (8846)
2130	Caroline DAMOND	19	Créole	+ 1866 ; De Cécile + ; = 1851 HIMBERT Joseph (2105) d'où Didier (2132), Cécile (2131), Joseph 1860-1862
2131	Cécile DAMOND	4	Créole	+ 1865 ; De Caroline Damond (2130) = Himbert Joseph (2105) ; d'où mort-né 1860
2132	Didier DAMOND	2	Créole	De Caroline Damond (2130) = Himbert Joseph (2105)
2133	Polycarpe URGEL	39	Créole	De Zélia Urgel (2140)
2134	Marie Barbe URGEL	30	Créole	De Zélia Urgel (2140) ; = 1852 AZOLAN Azor (5143)
2135	Lucine URSEL	28	Créole	+ 1859 St Leu; De Zélia Urgel (2140) ; D'où Zélina 1844 ; = 1855 St Leu Louis Profil PROFILLON (1829StLeu)
2136	Zéphir URGEL	18	Créole	+ 1880 ; De Zélia Urgel (2140) ; = 1852 LAYEMAR Reine (3754)
2137	Olympiade MARGELLE	50	Malgache	= 1861 SANTAFA Alexis (4594)
2138	Adélaïde « MARIVA »	50	Malgache	+ 1848 ; d'où Hortence (2139)
2139	Hortence MARIVA	12	Créole	+ 1852 St Leu ; d'Adélaïde (2138)
2140	Zélia « URGEL »			+ 1845 ; d'où Marie Barbe (2134), Zéphir (2136), Lucine (2135), Polycarpe (2133)
2141	Boniface ? NAUFRAGE	52	Cafre	+ 1868 hospice à 60 ans
2142	Valéry DAMPIERRE	35	Cafre	+ 1887 ; = 1852 OVAIRE Charlette (2175)
2143	Alexandre	34	Cafre	
2144	Constantin	30	Cafre	
2145	Janvier FELIX	17	Créole	+ 1866 ; De Célerine + ; 1853 KARIKAL Françoise (2114)
2146	Marceline	1	Créole	
GUILLAUME Bénonie Aglaé Crescence 1846				
2147	Perrine CUMER	43	Créole	+ 1867 ; de Jeanneton ; = 1849 BRIAN Vincent (5393) d'où Fortuné (2153), Crescence (2148)
2148	Crescence CUMER BRIAN	22	Créole	+ 1888 ; De Perrine Cumer (2147) = Brian Vincent (5393); d'où Charlette 1838, Narcisse 1852 ; = 1852 HERRAUT Edmond (2627) d'où Joséphine (2150), Cécilia (2149), Edmond 1847, Crescence 1850-1858, Jean 1822 ; = 1857 MACOUTOMDE Bruno (2928)
2149	Cécilia CUMER	7	Créole	+ 1880 ; De Crescence Cumer (2148) = Herraut Edmond (2627) ; = 1855 SIVA Thémistocle (2331) d'où Joseph 1856-1858

2150	Joséphine Perrine CUMER	4	Créole	De Crescence Cumer (2148) = Herraut Edmond (2627)
2151	Clotilde ? ss patro	41	Créole	+ 1882 hôpital
2152	Jeannette AUVEL	29	Créole	+ 1875 PMI ; De Brigitte = Charles ; d'où Rosa (2102); = 1856 Adémar TAMELOR (6068); = 1862 MANTAL Bonnet (4146)
2153	Fortuné CUMER	15	Créole	+ 1867 ; De Perrine Cumer (2147) = Brian Vincent (5393) ; = Phrosine PERFILLON 1839
2154	Auguste ? DINZION	42	Créole	+ 1884 à 90 ans hôpital
2155	Dimanche	42	Cafre	
2156	Pierre BILIN	78	Cafre	+ 1850
GARDENAT Eline 56 ans			1846	<i>Les Hauts de Saint-Gilles</i>
2157	Caport ss patro	55	Cafre	+ 1847
2158	Pierre PALIACAT	48	Cafre	+ 1855
2159	Cupidon VENUS	10	Cafre	+ 1858 chez Gardenat à Fleurimont
GAPA Léon = Victoire Georgette			1846	
2160	Emilie ? ss patro	12	Créole	+ 1852 ; de Bonne +
2161	Julien		Créole	
GAGNANT Joseph Mlle			1846	
2162	Tourel TELLUMON	32	Cafre	Acquis d'Euphrasie Morel
2163	Euphémie TELLUS	33	Créole	+ 1849 ; « « « ; de Julie + = Etienne + ; == ELIOT Benjamin (6736) d'où Benjamin (2164), Julie (2165)
2164	Benjamin TELLUS ELIOT	3	Créole	« « ; d'Euphémie Tellus (2163) == Eliot Benjamin (6736)
2165	Julie TELLUS	1	Créole	« « ; + 1848 ; d'Euphémie Tellus (2163)
GALIBERT Elmire			1846	<i>Fond de Saint-Gilles</i>
2167	Nanette « JOVIEN »	48	Créole	+ 1848 ; d'où René (2170), Jean François (2168), Sophie (2169)
2168	Jean François JOVIEN	33	Créole	+ 1874 St Leu ; De Nanette (2167) ; = 1852 CERISE Sulette (3147) ; = 1855 BOFFEL Juliette (1633)
2169	Sophie JOVIEN	28	Créole	+ 1864; De Nanette Jovien (2167) ; d'où Marguerite 1851-1852, Stoline 1857 +
2170	René JOVIEN	17	Créole	+ 1885 ; De Nanette (2167) ; = 1851 MALINDIANA Rosine (2976)
2171	Marianne SCOMANDRE	16	Créole	+ 1897 St Paul, De Perpétue Scomandre (97StLeu)
2172	Augustine Justine FIQUET	48	Malgache	+ 1864 ; = 1857 Janvier ROCHELET (9786)
2173	Pierre Louis ? Pierre Auguste	45	Malgache	+ 1864 à 62 ans

	ss patro			
GALIBERT Antoine 32 ans 1846				
2174	Virginie ss patro	33	Malgache	= 1859 MANERQUE Célestin (5672)
GALON Marcelin = CONSTANTIN Généreuse 1846				
2175	Charlette OVAIRE	43	Créole	+ 1871 ; De Théotiste + ; = 1852 DAMPIERRE Valéry (2142)
2176	François ? HENRIOT	79	Créole	+ 1854 hospice ; de Jeanneton + (Ile Maurice)
2177	Minautore ss patro	64	Cafre	+ 1847
2178	Azémia ss patro	38	Malgache	+ 1847 ; D'où Joseph (2179), Louis 1844
2179	Joseph ? NELSON / BLAISE	1	Créole	D'Azémia (2178) ; + 1903 PMI // + 1903 PMI
2180	Soulange DAMOCLES	36	Créole	De Pétronille + ; = Marceline ANSELME (10717) ; = 1862 St Denis MUNICH Suzanne 1819 Malaisie
2181	Adolphe ? DELLAT	20	Créole	+ 1857 ; de Célestine 1802
2182	Charles ? ARAMIS	18	Créole	+ 1852 ; Acquis de Vve Laborde ; de Caroline Aramis (6367), appelé Mangousse en famille
2183	Pierre Paul FISSO	29	Créole	De Gertrude ; = 1849 La Possession Célerine ALBERTI 1826
2184	Auguste PICHOU FISSO	23	Créole	« « Léon Vergoz ; + 1855 ; de Gertrude ; = AMEL Toinette
GAVARY Rose Madagascar + 1852 1846				
2185	Marie Désirée THIRSE	23	Créole	+ 1852 ; De Marie Verbois (9492) ; D'où Auguste (2188), mort-né 1848, Edouard (2190)
2186	Joséphine Catherine ss patro // THIRSE	21	Créole	+ 1875 hôpital // d'où Jules (2189)
2187	Julienne ? ss patro	4	Créole	+ 1885 hôpital
2188	Auguste THIRSE	3	Créole	+ 1852 ; de Désirée Thirsé (2185)
2189	Jules THIRSE	2	Créole	De Joséphine Catherine Thirse (2186) ; = 1866 St Denis MARIANNE Marie 1848
2190	Edouard « THIRSE »	2	Créole	De Désirée Thirse (2185)
GUENET Crescence 1846 <i>Chaussée Gilbert</i>				
2191	Marie CLOBARY // MANDEF	33	cafrine	Aux enfants de sa fille Henriette Guenet ; = PHILAS Pierre (1428) // + 1898 ; = Victor SALLEVILLE ; = Gerville FOTANT
GUIBIER Joseph Auguste = Thérèse Gruchet 1846				
2192	Louise NICOSTRATE	25	Cafrine	+ 1864 ; = 1851 TOUPIN René (619)
GUADET Delphine 1846 <i>Rue du port</i>				

2193	Emilie GUADET VOLMAR	25	Créole	D'Henriette Guadet (2194) = Mars Volmar (4132); = 1845 ANDRIEN Jean Baptiste (4596) d'où Jean Baptiste Emile (2195), Henriette (2197), Jean Baptiste 1846, Emilie + 1852, Mars 1853-1855 (Mars Volmar grand père du +)
2194	Henriette GUADET	50	Malgache	+ 1854, affranchie par sa fille en 1847 ; == 1845 Mars VOLMAR (4132) ; D'où Uranie (3273), Julienne Juliette (5725) ; Delphine 1814 (maître), Emilie (2193), Joséphine Gondorine 1828-1872 (d'où Joseph Emerlin 1841
2195	Jean Baptiste Emile ANDRIEN	7	Créole	+ 1874 ; D'Emilie Guadet (2193) = Jean Baptiste Andrien (4596); = 1858 LAVIGNE Clémence (3260)
2196	Jean Pierre RADER	18	Créole	+ 1850 ; de Julie
2197	Henriette ANDRIEN	9	Créole	+ 1893 ; D'Emilie Guadet (2193) = Jean Baptiste Andrien (4596) ; = 1857 Rock ANILA (309StLeu)
2198	Aurélie ss patro	2	Créole	+ 1847
GERARD Pierre dit 1794 = Elmiré			1846	<i>Trois Bassins</i>
2199	Joseph PANOPE	43	Malgache	+ 1875 ; = 1851 Olympe DANAE (4036) ; == Céleste NAINA
2200	Fidèle ss patro	43	Malgache	+ 1848
2201	Joséphine FERRON	23	Créole	D'où Tennette 1847-1849, Dominique (2214)
2202	Lafleur ? ss patro	50	Malgache	+ 1866
2203	Lespoir CORDELIN	43	Cafre	= 1851 Flore REMMON (5931)
2204	Lajoie ? Jovial GASPARD	47	Cafre	+ 1875 St leu
2205	Estelle PANOPES	35	Cafrine	+ 1864 ; = 1855 MOUVIN Narcisse (9186)
2206	Babet	16	Créole	
2207	Fourneau ss patro	47	Cafre	+ 1854 St Leu chez Gérard
2208	Joséphine dit Fifine ? QUERINET	27	Créole	D'où Célestine (2216), Pauline (2209)
2209	Pauline ? QUERINET	12	Créole	+ 1904 La Possession ; de Joséphine (2208) ; D'où mort-né 1848 ; = Hilaire TRILLY ; = Gerville VOLSY (1697)
2210	Estelle	12	Créole	
2211	Thélémaque CORDELIN // SANSOUCY	10	Créole	+ 1870 ; de Lespoir Cordelin (2203) = Flore Remmon (5931) // témoin + (4076)
2212	Philibert PONDROSE	6	Créole	+ 1849 ; De Jacqueline (2213)

2213	Jacqueline « PONDROSE »	23	Créole	D'où Philibert (2212), François Amarré (2215)
2214	Dominique « FERRON »	4	Créole	+ 1847 ; De Joséphine Ferron (2201)
2215	François « PONDROSE »	3	Créole	De Jacqueline « Pondrose » (2213)
2216	Célestine ? QUERINET	1	Créole	De Fifine (2208)
GOUREN Marie Françoise 1846				
2217	Bernard BITAR dit Pierre	52	Cafre	+ 1862 ; = 1852 BAIRAT Euphrasie (8112)
2218	Claire ss patro	46	Créole	+ 1873 La Possession ; = Arsène JABOLIN (4342)
GABRIEL Ildevert 1786-1863= Fanny Thomas 1846				
2219	Julien	50	Malgache	
GRACE Félix 1807 St Denis 1846				
2220	Jean Marie ss patro	58	Cafre	+ 1848
GRAND Rémy 50 ans 1846				
2221	Victoire	33	Cafrine	
GALENNE Jean Baptiste Vve 1846				
2222	Auguste THELETUSE	30	Cafre	
2223	Henry THEEDYNATES	12	Créole	+ 1875 ; De Toinette Théédynates (2226) ;
2224	Henry RIVER	25	Créole	+ 1855 ; de Sylvie + ; = 1853 AUGERAY Mélanie (9613) ; ou (3477), (5387) ;
2225	Jules Gilles TELON	12	Créole	+ 1895 3B ; D'Emilie Amphion (2227) = Henry Télon (9023) ; = 1858 St Leu PAXO Marie (7781)
2226	Toinette THEEDYNATES	29	Créole	+ 1902 ; Sœur de Fribourg Emilie (1215) ; De Justine dite Fifie + == Marcelin + ; d'où Luce (2228), Henry (2223) ; = 1859 NICAUD Henry (7532)
2227	Emilie AMPHION	33	Cafrine	+ 1876 ; = 1852 Henry TELON (9023) d'où Gilles (2225), Marie (2230), Henriette (2229), Louis Marie 1841-189*6, Emilie 1851-1857, Rose 1837, Pierre Eugène 1845-1850
2228	Luce THEEDYNATES	11	Créole	De Toinette (2226) ; = 1854 LASSON Bazile (4111) d'où Hortensia 1860 +
2229	Henriette TELON	6	Créole	+ 1857 ; D'Emilie Amphion (2227) = Henry Télon (9023); = 1856 LASAONE Jean Baptiste (461)
2230	Marie Fany TELON	3	Créole	+ 1893 ; D'Emilie Amphion (2227) = Henry Télon (9023) ; = Vital PAROBINE
GERARD Pierre Veuve 1789 St Pierre 1846				
2231	Espérance ? ss patro	35	Cafrine	+ 1879 La Possession à 75 ans
2232	Ambrosine	30	Créole	

GONNEFOY Pierre Veuve					1846	<i>Trois Roches</i>
2233	Agathe ? PAULINA	53	Créole	+ 1862 ; De Pauline + ; = 1852 AJAN Louis (2799)		
2234	Louis ? Rémy TURCK	30	Créole	+ 1854 hospice		
2235	Zaïre	69	Malgache			
2236	Lindor	67	Indien			
2237	Héloïse	17	Créole	D'où Jean Marie Josèphe (2239 ; acquis de Poncelet en 1843		
2238	Elphège ? ss patro	16	Créole	Acquis succ Desjardins 1843 ; + 1876 hôpital		
2239	Jean Marie Joseph	3	Créole	D'Héloïse (2237)		
GEDEON Jean Pierre					1846	
2240	André CLORATE	36	Créole	+ 1866 ; De Luce ; Frère de (2769) ; == Célestine + d'où Janvier (3234), David () ; = 1849 Toinette NICLIN (2790)		
2241	Henry CLOPON	29	Créole	+ 1856 ; De Florine Clopon (1806) ; = 1848 Clara MINTHE (1122)		
2242	Auguste MENCLE	36	Cafre	= 1851 Brigitte CHLOE 1822 St Pierre		
2243	Estelle CLIFON	17	Créole	D'Henriette + ; = 1851 ZUYDERZE Prosper (2017)		
2244	Bazile ss patro	42	Malgache	+ 1871 hospice		
GIRAUD Amédée Veuve					1846	
2245	Modeste ss patro	64	Créole	+ 1848		
2246	Constance ? STELLA	32	Créole	de Joséphine Stella (5585)		
2247	Eléonore NEUVILLE	27	Cafrine	== Dominique BEAUSEJOUR (1234) d'où Marie (2249), Julienne (2250) ; = 1856 St Denis ASSMAN 1822 Arabie		
2248	Rosalie BOURDALOU	19	Créole	De Rémy = Rose ; D'où Elisabeth (2251) ; = 1851 St Leu Hector TIGNAN (2259) d'où Louis Rémy 1849, Jules 1858, Jean Baptiste 1867, Joseph 1856 +		
2249	Marie NEUVILLE	10	Créole	D'Eléonore (2247) = Dominuqe Beauséjour (1234)		
2250	Julienne NEUVILLE	8	Créole	D'Eléonore (2247) = Dominuqe Beauséjour (1234) ; = 1857 St Denis SOZARD Jules 1838		
2251	Elisabeth BOURDALOU	3	Créole	De Rosalie (2248)		
GIRAUD Louis Antoine = Françoise Vincent					1846	
2252	Elphège LESIPELLE	44	Créole	+ 1875 PMI ; de Mathurine ; = 1853 St Leu Adèle QUERIC (181)		
2253	André GUSTAU	21	Créole	De Sénan Sensée (2263) = Tingan Augustin (2262) ; Affr 1848 St Denis		
2254	Alfred FRILA	25	Créole	Affr 1848 St Denis ; de Claire ; = 1849 St Denis ORLANDES Juliette 1801 affr 1836		
2255	Auguste GUSTAU	19	Créole	De Sénan Sensée (2263) = Tingan Augustin (2262) ; Affr 1848 St Denis ; = 1858 St Denis		

				LOUIS MARIE Adéline 1833
2256	Janvier ? ROISBAR	49	Cafre	+ 1870 ; Si 63 ans ; = 1853 GAVE Sophie (6666)
2257	Pierre PIETRI	38	Cafre	Affr 1848 St Denis
2258	Songor ? ss patro	43	Cafre	+ 1863 70 ans chez Troussail
2259	Hector TIGNAN	33	Cafre	+ 1867 ; = 1851 St Leu BOURDALOU Rosalie (2248)
2260	Zéphire LEBOURG	35	Cafre	= 1851 La Possession Claire MARAMA (2264)
2261	Adonis ss patro // ss patro	47	Malgache	+ 1876 à 89 ans hôpital // + 1877 hôpital ; = Coralie
2262	Augustin TINGAN	50	Malgache	= 1849 St Denis Sensée SENENT (2263) ; Affr 1848 St Denis
2263	Sensée SENENT	44	Malgache	= 1849 St Denis Augustin TINGAN (2262) d'où Auguste (2255), Agnès (2265), André (2253); Affr 1848 St Denis
2264	Claire MARAMA	40	Malgache	+ 1866 ; = 1851 Zéphir LEBOURG (2260) d'où Clotilde (7894)
2265	Agnès NITA	14	Créole	De Sénan Sensée (2263) = Tingan Augustin (2262) ; Affr 1848 St Denis ; = 1851 St Denis Emile NOYAL 1830
2266	Françoise CASSANDRE	12	Créole	D'Olivette ; d'où Marie Joséphine 1849-1850 ; = 1851 RADNOR Blaise (5141)
2267	Benoite NIOBE	56	Créole	Affr 1848 St Denis
2268	Annecy CYNAN	30	Créole	D'où Annecy (2269) ; affr 1848 St Denis; = 1849 Fleury RIFLEU 1819 d'où Florine PRIVAT 1835 (affr 1846) Joséphine (2270), Anaïs (2271), Célestine (2272), Fleury (2273), Emile (2274), Fleury 1848
2269	Fanny CYNAN	14	Créole	D'Annecy (2268) ; affr 1848 St Denis ;
2270	Joséphine CYNAN	10	Créole	D'Annecy (2268) ; affr 1848 St Denis ; = 1851 St Denis FERINOUT Adolphe 1828
2271	Anaïs CYNAN	8	Créole	D'Annecy (2268) ; affr 1848 St Denis ;
2272	Célestine CYNAN	5	Créole	D'Annecy (2268) ; affr 1848 St Denis ; = 1857 St Denis Etienne DOMBALLE 1839
2273	Fleury CYNAN	3	Créole	+ av 1848 ; D'Annecy (2268) ; affr 1848 St Denis ;
2274	Emile CYNAN	1	Créole	D'Annecy (2268) ; affr 1848 St Denis ;
7391	Rose ss patro	84	Créole	+ 1844
7392	Henry ss patro	2	Créole	+ 1845
7393	Parfait ss patro	61	Malgache	+ 1844
GANDIEU Pierre = Monique Jams 1846				
2275	Caroline ADULTUS	38	Créole	+ 1870 ; De Marie Jeanne + ; = 1856 ABAS Simon (10104) d'où Geneviève (2277), Théotiste (2278), Moïse 1848, Marie Jeanne (2276), Florent 1843 +, Florence (2279); =

				1862 Pierrot CHAL 1800
2276	Marie Jeanne ADULTUS	17	Créole	+ 1849 ; De Simon Abas (10104) = Caroline Adultus (2275) ;
2277	Geneviève ABAS	11	Créole	+ 1887 ; De Simon Abas (10104) = Caroline Adultus (2275) ; = 1862 LICON Jérôme 1834
2278	Théotiste ABAS	6	Créole	De Simon Abas (10104) = Caroline Adultus (2275) ; = 1856 LUGELLE Jacob (597) ; = FORT Dieudonné (9481)
2279	Florence « ADULTUS »	2	Créole	+ 1845 ; de Caroline Adultus (2275)
2280	Julie	1	Créole	
GLUCK Rosely 31 ans, St Leu 1846 affr 1834 par Hibon et Auber, fils de Hermine Barante (8612)				
2281	Denis BONCAR	47	Créole	+ 1878 PMI; Acquis de Loril 1845
GRENIER Jean Baptiste = Geneviève Hoareau 1846				
2282	François TARAN	38	Créole	+ 1865 ; de Célerine ; = 1850 ROMAMBY Crescence (4907)
2283	Janvier ? HILARIC	36	Créole	+ 1880 ; de Gertrude ; = 1852 VORANGINE Barbe (4797)
2284	Joseph ? DOFFIEUX	36	Créole	+ 1869 hospice
2285	Joson BILBAO	30	Créole	+ 1881 ; De Caroline Belléchero (5869) ; = 1857 KAKARIOU Adèle (3014)
2286	Alexandre LAGRAN LEGRAND	18	Créole	+ 1883 La Possession, PMI ; = 1848 LANOURICE Elisa (7425)
2287	Félix MOREE	31	Cafre	+ 1879; == Thérèse TIMAR d'où Augustin + 1884; = 1855 Uranie Narabelle (2289)
2288	Hyacinthe	37	Cafre	
2289	Uranie NARABELLE	31	Cafrine	+ 1865 ; D'où Privat 1842, Raphaël 1843; = 1855 MOREE Félix (2287) d'où Uranie 1848-1867
2290	Marie Louise BELGRADE	22	Créole	+ 1852 chez Laffon Célestin ; d'où Célerine (2292), Cécile (2291)
2291	Cécile BELGRADE	5	Créole	+ 1873 d'Olympe Belgrade ; de Marie Louise Belgrade (2290) ; d'où Louis Marie 1858-1860
2292	Célerine BELGRADE	3	Créole	+ 1857 ; de Marie Louise Belgrade (2290)
2293	Célestine ss patro	1	Créole	+ 1847
2294	Simonde ss patro	1	Créole	+ 1847
GRONDIN Ernestine 1831 1846				
2295	Rose	10	Créole	Acquis de A? Perruchot; d'Olympe (6761)
GRIMAUD Norbert 09/07/18 = ... 1846 <i>Bois de Nèfles</i>				
2298	Edmond BRENNUS	26	Créole	+ 1872 ; De Pierre Brennus (6431) == Modeste + 1823 ; = 1860 PERCRUL Marie Louise

				((7433)
2299	Thomas EMALI	23	Créole	+ 1874 ; de Modeste +; = 1853 PERCRUL Honorine (7426)
2300	Augustin ? BRENNUS	8	Créole	+ 1875 PMI hôpital
2301	Henry	15	Créole	
2302	Marcelly EMALI	7	Créole	+ av 1849; De Rosette (2304)
2303	André EMALI NEFORT	5	Créole	De Rosette (2304)
2304	Rosette Marie "EMALI" LEFUTIER	27	Créole	+ av 1849 ; de Modeste +; == André NEFORT (9346) d'où Marcelly (2302), André (2303), Modeste (2305), Adèle (7982), Brennus 1838-1889
2305	Modeste EMALI NEFORT	2	Créole	+ 1871 ; De Rosette (2304) ; reconnue 1849 par André Néfort (9346) ; = Noël ETTENAR (3646)
GRUCHET Séverin 1801 = Victoire 1811				1846
<i>Hauts de Saint-Gilles</i>				
2307	Boniface ss patro	76	Cafre	Vendu à Netton; + 1847
2308	Elisabeth ss patro // TIPHISE	50	Créole	+ 1848 // + 1857; D'Euphrasie +; d'où Célestine 1832; = 1853 TIPHON César (8708)
GRUCHET Jeanne				1846
2309	Perpétue CALLE	36	Malgache	+ 1852; = 1851 BEAUPIED Rémy (531)
GRUCHET Rose Catherine 1820				1846
2310	Amélia VANNI	23	Malaise	D'où mort-né 1848, Marcelly (2311), Arcelie (2312), Surly 1846 ; = 1860 St Denis Floran JACKASSON 1826
2311	Marcelly VANNI	4	Créole	D'Amélia Vanni (2310)
2312	Arcelie Coralie VANNI	2	Créole	D'Amélia Vanni (2310)
GRUCHET Charlotte 17987				1846
2313	Joseph ? NICAUD	27		+ 1876 PMI hôpital
2314	Milord MONETA	45	Cafre	+ 1881 ; = 1851 ZAMIRE Félicité (1204)
2315	Alexandrine	12	Créole	Donnée à sa fille par Mr Grosset ;
2316	Alcindor PETROS	33	Créole	Vendu à Mr Reculons, Veuve Henry Hibon et Elisa Galand ; + 1852 ;, fils de Bar...
2317	Philippe ? ss patro	44	Créole	« « ; + 1851 hospice à 40 ans
2318	Jacques PIERRE	28	Créole	« « , = 1844 Juliette GENEVIEVE (2319)
2319	Juliette GENEVIEVE	28	Créole	« « ; = 1844 Jacques PIERRE (2318)
GRUCHET Adélaïde 1801				1846
2320	Juillette MEONIE	36	Malaise	+ 1873 ; = 1851 Mathurin TANGOUA (624)

GRUCHET Jean Baptiste = Athénais Guignard 1846				
2321	Louis ? MERCOEUR	45	Malgache	+ 1864
2322	Agnès ss patro	49	Malgache	+ 1848
GRUCHET Milliancourt = Chandemerle Anne 1846				<i>Chaussée Nationale</i>
2323	Zénon SITO	45	Cafre	+ 1861
2324	Licicot ss patro	56	Cafre	+ 1847
2325	Germain STRIMON	56	Cafre	+ 1851
2326	Castor TORCAS	30	Cafre	= 1858 St Leu Vincente MESSENGER (5202)
2327	Henry THERON	73	Cafre	+ 1855
2328	Lazare MACOIS	40	Cafre	
2329	Augustave LEBON	30	Cafre	+ 1863 ; = 1855 LEBON Augustine (6118)
2330	Fanchin GERLI JERLY	40	Créole	+ 1875 PMI ; De Rose + = Casimir +; = 1849 BOURGUIGNON Esther (495)
2331	Thémistocle SIVA	28	Malais	= 1855 HERRAUT Cécilia 1837
2332	Médor SARPEDON	20	Créole	+ 1884 ; De Fanchette (2343) == Amédée (2333) ; = 1849 NICLIN Héloïse (2782); = 1859 JULESSE Mélinthe (1827) ; sa mère dite morte en 1834.
2333	Amédée SARPEDON SEGESTA	39	Cafre	+ 1863 chez Gruchet; = MATOUYA ISAI Toinette Fanchette (2343)
2334	Rémy STRABA	51	Créole	+ 1866 St Leu
2335	Eugène ISAÏ	6	Créole	De Fanchette Isaï (2343)
2336	Pierre	4	Créole	
2337	Mardi FRANC	47	Créole	+ 1866 ; Si Mada ; = 1855 DERVILLIER Madeleine (4078)
2338	Jean Baptiste	7	Créole	
2339	Hortence ? ss patro	45	Créole	+ 1847 chez Séverin Gruchet,
2340	Elisenne VESTA	33	Créole	+ 1872 ; D'Eléonore + = Léonard ; D'ou Léonide (2345), Henriette (2347), Monchéry 1848
2341	Marianne « ISAÏ »	22	Créole	+ 1847 ; d'Esther Isaï (5874); d'ou Benjamin 1842, Esther (2348), Faustin (2351)
2342	Nancy JOUAN	28	Créole	= 1851 Paul ALBANOIS 1820 Afrique
2343	Fanchette Toinette ISAÏ MATOUYA	47	Malgache	D'ou Eugène (2335), Jules 1860-1862, Eugénie 1846 ; = 1851 Amédée SARPEDON (2333) d'ou Médor (2332)
2344	Hortence MILAX	43	Créole	+ 1866 ; de Crescence = christophe; = 1852 David CAMEROPE (5741)

2345	Léonide VESTA	2	Créole	D'Elisenne Vesta (2340) ; = 1864 Antoine PANURGE 1846-1888
2346	Victoire NERVEL // ss patro	46	Malaise	= 1846 TABERE Pierre 1818-1863 (de 3268) // + 1870 hospice
2347	Henriette VESTA	6	Créole	D'Elisenne Vesta (2340)
2348	Esther ISAI	2	Créole	De Marianne Isai (2341) ;
2349	Elisa TIPHIS	17	Créole	+ 1849 ; De Barbe + av 48 ; d'où Madeleine 1848, Elisabeth 1845-1885, Marie Barbe (2350), Marie 1847-1849, Auguste 1839; acquis 1845 de Maréchal
2350	Marie Barbe TIPHIS	1	Créole	D'Elisa Tiphis (2350)
2351	Faustin « ISAI »	1	Créole	De Marianne Isai (2341)
GRUCHET Roland 68 ans = Louise Calver 1846				
2352	Albert YVES	69	Créole	A sa fille Emilie ; + 1860 hospice ; de Suzanne +
GRUCHET Pierre François = Marguerite G 1846				
2353	...lin. ? Anailis TIPHIS	16	Créole	A Fanchette Gruchet ; de Barbe + ; = 1849 REIGNIER Adolphe (4820)
2354	Marie MARBOIS	41	Malgache	+ 1866 chez Selsis ; d'où Henry 1831-1876 affr. 1838, Pierre Jean 1828-1883, Joseph 1839-1893
2355	Caroline NICOPHORE	40	Malgache	+ 1850
2356	Mondésir ss patro	49	Cafre	+ 1845
GRUCHET Edouard 1815 = Hibon 1827 1846 <i>rue du Port</i>				
2357	Anselme CARLAME	45	Créole	Témoin + 1850
2358	Jean Baptiste CASTOR //EMER	27	Créole	Témoin O (1021StLeu) // De Vve Ducomet ; témoin + enfant Ardourel (370StLeu)
2359	Fanette	25	Créole	D'où Marie (2360), Eugénie 1847 +
2360	Marie	2	Créole	De Fanette (2359)
GRUCHET Victor = Sanglier 1819 1846				
2361	Lagaité RHODIA	23	Cafre	+ 1890 ; = 1852 Henriette FIERVAL (11015) ; = Olivette RIMA (8217)
2362	Julie HABER	31	Créole	= 1849 LACO Pierre Noël (1789)
2363	Rose ? GUILIN	9	Créole	+ 1868 ; De Thérèse Guilin = Adolphe Guilin (6395) ; = 1853 SAONO Pascal (9649) d'où mort-né 1857
2364	Sénange ISAI	18	Créole	De Sidonie Isai (2366) ; = 1855 EVREMONT Louise (4713)
2365	Joseph Philippe « ISAI »	8	Créole	+ 1889 ; De Sidonie Isai (2366), chez Chandemerle
2366	Sidonie ISAI	33	Créole	+ 1873 ; De Marianne 1776; D'où Sénange (2364), Joseph (2365), Philogène 1836

2367	Clémence FRETILLON // GONTHY	18	Créole	De Fanchette + ; = 1850 CELICE (5203) ; d'où Sainte Luce 1848-1875, Fanchette 1852 (= 1866 RAFFIR Inde) // + 1900 ; de Marcellina Gonthy
2368	Guillaume BOULOIS	72	Malgache	+ 1858 ; = 1852 Braxelle LINOMAL (9432)
2369	Isidore	67	Cafre	Si 61 ans, + 1852
2370	Rosalie ? FRANCINE	26	Créole	Achetée à Hibon ; + 1899 Indienne à l'asile d'aliénés; = VETARAVIN
2371	Attila	35	Créole	Acheté à Lemeur ;
2372	Léonide ? NAPOLEON	8	Créole	D'où Marie Anne 1859-1860
2373	Marie ss patro	36	Créole	+ 1845
GRUCHET Vallombreuse = Lavergne Françoise 1846				
2374	Valère BRITOLLE	55	Malgache	+ 1852
2375	André	32	Malgache	
2376	Eugène DAVENEL	32	Cafre	= 1850 ADELIN Jeannette (6364)
2377	Marie MERENTIA	23	Créole	de Victoire + 1840 ; d'où Mardarina 1850 + ; = 1859 KICHENIN 1821 Inde
2378	Vingtour ss patro	28	Cafrine	+ 1846
2379	Parfait	47	Malgache	
GONNEAU Thérèse 1789 1846				
2380	Euphrosine LONCOURT	27	Créole	Si 37 ans ; d'Henriette Loncourt (2387) ; = 1853 PRIAL Athanaze (411)
GONNEAU Suzanne 1797 1846				
2381	Elisa BRAROI	79	Malgache	D'où Eugène Mirval (2623), Nanette Mirval (11019)
GONNEAU Michel 1825 1846 <i>Bernica</i>				
2382	Eloi PIERRE	56	Créole	+ 1862 chez Gonneau
2383	Fanchin	46	Créole	
2384	Félicité MIRSE NEOMERIS	23	Créole	+ 1889 ; De Joséphine Néoméris (2408) == Silvert + ; = 1853 AUBRAS Charles 1824-1870 d'où Guillaume 1846
2385	Charlette AUBRAS	2	Créole	De Félicité Néoméris (2384) = Aubras Charles
GONNEAU Pierre 1808 = Nativel Augustine 1846				
2386	Auguste LONCOURT	26	Créole	+ 1896 ; D'Aipar Fleury (5499) = Henriette Loncourt (2387) ; = 1852 Germaine MNEMONIDE (9891)
2387	Henriette LONCOURT	49	Créole	+ 1865 ; De Geneviève (2404) ; d'où Euphrosine (2380) ; = 1854 AIPAR Fleury (5499) d'où Auguste (2386)

GONNEAU Michel Vital 1801		1846		
2388	François NAXOS	41	Créole	+ 1874, de Pétronille ; D'Olivette Carin 1794 affr 1848 St Denis ; = 1849 GLENAC Marie Germaine 1820-1880 affranchie ? d'où 3 enfants, Françoise 1845-1879,
2389	Arsène ACALIS	51	Cafre	+ 1857
2390	Labonté NECIS	34	Malgache	= 1852 Julie SCANDINAVE 1797
2391	Thélémaque NEANTHE // qss patro	37	Cafre	+ 1863 chez Dourdaire à 60 ans // + 1879 Etablissement Ste thérèse La Possession
2392	Jupiter NELIDE	39	Cafre	+ 1878 ; = 1852 ATORISTE Françoise (4495)
2393	Emilie Brune BEUVRON	36	Créole	Affranchie 1846 ; + 1854 ; de Olivette Carin 1794, d'où Olive 1843-1853, Emilie 1847
2394	Adolphe NECTAR	31	Malgache	+ 1850
2395	Castor NAUTES	44	Cafre	= 1857 BASQUAISE Emilie (9551)
2396	Monchoisy NAUPLIUS	35	Cafre	+ 1853 chez Hamon
2397	Pierre Noël NELSON // CRIAUX // NEME	48	Cafre	+ 1850 hôpital à 55 ans // témoin + (2819) // + 1858 à 60 ans
2398	Séraphin ? ss patro	23	Cafre	+ 1857 à 55 ans sur succession Baillif
2399	Athanaze NEBO	53	Cafre	+ 1866 ; = 1856 AGES Blandine (5025)
2400	Paulin NEERA // ATAREL	64	Cafre	+ 1857 // + 1878 La Possession à 100 ans
2401	Boniface RICO	50	Cafre	+ 1864
2402	Fleury	48	Malgache	
2403	Orphé	64	Cafre	
2404	Geneviève « LONCOURT »	68	Créole	D'où Henriette (2387)
2405	Jean Pierre	47	Créole	
2406	Pierre Sylvain ss patro	3	Créole	+ 1845 ; de Marie Geneviève 1818-1847 C
2407	Toussaint ss patro	1	Créole	+ 1845 ; de Geneviève 1818
GONNEAU Anicet Veuve 1815 Deveaux		1846		
2408	Joséphine NEOMERIS	42	Créole	+ 1862 ; De Genade ; = Silvert + d'où Félicité (2384) ; = 1851 Pierre Jean NELEE (7615) d'où Geneviève (2409), Jean Pierre (9912), David 1826-1852
2409	Geneviève NEOMERIS	17	Créole	De Joséphine Néoméris (2408) = Pierre Jean Nélée (7615); d'où Augustine 1841
2410	René ss patro / NEPHTÉ	45	Malgache	+ 1846 // + 1854 chez Euphrosine
2411	Jean Marie PISARD	46	Créole	+ 1864 ; = 1843 Suzette PIZARRE (11052)

2412	Robert ss patro	38	Malgache	+ 1850 hôpital
2413	Saba ? si Nibar SABIN	40	Cafre	+ 1886 St Leu
2414	Laurent NEPHALION	46	Malgache	= 1853 FAUGERIA Crescence
GONNEAU Pierre J.B. 1793 = Chabot 1820 1846				
2415	Jean Marie URDEL	37	Créole	+ 1886 ; = 1849 MAREUX Laurince (5480) ; = Marie LARQUET (1894)
GRIMAUD Annette 1796 1846				
2416	Marcelin MARTINE	23	Créole	+ 1874 ; De Marianne Henriette Martine ; = 1849 ELISEN Euphrasie (9173)
GRIMAUD Ovide 1846 <i>La Possession</i>				
+ Dubosquet 21, Pierre Louis 17, Fonville 19, François 12, Elphège 15, Germain 10 qu'il a reconnu de Marie Rose 1798 + Anne Marie 1835-1858				
2417	Auguste ? ss patro	43	Cafre	+ 1851 hôpital
2418	Hyacinthe KIRICO	49	Créole	+ 1868 ; de Théotiste
GRIMAUD Sainte Croix 1811 1846				
2419	Hector	73	Cafre	
2420	Agricole GABEL	15	Créole	+ 1888 ; De Virginie (2476)
2421	Augustin GABEL	10	Créole	De Virginie (2476)
2422	Euphrasie GABEL	7	Créole	+ 1895 ; De Virginie (2476) ; = Aurélien CAUZAN 1843
2423	Marcelly GABEL	12	Créole	+ 1895 ; De Virginie (2476) ; = 1852 LEPUR Florentine (7983)
GRIMAUD Louis François 1814 1846 <i>Bois de Nèfles</i>				
2424	François	60	Créole	
2425	Azor AULAN	54	Cafre	+ 1851 chez Aglibert Grimaud
2426	Pierre Noël PHARON	23	Créole	+ 1899 LMa Possession ; = 1849 La Possession STOLIEN Marie Augustine 1825
2427	Suzanne ? FERINCE	26	Créole	d'Euphrasie Lerville 1800-1870 (affr 1835, de Marie, épouse de Joseph JOSEPHINE); D'où Aristide Jean Marie (2428) ; affr 1848 St Denis ; = 1851 St Denis BIJOU Amédée 1819 d'où Joseph 1838
2428	Jean Marie ? FERINCE	3	Créole	De Suzanne (2427)
GRIMAUD Aglibert 1809 Eluther 1846				
2429	Hortence LEPUR	31	Créole	De Florine Lépur 1801-1849 ; = 1853 GRIMAUD Aglibert (maître) d'où Florine (2430), Saint Ange (2432), Marie (2431), Françoise (2484), Laurent 1845 +
2430	Florine LEPUR	14	Créole	D'Hortence Lépur (2430) = Grimaud Aglibert ; d'où mort-né 1848 ; = 1857 LALLEMAND Edouard 1822 (Blanc)

2431	Marie LEPUR	5	Créole	D'Hortence (2430) = Grimaud Aglibert ;
2432	Saint Ange LEPUR	7	Créole	D'Hortence (2430) = Grimaud Aglibert ; 1859 PHOCION Catiche (9964)
2433	Pierre LEPUR	2	Créole	D'Hortence (2430) = Grimaud Aglibert ;
2434	Eloïse GABEL	16	Créole	+ 1874 ; De Virginie (2476); d'où Barré (2439) ; = 1848 LEPUR Gervil (7961) d'où Jean Baptiste, Marie Prudence, Barré (2439)
2435	Suzanne	11	Créole	
2436	Théotiste GABEL	8	Créole	de Virginie (2476); d'où Jules 1859 +, Augustin 1862 + ; = Alidor CROCQ (6587)
2437	Geneviève « GABEL »	7	Créole	De Virginie (2476)
2438	Auguste GABEL	10	Créole	De Virginie (2476)
2439	Barré « GABEL »	1	Créole	D'Héloïse Gabel (2434)
GRIMAUD Crescent 75 ans			1846	
2440	Sylvestre ss patro	70	Créole	+ 1847 St Leu
GRIMAUD Furcy 1816 = Antoinette Hoarau			1846	
<i>Bois de Nèfles</i>				
2441	Louise	20	Créole	D'où Léoncine (2442) ; obligation à Noël Amand
2442	Léoncine	4	Créole	De Louise (2441) ; « «
2443	Bertrand ? CHAPELAIT	? 58	Malgache	+ 1852 chez Hoarau
GRIMAUD Robert 1781 = Cuvelier 1801			1846	
2444	Simon ? ERCOL	40	Cafre	+ 1874 ; De Paulin Hemsale (6556) == Camaïque en Afrique
2445	Henry ? GIBARD	34	Cafre	+ 1852 chez Dussourd
2446	Arnaud ? GERBEAUD	41	Cafre	+ 1879 La Possession ; = Perpétue 1814
GRIMAUD Prosper			1846	
2447	Pierre Louis	42	Créole	
GRIMAUD Montvert = Daubigny Anasthasie			1846	
2448	Jean Pierre SALMINE // ss patro	46	Cafre	+ 1867 La Possession // + 1870 St Leu
2449	Gaspard ss patro	68	Cafre	+ 1845
2450	MOULIMA ? Drozin	40		Affr 1848 St Denis
2451	Annibal ? ss patro	45	Cafre	+ 1853 hospice
2452	Charlette	48	Créole	
2453	Laramé ss patro	69	Malgache	+ 1845

2454	Larose CLEOMIN	23	Cafre	Si 34 ; = 1853 Florine AMEL (7332)
2455	Zaïre ANTI	41	Cafrine	+ 1859 ; = 1854 La Possession MANTAL Mémé (8058)
2456	Aza ? Zélia MONTCHERY	45	Malgache	+ 1893 ; = Jules VALERY (9357) ; = Benjamin RACOL (4101)
GRIMAUD Françoise 1789 1846				
2457	Espérance JOYEUSE	58	Créole	+ 1856 ; de Luce + ; d'où Azémia (2458), Sico (2463)
2458	Azémia JOYEUSE ABERLAY	35	Créole	+ 1878 ; d'Espérance (2457); = 1848 SITRAD Haberlay Adolphe (2639) d'où Thomy, Félicie (2459), Flore (2462), Isaure (2464), Harlo, Séraphine 1847-1870, Clémence, ? Fanny (2460), Aglaé (2467), Antoine (2463), Mignonne 1846
2459	Félicie SITRAD	14	Créole	+ 1898. D'Azémia Joyeuse (2458) = Sitrad Adolphe (2639) ; d'où mort-né 1852 ? Félicie 1856-1858 ; == Félix PATRICE 1829 d'où Françoise 1859-1860
2460	Fanny JOYEUSE	19	Créole	+ 1858 ; d'Azémia Joyeuse (2458) ; D'où Rose 1841-1895, mort-né 1858
2461	Jasmin ss patro	58	Cafre	+ 1858
2462	Flore SITRAD	8	Créole	+ 1870 ; D'Azémia Joyeuse (2458) = Sitrad Adolphe (2639) ; = 1854 HOAREAU SARAH Aurélien (7830)
2463	Sico Antoine « JOYEUSE	10	Créole	+ 1877 d'Azémia (2458) = Adolphe Aberlay (2639)
2464	Isaure SITRAD CYTRATE	7	Créole	+ 1888 ; D'Azémia Joyeuse (2458) = Sitrad Adolphe (2639)
2465	Jean Baptiste Armel ss patro	4	Créole	+ 1847
2466	Célestine JOYEUSE	5	Créole	D'où Alfred 1861-1683
2467	Aglaé « JOYEUSE »	2	Créole	D'Azémia Joyeuse (2458)
2468	Pierre Paul ss patro	1	Créole	+ 1846 chez Crescence
GRIMAUD Jean Baptiste = Crescence Kozet 1846				
2469	Angélique LATOUR dite Annette	27	Créole	+ 1888 ; d'Euphrasie Lerville 1800-1870 (affr 1835, de Marie, épouse de Joseph JOSEPHINE); D'où Angélique (2470), Théodule (2471), Eugène Méderic 1847-1848, Marc Alcior 1838,
2470	Angélique LATOUR	2	Créole	+ 1869 ; Blanche ; d'Angélique Latour (2469)
2471	Théodule CLISTEL LATOUR	4	Créole	Blanc ; d'Angélique Latour (2469)
2472	Alphonse ? ALFERI	20	Créole	= Javotte NANCIETTE ; = 1863 St Denis CLAIRE Florentine (10579)
GRIMAUD Monjole 1809 1846				
2296	Aimée	19	Créole	
GRIMAUD Vve 1846 + Jean Marie Nirlo 22 C en 1845 (de Charlotte 1801-1853 de Barbe) Bellemène				

2473	Elie ? ss patro	52	Créole	+ 1856 chez Elisabeth Célestin
2474	Jean Baptiste MICENE NIRLO	32	Créole	+ 1876 ; De Charlotte Nirlo affr ; = 1856 ALGER Martine (7721)
2475	Philidor MICENE NIRLO	14	Créole	+ 1880 ; De Charlotte Nirlo affr. ; = 1856 LEHER Olympe (10377)
2476	Virginie « GABELLE» / MATURNE	44	Créole	+ av 48 ; de Théotiste Gabelle (3103StLeu) ; d'où Eloïse (2434), Marie 1825, Théotiste (2436), Geneviève (2437), Auguste (2438), Marcelly (2423), Fanny (2269), Euphrasie (2422), Agricole (2420), Augustin (2421) // + 1877 ; De Thasie + ; = 1852 MADEN Pompée (10380)
GRIMAUD Edmond 1797 1846				
2477	Babé Elisabeth Babeth MARTINE	35	Créole	+ 1883 ; De Marianne Henriette Martine ; = 1849 FLORUS Félix (5011) d'où Félicie (2479), Etienne (2480), Elisabeth (2481), Joseph 1851-1858, Mélisa 1843, Jules 1849, Louis Marie 1846-1899
2478	Prosper Truffon MARTINE	18	Créole	+ 1897 ; De Marianne Henriette Martine ; = 1851 CAVANE Rose (10678)
2479	Félicie FLORUS	6	Créole	+ 1899 ; De Florus Félix (5011) = Babé Martine (2477) ; = Imouza RAMACK 1829
2480	Etienne FLORUS	5	Créole	+ 1876 ; De Florus Félix (5011) = Babé Martine (2477) ; = Elisabeth LACHEL 1847
2481	Elisabeth FLORUS	2	Créole	+ 1897 ; De Florus Félix (5011) = Babé Martine (2477) ; = 1864 CAVANE Augustave (10682) ; = Alfred ABILA 1860
GRIMAUD Rochebelle 1815 1846				
2482	François BIZANNE	15	Créole	De Bizanne indienne 1795 = Dabreza 1791 indien ; = 1854 Marie Jeanne MANDAR 1836-1869 (de Pierre Louis Mandar = Elisabeth Euphrasie)
2483	Jean Baptiste ? SAVILLE	14	Créole	+ 1898 ; hospice
2484	Françoise GRIMAUD	12	Créole	D'Hortence Lépur (2430) = Grimaud Aglibert ; = 1858 RODRIGUES Joseph 1824 (blanc)
GROSSET François 1817 = Hoarau Véronique 1846 Bois de Nèfles				
2485	Louis Marie DELLOT	60	Créole	+ 1859 ; = 1850 Catherine MARIA 1806-1883 affr
2486	Lucine BERET	41	Créole	De Sophie + ; d'où Augustin 1814 ; = 1853 DARDANELLE Courvil (7176)
2487	Fabien CORTAN	23	Créole	+ 1888 ; De Pélagie Cortan (2491) ; = 1848 Séraphine DASSOT (7851) ; = 1851 Marie MIRANVILLE (1307); = 1855 EUDOR Zélia (2050) ;
2488	Claire CORTAN	16	Créole	De Pélagie Cortan (2491) ; = 1848 BILLON Arsène (2501) d'où Arsène, Thomas, Antoinette 1850-1855
GROSSET Aubin 1817 = Clarice G 1819 1846				
2489	Babet	34	Créole	
2490	Germain	14	Créole	

2491	Pélagie CORTAN	65	Créole	+ 1870 ; de Catherine ; D'où Fabien (2487), Claire (2488)
GROSSET Elzéard				1846
<i>Bois de Nèfles</i>				
2492	Théodore ? ZALOME	21	Créole	+ 1871
2493	Françoise ss patro	72	Créole	+ 1847
2494	Eloïse	30	Créole	Acquis à l'encan de Mlle Pélagie
GROSSET Albert 1846				
2495	Prudent ? AUBERTAT	59	Créole	+ 1874 La Possession ; De Florimont ; = 1852 La Possession AUBELET Juliette (1030)
GROSSET Jean Baptiste 1846				
2496	César	38	Créole	
GROSSET Eluther Mathieu 1816 = Reine Hoarau 1846				
2497	Victoire PATION	35	Malgache	= 1852 Furcy VALIPE (9167) d'où Eugénie (2498)
2498	Eugénie PATION	11	Créole	De Victoire Pation (2497) = Furcy Valipe (9167)
GROSSET Beausir Veuve 179 1846				
2499	Isidor LOURDI // ss patro	79	Cafre	+ 1851 // + 1852 La Possession
2500	Monchéry ? CARRON	47	Créole	= TOCKENBASSE Anne Marie (8542)
2501	Arsène BILLON	32	Créole	+ 1852 ; de Perrine + ; = 1848 Claire ETTINEL (2488)
2502	Chrisol DAGOUR	25	Créole	De Jeannette ; = 1851 SIVUL Rosalie (9678) ; = 1854 HELIER Eline 1820-1869 d'où Félix (3736), Elise, Thélesphort 1847 ; = PIERRE Marie Louise (3667) ; = Uranie BULIN (418)
2503	Pierre Fabien	17	Créole	? = 1848 DASSOT Séraphine Géroflin (chez Herculin Hoarau)
2504	Anne TAINET	33	Créole	+ 1874 PMI ; De Perrine + ; = 1850 PIERRE de Marie Françoise dit Ozonne Carron 1810 affr d'où Clotilde (2510), Rosélia (2509), Cécile (2512), Laure (2507), Perrine (2506), Pierre (2511), Marie Olizine 1839
2505	Florentine BILLON	24	Créole	+ 1873 ; de Perrine + ; D'où Félicie (2508), Amédée 1846-1889
2506	Perrine TAINET	15	Créole	D'Anne Tainet (2504) = Pierre de Marie Françoise ;
2507	Laure TAINET	7	Créole	D'Anne Tainet (2504) = Pierre de Marie Françoise ; = 1866 ROBERT Jean Baptiste blanc
2508	Félicie BILLON	6	Créole	De Florentine (2505)
2509	Rosélia TAINET	5	Créole	D'Anne Tainet (2504) = Pierre de Marie Françoise ; = 1864 CLAIN Joseph 1842 Libre
2510	Clotilde TAINET	9	Créole	D'Anne Tainet (2504) = Pierre de Marie Françoise ; = Félix DULAS (8435)
2511	Pierre TAINET	2	Créole	D'Anne Tainet (2504) = Pierre de Marie Françoise ;

2512	Cécile TAINET MARIE FRANCOISE LAROSIERE	11	Créole	+ 1859 ; D'Anne Tainet (2504) = Pierre de Marie Françoise ; = 1851 BONARDIN Benjamin (3846) d'où Pierre Jacques 1850-1852
GROSSET Anatole 1809 = Marguerite G 1826 1846				
2513	Françoise	61	Créole	
GROSSET Elisenne 1809 = Grace Helzel 1815 1846 <i>Bois de Nèfles</i>				
2514	Michel ss patro	70	Cafre	+ 1848
2515	Edmond ? ORSAY	50	Créole	+ 1852 chez Cerveau ; St André de Calie +
2516	Pauline GOLVILLE	36	Créole	+ 1897 3B ; d'Ursule Golville ; D'où Ursule (2521), Joséphine (2519), Clémence (2517), Reine (2520), Estelle (2522) ; = 1849 ASILE Ursulin (7348) d'où Elise 1851
2517	Clémence GOLVILLE	17	Créole	+ 1872 St Leu ; De Pauline Golville (2516) ; = 1855 St Leu Gédéon LEDOUX (5381) d'où Marceline 1847
2518	Hyppolite ss patro	11	Créole	+ 1847 ; ? De Pauline Golville (2516)
2519	Joséphine GOLVILLE	10	Créole	+ 1904 3B ; De Pauline Golville (2516) ; = St Leu 1856 LANTREDEUX Boniface (2147StLeu) ; = Jean Marie BARLIEU
2520	Reine GOLVILLE	6	Créole	De Pauline Golville (2516) ; = 1856 St Leu ARISTANGELE Michel (10802)
2521	Ursule GOLVILLE	5	Créole	De Pauline Golville (2516) ; = St Leu 1862 Prosper MARTEAU (3971StLeu)
2522	Estelle « GOLVILLE »	2	Créole	+ 1892 3B ; De Pauline Golville (2516) ; = Pierre Jean RIBECQ (649StLeu)
GROSSET Henry 1799 = Olympe Vincent 1799 Damalette 1846				
2523	Augustin MONTALBA	52	Créole	+ 1870 La Possession ; = 1844 ETTINEL Claire (2542)
2524	Henry	27	Créole	
2525	Sylvestre LATRAN //LATOUZE	21	Créole	+ 1901 La Possession ; de Barbe Latran (6087) //+ 1884 La Possession ; d'Emilie ; = 1851 La Possession Elisa BABET (6418)
2526	Augustine CEDEMON	18	Créole	+ 1852 ; D'Angélique + ; d'où Auguste 1848-1850, Angélique 1850-1852
2527	Alexandre	14	Créole	
2528	Alcindor	24	Créole	
2529	Floris	12	Créole	Acheté 1844 Bègue ; de Delphine (2543)
2530	Germain	6	Créole	
2531	Noël DECAMPE	4	Créole	+ 1868 La Possession ; De Jeannette Décampe 1824 = Moulrier Jérôme 1809-1850 Afrique
2532	Pierre BICHEL	4	Créole	+ 1901 ; De Clarice Bichel (2550) = Arthur Tavel (3599) ; = Roseline BAPTISTE 1847
2533	Louis Augustin	4	Créole	De Lucine Chaudonnière (2553)

	CHAUDONNIERE			
2534	Jean François BRETAL	4	Créole	D'Aricie (2552)
2535	Hervé DECAMPE	3	Créole	De Jeannette Décampe 1818 = Moulier Jérôme 1809-1850 Afrique
2536	Didier BICHEL	2	Créole	De Clarice Bichel (2550) = Arthur Tavel (3599)
2537	Lindor SEMBAL	42	Cafre	+ 1871 La Possession
2538	Antoine BANOT	43	Cafre	+ 1877 hospice
2539	Lafleur ss patro	39	Cafre	+ 1866 La Possession chez Grosset
2540	Alix	39	Cafre	
2541	Ferdinand CORSET	39	Malgache	+ 1881 Créole, de Ferdinand Corset = Phébèe; Mada au = 1850 La Possession Virginie BABEL (8752) ; = 1862 MINORI Luce (914)
2542	Claire ETTINEL ATINEL	54	Malgache	+ 1873 La Possession ; = 1844 MOUTALBA Augustin (2523) d'où Aricie Varennes (4335)
2543	Delphine MARIANNE // ZARO	28	Créole	Acheté 1844 Bègue ; D'où Floris (2529) / + 1863 ; de Marianne + // + 1887 ; = Fantaisie BABEL (1377)
2544	Marie Thérèse NOVERIN	52	Créole	Si 49 ans, = 1854 La Possession ROGNIER Michel (9112)
2545	Caroline MEROL	46	Créole	De Zaïre ; = 1853 La Possession LINCOURT Eugène (9108)
2546	Geneviève	54	?	
2547	Maxence CABET // MACANACABE	13	Créole	= 1853 FLORAMIR Henry Louis (7660) d'où Ernest 1847-1887 // + 1864 St Leu ; de Marin Corset (6568) == Augustine + ; = 1853 Henry FLORINIERE (7660)
2548	Grâce ? RUGEL	13	Créole	+ 1871 La Possession à 48 ans ; d'Emilie Rugel
2549	Javotte BICHEL	44	Créole	+ avant 1852 ; D'où Clarice (2550)
2550	Clarice BICHEL	23	Créole	De Javotte (2549); = 1852 Arthur TAVEL (3599) d'où Marie (2556), Didier (2536), Pierre (2532), Javotte 1848-1852, Florine 1844
2551	Elisabeth	16	Créole	
2552	Arécie BRETAL	18	Créole	D'où Clermont 1843, Jean François (2534)
2553	Lucine ? CHAUDONNIERE	26	Créole	D'où Marie Anne 1847-1849, Louis Augustin (2533)
2554	?	8	Créole	
2555	Malcy DECAMPE	7	Créole	De Jeannette Décampe 1824 = Moulier Jérôme 1809 Afrique ; = 1854 La Possession TROILE Louis 1818
2556	Marie BICHEL	5	Créole	De Clarice Bichel (2550) = Arthur Tavel (3599); = 1855 La Possession ANEUX Capucine

				(6753) ; = NILAUPE Louis Marue 1844-1885
2557	Dary	9	Créole	
2558	Jérôme DECAMPE	2	Créole	De Jeannette Décampe 1824 = Moulier Jérôme 1809 Afrique
2559	Dieudonné	2	Créole	
HOARAU Désiré				
			1846	= 1849 Olivette SARAH (de Clotilde) <i>Précipice / son bras</i>
2560	Daphenis SARAH	28	Créole	De Sarah Olivette (2576) = Hoarau Désiré Hyppolite ; = 1849 MANDEME Lionnette (7707)
2561	Gédéon ss patro	44	Créole	+ 1847
2562	Marcelin ? GEMER	30	Créole	+ 1865 hôpital
2563	Jean Baptiste LIRET	22	Créole	+ 1851 ; De Liret Célerine (2580) ; = 1849 ROMEO Sidonie (5177)
2564	Pierre LIRET	13	Créole	De Liret Célerine (2580) ; = 1866 MONTFORT Jeanne 1847 (de (8158))
2565	Joseph LIRET	5	Créole	De Jaloi Etienne (7756)= Françoise Liret (2578) ;
2566	Jules LIRET	2	Créole	+ 1849 ; De Jaloi Etienne (7756) = Françoise Liret (2578)
2567	Louis « PERCRUL »	2	Créole	De Tarcille Percrul (2579)
2568	Télesfort PERCRUL	46	Créole	+ 1867 ; De Dauphine Percrul (2591) ; = 1852 LANOURICE Marceline (7434)
2569	Jean Marie CABOT // LIRET	35	Créole	+ 1860 ; De Blandine (5025) ; = 1854 LUCRECE Louise (3701StLeu) // + 1852 ; de Célerine Liret (2580)
2570	Gervais SARAH	24	Créole	De Sarah Olivette (2576) = Hoarau Désiré Hyppolite
2571	Edmond SARAH	18	Créole	De Sarah Olivette (2576) = Hoarau Désiré Hyppolite ; = 1848 DOFER Madeleine (2587)
2572	Hyppolite SARAH	9	Créole	De Sarah Olivette (2576) = Hoarau Désiré Hyppolite ; = 1857 ROCOU Elisa (9575)
2573	Alfred SARAH	7	Créole	De Sarah Olivette (2576) = Hoarau Désiré Hyppolite
2574	Augustin LIRET	7	Créole	De Jaloi Etienne (7756) = Françoise Liret (2578) ;
2575	Fanchin ? NARLEO	39	Créole	+ 1868 ; de Marine ; = Julie DESBLES 1823
2576	Olivette SARAH	47	Créole	De Clotilde ; = 1849 HOARAU Désiré (Maître) d'où Daphenis (2560), Antoinette 1830 (affr. 1837), Emilie (2581), Fleury (2585), Gervais (2570), Hyppolite (2572), Edmond (2571), Alfred (2573), Aurélien ? (7830)
2577	Didier LIRET	1	Créole	De Jaloi Etienne (7756) = Françoise Liret (2578) ;
2578	Françoise LIRET	22	Créole	De Célerine Liret (2580) ; = 1849 JALOI Etienne (7756) d'où Didier (2577), Joseph (2565), Augustin (2574), Jules (2566), Louis (2567), Etienne 1850-1851
2579	Tarcile PERCRUL	19	Créole	+ 1899 ; De Douglas Toussaint (8415) = Mélanie Percrul (2590) ; = 1848 Soulange

				SAINTERNE (7896) d'où Joséphine (2584), Léonard, Joseph 1842, Ange 1859-1861, Eléonore 1847-1871, Louis 1845
2580	Célerine LIRET	48	Créole	+ 1875 PMI ; Sœur ou belle-sœur de Soulange Leblé (7955) ; D'où Claire 1829, Françoise (2578), Jean Baptiste (2563), Joseph (7790), Jean Marie ? (2569)
2581	Emilie SARAH	11	Créole	De Sarah Olivette (2576) = Hoarau Désiré Hyppolite
2582	Martine ? JOLICOEUR	8	Créole	+ 1878 ; de Julienne Jolicoeur (9271) = Henry Palmarie (3803) ; = Joseph BELAN (10022)
2583	Françoise ? dite Charité	24	Créole	D'où Félicie 1848-1852
2584	Joséphine PERCRUL	6	Créole	+ 1900 ; De Tarcile Percrul (2579) = Soulange Sainterne ; = 1858 LIAUT Saint Ange (7836)
2585	Fleury SARAH	21	Créole	De Sarah Olivette (2576) = Hoarau Désiré Hyppolite ; = 1854 LOUISANCE Bertilde 1839
2586	Marcel DOFER	27	Créole	+ 1873 ; De Bertilde Dofer (6102) = Callet Pierre (6101) ; = 1851 RALLON Eugénie (8700)
2587	Madeleine DOFER	20	Créole	+ 1879 ; De Bertilde Dofer (6102) = Callet Pierre (6101) ; = 1848 SARAH Edmond (2571) ;
2588	Marie Josèphe DOFER	40	Créole	D'Anne + ; sœur de Bertille Dofer (6102) ; d'où Eienne Talave (8173)
2589	Tranquille PERCRUL	49	Créole	+ 1852 ; De Dauphine Percrul (2591) ; = 1852 Crisostome DURVIL (2592)
2590	Mélanie PERCRUL	32	Créole	+ 1881 ; de Dauphine Percrul (2591); = 1851 Toussaint DOUGAS (8415) d'où Tarcile (2579)
2591	Dauphine Delphine PERCRUL	87	Cafrine	+ 1849 ; d'où Thélésfort (2568), Tranquille (2589), Mélanie (2590), Rosine (8000)
2592	Chrisostome DULVIL	57	Malgache	+ 1861 ; = 1852 PERCRUL Tranquille (2589) ; = 1855 JANIE Clotilde (4569)
JULIENNE Pierre Louis 71 ans = Crescence				1846 <i>Trois Bassins/ La Saline</i>
2593	David ss patro	59	Créole	+ 1847 ; == Julie AUNEILLE (3028)
2594	Gédéon MAMMOSA	13	Créole	+ 1862 ; De Julie Mammose (2604) ; = 1849 AUNEILLE Louise ((9365))
2595	Joseph GENETA // ARCHIPPE	34	Créole	+ 1871 ; d'Esther + ; // + 1863 ; = 1854 PATROL Marie Jeanne (9651)
2596	Marie Luc MAMMOSA	8	Créole	+ 1902 ; De Julie Mammose (2604) ; = 1854 ZILBA Lucine (5308)
2597	Louis Marie PAPHOS	13	Créole	De Julie Mammose (2604) ; = 1853 ADRIEN Céliste 1832 affr
2598	Esther MAMMON	10	Créole	D'Anasthasie Mammon (2611) = Jean Baptiste Javegny affr ; d'où François 1851 +, Anasthasie 1855-1857 ; + 1859 si Thérèse
2599	Théogène MAMMOSA	4	Créole	+ 1884 ; De Julie Mammose (2604) ; = 1861 FRANCOIS Félicie 1846

2600	Paulin GENETA	31	Créole	+ 1859 ; D'Esther + ; = 1854 EVRARD Antoinette (4970)
2601	Denis MAMMOSA	18	Créole	+ 1870 ; De Julie Mammose (2604) ; = 1855 MAREL Emilie (3224)
2602	Jean Baptiste MANA	79	Créole	+ 1851 chez Julienne
2603	Vincent MAMMOSA	16	Créole	De Julie Mammose (2604) ; = 1849 SAINT GILLES Félicie (2980)
2604	Julie MAMMOSA	38	Créole	+ 1855 ; d'Esther + ; D'où Gédéon (2594), Marie Luc (2596), Denis (2601), Vincent (2603), Julien (2609), Louis Marie Paphos (2597), Théogène (2599), Julie 1846, Rosélia (2606), Maricourt (2607)
2605	Euphémie MAMMON	7	Créole	+ 1897 ; D'Anasthasie Mammon (2611) = Jean Baptiste Javegny affr
2606	Rosélia « MAMMOSA »	2	Créole	+ 1847 ; de Julie Mammosa (2604)
2607	Maricourt MAMMOSA	7	Créole	De Julie Mammose (2604)
2608	Pierre Elie MAMMON	7	Créole	D'Anasthasie Mammon (2611) = Jean Baptiste Javegny affr
2609	Julien MAMMOSA	8	Créole	De Julie Mammose (2604) ; = 1861 OSIRIS Adélaïde (4557)
2610	Marcelly GENATA MAMMOSA	13	Créole	+ 1857 ; D'Esther + ;
2611	Anasthasie MAMMOSA	31	Créole	+ 1853 ; D'Esther + ; = 1850 JAVEGNY Jean Baptiste affr 1835 d'où Esther (2598), Pierre Elie (2608), Betsy (2613), Euphémie (2605), Baptiste Elie (2612), Victoire 1846, Thérèse 1836-1859
2612	Baptiste Candot « MAMMOSA »	3	Créole	D'Anasthasie Mammosa (2611) = Jean Baptiste Javegny
2613	Betsy MAMMON	3	Créole	D'Anasthasie Mammosa (2611) = Jean Baptiste Javegny
JOLIMONT Jucourt 1846 affr 1835 par Gence ; = Manette Gambier affr 1842				
2614	Charlette HALIDRE	27	Créole	+ 1874 ; De Marie Louise + ; = 1850 GILBERT KETECK Jean Pierre (4019) d'où Marie (2615), Clarice (6261) ; = 1861 ACCIS Alexis 1817
2615	Marie HALIDRE	4	Créole	+ 1860 ; De Charlette Halidre (2614) = Gilbert Jean Pierre (4019) ; = 1858 LIOL Auguste (4391) d'où Augustin 1860
JADIN François 1798 Nantes = Poulet 1846 La Saline				
2616	Bazile VALDOR	29	Cafre	+ St Denis ; = 1852 MIRVAL Nanette (11019); = 1864 MOLLINI Fanny (6650)
2617	Marie Louise ABOMEL	47	Créole	+ 1850 ; de Léocadie Abomel (3445)
2618	Olivier FETON	40	Créole	+ 1859 hospice à 45 ans ; De Pauline + ; = 1851 MENALIS Marceline (10855)
2619	Jean Baptiste LOUSTIC	17	Créole	+ 1897 ; De Maguitte Randal (2635) ; = 1854 Uranie IRANA (8385)

2620	Edouard le Vieux ss patro	53	Créole	+ 1847
2621	Reine ss patro	22	Créole	+ 1853 ; D'où Eugène 1842, mort-né 1850, 1851
2622	Michel ss patro			+ 1847
2623	Eugène MIRVAL	28	Créole	+ 1880 ; Aff 1844 & 1848; D'Elisa Braroi (2381); = 1844 GAZELLE Céline (3957) ; = 1854 ARDOUREL Espérance (370StLeu)
2624	Lucas	43	Créole	
2625	Jean Baptiste ? ANTICLIDE	40	Créole	Témoin + (8511) ; ou (6438), (7701),
2627	Edmond HERRAUT	42	Cafre	+ 1855 ; = 1852 BRIAN Crescence (2148)
2628	Frédéric MANDANE	10	Créole	+ 1883 ; De Mandane Marie Louise dite Lagrande (2297) ; = 1856 PAUDION Simone (5879)
2629	Stoline MANDANE	9	Créole	De Mandane Marie Louise (2297)
2630	Mélinthe ? OLYMPIAS	45	Malgache	+ 1855 ; = 1855 NODODUS Pompée (8281)
2631	Janvier ss patro// ss patro	56	Malgache	+ 1865 à 90 ans hospice // + 1871 hospice à 85 ans
2632	Clovis MASSOUL	25	Créole	+ 1863 ; De Maguitte Randal (2635) ; = 1853 SOUDET Florentine 1826-1865 St Louis
2633	Nicolas BARLAR AMOLVIN	23	Créole	+ 1872 ; d'Olivette Amolvin (1644) ; = Julie ALTON (6007)
2634	Cortin Cantin Cansin	45	Malgache	
2635	Maguitte RANDAL	45	Créole	D'où Clovis Massoul (2632), Jean Baptiste Loustic (2619)
2636	Julienne MANDANE	7	Créole	De Mandane Marie Louise (2297) == Charles Lorreine ; = 1858 St Louis VINISALE Georges 1835
2297	Marie Louise MANDANE	33	Créole	de Cécile Méduline (10032); d'où Stoline (2629), Frédéric (2628) ; == Charles LORREINE d'où Julienne (2636) reconnue à St Louis en 1876 ; = 1854 Jean FIBRAC (4384)
JULIENNE et Sumeir Société 1846				
2637	Pascal PEZENAS	50	Créole	+ 1859 ; De Domitille + ; = 1854 ALIBEC ALEBE Gertrude (2690)
2638	Constant LAMOUR	54	Créole	+ 1878 hôpital
2639	Adolphe Joseph SITRAD HABERLAY	32	Créole	+ 1881 ; de Léocadie Haberlay (9967); = 1848 JOYEUSE Azémia (2458) ; neveu de (3288)
2640	Isidor ? TAVERNIER	35	Créole	Ou (10413) ; + 1857 ; de Martine Acadine (9281)
2641	Cabrida	58	Créole	
2642	Rosalie GANGAYA	5	Créole	+ 1883 ; de Marie (2691) == Gangaya 1813 ; = Louis MILA

2643	Frontin	42	Créole	
2644	Janvier	12	Créole	
2645	Louis Cafre MENARD	47	Cafre	+ 1850 ; = 1848 Emilie TIDOR (8846)
2646	Louis NOVI	50	Créole	+ 1855 ; de Marie + ; = Emilie TIDOR (8846)
2647	Paul ? GROROI	44	Créole	Témoin + 1867 ; d' Agathe
2648	Philidor VAVERLEY	32	Créole	= 1848 ALARIC Laurentine (8845)
2649	Philémon AULIO	36	Créole	+ 1878 à 80 ans, hôpital
2650	Alexis ? MASSON	52	Créole	+ 1859 ; De Louise + ; = 1852 ADALA Marie Salada (7590)
2651	Alidor CALANDRIN	5	Créole	De Crescence Fargel (10868) = Médor Calandrin (2666)
2652	Antoinette	3	Créole	
2653	Coq VIRADE	32	Créole	+ 1880 ; De Rose + ; = 1853 NELLEEE Léocade (4716)
2654	Gédéon	70	Cafre	
2655	Furcy SEVILLE	40	Créole	+ 1850 ; de Nina
2656	Pierre Noël	50	Créole	
2657	Benjamin	43	Créole	
2658	Séverin ? ROBOS	60	Cafre	+ 1857 à 65 ans chez Ricquebourg
2659	Charles MENARD TIDOR	20	Créole	De Louis Ménard (2645) = Emilie Tidor (8846)
2660	Louis Marie PATRINE	20	Créole	+ 180 ; de Françoise ? (2715)
2661	Martyr DORIA	52	Cafre	+ 1856 hospice ; ou créole
2662	Roquelaure DANIER	37	Cafre	+ 1887 hôpital
2663	Baraque ? ss patro	36	Cafre	+ 1851 hospice à 70 ans
2664	Loyau	68	Cafre	
2665	Colas MESSINE	38	Cafre	+ 1852
2666	Médor CALANDRIN	27	Malgache	+ 1896 ; = 1848 Crescence FARGEL (10868) ; = 1864 FURSAC Gertrude (6676)
2667	Frédéric ? FRANCOIS	8	Créole	+ 1877 PMI hôpital
2668	Jean Pierre CALANDRIN	6	Créole	De Crescence Fargel (10868) = Médor Calandrin (2666)
2669	Modeste ? HORDEBALLE	30	Créole	+ 1854 ; de Marie Jeanne + ; tante d' Adolphe Sitrad (2639), sœur ou épouse de (3288)
2670	Marie Louise DIANORE	16	Créole	+ 1873 ; De Perpétue Dianore (2672) ; d'où mort-né 1859 ; = Gilles DANSANT (4114)
2671	Toinette	32	Créole	= Germain DASSAL (5782)

2672	Perpétue DIANORE	50	Créole	+ 1864 ; de Fanchette ; D'où Marie Jeanne (2674), Marie Louise (2670)
2673	Fanchin CALANDRIN	1	Créole	+ 1845 ; de Crescence Fargel = Médor Calandrin (2666)
2674	Marie Jeanne DIANORE	6	Créole	+ 1869 ; De Perpétue Dianore (2672) ; = 1854 ELIVON Gaspard 1816-1887
2675	Henry TITUL	28	Cafre	= 1853 NOVILLARD Théotiste (2692)
2676	Félix Laurencine ALARIC VAVERLEY	18	Créole	+ 1854 ; De Laurencine Alariel (8845) = Vaverley Philidor (2648); = 1848 DASSOT Babet (9069)
2677	Arongo	36	Cafre	
2678	Yambane	36	Cafre	
2679	Baptiste ? MINIAS	36	Cafre	+ 1868 hospice à 66 ans
2680	Caliban RAVENNE	21	Cafre	+ 1849 à 40 ans
2681	Dimanche ss patro	44	Cafre	+ 1873 à 95 ans hôpital
2682	Marianne	34	Malgache	D'où Pierre Jean (2702), Amélia (2703)
2683	Parfait	36	Cafre	
2684	Athanaze STRAMBE	37	Créole	+ 1857 ; de Mélie + ; = 1848 LEPRIX Estelle (7980)
2685	Auguste ss patro // ss patro // SUMARD // TOUSSAINT	38	Cafre	+ 1877 à 85 ans hôpital // + 1885 hôpital // + 1887 ; = Crescence ; ou (6347) // + 1858
2686	Monrose « TIDOR »	10	Créole	+ 1848 ; De Louis Ménard (2645) = Emilie Tidor (8846)
2687	Ernest VALOGNE	12	Créole	+ 1890 ; De Sidonie Valogne (2688) ; = 1853 ARAMIS Joséphine (6368)
2688	Sidonie VALOGNE	42	Créole	+ 1852 ; De Pélagie + ; d'où Ernest (2687), Nina 1826-1871, Pélagie (8504)
2689	Virginie VALOGNE	29	Créole	De Pélagie + ; sœur de Hyppolite RIMPER
2690	Gertrude ALIBEC	50	Créole	+ 1866 ; De Nanette + ; = 1854 PEZENAS Pascal (2637) d'où Michel (4319), Philogène (1692), Léonette (1691), Nina (1693)
2691	Marie « VERJAT »	27	Créole	+ av 1848 ; == GANGAYA 1813 d'où Célestin (2704), Alfred et Marcelin 1846, Rosalie (2642)
2692	Théotiste NOVILLARD	30	Créole	+ 1904 ; De Brigitte + ; = 1853 TITUL Henry (2675)
2693	Luce ORTY	70	Créole	De Bertille ; = 1854 St Leu GOMBER Clémence (2780)
2694	Vincente VALOGNE	9	Créole	= HILARIO Jean Baptiste (8210)
2695	Gros Louis TIBOURG	39	Malgache	+ 1854
2696	Cotte ss patro			+ 1845
2697	G Michel ss patro	46	Cafre	+ 1852

2698	Lafleur PATRICE	41	Cafre	Témoïn + Célian
2699	Floris PRIVAT	32	Cafre	+ 1852
2700	Castor REALE	35	Cafre	+ 1849
2701	Auguste PRAGA // JUREING	43	Créole	Témoïn + (10866) //De Constance ; Témoïn + (8998)
2702	Pierre Jean	2	Créole	De Marianne (2682)
2703	Mélia	3	Créole	De Marianne (2682)
2704	Célestin VERJAT	2	Créole	+ 1903 ; De Marie (2691) == Gangaya ; = Elisa PUY
2705	Louis dit Antoine ORERE // PUBIO	37	Cafre	+ 1895 ; = Juliette BREZE (8777) // + 1860 chez Aubras
2706	Fredy	35	Cafre	Acquis de Leteinturier,
2707	Caprin	38	Cafre	Acquis de Champagne,
2708	Ajax	43	Cafre	
2709	Lamour HEGESIPPE	42	Cafre	= 1852 La Possession Guyenne DASSOL (9350)
2710	Cacao	40	Cafre	
2711	Joseph ss patro // ETTENAR // THOBY	31	Cafre	+ 1872 à 60 ans // + 1884 à 75 ans // + 1858 à 45 ans
2712	Omar	30	Malais	Ou 39 ;
2713	Jean ? ERANTHEME	15	Créole	= 1856 St Denis SCYLON Julie 1839
2714	Phanor COMBAT	35	Cafre	+ 1888 ; = 1849 FAUCHON Vincente (5202)
2715	Françoise SALTER	36	Cafrine	+ 1877 ; = 1854 La Possession PATRICE Lafleur (9502) d'où Félix (3414), ? Louis Marie Patrine (2660)
2716	Charline	1	Créole	De Pélagie (10865)
2717	Marceline THIDOR	48	Créole	Si 18 ans ; Vendue à Lumein ; d'Emilie Tidor (8846) ; = 1863 ADELAIDE Amédée 1809 d'où Chérimond 1847
2718	Fantaisie ss patro	38	Cafre	+ 1847
2719	Lempereur	45	Cafre	
2720	Fidèle ss patro	45	Cafre	+ 1852
2721	René ss patro	44	Cafre	+ 1846
2722	Pompée ARTHUS // ss patro	47	Cafre	+ 1852 // + 1868
2723	Victoire ? ss patro	41	Malgache	+ 1867 hospice

2724	Elisa ?	42	Malgache	D'où Bessinte 1832, Marie Suzette 1840 chez Martinel
2725	Festin TIDALTE	31	Cafre	+ 1856 hospice
2726	John Bull	30	Cafre	
2727	Robinson ss patro	43	Cafre	+ 1851
2728	Scipion FORMOSE	43	Cafre	+ 1849
2729	Léveillé ? ss patro	43	Cafre	+ 1883 C hôpital
2730	Phanor ss patro	67	Cafre	+ 1847
2731	Irma ? FAR	34	Malgache	+ 1861 à 62 ans chez Labée
2732	Venant	35	Créole	Acquis de Lise Lebon
10860	Félix CHITASAR	30	Cafre	+ 1868
10861	Jean Marie ? ss patro	37	Créole	Témoin + (8694) ss ethnologie
10862	Floquin	40	Cafre	
10863	Julien	9	Créole	
10864	Alfred ? LUOEMA	12	Créole	+ 1903 à 65 ans
10865	Pélagie	15	Créole	D'où Charline (2716)
10866	Rosine BAFFA	28	Cafrine	+ 1851
10867	Jean Pierre Geneviève	76	Créole	H ou F
10868	Crescence FARGEL	23	Créole	+ 1858 ; de Marie Louise ; = 1848 CALANDRIN Médor (2666) d'où Jean Pierre (2668), Alidor (2651), Fanchin (2673), Elisabeth 1846-1850, Etienne 1853-1855
10869	Clarice	80		
10870	Jeanne ? ss patro	73	Créole	+ 1851 à 70 ans
7067	Delphine	31	Créole	Ou 43 ; d'où mort-né 1846
7068	Denis ss patro	55	Cafre	+ 1850
7069	Flandrin POLTIN	30	Cafre	+ 1855
7070	Petit Louis NOUTRAY	28	Cafre	Témoin + 1850
7071	Michel SAMOTRACE	33	Malgache	
7072	Alexis ? SANAVEL	19	Créole	= BORCHER Natalle 1823-1887 (de (6848))
3490	Drozin	42	Malgache	
JEAN ANDRE Marcelin = Alexandrine Elie 1846				
2733	Scholastique RICAUT	63	Créole	+ 1864 ; De Clotilde + ; D'où Séverin (2735) ; = 1853 BOVINO Jean Pierre (2006)

2734	Jean Baptiste ? BARBE	24	Créole	+ 1896 PMI hospice
2735	Séverin RICAUT	23	Créole	+ 1877 ; De Scholastique Ricaut (2733) ; = 1853 NIVERSAN Marie Louise (6956)
2736	Augustine VALERIAN	16	Créole	De Célestine + ; = 1854 Jean SURA (5632)
JEANNE fille d'HENRIETTE 1846				
2737	Clarice REDSEB	34	Créole	+ 1859 ; De Julie + ; = 1851 LANGLET Paul (10892) d'où Laure (2738), Julie (2741), Paul (2742), Clémentine 1843 ; adjudé 1846 Antoinette Bedzer avec deux enfants
2738	Laure REDSEB	5	Créole	De Clarice Redseb (2737) = Paul Langlet (10892); d'où Etienne 1857-1859 ; = Bazile BAZILE
2739	Céleste ? GIRODET	21	Créole	+ 1862 ; D'Auguste = Elise + ; sœur de (5377) ; d'où Joseph (2743)
2740	Sonsagrin	35	Cafre	
2741	Marie Julie REDSEB ANGLAIS	10	Créole	+ 1893La Possession ; De Clarice Redseb (2737) = Paul Langlet (10892) ; = 1854 BAZILE Bazile 1836
2742	Paul REDSEB	7	Créole	De Clarice Redseb (2737) = Paul Langlet (10892)
2743	Josèphe ou Joseph ? GIRODET	7	Créole	De Céleste ? Girodet (2739)
JEAN BAPTISTE Théodose Marie Anne 1846				
2744	Joseph ? BEROU	30	Créole	De Tarcile ; = 1852 La Possession TRISTAT Florine (4431)
2745	Françoise BRESTOT	36	Malgache	+ 1871 ; D'où Armancia Onguy 1833-1870 (=DUSALONDominique) ; = 1860 LABOREL Augustin (8037)
2746	Télesfort ss patro	46	Cafre	+ 1852
2747	Baraque ? HERCOLAN	45	Cafre	+ 1859 chez Lebreton
2748	Arthur ? AIPAR	27	Créole	+ 1898 ; De Constance + == Fleury Aipar (5499) ; = 1855 PRELY Julie (7370)
JUSTINE Jean Baptiste = Anne Valère 1846 <i>affranchit CHEREAU Angélique 60 ans en 1842</i>				
2749	Bernard TAFON	72	Malgache	+ 1849
2750	Aurélie BARDI	20	Créole	De Dauphine + Ste Marie ; = 1852 AGATHE Louis Delpèche dit Marianne 1822 affr d'où Suzette 1847;
2751	Fanchin CORNON // ss patro	29	Créole	+ 1893 ; d'Olive ; = Antoinette TAGAZA (8774) // + 1869 à 50 ans hospice
2752	Geneviève CHEREAU	35	Créole	+ 1858 ; d'Angélique Chéreau
2753	Héloïse LABOIS	29	Créole	+ 1888 ; de Marie Rose ; Acquis encan Verbois Selsis; d'où Félix 1839, Alphonse 1843, Augustine 1846; = 1873 BASSIROT Léonard 1828-1879 Afrique d'où Rosine (8862), Félicie (2760)

2754	Céliza	1	Créole	
2755	Fortuné DUCOMPAS	28	Cafre	+ 1872
2756	Toussaint BARDI	17	Créole	+ 1898 ; De Dauphine + ; = 1855 Fanélie FATIME 1836 St Denis
2757	Christophe CHEREAU	24	Créole	+ 1901 ; D'Angélique Chéreau 1786 affr; = 1849 RABOIS Aricie (1862)
2758	Farlas	82	Malgache	Témoin à 92 ans en 1872 de + (4732)
2759	Sylvain	11	Créole	
2760	Félicie LABOIS	8	Créole	Acquis encan Verbois ; De Léonard Bassirot = Héloïse Labois (8861); = 1856 LAMY Désiré (4843)
2761	Calicot JARDINET	29	Cafre	+ 1886 ; = 1853 CLORINDE Denise (2813) ; = Henriette DUMESNIL 1801-1881 ; = Emilie GLAISE 1824-1894
2762	Lucie ? PARACHE	15	Créole	+ 1894 ; = Cyril UCHAT (9666)
2763	Philibert CHEREAU	20	Créole	+ 1881 ; D'Angélique Chéreau 1786 aff; = 1856 CADUL Augustine (1898)
2764	Fatime OSPONT	62	Malgache	+ 1863 ; = 1854 VANOL Mardi (327)
2765	Melchior	62	Malgache	
2766	Julie ? ss patro	23	Cafrine	Acquise encan Valère Agathe ; + 1870 à 40 ans hospice
LAUDE Joseph St Louis			1846	
<i>Saint-Gilles / Bernica</i>				
2767	Antoine BOUCOL	70	Cafre	+ 1850
2768	Philibert DANOR	41	Cafre	+ 1868 ; = 1849 HERMINIE Julie (5277)
2769	David CLORATE	31	Créole	De Luce ; = 1849 Julienne CLOPON (1809)
2770	Zénon NICLIN	14	Créole	+ 1893 ; De Julie Niclin (2772) ; = 1852 PALMISEN Hortence (717)
2771	Pierre Paul NAUDAR	4	Créole	+ 1889 ; De Naudar Louisa (2773) = Niclin Pierre Daniel (2787)
2772	Julie NICLIN	42	Créole	+ 1865 ; De Toinette Niclin (2789) ; D'où Amand (2788), Héloïse (2782), Toinette (2790), Mélanie (2774), Olivette (2791), ? Pierre Daniel (2787), Zénon (2770), Marie Françoise 1842, Hélène (2792)
2773	Louise NAUDAR	17	Créole	= 1849 NICLIN Pierre Daniel (2787) d'où Pierre Paul (2771), Jean Baptiste (2784), Bénoni 1846
2774	Mélanie NICLIN	11	Créole	+ 1864 ; De Julie Niclin (2772) ; = 1853 COMTOIS Adolphe (456)
2775	Marie Julie NICLIN	4	Créole	+ 1863 ; De Toinette Niclin (2790) = André Clorate (2240); = 1861 FILAIN Constant (474)
2776	Hilarion ss patro	65	Cafre	+ 1849

2777	César BUBAL	60	Malgache	+ 1855
2778	Auguste Azéma NAUDAR MANDAR	20	Créole	= 1849 VALENCA Joséphine (688)
2779	Auguste NICLIN	8	Créole	De Toinette Niclin (2790) = André Clorate (2240); = 1857 BRYAS Clotilde (443)
2780	Marie Rose DELO	79	Cafrine	+ 1859 ; D'où Marie Phrasie Tychon (10707), Aimée (1800), Florentine ? (3233), Joseph (9556), Jean Pierre Brontin (3236)
2781	Marie ss patro	42	Créole	+ 1846
2782	Héloïse NICLIN	17	Créole	+ 1858 ; De Julie Niclin (2772) ; d'où Paul Amédé 1847-1864 ; = 1849 SARPEDON Médor (2332)
2783	Rosaline NICLIN	6	Créole	+ 1874 ; De Toinette Niclin (2790) = André Clorate (2240) ; = 1856 GY Saint Ange (464)
2784	Jean Baptiste NAUDAR	2	Créole	De Naudar Louisa (2773) = Niclin Pierre Daniel (2787) ; = 1865 GY Rose 1845
2785	Thélémaque ss patro	58	Cafre	+ 1852
2786	Soiseaux DORCET	40	Malgache	= 1852 ENOCK Pétronille 1795 Mada
2787	Pierre Daniel NICLIN	23	Créole	+ 1878 ; De Julie Niclin (2772) ; = 1849 Louise NAUDAR (2773)
2788	Amand NICLIN	6	Créole	De Julie Niclin (2772) ; = 1858 COMTOIS Clarice (447)
2789	Antoinette NICLIN	78	Cafrine	+ 1865 ; D'où Julie (2772), Zénon Nonez (1445)
2790	Toinette NICLIN	25	Créole	+ 1900 ; De Julie Niclin (2772) ; = 1849 André CLORATE (2240) d'où Auguste (2779), Rosaline (2783), Julie (2775), Louis 1845-1852, Estelle 1850-1852, Luce 1847-1864
2791	Olivette NICLIN	15	Créole	De Julie Niclin (2772) ; = 1853 COMTOIS Michel (459)
2792	Hélène NICLIN	12	Créole	+ 1850 ; De Julie Niclin (2772)
JOSSET Veuve 1807 1846				
2793	Séverin ? FRONCIER	51	Malgache	Si 40 ans, + 1852
2794	Flore NARA	28	Malaise	+ 1863 ; = 1853 NELLE Vincent (4646)
2795	Adonis SMYRNE	31	Malgache	+ 1888 ; == Clarice (9718) + (6396) ; = Olivette GLOPARD (9628) ; = Florentine LEVAILLANT (3551)
2796	Zanor	51	Malgache	
JACOB Veuve 73 ans 1846				
2797	Fortuné	28	Créole	
2798	Atala STEVIA	46	Malgache	= 1853 ZAGUEYA Sadou 1813 Inde d'où Philogène (2802)
2799	Louis AJAN	38	Malgache	+ 1864 ; = 1852 PAULINA Agathe (2233)

2800	Hélène ? AVIE	45	Créole	= 1849 LAMENIER Paulin 1805
2801	Alphonse	28	Malgache	
2802	Philogène ZAGUEYA	7	Créole	+ 1866 ; De Sadou Zaguéya = Stévia Atala (2798) : = 1862 MAREC Angélique (2059)
JUDAIN Jacques 1799 = Tarby 1814 1846				
2803	Fanée	62	Cafre	
2804	Adolphe	9	Créole	
2805	Phrasie ? SOUCA	26	Malgache	Si 36 ans ; = 1851 La Possession ATANEL Monrose (9109)
2806	Louise ? LOCK	6	Créole	= Charles LOBENS (6206)
APPOLINAIRE Jacques Vve 1794 1846 <i>Bernica / Saint-Gilles</i>				
2807	Fantaisie LAGRANGE	24	Cafre	+ 1853 à 39 ans; = 1850 La Possession Romaine BOREL (3452)
2808	Marceline PONTIER	30	Créole	+ 1870 ; De Victoire Ponthieu affr + 1845 ; = 1849 Célestin PORTUNA (1444); = 1853 BREVECOURT Zoïle 1811 ; = 1862 LOUIS Janvier (7017)
2809	Gabriel			Marron depuis 1840
LACHAISE Pierre 1803 = Lenormand 1846				
2810	Victoire REINNOIS // BIEVRE	42	Créole	De Marianne ; soeur de (8753) // Si Malaise ; + 1849 ; = 1846 Toussaint EUDOR (10770)
2811	Pierre CHARDIN	44	Créole	+ 1866 ; De Perrine + = Germain + ; = Rose 1798-1868
2812	Lucine	21	Créole	Ou 32 en 1847
LARCHER Veuve 1784 1846 <i>Rivière Ste Etienne</i>				
2813	Denise CLORINDE	40	Malgache	+ 1867 ; = 1853 JARDINET Calicot (2761) d'où Joseph (2815)
2814	Mélanie ? LACCENT	39	Malgache	+ 1897 ; = 1850 LOMULER Pierre (9469)
LARCHER Alexandre 1809 1846				
2815	Joseph JARDINET	10	Créole	+ 1875 PMI ; De Denise Clorinde (2813) = Jardinet Calicot (2761)
LAMALETE 1846 <i>Ruisseau</i>				
2816	Achille MALLET LAMALE LOMETTE	29	Cafre	+ 1884 ; = 1849 La Possession LESCOT Manon (5818) ; = Pauline COUREL (8060)
2817	Félix ? MALETIE	25	Cafre	= 1852 La Possession ALBERTI Joséphine 1820-1901
2818	Eugène Luc	12	créole	Acquis de Caliste Hoarau ; de Rose 1810-1844 C
LEJEUNE Veuve André 1799 1846				
2819	Marie ABELLIU	64	Cafrine	+ 1853 ; = Pierre GAUDIEU

LELIEVRE Albert 1807 = Lebreton Suzanne 1846				<i>La Saline/Grand Fond</i>
2820	Didier MEGERE	35	Créole	+ 1854 ; De Polycarpe Mégarus (10109) = Olivette Mégère (10110); = 1849 BECUBO Meranthe (9411)
2821	Noël MEDULINE	20	Créole	+ 1878 ; De Cécile Méduline (10032) ; = 1856 ACASIS Marie 1827-1869 (de Perpétue)
2822	Henry SAINVAL	20	Créole	De Vincente Sainval (2049) ; = 1845 CARMEL Marie (8467) ; = 1854 VERBARD Augustine (10528)
2823	Alphonse MELAS FEDORA	12	Créole	+ 1884 ; De Jean Bart Etienne = Fédora Annette (3171) ; = 1852 RICHARD Louise (10608)
2824	Eline ss patro // NIRLO	3	Créole	+ 1847 ; d'Elisabeth (2825) // + 1851 d'Elisabeth Nirlo (2825)
2825	Elisabeth // NIRLO // BELEM	47	Créole	D'où Julien 1841, Julienne (2831), Eline (2824) / + 1904 ; de Charlotte Nirlo aff ; d'où Eline (2824) ; = 1852 MARTINE Alexis (5114) ; = Baptiste BOMARD (3412) // d'où Eugénie (2830)
2826	Eloïse SOTER	27	Créole	+ 1858 & 1895; De Marie Thérèse Faustine (2926) ; D'où Thérèse (2828), Estelle (2832) ; = 1859 Jean HORTENCIA (3205)
2827	Louise ss patro	8	Créole	+ 1845
2828	Thérèse SOTER	9	Créole	+ 1855 ; d'Héloïse Soter (2826)
2829	Adzire MELANIPPE	63	Malgache	+ 1850
2830	Eugénie ss patro // BELEM	6	Créole	de Victorine, Malaisie // d'Elisabeth Bélem (2825) ; + 1885 ;
2831	Julienne	6	Créole	d'Elisabeth (2825)
2832	Estelle « SOTER »	4	Créole	+ 1871 ; D'Héloïse Soter (2826)
LELIEVRE Jb 1821 = Désirée Fitau 1827 1846				
2833	Philogène	41	Créole	
2834	Zéline TURBAN	31	Créole	+ 1875 ; De Malcie Coré (1772) ; = 1852 PIERRE LOUIS dit Laterrière 1824-1867 St Leu affr (de Jacqueline Félin)
2835	Annette ROSTON	21	Créole	Achetée à Amat, St-Leu (1StLeu); d'où Henry (2836), Pierre 1843 ; = 1851 St Leu Prémont CASTELLO (2253StLeu) d'où Amélie Emilie 1843, Honorine 1847
2836	Henry ROSTON	6	Créole	D'Annette (2835) ;
2837	Hyppolite ? GALISSE	3	Créole	De Rosalie Idamor () = Galisse Antoine ; = Margotton DUVALLON 1848
2838	Bernold	1	Créole	
LELIEVRE Surly Jacques = Louise 25 ans 1846				<i>La Saline/ Trois Bassins</i>

2839	Alin ABORIGENE	50	Créole	Témoin + (2879)
2840	Pierre ABSYTE	44	Créole	+ 1877 St Leu; De Julie + ; = 1853 VELEDA Victorine (9597)
2841	Adonis RHARUS	40	Cafre	+ 1861 ; = 1854 SAMOS Anne Zaire (39)
2842	Barbe ss patro	58	Créole	+ 1849
2843	Mélina ABILA	4	Créole	+ 1864 ; De Radegonde Abila (2852) ; = 1857 TAPACHES Pierre (8376)
2844	Baraque ss patro	45	Cafre	+ 1848 ; acquis de Dupuy
2845	Hector	42	Cafre	Vendu à Durvan
2846	Victor DUMANEL	45	Malgache	+ 1858 hospice
2847	Benoit ss patro	19	Créole	+ 1848
2848	Julie ? POTHE	52	Créole	Si 49 ans, = La Possession 1850 SUNNER Anicet (3589)
2849	Henriette ? ss patro	66	Créole	+ 1847 chez Elphège Adam
2850	Janvier ABONDANCE	2	Créole	+ 1854 ; de Augustine Abondance (2854) = Périgogne Julien (9413)
2851	Auguste ABILA	27	Créole	+ 1878 ; De Radegonde Abila (2852) ; == Sylvie PALMISEN (5761) ; = 1849 GILBERT Romaine (4081)
2852	Radegonde ABILA	48	Créole	+ 1873 ; de Marie Jeanne ; D'où Auguste (2851), Améline (2843), Rosine (2853)
2853	Rosine ABILA	25	Créole	+ 1872 ; De Radegonde Abila (2852) ; = 1849 ACHOR Henry (8029) ; = 1853 DERVILLIERS Julien (4057)
2854	Augustine ABONDANCE // ss patro	20	Créole	+ 1864 ; D'Eléonore + St Denis ; = 1852 PERIGOGNE (9405) d'où Janvier (2850) // + 1848
2855	Claire ? ALCINOUS	30	Créole	D'où Aminthe 1847-1848, Charline 1848-1866 ; ? + 1895 PMI
2856	Zamor ? ss patro	34	Cafre	Acquis de Dupuy ; + 1862 hôpital, Mada
2857	Pierre Louis ? GANDOR	47	Créole	Vendu à Durvan ; témoin + (2366)
LEVICAIRE 1798 = Parmentier 1798				1846
				<i>Rue de la batterie</i>
2858	Victor ss patro	36		+ 1845
2859	Claire ? ALAISE	11	Créole	de Colinette Alaise (2884) ; = 1848 XAVIER Léon (5124)
2860	Jean Louis PONTIS	50	Cafre	Acquis Kanval
2861	Olivier ss patro	45	Cafre	+ 1872 chez Laprade
2862	Gaspard ? SAINT CYRIL	35	Cafre	+ 1851 à 42 ans chez Guénand
2863	Sabine ? POMONE	56	Malgache	+ 1858 ; Si 46 ans ; = 1855 OGYGIUS Jean Baptiste (6748)
2864	Augustin ss patro	50		+ 1845

LELIEVRE Henry vve DUPUY Ferdinand				1846	<i>La Saline/ Trois Bassins</i>
2865	Jean ACHEMON	52	Créole	+ 1863 ; de Tarcile ; frère de (10030)	
2866	Ambroise ? RAMPHAN REMPHAN	21	Créole		
2867	Pierre ? GRINNE	26	Créole	+ 1858 PMI hôpital ; ou (6445)	
2868	Paulin ACHELOÛS	19	Créole	+ 1881 ; De Catherine Acheloüs (2889) ; = 1856 HERMINE Généreuse ? (5288)	
2869	Désiré ACHELOÛS	14	Créole	De Catherine Acheloüs (2889) ; = 1857 MOLA Amélie 1840 St Pierre	
2870	Soulange	30	Créole		
2871	Béloni ACESTE dit cafre	19	Créole	+ 1881 PMI ; De Célestine (2880) ; = 1849 LANAUZE Juliette (7129) ; == Tarcile CASTELMAN (3236)	
2872	Prosper ACESTE	10	Créole	+ 1858 ; De Célestine (2880); = 1854 AMYCLAS Olympiade (1094) d'où Genade 1854-1859	
2873	Anaïs ALAISE	8	Créole	+ 1893 ; de Colette Alaise (2883)	
2874	Clémence ALAISE	4	Créole	+ 1854 ; de Colinette Alaise (2884)	
2875	Clémentine ACESTE	1	Créole	+ 1847 ; De Clovis Xavier (5153) = Candide Aceste (2890)	
2876	Mardi ACHIROE	42	Cafre	+ 1857	
2877	Célestin ss patro	49	Cafre	+ 1867	
2878	Thélémaque	54	Cafre		
2879	Trop cher ss patro	64	Cafre	+ 1851 chez Lelièvre	
2880	Célestine « ACESTE »	41	Malgache	+ 1848 ; D'où Céleste (2895), Alphonsine (2893), Candide (2890), Bélonie (2871), Prosper (2872), mort-né 1848, Alfred dit Jules (2892), Alphonse (2887), Céline 1846	
2881	Charlot	53	Malgache		
2882	François DOMINIQUE // ss patro	49	Cafre	+ 1853 hospice à 60 ans // + 1851 St Leu chez Gautier	
2883	Colette ALAISE	40	Créole	+ 1886 ; de Colas = Phare (10628) ; d'où Anaïs (2873)	
2884	Colinette ALAISE	38	Créole	+ 1878 ; De Phare (10628) ; d'où Perrine (10629), Paul (2894), Claire (2859), Clémence (2874), Adolphe 1839, Auguste (10626), Laurent (2885), Nicolas (10624); = 1860 PALANTUA Adolphe (2897) ;	
2885	Laurent ALAISE	13	Créole	+ 1853 ; de Colinette Alaise (2884)	
2886	Sylvain LAGOURDE	27	Créole	+ 1868 ; De Généreuse Bovol ; == Fébronie BROUFE (721) ; = 1851 SARPEDONIE	

				Marianne (5768)
2887	Alphonse ACESTE	6	Créole	De Célestine Aceste (2880)
2888	Pierre Denis LAGOURDE	34	Créole	+ 1874 ; De Généreuse Bovol; = 1844 CLEMENTI Euphémie (6771)
2889	Catherine ACHELOÛS	39	Créole	De Félicité + ; d'où Désiré (2869), Paulin (2868), Esther (2891); = 1853 ABNER Benoit (5547)
2890	Candide ACESTE	24	Créole	De Célestine (2880) ; = 1849 CLOVIS Xavier (5153) d'où Clémentine (2875), Osmin 1846-1874, Pierre 1851-1852, Clémentine 1849-1858, Gabrielle 1855-1862
2891	Esther ACHELOÛS	9	Créole	De Catherine Acheloüs (2889) ; = 1852 NOEMIS Pierre Jean (2995)
2892	Alfred ACESTE	5	Créole	+ 1858 ; De Célestine Aceste (2880)
2893	Alphonsine ACESTE	3	Créole	De Célestine (2880) ; = 1858 VECHOT Augustin (645StLeu)
2894	Paul ALAISE	6	Créole	De Colinette Alaise (2884) ; = 1862 PARFAIT Rosélia 1840-1873
2895	Céleste ACESTE	20	Créole	+ 1858 ; De Célestine (2880) ; = 1851 ACATE Philémon (2895)
LELIEVRE Marceley = Joséphine Bosse			1846	<i>La Saline</i>
2896	Victor PAULO	30	Malgache	= 1856 BORCHER Marie Louise (10385)
2897	Adolphe PALANTUA	27	Créole	+ 1862 ; D'Eléonore + ; = 1860 ALAISE Colinette (2884)
2898	Sophie PAMMELA // JUSTINIER	21	Créole	+ 1874 ; de Lucette ; = Jean Baptiste BATELIER ; = Théophile DAGUILLE // + 1863 Stn Leu ; De Gertrude Justinian (1788) ; d'où mort-né 1857 ; = Paulin MOTHE (7897)
2899	Christian	48	Malgache	Acquis de Dupuy
2900	Monrose ? ABRAXAS	38	Créole	+ 1866 ; de Barbe Abraxas (9013)
2901	Charlette PERNY // PONCE	16	Créole	+ 1901 PMI // D'où Auguste 1876 +
2902	Fantaisie PALANTIN	34	Cafre	= 1862 PANDARE Pélagie (5316)
2903	Hyppolite ? ss patro	33	Cafre	+ 1853
2904	Joseph EMALI // FRANCISQUE	27	Cafre	+ 1883 à 60 ans hôpital // + 1887 à 70 ans
2905	Sylvain	32	Cafre	
2906	Alfred PALET	7	Créole	+ 1863 ; D'Angèle 1816 (d'où aussi Eustache 1842) Malaisie
2907	Gervais PALLOR	15	Créole	+ 1852 ; De Marie Rose Essob affr 1846
LEBRETON Martien			1846	<i>Bernica / Saint-Gilles</i>
2908	Rosalie JACOTIN	15	Créole	De Gabriel Jacotin (8818) == Romaine + ; = 1853 St Leu CANTALIDES Vincent (764StLeu)

2909	Henry ss patro	22	Créole	+ 1845
2910	Rosette DRAVIGNE // Rosalie NANGUE	39	Créole	De Jeanne Dravigne + 1851; = 1849 St Louis BOURJOIS Alexis 1806 Mada d'où Joséphine 1841 ; = 1858 St Louis CLERAN Pierre 1812 St Joseph// + 1850 chez Carron
2911	Lindor REIVILO	36	Malgache	Ou (8426), (1608)
2912	Meranthe AUBUCE OBUS	23	Créole	De Romaine + ; d'où Pierre 1843 ; = 1849 DHASPIC TAUROPHAGE DESPY Bienvenu (3117) d'où Romaine 1848, François + 1853, Zéline 1847-1854
2913	Marie TARQUIN OBUS	23	Créole	De Romaine ; d'où Euphrasie 1847-1855 St Leu, Olympiade 1840 ; = Crescent TANCRAÏ (702StLeu)
2914	Constant	42	Cafre	
2915	Lavalle	47	Malgache	
2916	Michel	27	Créole	
2917	Léocadie AUBUCE	24	Créole	+ 1855 à 40 ans St Leu ; De Romaine + ; = 1849 Honoré EGEON (108StLeu); = 1853 MARIUS Paulin (3252)
2918	Lespoir	64	Cafre	
2919	Pierre FANTASIE // SOREMONT	47	Créole	+ 1882 hôpital // + 1886 hôpital
LEBRETON Henry François Emile			1846	<i>Le Guillaume</i>
2920	Fanchin SEMON	35	Créole	+ 1884 ; d'Eléonore + St Louis = Léopold +, == Cécile ANTICLIDE (1085); = 1851 RABON Florentine (1814 St Philippe)
2921	Céline SEMON	4	Créole	+ 1857 ; De Sémon Agathe (2924)
2922	Auguste ENASOR	23	Créole	+ 1857 ; Succ Gruchet ; de Catherine Enazor (9899) ; = 1857 DRUSILLE Adèle (3308)
2923	Gustave LANGLET	21	Créole	+ 1852 chez Rochebelle ; D'Enguy ; de Rosine Langlet (10891);
2924	Agathe SEMON	26	Créole	D'Espérance = François ; d'où Céline (2921), Espérance 1842, Louise (2925), Annette 1847
2925	Louise « SEMON »	1	Créole	D'Agathe Semon (2924)
2926	Marie Thérèse FAUSTINE	63	Créole	+ 1852 ; De Faustine + ; d'où Héloïse Soter (2826)
2927	Adélaïde LANTIER	15	Créole	+ 1871 ; d'Annie Lantier (3212) ; = Glénac
LEBRETON Antoine = Françoise Archambaud			1846	<i>Renaud / Athanaze</i>
2928	Bruno MACOUTOMBE // BRUNIQUET	30	Cafre	Vendu ; + 1860 ; = 1857 BRIAN Crescence (2148) // + 1854 ; marié

2929	Jules MAINGER	28	Malgache	+ 1874 ; Vendu ; = 1849 LANCIER Annette (2587StLeu)
2930	Adélaïde ? ADELARD	28	Malaise	+ 1875 ; Vendue ; Salazie, C; = 1849 IBYCUS Sansoucis (3295)
2931	Ferdinand LINDOR	24	Créole	+ 1863 ; De Grâce Lindor (2941) ; = 1853 ORANGINE Adeline (632StLeu) ; noté aussi chez Laprade
2932	Adèle	34	Cafrine	
2933	Henriette LINDOR	21	Créole	+ 1901 ; De Grâce Lindor (2941) ; = 1853 NERGEL Victor (1217) d'où Paul Emile (2942), Auguste 1848, Eugénie 1843, Virginie 1851-1900; noté aussi chez Laprade
2934	Augustave ? NATIO	34	Créole	De Preuve Natio (4497) ; = 1851 SIRONQUEL Delphine (5705) ; == Annely KETECK (6154)
2935	Françoise ? BOULANGERE	12	Créole	de Bertille Boulangère (5737) ; = Marius DABOR 1833 d'où Perrine 1854-1858 ; noté aussi chez Laprade
2936	Joseph LINDOR	23	Créole	+ 1880 ; De Grâce Lindor (2941)
2937	Doxille LINDOR	16	Créole	De Grâce Lindor (2941) ; == Alexi Toulon (9130) d'où mort-né 1852
2938	Pierre ? ss patro	37	Créole	+ 1849 hospice
2939	Fanélie	11	Créole	
2940	Louis LINDOR	18	Créole	+ 1890; de Grâce Lindor (2941) ; = Elizenne HILARION
2941	Grâce LINDOR	51	Créole	+ 1850 ; de François Lindor = Virginie ; d'où Henriette (2933), Ferdinand (2931), Doxile (2937), Louis (2940), Attila (8509), Joseph (2936); = 1844 URSEL Pierre Louis (4226) ; noté aussi chez Laprade
2942	Paul Emile NERGEL	4	Créole	D'Henriette Lindor (2933) = Nergel Victor (1217); noté aussi chez Laprade ; = 1862 CLOPON Charlette (1815)
2943	Jérôme	39	Créole	
2944	Pierre Louis ss patro	46	Créole	+ 1879
LEBRETON Etienne 1815 = Claire Bosse			1846	<i>Trois Bassins/ Grande Ravine</i>
2945	Fantaisie PATROUS	38	Malgache	+ 1856 St Leu ; = 1848 Virginie FIRION (7511)
2946	Fulgence PIED LEGER	37	Créole	+ 1855 ; de Marie Rose ; = 14849 St Louis CERAZAF Juliette (2102StLeu)
2947	Thérèse PARTHENOPE BESANCON	28	Créole	+ 1877 PMI ; De Besançon Alexandre (560) = Tentates Marie Louise (3110); == Hyacinthe HANCINE (84StLeu) d'où Thérèsia (2972), Eugénie (2967) ; = 1852 ANGO Sylvestre 1827 St Denis
2948	Alexandre ? DELPECHE	28	Créole	+ 1872 St Leu chez Arthur Gasp ; de Pauline + ;
2949	Evenor PATROCLE	23	Créole	+ 1894 ; D'Hercule Patrocle (2958) = Sarah Clidas (9898); D'où Marie (2968) ; = 1853

				ETALE Pierre Louis (1997) d'ou Dauphine 1848
2950	Dona PASTOR	27	Cafre	+ 1854 ; = 1849 BRISQUET Victorine (6166)
2951	Pauline PARTHENON	20	Créole	+ 1852 ; De Rosine Parthénon (2961) = Jeannin Prosper (2954) ; = LACO Désiré (1790)
2952	Eléonore MONGENEE	4	Créole	De Sidonie Mongenée (2965)
2953	Cyril PATROCLE CLICHY	28	Créole	D'Hercule Patrocle (2958) = Sarah Clidas (9898) ; = 1852 St Louis CAPION Marie Josèphe 1808 St Leu
2954	Prosper JEANNOT	61	Créole	= 1848 PARTHENON Rosine (2961)
2955	Bonne BONNEN	71	Cafrine	+ 1857 à 65 ans St Leu, = 1856 TELESTO Siméon (3535)
2956	Damien DAMIER	33	Cafre	+ 1866 ; = 1853 ABRETIE Claire 1816
2957	Emilie ? MARTINE	38	Cafrine	+ 1876 St Leu
2958	Hercule PATROCLE	48	Malgache	+ 1859 ; = 1849 Sarah CLIDAS (9898)
2959	Henry SAVIDAN	38	Créole	+ 1877 ; De Flore Savidan (1272StLeu) ; = 1850 ENILORAC Caroline (7115)
2960	Justin TINJUS	29	Cafre	+ 1876 ; = 1856 Blandine ARNE (122StLeu)
2961	Rosine PARTHENON	51	Cafrine	+ 1881 ; = 1848 JEANNOT Prosper (2954) d'ou Gustave (), Monique (2964), Pauline (2951)
2962	Léopold POLEO	26	Cafre	+ 1852
2963	Mauté TEMAU	27	Cafre	== Gracia NIOBE (8247)
2964	Monique JEANNOT PARTHENON	16	Créole	+ 1854 St Leu ; De Rosine Parthénon (2961) = Jeannot Prosper (2954) ; d'ou Rosina (2973) ; = 1853 MENA François (5857) d'ou Hortence 18951 St Leu
2965	Sidonie « MONGENEE »	20	Créole	D'ou Eléonore (2952), Marie Louise (2970) ; = ADOLPHE Martin (888StLeu)
2966	Toinette NEBON	29	Créole	+ 1855 ; de Lucette Nébon (7127), D'ou Léonard (2971), Françoise 1848-1850
2967	Eugénie PARTHENOPE	3	Créole	+ 1886 St Leu ; De Thérèse Parthénope (2947) == Hyacinthe Hancine (84StLeu) ; = 1858 St Leu MERMERAS Fleurimont (5611)
2968	Marie PATROCLE	2	Créole	+ 1858 ; D'Evenor Patrocle (2949) ; = 1858 COMTOIS Hyppolite (455)
2970	Marie Louise MONGENEE	1	Créole	De Sidonie Mongenée (2965)
2971	Léonard NEBON	1	Créole	+ 1875 ; De Toinette Nebon (2966)
2972	Thérèsia PARTHENOPE	1	Créole	De Thérèse Parthénope (2947) == Hyacinthe + 1859 StLeu; = 1862 St Leu François GONDAR (1940StLeu)
2973	Rosina PARTHENON	1	Créole	De Monique Parthénon (2964)
LEBRETON Philogène 1799 = Estelle Dachery 1846				<i>Bas de Saint-Gilles</i>

2974	Victor MAÏDINI	32	Malais	+ 1873 ; = 1855 Catherine MONTREUIL (6337)
2975	Toinette MONGENEE	22	Créole	+ 1895 ; De Geneviève Mongenet (4517) ; = 1849 DANACE LOUISIN Pierre (4054) ; = Bernard LOUIS
2976	Rosine MALINDIANA	19	Créole	D'Aimée Langlet (10894) ; = 1851 JOVIEN René (2170) d'où François (2982), Sophie 1848, Joseph 1857-1859
2977	Lindor TOCARPA	32	Cafre	+ 1852
2978	Edouard SAINT GILLES	6	Créole	De Félicie Saint Gilles (2980) = Mammosa Vincent (2603)
2979	Vincent SAINT GILLES	1	Créole	+ 1869 ; De Félicie Saint Gilles (2980) = Mammosa Vincent (2603)
2980	Félicie SAINT GILLES	27	Malgache	Créole ; = 1849 MAMMOSA Vincent (2603) d'où Edouard (2978), Caroline (2981), Vincent (2979), Julie 1846
2981	Caroline SAINT GILLES	3	Créole	De Félicie Saint Gilles (2980) = Mammosa Vincent (2603)
2982	François MALINDIANA	1	Créole	+ 1878 ; De Rosine Malindiana (2976) = Jovien René (2170) ; = Héloïse NICAUD 1852
LEBRETON Damon Jacques = Chonette Mercier 1846				<i>Bernica / Yvon</i>
2983	Emilie MONDA // SANATE	42	Créole	+ 1853 ; de Marie Louise ; D'où Eugénie 1840 ; = 1849 LILETTE Félix (4046) // d'où Léveillé Bunon (1629)
2984	Florence ZACORE	13	Créole	+ 1857 ; De Marie Zacore (2987) ; = 1851 FLAMAND Cyril (3484)
2985	Edouard PETROZ	32	Cafre	= 1849 GILBERT Elisa (4027), ou autres
2986	Delphine ZACORE	9	Créole	De Marie Zacore (2987) ; d'où Jean Baptiste 1852 + ; == Henry MARBOIS 1834-1876 affr 1838, d'où mort-né 1860
2987	Marie ZACORE	29	Créole	+ 1863 ; De Florence (+ St Joseph) = Vincent; == Milord + d'où Florence (2984), Delphine (2986) ; d'où Pierre Noël (2988), Roselie 1846, Roselyne 1848, Charlette 1851-1852; = 1858 ISIDORE Raymond 1818 d'où 3 enfants post 48
2988	Pierre Noël ZACORE	3	Créole	+ 1887 ; De Marie Zacore (2987) ; = Ernestine RACINE 1856
LEBRETON Antoine 1846				
2989	Auguste ss patro	41	Malgache	+ 1846
LEBRETON Crescent 61 ans 1846				<i>Rue Saint-Louis</i>
2990	Dorothée ZADIRE	45	Créole	+ 1864 ; De Luce + = Pierre (d'où Jérôme 1818-1868); D'où Eliska (2991), Céliste (10452), Constance (2992) ; = 1847 PHILIPPO Saint Luce (7268)
2991	Eliska ZADIRE	13	Créole	De Dorothée Zadire (2990) ; = 1851 ORANGINE Azolan (633StLeu)
2992	Constance ZADIRE	12	Créole	De Dorothée Zadire (2990) ; D'où Adèle 1857-1858

LEBRETON Henry Boisjoly = Victoire Langlois 1846				<i>Saint-Gilles / Trois Bassins</i>
2993	Adolphe Charité LANTIER	32	Créole	+ 1898 ; De Perpétue Lantier (7345)
2994	Faustin ss patro	61	Créole	+ 1845
2995	Pierre Jean NOËMIS	14	Créole	De Siméon Noëmis = Meranthe Hibicus ; = 1852 ACHELOÛS Esther (2891)
2996	Thomas	11	Créole	
2997	Hercule FANHOAN FANJAN	33	Cafre	+ 1864 ; = 1853 MENEPHRON Esther (10297)
2998	Mars	66	Cafre	
2999	Benoit ss patro	62	Cafre	+ 1857 chez Léger
3000	Cotte	51	Malgache	
3001	Françoise ONEIL	32	Créole	+ 1866 ; De Thérèse Oneil affr 1836 C; d'où Olive (3030), Christophe 1813, Zéliima (3006), reconnus en 1856 ; = 1854 DAMIRON Pierre 1801-1865 ; d'où Zélonie (3020), Olonzau (3010), Amélia 1847 (= Furcy Dorval (9436), Picot (3024), Rosélia 1852-1853
3002	Céline	17	Créole	
3003	Louise	11	Créole	
3004	Marie	32	Créole	
3005	Joséphine MACASSARD	21	Créole	+ 1879 ; De Nancy + 1835 ; = 1849 MALAYA Paul 1814-1860 Inde engagé d'où Nancy 1850 +; = 1863 VECHOT Alexis (9827) ; = Béard BOFFEL (893)
3006	Zéliima ONEIL	9	Créole	De Françoise Oneil (3001); = 1855 SMINTHE SUMMER Pierre 1820
3007	Geneviève NOËMIS	5	Créole	+ 1885 ; De Siméon Noëmis (7308) = Meranthe Hibiscus (3029); =1862 MIMEURES Jean Baptiste (7911) ; = Marcelin FUENDET (5032)
3008	Jean Louis ? CHEVREFEUIL	27	Créole	De Suzanne + ; = 1851 La Possession ILIA Davy Darid
3009	Augustin ? GUILLOIR	25	Créole	+ 1850 hospice ou autres (685), (636)
3010	Olonzan DAMIRON	6	Créole	+ 1881 ; De Françoise Oneil (3001) = Pierre Damiron ; = Aimée SORLIER
3011	Benjamin ROCHER	41	Cafre	+ 1875
3012	Jasmin TRITON	52	Cafre	+ 1866 ; = 1852 EMMARA Dingou dit Joséphine 1796/1802-1867 Afrique d'où Aurélie 1836-1886, Victorine (6600)
3013	Antoine ss patro	31	Cafre	+ 1848
3014	Adèle KAKARIOU	35	Créole	+ 1869 ; De Barbe Bouverot (4424); d'où Estelle (3034), Pierre Elie 1842, Barbe 1837 ; = 1857 BILBAO Joson (2285)

3015	Sophie COQUINETTE	42	Créole	De Radégonde + ; = 1851 FLORENTINE Joseph dit Nelson 1825
3016	Françoise NOEMIS	20	Créole	+ 1875; De Siméon Noëmis (7308) = Meranthe Hibiscus (3029) ; = 1852 SAPOR Augustave (10220)
3017	Delphine AUNEILLE	11	Créole	+ 1901 ; De David (2593) == Julie Auneille (3028) ; = 1856 St Leu SAVIDAN Henry (7096)
3018	Aimée AUNEILLE	40	Créole	+ 1867 de Thérèse ; De Gertrude Auneille affr 1836 Mada ; = 1849 PATROCLE Philogène (9872)
3019	Virginie AUNEILLE // ALCESTE	13	Créole	+ 1849 ; de Julie Auneille (3028) // + 1850 ; de Thémie Leno (940) ; d'où Edouard 1847-1850
3020	Zélonie DAMIRON	7	Créole	+ 1878 ; De Françoise Oneil (3001) = Pierre Damiron ; = SOPHIE Louis François 1825 d'où Louis 1860-1862 ; = Philibert GALAOR (3418)
3021	Salomon ALBION	38	Créole	+ 1877 ; De Toinette 1780-1843 C ; = 1856 PHALAON Modeste (7133)
3022	Laurent	13	Créole	
3023	Vincent NOËMIS	13	Créole	+ 1856 ; De Siméon Noëmis (7308) = Meranthe Hibiscus (3029)
3024	Picot « ONEIL »	4	Créole	De Françoise Oneil (3001)
3025	Neptune AIDONE	29	Cafre	+ 1856 ; = Juliette CERAZAF (2102StLeu)
3026	Victor PLUTON	47	Cafre	+ av 1874 ; == Toinette AGRIPPA (5257)
3027	Lindor ? Saint Albon OBUSKA	52	Malgache	+ 1849 ; affr par Jeannette
3028	Julie AUNEILLE	35	Créole	+ 1874 ; De Gertrude Germaine Auneille affr 1836 Mada ; D'où Virginie (3019) ; == David (2593) d'où Delphine (3017) ; = 1849 MARCEL Odule + 1853 St Leu (de Marie Gertrude MARCEL 1800 libre) ; = 1858 VOTHY Victor (6StLeu) ; = Jean François BRISQUET (6161)
3029	Meranthe HIBICUS / LAURENT	42	Créole	+ av 1875 ; = 1849 Siméon NOËMIS (7308) d'où Françoise (3016), Vincent (3023), Pierre Jean (2995), Geneviève (3007), Emilie (3033) // + 1850 ; de Thérèse Oneil (7567)
3030	Olive ONEIL	10	Créole	+ 1884 ; de Françoise Oneil (3001) ; = Auguste JULIENNE 1831
3031	Marie ? Angélique ss patro	64	Créole	+ 1878 St Leu ; = Janvier ISRAEL (5843)
3032	Victoire INCONSTANTE // TANGOUA	24	Créole	+ 1849 Philogène BAVOL (5851)+ 1885 à 70 ans hôpital
3033	Emilie NOËMIS	8	Créole	De Siméon Noëmis (7308) = Meranthe Hibicus (3029); = 1855 Paul CILO 1817 Afrique
3034	Estellie KAKARIOU	7	Créole	+ 1873 ; D'Adèle Kakariou (3014) ; = TINBOU Hyacinthe (3427)

LEBRETON St Lambert 1786 = Dupassage				1846	Bernica / Yvon
3035	Pierre ss patro	43	Créole	+ 1845	
3036	François CHAMBER	40	Créole	+ 1858 ; de Théotiste	
3037	Clotilde « SORIOL »	77	Créole	+ 1847 ; d'où Laurent (3040), Henry (3053), Louis Marie (3131)	
3038	Louis Nicolas FARDELLA LACOUDRAY	34	Créole	+ 1866 ; Vendu ; D'Euphémie Lacoudret (6138) ; = 1852 ALMONA Florentine (10078)	
3039	Jean Louis OUZAN	26	Créole	+ 1865 ; de Clotilde + ; = 1853 RANGON Henriette (1241)	
3040	Laurent SORIOL FORIOL	39	Créole	+ 1856 ; De Clotilde (3037) ; = 1852 LEMOU Justine (267)	
3041	Saurin NAMOLIN	63	Cafre	+ 1853	
3042	Félix BAREL	21	Créole	+ 1884 ; D'Euphrasie (3054) ; = 1845 ISMAEL BOUVOIR Aglaé (11047)	
3043	Pierre Elie	10	Créole		
3044	Joseph FARDELLA	0,8	Créole	D'Elisa Fardella (3055) = Sertier Charles	
3045	Joseph MASSELO	48	Créole	+ 1865 ; De Pélagie Néligna + 1850 ; = 1856 CAPRO Elisa (699)	
3046	Clairette ss patro	69	Créole	+ 1848	
3047	Dauphine CHAMBER	35	Créole	Marronne en 1844 ; + 1860 St Leu	
3048	Gaspard BAREL	27	Créole	+ 1886 ; D'Aimée + ; = 1852 TARASCON Marie 1824-1858 ; = 1859 MNEMOSYME Rosina (733)	
3049	Elie CHAMBER	34	Créole	+ 1872	
3050	Chéry RAMBERT	39	Créole	+ 1876 ; De Rambert Adèle (3056) ; = 1854 DONSEL Françoise (6905)	
3051	Augustave BARREL	19	Créole	+ 1890 ; D'Euphrasie Barrel (3054) ; = 1856 SALADIN Victorine (7382)	
3052	Charles FARDELLA	7	Créole	+ 1850 ; D'Elisa Fardella (3055) = Sertier Charles	
3053	Henry SORIOL	45	Créole	+ 1865 ; De Clotilde (3037)	
3054	Euphrasie BAREL	39	Créole	+ 1883 ; d'Aimée + ; reconnaît en 1856 Augustave (3051), Félix (3042)	
3055	Elisa FARDELLA	35	Créole	+ 1878 ; D'Euphémie Lacoudret (6138); = 1852 SERTIER Charles 1793 (libre) d'où Joseph (3044), Charlette (3060), Frédéric (3061), Joseph Charles (3052)	
3056	Adèle RAMBERT	40	Malgache	D'où Chéry (3050) ; = 1848 Lespoir TEMAR (3064)	
3057	Isaure ss patro // SIMBERT	29	Créole	+ 1848 // + 1858 PMI	
3058	Servé	56	Cafre		
3059	Annibal OUZAN	23	Créole	de Clotilde +	
3060	Charlette FARDELLA	12	Créole	+ 1872 ; D'Elisa Fardella (3055) = Sertier Charles ; d'où Justin 1850 +	

3061	Frédéric FARDELLA	4	Créole	+ 1857 ; D'Elisa Fardella (3055) = Sertier Charles
LEBRETON Joseph 1798 = Cadet Geneviève 1801 1846				<i>Bernica / Yvon</i>
3062	Joseph ss patro	47	Créole	+ 1845
3063	Soulange BERFROI	12	Créole	De Sidonie + ; = 1852 Julie AUBRAS (4251) (tuteur du marié : le maître)
3064	Lespoir TEMAR	54	Malgache	+ 1868; = 1848 Adèle RAMBERT (3056) ; = 1857 DELIENNE Henriette 1799-1875 (St Benoit, d'Henriette)
LEBRETON François 1801 = EliRose 1818 1846				<i>Bernica/ Le Guillaume</i>
3065	Etienne ss patro	70	Créole	+ 1847
3066	BIDON Charly	30	Malgache	= 1850 OBOURG Mélanie (8809)
3067	Victoire METUCOD	36	Malaise	= 1851 RODEUR Figaro (1468)
3068	Pierre ? ROMUALD	28	Créole	+ 1874 (ou autres), PMI ; témoin + St Leu (10798)
3069	Charles PONQUET // SAINT	37	Malgache	+ 1853 ; // + 1871 St Leu chez Venant Maurel (3295StLeu)
3070	Julie ? ABDERE	37	Créole	+ 1859 St Leu ; De François + == Brigitte + ; = 1854 St Leu Albert LABATRIE (1977)
3071	Etienne PERIABE	53	Cafre	+ 1862 ; = 1853 BONNAT Delphine (4259)
3072	Sensée	40	Créole	
3073	Félicie PANEL	22	Créole	+ 1849; D'où Clarence (3074), Elie (3075), Augustin (3076), Gustave (3077), Pauline 1849
3074	Clarence PANEL	10	Créole	De Félicie Panel (3073) ; = 1859 REMPHAN Jean François (114)
3075	Elie PANEL	3	Créole	De Félicie Panel (3073)
3076	Augustin PANEL	4	Créole	+ 1893 ; De Félicie Panel (3073) ; = Astrée VERPET 1837
3077	Gustave PANEL	2	Créole	+ 1857 ; De Félicie Panel (3073)
3078	Jannie	54	Malgache	Acquise de Roullin
LEBRETON Henry = Antoinette 1846				<i>L'hermitage / Saint-Gilles</i>
3079	Valéry TAUROBOLE	34	Créole	+ 1859 St Leu ; de Charlette ; == Marie Rose TAUROBOLE (3103) ; = 1849 Perrine TETHRAS (3121)
3080	Germaine MERCEDES	66	Créole	+ 1850 ; de Dauphine + = Emmanuel +
3081	Jérémie ss patro	19	Créole	+ 1847
3082	Alexandre FOX	27	Créole	+ 1881 ; De Caroline + == Chatam Jean Baptiste (4363); = 1850 LYSANDRE Claire (3180)
3083	Marie Louise TELEGONE	40	Créole	D'Eulalie + = Etienne + ; = 1849 OSWALD Florentin (3118)

3084	François TEGEA	24	Créole	+ 1864 ; d'Adélaïde + = Antoine Sasot (2032); = 1853 Saint Leu FIGNAL Geneviève (3443StLeu)
3085	Célerine THOT	36	Créole	+ 1861 ; De Célerine + ; = GODEAU Luc (7294)
3086	Ferdinand SARONIE	26	Créole	+ 1866 ss le nom de Masséaux (Jug. Trib.) ; De Joséphine + ; = 1853 TAUROBOLE Marie Rose (3103)
3087	Fanchette CLIDAS	23	Créole	De Sara Clidas (9898) = Patrocle Hercule (2958)
3088	Charité TAURIES	44	Créole	+ 1878 ; De Marie Berlois + = Manuel + ; == Salomon d'où Hortence (3091) ; == Hercule d'où Jolimont (3089) ; = 1852 Jean Baptiste POUGARY (82StLeu) d'où Edouard (3114), Florine (3099), Jean Baptiste (3113), Sylvain Bastref (3090), Emmanuel (7417)
3089	Jolimont POUGARI	20	Créole	+ 1882 ; D'Hercule == Charité Tauriès (3088), légitimé par Jean Baptiste Pougary (82StLeu) ; = 1853 BEZIER Jeanne Victoire (43)
3090	Sylvain Bastref POUGARI	9	Créole	+ 1902 3B ; De Charité Tauriès (3088) = Jean Baptiste Pougary (82StLeu) ; = 1857 Fanny EUBEE (314StLeu) ; = LAIT Roseline 1848
3091	Hortence POUGARI	16	Créole	+ 1899 ; De Charité Tauriès (3088) == Salomon, légitimé par Jean Baptiste Pougary (82StLeu); = 1857 THEODORA Julien (10240) d'où Julia 1849 +, Joséphine 1851-1862, Berthier 1858-1862, Céline 1853-1855, Julie 1855, Henry Léonce 1863
3092	Mathurin TELEA	43	Cafre	+ 1864 ; = 1849 HERODIADE Pauline (3313)
3093	Lamour TELANION	26	Cafre	
3094	Abdon TERIPER	37	Cafre	= 1855 MIZAËL Julie (3095)
3095	Julie MIZAËL	45	Cafrine	+ 1868 ; = 1850 NARO Morvan (5267) ; = 1855 Abdon TERIPER (3094)
3096	Horace COLIGNY	62	Malgache	+ 1862
3097	Léopold TECMESSE	47	Créole	D'Angélique + = Paul +;
3098	Pierre TAUROBOLE	21	Créole	+ 1875 PMI ; De Perrine Tethras (3121) = Valéry Taurobole (3079) ; = 1850 BRADANIEL Héloïse (75)
3099	Florine POUGARI	1	Créole	De Charité Tauriès (3088) = Jean Baptiste Pougary (82StLeu)
3101	Toussaint JUCOURT	27	Créole	Acheté à Kozet fils ; De Jucourt Jolimont affr = Gambier Manette aff
3102	Constant TAYGETE	34	Créole	De Javotte + = François + ; légitimé par mariage de Marie Louise Tentatés (3110) = Besançon Alexandre (560) ;
3103	Marie Rose TAUROBOLE	33	Créole	+ 1885 St Leu ; De Caroline Taurobole (3198) = Azor Simon (3185) ; == Valéry TAUROBOLE (3079) d'où Aline (3104) ; = 1853 SARONIE Ferdinand (3086) ; = 1870 Pierre Jean LEGRIS (3775StLeu)

3104	Aline TAUROBOLE	7	Créole	De Marie Rose Taurobole (3103) == Valéry Taurobole (3079) ; = Baptiste FIDELIS 1820-1878
3105	Jean Baptiste CHATAM	63	Créole	+ 1869 ; De Colastie + = Alexis + ; == Caroline + d'où Alexandre Fox (3082)
3106	Antoine LANOZE	31	Créole	+ 1875 ; De Véronique Lanoze (7100) ; = 1854 MENIUS Célerine (5893)
3107	Céleste TENTATES	21	Créole	De Marie Louise Tentatés (3110) = Besançon Alexandre (560)
3108	Jean Bélonie TENTATES	19	Créole	+ 1879 ; De Marie Louise Tentatés (3110) = Besançon Alexandre (560) ; = 1850 PHILAGOR Charlotte (7545)
3109	Joséphine TENTATES	16	Créole	De Marie Louise Tentatés (3110) = Besançon Alexandre (560) ; = LUXEUIL Toussaint 1846-1878
3110	Marie Louise TENTATES	53	Créole	+ 1849 ; De Thérèse + = Benjamin + ; = 1849 BESANCON Alexandre (560) d'où Louis Legen, Thérèse Parthénope (2947), Constant Taygète (3102), Céleste Tentatès (3107), Joséphine (3109), Jean Bélonie (3108)
3111	Prosper THOT	25	Créole	D'Espérance + ; = 1851 LINEBERT Virginie ? (7156)
3112	Adélaïde LANOZE	26	Créole	+ 1890 ; De Véronique Lanoze (7100) ; == Evariste TAUROPHAGE (3117) d'où Véronique (3120) ; = 1854 ZITTE Léon 1834
3113	Jean Baptiste POUGARI	13	Créole	De Charité Tauriès (3088) = Jean Baptiste Pougary (82StLeu) ; = 1855 Pauline TELEF (1144)
3114	Edouard POUGARI	7	Créole	De Charité Tauriès (3088) = Jean Baptiste Pougary (82StLeu)
3115	Germain THEBAÏS	58	Créole	D'Hélène +
3116	Paul TELEPHE	47	Cafre	
3117	Evariste SAUFRAGE TAUROPHAGE	33	Cafre	+ 1854 St Leu & + 1868 St Paul ; Dénommé à tort D'Haspic Bienvenu ; erreur pour le + Saufrage, rectifié en 1870 : == Adélaïde LANOZE (3112) ; = 1849 AUBUCE Meranthe (2912)
3118	Florentin OSWALD	27	Cafre	+ 1869 ; = 1849 Marie Louise TELEGOND (3083)
3119	Célestin PITRE	36	Cafre	+ 1870 ; = 1851 JAVAN Flore (10206)
3120	Véronique LANOZE	3	Créole	+ 1897 ; De Lanoze Adélaïde (3112) == Taurophage Evariste (3117) ; nièce de Paul Montaudran (141) ; = SINCERE
3121	Perrine TETHRAS	42	Créole	+ 1863 à St Leu; De Géronce (8706) = Pierre + ; = 1849 Valéry TAUROBOLE (3079) d'où Pierre (3098), Rosalie Gravure (621StLeu), Noël 1841
3122	Philogène HOLOFERME	41	Cafre	+ 1852
3123	Isidor THEMISTA	61	Cafre	+ 1852

LEBRETON Louis J.B. = Barbe St Lambert 1846					<i>Bernica / Yvon</i>
3124	Vincent ? ss patro	37	Créole	+ 1865 à 76 ans chez Chandemerle	
3125	Avril PUROL	38	Cafre	+ 1872	
3126	Célestin	27	Malgache		
3127	Constant	7	Créole	De Juliette 1809-1843 C	
3128	Théotiste	3	Créole		
3129	Fanor GREC // AGRISSE	24	Cafre	+ 1864 à 35 ans // + 1899 St Leu	
3130	Toussaint ACQUEL AQUEL	32	Cafre	+ 1885 ; = 1853 NERUP Pélagie (3136) ; == Delphine BONNAT (4259) ; = Julie BUSSER (11033)	
3131	Louis Marie SORIOL	52	Créole	De Clotilde (3037)	
3132	Prosper JOSSEY // JORMONT	26	Créole	+ 1852 St Leu // St Joseph ; = 1849 Vitaline ARCHEMIN (8696)	
3133	Champagne LEGUME	42	Malgache	Témoin + (4612)	
3134	Robert ss patro // LESPIEGLE	38	Cafre	+ 1878 hôpital // Si 43 ans ; = 1852 RUBAS Marie Jeanne (10936)	
3135	Jean Pierre	56	Cafre		
3136	Pélagie ? NERUP	37	Créole	Si 27 ans ; + 1868 ; de Genade + ; D'où David 1841, Genade (8194) ; = 1853 Toussaint ACQUEL (3130)	
3137	Joséphine ? DASTROL	30	Créole	De Lucine ; d'où Valmir 1846-1848 ; ou (8616)	
LEBRETON Henry 50 ans = Esther Roullin 1846					
3138	Boniface ss patro	51	Créole	+ 1847	
3139	Eline PAULOISE	48	Malgache	+ 1879 ; = 1853 Lespoir LOF (8437)	
3140	Benoit	76	Malgache		
3141	Edouard LATOURNURE // TARILLON	38	Cafre	+ 1850 hôpital // témoin + 1853 (1885)	
3142	Lafortune NOLAY	57	Cafre	+ 1863	
3143	Pollux ss patro	35	Cafre	+ 1852 à l'hospice	
3144	Fantaisie DATIS	10	Créole	+ 1853 ; De Julienne Datis (3152)	
3145	Hursaint DATIS	9	Créole	De Julienne Dalis (3152)	
3146	Fanny	40	Malaise		
3147	Sulette CERISE	29	Malaise	+ 1853 ; = 1852 JOVIEN Jean François (2168) d'où François 1846-1852	
3148	Colas ss patro	46	Malgache	+ 1872 hospice	

3149	Agapy MICHAUD	47	Malgache	+ 1857
3150	Vincent ss patro	45	Cafre	+ 1845
3151	Léon ? ss patro	45	Cafre	+ 1848 chez Agay
3152	Julienne DATIS	35	Cafrine	+ 1868 ; D'où Fantaisie (3144), Hursaint (3145) ; = 1853 SUBEN Etienne (11010)
3153	Marcel BOUCLIER	36	Créole	+ 1879 ; De Rosine ; = 1849 ALCMEON Julie (1546) ; = Florine ADALE 1810 d'où Pierre 1833-1867
LEPELLETIER Veuve 1817				1846
<i>Rue de la Caverne</i>				
3154	Virginie VIGNETTE	19	Créole	De Gyptienne
3155	Edouard ? RIQUEL	17	Créole	St Leu, de Julie Berne (5503); = 1855 PALMISEN Tarcile (716)
3156	Gertrude ss patro	39	Créole	+ 1846
LECLOS Veuve 1780				1846
3157	Constance DAMOUR	43	Créole	+ 1847 ; d'où Jules (3159), Clémence (3163); == Jacques Rouvin (8543) d'où Edouard (3162), Cyril (3161)
LECLOS Marie Françoise 1820				1846
<i>Rue de Bourbon</i>				
3158	Euphémie ss patro	39	Créole	+ 1867 St Leu ; de Julie ; = GOG Félix (6279)
3159	Jules « DAMOUR »	10	Créole	+ 1853 ; De Constance Damour (8543)
LECLOS Joséphine 1817				1846
3160	Euphémie DARIE	27	Créole	D'où Clémence 1844
3161	Cyril DAMOUR	23	Créole	+ 1874 PMI ; De Constance Damour (3157) == Jacques Rouvin (8543); = 1851 Julienne ABENDANA (1082) ; = 1856 Françoise HARDIESSE (5867)
3162	Edouard DAMOUR	22	Créole	De Constance Damour (3157) == Jacques Rouvin (8543); = 1856 MAZY Toinette (3522)
3163	Clémence DAMOUR	14	Créole	+ 1850 ; De Constance Damour (3157)
LIOTOT Marie Louise 1813-1873				1846
<i>La Possession</i>				
3164	Jules NYGRE	26	Malgache	+ 1897 ; = Henriette AVENANT (3377)
LEBRETON Louis Gabriel = Elisabeth Avril				1846
<i>Bernica / Saint-Gilles</i>				
3165	Elizaine ALAMINTHE	18	Créole	D'Azémia 1808 C = Prosper
3166	Joseph THEBE	12	Créole	De Madeleine
3167	Jean Baptiste ss patro	44	Malgache	+ 1871
LEBRETON Gertrude 1807				1846

3168	Eline SAINT FLOUR	29	Créole	D'où Julienne 1841-1844, Olive (3170), Hélène (3169) ; = 1849 Léveillé GARIGUE (9865)
3169	Hélène ? « SAINT FLOUR »	9	Créole	+ 1847 ; d'Eline Saint Flour (3168)
3170	Olive « SAINT FLOUR »	1	Créole	+ 1845 ; d'Eline Saint Flour (3168)
3171	Annette FEDORA	32	Créole	Blanche ; + 1877 ; de Rosine Langlet (10891) ; d'où Adèle 1841 ; = 1849 JEAN BART Etienne 1811-1859 affr. D'où Félix (3172), Etienne (3174), Alphonse (2823), Adélaïde (2927), Rosine 1847-1872
3172	Félix JEAN BART	1	Créole	+ 1888 ; D'Annette Fédora (3171) = Jean Bart Etienne ; = Marie Louise TARPEIA 1846
3173	Thélémaque LABRECK / MARC	32	Créole	= 1845 GRENELLE Françoise (659) // + 1862 ; de Malcie (1772) ; = Augustine Marie Barbe 1841-1881
3174	Etienne FEDORA	10	Créole	+ 1897 ; D'Annette Fédora (3171) = Jean Bart Etienne ; = 1860 PERSEE Mélanie (297StLeu)
LEBRETON Montvert 1784		1846		<i>L'hermitage / Saint-Gilles</i>
3175	Pierre Henry « TENAR »	2	Créole	+ 1846 ; de Clotilde Tenar (3200)
3176	Louis Charles THARGELIES	5	Créole	De Virginie Thargeliès (3191)
3177	Pierre Paul TENAR	4	Créole	+ 1859 ; De Clotilde TENAR (3200) = Cilo Paul (7023)
3178	Pierre Victor THARGELIES	3	Créole	De Virginie Thargeliès (3191)
3179	Florentine BEZIR	13	Créole	De Julie Bézir (10425) ; = 1851 RYER Joseph (1257)
3180	Claire LYSANDRE	19	Créole	De Victoire (3193) == Dronsins; d'où Julien 1848 + ; = 1850 FOX Alexandre (3082)
3181	Marine THIA	21	Créole	De Mélanie (3182) = Paul
3182	Mélanie « THIA »	42	Créole	+ avant 48 ; = Paul d'où Marine (3181) ; = 1845 Lindor THRACE (3184)
3183	Laurent THEMES	29	Cafre	
3184	Lindor THRACE	39	Cafre	= 1845 Mélanie (3182) ; = 1851 ZACORE Colette (3192)
3185	Simon ss patro	52	Cafre	+ 1848 ; = 1845 Caroline TAUROBOLE (3198)
3186	Louis Agathe THARGELIES	1	Créole	De Virginie Thargeliès (3191)
3187	Marie Hélène THARGELIES	7	Créole	De Virginie Thargeliès (3191)
3188	Marie Louise THARGELIES	8	Créole	De Virginie Thargeliès (3191)
3189	Geneviève THARGELIES	11	Créole	De Virginie Thargeliès (3191)
3190	Pierre Louis THEAGENE	27	Créole	De Vitaline = Julien
3191	Virginie THARGELIES	37	Créole	De Marie Geneviève + = Casimir + ; D'où Louis Charles (3176), Geneviève (3189),

				Louise Agathe (3186), Marie Hélène (3187), Marie Louise (3188), Pierre Victor (3178)
3192	Colette ZAIONE ZACORE	41	Créole	+ 1859 ; De Colette = Germain ; = 1845 Lindor THRACE (3184) ; = 1865 Charles MONTPELLIER (389)
3193	Victoire ss patro	57	Créole	+ 1846 ; = 1845 Etienne THELXIOPE (3197)
3194	Alexandre THIANA THEANO	40	Cafre	
3195	Philippe THAMYRAS	44	Cafre	+ 1863
3196	Hyppolite ? TEMAIR	52	Cafre	+ 1850 chez Montjoly
3197	Etienne THELXIOPE	64	Cafre	+ 1862 ; = 1845 Victoire (3193)
3198	Caroline TAUROBOLE	59	Cafrine	= 1845 Simon (3185) d'où Marie Rose (3103)
3199	Toussaint TALAME	60	Cafre	+ 1862
3200	Clotilde TENAR	42	Cafrine	+ 1850 ; = 1849 CILO Paul (7023) d'où Pierre Paul (3177), Joseph François 1848, Pierre Henry (3175)
LEBRETON Auguste 1816 Adélaïde Gruchet 1846				
3201	Léveillé	66	Cafre	
3202	Robert	66	Créole	
3203	Zélia MACASSAR	21	Créole	+ 1872 ; De Nancy + ; = 1849 Léveillé NAVALO 1814-1852 ; = 1853 NATHIS Firmin (6342)
3204	Fanchin ? BERTIER	30	Créole	+ 1851 ; de Victoire ; chez Jules Guénant
3205	Jean HORTENCIA	33	Créole	+ 1871 ; De Modeste Hortencia (3206) = Marcelin + ; = 1850 ROSIER Fanchette (1576) d'où Anatole (7045); = 1859 SOTER Héloïse (2826)
3206	Modeste HORTENCIA	62	Créole	+ 1867; = Marcelin + d'où Jean (3205), Henry Mézeray Mougaud (8915) ; = 1849 BALLOT Denis (3403)
3207	Jean Pierre LEGRAS // PATROUS	18	Créole	+ 1854 ; PMI // dit Patrocle ; + 1883 ; de Laurencine
3208	Jean Louis dit Mamadou ? TARTAK	55	Créole	Couleur blanche ; + 1854 hospice 63 ans ; de Barbe +
3209	Célerine SISARA	12	Créole	De Julie ; = 1852 St Louis Bertin ZANI (4321)
3210	Angélique ? VAUPAREL	26	Créole	+ 1882 ; De Françoise ; D'où Charles 1852 + ; = 1852 ROSINA Vincent (3352)
3211	Isidor ss patro	29	Créole	Vendu à Sauger ; témoin + indien 1851 chez Sauger
3212	Annecie LANTIER	41	Créole	Vendue à Sauger ; + 1880 chez P. Glénac, petit fils ; d'où Adélaïde (2927)

LEBRETON 1813 ? Henry Auguste			1846		<i>Trois Bassins / La Saline</i>
3213	Pélagie ? TRECASSE	78	Cafrine	De Marie ; d'où Hortence ? (4438) ; = 1854 La Possession ERAL Lespérance (4347) d'où Jean Baptiste (4378)	
3214	Olive PALAMEDES	42	Créole	+ 1872 ; de Gaspard + St Leu = Gertrude + St Leu ; = 1847 MAREL Anicet (4506) d'où Anicette (3215), Gilles (3216), Elisée (3217), Jules (5212), Gaspard (3225), Emilie (3224), Denise (3226), Marie Louise (3534)	
3215	Anicet MAREL	13	Créole	+ 1896 ; De Marel Anicet (4506) = Olive Palamèdes (3214) : = 1854 LIN Marie Louise (5880)	
3216	Gilles MAREL	6	Créole	+ 1854 ; De Marel Anicet (4506) = Olive Palamèdes (3214) :	
3217	Elisée Laurent MAREL	3	Créole	De Marel Anicet (4506) = Olive Palamèdes (3214) :	
3218	Désiré	55	Créole		
3219	Jacques ss patro	48	Créole	+ 1846	
3220	Eugénie ss patro			+ 1846	
3221	Jean Marie ? ss patro	54	Créole	Vendu à Jadin ; + 1866	
3222	Gabriel ss patro // MITTIL	46	Cafre	Vendu à Jadin ; + 1867 hospice à 85 ans // + 1870 75 ans hospice	
3223	Lin GUREAU	34	Malgache	Vendu à Jadin	
3224	Emilie MAREL	21	Créole	Vendu à Jadin ; De Marel Anicet (4506) = Olive Palamèdes (3214) ; d'où Louis 1843-1850 ; = 1855 MAMMOSA Denis (2601)	
3225	Gaspard PALAMEDAS	24	Créole	+ 1851 ; Vendu à Jadin ; De Marel Anicet (4506) = Olive Palamèdes (3214) ; = 1849 BOREL Andrèze (3453)	
3226	Denise MAREL PALANEL	16	Créole	+ 1880 ; Vendu à Jadin ; De Marel Anicet (4506) = Olive Palamèdes (3214) ; d'où Pierre Desiré (3228) ; = 1851 JOLICOEUR Philippe Félix ? (7212)	
3227	Olivette TEROPE	21	Créole	Vendu à Jadin ; + 1853 ; d'où Sophie 1846, Désiré 1840 ; == ETALE Pierre Louis (1997) d'où Oscar (3229), Olympe 1848 +, Eugénie 1844	
3228	Pierre Desiré « MAREL »	3	Créole	Vendu à Jadin ; De Denise Marel (3226)	
3229	Oscar ETALE RITAL	4	Créole	Vendu à Jadin ; d'Olivette TEROPE (3227) == Pierre Louis Etale (1997); = 1860 RICAUT Scholastique (6959)	
3230	Cristin ? JOHU	51	Créole	Vendu à Lebreton ; si Mada 1791 ; = 1852 EVRARD Aglaé (4970)	
LEANDRE Monchéry = Marianne Jean Pierre			1846		
3232	Alcibiade BRYAS	44	Créole	+ 1873 PMI; = 1849 LASAONE Céleste (512)	

3233	Florentine LEANUBE / DELO	44	Créole	+ 1852 ; de Martine Acadine (9281) // + 1877 ; de Marie Rose Délo (2780) ; = 1849 TANROUGE Edmond (6426)
3234	Janvier CLORATE	12	Créole	De Célestine + = André Clorate (2240)
3235	Victor UBIS // ORVINAL	28	Créole	A son fils ; témoin + (1468) // de Charité Orvinal ()
3236	Jean Pierre ? BRONTIN	35	Créole	+ 1863 ; De Marie Rose Délo (2780) ; = 1850 NEMAR Elisabeth 1804-1876 (affr par Edmond Sertier, d'Olive Fexiler, d'où Pierre Joseph 1845-1894)
3237	François Georges MIREL	34	Malgache	+ 1852 St Leu ; = 1844 Anne Marie JOBELLE 1810-1891 (de (99StLeu)
3238	Eulalie DAJOR	4	Créole	D'Henriette 1813-1843; = 1857 RIVEL Monchéry (3419)
LEANDRE Justin 1796-1873			1846	<i>Bas de l'Ermitage</i>
3239	Sourd et muet	78	Cafre	Absent depuis 1840
LEANDRE de BONARDO Pierre = Caroline			184	<i>Petite Ravine / Grande Ravine</i>
3240	Napoléon ss patro	46	Malgache	+ 1865 Saint Leu chez Biscou
3241	Evariste VANOR	33	Créole	+ 1870 St Leu
3242	Figaro	63	Indien	
3243	Eloïse	35	Créole	En usufruit
LEFEVRE Alphonse 1830			1846	
3244	Lafoi NATALET	46	Créole	+ 1858 ; Si 50 ans ; d'Esther Beaumont 1775-1862 Inde; = 1853 VULCAIN Léveillé (9523) d'où Denis 1826-1890, Didier Augustin 1824, Louison 1824, Dorphise (704)
LETANNOUX Gilles = Charleye Mercher			1846	
3245	Fortuné ss patro	27	Créole	+ 1848
3246	Victor KARIN	25	Cafre	+ 1887 ; = Léocade LIVET (1217StLeu)
3247	Prince NOLLON	41	Cafre	+ 1852
3248	Alphonse	17	Créole	
3249	Aurélie CHEFDEVILLE	39	Créole	+ 1866 La Possession ; Acquis Lejeune ; d'Adélaïde ; d'où Adélaïde (10932); = 1853 Louis FOUCHÉZ 1791 (1823 au =) FRANCE d'où Aglaé (3250), Joseph Pierre Louis (3251), Constance (3532), Fanchette (7058)
3250	Aglaé FONCHEZ FOUCHÉZ	10	Créole	+ 1880 ; « « ; de Louis Fonchez = Aurélie Chefdeville (3249) ; = 1862 La Possession DARY Jean Marie 1833-1873 affr
3251	Jean Pierre Louis CHEFDEVILLE	3	Créole	« « ; de Louis Fonchez = Aurélie Chefdeville (3249) ;

3252	Paulin MARIUS	33	Cafre	= 1853 AUBUCE Léocadie (2917)
3253	Eloïse NITARM	26	Créole	+ 1878 ; de Mélanie Nitarm (5261)
LENOIR Veuve 1803			1846	<i>La Poudrière / Les Roches</i>
3254	Casimir REMISAC	63	Créole	+ 1868 ; = 1849 CHERRO Angélique 1783-1868 aff 1842 (voir 6268)
3255	Joséphine LAVIGNE	3	Créole	D'Eglé Lavigne (3263) ; = 1864 BREVANS Hyppolite 1841
3256	Olivette LAVIGNE	49	Créole	+ 1878; De Marthe; = 1844 Prosper Emile RIKA (9695) d'où Anne (3264), Marthe (3257, Clémentine (3258), Eglé (3563), Joseph dit Hilaire 1837-1875, Christophe (3266)
3257	Marthe LAVIGNE	23	Créole	D'Olivette Lavigne (3256) ; D'où Olivette (3269), Marie Marthe (3265) ; = 1844 Baptiste FAUSTAN (9298) d'où Clairette 1842
3258	Clémentine LAVIGNE	19	Créole	+ 1872 ; D'Olivette Lavigne (3256) ; = 1845 Monrose (4000) d'où Clémence (3260), Augustine 1843, Clément 1844-1877, Fanchette 1848-1867
3259	Marie Louise LAVIGNE	2	Créole	D'Eglé Lavigne (3263) ; = 1862 BEAULIEU Etienne 1838 d'où Charles 1862
3260	Clémence LAVIGNE	5	Créole	+ av 1874 ; De Clémentine Lavigne (3258) = Monrose (4000); = 1858 ANDRIEN Jean Baptiste (2195) ; de Mars Volmar (4132) en 1860
3261	Zéphirin TABERE	14	Créole	+ 1902 ; de Célestine Tabère (3268) ; = 1863 RICE Eline 1848
3262	Azor MURIER	52	Malgache	+ 1874 C hôpital
3263	Eglé LAVIGNE	29	Créole	+ 1886 ; D'Olivette Lavigne (3256) ; D'où Marie Louise (3259), Marie Joséphine (3255), Etienne 1840-1882
3264	Anne LAVIGNE	16	Créole	+ 1899 ; De Prosper Rika (9695) = Olivette Lavigne (3256) ; = 1844 FERRANT Pierre Elie (10777) d'où Pierre Elie 1856, Alphonse 1861
3265	Marie Marthe LAVIGNE	6	Créole	+ 1902 ; De Marthe Lavigne (3257) ; = 1863 LISADOR Valmir (9452)
3266	Christophe LAVIGNE	9	Créole	+ 1881 ; d'Olivette Lavigne (3256)
3267	François GRINGOR	29	Cafre	+ 1853
3268	Célestine TABERE Pauline	49	Créole	+ 1865 Afrique ; D'où Zéphir (3261), Thomas (8994), Pierre 1818-1863, Antoine (7564)
3269	Olivette LAVIGNE	7	Créole	De Marthe Lavigne (3257) ; = 1854 CANON Jules (7124)
3270	Clément GRANMONT Vérifier si 16 mois / LAVIGNE	16	Créole	+ 1864 ; De Marianne + 1836, frère de (10536); = 1860 GUADET Julienne dit Juliette (5725) // + 1877 ; de Clémentine Lavigne (3258) ; = Rose POUGARY 1849
3271	Azor le vieux LOSTAN	75	Malgache	+ 1862 ; Affranchi 1845 ; = Euphrasie GIVREY 1789-1856 Mada affr 1843 d'où Fanchette affr 1834-1869, Henry MYRTHE 1815-1863
LORTAN Héloïse veuve 59 ans			1846	<i>Rue du port</i>

3272	Jacques NORTAL	32	Créole	+ 1897 St Leu ; de Modeste ; = 1844 Victoire (10719) ; = 1846 CARLIER Clémence (6957)
3273	Uranie GUADET	28	Créole	+ 1880 ; D'Henriette Guadet (2194) ; d'où Alexandrine (3988), Valmir (3987), Céline 1848-1850 ; == NORTAL Joseph (3980) d'où Thémire (3985); = 1861 PERCEVAL Ferdinand (5104)
3274	Lespoir PORTIAL	45	Cafre	+ 1860
3275	Virginie NORTAL	29	Créole	+ 1884 ; De Modeste + Désiré (signalé qu'au +) ; = 1852 Edouard NESROCH (743)
3276	Céline ss patro	1	Créole	+ 1847
LEFOULON 1789 France		1846		<i>La Saline</i>
3277	Hélène OSIRIS	47	Créole	+ 1848 ; d'où Sylvain (3278)
3278	Sylvain OSIRIS	36	Créole	+ 1879 ; D'Hélène Osiris (3277) ; = 1855 TAVERNIER Augustine (4564) ; = Dorphise OREST ()
3279	Crescence ORUS	31	Créole	+ 1851 à 45 ans ; de Gertrude ; sœur de Léocadie Haberlay (9967); d'où Jules (3288)
3280	Joséphine DESCHAUSSES	27	Créole	+ 1846 ; = Henry d'où Anestine (3282), Sulette (3291), Olivette (3292), Henry (3281)
3281	Henry DESSAUSSES	10	Créole	De Joséphine Deschaussée (3280) = Henry
3282	Anestine DESSAUSSES	10	Créole	+ 1862 ; De Joséphine Deschaussée (3280) = Henry ; = 1856 CELESTIN Louis 1825 Affr. D'où Louis 1856-1862
3283	Alphonsine	3	Créole	
3284	Henry	3	Créole	De Sulette (3290)
3285	Prudence	1	Créole	
3286	Marguerite ? MAGUITTE	45	Créole	+ 1872 ; de Tarcile + ; sœur de (10030)
3287	Pierre Noël ACILE	48	Créole	+ 1849
3288	Jules ORUS	31	Créole	+ 1873 ; de Crescence (3279) : = Joséphine BELAN (10019)
3289	Zéline	26	Créole	Vendue en 1847
3290	Sulette	24	Créole	D'où Henry (3284)
3291	Sulette DECHAUSSEE	5	Créole	+ 1860 ; De Joséphine Deschaussée (3280) = Henry; = 1857 BENOIT ELIE Saint Ange 1838 affr d'où Louis 1859 +
3292	Olivette DECHAUSSEE	3	Créole	De Joséphine Deschaussée (3280) = Henry ; = 1861 St Denis
3293	Eugène	1	Créole	
LEFORT Joseph		1846		<i>Rue de la chaussée</i>

3294	Paul MARCONVILLE	41	Cafre	+ 1855 ; = Angélique LUBO (9995)
3295	Sans souci ? IBYSCUS	40	Cafre	Si 27 ans ; = 1849 ADELAR Adélaïde (2930)
3296	Fanny FANY	32	Cafrine	+ 1856 hôpital
3297	Sypaye MASSARI	33	Créole	+ 1881 ; de Marianne + St Denis ; = 1845 VALVERDA Céleste (chez Jean Louis)
3298	Isaac ? ss patro	35	Créole	+ 1860 Saint-Leu
3299	Albert ? JOLIVAL	59	Créole	+ 1856 cafre chez Roussel
3300	Aimée	24	Cafrine	
3301	Azor ss patro	28	Créole	+ 1846
3302	Zachary ss patro	47	Créole	+ 1848
3303	Caroline DUMENIL	41	Créole	D'où Toussaint 1827 ; = 1845 GAVESTON Pierre (3314) d'où Pierrot (3306), Marceline (3319), Esther (3304), Ernest (3307), Alexandrine 1847 (= 3428), Alexandre 1847-1875, Coralie 1839, Pierre 1839, Pierre Noël 1842, Adonis (3324), Saint Ange 1854, Juliette (3305)
3304	Esther GAVESTON	14	Créole	+ 1896 ; De Pierre Gaveston (3314) = Caroline Duménil (3303) ; = 1851 MONGENOTY Augustin (7290) ; = AMADY 1856
3305	Juliette « GAVESTON »	12	Créole	+ av 48 ; De Pierre Gaveston (3314) = Caroline Duménil (3303) ;
3306	Pierrot GAVESTON	10	Créole	De Pierre Gaveston (3314) = Caroline Duménil (3303) ; = 1862 ENGUERRAND Florine 1847
3307	Ernest « DUMENIL »	4	Créole	De Pierre Gaveston (3314) = Caroline Duménil (3303)
3308	Adèle DRUSILLE	24	Malaise	+ 1901; D'où Marie 1851 +; = 1857 Auguste ENASOR (2922) d'où Catherine (3321), Adeline (3320), Auguste 1854
3309	Clarice Clara MAZAGRAN	31	Créole	= 1847 Florian (654) ; d'où Auguste (3310)
3310	Auguste MAZAGRAN	11	Créole	+ 1885 ; De Clara (3309); = 1853 La Possession ARMOLIER Marie Josèphe dite Beaumanoir (9812)
3311	Abelard ss patro	31	Malais	+ 1848
3312	Elie	15	Créole	
3313	Pauline HERODIADE	28	Créole	= 1849 TELEA Mathurin (3092) d'où Pollux (3316)
3314	Pierre GAVESTON	28	Créole	+ 1893; De Catherine Enasor (9899); = 1845 Caroline DUMENIL (3303)
3315	Mélise	8	Créole	
3316	Pollux HERODIADE	7	Créole	+ 1884 ; De Pauline Hérodiade (3313) = Télée Mathurin (3092) ; = RACINE Françoise

				1837-1874, affr ; = Charité MEGARUS (10113)
3317	Toussaint DUMENIL	18	Créole	+ av 1875 ; De Caroline Duménil (3303) ; = 1852 La Possession FRADELIN Amélie (4444)
3318	Monrose ? ROIPSEL	12	Créole	+ 1904 ; de Roipsel (6208) = Henriette Isolin
3319	Masseline GAVESTON	10	Créole	De Pierre Gaveston (3314) = Caroline Duménil (3303) ; = ELICRAT Nicolas (991StLeu)
3320	Adeline DRUSILLE	4	Créole	+ 1868 ; D'Adèle Drusille (3308) = Auguste Enasor (2922) ; d'où mort-né 1858 ; = Pierre Marie GUENARDO 1847
3321	Catherine DRUSILLE	3	Créole	D'Adèle Drusille (3308) = Auguste Enasor (2922)
3322	Lamour FIRMIN	28	Cafre	Acquis de Aimée Noël ; = Henriette (5112)
3323	Pierre Denis ? ORY	14	Créole	« « + 1850 ; de Jeannette
3324	Adonis « DUMENIL »	2	Créole	De Pierre Gaveston (3314) = Caroline Duménil (3303)
3325	Sophie ss patro	1	Créole	+ 1847
3326	Songole	38	Cafrine	Acquis succ Martin ... ;
3327	Euphrasie	22	Créole	Acquis Kanval ; vendue 1847 à Longuet
3328	Rosélia ROSINETTE	15	Créole	+ 1852 ; « « ; » » ; de Rosine Rosinette (4583) ; d'où Rosine (3329), Zelmire 1848-1852
3329	Rosine ROSINETTE	1	Créole	« « ; » » de Rosélia Rosinette (3328) ; = 1864 PUYLARENT Pierre Alfred 1843
LENOËL François 1799 = Lemarchand			1846	<i>Ravine à Marquet / Rivière des Galets</i>
3330	Lespérance	66	Malgache	femme
3331	Angéline FOSSEY	35	Créole	De Célerine Florébien + 1859 ; = 1859 LAJARTIERE Philogène (3349)
3332	Léocadie DESRETS	35	Créole	+ 1873 ; D'Olympiade Desrets 1874-1869, St Leu ; = 1849 VELIO Jules (6434)
3333	Ernest DEPOINTE	23	Créole	= 1853 St Denis Coralie MOGADOR (2101)
3334	Fanchette NORMANDIE	32	Créole	+ 1875 ; De Césarine Normandie (3340) ; D'où Adolphe (3335), Dolphin (3336), Anaïs (3337), Charles (3338), Louis (3339), Edouard 1837 ; = 1857 ALARD Hilaire (2550StLeu)
3335	Adolphe NORMANDIE	12	Créole	De Fanchette Normandie (3334) ; = 1860 JEAN BART Adélaïde (2927)
3336	Dolphin NORMANDIE	10	Créole	+ 1882 ; De Fanchette Normandie (3334) ; = 1857 MORGE Juliette (6711)
3337	Anaïs NORMANDIE	6	Créole	De Fanchette Normandie (3334)
3338	Charles NORMANDIE	3	Créole	De Fanchette Normandie (3334) ; = 1860 ACMONIDE Elise (8032)
3339	Louis NORMANDIE	1	Créole	De Fanchette Normandie (3334) ; = MARCHAND Henriette 1846-1880
3340	Césarine NORMANDIE	50	Créole	+ 1855 St Denis ; d'où Fanchette (3334) ; = Hilaire ALARA
3341	Olivette MANDARINE	43	Malgache	+ 1875 ; = 1851 La Possession ROSAN Ducas 1804-1865

3342	Auguste ? Jacques CARTIER	33	Créole	Ou (10281) ; = 1849 Londine ? Lauranie SCHOELCHER (9473)
3343	Julie ss patro	48	Créole	+ 1847
3344	Amédée BENOIT HALIMEDE	13	Créole	+ 1898 ; D'Olive Benoit (1482) = Halimède Lassibe ((1388) ; = 1853 GERBEVILLE Javotte (1525) ; = 1855 COMMANDEUR Marie Louise (5618)
3345	Héloïse « OREMY »	25	Créole	+ 1878; D'où Marie Jeanne (3346), Pierre (3347) ; vendue à l'encan en 1841 par Laffon avec ses deux enfants
3346	Marie Jeanne OREMY	6	Créolen	+ 1863 ; D'Héloïse Orémy (3345)
3347	Pierre OREMY	5	Créole	+ 1869 ; D'Héloïse Orémy (3345)
3348	Hilaire BRINTOUR // RATIER	24	Créole	+ 1852 ; D'Ursule Dorlo 1792-1857 // + 1880 ; = Julie RENARD 1830
3349	Philogène ? LAJARTIERE	35	Créole	De Catherine Lajartière (6187) ; = 1859 FOSSEY Angeline (3331)
LEGARNISSON Jean = Françoise Hoareau 1846				
3350	Hélène PERPETUE // ss patro	61	Créole	+ 1871 ; d'Hélène Perpétue // + 1848 chez VER Léon
3351	Bosive	1	Créole	
LEGARNISSON Louis = Geneviève Hoareau 1846 <i>Jardin / Bassin</i>				
3352	Vincent ROSINA	25	Créole	+ 1889 ; De Meranthe Rosina 1801 affr; = 1848 Céline QUILOR ELIVOR (3355) ; = 1852 VAUPAREL Angélique (3210)
3353	Aubron FATOL	14	Créole	+ 1881 La Possession ; D'Hilaire Fatol (4042) = Léocadie Martignac (1304) ; = 1859 Rosélia SOPHIE 1833 (de Sophie)
3354	Victor ? FECATO	7	Créole	
3355	Céline QUILOR ELIVOR	37	Créole	+ 1850 ; De Vital Elivon = Henriette Quilor (9430) ; + 1850 ; = 1848 Vincent ROSINA (3352)
3356	Auguste ? CANDAU	26	Créole	A Cerveaux ; + 1878 hôpital
3357	Thomis ? ABEYLARD	13	Créole	A Cerveaux ; + 1857 à l'hospice
3358	Mallard	39	Créole	
3359	Eloi ? Elie MOMNER	53	Créole	Si 83, d'Isabelle + ; = 1851 La Possession ICARE Fanny 1786 St Denis
3360	Avit	1	Créole	De Perrine (3364)
3361	Augustine	5	Créole	De Perrine (3364)
3362	Gabriel JULAIR	27	Créole	+1851 ; de Marie Jeanne
3363	Jean Baptiste	45	Créole	
3364	Perrine	21	Créole	D'où Augustine (3361), Cléopée (3365), Avit (3360)

3365	Cléopée	4	Créole	De Perrine (3364)
LEGARNISSON Louis = Geneviève Chamand 1846				<i>Précipice /Jardin</i>
3366	René ss patro	72	Indien	+ 1846 à 58 ans
3367	Lazare ? ATALON	37	Cafre	+ 1865 à 75 ans hospice
3368	Suzanne JUSTANPAN	72	Créole	+ 1859 ; d'Ursule +
3369	Delphine COLIGNAC	49	Créole	+ 1854 ; de Modeste +
3370	Lucine AVENANT	9	Créole	D'Henriette Avenant (3377) ; = 1855 TARLEY Anatole (7965)
3371	Gertrude AVENANT	5	Créole	D'Henriette Avenant (3377) ; = 1861 DANSANT Jean Marie (4156)
3372	Arnault « AVENANT »	2	Créole	D'Henriette Avenant (3377)
3373	Fargeau HILARIC	5	Créole	De Scholastique Hilaric (3376); = 1862 ROCOU Hélène (9580)
3374	Pierre Lazare MOTARDONE	16	Créole	+ 1901 ; De Pierre Richard = Charité Miennet (4782); = 1853 LIAUT Henriette (7870)
3375	Terbon Herbon	28	Cafre	
3376	Scholastique HILARIC	27	Créole	+ 1874 ; De Gertrude + ; d'où Fargeau (3373), Saint Ange (3381), Augustin 1842 ; = 1859 HOARAU Julien Valmir (blanc) d'où 4 enfants post 49
3377	Henriette AVENANT	27	Créole	+ 1900 ; de Delphine ; D'où Hortence (3378), Gertrude (3371), Lucine (3370), Adona (3379), Adonis (3380), Arnault (3372) ; = Jules NYGRE (3164)
3378	Hortence AVENANT	7	Créole	+ 1889 ; d'Hortence Avenant (3377) ; = Henry DANGOL 1846
3379	Adonna AVENANT	4	Créole	+ 1877 ; D'Henriette Avenant (3377) ; = Aglaé MATHIEU 1855
3380	Adonnin Arnold AVENANT	4	Créole	+ 1901 ; D'Henriette Avenant (3377) ; affr 1848 St Denis ; = Elisabeth WILMANN 1855
3381	Saint Ange HILARIC	3	Créole	+ 1859; De Scholastique Hilaric (3376)
LEVIGOUREUX Auguste = Laperrière 1846				<i>+ 5 esclaves en 1847 donné par contrat de mariage dont (4058), (4097), (4026)</i>
3382	Bouillotte PORPHIRE	23	Malgache	= 1852 SOHOMA Aurélie 1831 St Denis
3231	Ernest	1	Créole	Donné en1847 contrat de mariage, né en 1847
9965	Florentine	7	Créole	Donné en1847 contrat de mariage
LEBON Elisabeth 1809 1846				<i>Rivière des Galets / Ravine à Marquet</i>
3383	Vincent ? BARCLETTE	29	Créole	Vendu à Sumère et Julienne ; + 1869 St Leu ; = Sidonie PERCHERON 1818-1897 Afrique
3384	Césaire TOURNEL	24	Créole	+ 1891 La Possession ; De Claire + ; = 1852 PORIN LORRAINE Gertrude 1834-1891 (de (6980))
3385	Marie TOURNEL	22	Créole	De Claire + ; = 1855 ROBERT Fanchin Andoche 1820 Libre ?
3386	Barnabé TOURNEL	1	Créole	+1858 ; d'Eulalie (3387)

3387	Eulalie TOURNEL	20	Créole	+ 1851 ; de Claire + ; d'où mort-né 1849, Frély (3388), Barnabé (3386)
3388	Babé Frély TOURNEL	3	Créole	+ 1863 ; D'Eulalie Tournel (3387) ; garçon
LEBOT François 1800 = Euger Catherine			1846	<i>Rivière des Galets / Ravine à Marquet</i>
3389	Urbain RIOUL	22	Créole	De Prosper Rioul (4767) = Clotilde Liole (1652)
3390	Thomas RIOUL	20	Créole	
3391	Pierre TOURNEL	28	Créole	+ 1858 ; de Julie + ; = 1849 La Possession Marie Françoise Augustine 1820-1855 affr.PMI
LEGER Jean Baptiste 1813			1846	
3392	François ? COLY	28	Créole	+ 1853 hospice
3393	Guillaumette GALEN	21	Créole	De Marie Jeanne + ; = 1848 ROBEL Abélard 1808 d'où Abélard 1846, Marie Jeanne (3396), Céleste 1843
3394	Joujoutte ss patro	38	Malgache	Vendu encan Dupuy à Boutin 1845 ; + 1872
3395	Marie ? PARILIE	21	Créole	+ 1904; de Catherine Parilie (10111); = 1852 OLIER Gustave (1243) d'où Catherine 1858-1859, Théodore 1860-1861, Charles 1847-1869
3396	Marie Jeanne ROBEL	4	Créole	+ 1857 ; De Robel Abélard = Guillaumette Galen (3393) ; = 1856 GORSON Songor ? (1683)
3397	Barbe	1	Créole	
3398	César ss patro	47	Malgache	+ 1845 ; acquis Ferdinand Dupuy + ;
3399	Florine	5	Malgache	« «
3400	Louise	40	Malgache	« «
3401	Adélaïde	56	Cafrine	« «
LEGER Veuve P.J.B. Marie Théodule 1793			1846	<i>Trois Bassins / La Saline</i>
3402	Bélonie BOMART	60	Créole	+ 1856 ; de Charité + ; = 1848 Constance BULMER (3466)
3403	Denis BALLOT	47	Créole	= 1849 Modeste HORTENSIA 1784
3404	Crépin ss patro	60	Créole	+ 1847
3405	Pitel BERFEUIL	43	Créole	+ 1866 La Possession; De Catherine +; == Olympiade ACADINE (4549); = 1851 ALPIN Lucin (6979)
3406	Paulin ATAREL	53	Créole	+ 1878 La Possession Afrique, à 100 ans ; = 1849 EUDOR Madeleine (9884)
3407	Paulin VIVARES	38	Créole	Témoin + 1851
3408	Rémy CLODOMIR	20	Créole	De Françoise Clodomir (3449) ; = 1843 Marie Charité APPOLINE 1827 (10781)
3409	Pierre ESTROPE	17	Créole	+ 1866 ; De Nanette Estrope (3444)

3410	Jacob DAGOUR	76	Créole	De Françoise ; + 1868
3411	Henry ss patro	46	Créole	+ 1847
3412	Baptiste BULMER	17	Créole	De Constance Bulmer (3466) = Bomart Bélonie (3402) ; = 1852 ESTROPE Marie (3516) ; = Elisabeth NIRLO (2825)
3413	Furcy ss patro	16	Créole	+ 1847
3414	Félix SALTER	16	Créole	de Françoise Salter (2715) = Lafleur Patrice (9502) ;
3415	Joson FLAMAND	17	Créole	+ 1893 ; De Joson Flamand (4544) = Suzanne Hama (3514)
3416	Casimir	16	Créole	
3417	Paulin PONGO	64	Créole	Si 59 ans, De Catherine +
3418	Philibert GALAOR	12	Créole	De Juliette Galaor (3469) ; = 1857 BALEYA Omblin (7107) ; = DAMIRON Zélonie (3020)
3419	Monchéry RIVEL	12	Créole	De Sabine Neupont (3530) ; = 1857 Eulalie DAJOR (3238)
3420	Désiré LASCOURT	10	Créole	+ 1873 PMI
3421	Fabien RIVEL	9	Créole	De Sabine Neupont (3530) ; = 1859 EMON Espérance 1844
3422	Adolphe	9	Créole	
3423	Furcy ? ERREIP	42	Créole	D'Olivette + ; = 1855 SAUGRIN Marguerite (8272)
3424	Jules LAFLEUR SORLIS	9	Créole	De Clarisse Méla (3520) = Lafleur ; = 1857 St Denis JACOB Cécile 1840
3425	Clermont MAREL	9	Créole	De Gaspard Marel Palamédas (3225) = Andrèse Borel (3453) ; = 1855 SORLIER Pauline (7938)
3426	Félix BULMER	9	Créole	De Constance Bulmer (3466) = Bomart Bélonie (3402) ; = 1860 LIN Rosalie (5909)
3427	Hyacinthe TINBOU	6	Créole	De Julie Fanor (3464) = Bruno Tinbou (3482) ; = 1858 KAKARIOU Estelle (3034)
3428	Jules MAREL	3	Créole	+ 1874 ; De Gaspard Marel Palamédas (3225) = Andrèse Borel (3453) ; = 1862 GAVESTON Alexandrine 1847 (voir 3303)
3429	Bélonie BULMER	7	Créole	+ 1893 ; De Constance Bulmer (3466) = Bomart Bélonie (3402) ; = 1861 ESTROPE Nanette 1845
3430	Bruno « FANOR »	3	Créole	+ 1847 ; de Julie Fanor (3464)
3431	Benjamin BULMER	1	Créole	De Constance Bulmer (3466) = Bomart Bélonie (3402)
3432	Laforme ALAMAR	32	Cafre	+ 1866
3433	Octobre AZA	25	Cafre	+ 1870
3434	Jacques BATUR	61	Cafre	+ 1854

3435	Simon ss patro	60	Cafre	+ 1854 chez Aubry
3436	Bernard ss patro	35	Cafre	+ 1845
3437	Maurice ss patro / ACAB	58	Cafre	+ 1848 // + 1854
3438	Pierre Louis ? ALCIDE	43	Cafre	+ 1867 St Leu à 70 ans chez Auber
3439	Alexandre CACUS	42	Malgache	+ 1856
3440	César ? ss patro	60	Malgache	+ 1851 à 80 ans chez Rouillard
3441	Gamelle Hyppolite ETOILE	26	Cafre	Mada ; = 1853 ALECTON Sabine (4976)
3442	Françoise MACRIME	62	Créole	Affr 1846 ; ? D'où Célestine Péau (3518)
3443	Pétronille LASCOURT	47	Créole	+ 1867 ; D'où Florine (3450), Colette (6955); = 1849 ABAR Napoléon (6313)
3444	Nanette ESTROPE	63	Créole	+ 1855 ; de Rosalie + ; D'où Charlette (3511), Marie (3516), Charité (3513), Pierrot (3476), Rose (3527), Pierre (3409), Félicité (3512)
3445	Léocadie ABOMEL	79	Créole	+ 1853 ; De François + = Madeleine+ ; sœur de Gertrude Abomel (2051) ; d'où Marie Louise (2617)
3446	Geneviève ss patro // ss patro	82	Créole	+ 1847 // + 1858 chez Hoarau Lasource
3447	Charité BULMER	14	Créole	De Constance Bulmer (3466) = Bomart Bélonie (3402)
3448	Lucile CLODOMIR	17	Créole	+ 1880 ; De Françoise Clodomir (3449) ; = 1851 DELAVILLE Caprice (9179) d'où Françoise (3461), Marie (3471) ; = 1858 HELICIE Elie (5657) d'où mort-né 1862
3449	Françoise CLODOMIR	58	Créole	+ 1851 de Lucine ; d'où Lucile (3448), Rémy (3408)
3450	Florine LASCOURT	23	Créole	+ 1872 ; De Pétronille Lascourt (3443) ; d'où Fanchin 1839, mort-né 1848, Pauline (3460) ; = 1847 Domingue PHILIPPUM (6730) d'où Pétronille 1850 +; = 1861 YOLANDE Jules (5270) d'où Estelle 1853-1857
3451	Marie BOREL	56	Créole	D'où Romaine (3452), Andrèse (3453)
3452	Romaine BOREL	28	Créole	+ 1852 ; De Marie Borel (3451) ; = La Possession 1850 LAGRANGE Fantaisie (2807)
3453	Andrèse BOREL	27	Créole	De Marie Borel (3451) ; = 1849 PALAMEDAS MAREL Gaspard (3225) d'où Clermont (3425), Jules (3428), Florine (3457), Geneviève (3459), Marie 1848-1853, Bernard 1846 ; = 1855 TAVERNIER Vilbrode (4561)
3454	Théotiste BULMER	12	Créole	De Constance Bulmer (3466) = Bomart Bélonie (3402) ; d'où Julie 1849-1851 ; = 1851 MECISTE Henry (5845); = 1854 LACO Désiré (1790)
3455	Elise TINBOU	10	Créole	+ 1896 ; De Julie Fanor (3464) = Bruno Tinbou (3482) ; = 1857 BASQUE Ferdinand (5559)
3456	Félicienne GALAOR	6	Créole	De Juliette Galaor (3469) ; = 1859 MOLA Frédéric 1839-1885 St Pierre

3457	Florine MAREL	8	Créole	+ 1880 ; De Gaspard Marel Palamédas (3225) = Andrèse Borel (3453)
3458	Caroline BULMER	4	Créole	De Constance Bulmer (3466) = Bomart Bélonie (3402)
3459	Geneviève MAREL	3	Créole	De Gaspard Marel Palamédas (3225) = Andrèse Borel (3453) ; = NONVAL Pierre Elie (66 St Leu) d'où Marie 1857-1859, mort-né 1860
3460	Pauline « LASOURT »	3	Créole	De Florine Lasourt (3450)
3461	Françoise DELAVILLE	3	Créole	+ 1887 ; De Lucile Clodomir (3448) = Caprice Delaville (9179); = 1858 GODEAU Anicet 1838 ; = Joseph SAMY 1847
3462	Elisa « DEAU »	3	Créole	+ 1845 ; de Célestine Deau (3518)
3463	Félicia GALAOR	4	Créole	+ 1869 ; De Juliette Galaor (3469)
3464	Julie FANOR	33	Malaise	+ 1858 ; = 1851 Bruno TINBOU (3482) d'où Hyacinthe (3427), Elise (3455), Bruno (3430)
3465	Agathe ss patro	86	Cafrine	+ 1858 à 70 ans
3466	Constance BULMER	34	Créole	+ 1868 ; = 1848 BOMART Bélonie (3402) d'où Jean Baptiste (3412), Félix (3426), Bélonie (3429), Benjamin (3431), Noël 1847-1871, Charité (3447), Théotiste (3454), Caroline (3458), Léopold 1843-1893 ; = 1857 Luc NISUS (4669)
3467	Germaine « MNEMONIDE »			+ 1847 ; d'où Jean Baptiste (8505)
3468	Aspasie ss patro	38	Malaise	+ 1848
3469	Juliette GALAOR	33	Malaise	+ 1860 ; D'où Philibert (3418), Félicienne (3456), Félicia (3463), René 1843, Pierre Elie 1847
3470	Euphrasie ABIA	67	Cafrine	+ 1857 ; d'où Milord Marengo (3474)
3471	Marie DELAVILLE	1	Créole	+ 1897 ; De Lucile Clodomir (3448) = Caprice Delaville (9179); d'où mort-né 1862 ; = 1862 BODZEN Léonard (9277)
3472	Rosa ss patro	14	Créole	+ 1847
3473	Sulette ss patro	20	Créole	+ 1847
+ 59 esclaves vendus à Jardin & Boutin en octobre 1845				
3474	Milord MARENGO	42	Créole	+ 1861 ; d'Euphrasie ABIA (3470); == Mélanie (670)
3475	Alexis ? ss patro	48	Créole	+ 1875 à 70 ans ; trouvé
3476	Pierrot ESTROPE	27	Créole	+ 1852 ; de Nanette Estrope (3444)
3477	Henry ss patro	25	Créole	+ 1847
3478	Claude LEMPEREUR	60	Créole	Affr 1848 St Denis

3479	Nicaise BARVILLE	50	Créole	+ 1874 PMI; Affr 12/12/1848
3480	Joachim NEOUVILLE	20	Créole	+ 1875 ; De Pélagie + ; = 1852 GOMBERVIL Zaïre (7922)
3481	Athis DEAU	17	Créole	De Célestine Déau (3518); = 1853 PACTOLE Floïde (9414)
3482	Bruno TINBOU TIMBON	45	Créole	+ 1887 ; De Germaine (1858) ; = 1851 FANOR Julie (3464) ; = 1860 MOMEMPHIS Clotilde ? (7741)
3483	Marcelin NEUPONT	16	Créole	+ 1857 ; De Sabine Neupont (3530) ; == Ernestine JOLIPRE (4519)
3484	Cyril FLAMAND	20	Créole	De Joson Flamand (4544) = Suzanne Hama (3514) ; = 1851 ZACORE Florence (2984)
3485	Crespin ESTROPE	12	Créole	+ 1897 ; de Charlette Estrope (3511)
3486	Bazile FLAMAND	9	Créole	+ 1881 ; De Joson Flamand (4544) = Suzanne Hama (3514)
3487	Toussaint ESTROPE	3	Créole	De Charlette Estrope (3511)
3488	ECUMOIR Jean	32	Cafre	Affr 1848 St Denis
3489	Sylvestre RETEL	35	Cafre	+ 1852
3491	Narcisse SYNEL // ss patro	35	Cafre	+ 1863 hospice // + 1846 succ bosse
3492	Jean ? ss patro	46	Cafre	+ 1852 chez Hoarau
3493	Hector ? HONORINE	35	Cafre	+ 1894 La Pössession
3494	Sabin NIBARD	33	Cafre	+ 1852 à 57 ans St Leu ; = 1851 Rose OGGA (8315)
3495	Barthélémy FANCHIN	33	Cafre	+ 1860 La Possession
3496	Numa ss patro	32	Cafre	+ 1857 ; = Adèle (1528)
3497	Germain ? ROVERE	32	Cafre	Si 42 ans, = 1852 La Possession FINDAL Françoise (6880)
3498	Valentin CABRAN	32	Cafre	= 1855 PANDA Grâce (5306)
3499	Saba ss patro	49	Cafre	+9 1870 hospice
3500	André	39	Cafre	
3501	Samedi PRIEN // ss patro	46	Cafre	+ 1851 hospice // + 1849 hôpital
3502	Léveillé	46	Cafre	
3503	Médard ? ss patro	54	Malgache	+ 1863 à 85 ans chez Antoinette Marie Louise
3504	César BERIL	48	Malgache	+ 1872 hospice
3505	Vincent ? FINCILIO	48	Malgache	+ 1852 chez Dessablon
3506	Hilarion ss patro	42	Malgache	+ 1849
3507	Auguste ? ss patro	40	Malgache	+ 1855 hospice à 45 ans
3508	Jean Baptiste	44	Malgache	

3509	Léveillé ss patro	45	Malgache	+ 1873 hospice
3510	Gumal CEYCAN	26	Malais	+ 1852
3511	Charlette ESTROPE	33	Créole	+ 1886 ; De Nanette Estrope (3444) ; d'où Nanette (3531), Toussaint (3487), Crespin (3485) ; = Marcely FETON (7198)
3512	Félicité ESTROPE	24	Créole	+ 1851 ; De Nanette Estrope (3444) ;
3513	Charité ESTROPE	23	Créole	+ 1852 ; De Nanette Estrope (3444) ;
3514	Suzanne HAMA dite Nicaïd	47	Créole	= 1848 Joson FLAMAND (4544) d'où Cyril (3484), Joson (3415), Jacques (6952), Bazile (3486), Esther (3515), Charlette
3515	Esther FLAMAND	25	Créole	+ 1867 ; De Joson Flamand (4544) = Suzanne Hama (3514) ; d'où Suzanne 1851-1852 ; = 1853 HORMIDAS Louis Marie 1815/1800-1865
3516	Marie ESTROPE	22	Créole	+ 1870 ; De Nanette Estrope (3444) ; = 1852 BOMART Baptiste (3412)
3517	Florine NEOUVILLE	17	Créole	+ 1896 ; De Pélagie + ; = 1852 GILBOIR Gilbert (9878)
3518	Célestine DEAU	35	Créole	De Françoise (3442); D'où Athis (3481), Elisa (3462), Françoise 1839, Sidonie (3529) ; = 1858 St Denis MAGNE Charles (8487)
3519	Merancienne LARIGOUNAL	31	Créole	+ 1868 St Leu; De Célerine Rolny (1705StLeu) ; = 1859 Joachim LONTE (3676StLeu)
3520	Clarice MELA	28	Créole	De Marie Jeanne + ; D'où Honoré 1841 ; = 1851 St Denis Joseph LAFLEUR d'où Jules (3424), Olivette (3524)
3521	Rosine MELA	18	Créole	De Marie Jeanne + ; = 1851 St Denis SCEVOLIA Mucius 1814 Afrique ; = 1860 St Denis LEVI Alexandre 1820 Afrique
3522	Toinette ? MAZY	21	Créole	+ 1868 ; De Genade + ; d'où Sophie (3525) ; = 1856 DAMOUR Edouard (3162)
3523	Jacqueline OICLIDE	16	Créole	+ 1872 ; De Maria + ; = 1852 BORISTHENES Thomas (6462)
3524	Olivette MELA	7	Créole	De Clarisse Méla (3520) = Lafleur
3525	Sophie ? MAZY	1	Créole	De Toinette (3522)
3526	Emilie MURAY	45	Malgache	+ 1852
3527	Rose ESTROPE	16	Créole	+ 1862 ; De Nanette Estrope (3444) ; d'où Crépin 1860-1861, Charité 1853 +
3528	Éloïse MELA	16	Créole	De Marie Jeanne + ; = 1852 DERBY Arthur (7223)
3529	Sidonie DEAU	6	Créole	De Célestine Déau (3518) ; = 1861 St Denis FROMAN Anatole 1840
3530	Sabine NEUPONT	34	Cafrine	+ 1857 ; D'où Fabien Rivel (3421), Monchéry Rivel (3419), Marcelin (3483) ; = TRINQUAVEL Bazile (8513)

3531	Nanette ESTROPE	1	Créole	De Charlette Estrope (3511) ; = 1861 Bélonie BOMART (3429)
LEJEUNE Hermance 12 ans 1846				
3532	Constance CHEFDEVILLE	16	Créole	D'Aurélié Chefdeville (3249) = Fouchey Louis
LEBRETON Théodore 1846				
3533	Paulin OGMION	55	Malgache	+ 1871 ; = 1862 ZILBA Julienne (5307)
3534	Marie Louise MAREL	16	Créole	+ 1850 ; d'Anicet Marel (4506) = Olive Palamedes (3214)
LEBRETON 1817 = Catherine Fontaine 1846				
3535	Siméon TELESTO	49	Cafre	? vendu à Lebreton Henry ; = 1856 Bonne BONNEN (2955)
LEBRETON Pierre = Hermelinthe Rivière 1846				
3536	Jean Baptiste ? BANDI	41	Créole	+ 1871 hospice
3537	Antoine ? DEROT	62	Cafre	+ 1889 à 111 ans chez Dejean
3538	Août YVES	25	Cafre	= 1845 Calle Elisabeth (5251) ; = 1849 ROSES Laure (6260)
3539	Milord DROLIM	52	Cafre	+ 1849
3540	Denise ROICROL	69	Malgache	+ 1858
3541	Marianne GANVERT	60	Cafrine	+ 1856 hospice
3542	Adélaïde ss patro	62		+ 1845
LEBRETON Eléonore 1825 1846				
3543	Hyppolite GARNAIS	41	Malgache	+ 1879 Créole ; = 1849 VOULA Anna 1818
3544	Lisette ELIXENE	32	Créole	+ 1870 ; De Geneviève + == Zerni Francisque 1801-1861 Afrique; = 1851 Frontin PICURE (5527) d'où Gaspard (3545), Anne (3546)
3545	Gaspard PICURE	4	Créole	De Lisette Elixène (3544) = Frontin Picuré (5527)
3546	Anne PICURE	1	Créole	De Lisette Elixène (3544) = Frontin Picuré (5527); = 1860 DERVILLIER Antoine (9498)
LEBRETON Michel 1816 = Louise Chamings 1846 <i>Bernica / Guillaume</i>				
3547	Olivier FIERONT	37	Malgache	+ 1867
3548	Adolphe ss patro	34	Cafre	+ 1846
3549	Lucine ORNUS	50	Malgache	+ 1849
LABORDE Pierre veuve 69 ans 1846 <i>Rue de la batterie</i>				
3550	Théotiste LAZARO	43	Créole	+ 1874 ; De Brigitte + ; = 1852 LEVAILLANT Sans Soucie (4087) d'où Florentine (3551), Brigitte (3552), Charles AFFAREL 1828
3551	Florentine LEVAILLANT	18	Créole	De Théotiste Lazaro (3550) = Levailant Sans Soucie (4087); d'où Elise 1854-1857 ; =

				1854 Masséna BODZEN (5847) ; = SMYRNE Adonis (2795)
3552	Brigitte LEVAILLANT	2	Créole	+ 1864 ; De Théotiste Lazaro (3550) = Levailant Sans Soucie (4087); = 1860 DERVILLIER Sylvain (9510)
3553	Ruisseau	35	Cafre	Marron depuis 1843
LAPRADE Dominique		1846		<i>La Possession/ Ravine à Marquet</i>
3554	Clément ? MAZAN	44	Créole	+ 1873 à 65 ans hospice
3555	Julien TREPORT	24	Créole	+ 1873 ; De Cécile Tréport (3693) ; = 1849 PARPON Ismène (3628)
3556	Alexandre LAYEMARD	38	Créole	+ 1852 ; de Louison + ; = 1849 IRMA Marie VATEL 1811-1872, affranchie d'où 10 enfants libres
3557	Furcy LAYEMARD	22	Créole	+ 1873 ; De Marie + == Innocent Layemard (3579); = 1852 COPETTE Julie (6640)
3558	Monjoli PIERRE	22	Créole	? + 1893 hôpital ; De Pierre Lamour (3600) = Perrine Layemard (3664) ; = 1850 Athala MAOLA (3943)
3559	Pierre Blanc BLOSE	56	Créole	+ 1867 La Possession ; de Victoire
3560	Amand BAPTISTE	28	Créole	+ 1899 La Possession ; De Balbine Baptiste (3656); = 1849 ROSAN Rosine (3700)
3561	Pierre Louis RAFAUS	32	Créole	De Madeleine Raus (3706) = Salam Olivier (3596) ; = 1853 FRANCE Adélaïde (3699)
3562	Séverin PIOT	28	Créole	+ St Denis ; PMI ; = La Possession 1856 BARIN Dorothee (9545)
3563	Charles FRANCE	27	Créole	+ 1884 ; De Théotiste France (3668) ; = La Possession 1854 PALESTINE Claire (4280)
3564	Joseph BAPTISTE	32	Créole	+ 1877 de Balbine Baptiste(3656); = 1849 La Possession Charité HARO (3703)
3565	Armand PALMARIE	35	Créole	+ 1857 ; D'Emilie + == Marcelin Palmarie (3788); = 1850 Caroline LAYEMARD (3704) ; 1853 GRAVAL Charlotte (260)
3566	Séverin ACILE	43	Créole	+ 1878 de Perpétue Rosan = Prosper Acile; D'Ursule ; = La Possession 1849 Sylvie ETTENAR (3670)
3567	Dominique FRANCE	20	Créole	+ 1888 ; De Théotiste France (3668) ; = La Possession 1849 LAPLAINE Genade (3764) ; = Rosélia DASSOT (6674)
3568	Brennus SUNNER	20	Créole	De Florine Sunner (3657) ; = 1852 FANHOAN Agathe (3673)
3569	Philippe ? CORBERY	20	Créole	De Nancy (3785) ; ? + 1897 hospice
3570	Marcely FRANCE	13	Créole	+ 1900 La Possession de Pierre Jean France (3796)à et mère inconnue ; ;De Théotiste France (3668) ; = Pélagie LOUISE 1838-1873
3571	Philidor LAYEMARD	22	Créole	+ 1865 ; De Caroline Layemard (3704) = Armand Palmarie (3565) ; = 1849 La Possession ETTENAR Geneviève (3672)

3572	Jean François	37	Malgache	
3573	Malgache FANHOAN	50	Malgache	= 1850 Marianne BELLEROSE 1801 d'où Agathe (3673), Perpétue 1828, Marie Louise (5629), Néré 1839-1879
3574	Maurice PLEVILLE // CORVIN	30	Malgache	= La Possession 1851 ILNEA Angélique 1826 // + 1881 PMI hôpital
3575	Alphonse ? BASSINBLEU	36	Malgache	+ 1857 à 58 ans à l'hospice
3576	Pierre Louis TAFF	56	Malgache	+ 1863 ; = 1855 GISCA Adélaïde (4004)
3577	Bazile LAYEMAR	32	Créole	+ 1881 ; De Louison + ; = 1850 MIEL Victoire (5293) ; = Mélanie PULCHER (819)
3578	Paulin TREPORT	13	Créole	De Cécile Tréport (3693) ; = 1864 LILAS Roseline (4721)
3579	Innocent LAYEMARD	41	Créole	+ 1874 à 110 ans PMI ; De Louison + ; célibataire chez sa belle fille Vve Furcy Layemard ; == Marie + d'où Furcy (3557)
3580	Pierre Noël PRETOUT // MIDEE	56	Créole	+ 1863 ; D'Angélique + // + 1863 ; de Marie Julienne
3581	Sylvain ? GARLIN	41	Créole	+ 1864 ; De Marianne + ; = 1855 GOLVAIS Merantienne (7710)
3582	Félix LACOSTA	44	Créole	+ 1861 La Possession ; = 1850 La Possession Mélinthe TABORUT ABRES St André
3583	Hervé FRANCE	32	Créole	+ 1893 ; De Théotiste France (3668) ; = La Possession 1849 Suzanne CANDAL (4783) ; = ALBANO Sidonie (7874)
3584	Tata BLOSE	44	Créole	= 1854 TELMAR Olive (5022) ; = 1864 TERODA Phébée 1805 Mada
3585	Robert ETTENAR	27	Créole	+ 1894 La Possession ; De Ronette Etenar (3675) ; = 1850 Louise LAYEMARD (3674) ; = 1862 PALMARIE Zabeth Grosse ? (827) ; = Elise VOLSEY (1493)
3586	Pierre Jean SUNNER	27	Créole	+ 1850 ; De Florine Sunner (3657) ; = La Possession 1850 LAPLAINE Félicité (3738) ; = La Possession 1853 ARMOLIER Clara (9818)
3587	Albert FRANCE	32	Créole	+ 1884 ; De Théotiste France (3668) ; = 1849 Julienne RIMBER ou TIMBER (7283) ; = Françoise MULOT 1829
3588	Christophe HARO	40	Créole	+ 1873 ; De Zoé Araux (3659) = Jean Pierre HARO ; = 1850 ANCELLI Barbe (1180)
3589	Anicet SUNNER	40	Créole	+ 1865 ; = 1850 Julie POTHE (2848)
3590	Lafleur ETTENAR	29	Créole	+ 1852 ; De Ronette Etenar (3675) ; = 1852 PIERRE Marie Louise (3667)
3591	Pierre Elie ss patro	17	Créole	+ 1848
3592	Janvier ? RAMONO	20	Créole	+ 1869 ; d'Hortence ; ou (6854)
3593	Florentin LAYEMAR	22	Créole	+ 1887 ; De Germaine Layemard (3696) ; = 1856 PERROQUET Justine (3687)

3594	Narcisse LAPLAINE	52	Malgache	== Suzanne + 1845 d'où Marie Barbe (3767), Francisque (3762) ; == Joséphine d'où Genade (3764), Félicité (3738) ; = La Possession 1854 Agathe ARMOLIER (9817)
3595	Saint Lys ? Elie	38	Malgache	+ 1883 C ; = 1855 La Possession Pauline NANA (1753)
3596	Olivier SALAM	64	Malgache	= 1851 Madeleine RAFAUS (3706)
3597	Gaspard PROPUMENT	28	Malgache	= La Possession 1856 LUCRECE Antigone 1830-1884 (de Lucrèce 1808)
3598	Félix ? ss patro	51	Malgache	+ 1854 à 70 ans chez Legarnisson
3599	Arthur TAVEL	28	Malgache	= 1852 Clarice BICHEL (2550)
3600	Lamour PIERRE	37	Cafre	+ 1860 ; = 1849 Perrine LAYEMARD (3664)
3601	Frontin BOUVIER	27	Cafre	+ 1893 ; = 1851 PIERRE Marie Josèphe (3698)
3602	Casimir CILIN // MASSAM	48	Cafre	+ 1863 // + 1856 chez Laffon
3603	Laurent PROVAT	55	Cafre	+ 1850
3604	Germain AMSANGA LAMCHANGUE	60	Cafre	+ 1863 ; = 1849 La Possession Barbe LACALA (3711)
3605	Fantaisie LEDOUX	24	Cafre	Malgache au = 1853 VOCHRE Juliette (9731)
3606	Adonis CHERIMAN	36	Cafre	+ 1877 Mada ss patro ; = 1850 Coralie FONTANGES 1811 Afrique
3607	Achille SARUT	34	Cafre	+ 1852
3608	Mars MARBES	34	Cafre	= 1851 Sylvie VATIER (6655)
3609	Henry ? BOGA	30	Cafre	+ 1863 ; = 1857 MYSCILE Joséphine (8869)
3610	Parfait ? NISUS	24	Cafre	Témoin + fils de (1819)
3611	Hilarion MAOLA	32	Cafre	+ 1877 ; = 1850 BARTHOLO Rosine (1503)
3612	Louis FERNANDO // MOUCAMANGUE	30	Cafre	+ 1883 La Possession // + 1855 La Possession
3613	Benjamin MANATTE	12	Créole	De Sophie Manatte (3709) = Tésino Benjamin
3614	Didier PARPON	12	Créole	+ 1856 ; De Madeleine Parpon (3626) ;
3615	Paul ? PANAPE	9	Créole	Témoin + (4077)
3616	Jean Baptiste ARAUX	9	Créole	+ 1895 ; D'Olivette Etnenar (3621) = Jean Pierre Araux (3808); = 1858 PANURGE Zédia Zédia 1841
3617	Edmond FRANCE	9	Créole	+ 1865 ; De Théotiste France (3668)
3618	Célestin VANDOMMELE	9	Créole	De Arzeux Azémia (3708) = Vandomméle Jean Louis ; = 1859 LEBLE Alexandrine (7857)

3619	Boniface HARO	8	Créole	De Joseph Baptiste (3564)= Charité Araux (3703)
3620	Bastien	6	Créole	D'Elise 1822
3621	Olivette ETTENAR	36	Créole	+ 1870 ; De Ronette Etennar (3675) ; = 1850 ARAUX Jean Pierre (3808) d'où Jean Baptiste (3616), Vincent (3747), Betzy (3712), Hortence 1842-1862, Olive 1846-1872 (garçon), Nina 1840, Nina 1848, Olive 1839, Venant 1844-1851
3622	Rose MONTBRUN // Rosine ss patro	38	Créole	+ 1869 ; de Bazile Monbrun = Thérèse // + 1847
3623	Henriette ? // CALA	69	Créole	+ 1851 ; de Victoire + ; = 1849 Olivette RIMA (8217) ; // d'où Fanchette (3652), Elise (3740), Victoire (3717)
3624	Olympe MANATTE	34	Créole	de Sophie Manatte (3709) = Téssinot Benjamin ; =1849 ABAR Louis Marie (6318)
3625	Perrinette ? Lisette ACILE	15	Créole	+ av 1871 ; De Séverin Acile (3566) = Sylvie Etennar (3670) ; = 1853 PAVIEL Bastien (6128)
3626	Madeleine PARPON	47	Créole	+ 1872 ; D'Agathe ; D'où Louis (3647), François (3806), Ismène (3628), Monrose (3805), Adonis 1815-1852, Didier (3614), Toussaint 1842-1859, Vincent (3644) ; tante de Macabi Torinière (790)
3627	Alexandrine TIMBER	33	Créole	+ 1859 ; De Tarcile (3751) ; = 1854 PERROQUET Zéphir (679) d'où Justine (3687), Tarcile (3771), Jean 1845, Léandre 1841
3628	Ismène PARPON	16	Créole	De Madeleine Parpon (3626) ; D'où Lucine 1846-1848 ; = 1849 Julien TREPORT (3555) d'où Cyril (3775), Madeleine 1852 +, Lucine 1846-1852
3629	Polisson PIPELET	34	Cafre	+ 1856
3630	Philippe RECONNAISSANT // LABASSE	28	Cafre	+ 1889 //+ 1858 La Possession
3631	Napoléon ss patro	34	Cafre	+ 1852
3632	Denis SAÏD	34	Cafre	+ 1889 ; = 1852 SALAM Denise (3701)
3633	BARAQUE Dominique	42	Cafre	+ 1859 à 60 ans hospice
3634	Frédéric FERNAND FIARMAND	35	Cafre	+ 1890 ; = 1858 TERNEUSE Modeste 1810-1873 PMI
3635	Lespoir THABOR	50	Cafre	+ 1852
3636	Hyppolite Henry Emile TELANEL	34	Cafre	+ 1889 hôpital
3637	Philogène ss patro	33	Cafre	+ 1847

3638	Lalin ? Lubin FLEURISSE	32	Cafre	+ 1885 ; = 1849 Sulette SATIRE (3756)
3639	Hector	32	Cafre	
3640	Amis	38	Cafre	
3641	Alain TREPORT	12	Créole	+ 1896 PMI ; ? De Cécile Tréport (3693)
3642	Charly FARGEAU	12	Créole	+ 1860 ; De Fargeau Clarice (3677) = Palmarie Louis Marie (3801)
3643	Joson HARO BATISTE // VANILLIER	9	Créole	De Joseph Baptiste (3564) = Charité Araux (3703) ; = 1853 La Possession HARO Vincente (1185) cousin-cousine // + 1887 ; de Marie Vanillier 1807 (d'où Claire 1844-1874) de Colette Vanillier (3739) ; = 1865 Marie LIXAS (7251)
3644	Vincent PARPON	9	Créole	De Madeleine Parpon (3626) ; = Marie Elisabeth CORSET 1839-1900
3645	Gilles Jules LORRAINE	9	Créole	+ 1874 ; de Prudence Lorraine (3650)
3646	Noël LAYEMARD	9	Créole	+ 1899 ; De Louise Layemard (3674) = Ettenar Robert (3585) ; = NEFORT Modeste (2305)
3647	Louis PARPON	8	Créole	De Madeleine Parpon (3626) ; = 1866 Angélique RUMFORT (6677)
3648	Pascal TREPORT	6	Créole	De Bazan Charles (6022) = Céliste Tréport (3694)
3649	Constant ROSAN	6	Créole	+ 1892 La Possession ; De Rosine Rosan (3700) = Baptiste Armand (3560) ; = Joséphine DORLIN 1848
3650	Prudence LORRAINE	33	Créole	+ av 1874 ; D'où Reine 1834, Bénoni 1840, Ambroise (3787), Jules (3645), Virginie (3781)
3651	Marie Jeanne ss patro	77	Créole	+ 1848
3652	Fanchette CALA	32	Créole	+ 1852 ; D'Henriette Cala (3623); = 1852 DUCOR Marcel (4105) d'où Abraham (3741)
3653	Emilie FARGEAU / LAYEMARD	15	Créole	+ 1864 ; De Clarice Fargeau (3677) = Palmarie Louis Marie (3801) ; d'où Elisa 1847-1849 ; = 1857 PALCRO Jules 1829-1864 Affr 1837 // d'où Daniel 1860-1861
3654	Janny Jeanny ? COLETTE LESSORT	15	Créole	+ 1856 ; de Clotilde Janie (4569) ; = 1852 Fabien MIRANVILLE (7813) d'où Marie Louise 1852 +
3655	Céline ARZEUX	11	Créole	+ 1883 ; D'Azémia Arzeux (3708) ; = 1853 THAZAR Rémy (8565)
3656	Balbine BATISTE	61	Créole	D'où Hélène (3658), Rosaly Rosette, Joseph (3564), Amand (3560)
3657	Florine SUNNER	47	Créole	+ 1849 ; ? sœur de Anicet (3589) ; d'où Pierre Jean (3586), Brennus (3568)
3658	Hélène BATISTE	20	Créole	+ 1885 ; De Balbine Batiste (3656) ; = 1850 NICOT Noël 1817-1888 (de Candide Beluy) d'où Ursulin 1845-1855, Bichonne 1846
3659	Zoé ARAUX HARO	63	Créole	+ 1873 ; de Modeste ; = Jean Pierre Haro d'où d'où Charité (3703), Modeste (3660), Gertrude (3692), Christophe (3588), Etienne (3799), Jean Pierre (3808), Anselme (3798)

3660	Modeste ARAUX	32	Créole	De Zoé Arraux (3360) ; = 1853 Fanchin BERNARDIN (4813)
3661	Juliette TREPORT	23	Créole	+ 1892 ; De Cécile Tréport (3693) ; = La Possession 1855 VULCAIN Didier 1824
3662	Toinette TREPORT	18	Créole	De Cécile Tréport (3693) ;
3663	Thérèse SAINT LANGIS	51	Créole	+ 1850 ; d'Anasthasie ; = 1849 PALMARIE Bazile (3789) d'où Zabeth Grosse (827)
3664	Perrine LAYEMARD	33	Créole	+ 1873 ; de Louison +; = 1849 PIERRE Lamour (3600) d'où Monjoly (3558), Angélique (3684), Clotilde (3697), Marie Josèphe (3698), Marie Louise (3667), Théodore 1840
3667	Marie Louise PIERRE	13	Créole	+ 1881 ; De Lamour Pierre (3600) = Perrine Layemard (3664) ; d'où Honorine (3776) ; == PALMARIE Joseph (3792) d'où Joseph 1849-1851 ; = 1852 ETTENAR Lafleur (3590) d'où Céline 1847; = 1853 CANDELON Charles (5428) ; = Chrisol DAGOUR (2502)
3668	Théotiste FRANCE	46	Créole	De Diane ; + 1847 ; == Pierre Jean France (3796) d'où Albert (3587), Charles (3563), Dominique (3567), Hervé (3583), Adélaïde (3699), Catherine (3688), Claire (3671), Marcely (3570), Edmond (3617)
3669	Suzanne RAFAUS	26	Créole	+ 1850 ; de Madeleine Rafeaus (3706) d'où André (3752), Marie 1833, Hilaire (3743), Elise 1850 +, Bernard 1845-1870
3670	Sylvie ETTENAR	32	Créole	+ 1883 ; De Ronette Eddenar (3675) ; = 1849 ACILE Séverin (3566) d'où Lisette (3625), Geneviève (3672), Elisabeth (3714), Masseline (3689)
3671	Claire FRANCE	21	Créole	+ 1848 ; de Théotiste France (3668) ; d'où Marguerite (3749), ? Antoine 1840, Antoine 1843, Jacques (3744)
3672	Geneviève ETTENAR ASILE	15	Créole	+ 1886 ; De Sylvie Eddenar (3670) = Acile Séverin (3566) ; = La Possession 1849 LAYEMARD Philidor (3671) ; = Hervé FRUMENCE (4479)
3673	Agathe FANHOAN	14	Créole	De Malgache Fanhoan (3573) = Marianne Bellerose ; d'où Clémentine 1847-1848 ; = 1852 SUNNER Brennus (3586)
3674	Louise LAYEMARD	23	Créole	+ 1861 ; De Germaine Layemard (3696) ; = 1850 ETTENAR Robert (3585) d'où Noël 1837, Rosalie (3690), Coralie 1842, Meranthe 1844-1871, Louison (3686), Laurencine 1855-1858, Pierre Paul 1847-1853, Louis 1854-1897
3675	Ronette ETTENAR	64	Malgache	+ 1860 ; D'où Sylvie (3670), Robert (3585)
3676	Julie LEPRIX	49	Malgache	+ 1857 ; d'où Marie 1810 ; = 1852 UNDEUX Edmond (5383)
3677	Clarice FARGEAU	44	Malgache	+ 1869 ; D'où Constance 1820, Edouard (10416) ; = 1849 PALMARIE Louis Marie (3801) d'où Joseph (3792), Fanchin (3797), Charly (3642), Emilie (3653), Marie 1823-1844 (d'où Marie () et Adolphe (3742))
3678	Javotte MARCHE	44	Malgache	+ 1852

3679	Charité PROVOT	56	Cafrine	+ 1868 ; D'où Anicet (8194) ; = 1856 MONGE Gaspard (6565)
3680	Françoise	61	Cafrine	
3681	Toinette ss patro	53	Cafrine	+ 1852
3682	Henriette CALA	11	Créole	D'Elise +, de Henriette Cala (3623)
3683	Rosette BATISTE	11	Créole	De Rosaly Batiste, petite fille de Balbine Batiste (3656) ; = La Possession 1853 XEPHILIN Alfred (5195); = 1857 La Possession VADIRE Henry Bazile (5193)
3684	Angélique PIERRE	10	Créole	+ 1904 ; De Lamour Pierre (3600) = Perrine Layemard (3664) ; = 1853 COTBAY César (3809) d'où Clara 1855-1857
3685	Adèle SALAM	9	Créole	De Pierre Louis Salam (3561) = Adélaïde France (3699) ; = 1857 PIBROC Gustave (6586) d'où Estelle 1853-1860
3686	Louison LAYEMARD	9	Créole	+ 1849; De Louise Layemard (3674) = Ettenar Robert (3585)
3687	Justine PERROQUET	7	Créole	+ 1901 ; De Péroquet Zéphir (679) = Alexandrine Timber (3627) ; = 1856 LAYEMARD Florentin (3593)
3688	Catherine FRANCE	7	Créole	+ 1863 ; De Théotiste France (3668) ; = 1859 VOLMAR Pierre Augustin 1838 St Denis d'où mort-né 1862
3689	Masseline ETTENAR	7	Créole	+ 1896 ; De Sylvie Ettenar (3670) = Acile Séverin (3566) ; = La Possession 1853 Vincent RANOBE (4772)
3690	Rosalie LAYEMARD	7	Créole	+ 1900 ; De Louise Layemard (3674) = Ettenar Robert (3585)
3691	Claire ROSAN	77	Créole	+ 1849 ; d'où Rosine (3700)
3692	Gertrude ARAUX	34	Créole	+ 1865 ; De Zoé Araux (3659) ; = 1855 NARAYANIN 1825 Inde
3693	Cécile TREPORT	41	Créole	+ 1880 ; de Sabine ; D'où Paulin (3578), Juliette (3661), Julien (3555), Céliste (3694), Cécile (3662), Ursule (3695), Aline 1839, Prosper 1842-1902, Alain (3641)
3694	Céliste TREPORT	21	Créole	+ 1884 ; De Cécile Tréport (3693) ; = 1855 BAZAN Charles (6022) d'où Pascal (3648), Aline 1845, Delphine 1841, Elisa (3745)
3695	Ursule TREPORT	14	Créole	+ 1856 ; De Cécile Tréport (3693) ; = 1854 QUEROL Louis 1810-1874 d'où Pauline 1847
3696	Germaine LAYEMARD	37	Créole	+ 1862 ; De Diane + ou de Louise +; D'où Louise (3674), Florentin (3593)
3697	Clotilde PIERRE	20	Créole	De Pierre Lamour (3600) = Layemard Perrine (3664) ; d'où Honoré 1843 ; = 1849 PARPON François (3806) d'où Eloi (3721), Joséphine 1847, Fanélie (3779)
3698	Marie Josèphe PIERRE	14	Créole	De Pierre Lamour (3600) = Perrine Layemard (3664) ; d'où Valmir 1846 ; = 1851 BOUVIER Frontin (3601) d'où Léon (3748)
3699	Adélaïde FRANCE	26	Créole	+ 1860 ou 1861 ; De Théotiste France (3668) ; = SALAM Pierre Louis (3561) d'où Adèle

				(3685), Sidonie (3719), Théotiste 1847, Pierre 1860-1862, David 1842
3700	Rosine ROSAN	38	Créole	+ 1892 La Possession ; De Claire Rosan (3691) ; = La Possession 1849 Joseph BAPTISTE (3560) d'où Marthe (3718), Constant (3649), Gertrude (3702), Charlette (3780), Féréol 1848, Emilie 1854-1857, Rosely (3770)
3701	Denise SALAM	22	Créole	+ 1878 ; De Madeleine Rafeus (3706) = Salam Olivier (3596) ; = 1852 SAÏD Denis (3701) d'où Pélagie (3713), Auguste (3725), Bernard 1835
3702	Gertrude ROSAN	20	Créole	De RosineRosan (3700); d'où Rosely (3770)
3703	Charité ARAUX	31	Créole	+ 1861 ; De Zoé Araux (3659) ; = La Possession 1849 BAPTISTE Joseph (3564) d'où Josan (3643), Bibiane (3716), Boniface (3619), Gerville (3726), Euphémie 1845, Roselyne 1847, Polycarpe 1843
3704	Caroline LAYEMARD	32	Créole	+ 1851 ; De Louison +; = 1850 PALMARIE Armand (3565) d'où Philidor (3571), Henriette (3705)
3705	Henriette LAYEMARD	20	Créole	+ 1901 La Possession ; De Caroline Layemard (3704) ; d'où Alidor (3774) ; = Ambroise CERNOT
3706	Madeleine RAFAUS	56	Malgache	+ 1858; = 1851 Olivier SALAM (3596) d'où Pierre Louis (3561), Denise (3701), Suzanne ? (3669)
3707	Emilie BAHOUL	49	Malgache	+ 1864, = 1849 PALMARIE LAYEMARD Marcelin (3795) ; = 1853 PALMARIE Bazile (3789)
3708	Azémia ARZEUX	44	Malgache	+ 1868 ; D'où Céleste (4005), Cécile (7284) ; == Bazile PALMARIE (3789) d'où Henry (3803) ; = 1853 VANDOMMELE Jean Louis Marie Vendome 1793-1874 libre d'où Eugène (3758), Célestin (3618), Cécilia (3720), Théodule (3769), Théodule 1848, Céline (3655), Louis 1851-1897
3709	Sophie MANATTE	70	Cafrine	= 1851 TESSINOT Benjamin 1803 Afrique d'où Olympe (3624), Edouard (3793), Benjamin (3613)
3710	Chonette LINGER	37	Cafrine	+ 1854 ; = 1850 GUDIN Joseph (6461)
3711	Barbe LACALA	62	Cafrine	+ 1864 ; = 1849 AMSANGA Germain (3604)
3712	Betzy ETTENAR	12	Créole	+ 1850 ; D'Olivette Ettenar (3621) = Jean Pierre Araux (3808)
3713	Pélagie SAÏD RAFOUS GUËL	11	Créole	+ 1863 ; De Denise Salam (3701) = Saïd Denis (3632) ; = 1853 La Possession DENA Félix (5824) d'où Jean 1858-1861, Denise 1849-1865
3714	Elisabeth ETTENAR	11	Créole	+ 1895 La Possession ; De Sylvie Ettenar (3670) = Acile Séverin (3566) ; = 1863 LAYEMARD Pierre Elie (7838) ; = Jules GARCON

3715	Pauline ss patro	9	Créole	+ 1846
3716	Bibiane BATISTE	9	Créole	+ 1901 La Possession ; De Joseph Baptiste (3564) = Charité Araux (3703) ; = 1853 La Possession VOLSEY Albert Monjoli 1825
3717	Victoire CALA	8	Créole	D'Elise +, d'Henriette Cala (3623) ; = 1854 Henry SIMANE (6399); = 1861 PAGLOSSE Charly (1965)
3718	Marthe ROSAN BAPTISTE	7	Créole	+ 1879 ; De Rosine Rosan (3700) = Baptiste Armand (3560); = 1854 La Possession ALEFE Prosper (4389)
3719	Sidonie SALAM	7	Créole	De France Adélaïde (3699) = Salam Pierre Louis (3561)
3720	Cécilia ARZEUX	7	Créole	+ 1864. De Arzeux Azémia (3708) = Vandommele Jean Louis
3721	Eloi PARPON	7	Créole	+ 1874 ; De Parpon François (3806) = Layemard Clotilde (3697)
3722	Féréol ss patro	59	Créole	+ 1847
3723	Victoire	82	Créole	
3724	Mercure ? ss patro	75	Malgache	Si Afrique, + 1852
3725	Auguste SAÏD	5	Créole	+ 1881 ; De Denise Salam (3701) = Saïd Denis (3632) ; = Hortence RAITRA 1831
3726	Gerville HARO	5	Créole	+ 1879 ; De Joseph Baptiste (3564) = Charité Araux (3703)
3727	Céliste MIEL	17	Créole	+ 1865 ; De Victoire Miel (5293) ; d'où Couronnée 1848-1849 ; = 1852 THAZARD Jean (8566)
3728	Juliette LAYEMARD	8	Créole	De Bazile Layemard (3577) = Miel Victoire (5293); = 1853 HARDIESSE Thioga (9479)
3729	Juste MERBONNE	34	Créole	+ 1846 ; De Juste + ; d'où Fanny (3772), Justin 1846;
3730	Paul SATIRE	28	Créole	+ 1872 reconnue par Perpétue Satire ; = 1849 PALMARIE Rose 1814 ; = 1850 LAMBOURG Zémire (6617) ; = 1853 MULOT Marie Françoise 1829
3731	Noël DAGOBERT	18	Créole	+ 1881 ; D'Auguste Dagobert (9184) = Perpétue Satire ; = 1853 BIGNAULT Marie Eulalie 1836
3732	Léonard	15	Créole	
3733	Marie Josèphe	32	Créole	
3734	Dominique DIAS	52	Créole	+ 1857 ; de Charlotte +
3735	Elie ss patro	54	Créole	+ 1847
3736	Félix HELIER // SOTTER	9	Créole	D'Eline Hélier = Dagour Chrisol (2502) ; = 1856 HARO Vincente (1185) // + 1894 ; de Françoise
3737	Corentin ss patro	13	Créole	+ 1847

3738	Félicité LAPLAINE	13	Créole	+ 1852 ; De Narcisse Laplaine (3594) == Joséphine + ; d'où Scholastique 1848 +, Jeanne 1844, Félice 1846; = La Possession 1850 SUNNER SINCERE Pierre Jean (3586)
3739	Colette HELIER // VANILLIER	54	Créole	+ 1851 ; de Félicité ; D'où Maximin (4010), Crescence (3765), Colinette 1834, Eline 1820-1869, Marie Marthe (1121) // de Geneviève ; d'où Marie 1807/1822
3740	Elise CALA	11	Créole	D'Elise + de Henriette Cala (3623) ; = 1850 MIRANVILLE Firmin (1306)
3741	Abraham CALA	3	Créole	De Fanchette Cala (3652) = Ducor Marcel (4105)
3742	Adolphe « FARGEAU » BERNARDIN	3	Créole	De Marie 1823-1844 (de Clarice Frageau (3677) ; reconnu en 1853 par Bernardin Fanchin (4813)
3743	Hilaire « RAFAUX »	3	Créole	De Suzanne Rafaux (3669)
3744	Jacques FRANCE	3	Créole	+ 1868 ; de Claire France (3671)
3745	Elisa « TREPORT »	3	Créole	+ 1847 ; de Céliste Tréport (3694)
3746	Alphonsine TESSINOT	3	Créole	De Florentine 1815-1848 ; D'où mort-né 1862 chez J.P. Araux
3747	Vincent ETTENAR	2	Créole	D'Olivette Eddenar (3621) = Jean Pierre Araux (3808)
3748	Léon BOUVIER	2	Créole	De Pierre Marie Joseph (3698) = Bouvier Frontin (3601) ; = 1865 DUFÉY Olive (6691)
3749	Marguerite FRANCE	2	Créole	De Claire France (3671) ; = 1860 SATIRE Henry Paul (6571) d'où Pierre 1860-1862
3750	Hercule ss patro	73	Malgache	+ 1847
3751	Tarcile TIMBER	76	Créole	+ 1848 ; D'où Alexandrine (3627), Hélène (4179)
3752	André RAFAUS	5	Créole	+ 1883 ; De Suzanne Rafaux (3669) ; = 1862 ARDALA Léonette 1844
3753	Marie FARGEAU BERNARDIN	4	Créole	+ 1868 La Possession ; de Clarice Frageau (3677) ; reconnue en 1853 par Bernardin Fanchin (4813) ; = 1861 PEL Joseph (5797))
3754	Reine LAYEMARD	10	Créole	+ 1873 ; De Miel Victoire (5293) = Bazile Layemard (3577) ; = 1852 URGEL Zéphir (2136)
3755	Olympiade MERBONNE	55	Créole	+ 1860 ; De Juste +
3756	Sulette SATIRE	23	Créole	Si 33 ; + 1882 ; de Perpétue Satire ; = 1849 FLEURISSE Lubin (3638)
3757	Saint Luce SATIRE	19	Créole	+ 1881 ; D'Auguste Dagobert (9184) = Satire Perpétue ; = 1855 AUVÉL Rosa (2102)
3758	Eugène VANDOMMELE	18	Créole	+ 1873 ; D'Arzeux Azémia (3708) = Louis Marie Vandomméle ; = 1852 HELIER Colinette 1834
3759	Benjamin BEAUBOIS	35	Créole	+ 1853 ; de Valère
3760	Philibert BAPTISTE	42	Créole	+ 1861 ; De Félicité + ; = 1851 GEORGET Claire (7402)
3761	Isidore BAROY	68	Créole	+ 1864 ; de Crescence +

3762	Francisque LAPLAINE	8	Créole	De Narcisse Laplaine (3594) == Suzanne + 1845 ; = Adrienne LUMINE ?
3763	Pierre Elie HELIER	5	Créole	De Crescence Hélier (3765) = Thazard Didier (8564) ; = 1862 St Denis TECHER Victorine 1844
3764	Genade LAPLAINE	11	Créole	+ 1864 ; De Narcisse Laplaine (3594) == Suzanne; = La Possession 1849 FRANCE Dominique (3567) d'où Dominique 1845-1895
3765	Crescence HELIER	19	Créole	+ 1882 ; De Colette Hélier (3739) ; = 1851 THAZARD Didier (8564) d'où Pierre Elie (3763), Alfred (3768), Vincente (3778), Corentin 1848-1896
3766	Esther ? QUATERNE	28	Créole	Si 36 ; de Barbe Abraxas '9013); = 1852 ACONTE Sébastien (8030)
3767	Marie Barbe LAPLAINE ? Esther	5	Créole	De Narcisse Laplaine (3594) == Suzanne 1809-1845 ; = 1861 La Possession MASSA Philippe Antoine 1838 Italie blanc, d'où (Esther) Suzanne 1861-1862
3768	Alfred HELIER	3	Créole	+ 1890 ; De Crescence Hélier Colona (3765) = Thazard Didier (8564) ; = Henriette MIRONDON
3769	Théodule « ARZEUX »	3	Créole	D'Azémia Arzeux (3708)
3770	Rosely ROSAN	3	Créole	+ 1881 ; De Rosine Rosan (3700) = Batiste Armand (3560) ; = Joséphine DARIE 1854
3771	Tarcile TIMBER	3	Créole	+ 1899 ; D'Alexandrine Timber (3627) = Péroquet Zéphir (679)
3772	Fanny MERBONNE	3	Créole	De Juste Merbonne (3729) ; = 1859 VIREN 1834 Inde
3773	Télesfhore HELIER	2	Créole	De Eline Hélier () = Dagour Chrisol (2502)
3774	Alidor « LAYEMARD »	2	Créole	D'Henriette Layemard (3705)
3775	Cyril PARPON	2	Créole	De Julien Tréport (3555) = Ismène Parpon (3628) ; = Célerine MYRTHE (4752)
3776	Honorine « PIERRE »	3	Créole	De Marie Louise PIERRE (3667) ;
3777	Olivier	1	Créole	
3778	Vincente HELIER	1	Créole	+ 1893 ; De Crescente Hélier (3765) = Thazard Didier (8564) ; = FLAVILLE Aurélien
3779	Fanélie ss patro	1	Créole	+ 1847 ; De Clotilde Pierre (3697)
3780	Charlette ROSAN	1	Créole	De Rosine Rosan (3700) = Baptiste Armand (3560) ; = 1862 La Possession BARBE Désile (7967)
3781	Virginie LORRAINE // NERGEL	1	Créole	+ 1870 La Possession ; De Prudence Lorraine (3650) // De Lindor Henriette (2933) = Nergel Victor (1217); ou + av 1851, d'où soeur même prénom = 1866 SOPHIANA Furcy (4600)
3782	Paulin ss patro	46	Créole	+ 1845
3783	Jean Marie ss patro	60	Créole	+ 1845

3784	Signorie ss patro	39	Créole	+ 1845
3785	Nancy ss patro	32	Créole	+ 1845 ; d'où Philippe (3569), Lisca 1840 chez Lahogue
3786	Michel ss patro	76	Malgache	+ 1845
3787	Ambroise « LORRAINE »	4	Créole	+ 1845 ; de Prudence Lorraine (3650)
3788	Marcelin PALMARIE	77	Créole	+ 1856 ; de Barbe + ; == Emilie + d'où Bazile (3789), Louis Marie (3801), Armand (3565)
3789	Bazile PALMARIE	49	Créole	+ 1869 ; D'Emilie + 1830 == Marcelin Palmarie (3788); = 1849 SAINT LANGIS Thérèse (3663) ; = 1853 BAHOUL Emilie (3707) ; = 1866 Chonette DEUCATER 1808 C
3790	Philogène	46	Créole	
3791	Fanchin ss patro	28	Créole	+ 1859 hospice
3792	Joseph PALMARIE	21	Créole	+ 1873 ; De Clarice Fargeau (3677) = Palmary Henry (3801) ; == Marie Louise PIERRE (3667)
3793	Edouard MANATTE	19	Créole	De Sophie Manatte (3709)
3794	Henry	25	Créole	De Laurent
3795	Marcelin LAYEMARD	46	Créole	+ 1852 ; De Louison + ; == Caroline LEBLE (7847) ; = 1849 BAHOUL Emilie (3707)
3796	Pierre Jean FRANCE	51	Créole	== Théotiste France (3668) ; désigné comme père par Marcelly (3570)
3797	Fanchin PALMARIE	19	Créole	+ 1899 ; De Louis Marie Palmarie (3801) = Clarice Fargeau (3677) ; = 1857 TATIE ? TOTTE Léonide 1826-1881 St Denis (de Perrine) ; petit fils par alliance de (7926)
3798	Anselme ARAUX	20	Créole	De Zoé Araux (3659)
3799	Etienne HARO	35	Créole	De Zoé Araux (3659) ; = 1849 La Possession BARIN Marie (9547)
3800	Pierre Denis PALMARIE	50	Créole	+ 1858 ; d'Emilie +
3801	Louis Marie PALMARIE	48	Créole	+ 1870 PMI; D'Emilie + == Marcelin Palmarie (3788); = 1849 Clarice FARGEAU (3677)
3802	Raymond RAMONA	26	Créole	+ 1879 Afrique ; D'Hortence + ; = 1853 FANHOAN BELLEROSSE Perpétue 1828 d'où Perpétue 1832-1877
3803	Henry ARZEUX	20	Créole	+ 1886 ; De Arzeux Azémia (3708) == Bazile Palmarie (3789) ; = 1852 JOLICOEUR Julienne (9271)
3804	Eugène	19	Créole	
3805	Monrose PARPON	19	Créole	+ 1852 ; De Madeleine Parpon (3626) ;
3806	François PARPON	22	Créole	+ 1852 ; De Madeleine Parpon (3626) ; = Clotilde PIERRE (3697)
3807	Petit Pierre BAPTISTE	14	Créole	+ av 1901 ; De Rosalie + ; = 1861 MOUFLE Sophie (9577)
3808	Jean Pierre ARAUX	36	Créole	+ 1884 ; De Zoé Araux (3659) ; = 1850 ETTENAR Olivette (3621)

3809	César COTBAY	13	Créole	+ 1888 ; De Clara + ; = 1853 PIERRE Angélique (3684)
LAMBERT Louis = Clémentine Gibert		1846		
3810	Numa FIBAL	31	Malgache	+ 1856 ; = 1849 Suzette VETERAVIE (1968)
3811	Edouard ROMEL	31	Créole	+ 1866 ; De Cécile + ; = 1852 ATIDE Gertrude (8787)
3812	Charles ROMEL	16	Créole	+ 1882 ; De Cécile + ; = 1849 ADELICE Célestine (660) ; = 1852 AZAMEL Euphrosine (9279) ; beau frère de (9274) ?
3813	Henry ROMEL	15	Créole	De Cécile ; + 1849
3814	Joseph	10	Créole	
3815	Thomy ROMEL	5	Créole	De Céline (3819)
3816	Eugène ROMEL	4	Créole	+ 1873 ; De Céline (3819)
3817	Olive ? CECILIO	44	Indienne	+ 1874 à 104 ans chez sa fille Elisabeth
3818	Delphine ROMEL	35	Créole	De Cécile + ; D'où Henriette (3821), Cécile (3820), Céline (3819)
3819	Céline ROMEL	22	Créole	+ 1876 ; de Delphine (3818) ;D'où Albert 1848 +, Thomy (3815), Eugène (3816)
3820	Cécile ROMEL	19	Créole	De Delphine (3818) ; d'où Amélie 1841, Marie (3823)
3821	Henriette ROMEL	13	Créole	+ 1854 ; De Delphine (3818) ; d'où Louis 1854 +
3822	Victorine	5	Créole	De Clarice 1815 Afrique ?? (5216)
3823	Marie « ROMEL »	1	Créole	De Cécile Romel (3820)
LAMBERT Alexandre = Joséphine Gibert		1846		
<i>La plaine / Germain</i>				
3824	Saint Ange VELIO	9	Créole	De Merancienne (3867) == Edmond Vélio ; = 1854 St Denis Peite Julie RIETOUR 1829
3825	Ernest BERTHILDE	6	Créole	+ 1886 ; D'Elise Berthilde (3864) ; = Emilie MAXIMIN ; = Marianne BOYER 1840
3826	Dominique VELIO	9	Créole	+ 1872 ; d'Emerancienne Berthilde (3867) == Edmond Vélio (4298)
3827	Emile « BERTHILDE »	2	Créole	+ 1889 ; D'Elise Berthilde (3864) ; = Louison MOUTOIR dite Cécile 1846
3828	Julien VELIO	1	Créole	+ 1903 ; D'Elise Berthilde (3864) ; = SOPHIANA Céline
3829	Marie Antoinette RABOIS	2	Créole	De Rabois Edouard (1908) = Marie Bonardin (3844) ; = 1860 ACCIS Alfred 1841 St Pierre
3830	Marie Hélène NEVEL	5	Créole	De Sophie +
3831	Pauline NEVEL	8	Créole	+ 1877 ; De Sophie + ; = 1853 Caprice MOSKO (9141)
3832	Scholastique	10	Créole	
3833	Vincente « NENOL »	3	Créole	De Charlotte Nénol (3873) = Vincent Berthilde (3853)
3834	Augustine ? AMOLVIN	5	Créole	De Claire ? Amolvin (3863)

3835	Emerancienne AMOLVIN	3	Créole	+ 1896 ; De Claire Amolvin (3863)
3836	Marie Valentine VELIO	5	Créole	d'Emerancienne Berthilde (3867) == Edmond Vélío (4298)
3837	Emilienne	1	Créole	
3838	Léonide VELIO BERTHILDE	4	Créole	+ 1885 ; D'Elise Berthilde (3864)
3839	Maria « CIBELLE »	3	Créole	+ 1845 ; de Julie Cibelle (3866)
3840	Louis Marie VINCY	32	Créole	+ 1875 ; De Léveillé Vincy qui le reconnaît en 1850 == (non reconnu) Marianne Bairat (3872) ; = 1850 VILLON Thalie (10812)
3841	Pompée CAILLAC	45	Cafre	+ 1852 La Possession
3842	Perrine NEVEL	15	Créole	De Sophie + ; = 1848 Paul LAYEMARD (7827) ; = 1855 La Possession PHILOGENE Louis Gabriel 1816
3843	Laurencine	17	Créole	
3844	Marie BONARDIN	18	Créole	+ 1881 ; De Marianne Bairat (3872) = Benjamin Bonardin (3860) ; d'où Marie Antoinette (3829) ; = 1851 RABOIS Edouard (1908)
3845	Frédéric VELIO	14	Créole	De Merancienne (3867)
3846	Benjamin BONARDIN	15	Créole	+ 1881 ; De Marianne Bairat (3872) = Benjamin Bonardin (3860) ; = 1851 PIERRE Cécile (2512)
3847	Charles	15	Créole	
3848	Edmond VELIO	19	Créole	+ 1854 ; d'Emerancienne Berthilde (3867) == Edmond Vélío (4298) ; == Félicie MONTEVILLE (8927)
3849	Florentin MARVILLIER	22	Créole	
3850	Hyppolite ss patro	28	Malgache	+ 1847
3851	Gervais VINCY	36	Créole	+ 1852 ; de Marianne Bairat (3872)
3852	Jean Baptiste ANCELIN // FRANCAIS	58	Créole	+ 1851, né à Maurice, chez Lambert //
3853	Vincent BERTHILDE	49	Créole	De Claire + : = 1846 NENOL Charlette (3873)
3854	Firmin MARGIT BERTHILDE	44	Créole	De Claire + ; = 1850 ROMEL Euphémie (6724)
3855	Auguste BONARDIN	21	Créole	+ 1901 ; De Marianne Bairat (3872) = Benjamin Bonardin (3860) ; = 1850 Augustine ERAILIS (8629) ; == Eugénie MORIN (3855)
3856	Romain CATIQUE	53	Cafre	De Marie Thérèse St Joseph, si créole ; = 1855 BALAMINE Euphrasie (3871)
3857	Bruno PIQUET	60	Cafre	+ 1862 ; = 1852 VOITURE Gabrielle (6733)

3858	Léveillé VINCY	58	Indien	+ 1870 Afrique ; == Marianne Bairat (3872)
3859	Christophe TRIBOULET	40	Malgache	+ 1857 ; = 1852 Adèle RANAVALO (5998)
3860	Benjamin BONARDIN	53	Malgache	+ 1867 ; = 1846 Marianne BAIRAT (3872) d'où Benjamin (3846), Auguste (3855), Marie (3844), Célestine (3865)
3861	Etienne PIZARRE // ss patro	46	Malgache	= 1855 NORADY Julienne 1810 // + 1854 chez Crestien, ou (9397)
3862	Clément SERRAN FERAN	39	Malgache	+ 1855 ; = 1844 SALADIN Victorine (7382)
3863	Claire AMOLVIN // VELIO	25	Créole	Sœur de (559 St Leu) ; d'où Augustine (3834), Emerantienne (3835) // + 1868 ; d'Emerancienne Berthilde (3867) == Edmond Vélio 1793 (4298)
3864	Elise BERTHILDE VELIO	22	Créole	+ 1878, de Méranthe (3867) ou De Vincent Berthilde (3853) = Charlette Nénol (3873) ; D'où Henriette 1850-1852, Ernest (3825), Emile (3827), Léonide (3838), Julien (3828)
3865	Célestine BONARDIN	20	Créole	+1900 ; De Marianne Bairat (3872) = Benjamin Bonardin (3860) ; = 1850 RABOIS Monrose (1907)
3866	Julie CIBELLE	29	Cafrine	+ 1871 ; D'où Justin 1839, Maria (3839) ; = 1850 GALVEZE Monrose (1453)
3867	Emerancienne BERTHILDE	47	Créole	== VELIO Edmond (4298) d'où Edmond (3848), Claire (3863), Dominique (3826), Marie Valentine (3836), Elise (3864), Frédéric (3845), Saint Ange (3824)
3868	Florine LAGARENNE // ss patro	40	Créole	+ 1883 // + 1856 si cafrine
3869	Castor ss patro // ss patro // ss patro	66	Cafre	+ 1855 à 60 ans hospice // + 1855 hospice à 80 ans // + 1873 à 85 ans
3870	Sylvestre ss patro	74	Malgache	+ 1845
3871	Euphrasie BALAMINE	54	Créole	+ 1865 ; D'Euphrosine ; = Robert ROBEL + 1852 ; = 1855 Romain CATIQUE (3856)
3872	Marianne BAIRAT	52	Créole	+ 1875 PMI ; De Calestra ; sœur de (8102) ; == VINCY Léveillé (3858) d'où Louis Marie (3840), Gervais (3851) ; = 1846 Benjamin BONARDIN (3860) d'où Benjamin (3846), Auguste (3855), Marie (3844), Célestine (3865), Alphonse 1832
3873	Charlotte NENOL	38	Créole	De Scholastique Coulimier (10601) = Jean Marie Zopire (10612) ; = 1846 Vincent BERTHILDE (3853) d'où Elise (3864), Vincente (3833)
3874	Pierrot BERTHILDE	74	Malgache	+ 1853 Créole, de Claire + ; décède chez son fils Vincent (3853) , dit frère utérin au +
LAMY Jean Baptiste 1786		1846		<i>Le Jardin</i>
3875	Adzire BELAMI	35	Créole	+ 1853 ; d'Esther ? Lalignare (7845); d'où Joseph (3881), Monrose (3880), Fanellie (3879), Fleurimont (3876), Euphémie (3883)
3876	Fleurimont BELAMI	13	Créole	+ 1885 ; d'Adzire Belami (3875) ; = 1858 MOSELLE Honorine (1065)

3877	Elizène Alphonse BELAMI	6	Créole	+ 1864 ; d'Adzire Belami (3875) ; neveu de (7958) à son + ;
3878	Arcellie BELAMI	5	Créole	+ 1866 ; d'Esther Bélami (3882)
3879	Fanelie « BELAMI »	1	Créole	D'Adzire Belami (3875)
3880	Monrose BELAMI	15	Créole	+ 1882 ; d'Adzire Belami (3875) ; = 1849 VILRAS Sophie (10659) ; dit frère utérin à son + de (3878) ; = Fanélie BREZE
3881	Joseph BELAMI	10	Créole	+ 1895 ; De chez Deveau ; d'Adzire Belami (3875) ; = 1860 PEMIDA Estelle 1837
3882	Esther BELAMI	24	Créole	+ 1867 ; d'Esther ; D'où Amélie 1855 +, Esthérille 1843, Julie 1844-1865, Charles 1838, Arcellie (3878)
3883	Euphémie BELAMI	4	Créole	+ 1881 ; D'Adzire Belami (3875) ; = Marcelly CONSTANT (1884)
LAMY Marie Zénon 60 ans		1846		<i>Ravine Athanazel/Bois de nèfles</i>
3884	Anselme MALARD	40	Créole	+ 1858 ; De Catherine + ; = 1851 LAUZEL Adélaïde (1838)
LAMY Montvert 1800		1846		<i>Rue du rocher</i>
3885	Edouard SAMANA	17	Créole	Témoin + (3877)
3886	Joséphine ? BATIA	15	Créole	+ 1902
LAMI Pierre François 1791		1846		<i>Renault/ l'hermitage</i>
3887	Philogène MALARD	36	Créole	+ 1875 ; De Catherine + ; = 1849 SAVILLAN Jeannette (2067)
LAURET Ferdinand = Marie Louise		1846		<i>Bassin / Jardin</i>
3888	Zéphirin EVROT	64	Créole	+ 1856 chez Norbert ; de Marie +
3889	Gaspard THERIN	43	Créole	+ 1855 hospice
3890	Théotiste ELIVRON	52	Créole	D'Adélaïde + ; = 1853 FINOT Corentin dit Capor (6557) d'où Charles (969)
LAURET Pierre Alexis		1846		<i>Le Ruisseau</i>
3891	Jean Baptiste Controm OMIERES	8	Créole	+ 1876 ; De Zéline Omières (4855) ; = Marie Françoise FRANCOIS 1840 ; acquis 1842 de Furcy Lauret
3892	Joseph Etienne OMIERES	18	Créole	+ 1858 ; de Madeleine Espérance Omières (6075) ; = 1848 EFIER Marie Florine (9671)
LAURET Furcy		1846		<i>Tête dure / La forge</i>
3893	Paul ? CESSEM	37	Cafre	= 1850 BIOTA Céleste (9810)
3894	Crescent ENLAU	4	Créole	D'Euphrasie Enlau (3895) = MELIN Sistol
3895	Phrasie ENLAU	24	Cafrine	= 1851 La Possession MELIN Sistol 1810-1859 d'où Crescent (3894), Eline 1846, Casimir 1844
DELANUX Henry Ferdinand = Gonnefroy Elisa		1846		<i>Bernica / Saint-Gilles</i>

3896	Auguste ANIOR	34	Créole	+ 1852 ; De Perrine + ; = 1844 Olympiade + av 48
3897	Jean TARISTAS	23	Créole	+ 1883 ; D'Adèle + ; = 1852 ANTIMENE Victoire (1092)
3898	Ernest TARISTAS	8	Créole	de Louis Taristas (3908) = Eline Arrinotte (3916)
3899	Jean Baptiste ? ATOCLIDE	28	Créole	+ 1873 PMI
3900	César ss patro	80	Cafre	+ 1848
3901	Bernard INGRE	41	Cafre	+ 1865
3902	Michel ARESAS	46	Cafre	+ 1849 ; == Clarice ARISTANGELE (3907)
3903	Paul ss patro // ss patro	53	Malgache	+ 1853 hospice à 73 ans // + 1858 à 75 ans hospice
3904	Azélie TARISTAS	11	Créole	+ 1857 ; de Louis Taristas (3908) = Eline Arrinotte (3916) ; = 1856 XAVIER Pierre Denis (7409) ; au +, Luc Bovol 1812 oncle et frère aussi de (7407) Laurencine Adrasta
3905	Esther ARINESTE	60	Créole	+ 1855 ; D'où Marie (3918), Fanchin (3909), Henriette Péplou 1815-1851, Joachim Carin 1813-1873; = RAMANA 1795
3906	Constance ARINESTE CLAIRBAR	15	Créole	+ 1903 ; de Toussaint Clairbar (8351) == Henriette Péplou ; reconnue en 1853 par le père, mère + ; = 1853 ALCMEON Charles (1548)
3907	Clarice ARISTANGELE	42	Malgache	+ 1866 ; == Michel ARESAS (3902) d'où Michel (10802); = 1856 St Leu César BONBRAS (3921) d'où Auguste (1032), Aricie Brétal 1832-1880, Clémentine Arbrissel 1827-1878
3908	Louis TARISTAS	25	Créole	+ 1877 PMI ; = 1849 Eline ARRINOTTE (3916)
3909	Fanchin ARINESTE	19	Créole	D'Esther Arineste (3905) ; + 1849
3910	Louis TARISTAS	3	Créole	de Louis Taristas (3908) = Eline Arrinotte (3916)
3911	Joachim ARINESTE	1	Créole	+ 1856 ; De Marie Arineste (3918) = Berceau Albert (10460)
3912	Joseph VILMERO	41	Cafre	+ 1866 ; = 1862 MORAU Marie (10227)
3913	Félix CHYTASAR	33	Cafre	Témoin + fille de (8869)
3914	Benoit ? ARCHIBIN	46	Cafre	+ 1865 hospice à 80 ans
3915	Paulin ss patro	56	Malgache	+ 1845
3916	Eline ARRINOTTE	27	Créole	+ 1872 ; = 1849 TARISTAS Louis (3908) d'où Azélia (3904), Ernest (3898), Céline (3917), Louis (3910), Sylvie 1848
3917	Céline TARISTAS	4	Créole	de Louis Taristas (3908) = Eline Arrinotte (3916) ; = 1862 CLOPON Alfred (1813)
3918	Marie ARINESTE	28	Créole	+ 1856; D'Esther Arineste (3905) ; = 1850 BERCEAU Albert (10460) d'où Joachim (3911), Stéphanie 1853-1857

3919	Adèle TARISTAS	1	Créole	+ av 49 ; de Louis Taristas (3908) = Eline Arrinotte (3916)
DELANUX Léo 1815 1846				
3920	Artidor VILMAR	29	Malais	+ 1873 ; = Virginie RICOU (1918)
3921	César BOMBAS	41	Cafre	+ 1868 ; = 1856 Clarice ARISTANGELE (3907)
LEOCADIE = Richard Jean Baptiste Pondichéry 1846				<i>Rue du Bernica</i>
3922	Pierre Louis BAMBOU	35	Cafre	+ 1880 hôpital
3923	Marie Marthe	25	Créole	D'où Héloïse 1840-1844
LAURENCINE Marianne 1818 1846				<i>Rue Saint-Louis</i>
3924	Michel GIBOYA	71	Malgache	+ 1860
3925	Madeleine ? NIVERSAN	20	Créole	+ 1881 ; d'Arthémise +
LARTIN Evariste 1827 1846				<i>Bernica</i>
3926	Jean ss patro	77	Créole	+ 1848
LARIVIERE Paul 1809 1846				<i>Jardin</i>
3927	Julie LEJUC	61	Cafrine	+ 1849
LACAY Pierre 1801= Martin Marianne 1794 1846				<i>Le Bout de l'Etang</i>
3928	Fortuné RADOY	61	Cafre	+ 1852
3929	David ESPELETE	46	Malgache	+ 1863 à 85 ans
3930	Virginie LADOUR	41	Malaise	
3931	David BAYGORRI	32	Cafre	
3932	Joson	40	Créole	
3933	Pierre Eugène LAMANDE	8	Créole	D'Elisa Lamande (3941)
3934	Démosthènes ss patro	15	Créole	+ 1847
3935	Agathe DANISANDRE	22	Créole	De Florentine +
3936	Joséphine ? ORPHELINE NORTAL	10	Créole	+ 1850 ; Ou (7666), (5029) ; de Marie Sophie == Joseph Nortal (3980)
3937	Constance ss patro	36	Malgache	+ 1846
3938	Ferdinand ss patro	36	Cafre	+ 1848
3939	Lamour CAMBEAU	36	Malgache	= 1852 La Possession Guyenne DASSOL (9350)
3940	Léveillé BAYONNE	42	Cafre	
3941	Elisa LAMANDE	27	Créole	+ 1852 ; D'Azémia 1808 C+; d'où Pierre Eugène (3933) ; sœur d'Amanda Lamande (896)

3942	Isidore ? DORISI	23	Créole	+ 1852 ; D'Henriette Quilor (9430)
3943	Athala LYCORIAS	16	Créole	De Rosine Bartholo (1503) = Hilarion Maola (3611); = Montjoli PIERRE (3558) d'où Marie 1847
3944	Augustave MOLEON	22	Créole	+ 1849 ; de Marie Louise +
3945	Virginie AGATHE	69	Créole	+ 1850 ; d'Agathe + ;
LACAILLE Jean Baptiste arrivé 1815			1846	<i>Rue de la chaussée</i>
3946	Bénice	42	Créole	
3947	Eugène VILLEDIEU	17	Créole	De Marie Villedieu (3952) = Karokal François (2108) ; == Antoinette TIPHIS (7113) d'où Eugénie 1848
3948	Amédée DASSOL LAMOUR	15	Créole	De Guyenne Dassol (9350) = Hégésippe Lamour (2709); = 1858 St Denis FRANCOISE Elise 1839 St Denis affr.
3949	Dominique VIVIER	60	Malgache	+ 1852
3950	Céleste ss patro			+ 1845
3951	Sensée CHATAUROUX	38	Créole	+ 1852 ; D'Olympiade (7St Leu) ; d'où Petite Marie (1489) ; = 1852 VULLUS Louis (1015)
3952	Marie VILLEDIEU	39	Créole	+ 1874 ; de Modeste ; = 1845 KARIKAL François (2108) d'où Françoise (2114), Eugène (3947)
3953	Blandine EMESIS	20	Créole	De Brigitte + ; = 1861 ARMOGOM 1827 Inde
LUCAS Veuve 1793			1846	<i>L'hermitage / La Saline</i>
3955	Toinette	59	Cafrine	Affranchie 1842
3956	Adonis FOUQUAY FOCA	38	Malgache	+ 1871 ; = 1849 Clarice ROSINE (4922)
3957	Céline GAZELLE	37	Malgache	+ 1853 ; = 1844 MIRVAL Eugène (2623) d'où Adélaïde (3964)
3958	Vincent ss patro	71	Cafre	+ 1848
3959	Auguste ? ss patro	41	Cafre	Vendu 1845 ; + 1867 à 75 ans
3960	Eline IDA	40	Créole	+ 1865 ; de Claire ; D'où Lucine (3968), Auguste (3963)
3961	Paul PODUR	35	Cafre	= 1857 FIMAR Aglaé (5489)
3962	Eugène	18	Créole	
3963	Auguste IDA	16	Créole	D'Eline Ida (3960) ;
3964	Adélaïde MIRVAL	11	Créole	+ 1866 ; Affranchie 1842 ; de Céline Gazelle (3957) = Mirval Eugène (2623); = 1852 EUDOR Auguste (10779)

3965	François Marie ss patro	33	Créole	Vendu 1845 ; + 1846 chez Fitau et Schneider
3966	Elisabeth ? FAHIS	30	Créole	+ 1868 St Leu
3967	Pierre ROBLOTIN	35	Cafre	+ 1864; = 1852 La Possession COURLIN Phrasie (9123) ; = 1853 VOEMA Tarcile ((7739)
3968	Lucine IDA	18	Créole	+ 1882 ; D'Eline Ida (3960) ; == BARIL Narcisse (9691) d'où Elie 1842-1855, Laventure 1843 ; = 1853 ROLLEDE Toussaint (9686) d'où Claire 1845-1879, Paulin 1854-1858
3969	Gustave ss patro	16	Créole	+ 1848
LOSSANDIERE Pierre			1846	<i>Rue Saint-Louis</i>
3970	Jacob ? ss patro	55	Créole	Témoin + 1853 de (6401)
3971	Ursule ? MARIE	41	Cafrine	+ 1868
LORIOLE Pierre			1846	
3974	Paul ? VICTOR	18	Créole	Vendu à Philippe ; + 1875 PMI hôpital
3976	Geneviève PECUNIA	21	Créole	+ 1863 ; Acquis succ Maréchal ; de Jeannette Pécunia (9900); d'où Félicie (3977), Toussaint (3978); = 1852 THOMAS Henry 1822-1882 affr d'où Henry 1848-1872, Hermance 1860-1862
3977	Félicie PECUNIA	3	Créole	« « ; de Geneviève Pécunia (3976)
3978	Toussaint PECUNIA	1	Créole	« « ; de Geneviève Pécunia (3976)
LONGIN Edmont 1792 = Aimée1807			1846	
3979	Jean Jacques	64	Cafre	
LORTAN François 1803			1846	
3980	Joseph NORTAL	34	Créole	+ 1883 ; == Uranie GUADET (3273) ; == Marie Sophie + d'où Joséphine ORPHELINE (3936), reconnue en 1850; = 1845 BON Eléonore Malaise (7563)
3981	Philogène ss patro // DRASI	30	Cafre	+ 1847 // + 1874 ; = 1849 La Possession Marie Jeanne OBRIANT (7505)
3982	François ? COLAS	36	Cafre	+ 1900 La Possession à 100 ans
3983	Toussaint NARBONNE	25	Créole	+ 1874 hôpital ; Témoin + (3936) et (2587StLeu)
3984	Désiré ? VIRAL	30	Cafre	+ 1870 La Possession ; Si 36 ans ; = 1851 La Possession FINDAL Ernestine (6883)
3985	Themise NORTAL	7	Créole	D'Uranie Guadet (3273) == Joseph Nortal (3980) ; = 1856 BALIERE Pierre Noël (9198)
LORTAN Marie Joséphe an 13-			1846	
3986	Perrine NORTAL	38	Créole	+ 1873 PMI; Affranchie 1847 ; = 1849 LUXEUIL Gabriel 1811-1873 PMI Libre de fait
3987	Valmir GUADET	11	Créole	+ 1887 ; D'Uranie Guadet (3273) ; = Célice CADUL (1902)

3988	Alexandrine GUADET	5	Créole	+ 1902 ; D'Uranie Guadet (3273) := 1861 BOMEL Frédéric (6382)
LOUISE Perrine 1799			1846	<i>Précipice / Germain</i>
3989	François ss patro	47	Cafre	+ 1848
3990	Désiré ? DONVAL	39	Malais	+ 1869 hospice à 80 ans
3991	Lindor ? DOCABERT	47	Cafre	+ 1855 chez Hoarau
3992	Julie ss patro	55	Créole	+ 1848
LOUIS Adolphe 1806 = Marie Vincente			1846	
3993	Lespoir LAIMABLE	31	Cafre	+ 1900 ; = 1845 DILBERT Julie (3995) ; = 1854 MIMBEL Emilie (9427)
3994	Zaza	29	Malgache	homme
3995	Julie DILBERT	35	Malgache	+ 1853 ; = 1845 Lespoir LAIMABLE (3993)
3996	Betsy Bhetey ? NARINA MERINA	71	Cafrine	+ 1872 à 88 ans, C, de Gertrude ; D'où Elixène Barlieu (9652), Saint Ange GIRAY (5854) ; d'où Alidor (7415)
3997	Zéphir HOUPIN	27	Cafre	+ 1889 ; = 1847 Clara KELERDY (2084) ; = Emilie GLAMPORT
3998	Lamour VOLAGE	25	Cafre	+ 1855 ; = 1847 Rachel OLGA (6397)
3999	Eugène	11	Créole	
LOUIS Desille 1808			1846	
4002	Auguste ? MEMBRE	35	Malgache	+ 1881 La Possession à 80 ans
LEMARCHAND Père			1846	
4003	Victoire VALENCIENNE	60	Malgache	
4004	Adélaïde GISCA	58	Malgache	= 1855 TAFF Pierre Louis (3576)
DE LAPRADE Pierre 1824 = Marie Eugénie			1846	<i>La Plaine</i>
4005	Céleste ARZEUX	21	Créole	D'Azémia Arzeux (3708) ; = 1851 Maximin HELIER (4010) d'où Delphine (4012), Augustine (4008), Anaïs 1847 (= 1866 BEOTUS Joseph 1847 St Louis), Louise 1856-1862
4006	Céline	14	Créole	
4007	Pierre Elie DACOEUR // KONDOKI	19	Créole	= 1849 VILLIERS Rosine (840) // + 1885 ; d'Hélène + ; = 1854 GORAN Elise (10057) ; = 1858 La Possession APPOLINE Marie Zéline 1842
4008	Augustine HELIER	2	Créole	De Maximin Hélier (4010) = Céleste Arzeux (4005) ; = 1863 POULAT Julien ? (7834)
4009	Léonide ? ISAI	13	Créole	D'où Alaric (4011), Perrine 1846, mort-né 1862
4010	Maximin HELIER	21	Créole	+ 1874 ; De Colette Hélier (3739) ; = 1851 ARZEUX Céleste (4005)

4011	Alaric « ISAI »	3	Créole	De Léonide ? Isai (4009)
4012	Delphine HELIER	5	Créole	+ 1878 ; De Maximin Hélier (4010) = Céleste Arzeux (4005) ; = Augustin AZY 1842
LAPERRIERE Veuve 1780 née Dennemont			1846	<i>Route Nationale/Saint Gilles</i>
4013	Martin HELOIS	64	Créole	+ 1850
4014	Gilles ss patro	35	Créole	+ 1847
4015	Caprice JEAN BAPTISTE LOUIS-BAURY	15	Créole	+ 1874 ; De Marie Barbe Jean Baptiste (4029) = Hector Louisbourg (4074) ; = 1855 NINON Lafoi (2037StLeu)
4016	Philogène SAULIN	42	Créole	De Pélagie + (Ste Suzanne) ; == Annélie d'ou Florentine 1839 ; = 1850 LEOGATIE Célerine (4084)
4017	Godard JEAN BAPTISTE	18	Créole	De Marie Barbe Jean Baptiste (4029) = Hector Louisbourg (4074) ; = 1851 LABLANCHE Amélie 1836 St Leu
4018	Casimir JEAN BAPTISTE	10	Créole	+ 1889 ; De Marie Barbe Jean Baptiste (4029) = Hector Louisbourg (4074) ; = Anne SIMLOP SIMPLON 1844/1854-1890
4019	Jean Pierre GILBERT KETECK	29	Créole	+ 1860 : De Baboche Kéteck (4025) ; = 1850 HALIDRE Charlette (2614)
4020	Vincent KETECK	37	Créole	+ 1858 ; De Baboche Kéteck (4025) ; = 1854 SOUILLAC Lucette (10428)
4021	Manuel ss patro	38	Cafre	+ 1845
4022	Maurita GILBERT	59	Cafre	+ 1858
4023	Paul DANAE PANOPE	4	Créole	+ 1863 & 1899 ; D'Olympe Danaé (4036) == Janvier ; = Eliabeth SINCERE 1847
4024	André JEAN BAPTISTE	5	Créole	De Marie Barbe Jean Baptiste (4029) = Hector Louisbourg (4074)
4025	Baboche KETECK	53	Créole	+ 1862 ; de Germaine ; D'ou Jean Pierre (4019), Anelly (6154), Elisa (4027), Florentine (6156) (reconnue), Romaine (4081), Henry Paul (4058), Marie Hélène (4093), Barbe (4090), Vincent (4020); == Philippe d'ou Ariane (4026),
4026	Ariane KETECK GILBERT	21	Créole	+ 1864 ; Donnée à Louise Laperrière = Levigoureux; De Baboche Kéteck (4025) == Philippe ; d'ou Alfred 1842, Paul Emile (4038) ; == Bazile d'ou Arthémise (4037) ; == Caprice d'ou Philippe 1840 ; = 1852 LASAONE Dronsin (581) d'ou Philippe 1847-1866
4027	Elisa GILBERT	21	Créole	+ 1877 ; De Baboche Kéteck (4025) ; = 1849 PETROZ Edouard (2985) ; = 1863 TARAN Roger dit Dauphin (148)
4028	Sophie DELCINE	33	Cafrine	+ 1861 ; = 1852 PERON Constant (667)
4029	Marie Barbe JEAN BAPTISTE	38	Créole	+ 1863; de Martine; = 1849 LOUISBOURG Hector (4074) d'ou Godard (4017), Caprice (4015), Casimir (4018), André (4024)

4030	Eugène SOLIDER	16	Créole	+ 1873 ; D'Adèle Solider (4035) = Louis Désiré Marvillier (9061); = 1851 COURBEVOIE Julienne (6334) ; = 1863 DRACUS Sidonie Hélène 1840
4031	Séverin LOCK	34	Créole	+ 18743 ; De Denise + ; = 1855 SAINT FLOUR Eline 1816 St Philippe
4032	Benjamin	58	Cafre	
4033	Francisque SANCLUS SANCUS	81	Cafre	
4034	Léon DANAE	7	Créole	D'Olympe Danaé (4036) == Janvier
4035	Adèle SOLIDOR JOLIDOR	39	Créole	+ 1873 ; = 1849 Louis Désiré MARVILLIER (9061) d'où Eugène (4030)
4036	Olympe DANAE	35	Créole	+ 1873 ; D'Eulalie + = François + ; d'où Léon (4034), Paul (4023), Marcelly (4039) ; = 1851 PANOPE Joseph (2199)
4037	Arthémise Zéline KETECK	5	Créole	D'Ariane Gilbert (4026) == Philippe ; = 1864 ANSELME Vincent (10714)
4038	Paul Emile « KETECK»	1	Créole	+ 1845 ; d'Ariane Kéteck (426)
4039	Marcelly DANAE	1	Créole	D'Olympe Danaé (4036) == Janvier
LAPERRIERE Guyochet = Houbert Arielle				1846
				<i>Chaussée Nationale</i>
4040	François ss patro	42	Créole	+ 1848
4041	Noël DERVILLIER	57	Créole	+ 1850
4042	Hilaire FATOL	62	Créole	Si Mada + 1873 ; = 1853 MARTIGNAC Léocadie (1304)
4043	Arsène ss patro	42	Créole	+ 1846
4044	Sylvain DERVILLIER	36	Créole	+ 1873 PMI ; D'Olympiade + St Leu ; == Euphrasie + 1845 ; il reconnaît en 1850 Antoine (9498), Sylvain (9510) ; = 1849 METRA Jeanne (8695)
4045	Marcelin DERVILLIER	38	Créole	+ 1852 ; D'Olympiade + St Leu ; 1849 LABELLE Marthe (9639)
4046	Félix LILETTE	62	Créole	+ 1856 ; De Julienne + ; = 1849 MONDA Emilie (2983)
4047	Jean Baptiste ALCIPPE	52	Créole	+ 1869 ; De Thérèse + ; = 1861 OPTIX Toinette (5163)
4048	Pierre Louis RANAVALO	39	Créole	De Sophie Ranavalo (8518)
4049	Bernard ? JEAN BAPTISTE dit Macaby	35	Créole	+ 1852 chez Detchigaray; de Martine +
4050	Gaspard DERVILLIER	31	Créole	+ 1871 ; D'Olympiade + St Leu ; = 1850 BATAILLE Françoise (5988)
4051	Furcy DERVILLIER	26	Créole	+ 1872 ; D'Olympiade + St Leu ; = 1852 GOMBERVIL Céleste (7917)
4052	Bernard Hertépu ? CAINDAL	47	Créole	+ 1870 St Leu ; De Grâce + ; = 1860 BOUTRON Leauforte (1147StLeu)
4053	Charles dit Mathieu LOUISIN	17	Créole	De Thérèse Danaé (4077) = Louisin Bernard (4510); = 1855 FILAIN Eulalie (430)

4054	Pierre LOUISIN DANAE	20	Créole	+ 1871 ; De Thérèse Danaé (4077) = Louisin Bernard (4510) ; = 1849 MONGENET Toinette (2975)
4055	Hyppolite LOUISIN	13	Créole	+ 1857 ; De Thérèse Danaé (4077) = Louisin Bernard (4510)
4056	Etienne LOUISIN	15	Créole	+ 1871 ; De Thérèse Danaé (4077) = Louisin Bernard (4510); = 1856 Marie Nanette JOLVIGNE 1834 affr.
4057	Julien DERVILLIER	20	Créole	+ 1858 ; De Geneviève (4092); = 1853 ABILA Rosine (2853)
4058	Henry Paul KETECK	17	Créole	Donné en 1847 à sa fille contrat de mariage ; + 1859 ; De Baboche Kéteck (4025) ; = 1851 Domitille POMET (6803)
4059	Gustave DERVILLIER	12	Créole	De Madeleine Dervillier (4078); = 1854 St Louis Marie GALANT 1836 St louis
4060	Lafleur BAINE	26	Cafre	+ 1858 ; = 1854 La Possession TAMA Juliette (8346)
4061	Ferdinand FURLIN // LAPLUME	26	Cafre	== Eléonore GY (494) // + 1864
4062	Colas SALERNE	44	Cafre	+ 1873 hôpital ; = 1854 CILIN Olympe (2036)
4063	Carolin	43	Cafre	
4064	Titus SAFRAN	74	Cafre	+ 1851 hospice
4065	Hercule SCAMANDRE	34	Cafre	+ 1851
4066	Adonis dit Macabit	46	Cafre	
4067	Champagne MOUSSEUX	51	Cafre	+ 1856
4068	Scipion SALIRES	52	Cafre	+ 1848
4069	Alphonse LAFLEUR	30	Cafre	+ 1874 ; = 1849 AMIOTIN Juliette (1083) ; = Célerine LEOGATIE (4084)
4070	Gaspard ss patro	35	Cafre	+ 1848
4071	Alexandre ? PONTAC	44	Cafre	+ 1856
4072	Cupidon ? GUETRIN	45	Cafre	= 1850 Juliette GENERIN (1729)
4073	Azor ? ALEXANDRE	34	Cafre	+ 1866 La Possession ; Ou (8057) ; = 1859 DORINDE Marie (7771)
4074	Hector LOUISBOURG	34	Cafre	+ 1877 ; = 1849 Marie Barbe JEAN BAPTISTE (4029)
4075	Henry SARRITOR / JACOMY	49	Malgache	Affr 1848 St Paul // + 1878 St Leu
4076	Robert ROBERTIN	35	Malgache	+ 1865 ; = 1854 SYMA Pauline Dauphine 1796-1867 (de Babet St Leu)
4077	Thérèse DANAE	46	Créole	+ 1872 ; = 1850 Bernard LOUISIN (4510) d'où Pierre (4054), Charles dit Mathieu (4053), Etienne (4056), Hyppolite (4055), Rosine (6153), Céliste (4097)
4078	Madeleine DERVILLIER	35	Créole	D'Olympiade + St Leu ; = 1855 FRANC Mardi (2337) d'où Marie Josèphe (4085),

				Gustave (4059)
4079	Vitaline ? JODOT	37	Créole	Ss doute à St Pierre ; = 1853 La Possession KIGEN Marcelin (5176) d'où Aline 1841-1899
4080	Monique DERVILLIER	24	Créole	+ 1878 ; D'Olympiade + St Leu ; = 1855 INCANA Constamment 1828 Inde d'où Suzette (4098), Célestin 1847, etc.
4081	Romaine GILBERT	21	Créole	De Baboche Kéteck (4025) ; = 1849 ABILA Auguste (2851) ; = DAFREVILLE Faustin (8506)
4082	Godfrine DUTOIT	43	Cafrine	+ 1850 hôpital
4083	Laurince ss patro	71	Cafrine	+ 1847
4084	Célerine LEOGATIE	41	Malaise	= 1850 SAULIN Philogène (4016) ; = Alphonse LAFLEUR (4069)
4085	Marie Josèphe DERVILLIER	5	Créole	De Madeleine Dervillier (4078) = Mardi Franc (2337); = 1858 LOIRET Monjoly (1348)
4086	Adonis	44	Cafre	
4087	Sansoucy LEVAILLANT	49	Malgache	+ 1874 ; = 1852 LAZARO Théotiste (3550)
4088	Frédéric KETECK	14	Créole	De Baboche Kéteck (4025) ;
4089	Henriette DASAR	47	Créole	De Berlois + ; = 1853 MOLOCH Phanor (6925)
4090	Barbe KETECK	34	Créole	+ 1888 ; De Baboche Kéteck (4025) ; = 1849 Venant TERICART (7022) ; = 1864 VESOUL Gaspard (573)
4091	Modeste ? HABACUCK	40	Créole	+ 1849 ; d'où Charles 1831
4092	Geneviève DERVILLIER	46	Créole	+ 1848 ; d'où Julien (4057), Hélène 1833
4093	Marie Hélène DERVILLIER // KETECK	14	Créole	+ 1895 ; De Baboche Kéteck (4025) ; = 1849 BEGNA 1817 Inde ; = Pierre Elie LORRAINE
4094	Opportune MARIE MARTHE	47	Créole	+ 1854 ; d'où Janvier (5242) / d'où Télesfort 1819-1866
4095	Pauline CASSEL // ANDRE	43	Cafrine	D'où Eugène (6194) ; Si 48 ans, = 1855 QUILOA Lafortune (4408) // + 1872 à 75 ans
4096	Irma COEURANELY	37	Malgache	+ 1850 hôpital
4097	Céliste LOUISIN	5	Créole	Donné en 1847 à sa fille contrat de mariage ; De Thérèse Danaé (4077) = Louisin Bernard (4510); = 1864 RHUMMON Victor (1821)
4098	Suzette DERVILLIER	2	Créole	De Monique Dervillier (4080) = Incana Constamment
4099	Dominique DUSALON	34	Malgache	+ 1865 ; = 1857 ONGUY Armancia 1833 (de 2745)
CABANE DE LAPRADE Jean 1797 = Julie				1846
<i>Rue de la Seconde Providence- La Plaine / Bellemène</i>				
4100	Louis PARPON	50	Créole	+ 1850 ; d'Agathe
4101	Benjamin RACOL	42	Créole	+ 1883 ; D'Esther + ; = 1850 Victorine BRISOL (4170) ; = 1863 Zélia MONCHERY

				(2456)
4102	Henry	27	Créole	
4103	Charles CAMION	30	Créole	+ 1852 ; de Marie Florine (351) épouse Cote Becote (9243); = 1849 BEAUBOIS Françoise (4169)
4104	Paul	45	Créole	
4105	Marcel DUCOR	29	Créole	+ 1884 ; De Marguerite + ; = 1852 CALA Fanchette (3652)
4106	Antoine	25	Créole	
4107	Jean Pierre CHAMARIL	30	Créole	+ 1893 ; De Laurinse Dorla (4217) = Chamaryl Eléonore (4165); = 1852 TOLAN Rose (4902)
4108	Toussaint ss patro			+ 1845
4109	Vilbrode DACOEUR	19	Créole	+ 1882 ; == Pauline LORNOY d'où Hilaire 1848-1902
4110	Jean Pierre GARVIER	54	Créole	+ 1859 ; ou (8738) ; de Rosalie Garvier ; == Cyrille + d'où LIGAB Gabriel (3282Stleu)
4111	Bazile LASSON	17	Créole	De Laurince + ; = 1854 THEEDYNATES Luce (2228)
4112	Zacarie RACOL	14	Créole	+ 1881 ; De Benjamin Racol (4101) = Victoire Brisol (4170) ; = 1851 Constance PALROUX (6271)
4113	Sidoine	14	Créole	Garçon
4114	Gilles Jules BEAUBOIS	14	Créole	D'Anne Marie Beaubois (4180) = Dansant Augustin (4139) ; = Louise DIANORE (2670) ; = Juliette ATON (6006)
4115	Pierre Louis DONFAN	40	Créole	+ 1872 ; De Rosalie (4225) ; = 1853 GERMANO Thérèse (823)
4116	Anicet ? MAREUIL	26	Créole	+ 1875 PMI
4117	Fanchin MARVILLIER	31	Créole	+ 1853, de Marie Rose 1793; = 1850 PARISTE Marianne (4166)
4118	Léonard GELON	54	Créole	+ 1865 ; de Merancienne
4119	Eugène ? Albert MOISSON	22	Créole	De Crescence Moisson (4178) ;
4120	Joseph FLOND	23	Créole	+ 1899 ; de Marie Rose + ; = 1854 LECALON Célestine (4973)
4121	Adolphe OPTAT	22	Créole	+ 1852 ; De Fanny + ; = 1852 TURPINAL Césarine (9038)
4122	Noël	25	Créole	
4123	Paul TIMBER	17	Créole	+ 1882 ; D'Hélène Timber (4179) = Vermont Séverin (9602) ; = Antoinette SATFANA 1850
4124	Arsène MOISSON	14	Créole	+ 1889 ; De Crescence Moisson (4178) ; = 1858 MAREUX Florentine (5437) ; = MORGE Hortence (6712)

4125	Joseph	14	Créole	
4126	Louis COURBEC	14	Créole	+ 1873 ; d'Emilie Courbec (4167)
4127	Lespoir	41	Cafre	
4128	Barrique ss patro	42	Cafre	+ 1872 chez Laprade
4129	Augustin petit	30	Cafre	
4130	Corentin Corenthin	36	Cafre	Si, + 855 hospice
4131	Janvier ? ss patro	45	Cafre	+ 1852 60 ans hospice
4132	Mars VOLMAR	45	Cafre	+ 1867 chez Delphine Guadet ; = 1845 RAJAF Lérina (5004) ; grand père de + de (2193) donc == Henriette Guadet (2194) ; grand père de + de (3260), donc = Clémentine Lavigne
4133	Avril LESPIEGLE	42	Cafre	+ 1852
4134	Jérôme ? INCOURT	46	Cafre	+ 1851 45 ans hôpital
4135	Joseph LESROBES	45	Cafre	Témoin + (4140)
4136	Blaise ? BLAIRO	46	Cafre	+ 1869 ; Si Mada ou (1038StLeu); = 1850 ROPOT Marie Jeanne 1791-1857 Mada ; = 1860 GELON Marie Louise (4171)
4137	Julien LOBOR	33	Cafre	= 1864 RUILLE Delphine (4728)
4138	Vincent DAMEL	37	Cafre	Ou (9431) ; + 1853 ; = 1852 NOCTIFER Jeannette (8694)
4139	Augustin DANSANT	38	Cafre	+ 1895 ; = 1850 IRENE Fanny (4174) ; = 1851 BEAUBOIS Anne Marie (4180)
4140	Pierre Denis ABIL	35	Cafre	+ 1851
4141	Aubin BELLEVIGNE	39	Cafre	= 1853 AMISTOCLE Anaïs 1820 Afrique
4142	Simon TARNOC	38	Cafre	+ 1867
4143	Casimir ? ss patro	45	Cafre	+ 1856 hôpital
4144	Massemba	44	Cafre	
4145	Félix ? SYLLA	38	Cafre	+ 1850 à la geôle, marin chez Dussourd
4146	Bonnet MANTAL	22	Cafre	+ 1867 ; = 1862 AUVEL Jeannette (2152)
4147	Colas RIBAR	46	Cafre	+ 1856 chez Lefort
4148	Jolicoeur SANPAS	21	Cafre	+ 1897 ; = 1863 FURSAC Geneviève (6626)
4149	Françoise JOULAC	37	Cafrine	+ 1874 ; = 1852 UCHAT Bernard (9668) ; = Laventure BONAVENTURE (7218)
4150	Prima	29	Cafrine	
4151	Clotilde	46	Malgache	= 1848 Médor (5482)
4152	Mélanie NESSUS	41	Malgache	+ 1863 ; = 1852 NEMEUS Pierre (4163)

4153	Nina FLECHARD // COGELET	50	Malgache	= FELIX César d'ou Casimir (9066), Prosper 1814-1851, Aglaé 1814-1864 // + 1864 hospice
4154	Paulin GARVIER	13	Créole	+ 1883 ; De Thasie Garvier (4176); = 1856 AGATHE Rosélia (1153)
4155	Louis Marie RACOL	13	Créole	+ 1858 ; De Benjamin Racol (4101) =Victoire Brisol (4170); = 1856 LEONARD Marie Maguitte dite Pauline (57)
4156	Jean Marie BEAUBOIS	7	Créole	+ 1886 ; De Dansant Augustin (4139) = Beaubois Anne Marie (4180); = 1861 Gertrude AVENANT (3371)
4157	Olivier	30	Malgache	
4158	Victor TOUCOURT	35	Malgache	+ 1887 St Leu
4159	Hercule ss patro	38	Malgache	+ 1847
4160	Léandre TIMAL	35	Malgache	+ 1860 ; = 1851 DESLAURIERS Maguitte (4177)
4161	Vincent ss patro	54	Malgache	+ 1862 à 80 ans chez Vallon
4162	Jupiter CAXEL	52	Malgache	+ 1851 chez Laprade
4163	Pierre NEMEUS	42	Malgache	+ 1868 ; = 1852 Mélanie NESSUS (4152)
4164	Antoine ss patro	35	Malgache	+ 1847
4165	Eléonore CHAMARIL	54	Créole	+ 1853 ; de Jeanneton + ; = 1850 DORLA Laurince (4217) d'ou Jean Pierre (4107), Reine (4201), Marcey BARDEUIL 1810
4166	Marianne PARISTE	37	Créole	+ 1859 ; de Colette ; d'ou Arthémise (4216) ; = 1850 Fanchin MARVILLIER (4117) d'ou Fanchette (4204), Fébronie (4206), Philippe (4193), Fanchin 1839
4167	Emilie COURBEC	33	Créole	+ 1867 ; De Brigitte + ; d'ou Louis (4126) ; = 1850 LISADOR Pierre Paul (5421)
4168	Virginie DABELIN ABLIN	38	Créole	+ 1875 PMI ; = 1849 MAREUX Rémy (5426) d'ou Julienne (4202), Madeleine (4208), Privat (4189), Jean (4191)
4169	Françoise BEAUBOIS	28	Créole	+ 1852 ; de Valère + ; = 1849 CAMION Charles (4103) d'ou Clarice 1843-1883
4170	Victorine BRISOL	38	Créole	+ 1860 ; de Florentine Brisol 1790 ; = 1850 RACOL Benjamin (4101) d'ou Zacharie (4112), Louis Marie (4155), Henriette (4211), Philogène Marcelin (), Benjamin (4195), Victor 1840, Elie 1839
4171	Marie Louise GELON	41	Créole	De Merancienne + ; = 1860 Blaise BLAIRO (4136)
4172	Fanchette	22	Créole	De Sara Clidas (9898) = Patrocle Hercule (2958)
4173	Julie PHILIPPE	23	Créole	+ 1862 ; D'Ursulin Philippe (5184) == Marie + ; = 1854 GOURVIL Auguste (8953) d'ou Marie (4209), mort-né 1857, Louise 1858-1861
4174	Fanny BAGUOR // IRENE //	42	Créole	+ 1852, de Marie Junette (5722) // Si Afrique ; = 1850 DANSANT Augustin (4139)

	OPTAT			
4175	Hortence LASSON / DATAN	22	Créole	+ 1874; De Laurince + ; = 1853 BEJOT Fanchin (5407) // + 1895; de Magdeleine Valdo (8802)
4176	Thasie GARVIER	51	Créole	+ 1854 ; de Rosalie (4225); D'où Paulin (4154), Rose (4184), Phrasie (4185), Henriette (4183), Pauline (4186)
4177	Maguitte DESLAURIERS	47	Créole	+ 1877 ; De Véronique Carlot (230) ; d'où Fanchette Némorin (9029), Philogène (9024) ; = 1851 TIMAL Léandre (4160)
4178	Crescence MOISSON	47	Créole	+ 1865 ; d'Angélique ; D'où Arsène (4124), Joséphine (4182), Elie (4190), Jean Baptiste 1839, Auguste (4194), Albert (4119)
4179	Hélène TIMBER	36	Créole	+ av 1876 ; De Tarcille (3751); = 1850 VERMONT Séverin (9602) d'où Paul (4123), Justine (4203), Florine (4210)
4180	Anne Marie BEAUBOIS	32	Créole	+ av 1895 ; De Valère + ; d'où Justin (4198) ; = 1851 DANSANT Augustin (4139) d'où Gilles (4114), Valère (4207), Jean Marie (4156), Marie Josèphe (4212), Charlotte (4213), Augustine 1848, Augustine 1848-1859
4181	Françoise Grosse ss patro	33	Créole	+ 1847
4182	Joséphine MOISSON	17	Créole	De Crescence Moisson (4178) ; d'où François 1858-1859, Catherine 1860 +
4183	Henriette GARVIER	17	Créole	+ 1866, de Nanette ; De Thasie Garvier (4176) ; = 1848 SAINT ALME Saint Ange (4841)
4184	Rose GARVIER	21	Créole	+ 1895 ; De Thasie Garvier (4176) ; = 1850 SAINT ALME Augustave (4840) d'où Augustin 1852 +, Edmond 1848 +
4185	Phrasie GARVIER	17	Créole	+ 1886 ; De Thasie Garvier (4176) ; = 1849 LABY Dangeville (4832) d'où Célicourt 1848-1894, Tempête (4196), Dangeville 1851, Alfred 1850, Joseph 1859
4186	Pauline GARVIER	17	Créole	De Thasie Garvier (4176) ; D'où Rosalie (4215), Emilie 1846, Fanchin (4197) ; acquis de Vve Hector Martinel
4187	Tarcile	14	Créole	
4188	Eulalie BREFFAUD	25	Créole	+ 1874 ; De Clarice Batel (9837) = Etienne Servay; = 1852 DESBARRIERES Janvier (1994) d'où Venant (4199), Théodose 1843, Elise 1848, Ernest 1846; acquis des mineurs Cadet 1845
4189	Privat DABELIN	6	Créole	+ 1897 la Possession PMI ; De Virginie Dabelin (4168) = Mareux Rémy (5426)
4190	Elie MOISSON	4	Créole	+ 1862 ; De Crescence Moisson (4178) ;
4191	Jean « DABELIN »	4	Créole	+ 1847 ; de Virginie Dabelin (4168)
4192	Marcelin RACOL	3	Créole	+ 1849 ; De Benjamin Racol (4101) = Victorine Brisol (4170)

4193	Philibert PARISTE	2	Créole	De Marianne Pariste (4166) = Fanchin Marvillier (4117)
4194	Auguste MOISSON	1	Créole	De Crescence Moisson (4178) ;
4195	Benjamin RACOL	1	Créole	De Benjamin Racol (4101) = Victorine Brisol (4170) ; = 1865 TANEL Gertrude 1849 (de (261))
4196	Tempête «GARVIER »	1	Créole	+ 1847 ; de Phrasie Garvier (4185)
4197	Fanchin GARVIER	1	Créole	De Pauline (4186)
4198	Justin « BEAUBOIS »	1	Créole	D'Anne Marie Beaubois (4180)
4199	Venant BREFFAUD	4	Créole	D'Eulalie Breffaud (4188) = Desbarrières Janvier
4200	Geneviève BUSSAPET	12	Créole	De Catherine + ; = 1854 BIEL Zéphir (9504) d'où François 1856-1858
4201	Reine DORLA	12	Créole	+ 1852 ; De Laurince Dorla (4217) = Eléonore Chamaril (4165) ; = 1851 CANDELON Charles (5428)
4202	Julienne DABELIN	12	Créole	+ 1898 ; De Virginie Dabelin (4168) = Mareux Rémy (5426) ; = 1852 MATHIAS Eugène 1816-1901 Afrique (créole au =)
4203	Justine TIMBER	11	Créole	+ 1882 ; D'Hélène Timber (4179) = Vermont Séverin (9602); = 1853 DOMINICO Marcelin (7194)
4204	Fanchette PARISTE	11	Créole	+ 1886 ; De Fanchin Marvillier (4117) = Pariste Marianne (4166) ; = 1851 HYPPOLITE Hyppolite 1832
4205	Rosalie GARVIER	10	Créole	De Pauline (4186) ; = HYPPOLITE Evenor (8921)
4206	Fébronie PARISTE	9	Créole	De Fanchin Marvillier (4117) = Pariste Marianne (4166) ; = 1856 FOSSARD Jules (5060)
4207	Valère BEAUBOIS	10	Créole	+ 1901 ; D'Anne Marie Beaubois (4180) = Dansant Augustin (4139) ; = 1852 SCARLATINE Bazile (6257)
4208	Madeleine DABELIN	8	Créole	+ 1876 ; De Virginie Dabelin (4168) = Mareux Rémy (5426)
4209	Marie PHILIPPE	7	Créole	De Philippe Julie (4173) = Gourvil Auguste (8953) ; = 1858 MARLIN François 1839 affr.
4210	Florine TIMBER	6	Créole	D'Hélène Timber (4179) = Vermont Séverin (9602)
4211	Henriette RACOL	4	Créole	De Benjamin Racol (4101) = Victorine Brisol (4170) ; = 1856 MNEMONIDE Aristole (6270)
4212	Marie Josèphe BEAUBOIS	3	Créole	+ 1872 ; D'Anne Marie Beaubois (4180) = Dansant Augustin (4139) ; = 1863 CELESTINE Ernest (8484)
4213	Charlotte BEAUBOIS	2	Créole	D'Anne Marie Beaubois (4180) = Dansant Augustin (4139) ; = 1863 LAVIRON Eugène 1842
4214	Florine ss patro	0	Créole	+ 1847

4215	Rosalie GARVIER	0	Créole	De Pauline (4186)
4216	Arthémise « PARISTE »	0	Créole	+ 1846 ; de Marianne Pariste (4166)
4217	Laurens DORLA	66	Cafre	+ 1856 ; = 1850 CHAMARIL Eléonore (4165)
4218	Marcelin	76	Cafre	
4219	François ? ss patro	61	Cafre	+ 1855 St Leu chez Mercher
4220	Antoine	47	Cafre	
4221	Laïmard	66	Malgache	
4222	Hercule ? ss patro	72	Malgache	+ 1875 à 90 ans, hôpital
4223	Françoise la vieille BELLEMENE	70	Créole	+ 1859
4224	Françoise PONTEL	66	Créole	+ 1856 ; de Jeanne +
4225	Rosalie « GARVIER »	69	Cafrine	+ 1848 ; d'où Thasie (4176), Jean Pierre (4110)
4226	Pierre Louis URSEL	55	Créole	+ 1874 ; De Perpétue Cubin (9335) ; = 1844 Grâce LINDOR (2941) ; == Charlette Borré (7262) ; = 1853 MONTREUIL Virginie (8935)
LAUTRET Marie		1846		<i>Près de l'église</i>
4236	Gabrielle FRANCIA	19	Créole	+ 1894 ; De Marguerite + ; = 1842 ERINA Martin (1008) d'où Jean Martin (4239), Marguerite (4238)
4237	César FRANCIA	5	Créole	+ 1871 ; De Marie Louise Francia (4240)
4238	Marguerite FRANCIA	2	Créole	+ 1853 ; De Gabrielle Francia (4236) = Erina Martin (1008)
4239	Jean Martin FRANCIA	3	Créole	+ 1850 ; De Gabrielle Francia (4236) = Erina martin (1008)
4240	Marie Louise dite Perrine FRANCIA	25	Créole	+ 1890 ; De Marguerite + ; d'où Emilie (4241), Adolphe (4235), Iloïde 1847-1848, César (4237) ; = 1845 ROFONEL Séverin (4262) ; = 1851 LIPPI Romain (6915) d'où Polydor 1860 +, mort-né 1860
4241	Emilie FRANCIA	1	Créole	+ 1871 ; De Marie Louise Francia (4240) ; = 1861 LAVAL Saint Ange (3528StLeu) d'où mort-né 1862
4235	Adolphe « FRANCIA »	5	Créole	+ 1847 ; de Marie Louise Francia (4240)
LAUTRET veuve Françoise 1769		1846		<i>Bernica / Saint-Gilles</i>
4242	François ? ss patro	30	Malgache	+ 1847
LAUTRET Joseph 1789 = Céliza Martin		1846		<i>Yvon / Bernica</i>
4243	Pierre Louis MIRON	44	Créole	+ 1860 ; de Mérenthe +

4244	Paul LAPOINTE	39	Créole	+ 1875 St Leu ; De Vincent Tapatu (1172) == Fanchon Gari (1159) ; = 1849 St Leu Joséphine BALANCOURT (2813StLeu)
4245	Toussaint ss patro	63	Créole	+ 1847
4246	Marianne LEGRAVE	48	Créole	+ 1869 ; de Thomas = Catherine
4247	Elisa MIRON	38	Créole	+ 1874 ; De Françoise + ; = 1853 DORVANT Joseph (4263) d'où Ursule (4277)
4248	Adèle CHATIN	43	Créole	+ 1875 PMI; = 1849 AUBRAS Louis + 1852 (affr. 1838) d'où Julie (4251), Rosine (4278), Louis (4266), Philogène (4249), Marie (4255), Euphrasie (4285), Théodore (4290), Roselyne (4294), Vincent 1829
4249	Philogène CHATIN	18	Créole	+ 1888 ; De Louis Aubras = Adèle Chatin (4248) ; = 1857 IBAR Helsy (6871)
4250	Joséphine SONAR	15	Créole	De Joséphine Sonar (4258) ; d'où Virginie 1851 +
4251	Julie CHATIN	14	Créole	+ 1872 ; De Louis Aubras = Adèle Chatin (4248) ; = 1852 BERFROI Soulange (3063)
4252	Cécile SONAR	14	Créole	+ 1849 ; De Joséphine Sonar (4258)
4253	Geneviève BONNA	19	Créole	De Delphine Bonna (4259) = Etienne Périabe (3071); = 1845 François Joseph ? (5109) ; = Julien DRULE (5119)
4254	Estelle BELVEINE	15	Créole	De Caprice Débert (4308) = Marie Louise Belveine (4310)
4255	Marie CHATIN	9	Créole	+ 1898 ; De Louis Aubras = Adèle Chatin (4248) ; = 1853 REMPHAN Philémon (29)
4256	Victoire CHAFON	9	Créole	+ 1858 ; D'Irma Chafon (4309) ; = 1854 NINON Elois (1996StLeu)
4257	Françoise DANGIL	9	Créole	De Fortune + ; = 1853 YPRES Julien (1285)
4258	Joséphine SONAR	35	Créole	De Luce Gravère (1849) ; = 1844 BELFAN Favory (9920) d'où Joséphine (4250), Cécile (4252); = 1866 Satyna GONTEYA 1796 Inde
4259	Delphine BONNAT	48	Créole	+ 1874 ; De Geneviève + (St Leu) ; = 1853 PERIABE Etienne (3071) d'où Geneviève (4253), Constant (4267), Paul (4260) ; == Toussaint ACQUEL (3130) d'où Marthe (4283), Marc 1840-1885
4260	Paul BONNA	18	Créole	De Delphine Bonna (4259) = Etienne Périabe (3071); = 1850 MADEN Rosine (6188)
4261	Jean Louis CHATENAIS // NATAL	32	Créole	De Sophie ; = 1850 St Denis LOURA Joséphine 1820 // De Sabine ; = 1850 St Louis VERTUME Adélaïde 1813 St Louis
4262	Séverin ROFONEL	31	Créole	+ 1849 ; = 1845 FRANCIA Marie Louise (4240)
4263	Joseph DORVANT	31	Créole	+ 1880 ; D'Olive + ; = 1853 Elisa MIRON (4247)
4264	Crescent POSTEN	34	Créole	44 ans, témoin + (4276)
4265	Elie	34	Créole	

4266	Louis CHATIN	7	Créole	+ 1864 ; De Louis Aubras = Adèle Chatin (4248) ; = 1859 CHARRE Elise Alexandrine 1840
4267	Constant PERIABE	8	Créole	+ 1883 ; De Delphine Bonna (4259) = Etienne Périabe (3071) ; = 1861 LIAUT Florine (9671) ; = Angélique COLON
4268	Parfait DANGIL	7	Créole	+ 1859 ; De Fortune 1811-1844 C
4272	Pierre Elie PAMPHILE	19	Créole	+ 1890 ; De Félix Lheureux (407StLeu) == Sidonie + ; = 1852 St Leu Hélène LANTREDEUX (2136StLeu)
4273	Charles VETON	12	Créole	D'Anicet Roburet (4307) = Olive Véton (4301) ; = 1853 KETECK Clarice (6261)
4274	Philippe VETON	12	Créole	+ 1855r ; D'Anicet Roburet (4307) = Olive Véton (4301) ; = 1852 LARDAL Eudoxie (9327)
4275	Eloïse	31	Créole	? d'où Félix 1841, Antoine (4288)
4276	Célestine PALESTINE	29	Créole	+ 1850 ; de Julie + ; == ROBURET Anicet (4307) d'où Julienne (4282) ; d'où Claire (4280)
4277	Ursule MIRON	9	Créole	+ 1903 ; De Joseph Dorvant (4263) = Elisa Miron (4247) ; = Christophe ONEIL 1826
4278	Rosine CHATIN	9	Créole	De Louis Aubras = Adèle Chatin (4248) ; = 1860 LACOUDRAY Louis Alfred (10082)
4279	Charlette CHAFON	9	Créole	+ 1861 ; D'irma Chafon (4309) ; = 1856 FECATO Louis Alexandre ? (7403)
4280	Claire PALESTINE	9	Créole	De Célestine Palestine (4276) ; = La Possession 1854 FRANCE Charles (3563)
4281	Olivette VETON	4	Créole	D'Anicet Roburet (4307) = Olive Véton (4301) ; = 1857 LARDAL Léonard (9316)
4282	Julienne ROBURET	6	Créole	+ 1903 ; D'Anicet Roburet (4307) == Célestine Palestine (4276) ; = 1856 ARHIMAN Germain (6865)
4283	Marthe BONNA ACQUEL	6	Créole	+ 1885 ; De Delphine Bonna (4259) == Toussaint ACQUEL (3130); = 1866 XUPAR Prosper (4643)
4284	Pauline	5	Créole	De Lucette 1829-1844 C +
4285	Euphrasie CHATIN	5	Créole	De Louis Aubras = Adèle Chatin (4248) ; = 1856 TELEF Jean 1836
4286	Jean ? TAPEDUR	35	Créole	+ 1875 PMI ; Né St Denis ; = 1849 RAPIN Marie Jeanne (8547)
4287	Théotiste RADRUL	61	Créole	De Christine + ; + 1852
4288	Antoine ? LEGRAS	2	Créole	d'Héloïse (4275) ; + 1867 hospice
4289	Anicet VETON	1	Créole	D'Anicet Roburet (4307) = Olive Véton (4301) ;
4290	Théodore CHATIN	1	Créole	+ 1856 ; De Louis Aubras = Adèle Chatin (4248) ;
4291	Ferdinand CHAFON	1	Créole	d'irma Chafon (4309)

4292	Louise ss patro	1	Créole	+ 1847
4293	Elie FONTIER	26	Créole	D'Honorine Patrol (9697) ; = 1853 MYSEON Estelle (8870)
4294	Roseline ARGENTINE	18	Créole	+ 1850 ; d'Adèle Aubras (4248)
4295	Auguste ? ORISEL	49	Malgache	+ 1859 à 65 ans
4296	Urbain DRULE	42	Malgache	+ 1879 ; = 1850 TRESPIERE Genade (7372) ; = 1857 DONZEL Julienne (6903)
4297	Victor INGRAT	47	Malgache	+ 1852 chez Charlemagne Lebreton
4298	Edmond VELIO // NARIVET	42	Malgache	Ou (5383)+ 1874 PMI C ; = Emerancienne BERTILDE (3867) // + 1868
4299	Augustave MONAILLE	47	Malgache	+ 1858 chez Lautret
4300	Benjamin ss patro	43	Malgache	+ 1846
4301	Olive VETON dite Marie Olivette	31	Cafrine	= 1849 ROBURET Anicet (4307) d'où Charles (4273), Olivette (4281), Anicet (4289), Philippe (4274)
4302	Pierrot ss patro	40	Cafre	+ 1847
4303	Jean Baptiste LAFOR	59	Cafre	+ 1852
4304	Azor LEGLANDE	59	Cafre	+ 1852
4305	Marius LAPORT	30	Cafre	+ 1860 ; == Françoise ERNEL (1960) ; = 1853 BOULANDIERE Félicité dite Françoise (1960)
4306	Jean Marie CLERMONT	32	Cafre	+ 1852 St Leu chez Jard
4307	Anicet ROBURET	30	Cafre	+ 1880 ; == Célestine PALESTINE (4276) ; = 1849 VETON Olive (4301)
4308	Caprice DEBERT DIBERT	32	Cafre	+ 1880; = 1849 Marie Louise BELVEINE (4310) ; témoin + (4309)
4309	Irma CHAFON	29	Cafrine	+ 1870 ; D'où Charlette (4279), Victoire (4256), Eugénie 1837, Ferdinand (4291)
4310	Marie Louise BELVEINE	35	Cafrine	+ 1856 ; = 1849 Caprice DEBERT (4308) d'où Estelle (4254)
4311	François ESTEVE	52	Cafre	+ 1860 chez Alban
4312	Jean Pierre FATRIN // GIBLI	38	Cafre	+ 1870 // + 1869 La Possession ; = 1854 Marie XEBANA (4735) ; = Constance Ma... ; =
4313	Thérèse ss patro	47	Cafrine	+ 1864 La Possession ; = Vincent 1800
LANGLOIS Philibert 1814 = Chauvet			1846	<i>Rue Saint-Louis</i>
4314	Toussaint	45	Créole	
4315	Denis	54	Cafre	Disparu
4316	Pierre Paul BOUVEROT	30	Créole	De Barbe Bouverot (4424); = 1853 St Denis CHERY Catherine 1814
4317	Balthazar	24	Créole	= 1848 Euphémie 1802 (chez Mercier)
4318	Paul ss patro	33	Cafre	+ 1852 chez Jucourt Jolimont

4319	Michel ALIBEC	26	Créole	De Gertrude Alibec (2690) = Pascal Pézenas (2637);
4320	Adolphe BOUVEROT	24	Créole	De Barbe Bouverot (4424); vendu à Jules Guénand en 1847 ; = 1851 St Denis Fanny LEFORTIER 1813
4321	Bertin ? ZANI	18	Créole	D'Adélaïde Zaïr ; = 1852 St Louis SISARA Célerine (3209)
4322	Françoise « TEVAUCH »	24	Créole	+ 1848 : Vendue à Chauvet ; d'où Saint Ange (4323), Euphémie (7396), Annette 1846
4323	Saint Ange TEVAUCH	5	Créole	+ 1863 ; Vendu à Chauvet ; De Françoise (4322)
4324	Célestine SORIDON	20	Créole	De Scholastique Louvry (3289StLeu) ; = 1860 St Denis LAPOSTAL Julien 1826
4325	Ernestine	34	Malaise	
4326	Philidor MAISON	26	Malais	Acheté à Galland encan ; + 1878 chez Marcelly Latour
4327	Marthe SORIDON	75	Créole	+ 1852 ; d'Esther + ; d'où Scholastique Louvry (3289StLeu)
4328	Chonette NATCHOU	8	Créole	De Julienne Afrique 1818 ; = 1860 St Louis BELLIN Eloi 1813
7396	Euphémie « TAVAUCH »	1	Créole	+ 1845 ; de Françoise (4322)
LANGLOIS Théodose 1805 = Richard Caroline 1846				
4329	Euphrosine ROMANO	23	Créole	D'où Jean Pierre (4331)
4330	Agathe	11	Créole	
4331	Jean Pierre ROMANO	5	Créole	De Romano Euphrosine (4329) ; = 1864 FLACONEL Marie 1848
LANGLOIS Aristide 1809 1846				
4332	Damis RACAN	24	Malais	+ 1883 chez son fils Henry Racan 1850
4333	Emma EDITSIRA	27	Malaise	+ 1871 ; = 1847 Augustave USTALEMONT (1260) ; = 1853 DARCIER Pierre (9151) d'où Pierre Elie (4334), Glaudine (4339), Frédéric (4338) ; = 1855 GUDIN Joseph (6461)
4334	Pierre Elie EDITSIRA	5	Créole	+ 1889 ; De Pierre Darcier (9151) = Emma Editsira (4333)
4335	Aricie VARENNES	19	Créole	+ 1901 La Possession ; De Claire Ettinel (2542) ; = 1846 François PIEMONT (4337) d'où Jean François (4340), Paul (4336), Jules 1849 ; acquise 1843 de H. Grosset
4336	Paul PIEMONT	1	Créole	+ 1887 ; d'Aricie Varennes (4335) = François Piémont (4337) ; = Euphémie BAPTISTE 1845
4337	François PIEMONT	30	Créole	+ 1890 ; = 1846 Aricie VARENNES (4335)
4338	Frédéric EDITSIRA	9	Créole	De Pierre Darcier (9151) = Emma Editsira (4333) ;
4339	Glaudine EDITSIRA	3	Créole	+ 1884 ; De Pierre Darcier (9151) = Emma Editsira (4333); = 1858 SOPHIANA Olivier (650)
4340	Jean François PIEMONT	5	Créole	+ 1858 ; d'Aricie Varennes (4335) = François Piémont (4337)

4341	Charlette PALME ACTEON	14	Créole	+ 1869 ; Acquisé vente commune ; de Victorine + == Abraham Actéon (8036) ; = 1851 ROBIGO Henry (111)
LANGLOIS Nicolas 1797 = MAUNIER Marie			1846	<i>Rivière des Galets/ Ravine à Marquet</i>
4342	Arsène JABOLIN // RAMI	58	Créole	+ 1873 La Possession; = Claire (2218) // + 1849 (hôpital)
4343	Arthur ? JUVEGNY	32	Créole	+ 1863 à 60 ans hospice
4344	Julien GENET	15	Créole	+ 1870 La Possession ; De Candide + ; = 1864 La Possession MARC MAREL Marie Espérance affr
4345	Philot	33	Cafre	
4346	Fortuné LEXCELLENT	34	Cafre	+ 1887 ; = 1849 GRACIEUSE Joséphine (705) ; = Louise AVRILLA (5564)
4347	Lespérance ERAL	46	Cafre	= 1854 TRECASSE Pélagie 1770
4348	Félix ss patro	48	Cafre	+ 1858 chez Laborde
4349	Jacques BUCHARD BISSARD	26	Créole	+ 1875 ; De Florentine Buchard (4352) = Alef Vincent (4358) ; = La Possession 1853 COSNELET Louise (6885)
4350	Denis ? BRETON	25	Créole	Si malais ; + 1885; = 1852 GOURVIL Marianne (8948) ; = Clarisse CAUZEMONT 1820 ; = Elise LAVILVARESSE (10397)
4351	Saint Ange ? MURON	19	Créole	+ 1867 ; de Mérenthe ; = 1857 Thérèse FIMAR (5473)
4352	Florentine BUCHARD	48	Créole	+ 1887 ; De Marie Josèphe + ; = La Possession 1856 ALEF Vincent (4358) d'où Jacques (4349), Clarice (4354) , Marie Josèphe (4353) ; = La Possession 1860 TRUELLE Lamitié (6490)
4353	Marie Josèphe BUCHARD BISSARD	13	Créole	+ 1880 ; De Florentine Buchard (4352) = Alef Vincent (4358) ; = La Possession 1850 BENNE Joseph (7987)
4354	Claire BUCHARD	6	Créole	De Florentine Buchard (4352) ; = La Possession 1854 LEBLE François (7964)
LANGLOIS Succession Vve Maunier Henriette			1846	<i>Ravine à Marquet</i>
4355	Benoit ss patro	56	Créole	+ 1847
4356	Nicolas ss patro	53	Créole	+ 1849 ; De Sylvie +
4357	Marcelin LIOL	51	Créole	+ 1873 Malgache ; De Marie Alife (4420); = La Possession 1849 Françoise CASSAREL (4436)
4358	Vincent ALIF LIOL	50	Créole	+ 1858 ; De Marie Alife (4420); = La Possession 1856 Florentine Buchard (4352)
4359	Evariste ? ss patro	46	Créole	+ 1850 hôpital à environ 55 ans
4360	Homère RICE	37	Créole	+ 1894 ; De Perpétue + ; = 1852 PLACIDE Marie (9696) ; = Théodore DIJON (6233)

4361	Augustin ATOMA	52	Créole	De Victoire + ; = 1860 Braxelle LINOMAL (9432)
4362	François RICARA // ss patro	32	Créole	// + 1852 chez Barrois
4363	Jean Baptiste ss patro	54	Créole	+ 1850
4364	Siméon VELADET	38	Créole	De Geneviève + ; = 1851 ADALE Ursule (4489)
4365	Philogène EMALI / PASCAL	36	Créole	+ 1901 La Possession ; de Maria Emali ; = Ida RIPPAUL 1841 // + 1873 ; de Pascal et de mère inconnue
4366	Jérôme ALEFE LIOL	36	Créole	De Marie Alife (4420) ; = 1854 Ste Marie VARILLAS Caliste 1809
4367	Valconte NORLIN	54	Créole	+ 1863 ; De Rose ; = La Possession 1853 CESARA Césaire (4429)
4368	Noël LAMBOIS	83	Créole	+ 1856 ; PMI
4369	Barthélémy FRADELIN	48	Créole	+ av 1875 ; = INSTANT Emilie (4426)
4370	Elie VOËNET	31	Créole	+ 1873 ; De Marie + ; = 1853 La Possession CELINA Eline (8064)
4371	Jean Baptiste FRANZIA // LARIMA	30	Créole	+ 1871, d'Hortence // Témoin + (9759)
4372	Paulin DALISA	39	Créole	+ 1872 ; De Françoise Roche (10429) ; == Clarisse d'où Paul Pinglet (4916)
4374	Pierre GIRA MANSE	28	Créole	De Pauline Manse (4432) = Felga Jules ;
4375	Célestin ss patro	56	Créole	+ 1847
4376	Gustave ? ss patro	34	Créole	+ 1850 hospice à 45 ans
4377	Monrose LEDRU	31	Créole	+ 1878 ; De Marie Edvize ; = 1851 CEVITA Anaïs (10661) ; = 1854 BANOR Cécile 1838-1890 (de Laurence Banor)
4378	Jean Baptiste ? TRECASSE	26	Créole	+ 1900 La Possession ; De Pélagie Trécasse (7486) = Lespérance Eral (3213) ; = 1853 La Possession Césarine ELFUT (7486)
4379	Antoine INSTANT	26	Créole	+ 1880 ; De Fradelin Barthélémy (4369) = Instant Emilie (4426) ; = La Possession 1851 DARIE DAMA Cendrillon 1834-1857 ; = 1859 La Possession BEREL Lucile (5571)
4380	Néré INSTANT	23	Créole	+ 1854 ; De Fradelin Barthélémy (4369) = Instant Emilie (4426)
4381	Elie FONTUR	29	Créole	+ 1893 ; = Estelle MYSEON (8870)
4382	Bernardin BENARD	25	Créole	+ 1852
4383	Adolphe BASQUE	24	Créole	
4384	Jean JEAN PIERRE / FIBRAC	21	Créole	+ 1881 La Possession PMI // = 1854 MANDANE Marie Louise (2297)

4385	Joson BURTEL	51	Créole	+ 1861 ; De Rosalie +; = 1854 La Possession FIDELIN Monique (4423)
4386	Louis Marie MANSE	19	Créole	De Pauline Manse (4432) = Felga Jules ;
4387	Michel INSTANT	18	Créole	De Fradelin Barthélémy (4369) = Instant Emilie (4426) ; = La Possession 1854 ARISTOLE Constance Rosine 1838
4388	Jean Marie INSTANT	17	Créole	De Fradelin Barthélémy (4369) = Instant Emilie (4426) ; = La Possession 1854 DENA Joséphine (5823)
4389	Prosper ALEFE	18	Créole	D'Alèfe Denise (4427) ; = La Possession 1854 BAPTISTE Marthe (3718)
4390	Isidor MANSE	12	Créole	+ 1881 La Possession ; De Pauline Manse (4432) = Felga Jules ;
4391	Auguste CASSAREL SIOL LIOL	11	Créole	+ 1889 ; De Liol Marcelin (4357) = Françoise Cassarel (4436) ; = 1858 KETECK Marie (2615) ; = 1866 Elisa RAMEDA (7241)
4392	Jean Pierre INSTANT	9	Créole	+ 1903 La Possession ; De Fradelin Barthélémy = Instant Emilie (4426)
4393	Janvier ? DRULE	9	Créole	+ 1888 hôpital
4394	Félix ALEFE	9	Créole	+ 1878 ; D'Alèfe Denise (4427) ; = 1863 PELGRAND Elisabeth 1841
4395	Joseph CASSAREL // ALEF	4	Créole	De Françoise Cassarel (4436), chez Vve D. Hoarau // + 1866 ; de Denise Alèf (4427)
4396	François « CASSAREL »	2	Créole	De Françoise Cassarel (4436)
4397	Charles « ALEFE »	1	Créole	De Denise Alèfe (4427)
4398	Cyprien CYPRIANI	55	Cafre	+ 1851
4399	Benjamin JACOBI	54	Cafre	+ 1852
4400	Elie BASQUE	57	Cafre	+ 1865 ; = Hortence GESUR (344)
4401	Jean ss patro // CROCHARD	27	Cafre	Marron 8 ans ; + 1874 hôpital // +1878 hôpital
4402	Rémy	71	Cafre	
4403	Séverin	69	Cafre	Marron depuis longtemps
4404	Sylvestre ? ss patro	50	Cafre	« « ; + 1874 chez Bosse
4405	Favori ? CHARNEL	38	Cafre	+ 1876 à 82 ans, célibataire. Ou (1702StLeu)
4406	Fortuné dit Edouard ss patro	38	Cafre	+ 1854 hospice
4407	Lagaité	32	Cafre	
4408	Lafortune QUILOA	41	Cafre	+ 1867 ; = 1855 CASSEL Pauline (4095)
4409	Hercule ss patro // ss patro	38	Cafre	+ 1852 La Possession, chez Laprade ou chez Kanval // + 1850 hôpital
4410	Achille GRECOT	31	Cafre	+ 1892 ; = La Possession 1855 ONDAR Estelle (7509)
4411	Marius CAZOR	31	Cafre	= La Possession 1851 ERINE Catherine (8732)

4412	Cupidon COURT // ss patro	31	Cafre	+ 1879 chez Bellon // + 1856 hôpital
4413	Laurent ? THEMES	30	Cafre	Noté aussi en (3183)
4414	Cupidon SECONDO	30	Cafre	= 1859 La Possession Honorine PRUDHOM (6995)
4415	Paul ? LUPA		Cafre	Si 20 ans ; = 1855 La Possession NOMEL Agathe (9705)
4416	Alexandre ss patro	69	Malgache	+ 1849
4417	Sylvain MANDAR	41	Malgache	+ 1861 La Possession
4418	Denis GUEL	41	Malgache	+ 1875 ; = La Possession 1852 GUIDON Alzire (4442)
4419	Prémont	33	Malgache	
4420	Marie ALEF	80	Créole	D'où Vincent (4358), Marcelin Liol (4357), Jérôme (4366), Denise (4427), Dauphine Sévignan 1795 (= 1849 St Philippe PERIGORD Auguste 1814 mada), Joséphine (8726)
4421	Marceline « FRUMENCE » // HERBENTENE	68	Créole	D'où Hervé (4479) // + 1849 à 78 ans chez Debery
4422	Marguerite ? ROMANO	42	Créole	D'où Pierre Vincent 1847-1859
4423	Monique FIDELIN	43	Créole	+ 1873 de Monique ; De Catherine ; = 1854 La Possession BURTEL Joson (4385)
4424	Barbe BOUVEROT	60	Créole	D'où Pierre Paul (4316), Adolphe (4320), Adèle Kakariou (3014), Philogène Bléville (4464)
4425	Perpétue CESARA	61	Créole	+ 1846 ; D'où Césaire (4429)
4426	Emilie INSTANT	51	Créole	+ 1864 ; d'Angélique + ; = La Possession 1849 Barthélémy FRADELIN (4369) d'où Antoine (4379), Néré (4380), Amélie (4444), Michel (4387), Jean Marie (4388), Barbe (4449), Antoinette (4452), Angélique (4455), Jean Pierre (4392), Rose (4491), Emilie (4446)
4427	Denise ALEFE	37	Créole	+ 1864 ; de Marie Alef (4420) ; D'où Félix (4394), Prosper (4389), Malvina (4453), Louis Ferdinand 1850-1852, Marie (4459), Charles (4397), Joseph (4395)
4428	Françoise EDGARD / BURCAL BERCAL	37	Créole	De Rosalie ; d'où Jérôme 1832; = 1851 TABLEAU François 1814 St Louis / de Félicité + ; + 1873 ; = 1852 NICAISE Armel libre 1808-1888; == JEAN BAPTISTE dit Carron 1799, Libre d'où Pierre (7759), Jean Baptiste (7757), Anaclet (7758)
4429	Césaire CESARA	48	Créole	De Perpétue Césara (4425) ; = La Possession 1853 NORLIN Valconde (4367) d'où Victoire (4443), Adèle (4440)
4430	Cécile ss patro	54	Créole	+ 1846
4431	Florine TRISTAT	42	Créole	+ 1860 ; D'Angélique ; = 1852 La Possession Joseph BEROU (2744)
4432	Pauline MANSE	47	Créole	De Marie Mansé; = La Possession 1854 FELGA Jules ? (976) d'où Louis Marie (4386),

				Isidor (4380), Pierre (4374), Paul 1732
4433	Mélanie CORBIN	43	Créole	De Corbin Clotilde (1182) = Lachel Louis
4434	Julie JUMELLE	32	Créole	+ 1878 ; De Marie Cécile ; = 1849 La Possession TELMAR Fanchin (5016)
4435	Rosalie JUMELLE	32	Créole	+ 1852 ; De Marie Cécile ; = 1850 La Possession PECHO Henry 1817 St Denis
4436	Françoise CASSAREL	32	Créole	De Martine ; = La Possession 1849 LIOL Marcelin (4357) d'où Auguste (4391), Catherine (4454), ? Florentin 1840, ? Joseph (4395), Jacqueline 1852-1894
4437	Agathe ? BRULE	23	Créole	+ 1901 ; De Cécile + ; = 1852 FAVRY Joseph 1832-1899
4438	Hortence ? TRECASSE	28	Créole	+ 1855 ; de Trécasse ? 1805
4439	Clotilde BRENE	28	Créole	+ 1859 ; de Fanny + ;
4440	Adèle CESARA	34	Créole	+ 1849 ; de Césaire Césara (4429)
4441	Euphrosine GUIDON	54	Créole	D'où Alzire (4442)
4442	Alzire GUIDON	30	Créole	+ 1876 PMI ; D'Euphrasie Guidon (4441) ; = La Possession 1852 GUEL Denis (4418) d'où Pierre Denis 1838-1885, Euphrasie (4460)
4443	Victoire CESARA	19	Créole	+ 1887 ; De Césaire Césara (4429) = Norlin Valconde (4367) ; = La Possession 1852 FARDEL Polidor 1812-1885
4444	Amélie INSTANT	19	Créole	+ 1875 ; De Fradelin Barthélémy = Instant Emilie (4426) ; = La Possession 1852 DUMENIL Toussaint (3317); = La Possession 1857 THOMAS THONLA Murcy Furcy
4445	Emerancienne	17	Créole	
4446	Anatalie Emilie FRADELIN	23	Créole	+ 1880; De Fradelin Barthélémy = Instant Emilie (4426) ; = Soula MERCIER
4447	Antoine dit Bernago	94	Indien	+ 1858 chez Auber à 120 ans ; indien de caste lascare
4448	Philémon	99	Indien	
4449	Barbe INSTANT	18	Créole	De Fradelin Barthélémy = Instant Emilie (4426) ; = La Possession 1854 Monjol EMERANCIENNE (7963)
4450	Agathe MASSELIN	15	Créole	+ 1853 ; de Pauline MASSELIN 1803
4451	Geneviève TELMAR	15	Créole	+ 1870 La Possession ; De Genade +, petite fille de Telmar Blanche (5054) ; = 1854 La Possession LOUISE Jean Henry (6414)
4452	Antoinette INSTANT	12	Créole	+ 1891 La Possession ; De Fradelin Barthélémy = Instant Emilie (4426) ; = La Possession 1850 GENERIN Didier (1698)
4453	Malvina ALEFE	12	Créole	+ 1901 ; De Denise Alèfe (4427) ; = 1860 EUPHROSINE Jules (9916)
4454	Catherine LIOL CASSAREL	10	Créole	+ 1853 ; De Liol Marcelin (4357) = Françoise Cassarel (4436) ; = 1851 La Possession

				AXOR Victor (8913)
4455	Angélique INSTANT	11	Créole	+ 1890 ; De Fradelin Barthélémy = Instant Emilie (4426) ; = La Possession 1850 JUNON Philogène (8794)
4456	Marie Rose « CORADEL »	44	Créole	+ 1848 ; d'où Rosélia (4458), Adéline (4457)
4457	Adéline CORADEL	13	Créole	+ 1882 ; de Marie Rose Coradel (4456); D'où Augustin a 1854-1855, mort-né 1859
4458	Rosélia CORADEL	11	Créole	+ 1870 ; de Marie Rose Coradel (4456); D'où mort-né 1860
4459	Marie ALEFE	7	Créole	+ 1867 ; De Denise Alef (4427) ; D'où Joséphine 1856-1858
4460	Euphrasie GUIDON	6	Créole	De Guel Denis (4418) = Guidon Alzire (4442) ; = La Possession 1854 BEONEL Paul ? (6742)
4461	Antoinette ss patro	77	Cafrine	+ 1848
4462	Appolinaire FERAL	37	Cafrine	+ 1857 ; = La Possession 1849 GOSAIN Joseph 1813-1868 Afrique (affr. 1841)
4463	Germaine MOUINA	65	Malgache	D'où ALEX Jean Baptiste (5918)
LANGLOIS d'Ableville = CADET Antoinette				1846
				<i>La Renaissance</i>
4464	Philogène BLEVILLE	31	Créole	De Barbe Bouverot (4424); = 1852 LANAUZE Antoinette (7145)
4465	Charlot ? VAILLANT	40	Cafre	+ 1865 hospice à 65 ans
4466	Georges MADRON // TACITE	39	Créole	+ 1855 ; de Coralie + // témoin + 1874 St Leu
4467	Lindor	45	Malgache	
4468	Yambane	35	Cafre	
4469	André MARTINOT	24	Créole	D'Adélaïde (4475)
4470	Chéri MARTINOT	19	Créole	D'Adélaïde (4475)
4471	Henry MARTINOT	18	Créole	D'Adélaïde (4475)
4472	Rémy MARTINOT	13	Créole	D'Adélaïde (4475) ; + 1867 hospice
4473	Lafleur ss patro	53	Cafre	+ 1847
4474	Jeanne ? MANDAR	56	Créole	+ 1873 La Possession ; = Jean François MODESTE ; ou affr
4475	Adélaïde MARTINOT	57	Créole	D'où André (4469), Chéri (4470), Henry (4471), Rémy (4472)
4476	Rose MANDE	21	Créole	De Clarice Batel (9837) = Etienne Servay ; = 1851 FLORIAN Léonard 1817-1872 St Louis (d'Agathe Florian (7331)) d'où Frédéric (4478) ; Julien (4477), Philibert 1847, Soulange 1841-1872 (affr.), Aristide 1841 (affr.) ; affr par Antoinette Cadet 1846
4477	Julien MANDE	4	Créole	De Rose Mandé (4476) = Florian Léonard
4478	Frédéric MANDE	1	Créole	De Rose Mandé (4476) = Florian Léonard

LANGLOIS Pierre Louis 1799		1846		<i>La Ravine à Marquet</i>
4479	Hervé FRUMANCE	30	Créole	+ 1885 ; de Masseline Jeanne (4421) ; Affr 1848 ; = La Possession 1850 DARNEL Charité (4483) ; = Geneviève ACILE (3672)
4480	Noël FRUMANCE	13	Créole.	+ 1896 La Possession ; De Charité Darnel (4483) = Hervé Frumance (4479) ; = 1849 JOANNE Elise (9548) ; = Louise DARIE 1846
4481	Casimir FRUMANCE	8	Créole	De Charité Darnel (4483) = Hervé Frumance (4479) ; = La Possession DARIE Clémence 1844-1900 (d'Eugénie Darie)
4482	Antoinette FRUMANCE	2	Créole	+ 1848 ; De Charité Darnel (4483) = Hervé Frumance (4479) ;
4483	Charité DARNEL	33	Créole	= La Possession 1850 Hervé FRUMANCE (4479) d'où Noël (4480), Casimir (4481), Antoinette (4482), Léocade (4485), Marceline (4484), Marianne 1834-1845
4484	Marceline FRUMANCE	6	Créole	De Charité Darnel (4483) = Hervé Frumance (4479) ;
4485	Léocade FRUMANCE	3	Créole	+ 1878 ; De Charité Darnel (4483) = Hervé Frumance (4479) ; = 1860 LARABIE Charles 1837-1868
LANGLOIS veuve Henriette 1777		1846		
4486	Michel ? ss patro	60	Créole	+ 1851 hospice à 50 ans
4487	Opportune	65	Créole	
4488	Dauphine ADALE	2	Créole	De Siméon Véladet (4364) = Ursule Adale (4489)
4489	Ursule ADALE	28	Créole	+ 1881 ; De Marianne + ; = 1851 VELADET Siméon (4364) d'où Dauphine (4488), Siméon (4490), Anicet 1840 ; = 1866 TSIAVALI SAVILIER dit Louis Mada 1827
4490	Siméon ADALE	4	Créole	+ 1863 ; De Siméon Véladet (4364) = Ursule Adale (4489)
GOURLIE Mineurs		1846		
4491	Rose FRADELIN	30	Créole	+ 1850 ; De Fradelin Barthélémy = Instant Emilie (4426) ; d'où Jules (4492), Emilie (4493)
4492	Jules FRADELIN	10	Créole	De Rose Fradelin (4491) ; = La Possession 1855 MONFAUDIERE Claire (1674)
4493	Emilie FRADELIN	8	Créole	De Rose Fradelin (4491)
LE MAHOT Joseph = Selsis Geneviève		1846		
4494	Marie ARISTOCRANT	55	Créole	+ 1849
4495	Françoise ATORISTE	25	Créole	+ 1881 PMI ; De Gratia + ; = 1852 Jupiter NELIDE (2392) d'où Edouard (4498), Pierre Augustave 1847, Pierre 1856-1862
4496	Charles Montin ATORISTE	31	Créole	De Gratia + ;

4497	Preuve « NATIO »	56	Créole	+ 1847 ; Vendue à Deplas en 1846 ; d'où Augustave Natio (2934)
4498	Edouard NELIDE	2	Créole	+ 1899 ; De Françoise Atoriste (4495) = Jupiter Nélide (2392)
4000	Monrose	25	Créole	Signalé en 1847 ; = 1845 Clémentine LAVIGNE (3258)
4001	Marie Louise ? MATHIAS	13	Créole	Signalée en 1847 ; reconnue par Mathieu Mathias, mère + ; = 1854 St Denis POLIFONTE 1834
DELAVERGNE Zulmée 1824 1846				
4499	Sophie BERGERE	31	Créole	+ 1847 ; d'où Généreuse (4501), Célestine 1844, Fanchette (4500)
4500	Fanchette BERGERE	15	Créole	De Sophie Bergère (4499) ; = 1854 St Leu DA 1820-1884 Mada d'où Louis 1854
4501	Généreuse BERGERE	7	Créole	De Sophie Bergère (4499) ; = 1854 La Possession PAPELANE Maizé 1808/1818 Afrique St Denis
LALLEMAND Joseph 1808 = Elisée Fontaine 1846 <i>Rivière des Galets / La Plaine</i>				
4502	Amélia	24	Créole	D'où Marc François 1842, Luce 1838
LEBRETON Marie François 1810 Ferdinand 1846 <i>L'hermitage / Saint-Gilles</i>				
4503	Marcelin IDALIE INDALIE	63	Cafre	== Meranthe + ; d'où Clarice (4514), Alexis (4528), Rose (4515) ; = 1849 FLORIAN T Agathe (7331)
4504	Jolimont ss patro	44	Cafre	+ 1852
4505	François ? HALVA	45	Cafre	+ 1855
4506	Anicet MAREL	44	Créole	= 1847 PALAMEDES Olive (3214)
4507	Laurent	30	Créole	
4508	Abélard	29	Créole	
4509	Hilaire DELPHA	8	Créole	de Perrine (4530) = Adolphe Delpha ; = 1858 Ste Marie ACHARDY Marguerite 1818 St Denis
4510	Bernard LOUISIN	61	Créole	+ 1864 ; = 1850 DANAE Thérèse (4077)
4511	Gilles LEPEUREUX	13	Créole	De Louison Nosil (1360Stleu) ; = 1855 St Leu CENTON Modeste (655StLeu)
4512	Philibert ULBANO	3	Créole	+ 1896 St Leu ; De Claudine Ulbano (4518) ; = 1862 St Leu ADAMA Victoria (854StLeu)
4513	Euphrosine ? BALAMINE	72	Créole	+ 1852 ; Vendue à Robert ; d'où Euphrasie (3871), Furcy (4526) ; = ROBERT Robel
4514	Clarice IDALIE	30	Créole	+ 1901 ; De Meranthe + == Marcelin IDALIE (4503); = 1841 ACASTE David (9275)
4515	Rose IDALIE	23	Créole	De Meranthe + == Marcelin IDALIE (4503); == Paul LIMOGES (10597) d'où Paul (4536)
4516	Egyptienne ss patro	73	Créole	+ 1848

4517	Geneviève MONGENET	36	Créole	+ 1878 ; D'où Sidonie (7338), Toinette (2975), Anne 1844 ; == Célicourt CRESCENCE proprio d'où Joséphine 1843, Céline 1833, Caroline 1839-1875, Julien 1837-1858
4518	Claudine ULBANO	39	Malgache	+ 1850 ; D'où Philibert (4512), == Jean Marie OCTOBRE (3671StLeu) d'où Thomy (4529)
4519	Ernestine JOLIPRE	11	Créole	+ 1872 ; D'Euphrosine Jolipré (4533); d'où Montfleury 1856-1857 ; == Marcelin NEUPONT (3483)
4520	Cristin SAVIAC	50	Créole	+ 1857 ; de Céleste +
4521	Jean François	22	Créole	
4522	Agénor DELPHA	20	Créole	+ 1893 ; de Perrine Delpha (4530)
4523	Lorenzo	14	Créole	
4524	Adolphe DELPHA	13	Créole	de Perrine (4530) = Adolphe Delpha ; = 1855 St Denis Zélina ;
4525	Mellon DELPHA	12	Créole	de Perrine (4530) = Adolphe Delpha ; = 1852 St Denis MARGA Marie 1836
4526	Furcy ROBEL	35	Créole	+ 1883 ; D'Euphrosine (4513) ; = 1852 Eline MENIUS (5889)
4527	Jean Marie PATROL	43	Créole	+ 1852, d'Henriette, De Toinette (9682) ; = 1851 GORAL Hortence (9688)
4528	Alexis IDALIE	33	Créole	+ 1890 ; De Meranthe + == Marcelin IDALIE (4503); = 1850 NIPHE Zabeth (8250)
4529	Thomy OCTOBRE	8	Créole	+ 1879 St Leu ; De Claudine Ulbano (4518) == Jean Marie OCTOBRE (3671StLeu)
4530	Perrine DELPHA	42	Créole	Vendue Delfot ; = Adolphe DELPHA 1800 d'où Sabine (4531), Paulin (4532), Hélène 1837, Mellon (4525), Hilaire (4509), Adolphe (4524), Agenor (4522)
4531	Sabine DELPHA	6	Créole	« « ; de Perrine (4530) = Adolphe Delpha
4532	Paulin DELPHA	3	Créole	« « ; de Perrine (4530) = Adolphe Delpha ; = 1865 Delphine ROUX (8472)
4533	Euphrosine JOLIPRE	26	Créole	+ 1856 ; De Barbe + ; d'où Ernestine (4519)
4534	Marceline JACQUETTE	55	Créole	+ 1869 ; de Colas = Jacqueline ; D'où Edouard Capé ? (6258), ? Caroline (6262)
4535	Fanchette MAREUX	20	Créole	+ 1882 ; = 1849 CONCITOYEN Fleury (7952) d'où Judith 1846
4536	Paul IDALIE LIMOGES	1	Créole	+ 1874 ; De Rose Idalie (4515) == Paul Limoges (10597)
LABORDE Pierre François = Antoinette Hoareau 1846				<i>Trois Bassins / La Saline</i>
4537	Zacharie TAVERNIER	34	Créole	+ 1853 ; De Martine Acadine (9281)
4538	Eloi BERFEUIL	17	Créole	+ 1904 ; De Pitel Berfeuil (3405) == Olympiade Acadine (4549) ; = 1851 GLAMPORT Rosalie 1829
4539	Saint Luce	10	Créole	garçon

4540	Jean Pierre	35	Créole	
4541	Marie Louise	13	Créole	
4542	Suzanne CIRAC	20	Créole	+ 1890 ; De Marie Louise Randeau (7601) ; = 1852 Chaussée LARIVE (15StLeu) d' où Thérèse (4543), Louise 1847-1877
4543	Thérèse CIRAC	2	Créole	+ 1875 ; De Suzanne Cirac (4542) = Chaussée Larive (15StLeu)
LABORDE Jean Louis			1846	<i>Trois Bassins / La Saline</i>
4544	Joson FLAMAND	32	Créole	De Bibiane + 1835 ; = 1848 FLAMAND Suzanne (3514)
4545	Arsène ss patro	54	Cafre	+ 1855
4546	Pierre Elie ACASTE	19	Créole	+ 1885 hôpital
4547	Marguerite ACALE ACASTE	35	Créole	+ 1873 ; D' Adélaïde Céleste Acaste (8246); = 1852 Louis MANIN (5840)
4548	Honorine TRIVY	8	Créole	D' Alexandrine Acamas (4551) ; = 1860 VIDOT Louis Adrien 1836 affr
4549	Olympiade ACADINE	43	Créole	+ 1867 ; De Martine Acadine (9281) = Jean Marie ; d' où Euphrasie Azamel (9279), Julienne (8215), Catherine Fagotat (9280), Félix (9274) ; == Pitel BERFEUIL (3405) d' où Eloi (4538), Martine (4550)
4550	Martine ACADINE	12	Créole	+ 1873 ; D' Olympiade Acadine (4549) == Pitel Berfeuil (3405) ; d' où Antoinette 1852 +, mort-né 1860 ; = 1863 FERRAND Vincent (1005)
4551	Alexandrine ACAMAS	25	Créole	+ 1859 ; de Florentine + ; d' où Honorine (4548)
LABORDE Vincent 1818			1846	<i>Trois Bassins / Chauve Souris</i>
4552	Jean CIGAL AGAL	42	Créole	+ 1874 ; De Bibiane + 1834 ; = 1861 SAPOR Mélanie (10226)
4553	François TROYERE	21	Créole	Vendu ; + 1867 ; de Perpétue ; ou (5574)
4554	Bazile BOURGAGROU	10	Créole	De Thomase Pérault (4556) ; = 1861 CHARLES Madeleine dite Marie Rose 1846
4555	Evariste	27	Créole	
4556	Thomase PERAULT	27	Créole	D' Adélaïde + ; D' où Bazile Bourgagrou (4554) ; = 1856 Florentin JAVAN (10199)
4557	Adélaïde OSIRIS	3	Créole	D' Augustine Tavernier (4564) = Osiris Sylvain (3278) ; = 1861 MAMMOSA Julien (2609) ; = ABNER Norbert (465)
4558	Clarice ? ERAILIS VOLTERRE	19	Créole	+ 1855 ; Acquis de Kanval ; de Babet Erailis = Volterre Benjamin (8883) ; d' où Célestin 1846 ; = 1852 Jean Baptiste TARLEY (7991)
4559	Martine TAVERNIER	1	Créole	+ 1848 ; d' Augustine Tavernier (4564)
4560	Roméo ss patro	44	Malgache	+ 1852 chez Sylvain Osiris
4561	Vilbrode TAVERNIER	30	Créole	+ 1872 ; De Martine Acadine (9281) ; = 1855 BOREL Andrèze (3453)

4562	Henry TAVERNIER	22	Créole	+ 1846
4563	Sylvain TAVERNIER	8	Créole	D'Augustine Tavernier (4564) = Osiris Sylvain (3278)
4564	Augustine TAVERNIER	25	Créole	+ 1872 ; De Martine Acadine (9281) ; d'où Martine (4559) ; = 1855 Sylvain OSIRIS (3278) d'où Adélaïde (4557), Marie Hélène (4565), Samedi 1847, Clémence (4566), Louis 1852 +
4565	Marie Hélène TAVERNIER	6	Créole	D'Augustine Tavernier (4564) = Osiris Sylvain (3278)
4566	Clémence « TAVERNIER »	2	Créole	+ 1847 ; D'Augustine Tavernier (4564) = Osiris Sylvain (3278)
4567	Joson LOCAR	35	Créole	+ 1877 ; = Marianne DEJOUSE 1806-1876 Afrique
4568	Henry ? THIASI	53	Malgache	Vendu en 47 à Pierre François ; + 1867
GIRAUD Clémentine séparée de Laborde Charles 1846				
4569	Clotilde JANIE	56	Créole	+ 1876 ; Acquis de Maréchal ; de Marie Louise ; reconnaît en 1850 Henriette (8232) et Colette (3654) ; d'où Hilarion (6448), Marie 1832, Javotte 1832 ; = 1852 SIVUL Boniface (9677) ; = 1855 DULVIL Chrisostome (2592) ; = 1862 TARLEY Henry (6382)
DELAVERGNE 1799 = Cadet 1846 <i>Tan Rouge</i>				
4570	Louison MNEME	49	Malgache	= 1852 DACIDAS Pierre (11067)
LACROIX Marie Anne 1794 1846				
4571	Clarice ARMOND ORMOND	43	Créole	+ 1871 ; d'Olympiade ; D'où Marie Josèphe (4573), Rose Larouly 1827-1852 affr 1835 ; = 1865 Jean Pierre AZUR (5185)
4572	Justine ? MARIE LOUISE	44	Créole	D'où Adélaïde (2089)
4573	Marie Josèphe ORMOND	9	Créole	+ 1869 ; De Clarice Ormond (4571) ; = 1853 RONEZA Agénor 1816-1875 Mada
LAFITTE Auguste 1812 = Lambert Adèle 1846 <i>Rue Royale</i>				
4574	Pierre Louis ? ss patro			Acquis héritiers Archambaud ; si 1802 C, + 1866 hospice
4575	Zémire ROBINEL	? 28	? créole	« « ; + 1888 ; d'Anicette + == Robinel Gaspard (1716) ; = 1853 PETRONE Alphonse 1794 Mada
4576	Luc	47	Malgache	
4577	Benjamin LEBRUNEL	49	Malgache	= 1849 LAMERITE Fanny (5353)
4578	Célestin ? MURE	24	Créole	Témoin + (3522)
4579	Prosper ROMILHA ROMELIA	21	Créole	+ 1872 ; D'Emilie Romilha (4580) ; = 1853 MAXIMIN Marie Juliette 1821-1876 (de Marie Barbe Maximin 1801, affr.)
4580	Emilie ROMILHA ROMELIA	39	Malgache	+ 1872 ; D'où Prosper (4579)

4581	Zoé ROMILY	38	Créole	+ 1850 ; de Sophie ; d'où Emilie (4582), Félix 1848-1851
4582	Emilie dite Eléonore ROMILY	6	Créole	De Zoé Romily (4581) ; = 1860 Jean Pierre ROPAUD (4949)
4583	Rosine ROSINETTE // ENISOR	36	Créole	+ 1876 Mada; D'où Rosélia (3328), Antoine PHILOGENE 1819-1880 (= 6379) ; // = REBECCA Jean Baptiste 1826-1852
LAFFON Bayet 1820 = Troussail Françoise				1846 <i>en ville</i>
4584	Louise LUBIN	33	Créole	+ 1852 ; De Sophie + ; = 1843 Edouard ROUILLARD (8882) d'où Sophie (4585)
4585	Sophie LUBIN	17	Créole	+ 1896 ; De Louise Lubin (4584) = Edouard Rouillard (8882) ; = 1849 HENRIETTE JEANNE Antoine 1823
4586	Alexandre EPICURE	24	Cafre	+ 1849
LAFFON Jean Baptiste 1813 = Victoire Barrois				1846 affranchit Rose Avis, de Béatrix en 1845
4587	Jonas JONASSIN	31	Cafre	+ 1864 ; == Eugénie + d'où Félicie Bolon (8092) ; = 1853 VERDAC Vitaline (9083) ; = 1863 St Denis Julie POLINIS 1846
4588	Coralie JOANNE MERY	13	Créole	De Jean François Joanne (1852) = Louise + ; = 1853 NELLE Eugène (9176) ; = 1866 St Denis VILDE Jules 1837
4589	Fanchette AVIS	22	Créole	De Rose Avie 1800 affr = Gabriel Bouget (7062); d'où Joseph (4591), Rosa (4590), Rosine 1842 ; = 1849 GALMARD Antoine 1827 d'où Antoine 1845, Fébronie 1847
4590	Rosa AVIS	7	Créole	De Fanchette Avis (4589) ; = 1861 VELIO Antoine (6574)
4591	Joseph AVIS	5	Créole	De Fanchette Avis (4589) ; = 1863 GALMARD Elise dite Eline (4861)
4592	Gustave AVIS	1	Créole	+ 1900 ; De Taffet Louis = Augustine Avis (4593) ; = Augustine GALOPI NE (9426)
LAFFON veuve				1846 <i>Rue de la marine</i>
4593	Augustine AVIS	25	Créole	+ 1860 ; De Rose Avie 1800 affr = Gabriel Bouget (7062) ; d'où Alfred 1838; = 1859 TAFFET Louis France d'où Gustave (4592), Ernest Alcide 1840-1902, Rose 1848-1849, Cadet 1850 +
4594	Alexis SANTAFI	19	Malgache	+ 1880 ; = 1850 SIMONETTE Aurélie (3001 St Leu) ; = 1861 Olympiade MARGELLE (2137)
4595	Elisa AVIS	14	Créole	+ 1885 ; De Rose Avie affr = Gabriel Bouget (7062)
4596	Jean Baptiste ANDRIEN	42	Malgache	+ 1866 ; = 1845 GUADET Emile (2193)
4597	Auguste AVIS	15	Créole	+ 1886 ; De Rose Avie affr = Gabriel Bouget (7062) ; = 1857 GUENET Méline (6817)
JANCE Modeste 1795				1846
4598	Javotte PIVILLE	27	Cafrine	+ 1889 ; = 1853 Lajeunesse DEMAR (6248) d'où Espérance (4599), Virginie 1847-1868, Antoinette 1843, Lespoir 1841-1844

4599	Espérance DEMAR	7	Créole	+ 1880 ; De Lajeunesse Démar (6248) = Javotte Piville (4598) ; = 1853 CENACE Elie 1833 St Pierre d'où Louise 1858-1861
MALTER Héritiers PREMONT Louis Henry 1846				<i>Hibon / Athanaze</i>
4600	Sylvestre ? BLANC	50	Cafre	Témoin + 1853 d'enfant de (10835)
4601	Séraphine FINELLI	49	Créole	+ 1872 ; De Barbe + St Leu ; d'où Marie Barbe (4602) ; = 1852 CAYAC Fleury (6870)
4602	Marie Barbe FINELLI	26	Créole	+ 1902 ; De Séraphine Finelle (4601) ; = 1852 SOPHIANA Jean Baptiste (648) d'où Juliette (4604), Edmond (4603), Furcy (4606), Delphine (4607), Elise (4605), Emerancienne 1847, Hyacinthe 1859-1860, Joseph 1862 +, Marie 1839
4603	Edmond FINELLI	8	Créole	De Sophiana Jean Baptiste (648) = Barbe Finelle (4602)
4604	Juliette FINELLI	6	Créole	De Sophiana Jean Baptiste (648) = Barbe Finelle (4602)
4605	Elise FINELLI	5	Créole	De Sophiana Jean Baptiste (648) = Barbe Finelle (4602)
4606	Furcy FINELLI	3	Créole	+ 1874 ; De Sophiana Jean Baptiste (648) = Barbe Finelle (4602) ; = 1866 Virginie NERGEL (3781)
4607	Delphine FINELLI	1	Créole	+ 1878 ; De Sophiana Jean Baptiste (648) = Barbe Finelle (4602)
MONTOUL 1813 1846				
4608	Alexis TACANE // DELARD	45	Malais	Si 36 ans, + 1856 chez Victor Brutus ; = Clarice MONTEMONT (1967) // + 1872 à 90 ans
MOREAU Emilie 1846				
4609	Sophie CIVOR	44	Malgache	+ 1856 ; = 1851 TOUCHECAR Quina Aly ? (8252) d'où Aline (4610), Henriette (4611), Marie (4612), Scolastie (4613)
4610	Aline CIVOR	11	Créole	De Quina Touchechar = Sophie Civor (4609)
4611	Henriette CIVOR	5	Créole	+ 1852 ; De Quina Touchechar (8252) = Sophie Civor (4609)
4612	Marie CIVOR	9	Créole	+ 1853 ; De Quina Touchechar (8252) = Sophie Civor (4609)
4613	Scholastique CIVOR	2	Créole	+ 1850 ; De Quina Ali Touchechar (8252) = Sophie Civor (4609)
MONROSE Félix succession 1846				<i>Rue de l'hôpital</i>
4614	Benjamin TOURNON	45	Cafre	+ 1866 ; = 1850 Thérèse RODERIGUE (4616)
4615	Louis Jasmin CONDE // RIPAILLE	26	Cafre	// + 1855 hospice
4616	Thérèse RODERIGUE	36	Cafrine	+ 1853 ; = 1850 Benjamin TOURNON (4614) d'où Ernestine (4618), Eugène (4619)
4617	Joséphine PORTHOS	19	Créole	+ 1852 ; d'Esther + ; d'où Esther 1848-1850
4618	Ernestine TOURNON	10	Créole	+ 1868 ; De Benjamin Tournon (4614) = Thérèse Roderigue (4616) ; d'où mort-né 1859 ;

				= 1862 Félix PATROUS (7507)
4619	Eugène TOURNON	6	Créole	De Benjamin Tournon (4614) = Thérèse Roderigue (4616)
4620	Léveillé	40	Cafre	
MOTTET Veuve Joseph 1783				1846
				<i>Rivière des Galets /La Plaine</i>
4621	Dominique NINE	30	Cafre	+ 1876 ; = Eléonore DERAVIERS (11053)
4622	Prosper BATAILLE	62	Créole	+ 1869 ; de Pauline ; = 1849 DOITON Françoise (7971)
4623	François ? ss patro	61	Créole	+ 1871 hospice à 95 ans
4624	Félix GRILLE // CYRIL	49	Créole	+ 1891 La possession ; de Jean Marie Grille = Marie Julienne // + 1851 ; d'Anne
4625	Honoré	59	Créole	
4626	Bazile LANGENIER	42	Créole	De Sabine + ; = 1852 ROSAMBO Esther (7246)
4627	Paulin AYA	42	Créole	+ 1863 ; De Pauline + ; = 1853 SIMPITERNEL Christine (4691)
4628	Bertin AYA	40	Créole	+ 1858 ; De Pauline + ; = 1852 JOLINA Nina (4738)
4629	Isidor FELIXICO	40	Créole	+ 1860 ; De Victoire + ; = 1852 MYRTHE Marie Thérèse (4698)
4630	Philogène PELGRAND	39	Créole	+ 1858; D'Esther 1769 ; = 1852 MORION Sophie (4739)
4631	Fanchin	37	Créole	
4632	Pierre Noël TOURNEROIS	29	Créole	De Maguitte + ; = 1853 Louison VULCAIN (4705)
4633	Jean Baptiste ALBANS	28	Créole	+ 1872 ; D'Eline Albans (4745) ; = 1852 Adèle ADRIA (4748)
4634	Philibert AYA SIMON	24	Créole	De Marie Joseph + == Marcelin Simon 1785 affr qui le reconnaît en 1850
4635	Amédée DANTES	25	Créole	+ 1853 ; de Joséphine +
4636	Corentin AYA	25	Créole	+ 1868 ; De Roucher David (6457) = Jeannette Aya (4694) ; = 1851 ATTALA Florentine dite petite (4711)
4637	Fanchin DANTES	25	Créole	+ 1859 ; De Joséphine +
4638	Philibert MYRTHE	25	Créole	+ 1884 ; D'Henriette + ; = 1850 AYA Geneviève (4747)
4639	Furcy AYA	28	Créole	+ 1867 ; De Roucher David (6457) = Jeannette Aya (4694) ; = 1853 CALIBE Marine (2077)
4640	Louis Marie MYRTHE	22	Créole	+ 1877 ; De Constance (4690) ; = 1854 AYA Florentine (4695)
4641	Félix NELLE	21	Créole	+ 1870 hôpital
4642	Jean Marie MARTHE // REDELA	21	Créole	Témoin + 1850 de (4650) // + 1889 PMI
4643	Prosper XUPAR dit Petit	21	Créole	+ 1887 PMI ; De Couronnée + ; = 1855 FECONDE Bertille (4719) ; = 1866 ACQUEL

				Marie Marthe (4283)
4644	Gustave DANTES	17	Créole	+ 1852 ; de Joséphine +
4645	Pierre Noël ALBAN	17	Créole	D'Eline Albans (4745)
4646	Vincent NELLE	16	Créole	De Léocadie (4688) ; = 1816 Flore NARA (2794)
4647	Pierre FECONDE	15	Créole	D'Arthémise Féconde (4700) ; = 1853 FANHOAN Marie Louise (5629)
4648	Pierre Elie PELGRAND // ATTALA	14	Créole	De Sophie Morion (4739) = Pelgrand Philogène (4630) // + 1868 ; de Marianne + ; = VANILLIER Claire Marie 1845-1874 ; = ALBANS Marie Louise (4712)
4649	Jean Pierre NELLE	9	Créole	+ 1850 ; de Jacqueline Nellée (4696)
4650	Célestin QUEBAR	9	Créole	+ 1850 ; de Célestine +
4651	Gilles FECONDE	8	Créole	+ 1850 ; D'Arthémise Féconde (4700) ;
4652	Cyril NELLE	8	Créole	+ 1879 ; D'Hélène (4704) chez Jean Baptiste Séverin
4653	Pierre Jean MORION	7	Créole	+ 1893 ; De Sophie Morion (4739) = Pelgrand Philogène (4630) ; = Henriette SINOPE (7657)
4654	Désiré NELLE	4	Créole	+ 1857. de Jacqueline Nellée (4696)
4655	Paul « FECONDE »	3	Créole	D'Arthémise Féconde (4700)
4656	Barnabé « ATTALA »	3	Créole	De Suzanne Attala (4709)
4657	Jean FECONDE	1	Créole	+ 1852 ; d'Arthémise Féconde (4700)
4658	Benoit « DANTES »	1	Créole	+ 1845 ; De Sophie Dantes (4701) = Evremont Paulin
4659	Ambroise UBIS	70	Cafre	+ 1856 ; = 1854 Jeannette POU CET (6659)
4660	Alphonse SAINT ANDRE	56	Cafre	+ 1857
4661	Thimoté	56	Cafre	
4662	Arthur HEINO	46	Cafre	= 1855 EMELIA Sidonie (5317)
4663	François NOBIS // PECANE	44	Cafre	+ 1889 ; = Eugénie // + 1863
4664	Benjamin ? CAPSUL	32	Cafre	+ 1885 Créole, hôpital ; = 1862 La Possession MARIONNETTE Vincente (6864)
4665	Eloi ZELIOR	31	Cafre	+ 1874 ; = 1852 ORINDAL Marceline (4740)
4666	Etienne LOTOS	30	Cafre	+ 1864 ; = 1852 Olivette TOURNEROIS (4697)
4667	Antoine SAINT MANDE	30	Cafre	+ 1851 chez Mottet
4668	Julien ? TABOR	30	Cafre	+ 1879 à 75 ans
4669	Luc NISUS	30	Cafre	+ 1878 ; = 1857 BULMER Constance (3466)
4670	Michel JOLIPRE // ss patro	29	Cafre	+ 1894 hospice à 84 ans // + 1864 à 35 ans hôpital

4671	Alexis ss patro	28	Cafre	+ 1846
4672	Henry ? ss patro	28	Cafre	+ 1847
4673	Jean Marie ss patro	27	Cafre	+ 1854 à 27 ans
4674	Solmin	24	Cafre	
4675	Pompée	24	Cafre	
4676	Joseph ? SOUDE	23	Cafre	= 1850 La Possession Anne NOSIMA 1813 St Denis ou Ste Marie
4677	Honoré ZALLO	23	Cafre	+ 1896 ; = 1852 MARBES Vitaline (6645)
4678	Domingue PALEFRENIER	70	Malgache	+ 1857
4679	Fortuné ss patro	61	Malgache	+ 1847
4680	Bernabé Barnabé ? BERNARO	53	Malgache	Témoin + 1850 chez Etchigarray
4681	Rémy ? KEREC	53	Malgache	+ 1859 à 80 ans chez Laprade
4682	David NELLEE // JOSSELIN dit Charles Bienvenu	45	Malgache	+ 1883 ; // + 1857 ; = Emilie BRISQUET (6165)
4683	Mathieu	43	Malgache	
4684	Gustave LEO	41	Malgache	+ 1879 à 70 ans hôpital
4685	Jérôme ss patro			+ 1845
4686	Brigitte « MYRTHE »		Créole	+ 1845 ; d'où Marie Thérèse (4698)
4687	Gertrude NAIS	68	Créole	+ 1863 ; de Théotiste ; D'où Genade (4702), Laurence (4699)
4688	Léocadie « NELLEE »	68	Créole	+ 1847 ; D'où Vincent (4646), Jacqueline (4696), Hélène (4704)
4689	Marie Jeanne DANTES	54	Créole	+ 1873 ; de Sophie ; sœur de Joséphine
4690	Constance MYRTHE	48	Créole	+ 1845 ; d'où Louis Marie (4640), Constant 1837
4691	Christine ? SIMPITERNEL	52	Créole	+ 1866; St Joseph ; de Zaïre = 1853 AYA Paulin (4627)
4692	Luce NATISSE	51	Créole	+ 1872 ; de Geneviève ; D'où Thasie (4707), Mérantienne (4718)
4693	Claire LILAS	50	Créole	= 1846 ; d'où Roseline (4721)
4694	Jeannette AYA	45	Créole	+ 1883 ; De Pauline + ; = 1852 ROUCHER David (6457) d'où Cécile (4703), Corentin (4636), Furcy (4639)
4695	Florentine AYA	38	Créole	+ 1876 ; De Pauline + ; = Louis Marie MYRTHE (4640)
4696	Jacqueline NELLEE	38	Créole	+ 1853 ; De Léocadie (4688) ; D'où Léocade (4716), Florine (4732), Désiré (4654), Edouard 1837, Jean Pierre (4649)
4697	Olivette TOURNEROIS	38	Créole	+ 1863 ; De Maguitte + ; d'où Désiré 1837 ; = 1852 Etienne LOTOS (4666) d'où Olive

				(4714), Tiennette (4731)
4698	Marie Thérèse MYRTHE	36	Créole	+ 1877 ; De Brigitte (4686) ; = 1852 FELIXICO Isidor (4629) d'où Catherine (4720), Virginie (4726), Célerine (4730), Victoire (4733), Théodore 1838, Euphrasie 1837
4699	Laurence NAIS	36	Créole	De Gertrude Naïs (4687) ; = 1854 St Denis PETRON Toussaint 1793-1859
4700	Arthémise FECONDE	35	Créole	+ 1850 ; d'où Bertilde (4719), Pierre (4647), Jean (4657), Paul (4655), Honorine 1838, Gilles (4651), Joseph 1850 +, Fanchette (4727), Oscar 1852-1896
4701	Sophie DANTES	31	Créole	+ 1860 ; De Joséphine + ; = 1851 EVREMONT Paulin d'où Louise (4713), Joséphine (4725), ? Elisabeth (4729), Benoit (4658), Céleste 1846
4702	Genade NAIS	28	Créole	De Gertrude Naïs (4687) ; d'où Olivette 1844, Clémentine 1837 ; = 1858 FONET Fanchin (1364)
4703	Cécile AYA	33	Créole	+ 1890; De Roucher David (6457) = Jeannette Aya (4694) ; = 1853 DECAMERI Servais (8352) ; = Candassamy MOUTOU
4704	Hélène NELLE	24	Créole	+ 1882 ; De Léocadie (4688) ; d'où Jean Louis 1847-1848 ; = 1853 TOTMA Anselme (1354) d'où Delphine (4728), Hélène 1852 +, Vincent 1856-1858, ? Cyril (4552), Henriette (4722), Michel 1853
4705	Louison VULCAIN NATALET	24	Créole	+ 1874 PMI; de Léveillé Vulcain (9523) = Lafoi Natalet (3244) ; = 1853 TOURNEROIS Pierre Noël (4632)
4706	Maguitte ? TOURNEROIS	24	Créole	
4707	Thasie NATISSE	22	Créole	+ 1884 ; De Luce Natisse (4692) ; = 1853 ROPPAUL Venant (4930)
4708	Marie Josèphe BIENAT	22	Créole	+ 1889 ; De Fanny Biénat 1790-1856 ; = 1853 BARBE Henry 1815-1862 (libre) ; = Paulin BRISSON
4709	Suzanne ATTALA	20	Créole	+ 1855 ; De Marianne + ; d'où Laurencine 1855-1857, Barnabé (4656), Suzette 1847-1868
4710	Marie Rose	20	Créole	
4711	Florentine ATTALA	17	Créole	+ 1863 ; De Marianne + ; = 1851 AYA Corentin (4636)
4712	Marie Louise ALBANS	17	Créole	+ 1882 ; d'Eline Albans (4745) ; = Elie PELGRAND (4648) ou (9382)
4713	Louise DANTES	15	Créole	De Sophie Dantes (4701) = Evremont Paulin ; = 1855 ISAI Sénanges (2364)
4714	Olive LOTOS	14	Créole	+ 1873 ; De Tournebois Olivette (4697) = Lotos Etienne (4666) ; = Félix BUFFA (6467)
4715	Mélide AYA	14	Créole	d'où Vincente 1845-1893 ; = François PUY (6241)
4716	Léocade NELLE	14	Créole	+ 1888 ; De Jacqueline Néllée (4696) ; = 1853 VIRADE Coq (2653) d'où Claire 1848-1869
4717	Héloïse	11	Créole	

4718	Merancienne NATISSE	11	Créole	De Luce Natisse (4692) ; D'où Louise 1850, Fleury 1854-1855
4719	Bertilde FECONDE	11	Créole	+ 1858 ; D'Arthémise Féconde (4700) ; = 1855 XUPAR Prosper (4643) d'où Jean Prosper 1856-1857, Honoré 1850-1864
4720	Catherine FELIXICO	10	Créole	+ 1877 ; De Félicico Isidor (4629) = Myrthe Marie Thérèse (4698) ; = 1852 NAREYA 1821-1856 Inde; = 1858 GAROS Monchéry (6474) ; = Séverin COLIN (10880)
4721	Roseline LILAS	10	Créole	+ 1899 ; De Claire (4693) ; = 1864 TREPORT Paulin (3578)
4722	Henriette NELLE	8	Créole	+ 1851. D'Hélène Nellée (4704)
4723	Augustine ORINDAL	7	Créole	De Marceline Orindal (4740)
4724	Gertrude	7	Créole	
4725	Joséphine DANTES	6	Créole	+ 1867 ; De Sophie Dantes (4701) = Evremont Paulin ; = 1858 LAGOURDE Sylvain (6773) d'où Joseph 1860 +
4726	Virginie FELIXIO	6	Créole	+ 1873 ; De Félicio Isidor (4629) = Myrthe Marie Thérèse (4698) ; = 1860 BRONTIN Elie 1835
4727	Fanchette FECONDE // RUILLE	6	Créole	+ 1883 ; d'Arthémise Féconde (4700) ; = FIAT WILLIAMS 1816-1878 Afrique // D'Auguste Ruillé Mada + 1855 = Catherine Cénace; = 1855 DEGAGE Piquenique (5088) d'où Augustine 1855-1859
4728	Delphine RUILLE // NELLE	4	Créole	+ 1868 ; D'Auguste Ruillé Mada + 1855 = Catherine Cénace ; = Julien LOBOR (4137) // De Hélène Néllée (4704) = Totma Anselme (1354)
4729	Elisabeth MORION	4	Créole	De Sophie Morion (4739) = Pelgrand Philogène (4630) ; d'où Léonide 1860-1862
4730	Célerine FELIXIO	4	Créole	+ 1890 ; De Félicio Isidor (4629) = Myrthe Marie Thérèse (4698) ; = 1858 CHERPAN Auguste (6067)
4731	Toinette LOTOS	1	Créole	De Tournebois Olivette (4697) = Lotos Etienne (4666) ; = 1853 MARINA Hilaire (7773)
4732	Florine NELLE	1	Créole	+ 1884 ; De Jacqueline Néllée (4696) ; = 1860 ROITAL Joseph
4733	Victoire « MYRTHE »	1	Créole	+ 1847 ; De Félicio Isidor (4629) = Myrthe Marie Thérèse (4698) ;
4734	Françoise ? ESQUERRE	31	Créole	Ou (8476), (7103) ; = 1855 St Louis François CLICHY 1807
4735	Marie XEBANA	71	Cafrine	+ 1857 ; = 1854 La Possession GIBLI Pierre (4312)
4736	Fanny ? NEPHTA	31	Cafrine	+ 1850 chez Manès
4737	Angélique ?	72	Malgache	Si cafrine, + 1855 hospice ; = Prosper 1805-1855
4738	Nina JOLINA	45	Malgache	+ 1873 ; = 1852 AYA Bertin (4628)
4739	Sophie MORION	43	Malgache	+ 1875 ; = 1852 PELGRAND Philogène (4630) d'où Pierre Jean (4653), Elisabeth (4729), Victor (9384), Elie (4648)

4740	Marceline ORINDAL	36	Malgache	+ 1857 ; d'où Augustine (4723), Agnès 1840 si créole ; = 1852 ZELIOR Eloi (4665)
4741	Aimée MITHRIAGUES	68	Créole	Disparue depuis 1839 ; + 1860 chez Duquesne; de Justine +
MOTTET Pierre 1808 = Jourdanet Eugénie 1846				
4742	Fortuné	31	Cafre	
4743	Colin ss patro	21	Créole	+ 1850 chez Jean Laprade
4744	Louis AYA MYRTHE	3	Créole	De Geneviève Aya (4747) = Myrthe Philibert (4638) ; = 1860 DACOEUR Léontine (873)
4745	Eline ALBANS	43	Créole	+ 1851 ; de Marie Louise ; d'où Jean Baptiste (4633), Pierre Noël (4645), Marie Louise (4712)
4746	Genade MEGARUS	32	Créole	+ 1880 ; D'Olivette Mégère (10110) = Polycarpe Mégarus (10109) = 1852 DARIUS Joseph (5302) d'où Olivette (4751); = 1856 ZITTE Saint Ange 1837-1860
4747	Geneviève AYA	31	Créole	+ 1893 ; De Pauline + ; = 1850 MYRTHE Philibert (4638) d'où Pauline (4749), Henriette (4750), Célerine (4752), Louis (4744), Noël 1847
4748	Adèle ADRIA	42	Malaise	+ 1877; = 1852 ALBANS Jean Baptiste (4633)
4749	Pauline AYA	7	Créole	+ 1871 ; De Geneviève Aya (4747) = Myrthe Philibert (4638) ; = 1858 BEAUJOLAIS Marcel 1839-1896 St Denis
4750	Henriette AYA	4	Créole	De Geneviève Aya (4747) = Myrthe Philibert (4638) ; = 1858 BONROI Paul (7603)
4751	Olivette MEGARUS	1	Créole	De Darius Joseph (5302) = Genade Mégarus (4746) ; = 1859 SORLIER Jérôme (7916)
4752	Célerine AYA	1	Créole	+ 1901 ; De Geneviève Aya (4747) = Myrthe Philibert (4638) ; = Cyrille TREPORT (3775)
MONCHOISY Joseph 54 ans 1846				
4753	Gertrude ss patro	54	Créole	+ 1847
MOREL Euphrasie 1779 1846 autres Tellus vendus à Gagnant <i>L'hermitage / La Saline</i>				
4754	Agathe SILVIO	73	Cafrine	+ 1858 ; = 1856 DAZIMAR Maurin (9903)
4755	Laurencine TELLUS	26	Créole	+ 1852 ; de Julie + = Jérôme + ; d'où Constance (4756), Céline (4757), Jérôme (4761)
4756	Constance TELLUS	4	Créole	+ 1871 ; De Laurencine Tellus (4755) ; = 1863 GODEAU Georges 1840
4757	Céline TELLUS	1	créole	De Laurencine Tellus (4755) ;
MOREL Henriette 80 affr 1839 1846				
4758	Olivia AGGEE	43	Malgache	+ 1850 ; = 1841 Pollux VOLMAR (5530)
MOREL Hyppolite 1813 = Scholastie 1846				
4759	Elie	7	Créole	Acquis de Morel Solin

4760	Henry ? CRUVIN	39	Créole	Acquis de Euphrasie Morel ; + 1878 à 80 ans
4761	Jérôme TELLUS	7	Créole	De Laurencine Tellus (4755)
MOREL Charly 1810 1846				
4762	Marcelin	67	Cafre	
4763	Paul DURANTIN	28	Cafre	+ 1859 ; = 1851 La Possession LABREUGE Clémentine (1202)
MOREL Bonaventure = Julie Gonneau 1846				
4764	Marie Josèphe ss patro ? RAMANERE	59	Créole	+ 1855 chez Renard ; d'où Merancienne RAMANERE (1476)
MOREL Joseph 1806 1846				
4765	Bélony Belonie ss patro	18	Créole	+ 1847
4766	Louis TELLUS	7	Créole	D'Euphémie Tellus == Philbert
MUSSARD Henry 1788 = Céléline Chamand 1846 <i>Rivière des Galets / Ravine à Marquet</i>				
4767	Prosper RIOUL	57	Créole	+ 1866 La Possession ; De Marie 1765- ? C; = Clotilde LIOLE (1652)
4768	Jean Baptiste ? LACELLE	44	Créole	Acheté à Gubillon en 1800 ; + 1869 La Possession ; de Clotilde
4769	Servé RANOBE	32	Créole	De Rosine Rioul (4777);
4770	Evariste RANOBE	27	Créole	+ 1858 ; De Rosine Rioul (4777); = 1848 LURAGE Elisabeth (7631)
4771	Joseph RANOBE	24	Créole	De Rosine Rioul (4777); = 1857 La Possession ROBERT Roseline dite Andoche 1839
4772	Vincent RANOBE	15	Créole	+ av 1896 ; De Rosine Rioul (4777); = 1853 La Possession ACILE Masseline (3689)
4773	Jérôme ? FECATO	42	Créole	Si 32 ans ; (de Javotte 1770- ? Afrique); = 1852 La Possession BARBE CORSETVirginie Marie (6219)
4774	Pacôme FECATO	52	Créole	+ 1860 ; (de Javotte 1770- ? Afrique); = 1850 Babet ABSALON (7404)
4775	Moril MARINO	14	Créole	De Jeannette 1798 (de Javotte 1770- ? Afrique); + 1849
4776	Louis MARINO PRESTO	21	Créole	De Jeannette + (de Javotte 1770- ? Afrique); = 1844 La Possession Balbine MIENNET (4779)
4777	Rosine RIOUL	49	Créole	De Marie 1765- ? C (d'où Hélène 1796); d'où Evariste (4770), Joseph (4771), Servé (4769), Vincent (4772)
4778	Thérèse MARINO	14	Créole	+ 1884 ; De Jeannette 1798- ? (de Javotte 1770- ? Afrique) ; == Alidor SPIRE (1387) d'où Isidore 1854 +
4779	Balbine MIENNET MIYONNETTE	14	Créole	+ 1878 ; De Marie Louise dite Charité Miennet (4782) ; = 1844 Louis MARINO PRESTO (4776) d'où Célestine 1845

4780	Grâce MARINO	12	Créole	+ 1852 ; De Jeannette + (de Javotte 1770- ? Afrique)
4781	Julienne CAUDAL	66	Cafrine	+ 1857 ; D'où Suzanne (4783), Sylvie (1173), Joseph 1796, Louise 1798
4782	Charité Marie Louise MIENNET	52	Créole	+ 1863 ; D'Agathe + / de Julie + ou de Julienne (4781); = 1852 RICHARD Pierre 1791 d'où Balbine (4779), Pierre Lazare (3374)
4783	Suzanne CANDAL	38	Créole	+ 1873 ; De Julienne Caudal (4781) ; = 1849 La Possession FRANCE Hervet (3583) d'où Crépin 1846-1865, Pierre Jean 1842-1871
MERLOT François Antoinette		1846		= 1853 FEDORA Rose (9753) <i>Saint Gilles</i>
4784	Bourbon ROME	29	Cafrine	+ 1863
MERCIER Veuve dieudonné		1846		<i>L'hermitage/ La Saline</i>
4785	Adzire ss patro	66	Cafrine	+ 1845
4786	Henry VORANGINE	23	Créole	+ 1866 ; D'Hortence Vitaline (4798) = Vorangine Elphège (4791) ; = 1854 BASQUE Hélène (431)
4787	Rémy ? ss patro	37	Créole	+ 1874 St Leu vers 80 ans, chez De Chateauvieux
4788	Antoine VORANGINE	27	Créole	+ 1901 à 86 ans, PMI ; D'Hortence Vitaline (4798) = Vorangine Elphège (4791) ; = 1852 FORMEY Modeste (8784)
4789	Paul VORANGINE	26	Créole	+ 1894 ; D'Hortence Vitaline (4798) = Vorangine Elphège (4791) ; = 1853 MEDULINE Emilie (10047) ; = 1859 MORNET Sulette 1821
4790	Gabriel SICOPAR	30	Créole	+ 1875 ; De Joséphine Sicopar (4796) ; = 1851 Florence PERIGONE (9409)
4791	Elphège VORANGINE	47	Cafrine	+ 1851 ; = 1844 VITALINE Hortence (4798)
4792	Joseph ? VITIN	58	Créole	+ 1854 à 84 ans chez Legarnisson ; de Françoise +
4793	Amédée VORANGINE	9	Créole	D'Hortence Vitaline (4798) = Vorangine Elphège (4791) ; = 1857 Reine BASQUE (439)
4794	Madeleine	67	Créole	
4795	Flore	43	Créole	
4796	Joséphine SICOPAR	61	Créole	+ 1874 ; de Suzanne ; D'où Gabriel (4790), == Etienne Servay d'où Joseph Cholieu (9970) ; = 1844 FLORIAN Louis Marie (7320)
4797	Barbe VORANGINE	14	Créole	D'Hortence Vitaline (4798) = Vorangine Elphège (4791) ; = 1852 HILARIC Janvier (2283)
4798	Hortence VITALINE VITALIEN	47	Créole	+ 1872 ; De Louise + ; = 1844 VORANGINE Elphège (4791) d'où Henry (4786), Paul (4789), Antoine (4788), Marie (4799), Barbe (4797), Amédée (4793), ; Gustave (4800); = 1855 ZITTE Richard 1821
4799	Marie VORANGINE	5	Créole	D'Hortence Vitaline (4798) = Vorangine Elphège (4791) ; = 1856 PHALAON Pierre Jean

				(7149)
4800	Gustave VORANGINE	15	Créole	+ 1876 ; D'Hortence Vitaline (4798) = Vorangine Elphège (4791)
4801	Ernest	1	Créole	
4802	Janvier	35	Cafre	
MERCIER Chérissimeuil = Antoinette Poitevin 1846				
4803	Céline SARPEDONIE	51	Malgache	+ 1866 ; == Léon d'où Adeline (4805), Cécile (4804), Joseph (4806) ; == Toussaint d'où Clémentine (4810) ; d'où Marianne Brisas (5768)
4804	Cécile SARPEDONIE	14	Créole	De Léon = Céline Sarpédonie (4803) ; = 1847 Roméo ZOOGONES (2065) d'où Marie Françoise 1848
4805	Adeline SARPEDONIE	9	Créole	De Léon = Céline Sarpédonie (4803) ; = 1851 MYRTHO Adolphe (5334)
4806	Joseph SARPEDONIE	17	Créole	+ 1872 ; De Léon = Céline Sarpédonie (4803) ;
4807	Songol SAMOTRACE ou Senzelle	40	Malgache	Témoin + (4803)
MERCIER Veuve 49 ans Delile 1846 <i>La Saline</i>				
4808	Jean ZIGIE	46	Malgache	+ 1858 ; = 1852 VALENCA Mélinthe (687)
4809	Pélagie NAUDAY	51	Créole	+ 1857 ; De Thomase + = Célestin ; = 1847 Pollux MNESTEE (8508) d'où Fanchin Bernardin (4813), Marie Henriette (7932)
4810	Clémentine SARPEDONIE	21	Créole	+ 1875 ; De Céline Sarpédonie (4803) == Toussaint; = 1857 PALMONT Edouard 1818-1900, affr d'où Joseph 1847, Aristide 1844 (+ av 48), Zélonie (4817), Joséphine (4819)
4811	Augustine SARONIE	32	Créole	+ 1883 St Leu ; De Joséphine + ; d'où Augustina (4814), Céliste 1848, Léonard 1841, Paulin dit Julien 1843, Joseph (4815)
4812	Momblin SARONIE	27	Créole	+ 1889 ; De Joséphine + ; = 1856 Paul GRIMAUD 1810 d'où Jean Baptiste (4818), Charles 1847 ;
4813	Fanchin BERNARDIN	27	Créole	+ 1886 ; De Pélagie Nauday (4809) ; == Clarice (+ 1844) d'où Marie (3753), Adolphe (3742) ; = 1853 ARAUX Modeste (3660)
4814	Augustina LARO SARONIE	11	Créole	+ 1869 ; Reconnue en 1850 par Saronie Augustine (4811) ; = 1850 ISIDOR Charles 1826
4815	Joseph SARONIE	8	Créole	De Saronie Augustine (4811)
4816	Juliette SARONIE	4	Créole	De Saronie Augustine (4811) ; = 1859 LEON Louis Constant 1814
4817	Zélonie SARPEDONIE	4	Créole	+ 1898 ; De Clémentine Sarpédonie (4810) = Palmont Edouard ; = 1866 FRANCOIS Henry Joseph 1841 affr
4818	Jean Baptiste SARONIE	4	Créole	De Momblin Saronie (4812) = Paul Grimaud

4819	Joséphine SARPEDONIE	2	Créole	De Clémentine Sarpédonie (4810) = Palmont Edouard
MERCHER Louise 1811		1846		
4820	Adolphe REIGNIER NITARM	20	Créole	+ 1893 ; De Mélanie Hernecourt (5261) = Nitarm Martin (5348); = 1849 TIPHIS Anailis (2353)
4821	Amélie JAGET dite Laure	14	Créole	Acquis de Maréchal ; = MAIRE Joseph 1820 d'où Ernestine 1854-1857
4822	Jean	50	Cafre	Acquis de Jacques Grimaud :
4823	Egyptienne ? MORTAR MORTAL	45	Cafrine	Acquis de Dugotsel Macé ; si 57 ans ; + 1876 à 90 ans Mada; = 1853 MAUTURNA Henry (2007)
MERCHER Louis = Antoinette Poitevin		1846		
4824	Jules ? TRESPIERE	18	Créole	Ou (8674) ; ? de Genade Trespière (7372)
MALACHY Célestin 1806 = Emilie Manette		1846		
<i>Rue Saint-Louis</i>				
4825	Orange BADAM	30	Malgache	+ 1852 ; = 1843 Estelle (10780)
4826	Agathe	28	Créole	D'où Gustave 1844
4827	Jean Louis BOURGOIN	45	Malgache	+ 1849
MASSEAU Marie Suzanne		1846		
				+ Eugénie 39 et Marcelie 33 affr en 1844
<i>Renaud / Atahanze</i>				
4828	Clarice LABIE LABY	45	Créole	+ 1865 ; De Flore Laby 1783-1865 C affr 1835 ; Reconnaît en 1850 Célicourt (4831), Eline 1837-1878 affr 1838, Dargevil (4832), Elisa (4830), Amélie (4829)
4829	Amélie LABIE	15	Créole	De Clarice Labie (4828)
4830	Elisa LABIE	12	Créole	+ 1901 ; De Clarice Labie (4828) ; d'où Joseph 1862 +
4831	Célicourt LABIE	21	Créole	+ 1884 ; De Clarice Labie (4828) ; = 1855 BATAILLE Juliette (5436) ; = Françoise BEAUVON 1851
4832	Dargevil LABY	20	Créole	+ 1871 ; De Clarice Labie (4828) ; = 1849 GARVIER Euphrasie (4185)
4833	Ferdinand LABY	31	Créole	+ 1881 ; de Flore Laby affr 1835 ; == Marie IVRIN d'où Céline 1847-1862 ; = 1852 Crescence LIGDAMIS (8132)
4834	Pierre Elie TROMEL	20	Créole	+ 1849
4835	Gerville TOCKENBOURG // ADELIS	19	Créole	+ 1850 ; de Charlette // + 1871 ; d'Hortence Adelis (9988)
MASSEAU Antoine 1786 = Catherine		1846		
<i>Guillaume / Bernica</i>				
4836	Pierre GAZOL	51	Cafre	+ 1860; = 1855 SAULON Rosine (9822)
4837	Jérôme ss patro	73	Cafre	+ 1851 hospice

MASSEAUX Joseph Séverin		1846		<i>Renaud / Atahanze</i>
4838	François ? BARBIER	28	Créole	Témoin + (555StLeu)
4839	Philibert LAMY	23	Créole	+ 1881 ; De Lamy Zénon = Lalignare Marie (4847) ; = 1851 LAVAREL Luce (5093)
4840	Augustave SAINT ALME	22	Créole	+ 1902 ; De Delphine Saint Alme 1810-1854 affr 1842 ; = 1850 GARVIER Rose (4184)
4841	Saint Ange SAINT ALME	18	Créole	+ 1872 ; De Delphine Saint Alme 1810-1854 affr 1842 ; = 1848 GARVIER Henriette (4183)
4842	Eugène LAMY	18	Créole	De Pauline Lamy (4849) = Galmar Anicet ; = Aline BEAUJOLAIS 1837-1887 St Denis
4843	Désiré LAMY	17	Créole	+ 1884 ; De Lamy Zénon = Lalignare Marie (4847) ; = 1856 LABOIS Félicie (2760)
4844	Noël LAMY	13	Créole	+ 1882 ; De Lamy Zénon = Lalignare Marie (4847) ; = Emilie TIMAGENE 1854
4845	Alidor SAINT ALME ALY	12	Créole	+ 1874 & 1904 Trois Bassins; De Delphine Saint Alme 1810-1854 affr 1842 ; = 1853 St Denis Eline BLANDY 1831 ; = Fanchette CENTON 1846 (de 666StLeu);
4846	Marcelly LABY	5	Créole	+ 1873 ; De Marcelly Laby = Zéline Lamy (4848)
4847	Marie LALIGNARE	52	Créole	+ 1873 ; de Rabasie Lalignare ; = 1850 LAMY Zénon Marie 1795 d'où Noël (4844), Zélina (4848), Pauline (4849), Fanny (4865), Séliza (4866), Julienne (4850), Estelle (4851), Philibert (4839), Désiré (4843), Eugène ? (4842)
4848	Zéline LAMY	25	Créole	+ 1880 ; De Lamy Zénon = Lalignare Marie (4847) ; d'où Marie Barbe 1843 ; = 1862 LABY Marcelly 1812-1887 (de Flore Laby) d'où Marcelly (4846), Elise (4867), Adelina (4857), Eline (4859), Edouard 1846, Charles (4854), Marie Flore (4858), Marie Barbe 1843, Clarice 1840-1900
4849	Pauline LAMY (Fébronie)	20	Créole	De Lamy Zénon = Lalignare Marie (4847) ; = 1850 GALMAR Anicet 1820-1875 affr d'où Elise (4861), Geneviève (4860), Anicet (4868), Fébronie 1846, mort-né 1862, Marie Eline 1840, Edouard 1846-1880
4850	Julienne LAMY	9	Créole	+ 1880 ; De Lamy Zénon = Lalignare Marie (4847) ;
4851	Marie Estelle LAMY	8	Créole	De Lamy Zénon = Lalignare Marie (4847) ;
4852	Jean François BAVIGNE	5	Créole	+ 1893 ; De François Bavigne (1105) == Zéline Omières (4855) ; = 1862 JUSTINE Esther 1843 affr
4853	Augustin Zénon SAINT ALME	3	Créole	+ 1897 ; d'Euphrasie Saint alme (4864) ; = Javotte GENEVIEVE ; = Céliza PREMONT Zéline Lamy (4848)
4854	Charles LABY	2	Créole	De Marcelly Laby = Zéline Lamy (4848)
4855	Zéline OMIERE	22	Créole	+ 1896 ; De Madeleine Espérance Omière (6075) ; == François BAVIGNE (1105) d'où Jean François (4852), Jean Baptiste (3891), Clarice 1842, Marie Marguerite (4862) ; =

				1861 JEAN BAPTISTE Jean Baptiste 1823 affr ; = Thuriel GUIMANT
4856	Eugénie SAINT- ALME	20	Créole	+ 1898 ; De Delphine Saint Alme 1810-1854 affr 1842 ; = LOUIS Janvier (7077)
4857	Adelina LABY	9	Créole	De Marcelly Laby = Zéline Lamy (4848) ; = Ferdinand ARSAC (9042)
4858	Flore LABY	7	Créole	+ 1900 St Leu ; De Marcelly Laby = Zéline Lamy (4848) ; = Henry LESVILLE 1830
4859	Eline LABY / LABIE	8	Créole	De Marcelly Laby = Zéline Lamy (4848) / de Clarice Labie (4828) ; = 1853 ZITTE Alfred 1828 affr.
4860	Geneviève LAMY	5	Créole	De Pauline Lamy (4849) = Galmar Anicet ; = 1863 BELLEME Etienne (806)
4861	Elise LAMY	5	Créole	De Pauline Lamy (4849) = Galmar Anicet ; = 1863 BOUGET Joseph (4591)
4862	Marie Maguerite OMIERE	1	Créole	+ 1880 ; de Zéline Omière (4855) ; = Jean Baptiste CARON
4863	Babet	50	Créole	
4864	Euphrasie SAINT ALME	13	Créole	+ 1901 ; De Delphine Saint Alme 1810-1854 affr 1842 ; d'où Augustin (4853)
4865	Fanny LAMY	6	Créole	De Lamy Zénon = Lalignare Marie (4847) ;
4866	Séliza LAMY	13	Créole	De Lamy Zénon = Lalignare Marie (4847) ; ? = Jean Baptiste MIRANVILLE 1841-1903
4867	Marie Elise LABY	5	Créole	De Marcelly Laby = Zéline Lamy (4848)
4868	Anicet LAMY	2	Créole	De Pauline Lamy (4849) = Galmar Anicet ; = 1866 LAGOURDE Marie Louise 1847
MASSEAUX François Joseph 1782-1871				1846
4869	Séverin ACOLPE	36	Créole	= 1849 ZEBE Euphrasie (1254 Stleu)
MASSEAUX Monchéry Vve 72 ans				1846 <i>Renaud / Athanaze</i>
4870	Milord VIGNOR	61	Malgache	+ 1857
4871	Casimir LAVAREL	3	Créole	+ 1879 ; De Gertrude Verseuil (4873) = Lavarel Casimir (4894) ; = Céleste JEAN BAPTISTE dite Canval Céliste 1850
4872	Pierre LAVAREL	1	Créole	De Gertrude Verseuil (4873) = Lavarel Casimir (4894)
4873	Gertrude VERSEUIL	34	Créole	D'Henriette 1802-1878 St Denis ; = 1852 LAVAREL Casimir (4894) d'où Casimir (4871), Pierre (4872), Célestin 1846, Nanette 1852 +, Auguste 1849-1866
MASSEAUX Pierre Zénon				1846 <i>Tête dure / Laforge</i>
4874	Annette LAVAREL	58	Créole	+ 1865 ; de Julienne ; D'où Charles (4887), Casimir (4894), Philibert (4885), Luce (5093), Marie (10003)
4875	Adzire VELLA	33	Créole	+ 1903 ; De Marie Julienne Hadrot (affr 1834); = 1853 Célestin DORVAL (6901) d'où Eglantine (4896), Estelle (4881), Céleste (4898), Euphémie 1840
4876	Mélanie BRODERIE	28	Créole	+ 1877 ; De Marie Julienne Hadrot (affr 1834); d'où Louis (4880), Mélina (4889), Joseph

				Casimir (4879), Mort-né 1848; = 1864 ROPAUL Philogène (2833)
4877	Janvier RUBONNE	23	Créole	+ 1887 ; de Julienne Hadrot (affr 1834); == Rose LIONAISE (4883)
4878	Javotte TROMEL	25	Créole	De Marthe Tromel (4893) ; = 1854 EA-KAY 1826-1864 Chine ; = 1865 St Denis ISLAND Joseph Lafrance 1821 Afrique
4879	Joseph Casimir BRODERIE	6	Créole	+ 1858 ; de Mélanie Broderie (4876) ;
4880	Louis BRODERIE	2	Créole	+ 1865 chez (4877); De Mélanie Broderie (4876) ;
4881	Estelle VELLA	2	Créole	D'Adzire Vella (4875) = Célestin Dorsal (6901)
4882	Auguste « BRIA »	1	Créole	+ 1847 ; de Justine Bria (4884)
4883	Rose LIONAISE	22	Créole	+ 1888 ; d'Hortence ; D'où Rosélia (4897), Baber (4899) ; == RUBONNE Janvier (4877) d'où Jean Baptiste 1855-1857, Janvier 1851-1859, Hortence 1848-1859, Pierre Séverin 1849-1850, Henry 1852-1853, Mélanie
4884	Justine BRIA	20	Créole	+ 1859 ; de Marie Rose + ; soeur de (8860); D'où Auguste (4882), Augustine (4891) ; = Noël ARTOIS ; = Janvier LANCIER 1807
4885	Philibert LAVAREL	17	Créole	+ 1904 ; D'Annette Lavarel (4874) ; = 1852 LANGEVILLIER Augustine 1835
4886	Esther	16	Créole	? d'où Arcelie 1840
4887	Charles LAVAREL	17	Créole	D'Annette Lavarel (4874) ; = 1853 MARCELINA Virginie (5231); = 1861 Clémence EPICHARME (5529)
4888	Adolphe TROMEL	4	Créole	De Marie Marthe Tromel (4893);
4889	Mélinas BRODERIE	2	Créole	+ 1869 ; de Mélanie Broderie (4876) ; = Philogène ROPAUL (4950) ;
4890	Marie Clémence « TROMEL »	1	Créole	+ 1845 ; de Marthe Tromel (4893)
4891	Augustine « BRIA »	1	Créole	De Justine Bria (4884)
4892	Emilie	14	Créole	
4893	Marthe TROMEL	44	Créole	+ 1850 ; d'où Javotte (4878), Clarice (4900), Adolphe (4888), Françoise (4913), Clémence (4890)
4894	Casimir LAVAREL	31	Créole	+ 1881 ; D'Annette Lavarel (4874) ; = 1852 VERSEUIL Gertrude (4873) ; = Cécile PRADER (9621)
4895	Etienne BADOULA	29	Créole	+ 1857 ; D'Hortence + = Etienne + ;
4896	Eglantine VELLA	6	Créole	+ 1879 ; D'Adzire Vella (4875) = Célestin Dorsal (6901)
4897	Rosélia LIONAISE	4	Créole	De Rose Lionaise (4883)
4898	Céleste VELLA	2	Créole	D'Adzire Vella (4875) = Célestin Dorsal (6901)

4899	Babet LIONAISE	1	Créole	De Rose Lionaise (4883)
4900	Clarice TROMEL	11	Créole	+ 1904 ; Infirme ; De Marie Marthe Tromel (4893); = 1854 GRIMOIRE Marcelly (8534)
MASSEAUX Valéry 1805		1846		<i>Précipice / Germain</i>
4901	Henry APPOLON	54	Créole	+ 1857 ; de Thérèse +
4902	Rose ROMAMBY	15	Créole	De Christophe Tolan (10650) = Toinette Romamby (4904) ; = 1852 DORLA Jean Pierre (4107)
4903	Estelle ROMAMBY	8	Créole	+ 1899 ; De Christophe Tolan (10650) = Toinette Romamby (4904) ; = Gervil VATEL (9526)
4904	Toinette ROMAMBY	41	Créole	De Rose + ; = 1851 TOLAN Christophe (10650) d'où Crescence (4907), Rose (4902), Euphrasie (4905), Emilie (4908), Célerine (4906), Estelle (4903), Juliette (4909); = 1854 MELOT Crépin 1804-1868 (de Tarcile)
4905	Euphrasie ROMAMBY	13	Créole	De Christophe Tolan (10650) = Toinette Romamby (4904) ; = 1852 LIRET Joseph (7790)
4906	Célerine ROMAMBY	5	Créole	+ 1859 ; De Christophe Tolan (10650) = Toinette Romamby (4904) ;
4907	Crescence ROMAMBY	21	Créole	De Christophe Tolan (10650) = Toinette Romamby (4904) ; = 1850 TARAN François (2282)
4908	Emilie ROMAMBY	10	Créole	+ 1852 ; De Christophe Tolan (10650) = Toinette Romamby (4904) ;
4909	Juliette ROMAMBY	1	Créole	De Christophe Tolan (10650) = Toinette Romamby (4904) ; = 1860 COSMANE Frédéric (7880)
MARECHAL Joseph 46 ans		1846		<i>Bout de l'Etang</i>
4910	Charles YORIMAN	28	Créole	+ 1859 ; de Victoire + ; frère de Henry ?
4911	Victoire ? RESINE	18	Créole	De Fouquay Adonis (3956) = Clarice Résine Cerise (4922)
MARECHAL Félix Veuve		1846		14 noirs vendus en 1845 à Kanval <i>Renaud / Athanaze</i>
4912	Philippe ? SOVA	58	Créole	Témoin + 1853 Marie LAMY
4913	Françoise TROMEL	28	Créole	De Marthe (4893) ; + 1849 + 1860 ; D'où mort-né 1848, Fébronie (4918), Julia (4919), Eugène (4915), Pierre Noël (4920) ; tous acquis à l'encan de la succession Maréchal
4914	Louison ? SAPHO	15	Créole	De Marie Marthe ; = 1859 St Denis CONET Paul 1832
4915	Eugène TROMEL	3	Créole	+ 1850 ; De Françoise Tromel (4913)
4916	Paul PINGLET	21	Créole	+ 1897 La Possession ; De Clarice + == Paulin Faustin Dalisa (4372); = 1845 Madeleine BALSAMI (1488) ; = 1853 PANTICA Pauline (1490)
4917	Antoinette ss patro	20	Créole	+ 1848

4918	Fébronie TROMEL	6	Créole	De Françoise Tromel (4913) ; d'où Aline 1858-1860, mort-né 1862
4919	Julia TROMEL	1	Créole	De Françoise Tromel (4913)
4920	Pierre Noël TROMEL	8	Créole	De Françoise Tromel (4913)
4921	Joséphine LIONAISE	37	Créole	+ 1870 ; D'Hortence Nonez (4957) ; = 1851 GASPAL Joseph François 1802-1865 (d'Esther) d'où Vincent (7719)
4922	Clarice ILSY / RESINE CERISE	46	Malgache	+ 1867 ; D'où Clara 1847-1849 // + 1866 ; = 1849 FOUQUAY FOCA Adonis (3956) d'où Victoire (4911), Désirée Rhanis 1828
MARECHAL Antoine Joseph 1805 1846				
4923	Félix BEAUVILLIERS	18	Créole	+ 1874 ; de Luce (4924)
4924	Anne Luce MIMBEL	53	Créole	+ 1851 ; de Marie Jeanne Mimbel (4926) ; D'où Elisa César (4931), Augustin 1843, Félix Beauvilliers (4923)
4925	Claudine « MIMBEL »	7	Créole	+ 1893 ; D'Agathe Mimbel (4946) ; = RUDOUX Adrien 1845 (de (259))
4926	Marie Jeanne MIMBEL	74	Créole	+ 1851, PMI ; D'où Emilie (9427), Michel (4937), Anne Luce (4924), Agathe (4946),
4927	Ursule ROPPAUL	47	Créole	+ 1872 PMI;d'où Venant (4930), Philogène (2833) Jean Pierre (4949), Zéline (4936), Julie (4945)
4928	Jules CESAR	18	Créole	+ 1899 ; D'Emilie César (4952) ; = 1850 RONDON Anaïs (10516)
4929	Dominique ? ss patro	9	Créole	+ 1876 PMI hôpital
4930	Venant ROPPAUL	20	Créole	+ 1895 ; D'Ursule Ropaul ((4927) ; = 1853 NATISSE Thasie (4707)
4931	Elisa CESAR	5	Créole	+ 1849 ; d'Anne Luce Mimbel (4924)
4932	Euphémie CESAR	7	Créole	D'Emilie César (4952) ;
4933	Aline ROPPAUL	1	Créole	+ 1897 ; De Julie Ropaul (4945)
4934	Janvier ss patro	33	Créole	+ 1852
4935	Jean MIMBEL	5	Créole	+ 1901 à Tamatave; De Lespoir Laimable (3993) = Emilie Mimbel (9427)
4936	Zéline ROPPAUL	15	Créole	+ 1900 ; D'Ursule Ropaul ((4927) ; d'où Amélie 1852 +, Augustine 1846-1883
9427	Emilie MIMBEL	29	Créole	+ 1896 ; De Marie Jeanne Nimbel (4926) ; d'où mort-né 1848, Rosély 1842; = 1854 LAIMABLE Lespoir (3993) d'où Jean (4935)
4937	Michel MIMBEL	33	Créole	+ 1871 ; De Marie Jeanne Nimbel (4926) ; == CELESTINE Florine 1830 d'où Florine 1850
4938	Noël ? CARPOPIN	25	Créole	+ 1866 St Leu ; = Lucine BALABE
4939	Auguste ? DUNEFLE	10	Créole	+ 1880 hospice

4940	Colas	69	Créole	
4941	Augustine MIMBE	4	Créole	+ 1900 ; D'Agathe Mimbel (4946) ; = LABY
4942	César CESAR	9	Créole	D'Emilie César (4952) ;
4943	Léon ss patro	58	Créole	+ 1846 si chez Bosse
4944	Sophie MIMBEL	12	Créole	+ 1854 ; d'Agathe Mimbel (4946)
4945	Julie ROPAUL	18	Créole	+ 1871 ; de Ursule Ropaul (4927), d'où Aline (4933)
4946	Agathe MIMBEL	32	Créole	+ 1867 ; De Marie Jeanne Nimbel (4926) ; D'où Antoinette (4951), Célice 1848-1852, Augustine (4941), Marie Jeanne 1846, ? Claudine (4925)
4947	Siméon	53	Créole	
4948	Louis	5	Créole	
4949	Jean Pierre ROPAUL	15	Créole	+ 1889 ; D'Ursule Ropaul ((4927) ; == Hortence DATA (9354) ; = 1860 ROMILY Eléonore (4582)
4950	Philogène ROPAUL	29	Créole	+ 1879 ; D'Ursule Ropaul ((4927) ; = 1864 BRODERIE Mélanie (4876) ; ou sa fille Mélina (4889); l'autre devrait être né en 1808 (2833)
4951	Antoinette MIMBEL	3	Créole	+ 1848 ; D'Agathe Mimbel (4946)
4952	Emilie CESAR	50	Créole	+ av 1880 ; Reconnaît en 1850 Jules (4928), César (4942), Euphémie (4932), Louise Pénélope (4954)
MARECHAL François Veuve 1784		1846		<i>Renaud / Athanaze</i>
4953	Jean Baptiste VULSON	37	Créole	+ 1873 ; de Laurencine + ; = 1852 RABOIS Marguerite (1859)
4954	Louise CESAR	20	Créole	+ 1880 ; D'Emilie César (4952) ; D'où Joseph (4955), Valmir (4958)
4955	Joseph CESAR	3	Créole	De Louise César (4954)
4956	Faustin ALGER	55	Malgache	+ 1867 ; = 1856 AMOT Florine (7630)
4957	Hortence NONEZ	56	Créole	+ 1847 ; d'où Joséphine Lionaise (4921), Laurencine 1837
4958	Valmir CESAR	1	Créole	+ 1879 ; de Louise César (4954)
MELANIE mlle		1846		
4959	Hortence ss patro	50	Malgache	+ 1847
BAULAIN Antoinette 1806		1846		<i>Hibon / Bernica</i>
4960	Anna BANDIN	44	Malgache	= 1853 GARRIER Ferjus dit Malabar 1807
4961	Baptiste FRANCOEUR	41	Cafre	+ 1878 ; = 1852 URIF Dauphine (10517)
4962	André ROQUET	17	Créole	+ 1881 La Possession ; De Clara + ; = 1852 LALLEMAND Eugénie 1831 Blanche ; =

				Augustine GLAUDIN 1838
4963	Rose ss patro	41	Malgache	+ 1848
4964	Lespoir ? LOF	41	Cafre	Ou (4127)
4965	Edouard ROQUET	12	Créole	De Clara + ;
4966	Prudence ss patro	39	Malgache	+ 1846
4967	Furcy ? LACÔME	27	Cafre	+ 1879 à 70 ans
BABET Charlette 45 ans				1846 <i>Rue de la Caverne</i>
4968	Hilaire EVRARD	51	Créole	+ 1863 ; de Modeste
4969	Aglaé EVRARD	17	Créole	+ 1860 ; De Félicité + ; d'où Auguste 1841, Félicité 1846-1849 ; = 1852 JOHU Christian (3230)
4970	Antoinette EVRARD	16	Créole	De Félicité + ; = 1854 GENETA Paulin (2600) ; d'où Constance 1849-1851 ; = Paul KERS (7012)
FLORENTINE Mlle				1846 <i>La Possession</i>
4971	Jouan RHUMMON	39	Cafre	+ 1875 ; = Fanny DAMIA (1819)
FLORINE Généreuse 1805				1846
4972	Paul	12	Créole	
ELISABETH AGATHE 1802				1846 <i>Le Guillaume</i>
4973	Célestine LECALON	22	Malgache	= 1854 FLOND Joseph (410) d'où Annette (4974), Gilles (4975), Laurince 1848
4974	Annette LECALON	6	Créole	+ 1866 ; De Flond Joseph (4228) = Célestine Lecalon (4974)
4975	Gilles LECALON	1.6	Créole	de Flond Joseph (4120) = Célestine Lecalon (4973)
STANISLAS Julienne 66 ans				1846 <i>Ravines La Saline /Trois Bassins</i>
4976	Sabine ALECTON	52	Cafrine	+ 1878 ; D'où Jean Pierre (4977), Madeleine (8970), Pauline (8971); = 1853 ETOILE Gamelle (3441)
4977	Jean Pierre ALECTON	19	Créole	+ 1902 ; De Sabine Alecton (4976) ; 1854 ORONTE Laurence (6267) d'où Jean Marie 1856
CAROLINE Mlle 1811				1846
4978	Félicie ? DIJON	26	Créole	+ 1859 ; de Félice Dijon (9058) ; == Jean Baptiste THIBAUT dit Despré libre d'ou Joseph 1843-1889, Félix Alex 1845, Albert 1845-1898
MELANIE Lafoi 1816-1890				1846 <i>Bernica / Mahot</i>
4979	Clarice TECOR	44	Créole	D'où Célimène (4980), Joséphine (4981), Félicie 1839, Philogène TEBAL 1819-1869

4980	Célimène TECOR	14	Créole	De Técor Clarice (4979) ; = 1855 La Possession PAVIEL Pierre Louis (6127)
4981	Joséphine TECOR	10	Créole	De Técor Clarice (4979)
Antoinette JOSEPH			1846	<i>Bernica</i>
4982	Joséphine ? PECTOT	16	Créole	+ 1861 ; d'Emilie Pectot ; = 1851 Félix DESART (6465)
4983	Françoise	?	Créole	
GEORGETTE 1804			1846	<i>Rue d'Angoulême</i>
4984	Eglé LAPORTE	34	Cafrine	= 1850 HIATELLE Gustave ? (1466) / (8424)
4985	Alexandre ss patro	22	Cafre	+ 1846
EUGENIE Marie 1798			1846	<i>Rue Suffren</i>
4986	Elisa GONDOQUET	26	Créole	+ 1856 La Possession ; = Pierre Elie GONDOQUET 1813 ; d'où Frédéric (4987)
4987	Frédéric « GONDOQUET »	7	Créole	D'Elisa Gondoquet (4896)
CAROLINE = Léandre 1782			1846	
4988	Lamour ? TELAMOUR	33	Cafre	+ 1896 St Leu
4989	Eloïse EBUL	34	Créole	+ 1897 Trois Bassins ; De Montavir = Florine Anarie Onarine 1792-1872; = St Leu 1849 Saint Ange TANGE (596StLeu) d'où Florine (4991), mort-né 1850
4990	Caroline ERATON // BOBINETTE // ORLINE	58	Cafrine	+ 1866 ; = 1852 CEATRIS Pierre (8200) // + 1857 dans fond ravine Trois Bassins // + 1855 St Leu
4991	Florine EBUL TANGE	13	Créole	+ 1897 Trois Bassins ; D'Héloïse Ebul (4989) = Saint Ange Tangé (596StLeu) ; = 1860 RIMPER Eugène (7623)
4992	Victoire ? ss patro	57	Malgache	+ 1851 hospice à 70 ans
MARVIER Rosa 1840			1846	
4993	François MAXIMILIEN	31	Malgache	+ 1872 ; = 1844 POLINETTE Pauline (9295)
4994	Caroline ss patro	33	Malaise	+ 1845
4995	Geneviève	45	Créole	
4996	Mélinthe	27	Cafrine	
4997	Estelle LACANETIE	29	Créole	d'où Alphonse 1852 +
MELPOMENE Mlle 1809			1846	
4998	Pierre Jean	42	Créole	
4999	Antoine	20	Créole	Marron en 48
5000	Bruno	39	Malgache	

5001	Félix SANS PLOMB SIMPLON	20	Créole	+ 1904 hospice
5002	Bélisette	42	Cafre	
5003	Estelle ? SEGUIN	29	Créole	De Célerine, sœur de Mélanie
LEULIOTE Louise St Denis 1846				
5004	Lérina RAJAF	39	Malgache	+ 1850 ; = 1845 Mars VOLMAR (4132)
5005	Louis ? GOURY	24	Créole	+ 1866 La Possession
MAUNIER Henry François 1780 = Hoarau 1846 <i>Ravine à Marquet / Rivière des Galets</i>				
5006	Martin ? CLAIRON	63	Créole	+ 1865 à 65 ans chez Langlois ; PMI
5007	Auguste BULIN	39	Créole	+ 1866 La Possession ; De Valère Bulin (5038) ; = 1853 THOMAS Louise Agathe 1811
5008	Fabien	52	Créole	
5009	Toussaint TELMAR	38	Créole	+ 1852 ; De Blanche Telmar (5054)
5010	Nicolas LORiot // EUDOR	45	Créole	De Julie + // + 1877
5011	Félix FLORUS FLEURUS	40	Créole	+ 1879 ; de Madeleine Espérance Omière (6075) ; = 1849 MARTINE Elisabeth Babet (2477)
5012	Jean Jacques ROMAINE	56	Créole	+ 1852 ; de Romaine
5013	Théodose TELMAR	35	Créole	+ 1853 ; De Blanche Telmar (5050) ; = 1848 ROSINA Marie (5954)
5014	Jean Pierre BULIN	42	Créole	+ 1875 ; De Valère Bulin (5038) ; = 1854 COMTOIS Joséphine (506)
5015	Désiré BULIN	35	Créole	+ 1852 ; De Valère Bulin (5038)
5016	Fanchin TELMAR	37	Créole	+ 1895 La Possession ; De Blanche Telmar (5054) ; = 1849 La Possession JUMELLE Julie (4434) ; = Claire GEORGET (7402)
5017	Séverin ? ss patro	45	Créole	+ 1863 50 ans hospice
5018	Valéry BULIN	30	Créole	+ 1880 ; De Valère Bulin (5038) ; = 1854 Laurencine VERVIER HERBON dit Candahar (1959)
5019	Antoine	63	Malgache	
5020	Mafaza ? Rémiza ss patro	64	Malgache	+ 1881 St Leu à 99 ans
5021	Clovis	68	Cafre	
5022	Olive TELMAR	46	Créole	+ 1860 ; De Blanche Telmar (5054) ; == François MYNIAS (1107) d'où Olivette (5024), Olympe (5041), Louis Marie (5068) ; = 1854 La Possession BLOSE Tata (3584)
5023	Marie Barbe BULIN	28	Créole	+ 1879 ; de Bulin Valère (5038) ; = PITOU Louis Elie 1810

5024	Olivette TELMAR MYNIAS	22	Créole	+ 1898 La Possession d'Olympe; D'Olive Telmar (5022) == François Mynias (1107)
5025	Blandine AGES // ss patro	66	Cafrine	+ 1858; D'où Jean Marie Cabot (2569), Jean Baptiste (7723) ; = 1856 NEBO Athanaze (2399) // + 1850 hôpital
5026	Eugène BULIN	16	Créole	+ 1874 ; De Thérèse Bulin (5039) = Modeste Joseph ; = 1855 La Possession Emilie VESGRENTER (8048)
5027	Ferdinand BULIN	16	Créole	De Thérèse Bulin (5039) = Modeste Joseph ;
5028	Philippe BULIN	7	Créole	De Thérèse Bulin (5039) = Modeste Joseph ; = 1863 La Possession THOMAS Célerine 1848
5029	Joséphine	10	Créole	
5030	Félicie FOSSARD	7	Créole	De Zarlino Marie Louise (5056) = Auguste Fossard (1924)
5031	Marceline BULIN	5	Créole	+ 1857 ; De Thérèse Bulin (5039) = Modeste Joseph ;
5032	Marcelin BULIN	3	Créole	De Jean Marie Fuendet (5785) = Bulin Justine (5055) ; = NOEMIS Geneviève (3007)
5033	Edouard FOSSARD	5	Créole	+ 1884 ; De Zarlino Marie Louise (5056) = Auguste Fossard (1924) ; = 1861 ROMEL Céline (6390)
5034	Elisabeth	1	Créole	
5035	Charles BULIN	21	Créole	+ 1892 la Possession ; De Valère Bulin (5038) = Charles Bulin; = 1853 SELADON Caroline (7847)
5036	Prosper ERASME	50	Malgache	+ 1857 ; = 1854 TURPINAL Césarine (9038)
5037	Laimard ss patro	58	Malgache	+ 1863
5038	Valère BULIN	59	Créole	+ 1871 La Possession ; de Marie Barbe ; D'où Charles (5035), Auguste (5007), Jean Pierre (5014), Valéry (5018), François (5042), Estelle (5067), Justine (5055), Thérèse (5039), Virginie (5040), Désiré (5015), Catherine 1795-1873, Barbe (5023),
5039	Thérèse BULIN	32	Créole	+ 1873 ; De Valère Bulin (5038) ; = 1850 MODESTE « THIBURCE » Joseph Michel 1806 d'où Eugène (5026), Philogène (5043), Ferdinand (5027), Philippe (5028), Marceline ((5031), Hyppolite (5048), Euphrasie 1844-1883, Thérèse 1847, Julie (5065), Valère (5046), Jean Baptiste 1850 +
5040	Virginie BULIN	38	Créole	+ 1877 ; De Valère Bulin (5038) ; = 1852 CHELBON Elie (9160) d'où Adolphe (5058), Julienne (5061), Charly (5064), Pierre Elie 1848, Didier (5049), Eline 1846, Elie 1837, Charles 1850, Paul (5045)
5041	Olympe TELMAR	17	Créole	+ 1869 La Possession ; d'Olive Telmar (5041)
5042	François BULIN	20	Créole	+ 1886 ; De Valère Bulin (5038) ; = 1852 EUPHROSINE Antoinette (9917)

5043	Philogène BULIN	14	Créole	De Thérèse Bulin (5039) = Modeste Joseph ; = 1853 La Possession CERNOT Joséphine 1828-1894
5044	Julien FOSSARD	11	Créole	De Zarlino Marie Louise (5056) = Auguste Fossard (1924); = 1857 St Denis CIRUS Louise 1841
5045	Paul BULIN	6	Créole	+ 1874 ; De Virginie Bulin (5040) = Elie Chelbon (9160)
5046	Valère BULIN	9	Créole	De Thérèse Bulin (5039) = Elie Chelbon (9160)
5047	Adèle BULIN COSNELET	7	Créole	+ 1885 ; De Jean Marie Fuendet (5785) = Bulin Justine (5055) ; = Jean Baptiste LAHIRE 1835-1889 St André d'où Aimée 1856-1865
5048	Hyppolite BULIN	4	Créole	De Thérèse Bulin (5039) = Modeste Joseph ;
5049	Didier BULIN	2	Créole	+ 1850 ; De Virginie Bulin (5040)
5050	Juliette FOSSARD	2	Créole	De Zarlino Marie Louise (5056) = Auguste Fossard ; = 1859 FECATO Joseph (1567)
5051	Azor ? GRANDI	76	Malgache	+ 1849 C à l'atelier de discipline
5052	Louis RACHELLE // SAINT LYS	56	Malgache	+ 1857 ; = Clotilde FORBIN 1789-1857 // + 1866 La Possession
5053	André ss patro	78	Cafre	+ 1845
5054	Blanche TELMAR	64	Créole	+ 1866 La Possession ; d'Olive; D'où Olive (5022), Théodose (5013), Fanchin (5016), Genade (+ av 48), Toussaint (5009), Augustin (5069)
5055	Justine BULIN	30	Créole	+ 1865 ; De Valère Bulin (5038) = Elie Chelbon (9160) ; = 1850 FUENDET Jean Marie (5785) d'où Joseph (5059), Fanélie (5062), Adèle (5047), Marcelin (5032), Toinette (5063), Eline 1849
5056	Marie Louise ZARLINO	29	Créole	+ St Denis ; = 1849 Auguste FOSSARD (1924) d'où Julien (5044), Jules (5060), Félicie (5030), Edouard (5033), Juliette (5050), Louise 1846-1872, Auguste 1848-1874 (= ROMEL Rosélia 1854)
5057	Marie ? Jeanne ss patro	63	Malgache	+ 1851 hospice
5058	Adolphe BULIN	17	Créole	+ 1890 ; De Bulin Virginie (5040) = Chelbon Elie (9160)
5059	Joseph BULIN	12	Créole	De Jean Marie Fuendet (5785)= Bulin Justine (5055) ;
5060	Jules FOSSARD	9	Créole	De Zarlino Marie Louise (5056) = Auguste Fossard ; = 1856 MARVILLIER Fébronie (4206)
5061	Julienne BULIN	11	Créole	De Bulin Virginie (5040) = Chelbon Elie(9160); = 1851 BALIERE Didier (9194)
5062	Fanélie BULIN COSNELET	8	Créole	+ 1863 ; De Jean Marie Fuendet (5785) = Bulin Justine (5055) ; = 1854 TERLON Jacquely (6035)

5063	Tiennette BULIN	5	Créole	De Jean Marie Fuendet (5785) = Bulin Justine (5055) ; = 1860 La Possession BENONI Fortuné 1838
5064	Charlie BULIN	4	Créole	De Bulin Virginie (5040) = Chelbon Elie (9160);
5065	Julie « BULIN »	2	Créole	De Thérèse Bulin (5039) = Modeste Joseph
5066	Anne Luce ss patro	1	Créole	+ 1847
MAUNIER Charles Henry 1807		1846		
5067	Estelle BULIN	25	Créole	+ 1873 ; De Valère Bulin (5038) ; = 1862 La Possession ALEXIS Michel Alidor 1819 ; = Alcidor THOMAS 1828
5068	Louis Marie TELMAR	23	Créole	+ 1873 ; d'Olive Telmar (5022) ; = Elisabeth THIBUR 1826
5069	Augustin TELMARD	20	Créole	+ 1901 La Possession ; de Blanche Telmard (5054); = Mélanie MORINET (9030)
5070	Louison	19	Créole	
5071	Céline ? PIVREA	16	Créole	+ 1887 St Leu PMI ; De Marthe + ; == Neptune d'où Charlot 1848-1876 ; = 1852 CAPARIN Adolphe (8482)
5072	Geneviève BULIN	7	Créole	= Henry LOUISE 1829
MAUNIER Joseph Louis 1782 Valomb		1846		<i>Ravine Athanaze</i>
5073	Jean Baptiste LAMARBE MARBRE	32	Créole	+ 1859 ; = 1849 Marie Louise CLARINETTE (5074)
5074	Marie Louise CLARINETTE	25	Créole	= 1849 Jean Baptiste LAMARBE (5073) d'où Betsy (5077), Louisa (5078), Jean 1846-1873
5075	Harlove BOLON	11	Créole	+ 1889 ; De Gilles Bolon (7049) = Irma Bonpière (5076) ; = 1860 CADUL Jeannette (1901)
5076	Irma BONPIERE	40	Créole	+ 1886 ; De Gertrude + ; = 1852 BOLON Gilles (7049) d'où Arlove (5075), Julien 1847
5077	Betsy CLARINETTE	3	Créole	De Marie Louise Clarinette (5074) = Jean Baptiste Lamarbe (5073) ; = 1865 JAUDRAN Félix 1843 St Pierre
5078	Louisa CLARINETTE	1	Créole	+ 1845 ; De Marie Louise Clarinette (5074) = Jean Baptiste Lamarbe (5073)
MAUNIER Henry 1820		1846		
5079	Candide	10	Créole	D'Andrèze 1821-1845
5080	Alphonse ? LAFLEUR	19	Créole	Témoin + (3858)
5081	Zachari ? MENELAS	41	Malgache	Acquis de Verbois Selsis ; si 61 ans, + 1852 chez Monchoisy
5082	Lucas Luc ? SAINT FELIX	38	Cafre	+ 1864 chez Pichon

MAUNIER Pierre					1846	<i>Guillaume / Bernica</i>
5083	Michel GAUSSILLON	42	Cafre	= 1853 HERAN Bertille 1804		
MAUNIER Pierre 1813 = Gruchet Julie					1846	<i>Guillaume / Bernica</i>
5084	Betzy « ANARCHASIS »	55	Créole	D'où Charles Anarchasis 1814-1852, Zoé 1832		
5085	Anaïs ? GENADE	24	Créole	+ 1875 PMI à 60 ans hôpital		
5086	Victor ss patro	34	Cafre	+ 1863 hospice		
MAUNIER Marcel 1790 Veuve					1846	<i>Saint-Gilles / Bernica</i>
5087	Jasmin ss patro / NICTIMENE // RUMINO	37	Cafre	+ 1849 hôpital / 1854 chez Gédéon // + 1884 ; = Crescence BLENA		
5088	Piquenique DEGAGE	26	Cafre	= 1855 RUILLE Fanchette (4727)		
5089	Euphrasie NILIGENA	27	Cafrine	+ 1877 ; = 1850 DEGOA Florentin 1795-1864 Ste Suzanne ; = 1866 Séverin GRAVAL (252)		
5090	Pierrot	57	Cafre			
MAUNIER Hyacinthe 1803 = MASSEAUX J.B.					1846	<i>Athanaze / Yvon</i>
5091	Salomon	46	Cafre			
5092	Pélagie ss patro // CADY	34	Créole	+ 1863 hospice // = CLOTAGATILDE Lubin 1804 d'où Henriette 1853-1858		
5093	Luce LAVAREL	22	Créole	+ 1856 ; D'Annette Lavarel (4874) ; = 1851 LAMY Philibert (4839) d'où Thérèse (5094), Elise (5095), Juillette (5096), Charles Philibert 1846		
5094	Thérèse LAVAREL	4	Créole	+ 1880 ; De Philibert Lamy (4839) = Luce Lavarel (5093) ; = Joseph VERPEL		
5095	Elise LAVAREL	3	Créole	+ 1866 ; De Philibert Lamy (4839) = Luce Lavarel (5093) ;		
5096	Juillette LAVAREL	1	Créole	De Philibert Lamy (4839) = Luce Lavarel (5093) ;		
MAUNIER François Eugène 36 ans					1846	<i>Guillaume / Hibon</i>
5097	Brigitte	47	Cafrine			
MARTIN Henry Frédéric					1846	
5098	Lagaité MORAVE	39	Cafre	+ 1874 ; Acquis de Saleles ; = 1851 GODEAU Justine (7344) ; = 1853 PICURNE Clémentine (5523)		
5099	Caprice ? ss patro	42	Cafre	« « + 1864 hospice à 45 ans		
5100	Papillon MAIA	37	Cafre	« « + 1852		
5101	Bonaventure	35	Malais	« « cafre		
MARTIN Geneviève 1872					1846	<i>Bernica / Matrat</i>

5102	Etienne PERANCIA	34	Créole	+ 1863 ; De Gertrude + ; = 1851 PAMELA Victorine (6000)
5103	Fanchin PERCEVAL	51	Créole	+ 1859 ; De Rosette + 1841 ; = 1853 VERMET Adèle (5147)
5104	Ferdinand PERCEVAL	33	Créole	+ 1876 ; De Rosette + 1841 ; = 1845 Sophie ARION (5720); = 1861 GUADET Uranie (2194)
5105	Alexis PERCEVAL	32	Créole	+ 1859 ; De Rosette + 1841
5106	Alexandre ? LARDOY	22	Créole	+ 1852 si 32 ans ; de Gertrude (9654) == Azor Lardoy
5107	Benoit PERCEVAL	23	Créole	+ 1852 ; de Rosette + 1841 ;
5108	Pierre ? SALVIAT	28	Créole	== Françoise BOLINA (7074)
5109	Joseph VITELLY	21	Créole	+ 1871 ; De Betsie Vitelly 1793/1801-1863 ; = 1845 BONNA Geneviève (4253) ; = Flore MERANCINO 1824-1882 d'où Germaine 1849 (= 1865 SIMON Brice (1089))
5110	Claire FILICETON	53	Créole	De Joséphine dite Julie + ; = 1854 ABRAHAM Joseph (5249)
5111	Orelise PERANCIA	24	Créole	+ 1884 ; == Félix GENEREUSE d'où Félicie 1835 ; = 1849 Henry VICTORINO (5715)
5112	Henriette ss patro	13	Créole	+ 1852 ; de Sophie ; = FIRMIN Lamour (3322)
5113	Furcy VITELLY	28	Créole	+ 1878 ; De Betsie Vitelly 1793/1801-1863 ; = 1854 NINON Florine (2035StLeu)
MARTIN Jean J. = Saint Lambert Elisabeth			1846	<i>Bernica / Yvon</i>
5114	Alexis ? MARTINE	36	Créole	+ 1868 ; De Marianne Henriette Martine ; = 1852 Elisabeth NIRLO (2825)
5115	Juillette DOQUET	31	Créole	+ 1877 ; = 1849 MURVILLE Lubin (5250) d'où Pierre Louis (5116), Léon (5118), Marie (5120)
5116	Pierre Louis DOQUET	13	Créole	? + 1860 hospice ; De Lubin Murville (5250) = Juillette Doquet (5115)
5117	Anasthasie CHERPAN	17	Créole	+ 1880 ; D'Eugénie Brézé (6066) ; = 1853 REMUL Augustin 1816-1903 St Louis
5118	Léon DOQUET	16	Créole	+ 1863 ; De Lubin Murville (5250) = Juillette Doquet (5115) ; CORDELIN Florine (5943)
5119	Julien DRULE	19	Créole	De Drulé Urbain (4296) = Trespière Genade (7372) ; = PERIABE Geneviève (4253)
5120	Marie DOQUET	1	Créole	+ 1884 ; De Lubin Murville (5250) = Juillette Doquet (5115) ; = Issima SIAMBANY 1829 engagé
5121	Albert DRULE	12	Créole	+ 1875 ; De Drulé Urbain (4296) = Trespière Genade (7372)
MARTIN Pierre Henry 1774 = Madeleine Lelièvre			1846	<i>La Saline /Trois Bassins</i>
5122	Célestin « TALMA »	71	Créole	+ 1847 ; = 1843 Radegonde (5148)
5123	Rolai XAVIER	33	Créole	+ 1872 ; d'Adèle Xavier 1790-1873 (de Julie); = 1849 ADRASTA Laurencine (7407)
5124	Léon XAVIER	19	Créole	+ 1883 ; De Gabrielle Xavier (5162) ; = 1848 ALAISE COURCHAMP Claire (2859)
5125	Philippe GALAND	48	Créole	+ 1868 ; De Barbe + ;

5126	Eustache TALMA	26	Créole	+ 1852 ; De Radegonde (5148) = Célestin (5122) ; = 1851 FERIA Juliette (1030)
5127	Jules XAVIER	10	Créole	+ 1897 ; De Xavier Mélanie (5167) = Théodose Dufour ; = 1854 PUYLAURENT Nancy (60) ; = Laure FRAISE
5128	Mars OVENS	40	Malgache	+ 1849
5129	Scipion ss patro	59	Cafre	Marron depuis 1825 ; + 1857 La Possession
5130	Dominique ? ss patro	30	Cafre	+ 1851 hospice ou (4621)
5131	Mardi ss patro	37	Cafre	+ 1846
5132	Pierre ? XAVIER	3	Créole	
5133	Elisabeth Elisa GALAND TALMA	47	Créole	+ 1866 ; de Barbe ; D'où Antoine (5146), Marie Joséphine 1838, Félicité (5135)
5134	Germaine ss patro	24	Créole	+ 1845
5135	Félicité TALMA	21	Créole	D'Elisabeth Talma (5133); = 1853 St Denis FERNANDEZ ROSARIO Félipe 1822 Inde
5136	Marie TALMA	1	Créole	+ 1850 ; d'Adélaïde Talma (5165)
5137	Jean TALMA	50	Créole	De Radegonde (5148) = Célestin (5122) ; = 1853 ARNOU Marie (10126)
5138	Julien XAVIER	23	Créole	+ 1889 ; De Gabrielle Xavier (5162) ; = 1850 FRANCOIS Elisabeth (10888) ; = Modeste LUCET (1561)
5139	Pierre Louis	54	Créole	= 1843 La Possession Marie Clémentine Eugénie
5140	Frontin	41	Créole	
5141	Blaise RADNOR	19	Créole	+ 1857 ; D'Héloïse + ; = 1851 CASSANDRE Françoise ? (2266)
5142	Noël TALMA	11	Créole	+ 1872 ; de Françoise Talma (5149)
5143	Azor AZOLAN	30	Malgache	+ 1884 ; == Rose d'où Modeste SANS SOUCY (9461), reconnue en 1851 ; = 1852 URGEL Marie Barbe (2134)
5144	Bellon RIBAUD	50	Cafre	+ 1878
5145	Gaspard	33	Cafre	
5146	Antoine GALAND	5	Créole	D'Elisabeth Talma Galand(5133)
5147	Adèle VERMET	51	Créole	= 1853 PERCEVAL Fanchin (5103)
5148	Radegonde « TALMA » Sœur de Barbe « Galand » +	67	Créole	= 1843 Célestin TALMA (5122) d'où Eustache (5126), Françoise (5149), Jean (5137), Oscar (5152), Joseph 1814/1822
5149	Françoise TALMA	45	Créole	+ 1862 ; De Radegonde (5148) = Célestin (5122) ; d'où Auguste (5156), Adélaïde (5165), Jean Baptiste (5155), Célestin (5161), Pierre 1842, Noël (5142), Auguste 1852-1873,

				Louise (5151)
5150	Julie XAVIER	17	Créole	+ 1890. De Gabrielle Xavier (5162) ; = 1850 MAREUIL Gilles (1909)
5151	Louise TALMA	9	Créole	De Françoise Talma (5149) ; = 1854 St Louis DOUANIER Andoche 1829
5152	Oscar TALMA	39	Créole	+ 1870 ; De Radegonde (5148) = Célestin (5122) ; = 1853 BARBE FRANCOIS Elisabeth 1809-1875
5153	Clovis XAVIER	21	Créole	De Gabrielle Xavier (5162) ; = 1849 ACESTE Candide (2890)
5154	André OPHION	52	Créole	+ 1853 ; de Félicité
5155	Baptiste TALMA	31	Créole	De Radegonde (5148)
5156	Auguste TALMA	14	Créole	De Françoise Talma (5149) ; = 1853 DANJO Perpétue (7345)
5157	Picard	51	Malgache	
5158	Charles NEPTUNE // LAUNES	38	Malgache	+ 1875 à 65 ans // + 1854 à 56 ans chez Lejeune
5159	Louis OPIGENE	32	Cafre	+ 1863 chez Martin
5160	Janvier LANIER // ss patro	42	Cafre	Si 38 ans ; = 1852 JUMELLE Anaïs (9483) ; = 1855 BRIA Justine 1823 ; = 1864 COURONNE Charlette (6794) // + 1847
5161	Célestin TALMA	5	Créole	De Françoise Talma (5149)
5162	Gabrielle XAVIER	49	Créole	+ 1851 ; de Julie ; sœur de Adèle Xavier 1790-1873; D'où Léon (5124), Julien (5138), Julie (5150), Mélanie (5167), Clovis (5153)
5163	Toinette OPTIX	62	Créole	+ 1869 ; De Timba + ; = 1862 ALCIPPE Jean Baptiste (4047)
5164	Laurencine ss patro	34	Créole	+ 1847
5165	Adélaïde TALMA	17	Créole	+ 1852 ; De Françoise Talma (5149) ; d'où Marie (5136) ; == Pierre ACHERON (6466) d'où Claire 1847, Méranthe 1849-1857
5166	Céline XAVIER	5	Créole	De Xavier Mélanie (5167) = Théodose Dufour ;
5167	Mélanie XAVIER	26	Créole	De Gabrielle Xavier (5162) ; = 1850 DUFOUR Théodose 1802/1806 d'où Jules (5127), Céline (5166)
MARTIN Rodolphe 1823 = Julienne Balbine				1846
5168	Marie	9	Créole	
MAXIMAIN 66 ans, veuve				1846 <i>Rue Royale</i>
5169	Georges VIDUS	19	Créole	+ 1864 ; De Béatrix + ; = 1858 VERPET Estelle (9611)
MARTINEL Hector veuve 1796				1846 <i>La Plaine/ Bois de Nèfles</i>

5170	Antoine ROMEO	62	Créole	+ 1852 ; de Thérèse + ; = 1848 Juliette BEAUNE (5172)
5171	Toussaint ? PEDRE	29	Créole	+ 1871 PMI
5172	Juliette BEAUNE // OFFICIEL ou (1492)	29	Créole	Si cafrine ; + 1884 ; = 1848 Antoine ROMEO (5170) d'où Sidonie (5177), Paul (5174) ; = 1853 STOPAN Maquois (11038) // de Céline (5175) ; = 1853 ARMOLIER Jean François (9816) d'où Céline 1848
5173	Jouan ss patro	73	Cafre	+ 1854 hospice 90 ans
5174	Paul ROMEO	18	Créole	+ 1854 ; De Juliette Beaune (5172) = Antoine Roméo (5170) ; = 1853 Julienne GAROS (6644)
5175	Céline ? OFFICIEL	33	Créole	D'où Juliette (5172)
5176	Marcelin CAPRO / KIGEN	52	Cafre	+ 1865 ; = 1852 GENTILLE Eulalie (11056) // = 1853 La Possession JODOT Vitaline (4079)
5177	Sidonie ROMEO	16	Créole	+ 1882 ; De Juliette Beaune (5172) = Antoine Roméo (5170) ; = 1849 LIRET Jean Baptiste (2563) ; = 1852 CORT Isidor 1807-1876 Afrique
5178	Delphine ? MANFRED	30	Créole	+ 1861 chez Vve Tiers ; D'où mort-né 1857, Ernestine dite Augustine 1839-1860
MAUCRON Didier 1803 = Pajot Léontine 1846 <i> rue Poivre/ Bellemène</i>				
5179	François ROSIERE	24	Créole	Affr 1848 St Denis ; de Gertrude Truger (7567) ; = 1856 St Denis ARMA Hortence 1812
5180	Florentine GEROME	30	Créole	Affr 1848 St Denis
5181	Antoinette	6	Créole	
5182	Clotilde PARAME	10	Créole	Acheté à Chauvet 1844 ; d'Ursule (5196) ; affr 1848 St Denis ; = 1853 St Denis LAFAURE Victor 1804 Mada
5183	Francisque ss patro	75	Malgache	+ 1847 ; Acquis Vve Clermont Hoarau
5184	Ursulin PHILIPPE	50	Créole	Acquis Vve Clermont Hoarau ; De Jeannette + ; == Marie + d'où Julie (4173)= 1852 AMROU Emilie 1793-1866 Mada
5185	Jean Pierre AZUR // ss patro	40	Créole	+ 1875 ; Acquis Vve Clermont Hoarau ; De Sophie + ; frère de Nicolas Azur (6428) ; = 1865 Clarice ARMOND (4571) // + 1847
5187	Séverin ADRIEN	22	Créole	affr 1848 St Denis ; = 1855 Félicie LIFECY 1828
5188	Mélinthe	18	Créole	
5189	Marie Hélène ALEXANDRIN	3	Créole	D'Alexandrine 1812-1844 C; affr 1848 St Denis
5190	Lucine PARAME	8	Créole	Acheté à Chauvet 1844 ; d'Ursule (5196) ; affr 1848 St Denis

5191	Macabit ss patro	48	Créole	+ 1846 ; Acquis Vve Clermont Hoarau
5192	Justine PELAGIN	52	Créole	Acquis Vve Clermont Hoarau ; = 1845 Louis Marie (5198) ; affr 1848 St Denis
5193	Henry VADIRE	20	Créole	Acquis Vve Clermont Hoarau ; De Maria (8328) = Bazile Jean Baptiste (7477) ; = 1857 La Possession BATIS Rosette (3683)
5194	Elie PARAME	22	Créole	Acheté à Chauvet 1844 ; d'Ursule (5196) ; affr 1848 St Denis
5195	Alfred ? XEPHILIN	14	Créole	Vendue à Raux puis à Pierre François en 1847 ; + 1855 ; de Marie Xéphilin 1803 ; = 1853 La Possession BATISTE Rosette (3683)
5196	Ursule PARAME	46	Créole	Acheté à Chauvet 1844 ; affr 1848 St Denis ; d'où Elie (5194), Clotilde (5182), Lucine (5190), Eustache (5197)
5197	Eustache Paul PARAME	5	Créole	Acheté à Chauvet 1844 ; d'Ursule (5196) ; affr 1848 St Denis
5198	Mesmin LOUIS MARIE	55	Créole	Acquis Vve Clermont Hoarau ; affr 1848 St Denis ; = 1845 PELAGIN Justine (5192)
5199	Victoire HIBONNIN	52	Créole	Acquis Vve Clermont Hoarau ; + 1873 ; affr 1848 St Denis
5200	Félicie ? ss patro	31	Créole	Acquis Vve Clermont Hoarau ; Vendue à Marec ; + 1849 hospice ; d'où Justine 1844
MASSELIN Napoléon 1806 = Lebreton Françoise 1846 (plusieurs chez Duckett en 1847)				
5201	Elisabeth MANDEVILLE	22	Créole	= 1849 PEQUILLIER JUCOURT Gasson (5368) d'où Philibert (5218), Auguste 1839
5202	Vincente MESSAGER // FANCHON	41	Créole	+ 1879 St Leu ; de Laurencine ; D'où Emerantienne 1842 chez Desjardins ; = 1858 St Leu TORCAS Castor (2326) ; = 1871 St Leu BEAUBOIS Blac (10147) // + 1883 ; = Fanor COMBAT (2714)
5203	Célise ? CELICE	20	Créole	Né à Fort Dauphin (12/06/1827) de Elie = Mache ;; = 1850 Clémence FRETILLON (2367)
5204	Caprice GREGOIRE	44	Malgache	+ 1859
5205	Emile ? Paulus BOURDILA	12	Créole	= Marie Louise DEVENTE ? (9055)
5207	Julie COMTESSE	17	Créole	+ 1882 ; de Comtesse + ; d'où Cornélie 1846, Lucine 1846-1853 ; = 1855 BATAILLE Julien (5405) ; = BASSER //
5208	Rosalie JUE // DUDIMBE	33	Cafrine	+ 1878 à 70 ans; = Joseph NOËL () // = 1849 St Benoit Wilbrod LEONIDAS 05808 Ste Suzanne
5209	Hyppolite ? MEGARUS	18	Créole	D'Olivette Mégère (10110) = Polycarpe Mégarus (10109) ; = 1853 Elizène MENEPHRON (10110)
5210	Marianne SERIVAL	35	Cafrine	+ 1865 ; = 1852 BONAVENTURE Laventure (7218) d'où Eugène (5217), Juliette 1841
5211	Louise	13	Créole	
5212	Jules MAREL / AUGERAY	6	Créole	De Marel Anicet (4506) = Olive Palamèdes (3214) // + 1897 ; de Célerine Augeray affr

5216	Clarice ss patro	31	Cafrine	Acquis de Jarlot ; + 1884 ; d'où Victorine (3822) ; = 1847 Florian NAIROL (654)
5217	Eugène SERIVAL	8	Créole	De Bonaventure Laventure (7218) = Marianne Sérival (5210)
5218	Philibert MANDEVILLE	3	Créole	D'Elisabeth Mandeville (5201) = Gasson Péquillier Jucourt ; = 1865 DORVAL Célestine (9445)
5219	Charles POMIE	55	Malgache	+ 1861 ; = 1853 St Leu Catiche GRAIA (117StLeu)
5222	Fanely VICTOIRE // COCO	40	Créole	+ 1853; de Victoire ; = 1845 GABRIN Lespoir (7056) // + 1889
5223	Jean Jacques	6	Créole	
MAHE Amédée 1781 = Gonneau Célestine 1846				<i>Rue de Bourbon</i>
5224	Auguste	30	Cafre	Marron depuis 1838
5225	Angélique	42	Créole	Marron depuis 1838
MAHE Jean Baptiste 1773 = Gonneau Marguerite 1846				<i>Bernica / Divon/ Le Guillaume</i>
5226	Adèle DALELE	41	Malgache	d'où Joseph 1837-1844 ; = 1852 La Possession MARICOT Jérôme (8511) ; = Afrique 1858 St Denis CHAUL Félix 1803 Afrique
5227	Gilles ? LANGROMME	32	Cafre	Si 27 ans ; = 1853 PIAMAL Gertrude (0)
5228	Paulin ? YEVEDO	48	Malgache	Marron depuis fort longtemps ; + 1868 hospice
5229	Gaspard	48	Malgache	Marron depuis fort longtemps
MACE Norbert 1805 1846				<i>Chaussée royale</i>
5230	Julien	57	Cafre	
5231	Virginie MARCELINA	15	Créole	+ 1860 ; De Merantienne Philippo (5235) = Marcelina Elphège ; d'où Juliette 1846-1849, Jean louis 1848-1896 ; = 1853 LAVAREL Charles (4887)
5232	Pierre ? PEIDRE	46	Cafre	+ 1856 chez Aubry
5233	Honoré MARCELINA	4	Créole	De Zélie Marcelina (5239)
5234	Janvier MARCELINA	2	Créole	+ 1849 ; De Merantienne Philippo (5235) = Marcelina Elphège ;
5235	Merantienne PHILIPPO	40	Créole	+ 1873 ; De Julie Philippe (6796) ; = 1848 Elphège MARCELINA 1809-1852 (chez Lebel) d'où Arthémise (5236), Augustine (5241), Florent (5240), Virginie (5231), Janvier (5234), Honoré (5233), Pierrot (5237), Pierret 1838, Zélie (5239), Marie 1839, Arélie 1836-1886; = 1855 BRENNUS Lucien dit Louis (6439)
5236	Arthémise MARCELINA	13	Créole	+ 1893 ; De Merantienne Philippo (5235) = Marcelina Elphège ; = 1853 MULOT Louis Désiré 1831
5237	Pierrot MARCELINA	8	Créole	+ 1881 ; De Merantienne Philippo (5235) = Marcelina Elphège

5238	Elise	37	Créole	Acquise de Legarnisson en 1843
5239	Zélie MARCELINA	20	Créole	De Merantienne Philippo (5235) = Marcelina Elphège ; d'où Honoré (5233)
5240	Florent MARCELINA	10	Créole	+ 1872 ; De Merantienne Philippo (5235) = Marcelina Elphège ; = 1854 SALMINE Florine (10354) ; = 1866 Irma DIPLET DAMONGUE 1832 St Denis
5241	Augustine MARCELINA	5	Créole	De Merantienne Philippo (5235) = Marcelina Elphège ; = 1856 SINOPE Gustave (7653) d'où mort-né 1858
5242	Janvier MARIE MARTHE	19	Créole	+ 1874 ; D'Opportune (4094) ; = 1856 IBAR Elisabeth (6875)
MAILLOT Désiré Joseph = Gruchet Eudoxie			1846	<i>Bernica/ Saint-Gilles/ Fleurimont</i>
5243	Laurencine MADACENE	34	Créole	De Fébronie + ; Avec ses enfants, en demande d'affranchissement depuis 1843, Zélia (5244), Pierre (5245), Jean Jacques (5246), Antoinette (5247), François (5248), Eugène 1832, Jean 1820-1902, Jean 1839, Marie Rosélie 1837, Louis 1852; = 1858 Didier ALPHARASA (797) d'où Arthémise 1859-1862 ;
5244	Zélia MADACENE	7	Créole	+ 1904 ; De Laurencine Madacène (5243) ; = 1853 VESOUL Albert (453) d'où Venant 1852, Michel 1854-1857, Elixenne 1857 +
5245	Pierre MADACENE	1	Créole	+ 1890 ; De Laurencine Madacène (5243) ; = Marie Josèphe VOCHRE 1851
5246	Jean Jacques MADACENE	4	Créole	De Laurencine Madacène (5243)
5247	Antoinette MADACENE	2	Créole	+ 1895 ; De Laurencine Madacène (5243) ; = 1861 JOUSSE Valéry (1738)
5248	François MADACENE	1	Créole	+ 1871 ; De Laurencine Madacène (5243)
MAREC Julie			1846	<i>Bel Air</i>
5249	Joseph ABRAHAM	49	Malgache	+ 1868 ; = 1854 FILICETON Claire (5110)
MASDINE Adolphe 60 ans, Bombay = Charlette			1846	
5250	Lubin MURVILLE	37	Créole	= 1849 DOQUET Juliette (5115)
5251	Calle ss patro	18	Créole	+ av 48 ; = 1845 YVES Août (3538) d'où François Maurice (5252)
5252	François Maurice YVES	2	Créole	De Cale (5251) = Yves Août (3538)
MASSEAUX Catherine 1790			1846	<i>Ravine divon</i>
5253	Thérèse ? FRADINE	20	Créole	+ 1880 ; PMI = Paulin DAVILMAR (6193)
MAURICE Jean Charles 1811			1846	<i>La Grande Ravine</i>
5254	Pluton	36	Cafre	
5255	Fabio ou Fativo	25	Cafre	
5256	Alexandre POTOWKY	35	Cafre	= 1852 La Possession SOUDANE Marie Louise 1823 (d'Euphrasie Sondane)

MAZIERES Mathieu 1807 = Céline AZY				
				1846
5257	Toinette SALMINE AGRIPPA	28	Créole	+ 1873 ; De Théleau Salmine (10339) = Léonord Agrippa (10341) ; == Victor PLUTON (3026) d'où Philogène (5259) ; = 1851 MILA Louis (10848) d'où Juliette (5258), Marie Rose (5260), Augustine 1846
5258	Juliette AGRIPPA	12	Créole	+ 1852 ; De Toinette Salmine (5257) = Mila Louis (10848); = DUTIER Isidor (7747)
5259	Philogène AGRIPPA	3	Créole	+ 1874 ; De Toinette Salmine (5257) == Victor Pluton (3026)
5260	Marie Rose AGRIPPA	1	Créole	+ 1846 ; De Toinette Salmine (5257) = Mila Louis (10848)
MERCHER Henriette				
				1846
5261	Mélanie HERNECOURT	50	Cafrine	+ 1866 ; = 1845 NITARM Martin (5348) d'où Adolphe (4820), Héloïse (3253)
5262	Rosine LARZICOURT	47	Malgache	D'où Edouard (5356), Laurencine (5263), Thérèse (5265)
5263	Laurencine LARZICOURT	22	Créole	+ 1853 ; de Rosine Larzicourt (5232)
5264	Adonis ss patro	48	Malgache	+ 1849
5265	Thérèse LARZICOURT	16	Créole	+ 1885 ; (Donnée à sa fille Victorine) ; de Rosine (5262)
LAGOURGUE Marc veuve 1795				
				1846
<i>L'hermitage / La Saline</i>				
5266	Caton NEDEL	61	Cafre	+ 1851 atelier de secours
5267	Moran NARO	48	Malgache	+ 1854 ; = 1850 MIZAEL Julie (3095)
5268	Sylvain ? PERROT	27	Créole	= 1849 Marie Jeanne MONTAUDRAN (51) ; = Marie Louise OBUS (8831)
5269	Angélique VIOLENNE	63	Cafrine	+ 1875 à 107 ans chez Tibère ; D'où Estelle 1812, Nanette (5285) ; à la geôle à St Denis en 1813, vendue à l'encan à sa sortie avec ses deux enfants pour 2000 livres par les héritiers Troussail en 1814.
5270	Jules YOLANDE	12	Créole	+ 1889 ; D'Estelle Esther + 1841 ; = 1861 LASCOURT Florine (3450)
5271	Christine YSERIC	68	Créole	+ 1848 ; d'où Gilles 1812, Joseph (5284)
5272	Zulmée YOLANDE	7	Créole	+ 1871 ; D'Estelle + 1841 ; = 1856 MONTAUDRAN Auguste 1825
5273	Célerine HERMINIE	4	Créole	De Célerine 1798
5274	Alfred ? REFORT	1	Créole	+ 1873 PMI hospice
5275	Laurent ss patro	62	Cafre	+ 1857
5276	Benjamin ? ss patro	46	Malgache	+ 1846
5277	Julie BULIN // HERMINIE	37	Créole	+ 1876 PMI hôpital // + 1880; d'Herminie ; = 1849 DANOR Philibert (2768) ; = Vincent ALGUIE 1826
5278	Célestine YOLANDE	22	Créole	+ 1895 ; De Nanette Yolande (5285) ; = 1852 TIBERE Christophe 1822-1866 (de

				Crescence Jacquier marié à Songol Voban)
5279	Florentine	20	Créole	
5280	Angélique	11	Créole	
5281	Pierre Louis HERMINE	7	Créole	+ 1884 ;
5282	Ferdinand // SIBOUNOT	3	Créole	De Françoise 1832-1844 // d'Olympe Sibounot 1800 C
5283	François ss patro	54	Malgache	+ 1845
5284	Joseph YSERIC	35	Créole	De Christine Yséric (5271) ; = 1851 FOX Joséphine (1972)
5285	Nanette YOLANDE	38	Créole	+ 1861 ; D'Angélique Yolande (5269) ; d'où Rosalie (5290), Eugénie (5289), Célestine (5278)
5286	André ANDRIEN	44	Cafre	+ 1871 hospice
5287	Augustave	12	Créole	
5288	Généreuse HERMINE	8	Créole	De Célerine 1798 ; jumelle d'Adélaïde 1838-+, sœur de (5273) et de Dominique 1840 ; = 1856 ACHELOUS Paulin (2868)
5289	Eugénie YOLANDE	5	Créole	+ 1867 ; De Nanette Yolande (5285)
5290	Rosalie YOLANDE	3	Créole	+ 1865 ; De Nanette Yolande (5285) ; = 1858 PARFAIT Félix 1815/1835
LAGOURGUE Marguerite Mélanie		1846		<i>Laforge / Renaud</i>
5291	Séverin SAUGRIN	36	Créole	+ 1880, PMI ; = 1849 ARGAN Généreuse (8269)
5292	Victor SAUGRIN	7	Créole	+ 1849
5293	Victoire MIEL	36	Créole	+ 1873 ; De Reine 1785 ; ? == LIN d'où Céleste (3727) ; = 1850 LAYEMARD Bazile (3577) d'où Estelle (10823), Reine (3754), Juliette (3728), Elisabeth 1848-1876 (= CERVEAUX Augustin 1842)
5294	Marie Victoire SAUGRIN	9	Créole	D'Orélie + ; = 1853 MYSCILE Michel (8888) d'où Victoire 1856-1857, Aurélie 1854-1857
MARIANNE Elisabeth Agathe 1784-1849		1846		<i>Guillaume/ Bernica</i>
5295	Lespoir GABRINO	58	Malgache	+ 1868 ; = 1845 VICTOIRE Fanélie (chez Archambaud)
5296	Fébronie DUPOL	38	Créole	+ 1872 ; De Sidonie + 1823 ; D'où Marie Laure (5297), Fleury (5298) ; = 1859 CATON Notac (6825)
5297	Marie Laure DUPOL	18	Créole	+ 1880 ; De Fébronie Dupol (5296) ; = 1857 NINON Colas (1997StLeu)
5298	Fleury DUPOL	14	Créole	De Fébronie Dupol (5296)
MAHERCON Zélie 1809		1846		<i>Rue de la fontaine</i>

5299	Marie ? ss patro	65	Créole	+ 1864 hospice à 100 ans
BAZILE Monrose 1804 = Félicité 1846 (affranchit Pauline Fabius en 1840 (+1876, de Virginie) <i>La Saline/ Trois Bassins</i>)				
5300	Perrine ? PANCRACE	35	Créole	+ 1852 ; de Louison + ; = 1851 BESANCON Alexandre (560)
5301	Benjamin CHINFAN SAINT FORT SINFORT	40	Créole	= 1849 Rosine HALIARTE (59StLeu)
5302	Joseph DARIUS	29	Créole	+ 1856 ; De Pauline Fabius 1792 affr 1840 ; = 1852 MEGARUS Genade (4746)
5303	Marcelin ? GABLOU	38	Cafre	= 1852 HUMBERT Virginie (7156)
5304	Athanaze PARCA	48	Cafre	+ 1852 St Leu
5305	Casimir ? ORPHIR	26	Cafre	+ 1869 hospice à 60 ans
5306	Grâce PANDA	22	Créole	+ 1859 ; De Pauline Fabius ; d'où Solin 1843, Philogène (5310) ; = 1855 CABRAN Valentin (3498) d'où Virginie 1847-1862, Paulin 1857 +
5307	Julienne ZILBA	73	Malgache	+ 1872 ; D'où Emeranthe (5326), Louis Marie Kamaya 1810-1885; = 1862 OGMION Paulin (3533)
5308	Lucine ZILBA	10	Créole	+ 1858 ; D'Emeranthe Zilba (5326) ; = 1854 MAMMOSA Marie Luc (2596) d'où Louis François 1853-1903, mort-né 1858
5309	Prosper CHINFAN	3	Créole	+ 1901 3B ; De Lait Adolphe (635StLeu) = Jeanne Chinfan (5311) ; = Marie Louise MITHRIDATE (2074StLeu)
5310	Philogène « PANDA »	1	Créole	+ 1847 ; de Grâce Panda (5306)
5311	Jeanne CHINFAN	35	Créole	+ 1891 3B PMI; = 1849 LAIT LAY Adolphe (635StLeu) d'où Barbe (5328), Alexandre (5319), Jules (5329), Prosper (5309), Alexis (5320), Rosine 1847-1857, Roselyne 1847 (= OBUS Joseph (8841)), Gilles 1839
5312	François BAVIGNE/ PHALARIS	36	Créole	+ 1859 ; de Nanette ; == Zéline OMIERE (4855) ; = 1849 Juste TOTTE (7926) // + 1857 St Leu ; de Rosémont = Radegonde Phalaris 1797 ; = 1852 St Leu MANDER Pauline (3629StLeu)
5313	Léon ss patro	81	Créole	+ 1845
5314	Philibert ? BIRICEL	45	Cafre	+ 1856 St Leu à 61 ans chez Macé
5315	Guillaume ss patro	57	Cafre	+ 1847
5316	Pélagie PANDARE	47	Créole	De Barbe + ; = 1856 ORTHANA Anselme (10051) ; = 1862 PALANTIN Fantaisie (2902)
5317	Sidonie EMELIA	47	Créole	+ 1876 ; De François = Amélie à l'affranchissement 1848 St Denis ; D'Emilie Darius 1762-1851 (malgache affr 1837 par Lemarchand); d'où Charles (2091), Amélia (2098), Antoinette Esther (2095) ; == Montvert LAMY d'où Cléry (2093), Henry (2096),

				Alphonse (2097), Chonette (2094) ; = 1855 HEINO Arthur (4662)
5318	Emile FABIUS	12	Créole	De Pauline Fabius 1792-1876 affr 1840; = 1856 AMEL Rosine (7330)
5319	Alexandre CHINFAN	8	Créole	+ 1855 ; De Lait Adolphe (635StLeu) = Jeanne Chinfan (5311) ;
5320	Alexis CHINFAN	1	Créole	De Lait Adolphe (635StLeu) = Jeanne Chinfan (5311) ;
5321	Blaise ISIDORIN	48	Créole	De Jeanne + ; = 1856 ALECTON Madeleine (8970)
5322	Jean Pierre FATOL LIVROY // PHALARIS	34	Créole	+ 1885 ; D'Hilaire Fatol (4042) = Léocadie Martignac (1304) ; = 1853 JOUAN Emilie (5603) ; = 1858 TODINEL Clarice (7685) // + 1880 ; de Rosémont = Radegonde Phalaris 1797 ; = 1853 St Leu FIGNAL Scholastique (3418StLeu)
5323	César ss patro	70	Cafre	+ 1845
5324	Victor PERGUS	55	Cafre	+ 1852 chez Dupuy
5325	Alexis ss patro // ss patro	76	Cafre	+ 1865 à 90 ans // + 1857 à 80 ans chez Masséaux
5326	Emeranthe ZILBA	28	Créole	+ 1881 ; De Julienne Zelba (5307) ; d'où Lucine (5308) ; = 1853 LAIT Prosper (7420) d'où Barnabé (5330), Louis Marie 1848-1870
5327	Pierre Elie ? ss patro	19	Créole	+ 1890 à 60 ans hôpital
5328	Barbe CHINFAN	10	Créole	De Lait Adolphe (635StLeu) = Jeanne Chinfan (5311) ; d'où mort-né 1851 St Leu (témoin Guillaume Fort (3465StLeu)
5329	Jules CHINFAN	2	Créole	De Lait Adolphe (635StLeu) = Jeanne Chinfan (5311) ;
5330	Barnabé ZELBA	2	Créole	De Emeranthe Zelba (5326) = Lait Prosper
ROMAIN Crescence Monroe = Eliska Valim				1846
				<i>Saint-Gilles / Les Trois Bassins</i>
5331	Delphine MYRTHO	33	Créole	+ 1875 ; De Généreuse Bovol 1790 ; d'où Adolphe (5334) ; == Silvert Gardin LACHENY 1807 qui reconnaît en 1850 Jeanne (5332) ; = 1851 MARIE FRANCOISE Jean François 1801 ; = Florentin PALMISEN
5332	Jeanne MYRTHO	13	Créole	+ 1852 ; De Silvert Gardin LACHENY == Delphine Myrtho (5331) ; d'où Delphine 1845-1874 ; == Frédéric CORDRAN d'où Silvert 1849
5333	Vincent MYRTILE	21	Créole	+ 1900 ; De Florentin Palmisen (715) = Généreuse Bovol ; = 1849 AVERTINUS Anna (9268)
5334	Adolphe MYRTHO	15	Créole	+ 1885 ; De Delphine Myrtho (5331) ; = 1851 SARPEDONIE Adeline (4805)
MERCHER Victor Amédée1811 = Augustine				1846
				<i>Rue Suffren</i>
5335	Dauphin BENIS	30	Cafre	+ 1852 St Leu ; = 1849 ANDIANA Clara (1831StLeu)
5336	Thibault VEAU	56	Cafre	+ 1852 St Leu à 80 ans chez Mercher

5337	Adolphe BERNARD	38	Cafre	+ 1865
5338	Philippe PATE // MANDRIN	32	Cafre	+ 1889 ; hôpital // Pas d'union
5339	Henry SYLVESTRE // BADOULA	72	Cafre	+ 1877 La Possession // + 1857 chez Laffon
5340	Casimir ss patro // ss patro	63	Cafre	Acquis de Boisjoly Lebreton en 1843+ 1854 80 ans hospice // + 1872 à 90 ans chez Laprade
5341	Fortuné ? GLACON	46	Cafre	Acquis de Séverin en 1843 ; + 1851
5342	Lafleur ? LATRAPE	72	Cafre	+ 1852 St Leu à 95 ans
5343	Zénon ss patro ? «BOITEUX »	54	Cafre	Acquis de Gruchet 1845 ; + 1862 St Leu à 65 ans ; = 1855 Adélaïde NARCE (3891StLeu)
5344	Lespoir ss patro	26	Cafre	Acquis de Paulet 1845 ; + 1856 hospice
5345	Désiré ? BONOM	38	Cafre	Acquis de Berry 1845 ; + 1852
5346	Fortuné	44	Cafre	
5347	Victor ? POU CET	35	Cafre	+ 1887 à 85 ans hôpital
5348	Martin NITARM	55	Cafre	= 1845 Mélanie HERNECOURT (5261)
5349	Jacob ? ss patro	28	Cafre	+ 1852 hospice 40 ans
5350	Joseph ARVAL / LEBON	47	Malgache	Acquis de Nativel ; + 1854 ; = Caroline ARVAL (1508) // + 1863 chez Mercher V. ; = Agathe TOPARY (1915StLeu)
5351	Profil PAMPFIL	61	Malgache	Acquis de Chifolian ; + 1862
5352	YES Charles	40	Malgache	Acquis de Thiodon ; + 1852 St Leu chez Mercher
5353	Fanny LAMERITEE	50	Malgache	+ 1867 ; = 1849 LEBRUNEL Benjamin (4577)
5354	Rosette	65	Malgache	Encan K/Anval
5355	Jean ? ss patro	57	Cafre	44 en 1845 ; + 1850 hôpital
5356	Edouard LARZICOURT	28	Créole	+ 1856 ; De Rosine Larzicourt (5262) ; = Céleste +
5357	Henry ? LABASSON	39	Créole	Ou (4760) ; + 1869 ; d'Anne
5358	Auguste	31	Créole	
5359	Gasparin ODIFA // ss patro	28	Créole	Marron // + 1876 Hôpital // + 1888 hôpital
5360	Jean François	18	Créole	14 en 1845
5361	Robert ss patro	58	Créole	+ 1847
5362	Hyppolite CONSTANTIN	32	Créole	+ 1856 ; d'Ursule 1778 ; = 1843 CONSTANTINE Célestine 1821 (chez Puren, affr 1846)
5363	Bonhomme ANTONIQUE //	30	Créole	+ 1852 ; de Modeste Antonique // témoin + (2526)

	STUBIN			
5364	Colas TASY / Ulla PIERRE	47	Créole	+ 1855 ; de Julie Tasy (600) // témoin + (4915)
5365	Antoine	30	Créole	
5366	Elphège ? ss patro	62	Créole	+ 1853 St Leu à 90ans
5367	Edouard ? CAROLINE	27	Créole	+ 1880 ; PMI, hôpital
5368	Jolimont Gasson PEQUILLET	27	Créole	+ 1878 ; De Jolimont Jucourt (aff. 1832) = Manette GAMBIER (Affr. 1842, + 1857) ; = 1849 MANDEVILLE Elisabeth (5201)
5369	Augustin CAETAN	35	Créole	+ 1879 St Leu ; De Julie + ; = 1855 SERIGAN Victoire (3013StLeu)
5370	Jean Baptiste ? LATOUR	44	Créole	Si 35 ans ; + 1859 ; de Fanny ; = 1849 Blandine LUBO (7267)
5371	Thérèse LAMY	20	Créole	+ 1872 ; De Sidonie Emélia 1800 == Lamy Montvert blanc ; = 1855 CLOTILDE GERIMEL Alfred 1831-1856
5372	Juilette	14	Créole	? 53 en 1845 ;
5373	Thérèse MADAMA	62	Créole	+ 1852 ; D'où Bernard (5380), ? Marie Thérèse 1807/1794 Jomino (= 1853 St Leu Fortuné CHARLOT (8306)), Masseline (5374)
5374	Elisabeth ? Masseline IOMINO	15	Créole	De Marie Thérèse Jomino (5373) ; = 1859 St Denis LEFRANCOIS Alfred 1839
5375	Françoise	18	Créole	
5376	Angélique	27	Créole	De la commune ; d'où Delphine 1840
5377	Agnès GIRODET	28	Créole	+ 1856 ; D'Elise + (St Denis) = Auguste ; = 1853 LATOUR Marcely (10363) d'où Marcely (5378), Louis Auguste 1847-1866
5378	Marcely LATOUR	2	Créole	+ 1883 ; D'Agnès Girodet (5377) = Marcely Latour (10363) ; = Eugénie ORSENCIA 1842-1885
5379	Félix ss patro	6	Créole	+ 1846
5380	Bernard IOMINO	18	Créole	Acquis en 1844 ; De Thérèse Madama (5373)
5381	Gédéon LEDOU	38	Créole	De Félicité Savourey (599) == Jean + ; = 1855 St Leu GOLVILLE Clémence (2517)
5382	Ernest LEVEO // GENEREUSE	17	Créole	+ 1876 ; d'Olive ; // + 1852 ; De Généreuse 1780 ; frère de Florine 1805-1870 et Catherine (7009);
5383	Edmond BEJAR // UNDEUX // VELIO	45	Créole	De Julie + ; + 1856 ; = 1850 La Possession Coralie GIROFLEE (5731) // de Lucine + ; = 1852 Julie LEPRIX (3676) // + 1874 ; = Merancienne BERTHILDE (3867)
5384	Joseph ? Toussaint BOISVERT	15	Créole	Acquis de Caillot ; + 1852 chez Adamolle ; de Clarice +
5385	Théodore ? DUFOUR	25	Créole	Acquis de Chauvet ; de Théodose Dufour == mère + ; = 1856 St Denis DORLIA Rosette

	LAPLACE			1834
5386	Prosper	30	Créole	Acquis de K/Anval
5387	Henry dit Paul	25	Créole	De la commune
4231	Saint Luce ss patro	14	Créole	+ 1844
Azémia = Christophe Bandare Malais 1846				
5388	Fantaisie ? HAROLD	25	Cafre	+ 1871 ; = 1856 Mathilda ELISE (8380)
5389	Elvina OMERAN	23	Malaise	+ 1852 ; d'où Amédée (5390)
5390	Amédée OMERAN	3	Créole	+ 1852 ; d'Elvina Omeran (5389)
NABERE Joseph 1796 = Briguier 1846 <i>Renaud/ Laforge & Rue Suffren/ Bellemène</i>				
5391	Philogène CAISSIER	33	Cafre	= 1849 Véronique RULICAR (5410)
5392	Thélémaque MONGOL	40	Malgache	+ 1863
5393	Vincent BRIAN	55	Cafre	+ 1862 ; = 1849 CUMER Perrine (2147)
5394	Augustave	31	Malgache	
5395	Gros Pierre ? BONENFANT	51	Malgache	+ 1873 hospice
5396	Léon Chapeau	44	Malgache	Marron en 1847
5397	Antoine ss patro	42	Malgache	+ 1845
5398	Benoit	43	Malgache	Marron
5399	Jérémy ? ss patro	45	Malgache	+ 1852 si Afrique
5400	Phanor QUIPER	41	Malgache	+ 1854
5401	Denis TRANJAN	41	Malgache	+ 1876 ; = 1852 PULCHER Mélanie (819)
5402	Henry ss patro	49	Cafre	+ 1848
5403	Pierrot MASSAN	72	Cafre	+ 1856
5404	Célestin BATAILLE	25	Créole	+ 1896 ; De Lucine Bérel (5442) = Charles Bataille +; = 1851 RULICAR Olivette (5445)
5405	Julien BATAILLE	20	Créole	+ 1878 ; De Lucine Bérel (5442) = Charles Bataille +; = 1855 COMTESSE Julie (5207)
5406	Cyril dit Chéry PEJOT	21	Créole	+ 1880 ; de Célianthe Pejot (5415)
5407	Fanchin BEJOT	19	Créole	+ 1887 ; De Célianthe Béjot (5415) ; = 1853 LASSON Hortence (4175) ; = Elisa JULESSE (1826)
5408	Olivette ss patro	45	Créole	+ 1847 ; = 1845 Jean 1789
5409	Clarice MAREUX MAREC	30	Créole	De Claire Mareux (5438) ; d'où Jeanne (5469), Ferdinand 1839 ; = 1852 HORTENCE Saint Ange 1828

5410	Véronique RULICAR	39	Créole	+ 1902 ; De Marceline Rulicar (5439) = Jupiter Zachary (7186); d'où mort-né 1848 ; = CAISSIER Philogène (5391) d'où Jérôme (5471)
5411	Aurélie MAREUX	12	Créole	D'où Marie 1856-1859 La Possession
5412	Pauline DARUSSOR	26	Créole	+ 1866 ; De Pierre Darussor (7750) == Thérèse + ; = 1851 PILOR Bazile (7842) d'où Bazile Mareux (5477)
5413	Charlette LISADOR	26	Créole	+ 1858 ; De Rosalie (5440) ; = 1852 LABANDE Jules (7043) d'où Gertrude (5475), mort-né 1848, Perpétue 1848
5414	Madeleine RULICAR	33	Créole	+ 1895 ; De Marceline Rulicar (5439) = Jupiter Zachary (7186); = 1849 DARUSSOR Pierre (7750) d'où Maximin (5495), Céline (5487), Jean Pierre 1840, Jean Pierre 1839, Perrine 1843
5415	Célianthe BEJOT	29	Créole	+ 1871 ; d'Elise ; D'où Fanchin (5407), Saint Ange (5431), Valmir (5422), Joseph (5472), Cyril (5406), ? Anaïs (5486)
5416	Mimi Joséphine JEAN BAPTISTE // BATAILLE	30	Créole	D'où Marie Louise 1845, Alfred 1841-1881, Lucine (5497) // + 1873 ; de Charles Bataille = Lucine Bérel (5442) ; d'où Elise (5444)
5417	Jules MORABIN	15	Créole	+ 1883 ; De Babet Rosseman (5484) ; = 1853 GENADA Mélanie (5646) ; cousin germain de (7786)
5418	Augustin CANDELON	13	Créole	+ 1904 ; De Louise + ; = 1855 SIMONE Antoinette (8990)
5419	Louis Marie MAREUX	14	Créole	+ 1881 ; De Mareux Laurince (5480) = Urdel Jean Marie (2415); = 1858 BIGNAULT Françoise Vincente 1836 Affr
5420	Joson ? ss patro	21	Créole	+ 1870 hospice
5421	Pierre Paul LISADOR	21	Créole	+ 1868 ; De Rosalie (5440) ; = 1850 Emilie COURBEC (4167)
5422	Valmir BEJOT	13	Créole	+ 1880 ; De Célianthe Béjot (5415) ; = 1857 KELMAR Germaine (7047)
5423	Petit Pierre ss patro	34	Créole	+ 1846
5424	Jean Baptiste LISADOR	34	Créole	+ 1856 ; De Rosalie (5440) ; = 1851 BELLEMENE Henriette (9457)
5425	Félix LISADOR	27	Créole	+ 1874 ; De Rosalie (5440)
5426	Rémy MAREUX MAREUIL	27	Créole	+ 1876 ; De Claire Mareux (5438) ; = 1849 DABELIN Virginie (4168)
5427	Charles Jean LISADOR	24	Créole	+ 1883 ; De Rosalie (5440) ; = 1850 ROBAN Perrine (10522)
5428	Charles CANDELON	21	Créole	+ 1872 ; De Louise + ; = 1851 DORLA Reine (4201) ; = 1853 PIERRE Marie Louise (3667)
5429	Joseph BATAILLE	32	Créole	+ 1855 ; De Charles Bataille = Lucine Bérel (5442)
5430	Antoine BATAILLE	25	Créole	+ 1888 ; De Charles Bataille = Lucine Bérel (5442) ; = 1856 RONDON Sylvie (10524) ; ?

				gendre de (9995)
5431	Saint Ange BEJOT	17	Créole	+ av 1883 ; De Céliante Béjot (5415) ; = 1861 VERME Judith (6134)
5432	Félix ss patro	33	Cafre	+ 1850 hôpital
5433	Massambat	57	Malgache	
5434	Léon Vilvert CHAMBARRY	67	Malgache	+ 1854
5435	MARTEAU Charles	42	Malgache	+ 1856
5436	Juliette BATAILLE	25	Créole	+ 1874 ; De Charles Bataille = Lucine Bérel (5442) ; = 1855 LABIE Célicourt (4831)
5437	Florentine MAREUX	28	Créole	+ 1858 ; De Claire Mareux (5438) ; d'où Joséphine 1848-1850 ; == Jean Pierre EUDOR (10778) d'où Jean Pierre 1850-1865; = 1858 MOISSON Arsène (4124)
5438	Claire MAREUX	62	Créole	+ 1866 à 100 ans ; de Marie ; D'où Clarice (5409), Florentine (5437), Rémy (5426), Fanchette 1824, Laurince (5480), Clémence (5476), Marie 1803-1883
5439	Marceline RULICAR	58	Créole	+ 1872 ; De Flore + ; = 1855 ZACHARY Jupiter (7186) d'où Olivette (5445), Anne Marie (5441), Madeleine (5414), Véronique (5410)
5440	Rosalie LISADOR	54	Créole	+ 1845 ; d'où Charles Jean (5427), Jean Baptiste (5424), Charlette (5413), Pierre Paul (5421), Félix (5425)
5441	Anne Marie RULICAR	25	Créole	+ 1895 ; De Marceline Rulicar (5439) = Jupiter Zachary (7186); d'où Alexandrine (5496) ; = 1849 CENDRIER Charles (5449) d'où Auguste (5492), Thomy 1848, Séverin (5488), Charles 1847
5442	Lucine BEREL ? Aimée	52	Malgache	+ 1858 ; = Charles BATAILLE + 1837 d'où Bataille Célestin (5404), Julien (5405), Antoine (5430), Joséphine (5416), Françoise (5988), Juliette (5436), Joseph (5429), Jules (8642), Olivette (5445)
5443	Sidonie BEJOT	9	Créole	+ 1883 ; De Céliante Béjot (5415) ; = 1863 MECISTE Augustave (5916)
5444	Elise BATAILLE	9	Créole	+ 1898 ; de Marie Joséphine Bataille (5416) ; = Jean Baptiste MAUNIER, libre
5445	Olivette RULICAR	21	Créole	+ 1900 ; De Marceline Rulicar (5439)= Jupiter Zachary (7186); = 1851 BATAILLE Célestin (5404) d'où Célestine (5493), Célestin 1848
5446	Céline BATAILLE	16	Créole	De Marie Joséphine Bataille 1817 ; = 1854 PENSORO Pastris 1823-1871 d'où mort-né 1861
5447	Crescence DARUSSOR	26	Créole	+ 1879 ; De Pierre Darussor (7750) == Thérèse +; = 1853 FIMAR Augustin (6347) d'où Thérèse (5473), Aglaé (5489), Pierre Jean 1840
5448	Philippe ? LIPPO	36	Créole	

5449	Charles CENDRIER	29	Cafre	+ 1876 ; = 1849 RULICAR Anne Marie (5441)
5450	Macoua TITUL // DUCLAIN	45	Cafre	+ 1849 // + 1858 hôpital
5451	Félix THOURAUD	28	Cafre	+ 1860 ; = 1853 ROMILY Charlette (8379) ; = 1859 ROBINEL Céleste (9084)
5452	Alice ss patro	68	Cafrine	+ 1847
5453	Francisque ss patro	70	Cafre	+ 1845
5454	Gertrude ss patro	61	Cafrine	+ 1848
5455	Edmond	46	Malgache	
5456	Pierre Louis QURITO	56	Cafre	
5457	Balthazar CANTAL	51	Cafre	+ 1852
5458	Espérance ss patro	56	Malgache	+ 1857 hospice
5459	Pierre Jean GIBIER	36	Créole	+ 1870 St Leu; de Louison + ; = Angélique CAMELON
5460	Maguitte ss patro	20	Créole	+ 1845
5461	Scipion RICRATE	30	Cafre	Acquis de Béziat ; + 1857
5462	Sylvain ? BERLAN	30	Créole	« « ; + 1883 hôpital
5463	Prosper ss patro	30	Cafre	« « ; + 1848
5464	Paul MASSAMBA	30	Malgache	« « ; si 58 + 1849
5467	Paul ? CADEL	30	Cafre	= 1850 AMION Rosélia (5811)
5468	Jeannette CAFON // DECAMY	20	Créole	Acquis Cuvelier ; + 1873 ; de Marianne ; d'où Pierre elie 1849 //d'où mort-né 1848 ; + 1852 La Possession, de Malcie ? (1772)
5469	Jeanne « MAREUX »	1	Créole	+ 1848 ; De Clarice Mareux (5409)
5470	Hermine	20	Créole	D'où Dieudonné 1843
5471	Jérôme RULICAR CAISSIER	6	Créole	De Véronique Rulicar (5410) = Caissier Philogène (5391) ; = 1859 MALLY Emilie (7890)
5472	Joseph BEJOT	6	Créole	+ 1872 ; De Céliante Béjot (5415) ; = Merancienne LAVALADE 1851
5473	Thérèse FIMAR	6	Créole	+ 1882 ; De Crescence Darussor (5447) = Augustin Fimar (6347); = 1857 MURON Saint Ange (4351)
5474	Emilie MAREUX	5	Créole	De Mareux Laurince (5480) = Urdel Jean Marie 2415 ; = 1858 MARBOIS Pierre Jean 1828-1883 (de Marie Marbois (2354))
5475	Gertrude LISADOR	4	Créole	+ 1848 ; De Charlette Lisador (5413)
5476	Clémence MAREUX	5	Créole	+ 1896 ; De Mareux Claire (5438) ; d'où Marie 1849-1865, Léopold 1854-1856 ; = Anatole DARIE

5477	Bazile PILOR MAREUX	5	Créole	De Pilor Bazile (7842) = Pauline Darussor (5412) ; = 1862 FORTUNE Louise (7943)
5478	Alfred AZOLAN RAMIR	5	Créole	De Marie 1814 C == ARASTE Azolan (10893) ; = Coralie VILRUS (8008)
5479	Jules ? DELINIER	29	Créole	+ 1891 La Possession ; De Flore + ; = 1849 La Possession GENERIN Célestine 1823
5480	Laurince MAREUX	34	Créole	+ 1882 ; De Claire Mareux (5438) ; = 1849 URDEL Jean Marie (2415) d'où Louis Marie (5419), Emilie (5474), Pierre Noël (5490)
5481	Augustin RANORD / GOUTAN	39	Créole	+ 1852 ; de Julie + // + 1897 PMI à l'hospice
5482	Médor ss patro	23	Créole	+ 1852 ; = 1848 Clotilde (4151)
5483	Sylvestre ? MARTINE	35	Créole	D'Henriette Martine affr ; = 1851 St Denis Argente LAYSAF 1807 Mada; neveu de (9829)
5484	Babet ROSSEMAN	38	Créole	D'où Jules (5417)
5485	Lundi ? LASELLE	38	Créole	affr 1848 St Denis
5486	Anaïs « BEJOT »	3	Créole	+ 1847 ; de Céline Béjot (5415)
5487	Céline DARUSSOR	3	Créole	De Pierre Darussor (7750) = Rulicar Madeleine (5414) ; = MAILLY Théodore (8541)
5488	Séverin « RULICAR »	3	Créole	D'Anne Marie Rulicar (5441)
5489	Aglaé FIMAR	3	Créole	De Crescence Darussor (5447) = Fimar Augustin; = 1857 PODUR Paul (3961)
5490	Pierre Noël « MAREUX »	3	Créole	+ 1845 ; De Laurencine Mareux (5480)
5491	Perpétue ? PHY	2	Créole	+ 1872 PMI hospice à 35 ans
5492	Auguste RULICAR	2	Créole	De Cendrier Charles (5449) = Rulicar Anne Marie (5441)
5493	Célestine RULICAR	1	Créole	+ 1878 ; De Rulicar Olivette (5445) = Bataille Célestin (5404)
5494	Dessalines ss patro	45	Créole	+ 1845
5495	Maximin DARUSSOR	1	Créole	+ 1847 ; + 1871 ; De Pierre Darussor (7750) = Rulicar Madeleine (5414)
5496	Alexandrine « RULICAR »	1	Créole	+ 1847 ; d'Anne Marie Rulicar (5441)
5497	Lucine JEAN BAPTISTE	1	Créole	+ 1859 ; de Mimi Jean Baptiste (5416)
MANGY Clotilde, de Barbe Bouveret 1790				1846
5498	Ulysse ss patro	70	Cafre	+ 1864 à 110 ans
NATIVEL Louis 1787 Antoine Avril				1846 <i>Le Bernica</i>
5499	Fleury AIPAR	46	Malgache	+ 1875 ; == Constance d'où Arthur (2748) ; = 1854 Henriette LONCOURT (2387)
5500	Marie Louise	22	Créole	Acquise 1845 de Gonneau ; D'où Bénoni (5501), Fatima 1842 +, ? Marie Elisa (4227)
5501	Bénoni	7	Créole	De Marie Louise (5500)
4227	Marie Elisa	3	Créole	Signalé en 1847 ; ? de Marie Louise (5500)

NATIVEL Louis 1807					1846	<i>Rue de la caverne</i>
5502	Ali FAJOUR / Joseph	45	Malgache	Encan Debras ; + 1856 ; = 1851 LEDA Modeste (1753)		
MOULARD Zéline					1846	
5504	François FROIBERT	38	Malgache	+ 1863 ; = 1863 NOPHLETE Geneviève (6635)		
5505	Clémentine ss patro	23	Créole	+ 1845		
NION Raymond = Lebreton Gabrielle					1846	<i>La Saline / Tabac</i>
5506	Amédée RINEL	14	Créole	+ 1856 ; De François Ridel (5514) = Françoise Rinel (5513) ;		
5507	Jean RINEL	11	Créole	+ 1857 ; De François Ridel (5514) = Françoise Rinel (5513) ;		
5508	Félix CREON	31	Créole	+ 1874 ; De Françoise Séraphin (188) ; = 1844 TOURNAY Marie Barbe (5511) ; = 1851 GAUTERAU Lucine 1813-1877 St Pierre		
5509	Eulalie ss patro	68	Cafrine	+ 1847		
5510	Philogène Bénoni RINEL	26	Créole	+ 1870 ; De François Ridel (5514) = Françoise Rinel (5513) ; = 1850 Céleste PARTHENAY (172) ; affr 1848 St Louis		
5511	Marie Barbe TOURNAY	34	Créole	+ 1849 ; = 1844 Félix CREON (5508) ;		
5512	Uranie HERSILLE	16	Créole	+ 1857 ; de Hyacinthe Hersille (8786) = Egyptienne Darise (8984)		
5513	Françoise RINEL	59	Malgache	+ 1870 ; = 1843 François RIDEL (5514) d'où Auguste (82), Bénonie (5510), Louis (5515), Séraphin 1804 ; Amédée (5506), Jean (5507)		
5514	François RIDEL	59	Cafre	+ 1867 ; = 1843 Françoise RINEL (5513)		
5515	Louis RINEL	13	Créole	+ 1876 ; De François Ridel (5514) = Françoise Rinel (5513) ; = 1857 BESANCON Delphine (440)		
PAYET Charlesmagne 1793					1846	<i>Rue de l'hôpital</i>
5503	Julie ? BERNE	38	Créole	+ 1852 ; de Marianne + ; d'où Edouard (3155)		
POULET Roch 1806					1846	<i>Rue de la caverne</i>
5516	Victoire DUPONT	35	Cafrine	D'où Victor (5517)		
5517	Victor DUPONT	16	Créole	De Victoire (5516) ; = 1864 St Denis ALMOVIN EULALIO Marie Ermelinthe 1848		
POULET Babet					1846	<i>Rue de l'église</i>
5518	Ulysse TAVERNIER	38	Malgache	= 1844 Aimée MARIUS 1815-1855 St Leu (de Maguitte +), d'où Toinette 1832-1852 ; inscrite à St Louis		
5519	Louise MONTESPAN	52	Malgache	+ 1857 ; D'où Félicie (5520), Frontin Bicuré (5527)-1852		
5520	Félicie MONTESPAN	29	Créole	De Louise Montespain (5519) ; d'où Louisa (5521) ; = 1851 EUDOR Toussaint (10770)		

5521	Louisa MONTESPAN	13	Créole	+ 1859 ; De Félicie Montesperan (5520) ; d'où Julien 1852+ ; = 1859 ESSOL Jules (7112)
POULET Thierry		1846		<i>Saint-Gilles/ Bernica</i>
5522	Lucas EPICHARME	52	Cafre	+ 1851 hospice; = 1850 Clémentine Picurne (5523)
5523	Clémentine PICURNE Ernestine	30	Cafrine	+ 1871 ; = 1850 Lucas EPICHARME (5522) d'où mort-né 1847, Luc (5524), Sylvie (5526), Clémence (5529) ; = 1853 Lagaité MORAVE (5098)
5524	Luc PICURNE	1	Créole	De Lucas Epicharme (5522) = Clémentine Picurne (5523) ;
5525	Jean François ? MERASIN	21	Créole	Témoin + (3355)
5526	Sylvie PICURNE	6	Créole	De Lucas Epicharme (5522) = Clémentine Picurne (5523) ; = 1857 LASAONE Bertrand 1838-1899
5527	Frontin BICURE	32	Créole	+ 1852 ; De Louise Montesperan (5519) ; = LIZETTE Elixène (3544)
5528	Bastien ss patro	71	Cafre	+ 1857 chez Tiburce à 75 ans
5529	Marie Clémence PICURNE	4	Créole	De Lucas Epicharme (5522) = Clémentine Picurne (5523) ; = 1861 LAVAREL Charles (4887)
POULET Succession		1846		
5530	Pollux VOLMAR	68	Indien	Affr 1848 ; = 1841 Olivia AGGEE (4758)
5531	Paul Emile ? DESABLON	5	Créole	De Pauline (5532) ; ? + 1881 La Possession
5532	Pauline ? DESABLON	25	Créole	D'où Paul Emile (5531)
5533	Alphonse TARA	18	Créole	+ 1894 La Possession ; D'Amélie + ; = 1854 FERRANT Agathe (10776) ; = Eléonore ROBERT
5534	Zélida ROCCA	38	Créole	+ 1852 ; de Marthe + ; D'où Furcy (11012), Anaïs (11014), Gerville 1831-1895
LECOQ Virginie = Pomphily		1846		<i>Hivon / Baptiste</i>
5535	Auguste ? VINALES	44	Malgache	
5536	Augustin ss patro	77	Malgache	+ 1845
5537	Sylvie JASMIN	44	Créole	D'où Geneviève (5538), Zoé (5541)
5538	Geneviève JASMIN // ZADIRE	26	Créole	+ 1850 ; De Sylvie Jasmin (5537) // de Luce + = Pierre ; d'où Henry Michel (5540), Juliette (5542)
5539	Baptiste ss patro	23	Créole	+ 1848
5540	Henry Michel dit St Ange ? ZADIRE	5	Créole	De Geneviève Zadire (5538)
5541	Zoé JASMIN	28	Créole	+ 1870 ; De Sylvie Jasmin (5537) ; D'où Marie 1840, Sylvina 1841 ; = 1849 POUDRA

				Prudent (10854) d'où Fanchette 1850-1852
5542	Juliette « ZADIRE »	1	Créole	De Geneviève Zadire (5538)
5543	Pierre ZADIRE	31	Créole	+ 1852 ; de Luce + = Pierre
POMPILY Veuve Baptiste 1798		1846		<i>Bernica/ Saint-Gilles & Rue Labourdonnais</i>
5544	Philibert ? FLORIN	55	Créole	+ 1863 à 80 ans chez Lelièvre ; de Flore
5545	Norbert ABNER	49	Créole	+ 1850 ; De Geneviève + ; = 1849 BOURGUIGNON Valère (513)
5546	Raymond JOAS	49	Créole	+ 1852 ; de Léocadie ; = 1843 Babet LEMANN (7255)
5547	Benoit ABNER	43	Créole	+ 1885 St Leu ; De Geneviève + ; = 1853 ACHELOUS Catherine (2889)
5548	Louis Marie BASQUE	33	Créole	+ 1887 ; de Gilbert (1989) = Célerine 1797-1844 ; = Modeste VESOUL (493)
5549	Henry ? SALOUS	31	Créole	Ou (7116), (8987) ; de Merancienne ; = 1851 SCHULLER Françoise (3452StLeu)
5550	Eugène ? LEBIDAN	25	Créole	+ 1859 hospice ss ethnie
5551	Elie ? CLITANDRE	19	Créole	+ 1852 ; de Hortence +
5552	Etienne ? VANESSE	26	Créole	Vendu à Rochebelle ; + 1852 ; de Marie +
5553	Gilbert dit Strabot	16	Créole	
5554	Manon MALHAU	60	Créole	+ 1859 ; de Rosalie + ; = 1843 Jean Baptiste MODEVILLE 1809-1851 affr 1844 (de Louison)
5555	Marguerite ss patro // PADURO	48	Créole	+ 1848 ; = 1845 MERION Antoine (5958) // Léandre d'où Marie Louise (5564)
5556	Joséphine PHILINTE	28	Créole	+ 1895 ; de Valérien = Zoé ; D'où Pierre Denis 1848 +, Zoé (5568) ; = GUALLE Jules (5745)
5557	Eline Hélène CLITANDRE	18	Créole	+ 1854 ; D'Hortence + ; d'où Hortence (5567) ; = 1853 PAINBOEUF Marcelin (16)
5558	Hyppolite BASQUE	13	Créole	+ 1855 ; De Céline Basque (6266) = Adolphe Ledupé (6264) ; = 1852 COMTOIS Célestine (424)
5559	Ferdinand BASQUE	10	Créole	De Céline Basque (6266) = Adolphe Ledupé (6264) ; = 1857 TIMBOU Elise (3455)
5560	Marcely	9	Créole	
5561	Joseph dit Amédée	4	Créole	D'Antoinette 1821 C
5562	Pierre Louis ss patro // PANURGE	20	Créole	+ 1847 // + 1897 ; d'Espérance Panurge (10329) ; = Pauline HERDRAT
5563	Charlette ORONTE	48	Créole	+ 1885 St Leu ; De Saviel + = Geneviève + ; = 1854 St Leu Chiennotte CHINOT (93) d'où Laurence (6267)

5564	Marie PADURO // Louise AVRILLA	28	Créole	+ 1874 ; de Maguitte Paduro ? (5555) ; = AUBRAS Guillaume 1821-1894 // D'où Pierre (4229), Elisa 1843, Zabeth 1846 Ste Marie; = 1864 Auguste BRABON (675) ; = ACATE Topin (781) ; = LEXCELLENT Fortuné (4396)
5566	Adélaïde ? OLIVE	6	Créole	Ou (9969) ; D'Olive + ; = 1855 MARINE François 1834 St Louis
5567	Hortence « CLITANDRE »	3	Créole	D'Hélène (5557)
5568	Zoé PHILINTHE	2	Créole	De Joséphine (5556) ; D'où Delphine 1851
5569	Florence ss patro	1	Créole	+ 1847
4229	Pierre	3	Créole	Signalé en 1847 ; de Marie (5564)
POLOT Françoise 1812 1846				
5570	Sophie BELIMAR BEREL	34	Malgache	+ 1877 ; D'où Lucile (5571); = 1850 MARCEL Jean Baptiste 1788-1866 St Pierre
5571	Lucile BEREL	26	Créole	+ 1879 ; De Sophie Bélimar (5570) ; d'où Ernest (5572), ? Ochamp (5573) ; = 1859 La Possession FRADELIN Antoine (4379)
5572	Herminthe Ernest BEREL	5	Créole	De Lucile Bérel (5571) ; = 1863 La Possession MORNET Marie Désirée 1849 (de 10054)
5573	Ochamp BEREL	3	Créole	De Lucile Bérel (5571)
PONCET Julien 1808 1846 <i>Le Bassin/ Tête dure</i>				
5574	François	21	Créole	Vendu en 1847
5575	Toussaint BAZON	4	Créole	De Julie Bazon (5576)
5576	Julie BAZON	29	Malaise	d'où Julienne (5581), Toussaint (5575), Henriette (5578), Joséphine (5577)
5577	Joséphine BAZON	12	Créole	+ 1858 ; De Julie (5576)
5578	Henriette BAZON	2	Créole	De Julie (5576) ; + 1871
5579	Augustine	26	Créole	? D'où Paulette 1840 chez Bessière
5580	Esther	46	Créole	
5581	Julienne BAZON	6	Créole	De Julie (5576)
5582	Adrien COULY	37	Créole	+ 1876 ; Vendu ; D'Euphrosine + ; = 1856 CAPUCHON Emerancienne (6599)
4230	Adélaïde	1	Créole	En 1847
POTIER Gaspard 67 ans 1846 <i>Rue de la chaussée</i>				
5583	Paul STELLA	34	Créole	+ 1860 ; de Joséphine Stella (5585)
5584	Hyppolite VIO	62	Créole	ou (9846) ; + 1855 ; de Clotilde +
5585	Joséphine STELLA	64	Créole	+ 1863 ; d'Henriette ; Mada en 1844 ; d'où Paul (5583), Constance (2246)
5586	Jouaqui MASSONDE	37	Cafre	= Elise MATHILDU (8380)

5587	Caprice POTIN	30	Cafre	+ 1852 ; = 1852 CADOR Anasthasie (2052)
5588	Hilarion TULLOT	48	Créole	+ 1858 Afrique
5589	Adeline NINA	39	Créole	D'où Déline 1847-1849, Henry 1841-1845, Elina 1843, Valentin 1839, henry 1842
5590	Alexis	42	Malgache	
5591	Albares Albaret	30	Cafre	
5592	Mary Auguste ss patro	37	Cafre	+ 1889 hôpital
5593	Mars MARCO	55	Malgache	+ 1864 hospice
5594	Bécharles PANGLOSSE	54	Malgache	+ 1869 ; = 1856 Françoise JOURNELLI (1135)
5595	Elie ? ss patro	29	Cafre	+ 1865 à 40 ans hospice
5596	Caffite TopiteTaffique	27	Cafre	
PAYET Hercelie 1803			1846	<i>Saint-Gilles / La Saline</i>
5597	Clémentine ? CENDRE	24	Cafrine	+ 1874 C à 60 ans hôpital
PAYET Florence			1846	
5598	Jules ? ROLAND	16	Créole	Donné en 1843 par Charles Grimaud ; ? domestique chez Ycard, témoin + fille de (3730) en 1850 ; ou (8674), (4824)
5599	Florine ? DARY	14	Créole	D'où Martine (1861-1863
PAYET Martial Veuve			1846	
5600	Paul POULOT	30	Cafre	+ 1887 ; Affr 1847 ; = 1851 BELEM Marceline (982StLeu)
PAULINE Emile 1803 = Barbe Léandre			1846	
5604	Isidore ? GENTRY	42	Créole	+ 1874 St Leu ; de François + == Rosalie +
5605	Macoua MESSAPUS	63	Cafre	+ 1862 hospice
5606	Pierre ss patro	59	Cafre	+ 1846
5607	Alexis MONTAUBAN // VALEGE	30	Cafre	+ 1895 ; Acheté à Darid ; = 1852 ROBAN Sincère (10518) // = 1850 La Possession Zémire XENOPHA (1288)
5608	Rose MERMERAS	36	Malgache	+ 1876 St Leu; == TIPAILLE d'où Rosalie 1840, Fleurimont (5611) ; = 1858 St Leu NOMIS Germain 1812-1867 Afrique
5609	Julienne ? ULOSTA	20	Créole	Vendue à Sylvain Cordesant ; + 1901 ; de Brigitte ; = NOSSA 1834
5610	Maringot	48	Cafre	
5611	Fleurimont MERMERAS	8	Créole	+ 1890 3B ; De Rose Merméras (5608) == Tipaille ; = 1858 PARTHENOPE Eugénie (2967) ; = Antoinette BARDIERE 1847 ou Euphrasie SIMONIE (3421StLeu)

5612	Eugène	3	Créole	
DUROUVRE Paul 1810 = François Françoise 1846				
5613	Crescente GARONNE	46	Créole	+ 1867 ; D'Agathe + ; = 1854 COMMANDEUR Pierre (9006) d'où Cécilia (5615), Marie Louise (5618), ? Louis Henry (5617), Sophie 1847-1848, Joseph 1840
5614	Paul Figaro	27	Cafre	Vendu
5615	Cécilia COMMANDEUR	15	Créole	+ 1874 ; De Pierre Commandeur = Crescente Garonne (5613); d'où Ferdinand (5619), Clémence 1846 + ; = 1853 FOC Jean Martin (8450) d'où Martine 1848-1860, Vincent 1852-1895
5617	Louis Henry COMMANDEUR	9	Créole	De Pierre Commandeur = Crescente Garonne (5613) ;
5618	Marie Louise COMMANDEUR	7	Créole	+ 1872 ; De Pierre Commandeur = Crescente Garonne (5613) ; = 1855 HALIMEDE Amédée (3344)
5619	Ferdinand COMMANDEUR	1	Créole	De Cécilia Commandeur (5615)
DOROTHEE Paul 1801 = Denise Arthuse 1846				
5620	Clarice CLAIRETTE // MURETTE // ?	39	Malgache	+ 1885 ; d'où Edouard (8279), Alexis (5940), Joséphine (1823-1888 ; // + 1866 ; = 1849 BOFFEL Béart (893) d'où Juliette Marie (1633), Joséphine (1823-1888 // d'où Fanchette (5621)
5621	Fanchette	3	Créole	De Clarice (5620)
LANGEVILLIER Paulin 1806 1846 <i>Athanaze / Renault</i>				
5622	Philogène	47	Créole	
PAULET Michel 1846 <i>Chemin des roches</i>				
5623	Charlot	38	Cafre	
5624	Lalerte PRIEST	27	Cafre	+ 1883 ; = 1849 JULO Adèle (8096)
5625	Méland	28	Cafre	
5626	Adèle ss patro	39	Cafrine	+ 1847
DE PARNY Edouard 1808 1846				
5627	Emilie HALIARTE	37	Créole	+ 1873; de Marie Jeanne + ; = 1852 Auguste MORNET (6998) d'où Rosine (59StLeu), Sulette (60StLeu)
PANVUILHERES Achille Ile Maurice 1846				
5628	François dit Franco ? GAINE	63	Indien	Marron ; + 1875 hôpital
FORT Paul France = Victoire Hoarau 1846				

5629	Marie Louise FANHOAN	22	Créole	D'où Benjamin 1848 + ; de Malgache Fanhoan (3573) = Marianne Bellerose 1801 ; = 1853 FECONDE Pierre (4647) ;
PHILOGENE Modeste 1793		1846		<i>Rivière des Galets / Ravine à Marquet</i>
5630	Joseph BRIGITTINI // RIVAL/ ESSON	19	Créole	+ 1879 ; de Brigitte // + 1890 ; d'Uranie Rival // De Fanny Esson (6417) = De Louise Jean Baptiste ;
PREMONT Marcelin veuve 62 ans		1846		<i>Bout de l'Etang</i>
5631	Marcelin LYGDAMIS	6	Créole	+ 1902 ; De Marcelin Ligdamis = Henrylienne Florentine (5639) ; = 1854 CARMEL Marie Fanny (64)
5632	Jean SURA	15	Créole	+ 1857 ; De Genade + ; = 1854 VALERIANO Augustine (2736)
5633	Marceline LYGDAMIS	6	Créole	+ 1877 ; De Marcelin Ligdamis = Henrylienne Florentine (5639)
5634	Léocadie THETIS	23	Créole	+ 1879 ; De Romaine Thétis (6739) = Jean Baptiste Xudan ; = 1850 KERS Paul (7012) d'où Paul 1843
5635	Marcely HELICIE	6	Créole	De Rose Hélicie (5641) = Cuvelier Charles Joachim ;
5636	Roselie	8	Créole	
5637	Eline HELICIE	5	Créole	De Rose Hélicie (5641) = Cuvelier Charles Joachim ;
5638	Henriette MELZA	1	Créole	+ 1904 ; De Julienne Melza (5647) ; = Faustin COPOR
5639	Florentine HENRYLIENNE	26	Créole	Si 36 ; + 1883 ; d'Henriette ; = 1849 LYGDAMIS Marcelin 1795 (affr 1840 par Zénon Lamy, d'Euphrasie 1779) d'où Anaïs (5645), Noël (5650), Laurencine (5659), Marie Louise (5651), Euphrasie (8131), Marcelin (5631), Crescence (8132), Marcelline (5633)
5640	Denise GENADA	26	Créole	De Genade + ; + 1849
5641	Rose HELICIE	27	Créole	+ 1874 ; De Marie Bazilice + ; d'où Elie (5637), Alidor (6738); = 1857 CUVELIER Charles 1792 Libre d'où Aristide (5664), Eline (5637), Pierre Louis (5662), Marcely (5635), Alidor (6738)
5642	Eugénie MELEDA	19	Créole	+ 1883 & 1897 ; De Genade + ; = 1851 La Possession TOANGO Grégoire (6746) ; = Paul KERS (7012)
5643	Elisée ou Elisa	6	Créole	Ou 13
5644	Hortence MELZA	8	Créole	De Julienne Melza (5647) ; = 1853 MARTINEL Louis 1826 libre
5645	Anaïs LIGDAMIS	5	Créole	+ 1870 ; De Marcelin Ligdamis = Henrylienne Florentine (5639) ; = 1860 TANCRA Y Ernest (3386StLeu)
5646	Mélanie GENADA	17	Créole	+ 1869 ; De Genade + ; d'où Pierre Louis 1842, Paul 1842, mort-né 1848, Bazile (5663) ; == Fanchin BENOIT d'où Jules et Julie 1850-1852 ; = 1853 MORABIN Jules (5417)

5647	Julienne MELZA	31	Créole	+ 1861 ; D'Henriette ; D'où Paulin (5662), Eugène (5656), Hortence (5644), Henriette (5638)
5648	Laurence THETIS	27	Créole	+ 1885 ; De Romaine Thétis (6739) = Jean Baptiste Xudan ; = 1852 Lafrance DUVARRET 1802-1860 Mada ; = Henry JOURNELLY (1954)
5649	Emilie ss patro	7	Créole	+ 1848
5650	Noël LYGDAMIS	2	Créole	De Marcelin Ligdamis = Henrylienne Florentine (5639) ; = 1862 CARMEL Véronique 1843-1882
5651	Marie Louise LYGDAMIS	6	Créole	De Marcelin Ligdamis = Henrylienne Florentine (5639)
5652	Pierre Louis HELICIE/	2	Créole	De Rose Hélicie (5641) = Cuvelier Charles Joachim ;
5653	Henriette	1	Créole	Noté plus haut !!
5654	Bonne Humeur	68	Malgache	
5655	Olivier ss patro	49	Malgache	+ 1849
5656	Eugène MELZA	14	Créole	+ 1875 ; De Julienne Melza (5647) ; = Rose ROSINDE (7209)
5657	Elie HELICIE	9	Créole	+ 1886 ; De Rose Hélicie (5641) ; = 1858 CLODOMIR Lucile (3448)
5658	Zabeth VERUS	56	Malgache	= 1852 POLYBE Vincent 1780 affr
5659	Laurencine LYGDAMIS	1	Créole	+ 1884 ; De Marcelin Ligdamis = Henrylienne Florentine (5639) ; = Jean Baptiste ALEXANDRE
5660	Jean Baptiste HENRYLIENNE	43	Créole	+ 1873 à 60 ans PMI
5661	Joseph MELZA	25	Créole	D'Henriette +
5662	Paulin MELZA	13	Créole	+ 1882 ; De Julienne Melza (5647) ; = 1857 Fanie BEAUMONT (8630) ; = Benoit BENOIT 1851
5663	Bazile « GENADA »	1	Créole	+ 1886 ; De Mélanie Genada (5646) ; = Olive AMOLVIN 1849
5664	Aristide HELICIE	1	Créole	De Rose Hélicie (5641) = Cuvelier Charles Joachim ;
6735	Aricie ss patro	1	Créole	+ 1847
6736	Benjamin ? ELIOT	50	Cafre	== Euphémie TELLUS (2163)
6737	Séverin JAFFA	55	Créole	+ 1874 ; d'Euphrasie + ; = 1856 SAINVAL Vincente (2049)
6738	Alidor HELICIE	10	Créole	+ 1895 ; De Rose Hélicie (5641) == Duplessis Lauret (reconnu en 1870) ; = 1854 CHATAUROUX Petite Marie (1489)
6739	Romaine THETIS	57	Malgache	= 1853 Jean Baptiste XUDAN 1799 Mada d'où Laurince (5648), Léocadie (5634)
8129	Pierre ? ss oatro	20	Créole	+ 1904 PMI

8130	Vincent HENRYLIENNE	20	Créole	« « ; d'Henriette ; = Gite NAPOULY ; = Laurencine MAUSOLE (5896)
8131	Euphrasie LYGDAMIS	12	Créole	« « De Marcelin Ligdamis = Henrylienne Florentine (5639) ; = 1853 COLIN Séverin (10880)
8132	Crescence LYGDAMIS	11	Créole	« « ; + 1877 ; De Marcelin Ligdamis = Henrylienne Florentine (5639) ; = 1852 LABY Ferdinand (4833) d'où Crescence 1859-1860
PRUDENT Ferdinand 1813			1846	<i>La Possession</i>
6740	Larose	44	Malgache	
6741	Fortune ? AZOR	33	Malgache	+ 1879 à 75 ans hôpital
6742	Paul ? BEONEL	31	Malgache	Cafre en 1847 ; = 1854 La Possession GUIDON Euphrasie (4460)
6743	Simon ss patro	35	Malgache	+ 1845
6744	Janvier	26	Malgache	Cafre en 1847
6745	Figaro ss patro	29	Malgache	+ 1845
6746	Grégoire TOANGO	38	Malgache	+ 1865 ; = 1845 NOFFAL Florine (6173) ; = 1851 MELEDA Eugénie (5642)
6747	Gaspard	28	Malgache	
6748	Jean Baptiste ? OGYGIUS	52	Cafre	= 1855 POMONE Sabine (2863)
6749	Clotilde AMETA	29	Cafrine	+ 1852 ; = 1851 La Possession LAMINE Pierre (9847) d'où Marie Adrienne (6750), Louise Clotilde Adrienne (6751), Marie Clotilde (6756)
6750	Marie Clotilde Adrienne AMETA LAMY	3	Créole	+ 1892 La Possession ; De Clotilde Ameta (6749) = Lamine Pierre (9847); = PAULO Désolé 1840-1873 ; = Fanchin ROBERT
6751	Louise Clotilde AMETA	1	Créole	+ av 1851 ; De Clotilde Ameta (6749) = Lamine Pierre (9847);
6752	Philogène ? BABET	39	Créole	+ 1863 ; de Babet +
6753	Capucin ANEUX	14	Créole	De Félicité ; = 1855 La Possession TAVEL BICHEL Marie (2556)
6754	Cyrius	10	Créole	
6755	Thomé	8	Créole	
6756	Marie Clotilde AMETA	3	Créole	De Clotilde Ameta (6749) = Lamine Pierre (9847);
PIERRE Edmond 1792 = Marie Françoise			1846	
8181	Valéry ? Valère NONYCHUS	48	Créole	Vendu à Renard ; + 1867
8653	Alexis	28	Cafre	« « ;
8654	Arlove MOLOSSE	12	Créole	« « ; + 1874 ; de Baptiste Louis Léonard = Mélanie Molosse (8655)

8655	Mélanie MOLOSSE	35	Créole	« « ; d'Elisabeth 1797 ; = 1853 BAPTISTE Louis Léonard 1798 d'ou Arlove (8654), Anaïs (5667), Lesville 1847, Pierre (5665)
8656	Clotilde ? ALBERTI	23	Créole	« « ; + 1863 ; d'Euphrasie (1726) ; sœur de (8080) ; d'ou Célestin (7277)
7277	Célestin ? LAPIERRE	4	Créole	« « ; de Clotilde (8656) ; + 1880 hôpital
5665	Pierre « MOLOSSE »	3	Créole	« « ; de Mélanie Molosse (8655)
5666	Elisabeth ? LOUIS	3	Créole	« « ; +1882 ; de Marie Célestine + = Janvier Louis (7017)
5667	Anaïs MOLOSSE	2	Créole	« « ; de Baptiste Louis Léonard = Mélanie Molosse (6832)
5668	Milord JACOBUS	41	Cafre	+ 1852 chez Lebreton
5669	Paul ss patro	14	Créole	+ 1845
5670	Euphémie MOPSUS	33	Créole	+ 1859 ; D'Olympe + ; = 1855 OPIFER Gaspard (1737)
PIERRE Bénoni 1775 1846				
5671	Casimir ss patro	67	Malgache	+ 1847
5672	Célestin MANERQUE	52	Malgache	+ 1868 ; = 1853 RANFRED Annette (6873) ; = 1859 VIRGINIE (2174)
5673	Monjoli	16	Malgache	
5674	Jean Baptiste	18	Malgache	
5675	Louise PERFANE // VERMONT	33	Cafrine	= 1853 LACLOS Barthélémy (1792) d'ou Angélique 1845 / = Pierre Elie CAMELEON + St Joseph ; = 1853 VESOUL Marc (596)
5676	Marianne	20	Cafrine	
5677	?	2	Créole	
PIERRE Elie Justine 1815 1846				
5678	Paulin ? PAILLARD	41	Créole	+ 1862 La Possession ; de Françoise +
5679	Pierre GRAMAN	40	Cafre	+ 1852 hospice
5680	Jean	49	Cafre	
PIERRE François Jean Baptiste 1786 1846				
5681	Antoine DUVERNOIS // LAILA	44	Malgache	+ 1857 ; = 1855 Virginie 1815 Mada // + 1878 La Possession
5682	François FRINGILLE	49	Malgache	+ 1858 ; = 1849 FOUGERE Fanchette (1576)
5683	Philibert KOLA	36	Malgache	+ 1852
5684	Jasmin TURBINELLE // ss patro	43	Malgache	+ 1852 // + 1875

5685	Philogène	48	Malgache	
5686	Victor PLUTON	28	Malgache	+ 18687
5687	Charles Rémy « DUVERNOIS »	15	Créole	D'Estelle Duvernois (5691)
5688	Charles Alfred ? CHARITER	8	Créole	+ 1876 ; d'Antoinette Chariter
5689	Sylvina DUVERNOIS	3	Créole	D'Estelle Duvernois (5691) = Louis Alexandre Fécato ? (7403);
5690	Charles ? MALZIR	36	Cafre	+ 1872 St Leu à 52 ans
5691	Estelle DUVERNOIS	21	Créole	+ 1855 ; De Célerine + 1834; d'où Alphonsine 1846 ; = 1852 FECATO Louis Alexandre (7403) d'où Célerine (5697), Sylvina (5689), Charles Rémy (5687)
5692	Rose DUVERNOIS	16	Créole	De Célerine + 1834; = 1859 JEAN PIERRE Joseph Zoile 1827 affr
5693	Joseph Etienne	15	Créole	
5694	Louis Joseph	21	Créole	Non signalé en 1847
5616	Louis Furcy	16	Créole	
5696	Brennus	24	Créole	
5697	Célerine DUVERNOIS	5	Créole	+ 1852 ; D'Estelle Duvernois (5691) = Louis Alexandre Fécato (7403) ;
9017	Célerine DUVERNOIS	6	Créole	D'Estelle Duvernois (5691)
PIET Veuve Gastellier 1785			1846	
			<i>Avirons / Ruisseau</i>	
5698	Paul ? PREMONT	24	Créole	Ou (8193) ; de Julie + ; = 1854 La Possession LABACHE Anaïs (6827)
5699	Victoire PAMELA PANURGE	45	Créole	D'où Victorine (6000), Victor (5700), Félix 1835-1863, Zélia 1841, Joseph 1825-1873
5700	Victor « PAMELA »	1	Créole	+ 1846 ; de Victoire Paméla (5699)
5701	André ADREAN	64	Créole	A Saint-Louis
5702	Saint Ange ss patro	15	Créole	+ 1847
5703	Félix ? ALLON	32	Cafre	+ 1852 chez Vve Adolphe Emilie
5704	Lubin ss patro // CUBIN	60	Créole	+ 1847// + 1858 ; de Perpétue Cubin (9335)
5705	Delphine SIRONQUEL	70	Cafrine	= 1851 NATIO Augustave (2934)
5706	Vincent ss patro	36	Créole	+ 1847
5707	Antoine ? PALATUS	25	Créole	Témoin + 1853
5708	Gaspard DRASPARD	64	Créole	? + 1851 chez Laprade
PIET Marie Olive 1814			1846	
5709	Barbe	11	Créole	

5710	François MARINE	10	Créole	+ 1879 chez Piet
PITEL Jean François 68 ans = Maunier Eugénie 1846				<i>Chausée Royale</i>
5711	Léveillé ? CAPADOCE	50	Cafre	+ 1865 à 78 ans ou (3201)
5712	Castor ss patro	27	Cafre	+ 1849
5713	Côte OGIÈRE	29	Cafre	+ 1852
5714	Philibert ss patro	37	Créole	+ 1848
5715	Henry VICTORINO	32	Créole	+ 1852 ; d'Henriette (8350) ; = 1845 Fanchette (8652) ; = 1849 PERANCIA Orélie (5111)
5716	Joseph ? HAMBINAN	23	Créole	+ 1872 hospice
5718	Gaspard YRIEX	20	Créole	+ 1884 ; de Jeannette Lurage (9215) == Pierre Yriex
5719	Clarice LETIP	72	Indienne	+ 1858 ;
5601	Ajax	60	Cafre	Présent en 1847
PITEL Antoinette veuve Feillafé 1846				<i>Rue du commerce</i>
5720	Sophie ARION	48	Malgache	+ 1859 ; ou (8758) ; = 1845 Ferdinand PERCEVAL (5104)
5721	Joseph VALÈRE // ss patro	48	Cafre	+ 1877 La Possession // + 1864 hospice à 70ans
5722	Marie JUNETTE	76	Cafrine	+ 1859 à 100 ans chez Lejeune ; ? d'où Fanny Baguor (4174)
5723	Lindor BELIZAIRE	78	Malgache	+ 1852
5724	Lamitié MITILAE	38	Malgache	+ 1875 ss patro ; = 1854 La Possession Nina RAGO (8059)
PITEL Marie Josèphe 53 ans 1846				
5725	Julienne GUADET	18	Créole	+ 1860 ; D'Henriette Guadet (2194) ; = 1860 GRANMONT Clément (3270) d'où Juliette (5726), Ernest (5602), Julien 1852 +, Clément 1848, Clémentine 1853-1854, Marie Barbe 1842-1892
5726	Juliette GUADET	2	Créole	+ 1847 ; De Juliette Guadet (5725)
5602	Ernest GUADET	1	Créole	+ 1847 ; de Juliette GUADET (5725)
PANON Augustin 1820 = Desprez 1822 1846				
5727	Perpétue NONAP	23	Créole	+ 1859 ; De Marie + ; D'où Benjamin (5728), Joséphine (5729), Bazile Vilrus (soeur de Benjamin à son décès)
5728	Benjamin NONAP	3	Créole	+ 1881 ; De Perpétue (5727)
5729	Joséphine NONAP	1	Créole	+ 1863 ; De Perpétue (5727)
PICARD Elisabeth 1795 1846				
5730	Paul ? LIXIVEL	28	Créole	De Joséphine + ; frère de (1226); = 1852 MOUFLE Juliette (9543)

5731	Coralie ? GIROFLEE	33	Malgache	+ 1871 La Possession ; Si 30 ans et Malaise ; = 1850 Edmond BEJAR (5383) ; = 1857 La Possession MARSBOURG Eugène (6768)
5732	Cotte ss patro	42	Malgache	+ 1849
PANON Auguste Veuve 1789 = Modeste Panon 1846				
5733	Fanor	30	Cafre	
5734	Pollux	31	Malgache	
5735	Babet SAINT YVES	52	Malgache	+ 1852 ; = 1850 DAVID 1797-1868 St Denis
5736	Mélanie ? HERVE	42	Malgache	+ 1873 PMI ss ethnie chez Latour ; ou (8669)
VINCENT Ildevert 28 ans = Augustine Dolval 1846				
5737	Bertile ERNEL	39	Créole	= Louis Paul MAHOT (1231) d'où Joseph (5738), Henriette (9592), Julie Ficaire (1483), Félicité dite Françoise (1960), Françoise (2266)
5738	Joseph ERNEL	9	Créole	De Louis Mahot = Bertile Ernel (5737) ; = 1863 ETTENAR Céline 1847 (de 3590)
RENARD Joseph 1807 = Marie Thérèse 1808 1846 <i>Fleurimond / Saint-Gilles</i>				
5739	Pierre Paul ORVINAL	27	Créole	Acheté à Augustin Oviege 1844 ; + 1852 ; de Charité (5740)
5740	Charité « ORVINAL »	61	Créole	« « ; + av 52 ; d'où Pierre Paul (5739)
RENOUX Elisabeth d'Antoine Martin 1846 <i>Bernica / Saint-Gilles</i>				
5741	David CAMEROPE	38	Cafre	+ 1859 ; = 1852 SMILAX Hortence (2344)
5742	Augustave ? ARMIN	25	Créole	Témoin + fille (7784) ; ou autres
5743	Pierre Marcelly GUALLET	29	Créole	+ 1871 ; de Françoise ; = Marie Louise OBUS (8831)
5744	Joseph ? DETRUIRE	32	Créole	+ 1876 ; D'Egyptienne + ; = 1852 St Leu Sabine LENITAR (3076StLeu)
5745	Jules GUALLET	18	Créole	+ 1881 ; de Philicourt = Françoise ; = Joséphine PHILINTHE (5556)
5746	Henry BUTHIS	17	Créole	+ 1859 ; de Clarice Buthis (5754)
5747	Monjole LOGORAS	10	Créole	+ 1884 ; De Françoise + ; = 1855 FAUVETTE Amélia (1520)
5748	Edmond « LAGORAS »	8	Créole	De Sophie Lagoras (5752) = Paulin Marti (749StLeu) ;
5749	Augustin BUTHIS	7	Créole	+ 1872 ; De Clarice Buthis (5754) ; = 1863 LIN Elisabeth dit Ferrand (1001)
5750	Désiré ? CRATIDAS	40	Cafre	+ 1870 C ; = 1852 BABILAS Olive (1200)
5751	Songol VOBAN VAUBAN	47	Cafre	+ 1875 ; = 1849 Toinette VIRGINA (9631) ; = 1855 JACQUIER Crescence 1802-1874 (de Charlotte) St Pierre d'où Delphine 1831, Jean Baptiste 1832, Charlotte 1838, Christophe 1821
5752	Sophie LAGORAS	49	Malgache	+ 1872 St Leu ; = 1849 St Leu Paulin MARTI (749StLeu) d'où Monrose (5756), Edmond

				(5748)
5753	Virginie CAREEN	49	Cafrine	+ 1872 ; D'où Auguste 1838
5754	Clarice BUTHIS	40	Cafrine	+ 1885 ; D'où Antoine (5758), Augustin (5749), Joséphine (5759), Juliette (5755), Henry (5746), Claire 1838 ; = 1851 Victor PLATON (9106); = 1862 AGOA Romain (620)
5755	Juliette BUTHIS	22	Créole	De Clarice Buthis (5754) ; = 1856 URSIN 1816-1868 St Philippe
5756	Monrose LAGORAS	10	Créole	+ 1891 St Leu ; De Sophie Lagoras (5752) = Paulin Marti (749StLeu) ; = 1858 St Leu ROBIERE Thérèse (3707StLeu)
5757	Pierrot Paurot ss patro	49	Malgache	+ 1847
5758	Antoine BUTHIS	9	Créole	+ 1855 ; De Clarice Buthis (5754) ; = 1851 FORMAN Augustine (7607)
5759	Joséphine BUTHIS	6	Créole	+ 1865 ; De Clarice Buthis (5754) ; = 1861 QUENTIN Pierre Laurent (8489)
RENOUX Fort 1807-1864 = Michonne Crescence 1846				<i>Saint Gilles/ Trois Bassins</i>
5760	Grâce MESARE	38	Créole	+ 1877 ; de Félicité ; = Pierre Dussalon THOMAS
5761	Sylvie PALMISEN	20	Créole	De Florentin Palmisen (715) = Généreuse Bovol ; == Auguste ABILA (2851) d'où Auguste (5762) ; = 1851 COPER Jean Baptiste (6919) d'où mort-né 1856
5762	Auguste CEBIN « PALMISEN »	2	Créole	De Sylvie Palmisen (5761) == Auguste Abila (2851); = 1862 St Leu IMUS Daphrose (8843)
5763	Fortuné STAFFA	28	Malgache	+ 1860 hospice
5764	Philogène	37	Malgache	
5765	Laurent ? ss patro	30	Cafre	+ 1874, ou (5786)
5766	Virginie ? JOLDO	39	Malgache	+ 1872 St Leu à 77 ans ; = Désiré TONNA 1792
5767	Rosalie HERSILLE // IDAMOR	23	Créole	+ 1856, d'Elisabeth ; nièce de (9787) ; d'où Rosélia 1846 // + 1882 ; de Marie ; = Antoine GALISSE 1811 France, d'où Hyppolite (2837), Joseph 1842
5768	Marie Anne ? SARPEDONIE	20	Créole	+ 1890 ; de Céline Sarpédonie (4803) ; = 1851 Sylvain LAGOURDE (2886) d'où Pierre Olivier 1846, Sylvain 1848
5769	Roseli Jean	3	Créole	Garçon
5770	Géroncine	2	Créole	Fille
RETOUT François 1823 1846				<i>Possession/ Rivière des Galets</i>
5771	Espérance RANCE	31	Cafre	Homme ; + 1854 St Leu
RETOUT Antoine 1790 = Lenormand 1846				<i>Possession/ Rivière des Galets</i>
5772	Alexis	30	Cafre	

5773	Brutus ? TIBOURE	34	Cafre	+ 1874 St Leu Mada
5774	Colas	22	Cafre	
5775	Castor TORAS	29	Cafre	+ 1867 St Leu à 69 ans ; = Anna CONAU 1805-1865 Mada
5776	César ? DUCAR	43	Cafre	+ 1881 St Leu à 83 ans
5777	David père ALEXIS	45	Cafre	+ 1880 La Possession à 100 ans; = Laurence TERANCE
5778	Désiré ? ss patro	53	Malgache	+ 1874 à 70 ans hôpital
5779	David Fils	8	Créole	
5780	Fanchin ZACORE // ss patro	31	Créole	+ 1877 à 57 ans ; de Florence ; = Françoise MERCREDI // + 1886 hôpital
5781	Fantaisie SOIROT	28	Cafre	Acquis de Barbe ; = La Possession 1851 DULACHE Irma 1822-1866 (de Virginie)
5782	Germain DASSAL	34	Cafre	+ 1855 ; = Toinette (2671)
5783	Henry ss patro // Emile TALET	38	Cafre	+ 1878 La Possession // Si 35 ans, = 1849 La Possession TERODA Phébée (5809)
5784	Jasmin ? TOUCOURT	22	Cafre	+ 1894 à 79 ans
5785	Jean Marie FUENDET	35	Cafre	+ 1901 La Possession ; Si créole ; D'Emilie Cosnelet (5802) ; + 1850 BULIN Justine (5055)
5786	Lorient AIMANT	30	Cafre	= 1849 La Possession Lucine PELROT (5806)
5787	Marseille MAZARGUE	28	Cafre	+ 1880 La Possession ; = 1852 La Possession Céleste BIATAT RIAL (9810) ; = La Possession 1858 TURPINAL Césarine (9038)
5788	Osmen BENN	28	Cafre	= 1854 La Possession Aurore AZORIN 1826-1855 St Denis ; = 1862 LIOTARD Delphine 1816 Mada affr 1846
5789	Parfait ? MATHIEU	55	Cafre	= 1855 BONNETON Louison (9080)
5790	Philogène BANET	32	Cafre	= 1851 La Possession HALARDET Pélagie (908)
5791	Pierre Jean ? NARDI	24	Cafre	Si 28 ans ; = 1853 La Possession ANDROMAQUE Chantal Léomine Ursule 1826-1864
5792	Roselie AMION AMYON	8	Créole	+ 1884 ; De Rosine Amyon (5810) = Louis Diep (1057); = Eugène ARHIMAN (1266)
5793	Séraphin ADRIEN	24	Cafre	+ 1892 La Possession
5794	Talma ss patro	24	Cafre	+ 1845
5795	Vulcain GANGEL GROSEL	27	Cafre	= 1851 La Possession Marie Jupiter Constance 1817-1892 Afrique
5796	Florentin ? FILLOT	25	Créole	D'Esther Filo (2995StLeu) ; == Eugène MONDEL (3222StLeu)
5797	Joseph DEL // NATHALIE	5	Créole	+ 1899 La Possession ; de Modeste (5808) ; = 1861 Pauline BERNARDIN (3753) // + 1871 hospice

5798	Augustine COSNELET	14	Créole	D'Emilie Cosnelet (5802) ; = 1850 La Possession ARICHE Louis Alexis 1827
5799	Anatalie	46	Créole	
5800	Célestine DIEP	17	Créole	De Rosine Amion (5810) = Diep Louis (1057); d'où Rosély (5792) ; = MINOS Joseph + d'où Joseph 1850-1856 ; = 1854 La Possession RITEL Bacôme Michel (6014)
5801	Espérance ss patro	31	Cafre	Acquis de Barbe ; + 1845
5802	Emilie COSNELET	55	Créole	+ 1863 ; de Louison + ; D'où Jean Marie (5785), Elise (5803), Louise 1829, Augustine (5798)
5803	Elise COSNELET	26	Créole	de Emilie Cosnelet (5802) ; = 1849 La Possession GRAND Jean 1812 St Denis
5804	Germaine OTELIR	31	Cafrine	+ 1880 ; = 1849 Latulipe LANDEL BLONDE (5817)
5805	Julie PERNOT	33	Cafrine	+ 1863 ; = 1851 La Possession NIMELIN Janvier (8255) ; = 1854 La Possession TANGUANE Jean (8577)
5806	Lucine PELROT	30	Cafrine	= 1849 La Possession Lorient AIMANT (5786)
5807	Mélanie	27	Créole	
5808	Modeste ? DEL	31	Malaise	+ 1849 ; ? d'où Joseph (5797)
5809	Phèbe TERODA	41	Malgache	= 1849 La Possession TALET Henry Emile (5783) d'où Delphine 1828 (St Louis); = 1853 La Possession LAMINE Pierre (9847); = 1864 BLOSE Tata (3584);
5810	Rosine AMION	38	Malgache	= 1852 La Possession DIEP Louis (1057) d'où Célestine (5800), Rosélia (5811), Toussaint (5825)
5811	Rosélia AMION	14	Créole	De Rosine Amion (5810) = Diep Louis (1057); = 1850 La Possession CADEL Paul (5467)
5812	Sophie ROTINDAL DENTELLE	41	Malgache	+ 1867 La Possession ; = 1850 La Possession PLUTON Oma Elie Amand 1813 Afrique
5813	Marie Thérèse ss patro	77	Créole	+ 1849
5814	François ? MANTALE	23	Créole	+ 1863 hospice
5815	Eugène ? Eonème MOTTE	20	Créole	+ 1895 PMI
5816	Ruben ss patro	26	Cafre	+ 1849
5817	Latulipe BLONDE LANDEL	23	Cafre	+ 1879; = 1849 La Possession OTELIN Germaine (5804)
5818	Manon LESCOT	31	Créole	+ 1863 ; de Couronnée ; = 1849 La Possession MALET Achille (2816)
5819	Louis Grégoire ? HORMIDAS	6	Créole	+ 1866 La Possession ; d'Antoinette = Jean Marie Hormidas ; = Brigitte BIORMAN 1843
5820	Théodore ss patro // ss patro	56	Cafre	+ 1852 aux environs de 71 ans // + 1858 à 70 ans hospice
5821	Olympe DENA	43	Malgache	Acquis de Barbe ; D'où Félix (5824), Casimir (6887), Joséphine (5823), Adèle (5822)

5822	Adèle DENA	13	Créole	« « + 1845; D'Olympe Déna (5821) ;
5823	Joséphine DENA	12	Créole	+ 1901 La Possession ; « « ; D'Olympe Déna (5821) ; = 1854 La Possession FRADELIN Jean Marie (4388)
5824	Félix DENA	19	Créole	« « ; D'Olympe Déna (5821) ; = 1853 La Possession RAFOUS Pélagie (3713) ; = La Possession 1864 VERDE Amélie (6064)
5825	Toussaint DIEP	1	Créole	+ 1867 La Possession ; De Rosine Amion (5810) = Diep Louis (1057)
ROCHEBELLE Léger = Dejean Scholastique			1846	<i>Trois Bassins / La Saline/ La Grande Ravine</i>
5826	Tranquillain ss patro	48	Malgache	+ 1847
5827	Simaël	47	Malgache	
5828	Philibert ss patro	46	Malgache	+ 1847
5829	Auguste ? DEVAL	64	Cafre	+ 1857 St Leu 68 ans chez Lacaussade
5830	Avril MARMAS	56	Cafre	+ 1872 C à 100 ans ; = 1848 MEDITRINA Félicité (5885)
5831	Brisque	57	Cafre	
5832	Delpholy MAROTTE	60	Cafre	== Zaïre d'où Ernest Méllone (5858)
5833	Léveillé	66	Cafre	
5834	Casimir ss patro	56	Cafre	+ 1859 à 90 ans chez Laprade
5835	Zacharie ? MARSUS	57	Cafrei	+ 1869 St Leu ; = 1855 St Leu Eugénie Virginie MENIPPE 1790-1872 Mada au +, Réunion au =
5836	Laval ss patro // ss patro	66	Cafre	+ 1868 à 110 ans // + 1872 St Leu à 72 ans
5837	Gaspard	55	Cafre	
5838	Arnisse ? Lancice VENE	52	Cafre	+ 1863
5839	Laurent LARIOT // BROZAIRE	35	Cafre	Témoin + (3759) // + 1886 St Leu à 82 ans
5840	Louis MANIN	34	Cafre	+ 1858 ; = 1852 ACALE Marguerite (4547)
5841	Lafleur MASQUE	52	Cafre	+ 1877 ; = 1849 Charité ACARNAS (9272) // == Marcelline MAUSOLE (5899)
5842	Michel ss patro	56	Cafre	+ 1874 hôpital
5843	Janvier ? ISRAEL	57	Créole	+ 1865 ; = Angélique (3031)
5844	François MELISSE BELLECHERO	26	Créole	+ 1854 St Leu ; De Caroline Bellechéro (5869) ; = 1844 Blanche Célerine (5904) ; = 1851 BAVOLE Antoinette (5894)
5845	Henry MECISTE	27	Créole	+ 1853 ; De Simone Méciste (5883) ; = 1851 BOMART Théotiste (3454)

5846	Isidor BAVOL	24	Créole	+ 1849 ; De Perrine Bavol (5897)
5847	Masséna BODZEN	35	Créole	+ 1862 ; De Monique Naulon (1932) ; = 1845 Catherine FAGOTIN (9280) ; == ISAÏ Zoé (5875) ; = 1854 LEVAILLANT Florentine (3551)
5848	Victor TOLLE // TENEÀ// AMEDEE	34	Créole	+ 1889 hôpital // Témoin + (162) // + 1858 PMI hospice
5849	Prudent	3	Créole	
5850	Thomas MEDITRINA	21	Créole	De Marmas Avril (5830) = Félicité Méditrina (5885) ;
5851	Philogène BAVOL	22	Créole	+ 1903 3B ; de Perrine Bavol (5897) ; = 1849 Victoire INCONSTANTE (3032)
5852	Sylvestre MEUTHE MENTHE	66	Créole	+ 1864 ; de Jeanne ; oncle par alliance de (8695)
5853	Félix ss patro	16	Créole	+ 1846
5854	Saint Ange GIRAY // MAUSOLE	14	Créole	De Betsy Narina (3996) // + 1890 3B ; De Marceline Mausole (5899) == Lafleur Mimon Nermon (5841); = 1855 St Leu NONVAL Germaine (71StLeu) ; = Marie Rose PAYET
5855	Pierrot ss patro	83	Créole	+ 1846
5856	Joseph BAVOL	14	Créole	+ 1886 ; De Casiope Lafleur (1145) = Perrine Bavol (5897) ; = 1856 St Leu ZITH Aglaé 1826-1861 St Pierre ; = St Leu Marie MIMEURES 1848-1880
5857	François MELISSE MENA	27	Créole	+ 1864 ; De Mélisse Adélaïde (5888) = Ména Janvier (10469); = 1853 Monique JEANNOT PARTHENON (2964) ; = 1856 TRITON Aurélie 1836-1886
5858	Ernest MELONNE	11	Créole	De Zaïre == Delpholy Marotte (5832)
5859	Ferdinand MELICERTE	11	Créole	+ 1884 St Leu ; de Mélanie + 15/01/1844
5860	Rosely LIN	7	Créole	+ 1867 ; De Lin François = Lucine Méditrina (5886) ; = MAMMOSA Julie 1846
5861	Tranquillain BAVOL	7	Créole	De Célerine Bavol (5887) ; = 1863 PAMPHILE Marie Louise 1848
5862	Auguste	7	Créole	
5863	David ss patro	56	Créole	+ 1854 hospice
5864	Elise ? ELISMA	41	Créole	De Toinette Patrol (9682) ; = 1851 RIKA Prosper (9681)
5865	Honoré « MAUSOLE »	6	Créole	+ 1846 ; de Marceline Mausole (5899)
5866	Henriette MECISTE	6	Créole	+ 1869 ; De Méciste Céleste (5884) = Pandion Antoine (7147); 1857 ENGUERRAND Denis François (10699)
5867	Françoise HARDIESSE	6	Créole	+ 1875 ; De Hyacinthe Hardiesse (9478) = Geneviève Mélibée (5892) ; d'ou Pierre 1858-1861 ; = 1858 DAMOUR Cyril (3161)

5868	Augustine MECISTE	24	Créole	+ 1855 ; de Simone Méciste (5883) ; d'où Augustave (5916), Zulmée 1848, Jean Pierre (5921)
5869	Caroline BELLECHERO	48	Créole	D'où François (5844), Joson Bilbao (2285)
5870	Cécile BORISTHENES	29	Créole	+ 1900 ; De Thomas Neptune (6538) == Rosine Boristhènes (6544) ; = 1849 Alexis LANAISE (7097) d'où mort-né 1856
5871	Perrine ? BOISROUX	21	Créole	D'où Martine 1848-1849 (chez Hyacinthe Advise)
5872	Crescence BORISTHENES	17	Créole	+ 1892 3B ; De Thomas Neptune (6538) == Rosine Boristhènes (6544) ; D'où Ignace 1855-1857 ; = 1857 St Leu MARDOCHE Amand (6213) d'où mort-né 1858
5873	Héloïse BAVOLE	26	Créole	+ 1850 ; de Perrine Bavol (5897)
5874	Esther ISAÏ	42	Créole	+ 1851 ; de Marianne 1776 ; D'où Zoé (5875), Barbe 1848-1849, Eléonore & Léonard 1841, Tony (5924), Ursule Geneviève 1838, Marianne (2341), Zéliima (5905)
5875	Zoé ISAÏ	16	Créole	+ 1852 ; D'Esther (5874) ; == Masséna BODZEN (5847) d'où Frédéric 1850-1851 ;
5876	Elizène MELICERTE / MANSTEIN	18	Créole	+ 1897 St Leu ; De Mélanie « Pancaldy » (+ 1844) ; d'où Mélanie 1846 ; = 1860 AZY Jean Baptiste // + 1902 3B ; d'Antoinette Manstein ; = 1875 St Leu Fanchin SAVIDAN (7086) ; = Hilarion JONCOURT (8820)
5877	Félicité LIN	16	Créole	De Lin François = Lucine Méditrina (5886) ;
5878	Stoline ss patro	15	Créole	+ 1848
5879	Simone MECISTE	12	Créole	De Méciste Céleste (5884) = Paudion Antoine (7147) ; = 1856 MANDANE Frédéric (2628)
5880	Marie Louise LIN	12	Créole	De Lin François = Lucine Méditrina (5886) ; = 1854 MAREL Anicet (3215)
5881	Adéline MEDITRINA	10	Créole	+ 1853 ; De Marmas Avril (5830) = Félicité Méditrina (5885) ; = St Leu 1853 SMINTHE Pierre (2678StLeu)
5882	Angélique BAVOL	12	Créole	De Célerine Bavol (5887) ; = 1855 PAINBOEUF Marcelin (16) d'où Louise 1855-1859 St Leu
5883	Simone MECISTE	62	Créole	+ 1852 ; de Preuve + ; D'où Henry (5845), Céleste (5884), Augustine (5868)
5884	Céleste MECISTE	35	Créole	+ 1889 ; De Simone Méciste (5883) ; = 1849 PAUDION Antoine (5965) d'où Simone (5879), Anaïs (5895), Henriette (5866), Floïde (5907)
5885	Félicité MEDITRINA	55	Créole	+ 1865 ; = 1848 MARMAS Avril (5830) d'où Thomas (5850), Lucine (5886), Adeline (5881), Marcelin 1848-1851
5886	Lucine MEDITRINA	38	Créole	+ 1856 ; De Marmas Avril (5830) = Félicité Méditrina (5885) ; d'où mort-né 1848, Clémentine 1849 ; = 1852 LIN François 1808 d'où Félicité (5877), Marie Louise (5880),

				Rosely (5860), Rosalie (5909)
5887	Célerine BAVOLE	38	Créole	+ 1893 ; De Perrine Bavol (5897) ; D'où Pierre Elie (5917), Tranquillain (5861), Angélique (5882); = Anthénor METANIRE (1109)
5888	Adélaïde MELISSE	56	Créole	+ 1869 ; Ile Maurice PMI ; = 1851 MENA Janvier François (10469) d'où François (5857)
5889	Eline MENIUS	45	Créole	+ 1873 ; De Candide + ; = 1852 ROBEL Furcy (4526)
5890	Elisée ISAI	14	Créole	D'où Louis Marie 1854 +
5891	Eugénie Virginie MENIPPE	56	Créole	+ 1872 St Leu Mada ; de Monique + ? (1932); = 1855 St Leu MARSUS Zacharie (5835)
5892	Geneviève MELIBEE	44	Créole	+ 1864 ; De Françoise + ; = 1852 HARDIESSE Hyacinthe (9478) d'où Françoise (5867), Céline 1839-1874
5893	Célerine MENIUS	38	Créole	+ 1880 ; De Candide + ; = 1854 LANOZE Antoine (3106)
5894	Antoinette BAVOL	24	Créole	+ 1902 3B ; De Perrine Bavol (5897) ; = 1851 BELLECHERO François (5844)
5895	Anaïs MECISTE PAUDION	7	Créole	+ 1890 ; De Méciste Céleste (5884) = Paudion Antoine (7147) ; = 1854 LASAONE Bélonie (451) d'où Perrine 1856-1857
5896	Laurencine MAUSOLE	6	Créole	+ 1899 ; De Marceline Mausole (5899) ; = 1855 ALCIMEDON Pierrot (7912) ; HENRYLIENNE Vincent (8130)
5897	Perrine BAVOL	53	Créole	malgache au + 1865 à 94 ans ; d'où Célerine (5887), Antoinette (5894), Héloïse (5873), Isidore (5846), Philogène (5851) ; = 1849 Lafleur CASIOPE (1145) d'où Joseph (5856),
5898	Assare NEGENIRE	46	Créole	+ 1873 Mada ; = 1849 LOUIBOIR Célestin (9871)
5899	Marceline MAUSOLE	35	Cafrine	+ 1857 St Leu; == Lafleur MIMON NERMON dit Masque (5841) d'où Saint Ange (5854) ; D'où Laurencine (5896), Augustin 1846-1848, Honoré (5865), Louis Marie (5920) ; = 1852 Victor BORISTHENES (6470)
5900	Marie Josèphe MELIADES	24	Créole	+ 1852 ; de Darie Fleurus (5913) ; d'où Fanélie (5902), Célimène (5903), Clémence (5908), Avril 1846-1850
5901	Marie ? SIMANE	52	Cafrine	+ 1868 hospice
5902	Fanélie MELIADES	7	Créole	+ 1860 ; De Marie Josèphe Méliades (5900) ; = 1858 BOUCLIER Pierre (1553)
5903	Célimène MELIADES ? MILET	5	Créole	De Marie Josèphe Méliades (5900) / + 1871 hospice
5904	Blanche JOSEPHINE	35	Créole	D'où Louise 1844, Louisa (5910) ; + 1845 ; = François BELLECHERO MELISSE (5844)
5905	Zéline ISAI	3	Créole	+ 1881 ; d'Esther Isai (5874)
5906	Joséphine	3	Créole	
5907	Floïde MECISTE	2	Créole	De Méciste Céleste (5884) = Pandion Antoine (7147);

5908	Clémence « MELIADES »	2	Créole	+ 1846 ; de Marie Josèphe Méliades (5900)
5909	Rosalie LIN	1	Créole	De Lin François = Lucine Méditrina (5886) ; = 1860 BOMART Félix (3426)
5910	Louisa « JOSEPHINE »	1	Créole	De Blanche Joséphine (5904)
5911	Pierre Jean	37	Créole	
5912	Jérôme FLEURUS	37	Créole	+ 1890 3B ; De Pélagie + ; = 1852 ALCIMAQUE Anna (1540)
5913	Darie FLEURUS	49	Créole	+ 1862 ; de Pélagie + ; D'où Marie Josèphe (5900)
5914	Félix MACORT MAHOR	47	Cafre	+ 1872 hospice
5915	Elie	46	Créole	
5916	Augustave MECISTE	3	Créole	+ 1884 ; D'Augustine Méciste (5868) ; = 1863 BEJOT Sidonie (5443)
5917	Pierre Elie BAVOL	1	Créole	+ 1896 ; De Célerine Bavol (5887) ; = 1863 ZUYDERZE Marianne (2052)
5918	Jean Baptiste ? ALEX	17	Créole	+ 1878 ; de Germaine Mouina (4463) ; = Amanda LAMANDE (896)
5919	Amédée ALEN	34	Créole	+ 1865; De Florentine +; = 1849 St Leu Esther TORIC (795StLeu) d'où Henry Auguste (9022)
5920	Louis Marie « MAUSOLE »	2	Créole	+ 1847 ; De Marceline Mausole (5899)
5921	Jean Pierre « MECISTE »	1	Créole	D'Augustine Méciste (5921)
5922	Alphonse ? MILTON	15	Créole	= Marguerite BAUVON 1825-1872 (de '7480)
5923	Numa ? PAUL	3	Créole	Témoin + (4922)
5924	Thomy « ISAI »	2	Créole	De Esther Isai (5874)
ROCHEBELLE Léger François 1801				1846
				<i>Bernica / St Gilles</i>
5925	Phanor EZOU	35	Cafre	+ 1878 : = 1852 TORISTE Agathe (818)
5926	Paul PALU	37	Cafre	+ 1893 ; = 1856 DOITON Adèle (829) ; = 1858 MARTIN Clémence 1830 St Pierre
5927	Jean Marie ss patro	68	Malgache	+ 1845
5928	Grégoire AGEAS	29	Créole	+ 1875 ; D'Elise + ; = 1853 PANCALDY Marie Antoinette (10696)
5929	Marcelin AGESIDAME	18	Créole	De Caroline Agésidame (5950) ; = 1852 CHERCAN Zéline (2624St Leu)
5930	Augustave	6	Créole	
5931	Flore REMMON	41	Cafrine	+ 1859 ; = 1851 CORDELIN Lespoir (2203) d'où Florine (5943), Marie Louise 1847-1896, Thélémaque Jules (2211)
5932	Françoise AGATHAU	34	Créole	+ 1875 ; = 1849 Bonhomme ALICAS (5936)
5933	Josèphe REMPHAU REMPHAN	19	Créole	+ 1899 3B ; De Mens Elise (3425StLeu) ; == Théodore ECHYLE (5938) d'où Joseph (5949) ; = 1852 MAURIAC Adolphe (44StLeu) ; d'où Elise 1847 (5953), ? Olivette 1850

				(= 1863 Coli June Ong) ; = ALCIAT Bonhomme (5936)
5934	Etienne ? LARVIGNE JARVIGNE SARVIGNE	17	Créole	+ 1864 ; d'Henriette 1804
5935	Azor MEBRONIE	40	Cafre	+ 1875 hôpital
5936	Bonhomme ALICAS ALCIAT Marcelin JONAS, dit	31	Cafre	+ 1890 ; = 1849 Françoise AGATHAU (5932) ; = Josèphe REMPHAN (5933)
5937	Paulin ss patro	31	Créole	+ 1845
5938	Théodore ECHYLE	34	Créole	== Josèphe MENS REMPHAU (5933); = 1849 ALCMEON Madeleine (1547)
5939	Jean Pierre	36	Créole	
5940	Alexis ? CLAIRETTE	19	Créole	+ 1874 ; De Clarice Clairette (5620) ; Tuteur de Florine Souca 1849, fille de Flore (5931)
5941	Félicité ss patro	66	Créole	+ 1850
5942	Babet AGESARQUE	40	Créole	+ 1876 ; PMU ; = 1850 MYNIAS Valentin (1106)
5943	Florine REMMON	8	Créole	De Flore Remmon (5931) = Cordelin Lespoir (2203) ; = 1854 MURVILLE Léon (5118)
5944	Jacques ss patro	41	Cafre	+ 1854 chez Balbine
5945	Benoit AGYLE // BABOURICHE	44	Cafre	= 1851 Charlette LUSARD (1481) // + 1890 St Leu à 80 ans
5946	Pierre Jean ss patro	1	Créole	+ 1845
5947	Sylvain AGESIDAME	21	Créole	+ 1875 ; De Caroline Agésidame (5950) ; = 1851 MOREAU Marguerite dite Maguite (10224)
5948	Stanislas ANTIPHAN	19	Créole	D'Azémia + = Stanislas Antiphan (1087) ; = Clémentine VIRGINIE (9632)
5949	Joseph REMPHAU ECHYLE	2	Créole	De Josèphe Remphau (5933) == Théodore Echyle (5938) qui le reconnaît en 1850
5950	Caroline AGESIDAME	48	Créole	+ 1867 ; D'Euphrasie Mada 1760- 1844; d'où Sylvain (5947), Marcelin (5929) ; = 1851 Lolo ASARIAS (121)
5951	Esther	49	Créole	
5952	Pauline ? EMON	33	Créole	+ 1866 à 46 ans; St Leu ; d'Adélaïde Fadin (7796) ; = 1854 SADIN Lamitié (2128) d'où Julien 1849, Bazile 1849 +,
5953	Catherine Elise REMPHAU	4	Créole	<i>De Josèphe Remphau (5933) = Mauriac Adolphe (44StLeu)</i>
ROSINA Meranthe = Vincent ROSINA 1846 mère de (5954)				
5954	Marie ROSINA	28	Créole	D0+ 1894 ; de Meranthe Rosina 1808, son maître ; = 1848 TELMAR Théodose (5013) d'où Théodose (5955), Alexandre (5956), Amélie 1846 (= 1866 (7791), Pierre Jean ? ; =

				1856 DABRETON Williams (10904)
5955	Théodose TELMAR	3	Créole	De Théodose Telmar (5013) = Rosina Marie (5954)
5956	Alexandre TELMAR	1	Créole	De Théodose Telmar (5013) = Rosina Marie (5954)
ROSETTE 1773 née aux Indes 1846				
5957	Hortence TOURNESOL	45	Malgache	+ 1865 ; = 1851 NARDIQUE Africain (769)
ROULLIN Achille 48 ans = Bourdart Antoinette 1846 <i>Bernica / Saint-Gilles</i>				
5958	Antoine MERION	32	Créole	Ou 52 ans ; = 1845 Marguerite (5555)
5959	Marcel MERION	25	Créole	+ 1893 ; d'Adélaïde + ; = 1853 CHARLETTE Marie Louise (8932)
5960	Figaro ss patro	42	Cafre	+ 1848
5961	Thomas BOUTIANA	13	Créole	De Modeste Méra (6634) = Boutiana Cavana 1816 Inde ; = 1857 COULIMER Chonette (867)
5962	Carvana BOUTIANA	2	Créole	De Modeste Méra (6634) = Boutiana Cavana 1816 Inde
5963	Modeste BOUTIANA	3	Créole	+ av 1850 ; De Modeste Méra (6634) = Boutiana Cavana 1816 Inde
5964	Marie Françoise BOUTIANA	5	Créole	+ 1855 ; De Modeste Méra (6634) = Boutiana Cavana 1816 Inde
ROBIN Louis Narcisse 1807 = Hibon Antoinette 1846				
5965	Antoine PAUDION	31	Créole	+ 1890 ; de Léocadie (5978); = 1849 MECISTE Céleste (5884)
5966	Espérance PULMONES	18	Créole	+ 1872 St Leu ; D'Olympe + ; = 1857 St Leu CANDAN Pierre Louis (2095StLeu) ; = 1863 CADY Adrien (3493StLeu)
5967	Zéphirin SAINT-MARCEL	34	Malgache	= 1850 NIROB Léocadie (5978)
5968	Constant	20	Créole	
5969	Pierre Antoine	9	Créole	
5970	Diviol	1	Créole	
5971	Urlotte	8	Créole	de Julienne (5983)
5972	Roselie NIBOR	30	Créole	+ 1851 chez Vve Robin; St Leu; de Marie Louise ; = 1849 Adonis ADONA
5973	Céline ? ss patro	12	Créole	+ 1885 hôpital
5974	Soulange	62	Cafre	Marron depuis 17 ans
5975	Aristole COLLET	10	Créole	+ 1860 hôpital
5976	Louise dite Renée	16	Créole	D'où François 1846-1848
5977	Lafricain ss patro	39	Cafre	Acquis de Vavama ; + 1879
5978	Léocadie NIROB //	39	Créole	+ 1862 ; De Constance + ; = 1850 Zéphirin SAINT-MARCEL // d'où Antoine (7965) ; en

	PAUDION			dot au mariage Robin-Hibon en 1830 avec Roselie
5979	Laurencine ? MASSONEL	41	Malgache	+ 1862 ; = 1850 VESPRIN Edouard (1284) d'où Clotilde 1846
5980	Féréol ? AGNIMPA	13	Créole	= OLORON Julie (6548)
5981	Olivette ? ss patro	4	Créole	+ 1846 chez Dupuy
5982	Augustin	3	Créole	
5983	Julienne	29	Créole	Acquis encan Maréchal ; d'où Urlotte (5971), Charlette 1844, Valmir 1840
ROUSSAN Propriété 1846				
5984	Elie CAFFON // RUFLO	4	Créole	Neveu de (5427) ; employé comme cuisinier à Saint-Pierre / + 1902
ROCHE Léon 1806 1846				
5985	Pierre Louis ? ss patro	43	Créole	+ 1851 chez G. Desjardins
5986	Sophie ss patro	63	Malgache	+ 1851
ROUX Constant 1846 <i>Saint-Gilles / Boucan Canot</i>				
5987	Rosette CELINY / LALONDE	22	Créole	+ 1883 ; De Céline + // + 1904 ; de Marie
5988	Françoise MUSICA // BATAILLE	42	Créole	+ 1857 ; De Marie Jeanne + ; = 1853 BLUCHER François (1105) // + 1873 ; d'Aimée + ou de Françoise Doiton (7971) = Bataille Prosper (4622) ; = 1850 DERVILLIER Gaspard (4050)
5989	Lundi ou Lubin	64	Malgache	Marron depuis 1840
5990	Antoine ss patro	74	Créole	+ 1847
5991	Bésembre ss patro	64	Malgache	+ 1848
5992	Lamour MORLA	29	Cafre	+ 1857
5993	Louis ? GUIMBERT	29	Créole	+ 1867
5994	Jean Baptiste	42	Créole	Achetée 1843 à Pichon ; Marron
5995	Jacques JAMLON	56	Créole	+ 1850
5996	Edouard ? POLICAR	30	Créole	Achetée 1843 à Pichon ; + 1856 chez Boisvillier
5997	Rosette SPHYNTERE	44	Cafrine	Achetée 1843 à Pichon ; + 1856
5998	Adèle RANAVALO	43	Malgache	+ 1873 ; Achetée 1843 à Pichon ; = 1852 TRIBOULET Christophe (3859)
5999	Adonis ? SURANNE	46	Malgache	Achetée 1843 à Pichon ; Témoin + 1850 (3056) si Mada, ou (2261)
ROUSSE Merquion 1846				
6000	Victorine PAMELA	26	Créole	+ 1852 ; De Victoire Panurge (5699) ou 1813-1863; = 1851 PERANCIA Etienne (5102)

				d'ou Etienne (6001), Thomis (6002), Marie Hélène (6003), Léon 1848
6001	Etienne PERANCIA	5	Créole	+ 1865 ; De Victorine Paméla (6000) = Pérancia Etienne (5102); = 1856 MAINGER Merancienne (2629StLeu) d'ou mort-né 1862
6002	Thomis PERANCIA	4	Créole	+ 1902 ; De Victorine Paméla (6000) = Pérancia Etienne (5102); = Eline JAVERNAY 1847
6003	Marie Hélène PERANCIA	1	Créole	De Victorine Paméla (6000) = Pérancia Etienne (5102);
ROBERT Fleury 1791 = Chamand An 3			1846	<i>Bras de Sainte Suzanne / Rivière des Galets</i>
6004	Victorin RITEL	48	Cafre	+ 1866 La Possession ; == Elisabeth d'ou Pacôme Michel (6014) ; = 1852 La Possession PAVIEL Euphrasie (6131)
6005	Décembre RAYMOND // AUTIMON	42	Cafre	= Egyptienne BINEL (6011) // + 1889 ; = 1852 Alexandrine ABRET (6018)
6006	Juliette ATTON	17	Créole	+ 1883 ; De Zabeth + ; = 1853 PISARE Hyppolite (709) ; = Gilles DANSANT (4114)
6007	Julie ATTON ALTON	13	Créole	De Fécató Pacôme (4774) = Absalon Babet (7404) ; = 1850 BARLAR AMOLVIN Nicolas (2633)
6008	Noël ? MELINTHE	18	Créole	+ 1876 PMI chez Lelièvre
6009	Gerlan PRETRIN	23	Créole	De Zéliore ORE + 1850 ; = 1863 La Possession BINEL Marie Françoise Egyptienne (6011)
6010	Elizenne ALAMANTHE	20	Créole	D'Azémia + = Prosper + ; = 1850 ISIDOR 1824 affr
6011	Egyptienne BINEL RINEL	22	Créole	D'Elisabeth + 1840 ; = Décembre RAYMOND (6005) d'ou Alexandre (6012), Cormie (6013) ; = 1863 Gerlan PRESTRIN (6009) d'ou Tanis 1846
6012	Alexandre BINEL	10	Créole	+ 1904 La Possession ; D'Egyptienne Binel (6011) = Décembre Raymond (6005)
6013	Cormie BINEL	2	Créole	D'Egyptienne Binel (6011) = Décembre Raymond (6005)
6014	Pacôme Michel RITEL	10	Créole	De Ritel Victorin (6004) == Elisabeth ; = 1854 La Possession DIEP Célestine (5800)
6015	Jean FANTAISIE / petit ss patro	44	Cafre	+ 1863 // + 1873 La Possession
6016	Edouard PRETRIN	20	Créole	De Zéliore ORE + 1850 ; = 1853 ADIMAR Rose (6981)
6017	Elisa PRETRIN	18	Créole	+ 1859 ; De Zéliore Ore + 1850
6018	Alexandrine ABRET ERINE	20	Créole	+ 1887 ; De Louise (8730); d'ou mort-né 1850 ; = 1852 La Possession AUTIMON Décembre (6005) d'ou Saint Ange (6019), Alexandre 1847
6019	Saint Ange AUTIMON	2	Créole	+ 1872 ; D'Alexandrine Abret (6018) = Décembre Autimon (6005)
6020	Ozon	52	Cafre	

6021	Polidor NAGELIER	49	Cafre	+ 1873 ; = 1849 La Possession NIVELOT Clarice (6024)
6022	Charles BAZAN // BOCARIAS	23	Créole	+ 1890 ; De Charlette +; == Henriette JANIC 1832 d'où louis 1852-1853; = 1855 TREPORT Céliste (3694) // témoin + 1850 (6564)
6023	Angèle PRETRIN	24	Créole	+ 1863 ; De Zéliore ; = 1852 La Possession VOEMA Nicolas (7740) d'où Antoine 1841
6024	Clarice NIVELOT	51	Cafrine	= 1849 Polidor NAGELIER (6021)
ROBERT Antoine 1819 = Daubigny 1814 1846				
6025	Candide PRIE	31	Créole	D'où Fanie (6028), Elie Roméo (6027)
6026	André Lindor	37	Cafre	
6027	Elie Roméo PRIR	7	Créole	De Candide (6025) ; = 1859 St Denis RAMOUNE Pauline 1841
6028	Marie Fanie PRIE	2	Créole	+ 1845 ; De Candide (6025)
6029	Jean Baptiste DORETIN	21	Créole	+ 1888 ; D'Euphrasie Dortin (6040) ; = 1853 La Possession CORSET Joséphine (1170)
ROBERT 1803 = Robert 1782 1846 <i>La mare / Ravine à Marquet</i>				
6030	Lubin ? BADINAND	34	Malgache	+ 1868 St Leu à 60 ans
6031	Charles TERLON	17	Créole	D'Anniec Terlon (6039) ; = 1850 La Possession SUBRIANT Marie Félicie (7489)
6032	Hyppolite TERLON	9	Créole	+ 1892 ; D'Anniec Terlon (6039) ; = Emilie LUCENEY 1846
6033	Marie Josèphe TERLON	3	Créole	+ 1870 La Possession ; D'Anney Terlon (6039) ; = Nicolas LINDOR (6970) d'où Nicolas 1859-1861 ; = François THEMYR 1835-1880
6034	Nairé TERLON	26	Créole	D'Anney Terlon (6039) ; = 1849 La Possession BAUVON Augustine (7474)
6035	Jacquely TERLON	14	Créole	+ 1901 ; D'Anney Terlon (6039) ; = 1854 la Possession COSNELET Fanélie (5062)
6036	Nicolas MINATE	18	Créole	+ 1888 ; D'Anniec Terlon (6039) ; = 1851 La Possession VOLSEY Estelle (1706)
6037	Paulin ATTARCHE	20	Créole	D'Anney Terlon (6039) ; = 1849 LASNIER Laurencine (1318)
6038	Victor TERLON	11	Créole	+ 1898 La Possession ; D'Anney Terlon (6039) ; = 1862 La Possession THOMAS Augustine 1846 ; = Modeste CANDON 1835
6039	Anney TERLON	44	Malgache	+ 1884 ; D'où Jacquely (6035), Nérée (6034), Victor (6038), Paulin Attarche (6037), Charles Cascade (6031), Augustave Feld (6055), Nicolas (6036), Marie Josèphe (6033), Geneviève (6052), Hyppolite (6032)
ROBERT Gédéon 1788 1846 <i>Ravine à Marquet/ Galets</i>				
6040	Euphrasie DORETIN DARLIN	44	Malgache	D'où Jean Baptiste (6029) DORTIN, Pierre Elie (6044) ; + 1867 La Possession
6041	Javotte ? BADORI	47	Créole	+ 1865 ; De Sophie + ; = Louis SERVANT 1816-1872 Mada
6042	Gaspard	40	Cafre	

6043	Rosalie TREBOR	49	Malgache	+ 1858 ; = 1852 La Possession BONBOIS Jacques (9092)
6044	Pierre Elie DORETIN	15	Créole	D'Euphrasie Doretin (6040) ; = Elise VOREPPE (5953)
6045	Antoine	70	Créole	
6046	Artimond Astimond	15	Créole	
ROBERT Denise 62 ans			1846	<i>Un illette dans la Rivière des Galets</i>
6047	Gertrude FECATOT	17	Créole	de Jérôme Fécatot (4773) = Virginie Marie Barbe 1810 C; = 1852 La Possession LERIVAIN Grégoire 1813 affr 1835 d'où Jules (6048), Zéline 1835
6048	Jules LERIVAIN	14	Créole	+ 1894 La Possession ; de Grégoire Lérivain = Javotte Gertrude Fécatot (6047) ; = Marie BENOIT 1850
ROBERT Rosely 1812 = Robert 1823			1846	
6049	André	49	Malgache	
6050	Edmond LOLLIER GERONVILLE	21	Créole	+ 1894 La Possession ; de Maguitte 1789 ; = 1849 La Possession MONTFORT Mélinthe (7035) ; = Elisabeth THIBURCE
6051	Mariani Jean Pierre LIOLE	5	Créole	+ 1897 La Possession ; De Liolé Rock (6757) = Geneviève Tarin (6052) ; = 1863 CHERPAN Louise (6066)
6052	Geneviève TARIN TERLON	24	Créole	+ 1883 La Possession ; d'Annecy Terlon (6039)= 1844 La Possession LIOLE Rock (6757) d'où Louis Ragolin (6053), Mariani Jean Pierre (6051), Coralie 1844, Prosper (6054), Etienne 1846-1900
6053	Louis Ragottin LIOLE	7	Créole	+ 1896 La Possession ; De Liolé Rock (6757) = Geneviève Tarin (6052) ; = Hortence LAMARK
6054	Prosper LIOLE RIOUL	3	Créole	De Liolé Rock (6757) = Geneviève Tarin (6052) ;
6055	Augustave FELD	19	Créole	D'Annecie Terlon (6039) ; = 1851 TREVAL Bertille (1731)
ROBERT Caliste 1794 = Théotiste Robert			1846	<i>Ravine à Marquet / La Grande Chaloupe</i>
6056	Jean Marie GLOUTON	36	Cafre	+ 1892 St Leu
6057	Nicolas LATRAN	13	Créole	D'Isidor Trinquet (1603) = Marie Barbe Latran (6087)
ROBERT Norbert 38 ans = Cuvelier 1799			1846	<i>Terre dure / La Forge</i>
6058	Paulin ? ADEMAR	43	Créole	+ 1852 chez Champvert
6059	Didier BREZE	12	Créole	+ 1887 ; D'Eugénie Cherpan (6066) ; = 1861 La Possession SISTOL Eline 1846
6060	Marie Fanélie CHERPAN	4	Créole	+ 1886 ; D'Eugénie Cherpan (6066) ; = 1857 La Possession QUEROL Louis 1810-1874 (de Marie Louise) ; = BELAMY Monrose

6061	Louis Pierre OLAR	20	Créole	+ 1882 ; De Laurencine Olar (7611) = Solon Ferdinand (1774) ;
6062	Marie Louise OLAR	18	Créole	+ 1883 ; De Laurencine Olar (7611) = Solon Ferdinand (1774) ; = 1850 ROCOCO Médéric 1805-1895 Afrique
6063	Espérance OMIERES	9	Créole	+ 1894 ; De Marie Jeanne Omières (6077) ; = 1854 DAGOUR René (11059) ; = Paul PHILIPPE dit Pierre 1828-19000
6064	Marie Amélia VERDE	2	Créole	+ 1877 ; D'Amélie Cherpan (6073) ; = 1864 DENA Félix (5824)
6065	Louise CHERPAN	1	Créole	D'Eugénie Cherpan (6066) ; = 1863 La Possession LIOLE Mariani (6051)
6066	Eugénie CHERPAN BREZE	39	Créole	De Désiré Brézé (612) = Ducasse Azémia (10331); D'où Amélia (6073), Didier (6059), Auguste (6067), Fanny (6074), Fanélie (6060), Louise (6065), Anasthasie (5117), Saint Ange 1839-1844
6067	Auguste CHERPAN	10	Créole	D'Eugénie Cherpan (6066) ; = 1858 FELIXICO Célerine (4730)
6068	Ademar TAMELOR	37	Créole	+ 1861 ; de Germaine St Denis ; = 1856 AUVEL Jeannette (2152)
6069	Olivier ENCOL	4	Créole	+ 1847 ; D'Adzire ENCOL (6076)
6070	Angélique OMIERES	7	Créole	+ 1895 ; De Marie Jeanne Omières (6077) ; = 1858 MEZERAI Elie (8936)
6071	Emilien ss patro	1	Créole	+ 1847
6072	Léonin ? Léon SOKO	35	Créole	Homme
6073	Amélia CHERPAN	13	Créole	+ 1885 ; d'Eugénie Brézé (6066) ; D'où Pierre 1847-1848, Marie Amélia (6064) ; = Evariste PERIGOGNE (9405)
6074	Fanny ? CHERPAN	7	Créole	D'Eugénie Cherpan (6066) ; + av 48 ?
6075	Espérance OMIER Affr 1835 par Lallier // ROC	55	Cafrine	+ 1856 ; d'Agathe + ; = Auguste Etienne Lallier + 1849 d'où Julienne 1827, Agénor 1836-1890, Zéline (4855), Joseph Etienne (3892), Jeanne (6077), Félix Florus (5011) // + 1892 3B ; = Joseph RODALON (663)
6076	Adzire ENCOL MERLIN	31	Créole	+ 1883 ; De Brigitte == Jean Baptiste Marlin affr (la reconnaît en 1849) ; D'où Olivier (6069) ; = 1848 TANCON Olivier 1811-1863 ; = 1866 Bazile PILOR (7842)
6077	Marie Jeanne OMIERES	36	Créole	+ 1876 ; d'Espérance Omières (6075) ; D'où Aristide (6078), Espérance (6063), Angélique (6070) ; = 1849 REBECCA Louis Marie (10540)
6078	Aristide OMIERES	5	Créole	+ 1870 ; De Marie Jeanne Omières (6077) ; = 1864 MIRANVILLE Eline 1846-1895
6079	Rose ss patro	63	Créole	+ 1847
6080	Auguste BEAUMON	64	Créole	+ 1857 PMI
ROBERT Polidor 1813 = Nastasie Robert 1846 <i>La Chaloupe / Ravine à Marquet</i>				
6081	Marianne	48	Cafrine	

6082	Lindor ? DORIN	54	Malgache	+ 1880 Afrique à La Possession
ROBERT Arthimédon 1824		1846		
6083	Colin	44	Malgache	
ROBERT Joseph 1810		1846		
<i>Joli / Marquet</i>				
6084	Alexis ANVIL	47	Cafre	= 1855 La Possession ORTUSOI Espérance (991)
6085	Ambroise LATRAN TRIQUET	12	Créole	+ 1874 & 1903; D'Isidor Trinquet (1603) = Marie Barbe Latran (6087) ; = LATCHIMY1856
6086	Constant LATRAN	10	Créole	D'Isidor Trinquet (1603) = Marie Barbe Latran (6087)
6087	Marie Barbe LATRAN	32	Créole	De Judith ; d'où Sylvestre (2525) ; = 1858 La Possession TRINQUET Isidor (1603) d'où Nicolas (6057), Constant (6086), Céline (6088), Ambron (6085), Judith (6090), Alexandre (6091)
6088	Céline LATRAN	9	Créole	D'Isidor Trinquet (1603) = Marie Barbe Latran (6087)
6089	Isidor LATRAN	6	Créole	+ 1849 ; D'Isidor Trinquet (1603) = Marie Barbe Latran (6087)
6090	Judith « LATRAN »	5	Créole	De Marie Barbe Latran (6087) ; + av 1858
6091	Alexandre « LATRAN »	2	Créole	De Marie Barbe Latran (6087) ; + av 1858
ROBERT Jean Baptiste Veuve 50 ans		1846		
<i>Renaud/Boijolit/ Ravine d'Yvon</i>				
6092	Augustin ? LAGORAS	36	Cafre	+ 1850 atelier de secours
6093	Moniteur COLTRAT	21	Créole	+ 1866 ; de Julie ; = 1851 Hortence MASSAIN (6846) ; cousin de (5075) donc Irma Bonpière de Gertrude, sœur de Julie
6094	Eucher COLTRAT	17	Créole	+ 1893 ; de Julie
6095	Joseph ? BELLOMONT	14	Créole	+ 1893 La Possession PMI
6096	Michel COLTRAT	14	Créole	De Julie +
6097	François ? MOMIN	33	Cafre	+ 1865 La Possession
6098	Euphrasie ss patro	63	Créole	+ 1878 St Leu
6099	Marceline	20	Créole	
6100	Julien ? MENAR	2	Créole	+ 1887 PMI hôpital ; ou (7761)
6101	Pierre CALLET	59	Malgache	Acquis succession Grimaud Jacques ; = 1852 Bertille DOFER (6102)
6102	Bertille DOFER	44	Créole	« « ; + 1868 ; d'Anne + ; d'où Anne Marie (1298) ; = 1852 CALLET Pierre (6101) d'où Justine (8177), Madeleine (2587), Pauline (6105), Barthélémy (6104), Marcel (2586), Cécile (8178), Lucile (8179), Bertille (6103)

6103	Bertille CALLET	9	Créole	+ 1876 ; « « ; de Bertille Dofer (6102) = Pierre Callet (6101) ;
6104	Barthélémy CALLET	9	Créole	« « ; + 1881 ; de Bertille Dofer (6102) = Pierre Callet (6101) ;
6105	Pauline CALLET	8	Créole	« « ; de Bertille Dofer (6102) = Pierre Callet (6101) ; = EMALI Brennus 1838-1889
ROBERT Féréol 1804 = Robert 1807			1846	<i>Ravines La Chaloupe / à Marquet</i>
6106	Noël	52	Malgache	
6107	Théodore	36	Cafre	
6108	Marguerite	25	Cafrine	d'où Marie Louise (6112), Saint Ange 1844-1845
6109	Etienne ? ss patro	9	Créole	Vendu ; + 1854 dans la ravine, né St Louis
6110	Philibert	52	Créole	
6111	Delphine FINAL // MANON	29	Créole	+ 1866 La Possession ; de Marie Louise Lugard ; d'où Floris 1843-1873// + 1891 la Possession ; De Rosalie + ; = 1851 LAPLAINE Augustave (9161) d'où Louis Bélun 1833 affr 1835, Louis (6115)
6112	Marie Louise	3	Créole	De Marguerite (6108)
6113	Valri POLLAC	32	Créole	D'Elsèce + St Leu
6114	Julienne ? NOLON	17	Créole	+ 1860 hospice
6115	Louis LAPLAINE	1	Créole	+ 1880 ; de Gustave Laplaine (9161) = Delphine Manon (6111) ; = Coralie DUMESNIL
ROBERT Marie Azelis 1820			1846	
6116	Clarice VUNEL	30	Malgache	== Figaro DOTTEVILLE (6936) d'où Ernestine 1852 + ; = 1853 LEBON Léveillé (7843) d'où Auguste (6117), Augustine (6118), Augustin 1844
6117	Auguste VUNEL	5	Créole	+ 1886 ; De Lebon Léveillé = Clarice Vunel (6116) ; = Sophie FATIME dit Gombert 1837-
6118	Augustine VUNEL	6	Créole	+ 1863 ; De Lebon Léveillé = Clarice Vunel (6116) ; = 1855 LEBON Augustave (2329)
ROBERT Gabriel 1787 = Josephe Grasul			1846	<i>Dans le bras Sainte Suzanne</i>
6127	Pierre Louis PAVIEL	22	Créole	D'Euphrasie Paviel (6131) ; = 1855 La Possession TECOR Célimène (4980)
6128	Bastien PAVIEL PLAVIEL	18	Créole	+ 1871 La Possession ; D'Euphrasie Paviel (6131) ; = 1853 ACILE Lisette (3625)
6129	Henriette	9	Créole	
6130	Charles RITEL	13	Créole	+ 1853 ; D'Euphrasie Paviel (6131) = RITEL Victorin (6004)
6131	Euphrasie Rosine PAVIEL	46	Créole	+ 1857 ; D'où Pierre Louis (6127), Bastien (6128), ? Jean Louis (4261) ; = 1852 RITEL Victorin (6004) d'où Charles (6130)
6132	Barbe VERME	69	Créole	+ 1850 ; d'où Marie Barbe (6133), Judith (6134)

6133	Marie Barbe Clairette VERME	26	Créole	+ 1859 ; De Barbe Verme (6132) ; = 1855 MONTES Saint Luce (7038) d'où Catherine (6136), Rose (6137), François Latour 1846-1859, Arsène 1849-1859
6134	Judith VERME	29	Créole	+ 1883 ; De Barbe Verme (6132) ; d'où Pierre Germain Gustave 1842 -1845 ; = 1861 BEJOT Saint Ange (5431)
6135	Pierre Paul VERME	6	Créole	De Judith Verme (6134) ; = 1864 SOUCA Florine 1849 St Leu
6136	Catherine MONTES	4	Créole	De Marie Barbe Verme (6133) = Montes Saint Luce (7038);
6137	Marie Rose MONTES	2	Créole	De Marie Barbe Verme (6133) = Montes Saint Luce (7038); 1860 RAMASSAMY Vadouvanadin 1827 Inde
6138	Euphémie ? LACOUURET	58	Malgache	D'où Elisa (3055), Louis Nicolas (3038)
6139	Lintangu/ Marie Rosa	1	Créole	
ROBERT Urbain 1815 = Robert Marie Josèphe 1846				<i>Rue du Grand Chemin</i>
6140	Florentin ? MYR	51	Cafre	+ 1868 hospice à 65 ans
6141	Auguste POREUX	28	Malgache	+ 1873 ; = 1851 La Possession LEBOURG Clotilde (7894)
6142	Noël	32	Malgache	
6143	Hilarion ? ss patro	36	Malgache	+ 1877 St Leu
RAMALINGA 53 ans 1846				<i>Chaussée Royale</i>
6144	Elie OVIDE	47	Créole	+ 1860 ; de Marie Rose 1780 St Pierre; = 1853 Cécile PHAR (6610) ; == Nancy AMAINTAS (8770) ; == Marie Madéline MOUTOIR 1807-1852 d'où Elina 1841
6145	Joséphine MOUTOIR LISEBI	25	Créole	+ 1872 ; d'Elisa Lisebi (10687) ; = Joseph Alexandre MOUTOIR 1814 Libre, d'où Louison dite Cécile 1846-1872 (= 3827), Rosely (6146)
6146	Roselie Joséphine MOUTOIR	9	Créole	+ 1893 ; de Joséphine (6145) = Joseph Moutoir ; = Angéline THEOPHIN 1854
RAFFRAY 1803 = Gonnefroy Emilie 1846				<i>Chaussée Nationale</i>
6147	Vell CHAMPAGNOL	36	Malgache	Témoin + 1850 fils de (4913)
6148	Pierre Jean ANGUERRAND	26	Créole	= 1849 AYON Rosine (10694)
6149	Henry MILORD	23	Créole	+ 1888 ; D'Henriette + == Milord Lalin (8986); = 1850 VALIER Germaine (9377) ; = Julie Brigitte PATHIER 1832
6150	Chactas Chaétas	30	Malais	
6151	Marie MELPOMENE	15	Créole	+ 1890 ; = 1847 ZILMIA Louis 1822 (chez Troussail) d'où Eugène Daliza (6152), Fortuné 1855-1897
6152	Eugène MELPOMENE	1	Créole	De Marie Melpomène (6151) = Louis Zilmia

RAFFRAY Adolphe 1808 = Elise Laperrière 1846				
6153	Rosine DANAE	25	Créole	+ 1853 ; de Louisin Bernard (4510) = Danaé Thérèse (4077) ; = 1849 DABRETON Williams (10904) d'où Dieudonné (6159), Euphrasie 1846-1886, Marie 1842
6154	Annely KETECK GILBERT	35	Créole	+ 1852 ; De Baboche Kéteck (4025) ; d'où Marie Louise (6155) ; == Philogène SAULIN (4016) d'où Florentine (6156), Arthémise (6158) ; == Augustave NATIO (2934) d'où Pierre Jean dit Gildoir (6157)
6155	Marie Louise GILBERT	8	Créole	+ 1885 ; D'Annely Kéteck (6154) ; d'où Jules 1856-1857
6156	Florentine GILBERT	6	Créole	+ 1876 ; D'Annely Kéteck (6154) == Philogène Saulin ((4016), légitimé par Baboche Kéteck (4025) ; = 1859 TRULES Lubin (1521StLeu)
6157	Pierre Jean dit Gildoir KETECK	5	Créole	D'Annely Kéteck (6154) == Augustave Natio (2934) ; = 1866 Anaïs METELLUS 1848
6158	Arthémise « KETECK »	3	Créole	D'Annely Kéteck (6154) == Philogène Saulin (4016)
6159	Dieudonné DABRETON	2	Créole	+ 1863 ; De Rosine Danaé (6153) = Dabreton William (10904);
RAUX Antoine Enfants 1846				
<i>Rivière des Galets / Ra&vine à Marquet</i>				
6160	Lindor TABARD	45	Malgache	+ 1854
6161	Jean François BRISQUET	32	Créole	+ 1890 3 B ; D'Emilie Brisquet (6165) ; = 1852 St Leu PRISSOT Justine (2812StLeu) ; = Julie AUNEILLE (3028)
6162	Pierre Elie BRISQUET	23	Créole	+ 1890 ; d'Emilie Briquet (6165) ; = Tarcile
6163	Louis Marie HESSON	20	Créole	+ 1877 PMI ; = THOMAS Virginie (6360)
6164	Auguste ? ss patro	64	Cafre	+ 1851 hospice ou (9102), (5829)
6165	Emilie BRISQUET	52	Créole	+ 1873 St Leu ; De Brigitte + ; D'où Victorine (6166), Hortence (6167), Jean François (6161), Louis Marie Buchon (3059StLeu), Pierre Elie 1814/1820-1890; = JOSSELIN David dit Charles Bienvenu (4682)
6166	Victorine BRISQUET	27	Créole	+ 1873 ; D'Emilie Brisquet (6165) ; = 1849 DONA Pastor (2950) ; = 1855 Marcelin TRABON (8837)
6167	Hortence BRISQUET	24	Créole	+ 1877 ; D'Emilie Brisquet (6165) ; = 1853 FELICITE Louis Marie 1815-1871 affr (de Marianne Henriette Martine)
RAUX Jean Baptiste Séverin 1797 = Adam 1846				
<i>Rivière des Galets / Ilette à Flamand</i>				
6168	Hélène ERAILIS	24	Créole	+ 1894 ; De Babet Erailis 1800-1856 = Volterre Benjamin (8883); d'où Françoise 1847-1848, Babet 1841-1844 ; = 1851 AUGERAY Fanchin (1637) d'où Prosper (6170), Aristide (6171), Rosinante (6172)

6170	Prosper ERAILIS	9	Créole	+ 1852 ; De Hélène Erailis (6168) = Augeray Fanchin (1637)
6171	Aristide ERAILIS	7	Créole	De Hélène Erailis (6168) = Augeray Fanchin (1637)
6172	Rosinante ERAILIS	2	Créole	+ 1903 ; De Hélène Erailis (6168) = Augeray Fanchin (1637) ; = Florentin FLORAMIR (7661)
RAVIER Laure 17 ans				1846
<i>Ravine des Lataniers / à Marquet</i>				
6173	Florine NOFFAL	40	Créole	+ 1850 ; = 1845 TOANGO Grégoire (6746)
6174	Pierre Louis QUIRITO	56	Malgache	
FLORINE Merancienne ss tutelle J.B. Ramalinga				1846
6175	Servical	40	Malgache	
RANCE DE Montbrun = Jeanne de Boisvilliers				1846
6176	Jean Baptiste	28	Cafre	Acquis de Amédée de Boisvilliers 1844
RANCE De Félicité 1824				1846
6177	Eugène ? MALGACHE	34	Malgache	Acquis de Deboisvilliers 1844; si 37 ans ; = 1849 PAJON Clara (8746)
6178	Madon ? Médor HERBON	32	Malgache	+ 1873 ; == Marie Louise SULEAU affr 1845 d'où Dieudonné (1330) Clémentine(1335), Octavie (1336), Rose (1514), Thérèse (1337), Laurince (1959)
RIVIERE Martin 1791 = Jeanne Baillif				1846
<i>Bernica / Hivon</i>				
6179	Augustin ? BOUCLIER	30	Créole	+ 1864 ; de Rosine
6180	Hilaire ? RUBAQ	21	Créole	
6181	Odon RUBAO dit Donel	21	Créole	+ 1881 PMI chez Auguste Geneviève son engagiste
6182	François ? ATHANASE	18	Créole	+ 1857 La Possession
6183	Henry TAMBOIS // VARIN	17	Créole	+ 1876 PMI hôpital // + 1873 La Possession PMI
6184	Gabriel	15	Créole	
6185	Hortence ss patro	52	Créole	+ 1845
6186	Françoise ? MACARTON	52	Créole	+ 1862 chez Boutet ; PMI
6187	Catherine LAJARTIERE // BELLEROUCHE	52	Créole	D'où Philogène ? (3349) // + 1873 PMI
6188	Rosine MADEN	17	Créole	+ 1898 ; De Claudine + ; = 1850 BONNAT Paul (4260)
6189	Claudine MADEN	3	Créole	De Rosine Maden (6188) ; = 1857 SAMELOR Joseph (9622)
RIVIERE Elisabeth				1846
6190	Elise LACADEM	27	Malgache	D'où Clara (6191), Elien (6192), Hilaire 1840; = 1856 DEGONE Paris 1806 Afrique

6191	Clara LACADEM	3	Créole	De Elise Lacadem (6190)
6192	Dominique Elien LACADEM	1	Créole	D'Elise Lacadem (6190)
RIVIERE Alexis 1812 = Hortence Bosse			1846	<i>Ravines des Lataniers / à Marquet</i>
6193	Paulin DAVILMAR	33	Créole	+ 1873 à 60 ans, PMI ; = Thérèse PRADINES (5253)
6194	Eugène NIELON // CASSEL	28	Créole	= 1864 St Denis Myrthe JANOU 1810 // + 1889, St Pierre; de Pauline Cassel (4095) ; = Charlette CABEL (9495)
6195	Louis ? Pierre	52	Créole	Chez Saint Marc, = 1843 La Possession Marie Clémentine Eugénie ? Chez Saint Marc,
6196	Louis Marie ss patro // ss patro	50	Créole	+ 1849 à 45 ans hospice // + 1874 hospice à 75 ans PMI
6197	Bonhomme NIELER	48	Créole	De Toinette Lebon ; == Eléonore « ABASTER » (7098) ; = 1852 La Possession RIVIERE Louise 1797-1857 PMI
6198	Martine TOLENO	10	Créole	+ 1884 ; De Marthe Toléno (6216) = Bruno Lobens (6215) ; = Louis Marie MANCHE d'où Benoite 1857-1859 ; = Vincent SESTEL 1844
6199	Jean Jacques ? RENE	39	Malgache	+ 1868
6200	Pierre VIERLON	36	Malgache	= 1853 Virginie LAUSSAC (6550)
6201	Rose	68	Malgache	
6202	Georges AZORE	50	Cafre	+ 1872 hospice
6203	Pierre Jean LAFLEUR // TUSE	48	Cafre	+ 1871 75 ans hospice // + 1873 hospice
6204	Annibal LOUCRAT	36	Malgache	= 1853 ZILMIA Laurence (9839)
6205	Babou AVEL GRISON	12	Créole	+ 1891 La Possession ; D'Antoinette Nébon + 1855 == Paulin Brinon Brison (8133) ; = 1858 BABOLIN Elizène (9594)
6206	Charles TOLENO	18	Créole	+ 1881 ; De Marthe Toléno (6216) = Bruno Lobens (6215) ; = Louisa LOCK (2806) d'où Ursule 1858-1859
6207	Jules LOBENS	16	Créole	De Marthe Toléno (6216) = Bruno Lobens (6215) ; = 1857 La Possession LUPA PETITPAS Charlotte (9707)
6208	Paul ? ROIPSEL	36	Créole	De Jeannette + ; = 1845 Clara (10767) ; = henriette ISOLIN d'où Monrose (3318)
6209	Félicité	24	Créole	
6210	Lubin GRAND	48	Malgache	+ av 1875 ; = 1849 La Possession HERCAMP RACA Crescence 1804-1875 Mada
6211	Frédéric TEROUL TIOUL	36	Malais	+ 1873 La Possession; = 1854 La Possession JUVENAL Marie Marthe 1811-1884
6212	Gaspard	48	Cafre	

6213	Armand ? MARDOCHE	36	Cafre	+ 1880 St Leu ; == Arthémise Mardoche (1523StLeu) ; = 1857 St Leu BORISTHENES Crescence (5872)
6214	Scipion ? ss patro	48	Cafre	+ 1863; hospice à 80 ans
6215	Bruno LOBENS	48	Cafre	+ 1865; = 1852 Marthe TOLENO (6216) ; ? = Agathe BELONI
6216	Marthe TOLENO	43	Cafrine	+ 1863 ; = 1852 La Possesson Bruno Lobens (6215) d'où Jules (6207), Charles (6206), Martine (6198)
RIVIERE François 1812 = Chamings				1846
<i>Le Bernica</i>				
6217	François ss patro	46	Cafre	+ 1848 ; acquis de Bellegarde 1843
6218	Marie Jeanne	76	Créole	
6219	Marie Barbe CORSET / PREBOL LAROSIERE	36	Créole	+ 1890 ; = 1852 La Possession Jérôme FECATO (4773) ; = Séverin PECALE 1805-1870 // + 1873 La Possession ; d'où Julienne Barbe (7553)
6220	Malvina	37	Cafrine	
RICQUEBOURG Crescent 63 ans				1846
6221	Germaine QUESEDA	40	Créole	= 1844 QUINCY Lespoir (1256) d'où Angélique 1849 +, Charité (6227), Lida Lésa (6228), Elisenne 1840-1875
6222	Florentine QUESEDA	36	Créole	+ 1873 PMI ; Reconnaît en 1850 Louis (6225), Justine (6223), Saint Ange Fausto 1844; == Pierre Elie RICQUEBOURG dit Auger 1815 d'où Augustina 1848, Urbain (6226), Augé 1844
6223	Justine QUESEDA	13	Créole	De Florentine Quéséda (6222) ; = 1852 MASSAIN Julien (6847)
6224	Hyppolite ? GAMIN	24	Cafre	+ 1893 Créole, à l'hôpital
6225	Louis QUESEDA	14	Créole	+ 1857 ; De Florentine Quéséda (6222) ; = 1851 BENOS Rosélia (8762)
6226	Urbain QUESEDA	8	Créole	De Florentine Quéséda 6222) == Ricquebourg Pierre Elie
6227	Charité « QUESEDA »	3	Créole	De Germaine Quéséda (6221)
6228	Lida QUESEDA	1	Créole	+ 1863 ; De Germaine Quéséda (6221)
RICQUEBOURG Veuve de Louis Liger				1846
6229	Jeanne GERLI	14	Créole	De Jeannette Gerli (6240) = Gerli Célestin (8117); = 1857 St Denis TECINA Anicette 1825
6230	Denis GERLI	10	Créole	+ 1884 ; De Jeannette Gerli (6240) = Gerli Célestin (8117); = 1857 Nathalie NOLOY (9326)
6231	Milord	11	Créole	

6232	Emeranthe	17	Créole	+ 1845 ; De Marcelline	
6233	Théodore DIJON	36	Créole	+ 1889 ; de Gracia ; = Homère RICE (4360)	
6234	Vitaline DIJON	45	Créole	D'où Pierre 1840, Estelle (6235), Lucine (6236), Louise (6237, Perrine (6238)	
6235	Estelle DIJON	15	Créole	De Vitaline (6234)	
6236	Lucine DIJON	12	Créole	De Vitaline (6234) ; = 1865 St Denis LAHOUR Jules 1817 Malais	
6237	Louise DIJON	9	Créole	De Vitaline (6234)	
6238	Perrine DIJON	5	Créole	De Vitaline (6234)	
6239	Balthazar ss patro	49	Cafre	+ 1847	
6240	Jeannette Célestine GERLI	53	Créole	+ 1855 ; De Jeanne + ; = 1852 GERLI Célestin (8117) d'où Jeanne (6229), Denis (6230), Célestine 1844-1866, affr 1844 par Louis Justin Liger	
6241	François PUY	12	Créole	+ 1886 ; De Julie Liteau (9552) = Léchang Puy (8919) ; == Mélida AYA (4715) ; affr 1848 St Louis	
6242	Noël	11	Créole		
6243	Ferdinand ? MALIN	28	Malgache	+ 1879 à 70 ans	
6244	Siméon ss patro	53	Malgache	+ 1857	
6245	Léandre ss patro	70	Cafre	+ 1845	
6246	Pauline ss patro	63	Cafrine	+ 1848	
6247	Thibault ss patro	43	Cafre	+ 1845	
6248	Lajeunesse DEMAR // MANAPANY	41	Cafre	+ 1865 ; = 1853 PIVILLE Javotte (4598) //	
RICQUEBOURG Jean Baptiste = K/morvant				1846	<i>Hivon / Bernica</i>
6249	Cyril ss patro	34	Créole	+ 1878 hôpital	
6250	Isaac MOÏSE	69	Malgache	+ 1866 ; = 1857 LESVILAIN Rosine (904)	
6251	Farla LALANTEUR	63	Malgache	+ 1849 ; + 1856	
6252	Augustine ARISSE	17	Créole	+ av 1887 ; D'où Augustave (6254), Amélie 1850-1852	
6253	Olympe ISOL	46	Malgache	+ 1863 ; = 1851 Lector RODEL (10350)	
6254	Augustave ARISSE	1	Créole	+ 1887 ; D'Augustine (6252) ; = fanchette ISLY	
RICQUEBOURG Elie mineurs				1846	
6255	Jean Baptiste SORLIER	28	Créole	+ 1880 ; de Charité ; = 1848 GOMBERVILLE Foncine ((7918)	
6256	Auguste JUCOURT	19	Créole	+ 1870 ; De Jolimont Jucourt (aff. 1832) = Manette GAMBIER (Affr. 1842) ; =	

				Clémentine MEDARD (7642)
6257	Bazile SCARLATINE	43	Cafre	+ 1865 ; = 1852 DANSANT Valère (4207)
6258	Edouard CAPE	24	Créole	+ 1857 ; De Marceline Jacquette (4534) ; = 1855 COMTOIS Hortence (436)
6259	Paul Emile ? DRONZIN	22	Créole	De Zélia Carmel (8460) ; = 1853 MONTAUDRAN Nathalie (59) ; = 1860 BASQUE Elisabeth 1844
6260	Laure ROSES	22	Créole	+ 1864 ; De Félicité Roses (8456); = 1849 YVES Août (3538) d'où Félicité (6263)
6261	Clarice ? KETECK	12	Créole	De Jean Pierre Kéteck (4019) = Halidre Charlette (2614) ; = 1853 ROBURET Charles (4273)
6262	Caroline ? CAPE	9	Créole	De Marceline Jacquette (4534) ;
6263	Félicité ROSE	3	Créole	+ 1873 ; De Laure Roses (6260) = Yves Août (3538) ; = François MAURICE
RICQUEBOURG Auguste 1807 = Pomphily 1846				
6264	Adolphe LEDUPE	30	Malgache	+ 1874 ; = 1845 Céline BASQUE (6266)
6265	Valmir BASQUE	6	Créole	De Céline Basque (6266) = Adolphe Ledupé (6264)
6266	Céline BASQUE	28	Créole	+ 1880 ; de Gilbert (1989) = Célerine ; D'où Ferdinand 1836, Hyppolite 1834 ; = 1845 Adolphe LEDUPE (6264) d'où Valmir (6265)
6267	Laurence ORONTE	13	Créole	+ 1903 St Leu PMI ; De Charlette Oronte (5563) = Chiennotte Chinot (93StLeu) ; = 1854 Jean Pierre ALECTON (4977) d'où Jean Marie 1854
RICQUEBOURG Crescent 1846 <i>Yvon / Bernica</i>				
6268	Marie Olympe CHEREAU	34	Créole	+ 1877 ; D'Angélique Chéreau 1786-1868 affr (voir JUSTINE) ; = 1848 MNEMONIDE Jean Baptiste (8505) d'où Baptiste (6269), Louis Marie (6274), Aristole (6270), André Joseph 1829-1870, Germaine (9891), Thomas (6275)
6269	Baptiste MNEMONIDE	11	Créole	+ 1855 ; De Marie Chéreau (6268) = Jean Baptiste Mnémonide (8505) ; = 1854 NINON Sylvie (2036 St Leu)
6270	Aristole MNEMONIDE	8	Créole	De Marie Chéreau (6268) = Jean Baptiste Mnémonide (8505); = 1856 RACOL Henriette (4211)
6271	Constance PALROUX	14	Créole	D'Égyptienne Palroux (6273) ; = 1851 RACOL Zacharie (4112) d'où Hortence 1848-1850, Victorine 1854-1862
6272	Thomas	66	Créole	
6273	Égyptienne PALROUX PATROUX	34	Créole	+ 1883 ; de Joséphine ; D'où Constance (6271) ; = BOURGOGNE 1813-1879 Mada
6274	Louis Marie MNEMONIDE	4	Créole	De Marie Chéreau (6268) = Jean Baptiste Mnémonide (8505); = 1862 TAGAZA Célerine

				1847
6275	Thomas CHEREAU	1	Créole	+ 1881 ; De Marie Chéreau (6268) = Jean Baptiste Mnémonide (8505) ; = Augustina BATAILLE
RICQUEBOURG François 1795 = Catherine				1846
				<i>Chaussée Royale</i>
6276	Lubin	55	Malgache	
6277	Ripail JOB	65	Cafre	+ 1857 ; créole en 1844
6278	André FAUBLAS	50	Créole	1877 ; De Candide + ; = 1856 PARADA Céleste 1792-1872 St Joseph (de Geneviève), d'où Montfleury
6279	Félix EDRICE // GOG	47	Créole	+ 1873 ; de Dorothée // = Euphémie 1815-1868 St Leu
6280	Edouard PHILOMENE	18	Créole	+ 1872 ; d'Olympe (6286)
6281	Charles PHILOMENE	16	Créole	d'Olympe (6286) ; == Fanchette DELAN (1835)
6282	Fostin PHILOMENE	14	Créole	d'Olympe (6286) ; + 1849
6283	David VAUDREUIL	14	Créole	+ 1851 ; De Céleste Vandreuil (6287)
6284	Pierre Denis VANDREUIL	12	Créole	De Céleste Vandreuil (6287) = Hélore Hilaire (1463) ; == Augustine BALBET 1843
6285	Furcy VANDREUIL	7	Créole	+ 1863 ; De Céleste Vandreuil (6287) = Hélore Hilaire (1463) ;
6286	Olympe PHILOMENE //	46	Créole	+ 1858 ; de Sensée ; D'où Edouard (6280), Charles (6281), Fostin (6282)
6287	Céleste VANDREUIL	30	Créole	+ 1877 ; D'Elisa + ; = 1851 HELORE Hilaire (1463) d'où Furcy (6285), ? Elisa (6293), Alexandre 1846-1901, ? Denis (6284), Célestin 1837, Alphonse 1850 +, Alphonsine 1850 +, David (6283) ; = Daniel ROCOU (6759)
6288	Rose HERSILLE	22	Créole	+ 1865 ; de Hyacinthe Hersille (8786) = Egyptienne Darise (8984); = 1851 FONTEZ Henry (1582) Mada d'où Zélina (6292), Egyptienne (6294), Eugénie 1848-1850
6289	Claire HERSILLE	21	Créole	+ 1852 ; de Hyacinthe Hersille (8786) = Egyptienne Darise (8984); = 1851 ELISE Pierre Venant 1811
6290	Doxile	10	Créole	
6291	Angélique PHILOMENE	7	Créole	+ 1894 ; d'Olympe (6286)
6292	Zélina HERSILLE	3	Créole	+ 1872 ; De Rose (6288) = Henry Fontez (1582) à = 1864 TRIGIDE Laurince (7216)
6293	Elisa VANDREUIL	1	Créole	+ av 1851 ; de Céleste Vandreuil (6287) = Hélore Hilaire ((1463)
6294	Egyptienne HERSILLE	1	Créole	+ 1880 ; De Rose Hersille (6288) = Henry Fontez (1582) ; = François Bonaparte BARDIER (1418)
RICQUEBOURG Victor 1813 = Lebreton				1846

6295	Pollux ? ss patro	32	Cafre	+ 1876 Créole, PMI, Hôpital
6296	Anaïs PATROUS	28	Créole	De Firion Virginie (7511) = Patrous Fantaisie (2945) ;
6297	Cidalise PATROUS	16	Créole	De Firion Virginie (7511) = Patrous Fantaisie (2945) ; = 1860 St Denis RUBIS Victor 1814 Malais d'où Virginie (6298), Ernest 1847
6298	Virginie PATROUS	2	Créole	De Cidalise Patrous (6297) = Victor Rubis ; = 1865 St Denis TORET Eugène 1842
6299	Léda BABEL MAREL Louisa	13	Créole	+ 1899 3B ; De Sulette + ; = 1853 NERCE Amédée (87StLeu) d'où Amédée 1853-1855 St Leu; tuteur Tiennot Ténédas 1797
6300	Aurélie JUCOURT	14	Créole	De Jolimont Jucourt (aff. 1832) = Manette Gambier (Affr. 1842) ; = 1851 BAZIL Pierre 1836
6301	Arcilie JUCOURT	25	Créole	+ 1883 ; De Jolimont Jucourt (aff. 1832) = Manette Gambier (Affr. 1842) ; = 1853 SILEF Vincent (10251) d'où Annette (6302), Alphonsine (6303), Céline 1846, Amélie 1843, Amélie 1844, Alphonse 1848-1901
6302	Annette SILEF	8	Créole	+ 1901 ; D'Arcilie Jucourt (6301) = Silef Vincent (10251); succ Galenne-Ricquebourg
6303	Alphonsine SILEF	4	Créole	+ 1898 ; D'Arcilie Jucourt (6301) = Silef Vincent (10251); = GLENAC Paul Emile 1839 d'où Pauline 1858-1861
RICQUEBOURG Catherine 1846				
6304	Jean ? AIME	38	Créole	+ 1849 atelier de secours
6305	Jean Baptiste BEJAUNE	28	Créole	D'Agnès (6307) ; = 1852 La Possession Edda CRESCENCE 1817
6306	Philibert	61	Malgache	Acquis de Clermont Gruchet ;
6307	Agnès LAURENT	43	Créole	de Thérèse Oneil affr 1836 C ; D'où Jean Baptiste (6305) ; = 1856 St Leu OCTOBRE Jean Marie (3671StLeu) d'où Juliette (6308), Sophie (6310)
6308	Juliette ONEILLE OCTOBRE	23	Créole	+ 1875 St Leu; D'Agnès Laurent (6307) = Octobre Jean Marie (3671StLeu); D'où Françoise Antoinette 1847-1848, Françoise 1850-1851 ; = 1856 St Leu Anicet BONICART (1564StLeu) d'où Julien 1848, Henry 1855
6309	Elise ss patro	28	Créole	+ 1845
6310	Sophie OCTOBRE	4	Créole	+ 1875 ; D'Agnès Laurent (6307) = Octobre Jean Marie (3671StLeu); = 1857 St Leu MAHADZERE 1831 Mada
RIONDE Anne 1791 1846 <i>Fleurimont / Saint-Gilles</i>				
6311	Pierrot LAMEYER	53	Créole	+ 1861; = 1845 Françoise BAUMEL (6348)
6312	Paulin LAMEYER	42	Créole	+ 1869 ; = 1849 AVIS Hélène 1800
6313	Napoléon ABAR	39	Créole	+ 1867 ; De Noëlle + 1844 ; = 1849 LASCOURT Pétronille (3443)

6314	Amolvin BARTOLE	35	Créole	+ 1857 St Leu ; De Marie Olympiade +
6315	Charles ? BAZER	26	Créole	= 1849 BRUNO Augustine (1760)
6316	Vincent ABAR	25	Créole	+ 1872 & + 1887 hôpital; De Noëlle + 1844; = 1852 ESCALA Daphrose (8823)
6317	Bernard LAMEYER	21	Créole	+ 1868 ; de Bernard = Egyptienne
6318	Louis Marie ABAR	21	Créole	+ 1863 d'Euphrasie; De Noëlle + 1844 à = 1849 MANATTE Olympe (3624)
6319	Eugène	18	Créole	
6320	Canon ABAR	18	Créole	D'Elisabeth Terronandes Abar ; = 1854 St Leu Barbe LAIT (5328)
6321	Bazile MONTREUIL	18	Créole	+ 1889 ; De Marie Louise Montreuil (6330) ; =1857 GUENET Sylvina (6815) ; cousin de Louise Théophile 1832-1859 et d'Aristide PAUL 1831
6322	Pierre Louis MONTREUIL	16	Créole	De Marie Louise Montreuil (6330) == Adolphe Abatas ; = 1854 ROSES Clara (8458)
6323	Baptiste MONTREUIL	14	Créole	De Marie Louise Montreuil (6330) ; = 1852 VOBAU Eugénie (9633)
6324	Augustave MONTREUIL	12	Créole	De Marie Louise Montreuil (6330)
6325	Cécilien ARATUS	10	Créole	+ 1866 ; De Louise 1819-1844 Malaise == Théodore Aratus (6346)
6326	Monrose «LAMEYER »	9	Créole	d'Hortence Laméyer (6352)
6327	Albert Crispin ABAR	1	Créole	De Sidonie Abar (6333) ;
6328	Philibert Vincent ABAR	1	Créole	De Sidonie Abar (6333)
6329	Anna ss patro	42	Créole	+ 1845
6330	Marie Louise MONTREUIL	38	Créole	De Lindor Montreuil = ?; D'où Bazile (6321), Baptiste (6323), Catherine (6337), Augustave (6324), Elisa (6336), Henriette (6338) ; == Adolphe ABATAS + 1852 St Leu d'où Pierre Louis (6322)
6331	Marie ABAR	26	Créole	+ 1868 ; De Noëlle + 1844; = 1850 JOSEPH François Monchoisy 1793-1856 ; = 1857 FANCHIN Adolphe 1834
6332	Reine ABAR	26	Créole	+ 1852 ; D'Euphrasie + ; = 1849 GARDENAT Monrose 1808-1871 d'où Euphrasie (6339)
6333	Sidonie ABAR	21	Créole	+ 1863 ; De Noëlle + 1844; d'où Albert (6327), Philibert (6328) ; = 1852 ZANOBI Lindor (10016) d'où Jean Noël 1847, Noëlla 1858-1860, Marie 1849-1851, Jean Noël 1850-1851
6334	Julienne COURBEVOIE	15	Créole	+ 1860 ; De Julie + ; = 1851 MARVILLIER Eugène (4030)
6335	Charité LAMEYER	13	Créole	D'où Emilie 1849-18951, Augustin 1856-1857
6336	Elisa MONTREUIL	13	Créole	+ 1886 à Nossy-Bé ; De Marie Louise Montreuil (6330) ; D'où Amélie 1855-1856 ; = Hilarion CAREME

6337	Catherine MONTREUIL	8	Créole	+ 1872 ; De Marie Louise Montreuil (6330) ; = 1855 MAÏDINI Victor (2974)
6338	Henriette « MONTREUIL »	4	Créole	De Marie Louise Montreuil (6330)
6339	Euphrasie ABAR	1	Créole	De Reine Abar (6332) = Gardenat Monrose
6340	Benjamin ? GLORIPPE	48	Malgache	= Génade NOBE 1788-1863 Afrique
6341	Europhile CADOR	45	Malgache	+ 1852 hospice
6342	Firmin NATHIS	47	Cafre	+ 1885 ; = 1853 MACASSAR Zélia (3203) ; = Félicité BOULANDIERE (1960)
6343	Lafortune ss patro	39	Cafre	+ 1852
6344	Lagaité ss patro	39	Cafre	+ 1845 ;
6345	Lubin ss patro	35	Cafre	+ 1848
6346	Théodore JOBERT / ARATUS	33	Cafre	+ 1852 // == Louise d'où Cécilien (6325) qu'il reconnaît en 1850
6347	Augustin ? FIMAR	31	Cafre	= 1853 DARUSSOR Crescence (5447)
6348	Françoise BAUMEL	40	Cafrine	= 1849 Pierrot LAMEYER (6311)
6349	Victor GUSTEL // VORBY	27	Malais	+ 1874 ; = 1855 SORTEL Phébé (9229) // + 1878 ; = MONDE Sainthaurine 1818-1876 Malaise d'où Edmond (1414)
6350	Olivier ss patro	64	Créole	+ 1847
6351	Joseph LAMEYER	25	Créole	+ 1899 ; d'Hortence Laméyer (6352) ; = Zélia DABRETON (10898)
6352	Hortence LAMEYER	46	Créole	D'où Joseph (6351), Joséphine (6353), Joachim Augustin 1840, Monrose (6326)
6353	Joséphine LAMEYER	21	Créole	+ 1855 ; d'Hortence Laméyer (6352) ; = 1844 HOMERE Fortuné (6354)
6354	Fortuné HOMERE	24	Malgache	= 1844 Joséphine LAMEYER (6353) ; = 1859 St Benoit Célerine MARCHAND 1843
DUBOURG RIAUX vve			1846	<i>Saint-Gilles / Bernica</i>
6355	Geneviève ? RUGEL	58	Créole	+ 1858
6356	Coquille ROGER	36	Malais	+ 1880 ; = 1852 Blandine DUHALDE (7340)
6357	Balbine ss patro	74	Cafrine	+ 1845
6358	Alexandre FULGINAS	55	Malgache	+ 1846
6359	Clarice ss patro	10	Créole	+ 1845
6360	Virginie BASSET // THOMAS	14	Créole	+ 1856 St Leu PMI ; = 1855 St Leu DARJOF Philippe (10123) // + 1878 ; = Louis Marie HESSON (6163)
6361	Mélanie ss patro	34	Malgache	+ 1845
6362	Julie FAREL	48	Malaise	+ 1852 ; d'où Julie
6363	Bénédicte ABANEL	49	Créole	+ 1867 hospice

6364	Jeannette ADELIN	19	Créole	D'Adeline 1808 ; = 1850 DAVENEL Eugène (2376) d'où Eugène (6365), Gustave 1850-1852, Jean François 1852 + ; d'où Opportune ; à sa fille Anaïs
6365	Eugène Philibert ADELIN	1	Créole	De Jeannette Adelin (6364) = Davenel Eugène (2376)
RIBEAU Louis 1846				
6366	Jean Louis	54	Cafre	
ROUSSEL Prosper France (Marvin) 1846 <i>Rue de la Caverne Commerce</i>				
6367	Caroline ARAMIS	35	Malaise	+ 1872 ; D'où Charles (2182) ; Joseph 1846 (= Germaine GOBARD), Joséphine (6368), mort-né 1848 ; = 1850 Adolphe MARVILLAC 1819-1874 Malais
6368	Joséphine ARAMIS	13	Créole	+ 1880 ; De Caroline Aramis (6367) ; d'où Louis 1850-1852 ; = 1853 VALOGNE Ernest (2687) d'où Coralie 1861-1862
6369	Jean Louis ss patro	66	Cafre	+ 1850 hôpital // + 1860 chez Verchamp Florentine
RIVOALLAN Aimé 1799 = Estelle Saint Perne 1846 <i>Rue du commerce</i>				
6370	Rosa ? LEPRIEUR	22	Malgache	D'où Louise (6371), Rosine (6372), Rosette 1846 ; ? + 1900 Créole ; malaise au = 1850 St Denis Alexandre ARONCIERE 1818 Afrique
6371	Louise ss patro	4	Créole	De Rosa (6370) ; = 1857 St Denis SOURIS Ernest 1832
6372	Rosine	2	Créole	De Rosa (6370) :
6373	Rose ? LAROULY	20	Créole	+ 1852 ; De Clarice Ormond 1805
6374	Isaure CLORINDE	36	Créole	D'où Ferdinand (6375), Aristide (6376), Léopold (6377), Auguste 1846
6375	Ferdinand CLORINDE	19	Créole	+ 1884 ; De Isaure Clorinde (6374) ; = 1853 LIAUT Olivette (9674)
6376	Aristide CLORINDE	9	Créole	D'Isaure Clorinde (6374) ;
6377	Léopold CLORINDE	7	Créole	D'Isaure Clorinde (6374) ; = 1860 St Denis Estelle VICTORINE 1835
6378	Ernestine ALDEGONDE	25	Malaise	+ 1889 ; Acheté 1844 Louis Liger ; D'où Elmire (6379), Ernest 1840, Lucie 1842, Adelaire 1856 ; = 1863 LACENAIRE Pierre (9587)
6379	Elmire ALDEGONDE	7	Créole	« « ; D'Ernestine Aldegonde (6378) ; = 1857 PHILOGENE Antoine 1819-1880 d'où mort-né 1859
6380	Jasmin	33	Malais	
6381	Virginie JACQUELINE	27	Créole	+ 1889 : De Jacqueline + ; =1854 BOMEL Lafleur (1879) d'où Frédéric (6382), Alphonsine (6383), Pauline (6384) ; acheté en 1844 adjudication Macé Duguezet
6382	Frédéric BOMEL	8	Créole	+ 1896 ; De Virginie (6381) = Bomel Lafleur (1879); == Marie SARQUET (1894) ; = 1861 GUADET Alexandrine (3988)

6383	Alphonsine BOMEL	7	Créole	+ 1902 ; De Virginie Jacqueline (6381) = Bomel Lafleur (1879) ; = Aristide CUVELIER
6384	Pauline BOMEL	1	Créole	+ 1872 ; De Virginie Jacqueline (6381) = Bomel Lafleur (1879) ; = Louis Jean Baptiste BOYER 1843;
6385	Céline	18	Créole	
RAMBAUD 1846				
6386	Tourenne	50	Cafre	
6387	Mars ? MARSO	62	Cafre	+ 1862 chez Gruchet
6388	Désiré TARIFFE	42	Créole	+ 1857 ; De Gertrude + 1844 ; = 1855 TODINEL Clarice (7685)
6389	Eline TEONILA	21	Créole	+ 1850 ; = 1849 Léonard ROMEL (9433) d'où Céline (6390), Rosélia (6394), Henry (6391), Julien (6392), Léonard 1848-1850, Sophie 1850 +
6390	Céline ROMEL	8	Créole	De Léonard Romel (9433) = Eline Téonila (6389) ; = 1861 FOSSARD Edouard (5033)
6391	Henry ROMEL	6	Créole	+ 1876 ; De Léonard Romel (9433)= Eline Téonila (6389) ; = 1861 JUCOURT Céline 1846 (de (6301)
6392	Jules ROMEL	4	Créole	+ 1863 ; De Léonard Romel (9433) = Eline Téonila (6389)
6393	Appoline BURAT	65	Créole	+ 1851 ; De Marianne +
6394	Rosélia ROMEL	1	Créole	+ 1890 ; De Léonard Romel (9433) = Eline Téonila (6389) ; = FOSSARD ?
RIMBAUD Esprit France 1846				
6395	Adolphe GUILIN	42	Cafre	+ 1858 ; = 1848 Thérèse Guilin 1812-1819 (chez Lebel) d'où Adolphe 1850-1852, Marie Thérèse 1838-1884, Rose (2363)
6396	Agnès EIDOLE	40	Cafrine	+ 1871 ; = 1853 COURGEON Vaillant (777)
6397	Rachel OLGA	36	Cafrine	+ 1872 ; = 1847 Lamour VOLAGE (3998)
RICHE Gabriel 1796 = Auger 1846 <i>Rue Suffren</i>				
6398	Marcely DORLY // s patro	46	Créole	+ 1872 ; = 1855 Marie Jeanne BASFOND (9673) // + 1847
6399	Henry SIMANE	28	Malais	+ 1859 ; = 1854 CALA Victoire (3717)
6400	Thérèse	33	Cafrine	
THOMAS Rosselin 49 ans 1846 <i>rue de la Seconde Providence</i>				
6401	Auguste ? VARILET	49	Malgache	+ 1853
6402	Félix	45	Malgache	
THOMAS Jean Baptiste = Célerine Cécile 1846 <i>Rivière des Galets / Ravine à Marquet</i>				
6403	Clou	43	Cafre	

THOMAS Belleville				1846	<i>Rivière des Galets / Ravine à Marquet</i>
6405	Jean JOSON // VALLO	65	Cafre	+ 1878 La Possession à 97 ans // + 1867 St Leu à 95 ans	
THOME Jean Baptiste 1794-1873				1846	<i>Laforge / Précipice</i>
6406	Lespoir	32	Malgache		
6407	Léveillé ? NAVALO	32	Malgache	Si mada : témoin + (3852)	
6408	Prosper ss patro	63	Malgache	+ 1847	
6409	Amant ss patro	65	Cafre	+ 1849 chez Despalnel	
6410	Espérance	34	Cafrine		
6411	Modeste GRANOVUR // ss patro	64	Malgache	Si Indienne, + 1855 // si cafrine + 1849	
THOME 1791				1846	
6412	Marie Louise	62	Cafrine		
THOMASE Pierre d'Emeton 1808				1846	<i>Saint-Gilles</i>
6413	Lindor	53	Cafre		
THIBURCE Jean François = Marie Jeanne Mander 1845					<i>Les Lataniers/ Ravine à Marquet</i>
6414	Henry ESSON	16	Créole	+ 1882 La Possession ; De Fanny Esson (6417) = De Louise Jean Baptiste ; = 1854 La Possession TELMAR Geneviève (4451)	
6415	Rosélia ESSON RIGAL	13	Créole	+ 1881 PMI ; De Gaudefrine Esson (6423) ; = 1862 ALEXIS Pierre Louis 1832	
6416	Suzanne ROFON	33	Créole	Acquis de Maunier Valcourt ; d'où Pierre Noël 1848-1849	
6404	Pierre ? SAULT	30	Cafre	+ 1880 & 1899; Vendu à Crémazy ; = 1857 SENATEUR Elixène (239)	
THIBUR Modeste 77 ans				1846	<i>Ravine à Marquet</i>
6417	Fanny ESSON	47	Créole	+ 1873 ; De Pauline Esson (St Denis) ; = 1850 La Possession DE LOUISE Jean Baptiste An 12-1871 d'où Gaudefrine (6423), Elisa (6418), Joseph (5630), Céline (10998), Henry (6414), Jean Baptiste (6419)	
THIBURCE Modeste 1795-1870				1846	<i>Ravine à Marquet</i>
6418	Elisa ESSON RABIT	24	Créole	+ 1882 La Possession ; De Fanny Esson (6417) = De Louise Jean Baptiste ; = Silvert LATOUZE (2525)	
6419	Jean Baptiste ESSON	8	Créole	De Fanny Esson (6417) = De Louise Jean Baptiste ;	
THIBURCE Olivette 1785-1870				1846	<i>La Possession</i>
6420	Lindor ? ss patro	62	Cafre	Affranchissement demandé ; + 1854 80 ans hospice	

6421	BONOZE ? Romain	38	Créole	Témoin + (1611)
6422	Féréol	30	Créole	
6423	Godefrine ESSON RIGAL	31	Créole	De Fanny Esson (6417) = De Louise Jean Baptiste ; d'où Rosélia (6415), Victor (6424)
6424	Victor ESSON	5	Créole	De Gaudefrine Esson (6423)
LEMARCHAND Olive		1845		<i>Savannah-Bout de l'Etang / Rivière des Galets</i>
6425	Antoine Manchot BRENNUS	53	Créole	+ 1858 ; d'Henriette (6622)
6426	Edmond TANROUGE	41	Créole	+ 1878 PMI; = 1849 DELO Florentine (3233)
6427	Zoïle REYLITZ	54	Créole	+ 1849
6428	Nicolas AZUR	36	Créole	+ 1881 hôpital ; De Sophie + ; frère de Jean Pierre Azur ? (5185) ; = 1854 LENOTRE Clarice (8267)
6429	Raymond BRENNUS	35	Créole	+ 1853 ; De Geneviève Brennus (6612) ;
6430	Chérimont CAUZAN	31	Créole	+ 1860 ; De Claudine Cauzan (6602) ; = 1850 PALMARIE Zabeth Grosse (827)
6431	Pierre Paul ? BRENNUS	41	Créole	D'Aurère ; + 1864 à 70 ans ; == Modeste d'où Edmond (2298), Thomas 1830
6432	Soulange LUBIN // LANSOUR	5	Créole	+ 1858 ; de Geneviève // + 1863 Saint Leu
6433	Marcou ARCO	554	Créole	+ 1853 ; de Claire (6542)
6434	Jules MARVILLIERS // VELIO	31	Créole	+ 1882 de Marie Rose ; = 1848 LALIGNARE Zéline (7849) // + 1858 ; de Théophile ; = 1849 DESRETS Léocadie (3332)
6435	Pierre Paul d'Orère LORiot	39	Créole	+ 1853 ; de Julie + 1833
6436	Louis Marie ORERE	33	Créole	+ 1857 ; De Brigitte + ; = 1852 COSME Victoire 1810 Afrique
6437	Léon ETYR	27	Créole	de Gertrude + ; = 1851 MERY Victoire (6600)
6438	Jean Baptiste	3	Créole	
6439	Lucien BRENNUS	40	Créole	+ 1889 ; De Geneviève Brennus (6612) ; = 1855 Merancienne PHILIPPO (5235)
6440	Joson dit Blanc Blanc ? POMERAC	42	Créole	Témoin + 1865 (6288)
6441	Barthélémy VELIO	29	Créole	De Théophile + ; = 1852 REKER Rebecca (6637)
6442	Joson LOLIVIER	28	Créole	D'Henriette Lolivier (6609) = ADRIEN Eucher ; = 1851 LAVOT Elise (6636)
6443	Philogène LORiot	25	Créole	+ 1849 ; De Jacqueline Lorient (6606)
6444	David KetiAng ACATE	27	Créole	+ 1848
6445	Pierre KetiAng	27	Créole	
6446	Gauthomme	35	Créole	

6447	Séverin MELAS	35	Créole	+ 1850 à 45 ans hôpital; Témoin + fils de (6654)
6448	Hilarion ? CHEVET	23	Créole	+ 1855 ; De Clotilde Janie (4569) ; = 1850 BATEAU Clémentine (6628)
6449	Laurent BERTON ? BERTRAND	35	Créole	+ 1873 ; D'Olivette ; = 1851 LAMPLOI Théose (6608)
6450	François BARDIER	26	Créole	+ 1872 ; De Sylvie Bardier (6611) ; = 1856 TRIDENT Henriette (1486)
6451	Denis Antoine	29	Créole	
6452	Jérôme ss patro	24	Créole	+ 1847
6453	Guillaume LIONO	23	Créole	+ 1852 ; D'Euphrasie ; = 1851 La Possession COSNELET Louise (6885)
6454	Landry TOUVET	27	Créole	+ 1881 ; De Marianne Sanpé (6614) ; = 1853 LAMPLOI Eulalie (6672)
6455	Célestin GUDIN	24	Créole	De Charlette + ; = 1850 PERCRUL Dauphine (7853)
6456	Félix BORDELAIS	31	Créole	+ 1890 PMI
6457	David ROUCHER	47	Créole	+ 1872 ; D'Anne + ; = 1852 Jeannette AYA (4694)
6458	Pierre Louis LACHAISE	35	Créole	+ 1863 à 75 ans
6459	Fanchin VELIO	40	Créole	+ 1863 ; De Théophile
6460	Bazile	50	Créole	
6461	Joseph GUDIN	22	Créole	+ 1873 ; De Charlette + ; = 1850 LINGER Chonette (3710) ; = 1855 EDITSIRA Emma (4333)
6462	Thomas BORISTHENES	20	Créole	De Rosine (6544); = 1852 OICLIDE Jacqueline (3523)
6463	Pierre Jean ? BONFILS	48	Créole	+ 1864
6464	Paul DAUMON	16	Créole	+ 1858 ; D'Emerancienne (6599) ; = 1853 CAUZAN Petite Claire (6669)
6465	Félix ? DESART	16	Créole	+ 1891 La Possession; D'Anney Pauline (2268) ; = 1851 Joséphine PECTOT 1829-1861 ; = 1864 LINDOR Cécilia 1839 St Denis
6466	Pierre ? ACHERON	26	Créole	+ 1893 ; De Méranthe + 1824 ; == Adélaïde TALMA (5165) ; = 1860 Madeleine OREST (727)
6467	Félix PATOR // BUFFA	16	Créole	Témoin + (1132) // + 1896 ; de Valère ; = LOTOS Olive (4714)
6468	Etienne RUMFORT	15	Créole	+ 1888 ; De Marie Louise + 1839 ; = 1862 TARLEY Elisabeth (7631)
6469	Docité ROISBART	42	Créole	De Roisbar Janvier (2256) = Gave Sophie (6666) ;
6470	Victor BORISTHENES	32	Créole	+ 1879 St Leu ; De Rosine (6544) ; = 1852 MAUSOLE Marceline (5899) ; = 1859 St Leu ROBUR Mélinthe (3426StLeu)
6471	Gallabert OLORON	16	Créole	+ 1854 ; De Julie Oloron (6548) = Décaméri Auguste (8392)

6472	Bédabou COPETTE	17	Créole	+ 1858 & 1900; D'Emma + ; 1852 ROMEL Juliette (6727)
6473	Chérimont POU CET	15	Créole	+ 1872 ; de Modeste (6634)
6474	Monchery GAROS	15	Créole	+ 1866 ; De Pauline + ; = NAREYA ; = 1858 FELIXICO Catherine (4720) ; cousin germain de Beaujolais Marcel 1839-1896 St Denis
6475	Claude DELIRON	14	Créole	+ 1881 ; De Jeannette Déliron (6613) ; = 1855 NEL Emilie (9468)
6476	Charles VELIO	13	Créole	+ 1877 ; De Delphine Vélio (6605) ; = 1858 HOARAU Elmina 1839
6477	Auguste MERY	12	Créole	De Victoire Méry (6600) = Etyr Léon (6437)
6478	Jacques VERBON // ss patro	39	Cafre	+ 1894 chez Legarnisson // + 1857 St Leu chez Rochebelle
6479	Balthazar BANCAL	41	Cafre	+ 1867
6480	Mercure CURMER	36	Cafre	+ 1852
6481	Fourgon GALAUP	36	Cafre	= 1853 MAYENNE Toinette 1789 Afrique
6482	Oldon ? Abdon ALFER	50	Cafre	+ 1878 St Leu
6483	Azor DAMAS	41	Cafre	Témoïn + (9939)
6484	Manuel ? Portugais ss patro	58	Cafre	+ 1849
6485	Azor ZORA	48	Cafre	+ 1860 ; = 1855 VALER Louise (6547)
6486	Numa ASCALON	55	Cafre	+ 1865
6487	Prosper KALIFAT // LAVOY	48	Cafre	+ 1851 // + 1860 ; = 1856 ALBAN Marie Louise (913StLeu)
6488	Melchior CHIFFER	49	Cafre	+ 1871 ; = 1853 LAHIRE Rose (6667)
6489	Mercredi ? ROBINSON	41	Cafre	+ 1862 chez Hoarau La Source
6490	Lamitié TRUELLE	47	Cafre	+ 1865 ; = 1851 La Possession DARIDE Elise (820) ; = 1860 La Possession BUCHARD Florentine (4352)
6491	Colas	43	Cafre	
6492	Laurent ? BARBATA	41	Cafre	Si 45 ans ; + 1852 chez Raux
6493	Lami	43	Cafre	
6494	Arthur LANOR	33	Cafre	+ 1872 ; = 1854 SOREAU Delphine (10364) ; = 1856 CENACE Catherine
6495	Ulysse BRASSARD	40	Cafre	+ 1880 ; = 1853 AMAR Maria (6661)
6496	Henry DUFÉY	32	Cafre	+ 1858 ; = 1852 FURSAC Geneviève (6626)
6497	Espérance CAÏLA	44	Cafre	+ 1865
6498	Hyppolite ? BOISJOLY	49	Cafre	+ 1868 St Leu
6499	Narcisse CISSAR	47	Cafre	+ 1853

6500	Magloire ALOP	48	Cafre	+ 1850
6501	Zacharie MODZA	42	Cafre	+ 1854 chez Prémont
6502	Léveillé	43	Cafre	
6503	Denis ss patro	39	Cafre	+ 1846
6504	Jules ss patro / PASQUIN	31	Cafre	+ 1852 La Possession // = 1863 SORA Rose 1819-1887 St Denis (d'Henriette)
6505	Balthazar	32	Cafre	
6506	Adolphe BEMAL	31	Cafre	+ 1854 ; = 1853 NORADY Julienne 1810
6507	Fantaisie ? ss patro	31	Cafre	+ 1850 à 60 ans atelier de discipline ou (8691), (9003), (1912)
6508	Mylord	33	Cafre	
6509	Edouard ? ss patro	32	Cafre	+ 1879 à 75 ans hôpital
6510	Petit Antoine DUNALY	30	Cafre	= 1852 La Possession PRUDENT Olivette (6620)
6511	Lafleur CHAMBON	38	Cafre	= 1853 FAUSTA Tarcile 1802
6512	Pompée ss patro	41	Cafre	+ 1847
6513	Bertrand SAINTE HELENE	40	Cafre	+ 1852
6514	Alexandre ss patro	50	Cafre	+ 1872 hospice
6515	Isaac CHAMPAGNE	39	Cafre	+ 1849
6516	Benjamin TCHANDJAL	31	Cafre	+ 1880 ; = 1850 OBUS Marie Rose (8826)
6517	Mirabeau ss patro	41	Cafre	+ 1850 hôpital, C
6518	Frappant PLUTON	39	Cafre	+ 1855
6519	Jean Baptiste AZAËL	44	Cafre	+ 1856 chez Hoarau La Source
6520	Isidor DORIO // LENGIS	36	Cafre	+ 1860 ; = 1852 OMBRIEL Olympiade (9353) // témoin + (6665)
6521	Joseph VOLANGES // SUCCES	40	Cafre	+ 1874 à 80 ans hôpital // + 1884 à 80 ans hôpital
6522	Fanfan ss patro	49	Cafre	+ 1867
6523	Coriolan ROMAIN	34	Cafre	+ 1858 à 60 ans hôpital
6524	Boulimie	37	Cafre	
6525	Lamour ss patro	39	Cafre	+ 1846
6526	Carle DUBROC PIBROC	39	Cafre	+ 1874 ; = 1853 EREME Marie Louise (1477)
6527	Caprice ? PRISCAR	35	Cafre	+ 1852 chez Ramalinga
6528	Joachim PIBROC	41	Cafre	= 1852 JUDEAU Adèle (6663)

6529	Manuel ss patro	63	Cafre	+ 1872 à 75 ans
6530	Hercule ALBY	51	Malgache	+ 1849
6531	Petit Achille	46	Malgache	
6532	Louis SANSOUCY	54	Malgache	= 1849 LABREDE Hélène (1587)
6533	Hector ss patro	48	Malgache	+ 1847
6534	Lindor ss patro / DORLIN	53	Malgache	+ 1856 à 65 ans chez Desbassayns / + 1854 chez Troussail
6535	Rotte	52	Malgache	
6536	Antoine ss patro	43	Malgache	+ 1844
6537	Pollux MILNER	44	Malgache	+ 1863 à 80 ans hospice
6538	Neptune THOMAS	43	Malgache	== Rosine BORISTHENES (6544)
6539	Célestin SERAN	63	Malgache	+ 1850 chez Lemarchand
6540	Pyrame	43	Malgache	
6541	Paula CREQUI	28	Malaise	+ 1853
6542	Claire ARCO »	79	Malgache	+ 1844 ; D'où ARCO Marcou (6433)
6543	Céleste SIMIAN	48	Malgache	+ 1860 ; = 1856 La Possession DESGALETS Lécho (6694)
6544	Rosine BORISTHENES	44	Malgache	== THOMAS Neptune (6538) d'où Thomas (6462), Victor (6470), Rosine Crescence (5872), Cécile 1830
6545	Elisa	47	Malgache	
6546	Sophie ? ss patro	44	Malgache	+ 1852
6547	Louise VALER ELOFER	40	Malgache	+ 1872 ; D'où Virginie (6638) ; = 1855 ZORA Azor (6485) d'où Toussaint (6585), Rosselin (6591)
6548	Julie OLORON	38	Malgache	+ 1888 ; = 1853 DECAMERI Auguste (8392) d'où Jalabert (6471) ; = Féréole AGNIMPA (5980)
6549	Elixenne ? LUBIGNAC	35	Malgache	Si cafrine ; = 1851 TAUSSIM Pateau (1393)
6550	Virginie LAUSSAC	46	Malgache	+ 1870 ; = 1853 VIERLON Pierre (6200)
6551	Aimé ss patro	64	Cafre	+ 1844
6552	Versailles ss patro	43	Cafre	+ 1846
6553	Lapointe ALLAMER	38	Cafre	+ 1870
6554	Fabien DIANOUNE // ss patro	59	Cafre	+ 1858 // + 1853
6555	André ADREAN	60	Cafre	

6556	Paulin HEMSALE	56	Cafre	+ 1855 ou (332) ; == CAMAÏQUE Afrique d'où Simon ERCOL né 1805 Afrique (2444)
6557	Corentin dit Caport FINOT	34	Cafre	= 1853 ELIVRON Théotiste (3890)
6558	Pierre GAZA // LAMOUR	35	Cafre	+ 1852 hospice // +1892 La Possession
6559	Bassine LEPROPRE	31	Cafre	+ 1896; = 1853 AGATHINA Agathe 1829-1890 à 100 ans PMI St Joseph
6560	Alexis ? VERNIER	30	Cafre	+ 1882 La Possession ; = Brigitte
6561	Henry GAND // ROBE	40	Cafre	+ 1883 à 80 ans // + 1887 à 90 ans hôpital
6562	Bernard CRECELLE	39	Cafre	+ 1868
6563	Félix MORGE	35	Cafre	= 1852 Clara SOBRON (6657)
6564	Caëtan ? MOUTCCHAGA	66	Cafre	+ 1851 à 60 ans chez Jeudi
6565	Gaspard MONGE	45	Cafre	+ 1868 ; = 1856 PROVOT Charité (3679)
6566	Jolicoeur MORTON // PINCHOT	59	Cafre	+ 1851 chez Lemarchand à 63 ans ; + 1849
6567	Augustin ? NOËL	36	Cafre	+ 1880 à 80 ans
6568	Marin CORSET	39	Cafre	== Augustine +, d'où Marie Elisabeth 1839-1900 (= St Leu 1857), Maxence 1824-1864
6569	Pierre Noël SATIRE	12	Créole	+ 1897 ; De Zémire Lambourg (6617) = Paul Satire (3730); = Marie BLANCHISSEUSE
6570	Alfred MERY	10	Créole	De Victorine Méry (6600) = Etyr Léon (6437)
6571	Henry Paul SATIRE	10	Créole	De Zémire Lambourg (6617) = Paul Satire (3730); = 1860 France Marguerite (3749)
6572	Julien VELIO	10	Créole	+ 1866 ; D'Elise Vélio (6618) ;
6573	Lubin DUVAL	10	Créole	De Joséphine + ; = 1856 THAZARD Fanny (8630)
6574	Antoine VELIO	5	Créole	+ 1895 ; D'Elise Vélio (6618) ; = 1861 BOUGET Rosa (4590)
6575	Anicet « FANNIO » GUIDIN dit Vélio	5	Créole	+ 1888 ; D'Emilie Glaise (6624) ; = Céline HARDIESSE
6576	Paulin VELIO	4	Créole	+ 1887 ; D'Elise Vélio (6618) ; = Irma MARGEOT 1849
6577	Aurélien CAUZAN	2	Créole	+ 1901 ; De Félicie (6623) ; = Euphrasie GABEL (2422)
6578	Bastien	1	Créole	
6579	Cyril BATEAU	1	Créole	De Bateau Clémentine (6628) = Hilarion Chevet (6448)
6580	Zoïle VELIO	1	Créole	+ 1868 ; d'Elise Vélio (6618)
6581	Petit Achille ROISBAR	13	Créole	De Roisbar Janvier (2256) = Gave Sophie (6666) ; = 1861 CABELET Henriette Ragontine (7494)

6582	Jean François POU CET	13	Créole	+ 1887 ; De Modeste Poucet (6634); = 1859 JOSTENE Virginie 1841 affr
6583	Jacques dit Ferdinand JUDEAU	13	Créole	D'Adèle Estelle Judeau (6663) = Joachim PIBROC (6528) ; = 1856 BACICOT Ursule 1840
6584	Parfait dit Joson RUPERT	13	Créole	+ 1895 ; D'Ursule Rupert (6654) = Crocq Frontin (8587); = Rosette ICAZE (1861
6585	Toussaint VALER	9	Créole	+ 1863 ; De Louise Valer (6547) = Azor Zora (6485)
6586	Gustave JUDEAU	10	Créole	D'Adèle Estelle Judeau (6663) = Pibroc Joachim (6528) ; = 1857 SALAM Adèle (3685)
6587	Alidor dit Noël RUPERT	8	Créole	+ 1887 ; D'Ursule Rupert (6654) = Crocq Frontin (8587) ; = Théotiste GABEL (2436)
6588	Pierre Jacques FANNIO	6	Créole	D'Emilie Glaise (6624) = Pierre Simplon (10234); = 1864 Denise PIOT 1848-1899
6589	Romain LAVOT ADRIEN	5	Créole	+ 1856 ; D'Elise Lavot (6636) = Joson Lolivier Adrien (6442)
6590	Victor RUPER	3	Créole	+ 1895 ; D'Ursule Rupert (6654) = Crocq Frontin (8587)
6591	Rosselin VALER HORA	3	Créole	+ 1897 ; De Louise Valer (6547) = Azor Zora (6485)
6592	Jean Louis LAHIRE	2	Créole	De Rose Lahire (6667) = Chiffer Melchior (6488)
6593	Bertin LAVOT	2	Créole	+ 1859 ; D'Elise Lavot (6636) = Joson Lolivier (6442)
6594	Alexis MERY	1	Créole	+ 1849 : De Victorine Méry (6600)
6595	Alidor RUPERT	1	Créole	+ 1871 ; D'Ursule Rupert (6654) = Crocq Frontin (8587)
6596	Rosemont COPETTE	1	Créole	+ 1887 ; De Julie Copette (6640) = Layemard Furcy (3557) ; = Zulmée LONGIN 1851
6597	Gerville MOZIN	1	Créole	+ 1903 ; D'Eugénie Mozin (6642) = Auguste Bonardin (3855)
6598	Toinette FURSAC	26	Créole	+ 1849 ; D'où Gertrude (6676)
6599	Emerancienne DAUMON // CAPUCHON	34	Créole	+ av 1859 ; D'où Henriette (6627), Paul (6464) // + 1881 ; d'Amélie ; = 1856 Adrien COULY (5542) ; = Jean Louis ALMONA (10081)
6600	Victorine MERY	34	Créole	De Triton Jasmin (3012) = Emmara Joséphine ; = 1851 ETYR Léon (6437) d'où Clémence (6681), Hortencia (6687), Auguste (6477), Alfred (6570), Roseline 1846-1849, Alexis (6594), Frédéric 1839, Fleury 1842
6601	Marie	36	Créole	
6602	Claudine CAUZAN	49	Créole	+ 1849 ; D'où Marie Josèphe (6616), Chérumont (6430), Petite Claire (6669), Félicie (6623)
6603	Aurélie VELIO	43	Créole	+ 1859 ; de Théophile + ; D'où Angéline (6682), Théophile (6675)
6604	Modeste	66	Créole	
6605	Delphine VELIO	33	Créole	+ 1873 ; De Théophile +; D'où Charles (6476), Elisa (6670), Anaïs (6631)
6606	Jacqueline LORIOT	38	Créole	De Julie + 1833 ; d'où Philogène (6443), Chérumont ; = 1853 Joseph PALES 1820

				Afrique; = 1859 MIRCAS Casimir (1440)
6607	Crescence LAMPLOI	32	Créole	+ 1863 ; d'Eléonore (6653) ; D'où Louison (6680), Eulalie (6672)
6608	Théose LAMPLOI	31	Créole	+ 1862 ; D'Eléonore Lamploi (6653); = 1851 Laurent BERTON (6449) d'où Eléonore (6679), Zéline (6689)
6609	Henriette LOLIVIER	47	Créole	+ 1879 ; D'Ursule + ; = 1852 ADRIEN Eucher 1798 d'où Joson (6442),
6610	Cécile ? PHAR	42	Créole	+ 1863 Mada à 80 ans ; = 1853 OVIDE Elie (6144)
6611	Sylvie BARDIER	46	Créole	+ 1872 ; d'Agathe ; d'où Zélie (6630), François (6450), Rosalie (6714)
6612	Geneviève BRENNUS	46	Créole	+ 1850 ; A Aurère, + à Grand Ilette; de Grande Henriette (6622) : d'où Lucien (6439), Raymond (6429) ; ? = Saint Ange LEBOT 1832-1892
6613	Jeannette DELIRON	57	Créole	+ 1853 à 41 ans ; de Candide + ; d'où Claude (6475), Marie Jeanne (6673)
6614	Marianne SAMPE SANPE	32	Créole	+ 1856 ; de Florimonde + ; d'où TOUVET Landry (6454)
6615	Ursule LECTOURE	53	Créole	+ 1851 ; de Brigitte + ; = 1851 NILOSSOR Félix (8680)
6616	Marie Josèphe CAUZAN	28	Créole	+ 1872 ; De Claudine Cauzan (6602) ; = 1856 DASSOT Albert (9060) d'où Rosélia (6674), Fanélie (6678), Annette (6690), Didier 1852 +, Edouard 1839
6617	Zémire LAMBOURG	26	Créole	+ 1852 ; D'Olivette ? ; = 1850 SATIRE Paul (3730) d'où Pierre Noël (6569), Henry Paul (6571), Augustin, Héloïse 1838
6618	Elise VELIO sœur d'Antoine Vélio et Jules (6434)	26	Créole	+ 1849 ; de Théophile + ; d'où Antoine (6574), Paulin (6576), Julien (6572), Ernest 1839, mort-né 1860, Emile 1843 (= 1865 MOUTOIR Louison), Céleste 1838, Uranie 1848-1872, Jules 1848-1853, Zoïle (6580)
6619	Julienne HABIEL	26	Créole	
6620	Olivette PRUDENT	30	Créole	+ 1884 ; De Nanette ; = 1852 La Possession DUNALY Petit Antoine (6510)
6621	Mélanie VELIO	23	Créole	+ 1887 ; PMI ; de Théophile + ; D'où Louise (6684), Paulin (6576)
6622	Henriette grande « BRENNUS »	75	Créole	+ 1845 ; d'où Geneviève Brennus (6612), Pierre Brennus 1795-1869, Antoine (6425)
6623	Félicie CAUZAN	23	Créole	De Glaudine Cauzan (6602) ; D'où Anne (6713), Amélia (6686), Aurélien (6577) ; == Pierre DASSOT (7818) d'où Claudine 1849
6624	Emilie GLAISE FANNIO	23	Créole	+ 1894 ; = Pierre SIMPLON (10234) d'où Pierre Jacques (6588), Anicet (6575), Marcelin 1856 + St Leu
6625	Clarice LAMBOURG	22	Créole	+ 1850 ; d'Olivette (6656)
6626	Geneviève FURSAC	20	Créole	+ 1870; D'Olivette (6656) ; d'où Catherine 1848-1850 ; = 1852 DUFEY Henry (6496) d'où Olive (6691); = 1863 SANPAS Jolicoeur (4148)

6627	Henriette DAUMON	20	Créole	+ 1859 ; D'Emerancienne Daumon (6599) ; = 1851 SAVA Aubin (8371) d'où Philibert 1847
6628	Clémentine BATEAU	36	Créole	De Marie Victoire + ; = 1850 CHEVET Hilarion (6448) d'où Cyril (6579)
6629	Célerine	27	Créole	D'où Marceline (6688), Masseline Florine (6692)
6630	Zélie BARDIER // BARBE	18	Créole	+ 1889 ; De Sylvie Bardier (6611) ; d'où Victor 1849 ; = Pierre DASSOT (9062)
6631	Anaïs VELIO	17	Créole	+ 1877 ; de Delphine Vélio (6605) ; D'où Lucie (6693)
6632	Pauline RUMFORT	17	Créole	+ 1895 ; De Marie Louise + ; = 1852 PIQUET Edmond (6723) ; = Henry FLORAMIR (7660)
6633	Charlette POU CET	31	Créole	+ 1863 ; De Jeannette Poucet (6659) = Ambroise Ubis (4659) ; + 1882 d'Euphrasie ?; d'où Jules 1839 ; == PICARD Jean (9177) d'où Jean 1859-1861
6634	Modeste « POU CET »// MERA // ESPERANCE	34	Créole	+ 1845 ; De Jeannette Poucet (6659) = Ambroise Ubis (4659) ; d'où François (6582), Chérumont (6473) // d'Adélaïde + ; d'où Adeline (6927) ; = 1850 BOUTIANA Cavana 1816 Inde d'où Thomas (5961), Françoise (5964), Méra (5962), Albert 1846, Modeste (5963) /// + 1851 ; de Julie
6635	Geneviève NOPHLETE / DAMIRA	40	Créole	+ 1873 ; De Nophlète + ; = Alcindor LAGER (9767); = 1863 FROIBERT François (5504) // + 1864 ; de Rosalie ; = 1852 Milord LORMY (8442)
6636	Elise LAVOT	33	Créole	+ 1896 ; De Sophie Gave (6666) = Janvier Roisbar (2256); = 1851 LOLIVIER Joson (6442) d'où Céleste (6709), Romain (6589), Tranquille (6717), Bertin (6593), Saint ange 1837, Sophie 1847-1851
6637	Rebecca REKER	34	Créole	+ 1879 ; De Catiche + St Benoit; = 1852 VELIO Barthélémy (6441) d'où Catiche (6643)
6638	Virginie VALER	16	Créole	+ 1852 ; De Louise Valer (6547) ; D'où Louise (6710)
6639	Célestine COPETTE	18	Créole	D'Emma Irma + ; = 1852 MONTFAUDIERE Pierre Paul (1673)
6640	Julie COPETTE	16	Créole	D'Emma Irma + ; = 1852 LAYEMAR Furcy (3557) d'où Irma (6715), Rosemont (6596)
6641	Petite Rosine COPETTE	15	Créole	+ 1862 ; d'Emma +
6642	Jenny MOZIN	13	Créole	== Augustin BONARDIN (3855) d'où Gerville (6597)
6643	Catiche VELIO	14	Créole	De Rebecca Reker (6637) = Vélio Barthélémy (6441) ; = 1853 BALEAU Pierre (8376) d'où Amédée 1847
6644	Julienne GAROS	12	Créole	+ 1856 ; De Pauline + ; = 1853 ROMEO Paul (5174)
6645	Vitaline MARBES	12	Créole	de Sylvie Vatier (6655) = Mars Marbes (3608); = 1852 ZALLO Honoré (4677)
6646	Adeline COPETTE	11	Créole	+ 1897 ; D'Emma Irma + ; = 1855 VATEL Toussaint (9524)
6647	Adelaure COPETTE	11	Créole	+ 1887 sous le prénom de Marie eline, 69 ans ; D'Emma Irma + ; = 1852 ATTINOT

				Gustave (8569)
6648	Christine LAHIRE	10	Créole	+ 1873 ; De Rose Lahire (6667) = Chiffer Melchior (6488)
6649	Marceline TAVELAVE	53	Cafrine	+ 1855 ; = 1855 FIOTARI Sans Nom (1361)
6650	Fanny ? MOLINI	35	Cafrine	+ 1895 ; = 1850 Fortuné ENUTROF (8448) ; = 1864 VALDOR Bazile (2616) ; = MANCOUVET 1833
6651	Eléonore LAMPLOI	59	Cafrine	+ av 1862 ; d'où Crescence (6607), Théo (6608)
6652	Thérèse ZESIRE	36	Cafrine	+ 1856 ; de Gésur Hortence (344) ; = 1849 PHARE Joseph 1813-1857 affr 1842
6653	Victoire ACRATOS	35	Cafrine	+ 1852
6654	Ursule RUPERT	34	Cafrine	+ 1882 ; = 1856 La Possession CROCQ Frontin (8587) d'où Parfait dit Joson (6584, Alidor (6587), Victor (6590), Alidor (6595), Eugène 1848-1860, Furey 1841, Séverin 1847-1850
6655	Sylvie VATIER	35	Cafrine	== Lafleur MARENGO (8688) d'où Sylvie 1849 ; = 1851 Mars MARBES (3608) d'où Vitaline (6645), Antoinette 1848 +
6656	Olivette ? FURSAC	34	Cafrine	? d'où Geneviève (6626), Toinette (6598), Zémire Lambourg (6617), Clarice (6625)
6657	Clara SOBRON	37	Cafrine	+ 1899 ; = 1852 MORGE Félix (6563) d'où Juliette (6711), Hortence (6712), Félicienne (6716), Adolphe 1838
6658	Emilie n°2	35	Cafrine	D'où Javotte 1837
6659	Jeannette Amélia POU CET	56	Cafrine	+ 1865 ; = 1854 UBIS Ambroise (4659) d'où Victor 1814/1820, Charlette (6633), Modeste (6634)
6660	Clémentine ORGANO // PIROCHIMAN	34	Cafrine	= 1856 Zéphir BANAGE (679) // + 1869 ; = Hilaire ... 1817
6661	Maria AMAR	38	Cafrine	= 1853 Ulysse BRASSARD (6495)
6662	Victorine HORA	33	Cafrine	+ 1861 ; d'où Ernest 1841 ; = 1853 La Possession AMORIN Charles 1800 Afrique
6663	Adèle Estelle JUDEAU	36	Cafrine	+ 1896 ; = 1852 PIBROC Joachim (6528) d'où Jacques (6583), Gustave (6586)
6664	Joséphine DALBERG	36	Cafrine	+ 1885 ; = 1853 LEBON Pierre (10560) ; ? = SOUVIGNY Edouad (656)
6665	Vénus MEDICIS	35	Cafrine	+ 1851
6666	Sophie GAVE	45	Cafrine	+ 1868 ; = 1853 Janvier ROISBART (2256) d'où Elise Lavot (6636), Docité (6469), Petit Achille (6581)
6667	Rose LAHIRE	34	Cafrine	+ 1878 ; = 1853 CHIFFER Melchior (6488) d'où Christine (6648), Jean Louis (6592), Céliste 1848-1852, Roseline 1841
6668	Victoire ? ss patro	34	Cafrine	+ 1862 La Possession à 48 ans

6669	Petite Claire CAUZAN	14	Créole	+ 1857 ; De Claudine Cauzan (6602) ; = 1853 DAUMON Paul (6464) d'où Merancienne 1849-1857, Paul 1855-1857 , Claire 1853
6670	Elisa VELIO	14	Créole	+ 1850 ; de Delphine Vélio (6605)
6671	Françoise LOCK	13	Créole	De Denise +
6672	Eulalie LAMPLOI	12	Créole	+ 1876 ; De Crescence Lamploi (6607) ; = 1853 TOUVET Landry (6454)
6673	Marie Jeanne DELIRON	11	Créole	De Jeannette Déliron (6613) ; d'où Marcelin 1856 +
6674	Rosélia CAUZAN	11	Créole	+ 1889 ; De Marie Josèphe Cauzan (6616) = Dassot Albert (9060); d'où Emilie 1855-1858 ; = France Dominique (3567) ; = Philogène LEBLE (8384)
6675	Théophile VELIO	10	Créole	D'Aurélie Vélio (6603)
6676	Gertrude FURSAC	10	Créole	De Toinette Fursac (6598); = 1864 CALANDRIN Médor (2666)
6677	Angélique RUMFORT	8	Créole	+ 1885 ; De Marie Louise + 1839 ; d'où Eugène 1853-1854, François 1856-1857 ; = 1866 Louis PARPON (3647) d'où 3 enfants post 1859
6678	Fanélie CAUZAN	9	Créole	+ 1873 ; De Marie Josèphe Cauzan (6616) = Dassot Albert (9060); = 1853 BELLEMENE Edouard (9573)
6679	Eléonore LAMPLOI	9	Créole	De Théose Lamploi (6608) = Laurent Berton (6449) ; = 1853 MONFAUCON Joseph (1259)
6680	Louison LAMPLOI	8	Créole	De Crescence Lamploi (6607)
6681	Clémence MERY	8	Créole	De Victorine Méry (6600) = Etyr Léon ; = 1855 FRIBOURG Emile (1215)
6682	Angéline VELIO	8	Créole	+ 1871 ; D'Aurélie Vélio (6603) ; = Richemont BARRANTE (8600)
6683	Marie Barbe RUMFORT	13	Créole	De Marie Louise + 1839; = 1851 LICITE Alexandre (8373) ; d'où Pascal 1848-1850
6684	Louise VELIO	8	Créole	+ 1872 ; De Mélanie Vélio (6621) ; = 1854 SERRANT Aristide (7380)
6685	Augustine SATIRE	5	Créole	+ 1876 ; De Zémire Lambourg (6617) = Paul Satire (3730); = Ery 1843
6686	Amélia CAUZAN	4	Créole	+ 1876 ; De Félicie Cauzan (6623)
6687	Hortensia MERY	3	Créole	+ 1845 ; de Victorine Méry (6600)
6688	Marceline	2	Créole	De Célerine (6629)
6689	Zéline LAMPLOI	1	Créole	De Théose Lamploi (6608) = Berton Laurent (6449) ; = 1861 ALBUFI Prosper 1832 Ste Suzanne
6690	Annette CAUZAN	1	Créole	+ 1873 ; De Marie Josèphe Cauzan (6616) = DASSOT Albert (9060); = LAYEMARD Nicolas 1826 d'où Henry Paul 1847 ; = Alfred TENIER THEMYS 1838-1874
6691	Olive FURSAC	1	Créole	+ 1886 ; De Geneviève Fursac (6626) = Dufey Henry (6496) ; = 1865 BOUVIER Léon

				(3748)
6692	Masseline Florine	1	Créole	De Célerine (6629)
6693	Lucie VELIO	1	Créole	+ 1881 ; D'Anaïs Vélío (6631) ; = Louis Polidor ROBERT
6694	Lécho DESGALETS	55	Malgache	+ 1860 ; = 1856 La Possession Céleste SIMIAN (6543)
6695	Louis ? BORN	43	Malgache	+ 1865
6696	Denis ? BASIN	43	Malgache	+ 1875 La Possession à 80 ans
6697	Fleury LENCLUME	58	Malgache	+ 1864 ; = 1854 RENNES Céline (4271)
6698	Léveillé ? TANAZA	50	Malgache	D'Aurère ; + 1856 à 86 ans chez Ricquebourg ou (10249)
6699	Martin ? DROMAR	57	Malgache	+ 1863 St Leu
6700	Séverin ss patro	54	Malgache	+ 1846
6701	Gabriel PAYEN	54	Malgache	+ 1849
6702	Thimothé	48	Malgache	
6703	Antoine ss patro	52	Malgache	+ 1847
6704	Pharla ? BEATRIX	38	Malgache	= Gertrude (7571)
6705	Léveillé ss patro	36	Malgache	+ 1854 St Leu Hospice
6706	Etienne ss patro	66	Malgache	+ 1848
6707	Urbain BENARD	66	Malgache	+ 1857
6708	Marguerite	9	Créole	De Catherine +
6709	Marie Céleste LAVOT	7	Créole	D'Elise Lavot (6636) = Joson Lolivier (6642) ; d'où Elise 1854-1857
6710	Louise d'Hercule VALER	6	Créole	De Virginie Valer (6638)
6711	Juliette MORGE	6	Créole	+ 1894 ; De Clara Sobron (6657) = Morge Félix (6563) ; = NORMANDIE Dolphin (3336)
6712	Hortence MORGE	3	Créole	+ 1881 ; De Clara Sobron (6657) = Morge Félix (6563) ; = Arsène MOISSON (4124)
6713	Anne CAUZAN	3	Créole	D'Emilie Cauzan (6623)
6714	Rosalie ss patro	2	Créole	+ 1847 ; De Sylvie (6611)
6715	Irma COPETTE	1	Créole	+ 1882 ; De Julie Copette (6640) = Layémar Furcy (3557) ; = 1861 DACE Pierre Louis 1841-1901
6716	Félicienne MORGE	1	Créole	+ 1867 ; De Clara Sobron (6657) = Morge Félix (6563)
6717	Tranquille LAVOT	1	Créole	D'Elise Lavot (6636) = Joson LOLIVIER (6642)
6718	Bazile ss patro	41	Créole	Acquis de Lambert ; + 1854 chez Vergoz ; de Pétronille +
6719	Isidor	34	Créole	« « ;

6720	Julie ROMEL	11	Créole	« « ; « « ; de Rose Romel (6726) = Petit Toussaint Thiburce ; = 1854 FLORAMIR Félix (7670)
6721	Palmont PIQUET	40	Créole	« « ; + 1857 ; de Gabrielle Voiture (6733) = Piquet Bruno (3857) ; reconnaît en 1856 == Olive MINCIE d'où Noël 1839, Bissale 1841, Edmond 1844, d
6722	Philippe NEVEL	28	Créole	« « ; + 1865 ; de Sophie + ; = 1853 VATEL Julie (9542)
6723	Edmond PIQUET	20	Créole	« « ; + 1868 ; de Gabrielle Voiture (6733) = Piquet Bruno (3857) ; = 1852 RUMFORT Pauline (6632)
6724	Euphémie ROMEL	32	Créole	« « ; de Cécile + ; = 1850 Margit Firmin (3854) d'où Ernestine (6725)
6725	Ernestine ROMEL	4	Créole	« « ; d'Euphémie Romel (6724) = Margit Firmin Berthilde (3854)
6726	Rose ROMEL	31	Créole	+ St Denis ; « « ; de Cécile + ; = 1852 Petit Toussaint TIBURCE 1808-1882 d'où Juliette (6727), Augustine (6728), Lida 1840, Julie (6720)
6727	Juliette ROMEL	13	Créole	+ 1901 ; « « ; de Rose Romel (6726) = Petit Toussaint Thiburce ; d'où Rose 1848-1849 ; = 1852 COPETTE Bédabou (6472) d'où Juliette 1861-1862
6728	Augustine ROMEL	13	Créole	« « ; « « ; + 1868 ; de Rose Romel (6726) = Petit Toussaint Thiburce ; = 1853 FLORAMIR Amédée (7659)
6729	Léon ? GABRIEL	59	Cafre	« « ; + 1855
6730	Domingue PHILIPPUM	26	Cafre	« « ; + 1852 ; = 1847 Florine LASCOURT (3450)
6731	Médor ? LUSSAN	29	Cafre	« « ; = 1855 COSME Victoire 1810 Afrique
6732	Fanchon ss patronyme	71	Cafrine	« « ; + 1846
6733	Gabrielle VOITURE	69	Indienne	+ 1862 ; « « ; = 1852 PIQUET Bruno (3857) d'où Palmont (6721), Edmond (6723)
6734	Malboroug ss patro	74	Malgache	« « ; + 1848
PREMONT F N 1810 = Louise Emeline		1846		<i>Bout de l'Etang</i>
6757	Rock ROCOU // LIOLE	25	Créole	+ 1858 ; de Javotte // + 1877 ; De Clotilde Liolé (1652) = Prosper Rioul (4767) ; = 1844 TARIN Geneviève (6052)
6758	Henry Paul MITOUE	2	Créole	De Pierre Paul Doiton (7957) = Marie Mitouet (6760)
6759	Daniel ROCOU	25	Créole	De Javotte + ; = 1852 Mélinthe RAMIER (9539) ; = Céleste VAUDREUIL '6287)
6760	Marie MITOUE	24	Créole	+ 1886 PMI ; = 1848 DOITON Pierre Paul (7957) d'où Henry Paul (6758)
6762	Amédée ss patro	1	Créole	+ 1847
PERRUHOT Auguste 1815 = Louise Maillot		1846		<i>Rue de la boulangerie</i>

6761	Olympe	40	Créole	Donnés en paiement à Grondin Ernestine ; D'où Rose (2295), Cécile (6763), Jean (6764), Germain +
6763	Cécile	3	Créole	D'Olympe (6761) ;
6764	Jean	1	Créole	D'Olympe (6761) ;
PETIT Julien Héritiers 1846				
6765	Marie ANACLETTE	35	Cafrine	= 1854 SUMATRA Constant (1439) d'où Françoise (6766)
6766	Françoise ANACLETTE	11	Créole	De Marie Anaclette (6765) = Sumatra Constant (1439) ; = 1852 St Denis REMEUL Adonis 1810 Afrique
PUREN Veuve 37 ans Furcy née Maréchal 1846 <i>Les Bas de l'Ermitage</i>				
6767	Marie HELIA	36	Malaise	+ 1872 ; = 1852 SOUVIGNY Edouard (656)
6768	Eugène MECOU	23	Malais	+ 1868 ; = 1851 VALMONT Suzette (10316)
6769	Julien ss patro	10	Créole	+ 1846
6770	Julienne « CONSTANTINE »	4	Créole	De Caroline Constantine (6777)
6771	Euphémie CLEMENTI	40	Créole	+ 1867 ; De Luce (6804) ; = 1844 LAGOURDE Pierre Denis (2888) d'où Pierre Denis (9284), Sylvain (6773), Augustine 1826-1875 (Ste Marie, = Rémy FESSIN d'où Romaine 1847-1872, Luce 1845-1881, Alfred 1843-1900)), Généreuse (6772), Laurencine (6782), Juliette (6781), Auguste 1823-1887, Marie Louise 1847, Luce (6774)
6772	Généreuse LAGOURDE	11	Créole	De Lagourde Pierre Denis (2888) = Euphémie Clémenti (6671) ; = 1850 BELLEMENE Baptistin (9450)
6773	Sylvain LAGOURDE	6	Créole	+ 1875 ; De Lagourde Pierre Denis (2888) = Euphémie Clémenti (6671) ; = 1858 EVREMONT Joséphine (4725) ; = Ernestine RUBIS 1852
6774	Luce LAGOURDE	9	Créole	+ 1853 ; De Lagourde Pierre Denis (2888) = Euphémie Clémenti (6671)
6775	Charles ss patro	4	Créole	+ 1845
6776	Olivier « CONSTANTINE »	1	Créole	de Caroline Constantine (6777) = Glamport Pierre Louis ; = 1865 GLAMPORT Céliste 1844-1878
6777	Caroline CONSTANTINE	23	Créole	De Généreuse Constantine 1800-1866 (= GALON Marcellin) ; d'où Hyppolite 1842, Julienne (6770), Olivia (4232) ; = 1850 GLAMPORT Pierre Louis 1829-1869 affr d'où Olivier (6776)
6778	Juillette ss patro	38	Cafrine	+ 1847
6779	Reine ? COURONNE	7	Créole	De Julie 1822-1844 C + ; = 1858 AMYCLAS Paulin (1075)
6780	Julia CLEMENTI	1	Créole	+ 1868 ; (marqué + en 1847) ; De Clémenti Juliette (6781); = 1862 JOCKEY Arthur

				Gustave 1843
6781	Juliette CLEMENTI	16	Créole	+ 1894 ; De Lagourde Pierre Denis (2888) = Euphémie Clémenti (6671) ; D'où Julia (6780) ; = François GRIMAUD
6782	Laurencine CLEMENTI	8	Créole	De Lagourde Pierre Denis (2888) = Euphémie Clémenti (6671) ; = 1861 XAVIER Pierre Denis (7409)
6783	Luc ss patro	2	Créole	+ 1847
6784	Fanchette CLEMENTI	31	Créole	+ 1878 ; De Luce (6804) ; d'où Baptistine 1848-1852, Lucile 1850-1852 ; = 1852 ADEONE Jean Baptiste (10255) ; = Boston BOISSY (10280)
6785	Marie Louise	62	Créole	
4232	Olivia « CONSTANTINE »	1	Créole	+ 1847
4233	Fanny ss patro	1	Créole	+ 1847
4234	Julie	1	Créole	
PUREN Jean Marie 46 ans = Françoise Marechal 1846				<i>Rue Royale</i>
6786	Marie VOREPPE	47	Créole	D'où Elise (6788), Jupitert (6801)
6787	Clarice	30	Cafrine	
6788	Elise VOREPPE	6	Créole	+ 1894 ; De Marie (6786) ; = Pierre Elie NORETIN (6044) ; = Pierre Elie CELESTA 1828
6792	Egyptienne GEORGET	35	créole	Acquis de Carbon ; de Virginie + St Denis ; = 1849 ANCELLI Jean Pierre (1177)
6793	Euphrasie IGNACE // SUMENE	28	Créole	De Vincente Ignace (2049) ; = Louis CABEL (9486) // De Thérèse + ; d'où Augustave (6795) ; = 1852 SADOR Léandre (9675)
6794	Charlette COURONNE	35	Cafrine	+ 1879 ; D'où Virginie 1840 ; = 1850 GERBEVILLE Vital (1451) ; = 1864 Janvier LANIER (5160)
6795	Augustave IGNACE // SUMENE	5	Créole	De Euphrasie Ignace (6793) // D'Euphrasie Sumène (6793)
6800	Fortuné LECONSTANT	36	Malais	+ 1873 ; == Gertrude GIBOR (1881)
6801	Jupiter VOREP	16	Créole	+ 1884 ; de Marie Voreppe (6786)
6802	Georges ? HORTEL	49	Cafre	+ 1862 chez Caillot ; acheté 1844 à Archambaud
PUREN Victor 38 ans = Euphrasie Maréchal 1846				<i>Rue Suffren</i>
6803	Domitille POMET	42	Créole	+ av 1874 ; Acquis succession F. Maréchal ; d'où Célestin (6806) ; = KETECK Henry Paul (4058)
6804	Luce « CLEMENTI »	53	Cafrine	« « ou créole en 1847; d'où Fanchette (6784), Euphémie (6771), Auguste (8149), Marie

				Géneuse 1797-1866 (= GALON Jean Pierre affr)
6805	Laurence	6	Créole	« «
6806	Célestin POMET	14	Créole	« « ; + 1874 ; de Domitille Pomet (6803) ; = 1858 ALBION Genade (2637StLeu) ; = 1862 CONCITOYEN Judith dite Claire 1846
PUREN Veuve 67 ans 1846				
6807	Anasthasie AZOUE	63	Créole	+ 1852 ; De Masseline +
6808	Alexandrine GALON	27	Créole	+ av 1888 ; De Sylvie Galon 1787-1856 ; = 1851 GUENET Adolphe dit Bonhomme 1808-1888 St Denis (de Crescence 1785-1870) d'où Aglaé (6814), Silvina (6815), Malvina (6810), Méline (6817), François Ayou + 1852, Henriette 1853-1862
6809	Adèle ss patro	12	Créole	+ 1848 ; d'où Juliette 1846
6810	Malvina GALON	12	Créole	D'Alexandrine Galon (6808) = Guénet Adolphe ; = 1860 MASSEAUX Henry 1838
6811	Elie	8	Créole	
6812	Jeannette CONSTANTIN	41	Créole	+ 1849 ; Affr 1847 par Gallon
6813	Clémence GALON	19	Créole	De Sylvie Galon 1787-1856 ; = 1852 LIN Saint Gilles 1830-1867 (de Lin = Victoire) d'où Céline 1848, Jules 1847
6814	Aglaé GALON	11	Créole	+ 1895 ; D'Alexandrine Galon (6808) = Guénet Adolphe ; = Auguste CLEMENTI (8149)
6815	Silvina GALON	11	Créole	D'Alexandrine Galon (6808) = Guénet Adolphe ; = 1857 MONTREUIL Bazile (6321) d'où Bazile 1854-1857
6816	Hyppolite PILBAL	12	Créole	+ 1867 St Leu ; de Montfort Pilbal (3358StLeu) = Babet PURRE PIERRE (7404)
6817	Méline GALON	7	Créole	D'Alexandrine Galon (6808) = Guénet Adolphe ; = 1854 BOUGET Auguste (4597)
5603	Emilie ? JOUAN	26	Créole	Présente en 1847 ; + 1857 ; de Juliette ; = 1853 Jean Pierre LIVOY (5322)
6169	Jules GALON	1	Créole	« « ; De Clémence Galon (6813)
JUSTINE Pierre Paul = Marguerite Blanche 1846				
6818	Joseph JOEL / FINI // PISTOLET	47	Malgache	+ 1857 ; = 1857 JUE Rosalie 1800/1797 Afrique // + 1867 St Leu // + 1871 hospice
6819	David BAYGORRY	37	Cafre	+ 1858
PIERRE Louis Adelaire = Célerine Françoise 1846				
6820	Louis Marie ? HYLEA	26	Créole	= Félicie PROCTE 1831
PIERRE Infante = Emilie Hermelinte 1846				
6821	Cotminthe ss patro	50	Malgache	+ 1856 chez Hoarau Lasource

PIERRE Louis 74 ans = Gertrude 1786					1846
6822	Zabeth	28	Créole		
PIERRE Furcy 1802					1846
6823	Marie Barbe	23	Créole		
PIERRE Léonide 43 ans = Louise Mercher					1846
					<i>Rue Suffren</i>
6824	Marie RIVAGE	36	Cafrine	+ 1866 ; = 1853 LASTIC Jacob (11032) d'où Eugénie (6826)	
6825	Caton NOTAC	35	Cafre	= 1859 DUPOL Fébronie (5296)	
6826	Eugénie RIVAGE	17	Créole	+ 1874 ; De Marie Rivage (6824) = Lastic Jacob (11032); = 1855 LESROBES Joseph (10141) d'où Augustave (6828)	
6827	Anaïs ? LABACHE	16	Créole	+ 1891 La Possession ; De Marie Françoise Labache ; = 1854 La Possession PREMONT Paul (5698) ; ou Libre de Couleur	
6828	Augustave RIVAGE	1	Créole	D'Eugénie Rivage (6826) = Lesrobes Joseph (10141)	
PIERRE Justin = Françoise Cazanove					1846
6829	Germain ? LOUISE	17	Créole	+ 1873 La Possession ; de Germain Louise = Marie Mandar ; = Marie PAYET	
ADRIEN Antoinette					1845
					<i>Précipice / Grand jardin</i>
6830	Zacharie DONDEL	66	Créole	+ 1863 ; de Rosalie, chez (7632) ; ? == Emilie TARLEY (6831)	
6831	Emilie TARLEY	70	Cafrine	+ 1851 ; d'où Henry (6332), Paulin (6833), Geneviève (6834), Généreuse 1840-1867, Marie (6835)	
6832	Henry TARLEY	38	Créole	+ 1878 ; D'Emilie Tarley (6831) ; == Jeannette LURAGE (9215) ; = 1848 LEPRIX Marie (8001) ; = 1862 JANIE Clotilde (4569)	
6833	Paulin TARLEY	37	Créole	D'Emilie Tarley (6831) ; = 1848 BARBE Marie Barbe (7977)	
6834	Geneviève TARLEY	32	Créole	D'Emilie Tarley (6831) ; = 1844 Cyril UCHAT (9666)	
6835	Marie TARLEY BERGAN	30	Créole	+ 1899 ; D'Emilie Tarley (6831) ; = 1848 BERGAN Henry (7632) ; = Henry MIRANVILLE (7632)	
ADAM Catherine Agathe 1795					1845
					<i>Ravines La Plaine / Germain</i>
6836	Antoine REGOT	39	Malgache	+ 1861 La Possession	
6837	Marie ss patro	33	Créole	+ 1848	
6838	Espérance	29	Créole	femme	
6839	Alexandrine ORNONA	16	Créole	D'où Marie Anna 1849-1852, Elisabeth 1854-1856 ; == CHINYA indien 1812 d'où Marie Lucie 1852-1853	

AUGUSTE Agathe 1820		1845		
6840	Daza		Cafre	
AURE Louis Desilles 1808 = Julienne Prémont		1845		
<i>Renault / Athanaze</i>				
6841	Auguste	35	Malgache	
BAILLIF Prosper 29 ans = Berthe Cadet		1845		
<i>Ravine d'Yvon/ Bernica</i>				
6842	Augustave ? ss patro	25	Créole	+ 1851 au lazaret ou (7121)
6843	Clovis LEHER	16	Créole	D'Olympe Léher (10376) ; = 1860 St Denis HEMISCAR Arthémise 1832
6844	Olivette HELERE LEHER	12	Créole	D'Olympe Léher (10376)= 1849 OROL Hector (9923)
BAILLIF Michel 1809 = Maunier Augustine		1845		
<i>Ravines Bernica / Hyvon</i>				
6845	Félicie MASSAIN	36	Créole	+ 1875 ; de Fanny ; D'où Hortence (6846), Julien (6847) ; = Fulgence GRAVERE (1850)
6846	Hortence MASSAIN	10	Créole	+ 1895 ; De Félicie Massain (6845) ; = 1851 Moniteur Michel COLTRAT COLBA (6093) ; = GAILLAC Pierre Jean (3438StLeu)
6847	Joseph Julien MASSAIN	15	Créole	De Félicie Massain (6845) ; = 1852 QUESEDA Justine (6223)
BAILLIF Pierre 1815 = Gonneau Geneviève		1845		
<i>Guillaume /Bernica</i>				
6848	Fanchette BORCHER	49	Créole	+ 1859 ; d'Adélaïde + ; D'où Agathe (6849), Nathalie Nathalie 1823-1887 (d'où Dominique 1847-1850, Adèle 1849-1851), Clarice (6850), Amant 1839
6849	Agathe BORCHER	15	Créole	+ 1856 ; De Fanchette Borchet (6848) ; = 1852 BONPORT Fleury 1833-1899
6850	Clarice BORCHER	9	Créole	+ 1865 ; De Fanchette Borchet (6848) ; = 1853 GONTEYA Satyna 1812 Inde
6851	Louis ROER	30	Cafre	= 1852 BREZE Juliette (7656)
6852	Jean Marie Nicol GAINON	59	Malgache	+ 1852
6853	Augustine LACHENY //SIDURON	19	Créole	+ 1852 ; de Claire Lacheney (934) ; d'où Paul (6855), Janvier 1846-1848 ; // + 1848 ; d'où Paul (6855)
6854	Janvier SIDURON	20	Créole	Hérité d'Anicet Gonneau ; + 1889 ; d'Olivette ; = Aréline ZACORE (3053StLeu)
6855	Paul SIDURON	2	Créole	+ 1881 ; D'Augustine Lacheney (6853) ; = Augustine TIBURCE 1850
BAILLIF Michel 1817 = Marguerite Maunier		1845		
<i>Ravine Yvon /Bernica</i>				
6856	Pierre Louis ? ss patro	36	Malgache	+ 1852 chez Barrois à 47 ans
6857	Estelle ss patro	12	Créole	+ 1848
BALBINE Joseph veuve 1778		1845		
<i>Ravine Athanaze / Yvon</i>				
6858	Félix	53	Cafre	
6859	Fanchin Colin Pierre Noël	15	Créole	+ 1885 ; De Vincente Marionnette (6864) = Noël Pierre ; == Marie Esther 1819 d'où

	NOEL			Fanchette 1849 ; = 1855 La Possession VIGIE Françoise 1835-1857 ; = Marie LASCAGNE 1846
6860	Marion MARIONNETTE	69	Créole	+ 1860 ; De Pélagie + ; d'où Vincente (6864), ISAMOR Marie Louise (10720); = 1858 LENEL Benoit (1872)
6861	Charlette NOEL	17	Créole	De Vincente Marionnette (6864) = Noël Pierre
6862	Marcelin NOEL	8	Créole	De Vincente Marionnette (6864) = Noël Pierre
6863	Espérance ? ss patro	59	Créole	+ 1857 ; de Gertrude + ; = François Julien
6864	Vincente MARIONNETTE	37	Créole	+ 1873 Mada ; De Marion Marionnette (6860) ; = 1849 NOEL Pierre 1794-1861 Maurice (libre) d'où Colin (6859), Charlette (6861), Barbin Pélagie (6867), Marcelin (6862) ; = 1862 Benjamin CAPSUL (4664) ; = Capucin (1327)
6865	Catherine MARIONNETTE	28	Créole	+ 1862 ; De Marie Françoise + ; d'où Louison 1837
6867	Pélagie NOEL	9	Créole	De Vincente Marionnette (6864) = Noël Pierre
BALBINE Joseph 1814 = Henriette Béatrice				1845 <i>Rue de la chaussée</i>
6868	Monchoisi Montchéry BOURGOIN	33	Cafre	+ 1887 ; = 1852 GEARDIEL Anne Marie 1821-1875 (St Denis, de Léocadie) ; = Félicité MYSCILE (8876)
6869	Antoine	66	Cafre	
6870	Fleury CAYAC	33	Cafre	+ 1866 ; = 1852 FINELLI Séraphine (4601)
6871	Helsy IBAR	12	Créole	D'Ibar Colin (8860) = Fanchette Narvis (6874) ; = 1857 AUBRAS Philogène (4249)
6872	Louis IBAR	3	Créole	D'Ibar Colin (8860) = Fanchette Narvis (6874)
6873	Annette RANFRED	50	Malgache	+ 1857 ; = 1853 Célestin MANERQUE (5672)
6874	Fanchette NARVIS	40	Malgache	+ 1887 ; = 1852 IBAR Colin (8860) d'où Toussaint (6876), Elisabeth (6875), Helsy (6871), Louis (6872), Clérina 1847-1849, Julie 1838
6875	Elisabeth IBAR	13	Créole	+ 1871 ; D'Ibar Colin (8860) = Fanchette Narvis (6874) ; d'où Jules 1849-1851 ; = 1856 Janvier MARIE MARTHE (5242) d'où Thomy 1853-1857, Julien 1849
6876	Toussaint IBAR	6	Créole	+ 1885 ; D'Ibar Colin (8860) = Fanchette Narvis (6874) ; = 1859 BORCHER Fanchette 1842
BARBE Jean Antoine 1819 = Louise Retout				1845 <i>Rivière des Galets / Ravine à Marquet</i>
6877	Alexis PONTAC	53	Malgache	+ 1866
6878	Alexis fils ? POMARD	19	Créole	+ 1859 ; De Sidonie + ; == Marie Louise DIANOSE 1816
6879	Augustin DANGOL	30	Cafre	+ 1883 ; = 1852 ELVIRO Fanchette (6898)

6880	Françoise FINDAL	43	Créole	+ 1866 La Possession ; De Catherine + ; = 1852 La Possession ROVERE Germain (3497) d'où Estelle (6884), Ernestine (6883)
6881	Lamour	23	Cafre	
6882	Renette	39	Cafre	homme
6883	Ernestine FINDAL	14	Créole	De Françoise Findal (6880) = Rovère Germain ; = 1851 La Possession VIRAL Désiré (3984)
6884	Estelle FINDAL	18	Créole	De Françoise Findal (6880) = Rovère Germain ; = 1852 St Louis THERASSON Cabeau 1826 Afrique
6885	Louise COSNELET	16	Créole	+ 1897 ; D'Emilie Cosnelet (5802) ; = 1851 La Possession LIONO Guillaume (6453) ; = 1853 La Possession BUCHARD Jacques (4349) ; = Léonce ROMEO (9358)
BARBE René 1824		1845		<i>Rivière des Galets / Ravine à Marquet</i>
6886	Adolphe GOTHACAR	29	Cafre	+ 1886 St Leu
6887	Casimir ? DENA	17	Créole	+ 1896 La Possession ; d'Olympe Déna (5824) ; = Félicité RADIAMA (6990)
6888	Lamour TROZEL	29	Cafre	+ 1865 chez Troussail
6889	Zéphir RIHPEZ	40	Cafre	+ 1853
6890	Félicité ss patro	13	Créole	+ 1845
6891	Julie ? ss patro	58	Créole	+ 1856 à 80 ans chez Lacaussade
6892	Julie NOSA ROSA	35	Malaise	+ 1875 ; D'où Alfred Fanchin 1843 ; = 1850 La Possession MONGOA MAYOT Ernest 1807 Afrique ;
BABET Rose 65 ans mère de Charlette		1845		<i>Rue de la Caverne</i>
6893	Alexandre ss patro	67	Cafre	+ 1845
6894	Constance MELINDE	65	Cafrine	+ 1859
6895	Isabelle	65	Cafrine	Maronne depuis 6 ans
6896	Javotte ss patro	53	Cafrine	+ 1847
6897	Lindor ss patro	50	Malgache	+ 1845
6898	Fanchette ELVIRO	34	Créole	+ 1868 ; De Caroline + ; d'où Annette (6899) ; = 1852 DANGOL Augustin (6879) d'où Evariste (6900), Henry 1846, Hyppolite 1849-1852, Julien 1842
6899	Annette « ELVIRO »	17	Créole	+ 1845 ; de Fanchette (6898)
6900	Evariste ELVIRO	1	Créole	+ 1867 ; De Fanchette Elviro (6898) = Augustin Dangol (6879)
BAILLIF Etienne Veuve 1793		1845		<i>Bernica Guillaume</i>

6901	Célestin DORLIN DORVAL	46	Créole	+ 1875 ; D'Emilie + ; = 1853 VELLA Adzire (4875)
6902	Adolphe	32	Cafre	
6903	Julienne DONZEL	40	Créole	+ 1874 ; D'Isidore Donzel (6907) ; = 1853 NELO Séraphin 1798-1856 ; = DRULE Urbain (4296)
6904	Victor THENEA // RUBAS	26	Créole	+ 1877 à 62 ans ; de Zéliore ; == Anasthasie d'où Julie 1840-1900 ; = Joséphine DUNEGUE (9866) // + 1885 ; de Charlotte
6905	Françoise DONSEL	37	Créole	+ 1870 ; D'Isidore Donzel (6907) ; = 1854 RAMBERT Chéry (3050)
6906	Augustine ss patro	22	Créole	+ 1848 ; d'où Charlotte 1846
6907	Isidore DONZEL	65	Créole	+ 1851 ; de Mathilde ; d'où Julienne (6903), Françoise (6905)
BAILLIF Clermont 1791 = Michel Baillif			1845	<i>Ravines Athanaze / Hyvon</i>
6908	Rosalie	49	Créole	La Nouvelle
6910	Isabelle ? ATIDE	45	Créole	De Marie Jeanne 1778-1858; affr 1848 St Louis ; d'où Marie, Anicet, André
BARRE 1802 France = Rosélia Dalèle			1845	<i>Rue du commerce</i>
6911	Agathe	43	Créole	D'où Jacques (6913), Mélinthe (6912)
6912	Mélinthe	11	Créole	D'Agathe (6911)
6913	Jacques dit Joseph	5	Créole	D'Agathe (6911)
6914	Elise	40	Créole	
6915	Romain dit Pierre Louis LIPPI	16	Créole	+ 1896 ; De Bertille 1811 ; = 1861 FRANCIA Marie Louise (4240)
6916	Fanchette ss patro	15	Créole	Vendue 1845 ; + 1847
BAUCHET Dominique 1794 = Técher Antoinette			1845	<i>Bernica / Saint-Gilles</i>
6917	Marie Antoinette COPER	36	Créole	+ 1891 3B ; d'Augustin = Lafoi ; D'où Jean Baptiste (6919), Françoise (6918), Saint-Ange (6920) ; = René CLAIN 1803
6918	Françoise COPER	8	Créole	Vendu à Clain Joseph en 1845 ; de Marie Antoinette Coper ((6917)
6919	Jean Baptiste COPER	16	Créole	De Marie Antoinette Coper (6917) ; = 1851 Sylvie PALMISEN (5761)
6920	Saint Ange « COPER »	18	Créole	+ 1847 ; De Marie Antoinette Coper (6917) ;
BARRE Mineurs			1845	
6921	Babée	52	Créole	
6922	Lamitié BIONDELLA	40	Malgache	= 1850 BERNETON Sensée ; = 1860 PONSAC Pauline (7167)
6923	Séné ? Nicée LIVRA	37	Malgache	+ 1887 ; = 1853 La Possession TRUNEL TOURNEL Paulin (1423) d'où Clémentine 1841, Auguste 1826/1831-1871 St Denis, Pauline 1846 St Paul, Clémence 1831-1862 St Denis,

				Clément 1835, tous affr 1848 St Denis
6924	Philippe GRAVERE	10	Créole	+ 1872 ; De Vincente Gravère (1824) ; = 1859 GALOPINE Augustine (9426)
BODARD Veuve 50 ans 1845				
6925	Phanor ? MOLOCH	29	Cafre	= 1853 DASAR Henriette (4089)
6926	Adolphe	13	Créole	Absent en 1847
6927	Adelina MERA	17	Créole	De Modeste Méra (6634) ; = 1856 Monroe GONDY (8963)
6928	Thasie ss patro	58	Créole	+ 1847
BABEF Olivette 1819-1898 d'ou Jules 1845				
6929	Benjamin ? VERGET	36	Créole	+ 1882 à 48 ans hôpital
BUFFIE Jean Baptiste = Jeanne Taffanel 1845 <i>Rue de la fontaine</i>				
6930	Lacé TATOU	65	Malgache	+ 1867
6931	Désiré ? SUREAU	32	Malgache	+ 1860 chez Vve Buffier
6932	Casimir JUPITER // ss patro	53	Cafre	+ 1857 St Leu // + 1856 hôpital
6933	Pollux Pausuce	32	Malais	
6934	Fortune CUIPIO	38	Malgache	= 1865 IMAZE 1835 Mada engagée
6935	Jean Baptiste SAMPA	32	Cafre	+ 1852 ; = 1851 Tranquille VOLUPIA (1519)
6936	Figaro DOTTEVILLE	31	Cafre	== Clarice VUNEL (6116)
6937	Zéphirin TANTALE	34	Créole	= 1849 DARY Candide (8238)
6938	Azor ? ss patro	29	Cafre	+ 1863 hospice à 50 ans
6939	Monchéry ss patro	43	Cafre	+ 1844
6940	Lancine Lancive	41	Cafre	homme
6941	Félix RASOIR	32	Cafre	
6942	Charly ORANGER	8	Créole	+ 1852 ; d'Adèle 1821 C +
6943	Olympe ORANGER	55	Malgache	+ 1881 ; D'ou Anna (6945) reconnue en 1850, Fanchette (7364)
6944	Virginie CALEAN	50	Malgache	= 1850 FULGINAS Alexandre 1791-1852 Mada ; = 1853 MILETIS Gabriel (1114)
6945	Anna ORANGER	18	Créole	+ 1873 ; D'Olympe Oranger (6943) ; = 1850 GARDON Hyppolite (10536) d'ou Hyppolite 1845, Alfred 1847-1904, mort-né 1862, Alexandrine + 1862, Elizaine 1849
6946	Ermelinthe « ORANGER »	6	Créole	D'Adèle « Oranger » 1821-1843
6947	Louis BILLOT	35	Cafre	+ 1873 La Possession ; = 1851 Célestine SERRETOT (8087)
6948	Célestin	20	Créole	

6949	Stanislas ss patro	30	Cafre	+ 1847
BARROIS Pierre 1817 = Léger Anne Marie				1845
				<i>Rivière des Galets</i>
6950	Edouard JOUAN	21	Créole	+ 1868 La Possession chez Barrois ; d'Agathe Seran 1798
6951	Télesphore MORVILLE	19	Créole	= Crescence ALIBERTI (6991)
6952	Jacques ? FLAMAND	13	Créole	De Joson Flamand (4544) = Suzanne Hama (3514) ; = 1853 ANTIPHAN Javotte (1096)
6953	Audule CARLIER	4	Créole	De Clémence Carlier (6957) ; = Constance BOUKAR (1947StLeu)
6954	Bernardin CARLIER	2	Créole	De Clémence Carlier (6957)
6955	Colette LASCOURT	22	Créole	+ 1852 ; De Pétronille Lascourt (3443)
6956	Marie Louise NIVERSAN	20	Créole	+ 1896 ; D'Arthémise Niversan + (affr 1836); = 1853 RICAUT Séverin (2735) d'où Scholastique ((6959), Séverin (1846), Antoine 1848-1856
6957	Clémence CARLIER	23	Créole	+ 1900 St Leu ; De Marie Carlier (6976) = Dinand Rémy (10941) ; d'où Audule (6953), Bernardin (6954) ; = 1846 NORTAL Jacques (3272) d'où Alexandre 1844-1854
6958	Aimée	8	Créole	
6959	Scholastique NIVERSAN	3	Créole	+ 1887 ; De Marie Louise Niversan (6956) = Ricaut Séverin (2735) ; = 1860 ETALE RITAL Oscar (3229) d'où mort-né 1862
BARROIS Pierre Nicolas = Langlois Gabrielle				1845
				<i>Rivière des Galets / Ravine à Marquet</i>
6960	Athanaze BOUVIER	79	Malgache	+ 1850 hôpital
6961	Mars ss patro // NARLON	46	Cafre	+ 1854 St Leu // + 1867
6962	Lamour	46	Cafre	Marron depuis 1838
6963	Placide LIONEL	39	Créole	+ 1879 Mada ; = 1847 MEDIL Angélique (6984)
6964	Félix RADAMA	34	Malgache	+ 1870 La Possession ; = 1852 MEDIL Reine (6978)
6965	Luc VILLA // LEVILAIN	31	Créole	+ 1882 La Possession ; de Louison Villa // Témoin +
6966	Paulin GIVRAN	13	Créole	+ 1863 ; d'Agnès + == Anicet Givran (7400)
6967	Edouard ? HULAND	11	Créole	+ 1888
6968	Rosely LINDOR	11	Créole	De Candide Orsin (6981) = Attila Lindor (8509)
6969	Eustache dit Anicet GIVRAN	9	Créole	d'Agnès + == Anicet Givran (7400)
6970	Nicolas ORSIN	9	Créole	De Candide Orsin (6981) = Attila Lindor (8509) ; = Marie Josèphe TERLON (6033)
6971	Joseph ss patro	6	Créole	+ 1845
6972	Louis GORAN	4	Créole	De Elise Goran (10057) = Kondoki Pierre Elie (4007)
6973	Jean Pierre « GORAN »	2	Créole	De Elise Goran (10057) = Kondoki Pierre Elie (4007)

6974	Rose ADIMAR	16	Créole	+ 1865 ; De Candide Orsin (6981) = Attila Lindor (8509) ; d'où Estelle (6997) ; = 1853 La Possession PRETRIN Edouard (6016)
6975	Clairette ss patro	80	Créole	+ 1845 ; d'où Marie Carlier (6975)
6976	Marie CARLIER	55	Créole	+ 1880 St Leu ; De Clairette (6975); = 1851 DINAND Rémy (10941) d'où Clémence (6957), Florine KIRJATH (6986), Auguste Jacques 1814
6977	Nanette	51	Malgache	Marronne mai 1832
6978	Reine MEDIL	46	Créole	+ 1861 Afrique ; D'Angélique + ; = 1852 Félix RADAMA (6964) d'où Félicie (6990), Zélia Julia (1319), Reine 1842 ; dite folle en 1843
6979	Lucine ? si Lucile (non) ALPIN	46	Créole	+ 1874 ; de Crescence + ; = 1851 BERFEUIL Pitel (3405)
6980	Emerancienne PORIN	38	Créole	+ 1870 La Possession ; de Thérèse ; D'où Gertrude 1834-1891, vendue à St Denis
6981	Candide ORSIN	36	Créole	+ 1890 La Possession ; D'Emerancienne ; = 1851 La Possession ATTILA Lindor (8509) d'où Nicolas (6970), Rose (6974), Emerancienne (6989), Scholastique (6994), Perpétue 1845-1895, Rosely (6968)
6982	Céline RICAL	36	Créole	+ 1863, PMI ; De Blanche ; = 1855 CATALAN Avril (1589) d'où Claire 1845-1873, Blanche 1844, Aimée 1848
6983	Candide LIEBA	34	Créole	+ 1886 ; De Crescence ; = 1852 La Possession COQUEROL Jean Baptiste (985)
6984	Angélique MEDIL	31	Créole	= 1847 LEONEL Placide (6963)
6985	Olympiade DIALIER	25	Créole	+ 1888 à 93 ans ; D'Agnès « Givran » + ; = 1854 La Possession CAMELFORT Jacques 1793/1812-1889 Afrique d'où Agnès (6996)
6986	Florine CARLIER	19	Créole	+ 1883 ; De Marie Carlier (6976) = Dinand Rémy ; = 1852 BOURGUIGNON Ferdinand (542) ; = 1854 RHINE Pélage (145)
6987	Esther LINOMAL	16	Créole	+ 1901 ; De Linomal Braxelle (9432) = Guillaume Boulois (2368) ; = 1851 ZAMOR Edouard (8421)
6988	Adélaïde ? FICARRE	14	Créole	De Céleste Acate (8246) ; = 1856 BONCAR Augustin (551)
6989	Emerancienne ORSIN	14	Créole	De Candide Orsin (6981) = Attila Lindor (8509)
6990	Félicie RADAMA	11	Créole	De Reine Médil (6978) = Félix Radama (6964) ; = 1854 La Possession DENA Casimir (6887) d'où Félicie 1858 +
6991	Crescence ALIBERTIE	10	Créole	+ 1904 ; De Marianne ; = 1855 La Possession COURS Presto (958) d'où Christophe 1857-1858 ; = MORVILLE Téléphore (6951)
6992	Bertille GORAN GOURAND	9	Créole	+ 1874 PMI hôpital; De Elise Goran (10057) = Kondoki Pierre Elie (4007) ; = 1855 La Possession OQUERIN Fanchin 1818 Afrique

6993	Julie GIVRAN	9	Créole	D'Agnès + == Anicet Givran (7400) ; = 1852 La Possession AGENOR François 1823-1901
6994	Scholastique ORSIN	7	Créole	+ 1857 ; De Candide Orsin (6981) = Attila Lindor (8509) ; = Rosely TECHER
6995	Honorine TRIBAN	5	Créole	De Prudhom Parfait (8297) = Maria Triban 1814/16 Afrique ; = PACEL Marien (7736) : = 1859 La Possession SECONDO Cupidon (4414)
6996	Agnès DIALIER	4	Créole	D'Olympiade Dialier (6985) = Camelfort Jacques ; = VOLSEY Amédée (8223) d'où Angéline 1858-1859
6997	Estelle « ADIMAR »	3	Créole	De Rose Adimar (6974)
BARROIS Charles = MOTTET François 1845 13 esclaves vendus en 1843 à Fourneret <i>Bas de l'Ermitage / Rivière des Galets</i>				
6998	Auguste MORNET MORNAY	49	Créole	+ 1877 ; de Merancienne + ; = 1852 HALIARTE Emilie (5627)
6999	Jean JOANNE MERY	19	Créole	De Jean François Joanne (1852) = Louise + ;
7000	Joseph JOANNE MERY	26	Créole	+ 1878 ; De Jean François Joanne (1852) = Louise + ou Elise +
7001	Philogène ? MALARD	14	Créole	= Française LAHIRE 1846
7002	Antoinette MORNET	27	Créole	+ 1852 chez Mercher ; + 1863 chez Rambaud ; de Gertrude + 1844
7003	Barbe MORNE	29	Créole	D'où Ernest (7007)
7004	Elise JOANNE MERY	16	Créole	+ 1868 La Possession ; De Jean François Joanne (1852) = Louise + ; = Noël FRAMENCE
7005	Félicie JOANNE MERY	21	Créole	+ 1859 ; De Jean François Joanne (1852) == Louise + ; d'où Agathe 1853-1855, Alfred 1846-1885 (= Arthémise VANILLIER 1849)
7006	Louisa JOANNE MERY	13	Créole	+ 1875 ; De Jean François Joanne (1852) = Louise + ; d'où Marie 1855-1856
7007	Ernest MORNE MORNAY	2	Créole	De Barbe (7003)
7008	Joaqui ss patro	56	Cafre	+ 1845
BELLON Isidor = Elisa MARIE JEANNE 1845 <i>Le Bout de l'Etang</i>				
7009	Catherine GENEREUSE	20	Créole	+ 1874 ; de Généreuse ? proprio affr.; D'où Eugène (7010), d'où mort-né 1848 ; sœur de Ernest (5382)
7010	Eugène GENEREUSE	1	Créole	De Catherine (7010)
BELLON Pierre Elie = Françoise Ermelinde 1845 <i>Le Bout de l'Etang</i>				
7011	Edouard ? PERTRON	26	Créole	+ 1902 hospice
7012	Paul KERS	23	Créole	+ av 1897 ; A Victor le fils, hérité de l'oncle Alphonse ; + 1889 ; De Théotiste + ; = 1850 THETIS Léocadie 1824 ; = MELEDA Eugénie (5642) ; = Antoinette EVRARD (4970)
7013	Rose GAYEN // THERAST	26	Créole	D'où Pierre (7018), Marcelin (7019), Victoire (7014), Jean Baptiste (7016)

7014	Victoire GAYEN // THERAST	8	Créole	De Rose Gayen / Thérast (7013) ; = Jean Baptiste INFANTE 1828
7015	Elise	8	Créole	De Louise C 1813
7016	Jean Baptiste GAYEN // THERAST	7	Créole	De Rose Gayen / Thérast (7013),
7017	Janvier ? LOUIS	26	Créole	+ 1886; De Marie Louise + ; = 1854 ARCY Célestine 1824-1859 d'où Elisabeth (5666); = 1862 PONTIER Marceline (2808) ; = Eugénie SAINT ALME (4856)
7018	Pierre Jean GAYEN // THERAST	4	Créole	De Rose Gayen / + 1886 ; de Rose Thérast (7013) ; = Marvillia CARRON
7019	Marcelin « GAYEN // THERAST »	1	Créole	+ 1844 ; De Rose Gayen / Thérast (7013)
BELLON Clémence 1826 1845				
7020	Scholastique ACIME	41	Créole	De Constance + ; d'où Saint Ange Desmuriers 1820, Thomy 1847-1872 ; = 1850 THERONE Erambert 1829 St Pierre
7021	Gabriel ACIME	10	Créole	De Scholastique Acime ((7020)
BERTAUX Gabriel 1780 1845 <i>Fleurimont / Saint-Gilles</i>				
7022	Venant TRICARD	28	Créole	+ 1863 ; de Raphaëlle (7024); = 1849 GILBERT Barbe (4090)
7023	Paul CILO	29	Cafre	= 1849 TENAR Clotilde (3200) ; = 1855 NOEMIS Emilie (3033)
7024	Raphaëlle « TRICARD »	69	Malgache	+ 1847 ; d'où Venant (7022)
7025	Marie Julienne GRUGER	24	Créole	= 1849 VALDIEU Pierre (792) d'où Marie Pauline 1844-1901
7026	Marie Hortence Anasthasie CRITO	29	Créole	+ 1893 ; De Pétronille 1796 ; d'où Julie (7027), Julien (7028), Victor (7029), Julienne (7030), Grégoire 1837 ; = 1850 VALDIEU TILIN Pierrot (785)
7027	Marie Julie CRITO	13	Créole	d'Anasthasie Crito (7026); = 1862 GODEFRI Jean Baptiste 1824-1871 affr.
7028	Julien CRITO	11	Créole	+ 1857 ; d'Anasthasie Crito (7026)
7029	Victor CRITO	9	Créole	D'Anasthasie Crito (7026) ; = 1856 VESOUL Annette (438)
7030	Marie Julienne CRITO	2	Créole	De Marie Hortence Crito (7026)
ESTOURNEL Bernard = Guinet Joséphine 1845 <i>Rue de l'église</i>				
7031	Philogène	31	Cafre	Vendu à André Eu... ;
7032	Dauphine	44	Créole	Vendu à André Eu... ; d'où Jacques (7033)
7033	Jacques	5	Créole	Vendu à André Eu... ; de Dauphine (7032)
BEGUE Onézime 1814 1845				

7034	Flérencine Florencine	32	Créole	
7035	Mélinthe MONTFORT	26	Créole	+ 1878 ; De Grâce + ; = 1849 La Possession LOLLIER Edmond (6050)
7036	Ferdinand MONTFORT	21	Créole	+ 1898 ; De Grâce + ; = 1859 Vitaline CAMPAL (8158)
7037	Justine	12	Créole	
BEGUE Ursel 1813 = Marianne Robert			1845	<i>La Possession</i>
7038	Sainte Luce MONTES	46	Malgache	Réservé à Robert J. ; = 1855 VERME Marie Barbe (6133)
7039	Valéri	22	Créole	Réservé à Robert J.
7040	Elisabeth GARMON LORMOND	31	Créole	+ 1884 ; Réservé à Robert J. ; + 1856 chez Célestin Monjole beau frère ; de Suzanne +
7041	Pierre Germain	3	Créole	Donné à Bègue J.
7042	Léocadie ?	7	Créole	Donné à Bègue J. ; de Félicienne (chez Cerveaux)
BEAUFONDS Louis René 1800			1845	<i>Ravine Athanaze / Ravin Yvon</i>
7043	LABANDE Jules	38	Cafre	+ 1875 ; = 1852 LISADOR Charlette (5413)
7044	Crestin	42	Malgache	
7045	Anatole HORTENCIA // BALTHAZAR	16	Créole	De Jean Hortencia (3205) = Fanchette Rosier (1576) ; = 1858 MOUTEVILLE Marie Généreuse dite Louise (8928) // + 1886 ; d'Adèle Balthazar ; = Constance GALANT 1832
7046	Marie KELMAR	40	Créole	+ 1859 ; De Julie + ; D'où Germaine (7047), Germain 1839
7047	Germaine KELMAR	6	Créole	+ 1883; De Marie Kelmar (7046) ; = 1857 BEJOT Valmir (5422)
7048	Caprice ss patro	29	Cafre	+ 1847
7049	Gilles BOLON	35	Malgache	+ 1871 & + 1881; = 1852 BONPIERE Irma (5076)
7050	Jacques DONTIL	40	Malgache	+ 1878 ; = 1851 DIOPHAN Adeline (830)
7051	Florine MADIL	28	Créole	+ 1878 ; De Flore Javan (10206) ; = 1850 ALCMEON Paul Vincent (1545)
7052	Charles	7	Créole	Acquis succession Maréchal
BEAULIEU Etienne 1795 = Louise Picard			1845	
7054	Louison TOCORTE	39	Malaise	+1871 ; = 1851 FOYER Marmite (1632)
BERROUET Etienne = Marianne Maunier			1845	<i>Saint Gilles / Bernica</i>
7055	Parfait MUTA	52	Malgache	+ 1866
7057	Augustine	39	Malaise	
7058	Fanchette CHEFDEVILLE	14	Créole	Acquis Delanux pour Lejeune ; d'Aurélie Chefdeville (3249) = Fouchez Louis

7059	Toussaint ss patro	60	Créole	+ 1845
7060	Masseline ss patro	22	Créole	Vendu à Anicet Avril ; + 1848 ; d'où Eléontine 1846-1847, Léon 1846
BELLON Louis 1810 = Marie Célerine				1845 <i>Bout de l'étang</i>
7061	Jean Baptiste ? FRANCAIS	46	Malgache	Affr 1848 à 58 ans
BELLOUGUET André Ile Maurice				1845 <i>Bas de l'Ermitage</i>
7062	Gabriel BOUGET	63	Créole	52 ans ; + 1873 ; de Louisa ; = 1849 AVIS Rose 1802 (de Béatrix, affr 1845 Laffon) d'où Fanchette (4589), Edouard (580), Augustine (4595), Auguste (4597)
7063	Parfait ss patro	30	Cafre	+ 1847
7064	Germain	44	Créole	
BENONIE Lézél = Glaudine Guadet				1845
7065	Fortuné	26	Cafre	
7066	Pierre Elie JONCOURT	25	Cafre	+ 1871 ; = 1857 GOURVIL Emilie (8950)
BERAUD Honoré = Choppy Geneviève				1845 <i>Ravine Yvon / Ravine Athanaze</i>
7073	Jocelyn EPAPHUS	46	Malgache	= 1859 St Benoit AUDINOT Sophie 1800 Mada
7074	Françoise MOSELLE BOLINA	25	Créole	De Sophie Dujardin (516); d'où Honorine Moselle (1065) ; == SALVIAT Pierre (5108) d'où Vincent 1851-1856
BOUTET Pierre 1809 = Elisabeth Hoareau				1845 <i>Précipice, Jardin / Bout de l'Etang</i>
7075	Sabin CLOTIN	32	Créole	+ 1872 ; De Clotilde + ; = 1852 Vélina RAMEDA (7238)
7076	Bombé VINOLO	69	Cafre	+ 1856
7077	Denise CLOTIN	25	Créole	+ 1870 ; de Clotilde ; D'où François 1840
BENOIT Pierre Fanchin				1845 <i>au bout de l'étang</i>
7078	Augustave ? ORMIN	25	Créole	+ 1873 ; De Félicité + ; = 1853 HERMINE Marceline 1828-1872 (de Désirée Hermine (10822))
7079	Pierre TILLOT	20	Créole	De Marie Rose + ; = 1856 BORCHER Euverte (10386)
7080	Henriette BENOIT	33	Créole	+ 1858 ; d'Euphrasie Benoit
7081	Euphrasie BENOIT	35	Créole	+ 1852 ; d'Euphrasie Laclos + ; d'où Floïde (8747), Edouard 1819-1871 ; affr 1847
7082	Marie Louise HONORE dite LACLOS	11	Créole	== Henry Toussaint PIERRE dit GERARD 1818 d'où Marie Laure 1852-1854
BOSSE Hubert 32 ans = Angélique Lebreton				1845 <i>Trois Bassins/ Grande Ravine & La Saline/ Trois Bassins</i>
7083	Fanchin AGRICOLE	46	Créole	Ou (2383) ; + 1864 St Leu ; De Romaine + ; = 1854 ALAGABAL GABANNE Marie

				1810/1814-1884
7085	Pierre Jean JANUS	33	Créole	+ 1869 St Leu ; d'Omblin 1790; = Angélique GILBOIRE DIAFEMME (7101)
7086	Fanchin DORLY // SAVIDAN	22	Créole	De Nanette + ; == Clémentine LELIO (3083StLeu) // + 1880 St Leu ; = 1849 Esther ALMANIR (10833) ; = 1853 Fanny TABLEAU ; = 1875 Elisène MANSTEIN (5876)
7087	Adolphe CALLAME	36	Créole	= MAZEPPA Suzon (8517)
7088	Emmanuel	20	Créole	
7089	Salomon LETEILLIER ABANTIAGES	48	Cafre	+ 1852 ; =1849 Joséphine MAHEU CHALCIDON (1080)
7090	Hector MARTINIER	28	Cafre	+ 1896 St Leu ; = 1853 St Leu ARNE Antoinette (98StLeu) ; = 1869 MARTINEL Marie Hélène (3204)
7091	Olivier ss patro	30	Cafre	+ 1845
7092	Fortuné	32	Cafre	Vendu 1845
7093	Zéphirin ABADIR	28	Cafre	+ 1849
7094	Olien BELLEVIGNE	41	Cafre	Acquis succ Macé ; marron ; + 1880
7095	Azor		Cafre	marron
7096	Henry SAVIDAN	10	Créole	+ 1895 3B ; De Françoise Savidan (2814StLeu) ; = 1856 St Leu AUNEILLE Delphine (3017)
7097	Alexis LANAUZE	28	Créole	De Véronique Lanauze (7100) ; = 1849 Cécile BORISTHENES (2870)
7098	Saint Ange ABASTER	16	Créole	+ 1904 3B ; De Bonhomme Nellier (6197) == Eléonore (7160) ; = 1853 St Leu PAJOUR Françoise (3058StLeu)
7099	David ss patro	48	Malgache	+ 1845
7100	Véronique LANAUZE	58	Créole	+ 1866 ; De Jeanne + ; d'où Antoine (3106), Antoinette (3112), Alexis (7097), Antoinette (7145) ; = 1854 PEON Louis (9408)
7101	Angélique THEOPHANE // GILBOIRE	36	Créole	= 1849 Pierre Jean JAMY (724) // = Pierre Jean JANUS (7085) ; peut-être la même personne
7102	Julie ss patro // BOTREL	36	Créole	+ 1880 ; = Septembre (245StLeu), vendu à Bosse ; // + 1871 ; de Perrine + ; = 1852 ETTIMA Amitié (674) ; = 1857 RETOZONNE Jean 1796
7103	Françoise ? GERBEL	33	Créole	+ 1873 PMI ; Ou (4734), (8476) ; = 1849 VILRUS Pierre Denis (7960)
7104	Brigitte JANUS	33	Créole	D'Omblin 1790 ; = 1852 POULAYA 1812 Inde d'où Omblin (7107), Françoise (7108), Joséphine (7109), Paul 1847, Estelle (7106), Jean Baptiste 1841
7105	Louise SAVIDAN	16	Créole	+ 1905 3B ; De Françoise Savidan (2814StLeu) ; d'où Céliste 1844 ; = 1859 St Leu

				JARD Guillaume 1829 affr 1835 d'où Louis 1849, Casimir 1851, Valmir 1854, Clarice 1856, Julien 1858, elie 1865
7106	Estelle JANUS	20	Créole	+ 1875 ; D'Omblin 1790 ; d'où Bénoni 1840, Antoinette 1852 + ; = 1852 ANTOINE Lysis (10103) d'où Antoine 1847-1898
7107	Omblin JANUS BALEYA	5	Créole	+ 1872 ; De Brigitte Janus (7104) = Poulaya ; = 1857 GALAOR Philibert (3418)
7108	Françoise JANUS BALEYA	8	Créole	De Brigitte Janus (7104) = Poulaya ; = 1855 CADI Félix (3578StLeu)
7109	Joséphine JANUS BALEYA	1	Créole	De Brigitte Janus (7104) = Poulaya ; = 1862 RASSOU 1834 Inde
BOSSE Charles Dominique = Madeleine D'Enguy 1845				<i>Rue Suffren</i>
7110	Charles ? LABREUGE	19	Créole	De Jolicoeur Labreuge (8258) = Eline Brinier (1201) ; = 1850 La Possession Olivette LIMBAR (1718)
7111	Cléopâtre ss patro	75	Cafrine	+ 1848
7112	Jules ESSOB	18	Créole	+ 1868 ; De Marie Rose Essob 1811-1874 affr en 1846 (fille de Sainval Vincente (2049) ; = 1859 MONTESPAN Louisa (5521) ; cousin de Enilorac
7113	Antoinette TIPHIS	20	Créole	+ 1848 ; == VILLEDIEU Eugène (3947) d'où Eugénie 1848
7114	Sulette ENILORAC	23	Créole	+ 1863 ; De Caroline Enilorac (7115) ; d'où Vincente 1846, Alphonse 1844-1852, Eugénie 1842, Louise 1839-1877
7115	Caroline ENILORAC	41	Créole	D'où Sulette (7114) ; = 1850 SAVIDAN Henry (2959)
7116	Henry ? MYRTHE	31	Créole	+ 1863 ; d'Euphrasie Givrey affr 1843 ; ou (7222), (935) etc
7117	Félix SILEF	25	Créole	+ 1878 ; de Couronnée + ; = 1845 ANGELINA Nancy (8185)
7118	Toinette ? IGNACE	38	Créole	D'Ignace + ; = 1854 VALERE Paulin (7551) ou autres
7119	Jean Cicéron	17	Créole	Acquis encan 1843 de Marie Geneviève
BOSSE Antoine 1811 = Anne Thérèse Lebreton 1845				<i>La Saline/ Trois Bassins</i>
7120	Julien ? CHAMPAGNE	60	Créole	+ 1851 ; né St Louis, de Romaine ; = 1849 CHAMPAGNE Florentine 1800 d'où Julien 1828
7121	Augustave ROMEL // FARY	26	Créole	Témoign + (9295) // +1872 ; d'Adèle + St André
7122	Hortence BERLOIS	46	Créole	+ 1863 ; De Marie Berlois + == Manuel ; = 1849 CANON Jean Marie 1788-1852 affr d'où Jean Marie (7123), Jules (7124), Henriette (7146), Elise (7136), Henry (7161)
7123	Jean Marie BERLOIS	18	Créole	+ 1852 ; D'Hortence Berlois (7122) = Canon Jean Marie ;
7124	Jules BERLOIS	15	Créole	+ 1889 ; D'Hortence Berlois (7122) = Canon Jean Marie ; = 1854 LAVIGNE Marie Josèphe (3269)

7125	Pierre Elie JEANNY	37	Créole	= 1849 AUGUSTON Virginie (7137)
7126	Catherine URBAINE	43	Créole	De Catherine + ; = 1851 Melon MORENNE (7135) d'où Fabien // d'où Louis Bambo (7151)
7127	Lucette NEBON	48	Créole	D'où Amédée (7128), Antoinette (2966)
7128	Amédée NEBON	21	Créole	+ 1888 ; De Lucette Nébon (7127) ; = 1855 La Possession LETORANT Agathe (10739) ; = Céleste ADRIEN 1838
7129	Juliette LANAUZE	13	Créole	+ 1894 ; D'Antoinette Lanauze (7145) = Brica Charly (7143) ; = 1849 ACESTE Bélonie (2871) d'où Adèle 1841-1878, mort-né 1861
7130	Louis ss patro	11	Créole	+ 1847
7131	Lucine PHALAON	31	Créole	+ 1848 ; d'où Edouard (7148), Joseph (7132), Modeste (7133), Pierre Jean (7149), Egyptienne (7150), Foi 1837
7132	Joseph PHALAON	15	Créole	+ 1858 ; De Lucine Phalaon (7131) ; = 1856 ALECTON Lucine (8972)
7133	Modeste PHALAON	5	Créole	+ 1893 ; De Lucine Phalaon (7131) ; = 1856 ALBION Salomon (3021) ; tutrice Profine Thamery 1794 aieule maternelle
7134	Marie NEPTUNE	22	Créole	= 1849 JEAN Louis (7151)
7135	Melon MORENNE	51	Créole	+ 1866 ; De Brigitte + : = 1851 URBAINE Catherine (7126)
7136	Elise BERLOIS	6	Créole	D'Hortence Berlois (7122) = Canon Jean Marie ; = 1856 DERIMER Louis Ferdinand (1797)
7137	Virginie AUGUSTON	30	Cafrine	+ 1888 ; = 1849 Pierre Elie JEANNY (7125)
7138	Neptune MENEGER dit Keating	56	Cafre	+ 1859
7139	Julien	37	Cafre	
7140	Sophie ss patro	27	Cafrine	+ 1848 ; d'où Zéphir 1846
7141	Sylvain ss patro	35	Cafre	+ 1881 La Possession (ou 2905)
7142	Jasmin LAOPHIE	32	Cafre	+ 1861 ; = 1849 CANTALE Juliette 1827
7143	Charly BRICA	38	Malgache	+ 1851 ; = 1842 Eléonore (7160), acheté en 1844 à Ravier; = 1849 Antoinette LANAUZE (7145)
7144	Charly ss patro	10	Créole	+ 1846 ; de'Eléonore (7160) ; acheté tous deux à Charles Ravier en 1844
7145	Antoinette LANAUZE	31	Créole	+ 1896 ; de Véronique Lanauze (7100) ; = 1849 BRICA Charles (7143) d'où Juliette (7129); = 1852 BLEVILLE Philogène (4464)
7146	Henriette BERLOIS	12	Créole	D'Hortence Berlois (7122) = Canon Jean Marie ; = 1853 CADI Eugène (3494StLeu)

7147	Antoine VITALIEN	31	Créole	oncle de (7132)
7148	Edouard PHALAON	13	Créole	+ 1893 ; De Lucine Phalaon (7131) ; = 1857 BECUBO Florine (9414)
7149	Pierre Jean PHALAON	11	Créole	+ 1868 ; De Lucine Phalaon (7131) ; = 1856 VORANGINE Marie (4799)
7150	Egyptienne PHALAON	4	Créole	+ 1855 ; De Lucine Phalaon (7131)
7151	Louis JEAN / BAMBO	28	Créole	= 1849 NEPTUNE Marie (7134) // de Catherine (7126) ; affr 1848 St Louis
7152	Elie	8	Créole	
7153	Télesfhore LINE	31	Cafre	Témoin + 1850
7154	Angélique NOTOUME	75	Malgache	+ 1862 à 102 ans chez Bosse
7155	Bastien NEOPSE // SEVAN	32	Cafre	Témoin + 1850 // si Créole, + 1885 hôpital
7156	Virginie HUMBERT // LINEBERT	28	Cafrine	Ou (1746). + 1877 ; = 1852 GABLOU Marcelin (5703) ; = Gabriel HAMBRE (1465) // + 1881; = 1851 THOT Prosper (3111)
7157	Pierre ? COUMIEZA	58	Cafre	+ 1855 hospice
7158	Rigobert REOMO	30	Cafre	= 1852 NARMA Henriette (7232)
7159	Yambane ss patro	33	Cafre	+ 1845
7160	Eléonore « ABASTER »	46	Créole	+ av 48; acquis comme fil et conjoint en 1844 de la succession Ravier ; = 1842 Charly BRICA (7143) d'où Charly (7144) ; == Bonhomme NELIER (6197) d'où Saint Ange ABASTER (7098)
7161	Henry BERLOIS	2	Créole	D'Hortence Berlois (7122) = Canon Jean Marie ;
BONCHAMPS Couronnée 1780-1866 1845				
7056	Lespoir GABRINO	47	Malgache	= 1845 VICTOIRE Fanélie (5222)
BOURDIER Auguste 1816 = Marie Suz Delatour 1845 <i>Les roches</i>				
7162	Nicaise ESAICIEN	69	Créole	+ 1857 ; De Rose +
7163	François ? NERON	47	Cafre	+ 1852
7164	Toussaint RAPOLLA	27	Créole	+ 1879 ; De Marie dite Marine + ; = 1860 LAMY Lucine Léonette 1814-1876 (de Geneviève Lamy)
7165	Elie RAPOLLA	8	Créole	De Pauline Rapolla (7167) = Ruffo Anatole (9204) ; = 1858 TARLEY Généreuse (7984)
7166	Hilaire RAPOLLA	3	Créole	De Pauline Rapolla (7167) = Ruffo Anatole (9204)
7167	Pauline RAPOLLA PONSAC	25	Créole	+ 1874 ; De Marie dite Marine + == Ponsac Elie (7650); = 1851 RUFFO Anatole (9204) d'où Elie (7165), Rosalie (7168), Emilie (7169), Hilaire (7166), Janvier (4269), Jules 1848-1854, Marine (4270), Emile 1846-1877

7168	Rosalie RAPOLLA	7	Créole	De Pauline Rapolla (7167) = Ruffo Anatole (9204); = 1853 ELIVON Charles 1823
7169	Emilie RAPOLLA	5	Créole	De Pauline Rapolla (7167) = Ruffo Anatole (9204); d'où Alfred 1860-1861
4269	Janvier « RAPOLLA »	3	Créole	Signalé en 1847 ; de Pauline Rapolla (7167)
4270	Marine « RAPOLLA »	1	Créole	« « « ; + 1847 ; de Pauline Rapolla (7167)
9949	Vincent ? ss patro	67	Créole	« « « ; + 1848 chez Mme Despierres
4271	Céline RENNES	44	Cafrine	« « « ; ? + 1854 ; = 1854 LENCLUME Fleury (6697)
BOTTARD Alphonse			1845	<i>Renaud/Bellemène</i>
7170	Hercule BELMONT	71	Malgache	+ 1851 ; = 1845 BELMIR Clara (7182)
7171	Tavela ALDIN	49	Malgache	+ 1852 chez Marie Belmir (7192)
7172	Jasmin ss patro	41	Malgache	+ 1847
7173	Gardon	47	Malgache	
7174	Haban ? LABAN Pierre	48	Malgache	+ 1873 hôpital
7175	Comodore	48	Malgache	Marron depuis 20 ans, « mort vraisemblablement »
7176	Courvil DARDANELLE	48	Malgache	+ 1881 Hôpital, créole, 65 ans ; = 1853 Lucine BERET (2486)
7177	Secret GRISON	72	Malgache	+ 1854 hospice
7178	Caroline LUPIN // ACHOR	47	Malgache	+ 1858 ; Invivable hors de service ;// d'où Henry (8029)
7179	Virginie DOMINICO	69	Malgache	+ 1877 ; D'où Jeannette (7191), Marcelin (7194), Dominique (7189)
7180	Anna NILADA	51	Malgache	+ 1849 ; d'où Marie Louise (7193), Jules (7197)
7181	Rosa	49	Malgache	
7182	Clara Sara BELMIR	46	Malgache	+ 1885 ; D'où Marie (7192), Marie Barbe (7207) ; = 1845 Hercule BELMONT (7170) d'où Gustave (7195), Pierre (7205), Séverin (7196)
7183	Dominique ss patro	68	Cafre	+ 1845
7184	Marant	44	Cafre	
7185	Furcy LOUISET // ss patro	34	Cafre	Ou (1270StLeu) ; = 1849 St Leu Perrine RIPER (814StLeu) // + 1851 hôpital à 45 ans
7186	Jupiter ZACHARY	67	Cafre	= 1855 RULICAR Marceline (5439)
7187	Monguine JEAN	72	Cafre	+ 1853
7188	Christophe ss patro	49	Créole	+ 1848
7189	Dominique DOMINICO	21	Créole	+ 1873 ; De Virginie Dominico (7179) ; == Clairine Hortence 1832
7190	Zénon ss patro	26	Créole	+ 1846
7191	Jeannette DOMINICO	22	Créole	+ 1872 ; De Virginie Dominico (7179) ; = 1852 NOLOY Pierre Noël (9309) d'où

				Virginie (7201) ; = 1864 BRUEL Louis (10766)
7192	Marie BELMIR	20	Créole	+ 1887 ; De Clara Belmir (7182) ; = 1855 BEAUSEJOUR Dominique (1239) d'où Louise (7206), Clara (7203), Paul Emile (7202), Babet 1850 +
7193	Marie Louise NILADA	20	Créole	D'Anna Nilada (7180) ; d'où Célis (7204), Anna 1845 +, mort-né 1852
7194	Marcelin DOMINICO	15	Créole	De Virginie Dominico (7179) ; = 1853 VERMONT Justine (4203)
7195	Gustave BELMONT	15	Créole	De Clara Belmir (7182) = Hercule Blémont (7170) ; = 1858 St Denis ALBON Euranie 1832
7196	Séverin BELMIR	18	Créole	+ 1903 ; De Clara Belmir (7182) ; = LEBLE Marie Laure (1641)
7197	Jules MURDENE	13	Créole	d'Anna Nilada (7180) ; = 1855 St Denis LIDEA Adeline 1836
7198	Marcelly FETON	13	Créole	De Marceline Menalis (10855) = Olivier Féton (2618) ; = ESTROPE Charlette (3511)
7199	Rose SARDAILLE	68	Cafrine	+ 1849
7200	Meranthe ? OBUS	31	Créole	+ 1873 St Leu à 50 ans
7201	Virginie DOMINICO	7	Créole	+ 1874 ; De Jeannette Dominico (7191) = Noloy Pierre Noël (9309) ; = 1854 BASQUAISE Augustave (9525)
7202	Paul Emile BELMIR	5	Créole	de Marie Belmir (7192) = Beauséjour Dominique (1239)
7203	Clara BELMIR	4	Créole	+ 1850 ; de Marie Belmir (7192) = Beauséjour Dominique (1239)
7204	Célice « NILADA »	3	Créole	De Marie Louise Nilada (7193)
7205	Pierre BELMONT	1	Créole	+ 1888 ; De Clara Belmir (7182) = Hercule Blémont (7170) ; = Olympiade INCANA
7206	Louise BELMIR	1	Créole	+ 1900 ; de Marie Belmir (7192) = Beauséjour Dominique (1239) ; = 1861 MINAULT Victor 1825, France, Libre.
7207	Marie Barbe BELMIR	4	Créole	+ 1857 ; De Clara Belmir (7182) = Hercule Blémont (7170) ; = 1856 Robert VIDASSE 1835 St Pierre
BOURIAU Pierre 1805		1845		<i>Rue du bouillon</i>
7208	Fanchon MORNAC	36	Créole	+ 1874 ; De Jeanne + ; = 1853 GUILLOT Guillaume (9564) d'où Rose (7209), Guillaume (7210), Alexis (7211), Rieul 1847
7209	Rose ROSINDE	16	Créole	+ 1890 ; blonde ; ; De Fanchon Mornac (7208) = Guillot Guillaume (9564); = 1853 MELZA Eugène (5656)
7210	Guillaume MORNAC	3	Créole	De Fanchon Mornac (7208) = Guillot Guillaume (9564)
7211	Alexis MORNAC	1	Créole	De Fanchon Mornac (7208) = Guillot Guillaume (9564)
BOISSIERE Roch 1782 France		1845		<i>Rue du port</i>

7212	Philippe ? JOLICOEUR	18	Créole	De Madeleine Valdo (8802) == Prosper; = 1851 MAREL Denise (3226)
7213	Louis ss patro	26	Créole	+ 1845, noyé dans le port
7214	Marie Louise ss patro	39	Créole	+ 1851 au lazaret
7215	Masseline MISENE	16	Créole	+ 1863 ; De Brigitte + ; = 1852 MINERIAS Denis (1112) d'où Denis 1843, Bienaimé 1846, Denise 1848, Brigitte 1847-1873, mort-né 1860
7216	Laulance TRIGIDE	36	Cafre	+ 1901 ; = 1854 MATHIAS Caroline (885) ; = 1864 FONTEZ Zélima (6292)
7217	Lafrance ? ss patro	35	Cafre	+ 1854 à 60 ans hospice
7218	Laventure BONAVENTURE	35	Cafre	+ 1870 ; = 1852 SERIVAL Marianne (5210) ; = Françoise JOULAC (4149)
7219	Marie ? CIBAL	30	Cafrine	= 1852 ATAE Toou Ahsec 1822 Chine
7220	Virginie ss patro // ss patro	32	Cafrine	+ 1879 La Possession ; = Charles CELCIE // + 1856 St Leu ; D'où Paule 1838
BOUTIN Jean François = Augustine Lebreton 1845				<i>La Saline</i>
7221	Scipion	29	Cafre	
7222	Henry ? LORETTE	30	Créole	+ 1894 La Possession ; de Dauphine Lorette; = Eugénie BREZE 1849 ; ou Libre St Philippe
7223	Arthur DERBY	31	Malgache	Si malais ; + 1874 ; Vendu Etablissement de La Réunion; = 1852 MELA Héloïse (3528)
7224	Fanchin DEMONPLANTE	23	Malgache	= 1849 LEBEL Céleste 1826)
7225	Couronnée BERNARDIN	30	Créole	De Fannie Audule ; D'où Furcy (7226), Fanélie (7227), Joseph 1847-1848, Clémence 1848-1852 ; = 1853 St Louis AUZANAME Balot (1258)
7226	Furcy BERNARDIN	3	Créole	De Couronnée Bernardin (7225)
7227	Fanélie BERNARDIN	1	Créole	De Couronnée Bernardin (7225)
7228	Françoise ss patro	24	Cafrine	+ 1844 ; d'où Julien 1842, Florentine (7231)
7229	Coralie ? ss patro	28	Créole	+ 1879 ; = Adonis d'où mort-né 1848 chez Loupy
7230	Delphine ? FRANKIN	20	Créole	Achetée à Graugier en 1844 ; De Françoise Malaga 1797 Mada = Thomas ; = 1850 St Louis NIRDELA Commission 1825 Afrique d'où Françoise 1848 ; = 1859 St Louis JULA Eloy 1812 Afrique
7231	Florentine ss patro	1	Créole	+ 1844 ; De Françoise (7228)
7232	Henriette NARMA	23	Créole	De la succ Lebreton ; de Geneviève + ; d'où Henry 1850 + ; = 1852 REOMO Rigobert (7158) d'où Marie Geneviève (7234), Jean Baptiste 1843-1883
7233	Auguste NARMA	6	Créole	De la succ Lebreton ; de Henriette Narma (7232) = Réomo Rigobert (7158)
7234	Marie Geneviève NARMA	2	Créole	De la succ Lebreton ; + 1882 ; de Henriette Narma (7232) = Réomo Rigobert (7158)

7235	Louis ? LAPLAINE	11	Créole	De la succ Lebreton ; = Coralie DUMESNIL 1840
BOUTET Vve Céleste Payet 1781			1845	<i>Bout de l'Etang</i>
7236	Pierre RAMEDA	31	Créole	+ 1853 ; de Marie Louise +
7237	Henry RAMEDA	29	Créole	de Marie Louise +
7238	Véline RAMEDA	17	Créole	+ 1855 ; De Marie Louise + 1830; = 1852 CLOTIN Sabin (7075) d'où Marie Louise (7239), Victor (7240), Clotilde 1846, Pierre 1848, Ferdinand 1848
7239	Marie Louise RAMEDA	3	Créole	+ 1901 ; De Véline Raméda (7238) = Clotin Sabin (7075) ; = LALLEMAND Jean Marie, Libre ; = Florice BALIERE (9197)
7240	Victor RAMEDA	2	Créole	+ 1899 ; De Véline Raméda (7238) = Clotin Sabin (7075) ; = Célerine ORMIN
7241	Elisa RAMEDA	16	Créole	De Marie Louise + 1830 ; = 1866 LIOL Auguste (4391)
BOUCHER Joseph = Lenoir			1845	
7242	Farla SIMAËF	53	Malgache	+ 1860 ; = 1859 ADEZIR Zana (8539)
DEBOISVILLIERS Amédée = Coralie Léger			1845	<i>La plaine/ Précipice, Bras d'Ourci</i>
7243	Brutus	25	Cafre	
7244	Elise ARGEL	27	Créole	+ 1873 ; de Brigitte (7260); = 1850 LIXAS Alexis (10303) Afrique d'où Marie (7251), Coralie (7248), Antoinette (7249), Marie Elisabeth 1844-1875, Alexis 1849-1851/1860, Geneviève 1839
7245	Azor GURMAN	37	Malgache	+ 1859
7246	Esther ROSAMBO	46	Créole	+ 1856 ; De Laurince + ; d'où Laurince (7247) ; = 1852 LANGENIER Bazile (4626) d'où Amédée (7254)
7247	Laurince ROSAMBO	23	Créole	D'Esther Rosambo (7246) ; = 1854 La Possession DARY Louis 1827
7248	Coralie LIXAS	4	Créole	+ 1852 ; D'Alexis Lixas (10303) = Elise Argel (7244)
7249	Antoinette LIXAS	8	Créole	+ 1852 ; D'Alexis Lixas (10303) = Elise Argel (7244) ;
7250	Pierre ? PERIGNON	27	Créole	
7251	Marie LIXAS	6	Créole	+ 1890 ; D'Alexis Lixas (10303) = Elise Argel (7244) ; = 1853 DAMIS Victor (714) ; = 1865 VANILLIER Joson (3643)
7252	Jules ss patro	8	Créole	+ 1874
7253	Pierre Louis ROSAMBO	53	Créole	+ 1853 ; de Zémisa +
7254	Amédée ROSAMBO	24	Créole	D'Esther Rosambo (7246) = Langenier Bazile (4626)
7255	Babé LEMANN	59	Malgache	+ 1868 ; = 1843 JOAS Raymond (5546)

7256	Sophie PERIGNON	12	Créole	+ 1852 ; De Brigitte Pérignon (7260) ;
7257	Séphor PERIGNON	33	Créole	+ 1871 ; De Brigitte Pérignon (7260) ; =1853 MALTINE Fulvie (7689)
7260	Brigitte PERIGNON ? ARGEL	59	Créole	+ 1852 ; d'Agathe + ; d'où Séphor (7257), Sophie (7256), Marie 1839, ? d'où Elise (7244)
7261	Eugène ROUBILLAC	34	Créole	D'Olympiade +
BOSSAN Charles 1807 = Macé Victoire		1845		<i>Bellemène & rue du port</i>
7262	Charlette BORRE	45	Créole	+ 1850 ; de Javotte ; == Pierre Louis URSEL (4226) d'où Javotte (7272), Edouard 1841 ; = 1848 Zoïle BREVECOURT 1811-1861 (= PONTIER Marceline (2808)) d'où Félix (7265), Michel (7264), Zoïle 1848-1850
7263	Louis ? CHARMANT	16	Créole	+ 1863 hospice
7264	Michel BREVECOURT	15	Créole	De Zoïle Brévecourt = Charlette Borré (7262) ; frère de (1242)
7265	Félix BREVECOURT	12	Créole	+ 1864 ; De Zoïle Brévecourt = Charlette Borré (7262)
7266	Auguste	9	Créole	
7267	Blandine LUBO	34	Créole	+ 1890 ; D'Angélique Lubo (9995) ; = 1849 LATOUR Jean Baptiste ? (5370) ; = 1861 ALBAN Adolphe (635StLeu); = 1864 MAGRA Constant (9615)
7268	Saint-Luce PHILIPPO	30	Créole	De Julie Philippo (6796) ; = 1847 ZADIRE Dorothee (2990)
7269	Joseph BOUVAR	61	Créole	+ 1854 ; D'Isidore + ; = 1844 ISMAEL Florentine (11044)
7270	Augustine	22	Créole	= 1848 Pascal dit Jean François (8536) d'où Henry 1840
7271	Louis Marie BESSIERE	20	Créole	+ 1853 à la geôle ; d'Eléonore +
BOSSAN Thérèse 1814		1845		<i>Rue du port</i>
7272	Javotte BORRE URSEL ERGOLIN	20	Créole	+ 1874 ; De Charlette Borré (7262) qui la reconnaît en 1850 == Pierre Louis Ursel (4226); = 1851 INDUS Victor (7458) d'où Alfred 1846, Olive 1856-1857, Olivette 1853-1856, Venant 1848-1850
7273	Azor ? ss patro	37	Cafre	+ 1852 Hospice
7274	Adélaïde	39	Créole	+ 1845 ; D'où Fanchon (7275)
7275	Fanchon	2	Créole	D'Adélaïde (7274)
BIBERON Veuve 57 ans		1845		
7276	Lespérance WOATAVE	77	Malgache	+ 1851
BLANCHIN Veuve 1791 St Denis		1845		
7278	Aza	28	Malais	

BLANCHIN J.B. succession				1845
7279	Frontin	60	Malgache	
7280	Themis MANSINE	20	Créole	D'Adzire 1794 ; d'où Olympe 1834-1852 ; = 1854 LANGLET Jean (10911) ; = 1860 MONFAUDIERE Pierre Paul (1673)
PICHON De BURY Charles = Antoinette d'Enguy				1845
<i>La Possession</i>				
7281	Daniel ss patro	55	Créole	+ 1847
7282	Célestine ARZEUX	8	Créole	+ 1857 ; de Cécile Arzeux (7284)
7283	Julienne RIMBER TIMBER	30	Créole	+ 1881 PMI; = 1849 France Albert (3587) d'où Saint Ange (7288)
7284	Cécile ARZEUX	29	Créole	+ 1874 ; D'Azémia Arzeux (3708) ; d'où Célestine (7282), Auguste (7287), Marie 1848-1850, Elixène 1847-1880 ; = Henry Laurent ABYLON HABILLON (787) d'où Gustave (7346)
7285	Marie Marthe ? SUZANNE	29	Créole	Acquis 1843 de succession Bosse ; + 1873 La Possession
7286	Colinette	31	Créole	Acquis 1843 de succession Bosse
7287	Auguste ARZEUX	8	Créole	de Cécile Arzeux (7284) ; = 1863 POREUX Marie Louise 1845 (de (7894)
7288	Saint Ange RIMBER	9	Créole	+ 1860 ; De Julienne Rimber (7283) = France Albert (3587)
7289	Colas ? PECOUL	24	Créole	+ 1871 St Leu à 55 ans
7290	Augustin MONGENOTY	23	Créole	+ 1870 ; De Caroline (7339) = Pierrot + ; = Charlotte (7328) ; = 1851 GAVESTON Esther (3304)
7291	Bénoni	59	Créole	Vendu en 1843 à Laffon
7292	Edouard JOLIBOIS // ROSSEL	33	Créole	+ 1880 // + 1885 hôpital
7293	Louis GRECOURT	31	Créole	+ 1866 ; De Louise + 1838 = Félix +; == ? DUHALDE ; = 1861 MOUTON Eugénie (924)
7294	Luc GODEAU	30	Créole	De Florentine + == Malbrouck (7312); = 1851 THOT Célerine (3085)
7295	Henriette LABBE	23	Cafrine	+ 1873 ; D'où mort-né 1848, Florine 1849-1850 ; == Jouan (7298) d'où Albert (7316) ; = 1851 RIFLA Raphaël (10131) d'où Virginie 1841-1901, Hercillie 1844 ; = 1856 DARGONNE Pédre (7301)
7296	Antoine	29	Cafre	
7297	Auguste GALOIS	31	Cafre	
7298	Jouan ss patro	31	Cafre	== Henriette LABBE (7295)

7299	Léandre SORLIN	35	Cafre	
7300	André ? BERTRAND	41	Cafre	+ 1865 La Possession ; = Marie « JLenne »
7301	Pèdre DARGONNE	36	Cafre	+ 1876 ; == Célestine LAUNOY 1812 ; = 1856 Henriette LABBE (7295)
7302	Prosper DESCARTES	57	Cafre	+ 1862 ; == Florentine + d'où Justine (7344), Phébée (7342)
7303	Castor FORBIN	72	Cafre	+ 1854 hospice
7304	Songol CONTY	25	Cafre	+ 1881 hôpital
7305	Gilles DUFRENY	46	Cafre	
7306	Lafleur	62	Cafre	
7307	Jasmin DOMAT	65	Cafre	+ 1851
7308	Siméon NOEMIS	57	Cafre	+ 1852 ; = 1849 IBISCUS Meranthe (3029)
7309	Azor ss patro	46	Malgache	== Phébée GODEAU (7342)
7310	Paul ss patro	71	Malgache	+ 1846
7311	Martin ss patro	72	Malgache	+ 1846
7312	Malbrouck ss patro	61	Malgache	+ 1847 ; == Florentine + d'où Luc Godeau (7294)
7313	Salam ss patro	70	Malgache	+ 1848
7314	Jean Pierre HERNANT	8	Créole	De Charlotte (7328) == Léonard Grécourt 1805
7315	Joseph ? ESCHYLE	13	Créole	+ 1880 St Leu ; de Caëtan Eschyle 1821 = Marie Josèphe 1831 ; = Lucie ALECTON 1846
7316	Albert LABBE	9	Créole	D'Henriette Labbé (7295) == Jouan (7298) ; = 1857 BERBY Onésime (3669StLeu)
7317	Théodose DIRAC	13	Créole	D'Uranie Dirac (7335) == Etienne Servay ; = 1864 LAMBIER Augustine 1833
7318	Crescent ss patro	35	Créole	+ 1847
7319	Pompée DOUJA	42	Créole	+ 1864 ; De Marie Josèphe + = Marcel +
7320	Louis Marie FLORIAN	48	Créole	De Jeannette + = Louis + ; = 1844 SICOPAR Joséphine (4796)
7321	Philibert FLORIAN	50	Créole	+ 1870 ; De Jeannette + = Maurice + ; = 1843 Françoise Perrine + 1843; = 1851 PERIGONE Elise (9412)
7322	Ferdinand DIRAC	16	Créole	D'Uranie Dirac (7335) == Bertin ;
7323	Philippe FARCINE // ss patro	33	Créole	Témoin + fille de (10365) // + 1850 hôpital
7324	François FLORIAN	50	Créole	+ 1870 ; De Jeannette + = Louis Paya + ; = 1850 BRIAN Célestine 1794-862 Mada affr 1846 d'où Zélie 1828-1860, affr , Séverin 1833 affr
7325	Pierre Louis MONGENOTY	8	Créole	Si 18 ; de Rémy Henry = Jacqueline +

7326	Céleste DUHALDE	13	Créole	De Blandine Duhalde (7340) == Azor ; = 1852 MANIBALE Julien (10197)
7327	Sophie LAUNOY	12	Créole	De Célestine Launoy 1813 ? Afrique == Pèdre Dargonne (7301) ; = 1851 TABLEAU Toussaint 1824-1890 St Louis d'où Toussaint 1850
7328	Charlotte « HERNANT »	32	Créole	+ 1848 ; = Augustin MONGEMOTY (7290) d'où Marianne 1843, Pierre 1845; == Léonard GRECOURT 1805 (de Louise = Louis Grécourt) d'où Jean Pierre (7314)
7329	Jeanne LOUBERT	12	Créole	+ 1876 ; De Jeannette Loubert 1810-1862 Afrique ; == Jacques + ; = 1852 COMTOIS Elphège (452) d'où Sophie 1850, Pauline 1852, Laurencine 1855-1860, Pierre 1860 +, Jeanne 1858-1862
7330	Rosine AMEL	12	Créole	+ 1888 : de Florine Amel (7332) = Siméon ; = 1856 FABIOUS Emile (5318)
7331	Agathe FLORIAN	62	Créole	+ 1868 ; De Jeannette + ; d'où Léonard 1817-1872, Eugénie Vassor (7337); = 1849 IDALIE Marcelin (4503)
7332	Florine AMEL	21	Créole	de Rosine + = Janvier +; == Siméon d'où Rosine (7330), Joseph 1849 ; = 1853 CLEOMIN Larose (2454) d'où Céline 1843, Rosaline 1846-1871 //
7333	Marie Louise CARTOUCHE	16	Créole	+ 1895 ; de Rémy Henry = Jacqueline + ; sœur de Pierre Louis 1829 ; = 1849 BOURGUIGNON Eugène (569)
7334	Aglaé DUHALDE	12	Créole	+ 1869 ; De Blandine Duhalde (7340) == Louis ; = 1852 ELICRAT Jorcelyn (993StLeu)
7335	Uranie DIRAC	41	Créole	+ 1850 ; D'Esther + = Hilarion + ; == Bertin d'où Ferdinand (7322), Henry 1834; == Etienne SERVAY d'où Théodose (7317), Ernest 1844, Estelle 1847-1850, Marcel 1840-1901, Jean Pierre 1840
7336	Marie LOUBERT	17	Créole	+ 1893 ; D'Henriette Jeannette Loubert 1810-1862 = Azor Aglaphoé (5935); = 1851 BRACOURT Siméon (8717) ; = 1859 PERCONI Auguste 1820 Afrique
7337	Eugénie Sidonie VASSOR	30	Créole	+ 1872 St Leu; D'Agathe Florian (7331) ; d'où Agathe 1845-1893 St Leu (= Edmond BONIFACE (214StLeu)), Alfred (8043), Adolphe (8044), Julie (7343) ; == 1850 Victor MAHON = 1852 CUVELIER Victor 1815 (libre)
7338	Sidonie MONGENET	22	Créole	+ 1890 ; De Geneviève Mongenet (4517); = 1851 METELUS Palmont (878) d'où Ferdinand (8046), Charles (8045), Anaïs 1848 ; = 1862 ADOPTE Martin (7891)
7339	Caroline MONGENOTY	67	Créole	+ av 1851 ; = Pierrot + d'où Augustin (7290),
7340	Blandine DUHALDE	48	Malgache	+ 1882 ; == Azor d'où Céleste (7326) ; == Louis d'où Aglaé (7334) ; == Corentin d'où Corentin 1839-1896 ; = 1852 ROGER Coquille (6356) d'où Faustin 1847
7342	Phébèe GODEAU	25	Créole	De Florentine + == Descartes Prosper (7302) ; d'où Anicet 1838-1868, Prosper 1846-1865, Florentine 1844-1864 ; == Azor (7309) d'où Georges 1840-1864 ; = 1856 CADET

				Louis Marie Rolland (libre) d'où Julien 1849
7343	Julie VASSOR	8	Créole	+ 1901 St Leu ; d'Eugénie Vassor (7337) ; = Léopold BATAILLE
7344	Justine GODEAU	23	Créole	+ 1867 ; De Florentine + == Descartes Prosper (7302) ; = 1851 MORAVE Lagaité (5098) d'où Pierre Paul 1848
7345	Perpétue LANTIER // DANJO	58	Créole	+ 1857 ; d'où Adolphe (2993), Marcelin 1823-1899, Antoinette 1840, Delphine (1331StLeu), Marie Thérèse (9799) // affr. 1848 Mada ; = 1853 Auguste TALMA (5156)
7346	Gustave ARZEUX	2	Créole	+ 1878 ; de Cécile Arzeux (7284) = Henry Laurent ABYLON () ; = Joséphine TOUSSAINT 1851
PICHON et BURY 1779				1845
				<i>Rue du port</i>
7347	Lafleur CHEVALERIE	44	Malgache	+ 1855 ; = 1848 Uranie OLOPHERNE (8757)
7348	Ursulin ASILE	35	Créole	+ 1870 ; D'Elna + ; = 1849 GOLVILLE Pauline (2516)
7349	Lamour ? ss patro	34	Malgache	+ 1873 hôpital à 70 ans
7350	Charles	29	Créole	
7351	Thomy ? THYOM	20	Créole	Affr 1848 St Denis ; = 1849 St Denis THEOPHILE Irma 1828
7352	Céleste NAIMA	44	Créole	= 1842 Paulin NILAUP (10962) ; == Joseph PANOPE (2199) d'où Elina Eline 1826
7353	Coralie ss patro	66	Cafrine	+ 1847
7355	Joseph PIAZZA	8	Créole	De Juliette (7361) ; affr 1848 St Denis ; = 1858 St Denis DIVELLE Marie 1841
7356	Jules PIAZZA	6	Créole	De Juliette (7361) ; affr 1848 St Denis
7357	Aline PIAZZA	4	Créole	De Juliette (7361) ; affr 1848 St Denis
7358	Charles ? THEODAMUS	47	Cafre	+ 1849 chez Lelièvre
7359	Jérôme ? ss patro	19	Créole	Vendu à Vergoz ; ? + 1855 à 22 ans chez Mercher
7360	Jeudi ss patro	60	Malgache	+ 1844
7361	Juliette « PIAZZA »	24	Créole	+ 1844 ; d'où Aline (7357), Joseph (7355), Jules (7356);
BRUNET André 1801 = Veuve J.F. Delarue				1845
				<i>Rue Bourbon</i>
7362	Ambroise ss patro	47	Cafre	+ 1847
7363	Virginie Vitaline	60	Créole	Acquis encan 1844 de Maucron
7364	Fanchette ORANGER	22	Créole	Afrique au rec 1844 ; Acquis encan BARBE; d'Olympe Oranger (6943) ; d'où Malbar (7365) ; = 1852 BREVANS Louis Marie 1824 St Denis d'où Hyppolite 1841-1883 Papeete
7365	Malbar « ORANGER »	7	Créole	Acquis encan BARBE; de Fanchette Oranger (7364)

7366	Ericka Trichet	27	Malais	à sa femme
7367	Elisa Lida	21	Malaise	A sa femme
BRUGNIER Joseph 1812 = Martin Crescence			1845	<i>Bras Mahaut / Le Bernica</i>
7368	Rose CHEREAU	32	Créole	+ 1853 ; D'Angélique Cherro 1786 ; = 1853 PRELY Furcy (9167) d'où Valmir (7369), Julie (7370), Rose (7371), Alexandre (7375), Etienne 1845-1898, Pierre Louis 1847-1848
7369	Valmire CHEREAU	10	Créole	+ 1890 ; De Rose Chereau (7368) = Furcy Prély (9167);
7370	Julie CHEREAU	7	Créole	+ 1876 ; De Rose Chereau (7368) = Furcy Prély (9167); = 1855 AIPAR Arthur (2748)
7371	Rosa CHEREAU	5	Créole	De Rose Chereau (7368) = Furcy Prély (9167); = 1855 GALAIS Vincent (8529)
7372	Genade TRESPIERE	48	Créole	+ 1854 ; De Justine + ; = 1850 DRULE Urbain (4296) d'où Edouard (7374), Prosper (7373), Albert (5121), Julien (5119), ? Jules (4824)
7373	Prosper TRESPIERE	8	Créole	+ 1880 ; De Drulé Urbain (4296) = Genade Trespère (7372)
7374	Edouard TRESPIERE	6	Créole	+ 1885 ; De Drulé Urbain (4296) = Genade Trespère (7372) ; = 1860 MILLORD Maguitte (9389)
7375	Alexandre CHEREAU	3	Créole	+ 1880 ; De Rose Chereau (7368) = Furcy Prély (9167);
BROUHET Edouard Héritiers 1804			1845	<i>Ravine Bernica</i>
7376	Fidèle TACCO	46	Cafre	+ 1859 ; = REDON Charlette 1807-1874 Afrique
7378	Francisque SAGET	31	Créole	+ 1858 ; de Florine Saget (351)
7379	Prosper ss patro // ss patro	47	Malgache	+ 1862 ; = Elise + // + 1850 hôpital
7380	Aristide SALADIN	10	Créole	+ 1856 ; De Serran Clément (3862) = Victorine Saladin (7382) ; = 1854 VELIO Louise (6621)
7381	Louison SALADIN	3	Créole	De Serran Clément (3862) = Victorine Saladin (7382) ;
7382	Victorine SALADIN	30	Créole	+ 1887 ; De Florine Euphrosine (351); = 1844 SERRAN Clément (3862) d'où Aristide (7380), Louison (7381), Louis 1842-1843, Clément 1846-1851; = 1856 BARREL Augustave (3051), Céline 1840-1842
7383	Félicité	42	Créole	D'où Amanda (7384)
7384	Amanda	15	Créole	De Félicité (7384)
BIGNAULT Louis Marie 29 ans			1845	
7385	Angélique QUILOR	49	Créole	+ 1860 ; De Louise + ; = 1851 TAILLARD Michel (9680) d'où Clémentine (7386), Monjoly (7387)

7386	Clémentine QUILOR	19	Créole	+ 1880 ; D'Angélique Quilor (7385) = Taillard Michel (9680); = 1850 MASSONEL Charles 1827 d'où Elisabeth 1845-1864 (= FIERROT Saint Jean (1947)), Simon 1849
7387	Monjoli QUILOR	26	Créole	D'Angélique Quilor (7385) = Taillard Michel (9680); = 1849 CHALAMET Privat 1819-1882 Afrique
7388	Louis ? PATROCLE	19	Créole	Témoin + (5514)
CALVERT François = Henriette Gruchet			1845	<i>Dos d'âne / Ravine à Marquet</i>
7390	Louis François Joseph FECATO	27	Créole	+ 1868 ; De Babé Absalon (7404) = Pacôme Fécato (4774) ; = 1849 Rosine LACCENT (1566); = 1856 RAMONEUR Eugénie (7395)
7394	Germain CELIAN	28	Créole	+ 1850 ; Vendu ; de Germaine Maltine (7684)
7395	Eugénie RAMONEUR	25	Créole	+ 1901 ; De Merancienne + 1851 ; = 1856 FECATO Louis François (7390)
7398	Jules Lexende CHRISOR // RAMONEUR	21	Créole	+ 1874 chez son frère (7615) ; De Geneviève ; = Augustine // + 1876 chez sa sœur ; Si 30 ans ; de Merancienne
7399	Pierre ERNOT	51	Créole	Vendue à Puren ; + 1849 hospice
7400	Anicet GIVRAN	33	Créole	vendu à Puren; de Marianne (7401) ; == Agnès + d'où Julie (6993), Paulin (6966), Eustache (6969) ; = 1859 La Possession ARNAULT Sylvie (1173)
7401	Marianne « GIVRAN »	51	Cafrine	+ 1849 St Leu ; D'où Anicet (7400)
7402	Claire GEORGET	33	Créole	+ 1896 La Possession ; Vendue à Puren ; de Virginie + 1830 St Denis ; = 1851 BAPTISTE Philibert (3760); = 1862 La Possession DIEP Alin 1805 ; = Fanchin TELMAR (5016)
7403	Louis Alexandre FECATO	23	Créole	vendu à Puren; + 1882 ; De Babé Absalon (7404) = Pacôme Fécato (4774); = 1852 DUVERNOIS Estelle (5691) ; = 1856 CHAFON Charlette (4279) ; = Päuline ARHIMAN (8697)
7404	Marie Babé ABSALON PIERRE PURRE	37	Malgache	+ 1874 ; Vendu à Puren; = 1850 Pacôme FECATO (7404) d'où Louis Alexandre (7403), Louis François (7390), Julie Atton (6007)
CLOTILDE Henriette 1805			1845	
7405	Henriette LEOCADIE	30	Créole	De Fatol Hilaire (4042) = Léocadie Martignac (1304)
CRESCENCE Héloïse 1804-1887			1845	<i>Saint-Gilles / La Saline</i>
7406	Marguerite PAGASE	51	Créole	+ 1856 ; De Pélagie + ; d'où Euphrasie ELISEN (10484) ; = 1851 MYNIAS François (1107) d'où Hélène Dumanoir (10373)
7407	Laurencine ADRASTA	25	Créole	+ 1902 ; de Généreuse ; = 1849 ROLAI Xavier (5123) d'où Théogène (7410), Geneviève (7411), Auguste 1846-1899, Pierre Denis (7409), Adèle (7412), Julien 1848-1858,

				Laurencine 1857-1858 ; sœur de Luc Bovol 1813
7408	Sévère PAGRUS	18	Créole	+ 1869 ; D'Olivette + ; = 1854 MARIE Olympe (5041)
7409	Pierre Denis ADRASTA	8	Créole	De Rolai Xavier (5123) = Laurencine Adrasta (7407) ; = 1856 TARISTAS Azélie (3904) ; = 1861 LAGOURDE Laurencine (5612)
7410	Théogène ADRASTA	7	Créole	+ 1874 ; De Rolai Xavier (5123) = Laurencine Adrasta (7407) ; = 1860 NOSBE Ernestine 1838 affr 1842
7411	Généreuse Geneviève ADRASTA	4	Créole	+ 1899 ; De Rolai Xavier (5123) = Laurencine Adrasta (7407) ; = SILEF Alphonse 1848
7412	Adèle « ADRASTA »	2	Créole	De Laurencine Adrasta (7407)
CORDRAN Séverin 1802 = Emilie 1800			1845	<i>Bernica/ Saint-Gilles</i>
7413	Félix MYRTA	55	Créole	+ 1863 ; De Pélagie + ; = 1850 FABIUS Pauline 1792-1876 (de Virginie) affr
7414	Marcelin MYNES	10	Créole	+ 1872 ; d'Aglaé Godel (7418)
7415	Alidor KLINGER // MERINA	11	Créole	+ 1882 St Leu ; de Rose Klinger ; = Fanélie JAMBOLI // + 1874 ; de Betsy Mérina (3996)
7416	Pierre Paul MYODE	9	Créole	Témoign + 1872
7417	Manuel POUGARY // MYRMIDON	36	Créole	+ 1887 St Leu ; De Charité Tauriès (3088) = Jean Baptiste Pougary (82StLeu) ; = Félicité RICHESSE (1338)// + 1857 ; De Gratia + ; = 1851 RACINE Marie Louise 1801-1870 (affranchie)
7418	Aglaé GODEL MYNES	30	Créole	+ 1856 ; de Charlette Gobel 1799-1863 Mada affr 1834; d'où Gilbert (7423), Marcellin (7414) ; = 1852 BAPTISTE Ulric 1819 libre
7419	Sensée MYODE	18	Créole	D'où François 1855-1858
7420	Prosper JANA // LAIT	36	Créole	+ 1857 St Leu // + 1882 ; De Vitaline + ; = 1853 ZILBA Emeranthe (5326)
7421	Henry MYRRHA	41	Cafre	+ 1863 chez Cordran
7422	Jean Louis ? ss patro	45	Cafre	+ 1886 hôpital
7423	Gilbert « GODEL »	2	Créole	+ 1844 ; d'Aglaé Godel (7418)
CORALIE Marianne 1824			1845	
7424	Marie Clara ? s patro	50	Malgache	+ 1873 hôpital
DEJEAN Crescence 68 ans			1845	<i>Précipice/ Grand Bras & Hibon / Athanase</i>
7425	Eliza PERCRUL	16	Créole	+ 1873 ; De Percrul Télesfort (2568) = Lanourice Marceline (7434) ; = 1848 LAGRAN Alexandre (2286)

7426	Honorine dite Joséphine PERCRUL	13	Créole	+ 1881 ; De Percrul Télesfort (2568) = Lanourice Marceline (7434) ; = 1853 EMALI Thomas (2299) d'où mort-né 1857, Marie 1859-1860
7427	Boniface GROSELIA	60	Cafre	+ 1854 hospice
7428	Marie ? SEINE	58	Malgache	+ 1860 La Possession ; = André MARQUIS
7429	Pierre Jean AGRICOLA	55	Créole	+ 1869 ; de Flore
7430	Edouard PERCRUL	21	Créole	+ 1852 ; De Percrul Télesfort (2568) = Lanourice Marceline (7434) ;
7431	Victoire AGRICOLA	48	Créole	+ 1869 ; de Flore
7432	Toinette PERCRUL	26	Créole	+ 1852 ; De Percrul Télesfort (2568) = Lanourice Marceline (7434) ; d'où Alexis (7437), Jeanne (7439)
7433	Marie Louise PERCRUL	23	Créole	+ 1884 ; De Percrul Télesfort (2568) = Lanourice Marceline (7434) ; d'où Caroline (7438), Adéline (7436) ; = 1860 BRENNUS Edmond (2298)
7434	Marceline LANOURICE	48	Créole	+ 1862 ; De Toinette + ; = 1852 PERCRUL Télesfort (2568) d'où Marie Louise (7433), Toinette (7432), Edouard (7430), Elisa (7425), Honorine (7426), Joséphine (7435), ? Marie Carollo 1811-1857
7435	Joséphine PERCRUL	10	Créole	+ 1876 ; De Percrul Télesfort (2568) = Lanourice Marceline (7434) ; = 1854 LALLIER Agénor 1836-1890
7436	Adéline « PERCRUL »	4	Créole	De Marie Louise Percrul (7433)
7437	Alexis LANOURICE	3	Créole	+ 1852l ; De Toinette Percrul (7432)
7438	Caroline PERCRUL	2	Créole	De Marie Louise Percrul (7433) ; = 1861 FECATO Victor (1568)
7439	Jeanne PERCRUL	1	Créole	De Percrul Toinette (7432) ; d'où Antoinette 1861 +
JUSTINE Pierre Elie 1815 1845				
7441	Paulin ? ss patro	81	Créole	+ 1850 à 71 ans chez Desplats
7442	Pierre ? VITAL	35	Cafre	+ 1860
7443	Jean ? SIAM	49	Cafre	+ 1864
FERRAND Jean Marie = Boucher Ermelinte 1845 <i>Bernica / Saint-Gilles</i>				
7444	Jean Charles LORRAINE	27	Créole	De Marie Julienne Lorraine (7450) ; = 1849 St Louis ROBERT Françoise 1820 St Louis
7445	Elie LORRAINE	24	Créole	De Marie Julienne Lorraine (7450); = 1849 BRIAN Zélie 1830-1860 aff 1846 ; = 1862 BONBRAS Clémentine 1828-1878
7446	Pierre LORRAINE	17	Créole	+ 1893 ; De Marie Julienne Lorraine (7450) ; = 1851 SERAPHIN Natale (72)
7447	Amédée ? SAINT JACQUES	30	Malgache	+ 1890

7448	Etienne ? LOUVIERS	42	Créole	+ 1849
7449	Elisabeth TERREAU MANDER / ss patro	42	Créole	+ 1867 St Leu chez Gérard ; de Crépin + = Manuelle + ; d'où un fils // + 1875 ; de Caroline ; = Paul Emile d'où Kincy Emile 1842
7450	Julienne LORRAINE	50	Créole	+ 1862 ; D'où Pierre (7446), Elie (7445), Pierre Louis (1824, Jean Charles (7444)
7451	Euphrasie	46	Cafrine	
7452	Adelair	44	Malgache	Homme
FERDINAND Philibert 1802				1845
<i>Hauts de l'Hermitage</i>				
7453	Augustave ? CHARLOCA	25	Cafre	+ 1904
FITAU Charles Vve 1811				1845
7454	Euphrasie	6	Créole	De Perrine 1812-1843 C
7455	Victor ? dit Donis DENIS	5	Créole	+ 1901 à l'hospice ; De Perrine 1812 -1843C
7456	Victoire	3	Créole	De Perrine 1812 -1843C
FERDINAND frère de Répinon 1797				1845
7457	Oscar CHANTRAY	28	Malais	Affr. 1848 St Denis ou (8412)
FRANCOIS Simon 46 ans				1845
7458	Victor ? INDUS	25	Malgache	+ 1869 à 42 ans ; = 1851 Javotte URSEL (7272)
7459	Bertrand	25	Malgache	
7460	Victorin ? VICTORIN Victor	17	Créole	+ 1879 hôpital
7461	Favori	42	Malgache	
7462	Azor ss patro	46	Malgache	+ 1844
FONTAINE Gabriel = Payet Anne Catherine				1845
7467	Jean Baptiste	20	Créole	
FONTAINE Françoise 33 ans				1845
7468	Mélinthe ERAL	15	Créole	De Modeste + ; = 1852 MOSKO Caprice (9141)
FONTAINE Ildefonse 1789 = Marianne Gruchet				1845
<i>Ilet à la Ravine à Marquet</i>				
7469	Bazile LILETTE	40	Créole	+ 1867 La Possession ; de Françoise +
7470	Louis LILETTE	47	Créole	de Françoise +
7471	Charles BAUVON	35	Créole	+ 1871 La Possession ; De Gertrude Bauvon (7480) ; = 1853 LILETTE Joséphine (7487)
7472	Elie LILETTE	35	Créole	de Françoise +
10085	Paul TAPENAR	32	Cafre	+ 1852 ; = 1851 DUPAIN Charlette (606)

7473	François LILETTE	50	Créole	+ 1881 hôpital, ? de Françoise +
7474	Augustine BAUVON	19	Créole	De Gertrude Bauvon (7480) ; = 1849 La Possession TERLON Néré (6034) d'où Ernestine (7495) ; = Antoine VOLSEY (1725)
7475	Jérôme LEFRANC / BRIGON // PATUROT	29	Cafre	Si 32 ans ; = 1853 La Possession DAPHON Florine (9361) / + 1865 chez De Villèle St Leu // + 1885 chez Laprade
7476	Lindor ? ss patro	53	Malgache	+ 1868 à 85 ans
7477	Jean Baptiste LILLETTE // BAZILE	47	Créole	+ 1894 La Possession // = Maria VADIRE (8328) D'où Henry Bazile (5193)
7478	Jean Baptiste LILETTE CABELET	23	Créole	De Françoise +
7479	Jean Marie BAUVON	18	Créole	De Gertrude Bauvon (7480)
7480	Gertrude BAUVON	49	Créole	+ 1850 ; affr 1846 ; d'où Augustine (7474), Charles (7471), Marie Rose (7482), Jean Marie (7479), Marguerite 1824-1872
7481	Florentine PARGEL	35	Créole	De Mathurine + ; d'où Jacqueline (7488), Télesfhore (7492); = 1852 MERVIL Alphonse
7482	Marie Rose BAUVON SUBRIANT	31	Créole	+ 1897 ; De Gertrude Bauvon (7480) ; affr 1846 ; d'où Félicie (7489), Elise (7490), Philippe Auguste (7493), Eugène Léopold (7496), Rose 1838-1896 ; = 1864 LIN Furcy 1814-1879 affranchi
7483	Claire ELFUT	31	Créole	+ 1890 ; D'Emilie 1807 C-1844 = La Possession 1852 MANDAR Jean François 1807-1885 affranchi
7484	Marie Elise LILETTE CABELET dite Catherine	32	Créole	+ 1850 ; de Françoise + ; d'où Henriette Ragontin (7494), Zéphirin (7491)
7485	Jean François OLAR SOLON	20	Créole	+ 1881 ; De Laurencine Olar (7611) = Solon Ferdinand (1774) ; = 1856 EVE Sémélée dite Angélique 18321893 St Denis, affr
7486	Césarine ELFUT	19	Créole	D'Emilie 1807 C-1844 ; = 1853 La Possession TRECASSE Jean Baptiste (4378) d'où Constant (7497), Henry 1847
7487	Joséphine LILETTE CABELET	22	Créole	+ 1882 La Possession ; De Françoise + ; = 1853 BAUVON Charles (7471) d'où Pierre Noël 1847-1901, Joseph 1859-1860
7488	Jacqueline PARGEL	9	Créole	+ 1886 ; De Florentine Pargel (7481) ; = 1852 RODIN Malo 1816-1877 Malais d'où Louis 1857 +
7489	Félicie SUBRIANT	9	Créole	Affr 1845 ; De Rose Subriant (7482) ; = 1850 La Possession CASCADE Charles (6031)
7490	Elise SUBRIANT	7	Créole	Affr 1845 ; De Rose Subriant (7482)

7491	Zéphirin BAUVON	7	Créole	De Marie Elise Cabelet (7484)
7492	Télesphore PARGEL	6	Créole	De Florentine Pargel (7481)
7493	Philippe Augustin SUBRIANT	6	Créole	+ 1898 ; Affr 1845 ; De Rose Subriant (7482) ; = Olive PREMONT
7494	Henriette Ragontin CABELET	6	Créole	De Marie Elise Cabelet (7484) ; = 1861 ROISBAR Petit Achille (6581)
7495	Ernestine BAUVON	5	Créole	+ 1873 ; D'Augustine Bauvon (7474) = Terlon Néré (6034) ; = 1863 La Possession THEMIRE François 1825
7496	Eugène Léopold SUBRIANT	5	Créole	Affr 1845 ; De Rose Subriant (7482)
7497	Constant ELFUT	1	Créole	De Césarine Elfut (7486) = Trécasse Jean Baptiste ; = Fille de Torgé Olivette (8088)
FONTAINE Louis 1803				
			1845	<i>Ravine à Marquet / Le Morne</i>
7498	Désiré JOLIPRE	54	Créole	+ 1856 ; de Félicité +
7499	Joséphine ONDAR	25	Créole	+ 1862 ; de Marie (7500) ; = 1849 La Possession GENERIN VOLSEY Gerville (1697)
7500	Marie « ONDAR » / MOLDAR, ? la même	53	Créole	D'où Joséphine (7499), Clémentine (7501) // d'Adélaïde ; = 1865 St Denis BOLINO Lafortune (9689)
7501	Clémentine ONDAR	35	Créole	De Marie (7500) ; + av 1855 ; d'où Estelle (7509), Clémence 1841, Damis (7513), Mai 1846
7502	Malvina ss patro	35	Créole	+ 1846 (25 ans)
7503	Julienne	45	Créole	
7504	Babé ? MASCAREL	73	Créole	+ 1856 St Leu
7505	Marie Jeanne OBRIANT	30	Créole	= 1849 La Possession DRASI Philogène (3981)
7506	Louis FIRION	20	Créole	+ 1882 ; De Virginie Firion (7511) = Patrous Fantaisie (2945) ; = Marie LEDA 1826-1879 ; =, Anaïs DAUDRON
7507	Félix FIRION	14	Créole	De Virginie Firion (7511) = Patrous Fantaisie (2945) ; = 1862 TOURNON Ernestine (4618)
7508	Christophe FIRION	10	Créole	+ 1880 St Leu ; De Virginie Firion (7511) = Patrous Fantaisie (2945) ; = 1859 St Denis ADAVILMAR Cécile 1844
7509	Estelle ONDAR	7	Créole	De Clémentine Ondar (7501) ; = 1855 La Possession GRECOT Achille (4410) d'où Didier 1859
7510	Zélie FIRION	12	Créole	De Virginie Firion (7511) = Patrous Fantaisie (2945) ; = 1851 EUDOR Jean Pierre (10778)
7511	Virginie FIRION Sœur de (4534)	44	Créole	+ 1852 ; de Colas et Jacquette ; = 1848 Fantaisie PATROUS (2945) d'où Anaïs (6296), Laura Mindar, Louis (7506), Cidalise (6297), Félix (7507), Christophe (7508), Zélie

				(7510)
7512	Paul ss patro // PROVINS	54	Créole	+ 1858 à 80 ans ; PMI chez Glénac //+ 1871 PMI
7513	Damis ONDAR ANDIER	3	Créole	+ 1868 La Possession ; De Clémentine Ondar (7501)
7514	Antoinette	22	Créole	Vendue
7515	Bacchuss ss patro	40	Cafre	+ 1844
MARIE JEANNE Anténor = Roseline Esther 1845				
7516	Hélène	61	Créole	
7517	Adèle ELIDA	39	Malgache	+ 1855 ; = 1851 YSERIC Gilles (10819) d'où Gaspard (7518), ? Marceline (7519)
7518	Gaspard ELIDA	10	Créole	+ 1854 ; D'Adèle Elida (7517) = Yséric Gilles (10819)
7519	Marceline ? ELIDA	16	Créole	? D'Adèle Elida (7517) = Yséric Gilles (10819)
HAUTEM Martine 1776 1845 <i>Bernica/ Fleurimont</i>				
7520	Songol ISARN	44	Malgache	+ 1873 ; = 1850 SUMARD Marie (8524)
7521	Coth ? Cotte	44	Malgache	
7522	Alerte	51	Malgache	
7523	Frontin	21	Créole	
7524	Virginie ss patro	69	Malgache	+ 1844
7525	Vincent QUEREAL	70	Créole	Si 60, de Marie + St Denis
7526	Aya ss patro	69	Indien	+ 1844
7527	Pierre ss patro	45	Malgache	+ 1860 hospice
7528	Macoa	35	Cafre	
7529	Clémentine	43	Malgache	
7530	Florine PAROS	66	Malgache	Si 53 ans ; + 1856 ; = 1853 Crépin THINE (9907)
HOARAU Jean Baptiste 1801 1845 <i>Rivière des Galets/ ravine à Marquet / dos d'Ane</i>				
7531	Chonette	65	Malgache	
7532	Henry ? NICAUD	21	Créole	+ 1889 ; D'Héloïse Nicaud 1805-1887 ; = 1859 THEEDYNATES Toinette (2226)
7533	Virginie VIRGINIO // BUDEL	33	Créole	+ 1857 ; De Louise + ; d'où Lubin (7538); = 1852 HURTAL Ernest (9376) d'où Louis 1856-1857 // d'où Dominique dit Domingue (7535)
7534	Claire	16	Créole	
7535	Domingue BUDEL	14	Créole	+ 1890 ; de Virginie Budel (7533)
7536	Rémy ? FECATO	11	Créole	

7537	Zacharie	7	Créole	
7538	Lubin « VIRGINIO »	4	Créole	De Virginie Virginio (7533)
7539	Nicolas ? JAMBLE	16	Créole	== Florestine RAQUET 1841 (de 1345StLeu) d'où Célestine 1854-1857
7540	Adeline	1	Créole	
HELOÏSE Marie Hélène 1810		1845		
7541	Piot CROUSTILLAC	67	Créole	+ 1850 hospice à 75 ans ; de Marceline
BABET Henry Pierre François 1808		1845 <i>Jardin/ Les Roches</i>		
7542	François ? Jean François ss patro	29	Cafre	+ 1855 hospice
7543	Mathieu MATHIAS	44	Créole	+ 1872 ; D'Adélaïde Céleste Acaste (8246) ; = 1851 CANDIDAT Marie Jeanne (884) ; = Julie PIAMAL (268)
7544	Jean Marie ACMONIDE	44	Créole	Acquis Dejean ; + 1859 ou 1849; de Sylvie + ; == Uranie Aconce (8028)
7545	Charlotte PHILAGOR	18	Créole	+ 1872 ; De Perrine Ciré Ciréderf ; D'où Philogène (7546) ; == Romain FRONTON d'où Félicité 1847, Théodore 1849-1850; = 1860 BESANCON Bélonie (3108)
7546	Philogène « PHILAGOR »	1	Créole	De Charlotte Philagor (7545)
HENRY Louis Joseph 1817		1845		
7547	Noël	12	Créole	
7548	Pélagie ? LOUISE	8	Créole	+ 1873 ; de Marie Louise 1805 ; = Marcelly France (3570)
HENRY Paul veuve		1845		
7549	Zachari	70	Créole	
7550	Estellie	69	Cafrine	
7551	Paulin ? PAUL	43	Créole	+ 1893 La Possession à 90 ans à l'hôpital
7552	Henry GALLET	37	Créole	+ 1849 chez Lebreton
7553	Marie ? LAROSIERE	32	Créole	De Marie Barbe (6219) ; D'où Charline 1855-1856, Françoise 1858-1859, Lodoiska 1844-1897, Pierre (7645), Alfred 1846
7554	Geneviève ? THEOTISTE	33	Créole	+ 1860 hospice
HIBON Millamont = Mercier Anne Marie		1845		
7555	Augustin BOOZ	24	Créole	De Rose Booz (7556) ; = 1854 St Denis SEMIRAMIS Adélina 1836
7556	Rose BOOZ	49	Malgache	D'où Rosalie (7557), Augustin (7555), Rosélia (7559)
7557	Rosalie BOOZ	27	Créole	= 1843 ERMELIS Joseph 1813-1852 Afrique (Dames de St Joseph) ; = 1853 METRA

				Ferdinand (640)
7558	Thérèse BOOZ	22	Créole	De Rose Booz (7556) ; D'où mort-né 1848 ; = 1854 St Denis Henry DALELE 1828 d'où Alfred 1845
7559	Rosélia BOOZ	16	Créole	De Rose Booz (7556) ; = 1849 St Denis Lindor LIBERTAS 1811 Mada d'où Rosine 1848; = 1866 St Denis CHASEL Charles 1832
HIBON Jean Zénon 1765 = Marie Josèphe Baillif 1845				<i>Saint-Gilles / Yvon/ Athanaze</i>
7560	Jean NABUCHODONOSOR	53	Malais	+ 1874 hôpital
7561	Thélésphort ? ss patro	61	Cafre	+ 1865 ravine Yvon à 70 ans
7562	Henry Paul ss patro	41	Créole	+ 1847
7563	Eléonore BONI	36	Malaise	+ 1883 : = 1845 NORTAL Joseph (3980)
7564	Antoine ? TABERE	44	Créole	+ 1874 ; de Célestine Tabère (3268)
7565	Javotte ? MILAN	64	Cafrine	+ 1863, Inde ; d'où Vital Gerbeville (1451), son frère au décès
7566	Gillot ss patro	61	Cafre	+ 1852
7567	Gertrude ? TRUGER	65	Cafrine	+ 1861 St Leu; d'où François (5179), Benoît (3527StLeu) ; = 1853 St Leu Abraham BRAMAIN (2827StLeu) ; créole au =, de Judith ; affr 1848 St Denis
7568	Vilbrode	55	Malgache	
HAMELIN Edouard 1797 = Pajot Ursule 1807 1845				
7569	Etienne COULEFOND	38	Malgache	
7570	Léonard ? TOUSSAINT	35	Créole	+ 1852 chez Lelièvre ; de Julie +
7571	Gertrude ss patro / LIGNIERE	31	Créole	+ 1883 ; = Pharla BEATRIX (6704) // ou (8787)
7572	Edouard ss patro // NERLET	23	Créole	+ 1852 ; de Louise + // + 1882 ; de Joséphine ; = Rosette LALANDE 1827
7573	Paulin ? ARFORT	19	Créole	+ 1877 PMI
7574	Adèle ss patro	42	Créole	+ 1848
7575	Elise	12	Créole	
7576	Célestine ss patro	13	Créole	+ 1844
7577	Claire	20	Créole	vendue
7578	Raymond ss patro	39	Créole	+ 1845
HORTENCE Vincente 45 ans de Norbert Macé 1845				<i>Bassin / Tête Dure</i>
7579	Pierre Louis ? ss patro	38	Créole	+ 1863 à 50 ans ; de Sylvie +
7580	Françoise DAVONE	36	Malgache	+ 1879 ; = 1850 PINGLOT Charlot (389)

HOARAU Caliste 1780		1845		<i>Précipice/ Tête dure</i>
7585	Marcelin	39	Créole	
7586	Jean MOLE	12	Créole	D'Anaïs Molé (7588) = Dérade Alexis (555StLeu)
7587	Joséphine VOTE	53	Créole	+ 1854 ; d'Euphrasie +
7588	Anaïs MOLE	34	Cafrine	+ 1868 ; = 1851 DERADE Alexis (555StLeu) d'où Jean (7586)
HOARAU Fulcrin 1800 = Gubillon Gabrielle		1845		<i>Bassin / Tête dure</i>
7589	Mélanie GERMANO (Fifitte Hénans Barbe)	42	Créole	+ 1846 ; = Vilvert Germano affr 1834, 1820 d'où Améline (7598), Eugénie 1845-1904, Zélie 1845-1866
7590	Salada ADALA	39	Malgache	= 1852 MASSON Alexis (2650) d'où Marianne Françoise (7595), Joséphine (7596)
7591	Marie Françoise? SAINT AULAIRE	21	Créole	D'où Cécile (7594), Sylvie (7593), Vincente (7597), Henriette (7599)
7592	Clotilde	18	Créole	D'où Pierre Louis 1841, Mélina ? (7598)
7593	Sylvie ? SAINT AULAIRE	1	Créole	+ 1848 ; de Marie Françoise (7591)
7594	Cécile ? SAINT AULAIRE	1	Créole	+ 1847 ; de Marie Françoise (7591)
7595	Marianne Françoise ADALA	11	Créole	+ 1871 ; De Salad Adala (7590) = Masson Alexis (2650); d'où Paul Joseph 1841 ; = 1852 THAZARD Ferdinand (8570)
7596	Joséphine ADALA	5	Créole	De Salad Adala (7590) = Masson Alexis (2650);
7597	Vincente ? SAINT AULAIRE	6	Créole	de Marie Françoise (7591)
7598	Méline GERMANO	2	Créole	De Clotilde (7592) / De Mélanie Germano (7589) = Vilvert Germano ; = 1858 EUGENIE Joseph 1825-1879
7599	Henriette ? SAINT AULAIRE	4	Créole	+ 1844 ; de Marie Françoise (7591)
HOARAU Eugène 1782		1845		
7600	Gaspard AUBIN	80	Malgache	+ 1855 chez Lacaussade
7601	Marie Louise RANDEAU	69	Créole	+ 1852 ; d'Anne + ; D'où Suzanne Cirac (4542)
7602	Sara KARODIE	32	Malaise	+ 1893 ; = 1849 BONROI Adrien (7764) d'où Paul (7603), Gervais Alexandre (7604) ; = Pierre MICHEL 1806
7603	Paul KARODIE	9	Créole	+ 1882 ; D'Adrien Bonroi (7764) = Sara Karodie (7602) ; = 1858 MYRTHE Henriette (4750)
7604	Gervais Alexandre KARODIE	11	Créole	+ 1880 ; D'Adrien Bonroi (7764) = Sara Karodie (7602)
HOARAU Catherine La Source		1845		

7605	Aure FORMAN	35	Créole	+ 1852 ; de Vénus + ; D'où Elie (7606), Augustine (7607)
7606	Elie FORMAN	18	Créole	D'Aure Forman (7605)
7607	Augustine FORMAN	15	Créole	D'Aure Forman (7605) ; = 1851 BUTHIS Antoine (5758)
HOARAU Victor Appolon = Chamand Henriette 1845				<i>Bassin / Tête dure</i>
7608	Judith SAVOUREY	66	Créole	+ 1866 ; De Félicité Savourey (599); = 1851 MILARD Evariste (7814) d'où Charlette (7609)
7609	Charlette SAVOUREY MILARD	22	Créole	+ 1870 ; De Judith Savourey (7608) = Milar Evariste (7814); = 1848 LACRE MIRANVILLE Auguste (7815) d'où Marie Elie et Marguerite 1848-1852, Auguste (7610), Eline 1846-1895
7610	Auguste SAVOUREY	2	Créole	De Charlette Savourey (7609) = Lacre Auguste (7815)
7611	Laurencine OLAR	39	Créole	+ 1876 ; De Marie Louise + ; = 1853 SOLON Ferdinand (1774) d'où Marie Tiennette (7612), Joséphine (7613), Louis Pierre (6061), Marie Louise (6062), Hyppoline Elisabeth (7624), Jean François (7485), Sophie 1830, Marie Louise 1832
7612	Marie Tiennette OLAR	10	Créole	+ 1899 ; De Laurencine Olar (7611) = Solon Ferdinand (1774)
7613	Joséphine OLAR	4	Créole	+ 1901 ; De Laurencine Olar (7611) = Solon Ferdinand (1774) ; = Christophe NEMORIN (232)
HOARAU Louis Nicodème 1805 = Grimaud 1845				<i>Le Bassin</i>
vendus : Laurencine, Tarcile, Joséphine				
7614	Faustin NITAUF	58	Cafre	+ 1860 chez Rimper
7615	Jean Pierre NELEE	54	Créole	+ 1879 ; De Geneviève + ; = 1851 NEOMERIS Joséphine (2408) ; = Vitaline CHILONE (8696)
7616	Jean Baptiste ZELOTI	43	Créole	+ 1857 ; de Babet +
7617	Auguste SALUSTE	13	Créole	De Françoise Saluste (7620) = Rimper Hyppolite ; = 1856 St Leu IMUS Célerine (8822)
7618	Thomase VONDEL	54	Créole	+ 1871 ; De Félicité Savouray Tafion (599); = 1851 MARLIN Jean Baptiste 1787-1865, de Marie Zaïre, Affr.
7619	Joseph SALUSTE	3	Créole	De Françoise Saluste (7620) = Rimper Hyppolite ; = 1863 ROCOU Félicie (9584)
7620	Françoise SALUSTE	32	Créole	+ 1869 ; De Marianne Henriette Martine 1796 ou 1787; = 1852 RIMPER Hyppolite 1800-1882 St Leu d'où Fanchette (7621), Joseph (7619), Eugène (7623), Auguste (7617), Pélagie 1849-1852, Hyppolite 1841, François 1846
7621	Marie Fanchette SALUSTE	10	Créole	De Françoise Saluste (7620) = Rimper Hyppolite ; = 1863 MIRANVILLE Fabien (7813)
7622	Macaire Malaire	88	Créole	
7623	Eugène SALUSTE	6	Créole	+ 1901 3B ; De Françoise Saluste (7620) = Rimper Hyppolite ; = 1860 St Leu TANGE

				Florine (4991)
7624	Hyppoline OLAR dite Elisabeth	5	Créole	+ 171 ; De Laurencine Olar (7611) = Solon Ferdinand (1774); = 1856 ADOIS Sylvestre (7726) ; = 1866 FIERROT Saint Ange (1947)
7625	Sévère	29	Créole	
HOARAU Anicet 1805 = Crescence Hoarau				1845
				<i>Bassin / Tête dure</i>
7626	Joseph ss patro	58	Cafre	+ 1856 hospice
7627	Fanchin	35	Créole	
7628	Maximin LURAGE	20	Créole	+ 1852 ; De Jeannette Antoinette Lurage (9215) ; = 1851 BASFOND Charité (9672)
7629	Joseph Adolphe	12	Créole	
7630	Toinette AMOT	46	Cafrine	+ 1862 ; = 1856 ALGER Faustin (4956) d'où Agathe (7721), Séverin (7817)
7631	Elisabeth LURAGE TARLEY TARBY	16	Créole	+ 1885 ; De Jeannette Lurage (9215) == Henry Tarley (6382); = 1848 RANOBE Evariste (4770) ; = 1862 La Possession RUMFORT Etienne (6468)
HOARAU Louis 1808 = Aure Hoarau				1845
				<i>Jardin / Bassin</i>
7632	Henry BERGAN / MIRANVILLE	30	Créole	De Félicité Savourey (599) ; = 1848 TARLEY Marie (9930) // + 1884 ; de Pierre Miranville (1301) = Hélène Laque (1303)
7633	Venant Venat	46	Créole	
7634	Olympiade THURY // ss patro	25	Créole	+ 1856 ; de Geneviève + // + 1880 PMI hôpital
RIVIERE Reine = Houpiart Charles				1845
				<i>Ravine à Marquet</i>
7635	Denizard	59	Malgache	
7636	Henry SOURD // ss patro	41	Malgache	+ 1895 La Possession, en prison // + 1880 à 66 ans hôpital
7637	Alexis ? VESOUL	34	Créole	
7638	Charlette ? DARMINE	38	Créole	D'où Antoinette (7649), Bertrand 1846
7639	Zélidor	5	Créole	garçon
7640	Betsy TALLA	36	Cafrine	= 1851 St Denis Fantaisie YERBO 1810 Mada d'où Célerine (7641)
7641	Célerine TALLA	3	Créole	De Betsy Talla (7640) = Fantaisie Yerbo
7642	Clémentine MEDARD CESAR	18	Créole	+ 1881 ; D'où André (7646), Paul 1844 ; = St Pierre Auguste JUCOURT (6256)
7643	Ernest	11	Créole	
7644	Hortence	9	Créole	
7645	Pierre ? LAROSIERE	7	Créole	+ 1901 La Possession ; de Marie Larosière (7553) ; Petit-fils de (6219)
7646	André MEDAR	1	Créole	De Clémentine (7642)

7647	Anna ss patro	36	Malgache	A St Denis ; d'où Joséphine (7648), ? Marie Louise 1817
7648	Joséphine ANNA	11	Créole	A St Denis ; d'Anna (7647) ; = 1864 CUVELIER Pierre Désiré blanc
7649	Antoinette « DARMINE »	3	Créole	+ 1847 ; De Charlette (7638)
HOARAU Venant 1845				
7650	Elie PONSAC	47	Créole	+ 1876 ; d'Aimée ; == Marie + d'où Pauline Rapolla (7167), Joséphine Rapolla(10365) ; = 1848 VOUTA Victorine (7651)
7651	Victorine VOUTA	63	Malgache	1803 ; = 1848 Elie PONZAC (7650)
HOARAU Pellerin 1806 = Geneviève Legarnisson <i>Bois de Nèfles Précipice / son bras</i>				
7652	Aurélien ? RUNE	14	Créole	+ 1852 ; de Louise +
7653	Gustave BREZE	15	Créole	+ 1904 ; De Marie Brézé (7655) = Sinope Auguste (1383) ; = 1856 MARCELINA Augustine (5241)
7654	Henry ss patro // ORTHOSIE	4	Créole	+ 1872 hospice // d'Orthosie ; = 1861 St Denis Olivette DECHAUSSE 1842
7655	Marie BREZE	31	Créole	De Désiré Brézé (612) = Azémia Ducasse (10331); = 1853 SINOPE Auguste (1383) d'où Juliette (7656), Gustave (7653), Henriette (7657), Antoine Thomy 1842, Cécile (7658)
7656	Juliette BREZE	12	Créole	De Marie Brézé (7655) = Sinope Auguste (1383); = 1852 ROËR AURERE Louis 1818 Afrique d'où mort-né 1860, Ernest 1862 +
7657	Henriette BREZE	6	Créole	+ 1876 ; De Marie Brézé (7655) = Sinop Auguste (1383); = Pierre Jean PELGRAND (4653)
7658	Cécile Célice BREZE	2	Créole	+ 1872 ; De Marie Brézé (7655) = Sinope Auguste (1383) ;
HOARAU J.B. La source = Agathe Grimaud 1845 <i>Rue Saint-Louis /Bout de l'Etang</i>				
7659	Amédée Louis FLORAMIR	16	Créole	+ 1868 ; De Louise Floramir (7683) ; = 1853 TIBURCE Augustine (6728)
7660	Henry Louis FLORAMIR	15	Créole	De Louise Floramir (7683) ; = 1853 CABET CORSET Macanacabé dite Maxence (10692) ; = RAPOLLA Marie Jeanne (10369) ; = Pauline RUMFORT (6632)
7661	Florentin FLORAMIR	10	Créole	De Louise Floramir (7683) ; = Rosinante AUGERAI (6172)
7662	Germain MALTINE	8	Créole	De Fulvie Maltine (7689) = Pérignon Séphore (7257)
7663	Anaïs TODINEL	18	Créole	+ 1852 ; De Lafortune Todinel (324) = Bariel Denise (7682)
7664	Juliette Louise FLORAMIR	16	Créole	+ 1870; De Louise Floramir (7683) ; = 1856 SYNTANA ARDALA Hubert (9046)
7665	Marie TODINEL	11	Créole	+ 1895 ; De Clarice Bariel (7685) = Désiré Tariffe (6388); = 1855 MELITON Thomy (880)

7666	Joséphine PERIGNON	10	Créole	+ 1901 ; De Fulvie Maltine (7689) = Pérignon Séphore (7257)
7667	Agathe TRAMEZY	10	Créole	De Grégoire Tramezy (7669) = Raman Claire (7687) ; = 1856 GOLVAIS Faustin (7704)
7668	Marie Louise FLORAMIR	7	Créole	+ 1873 ; De Louise Floramir (7683) ; = 1866 Henry Paul SYNTANA (9048)
7669	Grégoire TRAMEZY	31	Créole	D'Agathe Charmant 1803 ; = 1853 RAMAN Claire (7687)
7670	Félix FLORAMIR	20	Créole	+ 1873 ; De Louise Floramir (7683) ; = 1854 TIBURCE Julie (6720)
7671	Hilarion TODINEL BARBE	23	Créole	+ 1888 ; De Lafortune Todinel (324) = Bariel Denise (7682) ; = 1852 ROITAL Marie (7691)
7672	Hyppolite ? ss patro	41	Cafre	+ 1872 à 75 ans chez (112)
7673	LANCET Pierre	41	Malgache	+ 1850
7674	Lucas MERADE	71	Malgache	+ 1850 atelier de secours
7675	Philémon ss patro	38	Créole	+ 1848
7676	Joseph ? GALAS	3	Créole	Témoïn + 1865
7677	Pierre Noël MALTINE	3	Créole	+ 1856 ; De Fulvie Maltine (7689) = PERIGNON Séphore (7257)
7678	Célestin BARIEL	3	Créole	+ 1865 ; De Clarice Bariel (7685) = Désiré Tariffe (6388)
7679	Alexandre ROITAL	1	Créole	De Marie Roital (7691) = Hilarion Todinel (7671)
7680	Blaise BARIEL	26	Créole	+ 1878 ; De Lafortune Todinel (324) = Bariel Denise (7682)
7681	Anastase BARIEL	20	Créole	+ 1867 ; De Lafortune Todinel (324) = Bariel Denise (7682) ; d'où Pierre Gilles 1859 +
7682	Denise BARIEL	45	Créole	+ 1871 ; De Marie Josèphe + St Pierre ; = 1852 TODINEL Lafortune (324) (397) d'où Clarice (7685), Anaïs 1838, Hilarion (7671), Anasthase (7681), Blaise (7680)
7683	Louise FLORAMIR	38	Malgache	+ 1873 ; d'où Félix (7670), Hortencia (7695), Henry Louis (7660), Amédée Louis (7659), Marie Louise (7668)
7684	Germaine MALTINE	44	Créole	+ 1873 ; D'où Fulvie (7689), Germain (7394)
7685	Clarice BARIEL	28	Créole	+ 1888 ; De Lafortune Todinel 1785 = Bariel Denise (7682) ; = 1855 Désiré TARIFFE (6388) d'où Célestin (7678), Marie 1835, Jules 1854-1855, Denise Jacqueline 1847-1867, mort-né 1857 ; = 1858 FATOL Jean Pierre (5322), Dauphin 1838
7686	Henriette ss patro	39	Créole	+ 1847 ; d'où Floriant (7697)
7687	Claire RAMAN	51	Créole	De Lafoi + St Leu ; = 1853 TRAMEZY Grégoire (7669) d'où Agathe (7667)
7688	Marie Jeanne	61	Cafrine	
7689	Fulvie MALTINE	26	Créole	+ 1868 ; De Germaine Maltine (7684) ; = 1853 PERIGNON Séphore (7257) d'où Clairette (7690), Pierre Noël (7677), Rosette (7696), Germain (7662), Brigitte 1857 +,

				Sylvestre 1838, Elisabeth 1847, Pierre Amédée 1849-1851, Joséphine (7666)
7690	Clairette MALTINE	5	Créole	De Fulvie Maltine 7689 = Pérignon Séphore (7257) ; = Aristole GARNORAY 1845-1882
7691	Marie ROITAL	27	Créole	+ 1880 PMI; D'Euphrasie Roital (7693) ; = 1852 Hilarion TODINEL (7671) d'où Pierre Furcy (7692), Alexandre (7679), Casimir 1847-1874, Joseph ? (7790)
7692	Pierre Furcy ROITAL	5	Créole	De Marie Roital (7691) = Hilarion Todinel (7671)
7693	Euphrasie ROITAL	39	Créole	+ 1850 ; de Gertrude ; d'où Marie (7691), Jospéhine (7694)
7694	Joséphine ROITAL	13	Créole	+ 1871 La Possession PMI ; d'Euphrasie Roital (7693)
7695	Hortencia FLORAMIR	4	Créole	+ 1884 ; De Louise Floramir (7683) ; = 1860 PAMPINE Jean 1841 Ste Suzanne
7696	Rosette MALTINE	2	Créole	+ 1850 ; De Fulvie Maltine (7689) = PERIGNON Séphore (7257)
7697	Floriant	4	Créole	D'Henriette (7686)
HOARAU Géraud veuve 1799		1845		
7698	Joséphine ss patro // ss patro	62	Malgache	+ 1851 hospice à 80 ans (ss ethnie) // + 1865 hospice à 100 ans
HOARAU Pellerin veuve 1782		1845		<i>Précipice / son bras</i>
7699	Sylvain ss patro // TIREMONT	66	Cafre	+ 1851 chez Vve Pellerin Hoarau // + 1855
7700	Faustin ss patro	64	Malgache	+ 1848
7701	Jean Baptiste	40	Créole	
7702	Satire PAMOL	44	Créole	+ 1871 à 92 ans hospice
7703	Bazile NANDEME MAUDENE	33	Créole	De Marie Célerine + ; = 1854 Valère BOURGUIGNON (513)
7704	Faustin GOLVAIS	16	Créole	+ 1866 ; D'Elisabeth (7706) ; = 1856 TRAMEZY Agathe (7667)
7705	Sabat	10	Créole	
7706	Elisabeth « GOLVAIS »	50	Créole	+ av 48 ; d'où Faustin (7704), Sophie (7708), Rieul (7712), Merancienne (7710), Anne dite Caroline (7709), Pierrette (7711)
7707	Léonette Lionette MANDEME	26	Créole	D'où mort-né 1848, Olivette 1843 ; = 1849 HOARAU Daphenis (2560)
7708	Sophie GOLVAIS	24	Créole	+ 1883 ; D'Elisabeth (7706) ; = 1855 BLEROUX Arcade (7754)
7709	Elisabeth ? Caroline GOLVAIS	12	Créole	+ 1880 ; d'Elisabeth Golvais (7706)
7710	Merancienne GOLVAIS	13	Créole	D'Elisabeth (7706) ; = 1855 GARLIN Sylvain (3581)
7711	Pierrette « GOLVAIS »	7	Créole	+ 1845 ; d'Elisabeth Golvais (7706)
7712	Rieul « GOLVAIS »	7	Créole	+ 1845 ; d'Elisabeth Golvais (7706)

7713	Brunus ? SUMER	27	Malgache	+ 1891 La Possession, Créole
7714	Pauline ? GABET	56	Malgache	+ 1859 à 80 ans
HOARAU Joseph 1797 = Emilie Hoarau				1845
				<i>Athanaze / Renaud</i>
7715	Hilaire	64	Malgache	
7716	Paulin PARMEL	35	Cafre	+ 1867 La Possession ; = 1851 La Possession MONFEL Céline (7731)
7717	Corneil ss patro	40	Créole	+ 1848
7718	Pierre Jean ? CAINDAL	46	Créole	+ 1864 St Leu ; de Grâce +
7719	Vincent GASPAL	20	Créole	+ 1878 ; De Joseph François Gaspal = Lionaise Joséphine (4921) ; = Rosine LABOIS (8862)
7720	Etienne ? DEMOSTHENES	18	Créole	+ 1869 hospice
7721	Martine ALGER	16	Créole	+ 1878 ; De Faustin Alger (4956) = Antoinette Amot (7630) ; = 1856 NIRLO Jean Baptiste (2474)
7722	Colastie	12	Créole	
HOARAU Jean Pierre 1803 = Anne Hoarau				1845
				<i>Bassin/ Tête dure</i>
7723	Jean Baptiste ? CABOT	46	Créole	+ 1873 hôpital ; ? de Blandine Ages (5025)
7724	Aimée ADOIS	42	Créole	+ 1884 ; De Marie Louise ; D'où Sylvestre (7726), Palmont METELUS (878), Pierre (7729), Jean Hyppolite (7728)
7725	Noël	12	Créole	
7726	Sylvestre ADOIS	11	Créole	+ 1865 ; D'Aimée Adois (7724) ; = 1856 SOLON Hyppoline Elisabeth (7624)
7727	Marcel BONFOY	62	Malgache	+ 1850
7728	Jean Hyppolite ADOIS	7	Créole	+ 1894 ; d'Aimée Adois (7724)
7729	Pierre ADOIS	4	Créole	+ 1894 ; d'Aimée Adois (7724) ; = Hélène MONTIGUE 1861
HOARAU Caliste fils = Charlette d'Arrentière				1845
				<i>Chaloupe / Ravine à Marquet</i>
7730	Michel ? FELIX	56	Malgache	+ 1862 La Possession
7731	Céline MONFEL	38	Créole	De Céline ; = 1851 La Possession PARMEL Paulin (7716) d'où Lafleur (7734)
7732	Luce TESTAN	31	Créole	D'où Lucie 1849-1856, Etienne (7738)
7733	Marcelin ss patro // ss patro	54	Malgache	+ 1868 La Possession // + 1870 St Leu
7734	Lafleur PARMEL	16	Créole	+ 1868 La Possession ; De Céline Monfel (7731) = Paulin Parmel (7716)
7735	Eugène ? JOUBERT	12	Créole	+ 1869 hospice
7736	Marien PACEL	38	Créole	+ 1858 ; de Ferdinand Corset (2541) = Virgie Babet (8752)

7737	Jean	32	Cafre	
7738	Etienne TESTAN	5	Créole	+ 1866 La Possession ; de Luce Restan (7732)
7739	Tarcile VOEMA	53	Malgache	+ 1873 ; Acquis succession ... ; d'où Nicolas (7740), Célestine Serretot (8087) ; = 1853 La Possession ROBLOTIN Pierre (3967)
7740	Nicolas VOEMA	34	Créole	Acquis succession ... ; + 1863 PMI; de Tarcile Voëma (7739) ; == Guyenne DASSOL (9350) ; = 1852 La Possession PRETRIN Angèle (6023)
HOARAU La Source Henriette		1845		
7741	Clotilde MOMEMPHIS	24	Créole	+ 1903 St Leu ; D'Elisabeth Hébéé (319StLeu) ; d'où Eugène (7743), Emile (7742), Marie Louise (7744), Célestin 1841; = 1855 St Leu HAPANE 1814 Chine; = 1860 TINBOU Bruno (3482)
7742	Emile MOMEMPHIS	6	Créole	De Clotilde Momemphis (7741)
7743	Eugène MOMEMPHIS	2	Créole	De Clotilde Momemphis (7741)
7744	Marie Louise MOMEMPHIS	1	Créole	De Clotilde Momemphis (7741)
7745	Edouard DUTIER	21	Créole	+ 1851 ; de Marie Louise +
7746	Zaïre DUTIER	18	Créole	+ 1864 ; de Marie Louise +
7747	Isidor BUTIER DUTIER	16	Créole	+ 1882 ; De Marie Louise + ; = 1851 MILA Juliette (5258)
7748	Charlot DOUTIER THESTOR	13	Créole	De Marie Louise + == Charlot Thestor (8554) qui le reconnaît en 1851
HOARAU Henry 1800 = Aubierge Ringwald		1845		<i>Bernica / Saint Gilles</i>
7749	Noël NEMELES	44	Malgache	+ 1867
7750	Pierre DARUSSOR	44	Malgache	+ 1868 ; = 1849 Madeleine RULICAR (5414) ; == Thérèse d'où Pauline (5412), Crescence (5447)
7751	Paul ? GALAS	27	Créole	Témoin + 1850 (8722)
7752	Reine NENIE	42	Créole	+ 1851 ; De Suzanne + ; = 1851 ANAXAGORIN Augustave (1076)
7753	Euphrosine NEMESIS	30	Créole	De Bernard + = Marie 1767-1845C ; = 1849 St Leu GANACHE Pierre Paul (1592StLeu) d'où mort-né 1860 St Paul, Marie 1852-1862
HOARAU Louis Damas 1793		1845		<i>Précipice / Jardin</i>
7754	Arcade BLEROUX	36	Créole	+ 1873 ; De Marie Marthe + ; = 1855 GOLVAIS Sophie (7708)
7755	Louis Marie COSMANE	25	Créole	De Célerine Ursule + ; = 1852 CRUCIL Célerine (7879)
HOARAU Joseph 1790 = Cerveaux 1795		1845		<i>Précipice / Jardin</i>
7756	Etienne JALOI	29	Créole	+ 1852 ; de Françoise + ; = 1849 LIRET Françoise (2578)

7757	Jean Baptiste CARON BURCAL	23	Créole	+ 1880 ; De Françoise Burcal (4428) == Jean Baptiste Caron ; reconnu par le père en 1856
7758	Anaclet CARON BURCAL	16	Créole	De Françoise Burcal (4428) == Jean Baptiste Caron ; reconnu par le père en 1856
7759	Pierre CARON BURCAL	17	Créole	+ 1874 ; De Françoise Burcal (4428) == Jean Baptiste Caron ; reconnu par le père en 1856
7760	Hyacinthe ? ROLLON	14	Créole	+ 1865 ; De Lafoi + ; = 1854 Marie Louise TITUS (3146StLeu)
7761	Julien	4	Créole	De Françoise (7762)
7762	Françoise	18	Créole	D'où Julien (7761)
7763	Eugénie	17	Créole	
HOARAU Philogène 1793 = Françoise Raux 1845				<i>Rivière des Galets</i>
7764	Adrien BONROI	39	Créole	+ 1872 ; de Léocadie ; = 1849 KARODIE Sara (7602)
7765	Soulange ? CONDE	48	Créole	+ 1871 à 85 ans hospice
7766	Parfait YAMBOIS	39	Malgache	+ 1853 hospice
7767	Jean Baptiste JENA	30	Créole	= Pauline LABACHE 1821 d'où Jean 1850-1851 St Leu
7768	Madeleine	67	Malgache	
7769	Rosine DORINDE	67	Cafrine	D'où Marie (7771)
7770	Rosine DORINDE LOMBARD	20	Créole	+ 1878 ; De Marie Dorinde (7771) = Alexandre Azor (4073) ; d'où Furcy 1846
7771	Marie DORINDE	36	Créole	De Rosine (7769) ; = ALEXANDRE Azor (4073) d'où Rosine (7770)
HOARAU Louis Fanchin 1814 = Boutet A. 1845				
7772	Marie Rose INDOSTAN	31	Malgache	= 1853 MARINA Gaspard (1435) d'où Hilaire (7773), Augustin 1832/1842-1866, Jacqueline 1835
7773	Hilaire MARINA	5	Créole	De Marina Gaspard (1435) = Marie Rose Indostan (7772) ; = 1863 LOTOS Tiennette (4731)
HOARAU Barthélémy 1799 = Florence Lesport 1845				<i>Ravine chauve-souris</i>
7774	Adonis ANDRIAC	46	Cafre	
7775	Daniel CHARLOTIN	44	Créole	+ 1864 St Leu ; De Nanette + ; frère de Jean Pierre
7776	Joisin	46	Créole	homme
7777	Henriette TOURELLE	5	Créole	+ 1857 St Leu ; de Victoire Tourelle (7780)
7778	Lucette SIDOINE	31	Cafrine	+ 1881 St Leu ; = Anthénor GREC (978)
7779	Espérance PAXO	31	Cafrine	+ 1864 St Leu; D'où Marie (7781) ; = 1847 Thomas CODRUS (385StLeu)

7780	Victoire TOURAINE	28	Créole	D'où Henriette (7777)
7781	Marie PAXO	11	Créole	+ 1902 3B ; D'Espérance Paxo (7779) ; = Gilles TELON (2225) d'où Espérance 1857-1859, Gilles 1855-1859, Bénise 1848-1850
HOARAU Marcel 1818 = Louise Bellouguet 1845				
7782	Catiche ? ss patro	81	Malgache	+ 1856 cafrine 105 ans chez Masséaux
HOARAU Pierre Désiré 1775 = Rivière 1845				
7783	Zamon	84	Cafre	
HOARAU Pierre Léonard = Grimaud Françoise 1845 <i>Précipice / La Plaine</i>				
7784	Sulette DIANE	19	Créole	+ 1863 ; De Bonne + ; d'où Bonne 1849-1851 ; = 1854 BRUEL Louis (10766) d'où Séraphin (7786), Jean Marie 1848
7785	Gustave ? BEY	16	Créole	+ 1867
7786	Séraphin DIANE	1	Créole	+ 1872 ; De Sulette Diane (7784) = Bruel Louis (10766) ; = 1866 Céliste MARVILLIER (7860)
HOARAU 1798 1845 <i>Jardin / Bassin</i>				
7787	Séraphine ? GAILLON	33	Créole	+ 1881 PMI à 80 ans
HOARAU Pierre Albert 34 ans = Marie Louise 1845 <i>Bois de Nèfles</i>				
7788	Augustine BARONNE	31	Créole	+ 1863 ; blanche ; de Baronne ; D'où Julien (7791), Rosanne 1847-1868, Augustine (8629), Emile (7792), Blanche, Adeline 1831, Alidor (7793), Julien 1843-1845, Auguste (7789)
7789	Auguste BARONNE	10	Créole	Blanc ; D'Augustine Baronne (7788)
7790	Joseph LIRET	14	Créole	+ 1893 ; de Célerine Liret (2580) ; = Euphrasie TOLAN (4905)
7791	Julien BARONNE	3	Créole	+ 1876 ; Blanc ; D'Augustine Baronne (7788) ; = 1866 Amélie ROSINA 1846
7792	Emile « BARONNE »	5	Créole	Blanc ; d'Augustine Baronne (7788)
7793	Alidor« BARONNE »	4	Créole	Blanc ; d'Augustine Baronne (7788)
7794	Claire LIRET	15	Créole	De Célerine Liret (2580) ; d'où Valmir 1848-1852 ; = 1855 HOARAU Charles Barthélémy 1823 (libre)
HOARAU Jules La Roche = Domitile Thibaud 1845 <i>Chaussée Royale</i>				
7795	Serné	46	Malgache	Homme
7796	Adélaïde FADIN	55	Malgache	+ 1852 ; d'où Pauline Emon (5952)
7797	Félicie PANURGE	25	Créole	+ 1874 ; D'où Antoine 1846-1888, Rose 1845-1874

HOARAU Hyppolite 1785		1845		<i>Précipice/ son bras</i>
7798	Philogène ? ss patro	36	Cafre	+ 1846 chez A. Auber
HOARAU Louis Julien 1814		1845		
7799	Bazile THAZARD	62	Créole	+ 1860 ; D'Emilie Darius 1762 Mada affr 1837; == Marie + d'où Pierre Jean Colon (8573) ; = 1851 Vincente BEAUMONT (8610)
HOARAU Desruisseaux J.B.= Charlotte de Sigoyer 1845				
7800	Antoine	33	Créole	
7801	Gustave ? SADENNE	29	Créole	+ 1888 hôpital
7802	Saint Ange	11	Créole	
7803	Eugène MARLIN / PAVOT	7	Créole	Témoin + Vve (5184) // + 1896 ; de Sidonie Pavot (8623) ; = Constance INCANA
7804	Justine	33	Créole	
7805	Augustine BRUNO BOURNAIS	17	Créole	+ 1874 ; de Françoise Bruno = Charles BEZIR (10421) d'où Benjamin 1852-1857
7806	Juliette ? AUBELET	16	Créole	+ 1897 La Pôssession ; de Juliette Aubelet (1030)
7807	Toinette	29	Créole	D'où Toussaint (7810)
7808	Augustine ?	5	Créole	D'Ancecy Mada
7809	Zéline	3	Créole	
7810	Toussaint ? BASTER	2	Créole	De Toinette (7807) ; ? +1894
HOARAU Saturnin		1845		<i>Bassin / Tête dure</i>
7811	Antoine VOTE	43	Créole	+ 1877 ; De Phrasie ; = 1849 MARTINE Marianne Henriette 1796-1861 ; = 1862 TIRANO Rosine (2115)
7812	Odon MARTIGNAC	20	Créole	+ 1884 ; De Hilaire Fatol (4042) = Martignac Léocadie (1304) ; = Françoise CASSAR (9380)
7813	Fabien MIRANVILLE	19	Créole	+ 1871 & + 1888; De Pierre Miranville (1301) = Hélène Laque (1303); = 1852 JANIE Colette ? (3654) ; = 1863 RIMPER Elisa (7621)
HOARAU François Prosper 1819		1845		<i>Bassin / Jardin</i>
7814	Evariste MILARD	49	Malgache	+ 1864 ; = 1851 SAVOUREY Judith (7608)
7815	Auguste LACRE MIRANVILLE	22	Créole	= 1851 Charlette SAVOUREY MILARD (7609)
HOARAU Philibert 1819		1845		<i>Athanaze / Renaud</i>

7816	Etienne ? ss patro	57	Malgache	+ 1849 C à l'hospice
7817	Séverin ? AMOT	25	Créole	De Faustin Alger (4956) = Antoinette Amot (7630) ;
HOARAU Herculin			1845	<i>Plaine/ Précipice</i>
7818	Pierre Noël DASSOT	38	Créole	+ 1852 ; De Clotilde + ; = 1852 Sidonie ALBANO (7874)
7819	Lazare LIAUT	48	Créole	+ 1867 de Dauphine; De Phare + ; = 1853 DASSOT Marie Josèphe (7846)
7820	Michel PORSTRATE BOSTRAL	38	Créole	de Jean Baptiste == Pétronille ; = 1868 St Leu Scholastique AULIDE (107StLeu)
7821	Pierre LEBLE	38	Créole	+ 1886 ; De Marie + ; = 1848 Euphrasie LALIGNARE (7848)
7822	Olien Pierre Elie LIAUT	29	Créole	+ 1898 ; De Lazare Liaut (7819) = Dassot Marie Josèphe (7846) ; = Thérèse EFIER (9667)
7823	Vincent LIAUT DASSOT	27	Créole	+ 1879 ; De Lazare Liaut (7819) = Dassot Marie Josèphe (7846) ; = 1848 LEBLE Louise (7852)
7824	Adolphe LALIGNARE	40	Créole	+ 1872 ; d'Euphrasie Lalignare (7848) ou d'Esther Lalignare (7845) ; sa sœur Vve Leblé
7825	Louis HIREL	25	Créole	+ 1894 ; de Marceline (7861) ; = 1855 La Possession RIOUL Marie (1654) ; = 1866 Marie Louise DASSOT 1842
7826	Félix HIREL	23	Créole	+ 1892 La Possession ; De Marceline (7861) ; = 1849 DASSOT Félicie (9051)
7827	Paul LAYEMARD	23	Créole	+ 1852 ; de Marcelin Layemard (3795) == Caroline Leblé (7847) ; = 1848 NEVEL Perrine (3842)
7829	Félix LALIGNARE	20	Créole	+ 1894 La Possession ; De Fanny + ; = 1853 LUCIAN Célice (9093)
7830	Aurélien ? HOARAU	18	Créole	? D'Hyppolite Désiré Hoarau == Olivette Sarah (2576) ; = 1854 SITRAD Flore (2462)
7831	Augustin LEBLE	15	Créole	+ 1852 ; De Leblé Pierre (7821) = Euphrasie Lalignare (7848) ; = 1851 VILRUS Coralie (8008)
7832	Paulin HIREL	8	Créole	De Céline Hirel (7865); = 1856 St Denis DORALIE Manette 1843
7833	Onésime ALBANO	8	Créole	De Sidonie Albano (7874) = Pierre Dassot (7818);
7834	Julien POULAT	8	Créole	De Colette + ; = 1863 HELIER Augustine (4008)
7835	Alexandre LALIGNAR	8	Créole	+ 1873 ; De Flore Lalignare (7958) = Veniset Onézime (9063)
7836	Saint Ange LIAUT	7	Créole	De Lazare Liaut (7819) = Dassot Marie Josèphe (7846) ; = 1858 SAINTERNE Joséphine (2584)
7837	Aristide HIREL // SIBOUNOT	7	Créole	+ 1904 La Possession ; de Céline Hirel (7865) ; = Athanaïs BLEGOUT 1835 affr.// + 1876 ; d'Olympe Sibounot 1800 C ; = Françoise DIBEL (9658)

7838	Pierre Elie LAYEMARD	7	Créole	De Caroline Leblé (7847) == Marcelin Layémard (3795) ; = 1863 La Possession ACILE Elisabeth (3714)
7839	Valmir HIREL	4	Créole	De Céline Hirel (7865);
7840	Frédérique « LEBLE »	3	Créole	+ 1845 ; de Louise Leblé (7852)
7841	Lindor ss patro	71	Cafre	+ 1849
7842	Bazile PILOR	40	Cafre	+ 1895 ; = 1851 DARUSSOR Pauline (5412) ; = 1866 Adzire MARLIN (6076)
7843	Léveillé LEBON	40	Cafre	+ 1867 ; Si 29 ans ; = 1853 VUNEL Clarice (6116)
7844	Bertin	46	Malgache	
7845	Esther BANDI / LALIGNARE	64	Créole	+ 1852 ; de Louison + / + 1851, de Dauphine ; d'où Euphrasie (7848), Zéline (7849), Flore (7958), Fanny, Esther Belami (3882), Adzire Belami (3875), Adolphe (7824)
7846	Marie Josèphe DASSOT	46	Créole	+ 1872 ; De Clotilde + ; = 1853 LIAUT Lazare (7819) d'où Annette (7868), Henriette (7870), Olien (7822), Vincent (7823), Saint Ange (7836), Claire (7866), Séraphine (7851) ; elle les reconnaît en 1850
7847	Caroline SELADON // LEBLEU	29	Créole	De Meranthe Séladon 1792/1810-1870 ; = 1853 BULIN Charles (5035) d'où Ernestine 1841 // + 1871 La Possession ; de Marie Lebleu ; == Marcelin LAYEMARD (3795) d'où Paul (7827) , Anne (7827), Pierre Elie (7838)
7848	Euphrasie LALIGNARE	34	Créole	+ 1881 ; D'Esther Lalignare (7845) ; = 1848 LEBLE Pierre (7821) d'où Augustin (7831), Philogène (8384), Laurencine (7854), Sophie (7856), Alexandrine (7857), Emilie (7873), Pierre Jean 1845-1894, Gerville, Jean
7849	Zéline LALIGNARE	30	Créole	D'Esther Lalignare (7845) ; = 1848 MARVILLIER Jules (6434) d'où Cécile 1846-1867, Pierre Louis, Fanny (7855), ? Céliste (7860), Pierre Philibert 1844
7850	Céleste PERCRUL	34	Créole	+ 1848 ; d'où Dauphine (7853)
7851	Séraphine DASSOT	25	Créole	+ 1896 ; De Marie Josèphe Dassot (7846) ; = 1848 Fabien CORTAN (2487)
7852	Louise LEBLE	21	Créole	= 1848 Vincent DASSOT (7823) d'où Pierre Didier 1846, Pierre Eugène 1848 +, Frédéric (7840)
7853	Dauphine PERCRUL	17	Créole	De Céleste Percrul (7850) ; = 1850 Célestin GUDIN (6455) d'où Célestine 1847-1862
7854	Laurencine LEBLE	12	Créole	De Leblé Pierre (7821) = Euphrasie Lalignare (7848)
7855	Fanny LALIGNARE	15	Créole	+ 1866 ; De Jules Marvillier (6434) = Zéline Lalignare (7849) ; d'où Pierre Jules 1847-1848, Pierre Henry 1849 + ; = 1852 TIRANO Ferdinand (2116)
7856	Sophie LEBLE	10	Créole	+ 1903 ; De Leblé Pierre (7821) = Euphrasie Lalignare (7848)

7857	Alexandrine LEBLE	8	Créole	+ 1895 ; De Leblé Pierre (7821) = Euphrasie Lalignare (7848) ; = 1859 Célestin VANDOMMELE (3618)
7858	Marceline HIREL	5	Créole	De Céline Hirel (7865);
7859	Elise ss patro	1	Créole	+ 1845
7860	Célenche Céliste LALIGNARE	5	Créole	De Zéline Lalignare (7849) = Jules Marvilliers (6434) ; = 1866 BRUEL Séraphin (7786)
7861	Marceline « HIREL »	56	Cafrine	+ av 48 ; D'où Félix (7826), Prosper (7900), Césarine (7973), Louis ? (7825)
7862	Dieudonné LEBLE	1	Créole	+ 1850 ; De Geneviève Leblé (7867) = Hirel Prosper (7900)
7863	Aurélie LEBLE	1	Créole	
7864	Gil Blas HIREL	2	Créole	De Céline Hirel (7865);
7865	Céline HIREL	28	Créole	D'où Marceline (7858), Valmir (7839), Gil Blas (7864), Paulin (7832), Aristide (7837)
7866	Claire LIAUT	21	Créole	De Lazare Liaut (7819) = Dassot Marie Josèphe (7846) ; d'où Amélie 1844, Marie 1846-1847, mort-né 1848 ; == Louis Fonville VICTORIA (8792) d'où Elise 1853-1856
7867	Geneviève LEBLE	18	Créole	De Caroline ; = 1848 HIREL Prosper (7900) d'où Dieudonné (7862), Prosper 1847-1847
7868	Annette LIAUT	14	Créole	De Lazare Liaut (7819) = Dassot Marie Josèphe (7846)
7869	Anne LAYEMARD	18	Créole	+ 1873 ; De Caroline Leblé (7847) == Marcelin Layémard (3795) ; d'où Dorval + 1842; = 1856 La Possession VATEL Benjamin (9213) d'où Marianne 1847-1857, Eugène 1858 +
7870	Henriette LIAUT	11	Créole	+ 1890 ; De Lazare Liaut (7819) = Dassot Marie Josèphe (7846) ; = 1853 RICHARD Pierre Lazare (3374) d'où Saint Ange 1855-1857
7871	Julienne POULAT	11	Créole	+ 1894 ; De Colette ;
7872	Christine ALBANO	10	Créole	+ 1852 ; De Sidonie Albano (7874) = Pierre Dassot (7818);
7873	Emilie LEBLE	2	Créole	De Leblé Pierre (7821) = Euphrasie Lalignare (7848)
7874	Sidonie ALBANO	30	Cafrine	+ 1887 ; = 1852 DASSOT Pierre (7818) d'où Christine (7872), Onézime (7833); = 1854 NEFORT André (9346) ; = Hervé FRANCE (3583)
HOARAU Ildevert orphelins			1845	<i>Précipice / son bras</i>
7875	Antoine	35	Malgache	Marron
7876	François	72	Malgache	Marron
HOARAU Thimothée			1845	<i>Précipice /Jardin</i>
7877	Nalvoul	45	Malgache	
7878	Monjoli Monjoly	31	Malgache	

7879	Célerine CRUCIL	31	Créole	+ 1859 ; De Simone + ; = 1852 COSMANE Louis Marie (7755) d'où Frédéric (7880)
7880	Frédéric CRUCIL	7	Créole	+ 1884 ; De Cosmane Louis Marie (7755) = Célerine Crucil (7879) ; = 1860 TOLAN Juliette (4909)
HOARAU Valmir 1816 = Grimaud 1818 1845				
7881	Laurince MITRIDE	26	Créole	D'où Anne Marie (7882), Augustin (7883), François (7884)
7882	Anne Marie MITRIDE	7	Créole	De Laurince (7881) ; = 1854 St Denis PICTOT Louis 1829
7883	Augustin MITRIDE	5	Créole	De Laurince (7881) ; = 1865 St Denis BOURSAULT Augustine 1841
7884	François MITRIDE	2	Créole	De Laurince (7881)
HOARAU Geneviève 1820 1845 <i>Précipice / La Plaine</i>				
7885	Désiré FRONTIGNAC	26	Cafre	+ 1851
HOARAU Manuel 1814 = Adam 1810 1845 <i>Précipice / Jardin</i>				
7888	Marie Antoinette DAULOT	27	Créole	+ 1852 ; d'Appain Marie Antoinette affr. = Benjamin Mailly affr ; d'où Albert (7889)
7889	Albert DAULOT	7	Créole	De Marie Antoinette Daulot (7888) ; = 1861 La Possession DULACHE Virginie 1846 St Denis
7890	Emilie MALLY	7	Créole	+ 1890 ; De Marie Antoinette Daulot (7888) ; = 1859 CAISSIER Jérôme (5471)
HOARAU Daniel 1845 <i>Ravine à Marquet</i>				
7891	Martin ADOPTE	23	Créole	D'Euphrosine + 1836 ; = 1862 Sidonie MONGENET (7338)
7892	Elie Scipion ? EDICLA	10	Créole	Témoin + (8610)
7893	Lucette	28	Créole	
7894	Clotilde LEBOURG	17	Créole	+ 1874 ; De Zéphir Lebourg (2260) = Claire Marama (2264) ; = 1851 La Possession POREUX Auguste (6141) d'où Claire (7895), Marie Louise 1845-1878 (= Auguste ARZEUX (7287))
7895	Claire GODET	2	Créole	+ 1877 ; De Clotilde Lebourg (7894) = Auguste Poreux (6141) ; = 1860 THERAST Jean Baptiste (8210) d'où Joséphine 1862 +
HOARAU Furcy 1815 1845				
7896	Soulange SAINTERNE	33	Créole	+ 1866 ; de Marie Vincente ; = 1848 PERCRUL Tarcile (2579)
7897	Paulin FRITO // MOTE // PARIS	25	Créole	Témoin + (7203) // + 1868 ; de Moté + = Constance + ; = Sophie JUSTINE (2898) // + 1894
HOARAU Louis Nicolas Champvert 1767 1845 <i>Trois Bassins / La Saline</i>				
7898	Lafleur ss patro	48	Malgache	+ 1867

7899	Médar TILLEMONT	71	Créole	? + 1849 chez Turbez
7900	Prosper HIREL	33	Créole	+ 1860 ; De Marcelline () ; = 1848 LEBLE Geneviève (7867)
7901	Villemon ITHACUS	31	Créole	+ 1880 ; De Vitaline + = Prosper +; = 1852 GOMBERVIL Madeleine (7931)
7902	Adolphe ? NIRTUS	26	Créole	+ 1885 hôpital
7903	Caprice NOPOT	52	Malgache	
7904	Fantaisie MENETRIER	51	Malgache	+ 1865 ; == GOMBERVIL Zaïre (7920)
7905	Hyppolite	56	Malgache	
7906	Scipion ss patro	49	Malgache	+ 1847
7907	Octobre FONTANIER	50	Malgache	
7908	Félix ALCINOUS	20	Créole	+ 1895 ; De Zaïre Gombervil (7920) ; = 1848 Rose MAUCROIX (7924)
7909	Hercule PERAULT	45	Malgache	
7910	Nicolas MIMEURES	33	Créole	De Félicité + = Christophe + ; = 1853 LOUVRY Scholastique (3289StLeu)
7911	Jean Baptiste MIMEURES ESMER	28	Créole	+ 1867 ; De Félicité + = Christophe + ; = 1849 ARDOUREL Jeannette (372StLeu) ; = 1862 NOEMIS Geneviève (3007)
7912	Pierrot ALCIMEDON	23	Créole	+ 1872 ; D'Elisa (7923) ; = 1855 MAUSOLE Laurencine (5896)
7913	Montfleury MAUCROIS	17	Créole	+ 1889 ; De Fanny Maucroix (7937) ; = 1853 Léonore CALCHAS 1829-1883 (de Fébronie) ; = Clémence CA... 1844
7914	Lundi ? ss patro	13	Créole	+ 1847 chez Lecomte de l'Isle ou (2031), (5485)
7915	Louis GOMBERVIL	10	Créole	+ 1849 ; De Madeleine Gombervil (7931) = Ithacus Vilmont (7901)
7916	Jérôme GOMBERVIL	7	Créole	De Foncine Gombervil (7918) = Jean Baptiste Sorlier (6255); = 1859 DARIUS Olivette (4751)
7917	Céleste GOMBERVIL	37	Créole	+ av 1872 ; De Zaïre Gombervil (7920) = Fantaisie Menetrier (7904) ; == Félix d'où Joseph 1847, Zaïre (7922), Pauline 1839 ; = 1852 DERVILLIER Furcy (4051)
7918	Foncine Alphonsine GOMBERVIL	32	Créole	+ 1875 ; De Zaïre Gombervil (7920) = Fantaisie Menetrier (7904) ; = 1848 Jean Baptiste SORLIER MIMEURES SAURIES (6255) d'où Aimée Angélique 1847, Jérôme (7916), Gertrude (7940), Geneviève (7929), Pauline (7938)
7919	Louise ALCINOE	35	Créole	+ 1850 ; d'Auguste == Sabine ; = 1849 ETALE Louis (1997)
7920	Zaïre GOMBERVIL	65	Cafrine	D'où Félix (7908), ? Claire (2855); == Fantaisie MENETRIER (7904) d'où Madeleine (7931), Foncine (7918), Céleste (7917), Joachim 1812-1852 St Leu
7921	Françoise ss patro	56	Cafrine	+ 1846

7922	Zaïre GOMBERVIL	14	Créole	+ 1888 ; De Céleste Gombervil (7917) ; = 1852 NEOUVILLE Joachim (3480)
7923	Elisa « ALCIMEDON »	59	Malgache	+ 1847 ; d'où Pierrot (7912)
7924	Rose MAUCROIX	23	Créole	De Fanny (7937) = Philippe +; = 1848 ALCINOUS Félix (7908) d'où Mélanie (7927), Catherine 1846-1889
7925	Euphrasie NAUDAY	7	Créole	D'Henriette Nauday (7932) = Petit Louis Mégarus (10037); = 1853 MNEMONYDE André Joseph 1829-1870
7926	Juste MAURAIRY // TOTTET	59	Créole	Pas d'union // + 1866 ; = 1849 BAVIGNE François (1105)
7927	Mélanie MAUCROIX	4	Créole	D'Alcinous Félix (7908) = Rose Maucroix (7924) ; = 1857 SAUGRIN Séverin (8270)
7928	Charles GOMBERVIL	3	Créole	De Madeleine Gombervil (7931) = Ithacus Vilmont (7901) ; = 1862 ACADINE Sophie (8227)
7929	Geneviève SORLIER	1	Créole	+ 1854 St Leu ; De Foncine Gombervil (7918) = Jean Baptiste Sorlier (6255)
7930	Joachim ITHACUS	1	Créole	De Madeleine Gombervil (7931) = Ithacus Vilmont (7901) ;
7931	Madeleine GOMBERVIL	29	Créole	+ 1880 ; De Zaïre Gombervil (7920) = Fantaisie Menetrier (7904) ; = 1852 ITHACUS Vilmont (7901) d'où Juliette (7936), Vitaline (7939), Charles (7928), Joachim (7930), Louis, Vilbrode 1848-1852, Fantaisie 1845-1868, Marcelin 1841
7932	Henriette NAUDAY	33	Créole	De Marie Pélagie Nauday (4809) ; = 1848 MEGERE MEGARUS Petit Louis (10037) d'où Phrasie (7925), Pélagie (7941), Gratia (7942), Julie 1848
7933	Claire JANSEN	65	Malgache	+ 1860 ; = 1855 Lazarre DALON (9820)
7934	Elisa NIVEL	47	Malgache	+ 1861 ; ? d'où Romaine + 182 ; = 1853 MONOPOL Salam 1815 Mada
7935	Marie ? HAUDARD	45	Créole	+ 1857 St Leu ; = 1851 St Leu LACTANCE Janvier (883StLeu) ; = 1854 St Leu Joachim PONTE (3676StLeu) ;
7936	Juliette ITHACUS	13	Créole	De Madeleine Gombervil (7931) = Ithacus Vilmont (7901) ; = Louis THELESTE (1998) d'où Madeleine 1849
7937	Fanny MAUCROIX	67	Créole	+ 1855 ; De Gertrude + ; d'où Gustave Beaufremont 1819-1853 St Pierre; == Philippe d'où Rose (7924), == André d'où Montfleury (7913)
7938	Pauline SORLIER	7	Créole	De Foncine Gombervil (7918) = Jean Baptiste Sorlier (6255); = 1855 MAREL Clermont (3425)
7939	Vitaline ITHACUS	7	Créole	De Madeleine Gombervil (7931) = Ithacus Vilmont (7901) ; = 1859 MOLA Lambert 1827-1887 St Pierre
7940	Gertrude SORLIER	4	Créole	+ 1880 ; De Foncine Gombervil (7918) = Jean Baptiste Sorlier (6255) ; = 1858 THELESTE Joseph (1999)

7941	Pélagie MEGARUS	4	Créole	D'Henriette Nauday (7932) = Petit Louis Mégarus (10037) ; = 1866 PREUVE Félix 1838 affr d'où 4 enfants post 1858
7942	Gratia MEGARUS	2	Créole	D'Henriette Nauday (7932) = Petit Louis Mégarus (10037); = 1859 BASQUAISE Charles 1834
HOARAU Eléonore				1845
				<i>Bout de l'Etang</i>
7943	Fortune FORTUNE	37	Cafre	+ 1866 ; == Marianne Honam (7945) ; = 1852 CASSAR Françoise (9380)
7944	Virginie CERVELLE	33	Créole	De Marie Clarice ; d'où Vincent 1841 ; = 1857 La Possession CELERTE Charles (8072)
7945	Marianne HONAM	40	Créole	+ 1848 ; de Jean François Bernel (9700) ; == Fortune FORTUNE (7943) d'où Céline (7947), Louise (7948), Joséphine (7946), Suzanne (7949), mort-né 1848, qu'il reconnaît en 1850 ;
7946	Joséphine HONAM	17	Créole	De Marianne (7945) == Fortune Fortuné (7943) ; = 1853 La Possession DAREL Joseph (8914)
7947	Céline HONAM	7	Créole	De Marianne (7945) == Fortune Fortuné (7943) ; = 1855 La Possession BASILIC Pierre Furcy 1836-1892
7948	Louise HONAM	6	Créole	De Marianne (7945) == Fortune Fortuné (7943) ; = 1862 PILOR Bazile (5477)
7949	Suzanne HONAM	4	Créole	+ 1901 La Possession ; De Marianne (7945) == Fortune Fortuné (7943) ; = Fleury MANDION
HOARAU Louis Monchéry = Euphrasie Hoarau				1845
7950	Sabin LIAUT	46	Créole	+ 1851 ; De Phare +
7951	Fatal	51	Créole	
7952	Fleury CONCITOYEN	39	Créole	D'Arthémise Concityen (7998) ; = 1849 Fanchette MAREUX (4535)
7953	Joseph ? COTIN	37	Créole	+ 1881 PMI hôpital
7954	Casimir	50	Créole	
7955	Soulange LEBLE	35	Créole	+ 1874. De Marie + ; = 1852 AMOLVIN Olivette (1644)
7956	Philogène BENNE	33	Créole	+ 1862 ; D'Emilie Benne (7999)
7957	Pierre Paul DOITON	30	Créole	+ 1884 ; De Doiton Françoise (7971) = Prosper Bataille (4622); = 1848 MITOUET Marie Elise (6760)
7958	Flore LALIGNARE	28	Créole	D'Esther Lalignare (7845); =1852 VESINET Onézime (9063) d'où Alexandre (7835)
7959	Charles DOITON BATAILLE	28	Créole	+ 1896 ; De Françoise Doiton (7971)
7960	Pierre Denis VILRUS	30	Créole	+ 1873, de Pierre Denis = Marie Françoise Judith ; = Marie HIREL 1833 ou De Charlette Vilrus (7972) ; = 1849 GERBEL Françoise (7103)

7961	Gervil LEPUR	26	Créole	+ 1863 ; de Florine 1801-1849 ; = 1848 GABEL Héloïse (2434)
7962	Pierre BARBE	20	Créole	+ 1887 ; De Esther Leblé (8002) = Pierre Jacques Barbe Amar ; = 1854 La Possession BABET Marie Eline 1829-1892 Libre de Couleur
7963	Monjoly EMERANCIENNE	17	Créole	+ 1891 La Possession ; De Florine Emerancienne (7975) ; = 1854 La Possession FRADELIN Barbe (4449)
7964	François BARBE	17	Créole	+ 1878 ; De Esther Leblé (8002) = Pierre Jacques Barbe Amar ; = 1854 BUCHARD Claire (4354)
7965	Anatole TARLEY	11	Créole	+ 1873 ; De Marie Leprix (8001) = Tarley Henry (6382); = 1855 AVENANT Lucine (3370)
7966	Crestin VILRUS	10	Créole	+ 1870 ; De Charlette Vilrus (7972) ; = 1858 FIBAL Tarcile (1958)
7967	Désile BARBE	6	Créole	+ 1901 La Possession ; De Esther Leblé (8002) = Pierre Jacques Barbe Amar ; = 1862 La Possession BAPTISTE Charlette (3780)
7968	Jean Marie ss patro	78	Malgache	+ 1846
7969	Hilarion ERNOHN	50	Cafre	+ 1880 La Possession
7970	Jean Marie PAMUR	52	Cafre	+ 1868 ; = 1852 Marianne CONGREVE (1507)
7971	Françoise DOITON	65	Cafrine	+ 1858; = 1849 BATAILLE Prosper (4622) d'où Charles (7959), Pierre Paul (7957), Françoise (5988)
7972	Charlette VILRUS	65	Créole	+ 1846 ; d'où Cristin (7966), Pierre Denis (7960), Coralie (8008), Isidor (7988), Clarisse (7974)
7973	Césarine HIREL	35	Créole	+ 1881 ; De Marceline « Hirel » (7861) ; = 1850 TECHER Léonard 1805 Blanc
7974	Clarice VILRUS	26	Créole	+ 1870 ; de Charlette Vilrus (7972), d'où Prudent (8014), Constant 1841-1881
7975	Florine ? EMERANCIENNE	64	Créole	d'où Monjoly (7963), Clarice, Désiré 1807-1867
7976	Julie JUDITH	61	Malgache	+ 1866 La Possession
7977	Marie Barbe BARBE	21	Créole	+ 1854 ; De Esther Leblé (8002) = Pierre Jacques Barbe Amar ; = 1848 Paulin TARLEY (6833) d'où Augustine
7978	Perrette FRANCOEUR	17	Créole	+ 1884 de Paulin = Florine ; De Dauphine Urif (10517) = Francoeur Baptiste (4961) ; d'où Delphine 1852-1856, Philippe 1847-1874
7979	Anaïs ERAST	16	Créole	+ 1901 ; D'Emilie Benne (7999) ; = 1852 GRIMAUD Germain 1828 d'où Mélina 1847
7980	Estelle TARLEY	18	Créole	De Marie Leprix (8001) = Tarley Henry (6382); = 1848 Athanaze STRAMBE (2684); = 1858 ATTINOT Pierre Noël (11000) ; = NICAISE Armel 1808-1888
7981	Marie Rose PERCRUL	19	Créole	= 1849 FERNANT Adolphe (9482)

7982	Adèle DENIER NEFORT	11	Créole	D'André Néfort (9346) == Rosette (2304); = 1855 VATEL Caprice (9374) d'où Vitaline 1852-1858, Pierre 1855-1858, Françoise 1857-1858
7983	Florentine LEPUR	8	Créole	De Florine Lépur + ; = 1852 GABEL Marcelly (2423)
7984	Geneviève TARLEY	6	Créole	De Marie Leprix (8001) = Tarley Henry (6382) ; = 1858 RUFFO Elie (7165)
7985	Adélaïde	4	Créole	De Fanchette 1800
7986	Germain « LEBLE »	2	Créole	D'Esther Leblé (8002)
7987	Joseph BENNE	27	Créole	+ 1879 ; D'Emilie Benne (7999); = 1850 La Possession BUCHARD Marie Josèphe (4353)
7988	Isidor VILRUS	25	Créole	+ 1860 ; De Charlette (7972) ; == Romaine Nivel (9076) 1852 d'où Alidor 1850-1852
7989	Léon	16	Créole	
7990	César LEPUR	19	Créole	+ 1880 chez sa sœur (7978) ; de Florine
7991	Jean Baptiste TARLEY	18	Créole	+ 1858 ; De Marie Leprix (8001) = Tarley Henry (6382) ; = 1852 VOLTERRE Clarice (4558)
7992	Henry TARLEY	15	Créole	+ 1853 ; De Marie Leprix (8001) = Tarley Henry (6382) ;
7993	Onésime TARLEY	10	Créole	+ 1855 ; De Marie Leprix (8001) = Tarley Henry (6382) ;
7994	Rosely BENNE	9	Créole	+ 1873 ; d'Emilie Benne (7999) ; = Aurélie ZITTE
7995	Anicet TERGRIS	60	Malgache	+ 1857
7996	Théodore ss patro	81	Malgache	+ 1848
7997	Benjamin	59	Indien	
7998	Arthémise CONCITOYEN	58	Indienne	+ 1852 ; d'où Fleury (7952)
7999	Emilie BENNE ERAST	58	Créole	+ 1873 PMI; D'où Anaïs (7979), Roseline (8006) et (7994), Joseph (7987), Joséphine (8003), Colinette (8007), Monjoly (7956)
8000	Rosine PERCRUL	46	Créole	+ 1850 ; de Dauphine Percrul (2591)
8001	Marie LEPRIX	35	Créole	+ 1853 ; de Julie Leprix (3676) ; = 1848 TARLEY Henry (6382) d'où Estelle 1822, Jean Baptiste (7991), Anatole (7965), Onésime (7993), Généreuse (7984), Honorine (8013), Bertille 1843, Henry (7992)
8002	Esther LEBLE	36	Créole	De Marie +; = 1855 La Possession Pierre Jacques BARBE AMAR affr 1801 d'où Marie Barbe (7977), Pierre (7962), François (7964), Augustine (8009), Louise (8010), Aurélie (8011), Désille (7967), Amélia (8012), Germain (7986)
8003	Joséphine BENNE	27	Créole	+ 1894 La Possession ; D'Emilie Benne (7999); = 1852 GRIMAUD Fonville, affr, 1817

8004	Céline ss patro	23	Créole	+ 1848
8005	Emeranthe ? CELINE	22	Créole	+ 1897 La Possession ; de Françoise Céline ; = Abel AUGUSTIN 1821-1873 d'où Marius 1850-1854
8006	Roseline ERAST	17	Créole	D'Emilie Benne (7999); D'où Jules 1845, Ernest 1852, Jean Baptiste 1854-1897 ; == Elphège GRIMAUD
8007	Colinette BENNE	17	Créole	+ 1879 ; D'Emilie Benne (7999); D'où Frédéric 1846-1852
8008	Coralie VILRUS	17	Créole	+ 1904 ; De Charlette (7972) ; = 1851 LEBLE Augustin (7831) ; = 1854 ARASTE RAMIR Alfred (5478)
8009	Augustine BARBE	11	Créole	De Esther Leblé (8002) = Pierre Jacques Barbe Amar ; = 1854 La Possession BABET Clermont fils 1832-1901 affr ou (8073)
8010	Louise BARBE	10	Créole	+ 1901 ; De Esther Leblé (8002) = Pierre Jacques Barbe Amar ; = 1855 La Possession LENO LANO AGENOR François 1818-1901
8011	Aurélié BARBE	8	Créole	De Esther Leblé (8002) = Pierre Jacques Barbe Amar ;
8012	Amélia BARBE	4	Créole	De Esther Leblé (8002) = Pierre Jacques Barbe Amar ; d'où François 1856 +
8013	Honorine « LEPRIX »	4	Créole	+ 1847, de Marie Leprix (8001)
8014	Prudent VILRUS	2	Créole	De Clarice Vilrus (7974) ; = Delphine RIVIER 1847-1874
GLENAC Olive 1791		1845		
8015	Jérôme	49	Malgache	
PALMONT Adèle 1787		1844		<i>Saint-Gilles/ Fleurimont</i>
8016	Victor ? ZEN	31	Cafre	
8017	Séverin LABAN	12	Créole	+ 1901 ; D'Augustine Laban (8020) ; = 1855 COMTOIS Laurette (429)
8018	Pierre	9	Créole	
8019	Nina HOLLANDA	29	Cafrine	+ 1857 ; = 1850 Mistigri BARREAUVENT (8425) ; d'où Sophie + 1863
8020	Augustine LABAN	31	Malgache	+ 1856 St Denis ; d'où Séverin (8017) ; = 1849 Lubin BEPINEL (9804) d'où Eline (8021),
8021	Eline LABAN	16	Créole	D'Augustine Laban (8020) = Lubin Bépinel (9804)
WELMENT Debras, née Bossan		1847		
		<i>Rue du port</i>		
8022	Marie Josèphe DAMIS	52	Créole	+ 1854 ; d'où Victor (714)
8023	Louise	37	Malaise	
DACHERY Charles = Marie Zénon Lelièvre		1847		
		<i>La Saline / Trois Bassins</i>		

8024	Jean Marie	43	Créole	
8025	Jean Baptiste ? DATAN	11	Créole	+ 1882 ; De Madeleine Valdo (8802)
8026	Esther ? THERAST	41	Créole	+ 1897 ; de Barbe ; = « Esidu BEJUTION »
8027	Joséphine	48	Créole	
8028	Uranie ACONCE	30	Créole	+ 1853 hospice; de Candide ; == Jean Marie ACMONIDE (7544) d'où Elise (8032), Jean Pierre (8031)
8029	Henry ACHOR	25	Créole	+ 1852 ; de Caroline Achor (7178) ; = 1849 ABILLA Rosine (2853)
8030	Sébastien ACONTE	21	Créole	De Caroline + ; = 1852 QUATERNE Esther ? (3766)
8031	Jean Pierre ACONCE	5	Créole	+ 1869 ; De Uranie Aconce (8028)
8032	Elise ACMONIDE	4	Créole	+ 1882 ; d'Uranie Aconce (8028) == Acmonide Jean Marie (7544) ; = 1860 NORMANDIE Charles (3338)
8033	Médor	39	Créole	
8034	Philippe ss patro	53	Cafre	+ 1854 chez Marie Louise dite Léveillé ?
8035	Polycarpe ALCIBIADE / ss patro	53	Cafre	+ 1869 // + 1850
8036	Abraham ACTEON	53	Cafre	+ 1858 ; == Victorine + d'où Charlette Palme 1832 ; = 1852 PAINBOEUF Barbe (166)
8037	Augustin LABOREL	39	Malgache	= 1860 Françoise BRESTOT (2745)
8038	Firmin ACRISE	38	Malgache	+ 1853
8039	Jeannette ss patro	48	Malgache	+ 1847
8040	Charité ? ACTOR	20	Malgache	Si créole ; + 1856, de Gertrude + ; chez Henry Layemard
DACHERY Elisabeth 47 ans 1847				
8043	Alfred VASSOR	5	Créole	+ 1899 St Leu ; D'Eugénie Vassor (7337) ; = St Leu 1859 BONIFACE Marie Josèphe (216StLeu)
8044	Adolphe VASSOR	2	Créole	+ 1881; D'Eugénie Vassor (7337) = Victor Cuvelier ; = 1864 St Louis EMMA Eugénia 1846
8045	Charles MONGENET	1	Créole	+ 1884 ; De Sidonie Mongenet (7338) = Métélus Palmont (878)
8046	Ferdinand MONGENET	0.2	Créole	De Sidonie Mongenet (7338) = Métélus Palmont (878)
STEPHANT Charles St André = Euphrosine 1847 Possession				
8047	Marie Zézette DARLIER	31	Créole	= 1850 La Possession VESGRENTER Robert (10130) d'où Emilie (8048)
8048	Marie Emilie VESGRENTER	11	Créole	De Zézette Darlier (8047) = Robert Vesgrenter (10130); = 1853 RAGO Julien 1832 St

				Denis ; = 1855 La Possession MODESTE Eugène (5026)
POULET Marianne		1847		<i>Ravines Bernica / Saint-Gilles</i>
8051	Victoire KAIENNE	52	Cafrine	+ 1850 ; = 1849 SONGOL Victor (613)
BORDIER Jacques Calixte = Dumesnil Françoise		1845		<i>Grande Chaloupe / Ravine à Marquet</i>
8055	Augustin PIERRE // ADONIS	70	Cafre	+ 1897 La Possession à 110 ans // + 1882 La Possession à 89 ans
8056	Paulin	35	Cafre	
8057	Azor LARIN / ALEXANDRE	32	Cafre	= 1858 La Possession Adèle ? (1528) / = 1859 DORINDE Marie (7771)
8058	Mémé MANTAL	30	Créole	Si cafre NON; = 1854 La Possession ANTI Zaire (2455)
8059	Nina Louise Marie MAHELA RAGOT	56	Malgache	+ 1880, Afrique, La Possession; d'où Pauline (8060) ; = 1854 La Possession Lamitié MITILAE (5724) d'où Léon 1832, Julien
8060	Pauline ALAELA	38	Créole	+ av 1873 ; De Louise Marie Mahéla 1785 Mada (8059) ; = 1857 La Possession COUREL Jean Baptiste (9861) d'où Victorine (8062), Modeste (8065), Pauline Olympe (9859), Elise (9858), Jean Baptiste 1847, Marie Louise (8066)
8061	Suzette NIEVOLE	15	Créole	+ 1884 ; De Catherine + ; = 1855 La Possession VOYAT Henry 1803 Afrique ; = Henry MONTALAN (9797) ; = Malbrouck 1826
8062	Victorine ALAELA	14	Créole	De Pauline Alaëla (8060) = Jean Baptiste Courel (9861); d'où Pauline 1855-1857
8063	Victoire ALAELA	13	Créole	De Pauline Alaëla (8060) = Jean Baptiste Courel (9861) ; d'où Julien 1860-1862, mort-né 1865
8064	Eline CELINA BABET	1	Créole	De Babet ; = 1853 La Possession VOËNET Elie (4370)
8065	Modeste COUREL CORRE	5	Créole	+ 1873 ; De Pauline Alaëla (8060) = Jean Baptiste Courel (9861)
8066	Marie Louise ALAELA	3	Créole	+ 1860 ; De Pauline Alaëla (8060) = Jean Baptiste Courel (9861)
DUMESNIL Veuve 72 ans		1845		<i>Grande Chaloupe / Ravine à Malheur</i>
8067	Philogène	51	Créole	
8068	Polidor FRADELIN	23	Créole	Témoin +
8069	Paulin FRUMEAU	77	Créole	+ 1861 La Possession ; de Marambranne +
8070	Annibal BRAVI	22	Créole	De Sidonie Serretot (8098) = Miché ;
8071	Alphonse CELERT	19	Créole	+ 1878 ; de Célerine Céler (8085) ; = Arthélie JUVENAL 1846
8072	Charles CELERT	17	Créole	De Célerine Céler (8085) ; = 1857 La Possession CERVELLE Virginie (7944)
8073	Prémont BABE	18	Créole	= Augustine LEBLE (8009)
8074	Henry CASAL	15	Créole	+ 1894 La Possession ; De Sidonie Serretot (8098) = Miché ;

8075	Olivier TORGE	7	Créole	D'Olivette Torge (8088) ; = 1864 St Denis OLFREIN Julie 1844
8076	Louis SERRETOT	7	Créole	+ 1894 ; De Célestine Serretot (8087) = Louis Billot (6947); = 1860 La Possession DULACHE Basilique Irma 1843-1863
8077	Pierre	10	Créole	
8078	Elie ? DARY	8	Créole	+ 1874 PMI hôpital
8079	Jean Baptiste	77	Cafre	
8080	Thienot	71	Cafre	
8081	Augustin ss patro	71	Cafre	+ 1851 hospice
8082	Lindor ? Pierre MASSAMBIC	48	Cafre	+ 1871 La Possession à 75 ans
8083	Jean Pierre	39	Cafre	
8084	Paul LOPIN	32	Cafre	+ 1877 ; = 1854 THIONVILLE Céline (9155) ; = CHAROLAIS Pélagie (8327)
8085	Célerine CELERT	51	Créole	De Marie Louise + ; d'où Charles (8072), Alphonse (8071) ; = 1853 La Possession PONCE André 1795 France
8086	Zérophie ? Gérosine NERVODE	31	Créole	+ 1864 ; d'Agathe
8087	Célestine SERRETOT	23	Créole	+ 1860 ; De Sidonie Serretot (8098) = Miché ; = 1851 La Possession Louis BILLOT (6947) d'où Louis (8076), Estelle (8103), Hilaire (8106), Déronce (8108), Augustine 1848 ; mort-né 1851
8088	Olivette TORGE	23	Créole	+ 1879 ; De Sidonie Serretot (8098) = Miché ; d'où Gottefrine (8094), Olivier 1836 ; = 1855 La Possession Drouette EUPHEMIE 1812-1892 (d'Elisabeth) d'où Fanny (8102), Sidonie (8105), Jules 1847
8089	Elisée LAFFE	21	Créole	+ 1878 d'Elisée; De Sidonie Serretot (8098) = Miché ; = 1849 La Possession LIOLE Xavier (1656) d'où Mélanie (8101), Agnès (8107), François 1846-1887, Alexandre 1848
8090	Jacqueline LOCHARD	28	Créole	+ 1849 ; d'où Julie 1847-1867
8091	Aimée BOULON	14	Créole	+ 1864 ; D'Eugénie +
8092	Félicie BOULON	13	Créole	d'Eugénie + == Jonas Jonassin (4587)
8093	Sulette BOULON	6	Créole	+ 1880 ; D'Eugénie +; = 1855 La Possession ARISTOLE César Constance (11073)
8094	Gottefrine MICHE	7	Créole	De Miché Olivette (8088) ; = 1855 La Possession DORE Capucine 1819 Mada
8095	Louise	57	Malgache	
8096	Adèle JULO	48	Malgache	Malaise au = et + 1869 ; = 1849 PRIEST Lalerte (5624)

8097	Fanny SOLIDE	31	Malgache	+ 1852 ; = 1851 La Possession NILEGUE MIGUEL Charles 1819 Afrique
8098	Sidonie SERRETOT Elisée	52	Cafrine	+ 1863 ; = 1852 La Possession MICHE Michel MEZE 1793-1863 Afrique d'où Célestine (8087), Olivette Torge (8088), Annibal Brava (8070), Elisée Laffe (8089), Henry Casal (8074)
8099	Zoé GERMAL	28	Cafrine	+ 1894 La Possession ; = 1851 La Possession VERLET Auguste (9862)
8100	Augustine VERLET BOLON	5	Créole	D'Auguste Verlet (9862) == Eugénie + ; = 1864 La Possession RAIBOU Isaac 1837 Mada engagé ; = Charles LORIN 1831-1897
8101	Mélanie LIOLE	4	Créole	De Xavier Liole (1656) = Elisée Laffe (8089) ; = 1857 La Possession LORIN Charles 1831
8102	Fanny MICHE	4	Créole	+ 1894 ; D'Olivette Torge Miché (8088) = Euphémie Drouette ; = 1857 La Possession ANAMOUTOU Mary 1831 Inde
8103	Estelle SERRETOT	4	Créole	+ 1863 ; De Célestine Serretot (8087) = Louis Billot (6947); = 1859 La Possession HERMETTE Henry (11074)
8104	Marceline	3	Créole	
8105	Sidonie MICHE	2	Créole	D'Olivette Torge Miché (8088) = Euphémie Drouette ; = 1861 La Possession SOLLECOMIN Sinnacunin 1824 Inde
8106	Hilaire SERRETOT	2	Créole	De Célestine Serretot (8087) = Louis Billot (6947) ; Hilaire dit petit-fils de Tarcile Voëma à son décès ;
8107	Agnès LIOLE	1	Créole	De Xavier Liole (1656) = Elisée Laffe (8089) ; = 1860 La Possession LATRA François 1815
8108	Déronce SERRETOT	1	Créole	De Célestine Serretot (8087) = Louis Billot (6947);
OREO Elie 1790 = Zéline Ildevert 1845				
8109	Annibal ? ss patro	47	Cafre	+ 1861 La Possession à 48 ans chez Urbain Robert
8110	Lespoir	63	Cafre	
8111	Hortence ? TINEL	53	Malgache	+ 1856 La Possession ; = 1855 Paul 1775 Afrique
8112	Euphrasie BAIKAT	47	Créole	+ 1872 ; De Calestra + ; = 1852 BITAR Bernard (2217)
8113	Madeleine ? ss patro	58	Créole	+ 1875 PMI chez De Villèle
8114	Babeth ADIERI	41	Cafrine	+ 1870 La Possession ; = 1854 La Possession NATALIER Jasmin (9372)
GUINOT arrivé 1838 = Macé Modeste 1845				
8115	Olivier CELINE // MINCIO	20	Créole	+ 1885 ; D'Elise Céline (1721); = 1854 La Possession Marie Fanchette BABET 1830 // +

				1885 hôpital
GROS Joseph France 1845				
8116	Juliette	19	Créole	
GRUNT Marie Alix 1808 1845				
8117	Célestin GERLI	59	Malgache	+ 1866 à 100 ans ; = 1852 Jeannette GERLI (6240) ; demande affranchissement 1844
GRIMAUD Joseph 1782 1845				
8118	Adélar	54	Malgache	
8119	Félix MANDAR	58	Malgache	+ 1849
8120	Pierre Jean MANDINE	57	Malgache	+ 1862 chez Cadi
8121	Motté ? JOYEUSE	58	Créole	+ 1862 ; De Luce + ; = 1855 ROSAMBO Claire (8127)
8122	Domitile ss patro	73	Créole	+ 1848
8123	Hercule ss patro ? HERCULANUM	59	Créole	+ 1851 ; Témoin + à 63 ans en 1851
GRECE Jean 1793 1845				
8124	Marie Louise TUTIA	46	Créole	+ 1850
GOUREAU Françoise 49 ans 1845				
8126	Bernard	32	Cafre	
8127	Claire ? ROSAMBO	44	Créole	+ 1862 ; de Laurince + ; = MOTTET Joyeuse (8121)
GONNEAU François 1796 = Chabot Antoinette 1845				
8128	Victoire	43	Malgache	
GROSSET Jean Baptiste = Cauvin Louise Aglaé 1845				
8133	Paulin ? BRISON	33	Créole	+ 1880 ; = Toinette Euphrasie DURANO ; = Marie Josèphe BIENAT ; né à St Denis, d'Henriette
8134	Thélémaque ss patro	34	Créole	+ 1847
8135	Bisonne JOSEPHINE	26	Créole	De Joséphine ; D'où Hermine (8136), Joséphine (8138), Zéphir (8137), Ferdinand 1844 ; affr 1848 St Denis
8136	Hermine JOSEPHINE	5	Créole	De Bissalle (8135) ; affr 1848 St Denis
8137	Zéphir JOSEPH	4	Créole	De Bissalle (8135) ; affr 1848 St Denis
8138	Joséphine JOSEPH	2	Créole	De Bissalle (8135) ; affr 1848 St Denis
GROSSET Esther 1772 1845				

8139	Adélaïde GODINS	40	Malgache	A sa fille Charlette ; = 1851 RIZEL Auguste (8142) d'où Marie Rose (8140)
8140	Marie Rose GODINS	5	Créole	« « ; + 1887 ; de Rizel Auguste (8142) = Adélaïde Godins (8139) ; = FORTUNE François 1844-1886 (de (9380))
8141	Marie	30	Créole	
8142	Auguste RIZEL	38	Malgache	A sa fille Eugénie ; = 1851 Adélaïde GODINS (8139)
JEAN BAPTISTE Antoine 1810		1845		
8143	César ? DERBIT	38	Créole	+ 1858 ; ou (2496) ; De Marie +
GRUCHET Mineurs Clermont		1845 Vente à l'encan en décembre 1844		
8144	Simon dit Symphorien	70	Cafre	60 ans, créole à sa vente 1844 à Gimart
8145	Zamor NANDI	49	Cafre	+ 1873 ; = 1859 BONBRAS Aricie 1832-1880
8146	Jean Baptiste ? CATICHE	38	Cafre	Non vendu ; + 1880 La Possession ; = Célerine MOLETTE (10762)
8147	Ursin JOVIAL	35	Créole	Vendu à Lebreton ; affr 1848 St Denis
8148	Fanchin SYMPHORIEN	30	Créole	Vendu à Lebreton ; De Zaïre + St Philippe ; = 1852 FORLY Hélène (8742)
8149	Auguste CLEMENTI	22	Créole	+ 1887 ; Vendu à Lebreton ; Reconnu en 1850 par Euphémie Clémenti (6771) ; de Luce Clémenti (6804) ; cousin de (6784) et (5362) ; == Aglaé GALON (6814) ; = Zélia EUDOR (2050)
8150	Charlot ss patro	51	Créole	+ 1863 St Leu aux environs de 80 ans
8152	Célestin	40	Malgache	A Gimart
8153	Jean Marie BELAIRE	63	Malgache	+ 1865 à 100 ans à l'hospice; Vendu à Lafitte en 1844
8154	Antoine ? DERAPE	24	Cafre	32 ans à sa vente à Gimart ; + 1851 chez Barrois
DIJOUX Jules 33 ans = Ernestine Hoarau		1847 <i>Précipice / Bras</i>		
10077	Victor	34	Malgache	
8155	Alexis ? ss patro	46	Cafre	+ 1850 hôpital
8156	Marie Josèphe	66	Malgache	
8157	Françoise CAMPAL	33	Créole	+ 1872 ; de Delphine ; D'où Vitaline (8158)
8158	Vitaline CAMPAL	13	Créole	+ 1884 ; De Françoise Campal (8157) ; = 1859 MONTFORT Ferdinand (7036) d'où Jeannette 1847 (= 1866 LIRET)
GRIMAUD Antoine = Françoise Enault Paulin		1845		
8159	Melchior PALETTE	55	Malgache	+ 1867
8160	Fanchette GENEVIEVE	32	Créole	D'où Paul (8167), André (8166) ; ? +1888, née 1792 St Leu, de Geneviève

8161	Hyppolite MEDOR	46	Malgache	+ 1850 ; = 1849 ROSENAL Fanchette (9230)
8162	Melin MULTIN	42	Créole	= Euphrasie ANLOBE 1817 d'où Suzanne 1846
8163	Juliette VIRGINIE	20	Créole	+ 1878 ; de Virginie
8164	Esther VIRGINIE	18	Créole	De Virginie ; D'où Aline 1849-1849
8165	Marie GENEVIEVE	23	Créole	De Javotte + ; d'où Julien (8168), Garçon (8169) ; des enfants libres !!! ; = DUPRE
8166	André GENEVIEVE	13	Créole	De Fanchette Geneviève (8160) ;
8167	Paul GENEVIEVE	10	Créole	De Fanchette Geneviève (8160) ; = 1858 BADIGEON Marie Félicie (9549)
8168	Julien GENEVIEVE	7	Créole	+ 1880 ; de Marie Geneviève (8165)
8169	Garçon GENEVIEVE	3	Créole	+ 1874 ; De Geneviève Marie (8165)
8170	Nanette ? VALDO	14	Créole	= Pierre TILLON ; d'où mort-né 1862
8171	Alphonse	1	Créole	
GRIMAUD Jacques veuve 88 ans		1845		
8173	Etienne TALAVE	22	Créole	De Marie Josèphe Dofer (2588); = 1850 St Denis HAILLOT Célestine 1827
8177	Justine DOFER	18	Créole	+ 1867 ; De Bertilde Dofer (6102) = Callet Pierre (6101) ; d'où Philippe 1850-1860, Léonie 1847-1860, Frédéric (8182), Jean Baptiste
8178	Cécile DOFER	12	Créole	+ 1898 ; De Bertilde Dofer (6102) = Callet Pierre (6101)
8179	Lucile DOFER	11	Créole	De Bertilde Dofer (6102) = Callet Pierre (6101) ; = 1854 BRIGITTINI Joseph 1828-1879
8182	Frédéric « DOFER »	1	Créole	+ 1881 ; De Justine Dofer (8177)
GRIMAUD Anicet 1796		1845		
8184	Marceline	23	Créole	
SEVERIN veuve Henry		1845		
<i>Rue du port</i>				
8185	Nancy ANGELINA	34	Malgache	+ 1877 ; = 1845 SILEF Félix (7117)
8186	Janvier PISTON	33	Cafre	+ 1896 ; = 1854 ANDIANA Clara (1831StLeu)
LEGOFF et Cie Etablissement La Renaissance		1845		
8190	Jean Baptiste ? CANI	46	Créole	+ 1872 ou (7723)
8191	Auguste LAIRE // MACRE	22	Créole	Témoïn + 18520 de (7727) // témoïn + (9728)
8192	Jean Louis DANPILLE // EVRIN	39	Créole	+ 1880 ; de Florentin = Anne // + 1878 à 78 ans ; = Rosélia Estelle 1818
8193	Paul ? TAPAN	25	Créole	+ 1870 hospice

8194	Anicet ? ss patro	20	Créole	+ 1852 ; de Charité ? (3679)
8195	Michel ? ERSELLE	50	Créole	D'Eulalie + ; = 1858 St Paul CELIBA Basilice (2281StLeu)
8196	Louis	50	Créole	
8197	Gilles ss patro	43	Créole	+ 1846
8198	Esther	19	Cafrine	D'où Eudoxile (8199)
8199	Eudoxile	3	Créole	D'Esther (8198)
8200	Pierre CEATRIS	43	Malgache	= 1852 ERATON Caroline (4990)
8201	Jean Marie MELO // ss patro	46	Malgache	+ 1852 hospice // + 1859 chez Raffray
8202	Félicité ss patro	46	Malgache	+ 1846
8203	Charlot ? VIGAN	46	Cafre	+ 1851 chez Lebreton Boisjoly à 56 ans
8204	Tobis	25	Cafre	
8205	Oscar RAMON	43	Cafre	+ 1866 ; Témoin + fils de (5900) en 1850 à 52 ans
8206	Léveillé PARISIEN	53	Cafre	+ 1871 ; = 1851 NEGREPONT Juliette (8991)
8207	Jolimont	49	Créole	
LAMBERT SAINT Hermelinthe 30 ans			1845	<i>Le Guillaume</i>
8208	Joséphine Rose THERAST	25	Créole	+ 1858 ; + 1877 PMI ; De Thérèse + ; = 1852 HILARIC Salmine 1822-1857 Afrique d'où Petite Thérèse (8211), Jean Baptiste (8210), Elisenne (8212), Marie Louise (8213), Paulin 1846, Janvier 1848-1895, Didier 1858-1860, Pierre 1854 +, Elie Rose 1845-1872
8209	Mothé THERAST	19	Créole	De Thérèse + ;
8210	Jean Baptiste THERAST	10	Créole	+ 1872 ; de Rose Joséphine Thérast (8208) = Hilaric Salmine ; = 1860 POREUX Claire (7895) ; = Vincente VALOGNE (2694)
8211	Thérèse THERAST	8	Créole	+ 1847 ; De Joséphine Thérast (8208) = Hilaric Salmine
8212	Elisène THERAST	5	Créole	+ 1892 La Possession ; De Joséphine Thérast (8208) = Hilaric Salmine ; = Louis LINDOR
8213	Marie Louise THERAST	4	Créole	+ 1885 ; De Joséphine Thérast (8208) = Hilaric Salmine ;
LABORDE Charles 1820 = Géraud			1845	<i>Trois Bassins / La Saline</i>
8214	Florine	12	Créole	
8215	Julienne CUMEE	20	Créole	+ 1851 ; d'Olympiade Acadine (4549)
LABORDE Jean Baptiste			1845	
8216	Pauline NIFLORE	26	Créole	+ 1880 à 80 ans ; de Martine Acadine (9281); d'où Pierre (8226), Christine (8225),

				Isidor (8221), Pierre Denis (8222), Alfred 1848
8217	Olivette RIMA	18	Créole	+ 1896 ; de Sophie ; = 1849 Félix ACADINE (9274) d'où Sophie (8227) ; = RHODIA Lagaité (2361)
8218	Adélaïde	67	Créole	
8219	Caprice NODOK	50	Cafre	+ 1852
8220	Thélémaque MENTOR	34	Malgache	+ 1881 ; = 1853 FRODIGER Fanélie 1818 Afrique
8221	Isidor NIFLOR	4	Créole	De Pauline Niflore (8216)
8222	Pierre Denis NIFLOR	10	Créole	+ 1875 ; De Pauline Niflor (8216)
8223	Amédée VOLSEY	8	Créole	+ 1838 La Possession ; de Didier Volsey (1695) = Emerancienne Générin (1476); = Agnès Camelfort (6996)
8224	Zéphirin	22	Créole	
8225	Christine NIFLORE	5	Créole	De Pauline Niflore (8216) ; d'où Pierre 1859-1860
8226	Pierre NIFLORE	4	Créole	+ 1857 ; De Pauline Niflore (8216)
8227	Sophie ACADINE	2	Créole	De Olivette Rima (8217) = Félix Acadine (9274) ; = 1862 ITHACUS Charles (7928)
COUTRET Françoise veuve Henry 1769				1845
8228	François ? ss patro	41	Malgache	+ 1849 hospice
8229	Lafleur ss patro	60	Malgache	+ 1845
FELIX Laurencine 30 ans				1845
8230	Espérance VALAZE	28	Cafre	+ 1852
LORICOURT Antoine ? EUGER = Elise				1845 <i>Bois de Nèfles</i>
8231	Denise	24	Créole	D'où Pierre Wilfrid 1838
8232	Henriette JANIE LESSORT	36	Créole	+ 1852 ; de Clotilde Janie (4569) ; d'où Pierre (8234), Augustin 1844, Charles (8233)
8233	Charles JANIE	8	Créole	D'Henriette Janie (8232)
8234	Pierre JANIE	7	Créole	D'Henriette Janie (8232), chez Maréchal François
GONNEAU Fleurichon 1802 = Coralie Mahé				1845 <i>Bellemène</i>
8235	Auguste	41	Malgache	
8236	Melliore ss patro	80	Malgache	Aux héritiers François Caliste Gonneau ; + 1848
MARIE GENEUSE 62 ans				1845 affr d'où Catherine (7009), Florine ?, Ernest (5382)
8237	Mothé ss patro	51	Cafre	+ 1848
GIRARD Florentin veuve 1804				1845

8238	Candide DARY	64	Créole	= 1849 TANTALE Zéphirin (6937)
GIRAUD Veuve 1810		1845		
8239	Zélia Joséphine ss patro	63	Indienne	+ 1848 ;
JUSTIN Henriette 1777		1845 <i>Tête dure / Bassin</i>		
8244	Simon ss patro	43	Cafre	+ 1874 hôpital
8245	Victoire ? MALARD	9	Créole	De Philogène Malard (3887) = Jeannette Savillan (2067) ; D'où Clémence + 1852
JADIN et BOUTIN 84 esclaves		1845 <i>La Saline / Chaussée Nationale</i>		
8246	Céleste ACASTE Adélaïde	56	Créole	D'où Philémon (8261), Topin (781), Adélaïde Ficarre (6988), David (9275), Marguerite Acale (4547), Mathieu Mathias (7543); = 1851 OUBLI Ménage (10885)
8247	Gratia NIOBE	30	Cafrine	D'où Figaro 1841, Pierre Elie 1842, chez Barrois ; == Maute TEMAU (2963)
8248	Javotte NIPHE	50	Cafrine	+ 1850; d'où Zabeth (8250)
8249	Césarine	26	Créole	
8250	Zabeth NIPHE	34	Créole	+ 1895 ; De Javotte Niphé (8248) ; = 1850 IDALIE Alexis (4528)
8251	Paul	24	Malgache	
8252	Aly ? Quina TOUCHECAR	30	Malais	Si malgache ; + 1856 ; = CIVOR Sophie (4609)
8253	Fantaisie ? PANIA	30	Cafre	+ 1859 à 38 ans
8254	Jaillard	30	Cafre	
8255	Janvier MALAPOS / NIMELIN	34	Cafre	+ 1852 La Possession / + 1852 ; = 1851 La Possession PERNOT Julie (5805)
8256	L'hirondelle LOISEAU	41	Cafre	+ 1852
8257	Jean Marie ss patro	61	Malgache	+ 1848
8258	Jolicoeur LABREUGE	34	Malgache	= 1849 Eline BRINIER (1201)
8259	Fabien ? Fabice ss patro	45	Cafre	+ 1851 hospice Mada ; ou (8285)
8260	Benjamin ss patro	58	Malgache	+ 1848
8261	Philémon ACATE	32	Créole	+ 1852 ; De Céleste Acate (8246) ; = 1851 ACESTE Céleste (2895)
8262	Luc	30	Créole	
8263	Pierre Elie ? DARENTIN	4	Créole	+ 1873 La Possession ; = Elise Zémia 1843
8264	Cotkel	47	Malgache	
8265	Jeannette VESTA	47	Malgache	= 1856 La Possession EMERALOPS Mercure (1392)
8266	Judith LENOTRE	21	Créole	+ 1857 ; De Fanny 1802 ; d'où Fanny 1855-1856, Elise 1846

8267	Clarice LENOTRE	25	Créole	De Fanny 1802 ; = 1854 AZUR Nicolas (6428)
8268	Clémence LENOTRE	25	Créole	+ 1864 ; De Fanny 1802 ; = 1852 GOURVIL Romain (8954)
8269	Généreuse ARGAN	41	Créole	+ 1866 ; d'Hélène ; = 1849 SAUGRIN Séverin (5291) d'où Marguerite (8272), Charles (8273), Séverin (8270), Eugène (8271), Charles 1844-1895
8270	Séverin SAUGRIN	13	Créole	+ 1875 ; De Généreuse Argan (8269) = Saugrin Séverin (5291); = 1857 ALCINOUS Mélanie (7927)
8271	Eugène SAUGRIN	9	Créole	De Généreuse Argan (8269) = Saugrin Séverin (5291)
8272	Marguerite SAUGRIN	5	Créole	+ 1857 ; De Généreuse Argan (8269) = Saugrin) Séverin (5291; = ERREIP Furcy ? (3423) d'où mort-né 1857
8273	Charles SAUGRIN	3	Créole	De Généreuse Argan (8269) = Saugrin Séverin (5291) ; = 1862 ALCINOUS Catherine 1846
8274	Balthazar ? MITORIS	34	Créole	+ 1885 à 98 ans chez Marel
8275	Servanne DALEVAN	33	Créole	+ 1886 St Leu ; de Joseph == Marie Louise ; = Baptiste NODIMUS (8278)
8276	Paul Emile ? AREVRE	14	Créole	= LUCRECE Louise (3701StLeu)
8277	Voltaire	18	Créole	
8278	Baptiste ss patro // NODIMUS	32	Créole	+ av 1854 ; == Rose OGGA (8315) // + 1883 St Leu ; de Pherma == Marianne; = Servanne DALEVAN (8275)
8279	Edouard CLAIRETTE	24	Créole	+ 1857 ; De Clarice Clairette (5620) ; = 1850 ROBINEL Céleste (9084)
8280	Toussaint ? ABAR	13	Créole	Témoin = 1865 de (1846)
8281	Pompée NODODUS	31	Cafre	+ 1870 ; == Rosalie (218StLeu) ; = 1855 OLYMPIAS Mélinthe (2630)
8282	Olive ss patro	30	Créole	+ 1847
8283	Songama	40	Cafre	
8284	Lucas IRENE	30	Cafre	Si Luc ; + 1874 PMI hôpital
8285	Fabien	45	Cafre	
8286	Romain ss patro	43	Cafre	+ 1844
8287	Gédéon ss patro	33	Cafre	+ 1880 hôpital
8288	Mahoupa ? Mascula AMISSE	26	Cafre	+ 1868 hospice
8289	Nelson ? TRUELLE	27	Cafre	Si 34 ans ; = 1852 Henriette BARNECK 1805 Mada d'où Henriette 1830 St Denis
8290	Victor	26	Cafre	
8291	Morance ? MARGEAU	26	Cafre	Si 41 ans ; = 1849 AMATTE Sophie (8316)

8292	Azor BAVIERES	38	Cafre	+ 1869 ;
8293	Lespoir	28	Cafre	
8294	Alcindor	26	Cafre	
8295	Tirmonère ? ss patro	24	Cafre	+ 1876 hôpital
8296	Jean Marie ACHILIN	25	Cafre	Témoin + 1850 Indien
8297	Parfait ? PRUDHOM	35	Cafre	= 1849 La Possession Maria TRIBAN 1814 Afrique
8298	Victor	39	Malgache	
8299	Félix	45	Malgache	
8300	Bazile ? SIRAQUET	44	Malgache	+ 1853 à 58 ans
8301	François VEZE	47	Malgache	+ 1869 ; = 1856 LUBO Angélique (9995)
8302	Mars ss patro	37	Malgache	+ 1851 hospice à 48 ans
8304	Félix	31	Malgache	
8305	Louck	37	Malgache	
8306	Fortuné CHARLOT	38	Malgache	+ 1867 ; = 1853 St Leu Thérèse JOMINO (5373)
8307	Béniste	23	Malgache	
8308	Jean Marie ? GISSOT	40	Créole	Témoin + (10273)
8309	Amédé	2	Créole	
8310	Paul dit Marcelin BOQUET	3	Créole	D'Alexandre = Babet Boquet (8320) ; = 1866 St Denis COTTEMART Olympe 1848
8311	Henry AMATE	5	Créole	De Sophie Amatte (8316) = Morance Margeau (8291) ;
8312	Arthur	8	Créole	
8313	Frontin	8	Créole	
8314	Servant ? Servais ss patro	61	Créole	+ 1856 ; de Charlette +
8315	Rose OGGA	25	Cafrine	+ 1897 ; D'où Marie Rose 1849-1851 ; == Baptiste (8278) d'où Suzanne (8321) ; = 1851 NIBARD Sabin (3494) d'où Sabin 1847
8316	Sophie AMATE	28	Cafrine	Si 41 ans ; d'où Adèle (8322) ; = 1849 Morance MARGEAU (8291) d'où Henry (8311), Marie (8332)
8317	Aglaé	19	Cafrine	
8318	Aline	27	Cafrine	
8319	Missa	27	Cafrine	
8320	Babet BOCQUE	24	Cafrine	+ 1849 ; = Alexandre d'où Paul dit Marcelin (8310)

8321	Suzanne OGGA	8	Créole	+ 1856 ; De Baptiste (8278) == Rose Ogga (8315) ; = 1854 Gilbert SOLON (378StLeu) d'où Rose 1857 +, Pauline 1855-1859
8322	Adèle AMATE	3	Créole	+ 1848 ; de Sophie Amate (8316)
8324	Florentine	41	Créole	Acheté de Laborde
8325	Gustave ? BIDIC	20	Créole	Acheté de Dachery ; de Daride Elise (820) = Truelle Lamitié (6490)
8326	Louise	31	Cafrine	
8327	Pélagie CHAROLAIS	33	Cafrine	+ 1873 ; = Paul LOPIN (8084)
8328	Marianne ? Maria VADIRE	33	Cafrine	+ 1866 La Possession ; = Jean Baptiste BAZILE (7477) d'où Henry (5193)
8329	Clémence	37	Créole	
8330	Thibaut	37	Malgache	
8331	Hélène SAUGRIN	1	Créole	+ 1848 ; De Généreuse Argan (8269) = Saugrin Séverin (5291)
8332	Marie AMATE	1	Créole	De Sophie Amatte (8316) = Morance Margeau (8291) ;
KANVAL Aimé J.B. = Langlois Françoise			1845	<i>Rivière des Galets / La Plaine</i>
8333	Félix TAPACHES	47	Cafre	+ 1873 ; = 1853 BALEAU Louise (8383)
8334	Fanchin RADEGONDE	38	Créole	+ 1862 ; de Radegonde +
8335	Jean ? LAILVOULE	40	Malgache	+ 1853 à 52 ans chez Grimaud
8336	Edouard ? NEPTUNE	29	Créole	+ 1881 ; d'Olivette ; né à St Benoit ; = 1850 La Possession Christine SUZAN (921)
8337	Faustin LETANG	15	Créole	+ 1850 ; De Tranquille Létang (8345)
8338	Julien TAMA	9	Créole	De Juliette Tama (8346) = Baine Lafleur (4060)
8339	Pépin TAMA	5	Créole	De Juliette Tama (8346) = Baine Lafleur (4060) ; ? + 1875 PMI ss patro hôpital
8340	Benoit ss patro	77	Cafre	+ 1847
8341	Constant BLONDEL	66	Malgache	+ 1893 chez Amolvin
8342	Mondur	43	Créole	
8343	Edmond ? ss patro	34	Créole	+ 1880 PMI à 60 ans hôpital
8344	Léocadie ss patro	38	Créole	+ 1778 : = Jean Marie
8345	Tranquille ? LETANG	45	Créole	+ 1875 ; de Pauline ; D'où Faustin (8337), Célestin (8451) ; = Jean TRELAC (10975)
8346	Juliette TAMA	27	Cafrine	= 1854 La Possession Lafleur BAINE (4060) d'où Julien (8338), Pépin (8339), Barbe (8347), Marie 1838, Marie (8348), Pauline 1847-1849
8347	Barbe TAMA	6	Créole	De Juliette Tama (8346) = Baine Lafleur (4060) ;
8348	Marie TAMA	3	Créole	De Juliette Tama (8346) = Baine Lafleur (4060)

8349	Louise	14	Créole	
8350	Henriette ? « VICTORINO »	47	Cafrine	D'où Henry (5715)
KANVAL Aimé Cadet Société et sa mère			1845	<i>Rivière des Galets</i>
8351	Toussaint CLAIRBAR	44	Créole	+ 1878 chez Elisa Rebecca ; == Henriette PEPLOU 1835-1851 d'où Constance (3906)
8352	Servais DECAMERI	29	Créole	+ 1879 ; D'Antoine Décaméri (8356) = Sarima Marie (8398) ; = 1853 ROUCHER Cécile (4703)
8353	Jacob TELON	54	Cafre	+ 1859
8354	Lamalice	47	Cafre	
8355	Azor ? DODOL	57	Cafre	+ 1850 St Leu chez Lebreton
8356	Antoine DECAMERI	54	Cafre	+ 1875 ; = 1852 Marie SARIMA (8398)
8357	André ? SAIDE	55	Cafre	+ 1869 à 93 ans chez Bosse
8358	Noël ss patro	54	Cafre	+ 1847
8359	Jean SOUTAN	53	Cafre	+ 1860 ; = 1856 DEVE Angélique (1480)
8360	Caytane	60	Cafre	
8361	Hilarion ? ss patro	67	Cafre	+ 1847 si Mada, chez Succ Lefort
8362	Bernardin ss patro	34	Cafre	+ 1844
8363	Charles NATUREL / GOT	37	Cafre	+ 1850 / + 1850
8364	Dimanche	70	Malgache	
8365	Adonis ? THION	45	Malgache	+ 1876 à Grande Fontaine
8366	Julien	51	Malgache	
8367	Alexis TAMAILLAN	37	Créole	+ 1860 ; De Virginie Tamaillan (8377)
8368	Elie BALEAU	12	Créole	De Louise Baleau (8383) = Félix Tapachès (8383)
8369	Pauline	6	Créole	
8370	Céliste CLODIN	24	Créole	De Claudine + ; = 1853 LUNEL Joseph (9480) d'où Marie 1849
8371	Aubin SAVA	34	Cafre	= 1851 DAUMON Henriette (6627)
8372	Cyril TAMAILLAN	34	Créole	+ 1855 ; De Virginie Tamaillan (8377)
8373	Alexandre LICITE	24	Créole	De Félicité + ; = 1851 Marie Barbe RUMFORT (6683)
8374	Edouard JONC // CALMESE // MEDONIE	23	Créole	// + 1893 ; D'Erailis Babet 1800 = Volterre Benjamin (8883) ; = 1851 SALVAN Virginie (153StLeu) ; = 1866 ADELAIDE Florentine 1849 // +1875 ; de Sulette (8402)
8375	Petit Joseph BALEAU	20	Créole	+ 1879 ; De Louise Baleau (8383) = Félix Tapachès (8383) ; == Flore ANCELLIE

				(1181); = 1854 CAROLIO Marie 1821-1857 (de Caroline +) d'où Sébastien 1848-1850, Henry 1844-1868
8376	Pierre TAPACHES BALEAU	19	Créole	De Louise Baleau (8383) = Félix Tapachès (8383) ; = 1853 VELIO Catiche (6643) ; = 1857 ABILA Améline (2843)
8377	Virginie TAMAILLAN	59	Créole	+ 1855 ; De Julie +; d'où Cyril (8372), Hortence (8382), Alexis (8367)
8378	Agathe JONC	37	Créole	De Félicité + ; = 1853 IRANA Andour 1802 Indien engagé d'où Uranie (8385), Elie (8386), Agathe (8396)
8379	Charlette ROMILY	50	Créole	+ 1853 ; de Sophie ; = 1853 Félix THOURAUD (5451)
8380	Mathilda ELISE	39	Malaise	+ 1877 : Succ Kanval Aimé ; = 1856 HAROLD Fantaisie (5388) ; = Jouaqui MASSONDE (5586)
8381	Félicité	20	Créole	
8382	Hortence TAMAILLAN	20	Créole	+ 1872 ; De Virginie Tamaillan (8377) ; d'où Virginie (8397), mort-né 1858
8383	Louise BALEAU	47	Malgache	+ 1873 ; = 1853 Félix TAPACHES (8383) d'où Joseph (8375), Pierre (8376), Elie (8368), Louise 1840
8384	Philogène dit Goury ? LEBLE	13	Créole	+ 1899 ; De Leblé Pierre (7821) = Euphrasie Lalignare (7848) ; = Rosélia DASSOT (6674)
8385	Uranie JONC	14	Créole	De Agathe Jonc (8378) = Irana Andour ; = 1854 LOUSTIC Jean Baptiste (2619) d'où Françoise 1861 +
8386	Elie JONC	9	Créole	+ 1882; De Agathe Jonc (8378) = Irana Andour ; = Eugénie NIBARA 1851
8387	Joséphine	9	Créole	
8388	Petit Antoine DECAMERI	13	Créole	D'Antoine Décaméri (8356) = Marie Sarima (8398)
8389	Jules ss patro	6	Créole	+ 1844
8390	Alexis ? ss patro	37	Créole	+ 1872 hospice
8391	Baptiste	47	Cafre	
8392	Auguste dit Sambon DECAMERI	23	Créole	+ 1871 La Possession ; D'Antoine Décaméri (8356) = Marie Sarima (8398) ; = 1853 OLORON Julie (6548)
8393	Joseph BOIS // TOTO	43	Créole	+ 1853 chez Hoarau la source ; d'Esther ; // + 1874 St Leu PMI
8394	Zéphir ? ANO	46	Cafre	Marron ; + 1869 St Leu
8395	Augustin	34	Cafre	Marron
8396	Agathe JONC	5	Créole	De Agathe Jonc (8378) = Irana Andour ;

8397	Virginie « TAMAILLAN »	3	Créole	D'Hortence Tamaillan (8382)
8398	Marie SARIMA	50	Cafrine	+ 1877 ; = 1852 DECAMERI Antoine (8356) d'où Auguste 1815, Servais (8352), Antoine (8388)
8399	Lisette TOUMELA	40	Cafrine	+ 1876 St Leu; = 1856 St Leu Arthur VOCATOR (3950StLeu)
8400	Emilie	40	Cafrine	
KANVAL Marc Hyacinthe = Françoise Lacaille 1845				<i>Le Bout de l'Etang</i>
8401	Candide	17	Créole	
8402	Sulette ? MEDO NIE	30	Créole	D'où Edouard (8374)
8403	César GANGINAIS // ss patro	56	Cafrei	+ 1869 St Leu // Si 75 ans, + 1852 chez Germain
8404	Nympha CHILDERIC	48	Cafre	Acquis 1844 ; + 1869
8405	Joseph ? NANDEM	29	Créole	+ 1856 chez D. Hoarau ; De Célerine + ; où (957), (5744) ; frère de (7703)
KANVAL Jacques J.B. = Célerine Lecocq 1845				
8406	Monchoisy	38	Malgache	
8407	Mélanie	36	Créole	D'où Paul Eugène 1839, Joseph 1840
8408	Louise	15	Créole	
8409	Florentine	18	Créole	
8410	Cécilia	14	Créole	
8411	Juliette VILHEM // FEZEL	12	Créole	D'où Augustine 1850 chez Elie Ovide // d'où Célestine 1850
8412	Oscar CHANTRAY	26	Cafre	Ou (7457)
8413	Policarp ss patro	54	Créole	+ 1847
8414	Hyacinthe	34	Créole	
8415	Toussaint DOUGAS	42	Créole	+ 1869 ; De Jeannette + ; = 1851 PERCRUL Mélanie (2590)
8416	Barthélémy ? TRIoux	39	Créole	+ 1867 à 75 ans
8417	Auguste ? MAGLOIRE	41	Créole	+ 1887 à 78 ans hôpital
8418	Robert LEDIABLE	46	Malgache	+ 1858
8419	Bienvenu	35	Cafre	Marron depuis 1842
8420	Faustin ss patro	35	Créole	+ 1852 ; de Jeannette +
8421	Edouard ? ZAMOR	32	Cafre	+ 1879 ; = 1851 LINOMAL Esther (6987)
8422	Jean Baptiste LATOUR	37	Créole	+ 1858 ; d'Henriette
KANVAL la marine et Cie Barrois Fonville 1845				

8423	Constant ss patro	29	Créole	+ 1847
8424	Gustave TIMON	27	Cafre	
8425	Mistigri BARREAUVENT	23	Cafre	+ 1863 ; = 1850 HOLLANDA Nina (8019)
8426	Lindor REIVILO	37	Malgache	+ 1869
8427	Lamour ENVOLE	39	Malgache	+ 1851 ; = 1849 La Possession DIJON Félice (9058) // +1873 hospice
8428	Alexandre BADOUL	43	Cafre	+ 1868 ; = 1866 Anasthasie SUFFORT (9957)
8429	Zéphirin LARIGUE	41	Malgache	
8430	Charles ? ss patro	25	Malgache	+ 1867 à 54 ans
8431	Jules JULESSE	26	Cafre	= Hortence GRAVER (1826)
8432	Paul ss patro	31	Cafre	+ 1847
8433	Mausime	30	Cafre	Absent en 1847, ? +
8434	Paul ? CAPAN	36	Créole	+ 1866 ; de Justine, St Denis
8435	Félix ? DULAS dit Toucourt	33	Malgache	+ 1893 ; = Clotilde PIERRE (2510)
8436	Baptiste	31	Cafre	
8437	Lespoir LOF	29	Cafre	+ 1885 ; = 1853 PAULOISE Eline (3139)
8438	Furcy COMBAT	25	Cafre	+ 1868
8439	Jeudi MISAINÉ	19	Créole	+ 1885 ; de Claire
8440	Zénon MONTEAUVENT	27	Cafre	+ 1852 à 35 ans chez Martin Théodore
8441	Henry ? MEZERAÏ	25	Créole	+ 1852 ; de Modeste = Marcellin
8442	Milord LORMY	39	Cafre	+ 1901 ; = 1852 La Possession Geneviève DAMIRA (6635)
8443	Grégoire RIGOBERT	43	Malgache	Témoin + (7750)
8444	Cimbere	44	Cafre	
8445	Valère DUSIRON	33	Cafre	= 1864 St Denis JUMP Adeline 1808
8446	Etienne COUTKEL // FICHARD	32	Malgache	+ 1875 // + 1877 ; = Julienne 1812
8447	Lindor ss patro	31	Malgache	+ 1854 chez Etchigarray
8448	Fortuné ? ENUTROF	32	Malgache	Ou (4742), (7092) ; = 1850 La Possession Fanny MOLINI, 1812 Afrique
8449	Pascal ? ss patro	44	Cafre	+ 1849 61 ans chez Thomé
8450	Jean Martin FOC	29	Malgache	+ 1895 ; = 1853 Cécilia GARONNE (5615)
8451	Célestin LETANG	23	Créole	De Tranquille Létang (8345), Absent en 1847 ; = 1853 NOEL Célestine 1821 Libre

8452	Luc BRULE	47	Malgache	Absent en 1847 ; + 1850 chez Maréchal J.
8453	Dérapé ENTALOCHE	37	Cafre	+ 1851
KOZET Antoine Joseph = Louise Ricquebourg 1845 + esclaves appartenant aux mineurs Augustin Ricquebourg				
8454	Marie Jeanne HALIDRE	42	Créole	+ 1865 ; De Marie Louise + ; = 1851 LIN François Fanchin (affranchi) d'où Fortuné (8455)
8455	Fortuné HALIDRE	22	Créole	+ 1864 ; De Marie Jeanne Halidre (8454) = Lin François ; = 1843 FERRANT Marie Jeanne (1010)
8456	Félicité ROSES	46	Créole	D'où Clara (8458), Isidor (9975), Vincent (8457), Laure (6260)
8457	Vincent ROSES	8	Créole	+ 1875 ; De Félicité (8456) chez succ Galenne-Ricquebourg ; = Luce VARCOURT
8458	Clara ROSES	19	Créole	+ 1895 St Leu ; De Félicité Roses (8456) ; = 1854 MONTREUIL Pierre Louis (6322) d'où Rosa 1844-1852, Rosine (8459)
8459	Rosine ROSES	2	Créole	+ 1852 ; de Clara Roses (8458) ou = 1898 Jean GONO (2796)
8460	Célestine JUCOURT	21	Créole	+ 1889 ; De Jolimont Jucourt (aff. 1832) = Manette GAMBIER (Affr. 1842, + 1857) ; D'où Jean Baptiste 1847-1849, Ernest 1844 ; = 1859 GUERIN Toussaint 1813 France
8461	Toussaint HENRIETTE	26	Créole	+ 1877 ; d'Henriete + 1840 ; = 1862 LAYEMARD Estelle (10758)
8462	André	41	Cafre	
8463	Isaac ss patro	61	Cafre	+ 1848
8464	Henry ? QUEROL	24	Créole	+ 1855 ; de Marie Louise + 1851 St Denis ; frère de Louis Quérol 1810/1818
8465	Juliette	19	Cafrine	
8466	Zélia CARMEL	52	Malgache	+ 1877 ; d'où Henry (112), Marie (8467), DRONZIN Paul Emile (6259)
8467	Marie CARMEL	21	Créole	De Zélia Carmel (8466) ; D'où Amélia (8473) ; = 1845 SAINVAL Henry (2822)
8468	Sophie ? dite Fayol	53	Indienne	+ 1856 à 90 ans chez Lacaussade
8469	Marceline MAREUIL	31	Créole	De Laurent Mareuil 1780-1858 C affr 1835 = Judith Pastonay 1765-1865, affranchie 1837; D'où Caroline (8471) ; == Guillaume ROUX 1792-1856 d'où Delphine (8472), Estelle (8470), Amélie (8473)
8470	Estelle MAREUIL	12	Créole	+ 1902 ; De Marceline Mareuil (8469)
8471	Caroline MAREUIL	10	Créole	+ 1872 ; De Marceline Mareuil (8469) ; = 1853 LAGOURDE Pierre Denis (9284)
8472	Delphine ROUX	4	Créole	De Marceline Mareuil (8469) = Guillaume Roux ; = 1865 DELPHA Paulin (4532)
8473	Amélie CARMEL	1	Créole	+ 1871 ; de Marie Carmel (8467)

KOZET BOUDIN Veuve Antoine, 1793		1845		
8474	Elie BOINEUF	37	Créole	+ 1864 ; de Nanette
8475	Pierre Paul ? CHAZAL	36	Créole	+ 1863 ; de Clotilde
8476	Françoise LIBELLA	32	Créole	à Hilarion ; d'où Eugène Alfred (8479) ; Marie Eline (8496), Céleste (8478)
8477	Augustin ? THEMERUS	18	Créole	« « ; + 1852 ; de Rosine +
8478	Céleste LIBELLA	12	Créole	« « ; de Françoise Libella (8476) ; = 1855 St Denis Alexandre COLONNET 1820 malais
8479	Eugène Alfred LIBELLA	7	Créole	de Françoise Libella (8476) ; = 1865 St Denis GAYAC NASON Delphine 1843
8480	Vincent ? TARMAL	32	Créole	« « ; + 1872
8481	Mélanie RODIN // INDIEN	48	Créole	+ 1850, née à Saint André // d'où Marie Suzanne (8491)
8482	Adolphe CAPARIN	20	Créole	De Victoire + ; = 1852 PIVREA Céline (5071)
8483	Pierre Olivier	13	Créole	
8484	Ernest « QUENTIN »	10	Créole	De Célestine Quentin (8490) ; ? sous le nom de CELESTINE, + 1876 ; = 1863 DANSANT Marie Joseph (4212)
8485	Joseph Alexandre « QUENTIN »	7	Créole	+ 1881 ; De Célestine Quentin (8490) ; = Généreuse VITELLY 1852
8486	Edouard ? JACOTO	40	Malgache	Vendu 23/04/1844 ; + 1851 à 40 ans hôpital
8487	Charles MAGNE	40	Malgache	+ 1894 ; = 1854 Anone DESPONS (8741) ; = 1858 St Denis Célestine DEAU (3518)
8488	Jean Baptiste ss patro	40	Malgache	+ 1844
8489	Pierre Laurent QUENTIN	11	Créole	+ 1899 ; Vendu 1844 ; de Célestine Quentin (8490) ; = 1861 BUTHIS Joséphine (5759) ; = Zélida MAMMOSA
8490	Célestine QUENTIN	37	Créole	+ 1877 ; de Victor Quentin = Joséphine Chier... ; D'où Pierre Laurent (8489), Candide 1841, Marie Louise 1843-1878, Joseph Alexandre (8485), Malvina (8497), Ernest (8484)
8491	Suzanne ? INDIEN	24	Créole	De Mélanie Indien (8491) ; == CADET charles 1816 d'où Charles Rosély 1849-1851 //D'où Joseph Nicolas (8495)
8492	Hyppolite	40	Cafre	
8493	Marcelin	36	Cafre	
8494	Genade MERNY ATERNY NERUP NERYA	19	Créole	+ 1878 avec rectification nom et filiation ; Reconnue en 1851 par Pélagie Nérup (3136) ; D'où Pierre Paul 1859 + ; = SENATEUR Charles (253)
8495	Joseph ? Nicolas ? INDIEN	8	Créole	De Suzanne (8491)
8496	Marie Eline LIBELLA	4	Créole	De Françoise (8476)

8497	Marie Malvina QUENTIN	3	Créole	De Célestine Quentin (8490)
KOZET Joseph Hilarion 1820		1845		
8498	Marie BOSTON	44	Créole	D'Emilia ; = 1852 St Louis CENTON Louis 1817 (de Pélagie Mazeau) d'où Geneviève (8502), Marie Pélagie 1842
8499	Marie Louise	17	Créole	
8500	Venant VARIN	19	Créole	+ 1870 La Possession ; d'Héloïse
8501	Joséphine ? RIBON	20	Créole	De Frasier ; ? + 1878 La Possession ; = Laventure VERSIS
8502	Geneviève BOSTON	6	Créole	De Marie Boston (8498) = Louis Centon
8503	Michel ? LARTIN	25	Créole	+ 1879 ; De Virginie + ; = 1852 Célestine CELESTINELLE 1818-1870 Malaise ; frère de libre !
8504	Pélagie ? VALOGNE	14	Créole	+ 1866 ; De Sidonie Valogne (2688); d'où Baptistine 1858-1860 ; = 1866 Philogène DOLPHIN (8601)
KOZET BOUDIN François Joseph 1793		1845		
8505	Jean Baptiste MNEMONIDE	33	Créole	+ 1870 ; de Germaine (3467); = 1848 Marie Olympe CHEREAU (6268)
8506	Faustin DAFREVILLE	25	Créole	+ 1902; d'Adonis (8515) = Anna; = 1849 DINOT Aimée (8974) ; = VECHOT Adeline (632StLeu); = Romaine KETECK (4081)
8507	Jean Baptiste MNEVIS	54	Créole	De Hélène Mahomet (+ 27/12/1845) ; = 1851 MONTANA Adèle (8519)
8508	Pollux MNESTEE	47	Créole	De Victoire + ; = 1847 Pélagie NAUDAY (4809); = 1862 BULIN Elisa ? (7934)
8509	Atila LINDOR	41	Créole	+ 1881 La Possession PMI; De Scholastique Lindor (8520) ou de Grâce Lindor (2941); = 1851 La Possession ORSIN Candide (6981)
8510	Léveillé ? LANDORMY	43	Cafre	+ 1876 St Leu
8511	Jérôme MARICOT // BASSALOT	54	Cafre	+ 1858; Affr fin 1846; = Manon Catherine + 1842 St Denis ; = 1852 La Possession DALELE Adèle (5226) // +1870
8512	Mathieu ? LENDORMI	53	Cafre	
8513	Bazile ? TRINQUAVEL	54	Cafre	+ 1860 ; = 1855 Sabine NEUPONT ((3530)
8514	René ss patro	62	Cafre	+ 1847
8515	Adonis ss patro			+ 1844 ; == Anna d'où Faustin (8506)
8516	Jouaquin ss patro	42	Malgache	+ 1847
8517	Suzon MAZEPPA	34	Créole	Vendue ; + 1888 ; = Adolphe CALLAME 1812
8518	Sophie RANAVALO	62	Malgache	+ 1863 ; D'où Pierre Louis (4048) ; = 1852 GILET Eugène (9108)

8519	Adèle MONTANA	49	Malgache	+ 1868 ; = 1851 Jean Baptiste MNEVIS (8507)
8520	Scholastique LINDOR	64	Créole	d'où Attila (8509), François 1803-1873 ; = 1842 La Possession Bernard NORDER (10961)
8521	Joachim ss patro	33	Créole	+ 1846
KOZET BOUDIN Suite ; 1845 (noirs appartenant à la chapelle de Notre Dame des Anges)				
8522	Honorine « SUMARD »	64	Créole	+ 1848 ; d'où Constance (8523), Marie (8524), auguste (8527)
8523	Constance SUMARD	42	Créole	+ 1872 ; d'Honorine (8522); = 1849 GALAIS Pascal 1795-1865 affranchi 1834 (de Rose, frère de Vincent Fabar 1796-1851) d'où Luce (8525), Florine (8526), André Aubry (8528), Vincent (8529), Juliette (8530), Janvier (8531), Célestin (8533), Pierre Paul (8532), Gustave 1838
8524	Marie SUMARD	35	Créole	D'Honorine (8522) ; = 1850 ISARN Songol (7520)
8525	Luce GALAIS	20	Créole	+ 1862 ; De Pascal Galais = Constance Sumard (8523) ; d'où Pierre Elie 1846-1869, Pierre Paul (8532)
8526	Florine GALAIS	14	Créole	De Pascal Galais = Constance Sumard (8523) ; = 1852 HADAMAR ADAMA Gédéon 1824/1831
8527	Auguste SUMARD	36	Créole	D'Honorine (8522) ; = 1842 NERES Javotte, sœur de Jeannette (d'où Elie 1819-1864) (au gouvernement)
8528	André dit Aubry GALAIS	16	Créole	De Pascal Galais = Constance Sumard (8523) ; = 1851 CALMELLE Zémire 1830-1881 St Denis
8529	Vincent GALAIS	8	Créole	+ 1889 ; De Pascal Galais = Constance Sumard (8523) ; = 1855 PRELY Rosa (7371)
8530	Juliette GALAIS	6	Créole	De Pascal Galais = Constance Sumard (8523) ; = 1858 TARISTAS Pierre Joseph 1835
8531	Janvier GALAIS	4	Créole	+ 1857 ; De Pascal Galais = Constance Sumard (8523) ;
8532	Pierre Paul GALAIS	2	Créole	De Luce Galais (8525)
8533	Célestin GALAIS	2	Créole	De Pascal Galais = Constance Sumard (8523) ; = 1862 MASSELO Eulalie 1844
KOZET BOUDIN Antoine = Estelle Giraud 1845				
8534	Marcelly GRIMOIRE	25	Créole	+ 1900 ; De Fanny 1814 ; = 1854 TROMELE Clarice (4900)
8535	Henry ss patro	26	Créole	+ 1851 chez Vve Kozet ; de Virginie
8536	Pascal ss patro	29	Créole	= 1848 Augustine (7270)
8537	Marie ACASTE // ANAIS	23	Créole	+ 1894 ; de Maguitte Acaste ; d'où Georges 1849 // + 1872 ; d'Hortence ; = Paul Emile TRAJAN 1812 ou + 1878 La Possession, de Paul Anaïs = Charlotte Boix
8538	Pierre Laurent	10	Créole	Acheté de Veuve Kozet 1844

LEBRETON Olive, veuve Kmorvan 1845				
8539	Zana ADESIR	36	Malgache	= 1852 Gaspard CARRON (2538StLeu); = 1859 SIMAEF Farlal (7242)
8540	Laure XAVERINE	33	Cafrine	+ 1850
KERBELLE J.B. = Félicie MARIE JEANNE 1845				
8541	Théodore EMALI / MAILLY	18	Créole	témoin + 1872 //
KMORVAN Marie Josèphe 1813 1845 <i>rue de la Seconde Providence / Trois Bassins</i>				
8542	Anne Marie ?TOCKENBASSE	33	Malgache	+ 1869 à 70 ans ; = Montchéry CARRON (2500) d'où Françoise 1840-1874
LUCE Mathieu 1787 St Leu 1845 <i>Bernica / Hibon</i>				
8543	Jean Jacques ROUVIN	35	Créole	+ 1869 ; de Julienne = Philippe ; == Constance DAMOUR (3157)
8544	Philogène TENERIFFE	29	Créole	+ 1864 à 58 ans St Leu ; De Julie + 1851 ; = 1856 ANCHESTE Lucine (62St Leu)
8545	Joseph MERFOR	21	Créole	De Valère Merfor (8548)
8546	Antoinette ? MAISTIEN	41	Cafrine	D'où Mélicenne 1849 +, chez Troussail
8547	Marie Jeanne RAPIN	37	Créole	+ 1859 ; de Toinette Rapin 1774-1859 ; D'où Françoise (8549) ; = 1849 TAPEDUR Jean (4286)
8548	Valère MERFOR	48	Créole	D'où Joseph (8545)
8549	Marie Françoise RAPIN	9	Créole	+ 1858 ; de Marie Jeanne Rapin (8547) ; = 1856 ABNER Christophe (578)
MARIANNE Henry 1821 = ?1820 1845 <i>Bernica / Saint- Gilles</i>				
8550	Luc	42	Malgache	
8551	Louise ? NIBORA	18	Créole	De Zelmire + ; d'où mort-né 1859 ; = 1852 St Louis CHERY Barthélémy 1825 (D'Adélaïde Banor)
MAUNIER Anicet Léon 66 ans 1845 <i>La Saline / l'hermitage</i>				
8552	Simon ss patro	70	Créole	+ 1848
8553	Désiré LAMITIE	78	Cafre	
MARIE JEANNE Théodose = Emilie Prémont 1845 <i>Jardin/ La fontaine</i>				
8554	Charlot THESTOR	43	Cafre	+ 1856 ; == Marie Louise d'où Charlot Doutier (7748), reconnu en 1851
8555	Ferard	32	Cafre	
8556	Ferdinand ? NANDO	13	Créole	De Nancy + ; = 1851 PANCALDY Coralie 1828, (de Mélanie + 1844), affr 1837
MERLIN Elie Marc 1811 1845 <i>Rue Royale</i>				
8557	Azor ? AGLAOPHIE	53	Cafre	+ 1868 à 70 ans ; Vendu à Berrouet Etienne ; = 1853 LOUBERT Jeannette 1810-1862 Afrique d'où Marie (7336), Jeanne (7329); = Aimée DELO 1828

HOARAU La Source L.J. = Jenny Lemarchand 1845				Le Bout de l'Etang
8558	Prosper ss patro	56	Créole	+ 1847
8559	Joseph SIMOUNA // SANSOUCY	34	Créole	+ 1883 hôpital // + 1876 PMI hôpital
8560	Antoine PUGET dit Isaac	30	Créole	+ 1890 ; D'Aubierge + ; = 1847 Anna LEBLAIR (8625)
8561	Hyppolite DOLPHIN	46	Créole	= 1846 Sidonie ARMAND (8609)
8562	Pierre Paul LOURAGAN	30	Créole	+ 1852 ; de Claire +
8563	Edmond LOURAGAN	27	Créole	+ 1873 ; De Claire + ; = 1852 Couronnée THAZARD (8624)
8564	Didier BEAUMONT	26	Créole	De Vincente Beaumont (8610) = Bazile Thazard (7799) ; = 1851 HELIER Crescence (3765)
8565	Rémy BEAUMONT	25	Créole	+ 1872 ; De Vincente Beaumont (8610) = Bazile Thazard (7799) ; = 1853 ARZEUX Céline (3655)
8566	Petit Jean BEAUMONT	23	Créole	+ 1900 ; De Vincente Beaumont (8610) = Bazile Thazard (7799) ; = 1852 MIEL Céliste (3727) ; = Geneviève GABEL 1849
8567	César PUGET	22	Créole	+ 1873 PMI à 35 ans ; 22 ans en 1855 ; D'Aubierge + ; == Augustine MONTEGUT (8629)
8568	Joseph ATTINOT	22	Créole	+ 1866 ; De Marie Attinot (8614) ; = 1852 DOLPHIN Pauline (8640)
8569	Gustave ATTINOT	21	Créole	+ 1882 ; De Marie Attinot (8614) ; = 1852 COPETTE Adelaure (6647)
8570	Ferdinand BEAUMONT	21	Créole	+ 1873 ; De Vincente Beaumont (8610) = Bazile Thazard (7799) ; = 1852 MASSON Marianne Françoise (7595)
8571	Christophe COLOMB // ROLLIN	20	Créole	= Marie HEPÉLIN d'où Joseph 1844-1862 // +1866 ; d'Henriette ; frère de (8632)
8572	Valfraid TARCILE	20	Créole	Beau-frère de Cécilia Beaumont 1837 (= Pierre PASSANAY 1833-1883)
8573	Jean ? Pierre Jean ? COLON	17	Créole	De Bazile Thazard (7799) == Marie + ; = 1852 St Leu Rosalie BARREAU (3046)
8574	Lazare ss patro	61	Cafre	+ 1844
8575	Félix ss patro	52	Cafre	+ 1848
8576	Eugène SPOLETTE	42	Cafre	+ 1874
8577	Jean ? TANGUANE	37	Cafre	Si 34 ans ; = 1854 La Possession PERNOT Julie (5805)
8578	Bienvenu POTOSKI	35	Cafre	+ 1881 St Leu ; = 1856 St Leu Modeste RAVA (2165StLeu)
8579	Léon LOCHES	35	Cafre	+ 1875 ; = 1854 Florine NOCHER (8611)

8580	Alexis	34	Cafre	
8581	Prosper ? MIRMA	34	Cafre	+ 1864 50 ans à hospice
8582	Aristide DAMOUR	42	Cafre	+ 1886 chez Anasthasie Agathe
8583	Constant COMINGES	32	Cafre	+ 1866 ; = 1850 LEBLAIR Emma (8628)
8584	Pierre Paul BADIGEON	32	Cafre	+ 1852 ; = 1852 Julie LITEAU (9552)
8585	Victor ss patro	30	Cafre	+ 1844
8586	Félix Gros PAGNIER	28	Cafre	= 1853 La Possession MARRONNE Estelle 1819 Afrique
8587	Frontin CROCQ	27	Cafre	+ 1866 ; = 1856 La Possession RUPERT Ursule (6654)
8588	Félix ? GAULY	51	Malgache	+ 1850 à 75 ans chez Montvert Lebreton
8589	Hercule ss patro	51	Malgache	+ 1866
8590	Pierre CONSTANTIN	41	Malgache	+ 1855 ; = 1846 Blandine BISJAR (8615)
8591	Fortuné	28	Malgache	
8592	Ramsamy DURANTI	30	Malgache	+ 1867
8593	Michel MUTTE // TOUCOURT	48	Malgache	+ 1882 St Leu ; de Gratia + ? // + 1887
8594	Jean Baptiste SAURIER // Jean ATTINOT	12	Créole	+ 1881 ; de Jeannette ; = Olvette // + 1874 PMI chez Laffon
8595	Amédé BARANTE	13	Créole	+ 1876 ; D'Hermine Barante (8612); = 1860 NEL Félicie (9467)
8596	Etienne	14	Créole	
8597	Paulin DURBAN	14	Créole	De Rosette + 1839 ; = 1862 MASSELO Claire 1847 (de (699))
8598	Jean Baptiste ATTINOT	15	Créole	+ 1852 ; De Marie Attinot (8614)
8599	Pierre	11	Créole	
8600	Richemond BARANTE	11	Créole	D'Hermine Barante (8612); = VELIO Angéline (6682)
8601	Philogène DOLPHIN	11	Créole	+ 1867 ; De Victoire « Dolphin » + ; = 1866 VALOGNE Pélagie (8504)
8602	Pierre Elie « BARANTE »	6	Créole	+ 1844 ; d'Hermine (8612)
8603	Monrose CAMBYSE	6	Créole	D'Henriette Cambyse (8619)
8604	Gerville GERVERAL	4	Créole	+ 1863 ; D'Henriette Cambyse (8619) == Gervais Gervéral (10286)
8605	Louis « LEBLAIR »	2	Créole	+ 1844 ; d'Anna Leblair (8625)
8606	François BEAUMONT	1	Créole	+ 1872 ; De Vincente Beaumont (8610) = Bazile Thazard (7799) ;
8607	Janvier LEBLAIR	1	Créole	D'Anna Leblair (8625) ; + av 1847

8608	Marguerite RECONNAISSANCE	64	Créole	+ 1853
8609	Sidonie ARMAND	45	Créole	Mada à son mariage ; = 1846 Hyppolite DOLPHIN (8561) d'où Pauline (8640), Victoire + (d'où (8568)
8610	Vincente BEAUMONT	41	Créole	+ 1872 ; D'Aspasie Couronnée (9289) ; = 1851 THAZAR Bazile (7799) d'où Didier (8564), Rémy (8565), Jean (8566), Ferdinand, Couronnée (8624), Catiche (8631), Fanny (8630), François (8606), Rosaline (St Denis)
8611	Florine NOCHER	42	Créole	+ 1870 ; St Leu, De Perpétue Cubin (9335) ; = 1854 LOCHES Léon (8579)
8612	Hermine BARANTE	40	Créole	+ 1865 ; de Merancienne, St Leu ; D'où Amédé (8595), Pierre Elie (8602), Richemont (8600), Rosely GLUCK (proprio)
8613	Virginie ARGENTON	40	Créole	D'où Euphrasie 1846-1849
8614	Marie ATTINOT TARIEUX	34	Créole	+ 1870 ; De Sylvain Attinot (1599) = Célerine Célerien (10999) ; D'où Augustave (8569), Joseph (8568), Jean Baptiste (8598), Céline (8636)
8615	Blandine BISJAR DISSAR	30	Créole	+ 1860 ; d'Anne Marie + ; d'où Monchéry 1840 ; = 1846 Pierre CONSTANTIN (8590)
8616	Joséphine ? TRIVAL	30	Créole	+ 1869 ; = 1849 La Possession SUMELET Favori (988)
8617	Genade DURBAN	27	Créole	+ 1849 ; De Rosette + 1839 ; D'où Marie Joseph 1849-1863
8618	Louison ss patro // RATURE	24	Créole	+ 1847 // d'où Pierre 1848-1850 chez Olivier
8619	Henriette LOURAGAN // CAMBYSE	23	Créole	+ 1876 de Claire & + 1889 de Joséphine + ; d'où Monrose (8603), Henry (8637) ; == Gervais GERVERAL (10286) d'où Gerville (8604); // + 1889, de Joséphine ; = 1856 VERSY Victor (10271) d'où Hyppolite 1847-1904, Améline 1856-1860, mort-né 1861
8620	Domitile	23	Créole	Fille
8621	Coralie PUGET	22	Créole	+ 1855 ; D'Aubierge + St Leu ; d'où Sylvestre 1847-1848 ; = 1852 ATTINOT Pierre Noël (11000)
8622	Caroline	21	Créole	D'où Céline ? (8636), Antoinette 1846
8623	Sidonie ? PAVOT	17	Créole	D'où Edouard 1846, Eugène (7803)
8624	Couronnée BEAUMONT	20	Créole	+ 1862 ; De Vincente Beaumont (8610) = Bazile Thazard (7799) ; = 1852 LOURAGAN Edmond (791) d'où Edmond 1852 +, mort-né 1862
8625	Anna LEBLAIR	22	Créole	+ 1899 ; D'Emma Leblair (8628) ; = 1847 PUGET Antoine dit Isaac (8560) d'où Anélie (8633), Janvier (8607), Constant 1860-1862, Louis (8605), Saurin 1845-1876
8626	Dorothée ss patro	32	Cafrine	Marronne depuis 1818
8627	Flore ? AIGLAS	36	Cafrine	+ 1859

8628	Emma LEBLAIR	44	Malgache	+ 1866 ; D'ou Anna (8625), Laurette Faissem (10523) ; = 1850 COMINGES Constant (8583)
8629	Augustine MONTEGUT // BARONNE // ERAILIS	13	Créole	== César PUGET (8567) // d'Augustine Baronne (7788) // + 1903 ; de Babet Erailis = Volterre Benjamin (8883) ; = Auguste BONARDIN (3855)
8630	Fanny THAZARD // BEAUMONT	11	Créole	+ 1869 ; De Vincente Beaumont (8610) = Bazile Thazard (7799) ; = 1856 DUVAL Lubin (6573) // + 1869 ; de Roseline Beaumont 1816-1882 ; = 1857 Paulin MELZA (5662)
8631	Catiche BEAUMONT	10	Créole	+ 1858 ; De Vincente Beaumont (8610) = Bazile Thazard (7799) ; = 1857 EUGENIE Joseph dit Emile 1825-1879 affranchi
8632	Espérance ROLLIN	10	Créole	D'Henriette + ; frère de (8571) ; = 1859 St Louis SOUFFLET Julien 1815 St Louis
8633	Anélie LEBLAIR PUGET	4	Créole	+ 1884 ; D'Anna Leblair (8625) = Puget Antoine dit Isaac (8560); = 1856 COSTE Mélaut 1818-1881 Afrique
8634	Marguerite	7	Créole	
8635	Françoise ss patro	7	Créole	? d'Esther 1814 C chez Tarcille Geneviève ; + 1904 PMI
8636	Céline ss patro	2	Créole	+ 1847 ; de Caroline (8622)
8637	Henry « CAMBYSE »	2	Créole	D'Henriette Cambyse (8619)
8638	Marie ? CELINE	8	Créole	D'Irma ; ? + 1877 La Possession PMI
8639	Françoise «ATTINOT»	1	Créole	De Marie Attinot (8614)
8640	Pauline DOLPHIN	20	Créole	De Sidonie Armand (8609) = Hyppolite Dolphin (8561); = 1852 ATTINOT Joseph (8568)
NABERE		1845		<i>Bellemène</i>
8641	Elisa ? MAKLINE	37	Créole	+ 1876 ; = Louis Joseph CONTE
8642	Jules Chéri Louis BATAILLE	14	Créol.e	+ 1874 ; de Lucine Bataille (5442)
8643	Céline	9	Créole	
8644	Aglaé	7	Créole	
8645	Marcel ? DIRAC	5	Créole	+ 1901 St Leu ; d'Etienne Servay == Uranie Dirac (7335) ; = 1862 Constance MADA 1847
8646	Anaïs OCTAVET	31	Cafrine	+ 1864 ; A Fanny Dupont ; = 1849 VILLECROS Gabriel (1114) d'ou Albert (8647), Albertine (8648)
8647	Albert OCTAVET	6	Créole	« « ; + 1869 ; d'Anaïs Octavet (8646) = Gabriel Villecros (1114);

8648	Albertine OCTAVET	3	Créole	« « ; d'Anaïs Octavet (8646) = Gabriel Villecros ;
NOEL Pierre Désiré 1781			1845	<i>Saint-Gilles / Fleurimont</i>
8649	Cupidon	41	Cafre	
8650	Germaine MONINA	66	Malgache	+ 1858
PIERRE Venant d'Elise 1810			1845	
8651	Baraca ? Bacara PRECURSOR	41	Cafre	Lépreux ; + 1852 Mada St Leu à 52 ans
PAQUET de Syphorien = Constance Lamy			1845	
8652	Fanchette ? NORMANDIE	28	Créole	+ av 1848 ; Acquis de Barré ; = 1845 VICTORINO Henry (5715)
PIERRON Veuve Geneviève			1845	<i>Ravine d'Hyvon</i>
8657	Marie FRENOT	37	Créole	+ 1871 ; De Victoire + ; = 1854 ALCINE Antoine (9558) d'où Clémentine (8658) ; = 1859 REPPi Caprice (1736)
8658	Clémentine FRENOT	9	Créole	De Marie Frénot (8657) = Antoine Alcine (9558)
8659	Augustave ? ss patro	31	Cafre	+ 1863 à 55 ans hospice
PETIT Veuve 25 ans			1845	
8660	Félix ? FELIO	52	Cafre	+ 1859
8661	Crescence LEOCADIE	51	Créole	affr 1848 St Denis ; d'où Anaïs (8663), Dufrevil (2090), Eugénie (8664), Félicie (10593), Yvon (10595)
8662	Céleste	18	Créole	
8663	Anaïs LEOCADIE	13	Créole	affr 1848 St Denis ; de Crescence Léocadie (8661) ; d'où Emile 1847
8664	Eugénie LEOCADIE	11	Créole	affr 1848 St Denis ; de Crescence Léocadie (8661)
8665	Tarcile	28	Créole	
PAULET Agathe, veuve Louis Liatau			1845	<i>Saint-Gilles / Bernica</i>
8666	Jacques ss patro // JAMLON	56	Cafre	+ 1848 chez Liotot // + 1850
8667	Florentine ss patro	56	Malgache	+ 1850 hospice
8668	Françoise DARIVAL	27	Créole	+ 1894 ; de Clopon Florine (1806) ; = 1849 ARSAC Arthur (9040)
GRANDPOTIER Henriette 54 ans St Denis			1845	<i>Rue Bourbon</i>
8672	Laurencia	22	Créole	
8673	Adolphe SUMON / BOURIAU	22	Créole	St Leu, de Nanette + St Leu ; = 1855 BRASTRA Rosine 1836 / +1895 hôpital
8674	Jules ? ADONIS	18	Créole	De Rosine ; = 1860 St Denis RABANY Hélène 1834
8675	Thérèse	17	Créole	

VILVERT François Joseph		1845		
8676	Auguste VINALES	46	Cafre	+ 1850 hôpital
8677	Charly TITYE	21	Créole	+ 1899 ; De Phrasie + = Baptiste + ;
8678	Charlette SPONSOR ESPONCHAR	20	Créole	De Phrasie + = Germain + ; = 1848 ACTIAS Jacques Augustin Mada
ROSSOLIN Thomas 48 ans France		1845		
8679	Auguste TIMPO	49	Malgache	+ 1866
8680	Félix NILOSSOR	46	Malgache	+ 1863 ; = 1851 LECTOUR Ursule (6615) ; = 1853 PARILIE Catherine (10111)
RICQUEBOURG Valmir St Louis 1816		1845		
8681	François Bengale TYR	49	Créole	+ 1859 ; D'Euphrasie + ; = 1852 Gènereuse NINON (2033StLeu) ; affr 1848 St Louis
8682	Ursaint THOR	36	Créole	D'Adélaïde ; = 1854 St Louis HERIES Marie 1813 St Louis d'où Bénédicte 1841, Juliette 1843
8683	Charles ? BACARIA	27	Créole	+ 1862 ; de Françoise + ; oncle d' Méroge
8684	Désiré CASTEL // ss patro	22	Créole	D'Emilie ; = 1852 St Louis DRUIDE Pauline (8731) //+ 1874 PMI hôpital
8685	Germain ARHIMAN	19	Créole	1898 ; De Jeanne Arhiman (8694) ; = 1856 Julienne ROBURET (4282)
8686	Elie BERCEAU	16	Créole	D'Hyppolyte Berceau = Jeanne Arhiman (8694) ; = 1855 St Louis NOLBY Rose 1831
8687	Privat RALLON HYDROMEL	9	Créole	Egaré depuis 1842 ; de Lafoi (8698)
8688	Lafleur	40	Cafre	
8689	Laventure ss patro	45	Cafre	+ 1847
8690	Démery ? Ery ss patro	31	Cafre	+ 1885 hôpital
8691	Fantaisie	32	Cafre	
8692	Benjamin ? ss patro	79	Cafre	+ 1856 St Leu à 82 ans chez Bonardo
8693	Sylvestre COMARD	27	Cafre	+ 1869 St Leu
8694	Jeannette NOCTIFER // ARHIMAN	42	Créole	+ 1872 PMI ; de Rose + ; = 1852 DAMEL Vincent (4138) // d'où Germain (8685), Pauline (8697), Eugène (1266) ; = Hyppolite BERCEAU d'où Elie (8686)
8695	Jeanne METRA	45	Créole	+ 1882 ; De Marcelline (639); D'où Rose 1838 ; 30 ans en 1849, 56 en 1857 ; nièce de (5852) ; = 1849 Sylvain DERVILLIER (4044) d'où mort-né 1857, Sylvain 1841
8696	Vitaline ARCHEMIN // CHELONE	27	Créole	= 1849 JORMONT Prosper (3132) // St Denis, + 1883 ; de Geneviève ; = MILON Charlot (1100) ; = NELLE Jean Pierre (7615)
8697	Pauline ARHIMAN //	22	Créole	De Julienne Arhiman (8694) ; = Louis Alexandre FECATO (7403) // + 1881 La

	BOESLAS			Possession PMI ; = 1849 RIOUL Saturnin (1658)
8698	Lafoi RALLON HIDROMEL	34	Créole	+ 1876 ; de Laforte Boutron (1147St Leu) ; D'où Eugénie (8700), Privat (8687), Espérance 1842, mort-né 1848, Paul (8707) ; = 1851 ARSAC Paulin (9041)
8699	Delphine ? LANTIER	22	Créole	De Perpétue Lantier (7345)
8700	Eugénie RALLO N	16	Créole	+ 1863 ; De Lafoi Rallon (8698) ; = 1851 DOFER Marcel (2586)
8701	Charles FREYA	12	Créole	+ 1858 ; De Joseph Gador (676) = Fréya Joséphine (8726) ;
8702	Julie SCANDINAVE	49	Créole	de Barbe + ; = 1852 NECIS Labonté (2390)
8703	Enoë FREYA	10	Créole	+ 1886 ; De Joseph Gador (676) = Fréya Joséphine (8726) ;
8704	Joseph FREYA	3	Créole	De Joseph Gador (676) = Fréya Joséphine (8726) ; = 1864 CLAIN Adeline Libre
8705	Mérance ss patro	15	Créole	+ 1844
8706	Géronce ? TETHRAS	66	Créole	D'où Perrine Tethras (3121)
8707	Paul RALLON HIDROMEL	7	Créole	De Lafoy Rallon Hidromel (8698) ; = Olivette REBEUX 1838 d'où Olivette 1861-1862
8708	César TIPHON	48	Cafre	+ 1862 Afrique ; = 1853 TIPHISE Elisabeth (2308)
8709	Séraphin	43	Cafre	
8710	Neptune	30	Cafre	
8711	Paul dit Polycarpe ? PAUDIRE	53	Cafre	+ 1884 à 90 ans à la Nouvelle
8712	Constant ss patro // LAMOUR	53	Cafre	Marron depuis 1828 ; + 1867 // + 1887
8713	Louis ss patro	55	Cafre	Marron depuis 1832; + 1867 hospice à 70 ans
8714	Clarat Claris BOVARI	25	Cafre	+ 1852 chez Lucas
8715	Salomon	51	Créole	
8716	Caisson	52	Cafre	
8717	Siméon BRACOURT	30	Cafre	+ 1856 ; = 1851 LOUBERT Marie (7336)
8718	Clara ? BELLA	44	Cafrine	Si 41 ans ; = 1850 UBRAN Paulin (9004)
8719	Jean ss patro	43	Créole	+ 1855
8720	Toussaint ? BOR	49	Créole	De Luce ; affr 1848 St Louis
8721	Noël ? ERREIP	81	Créole	Témoin + fille de (8315) en 1851 à 76 ans
8722	Laventure ? ss patro	46	Cafre	+ 1850 à 45 ans chez Maunier
8723	Macoï ss patro	42	Cafre	+ 1850 hôpital
8724	Vincent ? CORENTIN	60	Cafre	+ 1868 à 70 ans hospice
8725	Jacob	64	Malgache	Marron depuis 1833

8726	Joséphine FREYA	43	Créole	+ 1858 ; de Marie Alèfe (4420) ; = 1849 GADOR Joseph (676) d'où Charles (8701), Enoë (8703), Joseph (8704) ; affr 1848 St Louis
ROUSSEL Emmanuel 1812 = Emilie 1845				
8727	Ninon	40	Créole	D'où Juillette (8728), Maguitte (8729)
8728	Juillette	4	Créole	De Ninon (8727)
8729	Maguitte	6	Créole	De Ninon (8727)
ROBERT Séverin Veuve 1783 1845 <i>Ravine à Marquet / La Chaloupe</i>				
8730	Louison ERINE	49	Cafrine	D'où Alexandrine (6018)
8731	Pauline ? DRUIDE	35	Créole	D'où Onézime 1848-1849 ; de Françoise ; = St Louis CASTEL Désiré (8684)
8732	Catherine ERINE	31	Créole	+ 1859 ; De Claire + ; = 1851 La Possession Marius CAZOR (4411) d'où Sainte Croix (8737), Bazile (8734), Eulalie 1847, Charles 1849, Toussaint 1851, Martine 1857-1860
8733	Athanaze	32	Cafre	
8734	Bazile ERINE	11	Créole	+ 1882 La Possession; De Catherine Erine (8732) = Marius Cazor (4441)
8735	Hyppolite	11	Créole	
8736	François ? MAURICE	8	Créole	+ 1872 PMI hospice
8737	Sainte Croix ERINE	9	Créole	+ 1875; De Catherine Erine (8732) = Marius Cazor (4441)
CONSTANT Olivier Georges 1803 = Hyomet 1845				
8738	Jean Pierre	63	Créole	
8739	Mélanie ? ss patro	53	Créole	Ou (8481) ; + 1876 78 ans hôpital
ONOUX Henriette 1801-1853, de Candide 1845				
8740	Célice NEDA	17	Créole	+ 1869 ; de Geneviève Néda 1818 -1889; = Marcelly PARFAIT
SCHNEIDER 1802 Paris = Chauvet Eugénie 1845 <i>Lolote / Précipice</i>				
8741	Anone DESPONS	37	Malgache	+ 1876 ; = 1849 TACITE Antoine 1805; = 1854 MAGNE Charles (8487)
8742	Hélène FORLY	25	Créole	Blanche ; d'Olympe Forly 1802 ; d'où Olympe 1838 ; = 1852 SYMPHORIEN Fanchin (8148) d'où Alfred (8743), Aristide 1848
8743	Alfred FORLY	6	Créole	Blond ; d'Hélène Forly (8742) = Symphorien Fanchin (8148)
8744	Fingal Frugal	39	Cafre	
8745	Philippe LANCASTRI	63	Malgache	+ 1855
8746	Clara PAJON	35	Cafrine	= 1849 MALGACHE Eugène ? (6177)
8747	Floïde BENOIT	25	Créole	+ 1879 ; D'Euphrasie (7081) ; d'où Fabien (8748), Euphrasie 1846, Jean Baptiste 1860,

8748	Fabien BENOIT	4	Créole	+ 1879 ; De Floïde Benoit (8748)
8749	Rémy GERADE	36	Malgache	
8750	Edouard BENOIT	19	Créole	+ 1871 ; D'Euphrasie (7081) ;
8751	Antoinette MOÏSA	24	Cafrine	
SORGET Elisabeth		1845		
8752	Virginie ? BABET	54	Créole	De Geneviève + ; = 1850 La Possession CORSET Ferdinand (2541) d'où Joséphine (1170), Marien Pucel (7736), Babet Virginie Marie (6219)
SONNIE Veuve 1772 St Pierre		1845		<i>Saint-Gilles</i>
8753	Hilaire REINNOS // LAHIRE	44	Créole	+ 1850 ; de Marianne ; // + 1865 ; St André, de Zaïre + ; = 1850 FARCE Norflette 1808 Saint André d'où Zélina 1833, Françoise 1846, Jean Baptiste 1837-1889, Martin 1835, Brigitte (1333)
8754	François	30	Malais	
8755	Joseph	30	Malais	
8756	Paulin ACOSTE	46	Malgache	+ 1859 ; = 1850 RHODIE Ravol (382)
8757	Uranie OLOPHERNE	44	Malgache	+ 1855 ; = 1847 Lafleur CHEVALERIE (7347)
8758	Sophie	47	Malgache	
8759	Brintour	46	Cafre	
SOEURS de St Joseph		1845		
8760	Joseph CAME // ss patro	30	Cafre	+ 1893 // + 1876 chez Villèle
SAINT LAMBERT Fils 1816 = Rivière		1845		
		<i>Rue de l'hôpital</i>		
8761	Rose BENOS	34	Créole	+ 1894 ; De Sophie ; Reconnaît en 1850 Rosélia (8762) ; = BAROUTY
8762	Rosélia BENOS	10	Créole	+ 1896 ; De Rose Bénos (8761) ; = 1851 QUESEDA Louis (6225)
SALELES Jean Alexandre		1845		<i>Rue Labourdonnais</i>
8763	Adophe ? ss patro	42	Malgache	+ 1872 à 75 ans
8764	Edouard	42	Malgache	
8765	Félix ? MAGLOIRE	42	Malgache	+ 1864 St Leu chez Vve Rochebelle
8766	Bastien	49	Cafre	
8767	Ambroise ss patro	53	Cafre	+ 1847
8768	Lindor ? NOZOLE	54	Cafre	+ 1855, ou autres
8769	Noël	14	Créole	

8770	Nancy AMAINTAS	51	Malaise	+ 1865; == Elie OVIDE (6144) d'où Claire (8775), Joseph 1849
8771	Charlette ORNAI	53	Créole	+ 1849
8772	Aurore	34	Malgache	
8773	Rosine ? ss patro	40	Malaise	+ 1878 à 40 ans, veuve APANA
8774	Antoinette ? TAGAZA	17	Créole	Ou (1013); = 1875 CORNON Fanchin (2751) d'où Célerine 1847
8775	Claire OVIDE	11	Créole	+ 1872 ; d'Elie Ovide (6144) == Nancy Amaintas (8770)
8776	Eugénie	11	Créole	
8777	Julienne BREZE	21	Créole	+ 1873 ; De Désiré Brézé (612) = Azémia Ducasse; D'où Catherine 1845-1848, Azéma (8779), Marie Louise (8778), Aristide 1837-1897 ; = Louis ORERE 1805-1895 Afrique
8778	Marie Louise BREZE	5	Créole	de Julienne Brézé (8777)
8779	Azéma BREZE	2	Créole	+ 1852 ; de Julienne Brézé (8777)
SANGLIER Pierre Henry 1789		1845		
8780	Hermedas	69	Créole	
8781	Marcel	48	Créole	
8782	Christophe	51	Créole	
8783	Gertrude GRANDBOIS	75	Créole	De Pauline + St Pierre ;
SANGLIER Jean Baptiste Jude 1820		1845		
<i>Trois Bassins</i>				
8784	Modeste ? PHAMERY	19	Créole	De Phaméry Rosine (9910) = Formey Elie (9896) ; = 1852 VORANGINE Antoine (4788)
SANGLIER Alexandre		1845		
<i>Chaussée Royale</i>				
8785	Romain ROMULUS	54	Créole	+ 1866 ; de Marie Josèphe ; == Suzette VALMONT (10307)
8786	Hyacinthe URSULE HERSILLE	46	Créole	= 1849 DARISE Egyptienne (8984)
SALELES Veuve Th. 1810		1845		
<i>Rue de la batterie</i>				
8787	Gertrude ATIDE // LIGNIERE	35	Créole	+ 1874, née St Louis ; De Marie Jeanne 1782-1858; = 1852 ROMEL Edouard (3811) // + 1884 ; d'Hélène Engel ; = Germain VEUZOC 1810
8788	Cécilia VICTORIA	25	Créole	+ 1881 ; D'Elise + ; d'où Marie Elise Stéphanie (8796), Aristide (8789), Alfred (8805), Ernest Pierre 1840, Joseph 1838; = 1845 MORINIERE DOUVEL Philogène (10480)
8789	Aristide VICTORIA	7	Créole	+ 1870 ; De Cécilia Victoria (8788)
8790	Zélie VICTORIA	22	Créole	Si Julie, + 1882, d'Elise; D'où Henry François (8801), Félix 1847-1871, Eugène Henry

				(8806)
8791	Edouard VICTORIA dit Tambour	21	Créole	+ 1883 : D'Elise + ; = CAMBYSE Clémentine (1261)
8792	Louis Fonville VICTORIA	17	Créole	D'Elise + ; == Claire LIAUT (7866)
8793	Cyril VICTORIA dit Blondel	16	Créole	+ 1884 ; D'Elise + ; = 1853 THIONVILLE Cécile (9154)
8794	Philogène DAREL	22	Créole	d'Eugénie Junon (8795) = Trim Darel (9370); = 1850 La Possession INSTANT Angélique (4455)
8795	Eugénie JUNON	40	Créole	+ 1873 ; Mada au = 1853 Trim DAREL (9370) d'où Philogène (8794), Joseph (8914), Victor (8913)
8796	Marie Elise VICTORIA	2	Créole	De Cécilia Victoria (8788)
8797	Joseph ? LEGAY	46	Cafre	+ 1860 chez Paul Post
8798	Labranche LYDIAL	26	Malais	+ 1851 hôpital
8799	Fontenay HENRY	26	Malais	+ 1882 ; = 1845 FONTENAY Elisa (1252)
8800	Marie Josèphe VICTORIA	70	Créole	+ 1855 ; d'Hélène + ; d'où Cécilia (8788), Elise +, Louise + (d'où Jean JOANNE (6999))
8801	Henry François VICTORIA	6	Créole	De Zélie (8790)
8802	Madeleine VALDO // ss patro	44	Créole	+ 1852 ; de Françoise Roche (10429) ; == Joseph d'où Marie Elise (8804), Jean Baptiste (8025), Julienne (9271), Joseph 1835-1881, Barbe (718), Paul (8802), Philippe (7212), Hortence Datan (4175) // + 1849 ; d'où Pierre Paul (8803)
8803	Pierre Paul VALDO	7	Créole	De Madeleine Valdo (8802) chez Vve Maunier
8804	Marie Elise Nanette VALDO	10	Créole	De Madeleine Valdo (8802)
8805	Alfred VICTORIA	4	Créole	De Cécilia Victoria (8788)
8806	Eugène Henry VICTORIA	2	Créole	De Zélie (8790)
CERTIA Edmond 1845				
8807	Elise	14	Créole	
8808	Auguste	9	Créole	
SERTIER Fils 1845 <i>Hibon / Mahon</i>				
8809	Mélanie OBOURG	49	Malgache	+ 1871 ; = 1850 BIDON Charly (3066)
SEREC Pascal France = Lebreton G 1845 <i>Trois Bassins</i>				
8810	Zéline STRABON	30	Créole	+ 1903 PMI ; De Flore + == Paul Strabon (8834) ; D'où Pierre Louis 1840, Marc 1838,

				Flore 1842, Elisabeth 1835-1900; = 1848 MARCENY Narcisse (386StLeu)) d'ou Omblin 1850-1854, Marcellin 1852
8811	Sévère ? MEVENDRE	60	Malgache	+ 1853 à 52 ans à Grand Ilet chez G. Desjardins
8812	Zénade HAHIEL NOBLE	38	Créole	= 1849 Benjamin GLASSIPPE (8813)
8813	Benjamin GLASSIPPE	48	Malgache	+ 1860 ; = 1849 HAHIEL NOBLE Zénade (8812)
8814	Gilles VESOUL	45	Créole	+ 1860 ; de Pauline +
8815	Jean Marie IMUS	11	Créole	+ 1896 3B ; De Sophie Bergerette (8821) == Louis Marie Imus (8830) ; = 1853 St Leu Vincente LATONE (102StLeu) ; =Marie Jeanne MERCALO
8816	Candau	50	Malgache	
8817	Laverdure KIRGUIS	60	Cafre	= 1855 St Leu DARIBOT Joséphine (2594StLeu) ; == Joséphine ILION (105StLeu)
8818	Gabriel JACOTIN CANACE	70	Créole	De Rosalie + ; + 1852 ; == Romaine + d'ou Rosalie (2908) // affr 1848 St Paul
8819	Prosper ss patro	46	Cafre	+ 1847
8820	Hilarion JONCOURT	4	Créole	+ 1904 3B ; De Louis Marie Imus (8830) = Clotilde Jaucourt (8824) ; = MAUSTEIN Elsène (5876)
8821	Sophie BERGERETTE	39	Créole	+ 1849 ; de Candide + ; d'ou Candide (8836) ; == Louis Marie IMUS RAMIS (8830) d'ou Jean Marie (8815), Candide (8836)
8822	Célerine JONCOURT RAMIS	10	Créole	+ 1884 St Leu; De Louis Marie Imus (8830) = Clotilde Joncourt (8824) ; = 1856 RIMPER Auguste (7617)
8823	Daphrose ESCALA	33	Créole	+ 1890 ; D'Egyptienne 1792 ; = 1852 ABAR Vincent (6316)
8824	Clotilde JONCOURT	31	Créole	+ 1871 PMI; = 1849 IMUS Louis Marie (8830) d'ou Egyptienne (8840), Daphrose (8843), Célerine Anary (8822), Hilarion (8820), Félix 1838
8825	Louis Marie	45	Créole	
8826	Marie Rose OBUS	35	Créole	+ 1868 St Leu ; De Romaine + St Leu ; == Constant d'ou Marie Louise (8831), Joseph (8841), Henriette (8842), Célisse (8844) ; = 1850 TCHANDJAL Benjamin (6516)
8827	Lautomne	49	Cafre	
8828	Faustin GUIDE	51	Cafre	+ 1851
8829	Atis ? ss patro	54	Cafre	+ 1883 à 70 ans hôpital
8830	Louis Marie IMUS RAMIS	47	Créole	+ 1879 St Leu ; == Sophie Bergerette (8821); = 1849 JONCOURT Clotilde (8824)
8831	Marie Louise OBUS	6	Créole	+ 1899; de Marie Rose Obus (8826) == Constant; = 1852 GUALLET Pierre Marceley (5743) ; = Syvain PERROT (5268)

8832	Toussaint ? COME	64	Créole	+ 1855 à 86 ans, chez Deveaux P ; de Claire +
8833	Espérance ss patro	88	Cafrine	+ 1847
8834	Paul STRABON	56	Cafre	= Flore Afrique + d'où Marcelin (8837), Zéline (8810)
8835	Eline	44	Malgache	
8836	Candide BERGERET	20	Créole	+ 1849 ; de Sophie Bergerette (8821) == Louis Marie Imus (8830)
8837	Marcelin STRABON	25	Créole	De Flore + = Paul Strabon (8834) ; = 1850 MICALESSE Henriette (58StLeu) ; = 1855 Victorine BRISQUET (6166)
8838	Fulgence	44	Créole	
8839	Caprice ss patro / MONBRESY	42	Créole	+ 1849 hospice // + 1866 St Leu ; = Agnès 1820
8840	Egyptienne JAUCOURT	1	Créole	De Louis Marie Imus (8830) = Clotilde Jaucourt (8824)
8841	Joseph « OBUS »	2	Créole	+ 1890 3B ; De Marie Louise Obus (8831) == Constant ; = Roseline LAY 1842
8842	Henriette « OBUS »	1	créole	+ 1844 ; De Marie Louise Obus (8831) == Constant
8843	Marie Daphrose JAUCOURT	1	Créole	+ 1865 ; De Louis Marie Imus (8830) = Clotilde Jaucourt (8824) ; = 1862 CEBIN PALMISEN Auguste (5762)
8844	Célice « OBUS	1	Créole	+ 1847 ; de Marie Rose Obus (8826) == Constant
SUMEIRE 1801 = Gimart			1845	<i>Bois de Nêfles</i>
8845	Laurencine ALARIEL	32	Créole	= 1848 VAVERLEY Philidor (2648) d'où Lucie (8848), Félix (2676), Phrasie, Uranie Fanny (8851)
8846	Emilie TIDOR	33	Créole	+ 1882 ; De Fanchon, Ste Suzanne ; = 1848 Louis MENARD (2645) d'où Marceline (2717), Charles (2659), Morose (2686), Adèle, Victoire ; = Louis NOVI (2646) ; = 1857 BERTOUL Julien (2129)
8847	Joseph ? DUROC	13	Créole	+ 1878 hôpital
8848	Jupiter	56	Cafre	
8849	Ernestine	6	Créole	De Rosa 1810 C chez Delahogue
8850	Lucie ALARIEL	9	Créole	De Laurencine Alariel (8845) = Vaverley Philidor (2648)
8851	Fanny ALARIEL	5	Créole	De Laurencine Alariel (8845) = Vaverley Philidor (2648)
SELSIS Michel 1804 = Mayot Tarcile			1845	<i>Hivon / Athanaze</i>
8852	Clarice ss patro	31	Malgache	D'où Félicie (8864), Augustine (8865), Auguste (8855)
8853	Augustave	10	Créole	
8854	Lucas ? ss patro	43	Cafre	+ 1855 chez Carro

8855	Auguste	9	Créole	De Clarice (8852)
8856	Prosper	32	Créole	
8857	Jean Baptiste ? LAPORTE	17	Créole	? d'Eglé Laporte (4984) ; = WELMAN Emile 1834
8858	Marie Rose ss patro	70	Créole	+ 1844
8859	Alphonse ? NUPTIAL	3	Créole	+ 1883 hôpital
8860	Colin IBAR	45	Créole	+ 1878 ; De Marie Rose + ; = 1852 NARVIS Fanchette (6874)
8862	Rosine LABOIS	10	Créole	De Léonard Bassirot = Héloïse Labois (2753); = 1855 GASPAL Vincent (7719) d'où Héloïse 1857 +
8863	Meranthe	47	Créole	
8864	Félicie ss patro	7	Créole	+ 1856 ; de Clarice (8852)
8865	Augustine	6	Créole	De Clarice (8852)
8866	Félix FROPOMME // ERAST	5	Créole	+ 1874 PMI à l'hospice // Témoin + (6228)
8867	Augustin	4	Créole	
SELSIS Jean 1783 = Gonneau 1787 1845 Bernica / Saint-Gilles				
8868	Marie Louise MYSCILE	52	Créole	+ 1865 ; de Catherine ; D'où Catherine (8874), Alexandre (8892), Michel (8888), Joséphine (8869), Pierre Eloi Damara (8893), Thérèse (8875)
8869	Joséphine MYSCILE	34	Créole	+ 1886 ; De Marie Louise Myscile (8868) ; d'où Jules (8894), Geneviève (8877), Auguste (8890), Marie Rosette 1847-1850; = 1857 BOGA BRIGARD Henry (3609)
8870	Estelle MYSEON	43	Malgache	+ 1871 ; = 1853 Elie FONTIER (4293) d'où Honoré Janvier (8898), Pierre Etienne (8903), Elisa (8904) ; = FONTUR Elie (4381) d'où Honoré 1849
8871	Joséphine MYSIA	34	Créole	+ 1872 ; De Marie Domitilde + ; d'où Pierre Joseph (8897), Louis Charles (8900) ; = 1851 LANGUEDOC Eole (10323) d'où Domitile 1849
8872	Julie MYSCILE	27	Créole	+ 1849 ; De Marie Louise Myscile (8868) ; d'où Clémentine 1837, Clémentine 1838, Fanchette (8895), François Eugène (8899), Pierre Augustave (8885)
8873	Juliette MYSCILE	25	Créole	+ 1882 ; De Marie Louise Myscile (8868) ; d'où Eglée 1847-1849, Louis Clément 1844 ; == Hanor ALCIDAMAS (771) d'où Augustine 1851 + ; = 1857 NAPE Adonis (8881) ; = ATIETI 1832 engagé
8874	Catherine MYSCILE dite Fanny	37	Créole	De Marie Louise Myscile (8868) ; d'où Félicité (8876), Marie Elise (8901), Virginie (8878), Pierre (8891), Sainte Luce (8896) ; == Pierre Louis d'où Alphonse (8889); = 1853 ANAXAGORIN Augustave (1076)
8875	Thérèse MYSCILE	21	Créole	De Marie Louise Myscile (8868) ; d'où Marie Augustine (8902), Marie Françoise

				(8884), Séraphin 1846-1898
8876	Félicité MYSCILE	14	Créole	+ 1886; De Catherine Myscile (8874) ; = 1852 RUCHE Joaqui (10347) d'où Catherine 1847, Henry 1851-1858, Roseline 1848-1853; = Montchéry BOURGOIN (6868)
8877	Marie Geneviève MYSCILE	10	Créole	+ 1894 ; De Joséphine Myscile (8869) ; = 1851 CYRIAQUE Ernest (96) ; = Jules MYSUS (1207)
8878	Virginie MYSCILE	8	Créole	+ 1853 ; De Catherine Myscile (8874) ;
8879	Calix NABO	52	Cafre	+ 1865
8880	Marcelin ? ss patro	38	Cafre	+ 1865 à 60 ans hospice
8881	Adonis NAPE	35	Cafre	+ 1871 ; = 1857 Juliette MYSCILE (8873)
8882	Edouard ? ROUILLARD	34	Créole	+ 1852 ; D'Hélène Ste Marie ; = 1843 LUBIN Louise (4584)
8883	Benjamin VOLTERRE // ss patro	46	Malgache	+ 1858 à 62 ans ; = 1852 ERAILIS Babet 1800-1856 (d'Hélène +) d'où Hélène (6168), Clarice (4558), Edouard (8374), Augustine 1835 // + 1870 hospice
8884	Marie Françoise « MYSCILE »	2	Créole	+ 1847 ; de Thérèse Myscile (8875)
8885	Pierre Augustave « MYSCILE »	2	Créole	+ 1879 ; De Julie Myscyle (8873)
8886	Elie	61	Malgache	
8887	Lespoir MYSUS	61	Malgache	+ 1855 hospice ou 1850; == Sophie dite Céline (1205)
8888	Michel MYSCILE	18	Créole	+ 1860 ; De Marie Louise Myscile (8868) ; = 1853 SAUGRIN Marie Victoire (5294) ; == Charlette MUSIN 1843-1859 d'où Charles 1859 +
8889	Alphonse MYSCILE	16	Créole	+ 1873 ; De Pierre Louis = Catherine Myscile (8874)
8890	Auguste MYSCILE	16	Créole	+ 1862 ; de Joséphine Myscile (8869)
8891	Pierre MYSCILE	11	Créole	De Catherine Myscile (8874) ; Petit fils de Marie Louise Myscile (8868)
8892	Alexandre DAMARA MYSCILE	13	Créole	De Marie Louise Myscile (8868) ; = 1852 MAHOT Henriette (9592) ; reconnaît 1853 == Françoise KARIKAL (2114) d'où Thomy 1851
8893	Pierre Eloi DAMARA	10	Créole	+ 1895 ; De Marie Louise Myscile (8868)
8894	Jules MYSCILE	7	Créole	+ 1897 ; De Joséphine Myscile (8869) ; = Charlette VATEL 1848-1870 de (9477) & (9541)
8895	Fanchette MYSCILE	6	Créole	De Julie Myscile (8872) ; = 1856 COBAL Alexis (3140StLeu) d'où Alfred 1859-1860
8896	Saint Luce MYSCILE	6	Créole	+ 1895 ; de Catherine Myscile (8874)
8897	Pierre Joseph MYSIA	6	Créole	De Joséphine Mysia (8871)

8898	Honoré Janvier MYSEON	6	Créole	D'Estelle Myséon (8870) = Fontier Elie
8899	Eugène MYSCILE	5	Créole	De Julie Myscile (8872)
8900	Louis Charles « MYSIA »	2	Créole	+ 1844 ; De Joséphine Mysia (8871)
8901	Elise MYSCILE DAMARA	4	Créole	+ 1878 ; De Catherine Myscile (8874) ; = 1856 BUSSER Jean Baptiste (11034)
8902	Augustine MYSCILE	4	Créole	De Thérèse Myscile (8875) ; = 1861 MANOUELLE fils de Alisson, 1828-1881 Indien
8903	Etienne MYSEON	4	Créole	D'Estelle Myséon (8870) = Fontier Elie (4293)
8904	Marie Elise MYSEON	1	Créole	D'Estelle Myséon (8870) = Fontier Elie (4293)
8905	Benoit ? SOULAMY	75	Malgache	+ 1849 atelier de discipline
SALMON veuve St Pierre 1796				1845
<i>Rue de l'hôpital</i>				
8906	Casimir EQUIRA	65	Créole	Aveugle ; de Pauline, St Pierre
8907	Adélaïde AIMARD	61	Créole	De Nicolas + = Rosalie + ; soeur de Christophe Aimard
8908	Merancienne ? Zalaé MIROUDAN	20	Créole	Vendue à Lebreton ; + 1880 chez sa fille = Alfred Thazard
SAVANA Louis Charles Inde, arrivé 1813				1845
8909	Pauline ? FREDEGONE	11	Créole	+ 1894 ; = Pierre DOMITIN
8910	Gaspard VAURY	74	Créole	+ 1851 ; de Brigitte +
8911	Phanor	34	Créole	
8912	Lafrique	39	Créole	
SAGOT SAGAT Louis Adolphe = Eléonore				1845
<i>Précipice / Jardin</i>				
8913	Victor AXUR	20	Créole	d'Eugénie Junon (8795) = Trim Darel (9370); = 1851 La Possession CIAL Catherine (4454) ; = 1854 La Possession DORCEL Javotte (9138)
8914	Joseph AXUR	15	Créole	+ 1880 ; d'Eugénie Junon (8795) = Trim Darel (9370); = 1853 La Possession HONAM Joséphine 1835
HAMON André Stanislas = Marie François				1845
<i>Le Bernica/Saint-Gilles</i>				
8915	Henry MONGAUD MEZERAY	36	Créole	De Modeste Hortencia (3205) = Marcelin + ; = 1849 Virginie MONTREUIL (8935)
8916	Annibal MOUTEVILLE	52	Créole	+ 1850 ; De Félicité + = Sabba + ;
8917	Julien BOURVILLE	38	Créole	+ 1852 ; D'Olympiade + = Philippe
9090	Fortuna ss patro	48	Malgache	+ 1848
8919	Léchange PUY	51	Cafre	+ 1866 ; = 1853 LITEAU Julie (9552)

8920	Hyppolite MOUTEVILLE	16	Créole	+ 1874 ; D'Hyppolite + = Euphémie Mouteville (8926) ; = 1851 MARVILLIER Fanchette (4204)
8921	Evenor MOUTEVILLE	13	Créole	+ 1878 ; D'Hyppolite = Euphémie Mouteville (8926) ; = Rosalie GARVIER (4205)
8922	Clara MOUTEVILLE	10	Créole	D'Hyppolite = Euphémie Mouteville (8926) ;
8923	Estelle MOUTEVILLE	14	Créole	+ 1883 ; D'Hyppolite = Euphémie Mouteville (8926) ; d'où Hyppolite 1848, Julien 1848-1853 ; = 1852 GLENAC Louis Dronzin 1827
8924	Emilie ss patro	2	Créole	+ 1844
8925	Elixenne ? Lucinde Lucienne MOUTEVILLE	23	Créole	+ 1893 ; D'Euphémie Mouteville (8926) ; d'où Aurélien 1846-1882, Henriette 1858-1859, Angèle 1860-1862, Valfroi 1844 +, Lucie 1844 +, Lucide 1841, Julien 1848-1853
8926	Euphémie MOUTEVILLE	45	Créole	+ 1867 ; De Félicité + = Sabba + ; d'où Félicie (8927), Lucinde (8925) ; = 1849 HYPOLITE Hyppolite 1804-1873 PMI, affr d'où Hyppolite (8920), Estelle (8923), Evnord (8921), Clara (8922)
8927	Félicie MONTEVILLE	29	Créole	+ 1889 ; D'Euphémie Mouteville (8926) ; d'où Lasténie 1836-1904, Généreuse (8928), Tiogène (8956), Luc 1840 ; == Edmond BERTILDE (3848) d'où Léonce 1850
8928	Généreuse dite Louise FALOE MOUTEVILLE	9	Créole	+ 1865 ; De Félicie Mouteville (8927) ; = 1858 HORTENCIA Anatole (7045)
8929	Thérèse MONGAUD	30	Créole	+ 1868 ; De Sensée + ; = 1853 CHARLETTE Norbert 1798 d'où Sensée (8934), Angéline (8930), Baptiste (8931), Marie Louise (8932), Angélique (8933), Faustin 1848
8930	Angeline MONGAUD	14	Créole	+ 1885 ; De Charlette Norbert = Thérèse Mongaud (8929) ; = 1854 BOURGOGNE Célestin (554)
8931	Baptiste MONGAUD	10	Créole	+ 1872 ; De Charlette Norbert = Thérèse Mongaud (8929) ; = 1855 BULIN Emeranthe (428)
8932	Maire Louise MONGAUD	7	Créole	+ 1903 ; De Charlette Norbert = Thérèse Mongaud (8929) ; = 1853 MERION Marcel (5959) d'où Albert
8933	Angélique MONGAUD	5	Créole	+ 1893 ; De Charlette Norbert = Thérèse Mongaud (8929) ; = 1857 PANCALDY Arsène (10701)
8934	Sensée MONGAUD	2	Créole	De Charlette Norbert = Thérèse Mongaud (8929) ; = 1860 DELELA Fortin dit Fédéla 1815-1888
8935	Virginie MONTREUIL	36	Créole	+ 1863 ; de Florine ; D'où Modeste 1844 + ; = MONGAUD MEZERAY Henry (8915) d'où Elie (8936), Modeste 1842 ; = 1853 URSEL Pierre Louis (4226)
8936	Elie MONTREUIL	15	Créole	+ 1904 ; De Virginie Montreuil (8935) = Henry Mongaud ; = 1858 Angélique OMIERES

	MEZERAY			(6070)
8937	Jean Baptiste	39	Créole	
8938	Colastie PELISSON	28	Créole	+ 1872 ; De Brigitte + = David + ; d'où Modeste (8969), David (8939) ; = 1853 MENAL Jérôme (9107) d'où Londine 1847-1860, Jean 1861-1862
8939	David « PELISSON »	5	Créole	+ 1846 ; de Colastie Péliisson (8938)
8940	Augustine AGRICOLE	31	Créole	+ 1873 de Marie; De Sophie + ; D'où Venant (8942), Céliste 1846 ; = 1850 LUC dit Mathieu Saint Luce 1787-1865 d'où Adèle 1848, Céliste 1846
8941	Gustave ss patro	12	Créole	+ 1847
8942	Venant AGRICOLE	2	Créole	D'Augustine Agricole (8940) = LUC dit Mathieu Saint Luce
8943	Caroline MONGAUD	24	Créole	+ 1855 ; de Sensée + ; = 1850 Vincent FRANCE ORANCE (711) d'où Pierre Vincent (8944), Caroline 1847, Henry (8945), Lazare (8946), Vincente 1846, Fébronie (8968)
8944	Pierre Vincent MONGAUD	9	Créole	+ 1857 ; De Caroline Mongaud (8943) = Vincent France (711)
8945	Henry Servais MONGAUD	7	Créole	De Caroline Mongaud (8943) = Vincent France (711)
8946	Lazare MONGAUD	5	Créole	+ 1903 ; De Caroline Mongaud (8943) = Vincent France (711) ; = Elisa REBECCA
8947	Olive GOURVIL	30	Créole	+ 1853 ; = 1853 ; De Victoire + ; d'où Paul (8952), Pauline (8951), Emilie (8950), Céline (8949), Elizène 1848-1850, Marianne (8948), Ernest 1842, Ernest 1844 +
8948	Marianne GOURVIL	15	Créole	+ 1871 ; D'Olive Gourvil (8947); d'où Françoise 1850-1851 ; = 1852 BRETON Denis (4350) d'où Olivia 1848 St Denis
8949	Céline GOURVIL	12	Créole	+ 1890 ; D'Olive Gourvil (8947) ; = Louis Thomas 1828 d'où Cécile 1852, Eline 1858-1858
8950	Emilie GOURVIL	9	Créole	+ 1873 ; D'Olive Gourvil (8947) ; = 1857 JONCOURT Elie (7066) d'où mort-né 1862, Elisabeth 1855-1862
8951	Pauline GOURVIL	5	Créole	D'Olive Gourvil (8947) ; = Etienne LAVIGNE (1840-1882 (de (3263)))
8952	Paul dit Paul Emile GOURVIL	5	Créole	+ 1869 ; D'Olive Gourvil (8947)
8953	Auguste GOURVIL	28	Créole	+ 1862 ; De Victoire + = Lazard + ; = 1854 PHILIPPE Julie (4173)
8954	Romain GOURVIL	20	Créole	+ 1866 ; De Victoire + == Jérôme (8959) ; = 1852 LENOTRE Clémence (8268)
8955	Balthazard VERTBOIS	56	Créole	+ 1863 ; De Marie Thérèse + = Romain + ; = 1855 Marianne QUINO (8960)
8956	Théogène MOUTEVILLE	2	Créole	De Félicie Mouteville (8927)
8957	Marie Louise RENADO	30	Créole	+ 1872 ; De Sophie + = Azor + ; D'où Pierre (8958), Louis 1840 ; = 1849 TRANQUILLIN Pascal (8964) d'où Pascal 1853

8958	Pierre RENADO	2	Créole	De Marie Louise (8957)
8959	Jérôme GOURVIL	44	Cafre	== Victoire d'où Romain (8954)
8960	Marianne QUINO	56	Malgache	+ 1867 ; = 1855 Balthazard VERTBOIS (8955)
8961	Jean Louis PONTIS	49	Cafre	? + 1855
8962	Michel SIGNAL	46	Cafre	? + 1855 vers 50 ans à l'hospice
8963	Monrose GONDY	40	Cafre	+ 1874 hospice ; = 1856 MERA Adeline (6927)
8964	Tranquillin PASCAL	34	Cafre	= 1849 RENADO Marie Louise (8957)
8965	Philogène PATRU	41	Cafre	
8966	Décembre GOMBAULD	35	Cafre	= 1852 MONGAUD Olympiade (8967)
8967	Olympiade MONGAUD	28	Créole	+ 1874 ; De Sensée + ; d'où Faustin 1841 ; = 1852 GOMBAULT Décembre (8966) d'où Sensée 1848, Olympiade 1859-1861
8968	Fébronie MONGAUD	1	Créole	De Caroline Mongaud (8943) = Vincent France (711) ; = 1866 Michel MITHRA 1845 (de (740))
8969	Modeste PELISSON	1	Créole	De Colastie Péliesson (8938)
STANISLAS Julienne Charles Mineurs			1845	<i>Chauve Souris / Trois Bassins</i>
8970	Madeleine ALECTON	23	Créole	+ 1876 St Leu ; De Sabine Alecton (4976) ; d'où Lucine (8972), Jean Louis (7377), Lucie 1846 ; = 1856 ISIDORIN Blaise 1798
8971	Pauline ALECTON	21	Créole	+ 1869 ; De Sabine Alecton (4976) ; = 1853 KAMAYA Louis Marie 1810
8972	Lucine ALECTON	4	Créole	De Madeleine Alecton (8970) ; = 1856 PHALAON Joseph (7132); = 1881 St Leu Edouard GERMI (3545StLeu)
7377	Jean Louis ss patro	2	Créole	+ 1846 ; De Madeleine Alecton (8970) ;
8973	Marie Julienne ALECTON	2	Créole	De Madeleine Alecton (8970) ;
SIMON Née Allent St Denis			1845	<i>Chaussée Royale</i>
8974	Aimée DINOT	29	Malaise	+ 1868 C; d'où Clémentine (8975) ; = 1849 DAFREVILLE Faustin (8506) d'où Juliette (8976)
8975	Clémentine DINOT	9	Créole	+ 1872 ; d'Aimée Dinot (8974)
8976	Juliette DINOT	5	Créole	De Dafreville Faustin = Aimée Dinot (8974) ; d'où Jules et Julien 1859-1860, mort-né 1862
SIMONEAU Prudence 1791			1845	<i>Chaussée Royale</i>
8977	Ernest ss patro	31	Créole	+ 1847

8978	Elisa ? CLASSI	37	Créole	+ 1878 ; de Josèphe ; = Déclassan ROSALIE ; Louée à St Denis
8979	Adèle BALLEAU // ss patro	22	Créole	+ 1886 hôpital // + 1876 PMI ; = Camille
8980	Victoire	45	Malgache	
8981	Marianne MODENE // SAINT ANGE	37	Malgache	= 1853 La Possession GERION 1792/1808-1864 Afrique // + 1868 ; = 1854 RINAN Isidor (9950)
8982	Alexis	36	Cafre	
8983	Marie ? SAMANA	60	Créole	+ 1851 ; de Marie
8984	Egyptienne DARISE	38	Créole	+ 1872 ; achetée 1843 de Ricquebourg Eliede Perpétue Darise ; = 1849 URSULE HERSILLE Hyacinthe (8786) d'où Ernestine (8985), Rose (6288), Claire (6289), Uranie (5512), Céliste 1842-1845
8985	Ernestine DARISE	8	Créole	+ 1877 ; D'Egyptienne Darise (8984) = Ursule Hyacinthe (8786) ; d'où Alfred + 1850, à 12 ans ; = 1853 SORTEL Mars (9228)
SIMON Bazile France 1782 = Françoise Allent 1845				<i>La Chaussée</i>
8986	Milord LALIN	59	Cafre	+ 1855 ; == Henriette + d'où Henry Milord (6149)
8987	Henry	31	Créole	
8988	Edmond	43	Cafre	
8989	Evariste NOREL	18	Créole	+ 1852 ; De Bibiane + ;
8990	Antoinette SIMONE	25	Créole	+ 1902 ; d'Hortence ; = 1855 Augustin CANDELON (5418)
SIMON Marceline 55 ans 1845				
8991	Juliette ? NEGREPONT	36	Malgache	+ 1867; = 1851 Léveillé PARISIEN (8206)
SIDONIE Hortence, affranchie de Norbert Macé 1845				
8992	Désiré LASSON	28	Créole	+ 1865 ; de Laurince ; Tuteur de Geneviève BUSSAPET (4200)
SERTIER Pierre Arthur 1803 1845				
8993	Adolphe	22	Malgache	
8994	Thomas TABERE	27	Créole	+ 1886, de Pauline ; De Célestine Tabère (3268); = 1844 LEGOUT Pauline (1892) ; acquis 1844 de la Veuve Lenoir
SERTIER François 1770 = Marianne Kayor 1845				<i>Guillaume/ Bernica</i>
8995	Louis ss patro	66	Créole	+ 1846
8996	Germain ss patro	58	Créole	+ 1849
8997	Pierre Noël DELAN	50	Créole	+ 1865 ; D'Eulalie + ; = 1852 Florentine LENEL (1832) ; ou (2656)

8998	Maximilien TRANBAG	53	Créole	+ 1850 ; né à St Joseph ; de Constance ; frère de Auguste Jureing, témoin +
8999	Arsindor	43	Créole	
9000	Alexis SANOVEL	21	Créole	D'Adèle + ; = 1856 BORCHER Nathalie 1823 (de Fanchette (6848))
9001	Neptune	53	Cafre	
9002	Auguste	28	Cafre	
9003	Fantaisie	32	Cafre	
9004	Paulin UBRAN	31	Cafre	+ 1864 ; = 1850 BELLA Clara (8718)
9005	Gustave RACONER	31	Cafre	+ 1865
9006	Pierre COMMANDEUR	32	Cafre	= 1854 GARONNE Crescence (5613) ; = Virginie MINGEL (1746)
TECHER Léonard veuve 1779			1845	<i>Ravine à Marquet</i>
9007	Justine ? CONSTAN	20	Créole	D'où Benoite (9008), Hortence 1855 +
9008	Benoite CONSTAN	1	Créole	De Justine CONSTAN (9007)
TECHER Jacques Thimoléon 1806			1845	
9009	Hélène ? HILOMAN	28	Créole	+ 1850 à 43 ans ou 1900 ; d'où Monrose (9010), François (9011)
9010	Monrose ? HILOMAN	4	Créole	d'Hélène (9009)
9011	François ? HILOMAN	2	Créole	d'Hélène (9009)
THIBAUT Alphonse 1814 Desprez			1845	<i>Bois de Nèfles</i>
9012	Philogène ss patro	39	Créole	+ 1844
9013	Marie Barbe ? ABRAXAS	46	Créole	+ 1875 à 86 ans ; de Marie ; d'où Esther (3766), Monrose (2900) ; = Denis NAPOLEON :
TROUSSAIL Lafon 1823			1845	
9018	Paul ? ss patro	45	Cafre	+ 1851 hôpital à 60 ans
9019	Jambefine FINELO	33	Cafre	+ 1863 ; = 1850 Rosélia LABRECK (9331)
9020	Auguste MELPOMENE	9	Créole	De Barbe (9840) = Espérance
TARSILLE Geneviève			1845	
9021	Urbain	19	Créole	
9022	Henry Auguste TORIC	11	Créole	De Toric Esther (795StLeu) = Alen Amédé (5919)
BEAUPRE Jean Théodore = Javotte Ricquebourg			1845	<i>Bernica / Hibon</i>
9023	Henry ? TELON	57	Créole	+ 1883 ; De Marie Babef (Afrique 1780-1875, affr 1837) == Valternaire + ; = 1852 AMPHION Emilie (2227)

9024	Philogène NEMORIN	28	Créole	De Maguitte Deslauriers (4177) ; = 1851 RUDOUX Fannellie (264)
9026	Adrien	20	Créole	Acheté à Joseph Cadet
9027	Joseph Henry NEMORIN ? CATON	8	Créole	+ 1880 ; Reconnu par Fanchette Némorin (9029) == Perfillon Pierre Montalbin ; = 1863 AUBRAS Vincente 1846 affranchie ; = 1855 COMTOIS Euphrasie (412)
9028	Laurince	51	Créole	
9029	Fanchette NEMORIN	26	Créole	+ 1872 ; De Maguitte Deslauriers (4177) ; d'où Joseph Henry (9027), Toinette (9031); = 1854 PERFILLON Pierre Montalbin 1822
9030	Mélanie ? MORINET	39	Créole	D'où Frédéric 1837, Ferdinand 1843 ; ? + 1884 ; = Augustin TELMARD (5069)
9031	Toinette « NEMORIN »	3	Créole	De Fanchette (9029)
9032	Marie	1	Créole	
9033	Elisabeth	18	Créole	Acquis d'Esparon Edmond Veuve
TECHER Jean Pierre 1781		1845		<i>Ravine à Marquet / La Grande chaloupe</i>
9034	Latour	44	Malgache	
9035	Féréol TURPINAL	6	Créole	Donation + Chamand Fleury ; de Césarine Turpinal (9038) = Optat Adolphe
9036	René TURPINAL	5	Créole	« « ; de Césarine Turpinal (9038) = Optat Adolphe
9037	Cantin TURPINAL	3	Créole	« « ; de Césarine Turpinal (9038) = Optat Adolphe
9038	Césarine TURPINAL	26	Créole	+ 1883 La Possession ; « « ; d'Antoinette Marie Sarpédon (1792-1858) ; = 1852 OPTAT Adolphe (4121) d'où Féréol (9035), René (9036), Catin (9037), Adolphe 1 Ambrose 1837, Etienne 1843, Casimir 1847; = 1854 La Possession ERASME Prosper (5036); = 1858 La Possession MAZARGUE Marseille (5787)
TONNELIER Jacques Mme		1845		<i>Bernica / Saint-Gilles</i>
9039	Honorine ARSAC	50	Créole	+ 1854 ; d'Esther + ; Reconnait en 1850 Ferdinand (9042), Paulin (9041) ; d'où Arthur (9040), Esther (9913)
9040	Arthur ARSAC	24	Créole	+ 1887 ; D'Honorine Arsac (9040) ; = 1849 DARIVAL Françoise (8668)
9041	Paulin ARSAC	16	Créole	D'Honorine Arsac (9040) ; = 1851 HIDROMEL Lafoi (8698)
9042	Ferdinand ARSAC	14	Créole	+ 1896 ; D'Honorine Arsac (9040) ; = 1850 HIAL Marie Rose (1801) ; = Adélina LOBY (4857)
9043	Olympiade ? CEASAR	44	Malgache	Marron depuis 1824 ; + 1862 ; = 1852 TAMAYA Inquetès 1806 Inde
9044	Louis DIDAR	36	Malgache	+ 1853 La Possession
TURBEZ Hyppolite = Théotiste Gilbert		1845		<i>La Plaine / Germain</i>

9045	Didier DILET	10	Créole	+ 1885 ; De Emilie Dilet (9072) = Vital Dassot ; = 1856 BARBIN Estelle (9211) ; = Céline BARBIER 1859
9046	Hubert DASSOT	9	Créole	De Sophie Dassot (9073) = Syntana Ardala ; = 1856 FLORAMIR Juliette (7664)
9047	Prosper DASSOT	9	Créole	+ 1881 ; De Sophie Dassot (9073) = Syntana Ardala ;
9048	Henry Paul DASSOT	6	Créole	+ 1876 ; De Sophie Dassot (9073) = Syntana Ardala ; = 1866 Marie Louise FLORAMIR (7668)
9049	Paul Paris DASSOT	6	Créole	De Sophie Dassot (9073) = Syntana Ardala ;
9050	Saint Ange DASSOT	4	Créole	De Sophie Dassot (9073) = Syntana Ardala ;
9051	Félicité DILET	14	Créole	De Emilie Dilet (9072) = Vital Dassot ; = 1849 HIREL Félix (7826) d'où Augustin 1852 +, Félix 1847-1900, Berthilde 1849
9052	Roselia DILET	12	Créole	De Emilie Dilet (9072) = Vital Dassot ; = 1852 LEBLE Philogène 1833
9053	Juliette ss patro	3	Créole	+ 1844 ; de Marie Rose (9075)
9054	Emilie DASSOT	11	Créole	De Sophie Dassot (9073) = Syntana Ardala ; = 1866 St Denis OVA Pierre 1834
9055	Marie Louise DEVENTE / DASSOT	10	Créole	= Emile BOURDILA (5205) d'où Marie Léonille 1859 + // si 3 ans, de Emilie Dilet (9072) ; = 1866 HIREL Louis (7825)
9056	Pélagie DILET	8	Créole	De Emilie Dilet (9072) = Vital Dassot ; = 1856 ELIVON Louis Marie (9429)
9057	Séverin BIAZEL // HADROT	55	Créole	+ 1858 à 67 ans, chez Hoarau Lasource ; de Marie ; // + 1879 à 80 ans
9058	Félix Félice DIJON	55	Créole	D'où Philogène (9344), Félicie (4978), Gratia 1829-1849 ; = 1849 La Possession Lamour LANS (8427)
9059	Philibert MARVILLIER	46	Créole	+ 1872 ; de Marie Rose 1793 ; = Nophlète d'où Corentin 1824, Florentin 1824-1874
9060	Albert DILET	29	Créole	De Emilie Dilet (9072) = Vital Dassot ; = 1853 CAUZAN Marie Josèphe (6616)
9061	Louis Désiré MARVILLIER	28	Créole	+ 1852 ; d'Arthémise (9071) ; = 1849 SOLIDOR Adèle (4035)
9062	Pierre DILET	20	Créole	De Emilie Dilet (9072) = Vital Dassot ; = BARDIER Zélie (6630)
9063	Onézime VESINET	42	Créole	Mada au + 1873 ; = 1852 LALIGNARE Flore (7958)
9064	Raymond ? BUZET	41	Créole	= REDON Charlette 1807-1874 Afrique
9065	Azoland Azuland	40	Créole	
9066	Casimir REUNION // FELIX	43	Créole	+ 1874 ; // + 1860 ; de César Félix = Nina Fléhard ; = Désirée GALILAN 1804-1873 d'où Céline 1844-1883, Alphonse dit Jules 1842-1885, Aristide 1836-1887
9067	Hercule ? CATALAN	41	Créole	De Zémire Catalan (1591)
9068	Jacob ss patro	39	Créole	+ 1847

9069	Babet DASSOT	15	Créole	De Emilie Dilet (9072) = Vital Dassot ; d'où Henry 1844 ; = 1848 Félix Laurencine ALARIC (2676) ; = 1866 St Denis CLERMONT Ernest 1833
9070	Céleste ? LOUVIERS	18	Créole	+ 1861 ; D'où Louis Ferdinand + 1852, Lucie 1848
9071	Arthémise MARVILLIER	48	Créole	de Marie Rose 1793 ; D'où Louis Désiré (9061), Fanchin (4117)
9072	Emilie DILET DASSOT	46	Créole	+ 1863 ; de Sophie ; = 1848 DASSOT Vital Victor 1793-1866 (de Clotilde) d'où Babet (9069), Albert (9060), Pélagie (9056), Rosélia (9052), Félicité (9051), Didier (9045), Sophie (9073), Marie Josèphe (9074), Pierre (9062), Vital 1838, Sophie ?, Henry Paul 1839, Marie Louise ? (9055), Jean Marie 1837
9073	Sophie DILET	23	Créole	+ 1894 ; De Emilie Dilet (9072) = Vital Dassot ; = 1850 SYNTANA Ardala dit André 1817-1888 Inde d'où Emilie (9054), Hubert (9046), Prosper (9047), Henry Paul (9048), Saint Ange (9050), Léonette 1844, Adeline 1847, Emile 1845-1877
9074	Marie Josèphe DILET	24	Créole	+ 1879 ; De Emilie Dilet (9072) = Vital Victor Dassot ; = 1852 MASSEAU Drosenay 1816-1879 (Libre ; de Zélie Masséaux)
9075	Marie Rose MARVILLIER	21	Créole	D'où Juliette (9053)
9076	Marie Romaine NEVEL	20	Créole	+ 1851 ; de Sophie + ; D'où Sophie 1848-1849, Hélène 1839-1849 ; == Isidor VILRUS (7988) d'où Alidor 1850-1852
9077	Javotte	59	Créole	
9078	Babeth ss patro	63	Indienne	+ 1847
9079	Luce ss patro	86	Malgache	+ 1847
9080	Louison BONNETON	76	Malgache	+ 1862 à 70 ans ; = 1855 MATHIEU Parfait (5789)
9081	Olivette ss patro	62	Indienne	+ 1853
9082	Florentine CARRIERE	62	Indienne	+ 1855
TAFFANEL Antoine 1801 = Macé Emilie 1845				
9083	Vitaline VERDAC	36	Créole	+ 1859 ; De Rosa + ; d'où Rose (9085), Louise (9086) ; = 1853 JONASSIN Jonas (4587)
9084	Céleste ROBINEL	21	Créole	+ 1904 ; D'Anicette + == Gaspard Robinel (1716); = 1850 CLAIRETTE Edouard (8279) d'où Célestine (9087), Gaspard 1852 + ; = 1859 THOURAUD Félix (5451) ; = 1861 PERON Constant (667) d'où Pierre 1862 +, Marie 1862
9085	Rose VERDAC	12	Créole	De Vitaline Verdac (9083) ; = 1859 GIRON Ange Marie 1832 libre
9086	Louise VERDAC	10	Créole	De Vitaline Verdac (9083)
9087	Célestine ROBINEL	3	Créole	De Céleste Robinel (9084) = Clairette Edouard (8279)
9088	Sophie ss patro	69	Malgache	+ 1853

9089	Machemin s patro	71	Créole	Femme ; + 1847
TESSIER Estéphanie 1820		1845		<i>Rivière des Galets / Ravine à Marquet</i>
9091	Hégesippe ss patro	10	Créole	+ 1852 La Possession à 22 ans ; donné par Lelièvre J. en 1844
TECHER Gabrielle 57 ans		1845		<i>Chaussée Royale</i>
9092	Jacques BONBOIS	53	Malgache	= 1852 La Possession TREBOR Rosalie (6043)
TECHER Jean Pierre		1845		<i>Ravine à Marquet</i>
9093	Célice LUCIAN	9	Créole	D'Eulalie Lucian (9097) ; = 1853 LALIGNARE Félix (7829)
9094	Augustine LUCIAN	10	Créole	+ 1892 La Possession ; D'Eulalie Lucian (9097) ; = 1854 LOUISE ESSON Joseph 1827-1888
9095	Meranthe LUCIAN	8	Créole	D'Eulalie Lucian (9097) ; = 1855 CATICHE Pierre Faustin (10764) d'où Pierre 1855
9096	Joson LUCIAN	5	Créole	D'Eulalie Lucian (9097)
9097	Eulalie LUCIAN	28	Créole	De Marianne + ; d'où Célice (9093), Augustine (9094), Méranthe (9095), Joson (9096) ; = 1856 TECHER Jean Pierre 1802 Libre
9098	Félix ? EMAR	33	Créole	+ 1852 La Possession à 36 ans ; de Gabrielle +
TECHER Antoine 1780 = Antoinette Retout		1845		<i>Rivière des Galets/ Ravine à Marquet</i>
9099	Elie ss patro	58	Cafre	+ 1844
9100	Abraham NEVERITA	56	Cafre	Marron 1814 ; + 1860 chez Avril
9101	Sylvain ss patro // BENABAR	47	Cafre	Marron 1823 ; + 1868 La Possession // + 1866
9102	Auguste	64	Cafre	Marron 1825
9103	Lajoie	54	Cafre	Marron 1815
9104	Charles ? ss patro	51	Cafre	Marron 1815 ; + 1867 La Possession ;
9105	César ? RENAUD	42	Malgache	Marron 1819 ; + 1879 hôpital
9106	Victor ? PLATON	40	Cafre	Marron 1829 ; + 1861 ; = 1851 Clarice Buthis (5754)
9107	Jérôme MENAL	37	Cafre	+ 1867 ; = 1853 PELISSON Scholastique (8938)
9108	Eugène GILET / LINCOURT	36	Cafre	+ 1869 ; = 1852 RANAVALO Sophie (8518) // = 1853 La Possession MEROL Caroline (2545)
9109	Monrose ATANEL	36	Cafre	= 1851 SOUCA Euphrasie (2805)
9110	Pierre ? CHAMPION	48	Cafre	+ 1854 hospice
9111	Charles AMORIN	45	Cafre	+ 1863 ss patro; = 1853 La Possession Victorine HORA (6662)
9112	Michel ROGNIER	34	Cafre	+ 1892 ; = 1851 La Possession MARGIN Flore (9125) ; = 1854 La Possession

				NOVERIN Marie Thérèse (2544) ; = Marie Louise SAUNIA 1832
9113	Servant ? ss patro	52	Cafre	+ 1850 à 50 ans chez Alexis Rivière
9114	Gaspard	53	Cafre	
9115	Isidore AMIGNON	30	Cafre	+ 1856 ; = Pérance CAMA 1827 1831
9116	Simon ? ss patro	45	Cafre	+ 1864
9117	Olivette ACIDRA NEIDRA	58	Cafrine	+ 1862 ; D'où Flore (9125), Reine Neidra Moullé (9124) ; ? = Alexis GeRAS d'où Alexis (9130)
9118	Carthaus ss patro	34	Malgache	Femme, + 1844
9119	Armicard ROCALIER	39	Malgache	= 1852 La Possession MOUSSELAT Sophie (9122)
9120	Constant ss patro	28	Malgache	+ 1867 ss âge
9121	Gustave	19	Malgache	
9122	Sophie MOUSSELAT	46	Malgache	= 1852 La Possession Armicard ROCALIER (9119)
9123	Phrasie COURLIN	66	Créole	+ 1853 ; De Modeste + ; = 1852 La Possession ROBLOTIN Pierre (3967)
9124	Reine NEIDRA MOULLE MIRLETTE	21	Créole	+ 1891 La Possession ; D'Olivette Neidra (9117) ; = 1858 La Possession TOULET Privat (10733) d'où Pierre (9131), Michel 1840, Aristole 1842 (9135), Georges 1843, Elise 1846-1862
9125	Flore MORGINS	30	Créole	+ 1856 ; D'Olivette Acidra (9117) ; d'où Florentine (9134) ; == DORCEL Oscar (9136) d'où Laurencine 1842 ; = 1854 Michel ROGNIER (9112) d'où Jean 1845
9126	Hortence	16	Créole	
9127	Fanny SERMONT	34	Cafrine	+ av 1852 ; d'où Aristole (10820), Florentine ? (922), Estelle (10823), Rosélia (10824), Adèle (10821)
9128	Augustine	24	Malaise	
9129	Vulcain ss patro	34	Créole	+ 1867 La Possession
9130	Alexis GRAS // TOULON	16	Créole	+ 1878 La Possession ; d'Olivette (9117) = Alexis Gras // == Doxile LINDOR (2937)
9131	Pierre Jean NEIDRA	7	Créole	De Reine Neidra (9124) = Toulet Privat (10733)
9132	Louis	2	Créole	
9133	Léonard	5	Créole	
9134	Florentine MORGIN	1	Créole	De Flore Morgin (9125)
9135	Aristole « NEIDRA »	1	Créole	+ 1845 ; de Reine Neidra (9124)
TECHER Antoine fils 1815 = Antoinette Lanay 1845				<i>Rivière des Galets / Ravine à Marquet</i>

9136	Oscar DORCEL	38	Malais	= 1851 La Possession Marie Jeanne MORSIN (9137) ; = 1863 St Denis Anaïs LESCA 1819 Malaise ; == Flore MORGIN (9125)
9137	Marie Jeanne MORSIN DORSIN	52	Créole	+ 1861 ; De Javotte ; = 1851 La Possession DORCEL Oscar (9136) d'où Javotte (9138)
9138	Javotte MORSIN	12	Créole	De Marie Jeanne Morsin (9137) = Oscar Dorcel (9136) ; = 1851 ALALON Gaspard 1819-1852 ; = 1854 La Possession DAREL Victor (8913)
9139	François ? ss patro	36	Cafre	Marron 1837 ; + 1852 chez Vve Lacay
9140	Lamour ? ss patro	34	Cafre	+ 1871 à 70 ans
9141	Caprice MOSKO MOSCOU	24	Cafre	+ 1881 ; = 1852 ERAL Mélinthe (7468) ; = 1853 NEVEL Pauline (3831)
9142	Hyppolite ss patro	28	Cafre	+ 1852
9143	Macois ROA	35	Cafre	+ 1852
TIERS Veuve ? Desjardins		1845		<i>Précipice / Grand Bras</i>
9144	Louis PEVIN	37	Créole	+ 1849
9145	Fanny HORTENCIUS	47	Créole	+ 1868 ; d'Hortence ; d'où Faustin (9150) ; = 1844 ADEMAR Adonis (10711)
9146	Clotilde ORPHEE	60	Créole	+ 1849
9147	Zéphir ? CONFUCIUS	49	Malgache	+ 1852 St Leu
9148	Honoré	30	Créole	
9149	Isidore ? ZANTE	46	Créole	De Rosalie St Leu ;
9150	Faustin HORTENCIUS	27	Créole	+ 1852 ; De Fanny Hortencius (9145) ; = 1852 TABLEAU Marie 1828 St Louis
9151	Pierre DARCIER	40	Créole	De Marie Louise + ; = 1853 EDITSIRA Emma (4333)
9152	Thésfort	41	Créole	
9153	Jacques ss patro	45	Créole	+ 1846
9154	Cécile THIONVILLE	13	Créole	+ 1856 / + 1862; De Françoise + ; = 1853 VICTORIA Cyril ((8793) ; tuteur Adonis Adémar
9155	Céline THIONVILLE	13	Créole	De Françoise + ; d'où mort-né 1848 ; = 1854 LOPIN Paul (8084) d'où Henry 1850
TROUSSAIL Philibert = Antoinette Desjardins		1845		<i>Rivière des Galets</i>
9156	Jean Louis ? DAMISO	50	Malgache	Si 40 ans, + 1852
9157	Léveillé ERODE // CIMANDEF	71	Malgache	+ 1857 // + 1868 La Possession chez Vve Maillot
9158	Augustin ? SULNER	61	Malgache	Si cafre, + 1862

9159	Dur ROCH dit Bayonne	45	Malgache	+ 1865 St Leu ; = Elisabeth 1805
9160	Elie CHELBON	45	Créole	+ 1876 ; De Benjoin ; = 1852 BULIN Virginie (5040)
9161	Augustave LAPLAINE	37	Créole	+ 1878 ; D'Euphrasie + ; = 1851 MANON Delphine (6111)
9162	Pierre ? LACHENY	37	Créole	De Claire Lacheny (936)
9163	Jean Baptiste CAMBY // COUTURIER	33	Cafre	+ 1855 hospice // + 1886 Hôpital
9164	Louis ss patro	60	Cafre	+ 1844
9165	Vital	31	Cafre	
9166	Pascal AUZATE	37	Cafre	+ 1885 ; = 1852 BARIN Suzanne (10761)
9167	Furcy PRELY // VALIPE // LIMA	33	Cafre	+ 1875 ; = 1853 CHEREAU Rose (7368) ; = 1857 OLIMPIN Olive (9322) ; // + 1853 chez Troussail; = 1852 PATION Victoire (2497) // + 1878 La Possession ; = Clémence
9168	Victor ZEN	29	Cafre	+ 1882 hôpital
9169	Layemare ss patro	31	Cafre	+ 1846
9170	Binjer ss patro	35	Cafrine	+ 1844
9171	Charité PICARD	61	Cafrine	+ 1852 ; d'où Henry (9178), Jean (9177)
9172	Emilie NELLE	41	Créole	+ 1873 ; de Lisette ; D'où Eugène (9176), Félix (9209), Lisette (9192), Louis (9217), Antoine (9175), Euphrasie (9173)
9173	Euphrasie NEL	22	Créole	+ 1877 ; d'Emilie Nel (9172)
9174	Fanchette	13	Créole	
9175	Antoine NELLE	17	Créole	D'Emilie Nelle (9172) ; = 1857 St Denis LASCAGNE Denise 1832
9176	Eugène NELLE	14	Créole	+ 1855 ; D'Emilie Nelle (9172) ; = 1853 JOANNE Coralie (4588)
9177	Jean PICARD	21	Créole	De Charité Picard (9171) ; == Charlette POU CET (6633)
9178	Henry PICARD	19	Créole	+ av 1889 ; De Charité Picard (9171) ; = 1853 HERMINE Julie (10825)
9179	Caprice DELAVILLE	23	Cafre	+ 1856 ; = 1851 CLODOMIR Lucile (3448)
9180	Monjol AUZATE	14	Créole	+ 1886 ; De Pascal Azate (9166) = Barin Suzanne (10761) ; = 1853 Marie RAFAUS 1833 ; = Héloïse NICAUD 1851
9181	Séverin BARIN	47	Créole	+ 1877 ; de Pélagie Barin (9536)
9182	Bénoni BENOIT	29	Créole	De Constance + ; = 1853 Estelle BELLONY BENONIE 1822
9183	Sophie TALMOT	36	Créole	+ 1866 La Possession ; De Vincente + ; = 1853 BARBIN Alerte (9216) d'où Estelle

				(9211), Claire (9214), Flore (9219), Florine 1847-1895
9184	Auguste DAGOBERT	50	Malgache	+ 1873 Afrique ; = 1849 SATIRE Perpétue 1793-1874 C PMI d'où Noël (3731), Saint Luce (3757)
9185	Amédé	47	Malgache	
9186	Narcisse MOUVIN	46	Malgache	+ 1865 ; = 1855 Estelle PÄNOPES (2205)
9187	Etienne ? CARPIN	66	Malgache	+ 1863 hospice
9188	Laurette NICK	47	Malgache	+ 1873 ; D'où Augustine (9190), Paulin (9199), Céleste (9189), Faustin 1832, Victorine (9210)
9189	Céleste NICK	15	Créole	+ 1885 ; De Laurette Nick (9188) ; d'où Céline 1848-1850, Cécilia 1850-1852, Aurélie 1857-1859, Joseph 1849
9190	Augustine NICK	13	Créole	+ 1881 ; De Laurette Nick (9188) ; = 1851 BALIERE Pierre (9196)
9191	Florentin	12	Créole	
9192	Lisette NELLE	12	Créole	+ 1889 ; D'Emilie Nelle (9172) ; d'où Pierre 1853-1862 ; = Napoléon BELAMI 1844
9193	Dorothee BALIERE	51	Créole	D'où Didier (9194), Pierre (9196), Noël (9198), Uranie (1530), Bruno 1839, Elise (9218), Julien 1838, Henriette (9195), Florice (9197), Gédéon 1804-1884
9194	Didier BALIERE	23	Créole	De Dorothee Balière (9193) ; = 1851 BULIN Julienne (5061)
9195	Henriette BALIERE	20	Créole	+ 1873 ; De Dorothee Balière (9193) ; D'où mort-né 1848
9196	Pierre BALIERE	15	Créole	+ 1889 ; De Dorothee Balière (9193) ; = 1851 NICK Augustine (9190) ; = Lucine LEON 1845
9197	Florice BALIERE	13	Créole	+ 1884 ; De Dorothee Balière (9193) ; = Marie Louise CLOTIN (7239)
9198	Noël BALIERE	6	Créole	+ 1886 ; De Dorothee Balière (9193) ; = 1856 NORTAL Thémire (3985)
9199	Paulin NYS	10	Créole	+ 1895 ; De Laurette Nick (9188) ; = 1851 Louise NEL (9465) ; petit fils de Lisette Nerbin 1877-1872
9200	Goturn	61	Créole	
9201	Henry ? LAVAREL	23	Créole	+ 1874 PMI hôpital
9202	Charlette « VATEL »	54	Malgache	+ 1847 ; 1813 d'où Benjamin (9213), Fanchin François (9477), Julie (9542)
9203	Louis ? HIBIN LUBIN	36	Créole	+ 1868 ; = 1849 MONDAME Henriette (9640)
9204	Anatole RUFFO	41	Malgache	Ou Cafre ; = 1851 RAPOLLA Pauline (7167)
9205	Février ss patro	46	Malgache	+ 1867
9206	Alexandre ss patro // PIOTE //	46	Malgache	+ 1867 hospice // + 1873 St Leu à 80 ans // + 1880 hôpital

	TOTIS			
9208	Figaro ss patro// ss patro	37	Cafre	« « ; + 1852 // + 1878 hôpital
9209	Félix NELLE	9	Créole	+ 1902, D'Emilie Nelle (9172) ; = 1862 JOANNE Clarice (9385)
9210	Victorine NICK	7	Créole	+ 1876 ; De Laurette Nick (9188)
9211	Estelle TALMOT	6	Créole	+ 1875 ; De Talmot Sophie (9183) = Barbin Alerte (9216) ; = DASSOT Didier (9045)
9212	Céleste ? DARIUS	6	Créole	+ 1854 ; de Fanny Darius +
9213	Benjamin VATEL	31	Créole	+1873 ; De Charlette (9202); = 1856 La Possession LAYEMARD Anne (7869)
9214	Claire TALMOT	4	Créole	+ 1873 ; De Talmot Sophie (9183) = Barbin Alerte (9216) ; = François NELOPE 1836
9215	Jeannette ? LURAGE	39	Créole	De Léocadie Martignac (1304) ; d'où Maximin (7628) ; == Henry TARLEY (6382) d'où Elisabeth (7631) ; = 1851 CARLOS Alphonse 1811 Afrique ; == Pierre YRIEX d'où Gaspard (5718)
9216	Alerte BARBIN	33	Malgache	+ 1879 ; = 1855 Sophie TALMOT (9183)
9217	Louis « NELLE »	3	Créole	D'Emilie Nelle (9172)
9218	Elise BALIERE	3	Créole	+ 1881 La Possession ; De Dorothée Balière (9193)
9219	Flore TALMOT	2	Créole	+ 1883 La Possession ; De Talmot Sophie (9183) = Barbin Alerte (9216) ;
QUIELET Charles 1824 = Elisabeth Lebrun 1845				
9220	Hyppolite ROSENTAL	10	Créole	Donné par le père au mariage ; De Médor Hyppolite (8161) = Fanchette Rosental (9230) ;
9221	Juliette SORTEL	9	Créole	« « ; de Françoise Sortel (9223) ; d'où Michel 1850-1852, Françoise 1857 +
QUIELET Veuve 1805 1845 <i>Rue de l'hôpital</i>				
9222	Alcindor	40	Malgache	
9223	Françoise SORTEL	38	Créole	+ 1865 ; De Phébée ; D'où Mars ((9228), Phébée (9229), Michel (9225), Juliette (9221), Zoé (9227)
9224	Irma ? CAMEL	21	Créole	+ 1858 / + 1902 StLeu; de Catiche Camel ; = Bélisaire NEDAL (3176StLeu); = 1859 St Leu Pierre Denis NERON (2159StLeu)
9225	Michel SORTEL	19	Créole	De Françoise Sortel (9223) ;
9226	Janvier	16	Créole	
9227	Zoé SORTEL	13	Créole	De Françoise Sortel (9223)
9228	Mars SORTEL	11	Créole	De Françoise Sortel (9223) ; = 1853 Ernestine HERSILLE (8985)
9229	Phébée SORTEL	7	Créole	+ 1869 ; De Françoise Sortel (9223) ; = 1855 GUSTEL Victor (6349) d'où Elisabeth

				1853-1860
9230	Fanchette ROSENTAL	32	Créole	+ 1887 ; = 1849 MEDOR Hyppolite (8161) d'où Hyppolite (9220), Paulin (9231), Pauline (9234), Appolidore (9232), Paul Emile 1846-1902
9231	Paulin ROSENTAL	8	Créole	De Médor Hyppolite (8161) = Fanchette Rosental (9230) ;
9232	Appolidore ROSENTAL	2	Créole	De Médor Hyppolite (8161) = Fanchette Rosental (9230) ;
9233	Lafleur RIGOLAN	70	Indien	+ 1862 chez Françoise Sortel
9234	Pauline ROSENTAL	6	Créole	De Médor Hyppolite (8161) = Fanchette Rosental (9230) ; = 1857 NANGUE Louis 1836 d'où mort-né 1861
VEDIER Cyprien France 1779 = Mélanie Robert 1845				
9235	Bénoni	58	Créole	
9236	Marie ? LAKELLE	33	Malgache	+ 1893 chez Delahogue
VICTOR Succession 1845 + 1843, esclaves pour Mme Vetch résidant chez Desbassayns				
9237	Luc	60	Créole	
9238	Fortuné PHYSYS	60	Malgache	Invalide ; + 1869
9239	Joseph UREE // MINOTAURE	60	Cafre	Boiteux ; + 1850 chez Gonnefoy // + 1864 hospice
9240	Marousen ? Macousier ss patro	44	Cafre	Aveugle ; + 1847 chez Pajot
9241	Martin	50	Cafre	
9242	Scipion MONFIEL	49	Cafre	Invalide ; + 1851
9243	Cotte DECOTE PORCOS	49	Malgache	Invalide ; = Florine (351)
9244	Dorothée DORMANDIE	60	Malgache	+ 1862 St Leu
9245	Marie	62	Créole	
VETCH Veuve Francis ? MANES 1845 ? Bernica				
9246	Adolphe ? ABATAS	48	Créole	+ 1851 chez Lesport
9247	Jules ANTOINE	16	Créole	De Séraphine (9252) = Bazile ; Affr 1848 St Denis
9248	Louis PHILIPPE	27	Créole	De Philippe = Merancienne ; Affr 1848 St Denis ; = 1849 St Denis LHIMENA Claire 1826 St Leu 5DE Blandine°
9249	Arthur MONTCLAIR	31	Malgache	Affr 1848 St Denis ; = 1849 St Denis AURORE Lucile 1816 Afrique; = 1859 St Denis GEMOSAC Adéline 1834
9250	Saint Ange ANTOINE	13	Créole	De Séraphine (9252) = Antoine Paya (78); Affr 1848 St Denis
9251	Elise ANTOINE	20	Créole	De Séraphine (9252) = Lapin; d'où Pierre Arthur (9260), Alfred Pierre 1844, Affr 1848

				St Denis ; = Toussaint d'où Louise 1848
9252	Séraphine ANTOINE	40	Malgache	Affr 1848 St Denis ; = Lapin, Indien, d'où Jules (9247), Elise (8251) ; = 1849 Antoine PAYA (78) d'où Saint Ange (9250), Jules (9247), Elise (8251)
9253	Elisa BULIN	47	Malgache	D'où Paul Emile 1842, Elisa (9254) ; = 1862 MNESTHEE Pollux (8508) ; affr 1848 St Denis
9254	Christine BULIN	36	Créole	D'Elisa (9253) ; Affr 1848 St Denis
9255	Anaïs MERCURE	29	Créole	+ 1851 ; de Merancienne + St Denis = Mercure ; = 1845 DABOR Joseph (248) d'où Léonard (9256), Etienne (9257), Merancienne (9258), Joseph Louis (9259), Henriette 1846-1849 ; affr 1848 St Denis
9256	Léonard MERCURE	6	Créole	D'Anaïs Mercure (9255) = Dabor Joseph (248) ; affr 1848 St Denis
9257	Etienne MERCURE	5	Créole	D'Anaïs Mercure (9255) = Dabor Joseph (248) ; affr 1848 St Denis
9258	Merancienne MERCURE	3	Créole	D'Anaïs Mercure (9255) = Dabor Joseph (248) ; affr 1848 St Denis; = 1863 St Denis MONGE Sémillant 1843
9259	Joseph Louis MERCURE	1	Créole	D'Anaïs Mercure (9255) = Dabor Joseph (248) ; affr 1848 St Denis
9260	Pierre Arthur ANTOINE	1	Créole	D'Elise (9251)
VALCIN François 45 ans = Eline Rosette				1845 <i>Bernica / Saint-Gilles</i>
9261	Lespoir MYSUS	34	Cafre	+ 1877 ; = Flore REMONA (5931) ; différent de (8887)
9262	Lafortune ? ss patro	42	Cafre	+ 1852 St Leu à 52 ans chez Préau
9263	Fantaisie MYGDON	30	Cafre	+ 1876 ; = 1849 ZAMIRE Adeliné (1206)
9264	Thomas ss patro // HUBILON	46	Cafre	+ 1863 //+ 1857 à 68 ans chez Tiers
9265	Eloi ? ss patro	32	Cafre	+ 1862 St Leu à 60 ans chez Lesport-Adamolle
9266	Anne MUTINUS	67	Malgache	+ 1863 ; d'où Anna Avertinus (9268) ; = Ancana 1803
9267	Marie Anne MYEERIS	32	Cafrine	+ 1849
9268	Anna AVERTINUS	19	Créole	D'Anne Mutinus (9266) ; = 1849 MYRTILE Vincent (5333) d'où mort-né 1862
VATEL Elisabeth 1820				1845 <i>Rue de la seconde providence</i>
9269	Perpétue « ACASIS »	49	Créole	+ 1847 ; d'où Marie 1827
9270	Miguel ss patro	55	Cafre	+ 1847
VIDOT François = Geneviève Maunier				1845
9271	Julienne ? JOLICOEUR	27	Créole	+ 18977 : De Madeleine Valdo (8802); d'où Martine (2582), Auguste 1850, Jules Dronzin 1842-1893 ; = 1852 PALMARIE Henry (3803)

VERGOZ Henry veuve née Laborde			1845		<i>La Saline / Trois Bassins</i>
9272	Charité ACARNAS	31	Créole	+ 1872 St Leu de Marianne == Prosper Duverger 1800-1864 ; = 1849 MASQUE Lafleur (5841)	
9273	Jason Joson	31	Créole		
9274	Félix ACADINE	26	Créole	+ 1868 ; d'Olympiade Acadine (4549) ; = 1849 Olivette RIMA (8217)	
9275	David ACASTE	31	Créole	+ 1901.De Céleste Acaste (8246) ; = Clarice IDALIE (4514)	
9276	Firmin ss patro	59	Malgache	+ 1846	
9277	Léonard BODZEN	7	Créole	+ 1884 ; De Masséna Bodzen (5847) = Catherine Fagotat (9280) ; = 1862 DELAVILLE Marie (3471)	
9278	Sophie	34	Créole	? d'où Aristide 1847 St Denis	
9279	Euphrasie AZAMEL	16	Créole	+ 1880 ; d'Olympiade Acadine (4549) ; = ROMEL Charles (3812)	
9280	Catherine FAGOTAT	21	Créole	+ 1849 ; d'Olympiade Acadine (4549) ; = 1845 BODZEN Masséna Clermont (5847) d'où Léonard (9277), Elisa (9287), Pierre 1841	
9281	Martine Marthe ACADINE	64	Créole	+ 1853 ; de Christine ; == Jean Marie d'où Augustine Tavernier (4564), Florentine Léanube (3233), Zacharie Tavernier (4537), Olympiade (4549), Vilbrode Tavernier (4561), Isidor (2640), Pauline Niflore (8216)	
9282	Marie ACASIS // ATIDE	19	Créole	Ou (1031) + 1869 ; de Perpétue ; = Noël MEDULINE (2821) // = Valry VALERY + d'où Valry 1851-1852	
9283	Fannelli FRODIGER	26	Cafrine	= 1853 Thélémaque MENTOR (8220)	
9284	Pierre Denis LAGOURDE	13	Créole	De Pierre Denis Lagourde (2888) = Euphémie Clémenti (6771) ; = 1853 MAREUIL Caroline (8471)	
9285	Victoire	49	Créole	Vendue à Vergoz	
9286	Philémon	28	Cafre		
9287	Elisa BODZEN	1	Créole	+ 1864 ; De Masséna Bodzen (5847)= Catherine Fagotat (9280) ; = 1862 PHILEAU Alfred (3602StLeu)	
9288	Soulange	33	Créole		
VOUSELAND Camille veuve Emilienne Hibon			1845		<i>Rue de l'hôpital</i>
9289	Couronnée ASPASIE Nathalie	77	Créole	D'où Vincente Beaumont (8610), ? Roseline Beaumont 1812-1882 St Denis, Félix Aboppard (1778StLeu)	
9290	Loriska DONASSIN	28	Créole	+ 1874 ; De Zéline ; = 1852 MARIUS Anaïs (1038)	

9291	Glaudine CASSANDRE	22	Créole	+ 1863 ; D'Olivette + ; D'où Alphonse 1841, Jean 1843 (vendus en 1844 à Eloïse Zermine sa tante pour être affranchie), , Eugène 1843, Louisa 1846
9292	Marie Estelle ? SIBONNOT	20	Créole	D'Olympe Sibonnot (11078) ; D'où mort-né 1870
9293	Marie Rose	13	Créole	
9294	Edouard	33	Créole	Marron de 13 ans
9295	Pauline POLINETTE	47	Créole	+ 1867 ; de Henry = Léocadie ; = 1844 MAXIMILIEN François (4993)
9296	Clairette Clarice GRATIA FAUSTAN	45	Créole	+ 1859 ; De Luce + ; D'où Emilie (9297), Phrasie (9299), Baptiste (9298) ; = 1859 GUENET Jean Baptiste 1810-1880 d'où Céliste (9301)
9297	Emilie FAUSTAN	23	Créole	De Clairette Faustan (9296) ; d'où Augustine (9302), Henry (9304), Jean (9305) ; = 1855 ASTONIEN Séné 1806 Mada d'où mort-né 1860
9298	Baptiste GRATIA FAUSTAN	21	Créole	+ 1852 ; De Clairette Faustan (9296) ; = 1844 LAVIGNE Martine (3257) d'où Clairette (9303) ; requête avec sa mère en 1849 pour porter le nom de leurs enfants
9299	Phrasie GRACIA	19	Créole	+ 1851 ; de Clairette Faustan (9296) ; == Auguste VOLANGES d'où Clairette (9303)
9300	Laventure	50	Créole	
9301	Céliste FAUSTAN	7	Créole	De Clairette Faustan (9296) = Jean Baptiste Guénot
9302	Augustine FAUSTAN	6	Créole	D'Emilie Faustan (9297)
9303	Clairette FAUSTAN	4	Créole	+ 1878 ; de Clairette Faustan (9296) ; == Auguste Volanges ; = Amédé CRESCENCE
9304	Henry « FAUSTAN »	3	Créole	D'Emilie Faustan (9297)
9305	Jean « FAUSTAN »	2	Créole	D'Emilie Faustan (9297)
VINCENT Gilles 1810 = Marianne Gonneau 1845				<i>Yvon / Bernica</i>
9306	Petit Fanchin ss patro	36	Créole	= 1847 Julie (9323)
9307	Noël	35	Créole	
9308	Fanchon ? MAULIUS	41	Créole	+ 1867 St Leu ; de Balbine ;
9309	Pierre Noël NOLOY	32	Créole	+ 1862 ; de Louison Noloy (9321) ; = 1852 DOMINICO Jeannette (7191)
9310	Simon BREVECOURT	23	Créole	+ 1863 ; De Luce Brévecourt (9319)
9311	?arron Baron BEAUMATIN	42	Cafre	Témoïn + (7992)
9312	Songol ? Jean dit songol EROSONGOL	34	Cafre	= 1854 BIMAN ? Raphaël (696)
9313	Alexandre CORSET	56	Cafre	+ 1857 La Possession
9314	Philippe	64	Créole	

9315	Louis OLYMPIADE	17	Créole	+ 1857 ; d'Olympiade +
9316	Léonard LARDAL	9	Créole	+ 1870 ; De Luce Brévecourt (9319) = Soulange Lardal (692); = 1857 ROBURET Olivette (4281)
9317	Soulange NOLOY	9	Créole	+ 1900 ; De Louison Noloy (9321) ; = 1864 GERLI Célestine 1844 (de 6240) ; = Clarice HORTENCE (1164StLeu)
9318	Janvier « RITAL »	2	Créole	D'Aurélie Rital (9324)
9319	Luce Lisée BREVECOURT	47	Créole	+ 1881 PMI; De Zaïre Brévecourt (9329) ; d'où Zoïle 1811, Simon 1818-1863 ; = 1851 LARDAL Soulange (692) d'où Soulangette (9328), Léonard (9316), Eudoxie Dactile (9327), François 1832
9320	Adèle ? ERMENONVILLE	50	Malgache	+ 1879 à 100 ans ; d'où Clarice 1822-1879
9321	Louison NOLOY	45	Créole	+ 1852 ; de Nias + ; d'où Soulange (9317), Pierre Noël (9309), Nathalie (9326)
9322	Olive OLIMPIN	33	Créole	+ 1879 ; D'Olympiade + ; = 1852 Vincent RITAL 1803/1810-1855 Mada d'où Aurélie (9324) ; = 1857 Furcy PRELY (9167)
9323	Julie ss patro	23	Créole	= 1847 Petit Fanchin (9306)
9324	Aurélie RITAL	16	Créole	D'Olive Olimpin (9322) = Vincent Rital ; d'où Janvier (9318) ; = 1861 AGATHE Jean Baptiste dit Joseph Marianne 1819-1887, affranchi, d'où Fanchette 1845, Olivia 1847
9325	Maguitte Marguerite	13	Créole	
9326	Nathalie NOLOY	11	Créole	+ 1901 ; De Louison Noloy (9321) ; = 1857 GERLI Denis (6230) d'où Pierre Denis 1846
9327	Dactile Eudoxie BREVECOURT	11	Créole	De Luce Brévecourt (9319) = Soulange Lardal (692); = 1852 ROBURET Philippe (4274) ; = 1856 OCTAVON Charlot (1946)
9328	Soulangette BREVECOURT	5	Créole	+ 1881 ; De Luce Brévecourt (9319) = Soulange Lardal (692); = 1856 AGATHE Charles (1150) d'où Charles 1862 +
9329	Zaïre BREVECOURT	67	Malgache	+ 1851 ; D'où Luce (9319), Zoïle 1811
9330	Annibal ? LABINAL	46	Créole	+ 1872 St Leu ; de Céleste +
VINCHANT Henry France 1801		1845		<i>Rue du commerce</i>
9331	Rosélia LABRECK	29	Cafrine	+ 1875 ; D'où Valentino (9334) ; = 1850 FINELO Jambefine (9019) d'où Jean 1842-1856, Bertille 1856-1858
9332	Louis ss patro	48	Créole	+ 1847
9333	Dominique	42	Créole	
9334	Valentino « LABRECK »	2	Créole	De Rosélia Labreck (9331)
9335	Perpétue CUBIN// SAINVAL	66	Créole	Vendue à Advise Hyancinthe ; affr 1846 ; + 1852 ; d'où Pierre Louis Ursel (4226),

				Florine Nocher (8611), Lubin (5704), Fanchette Dacoeur 1808 // + 1850, d'où Vincente (2049), Charlette (10046)
VERGOZ Léon 1807		1845		<i>Rue Dangoulème</i>
9337	Christophe ss patro	57	Cafre	+ 1848
9338	Fantaisie ss patro	30	Cafre	+ 1844
9340	Rose DAMOCLES	38	Créole	+ 1876 ; De Pétronille + = Vincent +; = 1856 ADOREA Prudent (10263)
VERGOZ Alexandre vve, née Geneviève Robert		1845		<i>Germain / Précipice & Rue de la Caverne</i>
9341	Edmond ? ONDE	53	Créole	+ 1864 ; = Julie +
9342	Joseph dit Ferdinand DASSOL	32	Créole	Vendu à Mme Chevalier ; + 1857 ; de Marie Josèphe
9343	Fanchin FAURE // PILOS	23	Créole	Vendu à Auber ; + 1861 ; de Charlette Faure ; = 1860 St Leu MADA Henriette 1845 St Louis // + 1885 hôpital
9344	Philogène ? DIJON	18	Créole	« « + 1890 ; de Félice Dijon (9058)
9345	Alfred DASSOL	10	Créole	De Guyenne Dassol (9350) == Nicolas Voëmar
9346	André NEFORT	32	Cafre	+ 1877 ; == Rosette « EMALI » (2304); = 1854 ALBANO Sidonie (7874)
9347	Joseph CHAUCHER dit CROCHET	28	Cafre	+ 1889 ; = 1854 La Possession Fanny CORSIN 1794-1865
9348	Louis LANOUX // VIDON	48	Cafre	+ 1851 chez Vergoz // + 1859
9349	Lagaité ss patro	76	Cafre	+ 1844
9350	Guyenne DASSOL	33	Créole	De Marie Josèphe ; = 1852 HEGESIPPE Lamour (2709) d'où Amédée (3948) ; == Nicolas VOEMA (7740) d'où Alfred (9345) ;
9351	Sulette	28	Créole	Vendue à Conil
9352	Agathe ss patro	16	Créole	« « ; + 1848
9353	Olympiade dite Zéline OMBRIELE	28	Cafrine	« « ; + 1860 ; = 1852 DORIO Isidor (6520)
VERCHAMP d'Agathe = Modeste Maunier		1845		
9354	Hortence ? DATA	16	Créole	== Jean Pierre ROPPAUL (4949)
WELIMAIN Victor = Antoinette Crosnier		1845		
9355	Zéphir ? ss patro	43	Créole	+ 1849 à 55 ans hospice
9356	Célestin NOBLIN	35	Créole	+ av 1888 ; = 1849 La Possession Nina DABORE 1809-1888 Mada, St Denis
9357	Jules ? VALERY	29	Créole	+ 1854 ; = Zélia MONTCHERY (2456)

9358	Léonce BINEL	1	Créole	+ 1886 ; De Georgette Binel (9360) = Louq Roméo (10146) ; = Louise COSENELET (6885)
9359	Joséphine ? PESSEL	16	Créole	D'Euphrasie (9362)
9360	Georgette BINEL	35	Créole	+ 1858 ; D'Ursule Antelin (9369) ; = 1854 La Possession LOUQ Roméo (10146) d'où Léonce (9358)
9361	Florine DAPHON	27	Créole	A son fils Amédée à St Denis ; de Julie + ; = 1853 La Possession LEFRANC Jérôme (7475)
9362	Euphrasie ? PESSEL	55	Créole	+ 1863 ; De Dorothée + ; D'où Joséphine (9359); ? = 1852 CHARONDIN Léopold (1068), si Euphrosine
9363	Esther DELIA	43	Créole	D'où Estelle (9366) ; vendue à Lucas en 1847 ; = 1849 St Denis Georges HALAX 1798 Mada
9364	Thémise	25	Créole	
9365	Marie Louise ? AUNEILLE	23	Créole	+ 1899 3B PMI ; De Gertrude Auneille aff1836 Mada ; = 1849 MAMMOSA Pierre Gédéon (2594)
9366	Estelle DELIA	23	Créole	D'Esther (9363) ; d'où Marie (9367), Joseph (9368), Ernest 1846 ;
9367	Marie DELIA	4	Créole	D'Estelle Délia (9366)
9368	Joseph DELIA	2	Créole	D'Estelle Délia (9366)
9369	Ursule ANTELIN	53	Cafrine	D'où Georgette Binel (9360)
9370	Trime DAREL	43	Malgache	+ 1864 ; = 1853 La Possession Eugénie JUNON (8795)
9371	Julien	48	Malgache	
9372	Jasmin NATALIER	34	Cafre	= 1854 La Possession ADIERI Babet (8114)
9373	SONGOR ? Jean Marie	35	Cafre	+ 1858 La Possession ; = Madeleine RUPEYZAT (2037)
WISLEY Eugène France = Mottet		1845		<i>Bout de l'Etang</i>
9374	Caprice VATEL	21	Cafre	+ 1902 ; = 1855 NEFORT Adèle (7982)
9375	Kells s patro	32	Malgache	+ 1847
9376	Ernest HURTAL	30	Malais	+ 1874 Afrique; = 1852 VIRGINIO Virginie (7533) ; = 1858 Clarice TAUZEMON (1967)
9377	Germaine VALIER	25	Créole	+ 1885 ; De Marie Louise Valier (9378) = Guillaume Saratof (9564); d'où Louise (9386), Pierre Noël 1841, Alfred (9387) ; = 1850 MILORD Henry (6149) d'où Maguitte (9389), mort-né 1862
9378	Marie Louise VALLER	44	Créole	+ 1869 ; De Maguitte + ; = 1852 SARATOF Guillaume (9564) d'où Germaine (9377)

9379	Marie PELGRAND	34	Créole	+ 1877 ; d'Esther ; D'où Philogène 1846-1848, Elisabeth (9392), Victorine 1843, Louise (9388), Elie (9382), Jean 1845
9380	Françoise CASSAR	38	Créole	+ 1885 de Françoise ; De Florentine + ; = 1852 FORTUNE Fortuné (7943) d'où François 1844-1886 ; = FATOL Odon (7812)
9381	Edouard HAVARD	20	Créole	+ 1872 ; de Françoise ; = 1849 MULOT Marie Euphémie 1828 affr
9382	Elie PELGRAND	16	Créole	De Marie Pelgrand (9379) ; = Marie Louise ALBANS (4712)
9383	Stoline SALOUS	13	Créole	+ 1874 ; d'Henry Salous (5549) = Françoise Schuller (3452St Leu) ; = Furcy ROCCA (11012) d'où Joseph 1860
9384	Victor PELGRAND	9	Créole	De Sophie Morion (4739) = Pelgrand Philogène (4630) ; = ESTHER Arthénie 1839-1878
9385	Clarice JOANNE MERY	11	Créole	+ 1900 ; De Jean François Joanne (1852) == Louise + ; = 1862 NELLE Félix (9209)
9386	Louise VALIER SARATOF	8	Créole	+ 1890 ; De Germaine Valier (9377) = Milord Henry (6149) ; = 1863 LANGEVILLIER Arthur 1842 affr
9387	Alfred « VALLIER »	3	Créole	De Germaine Vallier (9377)
9388	Louise PELGRAND	1	Créole	+ 1884 ; De Marie Pelgrand (9379)
9389	Maguite VALIER SARATOF	2	Créole	De Germaine Valier (9377) = Milord Henry (6149) ; = 1860 DRULE Edouard (7374)
9390	Céladon	54	Cafre	Acquis d'Elie Ricquebourg 1844, Vendu à Ed. Marc 1845
9391	Estelle	3	Créole	
9392	Elisabeth PELGRAND	5	Créole	De Marie Pelgrand (9379) ; = 1863 ALEFE Félix (4394)
YCARD François Procope 1785 = Laramée				1845 <i>Rue de la Caverne / Bernica</i>
9393	Calle	41	Malgache	+ 1848 ; A la geôle ; d'où Ferdinand (9395), Pierre (9396)
9395	Ferdinand	14	Créole	De Calle (9393)
9396	Pierre	9	Créole	De Calle (9393)
9397	Etienne // ss patro	46	Malgache	Marron depuis 1834 // + 1854 chez Crestien, ou (3861)
9398	Eugène ? ss patro	11	Créole	+ 1860 chez Dijoux
LALAE ZALAE Françoise 40 ans				1845
9399	Janvier ? HANORY	25	Créole	+ 1872 ; hospice ; A son petit fils J.B. Aristhène 6 ans
9400	Célestine DUDELET // OMAMY	18	Créole	+ 1863 ; de Marianne + ; = 1843 Edouard FARGEAU (10416) d'où Maria 1844-1878; Acquis de Joseph Philogène 01/1845 // + 1883 ; de Marceline Passanay ; == Antoine Joseph TARCILE GENEVIEVE 1825 d'où Antoinette 1850 +
ZELINE Elie				1845

9401	Luce LUCON	29	Créole	De Marie ; = 1853 La Possession THOME Henry 1818-1857
ZITTE Mélanie 1807		1845		
9402	Hortence	46	Malgache	
ZITTE Auguste 48 ans = Espérance Euphrosine		1845 <i>La Saline/ Trois Bassins</i>		
9403	Arnesse	35	Cafrine	
9405	Evariste PERIGOGNE	21	Créole	+ 1887 ; De Victoire Périgogne (9406) ; = 1852 ABONDANCE Augustine 1826 ; = Amélia BREZE (6073)
9406	Victoire PERIGOGNE	46	Créole	+ 1853 ; de Florence ; D'où Evariste (9405), Julien (9413), Elise (9412), Florence (9409)
9407	Victorin PARQUE	33	Cafre	+ 1873 ; = 1852 PERGAME Mélanie (9419)
9408	Louis PEON	55	Créole	De Marianne + ; = 1854 LANAUZE Véronique (7100)
9409	Florence PERIGOGNE	18	Créole	De Victoire Périgogne (9406) ; d'où Pierre Elie (9416), Philogène 1846 ; = 1851 SICOPAR Gabriel (4790) d'où Gabriel 1848-1875 ; ? = BOISSY Boston (10280)
9410	Victor	30	Cafre	
9411	Merante BECUBO	37	Cafrine	+ 1858 ; == Benoit PACTOLE (10884) d'où Floïde (9414), Florine (9418) ; = 1849 MEGARUS Didier (2820); = 1852 MACAVA Faustin (621)
9412	Elise PERIGOGNE	16	Créole	+ 1869 ; De Victoire Périgogne (9406) ; = 1851 FLORIAN Philibert (7321)
9413	Julien PERIGOGNE	7	Créole	De Victoire Périgogne (9406) ; = 1862 LACLOS Angélique 1845
9414	Floïde PACTOLE	7	Créole	+ 1897 ; De Merante Bécubo (9411) == Benoit Pactole (10884); = 1853 DEAU Athis (3481) d'où mort-né 1861
9415	Gédéon ss patro	3	Créole	+ 1844
9416	Pierre Elie « PERIGOGNE »	1	Créole	+ 1844 ; de Florence Périgogne (9409)
9417	Lafrance ROKA	34	Cafre	+ 1862
9418	Marie Florine BECUBO	1	Créole	De Merante Bécubo (9411) ; = 1857 PHALAON Edouard (7148)
9419	Mélanie PERGAME	38	Créole	+ 1874 ; de Thérèse + ; = 1852 PARQUE Victorin (9407)
9420	Joseph Eugène BECUBO	4	Créole	+ 1860 ; de Mérenthe Bécubo (9411)
ZITTE Hildevert 1792-1858 = Barbe Alfonsine		1845 <i>Guillaume/Divon</i>		
9421	Espérance LENSEL	44	Cafrine	+ 1880 ; = 1854 GALOPINE Anthéonor (1376) d'où Elisa (9422), Eglée (9423), Olympe (9424), Augustave (9425),
9422	Elisa LENSEL	22	Créole	d'Espérance Lensel (9421) = Galopine Anthéonor (1376) ; d'où Augustine (9426), mort-

				né 1859
9423	Marie Eglée LENSEL	11	Créole	+ 1857 ; d'Espérance Lensel (9421) = Galopine Anthéonor (1376) ; d'où Henry 1857 +
9424	Olympe LENSEL	7	Créole	d'Espérance Lensel (9421) = Galopine Anthéonor (1376) ; = 1858 TACITE Gustave (1372StLeu)
9425	Augustave LENSEL	17	Créole	+ 1858. d'Espérance Lensel (9421) = Galopine Anthéonor (1376)
9426	Augustine LENSEL	2	Créole	D'Elisa Lensel (9422) ; = 1859 GRAVERE Philippe (6924) ; = Gustave TAFFET (4592)
DIJOUX Joseph 1802 = Victoire Hoarau			1847	<i>Précipice / Germain</i>
8174	Daniel ? TARONE	43	Créole	+ 1852 chez Carron; de Julienne +
9428	Antoine ? VITALIN	21	Créole	Ou (4106) ; témoin + (10260)
9429	Louis Marie ELIVON	13	Créole	D'Henriette Quilor (9430) = Vital Elivon ; = 1856 DASSOT Pélagie (9056)
9430	Henriette QUILOR	50	Créole	+ 1878 ; De Louise + ; d'où Isidor DORISI (3942); = 1850 Vital ELIVON 1794-1854 affr 1835 d'où Louis Marie (9429), Céline (3355), Charles Conseil 1823, Jacques Dalis 1820-1904, affr 1848 St Louis
9431	Vincent ? FORTUNE	37	Cafre	+ 1887 à 90 ans hôpital
9432	Braxelle LINOMAL dite Mimie Marianne	46	Malgache	+ 1874 ; = 1852 BOULOIS Guillaume (2368) d'où Esther (6987) ; = 1860 ATOMA Augustin (4361)
DACHERY Pierre 1800 = Laurencine Lelièvre			1847	<i>Hauts de l'Ermitage</i>
9433	Léonard ROMEL	31	Créole	+ 1871 ; de Cécile + ; = 1849 TEOMILA Eline (6389) ; = 1853 FLEURIMONT Arthémise 1813-1893, d'Olivette, affr 1838
9434	Eugène DORVAL	26	Créole	+ 1898 ; D'Adzire (10048) ; = 1855 MOLA Delphine 1836-1872 St Pierre (de Marcelin Mola 1800-1873 Afrique = Mélanie Clamare 1806-1890)
9435	Henry ? SOUBANA	13	Créole	Ou (7992) ; = Zélie MERANCIENNE 1834
9436	Furcy DORVAL	8	Créole	De Joséphine Dorval (9439) ; = 1863 DAMIRON Amélie 1847
9437	Aristide DORVAL	4	Créole	De Joséphine Dorval (9439) ; = 1861 GLAMPORT Marie Florence 1845
9438	Frédéric ESSOB	0.1	Créole	+ 1894 ; de Marie Rose Essob affr ; = Emilie BEUVRON ; = Vincente PERFILLON
9439	Joséphine DORVAL	24	Créole	+ 1877; d'Adzire +; D'où Aristide (9437), Furcy (9436), Alfred 1846, Adèle (9444)
9440	Juliette DORVAL	19	Créole	D'Adzire (10048); = Crescent d'où Crescence 1845-1901, Zélia 1847, Célestine (9445), Alzire (9443), Barbe 1842 ; = 1866 FIERBOIS Michel (128)
9441	Céleste ESSOB	16	Créole	+ 1877 ; de Marie Rose Essob affr
9442	Adélaïde ? Phrasie ss patro	25	Créole	+ 1849

9443	Alzire DORVAL	1	Créole	De Juliette Dorval (9440) = Crescent
9444	Adèle DORVAL	1	Créole	De Joséphine Dorval (9439) ;
9445	Célestine DORVAL	0.2	Créole	De Juliette Dorval (9440) = Crescent ; = 1865 JUCOURT Philibert (5218)
DESJARDIN DEJARDIN veuve Caillot St Pierre 1847				<i>Tour des roches</i>
9446	Pierre Paul BONHEUR	65	Créole	+ 1863 à 95 ans; de Marie Joseph ; oncle de (3587)
9447	Azor DIPPEL	55	Malgache	+ 1853
9448	Charles SANS SOUCY // ANARCHASIS	33	Créole	de Marie Jeanne Sans Soucy (9538) // de Betsy (5084)
9449	Thélémaque	13	Créole	
9450	Baptistin BELLEMENE	13	Créole	+ 1899 ; Blanc ; d'Henriette Bellemène (9457) = Jean Baptiste Lisador (5424) ; = 1850 LAGOURDE Généreuse (6772)
9451	Bernard MOUFLE	13	Créole	De Léocadie Mouflé (9458) = Nel Félix (9554) ;
9452	Valmir BELLEMENE	11	Créole	+ 1894 ; d'Henriette Bellemène (9457) = Jean Baptiste Lisador (5424) ; = 1863 LAVIGNE Martine (3265)
9453	Eugène BELLEMENE	10	Créole	d'Henriette Bellemène (9457) = Jean Baptiste Lisador (5424) ;
9454	Lafleur ? FEZELIE	11	Créole	+ 1888 hôpital
9455	Zéline VOEMAR	74	Malgache	+ 1850
9456	Javotte ? VOJATTE	55	Cafrine	+ 1852
9457	Henriette BELLEMENE	45	Créole	D'Esther + ; d'où Joséphine (9459), Edouard (9573), Eugénie 1829, Constant 1838 ; = 1851 LISADOR Jean Baptiste (5424) d'où Baptistin (9450), Valmir (9452), Eugène (9453) ; = 1858 REVEL Docité (88)
9458	Léocadie MOUFLE	30	Créole	+ 1852 ; De Louison Mouflé (9537) ; = 1850 NEL Félix (9554) d'où Félice (9467), Louise (9465), Bernard (9451), Emilie (9468), Ernestine (9464), Florentine 1847, Jacqueline (9544)
9459	Joséphine BELLEMENE	20	Créole	D'Henriette Bellemène (9457) ; d'où Esther (9463) ; = 1851 LIN Lin appelé Pierre 1833 affr. ; = 1861 ZITTE Ferdinand 1836 St Leu affr.
9460	Meranthe	12	Créole	
9461	Modeste SANS SOUCY AZOLAN	12	Créole	De Rose + (De Marie Jeanne Sans Souci (9538) ; reconnue en 1851 par Azor Azolan (5143)
9462	Juillette	11	Créole	De Marie Jeanne Sans Souci ((9538)
9463	Esther « BELLEMENE »	2	Créole	De Joséphine Bellemène (9459)

9464	Ernestine MOUFLE	1	Créole	De Léocadie Mouflé (9458) = Nel Félix (9554) ; = Amédée BILLON 1846-1889
9394	Héloïse « BARIN »	45	Créole	+ 1846 ; D'où Marie (9547)
9465	Laurie Louise MOUFLE	13	Créole	De Léocadie Mouflé (9458) = Nel Félix (9554) ; = 1851 NYS Paulin (9199)
9466	Eneter	7	Créole	Donné à Guillaume Dejardin
9467	Félicie MOUFLE	9	Créole	De Léocadie Mouflé (9458) = Nel Félix (9554) ; = 1860 BARANTE Amédée (8595) d'où Amédée 1860-1862
9468	Amélie Emilie MOUFLE	7	Créole	Donnée à Louise Troussail ; De Léocadie Mouflé (9458) = Nel Félix (9554) ; = 1855 DELIRON Claude (6475)
DESJARDINS Charles Philogène = Caillot Julienne 1847				
9469	Pierre LOMULER / ss patro	36	Malgache	+ 1896 ; = 1850 Mélanie LACCENT (2814) // + 1850 hôpital à 35 ans environ
9470	Gertrude TINDA	36	Malgache	= 1856 MAHUKAN 1812-1858 Inde ; = 1861 BATRIS Farlat ? (591)
9471	Andréze ss patro	81	Malgache	+ 1847
9472	Benjamin LEFORT	34	Malgache	+ 1881 chez Hoarau La Source
9473	Lauranie SCHOELCHER	34	Malgache	= 1849 Auguste Jacques CARTIER (3342)
9474	Tandra	58	Créole	Homme
9475	Jean Baptiste HARDIESSE	46	Créole	+ 1859 ; de Charlotte +
9476	Séverin HARDIESSE	36	Créole	+ 1857 ; De Charlotte + ; = 1852 TERNEUSE Modeste 1810
9477	Fanchin VATEL	35	Créole	De Charlette (9202) ; = 1853 SANS SOUCI Claire (9541)
9478	Hyacinthe HARDIESSE	33	Créole	+ 1870 ; De Charlette + ; = 1852 MELIBEE Geneviève (5892)
9479	Thioga HARDIESSE	28	Créole	De Charlette + ; == Laurince PROSERPINE (9490) ; = 1853 LAYEMAR Juliette (3728)
9480	Joseph LUNEL	33	Créole	+ 1863 ; de Félicité + ; = 1853 CLODIN Céliste (8370)
9481	Dieudonné ROBERTHO // FORT	32	Créole	== Claire AMOLIEN (1647) // + 1886 ; de Rose ; = Théotiste ABAS (2278)
9482	Adolphe ? FERNANT	24	Créole	Ou (4383) ; = 1849 PERCRUL Marie Rose (7981)
9483	Anaïs JUMELLE	21	Créole	+ 1853 ; de Marie Anne + ; = 1852 Janvier LANIER (5160)
9484	Perpétue TOURNERIE	18	Créole	+ 1866 ; De Césarine + ; = 1855 LEVROUX Montvert (1355)
9485	Emilie JUMELLE // ss patro	18	Créole	de Marie Anne + ; == RAMOULOU 1817 Inde d'où mort-né 1854 // + 1851 au Lazaret
9486	Louis CABEL	19	Créole	+ 1894 ; De Geneviève 1813-1841 ; = 1856 Euphrasie IGNACE (6793)
9487	Melchior CAREAU// ss patro	26	Créole	+ 1885 ; de Barbe ; = BERRANTE Angélique (1715) // + 1847
9488	Petit Hyacinthe ss patro	21	Créole	+ 1847

9489	Blanche DANTHONARD	35	Créole	= ADEMAR Adonis (10711)
9490	Laurince PROSERPINE	25	Créole	D'où Jeannette (9516), mort-né 1848 ; == HARDIESSE Thioga (9479) d'où Théodore (9511) ; D'où Madeleine 1862 +
9491	Brigitte CHLOE	24	Créole	D'où Emile 1846, mort-né 1848 ; = Auguste MENCLE (1032)
9492	Marie ? VERBOIS	45	Créole	D'où Thirsé Marie Désirée (2185)
9493	Augustine TOURNERIE	25	Créole	+ 1869 ; De Césarine + ; = 1858 ZITTE Rémy 1830 affr
9494	Eline TOURNERIE	27	Créole	+ 1868 ; De Césarine + ; = 1857 AGAPIT Saint Luce 1816 affr. D'où Joson (9509), Auguste (9515), Paul 1837
9495	Charlette CABEL	13	Créole	Si 19 ; De Geneviève + ; = 1849 GILBERT CASSEL Eugène (6194)
9496	Anne CABEL	10	Créole	+ 1866 ; De Geneviève 1813-1841; = 1861 SOUI 1830 Chine
9497	Céline « CABEL »	9	Créole	De Geneviève 1813-1841 C
9498	Antoine LUTIN DERVILLIER	8	Créole	De Phrasie 1819-1845 == Sylvain Dervillier (4044) ; = 1860 PICTURE Anne (3546)
9499	Phanor ss patro	73	Indien	+ 1856
9500	Jouaqui IKAO	60	Cafre	+ 1866
9501	Jupiter BOUGUER	43	Cafre	+ 1856 chez Kozet
9502	Lafleur PATRICE	64	Cafre	= 1854 La Possession SALTER Françoise (2715)
9503	Vaillant ? LANVAIL	51	Cafre	Condamné à 20 ans de geôle ; affr 1848 St Denis
9504	Zéphir BIEL	33	Cafre	+ 1862 ; = 1854 BUSSAPET Geneviève (4200)
9505	Piquenine ss patro	28	Cafre	+ 1863 à 60 ans hospice
9506	Maria VELLIA	61	Cafrine	+ 1860 chez Laprade
9507	Généreuse	21	Créole	D'où Alphonse (9512) ; ? d'où Jean Baptiste 1852-1853 La Possession
9508	Pierre Noël ss patro	46	Créole	+ 1847
9509	Joson TOURNERIE	5	Créole	+ 1859 ; D'Eline Tournerie (9494) = Agapit Saint Luce
9510	Sylvain FORTUNE DERVILLIER	4	Créole	Donné à Théry ; de Phrasie 1819-1845 == Sylvain Dervillier (4044) ; = 1860 LEVAILLANT Brigitte (3552)
9511	Théodore THIOGA	3	Créole	D'Hardiesse Thioga (9479) == Laurince Proserpine (9490) ; = 1861 TAPACHES Marie Louise (1184)
9512	Alphonse	2	Créole	De Généreuse (9507)
9513	Perpétue	31	Créole	Ou 18 ans ; Vendue à Nabère
9514	Félicité	26	Créole	

9515	Auguste TOURNERIE	5	Créole	+ 1895 ; D'Eline Tournerie (9494) = Agapit Saint Luce ; = 1862 LAPIERRE Laurencine 1838-1881 affr
9516	Jeannette « PROSERPINE »	0.1	Créole	De Laurince Proserpine (9490)
DESJARDINS Guillaume = Louise Hoarau La Source 1847				<i>Rivière des Galets/ Bout de l'Etang / Piton</i>
9517	Christophe ? PUYLAURENT	56	Créole	+ 1868, d'Egyptienne (435+)
9518	Sévère ? BALDEUL	45	Créole	+ 1849
9519	Azor	39	Malgache	
9520	Léveillé PHILIPPE // TYMOR	39	Créole	+ 1868 hospice // + 1872 à 60 ans à l'hospice
9521	Pierre LUSARD	47	Cafre	+ 1868 ; = 1851 RILA Pauline (10154)
9522	Tambour NOELY	39	Cafre	+ 1853
9523	Léveillé VULCAIN	37	Cafre	+ 1870 ; = 1853 NATALET Lafoi (3244) ; = 1859 PASSANAY Masseline 1800-1872 affr (de Javotte)
9524	Toussaint VATEL	13	Créole	+ 1873 ; De Claire Sans Souci (9541) = Fanchin Vatel (9477) ; = 1855 Adeline COPETTE (6646)
9525	Gustave BASQUAISE	12	Créole	+ 1865 & 1886 ; D'Adèle + ; (tuteur Paul Lixivel (5730) ; = 1854 NOLOY Virginie (7201) ; = Tarcile VERMONT 1849
9526	Gerville VATEL	12	Créole	De Julie Vatel (9542) ; = Estelle TOLAN (4903)
9527	Charles SANS SOUCI / BASQUAISE	11	Créole	+ 1859 ; De Marie Jeanne Sans Souci (9538) // de Geneviève dite Malbarde + 1841 ; = 1859 MEGARUS Gratia (7942)
9528	Clément LITEAU	11	Créole	De Pierre Paul Badigeon (8584) = Julie Liteau (9552)
9529	Antoine KESANGO	7	Créole	De Florine Jardin (9540) = Elie Kesango
9530	Séverin BARIN	5	Créole	+ 1899 ; De Dorothée Barin (9545) = Piot Séverin (3562) ; = Zélia VATEL 1851
9531	Monchéry	4	Créole	De Florine (9540)
9532	Alphonse RAMIER	4	Créole	+ 1877 ; De Mélinthe Ramier (9539) = Rocou Daniel (6759) ; = Augustine LEBLE 1850
9533	Victor MOUFLE	2	Créole	+ 1847 ; De Jacqueline Mouflé (9544)
9534	Polycarpe BARIN	1	Créole	De Dorothée Barin (9545) = Piot Séverin (3562)
9535	Prosper JARDIN	0.1	Créole	+ 1880 ; De Florine Kesango (9540)
9536	Pélagie BARIN	65	Créole	+ 1859 ; de Suzanne + ; D'où Dorothée (9545), Jean Pierre (9565), Suzanne (10761), Séverin (9181)
9537	Louison MOUFLE	67	Cafrine	+ 1858 ; D'où Juliette (9543), Léocadie (9458), Pierre Fiacre (9561)

9538	Marie Jeanne SANS SOUCI	55	Créole	+ 1864 ; de Modeste ; D'où Claire (9541), Charles (9448), Cotte (9572), Rose +
9539	Mélinthe RAMIER RAMIR	35	Créole	+ 1866 ; D'Hélène + ; D'où Alfred 1831, Pascal 1848-1849 ; = 1852 Daniel ROCOU (6759) d'où Alphonse (9532), Hélène (9580), Félicie (9584), Roseline (9574), Elisa (9575), Alfred 1832
9540	Florine JARDIN	32	Créole	+ 1873 ; d'Anne Marie ; D'où Antoine (9529), Monchéry (9531), Prosper (9535), Candide (9578); = Elie KESANGO 1796 d'où Anne Marie 1848-1850, Antoine (9529)
9541	Claire SANS SOUCI	31	Créole	+ 1867 ; De Marie Jeanne Sans Souci ((9538) ; = 1853 Fanchin VATEL (9477) d'où Toussaint (9524), Charlette 1848-1870 (= Jules MYSCILE), Irma 1840
9542	Julie VATEL	29	Créole	De Charlette (9202) ; d'où Eline 1842, Marie Barbe 1843; = 1853 NEVEL Philippe (6722) d'où Gerville (9526)
9543	Juilette MOUFLE	27	Créole	De Louison Mouflé (9537) ; = 1852 LIXIVEL Paul ? (5730) d'où Joséphine (9579), Françoise 1847, Louison (9581), Florentin 1837
9544	Jacqueline MOUFLE	26	Créole	+ 1903 ; De Léocadie Mouflé (9458) = Nel Félix (9554) ; D'où Victor (9533), Coraline 1841, Lisette, Paulin 1839, Frlorine 1846 ; = 1850 LITAU Félix (9569), Félix 1848-1855
9545	Dorothée BARIN	25	Créole	+ 1872 ; De Pélagie Barin (9536) ; = 1856 La Possession PIOT Séverin (3562) d'où Séverin (9530), Polycarpe (9534), Denise 1848, Marie Jeanne (9576)
9546	Marie Louise FEZEL	22	Créole	De Sophie + ; = 1851 MOUFLE Pierre Fiacre (9561) d'où Sophie (9577), Clémence 1847, Florine 1850, Marie 1852-1859
9547	Marie BARIN	20	Créole	+ 1873 ; D'Héloïse (9394) ; = 1849 La Possession HARO Etienne (3799)
9548	Elise JOHANNE	16	Créole	D'où mort-né 1848, Eloïse (9583) ; = 1849 DARNEL Noël (4480)
9549	Félicie LITEAU	13	Créole	+ 1881 ; De Pierre Paul Badigeon (8584) = Julie Liteau (9552) ; = 1858 GENEVIEVE Paul (8167);
9550	Rosine LINANDRE	46	Malgache	+ 1859
9551	Emilie BASQUAISE	54	Malgache	+ 1858 ; = 1857 NAUTES Castor (2395)
9552	Julie LITEAU	38	Malgache	+ 1861 ; D'où Gilles 1847-1849; = 1852 BADIGEON Pierre Paul (8584) d'où Clément (9528), Félicie (9549); = 1853 PUY Léchang Alexandre (8919) d'où Félix (9569), François ARONTE 1832 St Louis (6241), Philippe
9553	Caroline TYPHEE	53	Cafrine	+ 1854 chez Lacaussade
9554	Félix NEL	44	Créole	+ 1877 ; De Lisette Nerbin 1776-1872 ; = 1850 MOUFLE Léocadie (9458)
9555	Philogène ss patro	59	Créole	+ 1847

9556	Joseph LIRVA	45	Créole	+ 1870 ; St Leu ; de Rose Délo (2780) ; = 1850 VESOUL Honorine (519) ; = 1863 RHODIE Ravol (382)
9557	Jacques TROJA // ss patro	40	Créole	+ 1851 ; de Catiche; frère de (2105) // + 1847
9558	Antoine ALCINE ALAINE	39	Créole	+ 1857 ; de Germaine + ; = 1854 Marie FRENOT (8657)
9559	Edouard ? GOUGE	39	Créole	+ 1852 ; né St Leu, de Gertrude +
9560	Adrien ? DONA	38	Créole	+ 1871 à 95 ans ; de Gertrude
9561	Fiacre Pierre MOUFLE	37	Créole	+ 1863 ; De Louison Mouflé (9537) ; = 1851 FEZEL Marie Louise (9546)
9562	Fanchin ? FRUMENCE	35	Créole	+ 1872 ; de Dorphise Frumence ; témoin + (9569)
9563	Joseph ? LAMITIE	35	Créole	+ 1884 à 78 ans hôpital
9564	Guillaume GUILLOT // SARATOF	35	Créole	+ 1873 ; De Reine 1793 St Denis ; = 1853 MORNAC Fanchon (7208) // + 1872 ; de Marie Jeanne ; = 1852 VALIER Marie Louise (9378)
9565	Jean Pierre BARIN	31	Créole	+1873 ; De Pélagie Barin (9536) ; = 1850 DALVIMAR Suzanne 1818-1868 (de Candide (1213))
9566	Edouard BATEAU	30	Créole	Blanc ; = 1849 AMOLVIN Louise (201StLeu)
9567	Bertin HEGIRE	31	Créole	+ 1885 ; De Clotilde + ; = 1851 BOURGOGNE Mélanie (505) ; frère de Cécile Anticlode (1085) ; = Clémence ULCAMI (2118)
9568	Paul ? PIERRE	30	Créole	Tuteur de (730)
9569	Félix LITEAU	30	Créole	Blanc ; +1876 ; De Julie Liteau (9552) = Léchang Puy (8919); = 1850 MOUFLE Jacqueline (9544)
9570	Henry DEJAR	26	Créole	+ 1872 ; D'Ignace Vincente (2049) ; = 1856 ANILHA Doxile 1830 (de (1853StLeu)
9571	Venant	26	Créole	
9572	Cotte SANS SOUCIS	22	Créole	+ 1873 ; De Marie Jeanne Sans Souci (9538)
9573	Edouard BELLEMENE	20	Créole	+ 1889 ; d'Henriette Bellemène (9457) ; = 1853 DASSOT Fanélie (6678) ;
9574	Roseline RAMIER	9	Créole	+ 1885 ; De Mélinthe Ramier (9539) = Rocou Daniel (6759) ; = 1852 WILMANN Paul 1833-1885
9575	Elisa RAMIER	7	Créole	De Mélinthe Ramier (9539) = Rocou Daniel (6759) ; 1857 HOARAU Hyppolite (2572)
9576	Marie Jeanne BARIN	2	Créole	+ 1856 ; De Dorothée Barin (9545)
9577	Sophie MOUFLE	2	Créole	+ 1901 ; De Marie Louise Fézel (9546) = Pierre Mouflé (9561) ; = 1861 BAPTISTE Petit Pierre (3807)
9578	Candide JARDIN	2	Créole	+ 1904 ; De Florine Jardin (9540)

9579	Joséphine MOUFLE	1	Créole	De Juillette Mouflé (9543) = Lixivel Paul (5730);
9580	Hélène RAMIER	1	Créole	De Mélinthe Ramier (9539) = Rocou Daniel (6759) ; = 1862 HILARIC Fargeau (3373)
9581	Louison MOUFLE	0.6	Créole	De Juillette Mouflé (9543) = Lixivel Paul (5730);
9582	Florine MOUFLE	0.1	Créole	De Jacqueline Mouflé (9544)
9583	Héloïse JOHANNE	0.1	Créole	D'Elise Johanne (9548)
9584	Félicie RAMIER	0.2	Créole	De Mélinthe Ramier (9539) = Rocou Daniel (6759) ; = 1863 SALUSTE Joseph (7619)
9585	Emilie NEL	6	Créole	Donné à Desjardins par sa grand-mère
D'AGAY Philogène = Bruneau Anne Marie 1847				
9587	Pierre ? LACENAIRE	33	Créole	+ St Denis ; De Marie Claire + 1821 ; = 1853 JOLVIGNE Sylvie (1152) ; = 1863 ALDEGONDE Ernestine (6378)
9588	Louis BESANCON // BELEM	35	Créole	+ 1879 St Leu ; = Marie ONEPTINE 1814 // + 1880 St Leu
9589	Louise PARNASSIA	30	Malgache	+ 1874 ; = 1849 Fructuose GILBOIR (9873)
DALLEAU Joseph 1820 = Rosette Oserval 1847 <i>Les Roches</i>				
9590	Furcy RATON // HECTOR	28	Créole	Témoin + 1850 // + 1870, de Colette
9591	Pierre ? VABERT	28	Cafre	Ou autres ; témoin + (9936)
9592	Henriette ? MAHOT	13	Créole	+ 1882 ; De Paul Mahot (1231) = Bertille Erel (5737) ; = 1852 MYSCILE Alexandre (8892)
DAMIRON Gabriel = Perpétue Garisse 1847 <i>Rue de la chaussée</i>				
9593	Violaine	15	Créole	
9594	Elizène BABOLIN	10	Créole	De Sidonie Babolin 1813-1864, affr 1846 ; = 1858 AVEL Babou (6205)
DANIEL 1796 Lamariacque 1847				
9595	Paris PAZZI	29	Cafre	+ 1850 à 39 ans
DASIMONT Etienne = Eléonore Vilement 1847				
9596	Céline ? CARRIGE	40	Créole	= 1849 La Possession ROMANOF Alain Alexis 1809 St Denis
DACIER Louise 22 ans 1847 <i>Saint-Paul</i>				
9597	Victorine VELEDA	36	Malaise	+ 1878 ; = 1844 TELEF Castor (9599) d'où Louis (1088), Jean 1837, Marie (9598), Anne Marie (9600), Pauline (1144), Louise 1850 ; = 1853 Pierre ABSYRTE ALCIPE (2840)
9598	Marie TELEF	3	Créole	+ ,1853 ; De Castor Téléf (9599) = Victorine Véléda (9597) ;
9599	Castor TELEF	27	Cafre	+ 1852 ; = 1844 Victorine VELEDA (9597)

9600	Anne Marie TELEF	0.2	Créole	De Castor Téléf (9599) = Victorine Véléda (9597) ;
DEVEAUX Suzanne 1813		1847		
9601	Narcisse ss patro //VIGNERAT	64	Cafre	+ 1852 // = 1857 ITAMBOUL Angélique
9602	Séverin ? VERMONT	47	Créole	+ 1876 ; De Florentine + ; = 1850 TIMBER Hélène (4179)
9603	Marie Jeanne	18	Créole	
DEVEAUX Marie Joséphine 1813		1847		
9604	Joseph VERPET	32	Créole	+ 1875 De Verpet Marcelin (1149) = Adélaïde Durpré (9606) ; = 1849 Geneviève JAVOTTE 1822-1867 Affr, (de Javotte)
9605	Jasmin VERPET	10	Créole	+ 1876 ; De Verpet Marcelin (1149) = Adélaïde Durpré (9606) ; = 1857 NINON Sylvie (2036 St Leu)
9606	Adélaïde DURPRE	44	Créole	+ 1862; De Berthilde + ; = 1854 VERPET Marcelin (1149) d'où Jasmin (9605), Estelle (9611), Joseph (9604), Emilie (1161)
DEVEAUX Mélanie 1819		1847		
9607	Auguste MARTINIQUET	9	Créole	+ 1862 ;+ 1875 ; De Marie Rose + 1839 (d'où Léon 1824-1874) ; = 1853 AGAPPIT Antoinette 1833 affr
9608	Joseph Jean Baptiste VIDUS	5	Créole	De Georges Vidus (5169) = Estelle Verpet (9611) ; = 1861 MASSEAUX Rose (889)
9609	Hyppolite DURPRE	3	Créole	De Georges Vidus (5169) = Estelle Verpet (9611)
9610	François DURPRE	1	Créole	De Georges Vidus (5169) = Estelle Verpet (9611)
9611	Estelle DURPRE	30	Créole	+ 1879 ; De Marcelin Verpet (1149)= Adélaïde Durpré (9606) ; = 1858 VIDUS Georges (5169) d'où Jean Baptiste (9608), Hyppolite (9609), Pierre 1843, Adélaïde 1847, ? François (9610), Georges Noël 1843
9612	Marceline MARTINIQUET	10	Créole	+ 1873 ; De Marie Rose + 1839 ; = 1858 TEMERLE Fanchin (1868)
EUGER Louis Loricourt 1815		1847		
9613	Emilie Mélanie AUGERAY	17	Créole	De Célerine Augeray 1802 affr ; = 1853 RIVIER Henry (2224) d'où Céliste (9617), Delphine 1847-1875, jumeaux 1855-1857 ; d'où Pierre 1860 +
9614	Philogène AUGERET	23	Créole	+ 1877 ; de Célerine Augeray 1802 affr
9615	Constant MAGRA	35	Malgache	+ 1895 ; = 1864 LUBO Blandine (7267)
9616	Euphrasie JACQUES // BENOIT	44	Créole	+ 1856 à 50 ans chez Masséaux ; de Jacques + = Raphaëlle + // + 1852, d'Euphrasie Lacro ; (Présente 1810 chez P. Toussaint Euger = Goureau)
9617	Marie Céliste AUGERAY	0.2	Créole	De Rivier Henry (2224) = Emilie Augeray (9613)

DEVEAUX Pierre 61 ans		1847		<i>Ravine Renaud / Boisjoli</i>
9618	Arsène ? RAMI	55	Malgache	+ 1849 à 73 ans ss ethnie, indigent
9619	Ernest ss patro	46	Créole	+ 1847
9620	Bazile RAFIAC	39	Cafre	+ 1858 chez Deloute
9621	Cécile PRADER	23	Créole	+ 1881; De Geneviève + ; = 1851 SAMELOR Julien 1807-1874 (de Louise) d'où Joseph (9622), Pierre (9623); = LAVAREL Casimir (4894)
9622	Joseph SAMELOR	9	Créole	Donné à mes enfants ; de Cécile Prader (9621) = Samelor Julien ; = 1857 MADEN Claudine (6189)
9623	Pierre SAMELOR	5	Créole	+ 1894 ; « « ; de Cécile Prader (9621) = Samelor Julien ;
DEVEAUX Flore		1847		
9624	Auguste	39	Créole	
9625	Charles JANNIN JASMIN	23	Créole	+ 1900 ; De Béatrice Jannin + 1852 ; = 1853 FAUVETTE Estelle (1518) ; = 1863 SAMOS Anne Zaire (39)
9627	Rose GLOPARD	21	Créole	D'où Marie (9630), Olivette (9628), Bécine 1839, Françoise 1843, Jules 1849-1852
9628	Olivette GLOPARD	10	Créole	De Rose Glopard (9627) ;= SMYRNE Adonis (2795)
9629	Alexandre GLOPARD	1	Créole	+ 1872 ; De Rose Glopard (9627) ; = 1863 Elisa VALDOR 1847
9630	Marie « GLOPARD »	0.3	Créole	De Rose Glopard (9627) ; = 1865 VIRAPIN 1842 Indien
DEVEAUX Vincent 1802 = Poulet Virginie		1847		<i>Rue de la caverne</i>
9631	Toinette VIRGINA	37	Cafrine	+ 1850 ; = 1849 VOBAN NOBEAU Songol (5751) d'où Eugénie (9633), Clémentine (9632), Charlette JAQUERS 1837, Séraphine Virginia 1827 St Louis
9632	Clémentine VIRGINIA	15	Créole	+ 1897 ; De Voban Songol (5751) = Toinette Virginia (9631) ; = 1849 AUTHEN Denis (1071) d'où Antoinette 1848 ;) Stanislas ANTIPHAN (5948)
9633	Eugénie VIRGINIA	13	Créole	+ 1899 ; De Voban Songol (5751) = Toinette Virginia (9631) ; = 1852 MONTREUIL Baptiste (6323)
9634	Lindor GLORIOL	45	Cafre	+ 1862 chez Sago
DEVEAUX Jacques 25 ans		1847		
9635	Joseph ? NIVOL	9	Créole	+ 1880 PMI à la Possession
DENNEMONT Gaspard vve 1813		1847		<i>Rue de la fontaine</i>
9636	Lamouche VERSAILLES	32	Malgache	+ 1881 ; == Taya + (Ste Marie) d'où Joson (9638) ; = 1843 Lucile Lucine (chez Laperrière)

9637	Janpliste si Jean Baptiste ss patro	8	Créole	+ 1847
9638	Joseph TAMOUSSAVE VERSAILLES	13	Créole	De Taya + == Lamouche Versailles (9636) ; = 1851 SALMINE Florine (10354)
9639	Marthe LABELLE	28	Créole	+ 1852 ; St Benoit, de Geneviève + ; = 1849 DERVILLIER Marcelin (4045) d'où Georges (9641), Marcelin (9642), Marie (9643)
9640	Henriette MONDAME	47	Cafrine	+ 1863 chez Laperrière; = 1849 HIBIN Louis 1804-1868
9641	Georges LABELLE	2	Créole	De Marthe Labelle (9639) = Dervillier Marcelin (4045)
9642	Marcelin LABELLE	0.2	Créole	+ 1894 ; De Marthe Labelle (9639) = Dervillier Marcelin (4045) ; = Augustine DEGAGE 1858
9643	Marie LABELLE	11	Créole	De Marthe Labelle (9639) = Dervillier Marcelin (4045) ; = 1857 LANGLET Valmir (10922)
DENNEMONT Furcy 1816 = Elisabeth 1820 1847				
9644	Miguel	55	Cafre	
9645	Perpétue ? CHARITERA	49	Créole	D'où Adolphe (1593StLeu)
DEGUIGNE Jean Michel = Marie Hyacinthe 1847				
9646	Janvier	19	Malgache	
DEJEAN Sébastien 1795 1847 <i>Bernica / Guillaume</i>				
9647	Honorine PATROL	46	Créole	+ 1873 ; De Toinette Patrol (9682) ; D'où Marie Jeanne Antoinette (9651), Pascal SAONO (9649), Elie FONTIER (4293), Jean Pierre (9653)
9648	Marie SIVUL	53	Créole	De Flore +
9649	Pascal SAONO	25	Créole	D'Honorine Patrol (9647) ; = 1853 GUILIN Rose (2363) ; = Geneviève ROUVIN 1851
9650	Pierre Denis SIVUL	46	Créole	+ 1857 ; de Flore + (d'où Gertrude CREURVE 1792-1852)
9651	Antoinette PATROL	26	Créole	+ 1895 ; D'Honorine Patrol (9647) ; = 1854 Joseph ARCHIPPE (2595) ; = 1865 MONTAUDRAN Dominique (95)
9652	Elixenne BARLIEU	24	Créole	+ 1863 ; de Betsy Narina (3996) ; D'où Marie Barbe 1854 +, Charles François (9660), Jean Marie (9661)
9653	Jean Pierre PATROL	17	Créole	D'Honorine Patrol (9647)
9654	Gertrude ss patro « DIBEL »	36	Créole	+ 1847 St Denis; == Azor LARDOY 1794-1864 affr 1835 d'où Félicie (9656), Célestine (9657), Françoise (9658), Pierre Elie (9659), Alexandre ? (5106) ; = 1844 DIBEL Elie (1160)

9655	Romain DIVIER	46	Créole	+ 1849
9656	Félicie LARDOY	9	Créole	D'Azor Lardoy == Gertrude (9654); = 1853 MNEMOSYME Augustave (735)
9657	Marie Célestine LARDOY	6	Créole	D'Azor Lardoy == Gertrude Dibel (9654); = 1856 BESANCON Alidor (466)
9658	Marie Françoise « DIBEL »	4	Créole	+ 1874 ; De Gertrude Dibel (9654) ; = Aristide SIBOUNOT (7837)
9659	Pierre Elie DIBEL	2	Créole	+ 1852 ; De Gertrude (9654)
9660	Charles ? François « BARLIEU »	3	Créole	+ 1888 St Leu ; D'Elixène Barlieu (9652) ; = 1866 St Leu Louise TELEF (de (9599))
9661	Jean Marie BARLIEU	1	Créole	+ 1899 3B ; d'Elixène Barlieu (9652) ; = 1866 Joséphine GOLVILLE d'ou Betsy
9662	Julien	0.1	Créole	
DEJEAN Marie Josèphe Venant		1847		<i>Tête dure / Laforge</i>
9663	Adonis ALMOR	51	Créole	+ 1854 ; de Lisemène +
9664	Célerine EFIER	48	Créole	+ 1879 ; D'Olive + ; d'ou Thérèse (9667) ; = 1853 PIERRE Bélonie 1778-1860 affr
9665	Hortence UCHAT	45	Créole	+ 1869 chez sa sœur Françoise ; D'Agathe + ; = 1851 BASFOND Mercure (2005StLeu) d'ou Charité (9672), Marie Jeanne (9673)
9666	Cyril UCHAT	27	Créole	+ 1895 ; D'Agathe + ; = 1844 Marie Geneviève TARLEY (6834) ; = Lucie PARACHE (2762)
9667	Thérèse EFIER	27	Créole	+ 1901 ; De Célerine Efier (9664) qui la reconnaît en 1856; = 1848 Pierre Elie LIAUT OLIEN (7822) d'ou Florine (9671), Olivette (9674)
9668	Bernard UCHAT	35	Créole	+ 1865 ; D'Agathe + ; = 1852 JOULAC Françoise (4149)
9669	Janvier SIMONE // MOLDAR // ROISBAR	62	Créole	+ 1856 // + 1853 ; d'Adélaïde ; // Si cafre ; = 1853 GAVE Sophie (6666)
9670	Azor RANLA	52	Cafre	+ 1853
9671	Florine EFIER	12	Créole	+ 1878 ; De Marie Thérèse Efier (9667) = Pierre Elie Liaut Olien (7822) ; = 1848 OMIERES Joseph Etienne (3892) ; = 1861 PERIABE Constant (4267)
9672	Charité UCHAT	12	Créole	De Basfond Mercure = Hortence Uchat (9665) ; = 1851 LURAGE Maximin (7628); = 1853 THIEBAUD Lamour (9693) d'ou mort-né 1859, mort-né 1862
9673	Marie Jeanne UCHAT	12	Créole	+ 1896 ; De Basfond Mercure = Hortence Uchat (9665) ; = 1855 DORLA BARDEUIL Marcely (6398) d'ou mort-né 1860 ; = Sallapin MOUNIEN
9674	Olivette EFIER	10	Créole	+ 1901 ; De Marie Thérèse Efier (9667) = Pierre Elie Liaut Olien (7822) ; = Ferdinand CLORINTE (6375)

9675	Léandre ss patro // SADOR	53	Cafre	+ 1869 à 75 ans hospice // Si créole ; de Flore + ; = 1852 SUMENE Phrasie (6793)
DEJEAN Mathurin Silvert		1847		<i>Le Ruisseau / Rue Saint-Louis</i>
9676	Noël SIVUL	54	Créole	+ 1852 ; de Flore +
9677	Boniface SIVUL	29	Créole	De Marie Rose + ; + 1852 ; = 1852 Clotilde JANIC (4569)
9678	Rosalie SIVUL	27	Créole	De Marie Rose + ; + 1852 ; = 1851 DAGOUR Chrisol (2502) d'où Joseph (9683), Prosper (9684), Gabriel 1847-1876
9679	Eugène SIVUL	40	Créole	+ 1852 ; de Marie Louise +
9680	Michel TAILLARD	57	Cafre	+ 1852 ; = 1851 QUILOR Angélique (7385)
9681	Themar ? Prosper RIKA	57	Malgache	Si 46 ans ; = 1851 ELISMA Elise (5864)
9682	Toinette PATROL	61	Malgache	+ av 1851 ; D'où Jean Marie (4527), Honorine (9647), Elisa Elisma (5864)
9683	Joseph SIVUL	6	Créole	+ 1852 ; De Rosalie Sivul (9678) = Dagour Chrisol (2502);
9684	Prosper SIVUL	0.5	Créole	+ 1852 ; De Rosalie Sivul (9678) = Dagour Chrisol (2502);
DEJEAN Saturnin 1797 = Marie Luce		1847		<i>Guillaume / Bernica</i>
9685	Pierre PREDIO	61	Créole	+ 1852 ; de Catiche +
9686	Toussaint ROLLEDE	33	Créole	+ 1874 ; D'Emeranthe + ; = 1853 IDA Lucine (3968)
9687	Marceline ss patro	51	Créole	+ 1847
9688	Hortence GORAL	50	Malgache	D'où Blaise (9698) ; = 1851 Jean Marie PATROL (4527) d'où Rosine 1823
9689	Lafortune BOLINO / ss patro	53	Malgache	= 1865 St Denis MOLDAR Marie (7500) // + 1873 hôpital à 65 ans
9690	Arthur MARENGO	40	Malgache	+ 1859
9691	Narcisse BARIL	35	Malgache	+ av 1853 ; == IDA Lucine (3968)
9692	Auguste ? GARANGA	9	Créole	+ 1866 hospice
9693	Lamour THIEBAUT	31	Cafre	+ 1872 ; = 1853 Charité UCHAT (9672)
9694	Pierre ? MEDARD	50	Malgache	+ 1867 hospice à 80 ans
9695	Prosper Emile ss patro	38	Malgache	+ 1847 ; = 1844 Olivette LAVIGNE (3256);
9696	Marie PLACIDE	32	Créole	De Placide + ; = 1852 RICE Homère (4360) d'où Janvier (9697), Eline 1848, Homère 1850-1852
9697	Janvier PLACIDE	2	Créole	+ 1888 ; De Placide Marie (9696) = Homère Rice (4360) ; = Catherine CADUL 1855
9698	Blaise « GORAL »	2	Créole	+ 1847 ; d'Hortence Goral (9688)
DALETON Duclassant = Jeanne Faustas		1847		
9699	Boniface ? ss patro	77	Cafre	+ 1853 St Leu chez Auber

DAUBIGNY Monchéry veuve 1777		1847		<i>Ravine à Marquet</i>
9700	Jean François ? BERNEL	63	Créole	+ 1861 à 100 ans chez Desruisseaux ; = ? d'où Marianne HONAM (7945)
9701	Auguste Bago	26	Cafre	
9702	Nicolas Eugène ? BARLAS	18	Créole	Témoin + (7253)
9703	Maguitte NOMEL	61	Créole	D'où Agathe Bélonie (9705)
7397	Pierre Louis ss patro	40	Cafre	+ 1847
9014	Zamore ss patro	48	Cafre	+ 1847
DAUBIGNY Nelcie 1811		1847		
9704	Jean Martyr NAGELIN	55	Cafre	+ 1856
9705	Agathe Bellonie NOMEL	23	Créole	+ 1859 ; De Maguitte Nomel (9703) ; = 1855 La Possession LUPA PETITPAS Paul (4415) d'où Louis Alidor (9706), Charlotte (9707), André Sabin (9708), ? Maguitte Zélonie (9709), Trinne (9710), Sylvestre 1859 +, Albert 1840, Pierre 1845-1899
9706	Louis Alidor NOMEL	6	Créole	+ 1874 de Bélonie ; De Lupa Paul (4415) = Agathe Nomel (9705) ;
9707	Charlotte NOMEL	4	Créole	+ 1896 ; De Lupa Paul (4415) = Agathe Nomel (9705) ; = 1857 La Possession LOBENS Jules (6207) d'où Jules 1858-1859
9708	André Sabin NOMEL	3	Créole	De Lupa Paul (4415) = Agathe Nomel (9705) ;
9709	Maguitte Zélonie ? NOMEL	0,3	Créole	+ av 1855 ; De Lupa Paul (4415) = Agathe Nomel (9705) ;
9710	Trinne NOMEL	0,3	Créole	+ 1847 ; De Lupa Paul (4415) = Agathe Nomel (9705) ;
DAUBIGNY Louise Vincente 1800		1847		<i>La Possession</i>
9711	Suzette MICHELIN	28	Cafrine	= 1849 St Denis Fifi JAVOTTE 1819 d'où Cyprien (9712), Louise Lucine (9714), Janade Jeannette (9714)
9712	Cyprien MICHELIN	13	Créole	De Suzette Michelin (9711) = Fifi Javotte ; = 1857 St Denis ROUGELT Zoé 1837
9713	Jeannette MICHELIN	12	Créole	De Suzette Michelin (9711) = Fifi Javotte ; = 1850 St Denis Clarmont FILLAU 1806
9714	Louise MICHELIN	9	Créole	De Suzette Michelin (9711) = Fifi Javotte ; = 1854 St Denis MARIE Sylvain 1814
9715	Lafleur BLANCHE	26	Cafre	+ 1852
DOLPHIN Jean Isidore 1811 = Olivette		1847		<i>Le Guillaume</i>
9716	Lamitié CAVIL	49	Cafre	+ 1857
DAUBIGNY Louis 1820 = Estaphilie Raux		1847		<i>rue de la batterie</i>
9717	Louis Sylvain ? NEMO	19	Créole	+ 1866 St Leu ; de Sylvain + = Dauphine + ; = Adèle FIAMPA 1818
9718	Clarice SMYRNE	27	Malgache	+ av 1880 ; == Adonis SMYRNE (2795) Mada d'où Daniel 1838, Edouard (9720)

9719	Clotilde	10	Créole	
9720	Edouard SMYRNE	4	Créole	+ 1880 ; De Clarice (9718) == Smyrne Adonis, chez Delahogue ;
DIDIER Marie Phrasie Vve			1847	<i>Saint-Gilles / Bernica</i>
9721	Henry ? GIRONCE	55	Créole	+ 1862 à la cure ; d'Olympiade +
9722	Bazile ? PONTAME	41	Créole	+ 1866 ; d'Olympiade
9723	Anicet VOCHRE	31	Créole	+ 1883 ; De Sidonie Vochré (9730) ; = 1850 COMTOIS Agnès (490)
9724	Saint Ange VOCHRE	25	Créole	+ 1874 PMI ; De Sidonie Vochré (9730) ; = 1849 COMTOIS Sidonie (415)
9725	Pierre Louis VOCHRE RIGA	14	Créole	De Sidonie Vochré (9730) == Lubin dit Michel Gonneau Riga (296)
9726	Jean Baptiste « VOCHRE »	4	Créole	+ 1848 ; de Juliette Vochré (9731)
9727	César ss patro	54	Malgache	+ 1847
9728	Espérance HEVIL	75	Cafrine	+ 1853
9729	Florantine ? MOTE	54	Cafrine	+ 1860 La Possession
9730	Sidonie VOCHRE dite Nine	53	Créole	+ 1860 ; D'Olympiade + ; d'où Anicet (9723), Saint Ange (9724), Juliette (9731) ; == Lubin dit Michel Gonneau RIGA (296) d'où Pierre Louis (9725) ; = 1853 BOURGUIGNON Jean Pierre (547)
9731	Juliette VOCHRE	22	Créole	+ 1874 ; De Sidonie Vochré (9730) ; d'où Jean Baptiste (9726) ; = 1849 ROMILY Félix (10418) ; = 1853 LEDOUX Fantaisie (3605)
DIZAC née Lauret			1847	<i>Rue de la fontaine</i>
9732	Euliège TOUPETO	30	Créole	+ 1875 St Leu ; D'où Toussaint (9734), Denise (9733), Aubierge (9735)
9733	Denise TOUPETO	9	Créole	+ 1880 St Leu ; D'Euliège Toupéto (9732) ; = 1865 St Leu Fortuné PERLON (2463StLeu)
9734	Toussaint «TOUPETO»	7	Créole	+ 1846 ; D'Euliège Toupéto (9732)
9735	Aubierge TOUPETO	3	Créole	D'Euliège Toupéto (9732) ; = 1866 Jean Baptiste BANOR 1844-1880
DONZ Jacques 1799 = Emma Maillard			1847	<i>Rue Labourdonnais</i>
9736	Grison	30	Cafre	
9737	Alfred RAMIER // DARY	15	Créole	De Mélinthe Ramier (9539) ; = 1854 VILRUS Coralie (8008) // + 1873 PMI
9738	Edouard AMATE	13	Créole	+ 1904 La Possession PMI
9739	Adolphe	9	Créole	
9740	Joseph	5	Créole	
9741	Marie	33	Malaise	
9742	Sophie LARIVE	30	Cafrine	+ 1875 ; = 1851 FANFARE Coradin dit Maurice 1820 Afrique (chez Crescence Cécicourt)

9743	Christophe SUBLIME	37	Cafre	= 1854 Charlette DUPAIN (606)
DORGE Jean Emile 52 ans = Marie Dorge 1847				
9744	Laurent ? ss patro	30	Cafre	+ 1852 hospice
9745	Virginie ? ss patro	36	Malgache	Remis à Casimir Galibon ; + 1858 à 40 ans à l'hospice
9746	Jeannette ss patro	37	Malgache	+ 1846
DINAN Rosa 1812 = Louis Arthur Mercher 1847				
9747	Joséphine HAISSARD	51	Cafrine	Acquis d'Hortence Murchet ; + 1892 Trois Bassins ; = Jean Baptiste MIGUER (1794-1892) 3Trois Bassins ; Afrique
D'ENGUY séparé de biens d'Eglé Lebreton 1847				
9748	Cherette ss patro	75	Cafre	+ 1846
9749	Olivette	29	Créole	A sa femme
9750	Colastie Scholastie	37	Créole	« « ; d'où Marie (9752), ? Séverin (9751)
9751	Séverin	8	Créole	« « ; ? de Colastie (9751)
9752	Marie	1	Créole	« « ; de Colastie (9750)
9753	Rose FEDORA	30	Créole	+ 1865 ; de Rosine « Langlet » (10891); A sa fille Aline, donné par sa tante Florine par testament ; = 1850 TOINETTE François dit Merlo Mirbel 1801 proprio d'où Elisabeth (10888), Antoinette (9754), Merlo (9755), Agnès (9756)
9754	Antoinette FEDORA FRANCOIS	11	Créole	« « ; de Rose Fédora (9753) = François dit Merlo ; = 1853 CHOLIEU Joseph (9970)
9755	Merlo FEDORA	9	Créole	« « ; + 1870 ; de Rose Fédora (9753) = François dit Merlo
9756	Agnès FEDORA	6	Créole	« « ; de Rose Fédora (9753) = François dit Merlo ; = 1866 COMTOIS Adolphe (456)
Etablissement de marine AGAY SALELES 1847 <i>Bord de la mer</i>				
9757	Sansoucie	34	Malgache	
9758	Lucien ss patro	49	Cafre	+ 1848
9759	Joaki MASONDE	35	Cafre	= 1849 PETIT Aimée (10653)
9760	Baptiste MICHEL	41	Créole	+ 1853 ; de Julie +
9761	Bienvenu	43	Cafre	
9762	Gateau ss patro	33	Cafre	+ 1848
9763	Lafleur ss patro			+ 1847
9764	Rosan DUCAS	41	Créole	+ 1865 ; De Jeanneton + St André ; = 1851 Olivette MANDARINE (3341)

9765	Cornichon VIGIE	37	Cafre	+ 1864 ; = 1851 FANCHON Julienne 1799/1810-1873 d'où Françoise 1835, Charles 1844
9766	Monchéry ? POIRDO	38	Créole	Marron ; + 1866 à 46 ans hospice
9767	Alcindor LAGER	44	Malgache	+ 1862 ; = Geneviève NOFLET (6635)
9768	Paul	41	Malgache	
9769	Augustin BAKIR	41	Cafre	= 1849 NAVARE Marie Rose 1785
9770	Timbre LACREME	45	Cafre	+ 1863
9771	Xaviel Savril	44	Cafre	
9772	Consiquoi	35	Cafre	
9773	Lamour DUBATON	38	Cafre	+ 1854 hospice
9774	François	59	Cafre	
9775	Laperche NATHAN	37	Cafre	
9776	Caliste ss patro	58	Cafre	+ 1856 à 100 ans chez Mazières
9777	Tallet ? BOULINE	37	Cafre	+ 1849 chez Lemarchand
9778	Jean CALICOT	43	Cafre	+ 1875 à 80 ans
9779	Samedi	38	Cafre	
9780	Fortuné	36	Malais	
9781	Mathurin ss patro	39	Malais	+ 1859
9782	Jean Pierre ? TILLERE	39	Créole	+ 1867 St Leu ; de Claire + = Jacques + ;
9783	Isidore ss patro	45	Créole	+ 1848 chez Groulié
9784	Amédée	42	Malgache	
9785	Lamour BERNE	34	Malgache	+ 1857 ; = Clémence MARTIN Clémence 1830 St Pierre
9786	Janvier ROCHELET	41	Malgache	+ 1864 ; = 1857 FIQUET Justine (2172)
9787	Hyacinthe ss patro	39	Créole	+ 1848
9788	Sapir ABENADANA	34	Malgache	= 1849 Marie ANTIMINIDIN ((1084)
9789	Solimán ADIAMIS	41	Malais	
9790	Jean Pierre ss patro	24	Créole	+ 1847
9791	Avis ? ZUYDERZE	22	Créole	+ 1871 à 60 ans ; de Marianne
9792	Henry PHILIR	36	Créole	De Justine
9793	Figaro	36	Malgache	
9794	Martin ss patro	28	Cafre	+ 1848

9795	Léon ? TATOUE	44	Cafre	+ 1852
9796	Espiègle	28	Cafre	
9797	Henry Yambane ? MONTALAN	31	Cafre	+ 1865 ; = Suzette NIEVOLE (8061)
9798	Marengo MEROPE	37	Cafre	+ 1849
DOURDONNE J.B. = Joséphine Braconnier				1847 <i>Rue de la Caverne</i>
9799	Marie Thérèse AMICLAN	14	Créole	+ 1874 ; de Perpétue Lantier (7345) ; = 1850 Monchéry MNEMOSYNE (736)
DERBEZ Antoine France				1847
9800	Charité CALMATINE // TURITEZ	35	Créole	+ 1850 chez Derbez ; d'Eulalie (11024) ; // + 1850 chez Damiron
DELMONT Marie Jeanne France				1847
9801	Laurent ss patro	36	Malgache	+ 1868 hospice
DERAND Paul = Clémentine Carbon				1847 <i>Chaussée Nationale / La Possession</i>
9802	Pierre BEPIN	48	Cafre	= 1853 La Possession Ernestine MOREUX (9811)
9803	Songore BEPIN	39	Cafre	Témoin + Panurge
9804	Lubin BEPINEL	30	Cafre	+ 1878 ; = 1849 La Possession Augustine LABAN (8020); = 1859 La Possession Sophie VERAPAZ 1826-1870St Denis d'où Chonette 1846-1901
9805	Comme OBERA	26	Cafre	Témoin + Panurge
9806	Jean ? ss patro	54	Cafre	+ 1852 chez Mottet
9807	Elie	46	Créole	
9808	Samedi ss patro	56	Cafre	+ 1849
9809	Théotiste FIRAL	54	Créole	+ 1856
9810	Céleste BIOTA	30	Cafrine	+ 1855 ; = 1850 La Possession CESSEM Paul (3893); = 1852 MAZARGUE Marseille (5787)
9811	Ernestine MOREUX	31	Cafrine	= 1853 La Possession Pierre BEPIN (9802) d'où Pauline (9813), Baptiste (9814)
9812	Marie Josèphe dite Beaumanoir ARMOLIER	16	Créole	D'Agathe Armolier (9817) = Laplaine Narcisse (3594) ; d'où mort-né 1848 ; = 1853 La Possession MAZAGRAN Auguste (3310) d'où Clara 1857-1859
9813	Pauline MOREUX	3	Créole	D'Ernestine Moreux (9811) = Pierre Bépin (9802) ; = 1858 La Possession AROQUIOM Savatian 1831 Inde d'où Rosélia 1858-1859
9814	Baptiste MOREUX SONGOR	2	Créole	+ 1866 La Possession ; D'Ernestine Moreux (9811) = Pierre Bépin (9802) ;

9815	Joseph	25	Créole	
9816	Jean François ARMOLLIER	15	Créole	D'Agathe Armolier (9817) = Laplaine Narcisse (3594) ; = 1853 Juliette OFFICIEL (5172)
9817	Agathe ARMOLLIER	43	Créole	+ 1864 ; De Meranthe + ; d'où Emeranthe Umanoir (661), Edouard Beaumanoir 1822-1868 ; = 1854 La Possession LAPLAINE Narcisse (3594) d'où Jean François (9816), Marie Josèphe (9812), Clara (9818)
9818	Clara ARMOLLIER	6	Créole	+ 1875 ; D'Agathe Armolier (9817) = Laplaine Narcisse (3594) ; = SUNNER Pierre Jean (3586)
9819	Phanor RINTAVE	54	Cafre	+ 1858
DELNARD Pauline 43 ans			1847	<i>Athanaze/ Guillaume/ Hyvon</i>
9820	Lazare DALON	53	Créole	+ 1873 PMI ; D'Euphrasie + ; = 1855 Claire JANSEN (7933)
9821	Sabine ss patro	52	Créole	+ 1847
9822	Rosine SAULON SARLON	36	Créole	+ 1867 ; De Madeleine + ; = 1855 GAZOL Pierre (4836) d'où Célice (9823), Félix (9824), Gilles (9825), Julien 1848-1850, Pierre Félix 1848-1894
9823	Célice SAULON	6	Créole	+ 1902 ; De Rosine Saulon (9822) = Gazol Pierre (4836); = Jean Baptiste BUSSSER (11034)
9824	Félix SAULON	1	Créole	De Rosine Saulon (9822) = Gazol Pierre (4836)
9825	Gilles SAULON	10	Créole	De Rosine Saulon (9822) = Gazol Pierre (4836)
DELOUTE Jean 1792 = Françoise Adam			1847	<i>La Plaine</i>
9826	Esther GERBERT	49	Cafrine	D'où Azélia (9831), Antoine (9834)
9827	Alexis VECHOT	35	Malgache	+ 1869 ; = 1854 ORANGINE Sophie (631StLeu) ; = 1863 MACASAR Joséphine (3005)
9828	Elisa	24	Créole	
9829	Elise MITOUE	40	Créole	+ 1858 ; de Babet ; belle sœur de (7811), tante de Sylvestre Martine (5483)
9830	Caline « CAIMER »	63	Cafrine	+ 1847 ; D'où Pierre Noël (9832)
9831	Marie Azélia GERBERT	13	Créole	+ 1851 ; d'Esther Gerbert (9826)
9832	Pierre Noël CAIMER	20	Créole	De Caline ? (9830) ; = 1854 NARDIQUE Aimée (855)
9833	Philogène ? ANTOINE	17	Créole	Oncle de Zelmire Rosinette + 1852, fille de Rosélia Rosinette + 1852
9834	Antoine GERBERT	12	Créole	+ 1883 ; d'Esther Gerbert (9826)
9835	Benoit BANQUET	59	Malgache	+ 1867
9836	Marie Aigine ss patro	0.1	Créole	+ 1847
DESROCHES Veuve 1761			1847	<i>Rivière des Galets / Ravine à Marquet</i>

9837	Clarice BATEL	52	Malgache	+ 1862 ; d'où Montchéry 1818-1872 ; = 1852 Etienne SERVAY 1788-1853 (de Bertrice = Avis) d'où Eulalie Breffaud (4188), Rose Mandé (4476)
9838	Jupiter ? ANSALDE	55	Cafre	+ 1852 chez Hoarau
9839	Laurence ZILMIA	48	Malgache	+ 1858 ; Vendu à Raffray en 1846 ; d'où Louis 1819 ; = 1853 LOUCRAT Annibal (6204) d'où Laurencine (9841)
9840	Barbe MELPOMENE	34	Créole	« « ; de Rosette + ; = Espérance d'où Auguste (9020), affr 1848 ; = 1853 ATOCHE Lafortune (10616) d'où Thomy (9842)
9841	Laurencine ZILMIA	10	Créole	« « ; de Loucrat Annibal (6204) = Laurence Zilmia (9839)
9842	Thomy MELPOMENE	7	Créole	« « ; de Barbe Melpomène (9840) = Atoche Lafortune (10616)
DESPLANELS Henry 1813 = Elisa Rougemont 1847				
9843	Félicité	19	Créole	
9844	Joséphine ? BELLAN	17	Créole	D'où mort-né 1860
9845	Léopole	2	Créole	
DUPEROUX Valentin 25 ans + 1852, de Fanny 1847				
9846	Hyppolite VIO	62	Créole	ou (5584) ; + 1855 ; de Clotilde +
DUQUESNE Anicet veuve 1782 1847 <i>Bernica / Saint-Gilles</i>				
9847	Pierre LAMINE	28	Cafre	Ou (9591) ; + 1862 ; = 1851 La Possession AMETA Clotilde (6749) ; = 1853 La Possession Phébée TERODA TIEVENEL (5809)
9848	Joséphine ? BONNE	43	Malgache	+ 1854 chez Cavet
DUQUESNE J.J. Veuve 1800 1847 <i>Bernica / Saint-Gilles</i>				
9849	Thésée MNASYLE	35	Cafre	+ 1852
9850	Onésime MYSTRIA	22	Créole	+ 1881 hôpital
9851	Aimée ? NOTELET	55	Créole	+ 1854 à 58 ans chez Bosse ; d'Adélaïde +
9852	Léonore MITHRIAQUE	20	Créole	+ 1850
DURVANT François Charles = Avril Emilie 1847 <i>Fleurimont</i>				
9853	Auguste COURTIL	28	Cafre	= 1853 BANCE Louise (1165 St Leu)
9855	Hector ? ss patro	52	Cafre	Acquis d'Archambaud 1843 ; + 1849 Mada
DUMESGNIL G. 1814 1847 <i>Ravine à Malheur</i>				
9856	Azor ? ss patro	50	Cafre	+ 1851 chez Andoche
9857	Gabriel ss patro // TRUGUET	50	Créole	+ 1852 hospice // + 1861 chez Choppy

9858	Elise ALAELA	20	Créole	de Pauline Aléala (8060) ; = 1854 FATOL Aubin (1309)
9859	Olympe ALAELA // MARIE	16	Créole	+ 1868 La Possession ; De Pauline Aléala (8060) ; = 1855 La Possession HOAREAU Henry libre d'où Henriette 1847 // de Marie Eléonore ; = 1854 PAGRUS Sévère (7408)
9860	Pélagie	12	Créole	
9861	Jean Baptiste COUREL CORRE	36	Cafre	+ 1879 ; = 1857 La Possession ALAELA Pauline (8060)
9862	Auguste VERLET	32	Cafre	+ 1894 La Possession ; == Eugénie + d'où Augustine (8100) reconnue en 1850 ; = 1851 La Possession GERMAL Zoé (8099)
9863	Paul	76	Créole	
DUSSOURD de Monginot Louis = Marguerite Mahé 1847				
9864	Eugène	42	Créole	
9865	Léveillé GARIGUE	39	Malgache	+ 1855 ; = 1849 Eline SAINT FLOUR (3168)
9866	Joséphine DUMEGUE	41	Malgache	+ 1876 ; = 1852 THENEA Victor (6904)
9867	Auguste ? PLATHE	19	Créole	= 1858 St Leu Anaïs VIVET (2665StLeu)
9868	Victor ATHOS	22	Créole	+ 1856 ; d'Olympe +
9869	Edouard ? ss patro	28	Cafre	+ 1850
DUPUY François France 74 ans 1847				
9870	Coulla	57	Créole	
DUPUY François veuve Marguerite Lebreton 1847 <i>L'hermitage/ Saint-Gilles</i>				
9871	Célestin LOUIBOIR GILBOIR	50	Créole	= 1859 NEGENIRE Assare (5898)
9872	Philogène CLIDAS	17	Créole	De Sara Clidas (9898) = Patrocle Hercule (2958) ; = 1849 AUNEILLE Aimée (3018)
9873	Fructuose GILBOIR	24	Créole	+ 1896 ; De Charlette Gilboir (9890) ; = 1849 PARNASSIA Louise (9589)
9874	Marie Louise ss patro	21	Créole	+ 1848
9875	Lin	41	Créole	
9876	Martin	14	Créole	
9877	Eloi	19	Créole	
9878	Gilbert GILBOIR	21	Créole	+ 1899 ; De Charlette Gilboir (9890) ; = 1852 Florine NEONVILLE (3517)
9879	Jean Baptiste PEDASE	30	Créole	+ 1867 ; De Rosette Scholastique (10645) ; = 1853 CHERO Toinette (1563)
9880	Théodore ENASOR	12	Créole	De Catherine Enasor (9899) ; = Estelle SIBOUNOT 1833-1888
9881	Philogène PAROS	26	Créole	+ 1904 ; De Florine Paros (7530) ; == Angélique NIVERSANT (2041) ; = 1853 Mélanie

				MIDEL (1240)
9882	Toussaint PELOPS	12	Créole	+ 1901 ; De Marie Pélops (10644) ; = 1854 COURTOIS Alexandrine (10708)
9883	Ombline CLIDAS	15	Créole	De Sara Clidas (9898) = Patrocle Hercule (2958) ; = 1849 SAINT GILLES Edouard (577)
9884	Madeleine EUDOR	38	Créole	De Pauline + ; = 1849 ATAREL Paulin (3406)
9885	Olivette ss patro	3	Créole	+ 1846
9886	Arthémise ss patro	44	Malgache	+ 1847 ; d'où Colinette 1842, Clarice (9889)
9887	Geneviève ss patro	22	Créole	+ 1847 ; d'où Jeannette (9892), Azeline 1842
9888	Delphine DUFORT	18	Créole	+ 1871 La Possession, de Marie Françoise 1796; De Murcy Emile Talet = Phébée Théroda (9901) ; = 1849 La Possession GENERIN Antoine (1725)
9889	Clarice EUZIPHRAN	16	Créole	+ 1850 ; D'Arthémise (9886)
9890	Charlette GILBOIR	62	Créole	D'où Fructuose (9873), Gilbert (9878), ? Germaine (9891)
9891	Germaine GILBOIR // MNEMONIDE	17	Créole	D'où mort-né 1855 St Leu ; // + 1896 ; De Jean Baptiste Mnémonyde (8505) = Marie Chéreau (6268); = 1852 LONCOURT AIPAR Auguste (2386)
9892	Jeannette ss patro	2	Créole	+ 1847 ; de Geneviève (9887)
9893	Adeline	0.1	Créole	
9894	Pharaon ss patro	78	Malgache	+ 1847
9895	Ariou	62	Malgache	
9896	Elie FORMEY	55	Malgache	= 1851 PHAMERY Rosine (9910)
9897	Bazile PANIET // ss patro	57	Malgache	+ 1872 à 85 ans hospice // + 1857 St Leu à 60 ans chez Delanux
9898	Sara CLIDAS	54	Malgache	= 1849 PATROCLE Hercule (2958) d'où Philogène (9872), Ombline (9883), Evenor (2949), Cyril (2953), Fanchette (3087), ? Fortuné 1805
9899	Catherine ENASOR	75	Malgache	+ 1867 C, de Marguerite; D'où Auguste (2922), Théodore (9880), Clotilde CRETOIS affr 1842, (d'où Marguerite, 1834-1860, Zulmée + 1860, Jules 1843), Paul 1838, Eugénie 1836), Augustine (10299), Pierre Gaveston (3314)
9900	Jeannette ? PECUNIA	40	Malgache	D'où Geneviève (3976)
9901	Hébé PAVOR	48	Malgache	+ 1880 ; = 1852 SIRAPA Bangarou 1807 Inde
9902	Firmin	31	Cafre	
9903	Maurin DAZIMAR	35	Cafre	= 1856 Agathe SILVIO (4754)
9904	Romain ? BEVIN	79	Cafre	+ 1849 70 ans chez Guénand
9905	Scipion LAFRICAÏN	31	Cafre	+ 1890 ; = 1850 CASTANET Agnès (384)

9906	Gaillard CANAL	29	Cafre	+ 1856 ; = 1853 Juliette FERIA (1030)
9907	Crépin THINE	35	Cafre	+ 1868 ; = 1853 Florine PAROS (7530) ; = 1857 Juliette FERIA (1030)
9908	Gaspard ? BAHIA	55	Cafre	+ 1865 à 90 ans
9909	Scipion ? ss patro	60	Cafre	+ 1849 à 78 ans
9910	Rosine PHAMERY FAMILY	54	Cafrine	+ 1857 St Leu ; = 1851 FORMEY Elie (9896) d'où Modeste (8784)
DUBATON Ponchalle Louis= Luce Bègue				1847
<i>Hauts de Saint-Gilles</i>				
9911	Catherine MEPHITIS	70	Cafrine	+ 1856 chez Chabot ; D'où Charles 1801
DURAND Auguste = Vve Anicet Gonneau				1847
<i>Ravine Bernica</i>				
9912	Jean Pierre NEOMERIS	4	Créole	A rajouter à (2408) en 1847 ; les autres de Gonneau renotés ; De Joséphine Néoméris (2408) = Pierre Jean Nélée (7615); = 1866 Elisa LACOUDRAY (10084)
DUBREUIL Alexandre veuve Au Tonnelier				1847
9913	Esther MONTEBEL	14	Créole	D'Honorine Arzac (9040) ; donnée en avance de doirie par sa mère= 1856 St Louis CONTANT Pierre 1828 d'où un enfant 1848
DUCKETT Julien = Cécilia Brunet				1847
<i>Rue Saint Louis</i>				
9914	Dauphine TECKUD	34	Créole	+ 1873 ; De Céline + (St Benoit) ; = 1852 EUPHROSINE Désiré Didier (557) d'où Céline (9915), Antoinette (9917), Jules (9916)
9915	Céline TECKUD	12	Créole	+ 1879 ; D'Euphrosine Didier (557) = Dauphine Tekcud (9914) ; = 1853 THEOPHIN Didier 1834
9916	Jules TECKUD	8	Créole	D'Euphrosine Didier (557) = Dauphine Tekcud (9914) ; = 1860 ALEFE Malvina (4453)
9917	Antoinette TECKUD	10	créole	+ 1883 ; D'Euphrosine Didier (557) = Dauphine Tekcud (9914) ; = 1852 BULIN François (5042)
9918	Perrine CIREDERF	44	Créole	+ 1849 ; d'où Zoé (9919), Hélène 1837
9919	Zoé « CIREDECERF »	10	Créole	De Perrine Cirederf (9918)
DOLPHIN Félix 1782 = Olivette Baltide				1847
<i>Le Guillaume</i>				
9920	Favori BELFAN	53	Malgache	+ 1863 ; = 1844 SONAR Joséphine (4258)
9921	Gaspard MASSA	57	Cafre	+ 1870 3 Bassins
9922	Michel MARCHON	54	Cafre	+ 1856 chez Sertier
9923	Hector OROL	30	Malgache	= 1849 HELERE Olivette (6844)
9924	Sévère ss patro	52	Cafre	+ 1846
JUSTINE d'Agathe 1799				1847
<i>Le Guillaume/ Bernica</i>				

9931	Philibert COBLE	35	Cafre	+ 1888 ; = 1850 LESJOURS Amélie (9942)
9932	Séverin	62	Cafre	
9933	Henry ? CONSIGNE	32	Cafre	Ou (1686) ; + 1860 chez J.B. Ricquebourg
9934	Jacques PERTON	34	Cafre	Si Mada ; = 1849 LESJOURS Eugénie (9939)
9935	Azor AZORDA	41	Malgache	+ 1866
9936	Suzanne LESJOURS	57	Malgache	+ 1853 ; D'où Eugénie (9939), Amélie (9942) ;
9937	Olivette LESCOURS	35	Créole	+ 1865 ; De Suzanne Lesjours (9936) ; = 1849 DONEMON Pierre (1009) d'où Pierre (9938), Emile (9944), Rose 1844, Joseph 1840
9938	Pierre LESJOURS	8	Créole	D'Olivette Lesjours (9937) = DONEMON Pierre (1009)
9939	Eugénie LESJOURS	28	Créole	+ 1865 ; De Suzanne Lesjours (9936) ; = 1849 Jacques PERTON (9934) d'où Etienne (9940), Henriette (9941), Philippe 1843
9940	Etienne LESJOURS	12	Créole	De Jacques Perton (9934) = Eugénie Lesjours (9939) ;
9941	Henriette LESJOURS	9	Créole	+ 1852 ; De Jacques Perton (9934) = Eugénie Lesjours (9939) ;
9942	Amélie LESJOURS	21	Créole	+ 1895 ; De Suzanne Lesjours (9936) ; = 1850 COBLE Philibert (9931) d'où Edouard (9943), Fanchette 1847, Céliste 1844
9943	Edouard LESJOURS	5	Créole	De Lesjours Amélie (9942) = Coblé Philibert (9931)
9944	Emile LESJOURS	4	Créole	D'Olivette Lesjours (9937) = DONEMON Pierre (1009)
AURE Jean Baptiste 1847				
9945	Désiré ? RENE	26	Cafre	Si Mada, 24 ans ; = St Leu Julie BADOI (397StLeu)
LANGLOIS Michel 1821 1847 <i>Rue Bourbon</i>				
9946	Zéline FETON ESPIEGLE	9	Créole	+ 1878 ; De Marceline Menalis (10855) = Olivier Féton (2618) ; = 1855 BABEF Jules 1833 affr ; = Charité PALEMI 1833
LECOURT Bellie 1810-1851 1847				
9947	Auguste MARTINE	36	Cafre	Provenant de Zoïle ; + 1874 St Leu
LOUIS Cécile 1797 1847 <i>Lataniers</i>				
9950	Isidor RINAN	41	Malgache	+ 1885 ; = 1854 SAINT ANGE Marianne (8981)
9951	Thome	43	Cafre	
LOUCQUES et Cie ARNOUX 1847 <i>Chaussée Nationale</i>				
9952	Edmond ss patro	34	Créole	+ 1847
9953	Eustache ? AIMANT	30	Cafre	+ 1888 C à 80 ans hôpital

LYEUNE Charles 1818		1847		
9954	Victor ? TROUBADOUR	14	Créole	Témoin + (2690)
LIOTO Marie Louise 32 ans		1847		
9955	Henry ? ss patro	33	Créole	+ 1848 chez Vve Pomphily
HIBON Valency St Leu		1847		
9956	Antoinette ? ss patro	54	Cafrine	+ 1870 La Possession ;
9957	Anasthasie SUFFORT	39	Créole	De Charlette Suffort (3054StLeu) ; = 1847 Jean Marie YVES (10010) d'où Jean Baptiste (9962) ; = 1866 Alexandre BADOUL (8428)
9958	Astrée EULALIO	36	Cafrine	+ 1858 ; = 1854 St Denis Linval ALVIN 1815 Afrique d'où Augustin (9959), Jean (9960), Ephrin 1844, Adélaïde 1846, Hermelinthe 1848
9959	Augustin EULALIO	3	Créole	D'Astrée Eulalio (9958) = Linval Alvin
9960	Jean Ephrin EULALIO	5	Créole	D'Astrée Eulalio (9958) = Linval Alvin
9961	Médard ss patro	19	Créole	De Gertrude + ; frère de Ange (1796StLeu)
9962	Jean Baptiste YVES	9	Créole	De Jean Marie Yves (10010) = Anastasie Suffort (9957); = 1857 St Leu ROSALIE Joséphine ; = 1894 St Leu CAZANOVE Eudoxile 1867
9963	Euphrasie	4	Créole	
PICHON et BURY Edouard 1815		1847		
9966	Louis François Joseph	26	Créole	Absent en 1844
9967	Léocadie ABERLAY	46	Créole	+ 1875 PMI ; de Gertrude ; d'où Adolphe (7902), Crescence (3279), Célestine 1837, Adélaïde (9969)
9968	Sulette	28	Créole	Vendue à St Denis
9969	Adélaïde ABERLAY	5	Créole	De Léocadie (9967)
9970	Joseph ? CHOLIEU	13	Créole	Ou autres, + 1870 ; de Joséphine Sicopar (4796) == Etienne Servay ; = 1853 Antoinette FRANCOIS (9754)
LEBRETON Louis, veuve à St Joseph		1847		
9971	Gilbert ? FANCHETTE	34	Créole	+ 1852 à 45 ans ; de Fanchette +
9972	Florian	45	Cafre	
9973	Benjamin	29	Cafre	
9974	Séverin	23	Créole	
9975	Isidor ROSES	23	Créole	+ 1870 ; De Félicité Roses (8456)

9976	Jean Marie ALIASAN	47	Malgache	+ 1852
9977	Célestin ? ss patro	59	Créole	+ 1847 chez Veuve Lebreton Charlemagne
9978	Cupidon NODIPUC	83	Cafre	+ 1851 Mada
9979	Casimir MARMONT	17	Créole	+ 1895 ; De Pélagie + ; = 1853 Adèle JUVENAL (1793)
9980	Benoit	15	Créole	
9981	Pierre Paul	8	Créole	
9982	Noël ? NICLAIN	4	Créole	Témoin + (2205)
9983	Soulange	2	Créole	
9984	Denis ss patro	1	Créole	+ 1847
9985	Elisabeth VERLO	12	Créole	
9986	Gertrude ? ss patro	8	Créole	+ 1863 hospice
9987	Rosalie ? ss patro	31	Cafrine	+ 1847
9988	Hortence ADELIS	48	Créolef	+ 1872 ; d'Anne ; d'où Célestine (660), Gerville (4835)
9989	Juliette	15	Créole	
9990	Suzanne ? ss patro	17	Créole	+ 1870 à 45 ans hospice
9991	Merancienne HERBERTIN	15	Créole	+ 1849
9992	Sabine	65	Créole	
9993	Euphrasie ? NICAISE	34	Créole	+ 1863 ; d'Augustine Nicaise
9994	Louise	34	Créole	
9995	Angélique ? LUBO	48	Créole	Si 53 ans ; + 1868 ; de Maguitte Marguerite + ; d'où Blandine (7267) ; = 1854 MARCONVILLE Paul (3294) ; = 1856 VEZE François (8301)
9996	Jacqueline Léonette LAMY	12	Créole	+ 1885 ; de Léonette Lamy ; == Montjoly 1823 d'où Antoinette 1854-1856 ; = MEDITAO 1832
9997	Vincent	10	Créole	
9998	Moïse	23	Créole	
9999	Fanny ? ss patro	35	Créole	+ 1849 hospice
PROSPER Charles Prosper = Antoinette Adélaïde 1847				<i>Bernica / Yvon & Rue Saint-Louis</i>
10000	Décembre FIERROT	33	Cafre	+ 1864 ; = Julienne CANVIL (1944)
10001	Auguste FIADEL	30	Cafre	+ 1858 hôpital
10002	Philogène GAZOE	36	Créole	+ 1851 hôpital ; Acquis en 1846 de Villier

10003	Marie LAVAREL	35	Créole	De Annette Lavarel (4874) ; == Marie Joseph MASSEAUX d'où Ulric (10007), Marie Coralie (10006), Marie Nanette (10005), Hortence (10004), Marie (10008), Jules 1848-1895, reconnu par le père en 1856
10004	Hortence LAVAREL	8	Créole	+ 1904 ; De Marie Lavarel (10003) == Marie Joseph Masséaux
10005	Marie Nanette LAVAREL	7	Créole	+ 1904 ; De Marie Lavarel (10003) == Marie Joseph Masséaux
10006	Marie Coralie LAVAREL	4	Créole	De Marie Lavarel (10003) == Marie Joseph Masséaux
10007	Ulric « LAVAREL »	2	Créole	+ 1847 ; de Marie Lavarel (10003)
10008	Marianne LAVAREL	0.1	Créole	+ 1853 ; De Marie Lavarel (10003)
CURAT Julien = Marianne Renaud 1847				
10009	Javotte ss patro	46	Cafrine	+ 1850
CURAT Sensée veuve 1847 Esclaves en usufruit, à son fils Pierre Eugène, affr 1833 par Lefort Mathieu				
10010	Jean Marie YVES	53	Créole	= 1847 Anasthasie SUFFORT (9957)
10011	Jean François ? WILLIAMS	50	Créole	+ 1850 chez Laude
10012	Martin ALBREUSE	45	Créole	+ 1855 ; de Marie +
10013	Jean ERASME	42	Malgache	= Delphine Louise + 1850 d'où Bataillon 1837-1856 St Leu, Pandore 1839, Jean 1831; = 1851 Marie Louise BLEMANT (10018)
10014	Auguste	38	Malgache	
10015	Castor LUPER	39	Cafre	Tuteur PEL Joseph 1841
10016	Lindor ZANOBI	35	Cafre	+ 1873; = 1852 ABAR Sidonie (6333) ; = Marie Frasier FRANCOIS 1840
10017	Henry AUGUSTIN // ss patro	54	Cafre	+ 1878 à La Possession à 90 ans // + 1849 Atelier discipline
10018	Marie Louise BLEMANT	43	Malgache	+ 1870 ; = 1851 La Possession ERASME Jean (10013)
10019	Joséphine BELAN	22	Créole	+ 1898 ; D'Emilie + ; = Jules ORUS (3288) d'où Joseph (10022), Jules (10023), Paulin, Appolinaire (10024), Suzanne (10027), Louis 1851-1852, Alfred 1852-1860, Joséphia 1838
10020	Amélia BELAN	16	Créole	+ 1852 & + 1886 ; D'Emilie + ; d'où Alfred (10025), Pierre Fabée 1846-1849 ; = 1852 Pastris PENSORO dit Bastrès 1824-1871 (de Généreuse Pensoro) d'où Louise (10026), Léonce et Léoncine 1851 +
10021	Ursule ss patro	58	Créole	+ 1847
10022	Joseph BELAN	6	Créole	+ 1879 ; De Joséphine Bélan (10019) = Jules Orus (3288); = Martine JOLICOEUR (2582)
10023	Jules BELAN	3	Créole	De Joséphine Bélan (10019) = Jules Orus (3288)

10024	Appolinaire BELAN	2	Créole	+ 1896 ; De Joséphine Bélan (10019) = Jules Orus (3288)
10025	Alfred BELAN	2	Créole	D'Amélia Belan (10020)
10026	Louise BELAN	0.1	Créole	D'Amélia Belan (10020) = Pastris Pensoro qui la reconnaît en 1851
10027	Suzanne BELAN	0.1	Créole	+ 1901 ; De Joséphine Bélan (10019) = Jules Orus (3288)
BOSSE = Lelièvre 1847				
10029	Corentin MEDUS	52	Malgache	Témoin + (2829)
10030	Esope VIRAGO	34	Créole	+ 1886 ; De Tarcile + 1838; frère de Marguerite MAGUITTE (3286) ; = 1852 LUXEUIL Euphémie (508)
10031	Prosper ? TRUEL	40	Créole	+ 1865 La Possession ; de Toinette +
10032	Cécile MEDULINE	52	Créole	+ 1858 ; De Grâce ; D'où Noël (2821), Emilie (10047), Marcelly (10035), Marie Louise dite Lagrande 1813, Tarcille (10033) ; == Marcelin MACKENRY 1781 Cécilia (10034)
10033	Tarcille MEDULINE	15	Créole	de Cécilia Méduline (10032)
10034	Cécilia MACKENRY	13	Créole	+ 1884 ; De Marcelin Makenry == Cécile Méduline (10032) ; = 1855 VIRAGO Abel (458)
10035	Marcelly MEDULINE	13	Créole	Vendu à Albert Lelièvre ; + 1850, de Cécilia Méduline (10032)
10036	Josèphe	45	Créole	De la succession Bosse
10037	Louis MEGARUS	28	Créole	« « ; + 1878 ; De Polycarpe Mégarus (10109) = Olivette Mégère (10110) ; = Henriette NAUDAY (7932)
10038	Télesfort MEGARUS	18	Créole	« « ;+ 1884 ; De Polycarpe Mégarus (10109) = Olivette Mégère (10110) ; = 1851 MARTINE Marianne 1827-1894
10039	Pierre Jacques	18	Créole	« «
10040	Fanchin SAINVAL	18	Créole	« « ; + 1856 ; de Charlette Sainval (10046)
10041	François ? ss patro	71	Cafre	« « + 1855 hospice
10042	Agnès Anaïs SAINVAL	9	Créole	« « ; de Charlette Sainval (10046)
10043	Mélanie SAINVAL ZITTE	6	Créole	« « ; + 1890 ; de Charlette Sainval (10046) = Fanchin Zitte
10044	Aglaé SAINVAL	4	Créole	« « ; + 1853 ; de Charlette Sainval (10046)
10045	Elisa SAINVAL	2	Créole	« « ; de Charlette Sainval (10046)
10046	Charlette SAINVAL	41	Créole	« « ; + 1885 ; de Perpétue Sainval (9335) ; d'où Anaïs (10042), Mélanie (10043), Aglaé (10044), Elisa (10045), Fanchin 1827-1866, Florine Zitte 1822-1890 ; = Fanchin ZITTE
10047	Emilie MEDULINE	23	Créole	« « ; + 1859; de Cécile Méduline (10032) ; d'où Grâce 1841 ; = 1853 VORANGINE Paul (4789)

10048	Adzire « DORVAL »	74	Cafrine	« « ; + 1848 ; d'où Anselme (10051), Juliette DORVAL (9440), Gustave (10982), Eugène (9434) ; ? soeur d'Esopo VIRAGO (10030)
10049	Charité « MEGERE »	80	Créole	« « ; + 1848 ; = Eustache MELANTHO (10112) d'où Olivette Mégère (10110)
10050	Eugène	0,1	Créole	« «
10051	Anselme ORTHANA	51	Créole	« « ; d'Adzire (10048) ; + 1859 ; = 1856 Pélagie PANDARE (5316)
10052	Véronique ss patro	83	Créole	« « ; + 1856 à 100 ans chez Lesquelin
BARROIS D'entremont 1829		1847		
10053	Isidore ss patro // SANQUARTIER	49	Créole	+ 1850 hôpital à 66 ans // + 1851 hôpital à 83ans, de Louise +
10054	Esther MORNET	17	Créole	D'où Désirée 1848
10055	Nicolas	9	Créole	
10056	Henry ? LABLANCHEUR	0.1	Créole	+ 1887 PMI hôpital
10057	Elise GORAN	17	Créole	+ 1856 La Possession ; De Louison Vila 1791-1873 ; = 1854 KONDOKI Pierre Elie (4007) d'où Louis (6972), Jean Pierre (6973), Bertille (6992)
BARROIS Fonville et Cie à rajouter		1847		
10058	Sansouci ICUS HYCUS	30	Malgache	Témoign + (3221)
10059	Hyppolite ? GAY	28	Créole	+ 1852 40 ans, hospice
10060	Jean Martin ? dit Casimir BACHEMUR	29	Malgache	+ 1866 ; = Toinette BADE d'où Marie 1849-1898
10061	Thérèse ? HILALI	46	Créole	+ 1878 St Leu
BAILLIF Célerine 1814		1847		
10064	Esther MARDOCHEE	32	Cafrine	Acquis de Vve Napoléon ; + 1881 St Leu C ; = 1851 St Leu GHEAN Augustin (2931StLeu); = 1880 Février TRIBLY (444StLeu)
10065	Joseph ss patro	0.2	Créole	+ 1847
BERTAUX Marguerite 1778		1847		
10066	Antoine	43	Cafre	<i>Bernica / Saint-Gilles</i>
BERDER		1847		
10067	Marie ? SAVILLAN	22	Créole	De la succession Marie June ? ; + 1862 ; de Savillan Jeannette (2067) d'où Pierre Louis 1859-1862 // ou (2085), (2377)
10068	Clarice ? FLORBELLE	27	Créole	+ 1870 à 54 ans hospice ou (10432)

10069	Paul	6	Créole	
10070	Lor Laure ? ss patro	4	Créole	+ 1874 PMI
BOURGADE		1847		
10072	Chéry SYLVESTRE	15	Créole	De Joséphine
BERROUET = DUBOURG		1847		
10073	Eline	18	Créole	
10075	Marie Louise ss patro	39	Créole	+ 1848 chez Caillot
10076	Marie Anne	31	Créole	
PERPETUE Jean François 43 ans		1847		<i>Trois Bassins / Chauve Souris</i>
10078	Florentine ALMONA	40	Créole	+ 1868 ; De Pauline + ; = 1852 LACOUDRAY Louis Nicolas (3038) d'où Louis Alfred (10082), Marie Laurentine (10080), Venant (10083), Elisa (10084), Henriette (10079), Euphémie 1841, Joseph 1844, Emilie 1850-1864, Jean Louis (10081)
10079	Henriette ALMONA	13	Créole	+ 1861 ; De Florentine Almona (10078) = Lacoudray Louis Nicolas (3038); d'où Augustine 1850 +
10080	Marie Laurentine ALMONA	6	Créole	+ 1858 ; De Florentine Almona (10078) = Lacoudray Louis Nicolas (3038);
10081	Jean Louis ALMONA	16	Créole	De Florentine Almona (10078) = Lacoudray Louis Nicolas (3038); = CAPUCHON Emerantienne (6599)
10082	Louis Alfred ALMONA	8	Créole	+ 1904 ; De Florentine Almona (10078) = Lacoudray Louis Nicolas (3038); = 1860 Rosine CHATIN (4278) ; = Aubierge M.
10083	Venant ALMONA	3	Créole	+ 1900 ; De Florentine Almona (10078) = Lacoudray Louis Nicolas (3038); = Charlotte PAULINAS 1845
10084	Elisa ALMONA	0.1	Créole	+ 1880 ; De Florentine Almona (10078) = Lacoudray Louis Nicolas (3038); = 1866 NELEE Jean Pierre (9912)
PIET Jean Baptiste		1847		
10091	Manuel ? ROCROU	17	Créole	Témoin + 3B 1903
10092	Juliette	5	Créole	
PAYON Jean Baptiste = Lebreton Joséphine		1847		
10093	Geneviève MOUTOIR dite Eugénie // BERNARDIN	28	Créole	+ 1877 ; d'Henry Moutoir = Catiche Monjil ; De Catherine ; = BRENNUS Pierre 1795-1869 (de Grande Henriette (6622)); d'où Julien 1847 // D'où Jules 1849 +
10094	Augustine ? ss patro	14	Créole	Ou 25 ; + 1866 hospice

10095	Félicité	4	Créole	
10096	Marie	0.1	Créole	
10097	Charles ss patro			+ 1847
MARIE ANTOINETTE JOSEPH			1848	<i>Chemin Digue</i>
7463	Joséphine	27	Créole	D'où Françoise (7464), Augustine (7465) ;acquise de sa mère en 1843
7464	Françoise	1	Créole	De Joséphine (7463)
7465	Augustine	0.1	Créole	De Joséphine (7463)
MARIE CELINE 1821-1871			1848	<i>La Possession</i>
9626	Alonzo dit Sujet		Malgache	
PAYET Vital 1787 = Guthlos			1848	<i>Ravine à Marquet</i>
10074	Beugil	68	Malgache	
BOSSE Janvier Succ			1848	<i>Saint-Gilles / La Saline</i>
10101	Pierre Noël MEGARUS	23	Créole	+ 1883 ; D'Olivette Mégère (10110) = Polycarpe Mégarus (10109)
10102	Jérôme	12	Créole	
10103	Antoine LYSIS	30	Créole	+ 1881 ; De Vincente Sainval (2049) ; = 1852 Estelle JANUS (7106)
10104	Simon ABAS	41	Créole	+ 1859 ; de Geneviève + ; = 1856 ADULTUS Caroline (2275)
10105	Marcelly	15	Créole	De Félicité (10108)
10106	Véronique	84	Créole	
10107	Marie ss patro // Marie Jeanne PETION	59	Cafrine	+ 1850 à 60 ans chez Lautret // + 1866 à 85 ans, témoin de chez Bosse
10108	Félicité	71	Créole	D'où Marcelly (10115)
10109	Polycarpe MEGARUS	60	Créole	+ 1859 ; de Félicité + ; = Olivette MEGERE (10110)
10110	Olivette MEGERE	55	Créole	+ 1852 ; de Charité (10049) ; d'où Louise Avrilla (5564) ; = Polycarpe MEGARUS (10109) d'où Didier (2820), Petit Louis (10037), Télesfort (10038), Hyppolite (5209), Pierre Noël Lithaque (10101), Félicité Alexis Saint Gilles 1823-1863, Charité Pallas (10113), Genade Verneuil (4746)
10111	Christine ? Catherine PARILIE	72	Créole	+ 1860 ; de Marie ; d'où Marie (3395) ; = 1853 NILOSSOR Félix (8680)
10112	Eustache MELANTHO	74	Créole	+ 1851 ; de Reine ; = Charité « MEGERE » (10049)
10113	Charité PALLAS MEGARUS	14	Créole	D'Olivette Mégère (10110) = Polycarpe Mégarus (10109) ; D'où Saint Ange (10114), Olivette 1848-1849, mort-né 1851 ; = 1853 St Leu FIERBOIS Pierre Antoine (147) ; =

				TELEA Pollux (3316)
10114	Saint Ange PALLAS	0.1	Créole	De Charité Pallas (10113)
SCHNEIDER et FITAU				1845 37 proviennent de Corentin Legros <i>Vue Belle</i>
10115	Palmont	43	Créole	
10116	Barbe	41	Créole	D'où Antoinette (10187)
10117	Esther ? ORNAI	62	Créole	+ 1851 St Leu ; De Claire
10118	Claire « MANDIE »	55	Créole	+ 1859 de Christine ; D'où Luc (10185), Charité (10186), Montfleury (10181), Sylvie (10190), Christine (10120), Marie (10119)
10119	Marie MANDIE	25	Créole	+ 1858 ; de Claire Mandié (10118) ; cafrine en 1844
10120	Christine MANDIE	33	Créole	+ 1887 ; de Claire Mandie (1018) ; d'où Hyacinthe (10189), Claire 1845-1857, Charles (10182) ; = 1852 COMTOIS Ovide (582) d'où Charles (10188)
10121	Vitaline	31	Créole	
10122	Romain TURAS	35	Cafre	+ 1857 ; = 1851 COMTOIS Zéline (500)
10123	Philippe DARJOF	33	Cafre	+ 1885 St Leu ; = 1855 St Leu Virginie BASSET (6330)
10124	Rémy ? PIERRE	43	Cafre	+ 1858 à 70 ans
10125	Marie n°1 ?PEMBA // LORMAND	43	Cafrine	+ 1892 La Possession // + 1884 St Leu ; = Pierre BASSE
10126	Marie n°2 ARNOU	38	Créole	De Lucie ; d'où Pélagie 1842 ; = 1853 Jean TALMA (5137) d'où Rose (10191), Jules (10179), ? Pierre Valmir 1832,
10127	Larose ss patro	33	Cafre	+ 1852 St Leu
10128	Auguste n°1 ? FIRMIN	33	Cafre	+ 1872
10129	Siméon ss patro	26	Cafre	+ 1846
10130	Robert ? VESFRENTER	27	Cafre	= 1850 La Possession DARLIER Zézette (8047)
10131	Raphaël ? RIFLA	41	Cafre	+ 1855 ; = 1851 LABBE Henriette (7295)
10132	Bazile MOLECK // NAUTERDAM	57	Cafre	+ 1859 chez Evrin à 80 ans // + 1851 chez Bottar à 60 ans
10133	Lamour	27	Cafre	Grand marron
10134	Servant RAVIN // ss patro	38	Cafre	= 1853 Jouanne CAMBYSE (10151) // + 1865 hospice à 60 ans
10135	Lahire dit Armand ss patro	29	Cafre	Mada à son + 1848, asphixie par submersion
10136	Albert	35	Cafre	Grand marron depuis 1836

10137	Frontin ss patro	41	Cafre	+ 1855
10138	Hyacinthe BERBY	42	Cafre	+ 1876 à 85 ans ; = 1851 TACITE Olive (979StLeu)
10139	Joson DANEMA	38	Cafre	+ 1882 ; = 1851 GUSTO Sophie (10174)
10140	Manuel DORLA	39	Cafre	+ 1853
10141	Joseph LESROBES	41	Cafre	+ 1870 ; = 1855 LASTIC Eugénie (6826)
10142	Pedre MERONVILLE	41	Cafre	+ 1853 St Leu ; = 1852 St Leu Marie PECA (10173)
10143	Antonin DEJOLE	40	Cafre	+ 1860
10144	Cyrille ss patro	56	Cafre	+ 1846
10145	Elie ? MERODOTE	30	Cafre	+ 1854 chez Vincent Deveaux
10146	Roméo ? LOUQ	43	Cafre	Mada ; = 1854 La Possession BINEL Georgette (9360)
10147	Blac BEAUBOIS	35	Cafre	= 1864 St Leu Marie Louise HIPIAS (1838StLeu) ; = 1871 MESSENGER Vincente (5202StLeu)
10148	Auguste n°2 ? CAROLE	31	Cafre	+ 1902
10149	Narcisse LEVILLAIN // ss patro	29	Cafre	+ 1859 à 50 ans chez Lebreton // + 1852 chez Henry Célestin
10150	Pierre	18	Créole	
10151	Jouanne CAMBYSE	27	Cafrine	+ 1858 ; = 1853 Servant RAVIN (10134)
10152	Lagaité TANSOM // ss patro	37	Cafre	+ 1885 // + 1870 La Possession ;
10153	Léo FANTAISIE	35	Cafre	+ 1883
10154	Pauline RILA	38	Cafrine	+ 1868 ; = 1851 LUSARD Pierre (9521) d'où Paulin (10194)
10155	Lamitié	26	Cafre	
10156	Charlette TIRHONNE	28	Cafrine	D'où Pierre Odon 1840 ; = 1865 St DenisGREFFIER Séverin 1817 Afrique
10157	Zéphir ss patro	61	Cafre	+ 1846
10158	Pierre ? MACONDEL	47	Cafre	+ 1863 à 70 ans chez Figaro
10159	Gaspard	52	Cafre	
10160	Pompée MADEN // DOUJA // NOBIS	44	Cafre	+ 1880, d'Euphrasie !; = SATURNE Virginie (2476) // + 1864 hospice à 70 ans // = CALCIDOR Joséphine (10178)
10161	Philogène ? ss patro	42	Cafre	+ 1851 hospice à 50 ans
10162	Hilaire	27	Cafre	
10163	Pierre Louis BAYONNE	43	Cafre	+ 1869 hospice à 75 ans

10164	Nadir ss patro	50	Cafre	+ 1868
10165	Paul ARMISSE	39	Cafre	+ 1867
10166	Darnis ? Emile DARNIS	34	Cafre	Témoign + (9879)
10167	Lagaité ? LADAU	47	Cafre	+ 1866 à 80 ans hospice
10168	Zénon ss patro	34	Cafre	+ 1847
10169	Picard	44	Cafre	
10170	François ? ss patro	43	Cafre	+ 1867 hospice à 70 ans
10171	Maurice	55	Cafre	
10172	Lindor ss patro	43	Malgache	+ 1858
10173	Marie PECA	30	Malaise	Afrique au + 1866 St Leu ; = 1852 St Leu Père MERONVILLE (10142) d'où Henry (10196) ; = 1854 St Leu Bruno CHACAL (1317)
10174	Sophie GUSTO	30	Malaise	+ 1881 ; = 1851 DANEMA Joson (10139)
10175	Ursulin	45	Malgache	
10176	Pascal FOND	44	Créole	+ 1867 St Leu
10177	Agathe	41	Créole	
10178	Joséphine CALCIDOR	41	Créole	+ 1884 ; = Pompée NOBIS (10160)
10179	Jules ARNOU	22	Créole	+ 1852 ; De Marie Arnou (10126)
10180	Rose ARNOU	20	Créole	+ 1852 ; De Marie Arnou (10126) ; D'où Lucie (10191)
10181	Montfleury MANDIE	17	Créole	+ 1874 ; De Claire (10118) ; = Marie Victorine
10182	Charles MANDIE	16	Créole	+ 1862 ; De Christine (10120)
10183	Céleste ? SIMPORE	17	Créole	== Charles DIDIER 1815 d'où mort-né 1855 St Leu
10184	Médard ss patro	22	Créole	+ 1847
10185	Luc MANDIE	15	Créole	+ 1873 PMI à l'hôpital; De Claire (10118)
10186	Charité MANDIE	8	Créole	+ 1870 ; de Claire (10118) ; d'où Pierre Denis 1853-1856, Pauline 1852 ; = 1855 Fabien COMTOIS (457)
10187	Antoinette	4	Créole	De Barbe (10116)
10188	Charles MANDIE	3	Créole	de Christine (10120)
10189	Hyacinthe MANDIE	15	Créole	+ 1856 ; de Christine Mandie (10120)
10190	Sylvie n°2 MANDIE	6	Créole	+ 1866 ; de Claire (10118)
10191	Lucie ARNOU	3	Créole	+ 1872 PMI ; De Rose (10180)

10192	Françoise GIVEL	49	Créole	+ 1852 ; de Charité + ; = 1851 ANTILOPPE Chrisostome (10231) d'où Monchéri 1842, Chrisostome 1846-1847
10193	Hector ? BOURNAIS	25	Créole	Ou 34 ; de Figaro + = Françoise Tournebien 1797 ; = 1853 Ste Marie DROSIN Marie Thérèse 1834
10194	Paulin RILA	15	Créole	De Pauline Rila (10154)
10195	Germain JAVAN	15	Créole	+ 1872 ; De Flore Javan (10206) ; = 1853 BOUCLIER Pélagie (1549)
10196	Henry MERONVILLE	10	Créole	+ 1871 ; De Marie Péca (10173) = Pèdre Méronville ; = 1854 St Leu SERIGAN Isolène (3017StLeu)
10197	Julien MANIBALE	17	Créole	De Zabeth Manibale (1775) ; = 1852 DUHALDE Céleste (7326)
10198	Alphonse SEDIN	34	Créole	De Françoise ; = 1852 Clarice ANTILOPPE (10225)
10199	Florentin JAVAN	28	Créole	+ 1887 ; De Flore Javan (10206) ; = 1856 PERAULT Thomase (4556)
10200	Isidore JAVAN	26	Créole	+ 1880 ; De Flore Javan (10206) ; = 1852 SAPOR Véronique (10217)
10201	Guillaume dit Noël ? ss patro	59	Créole	+ 1867 à 95 ans
10202	Jean Baptiste	21	Créole	
10203	Juliette	17	Créole	
10204	Augustin ? DORSAL	29	Créole	+ 1880 PMI à 70 ans
10205	Pétronille dite Fébronie JAVAN	12	Créole	De Flore Javan (10206) ; d'où Flore 1858-1859
10206	Flore JAVAN	52	Cafrine	+ 1870; D'où Florentin (10199), Isidore (10200), Germain (10195), Florine (7051), Pétronille (10205) ; = 1851 PITRE Célestin (3119)
10207	Chaunette MANIBALE	21	Créole	De Zabeth Manibale (1775) ; d'où Julienne (10210), Gertrude 1840 ; = 1851 Joson BELEM (10208) d'où Joséphine 1845, Louise 1850, Joson 1853-1855
10208	Joson BELEM	27	Créole	+ 1868 ; De Babet Bélem (970StLeu) ; = 1851 Chaunette MAMBALE (10207)
10209	Fanchin MANIBALE	14	Créole	De Zabeth Manibale (1775) ; == Florentine BRADANIEL (11)
10210	Julienne MANIBALE	3	Créole	De Chaunette Manibale (10207) ; = 1859 ZITTE Louis Fleury 1827 affr
10211	Fanchin ANTILOPPE	25	Créole	+ 1881 ; D'Angélique Antiloppe (10212) ; = 1850 TACITE Barbe (978StLeu)
10212	Angélique « ANTILOPPE »	51	Créole	+ 1845 ; d'où Fanchin (10211), Barbe (10216), Clarice (10225), Eugène (10230), Chrisostome (10231), Modeste (10221)
10213	Rosine ANTILOPPE	6	Créole	De Clarice Antiloppe (10225) ; = 1857 MITHRA Dronzin (739)
10214	Cécile ? Célice NONVAL	5	Créole	D'Euphrosine Latone (55StLeu) = Nonval Charlot (35StLeu) ; rec St Paul ; = 1859

				SOLON Gilbert (378StLeu)
10215	Gabriel ETEOCLE	23	Créole	+ 1875 ; De Marie Rose + ; = 1853 Henriette BONCAR (419)
10216	Barbe ANTILOPPE	13	Créole	D'Angélique Antiloppe (10212) ; = 1853 DIRAC Henry 1834
10217	Véronique SAPOR	17	Créole	+ 1889 ; De Mélanie Sapor (10226) ; d'où Bernard 1842, Louis (10232) ; = 1852 JAVAN Isidor (10200) d'où Louis (10232)
10218	Côsme	42	Créole	
10219	Augustin JUGARD // TIFRE	14	Créole	+ 1894 à l'hôpital // + 1904 hospice
10220	Gustave SAPOR dit SAPHOR	15	Créole	+ 1904 ; De Mélanie Sapor (10226) ; = 1852 NOEMIS Françoise (3016)
10221	Modeste ANTILOPPE	17	Créole	+ 1903 ; D'Angélique Antiloppe (10212) ; = Songol CONDI
10222	Désirée	21	Créole	Ou 54
10223	Hélène	21	Créole	
10224	Marguerite dite Magritte MOREAU	21	Créole	De Marie Moreau (10227) ; = 1851 AGESIDAME Sylvain (5947) d'où Geneviève 1842-1855, Geneviève (10233)
10225	Clarice ANTILOPPE	29	Créole	+ 1856 ; D'Angélique Antiloppe (10212) ; d'où Rosine (10213), Denis 1844 ; = 1852 Alphonse SEDIN (10198) d'où Alphonse (10235), Célerine 1847, Angélique 1848-1854
10226	Mélanie SAPOR	42	Créole	+ 1863 ; Née St Leu, de Geneviève + ; D'où Véronique (10217), Gustave (10220) ; = 1861 CIGAL Jean (4552)
10227	Marie MOREAU	44	Créole	+ 1877 ; de Geneviève dite Modeste ; = VILMERO Joseph (3912) ; D'où Marguerite (10224)
10228	Philémon	25	Créole	
10229	Fulgence ss patro	28	Créole	+ 1847
10230	Eugène ANTILOPPE	32	Créole	+ 1862 ; D'Angélique Antiloppe (10212) ; = 1851 BELEM SEGURE Marie Jeanne (984StLeu)
10231	Chrisostome ANTILOPPE	35	Créole	+ 1860 ; D'Angélique Antiloppe (10212) ; = 1851 Françoise GIVEL (10192)
10232	Louis Bernard SAPOR	3	Créole	De Véronique Sapor (10217) = Isidor Javan (10200)
10233	Marie Geneviève « MOREAU »	3	Créole	De Marguerite dite Maguitte Moreau (10224)
10234	Pierre ? SIMPLON	26	Créole	+ 1875 PMI hôpital ; = Emilie (6624)
10235	Alphonse ANTILOPPE	4	Créole	De Clarice Antiloppe (10225) = Alphonse Sédin : = 1864 ALEX Elizène 1848
10236	Denis ANTILOPPE	2	Créole	+ 1848 ; De Clarice Antiloppe (10225)

DAYOT Veuve		1844		<i>Hauts de Saint-Gilles</i>
10237	Joséphine THEODORA	49	Malgache	+ 1859 ; D'où Zéline (10238), Scholastique (10239), Julien (10240)
10238	Zéline THEODORA	31	Créole	+ 1865 ; De Joséphine Théodora (10237) ; d'où Edouard 1838, Hermane 1844-1859 ; = 1864 MACE Joseph dit Célerin 1814 blanc, d'où Joseph (10241), Joséphine 1846, Elisa 1847, Eugénie 1849, Laure 1852, Léopold 1855
10239	Scholastique THEODORA	26	Créole	+ 1855 ; De Joséphine Théodora (10237) ; d'où Alexandre (10243), Marie, Jules 1850, Marie Louise, Céline 1850 +
10240	Julien THEODORA	18	Créole	+ 1881 ; De Joséphine Théodora (10237) ; = 1857 POUGARY Hortence (3091)
10241	Joseph THEODORA	5	Créole	De Zéline Théodora (10238) = Macé Joseph
10242	Edouard THEODORA	3	Créole	+ av 1864 ; De Zéline Théodora (10238)
10243	Alexandre THEODORA	3	Créole	+ 1859 ; De Scholastique Théodora (10239)
10244	Hermane THEODORA	3	Créole	+ 1859 ; De Zéline Théodora (10238) ;
10245	Onézime PYRAM	39	Cafre	+ 1873 hospice
10246	Marie Louise « SILEF »	23	Créole	+ 1846 St Pierre ; = 1844 SILEF Vincent (10251)
10247	Jean Baptiste	21	Créole	
10248	Philogène OSMARTEL	18	Créole	+ 1851 ; de Ra... +
10249	Léveillé TANAZA	76	Cafre	D'Aurère ; + 1856 Mada à 86 ans chez Ricquebourg ou (10249)
10250	Ambroise ss patro	50	Créole	+ 1844
10251	Vincent SILEF	29	Créole	de Couronnée + ; = 1844 Marie Louise (10246); = 1853 JUCOURT Arcilie (6301) ; acheté 1844 à Lejeune Hermé
ARMEL Nicolas = Florine Zitte 1822-1890		1844		<i>Trois Bassins/ Saint-Gilles</i>
10252	Julien ? NAMARTINE	24	Créole	+ 1893 hospice
10253	Pierre ADMETTE // COURTOIS	44	Malgache	+ 1851 ; = Mélanie MIDEL (1240) ; // + 1868 ; == Marie Phrasie COURTOIS (10707)
10254	Rosette ADEONE	19	Créole	+ 1881 ; De Joseph = Suzanne (10262) ; = 1851 St Denis DOLIANI Adolphe 1820
10255	Jean Baptiste ADEONE	34	Créole	+ 1871 ; De Suzanne Adéone (10262) ; = 1852 CLEMENTI Fanchette (5614)
10256	Célestine CONSTANTIN	11	Créole	+ 1890 PMI ; = Hypolyte CON..
10257	Médard ? BRION	25	Créole	+ 1864 à 50 ans hospice
10258	Janvier ss patro	46	Cafre	+ 1848
10259	Théodore ADEONE	18	Créole	De Joseph = Suzanne (10262)

10260	Florentin ADPORINA	49	Créole	+ 1851 ; de Cécile ; oncle de (8269)
10261	Abraham	65	Cafre	
10262	Suzanne ADEONE	44	Créole	D'où Jean Baptiste (10255) ; = Joseph d'où Rosette (10254), Théodore (10259) ; = 1854 St Denis HEDAN Martial 1816 Afrique
10263	Prudent ADOREA	41	Créole	De Nanette + ; = 1856 Rose DAMOCLES (9340)
10264	Aristide CONSTANTIN	5	Créole	Témoin 1872
10265	Benjamin	42	Créole	
SUZANNE succession AUGUSTIN Nicaise 1844				
10266	Jolicoeur	45	Malgache	
10267	Esther	16	Créole	
ARMEL mineurs 1844				
10268	Augustin ? SOATAS	31	Cafre	= 1850 St Benoit BAGLIONY Fanny 1809
10269	Fanny ? GODET	18	Créole	D'où Virginie (10270) ; Elisabeth 1849-1850
10270	Virginie	3	Créole	De Fanny (10269)
ANTOINE Philippe 1809 = Juliette Théodore 1844 <i>Rue royale</i>				
10271	Victor VERSY	30	Malais	+ 1876 ; == Perrine + d'où Victor 1844-1890 ; = 1856 CAMBYSE Henriette (8619) ; = 1865 Sophie GRAVERE (1846)
10272	Rosette JALLET	75	Indienne	+ 1850
10273	Auguste BOURDON // SEGUIN	31	Malgache	+ 1876 // + 1866
10274	Barnabé EOFQUE	38	Créole	+ 1878 St Leu ; de Thérèse ; = 1854 St Leu Geneviève GORAN (2868)
10275	Prudent PHILIPPIN	36	Cafre	+ 1873 ; = 1853 NEDA Géronce (633)
10276	Domingue ? DOMINIQUE	24	Cafre	+ 1881 St Leu C à 61 ans
AUGER 38 ans = Céline Lenepveu 1844 <i>La Plaine</i>				
10277	Anaïs ? SIMONETTE	36	Malgache	+ 1868 St Leu à 76 ans chez Retout
10278	Mont Guendo	41	Cafre	
10279	Bruno ? ss patro	42	Cafre	+ 1853 hospice à 70 ans
AUBRY L.F. 1800 = Marianne Lefort 1794 1844 <i>Saint-Gilles Bernica & Rue de Labourdonnais/ Fleurimont</i>				
10280	Boston BOISSY	37	Malgache	+ 1893 ; = 1852 SARAGOSSE Elisa (1511) ; = CLEMENTI Fanchette (6784) ; = Florence SICOPAR (9409)

10281	Auguste	35	Créole	
10282	Salibeau ss patro	55	Indien	+ 1844
10283	Joachim JOACHINE // GERONS	46	Créole	+ 1873 La Possession à 104 ans // + 1863 Afrique
10284	Pierre ULLOA	46	Cafre	+ 1865
10285	Eugène	23	Créole	
10286	Gervais GERVERAL ? GERMINAL	39	Créole	== Henriette LOURAGAN (8619)
10287	Théodore MALAGA	13	Créole	De Françoise Malaga = Fos Faustin ; frère de (7230)
10288	Louis MURILLO	80	Cafre	+ 1864 à 100 ans chez Laprade
10289	Augustine ENASOR	23	Créole	+ 1856 ; de Catherine Enasor (9899) ; d'où Glaudine 1840, Auguste 1850-1851, Augustina 1850-1851, Marie (10293), François (10294)
10290	Olympe OLYMPIQUE	35	Malgache	+ 1863 ; d'où Olympiade (10291)
10291	Olympiade « OLYMPIQUE	4	Créole	+ 1844 ; d'Olympe Olympique (10290)
10292	Julienne	20	Cafrine	A ma fille
10293	Marie dite Nonotte ENASOR	5	Créole	D'Augustine (10289)
10294	François ENASOR	2	Créole	D'Augustine (10289)
10295	Céleste	35	Cafrine	
ADRIEN Prosper Nicolas 1790 de Marie Julienne 1844				<i>Ravine Trois Bassins</i>
10296	François	15	Créole	
10297	Esther MENEPHRON	36	Cafrine	+ 1864 ; D'où Elizène (10299), Aurélie 1837; = 1853 FANHOAN Hercule (2997) d'où Alexandre (10301)
10298	Antoinette ? CHARITER	31	Créole	D'où Marie Louise 1843, Marie Geneviève (10300), Jean Pierre 1839, Louis 1844, Charles (5688) ; ? + 1873, de Charlette
10299	Elizenne MENEPHRON	6	Créole	D'Esther Ménéphron (10297); = 1853 MEGARUS Hyppolite (5209)
10300	Marie Geneviève ? CHARITER	5	Créole	D'Antoinette (10298)
10301	Alexandre MENEPHRON	15	Créole	+ 1873 ; D'Esther Ménéphron (10297) = Hercule Fanjean (2997)
ADAM Pierre Gilbert 1803 = Thérèse Robert 1844				<i>Bois de Nèfles</i>
10302	Jasmin ? BENOISSIN	37	Malgache	Témoign + St Leu 1851 RENEMA

10303	Alexis LIXAS	54	Cafre	+ 1852 ; = 1850 ARGEL Elise (7244)
ADAM Gaspard = Rosélia Calvert 1844				
10304	Henriette ss patro	43	Créole	+ 1846
10305	Clarice ? VINEL	23	Créole	+ 1885 hôpital
10306	Eugénie ? DOSDANA	22	Créole	= 1849 La Possession ANCELLI Bonaventure (1176)
ADAM YAMS Orterre 61 ans 1844 <i>Ravines Bernica / Hyvon</i>				
10307	Lucine LINCAR	32	Créole	+ 1852 ; de Rosalie + ; D'où Marguerite (10309), Rose (10308), Marie Sylvie 1846
10308	Rose LINCAR	14	Créole	+ 1851 ; De Lucine Lincar (10307)
10309	Marguerite LINCAR dite Marie Louise	10	Créole	+ 1899 ; De Lucine Lincar (10308) ; = 1851 Joseph MERFOR (10501)
ADAM Charles Derote 1815 1844				
10310	Sylvain ss patro	47	Cafre	Acquis de Maucron ; + 1870 St Leu
AMAT Vincent Louis = Auger Elisabeth 1844 <i>Rue du port</i>				
10311	Etienne ? BARTHOL	24	Créole	+ 1866 ; de Maguitte
10312	Alexis	17	Créole	
10313	Marie Thérèse COLMAR	39	Créole	D'où Valentin 1838, Cécile (10315), Zéline (10314)
10314	Zéline COLMAR	17	Créole	de Thérèse Colmar (10313)
10315	Cécile COLMAR	13	Créole	+ 1894 ; de Thérèse Colmar (10313) ; d'où Marius 1855
ARCHAMBAUD Nicolas Charles = Marguerite 1844 <i>Rue Poivre</i>				
10316	Suzette PALMONT Sœur de Zadire Dorothée (2990)	26	Créole	De Luce + = Pierre; == Romain ROMULUS (8785) d'où Lisaine (10318), Pierre 1841, Joseph 1845, Marie Josèphe 1848 + ; = 1851 MECOU Eugène (6768) d'où Luce (10317)
10317	Luce PALMONT	6	Créole	De Suzette Palmont (10316) = Eugène Mécou (6768)
10318	Lisaine « PALMONT »	3	Créole	De Suzette Palmont (10316)
10319	Gertrude	42	Malaise	
ARCHAMBAUD succ Vve St Pierre 1844				
10320	Clémence	26	Cafrine	D'où Clémentine (10327)
10321	Gabriel ss patro	54	Créole	+ 1851 hospice
10322	Francisque	55	Malgache	
10323	Eole LANGUEDOC	40	Malgache	= 1851 MYSIA Joséphine (8871)

10324	Orphée	35	Cafre	
10325	Jupiter ss patro	37	Malgache	+ 1863 hospice
10326	Furcy RADANEL // MELINTHE	23	Créole	De Manon Radanel 1795 //+ 1875 à 60 ans hôpital
10327	Clémentine ss patro	3	Créole	+ 1844; De Clémence (10320)
10328	Gustave PANURGE	14	Créole	+ 1880 ; D'Espérance Panurge (10329) ; = Marie Jeanne ATTALA 1849
10329	Espérance PANURGE	48	Cafrine	+ 1850 ; d'où Etiennette (10333), Gustave (10328), Pierre Louis (5562)
10330	Madeleine ? CELADON	22	Créole	== Ovide METAPHORE (3931StLeu) d'où Jean Pierre 1852-1854
10331	Azémia ? DUCASSE	36	Malgache	Si 56 ans ; + 1861 ; = Désiré BREZE (612) d'où Julienne (8777), Marie (7655), Eugénie (6066)
10332	Lucinde	21	Créole	
10333	Etiennette PANURGE	16	Créole	D'Espérance Panurge (10329) ; = 1852 SATANA Goala 1812 Inde d'où Etienne 1848, Antoinette 1849
10334	Lafleur ? ss patro	44	Cafre	+ 1884 à 90 ans hôpital
ADAMOLLE Charles = Ernestine ARNAUX			1844	<i>Rue du commerce/Rue Labourdonnais</i>
10335	Edouard	32	Cafre	
10336	Prémont	31	Cafre	
10337	Baccar	47	Créole	
10338	Toussaint	17	Créole	Acquis de Selsis
AZY Jean Baptiste = Anne Luce Augustin			1844	<i>Rue du port/Camp malabar</i>
10339	Théleau SALMINE	45	Cafre	+ 1878 ; = 1851 Eléonore AGRIPPA (10341)
10340	Alexandre ? BARTER	32	Malgache	+ 1866 à 70 ans
10341	Léonore AGRIPPA	48	Créole	+ 1870 ; De Juliette ; = 1851 Théleau SALMINE (10339) d'où Florine (10354), Toinette (10356), Adélaïde (10345), Noël (10342)
10342	Noël SALMINE	15	Créole	De Théleau Salmine (10339) = Léonore Agrippa (10341) ; = 1853 GUILIN Marie Thérèse 1838 d'où Paul 1860-1862, Noël 1853-1854
10343	Crescence LAMBIER	33	Cafrine	+ 1855 ; D'où Augustine (10355)
10344	Gabriel	39	Créole	
10345	Adélaïde SALMINE	16	Créole	+ 1863 ; De Théleau Salmine (10339) = Léonore Agrippa (10341) ;
10346	Espérance ss patro	53	Cafre	+ 1866 La Possession

10347	Joiki RUCHE	34	Cafre	+ 1856 ; = 1852 MYSCILE Félicité (8876)
10348	Désiré POLYDAMAS	36	Cafre	+ 1866
10349	Augustave	45	Malgache	
10350	Lector RODEL	35	Malgache	+ 1858 ; = 1851 ISOL Olympe (6253)
10351	Espérance	32	Malgache	homme
10352	Rupère GUIOMET	40	Créole	+ 1853 ; d'Uranie ; = 1845 SOREAU Delphine (10364
10353	Cécile	13	Créole	
10354	Florine SALMINE	13	Créole	+ 1862 avec 2 jumeaux morts-nés; de Théleau Salmine (10339) = Agrippa Eléonore (10341) ; = 1851 VERSAILLES Lamouche (9638) ; = 1854 MARCELINA Florent (5240)
10355	Augustine LAMBIER	13	Créole	+ 1872 ; De Crescence Lambier (10343) ; = 1864 DIRAC Théodose (7317)
10356	Zéphir ss patro	29	Cafre	+ 1847
10357	Victor LAITAGE	44	Malgache	+ 1864 hospice
10358	Samy ? NOCANA	35	Créole	Si Indien ; = Françoise RHETA + 1858 St Louis ; = 1860 CAMBONADE Lise 1816-1868 Mada
10359	Charles ? MAZOLIN	36	Créole	Témoin + (10132)
10360	Henry ss patro	37	Créole	+ 1843
10361	Paulidor	47	Cafre	
AZY Jean Baptiste fils = Armeline Joséphine 1844				
10362	Zélia	13	Créole	
10363	Marcely ? LATOUR	21	Créole	+ 1875 ; d'Euphrasie Lerville 1800 (épouse de Joseph Joséphine); frère de (2469) ; = Agnès GIRODET (5377)
10364	Delphine SOREAU	33	Cafrine	+ 1855 ; = 1845 GUIOMET Ruper (10352) ; = 1854 LANOR Arthur (6494)
AMAND François 62 ans = Esther 47 ans 1844 <i>Bout de l'Etang</i>				
10365	Joséphine Marie Jeanne RAPOLLA	37	Créole	+ 1880 ; De Marie Jeanne == Ponsac Elie (7650); D'où Ferdinand (10366), Alidor (10367), Léocadie (10368), Estelle 1832, Amélia 1850-1851
10366	Ferdinand RAPOLA	19	Créole	+ 1872 ; De Joséphine Rapolla (10365)
10367	Alidor RAPOLLA	17	Créole	De Joséphine Rapolla (10365)
10368	Léocadie RAPOLLA	9	Créole	De Joséphine Rapolla (10365) ; = 1862 GAMBAIS DESPAGNE Alphonse 1836 St Denis
10369	Marie Jeanne RAPOLLA	5	Créole	+ 1867 ; De Joséphine Rapolla (10365) ; = Henry Louis FLORAMIR (7660)
10370	Marie Louise Elisa	17	Créole	Vendue à Bocque St Pierre

10371	Joson RAPOLLA	36	Créole	De Marie + == Ponsac Elie (7650); Vendu à Pierre Désiré ; en jouissance
10372	Hortence RAPOLLA	34	Créole	« « De Marie + == Ponsac Elie (7650);
CADET Philibert Vve 1807 St Joseph			1844	<i>Rue de l'hôpital</i>
10373	Hélène DUMANOIR	34	Créole	De François Mynias (1107) = Pagase Marguerite (7406) ; = 1849 ANSELME Louis dit Bosselin (10713) d'où Lamarthe dite Hélène (10374), Catiche (10375), Henry 1838, Euphémie 1847-1850, Pauline 1847, Louis Antoine 1837
10374	Hélène Lamarthe DUMANOIR	5	Créole	De Louis Anselme (10713) = Hélène Dumanoir (10373)
10375	Catiche DUMANOIR	3	Créole	+ 1876 ; De Louis Anselme (10713) = Hélène Dumanoir (10373)
CADET Montlouis 50 ans = Baillif Geneviève			1844	<i>Ravines Bernica / Hyvon</i>
10376	Olympiade « LEHER »	52	Créole	+ 1848 ; d'où Olympe Léher (10377), Euverte (10386), Clovis (6843), Olivette (6844)
10377	Olympe LEHER	18	Créole	+ 1873 ; D'Olympiade Léher (10376) ; d'où Cyril 1846 ; = 1856 NIRLO Philidor (2475) d'où Laure (10378), Marie Louise 1848, ? Antoine (10379), François Coran 1832, Olympiade 1832-1880
10378	Laure LEHER	3	Créole	+ 1878 ; D'Olympe Léher (10377) = Nirlo Philidor (2475)
10379	Antoine « LEHER »	4	Créole	D'Olympe Léher (10377) = Nirlo Philidor (2475)
10380	Pompé MADEN	40	Créole	d'Euphrasie + ; = 1852 SATURNE Virginie (2476) ; frère de (760)
10381	Eugène HULBERT	61	Cafre	+ 1869
10382	Avril	25	Cafre	
10383	Alexis BORCHER	16	Créole	De Marie Louise Borchet (10385) = PAULO Victor (2896)
10384	Elisabeth ss patro // ss patro	51	Créole	+ 1851 au lazaret // + 1879 ; = Adolphe LOTIER 1809
10385	Marie Louise BORCHER	50	Créole	+ 1876 ; d'Adélaïde + ; = 1856 PAULO Victor (2896) d'où Alexis (10383), Marie Jeanne 1838
10386	Erneste Euverte BORCHER	27	Créole	D'Olympiade (10376) ; = 1856 TILLOT Pierre (7079)
10387	Géronville ? ss patro	67	Malgache	+ 1853 Afrique chez Hoarau à 60 ans
CHAUVET Henry J.B. = Jeanne Salmon			1844	<i>Bout de l'Etang</i>
10388	Hylas	63	Cafre	
10389	Lindor	79	Malgache	
10390	Anasthasie ss patro	67	Cafrine	+ 1844
10391	Pierre Louis SAUROY	22	Créole	D'Ursule (10430) ; = 1849 St Denis GUADIANA Florentine 1828
10392	Mélanie SAUROY	20	Créole	+ 1853 ; D'Ursule (10430); D'où Paul (10408), Estelle (10410), Alfred 1846

10393	Marie SAUROY	18	Créole	D'Ursule (10430); D'où Rosélia 1841, Dominique 1843, Tarcille 1844, Françoise 1846 ; = 1854 St Denis SAINT ANGE François 1831
10394	Ali ILA	38	Cafre	+ 1851 au lazaret
10395	Calle BEZIR	32	Créole	+ 1886 ; De Florentine Bézir ; = 1849 BONFEU Charles 1808-1860 Ste Suzanne ; = 1862 LEROUX Paulin (403); D'où Isidor 1844 ; présente à l'inventaire 1818 de Chauvet.
10396	Eline LAVILVARESSE	43	Créole	== Valentin LAVILVARESSE 1803 d'où Ernestine 1841, Olympe (10398), Victor (10407), Elise (10397), Adèle (10405)
10397	Elise LAVILVARESSE	19	Créole	+ 1893 ; Affr. 1846 par Maucron; d'Eline Lavilvaresse (10396) == Valentin Lavilvaresse ; D'où Alidor (10409) ; = 1855 JAVERNAY Numa 1825, affr. 1835 d'où Elise 1846 ; = Denis BRETON (4350)
10398	Olympe LAVILVARESSE	16	Créole	+ 1881 ; d'Eline Lavilvaresse (10396) == Valentin Lavilvaresse
10399	Alexandre ? ss patro	62	Cafre	+ 1851 à 75 ans à l'atelier de secours
10400	Clarice	43	Malgache	
10401	Fanny ss patro	42	Malgache	+ 1844
10402	Fatmé ss patro	44	Malgache	+ 1846
10403	Béatrix JAMIN	44	Créole	D'où Auguste (10466), Jean Baptiste (10472)
10404	Jean François SAUROY	14	Créole	D'Ursule (10430) ; 1852 St Denis DENISET Irma 1837
10405	Adèle LAVILVARESSE	14	Créole	A Fleurimont ; d'Eline Lavilvaresse (10396)
10406	Candide GUIGNE // TITIAM	15	Créole	A ma fille Henriette ; de Céleste ; d'où Charles 1847-1849 ; = 1861 St Denis LAW Charles 1828 // + 1867 ; de Pauline
10407	Victor LAVILVARESSE	8	Créole	d'Eline Lavilvaresse (10396) == Valentin Lavilvaresse ; = 1863 CORE Malcie 1841 affr 1843
10408	Paul SAUROY	4	Créole	De Mélanie (10392)
10409	Alidor LAVILVARESSE	3	Créole	D'Elise (10397)
10410	Estelle SAUROY	3	Créole	De Mélanie (10392)
CHAUVET Jean Baptiste = Ursule Leprince				1844
				<i>Ravines Fleurimont / Saint-Gilles</i>
10411	Hilaric XAVIER	27	Créole	affr 1848 St Denis
10412	Jean Louis ABAR	45	Créole	+ 1865 ; de Noëlle + ; = 1860 Mélise ALAISE (10632)
10413	Isidor GERMANI	35	Créole	affr 1848 St Denis
10414	Laventure	67	Créole	

10415	Noël ROMILY	26	Créole	+ 1852 ; de Marie Jeanne Romily (10424);
10416	Edouard ? FARGEAU	25	Créole	+ 1883 de Julienne Fargeau ; De Clarice Fargeau (3677) ; = 1843 DUDELOT Célestine (9400)
10417	Charles n°1	24	Créole	
10418	Félix ROMILY	23	Créole	+ 1852 ; de Marie Jeanne Romily (10424); = 1849 Juliette VOCHRE (9731)
10419	Justine PERRILA	21	Créole	D'où Prosper (10475), Thérèse 1854-1855, Augustine 1842-1887
10420	Gustave ROMILY	19	Créole	+ 1877 ; de Marie Jeanne Romily (10424); = Geneviève MASSEAU 1822
10421	Charles BEZIR	19	Créole	+ 1876 ; De Julie Bézir (10425) ; = Augustine BOURNAIS (7805) ; = Mérantienne MAINGER (2629StLeu)
10422	Blaise ? DARROUY	19	Créole	Témoin à 52 ans + (1848) en 1872 et (2929) en 1873
10423	Alexis	17	Créole	
10424	Marie Jeanne ROMILY	44	Créole	+ 1870 ; de Sophie ; D'où Félix (10478), Noël (10415), Gustave (10420)
10425	Julie BEZIR	39	Créole	+ 1858 ; De Florentine Bézir ; D'où Olivette 1838, Florentine (3179), Charles (10421), Frédéric (10456) ; présente à l'inventaire de 1818 avec sa sœur Calle et Olivette, Célestine
10426	Finette GUSTAVO	44	Créole	+ 1874 ; de Suzanne Gustavo ; = 1853 CARDONNA Xavier (10459) ; affr 1848 St Denis
10427	Charité DANTON	47	Créole	affr 1848 St Denis ; = 1852 St Denis LESQUELIN Christophe 1798
10428	Lucette SOUILLAC HENRIOU	27	Créole	+ 1878 ; De Marie Louise Jugar 1795 ; d'où Louis (10467), Auguste (10476) ; = 1854 KETECK Vincent (4020)
10429	Françoise ? ROCHE	67	Créole	+ 1865 ; de Rosette ; d'où Paulin Dalisa (4372), Madeleine (8802)
10430	Ursule SAUROY	71	Créole	D'où Jean François (10404), Pierre Louis (10430), Mélanie (10392), Marie (10393)
10431	Geneviève	43	Créole	
10432	Clarice ? PETIT	36	Créole	+ 1882 hôpital
10433	Delphine	24	Créole	D'où Valère 1840
10434	Justine ? CONTAU	22	Créole	D'où Célestine 1846, Augustave 1849-1851
10435	Agnès	20	Créole	D'où Auguste 1842 ? (10466), Marcely 1844
10436	Céline MAZARIN	19	Créole	De Mazarin Fantaisie (10462) = Reine Tibure ; D'où Edmond (10474)
10437	Florentine BEZIR	15	Créole	+ 1857 ; De Julie Bézir (10425) ; = 1851 RYER Joseph (1257)
10438	Commission BOURDEAU	57	Malgache	Homme ; + 1851 chez Charité
10439	Troppayé	57	Malgache	
10440	Albert n°1	57	Malgache	

10441	Lindor n°1	84	Malgache	
10442	Georges MACHIOULA // ss patro	42	Cafre	+ 1851 hôpital à 40 ans // + 1850 hôpital Mada
10443	Frontin	57	Cafre	
10444	Désiré	45	Cafre	
10445	Bastien TRIANON	37	Cafre	+ 1863
10446	Simon	61	Cafre	
10447	Vendredi ss patro	50	Cafre	+ 1846
10448	Firmin ss patro	53	Cafre	+ 1852 hospice
10449	Caroline HEBE	79	Indienne	+ 1849
10450	Lindor n°2	55	Cafre	
10451	Parfait ? BOURDON	48	Malgache	= Olivette MARIA 1797-1882 La Possession
10452	Céleste ZADIRE	22	Créole	+ 1872 ; de Dorothée Zadire (2990) ; D'où Emma (10471) ; = 1858 Philogène PHOCION (1086)
10453	Joséphine	20	Créole	D'où Jean Maurice (10468), Eugène (10473)
10454	Gertrude	9	Créole	
10455	Catherine	11	Créole	
10456	Frédéric BEZIR	11	Créole	+ 1858 ; De Julie Bézir (10425)
10457	Anasthase ss patro	8	Créole	+ 1844
10458	Azor ORZA	46	Cafre	+ 1881 St Leu
10459	Xavier CARDONNA	38	Créole	De Dorothée ; = 1853 Finette GUSTAVO (10426)
10460	Albert BERCEAU	42	Créole	De Fanny + ; = 1850 ARINESTE Marie (3918)
10461	Maurice PORTHOS	53	Cafre	+ 1872
10462	Fantaisie dit Henry MAZARIN	57	Malgache	+ 1863 ; = Reine TIBURE (10602) d'où Céline (10436), Candide
10463	René	8	Créole	
10464	Léveillé NAVALLO	28	Cafre	affr 1848 St Denis
10465	Faustine JANUS	51	Créole	affr 1848 St Denis
10466	Auguste JAMIN	5	Créole	+ 1853 ; De Béatrix Jamin (10403)
10467	Louis Marie CILIAC	5	Créole	De Lucette Souillac (10428)
10468	Jean Maurice	5	Créole	De Joséphine (10453)

10469	François Janvier MENA	58	Créole	De Marthe ; = 1851 MELISSE Adélaïde (5888)
10470	Ormus ? Oma NABEL	35	Malgache	+ 1865 St Leu
10471	Emma ss patro	1	Créole	+ 1844 ; de Céleste (10452)
10472	Jean Baptiste JAMIN	3	Créole	De Béatrix Jamin (10403)
10473	Eugène	2	Créole	De Joséphine (10453)
10474	Edmond MAZARIN	3	Créole	De Céline Mazarin (10436)
10475	Prosper « PERILLA »	2	Créole	De Justine (10419)
10476	Auguste CILLAC	2	Créole	de Lucette Souillac (10428)
CHAUVET Charles A. = Charlette De Bury 1844				
10477	Sophie MORINIERE	32	Malgache	+ 1867 ; = 1836 Pierre Jacques DOUVEL 1804-1860 (à la commune) d'où Philogène (10480)
10478	Eugénie	22	Créole	Vendue 1843 ; d'où Rosélia 1837
10479	Eline	19	Créole	
10480	Philogène DOUVEL	20	Créole	De Pierre Jacques Douvel = Sophie Morinière (10477) ; = 1845 Cécilia VICTORIA (8788)
10481	Eloïse ? JALY	29	Créole	+ 1894 hospice
10482	Christine ? SARDOU	12	Créole	= Roger TARAN (148)
CRESCENCE Auguste 1810 = Roseline Palmon 1844 <i>Saint-Gilles / La Saline</i>				
10483	Eustache MEROGE	20	Créole	+ 1876 ; De Françoise + ; = 1851 ZANANAS Marie Françoise (1020)
10484	Euphrasie ELISEN	20	Créole	+ 1893 ; De Marguerite Pagase (7406) ; D'où Furcy 1844, Joséphine 1841 ; = 1849 MARTINE Marcelin (2416)
GAUCHET Marie Bertrane Vve Chevalier 1844 <i>Rue de la providence</i>				
10490	Bonheur ss patro	29	Cafre	+ 1855 dans la caverne
CORDON Julien = Aglaé Taffanelle 1844 <i>Athanaze / Yvon & Malheur /Divon</i>				
10495	Pierre ? TOUA	45	Créole	+ 1873 à 66 ans
10496	Cossigni	45	Créole	
10497	Etienne ss patro	40	Créole	+ 1878 hôpital
10498	Richemond ROBAN	33	Créole	+ 1858 ; de Sincère Roban (10518)
10499	Jean Baptiste ? ss patro	29	Créole	+ 1873 hôpital PMI ss ethnies
10500	Henry URIF	26	Créole	De Dauphine Urif (10517) ; = 1851 La Possession MASSAMBANE Clarice 1811 Afrique
10501	Joseph MERFOR // REUNION	21	Créole	De Valère 1799-1877 ; = 1851 Marguerite LINCAR (10309) // témoin + (7236)

10502	Fulgence	16	Créole	
10503	Bruneau Bruno	9	Créole	
10504	Alphonse	7	Créole	
10505	Antoine CALONET	45	Cafre	+ 1853
10506	François	32	Malgache	
10507	Emmar	29	Malgache	Homme
10508	Varice	32	Malgache	Homme
10509	Auguste	39	Malgache	
10510	Cotte ss patro	39	Malgache	+ 1867
10511	Ignace ? ss patro	37	Malgache	+ 1873 hôpital à 84 ans Afrique
10512	Philippe LOCHE	36	Malgache	+ 1887 St Leu
10514	Julie RONDON	46	Malgache	+ 1868 ; D'où Sylvie (10524), Anaïs (10516), Julienne (10526)
10515	Geneviève	43	Créole	D'où Judith (10530), Ildefonse 1840
10516	Anaïs RONDON	21	Créole	De Julie Rondon (10514) ; D'où Aline (10531), Paul 1841, Charly 1846 ; = 1850 CESAR Jules (4928) d'où Charly 1846, Jules 1848, Ernest 1853-1856, Thomy 1850 +
10517	Dauphine URIF	45	Créole	+ 1872 de Marie + St Leu ; De Thérèse + ; D'où Henry (10500), ? César (7990) ; = 1852 FRANCOEUR Baptiste (4961) d'où Perrette (7978),
10518	Sincère ROBAN	49	Créole	+ 1877 ; De Perrine + ; d'où Perrine (10522), Richemond (10498); = 1852 MONTAUBAN Alexis (5607)
10519	Uranie ss patro	56	Malgache	+ 1869
10520	Juliette FREPONT	30	Cafrine	+ 1886 ; ; D'où Romain (10533), Virginia (10529), Anaïs 1840, Julia (10527) ; = 1851 RABASTAN Troqué (1044)
10521	Charlette	54	Cafrine	
10522	Perrine ROBAN	24	Créole	+ 1889 ; De Sincère Roban (10518) ; d'où Céline 1837 ; = 1850 LISADOR Jean Charles (5427)
10523	Laurette FAISSEM	24	Créole	+ 1852 ; D'Emma Leblair (8628) ; = 1850 VERBARD Joseph 1817-1876 (affr, de Thasie) d'où Laure (10532), Augustine (10528)
10524	Sylvie RONDON	18	Créole	+ 1895 ; De Julie Rondon (10514) ; = 1856 BATAILLE Antoine (5430) d'où Bernis 1844-1883, Edith 1847
10526	Julienne RONDON	16	Créole	+ 1881 ; De Julie Rondon (10514)

10527	Julia « FREPONT »	10	Créole	+ 1852 ; de Juliette Frépont (10520)
10528	Augustine FAISSEM	9	Créole	+ 1884 ; De Laurette Faissem (10523) = Joseph Verbard ; = 1854 SAINVAL Henry (2822)
10529	Virginia « FREPONT »	5	Créole	De Juliette Frépont (10520)
10530	Judith	4	Créole	De Geneviève (10515)
10531	Aline RONDON	3	Créole	D'Anais Rondon (10516)
10532	Laure FAISSEM	3	Créole	De Laurette Faissem (10523) = Joseph Verbard
10533	Romain « FREPONT »	2	Créole	+ 1847 ; De Juliette (10520)
CARBON François = Geneviève GUILLARD				1844
<i>Chaussée Royale</i>				
10536	Hyppolite GARDON	21	Créole	+ 1890 ; De Marianne ; Affranchi 1843 ; = 1850 ORANGER Anna (6945)
10537	Ferdinand GARDON	20	Créole	+ 1881 PMI ; = 1849 Anne LASAONE (485)
10538	Julien ss patro	46	Créole	+ 1844
10539	Joseph	26	Créole	Eventuellement doublon de (9815)
10540	Louis Marie ? REBECCA	21	Créole	+ 1904 ; de Marie Joséphine ; = Marie Jeanne OMIERES (6077) ; = Félicie IOMINO 1831-1999
10541	Jean François	18	Créole	Eventuellement doublon de (9816)
DEJEAN Saturnin propriétés				1844
10548	Laïmar	39	Malgache	
10549	Adrien	35	Malgache	
10550	Félix ? ss patro	31	Cafre	+ 1876 à 75 ans
10551	Figaro GUIPO	45	Cafre	+ 1880 St Leu
10552	César ss patro // BORGIA	32	Cafre	= Thérèse ROUF (10564) // + 1851 à 30 ans
10553	Simon PARAMÉ	51	Cafre	+ 1866
10554	Sylvain	11	Créole	
10555	Gabrielle ou Gabriel APOLLON	38	Créole	Si homme, + 1872 hospice
10556	Adonis CADAM	35	Cafre	+ 1864 ; = 1858 DUBREUIL Marie Louise (1720)
10557	Zacharie	36	Cafre	
10558	Phanor	33	Malgache	
10559	Eustache ? LAYMAR	32	Cafre	Témoïn +
10560	Pierre LATRESSE // LEBON	36	Malgache	+ 1873 // Si cafre, = 1853 Joséphine DABERG (6664)

10561	Marcelin ? ss patro	38	Malgache	+ 1875 La Possession à 58 ans
10562	Léocadie ? THERESE	58	Créole	De Thérèse + ; = 1856 JEAN MARIE 1796 Afrique engagé d'où Thérèse Safran 1810 St Pierre
10563	Joséphine ROUF	31	Cafrine	+ 1885 ; == Antoine d'où Thérèse (10564) ; = César (10552) ; = 1853 IGNARY Michel 1828 Inde
10564	Thérèse ROUF	4	Créole	De Joséphine Rouf (10564) == Antoine + ; = 1855 SOUDEL Séraphin
10565	Lafricain	3	Cafre	
10566	Gertrude jeune	18	Créole	Acquis 1844 de Sébastien Dejean
JOURDANET Adolphe 1796 = D'Enguy 1844				
10567	Claire	62	Cafrine	
10568	Flore « CLAIRE »	22	Créole	+ 1849 ; D'où Florentine (10579)
10569	Louise BAZIN // GALATHEE	38	Créole	De Rosette ; = 1859 St Denis ROTCIVE Victor 1799 Mada // + 1885; d'Euphrasie Mélanie; = Louis Marie MEVIN
10570	Marie MAZETTA	30	Cafrine	= 1852 ARISTANGELE Auguste (1032)
10571	Caïbe	33	Cafrine	
10572	Vincent	14	Créole	
10573	Edouard ? POTREL dit Pécoul	28	Cafre	+ 1892 St Leu
10574	Osmin ? Ossman LOUK	26	Cafre	+ 1849
10575	Lamour PEDRE // AZAMI	39	Cafre	+ 1858 ; = Eugénie MOUTON (924) // + 1874 St Leu
10576	Florentine	33	Créole	
10577	Azor	26	Cafre	
10578	Conedin	23	Cafre	
10579	Florentine CLAIRE	5	Créole	+ 1869 ; De Flore (10568) ; = 1863 St Denis Alphonse ALFERI (2472)
10580	Degourdy	43	Cafre	Marron
DELPECH Justine = Cazanove Henriette 1808 1844				
10591	Adelie	18	Malgache	
DESCHAMPS Jean Bptiste = A. Crestien 1844				
10592	Fanny RAMANO	48	Malgache	= 1850 St Denis Piot ADAM (10599) ; affr 1848 St Denis
10593	Félicie LEOCADIE	29	Créole	De Crescence (8661) ; D'où Marie Eugénia (10594), Lodoiska 1846, Louise 1841 ; affr 1848 St Denis ; = 1859 St Denis MAURIN Julien 1803 d'où Augustine 1844

10594	Marie Eugénia LEOCADIE	4	Créole	De Félicie (10593) ; affr 1848 St Denis
10595	Yvon LEOCADIE	31	Créole	De Crescence (8661) ; affr 1848 St Denis
10596	Venant MILITON	34	Créole	+ 1850 Atelier de Discipline ; de Rose +
10597	Limoges dit Paul LIMOGES	27	Malgache	== Rose IDALIE (4515) ; affr 1848 St Denis
10598	Estelle PHILEMON	32	Créole	Affranchie St Denis 1844 ; == Pierre Louis RICHARD d'où Louise (10608), Clémence (10606), Azeline 1835 affr 1838
10599	Piot ADAM	31	Créole	De Scholastique Coulimier (10601) = Jean Marie Zopire (10612) ; affr 1848 St Denis ; = 1850 St Denis RAMANO Fanny (10592)
10600	Pierre Louis ADAM	21	Créole	De Scholastique Coulimier (10601) = Jean Marie Zopire (10612) ; affr 1848 St Denis
10601	Scholastique COULIMIER	53	Créole	+ av 1874 ; De Romaine + ; = 1852 ZOPIRE Jean Marie (10612) d'où Louis Marie (778), Jean Jacques (786), Charlotte (3873), Adam Piot (10599), Pierre Louis (10600) ; affr 1848 St Denis
10602	Reine TIBURCE	60	Créole	De Mercure = Jeannette; = Fantaisie MAZARIN (10462) ; = Raymond d'où Raymond (10607) ; affr 1848 St Denis
10603	Lavienne NUMA	25	Malgache	affr 1848 St Denis
10604	Céline CHAMPT	28	Malaise	affr 1848 St Denis ; = 1853 St Denis MICHEL Jeanlis 1801
10605	Alexis CONGO	26	Cafre	affr 1848 St Denis
10606	Clémence RICHARD	18	Créole	+ 1884 ; D'Estelle Philémon (10598) ; = 1861 La Possession FANNY Alcide 1831 ; affr 1848 St Denis
10607	Raymond TIBURCE	21	Créole	De Reine Tiburce (10602) = Raymond ; affr 1848 St Denis ; = 1850 St Denis ARCIS Crescence 1822
10608	Louise RICHARD TIBURCE	16	Créole	+ av 1884 ; D'Estelle Philémon (10598) ; = 1852 JEAN BART Alphonse (2823) ; affr 1848 St Denis
10609	Janvier CONSTANT	31	Créole	De Noël = Laurence ; affr 1848 St Denis
10610	Cupidon	82	Créole	
10611	Sabine ? MAHELA	79	Créole	affr 1848 St Denis
10612	Jean Marie ZOPIRE	73	Créole	+ 1852 ; De Charlotte + ; = 1852 COULIMIER Scholastique (10601) ; affr 1848 St Denis
DESROCHES Vve 1761		1844		
10614	Alexandre	76	Malgache	
10615	Zacharie	76	Cafre	

10616	Paulin ? MALNOR	52	Cafre	+ 1858 St Leu chez Raux
10617	Maritiem Mauchiem	72	Cafre	
10618	Désiré	38	Cafre	
10620	Marie Josèphe ? PAULINE	47	Cafrine	+ 1882 La Possession ; d'où Pierre Faveur 1822, fils ou petit-fils
10621	Bazile	42	Cafre	
DUPUY Succession				1844
				<i>Trois Bassins</i>
10623	Philibert TIRTOUT	36	Créole	+ 1867 ; d'Anne Marie ; = Perrine RAFFAR (672StLeu)
10624	Nicolas ALAISE	11	Créole	+ 1897 ; De Colinette Alaise (2884) ;
10625	Claire	9	Créole	De Françoise (10642)
10626	Auguste ALAISE	11	Créole	+ 1896 ; De Colinette Alaise (2884) ; = 1860 RIFLA Hercilie 1844
10627	Jean René ALAISE	7	Créole	De Mélise ABAR (10632) ; = 1862 LINCAR Marie Sylvie 1846
10628	Phare Courchamp ALAISE	74	Créole	+ 1854 ; d'où Mélise Abar (10632) ; = Colas d'où Colinette (2884), Colas COLARD (3107StLeu), Colette (2883)
10629	Perrine ALAISE YOLAS	21	Créole	D'où Phare Perette (10636) ; = 1858 ADRIEN Bertrand 1811 libre d'où Marie Bertrane 1842
10630	Joséphine ALAISE	13	Créole	+ 1899 ; De Colette (10631) ou Colinette (2884)
10631	Colette ALAISE	20	Créole	D'où Adolphe 1840, ? Joséphine (10631)
10632	Mélise ABAR ALAISE	48	Créole	+ 1876 ; De Phare Alaise (10628) ; d'où Jean René (10627), Dominique 1843 ; = 1860 ABAR Jean Louis (10412) ; = 1866 ARCHONTE Furcy (2450StLeu)
10633	Marie Zélia PELOPS	8	Créole	De Marie Pélops (10644) ; = 1853 DESMURIERS Saint Ange 1820
10634	Sophie PELOPS	6	Créole	De Marie Pélops (10644)
10635	Félicie PELOPS	4	Créole	De Marie Pélops (10644) ; D'où Léoïska 1862 +
10636	Phare Perette YOLAS	3	Créole	De Perrine (10629) ; = 1857 PUYLAURENT Séraphin (33)
10637	Cautoi ? Cacatois GYPUS	39	Malgache	Homme ; + 1863
10638	Yes	38	Malgache	
10639	Vulcain BIAS	43	Malgache	+ 1852 St Leu à 42 ans chez Clain
10640	Séverin	39	Malgache	
10641	Lucas ss patro	40	Malgache	+ 1853 St Leu
10642	Françoise	42	Malgache	D'où Claire (10625)
10643	Francine	50	Malgache	

10644	Marie PELOPS	40	Malgache	+ 1862 St Leu ; D'où Sophie (10634), Félicie (10635), Marie Zélia (10633), Toussaint (9882)
10645	Rosette PEDASE	50	Malgache	D'où Jean Baptiste (9879), Rosine 1838
10646	LAFORTUNE ? Pierre	56	Cafre	+ 1852 hospice
10647	Avril	56	Cafre	
COLAS Elie Eliat 68 ans Mada			1844	<i>Jardin & bassin</i>
10650	Christophe TOLAN	45	Cafre	+ 1852; = 1851 ROMAMBY Toinette (4904)
10651	Anne	51	Créole	
10652	Delphine ? BLANDIN	29	Malgache	+ 1876 à 78 ans ; d'où Marie Delphine 1825-1877 ; = Charles REPLAN
ERMELIN Betsy Mada 1806-1856			1844	
10653	Aimée PETIT	20	Cafrine	+ 1871 à 63 ans ; = 1849 MASONDE Jacky (9759)
FRAICHE Guillaume 1801 = GARONA 1815			1844	<i>Rue du port</i>
10654	Marie Agathe	23	Créole	
10655	Jean TENE // YORIMAN	27	Créole	+ 1880 St Leu ou (3209StLeu)
10656	Napoléon ? DENIS	30	Créole	
10657	Marie Joséphine	10	Créole	De Joséphine 1819 +
FOURNERET Joseph = Lebreton Geneviève			1844	
10658	Catiche VILRAS	45	Créole	D'où Sophie (10659)
10659	Sophie VILRAS	17	Créole	+ 1874 PMI ; De Catiche (10658) ; = 1849 BELLAMY François Monroe (3880)
10660	Marie CEVITA	33	Créole	D'où Anaïs (10661), Noël (10662), Célerine (10663), Françoise (10664), Caroline 1844
10661	Anaïs CEVITA	11	Créole	De Marie Cévita (10660) ; = 1851 La Possession LEDRU Monroe (4377)
10662	Noël CEVITA	9	Créole	De Marie Cévita (10660)
10663	Célerine CEVITA	8	Créole	De Marie Cévita (10660)
10664	Françoise CEVITA	4	Créole	De Marie Cévita (10660)
MELANIE Aubierge = Jean Baptiste			1844	
10665	Arthur BELDOR	38	Cafre	+ 1868 ; = 1852 ALACIEL Armann 1790/1806-1865 Mada
10666	Gustave	34	Cafre	
ADRIEN Mélanie 1805			1844	
10667	Félix VULCAIN	49	Malgache	+ 1872 hospice
ADRIEN Marie Julienne succ			1844	

10668	P.H. Gassien	54	Créole	
10669	Jean Marie ? ALCIS	62	Cafre	+ 1864
ADVISSE Hyacinthe = Emeranthe Célestine			1844	<i>Trois Bassins / Tête dure</i>
10670	Charles REMY // VAILLANT	20	Créole	+ 1888 ; de Célerine Rémy (10676) // + 1886 hôpital
10671	François	19	Créole	
10672	Crescent CAVANE	16	Créole	+ 1897 ; De Nancy Cavane (10681) ; = 1853 BRAROUGE Marie Josèphe 1832-1859
10673	Alexis	17	Créole	
10674	Georges	13	Créole	
10675	Bienvenu	31	Cafre	
10676	Célerine REMY // BORA	47	Créole	D'où Charles (10670) // + 1864; D'Alexis == Geneviève ; = 1851 St Leu Abraham ANA (719) d'où Horika (2552StLeu), Eléodore (2553StLeu)
10677	Marie NESSOR	22	Créole	== Célestin Gabriel PHILIPPE 1809 d'où Philippe (10683), Victorin 1848 +, Pierre 1843 ; = 1849 LORRAINE Pierre Louis 18234 d'où Constant 1845
10678	Rose CAVANE	14	Créole	De Nancy Cavane (10681) ; = MARTINE Treffon Prosper (2478)
10679	Barbe	10	Créole	
10680	Laurince ? MASONEL	45	Malgache	D'où Gertrude 1841, Edouard (10684), Clotilde 1846
10681	Nancy CAVANE	43	Malgache	+ 1860 ; Reconnaît en 1850 Crescent (10672), Rose (10678), Gustave (10682)
10682	Gustave CAVANE	7	Créole	+ 1876 ; De Nancy Cavane (10681) ; = 1864 FLORUS Marie Elisabeth (2481)
10683	Philippe NESSOR PHILIPPE	4	Créole	De Marie Nessor (10677) == Célestin Gabriel Philippe
10684	Edouard « MASONEL »	3	Créole	+ 1847 ; De Laurince Masonel (10680)
ARNAUD Noël 51 ans			1844	
10685	Azor ss patro	58	Cafre	+ 1850 hôpital
10686	Marie Barbe	15	Créole	
AMAND Amédé 43 ans			1844	
10687	Elisa LISEBI	54	Créole	D'où Joséphine (11039)
AVRIL Antoine 1786 = Antoinette Kaiser			1844	<i>Hauts de Saint-Gilles</i>
10688	Jérome	61	Malgache	
10689	Benjamin ? ss patro	42	Malgache	+ 1867 hospice à 80 ans
10690	François NOE	43	Cafre	+ 1865
10691	Janvier PANCALDY	25	Créole	De Mélanie 1805-1844 ; = 1849 RHIMMON Généreuse (190)

10692	Mésence PANCALDY	26	Créole	+ 1863 ; de Mélanie 1805-1844
10693	Melchior ? ss patro	40	Créole	+ 1870 hospice à 85 ans
10694	Rosine AYON	29	Créole	+ 1859 ; Affr 1848; = 1849 ANGUERRAND Pierre Jean (6148) d'où Denis (10699), Félix 1840, Marie Josèphe 1838, Florine 1847, Gustave 1850
10695	Esther ? TANTE	12	Créole	+ 1877 ; De Fanny Tante (280StLeu) = Sillot Joseph (244StLeu) ; = 1854 St Leu SEPEROUMAL Félix 1832 Inde
10696	Antoinette PANCALDY	21	Créole	+ 1883 ; De Mélanie 1805-1844 ; d'où mort-né 1848 ; = 1853 AGEAS Grégoire (5928) d'où Mélanie 1845 ; = Edmond CRESCENCE dit Lucindor 1820
10697	Thérèse	62	Créole	
10698	Félicité NETON	65	Malgache	+ 1855
10699	Denis AYON	10	Créole	+ 1885 ; De Rosine Ayon (10694) = Enguerrand Pierre Jean (724) ; = 1857 PANDION Henriette (5866) ; = FONTAINE Marguerite 1840
10700	Hélène PANCALDY	9	Créole	+ 1850 ; De Mélanie 1805-1844
10701	Arsène PANCALDY	6	Créole	+ 1902 ; De Mélanie 1805-1844 ; = 1857 Angélique MONGAUD (8933)
10702	Philippe ss patro	6	Créole	+ 1846
10703	Motte PANCALDY	4	Créole	+ 1874 ; Affr 1847 ; de Mélanie 1802-1844 C ; = 1861 ZANANAS Marie Claire (1029)
AVRIL Etienne Georges 1819				1844
10704	Félix QUINCY	60	Malgache	+ 1853
10705	Joseph SEGURE	53	Malgache	
AVRIL Georges 56 ans = Camélite Robert				1844 <i>Rue de l'hôpital</i>
10706	Lafortune LOTER	68	Malgache	+ 1852
10707	Marie Phrasie TYCHOU COURTOIS	41	Créole	+ 1883 ; De Rose Délo (2780) = Joseph; = 1854 MELUN Gédéon (1214) ; == Pierre COURTOIS (10253) d'où Alexandrine (10708)
10708	Alexandrine TYCHON	14	Créole	de Pierre Courtois (10253) == Phrasie Tychon (10707); = 1854 PELOPS Toussaint (9882)
10709	Auguste ? ss patro	49	Cafre	Marron depuis 1838 ; + 1866 hospice
AUBUSSAC Jean Pierre 1809 = Marianne				1844
10710	Charlot	47	Créole	
ARCHAMBAUD Louis François = Elisabeth Léger				1844 <i>Rue de La bourbonnais</i>
10711	Adonis ADEMAR	32	Cafre	+ 1886 ; = 1844 HORTENCINS Fanny (9145) ; = Blanche DANTHONARD (9489)
10712	Fortuné	27	Créole	

10713	Louis dit Bosselin ANSELME	24	Créole	+ 1870 ; De Catiche Anselme (10718) ; = 1849 DUMANOIR Hélène (10373)
10714	Vincent ANSELME	19	Créole	De Marceline Anselme (10717) ; = 1864 KETECK Arthémise (4037)
10715	Polydor	16	Créole	Cheveux malais
10716	Désiré NORTAL	9	Créole	De Victoire (10719) = Nortal Jacques (3272)
10717	Marceline ANSELME	49	Créole	+ 1857 ; de Hélène Mohamet + 1845; d'où Vincent (10714) ; = 1852 Soulange DAMOCLES (2180)
10718	Catiche ANSELME	49	Créole	Aïeule de Marie 1858-1859, fille de Lamarte (10718), d'où Louis (10713)
10719	Victoire ss patro	24	Créole	+ 1845 ou 1846; d'où Marcelin 1844 ; = 1844 NORTAL Jacques (3272) d'où Désiré (10716)
BALBINE Julienne Joséphine 28 ans 1844				
10720	Marie Louise ISANOR	31	Créole	+ 1858 ; de Marion Marionnette (6860) ; D'où Marie (10721), Julienne (10722), Hortence (10723), Espérance 1848-1850, Marie Agathe Letorent (10739)
10721	Marie ISANOR	9	Créole	De Marie Louise (10720)
10722	Julienne ISANOR	4	Créole	De Marie Louise (10720)
10723	Hortence ISANOR	8	Créole	De Marie Louise (10720)
BALBINE Mlle 1796 1844 <i>ravines Athanaze / Hyvon</i>				
10724	Mélanie DRACHET	16	Créole	+ 1850 ; de Fanchette Mavie 1810 C
BARBE Célerine 1844				
10725	Edouard ROCHANE ROSSENE	27	Malgache	= 1856 PATRIA Françoise dite Héloïse 1820-1878 Afrique
BARAILLE 1844				
10726	Pélagie NILIGENA	68	Cafrine	+ 1850 hospice
10727	Dezerai	47	Cafre	
BROCHET 1844				
10728	Désirée ? ss patro	52	Malgache	Femme ; + 1849 à 70 ans chez Zénon Hibon
CERVEAU Antoine 1844 <i>Bassin & Tête Dure</i>				
10729	Sylvain	55	Créole	
10730	Pierre	31	Créole	
CERVEAU Florent 1774 = Geneviève Bello 1844 <i>Ravine à Marquet</i>				
10731	Paulin ? COLOMBRY	55	Créole	+ 1867 à 85 ans

10732	Séverin TOULET	34	Créole	D'Henriette (10744) ; = 1843 ANTELES Marie Louise Mélanie (esclave Védiy)
10733	Dresn ? Privat TOULET	26	Créole	+ 1881 ; D'Henriette (10744) = Privat; = 1858 La Possession NEIDRA Reine (9124)
10734	François LOYAL	26	Créole	De Charlotte Loyal (10738) = Misne Paulin (9928)
10735	Constantin	22	Créole	
10736	Fanchin LIAUTORT LETORT	17	Créole	+ 1879 ; Fils naturel de Michel LETORRENT 1809-1869 Mada == Marianne Letort (10745)
10737	Simon	46	Cafre	
10738	Charlotte LOYAL	45	Cafrine	+ 1861 ; = 1850 La Possession MISNE Paulin (9928) d'où François (10734), Jean (10741), Marie (10750)
10739	Marie Agathe LETORANT	16	Créole	Non + 1851 de Marie Louise Isambe (10720) rectifié en 1854 ; De Marianne (10745) au = 1855 La Possession NEBON Amédée (7128)
10740	Cupidon	26	Cafre	
10741	Jean LOYAL	12	Créole	De Charlotte Loyal (10738) = Misne Paulin (9928)
10742	Cécile LETORT	11	Créole	+ 1886 ; de Marianne Letort (10745) ; Jean Baptiste BELON 1829
10743	Félix ss patro	9	Créole	+ 1844
10744	Henriette « TOULET »	61	Créole	+ 1847 La Possession ; = Privat d'où Privat (10733), Séverin (10732), Sarine (10749), Hortence (10746)
10745	Marianne LETORANT	36	Créole	D'où Agathe (10739), Fanchin (10736), Cécile (10742)
10746	Hortence TRUFFOT	21	Créole	D'Henriette Toulet (10744) ; = 1853 La Possession TATEL TALET Henry (1618) d'où Sincère (10748), Henriette 1844 Jean Baptiste 1847, Morin (10747)
10747	Morin TRUFFOT	5	Créole	+ 1877 ; D'Hortence Truffot (10746) = Tatel Henry; = Martine MARTHE 1841
10748	Sincère TRUFFOT	4	Créole	+ 1897 ; D'Hortence Truffot (10746) = Tatel Henry ; = Hortence SOREL
10749	Sarine TOULET	18	Créole	D'Henriette (10744) ; = 1854 La Possession CERNOT Ernest 1829 libre d'où Aglaé 1849
10750	Marie LOYAL	15	Créole	De Charlotte Loyal (10738) = Misne Paulin (9928)
CERVEAU Elzéard		1844		<i>Jardin / Bassin</i>
10751	Félicienne DURBEC	33	Créole	D'où Jean (10752), Léocadie (10753), Félicité (10754), mort-né 1849
10752	Jean DURBEC	10	Créole	De Félicienne (10751)
10753	Léocadie DURBEC	6	Créole	De Félicienne (10751)
10754	Félicité DURBEC	3	Créole	De Félicienne (10751)
CARRON François = Marie Adrienne		1844		<i>Laforge / Tête Dure</i>

10755	Marianne	20	Créole	
10756	Louise ? LUCENE	33	Cafrine	+ 1863 ; = GLAUCUS Louis (1939)
10757	Jean Baptiste	22	Créole	
CARRON Françoise 1780			1844	<i>Laforge /Tête Dure</i>
10758	Estelle ? LAYEMARD	16	Créole	+ 1896 ; de Victoire Miel (5293) = Basile Layemard (3577) ; = Toussaint HENRIETTE (8461)
CHAMAND Vve Jacques Elie			1844	
10759	Zéphirin ? ss patro	66	Cafre	+ 1851 hospice à 60 ans environ
10761	Suzanne BARIN	38	Créole	+ 1888 ; De Pélagie Barin (9536) ; = 1852 AUZATE Pascal (9166) d'où Pélagie 1847, Montjole (9180), Léonard 1841-1868, Marcelin 1852-1853
CHAMAND Jacques Hilarion 1796			1844	<i>Dos d'âne</i>
10762	Célerine MOLETTE AMOLET	36	Cafrine	+ 1895 La Possession ; D'où Marcelline (10763), Pierre Pastris (10764) ; = Jean Baptiste CATICHE (8146) d'où Faustin 1830
10763	Marceline MOLETTE	15	Créole	De Célerine (10762)
10764	Pierre Justin MOLETTE	10	Créole	+ 1900 La Possession ; De Célerine (10762) ; = 1855 Méranthe LUCIAN (9095)
CUVELIER Florence 1812			1844	<i>Bassin & jardin</i>
10765	Jean Pierre ? ss patro	69	Cafre	+ 1853 St Leu à 80 ans
CUVELIER Louis Norbert 1809			1844	<i>Bellemène</i>
10766	Louis BRUEL	27	Créole	+ 1869 ; D'Aspasie Anasthasie Bartolo 1774-1857 (d'où Zéline Julienne 1808 = Florence Cuvelier, homme, Séraphin 1815-1874) ; = 1854 DIANE Sulette (7784) ; = 1864 DOMINICO Jeannette (7191)
MARIANNE Coralie 1824			1844	
10767	Clara ? ss patro	50	Malgache	Acquis de Gérard ; si 30 ans ; + 1855 ; = Paul ROIPSEL (6208)
BRACOURT Clotilde 55 ans			1844	
10769	Marianne JAYAT	56	Cafrine	+ 1850 hôpital
CURE à ajouter			1844	
10770	Toussaint EUDOR	28	Créole	+ 1873 La Possession ; De Pauline + ; == Marianne + d'où Zélia (2050) ; = 1846 Victoire Bièvre (2810); = 1851 MONTESPAN Félicie (5520)
10771	Paul	32	Créole	
10772	Guillaume ? AUDIBERT	27	Créole	+ 1878 La Possession à 65 ans, PMI

10773	Joséphine DARLIN	38	Créole	+ 1873 ; De Pauline + ; D'où Rosette (1000), Auguste Eudor (10779), Jean Pierre (10778); affr 1846 ; = Marie Ferdinand ELINE 1821-1882
10774	Marie Jeanne FERRANT	16	Créole	+ 1852; de Ferrand Antoinette (1007) = Paul ; = 1843 LIN HALIDRE Fortuné (8455) d'où Elisabeth (1001), Marie Barbe (1846-1852)
10775	Marie Antoinette FERRANT	6	Créole	+ 1844 ; D'Agathe Ferrant (10776)
10776	Agathe FERRANT	25	Créole	+ 1891 La Possession ; De Paul + = Antoinette Ferrant (1007) ; d'où Marie Antoinette (10775), Paul Gaston MONCHATON 1842-1885 ; = 1854 TARA Alphonse (5533)
10777	Pierre Elie FERRANT	21	Créole	+ 1894 ; De Paul + = Antoinette Ferrant (1007) ; = 1844 LAVIGNE Anne (3264)
10778	Jean Pierre EUDOR	21	Créole	+ 1903 ; De Joséphine Darlin (10773) ; == Florentine MAREUX (5437) ; = 1851 PATROUS Zélie (7510)
10779	Auguste EUDOR	17	Créole	De Joséphine Darlin (10773) ; = 1852 MIRVAL Adélaïde (3964)
10780	Estelle	35	Créole	= 1843 Orange BADAM (4825)
10781	Charité APPOLINE	17	Créole	= 1843 CLODOMIR Rémy (3408)
CAZANOVE Vilbrode Vve 1787				1844
10782	Gercaum	46	Cafre	
CAILLOT Thomy				1844
10783	Juliette	10	Créole	
10784	Adolphe NYSOR	20	Créole	Témoïn + 1850 fils de (7262)
10785	Constant	30	Malgache	
DELANUX (1780)				1844
10786	Saint Ange	12	Créole	
DELANUX P.A. 1803 = Gabrielle Lebreton 1807				1844 <i>Saint-Gilles/Bernica</i>
10787	Jean THELIBERT // SORET	77	Créole	+ 1850 atelier de secours // + 1850 St Leu ; = Félicité d'où Zéline (3297StLeu)
10788	Edouard TARISTAS	37	Créole	D'Adèle + ; = 1850 THIBURCE Claire 1817 affr
10789	Agnès	47	Malgache	
10790	Emilie ss patro // ss patro	41	Malaise	+ 1871 à 80 ans chez Delanux // + 1874 chez Foucques
10791	Jacques CHEVRON	44	Malgache	+ 1872 St Leu ; = 1865 St Leu Sabine JOSON (3482StLeu)
10792	Martin ? POSSIDON	43	Cafre	+ 1876 à 60 ans hôpital ; ou (9794)
10793	Montfleury DELVO	39	Créole	+ 1868 St Leu ; d'Esther + ; = 1852 Pauline DARD (2963tLeu)
10794	Auguste ss patro	34	Cafre	+ 1852 chez Lelièvre

10795	Siméon ALIBAI	32	Cafre	+ 1868
10796	Alexandre ss patro	44	Cafre	+v 1875 à 75 ans hôpital
10797	Jacob HIAL	34	Malgache	+ 1866 ; = 1849 Aimée DELO (1800)
10798	Robert ss patro // GLACOSSE	34	Cafre	+ 1878 hospice // + 1874 St Leu à 64 ans
10799	Jérôme ? ATHOSIN	37	Malgache	+ 1866
10800	Toussaint	38	Malgache	
10801	Thomas	35	Cafre	
10802	Michel ARISTANGELE	20	Créole	+ 1905 3B ; De Michel Artésas (3902) == Clarice Aristangèle (3907) ; = 1856 St Leu GOLVILLE Reine (2520) d'où Ursule 1856-1858 St Leu, Michel 1862
10803	Célerine TARISTAS	27	Créole	+ 1875 ; D'où Annibal (10809), mort-né 1848 ; == Philogène ANOXILIEN d'où Marie Thérèse 1849 +
10804	Antoine ? ss patro	35	Cafre	+ 1879 à Mafate
10805	Hyppolite ? BOUBEN	27	Malgache	+ 1871 à 56 ans
10806	Jupiter ? ss patro	25	Malgache	+ 1867 à 66 ans
10807	Julien NIBER	23	Créole	+ 1849
10808	Benjamin COPERNE	26	Cafre	+ 1873 ; = 1853 Clémentine EVORA (723)
10809	Annibal « TARISTAS »	3	Créole	De Célerine Taristas (10803)
DELAZANNE Céline 1829		1844		<i>Chaussée Royale</i>
10810	Henry JOSON // ANDRE	34	Créole	+ 1873 hôpital // + 1886 hôpital
10811	Paulin ? ss patro	40	Cafre	+ 1850 hôpital
10812	Thalie VILLON	36	Cafrine	+ 1878 ; D'où Ricou Virginie (1918) ; = 1850 VINCY Louis Marie (3840)
DOMINGE Fils 1805		1844		
10813	Alonzo dit Supes	21	Malgache	
DIZON Michel Ferdinand 59 ans		1844		
10814	Vincent ? ss patro	40	Cafre	+ 1851 lazaret à 50 ans
DESVALLONS Jean Baptiste		1844		<i>Le Bout de l'Etang</i>
10815	Melchior NILOR	56	Cafre	+ 1867
DEMONGE Marie Héloïse		1844		
10816	Fortuné ? ss patro	44	Cafre	+ 1852 chez Detchigaray
DESSABLONS Louis 1798		1844		<i>Ravine Laforge & Renaud Bas de Saint-Gilles</i>

10817	Nicolas ? SIMON	41	Cafre	+ 1873 La Possession à 85 ans
10818	Lubin ss patro	54	Malgache	+ 1847
10819	Gilles YSERIC	34	Créole	De Christine Yséric (5271) ; = 1851 ELIDA Adèle (7517)
10820	Aristole SERMONT	20	Créole	+ 1852 ; De Fanny Sermont (9127) ;
10821	Adèle SERMONT	22	Créole	+ 1878 ; De Fanny Sermont (9127) ; D'où Marie Thérèse 1840, Fanny (10827), Adélina 1851 +, Perrine 1842-1875, Pierre 1843
10822	Désirée HERMINE	41	Créole	+ 1887 ; D'Hermine + et/ou Fanny Sermont (9127) ; = 1854 NONEZ Zénon (1445) d'où Julie (10825), Marceline 1828-1872, Pierrette (10828), Louis Marie (10826)
10823	Estelle SERMONT	14	Créole	+ 1898 ; De Fanny Sermont (9127) ; D'où Henry 1849-1852 ; = Joseph MARIE FRANCOISE 1829-1887
10824	Rosélia SERMONT	12	Créole	+ 1880 & + 1896 ; De Fanny Sermont (9127) ; D'où Joseph 1851 +, Elisa 1852 +
10825	Julie HERMINE	11	Créole	+ 1889 ; De Désirée Hermine (10822) = Zénon Nonez ; = 1853 PICARD Henry (9178)
10826	Louis Marie HERMINE SERMONT	7	Créole	De Désirée Hermine (10822) ; neveu de (10824)
10827	Fanny SERMONT	3	Créole	+ 1856 ; D'Adèle Sermont (10821)
10828	Pierrette « HERMINE »	3	Créole	De Désirée Hermine (10822)
EUGER Coralie 1815 1844				
10829	Amédée ? ss patro	25	Créole	+ 1883 hôpital
10830	Pierre Louis ? MARIE LOUISE	54	Créole	+ 1882
10831	Gilles	16	Créole	
10832	Laurince	24	Créole	
10833	Esther ALMANER	33	Créole	+ 1852 St Leu à 36 ans ; d'Emeranthe Almaner ; affr 1848 St Louis/ de Félicie, St Louis; = Fanchin SAVIDAN (7086)
EUGER Antoine 1804 1844				
10835	Henriette DUMENY	38	Créole	D'où Louis (10838), Grâce (10836), Azémir 1844, Urbain 1838, Victor 1839-1870
10836	Grâce DUMENY	4	Créole	D'Henriette Dumény (10835) ; D'où Pierre Noël 1858-1859
10838	Louise DUMENY	16	Créole	D'Henriette Dumény (10835)
EURIN Jean Louis 48 ans = Marie Rosélia 1844				
10841	Marie Jeanne ? BADAJOS	23	Créole	+ 1897 ; = Pierre STYR

LEBRETON Marie Augustine 1835		1844		
10842	Louis ? LEGER	11	Créole	+ 1874 PMI hôpital
10843	Auguste	6	Créole	
10844	Henriette	24	Créole	
10854	Prudent ? POUDRA	59	Créole	Si 47 ans ; = 1849 JASMIN Zoé (5541)
10855	Marceline ? MENALIS	36	Créole	De Félicité + ; = 1851 FETON Olivier (2618) d'où Zéline (9946), Marcely (7198), Jérôme 1834
10856	Sylvie	24	Créole	
GROSSET Jacques Aubin = Onézime Bègue		1844		
<i>Le Bois de Nèfles</i>				
10857	Florencine	32	Créole	
10858	Mélinthe ? ELORIAN	26	Créole	+ 1896 St Leu ; De Javotte + ; = 1851 St Leu Jean Baptiste NEDAL (3179StLeu) d'où Marie Barbe 1846-1870
10859	Justine	12	Créole	
10860	Ferdinand DUROC // TIRTOUT	21	Créole	+ 1888 hôpital // Si 22 ans
GRANT Alix 1808		1844		
10871	Célestin CROCHARD	57	Malgache	+ 1867 St Leu ; = 1855 St Leu BURKO Françoise (813StLeu)
GUIGNARD Athénaïs 1817		1844		
<i>Les Bas de Saint-Gilles</i>				
10872	Zélie	21	Créole	
GENADE Joseph 1791		1844		
10873	Jean Louis ? ss patro	44	Cafre	+ 1867
10874	Adolphe ? ss patro	20	Créole	+ 1864 hospice à 33 ans
10875	Florine	35	Malgache	
10876	Célestin	18	Malgache	
HOARAU Gilles Vve		1844		
10877	Charité	20	Créole	
GAUCHET Virginie Vve Jaget		1844		
10878	Eugénie RHODOMAN	32	Malaise	+ 1874 ; = 1851 COLIN Philippe (1194) d'où Séverin (10880), Augustine (10882), Céline (10883) ; = 1854 HOLTENIO Jean Marie (770)
10879	Esther URDEL	31	Cafrine	Mada ; + 1849 ; = 1843 RYER Joseph (1257)

10880	Séverin RHODOMAN	12	Créole	D'Eugénie Rhodoman (10878) = Philippe Colin (1194); = 1853 LYGDAMIS Euphrasie (8131) ; = FELICICO Catherine (4720)
10881	Augustave	9	Créole	
10882	Augustine RHODOMAN	13	Créole	+ 1881 ; D'Eugénie Rhodoman (10878) = Philippe Colin (1194) ; = Alphonse FELMIX dit Jules
10883	Céline RHODOMAN	3	Créole	+ 1881 ; D'Eugénie Rhodoman (10878) = Philippe Colin (1194) ; = MARY Julien (794)
JEAN FRANCOIS fils de Michel Indien 1778		1844		
10884	Benoit ? PACTOLE	28	Créole	+ 1887 ; De Denise + ; = 1851 VILA Eline 1816
10885	Ménage OUBLI	52	Malgache	+ 1865 ; = 1851 ACATE Céleste (8246)
LEBRETON Florine 76 ans		1844 <i>Saint-Gilles / Bernica</i>		
10887	Robert	92	Créole	
10888	Elisabeth FRANCOIS FEDORA	16	Créole	+ 1864 ; de Rose Féedora (9753) = François Merlot affr ; = 1850 XAVIER Julien (5138)
10889	Caroline DABRETON Julie	51	Créole	Blanche ; + 1855 ; de Marie Jeanne ; d'où Williams (10904), Zélia (10898), Louisa (10918), Joséphine (10907)
10890	Eugénie FLORETTE	48	Créole	Affr 1845 ; légue ses biens en 1847 à (10920) et à Jean créole, esclave Ricquebourg Laure
10891	Rosine « LANGLET »	81	Malgache	D'où Aimée (10894), Paul (10892), Rose Féedora (9753), Annette (3171), Auguste (2923)
10892	Paul LANGLET	40	Créole	+ 1872 ; De Rosine « Langlet » (10891) ; = 1851 REDSEB Clarice (2737)
10893	Azolan ? AZOLAN	42	Cafre	+ 1875 à 75 ans, Mada ; == Marie d'où Alfred (5478)
10894	Aimée LANGLET	34	Créole	+ 1872 ; De Rosine « Langlet » (10891) ; d'où Valmir (10922), Charles (10916), Rosine Malindiana (2976), Jean (10911), Dominique (10925), Mélanie (10915), Lucine (10926), Philibert 1843-1903 ; = 1851 SERAPHIN Stanislas (149)
10895	Félix BERNANT // VERBA	34	Créole	+ 1871 ; = Fanny MAREUIL 1821 // + 1859 St Leu ; == Eugénie BELEM (3667StLeu)
10896	Bénonie	50	Cafre	
10897	Zéphirin	41	Cafre	
10898	Zélia DABRETON	31	Créole	+ 1873 ; de Caroline Dabreton (10889) ; = 1864 LAMEYER Joseph (6351) d'où Clarence 1841, Hortence (10931), Louis Joseph 1854, Louise (10920)
10900	Constant BARTOLOT	42	Malgache	+ 1889 St Leu
10901	Gilles TETOIVE	37	Cafre	+ 1869
10902	Auguste	45	Malgache	

10903	Marcelin ? HIRBEL	45	Créole	+ 1873 La Possession, PMI
10904	Williams DABRETON	29	Créole	+ 1869 ; Affr 1845 ; de Caroline Dabreton (10889) ; == Céleste + d'où Joseph Duburgos (10930) ; = 1849 DANAË Rosine (6153) ; = 1856 ROSINA Marie (5954)
10905	Germain ? ss patro	72	Créole	+ 1850 à 69 ans chez Lebreton
10907	Joséphine DABRETON	25	Créole	+ 1855 ; De Caroline Dabreton (10889) ; D'où Joseph (10930), Juliette (10924), Lucie 1845-1856
10908	Edouard	32	Cafre	
10909	Janvier LORISTAN GOUSTAN	38	Cafre	Marron depuis seize ans ; ? + 1887 ; = 1865 Fanchette DACOEUR 1808-1878 (de (9335))
10910	Félix	42	Cafre	Marron depuis seize ans
10911	Jean LANGLET	20	Créole	+ 1858 ; D'Aimée Langlet (10894) ; = 1854 MANSINIE Thémise (7280)
10912	Ignace	18	Créole	
10913	Marie	18	Créole	D'où Henry 1844
10915	Mélanie LANGLET	6	Créole	+ 1874 ; D'Aimée Langlet (10894) ; = 1855 ROBIGO Théodule (36)
10916	Charles LANGLET	3	Créole	+ 1883 ; D'Aimée Langlet (10894) ; = 1854 DILOIS Françoise Espérance (de 2186)
10917	Eugène DABRETON	3	Créole	De Louise (10918)
10918	Louisa DABRETON	13	Créole	+ 1890 ; De Caroline Dabreton (10889) ; D'où Eugène (10917) ; 14 ans au rec 1844 ; d'où Théodose 1857 +
10919	Adélaïde FEDORA	12	Créole	+ 1862 ; D'Annette Fédora (3171) = Jean Bart Etienne ; = 1860 NORMANDIE Adolphe (3335)
10920	Louise DABRETON	11	Créole	+ 1903 ; De Zélia Dabreton (10898) = Joseph Lameyer (6351) ; = 1858 ESPINAS Fanchin 1836-1903 affr
10921	Pierre DABRETON	15	Créole	De Zelmire Dabreton ; = 1857 St Louis LAURET Marie 1842
10922	Valmir LANGLET	13	Créole	+ 1872 ; D'Aimée Langlet (10894) ; = 1857 DERVILLIER Marie (9643)
10924	Juliette DABRETON	5	Créole	+ 1880 ; de Joséphine Dabreton (10907)
10925	Dominique « LANGLOIS »	3	Créole	D'Aimée Langlet (10894)
10926	Lucine LANGLET	10	Créole	+ 1879 ; D'Aimée Langlet (10894) ; = 1853 GARDENAT Constant 1828 affr
10927	Louis	10	Créole	
10928	Thomy ? DAGINCOURT	8	Créole	+ 1873, de Candide Dagincourt (1213)
10929	Céline DABRETON	8	Créole	D'où Joseph 1858 +

10930	Joseph DUBURGOS	4	Créole	+ 1883 ; De Céleste + == Williams Dabreton (10904) // de Joséphine (10907)
10931	Hortence « DABRETON »	3	Créole	De Zélia Dabreton (10898)
LEJEUNE Hermé 1804			1844	<i>Rue de l'hôpital</i>
10932	Adélaïde CHEFDEVILLE	18	Créole	+ 1852 ; D'Aurélie Chefdeville (3249)
10933	Fortuné ? TOURMANT	38	Cafre	+ 1875 St Leu
10934	Victor	15	Créole	? de Victorine Mada chez Estelle César
10935	César	84	Cafre	
LOSSANDIERE Michel Vve dom St Leu			1844	<i>Bout de l'étang</i>
10936	Marie Jeanne RUBAS	53	Créole	+ 1865 ; de Maguitte ; = 1852 LESPIEGLE Robert (3134) ; soeur de Françoise 1796-1866
10937	Clotilde	54	Malaise	Noté en 1846 chez Hoarau/Hibon (supprimé)
10938	Edmond	55	Cafre	
10939	Christophe	31	Cafre	
10940	Eustache	32	Cafre	
LOUCQUE & PERRINE Marine Pichon Bury			1844	<i>Saint-Paul ville/ bord de mer</i>
10941	Rémy DINAND	52	Créole	+ 1858 ; De Félicité + = André + St Pierre ; = 1851 CARLIER Marie (6976)
10942	Gilles	50	Cafre	
10943	Parfait ss patro // MATHIEU	50	Cafre	+ 1867 hospîce à 66 ans // + 1872 75 ans hospice
10944	Scipion	48	Cafre	
10945	Adonis	47	Cafre	
10946	Elie CAMEL	44	Créole	+ 1873 chez Néron (2159)
10947	Gustave	50	Cafre	
10948	Larose ? GEAN	46	Cafre	+ 1849 chez Thomé
10949	Caprice	34	Malgache	
10950	Mercure PELIAN	41	Malgache	+ 1871 St Leu ; = 1852 St Leu Marie Hélène BONNAT (2616StLeu)
10951	Cupidon	43	Cafre	
10952	Fortune VANGO	49	Cafre	+ 1867
10953	Wamba	38	Cafre	
10954	Valéry ? MARASA	31	Créole	+ 1886 hôpital
10955	Cotquel	29	Créole	
10956	Laurent	35	Cafre	

10957	Fabien	28	Cafre	
10958	Salmine ss patro	28	Cafre	+ 1844
10959	Mars GLAIVE	36	Cafre	= 1854 AMYCLAS Marthe (1093)
10960	Emile ? SINA	29	Créole	+ 1886 à 60 ans hôpital
10961	Bernard NORDER	29	Créole	= 1842 La Possession Scholastique LINDOR (8520)
10962	Paulin NILAUP	33	Créole	De Pauline ; = 1842 Céleste NAIMA (7352) ; = 1858 St Denis REJAUD Clarisse 1814 Malaise
10963	Lavasse	34	Cafre	
10964	Azolon	43	Malgache	
10965	Jean ? HERO	42	Cafre	+ 1879 La possession
10966	Joseph ? COUAT	28	Créole	+ 1873 ; né Saint-Leu ; PMI
10967	Alexis ANEEL // HACHARD	47	Cafre	+ 1874 St Leu à 70 ans // + 1872 à 70 ans
10968	Hyppolite ? DOMINIQUE	32	Créole	De Nanette + St Denis
10969	Amédée MORNY	40	Créole	+ 1869 ; de Louise
10970	Salomon	40	Cafre	
10971	Marjouqui	30	Cafre	
10972	Alade	26	Cafre	
10973	Bénoni	30	Créole	
LIGER Louis Vve née Ricquebourg		1844		<i>Laforge/Ruisseau & Tête Dure /Ruisseau</i>
10974	Marceline CLIOFERT	49	Créole	Louée à Lecoat de Kerveguen ; d'où Hélène 1841, Victorine (10979)
10975	Jean TRELAC // BURHAL	31	Créole	« « ; + 1894 ; = LETANG Tranquille (8345) // + 1881 hôpital
10978	Cyril dit Elie ? BENIS	7	Créole	« « ; + 1895 St Leu
10979	Victorine ABANQUE	28	Créole	« « ; de Marceline Cliefert (10974) ; d'où Louison (10980) ; = 1852 St Louis MARTOULET Parfait 1807 Afrique
10980	Louison ABANQUE	3	Créole	« « ; de Victorine Abanque (10979)
10981	Marie ? JOSEPHINE	39	Créole	Louée à Lecoat de Kerveguen ; + 1870 hospice
10982	Gustave ? GRANDCHEMIN	19	Créole	« « d'Adzire (10048); = 1855 OLIVAR Célestine 1823 St Denis
10983	Geneviève ss patro // NEDA	30	Créole	« « ; + 1874, PMI // + 1889 PMI ; d'où Célice (8740)
10984	Marie Jeanne ? MURIN	38	Créole	« « ; + 1880 ; d'Hortence ; d'où Marie Thérèse 1838, Cécile (10987)
10985	Marie Louise	15	Créole	« «

10986	Rosine	10	Créole	« «
10987	Cécile ss patro	3	Créole	+ 1844 ; de Marie Jeanne (10984)
10991	Clara ? Clarice ss patro	29	Malaise	Louée à Lecoat de Kerveguen ; + 1873 à 59 ans hospice
LECLOS Joséphine 1844 à ajouter à (3160)				
10993	Laure GEORGETTE	29	Créole	+ 1868 ; Affr 1845 ; D'où Lodoïska (10994), Auguste 1841, Stoline 1840-1872, Marie Laure 1847-1868, Camille 1843
10994	Lodoïska GEORGETTE	4	Créole	+ 1869 ; Affr 1845 ; De Laure Georgette (10993)
10995	Eugène	31	Créole	
10996	Joseph	12	Créole	
MODESTE Joseph 1805 1844				
10998	Céline ? ESSON	14	Créole	+ 1900 ; De Fanny Esson (6417) = De Louise Jean Baptiste ;
JEANNE AMELIA 40 ans 1844				
10999	Célerine CELERIEN	58	Créole	+ 1881 ; De Catherine + ; = 1852 ATTINOT Sylvain (1599) d'où Marie Tarioux (8614), Pierre Noël (11000), Etienne 1822
11000	Pierre Noël CELERIEN CELERINE	21	Créole	+ 1871 ; De Sylvain Attinot (1599) = Célerine Célérien (10999); = 1852 PUGET Coralie (8621) ; = 1858 TARLEY Estelle (7980)
11001	Henriette	22	Créole	
JARLOT Hyppolite France 1844				
11002	César RICHARD	24	Cafre	+ 1885 St Leu ; = 1849 St Benoît Marie Louise VERINA ; = 1871 FERIA Juliette (1030)
11003	Félix ? CHOUKA	25	Cafre	Témoin + 1853
11004	Siméon ss patro	69	Cafre	+ 1844
11005	Félix GOG	35	Cafre	+ 1880 St Leu
11006	Hyppolite LABLANCHEUR	19	Créole	+ 1877 PMI
11007	Jean Jacques TACONNET	7	Créole	+ 1850 ; D'Annette 1813 C, + av 1844
11008	Rosalie ? ss patro	35	Créole	+ 1852 chez Delanux ; d'Adélaïde +
11009	Olympe	14	Créole	
JADIN Mme 1844 <i>La Saline</i>				
11010	Etienne ? SUBEN	37	Malgache	Si cafre ; = 1853 DALIS Julienne (3152)
11011	Lindor	30	Malgache	
11012	Furcy ROCCA	18	Créole	+ 1894. De Zélida Rocca (5534) ; = 1855 SALOUS Stoline (9383)

11013	Charles « MIRVAL »	5	Créole	De Nanette Mirval (11019)
11014	Anaïs ROCCA	14	Créole	De Zélida Rocca (5534) ;
11015	Henriette FIERVAL	26	Créole	+ 1869 ; De Marie Rose + ; D'où Auguste (11017), Lucine 1844-1850, Cécile (11016) ; = 1852 RHODIA Lagaité (2361) d'où Amélie 1850, Marie Rose 1853-1854, Estelle 1846-1850
11016	Cécile FIERVAL	10	Créole	+ 1860 ; D'Henriette Fierval (11015)
11017	Auguste FIERVAL	3	Créole	D'Henriette Fierval (11015) ; = 1863 MOLA Perpétue (1847 St Pierre)
11018	Benjamin ? COPCHIN	55	Indien	+ 1871 à ? 30 ans
11019	Nanette MIRVAL	26	Créole	+ 1856 St Denis ; D'Elisa Braroi (2381) ; = 1852 VALDOR Bazile (2616) d'où Charlot (11021), Elie 1844, Elisa 1847, Charles (11013)
11020	Adrien	57	Cafre	
11021	Charlot MIRVAL	3	Créole	De Nanette Mirval (11019) = Valdor Bazile (2616)
POST Paul France = Hoarau Victoire				1844
				<i>Ravines des Galets / l'Etang</i>
1919	Marie Louise ss patro	23	Créole	+ 1847 ; D'où Ernestine 1840
MACE Lise 1817				1844
				<i>Chaussée Royale</i>
6796	Julie PHILIPPO	68	Cafrine	D'où Uranie (6798), Saint Luce (7268), Merancienne (5235)
6797	Hortence ? ss patro	39	Créole	+ 1881 PMI hôpital
6798	Uranie PHILIPPO	23	Créole	+ 1873 ; De Julie Philippe (6796) ; = Pierre 1816 Mada
MACE Henry Nicolas = Françoise Ricquebourg				1844
				<i>Tête dure / Bassin</i>
6799	Soslas Sorbas	59	Cafre	
6909	Azor ss patro // DOTET	36	Cafre	+ 1889 hôpital // Témoin + 1850 chez Auber
7341	Milord ? ss patro	52	Cafre	+ 1864 75 ans hospice Mada
8053	Zénon	40	Cafre	
8054	Herculin ? Hercule FRANCOIS	46	Cafre	+ 1867 hospice à 70 ans
8176	Félix Azor ? BONLAM	40	Cafre	+ 1858
8323	Décembre ? ss patro	33	Cafre	+ 1882
9015	Cité ss patro	32	Cafrine	+ 1844 ; D'où Elise (11022)
9016	Célestine ? ss patro	24	Cafrine	+ 1852 à 45 ans chez Mercher
9207	Avril ? ss patro	33	Cafre	Créole au + 1852 hospice
9339	Bertrand ? RAMBERT	39	Malgache	+ 1881 C St Leu

10525	Zacharie	41	Malgache	
10846	Toinette	78	Malgache	
10847	Catiche	43	Malgache	
10848	Louis ? MILA	36	Créole	+ 1859 St Benoit ; de Céline + St Benoit ; = 1851 SALMINE Toinette (5257)
10849	Frédéric ? HOUY	26	Créole	+ 1853 hospice
10850	Arsène	46	Créole	
10851	Richemond	23	Créole	
10976	Jeudi ? dit Alphonse ANODIN	21	Créole	De Fanchette Fougère ; = 1855 St Denis ELINA Céleste 1829
10977	Egyptienne TOMOS	57	Cafrine	
10988	Henry ? TABACO	36	Créole	Ou autres (935), (7116), (8987) ; + 1864 ; de Catherine
10989	Marie Louise ss patro // DOSDAT	41	Créole	+ 1850 ; de Louise de Charlotte ? ou affr. // + 1882 hôpital
10990	Emilie	23	Créole	
10992	Magdeleine ? FANNIO	39	Créole	Sœur d'Emilie Fannio (10990) ou (6624)
11022	Elise ss patro	1	Créole	+ 1844 ; de Cité (9015)
11023	Foncine	5	Créole	De Virginie (11025)
11024	Eulalie CALMATINE	85	Créole	D'où Charité (9800)
11025	Virginie ? ss patro	48	Créole	+ 1875 PMI hôpital ; D'où Denise 1843, Foncine (11023)
11026	Charité	35	Créole	
CHOMETTE Mineurs Marie 3 et 5 ans				1844
11027	Coralie	8	Créole	De Marie (11028)
11028	Marie	31	Créole	D'où Coralie (11027)
AGATHE Marie Valère 1789				1844 <i>Guillaume / Bernica</i>
11032	Jacob LASTIC	36	Cafrei	+ 1867 ; = 1853 RIVAGE Marie (6824)
11033	Julie BUSSER	33	Cafrine	+ 1899 ; D'où Jean Baptiste (11034) ; = Toussaint ACQUEL (3130)
11034	Jean Baptiste BUSSER	14	Créole	De Julie Busser (11033) ; = 1856 MYSCILE Marie Elise (8901) ; = Céliste GAZOL (9823)
CRESCENCE Marie				1844
11035	Philogène	52	Cafre	
MASSEAUX François Joseph Amédé 44 ans				1844

11036	Désirée	18	Créole	D'où Clarice 1846
MARAND			1844	<i>Rue royale</i>
11037	Vincent	13	Créole	
11038	Macoi STOPAN	29	Créole	De Germaine ; = 1853 BEAUNE Juliette (5172)
11039	Joséphine	27	Créole	
11040	Agathe	7	Créole	
11041	Zelmire Elmire ss patro	42	Malgache	+ 1874 à 65 ans ; = Rodolphe AZARETH + St Joseph
11042	Lamour	25	Cafre	
11043	Annibal	60	Cafre	
MARTINEL Marie DESGRAVES			1844	<i>Rue du port</i>
11044	Florentine ISMAEL	49	Créole	+ 1873 ; de Suzanne ; D'où Eglé (11047) ; = 1844 BOUVAR Joseph (7269)
11045	Elise PIZARRE	25	Créole	+ 1901 ; De Suzette Pizarre (11052) = Jean Marie Pisard (2411); = 1844 REBUA Alfred (2119) d'où Camille (11051), Suzette (11049), Alphonse 1839-1869
11046	Elisenne dite Augustine PIZARRE	17	Créole	+ 1877 ; De Suzette Pizarre (11052) = Jean Marie Pisard (2411); d'où Philomène 1849-1870 ; = 1860 MOUNOUSSAMY fils de Rassapin 1829 Inde
11047	Eglé ISMAEL	17	Créole	De Florentine Ismaël (11044) ; = 1845 BAREL Félix (3042) d'où Félix 1851
11048	Rose PIZARRE	13	Créole	De Suzette Pizarre (11052) = Jean Marie Pisard (2411)
11049	Suzette PIZARRE	5	Créole	+ 1850 ; d'Elise Pizarre (11045) = Alfred Rebua (2119)
11050	Alfred ? AROUET	24	Créole	témoin + (460)
11051	Camille PIZARRE	3	Créole	+ 1887 ; d'Elise Pizarre (11045) = Alfred Rebua (2119)
11052	Suzette Angèle PIZARRE	33	Malgache	+ 1883 ; = 1843 Jean Marie Pisard (2411) d'où Elise (11045), Rose (11048), Elisenne (11046), Maxence 1844, Jean Marie 1839
11053	Eléonore DERAVER	35	Malgache	+ 1876 ; = 1855 MARTROU Afrique ; = Dominique NINE (4621)
11054	Clarice	25	Cafrine	
MAYOTTE Ulric			1844	<i>La Plaine / Rivière des Galets</i>
11056	Eulalie GENTILLE	46	Créole	+ 1871 ; De Victoire ; = 1852 CAPRO Marcellin (5176) d'où Elisa (699)
MUSSARD Vve Hulan			1844	<i>Rivière des Galets/ Ravine à Marquet</i>
11057	Vincent MERODE // ss patro	66	Créole	+ 1853, né à St Pierre // + 1850 à 65 ans ; de Rosalie
11058	Joseph BERTIN	66	Créole	+ 1872 hospice à 90 ans
11059	René ? DAGOUR	22	Créole	+ 1870 ; De Jeannette ; = 1854 Espérance OMIERES (6063)

SAINT MARC 1787		1844		Grande Chaloupe / Ravine à Malheur
11063	Alidor	30	Malgache	
11064	Jean Jacques ss patro	32	Cafre	+ 1896 La Possession ; = 1843 Marie Louise
11065	Kilonas	56	Cafre	
11066	Louis HERMET // CORMIDAS	31	Cafre	+ 1873 à 67 ans ; = 1850 Hélène Lorin (11070) // + 1875 à 80 ans
11067	Grand Pierre ? DACIDAS	37	Cafre	+ 1864 à 50 ans ; = 1852 Louison MNEMEE (4570)
11068	Figaro ROFIGO // ss patro	45	Cafre	+ 1866 à 55 ans // + 1865 à 40 ans
11069	Marie NOMIQUE	30	Cafrine	= 1851 St Denis Victor GELER 1814 Afrique d'où Sophie (11079), Zéliote (11080), Pierre Jacques (11076), Pierre Noël 1844, Zéline 1846
11070	Hélène LORINS URSULE	35	Cafrine	+ av 1873 ; = 1850 La Possession HERMETTE Louis Ernest (11066) d'où Henry (11074), Uranie (11075), Kermet 1841, Ernest 1848, Louise 1831-1874, Aline 1846, Charles 1831 ; affr 1848 St Denis
11071	Angélique FAYE	44	Cafrine	D'où Clémentine 1833, Aristhène (11077), Amélia (11081), Hélène (11082), Azélia (11083) ; affr 1848 St Denis ; prénom devenu nom à l'affranchissement
11072	Célerine	44	Malgache	
11073	César ARISTOLE	13	Créole	+ 1881 La Possession ; De Constance = Victor Aristole ; = 1855 La Possession Sulette BOULON (8093)
11074	Henry LORIN	8	Créole	D'Hélène (11070) = Hermette Louis Ernest (11066); affr 1848 St Denis ; = 1859 La Possession BILLOT Estelle (8103)
11075	Uranie LORIN	5	Créole	D'Hélène (11070) = Hermette Louis Ernest (11066); affr 1848 St Denis
11076	Pierre Jacques NOMIQUE	7	Créole	De Marie Nominique (11069) = Victor Geler
11077	Aristhène FAYE	6	Créole	De Faye (11071) ; affr 1848 St Denis
11078	Olympe SIBONNOT	47	Cafrine	+ 1870 ; d'où Marie Estelle (9292)
11079	Sophie NOMIQUE	9	Créole	De Marie Nominique (11069) = Victor Geler
11080	Zéliote NOMIQUE	3	Créole	De Marie Nominique (11069) = Victor Geler
11081	Amélia FAYE	10	Créole	De Faye (11071) ; affr 1848 St Denis
11082	Hélène FAYE	8	Créole	De Faye (11071) ; affr 1848 St Denis
11083	Azélia FAYE	4	Créole	De Faye (11071) ; affr 1848 St Denis
11084	Hélène DELINDOR	4	Créole	De Bonne ; ? +1891 La Possession, PMI

